3 1761 11649977 3

Government
Publications

CA1 XC 26
F59


Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761116499773

Government
Publications

291c

HOUSE OF COMMONS

Second Session
Twenty-eighth Parliament, 1969-70

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la
vingt-huitième législature, 1969-1970

STANDING COMMITTEE
ON

FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT
DES

FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman M. Gaston Clermont *Président*

LIBRARY
AUG 24 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

MINUTES OF PROCEEDINGS AND EVIDENCE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

(SUB-COMMITTEE A)

(SOUS-COMITÉ A)

Chairman M. Gaston Clermont *Président*

No. 50 - 57

TUESDAY, JUNE 2, 1970

LE MARDI 2 JUIN 1970

Respecting
White Paper on Tax Reform

Concernant
Le Livre Blanc sur la réforme fiscale

WITNESSES—TÉMOINS

(See Minutes of Proceedings)

(Voir Procès-verbaux)

22380—1

SUBCOMMITTEE A
OF THE
STANDING COMMITTEE ON
FINANCE, TRADE
AND
ECONOMIC AFFAIRS

SOUS-COMITÉ A
DU
COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE
ET DES
QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman M. Gaston Clermont *Président*

and Messrs. et Messieurs

Gauthier,
Kaplan,
Lambert (*Edmonton West*),
[1] Leblanc (*Laurier*),
Ritchie,
Saltsman,
Trudel,
Whicher,
Woolliams—10.

Le greffier du Comité
Dorothy F. Ballantine
Clerk of the Committee.

Pursuant to S.O. (65)(4)(*b*)

Mr. Boulanger replaced Mr. Smerchanski June 1st.

[1] Mr. Leblanc (*Laurier*) replaced Mr. Boulanger June 2nd.

Conformément à l'article 65(4) *b*) du Règlement

M. Boulanger remplace M. Smerchanski le 1er juin.

[1] M. Leblanc (Laurier) remplace M. Boulanger le 2 juin.

[*Text*]

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, June 2, 1970
(1)

Subcommittee A of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met this day at 10:10 a.m. The Chairman, Mr. Clermont, presided.

Members present: Messrs. Clermont, Lambert (*Edmonton West*), Leblanc (*Laurier*), Ritchie, Whicher, Woolliams—(6).

Other Members present: Messrs. Harkness and Mahoney.

In attendance: Mr. Allan D. Lumsden, B.Comm., C.A., of Ottawa, Adviser to the Committee.

Witnesses: Representing the Canadian Petroleum Association: Messrs. A. R. Nielsen, Chairman, Board of Governors; D. L. Fuller, Chairman, Pipeline Division; F. McKinnon, Member of Board of Governors; F. J. Mair, Member of Tax Committee; R. McKinnon, Member of Tax Committee; K. Little, Chairman, Tax Committee.

The Subcommittee resumed consideration of the White Paper on Tax Reform.

The Chairman introduced the witnesses.

A paper on the objectives and the membership of the Association was distributed to the Members.

Mr. Nielsen made a preliminary statement and was questioned on the brief (*See Appendix A-1 for brief*).

Mr. Mair also answered questions and tabled an article entitled "A Congressman speaks up for depletion", from The Oil and Gas Journal of October 16, 1967, copies of which were distributed to the Members.

Messrs. F. McKinnon, Fuller and Little also supplied information to the Members.

On behalf of the Subcommittee, the Chairman thanked the witnesses, and at 12:30 p.m. the Subcommittee adjourned to 3:30 p.m. this day.

[*Texte*]

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 2 juin 1970
(1)

Le Sous-comité A du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 10h.10 du matin. M. Clermont, le président, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Clermont, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Leblanc (*Laurier*), Ritchie, Whicher, Woolliams—(6).

Autres députés présents: MM. Harkness and Mahoney.

Aussi présent: Allan D. Lumsden, B.Comm., C.A., conseiller du comité.

Témoins: Pour représenter Canadian Petroleum Association: MM. A. R. Nielsen, président, Bureau des gouverneurs; D. L. Fuller, président, division des pipe-lines; F. McKinnon, membre du Bureau des gouverneurs; F. J. Mair, membre du comité fiscal; R. McKinnon, membre du comité fiscal; K. Little, président du comité fiscal.

Le sous-comité reprend l'étude du Livre Blanc sur la réforme fiscale.

Un document donnant les objectifs et la liste des membres de l'Association est distribuée aux députés présents.

M. Nielsen fait un exposé préliminaire et est interrogé sur le mémoire lequel est imprimé en appendice au compte rendu. (*Voir Appendice A-1*).

M. Mair répond également aux questions des députés et dépose un article intitulé *A Congressman speaks up for depletion,* extrait de The Oil and Gas Journal du 16 octobre 1967, dont copie est distribuée aux députés présents.

MM. F. McKinnon, Fuller and Little fournissent aussi des renseignements aux membres du sous-comité.

Au nom du sous-comité, le président remercie les témoins, et à 12h.30 de l'après-midi, le sous-comité suspend sa séance jusqu'à 3h.30 cet après-midi.

22380—1½

AFTERNOON MEETING
(2)

Subcommittee A of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs reconvened at 3:35 p.m. The Chairman, Mr. Gaston Clermont, presided.

Members present: Messrs. Clermont, Lambert (*Edmonton West*), Leblanc (*Laurier*), Ritchie, Whicher, Woolliams—(6).

Other Members present: Messrs. Downey and Mahoney.

In attendance: Mr. Allan D. Lumsden, B.Comm., C.A. of Ottawa, Adviser to the Committee.

Witnesses: Representing Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited: Messrs. L. J. Richards, Chairman, Executive Committee of the Board of Directors; F. J. Mair, General Manager, Administrative Services. *Representing Home Oil Company Limited and Cygnus Corporation Limited:* Messrs. R. A. Brown Jr., President; R. W. Campbell, Executive Vice-President; R. B. Coleman, Vice-President and General Counsel; B. B. Rombough, Treasurer; Ross Tolmie, General Counsel, Director, Cygnus Corporation.

The Subcommittee resumed consideration of the White Paper on Tax Reform.

The Chairman introduced the witnesses.

Mr. Richards read a brief statement. He and Mr. Mair were questioned on the Brief which is appended to this day's proceedings (*See Appendix A-2*).

The questioning concluded, the Chairman thanked the witnesses who retired.

The Chairman called on the representatives of Home Oil Company and Cygnus Corporation Limited.

Mr. Brown read introductory remarks on behalf of both companies. (*See Appendix A-3 for brief by Home Oil Company Limited and Appendix A-4 for brief of Cygnus Corporation Limited.*)

The witnesses were examined.

The questioning concluded, on behalf of the Subcommittee the Chairman thanked the witnesses for their presentation, and

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(2)

Le Sous-comité A du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit de nouveau à 3h.35 de l'après-midi, M. Gaston Clermont, le président, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Clermont, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Leblanc (*Laurier*), Ritchie, Whicher, Woolliams—(6).

Autres députés présents: MM. Downey et Mahoney.

Aussi présent: M. Allan Lumsden, B.Comm., B.A., conseiller du comité.

Témoins: Pour représenter Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited: MM. L. J. Richards, président du comité exécutif du Bureau de direction; F. J. Mair, gérant général, Services administratifs. *Pour représenter Home Oil Company Limited et Cygnus Corporation Limited:* MM. R. A. Brown, Jr., président; R. W. Campbell, vice-président exécutif; R. B. Coleman, vice-président et avocat général; B. B. Rombough, trésorier; Ross Tolmie, avocat général, directeur, Cygnus Corporation.

Le sous-comité reprend l'étude du Livre Blanc sur la réforme fiscale.

Le président présente les témoins.

M. Richards lit un exposé préliminaire. Lui et M. Mair sont interrogés sur le mémoire lequel est imprimé en appendice au compte rendu d'aujourd'hui (*Voir appendice A-2*).

L'interrogatoire terminé, le président remercie les témoins qui se retirent.

Le président invite les représentants de Home Oil Company Limited et de Cygnus Corporation Limited à s'approcher.

M. Brown fait lecture d'un exposé préliminaire au nom des deux compagnies. Il est interrogé sur les mémoires, lesquels sont imprimés en appendice au compte rendu. (*Voir appendices A-3 pour le mémoire de Home Oil Company Limited, et A-4 pour le mémoire de Cygnus Corporation Limited*).

Les témoins sont interrogés.

L'interrogatoire terminé, au nom du sous-comité, le président remercie les représentants des compagnies ci-haut men

at 5:35 p.m. the Subcommittee adjourned to 8:00 p.m. this evening.

EVENING MEETING
(3)

Subcommittee A reconvened at 8:05 this evening. Mr. Gaston Clermont, the Chairman, presided.

Members present: Messrs. Clermont, Lambert (*Edmonton West*), Leblanc (*Laurier*), Whicher—(4).

Other Members present: Messrs. Mahoney and Downey.

In attendance: Mr. Lumsden, C.A.

Witnesses: Representing the Independent Petroleum Association of Canada: Messrs. G. E. Rourk, President; A. H. Ross, Vice-President and General Manager and Director, Western Decalta Petroleum Limited and Director of Independent Petroleum Association of Canada; H. C. Van Rensselaer, Director and Vice-President, Finance, Bow Valley Industries Limited; R. F. Ruben, President, North Canadian Oil Limited; B. B. Rombough, Director, Home Oil Company; R. J. Abercrombie, Manager, Special Projects, Alberta Trunk Line Company Limited and formerly Manager, Independent Petroleum Association of Canada.

The Chairman introduced Mr. Rourk who, in turn, introduced his colleagues.

Mr. Rourk read a brief opening statement. Messrs. Ross, Van Rensselaer, Ruben, answered questions on the brief (*See Appendix A-5 for brief of IPAC*).

The questioning concluded, on behalf of the Subcommittee, the Chairman thanked the officials of the Association for their presentation and at 9:18 p.m. the Subcommittee adjourned to 11 o'clock a.m. Thursday, June 4.

tionnées de s'être présentés devant le sous-comité, et à 5h.25 de l'après-midi, le sous-comité suspend sa séance jusqu'à 8 heures ce soir.

SÉANCE DU SOIR
(3)

Le sous-comité A se réunit de nouveau à 8h.05 du soir. M. Gaston Clermont, président, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Clermont, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Leblanc (*Laurier*), Whicher—(4).

Autres députés présents: MM. Downey et Mahoney.

Aussi présent: M. Lumsden, C.A.

Témoins: Pour représenter Independent Petroleum Association of Canada: MM. G. E. Rourk, président; A. H. Ross, vice-président et gérant général et directeur de Western Decalta Petroleum Limited, et directeur de l'Independent Petroleum Association of Canada; H. C. Van Rensselaer, directeur et vice-président, finances, Bow Valley Industries Limited; R. F. Ruben, président, North Canadian Oil Limited; B. B. Rombough, directeur, Home Oil Company; R. J. Abercrombie, gérant, projets spéciaux, Alberta Trunk Line Company Limited et antérieurement gérant de l'Independant Petroleum Association of Canada.

Le président présente M. Rourk qui, à son tour, présente ses collègues.

M. Rourk fait lecture d'un court exposé, MM. Ross, Van Rensselaer, Ruben répondent aux questions des députés. (*le mémoire de IPAC en appendice au compte rendu d'aujourd'hui—voir appendice A-5*).

L'interrogatoire terminé, au nom du sous-comité, le président remercie les représentants de l'Association de s'être présentés devant le sous-comité, et à 9h.18 du soir le sous-comité s'ajourne à 11 heures du matin, jeudi le 4 juin.

Le greffier du Sous-comité,
Gabrielle Savard,
Clerk of the Sub-Committee.

[*Texte*]

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Tuesday, June 2, 1970

• 1108

The Chairman: Gentlemen, this morning for the consideration of the White Paper on tax proposals we have with us the representatives of the Canadian Petroleum Association. On my right I have Mr. A. R. Nielsen, Chairman, Board of Governors and I will ask Mr. Nielsen to introduce the other gentlemen with him today.

Mr. A. R. Nielsen (Chairman, Board of Governors, Canadian Petroleum Association): Mr. Chairman and members of the Committee, I would like to introduce the members of our group who are representing the Canadian Petroleum Association. Proceeding from my right: Mr. Frank Mair, General Manager, Administrative Services, Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited, Mr. Mair is also Chairman of the Tax Committee of the Canadian Petroleum Association; Mr. Ken Little, Tax Supervisor, Amoco Canada Petroleum Company Limited; Mr. Fred McKinnon, Vice-President and General Manager, Triad Oil Company Limited; Mr. Don Fuller, President, Producers Pipelines Limited and Chairman of the Pipeline Division of the Canadian Petroleum Association; and Mr. Dick McKinnon, Systems and Data Processing Manager, The Alberta Gas Trunk Line Company Limited. We have one absentee this morning, Mr. Dave Furlong who is Executive Director of the Canadian Petroleum Association; he became suddenly ill in Regina and was unable to be here.

• 1110

The Chairman: Mr. Nielsen, I understand you have opening remarks.

Mr. Nielsen: I have a brief opening remark following which the members of the panel will be available to answer any questions that you may have.

The Chairman: Mr. Nielsen the questions will be directed to you as spokesman of the group. If you feel that such a question should be replied to by somebody else you direct the question to that particular gentleman.

Mr. Nielsen: Thank you, Mr. Chairman.

[*Interprétation*]

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le mardi 2 juin 1970

Le président: Messieurs, ce matin nous allons commencer l'étude du Livre blanc sur les propositions fiscales. Nous avons avec nous les représentants de la *Canadian Petroleum Association*. A ma droite se trouve M. A. R. Neilsen, président du conseil des gouverneurs et je lui demanderais de nous présenter ses compagnons.

M. A. R. Nielsen (président, Conseil des gouverneurs, Canadian Petroleum Association): Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, je voudrais présenter les membres du groupe qui représentent la *Canadian Petroleum Association*. A ma droite, M. Frank Mair qui est directeur général des services administratifs de la *Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited* et président de la commission fiscale de notre Association, ensuite, M. Ken Little, contrôleur fiscal de l'*Amoco Canada Petroleum Company Limited;* puis, M. Fred McKinnon, vice-président et gérant général de la *Triad Oil Company Limited*; ensuite, M. Don Fuller, président de la *Producers Pipelines Limited* et président de la section des pipe-lines de la *Canadian Petroleum Association* et, en dernier lieu, M. Dick McKinnon de l'*Alberta Gas Trunk Line Company Limited*. M. Dave Furlong qui est directeur exécutif de la *Canadian Petroleum Association* est absent ce matin car il est tombé malade subitement à Regina et a été incapable de venir.

Le président: Oui, monsieur Nielsen, je pense que vous avez des observations pour commencer.

M. Nielsen: Oui, j'en ai une très brève à faire. Ensuite, les membres répondront à toutes vos questions.

Le président: Monsieur Nielsen, les questions vous seront adressées, car vous êtes le porte-parole du groupe. Si vous croyez que quelqu'un d'autre saurait mieux y répondre, adressez la question à celui-ci.

M. Nielsen: Merci, monsieur le président.

[*Text*]

Our association appreciates the opportunity of presenting to your Committee our views on the government's White Paper on tax reform.

We have a small pamphlet which contains a description of our organization and a list of our members. In our submission we present the view of members engaged in the exploration, development and transportation phases of the petroleum industry. Within such a large group of companies, there is naturally a variety of objectives and ideas but our members are unanimous in their opinion that the White Paper proposals for tax reform would seriously impair the development of Canada's resources.

Since the discovery of the Leduc oil field in 1947 the pertoleum industry in Canada has sustained tremendous growth in the exploration and development of Canadian reserves of crude oil, natural gas and sulphur. Our industry is approaching a maturity under which some return is now being made to its investors. At the same time, many companies are reaching a taxable position. Huge amounts of capital have been invested in the oil industry with the expectation that the returns on that capital would be subject to tax under existing tax rules. Implementation of the White Paper proposals would nullify the effects of most of those income tax incentives which the White Paper itself acknowledges as being desirable for the development of a healthy oil and gas industry.

During the past 23 years, the Canadian petroleum industry has built a sound base of qualified personnel and capital. Canadians have obtained the training and experience required for successful operation of a petroleum industry. I might point out, gentlemen, that the entire Canadian Petroleum Association representation here this morning are Canadians. Our submission explains the time lag in exploring for and developing reserves of oil and natural gas. There is a similar lag in developing personnel with the scientific, technical and management skills needed in our industry.

The Canadian petroleum industry is entering a new phase. The search for oil and gas, which has been conducted primarily in Alberta, is now being extended to the Northwest Territories, the Arctic Islands and offshore on all of our coasts. Unit costs of exploration and development in these frontier areas are many times higher than in any areas previously explored in Canada. As is demonstrated almost weekly, the risk factor is exceedingly high. Large volumes of reserves—larger than any previously found in western Canada—must be discovered to support economically this effort. Vast amounts of capital will be

[*Interpretation*]

Notre Association apprécie l'occasion de présenter à votre comité son opinion sur le Livre blanc sur les réformes fiscales. Nous avons une petite brochure qui explique notre organisation et qui donne la liste de nos membres. Nous exprimons l'opinion de ceux qui s'occupent des phases de prospection, d'exploitation et de transport de l'industrie du pétrole. Cela groupe un grand nombre de compagnies dont les objectifs sont, bien sûr, différents mais nos membres sont unanimes, les propositions fiscales du Livre blanc nuiraient énormément au développement des ressources du Canada.

Depuis la découverte du gisement pétrolifère Leduc, en 1947, l'industrie du pétrole au Canada a connu un grand essor dans la prospection et l'exploitation des ressources du Canada en mazout, en gas naturel et en soufre. Notre industrie arrive à la maturité car les investisseurs retirent maintenant des bénéfices et, en même temps, plusieurs compagnies commencent à payer des impôts. D'énormes quantités de capitaux ont été investis dans l'industrie pétrolière en pensant que les bénéfices seraient soumis à l'impôt selon les lois actuelles. L'application des propositions du Livre blanc annulerait la bonne influence de tous les encouragements de la loi de l'impôt, même si le Livre blanc lui-même en reconnaît la nécessité pour l'établissement d'une saine industrie pétrolière.

Depuis 23 ans, l'industrie du pétrole a eu un personnel compétent et beaucoup de capitaux. Les Canadiens ont pu acquérir l'expérience et la compétence nécessaire, et je désire souligner le fait que tous les représentants de notre association présents ici ce matin sont des Canadiens. Notre présentation explique qu'il y a eu un retard pour exploiter les ressources de pétrole et de gaz naturel. Il y a eu le même retard pour le recrutement du personnel compétent aux points de vue scientifique, technique et administratif.

L'industrie canadienne du pétrole entre dans une nouvelle période. La recherche se faisait principalement en Alberta, elle s'étend maintenant aux Territoires du Nord-Ouest, aux Îles de l'Arctique et à toutes les régions côtières du Canada. Le coût par unité de la prospection et de l'exploitation est beaucoup plus élevé dans ces régions frontalières que dans n'importe quelle autre région qui a déjà été exploitée au Canada. Comme on le prouve presque à chaque semaine, les risques sont extrêmement élevés. Il faut trouver des réserves encore plus considérables que ce qu'on a trouvé jusqu'ici dans l'Ouest du Canada, pour

[*Texte*]

needed to develop and transport hydrocarbons discovered. It is at this time, more so than any other in the past, that incentives are required to foster this activity. Yet, it is at this time that the White Paper suggests a reduction in these incentives. With adequate incentives we can expect the same kind of development of these remote areas as we have seen in Western Canada. Regional development of remote areas will be stepped up and, since the federal government owns most of the petroleum and natural gas rights in the new regions, the revenues from bonus costs, rentals and royalties will become important to Canada. With the tremendous potential demand for oil and natural gas, investment in the petroleum industry should be encouraged, not restricted.

• 1115

I would like to comment on the misconception that the oil industry makes large unwarranted profits. The fact is that the average rate of return to the industry is below the average of most industries, even with the incentives under the present law. As a result, Canadians have not invested any substantial amounts of capital in the petroleum industry. There are exceptions. Some oil exploration has led to substantial discoveries with resulting wealth for companies or individuals but there are relatively few examples of this. There are many more who fail. The successful company normally reinvests its income in exploration and development and in the long-run the average return on investment is low, considering the risks involved.

In our submission, we have emphasized the desirability of incentives for the Canadian petroleum industry. We have pointed out the serious adverse effects the proposals for tax reform would have on our industry. The restrictions or elimina ion of depletion would confiscate part of the value of existing assets and would tend to inhibit future exploration. However, other proposals such as the integration concept, the taxation of capital gains and deemed realizations would probably have even more damaging effects in the long-run. We believe that the introduction of such radical and far-reaching changes would result in a slow-down of the Canadian economy because of a reduction in investment capital and a heavier tax burden on productive taxpayers. Our submission provides comments on most of the major proposed changes and offers proposals for improvements in our tax system. We have, however, concentrated our attention on the subjects of depletion, the integration of corporation and shareholder taxes, royalty income, and capital gains tax.

[*Interprétation*]

appuyer cet effort, ainsi que les gros capitaux nécessaires pour exploiter et transporter les hydrocarbures. Il est temps plus que jamais de fournir des stimulants à cette entreprise et c'est à ce même moment que le Livre blanc propose de les diminuer. Avec une stimulation convenable, nous pourrions développer ces régions éloignées comme nous l'avons déjà fait pour l'Ouest du Canada. Le développement régional serait encouragé à partir du moment où le gouvernement fédéral posséderait presque tous les droits sur le pétrole et le gaz dans ces régions éloignées, car les revenus provenant des bonis, des frais de location et des redevances seraient importants pour le pays. Avec toutes les demandes de pétrole et de gaz, les investissements de l'industrie du pétrole devraient être encouragées et non restreints.

Je voudrais commenter le préjugé selon lequel nous faisons des bénéfices inconsidérés. Les bénéfices sont moindres que dans la plupart des industries même avec les stimulants que nous recevons en vertu de la loi actuelle. Pour cette raison, les Canadiens n'ont pas investi beaucoup de capitaux dans l'industrie du pétrole. Il y a des exceptions. Certaines découvertes ont été faites, enrichissant certains Canadiens et certaines compagnies, mais il n'y en a que peu d'exemples. Beaucoup plus nombreux sont ceux qui ont échoué. Les sociétés réinvestissent généralement leurs revenus dans la prospection et l'exploitation mais à la longue, les bénéfices sont peu élevés en proportion des risques encourus.

Nous insistons sur le fait qu'il est nécessaire d'encourager l'industrie du pétrole et nous signalons les effets néfastes pour notre industrie des réformes fiscales proposée. Les restrictions ou l'élimination des ressources mobiliseraient une partie de l'actif et handicaperaient l'exploitation future. Toutefois, les propositions afférant à l'intégration, à l'imposition des gains de capitaux et des bénéfices anticipés auraient à long terme une influence plus dommageable. Nous pensons que l'introduction de ces propositions ralentiraient l'industrie canadienne à cause de la réduction des investissements et de l'augmentation du fardeau fiscal pour les contribuables. Nous faisons des commentaires sur les plus importants changements proposés dans le but d'améliorer notre système fiscal. Nous avons concentré notre attention sur l'épuisement, sur l'intégration des impôts sur le revenu des corporations et des actionnaires, sur les redevances et sur l'impôt sur les gains de capital.

[*Text*]

We would now be pleased to answer any questions you may have concerning our submission.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Nielsen. Gentlemen of the Committee, the brief that you have before you is from the Canadian Petroleum Association. Its main subjects are depletion, corporation and their shareholder, royalty income, and capital gains. Mr. Lambert followed by Mr. Mahoney.

Mr. Lambert (Edmonton West): I only want to raise a point of order, Mr. Chairman. I was wondering whether you had any indication from the Committees' Branch as to when the reports of evidence given before this Committee are going to be made available. We have not had anything on the White Paper for many weeks.

I would put it to you that it makes it all the more difficult to question witnesses as we are going forward. It is difficult to cross examine them on points of view put forward by other organizations who may have parallel or perhaps divergent views. We would have to drag along all of the briefs. Today, for instance, when the meeting is over, this whole Committee will have heard nine briefs. If we have to drag these along as part of the paraphernalia we have to bring along to the Committee, it is not only inefficient but it is very difficult. I would hope that you could bring your considerable influence to bear on the Branch to upgrade the priority of this Committee in the publishing of its reports or else to slow down the work so that something meaningful can come out besides just trying to stuff a huge sausage skin with rather meaningless meat.

The Chairman: I am taking notes of your remarks, Mr. Lambert. I do hope that with the power you are giving me, added with that of the members of this Committee, I will do the best to improve the situation we have now. You can tell me that it is very easy to improve it because we have not received much in the last two weeks.

Mr. Woolliams: All the committees are the same.

The Chairman: Are you in line for questioning, Mr. Woolliams? No. Mr. Mahoney.

Mr. Mahoney: Mr. Chairman, on page 3 of the CPA brief they refer to the Canadian petroleum industry has entered a period where its potential market is increasing rapidly. What are the factors that are resulting in that increase in markets?

[*Interpretation*]

Il nous ferait maintenant plaisir de répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir à nous poser au sujet de notre exposé.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Nielsen.

Messieurs les membres du Comité, vous avez en main le mémoire de la *Canadian Petroleum Association*. Il traite principalement de l'épuisement, des corporations et de leurs actionnaires, des redevances et des gains de capital.

M. Lambert suivi de M. Mahoney.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'en appelle au Règlement, monsieur le président. Quand recevra-t-on les comptes rendus du Comité? Nous n'en avons pas reçu au sujet du Livre blanc depuis plusieurs semaines et, pour cette raison, il est de plus en plus difficile de poser des questions aux témoins au sujet de points mentionnés par d'autres organisations qui ont peut-être des opinions différentes. Aujourd'hui par exemple, nous entendons neuf mémoires et si nous les accumulons continuellement, non seulement cela n'est pas efficace mais encore, c'est inutile. J'espère que vous userez de votre grande influence sur la direction pour ralentir les travaux ou hâter la publication des comptes rendus afin de ne pas faire un travail tout à fait inutile.

Le président: Nous prenons note de vos observations, monsieur Lambert, et je ferai de mon mieux, avec l'aide des membres de ce Comité, pour améliorer la situation. Vous pouvez me dire que c'est facile, car nous n'avons pas reçu beaucoup de choses durant les deux dernières semaines.

M. Woolliams: C'est la même chose dans tous les comités.

Le président: Voulez-vous poser des questions M. Woolliams? Non, monsieur Mahoney?

M. Mahoney: Monsieur le président, à la page 3 du mémoire présenté par le C.P.A., on dit que l'industrie canadienne du pétrole est dans une période où la demande augmente rapidement. Quels en seront les effets?

[*Texte*]

• 1120

Mr. Nielsen: The primary factor, Mr. Chairman, is that we forecast a tremendous increase in demand for crude oil in North America during the next decade. We are looking primarily south of the border, where the major increase will occur. At the present time, in 1970, the deficit between the United States' supply and the United States' demand for crude oil is on the order of 3.1 billion barrels. This will increase in the next years to twice or three times that magnitude by 1980. The United States is unable, in our opinion, to supply its own increasing demand and will have to look increasingly to Canada for its supply.

Mr. Mahoney: With that increasing demand presumably creating a better climate for your industry, why does the industry need incentives in the form of taxation incentives to continue to attract investment, or a least why does it need incentives on the same scale that it has employed before to continue to attract investment to meet this demand?

Mr. Nielsen: Mr. Chairman, we require such incentives for two or three reasons. One of them is the very high risk nature of our business. Out of every 100 wells we drill, no more than—I will give you some specific figures, Mr. Chairman. In the period 1947 to 1968, there were 13,205 wild-cat wells drilled in Canada. Of that group, 600 or 4.4 per cent found fields of 1 to 25 million barrels in size; 152 or 1.15 per cent found fields of over 25 million barrels. This means that only one well out of twenty found more than 1 million barrels of crude. In the areas which we are now exploring, primarily the frontier areas, the Northwest Territories, the Actic islands, and the offshore areas, anything under a 25 million barrel field will not be economic. As a matter of fact it is questionable whether anything under 100 million barrels will be economic. So the risk factors are extremely high.

Furthermore, the unit costs of exploration and production and development in these areas into which we are now moving are also much, much higher than in the areas we have explored in the past. I will quote a couple of examples. I will use two basic items in our exploration program, geophysics on which we base all our drilling. One crew month of geophysics in the general Edmonton area now would be approximately $30,000 a month. That same crew in the Mackenzie Delta will be $200,000. A well to a depth of approxi-

[*Interprétation*]

M. Nielsen: De façon essentielle, il y aura une demande accrue de mazout en Amérique du Nord pendant la prochaine décade. L'augmentation de la demande viendra principalement du sud de nos frontières. En 1970, le déficit entre l'offre et la demande aux États-Unis pour le pétrole brut est de l'ordre de 3.1 milliards de barils. Il augmentera d'ici quelques années pour devenir de deux fois à trois fois plus grand d'ici 1980. Les États-Unis ne peuvent pas, à notre avis, accroître autant leur demande. C'est pourquoi il faudra se tourner du côté du marché canadien.

M. Mahoney: Pourquoi l'industrie a-t-elle besoin d'encouragements fiscaux pour continuer à attirer des investissements, si cette demande plus forte a pour effet de créer un climat meilleur pour votre industrie? Ou du moins, pourquoi lui faut-il autant de stimulants qu'avant pour attirer des investissements et répondre à l'accroissement de la demande?

M. Nielsen: Monsieur le président, nous avons besoin de ces encouragements pour deux ou trois raisons, entre autre, parce que les risques sont très grands dans notre entreprise. Sur 100 puits forés, pas plus que—je vais vous donner des chiffres précis, monsieur le président. De 1947 à 1968, 13,205 puits ont été forés au Canada. Sur ceux-ci, 600 ou 4.4 p. 100 contenaient des nappes de pétrole de 1 à 25 millions de barils; 1.5 p. 100 contenaient des nappes de plus de 25 millions de barils. Cela veut dire qu'il n'y a qu'un puits sur 20 dans lequel on a trouvé 1 million de barils de pétrole brut. Dans les régions où nous prospectons maintenant, d'abord près des frontières, dans les Territoires du Nord-Ouest, dans les îles de l'Arctique et au large, toutes les nappes de pétrole de moins de 25 millions de barils ne seront pas rentables et on se demande même si celles de moins de 100 millions de barils seraient rentables. Les risques sont donc très élevés.

En outre, le coût par unité pour la prospection, l'exploitation et le développement dans ces régions est aussi plus élevé que dans celles que nous avons exploitées dans le passé. Je vous donnerai quelques exemples. Je me baserai sur deux points de nos programmes d'exploitation, d'abord de la géophysique sur laquelle nous basons tout le forage. A l'heure actuelle, dans la région d'Edmonton, le forage d'un puits coûte environ $30,000 par mois. Dans le Delta du Mackenzie, cela coûte $200,000. Un puits d'une profondeur d'environ

[*Text*]

mately 6,000 feet to 7,000 feet in the Edmonton area will cost $200,000 to $250,000 to complete. The same well in the Mackenzie Delta area will cost us $1 million or more. So we see the high risk factors, we see the high increase in unit costs, and we believe that this requires incentives in order to continue the magnitude of investment that will be needed.

Mr. Mahoney: You regard the depletion allowance as being an incentive of this nature, and as not being properly limited to the idea of being an incentive to further exploration and development?

Mr. Nielsen: All of our work in the past has been based on the concept of depletion. Many companies have not yet benefited from depletion because they are not yet taxable. However, all our work, all our economics in the past have been based on the knowledge and the idea that we would have depletion allowance on the basis of the present laws.

Could I bring out one other point?

Mr. Mahoney: Carry on please.

Mr. Nielsen: Also with respect to depletion, we would point out a significant factor is our competitive position for capital with other countries. Here we are primarily concerned with the United States, which has a depletion allowance, which at this time is substantially better than even Canadian law provides now. If the White Paper proposals for depletion were put into effect, the difference would be even greater and we feel that we would lose out in competition for capital.

• 1125

Mr. Mahoney: This of course raises the problem with the argument presented by the petroleum industry because on the one hand we have heard earlier that demand is increasing. The Americans are running short, the supply for the North American market is going to come from here and from offshore and so on. However, on the other side of the argument we hear that the American depletion allowance is more favourable. I would, I suppose, have to say, "So what," under the circumstances. If it is not there, if it is here, you know, what difference does it really make what the American depletion allowance is in these circumstances?

Mr. F. J. Mair (Member of Tax Committee, Canadian Petroleum Association): Mr. Chairman, I would like to comment on that, too.

The Chairman: Yes.

[*Interpretation*]

6,000 à 7,000 pieds coûtera de $200,000 à $250,000. Le même puits dans le Delta du Mackenzie nous coûtera $1 million ou plus. Nous pouvons donc constater que le risque est très élevé et que le coût par unité est très élevé. Nous croyons qu'il faut des encouragements spéciaux pour continuer à faire des investissements de cette importance.

M. Mahoney: Vous considérez que la déduction pour épuisement est un stimulant de cet ordre et qu'elle n'est pas là simplement pour encourager des prospections et des exploitations futures, n'est-ce pas?

M. Nielsen: Tout notre travail dans le passé a été basé sur le principe de la déduction pour épuisement. Bien des compagnies n'en ont pas encore bénéficié, car elles n'étaient pas imposables. Nous avons cru que nous jouirions toujours des allocations de déductions accordées par la loi actuelle. Pourrais-je ajouter autre chose?

M. Mahoney: S'il vous plaît. Oui.

M. Nielsen: Au sujet de cette déduction, un autre facteur significatif est le besoin d'une position concurrentielle pour obtenir des capitaux par rapport aux autres pays, notamment les États-Unis. Leurs déductions permises au sujet de l'épuisement sont, à l'heure actuelle, bien plus élevées que celles prévues par la loi canadienne. Lorsque les propositions du Livre blanc entreront en vigueur, la différence sera encore plus grande et notre position pour obtenir des capitaux sera moins bonne.

M. Mahoney: On soulève bien sûr un grand problème quand on dit que, d'une part, la demande augmente, que les États commencent à être à court de pétrole et que l'offre viendra de notre pays et du large et que, d'autre part, on assure que la position des États-Unis est plus favorable parce qu'ils accordent des déductions d'épuisement plus élevées. J'en dirais probablement autant dans ces circonstances. Quelle différence cela fait-il que la déduction permise à ce chapitre par les États-Unis soit plus généreuse?

M. F. J. Mair (membre du comité fiscal, Canadian Petroleum Association): Monsieur le président, je voudrais commenter, s'il vous plaît?

Le président: Oui.

[*Texte*]

Mr. Mair: First of all, the government has agreed in the White Paper, that we should have incentives, that it is desirable for Canada to develop these industries, all resource industries. They have agreed that we should have incentives. However, the incentives proposed under the White Paper are very ineffective, and we are suggesting that the percentage depletion should be calculated on gross so that we are more competitive with United States. When United States needs more crude, if we have no incentives, we will not develop as rapidly and therefore we will be able to supply less of that demand in the United States.

Mr. Mahoney: If that happens where will the supply for that demand come from?

Mr. Mair: Probably from countries which have more liberal tax incentives than Canada.

Mr. Mahoney: Such as?

Mr. Mair: Perhaps the Far East.

Mr. Mahoney: We hear, for example that the effective tax rate in Venezuela is 68 per cent, which is considerably higher than what is proposed under the White Paper, much less what exists today.

Mr. Mair: I have not got the figures exactly, but I believe that is true and the result has been to reduce exploration in Venezuela but there are more liberal allowances in countries such as Australia and I think that likely they will develop some oil.

Mr. Mahoney: Mr. Chairman, I do not want to go over my time, so I assume that you will let me know.

Moving on to another area of your presentation, the matter of the dividend tax credit system, what do you see as being the justification from the point of view of the Canadian government, the Canadian revenue for having a system of dividend tax credits?

Mr. Mair: Mr. Chairman, this may help to attract Canadians to invest in our industry. As you know, we have had dividend tax credits, and we have had a depletion allowance for shareholders. Despite these benefits, Canadians have not felt, apprently that they were willing to take the risks. We hope that this incentive to invest in the industry would be increased or improved rather than taken away. If it is taken away, we see that more and more of the shares owned by Canadians will be sold to Americans or other foreigners.

[*Interprétation*]

M. Mair: D'abord, le gouvernement reconnaît dans le Livre blanc qu'il faudrait des encouragements et qu'il est souhaitable que le Canada développe toutes ses industries qui exploitent les richesses naturelles. Le Livre blanc dit qu'il faut des stimulants, mais les stimulants qu'il propose seraient très peu efficaces. Nous suggérons que le pourcentage de la déduction pour épuisement soit calculé d'après la croissance pour que notre position concurrentielle par rapport aux États-Unis soit meilleure. Il faudra plus de pétrole brut aux É ats-Unis mais, si nous n'avons pas de stimulants, nous ne nous développerons pas aussi rapidement et nous ne pourrons pas répondre autant à leur demande.

M. Mahoney: Si cela se produit, d'où l'offre viendra-t-elle?

M. Mair: Probablement de pays qui ont des encouragements fiscaux plus grands que ceux offerts ici.

M. Mahoney: Quels pays?

M. Mair: Eh bien, de l'Extrême-Orient.

M. Mahoney: On nous dit qu'au Venezuela, le taux de l'impôt est de 68 p. 100, ce qui est encore beaucoup plus élevé que ce qu'on se propose dans le Livre blanc.

M. Mair: Je n'ai pas de chiffres exacts. C'est probablement vrai, le résultat a été que la prospection au Venezuela a été réduite. Mais en Australie, par exemple, la loi est beaucoup plus libérale à ce sujet, ce qui permettra au pays de développer son industrie du pétrole.

M. Mahoney: Je ne veux pas dépasser le temps qui m'est alloué. Vous m'avertirez, monsieur le président. Je voudrais passer à un autre point de votre exposé, celui du système de crédits fiscaux sur les dividendes. A votre avis, comment peut-on justifier le point de vue du gouvernement canadien au sujet des crédits fiscaux qu'il accorde pour les dividendes?

M. Mair: Cela pourra aider à atirer des investisseurs canadiens. Il y a des crédits fiscaux pour les dividendes et des déductions d'épuisement pour les actionnaires. Malgré cela, les Canadiens n'ont pas semblé jugé bon de courir ce risque. Nous espérons que cet encouragement sera augmenté ou amélioré et non éliminé. S'il l'est, nous verrons qu'il y aura de plus en plus d'actions détenues par des Canadiens qui seront vendues aux Américains ou à d'autres étrangers.

[*Text*]

Mr. Mahoney: In other words, again from the point of view of your industry, you regard it as a general incentive to Canadians to invest and not in the narrow concept of a device to avoid or to minimize double taxation?

Mr. Mair: No, that is right. Both of those things could be an incentive to invest.

Mr. Mahoney: I think that will be my first round, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Woolliams?

• 1130

Mr. Woolliams: Yes, I would like just to follow along with reference to what Mr. Mahoney said in reference to the depletion. I felt that he left the impression the development would have to take, because of the demand for Canadian crude—and there would be incentives to develop that demand and supply—he took the position that there would not be any further development going on in United States. Have you any records to show that in competition with the development that is going on in Canada, and I am thinking of the development now going on in Alaska as well as the U.S.A., there is a considerable amount of development still going on in the United States which enjoys a greater tax advantage and a greater depletion allowance?

Mr. Nielsen: Very definitely. There is, of course, probably the most active development in the history of the United States now going on on the North slope of Alaska.

There is one field discovered. Exploration is on the upswing and will be very active up there, particularly after the Trans-Alaska pipe line system is constructed. At the same time, there is still active development in the Gulf of Mexico and I believe we can forecast active development off the east coast of the United States. Although we believe that the deficit in the supply-demand picture in the United States will continue, the increasing deficit is, to a large degree, due to the very rapid increasing demand, but we make a mistake if we assume that no more reserves will be found in the United States.

There are other parts of the free world which are also very active. Offshore Nigeria at the present time has very large supplies of oil, newly discovered, just going into production. We heard here, just a few days ago, about another major discovery in the North Sea which could rival Prudhoe Bay. So we can be assured that there will be alternative sources of supply available.

[*Interpretation*]

M. Mahoney: En d'autres mots, au point de vue de votre industrie, cela vous semble un encouragement pour que les Canadiens investissent davantage et non un expédient pour éviter ou minimiser la double imposition.

M. Mair: Non, ce n'est pas cela. Cela doit être un encouragement aux investissements.

M. Mahoney: C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment, monsieur le président.

Le président: Monsieur Woolliams?

M. Woolliams: J'aimerais continuer dans la même veine que monsieur Mahoney. Je crois qu'il a laissé l'impression que l'on devrait augmenter les stimulants pour encourager l'exploitation à cause de l'accroissement de l'offre et de la demande pour le pétrole brut canadien. Il a laissé entendre qu'il n'y aurait pas de développement de l'industrie pétrolière américaine. Avez-vous des statistiques à fournir pour montrer que par rapport au développement actuellement en cours au Canada, et je pense aussi à celui de l'Alaska aussi bien qu'à celui des États-Unis, il y a une augmentation considérable de l'exploitation à l'heure actuelle aux États-Unis et que l'industrie du pétrole y jouit de meilleurs avantages fiscaux et d'une plus grande libéralité au chapître de la déduction pour épuisement?

M. Nielsen: Oui, bien sûr. C'est le développement le plus rapide de l'histoire des États-Unis qui se poursuit au Nord de l'Alaska.

On a découvert un puits. La prospection est très poussée et sera très active surtout lorsque le pipeline Trans-Alaska sera construit. En même temps, l'industrie du pétrole se développe dans le golfe du Mexique et nous pouvons prévoir d'autres exploitations sur la côte est des États-Unis.

Même si nous croyons que le déficit entre l'offre et de la demande aux États-Unis ne disparaîtra pas, l'augmentation de ce déficit dépend principalement du fait que la demande s'accroît rapidement, mais ce serait une erreur de croire qu'on ne trouvera plus de pétrole aux États-Unis. Il y a d'autres régions du monde libre qui développent rapidement leurs exploitations; à l'extérieur des côtes du Nigéria, on vient de découvrir beaucoup de pétrole qu'on commence tout juste à extraire. Il y a quelques jours on a entendu parler d'une découverte dans la mer du Nord qui pourrait rivaliser d'importance avec celle de Prudhoe Bay. Nous pouvons être sûrs qu'il y aura d'autres gisements qui nous permettront de répondre à la demande.

[*Texte*]

Mr. Woolliams: In order, then, for Canadians to compete with the alternate sources of supplies, we must at least be in a competitive posi ion as far as the cost of production is concerned, and, of course, that takes in the tax situation?

Mr. Nielsen: Right.

Mr. Mair: Mr. Chairman...

The Chairman: Yes, Mr. Mair? Excuse me, Mr. Woolliams.

Mr. Woolliams: Certainly.

Mr. Mair: I have here a copy of a speech given by a congressman who gives a very good outline of the benefits which have accrued to the United S ates because of favourable tax legislation for the mineral and oil industries.

Mr. Woolliams: Could you summarize that, just basically, in a few sentences?

Mr. Mair: I doubt if I could summarize it in a few sentences.

The Chairman: I am sorry, Mr. Mair. If a few sentences means five to ten minutes, I think you had better be careful. If it can be done in a few minutes, it is all right but if it goes over five minutes that would mean less questions to you, gentlemen.

Mr. Mair: I would have to take time to do it justice. I would prefer to leave this for anyone in the Committee who would like to read it.

Mr. Woolliams: Fine.

The Chairman: I will ask our Clerk to distribute copies to the members. Mr. Woolliams.

Mr. Woolliams: To project demand and supply, have there been any feasibility studies with reference to pipe lines through the Prudhoe Bay area and the Arctic, down through Western Canada to the populace of the United Sta'es, and the working out of any program in which Western Canada particularly would get a fair and equitable share of the supply?

Mr. Nielsen: There is one pipe line study under way at this time. The group is known as the Mackenzie Valley Pipe Line Research Group. It includes most of the larger companies who have acreage possessions in the Northwest Territories and on the north slope of Alaska. It also includes some of the primary pipe line companies in Canada. This

[*Interprétation*]

M. Woolliams: Alors, pour nous permettre d'entrer en concurrence avec des autres approvisionneurs, nous devons être dans une position concurrentielle au chapitre de la production et des impôts.

M. Nielsen: Oui.

M. Mair: Monsieur le président...

Le président: Oui, monsieur Mair. Excusez-moi, monsieur Woolliams.

M. Woolliams: Certainement.

M. Mair: J'ai ici une copie d'un discours prononcé par un membre du Congrès qui donne un très bon aperçu des bénéfices que les États-Unis ont faits dans le domaine du pétrole et du gaz à cause de la libéralité de leur système de taxation.

M. Woolliams: Pourriez-vous en résumer brièvement les points principaux s'il vous plaît?

M. Mair: Je ne sais pas si je peux résumer cela en quelques phrases...

Le président: Je suis désolé, monsieur Mair. Si cela veut dire de cinq à dix minutes, vous faites mieux d'être prudent. En quelques minutes, très bien, mais si cela dépasse cinq minutes, la période de questions sera raccourcie.

M. Mair: Il me faudrait plus de temps pour pouvoir lui rendre justice, les choses étant ce qu'elles sont, je préfère vous laisser lire le texte au lieu de le citer si brièvement.

M. Woolliams: Très bien.

Le président: Je demanderais au secrétaire de distribuer des copies aux membres du Comité. Monsieur Woolliams.

M. Woolliams: Pour prévoir l'offre et la demande, a-t-on fait des études sur les possibilités pour que les pipe-lines aillent de Prudhoe Bay et de l'Arctique jusque dans l'Ouest du Canada et aux États-Unis? A-t-on songé à un programme qui permettrait à l'Ouest du Canada de fournir sa juste part?

M. Nielsen: Une étude sur les pipe-lines est actuellement en cours, elle est faite par le groupe de la *Mackenzie Valley Pipe Line Research* qui comprend les principales compagnies possédant des terrains dans les Territoires du Nord-Ouest et en Alaska. Ce groupe inclut aussi plusieurs des principales compagnies de pipe-lines au Canada et il fait des

[*Text*]

group is carrying out a thorough and detailed feasibility and economic study of constructing such a line of which you speak.

Mr. Woolliams: Do you think, in spite of the White Paper and the questions as to whether it kills off incentives, and the tax situation as far as it affects the extractive industries, that Canada could, at the present moment, actually finance its own sources of supply, to meet the demand of pipe lines? Have there been any studies made in that regard? Would we need foreign investment either from the United States or other countries that would be interested in such a project?

Mr. Nielsen: The line of which we speak would cost between $2 billion and $3 billion. I think the figure probably speaks for itself. We would need investment from sources outside Canada as well as from within.

Mr. Woolliams: What effect then, coming quickly to the subject, would the terms and conditions of the White Paper have on Canadian participation in raising a portion, if not the greater portion, of that capital?

• 1135

Mr. Mair: Mr. Chairman, I would like to ask, first of all, are you speaking of a Canadian pipe line to bring Canadian oil down?

Mr. Woolliams: Yes, if we did not work in conjunction or have a deal with the United States in which it was done jointly either by finance or other arrangements.

Mr. Mair: First of all, the White Paper would inhibit exploration and development in the north because the rate of return would be less. Mr. Nielsen has already said we would need huge fields in order for them to be economic and the White Paper would make them less economic, reduce the rate of return; therefore the chances of building such a pipe line would be reduced.

Mr. Woolliams: Why would the White Paper make them less economic? Let us come to real practical grips with that statement.

Mr. Mair: To start with, we are told that we would get a depletion allowance but through integration, that depletion allowance is taken away from the shareholder. Therefore, the shareholder, who would normally invest in either the pipe line—where he would have the advantage of accelerated writeoff—or the oil exploration phase of this, would get a lower rate of return because that

[*Interpretation*]

études détaillées sur la possibilité et les implications économiques de la construction d'un pipe-line? Des études ont-elle été faites a ce mentionner.

M. Woolliams: En dépit du Livre blanc et de la diminution des stimulants dans les industries d'extraction, croyez-vous que le Canada, à l'heure actuelle, pourrait financer ses propres sources d'approvisionnement afin de rencontrer les besoins que nous avons en pipe-line? Des études ont-elles été faites à ce sujet? Faut-il des investissements venant des États-Unis ou d'autres pays étrangers que cela pourrait intéresser?

M. Nielsen: Ces pipe-lines coûteraient environ 2 ou 3 milliards de dollars. Je pense que ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Nous aurions besoin de tous les investissements tant canadiens qu'étrangers.

M. Woolliams: Quelles seraient les répercussions des propositons du Livre blanc sur la réforme fiscale sur l'augmentation de la participation canadienne dans ces investissements?

M. Mair: Monsieur le président, j'aimerais demander tout d'abord s'il s'agirait d'un pipeline canadien transportant du pétrole canadien?

M. Woolliams: Oui. Si cela ne se fait pas de concert avec les États-Unis, que ce soit financé selon d'autres dispositions.

M. Mair: La réforme fiscale gênerait d'abord la prospection et l'exploitation dans le Grand Nord car les bénéfices seraient moindres. Monsieur Nielsen a déjà dit qu'il nous faudrait des champs pétrolifères immenses pour qu'ils soient rentables et le Livre blanc rendrait la chose moins économique, en réduisant le bénéfice. Donc, les chances d'aménager un tel pipe-line seraient réduites.

M. Woolliams: Pourquoi le Livre blanc la rendrait-il moins économique? Venons-en aux objections pratiques.

M. Mair: Pour commencer, on nous a dit qu'il y a une allocation d'épuisement mais à cause de l'intégration, cette allocation sera enlevée aux actionnaires. Donc ceux-ci, qui investiraient probablement dans le pipe-line où ils pourraient bénéficier d'un amortissement accéléré ou dans la phase de prospection, recevraient des bénéfices moindres à cause de l'enlèvement de la déduction pour

[*Texte*]

depletion is taken away, virtually all taken away, through depletion.

Mr. Woolliams: One point that was raised here was in reference to the source of supply from Venezuela. Have you any figures that compare the cost of production in Canada, from our sources of supply, and in Venezuela, and integrating these with the tax situation that exists in both countries?

Mr. Nielsen: We do not have such figures at this time, Mr. Woolliams. We might be able to provide them but we have none at this time.

Mr. Woolliams: At the present moment, we do know that the crude coming in from Venezuela, as far as the Eastern Canadian market is concerned, can come into that market at the moment cheaper than Western Canada can take it into the Montreal market, under the present transportation system and without pipelines.

Mr. Nielsen: This is right.

Mr. Woolliams: What is the differential? Do you know what the differential is in the laying down of a barrel of crude petroleum in the Montreal market as between that from Venezuela and that brought from Western Canada?

Mr. Nielsen: I believe, and I may be off on this Mr. Woolliams, but I believe that it would be in the order of 60 cents to 70 cents a barrel.

Mr. Woolliams: That is all I need at the present time.

The Chairman: Dr. Ritchie.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, seeing that pollution is a current topic, I would like to ask the witness—and the fossil fuels are implicated in this—has your industry made any study of this problem? Have you any suggestions or ideas?

Mr. Nielsen: Mr. Chairman, we are in the process of making such studies. The activity in the offshore areas is in its early stages and we are fortunate in that we can learn from what has happened south of the border in such areas as offshore California and the Gulf of Mexico. Many of the companies who are active in the Atlantic offshore have affiliated companies that are active also in the offshore areas of United States, and we can learn from them.

We believe that by acting now and by taking preventative measures now, it is possible to handle the pollution problem. Further-

[*Interprétation*]

épuisement.

M. Woolliams: On a soulevé une question quant à l'offre de Venezuela. Avez-vous des statistiques permettant de comparer les frais de la production au Canada avec ceux du Venezuela, compte tenu de la situation fiscale dans ces deux pays?

M. Nielsen: Nous n'en avons pas en ce moment. Nous pourrions peut-être vous les fournir mais c'est impossible tout de suite.

M. Woolliams: Nous savons qu'à l'heure actuelle, si l'on considère le marché de l'Est du Canada, il en coûte moins cher à l'Ouest du Canada d'acheter le pétrole brut venant du Venezuela à Montréal même avec le présent système de transport et sans pipe-line.

M. Nielsen: C'est exact.

M. Woolliams: Mais quel est l'écart de ces frais par exemple pour un baril de pétrole brut amené du Venezuela à Montréal et d'un autre provenant de l'Ouest du Canada?

M. Nielsen: Je peux faire erreur, monsieur Woolliams, mais je pense que cet écart serait d'environ 60 à 70 cents le baril.

M. Woolliams: C'est tout ce que je voulais savoir pour le moment.

Le président: Docteur Ritchie.

M. Ritchie: Monsieur le président, étant donné que la pollution est une question d'actualité et que les déchets de carburant en sont une des causes, est-ce que votre industrie a fait une étude de ce problème? Auriez-vous des suggestions à faire?

M. Nielsen: Monsieur le président, nous sommes en train de faire de telles études. Maintenant, l'activité au large des côtes vient à peine de commencer et nous sommes chanceux car nous pouvons profiter de l'expérience que les États-Unis ont acquises par leurs travaux au large de la Californie et dans le golfe du Mexique. Plusieurs des compagnies qui font de l'exploitation au large de la côte atlantique ont des succursales aux États-Unis et nous pouvons profiter de leur expérience.

Nous pensons qu'en prenant des mesures préventives dès maintenant, il est possible d'enrayer le problème de la pollution. De

[*Text*]

more, the regulations relative to drilling in the offshore areas are such that they will go a long way towards resolving the pollution problem. We can never completely guarantee no pollution because accidents can happen that can be uncontrollable.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, I was really thinking a little more about whether, as we attempt to clean the air in the cities, the fossil fuels may come into competition with other fuel? What about ethyl alcohol and so on which presumably are somewhat better from the anti-pollution viewpoint.

Mr. Mahoney: Mr. Chairman, on a point of order, I wonder if Doctor Ritchie could refer us to the section of the brief dealing with pollution? Or is the questioning not to be within the brief today?

The Chairman: Dr. Ritchie, the brief deals with depletion, corporations and shareholders, and so on, but pollution is not one of the subjects mentioned there. Again, Doctor, and for the benefit of the other members, I know very well it will be hard for the Chairman to stop a member of Parliament from saying that his question is related to the subject.

• 1140

Mr. Woolliams: May I speak to that point of order?

The Chairman: Mr. Woolliams, I will allow the question.

Mr. Woolliams: All right. Go ahead.

Mr. Ritchie: I was only suggesting that, in our efforts to get pollution control, the stimulus to use fossil fuels may be lessened. This is why I asked this question.

The Chairman: You would be one of the last one I would stop, Mr. Ritchie, because I am familiar with your line of questioning.

Mr. Nielsen: One of the fuels that is being increasingly used and is taking an increasing proportion of the market is natural gas. Natural gas is a relatively clean fuel and I believe its utilization in many of the larger metropolitan areas will, to a large degree, help resolve the pollution problems. This will not eliminate the use of oil by any means but there will be some benefit there also. There are steps being taken to develop methods of taking the sulphur out of crude oil and to utilize also, in a larger degree, low sulphur fuels.

[*Interpretation*]

plus, les règlements concernant le forage au large sont tels qu'ils peuvent, si l'on s'y conforme, aider à résoudre le problème de la pollution. Nous ne pouvons pas garantir l'absence de toute pollution car des accidents peuvent se produire.

M. Ritchie: Monsieur le président, je me demande si, a mesure que nous essayons de nettoyer l'air de nos villes, les déchets de carburant s'ajoutent à ceux d'autres combustibles? Et que penser de l'alcool éthylique et d'autres qui semblent être meilleurs pour la lutte contre la pollution?

M. Mahoney: Monsieur le président, j'en appelle au Règlement. Je me demande si le docteur Ritchie ne pourrait pas nous dire quelle partie du mémoire traite de la pollution. Je ne crois pas que sa question porte sur ce qui est présenté dans le mémoire.

Le président: Le mémoire a trait aux actionnaires de l'épuisement, des sociétés et des actionnaires, etc..., mais on n'y parle pas de pollution. Encore une fois, monsieur Ritchie, pour le bénéfice des autres membres il est difficile pour un président de mettre fin aux questions posées par un député s'il s'éloigne du sujet.

M. Woolliams: Puis-je parler même si on a fait appel au Règlement?

Le président: Monsieur Woolliams, je vais permettre à M. Ritchie de poser sa question.

M. Woolliams: D'accord. Qu'il la pose.

M. Ritchie: Je ne voulais que suggérer que, dans nos tentatives pour lutter contre la pollution, on devrait diminuer l'utilisation des déchets de carburant. C'est pourquoi j'ai posé cette question.

Le président: Vous seriez l'un des derniers que j'arrêterais, car je connais le genre de questions que vous posez, monsieur Ritchie.

M. Nielsen: L'un des combustibles qui est utilisé de plus en plus et qui accapare une part croissante du marché, c'est le gaz naturel. C'est un combustible assez propre et je pense que son usage dans bien des agglomérations urbaines, contribuera dans une grande mesure à résoudre le problème de la pollution. Cela n'éliminera pas l'usage du pétrole, peu s'en faut, mais on en retirera certains avantages. On tente également de mettre au point des méthodes pour enlever le soufre dans le pétrole brut ainsi que d'utiliser des combustibles à faible teneur en soufre.

[*Texte*]

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, do you see any competitition from coal gas, the making of gas from coal, and also as ethyl alcohol, the use of ethyl alcohols as fuel?

The Chairman: Mr. F. McKinnon.

Mr. Fred McKinnon (Vice-President and General Manager, Triad Oil Co. Ltd.): The only comment I would have there, Mr. Chairman, is that there is a price element and whatever fuels are required need to be competitively priced. The tendency, as we know, is to restrict the use of fuels with high sulphur fuel oils. The cost of eliminating sulphur from fuel oil is one of the factors that has to be introduced into the marketplace. Therefore, to some extent oil might become less competitive than coal, say—for certain types of fossil fuels, gas and so on.

Mr. Ritchie: The other thing is that the American population is reducing—expanding only at less than 1 per cent. Might this projected unlimited expansion of oil and energy demand slow down?

Mr. Nielsen: I question whether it will slow down. Reputable forecasting organizations, including groups like the National Energy Board, our own Canadian Petroleum Association, the American Petroleum Institute in United States, all forecast this type of growth. There are none who forecast a slowing down.

Mr. Ritchie: On the Alberta tar sands, you mentioned in your brief, I believe, that Carter expected a lot of it but you do not feel that it will be a factor. I presume the same thing would apply, from the American point of view, to the Colorado oil shales, which I believe are large. Why do you tend to dismiss this as a factor?

The Chairman: Excuse me, Mr. Ritchie. When you mentioned the name Carter, did you mean Mr. Carter who chaired a Royal Commission?

Mr. Ritchie: Yes.

The Chairman: Fine.

Mr. Nielsen: We do not totally dismiss the Athabasca tar sands or the Colorado oil shales as a future source of crude or a future source of energy. We do not think that these sources are going to be competitive in the next decade. We see that the current tar sand operation in Alberta has problems and I think

[*Interprétation*]

M. Ritchie: Monsieur le président, est-ce que vous envisagez quelque concurrence avec le gaz provenant de la houille et les alcools éthyliques pouvant être utilisés comme combustibles.

Le président: Monsieur F. McKinnon.

M. Fred McKinnon (Vice-président et gérant général, Triad Oil Co. Ltd): Je désire faire remarquer, monsieur le président, qu'il faut aussi tenir compte du prix et que, quelques soient les combusitbles utilisés, leur coût doit être compétitif. Nous savons que la tendance actuelle est à la réduction de l'emploi des carburants à haute teneur en soufre. Mais on doit cependant tenir compte du coût de l'élimination du soufre dans le pétrole. Dès lors, à certains points de vues, le pétrole peut en être réduit à une position concurrentielle défavorable par rapport au charbon, à certains types de déchets de carburant, au gaz, etc...

M. Ritchie: Les Américains ne consomment que moins d'un pour cent. Est-il possible que cette demande anticipée en pétrole et en énergie diminue?

M. Nielsen: Je doute fort qu'il y ait ralentissement. Toutes les prévisions ayant été faites par des organismes réputés et fiables, y compris la Commission nationale de l'Énergie, notre propre Association du pétrole, l'Institut américain du pétrole, annoncent une augmentation. Aucune ne prévoit une diminution de la demande.

M. Ritchie: Pour ce qui est des sables bitumeux de l'Alberta, vous dites dans votre mémoire que Carter s'attendait à en avoir beaucoup, mais que vous ne croyez pas que ce soit un facteur important, Je suppose que la même chose s'applique aux États-Unis pour les schistes du Colorado qui contiennent du pétrole, même s'ils sont très importants. Pourquoi ne croyez-vous pas que ce soit un facteur important?

Le président: Lorsque vous parlez de Carter, vous parlez de monsieur Carter qui était président de la Commission royale d'enquête?

M. Ritchie: Oui.

Le président: Très bien.

M. Nielsen: Nous ne négligeons pas complètement les sables bitumeux de l'Alberta et les schistes pétrolifères du Colorado en tant que futures sources pétrolifères et énergétiques. Mais nous nous rendons compte que l'extraction du bitume pose des problèmes en Alberta et je crois même que ceux qui s'en occupent

[*Text*]

that these gentlemen have already made a submission to this group. Although ultimately these two deposits will be important, we do not forecast that they will be competitive economically in the near term—I would say for at least 10 years and maybe 20 years.

Mr. Ritchie: In your summary on the White Paper, item no. 5, you say that the proposed new system would create more problems than it would solve. Could you comment on that briefly, or are you just giving a considered opinion?

• 1145

Mr. Nielsen: I will refer that one to Mr. Mair.

Mr. Mair: Mr. Chairman, it is a considered opinion—an opinion based, for example, on an explanation of how creditable tax would work. This was a 19-page explanation which took quite a bit of understanding. It was to illustrate a company with only one type of capital, that is one type of shares issued. That indicated that even this would be a fairly complicated thing—you would have to explain to your shareholders what the creditable tax was and so on. Consider a company with three or four types. I am not smart enough to figure out how you would be able to do it.

Mr. Ritchie: My time is limited but I would like to ask one more question. These CPA proposals—a depletion allowance of 20 per cent of gross income limited to 33⅓ per cent of production profits and so on—how do they differ from the White Paper and what do you feel are their advantages?

Mr. Mair: Mr. Chairman, the White Paper proposes a so-called depletion allowance which is based on the amount of exploration and development done. The authors of the White Paper have admitted that this is an inefficiency, that is, the more exploration and development you do, the less depletion you get. The limitation, of course, also is more stringent than what we are proposing. Depletion which is calculated on gross income is not affected by the exploration and development and therefore you can carry on large exploration and development programs without affecting the calculation of your depletion. We feel this is a more efficient way of calculating depletion.

In addition to that, the proposal we have made, though not the same as United States

[*Interpretation*]

ont déjà présenté un mémoire devant votre groupe. Même si, en dernier recours, ces deux gisements deviendront importants, nous ne prévoyons pas qu'ils seront dans une position concurrentielle avant dix et peut-être vingt ans.

M. Ritchie: Dans votre résumé concernant le Livre blanc, à l'article numéro 5, vous dites que le nouveau système fiscal causerait plus de problèmes qu'il n'en résoudrait. Pourriez-vous commenter brièvement ou me dire si c'est simplement votre opinion?

M. Nielsen: Je renvoie la question à M. Mair.

M. Mair: Monsieur le président, ce que nous voulons dire par là c'est une opinion basée, par exemple sur la manière dont on considérerait l'avoir fiscal. Cela était expliqué en dix-neuf pages et ce n'était pas très clair. On y illustrait un certain genre de société avec un seul type de capital, c'est-à-dire n'émettant qu'une seule sorte d'actions. Ce serait très complexe et il faudrait expliquer aux actionnaires ce qu'est l'avoir fiscal, etc.... Je ne suis pas vroiment assez intelligent pour dire comment cela pourrait fonctionner dans une société émettant trois ou quatre sortes d'actions.

M. Ritchie: Je sais que je n'ai plus beaucoup de temps à ma disposition mais j'aimerais demander encore une question. La C.P.A. propose une déduction pour épuisement de l'ordre de 20 p. 100 du revenu brut et limitée à 33⅓ p. 100 des bénéfices de la production. En quoi cela diffère-t-il des propositions du Livre blanc et quels en sont les avantages?

M. Mair: Le Livre blanc propose ce qu'il appelle une déduction pour épuisement basée sur le montant dépensé en prospection et en exploitation. Les auteurs du Livre blanc ont admis eux-mêmes que cette mesure serait inefficace parce que, à mesure que la prospection et l'exploitation augmentent, la déduction pour épuisement diminue. Cela est beaucoup plus sévère que ce que nous proposons. L'épuisement calculé sur le revenu brut n'est pas affecté par les sommes dépensées en prospection et en exploitation, ce qui permet d'entreprendre plus en prospection et en exploitation sans affecter le calcul de la déduction.

De plus, la proposition que nous avons faite, sans être identique à la déduction pour

[*Texte*]

depletion, is more in line with it and therefore more competitive.

Mr. Ritchie: Would your suggestion be better for the country at large as well as the industry—better than the present method of depletion?

Mr. Mair: Yes, I believe it would.

Mr. Ritchie: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): I would like to zero in on this question of depletion since it is the core of the White Paper with regard to the oil industry, although when related to integration and some of the other features, I dare say there are many complications.

You suggest in your brief I believe that the present system of depletion allowances is inefficient. To what extent and in what way is the present system inefficient?

Mr. Mair: Mr. Chairman, the present system has the same disadvantage as that proposed in the White Paper, that is, the more exploration and development that is done, the less depletion you get. This is borne out by the fact that, as we prove in here, we have had only 500 million of depletion used during the 20-odd years since Leduc. Most companies have not made use of the present depletion allowances because of this inefficient calculation.

Mr. Lambert (Edmonton West): Does that by itself indicate that the method of computation is inefficient, the fact that the companies have not used i?

Mr. Mair: Perhaps it is hard to define that as inefficient. The White Paper does call it inefficient and perhaps that is not a good word. But it does mean that the very object you are supposed to be proposing, that is to do more exploration and development, denies the producer the right of the depletion allowance.

Mr. Lambert (Edmonton West): Well, the past is past. What we have to consider is the future of the oil industry and other resource development industries in the light of the proposals of the White Paper plus what a reformed tax system could do. I am particularly concerned about the economic growth of your industry and the relationship that this requirement may have with the proposals in the White Paper.

[*Interprétation*]

épuisement accordée par les États-Unis à l'heure actuelle, lui ressemble davantage et nous place dans une position meilleure pour entrer en concurrence avec eux.

M. Ritchie: Est-ce que ce sera plus avantageux pour l'industrie que la méthode actuelle de calcul, selon vous?

M. Mair: Oui, je pense.

M. Ritchie: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'aimerais parler de la question de la déduction pour épuisement qui est l'essentiel du Livre blanc pour l'industrie du pétrole même si, en ce qui a trait à l'intégration et à d'autres aspects, il se pose beaucoup de difficultés. Vous dites dans votre mémoire que le système actuel de déductions pour épuisement est inefficace. Dans quelle mesure et de quelle façon le système actuel est-il inefficace?

M. Mair: Le régime actuel offre les mêmes désavantages que ceux qui se trouvent dans le Livre blanc c'est-à-dire que plus il y a d'exploitation et de développement, plus la déduction diminue. Depuis la découverte du champ pétrolifère Leduc, qui remonte à vingt ans environ, on n'a enregistré que 500 millions en déduction pour épuisement. La plupart des compagnies ne s'en prévalent pas à cause de son inefficacité.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Est-ce que le fait que les sociétés ne s'en sont pas prévalu indique que la méthode de calcul est inefficace?

M. Mair: C'est difficile à dire. Le Livre blanc décrit le système comme étant inefficace mais peut-être n'est-ce pas le bon terme. Cependant, alors qu'on est supposé d'encourager la prospection et l'exploitation, on nie à celui qui le fait le droit de demander une déduction pour épuisement.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le passé est le passé. Ce qu'il nous faut envisager, c'est l'avenir de l'industrie pétrolière et de celle des autres ressources naturelles à la lumière des propositions faites dans le Livre blanc et des retentissements possibles de la réforme fiscale. Je m'inquiète tout particulièrement de la croissance économique de votre industrie et des exigences qui en découlent à cause des propositions du Livre blanc.

[*Text*]

On the basis of earned depletion, do you think that the oil industry—that is the conventional oil and gas industry as we know it—could live with these proposals and the degree of economic growth that we would want?

• 1150

Mr. Mair: With that qualification I would say no, it will not achieve the kind of economic growth we want. I would like to add one further thing, that the oil industry has made investments to this point based on the expectation that they were going to have depletion under the current regulations. This would reduce the value of these assets now because we would not have the same amount of depletion unless you went out and earned it. We would be denied that. I do not think we would have the economic growth that we are proposing, particularly for these remote areas offshore and so on, if the White Paper were implemented.

Mr. Lambert (Edmonton West): Surely, Mr. Mair, it is not a condition of life that tax rules are immutable, that once you have embarked on a program that they are forever unchangeable. I do not think anybody is as unrealistic as that in Canada because you are in for real heart trouble if that is the case.

Mr. Mair: No, we did not expect that the tax rules would never be changed but we did expect that if they were changed there would be some transitional provisions to take care of them and there are some transitional provisions in the White Paper. However, as we point out in our brief, they are entirely inadequate.

Mr. Lambert (Edmonton West): With regard to the earning depletion proposals, it is a question of the figures that you show. You would like to have gross expenditures. Your formula is quite clearly set out. It would be a depletion allowance of 20 per cent of gross income from production, not to exceed 33⅓ per cent of production profits before deducting exploration and development expenses. Would you explain precisely what you mean by that because there are some people connected with this inquiry who may not be fully familiar with the terms.

Mr. Mair: If I may illustrate by quoting, say, per barrel figures, a barrel of oil sells on the average for something in the range of $2.50. That would be your gross income after deducting a royalty of approximately 16⅔ per cent, perhaps an average of 12 per cent for Western Canada. You then receive the $2.50 and have what we call "lifting costs" the

[*Interpretation*]

Pensez-vous que l'industrie telle que nous la connaissons, c'est-à-dire l'industrie pétrolière classique, pourrait survivre si ces propositions étaient appliquées? Je parle de la croissance économique dont elle a besoin.

M. Mair: En apportant cette réserve, je dirais non. Elle ne pourrait atteindre cette croissance économique que nous voulons. Une autre chose que j'aimerais ajouter c'est que l'industrie pétrolière a fait des investissements jusqu'ici en se basant sur le principe que le régime actuel de déduction resterait en vigueur pour eux. Cela réduirait maintenant la valeur de leur actif car la déduction sera moindre à moins qu'elle soit gagnée ailleurs. Je pense qu'on nous le refuserait. Je ne pense pas que nous atteindrions la même croissance économique, surtout pour la prospection au large, si les propositions sont appliquées.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mais, il est sûr qu'un régime fiscal n'est pas éternel, et qu'un programme peut-être changé en cours de route. Je ne pense pas qu'il n'y ait personne au Canada qui soit assez irréaliste pour croire cela. Sans cela, vous vous préparez des ennuis.

M. Mair: Non, nous n'avons jamais songé que le régime fiscal ne changerait pas mais nous nous attendions à ce qu'il y ait des mesures de transition qui seraient prises. On en propose dans le Livre blanc mais, comme nous le signalons dans le mémoire, elles sont totalement inadéquates.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Pour ce qui est de la déduction d'épuisement gagnée, elle dépend des chiffres que vous utilisez. Vous voudriez des dépenses brutes. Votre formule est très explicite. Vous demandez une déduction fondée sur 20 p. 100 du revenu brut de la production et ne dépassant pas 33⅓ p. 100 des bénéfices de l'exploitation avant la déduction des frais de prospection et de production. Pourriez-vous expliquer précisément ce que vous entendez par là, car il y a des gens qui ne sont pas familiers avec tous ces termes.

M. Mair: Je vais utiliser un example. Un baril de pétrole se vend en moyenne environ $2.50. Cela vous donnera le revenu brut après que vous aurez déduit une redevance qui est d'environ 16 p. 100 et en moyenne de 12 p. 100 pour l'Ouest du Canada. Donc, vous recevez $2.50. Vous devez compter également les frais de production du pétrole et de transport

[*Texte*]

costs of producing that oil and putting it into the pipelines. That cost may be 40 cents a barrel, 50 cents a barrel, in that range, and you have the capital cost of the assets required to produce and deliver the oil. The 33⅓ per cent is the amount after deducting royalties and the lifting costs or producing costs.

Mr. Lambert (Edmonton West): I see. You feel that this formula you propose would be not only more efficient but more equitable and would satisfy the oil industry generally.

Mr. Mair: Yes, I do.

Mr. Lambert (Edmonton West): A point which arises here in comparison with the United States is the present deductibility provisions and the proposed ones. Are they not substantially more liberal than those in the United States?

Mr. Mair: No, they are not.

Mr. Lambert (Edmonton West): How?

Mr. Mair: The United States depletion is calculated on gross income, and their limitation, by the way, reduces that percentage slightly, but I understand under the new regulations in the United States which are 22 per cent, the limitation they have of 50 per cent of net income from each property reduces that to an effective rate perhaps of 20 or 21 per cent. A gross depletion of 20 or 21 per cent is more than the existing depletion we have or that proposed in the White Paper.

Mr. Lambert (Edmonton West): I see, and not only depletion, what about deductibility rules?

•1155

Mr. Mair: The deductibility rules in Canada are more liberal than they are in the United States. It is not easy to make a direct comparison of the two tax systems because they have some fairly complicated rules of calculating their income on a property basis which are not comparable to ours. Their deductibility is on what they call an area of interest and they are allowed to write these costs off at a slower rate. They are allowed to write off immediately drilling costs, as we are.

Mr. Lambert (Edmonton West): All right, let us boil it out in the wash. What does the potential return to the shareholder represent in Canada? Is it greater or lesser than in the

[*Interprétation*]

par pipe-line, frais qui peuvent être de 40 à 50c. le baril. Vous devez également calculer les frais d'exploitation, le coût de l'équipement nécessaire pour la production et la livraison du pétrole.

Ce 33⅓ p. 100 est le montant qui reste après avoir déduit les redevances et les frais de production.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je vois. Et vous pensez que la formule que vous proposez serait non seulement plus efficace mais aussi plus équitable et qu'elle satisferait l'industrie pétrolière en général?

M. Mair: Oui, je le pense.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je pense à une question si je compare aux États-Unis. Je me demande si les dispositions actuelles et celles qui sont projetées concernant les déductions ne sont pas plus libérales que celles qui sont en cours aux États-Unis.

M. Mair: Non.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Comment cela?

M. Mair: Aux États-Unis, les déductions se font sur le revenu brut. Leurs restrictions, en fait, réduisent quelque peu ce pourcentage mais je crois comprendre qu'avec leur nouvelle législation qui accorde 22 p. 100, les restrictions de 50 p. 100 du revenu net pour chaque avoir, entraînent que le taux effectif est de 20 ou 21 p. 100. C'est supérieur à ce que nous avons à l'heure actuelle et à ce qu'on propose dans le Livre blanc.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je vois. J'aimerais qu'on parle non seulement de l'épuisement mais aussi du calcul des déductions.

M. Mair: Les dispositions concernant les déductions sont plus libérales au Canada qu'aux États-Unis. Il est difficile de faire la comparaison directement entre les deux régimes fiscaux à cause de leurs règlements complexes sur le calcul de l'impôt sur le revenu qui ne sont pas comparables aux nôtres. Leurs déductions se font sur ce qu'ils appellent des régions d'intérêt et ils peuvent en déduire le coût selon un taux moins élevé. Ils peuvent déduire immédiatement les frais de forage, tout comme nous.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Alors, venons-en au fait. Au Canada, les bénéfices des actionnaires sont-ils supérieurs ou inférieurs par rapport aux États-Unis, compte

[*Text*]

United States, if you consider the comparative depletion rules and deductibility rules as they exist at the present time?

Mr. Mair: The best figures I can give you to answer that are put out by the Dominion Bureau of Statistics which show that the rate of return in Canada has to this point been 7.3 per cent, roughly in that range, 6.7, 7.7 and 7.3 over the years 1965, 1966 and 1967. In the United States those figures are slightly higher. However, again it is difficult to compare because the United States include in their statistics profits they have made from Canada and from worldwide operations. I do not believe there are any statistics—at least I have no statistics—to show what their rate of return is on their U.S. operations.

Mr. Lambert (Edmonton West): I ask because the development capital that is available for the oil and gas industry is essentially offshore. The great bulk of the new capital is not Canadian, certainly some is internally generated within the operating companies here in Canada, some very limited capital is obtained from Canadians, but the big bulk is from international petroleum companies. What concerns me is what is going to be the rate of return on Canadian operations in competition with operations elsewhere? It is my view, and I think it would be shared by most, that if the return here in Canada were to become less than elsewhere, then elsewhere will get the capital.

Mr. Mair: That is our concern, too. Despite the fact there is a popular impression that the oil industry makes lots of money, the facts are that the rate of return is not high. We live on the expectation or the hope of getting a big bonanza—each company is trying to get this. The United States has had a higher rate of return and despite the fact that Canadians thought the oil industry was doing so well and had such good incentives, they have not to this point invested very much money in the oil industry. They have had incentives available to them, we hoped they would attract Canadian capital but to this point they have not.

Mr. Lambert (Edmonton West): I see. The last few minutes that may be available to me, Mr. Chairman may be more limited than I think. Let us switch to the risk element which is again one of the reasons why the industry has such claims that it requires particular treatment. As they exist at the present time, do the rules tend to favour the larger integrated companies rather than the smaller ones? Is it not implicit that the degree of risk

[*Interpretation*]

tenu des différents règlements au sujet des déductions pour épuisement et du système de calcul actuel?

M. Mair: La meilleure réponse que je puis vous donner, c'est de vous fournir des chiffres émis par le Bureau fédéral de la Statistique. D'après celui-ci, au Canada, le taux des bénéfices a été de 7.3 p. 100, soit 6.7, 7.7 et 7.3 p. 100 en 1965, 1966 et 1967. Les chiffres aux États-Unis sont un peu plus élevés mais il est difficile de les comparer car, aux États-Unis, les statistiques comprennent les bénéfices provenant des sociétés canadiennes ou étrangères. Je ne crois pas qu'il y ait des statistiques ou du moins, je n'en ai pas pour montrer quels sont les bénéfices pour une société installée aux États-Unis.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): La raison pour laquelle je le demande, les capitaux qui sont disponibles pour l'industrie du gaz et du pétrole, portent essentiellement sur l'exploitation au large. Le plus gros de ces nouveaux investissements n'est pas de provenance canadienne et vient des sociétés pétrolières internationales. Ce qui me préoccupe, c'est ce que sera le taux des bénéfices des sociétés canadiennes par rapport aux sociétés établies à l'étranger. J'ai l'impression que, si le taux de bénéfices est inférieur au Canada, les investissements iront ailleurs.

M. Mair: La même chose nous préoccupe. En dépit du préjugé qui veut que l'industrie pétrolière fasse beaucoup d'argent, en fait le taux des bénéfices est assez peu élevé. Chaque société espère toujours trouver la fortune. Les États-Unis ont toujours eu des bénéfices le plus élevé et, même si les Canadiens estiment que l'industrie pétrolière se porte bien et qu'elle reçoit beaucoup de stimulants, il n'y a pas eu tellement d'investissements dans les industries pétrolières au Canada cette année. On leur fournit des stimulants, espérant qu'elles pourront attirer les capitaux canadiens mais, jusqu'ici, cela ne s'est pas fait.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je vois. Je n'ai plus que très peu de temps. Passons maintenant à l'élément du risque qui est l'une des raisons pour laquelle cette industrie demande un traitement particulier. Dans la conjoncture actuelle, est-ce que le règlement favorise les importantes sociétés intégrées plutôt que les petites entreprises? N'est-il pas implicite que les risques sont moins grands pour les sociétés intégrées, à cause de la

[*Texte*]

is less for the large integrated companies because of the diversification of their operations against the smaller ones?

Mr. Mair: Yes, that is true, particularly when you consider a small company which might want to participate in these remote areas, the amount of capital required could almost make or break a small company where a large company might be able to handle that.

Mr. Nielsen: On the other hand, we also see where smaller companies have been very successful in finding crude oil and gas, both in the United States and Canada. There are some outstanding examples in both countries where really small companies have made very significant discoveries.

• 1200

Mr. Lambert (Edmonton West): Regarding the question of the economic impact of any decline in the expansion of this industry—I am not interested in the status quo but in the expansion of the industry—have you any figures as to what you might consider the multiplier factor in a dollar of money spent on exploration and development? Just what is the multiplier effect on the Canadian industry and to what extent do you consider your operations in exploration and development to be labour intensive as against capital intensive?

Mr. Mair: Mr. Chairman, I would say first of all that I am not an economist but I have seen economic studies which indicate that the multiplier effect of expenditures on exploration and development is five. I am sorry I forgot the last part of your question.

Mr. Lambert (Edmonton West): That is the exploration and development of the oil and gas industry. What are the degree of labour intensive as against capital intensive portions thereof?

Mr. Mair: The oil industry is very heavily capital intensive.

Mr. Lambert (Edmonton West): Is it for that reason the multiplier effect may be somewhat in the lower scale?

Mr. Mair: I think so, yes.

Mr. Lambert (Edmonton West): In so far as Canadian development is concerned as to the equipment and expenditures on capital, are these obtainable now more and more in Canada or do these have to be imported?

Mr. Nielsen: There is a continous growth in the availability of equipment for oil field purposes in Canada. Much equipment still has to

[*Interprétation*]

diversification de leurs opérations, que pour les petites entreprises.

M. Mair: C'est vrai, oui. Si l'on considère surtout les petites entreprises qui voudraient travailler dans les régions isolées, les investissements nécessaires sont hors de la portée d'une petite entreprise alors qu'une grande société pourrait se les permettre.

M. Nielsen: Tout de même, il y a eu des petites entreprises qui ont réussies à trouver des gisements de pétrole brut et de gaz au Canada et aux États-Unis. On peut en fournir d'excellents exemples dans les deux pays.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Au sujet du retentissement économique du ralentissement du développement de cette industrie—je ne m'intéresse pas au statut mais au développement de l'industrie—auriez-vous des chiffres concernant ce qu'on pourrait appeler le facteur de multiplication de chaque dollar consacré à la prospection et à l'exploitation? Où se trouve l'effet de cette multiplication dans l'industrie canadienne et dans quelle mesure croyez-vous que la prospection et l'exploitation requièrent plus de main-d'œuvre que de matériel?

M. Mair: Monsieur le président, je tiens tout d'abord à mentionner que je ne suis pas un économiste. Cependant j'ai fait des études selon lesquelles un dollar serait multiplié par environ 5. J'ai oublié la dernière partie de votre question, j'en suis désolé.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Dans quelle mesure la prospection et l'exploitation dans l'industrie du pétrole et du gaz sont-elles axées vers la main-d'œuvre plutôt que vers la mécanisation?

M. Mair: Je dirais que l'industrie pétrolière est très fortement axée vers la mécanisation.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est pourquoi elle ne rapporte pas tellement.

M. Mair: C'est ce que je pense.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Pour ce qui est du développement au Canada, est-ce que le matériel peut être acheté au Canada dans une proportion de plus en plus grande ou doit-il être importé?

M. Nielsen: Il y a une croissance continuelle de la disponibilité de matériel canadien pour l'industrie du pétrole. Cependant, on doit

[*Text*]

be purchased in the United States; for example, compressors, which is a very important part of our business. On the other hand, there are significant items which can be purchased in Canada which once could not be purchased in Canada, such as pipe for pipe lines. We have even seem recently where one drilling rig was constructed in Halifax and one in Victoria, offshore drilling rigs. So there is an obvious increase and I believe this is an increase that will continue.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Nielsen, can we get down to some hard figures on this? Is there any proportion? Is it 10 per cent, is it 15 per cent, is it 25 per cent or whatever figure it may be? You were talking about pipe line, pipe stems, but what about drill stems? Just what is the development of the Canadian secondary industry based upon an expanding oil and gas industry?

Mr. Nielsen: Mr. Lambert, I do not believe we have such figures available. We can definitely get these and will make them available to you.

Mr. Lambert (Edmonton West): Is there anybody in a position to even hazard what they call a ball park figure?

The Chairman: Do not forget, gentlemen, your report will be printed, maybe not until later on.

Mr. D. L. Fuller (Chairman, Pipeline Division, Canadian Petroleum Association): On pipeline investments I would think the Canadian material availability certainly as far as oil lines are concerned is extremely high and that it is readily available right across the country. Pumps and engines, all motors are for the most part available in Canada. Gas lines, I think, other than the compressors which Mr. Nielsen mentioned, most of the rest of that material is available in Canada.

Mr. Lambert (Edmonton West): The capital equipment used in the construction thereof, is obtainable in Canada, or, does it lead to the establishment of the provision of that capital equipment in Canada, bulldozers, side-loaders and all that sort of thing?

Mr. Fuller: I think most of that, the big heavy machinery and the tractors are still built in the U.S.A.

Mr. Lambert (Edmonton West): I see.

Mr. Fuller: Much of the other equipment is probably Canadian.

Mr. Lambert (Edmonton West): I am hopeful, Mr. Chairman, that we can get some

[*Interpretation*]

encore en acheter une large part aux États-Unis, les compresseurs, par exemple, qui jouent un rôle important dans nos travaux. Mais il y a beaucoup de matériel qu'on peut maintenant acheter au Canada alors que c'était impossible autrefois. Et même, récemment on a construit une plate-forme de forage à Halifax ainsi qu'à Victoria pour la prospection au large. Il y a donc un accroîssement manifeste qui, je pense, se poursuivra.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'aimerais avoir des chiffres bien précis à ce sujet. Peut-on établir une proportion? Est-ce 10 p. 100, 15 p. 100, 25 p. 100, un autre chiffre? Vous parliez des oléoducs, des éléments de tuyaux. Est-ce que vous oubliez les trépans de foreuse? Est-ce que l'expansion de l'industrie secondaire au Canada se fonde sur celle de l'industrie du gaz et du pétrole?

M. Nielsen: Monsieur Lambert, je ne crois pas que nous ayons de telles statistiques, mais nous pourrions nous renseigner pour vous les fournir.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Y aurait-il quelqu'un qui pourrait me donner une approximation?

Le président: N'oubliez pas, messieurs, que ce renseignement pourrait être imprimé plus tard.

M. Fuller (président de la division des oléoducs, Association Canadienne du pétrole): En ce qui concerne les pipe-lines, je crois que la disponibilité en matériel canadien est très grande partout au pays. Les pompes, les machines et les moteurs peuvent être, pour la plupart, achetés au Canada. Je pense que pour les oléoducs, à part les compresseurs dont M. Nielsen a déjà parlé, la plupart du matériel nécessaire est disponible au Canada.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Et le matériel utilisé pour la construction, peut-on aussi l'acheter au Canada ou est-ce que cela amène à l'établissement d'un approvisionnement du matériel important? Je parle des bulldozers, des chargeurs latéraux et ainsi de suite.

M. Fuller: Je pense que la machinerie lourde et les tracteurs sont faits aux États-Unis.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je vois.

M. Fuller: Mais je crois que le reste est canadien.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'espère pouvoir éclaircir ce point, monsieur le prési-

[*Texte*]

clarification of this because this is part of what I would see one industry leading to the development and expansion of other industries. My view of a tax system is that it is one designed for the encouragement of economic growth and this is what I am after and that has been the purpose of my questions. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Whicher.

• 1205

Mr. Whicher: Mr. Chairman, as you well know, I am not in a position to be nearly as professional in my questioning as our western friends are who know a great deal about the oil business. I happen to come unfortunately from an area which does not have oil. Therefore my questions may appear to be somewhat amateurish to the witnesses who know this business 100 per cent. However, I am very interested in the fact that all of our industry in my opinion should get the same tax breaks, if we can describe any taxes as breaks in this world of taxation, the same breaks that we do in the United States.

Mr. Lambert, in his questioning about depletion brought out the fact that in your brief you have suggested that there be a depletion allowance of 20 per cent and I believe it was Mr. Mair who said that speaking roughly it was about 21 per cent in the United States at the present time. Really they are about the same.

Mr. Mair: That is the best estimate I have.

Mr. Whicher: Right. I think that we should be, whatever the figure is, similar to the United States. What is the figure according to the White Paper after you boil it all down, what do they suggest for these depletion allowances? You are recommending 20 per cent. What do they recommend?

Mr. Mair: Mr. Chairman, the White Paper recommends a depletion allowance which is calculated on the net after deducting all exploration and development costs. That for the industry to date has been virtually nil because most companies showed no profit after deducting all these costs. Therefore it is difficult to quote a figure. We have had estimates that the larger companies that have been taxable have been making some use of the existing depletion allowance were realizing something approximating 20 to 22 per cent. Under the White Paper that would be restricted further and I think it is almost impossible to quote an exact figure but certainly it would be below 20 per cent.

[*Interprétation*]

dent. Je dirais que c'est une industrie qui peut entraîner l'expansion d'autres industries. Mon opinion est que le système fiscal doit encourager la croissance économique et c'est ce que je recherche. C'est là le but de mes questions. Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Whicher.

M. Whicher: Comme vous savez, monsieur le président, je ne suis pas suffisamment renseigné pour des questions aussi pertinentes que nos amis de l'Ouest qui connaissent bien la question du pétrole. Je viens d'une région où il n'y en a pas. Et, par conséquent, mes questions pourront sembler assez superficielles aux témoins qui connaissent cette question à 100 p. 100. Cependant, je m'intéresse à ce que toute notre industrie ait les mêmes avantages fiscaux, si nous pouvons décrire un impôt comme pouvant être un avantage, que ceux dont jouit l'industrie aux États-Unis.

M. Lambert, dans ses questions au sujet de l'épuisement dit que, dans votre mémoire, vous parlez d'une déduction pour épuisement de 20 p. 100. Je pense que c'est M. Mair qui a dit que celle-ci était d'environ 21 p. 100 aux États-Unis, à l'heure actuelle. Aussi est-ce à peu près la même chose dans les deux pays.

M. Mair: C'est la meilleure estimation que j'aie.

M. Whicher: D'accord, mais je crois que, quelles que soient les statistiques, notre situation est analogue à celle qui prévaut aux États-Unis. Quel est le pourcentage accordé par le Livre blanc et que suggère-t-il au sujet de ces déductions pour épuisement? Vous parlez de 20 p. 100. Et lui?

M. Mair: Le Livre blanc recommande une déduction fondée sur le revenu net duquel on a déduit les frais de prospection et d'exploitation. Or aujourd'hui, pour l'industrie, c'est à peu près rien, car aucune industrie n'aurait de bénéfices une fois ses frais déduits. Alors, il est difficile de vous citer des chiffres. Les sociétés les plus importantes qui sont taxables se sont prévalues de l'allocation d'épuisement selon un chiffre de 20 à 22 p. 100. Or le Livre blanc impose de plus fortes restrictions et il me semble à peu près impossible de donner un chiffre précis, mais ce serait certainement inférieur à 20 p. 100.

[*Text*]

Mr. Whicher: In many instances there would be none?

Mr. Mair: In the majority of the industry to date there has been none under that type of calculation.

Mr. Whicher: Your second recommendation reads:

> (2) The proposal to tax unrealized gains should be abandoned.

I am going to skip that one entirely but I am certainly glad that you put it in there. I understand what that means.

Your Recommendation (3) reads:

> (3) Provision should be made to preserve the benefits of incentive provisions when income is passed from corporations to their shareholders.

Would you just explain that a little further, please, now?

Mr. Mair: Yes, Mr. Chairman, as I mentioned earlier a company is entitled to calculate a depletion allowance; however, after it has calculated this through the operaton of the integration provisions you are only given credit for the amount of tax that was paid. Therefore, the creditable tax available to the shareholder is not sufficient in most cases to cover the tax he is going to have to pay. When he receives a dividend from a resource industry or a fast-growth industry, he will have to pay further taxes and we feel that this will detract from our shares and drive Canadians away from resources industries, growth industries, into higher tax-paying industries.

Mr. Whicher: What would the average of the larger oil companies percentage of taxes be?

Mr. Mair: We do not have that information available to us. I have seen some figures quoted that their rate of tax was 28 per cent on producing operations at the present time.

Mr. Whicher: In other words, a shareholders would only get a credit of 28 per cent instead of the 50 per cent.

Mr. Mair: That is true and it may be further restricted because under the White Paper they have to earn that so-called depletion allowance.

Mr. Whicher: To be fair, there is no tax credit for our American oil friends, is there, as far as a tax dividend credit is concerned?

[*Interpretation*]

M. Whicher: Dans certains cas, il n'y en aurait pas.

M. Mair: Oui, justement. Avec ce genre de calcul il n'y en a pas eu jusqu'ici pour la plupart des sociétés.

M. Whicher: On lit dans votre seconde recommandation:

> (2) La proposition d'imposer les gains non réalisés devrait être rejetée.

Je vais entièrement sauter celle-là, mais je suis bien content que vous l'ayez placée là car je comprends ce qu'elle veut dire.

On lit dans votre recommandation numéro 3:

> (3) Des dispositions devraient être prises pour conserver l'effet des stimulants quand le revenu passe de la société aux actionnaires.

Pourriez-vous donner plus d'explications à ce sujet, s'il vous plaît?

M. Mair: Oui, monsieur le président. Comme je l'ai dit tantôt, les sociétés sont autorisées à faire une déduction d'épuisement; cependant, après que ce calcul s'est fait, suivant la disposition concernant l'intégration, on ne leur crédite que pour le montant d'impôt payé. Dans bien des cas cela ne suffit pas à l'actionnaire pour couvrir le montant d'impôt à débourser. Lorsqu'il reçoit un dividende d'une industrie exploitant les ressources naturelles ou d'une société à croissance rapide, l'actionnaire devra payer à nouveau de l'impôt. Nous pensions que cela nuira à nos actions et éloignera les Canadiens des industries fondées sur les ressources naturelles et de celles qui ont une croissance rapide, à cause du haut niveau de l'impôt.

M. Whicher: En pourcentage, combien verseront en moyenne les compagnies pétrolières importantes?

M. Mair: Nous n'avons pas ce renseignement. J'ai vu certains chiffres disant que le taux fiscal pour les sociétés pétrolières serait à l'heure actuelle de 28 p. 100.

M. Whicher: Donc, les actionnaires auraient des crédits d'impôt de 28 p. 100 au lieu de 50 p. 100.

M. Mair: Oui et ce pourcentage pourrait être encore plus restreint car, selon le Livre blanc, il leur faudrait gagner cette déduction.

M. Whicher: Ce serait juste. Il n'y a pas de crédit fiscal pour nos amis américains, n'est-ce pas? Et pour ce qui est des crédits pour les dividendes?

[*Texte*]

Mr. Mair: No, there is not.

Mr. Whicher: I mean this is one benefit that up to the moment we have had here in Canada?

Mr. Mair: That is true and as I mentioned earlier we felt that with this benefit Canadians should participate more in the oil industry but they have not done so. I think this becomes a function of risk, that Canadians have not been familiar with risk-taking in the oil industry to the extent that the Americans have, therefore Americans are more willing to take that risk.

• 1210

Mr. Whicher: Yes.

Your fourth recommendation is that the present depletion should be continued on royalty income received from existing properties. Would you just explain that as it is now? Then I would like a comparison with the United States—what happens there with their royalty income.

The Chairman: Mr. Little?

Mr. K. Little (Chairman, Tax Committee, Canadian Petroleum Association): What we are saying there is that, under the present law, the royalty owner is entitled to receive a 25 per cent depletion allowance. A royalty owner is one which does not share in the operating costs or lifting costs of particular property.

The White Paper proposal to repeal this 25 per cent depletion is, to a large degree, a confiscaton of property because these rights are created and exhanged throughout the industry in a sharing of the risk. Their value considers the 25 per cent depletion allowance. Our counter-recommendation is that royalty income be treated in the same manner as other income attributable to the well.

In the United States, a royalty interest is depleted on the same basis as a working interest owner. That is, the taxpayer must take the greater of cost depletion or a percentage depletion. A percentage depletion on a royalty would be 22 per cent of gross not to exceed 50 per cent of net.

The Chairman: Mr. Whicher?

Mr. Whicher: What we are talking about here is the percentage, that in the West it would cost you roughly 12 per cent per royalty. Is this what I understand?

[*Interprétation*]

M. Mair: Non.

M. Whicher: C'est un avantage dont nous avons joui jusqu'ici au Canada, n'est-ce pas?

M. Mair: C'est vrai, et les canadiens devraient participer plus activement dans l'industrie du pétrole, mais ils ne l'ont pas fait. Cela dépend du risque auquel les Canadiens ne sont pas habitués. Les Américains sont directement intéressés. C'est pourquoi ils consentent à prendre des risques.

M. Whicher: Oui. Dans votre quatrième recommandation, on lit que la déduction actuelle devrait continuer d'exister pour le revenu de redevances provenant de propriétés déjà acquises. Pourriez-vous m'expliquer comment cela se fait à l'heure actuelle s'il vous plaît. J'aimerais une comparaison avec les États-Unis, avec le revenu des redevances.

Le président: Monsieur Little?

M. Little (Président du comité fiscal, Canadian Petroleum Association): Nous disons que, conformément à la loi actuelle, celui qui reçoit des redevances a droit à une déduction pour épuisement de 25 p. 100. Il ne partage pas le coût du fonctionnement et de l'entretien de sa propriété.

Dans les propositions du Livre blanc, on veut abroger cette déduction de 25 p. 100. Dans une large mesure c'est une confiscation de la propriété car ces droits sont créés et échangés dans l'industrie pour partager les risques et, pour estimer leur valeur, on considère la déduction de 25 p. 100. Nous recommandons contre cela que le revenu sur les droits soit traité de la même façon que les autres revenus provenant du puits .

Aux États-Unis, un intérêt sur les redevances est déduit pour épuisement de la même manière que si c'était un portionnaire d'intérêts d'exploitation. Cela veut dire que le contribuable doit payer le plus élevé du coût de l'épuisement ou d'une déduction en pourcentage. Une déduction pour épuisement calculée en pourcentage serait de 22 pour cent du revenu brut et n'excéderait pas 50 pour cent du revenu net.

Le président: Monsieur Whicher?

M. Whicher: Ici, nous parlons du pourcentage. Cela peut coûter environ 12 p. 100 pour les droits, dans l'Ouest. Ai-je bien compris?

[*Text*]

Mr. Little: No, your taxable income on royalty interest would be 50 per cent of 75 and so on.

Mr. Whicher: Oh, I see, yes.

About capital gains, and this is one which I am sure worries all of us as Canadians. Most people would agree that we need a great deal of money in Canada but if we are going to compare ourselves with the United States and try to keep the percentage on royalties and on income the oil companies give, and other companies too, and keep it in comparison with the United States, then surely we must face the fact that they have a capital gains tax in the United States.

It costs a great deal of money to run this country of ours and it seems to me we have to face the fact that, if it does not come into effect now, it will be coming in, in the near future. You have suggested that there be a maximum of 25 per cent. As I understand it, this is really what the White Paper recommends, after the end of the five-year transitional period, is that not correct?

Mr. Mair: Mr. Chairman, that is true only with respect to shares of widely-held companies. For other assets that is not true.

One other comment I would like to make in this regard. We have talked of being competitive. The United States does have a lower rate for capital gains. We feel that in developed countries with more mature economies than ours perhaps a capital gains tax is appropriate. Canada needs to develop capital, and encourage accumulation of capital and savings. At this time, capital gains would inhibit that.

Mr. Whicher: You have mentioned that if it did come into being, sales of residents' homes, for example, should be completely exempt.

• 1215

The Chairman: Is this covered in their recommendations?

Mr. Whicher: Yes, it is. That is the first time I have ever caught you, Mr. Chairman, the first time.

The Chairman: Yes, but according to our advisers it was not one of the topics.

Mr. Whicher: Well, then, the advisers missed this certain recommendation because it is right here on page 33.

I certainly agree with this. I would like to see homes and personal properties exempted

[*Interpretation*]

M. Little: Non. Votre revenu imposable sur les bénéfices des redevances serait de 50 p. 100 de 75, etc...

M. Whicher: Oui, je vois. La question des plus-values nous inquiète tous, en tant que Canadiens. La plupart admettent qu'il nous faut beaucoup d'argent au Canada. Si nous nous comparons avec les États-Unis, en tenant compte du pourcentage des redevances et de l'impôt versés par les compagnies de pétrole et les autres, nous devons admettre qu'il y a un impôt sur les gains de capitaux aux États-Unis.

Il coûte cher de diriger notre pays il me semble que si cela n'entre pas en vigeur maintenant, cela se fera quand même très bientôt. Vous suggérez qu'il devrait y avoir un maximum de 25 p. 100. C'est vraiment ce que le Livre blanc recommande après la période transistoire de 5 ans. Ai-je raison?

M. Mair: Monsieur le président, c'est vrai seulement en ce qui a trait aux actions des sociétés publiques. Dans les autres cas, ce n'est pas vrai. Il y a un autre commentaire que je voudrais faire. Nous avons parlé de concurrence. Les États-Unis ont un taux d'imposition moins élevé pour les gains de capitaux et nous pensons que, dans des pays plus industrialisés ayant une économie plus mûre que la nôtre, un impôt sur les gains en capital peut être approprié. Mais le Canada doit d'abord attirer les investissements et encourager l'accumulation de capitaux et d'épargne. Nous pensons que l'impôt sur les gains en capital nuirait à cela.

M. Whicher: Vous avez dit que si cela était mis en œuvre la vente de résidences par exemple, devrait être complètement exonérée de l'impôt.

Le président: Est-ce compris dans le mémoire?

M. Whicher: Oui, c'est la première fois que je vous prends en défaut monsieur le président. La première fois.

Le président: Mais selon nos conseillers, cela n'était pas un des points du mémoire.

M. Whicher: Eh bien ils n'ont pas vu celle-là et elle est à la page 33.

Je suis d'accord, je voudrais que les maisons et les propriétés privées soient exemp-

[*Texte*]

but what happens in an instance like this where a fellow has a home...

The Chairman: I am sorry, Mr. Whicher, but we have before us representatives of the petroleum industry. Why, if it is possible, do we not keep our questions within their main responsibility. I cannot stop you if you ask a question on the principle of a private home but I would appreciate having as many questions as possible directed to the main topic. I am sorry.

Mr. Whicher: Yes, I agree. I just wanted to finish this question. Supposing a fellow had bought a home, say, for $20,000 out west somewhere, then one of your companies came along six months later and discovered something there and paid him $100,000 for the home. Do you not really think that, in an instance like this, he should pay a capital gains tax?

The Chairman: Mr. Nielsen?

Mr. Nielsen: Are you suggesting that a company might pay an employee for a home, Mr. Whicher?

Mr. Whicher: I am thinking about Ontario, as an example. An oil company comes along and wants a corner store. All of a sudden, for reasons that I do not know about, it becomes a valuable property for a service station. We know that these things do happen. Do you not think that instances like that are exceptions to the rules governing the taxing of personal property?

Mr. Nielsen: Our reluctance to see personal property taxes is probably related to the nature of our particular type of operation. Many of our members work on both sides of the United States border. We move people back and forth with regularity, both Canadians and Americans. Taxing personal property in this type of situation inhibits this kind of movement and it is equally as detrimental to Canadians as it is to Americans.

Mr. Whicher: I agree with that completely and I hope that that is looked after. That is all I have to ask, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Harkness.

Mr. Harkness: Thank you, Mr. Chairman. On page 7, you state:

> The CPA recommends that depletion allowance should relate to gross income to make the Canadian allowance competitive and to eliminate the present "inefficiency".

[*Interprétation*]

tées, mais qu'arrive-t-il quand, par exemple, quelqu'un a une maison...

Le président: Je m'excuse, monsieur Whicher, dans la mesure du possible, puisque des représentants de l'industrie du pétrole sont ici, pourquoi ne pas nous en tenir à ce qui les concerne en particulier. Je ne peux vous empêcher de poser de questions sur les résidences, mais je vous demanderais de poser autant de questions que possible sur le sujet principal. Je suis désolé.

M. Whicher: Je suis d'accord. Permettez-moi de finir ma question. Supposons que quelqu'un achète une maison de $20,000. Une compagnie vient 6 mois plus tard, découvre quelque chose là et lui verse $100,000 pour la maison. Ne pensez-vous que, dans un cas comme celui-là, il devrait payer un impôt sur les gains en capital?

Le président: Monsieur Nielsen?

M. Nielsen: Dites-vous qu'une compagnie devrait payer notre employé pour une maison, monsieur Whicher?

M. Whicher: En Ontario par exemple, une compagnie de pétrole voulait acheter un magasin. Pour des raisons que je ne connais pas, ce magasin devient une propriété de valeur pour ouvrir une station-service. Ne pensez-vous pas qu'il y a des exceptions à l'imposition des propriétés personnelles?

M. Nielsen: Notre hésitation à accepter l'imposition de propriétés privées à cause de la nature particulière de nos opérations. Un bon nombre de nos membres travaillent des deux côtés de la frontière. Il y a beaucoup de transferts part et d'autre de la frontière. L'imposition de propriétés privées dans ce genre de cas, nuit à ce mouvement et joue au détriment tant des Canadiens que des Américains.

M. Whicher: Je suis tout à fait d'accord et j'espère qu'on s'occupe de cette question. C'est tout ce que j'ai à dire, monsieur le président.

Le président: Monsieur Harkness.

M. Harkness: Merci, monsieur le président. A la page 7, on dit:

> La C.P.A. recommande que la déduction pour épuisement soit basée sur le revenu brut pour qu'elle permette au Canada de soutenir la concurrence d'autres pays et pour éliminer l'inefficacité du régime actuel.

[*Text*]

I think everyone agrees that the Canadian oil and gas industry should be competitive from every point of view. We are dealing here particularly with tax matters and I wanted to get your views on the situation insofar as the individual investor in the Canadian gas industry is concerned, both here and abroad. We seem to be making investments in the same type of industry in other countries. If the proposals of the White Paper were put into effect as far as depletion allowances are concerned, to what extent would this place the individual investor who is going to buy shares in your companies or others at a disadvantage in comparison with buying shares, we will say, in an American company, an Australian company or any other?

Mr. Mair: Mr. Chairman, I am not familiar with all the other countries but I do know that Canadians have not been encouraged, as I mentioned earlier, under our existing incentives for shareholders. I believe the incentives—for instance, the depletion allowance for shareholders and the tax credit system—which we now have are better for our shareholder than for the average American shareholder in a similar company in the United States.

As I mentioned, this is not apparently attractive enough to offset the risks involved and we have not had Canadians accepting the offer. If the White Paper goes in, obviously both of these are going to be taken away. In its place, we will have creditable tax which, as we explain in our brief, removes virtually all of that depletion allowance that the company receives and gives neither the depletion allowance nor the tax credit to the shareholder. Therefore, I think it would place the Canadian shareholders in the position of wanting to sell out to foreigners.

• 1220

Mr. Harkness: In other words, you think that the ability of the industry to attract new capital, particularly in the form of share participation, would be very considerably reduced if the White Paper proposals were put into effect?

Mr. Mair: I do.

Mr. Harkness: Looking at the same question from the point of view of the White Paper proposals with regard to capital gains, what would be the disadvantages of the shareholder in the Canadian company in comparison with, say, putting his money into a foreign oil company?

[*Interpretation*]

Je pense que tout le monde est d'accord pour dire que l'industrie pétrolière canadienne doit pouvoir soutenir la concurrence à tous les points de vue. Nous nous occupons tout particulièrement ici de problèmes fiscaux et je voudrais connaitre votre opinion sur la situation actuelle de l'investisseur de l'industrie canadienne du pétrole, qu'il soit d'ici ou d'ailleurs. On semble faire des investissements dans le même genre de sociétés que dans les autres pays. Si l'on appliquait les propositions du Livre blanc au sujet de la déduction pour épuisement, jusqu'à quel point cela placerait-il l'investisseur individuel qui désire acheter des actions de notre société ou d'une autre, dans une situation défavorisée par rapport à celle qu'il aurait s'il achetait des actions d'une compagnie américaine ou australienne?

M. Mair: Monsieur le président, je ne connais pas la situation dans tous les autres pays, mais les Canadiens n'ont pas été encouragés par les stimulants actuels accordés aux actionnaires. Je pense que les déductions permises aux actionnaires, et le système de crédits d'impôts que nous avons maintenant sont préférables pour les actionnaires à qui existe pour les Américains dans des compagnies semblables.

Cela ne semble pas suffisamment attirant pour faire oublier aux Canadiens les risques qu'ils encourent et ils refusent d'essayer. Si les propositions du Livre blanc sont appliquées, probablement que les deux choses seront enlevées. Pour les remplacer, nous aurons des avoirs fiscaux qui, comme nous l'avons expliqué dans notre mémoire, éliminent à peu près toutes ces déductions pour épuisement et n'accorde à l'actionnaire ni le système de crédits d'impôt, ni cette déduction. Donc, je pense que cela inciterait les actionnaires canadiens à vendre leurs actions à des étrangers.

M. Harkness: En d'autres mots, je dirais que la capacité de notre industrie à attirer de nouveaux investissements, spécialement sous la forme d'actions, serait considérablement réduite si les propositions du Livre blanc étaient appliquées.

M. Mair: Je pense oui.

M. Harkness: Si l'on examine cette question à l'aide des propositions du Livre blanc en ce qui concerne les gains en capital, quels seraient les désavantages pour un actionnaire d'investir dans une compagnie canadienne en regard avec ce qu'il aurait gagné en investissant dans une société pétrolière étrangère.

[*Texte*]

Mr. Nielsen: Mr. Harkness, with regard to the capital gains tax at marginal rates, most Canadians when they invest in the oil business do so, I believe, in the hope of an increase in the value of their shares. This would involve a capital gain and would be taxed according to the White Paper at marginal rates which would be, I think, definitely substantially less desirable than the U.S. system with its maximum of 25 per cent.

Mr. Harkness: One of the difficulties about dealing with these matters is that most of us are not tax experts and particularly the general public understands these things very little. What I was trying to get from you, gentlemen, is something definite in regard to what your views would be as to the particular disadvantage that an individual wanting to purchase shares if he looked into the situation, would find himself under, under the new White Paper proposals from the point of view of capital gains?

Mr. Little: In comparing the Canadian ownership of Canadian stock versus foreign stock in respect to the resource industry, under the White Paper the Canadian would be inclined or encouraged to buy foreign stock to avoid the five-year revaluation which he would face if he bought a widely held Canadian stock.

Mr. Harkness: In your view what would be his possibility of realized capital gains in comparison with the possibility of realized capital gains in other countries?

Mr. Little: It has been the experience that particularly shares of United States resource companies have experienced a greater gain than those of comparable Canadian shares, so that his earnings rate and his potential for a capital gain have been greater with foreign stock up to this time than with Canadian stock.

Mr. Harkness: What would be the effect of the White Paper proposals in that regard?

Mr. Little: As I understand it, one-half the capital gain on Canadian widely held shares would be taxed. The foreign shares would be taxed 100 per cent. I find it very difficult to say whether this experienced rate for potential for a greater capital gain in foreign stocks will continue over the Canadian stock.

The Chairman: Mr. Nielsen, how would you compare the recommendations of the Royal

[*Interprétation*]

M. Nielsen: Monsieur Harkness, je vais vous dire ce que je pense de l'impôt sur les gains de capitaux au taux le plus élevé, la plupart des Canadiens qui investissent dans le pétrole le font dans l'espoir d'augmenter la valeur de leurs actions. Cela implique qu'ils feront un gain de capital qui serait imposé, d'après le Livre blanc, au taux le plus élevée serait, je pense, beaucoup moins intéressant que le système américain avec son taux maximum de 25 p. 100.

M. Harkness: L'une des difficultés que l'on rencontre quand on discute de tels sujets est que la plupart d'entre nous ne sont pas des experts en fiscalité et que le public en général y comprend très peu de choses. Ce que je voulais obtenir de vous, messieurs, c'est une ovinion bien définie sur les désavantages qu'un individu qui veut acheter des actions peut trouver dans les propositions du Livre blanc en ce qui concerne les gains en capital.

M. Little: Si l'on compare les détenteurs d'actions canadiennes avec ceux d'actions étrangères en ce qui concerne les sociétés exploitant les ressources naturelles, avec l'application des propositions du Livre blanc, les Canadiens seraient encouragés à acheter des actions étrangères afin d'éviter la réevaluation de cinq ans auquelle ils devraient faire face s'ils achetaient des actions d'une société publifue canadienne.

M. Harkness: A votre avis, quelles seraient ses hauses de réaliser de gains en capital en comparaison avec ceux qu'il réaliserait dans d'autres pays?

M. Little: On a constaté qu'en particulier les actions des compagnies américaines exploitant les ressources naturelles ont rapporté plus que les actions canadiennes. Donc les bénéfices et les possibilités de faire en gain en capital sont plus grandes avec des actions étrangères que canadiennes.

M. Harkness: Quels seraient les effets des propositions du Livre blanc à cet égard?

M. Little: Si je comprends bien, la moitié des gains en capital des actions de sociétés publiques canadiennes seraient imposées. Les actions étrangères seraient imposées à 100 p. 100. Mais je trouve qu'il est très difficile de dire si cette tendance à faire des gains en capital plus élevés avec des actions étrangères se poursuivra.

Le président: Comment compareriez-vous les propositions de la Commission Carter et

[*Text*]

Commission on Taxation with the White Paper proposals for your industry?

Mr. Nielsen: Mr. Chairman, are you speaking of the Carter Report, as they called it?

• 1225

The Chairman: Yes, the Royal Commission on Taxation chaired by the deceased Mr. Carter.

Mr. Nielsen: We believe that the Royal Commission Report and the tax treatment of the resource industry was substantially worse than in the White Paper.

The Chairman: Another question directed to Mr. Mair. In one of the earlier questions asked by Mr. Lambert you used the expression "more economic growth." Is that for the good your company or Canada?

Mr. Mair: I am speaking for the industry. We want more economic growth for the industry which we feel is good for Canada and the figures, for example...

The Chairman: On what basis will it be good for Canada? More employment, more investment and so on?

Mr. Mair: More employment, although that is not a large factor, but balance of payments as we point out has been substantially improved by the Canadian oil industry. In addition the amounts that have been paid to governments, while we do not call these taxes—royalty, for example, is very similar to that—have in the past 20 years been over $4 billion. Most of that has gone to the Western Provinces. We are now on the threshold of going into more remote areas where 84 per cent of the land is held by the federal government. If we follow the same pattern it is logical to assume that in the next few years the Canadian government would benefit in a similar manner to what Alberta already has achieved.

The Chairman: Thank you, Mr. Mair. Mr. Mahoney.

Mr. Mahoney: Mr. Chairman, this is on a specific item in the White Paper, the matter of the departure tax. Assuming that we are going to have a capital gains tax of some sort and assuming that personal property at some level is likely to be included—I somehow doubt if we have one that we will exclude such transactions of the postage stamp which was recently purchased for something over

[*Interpretation*]

celles du Livre blanc pour ce qui est de votre industrie?

M. Neisen: Monsieur le président, est-ce que vous parlez du rapport Carter, comme on l'appelle?

Le président: Il s'agit de la Commission Carter présidée par feu monsieur Carter.

M. Nielsen: Nous pensons que du point de vue fiscal, le rapport de la Commission Royale traitait l'industrie d'exploitation des ressources naturelles bien plus mal qu'on le fait dans le Livre blanc.

Le président: Une autre question pour M. Mair. Au sujet d'une question précédente posée par monsieur Lambert, vous avez répondu que vous voulez une plus grande croissance économique. Est-ce pour votre société ou pour le pays?

M. Mair: Je parle de l'industrie. Nous voulons une plus grande croissance économique pour l'industrie et nous pensons que c'est bon pour le Canada. Par exemple...

Le président: Sur quelle base serait-ce meilleur pour le Canada? Plus d'emplois, plus d'investissements, quoi?

M. Mair: Plus d'emplois. Même si ce n'est pas un facteur important, la balance des paiements, a été énormément améliorée par l'industrie du pétrole. De plus, les sommes versées au gouvernement et qui ne sont pas des impôts, par exemple, les redevances, ont été durant les vingt dernières années de plus de 4 millions de dollars. Presque tout cela a été donné aux provinces de l'Ouest. Maintenant, nous sommes sur le point de nous rendre dans des régions plus éloignées où 84 p. 100 des terres appartiennent à la Couronne. Si nous continuons ainsi, il est logique de supposer que d'ici quelques années le gouvernement canadien en profitera comme l'Alberta en a bénéficié.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Mair. Monsieur Mahoney.

M. Mahoney: Monsieur le président, il s'agit d'une question précise du Livre blanc, de l'impôt de départ. Supposons que nous avons un impôt sur les gains de capital et que la propriété privée y est probablement incluse à un niveau quelconque. Je doute que nous en ayons une. Excluons des transactions comme celle de timbres-postes pour plus de $250,000 à titre d'investissement. Le problème doit tou-

[*Texte*]

$250,000 as an investment—the problem will be particularly great in your industry. I am also much concerned with people who are either entering Canada permanently or leaving Canada permanently, people who are transferred in and out of Canada in your international operations; have you any suggestions to make to the Committee as to how this valuation of capital assets on arrival and revaluation on departure or vice versa might be handled in a practical way so that it does not become a serious burden to your industry?

Mr. Mair: Mr. Chairman, as you know we have suggested that we should not have this evaluation coming into Canada or leaving Canada because we do have so many people moving in and out of this country. I think the problems you mentioned are really tremendous.

You can visualize someone who is leaving the country for perhaps two years; by the time he gets all his assets valued and then arranges and perhaps challenges those and takes them to court, it might be years before he ever gets his tax problem settled. In the meantime he might be moved back to Canada and he is faced with the whole problem all over again. We feel this is a most difficult thing. We do not have any solution as to how you could do that. Therefore we suggest that they do not have taxation on unrealized gains.

Mr. Mahoney: Mr. Chairman, perhaps the witnesses could deal with the question as representatives of individual companies. I can appreciate that it might be a difficult question for an association to deal with.

I suspect it will be a practical problem. It is certainly potentially a practical problem and any help you can give us either now or in a supplementary way would certainly be appreciated.

Mr. Nielsen: We recognize the problem. We do believe that if a resident of Canada is moved permanently away from this country, there could be a case here for some kind of taxation. The difficulty is that it is frequently hard to know whether he has moved permanently or not, and whether five years is permanent or ten years is permanent. We cannot give you an answer, Mr. Mahoney, but we recognize the problem.

• 1230

Mr. Mahoney: Thank you.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen. On behalf of the members of this Committee, I thank you for the submission of

[*Interprétation*]

cher votre industrie de près. Je m'inquiète beaucoup pour les gens qui entrent ou qui partent du Canada de façon permanente. Mais les gens qui sont transférés et qui partent ou qui arrivent au Canada parce qu'ils travaillent pour des organisations internationales, ont-ils des suggestions à faire au Comité pour l'évaluation des gains de capital à l'arrivée et la réévaluation au départ ou vice-versa? Comment cela pourrait-il se faire de façon pratique, sans que cela ne soit un fardeau trop lourd pour votre industrie?

M. Mair: Monsieur le président, comme vous le savez, nous avons suggéré qu'il n'y a pas de cette évaluation au Canada car il y a un très grand nombre de gens qui entrent ou qui sortent du pays. Je pense que les problèmes dont vous parlez sont énormes.

On peut imaginer quelqu'un qui quitte le pays pour deux ans: il fait alors évaluer son avoir mais cela peut demander des années avant que son problème fiscal soit réglé. Entre-temps, il peut revenir au Canada et doit faire face à la même question encore une fois. Nous ne savons pas comment cela pourrait être fait. Je pense que c'est une chose très difficile. Nous n'avons pas de solution à offrir. Nous suggérons donc qu'il n'y ait pas d'imposition sur les gains non réalisés.

M. Mahoney: Peut-être que les témoins pourraient en parler en tant que représentants de sociétés différentes, je peux comprendre qu'il est difficile pour une association de parler de cela.

Je crains qu'en pratique le problème ne soit très grand et nous apprécierions toute l'aide possible.

M. Nielsen: Nous reconnaissons qu'il existe un problème. Nous croyons que si un résident canadien déménage de façon permanente de notre pays, il pourrait avoir une forme d'impôt à payer. Le problème est que c'est souvent difficile de savoir s'il est déménagé de façon permanente ou non. Quand est-ce que cela devient permanent? Après 5 ans? 10 ans? Nous ne pouvons pas vous répondre, monsieur Mahoney, mais nous admettons le problème.

M. Mahoney: Merci.

Le président: Merci, messieurs. Au nom des membres du Comité, je tiens à vous remercier d'avoir présenté ce mémoire appuyé par des

[*Text*]

your well-documented brief and your presence here today to reply to questions for clarification of the brief. Thank you very much, gentlemen.

This afternoon, gentlemen, at 3.30, in this same room we will start with the representatives of the Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited.

AFTERNOON SITTING

• 1536

The Chairman: Gentlemen, members of the Committee, we have this afternoon, as our first group for the consideration of the White Paper on Tax Reform, representatives of the Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited. On my right is Mr. L. J. Richards, Chairman, Executive Committee of the Board of Directors and Mr. F. J. Mair, General Manager, Administrative Services. Mr. Richards.

Mr. L. J. Richards (Chairman, Executive Committee of the Board of Directors, Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited): Mr. Chairman and hon. members, Mr. Mair and I welcome this opportunity to meet with you today on this important matter of tax reform. It is my intention to make a brief opening statement after which we will invite your questions concerning our submission and the petroleum industry. With your permission, sir, I will refer the more technical questions to Mr. Mair who has been intimately involved in taxation matters in the petroleum industry for many years.

As for myself, I have been associated with Hudson's Bay Oil and Gas Company for over 22 years and have seen it grow from a very modest beginning to a company that is now fifth or sixth largest within the Canadian petroleum industry. The evolution of Hudson's Bay Oil and Gas to its present position is outlined in our exhibit and further repetition is unnecessary except to emphasize the importance of tax incentives under which this expansion was accomplished. In the initial stages of our development, these incentives attracted risk capital from foreign sources and subsequently allowed us to raise capital in Canada to the maximum extent possible.

We are most concerned that the White Paper's proposals will adversely affect the ability of Canadian corporations, including Hudson's Bay Oil and Gas, to raise the capital required for their future growth. This situation will be particularly acute for companies whose income tax payments are not a substantial portion of their pre-tax earnings and

[*Interpretation*]

faits et d'être présents ici pour répondre aux questions et donner des éclaircissements sur le mémoire. Merci, messieurs.

Cet après-midi, messieurs, vers 3 heures et trente, ici même, nous entendrons les représentants de la *Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited.*

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Bonjour messieurs. Bon après-midi, messieurs et membres de ce Comité. Nous convoquons, cet après-midi, le premier groupe afin d'étudier le Livre blanc sur la réforme fiscale. Il s'agit de Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited. A ma droite, se trouvent M. Richards, président du comité exécutif du conseil d'administration et M. Mair, directeur général des services administratifs. Monsieur Richards.

M. L. J. Richards (président du Comité exécutif du conseil d'administration, Hudson's Bay Oil and Gas Co. Ltd.): Monsieur le président, messieurs les députés, M. Mair et moi-même, sommes très heureux de pouvoir témoigner sur la question de la réforme fiscale. Mon exposé sera très court, et je vous invite ensuite à poser des questions au sujet de notre mémoire et de l'industrie pétrolière. Permettez-moi de laisser à M. Mair, les questions techniques puisqu'il s'occupe de la question fiscale de l'industrie pétrolière depuis de nombreuses années.

Quant à moi, je travaille pour cette compagnie depuis déjà 22 ans et j'ai assisté à son essort à compter de ses premiers balbutiements. Elle est maintenant la 5e ou 6e plus grande industrie pétrolière canadienne. Notre mémoire décrit le développement de la Hudson's Bay Oil and Gas et il n'est pas nécessaire de répéter ce qui est contenu dans ce texte, sauf pour faire ressortir l'importance des stimulants fiscaux qui ont permis cette expansion. Au cours des premières années, ces stimulants ont pu attirer des capitaux étrangers et par la suite, nous ont permis de percevoir des fonds au Canada les plus élevés possibles.

Ce qui nous préoccupent le plus c'est que les propositions du Livre blanc diminueront les pouvoirs des sociétés canadiennes, y compris la nôtre, à réunir les capitaux nécessaires à leur développement ultérieur. Cette situation sera particulièrement difficile pour les entreprises dont les versements d'impôt ne constituent pas une tranche importante de

[*Texte*]

hence will not have the optimum of creditable tax to pass on to their shareholders.

In addition, the proposals as outlined in the White Paper will seriously reduce the amount of Canadian capital available for investment and discourage foreign capital, both of which are necessary to help develop the Canadian economy at optimum rates of real growth. I do not disagree in principle with equity in taxation but it should not be achieved at the expense of slower rates of real growth in our Canadian gross national product with potentially higher unemployment.

With respect to the petroleum industry, I would like to make the following points:

1. In contrast to other industries, the petroleum industry involves substantially greater investments in acquisition and development costs prior to production.

2. Investments in individual projects within the petroleum industry are of a very long-term nature. For example, the minimum period during which we can sell our natural gas reserves is over 20 years and most of our contracts spread our sales over at least 23 years. Natural gas liquids such as condensate, propane and butane, as well as sulphur, are sold over similar periods. If we were to discover a million-barrel oil reserve in Alberta, it would take us more than 20 years to produce those reserves, even with the prospect of substantial increases in exports of Canadian crude oil.

3. As you can readily visualize, we in the petroleum industry must forecast well into the future when we are committing our capital for investment projects. To assist us in this work many petroleum companies use discounted cash flow procedures exclusively. These evaluation techniques are very sensitive to any substantial increases in taxes and the after-tax return on investment can be drastically eroded by such an increase. In some cases the return could be reduced to the point where the project becomes an insufficient investment with respect to the cost of our capital. The return expected when we began the project might be reduced sufficiently to make us wish we had never undertaken the project.

• 1540

4. The transitional provisions as proposed appear inadequate and therefore have the effect of taxing retroactively. As a result, unless we continue to explore and develop, the value of our existing reserves is reduced.

[*Interprétation*]

leur recette avant taxe. Ainsi, ils n'obtiendront pas un avoir fiscal optimum à passer aux actionnaires.

En outre, les propositions contenues dans le Livre blanc, pourront réduire sérieusement les sources d'investissement canadiennes et les capitaux étrangers dont les deux sont nécessaires pour faire progresser l'économie canadienne à des taux optimum de croissance réelle. Je ne rejette pas en principe l'équité de l'impôt, mais on ne devrait pas pour cela nuire à la croissance de notre produit national brut et augmenter le chômage.

A propos de l'industrie pétrolière, j'aimerais soulever les points suivants:

Tout d'abord, à l'encontre des autres industries, l'industrie du pétrole exige des investissements plus considérables pour le matériel et la mise en exploitation avant la production.

Deuxièmement, les investissements dans les projets particuliers au sein de l'industrie pétrolière sont des investissements à long terme. Par exemple, la période minimum, pendant laquelle nous pouvons accumuler nos réserves de gaz naturel est de 20 ans et nos contrats de ventes s'échelonnent sur une période de plus de 23 ans. Le gaz naturel liquide concentré comme le butane, propane, ainsi que le soufre sublimé sont vendus sur une intervalle analogue. Même si l'on découvrait, en Alberta, des réserves de pétrole d'une capacité d'un million de barils, il nous faudra plus de 20 ans pour produire de telles réserves, même avec des chances d'une hausse des exportations de pétrole brut canadien.

Troisièmement, comme vous pouvez vous en rendre compte, l'industrie pétrolière doit faire des prévisions exactes pour l'avenir, lorsque nous investissons nos capitaux. Pour nous aider, bon nombre d'entreprises pétrolières ont exclusivement recours au mode de roulement de capitaux. Ces méthodes d'évaluation réagissent à toute hausse substantielle d'impôt et les recettes après l'impôt sur les investissements peuvent être rongées par une telle hausse fiscale. Dans certains cas, les recettes peuvent être réduites au point ou le projet devient non rentable. Les recettes prévues lorsqu'on amorce le projet, peuvent être réduites de façon à nous faire regretter d'avoir entrepris ce projet.

Les mesures transitoires proposées sont inappropriées et risquent de nous imposer un impôt rétroactif. A moins de continuer à faire des recherches et à étendre notre entreprise, la valeur de nos réserves sera réduite. Ces

[*Text*]

These reserves were found and developed with the premise that depletion would be allowed when the Company was taxable. Hudson's Bay Oil and Gas has now reached that position and finds that depletion is to be restricted. Investments made prior to November, 1969 have, to my mind, already earned their depletion. Accordingly it would be reasonable to exempt from the provisions for earning depletion those developed properties held when the White Paper was issued.

I have not attempted to summarize our entire submission in this opening statement and there are many other important topics in our brief that could be mentioned. With your time at a premium, I shall not dwell on them except to say that we feel they are worthy of your consideration. Before inviting your questions, I would like to emphasize that our Company does not disagree with or object to reforming the Canadian tax system. However, many of the objectives of the White Paper can be achieved with minor changes to Canada's existing tax system without resorting to measures that are far-reaching and untested, and which may have adverse repercussions.

At this time, sir, Mr. Mair and I would be pleased to answer any questions.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Richards. Gentlemen, you are aware that we have retained the services of a group of advisers, that your brief has been analyzed by them, and a summary and an analysis has been given.

For the members of the Committee, no doubt you are aware that the main subjects of the brief are resource industry, from paragraph 5.23 to 5.45, integration at paragraph 1.30, and capital gains at paragraph 1.28. I recognize Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Richards, do your proposals with regard to depletion pretty well follow those put forward this morning by the Canadian Petroleum Association?

Mr. Richards: Yes.

Mr. Lambert (Edmonton West): You know there is a little problem with that. This may deal all right with the oil and gas industry, that is the conventional oil and gas industry, but you have some of those, shall we say, the kissing cousins of your industry, the synthetic oil people, plus the base metals, all lumped together in the White Paper provisions with regard to percentage depletion.

If you will recall paragraph 5.36, actually you are all in there. Even 5.23 heads up mining and petroleum. I would put it to you

[*Interpretation*]

réserves ont été découvertes et exploitées en prévoyant que des allocations d'épuisement seraient accordées lorsque les recettes deviendraient imposables. Nous, la Hudson's Bay Oil and Gas, en sommes rendus là et maintenant cette allocation doit être supprimée. Selon moi les investissements faits avant novembre 1969 ont maintenant droit à la déduction pour épuisement. Alors, il serait normal de dispenser de ces mesures les exploitations entreprises avant la publication du Livre blanc.

Je n'ai pas essayé de résumer tout notre mémoire dans cette déclaration. Il y a plusieurs autres points importants qu'on aurait pu soulever. Vu que votre temps est précieux, je me contenterai de dire que notre texte mérite votre examen. Avant de vous inviter à poser des questions, j'aimerais vous faire remarquer que notre entreprise ne s'oppose pas à une réforme fiscale. Toutefois, bon nombre des objectifs du Livre blanc peuvent être atteints par des réformes mineures au système fiscal canadien sans avoir recours à des mesures lourdes de conséquences et inéprouvées qui peuvent produire des répercussions fâcheuses.

Maintenant, il nous ferait plaisir à M. Mair et moi-même de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup Monsieur Richards. Vous savez messieurs que nous avons à notre service plusieurs conseillers qui ont étudié votre mémoire et nous en ont fait parvenir un résumé et une analyse. Les membres du Comité savent que l'essentiel de ce mémoire porte sur les industries qui exploitent les richesses naturelles, à partir de l'alinéa 5.23 à 5.34, incluent le paragraph 1.30 et le paragraphe 1.28 sur les gains de capital. Je donne la parole à M. Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur Richards, vos propositions que vous avez faites ce matin au sujet des déductions pour épuisement concordent-elles avec celles de l'Association pétrolière du Canada.

M. Richards: Oui.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Cela présente quelques difficultés. Ces propositions conviennent à l'industrie classique du pétrole et du gaz, mais non à celles qui s'occupent des dérivés du pétrole, c'est-à-dire, l'industrie de pétrole synthétique, et celles des métaux de liare qui sont regroupées sous le même chapitre dans le Livre blanc, en ce qui concerne le pourcentage de l'épuisement permis.

Si vous vous rappelez, le paragraphe 5.36, et même 5.23 portent tous deux sur les mines et sur le pétrole. Je vous fait remarquer qu'il

[*Texte*]

that there are many kinds of mines and the synthetic oil people where these provisions would not be applicable. There is no need, for instance, for the potash people to go for further exploration; there is no need for the synthetic oil people to go for further exploration; and so the question of earned depletion with them is just one big fat zero.

Having said that, and accepting the principles that you have said with regard to the oil and gas industry, do you feel that under those circumstances there should be separate treatment for the oil and gas industry as against the mining industry?

• 1545

Mr. Richards: Certainly I do. I do not think you can relate the cost of finding metals or minerals with the cost of finding and developing conventional crude. The same goes for synthetics. You cannot relate the cost of producing synthetics from the tar sands or shale oils with the cost of finding and producing conventional crude.

Mr. Lambert (Edmonton West): I found it rather strange that there was this sort of artificial marriage between base metals and oil and gas. I suppose the only thing was that it was resource development and that there was taxation. They happen to be caught in together with depletion allowances and this was the union, the link.

Mr. Richards: Mr. Lambert, I do not believe that we went into depletion on base metals. We were just discussing, in our own submission, oil depletion. I will let the expert go further if he cares to.

Mr. F. J. Mair (General Manager Administrative Services, Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited): Yes, Mr. Lambert, I would certainly agree with what you say.

In a company presentation, we find it difficult to try to cover these other things and our presentation is geared primarily to our type of exploration and development oil company. Even within the oil industry, that is within the conventional oil industry, different taxation might be considered for different types of company. With a company such as Hudson's Bay Oil and Gas, we have put all our effort toward exploration and development and, under those terms, we can live with, if you like, a different type of incentive than you would find for synthetic crudes or base metals or even some of the integrated oil companies.

[*Interprétation*]

existe plusieurs sortes de mines et d'industries de pétrole où ces mesures ne pourraient s'appliquer. Par exemple l'industrie de la potasse et l'industrie de pétrole synthétique n'ont pas besoin de poursuivre leurs exploration, parce que pour eux la question de l'épuisement acquis est nulle.

Une fois que l'on accepte les principes que vous avez énoncés à l'égard de l'industrie du pétrole et du gaz, estimez-vous qu'en vertu de ces circonstances on devrait accorder des conditions différentes à l'industrie du pétrole et du gaz, et par contre pas à l'industrie extractive.

M. Richards: Certainement. On ne peut pas comparer le coût de prospection au coût du raffinage. Il en est de même pour les produits synthétiques. On ne peut vraiment pas comparer le coût de fabrication des produits synthétiques à partir des sables bitumineux et de l'huile de schiste, avec le coût de la prospection et de l'extraction de la matière brute.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): L'association des métaux de base avec le pétrole et le gaz me semblait déplacée. Il s'agit dans les deux cas d'exploitation de richesses naturelles et je vois que c'est à des fins de taxation qu'on les a réunis. Le lien commun entre les deux était la déduction de l'épuisement.

M. Richards: M. Lambert, je ne crois pas que nous ayons soulevé le problème de l'épuisement en ce qui concernent les métaux de base. Dans notre mémoire, nous parlons de l'épuisement du pétrole. Le spécialiste pourra donner plus de précision là-dessus.

M. Mair (Directeur général (Administration) Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited): Monsieur Lambert, je partage votre avis.

Dans notre exposé, nous n'avons pas pu traiter ces autres sujets et notre exposé se borne à notre secteur d'exploitation et d'expansion de compagnies pétrolières. Même dans l'industrie pétrolière, classique, il y a différentes formes d'impôt que l'on pourrait envisager pour des compagnies de diverses natures. Pour la *Hudson's Bay Oil and Gas Company*, nous canalisons tous nos efforts sur la prospection et le développement, et à ces conditions nous pouvons prospérer avec des stimulants différents de ceux qui s'appliquent à l'industrie des dérivés du pétrole et à celle des métaux de base ainsi qu'à certaines industries pétrolières.

[*Text*]

Mr. Lambert (Edmonton West): All right, fine.

Then, as a general conclusion, and I do not want to put words in your mouth, do you feel that in these matters of depletion allowances, a three-year tax holiday and the accelerated depreciation provisions contained in paragraph 5.23 onwards, dealing with, shall we say, resource development, that is, minerals and petroleum, that in essence there should be a very clear distinction between the two types of operation and that there should not be any confusion in the methods of taxation?

Mr. Mair: I do. I feel that there should be a distinction and much more investigation into how these incentives operate to build strong industries in the resource industry. Different incentives are required for different types of resource industry and there should be a lot more study than is apparent from the White Paper. It seems to me that this was given very light treatment and that they have not really done a good study of the various factors which influence companies in resource industries.

Mr. Lambert (Edmonton West): Fine.

On page 32 of your company brief, we have your first general observation among your conclusions. You say:

> Implementation of the proposals would encourage consumption which would be inflationary and detrimental to the accumulation of capital necessary for Canada's economic growth.

I am sure that you do not mean all of the proposals when you say that. For instance, would you consider that the reduction or the increase in personal exemption for low-income people would be an inflationary item?

Mr. Mair: Mr. Chairman, I would say yes. Even this increase in exemptions would tend to be inflationary because it is going to put more money into the hands of those people who are spenders rather than savers. I do not object to that. I would not call that tax reform, however. The increased exemption is something that could be done without calling it tax reform. I think that we should, perhaps, increase this, but with a longer transitional period so that the country can absorb it.

Almost all of the things that we looked at in the White Paper have a tendency to be inflationary. They either transfer money to people who are likely to spend it rather than save it or they transfer it to government, and I think you will agree that they have a tendency to spend.

[*Interpretation*]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je m'en remets à vous. Alors je dois conclure, je ne sais pas si je dois vous prêter de mauvais propos, mais estimez-vous que dans cette question d'allocation d'épuisement, une exemption d'impôt de trois ans et des mesures de dépréciation accélérée prévue à l'alinéa 5.23 à propos de l'exploitation des ressources comme le minerai et le pétrole, on devrait établir une distinction nette entre ces deux formes d'exploitation et qu'on devrait éviter de confondre leur mode d'imposition?

M. Mair: Je le crois. On devrait établir une distinction et on devrait faire des enquêtes plus approfondies pour savoir comment ces stimulants peuvent réussir à édifier des industries des ressources naturelles très puissantes.

Il faut différentes méthodes de stimulation pour différentes formes d'industries extractives et on devrait faire des études plus poussées que celles contenues dans ce Livre blanc. On a étudié le problème à la légère sans vraiment s'occuper des différents facteurs qui influent sur les compagnies extractives.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Bien.

A la page 32, de votre mémoire, nous retrouvons votre première remarque générale parmi vos conclusions. Vous dites:

> que l'application de ces propositions encouragera la consommation qui sera inflationniste et qui serait nuisible à l'accumulation de capital nécessaire pour le progrès économique du Canada.

Vous ne voulez certainement pas viser toutes les propositions, n'est-ce pas? Estimez-vous que la réduction ou la hausse des exemptions personnelles pour les citoyens à faible revenu serait une mesure inflationniste?

M. Mair: Monsieur le président, oui. Même cette hausse de l'exemption serait inflationniste parce qu'il y aurait une trop grande abondance d'argent pour des gens qui sont plutôt dépensiers qu'épargnants. Je ne m'y oppose pas. Pour moi, ce ne serait pas une réforme fiscale. La hausse des exemptions peut se faire sans qu'on la nomme une réforme fiscale. Nous devons peut-être l'accroître sur une période intérimaire plus longue pour que le pays puisse l'absorber.

Presque toutes les propositions du Livre blanc que nous avons examinées ont tendance à être inflationnistes. Soit qu'il s'agisse de fonds qui sont transférés à des personnes qui peuvent plutôt les dépenser que les épargner ou qu'on les transfère au gouvernement qui, lui, tend vers la dépense.

[*Texte*]

• 1550

Mr. Lambert (Edmonton West): On the other hand, business and industry have a tendency to spend, too, and may I say that I do not agree with your implication that all expenditures by business and industry have not been inflationary during the past three years.

Mr. Mair: Certainly I will agree they have an inflationary tendency, but the result of the expenditure is to produce production equipment, which then adds to the economy of the country.

Mr. Lambert (Edmonton West): Well, not all of it. Some of it is for services and some for just plain high living.

I think you might want to correct your general conclusion in that if you look at the low-income group who are at marginal or even submarginal expenditure or income levels you will note they concentrate on food, clothing and lodging primarily and that in this region whatever increased expenditures they might be able to make are very minimal, and certainly minimal in their inflationary aspect.

Mr. Mair: Mr. Chairman, I would agree that perhaps in the low-income group the need is for food and lodging. However, if we say to increase the exemptions, the next step is for consumer goods, that is household goods and so on, all of which I think tends to be inflationary. I must say, Mr. Lambert, before we get too deeply into this, that I am not much of an economist.

Mr. Lambert (Edmonton West): You make the statement that the proposals in many sectors are a deterrent to savings and to that extent this dissaving is inflationary and that obviously the blind acceptance of the necessity by government to spend underwrites the inflationary programs that they undertake.

Mr. Mair: Yes, Mr. Chairman, I would agree with that.

Mr. Richards: Mr. Lambert, our main purpose in touching on that subject is that we are saying that many of the proposals in the White Paper will reduce the capital available for reinvestment in the industry or the capital available through financing arrangements for the industry.

Mr. Lambert (Edmonton West): Of course you realize, Mr. Richards, there is a school of thought in this country, which has pervaded

[*Interprétation*]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): L'industrie et le commerce aussi ont une tendance à la dépense. Je n'admets pas selon vos conclusions que toutes les dépenses de l'industrie et du commerce n'aient pas été inflationnistes depuis, disons, trois ans.

M. Mair: Je suis d'accord que ces dépenses augmentent l'inflation mais leur but est d'intensifier la production qui, par après, accroît l'économie du pays.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Eh bien, par toutes les dépenses. Certaines s'adressent plutôt aux services, les autres à la belle vie.

On pourrait modifier votre conclusion générale. Si vous examinez le cas des citoyens à faible revenu, vous remarquerez qu'ils ont des dépenses inférieures et même dérisoires, que celles-ci se limitent aux vêtements, à l'alimentation et au logement. Alors, même s'ils augmentent leurs dépenses, l'effet inflationiste serait très faible.

M. Mair: Monsieur le président, j'admets que dans les groupes à faible revenu les besoins sont pour l'alimentation et pour le logement. Cependant, si nous augmentons les exemptions ces dépenses seront dirigées vers les biens de consommation, les appareils ménagers, etc., autant de dépenses qui peuvent être inflationnistes. Et avant d'approfondir cette question, monsieur Lambert, je voudrais dire que je ne suis pas un économiste d'envergure.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous avez déclaré que les propositions du Livre blanc, dans bon nombre de secteurs, découragent l'épargne. Alors, ces dépenses seront inflationnistes et l'acceptation de la nécessité des dépenses sans discernement de la part du gouvernement souligne le programme inflationniste qu'on entreprend.

M. Mair: Je suis d'accord, monsieur le président.

M. Richards: Monsieur Lambert, le but de cette étude c'est que bon nombre des propositions du Livre blanc risquent de réduire les capitaux nécessaires au réinvestissement pour l'industrie, ou les capitaux accessibles à l'industrie par voie de financement.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous savez, monsieur Richards, qu'il y a une école de pensée dans le pays qui s'est infiltrée au gouver-

[*Text*]

into government, that whether the savings made by the public, either through investment in equities or in debt obligations of industry, are the equivalent of taxes that may be levied on the public and spent as the result of government programs, and that in their minds these two are equal.

Mr. Richards: We do not agree with a lot of those, of course. But certainly these proposals will lower our rates of return to the extent that it will be most difficult for the oil industry to raise the capital we are going to need in the foreseeable future to carry on the programs that would be beneficial to this company. Also, the proposal in regard to integration will force companies to pay out every penny available for dividends instead of reinvesting it in the business. A good portion of our capital requirements are obtained through retained earnings.

Mr. Lambert (Edmonton West): All right, Mr. Chairman. I will get some general comments from them later on something else.

The Chairman: Mr. Woolliams.

Mr. Woolliams: Mr. Lambert has covered many of the questions I was going to ask, so I am going to reserve my questions for other witnesses.

The Chairman: Mr. Mahoney.

Mr. Mahoney: I had not intended to get into the inflationary aspect of this. However, traditionally one of the deflationary steps that government have taken has been to increase taxation and, conversely, an inflationary step has been to ease up on taxation. One of the minor complaints that people have had about this White Paper on taxation in its over-all aspect has been that it is going to raise anywhere from $650 million to $1.3 billion of extra revenues, and I do not think it really matters whose figures you take, that is a lot of dough.

Would you not agree that in general terms removing, be it $650 million or $1.3 billion from the private sector by taxation, would be regarded as a deflationary measure, at least in traditional terms? How the government spends it would be the thing that dictates the effect. Is that not correct?

• 1555

Mr. Mair: That was to be my answer. Certainly the traditional idea is that if the government raises taxes it will be a deflationary measure. But that assumes that the govern-

[*Interpretation*]

nement pour savoir si les épargnes réalisées par le public, soit par voie d'investissements dans le capital action, soit en achetant les obligations de l'industrie, sont équivalentes à des taxes qu'on pourrait imposer sur le public et qui sont dépensées dans le cadre des programmes officiels, alors ces deux sommes s'équilibrent.

M. Richards: Nous ne partageons pas cette thèse, évidemment. Mais ces propositions réduisent nos recettes à un point où il sera beaucoup plus difficile à l'industrie de pétrole de réunir les fonds nécessaires, pour mettre sur pied les programmes prévus, programmes qui seraient avantageux pour la compagnie et pour le pays. Et la proposition portant sur l'intégration nous oblige à verser toutes les sommes consacrées aux dividendes plutôt que de les réinvestir dans l'entreprise. Une bonne partie de nos capitaux requis sont obtenus par nos bénéfices.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Très bien, monsieur le président. J'obtiendrai des commentaires généraux plus tard sur un autre sujet.

Le président: Monsieur Woolliams.

M. Woolliams: M. Lambert a répondu aux questions que je voulais soulever. Alors, je poserai mes questions à d'autres témoins.

Le président: Monsieur Mahoney.

M. Mahoney: Je n'avais pas du tout l'intention de soulever la question de l'inflation. Toutefois, de façon conventionnelle, les mesures déflationnistes prises par le gouvernement étaient une hausse des impôts, et par contre, la baisse des impôts est une mesure inflationniste. Les reproches des gens au sujet du Livre blanc sur la fiscalité se résument dans le fait que par ces mesures on amassera quelques 650 millions à $1.3 milliard de revenus supplémentaires et quelque soit les chiffres que nous prenons, ça fait beaucoup d'argent.

Ne pensez-vous pas que de retirer soit $650 million ou $1.3 milliards du secteur privé par voie d'impôt sera considérée comme une mesure déflationniste, sur le plan de l'économie traditionnelle? La façon que cette argent sera dépensé par le gouvernement décidera de son effet. N'est-ce pas vrai?

M. Mair: C'était là ma réponse.

L'idée traditionnelle, c'est que si le gouvernement majore les impôts ce sera une mesure déflationniste. Mais, on présume que le gou-

[*Texte*]

ment is either going to save it or pay off debts or something like that. However, our experience has been the reverse: that the government uses this money to expand services to the point where this becomes an inflationary measure.

Mr. Mahoney. Mr. Mair, I am very glad to see that you appended your most recent annual report to your brief. It is somehow more satisfactory at times to deal with figures than with association briefs that sometimes deal with generalities.

Looking at page 26 of the Annual Report that you have scheduled to your brief, and under the column 1968, we see an illustration of some of the problems that people have in dealing with the incentives that resource industries have been given and with the taxation of them. We have net earnings before income taxes of $26.8 million and income taxes of $20,000. That is what a man earning something less than $50,000 a year in salary would pay, yet we have here a company earning close to $27 million paying it.

I raise this because this type of illustration may very well account for some of the reaction almost to existing incentive plans. Perhaps you would like to comment on that.

Mr. Richards: Mr. Mahoney, I would like to answer that. Of course this sort of a situation is a bit unique for the natural resources industries, particularly the oil industry. To reach that earnings figure we have invested many hundreds of millions of dollars in exploratory activities. In 1969 the results of those exploratory activities paid off to the extent that we started paying income taxes, and for the foreseeable future at least that income tax bill is going up and up and up. But if it had not been for five hundred and some million dollars we invested in finding and developing reserves, we would not have reached the tax position this year even though in 1968, 1969 and former years we did have a net earnings figure on our financial statement.

Mr. Mair: Mr. Chairman, could I add to that.

The Chairman: Yes, Mr. Mair.

Mr. Mair: I would like to go further. If you look at that same statement on page 26 you will note we did pay $20,000. But the next year, in 1969, we paid 1,200 times as much as that. Now I do not think it will go up that much in 1970. But the trend has indicated that we are now in a taxable position. Because of the income tax provisions we went for many years without paying tax. I think

[*Interprétation*]

vernement épargnera cet argent ou remboursera les dettes ou quelque chose de ce genre. Toutefois, nous avons constaté le contraire: le gouvernement consacre cet argent à élargir des services qui deviennent, à la longue, inflationnistes.

M. Mahoney: Monsieur Mair, je suis heureux de voir que vous ajoutez votre rapport annuel à votre mémoire. Il est plus profitable parfois d'étudier des chiffres que des mémoires des sociétés qui portent sur des généralités.

A la page 26 du rapport annuel que vous avez ajouté à votre mémoire, à la colonne de 1968, nous avons un exemple des problèmes que connaissent les gens lorsqu'il s'agit de fournir les stimulants aux industries de ressources et de leur imposition. Nous avons des revenus avant impôt de $26,810 millions et des versements d'impôt de $20,000. C'est ce qu'une personne qui gagne moins de 50 mille dollars par année pourrait verser, et c'est ce qu'une compagnie qui gagne près de $27 millions débourse.

Je souligne cet exemple parce qu'il explique les réactions à l'égard des programmes de stimulation en vigueur. J'aimerais entendre vos commentaires là-dessus.

M. Richards: J'aimerais répondre, monsieur Mahoney. C'est une situation plutôt spéciale pour les industries des ressources naturelles, surtout pour l'industrie du pétrole. Pour atteindre ce chiffre du revenu, nous avons investi des centaines de millions de dollars dans les travaux de prospection. En 1969, les travaux de prospection ont été rentables dans la mesure ou nous avons commencé à payer l'impôt sur le revenu et, dans un avenir prévisible, nos impôts continueront d'augmenter. Mais les 500 et quelques millions de dollars que nous avons investis dans la découverte et l'exploitation des ressources, nous n'aurions pas pu atteindre ce niveau d'impôt cette année. Même si, en 1968-1969 et les années précédentes, nous avions un profit net inscrit dans notre bilan financier.

M. Mair: Monsieur le président, pourrais-je ajouter quelque chose?

Le président: Oui, monsieur Mair.

M. Mair: J'aimerais approfondir la question. Si vous regardez à la page 26, vous voyez que nous avons payé 20,000 dollars. Cependant, l'année suivante, en 1969, nous en avons payé 1,200 fois plus. Je ne crois pas qu'en 1970, l'augmentation sera aussi forte. Mais l'on constate que nos recettes sont imposables. Nous n'avons pas payé d'impôts depuis de nombreuses années en vertu des disposi-

[*Text*]

this is a measure that the government has used for many years to allow accelerated write-offs. I think it is in recognition of the long pay-out of the oil industry. It has been a very successful thing in developing companies such as ours. But the fact that we have paid in 1969 only $2.360 million, and I can assure you it is going to be higher in 1970, ignores a lot of other payments that I think people are not aware of.

• 1600

In the 15-year period ending in 1969, we paid only that $2,380,000 total in income taxes, but in other taxes, in royalties, rentals, and so on, we paid $107 million to governments. I think these contributions are part of what the oil industry does for the areas in which they operate.

In the same period, the shareholders have not been receiving large dividends. In fact, it was not until 1962 when Hudson Bay Oil and Gas had invested $345 million in this that shareholders had their first return on this thing. Since that period of time they have received approximately $3.20 per share, as you can add up in a 10-year summary.

Mr. Mahoney: The 1,200 times are multiples of the income tax that brought you up to the point now where in 1969 you paid something between 7 and 8 per cent of your net earnings in income tax. And again, being the devil's advocate, that would be about the same rate of tax that a single man earning $2,000 a year would pay.

Mr. Mair: But the reason both of these were low rates—certainly 1968 is negligible and 1969 is barely such—is that these are the first two years when we are starting to enter a tax-paying position. Our percentage will be much higher in 1970. We expect that from now on our rate of tax related to our net income will be considerably higher.

Mr. Mahoney: Would you feel that probably a more realistic figure to consider in terms of real income taxes would be to add in also the deferred income taxes to which you refer in note 4 of your financial statements? Is that not a fair...

Mr. Mair: I would say that while that is a good accounting principle, and one that is acceptable everywhere, it is probably to some extent misleading the public to say that your total tax bill is this when you know you are not going to pay it. I think it is a good accounting way, and I think it is a fair way to report for your shareholders. However, I do not agree that it would be acceptable for the

[*Interpretation*]

tions de la Loi de l'impôt. C'est une mesure mise en vigueur par le gouvernement depuis des années pour permettre une dépréciation accélérée. C'est aussi parce qu'on reconnaît la rentabilité à long terme de l'industrie pétrolière. Cela a réussi à permettre l'exploitation des compagnies comme la nôtre. Mais, le fait que nous avons payé en 1969, seulement $2,360 millions, et je vous assure que ce chiffre sera plus élevé en 1970, ne tient pas compte de tous les autres paiements.

De 1954 à 1969, nous avons versé $2,380,000 d'impôt, sur le revenu et $107 millions aux différents gouvernements en redevance et en location de terrain. Ces sommes sont une partie des efforts de l'industrie pétrolière pour les secteurs d'exploitation.

Les actionnaires, pendant la même période, n'ont pas reçu de dividends généreux. Enfin c'est seulement en 1962 lorsque la Hudson Bay Oil a investi $345 millions que les actionnaires ont pu toucher des dividendes. Depuis, ils ont reçu environ $3.20 par action, ce que vous pouvez multiplier par 10 pour une période de 10 ans.

M. Mahoney: 1200 fois sont des multiples de l'impôt, ce qui vous amène en 1969 à payer 7 ou 8 p. 100 de vos recettes avant impôt. Et étant l'avocat des causes perdues, cela c'est le pourcentage d'impôt payé par un célibataire qui gagne $2,000 par année.

M. Mair: C'est que ces revenus étaient très faibles; en 1968, il était négligeable et en 1969 de même, et c'est au cours de ces deux premières années que nous avons atteint un niveau de revenus imposables. Le pourcentage sera beaucoup plus élevé en 1970. Désormais notre taux d'impôt sera énormément plus élevé.

M. Mahoney: Pensez-vous qu'un chiffre plus réaliste en fonction du revenu imposable réel serait d'ajouter aussi les impôts sur les revenus différés, comme vous le mentionnez dans votre bilan, à la remarque 4? N'est-ce pas exact...

M. Mair: En vertu de bonnes procédures de comptabilité qui est acceptable pour tous, je dirais que cela est tromper le public lorsqu'on dit que les impôts se chiffrent à tant, et que l'on sait qu'on ne va pas les payer. C'est une bonne procédure de comptabilité et c'est une façon équitable de faire rapport aux actionnaires. Mais je ne suis pas d'accord que ce sera acceptable aux yeux du public. Il dira

[*Texte*]

general public. They would say that your taxes really are not that high because you are not paying that much.

Mr. Mahoney: The other major incentive with which we are concerned here has been the dividend tax credit, and the fact that the proposed creditable tax system certainly does not assist the shareholders in your type of business to the same extent that the existing dividend tax credit does. Again I think your statement gives us a pretty good illustration of the reason for this type of criticism.

Looking at 1968, you have $20,000 in income tax, and yet you have paid out something over $10.5 million in dividends, which presumably under the tax law—I realize that many of these would be corporations. Many would be non-residents, but in theory there is nothing really to say that these shares could not have all been owned by resident Canadian individuals, and that therefore their tax bills would have been reduced by upwards of $2 million to offset the $20,000 of tax that your company paid.

I do not know whether I am asking you a question or making a comment at this point. Perhaps I ought to be sworn in, but I do think that basically what we see in this is that the authors of the White Paper regard the purpose of depletion allowances to be to permit you to replace wasting assets, and that alone. The purpose of the dividend tax credits is to compensate, in a rough and ready way, for double taxation, and that alone. I do not think your industry and the authors of the White Paper are really on the same wave length when you talk about incentives.

Mr. Mair: I would agree with you entirely. I do not think the public generally realizes what the oil industry does. I think in our case, as I mentioned, that this is a particular time in the history of Hudson Bay Oil and Gas when we are just entering this tax period, and I think the figures are perhaps not indicative of what the taxation of our Company will be.

• 1605

On the other hand, I think also that these people ignore completely many of the things that industry does in payments to government.

Last week I was privileged to listen to this Committee when they were interviewing the Mining Association of Canada. Mr. Saltsman, I think, at that point suggested that perhaps a

[*Interprétation*]

que vos impôts ne sont pas vraiment élevés parce que ce n'est pas ce que vous payez.

M. Mahoney: L'autre mesure de stimulation qui nous préoccupe c'est le crédit de l'impôt sur les dividendes et le fait que ce régime de crédit proposé en matière d'impôt n'aide pas les actionnaires de votre genre d'entreprise de la même façon que le crédit actuel de l'impôt sur les dividendes. Votre bilan nous donne un bon exemple des raisons qui vous poussent à ce genre de critique.

En 1968, vous avez payé $20,000 d'impôt et cependant vous avez versé plus de $10.5 millions en dividendes, ce qui en vertu de la Loi fiscale, deviendraient en grande partie du dividendes de la société. Plusieurs de ces sociétés seraient classés comme étrangères, mais théoriquement, il n'y a rien qui prouve que les actions sont détenues par des résidents canadiens alors leurs impôts seraient réduits de $2 millions et plus pour compenser les $20,000 d'impôt que votre société débourse.

Je me demande si je pose une question ou si je fais des remarques. Peut-être que je devrais prêter serment, mais je crois que les auteurs du Livre blanc, ont retenu avant tout le but des allocations d'épuisement qui est de vous permettre de remplacer les actifs de consommation et seulement ça. Le but du crédit de l'impôt sur les dividendes est de compenser la double imposition et seulement ça. Je ne pense pas que votre entreprise et les auteurs du Livre blanc soient sur la même longueur d'ondes lorsque vous parlez de stimulants.

M. Mair: Je suis d'accord avec vous. Le public ne se rend pas compte vraiment des efforts de l'industrie pétrolière. Comme je l'ai déjà mentionné, dans notre cas cela se présente au moment précis où notre compagnie, commence à payer des impôts et les chiffres n'illustrent pas le montant d'impôt que nous verserons à l'avenir. Mais d'un autre côté, je crois aussi que ces personnes ne tiennent nullement compte des efforts que fait l'industrie par ses versements au gouvernement.

La semaine dernière, j'ai eu l'honneur d'assister aux débats du Comité lorsqu'il interviewait les représentants de l'Association minière du Canada. A ce moment, M. Saltsman avait déclaré qu'une redevance serait une bonne forme d'impôt. Ne tenez pas compte du revenu, tenez compte seulement des redevances sur les revenus. Nous sommes

[*Text*]

royalty would be a good type of tax. Forget about income and use a royalty on income. We would certainly agree with that. That is what we have been doing for years.

Mr. Mahoney: I have no further questions, Mr. Chairman. I did want to compliment the Company on the form of its brief. I think it has been particularly handy to have one that sets out the sections of the White Paper opposite the pages dealing with them. It has been a very good brief with which to work.

The Chairman: Thank you, Mr. Mahoney. Mr. Ritchie.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, I would like to ask some questions based partly on this morning, and I would like them to be answered in an economic way.

Your suggestion is that the petroleum industry has paid $3.6 billion for mineral rights and royalties. Can you answer in a general way, for industry, what governments these are paid to?

Mr. Mair: Primarily to Alberta. Alberta's income is, I think, pretty well known, and I think Alberta has become what we refer to as a "have" province, because of the oil industry. Rather than requiring transfers of funds to Alberta, as I think we would have without the oil industry, they have contributed to the general pool for transfers of funds to other provinces.

Mr. Richards: It should be pointed out, sir, that more and more have been going to the federal government for federal oil and gas rights.

Mr. Ritchie: Up until now, largely the oil industry has been giving revenues to provinces, to the four Western provinces. Is this correct?

Mr. Mair: Yes, sir.

Mr. Ritchie: To the extent of approximately 25 per cent of the total amount invested in Canada of $14 billion as suggested. This is correct then?

Mr. Mair: Yes, sir.

Mr. Ritchie: How much has the federal government received from the oil industry in the way of taxes? Have you any ideas on that?

Mr. Mair: With respect to income taxes only?

[*Interpretation*]

d'accord avec ça. C'est ce que nous faisons depuis des années.

M. Mahoney: Je n'ai pas d'autres questions à poser, monsieur le président. Je voulais seulement féliciter la compagnie pour la présentation de ce mémoire. Ce fut vraiment utile d'étudier un mémoire qui présentait d'un côté le texte du Livre blanc et de l'autre, les remarques. Ce mémoire fut un bon outil de travail.

Le président: Merci, monsieur Mahoney. Monsieur Ritchie, vous avez la parole.

M. Ritchie: Monsieur le président, je voudrais poser quelques questions sur ce qui a été dit ce matin et je voudrais qu'on y réponde d'un point de vue économique.

Vous dites que l'industrie pétrolière a versé $3.6 milliards pour les droits d'exploitation et en redevances. Pouvez-vous m'indiquer à quel gouvernement l'industrie généralement paye ces droits?

M. Mair: En grande partie, au gouvernement de l'Alberta. Le revenu de l'Alberta est bien connu de tous et je crois que cette province est devenue ce qu'on appelle une province riche à cause de l'industrie pétrolière. Au lieu de demander des transferts de fonds à l'Alberta, comme ce serait le cas s'il n'y avait pas d'industrie de pétrole, cette province a contribué aux fonds communs de capitaux, envoyés dans les autres provinces.

M. Richards: On devrait signaler qu'on a donné de plus en plus au gouvernement fédéral pour les droits fédéraux de pétrole et de gaz.

M. Ritchie: Jusqu'à présent, l'industrie pétrolière a donné des revenus aux provinces, aux 4 provinces de l'Ouest. Est-ce exact?

M. Mair: Oui.

M. Ritchie: Et cela va jusqu'à 25 p. 100 du total investi au Canada, c'est-à-dire de $14 milliards. C'est exact?

M. Mair: Oui.

M. Ritchie: Quel est le montant perçu en taxe par le gouvernement fédéral, auprès de l'industrie pétrolière? En avez-vous une idée?

M. Mair: En fonction de l'impôt sur le revenu seulement?

[*Texte*]

Mr. Ritchie: Let us leave out what they have received in the Northwest Territories and so on in royalties for the time being. What I am really after is how much the provincial governments have received in relationship to the federal government, out of the dollars that the petroleum industry has generated.

Mr. Mair: I am sorry, I do not have the figures to give you. I think the proportion is very high in payments to provincial governments in relation to the federal government. However, I would like to add, as I pointed out this morning, that 84 per cent of the land now held is held under lease from the federal government, and this has just barely scratched the surface.

We are just starting now on exploration and development of federal lands, and I think we can expect in the next 10 years that this proportion will change drastically. I think in the future the increase is more likely to be to the federal government rather than to the provinces.

Mr. Ritchie: I just want to get a something a little different. Up until now, the provinces have benefited by the oil industry, and the federal government has benefited relatively little.

Mr. Mair: Yes, sir.

Mr. Ritchie: As the industry matures, therefore, the federal government will have benefited more by income tax, leaving aside the Northwest Territories and so on.

Mr. Mair: That is true. I think also that we have pointed out that the industry is reaching this point in maturity at which more and more companies are approaching a taxable position, and the amount of income tax collected from oil companies will rise rather sharply in the future.

• 1610

Mr. Ritchie: Had the White Paper proposals been in effect when the industry was growing in the last 20 years, might it not have had the effect of reducing the royalties in payment for rights to the provinces?

Mr. Mair: Most certainly.

Mr. Ritchie: Therefore, might there not have been a redistribution of the taxation dollar that you would have come to maturity quicker in a sense? In the present system, it seems to me, the provinces have benefited,

[*Interprétation*]

M. Ritchie: Eh bien laissons de côté pour le moment ce qu'ils reçoivent en redevance dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce que je voudrais savoir pour le moment, c'est ce que les gouvernements provinciaux ont reçu par rapport au gouvernement fédéral par dollar investi par les industries pétrolières.

M. Mair: Je regrette je n'ai pas les chiffres ici, je pense que la proportion des paiements est très élevée par rapport au gouvernement fédéral. Cependant, j'ajouterai, comme je l'ai signalé ce matin, que 84 p. 100 des terres détenues présentement sont allouées par le gouvernement fédéral sous forme de bail.

Nous commençons seulement la prospection et l'exploitation des terres détenues par le fédéral et je crois que nous pouvons espérer d'ici 10 ans que cette proportion changera du tout au tout. A l'avenir, l'augmentation sera au bénéfice du gouvernement fédéral plutôt qu'aux gouvernements provinciaux.

M. Ritchie: Posons le problème autrement. Jusqu'ici ce sont les provinces qui ont le plus profité de l'industrie pétrolière et le gouvernement fédéral en a bénéficié beaucoup moins.

M. Mair: Oui.

M. Ritchie: Au fur et à mesure que cette industrie atteint sa maturité le gouvernement fédéral profite davantage par l'impôt sur le revenu, ceci en laissant de côté les Territoires du Nord-Ouest.

M. Mair: C'est exact. Comme nous l'avons dit, l'industrie de même que plusieurs autres sociétés, en est arrivée au point de maturité où elle devient imposable et les impôts sur le revenu des sociétés pétrolières augmenteront rapidement à l'avenir.

M. Ritchie: Au cours de ces vingt dernières années lorsque l'industrie se développait, si les propositions du Livre blanc avaient été en vigueur, cela n'aurait-il pas eu comme conséquence de réduire les redevances versées aux provinces pour les droits.

M. Mair: Très certainement.

M. Ritchie: Alors, est-ce qu'on aurait pas redistribué l'impôt qui aurait atteint sa maturité plus vite? Il me semble que, dans le régime actuel, ce sont les provinces qui en ont profité mais ces nouvelles mesures permettent

[*Text*]

but this new way is a method whereby the federal government can increase their share or their cut of the pie by forcing down the provincial payments for royalties and mineral rights in the provinces they control.

Mr. Mair: Mr. Chairman, I would agree with that statement. Certainly if the White Paper were implemented and bonus costs or loose acquisition costs were not considered as eligible expenditures, the amount of bonus costs paid to the provincial government would be reduced and obviously this would increase the taxable income and payments to the federal government, but I am not sure in what proportion or what sort of mix that would be.

Mr. Ritchie: Therefore, in the future, assuming the White Paper is implemented, new royalties will likely be less to the provinces in order to compensate for the increased take the federal government will take under the tax structure?

Mr. Mair: Mr. Chairman, I would not say new royalties, but the bonus cost to the provinces would be reduced and lease rentals would be reduced. I think there would be a tendency for the provinces to increase the rate of royalty which would then have the effect of reducing government revenue because they would drain off a little more of the income before it gets to the federal government.

Mr. Ritchie: If they drained off too much then, presumably, there would be little or no exploration.

Mr. Mair: That is our point.

Mr. Lambert (Edmonton West): Surely, though, there is a point here that ties in with the federal-provincial financing agreements, that the Province of Alberta and any other province deriving revenues from natural resources has to bring these into the pot when it considers revenues from taxes. Under the equalization formula it would only be a transfer from the right hand to the left hand and there would be no actual gain at all to the country, the federal government would not gain at all. If Alberta's or Saskatchewan's revenues from resources declined because the federal has taken more tax and, therefore, reduced the payments for royalties and bonus consideration, all it would mean is that Alberta would be a less-have province and it might even slip into a have-not because the position is a little knife edge.

[*Interpretation*]

au gouvernement fédéral d'augmenter sa part du gâteau en diminuant les versements provinciaux pour les redevances et les droits miniers dans les provinces où elles sont mises en pratique.

M. Mair: Monsieur le président, je suis d'accord avec cette déclaration. Si l'on appliquait le Livre blanc et que les dépenses extraordinaires et les menus dépenses n'étaient pas déductibles comme le montant des dépenses extraordinaires payés au gouvernement provincial serait réduit et cela augmenterait évidemment le revenu imposable et les paiements au gouvernement fédéral, mais je ne sais pas dans quelle proportion.

M. Ritchie: Donc, si on suppose que le Livre blanc est appliqué, les nouvelles redevances seront moins substantielles aux provinces afin de compenser les augmentations dont bénéficieraient le gouvernement fédéral sous ce régime fiscal.

M. Mair: Monsieur le président, je dirais que les dépenses extraordinaires et le bail de location seraient diminués et non les nouvelles redevances. Je crois que les provinces seraient portées à augmenter le taux des redevances, ce qui aurait comme conséquence la réduction du revenu du gouvernement parce que de cette façon, elles prendraient une part de plus en plus grand du revenu avant que le gouvernement fédéral n'y touche.

M. Ritchie: Si les provinces prennent une trop grande part du revenu, nous pouvons donc présumer qu'il y aurait peu d'exploitation, ou pas du tout.

M. Mair: C'est là notre point.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mais, il y a ici un point qui se rattache aux ententes financières fédérales-provinciales, disant que l'Alberta et tout autre province, qui retirent des revenus des ressources naturelles doivent dévoiler ces revenus, lorsqu'on examine les recette des impôts. En vertu de la formule de péréquation, ce ne serait qu'un changement de la main gauche à la droite et il n'y aurait aucun profit réel pour le pays et pour le gouvernement fédéral. Si en Alberta ou en Saskatchewan les revenus des ressources naturelles diminuent parce que le gouvernement fédéral perçoit plus d'impôts ce qui, alors, réduit les paiements des redevances et les dépenses extraordinaires, cela voudrait dire que l'Alberta serait une province moins riche et deviendrait peut-être bien une province pauvre, parce que la ligne de démarcation entre ces deux états est très mince.

[*Texte*]

Mr. Mair: That is true and, of course, our point is that by whatever means this is done, if you reduce the amount available to oil companies, you are going to reduce the overall effort which is going to reduce, not only in Alberta, but on the federal lands as well. In fact, the remote areas offshore, areas which require incentives to explore and develop, particularly because of the huge costs involved and the risks involved, if that is reduced, they will not only reduce the income to the province, but to the federal government as well because the whole industry will be slowed down.

Mr. Ritchie: What I was trying to get at was if there were an increase in the federal take there might well be a decrease in the provincial take.

Mr. Mair: That is true.

Mr. Ritchie: In the areas that are not provinces in Canada, the Yukon, the Northwest Territories and so on, then all the money accrues to the Government of Canada regardless of whether it is in the form of royalties or income tax. Is that right?

Mr. Mair: In different proportion, yes. That is, if they were royalties the government would collect the full amount of the royalty and the company's income would be reduced, but the tax would only be reduced by 50 per cent of that or 33⅓ per cent depending on what the tax was.

Mr. Ritchie: Then you really have a different tax jurisdiction for the same industry, have you not, a different set of taxing rules or formula for the same industry?

Mr. Mair: Yes, I would think it could be called different taxing despite the fact they are at different rates.

The Chairman: Mr. Leblanc.

• 1615

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you, Mr. Chairman. I would like to return to the document that is included with the brief, the Annual Report for 1969, on page 26 to which Mr. Mahoney was referring a little while ago. I notice in 1968 your profits after taxes, net earnings, were $26 million and in 1969, $27 million. On page 25 I notice the shareholders equity in 1968 was $176 million and $192 million. This morning the Association mentioned that the return for the petroleum industry was very low. If I am mathematical-

[*Interprétation*]

M. Mair: C'est vrai. Notre point de vue est que quelle que soit la façon de procéder, si on réduit la somme disponible aux industries pétrolières, c'est-à-dire, si on réduit le bénéfice, on réduira l'effort d'ensemble, non seulement en Alberta mais aussi sur les terres de la Couronne. En effet, dans les régions éloignées, qui ont besoin de stimulants pour y encourager la prospection et l'exploitation, principalement parce que les frais sont élevés et les risques sont grands, si cela est réduit, on ne diminue non seulement le revenu des provinces mais aussi celui du gouvernement fédéral car l'industrie toute entière cessera de produire.

M. Ritchie: Ce que je veux faire valoir est le fait que s'il y avait une augmentation de la part du fédéral, il y aurait peut-être bien une diminution de la part du provincial.

M. Mair: C'est vrai.

M. Ritchie: Les régions qui ne font pas partie des provinces du Canada, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, etc., les sommes sont versées au gouvernement du Canada, que ce soit sous forme de redevances ou encore d'impôt. Est-ce juste?

M. Mair: En proportion différente, oui. C'est-à-dire, ci ces sommes étaient des redevances, le gouvernement fédéral recueillerait la somme totale de ces redevances et le revenu des compagnies serait diminué, mais l'impôt ne serait diminué que de 50 p. 100 de ce montant ou 33⅓ p. cent selon le montant sur lequel on établit l'impôt.

M. Ritchie: C'est donc une compétence fiscale ou un régime d'imposition différent pour la même industrie n'est-ce pas?

M. Mair: Oui, on pourrait appeler cela une imposition différente en dépit du fait qu'on applique les règlements à des taux différents.

Le président: Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Merci, Monsieur le président. Je voudrais revenir au document inclus avec le mémoire, le Rapport annuel de 1969, à la page 26, à laquelle M. Mahoney a fait référence. En 1968, les bénéfices après l'impôt étaient de $26 millions et, en 1969, de $27 millions. A la page 25, je vois que la part des actionnaires en 1968 était de $176 et 192 millions respectivement. Ce matin, l'association a mentionné que le bénéfice de l'industrie pétrolière était très faible. Alors, si mes calculs sont justes, ce serait un bénéfice de 14 ou

[*Text*]

ly correct, it would be a return of 14 or 15 per cent on the shareholders equity, so where is the low return there?

Mr. Mair: In replying to that comment this morning and in quoting the figures we emphasized these were the over-all figures for the industry and the thing that kept us in business was the hope that we would be better than anyone else and we would like to brag that we are better than anyone else. The industry itself, as an over-all average as I mentioned this morning, is about 7 to 8 per cent. We are running at this rate of return without tax, or virtually no tax because we are just entering a taxable period. When we become fully taxable as we will this year or next our rate of return will decline, not as low as this over-all rate because that includes failures, if you like, in the industry. There are lots of people who have invested money, spent large sums of money, and not found anything. All those are all included in the over-all figures.

Mr. Leblanc (Laurier): Have you tried to figure out what would have been the effects of the proposal of the White Paper concerning your industry on your 1968 and 1969 net earnings? Would they have changed a lot or what?

Mr. Mair: Yes, I made a calculation of the effect on income tax for 1969 and I assumed in this, by the way, no transition or anything. I just said if the White Paper were in effect in that year, that is fully in effect...

Mr. Leblanc (Laurier): After a five-year period.

Mr. Mair: After the five-year period, and we had no benefit of accumulated or earned depletion, or anything else instead of the $2.36 million our figure would be $3 million which is about a 50 per cent increase in taxation on that particular year. In 1970, on an estimated basis again, although our tax would be considerably higher, it would be up approximately 30 per cent under the White Paper proposals.

Mr. Leblanc (Laurier): You would still have the profits of approximately $26 million.

Mr. Mair: Oh yes, but I have been trying to emphasize that this is a transitional period for Hudson's Bay Oil and Gas. We are just entering a taxable period.

Mr. Leblanc (Laurier): That is what you mentioned.

Mr. Mair: Yes.

[*Interpretation*]

15 p. 100 sur la part des actionnaires. Alors, comment pouvez-vous appeler cela un bénéfice faible?

M. Mair: Ce matin lorsque nous avons répondu à cette remarque et lorsque nous avons cité les chiffres, nous avons souligné que c'était les chiffres d'ensemble pour l'industrie que ce qui nous a permis de continuer est le fait que nous espérons être le plus fort et nous aimons le dire. Comme je vous l'ai fait remarquer ce matin, l'industrie elle-même a une moyenne d'ensemble de 7 à 8 p. 100. Nous obtenons ce taux de bénéfices sans impôt ou presque sans impôt car nous ne faisons que commencer à payer des impôts. Lorsque nous serons pleinement imposables imposés cette année ou l'an prochain, notre bénéfice diminuera, mais il ne sera pas aussi bas que ce taux d'ensemble, car cela comprend les faillites qu'absorbe l'industrie. Il y a plusieurs personnes qui ont investi de grosses sommes d'argent dans la prospection et qui n'ont rien trouvé. Ceux-ci sont compris dans les chiffres d'ensemble.

M. Leblanc (Laurier): Avez-vous essayé de calculer quelles seraient les conséquences des propositions du Livre blanc par rapport au bénéfice de votre industrie en 1968 et 1969? Auraient-elles eu une grande influence?

M. Mair: Oui, j'ai fait des calculs sur les conséquences de l'impôt sur le revenu pour 1969. J'ai dit tout simplement que si le Livre blanc avait été en vigueur à ce moment-là...

M. Leblanc (Laurier): Après une période de cinq ans.

M. Mair: Après une période de cinq ans, et nous n'avions aucun bénéfice d'épuisement accumulé ou acquis et notre revenu au lieu d'être $2.36 millions aurait été de $3 9 millions, ce qui aurait donné une augmentation d'impôt de 50 p. 100 pour cette année-là. En 1970 notre évaluation, quoique nos impôts seraient plus élevés, serait d'environ 30 p. 100 selon les propositions du Livre blanc.

M. Leblanc (Laurier): Vous obtiendrez encore un bénéfice d'environ $26 millions.

M. Mair: Oui, mais j'essaie d'expliquer que c'est une période de transition pour la Hudson's Bay Oil and Gas. Nous ne faisons que commencer à payer des impôts.

M. Leblanc (Laurier): C'est ce que vous avez dit.

M. Mair: Oui.

[*Texte*]

Mr. Leblanc (Laurier): I am not too expert on depletion, but you spoke about mineral rights earning depletion. I think, if you were to do that you might encourage the trading of mineral rights. You would have a compromise there of some sort. If the mineral rights were purchased from the Crown they would earn depletion, but if they were in the trading they would not earn any depletion.

Mr. Mair: The White Paper proposes only that the mineral rights will not be included in eligible expenditures, I think to preclude this trading and I agree there might be a possibility of doing that. It is fairly easy to cure. You can either say that only rights acquired from the government should be included in eligible expenditures or you could say that disposals will reduce the earned depletion for the company that sells them and, therefore, what you lose here you pick up over there.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Woolliams: I wonder if I could ask a few questions now?

The Chairman: Yes.

Mr. Woolliams: I want to deal with two points. Could you tell me how many people your Company employs in Canada at the present time at all levels?

Mr. Richards: About 975 at the last count.

Mr. Woolliams: Have you any idea how much income tax those employees, almost 1,000 people, pay to the federal government?

Mr. Richards: I do not, sir. They are at such wide salary ranges I would not know what the average tax would be.

• 1620

Mr. Woolliams: How many years has your Company been in operation in Canada?

Mr. Richards: It has been in operation actively since 1937. It was organized in 1926 and was active for a few years in the late thirties, but it was rather dormant from whenever the depression was—around 1935—until 1947.

Mr. Woolliams: Now that you have accelerated and moved into what you say the tax picture as a corporation I want to go into something else. Has the employment picture accelerated with the development of your company at all levels, either the executive

[*Interprétation*]

M. Leblanc (Laurier): Je ne suis pas un spécialiste de la question d'épuisement mais vous avez dit que les droits miniers pouvaient obtenir de l'épuisement. Je crois que si vous faites cela, vous encouragerez le trafic des droits miniers. Il y aurait un certain compromis à faire. Si les droits miniers étaient achetés de la Couronne, ils pourraient acquérir de l'épuisement, mais, s'ils étaient négociés ils ne le pourraient pas.

M. Mair: Le Livre blanc propose de ne pas inclure les droits miniers dans les dépenses éligibles, afin d'éviter ce commerce et je reconnais qu'il serait possible que cela se fasse. On peut l'empêcher assez facilement. On peut dire que seulement les droits acquis du gouvernement peuvent être compris dans les dépenses ou encore que des résolutions diminueront l'épuisement acquis pour la compagnie qui vend ses droits et dans ce cas, ce que l'on perd d'un côté, on le retrouve de l'autre.

M. Leblanc (Laurier): Merci, Monsieur le président.

M. Woolliams: Est-ce que je peux poser quelques questions?

Le président: Oui.

M. Woolliams: Je voudrais traiter de deux points. Pouvez-vous me dire combien de gens votre entreprise embauche à l'heure actuelle au Canada à tous les niveaux?

M. Richards: Environ 975 au dernier décompte.

M. Woolliams: Pourriez-vous me dire combien ces personnes il y en a près de 1,000 paient d'impôt au gouvernement fédéral.

M. Richards: Je ne sais pas. L'échelle des salaires est si grande que je ne sais pas quel est l'impôt moyen.

M. Woolliams: Depuis combien d'années êtes-vous installés aux Canada?

M. Richards: Nous sommes ici de façon active depuis 1937. La société fut établie en 1926, elle a été active pendant quelque années mais de 1935 à 1947, sa production fut très faible.

M. Woolliams: Maintenant que votre entreprise a pris de l'ampleur et qu'elle paye de l'impôt en tant que société, je voudrais soulever un autre point. En se développant, est-ce que votre entreprise a créé beaucoup plus d'emploi, tant au niveau de l'administration

[*Text*]

level or any other level, that are subject to the normal income tax rates?

Mr. Richards: Just a normal statement. I joined the company when it was reactivated in early 1948 and we had 5 employees. Now, as I said, we have 975.

Mr. Woolliams: That brings me to the next subject. You raise capital in a corporation, to put it in a layman's language, by two methods or maybe three, but two basically, by selling stock to raise capital or by getting the kind of capital on which to operate either on loans or debentures. Is that correct?

Mr. Richards: Yes, sir.

Mr. Woolliams: When my good friend asked you about the effect of the White Paper on the corporations at the present time, it may not have affected it, as far as your tax picture is concerned, very much, but people in Canada or any other nation put money into stock is for two reasons. One is to reach some capital gain on the company for which you are taking some risk and, second, to get a dividend return. Is that correct?

Mr. Richards: That is right.

Mr. Woolliams: So real effect of the White Paper on any corporation in the extractive industries when you look at the tax picture as far as the federal government is concerned—that is what we are dealing with this afternoon, the White Paper—is the effect on those people who are prepared to put their capital with people like yourself and your kind of corporation that you developed from five employees to 975. If the management had not been so good and the exploration had not been so successful these people would not have gained a capital return, would they?

Mr. Mair: That is right.

Mr. Woolliams: Without that capital return, of course, under any system of taxation there would be no taxes accruing to the government.

Mr. Mair: That is true, nor any other payments.

Mr. Woolliams: I want to deal now with something else that is related to this very point. There is a feeling when we are dealing with the White Paper about whether it will encourage or discourage foreign ownership and just dealing with it on the broad picture there is a general feeling afoot that the foreign corporations or other corporations own the resources of Alberta or anywhere

[*Interpretation*]

qu'à tous les autres niveaux, emplois qui sont soumis au taux normal de l'impôt sur le revenu.

M. Richards: Eh bien, j'ai commencé à travailler pour cette compagnie, en 1948 lorsqu'elle n'avait que cinq employés. Maintenant comme je l'ai déjà dit, nous en avons 975.

M. Woolliams: Dans une société à fonds social, vous recueillez les capitaux de deux façons, peut-être trois, mais principalement deux: en vendant des actions, ou au moyen de prêts ou d'obligations. Est-ce exact?

M. Richards: Oui.

M. Woolliams: Lorsque mon bon ami vous a demandé quelle serait présentement l'influence du Livre blanc sur votre société en ce qui concerne vos imptôs, son influence aurait été très faible, mais il semble qu'au Canada, ou ailleurs, les gens achètent des actions pour deux raisons: pour réaliser un gain de capital, et deuxièmement, pour obtenir des ristournes sur le dividende? Est-ce exact?

M. Richards: Oui.

M. Woolliams: Alors l'influnce réelle du Livre blanc sur les industries d'extractions, lorsqu'on considère l'impôt du moins au point de vue du gouvernement fédéral, c'est que nous étudions cet après-midi, agit sur ceux qui sont prêts à investir leurs capitaux dans des sociétés comme la vôtre, qui est partie de 5 employés à 975. Si la Direction n'avait pas été aussi efficace, si l'exploitation n'avait pas été une réussite, les gens n'auraient jamais reçu de bénéfices sur leurs capitaux, n'est-ce pas?

M. Mair: C'est exact.

M. Woolliams: Et sans bénéfices de capitaux, quel que soit le régime d'imposition, il n'y aurait eu aucun impôt versé au gouvernement.

M. Mair: C'est vrai, ni aucun autre paiement.

M. Woolliams: Je veux parler d'un autre point connexe. Lorsqu'on parle du Livre blanc, on se demande si cela encouragera ou découragera l'investissement étranger et si on examine cette situation d'une façon générale, ou a l'impression que les sociétés étrangères ou toute autre société, possèdent les ressources naturelles de l'Alberta ou ailleurs. En principe, n'est-il pas vrai que ce que vous avez,

[*Texte*]

else. Basically, is it not true that what you have is a lease and the right to develop those resources but the resources are still owned by the people of Canada?

Mr. Richards: Definitely.

Mr. Woolliams: And the royalties that are paid to the Province of Alberta, any other province or to the federal government by the development of the Northwest Territories, the Yukon and the Arctic are subject to change by Order in Council.

Mr. Richards: Yes, sir.

Mr. Woolliams: So, if you want to really control the development all you do is change the rates by Order in Council. Is that not correct?

Mr. Mair: That is true.

Mr. Woolliams: We have seen that happen just recently where the federal government has changed the picture as far as the leases are concerned, the equity to be moved around, by straight Order in Council, have we not?

Mr. Mair: Yes, we have.

Mr. Woolliams: Right. I think those are all the questions I want to ask.

The Chairman: Gentlemen, would you consider direct government subsidy rather than tax incentives to promote the economic growth of the petroleum industries?

Mr. Richards: We would support government subsidies, sir. We think it works to the benefit of the inefficient.

• 1625

The Chairman: Are you familiar, gentlemen, with the corporation taxes, for instance, in some countries that are exporting oil to the United States such as Venezuela? Many of the briefs from the petroleum industry have stressed the point that our tax system, to give you a chance to compete in the world market, has to be competitive with the others.

Mr. Mair: Yes, sir. I am not familiar with all of the tax rates, say, in Venezuela, but I think quite often those figures are misleading to some extent because the tax rate is not the only criterion in judging the amount of money paid to a government or what provisions are made in arriving at taxable income.

[*Interprétation*]

c'est un bail, et le droit de développer ces ressources, mais que les ressources appartiennent toujours au Canada.

M. Richards: Oui, bien sûr.

M. Woolliams: Et les redevances qui sont versées aux provinces, à la province d'Alberta ou au gouvernement fédéral, en raison du développement des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et de l'Arctique reste, ces redevances peuvent être modifiées par un arrêté ministériel.

M. Richards: Oui.

M. Woolliams: Alors si vous voulez vraiment contrôler le développement, vous n'avez qu'à changer les taux par un arrêté ministériel.

M. Mair: Oui, c'est vrai.

M. Woolliams: Cela s'est produit récemment lorsque le gouvernement fédéral a changé l'ensemble de la situation, du moins en ce qui a trait aux baux, en modifiant la valeur comptable par un arrêté ministériel, n'est-ce pas?

M. Mair: Oui.

M. Woolliams: Bien. C'est tout ce que je voulais demander.

Le président: Messieurs, cet-ce que vous préfériez des subventions directes du gouvernement au lieu de stimulants fiscaux en vue de promouvoir l'usure économique des industries de pétrole.

M. Richards: On appuierait les subventions du gouvernement. Nous pensons que les stimulants profitent à ceux qui sont incompétents.

Le président: Connaissez-vous, messieurs les impôts sur les sociétés de certains pays qui exportent du pétrole aux États-Unis, comme le Vénézuela, par exemple. Plusieurs mémoires de l'industrie du pétrole, soulignent le fait que notre système fiscal doit être aussi avantageux que celui des autres pays pour que nous soyons compétitif sur le marché international.

M. Mair: Oui. Je ne connais pas tous les taux d'imposition dans un pays comme le Vénézuela mais, je crois que souvent ces chiffres sont trompeurs dans une certaine mesure, car le taux d'impôt n'est pas le seul critère pour juger la somme versée au gouvernement, ou pour connaître les dispositions qui fixent le

[*Text*]

In the Arab countries, for instance, the tax rate may be very low, almost nil, but they operate on a percentage which is similar to a royalty. The question has been raised that Canada might adopt the same sort of system and we have at various times made comparisons where Canada, counting the federal tax, provincial revenues and so on, is not really far away from the amount of money or percentage of the total income that is taken by the Arab countries.

• 1625

The Chairman: When you say you have to take into consideration more than the tax, can we use the same rules to compare income tax between the United States and Canada? Should we add to the social measures Canada has that the United States does not carry?

Mr. Mair: So far as benefiting the economy of the country, we can compare the tax rules and ours are perhaps not as good as the American tax rules, but on the other hand our government collects a great deal more money from the oil industry proportionate to the size of the industry than they do in the States. With the exception of some off-shore, the federal or State governments do not collect this money because the moneys are paid to individuals rather than to the governments.

The Chairman: This is my last question, gentlemen. On pages 16 to 20 of your brief dealing with corporations and their shareholders, you object, for instance, to the distinction between widely and closely-held corporations, the favourable effects the proposal will have on mature corporations in contrast to low tax-paying corporations, and the possible artificial manner of the maximum tax credit to Canadian shareholders, but you do not mention in your brief the advantage offered by the White Paper to small closely-held corporations by the full integration proposal or the revenue effects resulting from the granting of credits for tax which, in some circumstances, may not have been paid.

Mr. Mair: First of all, with respect to small corporations we have not dealt with small corporations to any extent except to say we believe they should have some incentive. I think the tax reform should remove abuses, if any. However, I think Mr. Gillespie who is a member of this Committee has also considered this and has a good proposal which I would support in respect of the revenue on a dividend tax credit. I think our proposal

[*Interpretation*]

revenu imposable. Par exemple, dans les pays arabes, le taux d'imposition peut être très bas, et même presque nul, mais c'est un pourcentage semblable à des redevances. Le Canada pourrait adopter le même genre de système et parfois nous avons établi des comparaisons indiquant que le Canada, y compris les taxes fédérales et provinciales, n'est pas très éloigné des sommes d'argent ou des pourcentages du revenu total versés aux pays arabes.

Le président: Lorsque vous dites que vous avez pris en ligne de compte plus que l'impôt, pouvons-nous nous servir des mêmes mesures en vue de comparer l'impôt sur le revenu entre les États-Unis et le Canada? Devons-nous y ajouter les mesures sociales qui existent au Canada, et qui n'existent pas aux États-Unis?

M. Mair: Pour ce qui est des avantages économiques du pays, on pourrait comparer nos lois fiscales mêmes si elle ne sont pas aussi valables que les lois américaines, mais d'autre part, notre gouvernement en proportion, prélève beaucoup plus d'argent de son industrie du pétrole que le gouvernement des États-Unis. Ceci ne comprend pas les puits au large des côtes, puisque les sommes d'argent sont versées aux particuliers et non au gouvernement ou à l'État.

Le président: Voici ma dernière question, messieurs. Dans les pages 16 à 20, de votre mémoire qui traite des sociétés et de leurs actionnaires, vous vous opposez à ce qu'il ait une distinction entre les sociétés fermées et les sociétés ouvertes, vous vous interrogez sur les effets que pourraient produire ces propositions sur les sociétés qui ont atteint leur plein développement en comparaison avec les sociétés qui ne payent pas beaucoup d'impôt, et les façons possibles d'offrir le plus de crédit d'impôt aux actionnaires mais vous ne parlez pas des avantages du Livre blanc, pour les petites sociétés fermées par sa proposition de pleine intégration ou des revenus obtenus grâce au crédit de l'impôt, impôt qui dans certains cas n'a même pas été payé.

M. Mair: Nous n'avons pas discuté des petites sociétés, sauf pour dire qu'on devrait leur accorder certains encouragements. Les réformes fiscales devraient éliminer les abus, si toutefois ils existent. M. Gillespie, membre de ce Comité, a aussi considéré cette question et il a mis de l'avant une bonne proposition en rapport avec le revenu sur le crédit de l'impôt sur le dividende, proposition que j'appuierais. Les propositions à la page 18, montrent que

[*Texte*]

opposite page 19 will indicate that we can accomplish the same objectives as the White Paper without really any major change in the Income Tax Act.

The Chairman: Thank you, gentlemen. I do hope that you will be able to make your plane. On behalf of the members of this Committee I wish to thank you for the presentation of your brief and for your presence today to reply to questions.

Mr. Mair: Thank you, sir, and all the members present.

The Chairman: I now will call upon the representatives of Home Oil and Cygnus Corporation Limited.

Gentlemen, we have the following representatives of the Home Oil Company Limited and Cygnus Corporation Limited: On my right is Mr. R. A. Brown, Jr., President; Mr. R. W. Campbell, Executive Vice-President; Mr. B. B. Rombough, Treasurer; Mr. R. B. Coleman, Vice-President and General Counsel; and Mr. Ross Tolmie, General Counsel and Director, Cygnus Corporation Limited.

On behalf of the members of this Committee as well as my own I ask your indulgence, gentlemen. We have switched rooms. I took it upon myself when I was offered an air-conditioned and larger room, to take this one. Mr. Brown.

• 1630

Mr. R. A. Brown, Jr. (President, Home Oil Company Limited and Cygnus Corporation Limited): Mr. Chairman and gentlemen, I have only a brief statement to make. First of all, let me express our sincere appreciation for the opportunity to appear before your Committee. Regardless of my views on the White Paper proposals, I do commend the opportunity given to all to make their views known.

I would like to state I am not a tax expert. Our group considered the implications of the Paper of such serious consequence that we established a committee to prepare our briefs. I will endeavour to answer any questions where I feel competent to do so.

We appear here today representing Home Oil Company Limited, one of the largest Canadian-owned independent exploration and producing companies, and also Cygnus Corporation Limited, another Canadian-owned corporation which controls Home Oil. Both of these companies are controlled over 90 per cent by Canadians. In addition, I take the liberty of also speaking for myself, represent-

[*Interprétation*]

nous pouvons atteindre les mêmes objectifs que ceux mentionnés dans le Livre blanc, sans modifier pour autant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le président: Merci, messieurs. J'espère que vous pourrez prendre votre avion, à l'heure. Au nom des membres du Comité, je vous remercie d'avoir présenté votre mémoire et d'avoir répondu à nos questions aujourd'hui.

M. Mair: Merci, monsieur le président, et messieurs les membres du Comité.

Le président: Je passerai maintenant aux représentants de la *Home Oil Company Limited*, et de la Cygnus Corporation Limited.

Messieurs, voici les représentants de la *Home Oil Company Limited:* à ma droite, M. R. A. Brown jr, le président; M. R. W. Campbell, Vice-président de l'administration; M. B. B. Rombough, Trésorier; M. R. B. Coleman Vice-président et conseiller général, et M. Ross Tolmie, Conseiller général et administrateur, Cygnus Corporation Limited.

Au nom des membres du Comité, et en mon nom personnel, je demande messieurs votre indulgence. Nous avons changé de salle. J'en ai profité lorsqu'on m'a offert une salle climatisée et plus grande. Monsieur Brown, vous avez la parole.

M. R. A. Brown, Jr., Président, Home Oil Company Limited and Cygnus Corporation Limited): Monsieur le président, messieurs, je n'ai qu'une brève déclaration à faire. D'abord permettez-moi de vous dire que nous apprécions grandement d'avoir la possibilité de comparaître devant votre Comité. Sans tenir compte de mes opinions sur les propositions du Livre blanc, je suis très heureux que nous ayons l'occasion de faire connaître nos opinions.

J'aimerais préciser que je ne suis pas un expert fiscal. Nous considérons que le Livre blanc aurait tellement de conséquences que nous avons mis un comité sur pied pour préparer un mémoire. Je répondrai à toutes les questions dont je connaîtrais les réponses.

Nous représentons la *Home Oil Company Limited,* l'une des plus grandes compagnies de prospection et de production au Canada, et aussi la *Cygnus Corporation Limited,* une société canadienne qui contrôle *Home Oil.* Ces deux sociétés sont contrôlées à 90 p. 100 par des Canadiens. En outre, je parlerai en mon nom personnel en plus de représenter les principaux intérêts de *Cygnus* et *Home Oil.*

[*Text*]

ing, as I do, the controlling interest in Cygnus and, in turn, Home Oil. Since my involvement with the Company in 1955 Home Oil has grown from a small company which today has assets of more than $250 million and employs over 600 people.

I understand one of the basic purposes of the White Paper is to encourage the development of Canada's natural resources and Canadian ownership of such resources. Naturally I agree with these objectives. However, we feel the proposals not only fail to do so, but in some instances have the opposite effect.

I will comment briefly on certain conclusions we have reached concerning the proposals. They may be summarized as follows:

First, the proposed creditable tax system would have serious adverse consequences for the resource and capital intensive industries and, particularly so, for companies such as Home and Cygnus.

Second, the proposed tax rules for exploration are inadequate and would penalize our shareholders.

Third, the proposed tax on unrealized gains would discourage long-term investments by Canadian individuals and corporations.

Canadian ownership of Canada's natural resources has been the subject of concern to many of us. We believe many of the proposals of the White Paper will accentuate this problem rather than resolve it. This aspect of the White Paper has been considered carefully in our submissions and we have concluded that the proposals, in particular the creditable tax system and the tax on unrealized gains, would increase rather than decrease foreign ownership of resource industries. It is worthwhile to consider the tax situation that would have arisen in Cygnus had this tax on unrealized gains been in effect during the sixties. I would like to quote from page 3 of the brief submitted by Cygnus to put this matter in perspective for you.

Under the heading of "Unrealized Gains",

> The proposal to tax unrealized gains is unrealistic, discriminatory and economically unjustified. It is in direct conflict with Canada's need for a greater degree of ownership by Canadians of Canadian industry. The damaging effect of this proposal on Canadian companies can be illustrated by examining its application to Cygnus.
>
> Had this proposal been in effect in April, 1969, the fifth birthday of Cygnus, the consequences would have been extremely serious:

[*Interpretation*]

Je travaille pour cette compagnie depuis 1955 et depuis, cette société, de petite entreprise qu'elle était, possède maintenant des avoirs de plus de $250 millions et nous embauchons plus de 600 personnes.

Je sais que l'un des buts principaux du Livre blanc est d'encourager le développement des ressources naturelles au Canada et la propriété canadienne de ces ressources. Bien sûr, je suis d'accord avec ces objectifs. Toutefois, nous pensons que les propositions ne visent pas ces objectifs et que dans certains cas, elles auront un effet contraire.

Je vous ferai part brièvement de nos conclusions quant aux différentes recommandations. Elles peuvent être résumées comme suit:

D'abord, le système proposé d'avoir fiscal aurait des conséquences néfastes sur les ressources et les capitaux, notamment, pour de compagnies comme *Home Oil* et *Cygnus*.

Les règlements fiscaux proposés pour la prospection sont insuffisants et pénalisent nos actionnaires.

Troisièmement, les impôts proposés sur les gains non réalisés décourageraient les investissements à long terme de la part d'individu ou de société.

La propriété canadienne des ressources préoccupe un bon nombre de personnes. Nous croyons qu'un grand nombre de propositions du Livre blanc auraient pour effet d'aggraver ces problèmes au lieu de les résoudre. Cet aspect du Livre blanc a été étudié avec soin, et nous avons conclu que certaines propositions en particulier celles sur les avoirs fiscaux et l'impôt sur les gains de capitaux, accentuerait au lieu de diminuer l'emprise étrangère dans l'industrie des ressources naturelles. Cela vaut la peine d'examiner ce qui serait arrivé à la *Cygnus* si l'imposition des gains de capitaux avaient été une réalité des années soixante. Je voudrais vous référer à la page 3 du mémoire présenté par *Cygnus* pour vous le montrer.

Au paragraphe sur:

> «Les gains non réalisés». Taxer les gains non réalisés est peu réaliste, discriminatoire et sans justification économique d'aucune sorte. Cela entre en conflit direct avec la nécessité pour le Canada de voir nos industries contrôlées par des gens de chez nous. On peut tout de suite imaginer les effets de cette recommandation en examinant la situation de notre entreprise. Si la recommandation avait été en vigueur, en avril 1969, au 5e anniversaire de la *Cygnus* les conséquences auraient été vraiment graves.

[*Texte*]

Assume that valuation day occurred in August, 1964, when Home shares were trading at $18. There would have been an unrealized gain of $51.50 per share on April 30, 1969, as these shares then traded at $69.50 (Home shares subsequently traded at $78). As Cygnus holds one million shares of Home it would have been faced with a tax liability of 33⅓ per cent on the $51,500,000 unrealized gain. The tax would have amounted to $17,167,000 and it would be payable by March 31, 1970. There have been significant declines in the market price of Home shares and most other shares in the past several months. These shares at the time of writing of our briefs were trading at about $18. Today they are about $13. It would be utterly impossible for Cygnus to raise the funds necessary to pay this kind of tax. It would have no alternative but to sell its entire block of Home shares to the highest bidder who would undoubtedly be a foreign buyer.

It is worthwhile to carry this situation further as it will demonstrate the futility of the proposal. The forced sale of these holdings in 1970 at $18 would result in a loss approximately equivalent to the unrealized gain that was taxed in 1969. This loss could be carried back to the previous year and would entitle Cygnus to recover the $17,167,000 tax paid.

As a result of this sequence of events, Cygnus would have lost control of a Canadian enterprise at a sacrifice price, foreign ownership of a Canadian industry would have increased and nothing would have been gained by the fiscus.

While foreign take-overs may have been a problem in Canada in the past, these proposals would broaden the dimensions of this problem for the future.

[*Interprétation*]

Disons que le jour d'évaluation était en août 1964 lorsque les actions de la *Home* se vendaient à $18. Il y aurait eu un bénéfice non réalisé de $51.50, le 30 avril 1969, puisque les actions de la *Home* se vendaient alors $69.50. (Ces actions de la *Home Oil* sont montées jusqu'à $78.) Comme *Cygnus* possède 1 million d'actions de *Home Oil*, il y aurait eu des impôts de 33⅓ p. 100 sur les 51 millions de bénéfices non réalisés. L'impôt aurait été de $17 millions et en plus, payable le 31 mars 1970. Il y a eu un déclin significatif dans le prix de ces actions et d'autres depuis quelques mois. Les actions étaient environ $18 lorsque nous avons rédigé notre mémoire. Aujourd'hui elles sont à $13. Il serait carrément impossible à la *Cygnus* de trouver des fonds pour payer pareil impôt. Il n'y aurait pas d'autre alternative que de vendre les actions en bloc au plus offrant, lequel probablement un acheteur étranger.

On doit pousser la logique au bout et se rendre compte de la stupidité de la situation engendrée par la recommandation. La vente forcée des actions, en 1970, à environ $18 rapporterait environ l'équivalent du gain non réalisé qui fut taxé en 1969. En reportant cette perte sur l'année antérieure, *Cygnus* pourrait alors recouvrer ses $17 millions payés antérieurement en impôts.

Par suite de ces événements, *Cygnus* aurait perdu le contrôle d'une entreprise canadienne en obtenant un prix ridicule alors que nous aurions permis à des étrangers d'élargir leur emprise sur nos richesses et que les fonds publics n'y auraient rien gagné. Au lieu de mettre un frein à notre dépossession, ces recommandations ne feraient que l'aggraver.

• 1635

On a more personal note, I might add that I, as a taxpayer, would have a similar fate at the hands of these proposals.

I have had many opportunities to sell my holdings to large integrated companies during the past 20 years. However, I have never yielded to this temptation. The reason is quite simple. I have wan'ed to be a part of the ever-challenging business scene in Canada by building a truly Canadian resource company. The White Paper proposals would make it more difficult, it not impossible, for me to continue as a long-term investor in resource companies. Like other investors, it would be

A titre de contribuable, je ferais subir le même sort à ce genre de propositions.

A maintes reprises, j'aurais pu vendre mes avoirs à de grandes sociétés intégrées, au cours des 20 dernières années. J'aurais pu: toutefois je n'ai jamais cédé à cette tentation. Et la raison est très simple. Je voulais faire ma part dans l'économie nationale et mettre sur pied une entreprise canadienne qui exploiterait nos richesses naturelles. Le Livre blanc me rendrait la tâche presque impossible en tant qu'investisseur à long terme dans les richesses naturelles. Ce serait plus attrayant

[*Text*]

financially more attractive for me to own securities of well-established industrial companies rather than high-risk resource companies such as Home and Cygnus.

In our brief we express our concern about our future ability to raise capital in Canada or elsewhere under these proposals. This has to be a serious matter for you to consider if we are to have a climate in Canada that encourages Canadian ownership of successful business undertakings. We have outlined our record of raising capital in Canada and the United States during the past decade. I believe it would be worthwhile to review this with you at this time.

During the past 10 years...

The Chairman: Mr. Brown, I am sorry, but will your opening remarks take much longer?

Mr. Brown: I have one more page.

The Chairman: That is all right. I am sorry, sir.

Mr. Woolliams: I should think a Canadian company would be able to finish its brief.

The Chairman: Mr. Woolliams, I do not think I should give more consideration to the Home Oil Company Limited than to the other companies. We have our rules to follow and, as Chairman, I have to follow those rules, Mr. Woolliams. I do not know if you are aware but—I am going to repeat myself for the fifteenth time—according to a press release issued on December 19, no opening remarks were to be allowed, Mr. Woolliams, but your Chairman and the other members have softened up and allowed short remarks. The reason is very simple, Mr. Woolliams. It is to give more time to the members to ask questions for clarification of briefs presented. Mr. Brown.

• 1640

Mr. Brown: Would you prefer me not to...

The Chairman: No, no. I asked a question and you told me you had only two or three pages left. I will give you all the time you like for the three pages.

Mr. Brown: Thank you, sir. I will try to speak more quickly.

The Chairman: I want to be fair with Mr. Tolmie, too, and give him a chance to make remarks on behalf of the Company for which he is General Counsel.

Mr. Brown: During the past 10 years we have raised $170 million. I submit this is a

[*Interpretation*]

pour moi de posséder des avoirs de sociétés industrielles bien établies que ceux de la *Home* et la *Cygnus* dont la marge de sécurité est quand même faible.

Dans notre mémoire, nous faisons état de nos craintes en ce qui concerne les futures levées de capitaux au Canada ou à l'étranger. C'est une question importante à considérer si on veut établir au Canada un climat propice à l'éclosion et à l'epanouissement des entreprises. Nous avons dit comment nous avons cherché des capitaux au Canada et aux États-Unis depuis 10 ans. Ce serait une fort bonne idée de reviser cela avec vous maintenant.

Depuis 10 ans,...

Le président: Monsieur Brown, je m'excuse mais est-ce que vos observations seront encore bien longues?

M. Brown: J'en ai encore une page.

Le président: C'est bien, je m'excuse.

M. Woolliams: Je pense qu'on devrait les laisser terminer, d'autant plus qu'il s'agit d'une compagnie canadienne.

Le président: Je ne pense pas que je devrais accorder plus d'attention à la Home Oil qu'à d'autres compagnies. Il y a des règles à suivre et comme président, je dois m'en tenir à cela. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais conformément au communiqué de presse du début de décembre, on ne permet pas les discours d'introduction aux témoins; mais nous avons assoupli notre procédure et nous permettons maintenant de brèves observations afin de permettre aux députés de poser plus de questions. Monsieur Brown.

M. Brown: Voulez-vous que j'interrompe...

Le président: Non, pas du tout. Je vous donnerais tout le temps que vous voulez.

M. Brown: J'essaierais de parler plus rapidement. Merci, monsieur le président.

Le président: Je veux tout simplement donner à M. Tolmie la chance de nous transmettre les vues de sa compagnie.

M. Brown: Depuis dix ans nous avons pu effectuer une levée de fonds de $170 millions

[*Texte*]

real achievement for a company the size of Home, and especially so when one realizes that at the same time it has been possible to retain over 90 per cent of our voting shares in Canada. It is also noteworthy to point out that only 19 per cent of these funds were obtained in Canada under relatively favourable tax rules.

Our ability to raise capital in the future, particularly in Canada, will depend to a great extent on the tax incentives provided both to the industry and to individual investors. The White Paper proposals would reduce these important tax incentives to the industry. The proposed investment incentives fail to encourage high-risk investments by Canadians. Preference is given to investment in low-risk, well-established companies. Resource investments are further penalized by the proposed tax on capital gains, which will have a relatively greater effect on this form of investment. The high rates of tax proposed for the transitional period would drastically reduce investment in the industry at a most critical time. As you know, exploration in Canada is becoming more costly and more risky as we move to the more remote northern regions of Canada.

In our submissions we discuss at length our views on the incentives proposed for the industry, and therefore I only intend to touch on the main points we have made. We believe that the risk factor has been noted only in the language of the White Paper and not in the specific proposals.

We believe, as does the Independent Petroleum Association of Canada, that the "earned depletion" proposal could be an effective method of encouraging high-risk exploration, but only if it is modified to reflect the risks inherent in such activity. Furthermore, appropriate transitional provisions are necessary to prevent undue impairment of prior investment.

The final comment we wish to make concerns the role that companies such as Cygnus play in the business life of Canada. We believe that corporate investors such as Cygnus provide an important vehicle for the retention of ownership of Canadian business enterprises in Canada and for the fostering of new business undertakings. Cygnus has, as you know, an important investment in Home Oil. In addition, it has developed a chemical plant in Alberta that, with financial support,

[*Interprétation*]

de dollars. C'est une amélioration importante dans une compagnie comme la nôtre et il faut considérer également le fait que nous avons pu réserver 90 p. 100 de nos actions-votes au Canada. Il faut aussi signaler que 19 p. 100 de ces fonds ont été obtenus au Canada en vertu de conditions fiscales assez favorables.

Notre possibilité de faire des levées de fonds à l'avenir surtout au Canada dépendra dans une grande mesure des stimulants fiscaux assurés tant à l'industrie qu'aux investisseurs particuliers. Les propositions du Livre blanc pourraient réduire ces stimulants fiscaux assurés à l'industrie. Ces stimulants à l'investissement n'ont pas pu encourager des investissements à haut risque par les Canadiens. Les stimulants proposés ne réussissent pas à encourager les investissements à haute risque au Canada. On donne la préférence aux investissements à faible risque dans les compagnies bien établies. Les investissements dans les ressources ont été victimes de cette imposition des gains de capitaux qui aura des conséquences plus considérables sur cette forme d'investissement. Le taux élevé proposé pour la période transitoire pourrait réduire les investissements dans l'industrie à cette époque très critique. Vous savez que l'exploration au Canada devient de plus en plus onéreuse et plus risquée au fur et à mesure que nous avançons vers les régions reculées du nord canadien.

Alors, dans notre texte, nous examinons la question des stimulants à l'industrie et je compte effleurer les questions que nous avons soulevées. Le facteur risque n'était soulevé que dans le texte du Livre blanc et non dans les propositions.

L'association pétrolière du Canada pense que cette allocation d'épuisement peut encourager l'investissement dans les domaines qui comportent de hauts risques, mais seulement si l'allocation est modifiée de façon à couvrir ces risques. En outre, il faut des dispositions transitoires pour éviter toute conséquence défavorable aux investissements antérieurs.

En dernier lieu, nous voulons faire ressortir le rôle qu'une compagnie comme Cygnus peut jouer dans la vie économique du Canada. Cette compagnie peut aider à maintenir la propriété canadienne des entreprises installées au Canada et à stimuler la création de nouvelles entreprises. Cygnus a des placements importants dans *Home Oil*. Nous avons installé une usine de produits chimiques en Alberta et ainsi constitué un placement économique important pour la collectivité. D'au-

[*Text*]

could grow into a meaningful operation in the community at Fort Saskatchewan, Alberta. It has other investments that will require financial support during their development from small undertakings to reasonably sound business operations.

We recognize that the White Paper is a serious attempt at tax reform. Tax reform, while important, should not be such that it seriously reduces the economy's ability to expand. The real interests of all Canadians are dependent on a healthy expanding economy and a tax reform that hurts our economic growth serves no one's interests.

The proposed treatment of inter-company dividends, the taxation of unrealized gains and the inability of our shareholders to receive full creditable tax on their dividends will have damaging effects on the operations of our companies.

The Chairman: Thank you, Mr. Brown. Gentlemen, as we have two briefs for consideration at the same time, one from Home Oil Company Ltd. and the other from Cygnus Corporation Limited, I will ask Mr. Tolmie if he has any opening remarks to make on behalf of Cygnus Corporation Limited.

• 1645

Mr. Ross Tolmie (Director, Cygnus Corporation Ltd.): Mr. Chairman, Mr. Brown made the opening statement with respect to the briefs of both Cygnus and Home Oil.

The Chairman: Thank you very much. Mr. Woolliams.

Mr. Woolliams: I would first like to thank Mr. Brown for his short and concise brief. I will not have to ask as many questions because you outlined the picture very well. As you said, there is no question that Home Oil is one of the largest Canadian-controlled independent oil exploration companies in Canada at the present time.

I take it from what you have said, having asked Mr. Bryce some time ago in reference to the capital gains tax as set out in the White Paper, that Canada would have a higher capital gains tax than even the United States or Great Britain if the White Paper proposals were implemented, and probably one of the highest in the world, and if it were in operation it would seriously curtail the development of this company. It might in fact bring Home Oil and the other company into a position where they would either have to sell or go into liquidation in a tax position.

The Chairman: Mr. Brown, if any question is directed to you as spokesman of the group that you wish to redirect to somebody else, it is your privilege to do so.

[*Interpretation*]

tres investissements nécessiteront un appui financier pour être viables.

Nous admettons que le Livre blanc est une tentative de réforme fiscale sérieuse. Cette réforme ne devrait pas réduire notre capacité d'expansion. Tous les Canadiens veulent avoir une économie en plein essor et une réforme fiscale qui nuit à notre croissance économique ne sert les intérêts de personne.

Les conditions fiscales proposées ne permettront pas aux actionnaires de recevoir des dégrèvements d'impôt sur les dividendes, ce qui serait défavorable à nos compagnies.

Le président: Merci, monsieur Brown. Messieurs, comme nous avons deux mémoires à consulter, un mémoire de *Home Oil* et l'autre de *Cygnus Corporation*, je demande à M. Tolmie s'il a quelques remarques à faire à propos de la *Home Oil Corporation.*

M. Ross Tolmie (Directeur, Cygnus Corporation Ltd.): M. Brown faisait l'exposé pour les deux mémoires, pour *Cygnus* et pour *Home Oil.*

Le président: Merci, monsieur Tolmie.

M. Woolliams: Je tiens d'abord à remercier M. Brown de son mémoire bref et concis. Mes questions seront peu nombreuses. *Home Oil*, comme vous le savez, est une des grandes entreprises indépendantes dans l'exploitation pétrolière au Canada à l'heure actuelle.

Bien sûr. D'après ce que vous avez dit, si on appliquait les mesures du Livre blanc, le Canada aurait un taux de gains de capi'aux plus élevé que les États-Unis, la Grande-Bretagne a peut-être l'un des taux les plus élevés au monde. Cela pourrait réduire énormément l'expansion des entreprises pétrolières et pourrait même forcer ces compagnies à vendre ou à liquider pour pouvoir verser des impôts.

Le président: Monsieur Brown, vous pouvez réadresser à quelqu'un d'autre toute question qui vous est adressée.

[*Texte*]

Mr. Brown: Thank you, Mr. Chairman. I would agree with your observation.

Mr. Woolliams: In view of the fact that you have been a successful Canadian-owned corporation and, as you said, you have resisted —and I know this to be an historical economic fact—offers of purchase, and because we are importers of capital and as a young nation we are trying to develop our resources and as nationalists we would like to see it developed by Canadians, are you against any capital gains tax whatsoever at this time?

Mr. Brown: I am against capital gains tax, yes, sir.

Mr. Woolliams: Would you like to elaborate on why you are against capital gains tax?

Mr. Brown: If our company is an example of what happens to other companies—and certainly I can speak for three or four more with which we have an association—we are highly dependent on offshore money, mainly American, for our development. I think anything which would encourage Canadians to further participate in the development of our industries should be done rather than the opposite, which would happen if there was a capital gains tax in Canada. I am 100 per cent against a capital gains tax.

Mr. Woolliams: I take it from your remarks—and this ends my questions on capital gains because you have made your position very clear—both in answer to my questions and in your brief, that if we had had a capital gains tax, as you set out in your opening remarks, your companies would have fallen under the axe of foreign ownership and forced sale.

Mr. Brown: Yes, sir.

Mr. Woolliams: I now want to deal with another matter which affects the Canadian government from a revenue point of view probably more than the development of the provinces, although as Mr. Lambert and others have said, there is somewhat of an integration because of our federal and provincial arrangements. I take it from reading your brief carefully that the resource development—the development of the North—could only have taken place by a large amount of risk capital.

Mr. Brown: That is correct, sir.

Mr. Woolliams: Right. And that probably if we did not have that risk capital the development of the North would not be taking place to the extent that it is at the present time.

[*Interprétation*]

M. Brown: Je suis d'accord avec vous.

M. Woolliams: Comme vous avez été une entreprise assez rentable et que vous résisté, je sais que c'est un fait, à des offres d'achat, êtes-vous contre l'imposition des gains de capitaux à l'heure actuelle, parce que nous sommes des importateurs de capitaux, que nous voulons vraiment exploiter les ressources de notre nation jeune, et que nous aimerions que les explorations se fassent par des Canadiens.

M. Brown: Je suis contre l'imposition des gains de capitaux, oui, monsieur.

M. Woolliams: Voulez-vous expliquer pourquoi vous êtes contre cette forme d'imposition.

M. Brown: D'après notre expérience et celle d'autres compagnies, nous sommes forcés de trouver des capitaux étrangers pour notre développement. Tout ce qui pourrait encourager les Canadiens à participer davantage à l'exploitation de nos industries devrait être fait. C'est le contraire qui surviendrait par suite de l'imposition des gains de capitaux au Canada. Je suis contre cette forme d'imposition sur toute la ligne.

M. Woolliams: J'en conclus, d'après votre déclaration sur cette forme d'imposition, que l'impôt sur les gains de capitaux aurait favorisé la mainmise étrangère et une vente forcée.

M. Brown: Oui, monsieur.

M. Woolliams: Je tiens à passer à une autre question qui touche les recettes du gouvernement canadien plutôt que le développement des provinces, bien que M. Lambert et d'autres aient prétendu qu'il s'agit d'une certaine forme d'intégration à cause des formules d'ententes fédérales-provinciales. A la lecture de votre mémoire, je conclus que l'exploitation des ressources du Nord ne peut être favorisée que par des capitaux à haut risque.

M. Brown: C'est exact.

M. Woolliams: Et que si l'on n'avait pas de haut risque le développement du Nord ne se ferait pas au rythme actuel.

[*Text*]

Mr. Brown: Yes, sir.

Mr. Woolliams: Do you feel from your knowledge and your exploration up in that area that this particular area is essential at the present time, taking into consideration the evidence that was developed from your own knowledge both this morning and this afternoon, and it is necessary to meet the demand for crude petroleum and natural gas in the United States and development is necessary in the North at this time.

Mr. Brown: In both the United States and Canada, sir.

Mr. Woolliams: Right. I now want to deal for a few moments with the question of pipe lines that I touched on this morning and to get your viewpoint on it. I am particularly referring to the North first and then I will deal with the possibility of the transportation of crude petroleum to the Eastern market on an economic basis.

Do you feel from your knowledge of this industry and knowledge of pipe lines that at the present time it would be possible for Canada to raise enough money to build its own pipe lines from discoveries that are now known in the North and others that no doubt will be found and to transport that by pipe line to the populace of Canada and the United States?

• 1650

Mr. Brown: If Canada had reserves—which they certainly do not have in the North at the moment—comparable to Prudhoe Bay, I would very much question the ability of Canada to raise the necessary capital. I think this morning someone mentioned the figure of $2 billion to $3 billion. Our figure would be $3 billion plus for a pipe line out of the North, and I do not think there is any way in which that much money could be raised in Canada.

Mr. Woolliams: If the proposals of the White Paper were implemented would it make it even more difficult for Canada to participate, to a large extent, in reference to raising that kind of investment working out their investment problems with the United States and other foreign countries that are now investing in Canada in the extractive industries?

Mr. Brown: We believe so, sir.

Mr. Woolliams: Would you like to make any comment at the present time in reference to the economic feasibility of getting into the Eastern Canadian market. At the present time, reading from the report, they were

[*Interpretation*]

M. Brown: Oui.

M. Woolliams: De par vos connaissances et votre expérience de cette région, cette région est-elle essentielle à l'heure actuelle pour répondre à la demande de pétrole brut et de gaz naturel aux États-Unis.

M. Brown: Tant aux États-Unis qu'au Canada.

M. Woolliams: Je tiens maintenant à parler des pipe-lines, question que j'ai effleurée ce matin, pour obtenir votre opinion là-dessus, surtout à propos du Nord. Je parlerai ensuite de la question du transport rentable du pétrole brut vers les marchés de l'Est.

De par vos connaissances de cette industrie, et des pipe-lines, croyez-vous qu'on pourrait à l'heure actuelle lever assez de fonds pour construire notre propre pipe-line à partir des puits du Nord et des autres puits qui seront découverts pour acheminer le pétrole vers la population du Canada et des États-Unis?

M. Brown: Même si le Canada avait des réserves comparables à celles du Prudhoe Bay, je doute que nous le puissions. Quelqu'un a parlé de 2 à 3 milliards de dollars. Je crois qu'il en coûterait plus de 3 milliards pour un pipe-line du Nord à l'Est, et il n'y a aucun moyen de trouver de tels fonds au Canada.

M. Woolliams: Si les propositions du Livre blanc étaient appliquées, le Canada pourrait peut-être trouver plus difficile de participer à cette levée de fonds, en réglant le problème de financement avec les États-Unis et d'autres pays qui investissent de l'argent au Canada maintenant dans les industries d'extraction.

M. Brown: C'est notre avis.

M. Woolliams: Avez-vous quelque chose à dire à propos de la rentabilité économique de l'implantation dans le marché de l'est canadien? A l'heure actuelle, d'après les rapports qui nous parviennent, ils importent—et c'est

[*Texte*]

importing approximately—and this is a rough figure—$200 million more crude petroleum into Canada than we are exporting. Actually our production at the present time is about 40 per cent of our possible production. In other words, could we now, in order to bring about this supply that we have in Western Canada and from the Arctic—would it be economically feasible to get the oil into the Montreal area and compete with Venezuela crude?

The Chairman: Mr. Woolliams, will you tell me what part of the White Paper we are dealing with now?

Mr. Woolliams: Of course, we are dealing with the economics and the market and we are dealing with the cost of production, and of course these companies only staying in the picture. I think the whole thing is inter-related.

The Chairman: Yes, but I would appreciate Mr. Woolliams, if as much as possible your questions are directed to the main subject of the brief presented by Home Oil.

Mr. Woolliams: Yes. I return to page 5 where you talk about exploration in Canada. Exploration in Canada will only continue if we can get our crude petroleum and our natural gas to the markets on an economic basis to be able to compete with other nations. This question has been raised and I think it is totally relevant. I submit, with the greatest respect to you, that it is part of the whole economic picture when we are dealing with the tax problem and the cost. Mr. Tolmie has just pointed out too, that on page 6 is the Arctic exploration which is so essential to get the crude out of there.

The Chairman: Mr. Woolliams, I am not going to argue with you, but you cannot relate any question to the subject we have before us. However, I do not mind, you have so much time, then I will recognize somebody else.

Mr. Woolliams: I am well aware of that, Mr. Chairman. I am well aware of the rules of the Committee.

The Chairman: Good, you ask your question.

Mr. Woolliams: I wonder if you recall the question?

Mr. Brown: I recall the question, sir. I have had conversations with members of the present Cabinet when I have suggested that it would be entirely feasible to phase in, beginning perhaps with 150,000 barrels a day, and

[*Interprétation*]

un chiffre approximatif,—une quantité de pétrole dont la valeur dépasse de 200 millions de dollars la valeur de nos exportations. Or notre production actuelle équivaut seulement à 40 p. 100 de notre potentiel. En d'autres mots, serait-il possible, en termes de rentabilité, d'alimenter la région montréalaise en pétrole provenant de l'ouest Canadien et de l'Arctique et ainsi concurrencer le pétrole provenant du Venezuela.

Le président: Pouvez-vous nous dire quelle page du Livre blanc vous étudiez?

M. Woolliams: Nous parlons de la question économique, du marché et des coûts de production. Ces compagnies font seulement partie de l'ensemble.

Le président: J'aimerais, monsieur Woolliams, que vous vous borniez à la question qui est traitée dans le mémoire de la compagnie Home Oil.

M. Woolliams: Bon, retournons à la page 5 où il est question de l'exploration au Canada. Cette activité se poursuivra seulement si nous trouvons un moyen économique d'acheminer notre pétrole, vers les marchés. L'aspect d'économie est indispensable pour pouvoir affronter la concurrence des autres pays. Et, c'est une question qui est très pertinente. En toute déférence, je soutiens que cela fait partie de tout le cadre économique lorsqu'on étudie la question fiscale, la question des coûts. D'ailleurs, M. Tolmie soulignait qu'à la page 6, il est question de l'exploration de l'Arctique, ce qui est essentiel si l'on veut exploiter ces ressources.

Le président: Monsieur Woolliams, je ne tiens pas à engager un débat avec vous; on ne peut rattacher toutes les questions à l'objet de ces débats. Toutefois, vous avez beaucoup de temps et je vais donner la parole à quelqu'un d'autre.

M. Woolliams: Je connais les règlements du Comité, monsieur le président.

Le président: Très bien. Alors, posez votre question.

M. Woolliams: Vous vous rappelez la question?

M. Brown: Bien sûr. En parlant avec certains membres du Cabinet actuel, j'avais soutenu qu'il serait parfaitement possible de s'implanter graduellement en commençant par 150,000 barils par jour et par la suite aug-

[*Text*]

increasing as the market grows, production from Western Canada. There was a remark made this morning that it would cost 60 cents a barrel. If it was phased in it would cost nothing comparable to that.

Mr. Woolliams: What do you think is an estimate?

Mr. Brown: I told the senior member of our government that in my opinion it might cost one cent a gallon at the very most, in the price of gasoline that is.

Mr. Woolliams: There is just one other thing here. I dealt with the North, but what about the development in what we call the frontier areas of Canada, even the Northwest Territories? You have already dealt with the fact that it costs a lot of money, and of course, it takes a lot of capital and that capital can only be raised if there are incentives for raising the capital.

Mr. Brown: Yes, sir.

Mr. Woolliams: I do not think I have any further questions. Thank you very much.

The Chairman: Mr. Lambert?

• 1655

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Brown, you heard me ask Mr. Nielsen of the Canadian Petroleum Association this question this morning. On the basis of an expanding oil industry, which is what we want, how much does the Canadian oil industry now rely upon Canadian secondary industry for its capital equipment, shall we say, drillstem or drill rigs, and all the incidental equipment including pipe lines, anything that has to do with the oil and gas industry? If the oil and gas industry is to either to remain static or to decline, I am interested in finding out what effect this may have on Canadian secondary industry which has grown up over the last 20 years to supply the Canadian oil industry.

Mr. Brown: We have developed a very large secondary industry in the West. The pipe mills of the East and the West have supplied nearly all of the pipe used either in drilling or in pipe lines. I would like to point out that in a pipe line project in which I was involved, building 1,000 miles of 36-inch pipe in the United States, that Canada supplied over 60 per cent of the pipe, although our partner was American. I think that is a very high percentage. There was mention made that we did not make compressors in Canada. In Trans-Canada Pipe Lines we used com-

[*Interpretation*]

menter la production selon la demande. Quelqu'un a dit ce matin que le transport coûterait 60 cents par baril. Or, si nous procédons graduellement le coût en sera beaucoup moins élevé.

M. Woolliams: Selon vous, quel serait le coût?

M. Brown: J'ai dit aux hauts fonctionnaires de notre gouvernement que le coût—se chiffrerait à un cent le gallon tout en plus—du moins pour l'essence.

M. Woolliams: Il reste encore une chose. J'ai parlé des problèmes du Nord, mais qu'arrive-t-il des régions très reculées comme les Terri oires du Nord-Ouest. Il a déjà é.é dit que le développement est très onéreux et qu'il faut énormement de capitaux, qu'on peut attirer seulement à l'aide de stimulants visant à rendre attrayant l'investissement.

M. Brown: Oui, monsieur.

M. Woolliams: Je n'ai pas d'autres questions, je vous remercie.

Le président: Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur Brown, vous avez certainement entendu la question que j'ai posée à M. Nielsen représentant l'Association pétrolière du Canada. En fait, si on accept le fait d'un essor de l'industrie pétrolière—ce que nous désirons tous—à quel point l'industrie pétrolière se fie-t-elle sur notre secteur secondaire pour la fabrication de l'équipement des sites de forage, comme les tiges de sondeuses et les foreuses, ainsi que tout équipement complémentaire (pipe-line). Si cette industrie doit rester au même point ou doit réduire son activité, quelles seraient les conséquences sur l'industrie secondaire canadienne qui se développe depuis déjà 20 ans pour ravitailler l'industrie du pétrole?

M. Brown: Nous avons développé un secteur secondaire assez considérable dans l'Ouest. Ces industries ont fourni tous les matériaux qui sont utilisés dans le forage et dans la construction des pipelines. J'ajouterais même que pour la construction d'un pipeline auquel j'ai participé—1,000 milles de pipe-lines aux États-Unis—le Canada a fourni 60 p. 100 du matériel, quoique notre associé ait été américain. C'est un pourcentage très élevé. On prétendait que nous ne construisions pas de compresseurs au Canada. Or, à Trans-Canada Pipe Lines nous avons des

[*Texte*]

pressors that are made in Canada. Initially we did not, of course, but we do now.

As far as the general economy of our country is concerned, we have estimated that as many as 800,000 to 1,000,000 people in the Western provinces are identified one way or another with the oil industry, and anything which fosters the further development of the industry is obviously good for the Western economy.

If I have not answered your first question specifically, I would say a very high percentage of the materials we use are now produced in Canada, especially on the pipe lines. There are only very large valves which would not be ordered once or twice in five years, perhaps. Other than that I would say 90 per cent of the material would be of Canadian origin.

Mr. Lambert (Edmonton West): That is with regard to pipe line construction?

Mr. Brown: Pipe line construction, and contractors and personnel who build the pipe lines.

Mr. Lambert (Edmonton West): You say a very high percentage. This is a relative estimate, are we looking at 50 per cent or what?

Mr. Brown: I think I said 90 per cent.

Mr. Lambert (Edmonton West): No, this is within the pipe line. Let us take the whole oil and gas industry. From your intimate knowledge of it over the past number of years, is it possible to put a quantitative figure on a percentage basis as to what now may be the percentage that Canadian industry has of the supply of the Canadian oil and gas industry? Is it 40 per cent?

Mr. Brown: You are asking me to guess because I do not have the figures in front of me. I am not sure that we could get them. If I had to guess it would be well above 75 per cent. I would like Mr. Campbell to express an opinion.

Mr. R. W. Campbell (Executive Vice-President, Home Oil Company Limited): I think that is true. I think IPAC when they present their brief later on this evening, will have some figures on it. I thought this morning that CPA would give some, but evidently they did not have those figures with them.

[*Interprétation*]

compresseurs fabriqués au Canada. Nous ne les utilisions pas au début, mais nous le faisons maintenant.

Quant à la situation économique générale de notre pays, nous avons calculé qu'il y aurait jusqu'à 1 million de personnes dans les provinces de l'Ouest qui dépendent directement ou indirectement de l'industrie pétrolière. D'ailleurs, tout ce qui peut susciter un essor encore plus poussé ne peut qu'être favorable à la vie économique de l'Ouest.

Mais, si je n'ai pas répondu à votre première question assez clairement, je pourrais résumer en disant qu'une très forte proportion du matériel employé est produite au Canada, surtout dans la construction des pipelines. Seulement quelques appareils très lourds et fort peu en demande proviennent d'autres pays. A part cela, je pourrais dire que 90 p. 100 de l'outillage est de fabrication canadienne.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): En ce qui concerne la construction des pipe-lines?

M. Brown: Oui, c'est exact. D'ailleurs les entrepreneurs ainsi que la main-d'œuvre sont canadiens.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous avez parlé de pourcentage très élevé; cela est un calcul plutôt relatif. Pourriez-vous spécifier?

M. Brown: Je crois avoir dit 90 p. 100.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ce pourcentage s'applique à la construction des pipelines. Pour l'ensemble de l'industrie du pétrole, d'après votre expérience, peut-on donner un chiffre précis en pourcent, c'est-à-dire la proportion de l'outillage fabriqué au Canada. S'agit-il de 40 p. 100?

M. Brown: Vous me demandez de deviner un chiffre car je n'ai pas les chiffres devant moi; je ne peux pas les obtenir. Mais je dirais que c'est plus que 75 p. 100.

M. Campbell pourrait peut-être se prononcer là-dessus?

M. R. W. Campbell (Vice-président exécutif, Home Oil Company Ltd.): Je suis d'accord avec vous. La société IPAC aura sans doute des statistiques à ce sujet lorsqu'elle présentera son mémoire. Aujourd'hui, je pensais que l'Association pétrolière du Canada aurait les chiffres, mais elle ne les a pas apportés.

[*Text*]

• 1700

Mr. Lambert (Edmonton West): I see. I am going to give two quotations here. One from a brief that was put forward on another occasion, and one that is a statement from the White Paper. I would like you perhaps to comment on what your assessment is of the purpose of a tax system.

The first quotation reads:

> The primary aim of a tax system in raising government revenue requirements should be the encouragement of economic growth.

The White Paper on the other hand says that the first objective of a tax system is:

> . . . a fair distribution of the tax burden based on ability to pay,

That appears, incidentally, in paragraph 1.6.

> 1.10 The second main objective of tax reform is to see that the tax system does not interfere seriously with economic growth and productivity.

This appears in paragraph 1.10. I will admit that I am marrying up two phrases, not entirely out of context. And I am wondering whether you would like to comment upon the apparent philosophies that are expressed in the two opposite statements. The first one emphasizes economic growth, and the other one says that the tax system should not interfere seriously with economic growth. Is anyone prepared to comment?

Mr. Brown: I think, sir, that there is a grey area. You want economic growth, and you do want equitable distribution of taxes. I think anything that impairs economic growth impairs your ability to collect taxes, and probably switches the weight of the burden. But I am not an economist. I am interested in the remarks, but I really cannot answer them. I do not know if anyone in my group cares to comment.

Mr. R. B. Coleman (Vice-President and General Counsel Home Oil Company Limited and Cygnus Corporation Limited): I wonder, Mr. Lambert, if the two are really mutually exclusive concepts. Surely in achieving a maximum degree of equity, one has to take into account how big a pie there is to cut up. The bigger the pie, the closer one can come to achieving equity, regardless of whose defini-

[*Interpretation*]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je comprends. Je vais citer deux passages: l'un provient d'un mémoire qui a été présenté un jour précédent, et l'autre contenue dans le Livre blanc.

Et j'aimerais entendre votre opinion sur le but d'un régime fiscal?

La première citation se lit comme suit:

> La première considération lorsqu'on voit augmenter les recettes fiscales du gouvernement doit être l'encouragement de l'essor économique.

Le livre blanc, d'autre part déclare que:

> ...une répartition équitable du fardeau fiscal en fonction de la faculté contributive;...

Ce qui se trouve au parag. 1.6.

> Alors, que le deuxième objectif de la réforme fiscale, c'est pour empêcher que le régime fiscal ne compromette pas la croissance économique et la productivité.»

C'est au paragraphe 1.10. J'admets que je combine deux phrases qui sont prises en dehors du contexte, nécessairement. Aimeriez-vous vous prononcer sur les notions contradictoires de ces deux passages? L'un—met l'accent sur la croissance économique, et l'autre déclare que le régime fiscal ne doit pas compromettre la croissance économique. Quelqu'un peut-il ajouter quelque chose?

M. Brown: Il y a une zone mal définie. Vous voulez la croissance économique, et vous voulez une répartition équitable du fardeau fiscal. Tout ce qui nuit à la croissance économique, nuit à la possibilité de percevoir des impôts—et place le fardeau sous un autre secteur. Cette déclaration m'intéresse, mais je n'ai aucune réponse à donner. Peut-être qu'un de mes collaborateurs aimerait se prononcer là-dessus?

M. R. B. Coleman (Vice-Président et conseiller général de la Home Oil Company Limited and Cygnus Corporation Limited): Je ne crois pas que ce soit 2 idées très différentes, pour atteindre la formule idéale d'équité, on doit vraiment tenir compte de l'ampleur du gâgeau. Plus le gâteau est grand, plus on se rapproche de cette équité, peu importe la définition qu'on invoque. Alors, pour atteindre

[*Texte*]

tion we are using. So I would think that it is inherent, in trying to achieve a measure of equity, that there be an economic pie to slice up.

Furthermore, in quoting aims of the White Paper, if you go on to read section 1.11, it says:

> 1.11 The government is aware of a continuing need to spur certain kinds of activities.

So again I do not believe that even the White Paper itself views the proposals as having such a passive influence. Any tax law, no matter how passively explained, is going to have to be a very active and important factor in business decision-making.

Mr. Lambert (Edmonton West): All right. May we shift to the question of the nature of the expenditure base that might be considered available for earned depletion? I understand that basically the briefs of oil companies this morning do accept the question of earned depletion, but you would like to include in there the cost of the acquisition of mineral rights, which incidentally are to be excluded by the White Paper proposals.

To what extent do you think that the cost of mineral rights should enter into the computation of these development expenses, or exploration and development expenses?

I believe that most of the briefs recognize that there are some difficulties, if one steps out of the cost of acquisition of Crown lands. Would you indicate why you make the reservation, and would it exclude the cost of acquisition from private sources, considering that there is a fair element of freehold in Western Canada? I would look at the holdings of Hudson's Bay Oil and Gas, for instance, which it has with the Hudson's Bay Oil Company, where one of the participants in its ownership has an exclusive agreement with it with regard to the availability of certain oil lands or potential oil lands.

• 1705

Is it eminently fair, or are there some potential abuses which completely preclude the acquisition of free-hold rights in the computation of these particular costs?

Mr. Brown: Mr. Chairman, I would like Mr. Rombough to reply.

Mr. B. B. Rombough (Treasurer, Home Oil Company Limited and Cygnus Corporation Limited): I think the point you are making is that in our brief we have stressed the importance of the cost of mineral rights in the

[*Interprétation*]

dre cette mesure d'équité, il faut que le gâteau soit de façon qu'on puisse se le partager de façon généreuse et plantureuse.

Dans l'article 11, on dit:

> «1.11 Le gouvernement est conscient de la nécessité d'encourager certaines activités.

Le Livre blanc lui-même envisage les propositions dans leurs conséquences très profondes; toute loi, même rédigée de façon passive, peut influencer ceux qui prennent d'importantes décisions.

M. Lambert (Edmonton-ouest): Passons maintenant à la nature des dépenses qui pourraient être consacrées à effacer la dépréciation. D'après les mémoires de toutes les compagnies, celles-ci acceptent l'idée de dépréciation mais voudraient inclure le coût d'acquisition des droits minéraux qui doivent être écartés par les propositions du Livre blanc.

Dans quelle mesure pensez-vous que le coût des droits minéraux devraient faire partie des calculs des dépenses de développement et d'exploitation?

Dans la majorité des mémoires, on admet des difficultés lorsqu'on s'écarte du coût d'acquisition des terrains de la Couronne. Pourquoi avez-vous apporté cette réserve pour exclure le coût d'acquisition des sources privées sachant qu'il y a dans l'Ouest des propriétés perpétuelles et libres? Et, il y a les détentions gratuites de terres de la *Hudson's Bay Oil and Gas* qui est l'une des affiliées de la Hudson Bay Company en vertu d'un accord exclusif portant sur l'accessibilité de certains gisements de terrains.

Alors, prévoit-on que certains abus pourraient empêcher l'acquisition des droits détenus gratuitement dans le calcul de ces dépenses particulières?

M. Brown: Monsieur le président, monsieur Rembough répondra à cette question.

M. B. B. Rombough (trésorier, Home Oil Company Ltd. et Cygnus Corporation Ltd): Dans notre mémoire, nous avons fait ressortir l'importance du coût d'attribution des droits minéraux dans notre définition des dépenses

[*Text*]

definition of eligible expenditure. In our case, this is a pretty substantial part of our exploration program. Unlike some other companies, we have not been gifted with freehold. We have to buy. So we think that it would be appropriate to have that included in the eligible expenditures, to have Crown acquisitions plus other land transactions. We recognize that there is an area of abuse. But I do not think these are impossible to overcome. I think that it is conceivable that on the one hand, if we were to acquire a property from XYZ company, that would increase our base for depletion credit. But I think it would be conceivable for XYZ company to have to reduce their eligible expenditure base by the amount of the proceeds. And so long as these were truly arms-length transactions, I think it is an abuse that is not impossible to overcome. It might require some effort to draft the words, but I think it could be done.

Mr. Lambert (Edmonton West): It bothers me because in some of the proposals, it was more or less an outright exclusion of anything that was non-Crown. I have always felt that in the consolidation of the operations in many of the companies that we have seen in West ern Canada, and will undoubtedly see in the future, there have been—shall we say company A has acquired mineral oil rights from the Crown. It may have done a certain amount of development work, and then as a result of a merger or an outright purchase of the company, then company B steps into the picture. And it seems to me that if they have paid money or shares for the acquisition of these mineral rights, this may be the consideration for the acquisition, and these would figure in.

Mr. Rombough: Right. I think this is a function of size too. Some companies have the financial muscle, if you like, to carry large quantities of exploratory acreage. Other companies have a program that requires a turnover of acreage for financial reasons. Opportunities are presented from time to time where you may wish to get involved in a play, in a certain part where the action is, if you like, and in order to get into a play like that, it may require you to make a direct purchase from another party.

I do think that the rules could be structured avoid abuse. I think it is conceivable that we could draft legislation that would permit this.

Mr. Lambert (Edmonton West): In your brief on Home Oil, at page 3, paragraph 4, there is implicit the suggestion or the statement that the five-year evaluation proposal

[*Interpretation*]

d'exploration. Pour moi, c'est une tranchée importante de notre programme d'exploration. Contrairement à d'autres compagnies, nous n'avons pas de terres gratuites; nous devons acheter des terres. Alors, on devrait l'inclure dans les dépenses admissibles à savoir l'acquisition des terres de la Couronne plus d'autres transactions immobilières. Ça peut prêter à certains abus, mais ce ne sont pas des abus qu'on ne pourrait pas surmonter. D'une part, si on devait acheter un intérêt d'une compagnie quelconque, cela pourrait accroître notre base pour les déductions d'épuisement. Alors, cette compagnie devra réduire ses dépenses admissibles par un montant équivalent, pourvu qu'il s'agisse de transactions directes. C'est un abus très surmontables. Il faudra peut-être faire certains efforts pour rédiger le texte approprié, mais on peut le faire.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Certaines propositions étaient plus ou moins une complète exclusion de ce qui n'était pas de la Couronne. Dans le fusionnement de l'activité d'un bon nombre de compagnies dans l'Ouest du Canada, ce que nous verrons s'intensifier dans l'avenir, il y a eu par exemple, une Compagnie A qui a acquis des droits de la Couronne, elle peut faire des travaux d'exploitation par suite d'un fusionnement ou d'une main mise sur une autre compagnie, B par exemple. Celle-ci entre en jeu et verse des sommes ou a fourni des actions pour l'acquisition de ces droits minéraux; cela pourrait favoriser cette acquisition.

M. Rombough: C'est une question de puissance. Certaines compagnies ont la puissance financière pour entreprendre des travaux d'exploitation sur une grande échelle, et d'autres compagnies ont des travaux qui vont à un certain roulement... pour des raisons strictement financières. Et, quelquefois, on peut entreprendre une exploration dans un certain secteur, et alors, pour s'engager dans ce secteur, il faut être acheté directement par une autre compagnie.

On pourrait remanier ces règlements pour éviter ces abus. Nous pouvons rédiger des lois pour pouvoir faire cet effort et éviter ces difficultés.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Dans le mémoire de la Home Oil, à la page 3, 4ième paragraphe, il y a un énoncé qui dit qu'une proposition d'étude de 5 ans serait applicable

[*Texte*]

would be applicable to corporate holdings of shares in widely-held corporations.

Mr. Rombough: Right.

Mr. Lambert (Edmonton West): Are you satisfied that this is correct?

• 1710

Mr. Rombough: We were relying on section 3.38 of the White Paper for our interpretation. I think we were extremely concerned about any form of caital gains tax, for an obvious reason. We are a large investor in other Canadian corporations, and such a tax would have a considerable impact on our operations. Accordingly, we have taken a hard look at this, and I think you could construe, by that section 3.38, that corporations or any shareholder who holds shares of widely-held corporations is subject to this tax. We took some precaution to obtain an opinion, if you like, because it was clear from other readings that there was a doubt there.

I think the source of our interpretation really came about in an indirect way. I had an opportunity to have a question directed to the Minister of Finance and he assured us that that was the position. Now that was early in the going. If we are wrong, then of course it will not concern us with respect to our investment in Trans-Canada.

Mr. Lambert (Edmonton West): You say that this appeared out of paragraph 3.38.

Mr. Rombough: It was 3.38, I believe. It is one of the paragraphs that dealt with this.

Mr. Coleman: Under the heading of Shares of Widely-held Canadian companies, Mr. Lambert, the second sentence says:

> Corporations would also revalue their holdings of these shares every five years, likely in the fifth anniversary of incorporation and each other anniversary divisible by five.

There is no limitation as to certain types of companies not falling within that sentence.

Mr. Rombough: This matter, Mr. Lambert, came up the other day in the Senate, and I believe Mr. Gilmour, who is far more knowledgeable about income tax and how to read

[*Interprétation*]

aux détentions par les sociétés d'actions dans les sociétés publiques.

M. Rombough: C'est exact.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Pensez-vous que ce soit exact?

M. Rombough: Il s'agit de l'article 3.38 du Livre blanc, que nous nous chargeons d'interpréter. Nous sommes inquiets par toute forme d'imposition des gains de capitaux pour plusieurs raisons. Nous sommes de gros investisseurs et un tel impôt pourrait nuire considérablement à nos activités. Alors, en conséquence, nous avons bien réfléchi et on a interprété cet article 3.38 à savoir que les sociétés ou tout actionnaire qui doivent payer des impôts pour acquérir des actions de sociétés publiques sont soumis à cette taxe. Nous avons essayé d'obtenir une opinion juridique parce que selon nous cela prêtait à confusion.

Je crois que nous avons, en fait, obtenu nos renseignements à ce sujet d'une façon indirecte. J'ai eu la possibilité de poser une question directement au ministre des Finances et ce dernier nous a assurés que telle était la position adoptée. D'un autre côté, ceci a eu lieu plutôt au courant des procédures. Si nous avons tort, naturellement, alors ceci ne nous intéressera pas dans le cadre de notre investissement dans *Trans-Canada*.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous avez déclaré que ceci se trouvait au paragraphe 3.38.

M. Rombough: Je crois que cela se trouvait au paragraphe 3.33. Il s'agit là d'un des paragraphes qui traitent de cette question.

M. Coleman: Sous l'entête: «Actions de corporations canadiennes ouvertes», monsieur Lambert, et vous verrez que la deuxième phrase se lit ainsi:

> Les corporations réévaluent aussi leurs actions de ce genre tous les 5 ans, probablement lors de leur cinquième anniversaire de constitution et à chaque anniversaire subséquent il serait un multiple de 5.

Aucune restriction n'a été apportée quant au genre de compagnies qui ne sont pas prévues dans la précédente phrase.

M. Rombough: Cette question, monsieur Lambert, a été soulevée l'autre jour au Sénat, et je crois que M. Gilmour qui en connaît beaucoup plus au sujet de l'impôt sur le

[*Text*]

White Papers, advised that he shared our interpretation.

Mr. Lambert (Edmonton West): I see. The reason I am asking about this, Mr. Chairman, is that somehow or other in a new copy of the White Paper I have received, they have decided they are going to save a dollar or so by eliminating a whole series of sections.

Mr. Woolliams: I hope they have left them out. Maybe that is the new version entirely.

Mr. Lambert (Edmonton West): All right. That clears up that point.

The Chairman: If so, Mr. Woolliams, they are more advanced than we are, or I am, anyhow.

Mr. Lambert (Edmonton West): The last point I was going to discuss with you, Mr. Brown, is the question on capital gains. I may be being a devil's advocate here, although I have got some sympathy with the idea that the difficulty that so many Canadians have found in their desire to invest in Canadian equity resource development, or actually in Canadian equities bearing a reasonable risk element—I say reasonable and more than reasonable risk element—has been the absence of a moderate capital gains tax with a provision that losses could be offset against income. In other words, a Canadian today looking at an investment opportunity might be tempted to go for a higher risk equity investment, but if he sustains a loss, he has got nothing against which he may write it off. If there had been a moderate capital gains tax, I say moderate, not in excess of our chief competitor here in North America, the United States, if they had had this offsetting provision, loss offsetting provision, they conceivably would have gone into equity stocks to a greater degree than they have, and by reason of the fact that we have our present tax system, people are effectively driven into investing in more blue chip stocks and debt obligations.

Now what is your reaction in your knowledge of the market in this regard?

[*Interpretation*]

revenu et sur la façon d'interpréter le Livre blanc, nous a indiqué qu'il partageait notre avis, qu'il était d'accord avec notre interprétation.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je vois. Je vous demande ceci, monsieur le président, c'est parce que, de quelle que façon, dans le nouvel exemplaire du Livre blanc que j'ai reçu, on a décidé d'économiser un dollar ou deux en éliminant toute une série d'articles.

M. Woolliams: J'espère qu'on les a laissés de côté. Peut-être qu'il s'agit d'une version complètement nouvelle.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Très bien. Ceci explique ce point.

Le président: S'il en est ainsi, monsieur Woolliams, on est plus avancé que nous à ce sujet, ou que moi tout au moins.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): La dernière question dont je voulais parler, monsieur Brown, c'est cette question des gains de capital. Je me fais peut-être l'avocat du diable ici, mais bien que je ne sois pas entièrement opposé à cette idée de savoir que la difficulté que tant de Canadiens rencontrent lorsqu'ils veulent investir dans des obligations canadiennes relativement à l'expansion des ressources, ou lorsqu'ils veulent investir effectivement dans des obligations canadiennes où il y a un élément de risque raisonnable. Je dis raisonnable et plus que raisonnable, cela était l'absence d'un gain de capital modéré, modique accompagné d'une stipulation permettant que les pertes soient déduites des revenus. En d'autres termes, un Canadien de nos jours qui cherche à investir pourrait être tenté d'investir dans des obligations présentant plus de risques, mais s'il subit une perte il n'y a rien qui lui permette de l'amortir. Dans les cas où il y a eu une imposition des gains modiques de capital, je dis «modiques», pas plus élevés que ces gains qu'a fait notre principal concurrent ici, en Amérique du Nord, soient les États-Unis et si l'on avait prévu ici cette même stipulation pour permettre une compensation en cas de perte, probable que ces Canadiens auraient acheté des actions, des obligations plus qu'ils ne l'ont fait et du fait que nous avons ce système d'imposition actuellement, les Canadiens sont tentés en fait d'investir plus dans le domaine des actions de premier ordre et des obligations sur des dettes.

Quelle est votre idée à ce sujet du fait que vous connaissez la situation sur le marché?

[*Texte*]

• 1715

Mr. Brown: Mr. Tolmie, would you like to answer this question?

Mr. Ross Tolmie (Director, Cygnus Corporation Limited): Mr. Lambert, not being an economist like Mr. Brown, I can only attempt to answer this from the point of view of the number of times I have heard that same expression from people who have been caught as traders in stocks, and they have had so many transactions that the Income Tax Department said that they were traders, and at that point they said, "Oh, well, then, it would have been mitigated if I had been able to deduct my losses.". But basically I do not think this applies to the vast run of Canadian investors, particularly in the resource stocks, who are not "in and outers". And if they eventually contemplate a loss, which none of them ever do, but if they did, at that point the loss is not going to do them much good because it is past the time when they had not any income and that the losses on a highly speculative stock can be enormous. And they willl not have compensating income at that time unless they happen to be traders in a lot of stocks. So the opportunity to deduct losses is a bit of an illusion for the investor. It may be of some interest to the trader.

Mr. Lambert (Edmonton West): All right, fine. Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Mahoney: Mr. Chairman, like the witnesses, I was unaware that the White Paper came in two versions, similar to *Lady Chatterley's Lover*—

The Chairman: I am sorry that the second edition is smaller because I have in my riding three pulp and paper mills.

Mr. Mahoney: I am asking my question, sir, on the basis of the unexpurgated version. Mr. Brown, in dealing with the five-year revaluation in your initial statement, you read a section which I think is verbatim with a section that appears at the bottom of page 3 and the top of page 4 of the Cygnus brief dealing with the futility in fact of the exercise inasmuch as the tax that was paid to the fiscus—and that too is a word I like—would

[*Interprétation*]

M. Brown: Monsieur Tolmie, voulez-vous bien répondre à cette question?

M. Ross Tolmie (Directeur, Cygnus Corporation Limited): Monsieur Lambert, du fait que je ne suis pas un économiste comme M. Brown, je puis simplement essayer de répondre à cette question dans l'optique de ce que je sais, à savoir ce que j'ai entendu répéter par des personnes qui ont été frappées lorsqu'elles faisaient le trafic des actions, et ces personnes ont fait tellement de transactions que le Service de l'impôt sur le revenu les a qualifiées de traficants et alors ces dernières sont défendues en disant: «La situation aurait été meilleure si nous avions pu déduire nos pertes» Mais fondamentalement, je ne crois pas que cette situation est celle de la majorité d'investisseurs canadiens, particulièrement en ce qui touche les actions concernant les ressources qui ne font pas parties de la catégorie des spéculateurs. Et au cas où éventuellement ils s'attendent à une perte, ce qui n'est jamais le cas, mais en supposant qu'ils puissent s'attendre à une perte, alors cette perte ne leur servira pas du tout, car ils ont maintenant un revenu et les pertes sur des actions hautement spéculatives peuvent être énormes. Lorsque ceci se produira, ils n'auront pas de revenu qui leur permettra de les compenser à moins qu'ils ne soient eux-mêmes négociants pour un très grand nombre d'actions. Par conséquent, les possibilités de déduire des pertes dans ces cas constituent plutôt une illusion pour l'investisseur. Il se pourrait que cette possibilité présente quelque intérêt pour le négociant, le commerçant en actions.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Très bien, c'est parfait, monsieur le président.

M. Mahoney: Monsieur le président, comme les témoins qui sont présents ici je ne savais pas que le Livre blanc se présentait sous deux versions, comme *L'amant de Lady Chaterley.*

Le président: Je m'excuse de ce que la deuxième édition est plus petite car dans ma circonscription il y a trois fabriques de pulpe et de papier.

M. Mahoney: Je vous pose la question, monsieur, en prenant la version non censurée. Monsieur Brown, lorsque vous avez traité cette question de réévaluation au bout de 5 ans, au cours de votre déclaration initiale, vous nous avez lu un article qui, je le crois, est exactement le même que l'article qui apparaît au bas de la page 3 au sommet de la page 4 du mémoire de la *Cygnus* et qui traite de la futilité en fait de cette exercice dans la

[*Text*]

be recaptured the following year. You then made the comment, I think, that your own situation would be similar to that. Now, I question that. I think that the situation probably with regard to the company would be attributable to the one-year carryback of losses that a corporation can make and that your own situation would not be quite as happy.

The Chairman: Mr. Rombough?

Mr. Rombough: Likely, this is again a question of interpretation, Mr. Mahoney, Mr. Brown, as you know, is the principal shareholder of Cygnus and while the market prices were relatively different dollars, they were relatively the same spread in his holdings, had his fifth birthday, if you like, occurred in 1969 and all the circumstances were identical—by the way it was his fifth birthday in 1969—he would have been faced with this tax. And had he been forced, as we illustrate here, to dispose of his shares, then he would have sustained a real loss in 1970, and presumably...

Mr. Mahoney: He would have carried it back.

Mr. Rombough: Right. We carry that back and he would obtain his refund and the net result is the same as...

Mr. Mahoney: Some time at your leisure when you want to reflect on a genuine horror story, you might consider the situation that would exist on the gain under the unexpurgated version of Section 3.38. If Mr. Brown's revaluation date preceded that of Cygnus, which preceded that of Home, which preceded that of Trans-Canada Pipe Line, this...

• 1720

Mr. Rombough: A nightmare.

Mr. Mahoney: When you have done that exercise, I would rather like to see what your arithmetic came out like at the end. However, that is beside the point. There is an assumption in your brief, and I think in all these briefs, that this particular provision which would require the disposal of investments in Canadian corporations would necessarily result in a loss of Canadian control. I am

[*Interpretation*]

mesure où cette imposition qui a été versée au fisc—c'est là un mot que j'aime aussi—sera reprise, récupérée l'année suivante. Et puis vous avez ajouté ce commentaire, je crois à savoir que votre situation serait similaire à celle-ci. A ce propos, je mets en doute que cette assertion, je pense que la situation peut être, en ce qui concerne la compagnie, pourrait être imputable à ce report en arrière d'un an des pertes que la corporation peut faire et que votre situation ne serait pas tellement bonne.

Le président: Monsieur Rombough?

M. Rombough: D'une façon similaire, il s'agit là d'une question d'interprétation, monsieur Mahoney. Monsieur Brown, comme vous le savez les principaux actionnaires de la *Cygnus* et bien que les prix sur le marché étaient relativement différents au point de vue montant de dollars, ils étaient relativement les mêmes répartis par rapport à son avoir. Ainsi, son cinquième anniversaire, si vous le voulez, avait eu lieu en 1969 et toutes circonstances en cause étaient les mêmes, en fait, disons entre parenthèses que c'étaient les mêmes qu'en 1969; il aurait dû alors acquitter cet impôt. Et s'il avait été obligé, comme nous le montrons ici, de vendre ses actions il aurait subi une véritable perte en 1970, et probablement...

M. Mahoney: Il l'aurait reporté en arrière.

M. Rombough: C'est exact. Nous avons reporté ceci en arrière et alors il aurait obtenu son remboursement et le résultat net aurait été le même...

M. Mahoney: Lorsque vous aimerez réellement avoir une sinistre histoire à méditer, lorsque vous en aurez le temps vous pourrez penser à la situation qui se produirait au point de vue gains selon la version non censurée de l'article 3.38 et si la date de réévaluation de M. Brown précédée de celle à laquelle la *Cygnus* et que cette dernière précédait celle de la *Home* qui elle-même précédait celle de la Trans-Canada et ceci...

M. Rombough: Un cauchemar.

M. Mahoney: Lorsque vous en aurez terminé avec cet exercice, j'aimerais bien savoir on vous en serez arrivé au point de vue chiffres à la fin. Vous avez émis l'hypothèse dans votre mémoire—et cette hypothèse a été émise, je le crois, dans tous ces mémoires—à savoir que cette situation particulière qui obligerait à se débarrasser de ces investissements dans les corporations canadiennes

[*Texte*]

inclined to agree with you, but I think for the record that it would be very useful to have a statement as to just why you feel that that would be the case.

Mr. Brown: The evidence to date, sir, does not show that Canadians have been willing to invest very large sums in high-risk enterprises such as Home Oil or Cygnus. The highest bidder undoubtedly would be the most courageous and the richest, which is usually the American bidder.

Mr. Mahoney: The inclusion of such things as a five-year revaluation, which I take it would apply to a U.S. shareholder—at least if they are successful in renegotiating the tax treaty—that might have some great effect on the market for these shares in any place, might it not?

Mr. Brown: Yes. I think you are making quite a considerable assumption that the tax treaty would be renegotiated to include a five-year revaluation.

Mr. Mahoney: I should disavow making the assumption myself but I think the authors of the White Paper make it.

Regarding the creditable tax system, through you Mr. Chairman, to Mr. Rombough, your briefs here disclose a fairly comprehensive chain of subsidiary companies.

The Chairman: Which one?

Mr. Mahoney: Both briefs. The Cygnus-Home complex, if yous like, involves a fair number of subsidiary companies. Have you actually applied yourself to the exercise of managing the practical application of creditable tax through this string of subsidiaries to the ultimate Canadan taxpayer?

Mr. Rombough: We really did not have that much trouble with the exercise, Mr. Mahoney, because a lot of our companies are at a stage of development that results, either by way of exploration effort on their part or capital cost allowances, in their not having any creditable tax flowing through with their dividends. This was particularly onerous on a company such as ours because this new source of income has a severe impact on our taxable income in terms of the amount of money we are required to expend on exploration.

We have looked at it in various ways. There are problems when you examine it in detail because, in fairness to the taxpayer, the

[*Interprétation*]

aurait nécessairement pour résultat la perte de contrôle des Canadiens sur ces corporations. J'ai tendance à être d'accord avec vous, mais je crois qu'il faut dire, à la fin du procès-verbal qu'il serait fort utile que vous fassiez une déclaration indiquant exactement pourquoi vous pensez que ceci se produirait.

M. Brown: Jusqu'ici, les témoignages que nous avons, messieurs, n'indiquent pas que les Canadiens sont prêts à investir d'importantes sommes dans des entreprises extrêmement risquées telles que la *Home Oil* et la *Cygnus.* Naturellement celui qui offrirait le plus serait le plus courageux et le plus riche et d'habitude l'acheteur américain; ce dernier est le dernier enrichisseur.

M. Mahoney: Pensez-vous que cette réévaluation de 5 ans qui s'appliquerait à un actionnaire américain qui pourrait réussir à renégocier le traité fiscal, cela pourrait avoir une influence énorme sur le marché pour n'importe quel genre d'actions, n'est-ce pas?

M. Brown: Oui. Vous faites une supposition importante. Le traité fiscal pourrait être renégocié pour inclure la réévaluation de 5 ans.

M. Mahoney: Ce n'est pas moi qui fait la supposition, mais les auteurs du Livre blanc la font.

En ce qui a trait aux dégrèvements fiscaux, je m'adresse à M. Rombough. Dans votre mémoire, vous révélez l'existence d'un grand nombre de filiales.

Le président: Lesquelles?

M. Mahoney: Dans les deux mémoires. Le Cygnus, par exemple, comprend un grand nombre de filiales. Avez-vous déjà essayé d'appliquer les avoirs fiscaux par l'entremise de ces filiales aux contribuables?

M. Rombough: Nous n'avons pas eu tant de difficultés à faire cela, car plusieurs de nos compagnies sont à un stade de développement qui a pour résultat un effort d'exploration de leur part ou des déductions pour amortissement, et non pas de dégrèvements fiscaux sur leurs dividendes. C'est un fardeau pour une compagnie comme la nôtre, car cette nouvelle source de revenus a une influence profonde sur un revenu imposable en ce qui a trait à la somme d'argent dont nous avons besoin pour les explorations.

Nous avons étudié cela de différentes façons. Il n'y a aucun problème lorsqu'on examine cela de façon détaillée, en toute justice

[*Text*]

White Paper glosses over items that are quite important—interest and other carrying charges on substantial sums of money that were borrowed to acquire these holdings—so that we have gone through it.

Do you have a specific question on it?

Mr. Mahoney: My question, basically, was from the point of view of corporate administration as to how this thing would work, but I can see that you are probably not as appropriate a company to ask this as some of the others.

Mr. Rombough: I would like to add for the record that this creditable tax system will place a considerable burden on companies such as ours. One of our problems is that the White Paper deals with companies that are generally fully taxable and have one class of shares, and as you know our company has two classes of shares. We also have had to use convertible debentures and other forms of dead instruments. Just how you would handle creditable tax in those situations is difficult to see. I believe the Auditing and Research Committee of the CICA are now studying the complexities and I am relying on getting the benefit of their study.

Mr. Mahoney: I do not want to prolong this unduly. I noted that you endorsed the IPAC brief in its general terms and I take it that the questioning that we will have the opportunity to do this evening will cover many areas of this.

I would, however, invite you to make any observation you care to if you disagree with the proposition which I put earlier and which you heard, which was basically the suggestion that the authors of the White Paper and their concept of the need for incentives seems very much to miss the mark in so far as the industry is concerned, and that you are not basically on the same wave length when you talk about incentives and why.

As I say, if you disagree with that I would like to hear it.

• 1725

Mr. Rombough: No, I think they missed the mark.

Mr. Mahoney: That is all, Mr. Chairman, thank you.

The Chairman: I will ask Mr. Tolmie or Mr. Brown a few questions on the Cygnus brief.

The illustration you have on page 2 appears to overlook the lesser over-all tax levy on the

[*Interpretation*]

pour le contribuable le Livre blanc ne fait qu'effleurer les questions importantes, les intérêts, les frais de report sur des sommes importantes qui ont été empruntées. Nous avons étudié tous ces aspects.

Je ne sais pas si vous avez une question précise à poser.

M. Mahoney: Ma question est la suivante: du point de vue de l'administration des sociétés comment cela fonctionne-t-il? Ce n'est pas à votre compagnie qu'il convient de poser cette question.

M. Rombough: J'aimerais toutefois ajouter que cela constituera un fardeau important pour des compagnies comme la nôtre. Un autre problème c'est que le Livre blanc, traite de compagnies qui sont pleinement imposables et qui possèdent une catégorie d'actions. Notre compagnie a deux catégories d'actions. Il faut utiliser des obligations convertibles et il est difficile de savoir comment traiter ces avoirs fiscaux dans de telles circonstances. Le comité de recherches du CICA étudie cette question complexe et j'espère pouvoir bénéficier de leur étude.

M. Mahoney: Je ne veux pas prolonger cela indûment. Vous êtes en faveur du mémoire du IRCA et nous aurons l'occasion d'en reparler ce soir.

Toutefois, je voudrais vous inviter à émettre vos opinions si vous n'êtes pas d'accord avec les propositions que j'ai mentionnées plus tôt et que vous avez entendues. Les propositions des auteurs du Livre blanc et leurs conceptions des besoins d'encouragement semblent devoir citer leur but dans le cas de cette industrie. Enfin vous n'êtes pas sur la même longueur d'ondes lorsque vous parlez de stimulants de ce genre. Si vous n'êtes pas d'accord, j'aimerais savoir pourquoi.

M. Rombough: Non, je crois qu'ils ont raté leur but.

M. Mahoney: C'est tout, monsieur le président.

Le président: Je voudrais demander à M. Tolmie ou M. Brown quelques questions sur le mémoire de la Cygnus.

Votre illustration de la page 2 semble ignorer que les impôts prélevés sur le revenu de

[*Texte*]

earned incomes of Home compared to the levy on incomes of other widely-held corporations.

Mr. Rombough: What we have attempted to do in the table on page 2 is demonstrate the position that Cygnus is in as an investor in a company such as Home Oil and to contrast that with what Cygnus's position would be if it were an investor in a fully-taxed widely-held company.

As you will see, what we have said here is that dividends are received by Cygnus from Home in the amount of $100 or from the fully-taxed company in the same amount. The dividend from Home, of course, carries no creditable tax whereas the dividend from the widely-held company carries a $50 or a half creditable tax. In effect, Cygnus is subject to tax at the rate of 33⅓ per cent on this dividend from Home whereas there is no tax levied on the dividend it would have received from the fully-taxed widely-held company.

The next problem arises when that dividend flows through to our shareholder. Cygnus now has $66.67 left out of its Home Oil dividend, whereas it still has its full $100 from the widely-held company. Cygnus is enabled, under the terms of the White Paper, to gross-up 50 per cent of whatever tax it paid on the Home dividend, which in the case would be $16.67; it would gross-up the full $50 from XYZ company and the taxable amount on the Home dividend would be $83.34 as contrasted with $150 from the other company.

A shareholder of Cygnus in a tax bracket of 50 per cent would determine his tax to be $41.67, if it were the dividend that flowed through from Home, and it would be $75 if it were the dividend from the widely-held company. Then he, the shareholder, would take the creditable tax and deduct it from...in the case of the Home dividend it would be $16.67, in the case of the widely-held it would be the $50 still flowing through, and the net additional tax to the shareholder on the basis of his dividend flowing through from Home would be $25. That would be the case, say, with the other company. But the net dividend to our shareholder would be $41.67 as opposed to $75 if Cygnus had held the investment in XYZ company.

In other words, if we went in and invested in fully-taxed companies, the net effect to our shareholders would be the same as if they had made the investment directly but because he has elected to do it through our company, he suffers a penalty that is in the range of $33. That is what we are trying to demonstrate here.

[*Interprétation*]

cette société sont moindres que ceux prélevés sur les revenus d'autres sociétés ouvertes.

M. Rombough: Dans le tableau de la page 2, on a essayé de démontrer la position dans laquelle est la Cygnus en tant qu'investisseur dans une société comme la Home Oil par opposition à la position ou elle serait si elle était univestisseur dans une société ouverte plainement imposable.

Les dividendes de $100 sont reçus par la Cygnus ou par la Home, ou par les sociétés pleinement imposables. Tandis que ces sociétés comportent la moitié de l'avoir fiscal, alors que Home n'en a pas du tout. Cygnus est soumis à un impôt de 33 1/3 p. 100 sur un dividende reçu par ce genre de société.

Le deuxième problème se pose lorsque ces dividendes sont envoyés à nos actionnaires. La Cygnus a 66.67 dollars qui restent à la Home Oil, tandis que nous avons toujours le 100 dollars de la société ouverte. La Cygnus, selon les termes du Livre blanc, peut remettre à l'état brut 50 p. 100 de l'impôt versé sur les dividendes de la Home qui serait de $16.67. Cela ramènent à l'état brut les 50 dollars des compagnies X, Y, Z, et la somme imposable serait de $88.34 par rapport à $150 pour les autres compagnies. Ainsi un actionnaire de Cygnus pour une tranche fiscale de 50 p. 100 paierait $41.67 d'impôt si c'était des dividendes provenant de la Home, et $18.75 si cela venait de la société ouverte et l'actionnaire déduirait l'avoir fixal, dans le cas de la Home, ce serait $16.67 dans le cas de la société ouverte, ce serait $50. Et en impôt supplémentaire net sur ses dividendes suivant les dividendes provenant de la Home serait de $25. Ce serait le cas pour les autres sociétés mais le dividende net pour nos actionnaires serait $41.67 par opposition à $75 si Cygnus avait investi dans les compagnies.

Si nous investissons dans des sociétés complètement imposables, l'effet sur nos actionnaires sera le même que s'ils avaient investi directement, mais parce qu'ils ont choisi de le faire par l'intermédiaire de notre société, ils subissent une perte d'environ $33. C'est ce que nous essayons de démontrer.

[*Text*]

The Chairman: But did you give me an answer to the first part of my question about overlooking the lesser over-all tax levied?

Mr. Rombough: I possibly did not. I wonder if I could get that question again so that I will understand it.

The Chairman: My question was: the illustration on page 2 of your brief appears to overlook the lesser over-all tax levy on the earned incomes of Home compared to the levy on income of other widely-held corporations.

Mr. Rombough: Home has not paid any tax because the government has given Home certain incentives that were not given to the other company. They were incentives to carry out exploration and, consequently, those incentives caused Home to postpone its tax, if you like, and possibly reduce it. This is really the basic problem. The incentives at the corporate level are not flown through to the shareholder.

The Chairman: But, Mr. Rombough, if you say Home will offset its income with exploration and development costs, how will you explain the source of income from which the company could pay dividends?

• 1730

Mr. Rombough: There is a distinction that has to be drawn between taxable income and financial income. Home has sources of income that include, at the moment, say flowing through dividends that we would get from other corporations. Under the White Paper, we would have to make a judgment whether we could continue with dividends and, if we made that judgment, we would do it out of capital, in effect.

The Chairman: I understand your brief recommends that the present depletion allowance for shareholders be retained. Are you satisfied with the proposed depletion allowance for natural resources companies?

Mr. Rombough: The proposed depletion allowances?

The Chairman: Yes.

Mr. Rombough: No.

The Chairman: I will ask you the question I asked the previous witnesses, Mr. Brown. Will you consider direct subsidy instead of tax incentives to promote economic growth for the petroleum industry?

[*Interpretation*]

Le président: M'avez-vous donné une réponse à la première de mes questions, qui concernait le fait d'ignorer que les impôts prélevés sont moindre?

M. Rombough: Je me demande si j'ai compris cette question.

Le président: Il s'agit de l'illustration de la page 2 de votre mémoire qui semble ignorer que les impôts prélevés sur le revenu de la Home sont moindres par rapport à ceux prélevés sur les revenus des sociétés ouvertes.

M. Rombough: La Home n'a pas payé d'impôt parce que le gouvernement lui a donné certains encouragements et non aux autres sociétés afin de poursuivre les explorations. Conséquemment, ces encouragement ont permis à la Home de réduire ses impôts ou de les différer. C'est le problème fondamental. Les encouragements au niveau des sociétés ne sont donc pas versés aux actionnaires.

Le président: Monsieur Rombough, si vous dites que Home va atténuer ses impôts avec les coûts de développement, et d'exploration quelle est la source des revenus à partir desquels la société va payer des dividendes?

M. Rombough: Il faut établir une distinction entre le revenu imposable et le revenu fiscal. Les sources de revenus de la Home qui, à l'heure actuelle, sont versés en dividendes, proviennent d'autres sociétés. Nous voulons savoir, si selon le Livre blanc nous pouvons continuer à verser ces dividendes et, si c'est oui, nous les retirerons du capital.

Le président: Je pense que votre mémoire recommande que les déductions pour épuisement soient maintenues pour les actionnaires. Êtes-vous satisfaits de la proposition de déduction pour les entreprises qui exploitent les ressources naturelles?

M. Rombough: La proposition de déduction pour épuisement?

Le président: Oui.

M. Rombough: Non.

Le président: Je vous poserai la même question qu'aux autres témoins, monsieur Brown. Considéreriez-vous des subventions directes au lieu d'incitations fiscales pour promouvoir la croissance économique de l'industrie pétrolière?

[*Texte*]

Mr. Brown: No sir.

The Chairman: Thank you.

Mr. Whicher: Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, Mr. Whicher.

Mr. Whicher: I have one question. I have to ask Mr. Tolmie this question because in answer to Mr. Lambert about capital gains tax—and, of course, there would be a capital loss tax, too—I thought you did very well in your reasoning. On the other hand, and for the unsophisticated investor, would the company that we are talking about now, Home Oil, not have done better to have had a capital loss tax in the last year?

Mr. Tolmie: Yes.

Mr. Whicher: A capital gains tax?

Mr. Tolmie: Well, a capital gains tax one year and a capital loss tax the next, and it wipes them out.

Mr. Whicher: I am assuming that there is no five-year revaluation. I am talking strictly about the shareholder who bought Home at $70 and had to sell it for some reason or other at $50. Surely there is a cushion there?

I have heard people, probably unsophisticated investors, who wish for a capital gains tax. I do not want to give the impression that I desire one particularly but I feel that there are two sides to this question. Certainly, in the last year, a capital gains tax would have provided a cushion for many Canadian investors. Is this not correct?

Mr. Tolmie: Do you mean if they had sold?

Mr. Whicher: Well they are selling every day. When you say that oil people are not in-and-outers, I would just ask you to look at the Toronto Stock Exchange of yesterday and see the number of shares that were traded in various oil companies in Canada. There are some who are in-and-outers.

Mr. Tolmie: Yes. A lot of people are selling of necessity today but they are not the type of long-term investor such as Cygnus has been in Home Oil or as Home Oil has been in Trans-Canada. When they buy, they buy to hold, and they neither expect to sell nor do they want to be forced into a revaluation every five years.

If you are talking about the individual trader on the Toronto Stock Exchange, it may

[*Interprétation*]

M. Brown: Non, monsieur.

Le président: Merci.

M. Whicher: Monsieur le président.

Le président: Oui, monsieur Whicher.

M. Whicher: J'aurais une question à poser à M. Tolmie. Je trouve que le raisonnement de sa réponse à M. Lambert sur l'impôt de gains ou de pertes de capital était excellent, d'autre part, pour l'investisseur sans expérience, n'aurait-il pas été préférable pour la compagnie dont nous parlons, *Home Oil*, d'avoir une perte, l'année dernière, sur les gains de capitaux?

M. Tolmie: Oui.

M. Whicher: Un impôt de gains de capital?

M. Tolmie: Un gain de capital puis une perte l'année suivante; cela s'équilibre et s'annule.

M. Wicher: Je suppose qu'il n'y a pas de réévaluation tous les cinq ans. Je parle uniquement de l'actionnaire qui a acheté des parts de *Home* à $70 et qui, pour une raison ou pour une autre les a vendu à $50. On peut sûrement dire qu'il y a amortissement. J'ai entendu des investisseurs, probablement sans expérience, qui voudraient qu'il y ait un impôt sur les gains de capitaux. Je pense qu'il y a deux côtés à la question et au cours de l'année dernière, l'impôt sur les gains de capitaux aurait certainement aidé un grand nombre d'investisseurs canadiens. N'est-ce pas juste?

M. Tolmie: Vous voulez dire s'ils avaient vendu?

M. Whicher: Oui, eh bien, ils vendent tous les jours. Si vous dites que ceux qui font partie de l'industrie pétrolière ne sont pas des gens qui achètent et qui revendent, je vous conseillerais de jeter un coup d'œil sur les activités de la Bourse hier; vous verrez le nombre de parts qui ont été échangé entre différentes compagnies pétrolières. Il y en a qui ne font qu'acheter et vendre.

M. Tolmie: Oui, bien des gens vendent parce qu'ils sont obligés aujourd'hui. Mais ce ne sont pas des investisseurs à long terme comme la *Cygnus* dans la *Home Oil* et comme la *Home Oil* dans *Trans-Canada Pipeline*. Ils achètent des actions pour les garder et ils n'ont pas l'intention ou de vendre, ou d'être forcés à une réévaluation tous les cinq ans. Mais si on parle des particuliers qui font des transactions à la Bourse de Toronto, eh bien il

[*Text*]

be that he has decided to sell some stocks because of bank pressure this year but, if he has, he probably would not have other income from which to deduct that loss. If he has had a serious loss, he just has not got enough income to have any benefit from the loss.

Mr. Whicher: That is very true. I am certainly against a five-year revaluation and I can see that a company like Cygnus are certainly not in-and-outers as far as Home Oil is concerned and I have every sympathy with the view that maybe, after these shares are held for X number of years, there should be no tax at all.

On the other hand, Mr. Brown said that he was 100 per cent against a capital gains tax. I am still wondering whether it would not be advantageous to have it for the small investor. They all do not have losses that wipe out their income, not by any means.

There are thousands of people in the stock market who maybe have a three or four or five thousand dollar loss, or several hundred dollar losses, and if they could write these losses off, certainly it would be advantageous. I do not think that there is any way of denying that.

• 1735

Mr. Tolmie: It comes at a price. They pay tax on the gains, then.

In the United States, they have the distinction that, if you hold it for six months, it is deemed to be a capital gain or loss. Anything prior to six months and it is part of your income, it is a trading activity. Perhaps there is some justice there, in that if you have a capital gains tax, you should have a time limit, such as you suggest.

Mr. Whicher: That is all, Mr. Chairman.

Le président: Messieurs, au nom de ce Comité et en mon nom personnel, il me fait plaisir de vous remercier de la présentation des mémoires de la *Home Oil Company Limited* et de *Cygnus Corporation Limited,* ainsi que des réponses que vous avez données aux questions qui vous ont été posées et qui ont apporté quelques éclaircissements à certaines parties de ces mémoires.

Thank you very much, gentlemen. Tonight, we will have, as witnesses, representatives of the Independent Petroleum Association of Canada, at 8 o'clock, Room 209 West Block, air-conditioned with, I hope, the same members of the Committee.

[*Interpretation*]

est possible qu'ils aient décidé de vendre des actions à cause des pressions exercées par les banques; dans ce cas, ils n'auront probablement pas d'autres revenus desquels ils pourront déduire ces pertes. Si ce sont de lourdes pertes, ils n'ont pas suffisamment de revenue pour retirer quoi que ce soit des pertes.

M. Whicher: C'est très vrai. Je m'oppose à la réévaluation tous les cinq ans. L'opinon de *Home Oil* est qu'une compagnie comme *Cygnus* ne fait pas qu'acheter et revendre constamment. Je serais d'avis que des actions maintenues pendant un certains nombre d'année ne soient plus assujetties à l'impôt. D'autre part, M. Brown a dit qu'il s'opposait tout à fait à l'impôt sur les gains de capitaux. Je me demande toujours si cet impôt ne serait pas avantageux pour les petits investisseurs. Ils ne connaissent pas tous des pertes. Il y a des milliers de personnes qui jouent à la Bourse qui perdent peut-être $3,000, $5,000 ou simplement, quelques centaines de dollars. Si elles pouvaient déduire ces pertes, ce serait sûrement très avantageux. Il est impossible de le nier.

M. Tolmie: Mais ils paient des impôts sur les bénéfices, alors. Aux États-Unis, on précise davantage; on considère une action détenue pendant six mois, comme une perte ou un gain de capital. Lorsque c'est moins de six mois, elle fait partie de votre revenu. On peut dire que c'est équitable; si vous avez un impôt de gains de capital, vous devriez avoir une période de délais comme vous l'avez suggérée.

M. Whicher: C'est tout, monsieur le président.

The Chairman: Gentlemen, on behalf of the Committee, I would like to thank you for the briefs submitted in the name of the Home Oil Company Limited and the Cygnus Corporation Limited. Thank you very much for answering our questions; your replies have been helpful in explaining certain points of the briefs.

Le président: Merci beaucoup messieurs. Ce soir à 8 heures, nous entendrons les représentants de la *Independent Petroleum Association of Canada.* La rencontre aura lieu dans la salle 209 de l'immeuble-ouest; nous espérons que les membres du Comité seront les mêmes.

[*Texte*]

EVENING SITTING

• 2007

The Chairman: Gentlemen, we will resume consideration of the White Paper on Tax Reform. Our witnesses tonight are representatives of the Independent Petroleum Association of Canada. On my right is Mr. G. E. Rourk, President, Independent Petroleum Association of Canada. Before making his opening remarks I would ask that he introduce the other persons with him.

Mr. G. E. Rourk (President, Independent Petroleum Association of Canada): The other gentlemen with me tonight, starting on my right, are Mr. A. H. Ross, Vice-President and general Manager of Western Decalta Petroleum Limited and Chairman of the Independent Petroleum Association Tax Committee; Mr. H. C. Van Rensselaer, Director and Vice-President of Finance for Bow Valley Industries; Mr. R. F. Ruben, President of North Canadian Oil Limited; Mr. B. B. Rombough, Treasurer of Home Oil Company Limited; and Mr. R. J. Abercrombie, Manager, Special Projects of Alberta Gas Trunk Line Company and former manager of IPAC.

On behalf of the Independent Petroleum Association of Canada I thank you for the opportunity to appear before this Committee. The Canadian Petroleum Association appeared before you today. While the CPA and ourselves have many common areas of interest and there are a number of companies that maintain memberships in both organizations, there is a distinct difference between the two associations.

We speak primarily for the independent or non-integrated oil companies which but for few exceptions generate substantially all of their cash flow from domestic reserves. IPAC has 176 member companies, 131 of which are actively engaged in exploration and production. The majority of these are Canadian-based and Canadian-operated. It is, we believe, worthy of note that the independent oil companies are responsible for having drilled over 50 per cent of all the exploratory wells in Canada.

Our submission on the government's proposals for tax reform is confined to evaluation of the proposals in so far as they affect the Canadian oil and gas industry. We do not wish it implied, however, that this is the extent of our concern. We would indeed be remiss were we not to take this opportunity to clearly express to this Committee the grave apprehension with which we view the following key proposals of the White Paper:

[*Interprétation*]

SÉANCE DU SOIR

Le président: Messieurs, ce soir nous allons reprendre l'étude du Livre blanc sur les propositions fiscales et nous avons avec nous des représentants de la *Independent Petroleum Association of Canada*. A ma droite, M. G. E. Rourk, président de cette association, et avant de présenter ses observations, je lui demanderai de présenter les personnes qui l'accompagnent.

M. G. E. Rourk (président, Independent Petroleum Association of Canada): Les autres messieurs avec moi ce soir sont M. Ross, vice-président et gérant général de la *Western Decalta Petroleum Limited* et président de la *Independent Petroleum Association Tax Committee,* M. H. C. Van Rensselaer, directeur et vice-président du financement de la *Bow Valley Industries;* M. R. F. Ruben, président de la *North Canadian Oil Limited*; M. B. B. Rombough, trésorier de la *Home Oil Company Limited*; M. R. J. Abercrombie, directeur, projets spéciaux de l'*Alberta Gas Trunk Line Company* et ex-directeur de l'IPAC.

Au nom de l'*Independent Petroleum Association of Canada*, je vous remercie de nous permettre de comparaître au Comité. Et ce matin vous avez entendu la *Canadian Petroleum Association*. Même si cette association et la nôtre ont bien des intérêts communs et que certaines compagnies conservent une participation dans les deux associations, il y a une différence importante entre les deux.

Nous parlons principalement au nom des compagnies de pétrole indépendantes ou non intégrées qui, à peu d'exceptions près, reçoivent tous leurs revenus des réserves nationales. IPAC compte environ 176 compagnies affiliées, parmi lesquelles 131 sont profondément engagées dans la prospection et la production. La plupart de ces compagnies sont installées au Canada et sont contrôlées par des Canadiens. A notre avis, il vaut la peine de souligner que ces compagnies de pétrole indépendantes ont sondé environ 50 p. 100 de tous les puits de prospection au Canada.

Notre motion sur les réformes fiscales proposées par le gouvernement, se limite à l'évaluation des propositions en ce qu'elles touchent l'industrie du pétrole et du gaz. Nous ne voulons pas indiquer que nos préoccupations se limitent à cela. Nous serions impardonnables si nous ne profitions pas de l'occasion pour vous exprimer les appréhensions que nous avons au sujet des propositions suivantes du Livre blanc: d'abord, l'apposition d'une

[*Text*]

(1) the proposed system of taxing capital gains; (2) the artificial distinction between public and private companies; (3), the integration of personal and corporate income tax; (4) the removal of the special tax treatment of small businesses; and (5) the tax treatment of natural resource industries.

• 2010

It is our considered opinion that the government's proposals covering these points would, if implemented in their present form, cause incalculable harm to the economic well-being of the country. We recommend that they either be completely rejected or materially modified.

IPAC believes that past Canadian tax philosophy has recognized the benefits which accrue to the national interest in establishing a strong mineral resource base. Inherent in such recognition must be a continuing appreciation of the high-risk factors and large sums at risk in the Canadian oil and gas industry. When it is considered that only one well in 500 finds a major oil pool, and that wells in the Mackenzie Delta or Arctic Islands have cost over $2 million each, it can be seen that exploration is both costly and risky.

The oil and gas industry must have large sums of risk capital to operate even at today's level, let alone at anticipated higher levels. To continue to attract risk capital IPAC believes the industry requires adequate incentives. Provided such incentives are given, it is our belief that the oil and gas industry can continue to make significant contributions in regional development and in the total Canadian economy.

Mr. Chairman, I would like to request that the Committee direct their questions to Mr. Al Ross, who is the Chairman of our tax committee and knows the expertise of the various members of our committee. I believe he could field the questions better than I could.

The Chairman: No objection, sir. Mr. Downey. You are familiar, members of the Committee, with the main subjects, so I will recognize Mr. Downey.

Mr. Downey: I understand, gentlemen that the position of your companies is primarily Canadian based, or North American based. You are not in the preferential position that

[*Interpretation*]

taxe aux gains de capitaux, deuxièmement, la distinction superflue entre compagnies privées et publiques, troisièmement, la fusion des taxes sur le revenu personnel et le revenu des sociétés, quatrièmement, l'élimination du traitement fiscal spécial des petites entreprises et cinquièmement, le traitement fiscal des industries de ressources naturelles au Canada.

Nous sommes d'avis que les propositions du gouvernement sur ces plans causeraient beaucoup de dommages au bien-être économique du pays si on leur donnait suite dans leur état actuel. Elles devraient être complètement rejetées ou considérablement.

IPAC est d'avis que dans le passé, les théories fiscales canadiennes reconnaissaient les bénéfices qui s'ajoutaient à l'intérêt national par le fait de l'établissement d'une solide base de ressources minières. Allant de pair avec une telle prise de conscience, on doit garder présents à l'esprit le haut pourcentage de risques et les sommes importantes hasardées dans l'industrie canadienne du pétrole et du gaz. Lorsqu'on considère qu'il n'y a qu'un puit sur 500 qui trouve une bonne nappe de pétrole et que les puits du delta du Mackenzie ou des îles de l'Arctique ont coûté au delà de deux millions de dollars chacun, on s'aperçoit que la prospection est à la fois coûteuse et risquée.

L'industrie du pétrole et du gaz doit disposer d'importants capitaux à fonds perdus pour fonctionner au rythme d'aujourd'hui, si ce n'est à un rythme plus accéléré encore. Si nous voulons continuer à attirer des capitaux de ce genre, IPAC croit que l'industrie a besoin de stimulants convenables. Si ces stimulants nous sont accordés, nous croyons que l'industrie du pétrole et du gaz peut continuer à fournir un apport appréciable au développement régional et à toute l'économie canadienne.

Monsieur le président, je voudrais demander que les membres du Comité adressent leurs questions à M. Al Ross, président du Comité fiscal et qui connaît les qualités des différents membres du Comité et qui pourra savoir à qui la question devrait s'adresser beaucoup mieux que moi.

Le président: Accordé, monsieur. Monsieur Downey. Vous connaissez les principaux sujets du mémoire de cette association, alors je donne la parole à M. Downey.

M. Downey: Si je comprends bien, messieurs, nos compagnies sont, principalement, des compagnies canadiennes ou nord-américaines. Vous n'êtes pas dans la position privi-

[*Texte*]

we found the Liberian Iron and Ore people—I do not know whether you are familiar with that brief—where they had nothing more than an incorporation in Canada and they were merely channelling funds from Liberia back to Sweden and they could protect themselves very nicely from this. However, I understand that you gentlemen are almost totally committed to the Canadian economy. Is that correct?

Mr. Ross: That is true in the main, sir, yes. There is the odd company that would have operations perhaps in Alaska, but in the main certainly in Canada.

Mr. Downey: I see. Not having sat in earlier today at these hearings of the petroleum industry I do not know whether this has been discussed, but it has been reported to me that offshore oil comes in from the Middle East at a cost probably of 25 cents a barrel or less and your crude would be considerably more expensive than that. Your production cost would be considerably more expensive. Supposing the proposals went through in their present form, what would be the net picture as far as you gentlemen are concerned? You have to pass the cost on, I suppose. You would have to continue to operate but you would have to pass the cost on. Is this correct?

Mr. Ross: Mr. Downey, we could not pass the costs on because the crude is sold in the Canadian market and in the American market and the price of the crude is set, basically in the American market. Any additional cost that we have to bear through increased taxation or increased operating costs basically reduces the amount of money available to us to go into exploration.

Mr. Downey: Then any increased costs would seriously hamper your future expansion?

Mr. Ross: Yes, any increased cost would definitely reduce the amount of money we would have available for exploration.

Mr. Downey: I understand from your brief that you consider Canadian potential to be apparently about 10 per cent developed at present.

Mr. Ross: Yes, that is correct.

Mr. Downey: With the depletion allowances allowed would you have to seriously think of curtailing your production?

Mr. Ross: Mr. Chairman, the depletion allowance or the change in the depletion

[*Interprétation*]

légiée de la *Liberian Iron and Ore Company* où elle n'avait, ni plus ni moins, qu'une constitution en sociétés au Canada et où elle envoyait des fonds du Libéria à la Suède et où elle pouvait se protéger très bien de cette façon-là. Vous, cependant, messieurs, vous êtes presque mêlés à l'économie canadienne. C'est cela?

M. A. H. Ross: C'est vrai, dans l'ensemble. Une compagnie imbécile pourrait avoir des exploitations en Alaska, mais une compagnie ordinaire les aurait en général surtout au Canada.

M. Downey: Eh bien, sans aller dans les détails, je n'ai pas tout entenu des audiences aujourd'hui et je ne sais pas si la question a été ou non discutée, mais on m'a rapporté que le pétrole étranger vient du Moyen-Orient à 25c. le baril ou moins et que le pétrole brut, ici, coûterait beaucoup plus cher que cela. Le coût de la production serait plus élevé. Supposons que les propositions soient adoptées sous leur forme actuelle, quel en serait à votre avis le résultat final? Il faudrait faire porter le prix par quelqu'un d'autre. Il faudrait donc que ce coût soit payé par quelqu'un, pour que tout continue à fonctionner. N'est-ce pas?

M. Ross: Monsieur Downey, nous ne pourrions pas faire passer le coût de cette manière puisque le pétrole brut est vendu sur le marché canadien et le marché américain et que son prix est établi à la source sur le marché américain. Tous les frais supplémentaires réduisent la quantité d'argent à notre disposition pour poursuivre les prospections.

M. Downey: Alors, toute augmentation de coût nuirait à votre expansion?

M. Ross: Oui, toute augmentation de coût réduirait irrémédiablement la somme d'argent que nous avons en main pour la prospection.

M. Downey: Si je comprends bien votre mémoire, le Canada a atteint environ 10 p. 100 de son potentiel.

M. Ross: Oui. C'est exact.

M. Downey: Avec les déductions accordées, devriez-vous songer vraiment à réduire votre exploitation?

M. Ross: Monsieur le président, le changement dans cette déduction ne toucherait pas

[*Text*]

allowance would not affect our production as such. It would affect our exploration effort. The demand for crude both in the Canadian market and the American market would probably stay at current levels, increase as the years go on, but it would just mean that we would look for less crude and so ultimately we would definitely curtail production, I am sure of that.

• 2015

Mr. Downey: There are at present quite a lot of funds channeled into regional development in Canada. Would you say that your industry had contributed considerably to regional development?

Mr. Ross: Mr. Chairman, during the period 1947 to 1970 the oil industry has spent probably $15 billion in Western Canada, a great deal of which has been spent directly for materials, exploration, labour and management in Western Canada, so that there is no question the oil industry has made a very sizable contribution to the regional development in Western Canada, not only just in terms of the money, but in terms of the buildings that are in Calgary or in Edmonton, the roads, the airports opening up new areas like Pembina, Rainbow, and so on. Now the exploration is moving to the North country and we are seeing airports opening up there—air transportation as well as other forms of transportation.

Mr. Downey: Just off the top of your head would you have any idea about how many jobs you provide at present in Western Canada?

Mr. Ross: Mr. Chairman, the oil industry is heavily capital intensive, as I am sure, you are pretty well aware, so we do not directly provide that many jobs. However it has been estimated by Mr. Hanson of the University of Alberta that the oil industry directly or indirectly is responsible for the livelihood of 1 million to 1½ million people in Western Canada. So the oil industry as a direct employer may not be heavy, but when you get into the construction industries, transportation industries, communication industries and so on, it is spread throughout the region out there. In addition to that, of course, the oil industry spends quite a bit of money in Eastern Canada through the buying of automobiles, steel pipe and various other things. So it creates quite a bit of employment in Eastern Canada as well.

Mr. Downey: It has been pointed out on numerous occasions that there are statements in the proposals that are at variance with the

[*Interpretation*]

notre production comme telle mais toucherait nos efforts d'exploitation. Les demandes de pétrole brut et autres se tiendraient à certains niveaux constants qui iraient en augmentant chaque année, mais nous chercherions moins de pétrole brut et nous pourrions contrôler la production. J'en suis persuadé.

M. Downey: A l'heure actuelle, il y a beaucoup de fonds qui sont dirigés dans le développement régional au Canada. Dites-vous que vous avez beaucoup contribué au développement régional?

M. Ross: Monsieur le président, de 1947 à 1970, l'industrie du pétrole a dépensé environ 15 milliards dans l'Ouest du Canada, une grande partie de cela a été dépensée directement pour du matériel, de la prospection, des travaux et du personnel dans l'Ouest. Alors, sans aucun doute, l'industrie du pétrole a beaucoup contribué au développement régional de l'Ouest, non seulement en termes de dollars mais en termes d'immeubles, à Calgary et ailleurs, les routes, les aéroports, de nouveaux endroits comme Pembina, Rainbow, etc. Maintenant, la prospection est poussée vers le Nord. Il y a de nouveaux aéroports, des avions, ainsi que d'autres moyens de transport en plus.

M. Downey: Auriez-vous une idée du nombre d-emplois que vous fournissez dans l'Ouest?

M. Ross: Monsieur le président, l'industrie du pétrole a intensément besoin de capitaux. Forcément, nous ne fournissons pas tellement d'emplois. Cependant M. Hanson de l'Université d'Alberta a estimé que notre industrie pétrolière, directement ou indirectement, est responsable du gagne-pain de 1 million à 1½ million de personnes dans l'Ouest du Canada. Alors, l'industrie du pétrole, comme employeur direct, n'est peut-être pas bien considérable mais lorsqu'on en vient à la construction, aux communications, etc., cela a beaucoup plus d'importance. En outre, notre industrie dépense beaucoup d'argent dans l'Est du pays pour l'achat d'automobiles, de tuyauterie, etc., ce qui fait que beaucoup d'emplois dans l'Est du Canada sont aussi créés.

M. Downey: On a dit à maintes reprises que, dans nos propositions, il y a des affirmations qui ne tiennent pas compte des faits,

[*Texte*]

facts; statements that seem to lack some backing. I refer to the statements that are contradictory. One of those I am referring to is the fact that closely held corporations do not in fact compete with public companies and I think you know there are various statements such as this.

In view of this, when your association first looked at the document and realized what was in it, did they have any difficulty taking the proposals seriously?

• 2020

Mr. Ross: I believe, Mr. Downey that this is a government White Paper and we certainly obviously took it extremely seriously and have been taking it very seriously ever since.

Mr. Downey: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Ross, I would like to direct myself to page 3 of your brief having reference to paragraphs 5.25 and 5.26. This is one item that no briefs have yet touched on today and this is the old principal business test.

How do the proposals in paragraph 5.26 of the White Paper affect your industry and why do you make the recommendation that the principal business test be eliminated? Is it primarily because you feel it is something that is not applicable in the United States and as you are in competition with the U.S. oil industry primarily you feel Canadian shareholders and operators in the oil and gas fields should be on a par or have some degree of parity in operations?

Mr. Van Rensselaer: I think we are concerned that the present tax laws in Canada do not permit Canadian citizens the same tax advantages in exploring for oil and gas as the laws do in the United States, nor do they permit most Canadians who do not have oil and gas income to compete with U.S. citizens in developing and exploring Canadian oil and gas reserves. We need all the risk capital we can get, particularly the independent section of the oil and gas industry, and we would like to get as much of this risk capital as possible from Canadian sources.

Mr. Lambert (Edmonton West): May I interrupt here? What I want to get at—and

[*Interprétation*]

qu'il y en a qui manquent de fondement. Je me suis référé à des déclarations contradictoires. Une dont j'ai parlée est celle selon laquelle les sociétés fermées ne concurrencent pas les sociétés publiques et il y a d'autres déclarations de ce genre.

Est-ce que votre association, lorsqu'elle a d'abord étudié le Livre blanc et s'est rendue compte de ce qu'il contenant, avez-vous eu des difficultés à prendre ces propositions au sérieux?

M. Ross: Je pense que c'est un Livre blanc du gouvernement. Nous l'avons considéré avec beaucoup de sérieux et nous le considérons avec beaucoup de sérieux depuis.

M. Downey: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur Ross, je voudrais me référer à la page 3 de votre mémoire en ce qui a trait aux paragraphes 5.25 et 5.26 du Livre blanc. Personne n'en a encore parlé dans les mémoires présentés aujourd'hui, et c'est le test pour les principales entreprises.

Comment la proposition 5.26 du Livre blanc touche-t-elle votre industrie et pourquoi recommandez-vous que ce test pour les principales entreprises soit rejeté? Pensez-vous que cela ne s'applique pas aux États-Unis et, comme vous concurrencez l'industrie du pétrole aux États-Unis, vous pensez que les contribuables canadiens et les ouvriers de l'industrie du pétrole et du gaz devraient jouir des mêmes avantages que leurs voisins américains?

M. H. C. Van Rensselaer (Directeur et vice-président, Finances, Bow Valley Industries Limited): Je pense que la loi de l'impôt actuelle au Canada ne permet pas aux Canadiens d'avoir les mêmes avantages fiscaux qu'aux États-Unis pour l'exploration du gaz et du pétrole; en outre, cette loi canadienne de l'impôt ne permet pas à la plupart des Canadiens qui n'ont pas de revenu de gaz et de pétrole, de concurrencer les Américains dans la prospection et le développement des réserves canadiennes de pétrole et de gaz. Nous avons besoin de tous les capitaux possibles, surtout dans le secteur indépendant du pétrole et du gaz et nous aimerions obtenir autant de capitaux à fonds perdus qu'il est possible d'en obtenir de sources canadiennes.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Puis-je vous arrêter ici? Là on je veux en venir, c'est

[*Text*]

this is a point that no commentator on briefs and no one else has spoken about—is this distinction of principal business test as applicable in the present law and how it operates to the disadvantage of Canadians. Whether it should be changed is a matter of reform if Canadian citizens are at a disadvantage. That perhaps would be more important than much of the dross that appears in the White Paper.

Mr. Van Rensselaer: The present law only permits Canadian corporations in five specific categories to take their write-offs on oil and gas exploration and only permits Canadian individuals to the extent of their oil and gas income to take write-offs. The proposal goes a small step down the way in encouraging Canadian exploration and development by other than qualifying corporations. Namely it permits individuals and nonqualifying corporations to write off their exploration costs on a 20 per cent per annum declining basis.

Where our Association differs with the proposals of the White Paper is that this incentive is not sufficient to attract any great amount of Canadian capital to the oil and gas business: the risk factor in oil and gas exploration is so high that it requires an immediate write-off of the exploration expenses against income to make it economically feasible for corporations and individuals to engage in this economic effort.

Mr. Lambert (Edmonton West): Would you want to widen the category of qualifying companies? As a Canadian individual, how am I at a disadvantage? This is what I want to know.

Mr. Van Rensselaer: You are a disadvantage because if you have other income and you wish to participate in an oil venture in the drilling of a wildcat well and you have no other oil or gas income, you cannot write off the expenditure in the taxable year in which you made that expenditure. If you were a United States citizen you could take that write-off in the United States if the well was drilled in the United States, in Canada or any other place in the world; this, plus the fact that there are large pools of risk capital in the United States, is the primary reason why United States citizens and corporations own approximately 80 per cent of the oil reserves in the world, because their tax laws have permitted them to engage in this activity.

[*Interpretation*]

un point que personne n'a encore touché: cette distinction de test pour les principales entreprises est-elle applicable dans la loi actuelle et comment fonctionne-t-elle au détriment des Canadiens? Si elle joue au détriment des Canadiens, elle doit être changée comme matière demandant réforme. Ce serait peut-être plus important que bien des projets qui apparaissent dans le Livre blanc.

M. Van Rensselaer: La loi actuelle ne permet qu'aux sociétés canadiennes de cinq types différents d'avoir ces déductions sur la prospection de pétrole et de gaz et ne permet pas aussi aux individus canadiens de profiter de ces déductions qu'en proportion de leurs revenus de pétrole et de gaz. On pousse plus loin les propositions en favorisant la prospection canadienne et le développement par d'autres moyens que par des sociétés compétentes. Notamment, on permet aux individus et aux sociétés incompétentes d'avoir une déduction de 20 p. 100 par année sur le coût de leur prospection.

La raison pour laquelle notre association n'approuve pas les recommandations du Livre blanc, c'est que cet encouragement n'est pas suffisant pour attirer beaucoup de capitaux canadiens dans l'industrie du gaz et du pétrole car le facteur risque dans ce domaine est si élevé qu'il faut immédiatement déduire les dépenses de prospection du revenu pour que ce soit rentable pour les sociétés et les individus, de faire un effort économique de ce genre.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Voudriez-vous élargir la catégorie des sociétés compétentes? Comme citoyen canadien, comment suis-je désavantagé? Voilà ce que je veux savoir.

M. Van Rensselaer: Si vous avez d'autres revenus et si vous voulez vous lancer dans une entreprise pétrolière, dans le forage d'un puits et que vous n'avez pas d'autres revenus, vous ne pouvez pas faire l'amortissement au cours de l'année où cette dépense a été faite. Si vous étiez citoyens américains, vous pourriez faire cet amortissement aux États-Unis si le puits avait été foré dans ce pays, au Canada, ou dans n'importe quelle partie du monde. Cette raison, si on pense au fait qu'il y a beaucoup de capitaux à fonds perdus aux États-Unis, est la raison pour laquelle les citoyens américains et les sociétés possèdent approximativement 80 p. 100 des réserves pétrolières au monde, du fait que leurs lois fiscales leur ont permis de placer leurs fonds dans ce domaine.

[*Texte*]

Mr. Lambert (Edmonton West): In other words, they can write off their expenditures on this exploratory work against their ordinary nonoil income.

• 2025

Mr. Van Rensselaer: Correct, and write it off immediately—well, not completely. The principal difference between Canadian and U.S. law in respect to Canadian qualifying corporations is that we are allowed in Canada to write off land acquisition costs immediately, whereas in the United States these have to be recovered through depletion or when the land is surrendered. This is a difference. It is compensated for because under Canadian law if the property is sold, the proceeds are treated as ordinary income for tax purposes, whereas in the United States the proceeds are treated as capital gains. They are a little better off on the selling side of it and we are a little better off on the exploration side in respect to land costs.

Mr. Lambert (Edmonton West): What are the categories of qualifying corporations?

Mr. Van Rensselaer: Briefly they are oil and gas exploration companies, pipe line companies, metal fabricators, mining companies and contract drilling companies in the oil and gas business.

Mr. Lambert (Edmonton West): I see. Thank you for explaining that. The proposals go to the extent that you could write off 20 per cent?

Mr. Van Rensellaer: Yes, on the declining balance.

Mr. Lambert (Edmonton West): A declining balance. Even for the individual?

Mr. Van Rensselaer: Yes.

Mr. Lambert (Edmonton West): I see. Do you think this might be of some assistance or is this only, as you indicated, just a bit down the road?

Mr. Van Rensselaer: I think as a practical matter it is not enough incentive. The risks are too high for that kind of incentive to attract very much risk capital, particularly from sophisticated investors who know what the risks of the business are.

Mr. Lambert (Edmonton West): Is there anything further that you would wish to add, Mr. Rourk or Mr. Ross?

Mr. Rourk: I would like to add, Mr. Lambert, as mentioned in our brief, that through

[*Interprétation*]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Autrement dit, ils peuvent amortir leurs dépenses par rapport à leur revenu habituel.

M. Van Rensselaer: Pas complètement. La principale différence entre le Canada et les États-Unis en matière de loi, en ce qui concerne les compagnies admissibles, c'est que nous avons le droit, au Canada, d'amortir le coût d'achat des terrains alors qu'aux États-Unis, ceci doit être remboursé grâce à une déduction pour épuisement quand le terrain est rendu. C'est une différence qui est compensée parce qu'aux termes des lois canadiennes, si la propriété est vendue, le revenu est considéré comme revenu aux fins de l'impôt, tandis qu'aux États-Unis, c'est considéré comme gains de capitaux. Ils sont un peu mieux lorsqu'il s'agit de vente et nous sommes un peu mieux qu'eux pour l'aspect de la prospection en regard du coût des terrains.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Quelles sont les catégories de compagnies admissibles?

M. Van Resselaer: Il y a des sociétés de prospection de pétrole et de gaz, des sociétés de pipe-line, il y a des fabricants de métaux, des compagnies minières et des compagnies de forage et de puits dans le domaine du pétrole et du gaz.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Merci de nous avoir expliqué ceci monsieur. Les propositions disent que vous pouvez amotir 20 p. 100?

M. Van Rensselaer: Oui, solde déclinant.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): La solde diminuant. Même pour l'individu?

M. Van Rensselaer: Oui.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Estimez-vous que ceci pourrait aider ou qu'il s'agit seulement de quelque chose qui ne sera pas tellement utile?

M. Van Rensselaer: Ce ne sont pas des stimulants suffisants. Le risque est trop grand ici pour attirer beaucoup de capitaux. Pour des investisseurs qui s'y connaissent et qui connaissent le risque, c'est trop peu.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Est-ce que vous voudriez ajouter quelque chose monsieur, M. Rourk ou M. Ross?

M. Rourk: Comme il a été mentionné dans notre mémoire, par une ruse, il est possible

[*Text*]

a gimmick it is possible to write off the total cost of exploration even as an individual; you can set up a company, drill a dry hole and write off the shares of the company as in any other company. This is a straight gimmick, but it is still possible unless the laws are changed.

Mr. Lambert (Edmonton West): Well, this is a highly sophisticated operation of stick handling through the tax laws.

Mr. Rourk: Right.

Mr. Lambert (Edmonton West): And it should not be a requirement to resort to that artificiality.

Mr. Rourk: This is what we say in our brief, yes.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes. Now, I would like to come to the other item which is of considerable importance to you and that is the question of the computation of depletion allowance. In your brief you make two proposals. You offer alternatives. Which do you prefer: the 15 per cent of gross production income after royalties or the earned depletion not to exceed 50 per cent of production income? Would you explain to what extent these formulae would differ from the principal formula that was advanced by Home Oil Company Limited this afternoon, which was a 20 per cent formula I believe, and which was pretty well in line with that of the Canadian Petroleum Association.

• 2030

Mr. Ross: Mr. Lambert, I believe Home did not advance a formula for depletion; that was done by the Canadian Petroleum Association and their first choice was a 20 per cent gross depletion. Home, as I recall, endorsed IPAC's approach.

Now, our recommendation is not an either/or recommendation as such. In other words, we are not asking for a 15 per cent gross depletion or an earned depletion. We are asking for both of them with the choice to be made by the taxpayer on an annual basis. Specifically, we are suggesting that during the period when you have 83A write-offs available the taxpayer would in all probability take a 15 per cent gross depletion. At such time as he has used up his 83A write-off, he would probably switch over to an earned depletion based on the exploration work that he had done in the past and at such time as he has used up his earned depletion, and if he were

[*Interpretation*]

d'amortir le coût total de la prospection, même pour un individu; car vous pouvez créer une compagnie, forer un puits, et considérer les actions de cette compagnie comme amortissement, comme cela se fait dans les autres compagnies. A moins de modifier la loi, c'est une ruse qui existe aux termes en tout cas du Livre blanc.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je pense que c'est un jeu ici assez serré en matière de loi fiscale.

M. Rourk: C'est juste.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Cela ne devrait pas être une nécessité de recourir à cet expédient.

M. Rourk: C'est ce que nous disons dans notre mémoire.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il y a maintenant la question de cette fameuse déduction pour épuisement. Vous avez deux propositions dans votre mémoire. Vous offrez des solutions de rechange, laquelle préférez-vous: celle du 15 p. 100 de revenu sur la production après le paiement des redevances ou la déduction pour épuisement gagné ne devant pas dépasser 50 p. 100 du revenu de la production. Pourriez-vous expliquer au Comité dans quelle mesure l'une ou l'autre de ces formules diffère de la formule qui a été proposée par la *Home Oil Company Limited* cet après-midi, qui était une formule à 20 p. 100, je crois et qui était assez conforme à ce que la *Canadian Petroleum Association* proposait.

M. Ross: Je pense que la compagnie Home n'a pas proposé de formule de déduction pour épuisement. Cela a été fait par la *Canadian Petroleum Association*, dont le premier choix allait à la déduction de 20 p. 100 pour épuisement. La compagnie Home, si je me souviens bien, a appuyé une proposition globale de l'IPAC.

Or, notre recommandation n'est pas une recommandation facultative comme telle. Nous ne demandons pas une déduction pour épuisement de 15 p. 100 ou une déduction pour épuisement gagné. Nous demandons les deux et le contribuable devra choisir annuellement. Ce que nous suggérons ici, c'est qu'au cours de la période pendant laquelle vous avez des amortissements 83 A disponibles, le contribuable prenne 15 p. 100 de déduction pour épuisement. Quand il aura pris la déduction 83 A). Il voudra ensuite choisir la déduction pour épuisement gagné, déduction fondée sur les prospections faites dans le passé. Quand il aura fini d'utiliser ces déductions

[*Texte*]

not conducting any additional explorations, he would probably then switch back to a 15 per cent gross depletion.

We feel this proposal has the two-fold benefit. In regard to past reserves that have been found, you are not penalizing the past exploration efforts of any company should they wish to do additional exploration; they could do that. Should they not wish to do additional exploration, they would not receive substantially less income than they would have received under the old proposal.

However, to encourage additional exploration we have the earned depletion concept. Now our earned depletion concept is considerably more generous than the earned depletion concept of the White Paper. The White Paper concept is one dollar earned for each three dollars spent and ours is one dollar earned for each two dollars spent, and we would include land cost and the White Paper would not. So ours is substantially more generous.

Mr. Lambert (Edmonton West): When you are talking about this earned depletion and the question of depletion allowances of course you are limiting yourself to the conventional crude oil and gas industry, and this eliminates the present marrying up within the White Paper of the base metals and coal and all the mining operations which are lumped in with you with regard to depletion allowances.

Mr. Ross: That is correct, sir. We do quite a bit more exploration and most of our expenditures are through exploration efforts rather than necessarily through development.

Mr. Lambert (Edmonton West): Therefore it would be a fundamental recommendation of all you in the industry that depletion allowances and other incentives for the mining industry be considered in one category and that your depletion allowances and other incentives be considered in a very definite separate category.

Mr. Ross: That is correct, sir. We cannot speak for their mining industry.

Mr. Lambert (Edmonton West): Well, they are not applicable.

Mr. Ross: Right.

Mr. Lambert (Edmonton West): I suppose you would like to have a three-year tax holiday too.

[*Interprétation*]

pour épuisement et s'il a terminé ses prospections, il reviendra à la déduction de 15 p. 100 brut.

Nous croyons retirer de cette recommandation un double profit: en ce qui concerne d'une part les réserves passées qui ont été trouvées, vous ne pénalisez pas à ce moment-là les explorations passées, entreprises par des compagnies; si elles veulent faire d'autres explorations, elles pourront le faire. Mais si elles ne désirent pas le faire, d'autre part, elles n'auront pas moins de revenus que selon l'ancienne proposition.

D'autre part, pour encourager d'autres prospection, nous avons le principe de la déduction pour épuisement gagné qui est plus généreux que le concept de déduction pour épuisement gagné selon le Livre blanc.

Selon ce livre blanc pour chaque gain de $1. il y a $3. de dépensés. Notre principe à nous c'est qu'à un gain de $1. correspond une dépense de $2. et nous incluons l'acquisition des terres ce que le livre blanc ne fait pas. Donc, nous pensons que nous sommes beaucoup plus généreux.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Lorsque vous parlez de cette question de l'épuisement gagné, vous vous limitez sans doute à l'industrie du pétrole brut et du gas. Cela élimine le mélange qui est fait dans le livre blanc en ce qui concerne les métaux de base, le charbon et d'autres industries minières qui se regroupent avec vous en ce qui concerne la déduction pour épuisement.

M. Ross: C'est juste, monsieur. Nous faisons pas mal plus de prospection, et la plupart de nos dépenses vont en prospection plutôt que dans la mise en valeur.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Donc, il s'agirait d'une recommendation fondamentale de vous tous dans cette industrie, à savoir que les déductions pour épuisement et autres allocations et autres stimulants pour l'industrie soient considérés dans une première catégorie et que vos déductions pour épuisement et autres stimulants soient considérée dans une catégorie tout à fait distincte?

M. Ross: C'est exact, monsieur. Nous ne pouvons pas nous prononcer pour leur industrie minière.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ce n'est pas applicable.

M. Ross: C'est vrai.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je suppose que vous voudriez aussi avoir un dégrèvement fiscal de trois ans.

[*Text*]

Mr. Ross: I had not thought of that, Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Well, this is what is applicable to base metals and coal these days in any of the mines.

Mr. Ross: Right.

Mr. Lambert (Edmonton West): You were quite right, it was the C.P.A. who made the proposal for depletion allowance of 20 per cent of gross income from production and not to exceed 33⅓ per cent of production profits before deducting exploration and development expenses.

With regard to land acquisition costs, I believe in some discussions we heard limitations to crown acquisitions. Do you thing that what would essentially be wash operations could be guarded against so that you could allow for non-crown acquisitions, which incidentally form a relatively important segment of land acquisition in your industry?

Mr. Ross: That is very correct, sir. We recognize the possibility of wash operations and we really have not been able to come up with a suitable formula to guarantee that there would not be wash operations. We still are thinking about it. If we can help the Committee with a recommendation on it at a later date, we certainly will try. But we have not at this point been able to guarantee that there will not be wash operations or, conversely, that you would not trade lands you held long before White Paper day. Whether they are productive or not does not make any difference in a wash.

Mr. Mahoney: Could this term "wash" be explained?

Mr. Lambert (Edmonton West): Well, wash is an artificial exchange of land in order to either give value to valueless lands.

• 2035

Mr. Mahoney: You and I are not going to be the only ones reading the proceedings, so I think it might be well to explain it.

Mr. Lambert (Edmonton West): I think perhaps you would be the ones who might be interested in this incentive proposal for the Canadian investor. Mr. Gillespie, who is chairing a subcommittee upstairs, makes a proposal, shall we say, to give incentives to Canadians.

I would put to you perhaps a variant. Some of you also are aware of the Australian for-

[*Interpretation*]

M. Ross: Nous n'y avons pas pensé.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Eh bien c'est ce qui vaut pour le charbon et les métaux de base, aujourd'hui, dans toutes les mines.

M. Ross: Exact.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous avez raison. C'est la CPA qui a présenté cette déduction pour épuisement de 20 p. 100 des revenus de la production et qui ne doit pas dépasser 33 p. 100 des profits de la production avant de déduire les dépenses de prospection et de développement.

En ce qui concerne le coût d'achat des terres, j'ai confiance en certains propos que nous avons entendus au sujet des limitations des acquisitions de la Couronne. Croyez-vous qu'on pourrait se protéger des actes qui sont ni plus ni moins dilapidaires, afin d'être en mesure de permettre des acquisitions libres de particuliers, acquisitions qui, en réalité, constituent un secteur important des achats de terres dans votre industrie?

M. Ross: C'est cela, monsieur. Nous reconnaissons qu'il y a possibilité de gestes dilapidaires et nous n'avons réellement pas pu arriver à une formule appropriée, destinée à prévenir ces libéralités. Nous continuons à y réfléchir. Si nous pouvons aider le Comité à ce sujet par la suite, nous y mettrons tous nos efforts. Mais nous n'avons pas pu, à ce jour, garantir qu'il n'y aurait pas de liquidation ou que ceux qui ont des propriétés depuis une date antérieure au Livre blanc ne vont pas les négocier. Le fait que ces propriétés, ces terres, soient productives ou non ne fait rien à l'affaire dans la liquidation.

M. Mahoney: Ce terme «wash», qu'est-ce que cela veut dire?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il s'agit d'un échange artificiel de terres, pour donner de la valeur à un terrain qui n'en a pas.

M. Mahoney: Vous et moi ne serons pas les seuls à lire les procès-verbaux, alors je pense qu'il vaut mieux expliquer tout de suite.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je pense que vous êtes peut-être ceux qui seront intéressés par cette suggestion encourageante pour l'investisseur canadien. M. Gillespie, qui préside un sous-comité, en haut, a fait une suggestion qui a pour but de motiver les Canadiens. Je vais vous présenter une variante de sa thèse. Il y en a parmi vous qui sont au courant des formules australiennes. Ils

[*Texte*]

mulas, which might be explained in detail to the Committee. The Committee members have heard my proposals several times. But I am considering being highly discriminatory in favour of Canadian citizens and Canadian companies controlled by Canadian citizens, in that you would put resource development within a definition or a category and would not be merely basic development but would include pipe lines, the initial transportation of resource development, which includes the products of the forests, of the earth—that is in mines and potash and what have you—and permit equity investment on an incentive basis to hold within the framework of a capital gains tax. I am of the opinion that on balance, with regard to investments, certainly in equities, that a moderate capital gains tax may be of long term advantage to Canada, for a number of reasons which we need not go into here. But if an individual, whether he wants to put in a $100 or $100,000, or a company, stays within the framework of that category of resource development, the longer they stay the more they are forgiven by steps of the capital gains tax. Let us say it would be 25 per cent up to a period of one year, 20 per cent at the end of the second year and on down the line, so that at the end of five years there would be a complete forgiveness of any capital gains tax. And you would permit rollovers within the industry or crossing into another industry. I wonder what your reaction to that would be, in so far as you would feel that this might influence Canadians to invest and remain invested in their own resource development?

Mr. Ross: Mr. Lambert, I would of course much prefer that we broaden your category to all our resource stocks. However, I think perhaps Mr. Van Rensselaer could answer that one better than I.

• 2040

Mr. Van Rensselaer: I think it is a very interesting proposal. I would not want to comment on it in depth at this time—I cannot because I have just heard it. But I do think it in an interesting proposal. I think it might be extremely useful in bringing Canadian money and keeping Canadian money in what we would like to think to be the fastest growing sections of our economy, namely the natural resource industries.

Just off the top of my head, the only possible drawback to it that I could see is that it might tend to restrict slightly the liquidity of the Canadian marketplace. One of the things we have to be very concerned about is developing liquid Canadian marketplace where

[*Interprétation*]

pourront peut-être les expliquer au Comité. Les membres du Comité ont entendu mes suggestions plusieurs fois. Moi, je serai tout à fait en faveur du contrôle des sociétés canadiennes et des citoyens canadiens par les Canadiens et j'y inclus le développement des ressources. Ceci ne serait pas simplement du développement de base, mais ça incluerait les pipe-lines, le transport des ressources qui comprend les produits de la forêt, de la terre, la potasse, les produits des mines et le reste. Cela permettrait des investissements équitables sur une base stimulante, pour adoucir les cadres des impôts sur les gains de capitaux. Je suis d'avis que, somme toute, en ce qui concerne les investissements en équité, un petit impôt sur les gains de capitaux serait peut-être avantageux pour le Canada, à longue échéance, pour un certain nombre de raisons que je n'expliquerai pas ici ce soir. Mais si un particulier qui veut, par exemple, placer $100 ou $100,000, si une compagnie restent dans le cadre de cette catégorie de développement des ressources, plus ils restent dans ce domaine, moins l'impôt des gains de capitaux a d'effet sur eux. Disons que la première année, l'impôt serait de 25 p. 100, de 20 p. 100 à la fin de la deuxième année, et ainsi de suite en décroissant, de sorte qu'au bout de cinq ans, on puisse être libéré complètement de tout impôt sur les gains de capitaux. Cela permettrait un roulement à l'intérieur de l'industrie et d'une industrie à l'autre. Alors, que pensez-vous messieurs de ces propositions? Est-ce qu'à votre avis, ceci pourra inciter les Canadiens à investir et à laisser leurs investissements dans nos industries d'extraction des ressources?

M. Ross: Eh bien, monsieur Lambert, je pense que l'on pourrait appliquer ceci à toutes les industries de ressources. M. Van Rensselaer peut peut-être répondre à cette question mieux que moi.

M. Van Rensselaer: Je pense qu'il s'agit d'une proposition intéressante. Je ne voudrais pas répondre en profondeur parce que vous venez juste d'exposer la chose. Je crois toutefois que cela serait très utile pour que le capital canadien et l'argent canadien soient justement investis dans ce secteur de l'économie canadienne, qui est le plus dynamique à notre avis, c'est-à-dire les industries d'extraction des ressources naturelles. A brûle-pourpoint, comme ça, le seul inconvénient possible que j'y vois, c'est que cette proposition tend a restreindre légèrement la liquidité du marché canadien. Une des choses importantes dont nous devons nous préoccuper, c'est de développer la liquidité d'un marché canadien où

[*Text*]

Canadians can buy and sell their securities without having to rely entirely on the world financial centres to conduct their transactions.

I think the roll-over provision that you suggest would overcome this deficiency, and as long as the roll-over provision was there I do not think your suggestion would impinge upon the liquidity of the marketplace.

I have thought that a holding period for a capital gains taxation would not be appropriate for Canada simply and only for the reason that it would further seriously impinge upon the liquidity of the Canadian marketplace, but I do not think your suggestion, sir, would fall into that category and I find it very interesting.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Ross, I have spoken to you about this but I do not have the full details on it and I think we should have it on record. What is the situation in Australia with regard to encouraging the Australians to invest in their own resource development?

Mr. Ross: Mr. Lambert, we would like to be sure we give you factual material, so I will make a note of this and send the information to you. However, to the best of my knowledge—and Mr. Van Rensselaer or anyone else can correct me on this—in Australia you are allowed to buy shares in an Australian company and you are allowed to deduct the cost of those shares from your income. When you sell those shares you must then recapture the cost of the shares through income. I am not exactly sure how it works, but there is no question about it that it certainly does foster Australian companies, and I believe the best thing would be to send the Committee the proper details.

Mr. Lambert (Edmonton West): I am concerned about the fact that while you do...

The Chairman: Mr. Lambert, I am sorry to inform you that your first question period is over. I will let you ask this question and then I will ask you to yield to somebody else.

Mr. Lambert (Edmonton West): I am particularly concerned about the effect of the clause having to do with the recapture of acquisition costs.

Mr. Ross: I must admit I am not completely familiar with all parts of it, Mr. Lambert, and I would rather do it properly and send it to you and to all members of the Committee.

[*Interpretation*]

les Canadiens puissent acheter et vendre leurs titres sans avoir à se fonder entièrement sur la haute finance mondiale pour présider à leurs transactions.

D'autre part, ce que vous avez mentionné, pourrait permettre de surmonter cette difficulté et pourvu qu'il y ait cette disposition de roulement, je ne crois pas que votre proposition entraverait, si l'on veut, ou diminuerait la liquidité du marché.

J'ai pensé que l'impôt sur les gains de capitaux ne serait pas avantageux pour le Canada, pour la bonne raison que ceci justement diminuerait la liquidité sur le marché canadien. Mais je ne crois pas, que votre suggestion, monsieur, soit de celles qui effectivement diminuent la liquidité du marché. C'est pourquoi je la trouve très intéressante.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur Ross, je pense que nous voudrions avoir une déclaration officielle sur le sujet suivant: que dire du développement en Australie en ce qui concerne l'encouragement donné aux Australiens pour qu'ils investissent dans leur propre développement?

M. Ross: Eh bien monsieur le président, nous voudrions vous donner des renseignements précis, nous allons prendre acte de cette question, et nous vous enverrons les renseignements demandés. Mes collègues pourront me corriger si je me trompe mais, que je sache, en Australie, vous avez le droit d'acheter des actions dans une société australienne et de déduire de votre revenu le coût de ces actions et lorsque vous vendez les actions, vous devez alors en récupérer le coût par l'entremise de votre revenu. Je ne sais pas très bien comment ça fonctionne, mais il n'y a pas de doute que ceci favorise les compagnies australiennes, et je crois que la meilleure chose à faire serait d'envoyer aux membres du comité les renseignements nécessaires à ce sujet.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je m'intéresse au fait que, pendant que vous...

Le président: Je m'excuse de vous interrompre, votre première période de question est terminée. Je vais vous permettre de poser cette question, ensuite je devrai donner la parole à quelqu'un d'autre.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je m'intéresse particulièrement à l'effet de cette clause qui a rapport à la récupération des coûts d'acquisition.

M. Ross: Je dois reconnaître, messieurs, que je ne connais pas absolument bien toute cette question, mais je m'engage à vous envoyer les documents nécessaires.

[*Texte*]

Mr. Lambert (Edmonton West): Perhaps it could be done this way, Mr. Chairman. Will you address it to the Chairman, Mr. Ross, and then the Chairman can have it printed either as an appendix or in some way so that we will have it on record?

Mr. Ross: Yes, I will definitely do that.

Mr. Mahoney: With respect to the Australian situation, does the incentive you have referred to apply to all Australian companies or just to those Australian companies engaged in the resource industry?

Mr. Ross: I only have knowledge with regard to companies in the resource industries, Mr. Mahoney.

Mr. Mahoney: We had a company before us this afternoon that started to pay dividends back in 1960 and finally got around to paying its first income tax last year. Under the existing incentives available, including the depletion allowance, have you given any thought to just when under your proposal an oil company might finally start to pay some income taxes?

Mr. Ross: The payment of income tax, Mr. Mahoney, by companies that are members of IPAC would probably be deferred for quite some time. However, it must be remembered that most of these companies do not pay any dividends, therefore they are spending all their cash flow in exploration, and any time they do pay dividends it is really just strictly a repayment of capital. I think the depletion allowances we have suggested here will obviously defer taxation and, of course, I think this is the incentive for the requirements that we have asked for here, so it is bound to defer it. However, provided you are successful in finding some oil and gas and provided you do not want to continue to spend all you money in exploration, then unquestionably you will be paying taxes. It is hard to make a judgment on all of our members, but some will pay taxes and some will not.

• 2045

Mr. Mahoney: In the light of the statement in your brief that demand for Canadian oil and gas should double over the next ten years and that exports should more than triple in terms of dollars, at least, during the same period—this appears on page 2 of your brief—there would seem to be some pretty fair incentives right now to invest in this industry. Prospects look good. Do you feel

[*Interprétation*]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Pouvez-vous s'il vous plaît, les envoyer au président qui les fera imprimer en appendice au compte rendu ou, en tous cas, nous en fournira un exemplaire.

M. Ross: Oui, je le ferai certainement.

M. Mahoney: En ce qui concerne l'Australie, les stimulants dont vous venez de parler s'appliquent-ils à toutes les compagnies australiennes ou seulement à celles qui sont dans le domaine des ressources?

M. Ross: Je ne connais que celles qui sont dans le domaine des ressources.

M. Mahoney: Cet après-midi, nous avons entendu une compagnie qui a commencé à payer des dividendes en 1960 et qui a commencé à payer de l'impôt l'an dernier. Conformément à ces stimulants accordés, y compris la déduction pour amortissement avez-vous songé à quand, selon vos propositions, les sociétés pétrolières pourraient finalement commencer à payer de l'impôt?

M. Ross: Le paiement de l'impôt sur le revenu, monsieur Mahoney, par des compagnies qui sont membres de l'IPAC, serait différé encore pendant un certain temps. Mais il faut se rappeler que la plupart de ces compagnies ne paient pas de dividendes et que, par conséquent, elles dépensent toute leur encaisse pour la prospection. Et chaque fois qu'elles paient des dividendes, ce n'est qu'un remboursement de capital, au fond. Je pense que les allocations de déduction que nous avons suggérées ici, permettront de différer l'impôt et je pense que, très certainement, c'est l'encouragement aux demandes que nous avons faites ici. Forcément, les allocations de déduction vont différer le paiement de taxes. Cela le retardera mais si vous réussissez à trouver du pétrole et du gaz, et si vous ne voulez pas continuer à dépenser tous vos sous pour l'exportation, alors, irrémédiablement, il y aura de l'impôt à payer. Il est donc difficile de juger toutes les compagnies membres mais certaines paieront de l'impôt et d'autres pas.

M. Mahoney: Il y a une déclaration de votre mémoire, qui dit que les demandes de gaz et de pétrole devraient doubler d'ici dix ans, et que les exportations devraient faire plus que tripler en terme de dollars, au moin au cours de la même période. La page 2 de votre mémoire l'indique. A la lumière de cette déclaration, il semblerait y avoir des stimulants assez efficaces maintenant, pour promou-

[*Text*]

you can justify that the improvements in the incentives that you are recommending to us are needed?

Mr. Ross: Yes, I believe we can, Mr. Mahoney, I agree with you that the prospects look very interesting for the next ten years. We appear to have hopes of a good market in the United States, provided we do not try to out-negotiate ourselves and provided Prudhoe Bay is not too big. I think we should see a good market there. As far as the potential of finding oil and gas is concerned, we believe, as we say in our brief, that the potential is there. However, although the reserves may be there, it may be very difficult to find them, and I think the industry as a whole has had a set back in the last month in this respect. A couple of sure wells at Atkinson Point turned out to be dry holes. So, instead of possibly one, two or three billion barrels, we may be lucky if we have 50 million barrels. It is obvious that this business is risky, and it is costly. Based upon optimistic demands and based upon optimism in finding crude oil, we expect to spend in the industry, as we show, $22 billion in the next ten years in looking for oil and gas plants, and so on, and perhaps $6 to $8 billion additional in terms of pipe lines. Out of that we will have revenues of perhaps $26 billion gross. So, we will not receive enough revenue to meet our total expenditures, and this makes no allowance for dividends, for interest on bank loans, for the repayment of debt or for the repayment of anything to the shareholders, so we are still out of balance. Just as a matter of interest, the contribution to the Canadian economy by this expenditure, even though we may not pay income tax, will probably be close to $4 billion by way of royalties and it could be as much as $4 billion by way of land costing bonuses and rentals, and so on.

I believe the Alberta government, barring the White Paper, expects to receive something like $4 billion, from figures that we have run off. So, even though we may not pay income tax as such, we are still making a very material contribution to the economy.

Mr. Mahoney: I suppose the preoccupation with American investment, particularly in the petroleum industry, is natural and yet there has recently been a fairly noticeable trend towards European investment in the industry. Could you indicate briefly—I do want to take up all evening on this—if relatively favourable incentives exist in European countries? I

[*Interpretation*]

voir l'investissement dans cette industrie. Cela augure bien. Est-ce que vous pensez pouvoir prouver que les améliorations apportées aux stimulants préconisés, étaient nécessaires?

M. Ross: Oui, monsieur Mahoney, je pense que nous le pouvons je pense que les perspectives ont l'air fort intéressantes pour les dix prochaines années. Ils se trouve que nous avons l'espoir de trouver de bons débouchés aux États-Unis à condition que nous ne négocions pas nous-mêmes et à condition aussi que la baie Prudhoe ne soit pas trop grande. Je crois que le marché devrait y être intéressant. Pour ce qui est des découvertes de gaz et de pétrole, nous pensons comme nous l'avons montré dans notre mémoire, que les possibilités existent. Mais si les réserves sont là, il peut être assez difficile de les trouver. Et je pense que l'ensemble de l'industrie a connu un déclin depuis un mois. Quelques puits, prometteurs de l'Atkinson Point se sont révélés être des puits secs. Ce qui fait qu'au lieu d'un, de deux ou de trois billions de barils, nous auront de la chance si nous en trouvons 50 millions. Il est bien évident que cette entreprise est risquée et coûteuse. En se fondant sur une demande optimiste, et sur l'optimisme déployé dans la prospection du pétrole brut, nous espérons dépenser 22 milliards dans cette industrie d'ici dix ans, pour trouver du gaz et du pétrole et ainsi de suite et peut-être aussi de 6 à 8 milliards de plus consacrés aux pipe-lines, etc. De cela, nous aurons des revenus d'environ 26 milliards. Donc les revenus ne suffiront pas pour faire face à nos dépenses totales. Cela ne suffira pas pour les dividendes, pour les intérêts bancaires, pour rembourser nos dettes ou quoique ce soit auprès des actionnaires, c'est donc déséquilibré. La contribution apportée à l'économie canadienne par ces dépenses même si nous ne payons pas d'impôt, voisinera probablement les 4 billions en redevances. Et cela pourra aller chercher dans les 4 billions encore pour le coût des terres, bonus, loyers, etc.

Je crois que le gouvernement d'Alberta s'attend, en s'opposant au Livre blanc, de recevoir environ 4 milliards prélevés sur des sommes que nous n'avons pas. Alors, même si nous ne payons pas d'impôt comme tel, nous apportons toujours une excellente contribution à l'economie.

M. Mahoney: Je pense que la préoccupation dans le cas des investissements américains, particulièrement dans l'industrie du pétrole, est naturelle et qu'il y a eu récemment une tendance très marquée vers l'investissement européen dans l'industrie. Pourriez-vous nous indiquer brièvement, si des stimulants favorables existent dans les pays d'Europe? Je

[*Texte*]

suppose France has probably been the main one lately that has come in and encouraged their people to invest here perhaps on more favourable terms than Canadians are permitted to invest in this industry.

Mr. Ross: In our company we have an arrangement with a French company, and to my knowledge I do not think they have more favourable conditions than we have in Canada. However, it is still a relatively small amount of money in terms of the total cash that is coming in from the United States. To give you some idea of the capital requirements of the world oil industry, the Chase Manhattan Bank brings out a little booklet and they indicate in there that in the decade 1950 to 1960 the world oil industry needed $75 billion, in the decade 1960 to 1970 they needed $150 billion and in the decade 1970 to 1980 they are going to need $255 billion, so you can see it is going up pretty fast. You will also find in studying world oil statistics that worldwide oil companies can no longer do their exploration development work out of retained earnings, they must go to the marketplace. So, I think we are entering a situation where it is going to be much more difficult to get capital and we are going to have to be more competitive, even though our prospects may be attractive.

• 2050

Mr. Mahoney: While not exclusively the concern of your industry, in your brief you lay considerable emphasis on the value of stock options and the change in treatment of those which the White Paper proposes. I wonder if you could elaborate on the reasons you attach importance to retaining the advantages that presently exist, relative to stock options.

Mr. Ross: I would like to ask Mr. Ruben, if he would not mind.

Mr. R. F. Ruben (President, North Canadian Oil Limited): Mr. Mahoney, as you are probably aware, the stock option is quite commonly used in our members and independent companies, although it is certainly not an exclusive tool to the independents.

We have to attract top personnel, both in our administrative and management levels and in more technical personnel. To attract these people, we feel the biggest incentive we can give them is an interest in the company and participation in the growth of the company and the success of the company. By this means we can bring people into our companies that can be of definite benefit to us.

[*Interprétation*]

pense que la France a été le principal pays dernièrement à avoir encouragé les siens à investir chez nous, sur des bases peut-être plus favorables que ce que les canadiens ont trouvé dans cette industrie.

M. Ross: Dans notre compagnie, nous concluons des ententes avec une compagnie française et, à ma connaisance, je ne crois pas que leurs conditions soient plus favorables que celles que nous avons ici. Toutefois c'est tout de même une somme relativement petite en termes d'argent liquide, que ce qui provient des États-Unis. Pour vous donner une idée des besoins de capitaux de l'industrie pétrolière mondiale, la banque Chase Manhattan publie une brochure qui indique que, de 1950 à 1960, l'industrie pétrolière mondiale a fait appel à 75 billions; la décennie suivante a demandé 150 billions et celle de 1970 à 1980 s'apprête à réclamer 255 billions pour cette industrie. Ainsi vous voyez que les chiffres montent rapidement. En étudiant les statistiques sur le pétrole et le gaz, vous verrez que les compagnies pétrolières internationales ne peuvent plus continuer leur prospection de cette façon à profits retenus. Il leur faut aller aux différents marchés. C'est pourquoi je pense que nous entrons dans une période où il sera beaucoup plus difficile d'obtenir des capitaux et où il nous faudra être plus compétitifs, même si nos perspectives sont attrayantes.

M. Mahoney: Dans votre mémoire vous insistez beaucoup sur la valeur des titres optionnels et sur le changement de traitements de ceux proposés dans le Livre blanc. Je me demande si vous pourriez nous parler plus longuement des raisons pour lesquelles vous donnez de l'importance au fait de conserver les avantages qui existent à l'heure actuelle, à propos des titres optionnels.

M. Ross: Je voudrais demander à M. Ruben de répondre, s'il vous plaît.

M. R. F. Ruben (président, North Canadian Oil Ltd): Le titre optionnel, comme vous le savez, est utilisé assez fréquemment par nos compagnies membres, et par les compagnies indépendantes, mêmes si ce n'est pas un outil utilisé exclusivement par les indépendants.

Nous devons attirer du personnel du plus haut calibre à la fois au niveau de l'administration et de la direction du personnel technique. Pour attirer ces gens-là, nous croyons que l'encouragement le plus grand que nous pouvons leur fournir, est une part active dans la compagnie, une participation à sa croissance et à sa réussite.

[*Text*]

Our recommendation on stock options, as we have put it in our brief, is that the benefit should be treated as a capital gain. We understand this is the way they would be handled under the proposals of the White Paper.

We would like to go a bit further, however, and this an item we did not put in our brief. We would recommend that the question of the timing of the benefit should be given consideration.

At the present time, when an individual has a stock option, he becomes taxable at the time he exercises his option. He is subject to tax on the difference between the option price and the market price on the date on which he takes down his option.

Provided that a capital gain is in effect, we would like to recommend that the benefit for which he is taxed should be at the time he sells the stock rather than at the time he takes down the stock.

The reason for this is that many of our companies—our own and in fact most of the companies represented here—are interlisted companies, and the insiders, the officers, the directors and anyone who is considered an insider, is restricted under the S.E.C. regulations, the stock exchange regulations, from selling their stock for a period of six months. They cannot buy or sell their own stock within a six-months period. If they do and there is a profit, they must give that to the company.

• 2055

As became quite evident during the recent drop in the stock market, people who six months ago or five months ago had exercised the stock option were taxable at the benefit, the deemed benefit, that held their stock for six months, and when the time came that they could sell it, the stock was worth half the price or a third of the price and they were really in a crutch as far as being able to pay their taxes.

We would, number one, strongly urge that stock options be treated as favourably as they are now, and that if a capital gains tax is put into effect, the benefit be considered at the time they sell the stock rather than at the time they exercise the option.

Mr. Mahoney: You used the term "interlisted". I take it that means that your stocks are

[*Interpretation*]

Par là, nous pouvons attirer des gens dans notre compagnie, ce qui sera avantageux pour nous.

Notre recommandation sur les titres optionnels, comme nous l'avons indiqué dans notre mémoire, est que le profit devrait être considéré comme un gain de capital. Nous comprenons que c'est de cette manière qu'il sera considéré, selon les recommandations du Livre blanc.

Nous aimerions toutefois aller un peu plus loin. C'est une question qui n'est pas mentionnée dans notre mémoire, mais nous demandons que soit porté plus d'attention à la mesure des bénéfices.

A l'heure actuelle, lorsque quelqu'un a un titre optionnel, il devient taxable dès le moment où il exerce ce titre. Il est soumis à des impôts sur la différence entre le prix de l'option et le prix du marché, le jour où il vend son option.

Dès le moment où il y a gain de capital, nous demandons que les bénéfices sur lesquels la personne est taxée, entrent en jeu au moment de la vente des titres plutôt qu'à celui de l'achat.

La raison est la suivante: un grand nombre de nos compagnies membres sont des compagnies inscrites, et les directeurs, les dirigeants sont obligés conformément au règlement de la S.E.C., de ne pas vendre leurs actions pendant une période de six mois. Ils ne peuvent ni acheter, ni vendre leurs propres actions au cours de cette période de six mois, et s'ils le font à profit, ils doivent rembourser le bénéfice à la compagnie.

Il est devenue évident, au cours de la baisse récente de la Bourse, que des gens qui, il y a cinq ou six mois, s'étaient servis de leurs titres optionnels, ont vu leurs bénéfices taxés, ces bénéfices escomptés qui ont soutenu leurs options durant six mois; et quand est venu le temps de vendre ces titres, ils valaient la moitié ou le tiers du prix d'achat. Ces gens étaient dans un réel pétrin, au point de se demander s'ils pouvaient payer leurs taxes.

Nous aimerions d'abord faire pression pour que les titres optionnels soient considérés aussi favorablement qu'ils le sont maintenant et que si un impôt sur un gain de capital entre en vigueur, les bénéfices soient considérés au moment de la vente, et non pas lorsqu'on exerce l'option.

M. Mahoney: Vous avez utilisé le terme «inscrites». Je suppose que ça veut dire que

[*Texte*]

listed on United States stock exchanges and therefore subject to S.E.C. Regulations?

Mr. Ruben: Yes, sir, that is right; that are listed both in Toronto and the American stock exchange.

Mr. Mahoney: Finally, does the question of the departure tax...

Mr. Lambert (Edmonton West): Excuse me, Mr. Mahoney. Does the same regulation apply in Toronto with the Toronto stock exchange, and the Ontario Securities Commission?

Mr. Ruben: They do not have the six-months holding requirement, to my knowledge. That comes under, incidentally, I think 16(b) of the S.E.C. Regulations. They do have certain restrictions as to the sale of stock for insiders but to my knowledge they do not have the six-months holding.

Mr. Mahoney: Do the implications of the so-called departure tax concern you perhaps as much as it does your more international competitors, and if so, do you have any concrete suggestions that you can offer us to create a workable system of valuing capital assets when people arrive or leave, as the case may be, assuming we are going to have a capital gains tax of some sort?

Mr. Ross: Perhaps the section we call deemed realization here does not affect us as much in the oil industry as such, as much as a major oil company, inasmuch as we do not transfer personnel back and forth that much. However, it does affect us. Our various members operate, as I mentioned, in the United States or in Alaska, or in England in the case of Home Oil Company, and they transfer people back and forth.

I really personally think that, except for people leaving the country, I suspect the amount of dollars we are talking about is not that great. So, we would stay with the recommendation that we made here, which is really that there is no capital gains tax on people that just leave the country or come into the country for short periods of time.

The Chairman: Mr. Ross, when you state in your brief at page 12 that the United States citizens spent nearly $100 million in 1969 in exploration, are you referring to individuals, and on what information are you stating that figure of $100 million?

Mr. Van Rensselaer: We are referring to individual participations in the main, but also

[*Interprétation*]

vos titres sont enregistrés à la bourse des États-Unis et, ainsi, soumis aux règlements de la S.E.C.?

M. Ruben: Oui, c'est cela; les titres sont enregistrés à la fois à Toronto et à la bourse américaine.

M. Mahoney: En dernier lieu, est-ce que le même règlement s'applique pour la Bourse de Toronto...

M. Lambert (Edmonton-Ouest): excusez-moi, monsieur Mahoney. Est-ce que le même règlement est appliqué à Toronto, avec la bourse torontoise et la *Ontario Securities Commission?*

M. Ruben: Il n'y a pas cette période de retenue de six mois. Je pense que cela relève de l'article 16(b) du règlement de la bourse. Il y a certaines restrictions toutefois sur la vente des actions mais, à ma connaissance, il n'y a pas une retenue de six mois.

M. Mahoney: Est-ce que les conséquences de la taxe d'épargne vous touchent, comme elles touchent les concurrents qui sont au niveau international? Si oui, avez-vous des suggestions concrètes que vous pourriez nous offrir pour créer un système viable d'évaluation des avoirs à l'arrivée ou au départ, selon le cas, un système qui nous assurerait une quelconque taxe sur les gains de capitaux?

M. Ross: Le secteur que nous appelons ici «réalisations prévues» ne nous touche peut-être pas tant que ça, dans l'industrie pétrolière. Ce secteur ne nous affecte pas autant qu'une compagnie pétrolière plus importante à condition qu'il n'y ait pas trop de transfert de personnel. Toutefois cela nous touche. Certains de nos membres sont aux États-Unis, ou en Alaska, ou en Angleterre; il y a des transferts de personnel.

Je crois, pour ma part que, sauf dans le cas des gens qui quittent le pays, la somme de dollars n'est pas si grande. Alors, nous nous en tenons à la recommandation que nous avons faites ici, à savoir qu'il n'y a pas d'impôts sur les gains de capitaux pour les gens qui quittent le pays ou qui y reviennent pour un court laps de temps.

Le président: Monsieur Ross, lorsque vous dites dans votre mémoire, à la page 12, que les citoyens américains ont dépensé près de $100 millions dans la prospection, voulez-vous parler des individus, et, sur quelle base citez-vous ce chiffre de $100 millions?

M. Van Rensselaer: Nous parlons ici d'une participation individuelle dans l'ensemble,

[*Text*]

corporate participations, who ally themselves with the independent oil companies, and our figures come from a survey we made of the members of our association after the White Paper proposals came out.

These participations take various forms. They can take the form of a drilling fund, in which a number of individuals buy participations ranging all the way from a few thousand dollars up into substantially larger amounts. These drilling funds then spend their money through independent oil companies or they may take the form of direct participations from very wealthy United States individuals in high tax brackets, or they could be, as I said earlier, corporate participations.

In addition to the $100 million that comes from that source, the independents also draw for exploration money to some extent on financing, which they do, so that the sum total in my view exceeds by far $100 million.

• 2100

It is interesting that the independent section of the oil and gas business in the United States, as evidenced in testimony before the Senate Finance Committee in the United States at the time of the hearings on their tax reform bill last summer, rely even more heavily on this type of participations than do the independent section of the Canadian oil and gas industry.

The Chairman: Mr. Ross do you disapprove of capital gains?

Mr. Ross: In our brief, sir, we recommend that capital gains start out at much lower rates. In other words, start out at 5 per cent and perhaps work up to 25 per cent instead of starting at 84 per cent or 42 per cent and working down to 53 per cent or 54 per cent or 26 per cent respectively as the case may be. We suggest this because Canada has never had a capital gains tax and it seems strange to go into it at much higher rates than the Americans have. I think our brief makes it very clear that low income taxpayers will pay considerably higher capital gains in Canada than they do in the United States. I think we recognize that a capital gains is desired probably in Canada. I think we have some reservations that Canada at this stage of its maturity really should have a capital gains but that may not be desirable.

[*Interpretation*]

mais aussi d'une participation de sociétés qui se sont associées aux compagnies pétrolières indépendantes. Les chiffres viennent d'une enquête que nous avons faite auprès des membres de notre association, après la publication du Livre blanc.

La participation prend diverses formes: un fonds de forage auquel un certain nombre d'individus participent de quelque milliers de dollars jusqu'à des sommes beaucoup plus substantielles. Les fonds de forage sont alors dépensés dans des compagnies indépendantes de pétrole, ou cela peut être une participation directe de la part de très riches particuliers américains qui paient déjà un impôt très élevé, ou ça peut être encore la participation de certaines sociétés.

En plus du $100 million qui provient de cette source, il y a aussi les coûts de la prospection et du financement des compagnies indépendantes. La somme totales, à mon avis, dépasse donc de beaucoup les $100 millions.

Il est intéressant de constater que les secteurs indépendants du pétrole et du gaz, aux États-Unis, comme nous l'avons dit au comité des finances du Sénat, lorsqu'il y a eu des audiences sur les réformes fiscales l'été dernier, il est intéressant de remarquer que ces secteurs se fondent encore plus que nous sur ce genre de participation que ne le fait le secteur indépendant de l'industrie canadienne du pétrole et du gaz.

Le président: Monsieur Ross, êtes-vous contre l'impôt sur les gains de capitaux?

M. Ross: Dans notre mémoire, monsieur, nous recommandons que l'impôt sur les gains de capitaux commence à un taux beaucoup plus bas, par exemple qu'il commence à 5 pour cent et qu'il monte peut-être à 25 pour cent, au lieu de partir à 84 ou 42 pour cent pour descendre ensuite à 53, 54 ou 26 p. 100, selon le cas. Nous suggérons cela parce que le Canada n'a jamais eu d'impôt sur les gains de capitaux et il semble étrange d'avoir cela à des taux beaucoup plus élevés que les Américains. Notre mémoire montre clairement que les petits contribuables paieront ici des impôts beaucoup plus élevés sur les gains de capitaux qu'aux États-Unis. Nous reconnaissons qu'un impôt sur les gains de capitaux est souhaitable au Canada. Toutefois nous reconnaissons avec certaines réserves que le Canada, à cette phase-ci de son développement économique, devrait avoir un impôt sur les gains de capitaux, car cela n'est peut-être pas souhaitable.

[*Texte*]

The Chairman: You mentioned that the first year it should be 5 per cent? How did you arrive at that maximum 5 per cent and 5 per cent added every year up to five years but not over 25 per cent? How did you arrive at 5 per cent?

Mr. Ross: The 5 per cent was just a judgment number. We just started with a very low number, whether it was 5 per cent or 10 per cent, I do not suppose it would make much difference but we wanted it not to exceed the 25 per cent and certainly not to exceed the levels of the American tax at various levels.

The Chairman: If I base my calculation on the proposal in the White Paper the first year, the estimated income will be about $95 million and in the fifth year it will be $345 million. So your 5 per cent will not amount to much to the Treasury to be able to get additional revenue to pay for the basic exemption increase from $1,000 to $1,400.

Mr. Ross: I think that is true, sir, and I know that some of us have had, frankly, problems understanding where the numbers came from in the capital gains calculation you mention when we have not had a capital gains tax. We were attributing it to United States experience which may or may not be typical in Canada. We may find that the numbers that the White Paper estimates for its revenue from capital gains may be completely different than their numbers. We just feel that a major departure of this nature should be brought in gradually. The thing is that on very substantial capital gains you are going to pay on closely-held corporations rates up as high as 84 per cent and this means that in the early years people will, by and large, not take capital gains if they can help it.

The Chairman: Will not your proposal for percentage depletion for operators increase very significantly the amount of depletion allowed to the industry compared to the present percentage depletion?

• 2105

Mr. Ross: That is pretty difficult to be sure, sir. We have made some calculations and I would not say there is anything magic about them or whether they are right. I think the present regulations we see under some circumstances being perhaps equivalent to 15 per cent gross. Our proposal is perhaps more or less equivalent to about a 20 per cent gross so there is probably not that much difference.

[*Interprétation*]

Le président: Vous dites que cela devrait être de 5 p. 100 la première année? Comment arrivez-vous à ce maximum de 5 p. 100 et 5 p. 100 de plus chaque année jusqu'à un maximum de 25 p. 100 mais ne dépassant pas le maximum de 25 p. 100? Comment êtes-vous arrivé à 5 p. 100?

M. Ross: Ce 25 p. 100 était arbitraire. Nous avons commencé par un chiffre très bas que cela soit 5 ou 10 p. 100, la différence n'est pas considérable. Nous ne voulions pas, toutefois, que cela dépasse 25 p. 100 et certainement pas que cela dépasse la moyenne des impôts américains à tous les niveaux.

Le président: Si je me fonde sur la proposition du Livre blanc, la première année, le revenu évalué sera d'environ 95 millions et, la cinquième année, d'environ 345 millions. Donc vos 5 p. 100 ne seront pas très importants pour le Trésor. Cela ne permettra pas de prélever beaucoup de revenus supplémentaires pour couvrir l'augmentation de l'exemption de base de $1,000 à $1,400.

M. Ross: C'est vrai monsieur, certains d'entre nous ont eu de la difficulté à comprendre d'où les chiffres provenaient dans les calculs sur les gains de capital, alors que nous n'avons jamais eu d'impôt de ce genre. Nous l'attribuions à l'expérience américaine, expérience qui n'est pas forcément concluante au Canada. Nous pourrions découvrir que les nombres donnés par le Livre blanc comme étant les revenus d'impôts sur les gains de capital, soient faux, se dissocient des faits. Nous croyons qu'une mesure de cet ordre devrait être amenée progressivement. Le problème, c'est qu'avec des gains importants de capitaux, on paiera, dans des sociétés fermées, à des taux qui pourront atteindre 84 p. 100. Ce qui veut dire qu'au début, les gens ne prendront pas de gains de capital, s'ils le peuvent.

Le président: Est-ce que votre recommandation concernant le pourcentage d'épuisement destiné aux exploitants ne va pas augmenter de manière significative la somme d'épuisement accordée à l'industrie, comparé au présent pourcentage d'épuisement?

M. Ross: C'est assez difficile d'être certain en pareil domaine, monsieur. Nous avons fait certains calculs et je ne dirais pas que ces calculs sont magiques ou qu'ils sont exacts. Je pense que le règlement actuel équivaut à 15 p. 100 brut. Nos propositions sont peut-être équivalentes à 20 p. 100 brut. Donc il n'y a peut-être pas une différence si substantielle. Le Livre blanc, d'après ce calcul, qui n'est

[*Text*]

The White Paper proposal by this particular calculation, and I would not say this is necessarily at all accurate, would appear to be about a 5½ per cent gross.

The Chairman: On page 14 of your brief, starting with paragraph 4, dealing with exploration outside Canada and on page 15, in the same paragraph, your recommendation is that:

> The Association, therefore, recommends that exploration and development expenditures incurred outside Canada be treated the same as those expenditures made in Canada.

The fact is, Mr. Ross, that a high proportion of the Canadian industry is United States controlled and the immediate write-off of foreign exploration costs amounts to a tax deferral or an appropriation of Canadian tax resources. When you find a tremendous need for capital, for the industry in Canada, do you think incentive for foreign expenditure is justified?

Mr. Van Rensselaer: Mr. Chairman, I think you have raised a very interesting question and one that is important to understand our proposals and the reasons for our thinking. This recommendation we have made affects primarily the independent companies in Canada because the major companies, the parent companies, conduct their international exploration. The independent companies in Canada want the chance to build up significant Canadian independent oil companies which can compete on a world-wide basis. The only way we are ever going to be able to do that is to be able to take advantage of world-wide opportunities because the opportunities in the oil business may be here one minute, may be there the next and in another locale four or five years later.

We think we have great potential in Canada, and that is true, but over a period of years we believe independent companies, if they could take advantage of the opportunities when they occur, would have a higher rate of growth and have the opportunity of developing multinational companies with a Canadian base. This is the basis of our proposal.

The Chairman: This is my last question, Mr. Ross. Is an objective of the White Paper to see that the tax system does not interfere seriously with economic growth? In dealing

[*Interpretation*]

peut-être pas nécessairement exact, donnerait environ 5½ p. 100 brut.

Le président: Au paragraphe 4, page 14 de votre mémoire, vous nous parlez de prospection à l'extérieur du Canada et à la page 15, même paragraphe, vous dites que des associations recommandent que:

> les prospections et les dépenses de mise en valeur faites à l'extérieur du Canada soient traitées comme les dépenses faites au pays.

Le fait est monsieur Ross, qu'une forte proportion de l'industrie canadienne est contrôlée par les Américains, que l'amortissement immédiat de la prospection étrangère coûte beaucoup à l'ajournement fiscal ou à l'attribution des ressources fiscales canadiennes. Quand vous trouvez que l'industrie canadienne a un très grand besoin de capitaux, croyez-vous que les stimulants destinés aux dépenses à l'étranger, sont justifiés?

M. Van Rensselaer: Monsieur le président, je pense que vous posez là une question très intéressante et ceci est à la page d'ailleurs de nos propositions. Cette recommandation que nous avons faite touche d'abord les compagnies indépendantes au Canada parce que, en ce qui concerne les grandes compagnies, ce sont les sociétés mères qui dirigent les prospections internationales. Ces compagnies indépendantes canadiennes veulent que leur soit donné la possibilité de mettre sur pied des sociétés pétrolières indépendantes au Canada, sociétés de grande portée qui pourront faire leur concurrence à l'échelle mondiale. La seule chance que nous ayons de réaliser ce projet, c'est d'être assez habile pour tirer profit des occasions qui se présentent à l'échelle mondiale, parce que les occasions sont rares dans le domaine du pétrole, elles peuvent se présenter tout d'un coup puis disparaître aussi vite.

Nous croyons que le Canada dispose de grandes ressources. Mais au cours d'un certain nombre d'années, nous croyons que si les sociétés indépendantes peuvent tirer avantage des occasions qui se présentent, elles pourraient sans doute arriver à créer des sociétés très puissantes et à en établir d'autres dans plusieurs pays étrangers, sociétés qui auraient leur base au Canada. Voilà le contenu de notre recommandation.

Le président: Voici ma dernière question, monsieur Ross. Faire en sorte que le régime fiscal ne nuise pas à la croissance économique, est-là un objectif du Livre blanc? Parlant,

[*Texte*]

specially with mining and petroleum, paragraph 5.24 of the White Paper concludes with this comment:

> It is believed that support on a less-generous scale should suffice...

...for this purpose of encouraging exploration and development. Will you comment on this stated objective?

Mr. Ross: I believe I partially commented on that in reply to a question by Mr. Mahoney but we believe that the oil industry has made a very material contribution to the Canadian economy since 1947. We believe that it can make a much greater contribution in the future but we also are completely convinced that with the requirements for capital and having to compete in a world-wide market for this type of capital that we must have, frankly, more incentives than we have had in the past and not as the White Paper would give us which are less incentives. We think that with less incentives we will do a smaller job.

The Chairman: Thank you. Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Ross, in view of the degree of foreign control or foreign ownership of the Canadian oil industry, is it not possible through the write-off of foreign development exploration costs to have a tax deferral or to utilize Canadian tax resources for the purposes actually of non-Canadian investment through a Canadian company in foreign exploration?

Let us take a member of your Association that is controlled by, say, British or Dutch capital. They put the money in and explore or develop in Alaska or somewhere else in the world and, within the framework of a Canadian taxation system, these exploration costs are completely written off and, in so far as Canada is concerned there is absolutely no benefit. The shareholders are British, Dutch or what have you and the benefit may accrue to Nigeria or to off the coast of Africa or wherever else you may want to locate offshore from Canada, but our tax system is used as the vehicle to obtain this rather extensive benefit.

[*Interprétation*]

notamment des industries pétrolières et minières, le paragraphe 5.24 du Livre blanc se termine par ces mots:

> On estime qu'un appui moins généreux devrait suffire à ce projet qui vise à favoriser la prospection et la mise en valeur...

...pourriez-vous faire un commentaire là-dessus?

M. Ross: Je pense avoir fait un commentaire là-dessus à la suite d'une question que m'a posée M. Mahoney. Nous pensons que d'industrie pétrolière a fourni un apport considérable à l'économie canadienne depuis 1947 et nous croyons qu'elle peut fournir un apport encore plus considérable dans l'avenir, mais nous sommes tout à fait persuadés que, étant donné les exigences de capitaux et puisqu'il faut soutenir la concurrence internationale pour obtenir ces capitaux, eh bien nous devrions avoir plus de stimulants que ce que nous avons eu dans le passé, et plus que ce que nous donnerait le Livre blanc, qui nous en enlève, en fait. Je pense qu'avec moins d'encouragement, nous ne pouvons pas faire un aussi bon travail.

Le président: Merci, Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur Ross, Étant donné que l'industrie pétrolière canadienne est largement entre les mains des étrangers, d'obtenir un renvoi fiscal ou d'utili-l'amortissement des coûts de développements étrangers, d'obtenir un renvoi fiscal ou d'utiliser lesr essources fiscales canadiennes à des fins d'investissement étranger, pour le moment, fait par l'entremise d'une société canadienne en prospection étrangère? Prenons par exemple un membre de votre société qui est contrôlée, disons, par du capital anglais ou hollandais. Il place des fonds dans cette société et fait de la prospection et de la mise en valeur en Alaska ou en quelque autre endroit du monde et, à l'intérieur même des cadres du régime fiscal canadien, ces coûts de prospection sont complètement amortis. Mais pour ce qui est du Canada, il n'est pas question de profit. Les actionnaires sont britanniques ou hollandais et les avantages pourraient être offerts au Nigeria ou à la côte d'Afrique, ou à quelque endroit de votre choix, en dehors du Canada. Mais notre système fiscal est utilisé pour nous permettre d'obtenir ces avantages considérables.

[*Text*]

• 2110

Mr. Ross: I believe, as Mr. Van Rensselaer mentioned that has not been the history of the American oil industry operating out of the United States. I think we pointed this out in our brief. Just as a very interesting point, I looked at British Petroleum's annual report the other day and you will find that the British Treasury actually paid British Petroleum money for taxes that they had paid in foreign countries. In other words, they actually paid back taxes to British Petroleum. So that is going a little farther than even you suggest.

However, it seems to me that no one with expertise in this business goes abroad to throw away money, so what you would do is, for example, what some of our members have done. They went to Alaska and bought leases and prior rights, also. It is hopeful that Alaska will develop additional Prudhoe Bays and if they are correct, it means they bought their leases at a relatively minor cost and if they end up with a piece of something like Prudhoe Bay, they are going to make a substantial profit. Now, that substantial profit will be used either in other parts of the world, if they see opportunities of that nature or it will be brought back to Canada and utilized here. I think, as Mr. Van Rensselaer indicated, from time to time there are extraordinary opportunities in the other parts of the world where you can employ capital and come back with terrific returns and this is what we would hope to do.

Mr. Lambert (Edmonton West): I see. Many of your papers this afternoon—this is an area where perhaps your paper did not go into the precise wording—and certainly your predecessors this afternoon, such as Home Oil Company Limited at page 4 of their brief, did go to great pains to emphasize, and I will quote here:

> Economic growth in remote regions of Canada must be based on resource development and particularly so for frontiers that are climatically inhospitable.

[*Interpretation*]

M. Ross: Comme M. Van Rensselaer l'a mentionné, l'industrie pétrolière américaine qui avait des exploitations à l'étranger n'a pas procédé de cette façon-là. Je pense que nous l'avons signalé dans notre mémoire. J'ai trouvé intéressant de constater, dans le rapport annuel de la *British Petroleum*, l'autre jour, que le trésor anglais verse actuellement à la *British Petroleum* l'argent de leurs taxes, des taxes que cette dernière payait, dans les pays étrangers, au trésor. Autrement dit le trésor britannique rembourse ses taxes à la *British Petroleum*. Les choses vont, en Angleterre, un peu plus loin que vous ne l'avez suggéré.

Cependant, il me semble qu'aucun expert dans ce domaine n'ira gaspiller son argent à l'étranger; donc, ce qu'il nous faut faire, c'est ce que plusieurs de nos membres ont fait. Ils sont allés en Alaska, ont contracté des baux et ont acquis des droits de prospection. Alors on espère que l'Alaska pourra mettre en valeur d'autres puits dans la baie de Prudhoe, et si le montant de ces baux est assez bas et si les prospecteurs se retrouvent avec un gisement de l'importance de celui de la baie de Prudhoe, il va en résulter pour eux un profit considérable. Et alors, ou bien ces bénéfices iront à l'étranger ou bien ils seront utilisés au Canada. Je pense que, comme M. Van Resselaer l'a laissé entendre de temps à autre, il y a des occasion inattendues qui se présentent à l'étranger, où on peut placer du capital et en retirer des gains très considérables. Voilà ce que nous espérons faire.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Nombre de mémoires présentés cet après-midi, le vôtre n'a peut-être pas abordé cette question d'une façon aussi précise, mais en tout cas, vos prédécesseurs cet après-midi, la *Home Oil Company Limited*, par exemple, à la page 4 de son mémoire, a eu beaucoup de difficultés à nous expliquer que la croissance économique dans les régions éloignées du Canada devait être fondée sur la mise en valeur des ressources, et particulièrement dans les contrées où le climat est peu accueillant. La société a parlé aussi de la souveraineté canadienne dans les régions nordiques et ainsi de suite. Dans le mémoire de la *Hudson's Bay Oil and Gas*, aux pages 4 et 5, on parle d'avancer dans l'arrière-pays canadien, et je cite:

> Sans ces frais consacrés aux industries d'exploitation des ressources, le gouvernement fédéral aurait des demandes pour accroître les paiements de transfert et de mise en valeur dans les régions éloignées.

[*Texte*]

They went on to talk about Canadian sovereignty over Northern regions and so forth. And then in the Hudson's Bay Oil and Gas brief at pages 4 and 5, they talk about further moving off into Canada's hinterland and I quote:

> Without these expenditures by the resource industries, the Federal Government would be called upon for increased transfer payments and for development costs in remote areas.

Is this really a strong argument. There may be some question raised—I think the economists are more likely to raise the question—whether there are any special benefits in creating resource-based industries in our more inhospitable regions. Since you are a very heavily capital intensive industry, what are the residual benefits for any indigenous population? You import all of your skilled peoples and so forth and so on. Outside, shall we say, of the country as a whole benefiting by whatever resources may be extracted from those regions, what is the economic value to the hinterland of the operations and why should there be incentives for that purpose? I am not talking about the acquisition of the resources you are able to extract, but to say, as you are, we went in there and we helped to develop 100,000 miles of tundra.

Mr. Ross: Let us deal with one of the inhospitable areas, like Alberta. Back in about 1960, as I would...

Mr. Lambert (Edmonton West): Do not let any Chamber of Commerce hear you say that.

• 2115

Mr. Ross: I agree. Back in about 1960, anyway, there were tax rental and sharing programs from the Government of Canada to Alberta of approximately $60 million and in 1969 they were vaguely $7 million, so even dealing with Alberta, you can see there is quite a change with regard to transfer payments by the federal government. If you have ever gone to Pembina, for example, you can see the effect of the oil industry there. We had muskeg and that was about it, and now we have roads, paved roads through the whole area; we have farms in the area and we have people living there. If you go further up to Rainbow, you will find a whole town has developed there in an area where prior to that, I guess, there were moose and some

[*Interprétation*]

S'agit-il bien là d'un argument de valeur? Il y a peut-être certaines questions qui peuvent être posées à ce sujet. Ce sont surtout les économistes d'ailleurs qui peuvent se demander s'il est utile de créer des industries d'exploitation des ressources dans nos régions les plus hostiles. Puisque vous manipulez beaucoup de capitaux, quels sont donc les avantages résiduaires pour la population indigène? Vous importez toutes vos compétences, tous vos experts et ainsi de suite;

> Même si le Canada peut bénéficier des ressources extraites de ces régions, quelle est la valeur économique de cette prospection dans l'arrière-pays?

Et pourquoi devrions-nous obtenir des stimulants à cette fin précise? Je ne parle pas ici de l'acquisition des ressources que vous pouvez exploiter. Mais nous, nous sommes allés dans ces régions et avons aidé à la mise en valeur de 100,000 milles de toundra.

M. Ross: Parlons d'un pays inhospitalier comme l'Alberta. En 1960,...

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ne dites jamais cela à une chambre de commerce.

M. Ross: C'est vrai. En 1960, on avait des locations de domaines fiscaux, des programmes partagés du gouvernement fédéral avec l'Alberta, d'environ $60 millions et en 1969-1970, il y avait environ $7 millions. Donc même en traitant avec l'Alberta, vous constatez qu'il y a pas mal de changement en ce qui concerne les paiements de transfert du gouvernement fédéral. Si vous êtes allé à Pembina, par exemple, vous avez pu voir les effets de l'industrie pétrolière là-bas. Il y avait, là-bas, simplement de la «tundra»; maintenant nous avons des fermes, des routes pavées, et des gens habitent les lieux. Si vous allez jusqu'à Rainbow, au Nord, vous constaterez qu'une ville entière a été construite là où il n'y avait que des orignaux et quelques

[*Text*]

bears. I think the same thing is going to apply in the farther North because it has applied in Russia in the same type of an area. As you develop oil and gas through that area, you make a lot of mining that was very marginal, at best, economic. I worked in Yellowknife in about 1941, I suppose, and I was up there last year on a trip through the North and I hardly recognized the City, as I am sure you are well aware, Mr. Lambert. So, I think we have had a population explosion—it is kind of good to open up the North.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes. The reason I asked this was to get some of this out in the open because there have been some comments made—I rather suspect from some rather comfortable ivory towers who have never seen these developments. Now, like yourself, I was in Yellowknife in 1941 and it was just bare rock with a few buildings on stilts, but now, of course, it is a much different picture. I am aware of the other areas and I would hope this would be something. I will admit there are some areas where the resource is being developed and when it is exhausted, then you have really got something—exhausted or world markets change and you are left with a population, let us say, similar to Elliot Lake, for instance.

Mr. Ross: Right. They have had areas in the United States where the same thing has happened, but hopefully we can move personnel and retrain people, too.

Mr. Lambert (Edmonton West): All right. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Lambert. Gentlemen, on your behalf, I wish to thank the representatives of the Independent Petroleum Association for the briefs they presented here tonight, for replying to your questions and for giving additional information to the brief already before us.

My remarks for you, gentlemen, who are members of the Committee, do not forget Subcommittee A is meeting again this Thursday starting at 11 o'clock, in Room 308, West Block, at which time we will again have four groups from the Petroleum Industry.

Thank you, very much.

[*Interpretation*]

ours, auparavant. Je pense que la même chose est en cours dans le grand nord, car ça s'est produit en Russie, dans le même genre de sol. Dès que vous mettez en valeur les ressources de pétrole et de gas de la région, vous renflouez économiquement beaucoup d'exploitations minières qui n'étaient jusque-là que marginales. J'ai travaillé à Yellowknife en 1941 et je suis retourné la'nnée dernière lors d'un voyage dans le Nord. J'ai à peine reconnu la ville. Je suis certain, monsieur Lambert, que vous êtes au courant de cet état de choses. Nous assistons à une explosion démographique, et je crois qu'aménager de nouveaux territoires au nord, est une bonne chose.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui. La raison pour laquelle je voulais tirer la question au clair, est que certains commentaires ont été faits et faits peut-être par des gens qui sont dans leur tour d'ivoire et qui n'ont jamais vu ces développements. Je suis allé à Yellowknife en 1941, il n'y avait que des rochers là-bas et quelques petits bâtiments. Mais maintenant, l'image de la ville a beaucoup changé. Je connais également les autres régions et j'espère qu'on arrivera à faire quelque chose. Il y a certaines régions, bien sûr, où les ressources ont été extrai'es, les marchés mondiaux changent, les villes deviennent des villes désertes, des villes fantômes, par exemple, Elliott Lake.

M. Ross: La même chose s'est produite aux États-Unis, mais on espère pouvoir recycler le personnel et reloger les gens qui s'étaient établis dans ces villes.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Merci, monsieur.

Le président: Messieurs, en votre nom, je tiens à remercier les représentants de la *Independent Petroleum Association* qui nous ont présenté un mémoire ce soir et qui ont bien voulu répondre à vos questions et à nous donner plus de renseignements.

N'oubliez pas que le sous-comité A se réunit jeudi à 11 heures, salle 308, édifice de l'Ouest. Nous aurons quatre groupes de l'industrie pétrolière.

Je vous remercie, messieurs.

APPENDIX A-1

CANADIAN PETROLEUM ASSOCIATION
SUBMISSION
TO THE
STANDING COMMITTEE
ON
FINANCE, TRADE AND ECONOMIC
AFFAIRS

With Respect to the

PROPOSALS
FOR
TAX REFORM

May, 1970

INDEX

SUMMARY
INTRODUCTION
DEPLETION
CORPORATIONS AND THEIR SHAREHOLDERS
ROYALTY INCOME
CAPITAL GAINS
FINANCING
"NOTHINGS"
INFLATION
MISCELLANEOUS
GENERAL COMMENTS AND RECOMMENDATIONS

Appendix

INDUSTRY IMPACT ON THE ECONOMY
EFFECT OF INTEGRATION ON INCENTIVES

DESCRIPTION OF THE INDUSTRY AND ITS CAPITAL REQUIREMENTS

THE SUBMISSION OF THE CANADIAN PETROLEUM ASSOCIATION

SUMMARY

The members of the Canadian Petroleum Association (CPA) are disturbed and apprehensive as a result of the Proposals for Tax Reform presented by Finance Minister E. J. Benson on November 7, 1969. The concern of the members reflects the serious adverse effects which are inherent in the Government's seemingly innocuous rcommendations. The CPA is convinced that implementation of the proposals would not only impair

APPENDICE A-1

CANADIAN PETROLEUM ASSOCIATION

MÉMOIRE

TOUCHANT LES PROPOSITIONS DE

RÉFORME FISCALE

PRÉSENTÉ AU

COMITÉ PERMANENT

DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

MAI 1970

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ
INTRODUCTION
LA DÉDUCTION POUR ÉPUISEMENT
LES GRANDES SOCIÉTÉS ET LEURS ACTIONNAIRES
LES REDEVANCES
LES GAINS DE CAPITAL
LE FINANCEMENT
LES ÉLÉMENTS INCORPORELS
L'INFLATION
REMARQUES DIVERSES
GÉNÉRALITÉS ET RECOMMANDATIONS

APPENDICES

LES INCIDENCES INDUSTRIELLES SUR L'ÉCONOMIE
L'INFLUENCE DE L'INTÉGRATION SUR LES INCITATIONS

TRAVAUX DE L'INDUSTRIE ET CAPITAUX NÉCESSAIRES

MÉMOIRE DE LA CANADIAN PETROLEUM ASSOCIATION

RÉSUMÉ

Les membres de la Canadian Petroleum Association (CPA) envisagent avec appréhension les propositions de réforme fiscale que le ministre des finances, M. E. J. Benson, a présentées le 7 novembre 1969. Leur inquiétude provient des effets défavorables sérieux que renferme ce projet gouvernemental d'apparence inoffensive. Ils sont convaincus que sa mise en œuvre non seulement nuira au développement des ressources du Canada, mais

the development of Canada's resources, but would disrupt an economy which has been successful in providing Canadians with a high standard of living.

The CPA subscribes to the objectives of the Government to provide equity for taxpayers and to assist people who have not had equal opportunities. The Association does not support the proposals to meet these objectives because the proposed solutions are theoretical and will, in practice, produce contrary results.

In particular, the changes proposed in the White Paper are offered with the suggestion that they will encourage investment in Canadian industry; a careful examination of the proposals indicates that the reverse is true. Canadians will have little incentive to invest in "growth" industries but will be encouraged to put their money in "safe" stable, high-tax-paying activities.

Canada needs risk capital and investment capital to develop the potential wealth of our country. Our tax laws should be designed to encourage the development of Canada's resources which will benefit all Canadians.

A summary of the more important recommendations of the CPA is given as follows:

(1) Canadian tax provisions should embody effective incentives for the development of our resources.

(2) The integration proposals would nullify virtually all of the incentives currently allowed and proposed to Canadian shareholders and therefore should be rejected.

(3) A capital gains tax is not appropriate at this time in a "young" economy and the proposed rates are punitive and retrogressive.

(4) A tax system for Canada should provide for the development of the nation rather than redistribution of wealth; development of our country's resources will provide more social benefits.

(5) Most of the stated objectives could be accomplished by amendments to our present tax law; the proposed new system would create more problems than it would solve.

To achieve these recommendations the CPA proposes:

(1) A depletion allowance of 20 per cent of gross income, limited to 33⅓ per cent of production profits before deduct-

encore ébranlera une économie qui a réussi à doter les Canadiens d'un niveau de vie assez élevé.

La CPA accepte les objectifs que recherche le Gouvernement de procurer justice aux contribuables et d'aider les gens qui n'ont pas eu les mêmes chances que d'autres. Par contre, elle n'appuie pas les solutions avancées pour atteindre ces objectifs parce qu'elles ne sont que théoriques et elles vont, en pratique, à l'encontre des fins recherchées.

En particulier, les modifications contenues dans le Livre blanc sont censées, à ce qu'on prétend, encourager l'investissement dans les industries canadiennes; un examen sérieux de ces propositions indique que c'est le contraire qui se produira. Les Canadiens n'auront guère d'incitation à investir dans les industries de croissance, mais ils seront tentés de placer leur argent dans des entreprises sûres, stables et assujetties à des impôts élevés.

Pourtant le Canada a besoin de capitaux non garantis et d'investissement en vue d'exploiter les richesses potentielles du pays. Notre législation fiscale devrait viser à encourager le développement des ressources du Canada au bénéfice de tous les Canadiens.

Voici un résumé des recommandations les plus importantes que présente la CPA:

(1) La législation fiscale du Canada devrait contenir des incitations à l'exploitation de nos ressources.

(2) La proposition d'intégration va à peu près annuler tous les encouragements déjà permis ou offerts aux actionnaires canadiens et, de ce fait, elle est à rejeter.

(3) Un impôt sur les gains de capital n'est pas opportun à ce stade de l'évolution de notre «jeune» économie; en outre les taux proposés sont répressifs et rétrogrades.

(4) Un système fiscal adapté au Canada devrait favoriser le progrès de la nation plutôt au Canada devrait favoriser le progrès de la nation plutôt que chercher à répartir les richesses; c'est l'exploitation des ressources du pays qui permettra d'augmenter les bénéfices sociaux.

(5) Nous pourrions atteindre la plupart des objectifs visés simplement en modifiant la loi actuelle: le nouveau régime proposé contribuerait à créer plus de problèmes qu'à en résoudre.

Aux fins de réaliser ces recommandations, la CPA propose de:

(1) établir une déduction pour épuisement de 20 pour cent du revenu brut plafonné à 33⅓ pour cent des bénéfices de

ing exploration and development expenditures.

(2) That the present depletion allowance should be continued on royalty income from existing properties or interests and that income from future royalty interests should be treated as production income.

(3) A capital gains tax (if it is considered necessary) to a maximum of 25 per cent and exemption of property held for personal use.

(4) That the integration proposals be dropped.

(5) That the proposals to tax unrealized gains be eliminated.

(6) That the Government should make the desired tax reform through amendments to existing Canadian tax law over a reasonable transitional period.

INTRODUCTION

The Canadian Petroleum Association (CPA) is pleased to offer its comments on the "Proposals for Tax Reform" presented in the White Paper on November 7, 1969. We commended the Government for offering its tax proposals to Canadians for comment before making major changes in taxing policies. It is of particular importance to specialized industries such as the petroleum industry where the implementation of material changes in the tax law could have unforeseen drastic results.

The CPA is a trade association representing 220 companies primarily engaged in the exploration for, development and transportation of petroleum, natural gas and related products. Some of our members are also engaged in the manufacturing and marketing of products obtained from these raw materials.

The petroleum industry is a complex, competitive business requiring a high degree of scientific and technical skill. Enormous amounts of capital are required and, because of the nature of the business, risks are high. The return on investment on an overall basis is generally below the average of other industries, but investors have been attracted to exploration and development because of the chance for large gains if major finds are made.

Canada has recognized the desirability of encouraging the development of its mineral resources through income tax incentives. The resulting growth in the petroleum industry has played an important part in the economic

production avant la soustraction des frais d'exploration et de traçage.

(2) continuer la déduction pour épuisement actuelle sur les redevances provenant de propriétés existantes ou d'intérêts et traiter le produit des redevances à venir comme un revenu de production.

(3) imposer les gains de capital (si l'on croit que cela est nécessaire) jusqu'à concurrence de 25 pour cent et exempter les propriétés utilisées à des fins personnelles.

(4) abandonner la proposition d'intégration.

(5) éliminer le projet d'imposer les gains non réalisés.

(6) effectuer la réforme fiscale désirée en modifiant la loi canadienne de l'impôt sur une période de transition raisonnable.

INTRODUCTION

La Canadian Petroleum Association (CPA) est heureuse d'offrir ses commentaires touchant les «Propositions de réforme fiscale» présentées dans le Livre blanc le 7 novembre 1969. Nous félicitons le Gouvernement d'avoir exposé ses projets à la critique des Canadiens avant de modifier sérieusement sa politique fiscale. C'est un geste d'une importance particulière dans le cas d'industries spécialisées comme celle du pétrole pour qui des changements substantiels à notre loi sur l'impôt peuvent entraîner des résultats désastreux et imprévisibles.

La CPA est une association commerciale qui représente 220 compagnies s'occupant avant tout d'explorer, d'exploiter et de transporter le pétrole, le gaz naturel et les produits voisins. Certains de nos membres se chargent également de fabriquer et de commercialiser des produits qui proviennent de ces matières premières.

L'industrie pétrolière est un genre d'affaires compliqué, concurrentiel qui exige une grande habileté scientifique et technique. Elle requiert des capitaux énormes et, par suite de la nature même de ses opérations, elle comporte des risques élevés. Le rendement des placements, dans l'ensemble, est généralement inférieur à la moyenne des autres industries; toutefois les acheteurs d'actions se laissent attirer par l'exploration et le traçage et par les chances de réaliser des gains considérables si l'on fait des découvertes importantes.

Le Canada a déjà reconnu l'avantage qu'il y a d'encourager le développement de ses ressources extractives grâce à des incitations fiscales. La croissance qui s'en est suivie a joué un rôle important dans le progrès économique

and regional development of Canada. The industry has spent $14.1 billion to the end of 1969, including $3.6 billion paid directly to governments for mineral rights and royalties, and has been a substantial consumer of capital goods produced in Canada. It is estimated that without the petroleum industry Western Canada would have one million fewer people and the gross national product would be at least $3.0 billion smaller.* One of the petroleum industry's most beneficial effects on the national economy has been its contribution to the improvement of Canada's balance of payment posi ion. Further details of the impact of the industry on the Canadian economy are included in Appendix I.

Most of the regional development to date has occurred in the western provinces. In recent years exploration has increased in northern Canada, the Arctic, and in offshore areas. Regional development can be expected to increase in these under-developed areas.

The magnitude of the reserves that are required to produce the oil and gas needed to meet expanding markets is not generally understood. Yet an understanding of the extent of the reserve requirements is essential to appreciate the magnitude of the capital requirements and the role of depletion and other incentives in attracting this capital. Apendix III provides an extensive analysis of the relationship between reserves, production, an increasing market demand and the effect on capital requirements.

In addition to the cost of finding and developing reserves, large sums are required for gas plants, pipe lines and other related facilities. These facili ies must be built in anticipation of full development of oil and gas fields and subsequent market growth.

One factor which is often ignored in forecasting the probable impact of changes affecting the industry is the time lapse that occurs before the effect of favourable or unfavourable legislation is reflected on activity in the industry. A favourable climate for investment will be reflected in increased exploratory activity only after many years. An unfavourable change in law will result in a reduction of exploration expenditures within a relatively short period, but the reaction will be slower in programs which have been committed before the change. The reasons for the time lag in the response to any change may be appreciated by considering the time

* A Study of the Regional and National Impact of the Petroleum Industry in Canada, by Dr. Eric Hanson.

régional du Canada. L'industrie pétrolière avait dépensé $14.1 milliards à la fin de 1969, y compris $3.6 milliards versés directement aux gouvernements sous forme de droits et de redevances; elle a aussi été un grand consommateur d'équipements fabriqués au Canada. On estime que sans elle l'Ouest du Canada compterait un million d'habitants de moins et le produit national brut serait diminué au bas mot de $3.0 milliards.* L'un des effets le plus bénéfique que l'industrie pétrolière a eu sur l'économie nationale a été sa contribution à l'amélioration de la balance des paiements canadiens. L'Appendice I fournit d'autres données sur l'influence que cette industrie a exercée sur l'économie canadienne.

Jusqu'à présent la plus grande partie du développement régional s'est fait sentir dans les provinces de l'Ouest. Au cours des dernières années les travaux d'exploration se sont accrus dans le Nord du Canada, l'Arctique et au large du littoral. On peut s'attendre à ce qu'ils augmentent encore dans ces régions sous-développées.

En général on ne se rend pas compte de l'ampleur des réserves qu'il faut pour produire l'huile et le gaz demandés par un marché toujours croissant. Pourtant il est nécessaire d'avoir une idée de l'étendue des ressources si l'on veut comprendre la masse des investissements nécessaires, le rôle de l'épuisement et des autres incitations à l'investissement. L'Appendice III fournit une analyse complète des rapports qui existent entre les réserves, la production, une demande accrue et les incidences sur l'investissement.

En plus du coût qu'entraînent la découverte et le traçage des réserves, nous devons consacrer des sommes considérables aux usines de gaz, aux canalisations et à d'autres équipements connexes. Il faut construire ces installations avant qu'on arrive au stade de l'exploitation des champs pétrolifères et gazifères et à l'expansion consécutive du marché.

Un facteur qu'on ignore souvent lorsqu'on cherche à prédire l'effet probable des changements proposés est le laps de temps qui s'écoule avant que les lois fassent sentir leur influence favorable ou défavorable sur l'activité de l'industrie. Ce n'est qu'après nombre d'années que l'accroissement des travaux de prospection indiquera un climat propice à l'investissement. Une modification inopportune à la loi provoquera à assez brève échéance une diminution des dépenses d'exploration, la réaction étant plus lente dans le cas des programmes déjà en cours. Le décalage entre la modification et ses effets s'explique si l'on considère l'ordre des étapes d'ex-

* Dr Eric Hanson, A Study of the Regional and National Impact of the Petroleum Industry in Canada.

sequence of the exploratory, development and production activities in the petroleum industry. In the case of crude oil, from five to ten years is the average period from the first exploratory activity until revenue is received from the sale of production; in the case of natural gas, the period may be considerably longer because of the time required to establish reserves, to negotiate markets and to plan and build plant and transmission facilities.

The Canadian petroleum industry is entering a period when its potential market is increasing rapidly. To meet this opportunity, oil and natural gas must be found in greater quantities than ever before. Events have proven that the tar sands are not the source of limitless economic supplies of crude oil as assumed by the Carter Commission. New areas offshore and in the far north now appear to offer the best opportunities for finding large reserves. Developing and transporting these reserves will require enormous amounts of capital and the industry will need effective tax incentives and economic stability to meet the challenge.

The Government, in the White Paper, recognizes the importance of resource industries but the proposals for tax reform not only reduce the present incentives; they continue the existing anomalies. In addition, the integration of corporate and personal taxation virtually nullifies the effects of the incentives offered (See Appendix II). The recommendations in this submission are made with the hope that the tax system adopted will correct these deficiencies thus ensuring the continued growth of all phases of our industry.

DEPLETION

We appreciate the Government's recognition that an incentive to the extractive industries is necessary. However, the White Paper proposals related to depletion are retroactive in their effects, do not eliminate the inefficiency attributed to the present depletion provisions, and would increase the tax burden on an industry which contributes more (through direct payments and indirect taxes) than any other industry to total Government revenue. The increase in the amount of taxes payable by the industry would directly reduce the amount of exploration. This would eventually reduce the development rate of Canada's resources and would also eliminate many marginal projects with a resultant loss of total revenues to both the industry and Government. Regional development would be slower and the contributions of secondary

ploration, de traçage et de production dans l'industrie pétrolière. Pour ce qui est de l'huile brute, la période moyenne entre les premiers travaux de prospection et la rentrée des ventes est de cinq à dix ans; dans le cas du gaz naturel, le laps peut être beaucoup plus long par suite du temps qu'il faut pour constituer des réserves et des marchés ou pour concevoir et aménager des usines et l'équipement de transport.

L'industrie pétrolière canadienne entre dans une ère d'expansion rapide de ses marchés. Il faudra découvrir du pétrole et du gaz naturel en des quantités plus grandes que jamais si nous voulons profiter de cette occasion. La réalité montre que le sable bitumineux ne constitue pas une source économique illimitée d'huile brute, comme semble le croire la Commission Carter. De nouveaux secteurs au large du littoral et dans le grand Nord semblent aujourd'hui offrir les réserves les plus considérables. Toutefois, il faudra des capitaux énormes pour exploiter et transporter ces produits et c'est là que l'industrie devra compter sur des incitations alléchantes et sur une économie stable si elle veut faire face à ce défi.

Le Gouvernement, dans son Livre blanc, reconnaît l'importance des industries de production; cependant, les propositions de réforme fiscale non seulement affaiblissent les incitations actuelles mais elles perpétuent les anomalies existantes. De plus, l'intégration des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés anéantit pratiquement l'effet des encouragements offerts (Voir l'Appendice II). Nous présentons notre mémoire avec l'espoir que le régime fiscal qu'on adoptera viendra corriger ces faiblesses et assurer la croissance continue de toutes les phases de nos entreprises.

LA DÉDUCTION POUR ÉPUISEMENT

Nous savons gré au Gouvernement de reconnaître que les industries extractives ont besoin d'encouragement. Néanmoins, les propositions du Livre blanc touchant l'épuisement des ressources auront des incidences rétrogrades; elles n'élimineront pas les carences qu'on attribue aux mesures actuelles et elles vont accroître le fardeau fiscal d'une industrie qui, grâce à des contributions directes et indirectes, rapporte plus que toute autre aux gouvernements. L'augmentation des impôts versés par l'industrie va réduire d'autant les sommes consacrées à la prospection, ce qui va diminuer le rythme d'exploitation des ressources du Canada et, en même temps, éliminer bien des projets marginaux; il en résultera des pertes de revenu à la fois pour l'industrie et pour les gouvernements. En outre, le développement régional va ralentir,

industries to Government revenues would be decreased.

In the period from 1947 to the end of 1969 the petroleum industry spent more than $14 billion in the exploration and the development of petroleum and natural gas properties, including substantial amounts spent for the acquisition of leases prior to April 11, 1962 which have not been allowed as deductions from taxable income. During that 23 year period approximately $12.5 billion was recovered from revenues. The industry is now approaching maturity, or payout, and had been expecting that it would receive the benefits of the present depletion allowance of 33⅓ per cent of ultimate net profits from presently owned properties, producing and undeveloped; instead it is now proposed that the industry will receive for all of its investments to the date of the White Paper depletion allowance only until the end of 1975.

Of the over $14 billion already invested, more than $9 billion would have qualified under the White Paper concept of "earned" depletion. These expenditures would, even under the restrictive provisions proposed, have earned $3 billion of depletion. It is estimated that less than $500 million of depletion has been claimed to date and that $500 million more might be claimed before the end of 1975. Under the suggested rules the industry would lose the equivalent of $2 billion of "earned" depletion. No provision has been suggested to compensate for this deficit; nor is there any provision for the non-deductible acquisition costs incurred before April 11, 1962 which have not yet been recovered through depletion allowance. The period to the end of 1975 is suggested in Section 5.42 of the White Paper as a "suitable" transition period but surely it must be evident that the period suggested falls far short of being adequate.

In Section 5.40 it is proposed that the existing maximum depletion allowance would continue to apply—"that is, generally no more than ⅓ of production profits". It is apparent that the term production profits is used in this context to mean: the profits reasonably attributable to the production of oil or gas *after* the deduction of preproduction expenses that are currently deductible under Section 83A of the Income Tax Act (i.e. the drilling and exploration expenses that are to be included in eligible expenditures and the costs of acquiring mineral rights). Continuation of the existing maximum does not eliminate the "inefficiency" attributed to the present depletion provisions which require exploration and development expenditures to be deducted from depletable income. The deduction of these costs reduces the allowance qui entraînera une baisse des contributions des industries secondaires.

De 1947 à 1969 l'industrie pétrolière a dépensé plus de $14 milliards pour l'exploration et le traçage des gisements de pétrole et de gaz naturel, y compris les montants substantiels qu'elle a consacrés à l'acquisition de concessions antérieures au 11 avril 1962 et qu'il n'a pas été possible de déduire du revenu imposable. Au cours de ces 23 années nous avons réalisé un revenu d'environ $12.5 milliards. Aujourd'hui l'industrie atteint presque son plein développement ou le seuil de rentabilité; elle comptait sur la déduction pour épuisement de 33-⅓ pour cent des profits nets réalisés sur ses propriétés exploitées ou inexploitées; au lieu de cela on propose maintenant de ne lui accorder ce dégrèvement que jusqu'à 1975 sur tous les investissements effectués à la date de parution du Livre blanc.

Sur les $14 milliards déjà investis, plus de $9 milliards seraient entrés dans le calcul de l'épuisement «acquis» selon les termes du Livre blanc. Malgré les restrictions proposées, nous aurions ainsi épargné $3 milliards. On estime jusqu'à ce jour n'avoir pas réclamé plus de $500 millions à ce poste; il se pourrait que nous demandions une somme à peu près égale d'ici à 1975. D'après le règlement proposé l'industrie perdrait donc l'équivalent de $2 milliards sous forme d'épuisement «acquis». Rien ne vient compenser ce déficit; même silence sur les coûts d'achat qui n'étaient pas admissibles avant le 11 avril 1962 et que nous n'avons pas encore recouvrés par le truchement de la déduction pour épuisement. Le Livre blanc (section 5.42) parle d'une période de transition acceptable qui irait jusqu'à 1975; il est pourtant bien évident qu'elle est nettement insuffisante.

La section 5.40 propose de continuer d'appliquer la présente déduction maximum pour épuisement, «soit, en général, pas plus du ⅓ des profits de production». Il semble que, dans ce contexte, l'expression «profits de production» signifie les bénéfices qu'il serait équitable d'attribuer à la production du pétrole ou du gaz, défalcation faite des dépenses préalables qui sont en ce moment admissibles en vertu de la section 83A de la Loi sur l'impôt (par ex. Les frais de forage et de prospection qui sont comptés comme des dépenses admissibles et le coût d'acquisition des droits miniers). La reconduction du maximum actuel ne fait pas disparaître l'«insuffisance» des mesures existantes qui demandent de soustraire les dépenses d'exploration et de traçage de l'indemnité pour épuisement. En réduisant ainsi la déduction on diminue l'effet ou l'effi-

ance and thus reduces the effectiveness or efficiency of the depletion incentive. Under the White Paper proposals, a taxpayer obtains maximum depletion allowance when eligible expenditures reach 50 per cent of the income before deduction of these expenditures, and can carry forward any depletion earned on eligible expenditures in excess of the 50 per cent level. Consequently, expenditures above this level would encounter the same lack of incentives that exist under the present rules. There would be an incentive for the taxpayer to reduce eligible expenditures in subsequent years in order to maximize his depletion allowance. This could create undesirable fluctuations in exploration programs to obtain the maximum benefit of the proposed incentive.

The expansion of the industry since 1947 has been continuous, with constantly increasing demands for capital. The shifting of exploration to the Canadian Arctic and offshore areas will increase costs and the need for additional capital. To meet this demand the incentives to attract capital to the industry must be competitive with those offered in other areas of the world. The CPA recommends that depletion allowance should relate to gross income to make the Canadian allowance competitive and to eliminate the present "inefficiency".

The Association also contends that if the "earned" concept of depletion is to be adopted, the amount to be allowed under the proposed formula—that is, $1 of earned depletion for $3 of eligible expenditures is not acceptable. Eligible expenditures should include the cost of mineral rights, and such development costs as natural gas plants, field gathering systems, tank batteries and secondary recovery facilities. These costs are as much a part of the cost of oil and gas reserves as are the costs of exploration and other development. As an example, many conservation facilities are required by provincial law, even though there is little or no return on investment. If the cost of leases and depreciable assets is not included in eligible expenditures, the amount earned should be increased to $1 of depletion allowance for each $2 of eligible expenditures.

It appears that the reason for excluding acquisition costs from eligible expenditures is to prevent an unwarranted deduction that might be gained by inter-company sales of mineral rights. Any such abuse could be avoided by providing that the seller must deduct from eligible expenditures any amounts realized from sales of mineral rights or by including in eligible expenditures only the cost of leases acquired from the Crown.

cacité de ce genre d'incitation. Selon les propositions du Livre blanc, un contribuable obtient une déduction maximum pour épuisement lorsque ses dépenses admissibles atteignent 50 pour cent du revenu avant la défalcation de ces dépenses et qu'il peut reporter toute déduction acquise sur des frais admissibles supérieurs à 50 pour cent. En conséquence, au-delà de ce niveau, on aura, tout comme aux termes de la loi actuelle, la même absence d'incitation à dépenser. Au contraire, le contribuable, au cours des années suivantes, sera porté à réduire ses frais admissibles en vue de profiter d'une déduction maximum pour épuisement. Les programmes d'exploration pourraient, de ce fait, subir des fluctuations peu souhaitables.

Depuis 1947 l'expansion de l'industrie a été continue et la demande de fonds a sans cesse augmenté. Le déplacement de la prospection vers l'Arctique canadien et au large du littoral fera croître les coûts ainsi que le besoin de nouveaux investissements. Il faut dès lors que les moyens d'attirer le capital vers cette industrie puissent concurrencer les incitations qu'on exerce dans d'autres régions du globe. Aux fins de rencontrer cette concurrence et de combler les carences de la loi actuelle, la CPA propose que la déduction canadienne pour épuisement soit proportionnelle au revenu brut.

L'Association prétend de plus que, si l'on retient l'idée de l'épuisement «acquis», le montant admissible en vertu de la présente formule—soit $1 d'épuisement acquis pour $3 de frais admissibles—est inacceptable. Les frais acceptables devraient comprendre le prix des droits miniers et les coûts d'exploitation tels que les usines de gaz naturel, les canaux de raccordement des puits, les batteries de réservoirs et les installations secondaires de récupération. Ces frais font autant partie du coût des réserves de pétrole et de gaz que les dépensee d'exploration et de traçage. En voici un exemple: les lois provinciales exigent des mesures multiples de conservation, qui ne rapportent que peu ou pas de profit. Si l'on refuse le coût des concessions et de l'équipement amortissable, la formule devrait être $1 de déduction pour épuisement pour chaque $2 de frais admissibles.

Il appert que si l'on exclut les coûts d'acquisition des dépenses admissibles c'est pour empêcher le décompte abusif qui pourrait résulter de la vente inter-sociétés de droits miniers. On pourrait éviter toutes difficultés de ce genre en statuant que le vendeur soustraira des frais admissibles tout montant provenant de la vente de droits miniers ou en n'incluant dans les frais admissibles que le prix des concessions acquises de la Couronne.

The White Paper proposes that the cost of mineral rights will not be included in eligible expenditures and that this cost must continue to be deducted from production profits for the purpose of determining the maximum depletion allowance deductible in any year. This inconsistency does not occur under the CPA's recommendation to change the maximum deduction allowable to a percentage of gross income. If this recommendation is not adopted, maximum depletion allowance should be calculated on production profits before deducting the cost of mineral rights.

The foregoing discussion of depletion may be summarized as follows:

(1) The Government has concluded that the tax system should continue to contain an incentive such as depletion for the extractive industries.

(2) The White Paper does not provide adequate transitional provisions for depletion "earned" prior to November 7, 1969.

(3) The depletion proposals do not eliminate the existing inefficiencies and are too restrictive.

(4) The depletion incentive, to be effective, should be calculated as a percentage of gross income.

(5) If a limitation is considered to be necessary, a higher percentage of production profits and a more liberal formula for "earned" depletion should be allowed.

Three alternative methods of calculating the amount of depletion have been considered by the CPA:

(1) A depletion allowance of 20 per cent of gross income from production, not to exceed 33⅓ per cent of production profits before deducting exploration and development expenditures.

(2) A depletion allowance of 20 per cent of gross income with no limitation for properties held on November 7, 1969 and a limitation of $1 for each $2 expended on properties acquired after that date. This recognizes that depletion has been "earned" on existing properties.

(3) (a) That to avoid any retroactive effects, the present depletion allowance would continue on all properties held at the date of the White Paper.

(b) That earned depletion would apply to new properties at the rate of $1 for each $2 of all eligible expenditures as

Le Livre blanc propose d'exclure des frais admissibles le prix des droits miniers et de continuer à le soustraire des profits de production aux fins de déterminer l'indemnité maximum à déduire chaque année. La CPA évite cet illogisme en proposant de recourir à un pourcentage du revenu brut au lieu d'une déduction maximum. Si l'on rejette cet avis, on devrait calculer la déduction maximum permise sur les profits de production avant de soustraire le prix des droits miniers.

Nous pourrions résumer ainsi le débat qui précède:

(1) Le Gouvernement a conclu que le système fiscal devrait continuer de comporter une incitation du genre de la déduction pour épuisement des ressources des industries extractives.

(2) Le Livre blanc ne comporte pas de mesures de transitions acceptables touchant l'épuisement «acquis» avant le 7 novembre 1969.

(3) Les propositions relatives à l'épuisement ne comblent pas les insuffisances actuelles et elles sont trop restrictives.

(4) Cette déduction, pour être efficace, devrait se fonder sur un pourcentage du revenu brut.

(5) Si l'on juge nécessaire d'établir des restrictions, on devrait recourir à un pourcentage plus élevé des profits de production et à une formule plus généreuse touchant l'épuisement «acquis».

La CPA envisage trois méthodes de calculer cette indemnité:

(1) Une déduction de 20 p. cent du revenu brut de production, jusqu'à un maximum de 33⅓ p. cent des profits de production avant le décompte des frais d'exploration et de traçage.

(2) Une déduction de 20 p. 100 du revenu brut non plafonnée dans le cas des propriétés en mains le 7 novembre 1969 et un maximum de $1 sur chaque $2 consacrés à l'acquisition de propriétés après cette date. Cette méthode reconnaît que l'épuisement est déjà «acquis» sur les propriétés déjà en mains.

(3) (a) Afin d'éviter tout effet rétroactif, la présente déduction pour épuisement devrait continuer d'exister dans le cas de toutes les propriétés déjà en mains le jour de la publication du Livre blanc.

(b) La déduction pour épuisement acquis s'appliquerait aux nouvelles propriétés au taux de $1 par $2 de frais

defined in the White Paper, or $1 for $3 of all eligible expenditures including the cost of mineral rights.

Recommendation

The CPA recommends the adoption of the first alternative because it provides an efficient and equitable incentive which would be more competitive with the incentves offered by other countries.

CORPORATIONS AND THEIR SHAREHOLDERS

Dividends

Shareholders of resource and pipe line corporations will, as a result of the proposals for integration and for removal of shareholders' depletion allowance, be required to pay higher taxes on dividends thus virtually eliminating the benefit of the incentives received by the corporation. (Illustrated in Appendix II) As explained in Appendix III, substantial oil and gas reserves must be developed in advance of the growth of market demand. Also, in order to obtain economies of scale in the transportation of crude oil, natural gas and related products, facilities are built in anticipation of full development of oil and gas fields and subsequent market growth. During the initial build up of this capacity, income taxes are deferred by taking maximum deductions of drilling costs and capital cost allowance. The effect is to defer or reduce the amount of income tax payable and thereby the amount of creditable tax that a shareholder may claim on dividends received, with the result that the tax saving to the corporation is collected or recovered from the shareholders. As a consequence, Canadian investment funds will probably be diverted from the resource or pipe line companies into more mature Canadian companies where the shareholders will receive a larger credit for corporation taxes paid in computing their personal tax on dividends received.

Unrealized Gains on Shares of Widely-Held Corporations

The proposal that unrealized gains on shares of widely-held Canadian corporations be subject to income tax every five years is particularly serious when applied to growth industries. The petroleum and pipe line industries are faced with low profits in their developing years but the price of their shares may appreciate. Any dividends paid would have little or no creditable tax. Investors are attracted by the growth potential, but if they are taxed on their unrealized share of this

admissibles aux termes du Livre blanc ou $1 par $3 de tous les frais admissibles, y compris le coût des droits miniers.

Recommandation

La CPA propose l'adoption de la première méthode parce qu'elle comporte une incitation efficace et équitable qui serait plus propre à concurrencer l'encouragement qu'offrent d'autres pays.

LES GRANDES SOCIÉTÉS ET LEURS ACTIONNAIRES

Les dividendes

En conséquence des propositions d'intégration et d'abolition de l'indemnité pour épuisement, les actionnaires des sociétés d'exploitation et de canalisation devront verser des impôts plus élevés sur les dividendes, ce qui éliminera à peu près totalement les avantages des incitations dont profite l'entreprise. (Voir l'Appendice II). Comme nous l'expliquons dans l'Appendice III, il faut développer des réserves substantielles de pétrole et de gaz avant que la demande des marchés se prononce. De même, afin de réaliser des économies appréciables dans le transport de l'huile brute, du gaz naturel et des produits voisins, il faut construire des installations en prévision de l'exploitation optimum des champs pétrolifères et gazifères ainsi que de la croissance consécutive des marchés. Au cours de cette phase initiale de développement nous reportons le fardeau de l'impôt en déduisant le maximum des frais de forage et d'amortissement. Cela a pour effet de réduire le montant d'impôt exigible et partant de l'avoir fiscal qu'un actionnaire peut réclamer sur les dividendes reçus; ainsi, le dégrèvement dont jouit la société est perçu ou recouvré des actionnaires. En conséquence, les investissements canadiens passeront probablement des sociétés d'exploitation et de canalisation aux entreprises plus stables où les actionnaires recoivent des crédits plus considérables d'impôt de sociétés lorsqu'ils calculent leur contributions personnelles sur les dividendes reçus.

Gains non réalisés sur les actions des sociétés publiques

La proposition qui voudrait assujettir à l'impôt tous les cinq ans les gains non réalisés sur les actions des sociétés publiques canadiennes est particulièrement grave lorsqu'on l'applique aux industries de croissance. Les entreprises d'exploitation et de canalisation doivent se contenter de profits peu élevés au cours de leurs premières années, mais le prix de leurs actions peut augmenter. Les dividendes ne donneront droit qu'à un avoir fiscal minime ou nul. Ce qui intéresse les financiers

growth they will suffer a net cash loss as a result of tax. Investors could therefore be forced to sell their investments in order to pay tax. This would have the effect of depressing share values of these corporations.

The proposal would be particularly onerous for shareholders controlling widely-held Canadian corporations as they may be forced to sell part of their holdings to pay the tax on unrealized gains. Over the years there have been numerous examples of wide fluctuations in the market price of shares of resource companies. The Class A shares of a large Canadian independent oil exploration company have fluctuated from a price of $42 per share on January 1, 1969 to a high of $84 and back down to $32 on December 31, 1969; these shares have recently traded at $13. Consider the plight of an individual holding a moderate majority of the voting stock of such a company. If under the proposals his quinquennial anniversary fell on the date his shares were trading near their peak, he probably would be faced with the necessity of selling sufficient of his holdings to raise the cash to meet his tax liability. The sale of shares would likely depress the market, requiring more shares to be sold to meet the amount of the tax liability with a consequent further drop in price. The eventual result could be that he not only loses control of the corporation but suffers a financial loss in addition to the amount of tax payable.

Another distressing probable effect of these proposals is that the price of shares of Canadian resource and pipe line companies will be depressed vis-a-vis other taxable Canadian companies due to lack of Canadian investor interest, and therefore would be more attractive to foreign portfolio investors. Since the foreign portfolio investor would not be concerned with the lack of creditable tax, and would not be taxed on accrued gains, he would be attracted to the securities which offer the best opportunity for either earnings or capital gain. We submit that the proposal to tax unrealized gains may further increase the percentage of foreign ownership of Canadian companies in the resource and pipe line industries.

Foreign corporations would not be encouraged to offer public participation in their Canadian operations because it would or could mean a capital gains tax on realization of the shares, other than treasury shares, sold to the public and subsequently on the appreciation of their remaining shares.

c'est le potentiel de croissance; mais si l'on impose la partie non réalisée de cette expansion ils subiront de la sorte une perte nette de fonds. C'est ainsi qu'ils pourraient avoir à vendre leurs actions pour payer leur impôt, ce qui aurait pour effet de réduire la valeur des titres de ces sociétés.

Cette proposition touchera particulièrement les actionnaires d'entreprises publiques canadiennes qui seraient peut-être forcées de vendre une partie de leurs biens ne vue de verser l'impôt sur des gains non réalisés. Les exemples de fluctuations prononcées des titres de sociétés extractives ne manquent pas. Les actions de classe A d'une grande entreprise privée canadienne de prospection pétrolière sont passées de $42 le 1er janvier 1969 à $84 puis à $32 le 31 décembre 1969; on vient de les vendre à $13. Imaginez la situation d'un particulier qui possèderait une légère majorité des voix dans une société de ce genre. D'après l'arrangement proposé, si son anniversaire quinquennal tombe le jour où ses actions approchent de leur plus haute valeur, il devrait probablement vendre assez de titres en vue de trouver le comptant nécessaire pour rencontrer sa dette fiscale. La vente de ces titres va sans doute causer une baisse du marché; ainsi il faudra écouler plus d'actions, ce qui contribuera à en déprécier encore davantage la valeur. En fin de compte il se pourrait non seulement que cet homme perde le contrôle de l'entreprise mais aussi qu'il subisse une perte qui s'ajouterait à son impôt.

Une autre conséquence décourageante de cette proposition c'est que le prix des actions des compagnies d'exploitation et de canalisation va baisser par rapport aux autres sociétés imposables par suite du manque d'intérêt des financiers canadiens; elles attireront ainsi beaucoup plus les actionnaires étrangers. Étant donné que ces derniers ne manqueront pas d'avoir fiscal et ne verseront pas d'impôt sur les gains d'exercice, ils se tourneront vers les titres qui offrent les meilleures possibilités de gains ou de plus-values. A notre avis, la proposition visant à imposer les profits non réalisés va accroître la domination étrangère des sociétés canadiennes d'exploitation et de canalisation.

Les sociétés étrangères ne seront pas portées à offrir aux gens de participer à leurs entreprises canadiennes parce qu'elles devraient probablement verser un impôt sur les gains de capital au moment de la conversion des actions sauf celles de la Trésorerie, qui seraient vendues au public, de même que sur la plus-value subséquente des titres qui leur resteraient.

It will be obvious that the proposals for tax reform will accentuate foreign ownership of our resource industries. Canadian investors have, under existing tax law, participated to a limited extent in the development of our resources; under the provisions of the White Paper they would have even less reason to do so, for the following reasons:

(1) The curtailment of incentives offered to resource industries in Canada under the Proposals for Tax Reform would lessen the competition position of such industries compared with their counterparts in other countries.

(2) The return on investment to date in resource industries is not compatible with the risks involved; in fact, very few Canadians have been willing to become investors in the petroleum industry and the new proposals would potentially preclude material interest of Canadians in our industry.

(3) Incentives such as depletion would be largely denied to Canadian shareholders, putting them at a further disadvantage compared with shareholders in other industries.

The bias against participation in our industry by Canadians can only be overcome by realistic provisions for the taxation of petroleum profits by recognizing risk (past and future), the delay in return on investment and competitive tax provisions in foreign countries. The following recommendations are made with the foregoing objectives in mind.

(1) The proposal for the taxation of unrealized gains on shares of widely-held corporations should be abandoned because of its impractical and inequitable aspects.

(2) Since the integration proposals essentially nullify incentives such as depletion and accelerated write-offs, the present dividend tax credit system should be amended to provide encouragement to Canadians to invest in Canadian companies, regardless of the company's tax position.

(3) There appears to be no valid reason for different treatment for dividends paid by closely-held and widely-held corporations. It is therefore recommended that the proposals relative to dividends by either class of corporation should be amended to preserve the benefits of the incentive provisions allowed to the corporations by providing that depletion and

Il est manifeste que les propositions de réforme fiscale vont accroître la mainmise étrangère sur nos industries extractives. Les financiers canadiens, aux termes de la loi fiscale actuelle, ont participé dans une assez faible mesure au développement de nos ressources; si l'on applique le Livre blanc, il seront encore moins portés à y contribuer pour les raisons suivantes:

(1) La réduction des incitations offertes aux industries de production au Canada, en vertu des propositions de réforme fiscale du Livre blanc, va restreindre les possibilités concurrentielles de ces entreprises par rapport à leurs rivales étrangères.

(2) Jusqu'à ce jour, le rendement des placements dans les industries extractives n'est pas au niveau des risques courus; de fait, bien peu de Canadiens ont accepté d'investir dans l'industrie pétrolière et les nouvelles propositions auront pour effet de les en détourner davantage.

(3) Des incitations telles que la déduction pour épuisement seront à peu près nulles pour les actionnaires canadiens qui seront ainsi désavantagés par rapport à leurs compétiteurs des autres industries.

Seules des mesures fiscales réalistes qui tiendraient compte des risques (passés et à venir) des investissements pétroliers, de leur rendement tardif et des dispositions concurrentielles prises par les pays étrangers pourraient avoir raison des préventions qu'ont les Canadiens de participer à notre industrie. Eu égard aux objectifs précités, nous présentons les recommandations suivantes:

(1) Il faudrait abandonner le projet d'imposer les gains non réalisés sur les actions des sociétés publiques à cause de ses aspects peu pratiques et injustes.

(2) Étant donné que la proposition d'intégration annule à toute fin pratique des incitations telles que la déduction pour épuisement et l'amortissement accéléré, on devrait modifier le système actuel de crédit d'impôt sur dividendes afin d'encourager les Canadiens à investir dans les sociétés du pays, sans tenir compte de leur situation fiscale.

(3) Il me semble n'exister aucune raison valable de traiter de façon différente les dividendes versés par les sociétés privées ou les sociétés publiques. Nous sommes donc d'avis qu'il faudrait modifier la proposition touchant les dividendes des deux types de sociétés en vue de conserver les avantages inhérents aux mesures d'incitation consenties aux entreprises; il serait

other amounts deducted under other income tax incentive provisions would be creditable in the same manner as income tax paid. It should be noted that shareholders of a closely-held corporation engaged in the industry would be able to obtain the full benefit of depletion if the proposed partnership election could be used. A provision that shareholders of any corporation would receive credit for depletion would have a comparable result.

(4) As an alternative it is recommended that dividends paid, when the corporation does not have undistributed income for tax purposes, would not be taxable when received by the shareholder, but would reduce the cost basis of their shares.

ROYALTY INCOME

Under the present legislation a depletion allowance of 25 per cent may be deducted by non-operators from their income from mineral properties. Under the present income tax regulations a non-operator is a taxpayer who has an interest (or royalty) in a resource with no obligation to pay any part of the cost of developing or operating the property. Non-operators, as thus defined, may own or obtain royalty rights in several ways.

(1) Taxpayers engaged in the petroleum industry:

(a) May retain a royalty interest when farming out or selling petroleum rights for further exploration and development.

(b) May purchase a royalty interest.

(c) May, by option, convert a working interest to a royalty interest.

(2) Taxpayers other than those engaged in the petroleum industry:

(a) May leave or sell petroleum rights, retaining a royalty interest.

(b) May purchase a royalty interest.

In all of the foregoing, a value is set either by purchase price or by negotiation of the royalty rate.

The White Paper proposes to repeal the depletion allowance on royalty income regardless of the method by which the royalty arose. Many taxpayers in the industry have, due to lack of capital or for other reaons, chosen the "overriding royalty" route, rather than for example, the "net profits interest" route, as a means of promoting exploration and development of properties in

prévu qu'on pourrait créditer les déductions pour épuisement et les dégrèvements accordés en vertu des autres moyens d'incitation de la même façon que l'impôt déjà versé. A noter que les actionnaires d'une société privée active pourraient obtenir la déduction complète pour épuisement s'il lui était loisible de recourir à l'option proposée de se constituer en société de personnes. On arriverait à peu près au même résultat en accordant à tous les actionnaires sans distinction une indemnité pour épuisement.

(4) A titre de solution de rechange, nous proposons d'exempter les dividendes versés lorsque l'entreprise n'a aucun excédent de revenu imposable; ces montants n'entreraient pas dans le calcul de l'impôt des actionnaires, mais ils réduiraient le coût de base de leurs actions.

LES REDEVANCES

La loi actuelle accorde aux non-exploitants une déduction pour épuisement de 25 p. 100 de leur revenu provenant des sociétés extractives. Elle définit le non-exploitant comme un contribuable touchant des intérêts (ou des redevances) sur une propriété sans avoir d'obligation de contribuer au coût de développement ou de fonctionnement. Ces gens peuvent posséder ou obtenir des redevances de plusieurs façons.

(1) Les contribuables intéressés à l'industrie pétrolière peuvent;

a) conserver une redevance lorsqu'ils donnent à ferme ou qu'ils vendent leurs titres pétroliers aux fins d'exploration et de traçage;

b) acquérir des redevances;

c) convertir volontairement une participation active en redevances.

(2) Les contribuables qui ne participent pas déjà à l'industrie pétrolière peuvent:

a) affermer ou vendre des droits pétroliers, tout en conservant une participation;

b) acquérir une participation.

Lors des opérations précitées, on règle la valeur des vitres soit par le prix d'achat soit par la négociation du taux des redevances.

Le Livre blanc propose d'abolir la déduction pour épuisement sur les redevances sans égard à la façon dont elles se sont produites. Bien des contribuables, par suite du manque de capital ou pour d'autres raisons, ont opté pour une participation générale plutôt que, par exemple, une participation aux profits nets, en vue de favoriser l'exploration et le traçage des propriétés dans lesquelles ils sont

which they held an interest. Had they chosen the net profit route, they would continue to be entitled to depletion allowance. Cancellation of the allowance on properties in which royalty interests are held would be discriminatory and retroactive. The proposed treatment would be particularly onerous if royalty interest funds are being used to finance current exploration and development.

A mineral right or royalty interest held at the time of the adoption of the White Paper proposals has a value that should not be taxed but it would be impossible to establish the ultimate value until a discovery is made. The present depletion allowance on royalty income from a mineral right or a royalty interest recognizes this value and its continuance would appear to be the most practical method of providing an appropriate deduction in the future. Where the royalty income applies to a productive property as of the date of the White Paper, the depletion allowance should be continued to avoid retroactive taxation, or alternatively the value could be determined and amortization of this value allowed as a deduction from future income. It appears however that this alternative would more likely result in a reduction rather than an increase in the amount of future tax on the royalty income.

Depletion allowance on income from a royalty interest acquired after the adoption of the White Paper proposals should be subject to the same provisions that are adopted for other production income.

It is therefore recommended that:

(1) The present depletion allowance be continued on royalty received from properties or from royalty interests held on the date of the adoption of the White Paper proposals.

(2) Depletion allowance on royalties from properties or from royalty interests acquired after the date of the adoption of the proposals be subject to the rules applicable to production income.

CAPITAL GAINS

The CPA contends that a capital gains tax is not appropriate at the present stage of Canada development. If it is implemented at this time, the rate of tax should be considerably lower than that recommended in the Government's proposals, and in no event should the rate be higher than that of other countries which are our competitors for investor funds.

intéressés. S'ils ont opté pour la participation aux profits nets, ils continuent d'avoir droit à la déduction pour épuisement. L'abolition de cette déduction touchant les propriétés qui rapportent des redevances serait discriminatoire et rétroactive. Cette décision serait particulièrement lourde de conséquence si ces redevances servent à financer des explorations et des traçages en cours.

Les droits miniers ou les redevances détenus au moment de l'adoption des propositions du Livre blanc ont une valeur qui ne devrait pas être imposable, car il est impossible de la déterminer avec justesse avant qu'on ait effectué une découverte. La déduction actuelle pour épuisement sur les redevances provenant des droits miniers ou des titres de participation reconnaît cette valeur; le fait de la maintenir semblerait constituer la façon la plus pratique d'apporter un soulagement acceptable à l'avenir. Lorsque les redevances proviennent d'une propriété en état de production au moment de la parution du Livre blanc, il faudrait continuer d'appliquer la déduction pour épuisement afin d'éviter une imposition rétroactive, ou bien déterminer la valeur de ce revenu et l'amortir sous la forme d'un dégrèvement du revenu à venir. Toutefois, il semble que cette deuxième solution entraînerait une diminution plutôt qu'une augmentation du montant de l'impôt sur les redevances à venir.

La déduction pour épuisement sur le revenu de redevances acquises après l'adoption du Livre blanc devrait être assujettie aux mêmes dispositions qui touchent les autres revenus de production.

Ainsi nous recommandons que:

(1) On maintienne la déduction actuelle pour épuisement sur les redevances liées aux propriétés ou aux titres de participation en mains à la date de l'adoption du Livre blanc.

(2) On assujettisse aux prescriptions applicables au revenu de production la déduction pour épuisement sur les redevances liées à des propriétés ou aux titres de participation acquis après la date de l'adoption du Livre blanc.

LES GAINS DE CAPITAL

La CPA est d'avis qu'un impôt sur les gains de capital est inopportun au stade actuel de l'expansion économique du Canada. Si l'on décidait de l'appliquer en ce moment il devrait être à un palier beaucoup plus bas que celui que propose le Gouvernement; en tout cas il ne saurait être plus élevé que celui des pays qui nous font concurrence dans la recherche de capitaux.

Canada is a young country with a huge capital requirement to develop her natural resources and related industries. Up to this point savings in Canada have been sufficient to provide only about one-third of the investment capital required for its development. Government policy should be designed to encourage the maximum accumulation of capital by Canadians. In other to encourage capital accumulation, the rewards for risk taking must be greater than the lure of consumer goods or the country will become a nation of spenders rather than savers. The multiplier effect of investment is that it provides employment income and economic growth, which produce higher tax revenues. To the extent that a capital gains tax inhibits this growth, the increased tax yield will be curtailed.

The Government's proposal would not provide fair and equitable taxation because no provision has been made to recognize risk or inflation. In addition the proposed averaging provides inadequate protection against substantial periodic gains. Other factors which must be taken into account are the costs of administering a capital gains tax and the additional burden that will be placed upon the taxpayer to maintain the necessary records. These requirements will be made more onerous because of the necessity of establishing values on the proposed valuation date.

The CPA suggests that a capital gains tax should meet the following criteria:

(1) The tax should be low enough to leave adequate rewards to investors for risk taken.

(2) It should recognize that a significant rise in general price levels (inflation) is a material factor and tax should be limited to the true increase in value realized by the taxpayer.

(3) It should also recognize that a gain generally occurs over a period of years and taxation of realization at full marginal rates, even with the proposed averaging provision, would be confiscatory.

If capital gains are to be taxed, the CPA recommends that:

(1) The tax should be calculated only on one-half of the gain at ordinary income tax rates to a maximum of 50 per cent so as to produce a maximum effective rate not exceeding 25 per cent.

(2) The tax should be calculated only on capital gains realized.

(3) The amount of the gain should be only the difference between the amount

Le Canada est un pays jeune qui a besoin d'investissements considérables en vue de développer ses ressources naturelles et les industries qui s'y intéressent. Jusqu'à présent l'épargne canadienne n'a fourni qu'environ un tiers des fonds requis à leur exploitation. La politique gouvernementale devrait viser à encourager l'accumulation maximum de capitaux canadiens. A cette fin, il faudrait que la rémunération du risque soit supérieure a l'attrait des biens de consommation, ou bien nous allons devenir un peuple de dépensiers plutôt que d'épargnants. Les placements ont un effet multiplicateur en ce qu'ils fournissent des revenus du travail, et soutiennent la croissance économique qui, à leur tour, augmentent les rentrées fiscales. Le Trésor retirera d'autant moins que l'impôt sur les gains de capital viendra gêner cette expansion.

La proposition du Gouvernement ne cherche pas à établir un impôt juste et équitable, car elle ne fait aucune part au risque ni à l'inflation. De plus, les dispositions d'étalement n'assurent pas une protection suffisante contre des gains périodiques substantiels. Il faut tenir compte d'autres facteurs tels que le coût d'administration de l'impôt sur les gains de capital et le fardeau supplémentaire que devra assumer le contribuable pour maintenir sa comptabilité. Ces exigences seront d'autant plus lourdes qu'il sera nécessaire d'établir les valeurs au jour proposé de l'évaluation.

La CPA prétend qu'un impôt sur les gains de capital devrait répondre aux critères suivants:

(1) Il ne sera pas trop élevé pour ne pas décourager les placements non garantis.

(2) Il reconnaîtra qu'une hausse significative du niveau général des prix (l'inflation) constitue un élément important et il se limitera à l'augmentation réelle du profit réalisé par le contribuable.

(3) Il acceptera le fait qu'en général un gain se produit sur une période d'années et que s'il frappe les liquidations au niveau le plus élevé, nonobstant les dispositions d'étalement, il équivaudra à une confiscation.

Si l'on doit imposer les gains de capital, la CPA propose que:

(1) On ne calcule l'impôt que sur la moitié du gain selon le barême fiscal ordinaire jusqu'à un maximum de 50 pour cent, de façon à ne pas dépasser une contribution réelle de 25 pour cent.

(2) On ne compte que les gains de capital réalisés.

(3) Le montant du gain équivale à la différence entre la somme réalisée et le

realized and the highest of original cost or the value on November 7, 1969 or on valuation day. These options are necessary because of the detrimental effect of the White Paper on the stock prices of some corporations. To avoid a potential loophole, losses should be calculated only from the higher of the value on the date of the White Paper or on valuation day.

(4) The taxpayer should be given the option of calculating capital gains on a time elapsed basis on the sale of assets whose value cannot be readily established on valuation day.

(5) Gains arising from the sale of residences and other personal property should be exempted.

FINANCING

Corporations in growth industries, such as resource and pipe line companies, are required to raise substantial amounts of money on the equity and debt market from time to time. If the proposed tax credit system is implemented, equity financing will be extremely difficult for such corporations because their stock will no longer be attractive to the Canadian investor due to the lack of sufficient creditable tax. Corporate savings will be reduced because corporations will be under shareholder pressure for increased dividends to provide creditable tax and to reduce the impact of the proposed taxation of unrealized gains. There will also be less investment funds available because of the reduction of personal savings caused by the shifting of the tax burden. At the same time corporations which could provide full tax credits on equity capital would be in a preferred position to obtain the limited Canadian equity funds that would be available. Consequently, it will become increasingly difficult to obtain Canadian participation in any equity issues, and any funds obtained will undoubtedly be mainly from foreign investors.

Debt capital will become increasingly expensive because the new proposals will make the shares of mature companies that are in a taxable position more attractive than bond issues. This together with the reduction in available investment capital will have the effect of raising interest rates.

The proposed increases in the rate of withholding taxes, other than for treaty countries, will deter foreign debt capital in Canada. The proposed tax rates favour foreign equity investment, because the withholding on divi-

plus élevé du prix original ou de la valeur de la propriété le 7 novembre 1969 ou le gain de l'évaluation. Ces options sont nécessaires par suite de l'effet nuisible que le Livre blanc a exercé sur le prix des actions de quelques sociétés. Afin d'éviter tout échappatoire possible on ne calculera les gains que sur le prix le plus élevé de la propriété à la date de la mise en vigueur du Livre blanc ou le jour de l'évaluation.

(4) On donne au contribuable le choix de calculer les gains de capital sur la base du temps écoulé avant la vente de la propriété dont on ne peut établir la valeur le jour de l'évaluation.

(5) On exempte de l'impôt les gains réalisés sur la vente de sa maison et d'autres biens personnels.

LE FINANCEMENT

Les sociétés qui appartiennent aux industries de croissance telles que les companies d'exploitation et de canalisation doivent de temps à autre demander des fonds considérables aux marchés d'actions et d'emprunts. Si l'on adopte le système de crédits d'impôt, ces sociétés éprouveront de grandes difficultés à vendre des actions car celles-ci étant dépouillées d'un avoir fiscal suffisant n'attireront plus les financiers canadiens. Les entreprises verront réduire leurs épargnes parce que les actionnaires insisteront pour toucher des dividendes plus élevés afin d'augmenter leur avoir fiscal et de diminuer l'incidence de l'impôt proposé sur les gains non réalisés. De même, les fonds d'investissement vont diminuer par suite de la baisse de l'épargne personnelle provoquée par la répercussion du fardeau fiscal. En même temps les sociétés qui permettent tous les crédits d'impôt sur le capital-actions seront en posture privilégiée pour attirer le peu de fonds d'obligations canadiennes qui resteront disponibles. En conséquence, la participation des Canadiens à l'achat d'actions va devenir de plus en plus restreinte; sans aucun doute ce sont les financiers étrangers qui fourniront le gros de l'investissement.

Le capital de crédit coûtera de plus en plus cher parce que les nouvelles propositions vont rendre plus attrayantes que les obligations les actions des sociétés établies qui offrent des dégrèvements importants. Cette situation encore compliquée par la pénurie des investissements fera monter les taux d'intérêt.

L'accroissement prévu des retenues fiscales, en dehors des pays ayant signé un accord particulier, détournera du Canada le capital de crédit étranger. Les taux d'impôt proposés favorisent l'investissement extérieur d'actions,

dends for those companies which have a "degree of Canadian ownership" will be 10 per cent versus 15 per cent or 25 per cent on debt capital. Resource companies and pipe lines could be penalized in their attempts to finance in areas such as the European money markets.

The alternatives that might be adopted by growth industries to offset the disadvantages that will result from implementation of the proposals would have serious repercussions and are unacceptable. The company could forego the declaration of dividends until there is creditable tax available, increase the dividends to provide a competitive net after tax yield, or defer the claiming of capital cost allowances to produce creditable tax. The deferment of payment of dividends would seriously impair a company's ability to attract the additional equity capital required for expansion, whereas increasing the dividend payments would result in a higher than competitive yield to foreign investors which in turn will result in a further shift in equity ownership to foreign investors. In the case of a pipe line company, an increase in dividends or a deferment of capital costs with a consequent increase in income taxes payable would require an increase in pipe line charges, thereby reducing the net return from oil and gas production. The inevitable result is to increase the difficulties of financing both the pipe line and resource companies.

Clearly the integration proposals discriminate against growth companies and would result in:

(1) a shift of Canadian investment from growth companies to more mature companies

(2) a shift of equity ownership of our natural resource industries to foreign investors

(3) a slower rate of growth of the resource and pipe line industries due to the inability to obtain adequate capital.

NOTHINGS

The White Paper suggests that a new depreciation class will be created to cover costs which have, under current tax law, been called "nothings" because there has been no provision for their deduction, either as a current deduction or a depreciable cost. It is stated that a new depreciation class would be created to cover these "nothings", but details or descriptions of the scope of this class are

car les retenues sur les dividendes des sociétés qui offrent «un certain degré de participation canadienne» seront de 10 pour cent en comparaison de 15 ou de 25 pour cent sur le capital de crédit au Canada. On pourrait ainsi pénaliser les sociétés d'exploitation ou de canalisation qui cherchent à trouver des fonds dans des endroits tels que les marchés monétaires européens.

Les industries de croissance décidées à pallier les inconvénients découlant de l'application des propositions auront peut-être recours à des moyens de rechange qui, chargés de répercussions sérieuses, seraient inacceptables. Elles pourraient oublier la déclaration de dividendes jusqu'à ce qu'on établisse un avoir fiscal, augmenter les dividendes afin de fournir un rendement concurrentiel net d'impôt ou différer la déduction d'amortissement en vue de permettre un avoir fiscal. L'ajournement du paiement des dividendes compromettrait sérieusement les moyens de favoriser l'afflux de capitaux d'expansion dont une société a besoin; par contre, la hausse des dividendes accorderait aux financiers étrangers des revenus plus que concurrentiels ce qui entraînerait une domination extérieure encore plus importante. Dans le cas des entreprises de canalisation une augmentation des dividendes ou un ajournement des amortissements, qui provoqueraient une hausse d'impôt sur le revenu, forceraient à accroître les frais de transport et partant à diminuer le profit net de la production du pétrole et du gaz. Ainsi les entreprises d'exploitation et de canalisation éprouveraient fatalement plus de difficulté à se financer.

Il est clair que la proposition d'intégration est injuste envers les industries de croissance et qu'elle entraînera:

(1) une répercussion de l'investissement canadien des sociétés de croissance vers des industries plus stables;

(2) un transfert des actions de nos industries d'exploitation de ressources naturelles en des mains étrangères;

(3) un taux ralenti d'expansion des industries d'exploitation et de canalisation par suite de la difficulté à attirer les fonds nécessaires.

LES ÉLÉMENTS INCORPORELS

Le Livre blanc parle de créer une nouvelle catégorie d'amortissement destinée à tenir compte des coûts qui, dans la loi actuelle sur l'impôt, s'appellent des éléments incorporels parce qu'ils ne font l'objet d'aucune déduction soit à titre ordinaire, soit sous forme de frais amortissables. Toutefois on évite de donner des détails ou des précisions sur l'importance de ces amortissements. La CPA propose d'ap-

not given. The CPA would suggest that some provision be made to compensate for the following items which were previously considered as "nothings".

Pipe Line Rights-of-Way

A pipe line right-of-way involves an expenditure to acquire a right of land access to install or service a pipe line. It does not give the holder the privilege of using the surface of the land for any purpose other than to earn income over the operating lifetime of the pipe line. Even then, right of access is subject to payment for any damages caused to the soil, crops, fences, etc., and when the pipe line operations cease, the holder does not have an asset which he can sell. Instead of including these expenditures in "nothings", rights-of-way for pipe lines could be included in the same capital cost class as the pipe lines.

Costs of Share or Debt Issues

Under current tax law, the expenses of issuing shares or borrowing money are deductible in the year in which they are incurred but commissions and bond discounts are not deductible. Since there are normal, recognized costs of raising capital, allowance should be made for the deduction of these expenses.

Linefill for Pipe Lines

Although petroleum or petroleum product costs of the substances required to fill pipe lines are similar to an inventory, they are more closely allied to the cost of the line itself. The quantity cannot be reduced at will in the same manner as ordinary stock in trade commercial inventories. The realization or sale of the linefill can only be realized when the pipe line is shut down. The permanence of the inventory makes this cost one that is similar to the cost of the pipe; therefore it would be logical to treat linefill costs in the same manner as the cost of the pipe line.

Foreign Exchange Losses on Repayment of Long Term Debt

Substantial amounts of debt capital in addition to equity capital have been required to develop the resource industries and will continue to be required. Some of this capital had to be obtained outside of Canada because of the inability and/or inadequacy of the Canadian debt market to provide necessary capital.

Foreign exchange losses resulting from the repayment of foreign debt are, in effect, an additional cost of money because of an inadequate Canadian debt market, and like interest have to be provided out of subsequent revenues.

porter des dispositions qui remplaceront les postes suivants qui étaient considérés comme des éléments incorporels.

Les droits de passage des oléoducs

Ces droits de passage comprennent le prix du terrain d'accès et de service de l'oléoduc. Le propriétaire n'a le privilège d'utiliser la surface de ce terrain qu'à la seule fin d'exploiter la canalisation pendant la durée de son fonctionnement. De plus le droit d'accès est assujetti au paiement de tout dégât causé au sol, aux récoltes, aux clôtures, etc.; lorsque la canalisation cesse de fonctionner, le propriétaire ne peut vendre ce bien. Au lieu de considérer ces déboursés comme des éléments incorporels on pourrait les ajouter aux amortissements de la canalisation même.

Coût d'émission d'actions ou d'emprunts

Aux termes de la loi actuelle, on peut déduire les frais d'émission d'actions et d'emprunts pour l'année au cours de laquelle on les a versés, mais non les commissions ni l'escompte sur les obligations. Étant donné que ces coûts font partie de l'opération ordinaire et acceptée de recueillir des capitaux, on devrait permettre de les déduire de l'impôt.

Charge de la canalisation

Bien que les coûts du pétrole et des produits du pétrole nécessaires pour remplir la canalisation soient semblables à ceux de tous autres stocks, ils se relient plus étroitement au prix de la canalisation même. On ne peut en réduire à volonté la quantité de la même façon qu'on le ferait pour les inventaires commerciaux ordinaires. La liquidation ou la vente de la charge ne peut avoir lieu qu'au moment ou l'on ferme la canalisation. Parce que ce stock est permanent on peut en assimiler le coût à celui des conduites; ainsi il serait logique de traiter sur le même pied le prix du contenant et du contenu.

Pertes sur les devises étrangères au moment du remboursement d'emprunts à long terme

Il a fallu recourir à des emprunts pour compléter le capital-actions en vue de développer les industries extractives et il faudra continuer de le faire. Par suite de l'impuissance ou de l'insuffisance du marché monétaire canadien, nous avons dû rechercher une partie de ces fonds à l'étranger.

Lorsque nous remboursons ces dettes nous éprouvons des pertes sur les devises étrangères, ce qui ajoute au prix de l'argent; ce sont des frais qui, comme les intérêts, doivent être pris à même les recettes subséquentes.

Present tax laws permit foreign exchange losses on interest payable in foreign currency to be deducted in determining income but do not permit the deduction of foreign exchange losses incurred on the repayment of principal.

We recommend:

(a) foreign exchange losses be deductible in determining taxable income at the time they are incurred. Similarly foreign exchange gains would be included in income.

(b) foreign exchange losses or gains be determined by deducting from the amount, in Canadian dollars, required to repay the debt, the amount realized in Canadian dollars at the time the debt was incurred. It would be more equitable using the Canadian dollar equivalent at the date the debt was incurred rather than using a theoretical rate of exchange on "valuation day".

La loi actuelle permet de déduire les pertes de ce genre faites sur l'intérêt exigible en monnaie étrangère, mais non celles qui proviennent du remboursement du principal.

Nous recommandons:

a) que les pertes et les gains sur les devises étrangères entrent dans le calcul du revenu imposable pour l'année où ils ont eu lieu.

b) qu'on soustrait du montant remboursé en dollars canadiens la perte ou le gain réalisé en dollars canadiens au moment de l'emprunt. Il serait plus juste de se servir de l'équivalent en dollars canadiens au moment de l'emprunt que de recourir à un taux de change théorique «le jour de l'évaluation».

INFLATION

In the past decade Canada has been plagued with excessive inflation which has been detrimental to the development of the country. There are serious side effects of inflation, many of which are insidious and punitive; the more important of these effects are noted below.

(1) The depreciation of the value of money erodes savings and penalizes taxpayers on fixed income.

(2) Investors are unwilling to lend their money on a long term basis unless they are assured of very high interest rates to compensate for the loss in the value of money.

(3) Spiralling wages and prices destroy competitiveness in world markets.

(4) Taxpayers are faced with a hidden tax in that exemptions for individual taxpayers become inadequate, higher wages result in higher tax rates and deductions of historical costs for business do not provide sufficient allowance for growth.

(5) Investors in Government bonds are also faced with a hidden tax because they are repaid at a later date with depreciated money.

Economists have many conflicting theories about the causes of inflation but most will agree that it is aggravated by expenditures of Government and individuals on consumer goods and services. If substantial amounts of

L'INFLATION

Au cours de la dernière décennie le Canada a souffert d'une inflation excessive qui a nui au développement du pays. L'inflation comporte de sérieux effets indirects dont bon nombre sont insidieux et répressifs; en voici les principaux exemples:

(1) La dévalorisation de la monnaie ronge l'épargne et elle grève particulièrement les contribuables à revenu fixe.

(2) Les financiers refusent de prêter à long terme à moins de toucher des intérêts très élevés qui compensent la dévalorisation de la monnaie.

(3) La montée en flèche des salaires et des prix détruit la concurrence sur les marchés mondiaux.

(4) Les contribuables sont assujettis à un impôt occulte en ce que les exemptions accordées aux particuliers deviennent insuffisantes, la hausse des salaires produit une majoration fiscale et la déduction des coûts habituels des entreprises ne laisse pas une marge suffisante d'expansion.

(5) Les détenteurs d'obligations gouvernementales sont, eux aussi, assujettis à un impôt occulte parce qu'ils touchent leurs coupons à une date ultérieure en monnaie dévalorisée.

Les économistes avancent bien des théories contradictoires touchant les causes de l'inflation, mais la plupart reconnaissent que les dépenses gouvernementales et individuelles en services et en biens de consommation

money are diverted from investment in productive capacity to the purchase of consumer goods and services, the result will be inflationary pressure in the economy. There will be a tendency for exports to decline while imports increase, further depressing the productivity of the nation's economy.

The White Paper proposals for tax reform are inflationary. Hundreds of millions of dollars would be transferred from the investment sector to the consumer sector and to Governments, both of which would spend the money on consumer goods and services. The low income group will suffer most from inflation; price increases will nullify much of the benefit of the proposed tax reductions. The higher creditable tax under the integration proposals will be of little benefit because the majority of the low income group are borrowers not investors. The effect on the cost of housing will be particularly severe; the increase in monthly payments caused by a 1 per cent difference in interest rates on the purchase of a home would in most cases more than offset the amount of the tax saving proposed for this group.

The provisions to tax capital gains, combined with existing estate tax laws, would seriously reduce accumulated investment capital. The obvious intent to tax away savings would, in the long run, inhibit the desire to save and convince taxpayers that they would be better to spend their money rather than have it taken away by taxes and inflation.

It appears that the authors of the White Paper have ignored the effects of their provisions in two areas; firstly, increases in wage rates resulting from inflation and the inclusion of other sources such as unemployment insurance benefits, employer contributions to medical plans and proposed capital gains in income would move many taxpayers into higher rates of tax; secondly, the annual reduction in savings of $525 million which would be reached by the fifth year, is contrary to the increase in savings which, in the opinion of the Economic Council of Canada, is needed if Canada is to reach its economic potential.

MISCELLANEOUS

There are other proposals or lack of proposals that concern the members of the CPA about which we offer our comments or suggestions. We can only make a proper evaluation of a tax system when all of the factors having an impact on our members are considered. Not all of the items discussed

aggravent le problème. Si l'on détourne des sommes substantielles de placements productifs vers les services et les biens de consommation, l'économie subira une pression inflationnaire. Les exportations auront tendance à baisser et les importations à monter, ce qui contribuera à réduire encore davantage la productivité de l'économie du pays.

Les propositions de réforme fiscale du Livre blanc favorisent l'inflation. Des centaines de millions de dollars passeront du secteur de l'investissement à celui des consommateurs et des gouvernements qui tous les deux consacreront leur argent à l'acquisition de services et de biens de consommation. C'est le citoyen à revenu modeste qui souffrira le plus de l'inflation; l'augmentation des prix va annuler une bonne partie des réductions d'impôt envisagées. En vertu de la proposition d'intégration, l'avoir fiscal le plus élevé ne sera guère profitable car la majorité des bas salariés sont des emprunteurs et non des prêteurs. L'incidence sur le coût de l'habitation sera particulièrement sérieuse; la hausse des mensualités provenant d'une différence de un pour cent dans le taux d'intérêt sur l'achat d'une maison dépassera dans la plupart des cas le dégrèvement proposé.

Les dispositions visant à imposer les gains de capital ajoutées à la loi actuelle de l'impôt sur les biens transmis par décès réduiront grandement les placements accumulés. L'intention manifeste d'imposer l'épargne va à la longue étouffer le désir de faire des économies et convaincre le contribuable qu'il vaut mieux dépenser son argent que de le voir absorber par le fisc ou l'inflation.

Il semble que les auteurs du Livre blanc n'ont pas prévu l'effet de leurs propositions dans deux domaines: d'abord la hausse des salaires attribuable à l'inflation et l'inclusion d'autres revenus tels que les prestations d'assurance-chômage, les contributions de l'employeur aux services de santé ainsi que les gains de capital feront passer bien des contribuables à un palier fiscal plus élevé; deuxièmement la réduction annuelle de l'épargne qui atteindra $525 millions la cinquième année du plan vient en contradiction avec la déclaration du Conseil économique du Canada qui prétend que notre pays doit augmenter ses épargnes s'il veut atteindre son potentiel économique.

REMARQUES DIVERSES

La CPA s'inquiète de certaines autres propositions ou de silences qu'elle voudrait commenter. Nous ne pouvons estimer un système fiscal à sa juste valeur qu'en examinant l'effet qu'exerceront tous les facteurs en cause sur nos membres. Les articles que nous aborderons maintenant ne sont pas tous également

below are important to all of our members, but they do generally affect our industry since the smaller members, auxiliary services and secondary industries are all important to the health of our industry.

Taxation of Non-residents

The hardships that would be imposed on the owners of large blocks of shares of widely-held Canadian corporations by the proposal to tax unrealized gains in the value of the shares were explained earlier in this submission. These hardships apply equally to non-residents and would be particularly harsh on those corporations that have made shares of subsidiaries available to Canadians as a result of the existing incentives offered by the Canadian Government. The proposal would discourage the issue to Canadians of any equity in other corporations which are now wholly owned subsidiaries of non-resident corporations.

The taxation of non-residents on capital gains on the sale of shares of closely-held Canadian corporations or from blocks of more than 25 per cent of widely-held Canadian corporations is contrary to the present provisions of international tax agreements. It is unlikely that agreement could be reached for a complete reversal of the present provisions that such capital gains are taxed only in the country of residence of the investor. Agreement for the taxation of non-residents on unrealized gains is even less likely. In the absence of such agreement, enforcement of the tax on non-residents would be difficult and the non-resident would be subject to both the Canadian tax on the accrued gain and a subsequent tax in his own country on the realized gain without any credit for the tax paid on the accrued gain if the shares are subsequently sold. The proposal will most certainly make Canada less attractive for foreign investment, other than portfolio investors, and discourage non-residents from expanding their operations to Canada.

As stated in the White Paper, the proposals relative to thin capitalization are arbitrary and may have to be altered. No details are given as to the basis of determining the ratio of shareholder debt to equity that would indicate, for example, whether equity would include the initial capital contribution if it had been subsequently reduced by operating losses. Instead of being fixed, the debt-equity ratio should be flexible and dependent on such factors as rate of interest, terms of repayment and the type of operations. To illustrate, pipe lines are sometimes financed on a four or five to one debt-equity ratio. The proposal should also be modified to include

importants pour nous, mais en général ils touchent notre association, car nos membres, même les plus petits, les services auxiliaires et les industries secondaires contribuent tous à la santé de notre économie.

Imposition des étrangers

Nous avons déjà exposé dans notre mémoire les difficultés que la proposition d'imposer les gains non réalisés causera aux détenteurs de larges tranches d'actions de sociétés canadiennes publiques. Les étrangers seront dans le même cas, surtout les compagnies qui, à la suite des incitations offertes par le Gouvernement du Canada, ont mis les actions de leurs filiales à la disposition de nos compatriotes. La proposition va rebuter l'émission canadienne d'obligations lancées par d'autres sociétés qui sont maintenant des filiales entièrement aux mains de compagnies étrangères.

L'imposition des gains de capital étranger sur la vente d'actions de sociétés canadiennes privées ou sur des tranches de plus de 25 pour cent de sociétés canadiennes publiques est contraire aux dispositions fiscales internationales. Il est peu probable qu'on arrive à s'entendre pour changer complètement les mesures actuelles voulant que seuls sont imposables les gains de capital réalisés dans le pays de l'actionnaire. Il est encore moins vraisemblable qu'on en vienne à accepter d'imposer les gains étrangers non réalisés. En l'absence d'ententes de ce genre, il sera difficile d'imposer les étrangers, car ceux-ci seraient assujettis à la fois au fisc canadien sur les gains d'exercice et ils devraient verser un autre impôt dans leur propre pays sur les gains réalisés sans jouir d'aucun crédit pour l'impôt versé sur les gains d'exercice au cas où ils vendraient ultérieurement leurs actions. La proposition contribuera certainement à faire du Canada un pays peu attrayant pour l'investissement extérieur, sauf dans le cas de courtiers en valeur, et les financiers étrangers n'auront aucun intérêt à travailler à l'expansion de leurs entreprises au Canada.

Comme on le dit dans le Livre blanc, les propositions relatives à la restriction du capital sont arbitraires et il faudra sans doute les corriger. On ne donne aucune explication sur la base de calcul du rapport qu'il y a entre la créance de l'actionnaire et la valeur des obligations qui indiquerait, par exemple, si ces obligations comprennent la contribution initiale au cas où des pertes subséquentes à l'achat en auraient réduit la valeur. Le rapport créance-obligation devrait être non pas fixe, mais souple et subordonné à des éléments tels que le taux d'intérêt, les termes de remboursement et le genre d'entreprises. A titre d'exemple, on finance parfois les oléoducs selon un

the consideration of any other pertinent factors in determining whether an advance is, in fact, a loan or capital.

Business Expenses

It is proposed, in Section 1.35 and other parts of the White Paper, that "benefits" received by employees or owners of businesses would be included in income for those taxpayers and other "benefits or entertainment expenses" would be non-deductible business expenses. There is no doubt that such expenses should be allowed only to a reasonable extent but the proposals are unreasonable and would severely restrict normal business activities. The restrictions proposed for business and entertainment expenses are illogical and abuses could be prevented under our existing tax law.

Scope of the Proposals for Tax Reform

The White Paper proposes many changes which could have potentially far-reaching effects, but ignores, or dismisses, the consequences of instituting these changes without considering estate taxes, tariffs, sales taxes or rates of capital cost allowances. Further, the proposed changes in the Canadian tax system indicate that the government is pre-occupied with social reform and protection of revenue rather than the development of Canadian industry and the control of Government expenditures.

Suggested Changes to Existing Tax Law

Three anomalies in the current tax system which should be considered in any tax reform are briefly summarized below.

(1) The acquisition costs of mineral rights are deductible from depletable income; the proceeds from disposal are taxed at ordinary rates. As a result, if mineral rights are purchased and subsequently sold at the same price there is no profit but the Government would collect income taxes.

(2) Income is deemed to arise on the transfer of petroleum mineral rights from wholly-owned subsidiaries to parent corporations, virtually prohibiting the merging of corporations that are not incorporated in a common jurisdiction and thus not able to amalgamate.

(3) Canadian oil companies are severely restricted with respect to deductions for exploration and development expenses outside of Canada; the effect is

rapport créance-obligation de quartre ou cinq sur un. La proposition devrait aussi inclure tout autre facteur qui servirait à déterminer si une avance de fonds est en réalité un prêt ou un investissement.

Les frais d'entreprises

A la Section 1.35 et ailleurs dans le Livre blanc, on propose que les «bénéfices» reçus par les employés ou les propriétaires d'entreprises feraient partie du revenu de ces contribuables et que les autres «avantages et frais de représentation» ne seraient plus admissibles. Il n'y a aucun doute qu'on devrait restreindre ces dépenses à un montant raisonnable, mais la proposition n'est pas équitable et elle gênera sérieusement la marche normale des affaires. Les restrictions qu'on impose aux frais d'entreprises et de représentation sont illogiques; on pourrait réprimer les abus en appliquant la loi actuelle sur l'impôt.

Portée des propositions de réforme fiscale

Le Livre blanc propose de nombreuses modifications qui pourraient avoir des suites d'une portée incalculable, mais il ignore ou écarte les conséquences qui résulteront de leur mise en œuvre sans tenir compte de l'impôt sur les biens transmis par décès, des tarifs, des taxes de vente ni des taux d'amortissement de capital. De plus, les transformations projetées de notre système fiscal indiquent que le gouvernement se préoccupe de réforme sociale et de protection des revenus plutôt que du développement de l'industrie canadienne et de la réglementation des dépenses gouvernementales.

Modifications proposées à la loi actuelle

Voici résumées brièvement trois anomalies que comporte notre système fiscal actuel et dont devra tenir compte tout projet de réforme fiscale.

(1) Le prix des droits miniers est une dépense qu'on peut déduire des recettes pour épuisement; le produit des ventes est assujetti aux taux ordinaires d'impôt. En conséquence, si l'on acquiert et que l'on revend au même prix les droits miniers, il n'y a aucun profit, mais le Gouvernement touche des impôts.

(2) Les filiales complètement dépendantes qui font passer des droits pétroliers à leurs sociétés-mères sont censées réaliser un revenu; cette disposition vient à peu près empêcher toute fusion de sociétés qui ne sont pas constituées sous une autorité commune.

(3) La déduction des frais d'exploration et de traçage hors des frontières est sévèrement restreinte dans le cas des sociétés pétrolières canadiennes qui, de la sorte,

to inhibit Canadian petroleum companies from expansion into multi-national entities.

GENERAL COMMENTS AND RECOMMENDATIONS

There are numerous suggestions in the Proposals for Tax Reform which are, in themselves, of minor importance but which, in total, would have an important impact on the continuation of the free enterprise system. These plans for reform go far beyond the mere correction of defects; the objective appears to be social reform by which the Government would reduce the tax burden for many taxpayers but the result of the proposals would be to increase Government revenues to the point where free enterprise would no longer function properly. In support of the foregoing statements, our Association suggests that, with the exception of the taxation of capital gains, most of the objectives stated in the White Paper could be achieved by amendments to our present tax system. Our economy could adjust to such amendments with little difficulty in contrast to the serious disruption that would occur to the established patterns of savings and investment with the drastic changes proposed in the ground rules. The Canadian investor now has some degree of confidence in his knowledge of the application of Canadian income tax law but it would take years to establish new ground rules. The CPA contends that the revolutionary major changes proposed would be disruptive and impair the development of Canada.

The consequences of the proposals listed below are incompatible with the objectives to develop a powerful Canadian economy because they would create a tax system that would discourage savings, initiative and risk-taking.

(1) to tax capital gains;

(2) to tax income at such steeply progressive rates that the rates at $24,000 are over 50 per cent;

(3) to increase the burden of taxation on taxpayers who have trained themselves to become future managers;

(4) to create, and then tax, inflation;

(5) to eliminate the deduction for reasonable costs of entertainment and convention expenses;

(6) to transfer massive amounts of capital from the "savers" to the "spenders" thus adding to inflation;

(7) to discourage investment by Canadians in growth industries;

n'ont guère tendance à se transformer en sociétés multinationales.

GÉNÉRALITÉS ET RECOMMANDATIONS

Les propositions de réforme fiscale renferment de nombreuses suggestions qui, en elles-mêmes, n'ont guère d'importance mais qui, dans l'ensemble, exerceront une influence considérable sur les sociétés privées. Ce projet va beaucoup plus loin que la simple correction de certaines faiblesses; le Gouvernement semble avoir pour objectif de mettre en œuvre une réforme sociale qui lui permettrait de réduire le fardeau fiscal de nombre de contribuables mais qui accroîtra également ses revenus au point de gêner le fonctionnement normal de la libre entreprise. A l'appui de ces affirmations notre Association pense que, à l'exception de l'impôt sur les gains de capital, on pourrat atteindre la plupart des fins recherchées par le Livre blanc simplement en modifiant le système fiscal actuel. Notre économie s'accommoderait sans peine de ces modifications; en revanche, les transformations profondes que proposent les règles fondamentales de la réforme entraîneraient un bouleversement sérieux des modes d'épargne et d'investissement établis. Le financier canadien se fie jusqu'à un certain point à sa connaissance de la loi canadienne de l'impôt sur le revenu, mais il faudra des années pour assurer la compréhension de cette nouvelle conception. La CPA prétend que les grands changements révolutionnaires proposés vont restreindre le développement du Canada.

Les propositions énumérées ci-après auront des conséquences incompatibles avec la recherche d'une puissante économie canadienne parce qu'elles vont créer un système fiscal qui va décourager l'épargne, l'initiative et le goût du risque.

(1) imposer les gains de capital;

(2) imposer le revenu à des taux qui augmentent si rapidement qu'ils dépassent 50 p. 100 sur un revenu de $24,000;

(3) accroître le fardeau fiscal des contribuables qui se sont préparés à devenir directeurs d'entreprise;

(4) créer, puis taxer l'inflation;

(5) éliminer la déduction des frais raisonnables de représentation et d'assistance aux congrès;

(6) transférer des capitaux importants des «épargnants» aux «acheteurs», ce qui aggravera encore l'inflation;

(7) décourager l'investissement des Canadiens dans les industries de croissance;

(8) to tax unrealized gains of persons leaving Canada; our industry transfers many employees for experience or on training assignments and such a provision would be most inequitable.

Recommendations

The members of the CPA are most apprehensive about the potential effects of the Proposals for Tax Reform. At first glance the proposals are innocuous and appear to be designed to provide equity; further analysis shows that the proposed changes would adversely affect the business operations, not only of our industry, but of Canada. The following recommendations or proposals are offered by the CPA as viable alternatives to the White Paper proposals:

(1) A depletion allowance of 20 per cent of gross income from production, not to exceed 33⅓ per cent of production profits before deducting exploration and development expenditures.

(2) The proposal to tax unrealized gains should be abandoned.

(3) Provision should be made to preserve the benefits of incentive provisions when income is passed from corporations to their shareholders.

(4) The present depletion should be continued on royalty income received from existing properties or royalty interests.

(5) Income from future royalty interests should be treated as production profits.

(6) Capital gains should not be taxed, but if they are to be, then only when realized and at rates not exceeding 25 per cent. Gains arising from sales of residences and personal property should be exempted.

(7) Provision should be made that taxpayers be entitled to deductions for pipe line rights-of-way, costs of financing, linefill for pipe lines and foreign exchange losses.

(8) Certain anomalies in existing tax law should be corrected.

(8) imposer les gains non réalisés dans le cas de personnes qui quittent le Canada; notre industrie déplace nombre d'employés qui vont acquérir ailleurs de l'expérience ou se former à de nouvelles fonctions; cette disposition serait la plus inéquitable.

Recommandations

La CPA s'inquiète sérieusement des effets possibles des propositions de réforme fiscale. A première vue, le projet semble inoffensif et paraît destiné à augmenter les fonds de placement; pourtant une analyse plus poussée montre que les modifications envisagées auraient une incidence néfaste sur les entreprises commerciales non seulement de notre industrie mais de toute l'économie canadienne. La CPA présente les recommandations suivantes en remplacement des propositions du Livre blanc:

(1) Prévoir une déduction pour épuisement de 20 p. 100 sur les revenus bruts de production jusqu'à concurrence de 33⅓ p. 100 des bénéfices avant de soustraire les frais d'exploration et de traçage.

(2) Abandonner le projet d'imposer les gains non réalisés.

(3) Créer les dispositions visant à sauvegarder les incitations prévues lorsque le revenu passe des sociétés à leurs actionnaires.

(4) Prolonger la déduction actuelle pour épuisement sur les redevances provenant des propriétés existantes ou sur les intérêts.

(5) Traiter les revenus provenant des intérêts de redevances comme des profits de production.

(6) Ne pas imposer les gains de capital; si l'on devait le faire, il faudrait se restreindre aux gains réalisés et à des taux n'excédant pas 25 p. 100. Exempter les gains provenant de la vente de résidences et de propriétés personnelles.

(7) Prévoir des déductions dans le cas des droits de passage des canalisations, des coûts de financement, du prix de la charge des canalisations et des pertes sur les devises étrangères.

(8) Corriger certaines anomalies qui existent dans la loi actuelle de l'impôt.

APPENDIX I

INDUSTRY IMPACT ON THE ECONOMY

Since the discovery of oil at Leduc, Alberta, in 1947, the petroleum industry has grown into a dynamic force in the Canadian economy. It has contributed to a sound economic base for a major expansion of the nation's population, wealth and productivity. It has made a major contribution to Canada's trade balance through increased exports and reduced imports. The industry has greatly enhanced the economic standing of the western provinces, and has been a substantial consumer of capital goods produced elsewhere in Canada. In these ways it has materially strengthened the economic unity of the nation.

It is estimated that without the petroleum industry western Canada would have one million fewer people and the gross national product would be at least $3 billion smaller.* These population and production increases were induced by total western Canadian petroleum expenditures of over $14.1 billion by the end of 1969 of which $1.37 billion were spent in 1969 alone. Governments in Canada have received $3.6 billion of the cumulative total as direct payments for mineral rights and royalties. Revenues rose to an annual level of $1.42 billion by 1969 to a cumulative total of $12.5 billion. The cumulative cash deficit of $1.6 billion at the end of 1969 is expected to be reduced in the future, as annual revenues exceed annual expenditures.

The growth in the petroleum industry's expenditures and revenue in western Canada is summarized in the following table:

Petroleum Industry in Western Canada	1947	1957	1969
	Millions of Dollars		
Expenditures ...	31	622	1,365
Revenue	25	475	1,422
Cumulative Revenue ...			12,556
Cumulative Expenditures			14,113
Cash Deficit			1,557

The revenue figures represent the gross value of produced crude oil, natural gas and associated products. Expenditures include capital, operating and royalty costs involved in exploration and production, but exclude interest and income tax payments as well as

*A Study of the Regional and National Impact of the Petroleum Industry in Canada, by Dr. Eric Hanson.

APPENDICE I

LES INCIDENCES INDUSTRIELLES SUR L'ÉCONOMIE

Depuis la découverte de puits d'huile à Leduc, en Alberta, en 1947, l'industrie pétrolière est devenue un élément dynamique de l'économie canadienne. Elle a fourni un fondement solide à une expansion importante de la population, de la richesse et de la productivité au pays. Elle a apporté une contribution considérable à la balance commerciale du Canada en permettant d'accroître les exportations et de réduire les importations. Elle a fortement relevé le niveau de vie des provinces de l'Ouest et elle a consacré des sommes substantielles à l'acquisition d'équipements fabriqués ailleurs au Canada. C'est ainsi qu'elle a sans contredit renforcé l'unité économique nationale.

On estime que, sans l'industrie pétrolière, la population de l'Ouest canadien serait inférieure d'un million et le produit national brut d'au moins $3 milliards.* Cet accroissement démographique et industriel est attribuable à l'exploitation pétrolière de cette région qui atteignait plus de $14.1 milliards à la fin de 1969 dont $1.37 milliard dépensé cette année-là. Les gouvernements ont touché $3.6 milliards de ce total cumulatif à titre de paiements directs de redevances et de droits miniers. Les revenus ont atteint un niveau annuel de $1.42 milliard en 1969 pour un total cumulatif de $12.5 milliards. Le déficit de gestion de $1.6 milliard accumulé à la fin de 1969 devrait s'amenuiser à l'avenir à mesure que les recettes vont dépasser les dépenses annuelles.

Le Tableau suivant résume l'augmentation des dépenses et des recettes de l'industrie pétrolière dans l'Ouest du Canada:

Industrie pétrolière dans l'Ouest du Canada	1947	1957	1969
	Millions de dollars		
Dépenses	31	622	1,365
Recettes	25	475	1,422
Accumulation Recettes			12,556
Accumulation Dépenses			14,113
Déficit de gestion			1,557

Les recettes représentent la valeur brute de production du mazout, du gaz naturel et des sous-produits. Les dépenses comprennent le capital, les coûts de fonctionnement et les redevances impliqués dans l'exploration et le traçage mais non pas l'intérêt, l'impôt sur le

*A Study of the Regional and National Impact of the Petroleum Industry in Canada, par le Dr Eric Hanson.

marketing, refining, main pipe line costs and the Athabasca tar sands.

One of the petroleum industry's most beneficial effects on the national economy has been its contribution to the improvement of Canada's trade position. By 1969, with exports of crude and products running at a level of 555,000 barrels per day and exports of natural gas at 1.9 billion cubic feet per day, the trade balance of hydrocarbons and sulphur had risen from a deficit of $320 million in 1957 to a surplus of $197 million in 1969. Without the development which has taken place since 1947, there would have been a deficit of approximately $1,700 million in 1969 since practically the entire domestic demand for petroleum products would have had to be supplied by imports. It is noteworthy that the value of Canadian hydrocarbon and co-product exports exceeded $818 million in 1969.

In considering the impact of the petroleum industry on the national economy and on regional development, recognition should be given to recent trends. In 1959, of the 265 million acres of petroleum rights held by the industry, 100 million acres (37 per cent) were leased from the Federal Government. In early 1970 the industry held over one billion acres of petroleum rights, of which 843 million (84 per cent) were leased from the Federal Government, and most of this acreage was in remote areas. These statistics give some indication of the potential benefits to the Government of Canada.

revenu, la commercialisation, le raffinage, la canalisation principale ni les sables bitumineux de l'Athabasca.

L'un des effets les plus bénéfiques que l'industrie pétrolière a exercé sur l'économie nationale a été la part qu'elle a prise dans le redressement de la position commerciale du Canada. En 1969, les exportations du mazout et des sous-produits atteignaient 555,000 barils par jour et celles du gaz naturel 1.9 milliard de pieds cubes par jour; ainsi la balance commerciale des hydrocarbures et du soufre est passée d'un déficit de $320 millions en 1957 à un excédent de $197 millions en 1969. Sans l'expansion réalisée à partir de 1947, nous aurions éprouvé un déficit d'environ $1,700 millions en 1969, vu qu'il aurait fallu à peu près entièrement combler par l'importation la demande domestique de produits pétroliers. A noter que la valeur des exportations d'hydrocarbures et de produits voisins a dépassé $818 millions en 1969.

Lorsque nous examinons l'impact qu'a exercé l'industrie pétrolière sur l'économie nationale et l'expansion régionale, il faut tenir compte de certaines tendances récentes. En 1959, des 265 millions d'acres que l'industrie détenait sous forme de droits pétroliers, 100 millions (37 pour cent) appartenaient au Gouvernement fédéral. Au début des années 1970 l'industrie avait acquis des droits pétroliers sur un milliard d'acres, dont 843 millions (84 pour cent) appartenaient au Gouvernement fédéral et dont la plus grande partie était située dans des zones reculées. Ces renseignements satistiques donnent une indication des bénéfices que le Gouvernement du Canada a pu retirer.

APPENDIX II

EFFECT OF INTEGRATION ON SHAREHOLDERS

Exhibit Showing Loss of Depletion to Resident Shareholders

	Closely-held Company		Widely-held Company	
	With Depletion	Without Depletion	With Depletion	Without Depletion
Pre-Tax Income	$600	$600	$600	$600
Depletion	200	—	200	—
Tax Paid	200	300	200	300
Dividend to Shareholder	400	300	400	300
Tax Credit	200	300	100	150
Taxable Amount to Shareholder	600	600	500	450
Gross Tax Payable (50%)	300	300	250	225
Tax Credit	200	300	100	150
Net Tax Paid by Shareholder	100	—	150	75
Net Proceeds to Shareholder	$300	$300	$250	$225
Total Tax as % of Pre-Tax Income	50%	50%	58.3%	62.5%

APPENDICE II

L'INFLUENCE DE L'INTÉGRATION SUR LES ACTIONNAIRES

Tableau indiquant la perte de dégrèvement qu'éprouvent les actionnaires canadiens

	Sociétés privées		Sociétés publiques	
	autorisées à une déduction	non autorisées à une déduction	autorisées à une déduction	non autorisées à une déduction
Revenu brut	$600	$600	$600	$600
Déduction pour épuisement	200	—	200	—
Impôt	200	300	200	300
Dividende versé aux actionnaires	400	300	400	300
Crédit d'impôt	200	300	100	150
Montant exigible de l'actionnaire	600	600	500	450
Impôt brut exigible (50%)	300	300	250	225
Crédit d'impôt	200	300	100	150
Impôt net versé par l'actionnaire	100	—	150	75
Revenu net de l'actionnaire	$300	$300	$250	$225
Impôt total en % du revenu brut	50%	50%	58.3%	62.5%

Closely-held Company

The example shows that, despite the fact one company receives the benefit of a depletion allowance, the net proceeds to shareholders of closely-held companies are $300 in each case thus proving that the benefit is completely nullified by the integration proposals. Onder the proposed partnership election the benefit of depletion could be passed on to the shareholder. If the shareholder is an individual he will receive the benefit of depletion; if the shareholder is a company it will obtain the benefit of depletion but that benefit cannot be passed on to its individual shareholders.

Widely-held Company

The example shows that the first widely-held company receives the benefit of a $200 depletion allowance. The depletion allowance would normally be expected to provide a $100 advantage for the company and this is reflected in the example. However, the true risk-takers are the shareholders of the company and the ultimate benefit to them is only $25. Therefore they have lost $75 or 75 per cent of the $100 benefit which was originally allowed to the company.

Sociétés privées

Ce tableau montre qu'en dépit de la déduction pour épuisement dont jouit une société, le revenu net des actionnaires des entreprises privées est de $300 dans chaque cas, ce qui confirme bien que la proposition d'intégration annule entièrement cet avantage. Aux termes de l'option envisagée de constitution en société de personnes, ce dégrèvement peut aller à l'actionnaire. S'il s'agit d'un particulier, il pourra s'en prévaloir; dans le cas d'une entreprise elle peut, elle aussi, en jouir mais non pas le transmettre à ses actionnaires.

Sociétés publiques

Le tableau indique que la première entreprise publique jouit d'une réduction pour épuisement de $200. Ce dégrèvement permet normalement d'épargner $100 à la société; l'exemple le confirme. Toutefois, ce sont les actionnaires de l'entreprise qui prennent les vrais risques et ils n'arrivent qu'à épargner $25. Ainsi ils perdent $75 ou 75 pour cent du $100 qui est d'abord destiné à la société.

APPENDIX III

DESCRIPTION OF THE INDUSTRY AND ITS CAPITAL REQUIREMENTS

Introduction

Canada and many other countries have adopted special income tax provisions as incentives for the development of the mining and petroleum industries. There are many who believe that these provisions give the industry an unwarranted preferential treatment which results in an undue postponement of income taxes. This belief stems from the lack of knowledge of the risks involved, the capital requirements and the long payout of the industry. In most cases years elapse from the time of the initial expenditures until the development of any operation capable of providing profits for continued expansion. It is not a get rich quick business as generally believed.

One factor that is often overlooked in assessing the risks and capital requirements of the industry is the time lapse from the commencement of exploration until the eventual production and sale of oil and gas. The reasons for this time lag may be appreciated by considering the time sequence of the exploratory and development operations.

Description of industry

The first step in exploration is the selection of areas which are geologically favourable for the accumulation of hydrocarbon reservoirs. In Canada, such land areas cover part of Manitoba, most of the three western provinces and the Arctic Islands; offshore areas include both the east and west coasts as well as the Arctic and Hudson Bay. The selection is made from available acreage, considering both the geological prospects and cost of exploration.

After acquisition and further, more detailed, geological studies, normally the next step is to carry out geophysical, or seismic, surveys to study the deep rock formation. These surveys may require up to two or more years to complete and, hopefully, will find some indication of favourable drilling locations.

The final step in exploration is the drilling of any favourable locations. This is the only way to prove or disprove the existence of

APPENDICE III

TRAVAUX DE L'INDUSTRIE ET CAPITAUX NÉCESSAIRES

Introduction

Le Canada, comme bien d'autres pays, a adopté des mesures fiscales particulières qui servent d'incitation à l'expansion des industries minières et pétrolières. Il y a des gens qui pensent que ces dispositions accordent à ces entreprises un traitement préférentiel non justifié qui permet un ajournement excessif de l'impôt sur le revenu. Cette prétention provient du manque de connaissance des risques impliqués, des capitaux nécessaires et de la longue période de décaissement que connaît cette industrie. Dans la plupart des cas il se passe des années entre le moment des premiers déboursés et le stade de développement d'une opération qui rapporte des profits servant à assurer la continuation de l'expansion. Ce n'est pas, comme on le croit généralement, une industrie qui vous rend riche en peu de temps.

Lorsqu'on évalue les risques et les besoins en capitaux de ces entreprises, on oublie souvent le laps de temps qui s'écoule entre le début de la prospection et la production ou la vente éventuelle du pétrole et du gaz. On comprendra mieux les raisons de ce décalage si l'on considère la suite des opérations d'exploration et de traçage.

Travaux de l'industrie

La première phase de l'exploration consiste à choisir les régions dont la configuration géologique se prête à l'accumulation de réservoirs d'hydrocarbures. Au Canada, on trouve des terres de ce genre au Manitoba, dans la plupart des trois provinces de l'Ouest et dans les îles de l'Arctique; les régions au large du littoral comprennent les côtes est et ouest du pays ainsi que l'Arctique et la baie d'Hudson. On fait ce choix en tenant compte de l'étendue disponible, des possibilités géologiques et du coût de l'exploration.

Une fois les droits acquis et à la suite d'autres études géologiques plus poussées, l'étape suivante consiste à faire des relevés géophysiques ou sismiques en vue d'étudier la formation rocheuse en profondeur. Ces relevés exigeront deux ans ou plus et ils apporteront, espère-t-on, certaines indications quant à des endroits favorables au forage.

La dernière phase de l'exploration comprend le forage des puits. C'est le seul moyen d'établir la présence ou l'absence de réserves

hydrocarbon reserves. The odds against success are formidable, as indicated by the following success ratio of exploratory wells:

	No. of Wells	Percentage Success	Percentage of Reserves
Total exploratory wells drilled in Canada 1947–1968	13,205		100%
Major discoveries (over 25 million barrels of crude oil or equivalent)	152	1.15%	83.65
Discoveries of 1 to 25 million barrels of crude oil or equivalent	600	4.40	15.36
Total commercial	752	5.55%	99.01%

An additional 764 wells found production that did not warrant further development and 11,689 were dry holes.

A discovery is followed by development drilling to prove or delineate the extent of the reservoirs and the productivity of the fields. In the process many uneconomic wells may be drilled to establish field limits. Decisions must be made with respect to treatment facilities, gathering facilities and delivery equipment, all of which involve a degree of risk. The degree of risk for development is less for crude oil than for natural gas and its related products, but there is still a substantial chance of error through lack of knowledge of the reservoir.

The final phase of the industry is the production of proven reserves. Although initial and secondary recovery procedures have been greatly improved in recent years, less than one third of the oil in the reservoirs discovered to date is likely to be produced by currently known techniques. A relatively small increase of even 5 per cent in ultimate recovery of oil in place would add hundreds of millions of dollars to the value of Canadian oil reserves. Although production involves the least risk, there is still a high degree of research involved and therefore uncertainty as to the ultimate value of production. The result of this uncertainty is a bias against oil risks by Canadians, even in the production phase.

Production is not feasible without pipe lines for the gathering and transportation of oil and gas to ultimate markets in Canada and the United States. Major pipe lines, which require substantial investment in physical facilities, are constructed when the

d'hydrocarbures. Les chances d'insuccès sont énormes, comme l'indique le rapport suivant de réussite dans la découverte de puits d'exploration:

	Nombre de puits	Pourcentage de réussite	Pourcentage des réserves
Total des puits d'exploration forés au Canada de 1947 à 1968	13,205		100%
Découvertes importantes (plus de 25 millions de barils de mazout ou de produits équivalents)	152	1.15%	83.65
Découvertes de 1 à 25 millions de barils de mazout ou de produits équivalents	600	4.40	16.36
Production commerciale totale	752	5.55%	99.01%

En outre, 764 puits n'ont pas fourni une production exploitable et 11,689 étaient secs.

A la suite d'une découverte vient le traçage qui sert à marquer les dimensions des réservoirs et la productivité du champ. A cette fin il faudra peut-être forer nombre de puits. Nous devons aussi prendre des décisions qui touchent les installations de traitement, d'assemblage et de livraison et qui toutes comportent des risques. Ceux-ci sont moindres dans le cas des champs de mazout que dans celui du gaz naturel ou de produits voisins, mais il reste de grandes possibilités d'erreurs car on ne connaît pas bien le réservoir.

Enfin arrive l'étape de l'exploitation des réserves établies. Bien qu'on ait grandement amélioré, au cours de ces dernières années, le processus primaire et secondaire de récupération, il est peu probable que les techniques connues produisent moins du tiers du pétrole découvert à ce jour dans les réservoirs. Une augmentation relativement faible même de 5 pour cent de la récupération ultime de pétrole connu ajouterait des centaines de millions de dollars à la valeur des réserves canadiennes. Même si c'est la production qui offre le moins de risques, elle comporte encore un degré élevé de recherche, partant d'incertitude quant au rendement qu'elle apportera. Ce sont ces aléas qui expliquent, chez les Canadiens, l'hésitation à investir dans ces entreprises même au stade de la production.

La production serait paralysée si l'on ne disposait pas de canalisations qui permettent de recueillir et de transporter le pétrole et le gaz vers les marchés du Canada et des États-Unis. Quand l'offre et la demande d'hydrocarbures suffisent à entretenir un système de

supply of and demand for hydrocarbons can support an economic transportation system. The field prices paid for crude oil and natural gas are closely associated with the cost of transportation in that the end selling price, including transportation costs, must be competitive with other sources of energy in any particular market area. The risk involved with respect to pipe lines is tied to the supply of hydrocarbons, tempered by the demand for these hydrocarbons. Some idea of the investment involved may be gained from the cost of the Trans Canada gas pipe line system which was greater than the cost of the St. Lawrence Seaway.

Over-estimates as to the potential reservoirs to be served or of the size of markets and the competition, will lead to costly overcapacity; under-estimates of the same factors will require expensive duplication, or looping, of the original installations. This problem can be brought into focus by referring to the estimated costs of transportation facilities to serve the Northwest Territories and the Arctic. It is most probable that a pipe line will be required for liquid hydrocarbons and another for natural gas to reach Canadian and U.S. markets. Preliminary estimates of the costs of each of these pipe lines have run as high as $2.0 billion. The potential loss that could result from under-building or overbuilding in relation to the potential reserves is substantial.

This brief review of the industry is given to illustrate both the risks and the long period of time involved in finding and developing hydrocarbons and related products as well as in the production and transportation to market. The nature of the operations create financial requirements not found in other industries. If a new participant in the industry acquires leases, conducts geological and geophysical surveys and drills an exploratory well, an average of five to ten years can elapse before obtaining production, but the period can be less if the first well drilled is successful. The typical exploration and development program can be shortened by drilling a well under a farmout agreement or acquiring a semi-proven lease, thereby skipping some of the preliminary exploration operations, but again assuming that the first well is productive, the period from the commencement of operations until a payout of the drilling costs is received is likely to be several years. A more realistic prospect of the payout that can be expected is illustrated by a 20 year summary of the operations of Great Plains Development of Canada Ltd. which was published in its 1969 annual report. The summary reports total costs, operating expenses and interest paid for the period 1950

transport économique on construit de grands oléoducs dont les installations matérielles exigent des investissements substantiels. Le prix de revient de l'huile brute et du gaz naturel est étroitement lié au coût du transport en ce que le prix de vente, y compris le transport, doit concurrencer le coût des autres sources d'énergie dans une zone commerciale donnée. Le risque que comporte l'oléoduc dépend de l'offre d'hydrocarbures, eu égard à la demande qu'on en en fait. On a une idée des investissements nécessaires lorsqu'on se rend compte que le gazoduc Trans Canada a coûté plus cher que le Voie maritime du Saint-Laurent.

Une surestimation des réservoirs ou des marchés éventuels à desservir de même que de la concurrence entraîneront une surcharge coûteuse; une sous-estimation des mêmes facteurs exigera des dédoublements d'installations qui coûtent cher. Un exemple mettra ce problème bien en lumière; reportons-nous aux coûts estimatifs des moyens de transport venant des Territoires du Nord-Ouest et de l'Arctique. Il est fort probable qu'il faudra deux canalisations qui permettront aux hydrocarbures liquides et au gaz naturel d'atteindre les marchés canadiens et américains. Des estimations préliminaires du coût de ces installations vont chercher dans les $2 milliards. Le fait de construire trop grand ou trop petit, eu égard aux réserves prévues, pourrait entraîner une perte considérable.

Cette brève revue des travaux de l'industrie vise à faire voir les risques, de même que le temps requis pour découvrir et exploiter les hydrocarbures et les produits voisins, ainsi que pour les produire et les transporter vers les marchés. La nature de ces opérations impose des besoins financiers inconnus des autres industries. Lorsqu'un nouvel exploitant acquiert une concession, il effectue des relevés géologiques et géophysiques; il fore un puits d'exploration; il lui faut compter en moyenne cinq à dix ans avant d'arriver à l'étape de production, peut-être moins s'il découvre du pétrole au premier puits. On peut raccourcir le programme ordinaire d'exploration et de traçage en forant un puits selon un accord de location ou en acquérant une concession à moitié établie; cela permet d'éliminer certaines des opérations préliminaires d'exploration; toutefois même si l'on assume que le premier puits est fécond, il y a des chances qu'il s'écoule plusieurs années entre le début des opérations et le remboursement des coûts de forage. Un résumé de vingt ans de travaux de la Great Plains Development of Canada Ltd, publié dans le rapport annuel de 1969 de cette société, donnera une perspective plus réaliste des décaissements à attendre. On y mentionne le total des coûts,

to 1969 of $107,000,000. During this same period total revenue was approximately $91,000,000 leaving $16,000,000 to recover. Great Plains has been one of the more successful oil companies in its acquisitions and discoveries and after 20 years has not reached a payout.

Reserves-to-production ratios

One of the reasons for such a slow payout is the physical limitations on the rate of production of crude oil and gas in relation to reserves. An appreciation of the capital requirements requires an understanding of these limitations as well as their significance in relation to an expanding market. Oil or gas is found in porous limestone or sand formations and the maximum or open flow rate of production is limited by the permeability of the formation and reservoir pressure. This is not the only limiting factor. Production at maximum rates will result in high gas-oils ratios, water breakthrough and other such losses or inefficient use of reservoir pressure which in turn will result in substantial losses in the recovery of oil and gas in place. Consequently production is usually limited to what is known as the maximum efficient rate (MER) calculated by petroleum engineers and enforced by conservation controls, to ensure the maximum economic recovery of the reserves.

As a result of the physical limitations on the production of oil, the maximum rate of production that can be reached in any year, if all the oil produced could be sold, varies in different reservoirs but is generally in the range of 10 per cent to 11 per cent of recoverable oil in a reservoir. However, this rate can only be achieved if production is at the maximum allowable rate throughout the year. In practice the amount of oil that can be produced and sold varies during the year and the maximum rate can only be reached at the time of peak demand. Consequently the maximum effective annual rate of production is usually about $\frac{1}{12}$ to $\frac{1}{13}$ of the recoverable oil in place. This ratio is expressed in the industry as a reserves to production ratio of 12 to 13 years.

A further word of explanation is necessary and must be emphasized. A reserves ratio of 12 years does not mean that the recoverable oil can be produced in 12 years. In each succeeding year the maximum rate of production remains at $\frac{1}{12}$ and therefore constantly declines in the same manner as capital cost allowances calculated on a declining balance.

des frais de fonctionnement et de l'intérêt versés entre 1950 et 1969, soit $107,000,000. Au cours de cette même période, le revenu total a atteint environ $91,000,000, ce qui laisse $16,000,000 à récupérer. La Great Plains, qui a été l'une des sociétés pétrolières les plus efficaces dans ses acquisitions et ses découvertes, n'a pas réussi à faire ses frais après 20 ans de travaux.

Rapport réserves-production

L'une des raisons pour un remboursement si lent est la limitation matérielle imposée au rythme de production de l'huile brute et du gaz par rapport aux réserves. Pour se rendre compte du besoin de capitaux il faut comprendre ces restrictions, de même que leur incidence sur les marchés en expansion. On trouve le pétrole et le gaz dans la pierre calcaire poreuse et les formations sablonneuses; c'est la perméabilité du terrain et la pression du réservoir qui règlent le taux maximum de production. Ce ne sont pas les seuls facteurs limitatifs. La production à un rythme maximum entraînerait des rapports élevés gaz-pétrole, des pénétrations d'eau et d'autres pertes de ce genre, ou une utilisation peu profitable de la pression du réservoir, ce qui provoquerait un gaspillage sérieux dans le processus de récupération du pétrole et du gaz des puits. En conséquence, la production se limite d'ordinaire à ce qui s'appelle le taux maximum efficace (MER); il est établi par les ingénieurs du pétrole et appliqué selon le règlement de conservation afin d'assurer la récupération économique maximum des réserves.

En conséquence de la limitation matérielle, le taux maximum de production qu'on peut atteindre en une année donnée, si l'on peut vendre tout le pétrole produit, varie avec chaque réservoir, mais il se situe en général autour de 10 à 11 pour cent du pétrole récupérable d'un réservoir. Toutefois on ne peut atteindre ce rythme que si la production se maintient au taux maximum permissible durant l'année. En pratique, la quantité de pétrole qu'on peut produire en vendre varie au cours de l'année et l'on ne peut atteindre le taux maximum qu'au moment de l'apogée de la demande. En conséquence le taux effectif maximum de production annuelle est généralement d'environ 1/12 à 1/13 du pétrole récupérable d'un puits. Nous avons coutume d'exprimer cette quantité par le rapport réserves-production de 12 à 13 ans.

Il reste une autre explication très importante à donner. Un rapport réserves-production de 12 ans ne signifie pas qu'on peut produire le pétrole récupérable en 12 ans. Chaque année le taux maximum de production demeure à 1/12 et par conséquent diminue de la même façon que les amortissements décroissants.

A similar limitation exists on the production of natural gas. In addition there is the problem of providing the necessary gas treating and transmission facilities. It would not be economic to provide facilities for the maximum production available at inception of production because there would be surplus capacity as soon as reserves and production rates begin to drop. Instead facilities are designed for the amount of gas that can be produced throughout the economic life of a field and production during early years must be restricted to this level. Consequently the annual rate of production in a gas field is more uniform and is commonly limited to about $\frac{1}{25}$ of original recoverable reserves.

Another reason contributing to the long term payout of corporations in the industry is the comparatively large increase in reserves that is required to supply a relatively modest increase in the percentage of market demand. If production rates are to remain constant when the wells are already producing at the optimum level of $\frac{1}{12}$ to $\frac{1}{13}$ of reserves, a barrel of new reserves must be found for each barrel produced. If production is expected to increase, reserves of 12 to 13 times the estimated market growth must be found and developed. If, for example, a market growth of 6 per cent per annum is expected, reserves of approximately $1\frac{3}{4}$ barrels must be found and developed for each barrel produced. This may be illustrated as follows:

First Year	
Reserves	12
Production	1
Remaining	11
Second Year	
Production	1.06
Reserves required (12×1.06)	12.72
Deduct—reserves from prior year	(11.00)
New reserves required	1.72

The annual increase in the need for investment in reserves is therefore much greater than the revenue received from the sale of the annual increase in production. The result is an ever increasing requirement for capital.

The difficulty of financing the Canadian oil industry has been aggravated because sales have been low in relation to producing capacity. The present reserves/production ratio is in excess of 20 years. Under these circumstances the limited cash flow from production has made it more difficult to finance additional exploration and development. This problem has been largely caused by the dis-

La même restriction frappe la production de gaz naturel. Il faut en outre fournir les installations nécessaires au traitement et au transport de ce produit. Il ne serait pas économique de se procurer, dès le début, l'équipement voulu pour répondre à la production maximum, car celui-ci dépasserait la capacité requise dès que les réserves et le taux de production commenceraient à diminuer. En réalité, il faut adapter les installations à la quantité de gaz qu'on pourra produire pendant la vie économique du gisement; au cours des premières années, la production doit se restreindre à ce niveau. Ainsi le taux annuel de production d'un champ gazifère est plus uniforme et se limite d'ordinaire à environ 1/25 des réserves récupérables d'un puits.

Une autre raison qui, dans cette industrie, contribue au lent remboursement des sociétés réside dans l'augmentation relativement considérable des réserves requises pour répondre à une hausse assez modeste de la demande du marché. Si l'on veut garder constants les taux de production lorsque les puits atteignent déjà le niveau optimum de 1/12 à 1/13 de leur réserve, il faut trouver un baril de réserve pour chaque baril produit. Si l'on compte augmenter la production, on devra alors découvrir et tracer des réserves équivalant à 12 à 13 fois la croissance envisagée du marché. Par exemple, si l'on s'attend à une augmentation de la demande de 6 pour cent par année, on aura à découvrir et à tracer des réserves pour environ $1\frac{3}{4}$ baril par baril produit. Voici une façon d'illustrer ce problème:

Première année	
Réserves	12
Production	1
Balance	11
Deuxième année	
Production	1.06
Réserves requises (12×1.06)	12.72
Moins: réserves de l'année pécédente	(11.00)
Nouvelles réserves requises	1.72

L'augmentation annuelle de l'investissement à faire dans les réserves est donc beaucoup plus élevée que le revenu provenant de la vente de l'accroissement annuel de la production. De là vient ce besoin toujours croissant le capital.

Le fait que les ventes ont été peu élevées par rapport à la capacité de production a contribué à aggraver la difficulté qu'il y avait à financer l'industrie pétrolière canadienne. Le rapport actuel réserves-production dépasse 20 ans. Dans ces circonstances, les fonds restreints provenant de la production ont compliqué les nouveaux travaux d'exploration et de traçage. Ce problème s'explique surtout

tance of Canadian oil and gas fields from the major markets, because it is necessary to develop large reserves and production capacity before the large investment needed for long pipe lines can be justified. This is a continuing situation that must be met before any major expansion of transportation facilities can be undertaken. Consequently production capacity has constantly exceeded pipe line capacity and the penetration of potential markets. In January and February of this year the industry was unable to meet an unusually high export demand because of the lack of adequate pipe line capacity. Although this would indicate that additional facilities should be built, the investment cannot be economically justified at the present time because of the uncertainty of future production levels under the export restrictions that have since been imposed.

Almost continuous high reserves/production ratios in Canada have given the mistaken impression that the industry productive capacity has been overdeveloped. This fallacy is partly explained by the necessity of expanding production capacity before the expansion of pipe lines can be justified. In addition, other factors must be considered. First, the reserves/production ratio is not static. It can change rapidly because increased production rates not only reduce available reserves but concurrently increase the amount of reserves required. This can be illustrated using the 6 per cent growth factor assumed earlier. If no new reserves were being added, remaining actual reserves would fall below 12 times annual production in less than five years as follows:

	Reserves Remaining (Less production)	Reserves Required (12 × production)
Present production/reserves ratio	20	
Deduct—Production		
Year 1	1	12
	19	
Year 2	1.06	12.72
	17.94	
Year 3	1.12	13.44
	16.82	
Year 4	1.19	14.28
	15.63	
Year 5	1.26	15.12
	14.37	

par l'éloignement des champs gazifères et pétrolifères des marchés principaux; en effet, il faut développer d'immenses réserves et une vaste capacité de production avant de pouvoir justifier l'investissement de sommes considérables dans l'aménagement des canalisations. C'est une situation perpétuelle à laquelle nous devons faire face avant d'entreprendre toute expansion importante des moyens de transport. En conséquence, la capacité de production a toujours dépassé les possibilités des canalisations et des marchés éventuels. En janvier et février de cette année, l'industrie n'a pu répondre à des demandes d'exportation exceptionnellement élevées parce qu'elle a manqué de canalisations. Même si on allait en déduire qu'il faudrait aménager d'autres installations, il resterait impossible en ce moment de justifier pareil investissement du point de vue économique par suite de l'incertitude des futurs niveaux de production assujettis aux restrictions sur l'exportation qu'on a imposées depuis.

Des rapports réseves-production presque constamment élevés au Canada ont donné une fausse impression que nous avons surdéveloppé la capacité productrice de l'industrie. Cette erreur provient en partie de la nécessité qu'il y a d'augmenter les moyens de production avant de pouvoir justifier l'expansion des canalisations. Il faut, au reste, considérer d'autres éléments. D'abord, le rapport réserves-production n'est pas statique. Il faut changer rapidement parce que la hausse des taux de production non seulement réduit les réserves disponibles mais en même temps augmente les besoins de réserves. On peut s'en faire une meilleure idée en ayant recours au facteur de croissance de 6 pour cent mentionné auparavant. Si l'on n'ajoute aucune réserve, celles dont nous disposons vont tomber à moins de 12 fois la production annuelle en moins de cinq ans selon le rythme suivant:

	Réserves restantes (Moins la production)	Réserves requises 12 × production
Rapport actuel production-réserves	20	
Moins la production		
1re année	1	12
	19	
2e année	1.06	12.72
	17.94	
3e année	1.12	13.44
	16.82	
4e année	1.19	14.28
	15.63	
5e année	1.26	15.12
	14.37	

The high level of exports to the United States in January and February, 1970, also illustrates events that can bring about a more rapid change in the reserves ratio and the fallacy of any suggestion that exploration and development should be curtailed because of a high reserve ratio. Secondly, the Canadian ratio must be considered in relation to the North American reserves/production ratio. When Canadian reserves and production rates are combined with the U.S., the reserves/production ratio drops to 11 years. Consideration of potential markets for Canadian crude oil and natural gas in this context indicates that the finding of reserves should not be reduced but must be continued or even increased.

Capital requirements

The Association has estimated the growth of markets up to the year 1985. Due to the uncertainly of the level of exports to the U.S., two projections were prepared to show the order of magnitude of future demand. The lower, at 1.1 billion barrels per year, was based on the assumption that the increasing supply deficiency in the U.S. will be shared between overland and offshore imports. The other at 2 billion barrels per year assumed that offshore imports will not be allowed to rise above a specified percentage of total domestic demand with the deficit being imported overland from Canada. To meet the lower demand projection the industry must continue to find and develop reserves of approximately 900 million barrels per year. This is almost equal to the gross reserve additions in 1969, including the reserves attributable to improved recovery techniques implemented in fields discovered in prior years, and represents an addition of 1.2 barrels of reserves for each barrel of estimated production to the end of 1985. To meet the higher demand projection the industry must find and develop 1.7 barrels of reserves for each barrel of estimated production, an increase of one third over the 1969 rate of additions.

The magnitude of the capital requirements is evident when it is realized that in 1969 the industry spent $1.37 billion, an amount equivalent to 96 per cent of total revenues for the year of $1.42 billion. It is apparent therefore that the capital requirements during the 1970's will remain at extremely high levels.

Le niveau supérieur des exportations vers les États-Unis en janvier et en février 1970 fait voir également que certains événements peuvent modifier très rapidement le rapport réserves-production et il illustre bien l'erreur voulant que, vu le degré élevé de ce rapport, il faille restreindre l'exploration et le traçage. En deuxième lieu, le rapport canadien doit se comparer à celui de l'Amérique du Nord. Lorsqu'on met ensemble les réserves et les taux de production du Canada et des États-Unis, le rapport réserves-production tombe à 11 ans. Si, dans ce contexte, l'on tient compte des marchés éventuels du mazout et du gaz naturel canadiens on s'apercevra qu'il faut non pas réduire mais plutôt maintenir et même augmenter la prospection.

Les besoins en capitaux

L'Association a étudié la croissance des marchés jusqu'en 1985. Étant donné l'incertitude du volume d'exportation aux États-Unis, elle a préparé deux projections qui font voir l'ordre de grandeur de la demande future. La projection inférieure, de 1.1 milliards de barils par année, se fonde sur l'hypothèse qu'aux États-Unis, l'insuffisance croissante de l'offre sera comblée par des importations par voie terrestre et maritime. L'autre projection, de 2 milliards de barils par année, suppose que les importations par voie maritime seront autorisées jusqu'à un pourcentage défini de la demande domestique totale, le reste étant importé par voie terrestre du Canada. Afin de rencontrer la demande de la projection inférieure, l'industrie doit continuer à découvrir et à tracer des réserves d'environ 900 millions de barils par année. Cette quantité est presque égale aux réserves brutes ajoutées en 1969, y compris le volume attribuable à l'amélioration des techniques de récupération mises en œuvre dans les champs découverts les années précédentes; elle représente une majoration de 1.2 barils de réserve pour chaque baril qu'on estime produire jusqu'à la fin de 1985. Dans le cas de la deuxième projection, l'industrie devra découvrir et tracer des réserves contenant 1.7 baril pour chaque baril de production estimée, soit une hausse d'un tiers par rapport au taux d'augmentation de 1969.

L'ampleur des besoins en capitaux saute aux yeux lorsqu'on se rend compte qu'en 1969 l'industrie déboursait $1.37 milliard, soit 96 pour cent du revenu total de l'année établi à $1.42 milliard. Il n'y a donc aucun doute qu'au cours des années 1970 le volume d'investissements nécessaires va se maintenir à des niveaux extrêmement élevés.

APPENDIX A-2

SUBMISSION
of
HUDSON'S BAY OIL AND GAS COMPANY LIMITED
with respect to the
WHITE PAPER
entitled
"PROPOSALS FOR TAX REFORM"
(Issued November 1969)
March 1970

SUMMARY

HUDSON'S BAY OIL AND GAS COMPANY LIMITED

SUBMISSION CONCERNING WHITE PAPER ON PROPOSALS FOR TAX REFORM

Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited (abbreviated as HBOG) sppreciates the aims of the White Paper, but the proposals to achieve these aims are radical and untested and will no doubt have unanticipated or deterimental economic results. Most of the objectives can be achieved with minor changes to the existing tax system and others by gradual implementation.

Income tax reform cannot be considered in isolation; tariffs, business risks, regional development and other taxes or contributions to governments must also be taken into account. The White Paper refers to other changes made, or to be made, in items such as estate taxes, rates of capital cost allowance or sales taxes which may produce serious results when combined with the proposals for tax reform. Therefore, no major changes should be made without simultaneously considering the changes contemplated in the other areas of national revenue.

HBOG strongly opposes any proposals which will have a detrimental impact on the Canadian economy and its extractive industries. The comments and recommendations included in our submission on the proposed

APPENDICE A-2

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR
LA HUDSON'S BAY OIL AND GAS COMPANY LIMITED
en réponse au
LIVRE BLANC
intitulé
PROJET DE RÉFORME FISCALE
(publié en novembre 1969)
Mars 1970

RÉSUMÉ

HUDSON'S BAY OIL AND GAS COMPANY LIMITED

MÉMOIRE CONCERNANT LE LIVRE BLANC RELATIF À LA RÉFORME FISCALE

La société *Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited* (ou la HBOG) comprend les objectifs du Livre blanc; elle estime néanmoins que les propositions formulées en vue de la réalisation de ces objectifs sont radicales et invérifiées, et qu'elles entraîneront sûrement des conséquences économiques imprévues ou fâcheuses. Pour la plupart, ces objectifs peuvent être atteints par des modifications secondaires du régime fiscal actuel; quant aux autres, ils sont susceptibles d'une application progressive.

La réforme de l'impôt sur le revenu ne saurait être considérée dans l'absolu; il faut tenir compte aussi des tarifs, des risques d'affaires, du développement régional, ainsi que des autres impôts ou contributions payés aux gouvernements. Le Livre blanc fait allusion à d'autres modifications qui ont été ou seront apportées notamment à l'impôt sur les successions, aux taux des frais d'établissement admissibles ou aux taxes de vente, et qui peuvent avoir des suites graves, si elles s'ajoutent à celles que propose la réforme fiscale. Il importe donc de n'effectuer aucun changement d'importance sans considérer en même temps les changements envisagés dans les autres champs du revenu national.

La HBOG s'oppose vigoureusement à toute proposition qui aurait un effet fâcheux sur l'économie canadienne et sur nos industries d'extraction. Les commentaires et recommandations formulés dans notre mémoire sur le

tax reforms are discussed in six sections which are briefly summarized as follows.

I Proposals Concerning the Petroleum Industry

HBOG agrees with the principle of earned depletion but the cost of mineral rights should earn depletion and developed properties held on November 7, 1969 should be exempt from the earning provisions. Calculating the depletion incentive at 200% of gross income with the amount claimable restricted to 33⅓% of exploration and development expenditures, including mineral rights, would eliminate the disincentive inherent in the proposed system and correct other inequities and inefficiencies. The White Paper proposals will have to be modified in order that the depletion incentive flow through to the shareholder because the integration procedures have the effect of taking away 75% or more of the benefits of depletion from the shareholder.

II Taxation of Capital Gains

Greater equity in taxation will be achieved by including capital gains in the tax base, but the proposals as stated to tax unrealized gains are inequitable. To recognize the significant difference between ordinary income and a capital gain, the latter should be taxed at rates substantially lower than those applied to ordinary income, with a maximum rate of 25%. Capital losses should be deductible in a similar manner. Taxing of capital gains requires more liberal averaging provisions which should be the same for all taxpayers irrespective of their occupation.

III Corporations and Their Shareholders

The White Paper's definitions of widely and closely-held corporations form a totally inadequate basis for formulating taxation policies. All corporations and their shareholders should be taxed in a similar equitable manner with respect to dividends received and profits made on the sale of shares.

The proposals to integrate personal and corporate taxation are not in the best interests of Canada because they will prejudice the "low-tax-paying" growth companies and have negative effects on financing. We view the proposed crediting procedure as impracti-

projet de réforme fiscale sont répartis dans six chapitres, qui peuvent se résumer rapidement comme suit:

I Propositions ayant trait à l'industrie du pétrole

La HBOG admet le principe du dégrèvement pour épuisement, mais le seul coût des droits miniers devrait donner droit au dégrèvement, de sorte que les terrains d'exploitation détenus au 7 novembre 1969 devraient être exemptés des dispositions relatives à l'épuisement. En fixant le stimulant pour épuisement à 20 p. 100 du revenu brut, tout en limitant le montant admissible à 33⅓ p. 100 des dépenses d'exploration et de mise en valeur, y compris ls droits miniers, on éliminerait l'effet déprimant de la méthode proposée et l'on redresserait les autres injustices et inconvénients. Les propositions du Livre blanc devront être modifiées, de manière que le stimulant pour épuisement soit redistribué aux actionnaires, car les méthodes d'intégration ont pour effet de priver ceux-ci d'au moins 75 p. 100 des avantages que procure l'épuisement.

II Imposition des gains de capital

Si l'on arrive à une imposition plus équitable en incluant les gains de capital dans l'assiette fiscale, les propositions visant à imposer les gains non réalisés ne sont pas équitables. Pour reconnaître l'importance différence qui existe entre le revenu ordinaire et le gain de capital, on devrait imposer celui-ci à des taux sensiblement inférieurs à ceux qui s'appliquent au revenu ordinaire, jusqu'à concurrence d'un plafond de 25 p. 100. Les pertes de capital devraient être déductibles selon le même principe. L'imposition des gains de capital exige plus de libéralité quant à la répartition proportionnelle, les dispositions adoptées à cet égard devant être les mêmes pour tous les contribuables, quelle que soit leur occupation.

III Les corporations et leurs actionnaires

Les définitions données dans le Livre blanc au sujet des corporations publiques et des corporations privées constituent une base tout à fait insuffisante pour la formulation de politiques fiscales. Toutes les corporations, ainsi que leurs actionnaires, devraient être taxées, en bonne justice, d'une même manière pour ce qui est des dividendes versés et des bénéfices réalisés par la vente d'actions.

Les propositions touchant l'intégration de l'impôt des particuliers et de celui des corporations ne sont pas dans l'intérêt du Canada, car elles porteront préjudice aux sociétés d'expansion ne payant que de faibles impôts et influeront d'une manière négative sur le

cal and costly due to the administrative and tax assessment problems. Little, if any, change is necessary with the present system and most of the desired integration results could be achieved by relatively minor changes in the dividend tax credit system. If required, a higher dividend tax credit could be given to lower income taxpayers.

IV Economic Effect of the White Paper

HBOG is concerned with the inflationary potential inherent in the proposal to transfer large sums of money from the traditional savers and investors to the Government and the low income group. As the resulting erosion of the value of the dollar is compensated for by rising wage rates, many of those who are relieved of tax burdens will gradually reassume them. A net reduction in savings will cause reduced rates of growth and development of the Canadian economy as well as place upward pressure on interest rates and necessitate increased reliance on foreign investment. Limitation of Government expenditures to fit reasonable revenue expectations should be an objective rather than to tailor a tax system to meet spiralling expenditures.

V Effects of the White Paper on Financing

We are most concerned about each of the White Paper's proposals that will have a negative effect on the accumulation of Canadian investment capital and the attraction of investment capital to the resource industries. Canada will continue to require large amounts of capital to develop its economy. With inflation and taxation removing substantial amounts of capital from Canadian savers and investors, financing our industrial growth will become substantially more difficult under the White Paper proposals. These factors combined with high interest rates and a bias against the high risk petroleum industry would create very real financing problems even for a strong, emerging company such as HBOG.

VI Other Proposals for Changes in Taxation

This section discusses briefly other proposals which should be included in further con-

financement. Nous tenons la méthode proposée de crédit pour peu pratique et onéreuse, en raison des problèmes d'administration et de cotisation fiscale qu'elle entraînerait. Il n'est pas ou guère besoin de modifier le régime actuel; la plupart des résultats qu'on souhaite obtenir par l'intégration peuvent être assurés par de légères modifications apportées au système de crèdit en ce qui concerne l'impôt sur les dividendes. Au besoin, on pourrait hausser ce crédit pour les contribuables à faible revenu.

IV Effet économique du Livre blanc

La HBOG s'inquiète du danger d'inflation inhérent à la proposition relative au transfer, au gouvernement et au groupe à revenu modique, d'importantes sommes d'argent prélevées chez les épargnants et investisseurs traditionnels. Comme la baisse consécutive de la valeur du dollar sera compensée par la hausse des salaires, bon nombre de ceux qu'on soulagera d'un fardeau fiscal y seront peu à peu assujettis à nouveau. Une réduction nette des épargnes causera un ralentissement du taux d'expansion et de développement de l'économie canadienne, non sans favoriser la hausse des taux d'intérêt et forcer l'entreprise à compter davantage sur les capitaux étrangers. Il serait plus indiqué de limiter les dépenses du gouvernement en fonction des rentrées probables de revenu, au lieu d'élaborer un régime fiscal permettant de satisfaire à une explosion de dépenses.

V Effets du Livre blanc sur le financement

Nous voyons d'un œil inquiet chacune des propositions du Livre blanc qui aurait un effet négatif sur l'accumulation des fonds d'investissement canadiens et sur l'attraction des capitaux à investir dans les industries à base de ressources. Comme l'inflation et l'imposition enlèvent aux épargnants et investisseurs canadiens d'importantes tranches de leurs capitaux, il deviendra d'autant plus difficile de financer notre expansion industrielle, advenant l'adoption des propositions du Livre blanc. Si l'on ajoute à cela la hausse des taux d'intérêt et le préjugé qui défavorise l'industrie du pétrole à cause des risques élevés qu'on y associe, on aboutit à de très réels problèmes de financement, même pour une société puissante et prospère, comme c'est le cas de la HBOG.

VI Autres propositions visant à modifier l'imposition

Dans ce chapitre, on étudie brièvement les autres propositions à inclure dans un examen

siderations of the tax reform. Such items include the following:

(1) The Canadian need for highly trained and motivated people.

(2) True tax reform requires equal rates of taxation in all provinces as well as a maximum personal rate that is no greater than the corporate tax rate.

(3) The new depreciation class of "nothings" should include the costs of rights-of-way, commissions and other disallowed financing expenses, bond discount, trademarks and corporate symbols, mineral rights acquired prior to 1962, and line-fill in pipe lines.

(4) Reasonable expenses for entertainment and similar activities are legitimate business costs.

INDEX

Section	Description
	Introduction
I	Proposals Concerning the Petroleum Industry
	General
	Production Depletion
	Royalty Depletion
	Loss of Depletion Incentives to Shareholders
	Sale of Mineral Rights
II	Taxation of Capital Gains
	Distinction between Capital Gain and Income Receipt
	Averaging Provisions
	Deemed Realization of Capital Gain
	Principal Residences
III	Corporations and their Shareholders
	Distinction between Widely and Closely-Held Corporations
	Proposals to Credit Corporate Tax to Shareholders Suggested Revision
IV	Economic Impact of the White Paper
V	Effects of the White Paper on Financing
VI	Other Proposals for Changes in Taxation
	Conclusion

approfondi de la réforme fiscale. Citons seulement les points suivants:

(1) Le Canada a besoin de spécialistes ayant une formation avancée et une puissante motivation;

(2) Une véritable réforme fiscale exige l'égalité de taux d'imposition pour toutes les provinces, ainsi que le plafonnement du taux d'imposition des particuliers à un niveau qui ne soit pas plus élevé que le taux d'imposition des corporations;

(3) La nouvelle catégorie de dépréciation dite «imprécis» devrait comprendre les frais de droits de passage, les commissions et autres frais de financement non admissibles, l'escompte attaché aux obligations, les frais de marques de commerce et de symboles de corporations, les droits miniers acquis avant 1962, ainsi que le pétrole en transit dans les pipe-lines.

(4) Les dépenses raisonnables de représentation et activités semblables constituent des frais d'affaires légitimes.

INDEX

Chapitre	Description
	Introduction
I	Propositions ayant trait à l'industrie pétrolière
	Généralités
	Épuisement de la production
	Épuisement pour redevances
	Diminution de la déduction d'épuisement pour les actionnaires
	Vente des droits miniers
II	Imposition de la plus-value
	Distinction entre gain de capital et recettes-revenu
	Les dispositions d'étalement proposées
	Réalisation présumée des gains de capital
	La question des résidences principales
III	Les corporations et leurs actionnaires
	La distinction entre les corporations ouvertes et les corporations fermées
	Les proposition visant à créditer l'impôt des corporations aux actionnaires
	Révision suggérée
IV	Répercussions économiques du Livre blanc
V	Les effets du Livre blanc sur le financement
VI	Autres propositions de réformes fiscales
	Conclusion

LIST OF EXAMPLES

Example	Title
1	Effect of Exploration and Development Expenditures on Depletion Allowance
2	HBOG Proposal for Calculating Depletion on Gross Income
3	Loss of Depletion to Shareholders
4	Sale of Mineral Rights
5	Benefits of Proposed Averaging System
6	Required Tax Payment by Shareholders of Widely-Held Corporation Who Receives a Dividend
7	Taxes Paid on a Stock Dividend from a Widely-Held Corporation Represent a Pre-Payment of Capital Gains Tax
8	Modification of Present Dividend Tax Credit System to Give Same Effect as White Paper Proposal to Shareholders of Widely-Held Corporation
9	Effect of Different Corporate and Personal Tax Rates

INTRODUCTION

Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited (abbreviated as HBOG), is pleased to offer its comments on those sections of the White Paper which may have a material effect on Canada and its citizens, and on the Company, its shareholders and employees. HBOG commends the Government for offering its "Proposals for Tax Reform" to Canadians for examination and discussion before legislation is enacted. Many Canadians will have difficulty making constructive suggestions in response to the Government's request for public discussion because tax reform is such a complex subject. We hope that the Government will give serious consideration to all submissions concerning the White Paper before implementing any substantial tax reform.

HBOG is primarily engaged in the exploration, development and transportation of petroleum and related products and ranks approximately fifth among Canadian oil and gas producers. A description of the Company and its operations with statistical data covering the past five years is detailed in Exhibit I together with comparable data for the industry. It is evident from this exhibit that

LISTE D'EXEMPLES

Exemple	Titre
1	Effet des dépenses d'exploration et de mise en valeur sur la déduction pour épuisement
2	Proposition de la HBOG pour le calcul de l'épuisement en ce qui concerne le revenu brut
3	Diminution de la déduction d'épuisement pour les actionnaires
4	Vente des droits miniers
5	Avantages du Régime d'étalement du revenu proposé
6	Impôts à payer par l'actionnaire d'une corporation ouverte qui reçoit un dividende en action
7	Les impôts payés pour un dividende-actions d'une corporation ouverte représentent un paiement anticipé de l'impôt sur la plus-value
8	Modification du régime actuel de dégrèvement pour dividendes en vue d'obtenir le même effet que celui visé par la proposition du Livre blanc, dans le cas de l'actionnaire d'une corporation ouverte
9	Effet des différents taux d'imposition des sociétés et des individus

INTRODUCTION

La *Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited* (ou HBOG) est heureuse d'offrir ses commentaires au sujet des chapitres du Livre blanc dont la teneur peut entraîner des effets d'importance, tant pour le Canada et ses citoyens que pour la Compagnie, ses actionnaires et ses employés. La HBOG loue le gouvernement d'avoir présenté son «Projet de réforme fiscale», que les Canadiens ont l'occasion d'étudier et de discuter avant l'adoption d'une mesure législative. Étant donné la complexité de la réforme fiscale, nombreux sont les Canadiens qui auront du mal à formuler des suggestions constructives, en réponse à la demande du gouvernement, qui les invite à en discuter publiquement. Nous espérons que le gouvernement se penchera attentivement sur tous les mémoires ayant trait au Livre blanc, avant de mettre en œuvre un régime fiscal sensiblement modifié.

La HBOG s'intéresse avant tout à l'exploration, à la mise en valeur et au transport du pétrole et des produits connexes. Elle occupe à peu près le cinquième rang parmi les producteurs canadiens de pétrole et de gaz. On trouvera dans le Document n° I une description de la Compagnie et de ses opérations, accompagnée de données statistiques portant sur les cinq dernières années, ainsi que des

HBOG's operations constitute a significant part of the total industry exploration and development activities and therefore may be considered representative of this segment of the petroleum industry. A copy of our recently published Annual Report for 1969 is included as an appendix to this submission.

It is impossible to prepare an in-depth submission on the proposed tax reforms without the benefit of further information because numerous provisions in the White Paper need clarification. We hope that the Government will publish additional data clarifying its proposals and allow sufficient time for a thorough review. We believe that an equitable taxation system will evolve only if the proposals are reviewed thoroughly by all interested parties. The proposals suggest that there will be a reform of the sales tax provisions in the Excise Tax Act (1.19) and a review of the capital cost allowance system, (5.14) but no indication was made with respect to changes in tariffs. These areas of national revenue are so inter-related that there should be no major changes in one of them without simultaneously considering the changes contemplated in the others.

1.19 Personal income taxes are the most important single source of government revenues, making up $7.8 billion of the $27.6 billion all governments expect to raise in revenues this year. Their central position in the revenue structure is appropriate. More than any other tax the personal income tax can be carefully adjusted to the income of the individual and the circumstances which affect his ability to pay, such as family responsibilities and unusual expenditures or expense obligations. To see that the whole tax system is fair, we must ensure that the income tax remains the main tax levied on Canadians. It should be given priority in the tax reform program. Reform of the sales tax is less urgent and can be undertaken after action on the proposals in this paper.

5.14 The system has without doubt proven easy to comply with, and has caused far fewer difficulties between taxpayer and

données comparatives pour cette industrie. Il saute aux yeux, à la lecture de ce document, que les opérations de la HBOG constituent une partie importante de l'ensemble des travaux d'exploration et de mise en valeur accomplis par cette industrie; aussi, peut-on les considérer comme un élément représentatif de ce secteur de l'industrie pétrolière. Un exemplaire de notre dernier Rapport annuel (1969) est joint en annexe au présent mémoire.

On ne saurait rédiger un mémoire étudié portant sur le projet de réforme fiscale sans rechercher des renseignements supplémentaires, car maintes dispositions du Livre blanc ont besoin de clarification. Nous espérons que le gouvernement publiera d'autres données de nature à élucider ses propositions et accordera le temps voulu pour en faire un examen approfondi. Nous croyons qu'on aboutira à un régime d'imposition équitable, uniquement si les propositions font l'objet d'une étude poussée de la part de tous les intéressés. D'après ces propositions, il y aura réforme des dispositions de la Loi sur la taxe d'accise touchant la taxe de vente et une révision du taux d'admissibilité des frais d'établissement; toutefois, aucune indication n'a été fournie quant à la modification des tarifs. Ces champs de revenu national ont une telle interdépendance que, si l'on apporte d'importantes modifications dans l'un d'eux, il faut aussi considérer les modifications à prévoir dans les autres. (1.19, 5.14)

1.19 Les impôts sur le revenu des particuliers forment, à eux seuls, la plus importante source de recettes du gouvernement et représentent $7.8 milliards des $27.6 milliards de recettes que tous les paliers de gouvernement espèrent lever cette année. Il convient qu'ils occupent une situation centrale dans la structure des ressources fiscales. Plus que tout autre impôt, l'impôt sur le revenu des particuliers peut s'adapter exactement au revenu de l'individu et aux circonstances qui affaiblissent sa faculté contributive, telles que les charges de famille et les dépenses exceptionnelles ou inévitables. Afin de veiller à ce que l'ensemble du régime fiscal soit équitable, nous devons faire en sorte que l'impôt sur le revenu demeure l'impôt principal payé par les Canadiens. Il doit avoir la priorité dans le programme de réforme de l'impôt. La réforme de la taxe de vente n'est pas aussi urgente et pourra être entreprise après que l'on aura donné suite aux propositions que renferme le présent Livre blanc.

5.14 Sans contredit, la méthode s'est révélée facile à appliquer et elle a donné lieu à beaucoup moins de difficultés entre

tax-gatherer than the more usual "straight-line" system that preceded it in 1948 and earlier years. One of the reasons that it works so well may be because, on balance, the rates tend to be on the generous side. This generosity has acted as an incentive to taxpayers to modernize and improve their business facilities, but naturally at some cost in government revenue. The royal commission did not recommend reductions in depreciation rates. Perhaps for that reason, the rates were not generally an issue in the public debate on tax reform that has taken place over the past two years. Nevertheless some have suggested that they are too generous, and the government believes that after 20 years of the system it is time for a review. However, depreciation is an important aspect of the tax system and taxpayers should have an opportunity to put forward their views and experience before major changes are considered. Therefore, the government intends in due course to invite briefs on the system and rates of capital cost allowance.

le contribuable et le percepteur que la méthode de l'amortissement linéaire, plus usitée, qui la précédait en 1948 et au cours des années antérieures. L'une des raisons pour lesquelles elle s'est révélée aussi satisfaisante est peut-être, en fin de compte, parce que les taux sont plutôt généreux. Cette générosité a incité les contribuables à moderniser et à améliorer leurs installations, quelque peu au détriment des recettes fiscales du Gouvernement. La Commission royale d'enquête n'a recommandé aucune réduction des taux d'amortissement. C'est peut-être pour cette raison que la question des taux n'a pas prêté à controverse au cours des discussions publiques sur la réforme fiscale qui ont eu lieu ces deux dernières années. Toutefois, certaines personnes sont d'avis qu'ils sont trop généreux et le Gouvernement estime que, étant donné que la méthode est en vigueur depuis vingt ans, le temps est venu d'en faire la révision. Mais l'amortissement est un aspect important du régime fiscal et il faudrait donner aux contribuables l'occasion d'exposer leurs vues et de faire part de leur expérience avant d'en envisager la refonte. En conséquence, le Gouvernement se propose d'inviter les intéressés à lui présenter des mémoires sur la méthode et les taux d'allocation du coût en capital.

HBOG appreciates the objectives of the White Paper proposals and agrees generally with the aims expressed in paragraph 1.6 which appear to be reasonable and logical. (1.6) However, the measures suggested to achieve these aims are new, far-reaching and untested and we are concerned with their potential adverse repercussions. The necessary tax relief for low income persons combined with the suggested requirements for more Government revenue places undue constraints on other equitable tax reform and weakens the proposals for complete equity.

La HBOG comprend les objectifs que visent les propositions du Livre blanc et elle admet en général les but exprimés dans le paragraphe 1.6 qui semblent raisonnables et logiques. Toutefois, les mesures proposées pour atteindre ces buts sont nouvelles, lourdes de conséquences et invérifiées, de sorte que nous en redoutons les répercussion et l'effet éventuellement négatif. Le soulagement fiscal à accorder aux personnes de faible revenu, ainsi que les supposés besoins de revenu supplémentaire du gouvernement, restreignent indûment les autres réformes fiscales équitables et réduisent la valeur des propositions pour ce qui est de la justice intégrale. (1.6)

The Aims of Tax Reform

1.6 A number of goals and standards have guided the government in its approach to reform. They include a fair distribution of the tax burden based upon ability to pay; steady economic growth and continuing prosperity; the recognition of modern social needs; widespread understanding of and voluntary compliance with tax laws, combined with enough detail to block loopholes; and, finally, a system that can and will be used by the provinces as well as Canada.

Objectifs de la réforme fiscale

1.6 Pour entreprendre cette réforme, le Gouvernement s'est fondé sur un certain nombre d'objectifs et de normes. Ceux-ci comprennent une répartition équitable du fardeau fiscal en fonction de la faculté contributive; une croissance économique et une prospérité soutenues; l'admission des besoins sociaux d'un pays moderne; une bonne compréhension dans tout le pays des lois fiscales et le souci de s'y conformer volontairement ainsi que des lois suffisamment détaillées pour suppri-

mer les échappatoire; et, en dernier lieu, un système qui pourra être utilisé, et qui le sera, aussi bien par les provinces que par le gouvernement fédéral.

We believe that most of the objectives can be achieved with minor changes to Canada's existing tax system and others by a gradual implementation of new ideas. Limitation of Government expenditures to fit reasonable revenue expectations should be an objective rather than to tailor a tax system to meet spiralling expenditures.

Nous croyons que ces objectifs pourront être réalisés, pour la plupart, par de légères modifications apportées au régime fiscal actuel du Canada, les autres objectifs étant atteints peu à peu par l'application de nouveaux moyens. Mieux vaudrait limiter les dépenses du gouvernement, en fonction des rentrées probables de revenu, que d'instituer un régime fiscal en vue de satisfaire à une explosion de dépenses.

HBOG strongly opposes any proposals which will have a detrimental impact on the Canadian economy and its extractive industries. We believe that the transfer of an additional tax burden on the nation's traditional savers and the taxing of capital gains at full marginal rates are incompatible with Canada's goal to expand economic growth and to increase Canadian ownership of its industries. Canada's tax system must encourage rather than discourage further capital accumulation by Canadians to develop fully an economy which is based significantly on natural resources. Any deficiencies of Canadian capital will, if necessary, continue to be supplied by foreign investors whose favourable view of the Canadian economic and investment climate must be maintained. The White Paper proposals appear ill-timed in view of the fact that investment by Canadians in our enterprise is considered insufficient particularly in the extractive industries. The present incentives which have not proved completely successful in attracting Canadian investment would be materially reduced under the White Paper thus aggravating an unsatisfactory situation. We are quite concerned that the White Paper proposals will reduce the quantity of capital attracted to the natural resource industries at a time when the needs for such capital are increasing to meet an almost certain increase in demand for our production.

La HBOG s'oppose vivement à toute proposition qui aurait un effet fâcheux sur l'économie du Canada et sur ses industries d'extraction. Nous croyons que le transfert, aux épargnants traditionnels du pays, d'un fardeau fiscal supplémentaire et l'imposition des gains de capital aux taux les plus élevés sont incompatibles avec l'objectif du Canada, qui consiste à favoriser l'essor économique et à multiplier le nombre d'industries du pays appartenant à des Canadiens. Le régime fiscal canadien doit non pas détourner les Canadiens d'accumuler plus de capitaux, mais les y inciter, en vue de mettre pleinement en valeur une économie fondée, dans une large mesure, sur les ressources naturelles. Toute pénurie de capitaux canadiens continuera d'être comblée, s'il y a lieu, par les investisseurs étrangers, dont il importe de garder la confiance en maintenant, au Canada, le climat économique et financier qui y règne. Les propositions du Livre blanc sont intempestives, car c'est précisément dans les industries d'extraction que la pénurie d'investisseurs canadiens se fait le plus sentir. Les stimulants actuels, qui n'ont pas réussi complètement à attirer les investissements canadiens se trouveraient sensiblement réduits, advenant l'adoption du Livre blanc, de sorte que la situation s'aggraverait encore. Nous trouvons inquiétant que les propositions du Livre blanc soient de nature à réduire le montant des capitaux attirés par les industries fondées sur les ressources naturelles, alors que les besoins de capitaux pour ces fins ne cessent de s'accroître, face à une augmentation presque certaine de la demande de nos produits.

This submission is divided into six sections as set out below. To provide a ready reference, quotations from the White Paper and certain illustrative calculations are provided on the left side of this submission.

Le présent mémoire est divisé en six chapitres, énumérés ci-dessous. Pour faciliter la référence, nous avons placé, dans les pages de gauche, des extraits du Livre blanc, ainsi que des calculs d'illustration.

I Provisions specifically related to the petroleum industry

I Dispositions ayant particulièrement trait à l'industrie pétrolière

II Taxation of capital gains

II Imposition des gains de capital

III Corporations and their shareholders

III Les corporations et leurs actionnaires

IV Economic impact of the White Paper
V Effects of the White Paper on financing
VI Other proposals for changes in taxation

I PROPOSALS CONCERNING THE PETROLEUM INDUSTRY

General

The Government recognizes that there are special risks (5.24) inherent in the mineral industries and that large amounts of capital must be committed before it is certain that a profit will be realized. It should be added that the period from the commencement of exploration to the maturity of earning a reasonable rate of return on investment is very long. For example, HBOG began to expand its exploration and development in 1947 and since that time has invested over $515 million in these activities. No dividends were paid to its shareholders until 1961 and the total dividends paid out in the ensuing eight years amounted to only $66.2 million ($3.20 per common share as compared with a current market price of about $43). The proposed income tax provisions (5.25) recognize this long delay in achieving maturity and the high risks involved by providing incentives to attract capital to the industry.

5.24 The government has concluded that special rules are still needed for the mineral industry, but that they should be revised substantially to ensure that really profitable projects bear a fair share of the burden of taxation. It is recognized that the exploration for and development of mines and oil and gas deposits involve more than the usual industrial risks and the scale of these risks is quite uncertain in most cases. Consequently, special arrangements are desirable to ensure that the costs of exploration and development may be charged for tax purposes as early as possible in order that taxes will only be applied when it is clear that a project will be profitable. Secondly, it is recognized that the exploration for and development of mineral deposits continue to provide special benefits to Canada and to various provinces by creating or maintaining highly productive industry in areas other than those where rapid urban and industrial growth are already occurring as a result of both private and public efforts. Just as scientific research and development are believed to warrant some special public support, the govern-

IV Effet économique du Livre blanc
V Effets du Livre blanc sur le financement
VI Autres propositions visant à modifier l'imposition

I PROPOSITIONS AYANT TRAIT À L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

Généralités

Le gouvernement reconnaît les risques particuliers qui sont inhérents à l'industrie minière; il admet la nécessité d'engager d'importants capitaux avant d'obtenir une assurance de bénéfices. Certes, il s'écoule une très longue période à partir du début de l'exploration jusqu'au jour où l'on peut réaliser un taux raisonnable de rendement pour son investissement. Ainsi, la HBOG a commencé à amplifier ses travaux d'exploration et de mise en valeur en 1947; depuis cette époque, elle y a investi plus de 515 millions de dollars. Il n'a été versé de dividendes aux actionnaires qu'à partir de 1961, et le montant global des dividendes versés au cours des huits années suivantes ne s'est élevé qu'à 66.2 millions de dollars ($3.20 par action ordinaire, alors que l'action a une valeur d'environ $43 sur le marché régulier). Les projets de réforme de l'impôt sur le revenu reconnaissent cette longue attente de l'échéance du rendement, ainsi que les risques élevés qui l'accompagnent, car ils prévoient des stimulants pour inciter les investisseurs à placer des capitaux dans cette industrie. (5.24, 5.25)

5.24 Le gouvernement est arrivé à la conclusion que certaines règles spéciales devraient encore s'appliquer à l'industrie extractive, mais qu'il faudrait les réviser en profondeur afin que les entreprises vraiment profitables supportent une part équitable du fardeau fiscal. On sait que l'exploration et la mise en valeur des mines et des gisements de pétrole et de gaz comportent des risques plus grands que dans les autres secteurs de l'industrie, et que l'importance de ces risques est la plupart du temps très incertaine. En conséquence, il est souhaitable que des dispositions spéciales prévoient la déduction dès que possible des frais d'exploration et de mise en valeur afin que les impôts ne viennent frapper le revenu qu'au moment où on aura la certitude de la rentabilité de l'entreprise. On sait également que l'exploration et la mise en valeur des mines offrent des avantages spéciaux au Canada et à diverses provinces en créant ou en conservant des industries très productives dans des régions autres que celles où les efforts tant du secteur privé que public assurent déjà une rapide croissance aux villes et aux

ment feels that the exploration for and development of minerals still warrant some support in a form more directly related to this activity than has been the case with past depletion. It is believed that support on a less generous scale should suffice for this purpose.

industries. De même que la recherche et les applications scientifiques doivent bénéficier d'un appui spécial, le Gouvernement estime qu'il convient toujours d'aider à l'exploration et à la mise en valeur des mines, mais de façon à rattacher plus directement l'appui à cette activité que les déductions pour épuisement admises dans le passé. On estime qu'un appui moins généreux devrait suffire à cette fin.

5.25 The present rules concerning exploration and development costs accomplish the objective set out in the preceding paragraph: the costs of mineral exploration and development can be deducted for tax purposes early enough so that taxes will be applied only when it is clear that a project will be profitable. Under these rules, a corporation which has as its principal business either mining, the production of oil, or certain allied activities (refining and/or distributing petroleum or petroleum products, fabricating metals or operating pipelines), may deduct Canadian exploration and development costs as they are incurred. If these costs exceed the corporation's income, then it may deduct the balance of the costs in the first subsequent year in which it has enough income.

Frais d'exploration et de mise en valeur

5.25 Les règles actuelles concernant les frais d'exploration et de mise en valeur permettent d'atteindre l'objectif exposé au paragraphe précédent: les frais d'exploration et de mise en valeur peuvent être déduits à une date suffisamment avancée pour que les impôts ne frappent le revenu qu'au moment où il devient certain que l'entreprise est rentable. En vertu de ces règles, une corporation ayant comme activité principle l'exploitation minière, la production de pétrole, ou une autre activité connexe (raffinage et/ou distribution de pétrole ou de produits pétroliers, fabrication de métaux ou exploitation de pipe-lines), peut déduire les frais d'exploration et de mise en valeur à mesure qu'ils sont engagés au Canada. Si les frais sont supérieurs à ses revenus, elle peut déduire l'excédent des frais au cours de la première année où son bilan financier le lui permet.

The Government also gives recognition of the need for incentives (5.40) to accelerate exploration and development of mineral deposits because the nature of such activities, "... encourage(s) the establishment and growth (5.24) of highly productive industries in areas of Canada outside those where rapid urban and industrial growth are already occurring". (1.50) The regional effects on Alberta and Saskatchewan of resource development are well known and are well documented in prior briefs submitted by the Canadian Petroleum Association. Similar regional development including new roads, bridges, railroads and aviation facilities will undoubtedly occur as the industry moves to the offshore areas of the east and west coasts and further northward into the Northwest Territories and the Arctic Islands. Without these expenditures by the resource industries, the Federal Government would be called upon for increased transfer payments and for development costs in remote areas. In addition to direct taxation, significant contributions are made by the petroleum industry to governments at all levels by way of bonus payments for mineral rights, annual lease rentals and royalty payments. The petro-

Le gouvernement reconnaît aussi la nécessité d'offrir des stimulants pour accélérer l'exploration et la mise en valeur des dépôts miniers, parce que ces activités, de par leur nature, «...favorisent l'établissement et l'essor d'industries très productives dans des régions du Canada autres que celles qui connaissent déjà une rapide expansion urbaine et industrielle». Les effets régionaux qu'a eus, en Alberta et en Saskatchewan, la mise en valeur des ressources sont bien connus et exposés avec données à l'appui dans les mémoires soumis antérieurement par l'Association canadienne du pétrole. D'autres travaux régionaux de mise en valeur, y compris des routes, des ponts, des chemins de fer et des installations d'aviation, seront sûrement exécutés, à mesure que l'industrie atteindra les secteurs situés au large des côtes, sur les littoraux de l'Est et de l'Ouest, ainsi qu'au nord, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans les îles de l'Arctique. N'étaient ces dépenses engagées par les industries s'occupant d'exploitation des ressources, le gouvernement fédéral se verrait obligé de répondre à des demandes croissantes de paiements de transfert et de dégrèvements pour frais de

leum industry has also directly influenced the establishment and growth of secondary industries which support exploration and development activities. These other industries make further tax and non-tax contributions to government and provide additional employment opportunities. Another factor of major importance to Canada is that the balance of payments is materially assisted by export sales of hydrocarbons and sulphur, and by capital investment inflows.

mise en valeur dans les régions reculées. Outre l'apport qu'elles fournissent par l'imposition directe, les entreprises pétrolières font d'importantes contributions à tous les paliers de gouvernement, sous forme de primes pour acquisition de droits miniers, de loyers annuels et de redevances. L'industrie pétrolière a aussi influé directement sur l'établissement et l'expansion d'industries secondaires qui soutiennent les travaux d'exploration et de mise en valeur. Ces dernières industries fournissent à leur tour au gouvernement des contributions, tant fiscales que non fiscales, tout en assurant des occasions d'emploi. Autre facteur d'importance primordiale pour le Canada, la balance des paiements est grandement facilitée par les exportations d'hydrocarbures et de souffre, ainsi que par les apports de capitaux d'investissement. (5.40, 5.24, 1.50)

5.40 The government believes that both of these inefficiencies can be substantially reduced if depletion allowances are more directly related to the activities which it is desired to affect. Consequently it is proposed that, after a suitable transitional period in respect of mineral rights held by the taxpayer on the day this White Paper is published, depletion allowances would have to be "earned". The existing maximums would continue to apply—that is, generally no more than $\frac{1}{3}$ of production profits—but a taxpayer could only deduct these maximums, or any amount, if he spends enough on exploration for or development of mineral deposits in Canada or on those fixed assets described in paragraph 5.29 that are acquired for the exploitation of a new Canadian mine. The formula proposed is that for every $3 of eligible expenditures made after this White Paper is published a taxpayer would earn the right to $1 of depletion allowance. If his profits that year are not sufficient to permit him to deduct the amount earned, he could carry the undeducted amount over to subsequent years. The cost of acquiring mineral rights would not be an eligible expenditure for this purpose.

5.40 Le Gouvernement estime que l'on peut remédier sensiblement à ces deux déficiences si les déductions pour épuisement sont plus directement liées aux activités sur lesquelles on désire exercer une influence. Aussi propose-t-on que, après une période de transition suffisante relativement aux droits miniers détenus par le contribuable au jour de la publication du présent Livre blanc, les déductions pour épuisement soient «gagnées». Les plafonds actuels seraient toujours applicable—c'est-à-dire, qu'ils ne dépasseraient pas généralement le tiers des bénéfices de production—mais un contribuable ne pourrait déduire ces montants maximaux ou même tout montant quelconque, que s'il s'était livré à des dépenses suffisantes pour l'exploration ou la mise en valeur de gisements au Canada, ou pour les immobilisations acquises pour l'exploitation d'une mine canadienne, immobilisations qui sont décrites au paragraphe 5.29. Selon la formule proposée, chaque montant de $3 de dépenses admissibles faites après la publication du présent Livre blanc donnerait le droit au contribuable de bénéficier d'une réduction pour épuisement d'un montant de un dollar. Si les bénéfices de l'année en cours n'étaient pas assez élevés pour lui permettre de déduire la somme «gagnée», il pourrait reporter le montant non déduit sur les années suivantes. Les frais d'obtention de droits miniers ne constitueraient pas une dépense admissible à cet égard.

5.24 (see page 50 : 144)

1.50 The government has decided that some special rules should still apply in determining the income derived from the mineral industries, in order to encourage exploration for and development of min-

5.24 (Voir page 50 : 144)

1.50 Le Gouvernement en a conclu que certaines règles spéciales devraient encore servir à déterminer le revenu des industries extractives, afin d'encourager l'exploration et la mise en valeur des

eral deposits. These inducements are intended to encourage the establishment and growth of highly productive industry in areas of Canada outside those where rapid urban and industrial growth are already occurring. However, the special rules should be revised substantially to ensure that really profitable projects pay a fair share of the national revenues, as other industries do, and that the inducements offered are efficient.

gisements miniers. Ces encouragements sont conçus en vue de stimuler l'établissement et la croissance d'industries très productives dans les régions du Canada situées à l'extérieur des zones où l'urbanisation et l'industralisation sont déjà en bonne voie. Cependant, il faudrait réviser considérablement ces règles spéciales pour s'assurer que les entreprises vraiment rentables fournissent, comme les autres secteurs de l'industrie, une part équitable des recettes fiscales de l'État, et que les encouragements offerts donnent les résultats recherchés.

Production Depletion

The Government proposes to restrict the depletion incentive (5.38) by relating the amount claimable to exploration and development expenditures. (1.52) The principle of earned depletion is logical and acceptable, (5.41) but we wish to point out the following inequities of the proposal:

Épuisement de la production

Le gouvernement propose de réduire les stimulants pour épuisement en fixant les dégrèvements d'après les dépenses d'exploration et de mise en valeur. Certes, le principe du dégrèvement pour épuisement est logique et acceptable; néanmoins, nous aimerions souligner les injustices suivantes qu'entraîne la proposition: (5.38, 1.52, 5.41)

5.38 As mentioned earlier, the government has concluded that the tax system should continue to contain an incentive of this nature. However, it believes that the present incentive is inefficient in two respects. First, depletion applies to all production profits regardless of the exploration effort of the taxpayer. It is only indirectly related to the activity it seeks to encourage. If a taxpayer stumbles on a mine, he would, under present rules, be entitled to a depletion allowance against the profits from that mine for all time to come, even if he never spends another cent exploring for minerals.

5.38 Comme on l'a déjà mentionné, le Gouvernement a conclu que le régime fiscal devrait conserver une incitation de ce genre. Toutefois, il estime que l'incitation actuelle est inefficace sous deux rapports. D'abord, la notion d'épuisement s'applique à tous les bénéfices de production sans que l'on tienne compte de l'exploration effectuée par le contribuable. Elle ne se trouve liée qu'indirectement à l'activité qu'elle cherche à encourager. Si un contribuable découvrait par hasard une mine, il pourrait bénéficier, en vertu du règlement actuel, d'une déduction pour épuisement sur les bénéfices qu'il pourrait désormais tirer de cette mine dans l'avenir, même s'il ne dépense jamais un cent pour l'exploration.

1.52 The second change concerns depletion allowances. The existing maximums would continue to apply—generally no more than one-third of production profits—but a taxpayer could run out of depletion allowances unless he continues to explore for, and/or develop, Canadian minerals. Every $3 of qualifying expenditures made after this White Paper is published would "earn" the taxpayer the right to $1 of depletion allowances if and when his production profits permit. Depletion allowances on new properties would have to be "earned depletion" immediately: "unearned" allowances would be continued for five years on existing properties as a transitional measure. This proposal is more fully explained in Chapter 5. That chapter also sets out other changes of detail applying to the mineral industry. They flow mainly from

1.52 L'autre changement concerne les déductions pour épuisement. Les déductions maximales actuelles continueraient de s'appliquer—d'une manière générale, le tiers au plus des bénéfices attribuables à la production—mais, à moins de poursuivre ses travaux d'exploration et/ou de mise en valeur de gisements miniers au Canada, un contribuable pourrait en arriver à se trouver sans déduction pour épuisement. Chaque tranche de trois dollars de dépenses admissibles effectuées après la publication du présent Livre blanc donnerait au contribuable le droit à une déduction d'un dollar pour épuisement, dans la mesure où le permettraient ses bénéfices de production. Les déductions pour épuisement à l'égard des nouvelles propriétés minières devront constituer immédiatement une «déduction gagnée»: les déductions «non gagnées»

other more general changes proposed in the tax system.

5.41 Under the proposed system, a taxpayer could run out of depletion allowances unless he continues to explore for, and/or develop, Canadian minerals. Once the system is fully effective, a taxpayer's allowances would end when his profits before "eligible expenditures" exceed twice the amount of those expenditures. Consider the following example:

Profits before eligible expenditures	$ 6,003
Deduct eligible expenditures	3,000
	3,003
Maximum depletion $1,001 ($\frac{1}{3}$ of $3,003)	
Earned depletion ($\frac{1}{3}$ of $3,000)	1,000
Taxable income	$ 2,003

(1) The White Paper provides that the depletion incentive on properties held on November 7, 1969 will have to be earned commencing 1976. (5.42) Eligible exploration and development expenditures made between November 7, 1969 and the end of 1975 will "earn" depletion at the rate of one dollar for every three dollars spent and this accumulation of earned allowances is intended to provide "a smooth transition to the new system". (5.42) This transitional period would appear to be a poor substitute for the present unrestricted depletion incentive which has been earned through the exploration and development expenditures incurred to November 7, 1969. This opinion is further supported by the fact that the investment for finding and developing the present reserves was evaluated and made on the basis of present legislation. Therefore, developed properties held on November 7, 1969 should logically be exempt from the earning provisions.

5.42 The system would not become fully effective immediately. The government proposes that for the first five years of

concernant les exploitations existantes continueront d'être en vigueur pendant cinq ans à titre de mesure transitoire. On trouvera au chapitre 5 une explication plus détaillée de cette proposition. Le même chapitre expose également d'autres changements de moindre importance intéressant l'industrie extractive. Ceux-ci découlent principalement d'autres modifications de nature plus générale que l'on se propose d'apporter au régime fiscal.

5.41 Conformément au système proposé, un contribuable pourrait ne plus bénéficier de réductions pour épuisement s'il ne se livrait plus à l'exploration et/ou à la mise en valeur de mines canadiennes. Une fois ce régime pleinement en vigueur, les déductions accordées au contribuable cesseraient dès que les bénéfices avant déduction «pour frais admissibles» excéderaient le double du montant de ces frais. Par exemple:

Bénéfices avant déduction des frais admissibles	$ 6,003
Déduction des frais admissibles	3,000
	3,003
Plafond de la déduction pour épuisement $1,001 ($\frac{1}{3}$ de $3,003)	
Déduction pour épuisement gagné ($\frac{1}{3}$ de $3,000)	1,000
Revenu imposable	$ 2,003

(1) Selon le Livre blanc, le stimulant pour épuisement, dans le cas des terrains détenus au 7 novembre 1969, devra être gagné à compter de 1976. Les dépenses admissibles d'exploration et de mise en valeur engagées entre le 7 novembre 1969 et la fin de 1975 «gagneront» le dégrèvement pour épuisement à raison de un dollar par trois dollars dépensés, l'accumulation d'indemnités gagnées devant assurer «l'instauration en douceur du nouveau régime». La période de transition semble remplacer bien mal l'actuel stimulant entier pour épuisement, qui a été gagné en vertu des dépenses d'exploration et de mise en valeur engagées jusqu'au 7 novembre 1969. Cette opinion est du reste corroborée par le fait que l'argent investi pour découvrir et mettre en valeur les réserves actuelles a été évalué et dépensé en fonction de la loi actuelle. Par conséquent, les terrains mis en valeur détenus au 7 novembre 1969 doivent logiquement être exemptés des dispositions relatives au gain du dégrèvement. (5.42)

5.42 Ce régime ne serait pas immédiatement mis en vigueur de façon rigoureuse. Le Gouvernement propose que pendant

the new system taxpayers be entitled to depletion allowances in respect of production profits from properties they now own without having to "earn" them. This period, combined with the entitlements to the earned allowances that taxpayers would be able to accumulate between the publication of this White Paper and the end of 1975, should enable the mineral industries to make a smooth transition to the new system.

(2) We accept the philosophy that depletion be granted as an incentive to encourage exploration, but the cost of mineral rights should earn depletion as their acquisition is the first step in an exploration program. (5.40) We contend that the cost of mineral rights is as much a cost of exploration as is the seismic or drilling service. Of the regions in Canada that are prospective areas to search for hydrocarbons, over 96 per cent of the mineral rights are owned by the Crown. A more complete and effective incentive would be provided if the cost of the mineral rights would earn depletion. This fact is particularly significant because of the trend toward exploration in the more northern areas of Canada, the Arctic Islands and offshore where the inherent risk is substantially higher than in areas the industry has explored to date.

5.40 The government believes that both of these inefficiencies can be substantially reduced if depletion allowances are more directly related to the activities which it is desired to affect. Consequently it is proposed that, after a suitable transitional period in respect of mineral rights held by the taxpayer on the day this White Paper is published, depletion allowances would have to be "earned". The existing maximums would continue to apply—that is, generally do more than $\frac{1}{3}$ of production profits—but a taxpayer could only deduct these maximums, or any amount, if he spends enough on exploration for or development of mineral deposits in Canada or on those fixed assets described in paragraph 5.29 that are acquired for the exploitation of a new Canadian mine. The formula proposed is that for every $3 of eligible expenditures made after this White Paper is published a taxpayer would earn the right to $1 of depletion allowance. If his profits that year are not sufficient to permit him to deduct the

les cinq premières années du nouveau régime les contribuables aient droit à des dégrèvements pour épuisement à l'égard des bénéfices tirés de l'exploitation de propriétés qui leur appartiennent maintenant, sans avoir à les gagner. Cette période et le droit aux dégrèvements gagnés que les contribuables pourraient accumuler entre la publication du présent Livre blanc et la fin de 1975 devraient permettre aux industries extractives de s'adapter sans heurt au nouveau régime.

(2) Nous admettons le principe de l'attribution du dégrèvement pour épuisement comme stimulant en vue de favoriser l'exploration; néanmoins, le simple paiement des droits miniers devrait rendre admissible à ce dégrèvement, car leur acquisition constitue la première condition d'un programme d'exploration. Nous estimons que les droits miniers représentent des frais d'exploration, au même titre que le service de levés sismiques ou de forage. Plus de 96 p. 100 des droits miniers détenus dans les régions du Canada que l'on peut prospecter comme sources éventuelles d'hydrocarbures, appartiennent à la Couronne. On offrirait un stimulant plus complet et plus efficace en accordant le dégrèvement pour épuisement sur simple paiement des droits miniers. Ce fait est particulièrement remarquable étant donné que l'on a tendance à prospecter les régions nordiques du Canada, l'archipel Arctique, et le large des côtes, où le risque intrinsèque est notablement plus grand que dans les régions que l'industrie a prospectées jusqu'ici. (5.40)

5.40 Le Gouvernement estime que l'on peut remédier sensiblement à ces deux déficiences si les déductions pour épuisement sont plus directement liées aux activités sur lesquelles on désire exercer une influence. Aussi propose-t-on que, après une période de transition suffisante relativement aux droits miniers détenus par le contribuable au jour de la publication du présent Livre blanc, les déductions pour épuisement soient «gagnées». Les plafonds actuels seraient toujours applicables—c'est-à-dire, qu'ils ne dépasseraient pas généralement le tiers des bénéfices de production—mais un contribuable ne pourrait déduire ces montants maximaux ou même tout montant quelconque, que s'il s'était livré à des dépenses suffisantes pour l'exploration ou la mise en valeur de gisements au Canada, ou pour les immobilisations acquises pour l'exploitation d'une mine canadienne, immobilisations qui sont décrites au paragraphe 5.29. Selon la formule proposée, chaque montant de $3 de dépenses admissibles

amount earned, he could carry the undeducted amount over to subsequent years. The cost of acquiring mineral rights would not be an eligible expenditure for this purpose.

(3) Since exploration and development expenditures would continue to reduce the amount of depletion claimable, as shown in Example 1, this proposal is contrary to the basic principle in the White Paper that depletion be granted to encourage exploration. The cost of mineral rights have a two fold adverse effect on the depletion incentive. Firstly, as an exploration and development expenditure, mineral rights reduce the amount of depletion claimable; (5.39) secondly, the White Paper also proposes that mineral rights do not earn depletion. The White Paper recognized the inefficiency that exploration and development expenditures have on depletion, but no change was advanced to correct it.

faites après la publication du présent Livre blanc donnerait le droit au contribuable de bénéficier d'une réduction pour épuisement d'un montant de un dollar. Si les bénéfices de l'année en cours n'étaient pas assez élevés pour lui permettre de déduire la somme «gagnée», il pourrait reporter le montant non déduit sur les années suivantes. Les frais d'obtention de droits miniers ne constitueraient pas une dépense admissible à cet égard.

(3) Comme les dépenses de prospection et de mise en exploitation continueraient à gruger le montant déduisible au titre de l'épuisement, ainsi qu'on le voit dans l'exemple n° 1, cette proposition va à l'encontre du principe fondamental du Livre blanc, à savoir que l'on accorde une déduction pour épuisement pour encourager la prospection. Le coût des droits miniers a un effet contraire double sur le stimulant de l'épuisement. D'abord, en tant que frais de prospection et de mise en exploitation, les droits miniers diminuent le montant déduisible au titre de l'épuisement; deuxièmement, le Livre blanc propose également que les droits miniers n'accumulent pas de déductions pour épuisement. Le Livre blanc a admis que les frais de prospection et

EXAMPLE 1

EFFECT OF EXPLORATION AND DEVELOPMENT EXPENDITURES ON DEPLETION ALLOWANCE

	Case 1	Case 2	Difference
Production revenue	$10,000	$10,000	—
Operating expenses and capital cost allowance	2,000	2,000	—
	$ 8,000	$ 8,000	—
Exploration and development expenditures	2,000	5,000	$ 3,000
Income subject to depletion	$ 6,000	$ 3,000	$(3,000)
Depletion allowance at 33⅓%	$ 2,000	$ 1,000	$(1,000)

The amount of depletion in Case 2 is reduced by $1,000 because of the additional $3,000 of exploration and development expenditures.

EXEMPLE n° 1

EFFET DES DÉPENSES D'EXPLORATION ET DE MISE EN VALEUR SUR LA DÉDUCTION POUR ÉPUISEMENT

	Cas n° 1	Cas n° 2	Différence
Revenu découlant de la production	$10,000	$10,000	—
Frais d'exploitation et déduction pour frais d'établissement	2,000	2,000	—
	$ 8,000	$ 8,000	—
Frais d'exploration et de mise en valeur	2,000	5,000	$ 3,000
Revenu admissible au dégrèvement pour épuisement	6,000	3,000	$(3,000)
Déduction pour épuisement à 33⅓ p. 100	2,000	1,000	$(1,000)

Le montant du dégrèvement pour épuisement, dans le cas n° 2, est réduit de $1,000, en raison du supplément de $3,000 au poste des frais d'exploration et de mise en valeur.

5.39 A second inefficiency is also related to the fact that the depletion allowance applies to all production profits without limit. Because exploration and development costs must be deduced in computing production profits for this purpose, the operator of a mineral resource can logically claim he is inhibited from engaging in exploration by the rules concerning depletion. The exploration costs reduce the depletion allowance: therefore it can be argued that the provision designed to increase exploration can in some cases reduce it.

In a submission in response to the Carter report, we suggested that depletion be calculated at 25 per cent of gross income, limited to 35 per cent of exploration and development expenditures, including the cost of mineral rights. This method would eliminate the disincentive inherent in the proposed system, retain a limitation on depletion claimed related to exploration and development, and at the same time correct other inequities and inefficiencies. The latter are the illogical treatment of proceeds received on the sale of mineral rights which is discussed on page 10 of this submission and also the non-depletable income attributed to gas plants which is currently a controversial provision under the existing Act.

Our previous suggestion appears valid but in view of subsequent events, it is recommended that the provisions be modified slightly in order to retain a reasonable incentive which would be competitive with foreign investors. It is proposed that depletion be calculated as 20 per cent of gross income limited to 33⅓ per cent of exploration and development costs, including the cost of mineral right (Example 2). Alternatively, if mineral rights are excluded, a higher earning rate would be warranted.

Royalty Depletion

The White Paper proposes to repeal the 25 per cent depletion allowance for non-operators. It is not clear whether or not royalty income is to be treated as working interest income on which depletion could be claimed at 33⅓ per cent subject to the limitations of

de mise en exploitation n'ont aucun effet sur l'épuisement, mais on n'a soumis aucune alternative pour remédier à la situation. (5.39)

5.39 Une seconde déficience est également liée au fait que la déduction pour épuisement s'applique à tous les bénéfices de production sans aucune limite. Puisque les frais d'exploration et de mise en valeur doivent être déduits dans le calcul des bénéfices de production à cet effet, l'exploitant de ressources minérales peut logiquement prétendre que le règlement concernant l'épuisement des ressources l'empêche de se livrer à l'exploration. Les frais d'exploration réduisent le montant de la déduction pour épuisement: donc, on peut soutenir que la disposition destinée à encourager l'exploration peut dans certains cas la défavoriser.

Dans un mémoire que nous avons présenté en réponse au Rapport Carter, nous avons suggéré que l'épuisement se calcule à raison de 25 p. 100 du revenu brut, jusqu'à concurrence de 35 p. 100 des frais de prospection et de mise en exploitation, y compris le coût des droits miniers. Cette méthode supprimerait le déstimulant qui s'attache au régime proposé, permettrait de conserver une limite en ce qui concerne l'épuisement réclamé relativement à la prospection et à la mise en exploitation, et remédierait en même temps à d'autres injustices et mauvais effets. Ces méseffets proviennent du traitement illogique accordé au produit de la vente des droits miniers, question que l'on discute à la page 10 du présent mémoire, de même qu'au revenu non déduisible au titre de l'épuisement en ce qui concerne les raffineries gazières, ce qui fait en ce moment l'objet d'une disposition controversée de la loi actuelle.

Notre suggestion précédente semble valable, mais étant donné les événements survenus par la suite, nous recommandons que ces dispositions soient modifiées légèrement afin de conserver un degré raisonnable d'incitation qui soit concurrentiel vis-à-vis les investisseurs étrangers. Nous proposons que l'épuisement soit calculé à raison de 20 p. 100 du revenu brut jusqu'à concurrence de 33⅓ p. 100 des frais de prospection et de mise en exploitation, y compris le coût des droits miniers sont exclus, il y aurait lieu d'accorder un taux de cumulation plus considérable.

Épuisement pour redevances

Le Livre blanc propose de révoquer la déduction de 25 p. 100 pour épuisement accordé aux non-exploitants. On ne voit pas bien si le revenu des redevances sera considéré comme un revenu d'intérêts actif pour lequel on pourra réclamer une déduction

EXAMPLE 2

HBOG PROPOSAL FOR CALCULATING DEPLETION ON GROSS INCOME

	Year			
	1	2	3	4
Taxable Income				
Production revenue	$4,500	$4,500	$5,000	$5,600
Less: well operating costs	900	900	1,000	1,200
Net production revenue	$3,600	$3,600	$4,000	$4,400
Less: Capital cost allowance	700	700	800	700
Exploration and development expenditures—				
mineral rights	400	500	100	600
other	1,100	1,300	2,000	1,200
	$2,200	$2,500	$2,900	$2,500
Income before depletion	$1,400	$1,100	$1,100	$1,900
*Depletion	500	600	700	600
Taxable income	$ 900	$ 500	$ 400	$1,300
*20% of production revenue subject to earned depletion below.				
Earned Depletion				
Exploration and development expenditures—				
mineral rights	$ 400	$ 500	$ 100	$ 600
other	1,100	1,300	2,000	1,200
	$1,500	$1,800	$2,100	$1,800
Earned Depletion:				
Current year—⅓ of exploration and development, including mineral rights	$ 500	$ 600	$ 700	$ 600
From prior year	—	—	—	—
	$ 500	$ 600	$ 700	$ 600
Depletion claimed	500	600	700	600
Unclaimed earned depletion carried forward	$ —	$ —	$ —	$ —

EXEMPLE N° 2

PROPOSITION DE LA HBOG POUR LE CALCUL DE L'ÉPUISEMENT EN CE QUI CONCERNE LE REVENU BRUT

	Année			
	1	2	3	4
Revenu imposable				
Revenus de production	$4,500	$4,500	$5,000	$5,600
Moins: frais d'exploitation du puit	900	900	1,000	1,200
Revenus nets de production	$3,600	$3,600	$4,000	$4,400
Moins: déduction pour amortissement	700	700	800	700
Frais de prospection et de mise en exploitation—				
droits miniers	400	500	100	600
autres frais	1,100	1,300	2,000	1,200
	$2,200	$2,500	$2,900	$2,500
Revenus avant épuisement	$1,400	$1,100	$1,100	$1,900
*Épuisement	500	600	700	600
Revenu imposable	$ 900	$ 500	$ 400	$1,300
*20 p. 100 des revenus de production sous réserve de l'épuisement cumulatif ci-dessous				
Épuisement cumulatif				
Frais de prospection et de mise en exploitation—				
droits miniers	$ 400	$ 500	$ 100	$ 600
autres frais	1,100	1,300	2,000	1,200
	$1,500	$1,800	$2,100	$1,800
Épuisement cumulé:				
Année en cours—⅓ des frais de prospection et de mise en exploitation, y compris les droits miniers	$ 500	$ 600	$ 700	$ 600
Épuisement cumulé de l'année précédente	—	—	—	—
	$ 500	$ 600	$ 700	$ 600
Montant réclamé au titre de l'épuisement	500	600	700	600
Épuisement cumulatif non réclamé et reporté	$ —	$ —	$ —	$ —

"earned depletion". HBOG suggests that to operators no significant distinction exists between royalty and working interest income as both are common methods of sharing production. Both types of income should have the identical incentive for exploration and development. Therefore production depletion could be claimed on royalty interest income subject to the earning provisions. (5.43)

5.43 Under the present legislation a depletion allowance of 25 per cent may be deducted by non-operators from their income from mineral properties. This provision applies principally to the holders of royalities. The concession sought to recognize that royalties might well in part be a return of capital. This fact would under the present proposals be more accurately recognized by the proposed rules concerning the amortization of the cost of acquiring mineral rights. Therefore it is proposed that the percentage depletion at present available to non-operators be repealed.

For those non-operators who do not participate in exploration and development, we suggest that the privilege be withdrawn over a 5 year period. Immediate withdrawal of the depletion allowance to such parties would mean some confiscation of capital as their evaluation of a royalty interest would have considered the depletion allowance.

Loss of Depletion Incentive to Shareholders

The White Paper presents some of the Government's proposals with such deceptive simplicity that the real effect is not always apparent. For example, the resource industries are currently entitled to a deduction for depletion at a rate of 33⅓ per cent of the profits reasonably attributable to the production of oil, gas, prime metals or industrial minerals. The Government has concluded that the tax system should continue to provide this depletion incentive to investors in resource industries. However, it is proposed that corporate income be treated on a flow-through basis, with the shareholder grossing up his dividend and claiming credit for tax paid by the corporation. This integration of income concept has the effect of taking away

d'épuisement de 33⅓ p. 100, sous réserve des limites imposées aux «déductions pour épuisement cumulées». La HBOG soutient que pour les exploitants, il n'existe pas de distinction notable entre la redevance et le revenu d'intérêts actif puisque l'un et l'autre constituent des méthodes ordinaires de partage de la production. Ces deux espèces de revenu devraient faire l'objet d'un moyen incitatif identique pour la prospection et la mise en exploitation. Par conséquent, l'épuisement au titre de la production ne pourrait pas être réclamé pour les revenus des intérêts des redevances, et sous réserve des dispositions concernant l'accumulation. (5.43)

5.43 La loi actuelle prévoit qu'une déduction pour épuisement de 25 p. 100 peut être obtenue par les non-exploitants sur le revenu qu'ils tirent de leurs concessions minières. Cette disposition s'applique principalement à ceux qui reçoivent des redevances. Ce privilège visait à reconnaître que les redevances pouvaient être partiellement considérées comme remboursement de capitaux. Ce fait serait reconnu de façon plus précise grâce aux propositions actuelles qui contiennent des règles concernant l'amortissement des frais d'acquisition de droits de concessions minières. Aussi le Gouvernement propose-t-il que l'on abolisse le système de déduction proportionnelle actuellement applicable aux non-exploitants.

Dans le cas des non-exploitants qui ne participent pas à la prospection et à la mise en exploitation, nous suggérons que le privilège soit supprimé sur une période de 5 ans. Une suppression immédiate de la déduction pour épuisement, en ce qui les concerne, se traduirait par une confiscation du capital, parce que leur évaluation des intérêts des redevances aurait tenu compte de la déduction pour épuisement.

Disparition de l'incitation d'épuisement pour les actionnaires

Le Livre blanc présente certaines des propositions du gouvernement avec une simplicité tellement trompeuse que le véritable effet recherché n'est pas toujours visible. Ainsi, les industries d'exploitation des ressources ont droit actuellement à une déduction d'épuisement au taux de 33⅓ p. 100 des bénéfices que l'on peut attribuer raisonnablement à la production du pétrole, du gaz, des métaux grossiers ou des minéraux industriels. Le gouvernement a conclu que le régime fiscal devrait continuer à comporter cet encouragement pour épuisement en faveur des investisseurs des industries exploitant les ressources. Cependant, on propose que le revenu des sociétés soit fondé sur un mécanisme de transfert, l'actionnaire pouvant accumuler ses

75 per cent of the benefits of depletion in the case of a widely-held company and all of the depletion benefit for a closely-held corporation to whom the partnership option is unavailable. Example 3 illustrates the loss of the depletion benefit to the shareholders of resource companies by comparing the flow-through of income with a non-resource company. Since the government proposes to continue a depletion incentive, we contend that the proposals will have to be modified in order that the depletion incentive can flow through to the shareholder (1.50, 5.44)

1.50 The government has decided that some special rules should still apply in determining the income derived from the mineral industries, in order to encourage exploration for and development of mineral deposits. These inducements are intended to encourage the establishment and growth of highly productive industry in areas of Canada outside those where rapid urban and industrial growth are already occuring. However, the special rules should be revised substantially to ensure that really profitable projects pay a fair share of the national revenues, as other industries do, and that the inducements offered are efficient.

5.44 Also, under the present legislation a depletion allowance of 10 per cent, 15 per cent or 20 per cent may be deducted from dividends received from a mining or oil company, the percentage depending upon the proportion of the income of the corporation which is derived from production. This concession was meant to recognize that the corporation might in fact be paying devidends out of capital. Under the new system this fact would be more accurately recognized by the deduction granted to taxpayers for losses realized on shares which they have held. Therefore it is proposed that shareholders depletion be removed.

Sale of Mineral Rights

The Government has invited comments on other income tax provisions which might be considered in tax reform. The White Paper makes no comment on the subject of the tax

dividendes et réclamer un crédit pour les impôts payés par les sociétés. Cette intégration de la notion de revenu a l'effet de supprimer 75 p. 100 des déductions pour épuisement dans le cas d'une corporation ouverte et toutes les déductions pour épuisement dans le cas d'une corporation fermée qui peut choisir l'option «d'imposition comme société en nom collectif». L'exemple n° 3 illustre la perte qu'encourent, au titre des déductions pour épuisement, les actionnaires des sociétés d'exploitation des ressources en comparant le transfert des revenus avec le cas d'une compagnie qui n'exploite pas les ressources. Comme le gouvernement propose le maintien d'un stimulant au titre de l'épuisement, nous soutenons que les propositions devront être modifiées de façon à ce que l'encouragement au titre de l'épuisement puisse passer aux actionnaires. (1.50, 5.44)

1.50 Le Gouvernement en a conclu que certaines règles spéciales devraient encore servir à déterminer le revenu des industries extractives, afin d'encourager l'exploration et la mise en valeur des gisements miniers. Ces encouragements sont conçus en vue de stimuler l'établissement et la croissance d'industries très productives dans les régions du Canada situées à l'extérieur des zones où l'urbanisation et l'industrialisation sont déjà en bonne voie. Cependant, il faudrait réviser considérablement ces règles spéciales pour s'assurer que les entreprises vraiment rentables fournissent, comme les autres secteurs de l'industrie, une part équitable des recettes fiscales de l'État, et que les encouragements offerts donnent les résultats recherchés.

5.44 La loi actuelle prévoit également qu'un actionnaire d'une société minière ou pétrolière peut obtenir des déductions pour épuisement de 10 p. 100, 15 p. 100 ou 20 p. 100 sur ses dividendes, ce pourcentage dépendant de la proportion du revenu que la société tire de sa production. Ce privilège a été accordé en reconnaissance du fait que la société pouvait prélever le montant des dividendes sur des capitaux. La nouvelle méthode reconnaîtrait cette réalité de façon plus précise en accordant une déduction aux contribuables pour compenser les pertes subies sur les actions qu'ils avaient détenues. Par conséquent, le Gouvernement propose que soit supprimée la déduction

Ventes des droits miniers

Le gouvernement a sollicité des commentaires sur les autres dispositions fiscales que l'on pourrait envisager dans le cadre d'une réforme fiscale, en ce qui concerne l'impôt sur

EXAMPLE 3

LOSS OF DEPLETION TO SHAREHOLDERS

(Assuming closely-held company cannot elect the partnership option)

	Closely-Held Company		Widely-Held Company	
	Resource	Industrial	Resource	Industrial
Pre-Tax Income	$600	$600	$600	$600
Depletion	200	—	200**	—
Tax Paid	200	300	200	300
Dividend to Shareholder	400	300	400	300
Tax Credit	200	300	100	150
Taxable Amount to Shareholder	600	600	500	450
Gross Tax Payable (50%)	300	300	250	225
Tax Credit	200	300	100	150
Net Tax Paid by Shareholder	100	—	150	75
Net Proceeds to Sharheolder	$300*	$300*	$250**	$225**

*Entire effect of depletion is lost in a closely-held company because net proceeds to shareholders of resource and industrial companies are equal.

**The $200 depletion incentive allows the resource company to pay its shareholder a dividend that is $100 more than the industrial company's. The net after-tax proceeds to the resource company shareholder are only $25 more than those of the industrial company shareholder. The proposed integration procedure will tax away 75% ($75/$100) of the depletion benefit.

EXEMPLE N° 3

DIMINUTION DE LA DÉDUCTION D'ÉPUISEMENT POUR LES ACTIONNAIRES

(En supposant que les corporations fermées ne puissent choisir l'option de devenir société en nom collectif)

	Corporation fermée		Corporation ouverte	
	Société d'exploitation des ressources	Société industrielle	Société d'exploitation des ressources	Société industrielle
Revenu avant impôts	$600	$600	$600	$600
Déduction pour épuisement	200	—	200**	—
Impôt payé	200	300	200	300
Dividende à l'actionnaire	400	300	400	300
Crédit d'impôt	200	300	100	150
Montant imposable pour l'actionnaire	600	600	500	450
Impôt brut (50 p. 100)	300	300	250	225
Crédit d'impôt	200	300	100	150
Impôt net payé par l'actionnaire	100	—	150	75
Revenu net pour l'actionnaire	$300*	$300*	$250**	$225*

*L'effet de l'épuisement est entièrement éliminé dans une corporation fermée parce que les revenus nets de l'actionnaire d'une compagnie d'exploitation des ressources et d'une société industrielle sont égaux.

**La déduction incitative de $200 pour épuisement permet à une compagnie d'exploitation des ressources de payer à ses actionnaires $100 de plus en dividende que la société industrielle. Le revenu net que retire l'actionnaire d'une société d'exploitation des ressources, après impôts, n'est que de $25 plus élevé que celui que retire l'actionnaire d'une société industrielle. La méthode d'intégration proposée fera perdre, à titre d'impôt, 75 p. 100 ($75/$100) de l'avantage de la déduction pour amortissement.

treatment accorded the sale of mineral rights. Under current legislation, the cost of mineral rights acquired by an oil company must be applied as a reduction of income subject to depletion. However, the proceeds from the sale of such rights are taxed at the full rate. Example 4 shows the results of this illogical treatment and we believe the Income Tax Act should be revised to eliminate this anomaly. The correction could be made very easily by treating the proceeds from disposals as a

le revenu. Le Livre blanc ne fait pas de commentaire sur le traitement fiscal accordé à la vente des droits miniers. Au terme de la loi actuelle, le coût des droits miniers acquis par une société pétrolière doit être soustrait du revenu soumis à la déduction pour épuisement. Cependant, le produit de la vente de ces droits est imposé aux taux maximum. L'exemple n° 4 montre les résultats de cette façon illogique de procéder et nous croyons que la Loi de l'impôt sur le revenu devrait

EXAMPLE 4

SALE OF MINERAL RIGHTS

	COMPANY "A"		COMPANY "B"		
	Depletable Income	Non-Depletable Income	Depletable Income	Non-Depletable Income	Total
Year 1					
Income before Depletion	$9,000	$5,000	$12,000	$7,000	$33,000
Depletion	3,000	—	4,000	—	7,000
Taxable Income	6,000	5,000	8,000	7,000	26,000
Taxes (50%)	3,000	2,500	4,000	3,500	13,000
Year 2					
Assume mineral rights are sold from A to B for $6,000					
Income	$9,000	$5,000	$12,000	$7,000	$33,000
Mineral rights sold from Company A to Company B	—	6,000	(6,000)	—	—
Income before Depletion	9,000	11,000	6,000	7,000	33,000
Depletion	3,000	—	2,000	—	5,000
Taxable Income	6,000	11,000	4,000	7,000	28,000
Taxes (50%)	3,000	5,500	2,000	3,500	14,000

EXEMPLE N° 4

VENTE DES DROITS MINIERS

	Compagnie «A»		Compagnie «B»		
	Revenu déductible au titre de l'épuisement	Revenu non déductible au titre de l'épuisement	Revenu déductible au titre de l'épuisement	Revenu non déductible au titre de l'épuisement	Total
Première année					
Revenu avant déduction pour épuisement	$9,000	$ 5,000	$12,000	$ 7,000	$33,000
Déduction pour épuisement	3,000	—	4,000	—	7,000
Revenu imposable	6,000	5,000	8,000	7,000	26,000
Impôts (50 p. 100)	3,000	2,500	4,000	3,500	13,000
Deuxième année					
En supposant que «A» vend ses droits miniers à «B» pour $6,000					
Revenu	$9,000	$ 5,000	$12,000	$ 7,000	$33,000
Droits miniers vendus par la compagnie «A» à la compagnie «B»	—	6,000	(6,000)	—	—
Revenu avant la déduction pour épuisement	9,000	11,000	6,000	7,000	33,000
Déduction pour épuisement	3,000	—	2,000	—	5,000
Revenu imposable	6,000	11,000	4,000	7,000	28,000
Impôts (50 p. 100)	3,000	5,500	2,000	3,500	14,000

reduction of exploration and development expense. This inequity would be eliminated, as a matter of course, by implementing our proposal to calculate depletion on gross production income. Adequate provisions exist in the present legislation to tax at ordinary income rates those taxpayers whose principal business is that of buying or selling this type of asset. (5.27, 5.28, 5.40)

être revisée de façon à ce que cette anomalie disparaisse. On pourrait faire très facilement cette correction en considérant les revenus de la vente des droits miniers comme une diminution des frais de prospection et de mise en exploitation. Cette injustice serait éliminée, comme allant de soi, par la mise en oeuvre de notre proposition aux termes de laquelle la déduction pour amortissement serait calculée

5.27 Since 1962, the cost of acquiring oil rights or natural gas rights has been included in the definition of exploration and development expenses. Consequently these costs have been deductible for tax purposes within the limits of the rules relating to exploration and development expenses. It is proposed that this rule be retained, and that it be expanded to cover the costs of other mineral rights.

5.28 Also since 1962, the proceeds of sale of oil rights and natural gas rights have been treated as taxable income. As part of the proposal to tax capital gains, this rule would also be extended to apply to all mineral rights. A special rule would be applied to the proceeds of the sale of rights which are held on the day this White Paper is published if the proceeds of the sale of those rights would not have been income for tax purposes under the existing rules. This special, transitional rule is similar to the proposed in paragraph 5.8 with respect to existing goodwill; if the sale is in the first year of the new system, only 60 per cent of the proceeds would be taken into account; if in the second year, 65 per cent; the third year 70 per cent; and so on, increasing by 5 per cent each year until all of the proceeds are taken into income if the sale is in the ninth or a subsequent year. Since the cost of these rights would henceforth be deductible for tax purposes, prices should rise and this system should produce a fair after-tax return to the present owners.

5.40 The government believes that both of these inefficiencies can be substantially reduced if depletion allowances are more directly related to the activities which it is desired to affect. Consequently it is proposed that, after a suitable transition-

en fonction du revenu brut de production. La loi actuelle comporte des dispositions adéquates pour ce qui est d'imposer, selon les taux ordinaires de l'impôt sur le revenu, les contribuables dont l'occupation principale est d'acheter ou de vendre des valeurs de ce genre (5.27, 5.28, 5.40)

L'achat et la vente de droits miniers

5.27 Depuis 1962, le prix d'achat des droits d'exploitation relatifs au pétrole ou au gaz naturel entre dans la définition des frais d'exploitation et de mise en valeur. Ainsi, ces frais sont déductibles dans le calcul de l'impôt dans la mesure permise par les règles régissant les frais d'exploration et de mise en valeur. On propose de conserver cette règle et d'étendre le champ de son application afin qu'elle englobe le coût d'autres droits miniers.

5.28 Depuis 1962 également, on considère que le produit de la vente de droits d'exploitation du pétrole ou du gaz naturel est un revenu imposable. Dans le cadre de l'imposition des gains de capital, le champ d'application de cette règle serait aussi étendu afin qu'elle englobe tous les droits miniers. Une règle spéciale s'appliquerait au produit de la vente des droits détenus le jour de la publication du présent Livre blanc si, aux fins de l'impôt, le produit d'une telle vente n'avait pas été considéré comme revenu imposable en vertu des règles existantes. Cette règle spéciale et transitoire est semblable à celle que l'on a proposée au paragraphe 5.8 relativement à la clientèle; si la vente a lieu au cours de la première année où le nouveau régime sera en vigueur, on n'inclura dans le revenu du contribuable que 60 p. 100 du produit de la vente; si elle se fait au cours de la deuxième année, 65 p. 100; si elle est effectuée la troisième année, 70 p. 100; et ainsi de suite, en augmentant tous les ans de 5 p. 100 jusqu'à ce que le produit entier soit inclus dans le revenu du contribuable si la vente survient la neuvième année ou durant une année subséquente. Étant donné que, en calculant l'impôt, on pourra désormais déduire le coût de ces droits, il est probable que les prix s'élèveront et que le régime permettra aux propriétaires actuels de retirer de la vente de leurs droits des recettes convenables après impôt.

5.40 Le Gouvernement estime que l'on peut remédier sensiblement à ces deux déficiences si les déductions pour épuisement sont plus directement liées aux activités sur lesquelles on désire exercer une influence. Aussi propose-t-on que, après

al period in respect of mineral rights held by the taxpayer on the day this White Paper is published, depletion allowances would have to be "earned". The existing maximums would continue to apply—that is, generally no more than ⅓ of production profits—but a taxpayer could only deduct these maximums, or any amount, if he spends enough on exploration for or development of mineral deposits in Canada or on those fixed assets described in paragraph 5.29 that are acquired for the exploitation of a new Canadian mine. The formula proposed is that for evey $3 of eligible expenditures made after this White Paper is published a taxpayer would earn the right to $1 of depletion allowance. If his profits that year are not sufficient to permit him to deduct the amount earned, he could carry the undeducted amount over to subsequent years. The cost of acquiring mineral rights would not be an eligible expenditure for this purpose.

une période de transition suffisante relativement aux droits miniers détenus par le contribuable au jour de la publication du présent Livre blanc, les déductions pour épuisement soient «gagnées». Les plafonds actuels seraient toujours applicables—c'est-à-dire, qu'ils ne dépasseraient pas généralement le tiers des bénéfices de production—mais un contribuable ne pourrait déduire ces montants maximums ou même tout montant quelconque, que s'il s'était livré à des dépenses suffisantes pour l'exploration ou la mise en valeur de gisements au Canada, ou pour les immobilisations acquises pour l'exploitation d'une mine canadienne, immobilisation qui sont décrites au paragraphe 5.29. Selon la formule proposée, chaque montant de $3 de dépenses admissibles faites après la publication du présent Livre blanc donnerait le droit au contribuable de bénéficier d'une réduction pour épuisement d'un montant de un dollar. Si les bénéfices de l'année en cours n'étaient pas assez élevés pour lui permettre de déduire la somme «gagnée», il pourrait reporter le montant non déduit sur les années suivantes. Les frais d'obtention de droits miniers ne constitueraient pas une dépense admissible à cet égard.

II TAXATION OF CAPITAL GAINS

HBOG agrees that greater equity in taxation will be achieved by including capital gains in the tax base. We do not, however, believe that all income should be taxed on the same basis; recognition should be given to the risks involved and the contribution to the country's economic growth. (3.1, 3.3, 3.18)

3.1 The government proposes that capital gains be taxed. We recognize that this would be a major and controversial step, but we have concluded that the step must be taken if Canada's tax system is to be fair, and if it is to be effective.

3.3 The government rejects the proposition that every increase in economic power, no matter what its source, should be treated the same for tax purposes. This proposition, put forward forcefully by the Royal Commission on Taxation, has often been summarized rather inelegantly as "a buck is a buck is a buck." But although the government does not accept this theory in all its splendid simplicity, neither does it believe that the distinction between a so-called "capital gain" and an income receipt is either great enough or clear enough to warrant the tremendous difference between being

II IMPOSITION DE LA PLUS-VALUE

Nous admettons que l'imposition sera plus équitable du fait que les gains de capital seront inclus dans le régime fiscal. Cependant, nous ne pensons pas que tous les revenus devraient être taxés selon le même barème; on devrait reconnaître les risques encourus et la contribution apportée à la croissance économique du pays. (3.1, 3.3, 3.18)

3.1 Le Gouvernement propose d'établir un impôt sur les gains de capital*. Nous reconnaissons que cette mesure constituerait une décision importante prêtant à controverse, mais nous sommes venus à la conclusion que cette décision doit être prise si l'on veut que le système canadien d'imposition soit équitable et efficace.

3.3 Le Gouvernement rejette la thèse selon laquelle tout accroissement de la puissance économique, quelle qu'en soit la source, devrait être traité de la même manière aux fins de l'impôt. Cette thèse, vigoureusement soutenue par la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, a souvent été condensée par l'expression assez familière: «une piastre est toujours une piastre.» Mais, bien que le Gouvernement n'accepte pas cette théorie dans toute sa merveilleuse simplicité, il ne pense pas non plus que la distinction entre ce qu'on est convenu d'appeler un «gain de capital» et un revenu soit assez

completely exempt and being completely taxable.

3.18 As stated, all or part of the capital gain would be treated as income, depending upon the type of asset involved. The general rule would be that capital gains would be fully taxable. However, special rules would be provided to reduce the tax in he case of a taxpayers' principal residence, other property held for personal use or enjoyment, and shares of widely-held Canadian public corporations. Special rules would also reduce the tax on the sale of bonds and mortgages which are held on the day this White Paper is published. These rules, and the special rules concerning losses, are explained in the following paragraphs.

Canada is in the early stages of development and the growth of its economy is contingent upon the utilization of its huge natural resources. It is a young country with rapidly increasing needs for capital in the private sector, and our tax system should be signed to encourage capital accumulation by Canadians. Most countries which have a capital gains tax have a mature economy in which large amounts of capital have been accumulated. The proposal to tax capital gains at full rates is incompatable with Canada's goals for economic growth. A tax system should encourage Canadians to save and invest to develop the full potential of this country. Taxing capital gains at full marginal rates and taxing unrealized gains will have the reverse effect by encouraging spending in preference to saving.

Distinction Between Capital Gain and Income Receipt

There is sufficient distinction between a capital gain and an income receipt that the proposal to tax both at full marginal rates is unreasonable for the following reasons:

(1) A capital gain usually has an element of risk much greater than that involved in earning an income receipt.

(2) Transactions giving rise to capital gains usually involve initiative, judgment and planning elements which are basic to a free, democratic society.

grande ou assez nette pour justifier l'énorme différence qui existe entre le fait d'être totalement exonéré de l'impôt et celui d'être totalement imposable.

3.18 Ainsi qu'il a été dit, le gain de capital serait totalement ou partiellement traité comme un revenu, selon la nature du bien considéré. En règle générale, les gains de capital seraient entièrement imposables. Toutefois, des règles spéciales viendraient réduire l'impôt dans le cas de la résidence principale d'un contribuable, ou d'autres biens destinés à l'usage personnel ou utilisés aux fins d'agrément, et aussi dans le cas d'actions de corporation canadiennes ouvertes de droit public. Des règles spéciales réduiraient également l'impôt sur la vente des obligations et des hypothèques détenues au jour de la publication du présent Livre blanc. Ces règles, ainsi que les règles spéciales relatives aux pertes, font l'objet des paragraphes suivants.

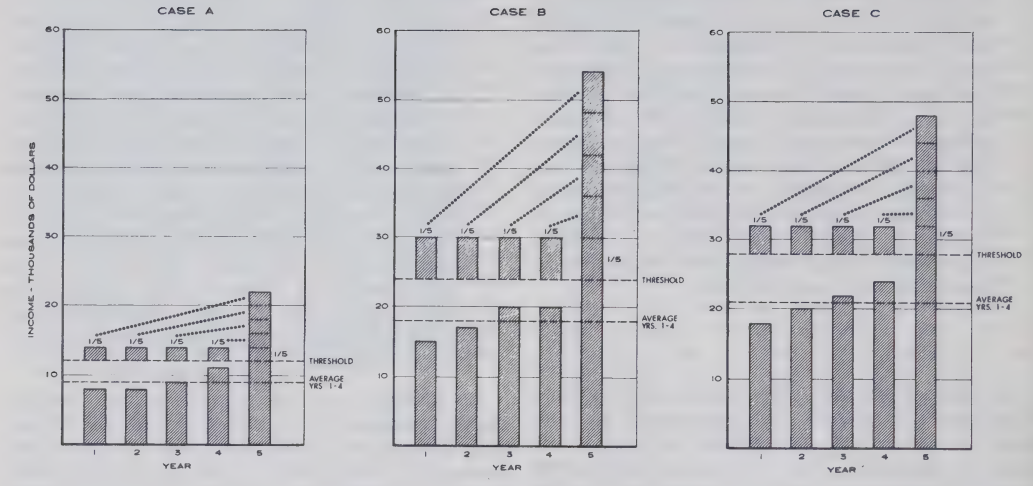
Le Canada est au premier stade de son développement et la croissance de son économie dépend de l'utilisation de ses immenses ressources naturelles. C'est un pays jeune, dont les besoins de capitaux privés augmentent rapidement, et notre régime fiscal doit être conçu de façon à encourager chez les Canadiens l'accumulation du capital. La plupart des pays qui imposent les gains de capital ont une économie déjà formée, dans laquelle de gros capitaux ont déjà été accumulés. La proposition tendant à imposer les gains de capital à plein tarif est incompatible avec les objectifs de la croissance économique du Canada. Un régime fiscal devrait encourager les Canadiens à épargner et à investir pour mettre pleinement en valeur les possibilités du pays. En taxant les gains de capital aux taux les plus élevés et en imposant les plus-values non réalisés, on obtiendra l'effet contraire, celui d'encourager la dépense plutôt que l'épargne.

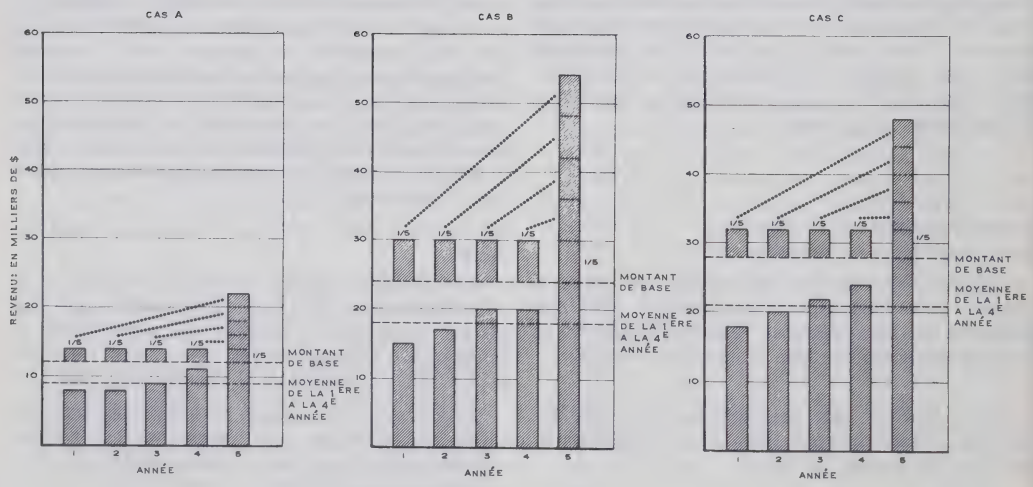
Distinction entre gain de capital et recettes-revenu

La distinction entre le gain de capital et la recette-revenu est suffisante pour que l'on puisse considérer comme déraisonnable la proposition d'imposer les deux aux taux les plus élevés, et ce pour les raisons suivantes:

(1) Un gain de capital comporte habituellement un élément de risque beaucoup plus considérable que celui que comporte une recette-revenu.

(2) Les transactions qui donnent lieu à des gains de capital impliquent d'ordinaire des facteurs d'initiative, de jugement et de planification qui sont fondamentaux à une société libre et démocratique.


CASE A
CASE B
CASE C
INCOME - THOUSANDS OF DOLLARS
YEAR
THRESHOLD
AVERAGE YRS 1-4
1/5


CAS A
CAS B
CAS C
REVENU EN MILLIERS DE $
ANNÉE
MONTANT DE BASE
MOYENNE DE LA 1ÈRE A LA 4E ANNÉE
1/5

(3) A capital gain generally occurs over a relatively long period of time during which its realization is subject to the effects of the business cycle and inflation. Taxing such gains at full marginal rates would put an additional load on the victims of inflation.

To recognize the significant difference between ordinary income and risk income, we recommend that capital gains be taxed at substantially lower rates than other income with a maximum rate of 25 per cent, which could be achieved by including no more than one-half of the gain in taxable income. Similarly the same proportion of any capital loss would be deductible in determining taxable income.

Averaging Provisions

The proposed averaging provisions are entirely inadequate to provide relief from the punitive effects of taxing capital gains at full marginal rates and are completely ineffectual for taxpayers with annual taxable incomes of $18,000 or more. Example 5 demonstrates the gross inadequacy of the averaging provisions. (2.56)

> 2.56 The method proposed is as follows: when the income in the taxation year exceeds the average of the taxpayer's income in the preceding four years by more than one-third, the excess income would be taxed as though it were subject to a graduated rate schedule in which the income brackets to which each rate applied were five times as wide as normal. The formula is necessarily complicated but this would not concern taxpayers because it can be applied on their behalf. Tables 11 and 12 show the application of the formula in more detail.

We believe that equitable tax reform would not maintain different methods of averaging taxable income dependent on the taxpayer's occupation. For example, fishermen and farmers would be allowed to continue using their current averaging system which is much more generous than the White Paper proposal. Provisions should be the same for all taxpayers because the reasons for allowing averaging of taxable income do not differ among taxpayers. (2.57 (part))

> 2.57 It is not proposed to remove the present averaging formula for farmers or fishermen, who would be free to use

(3) Un gain de capital se produit d'ordinaire pendant une période de temps relativement longue durant laquelle sa réalisation est soumise aux effets du cycle de la conjoncture et à l'inflation. Imposer ces gains aux taux les plus élevés serait ajouter un fardeau aux victimes de l'inflation.

Pour reconnaître la différence importante qu'il y a entre le revenu ordinaire et le revenu de risque, nous recommandons que les gains de capital soient imposés à des taux notablement inférieurs à ceux des autres revenus jusqu'à concurrence d'un maximum de 25 p. 100, ce qui pourrait se faire si l'on n'incluait pas plus de la moitié de la plus-value dans le revenu imposable. De même les moins-values seraient déduisibles dans la même proportion lorsqu'il s'agirait de déterminer le revenu imposable.

Les dispositions d'étalement proposées

Les dispositions proposées concernant l'étalement sont tout à fait insuffisantes pour remédier aux effets punitifs de l'imposition des gains de capitaux aux taux les plus élevés, et sont absolument sans effet pour les contribuables dont le revenu annuel imposable sera de $18,000 ou plus. L'exemple 5 démontre l'insuffisance flagrante des dispositions concernant l'étalement du revenu. (2.56)

> 2.56 La méthode proposée est la suivante: lorsque le revenu de l'année d'imposition dépasse de plus d'un tiers la moyenne du revenu touché par le contribuable au cours des quatre années précédentes, le revenu excédentaire serait imposé comme s'il était soumis à un barème progressif dans lequel les tranches de revenu auxquelles s'applique chaque taux sont cinq fois plus amples que la normale. Il s'agit de toute nécessité d'une formule compliquée qui ne devrait pas cependant préoccuper le contribuable puisqu'on pourra en faire l'application pour lui. Les tableaux 11 et 12 illustrent d'une façon plus détaillée comment elle s'appliquera.

Nous croyons qu'une réforme fiscale équitable ne doit pas conserver des méthodes d'étalement du revenu imposable qui soient fonction de l'occupation du contribuable. Par exemple, les pêcheurs et les agriculteurs seraient autorisés à continuer d'utiliser leur méthode actuelle d'étalement qui est beaucoup plus généreuse que la proposition du Livre blanc. Les dispositions devraient être les mêmes pour tous les contribuables parce que les motifs de leur accorder la possibilité d'étaler leur revenu imposable ne diffèrent pas parmi les contribuables. (2.57 (partie))

> 2.57 On n'envisage pas de supprimer la formule actuelle d'établissement de la moyenne à l'égard des cultivateurs ou des

EXAMPLE 5

BENEFITS OF PROPOSED AVERAGING SYSTEM

(Assuming Married Taxpayer with no Dependents and large Capital Gain included in 5th year's income)

Line No.	Description	Case A	Case B	Case C
1	Average income during 4 prior years (before exemptions and deductions)	$ 9,000	$18,000	$21,000
2	Income during 5th year	22,000	54,000	48,000
3	Threshold amount (1.333 × Line 1)	12,000	24,000	28,000
4	Excess of 5th year income over threshold amount (line 2—line 3)	10,000	30,000	20,000
5	Threshold amount plus $\frac{1}{5}$ of excess (line 3+$\frac{1}{5}$ of line 4)	14,000	30,000	32,000
6	Tax on line 5 amount	3,494	10,765	11,789
7	Tax on threshold amount	2,749	7,841	9,741
8	Difference (line 6—line 7)	745	2,924	2,048
9	Tax on excess (5×line 8)	3,725	14,620	10,240
10	Tax on threshold amount	2,749	7,841	9,741
8	Difference (line 6—line 7)	745	2,924	2,048
9	Tax on excess (5×line 8)	3,725	14,620	10,240
10	Tax on threshold amount	2,749	7,841	9,741
11	Total tax on averaged 5th year income	$ 6,474	$22,461	$19,981
12	Tax on 5th year income without averaging	$ 6,920	$22,648	$19,981
13	Saving through averaging	446	177	—
14	Excess of 5th year income over average of prior 4 years (line 2—line1)	13,000	36,000	27,000

EXEMPLE N° 5

AVANTAGES DU RÉGIME D'ÉTALEMENT DU REVENU PROPOSÉ

(Dans le cas d'un contribuable marié sans personne à charge et en supposant que des gains de capital considérables sont inclus dans la cinquième année d'imposition)

Ligne n°	Description	Cas A	Cas B	Cas C
1	Revenu moyen durant les quatre années antérieures (avant les exemptions et les déductions)	$ 9,000	$18,000	$21,000
2	Revenu durant la cinquième année	22,000	54,000	48,000
3	Montant au départ (1.333× ligne 1)	12,000	24,000	28,000
4	Excédent du revenu de la cinquième année par rapport au montant de départ (ligne 2 moins ligne 3)	10,000	30,000	20,000
5	Montant de départ plus $\frac{1}{5}$ de l'excédent (ligne 3 + $\frac{1}{5}$ de la ligne 4)	14,000	30,000	32,000
6	Impôt prélevé sur le montant de la ligne 5)	3,494	10,765	11,789
7	Impôt prélevé sur le montant de départ	2,749	7,841	9,741
8	Différence (ligne 6 moins ligne 7)	745	2,924	2,048
9	Impôt sur l'excédent (5 × ligne 8)	3,725	14,620	10,240
10	Impôt sur le montant de départ	2,749	7,841	9,741
11	Impôt total sur le revenu moyen de la cinquième année	$ 6,474	$22,461	$19,981
12	Impôt sur le revenu de la cinquième année sans l'étalement du revenu	$ 6,920	$22,648	$19,981
13	Épargne par l'étalement du revenu	446	177	—
14	Excédent du revenu de la cinquième année par rapport à la moyenne des quatre années antérieures (ligne 2 moins ligne 1)	13,000	36,000	27,000

either system. But a year included in a block of years averaged under the present system would not be used in applying the proposed new formula.

Lump-sum payments out of pension funds, or from employers on retirement, could be averaged on the new formula or, subject to certain safeguards, paid into a registered retirement savings plan, over and above the normal limit on such payments. (Part)

pêcheurs qui auraient la faculté d'utiliser l'une ou l'autre des formules, mais ils ne pourraient pas utiliser dans l'application de la nouvelle formule une année qui serait comprise dans le groupe d'années ayant servi à l'établissement de... actuelle.

Les versements en une somme globale, provenant d'un fonds de pension ou d'un employeur au moment de la retraite, pourraient être étalés selon la nouvelle formule ou, sous réserve de certaines garanties, ils pourraient être versés à un régime d'épargne-retraite enregistré, même s'ils dépassaient les limites normales admissibles à l'égard des versements de ce genre. (Extraits)

Deemed Realization of Capital Gains

Although HBOG concurs with the principle of taxing capital gains, we do not agree with the principle of taxing unrealized gains. This proposal was included to counter the lock-in effect of unrealized gains, but the possible solutions do not appear to solve this problem effectively and equitably. The proposed five year revaluation is unduly harsh for the following reasons: (3.37, 3.33)

3.37 Periodic revaluation would also reduce the "lock-in" effect that might well otherwise occur. If a taxpayer faces a tax on the sale of an investment, and that tax is postponed if he holds on to the investment, he may feel "locked in". As long as he holds, he would have, say, $100 working for him. If he sells, he would have only, say, $90 or $95 to reinvest. Since periodic revaluation would reduce this lock-in effect, it would reduce what might otherwise be an obstacle to the workings of the capital market. Revaluation would also make it feasible for the government to classify more corporate reorganizations and mergers as tax-free transactions than would otherwise be the case, thus removing a tax barrier that might otherwise have impeded transactions that are desirable for economic reasons. Finally, it would reduce the tax postponement which would otherwise result from the treatment suggested in paragraph 3.42 to those cases where the lack of marketability of the assets made the treatment compelling.

3.33 Taxpayers other than widely-held Canadian corporations would include only one-half of their gains on the sale of

Réalisation présumée des gains de capital

Bien que la HBOG admette le principe de l'imposition des gains de capital, nous n'admettons pas le principe selon lequel on taxerait les gains non réalisés. Cette proposition a été faite pour contrebalancer l'effet d'immobilisation des gains non réalisés, mais les solutions possibles ne semblent pas résoudre ce problème efficacement et équitablement. La réévaluation quinquennale proposée est trop rigoureuse pour les raisons suivantes: (3.37, 3.33)

3.37 La réévaluation périodique diminuerait aussi l'effet de «blocage» qui autrement pourrait se produire. Si le contribuable sait qu'il devra payer un impôt s'il liquide un placement, et que le paiement de cet impôt sera ajourné tant qu'il ne le liquidera pas, il peut se sentir bloqué. Tant que son argent reste où il est, le contribuable a, disons, $100 qui lui rapportent, mais, s'il vend, il n'aura que $90 ou $95 à réinvestir. Vu que la réévaluation périodique atténuerait cet effet de blocage, elle amoindrirait ce qui, autrement, pourrait constituer un obstacle au bon fonctionnement du marché des capitaux. Elle permettrait également à l'Administration de classer comme transactions exemptes d'impôt un plus grand nombre de réorganisations et de fusions de sociétés qu'elle ne pourrait autrement, éliminant ainsi une barrière d'impôts qui pourrait d'autre façon nuire aux transactions recherchées pour des fins économiques. Enfin, cela réduirait l'ajournement d'impôts qui découlerait autrement du traitement suggéré au paragraphe 3.42 envers ces cas où le manque de commerciabilité des avoirs rendait le traitement obligatoire.

3.33 Les contribuables autres que les corporations canadiennes ouvertes n'incluraient que la moitié de leurs gains

these shares in taxable income and deduct only one-half of their losses. However, they would be required to revalue these shares to market value every five years and take one-half of the resulting gain or loss into account for tax purposes in that year. A special rate is proposed for widely-held Canadian corporations to avoid double tax. This is explained in Chapter 4.

(1) The proposal places undue hardship on those who would have to pay taxes because of the difficulty of financing the tax payment when the asset has not been sold.

(2) The quoted market prices of corporations are not a completely rational indicator of the "worth" of a corporation. The realization of the quoted price on a large block of shares may be impossible to achieve particularly when only a small proportion of the corporation's equity is publicly held. In many instances, such a large block can only be sold at a sharp discount from the quoted price. An examination of the statistics for trading activity on the various stock exchanges in Canada will show, for many companies, the limited marketability for small blocks of shares held by individual investors. This fact causes us to question seriously the White Paper's generalized assumptions concerning marketabiiity of shares in many widely-held corporations. (3.36)

3.36 The proposal that the accrued gains or losses on those shares be taken into account every five years is one of two exceptions to the general rule that capital gains and losses would be taxable only when they are realized. (The other exception concerns taxpayers who leave Canada.) Periodic revaluation would reduce somewhat the value of the half-gains rule. It would reflect the fact that these shares are readily marketable and that a taxpayer can, therefore, realize his gain or loss fairly easily at the time of his choosing. The shares of private companies do not have the same marketability.

(3) It is difficult to rule out entirely the possibility of manipulation or pressure on month-end prices particularly in the case of the five-year anniversary of a holder of a

réalisés lors de la vente de ces actions dans leur revenu imposable et ne déduiraient que la moitié de leurs pertes. Toutefois, ils seraient tenus d'évaluer ces actions à leur valeur marchande tous les cinq ans et, l'année de cette évaluation, ils devraient tenir compte de la moitié du gain ou de la perte dans le calcul de leur impôt. On propose un taux spécial à l'égard des corporations canadiennes ouvertes afin d'éviter la double imposition: cela est expliqué au chapitre 4.

(1) La proposition met un fardeau trop lourd sur ceux qui devraient payer des impôts, à cause de la difficulté de financer leurs impôts quand l'actif n'aura pas été vendu.

(2) Les cotes du marché dans le cas des corporations ne sont pas un indicateur tout à fait rationnel de la «valeur» d'une corporation. La réalisation d'un grand nombre d'actions au prix coté peut se révéler impossible surtout lorsqu'une faible proportion seulement de l'avoir propre de la société est détenue par le public. En nombre de cas, un paquet aussi considérable d'actions ne peut être vendu que moyennant une réduction prononcée par rapport au prix coté. Un examen des données statistiques des transactions boursières effectuées dans les différentes bourses du Canada démontrera, pour bien des compagnies, à quel point est restreinte la commerciabilité des petits paquets d'actions détenus par des investisseurs particuliers. Cela nous amène à contester sérieusement les hypothèses générales du Livre blanc concernant la commerciabilité des actions de bien des corporations ouvertes. (3.36)

3.36 La proposition selon laquelle les gains acquis ou les pertes subies à l'égard de ces actions entreraient en ligne de compte tous les cinq ans est l'une des deux exceptions à la règle générale voulant que les gains et les pertes de capital n'entrent dans le calcul de l'impôt qu'au moment où ils sont réalisés. (L'autre exception vise les contribuables qui quittent le Canada). La réévaluation périodique diminuerait quelque peu la portée de la règle qui consiste à réduire de moitié le montant des gains. Elle refléterait le fait que ces actions peuvent être vendues aisément et que, en conséquence, le contribuable peut assez facilement réaliser son bénéfice ou subir sa perte au moment qui lui convient. On ne peut liquider aussi aisément les actions des corporations de droit privé.

(3) Il est difficile d'écarter entièrement la possibilité d'une manipulation ou d'une pression qui s'exercerait sur les prix de fin de mois, en particulier dans le cas de la

large block of shares. Such coercion would not necessarily be caused by the specific holder but possibly by outsiders seeking to artificially inflate or deflate the quoted value. (3.38)

> 3.38 The process would not begin until five years after capital gains become taxable. Beginning in the fifth year, individual taxpayers would revalue their holdings of shares of widely-held Canadian corporations in each year in which they attain an age that is divisible by five. Corporations would also revalue their holdings of these shares every five years, likely on the fifth anniversary of incorporation and each other anniversary divisible by five. Dispersing the valuation process through a five-year cycle would reduce the pressure in any particular year—the pressure of the work load on the administration and the pressure that might otherwise develop on market prices every five years. To further disperse this latter pressure, it is proposed that revaluation take place as of the end of the month in which the significant birthday or anniversary takes place.

(4) The taxation of deemed realizations would cause major shareholders to lose control of their corporation, through forced sale of shares to pay their tax. The proposal would introduce a negative incentive on "going public", even though this procedure might have been the only method of raising the funds necessary for the growth of the company.

(5) Severe fluctuations in market prices could create an artificial paper gain on the taxpayer's fifth anniversary that could be completely eliminated before the payment of tax on the deemed realization is due. If he does not sell his shares, he must wait another five years before claiming the loss.

(6) The proposal would create much additional record keeping for both the taxpayer and the Government.

(7) The proposal places at a disadvantage those foreign investors who were encouraged in the past by Federal Government incentives to offer a common equity interest to Canadian investors.

For these reasons, HBOG recommends that the proposal to tax deemed realizations of capital gains on widely-held corporations should be eliminated.

cinquième année, pour le détenteur d'un gros lot d'actions. Une telle contrainte ne serait pas nécessairement exercée par le détenteur lui-même mais peut-être par des gens de l'extérieur qui chercheraient à enfler ou à désenfler artificiellement la valeur cotée. (3.38)

> 3.38 L'entrée en vigueur de ce régime suivrait de cinq ans celle de l'imposition des gains de capital. A partir de la cinquième année, les particuliers réévalueraient leurs actions de corporations canadiennes ouvertes chaque fois que leur âge serait un multiple de cinq. Les corporations réévalueraient aussi leurs actions de ce genre tous les cinq ans, probablement lors de leur cinquième anniversaire de constitution et à chaque anniversaire subséquent qui serait un multiple de cinq. La répartition de la réévaluation tout au long d'un cycle de cinq ans réduirait la pression qui pourrait se produire au cours d'une année donnée, pression résultant de la tâche qui attendrait les services administratifs et pression qui pourrait influer sur les prix du marché tous les cinq ans. Afin de répartir encore plus cette pression, le Gouvernement propose que cette réévaluation soit faite à la fin du mois dans lequel tombe l'anniversaire de naissance ou de constitution.

(4) L'imposition des gains supposés réalisés produirait pour les grands actionnaires la perte du contrôle de leur corporation, en les forçant à vendre leurs actions pour payer leurs impôts. Cette proposition stimulera négativement les intéressés à former une «société publique», bien que cette méthode aurait pu être la seule permettant de prélever les fonds nécessaires pour la croissance de la compagnie.

(5) De graves fluctuations des prix du marché pourraient créer un gain artificiel sur papier lors de la cinquième année, gain qui pourrait être complètement éliminé avant que devienne dû le paiement de l'impôt sur la réalisation présumée. S'il ne vend pas ses actions, l'actionnaire doit attendre cinq autres années avant de réclamer une déduction pour ses pertes.

(6) La proposition obligerait tant le contribuable que le gouvernement à tenir une comptabilité supplémentaire considérable.

(7) La proposition met en position défavorable les investisseurs étrangers qui étaient encouragés par le passé, par des stimulants du gouvernement fédéral, à offrir aux investisseurs canadiens une participation commune à l'avoir propre.

C'est pourquoi, la HBOG recommande que la proposition prévoyant l'imposition des gains de capital supposés réalisés soit supprimée dans le cas des corporations ouvertes.

We sympathize with the Government's intention to tax capital leaving Canada, including taxing of unrealized gains for those who leave permanently. However, we believe that provision should be made for the protection of persons leaving Canada on a temporary basis for the purpose of obtaining training or experience. (3.40)

> 3.40 The other deemed realization would occur when a taxpayer gives up Canadian residence. The general rule would be that he would be treated as if he had sold all his assets on that day at their fair market value. On the other hand, when a taxpayer moves to Canada he would generally be treated as though he had on that day purchased his assets at their fair market value. The combination of these two rules would mean that Canada would tax only the increase in value that arises during the time that the owner is resident in Canada.

Principal Residences

Home ownership is a part of the Canadian way of life and has been encouraged by various public and private programs. Generally most increases in house values represent gains due almost entirely to inflation. The suggested $1,150 exemption ($1,000 + $150) would have been inadequate even for average homes in most locales during the 1965-1970 period. We agree with the Government it is difficult to distinguish between losses arising from changes in the real estate markets and from aging and normal wear and tear. To tax gains but disallow any losses does not appear equitable. We understand that the expected revenue from this source is not large and therefore question the efficiency of this proposal in view of the national effort necessary by both the public and Government to enforce this measure. The record keeping necessary to enforce this provision would be another irritant to the average taxpayer. HBOG feels that the purchase of a home is the largest single investment the average taxpayer makes and he should not be required to pay tax on inflated values which do not increase his wealth. Accordingly we propose that any "capital gain" made on a taxpayer's principal residence be exempt completely from taxation (3.19)

Nous voyons d'un bon œil l'intention du gouvernement d'imposer les capitaux qui quittent le Canada, y compris l'imposition des gains non réalisés dans le cas de ceux qui quittent le pays en permanence. Cependant, nous croyons qu'il faudrait prévoir des dispositions pour protéger les personnes qui quittent le Canada temporairement dans le but d'aller acquérir une formation ou de l'expérience. (3.40)

> 3.40 L'autre cas de réalisations supposées se présenterait lorsqu'un contribuable cesserait de résider au Canada. La règle générale serait de le traiter comme s'il avait liquidé tout son actif ce jour-là, à sa juste valeur marchande. Par contre, le contribuable arrivant au Canada serait ordinairement traité comme s'il avait acheté son actif à sa juste valeur marchande le jour de son arrivée. Le jeu combiné de ces deux règles aurait pour conséquence que le Canada n'imposerait que le gain de capital réalisé pendant le séjour du contribuable au Canada.

La question des résidences principales

La propriété domiciliaire fait partie du mode de vie des Canadiens et a été encouragée par différents programmes publics et privés. D'une façon générale, la plupart des augmentations de la valeur des maisons représentent des gains qui tiennent presque entièrement à l'inflation. L'exemption suggérée de $1,150 ($1,00 $150) aurait été insuffisante même pour les maisons moyennes de la plupart des localités durant la période 1965-1970. Nous admettons avec le gouvernement qu'il est difficile de distinguer entre les pertes attribuables à des changements survenus dans les marchés immobiliers et celles qui sont attribuables à l'usure normale et à l'âge des maisons. Imposer les gains mais ne pas tenir compte des pertes ne semble pas équitable. Si nous comprenons bien, le revenu attendu de cette source n'est pas considérable et par conséquent nous contestons l'efficacité de cette proposition, étant donné l'effort national que devront faire tant le gouvernement que le public, pour que cette mesure soit appliquée. La comptabilité nécessaire pour appliquer cette disposition sera une autre cause d'irritation pour le contribuable moyen. La HBOG croit que l'achat d'une maison est l'investissement le plus considérable que puisse faire le contribuale moyen et il ne devrait pas avoir à payer des impôts sur des valeurs accrues par l'inflation qui n'accroissent pas sa richesse. Par conséquent, nous proposons que tous "gains de capital" qu'un contribuable pourrait faire avec sa résidence principale soient exonérés complètement d'impôt. (3.19)

Principal Residences

3.19 Generally, capital gains on the sale of homes would not be taxed. This would be accomplished by providing that when a taxpayer sells his principal residence only the profit in excess of $1,000 per year of occupancy would be taxed, and by granting the "rollover" discussed in the next paragraph. Both of these provisions would of course apply on the sale of a farm with farmhouse that has been a principal residence. The $1,000 per year exemption would also compensate for the fact that losses on the sale of a taxpayer's residence other than a farmhouse sold with the farm, would not be deductible from income for tax purposes. The government believes it would be virtually impossible to distinguish between losses which arise from changes in the real estate market and losses which arise from the aging of the house and normal wear and tear. Naturally in calculating his profit the taxpayer would be able to take into account the cost of the improvements he has made. If he does not bother to keep records, he would be allowed instead of a home improvement allowance of $150 per year of occupancy.

Résidences principales

3.19 D'une manière générale, les gains de capital provenant de la vente de maisons d'habitation ne seraient pas frappés d'un impôt. On parviendrait à ce résultat en stipulant que, dans les cas d'un contribuable qui vend sa résidence principale l'impôt ne frapperait que la partie du bénéfice qui excède $1,000 par année d'occupation, et en consentant le «roulement visé au paragraphe suivant. Ces deux dispositions s'appliqueraient évidemment dans le cas de la vente d'une ferme et de la maison de ferme qui servait de résidence principale. L'exemption de $1,000 par an compenserait le fait que les pertes subies par un contribuable sur la vente de sa résidence autre qu'une maison de ferme dont la vente comprend également la ferme, ne pourraient pas être déduites du revenu aux fins de l'impôt. Le Gouvernement estime qu'il serait pratiquement impossible de faire la distinction entre les pertes qui résultent des variations du marché immobilier et celles qui tiennent au vieillissement de la maison et à l'usure normale. Lors du calcul de son bénéfice, le contribuable pourrait naturellement tenir compte des améliorations qu'il a apportées. S'il n'en tient aucune comptabilité, il lui serait consenti un montant d'améliorations domiciliaires de $150 par année d'occupation.

III CORPORATIONS AND THEIR SHAREHOLDERS

The proposals to integrate personal and corporate taxation cause us much concern, despite our agreement, at least in principle, with their inherent objectives and equity. We foresee many unfavourable outcomes and administrative problems which will result from the proposed system in which credits are made in such a precise manner. In addition to the negative effects on financing discussed in Section V, the following comments outlined our main points of concern or disagreement with the proposed integration procedures:

Distinction Between Widely and Closely-Held Corporations

The White Paper's definitions of widely and closely-held corporations are based on broad generalizations which do not fit many Canadian companies. For example, there are many large private companies who have a small number of shareholders and who compete vigorously with publicly-owned companies.

III les corporations et leurs actionnaires

Les propositions portant intégration de l'imposition personnelle et de l'imposition des sociétés nous inquiètent beaucoup, malgré notre accord, du moins en principe, avec leurs objectifs intrinsèques et la justice. Nous prévoyons bien des résultats défavorables et des problèmes administratifs avec le système proposé, qui prévoit des crédits d'une façon si précise. Outre les effets négatifs que cela aura sur le financement, comme nous l'étudions au chapitre V, les commentaires suivants donnent nos principaux points d'inquiètude ou de désaccord en ce qui concerne les méthodes d'intégration proposées:

La distinction entre les corporations ouvertes et les corporations fermées

Les définitions que donne le Livre blanc des corporations ouvertes et des corporations fermées se fondent sur de vastes généralisatons qui ne s'appliquent pas à bien des compagnies canadiennes. Ainsi, il y a nombre de grosses compagnies privées qui ont un petit nombre d'actionnaires et qui concurrencent

Conversely many widely-held corporations are closely identified with and controlled by one person or a small group of persons. It would be most difficult to classify corporations in accordance with the rules given in the White Paper. Size of operation is certainly a factor as important as a stock exchange listing. (4.19, 1.40, 4.2, 1.42, 4.34, 4.36)

4.19 The government's proposal is to create one set of rules for the closely-held corporation—the incorporated proprietorship or partnership—and another set of rules for the widely-held, public corporation. This distinction reflects the difference in the relationship between the two types of corporations and their respective shareholders. It also reflects the fact that, by and large, the closely-held corporation competes with proprietorships, partnerships and of course with other closely-held corporations, while the public corporation competes with other public corporations, both Canadian and foreign.

1.40 For closely-held corporations, which are usually smaller businesses managed by the shareholders, the tax should be related as closely as possible to rates paid by individual shareholders. There is usually a close identity between the shareholders and the corporation. These corporations usually compete in markets with unincorporated businesses subject only to personal income tax. Under the proposed plan the federal income tax paid by such corporations would be treated as a prepayment of the personal income tax on behalf of individual resident shareholders. Under certain conditions the corporation could elect to be taxed as a partnership of its shareholders. In other cases the shareholders would pay tax on a sum that includes their dividends plus a related amount of corporate tax already paid; and they would then claim credit for the corporate tax paid, and qualify for a refund if their own rates are lower than the corporate rate.

4.2 The relationship between corporation and shareholder also differs substantially

vigoureusement les corporations ouvertes. En revanche, nombre de corporations ouvertes sont étroitement reliées à une personne ou à un petit groupe de personnes et contrôlées par elles. Il serait fort difficile de classer les corporations selon les règles énoncées dans le Livre blanc. L'ampleur de l'exploitation est certainement un facteur aussi important que l'inscription en bourse. (4.19, 1.40, 4.2, 1.42, 4.34, 4.36)

La proposition

4.19 Ce que le Gouvernement propose, c'est d'établir un règlement applicable à la corporation fermée, c'est-à-dire l'entreprise individuelle constituée en société, et un autre règlement pour la corporation publique dite la corporation ouverte. Cette distinction reflète la différence des rapports qui existent entre les deux genres de corporations et leurs actionnaires respectifs. Elle fait aussi ressortir le fait qu'ordinairement la corporation fermée est en concurrence avec des entreprises individuelles, des sociétés en nom collectif et, cela va de soi, d'autres corporations fermées, tandis que la corporation publique est en concurrence avec d'autres corporations publiques, tant canadiennes qu'étrangères.

1.40 Pour ce qui est des corporations fermées, qui sont ordinairement des entreprises de faible envergure dirigées par les actionnaires, l'impôt serait rattaché autant que possible à celui des actionnaires. L'identité de la corporation et des actionnaires est en général très forte. Ces corporations sont habituellement en concurrence avec des entreprises non constituées dont les propriétaires ne sont assujettis qu'à l'impôt sur le revenu des particuliers. Aux termes du régime proposé, l'impôt fédéral sur le revenu versé par ces corporations constituerait en réalité une avance à valoir sur l'impôt personnel des actionnaires résidents. Dans certaines circonstances, la corporation pourrait choisir d'être assujettie à l'impôt en tant que corporation en nom collectif formée de ses actionnaires. Dans d'autres cas, les actionnaires acquitteraient l'impôt sur une somme qui comprendrait les dividendes qui leur ont été versés, en plus d'un montant correspondant d'impôt déjà versé par la corporation; puis ils pourraient réclamer un dégrèvement pour l'impôt versé par la corporation et, lorsque les taux d'imposition qui les touchent seraient inférieurs à celui qui frappe la corporation, ils deviendraient admissibles à un remboursement.

4.2 En outre, les rapports entre la corporation et l'actionnaire varient considéra-

from corporation to corporation. A shareholder who owns a substantial proportion of the corporation's shares will usually take an active part in its affairs. Indeed, he will often work full-time or part-time for it. His asset is a share certificate representing claims on the corporation; for example, the right to receive the same dividend per share as others who own the same type of share, or to receive the same amount per share as those others if the corporation is wound up. However, in his mind he is part owner of all of the corporation's assets and operations.

1.42 Widely-held corporations are usually larger businesses where the link between shareholders and management is tenuous. Such corporations are themselves important economic entities. Their products or services are usually sold in competition with other large corporations, where prices yield an adequate return after paying corporate tax. One half the corporate income tax paid by such corporations would be regarded as a prepayment of individual tax for individual Canadian resident shareholders, but the other half would not be linked in this way. Shareholders receiving dividends from profits taxed under the new plan would be liable for tax on the dividend plus an amount of "creditable tax" equal to half the dividend and would be given credit for that amount of tax. This system would be roughly equivalent to the present dividend tax credit for taxpayers in the 50 per cent tax bracket and would be more favorable for those in lower tax brackets. It would thus provide a powerful incentive for investment by Canadians in Canadian corporations.

4.34 By and large, a Canadian widely-held public corporation competes with other public corporations. In this league it is natural for the competition to bear a corporation income tax and we consider it likely that some level of corporation tax is passed on to customers in the price which the corporations charge for their goods and services.

blement d'une corporation à l'autre. Un actionnaire qui possède une part importante des actions de la corporation participe ordinairement de façon active à la gestion des affaires. Il arrive même souvent qu'il consacre tout ou partie de son temps à l'entreprise. Son actif constitue une part qui lui donne certains droits sur la corporation, par exemple, le droit de toucher les mêmes dividendes par action que les autres détenteurs d'actions du même genre, ou encore celui de recevoir le même montant par action si la corporation est liquidée. Il n'en reste pas moins qu'à ses propres yeux il possède une partie de tous les biens de la corporation.

1.42 Les corporations ouvertes sont ordinairement de grandes entreprises où le lien entre la direction et les actionnaires est moins fort. Elles constituent de grandes puissances économiques. Leurs produits ou services font ordinairement concurrence à ceux d'autres grandes corporations, et les prix exigés rapportent suffisamment, même après l'acquittement de l'impôt sur le revenu des corporations. La moitié de l'impôt sur le revenu des corporations payé par celles-ci serait considérée comme étant une avance à valoir sur l'impôt personnel des actionnaires canadiens résidents; l'autre moitié, par contre, ne serait pas reliée de cette façon. Les actionnaires touchant des dividendes provenant des bénéfices imposés en vertu du nouveau régime seraient tenus d'acquitter l'impôt sur ces dividendes, plus un certain montant d'impôt donnant lieu à un dégrèvement et équivalent à la moitié des dividendes, et bénéficieraient d'un crédit d'impôt pour ce montant d'impôt. Pour les contribuables dont les revenus sont frappés au taux de 50 p. 100, ce régime équivaudrait en gros au crédit d'impôt actuel pour dividendes; il serait plus avantageux pour ceux dont les revenus sont imposés à moins de 50 p. 100. Cette mesure inciterait donc fortement les Canadiens à investir dans des corporations canadiennes.

Corporations ouvertes

4.34 En général, une corporation canadienne ouverte est en concurrence avec les autres corporations publiques. Dans cette ligue, il est naturel que les concurrents supportent un impôt sur le revenu des corporations, et nous pensons qu'une certaine partie de l'impôt sur les corporations est vraisemblablement transmis aux clients dans le prix que ces corporations demandent pour leurs produits et services.

4.36 However, the government does want to reform the dividend tax credit. It proposes to replace the existing credit with a system giving Canadian shareholders credit for one-half the Canadian corporation tax paid by the corporation on the profits from which the dividend is paid.

It is our opinion that the distinction between widely and closely-held corporations is at best, artificial, and will not achieve the desired results of perfect integration. In addition, we can see no theoretical reason for taxing the capital gain from the sale of shares at different effective rates determined only by a most imprecise definition. HBOG therefore recommends that all corporations and their shareholders be taxed in a similar equitable manner with respect to dividends received and profits made on the sale of shares. (4.24, 4.33, 4.42)

4.24 In the case of those corporations which are not to be treated as partnerships, parity with the shareholders of partnership corporations would be achieved in two steps. There would be a tax of 50 per cent on the taxable income of the corporation. However, when the net profits are distributed to the shareholders, credit would be given for the full amount of the tax paid by the corporation on those profits.

4.33 Meanwhile gains realized on the sale of shares in closely-held corporations would be taxed as ordinary income, and losses suffered on the sale of such shares would be deductible from other income for tax purposes. When coupled with the system of full integration, this would mean that the tax effects would be the same whether an individual causes his corporation to sell its assets to a prospective purchaser or chooses to sell his shares to that purchaser, thereby giving the purchaser indirect control of the assets.

4.42 As mentioned above and in Chapter 3, the government proposes that half of the gain on the disposal of a share of a Canadian public corporation be taken into account in computing taxable income. This lower rate of tax on the gain would complement the partial credit given for corporate tax and provide the other half of the government's incentive to Canadians to invest in Canadian cor-

4.36 Le Gouvernement désire cependant modifier le régime du dégrèvement pour dividendes. Il se propose donc de remplacer le présent dégrèvement par un régime qui accordera aux actionnaires canadiens un dégrèvement représentant la moitié de l'impôt sur les corporations canadiennes, payé par la corporation sur les bénéfices servant au paiement des dividendes.

Nous sommes d'avis que la distinction entre les corporations ouvertes et les corporations fermées est artificielle, c'est le mieux qu'on puisse dire, et qu'elle n'atteindra pas les objectifs souhaités d'une intégration parfaite. En outre, nous ne voyons aucune raison théorique d'imposer les gains de capital provenant de la vente des actions, à des taux effectifs différents, déterminés seulement par une définition des plus imprécises. La HBOG recommande donc que toutes les corporations et leurs actionnaires soient imposés d'une même façon équitable, en ce qui concerne les dividendes perçus et les profits réalisés sur la vente des actions. (4.24, 4.33, 4.42)

4.24 Les actionnaires de corporations qui ne sont pas considérées comme sociétés en nom collectif et les actionnaires de sociétés en nom collectif seraient mis sur le même pied en deux étapes. Il y aurait un impôt de 50 p. 100 sur le revenu imposable de la corporation. Toutefois, lorsque les bénéfices nets seraient répartis entre les actionnaires, ceux-ci jouiraient d'un dégrèvement équivalant au plein montant de l'impôt payé par la corporation sur ces bénéfices.

4.33 Entre-temps, les gains réalisés lors de la vente d'actions de corporations fermées seraient imposés comme revenu ordinaire, et les pertes supportées lors de la vente de ces actions pourraient, aux fins d'imposition, être déduites des autres revenus. Cette mesure, associée au système de l'intégration complète, signifierait que les effets de l'imposition seront les mêmes, qu'un particulier fasse vendre par sa corporation l'actif qu'elle possède à un acheteur éventuel ou qu'il choisisse de vendre lui-même ses actions à cet acheteur, donnant par là à l'acheteur le contrôle indirect de l'actif.

4.42 Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus et au chapitre 3, le Gouvernement propose de prendre en considération, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, la moitié du gain réalisé sur la vente d'une action d'une corporation publique canadienne. Ce taux d'imposition moins élevé sur le gain compléterait le dégrèvement partiel accordé au titre de l'impôt sur les corporations et constituerait l'autre moitié du

porations. To forestall a fairly straightforward tax-avoidance technique, it would be necessary to grant deduction for only half of the loss on the sale of such a share.

Proposals to Credit Corporate Tax to Shareholders

In theory, the proposals to credit shareholders with the income taxes actually paid in Canada appear to be quite reasonable and equitable. Tax allocation can be done precisely with little difficulty when an easily identifiable small group of shareholders owns a corporation whose taxes amount to about half of its pre-tax earnings. Because it is impractical and may produce undesirable results we oppose the integration system for the following reasons:

(1) The proposals, in fact, favour the mature corporations that pay a high proportion of their reported earnings as income taxes and prejudice the "low-tax-paying" growth companeis. These latter companies are often in the utility or extractive industries with expanding capital intensive activities whose growth should be encouraged, not stifled. Shareholders would not receive most of the tax incentives for resource industries or the benefits of tax deferral arising from liberal capital cost allowances granted to all industry.

(2) "Low-tax-paying" corporations will be less attractive to the Canadian investor and therefore attract more interest from non-resident investors. In particular, foreign ownership of utilities and natural resource based companies would be increased.

(3) HBOG agrees that only Canadian taxpayers should receive the benefits of any credit for corporate taxes and that such credit should be of no particular advantage to others. We foresee the possibility of artificial manoeuvres designed to credit the maximum corporate tax to Canadian shareholders. (4.49)

4.49 The government does not propose to give foreign shareholders of Canadian corporations credit for the tax paid by

stimulant voulu par le Gouvernement dans le but d'amener les Canadiens à investir dans les corporations canadiennes. Afin de fermer la voie à un système d'évasion fiscale assez simple, il sera nécessaire de n'accorder la déduction que sur ses profits.

Les propositions visant à créditer l'impôt des corporations aux actionnaires

En théorie, les propositions visant à créditer aux actionnaires les impôts sur le revenu réellement payés au Canada semblent être tout à fait raisonnables et équitables. Les déductions fiscales peuvent être faites précisément avec peu de difficultés lorsqu'un petit groupe facilement identifiable d'actionnaires possèdent une corporation dont les impôts s'élèvent à environ la moitié de ses bénéfices avant impôt. Parce qu'il est impraticable et qu'il pourrait produire des résultats non souhaitables, nous nous opposons au régime d'intégration pour les raisons suivantes:

(1) Les propositions favorisent en fait les corporations déjà anciennes qui versent comme impôt sur le revenu une forte proportion de leurs gains déclarés, et elles défavorisent les compagnies en croissance qui paient moins d'impôts. Ces dernières compagnies sont souvent dans le secteur des utilités publiques ou dans le secteur extractif, et s'adonnent à des activités intenses qui exigent beaucoup de capitaux, et dont la croissance devrait être encouragée et non pas étouffée. Les actionnaires ne jouiraient pas de la plupart des stimulants fiscaux accordés aux industries extractives ou des avantages de l'étalement fiscal que procureraient les généreuses déductions pour amortissement accordées à toutes les industries.

(2) Les corporations versant peu d'impôts seront moins attrayantes pour l'investisseur canadien et par conséquent elles attireront plus l'intérêt des investisseurs non résidents. En particulier, la propriété étrangère des utilités publiques et des compagnies exploitant les ressources naturelles augmentera.

(3) La HBOG admet que seuls les contribuables canadiens devraient jouir des avantages d'un crédit pour les impôts des corporations et que ce crédit ne devrait pas donner d'avantages particuliers aux autres. Nous prévoyons la possibilité de manœuvres artificielles destinées à créditer le maximum de l'impôt sur les corporations aux actionnaires canadiens. (4.49)

Actionnaires étrangers de corporations canadiennes

4.49 Le Gouvernement n'a pas l'intention d'accorder aux actionnaires étrangers des corporations canadiennes un

those corporations. The principal reason for this decision is that the credit to Canadians in respect of corporations that compete in the international area would be given as an incentive to induce Canadians to purchase shares in these corporations. While the government welcomes foreign investment in Canadian corporations, it does not believe it is necessary to subsidize non-residents through the tax system in order to induce them to invest their capital in Canada. Canadian resources, labor and management can compete on even terms for capital with their counterparts in other countries. Because the general tax rule in other countries does not include a credit to the shareholder in respect of taxes paid by the corporation, it is not necessary for Canada to enact such a provision, and it would be quite expensive to do so; an expense that would have to be borne by the Canadian taxpayers.

(4) The proposals are relatively complicated and will involve much additional record keeping by the Government and by both corporate and individual taxpayers. We view the proposed crediting procedure as inefficient and costly from a Government administrative point of view. For example, many new "taxpayers" will be added to the tax rolls in order to receive a refund of their tax credit. In many cases the administrative cost to the Canadian Government and hence to the Canadian public will exceed the amount of the refund. (4.37)

4.37 Again, an example may help to explain how the system would work. A Canadian public corporation with profits of $1,000,000 would pay a tax of $500,000, leaving $500,000 available for distribution to the shareholders. If it pays the $500,000 out in dividends, it would instruct the shareholders to report $750,000 as their income for tax purposes and to claim credit for $250,000 of the $500,000 of corporate tax paid by the corporation. A shareholder who receives a dividend of $100 would therefore report $150 as the income from the corporation and would show on his return that $50 tax had been paid by the corporation, $40 federal and $10 provincial. If his marginal tax rate is 40 per cent, the tax on the dividend would be $60 and he would owe the governments $10. If his marginal tax rate is

dégrèvement relativement à l'impôt payé par ces corporations. Cette décision repose principalement sur le fait que le dégrèvement consenti aux Canadiens en ce qui a trait aux corporations qui sont en concurrence dans le secteur international, serait accordé à titre de stimulant afin d'inciter les Canadiens à acheter les actions de ces corporations. Bien que le Gouvernement se réjouisse des investissements étrangers dans les corporations canadiennes, il n'est pas d'avis qu'il soit nécessaire de subventionner les non-résidents au moyen du régime fiscal pour les inciter à investir leurs capitaux au Canada. Les ressources, la main-d'œuvre et les administrations canadiennes peuvent attirer les capitaux aussi facilement que leur contre-partie dans les autres pays. Comme le régime fiscal des autres pays ne prévoit pas de dégrèvement au profit de l'actionnaire à l'égard des impôts payés par la corporation, il n'est pas nécessaire que le Canada prenne une telle mesure qui s'avérerait assez onéreuse et devrait être supportée par les contribuables canadiens.

(4) Les propositions sont relativement compliquées et exigeront beaucoup de comptabilité supplémentaire des gouvernements et des contribuables, tant les sociétés que les particuliers. Nous considérons la procédure de crédit proposée comme inefficace et coûteuse du point de vue administratif gouvernemental. Par exemple, nombre de nouveaux contribuables seront ajoutés à la liste afin qu'ils puissent recevoir un remboursement de leur crédit fiscal. En nombre de cas, les frais administratifs qui en résulteront pour le gouvernement canadien et par conséquent pour le public canadien dépasseront le montant du remboursement. (4.37)

4.37 Un nouvel exemple jettera de la lumière sur le fonctionnement du régime. Une corporation publique canadienne dont les bénéfices s'élèvent à $1,000,000 aurait à payer un impôt de $500,000, ce qui laisserait $500,000 à répartir entre les actionnaires. Si elle payait ces $500,000 aux actionnaires sous forme de dividendes, elle demanderait à ceux-ci de déclarer comme revenu, aux fins d'imposition, $750,000, et de réclamer un dégrèvement de $250,000 sur les $500,000 d'impôt sur les corporations payé par ladite corporation. Un actionnaire recevant un dividende de $100 déclarerait donc $150 comme revenu versé par la corporation et indiquerait dans sa déclaration qu'un impôt de $50 a été payé par la corporation, soit $40 d'impôt fédéral et $10 d'impôt provincial. Dans le cas où le taux

less than one-third he would be entitled to a refund. As in the case of closely-held corporations, this procedure would be applied both to cash dividends and to stock dividends so that the process should not by itself force corporations to pay out in cash a higher proportion of their profits than they would under the present system. Also, as in the case of closely-held corporations, the credit would only be given if the corporation declares these dividends within the time limits prescribed.

(5) We are also concerned about the many problems surrounding the assessment of corporate tax returns and the actual crediting procedure through to the shareholder. At present a substantial time lag occurs between issue of a T-5 form showing dividend income paid to shareholders, and the completion and assessment of the corporation's income tax return. Large amounts of tax are often in dispute between the taxpayer and the Government; any procedure to properly credit taxes once the issues are settled appears cumbersome at best. This whole procedure will involve great time delays if the example of crediting income taxes to utility consumers is typical.

(6) It is proposed that private corporations, to conserve cash, could pass on creditable tax to its shareholders by declaring stock dividends. Its shareholders would not receive any increase in value nor pay any additional tax. A stock dividend from a widely-held company would require the shareholder to pay additional tax if his marginal tax rate exceeds 33⅓ per cent (Example 6). The value of his holdings would be unchanged and the additional tax would be merely a prepayment of capital gains tax (Example 7). There is no practical procedure for withholding tax on stock dividends declared to non-residents and none is proposed in the White Paper. (4.26)

4.26 This procedure of giving credit to the shareholder for taxes paid by the corporation would be applied both to cash

d'imposition le plus élevé de cet actionnaire serait de 40 p. 100, l'impôt sur le dividende s'élèverait à $60 et il devrait $10 aux gouvernements. Si son taux d'imposition le plus élevé était inférieur au tiers, il aurait droit à un remboursement. Comme dans le cas des corporations fermées, cette méthode serait appliquée à la fois aux dividendes en espèces et aux dividendes en actions, de sorte que les corporations ne seraient pas forcées par le fait même de verser en espèces une proportion de leurs bénéfices plus élevée que celle qu'elles verseraient en vertu du régime actuel. De plus, comme dans le cas des corporations fermées, le dégrèvement ne serait accordé que si la corporation déclarait ces dividendes dans les délais imposés.

(5) Nous nous inquiétons également des nombreux problèmes qui se poseront en ce qui concerne l'examen des déclarations d'impôt des sociétés et en ce qui concerne la procédure réelle de créditation en faveur de l'actionnaire. A l'heure actuelle, il s'écoule un délai important entre l'émission de la formule T-5 qui montre les dividendes versés aux actionnaires, et l'envoi ainsi que l'examen de la déclaration de l'impôt sur le revenu d'une corporation. De gros montants d'impôt font souvent l'objet de disputes entre le contribuable et le gouvernement; toute procédure tendant à créditer convenablement les impôts, une fois les problèmes réglés, semble encombrante, c'est le mieux qu'on puisse dire. Toute cette procédure impliquera beaucoup de retard si l'exemple que nous avons donné en ce qui concerne la créditation des impôts sur le revenu des consommateurs d'utilités publiques est caractéristique.

(6) Il est proposé que les corporations privées, pour qu'elles conservent des liquidités, puissent transmettre à ses actionnaires des impôts créditables en déclarant des dividendes en actions. Ses actionnaires ne recevraient pas d'argent supplémentaire et ne paieraient pas d'impôts supplémentaires. Un dividende en action d'une corporation ouverte exigerait de l'actionnaire qu'il paie un impôt supplémentaire si sa tranche fiscale la plus élevée dépasse 33⅓ p. 100 (Exemple nº 6). La valeur de ses avoirs serait inchangée et l'impôt supplémentaire serait tout simplement un paiement anticipé de l'impôt sur la plus-value (Exemple 7). Il n'existe pas de méthode pratique pour retenir l'impôt sur les dividendes-actions déclarés aux non-résidants, et le Livre blanc n'en propose aucune. (4.26)

4.26 Cette méthode de dégrèvement accordé à l'actionnaire pour l'impôt payé par la société s'appliquerait tout autant

dividends and to stock dividends, so that the process should not by itself force private corporations to pay out in cash a higher proportion of their profits than they would under the present system. In the case of a stock dividend, the shareholder would of course not have received any cash from the corporation with which to pay his tax. However, the credit he receives for the tax paid by the corporation would cover his liability on the dividend unless his marginal tax rate exceeds 50 per cent. Therefore the system would not result in taxpayers being forced to pay tax at a time when they lack means to satisfy the tax liability.

aux dividendes en espèces qu'aux dividendes en actions, ce qui ne forcerait pas par le fait même les corporations privées à verser en espèces une plus grande proportion de leurs bénéfices qu'elles ne le feraient dans le cadre du régime actuel. Dans le cas de dividendes en actions, l'actionnaire n'aurait évidemment pas reçu d'argent de la société pour payer ses impôts. Toutefois, le dégrèvement auquel il aurait droit pour les impôts payés par la corporation couvrirait son obligation fiscale à moins que le taux le plus élevé de son impôt personnel ne fût supérieur à 50 p. 100. Ce régime n'aurait donc pas comme conséquence de forcer les contribuables à payer des impôts quand ils n'ont pas les moyens de satisfaire à leur obligation fiscale.

EXAMPLE 6

REQUIRED TAX PAYMENT BY SHAREHOLDER OF WIDELY-HELD CORPORATION WHO RECEIVES A STOCK DIVIDEND

	Margin rate of Taxpayer					
	0%	20%	30%	33⅓%	40%	50%
Pre-tax income	$200	$200	$200	$200	$200	$200
Corporate tax	100	100	100	100	100	100
Available for distribution as stock dividend	$100	$100	$100	$100	$100	$100
Creditable tax	50	50	50	50	50	50
Personal taxable income	$150	$150	$150	$150	$150	$150
Personal tax	—	30	45	50	60	75
Tax payable or (refund)	$(50)	$(20)	$ (5)	—	$ 10	$ 25

EXEMPLE N° 6

IMPÔTS À PAYER PAR L'ACTIONNAIRE D'UNE CORPORATION OUVERTE QUI REÇOIT UN DIVIDENDE EN ACTION

	Taux le plus élevé du contribuable					
	0%	20%	30%	33⅓%	40%	50%
Revenu avant impôts	$200	$200	$200	$200	$200	$200
Impôts de la corporation	100	100	100	100	100	100
Montant disponible pour distribution comme dividendes-actions	$100	$100	$100	$100	$100	$100
Impôts créditables	50	50	50	50	50	50
Revenu personnel imposable	$150	$150	$150	$150	$150	$105
Impôts personnels	—	30	45	50	60	75
Impôts payables ou (remboursement)	$(50)	$(20)	$ (5)	—	$ 10	$ 25

EXAMPLE 7

TAXES PAID ON A STOCK DIVIDEND FROM A WIDELY-HELD CORPORATION REPRESENT A PRE-PAYMENT OF CAPITAL GAINS TAX

(Assuming 50% marginal tax rate)

		Cost Basis of Investment	Payments (Receipts)
January 1, 1971	Purchase of shares	$10,000	$10,000
July 1, 1971	Receive stock dividend of $300	300	—
April 30, 1972	Payment of income tax related to stock dividend	10,300	75*
May 15, 1972	Proceeds from sale of shares		(11,000)
April 30, 1973	Payment of income tax related to capital gain		175**

*Tax Calculated as Follows:		**Tax Calculated as Follows:		Tax Calculation with no Stock Dividend	
Stock dividend	$300	Proceeds from sale	$11,000	Proceeds from sale	$11,000
Creditable tax	150	Adjusted cost basis	10,300	Original cost	10,000
Tax income to shareholder	$450	Adjusted capital gain	$ 700	Capital gain	$ 1,000
Tax at 50%	225	Taxable portion	350	Taxable portion	500
Less: Creditable tax	150	Tax at 50%	175	Tax at 50%	250
Tax payment	$ 75				

Total Taxes Paid = $75 + $175 = $250.

EXEMPLE N° 7

LES IMPÔTS PAYÉS POUR UN DIVIDENDE-ACTIONS D'UNE CORPORATION OUVERTE REPRÉSENTENT UN PAIEMENT ANTICIPÉ DE L'IMPÔT SUR LA PLUS-VALUE

(En supposant un taux maximum d'imposition de 50 p. 100)

		Coût de base de l'investissement	Déboursés (recettes)
Le 1er janvier 1971	Achat d'actions	$10,000	$10,000
Le 1er juillet 1971	Réception d'un dividende-actions de $300	300	—
Le 30 avril 1972	Paiement de l'impôt sur le revenu frappant le dividende-actions	10,300	75*
Le 15 mai 1972	Recettes de la vente des actions		(11,000)
Le 30 avril 1973	Paiement de l'impôt sur le revenu frappant la plus-value		175**

*Impôt calculé de la façon suivante		**Impôt calculé de la façon suivante		Calcul de l'impôt s'il n'y a pas de dividende-actions	
Dividende-actions	$300	Recettes de la vente	$11,000	Recettes de la vente	$11,000
Impôt créditable	150	Coût de base redressé	10,300	Coût original	10,000
Revenu imposable sur l'actionnaire	$450	Gain de capital redressé	$ 700	Plus-value	$ 1,000
Impôts au taux de 50 p. 100	225	Portion imposable	350	Portion imposable	500
Moins: Impôts créditables	150	Impôts au taux de 50 p. 100	175	Impôts au taux de 50 p. 100	250
Paiement des impôts	$ 75				

Impôts totaux payés: $75 + $175 = $250.

Suggested Revision

It is recognized that a problem exists with respect to the ultimate taxation of corporate income in the hands of a shareholder. Despite the equity and theoretical attractiveness of the White Paper's integration proposals, for practical purposes dividend income from all corporations should be treated in a similar fashion irrespective of the corporate taxes actually paid. The present 20 per cent dividend tax credit has had substantial accept-

Révision suggérée

Il est admis qu'un problème existe en ce qui concerne la dernière imposition du revenu d'une corporation détenu par un actionnaire. Malgré le souci de justice et l'attrait théorique que peuvent présenter les propositions du Livre blanc en ce qui concerne l'intégration, à toutes fins pratiques, les revenus-dividendes de toutes les corporations devraient être traités de la même manière, peu importe les impôts sur les sociétés ayant été réellement

ance among Canadian taxpayers. We believe that little, if any, change is necessary with the present system and that most of the desired results of the integration proposals could be achieved by relatively minor changes in the existing 20 per cent rate. If thought necessary, incentives to invest in Canadian equity securities could be given to taxpayers at the lower end of the income scale. Such an incentive could take the form of a higher tax credit than that available to high income persons. Tax credit rates could be scaled, as illustrated in Example 8, to pro-

payés. Le dégrèvement actuel pour dividendes, qui est de 20 p. 100, est bien accepté par bien des contribuables canadiens. Nous croyons que le régime actuel nécessite peu, sinon pas du tout, de changements et que la plupart des résultats visés par les propositions d'intégration pourraient être atteints par le moyen de changements relativement mineurs en ce qui concerne le taux actuel de 20 p. 100. Si on le juge nécessaire, des mesures pour inciter à investir dans les valeurs canadiennes pourraient être prises en faveur des contribuables dont le revenu se situe dans la partie

EXAMPLE 8

MODIFICATION OF PRESENT DIVIDEND TAX CREDIT SYSTEM TO GIVE SAME EFFECT AS WHITE PAPER PROPOSAL TO SHAREHOLDER OF A WIDELY-HELD CORPORATION

	Marginal Rate of Taxpayer			
	20%	30%	40%	50%
White Paper Proposal				
Dividend received	$100	$100	$100	$100
Plus taxable credit	50	50	50	50
Taxable amount	$150	$150	$150	$150
Gross tax	$ 30	$ 45	$ 60	$ 75
Less credit	50	50	50	50
Tax payable (refund)	$(20)	$ (5)	$ 10	$ 25
Present Dividend Tax Credit Modified				
Dividend received	$100	$100	$100	$100
Gross tax at marginal rate	$ 20	$ 30	$ 40	$ 50
*Less tax credit	(40)	(35)	(30)	(25)
Tax payable or (refund)	$(20)	$ (5)	$ 10	$ 25
*Dividend tax credit rate	40%	35%	30%	25%

EXEMPLE N° 8

MODIFICATION DU RÉGIME ACTUEL DE DÉGRÈVEMENT POUR DIVIDENDES EN VUE D'OBTENIR LE MÊME EFFET QUE CELUI VISÉ PAR LA PROPOSITION DU LIVRE BLANC, DANS LE CAS DE L'ACTIONNAIRE D'UNE CORPORATION OUVERTE

	Taux maximum du contribuable			
	20%	30%	40%	50%
Proposition du Livre blanc				
Dividende reçu	$100	$100	$100	$100
Plus crédit imposable	50	50	50	50
Montant imposable	$150	$150	$150	$150
Impôt brut	$ 30	$ 45	$ 60	$ 75
Moins dégrèvement	50	50	50	50
Impôt payable (remboursement)	$(20)	$ (5)	$ 10	$ 25
Régime actuel modifié du dégrèvement pour dividendes				
Dividende reçu	$100	$100	$100	$100
Impôt brut au taux maximum	$ 20	$ 30	$ 40	$ 50
*Moins le dégrèvement	(40)	(35)	(30)	(25)
Impôt payable ou (remboursement)	$(20)	$ (5)	$ 10	$ 25
*Taux de dégrèvement pour dividendes	40%	35%	30%	25%

duce results similar to the integration proposals. In making modifications to the existing dividend tax credit system, refunds of creditable amounts would not be made to persons having no taxable income. Alternatively refunds should not be made for amounts less than (say) $25.00 in order to minimize the administrative cost of making such refunds.

IV ECONOMIC IMPACT OF THE WHITE PAPER

It is impossible to preduct all of the consequences of the revolu.ionary tax reforms which the White Paper proposes, but they will undoubtedly have far-reaching effects on the Canadian economy. A prime concern is for the inflationary potential inherent in the proposal to transfer large sums of money from the middle and high income groups to the Government and the low income group. This transfer from people who generally save and invest money to sectors of the economy with a high propensity to consume must inevitably be inflationary since those funds will create more demand rather than more production facilities. As the resulting erosion of the value of the dollar is compensated for by rising wage rates, many of those who were relieved of tax burdens would gradually reassume them.

The expectation of carrying a higher tax burden may discourage the traditional savers from accumulating their wealth at a time when Canada's need for capital formation to create jobs and for smooth functioning of the capital markets is becoming increasingly vital. A reduction of savings would not only put upward pressure on interest rates, but would also force an increased reliance on foreign investment. The foreign investor would be able to invest in equities equally as well as debt securities and the trend of foreign ownership would be accentuated.

Some impact on future capital formation will also be felt through the loss by small

inférieure de l'échelle des revenus. Un tel stimulant pourrait prendre la forme d'un dégrèvement fiscal plus considérable que celui mis à la disposition des personnes à revenus élevés. Les taux de dégrèvement fiscal pourraient faire l'objet d'un barème comme celui que nous donnons à l'exemple 8, de façon à produire des résultats semblables aux propositions d'intégration. En modifiant le régime actuel de dégrèvement pour dividendes, les remboursements des montants créditables ne seraient pas faits aux personnes qui n'ont pas de revenus imposables. En revanche, les remboursements ne devraient pas être faits pour des montants moindres que (disons) $25.00, afin de minimiser les frais administratifs de ces remboursements.

IV RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES DU LIVRE BLANC

Il est impossible de prédire toutes les conséquences des réformes fiscales révolutionnaires que propose le Livre blanc, mais ces réformes auront indubitablement des effets à longue portée sur l'économie canadienne. Il y a un point qui constitue un sujet de majeure préoccupation: il s'agit des possibilités inflationnistes que comporte le projet de transférer de grosses sommes d'argent à l'État et aux gens à faibles revenus, en les puisant chez les gens à revenus moyens ou élevés. Ce transfert fait à partir de gens qui généralement épargnent et investissent leur argent dans des secteurs de l'économie et dont la propension à consommer est forte sera inévitablement inflationniste puisque ces fonds créeront une demande accrue plutôt que de nouvelles installations de production. Au fur et à mesure que l'érosion de la valeur du dollar qui en résultera sera compensée par la montée des salaires, nombre de ceux qui auront été soulagés du fardeau fiscal devront graduellement l'assumer de nouveau.

La possibilité de devoir supporter un fardeau fiscal plus élevé dissuadera peut-être les épargnants traditionnels d'accumuler des richesses à un moment où le besoin de formation de capitaux deviendra de plus en plus essentiel au Canada pour la création d'emplois et le bon fonctionnement des marchés de capitaux. Une diminution des épargnes non seulement exercerait des pressions à la hausse sur les taux d'intérêt, mais elle nous obligerait également à compter davantage sur les capitaux étrangers. L'investisseur étranger pourrait placer des capitaux tout autant dans les valeurs immobilières à rendement variable que dans les titres de créance et la propriété étrangère prendrait plus d'ampleur.

La formation future de capitaux se ressentira également de la perte que subiront les

companies of the current tax benefit on earnings to $35,000 unless they receive a compensating accelerated write-off of capital costs. It is important that small businesses in the manufacturing and service industries be assisted in generating the capital required for growth if they are to be competitive with larger corporations and with imported goods and services.

The inflationary potential of the present tax proposals also gives concern for Canada's future posture in international markets. The rapid expansion in Canada's penetration of export markets since World War II has been a major factor in Canada's economic growth. Our future ability to compete in those markets is a critical factor in the continued expansion of the Canadian economy, both in terms of selling our manufactured goods abroad and maintaining an internal price structure which will allow Canadian products to compete on favourable terms with imported goods.

The probability of further increases in the Government's share of the Gross National Product also presents considerable concern. In 1959, the three levels of Government had combined revenues exclusive of transfer payments equal to 28.2 per cent of GNP and this share had increased to 35.9 per cent by 1968. The GNP grew at an average rate of 7.5 per cent annually from 1959 through 1968 whereas growth in total Government revenues ran well ahead at 10.5 per cent per year. Using the period from 1959 to 1968 as a base and projecting that rate of increase in the Government's share of the GNP, it might be anticipated that the total revenues of the three levels of Government would exceed 43 per cent of the GNP by 1975, a proportion approaching wartime levels. (1.7)

1.7 In raising the large revenues required to meet the needs of modern government, we must be certain that the total tax burden is distributed fairly. All levels of government together now require more than one-third of the gross national product in taxes, social security contributions and other revenue to provide public services. The federal government is holding its own operating expenditures under

petites compagnies de l'exonération fiscale actuelle qui leur est accordée jusqu'à concurrence de $35,000, à moins que cette mesure soit compensée par une possibilité d'amortir plus rapidement les dépenses d'immobilisations. Il est important que les petites entreprises du secteur manufacturier ou des services soient aidées à former les capitaux requis pour croître si l'on veut qu'elles soient concurrentielles vis-à-vis des grandes corporations et des marchandises et services importés.

La portée inflationniste des propositions fiscales actuelles nous permet également de nous inquiéter de la position qu'occupera le Canada sur les marchés internationaux. L'expansion rapide de la pénétration du Canada sur les marchés d'exportation, depuis la Deuxième Guerre mondiale, a été un facteur majeur de la croissance économique du Canada. Notre capacité future de soutenir la concurrence sur ces marchés est un facteur crucial du maintien de l'expansion de l'économie canadienne, tant en ce qui concerne la vente à l'étranger de nos biens manufacturiers qu'en ce qui concerne le maintien d'une structure intérieure des prix qui permette aux produits de concurrencer favorablement les importations.

Le fait que le gouvernement canadien prendra une part toujours plus considérable du produit national brut est également une source considérable d'inquiétude. En 1959, les trois paliers de gouvernement ont touché, à l'exclusion des paiements de transfert, des revenus égaux à 28.2 p. 100 du produit national brut, et cette proportion était passée à 35.9 p. 100 en 1968. Le produit national brut a augmenté au taux moyen de 7.5 p. 100 par année de 1959 à 1968, tandis que les revenus totaux de l'État ont augmenté à un rythme bien supérieur, soit 10.5 p. 100 par année. Si l'on prend la période de 1959 à 1968 comme base et que l'on fait une projection du taux d'accroissement de la partie du produit national brut que l'État accapare, on peut prévoir que les revenus totaux des trois paliers de gouvernement dépasseront 43 p. 100 du produit national brut en 1975, une proposition qui se rapproche de celle du temps de guerre. (1.7)

1.7 Tout en levant les fortes recettes rendues nécessaires par les besoins d'un gouvernement moderne, nous devons nous assurer que l'ensemble de la charge fiscale est équitablement réparti. A l'heure actuelle, tous les paliers de gouvernement absorbent ensemble, pour assurer les services publics, plus d'un tiers du produit national brut par ses impôts, par ses cotisations de sécurité sociale et par d'autres

control but its total needs are growing to meet such priorities as old age pensions, hospital and medical care, support of higher education, retraining our work force, equalization payments to the less wealthy provinces, and programs for industrial and other economic development.

moyens capables de fournir des recettes. Le gouvernement fédéral surveille ses propres dépenses de fonctionnement, mais l'ensemble de ses besoins augmente: il doit faire face à des priorités telles que les pensions de vieillesse, les soins médicaux et hospitaliers, l'aide à l'enseignement supérieur, le recyclage de la main-d'œuvre, les paiements de péréquation aux provinces défavorisées et les programmes de développement industriel et économique.

It is well known that the junior governments have increased their requirements much more rapidly than has the Federal Government. However, if Ottawa elects to substantially increase its revenues, it is almost certain that the junior governments will follow. The trend toward more and more of Canada's annual production being taken in the form of taxes and other Government revenues should be arrested rather than encouraged. True equity requires that corporate income be taxed at exactly equal rates in all provinces of Canada and that the maximum personal tax rate be no higher than the respective corporate rate. The top tax level of 50 per cent appears to be attractive but provincial requirements are almost certain to necessitate increases in this imaginary maximum rate. (2.42)

Il est bien connu que les gouvernements inférieurs ont augmenté leurs besoins beaucoup plus rapidement que le gouvernement fédéral. Cependant, si Ottawa décide d'augmenter ses revenus de façon notable, il est presque certain que les gouvernements inférieurs suivront. La tendance à ce que la production annuelle du Canada soit de plus en plus perçue sous forme d'impôts et d'autres recettes gouvernementales devrait être freinée au lieu d'être encouragée. La véritable justice exige que les revenus des sociétés soient imposés selon des barèmes rigoureusement égaux dans toutes les provinces du Canada et que le taux maximum d'imposition des revenus des particuliers ne dépasse pas le taux correspondant de l'impôt des sociétés. Le maximum de 50 p. 100 semble intéressant mais les exigences des provinces augmenteront presque certainement ce taux maximum imaginaire. (2.42)

2.42 The government has concluded that as the taxation of capital gains becomes fully effective, and transitional measures in the new system have ceased to be important, top rates of combined federal and provincial personal income tax should be reduced to 50 per cent. The top rates should gradually be reduced from the present levels, in four instalments commencing in the second year in which the new system applies.

2.42 Le Gouvernement en a conclu qu'une fois que l'imposition des gains de capital sera effectivement en vigueur et que les mesures transitoires cesseront d'être importantes dans le nouveau régime, les taux maximaux combinés de l'impôt fédéral et provincial sur le revenu des particuliers devraient être réduits à 50 p. 100. Les taux maximaux actuels devraient être réduits graduellement, en quatre étapes, à partir de la deuxième année où le nouveau régime entrera en vigueur.

HBOG agrees with the Government that changes in the tax system to block loopholes and to provide a fair distribution of the tax burden are desirable goals. We also share the Government's concern with the financial hardship of many Canadians on the lower end of the income scale. However, we feel that the proposals of the White Paper are so wide-ranging and complex that to implement them in toto would result in a serious disruption of the Canadian economy.

Le HBOG admet avec le gouvernement qu'il est souhaitable de viser à modifier le régime fiscal de façon à supprimer les échappatoires et à répartir équitablement le fardeau fiscal. Nous partageons également le souci du gouvernement à l'égard des difficultés financières que doivent supporter nombre de Canadiens dont le revenu se situe dans la partie inférieure de l'échelle des revenus. Cependant, nous croyons que les propositions du Livre blanc ont une portée si vaste et sont si complexes que si on les appliquait intégralement, l'économie canadienne en serait gravement perturbée.

V EFFECTS OF THE WHITE PAPER ON FINANCING

Canada continues to require substantial capital for further development of its economy which will expand its production and employment base. Although Canadians have one of the world's highest savings rates, proportionate to income, about one-third of Canada's annual capital needs is now derived from foreign investors. Because of the inflationary effects discussed in Section IV and because substantial amounts will be taxed away from Canadian savers and investors, raising capital in Canada will become more and more difficult under the White Paper proposals. The resultant shortage of Canadian investment capital will mean that a higher proportion of our capital needs will come from external sources and that more control of Canadian industry will be subject to foreign determination. We think that the Proposals for Tax Reform will not encourage Canadian ownership of its industries. Our reasons for concluding that financing Canadian enterprise would be more difficult are as follows:

(1) Higher taxation of the segment of the population who are traditionally savers and investors will reduce the available pool of Canadian capital. Taxation of capital gains at full marginal rates will also have a negative effect on capital accumulation.

(2) The rate of real growth in the Canadian economy is likely to diminish under the White Paper proposals, thus reducing the rate of increase in capital generation.

(3) Canadian shareholders will want increased cash dividend payouts to obtain their creditable tax and thus cause companies to have greater needs for external financing. Not all the additional dividends paid in response to the White Paper proposals will return to the investment stream. As a result, companies will require financing more frequently and the cost of capital will be higher.

(4) The new foreign capital that will continue to be needed in Canada is extremely fluid and therefore quite sensitive to the recipient country's environment. HBOG is concerned that the international community will not maintain its favourable view of the economic and social climate in Canada.

V LES EFFETS DU LIVRE BLANC SUR LE FINANCEMENT

Le Canada continue à avoir besoin d'un fort apport de capitaux pour développer davantage son économie, de façon à accroître le rythme de sa production et de l'emploi. Bien que les Canadiens aient un des taux d'épargne les plus élevés au monde, par rapport au revenu, environ $\frac{1}{3}$ des besoins annuels du Canada en capitaux viennent actuellement des investisseurs étrangers. A cause des effets inflationnistes dont il a été question au chapitre V, et à cause des montants importants que les épargnants et les investisseurs canadiens devront payer sous forme d'impôts, la formation du capital au Canada deviendra de plus en plus difficile si l'on applique les propositions du Livre blanc. La pénurie de capitaux canadiens d'investissements qui en résultera signifiera qu'une plus forte proportion de nos besoins en capitaux viendra de sources extérieures et que les étrangers auront un plus grand contrôle de l'industrie canadienne. Nous croyons que les propositions de réforme fiscale n'encourageront pas les Canadiens à devenir propriétaires des industries du Canada. Voici les raisons que nous avons de conclure que le financement des entreprises canadiennes sera plus difficile:

(1) Le fait que le secteur de la population qui depuis toujours épargne et investit devra payer des impôts plus élevés, ce fait, croyons-nous, réduira le montant global des capitaux canadiens. L'imposition des gains de capital aux taux les plus élevés aura également un effet négatif sur la formation du capital.

(2) Le taux de croissance réelle de l'économie canadienne diminuera probablement si les propositions du Livre blanc sont appliquées, ce qui réduira également le taux d'accroissement de la formation du capital.

(3) Les actionnaires canadiens voudront plus de dividendes payés comptant pour pouvoir toucher le crédit d'impôts, ce qui obligera les compagnies à recourir davantage au financement extérieur. Ce ne sont pas tous les dividendes supplémentaires payés par suite des propositions du Livre blanc qui reviendront dans le courant des investissements. Résultat: les compagnies devront se financer plus fréquemment et le coût des capitaux sera plus élevé.

(4) Les nouveaux capitaux étrangers qui continueront à être nécessaires au Canada seront extrêmement fluides et par conséquent très sensibles au milieu du pays bénéficiaire. La HBOG s'inquiète de ce que la communauté internationale ne maintiendra pas ses vues favorables sur le climat économique et social du Canada.

(5) The radical White Paper proposals will cause uncertainty as to return on investment and disrupt the generally accepted investment concepts and patterns.

(6) There are no proposals in the White Paper to provide incentive for investors to buy bonds or other debt instruments. A consideration of the potential inflationary pressures portends continued high interest rates, therefore making debt financing more undesirable. Lower interest rates provide the Government with a twofold benefit—smaller Government interest costs and increased corporate taxable income. The oil industry requires large amounts of capital particularly for the exploration and development of remote areas such as offshore, the North-west Territories and the Arctic Islands. We expect that heavy capital commitments will be required to explore and develop our substantial blocks of such acreage in the coming years.

In the past HBOG has endeavoured to expand its Canadian equity ownership and will continue its efforts to do so in the future. We are concerned that the Canadian capital market will not be receptive to purchasing equity securities in a resource based company. The combination of inflation, high interest rates and a bias against the high risk petroleum industry would create very real financing problems even for a strong, emerging company such as HBOG.

VI OTHER PROPOSALS FOR CHANGES IN TAXATION

It is difficult to assess the importance of many of the other propositions offered for consideration because of the lack of definitive detail in the White Paper. However, HBOG, its employees or its shareholders will be affected by every proposed change and most of the changes would have an adverse effect on one or the other of their diverse interests. As a result, we cannot list our comments on other proposals of the White Paper in order of importance, but offer them for your consideration.

(1) We agree in principle with the concept of "ability to pay" except that the White Paper proposals do not encourage, and in fact discourage, initiative, enterprise and willingness to assume the element of risk involved in the building up of business entities. The

(5) Les propositions radicales du Livre blanc entraîneront de l'incertitude quant au rendement des investissements et perturberont les notions et les structures généralement acceptées en matière d'investissement.

(6) Il n'y a dans le Livre blanc aucune proposition de nature à inciter les investisseurs à acheter des obligations et autres titres de créance. Un examen des possibilités de pressions inflationnistes permet de prévoir le maintien de taux d'intérêts élevés, ce qui rendra par conséquent moins désirable le financement des dettes. Des taux d'intérêts peu élevés fournissent au gouvernement un double avantage: ses intérêts sont moins élevés et le revenu imposable des sociétés est plus élevé.

L'industrie du pétrole exige de gros capitaux en particulier pour la prospection et la mise en valeur des régions éloignées comme au large des côtes, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans l'archipel Arctique. Nous prévoyons que nous devrons investir des montants considérables de capitaux durant les prochaines années pour prospecter et mettre en valeur les territoires considérables sur lesquels nous avons des droits dans ces régions.

Par le passé, la HBOG s'est efforcée d'accroître la part de son avoir propre qui est détenue par des Canadiens, et elle poursuivra ses efforts en ce sens dans l'avenir. Nous nous inquiétions de ce que le marché des capitaux canadiens ne soit pas favorable à l'achat des actions ordinaires d'une compagnie extractive. L'action conjointe de l'infla ion, des taux d'intérêts élevés, et un certain parti-pris contre l'industrie du pétrole, où les risques sont élevés, créera des problèmes de financement très réels même pour une compagnie en voie de maturation et aussi forte que la HBOG.

VI AUTRES PROPOSITIONS DE RÉFORMES FISCALES

Il est difficile d'évaluer l'importance de bien d'autres propositions soumises à notre examen, vu l'absence de détails définitifs dans le Livre blanc. Cependant, la HBOG, ses employés ou ses actionnaires, seront touchés par chacun des changements proposés, et la plupart de ces changements auront un effet contraire sur l'un ou l'autre de leurs divers intérêts. Nous ne pouvons donc pas énumérer nos commentaires sur les autres propositions du Livre blanc par ordre d'importance, mais nous les soumettons à votre attention.

(1) Nous sommes d'accord en principe avec la notion de «capacité de payer» sauf que les propositions du Livre blanc n'encouragent pas, et en fait découragent, l'initiative, l'entreprise, et la volonté d'assumer les éléments de risques que comporte la formation d'une

petroleum industry is dependent on those who are willing to take a chance, and on the availability of personnel who have a high degree of technical skill. If the proposals in the White Paper are implemented, both the "take a chance" investor and the highly qualified employee will find that other countries are more attractive areas in which to capitalize on their talents. The petroleum industry has difficulties in attracting sufficient numbers of trained, skilled personnel and the proposals would aggravate this serious situation. We do not accept the statements in the White Paper which minimize the potential effects on immigration and emigration of skilled and able persons. (8.38)

entreprise. L'industrie du pétrole dépend de ceux qui sont disposés à prendre un risque, et de l'existence d'un personnel qui doit avoir un degré élevé de compétence technique. Si les propositions du Livre blanc sont mises en œuvre, l'investisseur disposé à prendre un risque tout autant que l'employé hautement qualifié constateront que d'autres pays sont des domaines plus intéressants pour capitaliser leurs talents. L'industrie du pétrole a de la difficulté à attirer un nombre suffisant d'employés compétents et les propositions accentueraient la gravité de cette situation. Nous n'acceptons pas les déclarations du Livre blanc qui tendent à minimiser les effets qui pourraient se répercuter sur l'immigration et l'émigration des personnes compétentes. (8.38)

> 8.38 A second issue is to what extent Canadian income taxes affect the ability of Canada to retain able and highly trained Canadians who could emigrate to the U.S., and to attract skilled and able persons from the U.S. or elsewhere. When the royal commission considered this matter it concluded: "We are skeptical that tax factors have been a major factor in emigration." Since then changes in conditions in the U.S. seem to have made that country less attractive to Canadians considering emigration and changes in its immigration laws have made it more difficult for Canadians to emigrate to the U.S.

> 8.38 Un second point est celui de savoir dans quelle mesure l'impôt canadien sur le revenu réduit la possibilité pour le Canada de retenir ses nationaux compétents et jouissant d'une haute formation professionnelle susceptibles d'émigrer aux États-Unis, et d'attirer de ce pays ou d'ailleurs les personnes capables et qualifiées. Après avoir étudié cette question, la Commission royale a conclu: «Nous doutons que le facteur impôt ait constitué une des causes principales de l'émigration.» Les changements intervenus depuis lors aux États-Unis semblent avoir rendu ce pays moins attirant aux yeux des Canadiens enclins à émigrer, et les changements apportés aux lois américaines sur l'immigration ont rendu l'émigration des Canadiens vers les États-Unis plus difficile.

(2) The White Paper, again deceptively, predicates all its theories on a 50 per cent income tax. According to their assumptions the authors have theorized a basic personal maximum rate of 51.2 per cent, after taking into account provincial income tax, but no provision has been made for future increases in taxes or even the fact that most provinces already exceed the assumed rate. The White Paper suggests that all existing complex taxes and surtaxes will be supplanted by a simple tax rate with a 50 per cent maximum. There is no constitutional guarantee that the combined Federal-Provincial rates would be limited to 50 per cent and no assurance that the total income tax rate will be held to even the 51.2 per cent rate quoted. Even if the 51.2 per cent rate was held, the shareholder cannot benefit fully from the total amount of income taxes paid (Example 9). (2.42, 2.44 (part))

(2) Le Livre blanc, encore trompeusement, fonde toutes ses théories sur un impôt sur le revenu de 50 p. 100. Suivant leurs hypothèses, les auteurs ont prévu en théorie un taux maximum de base de 51.2 p. 100 dans le cas des particuliers, après avoir tenu compte de l'impôt provincial sur le revenu, mais ils ne prévoient pas les augmentations futures des impôts ou même le fait que la plupart des provinces dépassent déjà le taux qui sert à ces hypothèses. Le Livre blanc prétend que tous les impôts et surtaxes complexes actuels seront remplacés par un barème fiscal simple dont le taux maximum sera de 50 p. 100. Rien ne garantit constitutionnellement que les barèmes combinés des impôts fédéral et provincial se limiteront à 50 p. 100, et il n'y a aucune garantie que le taux global de l'impôt sur le revenu sera maintenu même au taux de 51.2 p. 100 était mentionné. Même si le taux de 51.2 p. 100 était maintenu, l'actionnaire ne peut pas profiter pleinement du montant total des impôts sur le revenu payés (exemple 9). (2.42, 2.44 (partie))

EXAMPLE 9

EFFECT OF DIFFERENT CORPORATE AND PERSONAL TAX RATES
(Assuming a widely-held Alberta company taxed at a 51% rate and an Alberta shareholder taxed at a 51.2% rate)

Corporate Taxable Income	$ 100.00
Corporate Tax at 51%	51.00
Available for Dividends	$ 49.00
Creditable Tax	24.50
Personal Taxable Income	$ 73.50
Personal Tax at 51.2%	37.63
Less: Creditable Tax	24.50
Additional Personal Tax	$ 13.13

Comments:
1) Company pays $51 in tax but the amount of creditable tax that can be used is 50% of $49, not 50% of $51.
2) The taxpayer pays tax at 51.2% but he receives only 50% of the creditable tax as noted in (1).

EXEMPLE N° 9

EFFET DES DIFFÉRENTS TAUX D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS ET DES INDIVIDUS
(En supposant le cas d'une compagnie ouverte de l'Alberta imposée au taux de 51 p. 100 et le cas d'un actionnaire de l'Alberta imposé au taux de 51.2 p. 100)

Revenu imposable de la société	$ 100.00
Impôts de la société au taux de 51 p. 100	51.00
Montant à distribuer en dividendes	$ 49.00
Impôts créditables	24.50
Revenu personnel imposable	$ 73.50
Impôts personnels au taux de 51.2 p. 000	37.63
Moins: Impôts à créditer	24.50
Impôts personnels supplémentaires	$ 13.15

Commentaires:
1) La compagnie paie $51 d'impôts mais le montant de l'impôt à créditer qui peut être utilisé est 50 p. 100 de $49, et non 50 p. 100 de $51.
2) Le contribuable paie un impôt au taux de 51.2 p. 100 mais il ne reçoit que 50 p. 100 de l'impôt à créditer comme on le note à la remarque 1).

2.42 The government has concluded that as the taxation of capital gains becomes fully effective, and transitional measures in the new system have ceased to be important, top rates of combined federal and provincial personal income tax should be reduced to 50 per cent. The top rates should gradually be reduced from the present levels, in four instalments commencing in the second year in which the new system applies.

2.44 Taking into account the changes in rates made necessary by the increase in the exemptions, the incorporation of the old age security tax and other separate taxes and the gradual changes ariving through the adjustment of the top rates, Tables 1 and 2 show the existing schedule of rates and the proposed new schedule. The top federal rate after the transitional period would be 40 per cent,

2.42 Le Gouvernement en a conclu qu'une fois que l'imposition des gains de capital sera effectivement en vigueur et que les mesures transitoires cesseront d'être importantes dans le nouveau régime, les taux maximaux combinés de l'impôt fédéral et provincial sur le revenu des particuliers devraient être réduits à 50 p. 100. Les taux maximaux actuels devraient être réduits graduellement, en quatre étapes, à partir de la deuxième année où le nouveau régime entrera en vigueur.

2.44 Compte tenu de la modification des taux rendue nécessaire par l'accroissement des exemptions, de l'intégration de l'impôt sur la sécurité de la vieillesse et d'autres impôts distincts, et des changements graduels qu'entraînera le rajustement des taux maximaux, les tableaux 1 et 2 indiquent les taux actuels et les nouveaux taux d'imposition. Après la période transitoire, le taux fédéral maxi-

and the combined federal and provincial rates would be 51.2 per cent in provinces that impose tax at the rate of 28 per cent and correspondingly greater in provinces that impose higher rates.

(PART)

mal serait de 40 p. 100 et les taux fédéral et provincial combinés seraient de 51.2 p. 100 dans les provinces dont le taux d'imposition est de 28 p. 100, et proportionnellement plus élevés dans les provinces qui imposent plus lourdement le contribuable.

(PARTIE)

(3) The White Paper proposals include a provision which would allow a tax deduction of expenditures for "nothings". However, with the exception of goodwill, no details are offered. The Canadian taxpayer is left to speculate on what was to be included in this category. HBOG would suggest that a deduction should be allowed for at least the following costs of doing business: (5.4, 5.5)

(3) Les propositions du Livre blanc contiennent une disposition qui permettrait un dégrèvement fiscal des dépenses consacrées aux «éléments incorporels». Cependant, on ne donne aucun détail, sauf en ce qui concerne la clientèle. Le contribuable canadien doit spéculer sur ce qui allait être inclus dans cette catégorie. La HBOG estime qu'un dégrèvement devrait être permis pour au moins les frais suivants des entreprises: (5.4, 5.5)

5.4 There is a class of expenditure incurred by businesses that is not deductible, either in the year in which the expenditure is incurred or over a series of years. The taxpayer is prohibited from deducting them in the year in which they are incurred because they are capital expenditures. He is prohibited from deducting the cost over a number of years by way of depreciation because they do not give rise to an asset for which provision is made in the depreciation regulations. Perhaps the best known of these capital nothings is goodwill. If a Canadian buys a business, he can neither deduct nor depreciate the portion of his purchase price that relates to the goodwill of the business.

5.5 The government proposes to create a new depreciation class which would sweep up all of these nothings and which would enable the taxpayer to deduct 10 per cent of the book value of this class each year. We believe that the 10-percent rate is fair if one takes into account the type of expenditure to be included.

Eléments incorporels

5.4 Il existe un type de dépenses que les entreprises ne peuvent déduire ni durant l'année où elles ont lieu ni au cours de plusieurs années. Il est interdit au contribuable de les déduire l'année où elles ont eu lieu car il s'agit d'une immobilisation, et il lui est interdit d'en déduire le coût en l'échelonnant sur plusieurs années sous forme d'amortissement car il ne s'agit pas d'un actif pour lequel des dispositions sont prévenues dans les règles concernant l'amortissement. Peut-être le plus connu de ces éléments incorporels est-il la clientèle. Lorsqu'un Canadien acquiert une entreprise, il ne peut ni déduire ni amortir la partie du prix d'achat correspondant à la clientèle de cette entreprise.

5.5 Le Gouvernement envisage d'établir une nouvelle catégorie de biens amortissables qui rassemblerait tous les éléments incorporels et permettrait au contribuable de déduire chaque année 10 p. 100 de la valeur comptable des biens entrant dans cette catégorie. Nous estimons que ce taux de 10 p. 100 est raisonnable compte tenu du type de dépense auquel il s'appliquerait.

(a) Payments for rights-of-way for pipe lines

A description of the nature of pipe line rights-of-way in summarized in Exhibit II indicating the various means of acquiring and the provisions for surrendering and terminating such rights. An expenditure for a right-of-way is incurred to earn income over the operating life time of the pipe line, which is quite varied and can range over a wide number of years. Instead of including these expenditures in "nothings", we would suggest that rights-of-way for pipe lines, which

a) Coûts des droits de passage des pipes-lines

Nous résumons, dans la pièce II, une description de ce qu'est un droit de passage d'un pipe-line, qui indique les différents moyens de les acquérir et les dispositions qui s'appliquent lorsqu'il s'agit de rendre ces droits ou d'y mettre fin. Une dépense pour un droit de passage est faite dans le but de toucher un revenu pendant toute la durée de fonctionnement du pipe-line, ce qui peut varier passablement et se répartir selon un vaste éventail de périodes. Au lieu que ces dépenses soient

for shipment through Canada's main transmission lines, be included in the same capital cost class as the pipe line; main transmission lines should also receive some recognition of the costs of rights-of-way but at a considerably reduced rate.
serve producing wells or gather hydrocarbons

(b) Commissions and other non-deductible costs pertaining to share and debt issues

We have listed these types of costs for inclusion in the proposed tax class for "nothings" because the White Paper suggests that the types of expenditures to be included in this new class are those presently disallowed. It is our opinion that such costs should be allowed as a deduction in the same manner that other costs of financing are presently deductible.

(c) Bond discount

Bond discount should be deductible since the White Paper provides that the bond holder will be taxable on the discount. (3.28)

3.28 This category would involve investments such as bonds, mortgages, agreements for sale, and rental real estate. It is proposed that profits from the sale of these assets be brought fully into taxable income and that losses on the sale of assets of this type be fully deductible in computing taxable income. Taxpayers who obtain bonds, mortgages and agreements for sale at a discount with a low coupon yield would be in the same position as taxpayers who buy at par with a higher coupon yield.

(d) Trademarks and corporate symbols

The cost of trademarks and corporate symbols are a part of a corporation's advertising and therefore should be deductible.

(e) Mineral rights acquired prior to April 11, 1962

The cost of mineral rights acquired before April 11, 1962 are not currently deductible unless: (5.27)

(1) The mineral rights were acquired from the Crown.

incluses dans les «éléments incorporels», nous suggérons que les droits de passage des pipes-lines qui desservent des puits en production ou acheminent les hydrocarbures jusqu'aux grands réseaux du Canada, soient inclus dans la même catégorie de capitalisation que le pipe-line; le coût des droits de passage des principales lignes de transmission devrait également entrer en ligne de compte, mais à un taux considérablement réduit.

b) Les commissions et les autres frais non déductibles relatifs aux actions et aux titres de créance

Nous avons placé ces types de frais dans la catégorie fiscale des «éléments incorporels» proposée, parce que le Livre blanc indique que les genres de frais qui seront inclus dans cette nouvelle catégorie sont ceux qu'il n'est pas actuellement permis de déduire. A notre avis, il devrait être permis de déduire ces frais de la même façon que les autres frais de financement qu'on peut déduire actuellement.

c) Pertes sur les obligations

Les pertes sur les obligations devraient être déduisibles puisque le Libre blanc prévoit que le détenteur de l'obligation sera imposable en fonction de la perte. (3.28)

Investissements autres que les actions

3.28 Cette catégorie comprendrait des investissements tels que les obligations, les hypothèques, les actes de vente et les immeubles locatifs. Nous proposons que les bénéfices résultant de la vente de ces biens figurent entièrement dans le revenu imposable et que les pertes subies lors de la vente de biens de ce genre puissent être déduites intégralement lors du calcul du revenu imposable. Les contribuables qui obtiennent des obligations, des hypothèques et des actes de vente au-dessous du pair, avec un faible rendement, seraient dans une situation identique à celle des contribuables qui achètent au pair des valeurs qui ont un rendement élevé.

d) Marques déposées et symboles de la société

Le coût des marques déposées et des symboles de la société font partie de la publicité de la société et par conséquent on devrait pouvoir le déduire.

e) Les droits miniers acquis avant le 11 avril 1962

Le coût des droits miniers acquis avant le 11 avril 1962 n'est pas déduisible actuellement à moins que: (5.27)

(1) Les droits miniers aient été acquis de la Couronne;

(2) All rights in the parcel are surrendered to the Crown.

(3) No well on the parcel has had reasonable commercial production.

(4) No consideration was received from any other transactions involving the mineral rights.

5.27 Since 1962, the cost of acquiring oil rights or natural gas rights has been included in the definition of exploration and development expenses. Consequently these costs have been deductible for tax purposes within the limits of the rules relating to exploration and development expenses. It is proposed that this rule be retained, and that it be expanded to cover the costs of other mineral rights.

These restrictions have severely limited the amount of deductions for such mineral rights. It would appear that these mineral rights have been considered as "nothings" in the past and therefore, should be included in the proposed class for such assets. An allowance for these mineral rights is justified because the arbitrary distinction between mineral rights acquired before and after the above date is illogical. Such an allowance would also tend to compensate, in part, for an inconsistency in legislation since 1962 when proceeds received on the disposition of such rights became taxable, even though the original cost was not deductible. (5.28)

5.28 Also since 1962, the proceeds of sale of oil rights and natural gas rights have been treated as taxable income. As part of the proposal to tax capital gains, this rule would also be extended to apply to all mineral rights. A special rule would be applied to the proceeds of the sale of rights which are held on the day this White Paper is published if the proceeds of the sale of those rights would not have been income for tax purposes under the existing rules. This special, transitional rule is similar to that proposed in paragraph 5.8 with respect to existing goodwill; if the sale is in the first year of the new system, only 60 per cent of the proceeds would be taken into account; if in the second year, 65 per cent; the third year 70 per cent; and so on, increasing by 5 per cent each year until all of the proceeds are taken into income if the sale is in the ninth or a subsequent year. Since the cost of these rights would henceforth

(2) Tous les droits sur la parcelle soient rendus à la Couronne;

(3) Aucun puits installé sur la parcelle n'ait eu une production commerciale raisonnable;

(4) On n'ait rien touché des autres transactions mettant en cause les droits miniers.

L'achat et la vente de droits miniers

5.27 Depuis 1962, le prix d'achat des droits d'exploitation relatifs au pétrole ou au gaz naturel entre dans la définition des frais d'exploitation et de mise en valeur. Ainsi, ces frais sont déductibles dans le calcul de l'impôt dans la mesure permise par les règles régissant les frais d'exploration et de mise en valeur. On propose de conserver cette règle et d'étendre le champ de son application afin qu'elle englobe le coût d'autres droits miniers.

Ces restrictions ont gravement limité le montant des déductions en ce qui concerne ces droits miniers. Il semble que ces droits miniers ont été considérés comme «éléments incorporels» par le passé et qu'ils devraient par conséquent être inclus dans la catégorie proposée pour ces actifs. Une déduction pour ces droits miniers se justifie parce que la distinction arbitraire que l'on fait entre les droits miniers acquis avant et après la date ci-dessus mentionnée est illogique. Une telle déduction aurait également pour effet de compenser, en partie, un illogisme qu'il y a dans la loi depuis 1962, alors que le produit de la vente de ces droits est devenu imposable, même si le coût original n'était pas déduisible. (5.28)

5.28 Depuis 1962 également, on considère que le produit de la vente de droits d'exploitation du pétrole ou du gaz naturel est un revenu imposable. Dans le cadre de l'imposition des gains de capital, le champ d'application de cette règle serait aussi étendu afin qu'elle englobe tous les droits miniers. Une règle spéciale s'appliquerait au produit de la vente des droits détenus le jour de la publication du présent Livre blanc si, aux fins de l'impôt, le produit d'une telle vente n'avait pas été considéré comme revenu imposable en vertu des règles existantes. Cette règle spéciale et transitoire est semblable à celle que l'on a proposée au paragraphe 5.8 relativement à la clientèle; si la vente a lieu au cours de la première année où le nouveau régime sera en vigueur, on n'inclura dans le revenu du contribuable que 60 p. 100 du produit de la vente; si elle se fait au cours de la deuxième année, 65 p. 100;

be deductible for tax purposes, prices should rise and this system should produce a fair after-tax return to the present owners.

si elle est effectuée la troisième année, 70 p. 100; et ainsi de suite, en augmentant tous les ans de 5 p. 100 jusqu'à ce que le produit entier soit inclus dans le revenu du contribuable si la vente survient la neuvième année ou durant une année subséquente. Étant donné que, en calculant l'impôt, on pourra désormais déduire le coût de ces droits, il est probable que les prix s'élèveront et que le régime permettra aux propriétaires actuels de retirer de la vente de leurs droits des recettes convenables après impôt.

(f) Line-fill in pipe lines

We are of the opinion that line-fill in a pipe line has been inappropriately classed as a permanent inventory. To the taxpayer, the investment in line-fill is no different than the outlay made for the pipe in the ground except that normally the former will ultimately be recovered. Both items are an integral part of the investment required to generate income from pipe line operations. Accordingly, line-fill logically forms part of the pipe line investment on which capital cost allowance should be claimed at a rate of 6 per cent on a declining balance (Class 2). The proceeds received from any line-fill recovered when a pipe line is abandoned would reduce the undepreciated capital cost in the same manner that pipe would when it is salvaged. Again, this item has been included in the particular tax class proposed for "nothings" because of the "presently disallowed concept" established in the White Paper for this proposed class of assets. We believe that it is more appropriate to include line-fill in Class 2. (2.11, 5.9)

f) Conduits d'adduction des pipes-lines

Nous sommes d'avis que les conduits d'adduction d'un pipe-line ont été injustement classés comme faisant partie de l'inventaire permanent. Pour le contribuable, l'investissement qu'il fait dans les conduits d'adduction n'est pas différent de celui qu'il fait dans le pipe-line enfoui dans la terre sauf que normalement le premier finira par être recouvré. Ces deux catégories d'investissements forment partie intégrante des placements nécessaires pour engendrer des revenus de l'exploitation d'un pipe-line. En conséquence, les conduits d'adduction font logiquement partie de l'investissement du pipe-line pour lequel on devrait pouvoir réclamer une déduction pour amortissement au taux de 6 p. 100, selon un solde décroissant (catégorie 2). Le montant touché pour un conduit d'adduction récupéré lorsque le pipe-line est abandonné réduirait le coût d'immobilisation non déprécié, de la même manière que dans le cas d'un conduit principal lorsqu'il est récupéré. Encore ici, ce point a été inclus dans la catégorie fiscale particulière que l'on propose d'appeler «éléments incorporels» à cause du fait que le Livre blanc considère cette catégorie proposée comme devant toucher des actifs qu'il n'est pas actuellement permis de déduire. Nous croyons qu'il serait plus approprié d'inclure les conduits d'adduction dans la catégorie 2. (2.11, 5.9)

(5) We contend that reasonable expenses for entertainment, costs of conferences or conventions and dues for certain clubs are legitimate business costs. In any event, there is adequate provision in the existing Income Tax Act to control any of these expenses.

(5) Nous soutenons que les frais raisonnables de représentation, les coûts des conférences ou des congrès, et les cotisations à certains clubs sont des frais d'entreprise légitime. De toute façon, la Loi actuelle de l'impôt sur le revenu contient des dispositions suffisantes pour le contrôle de ces dépenses.

2.11 The government has considered this issue at length. It proposes two sets of measures to remedy the disparity. First, in regard to those in business and the professions, and to certain types of benefits granted by employers to senior employees, it intends to set more rigorous limits to check "expense account living." The costs of attending conventions and belonging to clubs would no longer be

2.11 Le Gouvernement s'est longuement penché sur cette question. Il propose deux séries de mesures afin de remédier à cette anomalie. En ce qui concerne en premier lieu ceux qui sont dans les affaires ou qui exercent une profession de même que certaines catégories de prestations accordées par les employeurs à leurs cadres supérieurs, le Gouvernement entend imposer des restrictions plus rigoureuses

permitted as a charge in determining business income. The costs of yachts, hunting and fishing lodges or camps, amounts spent for tickets for games and performances, and costs of entertainment would also be excluded. Owners or employees of a business having a car or aircraft available to them for their personal use, including travel to and from home, would have to pay the business a minimum stand-by charge, or have a corresponding amount added to their personal income for tax purposes.

5.9 Although the government believes that provision should be made for the deduction of legitimate business expenses that have not previously been deductible, it also believes that the present system permits deduction of certain types of expenses which taxpayers should be expected to meet out of tax-paid income. Consequently it is proposed that the Income Tax Act specifically deny deduction for entertainment expenses, the costs of attending or sending employees to conventions, and the cost of dues for membership in social or recreational clubs. This provision would not prohibit the expenditure of funds for these purposes, but it would ensure that taxpayers who wish to make such expenditures would do so out of aftertax dollars.

CONCLUSION

In this submission, HBOG has expressed its opinion on the various proposals for tax reform and offered its recommendations, which are summarized below:

General Observations:

(1) Implementation of the proposals would encourage consumption which would be inflationary and detrimental to the accumulation of capital necessary for Canada's economic growth.

(2) The risks of the petroleum industry and its regional development of areas in Canada are recognized in the White Paper, but no consideration was indicated of the substantial contributions made, in addition to direct taxa-

ayant pour objet de restreindre l'usage du «compte de dépenses justifiant un certain train de vie». Il ne serait plus permis dans le calcul du revenu d'une entreprise de tenir pour dépenses non imposables les frais engagés pour assister à des congrès ou pour adhérer à des clubs. Seraient également exclus le coût de yachts, de pavillons ou chalets de pêche et de chasse, le coût des billets d'admission à des joutes et à des spectacles et les frais de représentation. Les propriétaires et les employés d'une entreprise ayant l'usage d'une voiture ou d'un aéronef pour leurs besoins personnels notamment pour aller du foyer au travail ou du travail au foyer, devront verser à l'entreprise un certain montant minimal à titre de provision ou voir leur revenu personnel imposable majoré d'un montant équivalent.

Frais de représentation et frais connexes

5.9 Bien que le Gouvernement estime qu'il convient de prendre certaines dispositions en vue de permettre dorénavant la déduction de frais légitimes occasionnés par la conduite des affaires, il est également d'avis que le régime actuel autorise la déduction, aux fins de l'impôt, de certains genres de dépenses auxquels les contribuables devraient faire face à l'aide de leurs revenus libérés de l'impôt. En conséquence, on propose que la Loi de l'impôt sur le revenu interdise de façon précise toute déduction pour frais de représentation, frais de participation à des congrès ou frais de déplacement des employés appelés à y assister et cotisations à des clubs sociaux ou récréatifs. Cette disposition n'interdira pas les dépenses affectées à ces fins, mais elle garantira que les contribuables désirant effectuer ce genre de dépenses le feront à l'aide de leurs revenus libérés de l'impôt.

CONCLUSION

Dans le présent mémoire, la HBOG a exprimé son opinion sur les différentes propositions de réforme fiscale et elle a formulé ses recommandations, que nous résumons ci-dessous:

Observations générales:

(1) L'application des propositions encouragerait la consommation, ce qui serait inflationniste et préjudiciable à l'accumulation du capital que nécessite la croissance économique du Canada.

(2) Le Livre blanc reconnaît les risques que doit prendre l'industrie du pétrole et le fait qu'elle met en valeur des régions du Canada, mais il ne tient pas compte des contributions notables qu'elle fait au gouvernement, à tous

tion, to governments at all levels. The petroleum industry has also assisted in materially by improving Canada's balance of payments position.

(3) A depletion allowance is proposed with certain restrictions but the benefits would be largely nullified in the flow-through to shareholders. The existing provisions have not been sufficiently attractive to encourage many Canadians to invest in the petroleum industry because the incentives have not been adequate to produce a satisfactory rate of return to the industry. The new proposals will further reduce that rate of return.

(4) Greater equity will be achieved if capital gains are taxed. However taxation of such gains at full marginal rates is not equitable and is not compatible with Canada's goal for economic growth. The proposed averaging provisions are inadequate and taxation of unrealized gains is impractical and inequitable.

(5) The integration proposal appears to provide a simple solution to taxing of corporate income in the hands of shareholders. However, it would eliminate, or severely reduce, incentive allowances and would discourage economic growth as integration of personal and corporate taxation will prejudice "low-tax-paying" companies and will have negative effects on financing.

Recommendations:

HBOG recommends modification of the White Paper proposals and of existing tax law as follows:

(1) A more objective approach to taxation by placing less emphasis on tax revenues and social reform; limitation of Government spending to fit reasonable revenue expectations should be an objective rather than to tailor a tax system to meet spiralling expenditures.

(2) Depletion should be calculated at 20 per cent of gross production income limited to 33⅓ per cent of exploration and development expenditures, including the cost of mineral rights. Developed properties held on November 7, 1969 should logically be exempt from the earning provisions.

(3) Tax capital gains at lower rates than ordinary income, with a maximum rate of 25 per cent.

les paliers, en plus des impôts directs qu'elle paie. L'industrie du pétrole contribue également de façon notable à améliorer la balance des paiements du Canada.

(3) Le Livre blanc propose une déduction pour épuisement, moyennant certaines restrictions, mais les avantages de cette déduction seraient grandement annulés par le mécanisme du transfert aux actionnaires. Les dispositions actuelles ne sont déjà pas suffisamment attrayantes pour encourager nombre de Canadiens à investir dans l'industrie du pétrole, parce que les moyens incitatifs ne permettent pas à l'industrie de produire un taux de rendement satisfaisant. Les nouvelles propositions vont réduire encore davantage ce taux de rendement.

(4) L'imposition des gains de capital permettra d'atteindre une plus grande justice. Cependant, l'imposition de ces gains au taux le plus élevé n'est pas juste et imcompatible avec l'objectif de la croissance économique du Canada. Les dispositions d'étalement proposées sont insuffisantes et l'imposition des gains non réalisés est irréalisable et injuste.

(5) La proposition d'intégration semble fournir une solution simple à l'imposition des revenus des sociétés remis aux actionnaires. Cependant, elle éliminerait, ou réduirait notablement, les déductions incitatives et nuirait à la croissance économique, car l'intégration de l'impôt personnel à celui des corporations portera préjudice aux compagnies qui paient peu d'impôts et aura des effets négatifs sur le financement.

Recommandations:

La HBOG recommande que l'on modifie les propositions du Livre blanc et la législation fiscale actuelle de la manière suivante:

(1) Que l'on envisage la fiscalité d'une façon plus objective en accordant moins d'importance aux recettes fiscales et à la réforme sociale; on devrait viser à limiter les dépenses de l'État de façon à ce quelles correspondent à une anticipation raisonnable des recettes, au lieu de concevoir un régime fiscal qui corresponde à des dépenses sans cesse croissantes.

(2) L'épuisement devrait être calculé à raison de 20 p. 100 des revenus bruts de production jusqu'à concurrence de 33⅓ p. 100 des frais de prospection et de mise en exploitation, y compris le coût des droits miniers. Les propriétés développées qu'une société détenait le 7 novembre 1969 devraient logiquement être exonérées des dispositions concernant les gains.

(3) On devrait imposer les gains de capital selon des tarifs inférieurs à ceux des revenus ordinaires, jusqu'à un taux maximum de 25 p. 100.

(4) Modification of the present tax credit system to accomplish the same results as the integration proposals.

(5) Any substantial tax reforms should provide for gradual implementation to avoid serious disruption of the Canadian economy.

(6) Elimination of many of the minor proposals which would produce small amounts of revenue but which would require substantial administrative costs to the Government and unrealistic record keeping by the taxpayer.

(4) Il faudra modifier le régime actuel des dégrèvements fiscaux de façon à atteindre les mêmes résultats que les propositions d'intégration.

(5) Toutes réformes fiscales valables devraient être appliquées graduellement, pour qu'on évite de perturber gravement l'économie canadienne.

(6) Il faudrait éliminer nombre des propositions mineures qui rapporteraient de petits montants mais qui entraîneraient des frais administratifs considérables pour l'État et obligeraient le contribuable à une comptabilité non réaliste.

EXHIBIT I

SUMMARY OF HBOG'S OPERATIONS

Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited was incorporated in 1926 by Continental Oil Company of the United States and The Hudson's Bay Company of England. These investors came to Canada to explore for oil and gas, but large scale exploration and development efforts were not undertaken until after 1947, when Leduc was discovered. After eight successful years, during which the Company discovered substantial reserves of crude oil and natural gas, bonds were issued to the public in 1955 to finance development of those reserves. By 1957, the Company had become a substantial producer and issued shares to the public. Further shares were issued in 1963 to acquire two exploration and producing subsidiaries. The Company continued the practice of widening its public ownership and in 1967 sold to the Canadian public preferred shares convertible into 720,000 common shares. At December 31, 1969, ownership of the Company was 65.7 per cent by Continental, 21.9 per cent by Hudson's Bay and 12.4 per cent by the public.

From the foregoing, it may be noted that HBOG, a highly successful exploration and producing company, has followed an evolutionary pattern which is generally typical of the Canadian petroleum industry. In the initial stages, when geological knowledge of the area was limited, risks were high, and only equity capital from foreign sources was attracted. As the Company began to discover reserves and commence production of those reserves, fully secured debt issues and public equity capital were obtained to permit further expansion of operations. Without the tax incentives which were available to attract the initial high risk foreign capital and stimulate continued exploration activities, the Company would not have been able to develop to its

PIÈCE N° 1

RÉSUMÉ DE L'ACTIVITÉ DE LA HBOG

La Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited a été constituée en corporation en 1926 par la Continental Oil Company des États-Unis et la Hudson's Bay Company d'Angleterre. Ces investisseurs sont venus au Canada prospecter le pétrole et le gaz, mais ce n'est qu'après 1947, lors de la découverte du pétrole de Leduc, qu'on a commencé des efforts majeurs de prospection et de mise en valeur. En 1955, après huit années de succès, au cours desquelles la compagnie a découvert des gisements importants de pétrole brut et de gaz naturel, des obligations ont été émises à l'intention du public pour financer la mise en exploitation de ces gisements. Dès 1957, la compagnie était devenue un producteur important, et elle a alors offert des actions au public. D'autres actions ont été émises en 1963 pour permettre l'acquisition de deux filiales de prospection et de production. La compagnie a continué à élargir la participation du public et en 1967, elle a vendu au public canadien des actions privilégiées convertibles en 720,000 actions ordinaires. Le 31 décembre 1969, la Continental détenait 65.7 p. 100 de la propriété de la compagnie, la Hudson's Bay 21.9 p. 100 et le public 12.4 p. 100.

De ce qui précède, on pourra noter que la HBOG, une compagnie de prospection et de production dont le bilan de réussite est impressionnant, a suivi une évolution qui correspond de façon générale à celle de l'industrie du pétrole au Canada. Au début, alors que la connaissance géologique du secteur était limitée, les risques étaient élevés et l'entreprise n'attirait que des capitaux étrangers. A mesure que la compagnie a commencé à découvrir des gisements et à commencer l'exploitation productive de ces gisements, elle a pu écouler des titres de créance entièrement garantis et obtenir du capital-actions du public, afin de pouvoir élargir davantage son activité. Sans les stimulants fiscaux existants, qui ont permis d'attirer au début, de l'étran-

present position. Statistics in our most recent annual report, a copy of which is attached, indicate the growth of the Company. In Table 1, we have presented comparative statistics to indicate the magnitude of the Company's participation in several of the more important phases of the western Canadian petroleum industry. The comparison demonstrates that the Company carries out a substantial portion of the exploration and production activities of the industry and may be considered as being representative of the industry as a whole in these phases of the business.

During the past fifteen years, HBOG has made substantial payments to all levels of Government. These cost items which have been charged to expense are summarized in the following table for the fifteen year period ending in 1969. For comparison purposes the corresponding amounts for the year 1969 are also shown.

TABLE 2

	15 Year Period To Dec. 31, 1969	1969
Cost Items		
Taxes—Property Taxes	$ 5,856,000	$ 1,104,000
Mineral Tax	3,290,000	515,000
Conservation Board Tax.	758,000	68,000
Real Estate and Business Taxes	1,437,000	148,000
Income Taxes (Estimated)	2,360,000	2,360,000
	13,701,000	4,195,000
Lease Rentals	38,328,000	2,767,000
Crown Royalties on Production	55,113,000	7,600,000
Total	$107,142,000	$ 14,562,000

Of the other direct tax expenditures only the $1,437,000 of Real Estate and Business Taxes paid to city governments actually relate to normal services received for tax payments. These taxes are used to finance public schools, streets, street lighting, garbage disposal, police and fire protection, etc. The $5,856,000 of Property Taxes are paid to rural authorities which, in many instances provide few services to the taxed properties. In these instances it is not unusual for oil companies

ger, des capitaux à grands risques, de stimuler la prospection et d'en assurer la poursuite, la compagnie aurait été incapable d'atteindre son développement actuel. Les statistiques de notre plus récent rapport annuel, dont un exemplaire est annexé au présent mémoire, montrent la croissance de la compagnie. Au tableau 1, nous avons présenté des données comparatives pour montrer l'ampleur de la participation de la compagnie à plusieurs des étapes les plus importantes de la production, en ce qui concerne l'industrie du pétrole dans l'Ouest du Canada. La comparaison démontre que la compagnie fait une partie considérable de la prospection et de la production de cette industrie et qu'elle peut être considérée comme représentative de l'ensemble de l'industrie, en ce qui concerne ces stades de la production.

Durant les quinze dernières années, la HBOG a versé des sommes considérables à tous les paliers de gouvernement. Ces montants, qui ont été imputés au poste des dépenses, sont résumés dans le tableau suivant pour la période de quinze ans qui a pris fin en 1969. Pour les fins de la comparaison, nous donnons également les montants correspondants de l'année 1969.

TABLEAU 2

	Période de quinze ans ayant pris fin le 31 déc. 1969	1969
Montants ventilés		
Impôts:		
Impôts fonciers	$ 5,856,000	$ 1,104,000
Impôts miniers	3,290,000	515,000
Taxe au Conseil de la conservation	758,000	68,000
Taxes foncières et d'affaires	1,437,000	148,000
Impôts sur le revenu (estimation)	2,360,000	2,360,000
	13,701,000	4,195,000
Location de baux	38,328,000	2,767,000
Redevances à la Couronne pour la production	55,113,000	7,600,000
Totaux	$107,142,000	$ 14,562,000

Des autres impôts directs payés, seul un montant de $1,437,000 versé à titre de taxe foncière et d'affaires aux gouvernements municipaux correspond réellement à des services ordinaires reçus en échange de ces impôts. Ces impôts servent à financer les écoles publiques, les rues, l'éclairage des rues, la cueillette et l'élimination des déchets, la protection publique et la protection contre l'incendie, etc. Les $5,856,000 d'impôts fonciers ont été payés à des pouvoirs publics

to pay the entire cost of all services such as waste disposal, roads and fire and other protection.

It is an interesting fact that the Company has paid $758,000 to the Alberta Government as its assessed share of operating the Provincial Oil and Gas Conservation Board, which regulates all operations of the petroleum industry. Very few other industries are required to directly pay costs of government regulatory bodies.

During the fifteen year period the Company earned almost $174 million of which $66 million was distributed to the shareholders and the balance was retained by the Company for re-investment. The cost items paid to Governments ($107 million) were deducted in arriving at the net earnings of $174 million and represent over one-third of the income before deducting such costs. The following table shows the cumulative totals over the fifteen year period and the corresponding items for 1969.

ruraux qui, en nombre de cas, fournissent peu de services aux propriétés ainsi taxées. Dans ces cas, il arrive souvent que les sociétés pétrolières paient le montant total de tous les services comme l'élimination des déchets, les routes, la protection contre l'incendie et les autres services de protection.

Il est intéressant de noter que la compagnie a payé $758,000 au gouvernement de l'Alberta au titre de sa part des frais de fonctionnement du Provincial Oil and Gas Conservation Board, qui régit toute l'activité de l'industrie pétrolière. Très peu d'autres industries doivent payer directement les frais des organismes gouvernementaux de régie.

Durant ces quinze années, la compagnie a fait près de $174 millions de bénéfices dont $66 millions ont été distribués aux actionnaires, tandis que la compagnie a réinvesti le reste. Ce bénéfice net de $174 millions s'entend une fois déduits les montants payés aux gouvernements ($17 millions); ces $107 millions représentent plus d'un tiers des bénéfices bruts. Le tableau suivant montre les montants cumulatifs enregistrés au cours de ces quinze années, et les montants correspondants pour 1969.

	15 Year Period to December 31, 1969	1969
Income before Cost Items	$280,899,000	$ 41,592,000
Cost Items paid to Governments	107,142,000	14,562,000
Net Earnings	$173,757,000	$ 27,030,000
Dividends Paid to Shareholders	$ 66,215,000	$ 10,647,000

	Période de quinze ans se terminant le 31 déc. 1969	1969
Bénéfices bruts	$280,899,000	$ 41,592,000
Montants versés aux gouvernements	107,142,000	14,562,000
Bénéfices nets	$173,757,000	$ 27,030,000
Dividendes payés aux actionnaires	$ 66,215,000	$ 10,647,000

This table also shows that the cost items paid to Governments have exceeded by a substantial margin, the dividends paid to HBOG's shareholders during this period.

In addition to these cost items, the Company paid more than $41 million for bonus costs to acquire mineral rights from the Provincial and Federal Governments during the past fifteen years. These expenditures along with the cost items are summarized as follows:

Ce tableau montre également que les montants payés aux gouvernements ont dépassé de façon notable les dividendes payés aux actionnaires de la HBOG durant cette période.

En plus de ces frais, la compagnie a payé plus de $41 millions de frais-bonis pour acquérir des droits miniers des gouvernements provincial et fédéral pendant les quinze dernières années. Ces dépenses, jointes aux différents montants versés aux gouvernements, sont résumées de la façon suivante:

	15 Year Period to December 31, 1969	1969
Cost Items	$107,142,000	$ 14,562,000
Payments for bonus costs to acquire mineral rights	41,042,000	4,310,000
Total Contributions to Government	$148,184,000	$ 18,872,000

	Période de quinze ans se terminant le 31 déc. 1969	1969
Montants versés aux gouvernements	$107,142,000	$ 14,562,000
Paiements de frais-bonis pour acquérir des droits miniers	41,042,000	4,310,000
Contributions totales à l'État	$148,184,000	$ 18,872,000

Exhibit I

TABLE 1

COMPARISON OF OPERATING DATA

HUDSON'S BAY OIL AND GAS VS. INDUSTRY

	1969			1968			1967			1966			1965		
	Industry**	HBOG	%	Industry	HBOG	%	Industry	HBOG	%	Industry	HBOG	%	Industry	HBOG	%
Production and Sales*															
Crude Oil and NGL	1,316	54.4	4.1	1,197	49.5	4.1	1,110	47.3	4.3	1,013	42.5	4.2	922	38.9	4.2
Natural Gas Sales	4,060	281.7	6.9	3,540	233.3	6.6	3,145	196.7	6.3	2,817	170.0	6.0	2,644	138.0	5.2
Sulphur Sales	7,050	760.0	10.8	6.191	406.0	6.6	5,997	433.0	7.2	4,930	386.0	7.8	4,981	343.0	6.9
Wells Drilled															
Exploratory	1,324	52.0	3.9	1,495	38.2	2.6	1,341	61.2	4.6	1,447	58.5	4.0	1,470	40.3	2.7
Development	1,793	58.0	3.2	1,500	42.4	2.8	1,537	55.9	3.6	1,605	56.7	3.5	2,163	59.7	2.8
Total	3,117	110.0	3.5	2,995	80.6	2.7	2,878	117.1	4.1	3,052	115.2	3.8	3,633	100.0	2.8
Revenue—$Millions	1,442	69.8	4.8	1,338	60.9	4.6	1,217	56.7	4.7	1,080	48.9	4.5	968	43.6	4.5
Expenditures for Finding and Developing Reserves—$ Millions	920	47.2	5.1	798	56.4	7.1	786	36.1	4.6	704	29.5	4.2	679	31.5	4.6

*Production Data Reported as Follows:
Crude oil and natural gas liquids—Thousands of barrels daily.
Natural gas—Millions of cubic feet daily.
Sulphur—Long tons daily.
Per CPA Statistical Year Book.
**Estimated.

TABLEAU 1

COMPARAISON DES DONNÉES D'EXPLOITATION
ENTRE LA HUDSON'S BAY OIL AND GAS ET L'INDUSTRIE

Pièce nº 1

	1969			1968			1967			1966			1965		
	Industrie**	HBOG	%	Industrie	HBOG	%	Industrie	HBOG	%	Industrie	HBOG	%	Industrie	HBOG	%
Production et ventes*															
Pétrole brut et gaz naturel liquide	1,316	54.4	4.1	1,197	49.5	4.1	1,110	47.3	4.3	1,031	42.5	4.2	922	38.9	4.2
Ventes de gaz naturel	4.060	281.7	6.9	3,540	233.3	6.6	3,145	196.7	6.3	2,817	170.0	6.0	2,644	138.0	5.2
Ventes de soufre	7,050	760.0	10.8	6,191	406.0	6.6	5,997	433.0	7.2	4.930	386.0	7.8	4,981	343.0	6.9
Puits forés															
Prospection	1,324	52.0	3.9	1,495	38.2	2.6	1,341	61.2	4.6	1,447	58.5	4.0	1,470	40.3	2.7
Mise en valeur	1,793	58.0	3.2	1,500	42.4	2.8	1,537	55.9	3.6	1,605	56.7	3.5	2,163	59.7	2.8
Totaux	3,117	110.0	3.5	2,995	80.6	2.7	2,878	117.1	4.1	3,052	115.2	3.8	3,633	100.0	2.8
Recettes en millions de $	1,442	69.8	4,8	1,338	60.9	4.6	1,217	56.7	4.7	1,080	48.9	4.5	968	43.6	4.5
Dépenses de prospection et de mise en valeur des gisements en millions de $	920	47.2	5.1	798	56.4	7.1	786	36.1	4.6	704	29.5	4.2	679	31.5	4.6

*Les chiffres de production correspondent aux unités suivantes:
Pétrole brut et gaz naturel liquide: milliers de barils par jour.
Gaz naturel: millions de pieds cubes par jour.
Soufre: nombre de tonnes fortes par jour.

D'après l'annuaire statistique de la CPA.
**Estimation.

EXHIBIT II

PIPE LINE RIGHTS-OF-WAY

A right-of-way is the right to gain access to land which is owned by another person and should not be construed to mean ownership of the surface of the land or improvements thereto. Such a right grants unto the holder the privilege to use the surface of the land; the holder must pay for any resulting damages whenever he enters the right-of-way.

A pipe line right-of-way is a narrow corridor over the length of the pipe line which is acquired for the purpose of laying and maintaining the line. The rights are acquired from various surface rights owners at values established by negotiation or arbitration.

Upon completion of construction, the surface is restored and the owner of the land uses the surface as desired, subject to certain restrictions regarding the placing of buildings or improvements within the limits of the rights-of-way. The majority of such rights are seldom used after the construction period except for repair of line breaks. Rights-of-way are held for the life of the pipe line and in all cases, can be surrendered at the holder's option. In some instances, depending on the nature of the instrument, rights-of-way can be terminated by the grantor.

Pipe line rights-of-way, in Alberta, are secured through three basic types of instruments. A brief description of each instrument and its provisions are as follows:

1) Easements

An easement provides the holder with a permanent right or estate in land but only for the construction and operation of the pipe line and until it is discharged. Easements are not terminable, but can be surrendered by the holder.

2) Public Utilities Board Order

A right-of-way acquired through a Board Order grants rights similar to those of an easement which exist for the life of the project and are terminable by the Board on application by either party.

3) Pipe Line Agreement

Pipe line agreements are granted by the Government giving rights similar to an easement and are terminable when use ceases, or

PIÈCE N° 2

DROITS DE PASSAGE DES PIPES-LINES

Un droit de passage est le droit d'accéder à un terrain possédé par une autre personne et on ne doit pas le considérer comme la propriété de la surface du terrain ou des améliorations qu'on y apporte. Ce droit accorde à son détenteur le privilège d'utiliser la surface du terrain; il doit payer tous dommages qui en résulteraient, chaque fois qu'il utilise ce droit de passage.

Un droit de passage pour pipe-line est un couloir étroit d'une longueur égale à celle du pipe-line, que l'on acquiert pour y déposer et y entretenir le conduit. Ces droits sont acquis de différents propriétaires des droits de surface selon des coûts établis par négociation ou arbitrage.

Une fois terminée la construction du pipeline, la surface est remise en état et le propriétaire du terrain l'utilise comme il l'entend, sous réserve de certaines restrictions concernant l'implantation d'édifices ou les améliorations effectuées dans les limites de la servitude même. La plupart de ces droits sont rarement utilisés une fois la construction terminée, sauf pour réparer une rupture du conduit. Les droits de passage sont en vigueur pendant la durée du pipe-line et dans tous les cas peuvent tère rendus, à la discrétion du détenteur. En certains cas, selon la nature du contrat, les droits de passage peuvent être révoqués par celui qui les a accordés.

Les droits de passage des pipes-lines, en Alberta, sont garantis par trois types fondamentaux d'instruments légaux. Nous donnons ci-après une brève description de chacun de ces instruments et des dispositions qu'ils contiennent:

1) Servitudes

Une servitude donne à son détenteur un droit ou la propriété permanente d'un terrain mais seulement pendant la construction et le fonctionnement du pipe-line et tant qu'elle n'est pas libérée. Les servitudes ne sont pas résiliables, mais le détenteur peut s'en désister.

2) Ordonnances du Conseil des utilités publiques

Un droit de passage acquis par une ordonnance du conseil accorde des droits similaires à ceux d'une servitude, qui sont en vigueur pendant la durée de l'entreprise et que le conseil peut résilier sur demande de l'une ou l'autre des parties.

3) Accord concernant un pipe-line

Les accords concernant un pipe-line sont octroyés par le gouvernement, et donnent des droits similaires à ceux d'une servitude; ils

on application by the holder.

A pipe line right-of-way involves an expenditure to acquire a right of access to service a pipe line. It does not give the holder the privilege of using the surface of the land for any purpose other than for earning income from the pipe line. Even then, right of access is subject to payment for any damages caused to the soil, crops, fences, etc., and when the pipe line operations cease, the holder does not have an asset which he can sell.

sont résiliables quand l'usage cesse, ou sur demande du détenteur.

Un droit de passage pour pipe-line nécessite une dépense pour l'acquisition d'un droit d'accès nécessaire à l'entretien du pipe-line. Il ne donne pas au détenteur le privilège d'utiliser la surface du terrain pour une autre fin que celle de retirer des recettes du pipe-line. Et même là, le droit d'accès est soumis à un dédommagement en cas de dégâts causés au sol, aux récoltes, aux clôtures, etc. Quand cesse l'exploitation du pipe-line, le détenteur n'a pas en main un actif qu'il peut vendre.

APPENDIX A-3

SUMMARY OF HOME OIL COMPANY LIMITED'S SUBMISSION RESPECTING THE PROPOSALS FOR TAX REFORM

The following summarizes the principal points of this submission:

1. Home Oil Company Limited is one of the largest Canadian independent exploration and producing companies and is controlled by Canadians. In addition to its extensive interests in Western Canada, it also has substantial investments in other companies and conducts operations in the United States and the United Kingdom.

2. To the extent that Home makes use of the incentives provided for oil and gas companies to reduce or to postpone its taxes, it would be unable to pass creditable tax on to its shareholders. Therefore, the incentives given to Home would be substantially taxed away in the hands of its Canadian shareholders.

3. Home believes that the proposals would create serious conflicts of interest between its different classes of shareholders, its shareholders resident in different countries, and its shareholders in different tax brackets. Also, the use of stock dividends as a means of making use of creditable tax would not be workable in the case of a company such as Home.

4. The impact of a capital gains tax would be particularly onerous on resource companies such as Home, and the tax on unrealized gains is unwarranted.

5. The combined effect of the creditable tax proposals and the tax on capital gains would create a bias against investments in shares of companies like Home and would, in the long run, discourage Canadian investment in such securities.

6. Home is one of the largest shareholders of TransCanada PipeLines Limited. Dividends are now received by Home from TransCanada tax-free. Under the White Paper proposals these dividends would be subject to additional tax as a result of the substantial capital cost allowances which will be claimed for its tax purposes by TransCanada. This new tax burden, combined with the proposed tax on realized and unrealized gains, makes it questionable whether Home could justify the retention of its investment or of ever again making similar investments. These adverse tax consequences would not apply to a

APPENDICE A-3

RÉSUMÉ

Nous résumons ci-dessous les points essentiels du rapport soumis:

1. La Société Home Oil Ltd. est l'une des plus importantes Sociétés canadiennes indépendantes d'exploration et de production. Elle est contrôlée par des Canadiens et possède des intérêts considérables dans l'ouest canadien ainsi que des investissements substantiels dans d'autres Sociétés. Elle exerce aussi des activités aux États-Unis et au Royaume-Uni.

2. Dans la mesure où la Société Home utilise les encouragements efforts aux Sociétés d'exploitation de pétrole et de gaz naturel en vue de réduire ou de différer ses impôts, elle ne pourra transmettre d'avoirs fiscaux à ses actionnaires. C'est pourquoi les avantages accordés à la Société Home seront éliminés par des impôts des mains des actionnaires canadiens.

3. La Société Home croit que les propositions créeront de sérieux conflits d'intérêts entre ses diverses classes d'actionnaires, ses actionnaires qui résident dans des pays différents et ses actionnaires sujets à des taux d'imposition différents. De plus, l'utilisation de dividendes d'actions pour pouvoir utiliser l'avoir fiscal n'est pas réalisable dans le cas de Sociétés telles que la Société Home.

4. Les conséquences de l'impôt sur les gains de capital seront particulièrement lourdes pour des Sociétés exploitant des ressources naturelles telles que la Société Home; l'impôt sur les gains non réalisés est injustifiable.

5. L'effet combiné de la proposition de l'avoir fiscal et de l'imposition des gains de capital créera une prévention contre les placements en actions de Sociétés telles que la Société Home et découragera à la longue l'investissement des Canadiens dans de telles valeurs.

6. La Société Home est l'un des plus importants actionnaires de la Société TransCanada Pipelines Ltd. La Société Home perçoit actuellement les dividendes de la Société TransCanada en exemption d'impôts et aux termes des propositions du Livre blanc, ils seraient soumis à un impôt additionnel considérable du fait des déductions de coût en capital que la Société TransCanada pourrait faire pour ses impôts. Cette nouvelle charge fiscale, jointe à la proposition nouvelle d'imposition des gains de capital et de réévaluation tous les cinq ans, rend problématique la justification du maintien de ces investisse-

foreign investor interested in acquiring Homes's block of TransCanada.

7. Home believes that the rules for determining depletion credits are too restrictive. They do not fully compensate for the high risk nature of the industry and, as a result of the creditable tax proposal, substantially all of the depletion benefit would be taxed away in the hands of Canadian shareholders. Home feels that Canadian independent companies such as it would be placed at a competitive disadvantage in their own country.

8. Home believes that to deny the costs of exploration outside of Canada is unwarranted and places Canadian independent companies at a particular disadvantage.

9. In the past Home has been able to raise only a small portion of its capital funds from within Canada and it is concerned that the effect of the proposals would be to make it even more difficult in the future. Therefore, greater incentives must be given to Canadians to invest in Canadian resource companies.

10. Home recommends that consideration be given to the following:

(i) That the proposed system of creditable tax be rejected. The present dividend tax credit given to the Canadian shareholders be retained and be increased from 20 per cent to 25 per cent. In addition, the depletion allowance to Canadian shareholders of resource companies and the present treatment of inter-company dividends should also be continued.

(ii) If it is felt necessary to introduce a tax on capital gains, such a tax should not exceed 25 per cent and these rates should apply to all capital gains. Furthermore, this tax should apply to gains computed on the greater of cost or market value on valuation day.

(iii) To compensate for the unusually high risks experienced in the resource industries and to effectively encourage Canadians to invest in such industries, preferential tax treatment should be given to gains realized on shares of Canadian resource companies.

(iv) That the proposed tax on unrealized gains be rejected in its entirety.

ments ainsi que l'éventualité d'autres investissements analogues. Ces conséquences fâcheuses de l'impôt ne s'appliqueraient pas à l'étranger intéressé à acheter la part de la Société Home dans la Société TransCanada.

7. La Société Home pense que les règles de la détermination des déductions pour épuisement sont trop restrictives. Elles ne compensent pas entièrement le risque élevé inhérent à cette industrie et par suite de la proposition de l'avoir fiscal, des impôts retireraient des mains des actionnaires canadiens, tous les avantages résultant de l'épuisement. La Société Home a l'impression que les Sociétés canadiennes indépendantes comme elle seront handicapées au point de vue concurrence dans leur propre pays.

8. La Société Home pense qu'il n'est pas justifié de refuser la déduction des coûts d'explorations effectuées en dehors du Canada et que ceci place les Sociétés canadiennes indépendantes dans une situation particulièrement désavantageuse.

9. Par le passé, la Société Home n'a pu se procurer qu'une faible portion de capitaux à l'intérieur du Canada, c'est pourquoi elle s'inquiète de l'effet des propositions qui pourraient rendre la situation encore plus difficile à l'avenir. Il faut donc encourager davantages les Canadiens à investir dans des Sociétés d'exploitation de ressources naturelles.

10. La Société Home recommande qu'on tienne compte des considérations suivantes:

(i) Rejet du système d'avoir fiscal. Maintenir le dégrèvement pour dividendes actuellement accordé aux actionnaires canadiens et le porter de 20 à 25 p. 100. Il faudrait également maintenir la déduction pour épuisement pour les actionnaires canadiens ainsi que le traitement actuel des dividendes intersociétés.

(ii) Si l'on juge nécessaire d'imposer les gains de capital, un tel impôt ne devrait pas dépasser 25 p. 100 et ne devrait s'appliquer qu'aux gains calculés sur la base de la somme la plus grande, coût ou valeur le jour de l'évaluation.

(iii) Pour compenser les risques exceptionnellement élevés auxquels font face les industries d'exploitation de ressources naturelles et pour inciter de façon effective les Canadiens à investir dans ces industries, il faudrait accorder un traitement fiscal préférentiel aux gains réalisés sur les actions des Sociétés canadiennes d'exploitation de ressources naturelles.

(iv) Rejet total de l'impôt proposé sur les gains non réalisés.

(v) Home agrees that the allowances for depletion should be more directly related to a company's exploration efforts. However, Home feels that the proposed rules are too restrictive and do not fully compensate for the special high risk nature of the industry. Furthermore, as a result of the creditable tax proposal any benefit from depletion to its Canadian shareholders would be substantially taxed away under the proposals. Home feels that the use of depletion credits should in no way affect a shareholder's dividend tax credit and in fact, a Canadian shareholder should continue to receive the shareholders' depletion allowance.

(vi) Companies should not be prohibited from deducting exploration costs incurred outside Canada.

Home believes that modifications such as those suggested above are necessary to enable it to effectively compete in the resource industry.

(v) La Société Home convient que la déduction pour épuisement devrait être liée de façon directe aux activités d'exploration d'une Société. Cependant, la Société Home a l'impression que les règles proposées sont trop restrictives et ne compensent pas entièrement le risque particulier élevé inhérent à cette industrie. De plus, par suite de la proposition d'avoir fiscal, ces propositions retireraient des mains des actionnaires canadiens tous les avantages résultant de l'épuisement. La Société Home opine que l'utilisation des déductions pour épuisement ne devrait en aucune façon affecter les dégrèvements pour les dividendes d'un actionnaire et qu'en fait un actionnaire canadien devrait continuer à bénéficier des déductions pour épuisement accordées aux actionnaires.

(vi) On ne devrait pas empêcher les Sociétés de déduire les frais d'exploration encourus à l'extérieur du Canada.

La Société Home pense que les modifications telles que celles que nous suggérons ci-dessus sont indispensables pour lui permettre de lutter de façon efficace dans l'industrie de l'exploitation des ressources naturelles et pour supprimer tous les handicaps sur le plan de la concurrence.

SUBMISSION OF

HOME OIL COMPANY LIMITED

Respecting the White Paper Entitled

PROPOSALS FOR TAX REFORM

March 1970

Home Oil Company Limited is one of the largest independent Canadian oil and gas exploration and producing companies and it is controlled by Canadians. It has extensive interests in Western Canada and employs over 550 persons, most of whom are Canadian citizens. It has substantial investments in other companies and conducts operations in the United States and the United Kingdom.

The White Paper proposals would have serious results for our company. We welcome this opportunity to explain our position and do so under the following headings:

I. Canadian Ownership of Resources
   1. Treatment of dividend income
   2. Taxation of capital gains
   3. Impact on Canadian inter-corporate ownership

II. Exploration for Oil and Gas
   1. Exploration Inducements
   (a) deduction of exploration and development expenditures
   (b) depletion credits
   2. Impact on exploration in Canada
   3. Exploration outside Canada

III. Effect on Home Oil Company Limited

IV. Recommendations

I. Canadian Ownership of Resources

For years much concern has been expressed about the decreasing degree of Canadian ownership in companies doing business in Canada. It is important therefore, to consider

MÉMOIRE

présenté par

HOME OIL LIMITED

à

La Commission Permanente sur les Finances, le Commerce et les Affaires économiques

CHAMBRE DES COMMUNES

Le 5 mars 1970

La Société Home Oil Limited est une des plus importantes sociétés canadiennes indépendantes d'exploration et de production de pétrole et de gaz naturel. Elle possède des intérêts considérables dans l'ouest canadien, son contrôle est exercé par des Canadiens et elle emploie plus de 550 personnes, citoyens canadiens pour la plupart. Ses investissements dans d'autres sociétés sont importants et ses activités s'étendent aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Les propositions du Livre blanc entraîneront de graves conséquences pour notre société. Nous nous réjouissons de la possiblilité qui nous est offerte d'expliquer les conséquences fâcheuses que les propositions du Livre blanc auraient sur notre industrie. Nous les avons groupées sous les rubriques suivantes:

I. Appartenance canadienne des ressources
   1. Traitement des revenus provenant des dividendes
   2. Taxation des gains de capital
   3. Influence sur l'appartenance canadienne des ressources.

II. Exploration de gisements de pétrole et de gaz naturel
   1. Encouragements à l'exploration
   a) déduction des frais d'exploration et de mise en valeur
   b) dégrèvements pour épuisement
   2. Conséquences sur l'exploration au Canada
   3. Exploration en dehors du Canada.

III. Conséquences pour la société Home Oil Ltd.

IV. Recommandations

I. Appartenance Canadienne des ressources

Pendant des années la réduction de la part que les Canadiens possèdent dans les Sociétés qui exercent leurs activités au Canada a causé beaucoup d'inquiétude. Il est donc

the impact that these tax proposals would have on Canadian ownership, especially in the resource industry.

Certain existing tax rules which have influenced investment decisions of Canadians in the past would be eliminated under the White Paper. The most significant of these are as follows:

20 per cent dividend tax credit

tax exemption afforded inter-company dividends

no tax on capital gains

shareholders' depletion allowance

While there is always room for modification and improvement in any tax system, the existing tax rules, which are the product of many years of study and experience, are relatively efficient and neutral as between industries and our economy has adjusted to their existence.

The White Paper would, in effect, replace these rules with the following proposals:

creditable tax

discontinuance of tax exemption on inter-company dividends

tax on capital gains

discontinuance of shareholders' depletion

The comments contained herein relate primarily to widely-held resource companies such as Home Oil Company Limited.

One should expect under the heading of tax reform to see measures which would strengthen, not weaken, the incentives for Canadians to invest in Canadian resource companies. As we shall see such is not the case with the White Paper.

1. Treatment of Dividend Income

The creditable tax proposal would replace the 20 per cent dividend tax credit and the tax-free treatment of inter-company dividends. It would only permit Canadian shareholders to obtain credit for income taxes paid by the corporation on its profits. There would be full credit for shareholders of closely-held corporations and half credit for shareholders of widely-held corporations.

important d'examiner les conséquences que ces propositions de réforme fiscale pourraient avoir sur l'appartenance à des Canadiens, en particulier dans les industries des ressources naturelles.

D'après le Livre blanc, on éliminerait certains règlements fiscaux actuels qui ont, par le passé, influé sur les décisions des Canadiens à propos de leurs placements. Voici quelques-uns de ces règlements les plus significatifs:

Dégrèvement d'impôt de 20 p. 100 pour dividendes

Les exemptions d'impôts permettaient des dividendes intersociétés

exemption d'impôts des gains de capital

allocation d'épuisement aux actionnaires.

Bien qu'un système d'imposition puisse peut-être toujours subir des modifications et des améliorations, les règlements fiscaux existants sont relativement efficaces et neutres entre les industries. Elles résultent de nombreuses années d'étude et d'expérience et notre économie s'est adaptée à leur existence.

En fait, le Livre blanc remplacerait ces règlements par les propositions suivantes:

avoir fiscal

suppression de l'exemption d'impôts pour des dividendes intersociétés

imposition des gains de capital

suppression de l'allocation d'épuisement aux actionnaires.

Les commentaires que nous exprimons ici s'appliquent principalement aux Sociétés ouvertes exploitant des ressources, telles que la société Home Oil Ltd.

On pourrait s'attendre à trouver dans une réforme fiscale des mesures qui renforceraient au lieu d'affaiblir ce qui stimulerait les Canadiens à investir dans les Sociétés canadiennes exploitant des ressources. Comme nous le verrons malheureusement, ce n'est pas le cas du Livre blanc.

1. Traitement des revenus provenant des dividendes

La proposition d'avoir fiscal remplacerait le dégrèvement d'impôt de 20 p. 100 pour dividendes et l'exemption d'impôts des dividendes intersociétés. Ceci ne permettrait aux actionnaires canadiens que d'obtenir des dégrèvements pour les impôts sur le revenu versés par la Corporation sur ses bénéfices. Le dégrèvement serait total pour les actionnaires des Corporations fermées et de moitié pour les actionnaires des Corporations ouvertes.

Nous pensons qu'en portant le dégrèvement pour dividendes actuel à 25 p. 100 et en l'accordant à tous les actionnaires de Sociétés canadiennes soumises à l'impôt, on se confor-

The implementation of the proposed creditable tax system would have the following adverse consequences for the resource and capital intensive industries:

Effect on Incentives

A number of incentives have been given to Canadian enterprise at the corporate level to promote expansion. They include accelated capital cost allowance, deduction of exploration and development expenditures, depletion allowances and claims for scientific research. These incentives were provided by the government after careful study, and we believe they have served Canada well. However, under the new tax proposals, they will be largely lost. To the extent that Canadian corporations make use of the incentives in the future to reduce or to postpone taxes they would be unable to pass creditable tax on to their shareholders. This would be particularly onerous on the natural resource and capital intensive industries.

The Royal Commission on Taxation, in its proposals for dividend integration and the taxation of capital gains, considered this problem. It concluded that the dividends paid to shareholders of companies that had utilized the various incentives and effectively postponed their taxes represented, for income tax purposes, a return of capital.

We believe it would be in the spirit of the new proposals but infinitely easier and much more efficient to simply raise the present dividend tax credit to 25 per cent and to allow it to all shareholders of Canadian companies subject to tax.

Conflicts of Interest

Making the payment of corporation tax a prerequisite to a shareholder's tax credit on the dividend he receives would artificially prejudice corporate business decisions. Heavy research or capital cost allowance would reduce corporate taxes over a short period, thereby reducing or eliminating the creditable tax accompanying dividends received during that period. This creditable tax proposal therefore creates a conflict between the best long term interest of the corporation and the immediate interests of its shareholders in terms of dividends and after-tax return. Further conflicts of interest will occur between:

merait à l'esprit des nouvelles propositions et ce d'une façon infiniment plus facile et beaucoup plus efficace.

La mise en œuvre du système d'avoir fiscal proposé aurait les conséquences défavorables suivantes, pour les industries de ressources naturelles et à capitaux importants:

Conséquences sur les encouragements

On a prodigué un certain nombre d'encouragements à l'entreprise canadienne au niveau de la Corporation de manière à favoriser l'expansion. Ces encouragements sont, par exemple, une accélération de l'allocation de coût en capital, la déduction des frais d'exploration et de mise en valeur, les allocations d'épuisement et les réclamations pour la recherche scientifique. Après une étude sérieuse, le Gouvernement a offert des encouragements que nous croyons très utiles pour le Canada. Cependant, aux termes des nouvelles propositions fiscales, la plupart de ces encouragements disparaîtraient. Dans la mesure où les Corporations canadiennes utiliseraient ces encouragements à l'avenir en vue de diminuer ou de différer des impôts, elles ne pourraient transmettre un avoir fiscal à leurs actionnaires. Cette situation serait particulièrement pénible pour les industries de ressources naturelles et à capitaux importants.

La Commission Royale d'Enquête sur la Fiscalité a reconnu dans ses propositions d'intégration de dividendes et de gains de capital que les dividendes versés aux actionnaires des Sociétés qui avaient tiré profit des divers encouragements et avaient effectivement différé leurs impôts, représentaient au titre de l'impôt sur le revenu, un revenu de capital.

Nous pensons que la façon la plus simple et la plus efficace de réduire le fardeau d'une double taxation, sans détruire l'état actuel d'investissement de capital, consiste à accorder un dégrèvement pour dividendes semblable à celui portant actuellement sur les dividendes provenant de toutes les Sociétés soumises à l'impôt.

Conflits d'intérêts

En faisant du paiement de l'impôt de la Corporation une condition préalable au dégrèvement d'impôt sur les dividendes que l'actionnaire perçoit, on nuirait artificiellement aux décisions des Corporations. Une recherche intensive ou l'allocation pour le coût en capital réduirait les impôts de la Corporation sur une courte période, diminuant de ce fait ou éliminant même l'avoir fiscal accompagnant les dividendes perçus au cours de cette période. Cette proposition d'avoir fiscal engendre donc un clonflit entre les meilleurs intérêts à long terme de la Corporation et les intérêts immédiats de ses actionnaires expri-

different classes of shareholders
shareholders resident in different countries
shareholders in different tax brackets

In Home's case the questions to be resolved are important and would involve the allocation of creditable tax between its existing Class A and Class B shareholders and any preferred shareholders it may have in the future. This problem of allocation is complicated further by the fact that many shareholders are residents of other countries. In addition, even shareholders of the same class residing in the same country but who are in different tax brackets will want their companies to take different courses of action.

Stock Dividends as a Substitute for Cash Dividends

A further major objection to the creditable tax concept is that a dividend payout would have to be made within a two and one-half year period. The White Paper proposes that stock dividends could be used as a means by which creditable tax may be passed on to the shareholder without a distribution of cash.

Stock dividends, when used for this purpose, would create the following problems for a widely-held corporation:

Accounting rules require that a company capitalize its retained earnings to the full extent of the value of the shares issued as a stock dividend. The terms of outstanding securities, particularly those contained in preferred shares, could prohibit a company from doing this.

Many companies have various classes of shares outstanding and would encounter serious, if not insurmountable, difficulties in distributing creditable tax among its shareholders by means of a stock dividend. Home, for example, has two classes of shares outstanding—Class A with a 25¢ dividend commitment; Class B with no dividend commitment but with voting rights. The Class B shares have afforded the means for control to remain in Canada. Approximately 64 per cent of the non-voting Class A shares are held in the United States and approximately 92 per cent of the voting Class B shares are held in Canada. Any stock dividends would have to be paid to all shareholders in the same class of shares, that is, they must all

més sous forme de dividendes et de revenus après déduction des impôts. D'autres conflits d'intérêts se produiront entre:

des classes différentes d'actionnaires
des actionnaires résidant en des pays différents
des actionnaires soumis à différents taux d'impôts.

Dans le cas de la Société Home, les questions à résoudre sont importantes et elles feraient intervenir l'allocation d'avoir fiscal entre les actionnaires actuels de la classe A et de la casse B, ainsi qu'entre les actionnaires privilégiés que la Société pourrait avoir à l'avenir. Ce problème d'allocation se complique davantage du fait que de nombreux actionnaires de la même classe habitant dans le même pays mais qui appartiennent à des niveaux d'imposition différents souhaiteraient que leur Société adoptât des lignes de conduite différentes.

Dividendes d'actions remplaçant les dividendes versés

Le fait que le versement du dividende doive s'effectuer dans une période de deux ans et demi est une autre objection majeure à la notion d'avoir fiscal. Le Livre Blanc propose qu'on puisse utiliser les dividendes d'actions comme moyen de transmettre l'avoir fiscal aux actionnaires sans distribution d'espèces.

L'utilisation des dividendes d'actions dans ce but soulèverait dans le cas d'une Corporation ouverte les problèmes suivants:

Les règles de comptabilité exigent qu'une Société capitalise ses revenus non-distribués pour la valeur totale des actions émises à titre de dividendes. Les conditions des valeurs en circulation, en particulier celles stipulées dans les actions privilégiées, pourraient empêcher une Société de le faire.

De nombreuses Sociétés ont mis en circulation diverses classes d'actions et feront face à des difficultés sérieuses, sinon insurmontables, en répartissant un avoir fiscal entre les actionnaires à l'aide d'un dividende d'actions. Il existe pour la Société Home, par exemple, deux classes d'actions en circulation—la classe A qui comporte le versement obligatoire d'un dividende de 25 cents et la classe B qui ne comporte aucune obligation de dividende mais qui donne droit au vote. Les actions de classe B sont presque toutes détenues au Canada et ont permis au contrôle de demeurer canadien. Environ 64 p. 100 des actions de la classe A dépourvues du droit de vote sont détenues aux États-Unis. Il faudrait accorder

receive either Class A or Class B shares. If Home issued Class A to all shareholders it would incur a greater dividend obligation; if Home issued Class B to all shareholders it would dilute Canadian control.

The number of fractional shares resulting from stock dividends declared for tax reasons would create additional share transfer problems and expense for the corporation and additional trading problems for the investment community, already burdened with serious stock transfer problems.

Shareholders whose marginal tax rates are in excess of 33⅓ per cent would not obtain sufficient tax credits to offset their tax liability on the stock dividend. Since the 33⅓ per cent rate would be reached with taxable income of only $5,000, almost all shareholders would find themselves in the position of having to make cash outlays even though they have received no cash from the company.

This proposal of the White Paper is simply not practical.

2. Taxation of Capital Gains

Realized Gains

The present system of tax-free capital gains on security transactions has been extremely beneficial to resource exploration and development and to the industrial expansion of Canada. In Home's opinion this system has encouraged Canadian investors, both corporate and individual, to participate in new and high risk ventures.

Resource investments have traditionally provided investors wi h a low average return in terms of dividend yields but have held out the prospect of tax-free capital gains. Therefore the White Paper proposals would represent a relatively greater burden to investors in natural resource companies. This proposed tax on capi'al gains would be in addition to the loss of the 20 per cent dividend tax credit without effective compensation through the use of creditable tax. The proposed tax on capital gains would have a serious detrimental effect on future financing in Canada of resource ventures.

des dividendes d'actions d'une même classe, à tous les actionnaires; autrement dit ils devraient tous recevoir des actions de classe A ou des actions de classe B. Si la Société Home émettait des actions de classe A à tous les actionnaires, elle contracterait de plus grandes obligations de dividendes. Si au contraire la Société Home émettait des actions de classe B à tous les actionnaires, elle affaiblirait le contrôle canadien.

Le nombre de fractions d'actions provenant des dividendes d'actions déclarés en vue des impôts entraînerait des problèmes de transfert d'actions et des frais additionnels pour la Corporation. De plus, tous ceux qui s'intéressent aux placements et qui sont déjà surchargés du fait de sérieux problèmes de transfert d'actions feraient face à de nouveaux problèmes de circulation d'actions.

Les actionnaires dont les taux d'impôts marginaux dépassent 33⅓ p. 100 n'obtiendraient pas suffisamment de dégrèvements d'impôts pour contrecarrer leurs exigibilités fiscales sur les dividendes d'actions. Comme le taux de 33⅓% ne serait atteint qu'avec un revenu imposable de $5,000, presque tous les actionnaires se trouveraient dans l'obligation d'effectuer des dépenses en espèces même sans avoir reçu d'espèces de la Société.

Cette proposition du Livre blanc n'est tout simplement pas pratique.

2. Imposition des gains de capital

Gains réalisés

Le système actuel d'exemption de gains de capital lors de transactions de valeurs s'est révélé extrêmement avantageux pour l'exploration et la mise en valeur des ressources ainsi que pour l'expansion industrielle du Canada. Suivant l'opinion de la Société Home, ce système a encouragé les Canadiens, les Corporations comme les individus, à investir dans des entreprises nouvelles et comportant des risques élevés.

Les placements dans les ressources naturelles ont traditionnellement rapporté un revenu moyen faible au point de vue du rendement des dividendes mais ont laissé entrevoir des perspectives de gains de capital exempts d'impôts. Les propositions du Livre blanc représenteraient donc un fardeau relativement plus lourd pour ceux qui investissent dans des Sociétés exploitant des ressources naturelles. L'impôt proposé sur les gains de capital s'ajouterait à la perte du dégrèvement de 20 p. 100 pour dividendes sans que l'avoir fiscal ne vienne effectivement compenser. Cet impôt sur les gains de capital aurait ainsi des

Unrealized Gains

The investor in a growth industry would be further penalized under the White Paper because of the proposed imposition of a tax on unrealized gains. This proposal is discriminatory in that it applies only to shareholdings of Canadians in widely-held Canadian corporations as opposed to other forms of investment. Further, this proposal does not apply to a foreign shareholder of the same company unless his holdings exceed 25 per cent of the equity shares. What is even more alarming is that the tax on unrealized gains would not apply at all to foreigners who choose to invest in Canada through a closely-held company or by means of a branch plant.

The proposal would discourage long term investment by Canadians in securities of widely-held Canadian corporations and may even encourage them to invest in securities of foreign companies. Such a tax has never been imposed by any other country in the free world. It is in direct conflict with our need for a greater degree of Canadian participation in the ownership of Canadian industry. This proposal would force the liquidation of corporate and individual holdings of Canadians (but not foreigners) every five years in an amount sufficient to provide the money required to pay the unrealized gains tax. We believe that the Canadian investment market would be unable and unwilling to absorb the liquidations of large blocks of shares subject to these new rules, leaving such equities open to foreign investors at bargain prices. Moreover under the proposed rules a foreign investor would probably not invite Canadian equity participation. It is indeed ironic that Canada's trend to a "branch plant" economy should be fostered by proposed Canadian legislation.

3. Impact on Canadian Inter-corporate Ownership

Corporations have historically provided a large part of the financial support for other corporations in Canada. This investment support by corporate shareholders has been possible under existing tax laws. It is questionable whether it would be possible under the

conséquences qui nuiraient sérieusement au financement futur des entreprises d'exploitation de ressources naturelles au Canada.

Gains non réalisés

Ceux qui investissent dans une industrie de développement se trouvent également pénalisés aux termes du Livre blanc par suite de la proposition de lever un impôt sur les gains non-réalisés. Cette proposition est discriminatoire car elle ne touche que les actions détenues par des Canadiens dans des Corporations canadiennes ouvertes, au lieu d'atteindre toutes les autres formes d'investissement. De plus, cette proposition ne s'applique pas à un actionnaire étranger de la même Société sauf si son portefeuille dépasse 25 p. 100 des actions et, ce qui est plus alarmant, l'impôt sur les gains non-réalisés ne s'appliquerait pas du tout aux étrangers qui décideraient d'investir au Canada par l'intermédiaire d'une Société fermée ou d'une usine-filiale. La proposition découragera les Canadiens d'investir à long terme dans des valeurs de Corporations canadiennes ouvertes et elle peut même les inciter à investir dans des valeurs de Sociétés étrangères. Aucun autre pays du monde libre n'a jamais levé un tel impôt. Il s'oppose de façon directe à la nécessité d'une plus grande participation canadienne à la possession de notre industrie. Cette proposition imposera la liquidation des avoirs que possèdent les Canadiens (mais non les étrangers), Corporations ou individus, tous les cinq ans dans une mesure suffisante pour fournir l'argent nécessaire pour payer l'impôt sur les gains non-réalisés. Nous croyons que le marché canadien des placements ne sera pas en mesure ni ne voudra absorber les larges tranches d'actions ainsi liquidées par ces nouveaux règlements et, par suite, abandonner ces valeurs à des investisseurs étrangers, à des prix défiant toute concurrence. De plus, aux termes des règlements proposés, un étranger qui effectuerait des placements n'inviterait probablement pas des Canadiens à participer aux avoirs. Il est vraiment ironique de constater que la tendance au Canada à passer à une économie «d'usine-filiale» soit garantie par des propositions de lois canadiennes.

3. Influence sur l'appartenance canadienne des ressources

Les Corporations ont au cours des années précédentes fourni une large part de l'appui financier à d'autres Corporations au Canada. Cet appui financier des Corporations actionnaires était possible aux termes des lois fiscales existantes; il est douteux qu'il le soit aux

new proposals. Home's investment in TransCanada Pipelines Limited is a case in point:

> Home's investment in TransCanada dates back to 1957. Several large blocks of common shares of that company were bought from non-residents and subsequent purchases in the market brought Home's ownership position to 15.7 per cent of the voting shares. The investment in TransCanada cost $32,617,000 and has been retained despite many opportunities to realize a non-taxable gain.
>
> The adoption of the White Paper proposals—creditable tax, five year revaluation, capital gains tax, and the taxation of inter-company dividends—would require Home to re-examine its position with respect to this particular investment.
>
> The inclusion of dividends from TransCanada as taxable income creates a special hardship. TransCanada has yet to reach a taxable position because of its capital cost allowances and consequently, no creditable tax would flow through to its shareholders. This would result in a new tax burden of 33⅓ per cent on Home's dividends from that company. The five year revaluation proposal would be an additional hardship.
>
> These proposals would reduce the desirability of retaining this investment or of ever again making similar investments. These adverse considerations would not apply to a foreign investor who may be interested in acquiring an investment in TransCanada.

II. Exploration for Oil and Gas

The resource industries are an important segment of Canada's economy. The petroleum industry now supplies approximately 50 per cent of our crude oil requirements and substantially all of our natural gas requirements. Canada's exports of oil, gas and sulphur make a significant contribution of approximately $792,000,000 to our balance of payments position.

Resource exploration is being carried out in all provinces and territories of Canada with economic benefit both on a national and regional basis. Economic growth in remote

termes des nouvelles propositions. L'investissement de notre Société dans la Société TransCanada Pipelines en est un exemple.

> L'investissement de la Société Home dans la Société TransCanada Pipelines Ltd. remonte à 1957. Notre Société a acheté plusieurs importantes tranches d'actions ordinaires de cette Société appartenant à des non-résidents et d'autres achats effectués sur le marché ont porté les avoirs de la Société Home à 15.6 pour cent des actions donnant droit de vote. Le coût de notre investissement dans TransCanada est de $32,617,000. Nous avons conservé notre investissement en dépit de nombreuses possibilités de réaliser un gain non-imposable.
>
> L'adoption des propositions du Livre blanc—avoir fiscal, réévaluation tous les cinq ans, impôts sur les gains de capital et imposition des dividendes intersociétés—obligera la Société Home à réexaminer sa position par rapport à ce placement.
>
> La considération des dividendes de TransCanada comme revenu imposable crée une situation particulièrement difficile. La Société TransCanada n'a pas encore atteint une situation imposable du fait de ses allocations de coût en capital et en conséquence aucun avoir fiscal ne passera à ses actionnaires. Ceci entraînera un nouveau fardeau fiscal de 33 1/3 p. 100 sur les dividendes de la Société Home provenant de cette Société. La réévaluation tous les cinq ans de cet investissement créera de nouvelles difficultés.
>
> Ces propositions réduiront le désir de conserver cet investissement et de refaire des placemens analogues à l'avenir. Malheureusement ces considérations défavorables ne s'appliquent pas à un capitaliste étranger qui pourrait être intéressé à acquérir le contrôle de la Société TransCanada...

II. Exploration de gisements de pétrole et de gaz naturel

Les industries d'exploitation des ressources naturelles constituent une partie importante de l'économie canadienne. L'industrie du pétrole répond actuellement à environ 50 p. 100 de nos besoins en pétrole brut et pratiquement à tous nos besoins en gaz naturel. L'exportation de pétrole, de gaz et de soufre représente une contribution significative d'environ $792,000,000 à la situation de notre balance des paiements.

On exploite actuellement les ressources naturelles dans tous les territoires et provinces du Canada, ce qui entraîne des avantages économiques sur une base tant nationale que

regions of Canada must be based on resource development, and particularly so for frontiers that are climatically inhospitable.

Canadian sovereignty over our northern regions is the subject of widespread concern. If sovereignty is to be asserted in a meaningful way, Canadians must occupy the territory in an economic as well as in a political sense. Any Government policy which discourages Canadians from making resource oriented high-risk investments and more particularly any measures which place the Canadian at a disadvantage, vis-à-vis the foreign investor, would alienate our northern regions.

The challenge for the petroleum industry in the next decade will be to meet the growing energy requirements of the expanding North American market. Existing reserves are inadequate to meet these demands. Exploration, therefore, must be carried out more intensively than in the past and the search for new reserves will be in the more remote areas of North America involving both greater expenditures and risks.

Changes in tax legislation should assist rather than impair the industry's ability to meet this challenge and should encourage greater Canadian investment in the industry.

1. Exploration Inducements

The present tax rules have assisted the growth of the petroleum industry in Canada. Today's tax rules are complex but generally speaking, they can be summarized as follows:

an immediate deduction for exploration and development cost

an operator's depletion allowance of one-third of net production income

a 25 per cent depletion allowance for non-operators and varying depletion allowances to shareholders.

Under the White Paper, the immediate write-off for exploration and development expenditures would continue. The present operator's depletion allowance would be phased out by the end of 1975 and replaced by earned depletion of $1 for each $3 spent. Earned depletion would accumulate during the transitional period and become fully effective in 1976. Depletion allowances for both non-operators and shareholders would

régionale. Dans les régions reculées du Canada, il faut que la croissance économique soit basée sur la mise en valeur des ressources naturelles, en particulier là où le climat est peu hospitalier.

La souveraineté canadienne sur les régions du Nord est une préoccupation largement répandue. Si les Canadiens veulent faire valoir cette souveraineté d'une façon significative, ils doivent occuper le territoire au sens économique comme au sens politique. Toute politique du Gouvernement qui décourage les Canadiens d'effectuer des placements là où le risque est considérable et dans les ressources naturelles; d'une façon plus particulière, toute mesure qui désavantagera l'investisseur canadien par rapport à un étranger nous fera perdre les régions du Nord.

Le défi de l'industrie du pétrole, au cours de la prochaine décennie, consistera à faire face aux besoins en énergie sans cesse croissants du marché de l'Amérique du Nord en pleine expansion. Les réserves existantes ne peuvent suffire à répondre à ces demandes. Il faut donc explorer plus intensivement que par le passé. Cette recherche de réserves nouvelles se fera dans les régions les plus reculées de l'Amérique du Nord, entraînant à la fois de plus grandes dépenses et de plus grands risques.

Les modifications de la législation fiscale devraient encourager et non compromettre la capacité de l'industrie à relever ce défi. Elles devraient encourager de plus forts investissements canadiens dans cette industrie.

1. Stimulation de l'exploration

Les règlements fiscaux actuels ont favorisé la croissance de cette industrie au Canada. Bien que complexes, ils peuvent d'une façon générale être résumés comme suit:

déduction immédiate des frais d'exploration et de mise en valeur

déduction pour épuisement accordée à l'exploitant et s'élevant à un tiers du revenu net de production

réduction de 25 p. 100 accordée aux non-exploitants pour épuisement et déductions diverses pour épuisement accordées aux actionnaires.

Selon le Livre blanc, l'amortissement immédiat des frais d'exploration et de mise en valeur demeurerait. Il éliminerait la déduction pour épuisement actuellement accordée aux exploitants pour la fin de 1975 et la remplacerait par un droit à une réduction pour épuisement d'un dollar pour toute dépense de trois dollars. Ce droit de déduction s'accumulerait au cours de la période de transition et deviendrait entièrement effectif

terminate immediately upon implementation of the proposals. Our comments on these proposals are as follows:

Deduction of Exploration and Development Expenditures

We believe, as do the proponents of the White Paper, that the present principle of immediate write-offs for exploration and development expenditures must be continued. However we would like to point out that exploration expenses, like any other business expense, are properly deductible when incurred. The only concession granted to the petroleum industry is with respect to the timing of the deduction of development costs. Therefore the resource industries are not obtaining something considerably greater in this regard than what is obtained generally.

Depletion Credits

The earned depletion proposal in the White Paper calls for a depletion credit of $1 being earned for every $3 spent on exploration and development in Canada. Depletion credits earned in this manner would accumulate until such time as the taxpayer's exploration and development costs had been recovered. At this point the earned depletion credits would be deducted from production profits up to a maximum of one-third of such profits. Any unused depletion credit would be carried forward for application against future net production profits. This proposal would replace the present incentive, that is, a 33⅓ per cent income tax rate on net production profits, with a 50 per cent tax rate and special credits based upon exploratory efforts.

We agree that depletion credits should be more directly related to exploration efforts. However, we object to the following aspects of the proposal:

(a) the exclusion of the acquisition cost of mineral rights for purposes of determining the depletion credit. Such costs constitute a considerable portion of every exploration budget and by their nature are the same as any other exploration cost.

(b) the restriction of the annual depletion claim to one-third of net production income. Depletion credits once earned should not be subject to any further restrictions as to their use.

en 1976. Les déductions pour épuisement accordées aux non-exploitants et actionnaires seraient supprimées dès la mise en application des propositions. Voici nos commentaires sur ces propositions:

Déduction des frais d'exploration et de mise en valeur

Nous pensons, comme ceux qui ont proposé le Livre blanc, que le principe actuel de l'amortissement immédiat des dépenses d'exploration et de mise en valeur doit demeurer. Cependant nous aimerions souligner qu'il convient de déduire les éventuels frais d'exploration tout comme les autres frais d'une entreprise. La seule concession qu'on ait accordée à l'industrie du pétrole concerne le moment où se fait la déduction des frais de mise en valeur. Ceci devrait faire disparaître l'opinion que les industries d'exploitation des ressources naturelles obtiennent à ce point de vue beaucoup plus que les autres.

Dégrèvements pour épuisement

La proposition de déduction pour épuisement «gagnée» réclame une déduction pour épuisement d'un dollar «gagné» pour tout montant de trois dollars dépensés pour l'exploration et la mise en valeur au Canada. Les déductions pour amortissement «gagnées» de cette façon s'accumuleraient jusqu'au moment où le contribuable aurait recouvré les frais d'exploration et de mise en valeur. A ce moment les déductions pour amortissement «gagnées» se déduiraient des bénéfices de production jusqu'à un tiers de ces profits au maximum. On reporterait toute déduction pour épuisement inutilisée et on l'appliquerait aux bénéfices nets de production à venir. Cette proposition remplacerait l'encouragement actuel constitué par un taux d'impôt sur le revenu de 33⅓ p. 100 sur les bénéfices nets de production par un taux d'imposition de 50 p. 100 et des déductions spéciales basées sur les sommes consacrées aux explorations.

Nous admettons que les déductions pour épuisement devraient être liées de façon plus directe aux activités d'exploration. Cependant, nous désapprouvons les aspects suivants de la proposition:

a) l'exclusion des frais d'acquisition de droits miniers en vue de déterminer la déduction pour épuisement. Ces frais constituent une part considérable de tout budget d'exploration et ont une nature indentique à tout autre type de frais d'exploration!

b) la restriction de la déduction pour épuisement annuel à un tiers du bénéfice net de production. L'utilisation des déductions pour épuisement «gagnées» ne devrait pas être soumise à une quelconque autre restriction.

(c) the reduction of creditable tax to the shareholder because of the use of depletion credits. To do so would mean that substantially all of the depletion benefit would be taxed away in the hands of the Canadian shareholder.

We note that an effort has been made to broaden Canadian participation in this industry by providing rules that would permit individuals to deduct exploration and development costs from their taxable income. We believe that this is a positive measure but that amortization of these costs at 20 per cent on a declining balance basis is unnecessarily restrictive. In our opinion, full write-off should be permitted immediately as is the case for those directly engaged in the petroleum industry.

The White Paper's failure to recommend an adequate system of exploration incentives, particularly for Canadian companies, may have resulted from a misunderstanding of the extensive risks involved in exploration and the importance of a reasonably competitive position for the Canadian owned segment of this industry. It would appear that full recognition was not given to the following factors of risk and competitive position of Canadian companies:

Expenditures on exploration and drilling activities do not have the same likelihood of income as would be expected from an equal investment in a manufacturing industry.

The discovery ratio for a given period of time, a given area, a given investment or any specific company's activity is totally unpredictable. It is this fact and not the industry average that constitutes the risk element which confronts the oil company each time a new exploration expenditure is considered. It is particularly so for the smaller company.

It is now necessary to search for oil and gas deposits in the more inaccessible areas of Canada. This shift from the relatively accessible areas in Alberta and Saskatchewan will increase exploratory costs substantially. Wells in the Northwest Territories will cost upwards of ten

c) la réduction de l'avoir fiscal de l'actionnaire par suite de l'utilisation de déductions pour épuisement. Ceci signifierait que dans le cas de Sociétés canadiennes on aurait éliminé par des impôts l'avantage résultant des déductions pour épuisement accordé à l'actionnaire canadien.

Nous remarquons qu'un effort a été fait pour élargir la participation canadienne dans cette industrie, en établissant des règlements qui permettraient à des individus de déduire les frais d'exploration et de mise en valeur de leur revenu imposable. Nous pensons que c'est une mesure positive mais que l'amortissement de ces frais à 20 p. 100 sur la base d'un solde qui diminue est inutilement restrictive. A notre avis, il faudrait permettre un amortissement complet et immédiat, comme c'est le cas pour ceux qui exercent directement cette activité industrielle.

Le fait que le Livre blanc n'ait pas réussi à recommander un système adéquat d'encouragement de l'exploration, en particulier pour les Sociétés canadiennes, peut provenir d'une méconnaissance de l'étendue des risques que comporte l'exploration ainsi que de l'importance d'une position qui permettrait aux entreprises canadiennes plus modestes exerçant cette activité de l'exploration d'affronter raisonnablement la concurrence. Il semble qu'on n'ait pas entièrement reconnu certains facteurs de risque et certains facteurs qui permettent aux Sociétés canadiennes d'affronter la concurrence. Ces facteurs sont les suivants:

Les frais d'exploration et les activités de forage ne présentent pas les mêmes chances de revenu qu'un investissement de même importance dans l'industrie manufacturière.

Il est absolument impossible de prévoir le pourcentage de découverte pendant une période de temps donnée, dans une zone donnée, pour un investissement donné ou pour une activité quelconque d'une Société. C'est ce fait, et non la moyenne pour l'industrie, qui constitue l'élément de risque auquel doit faire face la Société pétrolière chaque fois qu'elle envisage de nouveaux frais d'exploration. C'est particulièrement le cas pour la Société canadienne moins importante.

Il faut maintenant rechercher les gisements de pétrole et de gaz naturel dans les régions les plus inaccessibles du Canada. Ce déplacement depuis les zones relativement accessibles de l'Alberta et de la Saskatchewan augmentera considérablement les frais d'exploration. Les puits

times those drilled in most parts of Western Canada.

Exploration expenditures require an exceptionally large portion of the total capital employed by a company in this industry, particularly for the Canadian owned companies.

Exploration expenditures can only be recovered from successful ventures. If success is not forthcoming the companies with limited resources will no longer be in business and therefore will be unable to utilize their earned depletion.

Some United States companies exploring in Canada have the ability to offset a U.S. tax-basis loss in respect of their Canadian operations against fully taxed U.S. production income. This benefit reduces the cost and the risk of such a foreign investor vis-à-vis an independent Canadian competitor.

2. Impact on Exploration in Canada

We know from experience that the required levels of exploration necessary to discover and develop reserves sufficient to meet the future energy demands in Canada will occur under the present tax rules.

The White Paper proposals will adversely affect the industry's access to capital and thereby restrict its exploratory activities. Even if the industry generally has the ability to operate under these new proposals, the Canadian segment may not, and in our view, this would not be in Canada's best interest.

3. Exploration Outside Canada

The White Paper does recognize the need for industry to seek foreign sources of supply and to develop foreign markets. However, the proposed tax rules for the resource industry would not permit deductions for exploration and development expenditures incurred outside Canada. This places the Canadian owned companies at a peculiar and unwarranted disadvantage when carrying out an exploration program in favourable geological areas outside Canada. The disadvantage would be even greater than it is at present.

dans les Territoires du Nord-Ouest coûteront plus de dix fois ce qu'on coûté les forages dans la plupart des régions de l'ouest canadien.

Les frais d'exploration exigent une part exceptionnellement considérable du capital total mis en œuvre par une Société dans cette industrie, en particulier pour les Sociétés canadiennes moins importantes.

On ne peut recouvrer les frais d'exploration que dans des entreprises florissantes. Si le succès ne vient pas, les Sociétés moins importantes aux ressources limitées ne pourront poursuivre leurs activités et par suite ne seront pas en mesure d'utiliser leurs déductions pour épuisement «gagnées».

Certaines Sociétés des États-Unis effectuant des explorations au Canada ont la possibilité de compenser une perte basée sur l'impôt de leur pays pour leurs opérations au Canada par rapport à leur revenu d'exploitation entièrement imposé aux États-Unis. Cet avantage réduit le coût et le risque d'un tel capitaliste étranger par rapport à un concurrent canadien indépendant.

2. Influence sur l'exploration au Canada

Nous savons par expérience que les règlements fiscaux actuels permettront d'atteindre les activités d'exploration nécessaires pour découvrir et mettre en valeur des réserves suffisantes pour faire face aux exigences futures en énergie du Canada.

Les propositions du Livre Blanc rendront l'accès aux capitaux plus difficile pour cette industrie et par suite restreindront ses activités d'exploration. Même si l'industrie a d'une façon générale la possibilité d'exercer son activité aux termes de ces nouvelles propositions, l'élément canadien pourrait en être privé et, à notre avis, ce ne serait pas au mieux des intérêts du Canada.

3. Exploration en dehors du Canada

Le Livre blanc reconnaît qu'il faut que l'industrie cherche des sources étrangères d'approvisionnement et mette en valeur des marchés étrangers. Cependant, les propositions de règlements fiscaux concernant les industries d'exploitation des ressources naturelles n'autoriseraient pas de déductions de frais d'exploration et de mise en valeur encourus en dehors du Canada. Ceci place les Sociétés à capital canadien de cette industrie dans une situation désavantageuse particulière et injustifiée pour l'entreprise de projets d'exploration dans des zones géologiques favorables à l'extérieur du Canada. Ce handicap sera même supérieur à ce qu'il est actuellement.

Under the present rules, foreign exploration costs are not deductible for tax purposes but they do not affect a company's ability to claim depletion. Under the new proposals they would not only be disallowed as deductions but in addi ion they would adversely affect the company's earned depletion credits. We feel that this restriction is not in accord with one of the basic policies of the White Paper, i.e., "The proposals are designed neither to provide an incentive to Canadians to invest abroad, nor to place a barrier in the way of their doing so".

We believe that a Canadian company wishing to extend into Alaska its exploration of those geologically promising formations in the Arctic should not be penalized for doing so.

It is curious to note that while these costs cannot be deducted in a direct fashion, they could be deducted indirectly as a capital item by disposing of shares of unsuccessful foreign subsidiaries at a loss. However, to force the use of such an indirect manœuvre ignores the reality of the situation. Such a subsidiary may con'ain assets which the Canadian parent may not wish to dispose of.

The Royal Commission on Taxation recommended that "the cost of exploring for minerals outside Canada should be deductible". We agree with this recommendation and believe that its adoption would be in Canada's long range in'erests. Resource reserves discovered by Canadian enterprise anywhere in the world benefit this country. They provide us with an alternate source of supply of raw materials, an important source of foreign exchange and a market for our products.

Home Oil has actively undertaken a policy of foreign exploration in both the United States and the United Kingdom through wholly-owned subsidiaries. Home recognized the importance of recent large discoveries in Alaska and concluded that it was in the company's interest to take a position in this area. Home has been successful in the United Kingdom as a result of exploration in that country and will place its Lockton gas field on production in late 1970.

Full tax recognition of the value to Canada of exploratory successes in other jurisdictions should be given in the proposed tax rules. This would be consistent with recent efforts

En vertu des règlements actuels, les frais d'exploration à l'étranger ne peuvent être déduits pour l'impôt, mais ils n'empêchent pas une Société de faire des déductions pour épuisement. Avec les nouvelles propositions, non seulement on ne les reconnaîtra pas comme déductions, mais encore ils auront un effet défavorable sur les déductions pour épuisement «gagnées» par la Société.

Nous pensons qu'il ne faudrait pas désavantager une Société canadienne qui désirerait étendre en Alaska l'exploration des formations géologiques prometteuses de l'Arctique.

Il est curieux de remarquer que bien qu'on puisse déduire ces coûts d'une façon directe, on pourrait les déduire indirectement à titre de capital en vendant à perte des actions de filiales étrangères qui marchent mal. Cependant, on ignore la réalité de la situation en obligeant une Société à passer par de telles manœuvres indirectes. Une filiale de ce genre peut posséder des biens que la Société canadienne mère peut ne pas vouloir vendre. Nous pensons que cette restriction n'entre pas dans la ligne de conduite d'une des politiques de base du Livre blanc: «Les propositions ne sont conçues ni pour inciter les Canadiens à investir à l'étranger ni pour constituer un obstacle pour ce faire».

La Commision Royale d'Enquête sur la Fiscalité a recommandé que «le coût de l'exploration minière à l'extérieur du Canada puisse être déduit». Nous appuyons cette recommandation et nous pensons que son adoption irait dans le sens des intérêts à long terme du Canada. Les réserves de ressources naturelles découvertes par des entreprises canadiennes dans un endroit quelconque du monde sont avantageuses pour notre pays. Elles constituent une autre source d'approvisionnement en matières premières, une source importante de devises étrangères et un marché pour nos produits.

La Société Home s'est activement lancée dans une politique d'exploration à l'étranger, aux États-Unis comme dans le Royaume-Uni, grâce à des filiales dont elle est entièrement propriétaire. Elle a reconnu la valeur des récentes découvertes importantes en Alaska et en a conclu qu'elle avait intérêt à s'établir dans cette région. Les explorations de la Société Home se sont révélées un succès au Royaume-Uni et Home compte exploiter le gaz naturel de Lockton vers la fin de 1970.

Les propositions de règlements fiscaux devraient reconnaître au point de vue fiscal toute la valeur pour le Canada de la réussite d'explorations dans d'autres pays. Cette pré-

to create a continental energy policy for Canada and the United States. Such a policy should not be considered solely in terms of markets. It is equally important that there be no restrictions on Canadian ownership of the sources of supply. Successful exploration by Canadians in any part of this continent increases the benefits of a continental energy policy to Canada.

The Arctic regions of North America are presently the scene of great exploration activity. This area is a huge sedimentary basin and discoveries here will be important for all of North America. It is extremely important that Canadians be given every opportunity to share in the full potential of all parts of the Arctic, including Alaska. This can only be achieved if we have equal tax treatment throughout the entire area. Home's acreage in the northern part of this continent is spread from Hudson Bay to Alaska. Surely the important objective of discovering oil and gas in the northern regions must not be secondary to tax considerations.

United States companies are able to carry their search throughout North America without adverse tax effects. By reason of the U.S. 'contiguous territory' tax rule, their Canadian subsidiary operations can be consolidated with their U.S. operations for income tax purposes. A similar rule for Canadian companies with operations in the United States would provide Canadians with a reasonably competitive tax basis throughout North America. The Canadian owned independent companies, being free of any affiliation with U.S. or other foreign parent companies, have a unique freedom to explore in other countries. This corporate advantage should not be taken away by narrow, nationalistic tax policies.

III. Effect on Home Oil Company Limited

Home will have to spend large sums on exploration in order to increase or even to maintain its oil and gas reserves. Our exploration expenditures have recently reached levels of $15,000,000 annually. This level of expenditure will have to be increased if we are to participate in the search for oil and gas deposits in the more inaccessible regions of Canada. We have met a considerable portion of the costs of past exploration

misse serait compatible avec les efforts récents en vue de créer une politique continentale de l'énergie pour le Canada et les États-Unis. Il ne faudrait pas envisager une telle politique au seul point de vue des marchés. Il est également important de ne pas restreindre l'appartenance canadienne de sources d'approvisionnement. La réussite d'exploration par des Canadiens dans une partie quelconque du continent accroît les avantages de la politique continentale d'énergie pour le Canada.

Les régions arctiques de l'Amérique du Nord connaissent actuellement une activité d'exploration considérable. Il s'agit d'un vaste bassin sédimentaire et les découvertes seront importantes pour toute l'Amérique du Nord. Il est extrêmement important qu'on donne aux Canadiens toutes les chances de participer à chacune des possibilités qu'offre la totalité de l'Arctique, y compris l'Alaska. Ceci ne sera possible que grâce à un traitement fiscal égal dans toute cette région. Les concessions de la Société Home dans la partie Nord du continent s'étendent de la Baie d'Hudson à l'Alaska. Il est certain que l'important objectif de découvrir du pétrole et du gaz naturel dans cette région du Nord ne doit pas être subordonné à des considérations fiscales.

Les Sociétés des États-Unis peuvent se livrer à leurs recherches dans toute l'Amérique du Nord sans que les impôts ne leur portent préjudice. Du fait de la règle fiscale des États-Unis concernant les «territoires continus», ces Sociétés peuvent consolider les opérations de leurs filiales canadiennes avec leurs opérations des États-Unis pour l'impôt sur le revenu. Une règle analogue s'appliquant aux Sociétés canadiennes ayant des activités aux États-Unis offrirait aux Canadiens une base fiscale raisonnable permettant la concurrence dans toute l'Amérique du Nord. Les Sociétés indépendantes canadiennes, libres de toute affiliation avec des Sociétés mères des États-Unis ou d'autres pays étrangers, jouissent d'une liberté unique d'exploration dans d'autres pays. Il ne faudrait pas qu'une politique fiscale étroite et nationaliste vienne supprimer cet avantage des Corporations.

III. Conséquences pour la Société Home Oil Ltd.

La Société Home devra consacrer de fortes sommes aux explorations pour accroître ou même maintenir ses réserves de pétrole et de gaz naturel. Nos frais d'exploration ont récemment atteint des niveaux de $15,000,000 par an. Il faudra accroître ces dépenses pour pouvoir participer à la recherche de gisements de pétrole et de gaz naturel dans les régions les plus inaccessibles du Canada. Nous avons fait face à une partie du coût des précédents

programs with funds generated from within the company. However, outside capital has and will continue to play an important role in our development.

The investment climate in Canada for our securities is extremely important to us. To assess our future position we believe it is useful to review the financings carried out in the past ten years. During this period we raised a total of $169,000,000 and were only able to raise 19 per cent of this amount in Canada. The debt portion of these funds amounted to $110,000,000 and only $16,500,000 of this was raised in Canada. The equity portion of these funds totalled $59,000,000 of which $16,000,000 was raised in Canada through the sale of convertible bonds and the remaining $43,000,000 was raised in the United States through the sale of non-voting equity shares. As can be seen from the above, even under current tax rules we have found it difficult to raise substantial amounts of capital in Canada. As our need for capital will continue, its source and the form that it takes, as between debt and equity, is important to us. As long as money costs remain at high levels Home will have to consider the issuance of equity rather than debt. Unless there are favourable incentives for Canadians to invest in Canadian resource companies such equity offerings will not be marketable in Canada.

We believe that any new system of tax must provide greater incentives to Canadians to invest in the resource industries than exists at present or is proposed by the White Paper for the future.

IV. Recommendations

Home recommends that consideration be given to the following:

(i) That the proposed system of creditable tax be rejected. The present dividend tax credit given to the Canadian shareholders be retained and be increased from 20 per cent to 25 per cent. In addition, the depletion allowance to Canadian shareholders and the present treatment of inter-company dividends should also be continued.

(ii) If it is felt necessary to introduce a tax on capital gains, such a tax should not exceed 25 per cent and these rates should apply to all capital gains. Furthermore, this tax should apply to gains com-

projets d'exploration par des fonds provenant de la Société elle-même. Cependant, le capital que d'autres sources apportent à notre Société a joué et continuera à jouer un rôle important dans le développement de celle-ci.

Le climat des placements régnant au Canada pour nos valeurs revêt une extrême importance pour la Société. Pour estimer notre position future, nous pensons qu'il est utile de revoir le financement des dix dernières années. Au cours de cette période nous avons réuni des fonds de $169,000,000 dont 19 p. 100 seulement provenaient du Canada. La partie obligations de ces fonds s'est élevée à $110,000,000 et nous n'avons pu réunir que $16,500,000 au Canada. La partie actions de ces fonds s'est élevée à $59,000,000 et nous avons pu réunir $16,00,000 au Canada grâce à la vente d'obligations convertibles, les $43,000,000 restants provenant des États-Unis grâce à la vente d'actions ordinaires dépourvues de droit de vote. Comme on peut le constater d'après ce qui précède, nous avons éprouvé des difficultés même avec les règlements fiscaux actuels pour obtenir un capital substantiel au Canada. Du fait que nous continuerons à avoir besoin de capitaux, leur origine et leur forme, c'est-à-dire la répartition entre obligations et actions, sont importantes pour la Société. Aussi longtemps que le coût des capitaux sera aussi élevé, la Société Home devra envisager l'émission d'actions plutôt que d'obligations. Si des encouragements ne favorisent pas les Canadiens à effectuer des investissements dans les Sociétés canadiennes exploitant des ressources naturelles, de telles offres d'actions ne pourront trouver preneur au Canada.

Nous pensons que tout nouveau système fiscal devrait davantage encourager les Canadiens à investir dans les industries d'exploitation de ressources naturelles que le système actuellement en vigueur ou celui qui est proposé par le Livre blanc.

IV. Recommandations

La Société Home recommande qu'on prenne en considération ce qui suit:

(i) Rejet du système proposé d'avoir fiscal. Mainenir les dégrèvements pour dividendes actuellement accordés aux actionnaires canadiens et les porter de 20 à 25 p. 100. De plus, continuer à accorder une déduction pour épuisement aux actionnaires canadiens et maintenir le traitement actuel des dividendes intersociétés.

(ii) Si l'on juge nécessaire d'imposer les gains de capital, cet impôt ne devrait pas dépasser 25 p. 100 et ne devrait s'appliquer qu'à des gains calculés sur la base de la plus forte des deux sommes suivan-

puted on the greater of cost or market value on valuation day.

(iii) To compensate for the unusually high risks experienced in the resource industries and to effectively encourage Canadians to invest in such industries, preferential tax treatment should be given to gains realized on shares of Canadian resource companies.

(iv) That the proposed tax on unrealized gains be rejected in its entirety.

(v) Home agrees that the allowances for depletion should be more directly related to a company's exploration efforts. However, Home feels that the proposed rules are too restrictive and do not fully compensate for the special high risk nature of the industry. Furthermore, as a result of the creditable tax proposal, any benefit from depletion to its Canadian shareholders would be substantially taxed away under the proposals. Home feels that the use of depletion credits should in no way affect a shareholder's dividend tax credit and in fact, a Canadian shareholder should continue to receive a shareholder's depletion allowance.

(vi) Companies should not be prohibited from claiming exploration costs incurred outside of Canada.

Home believes that modifications such as those suggested above are necessary to enable it to effectively compete in the resource industry and to remove any competitive disadvantage it would otherwise have.

tes: soit le coût, soit la valeur le jour de l'évaluation.

(iii) Pour compenser les risques exceptionnellement élevés auxquels font face les industries d'exploitation des ressources naturelles et pour inciter de façon efficace les Canadiens à investir dans de telles industries, on devrait accorder un traitement fiscal préférentiel aux gains réalisés sur les actions des Sociétés canadiennes d'exploitation de ressources naturelles.

(iv) Rejet complet de la proposition d'imposition des gains non-réalisés.

(v) La Société Home convient que les déductions pour épuisement devraient être plus directement liées aux activités d'exploration d'une Société. Cependant la Société Home juge que les règles proposées sont trop restrictives et qu'elles ne compensent pas entièrement les risques particuliers élevés inhérents à cette industrie. De plus, la proposition d'avoir fiscal éliminera par des impôts tout avantage résultant de l'épuisement pour les actionnaires canadiens. La Société Home a donc l'impression que l'utilisation des déductions pour épuisement ne devrait aucunement affecter le dégrèvement pour dividendes d'un actionnaire et qu'en fait un actionnaire canadien devrait continuer à bénéficier de la déduction pour épuisement accordée aux actionnaires.

(vi) On ne devrait pas empêcher les Sociétés de déduire les coûts d'exploration encourus à l'extérieur du Canada.

La Société Home pense que des modifications telles que celles qui sont suggérées ci-dessus sont indispensables pour lui permettre de lutter de façon efficace au sein de l'industrie d'exploitation de ressources naturelles et pour supprimer tout ce qui pourrait l'handicaper sur le plan de la concurrence.

A COMPARISON OF THE EFFECTS OF THE PROPOSED TAXATION OF DIVIDENDS IN THE HANDS OF INDIVIDUAL CANADIAN AND UNITED STATES SHAREHOLDERS IN THE SAME WIDELY-HELD CANADIAN RESOURCE COMPANY

	Canadian Individual		United States Individual	
	Present	Proposed	Present	Proposed
Gross Dividend paid by a Widely-Held Canadian Resource Company (where exploration and development costs exceed net production income)	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00
Less: Taxes and Credits, etc.				
Canadian Withholding Taxes	—	—	.10	.15
Personal Canadian Tax at 40%	.40	.40	—	—
Canadian Dividend Tax Credit	(.20)	—	—	—
Canadian Creditable Tax	—	—	—	—
Personal U.S. Tax at 40%	—	—	.40	.40
U.S. Foreign Tax Credit	—	—	(.10)	(.15)
Total Taxes Payable	.20	.40	.40	.40
Net Cash to Shareholder	$ .80	$ .60	$ .60	$ .60

NOTE: Although the Canadian shareholder is $.20 or 25% worse off under the White Paper Proposals, his U.S. counterpart is not affected. The U.S. shareholder's relative competitive position vis-à-vis a Canadian has improved as a result of:

(1) The Canadian taxpayer no longer enjoys the 20% dividend tax credit previously available.
(2) The U.S. taxpayer at a 40% marginal rate has a lower effective tax rate on his gross income than the Canadian individual at the same marginal rate.

A COMPARISON OF THE EFFECT OF CREDITABLE TAX ON SHAREHOLDER IN TWO TYPES OF WIDELY-HELD CANADIAN COMPANIES
(excluding capital gains)

	Industrial Company		Oil and Gas Exploration Co. (Without Taxable Income)		Oil and Gas Exploration Co. (With Taxable Income)	
	Present	Proposed	Present	Proposed	Present	Proposed
Earnings before special allowances	$3.00	$3.00	$3.00	$3.00	$3.00	$3.00
Less:						
Captial cost allowance	1.00	1.00	1.00	1.00	.33	.33
Exploration and development costs	—	—	2.00	2.00	1.00	1.00
Depletion allowance	—	—	—	—	.34	.34
Taxable income	$2.00	$2.00	—	—	$1.33	$1.33
Tax at 50%	1.00	1.00	—	—	.67	.67
Net earnings after tax	$1.00	$1.00	—	—	$ .66	$ .66
Pays dividend of	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00
1. Shareholder in 40% Tax Bracket						
Receives dividend of	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00
Less: Depletion allowance	—	—	—	—	(.20)	—
Plus: Taxable credit	—	.50	—	—	—	.34
Dividend subject to tax	$1.00	$1.50	$1.00	$1.00	$ .80	$1.34
Tax at 40%	$ .40	$ .60	$ .40	$ .40	$ .32	$ .54
Less: Dividend tax credit	(.20)	—	(.20)	—	(.16)	—
Creditable tax	—	(.50)	—	—	—	(.34)
Net tax payable	$ .20	$ .10	$ .20	$ .40	$ .16	$ .20
Net dividend after tax	$ .80	$ .90	$ .80	$ .60	$ .84	$ .80
Net change as result of White Paper		+12½%		−25%		−4¾%

	Particulier canadien		Particulier américain	
	Actuel	Proposé	Actuel	Proposé
Dividende brut payé par une compagnie canadienne ouverte de ressources naturelles (là où les frais d'exploitation et de mise en valeur dépassent le revenu net à la production)....	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00
Moins: Impôts et Crédits, etc.				
Retenues fiscales canadiennes.....	—	—	.10	.15
Impôt canadien personnel (40%).....	.40	.40	—	—
Dégrèvement d'impôt canadien pour dividendes.....	(.20)	—	—	—
Avoir fiscal canadien.....	—	—	—	—
Impôt américain personnel (40%).....	—	—	.40	.40
Avoir fiscal américain pour l'étranger.....	—	—	(.10)	(.15)
Totalité des impôts à payer.....	.20	.40	.40	.40
Comptant net revenant à l'actionnaire.....	$ .80	$ .60	$ .60	$ .60

NOTE: Si l'actionnaire canadien perd $.20, soit 25%, selon les termes des Propositions du Livre blanc, son homologue américain, lui, n'est pas affecté. La position relativement compétitive de l'actionnaire américain par rapport au Canadien s'est améliorée grâce aux faits que:

(1) Le contribuable canadien ne jouit désormais plus du dégrèvement d'impôt de 20% pour dividendes.

(2) Le contribuable américain avec un taux marginal de 40% fait face à un barème d'impôt sur le revenu brut inférieur à celui du particulier canadien dans le même cas.

COMPARAISON DES EFFETS DE L'AVOIR FISCAL SUR L'ACTIONNAIRE DANS DEUX TYPES DE SOCIÉTÉS OUVERTES CANADIENNES
(à l'exclusion des gains de capital)

	Société industrielle		Société d'exploitation de pétrole et de gaz naturel (Sans revenu imposable)		Société d'exploitation de pétrole et de gaz naturel (Avec revenu imposable)	
	Actuel	Proposé	Actuel	Proposé	Actuel	Proposé
Gains avant déductions spéciales.....	$3.00	$3.00	$3.00	$3.00	$3.00	$3.00
Moins:						
Déduction pour le cout du capital.....	1.00	1.00	1.00	1.00	.33	.33
Frais d'exploration et de mise en valeur.....	—	—	2.00	2.00	1.00	1.00
Déduction pour épuisement.....	—	—	—	—	.34	.34
Revenu imposable.....	$2.00	$2.00	—	—	$1.33	$1.33
Impôt à 50%.....	1.00	1.00	—	—	.67	.67
Gains nets après imposition.....	$1.00	$1.00	—	—	$ .66	$ .66
Dividende payé.....	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00
1. Actionnaire dans une catégorie d'impôt à 40%						
Dividende reçu.....	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00
Moins: Déduction pour épuisement.....	—	—	—	—	(.20)	—
Plus: Avoir fiscal.....	—	.50	—	—	—	.34
Dividende imposable.....	$1.00	$1.50	$1.00	$1.00	$ .80	$1.34
Taxe à 40%.....	$ .40	$ .60	$ .40	$ .40	$ .32	$ .54
Moins: Dégrèvement d'impôt pour dividendes	$(.20)	—	(.20)	—	(.16)	—
Avoir fiscal.....	—	(.50)	—	—	—	(.34)
Impôt net à payer.....	$ .20	$ .10	$ .20	$ .40	$ .16	$ .20
Dividende net après imposition.....	$ .80	$ .90	$ .80	$ .60	$ .84	$ .80
Différence nette résultant du Livre blanc....		+12½%		−25%		−4¾%

	Industrial Company		Oil and Gas Exploration Co. (Without Taxable Income)		Oil and Gas Exploration Co. (With Taxable Income)	
	Present	Proposed	Present	Proposed	Present	Proposed
2. Shareholder in 50% Tax Bracket						
Receives dividend of	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00
Less: Depletion allowance	—	—	—	—	(.20)	—
Plus: Taxable credit	—	.50	—	—	—	.34
Dividend subject to tax	$1.00	$1.50	$1.00	$1.00	$ .80	$1.34
Tax at 50%	$ .50	$ .75	$ .50	$ .50	$ .40	$ .67
Less: Dividend tax credit	(.20)	—	(.20)	—	(.16)	—
Creditable tax	—	(.50)	—	—	—	(.34)
Net tax payable	$ .30	$ .25	$ .30	$ .50	$ .24	$ .33
Net dividend after tax	$ .70	$ .75	$ .70	$ .50	$ .76	$ .67
Net change as result of White Paper		+7%		−28½%		−12%

	Société industrielle		Société d'exploitation de pétrole et de gaz naturel (Sans revenu imposable)		Société d'exploitation de pétrole et de gaz naturel (Avec revenu imposable)	
	Actuel	Proposé	Actuel	Proposé	Actuel	Proposé
2. Actionnaire dans une catégorie d'impôt à 50%						
Dividende reçu	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00
Moins: Déduction pour épuisement	—	—	—	—	(.20)	—
Plus: Avoir fiscal	—	.50	—	—	—	.34
Dividende imposable	$1.00	$1.50	$1.00	$1.00	$ .80	$1.34
Taxe à 50%	$ .50	$ .75	$ .50	$ .50	$ .40	$ .67
Moins: Dégrèvement d'impôt pour dividendes	(.20)	—	(.20)	—	(.16)	—
Avoir fiscal	—	(.50)	—	—	—	(.34)
Impôt net à payer	$3.30	$ .25	$ .30	$ .50	$ .24	$ .33
Dividende net après imposition	$ .70	$ .75	$ .70	$ .50	$ .76	$ .67
Différence nette résultant du Livre blanc		+7%		−28½%		−12%

APPENDIX A-4

SUMMARY OF CYGNUS CORPORATION LIMITED'S SUBMISSION RESPECTING THE PROPOSALS FOR TAX REFORM

The following are the main points in this submission:

1. Cygnus Corporation Limited is a public Canadian company which controls Home Oil Company Limited. Cygnus also has other substantial investments and business undertakings.

2. Home Oil itself would be adversely affected by the tax proposals and, in addition, dividends received by Cygnus from Home Oil would also become subject to substantial additional taxes. This results from the creditable tax proposals which would not provide Cygnus with sufficient creditable tax to offset its new tax liability.

3. The introduction of a capital gains tax will have a relatively greater burden on shares of companies such as Home Oil and Cygnus due to the high risk character of resource exploration.

4. The proposed tax on unrealized capital gains would have damaging effects on Cygnus. Under the factual situation outlined in the submission it would have forced Cygnus to sell its control block of Home Oil shares to meet its tax liability. It is highly unlikely that these shares would be purchased by Canadian investors. Furthermore, this transaction would not have resulted in any additional revenue to the government.

5. Cygnus has serious doubts about the continued viability of its business operations under the proposed tax reforms.

6. Cygnus recommends that consideration be given to the following:

(i) That the proposed creditable tax system be rejected. The present tax treatment of inter-company dividends should be continued and the dividend tax credit presently given to Canadian shareholders should be increased from 20 per cent to 25 per cent. In addition, depletion allowance for Canadian shareholders of resource companies should be continued.

(ii) If it is felt necessary to introduce a tax on capital gains, such a tax should not exceed 25 per cent and these rates

APPENDICE A-4

RÉSUMÉ

Voici les points essentiels de notre rapport:

1. La Société Cygnus Corporation Ltd. est une Société publique canadienne qui contrôle la Société Home Oil Ltd. La Société Cygnus possède également d'autres placements importants ainsi que des entreprises commerciales.

2. La Société Home Oil serait elle-même affectée de façon défavorable par les propositions fiscales et de plus les dividendes versés par Home Oil à la Société Cygnus seraient également soumis à d'importants impôts additionnels. Ceci provient des propositions d'avoir fiscal qui n'offriraient pas à la Société Cygnus suffisamment d'avoir fiscal pour compenser les nouvelles obligations fiscales.

3. L'établissement d'un impôt sur les gains de capital serait relativement plus onéreux pour les actions des Sociétés telles que Home Oil et Cygnus par suite du risque élevé inhérent à l'exploration de ressources naturelles.

4. La proposition d'impôt sur les gains de capital non-réalisés aurait des effets nocifs sur la Société Cygnus. Dans la situation décrite dans le rapport, la Société Cygnus aurait été obligée de vendre sa part d'actions de contrôle de la Société Home Oil pour faire face à ses obligations fiscales. Il est très improbable que des investisseurs canadiens eussent acheté ces actions. De plus, cette transaction n'aurait pas procuré de revenus additionnels au Gouvernement.

5. La Société Cygnus doute sérieusement que ses activités commerciales continuent à être rentables dans les conditions des propositions de réforme fiscale.

6. La Société Cygnus recommande qu'on prenne en considération ce qui suit:

(i) Rejet du système proposé de l'avoir fiscal et maintien du traitement fiscal actuel des dividendes pour les actionnaires, Corporations comme individus, moyennant certaines modifications.

(ii) Si l'on juge nécessaire d'établir un impôt sur les gains de capital, cet impôt ne devrait pas dépasser 25 p. 100. De

should apply to all capital gains. Furthermore, this tax should apply to gains computed on the greater of cost or market value on valuation day.

(iii) That preferential tax treatment be given to gains realized on securities of natural resource companies.

(iv) That the proposed tax on unrealized gains be rejected in its entirety.

plus, cet impôt ne devrait pas s'appliquer aux gains calculés sur la base du montant le plus élevé: coût ou valeur marchande le jour de l'évaluation.

(iii) Accord d'un traitement fiscal préférentiel aux gains de capital réalisés sur des valeurs des Sociétés d'exploitation de ressources naturelles.

(iv) Suppression totale de la proposition d'impôts sur les gains non réalisés.

SUBMISSION OF
CYGNUS CORPORATION LIMITED

Respecting The White Paper Entitled

PROPOSALS FOR TAX REFORM
March 1970

Cygnus Corporation Limited is a public company with 95 per cent of its shares being owned by Canadians. It is vitally concerned with certain of the proposals contained in the White Paper on Tax Reform. This concern is not only with the adverse effects that these proposals would have on the business operations of Cygnus and its affiliated companies but also with the serious effects they would have on general business investment in Canada.

Companies such as Cygnus perform a necessary function in the development of business in Canada. Their ability to provide capital in significant amounts has enabled them to foster and support many new business developments in the past and to retain the control of these operations in Canada.

The controlling interest in Home Oil Company Limited, one of the largest independent exploration and producing companies in Canada, is the principal asset of Cygnus. We concur with Home's submission with respect to the Proposals for Tax Reform. Inasmuch as Home's submission dealt with those aspects of the proposals which affect Home, our submission is limited to those matters which affect Cygnus directly.

Cygnus has an investment of 1,000,000 or 38.9 per cent of the Class B voting shares of Home Oil Company Limited. As a result of this substantial investment, Cygnus' major source of income at present is the dividends it receives from Home. These dividends represented approximately 70 per cent of the gross income of Cygnus in 1969.

Cygnus also has initiated investments in other Canadian enterprises. It has sponsored, through a wholly-owned subsidiary, a chemical plant in Fort Saskatchewan, Alberta, which produces a high grade liquefied hydrogen sulphide for use in metallurgy and heavy water operations. This specialized product would otherwise have been imported into Canada. The use of hydrogen sulphide in Canada is in its infancy and consequently the growth of this business undertaking will

MÉMOIRE
présenté par
CYGNUS CORPORATION LTD.
à
la Commission Permanente sur les Finances,
le Commerce et les Affaires économiques.

CHAMBRE DES COMMUNES

La Société Cygnus est une société canadienne publique intéressée au plus haut point par certaines des propositions du Livre Blanc sur la réforme fiscale. Cet intérêt porte non seulement sur les effets défavorables que ces propositions auraient sur les activités commerciales de Cygnus et de ses société és affiliées mais également sur les effets sérieux qu'elles auraient sur l'ensemble des investissements dans les affaires au Canada.

Les Sociétés telles que Cygnus remplissent un rôle indispensable dans l'expansion des affaires au Canada. Leur aptitude à fournir d'importants capitaux leur a permis par le passé d'alimenter et d'appuyer de nombreuses expansions d'affaires au Canada et de maintenir le contrôle de ces activités au Canada.

Les intérêts de contrôle de la Société Home Oil Ltd., l'une des Sociétés indépendantes d'exploration et de production les plus importantes du Canada, constituent le principal actif de Cygnus. Nous sommes d'accord avec le rapport soumis par la Société Home concernant les propositions de réforme fiscale. Étant donné que le rapport de la Société Home traitait des aspects des propositions qui l'intéressent, nous limiterons notre rapport aux matières qui affectent directement la Société Cygnus.

La Société Cygnus possède 1,000,000 d'actions, soit 43.6 p. 100 des actions de classe B de la Société Home Oil Ltd., donnant droit de vote. Par suite de cet investissement considérable, les dividendes que la Société Cygnus perçoit de la Société Home constituent actuellement sa principale source de revenu. Ces dividendes représentaient 70 p. 100 environ du revenu brut de la Société Cygnus en 1969.

La Société Cygnus a également amorcé des placements dans d'autres entreprises canadiennes. Elle a patronné, par l'intermédiaire d'une filiale qui lui appartient entièrement, une usine de produits chimiques à Fort Saskatchewan, en Alberta, qui produit de l'hydrogène sulfuré liquéfié de qualité supérieure destiné à des procédés métallurgiques et dans l'industrie de l'eau lourde. Si on ne l'avait pas fabriqué, on aurait dû importer ce produit spécial au Canada. L'utilisation de l'hydro-

depend on the financial ability of Cygnus to absorb substantial losses during the period of market build-up and to finance future expansion.

Cygnus, through another wholly-owned subsidiary, manages Natural Resources Growth Fund Ltd., a mutual fund operating in Canada which invests in the securities of natural resource companies. Mutual funds such as this provide an important means by which individual Canadians can make small equity investments in a broad natural resource portfolio.

Cygnus owns a 27.9 per cent interest in Community Antenna Television Ltd. which was organized for the purpose of providing cable television in the City of Calgary. In addition to its equity interest, Cygnus has undertaken to provide this company with $2,-187,500 of debt financing if its application before the Canadian Radio Television Commission is approved.

Cygnus also has an investment of $5,639,000 in shares of Atlantic Richfield Company, a large integrated U.S. oil company. This investment was made as an indirect means of participating in that company's oil discoveries in Alaska.

The foregoing is a capsule summary of our operations and it is our intention to show the effect of the White Paper proposals on these operations. We will deal with these proposals under the following headings:

1. Treatment of dividend income
2. Taxation of capital gains
3. Recommendations

1. Treatment of Dividend Income

At present, dividends paid by a Canadian corporation to another Canadian corporation are not subject to tax. This relief from double taxation has facilitated the organization of many corporate structures in Canada and it has been a significant factor in the operations of Cygnus.

Under the White Paper proposals the dividend from Home to Cygnus would be subject to a tax at the specified rate of 33⅓ per cent. Relief from this tax would only be available if these dividends were accom-

gène sulfuré en est à ses débuts au Canada, c'est pourquoi l'expansion de cette entreprise dépendra des possibilités financières de la Société Cygnus à absorber de lourdes pertes au cours de la période de création du marché ainsi que pour financer les développements futurs.

La Société Cygnus gère, par l'intermédiaire d'une autre filiale qui lui appartient entièrement, Natural Resources Growth Fund Ltd, caisse mutuelle exerçant ses activités au Canada et effectuant des placements dans les valeurs de Sociétés d'exploitation de ressources naturelles. Des caisses mutuelles de ce genre constituent un moyen important grâce auquel le Canadien peut faire de petits placements d'actions dans un vaste portefeuille basé sur les ressources naturelles.

La Société Cygnus a des intérêts s'élevant à 27.9 p. 100 dans la Société Community Antenna Television Ltd., qui a été créée en vue d'offrir la télévision par câble dans la ville de calgary. Notre Société envisage, outre les intérêts en actions, de fournir à cette Société un financement en obligations de $2,-250,000 si la Commission Canadienne de la Radio et de la Télévision approuve sa demande.

La Société Cygnus possède également des actions, pour un montant de $5,639,000, de la Atlantic Richfield Company, importante Société pétrolière intégrée des États-Unis. Ce placement a été effectué à titre de moyen indirect pour participer aux découvertes de cette Société en Alaska.

Nous avons résumé dans ce qui précède nos activités et nous avons l'intention de montrer quels effets les propositons du Livre blanc auraient sur ces activités. Nous traiterons surtout de ces propositions en les examinant sous les rubriques suivantes:

1. Traitement réservé au revenu en dividendes
2. Imposition des gains de capital
3. Recommandations.

1. Traitement réservé au revenu en dividendes

A l'heure actuelle, les dividendes versés par une Corporation canadienne à une autre Corporation canadienne ne sont pas soumis à l'impôt. Cette importante exemption d'impôts a constitué la base de l'aménagement de nombreuses structures de Corporations au Canada et ainsi qu'un facteur important des activités de Cygnus.

Aux termes des propositions du Livre blanc, le dividende versé par la Société Home à la Société Cygnus serait imposé au taux spécifié de 33⅓ p. 100. On ne pourrait éviter cet impôt que si ces dividendes étaient

panied by a sufficient amount of creditable tax. Because Home conducts an aggressive exploration program and has exploration and development costs to offset its taxable income, no such creditable tax will accompany its dividend. Even when Home does pay tax, its depletion credits will reduce the amount of creditable tax and the dividend would not be tax-free in the hands of Cygnus.

It should be noted that if a United States company was carrying on the same operations in Canada as Cygnus, its position and prospects would remain the same after implementation of the proposal as before and, vis-a-vis a Canadian company, its position would be improved. The long term effect of these proposals is obvious—Cygnus and companies like Cygnus would have a tendency to be foreign owned.

Cygnus is also vitally concerned about the effect the adoption of the White Paper proposals would have on its present shareholders and its ability to attract new ones. Present tax rules provide investors with a 20 per cent dividend tax credit and impose no tax on security gains. The White Paper proposals would replace the tax credit with creditable tax and would tax security gains—both realized and unrealized. The creditable tax proposal would penalize investment in Cygnus and similar Canadian companies. A corporate shareholder of a natural resource company would be taxed on any dividend received with only a partial reduction, if any, provided by creditable tax. This would not be true of dividends from a company which could provide a full measure of creditable tax as can be seen from the following comparative illustration:

	From Home	From Widely Held XYZ Company
Dividends received by Cygnus.....	$100.00	$100.00
Taxable credit.....	nil	50.00
Net additional tax paid by Cygnus at 33⅓% rate.....	$ 33.33	$ nil

It is obvious that Cygnus would have a lesser amount of dividend income available

accompagnés d'un avoir fiscal suffisant. Du fait du dynamisme du programme d'exploration de la Société Home et du fait qu'elle encourt des dépenses d'exploration et de mise en valeur qui compensent son revenu imposable, aucun avoir fiscal n'accompagne ses dividendes. Même lorsque la Société Home paie effectivement des impôts, ses déductions pour épuisement réduiront le montant de l'avoir fiscal et le dividende ne sera pas exempt d'impôts entre les mains de Cygnus.

Il faudrait remarquer que si la Société Cygnus était une Société américaine, exerçant les mêmes activités au Canada, sa situation et ses perspectives demeureraient les mêmes après l'entrée en vigueur des propositions et, par rapport à une Société canadienne, sa situation s'en trouverait améliorée. L'effet à long terme de ces propositions est manifeste: Cygnus et les Sociétés analogues risqueraient d'être possédées par des étrangers.

La Société Cygnus s'inquiète très vivement aussi de l'effet que l'adoption des propositions du Livre blanc aurait sur ses actionnaires actuels et sur ses possibilités d'en attirer de nouveaux. Les règlements fiscaux actuels offrent à ceux qui les touchent un dégrèvement pour dividendes de 20 per cent et il n'y a pas d'imposition pour les gains sur les valeurs. Les propositions du Livre blanc remplaceraient le dégrèvement par un avoir fiscal et imposeraient les gains sur les valeurs réalisés et non réalisés. Cette proposition d'avoir fiscal affecterait les investissements dans notre Société ainsi que dans des Sociétés canadiennes analogues. La Corporation actionnaire d'une Société d'exploitation des ressources naturelles serait imposée sur tous les dividendes perçus avec une réduction minimum seulement et s'il y a lieu, due à un avoir fiscal. Ceci ne serait pas valable pour les dividendes provenant d'une Société qui peut offrir le maximum d'avoir fiscal comme on peut le constater d'après la comparaison suivante:

	De la Société Home	D'une Société ouverte
Dividendes perçus par Cygnus.....	100.00	100.00
Dégrèvement imposable.....	Nul	50.00
Impôt net additionnel payé par Cygnus.....	33.33	Nul

Il est manifeste que la Société Cygnus disposerait d'un revenu en dividendes disponible

for its use than it would have if the dividends were received from another type of widely-held company. Therefore, the tax incentives provided to Home would be taxed away in the hands of Cygnus. Further erosion occurs when this income is passed to the shareholders of Cygnus, as illustrated below:

	Net Dividend Received From	
	Home	XYZ Company
Dividend received from Cygnus....	$ 66.67	$100.00
Plus taxable credit.....	16.67	50.00
Taxable amount.....	$ 83.34	$150.00
Gross tax to 50% marginal rate shareholder.....	$ 41.67	$ 75.00
Less: Creditable tax.....	16.67	50.00
Net additional tax to shareholder...	$ 25.00	$ 25.00
Net dividend to shareholder.....	$ 41.67	$ 75.00

Thus it is obvious that existing shareholders and prospective investors would be at a serious disadvantage in investing in shares of resource companies and this disadvantage would be even further compounded if this investment were made in shares of an intermediary company such as Cygnus. This would result in a significant realignment of capital among Canadian industries and result in serious financial hardship to the Canadian owned resource companies.

2. Taxation of Capital Gains

Realized Gains

The present system of not taxing capital gains on securities has been beneficial to the economic development of Canada and particularly to resource exploration and development and to growth industries. This system has encouraged investors, both corporate and individual, to participate in new and high risk endeavours. The importance of encouraging the accumulation of capital for the future growth of this country cannot be over-emphasized.

We do not believe our economy has attained sufficient maturity to justify a tax on capital gains. However, if revenue and other considerations of government indicate otherwise, we believe it would be a serious mistake

inférieur à ce qu'il serait si elle l'avait reçu d'un autre type de Société ouverte. C'est pourquoi, des impôts retireraient des mains de Cygnus les avantages fiscaux accordés à la Société Home.

Une autre réduction se produit lorsque ce revenu passe aux actionnaires de Cygnus, comme nous le montrons ci-dessous:

	Dividende net reçu	
	Société Home	Société XYZ
Dividende versé par Cygnus.....	$66.67	$100.00
Plus dégrèvement imposable.....	16.67	50.00
Montant imposable.....	83.34	150.00
Impôt brut pour les actionnaires imposé à 50%.....	$41.67	$75.00
Moins: avoir fiscal.....	16.67	50.00
Impôt additionnel net pour les actionnaires.....	$ 25.00	$ 25.00
Dividende net des actionnaires.....	$ 41.67	$ 75.00

Il est ainsi évident que les actionnaires actuels, ainsi que les éventuels, seraient sérieusement désavantagés en investissant dans des actions de Sociétés exploitant des ressources naturelles et ce désavantage augmenterait si cet investissement consistait en actions d'une Société intermédiaire telle que Cygnus. Ceci entraînera un réajustement important du capital entre les industries canadiennes et entraînera des difficultés financières sérieuses pour les Sociétés canadiennes d'exploitation de ressources naturelles.

2. Imposition des Gains de Capital

Gains réalisés

Le système actuel, qui consiste à ne pas imposer les gains de capital des valeurs, s'est révélé avantageux pour le développement économique du Canada, en particulier pour les industries d'exploration et de développement de ressources naturelles et pour les industries d'expansion. Ce système a incité ceux qui investissaient, Corporations comme individus, à participer à de nouvelles entreprises comportant des risques élevés. On ne peut trop souligner l'importance d'encourager l'accumulation de capitaux pour l'expansion future de notre pays.

Nous ne croyons pas que notre économie ait atteint une maturité suffisante pour justifier un impôt sur les gains de capital. Cependant, si des considérations de revenus ou d'une autre sorte en dictent autrement, nous pen-

to impose a more onerous tax than that imposed in the larger and more mature United States economy.

Under the White Paper proposals it is possible for some Canadians to face tax rates on security gains as high as 42 per cent during the initial years after implementation. In our view this is a punitive tax rate to impose on capital gains particularly at a time when the need for capital by Canadian business is so great.

In addition, the proposed system of taxing capital gains with respect to inter-corporate transactions would place a heavier burden of tax on the shareholders of second tier or intermediary corporations. Under the present proposals the burden of the capital gains tax would be compounded when the gain flows through an intermediate company such as Cygnus. This is illustrated in the following table:

	Gain Realized	
	By Cygnus	By Direct Investor
Gain realized on shares of widely-held company	$100.00	$100.00
Corporate tax paid	33.33	
Available for distribution	$ 66.67	
Dividend received	$ 66.67	
Plus taxable credit	16.67	
Taxable income	$ 83.34	$ 50.00
Gross tax to 50% marginal rate shareholder	$ 41.67	$ 25.00
Less creditable tax	16.67	—
Net tax to shareholder	$ 25.00	$ 25.00
Net cash to shareholder	$ 41.67	$ 75.00

Therefore the tax on both the earnings of Home and the capital gain on the shares of Home would be greater for the shareholder of Cygnus than it would be for a direct investor in the shares of Home.

Any tax imposed on capital gains in Canada should have a maximum rate. The rate should not exceed one-half of the gain at marginal rates, with a maximum rate of 25 per cent, and should be effective at the outset and only apply to gains based on the greater of original cost or market price on valuation day.

sons que ce serait une grave erreur que de lever un impôt plus lourd que celui s'adressant à l'économie plus vaste et plus mûre des États-Unis.

Selon les propositions du Livre blanc, il est possible que certains Canadiens aient à subir des taux d'imposition sur les gains de valeurs s'élevant à 42 p. 100 au cours des premières années suivant l'entrée en vigueur. A notre avis, c'est un taux d'imposition répressif imposé à des gains de capital en particulier à un moment où les besoins en capitaux sont si importants pour les entreprises canadiennes.

De plus, le système proposé d'imposition des gains de capital relatifs aux transactions intersociétés alourdirait le fardeau fiscal des actionnaires de second ordre ou des corporations intermédiaires. Selon les propositions actuelles, la charge fiscale sur les gains de capital serait calculée quand le gain passe par une société intermédiaire comme Cygnus. Le tableau suivant illustre ce qui est avancé:

	Gains réalisés	
	Par Cygnus	Par un investisseur direct
Gain réalisé sur des actions de sociétés ouvertes	$100.00	$100.00
Impôt payé par les Corporations	33.33	
Pour distribution	$ 66.67	
Dividende reçu	$ 66.67	
Plus avoir fiscal	16.67	
Revenu imposable	$ 83.34	$ 50.00
Impôt brut frappant l'actionnaire ayant au taux marginal de 50%	$ 41.67	$ 25.00
Moins dégrèvement d'impôt	16.67	—
Impôt net payable par l'actionnaire	$ 25.00	$ 25.00
Comptant net revenant à l'actionnaire	$ 41.67	$ 75.00

En conséquence l'impôt à la fois sur les gains de Home et sur le gain de capital sur les actions de cette Société serait supérieur pour l'actionnaire de Cygnus par rapport à un investisseur direct dans les actions de Home.

Tout impôt établi sur les gains de capital au Canada devrait comporter un plafond. Celui-ci ne devrait pas dépasser la moitié du gain pour les taux marginaux et un taux maximum de 25 p. 100; il devrait être efficace dès le début et ne s'appliquer qu'à des gains basés sur le montant le plus élevé: coût initial ou cote le jour de l'évaluation.

Unrealized Gains

The proposal to tax unrealized gains is unrealistic, discriminatory and economically unjustified. It is in direct conflict with Canada's need for a greater degree of ownership by Canadians of Canadian industry. The damaging effect of this proposal on Canadian companies can be illustrated by examining its application to Cygnus.

Had this proposal been in effect in April, 1969, the fifth birthday of Cygnus, the consequences would have been extremely serious:

> Assume that valuation day occurred in August, 1964 when Home shares were trading at $18.00. There would have been an unrealized gain of $51.50 on April 30, 1969, as these shares then traded at $69.50 (Home shares subsequently traded at $78.00). As Cygnus holds 1,000,000 shares of Home it would have been faced with a tax liability of 33⅓ per cent of the $51,500,000 unrealized gain. The tax would have amounted to $17,167,000 and it would be payable by March 31, 1970. There have been significant declines in the market price of Home shares and most other shares in the past several months. These shares are currently trading at about $18.00. It would be utterly impossible for Cygnus to raise the funds necessary to pay this tax. It would have no alternative but to sell its entire block of Home shares to the highest bidder who would undoubtedly be a foreign buyer.
>
> It is worthwhile to carry this situation further as it will demonstrate the futility of the proposal. The forced sale of these holdings in 1970 at $18.00 would result in a loss approximately equivalent to the unrealized gain that was taxed in 1969. This loss could be carried back to the previous year and would entitle Cygnus to recover the $17,167,000 tax paid.
>
> As a result of this sequence of events, Cygnus would have lost control of a Canadian enterprise at a sacrifice price, foreign ownership of a Canadian industry would have increased and nothing would have been gained by the fiscus.

While foreign take-overs have been a problem in Canada in the past, these proposals would broaden the dimensions of this problem for the future.

Gains non réalisés

La proposition d'imposer les gains non réalisés manque de réalisme, est discriminatoire et ne se justifie pas économiquement. Elle est en conflit direct avec l'importante nécessité au Canada d'accroître l'appartenance à des Canadiens de l'industrie canadienne. On peut démontrer l'effet nuisible de cette proposition sur les Sociétés canadiennes en examinant comment elle s'applique à Cygnus.

Si cette proposition avait été en vigueur en avril 1969, la cinquième année de l'existence de Cygnus, les conséquences en auraient été extrêmement sérieuses.

> Supposons que la journée d'évaluation se soit produite en août 1964 lorsque les actions de Home se négociaient à $18.00. Il existerait un gain non réalisé de $51.50 le 30 avril 1969, puisque ces actions se négociaient à $69.50 (ces actions se sont négociées ultérieurement à $78.00). Du fait que la Société Cygnus détient 1,000,000 d'actions de la Société Home, elle aurait fait face à un impôt exigible de 33⅓ p. 100 de ses $51,500,000 de gains non réalisés. Le montant de cet impôt se serait élevé à $17,167,000 et il aurait été payable le 31 mars 1970. Les cotes des actions de la Société Home et la plupart des autres actions ont subi un recul important au cours des derniers mois. Ces actions se négocient actuellement à environ $20.00. Cygnus se serait trouvé dans l'impossibilité absolue de réunir les fonds nécessaires au paiement de cet impôt. Elle n'aurait pas eu d'autre choix que de vendre toute sa part d'actions de la Société Home au soumissionnaire le plus élevé, qui aurait été sans aucun doute un acheteur étranger. Cela vaut la peine d'étudier davantage cette situation, car elle démontre la futilité de la proposition. Une vente de ses avoirs en 1970 à $20.00 entraînerait une perte approximativement égale aux gains non réalisés imposés en 1969. On pourrait reporter cette perte à l'année précédente, ce qui donnerait à Cygnus le droit de récupérer entièrement les $17,000,000 d'impôts versés.
>
> Par suite de ces circonstances, les Canadiens auraient perdu le contrôle d'une entreprise canadienne à un prix dérisoire, les étrangers posséderaient une plus grande part de l'industrie canadienne et le fisc n'y aurait rien gagné.

Si les achats d'entreprises canadiennes par des étrangers ont constitué un problème au Canada, les propositions de réforme fiscales l'accentuent!

3. Recommendations

Cygnus recommends that consideration be given to the following:

(i) That the proposed system of creditable tax be rejected. The present tax treatment of intercorporate dividends should be continued and the dividend tax credit presently given to Canadian shareholders should be increased from 20 per cent to 25 per cent. In addition, depletion allowance for Canadian shareholders of resource companies should be continued.

(ii) If it is felt necessary to introduce a tax on capital gains, such a tax should not exceed 25 per cent and these rates should apply to all capital gains. Furthermore, this tax should apply to gains computed on the greater of cost or market on valuation day.

(iii) That to compensate for the unusually high risks experienced in the resource industries and to effectively encourage Canadians to invest in those industries, preferential tax treatment be given to gains realized on securities of Canadian resource companies.

(iv) That the proposed tax on unrealized gains be rejected in its entirety.

3. Recommandations

La Société Cygnus recommande qu'on prenne en considération ce qui suit:

(i) Rejet du système proposé de l'avoir fiscal. Il faudrait maintenir le traitement fiscal actuel des dividendes intersociétés et porter de 20 à 25 p. 100 ls dégrèvements pour dividendes accordés actuellement aux actionnaires canadiens. Il faudrait de plus maintenir la déduction pour épuisement accordée aux actionnaires.

(ii) Si l'on juge nécessaire d'établir un impôt sur les gains de capital, cet impôt ne devrait pas dépasser 25 p. 100 et devrait s'appliquer à tous les gains de capital. De plus, cet impôt ne devrait s'appliquer qu'aux gains calculés sur la base du plus grand montant: coût ou valeur marchande le jour de l'évaluation.

(iii) Accorder un traitement fiscal préférentiel aux gains réalisés sur les valeurs de Sociétés canadiennes d'exploitation de ressources naturelles de manière à compenser les risques exceptionnellement élevés auxquels font face les industries d'exploitation de ressources naturelles et pour encourager de façon efficace les Canadiens à investir dans ces industries.

(iv) Rejet total de la proposition d'imposition des gains non réalisés.

APPENDIX A-5

INDEPENDENT PETROLEUM ASSOCIATION OF CANADA

The Independent Petroleum Association of Canada (IPAC) is a Trade Association, representing the Canadian oil and gas industry. It was incorporated under the Dominion Companies Act in 1961. It has as members 176 companies of which 131 are Canadian independent oil and gas exploration and production companies. The balance are classified as Associate Members or companies which primarily service the Canadian oil and gas industry.

IPAC represents firms which in total are responsible for over 50 per cent of all exploratory wells drilled annually in Canada. These firms derive the bulk of their revenue from reserves located in Canada and therefore must stress maximization of Canadian production.

The objectives of the Association relate generally to the establishment and maintenance of an environment under which Canadian independent oil firms can conduct their affairs in the most efficient manner possible.

This Association expressed its views on taxation in a "Submission to the Royal Commission on Taxation" in 1967, and provided a brief at that time which contained considerable detailed information on this industry. The Association welcomes the opportunity of expressing its views on the Proposals for Tax Reform as outlined in the White Paper of November 7, 1969, as we are extremely concerned with the impact these proposals could have on our industry and the Canadian economy.

SUMMARY

The Brief which follows will deal largely with the effects of the White Paper proposals as they affect the petroleum industry.

The Association endorses a number of the general views expressed in the White Paper.

APPENDICE A-5

ASSOCIATION PÉTROLIÈRE INDÉPENDANTE DU CANADA

L'Association Pétrolière Indépendante du Canada (APIC) est une association représentant l'industrie canadienne de pétrole et de gaz. Elle a été enregistrée en 1961 sous l'Acte des Compagnies du Dominion. Ses membres sont au nombre de 176, dont 131 sont des compagnies canadiennes indépendantes engagées dans l'exploration et la production de pétrole et de gaz. Les autres membres entrent dans les catégories de Membres Associés ou compagnies principalement de services pour l'industrie canadienne de pétrole et de gaz.

APIC représente des sociétés qui sont au total responsables pour plus de 50 p. 100 de tous les puits d'exploration forés chaque année au Canada. La majeure partie des revenus de ces sociétés provient de réserves situées au Canada, et par conséquent elles doivent porter tous leurs efforts sur leur production canadienne.

Les objectifs de l'Association consistent principalement en l'établissement et le maintien de conditions selon lesquelles des compagnies canadiennes pétrolières indépendantes peuvent exercer leur activité de la manière la plus efficace possible.

Notre Association a exprimé ses opinions sur la fiscalité dans une «Soumission à la Commission Royale de Taxation» en 1967, et a alors remis un document contenant de nombreux renseignements détaillés sur notre industrie. L'Association ne veut pas manquer l'occasion d'exprimer ses opinions sur les propositions de réforme fiscale présentées dans le Livre blanc du 7 novembre 1969, car elle est extrêmement inquiète des conséquences que ces propositions pourraient avoir sur notre industrie et l'économie canadienne.

SOMMAIRE

Le document qui est présenté ici traite principalement des répercussions des propositions du Livre blanc sur l'industrie pétrolière.

L'Association approuve certaines opinions exprimées dans le Livre blanc. Nous compre-

We agree that the tax burden should be distributed fairly; that tax policy should interfere as little as possible with incentives to work and invest; and should encourage steady economic growth and continuing prosperity.

The Association also recognizes the need for increased exemptions for lower income groups; new deductions to benefit employees and working mothers; and changes that will stimulate Canadian ownership.

The Association will offer comments which we believe will be helpful.

Our Brief is comprised of the following sections:

Summary
A. The oil and gas industry
B. Proposed tax rules for the petroleum industry
C. Proposed tax rules for petroleum industry shareholders
D. Proposed tax rules for individuals

Appendix A.

A. The Oil and Gas Industry

As so aptly expressed in the White Paper, we believe our industry is an "economic venture that involves exceptional risks, also promises exceptional rewards, in employing Canadians, in pushing back frontiers, in spurring trade and technology". The impact of the oil and gas industry in Canada has been profound, particularly in the following terms:

1. Moving back Canadian frontiers and bringing Canada's massive mineral resources within economic reach.

2. As an important contributor to Canadian export trade with resultant benefits to balance of payments.

3. In the establishment of a strong and viable regional economy in the West.

4. As directly and indirectly supporting over 1,000,000 people.

5. In the creation of a high demand for products manufactured in Eastern Canada.

Further, we believe that the industry is capable of a much larger job in the future, given proper incentives. We estimate that

nons que le fardeau des impôts doive être réparti de façon égale; que la politique de taxation doive freiner aussi peu que possible les efforts de travail et d'investissements; et doive encourager un progrès économique régulier et une prospérité constante.

L'Association reconnaît également la nécessité d'augmenter les exemptions pour les groupes de faible revenu; d'accorder de nouvelles déductions aux employés et mères travaillant; et d'instituer des stimulants pour une participation canadienne plus importante dans les sociétés du pays. L'Association offre ici des suggestions qui, nous l'espérons, seront utiles.

Notre étude comprend les chapitres suivants:

SOMMAIRE
A. L'INDUSTRIE DU PÉTROLE ET DU GAZ
B. RÈGLES FISCALES PROPOSÉES POUR L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE
C. RÈGLES FISCALES PROPOSÉES POUR LES ACTIONNAIRES DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE
D. RÈGLES FISCALES PROPOSÉES POUR LES PERSONNES INDIVIDUELLES
ANNEXE A

A. L'industrie du pétrole et du gaz

Comme il est dit si justement dans le Livre blanc, nous pensons que notre industrie est une «aventure économique qui comprend des risques exceptionnels, offre aussi des récompenses exceptionnelles, en employant des Canadiens, en reculant nos frontières, en stimulant l'économie et l'amélioration des techniques». Les bienfaits de l'industrie du pétrole et du gaz au Canada ont été notables, principalement sur les points suivants:

1. Elle est largement responsable d'avoir reculé les frontières canadiennes, et de rendre ainsi exploitables les immenses ressources minières du Canada.

2. Elle contribue très largement au Commerce Extérieur canadien, et améliore la balance des paiements.

3. Elle a permis l'établissement d'une économie régionale, forte et viable, dans l'Ouest.

4. Elle fait vivre, directement et indirectement, plus de 800,000 personnes.

5. Elle crée une forte demande pour les produits fabriqués dans l'Est du Canada.

De plus, nous croyons que l'industrie peut faire beaucoup plus dans l'avenir, si les encouragements nécessaires lui sont accordés.

Canada has discovered approximately 11 per cent of its oil potential and 9 per cent of its gas potential. Demand for Canadian oil and gas should double over the next ten years. The industry can reasonably expect to increase its exports from $727 million to $2,500 million by 1980. However, to do this job requires vast sums of capital. It is estimated that the industry in Canada will need in the order of $25 to $30 billion during the next decade compared to $14 billion from 1947 to 1970. These needs will come at a time when there will be a worldwide shortage of capital. The Canadian petroleum industry has earned a rate of return on total capital in the period 1962-1968 from 6.3 per cent to 8.8 per cent compared to the Canadian manufacturing industry's rate of return of 8.2 per cent to 11.1 per cent. It can readily be seen that if the oil industry is to attract the capital required to do the job it is capable of doing, this industry must have adequate incentives.

B. Proposed Tax Rules for The Petroleum Industry

Percentage Depletion—Operator and Non-Operator

One of the most important incentives for the industry is depletion. The White Paper proposal would offer less incentives than those currently available. This proposal would retroactively decrease the value of all existing oil and gas properties by changing the rules after heavy investments have been made. Insofar as future exploration is concerned, the depletion earned under the proposal is insufficient to encourage widespread exploration.

The 25 per cent depletion for land-owners and overriding royalties would be terminated under the White Paper proposals.

We would recommend the addition of land costs to "eligible expenditures" and $1 of depletion earned for every $2 of "eligible expenditures" incurred. In addition, we suggest that taxpayers be permitted to elect annually to calculate depletion under either one of the two following methods:

Either: 1. Depletion of 15 per cent calculated on gross production income after royalties but before any other deductions not to exceed 50 per cent of "net production income".

Or: 2. "Earned depletion" not to exceed 50 per cent of production income after deduction of royalties, operating costs and exploration and development expenditures.

Nous estimons que le Canada a seulement découvert environ 11 p. 100 de son potentiel pétrolier et 9 p. 100 de son potentiel de gaz. La demande de pétrole et de gaz canadiens devrait doubler dans les dix prochaines années. L'industrie peut espérer, raisonnablement, augmenter ses exportations de $727 millions à $2,500 millions en 1980. Cependant, pour celà, d'énormes capitaux sont nécessaires. Des prévisions montrent que l'industrie au Canada aura besoin de $25 à 30 milliards pendant la prochaine décade, au lieu de $14 millards de 1947 à 1970. Ces besoins seront nécessaires à un moment où il y aura un manque mondial de capitaux. L'industrie pétrolière canadienne a acquis un taux de rentabilité sur le capital investi pendant la période 1962-1968 de 6.3 p. 100 à 8.8 p. 100, alors que le taux réalisé par l'industrie canadienne de manufacture était de 8.2 p. 100 à 11.1 p. 100. On peut ainsi aisément voir que si l'industrie pétrolière veut obtenir les capitaux nécessaires, elle doit avoir l'assistance voulue.

B. Règles fiscales proposées pour l'industrie pétrolière

Pourcentage pour épuisement— Opérateurs et Non-opérateurs

Un des plus importants avantages pour l'industrie est la déduction pour épuisement. La proposition du Livre blanc offrirait moins d'avantages que ceux actuellement disponibles. Cette proposition diminuerait rétroactivement la valeur de toutes les propriétés de pétrole et de gaz en modifiant les règles lorsque de très importants investissements ont été effectués. En ce qui concerne l'exploration future, la déduction pour épuisement accordée selon cette proposition est insuffisante pour encourager une exploration importante.

La déduction de 25 p. 100 pour les propriétaires de terrains et les redevances serait supprimée selon les propositions du Livre blanc.

Nous recommandons l'addition des coûts de terrains aux «frais admissibles», et $1 de déduction pour épuisement, pour chaque $2 de «frais admissibles» effectués. De plus, nous suggérons qu'il soit accordé chaque année aux contribuables de calculer la déduction pour épuisement selon l'une des deux méthodes suivantes, au choix:

Soit: 1. Déduction de 15 p. 100 calculée sur le revenu brut de production après redevances mais avant toute autre déduction, tout en ne dépassant pas 50 p. 100 du «revenu net de production».

Ou: 2. «Déduction pour épuisement gagnée» ne dépassant pas 50 p. 100 du revenu de production après déduction des redevances, frais d'opérations, d'exploration et de développement.

We suggest that income from present royalties be allowed the 25 per cent depletion, and income from royalties acquired after implementation be treated as income from mineral rights generally.

Our proposals will encourage exploration and mitigate the retroactive aspect in respect to prior investments.

Exploration and Development Expenditures

The White Paper has proposed that all taxpayers be given incentive to participate directly in oil and gas exploration. The White Paper's proposal is that taxpayers who fail to meet the principal business test be entitled to deduct exploration and development expenditures to the greater of their total income from mineral production or 20 per cent of the declining balance of such costs. While the intention of this proposal is excellent, it does not adequately reflect the risks of the business and, hence, will have extremely limited application as it could take over 10 years to amortize exploration costs.

We recommend the principal "business test" be eliminated, thereby placing Canadian taxpayers in a competitive position with U.S. taxpayers in oil and gas activities and opening up an important source of financing to our industry.

Exploration Outside Canada

The Carter Commission, as contrasted to current tax rules or those proposed by the White Paper, recommended that costs of exploring outside Canada be deductible. U.S. taxpayers are generally permitted the same deductions for oil and gas operations, whether domestic or foreign. As a consequence, U.S. foreign oil and gas operations generate $1.7 billion, or 30 per cent, of U.S. oil company revenues. In the period 1965-1966, the petroleum industry made a net contribution of $870 million to the U.S. balance of payments. We would recommend treating exploration and development expenditures outside Canada the same as those incurred in Canada.

Nous suggérons que le revenu des redevances actuelles bénéficie d'une déduction pour épuisement de 25 p. 100, et que le revenu des redevances acquises après application des nouvelles règles soit considéré comme revenu provenant de droits miniers en général.

Nos propositions encourageront l'exploration et modèreront l'effet rétroactif sur les investissements antérieurs.

Dépenses d'exploration et de développement

Le Livre blanc propose d'encourager tous les contribuables à participer directement à l'exploration du pétrole et du gaz. La proposition du Papier blanc indique que les contribuables qui échappent au critère de leur totale activité dans l'industrie pétrolière seront autorisés à déduire les frais d'exploration et de développement jusqu'au chiffre le plus important de leur revenu total de production minière ou des 20 p. 100 du solde net de ces frais. Bien que l'intention de cette proposition soit excellente, elle ne reflète pas de façon adéquate les risques de l'industrie, et par conséquent aura une application extrêmement limitée car plus de dix ans pourraient être nécessaires dans certains cas pour amortir les frais d'exploration.

Nous recommandons que le critère de la totale activité dans l'industrie pétrolière soit supprimé, ce qui permettrait aux contribuables canadiens d'être compétitifs vis-à-vis des contribuables américains en ce qui concerne les industries de pétrole et de gaz, et ouvrirait une source importante de financement à notre industrie.

Exploration en dehors du Canada

La Commission Carter, contrairement aux règles fiscales actuelles ou à celles proposées par le Livre blanc, recommandait que les frais d'exploration en dehors du Canada soient déductibles. Les contribuables américains bénéficient généralement des mêmes déductions pour leurs opérations pétrolières qu'elles aient été effectuées à l'intérieur ou à l'extérieur des États-Unis. En conséquence, les opérations américaines de pétrole et de gaz à l'étranger représentent $1.7 milliard, ou 30 p. 100 des revenus des compagnies pétrolières américaines. Pendant la période 1965-1966, l'industrie pétrolière a apporté une contribution nette de $870 millions à la balance des paiements des États-Unis. Nous recommandons le même traitement des dépenses d'exploration et de développement, qu'elles soient effectuées au Canada ou en dehors du Canada.

Miscellaneous Business Expenses

We agree that there may have been some cases of abuse in the matter of business and entertainment expenses.

> We regard the White Paper proposals as related to miscellaneous business expenses as unrealistic and believe that current regulations, if applied, are adequate.

C. Proposed Tax Rules for Petroleum Industry Shareholders

Taxation of Capital Gains—Realized and Unrealized

In view of the substantial funds required and the high risk nature of the petroleum industry, our ability to raise capital must at all times be a fundamental consideration. We view with concern any proposal which makes it more difficult to raise capital for our industry.

Since the principal attraction of Canadian independent oil and gas equities is the prospect of capital gains, we are concerned that the capital gains tax as proposed, with maximum rates from 42 per cent to 84 per cent during the 5-year transition period and, thereafter, with rates up to 50 per cent for closely-held corporations, would discourage Canadians from investing in high risk securities and would place all but the very wealthy Canadians, even after the transition period, at a disadvantage with U.S. investors in purchasing Canadian oil and gas equities.

> We recommend all types of capital gains should be taxed at the same rates and suggest a gradual implementation starting with a maximum rate of 5 per cent tax on gains net of capital losses, increasing over 5 years and producing rates somewhat lower than those in the U.S.; in any event not exceeding a maximum rate of 25 per cent in the fifth year.

The proposal to tax unrealized capital gains on shares of widely-held Canadian public corporations every five years, if enacted, will make equity investments less attractive. It is beset by a myriad of practical problems for which no solution is evident, will break up Canadian control blocks, and will be regarded by the world financial community as a tax on capital. The effect will be to impair the ability of Canadian industry in general, and our industry in particular, to raise the large amounts of capital required from Canadian and foreign sources over the next decade.

Dépenses professionnelles diverses

Nous savons qu'il y a eu peut-être quelques abus relatifs aux dépenses professionnelles et de réception.

> Nous considérons que les propositions du Livre blanc concernant les dépenses professionnelles diverses ne sont pas réalistes, et sommes convaincus que les règles fiscales actuelles, lorsqu'elles sont appliquées correctement, sont adéquates.

C. Règles fiscales proposées pour les actionnaires de l'industrie pétrolière

Impôt sur les gains en capital—Réalisés et non réalisés.

Étant donné l'importance des fonds nécessaires et les risques élevés de l'industrie pétrolière, nos moyens d'obtenir des capitaux méritent une attention constante. Nous considérons avec inquiétude toute modification qui rend plus difficile l'obtention de capitaux pour notre industrie.

Le principal attrait des valeurs indépendantes canadiennes de pétrole et de gaz étant la perspective de gains en capital, nous craignons que l'impôt sur les gains en capital tel qu'il est proposé, à des taux maximum de 42 p. 100 à 84 p. 100 pendant la période de transition de cinq ans et, ensuite, à des taux s'élevant à 50 p. 100 pour des corporations privées, décourage les Canadiens d'investir dans des valeurs à risque élevé et les place tous, à l'exception des très fortunés, dans une position désavantageuse même après la période de transition par rapport aux investisseurs américains acquérant des propriétés canadiennes de pétrole et de gaz.

> Nous recommandons que tous les gains en capital soient imposés aux mêmes taux et nous suggérons une mise en application progressive, commençant par une taxe de 5 p. 100 sur les gains en capital diminués des pertes en capital, augmentant sur une période de cinq ans et restant à des taux légèrement plus bas que ceux des États-Unis, ne dépassant pas de toute manière un taux maximum de 25 p. 100 à la cinquième année.

La proposition d'imposer les gains en capital non réalisés sur des actions de sociétés publiques canadiennes tous les cinq ans, si elle est appliquée, rendra les investissements en actions moins attrayants. Elle soulève de nombreux problèmes pratiques qui paraissent difficiles à résoudre, détruira des contrôles canadiens, et sera considérée par les financiers comme un impôt sur le capital. Le résultat sera d'amoindrir les possibilités de l'industrie canadienne en général, et notre industrie en particulier, dans l'obtention au Canada et à l'étranger, des importants capi-

It is our view that the proposed tax on unrealized gains be rejected.

Taxation of Dividends

The White Paper would remove the shareholders' depletion allowance and the dividend tax credit, both of which encourage Canadians to invest in Canadian petroleum securities. In their place, integration of corporate and shareholder tax would be substituted which would create a serious investor bias against resource development. The very incentives offered to stimulate expenditures by a company, i.e., immediate deduction of exploration and development expenditures and depletion allowances, would postpone corporate tax and, thereby, adversely effect the shareholders' net dividend income. Such a proposal decreases the attractiveness of Canadian petroleum securities to Canadians.

Secondly, the creditable tax system imposes a net tax up to 33⅓ per cent on inter-company dividends, where the paying company's exploration write-offs and depletion credits result in a postponement of taxes. Such dividends are currently untaxed. In the oil industry, subsidiaries are a common form of operation and to merge them into one entity is often impractical or undesirable.

We would recommend that consolidated tax returns be allowed.

Thirdly, the integration concept and the limit of 2½ years on creditable tax eligibility would tend to force the payment of cash or stock dividends. Such stock dividends would create unwieldy capitalizations and would have undesirable effects on the market for such securities.

In view of the above considerations:

We would recommend that the creditable tax proposal be rejected and the dividend tax credit and depletion allowances for resource stocks and tax exemption of inter-company dividends be continued.

D. Proposed Tax Rules for Individuals

Deemed Realizations, Options and Pension Plans

Inasmuch as our industry had need of numbers of highly qualified personnel, the proposaux nécessaires dans les dix prochaines années.

Nous estimons que cette proposition sur les gains en capital non réalisés devrait être rejetée.

Impôt sur les dividendes

Le Livre blanc supprimerait aux actionnaires la déduction pour épuisement et le crédit d'impôt sur le dividende, deux avantages qui encouragent les Canadiens à investir dans des valeurs pétrolières canadiennes. Ils seraient remplacés par un impôt combiné sur les sociétés et le revenu des actionnaires, ce qui créerait un grave encouragement à investir dans des industries non pétrolières ou minières. Les moyens offerts pour stimuler les dépenses d'une société, c'est-à-dire la déduction immédiate des dépenses d'exploration et de développement et la déduction pour équipement, retarderaient le paiement des impôts sur les sociétés et par conséquent auraient un effet défavorable sur le revenu net de dividende des actionnaires. Une telle proposition diminue l'attrait des valeurs pétrolières canadiennes pour les Canadiens.

En outre, le système de crédit d'impôt institue un impôt net allant jusqu'à 33⅓ p. cent sur les dividendes de compagnies affiliées, où la déduction des frais d'amortissements et crédit d'épuisement de la société ont pour résultat de retarder le paiement des impôts. De tels dividendes ne sont pas taxés actuellement. Dans l'industrie pétrolière, il est d'usage courant d'opérer par l'intermédiaire de filiales, et il est souvent peu pratique et peu désirable de les fusionner en une seule société.

Nous recommandons l'acceptation de l'impôt sur revenus consolidés.

Enfin, le concept d'intégration et la limite de deux ans et demi pour obtenir le crédit d'impôt auraient tendance à obliger le paiement de dividendes en espèces ou en actions. De tels dividendes alourdiraient les capitalisations et auraient des effets défavorables sur le marché de telles valeurs.

Compte tenu des observations ci-dessus, nous recommandons le rejet de la proposition de crédit d'impôt et le maintien du crédit d'impôt sur le dividende, des déductions pour épuisement pour les actions pétrolières et minières, et de l'exemption d'impôt sur les dividendes de compagnies affiliées.

D. Règles fiscales proposées pour les personnes individuelles Plus-values non réalisées, Options et Retraites

Notre industrie ayant besoin de personnel hautement qualifié, les propositions sur les

als on deemed realization, pension plans and options are of serious concern.

Transfers of personnel to and from Canada are beneficial to this industry, and the country generally. A tax on deemed realization would discourage such movement and, therefore, we suggest it be deleted.

Stock options have proved to be extremely effective in attracting and motivating innovators. For this reason: We suggest stock options, whether in widely or closely-held corporations, be subject to our suggested capital gains treatment.

The proposal that pensions be subject to a withholding tax at rates presumably to be determined by the Minister, depending upon the recipient's circumstances, should be rejected.

Personal Incentives

The Association believes that the combination of high income tax rates and high rates of capital gains taxation proposed by the White Paper will have an adverse effect on immigration to Canada, will reduce the personal initiative of Canadians, and will results in some emigration from Canada.

A. The Oil and Gas Industry

Natural Resource Taxation Philosophy

Inherent in Canadian Tax Philosophy, as it applies to the Canadian mineral industry, is the recognition of benefits which accrue to the national interest in establishing a strong Mineral Resource Base. Canadian mineral tax policy has reflected in the past the unique risk factor which is characteristic of Canada's mineral resource industries. The extent to which this policy has been successful is well defined in two submissions filed with the Federal Government on the occasion of the Royal Commission on Taxation.

Canada's Mineral Resource Base can be defined as this nation's stock of mineral resources located in the subsurface which, when exposed and distributed, can contribute directly to the welfare of the country. In terms of the oil industry, it is the reserves of oil and gas which are located and subsequently defined through the efforts of the exploration and producing segment of the industry.

To-date Canada's present and potential oil and gas resource base can be described as follows:

plus-values non réalisées, plans de retraite et les options, sont sérieusement inquiétantes.

Les transferts de personnel vers le Canada et à l'étranger sont bénéfiques à cette industrie et au pays en général. Une taxe sur les plus-values non réalisées découragerait de tels transferts, et par conséquent nous en suggérons la suppression.

Les options sur actions ont prouvé leur efficacité en attirant et stimulant le personnel. Pour cette raison, nous suggérons que les options sur actions, dans les sociétés fermées ou publiques, soient soumises aux règles sur les gains en capital que nous avons mentionnées.

La proposition concernant les retraites, qui devraient être soumises à la retenue à la source, à des taux sans doute déterminés par le Ministre, variable selon les cas individuels, devrait être rejetée.

Encouragement aux personnes

L'Association estime que l'effet combiné des taux élévés des impôts sur le revenu et sur les gains en capital proposés par le Livre Blanc aura un effet défavorable sur l'immigration au Canada, réduira les initiatives personnelles des Canadiens et entraînera une certaine émigration hors du Canada.

A. L'industrie du pétrole et du gaz. Concept de l'imposition des ressources naturelles

On reconnaît, dans le concept des Impôts Canadiens, tel qu'appliqué à l'industrie minière canadienne, le bénéfice pour l'intérêt national résultant de l'établissement d'importantes ressources minières. La politique canadienne des impôts miniers a reflété dans le passé ce facteur unique de risque caractérisant les industries minières canadiennes. L'étendue du succès de cette politique a été bien définie dans deux rapports soumis au Gouvernement Fédéral au moment de la Commission Royale sur la Taxation.

La base des ressources minières du Canada peut être définie par l'ensemble des ressources minières situées dans son sous-sol, et qui, lorsque mises à jour et distribuées, peuvent contribuer directement à la richesse du pays. En ce qui concerne l'industrie pétrolière, il s'agit des réserves de pétrole et de gaz qui sont découvertes et définies par les efforts des branches spécialisées en exploration et production de l'industrie.

A ce jour, la base des ressources actuelles et potentielles du Canada peuvent être décrites comme suit:

Present Oil and Gas Resource Base

Total Reserves of Oil and Gas Discovered to End of 1969

Crude Oil ..... 14,681 billion barrels
Natural Gas Liquids 2.473 billion barrels
Natural Gas (Marketable) ... 70.048 trillion cubic feet

Potential Oil and Gas Resource Base

This Association believes conservative estimates of potential hydrocarbon reserves in the sedimentary basins in Canada, including offshore areas and the Arctic Islands, to be as follows:

Crude Oil* ..... 121 billion barrels
Natural Gas ..... 725 trillion cubic feet

* Does not include and hydrocarbon reserves associated with Alberta's Athabasca Tar Sands or other heavy oil reserves.

Based upon the above estimates, approximately 11 per cent of the oil resource potential and approximately 9 per cent of the gas resource potential has been discovered.

Justification for Increasing Resource Base

The national interest will be served in the future if Canada's Mineral Resource Base is encouraged to expand through such means as tax incentives.

There is every indication that exports of both oil and gas to U.S. markets will expand in the foreseable future.

Ressources actuelles de pétrole et gaz

Total des réserves de pétrole et de gaz découvertes à fin 1969

Pétrole brut ..... 14,681 milliards barils
Gaz liquides ..... 2,473 milliards barils
Gaz naturel (commerciable) .. 70,048 billions de pi. cu.

Ressources potentielles de pétrole et de gaz

Notre Association évalue de façon conservative les réserves d'hydrocarbures dans les bassins sédimentaires du Canada, y compris les zones en mer et les Îles Arctiques, comme suit:

Pétrole brut* ....121 milliards barils
Gaz naturel ....725 billions de pieds cubes

* Ne comprend aucune réserve d'hydrocarbures provenant des Sables Bitumineux d'Athabasca en Alberta ou d'autres réserves de pétrole lourd.

Selon les évaluations ci-dessus, environ 11 p. 100 du potentiel de ressource de pétrole et environ 9 p. 100 du potentiel de ressource de gaz ont été découverts.

Justification pour augmenter les ressources naturelles

L'intérêt national sera bénéficiaire dans l'avenir si les ressources minières du Canada sont encouragées à se développer par des moyens tels que des avantages fiscaux.

Tout porte à croire que les exportations de pétrole, et de gaz, vers les marchés américains augmenteront dans un proche avenir.

PROJECTED U.S. DEMAND FOR CRUDE OIL AND PETROLEUM PRODUCTS

	Thousands of Barrels Daily				
	1969	1970	1973	1978	1983
Forecast U.S. Demand for Crude & Products	14,000	14,500	16,000	18,600	21,500
Forecast U.S. Production of Crude Oil and Natural Gas Liquids*	10,900	11,200	12,400	14,200	15,800
Deficiency	3,100	3,300	3,600	4,400	5,700

* This table is predicated on crude oil production in the south 48 States peaking in 1973 at approximately 10.3 million barrels daily—and new production from the North Slope of Alaska reaching U.S. refineries commencing in 1973 at the rate of 300,000 barrels daily; 1978 at 2,200,000 barrels daily; and 1983 at 3,300,000 barrels daily.

PRÉVISIONS DES DEMANDES DES ÉTATS-UNIS EN PÉTROLE BRUT ET AUTRES PRODUITS PÉTROLIERS

	Milliers de barils/Jour				
	1969	1970	1973	1978	1983
Prévision des besoins des É.-U. en brut et dérivés	14,000	14,500	16,000	18,600	21,500
Prévision de production des É.-U. en pétrole brut et gaz liquides*	10,900	11,200	12,400	14,200	15,800
Déficit	3,100	3,300	3,600	4,400	5,700

*Ce tableau est établi sur la base d'une production dans les 48 États du Sud culminant en 1973 à environ 10.3 millions de barils-jour—et d'une nouvelle production du Talus Arctique d'Alaska atteignant les raffineries américaines en 1973 à un taux de 300,000 barils-jour; 1978 à 2,200,000 barils-jour; et 1983 à 3,300,000 barils-jour.

It is quite clear that the U.S., even with the new supply from Alaska, will be forced to depend to an increasing degree on foreign supplies. Recent developments on the subject of the U.S. import policy clearly indicate a continued preference in favour of Canadian oil supplies over all other oil producing nations in the world—on the grounds that Canada offers the most secure and stable source.

Thus, growth in demand for Canadian oil can be described as follows:

DEMAND FOR CANADIAN OIL* 1969–1983

	Thousands of Barrels Daily				
	1969	1970	1973	1978	1983
Domestic Demand	719	788	895	1,098	1,340
Exports to U.S.	593	665	841	1,350	2,100
Total Demand	1,312	1,453	1,736	2,448	3,440

*Includes LPG production.

Il est tout à fait évident que les États-Unis, même avec les nouvelles ressources de l'Alaska, devront dépendre d'un taux croissant des importations. Des faits récents relatifs à la politique américaine d'importation indiquent nettement une préférence en faveur des approvisionnements pétroliers en provenance du Canada, plutôt que de tout autre pays producteur de pétrole dans le monde—le Canada représentant la source la plus sûre et la plus stable.

En conséquence, l'accroissement de la demande en pétrole canadien peut être définie comme suit:

DEMANDE DE PÉTROLE CANADIEN* 1969–1983

	Milliers de barils/jour				
	1969	1970	1973	1978	1983
Besoins intérieurs	719	788	895	1,098	1,340
Exportations vers les É.-U.	593	665	841	1,350	2,100
Besoins totaux	1,312	1,453	1,736	2,448	3,440

*Y compris la production de gaz liquides.

The Association calculates that natural gas sales will increase over the period 1969 and 1980 as follows:

FORECAST SALES OF CANADIAN NATURAL GAS 1969–1980

(billions of cubic feet—14.73 p.s.i. at 60°F

	Domestic Sales*	Export Sales*	Total Sales
1969	826	670	1,496
1970	892	744	1,636
1971	963	826	1,789
1972	1,040	917	1,957
1973	1,123	1,018	2,141
1974	1,213	1,130	2,343
1975	1,310	1,254	2,564
1976	1,415	1,392	2,807
1977	1,528	1,545	3,073
1978	1,650	1,715	3,365
1979	1,782	1,904	3,686
1980	1,925	2,113	4,038

*Excluded in this Table is gas consumed as pipeline fuel and normal losses.

L'Association prévoit que les ventes de gaz naturel augmenteront pendant la période 1969 à 1980, comme suit:

PRÉVISIONS DE VENTE DE GAZ NATUREL CANADIEN 1969–1980

(milliards de pieds cubes—14.73 p.s.i. à 60 F)

	Ventes domestiques*	Exportations	Ventes Totales
1969	826	670	1,496
1970	892	744	1,636
1971	963	826	1,789
1972	1,040	917	1,957
1973	1,123	1,018	2,141
1974	1,213	1,130	2,343
1975	1,310	1,254	2,564
1976	1,415	1,392	2,807
1977	1,528	1,545	3,073
1978	1,650	1,715	3,365
1979	1,782	1,904	3,686
1980	1,925	2,113	4,038

*Les estimations ci-dessus ne tiennent pas compte du gaz utilisé comme fuel de gazoduc et les pertes normales.

Canada enjoys the unique opportunity of having large potential reserves of oil and gas and a growing market demand for such products. If this nation is to realize its potential, it is essential that the oil and gas resource base be expanded by increasing rates of annual reserve additions.

The oil and gas producing industry can reasonably be expected to make the following contribution to the Canadian economy by 1980.

(a) Value of Production*—Crude Oil, Natural Gas and By-Products

1960	$ 492,360,000
1968	1,338,404,000
1980	3,300,000,000

*Represents value at point of production.

(b) Value of Exports*—Crude Oil, Natural Gas and By-Products

	Export Value
1960	$ 125,000,000
1968	727,000,000
1980	2,500,000,000

*Represents value at border crossing point.

Future Capital Requirements

The Canadian oil and gas industry is one of the most capital intensive industries in the nation. During the period 1960-1969, expenditures by this industry, exclusive of transmission lines, refineries and marketing facilities amounted to $9.0 billion. During the ten year period 1970-1979, it is expected that expenditures will more than double. This increase is not only the result of the greater exploration effort required to find as much oil and gas in 10 years as has been found in over 22 years if rising demands are to be satisfied, but is also attributed to higher exploration and development costs as the industry moves northward into areas where towns, roads and airports must be built and where in the Arctic and sub-Arctic regions the temperatures and working conditions materially reduce efficiency.

Le Canada bénéficie de la situation unique d'avoir des réserves potentielles énormes de pétrole et de gaz, et d'une demande croissante du marché pour de tels produits. Si cette nation veut réaliser son potentiel, il est indispensable que les ressources de pétrole et de gaz soient développées en augmentant le taux de développement annuel des réserves.

On peut raisonnablement espérer que l'industrie de production du pétrole et du gaz apportera la contribution ci-après à l'économie canadienne d'ici 1980:

a) Valeur de la production*—Pétrole brut, gaz naturel et dérivés

1960	$ 492,360,000
1968	1,338,404,000
1980	3,300,000,000

*Représente la valeur au point de départ de la production.

b) Valeur des exportations*—Pétrole brut, gaz naturel et dérivés

	Valeur exportation
1960	125,000,000
1968	727,000,000
1980	2,500,000,000

*Représente la valeur au passage de la frontière canadienne.

Capitaux nécessaires dans l'avenir

L'industrie canadienne du pétrole et du gaz est une des plus exigeantes en capital du pays. De 1960 à 1969, les dépenses de cette industrie en dehors des lignes de distribution, des raffineries et des installations commerciales, se sont élevées à 9.0 milliards $. Pendant la période de dix ans, 1970-1979, on estime que ces dépenses vont plus que doubler. Cet accroissement est non seulement le résultat de l'effort d'exploration plus intense nécessaire pour trouver autant de pétrole et de gaz en dix ans qu'il a été découvert en plus de 22 ans si l'on veut satisfaire les demandes croissantes, mais est aussi attribué à des frais d'exploration et de développement plus élevés au fur et à mesure où l'industrie se déplace vers le Nord, dans des régions où les villes, routes et aéroports doivent être construits et où, dans les régions arctiques, les températures et conditions de travail réduisent considérablement le rendement.

CASH OUTLAY FOR THE EXPLORATION AND PRODUCING OPERATIONS OF THE CANADIAN OIL AND GAS INDUSTRY

	1960–1969 (Actual)	1970–1979 (Estimated)
	(Millions of Dollars)	
Exploration and Development Expenditures	$4,837	$12,000
Equipment and Installation Cost	727	1,400
Natural Gas Plants	808	2,000
Royalties	1,147	3,400
Operating Costs	936	1,800
Other	506	1,300
	$8,961	$21,900

In addition, $6–$8 billion could be required for oil and gas pipelines.

On the premise that the returns on future capital requirements must be commensurate with alternative investment opportunities to which such capital can be dedicated, it may be useful to examine the rate of return on invested capital in the Canadian oil and gas industry. In the tables which follow, rates of return, as determined from a recent study prepared by Foster Economic Consultants of Calgary, Toronto and Washington, "Prospective Demand for Canadian Crude Oil Under Alternative Industry and Canadian/United States Government Policies (1969-1983)," are shown. This study indicates the return on equity capital during the period 1962-1968 in the Canadian oil industry has varied from 6.6 per cent to 10.5 per cent, compared to a return on equity in the manufacturing industry in Canada of 8.9 per cent to 12.8 per cent and Moody's 125 industrials in the U.S. of 11.8 per cent to 14.7 per cent. The rate of return on total invested capital during the same period 1962 to 1968 in the Canadian oil industry has varied from 6.3 per cent to 8.8 per cent compared to the rate in the Canadian manufacturing industry of 8.2 per cent to 11.1 per cent and the rate of the U.S. oil industry's return of 7.8 per cent to 13.4 per cent.

The foregoing sections have briefly described the problems and possibilities that face the Canadian oil and gas industry. It can readily be seen that if the industry is given adequate incentives to attract the necessary capital, it will make a most significant contribution to the future growth of the Canadian economy.

DÉPENSES POUR LES OPÉRATIONS D'EXPLORATION ET DE PRODUCTION DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DU PÉTROLE ET DU GAZ

	1960–1969 (Réel)	1970–1979 (Estimé)
	(En millions de dollars)	
Frais d'exploration et de développement	4,837	12,000
Frais d'installation et de matériel	727	1,400
Usines de gaz naturel	808	2,000
Redevances	1,147	3,400
Frais d'opérations	936	1,800
Divers	506	1,300
	8,961	21,900

En supplément, 6 à 8 milliards $ pourraient être nécessaires pour pipe-lines.

Si l'on estime que le rendement des capitaux nécessaires dans l'avenir doit être proportionné aux autres possibilités d'investissements offerts à ces capitaux, il est sans doute utile de considérer le taux de rentabilité des capitaux investis dans l'industrie canadienne du pétrole et du gaz. Dans les tableaux ci-après, les taux de rentabilité indiqués ont été extraits d'une étude récente préparée par Foster Economic Consultants de Calgary, Toronto et Washington, «Prospective Demand for Canadian Crude Oil Under Alternative Industry and Canadian/United States Government Policies (1969-1983)». Cette étude montre que la rentabilité sur le capital pendant la période 1962-1968 dans l'industrie canadienne pétrolière a varié de 6.6 p. 100 à 10.5 p. 100, par comparaison avec une rentabilité dans l'industrie de manufacture au Canada de 8.9 p. 100 à 12.8 p. 100, et les 125 industriels de Moody's aux É.-U. de 11.8 p. 100 à 14.7 p. 100. Le taux de rentabilité du capital total investi pendant la même période de 1962 à 1968 dans l'industrie pétrolière canadienne a varié de 6.3 p. 100 à 8.8 p. 100 par comparaison au taux de l'industrie de manufacture canadienne de 8.2 p. 100 à 11.1 p. 100, et le taux de rentabilité de l'industrie pétrolière aux É.-U. de 7.8 p. 100 à 13.4 p. 100.

Les paragraphes précédents ont brièvement décrit les problèmes et possibilités auxquels l'industrie canadienne du pétrole et du gaz est exposée. On peut aisément voir que si des moyens adéquats pour attirer des capitaux sont donnés à l'industrie, elle contribuera pour une part substantielle à l'expansion de l'économie canadienne.

RATE OF RETURN ON COMMON STOCK EQUITY CAPITAL FOR GROUPS OF COMPANIES IN DIFFERENT INDUSTRIES

1962–1968

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1962–68 Average
				(per cent)				
Canadian Industries								
Integrated petroleum companies	6.7	6.7	7.3	7.7	8.4	8.5	9.1	7.8
Oil and gas producers	6.6	8.0	10.0	10.5	9.5	10.3	10.5	9.3
Mining companies	13.3	12.7	15.8	16.0	14.6	14.3	13.9	14.4
Pulp and paper companies	13.8	13.2	12.6	11.7	11.7	9.1	7.7	12.0
Manufacturers	10.8	11.5	12.8	12.0	11.2	8.9	10.5	11.1
Gas utilities	8.6	9.3	10.1	11.5	12.4	12.4	12.3	10.9
United States Industries								
Integrated petroleum companies	10.2	11.1	11.1	11.5	11.9	12.2	12.3	11.5
Oil and gas producers	12.6	13.5	13.0	11.1	12.1	13.5	13.5	12.8
Petroleum refiners	8.6	10.6	12.4	14.6	16.8	16.6	15.6	13.6
Moody's 125 Industrials	11.8	12.7	13.8	14.7	14.1	12.7	13.5	13.3

SOURCE: Foster Economic Consultants, Prospective Demand for Canadian Crude Oil Under Alternative Industry and Canadian-United States Government Policies 1969–1983, October 1969.

TAUX DE RENTABILITÉ DU CAPITAL ACTIONS POUR DES GROUPES DE COMPAGNIES D'INDUSTRIES DIVERSES

1962–1968

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1962-68
				(pour cent)				Moyenne
Industries Canadiennes								
Compagnies pétrolières intégrées	6.7	6.7	7.3	7.7	8.4	8.5	9.1	7.8
Producteurs de pétrole et de gaz	6.6	8.0	10.0	10.5	9.5	10.3	10.5	9.3
Compagnies minières	13.3	12.7	15.8	16.0	14.6	14.3	13.9	14.4
Compagnies de pâte à papier	13.8	13.2	12.6	11.7	11.7	9.1	7.7	12.0
Fabricants	10.8	11.5	12.8	12.0	11.2	8.9	10.5	11.1
Compagnies de gaz	8.6	9.3	10.1	11.5	12.4	12.4	12.3	10.9
Industries Américaines								
Compagnies pétrolières intégrées	10.2	11.1	11.1	11.5	11.9	12.2	12.3	11.5
Producteurs de pétrole et de gaz	12.6	13.5	13.0	11.1	12.1	13.5	13.5	12.8
Raffineurs de pétrole	8.6	10.6	12.4	14.6	16.8	16.6	15.6	13.6
125 industriels de Moody	11.8	12.7	13.8	14.7	14.1	12.7	13.5	13.3

SOURCE: Foster Economic Consultants, Prospective Demand for Canadian Crude Oil Under Alternative Industry and Canadian-United States Government Policies 1969–1983. Octobre 1969.

RATE OF RETURN ON TOTAL INVESTED CAPITAL
FOR GROUPS OF COMPANIES IN DIFFERENT INDUSTRIES

1962–1968

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1962–68 Average
				(per cent)				
Canadian Industries								
Integrated petroleum companies	6.3	6.4	6.9	7.4	7.9	8.1	8.7	7.4
Oil and gas producers	6.3	7.3	8.6	8.8	8.4	8.5	8.7	8.1
Mining companies	10.6	10.2	12.8	13.3	12.1	11.9	11.2	11.7
Pulp and paper companies	12.3	12.0	11.4	10.5	9.9	7.8	7.4	10.2
Manufacturers	9.5	10.1	11.1	10.5	10.0	8.2	9.7	9.9
United States Industries								
Integrated petroleum companies	9.4	10.1	10.1	10.6	10.9	10.9	11.0	10.4
Oil and gas producers	12.4	12.9	12.5	10.9	11.8	13.1	13.3	12.4
Petroleum refiners	7.8	9.1	10.3	11.9	13.4	12.8	12.2	11.1

SOURCE: Foster Economic Consultants, Prospective Demand for Canadian Crude Oil Under Alternative Industry and Canadian-United States Government Policies 1969–1983, October 1969.

TAUX DE RENTABILITÉ SUR LE CAPITAL TOTAL INVESTI POUR DES
GROUPES DE COMPAGNIES D'INDUSTRIES DIVERSES

1962–1968

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1962–68
				(pour cent)				Moyenne
Industries Canadiennes								
Compagnies pétrolières intégrées	6.3	6.4	6.9	7.4	7.9	8.1	8.7	7.4
Producteurs de pétrole et de gaz	6.3	7.3	8.6	8.8	8.4	8.5	8.7	8.1
Compagnies minières	10.6	10.2	12.8	13.3	12.1	11.9	11.2	11.7
Compagnies de pâte à papier	12.3	12.0	11.4	10.5	9.9	7.8	7.4	10.2
Fabricants	9.5	10.1	11.1	10.5	10.0	8.2	9.7	9.9
Industries Américaines								
Compagnies pétrolières intégrées	9.4	10.1	10.1	10.9	10.9	10.9	11.0	10.4
Producteurs de pétrole et de gaz	12.4	12.9	12.5	10.9	11.8	13.1	13.3	12.4
Raffineurs de pétrole	7.8	9.1	10.3	11.9	13.4	12.8	12.2	11.1

SOURCE: Foster Economic Consultants, Prospective Demand for Canadian Crude Oil Under Alternative Industry and Canadian-United States Government Policies 1969–1983, Octobre 1969.

B. Proposed Tax Rules for the Petroleum Industry

The White Paper, in its discussion of the proposed tax changes for the mining and the petroleum industry, noted that the exploration for and development of mines and oil and gas deposits involved more than the usual industrial risks and that the scale of

B. Règles fiscales proposées pour l'industrie pétrolière

Le Livre blanc, dans sa discussion des modifications fiscales proposées pour l'industrie pétrolière et minière, faisait remarquer que l'exploration et le développement de mines et gisements de pétrole et de gaz comprend des risques industriels supérieurs à la

these risks was quite uncertain. We submit that while the important factor of risk was noted, it was not properly reflected in the proposed changes in tax rules.

1. Exploration and Development Expenditures

The importance to the petroleum industry of the immediate deduction of exploration and development expenditures incurred in Canada and the carry forward rules relating to such expenditures has been recognized in the White Paper. It is also important to the industry, and to Canadians generally, that the same tax rules for such expenditures apply to taxpayers other than those engaged directly in our industry. Unfortunately, this would not be the case under the White Paper.

There would be restrictions for taxpayers whose principal business was not related to mining or petroleum. The restrictions would limit deductions for exploration and development expenditures incurred by those taxpayers to the greater of their total income from mineral production or 20 per cent of the declining balance of such costs. Such a limitation would materially reduce the intended incentive. Deductions for unsuccessful exploration would take over ten years to be amortized against taxable income. This would not be a sufficient incentive to encourage significant participation having in mind the risk factor involved. The proposed treatment of capital losses on shares of closely-held corporations would allow individuals to conduct their exploration activities in closely-held corporations and, thereby, deduct capital losses immediately rather than deduct exploration expenditures over a long period. The direct approach would be desirable and the use of closely-held corporations solely for tax reasons would be impractical and cumbersome for the taxpayers and inconsistent with the objectives of tax reform.

The Association, therefore, regrets that the principal business test would be continued under the White Paper. No such test should be made if we are to have a desirable degree of Canadian participation in the important search for oil and gas reserves in Canada. This restrictive tax rule would continue to placed Canadians at an unwarranted disadvantage with U.S. citizens, who are not subject to such rules, when investing in exploration in Canada. United States citizens invested over one hundred million dollars ($100,000,000)

moyenne et que l'étendue de ces risques est très incertaine. Nous devons reconnaître que si l'important facteur de risque était bien mentionné, il n'était pas reflété convenablement dans les modifications proposées des règles fiscales.

1. Dépenses d'exploration et de développement

L'importance pour l'industrie pétrolière de la déduction immédiate des dépenses d'exploration et de développement encourues au Canada et l'étalement de ces dépenses a bien été reconnu par le Livre blanc. Il est aussi important pour l'industrie, et pour les Canadiens en général, que les mêmes règles fiscales pour de telles dépenses soient appliquées à d'autres contribuables que ceux directement engagés dans notre industrie. Malheureusement, cela ne serait pas le cas selon le Livre blanc.

Il y aurait des restrictions pour les contribuables dont les activités principales ne sont pas liées aux mines ou au pétrole. Les restrictions limiteraient les déductions des dépenses d'exploration et de développement encourues par ces contribuables au plus important chiffre soit de leur revenu total de production minière soit 20 p. 100 du montant net de ces dépenses. Une telle limitation réduirait de façon substantielle l'avantage proposé. Les déductions pour exploration sans succès pourraient s'étendre sur plus de dix ans avant d'être amorties dans le revenu imposable. Cela ne serait pas un avantage suffisant pour encourager une importante participation compte tenu des risques entrepris. Le traitement proposé des pertes en capital sur des actions de compagnies fermées permettrait à des individus de conduire leurs activités d'exploration dans des compagnies fermées et, par conséquent, de déduire les pertes en capital immédiatement plutôt que déduire les dépenses d'exploration sur une longue période. L'approche directe serait avantageuse et l'usage des compagnies fermées uniquement pour des raisons fiscales serait peu aisée et gênante pour les contribuables, et incompatible avec les objectifs de la réforme fiscale.

L'Association, en conséquence, regrette la continuation de la pratique de la preuve des activités principales dans l'industrie pétrolière par le Livre blanc. Aucune preuve de cet ordre ne devrait être demandée si nous voulons une participation canadienne substantielle dans l'importante recherche des réserves de pétrole et de gaz au Canada. Cette règle fiscale restrictive continuerait à placer les Canadiens dans une situation défavorable injustifiée par rapport aux citoyens américains, qui ne sont pas soumis à de telles règles

directly in Canadian exploration programs in 1969. Such investments constitute an important source of capital.

The association recommends that the principal business test be eliminated.

By so doing, the industry would be provided with a further source of capital as individual Canadians would have the opportunity of participating in the petroleum industry on a more equal basis with their U.S. counterparts.

2. Percentage Depletion—Operators

The White Paper recognizes the need for incentives in the mining and petroleum industries because of the high degree of risk and the magnitude of the investment at risk. The incentive proposed is inadequate.

The Association historically has supported the principle of gross depletion in its submissions concerning tax reform and continues to do so. Gross depletion has proved to be extremely effective for the industry in other jurisdictions and has broad investor acceptance.

Depletion encourages continuing capital investment in resource development by making possible a return that is commensurate with the risks involved. Without an adequate return, capital will look elsewhere. The yardstick that is employed in making investment judgments takes into account both risk and tax incentives in one industry as opposed to another. Despite widespread belief to the contrary, the return on invested capital in the petroleum industry in Canada today is less than that of the manufacturing industry, as a group. The willingness of capital to continue investing in the petroleum industry is based on the long term prospects for at least a reasonable return. This willingness to continue will also depend to a large extent on the stability of tax rules relating to such investments.

The present depletion incentive represents for practical purposes a 33⅓ per cent tax rate on net production income. The White Paper would raise the tax rate on net production income to 50 per cent and provide special credits against such income based on exploratory expenditures.

The proposed White Paper depletion incentive, or so-called "earned depletion", would be related to certain exploration and develop-

lorsqu'ils investissent dans l'exploration au Canada. Les citoyens américains ont investi plus de cent millions dollars (100,000,000 $) directement dans des programmes d'exploration canadiens en 1969. De tels investissements constituent une source de capital importante.

L'Association recommande que la preuve des activités principales dans l'industrie pétrolière soit éliminée.

Une nouvelle source de capital serait ainsi donnée à l'industrie car des Canadiens auraient la possibilité de participer à l'industrie pétrolière sur des bases égales à celles de leurs collègues américains.

2. Pourcentage pour équisement—Opérateurs

Le Livre blanc reconnaît le besoin d'encourager les industries pétrolières et minières en raison du degré élevé de risque et de l'importance de l'investissement engagé. L'encouragement offert est inadéquat.

L'Association a depuis toujours supporté le principe de la déduction brute pour épuisement dans ses soumissions concernant la réforme fiscale et continue dans cette voie. La déduction brute s'est avérée extrêmement efficace pour l'industrie sous d'autres juridictions et a l'agrément général des investisseurs.

La déduction pour épuisement encourage les investissements en capital pour le développement des ressources en rendant possible une rentabilité qui est en proportion avec les risques encourus. Sans un rapport adéquat, les capitaux se dirigeront ailleurs. La mesure qui est utilisée pour juger de l'intérêt des investissements tient compte à la fois du risque et des avantages fiscaux dans une industrie par rapport à une autre. Malgré l'opinion générale contraire, la rentabilité du capital investi dans l'industrie pétrolière au Canada aujourd'hui est moindre que celle des industries de manufacture, en groupe. La volonté de continuer à investir dans l'industrie pétrolière est basée sur des perspectives à long terme escomptant au moins une rentabilité moyenne. Cette volonté de persévérer dépendra aussi considérablement de la stabilité des règles fiscales se rapportant à ces investissements.

L'avantage de la déduction pour épuisement actuelle est constitué pratiquement par un taux de taxation de 33 1/3 p. 100 sur le revenu net de production. Le Livre blanc élèverait le taux d'impôt sur le revenu net de production à 50 p. 100 et ouvrirait des crédits spéciaux applicables à de tels revenus basés sur des dépenses d'exploration.

La déduction proposée par le Livre blanc, appelée «déduction gagnée», concernerait certaines dépenses d'exploration et de développe-

ment expenditures. Depletion credits would be earned at the rate of $1 for each $3 of eligible exploration and development expenditures. "Earned depletion" credits could be claimed as a deduction from net production income up to a maximum of $\frac{1}{3}$ of such net production income after deduction of exploration and development expenditures. Any excess earned depletion would be carried forward until it could be used in this manner. This proposal would become effective after a five year transitional period. During such five year period "earned depletion" credits accrue and, to the extent not claimed against new production income, would accumulate. Depletion at $33\frac{1}{3}$ per cent of net would be used during the five year transitional period for existing production.

The White Paper proposal, by relating incentive to future expenditures, has retroactively changed the basis on which previous investments were made. Such investments were predicated on an ultimate tax rate of $33\frac{1}{3}$ per cent and would now be subject to a 50 per cent tax rate. It is apparent that such a change would immediately and adversely affect the value of all existing oil and gas properties in Canada and, further, it would seriously impair the image of the industry in Canada with regard to future investment plans.

The Association believes that to be most effective, the depletion incentive should be based on revenue since this rewards success in resource development and, thereby, acts as a stimulant to exploration activity. In addition, such a system of computing depletion clearly tends to encourage the best use of resources and manpower and would provide a considerable degree of flexibility in the timing of such investments. We do not believe that the "earned depletion" proposal would be nearly as effective by itself.

> We recommend that a more effective means of providing incentives for future exploration would be through an optional system that would permit taxpayers to elect annually to calculate depletion under either one of the two following methods:
>
> 1. Depletion of 15 per cent calculated on gross production income after royalties but before any other deductions but not to exceed 50 per cent of "net production income". Net production income is defined as gross income from mineral production after deduction of royalty payment.

ment. Des crédits de déduction pour épuisement seraient acquis aux taux de $1 pour chaque $3 de dépense d'exploration et de développement autorisée. Les crédits de «déduction gagnée» pourraient être déclarés comme déductions du revenu net de production, jusqu'à un maximum d'un tiers d'un tel revenu de production après déduction des dépenses d'exploration et de développement. Tout surplus de déduction gagnée serait reporté jusqu'à ce qu'il puisse être utilisé de cette manière. Cette proposition deviendrait effective après une période de transition de cinq ans. Pendant ces cinq ans les crédits de «déduction gagnée» augmentent et seraient accumulés, dans la limite de ce qui n'a pas été déclaré en déduction de nouveaux revenus de production. Une déduction pour épuisement au taux de $33\frac{1}{3}$ p. 100 du revenu net serait utilisée pendant la période de transition de cinq ans pour la production existante.

La proposition du Livre blanc, en accordant des encouragements aux dépenses futures, a changé rétroactivement la base sur laquelle les investissements antérieurs ont été effectués. De tels investissements étaient soumis à un taux imposable définitif de $33\frac{1}{3}$ p. 100 et seraient maintenant soumis à un taux imposable de 50 p. 100. Il est clair qu'une telle modification affecterait immédiatement et défavorablement la valeur de toutes les propriétés de pétrole et de gaz existant au Canada, et de plus, détériorerait sérieusement l'image de l'industrie au Canada pour ce qui est des nouveaux projets d'investissements.

L'Association estime que, pour être plus efficace, la déduction pour épuisement devrait être basée sur le revenu puisque celui-ci récompense le succès du développement des ressources, et, par conséquent, agit en qualité de stimulant dans l'activité d'exploration. De plus, un tel système de calcul de la déduction pour épuisement tend à encourager la meilleure utilisation des ressources et de la main-d'œuvre et offrirait une souplesse considérable dans le calendrier de ces investissements. Nous ne pensons pas que la «déduction gagnée» serait aussi efficace en elle-même.

> Nous recommandons que des moyens plus efficaces d'encouragement à l'exploration future soient offerts par l'intermédiaire d'un système à options qui permettraient aux contribuables de calculer chaque année la déduction pour épuisement selon l'une des deux méthodes suivantes:
>
> 1. Déduction pour épuisement de 15 p. 100 calculée sur le revenu brut de production après redevances mais avant autres déductions, tout en ne dépassant pas 50 p. 100 du revenu net de production. Le revenu net de production étant défini à partir du revenu brut de la pro-

ments, and direct operating costs, but before any deductions for exploration and development (Section 83A) expenditures.

2. "Earned depletion" not to exceed 50 per cent of production income after deduction of royalties, operating costs and exploration and development expenditures.

Our proposal would encourage continuing exploration and would mitigate the retroactive aspect mentioned above with respect to prior investments.

The Association proposes that "earned depletion" be computed in the following manner:

1. Depletion to be earned at the rate of $1 for each $2 of "exploration costs" incurred.

2. All exploration and development costs including land acquisition costs ("exploration costs") be included as eligible expenditures.

The Association believes that such an optional system would be consistent with the objectives of both government and industry. It would provide a realistic and necessary inducement for long term investment on a scale sufficient to assure continuing exploration and adequate development of Canada's oil and gas resources.

3. Percentage Depletion—Non-Operators

The present tax rules permit "non-operators" to deduct 25 per cent of their royalty income from mineral properties as a depletion allowance. In addition to the land-owners' royalty, gross overriding royalties are created in the normal course of business in the petroleum industry. The White Paper proposals would terminate this depletion allowance for both land-owners and overriding royalty holds immediately upon implementation.

The White Paper suggests that the current depletion allowance for acquired royalties is, in part, a recognition of the return of capital and further suggests that such recognition would no longer be necessary because of the proposed rules concerning the amortization of the cost of acquiring mineral rights. This proposal would alter, in a material sense, the basis upon which present royalty owners acquired their interest.

The Association submits that the proposal should be amended to distinguish between

duction minière après déduction des paiements des redevances, et des coûts directs d'opération, mais avant déduction des dépenses d'exploration et de développement (Section 83A).

2. «Déduction gagnée» ne dépassant pas 50 p. 100 du revenu de production après déduction des redevances, des coûts d'opération et des dépenses d'exploration et de développement.

Notre proposition encouragerait l'exploration et modérerait le désavantage rétroactif ci-dessus mentionné pour les investissements antérieurs.

L'Association propose que la «déduction gagnée» soit calculée de la manière suivante:

1. Déduction pour épuisement acquise au taux de $1 pour chaque $2 des «coûts d'exploration» encourus.

2. Tous les coûts d'exploration et de développement, y compris les coûts d'achats de terrains («coûts d'exploration») inclus dans les dépenses admissibles.

L'Association estime qu'un tel système qui laisse le choix au contribuable serait conforme aux buts recherchés à la fois par le Gouvernement et l'industrie. Il constituerait un encouragement réaliste et nécessaire pour les investissements à long terme à une échelle suffisante pour assurer la continuité de l'exploration et un développement adéquat des ressources de pétrole et de gaz du Canada.

3. Pourcentage pour épuisement—Non-Opérateurs

Les règles fiscales actuelles accordent aux «non-opérateurs» une déduction de 25 p. 100 du revenu des redevances sur leurs propriétés minières à titre d'allocation pour épuisement. En plus des redevances des propriétaires de terrains, des redevances brutes perçues se créent dans la procédure normale d'activité de l'industrie pétrolière. Les propositions du Livre blanc supprimeraient immédiatement cette allocation pour épuisement à la fois pour les propriétaires de terrains et les détenteurs de redevances brutes.

Le Livre blanc indique que l'allocation actuelle pour épuisement sur les redevances acquises est en partie une preuve de la rentabilité du capital et qu'une telle preuve n'est plus nécessaire après l'application des règles proposées sur l'amortissement du coût d'acquisition des droits miniers. Cette proposition changerait, de façon concrète, la base sur laquelle les propriétaires actuels de redevances ont acquis leurs intérêts dans le passé.

L'Association suggère que cette proposition soit modifiée afin de distinguer les redevances

royalties held before implementation and those acquired subsequent to implementation. Failure to make this important distinction for present royalty owners would be confiscatory.

> The Association recommends that the income from royalty interests acquired after implementation should be treated in the same manner as income from mineral rights generally and income from present royalties should continue to be taxed under the present rules provided they are not sold.

4. Exploration Outside Canada

Exploration and development expenditures incurred outside Canada are, for the most part, not deductible under present tax rules and would not be deductible under the White Paper proposals. The White Paper recognizes the need for Canadian industry to seek foreign sources of supply and to develop foreign markets and states that, as a basic policy, "The proposal are designed neither to provide an incentive to Canadians to invest abroad, nor to place a barrier in the way of their doing so." The proposed tax rules for the mining and petroleum industries would not permit deductions for exploration and development incurred outside Canada, and the change from percentage depletion to earned depletion places a further barrier in the way of exploration outside Canada.

The benefits of foreign exploration were significant factors in the growth of the U.S. petroleum industry. Foreign exploration is possible under U.S. tax rules and the dominant position of U.S. companies in the world petroleum industry is the result of such foresight. According to the Chase Manhattan Bank's 1968 Annual Financial Analysis of the major U.S. oil companies, earnings from foreign operations accounted for 30 per cent of the group's total net income of $5,739,000,000 in 1968. Crude oil production by this group of companies averaged 18.6 million barrels daily and accounted for 59 per cent of all the oil produced in the Free World with 12.3 million barrels daily being produced outside the United States. In addition, in 1965-66, the petroleum industry sent abroad an average of $885 million of funds from the United States; but against this, earnings on foreign investments over and above those reinvested abroad were some $1.8 billion, for a net Contribution to the U.S. balance of payments of $870 million. There is no question as to the

détenues avant application des nouvelles règles fiscales et celles acquises après. La non-observation de cette importante distinction pour les propriétaires de redevances actuelles reviendrait à une confiscation.

> L'Association recommande que le revenu des redevances acquises après application des nouvelles règles fiscales soit traité de la même manière que le revenu sur les droits miniers en général, et que le revenu des redevances actuelles continue à être taxé selon les règles en vigueur actuellement à condition qu'elles ne soient pas vendues.

4. Exploration en dehors du Canada

Les dépenses d'exploration et de développement encourues en dehors du Canada ne sont pas, pour la plupart, déductibles selon les règles fiscales actuelles et ne seraient également pas déductibles selon les propositions du Livre blanc. Le Livre blanc reconnaît le besoin pour l'industrie canadienne de rechercher des sources d'approvisionnement à l'étranger et de développer des marchés à l'extérieur du pays. Il indique que, d'une manière générale, «Les propositions ne sont destinées ni à offrir un encouragement aux Canadiens à investir à l'étranger, ni à en empêcher ceux qui le désirent». Les règles fiscales proposées pour les industries minières et pétrolières ne permettraient pas de déductions pour les dépenses d'exploration et de développement encourues en dehors du Canada, et le changement du pourcentage de déduction pour une déduction gagnée met un autre obstacle à l'exploration en dehors du Canada.

Les avantages de l'exploration à l'étranger ont été des facteurs importants de l'expansion de l'industrie pétrolière des États-Unis. L'exploration à l'étranger est possible selon les règles fiscales des É.-U. et la position de premier ordre des compagnies américaines dans l'industrie pétrolière mondiale est le résultat d'une telle prévoyance. Selon l'analyse annuelle financière pour 1968 des principales compagnies pétrolières américaines, établie par la Chase Manhattan Bank, les bénéfices provenant des opérations à l'étranger représentaient 30 p. 100 du revenu net total du groupe égal à $5,739,000,000 en 1968. La production du pétrole brut par ce groupe de compagnies était en moyenne de 18.6 millions de barils/jour et représentait 59 p. 100 de tout le pétrole produit dans le monde libre, 12.3 millions de barils/jour étant produits en dehors des États-Unis. De plus, en 1965-1966, l'industrie pétrolière a exporté des États-Unis une moyenne de $885 millions de fonds—mais en contrepartie les bénéfices sur les investissements à l'étranger, en plus de ceux réinvestis également à l'étranger, était de $1.8

importance of the petroleum industry and its foreign investments to the United States economy.

The Royal Commission on taxation recommended that "costs of exploring outside Canada be deductible." We agree with this recommendation and submit that successful resource exploration anywhere in the world would bring substantial benefits to Canada in the form of additional foreign exchange, alternate sources of supply for crude deficient areas of Canada, markets for Canadian expertise in resource development and a strengthening of the Canadian independent petroleum industry in terms of the world wide petroleum industry.

> The Association, therefore, recommends that exploration and development expenditures incurred outside Canada be treated the same as those expenditures made in Canada.

5. Miscellaneous Business Expense

The White Paper proposes to disallow completely "entertainment and related expenses." We accept that there may have been cases of abuse in the name of business entertainment and we in no sense condone such practice. For intance, we do not believe private yachts and lodges and similar expenses can be justified as a deduction from taxable income. On the other hand, we do firmly believe that conventions, club memberships, etc., are necessary and legitimate business expenses and to regard such costs otherwise is to ignore the reality of business activity in Canada. In this industry, engineering, geological and geophysical developments occur worldwide and only through conventions and similar meetings can personnel in this industry stay abreast of important technical advances so that application can be made of these developments in their respective fields. The oil industry is an extremely complex and fast-moving business; constant contacts with all phases are required daily if a company is to remain competitive. Business lunches and dinners provide a neutral setting and are accepted practice at which daily developments are reviewed; contacts are made; negotiations are conducted; and various engineering and geological ideas are exchanged. All of these activities are a necessary part of business in our industry. Unquestionably, the same situation must be true in other industries.

milliard pour une *contribution* nette à la balance des paiements américaine de $870 millions. Il n'est pas possible de nier l'importance de l'industrie pétrolière et de ses investissements à l'étranger dans l'économie des États-Unis.

La Commission Royale sur la Taxation recommandait que «les frais de recherches en dehors du Canada soient déductibles». Nous approuvons cette recommandation et sommes certains qu'une réussite d'exploration où que ce soit dans le monde apporterait des avantages substantiels au Canada sous la forme de nouvelles devises, d'autres sources d'approvisionnements pour les régions du Canada déficitaires en brut, de débouchés pour les experts canadiens dans le développement des ressources, et un renforcement de l'industrie indépendante pétrolière canadienne vis-à-vis de l'industrie mondiale pétrolière.

> L'Association, par conséquent, recommande que les dépenses d'exploration et de développement encourues en dehors du Canada soient traitées de la même manière que celles engagées au Canada.

5. Dépenses professionnelles diverses

Le Livre blanc propose la suppression complète des dépenses de réception et dérivés. Nous savons qu'il a pu y avoir des abus commis sous le couvert de frais de réception professionnels et nous les condamnons entièrement. Par exemple, nous ne croyons pas que les yachts privés, les maisons de campagne et autres dépenses semblables peuvent être justifiées et déduites du revenu imposable. Cependant, nous sommes convaincus que les conférences, participations à des clubs, etc...sont des dépenses nécessaires et légitimes, et les considérer autrement est ignorer la réalité des activités professionnelles au Canada. Dans notre industrie, des développements techniques, géologiques et géophysiques surviennent à l'échelle mondiale et c'est seulement par l'intermédiaire de conventions et réunions similaires que le personnel de notre industrie peut rester au courant des importants progrès techniques et en préparer l'application dans ses diverses activités. L'industrie pétrolière est très complexe et change très rapidement. Des contacts permanents à tous les échelons doivent être pris chaque jour si une compagnie veut rester compétitive. Des déjeuners et dîners d'affaires offrent un terrain neutre et sont utilisés pour l'examen journalier des nouveaux développements; des contacts sont pris; des négociations sont engagées; et diverses idées techniques et géologiques sont échangées. Toutes ces activités sont une part nécessaire à l'activité de notre industrie. Sans aucun doute, la même situation doit être vraie dans d'autres industries.

The Association does not condone abuses of the present tax rules. However, it regards the White Paper proposals that would disallow all such expenses as unrealistic. It believes that adequate tax rules exist today and that the proposed rules would place an unnecessary administrative burden on both government and industry to ensure compliance.

C. Proposed Tax Rules for Petroleum Industry Shareholders

The White Paper proposals that relate to petroleum industry corporations and their shareholders would remove the encouragement presently given to Canadians who wish to invest in securities of Canadian petroleum corporations. The existing inducements that would be withdrawn under the new proposals are as follows:

1. 20 per cent Dividend Tax Credit
2. Shareholders' depletion allowance
3. Tax free capital gains
4. Tax exemption for inter-company dividends

They are important factors in respect to investments in Canadian resource corporations.

The White Paper proposes the following:

1. Integration of Corporate and Shareholder tax (creditable tax)
2. Discontinuance of shareholders' depletion
3. Tax on capital gains
4. Discontinuance of tax exemption on inter-company dividends

Our Association is seriously concerned with the disruptive effect on the securities of resource and capital intensive companies that could result from implementation of these changes.

Under the White Paper proposals there would be two classes of corporations, that is, widely-held and closely-held. Simply stated, widely-held corporations would be those Canadian public corporations whose securities are traded in qualified markets, and closely-held corporations would be all other Canadian corporations. The tax treatment of shareholders of widely-held corporations would differ from that accorded shareholders of closely-held corporations as follows:

L'Association condamne les abus commis sur les règles fiscales actuelles. Cependant elle considère les propositions du Livre blanc qui supprimeraient en totalité ces frais, comme non réalistes. Elle estime que des règles fiscales adéquates existent et que les règles proposées ajouteraient une charge administrative inutile à la fois au Gouvernement et à l'industrie pour en assurer l'application.

C. Règles fiscales proposées pour les actionnaires de l'industrie pétrolière

Les propositions du Livre blanc concernant l'industrie pétrolière et leurs actionnaires feraient disparaître les avantages actuellement accordés aux Canadiens qui désirent investir en valeurs de corporations canadiennes pétrolières. Les avantages actuels qui seraient supprimés selon les nouvelles propositions sont les suivants:

1. 20 p. 100 de crédit d'impôt sur le dividende
2. Allocation de déduction pour épuisement pour les actionnaires
3. Gains en capital non taxés
4. Exemption d'impôt sur dividendes de compagnies affiliées.

Ce sont d'importants facteurs qui interviennent dans la décision d'investir dans des sociétés canadiennes de ressources naturelles.

Le Livre blanc propose:

1. Intégration des impôts sur les sociétés et sur les actionnaires
2. Suppression de la déduction pour épuisement pour les actionnaires
3. Impôt sur gains en capital
4. Suppression de l'exemption d'impôt sur les dividendes de compagnies affiliées.

Notre Association craint fortement l'effet désastreux que l'application de ces nouvelles règles pourrait avoir sur les valeurs pétrolières et minières, et sur les sociétés nécessitant un gros capital.

Selon les propositions du Livre blanc, il y aurait deux catégories de corporations: publiques et fermées. En résumé, les corporations publiques seraient constituées par les sociétés canadiennes publiques dont les valeurs sont échangées sur des marchés qualifiés, et les corporations fermées seraient toutes les autres sociétés canadiennes. Le traitement fiscal des actionnaires des compagnies publiques différerait de celui accordé aux actionnaires des sociétés fermées comme suit:

	Individual Shareholder in	
	Widely-Held Corporation	Closely-Held Corporation
Gross-up for corporate tax	50%	100%
Amount of capital gains on sale of shares subject to tax	50%	100%
Amount of unrealized gains subject to tax on quinquennial basis	50%	Nil

	Actionnaire individuel en	
	Compagnies publiques	Compagnies fermées
Valeur ajoutée pour calcul des impôts sur les sociétés	50%	100%
Montant imposable des gains en capital sur la vente d'actions	50%	100%
Montant imposable des gains non réalisés sur une base quinquennale	50%	Nul

Corporate shareholders would be subject to a special tax rate of 33⅓ per cent on dividends from, and on realized or unrealized gains on shares of widely-held corporations.

The White Paper has proposed these two classes of corporations in order to segregate them into groups that compete directly with each other. We submit that such a grouping is totally invalid for corporations engaged in the petroleum industry. Under the proposed rules, subsidiaries of some of the world's largest companies operating in the Canadian petroleum industry would be classified as closely-held even though they are operating in direct competition with many smaller widely-held companies in this industry. (This is one illustration of the tendence of many of the White Paper proposals to over-simplify the existing economic facts in advancing certain of its proposals). The proposed tax treatment for dividends and capital gains is discussed under the following headings:

1. Taxation of Capital Gains—Realized
2. Taxation of Capital Gains—Unrealized
3. Taxation of Dividends

1. Taxation of Capital Gains—Realized

As previously noted, the capital requirements of the Canadian oil and gas industry during the 1970's have been estimated in the order of $25-$30 billion. A significant portion of this sum will take the form of new corporate financing and new exploration participations, particularly in the case of members of this Association whose oil and gas income has not yet reached levels sufficient to

Les actionnaires seraient soumis à un taux fiscal spécial de 33⅓ p. 100 sur les dividendes et sur les gains réalisés ou non réalisés des actions de ces sociétés.

Le Livre blanc a proposé ces deux catégories de sociétés afin de les diviser en groupes qui se concurrencent directement. Nous sommes d'avis qu'une telle répartition est absolument sans valeur pour des sociétés engagées dans l'industrie pétrolière. Selon les règles proposées, les filiales de quelques-unes des plus importantes compagnies mondiales opérant dans l'industrie pétrolière canadienne seraient classées dans la catégorie «fermée», bien qu'elles exercent leurs activités en concurrence directe avec de nombreuses compagnies publiques de moindre importance dans cette industrie—(ceci illustre la tendance de nombreuses propositions du Livre blanc de trop simplifier les faits économiques existants). Le traitement proposé des impôts sur les dividendes et les gains en capital est étudié dans les trois chapitres suivants:

1. Impôt sur les gains en capital—Réalisés
2. Impôt sur les gains en capital—Non réalisés
3. Impôt sur les dividendes.

1. Impôt sur les gains en capital—Réalisés

Comme nous l'avons déjà indiqué, les besoins en capitaux de l'industrie canadienne du pétrole et du gaz, pour les dix prochaines années, ont été estimés à 25-30 milliards $ environ. Une part substantielle de ce montant proviendra de nouveaux financements et de nouvelles participations à l'exploration, notamment dans le cas des membres de notre Association dont les revenus provenant du

support current programs much less the higher level of exploration activity required in the future. Our industry has been unable to raise a majority of its equity and debt capital from Canadian sources in the past even with the existing depletion allowances, dividend and depletion credits, which are more favourable than the White Paper proposals, and the absence of capital gains taxation. Any impairment in our ability to attract capital from Canadian and foreign sources would be detrimental to the economy.

The proposal to tax one-half the capital gains derived from the sale of shares of widely-held Canadian public corporations at regular income rates would result in Canadian taxpayers paying substantially higher taxes on capital gains than would be the case for U.S. investors in Canadian securities during the transition period, due principally to the difference between the marginal tax rates of the two countries. This disadvantage would continue after the transition period as Canadian taxpayers, particularly those in the middle income group, would still pay substantially higher taxes on capital gains than their U.S. counterparts, with the exception of very wealthy Canadians. We invite attention to the schedules attached as Appendix A prepared by Price Waterhouse and Co., Calgary, which illustrates the comparative position of Canadian taxpayers at various levels of income and capital gains with U.S. taxpayers in similar circumstances. The first example compares a Canadian taxpayer with a U.S. taxpayer both enjoying a salary of $10,000 and capital gains of $5,000 in the shares of widely-held public corporations. Under the proposals of the White Paper, the Canadian would pay capital gains tax at a 17.6 per cent rate, while the U.S. taxpayer, having held the securities longer than six months, would pay a capital gains tax at a 10.4 per cent rate in 1970 reducing to 8.1 per cent by 1974. Thus, with full implementation of the White Paper, such a Canadian taxpayer would be paying capital gains tax at more than twice the rate of his U.S. counterpart.

The disparity in the tax treatment between the two countries in respect to capital gains derived from the sale of shares of closely-held companies, or from direct investments, is even more pronounced. The White Paper proposes that capital gains on foreign direct investments and foreign investment in the

pétrole et du gaz n'ont pas encore atteint des niveaux suffisants pour supporter le coût des programmes en cours, et d'autant moins des activités d'exploration plus onéreuses dans l'avenir. Notre industrie n'a pas pu obtenir la majorité de ses besoins financiers au Canada dans le passé malgré l'existence des déductions pour épuisement, crédits de dividendes et d'épuisement, qui sont plus avantageux que les propositions du Livre Blanc, et l'absence d'impôt sur les gains en capital. L'économie du Canada serait sensiblement affectée si l'on affaiblissait encore nos moyens d'attirer des capitaux canadiens et étrangers.

La proposition d'imposer à 50 p. 100 les gains en capital provenant de la vente d'actions de sociétés canadiennes publiques aux taux de revenu ordinaire aurait pour résultat une imposition sur les gains en capital beaucoup plus élevée pour les contribuables canadiens que pour les investisseurs des E.U. en valeurs canadiennes pendant la période de transition principalement en raison des différences entre les taux des tranches d'impôt des deux pays. Cette différence persisterait après la période de transition car les contribuables canadiens, notamment ceux de la classe de revenus moyens, paieraient encore des impôts beaucoup plus élevés sur les gains en capital que leurs homologues américains, à l'exception des Canadiens très fortunés. Nous attirons l'attention sur les tableaux joints en Annexe A préparés par Price, Waterhouse and Co., Calgary, qui montrent en les comparant les situations des contribuables canadiens à divers niveaux de revenus et de gains en capital et des contribuables américains dans les mêmes circonstances. Le premier exemple compare un contribuable canadien à un contribuable américain, tous deux recevant un salaire de $10,000 et des gains en capital de $5,000 provenant d'actions de sociétés publiques. Selon les propositions du Livre Blanc, le Canadien paierait un impôt sur les gains en capital de 17.6 p. 100, tandis que le contribuable américain ayant détenu les valeurs en question depuis plus de six mois paierait un impôt sur les gains en capital de 10.4 p. 100 en 1970 qui diminuerait jusqu'à devenir 8.1 p. 100 en 1974. C'est ainsi que si l'on applique entièrement les propositions du Livre Blanc, un contribuable canadien dans le cas ci-dessus paierait un impôt sur les gains en capital de plus du double de celui payé par son homologue américain.

La différence dans le traitement des impôts entre les deux pays pour les gains en capital provenant de la vente d'actions de compagnies fermées, ou d'investissements directs, est encore plus importante. Le Livre Blanc propose que les gains en capital sur les investissements étrangers directs et les investisse-

shares of closely-held companies be taxed at Canadian ordinary income rates. This would create a strong disincentive for U.S. investment in Canada if tax treaties are revised. If tax treaties cannot be revised in this respect, Canadian investors could find themselves at an even greater disadvantage in respect to U.S. investors who hold shares of closely-held Canadian companies.

The principal attraction of Canadian independent oil and gas company equities is the prospect of capital gains. The imposition of a capital gains tax in Canada at rates substantially higher than those effective for most U.S. citizens will place Canadians at a disadvantage in making investments in Canadian oil and gas equities. There are a number of cogent arguments which may be advanced for preferential rates of tax on capital gains, rather than those rates proposed in the White Paper, among them the encouragement of investment vis-a-vis consumption, the furtherance of domestic ownership of industry, and the growth of the conomy, but perhaps the most important to the Canadian situation is the recognition of the risk factors involved in equity investments in Canada. The risk factors to be considered in making equity investments in a natural resource country such as Canada, many of whose frontiers are only now opening up for economic development, are of a different order of magnitude than the risk factors which investors must consider when they invest in the equities of companies in the more mature economies. Therefore, a lower rate of tax on capital gains should pertain in Canada than in more mature economies.

We are further concerned that the proposals of the White Paper involve a five-year transition period in respect to marginal tax rates. During the first year of the transition period, the maximum capital gains tax rate in Canada will vary from 42 per cent to 84 per cent compared with a maximum rate in the United States slightly higher than 29½ per cent. The higher rates of capital gains taxation at the beginning of the transition period will act as a deterrent to new investment and could result in some lock-in problems with reduced liquidity in Canadian security markets.

ments étrangers dans des actions de compagnies privées soient soumis aux taux canadiens s'appliquant aux revenus ordinaires. Ceci affecterait sérieusement les investissements américains au Canada, si les accords concernant les impôts étaient modifiés à cet effet. Si les accords ne peuvent pas être modifiés dans ce sens, les investisseurs canadiens pourraient se trouver eux-mêmes dans une situation encore plus défavorable par rapport aux investisseurs américains qui détiennent des actions de compagnies fermées canadiennes.

Le principal attrait des valeurs canadiennes indépendantes de l'industrie du pétrole et du gaz est la perspective de gains en capital. L'imposition des gains en capital au Canada à des taux nettement plus élevés que ceux en vigueur pour la plupart des citoyens américains placera les Canadiens dans une situation défavorable pour investir dans ces valeurs. Il y a évidemment de nombreux arguments incontestables qui peuvent appuyer la demande de taux préférentiels pour l'impôt sur les gains en capital plutôt que les taux proposés dans le Livre Blanc parmi eux l'encouragement à l'investissement plutôt qu'à la consommation, l'encouragement à la canadianisation dans l'industrie, et l'expansion de l'économie, mais le plus important peut-être dans la situation du Canada est la reconnaissance des facteurs de risques encourus dans les investissements en valeurs canadiennes. Les facteurs de risques à considérer lorsque l'on investit dans un pays de ressources naturelles tel que le Canada, dont de nombreuses régions sont seulement maintenant en train de s'ouvrir au développement économique, sont d'une autre dimension que ceux considérés par les investisseurs lorsqu'ils investissent dans des valeurs de sociétés travaillant dans des économies plus classiques. En conséquence, il devrait être appliqué au Canada un taux moins élevé que celui appliqué dans les pays à économie bien mûrie pour l'impôt sur les gains en capital.

En outre, nous n'approuvons pas que les propositions du Livre Blanc comprennent une période de transition de cinq ans pour les diverses tranches d'impôt. Pendant la première année de la période de transition, le taux d'impôt maximum sur les gains en capital devrait varier de 42 p. 100 à 84 p. 100, par comparaison avec un taux maximum aux É.-U. légèrement au-dessus de 29½ p. 100. Les taux plus élevés d'impôts sur les gains en capital au début de la période de transition freineront les investissements nouveaux et pourraient créer de graves problèmes avec les liquidités restreintes des marchés boursiers canadiens.

The proposal to tax all forms of capital gains other than gains on the sale of shares of widely-held Canadian public corporations at regular income rates has serious consequences for our industry, for the growth of small businesses in Canada, and the Canadian economy in general. There are a number of privately-held companies in oil and gas exploration and in service activities supporting the oil and gas industry. These companies, in contrast to the highly theoretical assumptions of the White Paper, compete primarily with publicly-held companies and not to any extent with individual proprietorships. Many of these companies have growing requirements for new financing but may not be sufficiently seasoned to offer their securities to the public marketplace. Quite frequently, a private placement with a single institutional or large private investor is the preferred method of obtaining funds. From the investor's viewpoint the rewards of such a relatively high risk investment lie in the propect of potential capital gains. The White Paper's assumption that the investor in private companies need not be concerned whether the investment rewards come in the form of dividends carrying full tax credit for corporate taxes paid or in the form of capital gains does not relate to the investment realities of our industry. The reason should be obvious, namely, that in growth-type companies investment values are determined more on potential than on book values, earnings, and dividends. The investment philosophy pertaining to fixed-income bearing obligations cannot be applied to risk-type growth equities without prejudice to the latter type of investment and to the growth of the economy.

The Association, therefore, is seriously concerned about the future ability of its members to attract capital under the White Paper proposal for the taxation of capital gains. It believes, for an economy which has never had a capital gain tax, that the proposed tax on capital gains should be phased into the tax structure gradually rather than beginning with extremely high rates and gradually reducing them, and that capital gain tax rates should certainly be less than rates in the more mature U.S. economy.

La proposition d'imposer toutes formes de gains en capital autres que les gains sur la vente d'actions de sociétés publiques canadiennes aux taux de l'impôt sur le revenu ordinaire a des conséquences sérieuses pour notre industrie, pour l'expansion des petits établissements canadiens, et l'économie canadienne en général. Il y a de nombreuses compagnies privées engagées dans l'industrie du pétrole et du gaz et dans des activités auxiliaires à celle-ci. Ces compagnies, contrairement aux opinions purement théoriques du Livre Blanc sont principalement en concurrence avec des sociétés publiques et non avec des propriétaires individuels. La plupart de ces compagnies ont des besoins croissants de financement mais cependant ne sont peut-être pas dans une situation suffisamment favorable pour offrir leurs valeurs sur le marché. La méthode la plus fréquemment utilisée pour obtenir des capitaux est celle d'un placement privé auprès d'une seule institution financière ou d'un important investisseur privé. Du point de vue de l'investisseur, la récompense d'un investissement comportant de tels risques réside dans la perspective de gains en capital. La supposition du Livre blanc prétendant que peu importe pour l'investisseur dans les compagnies privées que la rentabilité de l'investissement se présente sous la forme de dividendes comportant un crédit d'impôt total pour les impôts payés sur les sociétés ou sous la forme de gains en capital, ne correspond pas aux réalités de l'investissement dans notre industrie. La raison en est évidente: dans des compagnies en progrès, les valeurs d'investissements sont davantage déterminées par rapport au potentiel de celles-ci que sur la valeur nette, les bénéfices et dividendes. La politique d'investissement relative aux obligations à revenu fixe ne peut pas s'appliquer aux valeurs à potentiel de croissance mais pourvues de risques, sans qu'elle soit préjudiciable à ces dernières et à l'expansion de l'économie.

L'Association est donc très inquiète des conséquences que pourraient avoir les propositions du Livre blanc relatives à l'impôt sur les gains en capital, sur les possibilités futures de ses membres d'attirer des capitaux. Elle estime que, pour une économie qui n'a jamais connu d'impôt sur les gains en capital, cet impôt devrait être institué graduellement au lieu de commencer avec des taux extrêmement élevés, devant être ensuite réduits par étapes. En tout état de cause, les taux d'impôt sur les gains en capital devraient être inférieurs à ceux pratiqués dans l'économie plus avancée des É.-U.

Therefore, we recommend the following as an alternative to the White Paper proposals:

1. All types of realized capital gains should be subject to the same rates of tax.

2. Implementation of a tax on realized capital gains net of capital losses should begin at a maximum rate of 5 per cent and increased over a five year period to produce rates somewhat lower than those in effect in the United States, not to exceed a maximum of 25 per cent.

3. Gains or losses realized after implementation should be computed on greater of cost or market value on valuation day.

4. If our proposal is adopted, all realized capital losses should only be deducted from realized capital gains with a five year carry forward provision.

2. Taxation of Capital Gains—Unrealized

The Association does not agree with the proposal to tax unrealized gains on shares of widely-held corporations. The proposed tax would be levied every five years on unrealized gains on investments held by Canadians and by non-residents holding at least 25 per cent of the shares of a widely-held corporation. This periodic taxation of unrealized gains would make equities in the resource industries, which are subject to extremely wide market fluctuations, far less attractive to Canadian investors. The partial sale for tax purposes of Canadian control blocks could completely change such control. The substantial capital required, combined with the disadvantage of Canadian ownership, could place control in foreign hands.

We believe the proposal, if adopted, would be regarded by all world financial communities as a tax on capital and would raise serious doubts whether Canada would be a desirable place for investment. Further, we regard the proposal as being beset with so many practical difficulties, among them tax selling pressures, marketing problems, regulatory problems, particularly with interlisted securities, and insider trading problems, that it is virtually unworkable.

En conséquence, nous recommandons les mesures suivantes en remplacement des propositions du Livre blanc:

1. Tous les gains en capital réalisés devraient être soumis aux mêmes taux.

2. La mise en application d'un impôt sur les gains en capital réalisés, diminués des pertes en capital, devrait débuter à un taux maximum de 5 p. 100 et augmenter sur une période de cinq ans, en restant à des taux légèrement plus bas que ceux des États-Unis et ne dépassant pas un taux maximum de 25 p. 100.

3. Les gains ou pertes réalisés après la mise en application des nouvelles taxes devraient être calculés sur le chiffre le plus élevé de la valeur du prix de revient ou du prix du marché, le jour de leur évaluation.

4. Si notre proposition est adoptée, toutes les pertes en capital réalisées ne devraient être déduites que des gains en capital réalisés, avec faculté de report pendant cinq ans.

2. Impôt sur les gains en Capital—Non réalisés

L'Association n'approuve pas la proposition d'imposer les gains non réalisés sur des actions de sociétés publiques. La taxe proposée serait exigible tous les cinq ans sur les gains non réalisés sur des investissemements détenus par des Canadiens et par des non-résidents possédant au moins 25 p. 100 des actions d'une société publique. Cette imposition périodique des gains non réalisés rendrait les valeurs des industries pétrolières et minières, déjà soumises à des fluctuations de marché extrêmement variables, beaucoup moins attrayantes aux investisseurs canadiens. Les ventes partielles d'importants groupes majoritaires canadiens, en raison de ces impôts, pourraient modifier complètement de tels contrôles. L'importance des capitaux nécessaires, conjointement à la situation défavorable dans laquelle se trouveraient les propriétaires canadiens, pourraient placer le contrôle de ces sociétés dans des mains étrangères.

Nous sommes convaincus que cette proposition, si elle est adoptée, serait considérée par les milieux financiers du monde entier comme un impôt sur le capital et ferait naître des doutes sérieux quant à l'opportunité d'investissements au Canada. De plus, nous pensons que cette proposition engendre de telles difficultés pratiques, parmi lesquelles les pressions à la vente pour raisons fiscales, les problèmes de négociation des titres, les problèmes de règlement, notamment avec les valeurs cotées sur plusieurs marchés boursiers, et les

Most tax jurisdictions have recognized the value of long term investment and encourage such investment. The White Paper proposal would be a discriminatory tax on Canadians and would discourage, rather than encourage, long term investment by Canadians. It conflicts with the objective of most Canadians, that is, to strengthen, not weaken, Canadian ownership of business activity in Canada. It would discourage closely-held corporations from offering public participation. Moreover, it would penalize those that have already done so. Many foreign-owned operations in Canada responded to inducements offered to them in the form of reduced withholding taxes and invited Canadian participation. The proposed tax would penalize them for conforming to past government policy. Those that did not take the desired steps for Canadian participation in their Canadian operations would be exempt from the proposed tax on unrealized gains and would undoubtedly continue to operate in Canada either as a branch operation or a closely-held corporation.

The Association submits that such a tax would be a retrograde step for Canada and, therefore, recommends that the proposed tax on unrealized gains should be rejected in its entirety.

3. Taxation of Dividends

The creditable tax proposal would permit Canadian shareholders to obtain credit for income taxes paid by the corporation on its profits. As stated previously, corporate income taxes would be credited to the shareholder at 50 per cent of the tax paid in the case of a widely-held corporation, and at 100 per cent in the case of a closely-held corporation, assuming all earnings are distributed in cash or stock dividends.

The creditable tax proposal is put forward as a strong inducement for Canadians to invest. We believe that this inducement would create a serious investor bias against investments in faster growing, lower tax and dividend paying resource and other capital intensive industries in favour of slower growing, higher tax paying, higher dividend paying industrial corporations. To encourage the growth of these resource and capital intensive industries, tax incentives are granted in the form of accelerated capital cost allowances, immediate deduction of exploration and development expenditures, depletion allowances and claims for scientific research.

problèmes de négociation des titres par des cadres des sociétés, qu'elle est pratiquement impossible à mettre en application.

La plupart des juridictions fiscales ont reconnu la valeur de l'investissement à long terme et l'encouragent. La proposition du Livre Blanc serait discriminatoire pour les Canadiens et découragerait, plutôt qu'encouragerait, des investissements à long terme par ceux-ci. Elle s'oppose à l'objectif de la plupart des Canadiens, qui est de renforcer et non d'affaiblir la participation canadienne dans les industries du Canada. Elle découragerait les entreprises fermées de devenir publiques. En outre, elle pénaliserait celles qui le sont déjà. De nombreuses sociétés, appartenant à des étrangers et opérant au Canada y sont venues en réponse aux encouragements qui leur étaient offerts sous la forme de faibles retenues à la source et ont invité les Canadiens à participer dans leurs sociétés. L'impôt proposé les pénaliserait pour s'être conformés à la politique passée du Gouvernement. Celles qui n'ont pas offert de participation canadienne dans leurs opérations au Canada seraient exemptes de l'impôt proposé sur les gains non réalisés et continueraient sans aucun doute à opérer au Canada à titre soit de succursale soit de société fermée.

L'Association affirme qu'un tel impôt signifierait une politique rétrograde pour le Canada, et, par conséquent, recommande que l'impôt proposé sur les gains non réalisés soit rejeté dans son intégrité.

3. Impôt sur les dividendes

La proposition du crédit d'impôt permettrait aux actionnaires canadiens d'obtenir un crédit pour des impôts sur le revenu payés par la société sur ses bénéfices. Comme indiqué précédemment, les impôts sur les sociétés seraient crédités à l'actionnaire sur la base de 50 p. 100 de l'impôt payé par une société publique et de 100 p. 100 s'il s'agit d'une société fermée si l'on assume que tous les bénéfices sont distribués par dividendes en espèces ou en actions.

La proposition du crédit d'impôt est présentée comme un encouragement important à l'investissement pour les Canadiens. Nous sommes convaincus que cet encouragement créerait en fait une tendance sérieuse à ne pas investir dans les industries pétrolières ou minières, nécessitant des capitaux importants, à croissance rapide, à impôts et paiement de dividendes relativement bas, mais plutôt dans des sociétés industrielles à croissance moins rapide, impôts plus élevés et aussi dividendes plus importants. Afin de stimuler la croissance de ces industries de ressources naturelles, des allègements fiscaux sont accordés sous la forme d'amortissements accélérés sur les

Under the creditable tax proposal any postponement of corporate tax resulting from the utilization of such incentives would have an adverse effect on the shareholder's net (after tax) dividend from his investment. Such a result negates to some extent the objectives of the incentives, namely, rapid growth of the resource and capital intensive industries, to realize their potential as major contributors to the future development of the Canadian economy. The table on page 256 illustrates the bias against resource stocks as a result of the integration of corporate and shareholder tax.

The petroleum industry is seriously concerned that the investor bias, resulting from the proposed integration of corporate and shareholder tax, would decrease the industry's ability to raise capital in Canada.

Many companies in the petroleum industry conduct their operations through a group of companies. The proposed creditable tax system would impose a net tax up to 33⅓ per cent on inter-company dividends in those cases where the paying corporation had utilized incentives provided under the proposed tax rules to postpone its income taxes. In a growing high-risk industry, such as the petroleum industry, there is a constant change in Canadian or foreign companies and groupings occasioned by need for capital, strengthening management and dynamic competition. Subsidiaries become quite commonplace, created for joint ventures, created to distribute heavy risks, or acquired by merger or acquisition. Jurisdictional problems between provinces, worldwide operations, or share structures, can make consolidation into one entity often impractical or undesirable. The additional tax burden the White Paper proposes for inter-company dividends not accompanied by full creditable tax would have a serious effect on the operations of such companies and could tend to force them to reorganize their operations and to operate in a less efficient or less desirable manner solely for tax reasons.

The proposed option to treat corporations as partnerships is too restrictive for many corporate groups to use. The partnership

dépenses en capital, de déduction immédiate des dépenses d'exploration et de développement, de déduction pour épuisement et de crédits pour recherche scientifique. Selon le système de crédit d'impôt proposé, tout retard de paiement de l'impôt sur les sociétés résultant de l'utilisation de tels avantages aurait un effet défavorable sur le dividende net (après impôt) payé à l'actionnaire. Ceci annule en quelque sorte le but des allègements offerts, c'est-à-dire une croissance rapide des industries de ressources naturelles et demandant un gros capital afin qu'elles réalisent le potentiel de participer largement à l'expansion de l'économie canadienne.

Le tableau de la page 257 démontre les conséquences regrettables de l'intégration des impôts sur les sociétés et les actionnaires sur les actions pétrolières et minières.

L'industrie pétrolière craint que la tendance des investisseurs, en raison de l'intégration proposée de l'impôt sur les sociétés et les actionnaires, soit de délaisser notre industrie et ainsi diminuer ses possibilités de lever les capitaux nécessaires au Canada.

De nombreuses compagnies de l'industrie pétrolière dirigent leurs opérations par l'intermédiaire d'un groupe de compagnies. Le système proposé du crédit d'impôt comporte un impôt net pouvant atteindre 33⅓ p. 100 sur les dividendes de compagnies affiliées dans les cas où la société payante a utilisé les avantages offerts par les règles fiscales proposées pour retarder le paiement de ses impôts sur le revenu. Dans une industrie d'expansion à risque élevé, telle que l'industrie pétrolière, les changements sont très fréquents dans la constitution des société canadiennes ou étrangères, et des groupes, en raison des besoins de capitaux, du renforcement de la direction et d'une concurrence active.

Les filiales deviennent procédé usuel, créées pour des projets communs, créées pour répartir des risques trop lourds, ou acquises par fusion ou achat. Les problèmes de juridiction entre les provinces, les opérations à l'échelle mondiale, ou la répartition des parts, peuvent rendre très souvent la consolidation en un seul organisme peu pratique et peu désirable. La charge supplémentaire d'impôt que le Livre blanc propose pour les dividendes de compagnies affiliées non accompagnées par crédit d'impôt total affecterait profondément les opérations de ces compagnies, pourrait les obliger à réorganiser leurs opérations et à opérer d'une manière moins efficace ou moins désirable uniquement pour des raisons fiscales.

L'option proposée de traiter les corporations comme des associations est trop restrictive pour de nombreux groupes pour être uti-

option as proposed would relate solely to shareholders of closely-held corporations.

We recommend that consolidated tax returns be permitted for related corporations.

The suggestions in the White Paper, combined with the 2½ year time limit on creditable tax eligibility whereby Canadian companies paying taxes should pay out substantially all their earnings, either in the form of cash or stock dividends so that shareholders realize maximum benefits, warrants serious concern for the future.

Canadian companies will certainly not wish to pay out 100 per cent of their earnings in cash, particularly in view of the existing and probable future capital shortage. Threfore, the payment of stock dividends is the practical alternative which requires analysis. We feel it is highly undesirable for Canadian companies to be forced, for tax purposes, to pay periodic stock dividends. Presently, recipients of stock dividends often sell the shares which they receive.

This undesirable effect would be more pronounced under the proposal as many shareholders would sell to realize cash to pay taxes. This, of course, would have a depressing effect on security markets and would make corporate financing more difficult. Security analysts and the corporations themselves would periodically be required to "pro forma" past corporate earnings on the basis of present capitalizations in order to arrive at meaningful per share earnings comparisons, which is one of the reasons why the concept of paying periodic small stock dividends has never been widely accepted by the investment community. Furthermore, many investors prefer the leverage of small capitalizations, particularly in natural resource companies, where the principal investment appeal lies in capital gains in the event of significant discoveries. The prospect of unwieldy capitalizations, difficulties between classes of shareholders, shareholders of different countries, plus many other problems inherent in the proposal, occasioned by the compulsory payment of earnings as stock dividends, is not likely to appeal to our investors or investors in other securites.

The Association recommends that the creditable tax proposal be rejected, and if

lisée. L'option d'association telle qu'elle est proposée concernerait uniquement les actionnaires de sociétés fermées.

Nous recommandons que les déclarations d'impôts consolidés soient possibles pour des corporations affiliées.

Les suggestions du Livre blanc, ainsi que la durée limite de deux ans et demi pour avoir droit au crédit d'impôt, à cause desquelles les sociétés canadiennes payant des impôts devraient distribuer réellement tous leurs bénéfices, sous la forme de dividendes en espèces ou en actions afin que les actionnaires réalisent le maximum de profits, promettent de sérieux problèmes pour l'avenir.

Les compagnies canadiennes ne souhaitent certainement pas verser 100 p. 100 de leurs bénéfices en espèces, particulièrement en raison du manque actuel et sans doute futur de capitaux. En conséquence, le paiement de dividendes en actions est l'autre alternative, qui mérite d'être analysée. Nous estimons qu'il n'est pas recommandable pour des sociétés canadiennes d'être obligées, pour des raisons fiscales, de payer des dividendes en actions périodiquement. Actuellement, les bénéficiaires de dividendes en actions vendent souvent les actions qu'ils reçoivent.

Cette réaction prendrait de plus grandes proportions si cette proposition était appliquée car de nombreux actionnaires vendraient leurs titres pour obtenir des espèces destinées à payer les impôts. Ceci aurait évidemment une influence défavorable sur les marchés de valeurs et rendrait les financements des sociétés plus difficiles. Les analystes financiers et les corporations elles-mêmes devraient périodiquement évaluer les bénéfices théoriques passés de la société sur la base des capitalisations actuelles, afin de parvenir à de comparaisons significative des bénéfices par action, ce qui est une des raisons pour lesquelles le paiement périodique de petits dividendes sous forme d'actions n'a jamais été largement accepté par les investisseurs. En outre, de nombreux investisseurs préfèrent les promesses des petites capitalisations, notamment dans les compagnies de ressources naturelles où le principal attrait de l'investissement réside dans les gains en capital en cas d'importantes découvertes. La perspective de l'alourdissement de la capitalisation, de difficultés entre catégories d'actionnaires, d'actionnaires de pays différents sans compter de nombreux autres problèmes inhérents à la proposition, en raison du paiement obligatoire des bénéfices de dividendes en actions, ne sera sans doute guère attrayante pour nos investisseurs, ou les investisseurs dans d'autres valeurs.

L'Association recommande que cette proposition de crédit d'impôt soit rejetée, et

A COMPARISON OF THE EFFECT OF CREDITABLE TAX ON SHAREHOLDER IN TWO TYPES OF WIDELY-HELD CANADIAN COMPANIES

(excluding capital gains)

	Industrial Company (fully taxed)		Oil and Gas Company (Without Taxable Income)	
	Present	Proposed	Present	Proposed
Pays cash or stock dividend of	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00
Tax treatment of shareholder with marginal tax rate of 30%				
Dividend received	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00
Less: depletion allowance	—	—	.20	—
Plus: taxable credit	—	.50	—	—
Dividend subject to tax	$1.00	$1.50	$ .80	$1.00
Tax at 30%	$ .30	$ .45	$ .24	$ .30
Less: dividend tax credit	.20	—	.16	—
creditable tax	—	.50	—	—
Net tax payable (refund)	$ .10	($ .05)	$ .08	$ .30
Net dividend after tax	$ .90	$1.05	$ .92	$ .70
% of tax paid on gross dividend	10%	5%*	8%	30%
% change in net dividend as a result of creditable tax		+16.6%		−23.9%
*tax refund				
Tax treatment of shareholder with marginal tax rate of 50%				
Dividend received	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00
Less: depletion allowance	—	—	.20	—
Plus: taxable credit	—	.50	—	—
Dividend subject to tax	$1.00	$1.50	$ .80	$1.00
Tax at 50%	$ .50	$ .75	$ .40	$ .50
Less: dividend tax credit	.20	—	.16	—
creditable tax	—	.50	—	—
Net tax payable	$ .30	$ .25	$ .24	$ .50
Net dividend after tax	$ .70	$ .75	$ .76	$ .50
% of tax paid on gross dividend	30%	25%	24%	50%
% change in net dividend as a result of creditable tax		+7.1%		−34.2%

COMPARAISON DE L'APPLICATION DU CRÉDIT L'IMPÔT
SUR UN ACTIONNAIRE DE DEUX CATÉGORIES DE COMPAGNIES
PUBLIQUES CANADIENNES
(en dehors des gains en capital)

	Compagnie Industrielle (entièrement imposable)		Compagnie de pétrole et de gaz (sans revenu imposable)	
	Actuel	Proposé	Actuel	Proposé
Paie un dividende en espèces ou en actions de	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00
Impôt dû par l'actionnaire appartenant à la tranche de 30%				
Dividende reçu	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00
Moins: déduction pour épuisement	—	—	.20	—
Plus: crédit imposable	—	.50	—	—
Dividende soumis à l'impôt	$1.00	$1.50	$ .80	$1.00
Impôt à 30%	$ .30	$ .45	$ .24	$ .30
Moins: crédit d'impôt sur dividende	.20	—	.16	—
crédit d'impôt sur revenu	—	.50	—	—
Impôt net à payer (remboursement)	$ .10	($ .05)	$ .08	$ .30
Dividende net après impôt	$ .90	$1.05	$ .92	$ .70
% d'impôt payé sur dividende brut	10%	5%*	8%	30%
% modifié sur le dividende en raison du crédit d'impôt		+16.6%		23.9%
*remboursement d'impôt				
Impôt dû par l'actionnaire appartenant à la tranche de 50%				
Dividende reçu	$1.00	$1.00	$1.00	$1.00
Moins: déduction pour épuisement	—	—	.20	—
Plus: crédit imposable	—	.50	—	—
Dividende soumis à l'impôt	$1.00	$1.50	$ .80	$1.00
Impôt à 50%	.50	.75	.40	.50
Moins: crédit d'impôt sur dividende	.20	—	.16	—
crédit d'impôt sur revenu	—	.50	—	—
Impôt net à payer	$ .30	$ .25	$ .24	$ .50
Dividende net après impôt	$ .70	$ .75	$ .76	$ .50
% modifié sur le dividende en raison du crédit d'impôt		+7.1%		−34.2%

any change is made that the present dividend tax credit be increased to encourage investment in resource stocks; the present tax exemption of inter-company dividends be continued and that shareholders of resource companies continue to recive depletion allowances.

si des changements doivent être apportés, nous désirerions l'augmentation du crédit d'impôt sur le dividende afin d'encourager des investissements en actions de ressources naturelles; l'exemption actuelle de l'impôt sur les dividendes de sociétés affiliées doit être poursuivie, et les actionnaires des compagnies de ressources naturelles devraient continuer à bénéficier des déductions pour épuisement.

D. Proposed Tax Rules for Individuals

The petroleum industry's reliance on highly trained personnel requires this Association to comment on certain of the White Paper proposals that impose additional tax burdens on individuals.

1. Marginal Tax Rates

Marginal tax rates would reach approximately 33⅓ per cent at the level of $5,000 of taxable income and would escalate to 51.2 per cent when taxable income reaches $24,000. These are such high rates of tax, especially so when combined with the proposed high rates of tax on capital gains, that employment opportunities in the industry outside of Canada, in particular for new graduates, will become more attractive to Canadian personnel. Further, there will be an adverse effect on immigration to Canada and on personal initiative of Canadians.

The Association has recommended tax rates on capital gains which would serve to alleviate the high personal income tax rates to some extent.

2. Deemed Realizations

The implications of such a restriction on individual liberty are repugnant to the Canadian conscience. Aside from the aspect of personal liberties, Canadians taking temporary overseas assignments would be subject to this proposed rule. They would have to pay tax on the accrued gains on their assets even though they would be returning to Canada in a relatively short time. The experience to be gained from an overseas assignment would have to be weighed against a punitive tax situation. Similarly, temporary residents working in Canada would be compelled to value all their assets on their arrival in Canada and on departure to pay tax on gains that accrued on those assets during their stay in Canada. The deemed realization proposal as it relates to personnel transfers would place a real barrier in the way of temporary assignments in and out of Canada. It would

D. Règles fiscales proposées pour les personnes individuelles

L'importance pour l'industrie pétrolière de faire confiance à un personnel hautement qualifié amène l'Association à commenter sur certaines propositions du Livre blanc qui contraignent les personnes individuelles à supporter la charge de nouveaux impôts.

1. Taux des tranches d'impôt.

Les taux des tranches d'impôt atteindraient environ 33.3 p. 100 au niveau d'un revenu imposable de $5,000 et augmenteraient progressivement pour devenir 51.2 p. 100 lorsque le revenu imposable atteint $24,000. Ces impôts sont tellement élevés, notamment s'ils sont combinés avec les taux déjà élevés proposés pour l'impôt sur les gains en capital, que les offres d'emploi dans l'industrie en dehors du Canada, en particulier pour les nouveaux diplômés, deviendront de plus en plus attrayantes pour le personnel canadien. De plus, l'émigration au Canada et les initiatives personnelles des Canadiens risquent de souffrir de ces nouvelles mesures.

L'Association a recommandé un impôt sur les gains en capital qui permettrait d'alléger dans une certaine mesure les taux élevés de l'impôt personnel sur le revenu.

2. Plus-values non réalisées

Les implications d'une telle restriction sur la liberté individuelle ne sont pas acceptables par une conscience canadienne. En dehors de l'aspect des libertés individuelles, un autre fait regrettable est que les Canadiens en missions temporaires à l'étranger seraient soumis à cette règle proposée. Ils devraient payer un impôt sur les bénéfices accumulés sur leurs biens, malgré leur absence relativement brève du Canada. L'expérience à gagner d'une mission à l'étranger devrait donc être évaluée en tenant compte d'une situation fiscale défavorable. De même, les résidents temporaires au Canada seraient obligés d'évaluer tous leurs biens à leur arrivée au Canada, et à leur départ paieraient un impôt sur les bénéfices accumulés sur ces biens pendant leur séjour au Canada. La proposition d'imposer les plus-values non réalisées placerait une barrière réelle aux missions temporaires des Cana-

cause serious difficulties in advancing employees through overseas assignments with the result that both the industry and Canada would suffer.

The Association recommends that this proposal be rejected.

3. Pensions

Employees in this industry, as in other industries, participate in private pension plans in various forms. The proposal is that pensions paid to persons living outside Canada would be subject to a withholding tax which might be as high as 25 per cent but with provisions for lower or higher rates if circumstances of the recipient warrant. Presumably the decision as to the recipient's circumstances will be made by the Minister.

The suggestion that withholdings depending on the circumstances of the individual recipient be made presumably at the discretion of the minister without limitation should be rejected out of hand.

4. Stock Options

The White Paper does not specifically discuss stock options. However, it is our understanding that any benefits realized on stock options exercised after implementation would be treated for tax purposes under the rules proposed for capital gains in the case of widely-held corporations but as ordinary income in the case of closely-held corporations. Options have proven to be extremely effective in North America for first attracting to industry and then motivating creative and individualistic personnel at the professional and technical level. In order for Canada to maintain and increase its position in the international community, it will require an increasing pool of such highly capable and motivated people.

Consequently, the Association recommends that all benefits from options on shares of widely-held or closely-held corporations be subject to our proposed capital gains treatment. In no event should existing options receive less favourable treatment than would be accorded under current tax rules.

diens vers l'étranger et des étrangers venant au Canada. Elle rendrait très difficile l'avancement des employés à l'aide d'affectations à l'étranger dont l'industrie, comme le Canada, souffriraient.

L'Association recommande que cette proposition soit rejetée.

3. Pensions

Les employés de cette industrie, comme dans d'autres industries, participent à des plans privés de retraites sous diverses formes. Le projet mentionne que les pensions payées aux personnes vivant en dehors du Canada seraient soumises à une retenue à la source qui pourrait atteindre 25 p. 100 mais avec des provisions pour des taux plus bas ou plus hauts qui seraient décidés par le Ministre selon chaque cas présenté.

La suggestion qu'un impôt dépendant des circonstances pour chaque individu soit décidé par le Ministre sans limitation, devrait être rejetée.

4. Options sur actions

Le Livre Blanc ne discute pas directement des options d'actions. Cependant, nous supposons que tous les bénéfices réalisés sur des options d'actions exercées après la mise en application des nouvelles règles fiscales seraient traités au point de vue fiscal selon les règles proposées sur les gains en capital lorsqu'il s'agirait de sociétés publiques mais en revenu ordinaire dans le cas de sociétés fermées. Les options se sont révélées extrêmement efficaces en Amérique du Nord pour d'une part attirer vers notre industrie et d'autre part stimuler la créativité et l'individualisme du personnel au point de vue professionnel et technique. Pour que le Canada puisse maintenir et améliorer sa position dans le monde pétrolier international, il aura besoin d'une équipe toujours plus importante de personnel hautement qualifié et motivé.

En conséquence, l'Association recommande que tous les bénéfices réalisés sur les options d'actions de corporations publiques ou fermées soient soumis au traitement que nous proposons pour les gains en capital. En aucun cas, les options déjà émises devraient faire l'objet d'un traitement moins favorable que celui accordé selon les règles fiscales actuellement en vigueur.

APPENDIX A

COMPARISON OF INCOME TAXES PAYABLE BY AN INDIVIDUAL RESIDENT OF CANADA WITH INCOME TAXES PAYABLE BY AN INDIVIDUAL RESIDENT OF THE UNITED STATES FOR THE FIVE YEARS ENDED DECEMBER 31, 1974

	1970	1971	1972	1973	1974
Case 1. Income: Salary..... $10,000					
Long term capital gain..... $ 5,000					
Taxes payable on salary only:					
Canadian resident.....	$1,780	1,780	1,780	1,780	1,780
United States resident.....	1,122	1,019	962	905	905
Taxes payable on salary plus capital gain where gain is realized by:					
Canadian resident on—					
A. Widely-held Canadian companies' shares.....	2,660	2,660	2,660	2,660	2,660
B. Closely-held Canadian companies' shares.....	3,590	3,590	3,590	3,590	3,590
United States resident.....	1,640	1,468	1,371	1,309	1,309
Increase in taxes resulting from inclusion of long term capital gain:					
Canadian resident:					
A. Widely-held Canadian companies.....	880	880	880	880	880
Effective rate of tax on capital gain.....	17.60%	17.60%	17.60%	17.60%	17.60%
B. Closely-held Canadian companies.....	1,810	1,810	1,810	1,810	1,810
Effective rate of tax on capital gain.....	36.20%	36.20%	36.20%	36.20%	36.20%
United States resident.....	518	449	409	404	404
Effective rate of tax on capital gain.....	10.36%	8.98%	8.18%	8.08%	8.08%

ASSUMPTIONS USED IN CALCULATIONS:

(1) "White Paper" proposals in effect for Canadian Residents commencing January 1, 1970.
(2) United States calculations give effect to tax reform of 1969.
(3) Married individual with two dependents under 16 years of age. Joint return for United States purposes.
(4) Standard deductions for donations, medical and employment expenses in both cases.
(5) Canadian individual resident in British Columbia—U.S. individual resident of Ohio—two of the lowest taxing jurisdictions in the two countries.
(6) Shares on which capital gains are realized have been held for more than 6 months.

Prepared by Price Waterhouse & Co.

ANNEXE A

COMPARAISON DES IMPÔTS SUR LE REVENU À PAYER PAR UN INDIVIDU RÉSIDANT AU CANADA AVEC LES IMPÔTS SUR LE REVENU À PAYER PAR UN INDIVIDU RÉSIDANT AUX ÉTATS-UNIS POUR LES CINQ ANNÉES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1974

	1970	1971	1972	1973	1974
Cas 1. Revenu: Salaire..... $10,000					
Gains en capital à long terme. $ 5,000					
Impôts dûs sur salaire seulement:					
Résident canadien.....	$1,780	1,780	1,780	1,780	1,780
Résident américain.....	1,122	1,019	962	905	905
Impôts dûs sur salaire plus les gains en capital lorsque les gains sont réalisés par:					
Résident canadien sur:					
A. Actions de compagnies publiques canadiennes	2,660	2,660	2,660	2,660	2,660
B. Actions de compagnies fermées canadiennes...	3,590	3,590	3,590	3,590	3,590
Résident américain.....	1,640	1,468	1,371	1,309	1,309
Augmentation des impôts résultant de l'incorporation des gains en capital à long terme:					
Résident canadien:					
A. Compagnies publiques canadiennes.....	880	880	880	880	880
Taux réel de l'impôt sur les gains en capital....	17.60%	17.60%	17.60%	17.60%	17.60%
B. Compagnies fermées canadiennes.....	1,810	1,810	1,810	1,810	1,810
Taux réel de l'impôt sur les gains en capital....	36.20%	36.20%	36.20%	36.20%	36.20%
Résident américain.....	518	449	409	404	404
Taux réel de l'impôt sur les gains en capital....	10.36%	8.98%	8.18%	8.08%	8.08%

Suppositions utilisées dans les calculs ci-dessus:

(1) Les propositions du «Livre blanc» seraient mises en vigueur le 1er janvier 1970.
(2) Les calculs d'impôts américains tiennent compte des réformes fiscales de 1969.
(3) Les cas présentés concernent une personne mariée avec deux dépendants de moins de 16 ans. Déclaration commune pour les États-Unis.
(4) Déductions généralement admises pour dons, frais médicaux et professionnels dans les deux cas.
(5) L'individu canadien réside en Colombie-Britannique. L'individu américain réside en Ohio. Deux des juridictions aux impôts les plus bas dans les deux pays.
(6) Les actions sur lesquelles des gains en capital ont été réalisés ont été détenues par ces individus depuis plus de six mois.

Préparé par Price Waterhouse & Co.

APPENDIX A

COMPARISON OF INCOME TAXES PAYABLE BY AN INDIVIDUAL RESIDENT OF CANADA WITH INCOME TAXES PAYABLE BY AN INDIVIDUAL RESIDENT OF THE UNITED STATES FOR THE FIVE YEARS ENDED DECEMBER 31, 1974

	1970	1971	1972	1973	1974
Case 2. Income: Salary..... $15,000					
Long term capital gain..... $10,000					
Taxes payable on salary only:					
Canadian resident.....	$3,590	3,590	3,590	3,590	3,590
United States resident.....	2,204	2,018	1,864	1,820	1,820
Taxes payable on salary plus capital gain where gain is realized by:					
Canadian resident on—					
A. Widely-held Canadian companies' shares.....	5,652	5,652	5,652	5,652	5,652
B. Closely-held Canadian companies' shares....	7,956	7,956	7,956	7,956	7,956
United States resident.....	3,485	3,235	3,060	3,010	3,010
Increase in taxes resulting from inclusion of long term capital gain:					
Canadian resident:					
A. Widely-held Canadian companies.....	2,062	2,062	2,062	2,062	2,062
Effective rate of tax on capital gain.....	20.62%	20.62%	20.62%	20.62%	20.62%
B. Closely-held Canadian companies.....	4,366	4,366	4,366	4,366	4,366
Effective rate of tax on capital gain.....	43.66%	43.66%	43.66%	43.66%	43.66%
United States resident.....	1,281	1,217	1,196	1,190	1,190
Effective rate of tax on capital gain.....	12.81%	12.17%	11.96%	11.90%	11.90%

(Based on the assumptions previously outlined).
Prepared by Price Waterhouse & Co.

ANNEXE A

COMPARAISON DES IMPÔTS SUR LE REVENU À PAYER PAR UN INDIVIDU RÉSIDANT AU CANADA AVEC LES IMPÔTS SUR LE REVENU À PAYER PAR UN INDIVIDU RÉSIDANT AUX ÉTATS-UNIS POUR LES CINQ ANNÉES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1974

	1970	1971	1972	1973	1974
Cas 2. Revenu: Salaire..... $15,000					
Gains en capital à long terme. $10,000					
Impôts dûs sur salaire seulement:					
Résident canadien.....	$3,590	3,590	3,590	3,590	3,590
Résident américain.....	2,204	2,018	1,864	1,820	1,820
Impôts dûs sur salaire plus les gains en capital lorsque les gains sont réalisés par:					
Résident canadien sur:					
A. Actions de compagnies publiques canadiennes	5,652	5,652	5,652	5,652	5,652
B. Actions de compagnies fermées canadiennes...	7,956	7,956	7,956	7,956	7,956
Résident américain.....	3,485	3,235	3,060	3,010	3,010
Augmentation des impôts résultant de l'incorporation des gains en capital à long terme:					
Résident canadien:					
A. Compagnies publiques canadiennes.....	2,062	2,062	2,062	20,62	2,062
Taux réel de l'impôt sur les gains en capital....	20.62%	20.62%	20.62%	20.62%	20.62%
B. Compagnies fermées canadiennes.....	4,366	4,366	4,366	4,366	4,366
Taux réel de l'impôt sur les gains en capital....	43.66%	43.66%	43.66%	43.66%	43.66%
Résident américain.....	1,281	1,217	1,196	1,190	1,190
Taux réel de l'impôt sur les gains en capital....	12.81%	12.17%	11.96%	11.90%	11.90%

Suppositions semblables à celles présentées dans le Cas 1.
Préparé par Price Waterhouse & Co.

APPENDIX A

COMPARISON OF INCOME TAXES PAYABLE BY AN INDIVIDUAL RESIDENT OF CANADA WITH INCOME TAXES PAYABLE BY AN INDIVIDUAL RESIDENT OF THE UNITED STATES FOR THE FIVE YEARS ENDED DECEMBER 31, 1974

	1970	1971	1972	1973	1974
Case 3. Income Salary..... $25,000					
Long term capital gain..... $25,000					
Taxes payable on salary only:					
Canadian Resident.....	$7,956	7,956	7,956	7,956	7,956
United States Resident.....	4,982	4,668	4,444	4,380	4,380
Taxes payable on salary plus capital gain where gain is realized by:					
Canadian Resident on—					
A. Widely-held Canadian companies' shares.....	14,221	14,221	14,221	14,221	14,221
B. Closely-held Canadian companies' shares....	21,202	21,057	20,912	20,766	20,621
United States Resident.....	9,738	9,248	8,954	8,870	8,870
Increase in taxes resulting from inclusion of long term capital gain:					
Canadian Resident:					
A. Widely-held Canadian companies.....	6,265	6,265	6,265	6,265	6,265
Effective rate of tax on capital gain.....	25.06%	25.06%	25.06%	25.06%	25.06%
B. Closely-held Canadian companies.....	13,246	13,101	12,956	12,810	12,665
Effective rate of tax on capital gain.....	52.98%	52.40%	51.82%	51.24%	50.66%
United States Resident.....	4,756	4,580	4,510	4,490	4,490
Effective rate of tax on capital gain.....	19.02%	18.32%	18.04%	17.96%	17.96%

(Based on the assumptions previously outlined).
Prepared by Price Waterhouse & Co.

ANNEXE A

COMPARAISON DES IMPÔTS SUR LE REVENU À PAYER PAR UN INDIVIDU RÉSIDANT AU CANADA AVEC LES IMPÔTS SUR LE REVENU À PAYER PAR UN INDIVIDU RÉSIDANT AUX ÉTATS-UNIS POUR LES CINQ ANNÉES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1974

	1970	1971	1972	1973	1974
Cas 3. Revenu: Salaire.....$ 25,000					
Gains en capital à long terme.$ 25,000					
Impôts dûs sur salaire seulement:					
Résident canadien.....	$ 7,956	7,956	7,956	7,956	7,956
Résident américain.....	4,982	4,668	4,444	4,380	4,380
Impôts dûs sur salaire plus les gains en capital lorsque les gains sont réalisés par:					
Résident canadien sur:					
A. Actions de compagnies publiques canadiennes.	14,221	14,221	14,221	14,221	14,221
B. Actions de compagnies fermées canadiennes..	21,202	21,057	20,912	20,766	20,621
Résident américain.....	9,738	9,248	8,954	8,870	8,870
Augmentation des impôts résultant de l'incorporation des gains en capital à long terme:					
Résident canadien:					
A. Compagnies publiques canadiennes.....	6,265	6,265	6,265	6,265	6,265
Taux réel de l'impôt sur les gains en capital...	25.06%	25.06%	25.06%	25.06%	25.06%
B. Compagnies fermées canadiennes.....	13,246	13,101	12,956	12,810	12,665
Taux réel de l'impôt sur les gains en capital...	52.98%	52.40%	51.82%	51.24%	50.66%
Résident américain.....	4,756	4,580	4,510	4,490	4,490
Taux réel de l'impôt sur les gains en capital...	19.02%	18.32%	18.04%	17.96%	17.96%

Suppositions semblables à celles présentées dans le Cas 1.
Préparé par Price Waterhouse & Co.

APPENDIX A

COMPARISON OF INCOME TAXES PAYABLE BY AN INDIVIDUAL RESIDENT OF CANADA WITH INCOME TAXES PAYABLE BY AN INDIVIDUAL RESIDENT OF THE UNITED STATES FOR THE FIVE YEARS ENDED DECEMBER 31, 1974

	1970	1971	1972	1973	1974
Case 4. Income Salary..... $75,000					
Long term capital gain.....$250,000					
Taxes payable on salary only:					
Canadian Resident.....	$36,119	35,445	34,770	34,096	33,421
United States Resident.....	29,259	28,215	27,520	27,420	27,420
Taxes payable on salary plus capital gain where gain is realized by:					
Canadian Resident on—					
A. Widely-held Canadian companies' shares.....	122,530	116,253	109,975	103,698	97,421
B. Closely-held Canadian companies' shares....	218,343	204,112	189,882	175,652	161,421
United States Resident.....	102,546	105,715	105,698	105,570	105,570
Increase in taxes resulting from inclusion of long term capital gain:					
Canadian Resident:					
A. Widely-held Canadian companies.....	86,411	80,808	75,205	69,602	64,000
Effective rate of tax on capital gain.....	34.56%	32.32%	30.08%	27.84%	25.60%
B. Closely-held Canadian companies.....	182,224	168,667	155,112	141,556	128,000
Effective rate of tax on capital gain.....	72.89%	67.47%	62.04%	56.62%	51.20%
United States Resident.....	73,287	77,500	78,178	78,150	78,150
Effective rate of tax on capital gain.....	29.31%	31.00%	31.27%	31.26%	31.26%

(Based on the assumptions previously outlined).
Prepared by Price Waterhouse & Co.

ANNEXE A

COMPARAISON DES IMPÔTS SUR LE REVENU À PAYER PAR UN INDIVIDU RÉSIDANT AU CANADA AVEC LES IMPÔTS SUR LE REVENU À PAYER PAR UN INDIVIDU RÉSIDANT AUX ÉTATS-UNIS POUR LES CINQ ANNÉES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1974

	1970	1971	1972	1973	1974
Cas 4. Revenu: Salaire.....$ 75,000					
Gains en capital à long terme.$250,000					
Impôts dûs sur salaire seulement:					
Résident canadien.....	$36,119	35,445	34,770	34,096	33,421
Résident américain.....	29,259	28,215	27,520	27,420	27,420
Impôts dûs sur salaire plus les gains en capital lorsque les gains sont réalisés par:					
Résident canadien sur:					
A. Actions de compagnies publiques canadiennes.	122,530	116,253	109,975	103,698	97,421
B. Actions de compagnies fermées canadiennes..	218,343	204,112	189,882	175,652	161,421
Résident Américain.....	102,546	105,715	105,698	105,570	105,570
Augmentation des impôts résultant de l'incorporation des gains en capital à long terme:					
Résident canadien:					
A. Compagnies publiques canadiennes.....	86,411	80,808	75,205	69,602	64,000
Taux réel de l'impôt sur les gains en capital...	34.56%	32.32%	30.08%	27.84%	25.60%
B. Compagnies fermées canadiennes.....	182,224	168,667	155,112	141,556	128,000
Taux réel de l'impôt sur les gains en capital...	72.89%	67.47%	62.04%	56.62%	51.20%
Résident américain.....	73,287	77,500	78,178	78,150	78,150
Taux réel de l'impôt sur les gains en capital...	21.31%	31.00%	31.27%	31.26%	31.26%

Suppositions semblables à celles présentées dans le Cas 1.
Préparé par Price Waterhouse & Co.

Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1970
Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Second Session
Twenty-eighth Parliament, 1969-70

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la
vingt-huitième législature, 1969-1970

STANDING COMMITTEE

ON

FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT

DES

FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman M. Gaston Clermont *Président*

MINUTES OF PROCEEDINGS AND EVIDENCE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

(SUB-COMMITTEE B)

Chairman Mr. Alastair Gillespie

(SOUS-COMITÉ B)

Président

No. 51

TUESDAY, JUNE 2, 1970

LE MARI 2 JUIN 1970

LIBRARY
AUG 31 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

Respecting
White Paper on Tax Reform

Concernant
Le Livre Blanc sur la réforme fiscale

WITNESSES—TÉMOINS

(*See Minutes of Proceedings*)

(*Voir Procès-verbaux*)

22381—1

SUB-COMMITTEE B
OF
STANDING COMMITTEE ON
FINANCE, TRADE
AND
ECONOMIC AFFAIRS

SOUS-COMITÉ B
DU
COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE
ET DES
QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman Mr. Alastair Gillespie *Président*

and Messrs. et Messieurs

Burton,
Danson,
Downey,
Flemming,
Latulippe
Lind,
Mahoney,
Noël,
Roberts.

Le cogreffier du Comité,
R. V. Virr,
Joint Clerk of the Committee.

MINUTES OF PROCEEDINGS

[*Text*]

TUESDAY, June 2, 1970
(1)

Sub-Committee B of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met this day at 11:05 a.m., the Chairman, Mr. Gillespie, presiding.

Members present: Messrs. Burton, Danson, Downey, Flemming, Gillespie, Lind, Noël, Roberts.—(8).

Also present: Mr. Kaplan, M.P.

In attendance: Professor John F. Helliwell, Advisor to the Committee.

Witnesses: From the Investment Dealers' Association of Canada: Mr. J. S. Dinnick, President; Mr. W. E. Thompson, First Vice-President; Mr. Jean P. W. Ostiguy, Past President; Mr. J. F. Van Duzer, Mr. M. D. Cox; Hon. E. C. Manning; Mr. C. B. Mitchell; and Mr. H. L. Gassard, Managing Director.

The Committee resumed its study of the White Paper on Tax Reform.

The Chairman introduced the President of the Association who in turn introduced the representatives of the Investment Dealers' Association of Canada.

Hon. E. C. Manning made a brief statement.

The officials were questioned. (*See Appendix 1-B for brief of the Investment Dealers' Association of Canada*)

At 12:40 p.m., the Sub-Committee adjourned until 3:30 p.m. this date.

AFTERNOON SITTING
(2)

Sub-Committee B of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met this day at 3:30 p.m., the Chairman, Mr. Gillespie, presiding.

PROCÈS-VERBAL

[*Traduction*]

Le MARDI 2 juin 1970
(1)

Le sous-Comité B du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit ce matin à 11h 05. Le président, M. Gillespie, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Burton, Danson, Downey, Flemming, Gillespie, Lind, Noël, Roberts—(8).

Autre député présent: M. Kaplan.

Comparaît: M. John F. Helliwell, professeur, conseiller du Comité.

Témoins: de l'Association des courtiers en valeurs mobilières du Canada: MM. J. S. Dinnick, président; W. E. Thompson, premier vice-président; Jean P. W. Ostiguy, ancien président; J. E. Van Duzer, M. D. Cox; l'honorable E. C. Manning; C. B. Mitchell et H. L. Gassard, directeur administrateur.

Le Comité reprend l'étude du Livre blanc sur la réforme fiscale.

Le président présente le président de l'Association qui, à son tour, présente les représentants de l'Association des courtiers en valeurs mobilières du Canada.

L'honorable E. C. Manning fait une brève déclaration.

Les représentants sont interrogés (*Voir appendice 1-B, mémoire de l'Association des courtiers en valeurs mobilières du Canada*).

A 12h 40 la séance du Comité est levée jusqu'à 3h 30 de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(2)

Le sous-comité B du Comité permanent des finances, du commerce, et des questions économiques se réunit de nouveau à 3h 30. Le président, M. Gillespie, occupe le fauteuil.

22381—1½

Members present: Same as at morning sitting.

Also present: Messrs. Kaplan and Ritchie, M.P.'s.

In attendance: Same as at morning sitting.

The Members concluded their questioning of the witnesses from Investment Dealers' Association of Canada.

Mr. Macdonald of A. E. Ames & Co. Limited made a brief statement regarding their brief and assisted by his officials responded to questions. (*See Appendix 2-B for brief of A. E. Ames & Co. Limited*)

At 5:45 p.m., there being no further questions, the Committee adjourned until 8:00 p.m. this date.

EVENING SITTING
(3)

Sub-Committee B of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met this day at 8:10 p.m., the Chairman, Mr. Gillespie, presiding.

Members present: Messrs. Danson, Flemming, Gillespie, Noël, Roberts.—(5).

In attendance: Same as at morning sitting.

Witnesses: From the Canadian Growth Study Association: Mr. Anthony F. Griffiths; Mr. John Dobson; and Mr. Gordon R. Sharwood. *From the Electronic Industries Association of Canada:* Mr. W. R. Tate, Chairman; Mr. Robert Longstaffe, Vice-Chairman; Mr. Léon Balcer, President; Mr. David Sheperd; Mr. E. G. Wright; Mr. J. Dunn; and Mr. C. Harris, General Manager.

The Members questioned the witnesses from Canadian Growth Study Association. (*See Appendix 3-B for brief of the Canadian Growth Study Association*)

Mr. Tate of Electronic Industries made a brief statement and assisted by his associates responded to questions. (*See Ap-*

Députés présents: Les mêmes que ce matin.

Autres députés présents: MM. Kaplan et Ritchie.

Également présent: Le conseiller du Comité, John F. Helliwell.

Les députés terminent l'interrogatoire des témoins de l'Association des courtiers en valeurs mobilières du Canada.

M. Macdonald de *A. E. Ames & Co. Limited* fait une brève déclaration au sujet de leur mémoire et, aidé des représentants de sa compagnie, il répond aux questions des députés. (*Voir appendice 2-B, mémoire de A. E. Ames & Co. Limited*).

A 5h 45, comme il n'y a pas d'autres questions la séance du Comité est levée jusqu'à 8h du soir.

SÉANCE DU SOIR
(3)

Le sous-comité B du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit de nouveau à 8h 10. Le président, M. Gillespie, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Danson, Flemming, Gillespie, Noël, Roberts—(5).

Également présent: Le conseiller du Comité, M. John F. Helliwell.

Témoins: de la Canadian Growth Study Association: MM. Anthony F. Griffiths; John Dobson et Gordon R. Sharwood. *De l'Association des industries électroniques du Canada:* MM. W. R. Tate, président; Robert Longstaffe, vice-président; Léon Balcer, président; David Sheperd; E. G. Wright; J. Dunn et C. Harris, directeur général.

Les députés interrogent les témoins de *Canadian Growth Study Association* (*Voir Appendice 3-B, mémoire de la Canadian Growth Study Association*).

M. Tate de l'Association des industries électroniques du Canada fait une brève déclaration et aidé de ses associés, répond

pendix 4-B for brief of Electronic Industries Association of Canada)

At 10:40 p.m. the Committee adjourned until 9:30 a.m., Thursday, June 4, 1970.

aux questions des députés (*Voir appendice 4-B, mémoire de l'Association des industries électroniques du Canada*).

A 10h 40, la séance du Comité est levée jusqu'au jeudi 4 juin 1970 à 9h 30 du matin.

Le cogreffier du Comité,
R. V. Virr,
Joint Clerk of the Committee.

[*Texte*]

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Tuesday, June 2, 1970

• 1106

The Chairman: Gentlemen, this is our first meeting as a subcommittee. I think we are breaking new ground today and I hope we will find the subcommittee system a profitable one from the point of view of all concerned.

We are most pleased to welcome today as our first group of witnesses, the Investment Dealers' Association. They will be followed by three other groups during the course of the day, A. E. Ames & Co., the Canadian Growth Study Association and the Electronic Industries Association of Canada.

I would ask Mr. John Dinnick, President of the Investment Dealers' Association of Canada, to introduce the members of his group to us. I would indicate at this moment that Mr. Dinnick will be making a very brief opening statement followed by Mr. Manning with a brief statement, as well, after which we will go into questioning.

Mr. Dinnick.

Mr. J. S. Dinnick (President and Chairman, McLeod, Young, Weir & Company, Limited, Toronto Investment Dealers' Association of Canada): Thank you, Mr. Chairman. I know I can say that we sympathize with you in the number of briefs which you are hearing and must hear. We are here today, and I am here in my capacity as President of the Investment Dealers' Association of Canada, representing approximately 140 investment dealers across Canada who, incidentally, do virtually 90 per cent of the investment business in our country, and we are also speaking on behalf of some of the 750,000 small and large investors with whom we deal or with whom we act as financial advisers.

Acting on this panel on this brief with the Investment Dealers' Association, on my right of whom I shall speak a little later is The Honourable E. C. Manning; next to him is Mr. Murray Cox of Bell, Gouinlock & Company Limited; Mr. Charley Mitchell of Thorne, Gunn, Helliwell and Christenson, Toronto; Mr. John Ostiguy a former President of the Investment Dealers' Association, and President of Morgan, Ostiguy & Hudon Ltd., Montreal; Mr. William Thomson, President of Pemberton Securities Limited, Vancouver;

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le mardi 2 juin 1970

Le président: Messieurs, nous nous réunissons pour la première fois en sous-comité. J'espère que vous constaterez que le système de sous-comité est utile dans l'intérêt de tous les partis intéressés.

Nous sommes très heureux d'entendre d'abord l'Association des investisseurs qui seront suivis de trois autres groupes au cours de la journée: *A. E. Ames et Co.*, le *Canadian Growth Study* et l'Industrie électronique du Canada.

Je demanderais à M. John Dinnick, président de *Investment Dealers' Association*, de nous présenter les membres de son groupe. Et M. Dinnick fera une brève déclaration d'ouverture et M. Manning aura également une déclaration à vous faire. On posera ensuite des questions.

Monsieur Dinnick.

M. J. S. Dinnick (président, McLeod, Young, Weir & Co. Limited, Toronto, Investment Dealers' Association of Canada): Je remercie M. Gillespie. Je puis dire que nous sympathisons avec vous pour le nombre d'exposés que nous allons entendre. Je me présente à vous en qualité de président de l'*Investment Dealers' Association*, du Canada. Nous représentons environ 140 investisseurs à travers le Canada, nous avons à peu près 90 p. 100 du commerce au Canada. Nous représentons également quelque 750,000 petites et grandes industries auprès desquelles nous jouons un rôle de conseiller.

Font partie du Comité de l'*Investment Dealers' Association*, à ma droite, voici M. Manning et M. Murray Cox de *Bell, Gouinlock & Company Limited;* M. Charley Mitchell de *Thorne, Gunn, Helliwell and Christenson*, Toronto; M. John Ostiguy, ex-président de *Investment Dealers' Association* et président de *Morgan, Ostiguy & Hudon Ltd.*, Montréal; M. William Thomson, président de *Pemberton Securities Limited*, Vancouver; M. Jack Van Duzer de *Mills, Spence & Co. Limited*, Toronto et M. Harry Gassard, directeur de

[*Text*]

Mr. Jack Van Duzer of Mills, Spence & Co. Limited, Toronto and Mr. Harry Gassard the Managing Director of our Association. As you can see we have drawn our delegation from across Canada.

In viewing the proposals set forth in the White Paper we have tried to look at them from the standpoint of what sort of Canada these new tax laws will produce.

We feel the system of taxation we use will, in the long run, have a great deal to do with determining the texture of the population. We have related the tax bill to the sort of Canada we hope to have five, ten, fifteen years from now and we have tried to assess the stated objectives of the government's proposals to see whether or not they assist or detract from the attainment of the goals we think Canadians still cherish.

Our delegation is drawn from such widely spread parts of Canada as British Columbia, Alberta, Quebec and Ontario. The Honourable E. C. Manning, a distinguished statesman and Premier of Alberta for 25 years between 1943 and 1968, has volunteered to raise his voice with ours. We feel Mr. Manning's is a voice that should be listened to. He is neither a Liberal nor a Conservative and he is a man with no current political ambitions as far as we know. We propose to ask Mr. Manning, with your permission, gentleman, to speak to you briefly without further ado because it would be certainly redundant and unnecessary for me to endeavour to introduce to this group The Honourable E. C. Manning. I am going to call upon him to introduce the discussion pertaining to our brief.

The Chairman: Mr. Manning.

• 1110

Hon. E. C. Manning (Investment Dealers' Association of Canada): Mr. Chairman, Mr. Dinnick, and gentlemen, your time is valuable and I intend to respect that fact. We realize you are being deluged with briefs mostly in opposition to the government's proposals for tax reform. Much of that opposition undoubtedly stems from the effect the proposals would have on particular corporate or group interests. I want to make it quite clear I am not here to champion the special interests of any group, but I endorse the Investment Dealers' Association's submission because it is not a mere negative criticism of the White Paper and because it assesses this important issue from the standpoint of what is good for Canada and the Canadian people as a whole. In this context may I ask your attention to three premises which are pertinent to the judgment you will have to make as a Committee.

[*Interpretation*]

notre association. Comme vous pouvez le constater, nous avons tiré les membres de notre délégation de toutes les parties du Canada.

En étudiant les propositions du Livre blanc, nous avons pensé de déterminer quel genre de Canada ce nouveau système d'imposition va produire.

Nous croyons qu'à la longue ceci aura quelque chose sur la nature de notre population. Nous avons parlé de situation fiscale qui devrait exister au Canada dans dix ou quinze ans, et nous avons tenté d'évaluer les propositions du gouvernement afin de voir si elles permettent d'atteindre les objectifs recherchés par les Canadiens. Les membres de notre délégation viennent de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec. L'honorable E. C. Manning qui a été premier ministre de l'Alberta, pendant 25 ans de 1943 à 1968, a décidé de faire entendre sa voix également. Je crois que vous devriez l'écouter, il n'est ni libéral, ni conservateur et ce n'est pas un homme qui a des ambitions politiques, à notre connaissance. Nous demanderons donc à M. Manning de vous parler brièvement, car il serait inutile pour moi de vous présenter l'honorable E. C. Manning. Je vais donc l'inciter à entamer la discussion au sujet de notre mémoire.

Le président: Monsieur Manning.

Hon. E. C. Manning (Investment Dealers' Association of Canada): Monsieur le président, M. Dinnick, votre temps est précieux et j'ai l'intention de le respecter. Nous savons que vous êtes accablés de mémoires, surtout des mémoires écrits en opposition aux propositions du gouvernement sur la réforme fiscale. Cette opposition découle certainement de l'effet que ces mesures auraient sur certaines corporations ou intérêts d'un groupe. Je dois dire que je ne suis pas ici pour prendre la défense d'un groupe en particulier, mais je suis d'accord avec la présentation de *Investment Dealers' Association,* car il ne s'agit pas simplement d'une critique du Livre blanc et car il évalue ceci du point de vue de ce qui est bon pour le Canada et les Canadiens en général. Dans ce contexte, je vous inviterais à réfléchir à trois points sur lesquelles devront se fonder les jugements de votre Comité.

[*Texte*]

The first is this, the wisdom of the government's proposals should not be appraised on the basis of their individual academic soundness. What needs to be appraised is the short and long-term impact of the entire revised tax system on the economic and social objectives we wish to attain as a nation. Canadians today are concerned about the qualitative aspects of national life, about human values, human needs and the economic, social and cultural innovations necessary to meet those needs. Will the proposed tax reforms help or hinder such innovations?

Number two, our capacity to attain desirable social goals depends on the adequate long-term development of the national economy. Stable economic growth and social betterment are inseparable. They are inseparably related because the first provides the employment opportunities, the productivity and the tax revenues that make the second possible.

Our third premise, the national tax system is one of the most potent factors affecting the economic growth of a nation. It has great potential to impair economic development or to stimulate economic development and thereby determine both the extent and the quality of social progress.

The vital question is, what effect will the White Paper proposals have on economic development and social progress? It is my firm conviction that in the aggregate their impact will be negative. The main factors responsible would be the large increase in the aggregate tax revenue that would be extracted from Canadian business and the Canadian people, that is the transfer of a much larger portion of earned income to the public from the private sector, the sharply increased tax rates imposed on middle and higher income groups which are an important source of domestic capital, the modification of incentives presently provided to encourage resource development, an adverse imbalance between the tax burden borne by individual and corporate citizens in Canada as compared with the United States, the abolition of the present lower corporation tax rates applicable to small companies with no alternate provision to meet their special circumstances, and the disinclination to work, save and invest resulting from the combined impact of high tax rates on middle income groups, the taxation of capital gains, the gift tax and estate taxes.

We submit it is not an answer to argue that the adverse effects of some or even all of these factors will be minimal or at least not as great as many believe.

The fact is they will be negative at a time when even a neutral tax system is no longer

[*Interprétation*]

D'abord, la sagesse des propositions du gouvernement ne devrait pas être évaluée seulement d'après leur solidité. Il faut envisager les effets à long terme de tout ce système d'imposition sur nos objectifs économiques et sociaux. Les Canadiens aujourd'hui s'intéressent au côté quantitatif de la vie nationale, aux besoins humains, aux valeurs humaines et aux changements économiques, sociaux et culturels pour répondre à ces besoins. Ces propositions fiscales vont-elles nuire ou aider à atteindre ces objectifs?

Deuxièmement notre capacité d'atteindre certains objectifs sociaux dépend du développement à long terme de l'économie nationale. Une croissance économique stable et l'amélioration des conditions de vie sont inséparables pour la raison que la première condition permet d'obtenir les revenus nécessaires à la deuxième. Troisièmement, notre système d'imposition est un des facteurs les plus importants qui touche à la vie économique de notre pays. Ceci peut nuire au développement économique ou le stimuler et à ce moment-là, on peut déterminer la qualité des progrès sociaux.

Quel effet ces propositions du Livre blanc auront-elles sur le développement et le progrès économique? Je crois, pour ma part, que dans l'ensemble, leur effet sera négatif et les principales raisons de ceci seront les suivantes: Une augmentation considérable du revenu fiscal qui serait enlevé à la population canadienne, un transfert beaucoup plus considérable du revenu public à la population. Une augmentation des impôts sur la classe moyenne, une modification des encouragements prévus à l'heure actuelle et pour stimuler les développements des ressources nationales, un déséquilibre entre les impôts qui existerait au Canada par rapport aux impôts américains. L'abolition des tarifs qui s'appliquent aux petites entreprises et aucune disposition pour tenir compte des conditions spéciales où elles se trouvent, ceci nuit aux investissements à cause de l'imposition sur les gains de capitaux. Nous croyons qu'il ne suffit pas de dire que les effets négatifs seront minimes ou du moins pas aussi considérables que certains le croient.

Il n'en reste pas moins que ces effets seront négatifs à un moment où un régime d'imposi-

[*Text*]

adequate to meet the nation's needs. What is required today is a tax structure specifically designed to produce a positive, stimulating impact on economic growth and social progress. To produce such a tax system should be the prime purpose of any major tax reforms made at this critical time.

Finally, may I comment briefly on the major requirements for stable economic growth which are an adequate supply of capital, skilled manpower especially young men with managerial capabilities, and an economic and social climate that stimulates incentive and inspires confidence.

• 1115

Our brief indicates why the government's proposals if implemented in their present form will reduce the supply of domestic capital and impair the incentive and the financial ability of Canadians to participate in the development of their own nation. This will lead to increased dependence on foreign capital at the very time the government is emphasizing greater national self-sufficiency.

With regard to Canada's need for skilled manpower, especially young men with the dynamic qualities and training necessary for leadership, the tax system as far as possible should offset inducements to migration such as the more numerous and diversified opportunities and generally higher salary scales in the United States. Certainly the tax system should not be structured to have the reverse effect of making it significantly more advantageous for Canadians to seek business and professional opportunities outside their own country.

I am sure the Committee is also concerned about the impact uncertainty with respect to tax proposals has on confidence, incentive and the business and social climate of the nation. Since its publication, concern engendered by the White Paper has resulted in the deferment of hundreds of millions of dollars of industrial and commercial expansion. In the national interest it is of the utmost importance that this concern be removed.

This requires positive assurance by the government that proposals responsible for legitimate concern will be discarded or, at least, deferred until there has been a much more thorough examination into the full consequences of their implementation.

I respectfully urge that the recommendations of this Committee be directed to these ends.

Thank you, Mr. Chairman.

[*Interpretation*]

tion neutre ne répond aux besoins de la population. Nous avons besoin de la population. Nous avons un système d'impôt qui permettrait de produire un effet stimulant sur le progrès et la croissance économique. Mettre en œuvre un tel système d'imposition devrait être l'objectif d'une réforme fiscale entreprise à ce moment-ci.

Je voudrais maintenant parler des conditions requises pour la croissance stable qui sont d'abord une croissance, un climat économique et social qui encourage la confiance.

Dans notre mémoire, nous disons pourquoi les propositions du gouvernement si elles sont mises en œuvre sous leur forme actuelle réduiront la somme de capitaux disponibles et empêcheront les Canadiens de participer au développement de leur propre pays. Ceci amènera une dépendance de plus en plus grande sur les capitaux étrangers au moment où le gouvernement demande au pays de se suffire à lui-même plus qu'avant.

En ce qui concerne les besoins de main-d'œuvre, surtout les jeunes, le système d'imposition devrait tenter d'éviter l'immigration des jeunes vers les États-Unis. Il est certain que le système qui offrent de nombreuses et différentes possibilités et généralement des salaires plus élevés ne devrait pas être conçu de telle façon à avoir l'effet contraire, soit de pousser les Canadiens à chercher à l'extérieur de leur propre pays de meilleures conditions de travail.

Je suis certain que le Comité sait qu'également l'effet que ce climat d'incertitude pourrait avoir sur le climat économique de notre pays. Depuis sa publication, le Livre blanc a provoqué des inquiétudes qui ont fait remettre à plus tard l'expansion de bien des industries. Dans l'intérêt national il est donc essentiel que cette inquiétude soit dissipée.

Le gouvernement devrait donner l'assurance que les propositions qui donnent lieu à des inquiétudes fondées seront remises à plus tard et feront l'objet d'une enquête sur les conséquences de leur mise en œuvre.

J'encourage fortement le Comité à faire des recommandations sur ces questions.

Je vous remercie monsieur le président.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you, Mr. Manning. I have Mr. Kaplan followed by Mr. Downey and Mr. Danson. Mr. Kaplan.

Mr. Kaplan: Thank you, Mr. Chairman. I would like to ask a question following the suggestion that the main thing the tax system ought to do is to stimulate economic growth. The premise I would like to begin with is that economic growth cannot achieve all of the social goals we want it to achieve for Canada and the private sector is just incapable of performing at least some of the goals that have to be performed if we are going to have adequate standards of life for all Canadians. You point out that to achieve the redistribution of the tax burden a certain amount of reduction of saving will take place and I think I agree with that. You indicate we should not do anything to reduce saving and reduce investment in the private sector. The question is this, is there ever a time when it is appropriate to take steps that will reduce saving in the private sector, and if the answer is no, when would we ever reach the point at which the social objectives could be worked toward that which the private sector alone cannot achieve.

The Chairman: Before you answer, Mr Dinnick, I should state that our procedure allows for you to refer any question to any member of your group and it is up to you as quarterback of the group to make that allocation.

Mr. Dinnick: I am going to paraphrase the question by saying you have given the background, but your suggestion is, is there ever a time when a government should take steps to curtail savings and investment?

Mr. Kaplan: To redistribute the burden of taxation on the basis of ability to pay.

Mr. Dinnick: Mr. Cox, would you care to endeavour to deal with that question?

Mr. M. D. Cox (Investment Dealers' Association of Canada): I think, Mr. Kaplan, we have agreed with the proposals that there should be some redistribution of the tax burden. However, I think our feeling is the private sector generates the vast majority of the income of a country and to attain social gains and the aims that we are all seeking for for better living conditions for Canadians, the money has to come from some place. The government takes it from the private sector to distribute it or the private sector creates more jobs and opportunities, better living standards, higher wages and we think at this

[*Interprétation*]

Le président: Merci, monsieur Manning. J'ai sur ma liste le nom de M. Kaplan, M. Downey et M. Danson. Monsieur Kaplan.

M. Kaplan: Je vous remercie, monsieur le président. Je voudrais poser une question à la suite de ce qu'on a dit à savoir que le système d'impôt devrait stimuler la croissance économique. Je crois que la croissance économique ne suffit pas à répondre à tous ces objectifs que nous voulons obtenir pour le Canada et le secteur privé n'est pas capable d'atteindre certains objectifs que nous recherchons si nous voulons que le niveau de vie des Canadiens soit adéquat. Vous avez dit qu'afin de mieux répartir le fardeau des impôts, il y aurait une baisse des épargnes et je suis d'accord avec cela. Vous avez dit que nous ne devrions rien faire pour réduire les épargnes, et les investissements dans le secteur privé. Est-il possible, est-il approprié de prendre des mesures qui pourraient réduire les économies dans le secteur privé? Si la réponse est non, quand en serons-nous au point où les objectifs sociaux pourront être atteints, les objectifs que le secteur privé ne peut pas atteindre tout seul.

Le président: Avant de répondre, monsieur Dinnick, je dois vous dire que vous pouvez demander à un membre de votre délégation de répondre à toutes questions.

M. Dinnick: Je vais résumer la question en disant que vous avez donné le point de vue de base, mais vous vous demandez si le gouvernement devrait prendre des mesures afin de limiter les épargnes et les investissements?

M. Kaplan: Ou plutôt de distribuer le fardeau des impôts en tenant compte de la capacité de payer.

M. Dinnick: Monsieur Cox, seriez-vous prêt à répondre à cette question?

M. M. D. Cox (Investment Dealers' Association of Canada): Monsieur Kaplan, nous sommes d'accord pour admettre que le fardeau fiscal devrait être mieux distribué. Toutefois, nous estimons que le secteur privé produit une bonne part des revenus du pays et pour atteindre certains objectifs sociaux et ces objectifs que nous recherchons en vue d'une vie meilleure pour les Canadiens. L'argent doit venir de quelque part, le gouvernement l'enlève au secteur privé pour le distribuer ou le secteur privé crée plus d'emplois, de meilleures conditions de vie, des salaires plus élevés. Nous croyons qu'à ce point-ci, le

[*Text*]

point the private sector generally can do it better and more economically than the public sector.

• 1120

Mr. Kaplan: To take one example, I think it has been established that the private sector is not capable of producing housing for poor people and that is something the government has to do. Now, some resources are required to do that in the hands of the government or some relief has to be afforded to people at the bottom end of the income scale to permit them to pay for housing. I just pick that as one example.

If we are to accept your premise that we cannot permit our tax system to interfere with saving, how will we ever get around to meeting that kind of need? You make a compelling case that now is not the time to change the tax system in such a way that savings are reduced, but does that argument not apply at any time? Do we not have urgent social needs that can only be met by taking more from those who are more able to pay and relieving those who are less able to pay?

Mr. Dinnick: I think there are a number of cases where the government can and obviously should be of assistance to the private sector and housing may well be one of the cases that you have pinpointed very accurately. But this subtraction by Mr. Benson's White Paper estimates $650 million and the Ontario government's $1.250 billion so we can probably assume it falls somewhere between the two, would represent the biggest increase, I would think, of all time, even wartime. Perhaps during the war, taxes did increase more, if all the assets...

Mr. Kaplan: I will grant you all that. Let us talk about principles. If we want to relieve people of lower incomes, we have got to increase the tax burden on people with ability to pay. Do you agree with that? That if we want to relieve low incomes, we have got to increase taxes of those with ability to pay?

Mr. Dinnick: We have stated that we agree in this sharing philosophy to a certain extent.

Mr. Kaplan: Does that not reduce saving though?

Mr. Dinnick: It depends from where it is taken.

Mr. Kaplan: Is there any way you can get it except from people with ability to pay and are those not the ones who create our savings?

[*Interpretation*]

secteur privé en général peut y arriver mieux que le secteur public.

M. Kaplan: Pour vous donner un exemple, on a établi que le secteur privé n'est pas capable de construire des logements à l'intention des pauvres et c'est au gouvernement d'y remédier. Il faut donc certaines ressources du côté du gouvernement pour faire ce travail car il faut aider les gens qui devront payer les frais de logement. Je me sers de ceci à titre d'exemple. Si nous acceptons votre exemple selon lequel nous ne pouvons permettre à notre système fiscal de gêner les épargnes, comment allons-nous arriver à répondre à ce genre de besoins? Vous dites que ce n'est pas le temps maintenant de modifier le système d'imposition pour faire baisser le niveau des épargnes mais ceci ne s'applique-t-il pas tout le temps? N'avons-nous pas des besoins sociaux urgents auxquels on ne peut répondre qu'en prenant de ceux qui peuvent payer et en diminuant les impôts des moins fortunés?

M. Dinnick: Je crois que dans plusieurs cas le gouvernement peut et doit aider le secteur privé et le secteur du logement est peut-être un des secteurs que vous avez réussi à isoler. M. Benson prévoit 650 millions de dollars et le gouvernement de l'Ontario a prévu un milliard 250 millions de dollars. Nous pouvons donc supposer que le montant sera compris entre les deux, ce qui représentera une augmentation considérable sans précédent sauf en temps de guerre. Peut-être que durant la guerre les impôts avaient augmenté, mais les biens...

M. Kaplan: Je vous l'accorde; nous voulons aider les gens qui ont un revenu moins élevé, nous devons accroître les impôts que doivent payer ceux qui sont capables de payer. Êtes-vous d'accord que si nous voulons aider ceux qui ont un revenu inférieur à la norme...

M. Dinnick: Nous avons dit que nous étions d'accord avec cette philosophie de partage dans une certaine mesure.

M. Kaplan: Mais est-ce que ceci ne va pas réduire les épargnes?

M. Dinnick: Ça dépend où on l'enlève.

M. Kaplan: Est-il possible de tirer cela ailleurs que dans la poche de ceux qui sont capables de payer et qui font nos épargnes?

[*Texte*]

Mr. Dinnick: I will let you answer that, Jean. Mr. Ostiguy.

The Chairman: Mr. Ostiguy.

Mr. Ostiguy (President, Morgan, Ostiguy & Hudon Ltd., Montreal): Yes. I think we are beginning to turn around in circles. I completely agree with you about the social needs of this country. However, let us make some comparisons. We have given you some figures as to what is happening in other countries.

The Chairman: When you say you have given us some figures, Mr. Ostiguy, these have not formally been presented yet.

Mr. Ostiguy: They have not. Well, I think Mr. Kaplan has one here.

Mr. Kaplan: On a point of order, I think the Chairman just wants to put them into the record.

The Chairman: I do. These were placed before us a few minutes ago. Is this correct?

Mr. Ostiguy: Correct. I am sorry, Mr. Chairman.

The Chairman: Is it agreed that these should be included in our Minutes?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Ostiguy: I think we are talking about taxation and transfer payments. Our contention is that Canada is still a very young country. And there is a lot all of us Canadians would like to do for these Canadians who are in need. I do not think we debate so much the recutting of the pie as such but I think our concern is with the increasing of the pie and as it increases, as the man becomes a little wealthier, earns more, he can do more for his family and it is justified.

But we have all seen people overspend their income and go bankrupt. As you relate social needs of the country and bring it down to our business level, as individuals or companies, that it has to be in its right proportion. There is no doubt that we have affluence today that we did not have two decades ago. I am a Quebecker. And I will admit candidly that the lot of Quebec today is a lot better than it was culturally and otherwise 20 years ago but this came through some affluence.

I think we are so close to the most powerful country in the world, we cannot afford to live as highly as they do and there are some sacrifices we must do in order to continue our growth so that we can attain their level of social benefits and perhaps even surpass it.

[*Interprétation*]

M. Dinnick: Je vous laisserai répondre à cette question,

Le vice-président: Monsieur Ostiguy.

M. J. P. W. Ostiguy (président, Morgan, Ostiguy & Hudon Ltd., Montréal): Je pense que nous tournons autour du problème. Je suis entièrement d'accord avec vous au sujet des besoins sociaux de notre pays. Toutefois, nous tentons d'établir des comparaisons. Nous vous avons cité des chiffres quant à ce qui se produit dans les autres pays.

Le vice-président: Ces chiffres n'ont pas encore été présentés jusqu'ici.

M. Ostiguy: Ils se trouvent dans le mémoire. M. Kaplan en a un exemplaire.

M. Kaplan: Rappel au Règlement. Je vois que le président voudrait le lire.

Le président: Ce sont des chiffres qui ont été distribués il y a quelques instants.

M. Ostiguy: C'est exact. Je m'excuse, monsieur le président.

Le président: Êtes-vous d'accord pour que ceci soit ajouté aux comptes rendus de nos délibérations?

Des voix: D'accord.

M. Ostiguy: Je crois que nous parlons des impôts et des paiements de péréquation. Le Canada est un pays fort jeune. Nous voulons faire beaucoup de choses pour les Canadiens qui sont dans le besoin. Ce n'est pas la façon dont on va partager le gâteau qui nous inquiète, c'est qu'on veut agrandir ce gâteau. Lorsqu'une personne gagne davantage, elle peut faire davantage pour sa famille et des gens ont trop dépensé et ont été acculés à la faillite. Si vous tenez compte des besoins sociaux de notre pays, tout doit rester dans la bonne proportion. Il va sans dire que nous connaissons aujourd'hui une richesse qui n'existait pas il y a vingt ans. Je viens du Québec et je dois admettre en toute honnêteté que la situation du Québec aujourd'hui est bien meilleure qu'elle ne l'était il y a vingt ans. Mais ceci, c'est la richesse qui l'a apporté.

Nous sommes si prêts du pays le plus important au monde que nous ne pouvons nous payer le luxe de vivre comme eux. Il y a certains sacrifices que nous devons faire si nous voulons continuer, maintenir cette croissance que nous connaissons.

[*Text*]

But it is a delicate balance in a family budget or in a company budget as to what you do for the people in your company. What you must not do is stunt the growth.

• 1125

The Chairman: Excuse me. Mr. Thompson had raised his hand a moment ago.

Mr. W. E. Thompson (First Vice-President, Investment Dealers' Association of Canada): If I may, I might like to speak to Mr. Kaplan's original question.

We are extremely concerned that the proposed tax Bill will restrict the growth of our economy. Speaking of British Columbia, we have seen in the past few years that with all the money we have been able to develop within our country, we are still short of capital. There is money coming from Great Britain, money from continental Europe but particularly money from Japan. The mining development in British Columbia in the last few years has been particularly helped by the money supplied from Japan.

We are short of capital. With the expanding economy, through growth of the private sector, we think we will be able to raise the standard of living of the whole country for everybody instead of smoothing it off at the top and spreading it around the bottom and not growing as much as we think we should grow and could grow. We are a young nation and therefore we need every incentive for capital to be developed within the country.

The Chairman: Mr. Manning, did you want to add a comment?

Mr. Manning: If I may, I think we would have to dispute the premise, if I understood the question correctly, that our government cannot increase its public revenue to make possible these social functions which the government must perform without of necessity decreasing savings. Because if there is economic buoyancy, you generate an increased volume of public revenue without necessarily reducing the relative level of savings in the country. It seems to me that one of the great problems that governments face today is where to draw that line, that you are getting enough revenue to do the things that governments are responsible to do but at the same time are not destroying the incentives for economic expansion which makes the buoyancy that generates the increased revenue without higher levels of taxation or detracting from savings.

[*Interpretation*]

Mais il faut être délicat en équilibrant le budget d'une famille ou d'une compagnie. Il ne faut pas toutefois limiter la croissance.

Le président: Excusez-moi. M. Thomson avait levé la main.

M. W. E. Thomson (premier vice-président, Investment Dealers' Association of Canada): Je voudrais répondre à la question de M. Kaplan. Nous nous intéressons vivement au fait que le Bill risque de limiter la croissance de notre économie.

En ce qui concerne la Colombie-Britannique, nous avons constaté que, depuis quelques années, même avec tout l'argent que nous avons réussi à produire, il nous manque toujours des capitaux. Il y a de l'argent qui vient de la Grande-Bretagne et de l'Europe continentale; il y a de l'argent qui nous vient du Japon. Notre industrie minière, depuis quelques années, a été aidée par des sommes d'argent ou des investissements venant du Japon.

Nous n'avons pas assez de capitaux. Nous ne voulons pas que ce manque de capitaux devienne plus grave. Nous croyons que, dans une économie en expansion, une économie où le secteur privé connaît une plus grande croissance, nous pourrons hausser le niveau de vie pour tout le monde au lieu d'enlever l'argent au haut pour le répartir à la base. Nous sommes un pays jeune; nous avons donc besoin de toutes les mesures qui permettraient de créer des capitaux dans notre pays.

Le président: M. Manning, auriez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

M. Manning: Je crois qu'il faudrait contester le point selon lequel un gouvernement ne peut pas accroître ses revenus afin d'atteindre ou de jouer ce rôle social qu'il doit jouer sans nécessairement faire baisser la somme des épargnes. Car si l'économie est viable, on peut produire une augmentation des revenus, sans nécessairement faire baisser le niveau des épargnes. Il me semble qu'un des problèmes les plus graves auquel le gouvernement doit faire face aujourd'hui, c'est le point où il faut tirer la ligne entre les choses que le gouvernement doit faire et, en même temps, ne pas nuire à l'expansion économique qui va stimuler une augmentation des revenus.

[*Texte*]

Mr. Kaplan: It is not only increasing the amount of revenue that the government requires. In fact, the government denies that is the purpose of the White Paper. The idea of it is to increase the amount of money that is left with poor people by not taking taxes from them to the same extent they were taxed before. But the point I wanted to make was that you cannot do that I do not think, at least not in any given year without reducing the amount that is left for saving in the economy.

You can do it over a long period of years but you cannot do it in any given year and if you cannot do it in any given year and one takes your argument from year to year, you never reach a year in which your argument would not apply so that you could never admit that we could do anything to reduce savings and to achieve the other objectives that we want our economy to achieve for us.

The Chairman: Mr. Ostiguy and Mr. Van Duzer, do you both want to make comments on this?

Mr. Ostiguy: I would like Mr. Kaplan to think about the rebuilding of Germany, how this was achieved, through what types of incentives and how strong a nation it is today.

Mr. Kaplan: Are you asking us to put off meeting this priority of relieving lower income?

Mr. Ostiguy: I do not think there has been any suggestion to putting off...

Mr. Dinnick: No, no. Our brief is not suggesting that.

Mr. Ostiguy: Quite the contrary.

Mr. Kaplan: That is what they did in Germany.

The Chairman: Allright, panel, one at a time; the problem with the translation and identifications. Mr. Ostiguy has the floor and then Mr. Dinnick.

• 1130

Mr. Ostiguy: Thank you, Mr. Chairman. I was making a parallel with a country that many of us saw in complete shambles and poverty and everything else. How was it rebuilt to what it is today? One wonders whether one should lose or win a war but it was done certainly through strong incentives, rolling up of sleeves and so on and so forth. I have a quotation here from our Prime Minister, Mr. Trudeau, saying:

[*Interprétation*]

M. Kaplan: Ce n'est pas simplement accroître les revenus dont le gouvernement a besoin. Le gouvernement déclare que tel n'est pas le but du Livre blanc, mais il est plutôt d'augmenter le sommes d'argent dont disposeront les pauvres en les taxant moins qu'avant. On ne peut pas y arriver au cours d'une année quelconque sans limiter les sommes d'argent qui pourront être épargnées dans l'économie.

On peut le faire pendant plusieurs années mais, dans une année précise, ce n'est pas possible. Si vous n'y arrivez pas au cours d'une année et si on reporte cet argument d'une année à l'autre, vous n'arriverez jamais à une situation où nous pourrons atteindre ces autres objectifs qui doivent être utilisés par notre économie sans réduire les épargnes.

Le président: Monsieur Ostiguy et monsieur Van Duzer, voulez-vous faire des observations à ce sujet?

M. Ostiguy: Je voudrais que M. Kaplan songe à la reconstruction de l'Allemagne. Comment ceci s'est fait? Quels encouragements a-t-on accordés? L'Allemagne est maintenant un pays puissant.

M. Kaplan: Est-ce que vous nous demandez de ne pas aider tout de suite les gens dont le revenu est inférieur à la moyenne?

M. Ostiguy: Ce n'est pas ce que nous avons dit.

M. Dinnick: Non, le mémoire ne le suggère pas.

M. Ostiguy: C'est même le contraire.

M. Kaplan: Je crois que c'est ce qu'on a fait en Allemagne.

Le président: M. Ostiguy a la parole et ensuite M. Dinnick.

M. Ostiguy: Je vous remercie, monsieur le président. Je faisais un parallèle avec un pays que nous avons vu en ruine, un pays pauvre, un pays écrasé. Il a réussi à se reconstruire et arriver à un niveau extraordinaire aujourd'hui. Quand on voit cela, on se demande s'il vaut mieux gagner ou perdre une guerre. Il y a eu beaucoup d'encouragement; il y a eu toutes sortes de mesures. J'ai une citation de notre premier ministre, M. Trudeau, d'après laquelle:

[*Text*]

Canadians, he said, are 20 per cent less productive than workers in the U.S., yet Canadians expect more from government than do their U.S. counterparts.

I relate this in my discussions to keeping the incentives, to adding incentives if possible, to attract not only capital but human capital, and through the greater pie, naturally the segment going to social benefits will be larger. But we must remain competitive and at this stage we are less competitive than our immediate neighbours.

Mr. Kaplan: If I may summarize what you are saying, then, it is that the workers should make sacrifices in part of a short-run period for the sake of increasing the size of the economy. For the sake of argument, if we accept the principle that the worker should make sacrifices, when do you reach the year in which they can share in the benefits which have been produced by their sacrifice, because..

Mr. Ostiguy: Objection, Mr. Chairman. I have not suggested what Mr. Kaplan is saying. I have not suggested that workers make sacrifices. I have suggested that all Canadians must roll up their sleeves and the government must create an economic climate that will bring more people into this country that are ready to roll up their sleeves whether they are at the bottom of the scale or at the top of the scale. I have not suggested that workers make sacrifices.

Mr. Kaplan: We are translating this to the White Paper, which is before us today, and we are asking in what way your philosophy is relevant. With respect to this German example, surely the relevance of it is that if we want to do what the Germans do we should not do things to reduce the tax level at the bottom, because if we reduce the tax level at the bottom the rate of savings will be reduced. I do not see how we can escape that proposition. If we accept that, and many briefs have asked us to do this, how do you know when Canada is prosperous enough to relieve lower incomes? When will we reach a year in which we can make the substantial kind of concessions to lower incomes that are proposed in the White Paper, or do you think there is some way of doing it other than by increasing the rest of the tax structure?

Mr. Ostiguy: If the question is still directed to me, I do not think there has been any suggestion that we have not talked about the slight change in scale of lowering incomes

[*Interpretation*]

Les Canadiens ont une productivité de 20 p. 100 inférieure à celle des ouvriers américains. Cependant les Canadiens attendent davantage de l'État que les Américains.

En fait, il s'agit de maintenir ou de développer des encouragements si possible, afin d'attirer non seulement les capitaux mais le capital humain. En offrant un plus gros gâteau, le secteur consacré aux mesures sociales augmentera mais nous devons garder un esprit de concurrence. Maintenant, nous sommes moins l'esprit de concurrence que nos voisins immédiats.

M. Kaplan: Si je peux résumer ce que vous avez dit, les travailleurs devraient faire des sacrifices à court terme, afin de développer l'économie; si nous acceptons ce principe, simplement aux fins de discussion, d'après lequel le travailleur devrait faire des sacrifices. Quand arrivera-t-on au moment où ils pourront tirer des avantages de leurs sacrifices?

M. Ostiguy: Je m'oppose, monsieur le président. Je n'ai pas dit ce qu'a dit M. Kaplan. Je n'ai pas dit que les travailleurs fassent des sacrifices. J'ai suggéré, au contraire, que nous tous, Canadiens, devons remonter nos manches et le gouvernement devrait créer un climat économique pour attirer plus de gens au Canada, gens qui sont prêts à retrousser leurs manches, qu'ils soient en bas de l'échelle ou en haut de l'échelle. Je n'ai pas suggéré que les travailleurs fassent des sacrifices.

M. Kaplan: Nous traduisons cela en termes du Livre blanc, nous vous demandons à quel point votre philosophie est pertinente, vous avez donné l'exemple de l'Allemagne. Si nous devons faire ce que les Allemands ont fait, nous ne devons rien faire pour réduire le niveau des impôts en bas de l'échelle, car si on réduit les impôts en bas, le taux de l'épargne diminuera. Je ne vois pas comment on pourrait échapper à ce règlement. Si nous acceptons cela, et de nombreux mémoires nous demandent de le faire, comment saurons-nous quand le Canada sera suffisamment prospère pour nous soulager, quand atteindrons-nous une année au cours de laquelle nous pourrons faire des concessions substantielles aux revenus plus faibles proposés par le Livre blanc. Pensez-vous qu'on puisse modifier la structure fiscale d'une autre façon?

M. Ostiguy: Si la question s'adresse toujours à moi, je ne crois pas qu'il a été suggéré, d'ailleurs, nous n'avons pas parlé des légères modifications d'échelles de revenus.

[*Texte*]

and that we have not discussed the addition of capital gains as such. I think we accept that this is additional income that perhaps must count to a certain extent. I feel that it should not be brought about too early, but then to completely discourage the accumulation of savings by Canadians almost means that the balance will be the public sector and foreigners who might still want to come in, and who gives the work to the workers?

Mr. Kaplan: The Minister of Finance has indicated...

The Chairman: Mr. Kaplan, I think Mr. Dinnick wants to make a comment.

Mr. Dinnick: I think your question was how can you get the money, and you will have to take it away from somewhere in order to get it. In our brief we did not suggest that the low income group be treated any differently than was suggested in the White Paper. We have gone along in our brief with the thought that there is great merit in taking off the tax rolls the names of people at the lowest level. Mind you, they are not the people who will save, they are the people who will spend, so you will not have investment created from that particular aspect, but if you will look at the chart on page 2, Taxation of all governments as a percentage of the G.N.P., you will see that it has doubled in the last—how many years is it, Mr. Cox?

Mr. Cox: From 1962 to 1968, and of course in 1969 there was a further jump of another four billion, and this is taxation.

Mr. Dinnick: Yes.

Mr. Cox: It is not expenditure.

• 1135

Mr. Dinnick: You will notice that corporate profits have also tailed down as government expenditures have gone up. We think that the way to achieve the goals that you are stressing is to spur the economy, and not necessarily for quick, short-term growth, but rather like Mr. Erhard suggested in his article in the *Globe and Mail* the other day, which you probably read. He said, "I am less concerned with growth than with stability. I observe with concern the tendency among highly industrialized countries to make a fetish of growth as a universal remedy". He suggested that growth depended upon long-term stability and I think this is the tenor of our brief; we want to see growth created through long-term stability and not through disincentives to industry and to the individual who is

[*Interprétation*]

Nous n'avons pas discuté les gains de capitaux en tant que tels. Nous reconnaissons que c'est un revenu supplémentaire qui doit être fourni d'une certaine façon. Personnellement, je pense que ça ne devrait pas être introduit trop tôt. Mais décourager complètement l'accumulation d'épargnes par les Canadiens signifie pratiquement que le secteur public représente le reste, ainsi que les étrangers qui veulent venir. Et qu'il donne du travail aux travailleurs.

M. Kaplan: Le ministre des Finances a indiqué...

Le président: Monsieur Kaplan, je pense que M. Dinnick a quelque chose à dire.

M. Dinnick: Je crois que la question était celle-ci: comment peut-on obtenir l'argent. Il faut prendre l'argent quelque part. Nous n'avons pas suggéré dans notre mémoire que les groupes à faible revenu soient traités différemment de ce qui a été proposé dans le Livre blanc. Dans notre mémoire, nous avons reconnu qu'il serait très bon de ne pas faire payer d'impôt aux gens qui ont un faible revenu. Ce ne sont pas des gens qui font des économies, ce sont des gens qui dépensent. Donc, il n'y aurait pas d'investissement, de ce côté-là. Mais si l'on examine le tableau de la page 2, la taxation de tous les gouvernements, pourcentage du produit national brut, vous verrez que ça a doublé depuis combien de temps, monsieur Cox?

M. Cox: Entre 1962 et 1968, et en 1969, il y a eu une augmentation de 4 milliards et c'est ce qu'on appelle l'imposition.

M. Dinnick: Oui.

M. Cox: Il s'agit d'imposition et non de dépenses.

M. Dinnick: Les profits des sociétés ont diminué à mesure que les revenus de l'État ont augmenté. Pour atteindre les objectifs sur lesquels vous avez mis l'accent, il faut encourager l'économie non pour une croissance à court terme rapide mais comme l'a suggéré M. Erhard dans son article du «*Globe and Mail*» que vous avez probablement lu, où il dit: je m'intéresse davantage à la stabilité qu'à la croissance. Les pays très industrialisés considèrent la croissance comme un remède universel. C'est un fétiche. Pour lui, la croissance dépend de la stabilité à long terme. C'est vraiment la teneur de notre mémoire. Nous voulons de la croissance grâce à une stabilité à long terme et non en dérpimant l'industrie et en décourageant le travailleur. Pour nous, il faut donner de l'argent à ceux

[*Text*]

working. We are for everything that you are in order to put a little more money into the hands of those that need it. Unfortunately they will not be the ones who save it. We also think the government has some ways and means of curtailing some of their expenses. We would not be presumptuous enough to tell you exactly how you can do it, but I am sure that you must have thought of how you can save a few dollars for the programs which you have in mind.

Mr. Roberts: I am not in favour...

The Chairman: Is this on a point of order, Mr. Roberts?

Mr. Roberts: Yes, it is a point of order verging on an explanation. Mr. Dinnick said that in the period of 1962-1968, while taxation had gone up, Canadian corporate profits had declined. My reading of the table does not support that statement. They went up from roughly 1961-1962 to 1964-1965, and then back down in 1968 to where they were in 1961-1962. Am I misreading the table?

Mr. Cox: No, I do not believe you are. There are lags in all the...

Mr. Roberts: They went up and down, but according to that table they should be at the same level now that they were in 1962.

Mr. Cox: There was a depression in 1960-1962, and profits are very sensitive to such things.

Mr. Roberts: Yes.

Mr. Cox: We have not had anything that I think could be called a recession from 1966 to 1968.

Mr. Roberts: I thought a parallel was being drawn here between the increase in depletion and a corresponding fall in corporate profits, and that does not seem to be substantiated by the graphs.

Mr. Cox: I think it bears on the basis of time lag. It takes a year or two before some of these things take place.

The Chairman: Mr. Roberts, I suggest that if you would like to explore this further that you do so later. I would like to draw to Mr. Kaplan's attention that his time is up. Do you have a short question?

Mr. Kaplan: No, it is not a question at all, it is an observation. I did not want to create the impression that I was in favour of increasing the size of the public sector, because I am against it. I wanted to respond

[*Interpretation*]

qui en ont le plus besoin. Malheureusement, ce ne sont pas ceux qui font des économies. Nous pensons que le gouvernement dispose de moyens de réduire certaines de leurs dépenses. Nous ne voulons pas être présomptueux et vous dire comment y arriver, mais je suis sûr que vous pensé comment vous pouvez faire quelques dollars d'économies pour les programmes que vous avez à l'esprit.

M. Roberts: Je ne suis pas d'accord.

Le président: Doit-on invoquer le règlement monsieur Roberts?

M. Roberts: J'invoque le Règlement. Il s'agit d'une explication. M. Dinnick a dit que pendant la période 1962-1968, alors que les impôts ont augmenté, les porfits des sociétés canadiennes avaient diminué. Je ne pense pas que ce soit le cas. Ils ont augmenté de 1961-1962 à 1964-1965, ils ont diminué en 1968 pour atteindre le niveau de 1961-1962. Est-ce que je me trompe, parce que je n'ai pas le tableau?

M. Cox: Non, vous ne vous trompez pas.

M. Roberts: Il y a eu des hauts et des bas mais en fait, ils sont au même niveau qu'en 1962 d'après le tableau.

M. Cox: Il y a eu une dépression entre 1960-1962 et les bénéfices sont très sensibles à cela.

M. Roberts: Oui.

M. Cox: Il y a eu une récession de 1966-1968.

M. Roberts: Je pense que l'on faisait un parallèle entre l'augmentation des impôts et la diminution des profits des sociétés. Je ne pense pas que ce soit exact.

M. Cox: Il s'agit d'un certain décalage, il faut un an ou deux avant que les résultats se manifestent.

Le président: Monsieur Roberts, vous pourrez peut-être étudier cela de plus près un peu plus tard. J'attirerais l'attention de M. Kaplan sur le fait que son temps de parole est écoulé. Avez-vous une courte question à poser?

M. Kaplan: Je n'ai pas de question à poser. Je voudrais simplement faire une remarque. Je ne tiens pas à ce qu'on développe le secteur public. J'aimerais répondre à la remarque que vous avez faite à savoir qu'on devra

[*Texte*]

to your observation that the proposal will shift more of the tax burden from those who spend to those who save; that is, the burden on those who save will be increased, and I regard that as inevitable in tax reform. In my question period I only wanted to get you to agree with that, and I think I will have to take another crack at you when my next turn comes around.

The Chairman: Mr. Downey.

Mr. Downey: Following up Mr. Kaplan's observations or assumptions that we must increase the tax on the people with the ability to pay in order to benefit those at the lower end of the income scale or to give them some help, I would like to ask the witnesses their opinion of the situation which exists in companies that have the relationship in Canada that the Liberian Iron Ore people have, and I think we could possibly use the example of the Syncrude people that came before us the other day. I will just briefly run over the Liberian Iron Ore situation. This is a company that mines in Africa and channels funds to Sweden from Africa through a Canadian incorporation, but they have really nothing more than an office building in Canada and they contribute something like half a million dollars annually to Canada in withholding taxes, but they can protect themselves completely from the Canadian tax situation by way of incorporating on the same basis that they now do in several other countries which they named. You would call this a company that could protect themselves if they wished from our tax situation. Then we had the Syncrude people before us the other day and they laid it out quite directly that unless they could pursue the same tax rules they had been pursuing they would terminate their operation even though it would mean the loss of the funds they had already invested.

I would like to ask one of you gentlemen whether you feel that there should be two sets of rules, one for the companies that can protect themselves from our taxation system—a set of rules for type of company so that they will be encouraged to remain in Canada as opposed to a set of rules for those companies that are, you might say, caught in our net, that are not in a position to move to another jurisdiction?

• 1140

The Chairman: Before answering that question, Mr. Dinnick, I would like just to make the gentle suggestion, perhaps, to the Committee that the Investment Dealers' Association have concentrated on four aspects in their brief. They have concentrated on eco-

[*Interprétation*]

faire passer le fardeau des impôts de ceux qui dépensent à ceux qui font des économies; c'est-à-dire, le taux augmentera pour ceux qui font des économies. Je considère ceci comme inévitable dans une réforme fiscale. Je voudrais que vous soyez d'accord et ensuite, je m'attaquerai à vous à nouveau. Nous en avons fini.

Le président: Monsieur Downey.

M. Downey: A la suite de la remarque de M. Kaplan, la supposition d'après laquelle nous devons augmenter les impôts de ceux qui peuvent payer afin d'avantager ceux qui sont en bas de l'échelle des revenus ou afin de les aider quelque peu, je voudrais demander aux témoins quel est leur avis de la situation qui existe dans les sociétés qui ont des rapports avec le Canada et de la *Liberian Iron Ore* et les gens de la *Syncrude*. Brièvement, étudions la situation pour la *Liberian Iron Ore*, il s'agit des gens qui ont des mines en Afrique, qui sont constitués en sociétés au Canada, qui n'ont aucun bureau au Canada et qui, grâce à ce bureau, transmettent des fonds en Suède d'Afrique. Ils donnent un demi-million au Canada en impôts par an mais ils peuvent se protéger entièrement de la situation fiscale canadienne en se constituant en corporation dans d'autres pays, dans plusieurs autres pays qu'ils ont nommés, pensez-vous que c'est une compagnie qui peut se protéger de notre système fiscal? Nous avons eu ensuite des gens de la *Syncrudre* qui sont venus ici l'autre jour; ils nous ont dit très directement qu'à moins qu'ils ne puissent bénéficier des lois fiscales dont ils ont pu bénéficier, ils cesseraient leurs opérations même si cela signifiait une perte de fonds déjà investis.

J'aimerais demander à l'un d'entre vous s'il pense qu'on devrait avoir deux réglementations, une pour les compagnies qui peuvent se protéger elles-mêmes de notre système de taxation, une réglementation pour les compagnies de façon à les encourager à rester au Canada, tout en prévoyant une autre réglementation pour les compagnies qui sont prises au filet et qui ne peuvent pas se mettre à l'abri d'une autre juridiction.

Le président: Avant de répondre à cette question, monsieur Dinnick. Je voudrais faire une remarque au Comité de *Investment Dealers' Association* sur quatre points: les gains de capitaux, la structure fiscale, le principe de l'intégration. Et, comme nous devons nous

[*Text*]

nomic effects; they have concentrated on the rate structure; they have concentrated on capital gains and they have concentrated on the principle of integration. To the extent that we can direct our attention to the areas that they have concentrated on, then I think to that extent we will move forward expeditiously. This is just a general observation; I am not saying you are out of order at all, Mr. Downey. I thought this might be a useful time to introduce this thought. Mr. Dinnick.

Mr. Dinnick: Mr. Downey, I think, perhaps, you would like us to comment on Syncrude and the Liberian Iron Ore Limited, or do you want a generality?

Mr. Downey: Yes, I am suggesting that this will be investment in taxes that we may lose should we change the rules of the ball game, and I am just asking you to comment would it seem fair in these tax proposals to make special provisions for this type of company that could better protect themselves?

Mr. Dinnick: I think I could answer the Syncrude part of your question. This is a group of companies that include Imperial, Atlantic-Richfield and Cities Service, that are coming up here planning to spend $200 million. They found that if the White Paper's recommendations are implemented it is a sufficiently marginal operation that the chances are it would not be profitable. So they merely came, as I understand it, and stated that if the government intended to make legislation out of the recommendations of the White Paper they could not go ahead, so they were withdrawing a $200 million capital investment in Canada. That is number one, and I think that is within their prerogative. Maybe they can find oil in Libya a little cheaper and the risk will not be all that much greater or they can bring it out from Venezuela, I do not know. But I do know they are entitled to withdraw their investment. As the Americans have told me many times, and I am in the investment business as you know, "The host country sets the rules, and we play the game if we like the rules. If we do not like your rules we have got lots of other places to go and play." This is just about the attitude of a foreign investor. Here you get a classic example in Syncrude of this philosophy.

Liberian Iron Ore Limited is a stranger to me...somebody may know a bit more about it than I do, but if they have set up an offshore company in Canada for the sole purpose of channelling funds through Canada to take them into Sweden, there must be some

[*Interpretation*]

intéresser essentiellement aux points étudiés ici, ainsi, nous pourrons aller rapidement. Je n'ai fait qu'une remarque générale. Je ne dis pas que votre question est irrecevable, mais j'ai pensé qu'il serait probablement bon de faire remarquer cela en ce moment.

M. Dinnick: M. Downey, je pense que peut-être vous aimeriez que nous parlions des compagnies *Syncrude* et *Liberian Iron Ore Limited* ou bien voulez-vous avoir une vue générale?

M. Downey: Il s'agit d'investissements d'impôts que nous risquons de perdre, si nous changions la règle du jeu. Et, je vous demande s'il vous semble juste, dans ces propositions fiscales, de prendre des dispositions particulières pour ces sociétés qui pourront mieux se protéger elles-mêmes.

M. Dinnick: Je pense pouvoir répondre à l'élément se rapportant à la *Syncrude* dans votre question, c'est-à-dire que c'est un groupe de compagnies, comprenant *Imperial, Atlantic-Ritchfield* et *City Service,* qui ont l'intention de dépenser 200 millions de dollars. Ils ont constaté que si les recommandations du Livre blanc étaient appliquées, c'est une opération suffisamment marginale pour qu'elle ne soit pas profitable. Ces compagnies nous sont données ici pour des opérations marginales...

Si le gouvernement avait l'intention de faire une législation en dehors des recommandations du Livre blanc, ces sociétés ne pourraient agir. Elles retireraient donc leurs 200 millions investis au Canada. Cela fait partie de leur privilège. Elles pourront peut-être trouver du pétrole en Libye un peu moins cher et le risque ne sera pas beaucoup plus grand ou elles pourront faire venir du pétrole du Venezuela. Mais je ne sais pas si elles ont le droit de retirer leurs investissements. Les Américains l'ont fait à de nombreuses reprises et je suis dans les investissements. Le pays fixe le règlement et si le règlement nous satisfait, nous jouons le jeu. S'il ne nous plaît pas, nous allons ailleurs. Voilà l'attitude des investisseurs en général. Vous avez un exemple type de cette philosophie pour *Syncrude.*

Je ne connais pas la compagnie *Liberian Iron Ore Limited,* il se peut que quelqu'un en connaisse un peu plus que moi sur la question, mais si la compagnie a installé une succursale au Canada simplement pour faire passer des fonds par le Canada vers la Suède,

[*Texte*]

advantages to them in so doing, and I suppose they will move to another country if they find they can do it by paying less taxes. I am really not too familiar with the particular case you cite but I am in Syncrude.

Mr. Downey: My question really, Mr. Chairman, was whether you think that we, as a Committee, should be prepared to study special tax proposals in regard to this type of company, the Liberian Iron Ore people that can move to another jurisdiction without any inconvenience. Should we be prepared, in order to attract their tax money, to consider another set of rules for the ball game in this regard as opposed to those companies which are firmly entrenched in Canada?

Mr. Dinnick: Any time we can pick up a half a million dollars in taxes without any real effort and it is not causing any hardship to anybody, I am in favour of it, but I do not know too much about it.

• 1145

Mr. Thompson: Excuse me, you made the observation that I was going to make. If we can hang on to both sources of money let us do it.

Mr. Dinnick: Let us do it. I think it would be crazy to make rules that drive them away.

Mr. Downey: I think as we have the progressive income tax system in Canada the people who will see some benefit in some of the measures of the White Paper may feel that they will benefit, at least on the short term because of the increased exemptions and this type of thing. Do you feel that the natural evolution of any progressive tax system could very well lead to the destruction of the capital base or might, in effect, chase out industry eventually, in the natural development of any country that entertains the progressive tax system?

Mr. Dinnick: If I may answer, and put words in Mr. Ostiguy's mouth who made the remark to me before we came over here, if progressively higher taxation takes place and most of the recommendations of the White Paper are implemented, we as investment dealers, will probably end up in a generation or two's time having one customer, the federal government. Is that what you said Mr. Ostiguy or would you like to amplify it?

Mr. Ostiguy: I was most properly quoted there.

Mr. Dinnick: So we do see a decided lack of ability on the part of people to save and

[*Interprétation*]

c'est qu'ils doivent en retirer certains avantages. Je pense que la compagnie ira ailleurs si elle peut payer moins d'impôt. Je ne connais pas le cas dont vous parlez mais je connais la *Syncrude*.

M. Downey: Ma question, monsieur le président, est celle-ci. Pensez-vous que, en tant que comité, nous devrions être prêt à prévoir des dispositions fiscales particulières pour ces sociétés comme *Liberian Iron Ore*, compagnies qui ne peuvent se mettre sous d'autres juridictions.

Devrions-nous donc fixer d'autres règlements pour les compagnies qui veulent s'en aller?

M. Dinnick: A chaque fois que nous pouvons avoir un demi-million d'impôt sans effort, sans gêner personne, je suis en faveur.

M. Thompson: Vous avez fait exactement la remarque que j'allais faire. Si nous pouvons nous accrocher aux deux sources d'argent, faisons-le.

M. Dinnick: Il serait ridicule de faire des règlements qui provoquent l'exode de ces gens.

M. Downey: Comme nous avons un système d'impôt progressif au Canada, je crois que ceux qui tireront certains avantages de certaines des mesures du Livre blanc penseront sans doute qu'ils bénéficieront à court terme en raison des exemptions, etc., etc. Pensez-vous que l'évolution naturelle de tout système d'impôt progressif pourrait entraîner la destruction de la base en capital? Afin de décourager l'industrie, pour tout pays, en fait, qui a un système d'imposition progressif?

M. Dinnick: M. Ostiguy a dit, avant que nous arrivions ici, que si des impôts augmentent constamment, si les recommandations du Livre blanc étaient appliquées, en tant qu'agents d'investissements, nous nous retrouverions avec un seul client dans quelques années, le gouvernement fédéral. Est-ce bien ce que vous avez dit M. Ostiguy?

M. Ostiguy: On m'a très bien cité.

M. Dinnick: Les gens ne pourront plus investir et, un jour ou l'autre, nous aurons de

[*Text*]

invest in the proposals, and we see the threat in time of having mediocrity and poverty spread equally across the land.

Mr. Downey: In regard to the provincial tax-sharing in the White Paper, there are some fairly direct percentages laid out as to what taxes will be and what we could expect and what they are now and this type of thing. The Economic Council of Canada has said that provincial and municipal taxes could rise at the ratio of about 5 to 1 over federal spending. Bearing this in mind, how much accuracy do you think there is in the figures laid out in the White Paper in regard to the percentage of tax that will be paid, say, in the years ahead, or do you think that they may be slightly inaccurate because of the provincial aspects and tax sharings.

Mr. Dinnick: Mr. Cox would you care to answer that? You might also mention some of the ideas we presented in our brief for assisting the municipalities in raising money.

Mr. Cox: I do not think you asked one ques'ion, you asked quite a few I think. Having had some consultations with some of the officials in provincial governments, we feel that the provinces are somewhat disappointed at the additional revenue they obtain through the implementation of the White Paper in relation to the additional revenue the federal government would obtain. We have no way of knowing anything about the accuracy of those figures, but we have felt that in the areas of responsibility of the provinces they probably have greater expenditures to make on such things as education and health—perhaps now pollution is a major factor. We think they probably have some difficulties in raising capital in this market. They do not have a Bank of Canada to fall back on. They have no equity privileges to extend to investors. If their borrowing requirements are going to be sharply increased we feel that the provinces and the municipalities, perhaps, need a little help. We have made a recommendation that there be a low rate of tax on the first $1,000 of income in the hands of an individual from provincial or municipal bonds. It was mentioned to us that this sounds a little innocuous and perhaps not very helpful to the borrowers, but, we have 750,000 clients and we believe that if a quarter or a third, say, 250,000 of those people elected to buy some municipal or provincial bonds, the $1,000 at current interest rates would enable them to own 10,000. Presumably interest rates might drop a little. If 250,000 people were able to buy 12,000 bonds, we would not expect the whole 12,000 to be bought in the matter of a year or two, but if

[*Interpretation*]

la médiocrité, la pauvreté répartie également d'un bout à l'autre du pays.

M. Downey: Pour ce qui a trait au partage d'impôts provinciaux dans le Livre blanc, il y a des pourcentages assez directs qui sont fixés au sujet des niveaux d'impôt ce que l'on peut attendre. Le Conseil économique du Canada a déclaré que les impôts provinciaux et municipaux pourraient représenter le cinquième des dépenses fédérales.

Sur cette base, pensez-vous que les chiffres du Livre blanc soient précis pour ce qui est des impôts qui seront payés dans les années à venir. Ou bien, pensez-vous que ces chiffres sont peut-être inexacts en raison de l'aspect provincial du partage d'impôts.

M. Dinnick: Monsieur Cox, pourriez-vous répondre? Vous pourriez peut-être parler de ce qui est prévu dans notre mémoire pour aider les municipalités à obtenir des fonds.

M. Cox: Vous n'avez pas posé une seule question, vous en avez posé plusieurs.

Nous pensons, après consultation avec certains fonctionnaires des gouvernements provinciaux, que les provinces sont assez déçues des recettes supplémentaires obtenues par l'application du Livre blanc, par rapport aux revenus supplémentaires qu'obtiendra le gouvernement fédéral. Il n'y a aucune façon de savoir à quel point ces chiffres sont exacts.

Cependant, nous avons pensé que dans les domaines de responsabilités des provinces il y a des dépenses plus importantes pour l'éducation, la santé, la pollution représente peut-être enfin un facteur important maintenant. Nous pensons qu'il y a certains problèmes pour les provinces à obtenir des capitaux. Il n'y a pas de Banque du Canada sur lesquelles s'appuyer. Il n'y a pas de privilège à offrir aux investisseurs.

Si leurs besoins augmentent considérablement, nous pensons que les provinces et les municipalités auront besoin d'un peu d'aide. Nous avons fait une recommandation d'après laquelle on devrait prévoir une baisse fiscale sur le premier mille dollars que gagne un individu, pour les obligations municipales et provinciales. Cela semble être peu de choses et n'a pas beaucoup aidé les emprunteurs.

Cependant, nous avons 750,000 clients et nous pensons que si un quart ou un tiers, disons, 250,000, de ces gens décidaient d'acheter des obligations municipales ou provinciales, leurs 1,000 dollars leur permettraient d'en posséder 10,000 achetées au taux d'intérêt en cours. Probablement, les taux d'intérêt baisseraient un peu. Si 250,000 personnes pouvaient

[*Texte*]

they bought, say, a third of the 12,000, namely, 4,000 bonds that is $1 billion. We think this would be of great help to provincial authorities and municipal people in providing the social services that they are called upon to provide.

• 1150

The Chairman: Do you have a further comment, Mr. Ostiguy?

Mr. Ostiguy: No.

Mr. Dinnick: This is incorporated in our brief as a recommendation that the first $1,000 of income from municipal and provincial bonds be taxed at a considerably lower rate.

The Chairman: Would you like to give us the page reference on that, Mr. Dinnick?

Mr. J. F. Van Duzer (Director, Mills, Spence and Co. Limited, Toronto): That is on page 19, I think.

Mr. Dinnick: Yes, the very top of page 19.

The Chairman: Paragraph 3.15.

Mr. Dinnick: That is $1 billion if a quarter of the people buy one third of the bonds, which we think they could be entitled to buy for municipalities and provinces we think that this is a minimum estimate.

The Chairman: Mr. Downey, have you another question?

Mr. Downey: Yes. Mr. Chairman. I am from a riding that is primarily agricultural and there is a great deal of concern there about the capital gains tax against the background of estate tax and gift tax in regard to getting businesses over from one generation to the next. Just how serious do you think the proposals regarding capital gains tax against the background of the taxes we already have, estate tax and gift tax, and accumulative gift tax will be?

Mr. Dinnick: Mr. Downey, I could answer that myself by saying that the combination of five-year revaluation and estate taxes will very quickly curtail the ability of your farming friends to continue their own farms over a couple of generations I would say they, like a small business, will have to fork up the succession duties and the capital gains to the extent that they will have a great deal of difficulty in holding their businesses or holding their farms together. Perhaps somebody

[*Interprétation*]

acheter 12,000 obligations, nous ne nous attendons pas qu'elles soient achetées toutes en un an ou deux, mais s'ils achètent, disons, un tiers des 12,000, c'est-à-dire 4,000 obligations qui représentent un million de dollars, nous pensons que cela aiderait les autorités provinciales et municipales à fournir les services publics qu'ils sont censés donner.

Le président: D'autres commentaires, monsieur Ostiguy?

M. Ostiguy: Non.

M. Dinnick: Nous recommandons dans notre mémoire que les premiers milles dollars de revenus des obligations municipales et provinciales soient taxés à un taux inférieur.

Le président: Quelle est la page?

M. J. F. Van Duzer (Directeur, Mills Spence and Co. Limited, Toronto): C'est à la page 19, je crois.

M. Dinnick: Oui, en haut de la page 19.

Le président: Paragraphe 3.15.

M. Dinnick: Un milliard de dollars si un quart des gens achète un tiers des obligations pour les municipalités et les provinces. Nous pensons que c'est un minimum.

Le président: Monsieur Downey, avez-vous une autre question?

M. Downey: Oui, monsieur le président. Je viens d'une circonscription essentiellement agricole, préoccupée par l'impôt sur les gains de capitaux par rapport à l'impôt sur les biens transmis par décès et les droits successoraux. Que pensez-vous de la proposition en ce qui concerne les gains de capitaux par rapport aux impôts qui existent déjà: impôts sur les dons, impôts sur les biens transmis par décès?

M. Dinnick: Monsieur Downey, je pourrais y répondre moi-même en disant que la combinaison de l'évaluation tous les cinq ans, l'impôt sur la succession empêchera vos amis agriculteurs d'être propriétaires de leur ferme tout comme les petits commerces, ils devront payer des droits de succession et les gains de capitaux, ils auront donc beaucoup de difficultés à conserver leur commerce ou à conserver leur ferme. Peut-être que quelqu'un a-t-il quelque chose à ajouter?

[*Text*]

would like to amplify that if they agree with me or disagree with me.

The Chairman: Before you do, you mentioned the five-year revaluation. This does not apply to farms. It only applies to the White Paper proposals which are shares of widely-held corporations.

Mr. Dinnick: Yes, the five-year revaluation does. I was thinking particularly of a business where a father is trying to pass it along. That would have a very serious effect.

Mr. Thompson: Mr. Chairman, speaking to your question, I know of a Vancouver corporation that is controlled by a family of three people who now own about 47.5 per cent of the stock. It used to be that was sufficient to be control, but as we found out lately you really need 50 per cent for absolute control. However this gentleman, who is head of the firm, has already written to the Committee pointing out that with this five-year revaluation, he and his family could come up against the situation where they would have to sell enough stock that they would reduce their interest down considerably on the first five years and increasingly on the second five years to the point where their ability to control the company and maintain it in the family would be seriously jeopardized.

The Chairman: I do not think we should go on to the five-year revaluation. This is not the question Mr. Downey asked. He was asking about...

Mr. Dinnick: Succession duties.

The Chairman: Well, the problem of transferring a farm from one generation to the next.

Mr. Downey: Or a business of any type.

• 1155

Mr. Dinnick: As I answered earlier, we see great difficulties ahead for the owners of family corporations in passing them on. I imagine, although I have not studied the position of the farmer, he would run across it to a lesser extent. He would still have the problem.

Mr. Downey: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Danson.

Mr. Danson: Gentlemen, I think most of us would agree that we have to have the growth and the sort of economies to support our social objectives. Then you mention that the present tax system properly amended could serve Canada well.

[*Interpretation*]

Le président: Avant de le faire, vous avez parlé de la réévaluation tous les cinq ans, cela ne s'applique pas aux fermes, mais plutôt aux sociétés à nombreux actionnaires.

M. Dinnick: Je pensais particulièrement au commerce dans lequel le père essaie de transmettre son affaire à ses fils. Cela aura un effet grave.

M. Thompson: Monsieur le président, pour répondre à votre question, il y a une société à Vancouver contrôlée par une famille de trois personnes qui a maintenant 47.5 p. 100 des actions, cela suffisait à contrôler la société, en fait, il faut 50 p. 100 pour avoir un contrôle absolu d'une société, mais le directeur de la société à déjà écrit au comité en faisant remarquer qu'avec cette réévaluation tous les cinq ans, lui et sa famille pourraient se trouver dans une situation qui les obligerait à vendre suffisamment d'actions pour pouvoir réduire considérablement leurs intérêts au cours des cinq prochaines années et l'augmenter les cinq années suivantes et ainsi ils ne pourraient plus contrôler la compagnie et la maintenir dans la famille.

Le président: Je pense que nous ne devons pas étudier l'évaluation tous les cinq ans. Ce n'est pas la question que M. Downey a posée. Il a demandé...

M. Dinnick: Les droits de succession.

Le président: Il s'agit du problème du transfert d'une ferme d'une génération à l'autre.

M. Downey: Ou de n'importe quel genre d'entreprise.

M. Dinnick: Comme je l'ai dit plus tôt, cela soulèverait de grosses difficultés pour les propriétaires, et je pense bien que je n'ai pas étudié la situation de l'agriculteur, je pense que son problème sera moins sérieux, mais il existera tout de même pour lui.

M. Downey: Merci monsieur le président.

Le président: Monsieur Danson.

M. Danson: Messieurs, je crois que nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il nous faille développer notre économie pour atteindre nos objectifs sociaux. Vous avez dit que le système d'impôt actuel modifié de façon appropriée pourrait bien servir le Canada.

[*Texte*]

The question is, when do you shift from amendment into general reform, and is this a case, I wonder, of the devil we know and the devil we do not know. There have been a lot of assumptions made, of course there are a lot of very specific suggestions made, too, many with which we agree, but to what extent do you think the uncertainty caused is simply because we have been dealing with this tax system we know its inequities, we know its loopholes, its general guidelines and we sort of live within the system. But, we are proposing something that is different, perhaps radical, and do you think that the uncertainty to which Mr. Manning particularly referred is a matter of the devil we do not know? I think all taxes are devilish, but here is a new approach. We are talking about established institutions working on an old system. We are suggesting some rather major changes to the system. Do you think a great deal of the concern is not just becoming familiar with the new system?

Mr. Dinnick: I was going to ask Mr. Cox to answer the question specifically, so I will turn it over to Mr. Cox.

Mr. Cox: Mr. Danson, I think there is a great deal of uncertainty whether the proposals in the White Paper are going to be implemented and I think this is causing a lot of judgments to be deferred. However, I think there is quite a bit of certainty that if the proposals are implemented as they appear in the White Paper that there will be no uncertainty. There will be grave problems facing the Canadian economy.

Mr. Danson: I do not think anyone would think that the White Paper proposals are to be accepted in their entirety and hence the changes to these proposals that we are trying to get at. Would not the uncertainty of the deferment create even greater anxiety over a longer period of time?

Mr. Cox: I think that is a key question and I do not know that it can logically be answered because it is very, very difficult to estimate people's behaviour, people's reactions, people's ingenuity to avoid the impact, the adverse impact. There may be new ways devised to deal with some of the proposals. If we knew more about human behaviour and how to anticipate how people will react I think you would remove an area of uncertainty there, but I do not know that is quite answering your question.

Mr. Danson: We are getting to it, because I think we have the same concern of the immense problem we are dealing with and in

[*Interprétation*]

Ma question est donc celle-ci: quand passe-t-on d'un amendement à une réforme générale? Je me demande qu'est-ce qui est le pire, le diable que nous connaissons ou celui que nous ne connaissons pas. Il y a de nombreuses propositions qui ont été faites que nous acceptons mais quelle mesure pensez-vous que l'incertitude vient du fait d'un système fiscal que nous connaissons bien, nous connaissons ses lacunes, ses injustices, ses directives, nous connaissons le système mais nous proposons quelque chose de nouveau, peut-être de radicalement nouveau, pensez-vous que les incertitudes dont nous parle en particulier M. Manning sont une question du diable que nous connaissons pas? Tous les systèmes fiscaux sont diaboliques mais voici un nouveau système diabolique, nous parlons d'un nouveau système, nous proposons d'importants changements au système. Pensez-vous qu'une bonne partie des inquiétudes ne viennent pas du fait qu'on ne connaisse pas ce nouveau système?

M. Dinnick: Je demanderai à M. Cox de répondre à la question. Je donne la parole à M. Cox.

M. Cox: Monsieur Danson, je pense qu'il y a une bonne mesure d'incertitude à savoir si les propositions du Livre blanc vont être appliquées ou non. Beaucoup de jugements devront donc être remis à plus tard. Cependant, il y a certaines certitudes, nous savons que si les propositions qui apparaissent dans le Livre blanc sont appliquées, il n'y aura pas d'incertitude. L'économie canadienne devra faire face à de graves problèmes.

M. Danson: Je ne pense pas que les propositions du Livre blanc doivent être acceptées entièrement. Nous essayons donc d'arriver à une version modifiée de ces propositions. Il y a une incertitude, est-ce que ces retards ne risquent pas d'entraîner une situation délicate?

M. Cox: C'est une question clef et je ne sais pas si on peut y répondre logiquement, car il est très difficile d'estimer le comportement, les réactions et l'ingéniosité des gens lorsqu'ils essaient d'éviter les répercussions négatives. Il y a peut-être de nouvelles méthodes qui pourront être mises au point pour régler certains des problèmes soulevés par les propositions. Si nous connaissions mieux le comportement de l'homme et comment prévoir la réaction des gens, je pense que l'on éliminerait certaines incertitudes, mais je ne suis pas certain de répondre à votre question.

M. Danson: J'y arrive. Je pense que nous avons les mêmes préoccupations, nous devons régler certains problèmes dans un temps assez

[*Text*]

a relatively limited time. There may be areas for deferment. Some other briefs have suggested this and other proposals that could be implemented rather soon. Which of the proposals would you suggest are capable of deferment and need deferment for further study without leaving a high degree of uncertainty?

Mr. Cox: First of all, we think the entire concept of integration is probably a good one theoretically. We do not think it is too workable. We think it is in a very, very early age of commercial adaptability and we think more work should be done on it. We do not like to throw it out the window on the basis that the statistics indicate that it will save the Canadian taxpayer something over $200 million, but we have recommended that the dividend credit be continued until further work is done on the principle of integration.

• 1200

Integration, we think, would work if we were a little island community that had no foreign capital nor exports nor imports. In other words, we were completely self-sufficient. It would be ideal. However, we are not and I think the tax thinkers and academics are going to have to do a little more work before the integration proposals would work smoothly and effectively.

Mr. Danson: Do you not think this would leave major corporatization somewhat in suspension while this is taking place, or do you think the fact that we remain with the tax credit system would be sufficient with the knowledge that the whole integration proposal is being thought out further?

Mr. Cox: No, I do not think the fact that work is being done by the authorities and the thinkers on an integration proposal would create too much uncertainty because I would presume it would be thinking over a longer period of time than a few months or something like that and the public would be aware of of the progress being made and the thinking and the development of a workable system.

The Chairman: Mr. Dinnick.

Mr. Dinnick: There might be private companies who are contemplating going public who would want a clarification, so in that sense you could have a deferment of action until the final solution was found. In other words, if you were running a private company and were contemplating putting your shares on the market, you would want to know whether the integration was or was not going to be implemented. You might want to know.

[*Interpretation*]

limité. D'autres mémoires en ont déjà parlé et il y a peut-être certains domaines qui doivent être remis à plus tard. Il y a d'autres propositions qui peuvent être mises en vigueur rapidement. Quelles propositions à votre avis doivent être remises à plus tard pour être étudiées davantage sans arriver à une grande incertitude?

M. Cox: Tout d'abord, nous pensons que la conception de l'intégration est probablement en théorie une excellente idée. Nous ne pensons pas que ce soit tout à fait pratique. Nous pensons que nous en sommes au tout début, nous pensons que l'on doit étudier cela de plus près. Nous ne voulons pas jeter cela par la fenêtre parce que d'après les statistiques cela permettrait aux contribuables d'économiser 200 millions de dollars. Nous pensons que le système actuel sur les dividendes devrait être maintenu.

L'intégration pourrait opérer si nous étions une île qui n'aurait pas d'investissements étrangers au Canada, pas d'investissements canadiens à l'étranger, si nous étions en fait autonomes ce serait l'idéal. Les universitaires et les spécialistes de la fiscalité devront étudier la question plus à fond avant que nous ne puissions introduire un nouveau système efficace.

M. Danson: Ne pensez-vous pas que cela risque de bloquer tout le système? Pensez-vous que le fait de conserver le système des crédits fiscaux serait suffisant en sachant que la proposition de l'intégration est à l'étude?

M. Cox: Non. Je ne pense pas que cela créerait trop d'incertitude le fait que l'on étudie tout cela. On y réfléchira plus longtemps que seulement quelques mois et le public saura quels sont les résultats atteints, quelles seront les possibilités d'arriver à un résultat tangible.

Le président: Monsieur Dinnick.

M. Dinnick: Je crois que certaines sociétés voudraient obtenir des éclaircissements et à ce moment-là on pourrait retarder ces mesures jusqu'à ce qu'une solution définitive soit trouvée. Autrement dit, si vous dirigez une entreprise et si vous songez à mettre vos actions sur le marché, vous voudriez savoir si le programme d'intégration sera entrepris. Vous voudrez peut-être le savoir. M. Manning a un mot à ajouter.

[*Texte*]

Mr. Manning has an addition he wishes to make.

The Chairman: Mr. Manning.

Mr. Manning: I think Mr. Chairman, we should recognize if there were a major overall tax reform that that in itself would not produce an atmosphere of tax stability except over an extended period of time because the experience with our present tax system has been that there are so many cases where there is litigation, there are court actions in which there are clarifications and definitions, interpretations of tax legislation and so on which do take a long time, but we now have that accumulation of those judgments and rulings with which the public are generally familiar. Surely, any major tax or total overhaul would create a situation where for quite a few years you would have a whole new set of rulings and court judgments which would have to be gone through before you had reached the atmosphere of stability. Now that is the first thing.

Second, I would suggest that a number of major proposals perhaps could better be deferred because in our view, at least, they have not been throughly examined as far as their total implications are concerned, and it is surely within the prerogative of the government and I am sure they are quite capable of spelling out certain ground rules, certain frameworks, and giving the public the assurance that whatever ultimate reforms are made they will not infringe on this or they will not be terminated to produce this specific result or so on, which I think would take away much of the uncertainty that exists today which is a wide-open end where nobody precisely knows what is going to happen. Within a clearly defined framework. I think these deferments would become far less damaging as far as any intermediate unsettlement effects are concerned.

Mr. Danson: Thank you very much. In the brief you mention the deterioration of economic growth in Canada has been due to excessive growth of government expenditure. First of all, I would question that there has been a deterioration of economic growth. You might wish to challenge me on that. I am sure you gentlemen are aware that the percentage of spending on the part of the federal government in relationship to the gross national product has been steadily declining, but this has been offset, as you well know, Mr. Manning, by the needs of the provincial governments and the municipalities. However, if we were to look at government expenditures, in what area do you think we should try to eliminate or slow down?

[*Interprétation*]

Le président: M. Manning.

M. Manning: Monsieur le président, je crois qu'il faut reconnaître que s'il y avait une réforme fiscale importante, qui ne créera pas en soi une atmosphère de stabilité fiscale sauf après une certaine période de temps, car, dans le contexte actuel il y a tellement de cas de litiges, de procédures, des poursuites devant les tribunaux, de tentatives de donner une interprétation à la Loi sur les impôts et ainsi de suite, ce qui prend beaucoup de temps. Nous avons maintenant une accumulation de jugements, de décrets que la population connaît déjà. Mais toute transformation radicale du système fiscal créerait un climat dans lequel pendant plusieurs années il faudrait établir une série de jugements et de décrets qui devraient être adoptés avant que nous puissions en arriver à une certaine stabilité.

Deuxièmement, je suggérais qu'un nombre de propositions importantes soit reporté à plus tard car, d'après nous, elles n'ont pas été examinées à fond. C'est au gouvernement qu'incombe la tâche de le faire et je suis certain qu'il est capable d'établir certaines règles de base qui assureraient à la population qu'une fois la réforme adoptée, ils ne la transgresseront pas et ceci éliminerait ce climat d'incertitude qui existe à l'heure actuelle.

A l'heure actuelle personne ne sait ce qui va se produire et dans un contexte plus clair, je crois que ces remises à plus tard auraient des effets beaucoup moins néfastes.

M. Danson: Je vous remercie. Dans le mémoire, vous parlez de la baisse de la croissance économique au Canada attribuable au fait que le gouvernement, a augmenté ses dépenses. D'abord je mets en doute qu'il y ait eu une baisse du rendement économique et je suis certain que vous savez quelle proportion du produit national brut le gouvernement dépense. Vous savez bien entendu que le pourcentage a baissé mais cette baisse est accompagnée d'une augmentation proportionnelle au niveau des provinces et des municipalités. Cependant, si nous considérons les dépenses du gouvernement, dans quel secteur devrions-nous accuser un certain ralentissement?

[*Text*]

• 1205

Mr. Dinnick: I know that what you are looking at or considering, are the figures of the steadily increasing GNP's that we have had year after year and the steadily increasing gross value of corporate profit. Representing a firm within the investment industry that next year will have been 50 years in business and having access to statements going back to 1921, I was looking at them the other day and they in one way would confirm your figures that in the last 15 years our gross sales have gone up six times. Our expenses have gone up three times and our taxes have gone up, I am not quite sure. However, our gross profits have not held the same, they are slightly ahead, perhaps 30 per cent, 40 per cent ahead. In view of the declining value of the dollar I do not dream we are really making more money today despite some very interesting dollar figures of volume of sales and of volume of gross profits, but I would like to have Mr. Cox with Mr. Mitchell who worked on these particular figures elucidate. My own personal experience as President and now Chairman of a company that has been in business is that figures do not mean a thing until they come out the pipe at the end and show you what your net profits are. You can get all sorts of figures that show you are grossing more, but it is netting more that most people are interested in. Mr. Cox would you like...

The Chairman: Mr. Cox.

Mr. Cox: Mr. Chairman, I think by deterioration we meant that the rate of growth in real terms was slowing. We believe growth can come from two areas in the private sector, namely corporate profits and capital spending, and they are and have been declining in recent years as a percentage of gross national product. If corporate profits decline relatively, it follows there will be a tendency to be less willing on the part of these corporations to make capital expenditures to promote larger and larger outputs which, theoretically it follows, produce more jobs. We think the rate at which the economy is growing is not its optimum rate of growth and we suggest taxation has been growing so fast that it is responsible in large measure for the situation.

I suppose you could similarly argue that the table on page 4 which shows labour income has been taking an increasing part of the GNP. We think this is good. I mean this is a measure of the social gains that have been achieved under the present system. We think the combination of higher labour incomes and sharply higher taxation is starting to do something to the economy that does not promise too well for the future and if we are

[*Interpretation*]

M. Dinnick: Je sais que vous songez aux chiffres du produit national brut qui s'accroît de façon systématique d'une année à l'autre, et de l'augmentation soutenue des profits des compagnies. J'ai eu accès aux rapports d'une entreprise remontent à 1921, durant les quinze dernières années, le volume brut de nos ventes a triplé, nos impôts aussi ont augmenté mais vos profits sont peut-être 30 ou 40 p. 100 supérieurs à ce qu'ils étaient avant. Toutefois étant donné la valeur du dollar qui baisse constamment, je crois que nous ne faisons pas plus de profits aujourd'hui en dépit de certaines statistiques fort intéressantes là-dessus. J'aimerais que M. Cox et M. Mitchell commentent ces chiffres. J'ai été président d'une compagnie et je sais que les chiffres ne veulent rien dire aussi longtemps qu'il ne s'agit pas du chiffre du profit net. On peut dire que le profit brut a augmenté, mais ce qui intéresse les gens c'est le profit net.

Le président: Monsieur Cox.

M. Cox: Monsieur le président, je crois que lorsque nous parlons de détérioration il s'agit du taux de croissance qui est plus lent qu'avant. Nous croyons que la croissance peut provenir de deux secteurs, à savoir les profits des corporations et les immobilisations. Ces deux secteurs ont accusé une baisse depuis quelques années. Si les profits des sociétés baissent beaucoup, il s'ensuit que ces corporations seront beaucoup moins prêtes à faire des immobilisations et débourser des sommes d'argent qui permettront de fournir plus d'emplois. Nous croyons que le taux de croissance de l'économie n'est pas le taux optimum et nous croyons que les impôts ont augmenté si rapidement que c'est ce qui explique cette situation.

On pourrait peut-être prétendre que le tableau qui se trouve à la page 4 et qui indique les revenus de la main-d'œuvre représente une partie de plus en plus importante du produit national brut. C'est une mesure des progrès sociaux qui ont été introduits dans le contexte du système actuel et nous estimons que l'augmentation des salaires et l'augmentation des impôts est en train de modifier la situation de l'économie et ne

[*Texte*]

going to have a bigger increase in taxation through these proposals, we think there are a lot of question marks raised that should not be raised at this time. We are in sort of a transition period; we do not quite know where we are going or how we are going to achieve our aims and our growth, and increasing taxation, we think, is not the way to achieve it.

Mr. Danson: Thank you, I would like to deal with this further, but I think I would be trying to make a point rather than getting some information.

If I may move on to one other section, I think on pages 31 and 32 of your brief you refer to the burden on the middle income group, and under Rate Schedule Changes, 4.5, it says:

> ...we suggest that consideration be given to increased reliance on indirect taxes as a means of obtaining the necessary increased tax revenues.

And on page 32 you properly point out:

> ...we are not unmindful of the regressive nature of these taxes. We submit, however, that much of the regressiveness can be avoided if appropriate exemptions are allowed for certain non-discretionary expenditures such as food and shelter and if the tax is extended to certain services as well as to commodities. Alternatively, a refundable tax credit may be allowed against income taxes for sales tax paid on non-discretionary expenditures up to a prescribed maximum.

I wonder how you would propose to administer something like this or figure it out. That would be really intriguing.

• 1210

The Chairman: Mr. Mitchell.

Mr. C. B. Mitchell (Partner, Thorne, Gunn, Helliwell and Christenson, Toronto): I think, Mr. Danson, I should deal with that one. In the first place, one of our main concerns about the White Paper is that it has not considered the sales tax area and I think un'il such time as that is done we have to reserve judgment to some extent on the increase in the personal rates of income tax. When it comes to putting in these suggestions which we have put forward in paragraph 4.6, I have to agree with your last statement, that refundable tax credit would be difficult administratively. However, we think something can be done along those lines, but it is going to take a lot of thought.

[*Interprétation*]

promet guère pour l'avenir. Nous devons accroître encore les impôts au moyen de ces propositions et nous croyons que ces impôts ne devraient pas être augmentés ou haussés à l'heure actuelle. Nous sommes dans une période de transition. Nous ne savons pas comment nous allons atteindre ce taux de croissance et je ne crois pas qu'une augmentation des impôts soit le moyen d'y arriver.

M. Danson: Je vous remercie—j'aimerais discuter de cela plus tard—je passerai maintenant à une autre partie du mémoire. Aux pages 31 et 32 de votre mémoire, vous parlez du fardeau de la classe moyenne. Au paragraphe 4.5 de *Rate Schedule Changes* on dit:

> ...nous songeons qu'il serait bon de se fonder sur les impôts indirects afin d'obtenir une augmentation de la taxe sur le revenu.

Vous dites également à la page 32:

> ...nous savons que ces impôts doivent être abolis avec le temps, mais il faudrait toutefois prévoir certaines exemptions appropriées dans le cas de certaines dépenses obligatoires comme la nourriture et le logement et si les impôts s'étendent à certains services de même qu'à certains produits.

Qu'est-ce que vous allez faire en l'occurrence, ceci m'intrigue.

Le président: Monsieur Mitchell.

M. C. B. Mitchell (Partner, Thorne, Gunn, Helliwell and Christenson, Toronto): Je crois monsieur Danson que je devrais répondre à cette question. Je crois que le Livre blanc ne tient pas compte de la taxe de vente et jusqu'à ce qu'on en arrive à cela il va falloir réserver notre jugement sur cette question des taux d'impôt, lorsqu'il faut présenter des propositions comme on en trouve aux paragraphes 4.6, je dois admettre qu'il sera difficile de fournir un crédit sur le plan administratif. Cependant, nous croyons qu'il est possible de faire quelque chose mais qu'il faudrait y réfléchir longuement. Nous n'avons pas de mesures précises à proposer.

[*Text*]

Mr. Danson: I see. Yes, I thought it would be an administrative monster, if we do not have one already.

Another point is, they mention that you gentleman might have one customer, just the federal government. It would certainly cut down overhead. I do not know if it would increase efficiency. Then the question came up about the discrepancy between the projected surpluses of $600 million and a billion, too. I frankly do not think anybody really knows—we will suggest it might be somewhere in between—and they are probably working from different ends of the telescope.

This is the area that we, as a Committee know is important because it gives an indication of how much we have to swing with—what recommendations we can make. This would be terribly important.

Presuming we were in the middle, 800 million, say, or even a billion—not having come close to those figures it does not matter much—what would your priorities be in areas where there would be a loss of revenue from the proposals in the White Paper, the two or three areas where you think there would be a significant loss of revenue that should have more serious consideration for modification.

Mr. Dinnick: The loss of revenue in the first place would be in the area of those traditional savers and investors who lie between the $10,000 and $40,000 income groups. They are the ones who, first of all, will have the subtraction from their ability to save and invest.

In capital gains, I presume that the arithmetic has been worked out there, to show the amount of money.

Mr. Danson: May I ask if you mean capital gains per se or the rate of capital gains?

Mr. Dinnick: As you know, we have dealt with capital gains in our brief, somewhat reluctantly, because we feel that Canada is a country which is about 20 years away from needing a capital gains tax. We have gone along with the philosophy that you are probably dedicated to a capital gains tax of some sort. Our suggestion is that it should be no more onerous than that in adjoining countries.

Obviously, this is destined to produce a fair amount of revenue and this will also reduce one's ability to invest, in fact, it will cause the sale of certain investments to realize cash to pay taxes.

I do not know just how the rest of your question went but these are two areas where the money will be taken from traditional investors who produce the pools of capital

[*Interpretation*]

M. Danson: Ce sera un monstre administratif, si nous n'en avons pas déjà un.

Il y aurait peut-être un client qui serait le gouvernement fédéral, ceci limiterait vos frais administratifs. Je ne sais si cela augmentera le rendement. On a parlé également de l'écart entre les prévisions d'un milliard de dollars et de 600 millions de dollars, je crois qu'on regarde peut-être par les deux bouts du télescope.

C'est une des parties que nous considérons comme importantes car ceci nous donne une idée des recommandations que nous pouvons présenter, ce serait très important, si nous arrivons à un chiffre moyen, à savoir 800 millions de dollars, quel serait votre ordre de priorités s'il y a perte de revenu à la suite des propositions du Livre blanc, les secteurs où il y aurait une perte considérable de revenu, quels sont ces secteurs que nous devrions modifier.

M. Dinnick: Pour ce qui est des pertes de revenu, ces pertes seront essuyées par ceux qui gagnent entre $10,000 et $40,000. C'est à ceux-ci qu'on retirera la possibilité d'épargner et d'investir pour ce qui est des gains de capital, on pourrait faire des calculs afin de déterminer ce qui sera gagné.

M. Danson: S'agit-il du taux des gains de capital?

M. Dinnick: Comme vous le savez, nous avons parlé des gains de capital dans notre mémoire, à contre-cœur car nous croyons que le Canada est un pays qui n'a certainement pas besoin d'impôt sur les gains de capital, nous croyons que vous avez décidé d'opter pour un certain impôt sur les gains de capital et je crois que cet impot ne devrait pas être plus lourd qu'il l'est dans les pays voisins.

Ceci vous apportera des revenus assez considérables et ceci limitera les investissements. Cela va sans doute entraîner la vente de certains investissements pour obtenir des capitaux ou des sommes comptant qui permettront de payer les impôts. Je ne sais quel est le reste de votre question mais dans deux domaines l'argent provient d'investisseurs traditionnels qui fournissent les fonds qui nous

[*Texte*]

that allow us to avoid relying too heavily on foreign capital. I noticed the other day that the chairman hoped that some day it would no longer be necessary for us to rely to any extent on foreign capital.

Mr. Danson: A fine privilege. The Chairman has no privileges.

The Chairman: I think you have misquoted me. I do not intend to say more than that you have misquoted me.

Mr. Van Duzer: I am just wondering, in view of the questioning, whether we are not forgetting that one of the great fundamentals of our system is the use of public revenues and the use of private capital. Where would our country have been without private capital? Companies have to get the money for development somewhere. It will not come from the government. We feel that its use in the private sector is more productive in the long run than in the public sector.

Mr. Danson: Having been in both the private sector and the public sector, I cannot help but agree with you. But I suggest that some of the inefficiencies that are apparent in government exist in business but are not as apparent because of the public nature of it.

• 1215

Mr. Dinnick: They go bankrupt if they are in private business. In the government, I do not know quite what you do.

Mr. Danson: There are some very highly profitable businesses living with immense inefficiencies, I suggest. Sorry.

Mr. Ostiguy: At the risk of hurting some feelings—though it is not said in that sense at all, because I am quoting someone—and assuming that most of you have probably read Servan Schreiber's book, *The American Challenge*, well, a far more intelligent man wrote an answer to that book. It is called *Le Pallier Européen* by Louis Armand who is considered a great intellectual and businessman. He reorganized the French railroads and presided at Euratom. He made some very interesting analyses of growth in the United States. I say without malice that he stated this: "It may be that the United States developed the way they have because the pioneers came before the civil servants."

Mr. Danson: Mr. Chairman, getting back to the Canadian challenge, I just have one more question which relates specifically to the brief, and it will be a short one.

On page 19, you suggest that the interest rates on municipal bonds be at a reduced rate

[*Interprétation*]

permettront de moins compter sur les capitaux étrangers. J'ai remarqué l'autre jour que le président espérait qu'il ne serait plus nécessaire un jour de compter sur les capitaux étrangers.

M. Danson: Une question de privilège. Le président n'a pas de privilèges.

Le président: Je crois que vous m'avez mal cité. C'est la seule chose que je voulais dire.

M. Van Duzer: Étant donné les questions posées, je me demande si nous ne sommes pas en train d'oublier un principe fondamental qui est à la base de notre système, c'est l'usage des fonds publics et des capitaux privés. Où en serait notre pays sans capitaux privés? Les compagnies doivent obtenir l'argent quelque part, elles ne l'obtiendront pas du gouvernement, et je crois que l'usage de ces capitaux par le secteur privé est plus utile que l'usage de ces capitaux par le secteur public.

M. Danson: Connaissant les deux secteurs, je suis d'accord avec vous. Je crois que certaines faiblesses qui existent au gouvernement existent également dans l'entreprise privée, mais ne sont pas aussi évidentes à cause de leur nature propre.

M. Dinnick: Ils font faillite s'ils sont dans l'entreprise privée. Être gouvernement, je ne sais pas ce qui se passe dans un pareil cas.

M. Danson: Il y a certaines entreprises très inefficaces qui sont tout de même fort rentables.

M. Ostiguy: Je vais citer les paroles de quelqu'un. Vous avez peut-être lu le livre de Servan Schreiber, le *Défi Américain*. Quelqu'un a écrit une réponse à ce livre. M. Louis Armand a écrit *Le pari européen*; c'est un intellectuel et un homme d'affaires qui a réorganisé les chemins de fer français et qui a été président de l'Euratom.

Il a fait une analyse très intéressante de la croissance économique des États-Unis. Et il a dit, et je cite, sans malice: «Il se peut que les États-Unis se soient développés parce que les pionniers sont venus avant les fonctionnaires».

M. Danson: Monsieur le président, pour retourner au défi canadien, j'aurai une brève question qui se rattache directement au mémoire.

A la page 19 vous dites que le taux d'intérêt sur les obligations municipales devrait

[*Text*]

down to something like 10 per cent, with perhaps a maximum of $1,000 interest being involved, which would perhaps produce $1 billion.

Mr. Dinnick: Well, we think a minimum of $1 billion.

Mr. Danson: Would this be a major change in the source of investment funds from institutional investors to private individuals?

Mr. Dinnick: This would be a major tapping of the retail market because this would be much more interesting to the individual who had $10,000 to invest. He would buy what he has been staying miles away from—municipal bonds—simply because he had a lower tax rate to attract him to them. He could buy just a predetermined amount which we estimate would be between $10,000 and $15,000, depending on where interest rates were.

It could solve the problem of many municipalities and ease the burden of provinces. Federal governments and corporations have different ways of fighting but the provinces and the municipalities have not got the same means at their disposal.

Mr. Danson: Is my time up, Mr. Chairman?

The Chairman: Your time is up, Mr. Danson.

Mr. Danson: Fine. Thank you very much.

The Chairman: Before recognizing Mr. Flemming, who will be followed by Mr. Roberts and Mr. Burton, I wanted to get the sense of the Committee as to whether we might be able to conclude our hearing with the Investment Dealers' Association this morning, so that we might then call A. E. Ames as our first group this afternoon. Is there any particular view on this, at the present time? Mr. Roberts?

Mr. Roberts: I would like very much to ask some questions, Mr. Chairman. I will not be able to be here after 12.30 p.m.

Mr. Burton: I am in a similar position, Mr. Chairman, I am afraid, with regret.

The Chairman: You both have to leave at 12.30 p.m.?

Mr. Burton: Yes.

The Chairman: How much time do you each need?

[*Interpretation*]

être réduit à 10 p. 100, et devrait avoir un intérêt de $1,000, qui représente un million de dollars.

M. Dinnick: Un milliard de dollars serait, nous pensons, un chiffre minimum.

M. Danson: Est-ce que ce serait un changement considérable de chercher les fonds chez des particuliers plutôt que chez les investisseurs reconnus?

M. Dinnick: Ce serait une façon de profiter du marché de détail car ceci serait beaucoup plus intéressant pour le particulier qui a des capitaux à investir. Il achètera alors des obligations municipales, il pourrait acheter une somme de $10,000 à $15,000 selon le taux des intérêts.

Ceci pourrait résoudre le problème de bien des municipalités et alléger le fardeau des provinces. Le gouvernement fédéral et les corporations emploient d'autres méthodes pour lutter. Les provinces et les municipalités n'ont pas toutes les mêmes moyens à leur disposition.

M. Danson: Mon temps de parole est-il écoulé?

Le président: Oui, Monsieur Danson.

M. Danson: Je vous remercie.

Le président: Avant de donner la parole à M. Burton, je veux demander au Comité si nous pouvons terminer notre interrogatoire avec l'association des courtiers en valeurs mobilières ce matin de façon à entendre *A. E. Ames* cet après-midi.

Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet, monsieur Roberts?

M. Roberts: J'aimerais poser moi-même certaines questions, monsieur le président. Et je ne pourrai pas rester ici après 12 h 30.

M. Burton: Je me trouve dans la même situation, monsieur le président.

Le président: Vous devez quitter la pièce à 12h 30?

M. Burton: Oui.

Le président: De combien de temps avez-vous besoin?

[*Texte*]

Mr. Roberts: A great deal.

Mr. Burton: Considerable. This is not a matter that can be hurried, Mr. Chairman.

The Chairman: I agree, but as you know, there are only so many hours in the day, and there are three other important groups that we have to hear. It is a question of all of us allocating our time in a way which will be the most productive.

I recognize Mr. Flemming.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, there is a point or two that I would like to mention. First of all, relative to membership in the Investment Dealers' Association, which is well represented here today, how many members does the Association have?

Mr. Dinnick: There are 140 members of the Investment Dealers' Association of Canada.

Mr. Flemming: Generally speaking, do they cover all of Canada quite well?

Mr. Dinnick: I would say that the national houses, of which there would be at least 15, cover Canada from coast to coast—probably with greater emphasis on the west coast than the Maritime provinces, although most of the major houses do have offices there. Newfoundland, I would think, is not as well covered perhaps as the rest of Canada. But it has its own smaller firms.

Mr. Flemming: I did not mean especially national firms you know, but there is some representation in practically all provinces?

• 1220

Mr. Dinnick: Oh, yes, they definitely have offices in all provinces across the country. In fact one of our major houses is headquartered in Winnipeg, another important house is in Saskatchewan and Mr. Thompson's house is headquartered in Vancouver, Pemberton. So I would say that we endeavour to give representation from Halifax to Vancouver and 95 per cent of the investment business is carried out by IDA members.

Mr. Flemming: I ask because I am trying to draw the picture of the influence and the opinions which obviously you must have from your membership all over the country in connection with the White Paper proposals which it is the duty of this Committee to examine. We are indebted, of course, to you for coming

[*Interprétation*]

M. Roberts: Pas mal de temps.

M. Burton: Il ne s'agit pas de quelque chose qui puisse être expédié en vitesse, monsieur le président.

Le président: Il y a qu'un certain nombre d'heures par jour, et nous devons entendre trois autres groupes importants. Il faut répartir notre temps de façon à en tirer le plus grand parti possible.

Je cède la parole à M. Flemming.

M. Flemming: Monsieur le président, je n'ai qu'une ou deux observations à faire. Tout d'abord, mes observations portent sur les membres de l'Association des courtiers en investissement qui sont ici aujourd'hui.

Je voudrais vous demander combien de membres vous représentez, combien de membres compte votre Association?

M. Dinnick: 140 membres de l'Association des courtiers en valeurs mobilières du Canada.

M. Flemming: Est-ce qu'ils sont répartis dans tout le Canada?

M. Dinnick: Je dirais que les maisons nationales vont d'un océan à l'autre, il y en a peut-être plus dans l'Ouest que dans les provinces maritimes. Je crois que Terre-Neuve n'est pas aussi bien représentée que les autres provinces du Canada mais elle possède ses propres petites entreprises.

M. Flemming: Je ne parlais pas seulement de sociétés nationales, je vous demandais simplement si toutes les provinces étaient représentées?

M. Dinnick: Il y a un siège social dans chacune des provinces. Nous avons un établissement à Winnipeg, un autre en Saskatchewan et celui de M. Thomson est à Vancouver. Je dois dire que nous tentons de représenter toutes les parties du Canada à partir de Halifax jusqu'à Vancouver et 95 p. 100 des investissements sont confiés aux membres de notre association.

M. Flemming: Je veux essayer d'imaginer l'influence que vous exercez et les opinions que vous représentez au sujet des propositions du Livre blanc, car c'est une question que nous devons étudier. Nous vous remercions d'être venus ici. Je pense que vous avez mentionné que votre société est dans les affaires au Canada depuis près d'un demi-siècle.

[*Text*]

here and I think you mentioned that your firm had been in business for something like half a century in Canada.

Mr. Dinnick: It will be 50 years in January next year.

Mr. Flemming: In the investment business. I would like to ask this question. To the extent of your knowledge have you ever had any proposal or any situation that caused you as much concern and as much perplexity as these White Paper proposals?

Mr. Dinnick: Never. I would like to answer by saying that when I addressed our Association yesterday, I said to them—because we were coming here, I wanted to bring them into our confidence on the most important proposed legislation in the past 20 years in so far as it will affect each of us—"Tomorrow and Wednesday we meet with the Commons and Senate Committees, and we wanted to advise you of our approach." We feel that without a shadow of a doubt, this changes the life of every one of the junior members and the senior members. They cannot hurt us much, it does not matter what they do. I have been in the business since 1933 and I am Chairman of the Board of my company and I have gone through the various routine of moving up the ladder, and they cannot damage me except in the ability to leave money, but they can affect the incentive and the ambition of every young man I have got there. We have a lot of good men in the 30 to 40 age group who are right in the $20,000 bracket. This may seem like a lot of money, but they are in the area where they are going to have their incentive taken away. They can look across the line and see that jobs pay $5,000 to $10,000 more with the First Boston Corporation in New York. Their taxes are a little less, perhaps not in New York City, but we are afraid we will lose some of our good men. We are afraid that they will lose the incentive to work and save.

Of course, we have had several hundred letters from our clients. I will not say we have had thousands of letters, but they are now looking to us for advice and we intend to give it to them to the extent of our ability; to speak to them, and tell them of the implications of the White Paper because they are the very people who put the guts of the savings in investment, large and small, into this country.

Mr. Flemming: Maybe I am in the same position that you are in, relative to the effect of this on me as a person. I think we would be a very strange people indeed if we did not think about those who are associated with us

[*Interpretation*]

M. Dinnick: Cela fera 50 ans en janvier prochain.

M. Flemming: Dans la mesure de vos connaissances, y a-t-il eu des cas qui vous aient causé autant de perplexité et d'inquiétude que ces propositions du Livre blanc?

M. Dinnick: Jamais. J'aimerais dire que lorsque je me suis adressé aux membres de notre association hier, j'ai voulu leur dire qu'il s'agissait de la mesure la plus importante depuis les 20 dernières années. Nous croyons que ceci transformera la vie de tous les membres de l'Association, de plus jeunes aux plus anciens. Je ne crois pas que ceci puisse nous toucher; pour ma part je suis dans les affaires depuis 1933 et je suis président de ma compagnie. J'ai réussi à grimper les échelons, mais ceci peut toucher aux espoirs et à l'avenir de tous les jeunes que j'emploient. Nous avons beaucoup de jeunes gens entre 30 et 40 ans qui ont atteint les 20,000 dollars. Cela peut sembler être une somme considérable, mais ils se trouvent dans un domaine où on risque de les décourager. Ils n'ont qu'à regarder de l'autre côté de sa frontière pour voir que la *First Boston Corporation* de New York paie de $5,000 à $10,000 de plus pour le même travail. Ils paient un peu moins d'impôts, peut-être pas à New York, mais nous avons quand même peur de les perdre. Nous avons peur de perdre nos employés et nos clients bien entendu. Nous avons reçu plusieurs centaines de lettres de la part de nos clients et ces clients nous demandent un avis. Et nous avons l'intention de leur donner des avis dans la mesure de nos capacités. Nous allons leur dire quelles sont les répercussions du Livre Blanc. Ce sont eux qui investissent dans notre pays.

M. Flemming: Je suis peut-être dans la même situation que vous en ce qui concerne les effets de cette mesure, mais je crois qu'il faut absolument tenir compte de ceux qui se sont associés avec nous et dont l'avenir se

[*Texte*]

and who are younger people and have their future ahead of them, not only for themselves, but for the benefit they can be to Canada.

Because you have indicated how widespread your Association is, I attach great importance to it as representing the feeling of the investment business, which perhaps you would consider a fair cross-section of all Canada. You mentioned letters, but have you had pressure imposed on you as the head of the Association to come here and to present your views and to present your views very forcibly with the general idea of trying to persuade this Committee to make a recommendation that would correct some of the things which you think are not good for the future of our country?

• 1225

Mr. Dinnick: Mr. Gassard is our Executive Director and would have received correspondence that was directed to the Association, some of which he would have sent along to me. I am conscious of some urgency on the part of our clients. I do not think they are truly aware of the gravity of the situation in so far as they personally are concerned, all of them. They know they object to it, but they do not know what they object to specifically. It seems as though it is going to hurt them. How would you answer that question Mr. Gassard?

Mr. Gassard: Mr. Chairman, from the standpoint of our own members, there is very widespread concern, and the meetings that have been called regionally to hear talks on this matter have been marked by the highest attendance we have ever had. Last January we ran one small announcement in the press, inviting people who had views, investors who had views on the White Paper to write us. We received a flood of mail from that; most of it carefully thought out, but quite a number of letters which said we really do not understand what this is all about, can you tell us, can you help us? I think the subject of taxation is quite complex and baffling to the average person, so he tends to be less articulate about taxation than some other matters.

Mr. Flemming: But they expressed tremendous concern?

Mr. Gassard: Yes, widespread concern, I would say.

Mr. Flemming: I think one of you gentlemen mentioned the words "favourable climate" within Canada for outside investment and that this was going to be a deterrent to such a favourable climate. Do you consider

[*Interprétation*]

dessine. Non seulement pour eux mais aussi pour le Canada.

Vous avez dit que votre Association est établie partout, et je crois qu'elle représente un échantillon important de la population canadienne. Est-ce que vous avez été soumis à des pressions en tant que président de cette association pour venir à Ottawa et persuader le Comité de présenter des recommandations qui d'après vous ne sont pas intéressantes pour l'avenir du pays?

M. Dinnick: Monsieur Gassard est notre directeur exécutif et c'est lui qui a reçu la correspondance qui a été adressée à notre association. Je sais que certains clients ont eu l'impression que ces questions étaient urgentes, mais je ne crois pas qu'ils soient dans une mesure si grave. Ils savent qu'ils sont opposés aux mesures, mais ils ne savent pas exactement pourquoi. Que répondriez-vous à cette question, monsieur Gassard?

M. Gassard: Du point de vue de nos propres membres, il y a des inquiétudes fort généralisées et les réunions qui ont eu lieu à l'échelon régional pour discuter de la question ont été fort suivies. En janvier dernier, nous avons fait une annonce dans les journaux invitant les clients qui avaient un point de vue sur le Livre blanc à nous en faire part, et nous avons reçu un déluge de lettres. La plupart de ces lettres étaient très sérieuses. On nous a dit dans certaines lettres que les clients ne comprenaient pas tout à fait de quoi il s'agissait. Pourriez-vous nous donner une explication? Je crois que pour le citoyen moyen, la question des impôts donne lieu à une certaine confusion.

M. Flemming: Ils semblent être fort inquiets.

M. Gassard: Fort inquiets, en effet.

M. Flemming: Je crois que l'un d'entre vous avez parlé, je pense, de climat favorable au Canada pour les investissements de l'extérieur. Vous avez dit que ceci nuirait à un climat favorable. Croyez-vous que la mise en

[*Text*]

that the implementation of the White Paper proposals would be a deterrent to a favourable climate in Canada of investment?

Mr. Dinnick: I want to ask Mr. Manning to answer that question because I think he has seen it in his own province.

Mr. Manning: There is no doubt in my mind, Mr. Chairman, that will be the result. I take that not only from the reading of the White Paper proposals and from discussion with others, but from the observations I have heard from many foreign investors. As you know, in our part of the country we have a great deal of foreign capital, our petroleum industry is very largely foreign capital. The measure of concern expressed is very, very serious, and it comes back to what was said here earlier, in fairness, these men in commenting on it usually say "Well, this is the host country, you make the rules", but we cannot live under those rules or we are not prepared to live under these rules. Some of them do not go that far, but that is the general tenor of the remarks of many.

Mr. Flemming: In any inquiries that you may have had, relative to the White Paper and relative to investment in Canada from outside Canada, did there seem to be a great doubt existing in the minds of prospective investors as to the effect of the White Paper proposals, if they should be implemented?

Mr. Dinnick: I have made a couple of trips to debate with our principal American friends in large institutions down there. Some of the statements that we made in our brief contrasted our tax system to theirs, and I only went down really to see them because I wanted their views on whether I had correctly stated their position as we express it in our brief. Most of them view with great concern but say "For God's sake do not quote us, we do not want to enter into the Canadian political picture at this time. You fellows have got a problem up there to settle and we are not going to make any statements for or against the measures suggested in the White Paper". Quite honestly they are very concerned about the impact on the investments they have and the future investments they might be going to make. I would say very definitely the clients we deal with and most of us here have branches in New York City, we ourselves, have offices in Paris and London and we hear feed-backs from these offices on the way they feel our country is going.

Mr. Flemming: In recommending Canadian securities which are development securities we will say, to your clients, what is your first

[*Interpretation*]

œuvre des propositions du Livre blanc empêcherait de créer un climat favorable au Canada pour les investissements?

M. Dinnick: Je veux demander à M. Manning de répondre à la question car il s'est rendu compte de cela dans sa propre province.

M. Manning: Cela va sans dire, monsieur le président, ce sera certainement le résultat. Je ne tire pas cette conclusion à la suite de la lecture du Livre blanc, mais à la suite des remarques faites par des investisseurs étrangers. Nous avons des investisseurs dans l'industrie du pétrole, en particulier. Le souci des investisseurs est fort grave. On en revient à ce qui a été dit ici plus tôt. En toute justice, les investisseurs vont vous dire. Vous êtes le pays hôte, c'est vous qui établissez les règles, mais nous ne pouvons pas accepter ces règles et nous allons donc nous retirer. Certains ne vont pas si loin mais tel est le sens général de leurs remarques.

M. Flemming: Est-ce qu'il semble exister un doute dans l'esprit d'investisseurs éventuels en ce qui concerne les effets du Livre blanc à l'extérieur du Canada?

M. Dinnick: Je me suis rendu auprès de grandes institutions américaines pour discuter de certaines comparaisons avec le système fiscal américain. Je voulais voir si nous avions bien exprimé leur point de vue dans notre mémoire. La plupart de ces institutions sont fort inquiètes, mais elles ne veulent pas se mêler de politique canadienne. Les grandes institutions n'ont pas l'intention de faire des déclarations favorables ou défavorables au Livre blanc, mais elles sont fort inquiètes des répercussions que ceci pourrait avoir sur les investissements qu'ils ont au Canada, et sur l'avenir des investissements qu'ils pourraient faire. La plupart d'entre nous avons des succursales à l'étranger: à Paris, à Londres, à New-York, et nous recevons des renseignements ou sommes mis au courant de leur réaction face à la marche de notre pays.

M. Flemming: Quelle est la priorité que doit avoir un investisseur pour être recommandé par votre société?

[*Texte*]

qualification would you say? What is the top priority that an investment should have to be recommended by your firm to prospective investors?

Mr. Dinnick: I think the question is too general for me to answer specifically.

• 1230

Mr. Flemming: I realize it is difficult. All right, let me ask this question then. I will be a little more specific. I agree that it is a bit general. Where does the question of local management of an enterprise come in so far as your recommendation is concerned? Does it rank pretty well up to the top?

Mr. Dinnick: I would say the calibre of management was absolutely at the very top of the recommendations. We look at a company; we look first at management; we look at the balance sheet and the profitability and then we look at management, and we want to see good management even if the profitability is...

Mr. Flemming: Would you consider that the implementation of the proposals of the White Paper would have a very serious effect upon the ability to secure good management in connection with enterprises of Canada in view of the fact that we do face competition from the U.S. and probably other countries as well? With some of these proposals is management going to be discouraged and is it going to say: "What is the use of hanging around. We might just as well see if we cannot improve ourselves." Do you think that might happen?

Mr. Dinnick: Over a period of time, it most assuredly would happen. If you had a climate where profitability was reduced, your ability to make it attractive to young management to stay with you and expect to reap the rewards of hard work will be nullified and we are going to lose those men. It is hard work—luck comes into it but by gosh hard work is still the key for success. If they put the hours in and have a little luck going for them, they will do very well. However, if they see that the result of all this is going to be nullified, we are going to lose those men. I do not think it will happen the year the White Paper goes in. It is going to take 10 years—the first revaluation.

Mr. Flemming: I suppose you know, Mr. Dinnick, that the word "work" has gone out of fashion?

Mr. Dinnick: Also "profitability". We took it out of our brief in several places and we

[*Interprétation*]

M. Dinnick: Je crois que cette question est de nature trop générale pour que j'y donne une réponse précise.

M. Flemming: Je me rends compte qu'elle est difficile; je vous poserai donc la question suivante, je la poserai en termes plus précis. J'admets que la première question était de nature trop générale. La question de l'administration d'une entreprise a-t-elle la priorité?

M. Dinnick: Je crois que le calibre de l'administration a la priorité sur les autres recommandations. Jetons un coup d'œil d'abord aux profits et au bilan, et nous voulons également voir quelle est la qualité de l'administration.

M. Flemming: Pensez-vous que la mise en vigueur des propositions du Livre Blanc aurait de graves répercussions sur les possibilités d'obtenir une bonne administration pour les sociétés canadiennes, compte tenu de la concurrence américaine et étrangère? Est-ce que le patron sera découragé, est-ce qu'il se dira: «Cela ne vaut pas la peine, il vaudra peut-être pas la peine de nous améliorer». Pensez-vous que cela puisse arriver?

M. Dinnick: Au bout d'un certain temps, cela se produira s'il y avait un climat où les profits étaient réduits. Les possibilités d'obtenir une bonne gestion et de récolter la possibilité d'obtenir de bons revenus seront annulées. Il s'agit de travailler dur, car le dur travail est toujours la clé du succès. Si ces gens voient un peu, le résultat de tout cela sera annulé, nous allons perdre ces gens. Ça ne se produira pas l'année où le Livre Blanc entrera en vigueur. Cela prendra 10 ans après la première réévaluation.

M. Flemming: Je crois que vous savez Monsieur Dinnick que le mot «travail» n'est plus à la mode.

M. Dinnick: Nous avons supprimé les libres entreprises, travail, profitabilité. Nous

[*Text*]

also took out free enterprise. We believe still that we in our industry are the last of the practical practising economists. We are like a grocer. Each of us has a capital; instead of having tomato juice and cans of beans on our shelves, we have bonds and stocks—not so many stocks because we act as agent there. Our shelves are lined with millions of dollars worth of bonds that we bought because our judgment said we should own them, we have to own some, and we price them and we sell them to make a profit.

Mr. Flemming: It used to be a very fine tribute to pay to a man to say he was a good worker. My boys say that that is the greatest compliment I can pay anybody is to refer to him as being a good worker, you know. I still submit that possibly we are having more and more difficulty of getting people who are anxious to have that kind of a label on them. I do not see any particular reason why we should. I do not want to delay the Committee.

One of the reasons I am concerned about the White Paper is the very thing that we are talking about now—the fact that this is liable to discourage prospective management. All of us I am sure will acknowledge that we have a country of great resources. However it takes some capital which is your business, sir. It also takes some management. I submit that it is most important that we do not seriously consider anything in the line of proposals which will impair our ability to have, in connection with our own development, the very best management of which the young Canadian is capable. It is no small thing either. We have the ability, a reasonable amount of it, but I do not think we should discourage it. That is what I think the White Paper might be construed as doing.

Mr. Dinnick: Mr. Manning, would you make a comment on that?

Mr. Manning: Mr. Chairman, I do not want to labour this because I refer to it in the opening statement. I repeat it because in my opinion it is so pertinent to the decision that this Committee has to make. I think it would be tragic at this stage in Canada's history if we are prepared to content ourselves with a tax system that does seriously impair our growth or impair our ability to get management personnel. We have to have in the years ahead, in my view, a tax system which encourages growth and induces management. In other words, we have got to get off dead centre, on to the positive side. One of the things in the White Paper that I think concerns a great many of us is that it argues: this may have some adverse effect but we do

[*Interpretation*]

sommes les derniers économes. Nous sommes comme des épiciers, chacun d'entre nous a un capital, au lieu d'avoir des jus de tomates et des conserves d'haricots sur nos étagères, nous avons des bons et des obligations. Nous avons des bons et des obligations que nous avons acheté, nous les vendons, nous devons en acheter certains. Nous les vendons à bénéfice.

M. Flemming: Être un bon travailleur a toujours été un compliment. Mes fils m'ont dit que le plus grand compliment qu'on puisse faire à quelqu'un, c'est de lui dire qu'il est un bon travailleur. Il est possible qu'il soit de plus en plus difficile d'obtenir des gens qui soient prêts à être étiquetés de cette façon. Je ne veux pas retarder le Comité. Je suis préoccupé par le Livre blanc pour les raisons que nous avons mentionnées. J'ai peur que nous découragions les administrateurs en puissance. Nous reconnaîtrons tous que nous avons un pays qui a beaucoup de ressources, mais il nous faut des capitaux. Et c'est à vous, monsieur, de nous fournir des capitaux. Il nous faut également des administrateurs. C'est pourquoi à mon avis, il est très important de ne pas étudier sérieusement les propositions qui nous empêcheraient d'avoir les meilleurs administrateurs possible. Il ne s'agit pas de décourager ces gens. Voilà ce que le Livre blanc risque de faire.

M. Dinnick: Monsieur Manning, avez-vous un commentaire à faire à ce sujet?

M. Manning: Monsieur le président, je ne veux pas trop insister là-dessus car j'en ai déjà parlé dans ma déclaration d'ouverture, mais je vais me répéter car à mon avis, cela a un rapport direct avec les décisions que doit prendre le Comité. A mon avis, il serait tragique, au point où nous en sommes avec l'histoire du Canada, si nous étions prêts à nous contenter d'un système fiscal qui bloque sérieusement notre croissance ou qui nous empêche d'obtenir les administrateurs nécessaires. A mon avis, dans les années à venir, il nous faudra un système fiscal qui encourage la croissance et qui encourage les gens à devenir administrateurs. Il nous faut passer des centres à un aspect positif. Nous disons que cela n'aura pas un effet adverse impor-

[*Texte*]

not think it will have a big adverse effect. If it has any adverse effect at all, or if it is even neutral today, in my view at least, it is dangerous to Canada. We have got to get on the side where it has a positive inducement to development and a positive inducement to good management.

• 1235

The Chairman: Mr. Ostiguy?

Mr. Ostiguy: I am a Québécois. I would like to add an extra bit to this because I am from the Province of Quebec but feel very strongly for this wonderful piece of real estate that we have. It is the best in the world but undeveloped yet really. I am hopeful that we are about to create the proper political climate and I am so pleased that my province showed its true colours. But then if we want the rest of the country to develop economically, we must create the economic climate to help this development come about because we are relatively undeveloped at this stage with the piece of real estate that we own.

Mr. Dinnick: Mr. Cox, you had something to say?

Mr. Cox: Sir, I can answer your question by referring back to paragraph 8-39 of the White Paper where the authors obviously felt that there was some problem about retaining the type of people you have been referring to. They suggest adjusting pay scales for those who must be retained or attracted against U.S. competition. In other words, you have to pay a fellow too much to stay here for the job he is doing which we do not think is good sound economic thinking. I think that perhaps we should add that we are spending a tremendous amount on education, some $5.5 billion last year, which is 21 per cent of all government revenues. We would be very unwise to set up a system that would make it very difficult for us to retain these people we are spending so much money educating.

Mr. Flemming: I am in agreement, Mr. Chairman. I think my time has expired. I might ask some more questions later.

The Chairman: Gentlemen, we will adjourn the meeting now. We will meet here again at 3.30 p.m. for a concluding session with you. I expect we shall meet with the representatives of A. E. Ames and Company Limited shortly after we start this afternoon. Adjourned.

[*Interprétation*]

tant. Si cela a un effet adverse, si c'est neutre aujourd'hui, à mon avis, au moins, c'est dangereux pour le Canada. Il nous faut faire basculer la balance du côté positif. Il nous faut encourager les gens à devenir administrateur.

Le président: Monsieur Ostiguy.

M. Ostiguy: En tant que Québécois, je voudrais ajouter quelque chose car je suis originaire du Québec et je pense que nous avons les meilleurs terrains au monde, mais ils ne sont pas mis en valeur et j'espère que nous allons créer un climat politique approprié. Je suis très heureux que ma province ait montré ses vraies couleurs. Si nous voulons que le reste du pays se développe économiquement, nous devons créer le climat économique qui permettra à ce développement de se produire car nous sommes relativement sous-développés au point où nous en sommes dans ce terrain qui est le nôtre.

M. Dinnick: Monsieur Cox, avez-vous quelque chose à dire?

M. Cox: Monsieur, je peux répondre à votre question en vous renvoyant au paragraphe 8-39 du Livre blanc. Les rédacteurs se sont rendu compte du fait qu'il y avait des difficultés à conserver les gens dont vous parlez. Il est question d'augmenter les traitements pour retenir ceux qui sont attirés par les États-Unis. Donc, il faut donner un salaire plus élevé à quelqu'un pour le garder ici, ce qui à mon avis, n'est pas valable. Nous dépensons beaucoup d'argent pour l'éducation, $5½ milliards l'an dernier, ce qui représente 21 p. 100 de toutes les recettes de l'État. Il serait très peu sage d'avoir un système qui nous empêcherait de conserver ces gens pour qui nous dépensons tant d'argent pour les éduquer.

M. Flemming: Je suis d'accord, monsieur le président, mais, mon temps accordé a pris fin. Je reviendrai à la charge plus tard.

Le président: Messieurs, nous allons lever la séance maintenant. Nous reprendrons la séance à 3 h. 30 et je pense que nous rencontrerons les représentants de *A. E. Ames & Company Limited* peu de temps après le début de la séance de cet après-midi. Merci, messieurs.

[*Text*]

AFTERNOON MEETING

• 1538

The Chairman: Gentlemen, we will reconvene our meeting with the Investment Dealers' Association of Canada, with its President, Mr. Dinnick, on my right. The first person I will recognize is Mr. Roberts.

Mr. Roberts: Thank you, Mr. Chairman. I would like to say first of all that I think the brief is very interesting. I found parts of it extremely useful, particularly the section on integration. I am not going to ask you about the sections which I think already are particularly useful but there are also sections which frankly are not of much use to us. I want to start off my questioning in talking about the assumptions or arguments of the brief in relation to problems of economic growth.

I was struck by Mr. Ostiguy's comment this morning that in the United States the pioneers had preceded the civil servants and this might have been one of the factors which led to the rapid economic growth of that country. Of course, our experience in Canada has been quite the reverse: government came first followed by economic development, notably in the Province of Quebec where it was the enlightened views of the government of France in the seventeenth century which led to the development of that particular portion of Canada and where markedly afterwards perhaps even in the development of the railways which was a government project, which led to a highly developed form of economic expansion.

It struck me that on reflecting upon that comment that this really highlighted one of the very great difficulties I have with the brief that you have presented to us. It seems

• 1540

to me that in the brief and in the discussions, this morning you have really created a rather simple straw man which you are knocking down; you have basically made the assumption that growth is a function of the private sector of the economy and the public sector is parasitical to it. Yet, it is quite obvious that many of the expenditures of government are ordered directly towards the expansion of economic growth: seaways, transportation, education, many of the expenditures of government are expenditures which promote growth.

The promotion of growth and savings is a very important factor. As a matter of fact we do not really know very much about the savings habits of the rich and the use to which

[*Interpretation*]

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Messieurs, nous allons reprendre la séance. Monsieur Dinnick se trouve à ma droite et je vais céder la parole à monsieur Roberts.

M. Roberts: Je vous remercie, monsieur le président. Je voudrais d'abord dire que je crois que le mémoire est fort intéressant; certaines parties du mémoire sont extrêmement utiles, en particulier l'article sur l'intégration. Je ne parlerai pas des parties qui nous sont très utiles, mais il y en a d'autres qui le sont beaucoup moins. Je veux d'abord parler de certains arguments du mémoire au sujet de la croissance économique.

J'ai été frappé d'entendre dire par M. Ostiguy qu'aux États-Unis les pionniers avaient précédé les fonctionnaires et que c'était l'une des raisons pour laquelle ce pays avait connu un développement économique rapide. Toutefois, au Canada, c'est exactement le contraire qui s'est produit: le gouvernement est arrivé d'abord et la croissance économique s'est produite ensuite, surtout dans la province de Québec où ce sont les vues éclairées du gouvernement français de l'époque qui ont amené l'exploitation de certaines régions canadiennes et l'extension des chemins de fer favorisant ainsi grandement l'expansion économique.

Je m'aperçois que ceci accentue les problèmes que j'ai constatés dans le contexte du mémoire. Vous avez créé, je pense, un homme de paille que vous êtes en train de démolir; vous estimez que la croissance économique relève exclusiement du secteur privé et que le secteur publique n'est qu'un parasite. Toutefois, bien des dépenses gouvernementales dans des domaines tels que la marine, le transport et l'éducation, favorisent l'accroissement économique.

L'encouragement au développement et à l'économie sont des facteurs très importants. En vérité, nous ne connaissons pas les habitudes du riche et de l'usage que les riches font de

[*Texte*]

they put their savings, and savings which are put into land speculation or even often put on to the stock market, for instance into Bell Telephone shares, are not necessarily a highly productive use of savings.

It seems to me you have argued that economic growth is a function of the amount of capital in private hands in the economy and you have slated, neglected or diminished the importance of government programs in the promotion of economic growth. There is no analysis in your brief, as far as I can see, to substantiate what is mere assertion on your part in section 2.10." One major contributing factor to the deterioration of growth has undoubtedly been the excessive growth in government expenditures. You have asserted that, you have made some comparisons with the United Kingdom and the United States, you have given no comparisons with other countries such as Germany or Sweden or Japan—there may be substantiation for it, that is why I am asking you to comment. I read through Appendix "A" with great interest—but it seems to me you have made an assertion about the relative importance in relation to economic growth of the private and public sectors which, at least, in the terms of the history of our country does not seem to me to be particularly well substantiated.

You could just as well argue from the statistics you have provided that the reason we have had as great a growth as we have had is because of the increased participation of the government. The statistics in themselves prove nothing. It is the old Aesop's fable of the cock that went out every morning and crowed and believed resolutely it was his crowing that brought the sun up every day. You have not provided any kind of linking, as far as I can see, to indicate the effect of what you consider to be an unacceptable rise in government expenditures to either the increase in national economic growth or decline in economic growth, and I would very much like to have some argument or substantiation directed towards that point.

Mr. Dinnick: I would like to take a first effort at answering that question and then turn it over to Mr. Cox. Let me put it this way. We have read the White Paper very carefully and we cannot find any substantiation of the claims of Mr. Benson and his associates. We cannot even find any work papers. We know one of our provinces wanted to marry up work papers and is having a hard time doing it. It is perfectly true you made a very valid remark, but I think before I answer it I should say that the White Paper is on the same sticky wicket we

[*Interprétation*]

leurs épargnes. Souvent, celles qui font l'objet de spéculations foncières ou qui sont lancées sur le marché, telles que les parts du Téléphone Bell, ne sont pas particulièrement fructueuses.

Je crois que vous donnez trop d'importance au rapport entre l'accroissement économique et les capitaux privés, et trop peu d'importance aux programmes gouvernementaux sur le développement économique. Dans votre mémoire, vous ne donnez pas d'exemples afin de justifier ce que vous affirmez à la section 2.10 et qui dit qu'un des éléments les plus importants du ralentissement de la croissance économique, c'est l'augmentation des dépenses gouvernementales. Vous avez exposé votre point de vue, vous avez établi des comparaisons avec le Royaume-Uni et les États-Unis, mais aucune avec les autres pays comme l'Allemagne, la Suède et le Japon. Et il se peut qu'il y ait des raisons qui justifient cela. C'est pourquoi je vous demande d'expliciter votre idée. J'ai lu l'annexe «A» avec beaucoup d'intérêt, mais vous avez fait une remarque sur l'importance du secteur privé et le secteur public, et cette expression ne semble guère être prouvée par les faits. D'après les statistiques, la raison pour laquelle nous avons connu une croissance économique si considérable c'est précisément l'importance de la contribution gouvernementale. Vous me faites penser un peu à ce coq qui tous les matins sortait de la grange, et qui s'imaginait que son chant faisait lever le soleil. Vous n'avez donc pas apporté de preuve pour justifier vos dires selon lesquels il y a ralentissement ou augmentation de l'ac ivité économique dus à l'accroissement inadmissible de dépenses gouvernementales. J'aimerais avoir des explications sur ce point.

M. Dinnick: Je voudrais d'abord essayer de répondre à cette question et ensuite demander à M. Cox de poursuivre. Nous avons lu attentivement le Livre blanc et nous ne pouvons pas trouver de preuves des faits à l'appui pour la demande de M. Benson, pas même un document de travail. Nous savons qu'une de nos provinces voulait rassembler des documents à ce sujet, sans y parvenir. Nous constatons que vous avez raison. Votre commentaire est très judicieux. Je pensais qu'avant tout, je dois dire que le Livre blanc rencontre les mêmes problèmes. On n'y indique aucune-

[*Text*]

are, they have not given us any substantial background for the belief that it will produce 650, that it will do this, it will do that. They are the same as we are. We believe because we are, as I stated this morning, the last of the practical practising economists who are using our money in business, that growth comes from the money in the private sector—we do not deny it has to come from the public sector as well—but we think our tables are important. We think West Germany as you mentioned, would be a good example. Sweden is a socialist country, New Zealand is a socialist country and they probably have their own growth patterns, but they certainly are not free enterprise ones. I think your question in a nutsell was, what real arguments have we got, what research have we done to substantiate some of the statements we made about growth being the product of the private sector of the economy.

Mr. Roberts: Particularly section 2.10.

Mr. Dinnick: Is there any volunteer who particularly would like to try it? Mr. Cox?

• 1545

Mr. Cox: I do take exception to one of your remarks, Mr. Roberts. I do not believe at any place we indicated that we thought the public sector was a parasite on the private sector.

I think the basis for our argument, if you wish to call it an argument, is that under the present system of taxation which started in 1949 largely as a result of the Rowell-Sirois Commission and the Ives Commission which recognized the need for incentives and started I guess the first form of integration, it seemed to us that Canada prospered exceedingly well. It is still prospering, but we do not think it is prospering as much as it might. We think government is spending too much, taking too much from the private sector and we find that where the highest savings rates are throughout the world usually you have a low tax system where the government's take from the GNP is relatively small. We, therefore, concluded—perhaps it is not possible to document it—that all evidence seems to point to the private sector being able to encourage economic growth a little more rapidly and a little more fully than is possible under a socialistic type of government where the public sector is a very large proportion of the GNP.

Mr. Roberts: Did you look at any South American countries in this regard?

Mr. Cox: No.

[*Interpretation*]

ment que ceci rapportera tant ou tant. Ils sont dans la même situation que nous. Comme je l'ai dit ce matin, nous sommes les derniers économistes à utiliser notre propre argent dans le secteur des aflaires. Nous croyons que l'accroissement doit également venir du secteur privé aussi bien que du secteur public. Nos tableaux sont importants. L'Allemagne de l'Ouest, comme vous l'avez mentionné, en est un bon exemple. La Suède et la Nouvelle-Zélande sont des pays socialistes, ont leur propre régime de croissance, mais n'ont pas la libre entreprise. Votre question se résume à ceci: quels arguments avons-nous, quel travail de recherche avons-nous fait afin de justifier ces déclarations que nous avons faites selon lesquelles la croissance découle de l'activité du secteur privé?

M. Roberts: La section 2.10 en particulier.

M. Dinnick: Quelqu'un serait-il prêt à essayer de répondre à cette question? Monsieur Cox?

M. Cox: Je ne suis pas d'accord avec vous sur un point, monsieur Roberts. Nous n'avons pas dit que le secteur public est un parasite qui vivait aux dépens du secteur privé.

La raison pour laquelle nous avons présenté cet argument, s'il s'agit d'un argument, c'est qu'en vertu du régime actuel d'impôts créé à la suite de la Commission Rowell-Sirois et de la Commission Ives, on reconnaissait la nécessité d'accorder certaines concessions, certains encouragements. Je crois que le Canada s'est fort bien tiré d'affaires. Le Canada connaît toujours une période de croissance, de prospérité, mais nous ne croyons pas que son développement se fait à sa pleine mesure. Nous constatons que là où il y a le plus d'épargne, les impôts ne sont pas tellement élevés, et la proportion du revenu national brut imposé par le gouvernement est relativement peu élevée. Nous avons donc conclu que tout semble prouver que le secteur privé peut encourager la croissance économique plus rapidement qu'en vertu d'un système socialiste.

M. Roberts: Avez-vous considéré quelques pays sud-américains à ce sujet?

M. Cox: Non.

[*Texte*]

Mr. Roberts: So basically what we have is your considerable accumulated experience as practical men operating in this field that your judgment is this would be the result.

Mr. Dinnick: I remember when I first started to sell securities in 1933, one of my clients told me he never buys the securities of a country where you do not wear an overcoat in wintertime. Maybe, when you boil it down, it probably was pretty sound philosophy because if you do not work in the winter you do not do much saving in the summer. I think this saving aspect is the important side of it.

We would welcome the opportunity of sitting down with any government board to substantiate our statement that the private sector of the economy produces and promotes growth.

Mr. Ostiguy: I would just like to point out, first of all, that my statement of this morning was not my own and I refer you all to *Le Pallier Européen* of Louis Armand as he analysed the American growth and far be it from me to diminish the role of governments because I think they have an extremely important role to play in co-ordinating this effort. If I am allowed a personal remark, as governments have taken more and more or played more and more of a role in economic matters, I deplore the fact that none of us people with business discipline have been attracted to the ranks of government because I think they would have a role to play and counsel to give in governments as it increases its role in the economy. However, one must remember that savings do come from the private sector, not from the governments and certainly in recent years we have been seeing more of the deficit type of operation in governments versus the savings that are made by the private sector.

Mr. Thompson: Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Thompson.

Mr. Thompson: Speaking to one of Mr. Roberts' comments, I would like to refer to this yellow sheet which, I think, was in the folder. Under General Conclusions, our first paragraph...

The Chairman: Would you refer to it by name, Mr. Thompson, so we can identify it in the records.

Mr. Thompson: Yes. Investment Dealers' Association of Canada, Summary of Brief on White Paper Proposals for Tax Reform.

Under General Conclusions the third paragraph reads:

[*Interprétation*]

M. Roberts: Fondamentalement vous vous fondez sur votre expérience pour émettre ce jugement.

M. Dinnick: Je me souviens que lorsque j'ai commencé à vendre des titres en 1933, un client m'a dit qu'il n'en achèterait jamais d'un pays où on ne porte pas un manteau en hiver. A bien y penser, si on ne travaille pas l'hiver, on ne réussit pas à mettre beaucoup d'argent de côté durant l'été.

Nous serions très heureux de discuter avec un organisme quelconque afin de démontrer que c'est le secteur privé qui produit des revenus.

M. Ostiguy: Je tiens à souligner d'abord que ce que j'ai dit, ce matin, je ne l'ai pas inventé. Je vous invite à vous reporter à ce livre de M. Louis Armand «Le Pallier Européen», où il est question de l'accroissement américain. Je ne veux pas dénigrer le rôle des gouvernements. Les gouvernements ont un rôle très important dans la coordination de ces efforts. Vous me permettrez une observation personnelle: à mesure que les gouvernements jouent un rôle de plus en plus important dans les questions économiques, je déplore le fait que de moins en moins d'administrateurs ne s'y intéressent car ils auraient un rôle à jouer au sein des structures gouvernementales. Il faut se rappeler toutefois que les épargnes viennent du secteur privé et non pas du gouvernement, et surtout au cours des dernières années, nous avons constaté que les gouvernements ont plus souvent des déficits que le secteur privé.

M. Thompson: Monsieur le président...

Le président: Monsieur Thompson.

M. Thompson: Pour en revenir à une observation faite par M. Roberts, je voudrais l'inviter à se reporter à la page jaune qui se trouve dans notre texte. Au premier paragraphe des Conclusions Générales...

Le président: Pourriez-vous indiquer le titre, monsieur Thompson de façon à ce qu'on puisse le trouver dans le dossier.

M. Thompson: Oui, *Investment Dealers' Association of Canada*. Résumé du Mémoire sur les propositions du Livre blanc, sur la réforme fiscale.

[*Text*]

In the post-war years Canada's economic growth has been impressive under existing policies; thus changes should be undertaken with caution. It is our view that the existing tax system would continue to serve the country well with less drastic modifications than those suggested in the White Paper.

Mr. Roberts: I do not want to belabour the point too much, but that comes back to the same proposition. You have at the same time suggested there has been in this period substantial and favourable economic growth, an increasing proportion of government expenditures and government taxes, but you are arguing at the same time that this will not continue in the future. You are saying that in the past we have had this, we have also had good economic growth, but you are not prepared to extrapolate that and say that a continued growth of government expenditure would probably be accompanied by simile, by high-growth patterns.

Mr. Dinnick: I think Mr. Manning would like to make a comment.

The Chairman: Mr. Manning.

• 1550

Mr. Manning: Mr. Chairman, I would like merely to emphasize again that in the submission there is no depreciation of the important role the public sector plays in the development of the country economically and otherwise, but I suggest it is important to recognize that the total development of the national economy embraces many fields.

When you get into the resources and industrial development, I submit that you are then getting into one of the most important segments of economic development for which the private sector is not suited, but which must almost of necessity become an obligation of the private sector.

If I might use the illustration of the resources development in my own province, because I am more familiar with that than the rest of Canada, the development of the petroleum industry in the Province of Alberta alone in the past 20 years has absorbed some where in the neighbourhood of probably $6 billion, to $7.5 billion.

I think it is obvious to every member of the Committee that no government, national or provincial, could spend $6 million or $7 million of the taxpayers' money in developing a vital resource of that kind. It would be utterly irresponsible and utterly impossible.

[*Interpretation*]

Dans les années d'après-guerre, la croissance économique du Canada a été considérable. Des changements devraient être entrepris avec précaution. Nous croyons que le système fiscal actuel continuerait de bien servir les intérêts du pays si les modifications suggérées dans le Livre blanc étaient moins radicales.

M. Roberts: Je ne veux pas en revenir sur cette question. Mais ceci revient à dire, comme vous l'avez fait remarquer, qu'il y a eu pendant cette période une augmentation à la fois des dépenses et des impôts gouvernementaux, et un accroissement économique remarquable. Toutefois vous dites que cela ne se répétera pas. Vous dites qu'on a eu cela par le passé, que nous avons connu une bonne croissance économique, mais vous n'êtes pas prêt à dire qu'une augmentation des dépenses gouvernementales s'accompagnera de plus de prospérité.

M. Dinnick: Je crois que M. Manning voudrait faire une observation à ce sujet.

Le président: Monsieur Manning.

M. Manning: Monsieur le président, je voudrais insister sur ceci: dans le mémoire, on ne tente pas d'amoindrir le rôle important du secteur privé dans le développement économique ou autre du pays, toutefois, il est important d'admettre que le développement de l'économie nationale comprend bien des domaines.

Lorsqu'on en vient au développement industriel et à l'exploitation des ressources, on en arrive à un secteur du développement économique très important où le secteur privé n'est pas apte à faire le travail mais où il doit quand même absolument s'en charger.

Je vais vous donner le cas de l'industrie du pétrole en Alberta. Au cours des vingt premières années, à elle seule, elle a absorbé entre 6 et 7.5 milliards de dollars.

Il est évident, pour les membres du Comité, qu'aucun gouvernement, qu'il soit national ou provincial, ne pourrait dépenser 6 ou 7 milliards de dollars provenant de l'argent des contribuables pour l'exploitation d'une ressource de ce genre. Ce serait absolument irresponsable de la part du gouvernement.

[*Texte*]

No government would survive. Yet that capital has been generated by the private sector, and in the process of the development there has been a very significant contribution to the economy of Canada as a whole, and certainly to the economy of the province. It was not only in the private sector. It spilled over into the public sector, where it has generated hundreds of millions of dollars of public revenue, which otherwise would not have been generated.

I think that is just one simple illustration, but a big illustration in the resources development field, and the same is generally true in the industrial field where the public sector could not be expected to stimulate and bring about the kind of development which is essential to the country in those regards.

Mr. Roberts: Several of the witnesses, I think, have now indicated that there is nothing in the White Paper that would promote, in the private sector, the kind of investment or the kind of saving effect turned into investment that they would like to see. But surely, whatever merits and demerits the integration proposals have, if they were implemented they would have a very strong effect by encouraging exactly what you are seeking to encourage, that is, the increasing attraction of investment in Canadian companies, at least to Canadians.

There is, in the White Paper, at least in that sector, a very strong incentive for what it is that you have been recommending. Admit'edly, I think, your brief suggests that you do not like the way in which the integration proposal works, but it does not seem to me to be accurate to indicate that there is nothing in the White Paper that would depromote this. There is a very strong factor in it.

Mr. Dinnick: I do not think we quite expressed it that there was nothing in the White Paper.

Mr. Roberts: Mr. Manning just did at the beginning of his remarks.

The Chairman: We will let Mr. Manning speak for himself in a moment. Mr. Dinnick, you first and then Mr. Manning.

Mr. Dinnick: All right. I was merely going to say that I do feel that you are over-stating a little what we said in our own brief. I do not think we were as extreme as you have appeared to me to indicate. I could be wrong.

Mr. Manning: That was approximately what I was going to add. I would like to put on an additional comment. When you indicate

[*Interprétation*]

Toutefois, le secteur privé a pu trouver ces capitaux et, au cours du développement, ceci a apporté une contribution importante au développement économique du Canada et de la province, non seulement dans le secteur privé mais également dans le secteur public car ceci a permis d'obtenir des revenus qui n'auraient autrement pas été obtenus.

Ceci s'applique également à l'exploitation des ressources naturelles et au secteur industriel car le secteur public ne pourrait pas vraiment amener le genre d'expansion nécessaire dans un pays comme le nôtre.

M. Roberts: Plusieurs témoins ont fait remarquer que rien, dans le Livre blanc, n'amènerait, dans le secteur privé, ce genre d'économie qu'ils aimeraient voir se produire. Malgré tout, si ces propositions sur l'intégration sont adoptées, elles auront précisément pour effet d'encourager ce que vous désirez, c'est-à-dire que les Canadiens seraient intéressés à investir dans des compagnies canadiennes.

Je crois que vous n'aimez pas la façon dont fonctionnent ces propositions sur l'intégration. Mais rien dans le Livre blanc n'irait à l'encontre de cela. C'est un facteur très important.

M. Dinnick: Je ne crois pas que nous avons dit qu'il n'y avait rien dans le Livre blanc à ce sujet.

M. Roberts: C'est ce qu'a dit M. Manning lorsqu'il a pris la parole.

Le président: Nous allons laisser M. Manning se défendre lui-même.

M. Dinnick: Très bien. Je disais simplement que vous allez un peu trop loin. Je ne crois pas que nous soyons allés aussi loin que vous semblez le croire.

M. Manning: C'est à peu près ce que je voulais ajouter. Je voudrais faire l'observation suivante. Lorsque vous dites qu'il n'y a

[*Text*]

that there is nothing in the White Paper, or alternatively that there is something in the White Paper proposals that would stimulate greater participation in resources development, I can only reiterate what I have heard expressed by people in that field—and I am thinking of some very substantial Canadian companies in the resources development end—who have said quite frankly that they do not know how how they could carry on under the White Paper proposals.

This is not foreign capital. These are not foreign companies. I am talking about Canadian companies who feel rightly or wrongly that the impact of the combined White Paper proposals would be such a serious curtailment of their business that the only thing for them would be to sell out to some American company that has the capital. Now there is even doubt whether they can do that, because the government takes a rather dim view of Canadian companies selling out to American companies.

• 1555

Mr. Roberts: I am sorry. I did not realize that your original comment was restricted simply to the resource industry.

The Chairman: Mr. Ostiguy, I think, wanted to make a comment.

Mr. Ostiguy: I do not think I would have anything to add, Mr. Chairman.

Mr. Roberts: On to page 11 of your brief, in Section 2.11, you indicate that:

> When viewed in the context of "tax reform" which seeks to increase government revenues to do "useful and important things", it is not surprising that we, and many other Canadians, are concerned.

You then go on towards the end of that paragraph to say:

> Whatever the "useful and important things" may be, we can see no justification for asking Canadians to submit to additional taxation to pay for unknown programs until it is clearly established that we are able to afford them.

Several times Mr. Benson has indicated that the purpose of the reforms is not to raise tax revenue. There is an estimation of what the effect would be of these proposals being implemented over a five-year period, operating on the assumption that the government, in the first year of their operations, would

[*Interpretation*]

rien ou contrairement, qu'il y a quelque chose dans le Livre blanc qui a pour but de stimuler une plus grande participation et une meilleure exploitation des ressources, je ne puis que répéter ce que j'ai entendu dire par certaines compagnies canadiennes de ce secteur qui ont dit en toute honnêteté qu'elles ne savaient pas comment elles pourront continuer leur exploitation dans les circonstances qui seront amenées par le Livre blanc. Je ne parle pas des compagnies étrangères.

Je ne parle pas des capitaux ou compagnies canadiennes qui estiment que les répartitions de l'adop ion des propositions du Livre blanc seraient tellement désastreuses qu'elles devraient absolument vendre leurs actions aux compagnies américaines qui ont les capitaux nécessaires. Ceci est même peu probable car le gouvernement n'aime pas que les entreprises canadiennes soient vendues aux Américains.

M. Roberts: Je ne savais pas que votre observation se rapportait uniquement aux compagnies qui font l'exploitation des ressources naturelles.

Le président: M. Ostiguy veut faire une remarque.

M. Ostiguy: Je n'ai rien à ajouter, monsieur le président.

M. Roberts: A la page 11 de votre mémoire, section 2.11, vous dites que:

> Dans le contexte de la «réforme fiscale» qui a pour but d'augmenter les revenus gouvernementaux afin de pouvoir réaliser des «choses utiles et importantes» il n'est pas étonnant que les Canadiens soient inquiets.

Et à la fin de ce paragraphe, vous dites:

> Nous ne pouvons pas voir pourquoi on devrait demander aux Canadiens de se soumettre à une augmentation d'impôts en prévision de programmes qu'ils ne connaissent même pas.

M. Benson a indiqué à plusieurs reprises que le but de ces réformes n'était pas de prélever des revenus plus importants. On a évalué la somme qui pourrait être perçue après une période de cinq ans. Le gouvernement estime qu'il pourra percevoir, dans l'année qui suivra l'entrée en vigueur du nouveau régime,

[*Texte*]

have to collect roughly the equivalent sum of revenue that they would collect in the year before them.

But the repeated and stated view of the government is that their intention is not as you have described it in Section 2.11.

Do I take it from that, that you do not believe Mr. Benson's remarks? Or do you feel that he would not be able to hold to them? What would it take to convince you, if the statement of the Minister of Finance is not sufficient?

Mr. Dinnick: If I went to my bank and told them that I wanted to make a $100,000 loan, because I had a lot of useful and important things that I wanted to do with the money, they would probably ask me what sort of useful and important things I wanted to do, and they would probably ask me a lot of other questions about it.

Now, we recognize that this is a very broad generalization that Mr. Benson is making. We are inclined to believe that the government offers more than the people actually want, from time to time, and that the utilization will always live up to the availability.

I do not think this would satisfy me. If I were going to pay more taxes because the government needed money to do useful and important things, I would have preferred to have had, in a document as important as this, some further elaboration of what these might be, other than to increase social welfare projects.

Mr. Roberts: That may be, but you are not directing yourself to the statement that has been made. That is that Mr. Benson's statement was that we were not going to increase taxes through this reform. You are saying that if you do increase taxes through this reform, you would like to know what the money is going to be spent for. This is certainly a fair position to take. But the government's posi ion has been that they are not going to increase taxes through this reform. There is an estimated revenue effect which comes into effect because the proposals as described, going into full implementation, have a staging effect. The corollary to this would be a reduction of rates to ensure that the increase was not one, if undesired, that would result from the automatic effects of implementing the proposals at the present rates described in the White Paper over the five-year period.

The repeated assertions by the government are that the intention which you ascribe to them in that section is not their intention. You seem not to accept that description of their intention and I would like to know why.

[*Interprétation*]

une somme équivalente à la somme précédente.

Dois-je en conclure que vous ne croyez pas ce qu'a dit M. Benson? Vous croyez qu'il ne pourrait pas s'en tenir à ce régime? Que faudrait-il pour vous convaincre si les déclarations du ministre des Finances ne sont pas suffisantes?

M. Dinnick: Si je me rendais à la banque et si je disais: Je veux avoir un emprunt de $100,000 pour faire des choses utiles et importantes. On me demanderait: Quelles sont ces choses importantes que vous voulez faire? On me poserait également une foule d'autres questions. M. Benson généralise énormément.

Nous avons tendance à croire que le gouvernement offre plus que ce que veulent les gens de temps à autre et l'utilisa'ion correspondrait toujours à la disponibilité.

Je ne crois pas que ceci soit satisfaisant. Si je dois payer plus d'impôts parce que le gouvernement a besoin de plus d'argent pour faire cer aines choses importan es, il me faudrait une description plus détaillée de ce que ces choses seront à part, bien entendu, de l'augmentation des programmes de bien-être.

M. Roberts: Vous ne parlez pas de la déclaration de M. Benson selon laquelle il n'y aura pas d'augmentation d'impôt. Vous dites que, s'il y avait une augmentation d'impôts, vous aimeriez savoir à quelles fins on va dépenser cet argent mais M. Benson a dit qu'il n'y en aura pas, dans cette réforme. Mais il y aura une augmentation des revenus, car les propositions ont un effet progressif. Il y aura une baisse des prix pour s'assurer que l'augmentation des revenus, prévus dans le Livre blanc pour une période de cinq ans, ne se fasse pas avec l'état actuel des prix.

Les déclarations, dis-je, que vous attribuez au gouvernement ne sont pas justes et je voudrais savoir pourquoi vous ne semblez pas accepter leurs explications.

[*Text*]

Mr. Dinnick: We see $650 million, or $1.250 billion—one of your members put forward the figure—let us call it $800 million, so we can assume that the gross increase will probably lie somewhere between the two. There seems to be some doubt; that $650 million is a rather conservative estimate. I do not think it has been set forth in here to what use this money is going to be put, and why there is a need to take this out of the private sector, out of the hands of people who were saving and investing it. This is over and above the fact that we have already eliminated from the tax rolls people who were earning too little.

We buy that. We buy the 750,000 persons who are pushed off the tax rolls, excepting the fact that with current inflation they will all be back on in between two and five years, with higher rates of interest.

We have a little jaundiced eye there. In the White Paper they did not tell us what they are going to do with this $800 million excepting these useful and important things...

The Chairman: Mr. Roberts, I regret to inform you that your time has expired.

Mr. Roberts: Would you place me at the bottom of the list again, Mr. Chairman?

• 1600

The Chairman: Mr. Burton.

Mr. Burton: Mr. Chairman, in the brief before us some reference was made to the effect of the White Paper on bond markets, particularly as it involves markets for various government bonds ranging over the various types of government we have. Of course this would have to include federal, provincial and municipal bonds. I must express some sympathy for the concern that has been expressed in the brief on this particular matter. I regret I missed a few of the questions that were placed to the witnesses, so I apologize if I at any point repeat any questions.

I wanted to enquire with respect to the anticipated growth in borrowing requirements for bonds, which are as a rule handled by agencies or members of your Association. What sort of measurements do you have on the anticipated growth in the bond markets over a period of years?

Mr. Dinnick: I am going to ask Mr. Cox to answer. I could make some guesses, but I think he could do it better.

Mr. Cox: Our best guide always is the budgets of the province and the municipality.

[*Interpretation*]

M. Dinnick: Nous disons 650 millions ou 1 milliard 250 millions de dollars. Un député a dit qu'il s'agirait plutôt de $800,000. Nous pouvons donc partir du principe que l'augmentation se situerait à quelque part entre ces deux chiffres. Je doute qu'on en restera a 650 millions. Je ne crois pas qu'on ait dit, ici, à quel usage on affectera cette somme d'argent et pourquoi il est nécessaire d'enlever cet argent au secteur privé, d'enlever cet argent à ceux qui l'ont épargné et investi. Ceci s'ajoute au fait qu'on a rayé de la liste les gens dont le revenu est trop bas.

Toutefois, s'il y a inflation, ils devront payer dans un délai de quelques années des impôts encore plus élevés.

Nous ne savons pas exactement ce qui va se produire. Dans le Livre blanc, on ne dit pas à quoi serviront ces $800 million, à part ces choses utiles et importantes.

Le président: Je regrette de vous rappeler, monsieur Roberts, que le temps qui vous a été alloué s'est écoulé.

M. Roberts: Voulez-vous inscrire à nouveau mon nom au bas de la liste, monsieur le président.

Le président: Monsieur Burton.

M. Burton: Monsieur le président, dans le mémoire qui nous est soumis, on mentionne la portée du Livre blanc au sujet du marché des obligations, des obligations de l'État, aux divers niveaux du gouvernement, y compris les obligations municipales, provinciales et fédérales. Je suis content qu'on en tienne compte. Je regrette d'avoir manqué certaines des questions qui ont été posées aux témoins et je m'excuse si je répète certaines qui ont déjà été posées.

En fait, je voulais savoir, pour ce qui est des accroissements précédents et des obligations, je voudrais savoir quel accroissement prévoyez-vous sur le marché des obligations au cours de la prochaine année?

M. Dinnick: Je vais demander à M. Cox de répondre. Je pourrais peut-être vous donner une idée approximative, mais je pense qu'il y arrivera mieux que moi.

M. Cox: Le meilleur indice est le budget provincial ou municipal. Les besoins auprès

[*Texte*]

We have been through a period when the borrowing requirements of the provinces, for instance, has grown from about $1 billion to something in excess of $1.5 billion. Sometimes this includes the various agencies or guaranteed issues of the provinces, sometimes it does not. On top of that there are municipal requirements which run $400 to $500 millions a year. Here again, we have no reason to think any decline is in prospect from the statements of Treasurers and the various officials at the various government levels. We have some reason to think that if we can safely presume that government spending is going to continue to rise and that the White Paper proposals would give the federal government almost all the increased revenues derived from here that the provinces and municipalities are going to perforce have to borrow more or increase their taxation programs on top of the federal government proposed increases. We therefore think that some relief should be given to them that would facilitate their financing. Does that answer your question, sir?

Mr. Burton: I think that is getting at the point I was interested in. In summing up, it is going to increase greatly the demands of the provinces and the agencies thereof.

Do you think that the increase in demand for bonds will keep pace, be ahead of, or will not be quite up to the level of the pace of increase in the growth of the economy as such?

Mr. Dinnick: Under the ground rules that we will be playing, if the White Paper is turned completely into legislation, it will become quite unattractive to buy bonds versus the ownership of equities. You could take the example of a man who had a very large investment income, which may not be one that is received with too great sympathy here or anywhere else, and put it into bonds. He keeps a great deal less than if he puts it into equities under the integration scheme. As a result, particularly as it takes away from those who might tend to save it and gives it to those who might tend to spend it, we see less money available and more of it being channelled into equities, and because there would be less money available for bonds and because also there would be less incentives to foreigners, in our opinion, to send their money in we would foresee greater difficulty in everybody raising pure debt issues from the municipalities right through to the federal government and the provinces.

Mr. Burton: Now you are referring to finance borrowings by the province. I was referring more to the demand by the provinces.

[*Interprétation*]

des provinces sont parfois passés d'un milliard de dollars à quelque chose comme 1 milliard et demi. Parfois, il y a des obligations garanties par le gouvernement provincial, et d'autres fois non. Les gouvernements municipaux font aussi des emprunts allant de $400 à $500 millions par année. A en juger par ce que nous disaient les trésoriers et les représentants, nous ne pensons pas qu'il y aura une diminution. Nous avons des raisons de croire que si nous pouvons supposer que les dépenses de l'État vont continuer à augmenter et que les propositions du Livre blanc donneraient au gouvernement fédéral la plupart des augmentations de revenus dont il est question, les provinces et les municipalités devront emprunter davantage ou augmenter leurs impôts à l'exemple du fédéral. Donc, il faudrait leur donner une certaine facilité de financement. Cela répond à votre question?

M. Burton: Oui, vous avez bien répondu à la question. Bref, les provinces et les organismes provinciaux exigeront davantage.

Pensez-vous que l'augmentation de la demande d'obligations suivra, se maintiendra ou n'atteindra pas tout à fait l'augmentation...

M. Dinnick: Si le Livre blanc est adopté, il ne sera pas intéressant d'acheter des obligations. Prenons l'exemple de celui qui a un revenu important, peut-être est-ce quelqu'un qu'on n'accueille pas avec une grande sympathie ici ou ailleurs, ce type a donc un gros revenu qu'il transforme en obligations, il peut en faire du capital social grâce au cadre de l'intégration, et empêché qu'il soit gelé. Si on donne ça aux gens, comme il y aura moins d'argent pour les obligations, que cela encouragera moins les étrangers, nous pensons que tout le monde aura plus de difficulté à obtenir de l'argent qu'il s'agisse du gouvernement municipal, provincial ou fédéral.

M. Burton: Vous parlez des prêts de financements de provinces. Je pensais plutôt aux demandes provinciales.

[*Text*]

Mr. Dinnick: I was lumping the two together. You have an increasing demand and we see under certain conditions a diminishing supply for this category of merchandise.

Mr. Burton: And as far as this increasing demand is concerned, would you anticipate that it would keep pace with, run ahead of, or not keep pace with the growth of the economy as such? Do you have any views on that?

Mr. Cox: I think, here again, it is in the area of surmise. I would expect the demand for capital by provinces and municipalities to grow rather faster than the supply of savings.

• 1605

Mr. Burton: Yes, but that is not dealing with my point. What will be the relationship between the demand for borrowings by the provinces and municipalities and the over-all growth in the economy?

Mr. Cox: I think it will be considerably faster.

Mr. Burton: That is the point I really wanted to determine because I would concur, in that from studies I have been able to do and from my own observations of it. Regardless of our views with respect to government and our philosophy regarding government as such, the demands on government are going to be immense over the next number of years, when we are dealing with problems such as pollution control and our growing urban problems and a whole range of problems, many of which can only be dealt with by government as such. Thus I feel considerable importance has to be placed on the financing needs of the various levels of government, and I do express some sympathy with the concerns expressed by you regarding the situation that this will place the bond market in.

The Chairman: Mr. Manning wants to make a comment.

Mr. Manning: Mr. Chairman, in the event this might be of interest as information, my statistics on this are two years out of date because I have been away from the government a little over a year. In Alberta a couple of years ago we tried to make as accurate a projection as we could on the very point you have raised: What are going to be the circumstances for a number of years into the future with respect to necessary government borrowings—in that I am including agencies borrowing for municipalities and so on—in relationship to the projections of the GNP.

[*Interpretation*]

M. Dinnick: J'ai regroupé les deux. Il y a une augmentation de la demande et dans certaines conditions il y a une diminution de l'offre pour ce genre de marchandise.

M. Burton: En ce qui concerne l'augmentation de la demande, pensez-vous que cela se maintiendra, sera en avance ou ne se maintiendra pas avec l'augmentation de l'économie en tant que telle? En êtes-vous au courant?

M. Cox: Une fois de plus il s'agit ici de supposition. Je pense que la demande de capitaux pour les provinces et municipalités augmentera plus que l'épargne.

M. Burton: Oui, mais ce n'est pas ce qui m'intéresse. Quel est le rapport entre les demandes d'emprunts provinciales et municipales et le surplus de l'accroissement économique?

M. Cox: Ce sera beaucoup plus rapide.

M. Burton: C'est ce que je voulais vraiment savoir. Mais, à mon avis, d'après les études et les observations que j'ai pu faire, quel que soit notre point de vue et notre philosophie au sujet du gouvernement, la demande sera énorme au cours des prochaines années lorsqu'il s'agira de régler les problèmes tels que la pollution, la croissance urbaine et toutes sortes d'autres problèmes qui ne peuvent être réglés que par le gouvernement. Et il faut donc accorder une grande importance aux besoins de financement à différents niveaux de l'État. C'est pourquoi je m'intéresse à ce que vous avez dit au sujet des répercussions que cela aura sur le marché des obligations.

Le président: M. Manning a quelque chose à dire.

M. Manning: Monsieur le président, au cas où ça vous intéresserait, ces statistiques ont deux ans de retard car j'ai abandonné le gouvernement pendant un an. En Alberta, il y a quelques années, nous avons essayé de faire des prévisions aussi précises que possible à ce sujet: nous voulions savoir quelles seraient à l'avenir les conditions pour les emprunts de l'État et des municipalités, par rapport aux prévisions du GNP. Dans l'étude que nous avons pu faire à ce moment-là, on indiquait qu'en limitant au maximum les dépenses municipales et provinciales dans les domaines

[*Texte*]

Studies that we were able to do at that time indicated that with the most rigid restraints on municipal and provincial expenditures, having regard to the educational cost growths and growths in those areas which are not controllable except to a limited degree, and taking on the other hand the most optimistic national forecasts of the GNP, the provincial borrowing requirements were running far ahead of the rate of growth of the GNP and at an accelerating pace. I would assume by now, if that trend has continued, they are much worse now than they were then.

The Chairman: Mr. Ostiguy, have you a comment?

Mr. Ostiguy: I have a comment which really covers a little more ground than what we are discussing right now, your concern starting at the level of municipal government, the provincial and the federal. I wish somebody here could predict what we will have at the end of this century, whether we will have, as some people say, 90 per cent of the people living in 20 major cities in this country. I suppose we might go back to perhaps the Middle Ages where we had a federal government ruling over some muncipalities.

I think one of our basic concerns in the White Paper, and it relates to what you are saying, is the shifting of savings from individuals to governments and our concern about the growth of the importance of governments. Now I have utmost respect for people who give their life to public duty. I think this is quite correct, but we are all competitive in a way. We say often in our communities that the fastest growing business these days is government. But then it can kill the goose that lays the golden egg as well. The private sector is important. How is your municipality going to increase? What do we look at when we are looking for money for a municipality. We look at its strength; we look at its growth; we look at its possibilities to create jobs in a variety of industries, if possible, to give it security. So we feel there must be a good balance, because as the municipalities grow the provinces grow, and so do the governments. So I think one of our major concerns, getting away from the nitty-gritty of some of the details of this White Paper, is the shifting of these savings.

I wish I could define how the cake should be cut and what portion goes to governments, but I know that the municipalities, the provinces and the country will grow as we can attract entrepreneurs who can earn some money. What they do with it is their concern.

[*Interprétation*]

de l'éducation et autres, dont les dépenses augmentaient, et en prenant les prévisions les plus optimistes du GNP sur le plan national, l'augmentation des dépenses se ferait beaucoup plus rapidement que l'augmentation du GNP.

Le président: Monsieur Ostiguy, vous voulez ajouter quelque chose?

M. Ostiguy: C'est sur un plan plus général. Vous vous intéressez au niveau du gouvernement, municipal, provincial et fédéral. Je voudrais que quelqu'un puisse nous donner une idée de ce que nous aurons à la fin du siècle. Certains disent que peut-être 90 p. 100 des gens vivront dans les 20 villes plus importantes de notre pays. Nous aurons peut-être un système comme celui du moyen-âge où le fédéral gouvernerait plusieurs municipalités.

L'une de nos préoccupations, dans le cas du Livre blanc, qui se rapporte à ce que vous dites, c'est un déplacement d'épargne allant de l'individu au gouvernement, ainsi l'importance grandissante du gouvernement. J'ai donc le plus grand respect pour les gens qui ont consacré leur vie à la fonction publique. D'une façon nous sommes tous concurrents. Très souvent, nous disons que la plus grosse affaire c'est l'État. Mais on risque de tuer la poule aux œufs d'or. Le secteur privé est important. Comment les municipalités vont-elles se développer? Que cherchons-nous lorsque nous demandons des fonds pour une municipalité? Nous examinons sa force, sa croissance, ses possibilités de créer des emplois dans les diverses industries afin d'avoir la plus grande sécurité possible. Nous pensons qu'il doit y avoir un bon équilibre car à mesure que les municipalités se développent, les provinces et le gouvernement se developpent aussi. Donc, je pense que l'une de nos préoccupations majeures, lorsque l'on abandonne les détails du Livre blanc, est celle-ci: le placement de ces économies.

J'aimerais savoir comment on pourrait couper le gâteau et quelle est la part qui revient au gouvernement. Mais je sais que les municipalités, les provinces et le pays se développeront si nous pouvons attirer des entrepreneurs qui pourront gagner de l'argent. Ce qu'ils font de cet argent est leur affaire.

[*Text*]

• 1610

I do not think there is anything indecent in raising $1 from a million people to put up a hospital and giving the winner $50,000. To put up the hospital, we do this raffle and somebody ends up with the $50,000. There is an impression that comes out of the White Paper that, "Well, we might let the man earn more; we will cut off a bit of that income and when he dies we will take the balance". I know a lot of people who already say, "Might as well spend it whilst we have it; why save?" This is getting at the crux of it all. We are concerned as an industry with the savings of the people that we deal with and this Association as you were told, are dealing with about 90 per cent of the people who invest in securities, municipal, provincial, federal and corporative. That, finally, is the essence of it all.

In our Quebec provincial elections, somebody suggested, and it was amusing enough, if we can find free money for the governments then that leaves the savings for the corporations and as they grow, well then the government will have enough. Of course, that is going to the ultimate. I think what we are basically concerned with is not that the government has a role; it has an extremely important role in creating the infrastructure in this country for development to happen, for the cities, the provinces and the country itself to develop to attract people. I go back to the best piece of real estate that we have. Let us not say I have earned all the money that I can and decorate the house and do this and that. Let us continue to have the house grow and attract people with talents. Let us keep that carrot out.

If you refer to the U.S. side, again I refer to Louis Armand he said, amazingly enough, even when a company does 100 per cent of its work with government, government keeps its hands off because it says we may not need it next year. We are at a disadvantage when we are involved in this.

I need not bring up the Post Office here. We all know too well about that but it is a basic philosophy there that there are certain things that the government jointly with the community and perhaps the universities—and I go to Galbraith and I do not accept all of Galbraith—but there must be that meeting of minds but if one gets over the other, then you can destroy and bring out an imbalance which can help a country like this slow down its activity rather than continue to grow.

Mr. Burton: Mr. Chairman, just following up on these remarks that have just been made and the answers that have been given to some of my questions, it seems to me that

[*Interpretation*]

Il n'y a rien d'indécent à percevoir $1 d'un million de gens pour faire un hôpital et donner $50,000 au gagnant. Ainsi nous avons des tombolas et le gagnant remporte $50,000. Avec le Livre blanc nous pourrons permettre aux gens de gagner davantage; nous réduirons un peu son revenu et à sa mort nous prendrons le reste. Je connais beaucoup de gens qui disent déjà «Il vaut mieux dépenser l'argent quand nous l'avons. L'économie ne sert à rien». Voilà vraiment le problème. En tant qu'industries nous nous intéressons à l'épargne des gens qui sont nos clients, et notre Association, comme nous vous l'avons dit. s'intéresse à 90 p. 100 des gens qui investissent dans les obligations, qu'il s'agisse des sociétés ou des niveaux gouvernementaux. C'est ça qui importe.

Aux élections provinciales du Québec, quelqu'un a dit, et c'était amusant, que si nous pouvons trouver de l'argent pour les gouvernements, l'épargne servira aux corporations et le gouvernement aura ce dont il a besoin. Évidemment ce serait définitif. A mon avis l'État a un rôle important à jouer et il doit créer l'infrastructure du pays pour que le développement puisse se produire, pour que les villes, les provinces, les pays même puisse se développer et attirer des gens. Je reviens au meilleur bien immobilier dont nous parlions.

On ne peut pas dire j'ai gagné tout l'argent que je veux. J'ai acheté une jolie maison, j'ai fait ceci et cela. Il faut continuer à agrandir la maison, attirer des gens de talent. Il faut que cette carotte attire les gens.

Si vous pensez aux États-Unis, une fois de plus je cite Louis Armand qui dit qu'aussi surprenant que cela puisse paraître, lorsqu'une compagnie s'engage à 100 p.c. avec le gouvernement celui-ci n'y touche pas car il se dit qu'il n'aura peut-être pas besoin d'elle l'année suivante.

Nous savons très bien ce qui se passe. Pensons à la Poste. C'est la philosophie de base ici. Il y a certaines choses que le gouvernement, en collaboration avec la collectivité et peut-être avec les universités, je pense à Galbraith, quoi que je ne sois pas d'accord avec tout ce qu'on y dit, mais on peut arriver à une union d'idées sinon, on peut tout détruire et arriver à un déséquilibre qui peut amener un pays comme celui-ci à ralentir ses activités au lieu de continuer à le développer.

M. Burton: Monsieur le président, pour faire suite à ce qui vient d'être dit et à certaines réponses qui ont été données à mes questions, il me semble que certaines remarques

[*Texte*]

some of the remarks that have been made today really are based on the philosophy and the idea that automatically and per se private investment or investment through the private sector will automatically produce more results for the community and for the economy and society than will public investment.

I am not going to suggest that public investment for instance, on the other hand necessarily automatically produces the most benefits in any given occasion. So far as I am concerned, I am quite prepared to see each case and each situation examined and judged on its merits not only in terms of growth in the economy, one of the factors with which we have to be concerned. I think it is a faulty basis on which to argue to suggest that you only really achieve growth through investment in the private sector. There are many areas through which growth is achieved through the public sector as well.

It seems to me that we have to achieve some balance in this and recognize that not only do we have to be concerned with growth we have to be concerned with welfare as well and I use welfare not in the sense of social welfare as such in which it is often used, in welfare I refer to the well-being of the entire community and the individuals in that community. One of the comments made earlier by one of the witnesses suggested that government offers or at least he had the feeling that government offers more than people want and really I would like to put the question to him. Could he give me some examples of where he considers that government offers more than people want?

• 1615

Mr. Dinnick: I think in any election that I have listened to the candidates seeking office usually make a great many offers of special types of assistance that cause the government to find themselves in the position of having promised it during an election. This is my impression; it is a personal observation that when a candidate is seeking election, he tells people what he is going to do for them.

Mr. Burton: What about programs?

Mr. Dinnick: Pardon?

Mr. Burton: If I could interrupt, what about programs? Do you have examples of programs that you think illustrate your point?

Mr. Dinnick: Well, I think medicare would be a classic example of placing on the people, something that they did not necessarily ask for. Certainly in my province, they did not ask all that hard for it.

[*Interprétation*]

faites aujourd'hui sont basées sur la philosophie et l'idée d'après lesquelles automatiquement et en soi, les investissements privés ou les investissements du secteur privé, donneront plus de résultat pour la communauté, l'économie et la société que les investissements de l'État.

Je ne veux pas dire que les investissements de l'État, apportent nécessairement les plus grands avantages à tout coup. En ce qui me concerne je suis prêt à étudier chaque situation, chaque cas et juger de sa valeur non seulement en ce qui regarde la croissance de l'économie qui est le point dont nous nous intéressons le plus. C'est une idée erronée de dire que l'on n'arrive à la croissance que si l'on investit dans le secteur privé. Il y a d'autres voies pour atteindre l'accroissement et le secteur public en est une.

Nous devons arriver à un certain équilibre et reconnaître que, non seulement nous devons nous préoccuper de la croissance, mais aussi aux mesures sociales. Je ne pense pas uniquement au bien-être social mais au bien-être de l'ensemble de la communauté, de l'individu qui fait partie de cette communauté. Un des commentaires formulé plus tôt par l'un des témoins, disait que l'état offre plus que les gens n'en demandent. Je voudrais lui poser cette question. Peut-il me donner un exemple montrant que le gouvernement offre plus que les gens n'en veulent?

M. Dinnick: Au cours de toutes les élections que j'ai suivies, j'ai écouté les candidats qui se présentaient promettant toutes sortes d'aides et le gouvernement élu se trouvait par la suite engagé par ces promesses. J'ai l'impression que lorsqu'un condidat veut être élu, il dit aux gens ce qu'il va faire pour eux.

M. Burton: Et au sujet des programmes?

M. Dinnick: Pardon?

M. Burton: Si je puis me permettre, que pensez-vous au sujet des programmes? Pouvez-vous apporter des exemples?

M. Dinnick: L'assurance médicale est un exemple classique d'imposer aux gens quelque chose qu'ils n'ont pas demandé. Dans ma province on n'y tient pas tellement.

[*Text*]

Mr. Burton: That is fine. I have obtained your expression of view. That is what I wanted to find out, what you considered to be an example.

Mr. Dinnick: I think we may be overemphasizing our view that the only, true profitability and benefits to a country come from private capital. I feel that we have been on the defensive because we see a massive swing of money to the federal government and perhaps we have stressed very hard our own belief that this money should stay to the greatest extent possible in the hands of people who will invest it for the country's future good.

I think we both have a role to play and we do not want, as we said this morning, to end up with one customer.

The Chairman: Mr. Ostiguy, another comment?

Mr. Ostiguy: Yes, I would just like to make one point. Never forget that when we are talking about so-called private enterprise, the government is a 50-50 partner with us.

Mr. Burton: I think that needs to be remembered at all times. Mr. Chairman, I am glad to get this expression of view. I would not have to tell the witness or any other people here that I disagree with him on his example of medicare but this is not the place to argue. You have stated your viewpoint and I am sure that you are aware that there are many viewpoints to the contrary. However, Mr. Chairman, just following up on some of the comments that have been made. Would the Investment Dealers' Association in terms of the economic effects of the White Paper proposals on the economy—and they refer to savings as one area—would they consider that the White Paper proposals are more restrictive in that sense than the Carter proposals in the Carter Commission Report? How would you compare the two?

Mr. Dinnick: Would you like to answer that Mr. Mitchell?

Mr. Mitchell: I do not know if it is an easy question to answer.

The Chairman: Mr. Mitchell, you should know, of course, that is in itself an answer. You do not have to answer if you are not prepared to answer; no witness is.

Mr. Dinnick: The question was whether we think the Benson White Paper is more restrictive than the Carter Report? I think they

[*Interpretation*]

M. Burton: Je vous remercie. Vous avez répondu à ma question en apportant votre exemple.

M. Dinnick: Peut-être que nous insistons trop sur ce que nous croyons, c'est-à-dire que nous croyons que les seuls bénéfices et avantages dans un pays proviennent du capital prévu. Nous avons été sur la défensive car le gouvernement fédéral semble encaisser des gros capitaux et nous avons l'impression que ces capitaux devraient être en grande partie entre les mains de ceux qui vont investir pour l'avenir du pays.

Nous avons l'un et l'autre un rôle à jouer, et comme nous l'avons dit ce matin, nous ne voulons pas nous retrouver avec un seul client.

Le président: Monsieur Ostiguy, un autre commentaire?

M. Ostiguy: Je voudrais dire une seule chose. N'oubliez pas que lorsque nous parlons de l'entreprise dite privée, le gouvernement est notre partenaire à 50 p. 100.

M. Burton: Il faut s'en souvenir à tous moments. Monsieur le président, je suis très heureux d'entendre l'énoncé de ce point de vue. Je ne voudrais pas dire au témoin ou à qui que ce soit que je ne suis pas d'accord qu'il ait cité comme exemple le programme de l'assurance-maladie mais ce n'est pas l'endroit pour en parler. Vous avez donné votre point de vue, et je suis certain que vous savez que beaucoup ne pense pas comme vous. Monsieur le président, pour faire suite à certains commentaires qui ont été faits, est-ce que les témoins, ou est-ce que l'Association des agents de placement, compte tenu de l'effet économique des propositions du Livre blanc sur l'économie, de l'épargne, croient que les propositions du Livre blanc sont plus restrictives que les propositions Carter du rapport de la commission Carter? Comment pourrait-on comparer les deux?

M. Dinnick: Monsieur Mitchell, pourriez-vous répondre.

M. Mitchell: Je ne sais pas s'il est facile d'y répondre.

Le président: Monsieur Mitchell, vous devez vous rendre compte que vous n'avez pas à répondre si vous n'êtes pas prêt à répondre. Aucun témoin n'est obligé de répondre.

M. Dinnick: La question est celle-ci: Pensons-nous que le rapport Benson est plus restrictif que le rapport Carter? Ce sont l'un et

[*Texte*]

are both very socialistic documents and that is about as far as I am prepared to go. They are both documents that will have a lasting effect on the character of our country for many years to come.

Mr. Burton: You have expressed a viewpoint in your brief, and I respect your viewpoint as such, that the effect of the White Paper proposals will be restrictive in terms of savings and particularly private savings. I would like to inquire on what basis you come to that conclusion? Is this a judgment on your part or an opinion or is it based on studies that have been carried out by you or by other people?

Mr. Dinnick: Our brief spells out our views pretty thoroughly, but I would ask Mr. Cox who was a principal author of our report in collaboration with the rest of us to give his views.

Mr. Cox: I do not believe I could touch on all the things that we looked into in this respect. First of all, you have a higher rate schedule and the tax base has been broadened to include such things as taxing capital gains. We have already had an increase which is not directly related to the White Paper in estate taxation handing down from one generation to another. We have no doubt that taxation would be greater on the same income over a period say, of, 10 years under the proposals in the White Paper than they are at present. I think you could probably say that also in respect to Carter, but to a lesser extent.

• 1620

The Chairman: Mr. Burton, I regret to tell you that your time is up.

Mr. Burton: Mr. Chairman, could I ask one more question on this line of thought? Could I ask the witness if they have taken in account the special studies commissioned by the Carter Commission which are in print and which, on the basis of quite an exhaustive study, conclude there would not be a restrictive effect on savings in the economy?

Mr. Cox: We just did arithmetic.

Mr. Burton: I take it you did not closely examine those special studies of the Carter Commission?

Mr. Cox: Yes.

Mr. Burton: And you disagree with them then?

Mr. Cox: We did arithmetic; I mean if I have to pay higher taxes, I am going to have less to save. I think it is as simple as that.

[*Interprétation*]

l'autre des documents socialistes; je n'irai pas plus loin. Ce sont 2 documents qui auront un effet prolongé sur le caractère de notre pays pour bien des années à venir.

M. Burton: Vous avez dit dans votre mémoire que l'effet des propositions du Livre blanc sera limitatif pour l'épargne, en particulier pour l'épargne privée, et je respecte votre point de vue en tant que tel. Il y a une question que je voudrais vous poser. Sur quoi vous basez-vous pour arriver à cette conclusion? Est-ce simplement un jugement, une opinion, ou est-ce basé sur des études que vous ou d'autres avez effectuées?

M. Dinnick: Notre mémoire traduit nos idées assez fidèlement. Je demanderais toutefois à M. Cox qui est le principal rédacteur de notre rapport, en collaboration avec nous, de donner son point de vue.

M. Cox: Je ne crois pas pouvoir aborder tous les éléments que nous avons vus ici. Tout d'abord l'assisette fiscale a été élargie et comprend même les impôts sur le revenu. Il y a déjà eu une augmentation, qui n'a aucun rapport direct avec le Livre blanc, sur l'impôt payé sur les biens transmis par voie de succession. Nous savons exactement que l'imposition serait plus grande pour un même revenu sur une période de 10 ans, en appliquant le Livre blanc qu'elle ne l'est actuellement. C'est à peu près la même chose avec le Rapport Carter également des recommandations du rapport Carter.

Le président: Monsieur Burton, vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Burton: Monsieur le président, puis-je poser une question de plus à ce sujet? Puis-je demander au témoin s'il a tenu compte des différentes études spéciales de la Commission Carter qui sont imprimées et qui, à la suite d'études assez approfondies, arrivent à la conclusion qu'il n'y aurait pas une limitation de l'épargne dans le domaine économique?

M. Cox: Nous avons simplement fait des calculs.

M. Burton: Vous n'avez donc pas examiné de très près ces études spéciales de la Commission Carter?

M. Cox: Oui.

M. Burton: Et vous n'êtes alors pas d'accord?

M. Cox: Nous avons fait des calculs; si je dois payer des impôts plus élevés, j'aurais moins à épargner, c'est simple.

[*Text*]

Mr. Burton: So you disagree with the studies carried out by the Carter Commission?

Mr. Cox: In that respect.

Mr. Burton: On what basis? Have there been any papers published which tear those special studies to pieces?

Mr. Cox: No I have not, but I did arithmetic, Mr. Burton. To use a simple example, if I make $10,000, at present I have to pay $1,800 in taxation on income only; if I continue to make $10,000, I am going to be taxed something over $2,000, therefore I have less to save. If I happen to have the good fortune of having a capital gain that I realize upon, I am going to have to pay a tax on that; I would not have had to pay that tax under the present system. Therefore, if I end up with less money, I am going to have less money to save.

Mr. Burton: Of course, Mr. Benson pointed out there are as many people who will be paying less taxes as there are who will be paying more taxes under the White Paper proposals.

Mr. Cox: I think we try to make it clear that we believe this is a shift in the incidence of taxation. The higher taxes will be paid by the people who have historically been the savers and in the redistribution, the government hands it to the people who are unable to save because their revenues are insufficient. And they cannot pass it on.

Mr. Burton: In what direction do you think they should be shifted away from the White Paper proposals?

The Chairman: Mr. Burton, I am perhaps anticipating some of your interests and concerns here. I may make a comment or two and ask a few questions. I think my turn has come. I do not intend to say very much because I hope we will be able to call representatives of A. E. Ames & Co. Limited, very shortly before us, and the Canadian Growth Study Association also concerned with matters of growth. I am sure we will have an opportunity with both groups, if not with the fourth as well, Electronic Industries Association of Canada, to discuss some of these aspects of growth.

I would like to make a general comment, Mr. Dinnick. I have a feeling we are all somewhat confused—when I say all of us I include the members and your own group—on this question of savings. As you have indicated, you expect the change to be one of degree,

[*Interpretation*]

M. Burton: Donc vous n'êtes pas d'accord avec les études effectuées par la Commission Carter à cet égard?

M. Cox: A cet égard, oui.

M. Burton: Sur quoi vous appuyez-vous? A-t-on publié quelque document qui met en pièces ces études?

M. Cox: Non, mais j'ai fait des calculs. Prenons un exemple simple. Si je gagne $10,000 et que je dois payer $1,800 en impôts; si je continue à gagner $10,000, je paierai $2,000 en impôts. Alors, j'aurais moins à épargner. Si j'ai un gain de capital je devrai payer des impôts que je ne paie pas pour l'instant. J'aurai donc moins d'argent, et je pense que si j'ai moins d'argent j'en économiserai moins.

M. Burton: M. Benson a fait remarquer qu'il y a beaucoup de gens qui paieront moins d'impôt et d'autres qui en paieront davantage.

M. Cox: Nous avons essayé de montrer clairement que nous pensons que c'est un déplacement de l'imposition des impôts. Les plus élevés seront payés par des gens qui ont jusqu'ici épargné et on distribuera l'argent à ceux qui ne peuvent pas faire d'épargne car leur revenu est trop faible.

M. Burton: Pensez-vous qu'il fallait changer l'assiette fiscale d'une autre façon?

Le président: Monsieur Burton, je voudrais faire un commentaire ou deux même si j'anticipe. Puisque mon tour est venu, je désire poser quelques questions. Je n'ai pas l'intention de dire grand chose car j'espère que nous pourrons appeler très bientôt les représentants de *A. E. Ames & Co. Limited* et ensuite ceux du *Canadian Growth Study Association* qui s'intéressent à la croissance. Je suis sûr que nous aurons le temps de les entendre et peut-être même d'entendre ceux de l'*Electric Industries Association of Canada,* pour discuter de certains aspects de l'accroissement.

Une remarque d'ordre général, monsieur Dinnick. J'ai l'impression que nous ne comprenons pas très bien cette question d'épargne aussi bien que vous. Vous nous dites que vous pensez que le changement sera progressif, que vous ne pouvez pas prévoir dans quelle

[*Texte*]

but you cannot really measure the degree of the shift to savings. It is very difficult to quantify.

Paragraph 8.41 of the White Paper, on page 92 of the English edition, talks about an effect of $525 million in the fifth year with very much lesser amounts in each of the preceding years, and it tends to break this down between the effect on personal savings, a maximum of $75 million which in terms of the over-all is not a great deal. The largest effect the White Paper anticipates in the area of savings is the effect on small business. There has already been an indication that the government is looking at ways of assisting the financing of small business, so that any reduction in savings may in fact be largely modified.

As I listened to the discussion I had a feeling on this issue of savings, that not only was there a certain lack of knowledge and fact on which opinions could be based, but we were really talking about three different types of question.

• 1625

We were talking about the appropriate amount required for a growing country; there are different views on this; we were talking about how the savings should be made, that is to say within the various groups in the private sector and the public sector; and we were talking about how those savings should be distributed. These three particular strains tended to interweave and at times, I think, confuse.

For instance, when we get into the area of how should the savings be distributed, I think there are perhaps different views within your own group as to whether they should be distributed towards equities or bonds. I do not think this came out very clearly and there are probably different points of views in your Association. I think we have to recognize that.

I think it is fair to say that on the bond side, you are concerned that equities will gain an advantage because of the integration proposal making equities more attractive; but then those who favour equities might say, "Well, the capital gains effects are going to discourage equity investment and help bonds".

So it is a very fine judgment, it would seem to me in the last analysis, as to which is likely to be most affected from the point of view of attracting savings: bonds or equities. Also, it will depend a great deal on the inflationary climate in which savings takes place.

[*Interprétation*]

mesure se fera le déplacement. Il est très difficile de l'évaluer.

A la page 92 du texte anglais, article 8.41, on parle d'un effectif de 525 millions de dollars au bout de la cinquième année, précédé de montants moins élevés. Et cela tend à descendre jusqu'à 75 millions de dollars pour l'épargne des particuliers. Dans l'ensemble cela ne représente pas grand chose. L'effet le plus important du Livre blanc pour l'épargne sera celui pour les petits commerces. Le gouvernement étudie la façon de les aider de façon à ce que toute baisse dans l'économie puisse être changée. En suivant les discussions, j'ai eu l'impression, en ce qui concerne les questions d'épargne, qu'il y a non seulement un manque de connaissance, mais on parlait de trois types de questions à la fois.

On parlait des sommes nécessaires pour le développement du pays: il y a différents points de vue à ce sujet: on se demandait de quelle façon économiser dans les divers groupes des secteurs public et privé, et comment ces épargnes devraient être réparties. Ces trois éléments se sont entremêlés et ont entraîné des confusions.

Il y a, par exemple, différents points de vue au sein même de votre groupe en ce qui concerne la répartition des revenus: devraient-ils être distribués selon une répartition équitable ou sous forme d'actions. Il faut reconnaître qu'il y a certainement différents points de vue au sein de votre association.

Je pensais que la répartition équitable serait plus intéressante puisque, en raison de l'intégration. Mais on se dira peut être: «Les gains de capital décourageront la répartition en voulant aider les investissements sous forme d'obligations.»

Donc il est très difficile de prendre une décision. Il reste à savoir où se dirigeront les économies: dans les actions ou la répartition. Tout dépend du climat inflationniste dans lequel l'épargne se manifestera. Est-ce que ceci résume bien ce qui a été dit?

[*Text*]

Would this be a reasonably fair summary of the discussion in this area?

Mr. Dinnick: I think it would, Mr. Chairman. I want to stress that we are in all aspects of the business. Everybody here is a broker as well as an investment dealer—when I say everybody, I do not know whether it is 80 per cent of our members. My company owns seats on five stock exchanges as well as the Midwest exchanges in the U. S., but over 50 per cent of our business comes from the bond side; so we are not expressing a view of trying to channel investment into an area that would benefit us from one that would not.

We quite agree with you that a great deal more study and more time is required in this important question of what is going to happen to the savings. In conclusion we want to tell you that we are very appreciative of the hearing and the time you have given us. I am sorry some of your members did not have the full time allowed for questions.

The Chairman: There may be one or two others who want to ask a second question.

Mr. Dinnick: I wanted to draw your attention to one point that had not been touched on at all, that is our suggestion that an independent study group be set up to determine if it were possible to set a fixed percentage of the GNP as a ceiling for taxation. This is one of our major recommendations; it would be very heartening to know that X percentage of the GNP was the ceiling. If government wants more of the GNP, it will have to grow to produce more. I have had no questions on this aspect of our recommendation.

The Chairman: With a brief as comprehensive as yours you will appreciate that it is impossible to ask you questions on all aspects of the brief. You will appreciate as well that there are many groups coming before us with views on these various aspects and we tend to select from each brief the view which particularly interests us at that particular time. Mr. Roberts.

Mr. Roberts: I do not want to delay things unduly, Mr. Chairman, as it is a very hot day. What I want to talk about next, I could just as easy discuss with A. E. Ames & Co.; If you would like to put me down at the head of that list I would be quite happy to relinquish any further questioning at this time. If you do not want to do that, I would take the 15 minutes now.

[*Interpretation*]

M. Dinnick: Je crois, monsieur le président. Nous sommes aussi tous des agents d'investissements, 80 p. 100 d'entre nous le sommes. Ma compagnie est membre de cinq Bourses, de même que le Mid-West exchange américain, 50 p. 100 des affaires proviennent des actions. Nous n'essayons pas de canaliser les investissements vers un domaine plutôt qu'un autre.

Nous sommes d'accord qu'il faut faire plus d'études, étudier plus à fond cette question au sujet de ce qui se passera. En conclusion nous apprécions beaucoup que vous nous ayez accordé une audience et nous avoir consacré du temps. Je regrette que certains de vos membres n'aient pas eu la possibilité de disposer de tout le temps nécessaire pour poser des questions.

Le président: Une ou deux autres personnes voudraient poser une deuxième question.

M. Dinnick: Ce n'est pas terminé. Un groupe d'étude indépendant devra être créé afin de déterminer s'il est possible de fixer un pourcentage du PNB qui indiquenrait le plafond de l'imposition. C'est une recommandation majeure en ce qui nous concerne. Un pourcentage X du produit national brut devrait représenter le plafond. Si le gouvernement demande davantage, le PNB devra augmenter.

Le président: Avec un mémoire aussi complet que le vôtre il est difficile de vous poser des questions sur tous ses aspects. Il y a de nombreux groupes qui viennent ici, qui ont des différents points de vue à exprimer, et nous posons des questions sur les points qui nous intéressent. Monsieur Roberts.

M. Roberts: Il fait très chaud, monsieur le président, et je ne veux pas vous échauffer les oreilles. Je suis prêt à poser des questions au groupe suivant, et si vous voulez me mettre au haut de la liste pour le groupe suivant, je suis prêt à remettre ma période de questions. Si vous ne voulez pas, je prendrais un quart d'heure maintenant.

[*Texte*]

The Chairman: Would any other person like to address a question to the Investment Dealers at this time? Mr. Kaplan.

Mr. Kaplan: I would like to add 30 words to the records, if I may. It is not necessary to discredit the studies done for the Carter proposal in order to defend the observations that the witnesses made on the subject of the effect on savings. The Minister of Finance admitted this would have a depressing effect on savings. The Carter studies were not based on the White Paper proposals, they were based on the Carter proposals, which among other things had full integration. Mr. Carter was right, I think, when he said his proposals would not have any depressing effect on savings and Mr. Benson was right when he said his proposals would.

The Chairman: Thank you. Mr. Burton.

Mr. Burton: Mr. Chairman, the witnesses suggested that both documents are equally socialistic, if I recall their words correctly.

• 1630

Mr. Chairman, I want to question the witnesses on their proposals to increase indirect taxes. I have some difficulty in seeing how this can be applied in any way which might be regarded as progressive taxation regardless of what sort of exemptions you build into the system. I think it would be acknowledged that the more exemptions you build into any type of sales tax or other indirect tax, the more difficult it becomes to administer. It really becomes much more difficult to maintain the tax as such.

Mr. Chairman, I wanted to put this one question to the witnesses. I agree with them in their contention that it is difficult to evaluate the White Paper proposals fully and adequately without adequate knowledge of what the government has in mind with respect to indirect taxes, and of course the federal sales tax in particular.

Would they consider that some of the concerns they have expressed in their brief would be either eliminated or considerably reduced or modified if in fact the government's proposals with respect to indirect taxes resulted in a considerable reduction in taxation in those particular areas?

Mr. Dinnick: Would you just rephrase the final part of the question?

Mr. Burton: You have expressed concern about the economic effects of hte White Paper proposals as they are presently before us.

[*Interprétation*]

Le président: Est-ce qu'il y a d'autres gens qui voudraient poser des questions aux agents d'investissement?

M. Kaplan: Je voudrais ajouter 30 mots au compte rendu. Il n'est pas nécessaire de discréditer les études de la Commission Carter pour étayer ce qu'a dit le groupe au sujet des épargnes. Le Ministre des Finances a dit que cela aurait un effet péjoratif sur l'épargne. L'étude Carter était basée sur l'étude Carter et non sur le Livre blanc je pense. M. Carter avait raison en disant que son rapport n'avait aucun effet négatif et M. Benson également quand il disait que le sien en aurait.

Le président: Merci. Monsieur Burton.

M. Burton: Les témoins ont dit que les deux documents étaient socialistes l'un et l'autre, si je me souviens bien de ce qu'ils ont dit.

Monsieur le président, je voudrais interroger les témoins sur leurs propositions d'augmenter les impôts indirects. J'ai du mal à voir comment on peut arriver à cela. En tenant compte des exemptions prévues dans le système on reconnaît que plus il y a d'exemptions sur l'impôt sur la vente ou sur l'impôt indirect, plus il est difficile d'administrer le système. Il est de plus en plus difficile de maintenir l'impôt comme tel.

Monsieur le président, je voudrais poser une dernière question aux témoins: je suis d'accord avec eux lorsqu'ils déclarent qu'il est difficile d'évaluer les propositions du Livre blanc, sans connaître les intentions du gouvernement en ce qui concerne les impôts indirects, et la taxe de vente fédérale en particulier.

Croient-ils que certaines inquiétudes qu'ils ont exprimées dans leur mémoire seraient éliminées ou du moins dissipées dans une certaine mesure, si les propositions du gouvernement en ce qui concerne les impôts indirects amenaient une baisse considérable des impôts dans ces secteurs.

M. Dinnick: Voulez-vous répéter la dernière partie de votre phrase?

M. Burton: Vous avez exprimé des inquiétudes au sujet des effets économiques du Livre blanc, sous sa forme actuelle. Si les

[*Text*]

Would you consider that if the government's proposals with respect to the other tax areas—indirect taxes—were such that they resulted in a considerable or an appreciable reduction in taxes in those areas, that would have the effect in your view of either eliminating or considerably modifying the concerns you have expressed about the economic effects of the White Paper?

Mr. Dinnick: I am going to have to defer to Mr. Cox. I do believe that this is a question that is very difficult for me to answer without sticking my neck in a noose, because I certainly do not want to give any inference that I would be happy to see everybody pay a pro rata sales tax across the country to make it easier for those people who have money to pay less income tax.

I think there is a use to which sales taxes can be put. But certainly I would not sit here rubbing my hands if the whole subject were going to be solved by sales tax.

Have you an answer you would like to make to this, Mr. Cox?

Mr. Cox: I do not know, Mr. Chairman, if it is a complete answer at all. I think we made mention of sales and other related taxes in the context that according to the White Paper Mr. Benson believes that this is something that will have to be looked at at some future date. It is one of the pieces of unfinished business.

Here again human behaviour characteristics are pretty hard to define and anticipate, but I think a lot of people, if their take-home pay was a little higher and they had a little more discretion over the amount of money they spent and how they spent it, might be happier and therefore they might for instance elect not to own a second car, or even a first car. They might feel that they would rather pay a gasoline tax than, say, a tax on whiskey or cigarettes.

In other words, there is a greater discretionary aspect: if they want to elect to save, they can; if they want to elect to spend, they also can be taxed.

Mr. Burton: Either way they are going to have to pay a certain amount of taxes.

Mr. Cox: They are going to pay a certain amount of taxes, but if the income tax is somewhat lower and it is picked up by taxes on items that involve discretionary expenditures on the part of the public, they can elect to make those expenditures or they can elect to save.

Mr. Burton: Do you think a greater emphasis on indirect taxes can be applied equitably

[*Interpretation*]

propositions du gouvernement au sujet des autres domaines d'imposition, les impôts indirects, par exemple, donnaient lieu à une réduction considérable des taxes dans ces domaines, croyez-vous que ceci éliminera ou du moins, atténuera ces inquiétudes?

M. Dinnick: Je crois que cette question devrait être posée à M. Cox. Je crois qu'il m'est difficile de répondre à la question sans me compromettre. Je ne voudrais pas donner l'impression que je serais heureux que chaque personne paie une taxe de vente au prorata dans l'ensemble du pays pour permettre aux gens plus riches de payer moins d'impôts.

Je crois que la taxe de vente pourrait servir à autre chose. Je ne me frotterai certainement pas les mains si la seule solution serait la taxe de vente. Avez-vous une réponse à ceci monsieur Cox?

M. Cox: Je ne sais pas si la réponse que j'ai à donner est complète. On a parlé des taxes de vente et d'autres taxes dans le contexte du Livre blanc qui, selon M. Benson, devront être étudiées à un certain moment. C'est une affaire qui n'est pas encore terminée.

Les caractéristiques du comportement humain sont encore une fois difficiles à définir et à prévoir, mais bien des gens, si leur salaire était un peu plus élevé et s'ils avaient plus de liberté en ce qui concerne la façon dont ils dépensent certaines sommes d'argent, ces gens-là seront peut-être plus heureux et préféreront ne pas acheter de voiture. Ils préféreront peut-être payer une taxe sur l'essence plutôt que sur le whisky ou les cigarettes. Si les gens veulent épargner, ils peuvent épargner. S'ils veulent dépenser, ils peuvent payer la taxe.

M. Burton: De toute façon, ils auront à payer une certaine somme d'impôt.

M. Cox: Mais cet impôt serait moins élevé et si les taxes étaient imposées dans le cas des articles personnels, les gens pourraient choisir d'économiser ou de dépenser.

M. Burton: Croyez-vous qu'une augmentation des taxes indirectes pourrait s'appliquer

[*Texte*]

or in a way which would constitute fair or progressive taxation?

• 1635

The Chairman: Mr. Burton, I think I am going to rule you out of order now. You have had an opportunity to bring out indirect taxes. Indirect taxes are not covered by the White Paper.

Mr. Burton: No, but they make reference to it in their brief.

The Chairman: They are referred to in the brief, but I think we are concerned with the White Paper in particular.

I think we have had sufficient discussion on indirect taxes at this time. If you have another question in another area, I will accept it.

Mr. Burton: That was my only area of questioning at this time, as I indicated at the outset, Mr. Chairman.

The Chairman: I would like very much to thank the representatives of the Investment Dealers' Association—Mr. Dinnick, their President, Mr. Manning, Mr. Cox, Mr. Mitchell, Mr. Ostiguy, Mr. Thompson, Mr. Van Duzer and Mr. Gassard—for being with us today, answering our questions and preparing a very comprehensive brief. Thank you, gentlemen.

I now would invite representatives of A.E. Ames to come to the table, please. Would their President, Mr. William B. Macdonald, introduce the other members of his group, lead off with a brief opening statement, and then I will recognize questioners.

Mr. William B. Macdonald (President, A.E. Ames and Company Limited): Thank you, and good day, gentlemen.

On my right are Mr. Donald Foyston, Mr. Robert Bellamy and Mr. Matthew Gaasenbeek. We are four of seven or eight in our organization who have worked on our brief, and we have done it independently of any outside help—although we did talk to some corporations and we did have a tax expert up from the States.

I hope I can impress you with our objective approach.

If the White Paper is implemented in its present form there would be, in our opinion,

[*Interprétation*]

de façon équitable ou d'une façon à ce que l'imposition soit juste ou progressive?

Le président: Je suis dans l'obligation de considérer votre question hors sujet, monsieur Burton.

Vous avez déjà eu la possibilité de poser ces questions. On n'a pas parlé des impôts indirects dans le Livre blanc et nous traitons ici du Livre blanc en particulier.

M. Burton: Ils en parlent dans leur mémoire.

Le président: Mais ce qui nous intéresse c'est le Livre blanc.

Je crois que nous avons assez discuté de la question des impôts indirects à l'heure actuelle. Si vous avez une autre question à poser, sur un autre sujet, je suis prêt à accepter cette question.

M. Burton: C'était la seule question que je voulais poser comme je l'ai dit au début.

Le président: Je veux donc remercier les représentants de l'*Investment Dealer's Association*, M. Dinnick, M. Manning, M. Cox, M. Mitchell, M. Ostiguy, M. Thompson, M. Van Duzer et M. Gassard qui sont venus ici répondre à nos questions aujourd'hui et qui ont préparé un mémoire très complet.

Je vous remercie, messieurs.

J'inviterais, maintenant les représentants de la A. E. Ames de se rendre à la table. Leur président, M. William B. Macdonald va vous présenter les autres membres de sa délégation.

M. Macdonald va faire un bref discours d'ouverture et nous passerons ensuite à la période des questions.

M. William B. Macdonald (président, A. E. Ames et Compagnie Limitée): Merci et bonjour messieurs.

A ma droite, se trouvent M. Donald Foyston, M. Robert Bellamy et M. Matthew Gassenbeek. Nous sommes quatre représentants de notre compagnie et nous avons travaillé indépendamment des autres sociétés tout en ayant discuté avec d'autres corporations. Nous avons eu recours aux services d'un expert américain en question fiscale.

J'espère que notre attitude objective réussira à vous convaincre. Si le Livre blanc est adopté sous sa forme actuelle, il y aura des avantages immédiats à court terme pour notre

[*Text*]

immediate advantages, although they would be short run, for our industry—encouragement to buy Canadian stocks and discouragement from buying American stocks.

It would have an unfavourable effect on the bond market which we think would result in corporations having to a greater extent provide equity of some kind. You make more money on those deals than you do on straight bond deals.

• 1640

As a closely-held corporation we could bring our partnership into the limited company, be a closely-held corporation, and I think benefit from that appreciably, because we now pay substantial tax on the profits from our partnership.

Though this is going to sound a good deal, perhaps, like that which you have just heard, we are concerned about our economy and about our people. We are very conscious of our proximity to the United States which is a very competitive nation. They do not want our competition. Neither government, business nor labour, wants competition from us. They are not going to help us, so we have to maintain a degree of independence. We have to keep good people here and we have to give them an incentive.

I think there is a growing need for capital here. Costs are increasing. There is a growing need for dollars. So we agree that there should be saving. We are sympathetic to many government expenditures but we do think there must be continuous growth of saving in the private sector.

One of the things brought up which I think is very serious is that the difference in the tax rates between Canada and the United States has been evident, with taxes and the cost of living being generally higher here, across the country. As compensation for that, we have not had the capital gains tax.

As an incentive to capable people, attractive stock options were available until a year and a half or two years ago. That was taken away. Heavy gift and estate taxes have been introduced. Now a capital gains tax which is more severe than in the United States. I think, in total, it is too onerous.

We have not consulted the investment dealers but we are going to say some of the same things. We have spent time with people here and in Ontario and we realize the difficulty of integrating or co-ordinating taxes with the provinces and the municipalities but the 50

[*Interpretation*]

industrie. On encouragera l'achat d'actions canadiennes et non pas des actions américaines.

Ceci aurait un effet favorable sur le marché des obligations. A ce moment-là, on pourrait réaliser des profits plus intéressants. Notre société est une société fermée et nous pourrons bénéficier de ces mesures car nous payons à l'heure actuelle des impôts considérables sur les profits des actionnaires.

Comme nous venons de le dire, nous nous intéressons à la situation de notre économie et de nos clients. Nous savons que nous sommes voisins des État-Unis qui ne veulent pas notre concurrence et ne nous aideront certainement pas. Nous devons donc garder une certaine indépendance par rapport à eux, nous devons garder ici nos meilleurs talents et nous devons encourager les personnes particulièrement compétentes.

Nous avons de plus en plus besoin des capitaux. Les coûts montent. Nous croyons qu'il faudrait épargner; nous croyons que les épargnes du sec eur privé doivent continuer à s'accroître, tout en reconnaissant la nécessité de certaines dépenses gouvernementales.

La différence entre les taux d'impôt entre le Canada et les États-Unis est évidente; les impôts et le coût de la vie sont plus élevés ici. En échange, nous n'avons pas eu de taxe sur les gains de capital.

Afin d'encourager les gens compétents on a accordé des actions optionnelles jusqu'à il y a un an et demi ou deux. Ce privilège a été enlevé. On a imposé des impôts sur les dons et les biens transmis par décès. On présente maintenant un impôt sur les gains de capital qui est plus lourd qu'aux États-Unis, et je crois que dans l'ensemble le fardeau est trop lourd.

Nous n'avons pas consulté les courtiers d'investissement, mais nous allons tout de même en parler. Nous avons discuté avec les autorités et nous savons qu'il est difficile d'intégrer les régimes d'impôt avec les provinces et les municipalités. Mais ce plafond de 50 p.

[*Texte*]

per cent proposed ceiling is really unbelievable unless this is achieved. We agree with the previous speakers here today and would like to see the growth of the public sector stabilized and planned. It would certainly make economic planning throughout the country easier and probably more effective.

There are the basic thoughts behind our brief. You have had very many briefs and I do not know whether you have read ours or not. At the beginning of it are listed our suggestions, our recommendations, and we would be glad to attempt to answer your questions or discuss any part of our brief.

Having heard the questions addressed to the Investment Dealers' Association of Canada, I can say that we are not satisfied with the research that was done, there just has not been time to do it. We have studied taxes in the United States, our neighbour and closest competi or, but we are not thoroughly knowledgeable of taxes in South America or other parts of the world. I think that is all I wanted to say.

• 1645

The Chairman: Thank you, Mr. Macdonald.

You referred to your summary. This is to be found on pages 1 and 2 of the A. E. Ames & Co. Limited brief. There is a list of 17 recommendations and they are cross-indexed by the page number. There are I think six major poin's that you raised in your brief—capital gains, integration, the revaluation proposal, the effects on international business, the effects on pensions, and the effects on small businesses. That, perhaps, is a reasonable summary of the 17, though I may have missed one or two.

I have three speakers. First Mr. Roberts, then Mr. Downey, followed by Mr. Lind.

Mr. Macdonald?

Mr. Macdonald: One other thing that we are anxious about is the differentiation between closely-held and widely-held corporations.

The Chairman: Right. Mr. Roberts.

Mr. Roberts: Mr. Chairman, if you would let me, first of all I would like to welcome the wi nesses, particularly Mr. Bellamy. Mr. Bellamy and I went to university together. Since then, he has obviously had a very successful life, while life has brought me to the state you now find me in.

[*Interprétation*]

100 est vraiment incroyable. Nous sommes d'accord avec ceux qui nous ont précédés ici, nous voudrions que la croissance du secteur public soit stabilisée et planifiée. La planification économique se ferait plus facilement et plus efficacement dans l'ensemble du pays.

Voilà donc les pensées qui sont à la base de notre mémoire. Je ne sais pas si vous avez lu notre mémoire, mais nous vous donnons la liste de nos propositions et de nos recommandations au début de ce mémoire. Et nous serons prêts à répondre à vos questions et à discuter des parties du mémoire qui vous intéressent.

Après avoir entendu les questions qui ont été posées aux courtiers d'investissement, je dois dire que la recherche que nous avons faite n'est pas complète, nous n'avons pas eu tout le temps nécessaire à notre disposition. Nous avons étudié le système d'impôts des études des États-Unis, notre voisin et notre concurrent, mais nous ne sommes pas tout à fait au courant de la situation fiscale de l'Amérique du Sud ou dans les autres parties du monde. Je crois que cela résume assez bien notre situation.

Le président: Merci, Monsieur Macdonald.

Vous avez parlé de votre résumé qui est aux pages 1 et 2 du mémoire. Il y a une liste de 17 recommandations. Et à côté de chaque recommandation on trouve le numéro de la page où on les expose. Il y a six questions essentielles dont vous parlez: le gain de capital, l'intégration, la proposition de réévaluation, les effets sur les affaires internationales, les effets sur les pensions, et les effets sur les petites entreprises. Je crois que ceci résume assez bien les 17 points que vous avez mentionnés. J'en ai peut-être oublié un ou deux.

Trois personnes ont demandé la parole. M. Roberts, M. Downey et M. Lind.

M. Macdonald?

M. Macdonald: Une autre chose qui nous intéresse c'est cette différence qui existe entre les corporations publiques et les corporations privées.

Le président: Très bien. Monsieur Roberts.

M. Roberts: Je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue aux témoins, en particulier à M. Bellamy, qui est un ancien collègue d'université. Je vois que depuis il a fait son chemin.

[*Text*]

I wanted to deal with your first recommendation, outlined on page 4, where you list four objectives, the fourth of which is that:

> (4) Neither corporate nor individual tax levels should be appreciably higher than those prevailing in other western nations, particularly the United States.

I want to assure you that a feel very sympathetic towards that objective, but it gets us to some of the problems that Mr. Kaplan was discussing this morning. I would like, for a moment, to just very briefly outline a train of thought to you and then ask you to comment on it.

The United States has a population ten times greater than that of Canada and a gross national product 15 times that of Canada which means that, on the average, they have 50 per cent more return to their citizens than we do in Canada. Yet their basic tax burden is not, for the proportion of GNP, all that different from Canada. It may differ by 2 per cent to 2.5 per cent. The figure we had presented by the Department of Finance was, I think, 1.5 per cent differential.

Under those circumstances, unless one argues for a considerable reduction of Canadian tax burden and therefore the services which the government provides, we are necessarily, as a matter of arithmetic more than policy, going to be faced with a situation where the Canadian tax burden on the average is going to be considerably higher than that for the American citizen on the average. It is a question of their being more productive and having a higher annual return.

In that situation, if we accept the reasoning so far, your argument that we should hold the line on corporation and personal taxes to make them competitive to the United States' situation seems to me inevitably to lead to the conclusion that the other elements of a tax system are going to have to be pitched much higher in order to meet the same kind of burden commitment to government responsibilities that the government has. If the average income per citizen in the United States is going to be 50 per cent higher then the proportion to their income or their tax burden is going to be considerably less than that in Canada.

Your suggestion that we hold it on corporation and personal taxes means that we are going to have to find it from some place else. The brief that we have just had presented to us by the Investment Dealers' Association of Canada suggested, as a possibility for examination in any case, that this be done through indirect taxes which I think was the argu-

[*Interpretation*]

Je voulais traiter de votre première recommandation telle qu'elle est exposée à la page 4, où vous énoncez quatre objectifs dont la quatrième est:

> (4) Ni les impôts privés ou publics ne doivent être sensiblement plus élevés que ceux prélevés dans les nations occidentales en particulier les États-Unis.

Je tiens à vous dire que je suis tout à fait d'accord, mais ceci nous ramène à parler des problèmes que nous avons abordés avec M. Kaplan ce matin. Je voudrais vous faire remarquer quelque chose et vous demander votre opinion par la suite.

Les États-Unis ont une population dix fois plus élevée que celle du Canada et un produit national brut quinze fois plus élevé que celui du Canada. Ils ont donc en moyenne des recettes 50 p. 100 supérieures aux nôtres. Ainsi, leurs impôts de base, proportionnellement au GNP, ne diffèrent pas tellement des nôtres. Il y a une différence de 2 à 2.5 p. 100. Les chiffres soumis par le ministère des Finances ne différaient que de 1.5 p. 100.

Dans ces circonstances, à moins qu'on ne demande une baisse considérable des impôts et par le fait même des services que rend le gouvernement, nous allons nous trouver dans une situation où le fardeau fiscal sera en moyenne beaucoup plus élevé que dans le cas du citoyen américain. Ils sont plus productifs et ils ont des recettes ou un taux de revenu annuel plus élévé.

Dans ce cas, s'il fallait limiter les impôts des corporations et les impôts privés pour qu'ils puissent faire concurrence aux États-Unis, ceci nous amène à conclure que les autres éléments du système fiscale devront contribuer beaucoup plus pour permettre au gouvernement de s'acquitter de ses responsabilités et de ses engagements. Si le revenu moyen des citoyens des États-Unis est augmenté de 50 p. 100 la proportion de leur revenu ou leur taux d'impôt sera beaucoup moins élevé qu'au Canada.

Vous semblez dire qu'il faudrait trouver ces impôts ailleurs. Le mémoire qui vient de nous être présenté par l'Association des courtiers en investissement nous a proposé de procéder au moyen d'impôts indirects; c'est l'argument qui a amené la déclaration de M. Kaplan ce matin, à savoir qu'il faudrait se fonder sur les taux de revenu du secteur inférieur de la

[*Texte*]

ment or the reasoning which was alleged in Mr. Kaplan's statement this morning—that the proposal was to maintain economic growth on the burdens of the lower income levels of the community, that these people would have to bear the burden of Canada's economic growth problem since they were not mobile, not as intelligent and capable as those who receive higher incomes, and did not have the same opportunities to emigrate to other more attractive tax climates.

I sympathize with your suggestion that we have to take into consideration the competitive attractiveness of different tax jurisdictions but it seems to me that you would not get the objective which you have described as number two, that the tax system should be generally accepted by the people of this country, if we follow to its logical conclusion—given the facts of our different positions in the United States and Canada—your suggestion that we must hold the line on personal and corporate income tax levels.

Generally we ask questions rather than make speeches. I am sorry to have inflicted this on you but if you follow the line of argument, I think it is easier for me to put it that way and ask you to comment on the problem than to, as it were, cross-examine you.

• 1650

Mr. Macdonald: You apparently have not considered the alternative of curtailing expenditures. The question was asked about unnecessary expenditures. I think there are a great many people in the country who do not require family allowance, who did not want the pension and did not want Medicare.

I realize there is not much point taking a few cases but the fact is, I think first of all, that we just cannot afford all the services that they can in the United States if Canada is to remain competitive and I think we must. If our corporate taxes become appreciably higher this is going to affect the competitive position of our companies just as the dollar being loosened will and the other source which is the tax on individuals I think will.

I think the brain drain perhaps is exaggerated although I see real cases of it. We have drawn an awful lot of people from Europe to replace those who have gone to the United States. A very major Canadian company that has been up here to see the Department of Finance has moved their research and development department to Buffalo because the people they need want to stay in the United States and they have moved Canadians to the United States. Another com-

[*Interprétation*]

population parce que ce secteur n'était pas mobile et que ce seraient eux qui devraient payer la note en somme, et qui devraient endurer le fardeau de l'accroissement économique du Canada puisqu'ils ne peuvent pas se permettre d'aller demeurer ailleurs.

Je suis de votre avis que même dans le domaine fiscal il y a de la compétition, mais, comme vous le disiez, l'impôt doit être généralement accepté par la population et ce ne sera pas toujours le cas surtout si, étant donné la différence qui existe entre le Canada et les États-Unis, il fallait limiter le niveau d'impôts privé et corporatif.

D'habitude nous posons des questions au lieu de tenir des discours. Je crois qu'il est plus facile de vous laisser vous expliquer que de vous interroger.

M. Macdonald: Vous n'avez pas songé à l'éventualité de limiter les dépenses. On a posé la question au sujet des dépenses inutiles. Je crois qu'il y a bien des gens dans notre pays qui n'ont pas besoin d'allocations familiales, qui ne voulaient pas du fonds de pension ni du régime d'assurance maladie.

Mais le fait est que nous ne pouvons pas payer tous les services qui sont fournis aux États-Unis si le Canada veut maintenir la compétition. Si l'impôt public doit être augmenté cela nuira aux possibilités de compétition de nos compagnies ainsi qu'à la valeur du dollar et à l'impôt privé.

Je crois que l'exode des talents est réel, mais je crois qu'on exagère parfois l'importance de ce phénomène. Nous avons pu attirer d'Europe beaucoup de gens pour remplacer ceux qui sont partis vers les États-Unis. Mais une importante compagnie canadienne qui s'est présentée au Ministère des Finances a dû transporter ses installations de recherche à Buffalo parce que le personnel nécessaire voulait rester aux États-Unis. Une autre société, *Micro Systems,* subventionnée par le

[*Text*]

pany that is subsidized and has substantial grants from the federal government has its top research people operating from the United States; that is Micro Systems. I can understand your question but the fact is that if our taxes get appreciably out of line, and I think the capital gains tax and the estate tax as they are proposed here will do that, then we will become less competitive, our economy will suffer and our tax revenues will decline.

Mr. Bellamy: May I comment on two things?

The Chairman: Mr. Bellamy.

Mr. Bellamy: Mr. Roberts, I do not agree that the differential is small. You mentioned some figures provided by the Department of Finance that indicated a differential of 1.5 per cent, 2 per cent or whatever. There have been other studies done by notable outside authorities—I have not seen the Department of Finance figures—and I could refer to two of them which show differentials very much greater than that. Differentials in the middle upper income group let us say, to take $20,000 as a figure which shows a differential of up to 30 per cent in jurisdictions between Ontario and the mid-West in the United States. So I think the comparison is a real one and it is much larger than you imply, more important.

Mr. Roberts: Mr. Chairman, I was not talking in particular about income brackets but the over-all burden of taxation at all levels of government.

The Investment Dealers' Association of Canada today put forward a differential of 3 per cent, between 25 per cent and 22 per cent between 1949 and 1968. I quite accept your argument that when you get into different income groups you have very different spreads.

Mr. Bellamy: That is right. On a more general subject, if it is true, and it is, that they have 10 times as many people and 15 times as much product, then surely for all Canadians they have to accept less than their brothers and their cousins in the United States. This applies to governments as well. It applies to the level of services we can give. It applies perhaps even to the kind of highways we can build. It applies to people in upper income and lower income groups and surely the answer to your question really must come from leadership within the government and in the business community to convince Canadians that what we have is worthwhile and to accept less but not to try to force that burden, as we feel the White Paper does, on

[*Interpretation*]

gouvernement fédéral a établi son bureau principal des recherches aux États-Unis pour les mêmes raisons. Si nos impôts deviennent trop élevés et je crois que l'impôt sur les biens transmis par décès et les impôts sur les gains de capital le seront bientôt, notre économie va souffrir, nos revenus fiscaux vont en souffrir et notre possibilité de compétition aussi.

M. Bellamy: Puis-je faire une remarque sur deux points?

Le président: Monsieur Bellamy.

M. Bellamy: Monsieur Roberts, je ne suis pas d'accord pour admettre que c'est une différence peu élevée. Je crois que 1.5 ou 2 p. 100 n'est pas tout à fait juste. Il y a d'autres études qui ont été faites à l'extérieur et je pourrais en citer deux qui indiquent une différence beaucoup plus considérable. Une différence entre le taux d'impôt versé par les personnes à revenu moyen ou à revenu supérieur, disons de $20,000, qui est de l'ordre de 30 p. 100 entre l'Ontario et le Mid-West américain. La comparaison est donc réelle et la différence est beaucoup plus importante.

M. Roberts: Monsieur le président, je ne parlais pas d'un revenu mais je parlais du fardeau des impôts à tous les paliers du gouvernement.

L'Association des courtiers en investissements a présenté le chiffre de 3 p. 100 pour les années 1949-1968. J'admets que lorsque vous passez aux différentes sortes d'impôts vous avez une marge considérable.

M. Bellamy: Il est vrai qu'ils ont dix fois notre population et un productivité 15 fois plus élevée. Donc, les Canadiens doivent s'attendre à un peu moins que nos voisins du Sud. Ceci s'applique également gouvernement. Ceci s'applique au niveau des services qu'on peut offrir, aux routes que nous pouvons construire, aux personnes dont le revenu est moyen ou peu élevé. Il appartient donc au gouvernement et au secteur des affaires de convaincre la population à accepter ce qu'on a, à s'attendre à un peu moins.

Je ne crois pas toutefois qu'il faut imposer un fardeau trop lourd à un secteur des affaires ou à une minorité de la population en essayant d'élever le niveau de ceux à faible revenu. Chacun doit faire sa part, celui qui

[*Texte*]

the business community or on a relatively small percentage of the population justified by trying to raise the level of the lower income groups. We have to accept that we all have to share in that burden from the fellow who is on a $75 pension to the one who makes $100,000 a year.

• 1655

Mr. Roberts: I do not know how much time I have left, Mr. Chairman, but if I could move just briefly, another of the proposals which surprised me a little bit was number—if I can find it—No. 12. You suggested there should be no tax discrimination against income or capital gains derived from investment in foreign securities. One of the areas of the White Paper which has had a certain amount of public approval has been the integration proposals, one of the effects of which was to encourage Canadians to invest in Canadian securities and whether that is the appropriate way of doing it or not. We also have dividend credits which have somewhat the same effect at the present time. I am not suggesting that necessarily the integration proposal is the ideal way of doing it but you seem to reject, if I understand your recommendation No. 12 correctly, this idea that the government attempt should through its tax policy to give an extra incentive for Canadians to invest in the Canadian economy. Could you perhaps outline or amplify a little bit of your reasoning behind that proposal?

Mr. Macdonald: Yes, we give you some argument, some reason in the brief, but currently Canada's position I think is made difficult by the upward pressure on the Canadian dollar. Undoubtedly, a factor in that is this White Paper because mutual funds and pension funds will be penalized if over 10 per cent of their assets are in foreign securities and we have seen selling of those and no buying. Dealing with the higher rate of capital gains tax on foreign securities, there is no reason for Canadians to sell them now but there has been less interest in them and in our own organization. In fact, we have had one of our most capable analysts, we have had two people who set up research on U.S. securities. We buy expensive research from the United States, they screen it, they go down to visit companies down there. The senior man has been taken off that and put into research on Canadian securities. I think this has resulted in quite a flow of United States dollars back into Canada so it has affected the dollar. In our brief we point out that managed funds cannot do their best job unless they have complete—well, perhaps not complete—at least freedom to make the best

[*Interprétation*]

vit d'une pension de $75, comme celui qui gagne $100,000 par an.

M. Roberts: Je ne sais pas combien il me reste de temps monsieur le président, je voudrais passer à une autre proposition qui m'a quelque peu étonné, le nº 12. Vous avez dit qu'il ne devrait pas y avoir de discrimination en ce qui concerne les impôts versés sur les valeurs étrangères. On a parlé de la proposition d'intégration qui avait pour effet d'encourager les investissements dans des sociétés canadiennes, et quelle était la meilleure façon de procéder. Nous avons des crédits pour les dividendes qui fonctionnent plus ou moins sur les mêmes principes. Mais vous semblez rejeter, si je comprends bien votre recommandation 12, le principe d'intégration selon lequel le gouvernement devrait, au moyen de sa politique fiscale, encourager les Canadiens à investir dans les compagnies canadiennes. Pouvez-vous donner les raisons qui sont à la base de cette proposition?

M. Macdonald: J'ai exposé certaines raisons dans le mémoire mais à l'heure actuelle la situation canadienne est plus difficle étant données les pressions qui s'exercent vis-à-vis le dollar canadien. Un facteur, c'est justement ce Livre blanc. Les fonds mutuels et les fonds de pension verront leurs actions perdent de la valeur. Il y aura un taux plus élevé d'impôt sur les gains de capital à partir des obligations étrangères et on va donc s'intéresser moins à cela. Nous avons des experts qui ont entrepris des études sur les valeurs américaines. Un expert a été chargé de l'étude du marché des valeurs canadiennes. Il y a donc bien des dollars américains qui sont revenus au Canada, pour cette raison. Nous avons souligné dans notre mémoire que les fonds réhabilités de cette façon ne peuvent pas donner de meilleurs rendements à moins d'être investis le mieux possible. Si le Canada adopte l'impôt sur les gains de capital, le gouvernement retirera plus de revenus puisqu'on pourra mieux investir. Nous avons énuméré les industries où il n'est pas possible d'investir au Canada. Le transport aérien...

[*Text*]

investments they can. I think Canada, if it has a capital gains tax, will get more revenues from investors being able to make the best investments they can. We have listed here industries in which you cannot invest in Canada: air transport...

The Chairman: Page 21, Mr. Macdonald?

Mr. Macdonald: Yes.

Mr. Roberts: You can invest in motion pictures in Canada. If you want to I can give you the names of some producers.

Mr. Macdonald: These are marketable securities.

Mr. Roberts: I think that would be a different category.

Mr. Macdonald: You spoke about integration which encourages people to buy in high-yielding, high tax-paying companies and I am not sure that is where we most need the money.

Mr. Bellamy: There is nothing to say the redirection of Canadian investment in Canada has been in established companies, dividend-paying companies and so on. I think there is an error in thinking here, in theory, because where we really need the money is in the growing areas of the economy in new resource developments. If we restrict the development of our capital and use it in these more stable areas it is going to leave the more dynamic areas wide open for foreign influence and capital need.

Mr. Roberts: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Downey.

• 1700

Mr. Downey: Gentlemen, in view of some of the contradictory statements made in the White Paper and some of the proposals, even just looking at the surface they do not seem to be too workable. I refer here to the five-year revaluation, the fact that Mr. Benson intimates that he is going to transfer the tax from the wealthy. At the same time you look at the tables and you realize that the man that makes between $3,000 and $4,000 a year saves about $127 in income tax where the fellow who makes $100,000 saves something over $5,000 a year. Another illustration of the contradictions is the fact that they say that private companies do not compete with public companies nor do closely-held corporations compete with widely-held corporations. They say, in effect, that we have to change the

[*Interpretation*]

Le président: A la page 21, monsieur Macdonald?

M. Macdonald: Oui.

M. Roberts: On peut investir dans l'industrie cinématographique au Canada. Je pourrais vous donner le nom de certains réalisateurs.

M. Macdonald: Ce sont des valeurs qu'on peut acheter sur le marché.

M. Roberts: C'est une autre catégorie.

M. Macdonald: Vous avez parlé d'intégration qui encouragerait les gens à acheter des actions de compagnies à haut rendement qui paieraient des impôts élevés. Je ne crois pas toutefois que ce sont les secteurs où il est nécessaire d'investir le plus d'argent.

M. Bellamy: Rien n'indique que l'investissement canadien ait été fait dans des compagnies fondées, des compagnies payant des dividendes ou autre. Au Canada il y a une erreur théorique car il faut consacrer l'argent à l'exploitation des secteurs en croissance. Si nous utilisons nos capitaux pour les secteurs plus stables, les secteurs en voie de développement seront ouverts à l'influence et aux capitaux étrangers.

M. Roberts: Merci monsieur le président.

Le président: Monsieur Downey.

M. Downey: Messieurs, certaines déclarations contradictoires, du Livre blanc, et certaines propositions, à première vue, ne nous semblaient guère réalisables. Il s'agit par exemple de la réévaluation à tous les cinq ans, le fait que M. Benson dise qu'il va imposer des impôts plus élevés aux riches et qu'en même temps la personne qui gagne de $3 à $4,000 par année, va épargner $127 alors que celle qui en gagne $100,000 va épargner $5,000 par année. Parmi les contradictions il y a le fait que les entreprises privées ne soient pas en compétition avec les entreprises publiques et qu'on dise que dans la pratique il faut modifier les taux qui s'appliquent aux sociétés privées étant donné le fait qu'elles ont un avantage sur l'industrie privée, ceci laisse entendre qu'on n'accorde pas à toutes les en-

[*Texte*]

rates on closely-held corporations because they have an advantage over the private business and they intimate that the availability to incorporate is not extended to all private business.

In view of these remarks or of these presentations in the White Paper, did your company have any difficulty when they initially looked the document over in taking it seriously as bona fide proposals?

Mr. Kaplan: Is this question supposed to be taken seriously.

Mr. Downey: I hope so.

Mr. Macdonald: In answer to your question, yes, we took it seriously.

Mr. Downey: What was your initial reaction to some of these obvious contradictions?

Mr. Macdonald: Perhaps I will ask Mr. Foyston to answer this because he actually went through it and red-pencilled it about eight times.

The Chairman: Mr. Foyston.

Mr. Donald E. Foyston (A. E. Ames & Co. Limited): The press found many good things in the White Paper, it seems that you have to read it two or three times to find all the implications and read each paragraph, very carefully, study each paragraph to really understand what is in the background. I think that is where a lot of our concerns began to come into the picture and it is from there, as we thought about things such as the five-year revaluation, we found this was in our opinion unworkable.

Mr. Downey: Do you really think in your considered opinion that the sections of the White Paper, well, what we would obviously accept as good points, say, the increased exemptions have anything to do with tax reform or should they be part of a tax reform package of should they be a measure that would come in with a budget so to speak?

Mr. Foyston: There is certainly tax reform in this document, there is no doubt about that and that is a broadening of the tax base. Basically we are in agreement with these types of things, but where we are concerned, I think, as has been expressed by the Association is that, not only is it tax reform or a tax change, but it leads to increased taxes. This is the area that we begin to come to serious separating of the ways with the proposers of the White Paper.

[*Interprétation*]

treprises privées le droit de se constituer en corporation.

Maintenant, en rapport avec ce que je viens de dire, étant donné les propositions du Livre blanc, votre compagnie a-t-elle eu de la difficulté à prendre au sérieux ce document qui vous été présenté comme étant vraiment une proposition de bonne foi?

M. Kaplan: Cette question doit-elle être prise au sérieux?

M. Downey: Je l'espère bien.

M. Macdonald: Alors, oui. Nous l'avons pris au sérieux.

M. Downey: Quelle a été votre première réaction devant certaines de ces contradictions évidentes?

M. Macdonald: Je vais peut-être demander à M. Foyston de répondre à cela. Il a étudié le Livre blanc avec un crayon rouge au moins 8 fois.

Le président: Monsieur Foyston.

M. Donald E. Foyston (A. E. Ames & Co. Limited): Il y a des bons éléments dans le Livre blanc; il semble qu'il faille le lire deux ou trois fois pour trouver toutes les répercussions; il faut lire chaque paragraphe très soigneusement, étudier chaque paragraphe pour comprendre vraiment ce qui est en jeu. Voilà d'où viennent nos préoccupations. C'est à partir de cela que nous avons constaté par exemple que la réévaluation à tous les cinq ans était à notre avis, impraticable.

M. Downey: Pensez-vous vraiment que les articles du Livre blanc, ce que nous considérons comme des élements valables, l'augmentation de l'exemption par exemple, pensez-vous que cela ait quelque chose à voir avec une réforme fiscale? Ou bien est-ce que cela devrait plutôt venir dans le cadre d'un budget?

M. Foyston: Il s'agit vraiment dans ce document de réformes fiscales, il s'agit de l'élargissement de l'assiette fiscale. Je pense que nous sommes essentiellement d'accord avec ce genre de choses, mais nous avons une préoccupation qui a été exprimée par l'Association, non seulement, s'agit-il de réformes fiscales, mais cela entraîne une augmentation de l'imposition, voilà ce qui entraîne une divergence d'opinions par rapport au Livre blanc.

[*Text*]

Mr. Macdonald: In answer to your question, we are strongly opposed to the five-year revaluation. We think that closely-held and widely-held corporations should be treated the same. We are not in favour of integration.

Mr. Downey: I notice in the introductory remarks of the brief you say that you agree that there is an urgent need for tax reform. When you make that statement, do you feel there is an urgent need for tax reform? Did you feel that tax reform should be presented as it is here or did you feel that consideration should have been made over the whole aspect of taxes that would include sales taxes and commodity taxes and a review of estate taxes taken as a whole package?

Mr. Macdonald: Integration with the other government bodies of succession duties, estate taxes and so on?

Mr. Downey: In your opinion, would you consider it somewhat unworkable to consider just one aspect of it as the White Paper has done if you believe that tax reform is essential?

• 1705

Mr. Macdonald: It considers a good deal more than one aspect of it.

Mr. Downey: I mean the aspects enclosed here without looking at the other governmental bodies or taking into consideration sales taxes and all these areas?

Mr. Bellamy: We feel it is a very serious weakness that the White Paper is presented in an atmosphere where there is no formal or informal agreement that we know of between the various levels of governments concerning the sharing of their fiscal responsibilities and other requirements for tax dollars. I think it is the most serious gap in looking at... a comprehensive tax proposal for the nation. The bringing in of estate taxes, which are part of the tax structure and an important one, and sales taxes are also important. I think the first one is the one which really leaves us up in the air.

Mr. Downey: It seems in most of the arguments made for capital gains tax the man on the street speaks about the speculator or the investor, call him what you will, who is making huge profits. They use this is an argument for capital gains generally speaking, the speculator rather than the person who has had property for a period of time. I relate this back to agriculture and this type of thing. To your knowledge, gentlemen, are

[*Interpretation*]

M. Macdonald: Nous nous opposons fortement à la réévaluation à tous les cinq ans. Nous pensons que les sociétés à nombreux actionnaires et à petit nombre d'actionnaires doivent être traitées de la même façon. Nous ne sommes pas en faveur de l'intégration.

M. Downey: Je remarque que dans votre introduction, vous dites que vous reconnaissez qu'une réforme fiscale s'impose d'urgence. Pensez-vous vraiment qu'il est indispensable d'introduire une réforme fiscale. Pensez-vous également que la réforme fiscale doit être présentée sous cette forme ou pensez-vous que l'on devrait étudier entièrement la fiscalité y compris les taxes de vente, les impôts sur les biens transmis par décès, en fait, l'ensemble du système.

M. Macdonald: Une intégration avec les autres organismes de l'État, impôt sur les biens transmis par décès, droits de succession, etc.

M. Downey: Pensez-vous qu'il ne serait impossible d'étudier un seul élément, en tenant compte simplement d'un aspect comme l'a fait le Livre blanc.

M. Macdonald: Il s'agit d'étudier beaucoup plus qu'un seul aspect.

M. Downey: Je veux dire les aspects ici mentionnés et non pas les autres corps gouvernementaux ou la taxe de vente et tous ces autres domaines.

M. Bellamy: Je pense que c'est une faiblesse grave du Livre blanc qu'il soit présenté sans accords officiels ou officieux entre les différents niveaux du gouvernement au sujet du partage des responsabilités fiscales et des autres besoins en dollars. C'est une lacune lorsqu'il s'agit d'une proposition fiscale pour l'ensemble du pays. Les taxes de vente et les impôts sur les biens transmis par décès sont importants aussi; celui-ci nous met en fait dans une situation difficile.

M. Downey: Tous les arguments en faveur de l'impôt sur les gains de capitaux, parlent du spéculateur ou du bailleur de fonds qui fait des profits extraordinaires. On se sert de cet argument pour les impôts sur les gains de capital, le spéculateur plutôt que celui qui a des propriétés depuis un certain temps. Je pense à l'agriculture et autres choses du genre. A votre connaissance, messieurs, est-ce qu'il y a beaucoup de gains de capital effec-

[*Texte*]

there a great many capital gains made in this manner, or do you find that the sections in the Income Tax Act already cover most of the people you come into contact with in this manner?

Mr. Macdonald: No, I think there are many capital gains made, and investing in the stock market, or so-called investing in the stock market in the last few years has been for capital appreciation to a very great extent. People, generally speaking again, have not been buying shares because of the return they go in a very large sector. I do think if a capital gains tax is introduced, and we have not got this in our brief, that certainly a difference should be made between a short-term speculative gain and disposal of something that has been held for a long time, which probably contains a certain amount of inflation.

Mr. Downey: Would you consider this good or bad, increased tax on the speculator?

Mr. Macdonald: If they did?

Mr. Downey: Would you consider this good or bad? A lot of this speculative money goes into the junior companies that actually need capital, that are capital hungry, that need capital to develop. Would you consider an increased penalty in investing on this type of stock? Would you consider that good or bad?

Mr. Macdonald: If the capital gains tax is not too onerous I do not think it would be too discouraging. In the United States, I believe, it is currently at 25 per cent or half the marginal rate that a person pays.

Mr. Bellamy: Mr. Chairman, could I add another point?

The Chairman: Mr. Bellamy.

Mr. Bellamy: Mr. Downey, when we think of capital gains tax I think we all immediately think of gains in the market, of gains from dealing in shares. However, the implications of the capital gains tax and the other associated measures included in the White Paper have a more serious impact on the creators of wealth. The man who buys and sells shares, certainly, is assisting because he is participating in the financing process of our industry and growth in the country. I think we are more concerned with the people who actually create that wealth. The people who go out and have to raise the money, who have new ideas, who have ambition and drive to develop new companies or develop Canada's resources. This is something that I feel is sometimes lost sight of and we are too prone

[*Interprétation*]

tués de cette façon ou pensez-vous que l'article de la Loi sur l'impôt sur le revenu couvre la plupart des gens dont il est question ici.

M. Macdonald: Non, je pense qu'il y a de nombreux gains de capital, les investissements à la bourse ont été basés sur les capitaux. Les gens, en général, n'achètent pas d'actions en raison de ce qu'ils en retirent. Mais je pense que s'il y avait un impôt sur les gains de capital introduit, que l'on devrait établir une distinction entre le gain spéculatif à court terme et la vente de capitaux qui ont été dans les mêmes mains depuis longtemps et qui ont subi l'inflation.

M. Downey: Pensez-vous que l'on devrait augmenter l'impôt sur les spéculateurs? Pensez-vous que cela serait bon ou mauvais?

M. Macdonald: S'ils l'avaient fait?

M. Downey: Je pense que la plupart de l'argent consacré à la spéculation est placé dans les nouvelles compagnies qui ont besoin de capitaux pour se développer. Pensez-vous qu'il serait bon d'établir une pénalisation pour les investissements dans ce genre d'actions?

M. Macdonald: Si l'impôt sur les gains de capital n'était pas trop élevé, ce ne serait pas trop décourageant. Aux États-Unis, ils représentent 25 p. 100 ou la moitié du taux marginal payé par une personne.

M. Bellamy: Monsieur le président, puis-je ajouter quelque chose?

Le président: Monsieur Bellamy.

M. Bellamy: Monsieur Downey, lorsque nous pensons à l'impôt sur les gains de capital, nous pensons immédiatement aux gains sur le marché, aux gains sur les achats et ventes d'actions. Toutefois, l'impôt sur les gains de capital et les autres mesures connexes du Livre blanc, ont un effet plus direct sur ce qui crée des richesses. Ceux qui vendent et achètent des actions aident aussi car ils participent au financement de notre industrie et de la croissance du pays. Mais il y a une chose qui me préoccupe davantage, je pense à ceux qui créent ces richesses, qui doivent trouver des fonds, qui ont de nouvelles idées, des ambitions et créent de nouvelles compagnies ou mettent en valeur les ressources du pays. C'est quelque chose que l'on perd de vue; nous avons trop tendance à penser à

[*Text*]

to think simply in terms of the person who buys and sells shares in the market. It is much deeper than that.

Mr. Downey: Do you feel it definitely would discourage this type of individual then?

Mr. Bellamy: Yes, I think there are parts of the White Paper which would definitely serve as a disincentive to this type of individual and this type of economic activity.

Mr. Downey: I notice you mention that any tax system should be equitable with the burden when apportioned in accordance with the means of the taxpayer to pay and should be generally accepted by the people. I had a discussion with a couple of the economists on—I believe it was Senator Croll's poverty commission—and I was discussing the White Paper with them and the possible disincentive there would be here, and they put forth the opinion, and I think they were quite sincere in doing it, that certain individuals are geared to produce in any event and that it does not matter how high the tax rate is raised, that some people are just oriented to produce and they will do so in any event. What is your comment on that?

Mr. Macdonald: I daresay there are some people like that, but I think there are a lot of people who are not.

Mr. Downey: Do you feel there are enough people like that to carry the tax burden?

Mr. Macdonald: I doubt it, but I could not tell you.

Mr. Matthew Gaasenbeek (A. E. Ames and Company Limited): Could I make a comment on that, Mr. Chairman. Two years ago I attended one of the sessions put out by the Hudson Institute, intensive seminars which are put out by Herman Kahn. One of the subjects he discussed was the decline and fall of the Roman Empire and one of the points Mr. Herman Kahn made, which I found rather amusing and I do not really follow it that way, was that in the later stages of the Roman Empire you had some of the same problems. Most people really were on relief, most people did not have to work. In those days there were something like 220 free days that people did not work. Mr. Kahn made the point that the Roman Empire kept going because of stoics. Stoics were the people who today I suppose do their job no matter what the taxes are. As you say, they are production-oriented, they are work-oriented and they keep on going no matter what happens.

[*Interpretation*]

ceux qui vendent et qui achètent des actions sur le marché. Cela va beaucoup plus loin que cela.

M. Downey: Vous pensez que nous risquons de décourager ces gens?

M. Bellamy: Oui, il y a certains éléments du Livre blanc qui ont tendance à décourager ce genre d'individu et ce genre d'activités économiques.

M. Downey: Je remarque que vous pensez que tout système fiscal doit être équitable et doit tenir compte des déboursés du contribuable et doit être accepté par les gens. J'ai eu une discussion avec des économistes, la Commission sur la pauvreté du sénateur Croll, j'ai discuté du Livre blanc avec eux, j'ai pensé aux mesures de découragement, ils en sont arrivés à l'opinion tout à fait sincère, d'après laquelle certains individus produiront quelle que soit la situation et quelle que soit le taux d'impôts; certaines personnes ont tendance à produire et ils le feront quoi qu'il en soit, qu'en dites-vous?

M. Macdonald: Sans doute il y a des gens comme cela, mais il y a beaucoup de gens qui ne sont pas comme cela.

M. Downey: Pensez-vous qu'il y a suffisamment de gens comme ça pour supporter le fardeau fiscal?

M. Macdonald: J'en doute, mais je ne pourrais pas vous dire exactement.

M. Matthew Gaasenbeek (A. E. Ames and Company Limited): Puis-je faire un commentaire, monsieur le président. Il y a 2 ans j'ai assisté à une des séances de l'Institut Hudson. Il s'agissait de séminaires intensifs organisés par Herman Kahn. Un des sujets avait été la décadence et la chute de l'Empire romain. Une remarque assez amusante faite par M. Herman Kahn portait sur les problèmes de l'Empire romain à la veille de sa chute, qui étaient semblables aux nôtres. La plupart des gens ne devaient pas travailler. Il y avait alors presque 220 jours de congé pendant lesquels on ne travaillait pas. M. Kahn a dit que l'Empire romain a pu continuer à fonctionner grâce aux stoïques qui sont des gens qui continuaient à faire leur travail quels que soient les impôts à payer, qui sont orientés vers le travail, la production, et qui continuent à opérer quoi qu'il arrive. Mais à la longue, Herman Kahn a dit qu'il y avait de moins en moins de ces gens. C'était l'argument classi-

[*Texte*]

Over a long period, Herman Kahn made the point that stoics became fewer and fewer and it was the old classical argument with the *carpe diem* and *memento mori* and so on. They just quit work and as a result the whole system ran down. I am not suggesting we are at this point here but I think there is a limit to how far you can go.

An hon. Member: You work or die.

Mr. Downey: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I recognize Mr. Lind.

Mr. Lind: Yes, thank you, Mr. Chairman. I would like to go into the area of Recommendation No. 6. In this regard I would like to tie it in with the area of small business or private business or closely-held companies where you are concerned here with valuation day and how all private enterprise, including private businesses, farms, portfolios and everything, will find enough appraisers to implement V-day in time. What are your suggestions to the government in overcoming this? I think this will be a rather hectic period not only for small businesses, closely-held corporations and people holding private portfolios.

Mr. Macdonald: Mr. Lind, I do not think it matters so much for them if they have valuation day this year, as it will for the people who hold shares in widely-held corporations. I think it would be unconscionable to have valuation day this year unless they make some provisions that are different from those contained in the White Paper. We point this out in our brief:

> We are also concerned about the feasibility of valuing other assets, particularly shares in closely-held corporations. Book values would in many cases not be realistic, while market values could only be established by a small group of business brokers, investment dealers, and so on, experienced in this field. Even then, there would be a wide variation in appraisals made by different persons. Another basic problem would be that to appraise every private company in Canada would take a number of years, since the number of qualified people capable of doing this work is quite limited.

• 1715

Then we say:

> We have no specific suggestions to make, except that the government should allow retroactive appraisals.

[*Interprétation*]

que du *carpe diem* et *memento mori*. Les gens cessent de travailler tout simplement, et tout le système s'effondre.

Je ne dis pas que nous en sommes là mais il y a une limite jusqu'où aller.

Une voix: Travailler ou mourir.

M. Downey: Merci, monsieur le président.

Le président: Je passe la parole à M. Lind.

M. Lind: Merci, monsieur le président. Je voudrais parler de la sixième recommandation. Je voudrais étudier cela dans le cadre des petits commerces, des sociétés privées. Ici nous nous intéressions au jour d'évaluation et au fait que toutes les entreprises privées, y compris les commerces, les fermes, les portefeuilles d'actions, etc. Y aura-t-il suffisamment d'évaluateurs lorsque le jour-V sera venu. Quelles sont vos suggestions? Comment pensez-vous que le gouvernement puisse y arriver car il s'agit d'une période de pointe, non seulement pour les petits commerces, les sociétés privées et les gens qui ont des portefeuilles d'actions.

M. Macdonald: Cela ne compte pas tellement pour eux d'avoir un jour d'évaluation, monsieur Lind, cela comptera pour ceux qui ont des actions dans les sociétés publiques. Il faudra prendre des dispositions autres que celles du Livre blanc si on veut y arriver cette année. Nous l'avons fait remarquer dans notre mémoire:

> Nous nous demandons s'il est réellement possible d'évaluer l'actif, en particulier les actions des sociétés publiques. Les valeurs comptables ne seraient de toutes façons pas réalistes tandis que les valeurs marchandes ne sont établies que par un petit groupe d'agents et de spécialistes. Même dans ce cas, il y aurait de grandes différences dans les propositions selon les personnes qui les font. Pouvoir évaluer toutes les compagnies privées du Canada crée un autre problème car cela demanderait plusieurs années et il n'y a pas beaucoup de gens capables de faire ce travail.

On ajoute:

> Nous n'avons aucune suggestion en particulier sauf que le gouvernement devrait permettre des évaluations à effet rétroactif.

[*Text*]

I do not know how you solve that. I guess it has to be done if they have a capital gains tax.

Mr. Lind: In this capital gains tax area, I gather from your remarks, Mr. Macdonald, that you think this five-year revaluation is rather extreme on the part of widely-held corporations?

Mr. Macdonald: Yes.

Mr. Lind: In your last remarks you pointed out it is rather extreme because of present marketing conditions with a lot of the present portfolios being worth a lot less today than when they were purchased. I gather from your remarks that you would like the government to clarify whether they will take market value on V-day or cost to the purchaser.

Mr. Macdonald: Yes, for the portfolio.

Mr. Lind: Yes.

Mr. Macdonald: I do not think you should be able to take cost on one and market on another.

Mr. Lind: No. I think one or the other; which would you recommend?

Mr. Macdonald: That the investor have a choice?

Mr. Lind: Does this apply to real estate as well?

Mr. Macdonald: I do not know how you value real estate. You would need an appraisal would you not? Then if the market falls away, what value do you put on real estate?

The Chairman: Mr. Bellamy, have you a comment?

Mr. Bellamy: I do. When the U.K. introduced the capital gains tax in 1965 they did, in fact, have provisions whereby portfolios were valued at the higher cost of market.

Mr. Lind: Going into another area, what is your attitude toward the partnership election for corporations?

Mr. Macdonald: Bob, would that be for you?

Mr. Bellamy: Essentially in our report here we come down opposed to the principle of integration, opposed to the concept of closely-held and widely-held corporations. We feel

[*Interpretation*]

J'ignore comment résoudre ce problème mais il faudra y voir s'il y avait l'impôt sur les gains de capital.

M. Lind: Dans le domaine des impôts sur les gains de capital, je remarque d'après ce que vous dites, monsieur Macdonald, que vous croyez que cette réévaluation quinquennale est trop haute pour les compagnies publiques.

M. Macdonald: Oui.

M. Lind: Dans votre dernière intervention, vous avez fait remarquer que c'est trop haut en raison de l'état présent de la commercialisation qui fait que bon nombre de portefeuilles valent moins aujourd'hui que la somme pour laquelle ils ont été achetés. Je remarque... je pense, d'après ce que vous avez dit, que vous pensez que le gouvernement devrait préciser si l'on tiendra compte de la valeur marchande ou du coût de l'acheteur.

M. Macdonald: Oui, pour le portefeuille.

M. Lind: Oui.

M. Macdonald: Je ne pense pas qu'on puisse tenir compte du coût de l'un et de la valeur marchande de l'autre.

M. Lind: Non, je pense qu'on devrait avoir ou l'un ou l'autre. Lequel recommanderiez-vous?

M. Macdonald: Que l'investisseur ait le choix.

M. Lind: Est-ce que cela s'applique aussi aux propriétés immobilières?

M. Macdonald: Je ne sais pas comment on évalue les propriétés immobilières. Vous avez besoin d'une appréciation n'est-ce pas? Si le marché s'effondre, quelle sera la valeur des biens immobiliers?

Le président: Monsieur Bellamy, avez-vous un commentaire à faire.

M. Bellamy: Oui. Lorsqu'en 1965 le Royaume-Uni a introduit l'impôt sur les gains de capital, l'évaluation se faisait au niveau le plus élevé.

M. Lind: Que pensez-vous de la société de personnes qui ont opté pour les corporations?

M. Macdonald: Bob, voulez-vous répondre.

M. Bellamy: Essentiellement, dans notre rapport nous nous opposons au principe de l'intégration, nous nous opposons à la conception des sociétés privées et publiques. Nous

[*Texte*]

that it is a highly artificial distinction. We feet that it is a creature designed to get around the problem created by a desire to integrate corporate and personal income. As desirable a goal as that may seem to be theoretically, it certainly has some serious problems in working it out. We really come down opposed to that. That is the over-all answer to your question and being opposed to it, therefore, we do not consider what effect the option has for a closely-held corporation.

If the concept of widely-held and closely-held corporations is not changed, and it is pursued, then indeed a concept of full integration for a closely-held corporation has some advantages or has some simplicity. It seems almost impossible in my mind to separate that from the problems you have with all other corporations before you draw the line.

Mr. Lind: Further on the private companies, in Recommendation No. 10 you speak of legitimate Canadian companies. What do you define as a legitimate Canadian company?

Mr. Macdonald: This is talking about foreign companies.

Mr. Lind: Yes.

Mr. Macdonald: Mr. Gaasenbeek, would you reply?

Mr. Gaasenbeek: This is one of the most difficult areas, the problem discussed in the White Paper, this problem of offshore companies.

By legitimate companies what we had in mind were companies that had legitimate operations overseas; companies such as Massey-Ferguson, Moore, Falconbridge and many others. What we would call illegitimate, if you wish, are some of the Bahamian companies which are strictly companies or post offices in order to receive dividends from various places or income and hold capital, perhaps in Canada, on a tax-free basis. We would not consider that legitimate.

• 1720

To define what would be a legitimate or an illegitimate operation is beyond the scope of our company. We could not do this. Certainly we feel that the Tax Department could make rulings on what would be a legitimate operation and what would not be. We think, as I mentioned, in the case of Moore Corporation, Falconbridge and many others such as these obviously there is no argument that they are legitimate companies.

[*Interprétation*]

pensons que cette distinction n'est pas réelle. Il s'agit de tourner autour du proglème créé en voulant l'intégration du revenu des sociétés et du revenu des particuliers; même si c'est le but qu'on souhaite, il y a de nombreux problèmes à résoudre. Donc, nous nous opposons à cela. Voilà la réponse générale à votre question et comme nous nous y opposons, nous ne pensons pas à l'effet que l'option aura pour une société privée.

Si la conception des sociétés publiques et privées n'est pas changée et est maintenue, la conception de l'intégration complète pour les sociétés privées a des avantages et est simple. Il me semble impossible de séparer cela du problème des sociétés.

M. Lind: En ce qui concerne les sociétés privées, votre recommandation n° 10 parle des sociétés reconnues comme étant canadiennes. Que voulez-vous dire par cela?

M. Macdonald: C'est au sujet des compagnies étrangères.

M. Lind: Oui.

M. Macdonald: Monsieur Gaasenbeek, voulez-vous répondre?

M. Gaasenbeek: C'est un des domaines les plus délicats parmi toutes les questions étudiées dans le Livre blanc, il s'agit des compagnies étrangères.

Quand nous parlons des compagnies reconnues canadiennes nous parlons de compagnies qui ont des opérations reconnues qui travaillent outre-mer, telles que Massey-Ferguson, Moore, Falconbridge et bien d'autres. Mais pour nous une compagnie non reconnue véritablement canadienne seraient des compagnies qui ne sont que des boîtes postales en fait permettant de recevoir des dividendes de divers endroits ou des revenus et avoir des capitaux au Canada exempt d'impôts à la base. Nous pensons que ce ne sont pas des sociétés reconnues.

Donc, les opérations reconnues ou non reconnues, la définition de ce genre d'opérations n'est pas notre tâche. Nous pensons que le Ministère de l'impôt pourrait établir des règles à ce sujet. Moore, Falconbridge et bien d'autres sociétés sont sans doute possible, des compagnies légitimes.

[*Text*]

Mr. Bellamy: Would it be fair to say that we are recognizing there is a loophole there which has to be taken care of by administrative procedure, but we do not think the loophole is important enough to impose a penalty on legitimate Canadian companies engaged in international operations.

Mr. Lind: Would you consider the illegitimate companies versus the legitimate is quite extensive?

Mr. Gaasenbeek: It can be only an opinion.

Mr. Macdonald: We do not really know.

Mr. Gaasenbeek: Our exposure has been to legitimate companies, and for some of them the White Paper would have very serious effects.

Mr. Lind: I am glad to hear you are exposed only to legitimate companies. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I recognize Dr. Ritchie.

Mr. Ritchie: Do you foresee application of a capital gains tax very difficult to apply with any reasonable degree of fairness or equity?

Mr. Macdonald: We think some of the subjects that would be taxed are unreasonable. I do not think the actual tax itself is too complicated. We think it should be a 25 per cent maximum rate on foreign securities, on bond profits or convertible securities—anything really.

Mr. Ritchie: As the capital gains tax will bring an estimated $100 million in an over $12 billion of revenue federally, or less than 1 per cent, are we creating something that may provide not much revenue but which will be difficult to operate and live with?

Mr. Macdonald: It is certainly going to be very expensive in the initial stages, I would think extremely expensive in the case of privately-held articles, or closely-held corporations—tremendously expensive.

Mr. Ritchie: As most agree to the principle of a capital gains tax, I do myself, are there areas where capital gains could be applied that would be relatively simple, or is the White Paper attempting to have too broad an application over capital gains?

Mr. Foyston: I think it would be very easy, Dr. Ritchie, in the case of the shares of wide-

[*Interpretation*]

M. Bellamy: Pourrait-on dire que nous reconnaissons qu'il y a une lacune ici dont il faudra tenir compte par certaines procédures administratives? Mais nous ne pensons pas que cette lacune soit suffisamment importante pour imposer des sanctions aux compagnies canadiennes opérant internationalement.

M. Lind: Croyez-vous qu'il y a une grande différence entre les compagnies reconnues et les non reconnues?

M. Gaasenbeek: Ce n'est qu'une opinion.

M. Macdonald: Nous ne savons pas vraiment.

M. Gaasenbeek: Nous ne nous occupons que des compagnies reconnues mais, pour certaines d'entre elles, le Livre blanc aura des effets graves.

M. Lind: Je suis content de vous l'entendre dire. Merci, monsieur le président.

Le président: Je passe la parole à M. Ritchie.

M. Ritchie: Pensez-vous que l'application de la taxe sur les gains de capital est difficile à appliquer de façon juste ou équitable.

M. Macdonald: Nous pensons que l'imposition de certains sujets n'est pas raisonnable. Je ne pense pas que l'impôt lui-même soit vraiment compliqué. Nous pensons qu'il devrait y avoir un taux maximum de 25 p. 100 pour les obligations étrangères, les bénéfices sur les obligations ou les bons à ordre, les billets à ordre.

M. Ritchie: Comme l'impôt sur les gains de capital rapportera 100 millions sur 12 milliards de dollars de revenu fédéralement, soit moins de 1 p. 100, créons-nous un mécanisme qui ne nous fournira pas de bien grandes recettes, qui sera complexe à utiliser et qui nous rendra la vie difficile?

M. Macdonald: Au départ, cela sera très onéreux. Je pense que cela sera très onéreux dans le cas des sociétés privées, même très très cher.

M. Ritchie: La plupart des gens sont d'accord avec le principe de l'impôt sur les gains de capital. Cependant, y a-t-il des domaines dans lesquels les gains de capital pourraient être appliqués assez facilement ou est-ce que le Livre blanc devra voir à une application très large des gains de capitaux?

M. Foyston: Je pense qu'il serait très facile, monsieur Ritchie, dans le cas des actions

[*Texte*]

ly-held companies to arrive at the capital gains thereon, once you have the initial valuation over, and charge the tax. However, I think that that would meet with a great deal of opposition because it would not be fair perhaps that the people who had shares of widely-held companies would pay tax when someone else could build up a business and avoid paying a tax.

Mr. Ritchie: Have you any suggestions as to the area in the economy that capital gains could be applied to reasonably easily and equitably and still bring some remuneration without creating too great a disparity in the economy?

• 1725

Mr. Foyston: Only in that some things, like probably the capital gains on a person's principal residence—except under very unusual circumstances—are only of a modest nature and there are some changes suggested in that area. So I think perhaps there are one or two areas that could be eliminated which I do not think are net revenue producers.

Mr. Macdonald: I do not think that was your question.

Mr. Ritchie: I was asking if you felt that there are certain areas in the economy we should apply a capital gains tax to that would be simple to operate and not create too great a distortion in the economy.

Mr. Macdonald: I do not know whether it would be right to have it on widely-held corporations, for instance, with a higher tax on short-term gains and not have it... Well, I guess it already exists in respect of people in the real estate business. I think if there is a capital gains tax it would be fair for it to be applicable to people who were buying things on which to make money, and that would be people who traded in houses or real estate of any kind or securities of any kind. I do not know what the economies of the introduction of the capital gains tax are as against possible revenues. I have the figure of about $144 million in mind as the cost to the government for the proposed integration of corporate taxes. I would rather see that go.

Mr. Ritchie: Moving on to Canadian ownership, you suggest that Canadian ownership is promoted by the White Paper, yet mining, oil and gas people have suggested that the proposals of the White Paper would encourage foreign ownership rather than Canadian. In your opinion, are we going to get segments

[*Interprétation*]

d'une compagnie publique, d'arriver à des gains de capital une fois qu'on aura une évaluation et percevoir l'impôt. Mais je pense que cela soulèverait de sérieuses objections car ça ne serait peut-être pas juste que les gens qui ont des actions dans les sociétés publiques paient des impôts alors que ceux qui mettent sur pied leur propre affaire ne paient pas d'impôt.

M. Ritchie: Il y a des domaines de l'économie où l'impôt sur les gains de capital pourrait être appliqué facilement et équitablement et permettre d'obtenir certaines rémunérations sans entraîner une trop grande disparité de l'économie.

M. Foyston: Uniquement l'impôt sur les gains de capital du domicile principal d'un individu, sauf dans des conditions très inhabituelles, ne représente qu'un élément assez faible. Certaines modifications sont proposées. Donc, je pense qu'il y a peut-être un ou deux domaines qui pourraient être éliminés car ils ne rapportent aucun revenu.

M. Macdonald: Je ne pense pas que c'est la question qui avait été posée.

M. Ritchie: Je vous demandais si vous pensiez qu'ils y a certains domaines dans l'économie où il faut introduire l'impôt sur les gains de capital qui serait facilement applicable et qui ne modifierait pas trop les conditions économiques.

M. Macdonald: Je ne sais pas s'il serait bon d'appliquer cela aux sociétés publiques par exemple, avec des impôts plus élevés sur les gains à court terme. Cela existe déjà pour les gens qui traitent de propriété immobilière. S'il y a un impôt sur les gains de capital, il serait juste qu'il soit perçu des gens qui achètent et qui vendent pour faire de l'argent, qu'il s'agisse de propriétés immobilières, d'actions ou d'obligations. Je ne sais pas quel sera le revenu en introduisant un impôt sur les gains de capital. J'ai un montant de 144 millions de dollars à l'esprit qui est ce qui en coûtera au gouvernement pour intégrer l'impôt sur les sociétés. Je préférerais qu'on abandonne cela.

M. Ritchie: En ce qui concerne les propriétés canadiennes, vous pensez que le Livre blanc les favorise. Les gens qui exploitent les minerais, le pétrole et le gaz, nous ont dit que cela encourageait plutôt les propriétés étrangères. Pensez-vous que certains secteurs économiques seront pris en main par les étran-

[*Text*]

of industry owned by outsiders and segments owned by Canadians merely on account of the taxation structure?

Mr. Bellamy: I think one of the answers to that is wrapped up in a question which was considered and on which the members of the IDA presented a brief regarding the effect on savings and the availability of growth and risk capital in the economy if the White Paper proposals are effected and their argument was, and I believe properly so, that the flow of savings and risk capital in this country would be diminished and would be affected. If that is so, and if at the same time because of the integration proposals and the attractiveness of dividend paying shares through existing capital deposits, then we have two factors which are lessening the flow or the availability of new money for risk or developmental ventures and in this sense we would be reliant more on outside capital which, to carry this argument one step further, forces them, if they are to be developed, into the hands of foreign owners.

Mr. Ritchie: Would you make any predictions as to what segments of the economy would be more attractive, foreign ownership versus Canadian ownership?

Mr. Bellamy: Fast growing high technology companies that require risk capital and resource developments which require risk capital on a scale which has in many cases not been available in Canada. I would think that the most vulnerable parts of our economy would be those which have the most promise for dynamic growth over the rest of the sector.

Mr. Ritchie: Who would invest in them, Canadians or outsiders?

Mr. Bellamy: Because the White Paper would affect the supply of capital available for this type of investment it would mean that outsiders would be attracted to invest in it.

• 1730

Mr. Gaasenbeek: In addition, of course, the White Paper makes an investment in safe dividend paying securities more attractive than to invest in the shares of new ventures.

Mr. Ritchie: What are some of the companies or fields in which this technology will be important in the immediate future, and to our development as a country?

Mr. Macdonald: Major companies that are highly technical?

[*Interpretation*]

gers et certains autres par les Canadiens simplement à cause du système fiscal?

M. Bellamy: Une des réponses est comprise dans une question qui a déjà été vue dans le rapport de l'IDA au sujet de l'effet de l'épargne, les possibilités de croissance et du capital pour déficits de caisse dans l'économie si les propositions du Livre blanc étaient acceptées. L'affluence des épargnes et du capital pour déficits de caisse au pays diminuera. Alors, si au même moment, en raison des propositions d'intégration et l'attrait qu'exercent les actions qui rapportent des dividendes par les dépôts de capital, nous avons deux facteurs qui réduisent l'affluence des fonds pour déficits de caisse ou entreprises d'expansion. Nous devrions donc compter sur les capitaux étranger et le développement serait entre les mains des propriétaires étrangers.

M. Ritchie: Pourriez-vous prévoir quels segments de l'économie seront les plus intéressants, les entreprises étrangères ou les entreprises canadiennes?

M. Bellamy: On n'a pas souvent eu au Canada des compagnies de technologie qui se développaient rapidement et qui nécessitaient un capital pour déficits de caisse, ou des sociétés de mise en valeur qui, dans une certaine mesure, requéraient aussi un tel capital. Je pense que les parties les plus sensibles de notre économie sont celles qui peuvent se développer facilement sur tout le secteur.

M. Ritchie: Qui y investira: les Canadiens ou les étrangers?

M. Bellamy: Comme le Livre blanc réduira les capitaux, je pense que ce sont les étrangers qui y placeront leur argent.

M. Gaasenbeek: Par contre, d'après le Livre blanc, il serait plus intéressant d'investir dans des actions à dividendes que d'investir dans de nouvelles entreprises.

M. Ritchie: Dans quels domaines pensez-vous que la technologique serait importante pour l'avenir et pour le développement du pays?

M. Macdonald: Les industries techniques les plus importantes?

[*Texte*]

Mr. Ritchie: Yes, and likely will be highly technical in the next 10 years.

Mr. Macdonald: That are Canadian-owned?

Mr. Ritchie: No, what areas of the economy? You said your opinion is that foreign capital will be attracted to the high technology, high growth areas. What are those areas likely to be in your opinion?

Mr. Macdonald: As Mr. Bellamy said, I think they will always be attracted to our natural resources as well. They are attracted to anybody who manufactures any food product because the American industry already owns all our food manufacturers of any size and have all the space on the shelves. They will be attracted to anything that fits in with their operation and has a market here.

Mr. Ritchie: Do I have time for one more question?

The Chairman: One more question, Mr. Ritchie.

Mr. Ritchie: Do you think the management of small businesses, generally enhance our economy? Could all small businesses be relatively smaller and their role taken over by larger corporations?

Mr. Macdonald: Maybe we had better answer this in turn. In my opinion, they are very valuable for the economy.

Mr. Ritchie: Do you think there is a segment of the economy where we really need them to be efficient?

Mr. Macdonald: To small communities they are vitally important and in many parts of the country they also are of vital importance.

Mr. Gaasenbeek: Even to the bigger centres they are important. If you take, for example, a company like the Steel Company of Canada and see the reliance they have on small operations, small welding shops, small professional outfits, which provide a great many services to the major companies, electrical supply, laboratory equipment repair shops, because literally if you take a large company which uses a great many materials, such as the steel industry, you will find probably they have—I do not have the figures—at least 500 smaller companies which are vital suppliers to them. The automobile industry is the same way and the pulp and paper probably the same way. This is often one of the problems we have experienced in the development in less developed countries, they do not have these small companies. When you set up a big operation, say, in the West Indies, in India or

[*Interprétation*]

M. Ritchie: Oui, et qui le seront encore pendant 10 ans.

M. Macdonald: Qui sont canadiennes?

M. Ritchie: Non, quels domaines de l'économie? D'après vous, les capitaux étrangers seront attirés par la technologie et les domaines productifs. Quels seront ces domaines d'après vous?

M. Macdonald: Comme le disait M. Bellamy, ils seront toujours attirer par nos ressources naturelles. Ils sont attirés par tout fabricant de bons produits car l'industrie américaine est déjà propriétaire de presque toutes nos industries alimentaires. Ils seront attirés par tout ce qui est en rapport avec leur domaine et qui est sur le marché chez nous.

M. Ritchie: Une question de plus?

Le président: Une seule question, Monsieur Ritchie.

M. Ritchie: Pensez-vous que la gestion des petites sociétés est favorable à notre économie? Pensez-vous que les petites affaires pourraient être reprises par de grosses sociétés?

M. Macdonald: Nous y répondrons de la façon suivante. A notre avis, ces petites affaires sont très utiles pour l'économie.

M. Ritchie: Pensez-vous qu'il y a un secteur de l'économie où il faut qu'elles soient vraiment efficaces?

M. Macdonald: Pour les petites villes elles sont très importantes, et même, dans de nombreuses régions du pays elles sont vitales.

M. Gaasenbeek: Même dans les plus grands centres. Prenez par exemple la *Steel Compny of Canada*, et vous voyez dans quelle mesure ils doivent compter sur de petites entreprises qui leur fournissent une foule de services, du matériel électrique, l'équipement de laboratoire, du matériel de réparation et le reste. Car si vous prenez une grande industrie, comme celle de l'acier, qui se sert d'une foule de petits appareils, il y a au moins 500 petites entreprises qui leur servent de fournisseurs. C'est la même chose dans les industries de pâte et papier et dans l'industrie de l'automobile. Nous avons eu la même expérience dans les pays en voie de développement. Le problème réside dans le fait que ces compagnies n'existent pas là-bas. Lorsque vous devez établir une grande affaire aux Indes ou ailleurs, vous n'avez pas les services de ces petites compagnies.

[*Text*]

whatever, one of your real problems is that you do not have these support services which are provided by small companies.

The Chairman: Mr. Flemming.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I just have one or two questions which I would like to pose at this time. I am sure we all recognize these gentlemen are experts in their business and have a tremendous experience which, I think, our Committee can benefit from.

The first question which I would like to ask is directed to Mr. Bellamy because he mentioned the discouragement that young people might have in the formation of a company which, I think, he described as being creative and that the proposals of the White Paper might discourage the development of such a company and discourage the presumably younger man in pursuing it. I wonder if he would care to elaborate further on that point.

Mr. Bellamy: I do agree that this is a possibility. A young company with young or older, but driving management, requires a capital that is very hard to come by. The break in income tax which the smaller company has now and to which I know consideration is being given by the Committee by way of additional recommendations which are not in the White Paper, is very important. That extra $50,000, $75,000 or $100,000 capital he can gain by deferral or by an absence of income tax permits him to build on top of that assets of one and a half times that much and when we are talking about a quarter of a million dollars investment in even a medium size company in Canada it is a significant amount of money. The sources of capital for small growing businesses from which the big ones grow—lots of them will fail—are very hard to find and the people in these small businesses are the one who are creating wealth at a faster rate relative to the assets they are using than any other business in the country.

• 1735

Mr. Flemming: My next question is based on Mr. Bellamy's reply, that some of them might fail. It seems to me we might very well consider that even if they fail from the point of view of the country, it is much better to afford them every encouragement, even if they do not make a success in business. Mr. Bellamy, would you care to comment on that? The reason I designate Mr. Bellamy is purely a matter of his age group. I am subjected to some pressures from people of his age, so I would like to have the advantage of his answers. I consider it is a great advantage to our country to keep these young people here

[*Interpretation*]

Le président: Monsieur Flemming.

M. Flemming: Monsieur le président, je n'ai qu'une ou deux questions à poser à ce moment-ci. Ces messieurs sont des experts en la matière et ils ont une expérience considérable dont peut profiter notre Comité. La première question s'adresse à M. Bellamy parce qu'il a mentionné le sentiment de découragement que peuvent éprouver les jeunes lorsqu'ils veulent mettre sur pied une compagnie qui serait de nature plus créatrice, et que de plus, les propositions du Livre blanc pourraient décourager une telle entreprise. Pouvez-vous préciser ce point?

M. Bellamy: J'admets que c'est une possibilité. Une jeune société qui est bien conduite demande un bon capital. Le changement de l'impôt sur le revenu dont disposent les petites compagnies à l'heure actuelle, et que le Comité étudie en ajoutant des recommandations au Livre blanc, sont très importantes. Les $50,000, $75,000 ou $100,000 qu'il gagne s'il n'avait pas d'impôts lui permet de constituer un avoir plus considérable, d'environ un quart de million qui pourra être investi même dans une petite entreprise du Canada. Les sources de capital pour les petites entreprises en expansion leur permettent, malgré la somme dont elles disposent, de produire beaucoup plus et plus rapidement que toute autre entreprise au pays.

M. Flemming: La question suivante concerne la réponse de M. Bellamy. Certaines d'entre elles peuvent échouer mais malgré cela il vaut mieux leur donner toutes les possibilités de succès. Monsieur Bellamy voudrait-il nous donner plus de détails. La raison pour laquelle je m'adresse à M. Bellamy n'est qu'une question d'âge. Les gens de son âge exercent certaines pressions c'est pourquoi je désire obtenir sa réponse. Je crois qu'il est très avantageux de les garder dans notre pays plutôt que de les entendre parler d'aller s'installer aux États-Unis. Ai-je raison monsieur Bellamy.

[*Texte*]

rather than have them talking about going to the United States every time you meet them. So, Mr. Bellamy, am I right about that?

Mr. Bellamy: Yes, I think that is true. The comment was made this morning that we spend 21 per cent of all government revenues in Canada on the education of our young people. We provide them with technical education in many cases and skills, but we, at the same time, must be cognizant of the need to provide an economic climate in which they can perform, which is a very important consideration in these reforms.

Mr. Flemming: In connection with Recommendation 1, I would like to find out the basic reason for this recommendation. Is it that tax reform should be considered in the context of our continental realities and there should be a minimum of disparity between Canadian tax levels and those of the United States? Could Mr. Macdonald elaborate on that one?

The Chairman: This was touched on, Mr. Flemming, in his opening remarks and I think on the first question.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, do you want me to ask a specific question? I can ask a specific question if you wish.

The Chairman: Please.

Mr. Flemming: My specific question would be, is this recommendation due to the general desirability of keeping younger men in Canada and keeping the competition at an absolute minimum?

Mr. Macdonald: It certainly is.

Mr. Flemming: That is fine. I now would like to refer to Recommendation 7 for a moment. It is page 14. I would like to ask Mr. Macdonald if he envisages a situation where the fixed assets of a company at the death of the principal shareholder might be completely wiped out and the ownership pass into other hands due to the fact that a combined capital gains tax and estate tax must be provided for?

Mr. Macdonald: Yes, we would be very concerned about that and somebody asked—I think it was Mr. Downey—a question about a farm...

The Chairman: Yes.

Mr. Macdonald: ...which was a very good example, where a farm close to a city has gone up in value appreciably and they probably do not have any money to speak of if they have been farming it, so they have to sell off part of it, sell off 50 acres, to keep 150

[*Interprétation*]

M. Bellamy: On a dit ce matin que nous dépensons 21 p. 100 de notre revenu pour la formation des jeunes. Nous leur donnons une formation technique mais il faut surtout un climat économique où ils peuvent obtenir des emplois. C'est un facteur important dans ces réformes.

M. Flemming: Pour en revenir à la recommandation n° 1, quelles sont les raisons qui la justifient? Est-ce parce que la réforme fiscale doit tenir compte de nos réalités et qu'il ne faut pas qu'il y ait trop d'écart entre les impôts canadiens et les impôts américains? Monsieur Macdonald voudrait-il donner plus de détails à ce sujet?

Le président: Il en a parlé au début de son intervention, et lors de sa première question, monsieur Flemming.

M. Flemming: Dois-je monsieur le président, poser une question plus précise?

Le président: S'il vous plaît, oui.

M. Flemming: Cette recommandation est-elle attribuable à la nécessité de garder des jeunes au Canada et d'avoir le moins de concurrence possible?

M. Macdonald: Certainement.

M. Flemming: Je voudrais maintenant passer à la recommandation n° 7, page 14. Je veux demander à M. Macdonald s'il prévoit la possibilité que les immobilisations d'une société au moment du décès du principal actionnaire pourraient être éliminées entièrement et que la propriété retombe en d'autres mains à cause des impôts sur les gains de capital et sur les biens transmis par décès.

M. Macdonald: Oui, c'est à craindre et je crois que M. Downey a demandé quelque chose au sujet d'une ferme...

Le président: Oui.

M. Macdonald: C'est un très bon exemple. La valeur des propriétés d'une ferme qui se trouve près d'une ville augmente considérablement; ils ont dû vendre 50 acres de terrains et pour pouvoir obtenir un gain de capital il leur faut vendre encore. Il faut faire quelque

[*Text*]

acres and to make a capital gain on that they have to sell off some more. I think something has to be done about the estate tax if the capital gains tax is introduced.

• 1740

Mr. Flemming: So a business is not exposed to the threat of combined taxes for each purpose.

Mr. Macdonald: The estate tax I think is discouraging to saving or to accumulating a greater amount of wealth than you need to live on. I think anybody who can afford it is passing money at the rate permitted to their children who are spenders. No, I think we could get along very well without an estate tax. That is not in the White Paper, but you have to consider it when you are considering the White Paper.

Mr. Flemming: I am thinking about the small business, and we have a good many in the Maritimes, where, after the death of the principal shareholder there is sometimes no choice except to see the whole community, even, wiped out due to the fact that everything has to be sold to pay for succession duties. It then goes into the hands of a large pulp and paper company who immediately close the doors and take the raw material, perhaps to a plant 200, 250, 300 miles away, with the result that the small community folds up. This, I submit, is not in the general public interest. So, if taxation brings about that possibility, then the Committee might very well take it into consideration, eventually, in framing a report.

The next question I have, Mr. Chairman, for Mr. Macdonald, has to do with recommendation number 10 on page 18. I would like him to define a legitimate Canadian company.

The Chairman: We had some discussion on that, Mr. Flemming, a short while ago. We talked about legitimacy and illegitimacy in the corporate area and our witnesses explained to us that they only knew the legitimate ones.

Mr. Flemming: I know, but I still think you could put a label on it.

Mr. Macdonald: Well, one that is actually doing business abroad and not just foreign residents for tax purposes.

Mr. Flemming: Yes.

Mr. Gaasenbeek: It would be somebody who has a mine, an operation, a warehouse.

[*Interpretation*]

chose au sujet de l'impôt sur les biens transmis par décès si on applique l'impôt sur les gains de capital.

M. Flemming: Une entreprise ne serait donc pas exposée aux dangers de ce double impôt.

M. Macdonald: L'impôt sur les biens transmis par décès nuit aux épargnes et décourage les gens d'accumuler plus de richesses qu'il ne leur faut pour vivre. Toute personne peut en faire bénéficier ces enfants qui eux dépenseront cet argent. Je crois qu'on peut se passer de l'impôt sur les biens transmis par décès. Ce n'est pas indiqué dans le Livre blanc mais il faut en tenir compte.

M. Flemming: Je songe à la petite entreprise, car nous en avons plusieurs dans les Maritimes, et au cas où lors du décès du principal actionnaire des localités entières ont été éliminées car les actions sont passées aux mains d'une grande entreprise qui s'est déplacée et la localité a été paralysée à ce moment-là. Ceci ne sert sûrement pas les intérêts du public. Si la taxation, donc, comporte cette possibilité, il se pourrait bien que le Comité s'en serve un jour dans un rapport.

Je voudrais poser une autre question, à monsieur Macdonald cette fois-ci. Elle porte sur la recommandation No. 10, à la page 18. Je voudrais qu'il me donne une définition d'une société canadienne légitime.

Le président: Nous en avons discuté, monsieur Flemming, il y a quelques instants. Nous avons parlé de légitimité et d'illégitimité dans le cas des corporations. Les témoins nous ont dit qu'ils ne connaissaient que des compagnies légitimes.

M. Flemming: Je sais mais vous pourriez quand même définir ce qu'est une compagnie légitime.

M. Macdonald: C'est une société qui a des opérations à l'étranger. Pour les fins de l'impôt sur le revenu, il ne s'agit pas simplement d'un résident d'un pays étranger.

M. Flemming: Oui.

M. Gaasenbeek: Ce serait un résident qui aurait une mine, un commerce ou un entrepôt.

[*Texte*]

The Chairman: Excuse me, before you speak to the microphone, would you address your remarks through the Chair. This way the Chair can maintain some sort of order.

I recognize you, Mr. Gaasenbeek.

Mr. Gaasenbeek: I apologize.

Could I supplement your question? A legitimate company would be a company which has operations which could surely be defined by the tax department. It will be a company which has manufacturing operations, a mining operation, an extractive operation, warehousing operations, assembly operations, or is a sales agency, and so on. It would not be a company which was formed strictly to receive and disperse dividends or profits from offshore operations.

Mr. Flemming: That is fine. Mr. Chairman, those are all the questions I have written down here.

The Chairman: Gentlemen, it is our practice to adjourn at 5.30 p.m. There seems to be an opportunity to conclude our hearing with the A.E. Ames group and I wondered if any other members here want to address a question to the witnesses. If not, perhaps Mr. Foyston would like to make a statement.

Mr. Foyston: Mr. Chairman, we have heard a lot of discussion here today and I just feel that the concern over the people who are coming before your Committee is simply this, that in Canada we have really three basic things: we have land; we have people and we have money. We are very concerned that none of these, particularly the latter two that are mobile, have any cause, through tax reform, for undue movement out of Canada because we think that that would be detrimental to the long-term economic effect on this country.

• 1745

The Chairman: Thank you, Mr. Macdonald, Mr. Foyston, Mr. Bellamy and Mr. Gaasenbeek, for being with us today and presenting a very comprehensive and very helpful brief. I would like to commend you on the order and presentation of your brief. The way you set it out with a summary of recommendations at the beginning was very helpful and helped to expedite our hearing.

At this particular moment, I am going to adjourn the meeting because I think it is important that we maintain the health and vitality of the Committee just as we have to maintain the health and vitality of the next group who have been sitting here all day, too.

[*Interprétation*]

Le président: Excusez-moi mais pourriez-vous s'il vous plaît vous adresser au président? Nous pouvons ainsi garder un certain ordre.

Monsieur Gaasenbeek, je vous donne la parole.

M. Gaasenbeek: Je m'excuse monsieur le président, pourrais-je compléter ce que vous venez de dire? Une société légitime est une société qui a une exploitation qui peut être définie par le ministère du Revenu national. Il faut que cette compagnie soit ou manufacturière, ou minière, ou d'extraction, ou d'entreposage ou d'assemblage ou qu'elle ait un bureau des ventes etc. Il ne faudrait pas que cette société n'ait été constituée que pour recevoir ou distribuer des dividendes ou des profits à la suite d'une exploitation à l'étranger.

M. Flemming: Monsieur le président, c'est à peu près tout ce que j'avais à demander.

Le président: Messieurs, nous avons l'habitude de lever la séance à 5 heures et demie. Nous pourrions terminer notre séance en écoutant les témoignagnes du groupe Ames. Si vous n'avez pas d'autres questions à poser, monsieur Foyston pourrait peut-être faire une déclaration.

M. Foyston: Nous avons entendu bien des témoignages aujourd'hui et je crois que le principal souci de ceux qui se présentent devant votre Comité c'est qu'au Canada nous avons 3 ressources: le territoire, la population et l'argent. Nous regrettons qu'à la suite de nos réformes fiscales ces éléments, et surtout la population et l'argent qui sont mobiles, n'aient aucune mention pour s'étendre à l'extérieur du Canada. Nous croyons qu'à long terme ceci serait nuisible à la croissance économique de notre pays.

Le président: Monsieur Macdonald je désire vous remercier, de même que vos collègues messieurs Foyston, Bellamy et Gaasenbeek, d'être venus ici aujourd'hui et de nous avoir présenté un exposé aussi complet. Je désire vous remercier de la façon dont vous avez présenté ce mémoire. Vous avez présenté vos recommandations au début. C'est excellent, ceci a facilité l'audience de votre témoignage.

Je vais maintenant lever la séance. Je crois qu'il est important de sauvegarder la vitalité de notre Comité comme nous devons également épargner le groupe suivant qui a dû rester ici toute la journée.

[*Text*]

At eight o'clock this evening then, we will receive the Canadian Growth Study Association and they will be followed by the Electronic Industries Association of Canada.

This meeting is adjourned.

[*Interpretation*]

A 8 heures, nous entendrons alors la *Canadian Growth Study Association* qui sera suivie par la *Electronic Industries Association of Canada.*

La séance est levée.

EVENING SITTING

SÉANCE DU SOIR

• 2010

The Chairman: Gentlemen, I see a representative grouping of the Committee and I think we should get under way. We are revitalized after the dinner break.

We have with us this evening the Canadian Growth Study Association. They will be followed later in the evening with a group which, I hope, will not be too devitalized by the time they appear before us, the Electronic Industries Association of Canada.

To start off I will ask Mr. Gordon Sharwood, who is chairing the Canadian Growth Study Association, to make some introductory remarks and to introduce the other members of his Association.

Mr. Gordon Sharwood (Canadian Growth Study Association): Thank you, Mr. Chairman. We certainly appreciate the opportunity to appear before this group.

On my immediate right is Mr. John Dobson and, next to him, Mr. Tony Griffiths. Their occupations are identified in the brief which you have before you.

I might make a comment about the Canadian Growth Study Association. It is a rather unique group in the sense that it is a voluntary association of people who are really more bound by ties of an interest in entrepreneurship than anything else. I think this is really unique in the type of people that appear before you.

It was a group that got together as a result of the Carter Report in that we felt that the Carter was unsatisfactory. So we embarked on some studies of growth and why people start business, and we submitted a brief to Mr. Benson and to the other people in the Department of Finance last summer.

You have been listening all day to what might describe as micro-economics, growth savings and so forth. Our specific interest has more to do with, if you like, micro-economics; in other words looking at individuals and entrepreneurs and what makes them tick, why they start companies rather than really the over-all savings and growth-ratios you have been discussing today with IDA and with Ames.

There is no question we are concerned about all these other matters and we have

Le président: Messieurs, tous les groupes du Comité sont représentés. Nous pourrions peut-être commencer. Nous nous sentons beaucoup mieux après le dîner. Nous avons avec nous ce soir la Canadian Growth Study Association qui sera suivie, plus tard, de l'Electronic Industries Association du Canada. J'espère que ce groupe ne sera pas trop abruti d'ici le moment où nous l'entendrons.

Je demanderai donc pour commencer à M. Gordon Sharwood, président de la Canadian Growth Study Association de faire une introduction et de nous présenter les autres membres de son groupe.

M. Gordon R. Sharwood (Canadian Growth Study Association): Merci, monsieur le président. Nous sommes très heureux de comparaître ici. A ma droite se trouve M. John Dobson, et tout de suite après lui, M. Anthony Griffiths. Leur profession est indiquée dans le mémoire qui vous a été soumis.

Je voudrais faire un commentaire au sujet de l'Association. C'est un groupe assez unique. C'est une Association bénévole dans laquelle, l'individu s'intéresse surtout à l'entreprise en tant que telle. C'est quelque chose d'assez unique. Nous avons étudié le rapport de la Commission Carter et nous pensons que leur point de vue pour ce qui a trait à la croissance économique et à l'industrie est inacceptable. Nous avons donc étudié la croissance économique, et aussi la raison pour laquelle les gens entrent en affaires. Nous avons soumis un mémoire à M. Benson et à d'autres représentants du ministère des Finances, l'été dernier.

Toute la journée, vous avez prêté attention à ce que je pourrais appeler macro-économie, épargne applicable à l'expansion etc. En fait, nous nous intéressons à la micro-économie, c'est-à-dire examiner les individus, les entrepreneurs, savoir pourquoi ils agissent, pourquoi ils créent des sociétés au lieu des économies globales et les taux d'accroissement dont vous avez discuté aujourd'hui avec l'IDA et l'Ames. Sans aucun doute, tous ces autres sujets nous intéressent, et nous avons commenté certains de ces éléments dans le

[*Texte*]

made some brief comments about some of these things in our brief to you, but we really thought we would rather concentrate on a specific subject and do it quite well rather than ranging over a wide variety of subjects which would be adequately covered by others.

I think that we were prompted to do this to be as useful as we could to this Committee, so we really focussed on this area, which we spent most of our brief on, of stock options. I think we did this for two reasons. One was that we felt it is probably going to be the case that the income group from which many of our budding entrepreneurs come, is probably going to be taxed more heavily under the White Paper proposals and if, indeed, this is the proper approach, then there probably should be some way of relieving or rewarding the entrepreneur quite apart from the ordinary tax which is going to be levied against his salary.

This is probably more important because many of the entrepreneurs that we have experience with—and I think it is fair to say that most of the Canadian Growth Study Association group have been involved in either financing or lending money or generally acting as private confessor to many small businesses which are getting started —go into these businesses, having large companies with fairly substantial salaries, being willing to make sacrifices to do this in terms of salary for the sake of a reward which may or may not come out of capital gains through the success of their company. It is this kind of reward which we think is something that usefully should be kept in the Canadian economy, and it is really mainly for this reason that we focussed on the subject stock options.

I might say in closing that we are businessmen rather than experts and if questions get too technical on tax matters I think we will have to defer. But I think we are among the same people here.

• 2015

The Chairman: Thank you very much, Mr. Sharwood.

I recognize Mr. Danson.

Mr. Danson: Mr. Chairman, I think this is a particularly interesting brief because it zeros in on a central area that I think is central to the concern of a lot of people on tax reform. In one of the opening paragraphs of your brief you indicate the need for growth to have a relatively high priority in order to reach our social goals. Of course this was something that we discussed in various ways

[*Interprétation*]

mémoire que nous vous avons présenté. Mais nous avons cru qu'il serait mieux de nous concentrer sur un sujet particulier, et de le traiter à fond, au lieu de nous occuper de toutes sortes de sujets, que d'autres pourraient traiter de façon tout à fait satisfaisante.

Nous avons voulu faire ça pour aider le Comité dans sa tâche, dans toute la mesure du possible. C'est pourquoi nous nous sommes concentrés sur les titres optionnels dans notre mémoire. Nous avons fait ça pour deux raisons. Tout d'abord, parce que nous avons pensé que le groupe de revenus dont viennent nos entrepreneurs seront taxés plus lourdement d'après, les dispositions du Livre blanc. En effet, si c'est la meilleure méthode, il devrait y avoir une certaine façon d'aider les entrepreneurs ou de les récompenser endehors des impôts qui seront perçus sur leur salaire. C'est probablement plus important, car de nombreux entrepreneurs que nous connaissons—et à mon avis, il est juste de dire que la plupart des groupes de la Canadian Growth Study Association se sont occupés du financement ou de prêts ou d'une façon générale ont servi de confesseurs à de nombreuses petites entreprises qui commencent, se dirigent vers ce genre d'affaires en abandonnant de grandes sociétés, alors qu'ils avaient un salaire important, et sont prêts pour ceci à faire des sacrifices en matière de revenus pour un gain de capital qu'ils obtiendront ou non, ceci dépendant de la réussite ou de l'échec de leur compagnie. Cette façon d'agir, qui serait utile pour l'économie canadienne, devrait être maintenue. C'est essentiellement pour cette raison que nous nous sommes concentrés sur la question des titres optionnels. Nous sommes des hommes d'affaires, plutôt que des experts. Si les questions sont trop techniques en matière fiscale, je pense que nous devrons passer. Nous sommes à peu près au même niveau que les membres du Comité.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Sharwood. Je passe la parole à M. Danson.

M. Danson: Monsieur le président, ce mémoire est particulièrement intéressant, car il est axé sur un sujet qui concerne beaucoup ceux qui s'intéressent à la réforme fiscale. Dans l'un des premiers paragraphes de votre mémoire, vous montrez que la croissance doit avoir une priorité importante si nous voulons atteindre nos objectifs sociaux. En effet nous avons discuté de cela de nombreuses façons,

[*Text*]

this afternoon when you were present, particularly with the Investment Dealers' Association. I think it concerns many of us to maintain this growth so that we can have the base from which to achieve our social goals. I think our problem is really to try to find that balance.

There are several items in the Preface but I rather would get right into the area of your main thrust, which is stock options.

On page 1 of our Summary you deal with the proposals to abolish the lower tax rate on the first $35,000 of corporaion income. If I recall correctly from reading it, you deal with both new and small businesses, whereas one of the briefs this afternoon, which you sat in on, dealt primarily with small businesses. It seems to me there is a difference here. Would you care to articulate your view of the differences?

Mr. Sharwood: I think it is fair to say that we have even among ourselves different views on this. Some of us feel that because of our particular aspects with which we treat the growth process we should deal only with companies that are new and therefore any tax break that they get should have a time limit on it. But there are indeed other arguments than this and perhaps I might ask Mr. Dobson to comment on some of these.

Mr. John Dobson (Canadian Study Growth Association): We feel that really all small companies are pretty justified, particularly when you look at it on a regional basis, because apart from the amount of tax they are paying—if they are paying 21 per cent instead for the 50 per cent—they are also employing people in the area and those people are paying money. So the government is gaining advantages really out of all small business, because of the tax they pay at 21 per cent and because of the jobs that they incur in their particular area, which is a tremendous regional problem.

The other thing that is contained in our brief, and which Mr. Sharwood may comment on, is the study we have made which shows that when the growth companies—and they have to start with something—get a little bit bigger the government participates 50-50 on any of their successes and, when they get to the bigger stage, how much increased revenue they throw off. So it is our feeling that there are two ways to look at the small companies.

[*Interpretation*]

cet après-midi, lorsque vous y étiez présent, en particulier avec l'Association des courtiers en valeur. Je crois que cela concerne plusieurs d'entre nous, je veux dire le fait de maintenir cette croissance afin d'avoir une base économique grâce à laquelle nous pourrons atteindre nos objectifs économiques. D'après moi, notre problème est d'essayer réellement de trouver cet équilibre. Il y a plusieurs points de la préface dont je voudrais parler rapidement. Mais je préfère aborder directement la question qui vous intéresse ici, i.e. les titres optionnels.

A la page 1 de votre sommaire, vous proposez d'abolir les taux inférieurs d'imposition pour les premiers $35,000 de revenus des sociétés. Je me souviens, après en avoir pris lecture, que vous avez parlé de grandes et de petites entreprises, tandis que l'un des mémoires, dont vous nous aviez donné lecture cet après-midi traitait principalement des petites entreprises. Il me semble qu'il y a une différence ici. Seriez-vous prêt à nous exposer votre point de vue au sujet de cette différence?

M. Sharwood: Je pense que nous n'avons pas tous le même avis à ce sujet, au sein de notre Association. Certains d'entre nous pensent qu'en raison de notre façon d'envisager le processus de la croissance, nous devrions nous intéresser aux nouvelles sociétés et que les avantages fiscaux qui leur sont consentis devraient être limités dans le temps. En réalité, il y a d'autres arguments, d'autres points de vue. On pourrait peut-être demander à M. Dobson de formuler son opinion à ce sujet.

M. John Dobson (Canadian Study Growth Association): Nous pensons que toutes les petites compagnies sont justifiées, en particulier, sur une base régionale, car en-dehors des impôts qu'elles paient, si elles paient 21 p. 100 d'impôt au lieu de 50 p. 100, elles emploient aussi des gens dans la région, et ces gens paient des impôts. Donc le gouvernement tire vraiment des avantages de toutes les petites entreprises en raison des 21 p. 100 d'impôt qu'elles paient et en raison des emplois qu'elles créent dans leur région, qui a un problème de disparité régionale grave.

Un autre point de notre mémoire, dont vous parlera M. Sharwood, est l'étude que nous avons faite et qui montre que, lorsque les sociétés expansionnistes—et elles doivent partir d'un certain point—prennent un peu plus d'ampleur, le gouvernement participe à 50 p. 100 à leur succès. Lorsque ces entreprises deviennent suffisamment grandes, combien de ses revenus investissent-elles? Donc, à notre avis, il y a deux façons d'examiner les petites sociétés.

[*Texte*]

As it has been pointed out, they must get some sort of an advantage. The advantage either could go for a period of 10 years, by which time they should be able to prove themselves and move on, or some of our members would argue it does not really matter because they are making an economic contribution anyway, particularly recognizing the regional nature of our country.

Mr. Danson: You mention, Mr. Dobson, that the small companies are justified, but is the tax break justified for them? They are contributing to the economy, but so is every worker contributing to the economy.

Mr. Dobson: Well, they have to get started at some point. One of our companies in Montreal happens to make yogurt, and he makes the largest amount in the country. His move is Delisle Yogurt. In a discussion of this sort he would say that if he did not have the tax break he, first of all, would not accumulate enough equity to get the bank to loan him money, to get the suppliers to advance him credit. When he got a little bigger—and I am one of them—he had to go to outside investors. Unless he had a tax break at 21 per cent as opposed to 50 per cent, he could not get those outside individuals. This is a private company; perhaps there are 10 shareholders. In the earlier years, in order to get the expansion—his sales are now $1.5 million—he really had to have the advantage of 21 per cent as opposed to the 50 per cent to get the capital, to get the bankers, to get the suppliers and to get that money back into the company. Otherwise, in his opinion, he could not really get going.

• 2020

I have in front of me here a group of 40 entrepreneurs and YPO's in the Montreal district and some of them make the same point.

The Chairman: Would you like to explain what a YPO is?

Mr. Dobson: This is the Young Presidents' Association. They are presidents of their companies before the age of 40. They come from selected companies in Montreal, and I think they probably are sending in a brief too. Their type of group is much similar to what we are talking about. They are making the point here, and some of them spell them out, that in their opinion they could not have got going unless they had this advantage to get them started.

From this advantage we go to the second point in our figures, the second apart from

[*Interprétation*]

Tel qu'indiqué, elles doivent obtenir quelques avantages, qui pourraient s'étendre sur une période de dix années. Au bout de ces 10 ans, je pense qu'elles devraient être en mesure de faire leur preuve. Plusieurs de nos membres pensent que cela n'a pas d'importance, car elles contribuent à l'économie, en tout cas, surtout si l'on tient compte des problèmes régionaux qui se posent au Canada.

M. Danson: Monsieur Dobson, vous avez dit que ces petites sociétés sont justifiées. Est-ce que leurs dégrèvements fiscaux sont justifiés? Elles contribuent à l'économie, mais n'en est-il pas de même pour chaque travailleur.

M. Dobson: Eh bien, elles doivent partir d'un certain point. La Delisle Yogourt, qui est l'une de nos compagnies à Montréal, fait énormément de Yogourt dans le pays. Dans une discussion de ce genre, M. Delisle nous dirait que, pour démarrer, s'il n'avait pas eu un dégrèvement fiscal, tout d'abord, il n'aurait pas obtenu suffisamment d'avoir pour obtenir un prêt bancaire, et pour obtenir du crédit. Lorsque la compagnie a pris de l'importance, il a dû s'adresser à des bailleurs de fonds. S'il n'avait pas eu ces 21 p. 100 d'impôt au lieu de 50 p. 100, il n'aurait pas pu obtenir ces prêts. C'est une compagnie privée qui a environ dix actionnaires. Au début, afin de pouvoir se développer ses ventes sont maintenant de l'ordre de un million et demi de dollars—il lui fallait nécessairement ces 21 p. 100 d'impôt au lieu des 50 p. 100 pour obtenir les capitaux, pour obtenir les prêts bancaires, pour contacter les fournisseurs, et pour restituer cet argent à la société. Sans cela d'après lui, il n'aurait pas pu démarrer. J'ai ici un groupe de 40 entrepreneurs, ainsi que des représentants de la YPO de la région de Montréal, et quelques-uns d'entre eux ont fait les mêmes remarques.

Le président: Pouvez-vous dire ce qu'est la YPO?

M. Dobson: L'Association des jeunes présidents. Ils sont présidents de leur compagnie avant 40 ans. Ils viennent d'un certain nombre de compagnies établies à Montréal et je pense qu'eux aussi vous enverront un mémoire. Ce genre de groupe est comparable à celui dont nous parlons. A leur avis, ils n'auraient pas pu démarrer sans ce dégrèvement.

A partir de cet avantage, nous en arrivons à la deuxième partie de nos calculs, ce qui n'a

[*Text*]

the stock options, of showing what has been created.

The question is how do you prove it and I do not know that you can ever prove this.

Mr. Danson: May I interrupt for a moment Mr. Dobson? I was not going to ask you to prove it; I buy your point. Perhaps for the record, but as far as I am concerned you do not have to prove it. The point was you are talking about young growing companies and I am trying to differentiate between small companies and young growing companies. In other words, the time limit that you mentioned is perhaps a critical factor here.

Mr. Dobson: Our attitude of the young growing companies, particularly the types we are talking about, the majority of people are investing in them and getting going with the hope that at the end of the rainbow there is going to be a pot of gold, and they all think that they may become another IBM or something big. Those are the primary ones that this group is associated with. There are many others that may continue to be their business and that may be the objective to only be small. In dealing in our discussions with those people we particularly point out the regional nature, that they are making a contribution of 21 per cent, they are employing people.

What we are really interested in is getting something started in terms of growth that will get into bigger companies. We hope that they are going to be paying their 53 per cent preferably as soon as possible. We have learnt from bitter experience that the road is slow, that a certain number of fumble and others make it. However, we are convinced from the people we have talked to, and our groups are both in Montreal and Toronto, that if you do not give them a break of this sort, really the game is pretty hard to build up your own independent small company and it is going to be loaded just that much harder against them. We honestly believe that a fair number are not going to try.

Mr. Danson: Fine, thank you very much. Then, may we go into the area of stock options? On page 6 you state:

> The essence of stock options lies in their ability to stimulate and reward entrepreneurial management, a commodity which we have often alleged in Canada to be in short supply.

To what extent does this lock-in the "doers", that is a common expression used, the young entrepreneurs in our society, to public companies or larger companies rather than

[*Interpretation*]

rien à voir avec les titres optionnels, et qui montre ce qui a été réalisé.

Comment prouver cela? Je ne suis pas certain qu'on puisse jamais le prouver.

M. Danson: Permettez-moi d'interrompre un instant M. Dobson. Je ne vous demandais pas de preuve, je suis d'accord avec vous il s'agit simplement de rectifier le compte-rendu, car en ce qui me concerne, il ne vous est pas nécessaire de le prouver. Vousparlez des jeunes compagnies en voie de développement. J'essaie d'établir la différence entre les petites sociétés et les grandes sociétés qui se développent. En d'autres mots, la limite de temps que vous mentionnez est peut-être un point crucial ici.

M. Dobson: Pour ce qui est des jeunes compagnies en voie de développement spécialement de celles dont nous parlons, la plupart des gens y font des investissements en espérant qu'un jour ou l'autre ils décrocheront l'Eldorado, et tous pensent qu'elles pourront devenir aussi grandes que L'IBM ou quelque chose de semblable. Voilà le genre de groupe dont il est question ici. Peut-être que certains veulent simplement avoir une petite entreprise. Dans nos discussions avec ces gens, nous soulignons en particulier l'aspect régional, aussi le fait qu'ils contribuent à raison de 21 p. 100 et emploient des gens. Mais ce qui nous intéresse vraiment c'est de démarrer une croissance qui permettra d'arriver à de grandes sociétés. Nous espérons qu'ils paieront leur 53 p. 100 et de préférence le plus vite possible. En nous basant sur une expérience amère, nous savons que la route est lente et comporte des chausse-trapes. Nous sommes convaincus, en nous basant sur les entretiens que nous avons eus avec des gens à Toronto et à Montréal, que si on ne leur donne pas une chance, il leur est très difficile d'établir une petite société indépendante et ça sera encore plus difficile pour eux. En toute sincérité, nous pensons qu'il y a bien des gens qui n'essaieront même pas.

M. Danson: Merci beaucoup. Envisageons maintenant la question des titres optionnels. A la page 6, vous dites:

> La nature des titres optionnels réside dans leur capacité de stimuler et récompenser la gestion de l'entreprise, un service que nous avons prétendu comme étant insuffisant au Canada.

Dans quelle mesure est-ce que ceci lie les jeunes entrepreneurs dans notre société aux services publics ou aux grandes sociétés au lieu de les encourager à «voler de leurs pro-

[*Texte*]

encourage them to go off on their own and start off with small companies that can be built up and require doers to start them?

Mr. Dobson: May I ask Mr. Griffiths to comment on that?

The Chairman: Mr. Griffiths.

Mr. Anthony F. Griffiths (Canadian Growth Study Association): I wonder whether you can separate the small company from the large company when you start talking about stock options. I think the validity of the stock option has to be the same whether it is in a small company or a large company, and hopefully the stock option will reward the doers in either situation. I think the point in the whole stock option picture comes back to the point that was discussed at some length today about the relative competitive situation between Canada and other countries. Really the stock option, in my mind, whether it is in a small company or large company is part and parcel of the total compensation package relative to that being offered in other countries of the world, and particularly the United States. If you take a given individual who is going to come up here as an entrepreneur or who is going to take over a company that is moribund, or who is going to do something in the competitive business environment, if you are going to reward him, you have to take in his salary and the after-tax benefits he gets there together with what he can earn through stock options and salary benefits, say, in the United States. So I talking about a competitive package.

Mr. Danson: Yes, I notice you have emphasized this competitive package in your previous brief. In your experience, do you find that these options in the past have attracted management level people of the type of management skills we want in this country from the United States? Has this been sufficient inducement?

• 2025

Mr. Griffiths: May I say that in my own industry it is very difficult to attract talent from Canada because there is very little talent in our industry here. So you have to attract it from the United States where the technological pool is. If you are going to hire a man from the United States you have to pay him approximately 20 per cent more in salary even to get him here, and probably you have to pay him another 5 per cent or 10 per cent to lure him on top of the 20 per cent that keeps him even. So above that you are competing against the U.S. stock option plans and I think very definitely if one could offer

[*Interprétation*]

pres ailes» et à créer de petites sociétés qui peuvent s'aggrandir et ne demandent qu'à être mises sur pied.

M. Dobson: J'aimerais demander à Griffiths de commenter là-dessus.

Le président: Monsieur Griffiths.

M. Anthony F. Griffiths (Canadian Growth Study Association): Je me demande si l'on peut distinguer entre les petites compagnies et les grandes compagnies lorsque l'on parle de titres optionnels. A mon avis, leur validité doit être la même qu'il s'agisse d'une petite ou d'une grande société. Et nous espérons que ces options compenseront les inconvénients des deux situations. En ce qui concerne la situation en matière de titres optionnels, nous en revenons à ce qui a été discuté assez longuement aujourd'hui, à la position concurrentielle entre le Canada et les autres pays. En réalité, les titres optionnels, dans les petites ou les grandes entreprises, font partie intégrante de toutes les dispositions de compensation, par rapport à ce qui est offert dans les autres pays du monde, en particulier aux États-Unis. Si l'on prend un individu en particulier qui se présentera ici comme entrepreneur, ou qui prendra la succession d'une société moribonde, qui agira dans une société concurrentielle, si on veut le récompenser, il faut tenir compte de son salaire, des avantages après taxation qu'il reçoit, tout ceci par rapport à ce qu'il pourra obtenir aux États-Unis. En fait, je parle d'un système concurrentiel.

M. Danson: En effet, j'ai remarqué que vous en avez parlé dans un autre mémoire. Considérez-vous que ces options dans le passé ont attiré les administrateurs compétents du genre de ceux que nous voulons avoir dans ce pays des États-Unis? Est-ce que les offres ont été suffisamment attrayantes?

M. Griffiths: Dans mon secteur d'activité, il est très difficile d'attirer des Canadiens compétents car il y en a très peu dans notre sphère d'activité ici. Donc l'on doit les faire venir des États-Unis où se trouve situé le siège de la technique. Si l'on veut faire venir un Américain ici, il faut le payer environ 20 p. 100 de plus et 5 ou 10 p. 100 pour l'attirer, en dehors des 20 p. 100. Donc on fait concurrence au système américain des titres optionnels, et je crois sérieusement que si l'on peut offrir un système pareil, qui pourrait concurrencer celui des États-Unis, l'on aurait de meilleures chances d'attirer ces gens.

[*Text*]

stock option plans that were competitive with the United States one would have a greater chance of luring these people.

Mr. Sharwood: There is no question that in the discussions we have had with the major companies in Canada that offer stock option plans and that move people back and forth across the border they say—I quote the treasurer of one of them—the Canadian plan is no damn good at all. He says that as far as their U.S. counterparts are concerned, the people who operate in the U.S. part of the company, they are fine, and the U.S. plan, even though restrictions have been continuously placed on it by the U.S. Internal Revenue, is still a better plan and a more rewarding plan than we have in Canada under existing tax laws. So they say that it is very difficult to move people up to Canada, to give them a rewarding stock option which is really, I think, what you are asking.

Mr. Danson: Would you differentiate between a public company and a private company in this respect, in stock options generally?

Mr. Sharwood: Obviously they are more useful in a public company than they are in a private company because you have marketability of your share. The difference between the market price and the option price is a difficult thing to determine unless you determine it at a book value of some kind or other.

Mr. Danson: From experience in stock options I can see that management could use this as a very interesting tool for themselves, to reward themselves rather than to attract new people. In your brief I think you mentioned—if I am not mistaken at the back in a Peat, Marwick, Mitchell & Co. report—that in Switzerland they restrict the senior officers in the firms offering stock options from taking advantage of those options.

Mr. Sharwood: Yes. I think that there has been an antipathy towards stock options generally in the Canadian tax system. They have been more philosophically accepted in the United States and in other countries and therefore they have been more organized and there have been appropriate restrictions placed on them. I made some notes to myself that I think it would be appropriate to place some restrictions on the stock option plan if this Committee, for instance, makes the recommendations to the Department of Finance that they think this is a good idea. There are various authorities which place some restrictions on stock options. For instance, it is the Toronto Stock Exchange in

[*Interpretation*]

M. Sharwood: Dans les discussions que nous avons eues avec les principales compagnies canadiennes qui offrent des plans de titres optionnels et qui renvoient les gens de part et d'autre de la frontière, il n'a pas été question de . .

Je cite le trésorier de l'une d'elles d'après lequel le système canadien ne vaut rien. Du côté américain, dit-il, tout va bien, et bien que le régime américain ait été limité constamment par le ministère du Revenu national des États-Unis, c'est encore un meilleur régime, plus rémunérateur que celui que nous avons au Canada en vertu du droit fiscal actuel. Ils disent qu'il est très difficile de faire venir des gens au Canada, et les encourager au moyen de titres optionnels qui sont, en réalité, ce que vous demandez.

M. Danson: Pour vous, y a-t-il une différence entre une compagnie publique et une compagnie privée sous ce rapport dans les titres optionnels en général?

M. Sharwood: En fait, ils sont plus utiles dans une compagnie publique que dans une compagnie privée, parce qu'ils sont négociables. La différence entre le prix sur le marché et le prix de l'option est difficile à déterminer à moins qu'il y ait une valeur comptable.

M. Danson: D'après ce que je sais des titres optionnels, je peux dire que l'administration pourrait s'en servir pour se récompenser elle même au lieu d'attirer des gens de l'extérieur. Dans votre mémoire, si je ne me trompe, je crois que c'est à la fin, vous avez fait mention du rapport Peat, Maswick, Mitchell et Co. d'après lequel en Suisse, les administrateurs supérieurs ne peuvent pas profiter des actions qu'ils offrent.

M. Sharwood: Je crois que dans le système fiscal canadien on n'a pas accepté très favorablement ces titres optionnels. Ils ont été mieux acceptés aux États-Unis et ailleurs. Ils ont été donc mieux organisés, et des restrictions adéquates ont été prévues. J'ai pris des notes, je voulais en parler ici, je pense qu'il serait bon de fixer des restrictions au régime des titres optionnels, si le Comité fait une recommandation au ministère des Finances, d'après laquelle ce serait une bonne idée. Il y a diverses autorités qui fixent certaines limitations sur les titres optionnels. On pourrait peut-être limiter cela à certaines bourses, par exemple la bourse de Toronto. On ne pourrait peut être pas les émettre à moins de 10 p. 100

[*Texte*]

fact, or the exchanges that replace the restriction that no option can be issued at a greater discount than 10 per cent of the market value on the day that it is optioned. It is not the tax authorities. Nobody sets a restriction on the time limit they are outstanding, and these are all set out in quite some detail in the American plan.

We believe that if philosophically our argument is accepted here, that this is a valuable tool, then we think there ought to be rules written which will set out the thing properly. Right now, because it is not a very commonly-used thing, it is something that is not well developed in this country and there are not that many good rules laid down to restrict it and govern the way in which they can be issued, and so forth, and so on.

Mr. Danson: That brings me nicely to the next question. In your brief, you state on page 7:

> In addition, there is evidence to suggest that young people wish to have a stake in the enterprises for which they work.

That is not the one I want to refer to, it is the next paragraph, I am sorry. It states:

> Because of the restricted nature of the Canadian stock option rules, there has sprung up a number of other devices such as stock purchase plans, etc., but these are by no means satisfactory.

I would appreciate some elaboration on that, perhaps, we have been talking about stock options. If you deal with stock options generally, where are we deficient? Where are the stock purchase plans deficient? In your brief I believe you refer to a change in the regulations in 1966 and then you make references to the Toronto Stock Exchange brief, frankly with which I am not familiar yet.

Mr. Sharwood: The reference to the Toronto Stock Exchange, just to deal with your last question first, is with regard to the "rollover" account which is something to do with capital gains and is something completely separate and outside of stock options.

• 2030

Stock purchase plans are really aimed at a very broad kind of approach to stock ownership in corporations. They do not provide a quick reward, and they really provide.. a form of instalment lending to an employee to buy into his company. Their aim is not really directed towards performance as much as a stock option which is based much more on

[*Interprétation*]

d'escompte sur la valeur marchande. Personne n'impose de restriction sur les limites de temps. Ces restrictions sont éminentes, et elles sont établies en détail dans le cadre du régime américain. Nous croyons que, si l'argument est accepté, si l'on pense que c'est un outil valable, certaines règles devraient être fixées quant à son utilisation. C'est quelque chose qui n'est pas très au point au Canada et il n'y a pas tellement de règles afin de limiter la façon dont ces options peuvent être émises, etc.

M. Danson: Ceci m'amène à la question suivante. A la page 7 de votre mémoire, vous dites:

> De plus, on a la preuve que les jeunes aiment bien avoir des intérêts dans les entreprises où ils travaillent.

Je regrette. C'est plutôt au paragraphe suivant auquel je voulais me référer. Il dit:

> A cause des restrictions que les lois sur les titres optionnels imposent, il s'est formé d'autres systèmes tels que les régimes d'achat d'actions, etc., qui ne sont d'aucune façon satisfaisants.

Je voudrais vous demander des détails à ce sujet. Peut-être parlions-nous des titres optionnels? Si c'est de cela que l'on parle d'une façon générale, où sont les faiblesses de ces régimes d'achat d'actions? Dans votre mémoire, je crois que vous avez parlé des changements qui ont été apportés aux règlements en 1966 et vous avez également parlé du mémoire de la bourse de Toronto, avec lequel sincèrement je ne suis pas encore familier.

M. Sharwood: Je vais répondre à votre dernière question d'abord. Il s'agit des gains de capital qui n'ont aucun rapport avec les titres optionnels.

Ces régimes d'achat d'actions visent d'une façon très large à la possession d'actions dans les sociétés. Ils n'apportent pas de revenus rapides. Il s'agit d'une forme de prêts à termes pour encourager l'employé à acheter des actions de sa société. On n'insiste pas tellement sur le rendement comme dans le cas de l'action. J'aimerais savoir si quelqu'un

[*Text*]

the incentive to make the stock perform. I do not know whether anybody else would have comments on stock purchase plans?

Mr. Griffiths: I think stock purchase plans were primarily developed because the stock option benefit was washed out in 1966, so in order to give someone in a company a means of participating in the securities of his company they developed stock purchase plans. The stock option plan used to give you an incentive, but that was removed in 1966.

Mr. Sharwood: Yes.

Mr. Danson: Yes. Would you care to elaborate on the incentives that existed prior to 1966 and the reason for wiping them out, if you are familiar with this.

Mr. Sharwood: I think you will find that I have covered it fairly well on page 8.

Mr. Danson: I can assure you I read it.

Mr. Sharwood: There was an averaging provision which permitted the benefit to be taxed, and this is a benefit between the price at which the option is issued and the price at which it is exercised. The differential is taken into income at the employee's average rate of tax for the preceding three years. You can take that average rate...

The Chairman: Mr. Sharwood, it might help if you could give us an example.

Mr. Sharwood: Let us say the example would be that the employee would have a share which would be issued, for instance, at $10 and he exercises it at $12. So, he will take $2 into his income at his average rate. Perhaps I had better multiply those figures by $1,000 and make it $10,000 and $12,000. His pay is taxed on a $2,000 differential at his average rate for the past three years. Prior to 1966 he could deduct 20 per cent of $2,000 or $200, whichever was the largest, but now the limitation is $200 and therefore he can now only deduct $200 and not the 20 per cent. Do you follow me?

Mr. Danson: Yes, I do. Are you familiar with the reasoning of the tax department in changing the regulations at that time?

Mr. Sharwood: Not very; I think they felt they just wanted to further restrict the benefits that come from these particular stock options.

[*Interpretation*]

d'autre aurait des commentaires à faire sur le régime d'achat des actions.

M. Griffiths: Le programme d'achat des actions a été mis au point parce que les avantages obtenus au moyen des actions ont été éliminés en 1966. Ceci permet à un employé d'une société de participer et d'obtenir des actions de sa société. Ces programmes comportaient des encouragements, mais cela fut interrompu en 1966.

M. Sharwood: En effet.

M. Danson: Si ce sujet ne vous est pas étranger, voulez-vous donner plus de détails là-dessus?

Je veux dire que les encouragements qui étaient accordés avant 1966 et les raisons pour lesquelles on les a éliminés.

M. Sharwood: Je crois que vous constaterez que j'ai traité de cette question a la page 8.

M. Danson: Vous pouvez être sûr que je l'ai lue.

M. Sharwood: Il existait une disposition qui permettait d'imposer le bénéfice, i.e. la différence entre les prix auquel l'option est émise et celui auquel elle est exercée. La différence est imposée selon la moyenne d'impôt payé par l'employé les trois années écoulées.

Le président: M. Sharwood, ce serait très utile si vous pouviez nous donner un exemple.

M. Sharwood: Disons, comme exemple, que l'employé aurait des actions émises à $10 et il les fait rembourser à $12. Il va donc obtenir un taux de profit de $2. Je ferais peut-être mieux de multiplier ces chiffres par $1,000 et les hausser à $10,000 et $12,000. Son salaire est imposé sur une base différentielle de $2,000 à son taux moyen pour les trois années écoulées. Avant 1966, il pouvait déduire 20 p. 100 de $2,000 ou un maximum de $200. La limite étant de $200, il peut déduire seulement $200 maintenant et non la proportion de 20 p. 100. Est-ce que vous me suivez?

M. Danson: Oui. Êtes-vous au courant de ces modifications apportées par l'impôt sur le revenu à cette époque?

M. Sharwood: Pas tellement. Je crois qu'ils ont simplement voulu réduire les bénéfices provenant de ces titres optionnels spéciaux.

[*Texte*]

Mr. Danson: I presume you feel that the averaging provisions that are proposed in the White Paper are not adequate to deal with this situation now?

The Chairman: Mr. Sharwood, would you please answer yes or no. A nod of the head does not register.

Mr. Sharwood: No.

The Chairman: You said no?

Mr. Sharwood: I said no.

Mr. Danson: We have heard talk about what people call—and I would call—true averaging provisions. Would this remove that block?

• 2035

Mr. Sharwood: I think you have to do a little more than average. You have to have some benefit as well, really. I think a better way of looking at it is that the difference between the price at which the option is granted and the price at which the option in exercised is an unrealized gain. It is a capital gain of some kind or other, but it is unrealized and it is not taxed. I realize that most countries treat this as part of income but it seems to me that philosophically it is more of a capital kind of gain and should be taxed as a capital gain. Therefore I recommend that it be taxed at the capital gain rate rather than being averaged as income, if you see what I mean. If your options are issued at a value of $10,000 and you pick them up at $12,000 you have a gain of $2,000, which is an unrealized gain because all you have done is pick up your options.

Mr. Danson: But you paid money for it.

Mr. Sharwood: You paid money, absolutely.

Mr. Danson: You paid $10,000 for the $12,000.

Mr. Sharwood: That is right. So you have $2,000 in unrealized gain there. Philosophically I think that is a capital type of gain and it should be taxed at a capital gain rate rather than saying that the $2,000 should be spread over three years or that it should have any relationship to income averaging, but this is a philosophical point.

Mr. Danson: What capital gains rate are you referring to when you say it should be taxed at that amount?

Mr. Sharwood: I think if it is a widely-held corporation, of course, the applicable capital

[*Interprétation*]

M. Danson: A mon avis, vous croyez que les dispositions prévues par le Livre blanc ne permettent pas de régler le problème.

Le président: M. Sharwood, voulez-vous répondre par oui ou non. On ne peut pas inscrire un signe de tête.

M. Sharwood: Non.

Le président: Vous avez dit non?

M. Sharwood: C'est cela.

M. Danson: On a parlé de certaines dispositions qui permettent d'établir une moyenne, est-ce que ceci permettrait d'éliminer cet obstacle?

M. Sharwood: Je crois qu'il faut prendre un peu plus que la moyenne. En réalité, l'on doit avoir quelque bénéfice tout aussi bien. Mieux encore, la différence entre le prix de l'action et celui auquel elle est exercée constitue un gain non réalisé. C'est un gain de capital d'une façon ou d'une autre, mais c'est non réalisé et non imposé. Je sais que la plupart des pays le considèrent, comme partie intégrante du revenu, mais, à mon avis, il s'agit plutôt d'un gain de capital et c'est la raison pour laquelle je voudrais que l'on prélève des impôts au taux qui s'applique au gain de capital plutôt que d'ajouter cela à la moyenne du revenu. Si les options sont émises à la valeur de $10,000 et si on les prend à $12,000, on fait un bénéfice de $2,000, ce qui est un gain non réalisé puisque tout ce que l'on fait, c'est prendre les options.

M. Danson: Mais l'on a payé pour cela.

M. Sharwood: Absolument.

M. Danson: On a payé $10,000 pour les $12,000.

M. Sharwood: C'est exact. A ce moment-là, vous avez $2,000 de profit qui n'ont pas été touchés. A mon avis, c'est une forme de gain de capital qui devrait faire l'objet d'un taux comme celui qui s'appliquera au gain de capital, au lieu de dire qu'on devrait répartir les $2,000 sur une période de trois ans ou qu'ils ne devraient pas avoir de rapport avec la fixation des revenus moyens mais ceci est un point de vue philosophique, je pense.

M. Danson: De quel taux de gain de capital s'agit-il lorsque vous dites que cela devrait être imposé à ce montant?

M. Sharwood: D'après moi, si c'est une société publique, le taux qu'on pourrait appli-

[*Text*]

gains rate would be an effective rate of 25 per cent.

Mr. Danson: Fine.

The Chairman: That would be a maximum rate of 25 per cent?

Mr. Sharwood: Yes.

The Chairman: Mr. Danson, I regret having to draw your attention to the fact that your time is up.

Mr. Danson: I have not started, Mr. Chairman!

The Chairman: You will have a second chance. Mr. Roberts.

Mr. Roberts: I will be very brief, Mr. Chairman. I think probably most of what I wanted to ask has already been covered by Mr. Danson. I wanted to get clear in my mind what was being suggested on page 10 and I think Mr. Danson has just clarified it for me. At the end of the first paragraph in the recommendations you say:

> We accordingly recommend this procedure.

I was not entirely clear what procedure you were recommending but I gather it is that the gain from the exercise of an option should not be taxed as they are at present on income rates but be brought in and taxed as a capital gain, and on a widely-held company 50 per cent of the gain would be brought into income to be taxed at the income rate.

Mr. Sharwood: This is what I have just described, yes.

Mr. Roberts: But for a closely-held corporation are you assuming that 100 per cent of the gain would be brought in and taxed at income rates? I gather that in effect would be no different, from the present situation.

Mr. Sharwood: Yes. This, of course, goes back to the point I made earlier to Mr. Danson that most of the time in a closely-held corporation I am not sure that you can really use the stock option device very well. It would really have to be a publicly-held corporation or a trading corporation in order to use the stock option plan properly. Most times we have seen this—and perhaps Mr. Dobson would like to elaborate on this—the aim of the entrepreneur, when investors such as people like Mr. Dobson and others lure a management expert away from a large company, is to say, "You now are earning $25,000 a year with a major corporation and we

[*Interpretation*]

quer aux gains de capital serait en effet de 25 pour cent.

M. Danson: Très bien.

Le président: Ce serait donc un taux maximum de 25 p. 100.

M. Sharwood: En effet.

Le président: Monsieur Danson, je regrette de vous dire que votre temps est écoulé.

M. Danson: Mais j'ai à peine commencé monsieur le président.

Le président: Vous pourrez poser d'autres questions plus tard. M. Roberts.

M. Roberts: Je serai très bref, M. le président. Je crois que les questions que je voulais poser ont déjà été traitées par M. Danson.

Je voulais comprendre ce qu'on proposait à la page 10 et monsieur Danson vient de donner des éclaircissements; à la fin de votre premier alinéa, sous la rubrique recommandation, vous dites:

> Nous recommandons cette façon de procéder.

Je ne comprenais pas exactement quelle façon de procéder vous recommandiez. Vous recommandez, si je comprends bien, que les gains réalisés à la suite de la vente d'actions soient imposés non pas comme ils le sont actuellement d'après les taux des revenus, mais comme gains de capital, et dans le cas des sociétes publiques, 50 pour cent des gains devraient être rattachés au revenu pour être imposé aux taux des revenus.

M. Sharwood: En effet, c'est ce que je viens de décrire.

M. Roberts: Mais dans le cas d'une société privée, faudrait-il imposer 100 p. 100 des profits? En effet, vu la situation actuelle, je suppose que cela ne ferait pas de différence.

M. Sharwood: Ceci nous ramène à ce que je disais plus tôt à M. Danson à savoir que dans la majorité des cas, dans une société fermée, je ne sais pas si l'on peut vraiment se servir efficacement du régime des options. Il faut vraiment que ce soit une société publique ou une société de commerce pour qu'on utilise efficacement ce régime d'options. La plupart du temps, nous avons vu ceci et peut-être que M. Dobson aimerait donner plus de détails là-dessus à savoir le but de l'entrepreneur, lorsque des investisseurs tels que M. Dobson et autres réussissent à convaincre un expert en administration de quitter une grande société en lui disant: «Vous gagnez actuelle-

[*Texte*]

would like you to take this company and get started, and because of the terrible cash flow that we are looking at for the first three or five years we can only afford to say you $10,000 or $15,000 a year"—the figures might be $40,000 and $25,000 respectively—"but we are going to give you stock options". The ultimate aim of both industry and management is that eventually the company will go public and the options are granted prior to going public and that is where they turn, if you like—to use the White Paper definition—from a closely-held corporation to a widely-held corporation and that the major benefit comes to the person who has been given the option. Would you like to comment further?

• 2040

Mr. Dobson: Yes, if I may I would like to comment on a couple of these matters that are interrelated. Mr. Danson brought up the question of a private company, and pretty well in the companies we are talking about the aim of the person in it and the aim of the investors in going into it is that it will become public. If you invest 10 or 15 per cent in a private company, unless it does not become a public company you are really in a terribly vulnerable position. You might make some money but your chances of getting out and who you can ever sell it to is very, very restricted. So, those people in the professional venture capital gain really are investing in a private company in terms of your question with the idea that it will go public. As I said earlier, the operator says, "Boy, if I win on this we are all going to get rich", and that is the goal. It may take 5, 10 or 20 years, whatever it is, but this is the point of view of the person investing in the company. If you are going to have a growth company you will have to get more people as I do in my yogurt company, as an illustration—to put money in. They are not going to put up their money unless the people in the company have some real incentive to make sure that management wants to make those shares worth something.

In a lot of companies that we have backed we often get people, as Mr. Sharwood says, from bigger companies and they do not have the capital. We try to get them to put up some of their own money before we put up any money.

We want to assure that our buck is riding with their buck. One of the ways to do it is to make sure that they can get some stock options so that they have got some real incen-

[*Interprétation*]

ment $25,000 par année dans une grande société, et nous aimerions que vous preniez en mains cette compagnie et que vous la fassiez démarrer à cause de la circulation importante de fonds que nous prévoyons pour les trois ou les cinq premières années, nous pouvons nous permettre de vous payer seulement $10,000 ou $15,000 par année.» Les chiffres pourraient être $40,000 et $25,000 respectivement, «mais nous allons vous donner des titres optionnels.» Le but final de l'industrie et de l'administration c'est qu'éventuellement la société devienne une société publique et qu'on accorde les options avant qu'elle ne le devienne et alors, d'une société privée, elle deviendra une société publique à l'avantage de celui qui a reçu cette option. Auriez-vous quelque chose à dire?

M. Dobson: Si vous me le permettez, je voudrais faire quelques commentaires sur quelques questions étroitement liées entre elles. M. Danson souleva la question des sociétés privées et dans les sociétés on parle de l'objectif des personnes qui s'y trouvent et celui des investisseurs est qu'elles deviennent publiques. Si on fait un investissement de 10 ou 15 p. 100 dans une société privée et que cette société ne devienne pas publique, vous courez un gros risque. Vous pourriez réaliser quelque profit, mais vos chances, au cas où vous voudriez vous en sortir et vendre vos actions, sont très minimes. Ainsi, les gens qui se lancent dans les affaires dans le but de réaliser des gains substantiels investissent dans une société privée avec l'idée qu'elle devienne publique. Comme je l'ai souligné plus tôt, l'opérateur dit: «Si je gagne à ceci, nous allons tous devenir riches», et voilà l'objectif visé. Cela peut prendre 5, 10, ou 20 ans mais c'est le point de vue des gens qui investissent dans la société. Si vous voulez avoir une société expansionniste, il va falloir que vous intéressiez plus de gens, comme je le fais dans ma compagnie (la Yogurt), à y investir. Ils n'investiront pas si les gens de la société ne sont pas assurés que la compagnie va bien fonctionner.

Dans certains cas, des sociétés n'ont pas de capital.

Pour beaucoup de sociétés que nous avons secondées, nous trouvons souvent des gens, comme M. Sharwood le dit, de sociétés plus grandes et ils n'ont pas de capital. Nous essayons de les faire investir un peu de leur propre argent avant de faire quoi que ce soit.

Nous voulons nous assurer que nos dollars sont attachés aux leurs et, la meilleure façon de s'en assurer c'est de leur accorder des options et qu'ils vont travailler pour faire

[*Text*]

tive to work on Saturady afternoon and Wednesday afternoon and evening to pull the darn thing out.

We find that these people are really interested in their stock option and their ownership as a concept and not just to maximize their money. The fact that they have a share in something and do not work for the Establishment or a big company makes a tremendous change in the motivation. We found from the work we have done and the reading we have done on this type of thing—and I can document some of this—that the entrepreneur fellow uses the reward of making money somewhat like a golfer at a golf course who has a score of 90 or 80 or 70. One of the reasons he works is to build up his business and make it successful and get all that satisfaction, one of which is measured in the performance of the dollars he gets out of it. If you talk to these entrepreneurs, sure they want to make some dollars but they want to build up a successful business.

This is purely a subjective judgment based upon talking to a great number of these people and to groups that maybe number 60 in Montreal alone, in terms of what they feel about the White Paper. They may be right or they may be wrong, but their feeling is that if the philosophy of the White Paper goes through and if this tax rate on capital gain is 50 per cent in a closely-held company, forget it. There is not much point in doing it and it is not worth teeing the ball off, to use the language of golf.

We also have seen problems in Montreal and have had to get somebody from the States. We had one fellow come in to whom we gave a salary, 30 per cent higher than he was receiving in the States. When he got to Montreal, much to the amazement of everybody—and this was before the publicity and the White Paper pointed this up—this fellow with 30 per cent more found that when he got his net income he was exactly level. I am not talking about the value of the dollar.

Therefore, the attraction in Canada and the competitive advantage that we have in Canada of getting these people is the fact that their capital gain is tax free. If we have a capital gains tax no higher than the States, which some of our people and many other people suggest, it should be recognized that we can probably live with it, but we will have lost this single competitive advantage on strict dollars that we have. If you look at the market and the size of markets in our regional country for starting small companies, you will see the death rate and the problems of getting them going. If to the big gain they have got, namely the pot of gold at the end of

[*Interpretation*]

fonctionner leur entreprise. Nous remarquons que ces gens-là sont vraiment intéressés à leurs titres optionnels et à leur droit de propriété en tant que concept et non pour réaliser des gains substantiels. Le fait qu'ils détiennent une action en quelque part et ne travaillent pas pour «l'establishment» ou une grande société change énormément leur motivation. Le travail que nous avons accompli et les lectures que nous avons faites sur ce genre de questions nous permettent de constater—et je peux appuyer mon opinion sur des documents—que l'entrepreneur se sert de rénumération un peu comme le golfeur qui a une marge de 90, 80 ou 70. L'une des raisons pour lesquelles il travaille est pour édifier son entreprise, la mener à bien et obtenir toute cette satisfaction qui se mesure en termes de dollars qu'il en tire. Si vous parlez à ces entrepreneurs, vous découvrirez qu'ils veulent certainement faire de l'argent, mais avant tout ils veulent mettre sur pied une entreprise rentable.

C'est simplement un jugement suggestif que j'ai porté après avoir rencontré des groupes de ces gens—une soixantaine à Montréal seulement—et en demandant aux gens ce qu'ils pensent du Livre blanc. Ils ont peut-être tort, ils ont peut-être raison mais ils semblent croire que la philosophie du Livre blanc n'est pas juste et que si les impôts sur les gains de capital s'élèvent à 50 p. 100 dans une société privée, le jeu n'en vaut pas la chandelle. Pour utiliser la langue du golf, cela ne vaut pas le coup de jouer sa balle.

Nous avons aussi constaté des problèmes à Montréal et nous avons dû faire venir quelqu'un des États-Unis, à qui nous avons donné un salaire de 30 p. 100 plus élevé que celui qu'il gagnait aux États-Unis, à Montréal, au grand étonnement de tous—et ceci avant que la publicité et le Livre blanc ne l'aient signalé—le gars avec 30 p. 100 de plus constata que son revenu net était exactement le même. Je ne parle pas au sujet de la valeur du dollar.

L'élément qui nous permet d'attirer ces gens ici c'est que nous n'avons pas d'impôt sur les gains de capital. Si l'impôt sur les gains de capital est moindre qu'aux États-Unis, ce que recommandent beaucoup de gens, probablement nous aurions pu vivre avec, mais nous avons perdu en termes de dollars cet unique avantage dont nous disposions auparavant. Si vous tenez compte du marché et de l'importance des marchés dans votre région pour mettre sur pied de petites sociétés, vous constaterez que le taux de la mortalité et les problèmes pour les faire démarrer jusqu'à ce qu'elles réalisent de gros bénéfices, et si vous leur imposez un taux

[*Texte*]

the rainbow you ever slap a 50 per cent tax rate on it it is my personal opinion based upon talking to this group of 60 or so, that the game is not worth playing.

I feel that many of these people will not try. I can only give you this judgment on a survey of the 60 people that I have been involved with in this case.

The Chairman: Mr. Roberts.

Mr. Roberts: When you are talking about a stock option plan you are basically talking in relation to private companies or closely-held corporations. It would only become operable once the company went public and therefore the gain that you are talking about under your proposal would be taxed as if it were a capital gain of a widely-held corporation. The possibility of taxing it as a gain for a closely-held corporation would never or very rarely arise because that is not the kind of situation in which the gain would be realized.

Mr. Dobson: You are quite correct. We are really talking about the stock options that somebody is going to have to wait three or five years for, until he has made some performance before he is ever going to get anywhere.

• 2045

Mr. Roberts: I am not sure whether or not I would accept your arguments. Even assuming I did, I could see the desirability of perhaps encouraging the kind of person that you have described. How would you prevent the kind of plan that you have described from being used by all sorts of people who are not the kind of *gung ho* midnight oil burning battlers in the service of economic growth.

My mother who works for Sun Oil Company, which is a splendid company, gets at time a kind of stock option form. It is a very good thing for my mother to have, but I would not exactly describe my mother as being at the forefront of the battle for economic growth. In fact, she is getting a supplement to her income and paying tax on it at a considerably lower level.

How are you going to prevent the relatively generous provision which you have described—which might be necessary or desirable in relation to one group of people—from being used by a whole series of people, in effect, as a lower tax rate on what would otherwise be part of their income?

Mr. Dobson: I could perhaps make two comments. The Quebec Securities Commission is going to restrict any capitalization, even in private companies. In Quebec—I am not sug-

[*Interprétation*]

d'imposition de 50 p. 100 sur leurs gains, je crois, pour ma part, n'étant basé sur l'avis des 60 personnes que j'ai pu consulter, qu'elles estiment que le jeu ne vaut pas la chandelle. A mon avis, nombreuses sont les personnes qui ne tenteront même pas de mettre sur pied ces sociétés. C'est ce que pensent une soixantaine de gens que j'ai consultés à ce sujet.

Le président: Monsieur Roberts.

M. Roberts: Lorsque vous parlez d'un régime d'option vous parlez fondamentalement de sociétés privées ou de socié és fermées. Ce régime n'entrera en vigueur que lorsque la société deviendra une société publique et le gain dont vous parlez serait imposé comme s'il s'agissait d'un bénéfice d'une société publique. Ce n'est pas certain qu'on puisse imposer ceci comme un gain pour une société privée, car ce n'est pas le genre de situation dans laquelle le bénéfice pourrait être réalisé.

M. Dobson: Vous avez tout à fait raison. En réalité nous parlons de titres optionnels pour lesquels l'on doit attendre trois ou cinq ans, jusqu'à ce que l'on ait fait ses preuves, avant de pouvoir aller plus loin.

M. Roberts: Je ne suis pas certain d'accepter votre argument. Je comprends toutefois qu'il est souhaitable d'encourager la personne que vous venez de décrire. Comment allez-vous empêcher que ce genre de régime que vous venez de décrire ne sera pas utilisé par des gens qui ne s'intéressent pas tellement à la croissance économique. Ma mère travaille pour la compagnie Sun Oil, qui est une excellente compagnie; elle reçoit parfois des options ou des actions optionnelles; c'est excellent pour ma mère d'en avoir, mais je ne la décrirais pas comme étant dans les premiers rangs de la lutte pour la croissance économique. Elle reçoit un supplément à son revenu, supplément qui fait l'objet d'un impôt moins considérable.

Comment allez-vous concilier ces dispositions généreuses que vous mentionnez qui pourraient être nécessaires ou désirables pour un groupe de gens, comment allez-vous empêcher, dis-je, que ces dispositions servent à d'autres personnes qui voudraient, de cette façon arriver à payer moins d'impôt?

M. Dobson: Je pourrais peut-être faire deux commentaires. La Commission des valeurs du Québec va limiter toute capitalisation, même dans les sociétés privées. Au Québec, je ne

[*Text*]

gesting this is good but it is a fact—if three people start a company and the fourth comes in a day later, they have got to get the approval of the Securities Commission.

In so doing this and in the exchange of stock, there are general ground rules as to how liberal you can be in giving these out. I think there are restrictions in terms of what you can do and whether you can sort of set the thing up to be too beneficial.

Secondly, and I think this is a criticism of the White Paper would have of the group of people I am talking about. They suggest in this particular brief that they do not know what makes Sammy run. They worry unduly about a few minor people that may be getting away with something. They try to corner and stop them. The majority of the people, really 95 per cent, are going to be clobbered to catch 5 per cent. I say much the same as John Ostiguy who was talking about financing his hospital, a few guys may get away with it and the government may put in rules to catch those people, but we have got to be darn careful that we do not interfere with the machine of expansion and creativity in jobs and everything that goes with it because a few guys may abuse it. I think that there would have to be rules put in to catch the people who are not running honest businesses or who are operating illegal companies as we talked about before. I would consider that very minor compared to the damage that is done to growth and getting these companies going.

Mr. Roberts: The only time I was ever offered a stock option was in relation to a mine and I wish I had taken it. It did very well. There were a lot of people who did take options who made quite a bit of money on the mine. I think they have done it on several mines, but they are not exactly people I would describe as being promoters of economic growth particularly.

Mr. Sharwood: I think that those days are passing. I think you will find that the Toronto Stock Exchange recently is taking a very restrictive attitude, as John Dobson has already said, on the issuance of stock options. The company with which I am associated recently made application to the Exchange to offer options to its employees and it was turned down. This was a much more responsible application than some.

Mr. Roberts: I have just one other brief question. I was very glad to see that you did present some proposals to us that will be of

[*Interpretation*]

dis pas que c'est correct, mais c'est un fait. En effet si trois personnes entreprennent, dis-je, de constituer une société et qu'une quatrième personne arrive le lendemain, il leur faut obtenir la permission de la Commission des valeurs.

A mon avis, il y a donc des restrictions sur ce que vous pouvez faire et il faut faire en sorte que les bénéfices ne soient pas trop excessifs.

Deuxièmement, c'est une critique qu'ont formulée les gens que l'ai consultés. Ils insinuent dans ce mémoire qu'ils ignorent ce qui fait fonctionner Sammy. Ils se tracassent sans raison au sujet de quelques gens qui réussissent. Ils essaient de les arrêter. La majorité des gens, disons 95 p. 100, va se faire assommer pour obtenir 5 p. 100. J'ai dit à peu près la même chose que John Ostiguy qui parlait au sujet du financement de son hôpital à savoir qu'il est possible que certaines personnes s'en tirent et que le gouvernement établisse des règlements pour les attraper, mais nous devons faire très attention pour ne pas nuire à l'expansion et à l'aspect créateur dans le monde des affaires, et tout ce qui s'y rattache parce que certaines personnes peuvent en abuser. A mon avis, on devrait établir des règlements pour arrêter ceux qui exploitent des compagnies illégales, comme nous en avons parlé auparavant. Je crois que ceci est très peu important si on considère les torts qui peuvent résulter pour la croissance économique des sociétés.

M. Roberts: La seule fois qu'on m'a offert des actions, ceci avait rapport à une société minière. Je regrette de ne pas les avoir acceptées car la compagnie minière a très bien réussi. Ceux qui avaient pris des options, et ils étaient nombreux, réalisèrent pas mal d'argent. Je crois qu'ils en ont pris plusieurs fois mais ce ne sont pas tout à fait des gens que je qualifierais de promoteurs de la croissance économique particulièrement.

M. Sharwood: Vous constaterez que la Bourse de Toronto a adopté une attitude très prudente, comme John Dobson l'a déjà signalé, au sujet de l'émission d'actions. La société à laquelle je suis associé il n'y a pas très longtemps a demandé à la Bourse la permission d'offrir des options à ces employés et cette permission a été refusée. C'était une demande beaucoup plus sérieuse que d'autres.

M. Roberts: J'ai une autre question brève à poser. Je suis heureux que vous nous ayez proposé certaines mesures qui seront utiles

[*Texte*]

assistance to small businesses because I think that all the members of the Committee are giving very serious attention to that problem.

On page 2, the second alternative you describe, is:

> .defer payment of taxes on the first $250,000 of taxable income,...for four to five years.

I was trying to figure out what would be wrong with that and perhaps nothing is, but I assume that if in the four or five year period the company went bankrupt, it would no longer pay the taxes that it would have paid perhaps in the first year or two of successful operation. Is that right?

Mr. Sharwood: I think that would be fair. The government would have to write it off.

Mr. Roberts: It would be a write off.

Mr. Sharwood: Yes.

Mr. Roberts: This perhaps might be a desirable thing, I do not know. When you talk about the first $250,000 of earnings in the first item, the privilege extending once in a lifetime for a 10-year period only. Would it apply to a mining company that managed to get $250,000 earnings in its first year and then that would be all right. You would not put it on a sliding scale of so much a year over that 10-year period. You would regard it as a lump sum tax advantage in fact?

Mr. Sharwood: This was our proposal, but we looked at a number of these and this was one that we picked that we might put forward. There are many many proposals in this area. I understand the Department of Finance is trying to collect them all together to put them before this Committee. We rather thought, being a bit lazier, that we would let them do the work for us to some extent.

• 2050

Mr. Roberts: That is a disposition we used to have on the Committee too, but we no longer have. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Flemming.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, there are just one or two questions I would like to ask these young gentlemen. I take it that the general concept of their Association is that they feel that the principle of preferential tax treatment to what you might call infant industries, small industries just beginning to operate, is a sound one. Right?

[*Interprétation*]

aux petites entreprises car, d'après moi, tous les membres du Comité s'intéressent vivement à ce problème. A la page 2 en effet vous parlez du

> ...paiement différé des impôts sur les premiers $250,000 de revenu imposable, ...pour 4 à 5 ans.

J'essayais de me représenter ce qui ne concorderait pas avec cela et peut-être tout est correct, mais je suppose que, si au cours de 4 ou 5 ans, la société fait faillite, elle ne paiera peut-être pas les impôts qu'elle aurait payés au cours de la première ou deuxième année si elle avait connu beaucoup de succès, n'est-ce pas?

M. Sharwood: Je crois que cela serait juste. Le gouvernement devrait y renoncer.

M. Roberts: Ce serait une annulation en quelque sorte.

M. Sharwood: En effet.

M. Roberts: Ce serait peut-être souhaitable, je suppose. Lorsque vous parlez de la première somme de $250,000 de revenus dans le premier article, le privilège s'étendant une fois seulement pour une période de dix ans. Est-ce que ceci s'appliquerait à une société minière qui réussirait à gagner $250,000 la première année et alors ce serait très bien. Il ne s'agirait pas d'un taux qui pourrait s'accroître progressivement durant ces dix années. Vous considéreriez cela comme un dégrèvement fiscal forfaitaire.

M. Sharwood: C'est ce que nous avons proposé; nous en avons regardé quelques-uns et c'est un élément que nous avons choisi, et que non voulions mettre en évidence. Il y a plusieurs propositions de ce genre, je crois que le ministère des Finances tente d'en réunir une série et de vous les présenter.—Nous les avons laissé faire notre travail.

M. Roberts: C'est une attitude que nous avions aussi, mais nous ne le faisons plus. Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Flemming.

M. Flemming: Monsieur le président, je n'ai qu'une ou deux questions à poser à ces jeunes gens. Je crois qu'ils estiment que le principe d'un traitement préférentiel aux petites industries qui ne font que commencer leur exploitation est un principe valable...

[*Text*]

Mr. Sharwood: Yes, I would say so.

Mr. Flemming: And you mention an amount of $250,000. I assume that this amount that you have in mind, at least by way of recommendation, could be accumulated over a period of some years. You would not necessarily have to go 10 years. Your proposition, I presume, is that when you have accumulated that amount of profit which has been taxed, if your wishes were complied with, on the basis of 20 per cent, then your tax preference would cease. Right?

Mr. Sharwood: That is right. At any time that you reach that cutoff point of $250,000.

Mr. Flemming: Have you gone far enough with your thinking to answer the question of what you do with the balance after it has been taxed on this favourable basis? Do you have some restriction as to creation of working capital for these companies?

You certainly do not disperse this in dividends, do you? Have you thought that there should be some restriction for the benefit of this? Since you have an infant industry, and you want to see the infant grow and be rugged and be a strong child, and a young man, if I might follow the analogy further, do you not consider that there should be some restriction as to the disposition of the remainder of the profits after it was accorded this favourable tax treatment?

Mr. Sharwood: Definitely. On the $250,000, we feel that it should apply only at the 21 per cent rate if no dividends are being paid out, because what we are doing—coming back to my first point—is that we are putting it in there and leaving it in the company so that the bankers and the suppliers and other people will let the company get going. If they are always paying it out in dividends, this is not the name of the game. It has to be money ploughed back into the company.

I think that most of the people we are talking about are not trying to operate dividend companies. They are trying to operate companies to build up a business, and they are looking for the long-term capital appreciation. So I quite agree with you. If this rule of $250,000 applies—and some of us feel that the small business does not require this sort of restriction, but any point—this is one recommendation that we can live with, which is the 10 years and the $250,000. If you take out dividends, there is no preferential basis.

Mr. Flemming: Now we get into another field. After you have made this recommendation, you get into the field of stock options. Is there any particular reason why you should get into that field?

[*Interpretation*]

M. Sharwood: Je pense que oui.

M. Flemming: Et vous avez dit qu'une somme de 250,000 dollars pourrait, par voie de recommandation, être accumulée sur une période de plus d'une année. Il ne s'agit pas nécessairement de dix ans. Lorsque vous avez accumulé cette somme de bénéfices qui a été imposée au taux de 20 p. 100 à ce moment-là, votre traitement préférentiel cesserait?

M. Sharwood: C'est vrai, dès que vous atteindriez la somme de $250,000 dollars.

M. Flemming: Vous êtes-vous demandé ce que vous ferez de la somme qui restera. Vous impose-t-on des restrictions quant aux fonds de roulement de ces sociétés?

Vous n'allez certainement pas verser ces sommes d'argent sous forme de dividendes? Pensez-vous qu'il devrait y avoir des restrictions face à ces bénéfices? Comme il s'agit d'une petite société qui commence, ne voulez-vous pas la voir grandir et se developper? Ne croyez-vous qu'il devrait y avoir des restrictions faites au reste des profits une fois que ce traitement de faveur a été accordé?

M. Sharwood: Oui certainement. Sur cette somme de $250,000, on ne devrait appliquer le taux de 20 p. 100 que lorsqu'aucun dividende ne sera accordé. Et ceci permettra aux banquiers et aux personnes qui appuient la compagnie de vraiment lancer la société. S'ils paient toujours en dividendes, là n'est pas la règle du jeu. C'est de l'argent réinvesti dans la compagnie.

Je crois que la plupart des gens dont nous parlons n'essayent pas de gérer des compagnies versant des dividendes. Je suis d'accord avec vous si cette règle des $250,000 doit s'appliquer et certains d'entre nous ne croyons pas que la petite entreprise mérite ce genre de restriction. C'est une restriction que nous pouvons traiter, je pense. Et si on distribue les dividendes, il n'y aura aucun traitement préférentiel.

M. Flemming: Nous en venons maintenant à un autre point: les options d'achat. Y a-t-il une raison particulière d'entrer dans ce sujet.

[*Texte*]

Mr. Sharwood: Well, Mr. Flemming, we knew that many other people would be discussing this problem of the taxable rate of small businesses. We suggested a couple of alternatives, but we had some idea that there would be very few people dealing with the question of stock options. So what we decided to do was to deal with this particular question in detail for the Committee, rather than trying to submit 80 or 90 pages of all the things that we would like to have discussed. So, this is really the reason why we only made a comment about tax benefits to the small companies. This is something we feel is important, but we really decided to concentrate our efforts mostly on the stock option, partly because we did not think that anybody else would deal with this in a manner which would be broad enough to be adequately helpful to this Committee.

Mr. Flemming: Then I take it, Mr. Chairman, that the thinking behind the stock options is that it is a very good vehicle for the encouragement of people to contribute what might be, I think, properly termed, something of themselves to a proposition and eventually have that recognized in a tangible way. I wonder if I am correct in that?

• 2055

Mr. Sharwood: Yes, that is our viewpoint.

Mr. Flemming: That being the case, Mr. Chairman, I am wondering, concerning the recommendation relative to stock options, what these gentlemen feel about the present tax regulations respecting stock options. Would they be satisfied if they were continued, and are they fearful of what the White Paper proposals might do in that connection?

Mr. Sharwood: I think the answer to that is that we would not be satisfied if the present provisions continue. I think they are unduly restrictive and they have indeed limited the value of stock options and limited the use of stock options in Canada quite sharply since 1966. I think that we definitely feel that the present rules are not adequate, and our final suggestion, as the last and least good alternative, is that we revert to the position prior to 1966. As demonstrated by the example that I gave Mr. Danson, you can deduct 20 per cent off the average amount applied to your income for the past three years. But I think that in the White Paper, as we understand it, the averaging provision is going to be only one averaging provision. It is the one that is used in the White Paper, and this would be applicable to the stock option plan. This is even more restrictive than the averaging plan that is now in use.

[*Interprétation*]

M. Sharwood: Nous savions que bien d'autres personnes s'intéresseraient à ce problème des taux d'impôt des petites entreprises. Nous avions pensé à quelques possibilités mais nous savions que très peu de personnes parleraient des options d'achat. Nous avons décidé d'en parler en détail aux membres du Comité, au lieu de vous présenter un mémoire de 80 ou de 90 pages sur toutes les questions qui nous intéressent. C'est la raison pour laquelle nous avons fait un bref commentaire au sujet des avantages ou des concessions fiscales accordées aux petites sociétés. Nous avons voulu nous intéresser essentiellement aux options d'achat car nous ne pensions pas que les gens s'y intéresseraient suffisamment pour aider les membres du Comité à former un jugement.

M. Flemming: Je crois que le principe de cette action optionnelle, est un moyen d'encourager les gens à participer à une entreprise et être ensuite récompensés d'une façon tangible.

M. Sharwood: Oui.

M. Flemming: Si tel est le cas, monsieur le président, je me demande, ce que pensent les témoins, des règlements fiscaux actuels qui s'appliquent aux options d'achat. Seraient-ils contents que les règlements actuels demeurent en vigueur ou redoutent-ils les effets des nouveaux règlements.

M. Sharwood: Nous ne serions pas satisfaits des dispositions actuelles. Je crois qu'elles sont trop restrictives. Les règlements ont limité la valeur des options d'achat au Canada depuis 1966. Nous estimons que les règles actuelles ne sont pas suffisantes et nous proposons que l'on revienne à la situation qui existait avant 1966. On pourrait, comme je l'ai dit à M. Danson, déduire 20 p. 100 de la somme d'impôt que vous avez payé au cours des 3 dernières années. Mais le Livre blanc ne comporte qu'une disposition sur la moyenne et c'est une mesure qui est encore plus restrictive que celle qui existe à l'heure actuelle.

[*Text*]

The White Paper proposals would have an even more restrictive effect. Stock option plans are still in use in Canada to some extent, and people are willing to accept the fact that the benefit that it confers is fairly limited. But it will be even more limited if the White Paper averaging proposal is applied to the stock options.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I wonder if these gentlemen have made an investigation as to why the Act was amended in 1956. What was the basic reason for the amendment that they say was less favourable.

Mr. Sharwood: I do not really know the answer to that.

Mr. Dobson: I understand that some people were abusing it. If you are catching some people who are abusing it, you are penalizing, and I think the Minister of Finance at that time agreed with this, that there were some legitimate people. This is my concern, not that you catch some people, but that the positive shall not be restricted.

Mr. Flemming: Yes. I think he has a good point, Mr. Chairman, that you should not punish 95 per cent too much on account of 5 per cent of the people who really deserve to be watched. Those are all my questions. Thank you very much.

The Vice-Chairman: Mr. Danson.

Mr. Danson: Thank you, Mr. Chairman. In the summary, under Stock Options, in the third sentence, you say:

> The Association suggests that if middle and higher income tax payers are to be taxed more heavily, then there is a good argument for liberalising the income tax rules under which stock options operate.

First of all, let us deal with the higher rates in the middle and higher income tax brackets. How much of an increase do you anticipate, or do you think, will take place in these brackets? First of all, what are the middle and higher brackets, in your view?

Mr. Sharwood: Well, I understand everybody has his own definition of what a middle and higher income group is. But I think that we would say that the middle income group would start at $9,000. So we would say that there and up is where the tax burden is going to be heavier.

I think we have made the assumption that the White Paper tax tables are the ones we were looking at, and they will come into effect as they are presented in the White Paper.

[*Interpretation*]

Les propositions du Livre blanc auraient donc un effet plus limitatif. Ces régimes existent encore au Canada et les gens acceptent que le bénéfice qu'ils peuvent en retirer est limité. Mais ce sera encore plus limité si on adopte les propositions du Livre blanc à ce sujet.

M. Flemming: Monsieur le président, je me demande si ces messieurs ont fait enquête afin de déterminer pourquoi on a modifié la loi en 1956. Pour quelle raison cet amendement a-t-il été fait?

M. Sharwood: J'ignore la raison.

M. Dobson: J'ajoute que certaines personnes en abusaient et on a donc fait ces amendements pour punir ces gens. Je crois que l'on devrait adopter une attitude plus positive et ne punir que les gens en faute.

M. Flemming: Je crois que c'est une excellente idée. Il ne faudrait pas punir 95 p. 100 des gens pour surveiller 5 p. 100 des gens qui abusent.

Le vice-président: Monsieur Danson.

M. Danson: Je vous remercie, monsieur le président. A la fin de votre résumé, sous la rubrique «Options d'achat» vous dites que:

> l'Association propose que si les contribuables à revenu moyen ou à revenu élevé paient plus d'impôts, il y aurait donc une raison suffisante pour rendre plus souples les règles de l'impôt sur le revenu qui s'applique aux options d'achat.

Parlons d'abord, du taux plus élévé qui s'applique au contribuable à revenu moyen ou à revenu plus élevé. Quel genre d'augmentations ces tranches fiscales subiront-elles? Qu'entendez-vous au juste par tranche fiscale à revenu moyen et à revenu élevé?

M. Sharwood: Je crois que chacun a sa propre définition, n'est-ce pas? Mais les groupes de contribuables ayant un revenu moyen gagnent $9,000 et plus. Ce sont eux qui seront frappés le plus lourdement.

Nous nous inspirons des tableaux qui se trouvent dans le Livre blanc.

[*Texte*]

• 2100

Mr. Danson: You are aware, I presume, of what is considered the middle-income group, if we put it that way. For those who are going from a zero increase to the maximum rate, the highest tax increase, say for the average—I do not know what the average taxpayer is, but you know, the married taxpayer, with two children, making $15,000 a year, it is $177 a year. But at $10,000, it is only $16 or $17, I believe. Do you consider that a significant increase in tax rates, or is this not the tax level you are talking about?

Mr. Dobson: We think there are two points here. If you look at the American figures on the people paying the capital gains tax—as I remember these, I do not have them here—70 per cent of the dollar amount gained by the United States, which has a much more mature country and much more capital, is from people in the range of $10,000 to, I think it is, $22,000. It is 70 per cent of the dollar value. So those are zeroing in, and many of the people about whom we are talking—some of these people are investors, and only some of them are entrepreneurs.

I think the thing that concerns us most is whatever this entrepreneur looks like. Many of them have never been to college, and many of them are foreign, or new Canadians, who may come from Europe. Or they may come from any place, including the United States. It is this breed of cat who creates companies. The electronics companies Leigh Instruments are outstanding examples of what we are talking about. By being successful—a few of them are successful—the amount of jobs they create, the amount of taxes those people pay, and the amount of taxes the successful companies pay, indicates that it pays us, as a country, to reward that limited number of people. There is one in 50, or whatever the number is.

Who is this guy? Who is going to take the risk? When money is tight and you have guaranteed some personal loans, and you see these guys coming to you, you had better believe—I think it is very clear in the stock market experience this year—that it is a two-way street. So the guy who does this—the rest of us have got to make sure that Sammy runs, and that Sammy is charged up, because he is carrying a lot of other people. And he is contributing a lot of dollars that fortunately can be used through the government who participate 50 per cent in most of the successful companies above the small ones, to produce this social program which we all favour.

Our big concern is that this entrepreneur guy—and I have the statement of my 60 boys

[*Interprétation*]

M. Danson: Vous savez ce que l'on considère un revenu moyen; l'augmentation la plus élevée serait versée par le contribuable marié qui a 2 enfants et qui gagne $15,000 par année, cela représente $177.00 dollars par année d'augmen.a ion. Mais pour celui qui reçoit $10,000 le montant n'est que $16.00 ou 17.00 dollars.

Croyez-vous qu'il s'agisse d'une augmentation considérable d'impôt ou bien est-ce que vous parlez du taux d'impôt?

M. Dobson: Il y a deux aspects à la question. En ce qui concerne les Américains qui paient les impôts de gains de capitaux, 70 p. 100 du dollar gagné aux États-Unis, pays beaucoup plus mûr que le nôtre et où on a plus de capital, vient de gens qui ont de 10,000 à 22,000 dollars. C'est 70 p. 100 de la valeur du dollar. Les gens dont nous parlons sont soit actionnaires, soit entrepreneurs.

Il y a de nombreux actionnaires qui n'ont jamais été à l'université. Plusieurs d'entre eux sont des néo-canadiens qui viennent d'Europe ou de n'importe quel pays, y compris les États-Unis. Ce sont ces gens qui créent les compagnies. Les compagnies d'instruments électroniques sont un exemple frappant. Ces gens en réussissant, même si peu d'entre eux réussissent, paient des impôts, créent des emplois et les compagnies paient des impôts au pays.

Qui prendra le risque? Quand vous avez promis des prêts et que ces gens reviennent vous voir, il est clair que cela marche dans les deux sens. La contribution des gens aide ainsi le gouvernement à produire un programme social. Le gouvernement obtient 50 p. 100 des revenus de ces compagnies. Si on adopte les propositions du Livre blanc, ces entrepreneurs pensent que le jeu n'en vaut pas la chandelle. Voilà pourquoi la situation est aussi grave.

[*Text*]

earlier. They just feel that the game is not worth playing if it is voted down by the tone of the White Paper and by the figures of the White Paper. This is really what discourages so many of these people, and I think it is so serious.

Mr. Danson: I think I have some sympathy for the type of person you are talking about, and what concerns me is that there is a depression amongst this type of entrepreneur at this time. It does exist. I fear it is not totally justified, but I can understand the concern.

You are asking here for a special type of tax treatment for a special type of individual, with no claims to equity or proper tax law. It depends on what you think proper tax law is, as a tax technician might define it. Is it simply on the basis of incentive on entrepreneurship, or what results it will produce? Is that correct? There is no other real claim for that.

Mr. Sharwood: I think that is a fair comment, yes.

Mr. Danson: It is similar in some respects, but not precisely the same as some of the claims for special consideration that the mining people would ask for, because there is a multiplier effect there that is pretty hard to put a tag on.

Mr. Sharwood: I think it is fair to say that I think we have all been rewarded in the last five or 10 years by watching the growth of other industries in Canada besides the mining industry, in terms of young companies. In this list of 80 companies, which grew by 10 per cent or more during the period from 1963 to 1968—you have a list in the appendix—you can see many young companies. The first two on the list—for instance, Versafood Services Ltd. and Acklands Ltd. We go down and perhaps pass quickly over Neonex, Int. But some of these other ones are young companies—Canadian Tire Corp. Ltd. and Oshawa Wholesale Ltd. and so forth. They are really brand new companies, and instead of relying on the mining companies for being a sort of fast road to success, we are beginning to develop this kind of other type of company in the Canadian economy. I think it has been a very helpful thing. This is what we want to continue to encourage, I think.

• 2105

Mr. Danson: May I ask—it is probably an irrelevant question, Mr. Chairman, but to go back to some previous questioning—with the mining people there are some pretty generous tax provisions for the extractive industries, particularly mining and oil.

[*Interpretation*]

M. Danson: J'ai quelque sympathie pour les gens dont vous parlez. Ce qui me préoccupe, c'est qu'il y a une certaine dépression parmi ces entrepreneurs. Cette dépression n'est peut-être pas totalement justifiée, mais elle est compréhensible.

Vous demandez ici un traitement spécial de l'impôt pour certains individus particuliers sans revendication d'intérêt ou de droit fiscal. Il s'agit simplement d'encourager les entrepreneurs afin d'obtenir certains résultats.

M. Sharwood: C'est un bon commentaire.

M. Danson: Cela est comparable d'une certaine façon à la considération spéciale que demandent ceux qui font de la recherche minière. Les résultats obtenus se multiplient de sorte qu'il est difficile de les chiffrer.

M. Sharwood: C'était très encourageant, au cours des cinq dernières années, de constater la croissance des autres industries au Canada, les nouvelles compagnies. Dans une liste de 80 compagnies qui ont augmenté de 10 p. 100 ou plus de 1963 à 1968, il y a de nombreuses jeunes compagnies, par exemple Versafood Services Ltd. et Acklands Ltd. Il y a plusieurs nouvelles compagnies qui au lieu de se baser sur des compagnies minières, développent leur propre économie. Je pense que nous devrions encourager ces autres compagnies.

M. Danson: Je voudrais poser une question au sujet des mineurs. Les dispositions fiscales sont très généreuses pour ce genre d'industrie, en particulier pour les mines et l'huile.

[*Texte*]

One of the questions that we have been asking them before this Committee is whether we would not get more return per dollar of tax concession if we had our choice. If there was to be an immediate choice, and if these tax concessions were not provided in just the area that you are talking about, the young growing industries that are growing rather than depleting, are developing skills that are going to remain, rather than be shifted to another country, or just fall apart after the mine is depleted. In other words, you have a viewpoint on whether the tax dollars in terms of favorable tax treatment could be better utilized by small growing secondary industry rather than by the extractive industry.

The Chairman: Mr. Danson, was that a question?

Mr. Sharwood: Do you want to ask that?

Mr. Danson: Yes, I was asking for the viewpoint, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Sharwood.

Mr. Sharwood: I think that is quite a choice. I was hoping Mr. Griffiths could answer that, because he is in an industry which has shown a rapid growth.

The Chairman: Mr. Griffiths.

Mr. Griffiths: Mr. Danson, thinking back on all that has been said, I come back to my original point that part and parcel of what we are talking about throughout our brief, and what Mr. Dobson is saying, is that we swing from large companies to mining companies and to entrepreneurs as really our competitive environment, and this goes back largely to what was said today in the investment briefs.

I think part of our major concern, and the reason why we even formed this association, was to ensure that any tax reform does two things—that it makes Canada competitive for money and for management.

I do not think you have to talk about the entrepreneur. You just look at the companies that have been restructured, or at the branch companies started up here by other countries. You have to provide the incentive to get the managerial talent here. Taking the long view, is Canada going to be the place that the European guy that John Dobson talks about is going to come to, or is he going to go to Australia, or is he going to go to the United States where he has the benefit of the scale of market, if nothing else? I think this is the important over-all consideration.

[*Interprétation*]

Nous aimerions savoir s'il y aurait plus de ristourne par dollar de concession fiscale si nous avions le choix. Si ces concessions fiscales ne sont pas offertes, les jeunes industries qui se développent, créent des compétences qui seront utilisées au lieu de s'en aller ailleurs. Sinon, elles risqueraient de s'en aller une fois que la mine est épuisée. Autrement dit, les recettes fiscales pourraient être utilisées pour les industries secondaires plutôt que pour les industries d'extraction.

Le président: Était-ce une question?

M. Sharwood: Voulez-vous la poser?

M. Danson: Oui.

Le président: Monsieur Sharwood.

M. Sharwood: M. Griffiths pourrait répondre à cette question, car il travaille dans une industrie qui s'est développée rapidement.

Le président: Monsieur Griffiths.

M. Griffiths: Monsieur Danson, après ceci, je reviens à ce que je disais avant. Nous passons des grosses compagnies aux compagnies minières. Les entrepreneurs sont nos véritables concurrents. C'est ce qui a été dit aujourd'hui dans le mémoire sur les investissements.

Notre préoccupation majeure, la raison pour laquelle nous avons formé cette association, c'était de s'assurer que toute réforme fiscale aurait deux objectifs, rendre le Canada concurrentiel aussi bien pour les crédits que pour les administrateurs.

Il n'est pas nécessaire de parler des hommes d'affaires, mais des compagnies dont la structure a été modifiée et des filiales qui ont été créées au Canada par d'autres pays. Il faut avoir nos propres administrateurs ici, au Canada. A long terme, est-ce que le Canada sera un endroit où les gens viendront. Au lieu d'aller en Australie ou aux États-Unis où le marché est beaucoup plus grand. Voilà ce qui est important.

[*Text*]

Mr. Danson: I think my time is up. Actually I have a number of questions, but they are more in technical areas. I think the message has been made.

Could I ask one more question? Are you suggesting that the most equitable tax system is not necessarily the best tax system for growth?

Mr. Sharwood: I think we say here that we concur with the—I am looking for the reference to the emphasis of the government. We acknowledge the need for greater equity than there has been in the tax system. But I think that there should be flexibility in the tax system to permit situations where you allocate capital and management and money to areas which you think can be useful in the long-run interests of the country.

You have had the example of the mineral industry, and this concession that we are talking about here is not a very expensive one. I think what we are saying is that because it is such a small restricted area, we feel that the rewards to be gained by picking out this particular type of way of rewarding the entrepreneur is worth doing in the total context of the other things that the government is trying to do, and with which, broadly speaking, we agree in terms of equity, and for the masses of the Canadian population.

Mr. Danson: May I just ask one more question, Mr. Chairman? I must say I feel an empathy here, and I think that there is an important point being made. The question to which we have to direct ourselves—I cannot speak for anyone else. But certainly the need for growth, and the need to have a growing and expanding economy, are the only things that will produce the sort of social benefits that we think our society deserves. But at what sort of price? At what time?

This really goes back to Mr. Kaplan's questioning earlier today. I would be interested in hearing your opinion, because you are young people. You are entrepreneurs, but with a social conscience, I would presume. What sort of balance should there be? This is a pretty broad question. We have been sitting months trying to decide that. But people have asked us to decide what sort of percentage of the gross national product will go to taxes. That is different from expenditure.

• 2110

Mr. Sharwood: I think we will pass on that question.

Mr. Danson: Yes, I guess it is too tough. All right. It is not a fair one. I am sorry.

[*Interpretation*]

M. Danson: Le temps pour parler est écoulé. J'aurais d'autres questions mais elles sont d'ordre technique.

Je voudrais poser une dernière question: Pensez-vous que le système d'impôt le plus équitable serait le meilleur pour la croissance?

M. Sharwood: Nous savons qu'il est nécessaire d'avoir un système fiscal plus juste. Je pense que le système fiscal devrait être plus souple pour permettre la distribution d'argent et de capitaux, la nomination d'administrateurs dans les domaines où ils peuvent être utiles et ce, dans l'intérêt du pays.

La concession dont nous parlons n'est pas très onéreuse, comme il s'agit d'un domaine limité, les gains que l'on peut en tirer, en fournissant certaines concessions à l'entrepreneur, valent davantage que ce que le gouvernement peut faire, compte tenu des concessions que l'on doit accorder à la masse des Canadiens pour des raisons de justice.

M. Danson: Une dernière question, monsieur le président. Il y a quelque chose d'important. La question que nous devons résoudre est celle-ci. Je ne peux parler pour personne d'autre. Il s'agit de favoriser une économie riche et toujours croissante qui permettra d'obtenir des avantages sociaux. Quel est le prix que l'on doit payer, quand doit-on payer ce prix?

C'est la question de M. Kaplan. J'aimerais connaître votre opinion car vous êtes jeune. Vous êtes un entrepreneur avec une conscience sociale. Ça fait des mois que nous en parlons. Quel pourcentage du produit national brut doit être consacré à la fiscalité?

M. Sharwood: Cette question est trop difficile, je m'excuse.

M. Danson: Bien, je m'incline.

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Dobson, you are, of course, free to comment. Mr. Danson has asked a very wide-ranging and broad sort of question. Perhaps you can confine your remarks to the answer to the other questions.

Mr. Dobson: My answer to your question before is an unequivocal "yes". Equality is not the thing. You can have both mining and the other types of entrepreneur because they are going to produce more jobs. It is not one or the other, you can have both.

As to the last point, I suggest you look at Japan and see what they have done there. With the growth rates they have, the income tax of the companies goes down and there is more money available for the social needs. The system is so totally different that we cannot discuss it, except that the principle of growth provides the throw-off there.

Mr. Danson: Thank you, very much.

The Chairman: Mr. Roberts.

Mr. Roberts: I just have one more question, Mr. Chairman. Under this rigorous cross-examination that the witnesses have been subjected to by Mr. Danson, there gradually evolved in my mind an image of the kind of person who the witnesses obviously think should be specially favoured under Canadian tax law. These are adventurous and energetic and thrusting types who are prepared to work long hours. They undertake great risks. Their projects may never get off the ground and the continued success may not be too great. They have a very doubtful future but the multiple dependent effect of all these endeavours is so greatly to the public good and well-being that we should be prepared to encourage these types by special tax concessions. I therefore expect that the witnesses will be enthusiastically in favour of the special enormous tax benefits to practising politicians who are exactly the kind of person whom they obviously have in mind.

Mr. Sharwood: I think we would concur with that. We had the very same discussion last night and I think we agreed that the long hours that you fellows put in and the risk are very, very equivalent.

The Chairman: Gentlemen, I would like to thank you very much for coming here today, for preparing your brief and for isolating the whole question of the stock option, regardless of the fact that it may not be available to political entrepreneurs. The presentation that you have made I think is a very helpful and a

[*Interprétation*]

Le président: Monsieur Danson pose une question très générale et vous pouvez peut-être limiter vos remarques aux autres questions.

M. Dobson: Je répondrai «oui» à votre question et cela sans équivoque. L'égalité n'est pas la question. Vous pouvez avoir l'entreprise minière et les autres genres d'entreprises, car elles fourniront plus d'emplois. Ce n'est pas l'un ou l'autre, vous pouvez avoir les deux.

Pour ce qui est du dernier point, je vous conseille d'examiner ce qui a été fait au Japon. Avec leur taux d'accroissement, l'impôt des sociétés diminue et il y a plus d'argent pour les besoins du peuple. Le système est tellement différent que nous ne pouvons en discuter, disons, cependant que le principe d'accroissement permet d'avoir les crédits nécessaires.

M. Danson: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Roberts.

M. Roberts: Je n'ai qu'une seule question. Pendant que les témoins étaient mis sur la sellette par M. Danson, une image se formait dans mon esprit concernant le type de personnes que les témoins voient comme étant particulièrement favorisées par le droit fiscal canadien. Ce sont les gens entreprenants, énergiques et ambitieux qui sont prêts à travailler de longues heures et à prendre des risques. Leurs projets ne verront peut-être jamais le jour et leur succès à la longue ne sera peut-être pas retentissant. Leur avenir est incertain mais les multiples effets de ces entreprises sont tels pour le bien public que nous devrions les encourager par des concessions spéciales du point de vue fiscalité. Je pense donc que les témoins seront très en faveur d'avantages fiscaux spéciaux pour les politiciens qui sont exactement le genre d'individus qu'ils ont sûrement dans l'idée.

M. Sharwood: Je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point. Nous avons eu exactement la même discussion hier soir, et nous avons convenu que vos longues heures de travail et les risques sont très semblables.

Le président: Messieurs, je voudrais vous remercier d'être venus aujourd'hui, d'avoir préparé votre mémoire, et d'avoir mis en lumière toute la question du choix d'actions, en dépit du fait qu'il ne sera peut-être pas offert aux entrepreneurs politiques. Vous avez fait des suggestions très précieuses et très

[*Text*]

very constructive suggestion. On behalf of all the members of the Committee, I thank you.

• 2115

Gentlemen, we have now with us the Electronic Industries Association of Canada. Mr. Tate, the Chairman of the delegation, will make a short opening statement and will introduce the other members of his delegation to us. Let me say that we are delighted to see you here. We admire your fortitude and stamina and your patience. We hope that we will be equal to it in the ensuing hours that we may spend with you. Mr. Tate.

Mr. W. R. Tate (Chairman, Electronic Industries Association of Canada): Gentlemen, I would like to introduce the members of our committee. On my right is Mr. Longstaffe, Vice-Chairman of EIAC; Hon. Léon Balcer, President of EIAC; Mr. David Sheperd, who is the Chairman of our subcommittee for the Brief on our White Paper; Mr. Gerry Wright; Mr. John Dunn; and, Mr. C. Harris of EIAC.

If I might be permitted to make a few comments to begin with. We reviewed the White Paper quite thoroughly and we chose to comment on those parts of the White Paper that we felt were of concern to our industry specifically. We have not attempted to cover such items as those we have heard a little bit about tonight and this afternoon from the other people present.

It is of the effect on the technological industry that we are very concerned. We are a technologically-based industry. We employ a great number of technical people and we are quite concerned about keeping the flow of those people to our industry.

We have a very wide range of products: television, communications, space satellites, aero space computers, and a multitude of related electronic components, all of which require a rather high degree of technical talent to remain at the development stage that we are and also remain competitive in the world market. I say the world market because we do export approximately one-third of our goods.

We feel that those items we have covered in the White Paper are those which would prevent us from attracting the type of people we feel are necessary to attract and will prevent us from remaining competitive in the world market in which we have to live.

With those very brief comments I think we are ready to try to answer the questions which you gentlemen might have.

[*Interpretation*]

constructives. Au nom des membres du Comité je vous remercie.

Messieurs, nous avons avec nous maintenant, l'Association des industries électroniques du Canada. Le président de cette Association, M. Tate, fera une courte déclaration d'ouverture et nous présentera les autres membres de sa délégation. Nous sommes très heureux de vous compter parmi nous. Nous admirons votre courage, votre patience, votre opiniâtreté. Nous espérons que nous serons à la hauteur au cours des heures que nous passerons avec vous.

M. W. R. Tate (président de l'Association des industries électroniques du Canada): Je voudrais vous présenter les membres de notre comité. M. Longstaffe, à ma droite, vice-président de l'Association; l'honorable Léon Balcer qui en est le président; M. Dave Sheperd, président du sous-comité pour le mémoire sur notre Livre blanc; M. E. G. Wright; M. John Dunn et M. C. Harris.

Si vous me permettez de faire quelques commentaires au départ, je vous dirai que nous avons étudié à fond le Livre blanc et nous avons décidé de commenter les parties du Livre blanc qui, à notre avis, intéressent notre industrie en particulier. Nous n'avons pas essayé de couvrir les questions dont d'autres personnes présentes ont parlé cet après-midi ou ce soir. Nous nous intéressons aux effets sur l'industrie technique. Nous sommes une industrie essentiellement technique. Nous employons beaucoup de techniciens et nous nous soucions beaucoup de conserver ces gens dans notre industrie.

Nous avons une grande variété de produits: télévisions, communications, satellites spatiaux, ordinateurs aérospatiaux et une kyrielle de composantes électroniques, qui exigent un niveau plutôt élevé de talents techniques pour se maintenir au niveau du progrès actuel et concurrencer sur le marché mondial.

Je dis le marché mondial car nous exportons environ un tiers de notre production.

Nous pensons que les articles mentionnés dans le Livre blanc sont ceux qui nous empêcheraient d'attirer les gens qui nous sont indispensables et nous empêcheraient de rester concurrentiels sur le marché mondial dans lequel nous devons vivre.

Après ces commentaires très rapides, je crois que nous sommes prêts à répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser.

[*Texte*]

The Chairman: I note, just before anyone starts questioning, Mr. Tate, that there are four areas which you concentrate on: economic environment, capital gains, entertainment and related expenses, and international taxation.

Mr. Tate: That is correct.

The Chairman: Perhaps I might ask the first question. What concerns you about the White Paper as far as it may affect international transactions?

Mr. Tate: Would you like to field that one, David?

Mr. David Sheperd (Electronic Industries Association of Canada): Mr. Chairman, my feeling and our group's feeling is that generally speaking, the provisions of the White Paper were encouraging to international activity. As we looked at it and compared it with some of the provisions in Carter, we thought that we might well accept the suggestion by Carter that 10 per cent foreign ownership rather then 25 per cent foreign ownership be adopted. This says that you could have an interest in overseas operations thereby encouraging or having a handle for greater exports and encouraging the return of dividend to this company. Thereby, you get both income and dividend income coming back to the country for a somewhat lower investment out of the country. That was the thought we had here.

• 2120

The Chairman: You are talking about 10 per cent and 25 per cent as it may affect the transfer of dividend income?

Mr. Sheperd: That is correct.

The Chairman: Is there anyone here who is involved in international transactions who could speak to the effect on his own company with respect to this particular provision on international income.

Mr. E. G. Wright (Electronic Industries Association of Canada): I think this is more as it is written here in relation to foreign-controlled subsidiaries of Canadian companies. I do not have that much experience. I have more in the other direction where we are a foreign-controlled subsidiary in Canada.

Mr. Sheperd: If I might pick this up just to elaborate a little bit on it. Our feeling again on this item was that the electronics industry is an emerging era. I think we can liken our industry to the natural resources industry.

[*Interprétation*]

Le président: Avant l'interrogatoire, je remarque, monsieur Tate, que vous vous intéressez au milieu économique, aux gains de capitaux, aux frais de représentation et à la fiscalité internationale.

M. Tate: C'est exact.

Le président: Je pourrais peut-être poser la première question. Qu'est-ce qui vous inquiète dans le Livre blanc qui pourrait affecter les transactions internationales?

M. Tate: Pourriez-vous répondre à cette question Dave?

M. David Sheperd, vice-président de l'Association des industries électroniques du Canada: Je pense, ainsi que mon groupe pense, qu'en général les dispositions du Livre blanc encouragent l'activité internationale. Lorsque nous les avons étudiées et comparées avec certaines dispositions du rapport Carter, nous avons pensé que nous pourrions bien accepter la suggestion de Carter que 10 p. 100 de propriétés étrangères au lieu de 25 p. 100 soient adoptées. D'après cette suggestion on pourrait, avoir un intérêt dans les opérations outre-mer et ainsi encourager l'exportation, ou avoir une entrée dans des appareils d'exportation, des exportateurs importantes et encourager les retours de dividendes à la société. De cette façon, vous avez les revenus et les dividendes sur les revenus qui reviennent au pays avec un plus petit investissement à l'étranger. Voilà quelle était notre idée sur le sujet.

Le président: Vous parlez de 10 p. 100 et de 25 p. 100 dans la mesure où sera affecté le transfert des revenus?

M. Sheperd: C'est exact.

Le président: Est-ce qu'il y a quelqu'un ici qui s'occupe de transactions internationales et qui pourrait parler des effets sur sa compagnie, de cette disposition particulière sur les revenus internationaux?

M. E. G. Wright (Association des industries électroniques du Canada): Il s'agit essentiellement de filiales à contrôle étranger de compagnies canadiennes. Je n'ai pas tellement d'expérience dans ce domaine-là. J'en connais plus dans l'autre sens, alors que nous sommes une filiale à contrôle étranger au Canada.

M. Sheperd: Je pourrais peut-être vous donner un peu plus de détails. Nous pensons que l'industrie de l'électronique est une industrie en voie de développement. Notre industrie est un peu comme l'industrie des

[*Text*]

Electronics is going to be a growth area rather than a past era. As such, international technology is vital. There has got to be an interchange, not only of people, but of technologies, of patents of know-how, to keep ourselves and our country current. We want to provide an environment where we can move this technology back and forth. Canadian companies are going to have to participate outside our country as electronics become more important. There is just no two ways about it.

The Chairman: I think you were referring to paragraph 9 of your brief when you were talking about the 10 per cent and 25 per cent.

Mr. Sheperd: Correct.

The Chairman: Was this actually covered in the White Paper? It seems to me that we are talking about two different things. It seems to me we are talking about the percentage of ownership which may be permitted in selected industries such as banking, trust companies, the media, et cetera. I am not aware of any provision in the White Paper which specifies these percentages for other industries, in particular the electronics industry.

Mr. Sheperd: I do not think it is specified specifically by industry. If you look at page 73, item 6.15, there is notation here of the 25 per cent.

The Chairman: This then has to do with the treatment of dividend income from this kind of share ownership?

Mr. Sheperd: That is correct.

The Chairman: Are there other questions from the members of the Committee? Mr. Danson?

Mr. Danson: Thank you, Mr. Chairman. There are several areas here, Mr. Chairman. Some of them do not specifically relate to the White Paper. You have tied them in, in some manner. I notice a list of the companies. I guess the vast majority of the companies, and by far the greatest volume in the industry, are Canadian subsidiaries of American companies and other foreign companies. Is that not correct?

Mr. Tate: Yes, that is correct. Although, we should state that an extremely high percentage of the management personnel is Canadian as opposed to being imported managerial talent.

Mr. Danson: Yes, this was not asked in the critical sense. It is just for information.

[*Interpretation*]

ressources naturelles. C'est un domaine tourné vers l'avenir plutôt qu'un domaine tourné vers le passé. Donc la technique internationale est vitale, il doit y avoir un échange non seulement de gens mais de techniques, de brevets, de connaissances, afin que nous nous maintenions au niveau du progrès. Nous voulons un milieu qui permette à cette technologie de circuler librement. Les compagnies canadiennes devront s'étendre à l'étranger à mesure que l'électronique progresse. Il n'y a pas d'autre issue.

Le président: Je pense que vous vous référez au paragraphe 9 de votre mémoire quand vous parlez du 10 p. 100 et du 25 p. 100.

M. Sheperd: Exactement.

Le président: En parle-t-on, actuellement, au Livre blanc? Vous parlez de 10 p. 100 et de 25 p. 100. Il me semble qu'il s'agit de deux choses différentes. Nous parlons du pourcentage du droit de propriété qui peut être autorisé dans certaines industries, comme les compagnies de fiducie, les banques, etc... Je ne suis pas au fait qu'il y ait des dispositions dans le Livre blanc spécifiant ces pourcentages pour d'autres industries, et en particulier pour l'industrie de l'électronique.

M. Sheperd: Je ne pense pas que ce soit précisé par industrie. A la page 73, article 615, on mentionne le chiffre de 25 p. 100.

Le président: Il s'agit de revenus de dividendes dans ce genre de participation.

M. Sheperd: C'est exact.

Le président: Y a-t-il d'autres questions de la part des membres du Comité? Monsieur Danson?

M. Danson: Merci, monsieur le président. Il y a différents domaines, ici. Certains ne se rapportent pas directement au Livre blanc, mais vous avez réussi à les y rattacher, en quelque sorte, je remarque une liste de compagnies. Je pense que la vaste majorité des compagnies, et de beaucoup, la plus grande partie des compagnies canadiennes, sont des filiales canadiennes de compagnies américaines ou étrangères. N'est-ce pas exact?

M. Tate: C'est vrai. Mais on pourrait dire qu'un grand pourcentage des administrateurs sont canadiens, plutôt qu'étrangers.

M. Danson: Oui. Ce n'était pas une critique, c'était simplement pour mon information.

[*Texte*]

Mr. Tate: Yes.

Mr. Danson: Mr. Sheperd, I believe mentioned the need for international technical cooperation and the reasons you are associated with these companies. But is there anything that you feel that can be done within the framework of the White Paper proposals that would encourage the type of development that is necessary for Canadian home-made industries to develop. In other words, we have had problems recently with the shutdowns of some of TV tube producers and a rationalization in that industry. We have to get into the era of micro-electronics. To what extent can your industry do this in Canada, and if so, what sort of proposals would you suggest within the framework of the tax proposals to encourage this?

Mr. Tate: Perhaps, Mr. Danson, I might comment on that and then pass it along to Mr. Longstaffe. The taxation structure in its entirety does hurt this industry quite considerably particularly in the area of consumer products goods—televisions and things like this. We still have the 15 per cent tax on television which has no real basis in economic viability?

• 2125

Mr. Danson: Do you have an excise tax here?

Mr. Tate: Yes. The importer of television is taxed at a lesser rate than the home manufacturer of television. This is a competitive disadvantage to the Canadian manufacturer. We have met with the Department of National Revenue on several occasions about this particular discrimination in the tax law.

The other area that affects us considerably in making a viable component, such as the tube manufacturer industry in Canada, is the competition we are receiving from offshore, particularly Japan. This is related again to the dumping regulations as well as the quotas on this type of equipment that is brought into Canada. That is not related directly to the White Paper. It is a tariff situation. It is all a financial implication which is causing us concern. Bob would you like to comment further on that?

Mr. Longstaffe: I would like to pick up one particular point in connection with your question, Mr. Danson. We make reference to this in the brief. This is in connection with the proposed loss in the White Paper of the lower rate of taxation on the first $35,000 of income.

[*Interprétation*]

M. Tate: Oui.

M. Danson: Monsieur Sheperd a parlé de la nécessité d'une collaboration technique internationale. Pensez-vous qu'on puisse faire quelque chose, dans le cadre du Livre blanc, afin d'encourager le développement nécessaire aux industries proprement canadiennes pour leur permettre de progresser. Autrement dit, nous avons eu des difficultés récemment alors que certains fabricants de tubes de télévision ont fait faillite et qu'on a établi une organisation rationnelle dans cette industrie. Il nous faut maintenant aborder le domaine de la micro-électronique. Dans quelle mesure votre industrie peut-elle le faire au Canada? Dans l'affirmative, quelles propositions feriez-vous dans le cadre des propositions fiscales afin d'encourager ce genre de choses?

M. Tate: Monsieur Danson, je pourrais peut-être faire un commentaire à ce sujet et ensuite, passer la parole à M. Longstaffe. La structure fiscale dans son entier touche grandement cette industrie en particulier dans le domaine des biens de consommation comme les postes de télévision, ou des choses comme cela. Nous avons toujours un impôt de 15 p. 100 sur les télévisions qui n'a pas de base réelle au chapitre de la viabilité de l'économie.

M. Danson: Avez-vous un impôt indirect, ici?

M. Tate: Oui. L'importateur de télévision est taxé à un taux inférieur à celui du fabricant canadien de télévision. C'est un inconvénient concurrentiel pour le fabricant canadien. Nous nous sommes adressés au ministère du Revenu au sujet de cette discrimination de la loi de l'impôt. Un autre élément qui rend difficile, également, la possibilité de rendre viable, au Canada, une industrie comme celle de la fabrication des tubes de télévision, est la concurrence à laquelle il faut faire face et qui vient d'outre-mer et en particulier du Japon. Ceci est encore relié aux règlements de *dumping*, aussi bien qu'aux quotas établis pour ce genre de matériel importé au Canada. Cela n'a pas un rapport direct ave le Livre blanc. Il s'agit de la situation des tarifs. Les implications financières nous préoccupent tous. Auriez-vous un commentaire supplémentaire à faire?

M. Robert Longstaffe: Pour reprendre une partie de votre question, monsieur Danson. Nous en parlons dans notre mémoire. Il s'agit de la perte soulignée au Livre blanc, du plus bas taux d'impôt sur les $35,000 premiers dollars de revenu. C'est un problème grave pour

[*Text*]

This we feel is a particularly serious matter for our industry. We are involved in an extremely high rate of technological change, an extremely high rate of new product introduction, a high rate of research and development, a high rate of additional equipment and facilities. Our companies need every dollar they can get their hands on. A very substantial loss of income that will occur particularly with the smaller companies. This is in the order of some $10,000 a year. It is an extremely serious matter. Certainly within our industry, there is a tendency in some segments of it, particularly in the component side, to have relatively small companies who specialize in a particular area of the industry. It may be many, many years before they grow to be a substantial size. During these years, it is extremely important that they have available to them, all possible cash in order to stay technologically alive. That is certainly one major area of concern to us.

Mr. Danson: I am interested in your comment that it can be many, many years. Is there an average figure, because we have discussed, as you have heard earlier today, the difference between a small company and one that is a growing company. When does it mature? Do you have any sort of average figure that it takes for a company like yours to get off the ground?

Mr. Longstaffe: This is extremely difficult to answer certainly as related to some companies. If they are in the area of specialization, they may never get to be a large company. They may never exceed $1 million or $1.5 million worth of business. This actually would be classified as a relatively small company.

Mr. Danson: That is interesting. In your brief, you make quite a point of the growth in government and the curb on government expenditures, and the encroachment in the private sector. On the first page of your brief, the fifth paragraph:

> The Association sincerely believes that there is need to curb Government encroachment on the private sector and to sharpen rather than dull the incentives for productivity, profit, savings, investments and control of inflation.

Are there examples within your industry where the government has encroached or are you talking in terms of the society as a whole?

[*Interpretation*]

notre industrie. Nous sommes impliqués dans un important courant de haut changement technologique rapide. Il y a énormément de produits nouveaux, il y a énormément de recherche et de développement, il y a beaucoup d'installations et de matériel supplémentaires. Je pense que nos compagnies ont besoin de chaque dollar sur lequel elles peuvent mettre la main. Les pertes de revenu substantiel qui se produiront, en particulier pour les petites compagnies, et il s'agit de quelque $10,000 par année dans certains cas, sont un problème vraiment très grave. Dans notre industrie, il y a tendance, dans certains secteurs en particulier dans la fabrication des éléments, à avoir de petites compagnies spécialisées dans un domaine particulier de l'industrie. Il faudrait peut-être attendre des années et des années avant qu'elles n'atteignent une certaine importance. Il est important, pendant ces années, qu'elles disposent de tout l'argent nécessaire pour suivre l'évolution technique. Voilà une de nos préoccupations majeures.

M. Danson: Je retiens que, pour vous, il faut bien des années. Est-ce qu'il y a un chiffre moyen, car nous avons discuté plus tôt, aujourd'hui, des différences entre les petites compagnies et les compagnies qui se développent? Quand arrivent-elles à leur plein développement? Est-ce que vous avez un chiffre moyen pour une industrie?

M. Longstaffe: Il est très difficile de répondre à cela. Certaines compagnies qui sont spécialisées ne seront peut-être jamais de grandes compagnies. Peut-être ne dépasseront-elles jamais un million de dollars ou un million et demi de chiffre d'affaires. C'est ce que nous pourrions appeler une petite compagnie.

M. Danson: C'est intéressant. Dans votre mémoire, vous nous parlez de l'augmentation des dépenses de l'État et de l'envahissement dans le secteur privé. Dans la première page de votre mémoire, cinquième paragraphe.

> L'Association est convaincue que l'on doit arrêter l'envahissement du gouvernement dans le secteur privé et accentuer plutôt que diminuer les encouragements à la productivité, au profit, à l'épargne, à l'investissement et au contrôle de l'inflation.

Y a-t-il des exemples, au sein de votre industrie, où le gouvernement a empiété sur votre domaine ou parlez-vous en général?

[*Texte*]

Mr. Tate: I believe there are examples. I do not know if you would call it encroachment, but something like 66 per cent of the research and development activity in Canada is spent within in-house facilities. The industry obtains something in the neighbourhood of 17 per cent. We believe that to be realistic in a return on the investment in research and development, it should be done in the industrial sector where you tie together the research and development with the other parts of the innovative process such as the tooling, the manufacturing, the marketing so that it becomes a product which can be sold either in Canada or internationally from which a return is received. This is one part that we would consider is an encroachment. It has not increased in the last few years, it has remained relatively steady.

• 2130

Mr. Danson: Have you any idea whether a significant amount of this 66 per cent spent in the electronics industry or a particular industry? Is it for research in the fields in which you are engaged?

Mr. Tate: Yes, there is a significant amount of it. I believe we could classify Shirley Bay as one of the primary electronic research and development establishments in Canada. There are, I believe, 200 scientists working at that establishment alone.

Mr. Danson: There are 600 at the Defence Research Establishment.

Mr. Tate: Communications, research and development, and there are other areas where this happens.

Mr. Danson: There is one other part of your brief that is quite interesting, particularly in view of one of the omissions when questioning on one of the briefs this afternoon, and that was putting a limit on the amount of government expenditure in relationship to the gross national product. You have said that this should be limited to 25 per cent, also that 40 per cent of this should be the limitation for statutory type spending or for long-term continuing programs.

First of all, are you thinking in terms of federal government or all levels of government and, secondly, how did you arrive at that figure?

Mr. Tate: I would like to clarify that we were thinking of all levels of government when we wrote this particular comment into the brief. I might turn to one of the members of the Committee to describe how they came up with this figure.

[*Interprétation*]

M. Tate: Il y a des exemples, je crois. Je ne sais pas si l'on peut parler ici d'empiètement, mais disons que 66 p. 100 de la recherche et du développement au Canada est effectué dans les compagnies. L'industrie reçoit quelque 17 p. 100. Nous pensons que, pour être réalistes, il faut prévoir des investissements dans la recherche et le développement du secteur industriel où l'on a établi un rapport entre la recherche et le développement avec les autres éléments tels l'outillage, la fabrication, la mise en marché. Ainsi on en arrive à un produit qui peut être vendu, soit au Canada, soit sur le marché international et, pour lequel, on obtient des revenus. C'est une partie que nous qualifions volontiers d'empiètement. Ceci ne s'est pas accru au cours des dernières années, et est demeuré relativement stable.

M. Danson: Savez-vous s'il y a une somme considérable de ces 66 p. 100 qui est consacrée à l'industrie électronique ou à une autre industrie particulière? Est-ce pour la recherche dans les secteurs où vous travaillez?

M. Tate: Oui. Il y en a une bonne partie. Je pense que nous pouvons dire que Shirley Bay est un centre de recherche des plus importants au Canada dans le secteur de l'électronique. Il y a environ 200 hommes de science qui y travaillent.

M. Danson: Il y en a 600 au *Defence Research Establishment.*

M. Tate: Les communications, la recherche et le développement et il y a d'autres secteurs où ceci se produit.

M. Danson: Il y a un autre aspect du mémoire qui est très intéressant particulièrement à cause d'une des omissions faites lors des questions sur les mémoires cet après-midi, et c'était le fait de mettre une limite sur le montant des dépenses gouvernementales par rapport au produit national brut. Vous avez dit que ceci devrait se limiter à 25 p. 100 du produit national brut; aussi que 40 p. 100 de ceci devrait être la limite pour les dépenses de type statutaire ou pour les programmes continus à long terme. Tout d'abord, s'agit-il du gouvernement fédéral ou de tous les niveaux de gouvernements? Deuxièmement, comment êtes-vous arrivés à ce chiffre-là?

M. Tate: Je voudrais vous dire que nous songions à tous les niveaux du gouvernement lorsque nous avons ajouté cette observation. Je vais demander à un membre du Comité de nous dire comment ils sont arrivé à ce chiffre-là. Monsieur Sheperd.

[*Text*]

Mr. Sheperd: Mr. Danson, we arrived at our number kind of arbitrarily. We took a look at where government expenditure had been, we took a look at the direction in which it was forecasted to go, and there were some arguments as to who says where it is going. I have listened to the discussion between the Treasury of the Province of Ontario and the Minister of Finance and I am not prepared to stand on either side of this issue.

We took an arbitrary position and said that the government position should be a fixed per cent of the economy. We recommended 25 per cent. This is not an end-all and be-all; it is an order of magnitude.

Mr. Danson: I am just trying to find some sort of guideline. I think I have exceeded my time, Mr. Chairman.

Mr. Tate: I think it might be interesting to note—I noticed this in the session this afternoon—that it has been running from 1949 to 1968 at an average of 25 per cent.

The Chairman: About 33 per cent.

Mr. Tate: It is 33 per cent now, I believe.

The Chairman: Yes. So if you are going to cut it back to 25 per cent you are going to have to cut out something like $6 billion. You know, that is a lot of dollars.

Mr. Tate: Yes, it is.

The Chairman: There are a couple of points I would like to refer to because I rather feel they may be based on some misconceptions and it might be helpful to just explore them with you.

On page 2 of your brief, subparagraph b, you use the phrase:

> ... to decrease administration of the tax act and exclude tax assessors from the homes of the nation.

I was wondering if you could tell us what you had in mind by the phrase "tax assessors in the homes of the nation"?

Mr. Sheperd: Very quickly sir, we had in our minds here that if we were going to be assessed on the furniture and the paintings and the various other things we had in our homes it could be a very burdensome and very costly provision of the White Paper. That is exactly what we had in mind.

[*Interpretation*]

M. Sheperd: Monsieur Danson, nous sommes arrivés à ce chiffre de façon arbitraire. Nous nous sommes demandé quels étaient les secteurs qui avaient fait l'objet de dépenses gouvernementales; on s'est demandé quelle orientation cela va prendre et il y a eu des discussions à ce sujet. J'ai écouté une discussion entre le trésorier de l'Ontario et le ministre des Finances et je ne suis pas prêt à me rallier d'un côté ou de l'autre.

Nous avons adopté une situation arbitraire et dit que la position du gouvernement devait être un pourcentage fixe de l'économie. Nous avons recommandé une proportion de 25 p. 100 mais ce n'est pas du tout un chiffre définitif; c'est un ordre de grandeur.

M. Danson: J'essaie de trouver un fil conducteur. Je crois que j'ai épuisé mon temps de parole monsieur le président.

M. Tate: Je pense qu'il pourrait être intéressant de noter—j'ai noté ceci dans la séance de cet après-midi—que ceci se chiffrait de 1959 à 1968 à une moyenne de 25 p. 100.

Le président: Environ 33 p. 100.

M. Tate: C'est 33 p. 100 maintenant, je crois.

Le président: Oui. Si vous voulez revenir à 25 p. 100, il va falloir éliminer 6 milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent.

M. Tate: Oui.

Le président: Il y a certains points que je désire soulever car, je crois qu'ils sont peut-être fondés sur des malentendus. Il serait peut-être utile de les étudier avec vous.

A la page 2 de votre mémoire, alinéa b) vous vous servez de la phrase:

> ...pour diminuer l'administration de la loi sur l'impôt et exclure les évaluateurs de l'impôt des foyers de la nation.

Je me demande si vous pourriez nous dire ce que vous avez à l'esprit par la phrase: «les évaluateurs de l'impôt des foyers de la nation.»

M. Sheperd: Je veux dire que si on doit évaluer les meubles, les peintures et les autres objets qui se trouvent dans les maisons, cela peut constituer une disposition très lourde et très coûteuse du Livre blanc. C'est exactement ce que nous avons à l'esprit.

[*Texte*]

• 2135

The Chairman: What would be the nature of the assessment which would require a tax assessor to pay a visit to your home?

Mr. Sheperd: Somebody has to establish what the value of these goods are in the home.

The Chairman: No, not necessarily.

Mr. Sheperd: This was our assumption.

The Chairman: Are you aware that that provision would apply only in the event of a capital gain on the sale of the assets?

Mr. Sheperd: Yes sir.

The Chairman: Are you aware that the responsibility is on the individual to provide the proof of the value of the item in the event of sale? That is not the responsibility of the Department of National Revenue.

Mr. Sheperd: I believe when you get into the area of estate tax there seems to be discussion as to what the value of certain assets are, and we suspect that the same thing could possibly happen in the advent of capital gains.

The Chairman: With all due respect I think you have overstated the situation.

Mr. Sheperd: Just a precaution.

The Chairman: It is a very strong and positive statement you make.

The second area that bothers me a bit is that you say you accept the principle of the capital gains tax—that is in paragraph 4—but in paragraph 5 you do not accept the principle of Valuation Day. Now if you are going to have a capital gains system you have to start at some particular base in calculating the gain. How else could you calculate the gain without the principle of Valuation Day.

Mr. Sheperd: Mr. Chairman, we have a recommendation. Whether it is the proper approach or not, we are not sure, but we will give you the recommendation.

We suggest that those who hold items of capital value be given one turnover on those. In other words, a shareholder today has his stock, he sells it the one time, and he gets the capital realization on this tax free. On the second go around, after reinvesting that money, he is now into the capital market and has paid "X" for an item and is going to sell it at "Y". He would be taxed on that capital

[*Interprétation*]

Le président: Quelle serait la nature de l'évaluation qui demanderait qu'un évaluateur d'impôt visite votre foyer?

M. Sheperd: Quelqu'un doit établir la valeur de ces biens, n'est-ce pas?

Le président: Pas nécessairement.

M. Sheperd: C'est ce que nous pensions.

Le président: Savez-vous que la disposition s'appliquerait seulement dans l'éventualité d'un gain en capital, sur la vente de l'actif?

M. Sheperd: Oui, monsieur.

Le président: Savez-vous qu'il incombe à la personne de fournir la preuve de la valeur de l'objet dans l'éventualité d'une vente? Ce n'est pas la responsabilité du ministère du Revenu national.

M. Sheperd: Je crois—lorsque vous abordez l'impôt sur les biens transmis par décès—qu'il semble y avoir une discussion sur le montant de la valeur de certains actifs et nous pensons que la même chose pourrait se produire dans le cas où il y a des gains de capital.

Le président: Avec tout le respect que je vous dois, je crois que vous avez exagéré cette situation.

M. Sheperd: C'est une simple précaution.

Le président: Il y a une autre chose qui me tracasse un peu. Vous dites que vous acceptez le principe de l'impôt sur les gains de capital, alinéa 4; toutefois, à l'alinéa 5, vous dites que vous n'acceptez pas le principe du jour d'évaluation. Si vous devez avoir un système de gains de capital, il faut commencer par calculer le gain. Comment pourriez-vous calculer le gain, sans le principe du jour de l'évaluation.

M. Sheperd: Monsieur le président, nous avons une recommandation à faire. Nous ne savons pas si c'est la façon de procéder qui devrait être adoptée.

Nous proposons que ceux qui ont des articles de valeur en capital reçoivent un roulement sur ceux-ci. En d'autres termes, l'actionnaire aujourd'hui a son action—il la vend une fois et obtient la réalisation de son capital—exempt d'impôt. La seconde fois, après réinvestissement de l'argent, il est maintenant dans le marché des capitaux et a payé «X» pour un article qu'il vend à «X»—il sera

[*Text*]

gain. That would be the case be it a house or what have you.

The Chairman: What you say is that you accept the principle of Valuation Day but there would be a lot of valuation days.

Mr. Sheperd: Yes sir, there could be.

The Chairman: One for every transaction.

Mr. Sheperd: That is conceivable, yes.

The Chairman: Do you not really think that, administratively, it would be creating a monster.

Mr. Sheperd: I do not think it would be. The government outlasts any of us. It transcends—I think that is the correct word—the rest of us. We trust in this one. So sooner or later all this is going to come to pass and the government seems prepared to wait for other things to happen, such as deferred taxation in the case of accelerated capital cost allowances. Some day we will catch up to that provision and we will get our revenue from those companies that are allowed this position. So that was the development of this thinking.

The Chairman: I think the main thrust of your brief comes through and that really is that you support all measures which will encourage initiative and encourage growth. I think this is what you have tried to put across in your comments and in your brief.

Are there any other members of the Committee who would like to question at this time?

If not, I would like to thank you for coming and for being, as I have said before, most patient in waiting out a very long day, and for preparing a brief and submitting it to us in person.

On behalf of the Committee, thank you very much, gentlemen.

[*Interpretation*]

imposé sur ce gain en capital. Cela sera le cas que ce soit une maison ou autre chose.

Le président: Ce que vous dites c'est que vous acceptez le principe du jour de l'évaluation; mais il y aurait beaucoup de jours d'évaluation?

M. Sheperd: Oui, c'est possible.

Le président: Un jour pour chaque transaction.

M. Sheperd: C'est possible, oui.

Le président: Ne croyez-vous pas que cela créerait des problèmes administratifs énormes?

M. Sheperd: Je ne le pense pas. Le gouvernement transcende bien des choses. Nous avons confiance dans ce gouvernement-ci.

Donc, tôt ou tard, tout ceci se produira et le gouvernement semble être prêt à attendre que d'autres choses se passent comme l'imposition différée dans le cas d'amortissements accélérés. Un jour, nous rattraperons cette disposition et nous obtiendrons notre revenu des compagnies pour lesquelles cette position est autorisée.

Le président: Je crois que la portée de votre mémoire est la suivante: Vous appuyez toutes les mesures qui peuvent stimuler l'initiative, la croissance—c'est ce que vous avez exposé dans votre mémoire, n'est-ce pas?

Je me demande s'il y a d'autres membres du Comité qui voudraient poser des questions à ce moment-ci. Sinon, je désire vous remercier d'être venus ici. Vous avez été fort patients, vous avez attendu toute la journée; vous avez eu l'obligeance de préparer un mémoire que vous avez présenté vous-mêmes.

Au nom du Comité, je vous remercie donc beaucoup, messieurs.

APPENDIX "1-B"

BRIEF BY

INVESTMENT DEALERS' ASSOCIATION OF CANADA

GOVERNMENT WHITE PAPER
"PROPOSALS FOR TAX REFORM"

TO

HOUSE OF COMMONS
STANDING COMMITTEE
ON
FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

April, 1970

STATEMENT

BY INVESTMENT DEALERS'

ASSOCIATION OF CANADA ON ITS BRIEF

ON THE GOVERNMENT WHITE PAPER

"PROPOSALS FOR TAX REFORM"

The Investment Dealers' Association of Canada has given careful consideration to the proposals for tax reform which the Minister of Finance presented to Parliament on November 7, 1969, and appreciates the opportunity to offer our views on these proposals to this Committee.

The Association commends the Government for publishing the proposals in a White Paper and welcomes the Minister's assurances that the Report and Recommendations of this Committee will be taken into consideration when legislation is being drafted for presentation to Parliament.

The Association believes that the achievement of true equity in taxation may best be accomplished through economic growth. Economic growth is the product of PEOPLE + RESOURCES + CAPITAL.

The Canadian people are energetic and enterprising and devote the equivalent of one-fifth of the national income to the education of the young. Canada richly endowed with resources. What Canada lacks, in the above trinity, is capital. Canadians have a good track record as savers and investors and this, coupled with extensive use of foreign capital, made possible the impressive post-war growth shown in the charts on page 9 of

APPENDICE «1-B»

Exposé soumis par

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS
EN VALEURS MOBILIÈRES

AU SUJET DU

LIVRE BLANC
SUR LES PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE

Au

COMITÉ PERMANENT
SUR
LA FINANCE, LE COMMERCE ET LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Avril 1970

DÉCLARATION
DE
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES
SUR LEUR RÉSUMÉ DU «LIVRE BLANC»
DU GOUVERNEMENT
«PROPOSITIONS DE RÉFORMES D'IMPÔTS»

L'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières a sérieusement pris en considération les propositions de réformes d'impôts que le Ministre des Finances a présentées au Parlement le 7 novembre 1969, et profite de l'occasion pour émettre leurs points de vue sur ces propositions à ce Comité.

L'Association approuve le Gouvernement d'avoir publié ces propositions dans un «Livre blanc» et invite le Ministre à prendre en considération le Rapport et les Recommandations de ce Comité lorsque la législation sera rédigée pour présentation au Parlement.

L'Association croit qu'une taxation juste et équitable serait mieux réalisée par la croissance économique. La croissance économique est le produit du PEUPLE + RESSOURCES + CAPITAL.

Le peuple canadien est énergique et entreprenant et apporte l'équivalent de un cinquième du Revenu National à l'éducation des jeunes. Le Canada est richement doté de ressources. Ce qu'il lui manque dans ce «trio» c'est le capital. Les Canadiens possèdent un excellent record comme épargnants et actionnaires, et ceci, accompagné de l'usage extensif de capitaux étrangers a rendu possible la croissance impressionnante d'avant-guerre

our Brief. However, the Association detects some signs that, possibly due to inflation and mounting taxation, savings may already be falling in relation to a rising demand for capital.

The overall effects of the White Paper proposals are, in our view, distinctly unfavourable to capital formation. The proposals would shift taxes from those who would save to those who would spend; taken in combination with estate and gift taxes they would discourage saving and investment and might cause some flow of Canadian capital out of the country and would, in any event, erode present pools of capital; they would make Canada a less attractive country to foreign investment; they would increase the already marked disparity between taxes paid by a person living in Canada on a good income and one living in the United States on the same income to a level that can only be described as disturbing. They would slow development in the mineral industries which play such a major role in alleviating regional disparities and they might have an adverse effect on our balance of payments position.

The White Paper is a mélange of disincentives for savers and investors, put forward at a time when Canada needs a tax system with stronger incentives to save, to invest, to risk capital and to enterprise...a process necessary to create new jobs for the hundreds of thousands of young people flowing each year out of our schools.

If Canadians cannot provide the very much larger sums which will be required in the years ahead by business and the three levels of government one of two things must happen: (a) either economic growth, productivity and job formation will fail to reach their optimum level; or (b) greater reliance than ever before must be placed on obtaining foreign capital and under such heavy-demand conditions the terms for obtaining this capital will surely be more onerous than they are today. All those who are concerned with Canadian economic sovereignty should ponder this suggestion.

With the above facts in mind, the Association has offered in its Brief a number of positive suggestions regarding the White Paper proposals, suggestions which are designed to avoid the shock to the economy inherent in abrupt, radical changes in our tax system.

We close this Statement with the plea that the Committee, in working its way through the many proposals submitted for its consid-

démontrée dans les graphiques à la page 9 de notre Résumé. Cependant, l'Association s'aperçoit de certains signes, et, probablement dus à l'inflation et à l'augmentation des impôts, les économies accusent déjà une diminution à la suite de la demande croissante de capital.

Selon notre avis, les conséquences des propositions du «Livre blanc» sont distinctement désavantageuses à la formation de capital. Les propositions déplaceraient l'impôt de ceux qui dépensent à ceux qui épargnent; pris ensemble avec les impôts sur les successions et les dons, décourageraient les économies et placements et causeraient l'écoulement de capitaux canadiens à l'étranger, et à tout événement rongeraient les fonds actuels de capitaux. Le Canada deviendrait un pays moins attirant pour les investissements étrangers; ceci augmenterait l'inégalité déjà apparente entre l'impôt payé par une personne vivant au Canada, selon un revenu déterminé, et celui vivant aux États-Unis avec le même revenu, à un niveau qui ne peut être qu'inquiétant. Le développement des industries minières serait ralenti, lequel joue un rôle majeur pour alléger les inégalités régionales, et auraient probablement un effet adverse sur la position de nos soldes de paiements.

Le «Livre blanc» est un mélange d'antistimulants pour les épargnants et les actionnaires, mis de l'avant à un moment où le Canda a besoin d'un système d'impôt encourageant fortement les économies, les investissements, et la mise de fonds dans des entreprises—procédés nécessaire pour créer de nouveaux emplois pour les cent mille jeunes sortant chaque année de nos écoles.

Si les Canadiens ne peuvent fournir les très larges sommes requises dans les années à venir pour les affaires et les trois niveaux de gouvernement, une des deux choses se produira: (a) la croissance économique, la productivité et la formation d'emplois n'atteindront pas le niveau optimum; ou (b) il faudra compter de plus en plus sur l'obtention de capitaux étrangers, et les conditions de paiement pour obtenir ces capitaux seront certainement plus onéreuses qu'elles ne le sont aujourd'hui. Tous ceux qui s'intéressent à la souveraineté économique canadienne devront songer à cette alternative.

En tenant compte des faits indiqués ci-dessus, l'Association a exposé dans son Résumé un nombre de suggestions positives au sujet des propositions du «Livre blanc», suggestions dont le but est d'éviter à l'économie inhérente des changements brusques et radicaux dans notre système d'impôt sur le revenu.

Nous terminons cette déclaration et prions le Comité chargé d'étudier les nombreuses propositions qui leur seront soumises, de

eration, keep in mind the effect of each proposal on the supply of that essential element of growth...capital.

INVESTMENT DEALERS' ASSOCIATION OF CANADA SUMMARY OF BRIEF ON WHITE PAPER PROPOSALS FOR TAX REFORM

Introduction

The IDA, serving some 750,000 investors through its 140 member firms, believes that the concerns expressed in this brief reflect the views of many Canadians and especially those whose savings contribute to the growth of the economic infra-structure.

Our views on fiscal policy coincide with those expressed by the Governor of the Bank of Canada and the authors of the report of the Royal Commission on Banking and Finance—that fiscal and monetary policies must be directed toward economic growth, involving a high level of employment, stable prices and a sound external financial position, all founded on well conceived and co-ordinated policies.

General Conclusions

While a number of proposals are desirable in principle, those relating to the taxation of capital gains, integration and the shift in the tax burden are likely to have harmful economic effects.

Furthermore, inadequate consideration has obviously been given to the financing problems of small business and to the problem of regional and resource development.

In the post-war years Canada's economic growth has been impressive under existing policies; thus changes should be undertaken with caution. It is our view that the existing tax system would continue to serve the country well with less drastic modifications than those suggested in the White Paper.

Some signs of deterioration have appeared in Canada's economic scene in recent years. One major contributing factor has been the disturbing rate of growth in public expenditures; therefore, action must be taken to restrict the proportion of GNP appropriated to the public sector.

prendre en considération l'influence de chaque proposition sur l'offre et la demande de cet élément de croissance essentiel... LE CAPITAL.

ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES RÉSUMÉ SOMMAIRE SUR LES PROPOSITIONS DU «LIVRE BLANC» POUR RÉFORMES D'IMPÔTS

Introduction

L'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières, au service de quelque 750,000 actionnaires par l'entremise des 140 compagnies membres, croit que les motifs d'inquiétude exprimés dans ce Résumé atteignent les vues de plusieurs Canadiens et spécialement ceux dont les économies contribuent à la croissance économique infrastructure.

Nos vues sur la politique fiscale coïncident avec celles exprimées par le Gouverneur de la Banque du Canada et les auteurs du Rapport de la Commission Royale sur les Banques et la Finance—que la politique fiscale et monétaire doit être dirigée vers la croissance économique, comportant un niveau élevé d'emplois, des prix stables et une situation financière ex'erne solide, le tout fondé sur des politiques bien établies et coordonnées.

Conclusions générales

Quoique, en principe, un nombre de propositions sont souhaitables, celles se rapportant à la taxa'ion de gains de capital, in'égration et déplacements dans le fardeau des impôts, auront probablement des conséquences économiques préjudiciables.

De plus, une considération inadéquate a évidemment é'é donnée aux problèmes de financement de petites entreprises et aux problèmes de développement des ressources et régionales.

Dans les années d'avant-guerre, la croissance économique du Canada a été impressionnante sous les politiques existantes; ainsi, des changements devront être entrepris avec précaution. Nous sommes d'opinion que le système actuel de taxation continuera à bien servir le pays avec des modifications moins drastiques que celles suggérées dans le «Livre blanc».

Certains signes de détérioration se sont manifestés sur la scène économique du Canada durant les récentes années. L'élément majeur qui y a contribué est l'augmentation inquiétante dans les dépenses publiques; par conséquent, des mesures doivent être prises pour réduire la proportion des GNP appropriée au secteur public.

White Paper Objectives as set out in paragraph 1.6

Economic effects

The IDA concludes that the proposals would have an adverse effect on the economy since there will be

(a) a bias toward inflation

(b) a reduced inclination to save

(c) a shrinkage in the pool of private savings, and consequently, in the volume of investment in capital goods

(d) a reduction in foreign investment in Canada

(e) increased interest rates

(f) an adverse impact on Canada's balance of payments

(g) an increased tendency for skilled Canadians to emigrate.

The tax proposals should not be designed to generate more revenue in view of the current unprecedented proportion of GNP appropriated to the public sector.

Fair distribution of the tax burden

The proposals are unlikely to result in a fairer distribution of the tax burden because of the bias toward inflation which would quickly erode the relief afforded to the low income groups.

A large measure of unfairness is evident in the many other proposals such as those relating to quinquennial deemed realizations and to deemed realizations upon corporate reorganizations.

Modern social needs

Canada is approaching the limit of its fiscal ability to meet the unlimited capacity of our modern society to absorb public funds without deterioration in the rate of economic growth. Economic growth is the best way to attain improved social objectives.

Compliance

The IDA believes that the legislation required to implement the White Paper proposals will, in general, be at least as complex as the present law and that a greater degree of compliance will not be attained.

Acceptability to the Provinces

It is clear that the federal Government's hope to introduce proposals acceptable to the provinces has not been fulfilled, at least in the view of three or four of the larger provinces.

Les buts du «Livre blanc» tels que décrits au paragraphe 1.6

Les conséquences économiques

L'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières conclut que les propositions auraient un effet adverse sur l'Économie—puisqu'il y aura:

a) une tendance vers l'inflation

b) une inclination réduite vers les économies

c) une diminution dans les fonds d'épargnes privées, et par conséquent, dans le volume d'investissements de capitaux

d) une diminution dans les investissements étrangers au Canada

e) une augmentation des taux d'intérêt

f) un choc adverse sur le solde des paiements canadiens

g) une tendance croissante vers l'émigration de Canadiens spécialisés

Les propositions de taxation ne doivent pas être destinées à produire plus de revenus à cause de la proportion courante inouïe du GNP appropriée au secteur public.

Distribution loyale du fardeau d'impôts

Les propositions ne résulteront certainement pas en une distribution plus juste du fardeau des impôts à cause de la tendance vers l'inflation laquelle éliminerait rapidement le soulagement offert aux groupes de revenus moyens.

Une large mesure défavorable est évidente dans plusieurs autres propositions, dont celles ayant trait aux réalisations quinquennales estimées, et aux réalisations estimées sur les réorganisations de corporations.

Besoins sociaux modernes

Le Canada approche de la limite de son pouvoir fiscal pour rencontrer les besoins illimités de notre société moderne et absorber les fonds publics sans détérioration dans le taux de la croissance économique. La croissance économique est le meilleur moyen pour atteindre des buts sociaux améliorés.

Entente

L'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières croit que la législation requise pour exécuter les propositions du «Livre Blanc» sera, en général, aussi complexe que la présente Loi et qu'une entente à un degré plus élevé ne sera pas atteinte.

Acceptation des provinces

Il est clair que l'espoir du Gouvernement fédéral de présenter des propositions acceptables aux Provinces n'a pas été rencontré, au moins en ce qui concerne trois ou quatre des provinces importantes.

Alternative Suggestions

The IDA believes that the steeply graduated rates of personal tax proposed in the White Paper must be moderated to alleviate the tax burden of the middle income groups, relying, if necessary, on a greater use of consumption taxes.

The top personal tax rate should be reduced to 50 per cent immediately upon adoption of a revised general rate schedule.

The proposed inadequate averaging provisions should be replaced by a block averaging option.

A distinction should be drawn between short-term and long-term capital gains and only one half of long-term gains should be subjected to tax.

Gains should be taxed only when realized, subject to deemed realizations for property transferred by way of gift or on death. If there is to be a deemed realization on leaving Canada, some relieving provisions must be enacted to avoid discouraging the mobility of skilled and trained persons.

An alternative formula basis of valuation should be available on assets owned at Valuation Day. In particular, relief is proposed for those who have an unrealized loss on marketable securities at that date.

More generous rollover provisions should be introduced especially with respect to corporate reorganizations and sales of homes.

The introduction of a tax on capital gains should be accompanied by the repeal of estate and gift taxes.

The dual rate of corporate tax should only be eliminated if special provisions are introduced to assist small companies (and other small businesses requiring capital for expansion.

Less restrictive conditions would enhance the usefulness of the partnership option.

The concept of integration of corporate and personal tax appears desirable. However, the present proposals contain a number of anomalies and complexities and would result in adverse economic effects. Implementation should be deferred for further study and, in the meantime, the existing dividend tax credit provisions, subject to appropriate modifications, should be continued.

Suggestions alternatives

L'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières croit que les taux progressifs de l'impôt personnel proposés dans le «Livre Blanc» doivent être modérés pour alléger le fardeau d'impôt des groupes à revenu modeste, et recourir, si nécessaire, à un plus grand usage des taxes de consommation.

Le taux le plus élevé de l'impôt personnel devrait être diminué à 50 p. 100 immédiatement sur l'adoption d'une cédule générale revisée des taux.

Les dispositions, en moyenne, insuffisantes, proposées devraient être remplacées par une option moyenne en bloc.

Une distinction doit être faite entre les gains sur capital à court terme et à long terme, et seulement la moitié des gains à long terme devraient être sujets à l'Impôt.

Les gains devraient être taxés seulement lorsque réalisés, sujet aux réalisations estimées pour le transfert de propriétés à titre de dons ou à la suite d'un décès. S'il doit y avoir une réalisation estimée en quittant le Canada, certaines dispositions doivent être décrétées pour éviter de décourager la mobilité de personnes spécialisées et entraînées.

Une formule de base alternative d'évaluation devrait être disponible sur les biens propres au jour d'évaluation. En particulier un allègement est proposé pour ceux qui ont subi une perte non réalisée sur des valeurs marchandes à cette date.

Des dispositions d'ensemble plus généreuses devraient être établies spécialement en rapport avec la réorganisation de corporations et la vente de propriétés.

L'établissement d'une taxe sur les gains de capital devraient être accompagné de la révocation des taxes sur les successions et sur les dons.

Le taux double de taxe sur les corporations ne doit être éliminé que si des dispositions spéciales sont établies pour aider les petites compagnies (et autres petites entreprises) nécessitant du capital pour expansion.

Des conditions moins restrictives augmenteraient l'utilité de l'option d'association.

Le concept d'intégration de l'impôt personnel et de corporation apparaît favorable. Cependant, les propositions actuelles contiennent un nombre d'anomalies et complexités et résulteraient dans des effets économiques adverses. Leur exécution devrait être différée pour une étude plus approfondie, et entretemps, les dispositions de dividende de crédit d'impôt actuelles, soumises à des modifications appropriées, devraient être continuées.

Reasonable entertainment expenses should be permitted.

Mining and oil industries have developed our natural resources, created a need for supporting secondary industry, improved our balance of payments, and lessened regional disparities; therefore, incentives are required and should be continued. Reductions in regional disparities would be helped by generous relocation allowances and encouragement of labour training programs.

To encourage wider investment in provincial and municipal bonds in order to provide funds for essential public works, the tax rate applicable to interest received by individual Canadian taxpayers from bonds issued by junior governments, up to $1,000 per annum, should be limited to 10 per cent.

Des frais de représentation raisonnables devraient être permis.

Les industries minières ont aidé au développement de nos ressources naturelles, créé un besoin pour aider les industries secondaires, amélioré notre solde de paiements, et diminué l'inégalité régionale; par conséquent, des encouragements sont nécessaires et doivent être continués. Une diminution dans l'inégalité régionale serait aidée par la relocation généreuse d'indemnités et l'encouragement de programmes de travail d'entraînement.

Afin d'encourager de plus grands investissements dans les obligations provinciales et municipales pour fournir les fonds pour des travaux publics essentiels, le taux de taxe applicable aux intérêts reçus par les contribuables canadiens individuels sur les obligations émises par les gouvernements provinciaux et municipaux, jusqu'à $1,000.00 par année, devrait être limité à 10 p. 100.

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION

GENERAL CONCLUSIONS

WHITE PAPER OBJECTIVES

1. Economic Effects
2. Fair Distribution of the Tax Burden
3. Modern Social Needs
4. Compliance
5. Acceptability to the Provinces

ALTERNATIVE SUGGESTIONS

APPENDICES

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

OBJECTIFS DU LIVRE BLANC

1. Effets économiques
2. Répartition équitable du fardeau de l'impôt
3. Besoins sociaux d'un pays moderne
4. Observation des lois fiscales
5. Acceptabilité par les provinces

SUGGESTIONS SUR LE CHOIX D'AUTRES MESURES

INTRODUCTION

1.1 The Investment Dealers' Association of Canada has given careful consideration to the proposals for tax reform which the Minister of Finance presented to Parliament on November 7, 1969, and appreciates the opportunity to offer our views on these proposals to this Committee.

1.2 The Association commends the Government for publishing the proposals in a White Paper and welcomes the Minister's assurances that the Report and Recommendations of this Committee will be taken into consideration when legislation is being drafted for presentation to Parliament.

1.3 The 140 investment houses which comprise the membership of our Association have

AVANT-PROPOS

1.1 L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières a étudié soigneusement les propositions de réforme fiscale que le ministre des Finances a présentées au Parlement le 7 novembre 1969 et elle est très reconnaissante de cette occasion d'offrir ses vues à votre Comité sur cette question.

1.2 L'Association désire louer le gouvernement d'avoir publié ces propositions dans un Livre blanc et se réjouit des assurances du ministre que le rapport et les recommandations de votre Comité seront prises en considération lors de la rédaction du projet de loi qui sera présenté au Parlement.

1.3 Les 140 firmes de placement qui composent notre Association ont dans l'ensemble

some 750,000 clients located in every community of any size in Canada. These clients range from individuals of limited means with only a few dollars to invest, up to the largest business and government organizations. Investment baking services provided to clients include: the underwriting and primary distribution of new issues of government and corporate securities; dealings in money market securities; maintaining secondary markets in outstanding securities; investment counsel; portfolio management and a variety of fiscal agency functions including assistance in arranging mergers and takeovers. Members also operate stock-brokerage businesses through memberships in Canadian and American stock exchanges and carry on an international trade in securities through offices and correspondents in the United States and abroad. Few other national organizations are in closer contact with such a wide and diversified range of individual, corporate and government interests throughout Canada and abroad.

quelque 750,000 clients domiciliés dans toutes les villes et villages au Canada. Cette clientèle couvre un large éventail allant des individus dont les ressources sont limi.ées, et qui n'ont que quelques dollars à investir, jusqu'aux plus grands établissements d'affaires et aux plus importants organismes gouvernementaux. Les services offerts à la clientèle par les membres de l'Association comprennent: la souscription et la distribution primaire de nouvelles émissions de titres émis par les gouvernements et les compagnies; la négociation des valeurs qui se traitent sur le marché monétaire; le maintien de marchés secondaires pour les titres en cours; les conseils sur le placement; la gérance des portefeuilles et diverses fonctions d'agent financier des emprunteurs, y compris le concours apporté dans l'organisation de fusions et de prises de contrôle. Des membres de l'Association exercent aussi le commerce d'agents de change du fait qu'ils sont membres de bourses canadiennes et américaines et font un commerce international de valeurs mobilières au moyen de leurs bureaux et correspondants situés aux États-Unis et outre-mer. Bien peu d'autres organismes nationaux ont un contact aussi étroit avec un groupe aussi important et aussi diversifié, qu'il s'agisse d'individus, de compagnies et de gouvernements, par tout le Canada et outre-mer.

1.4 Since the publication of the White Paper, the Association and its members have received scores of inquiries as to the implications of the Government's proposals and many expressions of concern. The viewpoints and concerns expressed in this Brief are therefore not solely those of the Association or its members; they are also the concerns expressed by a wide and diversified cross-section of the investing public. We believe they are legitimate, and deserving of objective consideration.

1.4 Depuis la publication du Livre blanc, l'Association ainsi que ses membres ont reçu un grand nombre de communications les interrogeant sur les conséquences des propositions du gouvernement et leur faisant part des inquiétudes qui sont ressen'ies. Les points de vue ainsi que les inquiétudes exprimés dans cet Exposé ne sont pas par conséquent uniquement ceux de l'Association ou de ses membres; ils représentent aussi les inquiétudes que nous ont exprimées une partie très grande et très diversifiée du public investisseur. Nous croyons qu'elles sont légitimes et qu'elles méritent une considération objective.

1.5 The national tax structure is one of the major instruments which is used by the Government to ensure the health and growth of the national economy. The wisdom or otherwise of the proposed tax reforms must be assessed both on their individual merits and on their combined short and long-range impact on the economic and social objectives which we set for ourselves as a nation.

1.5 La fiscalité est un des moyens principaux employés par le gouvernement pour assurer la santé et la croissance de l'économie nationale. La sagesse, ou le manque de sagesse, des propositions de réforme fiscale doit être évaluée tant pour les mérites individuels de ces propositions que pour leur effet combiné, à court terme et à long terme, sur les objectifs économiques et sociaux que nous nous sommes fixés comme nation.

1.6 The soundness of this approach is recognized in the introduction to the White Paper

1.6 La solidité de ce point de vue apparaît à l'introduction du Livre blanc dans l'énumé-

in the enumeration of the goals which the Government asserts to have used as guidelines in its preparation. These goals include: a fair distribution of the tax burden; steady economic growth; the recognition of modern social needs; readily understood and accepted tax laws; the blocking of loopholes which invite abuse and the development of a tax system that can be used by the provinces as well as the federal Government.

1.7 The White Paper gives priority to achieving neutrality in the income tax system, apparently in the belief that this would produce the most equitable tax system. The Association rejects the proposition that neutrality is synonomous with equity in the present economic context and suggests that greater emphasis be placed on the attainment of economic growth and productivity. The better society we seek will not be attained through a redistribution of present wealth if such redistribution prejudices increased productivity—and hence, future wealth. One example will suffice to illustrate our point: Some 20% of all tax revenues are devoted to education and a vast increase has taken place in the last ten years in the number, size and types of educational institutions and in the number of young people in attendance. In the 1970's hundreds of thousands will graduate from our post-secondary institutions and seek to find a useful place in society. Only a growing economy will provide the number and the calibre of employment opportunities required. To fail to provide these will result in unemployment, underemployment of training and talent and widespread disillusionment with Canadian society and the Governments responsible for such conditions.

1.8 Thus we must seek the maximum development of the national economy to make possible progressively better living standards for all Canadians and the attainment of their desired social, as well as economic, goals.

1.9 In setting economic policy, the inescapable relationship between economic progress and the attainment of desired social goals should, of course, be recognized and respected. The day is past when those primarily concerned with development of physical and human resources can ignore the concern of an

rion des buts que le gouvernement affirme avoir employés pour se guider dans sa rédaction. Ces buts comprennent: une répartition équitable du fardeau fiscal; une croissance économique constante; la reconnaissance des besoins sociaux de l'époque; des lois fiscales acceptables et faciles à comprendre; le blocage des échappatoires qui invitent aux abus et la création d'un régime fiscal qui peut être utilisé par les provinces aussi bien que par le gouvernement fédéral.

1.7 Le Livre blanc donne la priorité à un régime fiscal neutre parce que l'on semble croire qu'il en résultera un régime fiscal des plus justes. L'Association rejette cette proposition que neutralité peut être synonyme de justice dans le contexte économique actuel et suggère que l'on donne plus d'importance à la croissance économique et à la productivité. Nous n'atteindrons pas à la société meilleure que nous recherchons au moyen d'une redistribution de la richesse actuelle si cette redistribution nuit à la productivité et, par conséquent, à la richesse future. Un exemple suffit pour démontrer ce point. Environ 20 p. 100 de tous les revenus provenant d'impôts sont consacrés à l'éducation et, au cours des deux dernières années, nous avons vu une augmentation considérable dans le nombre, l'importance et le genre d'institutions éducationnelles et aussi dans le nombre de jeunes gens qui les fréquentent. Dans les années 1970, des centaines de mille jeunes gens sortant des écoles post-secondaires seront à la recherche d'un travail utile dans la société. Seule une économie en croissance pourra fournir le nombre et la qualité des emplois qui seront recherchés. Si ces emplois ne sont pas pourvus, il en résultera du chômage, du sous-emploi de gens qualifiés et un désillusionnement répandu parmi ces jeunes gens à l'égard de la société canadienne et des gouvernements responsables de cet état de choses.

1.8 Ainsi nous devons chercher à atteindre une croissance maximum de l'économie nationale afin qu'il soit possible d'améliorer progressivement le niveau de vie de tous les Canadiens et leur permetrre d'atteindre les buts sociaux et économiques auxquels ils aspirent.

1.9 En déterminant une politique économique, il faut reconnaître et tenir compte de la relation inéluctable qui existe entre le progrès économique et les buts sociaux que l'on désire atteindre. Le temps est révolu où les responsables de l'exploitation des richesses physiques et humaines pouvaient ignorer le souci

increasing number of citizens for the qualitative aspects of Canadian life. The shift in emphasis today is toward human values and human needs and this fact is being recognized by governments and by the Canadian business community.

1.10 However, those primarily concerned with social objectives must recognize that the physical wherewithal to accomplish social progress comes from the productivity of the national economy. Interest in maximum economic growth must therefore be a mutual concern of all segments of the economy and of all levels of government. It is the buoyancy and productivity of the Canadian economy that will make possible the attainment of the desired social goals and it is of the utmost importance that the Canadian tax structure be designed and used as an effective instrument to encourage and facilitate this interrelated economic and social progress.

1.11 We believe that our concept of Canada's economic and social objectives is in harmony with the views expressed in the following authoritative sources:

1. The preamble to the Bank of Canada Act which reads, in part, as follows:

"WHEREAS it is desirable to establish a central bank in Canada to regulate credit and currency in the best interests of the economic life of the nation, to control and protect the external value of the national monetary unit and to mitigate by its influence fluctuations in the general level of production, trade, prices and employment, so far as may be possible within the scope of monetary action, and generally to promote the economic and financial welfare of the Dominion..."

2. The evidence given by the third Governor of the Bank, Louis Rasminsky, in his appearance before the Royal Commission on Banking and Finance in 1963 which was, in part, as follows:

"...the broad objectives of monetary policy are those of public economic policy generally, ... —they may be said to include: sustained economic growth at high levels of employment and efficiency, internal price stability and the maintenance of a sound external financial position, an equitable sharing of economic benefits and burdens and the maintenance

d'un nombre croissant de citoyens pour les aspects qualitatifs de la vie canadienne. L'insistance se porte aujourd'hui vers les valeurs humaines et les besoins humains et ce fait est maintenant reconnu par les gouvernements et par les milieux d'affaires au Canada.

1.10 Toutefois, ceux qui sont chargés en premier lieu d'atteindre nos objectifs sociaux doivent reconnaître que les moyens physiques pour y arriver proviennent justement de la productivité de l'économie nationale. Tous les secteurs de l'économie et tous les niveaux de gouvernement doivent donc s'intéresser ensemble à une croissance économique maximum. Ce sont la vigueur et la productivité de l'économie canadienne qui permettront d'atteindre les buts sociaux que nous recherchons et il est de la plus haute importance que la structure fiscale canadienne soit conçue et utilisée comme un instrument effectif pour promouvoir et faciliter ce progrès économique et social.

1.11 Nous croyons que notre conception des objectifs économiques et sociaux du Canada est en accord avec les vues exprimées par les autorités suivantes:

1. La préface à la loi sur la Banque du Canada contient, en partie, ce qui suit: «il est opportun d'établir une banque centrale au Canada pour réglementer le crédit et la monnaie dans le meilleur intérêt de la vie économique de la nation, pour contrôler et protéger la valeur externe de l'unité monétaire nationale et pour mitiger, par son influence, les fluctuations du niveau général de la production, du commerce, des prix et de l'emploi, autant que possible dans le cadre de l'action monétaire et, généralement, pour favoriser le bien-être économique et financier du Dominion.»

2. Dans le témoignage rendu lorsqu'il se présenta devant la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier en 1963, M. Louis Rasminsky, troisième gouverneur de la Banque du Canada, s'est exprimé, en partie, comme suit:

«...les objectifs de principe de la politique monétaire sont d'une façon générale ceux de la politique économique publique,...—on peut dire qu'ils comprennent: une croissance économique soutenue à un niveau élevé d'emploi et d'efficacité, une stabilité des prix internes et le maintien d'une situation financière externe très solide, un partage équitable

nance of a high degree of economic freedom."

3. The Report of the Royal Commission on Banking and Finance which contained many well-reasoned guidelines for the formulation of fiscal policy, some of which are contained in the following extracts:

"It must be clearly recognized that one of the principal functions of the Government of Canada is to order its tax and expenditure policies so as to contribute to high employment, stable prices, economic efficiency and a sound external position." (p. 507)

"Our general position is that the limited effects of monetary and debt policies alone require that more use be made of fiscal policy as part of a co-ordinated economic policy than has been the case in the past." (p. 520)

"Regardless of the circumstances in which fiscal policy may be needed, it is important that the government plan its measures deliberately. Haphazard measures are always disturbing, especially if they are unco-ordinated with other aspects of policy. Similarly, a series of minor measures or fiscal steps which have more eye-appeal than effects are no substitute for a broad and well-thought-out general policy which is clearly aimed at stabilizing the economy." (p. 521)

"First and most important, the authorities must get the broad "set" and timing of general policy right; ...Secondly, if a suitable climate is to be created effectively, monetary, debt, fiscal and international economic policies—as well as other non-financial measures—must be co-ordinated into a coherent whole." (p. 523)

"We have found that each individual strand of policy has effects sufficiently powerful that it cannot be a matter of indifference if it is wrongly set or ignored...the results of a program or policy which is wrongly conceived can be serious." (p. 537)

des bénéfices et des charges économiques et le maintien d'un degré très large de liberté économique.»

3. Le rapport de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier contenait plusieurs sages conseils sur l'élaboration d'une politique fiscale. Nous en citons ci-après quelques extraits:

«il doit être clairement reconnu que l'une des principales fonctions du Gouvernement du Canada est d'ordonner sa politique fiscale et sa politique relative aux dépenses de façon à ce qu'elles contribuent à un niveau élevé d'emploi, à une stabilité des prix, à une efficacité de l'économie et à une situation externe saine.» (page 507) «notre conclusion générale est que, à cause des effets limités des seules politiques monétaires, il est nécessaire de recourir plus que par le passé à la politique fiscale en tant qu'élément d'une politique économique coordonnée (page 594)

«Quelles que soient les circonstances qui requièrent de recourir à la politique fiscale, il est important que le gouvernement planifie son action de façon consciente. Les mesures adoptées au petit bonheur sont toujours cause de perturbation, surtout si elles ne sont pas coordonnées aux autres aspects de la politique générale. De même, une série de mesures de détail ou de dispositions fiscales qui frappent l'imagination plus qu'elles n'ont d'effet ne saurait se substituer à une politique générale bien pensée qui vise clairement à stabiliser l'économie». (page 594)

«En premier lieu, et cela est des plus important, les autorités doivent établir correctement le «ton» et la cadence d'ensemble de leur politique générale. En second lieu, si l'on veut réussir à trouver le ton juste de la politique d'ensemble, on doit coordonner en un tout cohérent les politiques monétaire et fiscale, la gestion de la dette et la politique économique internationale—aussi bien que d'autres mesures d'ordre non financier». (page 597)

«Nous avons constaté que chaque instrument de la politique commande des effets assez puissants pour qu'on ne puisse être indifférent à la façon dont il est utilisé ou négligé...les résultats d'un programme de politiques mal conçu peuvent être très dommageables.» (page 613)

1.12 To the knowledge of the Association these economic aims and objectives are not at issue in any of the world's industrially developed countries. Indeed, in some of them, there is legislation aimed at their implementation—for example, the Employment Act of 1946 in the United States requires Congress to see that all practical means of promoting these objectives are used and a Joint Economic Committee of Congress was created to examine annually the performance of the economy.

1.13 Experience over the years throughout the world has indicated that conflicts in relation to these national objectives arise only on how policy should be implemented. This seems to be principally a problem of allocating priorities in such a way as to maximize the desired aims. It should be pointed out that on occasion, benefiting from hindsight, the priority list has not always been too well selected. To use adjectives from the extracts from the Porter Report quoted above, policy in Canada has not always been "well-thought-out", "deliberate" and "co-ordinated". Rather it may have been "wrongly conceived", "haphazard" and "unco-ordinated".

1.12 A la connaissance de l'Association, ces buts et ces objectifs économiques ne sont mis en question dans aucun des pays développés industriellement qui existent dans le monde. A vrai dire, dans certains de ces pays, il existe une législation qui vise à les mettre en vigueur—par exemple, la loi sur l'emploi de 1946, aux États-Unis, exige que le Congrès voit à ce que tous les moyens pratiques de promouvoir ces objectifs soient utilisés et un Comité économique conjoint du Congrès a été créé pour examiner chaque année la performance de l'économie.

1.13 L'expérience faite au cours des années, à travers le monde, nous a appris que les conflits relatifs à ces objectifs nationaux ne se posent que quant à la façon d'appliquer une telle politique. Il semble que ce soit principalement un problème de répartition des priorités de façon à atteindre la plus grande partie des buts souhaités. Il y aurait lieu de souligner qu'en certaines circonstances, en nous basant ici sur l'expérience du passé, la liste priorités n'a pas toujours fait l'objet d'un choix trop judicieux. Pour employer des adjectifs que l'on trouve dans les extraits du Rapport Parker, cités précédemment, la politique poursuivie au Canada n'a pas toujours été «bien conçue», «délibérée» et «coordonnée». Elle a peut-être été plutôt «mal conçue», «improvisée» et «non coordonnée».

GENERAL CONCLUSIONS

2.1 In evaluating the tax reform proposals, the Association has considered the extent to which adoption of the proposals would contribute to the attainment of each of the stated goals or objectives set out in the White Paper.

2.2 A number of the proposed amendments are obviously desirable, either in their present form or subject to some minor modifications, as they would eliminate anomalies in the present Income Tax Act and would not in themselves have any harmful economic effects.

2.3 We have reached the opposite conclusion with respect to what we consider to be some of the more fundamental proposals in the White Paper such as those relating to:

1. capital gains and losses
2. integration of personal and corporate income taxes, and

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

2.1 En évaluant les propositions de réforme fiscale, l'Association a cherché à établir dans quelle mesure l'adoption de ces propositions contribuerait à atteindre chacun des buts ou des objectifs exposés dans le Livre blanc.

2.2 Nombre de modifications proposées sont évidemment désirables, soit sous leur forme présente, soit en apportant certains changements d'ordre mineur, parce qu'elles supprimeraient des anomalies dans la présente loi de l'impôt sur le revenu et qu'elles n'auraient en elles-mêmes aucun effet économique nuisible.

2.3 Nous sommes parvenus à des conclusions contraires à celles du Livre blanc quant à ce que nous considérons être quelques-unes des propositions les plus fondamentales (du Livre blanc) telles que celles qui se rapportent:

1. aux gains et aux pertes en capital,
2. à l'intégration de l'impôt sur le revenu personnel et de l'impôt sur le revenu des compagnies, et

3. the shift in the tax burden as implied by the changes in basic exemptions, the rate schedule changes and the inadequate relief afforded by the averaging provisions

2.4 In addition, we believe that inadequate consideration has been given in drafting the proposals to,

1. the effect of the elimination of the lower corporate tax rate on the financing problems which confront small businesses during expansionary stages,

2. the impact of the changes in the taxation of mineral income on the development of Canada's mineral resources and on the problem of regional devlopment,

3. The inequities that could arise as a result of the proposed changes in the taxation of trusts, and

4. the unnecessary complexity that would result from the introduction of measures similar to those contained in Sub-part F. of the U.S. Internal Revenue Code.

2.5 It is recognized that reform of some type is warranted in these areas. However, as discussed in the following sections of this Brief, we believe that there is considerable evidence to support the view that the specific changes proposed in the White Paper would have a harmful effect on economic growth, especially if the process of reform is exploited to produce one of the largest tax increases in Canada's history. We are also of the opinion that these proposals would not result in any significant over-all improvement in the present tax structure as a means of attaining the other goals or objectives set out in the White Paper and that this, when taken together with the probable harmful economic effects, must be accepted as a powerful argument against the adoption of these particular proposals.

2.6 It is our view that the present income tax system, in spite of its deficiencies, has served the country well during the past twenty years and we see no reason why it cannot continue to do so, subject to the changes recommended later in this Brief.

2.7 Since 1949, Canada has made immense economic progress as compared with the

3. au déplacement du fardeau fiscal que comportent les modifications proposées aux exemptions de base et au barème des taux d'imposition et le soulagement insuffisant accordé par les dispositions pondératrices.

2.4 De plus, nous croyons qu'une considération insuffisante a été accordée, lors de la rédaction des propositions:

1. à l'effet qu'aura la suppression du taux d'imposition moins élevé dont jouissent les compagnies sur les problèmes de financement auxquels les petites entreprises doivent faire face aux divers stades de leur expansion,

2. aux répercussions des changements dans l'imposition du revenu, provenant de l'exploitation minière, sur le développement des ressources minérales du Canada et sur le problème du développement régional,

3. aux injustices qui pourraient se produire par suite de changements proposés dans l'imposition des fiducies, et

4. à la complexité inutile qui découlerait de l'introduction de mesures semblables à celles que contient l'alinéa F du Internal Revenue Code des États-Unis.

2.5 Il est admis qu'une réforme quelconque est justifiée dans ces secteurs. Toutefois, comme nous le faisons valoir dans les chapitres suivants de cet exposé, nous croyons qu'il existe des preuves considérables pour appuyer l'opinion à l'effet que les changements spécifiques proposés dans le Livre blanc auraient un effet préjudiciable sur la croissance économique, plus particulièrement si le processus de réforme est exploité de façon à produire l'une des plus fortes augmentations de l'impôt dans l'histoire du Canada. Nous sommes également d'avis que ces propositions n'entraineraient, dans l'ensemble, aucune amélioration appréciable au régime fiscal actuel comme moyen d'atteindre les autres buts ou objetifs exposés dans le Livre blanc et que ce qui précède, joint aux effets économiques probablement nuisibles, doit être accepté comme un puissant argument contre l'adoption de ces propositions particulières.

2.6 Nous sommes d'avis que le régime fiscal actuel, malgré ses lacunes, a bien servi le pays au cours des vingt dernières années et nous ne voyons pas pourquoi il ne pourrait pas continuer à le faire après avoir subi les modifications recommandées plus loin, dans cet exposé.

2.7 Depuis 1949, le Canada a réalisé un immense progrès économique si nous le com-

United States and Britain, as indicated by the Charts on the following page.

2.8 It is evident that the Canada Goose has been laying larger golden eggs more frequently than some of her friends. Therefore, we do not think her feeding habits or her environment should be changed too much. In other words, we are strongly opposed to abrupt, "radical", far-reaching tax "reform" which could be detrimental to our present social and economic achievements and future aims.

2.9 While it is difficult to correlate international economic data, it is clear that we have experienced remarkable growth in GNP, employment and labour income. It is not merely a coincidence that this occurred during a period of fiscal stability. However, some signs of deterioration have appeared on the Canadian economic scene in recent years. For example, in the period 1965 to 1968 corporate profits declined from 12 per cent to 10 per cent of GNP, capital spending decreased from 25 per cent to 22 per cent, while taxes doubled in the seven year period 1962 to 1968, reaching over 30 per cent of GNP in 1968.

2.10 One major contributing factor to the deterioration has undoubtedly been the excessive growth in government expenditures. As tabulated below, these expenditures have been growing much too fast, both absolutely and as a percentage of gross national product.

parons à celui des États-Unis et du Royaume-Uni, comme l'indiquent les graphiques sur la page suivante.

2.8 Il est évident que l'Oie Canadienne (Canada Goose) a pondu des œufs d'or plus volumineux et plus nombreux que certaines de ses compagnes. Par conséquent, nous ne croyons pas que son régime alimentaire ou son milieu devrait être changés outre mesure. Autrement dit, nous sommes fortement opposés à ce que, sous le prétexte d'une «réforme» fiscale on apporte un changement brutal et «radical» d'une portée considérable qui pourrait être nuisible aux progrès que nous avons réalisés dans le domaine social et économique, ainsi qu'à nos objectifs futurs.

2.9 Bien qu'il soit difficile d'établir une corrélation entre des données économiques internationales, il est clair que nous avons connu une croissance remarquable de notre PNB, de l'emploi et du revenu ouvrier. Ce n'est pas par pure coïncidence que ceci s'est produit au cours d'une période de stabilité fiscale. Toutefois, certains signes de détérioration sont apparus sur la scène économique canadienne au cours des récentes années. Par exemple, dans la période écoulée entre 1965 et 1968 les profits des compagnies ont fléchi de 12 p. 100 à 10 p. 100 du PNB, les investissements ont diminué de 25 p. 100 à 22 p. 100, cependant que les impôts ont doublé au cours de la période de sept ans entre 1962 et 1968, atteignant plus de 30 p. 100 du PNB en 1968.

2.10 Un des principaux facteurs qui ont contribué à la détérioration du climat économique a été, sans aucun doute, la croissance excessive des dépenses gouvernementales. Comme l'indique le tableau ci-dessous, ces dépenses se sont accrues beaucoup trop rapidement, aussi bien en termes absolus qu'en pourcentage du Produit National Brut.

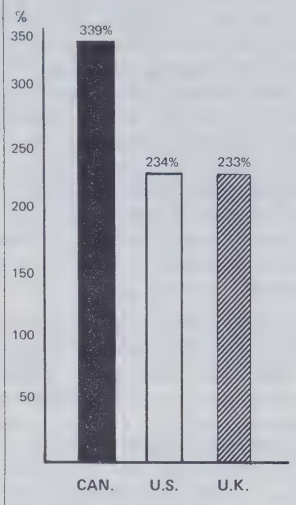
ALL GOVERNMENT EXPENDITURES
(EX TRANSFERS)
$ MILLIONS

Years Ending March 31st		Year to Year Increase	% of GNP
1965	$ 14,480		29.1
1966	16,367	+ 13%	29.8
1967	18,687	+ 14%	30.4
1968	21,330	+ 14%	32.5
1969	23,151	+ 9%	32.4
1970	26,094	+ 13%	33.4
Ten Year Increase			
1961	10,811		28.6
1970	26,094	+141%	33.4

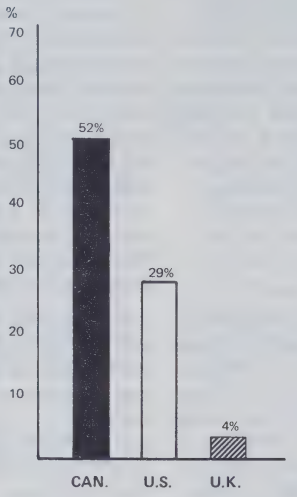
DÉPENSES DE TOUS LES GOUVERNEMENTS
(EX-TRANSFERTS)
MILLIONS DE $

Années terminées le 31 mars		Augmentation d'une année à l'autre	% du P.N.B.
1965	$14,480		29.1
1966	16,367	+ 13%	29.8
1967	18,687	+ 14%	30.4
1968	21,330	+ 14%	32.5
1969	23,151	+ 9%	32.4
1970	26,094	+ 13%	33.4
Augmentation en dix ans			
1961	10,811		28.6
1970	26,094	+141%	33.4

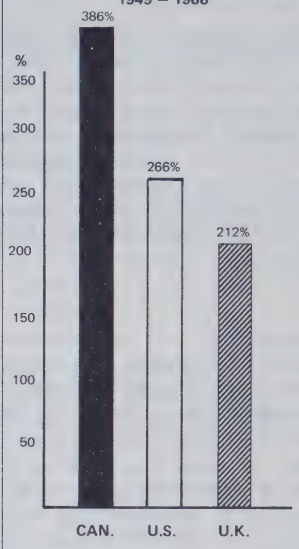
GROWTH IN GNP
1949 – 1968



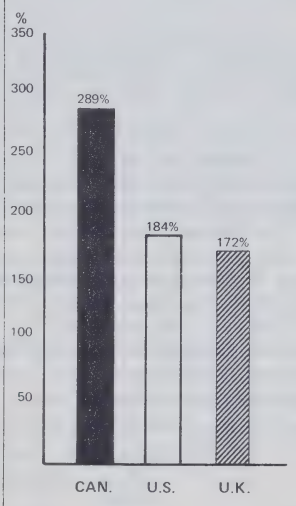
GROWTH IN EMPLOYMENT
1949 – 1968



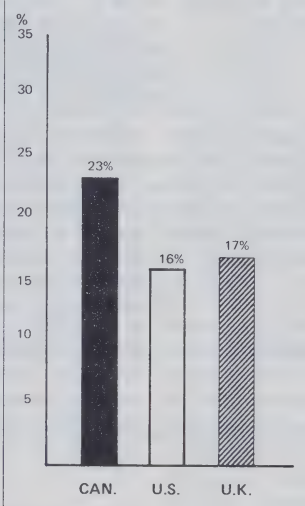
GROWTH IN LABOUR INCOME
1949 – 1968



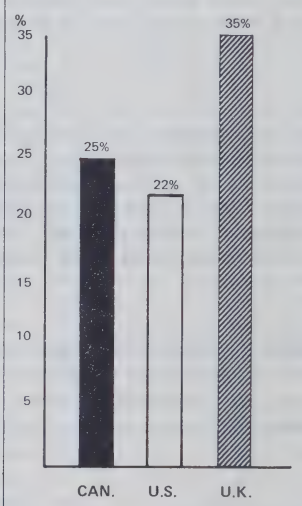
GROWTH IN CORPORATE PROFITS
1949 – 1961

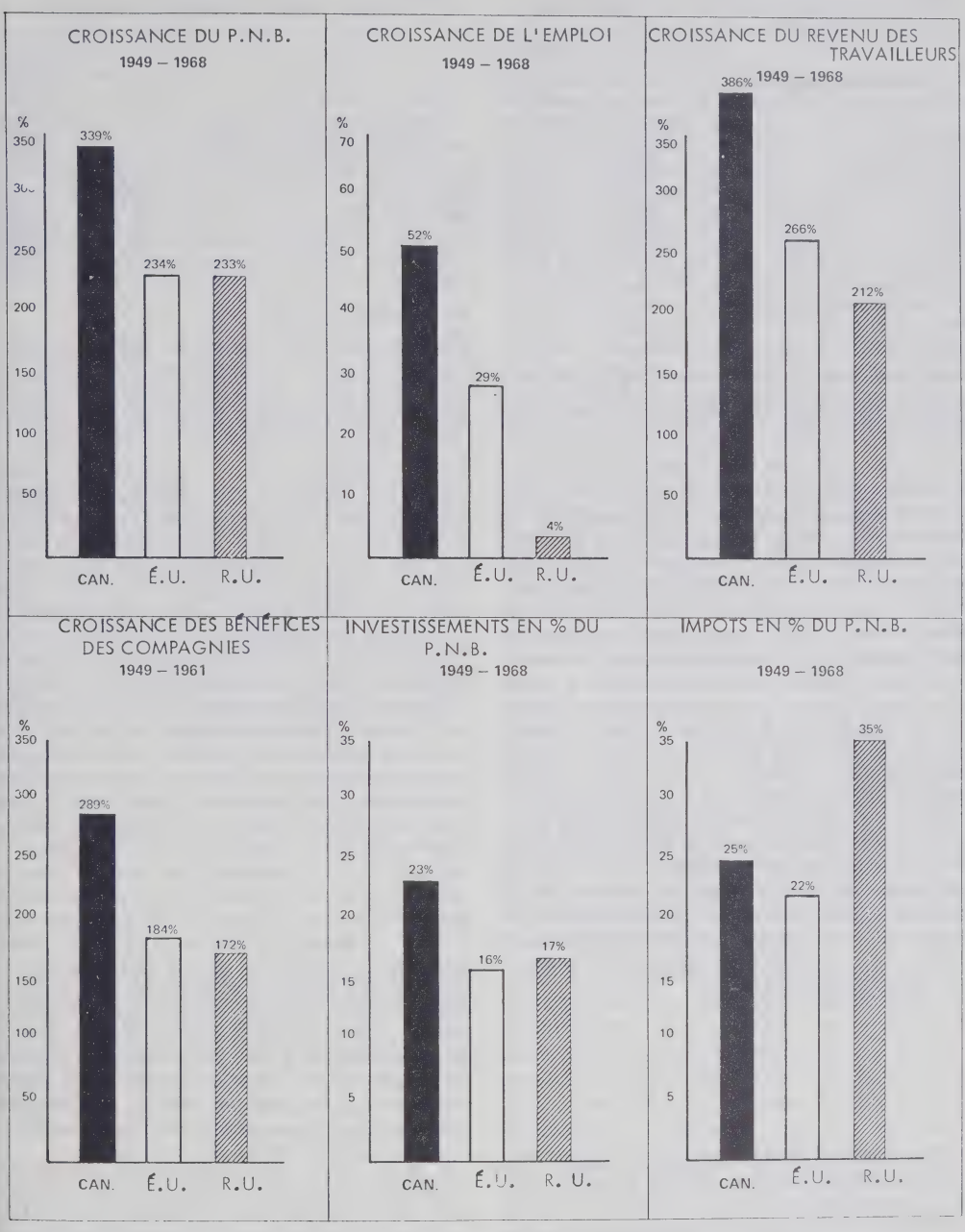


CAPITAL SPENDING AS A % OF GNP
1949 – 1968



TAXATION AS A % OF GNP
1949 – 1968




CROISSANCE DU P.N.B.
1949 – 1968
%
350
250
200
150
100
50
339%
234%
233%
CAN.
É.U.
R.U.
CROISSANCE DE L'EMPLOI
1949 – 1968
%
70
60
50
40
30
20
10
52%
29%
4%
CAN.
É.U.
R.U.
CROISSANCE DU REVENU DES TRAVAILLEURS
1949 – 1968
%
350
300
250
200
150
100
50
386%
266%
212%
CAN.
É.U.
R.U.
CROISSANCE DES BÉNÉFICES DES COMPAGNIES
1949 – 1961
%
350
300
250
200
150
100
50
280%
184%
172%
CAN.
É.U.
R.U.
INVESTISSEMENTS EN % DU P.N.B.
1949 – 1968
%
35
30
25
20
15
10
5
23%
16%
17%
CAN.
É.U.
R. U.
IMPOTS EN % DU P.N.B.
1949 – 1968
%
35
30
25
20
15
10
5
25%
22%
35%
CAN.
É.U.
R.U.

FEDERAL GOVERNMENT EXPENDITURES

Years Ending March 31st		Year to Year Increase
1965	$ 7,876	
1966	8,491	+ 7%
1967	9,685	+ 14%
1968	11,020	+ 14%
1969	11,980	+ 9%
1970	13,208	+ 10%
Ten Year Increase		
1961	6,435	
1970	13,208	+105%

SOURCE: Table I of Tax Committee Report dated February 16-17, 1970.

2.11 The projected rate of increase in government expenditure for 1971 continues to exceed the expected rate of increase in GNP, despite "austerity". It seems obvious that Ottawa has been unable, despite good intentions, to regain control of the purse strings. When viewed in the contest of "tax reform" which seeks to increase government revenues to do "useful and important things", it is not surprising that we, and many other Canadians, are concerned. For example, in his recent Budget Statement, the Honourable Charles MacNaughton, Treasurer of Ontario, stated that the "proposals have been designed to produce a significant increase in federal revenue-raising capacity, a move which we regard as totally retrograde". Whatever the "useful and important things" may be, we can see no justification for asking Canadians to submit to additional taxation to pay for unknown programs until it is clearly established that we are able to afford them.

2.12 Moreover, we believe strongly that most Canadians want a chance to experience rising standards of living with greater discretion over the spending of their own earnings and are not "demanding" more government services. The shocking increases in government spending must be stopped and to this end we recommend that a Royal Commission be appointed to examine and confirm the necessity of limiting government spending to a level not to exceed a fixed percentage of GNP.

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Années terminées le 31 mars		Augmentation d'une année à l'autre
1965	$ 7,876	
1966	8,491	+ 7%
1967	9,685	+ 14%
1968	11,020	+ 14%
1969	11,980	+ 9%
1970	13,208	+ 10%
Augmentation en dix ans		
1961	6,435	
1970	13,208	+105%

SOURCE: Tableau 1 du Rapport du Comité sur le régime fiscal, daté des 16 et 17 février 1970.

2.11 La projection du taux d'augmentation des dépenses du gouvernement, en 1971, continue à excéder le taux d'augmentation prévu du PNB et ce, en dépit d'une politique «d'austérité». Il semble évident qu'Ottawa a été incapable, malgré ses bonnes intentions, de reprendre le contrôle des cordons de la bourse. Lorsque l'on considère ceci dans le contexte d'une «réforme fiscale» qui cherche à augmenter les recettes du gouvernement afin de faire des «choses utiles et importantes», il n'est pas surprenant que nous soyons inquiets comme le sont un grand nombre d'autres Canadiens. Par exemple, dans son récent Exposé sur le Budget, l'Honorable Charles MacNaughton, Trésorier de l'Ontario, a déclaré que les «propositions ont été conçues dans le but de produire une augmentation appréciable de la capacité du gouvernement fédéral de percevoir des recettes, une mesure que nous considérons tout à fait rétrograde». Quelles que puissent être les choses utiles et importantes, nous ne voyons aucune justification à ce que l'on demande aux Canadiens de se soumettre à une imposition supplémentaire pour payer l'exécution de programmes inconnus tant qu'il ne sera pas clairement établi que nous pouvons nous les permettre.

2.12 En outre, nous croyons fermement que la plupart des Canadiens désirent avoir l'occasion de connaître une hausse de leur niveau de vie et exercer une plus grande liberté sur la dépense de leurs propres revenus et qu'ils «n'exigent» pas plus de services de la part du gouvernement. Les augmentations révoltantes des dépenses gouvernementales doivent cesser et, à cette fin, nous recommandons qu'une Commission Royale soit instituée pour examiner et confirmer la nécessité de limiter les dépenses gouvernementales à un niveau n'excédant pas un pourcentage fixe du PNB.

WHITE PAPER OBJECTIVES

1. Economic Effects

3.1 In Paragraph 1.6 of the White Paper, one of the stated objectives of the tax reform proposals is to promote "steady economic growth and continuing prosperity". However, the Government qualified this statement in a subsequent paragraph by saying that another related objective is "to see that the tax system does not interfere seriously with economic growth and productivity".

3.2 It is also stated that the proposals are expected "to have relatively modest impacts on the Canadian economy" and that there would only be "some moderate reduction in aggregate private saving and probably some reduction in—capital expenditures" which would "be offset by a small immediate increase in public revenues, and a rather larger increase after the early transitional years". We are not happy with the implication that the Government, which has frequently proven itself to be inept and extravagant in its spending, presumes to be able to make better use of funds than the private sector. We also wonder at the Government's rationale in interfering, seriously or otherwise, with economic growth or productivity or to cause any reduction in saving and capital expenditure. Surely equity and neutrality in the tax system are not worth the risk of slower economic growth over the longer term.

3.3 The White Paper contains some analysis of the expected economic consequences that would follow from implementation of the proposals but the discussion in many areas is vague and inconclusive and deals only with generalities. There is none of the rigorous economic analysis that is necessary to arrive at a sound decision as to the probable effects of the proposals; nor is there any indication that the Government has in fact prepared any detailed studies containing quantitive measurements of the over-all impact of the proposals on the economy—other than estimates of the possible effect of the proposals on tax revenues and on savings by the private sector. Indeed, some of the comments by the Minister of Finance and by members of his Department before this Committee have betrayed some uncertainty on their part as to the effect of the proposals and have led to the

LES OBJECTIFS DU LIVRE BLANC

1. Effets Économiques

3.1 Au paragraphe 1.6 du Livre blanc, il est déclaré que l'un des objectifs des propositions de réforme fiscale est de promouvoir «une croissance économique d'un rythme constant et une prospérité soutenue». Cependant, le gouvernement apporte des réserves à cette déclaration, dans un paragraphe subséquent, lorsqu'il dit qu'un autre objectif des propositions est «de veiller à ce que le régime fiscal n'entrave pas gravement le développement économique et la productivité».

3.2 Il est également déclaré que l'on prévoit que les propositions «auront des effets relativement modestes sur l'économie canadienne» et qu'il ne se produirait qu'une «baisse peu accentuée de l'épargne globale du secteur privé et, vraisemblablement, un certain fléchissement—des immobilisations que compenserait un faible accroissement immédiat des recettes publiques suivi d'une baisse assez marquée après les premières années de la période de transition». Nous ne sommes pas heureux du sous-entendu voulant que le gouvernement, qui s'est fréquemment avéré inapte et extravagant dans ses dépenses, présume être en mesure de faire un meilleur usage de ses fonds que le secteur privé. Nous questionnons également le bien-fondé des raisons invoquées par le gouvernement pour contrarier, sérieusement ou autrement, la croissance économique ou la productivité ou pour occasionner toute réduction des épargnes et des investissements. La justice et l'impartialité au sein du régime fiscal ne valent certainement pas le risque d'un ralentissement de la croissance économique à long terme.

3.3 Le Livre blanc contient une certaine analyse des conséquences économiques qui découleraient de l'adoption des propositions mais, dans plusieurs secteurs, elle est vague et peu concluante et ne traite seulement que de généralités. On n'y trouve aucune analyse économique rigoureuse qui est nécessaire pour parvenir à une décision judicieuse quant aux effets probables des propositions; on n'y trouve, non plus, aucune indication à l'effet que le gouvernement aurait en fait procédé à des études détaillées quelconques, comprenant des estimations quantitatives de l'impact global des propositions, sur l'économie—autres que des estimés sur l'effet possible des proposition sur les recettes fiscales et sur les épargnes du secteur privé. A vrai dire, quelques-uns des commentaires qui ont été faits par le ministre des Finances et par les membres de son Ministère, devant les membres de votre

conclusion that detailed studies have not in fact been prepared.

3.4 The general conclusion reached by the Government was that the proposals "are expected to have relatively modest impacts upon the Canadian economy" and that there would only be a "moderate reduction in aggregate private saving and probably some reduction in—capital expenditures" which "would be offset by a small immediate increase in public revenues, and a rather larger increase after the early transitional years". In support of this conclusion, some comment is made as to the effect on incentive to work and save, on migration, on the quantity and allocation of savings, on business investment and on Canada's balance of payments position. As discussed in Appendix "A" attached, the Association disagrees with many of these comments and suggests that the Government has understated the probable harmful effects. We also believe that the commentary is far from complete in that it fails to deal with many issues that should have been taken into account in determining the impact on economic growth.

Interest Rates and the Bond Market

3.5 For example, it is our view that inadequate consideration has been given to the effect of the proposals on interest rates and the bond market. As this Committee is well aware, the historically high interest rates which have prevailed in the past eighteen months or so have been world-wide. This condition stemmed largely from changes in supply and demand relationships, with the supply of savings from conventional sources throughout the world not increasing as rapidly as the demand for funds required to finance extensive capital expansion.

3.6 In Canada, in particular, government undertook to expand the services it felt its citizens required at a time of rapid growth in the private sector. The combined demands of the private and public sectors upon the supply of savings caused interest rates to rise to attract additional sources of capital and led to inflation, which never before in Canada's

Comité, ont révélé un certain degré d'incertitude de leur part quant aux effets des propositions et ont mené à la conclusion que des études détaillées n'avaient pas effectivement été faites.

3.4 La conclusion générale tirée par le gouvernement veut que les propositions «auront des effets relativement modestes sur l'économie canadienne» et qu'il ne se produirait qu'une «baisse peu accentuée de l'épargne globale du secteur privé» et, vraisemblablement, un certain fléchissement—des investissements que «compenserait un faible accroissement immédiat des recettes publiques suivi d'une hausse assez marquée après les premières années de la période de transition». A l'appui de cette conclusion, certains commentaires sont faits quant aux effets des propositions sur l'incitation au travail et à l'épargne, sur l'émigration, sur la quantité et la répartition des épargnes, sur les investissements des entreprises et sur la situation de la balance des paiements du Canada. Tel qu'exposé dans l'Annexe «A», l'Association n'est pas d'accord avec plusieurs de ces commentaires et demeure d'avis que le gouvernement a sous-estimé les effets nuisibles probables. Nous considérons également que les commentaires sont loin de couvrir tout le sujet en ce qu'ils passent sous silence plusieurs questions qui auraient dû être prises en considération afin de déterminer leur impact sur la croissance économique.

Les Taux d'Intérêt et le Marché des Obligations

3.5 Par exemple, nous sommes d'avis qu'un examen insuffisant a été fait quant à l'effet des propositions sur les taux d'intérêt et sur le marché des obligations. Comme ce Comité en est bien conscient, les taux d'intérêt les plus élevés dans notre histoire qui ont prévalu au cours des dix-huit derniers mois ou à peu près, l'ont été à l'échelle mondiale et découlent, en grande partie, des changements qui se sont produits dans le rapport entre l'offre et la demande alors que l'approvisionnement des épargnes provenant de sources conventionnelles, à travers le monde, ne s'accroissait pas aussi rapidement que la demande pour les capitaux requis pour financer l'expansion.

3.6 Au Canada, en particulier, le gouvernement a entrepris d'accroître les services qu'il croyait être réclamés par ses citoyens, à un moment où le secteur privé connaissait une croissance accélérée. La demande combinée de la part des secteurs privé et public, sur l'approvisionnement des épargnes, a entravé une hausse des taux d'intérêt dans le but

history has been so widely recognized and anticipated by the public.

3.7 As expectations of inflation became more prevalent, those who did elect to save and invest sought to offset inflationary impacts on their investments. As a result, interest rates continued to rise and since the domestic pools of capital were inadequate, there was a continuing dependence on non-resident capital. During 1969, these stresses in the capital market gave rise to changed patterns of financing, leading to optional maturities on government borrowing and, in the case of corporate borrowers, equity features as well as term options. The table and commentary in Appendix "B" enlarges on these recent patterns.

3.8 Those seeking funds during the last two years experienced extreme difficulty in obtaining their capital requirements, excepting perhaps the federal Government. Ottawa was able to obtain its funds largely as a result of the expansionary policy of the Bank of Canada, resulting in undesirably large increases in the holdings of federal debt securities by the banking system. In addition, the federal Government was able to embark upon massive Canada Savings Bonds programs. Some indication of the extent and effect of these financing programs is indicated in the table below:

DISTRIBUTION OF GOVERNMENT OF CANADA DEBT
$ MILLIONS

	March 31, 1967	March 31, 1969	Increase
Bank of Canada	$3,493	$3,834	$ 341
Chartered Banks	4,288	5,603	1,315
			1,656
Government Accounts	814	844	30
Public (residue)	6,624	6,796	172
Canada Savings Bonds	6,026	6,194	168
			$2,026

d'attirer des sources supplémentaires de capitaux et a conduit à une inflation qui jamais auparavant, dans l'histoire du Canada, n'a été aussi généralement admise et prévue par le public.

3.7 Au fur et à mesure que les prévisions inflationnistes se répandirent, ceux qui choisirent d'épargner et d'investir cherchèrent à annuler les effets de l'inflation sur les placements. En conséquence, les taux d'intérêt continuèrent à monter et du fait que la masse des capitaux à l'intérieur du pays était insuffisante, nous avons dû continuer à faire appel aux capitaux étrangers. Au cours de 1969, ces pressions sur le marché des capitaux ont donné lieu à de nouvelles formes de financement qui ont conduit à des échéances facultatives sur les emprunts du gouvernement et, dans le cas des compagnies emprunteuses, à des émissions de titres de dette convertibles en actions ordinaires ou comportant aussi bien des échéances facultatives. Le tableau et le commentaire contenus dans l'Annexe «B» donnent plus de précisions sur ces faits récents.

3.8 Ceux qui ont cherché à obtenir des capitaux, au cours des deux dernières années, ont connu d'extrêmes difficultés à satisfaire leurs besoins en capital, sauf peut-être le gouvernement fédéral. Ottawa fut capable d'obtenir ses fonds grace, en grande partie, à la politique expansionniste de la Banque du Canada qui a eu pour résultat de fortes augmentations des postes de titres de dette du gouvernement fédéral détenus au sein du système bancaire. De plus, le gouvernement fédéral fut capable de se lancer dans des programmes d'émissions massives d'obligations d'Épargne du Canada. Quelques indications de l'ampleur et de l'effet de ces programmes de financement sont données dans le tableau suivant:

RÉPARTITION DE LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU CANADA
$ Millions

	31 mars 1967	31 mars 1969	Augmentation
Banque du Canada	$ 3,493	$ 3,834	$ 341
Banques à charte	4,288	5,603	1,315
			1,656
Comptes du gouvernement	814	844	30
Dans le public (solde)	6,624	6,796	172
Obligations d'Épargne du Canada	6,026	6,194	168
			$ 2,026

3.9 The inflationary impact of some 80 per cent of the increase in federal Government debt being acquired by the banking system is obvious. What is not so apparent is that this table does not reflect the sale abroad (U.S., Western Germany and Italy) of the equivalent of $284 million of debt which is netted out under the public (residue) statistics.

3.9 L'impact inflationniste, découlant du fait qu'environ 80 p. 100 de l'augmentation de la dette du gouvernement fédéral a été absorbée par le système bancaire est évident Ce qui n'est pas aussi apparent est le fait que ce tableau ne traduit pas la vente à l'étranger (aux États-Unis, en Allemagne de l'Ouest et en Italie) de l'équivalent de $284 millions de titres de dette qui sont compris dans les statistiques relatives au public (solde).

3.10 During the calendar years 1967-69 inclusive, $9,860 million Canada Savings Bonds were presented for redemption. Four Savings Bonds campaigns were undertaken which produced sales of more than $10,460 million at a cost slightly in excess of $100 million. The resultant net increase in outstandings of Canada savings bonds of $600 million cost over 17 per cent in underwriting and promotion fees. Few junior governments, no matter how desperate for funds, could afford such expensive money. We are by no means sure that Canadian taxpayers should be faced with such costs either.

3.10 Au cours des années civiles 1967 à 1969 inclusivement, $9,860 millions d'obligations d'Épargne ont été présentées au remboursement. Quatre compagnes de vente d'Obligations d'Épargne ont été entreprises qui ont produit des ventes s'élevant à plus de $10,460 millions à un coût légèrement supérieur à $100 millions. L'augmentation nette du solde de ces obligations qui sont demeurées en cours s'établit à $600 millions et a coûté plus de 17 p. 100 en frais de souscription et de promotion. Peu de gouvernements subalternes, quels que soient leurs pressants besoins d'argent, pourraient se permettre de lever des capitaux d'une façon aussi dispendieuse. Nous ne sommes en aucune façon certains que les contribuables canadiens devraient être soumis à de tels frais.

3.11 Junior governments were unable to rely upon the chartered banks, the central bank, or savings bonds campaigns to any great extent. They were helped by Canada and Quebec Pension Plan acquisitions but, as a result of the scramble for capital, had to bear the brunt of interest rate increases and exchange risks from borrowing abroad. We are pleased that the policies of credit restraint initiated last year by the Bank of Canada and by the federal Government are showing the first glimmerings of success. However, as Governor Rasminsky has pointed out it is still too soon for relaxation of restraint. In the 1969 Annual Report he said:

> "The purpose of restraint is not, however, to slow down the economy for its own sake but as a means of slowing down the price and cost increase in order to provide a solid base for sustainable economic expansion. Policy will not achieve its objective if it is abandoned at the first sign of success, namely, as soon as the growth of the economy shows signs of deceleration. This is particularly the case if there are widely held inflationary expectations."

3.11 Les gouvernements subalternes ne purent compter sur les banques à charte, ni sur la Banque centrale ou sur des émissions d'obligations d'Épargne dans une mesure quelque peu importante. Ils furent aidés par les achats des caisses de placement du régime des pensions du Canada et de la régie des rentes du Québec mais, dans la bousculade pour obtenir des capitaux, ils eurent à supporter le désavantage de la hausse du taux d'intérêt et les risques de change sur les emprunts à l'étranger. Nous sommes heureux de constater que les mesures de resserrement du crédit, mises en vigueur l'an dernier par la Banque du Canada et par le gouvernement fédéral, donnent quelques premiers signes de succès. Toutefois, comme le gouverneur Rasminsky l'a souligné, il est encore trop tôt pour procéder à un relâchement des contraintes. Dans le rapport annuel de l'exercice 1969, il déclarait:

> «Le but des contraintes n'est pas, toutefois, de ralentir l'économie, sans plus, mais un moyen de ralentir la hausse des prix et des frais afin d'assurer une base solide à une expansion économique soutenue. Cette politique n'atteindra pas son objectif si elle est abandonnée au premier signe de succès, c'est-à-dire aussitôt que l'économie donne des signes de ralentissement. Ceci s'applique particulièrement s'il existe un fort courant de prévisions inflationnistes.»

The tax proposals give bondholders relatively poor treatment compared to equity holders and thus the attractiveness of fixed income securities will tend to lessen unless structural yield changes take place. For example, under the terms of the proposals a taxpayer in the 40 per cent tax bracket would pay $10 income tax in respect of a dividend of $100 from a "widely held" Canadian taxpaying corporation whereas his tax liability in respect of $100 of bond interest would be $40. Similarly, a $100 gain on the sale of shares of a widely held corporation would attract a $20 tax, but on bonds the tax would be $40.

Les propositions fiscales n'accordent aux détenteurs d'obligations qu'un traitement relativement peu avantageux à comparer à celui des actionnaires et, ainsi, l'attrait des valeurs à revenu fixe aura tendance à diminuer à moins que des changements ne se produisent dans la structure des rendements. Par exemple, en vertu des propositions, un contribuable dont le taux d'imposition est de 40 p. 100 paierait $10 d'impôt sur un dividende de $100 versé par une «corporation ouverte» canadienne assujettie à l'impôt, tandis qu'il serait passible d'un impôt de $40 sur l'encaissement de $100 d'intérêts sur une obligation. Pareillement, un profit de $100 provenant de la vente d'actions d'une «corporation ouverte» serait passible d'un impôt de $20 alors que le même gain sur les obligations serait imposé à $40.

3.12 We would have hoped that tax reform might have included some proposals which would have facilitated borrowing for both the public and private sectors which traditionally have raised most of their requirements through the issuance of long term debt. Unfortunately, we find little that appears likely to be helpful to the bond market in the White Paper, excepting possibly the amortization provisions which may, under some circumstances, minimize the impact of capital gains taxation.

3.12 Nous aurions espéré que la réforme fiscale aurait compris quelques propositions qui auraient facilité les emprunts tant du secteur public que du secteur privé qui ont traditionnellement uni la plus forte partie des fonds qui leur étaient nécessaires par l'émission de titres de dette à long terme. Malheureusement, nous ne trouvons dans le Livre blanc que peu d'éléments susceptibles d'apporter une aide au marché des obligations sauf, peut-être, les dispositions d'amortissement qui peuvent dans certaines circonstances réduire l'impact de l'imposition des gains de capital.

3.13 We have referred in Appendix "A" to the bias toward further inflation (which is contrary to present policies of controlling inflation) and the apparent inevitability of less saving and higher consumption in the private sector. We anticipate that this will lead to a greater demand for capital which will not be available from either personal or corporate savings in Canada. In due course, upward pressure will be exerted on interest rates and in all probability greater reliance will have to be placed on obtaining non-resident savings. However, the proposed treatment of non-resident capital is less favourable than it has been and we expect that, in view of a less attractive investment climate, non-residents will require additional inducements to invest in Canada. If we are unable to attract sufficient capital, balance of payments difficulties can be envisioned which may result in pressures on our currency and, perhaps, foreign exchange controls or devaluation, leading to a further loss of confidence in the Canadian dollar and Canada. The ultimate outcome will surely be slower economic growth, which perhaps is inevitable in a consumer-oriented economy with high taxation.

3.13 Nous avons mentionné dans l'Annexe «A» le penchant vers un degré d'inflation supplémentaire (ce qui est contraire aux mesures présentes visant à contrôler l'inflation) et à l'inévitabilité apparente d'un moindre degré d'épargne et d'une plus forte consommation dans le secteur privé. Nous prévoyons que ceci conduira à une demande accrue de capitaux qui ne seront pas disponibles ni des sources d'épargnes personnelles ni des sources d'épargnes de compagnies. Éventuellement, une pression boursière s'exercera sur les taux d'intérêt et en toute probabilité nous serons forcés de dépendre dans une plus grande mesure sur les épargnes des non-résidents. Cependant, le traitement proposé à l'égard des capitaux étrangers est moins favorable qu'il l'a été et nous nous attendons à ce qu'en raison d'un climat moins attrayant, dans le domaine du placement, les non-résidents exigeront des incitations supplémentaires pour investir au Canada. Si nous ne réussissons pas à attirer suffisamment de capitaux étrangers, nous pouvons prévoir des difficultés pour notre balance des paiements qui pourront entraîner des pressions sur notre monnaie, et peut-être l'établissement d'un contrôle des changes ou une dévaluation qui conduiraient à une perte de confiance supplémentaire dans

3.14 It is, of course, possible to delay these events with stimulative fiscal and monetary policies but this would seem likely to revive inflationary pressures and the Canadian economy would have made a full circle with nothing gained by Canadians.

3.15 In view of the prevailing problems in the high grade bond market, particularly for government borrowers, together with the adverse impact on taxpayers arising from higher debt service requirements*, we believe that it is essential that incentives be offered to investors to make the acquisition of government bonds more attractive. We recommend, therefore, that interest, up to a maximum of, say, $1,000 per annum on bonds issued by Canadian municipalities and provinces be taxed at a rate not in excess of 10 per cent in the hands of individuals resident in Canada.

Summary of Economic Appraisal

3.16 For the various reasons set out above and in Appendix "A", we do not believe that the Government's general conclusion as to the economic effect of the proposals is likely to be accurate. In our opinion, the "modest impacts" and the "moderate" reduction in private saving and capital expenditures that are expected to result from implementation of the proposals would in fact be substantial enough to have a serious impact on economic growth and the "small... increase in public revenues" may well have been seriously underestimated.

3.17 We recognize that our conclusions must to some extent, be looked upon simply as matters of opinion. However, when these same opinions are shared not only by the Association and its members firms but also by individual investors, professional people, small businessmen and by many other segments of the economy in all parts of Canada, ranging from the resource industry, privately-

*According to the Budget Papers for 1970-71, public debt charges rose from $1,095 milion in 1960 to $2,262 million in 1968.

le dollar canadien et le Canada. Le résultat ultime se traduirait certainement par un ralentissement de la croissance économique qui est peut-être inévitable dans une économie de consommation chargée d'une lourde fiscalité.

3.14 Il est possible, bien entendu, de retarder ces événements par des mesures fiscales et monétaires stimulantes mais il semble que ceci serait susceptible de raviver les pressions inflationnistes avec ce résultat que l'économie canadienne aurait alors fait un cercle complet sans aucun gain pour les Canadiens.

3.15 En raison des problèmes qui prévalent sur le marché des obligations de première qualité, particulièrement pour les gouvernements emprunteurs, ainsi que de l'impact défavorable sur les contribuables résultant des sommes* plus importantes requises pour le service de la dette, nous croyons qu'il est essentiel que des encouragements soient offerts aux investisseurs afin de rendre l'acquisition d'obligations des gouvernements plus attrayante. Nous recommandons donc que le produit de l'encaissement d'intérêts jusqu'à un maximum de, disons, $1,000 par année sur les obligations émises par les municipalités et les provinces canadiennes soient imposés à un taux n'excédant pas 10 p. 100 lorsque ces obligations sont détenues par des personnes résidant au Canada.

Sommaire de l'Évaluation de l'Effet Économique

3.16 Pour les différentes raisons énoncées ci-dessus et dans l'Annexe «A», nous ne croyons pas que la conclusion générale à laquelle le gouvernement est arrivé au sujet de l'effet économique des propositions, soit susceptible d'être exacte. A notre avis, les «modestes effets» et la réduction «modérée» de l'épargne privée et des investissements qui sont supposés résulter de l'application des propositions seraient en fait assez importantes pour produire un sérieux impact sur la croissance économique et la «petite—augmentation des recettes publiques» peut bien avoir été sérieusement sous-estimée.

3.17 Nous reconnaissons que nos conclusions doivent être, dans une certaine mesure, considérées simplement comme une affaire d'opinion. Toutefois, quand ces mêmes opinions sont partagées non seulement par l'Association et ses membres mais également par les investisseurs individuels, par les professionnels, par les propriétaires de petites entreprises et par ceux qui œuvrent dans plu-

*Selon les estimés du budget pour l'exercice 1970-1971, la charge de la dette publique s'est accrue de $1,095 millions en 1960, à $2,262 millions en 1968.

owned utilities and banking institutions in the private sector to municipal and provincial organizations in the public sector, it must give responsible and interested citizens much cause for concern.

3.18 One of the essential ingredients of a strong and viable economy is the confidence and optimism of its people as to future economic prospects. Any loss in confidence, such as that presaged by the public's criticism of the White Paper proposals, must in our view be regarded as harmful and for this reason, if for none other, we believe that those proposals which we consider to be the more fundamental must be rejected or substantially modified.

3.19 We recognize that many of our misgivings may be allayed by the assurance that the Government's expenditure policies would be so ordered that the anticipated increase in tax revenues under the White Paper proposals could be applied to alleviate the tax burden of those hardest hit by the proposals. However, in the absence of satisfactory assurances on this point, we believe that the public at large is justified in its concern as to the harmful effect of the proposed shift in the burden of tax—especially so, having regard to the insatiable demands by each level of government for a continually increasing share of the nations' gross national product and to the lack of an established ceiling on the proportion of the gross national product that may be used for new or expanded government programs.

3.20 Failing satisfactory assurances that the tax reform proposals are not intended to produce one of the largest tax increases in Canadian history, the Association submits that any easing in the income tax burden of those in the low income groups must be accomplished, at least in part, by increased reliance on indirect taxation if the more harmful effects of the proposed tax shift are to be avoided.

2. Fair Distribution of the Tax Burden

3.21 The primary goal stated in the White Paper is that the tax system should provide for "a fair distribution of the tax burden based on ability to pay".

sieurs autres secteurs de l'économie, par tout le Canada, secteurs qui s'étendent depuis les industries exploitant des ressources naturelles, les compagnies privées de services publics et les établissements bancaires, dans le secteur privé jusqu'aux gouvernements et organismes municipaux et provinciaux, dans le secteur public, ces opinions doivent donner aux citoyens responsables et intéressés beaucoup de causes d'inquiétudes.

3.18 Un des éléments essentiels d'une économie forte et viable est la confiance et l'optimisme de la population quant à ses perspectives d'avenir. Toute perte de confiance, telle que celle que laisse augurer les critiques du public à l'endroit des propositions du Livre blanc, doit être considérée, à notre avis, comme nuisible et pour cette raison, même s'il n'en existait pas d'autres, nous croyons que ces propositions que nous considérons comme les plus fondamentales doivent être rejetées ou considérablement modifiées.

3.19 Nous reconnaissons que plusieurs de nos craintes pourraient être dissipées par l'assurance que la politique de dépenses du gouvernement serait agencée de façon à ce que l'augmentation prévue des recettes fiscales, obtenue en vertu des propositions du Livre blanc, servirait à alléger le fardeau fiscal de ceux qui sont le plus durement frappés par ces propositions. Néanmoins, en l'absence d'assurances satisfaisantes à ce sujet, nous croyons que l'inquiétude du grand public quant à l'effet nuisible du déplacement proposé du fardeau fiscal—est plus particulièrement justifié en ce qui concerne les demandes insatiables de la part de chaque niveau de gouvernement, pour une part sans cesse croissante du Produit National Brut, et l'absence d'un plafond déterminé à l'avance sur la part de ce dernier qui pourrait être affectée aux programmes nouveaux ou accrus des gouvernements.

3.20 En l'absence d'assurances satisfaisantes à l'effet que les propositions de réforme fiscale n'ont pas comme objectif de produire l'une des plus fortes augmentations d'impôts dans l'histoire du Canada, l'Association propose que tout allégement du fardeau de l'impôt des groupes qui ne jouissent que de faibles ressources soit réalisé, du moins en partie, en faisant de plus en plus appel à l'imposition indirecte si les effets les plus nuisibles du déplacement du fardeau fiscal doivent être évités.

2. Répartition Équitable du Fardeau Fiscal

3.21 L'objectif principal énoncé dans le Livre blanc est à l'effet que le régime fiscal doit pourvoir à «une répartition équitable du fardeau fiscal selon la capacité de payer».

3.22 In determining the fairness of the proposals, it is important to bear in mind not only the incidence of tax but also the economic effect on inflation, savings flows and investment. Unless a fine balance is maintained between ability to pay on the one hand and willingness to work, save and invest on the other, any measures that may be introduced to achieve a greater degree of fairness must inevitably harm those who were intended to benefit by them. John Kenneth Galbraith, who is far from conservative in political persuasion, offered the following pertinent comments on the subject of redistribution of income:

> "And it has become evident to conservatives and liberals alike that increasing aggregate output is an alternative to redistribution or even to the reduction of inequality." (The Affluent Society)

Thus, while we commend the Government's motives in easing the tax burden of low income earners, we believe that the relief afforded, small as it is, is likely to be eroded in a very short time by the effects of inflation and a slower rate of economic growth, unless certain other proposals are modified. Similarly, the introduction of some form of taxation on capital gains would unquestionably contribute to the fairness of the tax system. We believe, however, that the specific form of taxation proposed in the White Paper, combined with the present estate and gift tax provisions, would result in economic sluggishness which would be inequitable to all Canadians and would be felt most acutely by those in the lower income group.

3.23 The White Paper includes several other worthwhile proposals which are directed at achieving greater fairness in distributing the tax burden. These include the broadening of the tax base to include items such as unemployment insurance benefits and salaries of exchange teachers; the wider range of deductions for employees and the deduction for many of the so-called nothings.

3.24 Conversely, we believe that the White Paper proposals contain certain features which would be unfair, particularly with respect to the question of the ability to pay. For example, the deemed realization of gain or loss under the five year revaluation proposal could give rise to a liability for tax which the taxpayer may not be able to meet

3.22 En déterminant l'impartialité des propositions, il est important de se rappeler non seulement l'incidence de l'impôt mais également son effet économique sur l'inflation et sur le volume des épargnes et de l'investissement. A moins qu'un parfait équilibre ne soit maintenu entre la capacité de payer, d'une part, et la volonté de travailler, d'épargner et d'investir, d'autre part, toutes mesures qui pourraient être adoptées pour atteindre à un plus grand degré d'impartialité léseront inévitablement ceux que l'on voulait avantager. John Kenneth Galbraith qui est loin d'être un modéré dans ses convictions politiques a fait le commentaire suivant au sujet de la redistribution des revenus:

> «Et il est devenu évident, aussi bien aux conservateurs qu'aux libéraux, que l'accroîssement de la production globale est une alternative à la redistribution ou même à la réduction des inégalités». (The affluent society)

Ainsi, alors que nous louons les motifs du gouvernement en allégeant le fardeau fiscal des contribuables à faible revenu, nous croyons que le soulagement accordé, modeste comme il l'est, est susceptible d'être annulé, dans un très court délai, par les effets de l'inflation et par un ralentissement de la croissance économique, à moins que certaines autres propositions soient modifiées. Pareillement, l'adoption d'une certaine forme d'imposition sur les gains de capital contribuerait sans aucun doute à l'impartialité du régime fiscal. Toutefois, nous croyons que la forme d'imposition spécifique proposée dans le Livre blanc, alliée aux présentes dispositions de l'impôt sur les successions et sur les dons, entraînerait une léthargie économique qui serait inéquitable pour tous les Canadiens et qui serait ressentie le plus vivement par ceux du groupe à faibles revenus.

3.23 Le Livre blanc contient plusieurs autres propositions méritoires qui visent à atteindre un plus grand degré de justice dans la distribution du fardeau fiscal. Celles-ci comprennent l'élargissement de la base fiscale afin d'inclure des postes tels que les prestations d'assurance-chômage et les salaires des enseignants qui font l'objet d'échanges professionnels; la plus grande variété des déductions pour les employés et la déduction pour plusieurs des soi-disant riens.

3.24 Inversement, nous croyons que les propositions du Livre blanc contiennent certaines particularités qui seraient injustes, particulièrement en ce qui a trait à la capacité de payer. Par exemple, la réalisation supposée d'un gain ou d'une perte en vertu de la proposition de réévaluation à tous les cinq ans pourrait donner lieu à une imposition à

out of readily available funds and, in the event that he were obliged to liquidate part of his holdings, he would suffer a dilution of his interest in the business and perhaps even lose control of the business. Furthermore, the proposed roll-over provisions relating to corporate reorganizations appear unduly restrictive and there would undoubtedly be many circumstances in which tax would be payable in respect of "paper gains" resulting from such reorganizations long before the taxpayer was able to convert his profit into cash. The proposed withdrawal of the two-tier rate applicable to corporate income has provoked widespread concern which undoubtedly reflects the difficulty for smaller businesses to meet a further tax levy when cash is so scarce.

3.25 Apart from the problems that may arise concerning an ability to pay, we have noted many other proposals which, as they are described in the White Paper, give rise to serious doubt as to their fairness. These include:

1. the proposed distinction in the tax treatment of income and capital gains depending on the form of ownership—that is whether the corporation is closely-held or widely-held;

2. the anomalous treatment of gains realized by closely-held corporations on the sale of shares in widely-held corporations, resulting in a higher tax at the shareholder level than would have been payable if the shareholder had owned the shares direct; and

3. the proposal to tax the entire proceeds of sale of goodwill or mineral claims (subject to certain transitional provisions) even though these reflect values created prior to Valuation Day.

Finally, we would point to the income averaging provisions and the proposed disallowance of entertainment and convention expenses as signs of a high degree of insensitivity to fairness.

3. Modern Social Needs

3.26 The recognition of modern social needs is stated to be the third goal or objective of the White Paper. The Association admits that it is uncertain what this objective implies.

laquelle le contribuable pourrait n'être pas en mesure de satisfaire à même ses disponibilités et, dans le cas où il serait obligé de liquider une partie de ses avoirs, il subirait une dilution de son intérêt dans l'entreprise et pourrait même perdre le contrôle de celle-ci. De plus, les dispositions de «roulement» proposées, relatives aux réorganisations de compagnies, semblent outre mesure restrictives et il existerait sans aucun doute plusieurs circonstances où l'impôt serait exigible sur des «gains sur le papier» découlant de telles réorganisations longtemps avant que le contribuable n'ait été capable de monnayer son profit. La suppression projetée du taux à double palier applicable au revenu des compagnies a provoqué une inquiétude générale qui traduit sans aucun doute la difficulté pour les petites entreprises à faire face à une levée d'impôt supplémentaire lorsque l'argent est si rare.

3.25 Indépendamment des problèmes qui peuvent surgir quant à la capacité de payer, nous avons relevé plusieurs autres propositions qui, telles qu'elles sont énoncées dans le Livre blanc, donnent lieu à des doutes sérieux quant à leur esprit de justice.

Celles-ci comprennent:

1. la distinction proposée dans le traitement fiscal du revenu et des gains de capital selon la forme de propriété—c'est-à-dire selon qu'il s'agit d'une corporation fermée ou d'une corporation ouverte;

2. l'anomalie dans le traitement des gains réalisée par les corporations fermées sur la vente d'actions de corporations ouvertes, qui entraîne une imposition plus élevée, au niveau de l'actionnaire, qui n'aurait pas été exigée si l'actionnaire avait été le propriétaire direct des actions et

3. la proposition qui vise à imposer le produit intégral de la vente de l'achalandage ou de claims miniers (sujet à certaines dispositions durant la période de transition) même si ce produit représente une valeur créée antérieurement au jour de l'évaluation.

En dernier lieu, nous désirons souligner les dispositions qui permettent d'établir une moyenne des revenus et le rejet proposé des frais de représentation et de conventions comme des indices d'un fort degré d'indifférence à l'égard de ce qui est juste et équitable.

3. Besoins sociaux d'un pays moderne

3.26 La reconnaissance des besoins sociaux d'un pays moderne est déclarée être le troisième but ou objectif du Livre blanc. L'Association admet qu'elle est incertaine quant à ce que renferme cet objectif.

3.27 The White Paper refers to the "demands and conditions" which strain to the limit the ability of governments and other public authorities to finance their activities. The statement is then made that the required tax reform "must further the proper development of this changing society".

3.28 These statements, when considered together with the expected increase in tax revenues under the White Paper proposals, might seem to imply that the Government has in mind the introduction of additional or expanded spending programs. However, various statements by the Minister of Finance subsequent to the publication of the White Paper indicate that this is not the Government's intention and that, if additional revenues do result, some reduction in tax may be expected. If this is the case, it is difficult to understand what is meant by the expression "modern social needs" and it is not possible to form an opinion as to whether the White Paper proposals would be an effective means of attaining this objective.

3.29 However, it is difficult to be optimistic about the possibility of future tax reductions even if the present Government were to announce the manner in which such reductions might be expected. Past experience suggests that it might be realistic to expect that, other things being equal, Government expenditures would rise to absorb any revenue increases if, in factc, such increases have not already been earmarked for new or expanded programs.

3.30 Canada is fast reaching the end of its financial ability to provide additional unearned social services. This is in effect admitted in the White Paper which proposes that the top rate of personal tax should apply at the $24,000 income level. It is quite evident that there is a limit to any further increases in social expenditures and, having regard to the large number of taxpayers who would be removed from the taxrolls under the White Paper proposals, the Government must learn to close its ears to pleas for additional social services from non-contributors of revenue.

4. Compliance

3.31 The achievement of widespread understanding of, and voluntary compliance with, tax laws combined with enough detail to

3.27 Le Livre blanc fait allusion aux «demandes et aux conditions» qui éprouvent jusqu'à la dernière limite la faculté des gouvernements et autres autorités publiques à financer leurs activités. Il est alors déclaré que la réforme fiscale requise «doit favoriser le développement approprié de cette société en évolution.»

3.28 Ces déclarations, lorsqu'envisagées en même temps que l'augmentation prévue des recettes fiscales en vertu des propositions du Livre blanc, peuvent sembler laisser entendre que le gouvernement a l'intention d'introduire des programmes de dépenses supplémentaires ou accrus. Toutefois, diverses déclarations faites par le Ministre des Finances à la suite de la publication du Livre blanc indiquent que ce n'est pas là l'intention du Gouvernement et que, si des recettes supplémentaires sont obtenues, quelque réduction de l'impôt peut être escomptée. Si tel est le cas, il est difficile de comprendre ce que signifie l'expression «besoin sociaux d'un pays moderne» et il est impossible de se former une opinion quant à savoir si les propositions du Livre blanc constitueraient un moyen efficace d'atteindre cet objectif.

3.29 Il est difficile d'être optimiste quant à la possibilité de futures réductions d'impôt même si le présent gouvernement devait faire connaître de quelle façon telles réductions pourraient être espérées. L'expérience du passé laisse entendre qu'il pourrait être réaliste de s'attendre à ce que, toutes autres choses étant égales, les dépenses du gouvernement s'accroîtraient pour absorber toute augmentation de recettes si, en fait, telles augmentations n'avaient pas déjà été destinées à l'exécution de programmes nouveaux ou accrus.

3.30 Le Canada approche rapidement le terme de sa capacité financière à assurer des services sociaux supplémentaires non mérités. Ceci est en effet admis dans le Livre blanc qui propose que le taux d'imposition personnel maximum s'applique au niveau d'un revenu de $24,000. Il est assez évident qu'il existe une limite à toutes autres dépenses d'ordre social et, compte tenu du grand nombre de contribuables qui échapperaient à l'impôt en vertu des propositions du Livre blanc, le gouvernement doit apprendre à faire la sourde oreille aux demandes de services sociaux supplémentaires de ceux qui ne contribuent pas aux recettes fiscales.

4. Observation des lois fiscales

3.31 La réalisation d'une compréhension largement répandue des lois fiscales, et l'acquiescement volontaire à celles-ci, combinée

block loopholes is a goal having a number of facets which must be considered separately.

1. Widespread Understanding

3.32 Firstly, the White Paper must be looked at from the point of view of whether it will result in "widespread understanding" of tax law. It is generally acccepted that existing income tax law is quite complex and it must be said that some of the White Paper proposals would result in simplification in certain areas. As against this, it seems clear that other proposals would inevitably require complex law and in this context we would mention the creditable tax provisions, various aspects of the taxation of capital gains, the income averaging provisions and the taxation of "passive" income earned outside Canada. Consequently we do not believe that the tax system which would result from the White Paper proposals would be more understandable than the one which we have at present.

3.33 In a sophisticated economy such as we have in Canada it is important that the tax system be flexible so that different situations may be treated in different ways. A "simple" tax system which would be understood by everyone would not serve adequately a diverse economy and would inevitably result in inequitable tax effects. Notwithstanding the complexity of the present system most taxpayers have little difficulty complying with those provisions of the law which govern their tax position.

2. Voluntary Compliance

3.34 Another aspect is said to be "voluntary compliance with tax laws". According to the White Paper, excellent voluntary compliance is already being obtained. We can see no reason to suppose that the level of compliance, already high, will be increased by the proposals and, we suspect that, the tendency will be the other way.

3.35 This would result from the possible effect of the proposals on the public's attitude to taxation. Voluntary compliance depends to a great extent on taxpayers feeling that the tax base is fairly established and that the rates are reasonable. Public reaction to the White Paper has indicated that many taxpayers object to its proposals, and this may well erode taxpayers' "morale", as reflected in willingness to comply voluntarily and completely with the law.

avec suffisamment de dispositions pour bloquer les échappatoires est un but qui comporte un nombre d'aspects qui doivent être examinés séparément.

1. Compréhension largement répandue.

3.32 En premier lieu, le Livre blanc doit être considéré du point de vue de savoir s'il entraînera une «compréhension largement répandue» de la loi fiscale. Il est généralement admis que la présente loi de l'impôt sur le revenu est assez complexe et il faut avouer que quelques-unes des propositions du Livre blanc apporteraient une simplification dans certains secteurs. A l'encontre de ceci, il semble clair que d'autres propositions exigeraient inévitablement une loi complexe et dans ce contexte nous mentionnerions les dispositions de dégrèvement sur l'impôt versé par les compagnies, divers aspects de l'imposition des gains de capital, les dispositions concernant l'étalement du revenu et l'imposition du revenu «passif» gagné en dehors du Canada. Conséquemment, nous ne croyons pas que le régime fiscal qui résulterait des propositions du Livre blanc serait plus compréhensible que celui que nous avons présentement.

3.33 Dans une économie évoluée telle que la nôtre, il est important que le régime fiscal soit souple de façon à ce que différentes situations puissent être traitées de manières différentes. Un régime fiscal «simple» qui serait compris par chacun, ne servirait pas de façon satisfaisante une économie diversifiée et entraînerait inévitablement des effets fiscaux inéquitables. Malgré la complexité du régime actuel, la majorité des contribuables ont peu de difficultés à se conformer aux dispositions de la loi qui régissent leur situation fiscale.

2. Observation volontaire de la loi.

3.34 Un autre aspect est celui de «l'observation volontaire des lois fiscales». Selon le Livre blanc, une excellente observation volontaire de la loi est déjà obtenue. Nous ne voyons aucune raison de supposer que le degré d'observation, déjà élevé, sera amélioré par les propositions et nous soupçonnons que la tendance ira à l'opposé.

3.35 Ceci résulterait de l'effet possible des propositions sur l'attitude du public envers l'imposition. L'observation volontaire de la loi dépend en grande partie de l'impression que possèdent les contribuables à l'effet que la base d'imposition est établie avec justice et que les taux sont raisonnables. La réaction publique au Livre blanc a démontré que plusieurs contribuables s'opposent à ses propositions, ce qui pourrait bien affaiblir leur «moral» qui se traduit par une bonne volonté à observer volontairement et complètement la loi.

3.36 Undoubtedly there would be a somewhat greater degree of compliance in reporting taxable property transactions but little additional revenue will ensue since these are eventually assessed under present law. On the other hand, we foresee a significant degree of attempted tax avoidance in certain areas, e.g. with respect to gains on the disposal of property held for personal use, the deduction of entertainment expenses and the deemed realization of gains by persons leaving Canada. A tax which invites avoidance is inequitable to those taxpayers who comply.

3.36 Il existerait sans doute un degré quelque peu appréciable d'observation de la loi dans la déclaration des gains imposables sur les négociations de biens immobiliers mais peu de recettes supplémentaires en résulteraient puisque ces gains sont éventuellement imposés en vertu de la loi en vigueur actuellement. D'autre part, nous prévoyons un degré appréciable de tentatives d'évasion fiscale dans certains secteurs tels que, par exemple, les gains sur la vente de biens d'usage personnel, la déduction des frais de représentation et la réalisation supposée de gains par les personnes qui quitteraient le Canada. Un impôt qui invite à l'évasion est injuste pour les contribuables qui s'y soumettent.

3. Blocking Loopholes

3.37 Finally, while encouraging understanding and voluntary compliance by means of simplification, the proposals are also intended to provide detailed provisions to "block loopholes". The present system is not unsound and too much effort is directed at "abuses" and "loopholes" such as surplus stripping, tax havens, expense account living and tax deferrals, which in our view are not widespread (less than 1 p. 100 of revenues) nor beyond the power of the Department of National Revenue to control. Implementation of all the White Paper proposals would undoubtedly provide openings for new loopholes, and in the process of closing them fresh disputes would arise between taxpayers and tax officials, with accompanying delays in decisions due to lack of legal precedents. Those likely to be hurt most in this process would be the innocent and unsuspecting who would be unable to afford legal or accounting aid. Furthermore, some proposals have already been identified as being unworkable; a number are considered likely to create problems.

3. Suppression des échappatoires

3.37 En dernier lieu, bien qu'elles encouragent la compréhension et l'observation volontaire de la loi par voie de simplification, les propositions visent également à établir de nombreuses dispositions pour «supprimer les échappatoires». Le régime actuel n'est pas défectueux et trop d'efforts sont orientés vers la suppression des «abus» et des «échappatoires» tels que les dépouillements de surplus de compagnies, les refuges à l'abri de l'impôt, les comptes de dépenses qui permettent un certain train de vie et les impôts différés qui, à notre avis, ne sont pas très répandus (moins de 1 p. 100 des recettes) ni au-delà du pouvoir du Ministère du Revenu national à les contrôler. La mise en vigueur de toutes les propositions du Livre blanc procurerait sans doute des ouvertures à de nouvelles échappatoires et, dans le processus de leur suppression, de nouvelles contestations surgiraient, entre les contribuables et les autorités fiscales, qui s'accompagneraient de délais dans le rendement des décisions en raison de l'absence de précédents juridiques. Ceux qui seraient susceptibles d'être le plus lésés, dans ce processus, seraient les innocents de bonne foi et sans défiance qui n'auraient pas les moyens de se payer une aide juridique ou comptable. De plus, certaines propositions ont déjà été jugées inapplicables, alors qu'un nombre d'autres sont considérées comme susceptibles de créer des problèmes.

3.38 Despite the White Paper's wide scope, it is only a part of overall "tax reform". We have already had a tightening of some aspects of estate and gift taxation while further reforms, such as in respect of sales taxation and depreciation allowances, have not been drafted as yet. Changes in these latter respects could completely alter taxpayer views as to the equity of the present propos-

3.38 Malgré la grande étendue du champ couvert par le Livre blanc, il ne s'agit que d'une partie d'une «réforme fiscale» globale. Nous connaissons déjà un resserrement de certains aspects de l'imposition des successions et des dons, cependant que d'autres réformes, telles que celles qui concernent la taxe de vente et les allocations pour amortissement, n'ont pas encore été rédigées. Tous

als taken in conjunction with the other changes.

5. Acceptability to the Provinces

3.39 It is obvious from the reaction of certain provincial governments, such as Alberta, British Columbia, Ontario and Saskatchewan, that they consider the White Paper proposals to be unacceptable. If the system proposed in the White Paper is rejected by these provinces, and perhaps also by others, we must have serious doubts whether the present proposals, which are not adopted by all of the provinces, can successfully be put into effect. Apart from the increased tax collection costs and the additional administrative problems that would result from differing federal and provincial tax systems, there can be little doubt that the taxpayer would be the victim of the inequities that must inevitably follow from such a multilateral tax structure.

3.40 The growing proportion of national tax revenue and expenditure responsibilities assumed by the provinces in recent years is clear evidence of the necessity for federal-provincial unity in the approach to tax reform. The direct administration of social welfare programs such as education, health, housing and transportation are primarily provincial functions and, in the Association's view, much of the direct responsibility for levying any increased tax revenues to meet these needs must be in the hands of each province. As concerned observers of federal-provincial relations, we view with misgivings the federal Government's tendency to promote social policies in areas of provincial concern, albeit with assurances of financial support from the federal Government.

ALTERNATIVE SUGGESTIONS

4.1 In common wtih most other Canadians, we believe that the present income tax law is deficient in many respects and that some amendments are warranted. For this reason, we agree in principle with many of the changes proposed in the White Paper including:

1. The broadening of the tax base to include in income such items as unem-

changements qui seraient apportés dans ces derniers secteurs pourraient complètement modifier les opinions du contribuable quant à l'équité des présentes propositions prises en conjonction avec les autres changements.

5. Acceptabilité par les Provinces

3.39 Il est évident, si l'on en juge par la réaction de certains gouvernements provinciaux, tels que ceux de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Saskatchewan, qu'ils considèrent que les propositions du Livre blanc sont inacceptables. Si le système proposé dans le Livre blanc est rejeté par ces provinces, et peut-être par d'autres également, nous devons entretenir des doutes sérieux quant à savoir si les présentes propositions, qui ne sont pas acceptées par toutes les provinces, peuvent être mises en vigueur avec succès. Indépendamment des frais de perception accrus de l'impôt et des problèmes administratifs supplémentaires qui résulteraient de régimes fiscaux fédéral et provinciaux différents, il ne peut subsister que très peu de doute à l'effet que le contribuable serait victime des injustices qui découleraient inévitablement d'un tel régime fiscal multilatéral.

3.40 La proportion croissante de la recette fiscale nationale et des responsabilités quant aux dépenses assumées par les provinces au cours des récentes années indique clairement la nécessité d'une unité fédérale-provinciale dans la façon d'aborder la réforme fiscale. L'administration directe de programmes de bien-être social tels que l'éducation, la santé, le logement et le transport sont essentiellement du ressort provincial et, de l'avis de l'Association, une grande part de la responsabilité directe de la levée de toute recette fiscale accrue afin de satisfaire à ces besoins doit être confiée à chaque province. En qualité d'observateurs intéressés aux bonnes relations fédérales-provinciales nous constatons avec inquiétude la tendance du gouvernement fédéral à promouvoir des politiques sociales dans des secteurs de juridiction provinciale, même avec des promesses d'aide financière du gouvernement fédéral.

SUGGESTIONS SUR LE CHOIX D'AUTRES MESURES

4.1 Partageant l'opinion de la majorité des Canadiens, nous croyons, que la présente loi de l'impôt sur le revenu est déficiente à bien des égards et que des amendements sont justifiés. Pour cette raison, nous sommes d'accord, en principe, avec plusieurs des changements proposés dans le Livre blanc, y compris:

1. L'élargissement de la base d'imposition pour inclure dans le revenu des

ployment insurance benefits and salaries of exchange teachers;

2. The allowance of more liberal deductions for employed persons and of child care expenses;

3. The elimination of the special benefits now available to members of the armed forces;

4. The reduction of the top marginal rate of personal income tax to approximately 50 per cent;

5. The proposed changes in the taxation of cooperatives, caisses populaires, credit unions and non-profit organizations; and

6. The allowance of a deduction for such of the so-called "nothings" as underwriting expenses, discounts on the issue of bonds and transfer taxes.

4.2 Each of these changes would add to the fairness of the tax system although it is noted that the Government may not have been entirely consistent in some of these areas. For example, there appears to be no valid reason for including unemployment insurance benefits in the tax base and at the same time failing to include items such as family allowances, strike pay and workmen's compensation pay. Similarly, it is difficult to understand the Government's rationale in taxing the investment income of non-profit organizations which are now exempt from tax under Section 62(1)(i) of the Income Tax Act and allowing other tax-exempt organizations to continue to be exempt from tax on business profits as well as investment income.

4.3 We also believe that some form of taxation of capital gains is appropriate and that some easing in the tax burden of those in the lower income group is desirable—either by means of increased basic exemptions or by an appropriate tax credit.

4.4 On the other hand, having regard to the harmful economic effects that are likely to result from the proposed treatment of capital gains and losses, the steeply graduated rates of personal income tax up to the $24,000 income level, the inadequacy of the averaging provisions and the integration of personal and

gains comme les prestations d'assurance-chômage et les salaires versés aux enseignants qui viennent temporairement au Canada;

2. L'allocation de déductions plus généreuses pour les personnes que l'on emploie et pour les frais de garde d'enfants;

3. La suppression des avantages spéciaux accordés aux membres des forces armées;

4. La réduction aux environs de 50 p. 100 du taux maximal de l'impôt sur le revenu personnel;

5. Les changements proposés dans l'imposition des coopératives, des caisses populaires, coopératives d'épargne et de crédit et organisations sans but lucratif; et

6. L'allocation d'une déduction pour les soi-disant «riens» tels que les frais de souscriptions à forfait, l'escompte sur l'émission d'obligations et les taxes de transfert.

4.2 Chacun de ces changements ajouterait à l'impartialité du régime fiscal bien que nous soulignons que le gouvernement n'a peut-être pas été entièrement conséquent dans certains de ces secteurs. Par exemple, il ne semble exister aucune raison valable d'inclure les prestations d'assurance-chômage dans la base d'imposition et, en même temps, de ne pas inclure des postes tels que les allocations familiales, les prestations payées au grévistes par les syndicats ouvriers et celles payées en vertu des lois sur les accidents du travail. De même, il est difficile de comprendre le raisonnement du gouvernement lorsqu'il propose d'imposer le revenu des placements d'organisations sans but lucratif qui sont présentement exemptées de l'impôt en vertu du Paragraphe 62 (1)(i) de la Loi de l'impôt sur le revenu et qu'il maintient l'exemption en faveur d'autres organisations sur les profits d'opérations aussi bien que sur le revenu de placements.

4.3 Nous croyons également qu'une certaine forme d'imposition des gains de caiptal est appropriée et qu'un allégement du fardeau fiscal de ceux qui font partie du groupe à faibles revenus est désirable—soit au moyen d'exemptions de base accrues ou par un dégrèvement fiscal approprié.

4.4 D'autre part, prenant en considération les effets économiques nuisibles qui sont susceptibles de résulter du traitement proposé des gains et des pertes de capital, la progression rapide des taux de l'impôt sur le revenu personnel jusqu'au niveau d'un revenu de $24,000, l'insuffisance des dispositions d'étale-

corporate income taxes, we are not convinced that such drastic reform is desirable in these areas.

Rate Schedule Changes

4.5 The Association believes that the steeply graduated rates of personal tax proposed in the White Paper should be moderated so as to alleviate the burden of the tax on the middle and upper middle-income groups and bring their income taxes more into line with prevailing rates in the United States. If revenue needs cannot be contained to achieve both this and the proposed easing in the tax burden of lower-income groups within the framework of the income tax system, we suggest that consideration be given to increased reliance on indirect taxes as a means of obtaining the necessary increased tax revenues. The economic consequences that would follow from an extension in the use of indirect taxes, such as sales or consumption taxes, should be more easy to predict, and would probably be less harmful at this stage in the country's development, than the system proposed in the White Paper.

4.6 In advancing the suggestion that indirect taxation should be considered as a possible means of accomplishing some of the necessary tax reforms, we are not unmindful of the regressive nature of these taxes. We submit, however, that much of the regressiveness can be avoided if appropriate exemptions are allowed for certain non-discretionary expenditures such as food and shelter and if the tax is extended to certain services as well as to commodities. Alternatively, a refundable tax credit may be allowed against income taxes for sales tax paid on non-discretionary expenditures up to a prescribed maximum.

4.7 We would also remind the Committee that indirect taxation, in one form or another, is becoming increasingly important as a source of revenue in most economically advanced countries of the world. In our view, this source should be more fully exploited in preference to any other measures which might adversely affect economic development.

4.8 We also believe that the full reduction of the top marginal rate of personal income

ment du revenu et l'intégration de l'impôt sur le revenu personnel avec celui des compagnies, nous ne sommes pas convaincus qu'une réforme aussi radicale soit désirable dans ces secteurs.

Modifications du barème des taux d'imposition

4.5 L'Association croit que la progression rapide des taux de l'impôt personnel proposée dans le Livre blanc devrait être atténuée afin d'alléger le fardeau de l'impôt applicable aux groupes de contribuables à revenus moyens et à l'échelon supérieur du revenu moyen et de mieux aligner leur taux d'imposition avec ceux qui sont en vigueur aux États-Unis. Si les besoins de recettes ne peuvent être limités pour atteindre aussi bien l'objectif précité et l'allégement proposé du fardeau fiscal des groupes à revenu inférieur, dans le cadre du régime de l'impôt sur le revenu, nous suggérons que l'on envisage de compter dans une plus grande mesure sur les impôts indirects comme moyen d'obtenir les recettes fiscales accrues dont on aura besoin. Les conséquences économiques qui découleraient du recours à une extension des impôts indirects, tels que la taxe de vente ou la taxe à la consommation, devraient être plus faciles à prévoir et seraient probablement moins dommageables, au stade présent du développement du pays, que le régime proposé dans le Livre blanc.

4.6 En mettant de l'avant la suggestion que l'imposition indirecte devrait être envisagée comme un moyen possible de réaliser quelques-unes des réformes fiscales qui s'imposent, nous n'ignorons pas la nature régressive de ces taxes. Nous maintenons, toutefois, qu'une grande partie de leur effet régressif peut être évitée si des exemptions appropriées sont accordées pour certaines dépenses non facultatives, telles que la nourriture et le logement, et si la taxe est étendue à certains services aussi bien qu'aux matières premières et aux denrées. Alternativement, un crédit fiscal pourrait être alloué contre l'impôt sur le revenu, pour la taxe de vente versée sur les dépenses non facultatives, jusqu'à un montant maximum déterminé.

4.7 Nous désirons également rappeler au Comité que l'imposition indirecte, sous une forme ou sous une autre, devient de plus en plus importante comme source de recettes dans la plupart des pays économiquement évolués, dans le monde. A notre avis, cette source devrait être plus complètement exploitée de préférence à toutes autres mesures qui pourraient désavantageusement affecter notre développement économique.

4.8 Nous croyons également que la totalité de la réduction du taux maximum de l'impôt

tax to approximately 50 per cent should take effect immediately upon implementation of the tax reform proposals and should not be spread over a four year period as presently proposed.

Averaging Provisions

4.9 The proposed averaging provisions do not provide adequate relief for those with widely-fluctuating incomes and, in fact, provide no relief where there is a substantial reduction in income from previous years. We suggest that a general block averaging provision should be introduced with appropriate limitations as to the circumstances in which these provisions could be applied.

Capital Gains and Losses

4.10 While we do not believe that the taxation of capital gains is wholly desirable for a country such as Canada which continues to be dependent on non-resident capital to finance its economic growth, we agree with the Government's conclusion that some form of taxation is appropriate to ensure that the burden of tax is more fairly distributed and to lessen some of the uncertainties under the present law.

4.11 However, the form of tax must be such that it would make some allowance, direct or indirect, for the effect of inflation and would not seriously impair the savings habits of Canadians nor limit Canada's ability to attract non-resident capital. We envisage that this tax would have the following features:

1. A distinction would be drawn between (a) short term gains and losses, which are usually of a speculative nature and contain little or no element of inflation, and (b) long term capital gains and losses. Short term gains and losses would be includable in income in full but only one-half of any long term gains or losses would be taken into account in computing taxable income.

2. Gains (or losses) would only be "taxable" when realized (or sustained), subject to the introduction of deemed realization provisions that would apply on death or when property is "gifted"—assuming that death taxes and gift taxes are withdrawn, as discussed below. These deemed realization provisions would obviate the

sur le revenu personnel, à environ 50 p. 100, devrait prendre effet immédiatement lors de la mise en vigueur des propositions de réforme fiscale et ne devrait pas être échelonnée sur une période de quatre ans tel que proposé présentement.

Dispositions d'étalement

4.9 Les dispositions d'étalement ne procurent pas un soulagement suffisant à ceux dont le revenu subit de fortes fluctuations et, en fait, elle n'acordent aucun soulagement là où il se produit une importante baisse du revenu sur celui des années précédentes. Nous suggérons qu'une disposition générale d'étalement en bloc devrait être présentée qui comporterait des restrictions appropriées quant aux circonstances dans lesquelles cette disposition pourrait s'appliquer.

Gains et pertes de capital

4.10 Bien que nous ne croyions pas que l'imposition des gains de capital est entièrement désirable pour un pays comme le Canada qui demeure dépendant du capital étranger pour financer sa croissance économique, nous sommes d'accord avec la conclusion du gouvernement à l'effet qu'une certaine forme d'imposition est requise afin de s'assurer que le fardeau fiscal sera plus équitablement réparti et d'atténuer certaines des incertitudes qui existent en vertu de la loi actuelle.

4.11 Cependant, la forme de l'impôt doit être telle qu'elle consentirait certaines concessions, directes ou indirectes, pour tenir compte de l'effet de l'inflation et qu'elle ne porterait pas sérieusement atteinte aux habitudes d'épargne des Canadiens ni qu'elle limiterait la capacité du Canada à attirer le capital étranger. Nous considérons que cet impôt comporterait les caractéristiques suivantes:

1. Une distinction serait établie entre

(a) les gains et les pertes de capital à court terme, qui sont habituellement d'une nature spéculative et qui ne comportent que peu ou pas d'élément d'inflation, et

(b) les gains et les pertes de capital à long terme. La totalité des gains et des pertes à court terme pourrait être comprise dans le revenu mais on comprendrait dans le revenu seulement la moitié de tous gains ou pertes à long terme.

2. Les gains (ou les pertes) ne seraient «imposables» que lorsque réalisés (ou encourues), et seraient sujets à l'introduction de dispositions de réalisations supposées qui s'appliqueraient en cas de décès ou lorsque le bien fait l'objet d'une «donation»—en supposant que l'impôt sur les biens transmis par décès et l'impôt sur

necessity for the five year revaluation rule proposed in the White Paper.

3. If taxpayers are to be taxed on deemed gains and losses when they give up their Canadian residence (and we recognize that this may be necessary to ensure that the system is workable), provision should be made to enable taxpayers who leave the country temporarily to defer liability for tax until such time as they dispose of their assets. In addition, the application of the rule must be restricted to avoid discouraging skilled and trained persons from establishing temporary residence in Canada.

4. Taxpayers would be entitled to "value" any marketable securities which they owned on Valuation Day and which they had acquired in an arm's length transaction within, say, five years immediately preceding implementation date at (a) market value, or (b) where their actual cost was greater than market value, at the lower of cost or the net amount realized on ultimate sale of the securities. Such a rule, while not wholly justifiable from a theoretical point of view, would help allay one concern which many people have expressed, viz. that, if market prices as a whole or with respect to any particular security were unduly depressed on Valuation Day, taxpayers could find themselves ultimately subject to tax under the White Paper proposals on a "gain" which simply represented a recovery, or partial recovery, of a loss that existed on Valuation Day because of depressed market prices. In the case of bonds and debentures, the measurement of gain or loss by reference to "actual cost" rather than by reference to "amortized cost", as is now proposed, would simplify matters considerably both for taxpayers and for the administration.

5. Provision would be made for the use of an "alternative basis" of "valuing" assets other than marketable securities, that are owned at valuation date in order to minimize valuation problems on Valuation

les dons soient supprimés, comme nous en discutons plus loin. Ces dispositions relatives à la réalisation supposée obvieraient à la nécessité de l'ordonnance de réévaluation à tous les cinq ans proposée dans le Livre blanc.

3. Si les contribuables doivent être imposés lorsqu'ils cessent de résider au Canada (et nous admettons que ceci puisse être nécessaire pour s'assurer que le régime est viable), une disposition devrait être prise pour permettre aux contribuables qui s'absentent temporairement du pays de différer l'acquittement de l'impôt jusqu'au moment où ils disposeraient de leurs éléments d'actif. De plus, l'application de cette régle doit être restreinte pour éviter de décourager les personnes expertes et compétentes d'établir temporairement domicile au Canada.

4. Les contribuables auraient le droit «d'évaluer» toute valeur négociable qu'ils posséderaient le jour de l'évaluation et qu'ils auraient acquis par une opération «à bout de bras» depuis une période de temps qui n'excéderait pas, disons, les cinq ans précédant immédiatement la date de l'entrée en vigueur de ce régime à

(a) leur valeur marchande, ou

(b) lorsque leur coût réel aurait été supérieur à la valeur marchande, au plus bas soit du coût ou du montant net réalisé par la vente définitive des valeurs.

Une telle règle, bien qu'elle ne soit pas complètement justifiable d'un point de vue théorique, aiderait à calmer une inquiétude exprimée par plusieurs personnes, à savoir que si les cours du marché dans l'ensemble, ou de toute valeur en particulier, étaient indûment déprimés le jour de l'évaluation, les contribuables pourraient se trouver, en définitive, assujettis à l'impôt, en vertu des propositions du Livre blanc, sur un «gain» qui représenterait tout simplement la récupération, ou une récupération partielle, d'une perte qui existait le jour de l'évaluation en raison des cours déprimés du marché. Dans le cas d'obligations et de débentures, la détermination du gain ou de la perte par rapport au «coût réel» plutôt que par rapport au «coût amorti», comme présentement proposé, simplifierait considérablement les choses aussi bien pour le contribuable que pour l'administration.

5. Une disposition prévoirait l'emploi d'une «base alternative» «d'évaluation» des éléments d'actif, autres que les valeurs négociables, qui seraient détenus à la date de l'évaluation afin de minimi-

Day and to avoid some of the inequities that might otherwise result if values were unduly depressed on that date. Consideration should be given to the adoption of a basis similar to that proposed by the Royal Commission on Taxation or to that used in the United Kingdom when a tax on capital gains was introduced there some years ago. In each case, the alternative basis involved the proration of the actual profit or loss over the period of time the asset was held and only the portion allocated to the period following implementation date was includable in income.

6. The law would contain reasonably generous roll-over provisions which would ensure that gains would not be taxed unless there is a true realization. For example, the roll-over provisions in respect of a gain realized on the sale of a principal residence should not be limited to circumstances where the taxpayer changes jobs. Of greater importance, the system should be so structured that it does not impede corporate reorganizations which are motivated by valid business reasons and procedures should be established for obtaining advance rulings that would be binding on the tax authorities.

7. Adequate provision should be made for the carry-over of losses.

4.12 We submit that the treatment proposed in the White Paper with respect to the taxation of the proceeds of sale of goodwill and the allowance of a deduction for the cost of goodwill purchased after implementation date is anomalous. We suggest that gains or losses on the sale of goodwill should be taxed in the same manner as other capital gains or losses and that no deduction should be allowed in respect of the cost of purchased goodwill

1. until it is disposed of, when the cost would be taken into account in computing the gain or loss on disposition, or

2. until it could be established that it ceased to have any value.

Partnership Option

4.13 The Association believes that the proposal allowing closely-held corporations to

ser les problèmes d'évaluation le jour de l'évaluation et d'éviter quelques-unes des injustices qui pourraient autrement se produire si les valeurs étaient déprimées outre mesure à cette date. Il y aurait lieu de considérer l'adoption d'une base semblable à celle qui fut proposée par la Commission Royale sur la fiscalité ou à celle qui est utilisée au Royaume-Uni depuis qu'un impôt sur les gains de capital fut adopté il y a environ trois ans. Dans chaque cas, la base alternative comportait une répartition du profit ou de la perte réels sur la période de temps durant laquelle l'actif avait été détenu et seule la partie allouée à la période subséquente à la date de l'entrée en vigueur pouvait être comprise (ou exclue) dans le revenu.

6. La loi contiendrait des dispositions de roulement raisonnablement généreuses qui assureraient que les gains ne seraient pas imposés à moins qu'il y ait une réalisation réelle. Par exemple, les dispositions de roulement relatives à un gain réalisé sur la vente d'une résidence principale ne devraient pas être limitées aux circonstances qui obligent un contribuable à changer d'emploi. Chose encore plus importante, le régime devrait être structuré de façon à ne pas faire obstacle aux réorganisations de compagnies qui sont motivées par des raisons d'affaires valables, et une procédure devrait être instituée pour l'obtention de décision préalables qui engageraient les autorités fiscales.

7. Une disposition satisfaisante devrait être prévue pour le report des pertes.

4.12 Nous alléguons que le traitement proposé dans le Livre blanc, quant à l'imposition du produit de la vente de l'achalandage, et l'allocation d'une déduction pour le coût d'un achalandage acquis après la date de l'entrée en vigueur du nouveau régime est anormal. Nous suggérons que les gains ou les pertes sur la vente de l'achalandage devraient être imposés de la même façon que les autres gains ou pertes de capital et qu'aucune déduction ne devrait être allouée sur le coût d'acquisition d'un achalandage.

1. jusqu'à ce qu'il soit cédé, alors que son coût serait pris en considération en calculant le gain ou la perte découlant de sa cession, ou

2. jusqu'à ce qu'il puisse être établi qu'il a cessé d'avoir une valeur quelconque.

Option d'être traitée comme une société en nom collectif

4.13 L'Association croit que la proposition qui a pour but de permettre aux corporations

elect to be treated as a partnership is desirable but suggests that consideration should be given to the removal of the restriction denying the right to use the partnership option where there are non-resident shareholders.

fermées de choisir d'être traitées comme sociétés en nom collectif est désirable mais elle suggère que considération soit accordée à la suppression de la restriction qui nie le droit d'opter pour la formule de la Société en nom collectif lorsque la corporation compte des actionnaires non résidants.

Corporate Rate of Tax

4.14 The Association recognizes that the present dual rate of corporate tax has certain shortcomings in that (a) it gives certain taxpayers an inequitable advantage over others who are unable to incorporate, (b) it has led to some tax avoidance, and (c) it is available to every corporation whether or not it requires assistance in financing capital expansion. For these reasons, we agree with the Government's conclusion that some amendment is desirable.

Taux de l'impôt des corporations

4.14 L'Association reconnaît que les deux taux d'imposition qui existent actuellement pour les corporations présente certaines imperfections en ce qu'il a) donne à certains contribuables un avantage injustifié sur d'autres contribuables qui ne peuvent se constituer en corporation, b) parce qu'il a conduit à un certain degré d'évasion fiscale et c) parce qu'il est disponible à toutes les corporations peu importe que celles-ci aient ou non besoin d'aide dans le financement du capital nécessaire à leur expansion. Pour ces raisons, nous sommes d'accord avec la conclusion du gouvernement à l'effet que certains amendements sont désirables.

4.15 However, it is our view that the Government has failed to give adequate recognition to the financing problems which confront small businesses in their development stages in proposing to eliminate the lower rate of corporate tax without providing a suitable alternative solution to this problem—and, in this regard, we believe that the partnership option proposed in the White Paper does not provide adequate relief.

4.15 Toutefois, nous sommes d'avis que le gouvernement n'a pas reconnu suffisamment l'importance des problèmes de financement que les petites entreprises doivent affronter, au cours de leur stade de développement, lorsqu'il a proposé de supprimer le taux d'impôt moins élevé des corporations sans offrir une solution de rechange satisfaisante à ce problème—et, à cet égard, nous croyons que le droit d'opter pour la formule de la société en nom collectif, proposé dans le Livre blanc, n'assure pas une aide suffisante.

4.16 Various alternative proposals will no doubt be put forward to the Committee on this matter including the following:

1. that small corporations be entitled to special capital cost allowance rates and/or special allowances in respect of increased investment in inventories and accounts receivable, thereby allowing them some deferment of tax during expansion periods; or

2. that small corporations which can justify a need for funds to finance expansion be entitled to defer payment of tax on a certain portion of their taxable income.

4.16 Diverses propositions de rechange seront sans aucun doute soumises au Comité, à ce sujet, y compris les suivantes:

1. que l'on accorde aux petites entreprises des taux spéciaux d'allocations pour coût en capital et/ou des allocations spéciales pour les investissements accrus dans les stocks et les comptes à recevoir, leur allouant ainsi un certain ajournement de l'impôt durant les périodes d'expansion; ou

2. que les petites entreprises qui peuvent justifier un besoin de fonds pour financer leur expansion soient autorisées à différer le paiement de l'impôt sur une certaine partie de leur revenu imposable.

The Association favours the first of these alternatives but admits that the problem offers no easy solution. We would impress upon the Committee, however, the need for some relief and, in this regard, we would suggest that consideration should also be given to extending this benefit to unincorporated businesses, especially to those which

L'Association favorise la première de ces solutions de rechange mais elle admet que le problème n'offre aucune solution facile. Nous désirerions toutefois faire bien comprendre au Comité la nécessité d'un certain soulagement et, à cet égard, nous suggérerions que l'on envisage également d'étendre cet avantage aux entreprises non constituées en corpora-

would be affected by the proposals withdrawing the privilege of using the cash basis of reporting income.

Integration of Corporate and Personal Income Tax

4.17 The Association is of the view that some form of integration of personal and corporate income tax is desirable if the various anomalies, inequities and compliance problems inherent in the system proposed in the White Paper can be eliminated. However, having regard to the harmful economic consequences that are likely to result from adoption of the White Paper proposals, especially in today's economic climate, and having regard to the costs involved ($230 million by the fifth year of the new system—based on 1969 incomes), we believe that implementation should be deferred. In the meantime, further study should be given to the concept of integration to determine whether the present proposals can be substantially improved upon—failing which the concept should be rejected. A more detailed discussion of integration is contained in Appendix "C".

4.18 The existing system of taxing corporate distributions is admittedly imperfect and has given rise to elaborate and intricate plans to minimize the impact of double taxation. In this context, it is noted that the conflict between taxpayers and the taxation authorities has now reached a stage where genuine business transactions are being impeded because of possible, although by no means certain, tax effects.

4.19 However, the Association believes that the present dividend tax credit, though imperfect, has served its purpose reasonably well and that many of the current difficulties would disappear if the personal and corporate income tax rates were brought into line (as suggested in the White Paper proposals) and if capital gains were subject to tax. We suggest, therefore, that consideration be given to the retention of the 20% or a more generous dividend tax credit, at least for the time being, and to the introduction of a measure such as that proposed in the White Paper to permit withdrawals of pre-implementation surplus at a tax cost of 15 per cent.

tion, plus particulièrement à celles qui seraient affectées par les propositions supprimant le privilège d'utiliser la comptabilité de caisse pour faire rapport du revenu.

Intégration de l'impôt sur le revenu personnel et de l'impôt sur le revenu des compagnies.

4.17 L'Association adopte le point de vue qu'une certaine forme d'intégration de l'impôt sur le revenu personnel et de l'impôt sur le revenu des compagnies est désirable si les diverses anomalies, les injustices et les problèmes d'observation, inhérents au régime proposé dans le Livre blanc, doivent être éliminés. Toutefois, si l'on tient compte des conséquences économiques nuisibles qui découleraient probablement de l'adoption des propositions du Livre blanc, plus particulièrement dans le climat économique présent, et si l'on tient compte des frais qu'elle entraînerait ($230 millions à la cinquième année du nouveau régime—en se basant sur les revenus de 1969), nous croyons que l'adoption des propositions devraient être différée. Entre-temps, le concept de l'intégration devrait faire l'objet d'une étude supplémentaire afin de déterminer si les présentes propositions peuvent être améliorés considérablement—faute de quoi le concept devrait être abandonné. Une discussion plus détaillée de l'intégration est contenue dans l'Annexe «C».

4.18 Le présent régime qui impose les distributions faites par les compagnies est reconnu comme imparfait et a donné lieu à des plans élaborés et compliqués afin de minimiser l'impact de la double imposition. Dans ce contexte, il y a lieu de noter que le conflit entre les contribuables et les autorités fiscales a maintenant atteint le stade où d'authentiques opérations d'affaires sont gênées par les effets possibles de l'impôt, bien qu'ils ne soient d'aucune façon certains.

4.19 Toutefois, l'Association est d'avis que le présent crédit fiscal sur les dividendes, bien qu'imparfait, a raisonnablement bien servi ses fins et que plusieurs des présentes difficultés disparaitraient si les taux de l'impôt personnel et de l'impôt des compagnies étaient mieux équilibrés (tel que suggéré dans les propositions du Livre blanc) et si les gains de capital étaient soumis à l'impôt. Nous suggérons donc que considération soit accordée au maintien du crédit fiscal de 20 p. 100 ou d'un crédit fiscal plus généreux, du moins pour le temps présent, et à l'introduction d'une mesure telle que celle qui est proposée dans le Livre blanc pour permettre les retraits sur les surplus existant avant l'entrée en vigueur du nouveau régime, qui seraient passibles d'un impôt de 15 p. 100.

Repeal of the Estate Tax Act

4.20 The repeal of the Estate Tax Act should take place in conjunction with the introduction of a tax on capital gains which would require a deemed realization on death, modified by provisions for orderly liquidation of estate assets. We regard the Estate Tax Act, as it stands at present, as being extremely harmful to the Canadian economy in that it depletes pools of capital, reduces the incentive to save and encourages the sale of Canadian business abroad. At the same time the collections of revenue which result from the estate tax are comparatively insignificant, having averaged slightly in excess of $100 million for each of the last several years.

4.21 We have suggested that, for purposes of the tax on capital gains, the making of an inter-vivos gift be treated as a deemed realization. In conjunction with this, the gift tax provisions of the Income Tax Act should be repealed.

4.22 As a transitional measure, we envisage that substantial personal estates as at Valuation day would be subject to a future tax levy at the time of a subsequent deemed realization resulting from death or gifting.

Bond Interest

4.23 For the reasons described in paragraph 3.15, we recommened that interest up to a maximum of, say, $1,000 per annum received by individuals resident in Canada on bonds issued by a Canadian municipality or province be taxed at a rate not in excess of 10 per cent.

Tax Avoidance by International Operations

4.24 This is said to be a fairly serious problem but we are not convinced that it cannot be curtailed by the law as it stands at present. Certainly, the attitude of the Department of National Revenue of late indicates that its officials are of the opinion that abuses can be prevented without far reaching new legislation. The White Paper, in dealing with this problem, apparently envisages the introduction of provisions similar to those in Subpart F of the United States Internal Revenue Code. This legislation is regarded, in the United States, as so complicated as to be unworkable and serious efforts are being

Abrogation de la loi de l'impôt sur les successions

4.20 L'abrogation de la Loi de l'impôt sur les successions devrait concorder avec l'introduction d'un impôt sur les gains de capital, qui exigerait une réalisation supposée lors du décès, mitigé par des dispositions qui permettraient une liquidation ordonnée des éléments d'actif d'une succession. Nous considérons la Loi de l'impôt sur les successions, telle qu'elle existe présentement, comme extrêmement nuisible pour l'économie canadienne parce qu'elle épuise les masses communes de capitaux, qu'elle réduit l'incitation à l'épargne et qu'elle encourage la vente d'entreprises canadiennes aux étrangers. En même temps, les recettes perçues en vertu de l'impôt sur les successions sont comparativement peu importantes puisqu'elles n'ont été en moyenne que légèrement supérieures à $100 millions pour chacune des quelques dernières années.

4.21 Nous avons suggéré qu'aux fins de l'impôt sur les gains de capital, les dons entre vifs soient traités comme une réalisation supposée. Conjointement avec ce qui précède, les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu, concernant l'impôt sur les dons, devraient être abrogées.

4.22 Comme mesure transitoire, nous envisageons que d'importantes successions personnelles à la date du jour d'évaluation, seraient sujettes à une future levée d'impôt lors d'une réalisation supposée subséquente résultant d'un décès ou de dons.

Intérêts sur les obligations

4.23 Pour les raisons invoquées au paragraphe 3.15, nous recommandons que les intérêts jusqu'à un maximum de, disons, $1,000 par année, encaissés par les personnes résidant au Canada, sur les obligations émises par une municipalité ou une province canadiennes soient imposés à un taux n'excédant pas 10 p. 100.

Évasion fiscale à l'aide d'opérations internationales

4.24 Ce problème est considéré comme étant assez sérieux mais nous ne sommes pas convaincus qu'il ne puisse pas être restreint par la loi, telle qu'elle existe présentement. L'attitude adoptée par le Ministère du Revenu National, dernièrement, indique que ses fonctionnaires sont d'avis que les abus peuvent être empêchés sans une nouvelle législation de grande envergure. En traitant de ce problème, le Livre blanc envisage apparemment l'adoption de stipulations semblables à celles du sous-paragraphe F du Internal Revenue Code des États-Unis. Cette législation est considérée, dans ce dernier pays, comme telle-

made to have it withdrawn. We most strongly advise against the introduction of similar legislation in Canada and suggest that "tax haven" abuse be countered by use of the law as it stands at present.

Non-resident withholding taxes

4.25 Regardless of the existence of treaties with foreign countries, the Association suggests that the maximum rate of tax applicable to interest payments should not exceed 15 per cent. In short, we do not believe that a rate of withholding tax greater than 15 per cent should be applied (especially if it is to be borne by the lender rather than by some foreign treasury) in that it would discourage necessary capital investment from non-treaty countries.

Entertainment Expenses

4.26 The arbitrary manner in which the government proposes to avoid any possibility of abuse in this area must surely be modified. We are not aware of widespread evidence of abuse; no doubt the existing power of the Department of National Revenue would appear to be adequate to provide effective safeguards.

Mining and Oil Industries

4.27 We feel strongly that the mineral industry, which has made tremendous contributions in the post-war years in developing Canadian natural resources and the resultant supporting secondary industry, as well as making possible improved balance of payments on merchandise account should not be discouraged from continuing its programs of exploration and development. Nor do we feel that non-resident risk capital should be impeded by "tax reform" from flowing into Canada. Similarly, Canadian capital should be encouraged to seek new mineral and petroleum discoveries in Canada rather than abroad.

4.28 One of the greatest problems to be combatted is the unevenness of employment which continues to waste our manpower resources and tends to limit our productive output. The First Annual Review of the Economic Council of Canada issued in December 1964, under the Chairmanship of John J. Deutsch, outlined these problems at length in chapter 8. It was pointed out, among other things—that primary industries in Canada

ment compliquée, au point d'être inapplicable, et de sérieux efforts sont faits pour qu'elle soit abrogée. Nous nous opposons le plus énergiquement à l'adoption d'une législation semblable, au Canada, et nous suggérons que l'abus du «refuge fiscal» soit bloqué par l'application de la loi telle qu'elle existe présentement.

Impôts des non-résidents retenus à la source

4.25 Indépendamment de l'existence de traités avec les pays étrangers, l'Association suggère que le taux maximum de l'impôt sur les paiements d'intérêt ne devrait pas excéder 15 p. 100. Somme toute, nous ne croyons pas qu'un taux d'impôt retenu à la source, supérieur à 15 p. 100, devrait être adopté (plus particulièrement s'il doit être supporté par le prêteur plutôt que par une trésorerie étrangère) parce qu'il découragerait les investissements des pays non signataires de conventions fiscales, dont nous avons besoin.

Frais de représentation

4.26 La façon arbitraire avec laquelle le gouvernement entend éviter toute possibilité d'abus dans ce domaine, doit sûrement être modifiée. Nous n'avons pas conscience de l'existence d'abus largement répandus; nul doute que les pouvoirs actuels dont dispose le Ministère du Revenu National sont suffisants pour assurer une protection efficace.

Industries minière et pétrolière

4.27 Nous avons fermement conscience que les industries minières et pétrolières qui ont énormément contribué, durant les années d'après-guerre, au développement des ressources naturelles canadiennes et de l'industrie secondaire qui en dépend, aussi bien qu'à améliorer notre balance des paiements sur notre commerce de marchandise, ne devraient pas être découragées de poursuivre leurs programmes de travaux d'exploration et de mise en valeur. Nous ne croyons pas, non plus, que le capital de risque étranger devrait être empêché, par une «réforme fiscale» de venir au Canada. De la même façon, le capital canadien devrait être encouragé à poursuivre la recherche, au Canada, de nouvelles découvertes de minéraux et de pétrole, plutôt qu'à l'étranger.

4.28 L'un des plus grands problèmes contre lequel nous devons lutter est l'inégalité régionale de l'emploi qui continue à gaspiller nos ressources en main-d'œuvre et tend à limiter notre production. La première revue annuelle du Conseil économique du Canada, publiée en décembre 1964, sous la présidence de John J. Deutsch, donne un aperçu assez complet de ces problèmes au chapitre 8. Il y est souligné, entre autres choses...que les industries pri-

had greatly increased our economic output and were most important to our balance of payments position because of large and growing exports. They also facilitated the creation of secondary industry in the areas where they operated resulting in expanded employment opportunities. This, in turn, required increasing and more diversified skills on the part of labour and, in order to maximize production potential, education and retraining facilities were encouraged, and labour should be convinced that greater mobility on its part would result in higher standards of living. This concern for the "supply side" of the labour situation is of the utmost importance. Appendix "D" quotes Economic Council views as well as those of Louis Rasminsky.

4.29 In Finance Minister Benson's recent Budget we were pleased to note that the scope of the financial provisions for the Department of Regional Economic Expansion, which is attempting to combat regional disparities, was enlarged. We feel that, since Canada has one of the fastest growing labour forces in the industrial world, every effort should be made to further the efforts of the Federal Government and the various Regional Boards of the Provinces. In our view, it would be imprudent to limit in any way, labour training and mobility and we, therefore, suggest that more generous expenses be allowed to labour moving from one part of the country to a job in another and that income earned by labour undergoing legitimate training in programs such as provided by the Adult Occupational Training Act should not be taxed.

Other Matters

4.30 The White Paper contains proposals dealing with Trusts, Mutual Funds, Pension Plans and Retirement Savings Plans and we are uncertain as to the effects of the suggestions and comments. Rather than making any recommendations of our own we are deferring to those with greater expertise in these fields from whom the Committee undoubtedly will be hearing.

maires, au Canada, ont considérablement augmenté notre rendement économique et ont été un facteur des plus importants sur la situation de notre balance des paiements en raison du volume considérable et croissant des exportations. Elles ont également facilité la création d'une industrie secondaire, dans les régions où elles poursuivent leur exploitation, qui a permis un accroissement du nombre d'emplois. Alternativement, ceci exige un nombre croissant et une plus grande diversité d'employés spécialisés et, afin de porter au maximum les possibilité de production, des facilités d'enseignement et de réapprentissage ont été offertes et la main-d'œuvre devrait être persuadée qu'une plus grande mobilité de sa part se traduirait par un plus haut niveau de vie. Cet intérêt dans le côté «approvisionnement» de la main-d'œuvre est de la plus haute importance. L'Annexe «D» cite les vues du Conseil économique ainsi que celles de Louis Rasminsky.

4.29 Dans le récent budget du Ministre des Finances Benson, nous avons été heureux de noter que les affectations financières destinées au Ministère du Développement économique régional, qui tente de combattre les inégalités régionales, ont été augmentées. Nous croyons que puisque le Canada possède l'une des forces ouvrières dont la croissance est la plus rapide dans le monde industriel, aucun effort ne devrait être ménagé pour appuyer ceux du gouvernement fédéral et des diverses Commissions régionales des provinces. A notre avis, il serait imprudent de limiter d'une façon quelconque l'apprentissage et la mobilité de la main-d'œuvre et nous suggérons, par conséquent, que des frais de déplacement plus généreux soient accordés aux ouvriers qui se déplacent pour prendre un emploi dans une autre partie du pays et que le revenu gagné par les travailleurs qui se soumettent aux programmes d'apprentissage légitimes tel que celui qui est offert par la Loi d'apprentissage professionnel des adultes ne devraient pas être imposé.

Autres sujets

4.30 Le Livre blanc contient des propositions qui se rapportent aux Fiducies, aux Fonds Mutuels, aux Fonds de retraite et aux Plans d'épargne de retraite et nous ne sommes pas certains des effets des propositions ni des commentaires qu'elles appelleront. Plutôt que de faire des recommandations à leur sujet, nous laissons ce soin à ceux fui possèdent une plus grande expérience dans ces domaines et de qui le Comité entendra sans doute parler.

APPENDIX "2-B"

BRIEF TO THE HOUSE OF COMMONS

COMMITTEE ON FINANCE,
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

BY

A. E. AMES & CO. LIMITED

320 Bay Street,
Toronto, Ontario.

ON

THE WHITE PAPER
"PROPOSALS FOR TAX REFORM"

MARCH 31, 1970

Gaston Clermont, Esquire, M.P.,

Chairman,
House of Commons Committee on
Finance, Trade and Economic Affairs,

OTTAWA, Canada.

Dear Mr. Clermont:

We take pleasure in submitting our Brief commenting on the White Paper entitled "Proposals for Tax Reform".

We welcome and appreciate this opportunity of expressing our views on the proposed tax reform prior to legislation and would be pleased to appear before your Committee to discuss with you some of the thoughts expressed herein.

Yours very truly,

A. E. AMES & CO. LIMITED

W. B. Macdonald,
President.

APPENDICE «2-B»

MÉMOIRE ADRESSÉ AU

COMITÉ DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES
QUESTIONS ÉCONOMIQUES
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

PAR

LA SOCIÉTÉ A. E. AMES AND CO.
LIMITED

320, Bay Street,
Toronto, Ontario.

AU SUJET DU

LIVRE BLANC INTITULÉ
«PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE»

31 MARS 1970

Monsieur Gaston Clermont,
Député de Labelle,
Président du Comité des Finances, du Commerce
et des Questions Économiques
de la Chambre des Communes,
Ottawa, Ont.

Monsieur le Député,

Nous avons l'honneur de vous communiquer par le présent mémoire les observations que nous a inspirées le Livre blanc intitulé «Propositions de Réforme Fiscale».

Nous nous réjouissons et nous sommes reconnaissants de l'occasion qui nous est ainsi donnée de vous faire part de notre point de vue sur la réforme fiscale projetée avant son adoption par le Parlement et nous nous tenons à la disposition de votre comité pour débattre avec lui des différentes idées exposées dans le présent mémoire.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma haute considération.

A. E. AMES AND CO. LIMITED

Le Président
W. B. Macdonald

INDEX

Section Subject

LETTER OF TRANSMITTAL

SUMMARY OF RECOMMENDATIONS

INTRODUCTION

I PERSONAL TAX RATES

II CAPITAL GAINS TAX AND INTEGRATION
- (A) General
- (B) Integration of Income; Widely Held vs. Closely Held Corporations
- (C) Personal Assets

III FIVE-YEAR REVALUATION

IV VALUATION DAY

V ESTATE TAXES

VI CAPITAL GAINS AND BONDS

VII CANADIAN INTERNATIONAL COMPANIES
- (A) General
- (B) The 25% Withholding Tax
- (C) Less Developed Countries

VIII INVESTMENT IN FOREIGN SECURITIES

IX PENSIONS

X THE SMALL COMPANY

XI MISCELLANEOUS
- (A) 2½ Year Limitation on Dividends
- (B) Entertainment Expenses
- (C) Advance Rulings by Department of National Revenue
- (D) Definition of "Equity Investments"

SOMMAIRE

LETTRE DE COUVERTURE

RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS

INTRODUCTION

I TAUX DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

II IMPÔT SUR LES PLUS-VALUES ET INTÉGRATION
- (A) Généralités
- (B) Intégration du revenu; société ouverte contre société fermée
- (C) Biens mobiliers

III RÉÉVALUATION QUINQUENNALE

IV JOUR D'ÉVALUATION

V DROITS DE SUCCESSION

VI PLUS-VALUES ET OBLIGATIONS

VII SOCIÉTÉS CANADIENNES DE TAILLE INTERNATIONALE
- (A) Généralités
- (B) Retenue fiscale de 25%
- (C) Pays en voie de développement

VIII INVESTISSEMENTS EN VALEURS ÉTRANGÈRES

IX PENSIONS

X LA PETITE SOCIÉTÉ

XI DIVERS
- (A) Limitation à 2 ans ½ de la période d'obtention du crédit d'impôt
- (B) Frais de représentation
- (C) Interprétation anticipée des rèfleurents par le Ministère du Revenu National
- (D) Définition des «Investissements en valeurs mobilières»

SUMMARY OF RECOMMENDATIONS

No.

(1) Canadian individual and corporate tax rates should not be greatly out of line with the rates in the United States.

(2) Identical capital gains taxes should apply to all gains from investments, including

RESUMÉ DES RECOMMANDATIONS

N°

(1) Les taux de l'impôt canadien sur le revenu des particuliers et sur les sociétés ne devraient pas trop différer de ceux en vigueur aux États-Unis.

(2) L'impôt sur les plus-values devrait être identique pour toutes les plus-values

No.

shares in Closely Held and Widely Held Corporations, foreign securities, stock options, real estate (excluding residences) and bonds. Further, if a capital gains tax is imposed, the rate from the day of imposition should not be more than 25 per cent.

(3) There should be no distinction made for purposes of personal income and capital gains taxation between Closely Held and Widely Held Corporations.

(4) Gains derived from the disposal of a taxpayer's principal residence should be exempted from the payment of a capital gains tax.

(5) The concept of a five-year revaluation should be discarded. Capital gains should be taxed only when ownership changes at the time of sale, bequest or gift.

(6) On valuation day, the investor should be given the option of valuing his total porftolio of securities at cost or market value.

(7) Estate taxes should be imposed on the remaining estate only after deduction of any capital gains taxes payable at that time.

(8) After the new tax system has been in effect for a period of time, consideration should be given to reducing the rate of estate taxes on phasing out basis.

(9) Gains and losses made through investment in debt securities should be taxed in the same way as capital gains made through investment in other securities.

(10) Dividend income received by Canadian companies from their foreign subsidiaries should continue to be tax free to the parent company and dividends received by Canadian shareholders from these companies should be taxed on the same basis as dividends from domestic companies.

(11) Dividend income from Canadian subsidiaries in less developed countries should be free of Canadian tax or special exemptions should be provided.

(12) There should be no tax discrimination against income and capital gains derived from investment in foreign securities.

N°

résultant d'investissements y compris les actions des sociétés fermées et ouvertes, les titres étrangers, les options d'achat, les biens immobiliers (sauf les résidences) et les obligations. De plus, si un impôt sur les plus-values est créé, son taux ne devrait pas, dès le jour d'entrée en vigueur, dépasser 25 p. 100.

(3) Aucune distinction ne devrait être faite aux fins des impôts sur le revenu des particuliers et sur les plus-values, entre sociétés fermées et sociétés ouvertes.

(4) Les plus-values réalisées par tout contribuable sur la cession de sa résidence principale devraient être exonérées d'impôt.

(5) Le principe de la réévaluation quinquennale devrait être abandonné. Les plus-values ne devraient être imposées que lorsque la propriété change de mains, lors d'une vente, d'un legs ou d'un don.

(6) Le jour de l'évaluation, l'investisseur devrait pouvoir choisir d'évaluer l'ensemble de son portefeuille de titres, soit sur la base de leur valeur nominale, soit sur celle de leur valeur boursière.

(7) Les droits de succession ne devraient être perçus que sur les biens successoraux restant après déduction de tous impôts sur les plus-values payables alors.

(8) Après que le nouveau régime fiscal ait été appliqué pendant un certain temps, il faudrait envisager la réduction progressive du taux des droits de succession.

(9) Les plus-values et les moins-values, résultant d'un investissement en valeurs à revenu fixe, devraient être imposées de la même façon que les plus-values provenant d'un investissement dans d'autres valeurs mobilières.

(10) Les dividendes reçus par les sociétés mères canadiennes de leurs filiales étrangères devraient continuer à être exempts d'impôts et les dividendes perçus de ces sociétés par les actionnaires canadiens devraient être imposés comme ceux provenant de sociétés canadiennes.

(11) Les dividendes distribués par des filiales canadiennes établies dans des pays en voie de développement devraient être exonérés de l'impôt canadien ou devraient bénéficier d'exemptions spéciales.

(12) Aucunes dispositions fiscales discriminatoires ne devraient être prises à l'égard des revenus et des plus-values provenant d'investissements en titres étrangers.

No.

(13) A pension fund should have the freedom to invest in foreign securities and the pensioner should be able to live where he pleases without tax penalty.

(14) Small incorporated businesses should be given certain advantages.

(15) The 2½ year limit on creditable tax should be discarded.

(16) Reasonable entertainment and other business expenses should be allowed when they can be clearly identified and justified.

(17) A clear, comprehensive definition of what constitutes "equities" should be provided.

INTRODUCTION

The views expressed in this brief have been prompted by our concern for the long term economic health of Canada and its people. You will note that we are critical of a number of proposals (which we feel could be harmful to our economy in the long term) even though some would bring the securities industry important short term benefits.

For many years we have had exposure across Canada and elsewhere, to wealthy individuals, people of modest means, large and small companies in many fields and we have studied most industries. Our views then, are based on what we believe to be practical and broad experience. We have refrained from making comments on a number of other issues dealt with in the White Paper where we feel we do not have special competence.

We agree that there is an urgent need for tax reform and we are in favour of many of the proposals made in the White Paper, but we regret that it has been found necessary to propose a capital gains tax at this time. We have, however, evaluated the proposals made in this regard on the assumption that a capital gains tax will be implemented, substantially as outlined in the White Paper, and have made certain recommendations which should make this tax more equitable and effective.

In general, however, the bias of the White Paper in favour of spenders concerns us. The nature of our business makes us question the wisdom of yet another transfer of funds from

N°

(13) Les caisses de retraite devraient avoir toute liberté d'investir dans des titres étrangers et les retraités devraient pouvoir vivre où ils le désirent sans encourir de pénalisation fiscale.

(14) Certains avantages devraient être accordés aux petites entreprises constituées en sociétés.

(15) La limitation à 2 ans de la période d'obtention du crédit d'impôt devrait être supprimée.

(16) Les frais de représentation et autres dépenses d'exploitation raisonnables devraient être déductibles lorsqu'il est possible de les identifier clairement et qu'ils sont justifiés.

(17) Une définition claire et exhaustive des «valeurs mobilières» devrait être établie.

INTRODUCTION

Les vues exprimées dans le présent mémoire nous ont été quotées par notre souci de la santé économique à long terme du Canada et de sa population. Vous remarquerez que nous critiquons un certain nombre de propositions (qui, à notre avis, pourraient porter à long terme préjudice à notre économie) même si certaines d'entre elles feraient bénéficier l'industrie des valeurs mobilières d'importants avantages à court terme.

Pendant de nombreuses années, nous avons été en contact à l'intérieur et à l'extérieur du Canada avec de riches particuliers, des gens aux moyens modestes, des grandes et des petites sociétés évoluant dans de nombreux secteurs et nous avons étudié la plupart des industries. Nos vues sont donc fondées sur ce que nous croyons être une expérience pratique et approfondie. Nous nous sommes abstenus de faire tout commentaire sur un certain nombre d'autres questions traitées dans le Livre blanc et sur lesquelles nous pensons ne pas avoir de compétences spéciales.

Nous admettons l'urgente nécessité d'une réforme fiscale et nous sommes en faveur de beaucoup des propositions faites dans le Livre blanc, mais nous regrettons qu'il ait été jugé nécessaire de proposer un impôt sur les plus-values en ce moment. Nous avons cependant évalué les propositions faites à ce sujet en nous fondant sur l'hypothèse qu'un impôt sur les plus-values sera appliqué en grande partie comme il est dit dans le Livre blanc, et nous avons fait certaines recommandations qui devraient rendre cet impôt plus juste et plus efficace.

D'une façon générale, cependant, le parti pris du Livre blanc en faveur des dépensiers nous préoccupe. La nature de nos activités nous fait douter de la sagesse d'un nouveau

savers to spenders. We feel this process has already gone far and that another reduction in savings, particularly business savings, has unfavourable implications for interest rates, for the domestic ownership of Canadian business, and, most important, for economic growth. Over the last 20 years Canada has been fortunate enough to have had a real growth rate in Gross National Product of approximately 5.1 per cent per annum. Growth and investment depend on savings. Though we do not necessarily believe that economic growth should be our supreme national goal, it is an important one. A prosperous economy is necessary to assuage some of our social ills, such as unemployment, economic disparity between various regions of the country, and the problem of poverty.

We also feel that the integration of corporate and individual incomes can be made to work in the long term, only if the proposed system is also integrated with provincial and municipal tax systems. The entire concept of a maximum tax rate of approximately 50 per cent may founder if total tax integration with the provinces and municipalities is not achieved in that the advantages contemplated from the proposed 50 percent total tax rate could be negated by additional provincial or municipal taxes.

For example, an immediate problem which arises from a difference in tax approach between the Federal and Provincial Governments is the difficult position in which the Canadian electric, gas, or steam utility companies could be placed.

In general terms, we believe that the aim of any Canadian tax system should be to accomplish the following basic objectives: —

(1) It should generate sufficient *net* revenues for the legitimate needs of government at all levels.

(2) The tax system should be equitable with the burden apportioned in accordance with the means of the taxpayers and should be generally accepted by the people.

(3) The tax system should not stifle economic growth, but indeed should encourage it where possible. Furthermore, the system must provide an element of incentive and reward for the productive elements of society.

transfert de fonds des épargnants aux dépensiers. Nous pensons que ce processus a déjà été poussé très loin et qu'une autre réduction de l'épargne, et en particulier de l'épargne des sociétés, aura des conséquences néfastes pour les taux d'intérêt, pour la possession par des Canadiens des entreprises canadiennes et, ce qui est le plus important pour la croissance économique. Au cours des vingt dernières années, le Canada a été assez heureux d'avoir vu son produit national brut augmenter annuellement d'environ 5.1 p. 100 par an. La croissance et les investissements dépendent de l'épargne. Bien que nous ne pensons pas nécessairement que la croissance économique doive être notre objectif national suprême, il n'en demeure pas moins que c'est un objectif important. Nous avons besoin d'un économie prospère pour atténuer certaines de nos maladies sociales, telles que le chômage, le déséquilibre économique entre les diverses régions de notre pays et le problème de la pauvreté.

Nous pensons également qu'il est possible de faire en sorte que l'intégration des bénéfices des sociétés et des revenus des particuliers donne des résultats positifs à long terme, mais, à condition que le régime proposé soit également intégré au régime fiscal des provinces et des municipalités. Tout le concept d'un taux maximum d'imposition d'environ 50 p. 100 peut s'effrondrer si l'intégration fiscale n'est pas entièrement réalisée avec les provinces et les municipalités, étant donné que des impôts provinciaux ou municipaux supplémentaires pourraient réduire à néant les avantages attendus du taux d'imposition total de 50 p. 100 qui est prévu.

Par exemple, un problème surgirait immédiatement si les gouvernements fédéral et provinciaux adoptaient une législation fiscale différente: les entreprises canadiennes de services publics (électricité, gaz et chauffage urbain) se trouveraient placées dans une situation difficile.

D'une façon générale, nous croyons que tout régime fiscal canadien doit viser à atteindre les objectifs fondamentaux suivants:

(1) Produire un volume *net* de recettes fiscales suffisant pour les besoins légitimes de tous les niveaux de gouvernement.

(2) Être équitable et répartir la charge de l'impôt selon les moyens des contribuables et être généralement accepté par la population.

(3) Ne pas étouffer la croissance économique, mais au contraire la stimuler dans la mesure du possible. De plus, il doit fournir un élément d'incitation et de récompense pour les membres productifs de la société.

(4) Neither corporate nor individual tax levels should be appreciably higher than those prevailing in other western nations, particularly the United States.

We have studied the White Paper proposals within the above framework of reference, and arrived at certain conclusions and recommendations.

I PERSONAL TAX RATES

It is doubtful whether anyone would seriously dispute Canada's need for both capital and the creative abilities embodied in well trained and motivated people employed to make a maximum contribution to our society. Government policies in all areas should therefore place a high priority on the development of a climate attractive to capital and highly skilled and professional people. The proximity of the United States, a strong magnet for both capital and talent in the best of circumstances, and the ease of movement of both between Canada and the United States make it particularly important that Canadian corporations and highly mobile, capable people receive after-tax incomes bearing a reasonable relationship to those prevailing in the United States.

There is currently a modest spread in corporate tax rates in favour of companies in the United States which can not be permitted to expand without serious consequences. With respect to individuals the unfavourable spread in tax rates is large. In addition, tax exemptions and deductions available to individuals in the U.S. at all levels are considerable and if the White Paper is implemented, these differentials will be increased vis a vis a Canadian taxpayer. A recent study entitled "A Comparison of Personal Income Tax Burdens: Canada-United States" prepared by Price, Waterhouse & Co., (Table VII), shows differences in individual tax burdens between Canada and the United States. Depending on family circumstances, income and locality, a Canadian taxpayer pays from a minimum of 22.56 per cent to a maximum of 60.15 per cent more than his American counterpart. Differentials of this magnitude are clearly intolerable in the long run.

(4) Ni l'impôt sur les sociétés, ni celui sur le revenu des particuliers ne doit être supérieur de façon sensible à ceux qui sont appliqués dans d'autres nations occidentales et en particulier aux États-Unis.

Nous avons étudié les propositions du Livre blanc dans l'optique exposée ci-dessus et, ayant abouti à certaines conclusions, nous avons fait des recommandations.

I TAUX DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

Il est douteux que quiconque puisse sérieusement contester la nécessité pour le Canada de disposer et de capitaux et des qualités créatives que l'on trouve chez les personnes jouissant d'une bonne formation et d'une bonne motivation employées à apporter une contribution maximum à notre société. La politique du Gouvernement doit donc être d'accord dans tous les domaines une haute priorité au développement d'un climat susceptible d'attirer des capitaux ainsi que des techniciens hautement qualifiés et des travailleurs intellectuels. Du fait de la proximité des États-Unis, qui constituent dans le meilleur des cas un important pôle d'attraction pour le capital et le talent et la facilitié de circulation de l'un et de l'autre entre le Canada et les États-Unis, il est particulièrement important que les sociétés canadiennes et les citoyens canadiens très mobiles et très compétents reçoivent des revenus après impôts raisonnablement comparables à ceux qui sont perçus aux États-Unis.

Il existe actuellement dans les taux de l'impôt sur les sociétés une légère différence en faveur des sociétés implantées aux États-Unis qu'on ne peut pas laisser se développer sans risquer de sérieuses conséquences. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu des particuliers, la différence de taux est largement en notre défaveur. De plus, les exonérations et les déductions d'impôts dont les particuliers peuvent bénéficier aux États-Unis à tous les niveaux sont considérables et, si les dispositions du Livre blanc étaient appliquées, cela ne ferait qu'accroître cette différence par rapport au contribuable canadien. Une récente étude intitulée «Comparaison des impôts frappant le revenu des particuliers: Canada—États-Unis «réalisée par la firme Price, Waterhouse & Co., (tableau VII), montre la différence existant en matière d'impôt sur le revenu des particuliers entre le Canada et les États-Unis. Suivant la situation de famille, le revenu et le lieu de résidence, un contribuable canadien paie d'un minimum de 22.56 p. 100 à un maximum de 60.15 p. 100 de plus

Furthermore, the White Paper does not appear to give consideration to the fact that salary levels, particularly at the executive level, are generally higher in the United States, while in many areas, living costs are lower than in Canada. The combined effect of these and other factors makes a move to the United States attractive for many, and conversely adds considerably to the expenses of bringing needed and talented people to Canada.

In the past the "brain drain" of such people has been more than made up by similar immigration from Europe to Canada. Salary levels in many of these countries were substantially lower than in Canada, while tax rates were higher. However, as salary levels in these countries are improving rapidly and as the Canadian tax system is increasing the tax burden, the flow of such people may diminish.

Up to now, the differential in taxation and living standards between Canada and the United States was moderated to some extent by the fact that there was no capital gains tax in Canada. However, the White Paper not only proposes the imposition of a capital gains tax, but one having a higher rate in many instances than that which prevails in the United States.

> Recommendation No. 1: It is therefore recommended that tax reform be considered within the context of our continental realities, and there should be a minimum disparity between Canadian tax levels and those in the United States.

II CAPITAL GAINS TAX AND INTEGRATION

(A) General

The White Paper proposes to tax all capital gains at personal rates up to a maximum of 50 per cent (except gains derived from investments in shares of Widly Held Corporations). This is an excessively high rate indeed and one which is much higher than that of any similar capital gains tax imposed by other developed countries. For example, the proposed maximum rate is almost double the United States maximum capital gains tax rate of about 25 per cent, though that rate will increase to 35 per cent over the next few years.

que son homologue américain. Il est clair que des différences de cette importance ne peuvent être tolérées à long terme.

D'autre part, le Livre blanc ne semble pas accorder beaucoup d'attention au fait que les salaires, en particulier au niveau des cadres supérieurs, sont généralement plus élevés aux États-Unis alors que dans de nombreuses régions le coût de la vie est plus bas qu'au Canada. Ajoutés à d'autres ces facteurs ont pour effet d'inciter de nombreuses personnes à aller travailler aux États-Unis et, en corollaire, fait croître considérablement les dépenses engagées pour faire venir au Canada les personnes qualifiées nécessaires.

Autrefois, cet «exode des cerveaux» était plus que compensé par une immigration analogue en provenance d'Europe. Dans de nombreux pays européens les salaires étaient de beaucoup inférieurs à ceux versés au Canada alors que les impôts y étaient plus élevés. Cependant, étant donné que dans ces pays les salaires augmentent rapidement et que d'autre part le régime fiscal canadien fait croître la charge de l'impôt, il se pourrait que le nombre de ces émigrants diminue.

Jusqu'à présent, la différence existant en matière d'impôt et de niveau de vie entre le Canada et les États-Unis était atténuée dans une certaine mesure par le fait qu'il n'y avait pas d'impôt sur les plus-values au Canada. Cependant, non seulement le Livre blanc propose la création d'un impôt sur les plus-values, mais encore dans de nombreux cas l'impôt ainsi créé est d'un taux supérieur à celui appliqué aux États-Unis.

> Recommandation n° 1: Il est donc recommandé que la réforme fiscale soit envisagée dans le contexte des réalités de notre continent et que la différence existant entre le montant des impôts canadien et celui des impôts appliqués aux États-Unis soit minimale.

II IMPÔTS SUR LES PLUS-VALUES ET INTÉGRATION

(A) Généralités

Le Livre blanc propose l'imposition de toutes les plus-values aux taux de l'impôt sur le revenu des particuliers jusqu'à concurrence d'un maximum de 50 p. 100 (sauf dans le cas de plus-values provenant d'investissements en actions de sociétés ouvertes). Ce taux est vraiment excessivement élevé et dépasse de beaucoup celui de tout autre impôt similaire sur les plus-values appliqué dans d'autres pays développés. Par exemple, le taux maximum prévu est presque le double du taux maximum de l'impôt américain sur les plus-values qui s'élève à environ 25 p. 100 bien

The proposed rate of capital gains tax would be applied to gains derived from investments in shares of private companies, real estate, debt securities or foreign securities. A lower rate to a maximum of 25 per cent is proposed on gains derived from investment in shares of Widely Held Canadian Corporations (roughly comparable to the present United States rate).

We are of the opinion that no distinction should be made between capital gains made from different types of investment. In addition, the proposed phasing in of a capital gains tax over a period of years seems punitive, impractical and fraught with administrative difficulties to both taxpayer and Government alike.

> Recommendation No. 2: If a capital gains tax has to be introduced, it should have an immediately effective maximum rate of 25 per cent. Further, this maximum 25 per cent rate should apply to all investments, including investment in foreign securities, private companies, stock options, real estate and bonds. Capital losses should be fully deductible from capital gains.

(B) Integration of Income;

Widely Held vs. Closely Held Corporations:

The proposed credit to shareholders for taxes paid by Widely Held Corporations will increase the incentive for Canadian investors to invest in mature companies paying a high rate of dividend and full corporate taxes, to the detriment of young and growing companies paying little or no dividend. As a result such new venture and growth companies may be handicapped in competing for investment funds and in consequence may have to rely more upon financing by non-resident investment capital.

Integration of corporate and personal taxes will not be applicable to dividends received from Canadian electric, gas or steam utilities. These companies will therefore be handicapped in competing for equity investment capital with other Widely Held Corporations; in addition, the attractiveness of debt securi-

que ce dernier doive être porté à 35 p. 100 au cours des prochaines années.

Le taux prévu de l'impôt sur les plus-values serait applicable à celles réalisées sur les investissements en actions de sociétés privées, en bien immobiliers, en valeurs à revenu fixe ou en titres étrangers. Un taux inférieur d'un maximum de 25 p. 100 est proposé pour les plus-values provenant d'investissements en actions de sociétés ouvertes canadiennes (à peu près comparable au taux actuellement en vigueur aux États-Unis).

Nous pensons qu'aucune distinction ne devrait être faite entre les différents types d'investissements donnant lieu à plus-value. De plus, l'instauration progressive sur un certain nombre d'années d'un impôt sur les plus-values, semble être répressive, peu pratique et pleine de difficultés administratives pour le contribuable de même que pour le Gouvernement.

> Recommandation nº 2: Si un impôt sur de plus-values doit être introduit, il devrait avoir un taux maximum de 25 p. 100 immédiatement applicable. De plus, ce taux maximum de 25 p. 100 devrait s'appliquer à tous les investissements, y compris les investissements en titres étrangers, en actions de sociétés privées, en droits d'achats, en biens immobiliers et en obligations. Les moins-values devraient être entièrement déductibles des plus-values.

(B) Intégration du revenu;

Sociétés ouvertes contre sociétés fermées.

Le crédit accordé aux actionnaires pour les impôts payés par les sociétés ouvertes poussera davantage de Canadiens à investir dans des sociétés bien établies payant des dividendes élevés et des impôts au taux plein, au détriment des sociétés jeunes et en développement payant peu ou pas de dividendes. Il s'ensuit que ces sociétés nouvellement créées et en développement pourraient être handicapées dans la lutte pour les capitaux d'investissements et, en conséquence, pourraient devoir compter davantage pour leurs financements sur les capitaux d'investissements fournis par des non-résidents.

L'intégration des impôts sur les sociétés et sur le revenu des particuliers ne sera pas applicable aux dividendes reçus des entreprises canadiennes de services publics (électricité, gaz et chauffage urbain). Ces entreprises seront donc handicapées dans leur lutte avec d'autres sociétés ouvertes pour l'obtention de

ties, traditionally an important source of capital for utilities, would be reduced.

The proposals outlined in the White Paper regarding the integration of personal dividend and corporate income are of particular interest to the owner/entrepreneur operating a Closely Held Corporation. In order to indicate some of the implications, below is a hypothetical example showing how a successful entrepreneur would be affected by the White Paper.

capitaux d'investissement; de plus l'attrait des valeurs à revenu fixe, source traditionnellement importante de capitaux pour les entreprises de services publics diminuerait.

Les propositions du Livre blanc relatives à l'intégration des dividendes distribués aux particuliers et des bénéfices des sociétés présentent un intérêt spécial pour le propriétaire/chef d'entreprise exploitant une société fermée. Pour illustrer certains effets de ces propositions, voici un exemple hypothétique montrant quelles seraient pour un chef d'entreprise prospère les conséquences du Livre blanc.

		White Paper Proposal	
	Present Taxation	Closely Held Corporation	Widely Held Corporation
	$	$	$
Profit before Tax	250,000	325,000*	250,000
Income Tax at 50%	115,000	162,500	125,000
Profit After Tax	135,000	162,500	125,000
Dividend Paid	135,000	162,500	125,000
Salary Paid	75,000	nil	75,000
Total Owner's Income	210,000	325,000 (gross up)	262,500 (gross up)
Tax Payable	131,473	162,500	68,750
Less Tax Credit 20%	27,000	nil	nil
Total Tax Payable	104,473	162,500	68,750
Net Income to Owner	105,527	162,500	131,250

*Salary of $75,000 has not been charged.

		Proposition du Livre blanc	
	Impôts actuels	Société Fermée	Société Ouverte
	$	$	$
Bénéfices avant impôt	250,000	325,000*	250,000
Impôt de 50% sur les bénéfices	115,000	162,500	125,000
Bénéfices après impôt	135,000	162,500	125,000
Dividende versé	135,000	162,000	125,000
Salaire payé	75,000	néant	75,000
Revenu total du propriétaire	210,000	325,000 (ramené à sa valeur)	262,500 (ramené à sa valeur)
Impôt dû	131,473	162,500	68,750
Moins crédit d'impôt de 20%	27,000	néant	néant
Impôt total dû	104,473	162,500	68,750
Revenu net du propriétaire	105,527	162,500	131,250

*Non compris le salaire (75.000 $).

The table shows that once a private company has reached a certain size and profit level, the owner/entrepreneur would be better off in terms of income under the White Paper proposals than under the present tax system. It is obvious that such a person would not want his company to go public and share the ownership of his company with other Canadians, as he would then be liable, first of all for a capital gains tax every five years, and furthermore, would receive only a dividend tax credit of 50 per cent instead of 100 per cent. A major consequence would be that the expansion of the business would be limited to the extent that the company is able to generate funds internally and/or raise funds from other private or banking sources. This in turn would mean that in many cases possible expansion would be restricted.

The White Paper's reasons for this preferential tax treatment are not clear. There is some suggestion that Closely Held Corporations do not compete with Widely Held Corporations, which is probably not true in a broad sense and certainly not true in many specific instances, e.g. Eaton's of Canada Ltd. vs. Simpsons, Limited.

There are in fact many Closely Held Corporations which have business and operating characteristics similar to Widely Held Corporations. At the same time, there are Widely Held Corporations where the majority interest is closely held and which carry on their corporate affairs much in the manner of a private company. The distinction between the two types therefore seems artificial.

The White Paper proposes preferential treatment for dividend income from Closely Held Corporations. This preference would be offset by the heavier (50 per cent vs 25 per cent) taxes on the capital gains derived from the sale of shares of Closely Held Corporations. However, the higher capital gains tax may be avoided to a large extent in a variety of ways, one of which is suggested below.

In order to avoid the payment of a larger capital gains tax, the owner would no doubt provide most of the capital required over the years by means of reinvesting in redeemable preference shares or by reloaning funds, paid out originally in the form of tax-paid dividends, back to the company. Dividends payout would be mandatory since he should avoid at all costs the build-up of an earned

Ce tableau montre qu'une fois qu'une société privée a atteint une certaine taille et un certain niveau de bénéfices, le propriétaire/chef d'entreprise disposerait d'un revenu plus élevé aux termes des propositions du Livre blanc que sous le régime fiscal actuel. Il est évident qu'une telle personne ne voudra pas faire coter sa société en bourse et avoir ainsi à en partager la propriété avec d'autres Canadiens du fait que, d'une part, elle aurait alors à payer un impôt sur les plus-values tous les cinq ans et, d'autre part, elle ne recevrait qu'un crédit d'impôt de 50 p. 100 au lieu de 100 p. 100. Il en résultera principalement que l'expansion de l'entreprise sera limitée aux possibilités qu'elle aura de s'autofinancer et/ou d'obtenir des capitaux des banques ou autres sources privées. Ce qui signifie à son tour que, dans de nombreux cas, les perspectives d'expansion seront freinées.

Les raisons de ces mesures fiscales préférentielles proposées par le Livre blanc ne sont pas claires. On y laisse entendre que les sociétés fermées n'entrent pas en concurrence avec les sociétés ouvertes ce qui n'est probablement pas vrai en général et certainement faux dans de nombreux cas précis comme, par exemple, le procès opposant la Société Eatons of Canada Limited à la Société Simpsons Limited.

Il existe, en fait, de nombreuses sociétés fermées dont les caractéristiques commerciales et d'exploitation sont similaires à celles des sociétés ouvertes. D'un autre côté, il existe des sociétés ouvertes dont la majorité du capital est détenue par un petit nombre de personnes et qui conduisent leurs affaires de manière très semblable à celles d'une société privée. La distinction entre les deux types de sociétés semble donc artificielle.

Le Livre blanc propose des mesures préférentielles en faveur des dividendes versées par les sociétés fermées. Ce régime préférentiel serait annulé par une imposition plus lourde (50 p. 100 au lieu de 25 p. 100) des plus-values en procédant de différentes façons des sociétés fermées. Cependant, il est possible d'éviter dans une large mesure le paiement du taux supérieur de l'impôt sur les plus-values en procédant de différentes façons dont l'une est exposée ci-dessous.

Afin d'éviter le paiement d'un impôt élevé sur les plus-values, le propriétaire peut évidemment fournir la plus grande partie des capitaux nécessaires d'une année sur l'autre en réinvestissant dans des actions privilégiées remboursables, ou en repérant à la société les fonds distribués originellement sous la forme de dividendes nets d'impôts. Le versement de dividendes sera pour lui impératif puisqu'il

surplus due to the 2½ year limit of creditable tax.

Thus, when the owner finally wished to sell out, he could pay back all his "loans" or redeem his preferred shares tax free, which could probably be financed on the part of the company by means of a temporary bank loan, and in that way reduce the net worth of his company. The company could then sell treasury shares in order to obtain funds to repay the previously incurred bank loan and in this way become a widely Held Corporation. Capital gains tax at that point would therefore be nominal, in that the net worth of the company could well be not much more than it was when he originally started his business. Subsequently, the owner could sell control of his company and pay the 25 per cent capital gains on a rather smaller amount than otherwise would have been the case. As a result the preferential tax treatment on income would not be off-set by a subsequent 50 per cent capital gains tax.

A very practical problem will be how to distinguish between a Closely Held and Widely Held Corporation. In many cases it will be extremely difficult to determine to which category a company belongs and problems of definition can be expected to lead to many disputes between taxpayers and the Department of National Revenue, which in many instances will only be resolved by the courts.

Recommendation No. 3: It is recommended that there be no distinction made for purposes of personal income or capital gains taxation between Closely Held and Widely Held Corporations.

(C) Personal Assets

We consider the proposed imposition of a capital gains tax on the profit made on the sale of a person's home, his postage stamp or art collection not appropriate. To tax a person, often the low income Canadian, on a possible profit derived from probably the only real asset he has, his home, or to deprive him of a substantial portion of the rewards of perhaps a life-long hobby, will be resented by all home owners and collectors, may lead to

doit éviter à tout prix la constitution d'une réserve de bénéfices non distribués du fait de la limitation à deux ans et demi de la période d'obtention d'impôt.

Ainsi, lorsque le propriétaire désire finalement vendre son entreprise, il peut rembourser la totalité de ses «prêts» ou amortir ses actions privilégiées sans payer d'impôts, opérations que la société pourra probablement financer au moyen d'un prêt bancaire provisoire et réduire de la sorte la valeur nette de sa société. La société pourra ensuite vendre des actions non émises afin de se procurer les capitaux nécessaires au remboursement du prêt bancaire obtenu auparavant et, de cette façon, devenir une société ouverte. A ce stade, l'impôt sur les plus-values serait donc nominal du fait que la valeur nette de la société peut très bien ne pas être de beaucoup supérieure à celle qui était la sienne lors de sa création. Par la suite, le propriétaire peut céder le contrôle de sa société et payer l'impôt de 25 p. 100 sur les plus-values sur une somme bien inférieure à celle qui aurait autrement servi de base de calcul. De ce fait, les mesures fiscales préférentielles applicables aux bénéfices ne seraient pas annulées par le paiement ultérieur d'un impôt de 50 p. 100 sur les plus-values.

Dans la pratique, la distinction entre une société fermée et une société ouverte pose un problème très délicat. Dans de nombreux cas, il sera extrêmement difficile de déterminer à quelle catégorie appartient une société et on peut s'attendre à ce que des problèmes de définition se traduisent par de nombreux différends opposant les contribuables au ministère du Revenu National et seront souvent réglés que par les tribunaux.

Recommandation nº 3: Il est donc recommandé de supprimer la distinction faite aux fins des impôts sur le revenu des particuliers ou sur les plus-values entre les sociétés fermées et les sociétés ouvertes.

(C) Biens mobiliers:

Nous considérons qu'il n'est pas convenable de frapper d'un impôt sur les plus-values le bénéfice résultant de la vente par un particulier de sa maison et de sa collection de timbres ou d'œuvres d'art. Le fait d'imposer une personne, souvent un Canadien disposant d'un faible revenu, sur un éventuel bénéfice provenant du seul vrai bien qu'il possède probablement, sa maison, ou la priver d'une partie importante du fruit d'un violon d'Ingres de

evasion of taxes and in the end to a general disrespect for all tax laws.

Recommendation No. 4: It is recommended that gain derived from the disposal of a taxpayer's principal residence be exempted from capital gains tax. Similarly gains derived from the disposition of all private collections and all other personal property be equally exempt up to a limit of at least $50,000 during the lifetime of a taxpayer, if some limit must be set.

III FIVE-YEAR REVALUATION

The White Paper proposes that shareholders of Widely Held Corporations must accrue capital gains or losses every five years and include them in their income tax reports for that year. This will ensure that some lock-in effects will be removed, and will provide the Government with a constant source of net income from capital gains commencing after five years. This deemed realization provision will vastly increase the real burden of capital gains tax. Though there are apparent advantages to the Government, the effect on taxpayers, on financial markets and on ownership patterns of business could be disastrous.

For example the five-year revaluation proposal would have serious and most undesirable effects for two classes of Widely Held Companies, namely:

(1) Companies controlled by individuals, families or small groups:

It is not appropriate to tax Canadian shareholders holding a major interest in a domestic company every five years on the results of their success in developing their company. There is a broad group of public companies, some new and many rapidly developing, where the five year revaluation would bring about loss of control and therefore would serve as a serious disincentive to the development of these businesses. The proposal would ensure that the most successful companies will be the most heavily penalized and therefore be most subject to takeovers.

(2) Foreign controlled companies:

It is surely impractical to tax the foreign based company on the increase in value of its

peut-être toute une vie, irritera tous ceux qui possèdent une maison ou une collection et pourra conduire à la fraude fiscale et finalement à un mépris général de l'ensemble de la législation fiscale.

Recommandation nº 4: Il est recommandé que les plus-values provenant de la vente de la résidence principale d'un contribuable soit exonérées d'impôt. De même, les plus-values résultant de la vente de toute collection privée et de tous autres biens mobiliers soient également exonérées du vivant du contribuable jusqu'à concurrence, s'il faut fixer une limite, d'au moins $50,000.

III RÉÉVALUATION QUINQUENNALE

Le Livre blanc propose que les actionnaires des sociétés ouvertes, calculent tous les cinq ans le montant de leurs plus-values ou de leurs moins-values et l'incluent dans leur déclaration d'impôts de l'année. Ce système permettra de supprimer certains effets de blocage et constituera pour le Gouvernement, après une période de cinq ans, une source permanente de revenus nets tirés des plus-values. Cette réalisation supposée augmentera fortement le poids réel de l'impôt sur les plus-values. Bien que cette disposition semble présenter certains avantages pour le Gouvernement, son effet sur le contribuable, sur les marchés financiers et sur la propriété des entreprises pourrait être désastreux.

Par exemple, la proposition de réévaluation quinquennale aurait des conséquences sérieuses et des plus indésirables pour deux catégories de sociétés ouvertes, à savoir:

(1) Les sociétés contrôlés par des particuliers, des familles ou des groupes restreints:

Il n'est pas convenable d'imposer tous les cinq ans les actionnaires canadiens détenant une participation majoritaire dans une société canadienne sur les résultats du succès avec lequel ils sont parvenus à développer leur société. Il existe un groupe important de sociétés anonymes, certaines nouvellement créées et de nombreuses autres prenant rapidement de l'extension, pour lesquelles la réévaluation quinquennale se traduirait par une perte de contrôle et agirait comme un grave stimulant à rebours sur le développement de ces entreprises. Cette Proposition fera que les sociétés les plus prospères seront les plus lourdement pénalisées et donc les plus susceptibles d'être absorbées.

(2) Les sociétés contrôlées par des intérêts étrangers:

Il n'est certainement pas pratique d'imposer une société dont le siège social se trouve à

holdings in a Canadian public subsidiary. For example, if Imperial Oil Limited shares increased in value at a rate of 8 per cent per year, or $10.00 per share over a five year period, Standard Oil of New Jersey would owe the Canadian Government $230,747,000 in capital gains taxes! In the case of Ford Motor Company of Canada Ltd., Ford Motor Company of Dearborn, Michigan would owe $43,-000,000, if the share price of Canadian Ford were to increase at the same rate, while General Motors Corp., its major competitor, would have no such tax to pay. In effect, it would penalize those companies which had invited Canadian equity participation as good corporate citizens (in part as a result of past Government policy).

It is evident that the attempt to implement this tax would result in reconsideration by the foreign parent of the nature of the operations to be carried on in Canada and indeed of the level of profits which such operation would achieve. In such circumstances, the parent could restrict the activities and profits of Canadian subsidiaries to reduce its over-all tax and thereby reduce the corporate tax base in Canada. In addition, the minority Canadian shareholders of such companies would be hurt by the transfer of profits by the subsidiary to the parent and would be denied in any event the benefit of the potential growth of the investment. In this regard it is noted that in many cases it is a relatively simple matter for a corporation to shift profits from its subsidiary to its parent in ways which are almost impossible to detect, despite even the most stringent government regulations. Meanwhile, the investor would also be discouraged from purchasing shares of the parent. (See Investment in Foreign Securities, page 20)

The five-year revaluation proposal is forcing reconsideration by foreign wholly owned Canadian companies of the advisability of raising equity capital in Canada, since such a move would make them Widely Held Corporations and expose them to the five-year revaluation tax.

There are other aspects of the proposed five-year revaluation. In summary, some of these are:

(1) The initial valuation may be made in a period when the stock market may be at a rather low level. Many investors have had capital losses in the last few years and would face the prospect of

l'étranger sur l'augmentation de valeur de la participation qu'elle détient dans une filiale canadienne publique. Par exemple, si les actions de la société Imperial Oil Limited augmentaient de valeur à un rythme de 8 p. 100 par an ou $10.00 par action pendant une période de cinq ans, la société Standard Oil of New Jersey devrait au Gouvernement canadien $230,747,000 d'impôt sur les plus-values! En ce qui concerne la société Ford Motor Company of Canada Limited, la socié é Ford Motor Company of Dearborn, Michigan, serait redevable de la somme de $43,000,000, si le cours des actions de Ford Canada augmentait au même rythme, alors que la société General Motors Corp., son concurrent principal, n'aurait pas d'impôt semblable à payer. En fait, les sociétés pénalisées seraient celles qui ont fait appel à des capitaux canadiens comme de bonnes citoyennes (en partie du fait de la politique passée du Gouvernement).

Il est évident que toute tentative faite en vue d'appliquer cet impôt conduirait la société mère étrangère à reconsidérer la nature des activités à poursuivre au Canada et, bien sûr, le niveau de bénéfices assigné à ces activités. Dans ces circonstances, la société mère pourrait limiter les activités et les bénéfices de ses filiales canadiennes afin de réduire l'ensemble de ses impôts et de diminuer ainsi l'assiette de l'impôt canadien sur les sociétés. De plus, les actionnaires canadiens minoritaires de ces sociétés seraient lésés par le transfert des bénéfices de la filiale à la société mère et se verraient refuser de toute façon, le bénéfice de la croissance potentielle de leur investissement. A ce sujet, nous notons que, dans de nombreux cas, il est relativement simple pour une société de faire passer les bénéfices de la filiale à la société mère de façon presque impossible à découvrir, même en dépit de la réglementation gouvernementale la plus sévère. D'autre part, l'investisseur serait également découragé d'acheter des actions de la société mère. (Voir investissements en titres étrangers, page 20)

La proposition de réévaluation quinquennale oblige les sociétés canadiennes filiales à 100 p. 100 d'une société étrangère à reconsidérer l'opportunité de faire appel aux capitaux canadiens, puisqu'une telle opération les transformerait en société ouverte et les exposerait à la réévaluation quinquennale et à l'impôt sur les plus-values.

La réévaluation quinquennale présente d'autres aspects. En voici quelques-uns en résumé:

(1) L'évaluation initiale peut intervenir au cours d'une période où les cours de la bourse se trouvent à un niveau plutôt bas. De nombreux investisseurs ont subi des moins-values au cours des quelques

having to pay tax on merely regained capital.

(2) A major block of shares in a Widely Held Company may not be any more readily marketable than holdings in a Closely Held Company. In fact, under certain circumstances, it may be more difficult to sell. The proposal may therefore force sales of substantial blocks of shares in a thin market, resulting in lower prices which may in turn affect the credit rating of the company and its ability to raise future equity capital, unnecessarily disrupt continuity of ownerhsip and management and would hurt many smaller shareholders.

(3) Certain parties might be expected to take unfair advantage of the known tax position of such major shareholder on his five-year revaluation date.

(4) The proposal would inhibit Closely Held Companies from going public.

(5) The pressure on the large shareholder to obtain funds to pay his five-year revaluation tax may require a cash distribution from the company which may not be in the best interest of the company.

Further, we have found that most individual investors in Widely Held Corporations, other than those in the majority or control position, are inclined to make changes in their portfolios regularly and that most portfolios are substantially changed over a period of five years.

Recommendation No. 5: Since the implications of the revaluation rule are so undesirable, it is recommended that the entire concept of a five-year revaluation be discarded. In its place it is recommended that capital gains be taxed when ownership changes, i.e. at the time of sale, bequest or gift (excluding transfer to one's spouse).

IV VALUATION DAY

The White Paper proposes that investments be valued as of a certain date in the future. This would seem to be inequitable, in that the market for the listed securities may be at a depressed level with many investors having sustained large losses in their portfolios on Valuation Day. There cannot be a true capital

dernières années et se trouveraient devant la perspective d'avoir à payer un impôt sur un capital simplement récupéré.

(2) Un important paquet d'actions d'une société ouverte pourrait ne pas être plus facilement négotiable que des intérêts dans une société fermée. En fait, dans certains cas, il pourrait être plus difficile à vendre. La proposition pourrait donc pousser leurs détenteurs à vendre d'importants paquets d'actions sur un marché étroit, faisant ainsi baisser les cours, ce qui pourrait à son tour porter atteinte au crédit de la société et à sa capacité de mobiliser à l'avenir des capitaux, rompre inutilement la continuité de propriété et de direction et léser de nombreux petits actionnaires.

(3) On peut s'attendre à voir certaines parties tirer injustement avantage de la divulgation de la situation fiscale de tel ou tel actionnaire important le jour de la réévaluation de ses actions.

(4) La proposition empêcherait les sociétés fermées de se faire côter en bourse.

(5) La pression exercée sur un actionnaire important par le fait qu'il doit se procurer des fonds afin de payer son impôt sur les plus-values à la suite de la réévaluation quinquennale, pourrait nécessiter de la part de la société une distribution de numéraire qui pourrait ne pas être dans son intérêt.

De plus, nous avons découvert que la plupart des particuliers qui investissent dans des sociétés ouvertes et qui n'y détiennent pas une participation majoritaire ou une minorité de contrôle sont portés à modifier régulièrement leur portefeuille et que la plupart des portefeuilles subissent en cinq ans des changements importants.

Recommandation nº 5: Puisque les conséquences de la proposition de réévaluation sont si indésirables, il est recommandé d'abandonner entièrement le principe de la réévaluation quinquennale. Pour la remplacer, il est recommandé d'imposer les plus-values lorsque la propriété change de main, c'est-à-dire, lors d'une vente, d'un legs ou d'un don (à l'exclusion d'un transfert au conjoint).

IV JOUR D'ÉVALUATION

Le Livre blanc propose que les investissements soient évalués un certain jour à venir. Cela semble injuste du fait que le marché des valeurs mobilières cotées peut le jour de l'évaluation être déprimé et avoir déjà fait subir des pertes importantes à de nombreux investisseurs. Il ne peut y avoir de véritable plus-

gain unless one has at least regained the cost of one's investment.

Recommendation No. 6: It is therefore recommended that on V-Day the investor is given the option of valuing his total portfolio of listed securities at market or cost.

We are also concerned about the feasibility of valuing other assets, particularly shares in Closely Held Corporations. Book values would in many cases not be realistic, while market values could only be established by a small group of business brokers, investment dealers, etc., experienced in this field. Even then, there would be a wide variation in appraisals made by different persons. Another basic problem would be that to appraise every private company in Canada would take a number of years, since the number of qualified people capable of doing this work is quite Limited. We have no specific suggestions to make, except that the Government should allow retroactive appraisals.

V ESTATE TAXES

As was stated earlier, we are opposed to the concept of a five-year revaluation rule but would accept deemed realization at the time assets are transferred from the possession of the owner or his spouse. Consequently, we hold that capital gains taxes should be levied on all unrealized gains at the time of estate passing, while estate taxes would be levied on the remaining estate only. The two taxes should not be applied on the same values, since that in effect would place a tax upon a tax.

Recommendation No. 7: It is therefore recommended that estate taxes should be imposed only on the remaining estate after deduction of any capital gains taxes payable at that time.

If our recommendations were adopted, future estates could be built up only from tax paid dollars. Estate assets would be the result of saved personal earnings of prior years on which normal income taxes would have been paid, saved capital gains on which capital gains taxes would have been paid and saved inheritances on which estate taxes would have been paid. Therefore, if the individual spent his income/gains, there would be no tax; but if he saved, an estate tax would be payable.

Recommendation No. 8: To complement the above recommendation, serious con-

value sans que l'on ait au moins récupéré le montant de son investissement.

Recommandation nº 6: Il est donc recommandé que le jour de l'évaluation il soit donné à l'investisseur le choix d'évaluer la totalité de son portefeuille de titres cotés sur la base de leur valeur boursière ou sur celle de leur valeur nominale.

Nous sommes également préoccupés au sujet de la possibilité d'évaluer les autres biens, et en particulier les actions des sociétés fermées. Leur valeur comptable ne sera pas, dans de nombreux cas, réaliste alors que leur valeur boursière ne pourra être établie que par un petit groupe d'agents de change, de courtiers de placements, etc. connaissant bien ce domaine. Malgré cela les évaluations varieront grandement d'une personne à l'autre. Il existe de plus un autre problème fondamental: l'évaluation de toutes les sociétés privées du Canada prendra un certain nombre d'années, étant donné que le nombre de personnes qualifiées pour effectuer ce travail est très limité. Nous n'avons pas de suggestions déterminées à faire si ce n'est que le Gouvernement devrait permettre les évaluations rétroactives.

V DROITS DE SUCCESSION

Comme nous l'avons déjà indiqué, nous sommes opposés au principe de la réévaluation quinquennale, mais nous sommes prêts à accepter celui de la réalisation supposée au moment du transfert de la propriété des biens par leur détenteur ou son conjoint. En conséquence, nous estimons que l'impôt sur les plus-values devrait être perçu sur toutes les plus-values non réalisées au moment du transfert de la succession, les droits de succession n'étant payables que sur le reste des biens successoraux. Les deux impôts ne doivent pas être appliqués au même montant, car cela équivaudrait, en fait, à appliquer un impôt sur un impôt.

Recommandation nº 7: Il est donc recommandé que les droits de succession soient uniquement perçus sur les biens successoraux restant après déduction de tout impôt sur les plus-values payable alors.

Si nos recommandations étaient adoptées, les successions à venir pourraient n'être plus constituées que de sommes nettes d'impôt normal sur le revenu, de plus-values ayant déjà supporté l'impôt sur les plus-values et d'héritages libérés des droits de succession. Donc, si un particulier a dépensé son revenu et ses plus-values il n'y aura pas d'impôts à payer; mais s'il a épargné, des droits successoraux devront être acquittés.

Recommandation nº 8: En complément de la recommandation précédente, il fau-

sideration should be given to reducing and eventually eliminating estate taxes on a phasing-out basis.

VI CAPITAL GAINS AND BONDS

A viable, active Canadian bond market must be considered of vital concern to governments at all levels and corporate borrowers alike. In the past few years, however, holders of bonds have sustained such heavy losses, that the present bond market in Canada has been greatly reduced in size with the withdrawal of many former supporters.

An important aspect of a healthy bond market is the existence of a high level of trading among institutions and private individuals. Ready marketability is an important consideration when buying a bond in the first place.

It is therefore regretted that the White Paper proposes to tax capital gains obtained on bonds as ordinary income. This will no doubt have a further dampening effect on a market which has had a very difficult time in the past few years.

By implication, the White Paper suggests that the factor of risk does not exist when buying bonds. The holder is always at risk in regard to the effects of inflation, while some corporate bonds carry a high degree of risk, and often sell at a deep discount.

Recommendation No. 9: We would therefore recommend that gains and losses made through investment in debt securities should be treated in the same way as capital gains or losses made in the purchase of equities.

VII CANADIAN INTERNATIONAL COMPANIES

(A) General:

The present tax system provides that a Canadian international company pays no income tax on dividends from its foreign subsidiaries, if they are more than 25 per cent controlled. When dividends are subsequently passed on to the shareholder, the shareholder pays income taxes on the amount received and has the benefit of a 20 per cent tax credit similar to that available for Canadian source income.

drait sérieusement envisager la réduction et, par la suite, la suppression progressives des droits successoraux.

VI PLUS-VALUES ET OBLIGATIONS

L'existence au Canada d'un marché des obligations viable et actif doit être considéré comme vital par tous les paliers de gouvernement comme par les sociétés emprunteuses. Au cours des quelques dernières années, cependant, les détenteurs d'obligations ont subi de si lourdes pertes qu'actuellement le marché des obligations au Canada n'a plus qu'une importance très réduite du fait de la renonciation d'un grand nombre de ses anciens adeptes.

Un des aspects importants d'un marché des obligations sain est constitué par le fait qu'il conditionne l'existence d'un volume élevé d'opérations entre les sociétés et les particuliers. Le fait qu'elle soit facilement négociable représente un argument important lors de l'achat d'une obligation.

Nous regrettons donc que le Livre blanc propose d'imposer les plus-values réalisées sur des obligations comme un revenu ordinaire. Cette mesure va, sans aucun doute, ralentir encore plus l'activité d'un marché qui a connu des moments très difficiles au cours de ces quelques dernières années.

Par implication, le Livre blanc laisse entendre que l'achat d'obligations ne comporte pas de facteur de risque. Or, le détenteur d'obligations est toujours sous la menace des effets de l'inflation et, d'autre part, les obligations de certaines sociétés comportent un haut degré de risque et se vendent souvent très en dessous du pair.

Recommandation n° 9: Nous recommandons donc que les plus-values et les moins-values provenant d'un investissement en valeurs à revenu fixe soient soumises aux mêmes règles que les plus-values et les moins-values résultant de l'achat d'actions ordinaires.

VII SOCIÉTÉS CANADIENNES DE TAILLE INTERNATIONALE

(A) Généralités:

Le régime fiscal actuel prévoit qu'une société canadienne de taille internationale ne paie pas d'impôts sur les bénéfices sur les dividendes qu'elle reçoit de ses filiales étrangères, si elle y détient une participation supérieure à 25 p. 100. Lorsque ces dividendes sont ensuite transmis à l'actionnaire, ce dernier paie l'impôt sur le revenu sur le montant qu'il reçoit et bénéficie d'un crédit d'impôt de 25 p. 100 semblable à celui qui est accordé pour des revenus d'origine canadienne.

The White Paper proposes to make a distinction between countries having a tax treaty with Canada, and those countries which do not. Where tax treaties exist, dividends will continue to be received free of tax by the Canadian economy. Where no tax treaty exists, the dividends would be taxable when received but the company would receive full credit for foreign corporate and withholding taxes paid.

There continues to be however, a great incentive to the shareholders of Canadian companies to invest in Canada, rather than abroad, assuming the companies bring back their foreign earnings and pay them out as dividends. The following table shows the magnitude of the incentives:

Le Livre blanc propose de faire une distinction entre les pays qui ont conclu avec le Canada une convention fiscale et ceux qui n'en ont pas conclu. Lorsqu'une convention fiscale a été signée, les dividendes continueront à être perçus en exonération d'impôts par la société canadienne. Lorsqu'il n'existe pas de convention fiscale, les dividendes seront imposables lorsqu'ils seront perçus mais la société recevra un crédit total pour l'impôt sur les sociétés et la retenue fiscale payés à l'étranger.

Les actionnaires de sociétés canadiennes continuent cependant à être fortement incités à investir au Canada plutôt qu'à l'étranger, dans l'hypothèse où les sociétés rapatrieraient leurs bénéfices étrangers et les distribueraient sous forme de dividendes. Le tableau suivant montre l'importance des stimulants:

ASSUME TAX TREATY COUNTRY

	Present System		Proposed System		
			Canada		
Canadian Company Operating In	Canada	Abroad	(Widely Held Corp.)	(Closely Held Corp.)	Abroad
	$	$	$	$	$
Gross Corporate Earnings	200	200	200	200	200
Corporate Tax (Assume 50%)	100	100	100	100	100
Available for Dividends	100	100	100	100	100
Withholding Taxes	—	15	—	—	15
Passed on through to Canadian Shareholder	100	85	100	100	85
Canadian Personal Tax Calculation					
Grossed Up Dividend	100	85	150	200	100
Personal Tax Due (Assume Marginal Rate of 50%)	50	42.5	75	100	50
Less Tax Credit	20	17.0	50	100	15
Net Personal Tax Payable	30	25.5	25	—	35
Net Retained by Shareholder	70	59.5	75	100	50

HYPOTHÈSE D'UN PAYS AYANT CONCLU UNE CONVENTION FISCALE AVEC LE CANADA

	Régime Actuel		Régime Proposé		
			Au Canada		
Société canadienne établie	Au Canada	A l'étranger	Sté ouverte	Sté fermée	A l'étranger
	$	$	$	$	$
Bénéfices sociaux bruts	200	200	200	200	200
Impôt sur les sociétés (mettons 50%)	100	100	100	100	100
Disponibles pour dividendes	100	100	100	100	100
Retenues fiscales	—	15	—	—	15
Perçu par l'actionnaire canadien	100	85	100	100	85
Calcul de l'impôt canadien sur le revenu des particuliers					
Dividende ramené à sa valeur brute	100	85	150	200	100
Impôt sur le revenu des particuliers dû (Supposons un taux maximum de 50%)	50	42.5	75	100	50
Moins crédit d'impôt	20	17.0	50	100	15
Impôt net sur le revenu des particuliers payable	30	25.5	25	—	35
Montant net revenant à l'actionnaire	70	59.5	75	100	50

The table shows that to a taxpayer in the 50 per cent bracket it is 50-100 per cent less profitable, at least in the short term, if his company invests in a foreign operation, rather than a Canadian one.

One questions however, whether such a great differential is truly in Canada's best long term interests. For example, it may be, as some experts suppose, that in the next few decades most of the goods (but not services) in the free, developed world will be produced by large multi-national or international corporations.

A number of Canadian companies must be prepared to go beyond the national boundaries and establish commercial operations in other countries if they wish to reach sufficient size to qualify for membership of this group. Unless this is done, their very survival may be at stake. This implies a great deal more than just the development of exports. These companies must export where possible, set up foreign assembly and manufacturing facilities to avoid marketing penalties or tariffs or obtain lower costs. It is also important that these companies have access without penalty to international money markets and have free and centrally controlled flow of funds between their various international operations.

Throughout the White Paper there is a philosophy that Canadian capital must be kept at home. Yet for many companies this is simply not practical. Many companies today have obtained about as large a market penetration as can be expected in Canada and any further expansion could only be at the cost of other competitors which might involve Government action under the Combines Investigation Act. Such companies could therefore only grow to the ceiling permitted by the domestic market or by expansion into other industries. However, the general feasibility of the "conglomerates" has been questioned in the past year. This form of development is not always the best route for companies in specialized fields as for example in the case of the Canadian mining industry.

Today there are only a handful of such international companies domiciled and with headquarters in Canada and controlled by Canadians. We believe, that unless Canadian industry expands abroad and actively participates in foreign markets and international trade, it will be progressively less able to

Ce tableau montre qu'un contribuable imposé à 50 p. 100 perçoit des revenus inférieurs de 50 à 100 p. 100, du moins à court terme, si sa société investit dans un projet étranger plutôt que canadien.

On se demande cependant si une différence si importante sert vraiment à long terme les intérêts du Canada. Il se pourrait, par exemple, comme certains experts le supposent, qu'au cours des prochaines décennies la plupart des biens (mais pas des services) seront produits dans les pays développés du monde libre par de grandes sociétés multinationales ou internationales.

Un certain nombre de sociétés canadiennes doivent être prêtes à sortir des frontières nationales et à s'implanter dans d'autres pays si elles veulent atteindre une taille suffisante pour pouvoir faire partie de ce groupe. Faute de quoi, c'est leur existence même qui pourrait être en jeu. Il s'agit là de quelque chose de beaucoup plus vaste que le simple développement des exportations. Ces sociétés doivent exploiter toutes leurs possibilités d'exportation et établir à l'étranger des installations de montage et de fabrication pour ne pas être handicapées dans la commercialisation de leurs produits, éviter les droits de douane ou abaisser leurs coûts. Il importe également que ces sociétés aient accès sans handicap aux marchés monétaires internationaux et puissent faire circuler librement, sous contrôle centralisé, des fonds entre leurs différentes implantations internationales.

Dans tout le Livre blanc, il est préconisé que les capitaux canadiens ne doivent pas quitter le pays. Cependant, pour de nombreuses sociétés, cette théorie ne peut absolument pas être mise en pratique. Nombre d'entre elles occupent aujourd'hui sur le marché canadien une place aussi grande que possible et toute nouvelle expansion ne pourra se faire qu'au détriment de leurs concurrents et pourrait amener l'intervention du Gouvernement en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Ces sociétés ne pourront donc se développer que jusqu'au plafond permis par le marché intérieur ou en se diversifiant dans d'autres industries. Cependant, la rentabilité générale des «conglomérats» a été mise en doute l'an dernier. Cette forme de développement ne constitue pas toujours la meilleure voie pour les sociétés évoluant dans des domaines spécialisés comme, par exemple, dans le cas de l'industrie minière canadienne.

Aujourd'hui, il ne reste plus que quelques-unes de ces sociétés internationales ayant leur domicile et leur siège social au Canada et contrôlées par des Canadiens. Nous croyons qu'à moins que l'industrie canadienne ne se développe à l'étranger, ne soit présente avec dynamisme sur les marchés internationaux et

withstand the competitive thrust of large international companies. The inevitable result will be the sellout of more Canadian companies, often to foreign interests.

We therefore urge that the Government do everything within its power to encourage the growth of both existing and new Canadian-owned international companies and provide a legal and tax climate which would make Canada an attractive country of domicile and headquarters for other multinational concerns presently located elsewhere. Since in many other respects Canada is an excellent country for such corporations to be located, it would not necessarily require excessive inducements.

It is appreciated that some differential tax treatment between corporate foreign and Canadian income may be necessary. We question however, whether the contemplated differential which will result under the proposed system is not excessive in light of the desirability of promoting more Canadian based international companies.

A factor which cannot be forgotten, is that these companies must compete with equally aggressive foreign companies, often in their own home territories. Canadian companies must therefore not be handicapped by additional Canadian taxes and should be allowed to compete on equal terms.

> Recommendation No. 10: It is therefore recommended that any dividend income received by *legitimate* Canadian companies from their foreign subsidiaries continue to be tax free to the parent. Further, that the Canadian taxpayer receiving dividends from the Canadian international parent company be allowed a flow through or credit for foreign corporate and withholding taxes up to a maximum of 22½ per cent as compared with a proposed equivalent maximum tax credit of 25 per cent for a Widely Held Corporation, earning all its income in Canada, if some small incentive to invest in Canada is to be retained.

This recommendation would cause the shares of such companies to sell at a more similar price-earnings ratio, other things being equal, to shares of Widely Held Canadian Corporations with operations in Canada only.

Under the present proposals the shares of the international company might be expected to sell at a considerably lower price-earnings

ne prenne une part active dans le commerce international, elle sera moins capable de faire face à la poussée des grosses sociétés internationales concurrentes. Il en résultera inévitablement la vente d'autres sociétés canadiennes, souvent à des intérêts étrangers.

Nous exhortons donc le Gouvernement à faire tout ce qui est en son pouvoir pour encourager la croissance des sociétés internationales anciennes et nouvelles appartenant à des Canadiens et de créer un climat juridique et fiscal qui ferait du Canada un pays d'élection où d'autres entreprises multinationales actuellement implantées ailleurs viendraient établir leur domicile et leur siège social. Puisqu'à de nombreux autres égards, le Canada présente d'excellents arguments en faveur de l'installation de ces entreprises sur son territoire, il ne faudrait pas nécessairement avoir recours à des stimulants excessifs.

Nous admettons qu'il puisse être nécessaire d'appliquer des mesures fiscales différentes aux bénéfices réalisés par les sociétés à l'étranger et au Canada. Nous nous demandons cependant si la différence que l'on s'attend à voir résulter du régime proposé n'est pas excessive, compte tenu du fait qu'il est souhaitable d'inciter davantage de sociétés à installer leur siège social au Canada.

Il ne faut pas également oublier que ces sociétés doivent lutter contre des concurrents étrangers également agressifs, souvent sur leur propre territoire. Les sociétés canadiennes ne doivent donc pas être handicapées par de nouveaux impôts canadiens afin de pouvoir lutter à armes égales.

> Recommandation nº 10: Il est donc recommandé que tous dividendes reçus par des sociétés-mères canadiennes *légitimes* de leurs filiales étrangères continuent d'être exempts d'impôt; et que, de plus, il soit accordé à tout contribuable canadien percevant des dividendes d'une société-mère canadienne de taille internationale un transfert ou un crédit pour l'impôt sur les sociétés et la retenue fiscale payés à l'étranger jusqu'à concurrence de 22½ p. 100 au lieu des 25 p. 100 prévus pour une société ouverte qui réalise tous ses bénéfices au Canada, afin de conserver, s'il le faut, une légère incitation à investir au Canada.

Cette recommandation permettrait aux actions de ces sociétés de se vendre avec un rapport cours-rendement plus proche, toutes choses égales de celui des actions des sociétés canadiennes ouvertes n'exerçant leurs activités qu'au Canada.

Aux termes des propositions actuelles, on peut s'attendre à ce que les ctions des sociétés internationales se vendent avec un rapport

ratio than shares of equivalent Canadian companies, in that the shareholder would not have the right of grossing up his dividend except for the 15 per cent withholding tax. This fact would make it more expensive for the international corporation to raise equity capital in Canada than for a solely Canadian company, while it would make the issuance of straight preferred shares very expensive.

(B) The 25 per cent Withholding Tax

The proposed withholding tax of 25 per cent on dividends paid to non-residents in a country without a tax treaty with Canada is potentially inequitable. In many cases it will not be possible to negotiate a tax treaty with a country by 1974. For some less developed countries the mere capability to negotiate such a treaty some imes does not exist and such governments will find it easier not to enter in o such arrangements. Indeed, some may not even wish to do so in that it will give them an opportunity to impose a 25 per cent withholding tax on any dividends paid to a Canadian shareholder or corporation. The international Canadian company could therefore be seriously and inadvertently affected in this battle between the two governments if the company had existing operations in that country.

We appreciate and approve of the Government's desire to curb the use of foreign tax-havens. Nevertheless, this should not be done at the cost of legitimate Canadian international companies.

We have no specific recommendations to make in this complex and difficult area, except to urge the Government to proceed only after the most careful study of the possible effects on the foreign operations of legitimate Canadian companies.

(C) Less Developed Countries:

The White Paper makes no allowance for the special problems of the Less Developed Countries ("L.D.C.'s"). Many of these countries are anxious to industrialize and try to encourage the inflow of foreign capital to assist them in this process. Yet problems of political instability, language, currency control restrictions and risk of devaluation, lack of infra-structure and competent personnel, make an investment in these countries a less than attractive proposition to most foreign businesses. As a result, many of the L.D.C.'s have and will continue to offer special tax

cours-rendement très inférieur à celui des actions de leurs homologues canadiennes, du fait que l'actionnaire n'aura pas le droit de rétablir la valeur brutte de ses dividendes sauf pour la retenue fiscale de 15 p. 100. De ce fait, il sera plus coûteux pour la société internationale de placer ses actions au Canada que pour une société strictement canadienne et, d'autre part, l'émission d'actions privilégiées simples reviendra très cher.

(B) La retenue fiscale de 25 p. 100

La retenue fiscale de 25 p. 100 appliquée aux dividendes payés aux non-résidents domiciliés dans un pays qsi n-a pas conclu de convention fiscale avec le Canada est potentiellement injuste. Dans de nombreux cas, il ne sera pas possible de négocier une convention fiscale avec certains pays avent 1974. Certains pays en voie de développement ne sont quelquefois même pas en mesure de négocier une telle convention et leurs gouvernements trouveront plus facile de ne pas conclure de tels accords. En fait, il se peut que certains d'entre eux ne désirent même pas le faire vu qu'ils auront ainsi l'occasion d'appliquer une retenue fiscale de 25 p. 100 sur tous dividendes payés à un actionnaire canadien, particulier ou société. Les sociétés canadienne de taille internationale pourraient donc par inadvertence subir un préjudice sérieux du fait de cette ataille entre deux gouvernements au cas où elle aurait des projets en cours dans un de ces pays.

Nous comprenons que le Gouvernement désire lutter contre l'utilisation de paradis fiscaux étrangers et nous l'approuvons. Néanmoins, cette lutte ne doit pas se faire au détriment de sociétés canadiennes légitimes de taille internationale.

Nous n'avons pas de recommandations bien déterminées à faire dans ce domaine complexe et difficile, si ce n'est d'exhorter le Gouvernement de n'agir qu'après avoir très soigneusement étudié les effets possibles de son action sur les activités des sociétés canadiennes légitimes à l'étranger.

(C) Pays en voie de développement:

Le Livre blanc ne prévoit rien sur les problèmes propres aux pays en voie de développement. Nombre de ces pays désirent s'industrialiser et cherchent à attirer des capitaux étrangers afin de les y aider. Cependant, pour des raisons d'instabilité politique, de langue, de contrôle des changes et de risques de dévaluation, de manque d'infrastructure et de personnel compétent, un investissement dans ces pays est peu intéressant pour la plupart des entreprises étrangères. C'est pourquoi, de nombreux pays en voie de développement ont offert et continueront d'offrir des avantages

and other incentives to at least partially offset these disadvantages and in this manner attract foreign investment capital.

Over the years a number of Canadian companies have invested substantial funds in many of these countries in part on the basis of such incentives. It may also be noted that an agency of the Canadian Government, the Canadian International Development Agency, has greatly encouraged such investments in the past. The White Paper proposes that the dividends, now tax free, received from these foreign subsidiaries be taxed at normal Canadian corporate rates. In other words, the tax revenues which the L.D.C. governments gave up in the interest of their development, are now to benefit the Canadian Government! Yes if any one is in need of such revenues, it is not Canada, but the governments of these countries.

The L.D.C.'s governments may therefore retaliate and impose some form of levy or taxation on the Canadian companies operating in their countries equal to the maximum tax the Canadian Government would impose.

The final loser will be of course the Canadian company, which made the investment in the first place, in part because of the existing tax incentives. To that extent the proposed tax measure must be considered retroactive. Furthermore, the L.D.C.'s will be hurt, in that in the future they would be unable to offer the potent incentive of low or no taxes to Canadian companies.

The overall effect would therefore completely negate Canada's past efforts to induce private capital to invest in L.D.C.'s. At the same time the tax will be resented by the governments of those L.D.C.'s who wish to honour their commitments to the Canadian subsidiaries operating under incentive laws in their countries.

Recommendation No. 11: It is recommended that *Canadian subsidiaries* operating in L.D.C.'s (to be defined) under tax incentive laws, be exempt from Canadian tax, or be given a special tax credit or exemption on dividends remitted to their Canadian shareholders (both corporate and personal) equal to the amount of tax which would have been

fiscaux et autres afin de compenser au moins partiellement ces inconvénients et ainsi attirer des capitaux d'investissement étrangers.

Au cours des années, un certain nombre de sociétés canadiennes ont investi des fonds importants dans beaucoup de ces pays, en partie du fait de ces avantages. On peut également noter qu'un département du Gouvernement canadien, l'Agence canadienne de développement international, a autrefois fortement encouragé ces investissements. Le Livre blanc propose que les dividendes actuellement exempts d'impôt, reçus de ces filiales étrangères soient imposés aux taux normaux de l'impôt canadien sur les sociétés. En d'autres termes, les recettes fiscales auxquelles les gouvernements des pays en voie de développement ont renoncé dans l'intérêt de leur expansion vont maintenant profiter au Gouvernement! Pourtant, s'il est quelqu'un qui a besoin de ces recettes fiscales, c'est non pas le Canada, mais bien les gouvernements de ces pays.

Il se pourrait donc que les gouvernements des pays en voie de développement usent de représailles et appliquent aux sociétés canadiennes établies dans leur pays une forme quelconque de prélèvement ou d'impôt égale à l'impôt maximal que le Gouvernement canadien appliquerait.

Le perdant final sera, bien entendu, la société canadienne qui a effectué l'investissement, en partie à cause des avantages fiscaux accordés. A cet égard, les mesures fiscales proposées doivent être considérées comme rétroactives. De plus, les pays en voie de développement seront lésés du fait qu'à l'avenir, ils seront dans l'impossibilité d'offrir aux sociétés canadiennes le puissant stimulant que constitue l'exonération d'impôt ou l'application de taux réduits.

L'effet global de cette politique sera donc de réduire complètement à néant les efforts passés du Canada en vue d'inciter les capitaux privés à investir dans les pays en voie de développement. En même temps, cet impôt sera accueilli avec amertume par les gouvernements en voie de développement qui désirent honorer leurs engagements envers les filiales canadiennes établies sur leur territoire en vertu d'un régime fiscal spécial.

Recommandation n° 11: Il est recommandé que les *filiales canadiennes* établies dans des pays en voie de développement (à définir) en vertu d'un régime fiscal spécial, soient exemptes de l'impôt canadien, ou bénéficient de l'exonération ou d'un crédit d'impôt spécial pour les dividendes remis à leurs actionnaires canadiens (sociétés et particuliers), d'un

payable, had there been no tax incentive, if recommendation No. 10 is not adopted.

VIII INVESTMENT IN FOREIGN SECURITIES

The investor, wishing to diversify his holdings and purchase foreign securities, will be made to suffer in two other ways—the loss of a tax credit on foreign income and from the 50 per cent capital gains tax. He will be forced to pay a high price indeed to adequately diversify his holdings in the shares of industries for which investment vehicles are not available in Canada. A very short, by no means complete, list of industries where substantial equity is available for purchase by the public in the U.S. market and where little or no such opportunities exist in Canada would include:

Air Transport
Cosmetics
Electrical-Electronics
Business Machines
Vending Machines
Machine Tools
Truckers
Aerospace
Drugs
Motion Pictures
Auto Manufacturing
Foods—canned and packaged

Machinery

In other words, the sophisticated investor will be discouraged from investing in foreign securities, may not participate in many of the most dynamic industries of today and must compete for a limited supply of Canadian securities at likely higher price-earning ratios than comparable U.S. industries. As a result, his accumulation of capital over the years would be lower than would otherwise be the case, though there is still no guarantee that these same funds would be invested into capital short areas.

In a sense, to impose heavier taxes on the rewards of investing in foreign securities, is akin to the imposition of tariffs to protect home industries. The latter is not necessarily conducive to the development of an efficient, competitive industry and neither will the former make for the efficient investing of capital by individuals.

montant égal à l'impôt qu'elles auraient dû payer en l'absence d'avantages fiscaux, si la recommandation n° 10 n'est pas adoptée.

VIII INVESTISSEMENT EN TITRES ÉTRANGERS

L'investisseur qui désire diversifier son portefeuille et acheter des titres étrangers devra subir deux autres contraintes: la perte du crédit d'impôt pour les revenus étrangers et l'assujettissement à l'impôt de 50 p. 100 sur les plus-values. Il sera obligé de payer un prix vraiment élevé pour diversifier de façon adéquate son portefeuille d'actions d'industries dont les titres ne peuvent s'obtenir au Canada. Dans cette liste très courte, et loin d'être complète, des industries dont les actions sont offertes au public en quantité importante sur le marché américain alors qu'il est difficilement ou pas du tout possible de les acquérir au Canada, on trouve:

Le transport aérien
Les produits de beauté
L'appareillage électrique et électronique
Les machines de bureau
Les distributeurs automatiques
Les machines-outils
Les transports routiers
L'aéronautique et l'espace
Les produits pharmaceutiques
Le cinéma
La construction automobile
Les produits alimentaires en boîtes et en paquets
Les machines

En d'autres termes, l'investisseur averti sera découragé d'investir dans des titres étrangers, pourrait ne pas participer aux activités de nombreuses industries parmi les plus dynamiques d'aujourd'hui et devra se disputer avec d'autres un nombre limité de valeurs canadiennes dont le rapport cours-rendement sera vraisemblablement supérieur à celui des valeurs industrielles américaines comparables. De ce fait, le capital qu'il amassera au cours des années sera inférieur à ce qu'il aurait été autrement, bien que rien ne dit que ces mêmes fonds auraient été investis dans des secteurs manquant de capitaux.

Dans un certain sens, imposer plus lourdement le produit des investissements en titres étrangers équivaut pratiquement à établir des droits de douane afin de protéger les industries nationales. Cette dernière mesure ne conduit pas nécessairement au développement d'une industrie efficace et compétitive pas plus que la première n'amènera les particuliers à investir efficacement leurs capitaux.

To quote from a study by Professor G. R. Conway, entitled "The Supply and Demand for Canadian Equities", September, 1968, page 45:

> "It is surely good for Canada to have assets (and the skills to manage these assets) in its international balance sheet comprising equities of companies resident in a powerful and imaginative country such as the United States; that is provided, however, that in the process we do not encounter unmanageable payment problems in balancing our international accounts and do not improperly deprive our own economy of capital and autonomy."

Recommendation No. 12: It is recommended that there be no tax discrimination on income or capital gains derived from the investment in foreign securities by individuals or corporations.

IX PENSIONS

We are of the opinion that pension funds should be allowed to invest without penalty where they can obtain the best long term results. To do otherwise is to penalize the future beneficiary in that he would get a lower pension than he otherwise might have had. It also would mean that pension funds in effect were being forced to subsidize the other economic sectors without any justification, which might also mean higher premiums during the lifetime of the person.

We also feel that a person should be allowed to live where he pleases, without having to pay a tax penalty in the event he chooses to live outside Canada. It is noted that if a pension fund is allowed to invest in foreign securities, in the long term such a fund would be a net generator of foreign exchange. The White Paper proposal in this context must be considered retroactive.

Recommendation No. 13: It is recommended therefore that a pension fund have the freedom to invest in foreign securities and that a pensioner can live where he pleases without a tax penalty.

X THE SMALL COMPANY

There is little doubt that the entrepreneur, the risk taker and the inventor play a central role in our society. From their efforts and creative abilities we all benefit. It would seem

Dans une étude intitulée «L'offre et la demande des actions canadiennes» publiée en septembre 1968, le Professeur G. R. Conway écrit page 45:

> «Il est certainement bon pour le Canada de posséder dans son bilan international des biens (et les personnes compétentes pour les gérer) parmi lesquels figurent des actions de sociétés établies dans un pays aussi puissant et imaginatif que les États-Unis; à condition cependant, que ce faisant, nous ne rencontrions pas des problèmes de paiement insurmontables dans le solde de nos comptes internationaux et ne privons pas par des mesures inopportunes notre propre économie de capitaux et d'autonomie.»

Recommandation n° 12: Il est recommandé qu'aucune disposition fiscale discriminatoire ne soit prise à l'égard des revenus ou des plus-values provenant d'investissements en titres étrangers effectués par des particuliers ou des sociétés.

IX PENSIONS

Nous estimons que les caisses de retraite devraient pouvoir investir sans risquer de désavantages là où elles peuvent obtenir les meilleurs résultats à long terme. Dans le cas contraire, ce serait pénaliser le futur bénéficiaire en ce sens qu'il recevra une pension inférieure à celle qu'il aurait autrement perçue. Ce serait également forcer en fait les caisses de retraite à subventionner les autres secteurs économiques sans aucune justification, ce qui pourrait se traduire par des cotisations plus élevées pendant la vie de la personne.

Nous pensons également qu'une personne doit pouvoir vivre où cela lui plaît sans avoir à encourir de pénalisations fiscales au cas où elle choisirait de vivre hors du Canada. Nous constatons que s'il est permis à une caisse de retraite d'investir en titres étrangers, il deviendra, à long terme, un producteur net de devises étrangères. La proposition du Livre blanc doit être considérée à cet égard comme rétroactive.

Recommandation n° 13: Il est donc recommandé qu'une caisse de retraite ait toute liberté d'investir dans des titres étrangers et un retraité de vivre où il le désire sans encourir de pénalisations fiscales.

X LA PETITE SOCIÉTÉ

Il ne fait aucun doute que le chef d'entreprise, l'homme qui prend des risques et l'inventeur jouent un rôle de première importance dans notre société. Nous bénéficions

to make good sense therefore that society should create an environment in which these people are encouraged and stimulated.

While it is true that some small companies have been formed for the primary purpose of tax avoidance, it is also true that most have not. The process whereby a sincere individual or group of people decides to set up a company involves the making of many delicate, serious and often agonizing personal decisions. The risk of losing their investment is extraordinarily high. It has been estimated that out of every five companies newly set up, four will not be in existence after five years. Particularly during the early years, small companies invariably undergo many financial crises. They normally require all the help they can get. The need for funds is at the highest so that often the owner/managers take less out of the business than many of their junior employees.

We are in favour of limiting the abuse by which some people avoid taxes under the present preferential rate, but surely we can do so without penalizing those who are trying to constructively build what might be some day an important large company.

Recommendation No. 14: It is recommended therefore that the small incorporated business be given certain advantages in its earlier years. If for other reasons the present 21 p. 100 tax rate on the first $35,000 is not practicable, perhaps the rates and amounts could be varied or if the 50 p. 100 tax rate is imposed, perhaps small companies could be given the right to defer taxes for a period, and/or be allowed faster write-offs of fixed assets. In any event the rate could be increased for those companies with earnings in excess of $35,000. This might be accomplished by reducing the amount eligible for the low rate by $1.00 for every $1.00 of taxable income in excess of $35,000. Thus a corporation whose taxable income is in excess of $70,000 will derive no benefit from the lower tax rate.

tous de leurs efforts et de leurs pouvoirs créateurs. Il semble donc raisonnable que la société crée un environnement dans lequel ces personnes sont encouragées et stimulées.

Bien qu'il soit vrai que certaines petites sociétés ont été créées principalement en vue de l'évasion fiscale, il est également vrai qu'il n'en est pas de même pour la plupart d'entre elles. Le processus par lequel un particulier ou un groupe de personnes de bonne foi décident de constituer une société implique la prise de nombreuses décisions personnelles délicates, graves et souvent pénibles. Le risque de perdre leur investissement est extraordinairement élevé. Il a été estimé que sur cinq sociétés nouvellement créées, quatre auront disparu cinq ans plus tard. En particulier au cours des premières années, les petites sociétés connaissent invariablement de nombreuses crises financières. Elles ont généralement besoin de toute l'aide qu'elles pourront obtenir. Leur besoin de fonds est au plus haut, de sorte que les propriétaires-gérants retirent souvent de l'entreprise moins de revenus que leurs employés.

Nous sommes pour la limitation des pratiques abusives que certaines personnes utilisent pour payer moins d'impôts grâce au taux préférentiel actuel, mais il est certainement possible d'y parvenir sans pénaliser ceux qui essaient de bâtir sérieusement ce qui pourrait un jour devenir une importante société.

Recommandation n° 14: Il est donc recommandé que certains avantages soient accordés au cours des premières années à la petite entreprise constituée en société. Si, pour d'autres raisons, le taux d'imposition actuel de 21 p. 100 sur les 35,000 premiers dollars n'est pas utilisable, peut-être pourrait-on changer les taux et les montants ou si le taux d'imposition est fixé à 50 p. 100, peut-être serait-il possible d'accorder aux petites sociétés le droit de différer le paiement de leurs impôts pendant un certain temps et/ou de leur permettre d'amortir plus rapidement leurs immobilisations. De toute façon, il devrait pouvoir être possible d'augmenter le taux qui s'applique aux sociétés dont les bénéfices dépassent $35,000. On pourrait y parvenir en réduisant le montant ouvrant droit au taux inférieur de $1.00 pour chaque $1.00 de bénéfices imposables dépassant le plafond de $35,000. Ainsi une société dont les bénéfices imposables dépassent $70,000 ne pourra tirer aucun avantage du taux d'imposition inférieur.

XI MISCELLANEOUS

(A) 2½ Year Limitation on Dividends:

The 2½ year limitation for dividend tax credit appears too stringent, and will have certain undesirable side-effects. For example, it will tend to force managements to pay-out a higher percentage of earnings thn is desirable for the growth of the business and as a result will substantially reduce corporate savings in the aggregate. Stock dividends are not the answer, in that this has the same effect as a stock-split. Yet if a person subsequently elects to sell some shares to realize cash to pay the tax, the net result would be a reduction in his percentage ownership without an offsetting benefit.

The concern of the White Paper that large outstanding claims could arise against the Government in 10-15 years seems unfounded, in that first of all such "major" possible claims would only come from persons already in a 50 per cent bracket and thus presumably could not represent a claim, unless they had off-setting losses. In any event, it would be extremely difficult for a public company to pay out a substantial proportion of its earned surplus if it was a viable and growing company. The concern that holders would "sell" the creditable tax seems also misplaced, in that it would seem equitable that a person who could or would not want to exercise this provision, be able to sell it.

Recommendation No. 15: It is therefore recommended that the 2½ year limit of creditable tax be discarded.

(B) Entertainment Expenses:

There is no doubt that in a number of instances there have been abuses of expense account privileges. However, in our view the vast majority of normal entertainment expenses is perfectly legitimate and must be considered as just another form of advertising.

Recommendation No. 16: We would therefore recommend that the Government consider implementing a system more along the lines of the one used in the U.S. where a taxpayer must be able to clearly justify each such expense.

XI DIVERS

(A) Limitation à 2 ans ½ de la période d'obtention du crédit d'impôt:

La limitation à 2 ans ½ de la période d'obtention du crédit d'impôt semble trop sévère et aura certains effets secondaires néfastes. Elle aura, par exemple, tendance à obliger les sociétés à distribuer un pourcentage de bénéfices supérieur à celui qui serait souhaitable pour leur croissance et, de ce fait, réduira de façon sensible le montant total de l'épargne des sociétés. Les dividendes en actions ne constituent pas une réponse du fait qu'ils produisent le même effet qu'un fractionnement d'actions. D'autre part, si une personne décide par la suite de vendre certaines de ses actions afin de pouvoir payer l'impôt, cette opération se soldera pour elle par la réduction du pourcentage de sa participation sans aucun avantage compensatoire.

La crainte exprimée par le Livre blanc de voir un volume trop important de demandes en instance présentées en même temps au gouvernement dans dix ou quinze ans ne semble pas fondée, étant donné en premier lieu que la totalité des demandes «importantes» possibles ne viendront que de personnes qui figurent déjà dans la tranche des 50 p. 100 et qui ne constitueront donc probablement pas une source de demandes à moins qu'elles n'aient subi des pertes déductibles. De toute façon, il serait extrêmement difficile à une société anonyme, viable et en développement, de distribuer une proportion importante de ses bénéfices. La crainte de voir des actionnaires «vendre» le crédit d'impôt semble également déplacée, car il paraîtrait équitable qu'une personne qui ne pourrait pas ou ne voudrait pas user du bénéfice de cette disposition puisse le vendre.

Recommandation nº 15: Il est donc recommandé que la limitation à 2½ ans de la période d'obtention du crédit d'impôt soit supprimée.

(B) Frais de représentation:

Il ne fait aucun doute que dans un certain nombre de cas les frais de représentation ont fait l'objet d'abus. Cependant, il nous semble que les frais de représentation normaux sont, dans leur grande majorité, parfaitement légitimes et doivent être considérés simplement comme une autre forme de publicité.

Recommandation nº 16: Nous recommandons donc que le Gouvernement envisage la mise en œuvre d'un régime plus proche de celui utilisé aux États-Unis où tout contribuable doit être à même de justifier clairement chacune des dépenses entrant dans le cadre des frais de représentation.

(C) Advance Rulings by Department of National Revenue:

It was disappointing that no reference was made to administrative reform within the Department. Taxpayers and the business community are badly handicapped in their affairs from time to time, in that the Department will not give advance rulings on interpretation, particularly in such difficult and complex areas as corporate reorganizations, mergers, acquisitions, etc.

We believe that more cooperation in this area between the Department and taxpayers would be highly beneficial to both parties. Certainly the Department would become more aware of some of the difficulties in the various tax acts and could not help but reach a greater understanding of some of the legitimate tax problems faced by taxpayers.

(D) Definition of "Equity Investments":

Today there are many forms of equity, including share purchase warrants, convertible preferred shares, convertible bonds or debentures, and income debentures. The White Paper refers to the investment in common shares almost exclusively, and does not appear to give consideration to other forms of equity instruments.

> Recommendation No. 17: It is therefore recommended that an equity be defined to include the above and generally any investment which would not cause a technical or actual default by the company or the instrument thereof if the periodic monetary return, whether stated at a fixed rate or amount or not, was not paid (on the due date) by the party owing a specific stated amount of principal.

(C) Interprétation anticipée des règlements par le Ministère du Revenu national:

Nous sommes déçus de constater que le Livre blanc ne fait mention d'aucune réforme administrative au sein du Ministère du Revenu national. Les contribuables et le monde des affaires sont, de temps en temps, fortement handicapés dans leurs activités par le fait que le Ministère ne veut pas donner d'interprétation anticipée des règlements en particulier dans des domaines aussi difficiles et complexes que les réorganisations, fusions, absorptions etc, et sociétés.

Nous croyons qu'une plus grande coopération entre le Ministère et les contribuables serait très bénéfique pour les deux parties. Le Ministère prendrait certainement davantage conscience de certaines des difficultés contenues dans les différentes lois fiscales et ne pourrait pas ne pas mieux comprendre certains des problèmes fiscaux légitimes auxquels les contribuables ont à faire face.

(D) Définition des «Investissements en valeurs mobilières»:

Il existe aujourd'hui de nombreuses sortes de valeurs mobilières, parmi lesquelles, les droits d'achat, les actions privilégiées convertibles, les obligations avec ou sans garantie convertibles et les obligations non garanties à intérêt conditionnel. Le Livre blanc ne parle presque exclusivement que des actions ordinaires et semble ignorer les autres sortes de valeurs mobilières.

> Recommandation n° 17: Il est donc recommandé que soit établie une définition des valeurs mobilières qui comprendrait celles mentionnées ci-dessus et, d'une façon générale, toute valeur d'investissement qui ne causerait *pas* un manquement technique ou réel de la part de la société ou de son titre, si le rendement périodique, qu'il soit représenté par un taux d'intérêt ou un montant fixe ou variable, n'était pas versé (à l'échéance) par la partie redevable d'une portion déterminée du capital.

APPENDIX 3-B

BRIEF TO

STANDING COMMITTEE ON TRADE, FINANCE AND ECONOMIC AFFAIRS

by

THE CANADIAN GROWTH STUDY ASSOCIATION

SUMMARY

The Canadian Growth Study Association, who is submitting this Brief is an organization dedicated to giving economic growth relatively high priority. The members are listed within the Brief.

The Brief touches on three subjects in general:

(a) The proposal to abolish the lower tax rate on the first $35,000 of corporation income—The Brief makes some suggestions for alternatives for newly started businesses, in terms of deferred taxes and recommends that the Committee proposes some alternatives to the Minister.

(b) Capital gains tax—The Brief records its approval of a capital gains tax which is not more onerous than the U.S. tax. It endorses the capital rollover concept as represented in detail in the Toronto Stock Exchange Brief.

(c) Integration—The Brief suggests that integration is a highly complex subject which deserves probably more study than the Committee can give it, in the present time allotted. It suggests that the recommendations for adopting integration are marginal and that the system would tend to favour the stable fully taxed dividend paying Canadian company, rather than dynamic growth companies. As an indication of the tax benefits which can accrue from policies favouring growth, the Association took a sample of large Canadian companies, who have grown rapidly in the last five years, and compared them with another sample of large companies who did

APPENDICE 3-B

MÉMOIRE À

L'INTENTION DU COMITÉ PERMANENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LES FINANCES, LE COMMERCE ET LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

préparé par

la CANADIAN GROWTH STUDY ASSOCIATION.

SOMMAIRE

La *Canadian Growth Study Association*, qui présente ce mémoire, est un organisme qui se consacre à faire accorder une priorité relativement forte à la croissance économique. On trouvera dans le mémoire une liste de ses membres.

D'un point de vue général, le mémoire traite de trois questions:

a) La proposition de supprimer le taux préférentiel de l'impôt applicable aux premiers $35,000 du revenu des sociétés.—Le mémoire propose quelques solutions de rechange en faveur d'entreprises qui en sont à leur début, notamment sous forme d'ajournement d'impôts, et souhaite que le comité propose quelques solutions de rechange au ministre.

b) L'impôt sur les gains de capital.—Le mémoire marque son accord sur l'établissement d'un impôt sur le gain de capital qui ne soit pas plus élevé que celui qui est perçu aux États-Unis. Il approuve le concept de «roulement» du capital tel qu'il a été exposé en détail dans le mémoire présenté par la Bourse de Toronto.

c) L'intégration.—Le mémoire estime que la question de l'intégration est extrêmement complexe et mérite probablement un examen plus approfondi que celui auquel le Comité pourrait la soumettre pendant le temps qui lui est actuellement accordé. Il est d'avis que les propositions visant à faire adopter l'intégration sont marginales et que le régime tendrait à favoriser les entreprises canadiennes stables, qui paient des dividendes et sont pleinement taxées, plutôt que les entreprises croissantes et dynamiques. En témoignage de l'avantage que le pays pourrait retirer au point de vue fiscal de lignes de conduite favorisant la croissance économique, l'Associa-

not grow so rapidly. The results are tabulated below:

80 companies growing by 10% or more during period from 1963 to 1968

1963	1968
153.16 MM	340.29 MM

% increase in 5 year period 122%

126 companies growing by less than 10% during period from 1963 to 1968

1963	1968
544.94 MM	621.81 MM

% increase in 5 year period 15%

tion s'est penchée sur un échantillon de grosses sociétés canadiennes qui ont accusé une forte croissance au cours des cinq dernières années et l'a comparé avec un autre échantillon de grosses sociétés dont le rythme de croissance a été plus lent. En voici le résultat sous forme de tableau:

80 sociétés dont le rythme de croissance a atteint ou dépassé 10 p. 100 au cours de la période de 1963 à 1968

1963	1968
153.16 millions	340.29 millions

taux de l'augmentation pour la période de 5 ans: 122 p. 100.

126 sociétés dont le rythme de croissance n'a pas atteint 10 p. 100 au cours de la période de 1963 à 1968

1963	1968
544.94 millions	621.81 millions

aux de l'augmentation pour la période de 5 ans: 15 p. 100t

Stock Options

The main part of the Brief deals with stock options in some detail. The Brief suggests that present rules are too restrictive and they will become more so if the averaging provisions, as set out in the White Paper, are adopted. The Association suggests that if middle and higher income tax payers are to be taxed more heavily, then there is a good argument for liberalising the income tax rules under which stock options operate. This would have the effect of properly rewarding the entrepreneurial management talents which are in such short supply in Canada.

The Brief suggests that the rules should be amended so that the difference between the price at which an option is granted and the market price at the time an option is exercised should be taxed at the capital gains' rate which would be effectively 25 per cent. In addition, the Brief suggests that stock options represent a cost to the shareholders of a corporation and, therefore, a corporation should be able to enter a cost before taxes the amount on which the employee pays taxes.

Les options

Dans sa partie principale, le mémoire traite des options de manière assez détaillée. Le mémoire est d'avis que la réglementation actuelle est trop restrictive et qu'elle le deviendra davantage si on adopte les dispositions d'étalement telles qu'elles sont exposées dans le Livre blanc. L'Association estime que si on compte taxer plus lourdement les contribuables à revenu moyen et à revenu élevé, il y a une bonne raison de libéraliser les dispositions fiscales qui régissent les options. Cela donnerait la possibilité de rémunérer de manière appropriée les hommes si peu nombreux au Canada qui associent les capacités de gestion à l'esprit d'entreprise.

Le mémoire propose que la réglementation soit modifiée de telle manière qu'on taxerait suivant le taux applicable aux gains de capital, qui serait en fait de 25 p. 100, la différence entre le cours auquel l'option serait accordée et le cours du marché au moment où l'option serait levée. En outre, le mémoire est d'avis que les options constituent une charge pour les actionnaires d'une société et que, par conséquent, la société devrait pouvoir déduire de sa déclaration d'impôt le montant sur lequel l'employé sera taxé.

BRIEF TO

STANDING COMMITTEE ON TRADE,

FINANCE AND ECONOMIC AFFAIRS

by

THE CANADIAN GROWTH STUDY ASSOCIATION

PREFACE

The Canadian Growth Study Association was formed in 1968. The objectives of the Association are to press for the adoption of policies aimed at the following:

1. The acceleration of national economic growth.
2. The development of technologically-based, growth oriented industries in Canada, preferably under Canadian ownership.
3. The encouragement of the constructive use of both domestic and foreign capital in stimulating balanced Canadian growth.

The Association would give economic growth a relatively high priority. It is aware of other demands on resources, but it believes that commitment to growth will be the best method of achieving social goals desired by all.

The Association has undertaken studies into the sources of growth in Canadian and other economies. A Brief was presented to the Minister of Finance in November of 1968 pointing out the unsatisfactory treatment of the concept of growth in the Royal Commission on Taxation Report. This Brief was followed up by several discussions with the Minister of Finance, the Deputy Miniser of Finance and his Tax Advisors.

We are still concerned that the aim of growth has been subordinated to the desire for equity in the White Paper proposals which are now being considered by your committee. Accordingly, we welcome this opportunity to present this Brief, to make some comments on some aspects of the proposals for tax reform and to offer some constructive alternatives.

MÉMOIRE À
L'INTENTION DU COMITÉ PERMANENT
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

SUR LES

FINANCES, LE COMMERCE ET LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

préparé par

la CANADIAN GROWTH STUDY ASSOCIATION

AVANT-PROPOS

La *Canadian Growth Study Association* a été créée en 1968. L'Association s'est fixé comme objectif d'œuvrer pour obtenir qu'on adopte des lignes de conduite visant à ce qui suit:

1. Accélérer la croissance économique du pays.
2. Assurer l'expansion au Canada d'industries diverses fondées sur la technique, axées sur la croissance et appartenant, de préférence, à des Canadiens.
3. Encourager l'utilisation constructive des capitaux nationaux aussi bien qu'étrangers en vue de stimuler la croissance équilibrée de l'économie canadienne.

L'Association accorderait une priorité relativement forte à la croissance économique. Elle est consciente que les ressources sont également revendiquées pour d'autres desseins, mais elle estime que la poursuite délibérée de la croissance économique sera le meilleur moyen d'atteindre les objectifs sociaux que tous recherchent.

L'Association a fait des recherches sur les bases de la croissance dans l'économie canadienne et dans l'économie d'autres pays. En novembre 1968, elle a présenté au ministre des Finances un mémoire dans lequel elle faisait remarquer combien était peu satisfaisante la manière dont le rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité traitait le concept de croissance. La présentation du mémoire a été suivie de plusieurs rencontres avec le ministre des Finances, le sous-ministre des Finances et ses conseillers fiscaux.

Nous craignons toujours que dans le Livre blanc que votre Comité est en train d'étudier, l'objectif de croissance a été subordonné au désir de justice. Aussi nous sommes heureux d'avoir l'occasion de déposer le présent mémoire, de pouvoir faire quelques remarques sur certains aspects des propositions de réforme fiscale et soumettre quelques propositions de rechange constructives.

MEMBERS OF THE
CANADIAN GROWTH STUDY
ASSOCIATION

Mr. Pearce Bunting,
President,
Alfred Bunting Co. Limited,
68 Yonge Street,
Toronto, Ont.

Mr. John W. Dobson, Formula Growth Limited, 550 Sherbrooke St. West, Suite 1550,
Montreal 2,
Quebec.

Mr. Rodney Donald,
President,
United Funds Management Limited,
44 King St. West,
Toronto, Ont.

Mr. Kerr Gibson,
Partner,
Clarkson, Gordon and Co.,
P.O. Box 251,
Toronto Dominion Centre,
Toronto 111, Ont.

Mr. Julien R. Hutchinson,
Wood, Gundy Securities Limited,
36 King St. West,
Toronto, Ont.

Mr. Gordon R. Sharwood,
Acres Limited,
1 Clarendon Crescent,
Toronto 7, Ont.

Mr. Michael Koerner,
P.O. Box 117,
Suite 4703,
Toronto Dominion Centre,
Toronto 111, Ont.

Mr. Donald J. Miano,
President,
G. Tower Fergusson Limited,
110 Yonge Street,
Toronto, Ont.

Mr. A. F. Griffiths,
Executive Vice-President,
Consumers Glass Company Ltd.,
249 Kipling Ave. South, Toronto 18, Ont.

Mr. Gordon Fisher,
Executive Vice-President,
Southam Press Limited,
321 Bloor St. East,
Toronto, Ont.

Mr. Norman Short,
Guardian Growth Fund,
48 Yonge Street,
Toronto, Ont.

MEMBRES DE
LA CANADIAN GROWTH STUDY
ASSOCIATION

M. Pearce Bunting
Président
Alfred Bunting Co. Limited
68, rue Yonge
Toronto (Ont.)

M. John W. Dobson
Formula Growth Limited
550 ouest, rue Sherbrooke
Suite 5150
Montréal 2 (P.Q.)

M. Rodney Donald
Président
United Funds Management Limited
44 ouest, rue King, Toronto (Ont.)

M. Kerr Gibson
Associé
Clarkson, Gordon et Co.
Boîte postale 251
Centre Toronto Dominion, Toronto 111 (Ont.)

M. Julien R. Hutchinson
Wood, Gundy Securities Limited
36 ouest, rue King
Toronto (Ont.)

M. Gordon R. Sharwood
Acres Limited
1, Clarendon Crescent
Toronto 7 (Ont.)

M. Michael Koerner, Case postale 117
Suite 4703
Centre Toronto Dominion
Toronto 111 (Ont.)

M. Donald J. Miano
Président
G. Tower Fergusson Limited
110, rue Yonge
Toronto (Ont.)

M. A. F. Griffiths, vice-président exécutif
Consumers Glass Company Limited
249 sud, avenue Kipling
Toronto 18 (Ont.)

M. Gordon Fisher
Vice-président exécutif
Southam Press Limited
321 est, rue Bloor
Toronto (Ont.)

M. Norman Short
Guardian Growth Fund
48, rue Yonge
Toronto (Ont.)

We recognize the need of the Government to sustain its tax revenues. We also acknowledge the need for greater equity in the tax system. However, we feel that there are proposals in the White Paper which may have the effect of retarding growth in the Canadian economy. You will be receiving a number of Briefs which deal with the proposals on which we have doubts and, accordingly, we do not propose to make detailed presentations in this Brief on such provisions of the White Paper which we consider might hamper growth. We will deal in detail only with a matter which is not covered in the White Paper and which we think deserves some attention from you. We would, however, like to make some brief comments in three areas:

(a) The Proposal to Abolish the Lower Tax Rate on the First $35,000 of Corporate Income.

There is no doubt that this provision has been abused and, in addition, there is no question that large and mature companies do not need it. We are concerned with the problems this creates for businesses which are just commencing, since our Association feels it is important that a climate be established in which new businesses are continuously established in Canada.

We feel it is important that some kind of relief be given to newly incorporated businesses. There are a number of alternative proposals. The Minister himself has suggested a more generous capital cost allowance. We do not feel that this proposal is satisfactory, since many small businesses do not have capital assets sufficient to take advantage of this proposal. Some alternatives are as follows:

(1) That the first $250,000 of earnings of newly incorporated companies be taxed at the rate of 20 per cent, this privilege to extend for ten years only and only to apply to an investor once in his lifetime, in the same business. He may, however, invest in different kinds of businesses and, if he does so, the lower rate would be available to him again.

(2) Another alternative is that a small business could defer payment of taxes on the first $250,000 of taxable income, at a reasonable rate of interest, for four to five years. This proposal would have the

Nous admettons que le gouvernement a besoin de maintenir le niveau de ses recettes fiscales. Nous convenons également qu'il est nécessaire d'assurer plus de justice devant l'impôt. Nous estimons, cependant, que le Livre blanc contient certaines propositions qui peuvent avoir pour conséquence de ralentir la croissance de l'économie canadienne. Vous recevrez un certain nombre de mémoires traitant des propositions qui nous inspirent de l'appréhension, aussi nous n'avons pas l'intention, dans le présent mémoire, de nous étendre sur les dispositions du Livre blanc que nous considérons comme pouvant entraver la croissance économique. Nous désirons uniquement approfondir une question dont il n'a pas été fait mention dans le Livre blanc et qui, à notre avis, mérite que vous lui accordiez quelque attention. Cependant, nous aimerions faire quelques brèves remarques concernant trois questions:

a) La proposition de supprimer le taux préférentiel de l'impôt applicable aux premiers $35,000 du revenu des sociétés.

Certes, cette disposition a donné lieu à des abus. En outre, il est incontestable que des entreprises importantes et bien assises n'en ont pas besoin. Nous craignons les difficultés que la proposition créera aux entreprises qui en sont à leur premier début, car notre Association estime qu'il est important de créer un climat permettant la fondation continuelle de nouvelles entreprises au Canada.

Nous estimons qu'il est important qu'on accorde quelque allégement fiscal aux entreprises nouvellement constituées. Il y a une quantité de propositions possibles. Le ministre, pour sa part, a proposé qu'on se montre plus généreux en matière d'abattement pour frais d'établissement. Nous ne trouvons pas la proposition satisfaisante, car de nombreuses petites entreprises n'ont pas suffisamment de capital fixe pour pouvoir profiter de cette proposition. Voici quelques solutions de rechange:

(1) Qu'on impose au taux de 20 p. 100 les premiers $250,000 de bénéfice réalisé par les sociétés nouvellement constituées, qu'on n'accorde cet avantage que pour une durée de dix ans et que l'actionnaire ne puisse en profiter qu'une seule fois dans sa vie pour une même entreprise. Il pourra cependant placer son argent dans différents genres d'entreprises et, si tel est le cas, il pourra à nouveau profiter du taux d'impôt réduit.

(2) Alternativement, on permettrait à une petite entreprise de retarder de quatre à cinq ans le paiement de l'impôt dû sur les premiers $250,000 de revenu imposable, au prix d'un taux d'intérêt

same limitations as the one outlined in figure (1).

There are a number of other proposals which will be placed before you and we think this whole area deserves a good deal of consideration.

(b) Capital Gains Tax. Broadly speaking, we are in favour of a capital gains tax, but we feel that such a tax should be, at the most, equal to that levied in the United States and, if possible, somewhat less. We would favour a proposal which preserved capital pools within the lifetime of an entrepreneur and, accordingly, we would be opposed to the provision for deemed realization of shares in widely held corporations every five years. The Minister of Finance has suggested that, if this provision is eliminated, changes would have to be made in the Estate Tax Act. We would commend this to your study as we would be in favour of this line of thinking.

Of all the alternative proposals put forward, we record our strong support of the one which has been fully developed in the Brief by the Toronto Stock Exchange. We believe that this capital rollover concept is the kind of tax provision which is appropriate in Canada, in its current stage of economic development. While it is a radical change from any proposal put forward in many years of tax study, we think it is by far the best proposal for dealing with capital gains presented to date.

(c) Integration. We have some serious doubts about the principle of integration. We think that such a radical proposal deserves much more study before it can be adopted and we are quite uncertain as to the economic effects. Such expert opinion as we have available to us suggests that it will create many more problems than it solves and we are, at this point, still rather of the view that the dividend tax credit is still a better way of dealing with the problem which integration purports to solve. We think that the arguments for adopting integration, as opposed to the present system, are marginal and we suggest that you study it carefully before making recommendations to the Government in favour of this particular proposal.

modéré. Cette proposition serait soumise aux mêmes restrictions que celle qui a été décrite au paragraphe (1).

Vous serez saisis d'un certain nombre d'autres propositions et nous pensons que toute cette matière est digne de votre entière attention.

b) L'impôt sur les gains de capital.
D'une façon générale, nous sommes partisans d'un impôt sur les gains de capital, mais nous estimons qu'un tel impôt devrait atteindre tout au plus le niveau de celui qui est perçu aux États-Unis et, si possible, être moins élevé. Nous préférerions une proposition qui viserait à conserver pendant la vie du promoteur les capitaux mis en commun, aussi sommes-nous plutôt opposés aux dispositions prévoyant la réalisation supposée tous les cinq ans, des actions des sociétés qui comptent un grand nombre d'actionnaires. Le ministre des Finances a donné à entendre que si on élimine cette disposition, il faudrait apporter des modifications à la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès. Nous aimerions que vous étudiiez la question car nous sommes assez partisans de cette façon de penser.

Compte tenu de toutes les propositions de rechange qui ont été avancées, nous désirons pleinement appuyer celle qui a été détaillée dans le mémoire présenté par la Bourse de Toronto. Nous estimons que ce concept de «roulement» de capital constitue le genre de disposition fiscale qui convient au Canada. Tout en admettant qu'il s'agit d'une proposition qui diffère radicalement de toutes celles qui ont été présentées au cours de nombreuses années d'études fiscales, nous pensons qu'elle constitue, et de loin, la meilleure des propositions qu'on ait avancée jusqu'à présent pour régler la question des gains de capital.

c) L'intégration.

Nous éprouvons une certaine appréhension concernant le principe de l'intégration. Nous pensons qu'une proposition de réforme aussi radicale mérite un examen bien plus approfondi avant qu'on puisse l'adopter et nous ne sommes pas du tout certains de ses conséquences économiques. Les experts qui nous ont fait part de leur opinion nous ont donné à entendre qu'elle créerait bien plus de problèmes qu'elle ne pourrait en résoudre et nous sommes, pour le moment, plutôt d'avis que le crédit d'impôt pour dividendes constitue toujours une meilleure manière de traiter le problème que l'intégration est censée résoudre. Nous estimons que les arguments utilisés pour faire adopter l'intégration, que l'on oppose au régime actuel, sont marginaux et nous vous conseillons de les étudier soigneusement avant de communiquer au gouvernement des conclusions favorables à ce sujet.

For one thing the integration proposals appear to us to favour the stable fully taxed dividend paying Canadian company, rather than dynamic growth companies. Policies favouring growth companies can have a very favourable effect on corporate tax revenues.

We show below a table which indicates the taxes paid by a sample of companies whose net income grew by 10 per cent or more during the period from 1963 to 1968 and the taxes paid by companies who grew less than 10 per cent. A list of the individual companies is contained in Appendix "A". Much of the drive for profits during the past five years and, therefore, more of the increase in taxable revenues has come from the younger, more aggressive companies, than from some of the more established names on the list of slow growth companies.

Total Corporate Taxes paid by Canadian Companies

1963	1968
1,891 MM	2,809 MM

80 Companies growing by 10% or more during period from 1963 to 1968

1963	1968
153.16 MM	340.29 MM

% increase in 5 year period 122%

126 Companies growing by less than 10% during period from 1963 to 1968

1963	1968
544.94 MM	621.81 MM

% increase in 5 year period 15%

The revenue pay-off in fostering growth is quite evident. If there is a possibility that integration will hamper this growth, then we think you ought to consider postponing this particular proposal in the White Paper until it has been given a good deal more study.

We would now like to discuss the detailed proposal which is the main subject of this Brief.

D'ailleurs, les propositions relatives à l'intégration nous semblent favoriser les entreprises canadiennes stables, qui paient des dividendes et sont pleinement taxées, plutôt que les entreprises croissantes et dynamiques. Les lignes de conduite qui favorisent les sociétés croissantes peuvent avoir des résultats très avantageux pour les recettes provenant de l'impôt sur les sociétés.

Nous vous présentons ci-après un tableau des impôts payés par un échantillon de sociétés dont le revenu net a augmenté de 10 p. 100 ou plus pendant la période de 1963 à 1968 et d'un autre pour lequel cette croissance n'a pas atteint 10 p. 100. Une liste des ces sociétés figure à l'annexe A. La poursuite active du profit, et par conséquent l'augmentation du revenu imposable, a été en grande partie, les cinq dernières années, le fait des sociétés jeunes et dynamiques plutôt que de celles qui portent des noms connus et qui figurent sur la liste des sociétés à croissance lente.

Total des impôts sur le revenu des sociétés payés par les sociétés canadiennes

1963	1968
1,891 millions	2,809 millions

80 sociétés dont le rythme de croissance a atteint ou dépassé 10 p. 100 au cours de la période de 1963 à 1968

1963	1968
153.16 millions	340.29 millions

taux de l'augmentation pour la période de 5 ans: 122 p. 100.

126 sociétés dont le rythme de croissance n'a pas atteint 10 p. 100 au cours de la période de 1963 à 1968

1963	1968
544.94 millions	621.81 millions

taux del 'augmentation pour la période de 5 ans: 15 p. 100.

Le rendement au point de vue des recettes que procure l'encouragement de la croissance est tout à fait manifeste. S'il est posible que l'intégration nuise à cette croissance, nous pensons que vous devriez différer l'application de cette proposition-là du Livre blanc jusqu'à ce qu'on aura pu y consacrer une étude beaucoup plus approfondie.

Nous aimerions traiter maintenant la proposition détaillée qui forme le sujet principal du présent mémoire.

Stock Options

By the very nature of our studies and our businesses we have been examining closely the motivation for entrepreneurship in the Canadian economy. From the evidence that we have been able to gather, we have come to the conclusion that entrepreneurs seek capital gains, rather than current income. They have a considerable interest in watching their own companies grow, both in size and profitability, and they are often willing to surrender current income for the future profitability of their corporations. This motivation to capital gains does not appear largely to be motivated by a desire to pass ownership from one generation to another, but more towards watching their enterprises grow and flower under their leadership. In addition, we have some evidence to suggest that entrepreneurs who make large capital gains in short periods of time tend to plough back the capital gains in higher risk enterprises which are so desirable in a developing country such as Canada.

The White Paper proposes a capital gains tax and also higher taxation for persons in the middle income groups. Both of these will limit the ability of the entrepreneur to accumulate capital to be ploughed back, either into his own enterprise, or into other risk enterprises. Accordingly, we have considered a number of alternatives which would leave the Government with the tax revenues it desires, would tax static pools of capital, but which would permit entrepreneurial management to be suitably rewarded. The "doers" in the economy are few in number and a concession to the few is likely to provide a high return on investment for the many. We therefore propose that the present restrictive rules concerning stock options be reviewed.

The essence of stock options lies in their ability to stimulate and reward entrepreneurial management, a commodity which we have often alleged in Canada to be in short supply. In an era where there is less scope for individual entrepreneurs and more need to ensure that major corporations are truly entrepreneurial ni their approach, a tool such as the stock option would appear to be highly desirable. It is true that the White Paper proposes that the top rates in personal income be reduced to 50 per cent; however, in our discussions with several corporations who have used stock option plans, it has been suggested to us that if the provisions were substantially eased stock options would be much more widely used. Studies carried out

Les options

La nature même de nos études et de nos affaires nous a entraînés à examiner de près la motivation de l'esprit d'entreprise dans l'économie canadienne. Des témoignages que nous avons pu réunir, il ressort que les promoteurs recherchent les gains de capital plutôt que le revenu actuel. Ils ont tout intérêt à voir leurs entreprises grandir en taille et en rentabilité, et sont souvent prêts à se passer de revenus actuels pour assurer la rentabilité future de leurs sociétés. Il ne semble pas que le motif principal de cette tendance à rechercher les gains de capital soit le désir de transmettre la propriété d'une génération à l'autre, mais plutôt celui de voir leurs entreprises grandir et s'épanouir sous leur direction. En outre, nous avons des témoignages qui nous indiquent que les promoteurs qui réalisent des gains de capital élevés dans de courtes périodes de temps ont tendance à réinvestir ces gains de capital dans les entreprises à grand risque qui sont tellement souhaitables dans un pays en expansion tel que le Canada.

Le Livre blanc propose qu'on impose les gains de capital et qu'on augmente les impôts des personnes à revenu moyen. Ces deux propositions vont restreindre l'aptitude du promoteur à accumuler un capital qu'il pourrait réinvestir, soit dans une entreprise à lui, soit dans une autre entreprise à risque. Aussi avons-nous pris en considération un certain nombre de propositions de rechange qui n'enlèveraient pas au gouvernement les recettes fiscales qu'il désire encaisser, que taxeraient les capitaux mis en commun statiques, mais qui accorderaient une rémunération convenable aux dirigeants d'entreprises dynamiques. Les «bâtisseurs» sont rares dans le domaine économique et un sacrifice consenti à quelques-uns peut très bien donner à beaucoup d'autres l'occasion d'un placement hautement rémunérateur. Nous proposons par conséquent qu'on réexamine la réglementation restrictive actuelle concernant les options.

La raison d'être des options est qu'elles donnent l'occasion d'aiguillonner et de rémunérer les dirigeants qui ont l'esprit d'entreprise, chose qui, ainsi que nous l'avons souvent déclaré, n'est pas très abondante au Canada. A une époque où les possibilités sont réduites pour les promoteurs indépendants et où il y a un réel besoin de veiller que les grosses sociétés fassent preuve d'esprit d'entreprise, un instrument tel que l'option apparaît comme hautement souhaitable. Il est vrai que le Livre blanc propose de réduire à 50 p. 100 le taux maximum de l'impôt sur le revenu des particuliers; cependant, au cours des entretiens que nous avons eus avec les responsables de plusieurs sociétés qui ont utilisé le système des options, on nous a donné à enten-

in the United States indicate that the remuneration provided by way of income to the individual has to be substantially higher and involves much more cost to the corporation than the same kind of benefit given by way of stock options.

One of the problems in attracting individuals to Canada and for corporations, both Canadian and American, who move executives back and forth across the border is the higher rate of taxation in Canada compared to the United States.

Because of the extensive Government programmes and heavier infrastructure cost in Canada, a somewhat higher level of taxation is almost inevitable. However, if executives are to be attracted to Canada in spite of the higher taxation, they will have to be paid more. If this additional remuneration is by way of salary.

(a) it may distort the salary structure in comparison with other executives

(b) resulting adjustments to other salaries will add to corporate costs and could possibly weaken our international competitive position.

In addition, there is evidence to suggest that young people wish to have a stake in the enterprises for which they work. There has been a great deal of discussion concerning the advantages of professional management, in comparison with owner management in recent years, but one has to question whether this has not gone too far. A sense of ownership tends to induce a sense of responsibility towards other shareholders.

Because of the restricted nature of the Canadian stock option rules, there has sprung up a number of other devices such as stock purchase plans, etc., but these are by no means as satisfactory. The stock option gives an executive an incentive to perform and companies who use them say that they feel they are of real value in this respect.

There is no question that the granting of a stock option represents a cost to the corporation. Under the present tax laws in this country the corporation obtains no relief for this cost, whereas, in certain circumstances which we describe hereunder, the corporation does receive some alleviation for the cost in the United States. If the committee decides that it is in agreement with the proposals made at

dre que son utilisation serait beaucoup plus répandue si la réglementation en était considérablement assouplie. Des études entreprises aux États-Unis révèlent que si la rémunération est accordée sous forme de revenu, elle sera considérablement plus élévée et beaucoup plus coûteuse pour la société que si on accorde le même genre d'avantage sous la forme d'options.

L'un des problèmes devant lesquels se trouvent placés ceux qui cherchent à attirer des gens au Canada et les sociétés, qu'elles soient canadiennes ou américaines, qui font déménager les cadres supérieurs au-delà de la frontière, est constitué par le taux d'impôt plus élevé au Canada qu'aux États-Unis.

Un niveau d'impôt un peu plus élevé est presque inévitable en raison des vastes programmes d'État et des frais d'infrastructure plus élevés au Canada. Néanmoins, si on désire attirer les cadres supérieurs au Canada en dépit d'une taxation plus élevée, il faudra les payer davantage. Si cette rémunération supplémentaire est accordée sous forme de traitement,

a) cela peut entraîner une distorsion de la structure des traitements qui ne seront plus semblables à ceux de leurs homologues;

b) les relèvements de traitement qui en découleront pour d'autres s'ajouteront aux dépenses d'exploitation des sociétés et risqueraient d'affaiblir notre position commerciale sur le marché international.

De plus, il est prouvé que les jeunes désirent être intéressés dans l'entreprise pour laquelle ils travaillent. On a beaucoup discuté des avantages respectifs de la gestion par des professionnels ou par les propriétaires d'une entreprise, mais on doit se demander si on n'est pas allé trop loin dans cette voie. Le sentiment de la propriété tend à faire naître le sentiment de la responsabilité envers les autres actionnaires.

En raison de la nature restrictive de la réglementation canadienne concernant les options, il est apparu quantité d'expédients tels que les programmes d'achat d'actions, etc., mais ceux-là ne sont certes pas aussi satisfaisants. L'option pousse le cadre supérieur à accomplir la tâche et les sociétés qui en font usage déclarent qu'elles estiment qu'elles ont une réelle valeur à cet égard.

Il ne fait aucun doute que le fait d'accorder une option constitue une dépense pour la société. Dans notre pays, en vertu du droit fiscal actuel, la société n'obtient aucun dégrèvement pour cette dépense, tandis qu'aux États-Unis, dans certaines circonstances qui sont décrites plus avant, la société bénéficie d'un certain allégement. Si le Comité décide qu'il est d'accord avec les propositions faites à

the end of this Brief, then some relief to the granting corporation should also be considered.

Present Canadian Treatment

Under the present rules in Canada, the difference between the price at which the option is granted and the market price at the time the option is exercised is included in employee's incomes for tax purposes. There is an averaging provision which permits the benefit to be taxed effectively at the employee's average rate of tax, applicable to his income for the three years immediately preceding the exercising of his option, less the smaller of 20 per cent of the deemed income or $200.00. Prior to 1966 there was not a $200.00 limitation and stock options were widely used as a result.

Capital gains realized subsequent to exercise are presently not subject to any tax.

From the broad economic viewpoint, an option granted by a corporation represents an economic cost, but there is no relief to the corporation under the present Canadian system for recognizing the benefit given to the employee as compensation for his services.

Effect of White Paper

The stock option plans appear to be affected in two ways by the White Paper proposals. First of all the averaging provisions suggested under the White Paper may conceivably replace all the present averaging provisions in the Income Tax Act. If the proposed averaging provision is used for stock options, our assessment is that the effective use of stock options will be even more severely curtailed in Canada than at present since, as you are aware, the averaging provisions proposed in the White Paper are not very generous. Secondly, a capital gains tax will apply either on disposal of shares or by virtue of the operation of the tax on unrealized gains every five years. We feel therefore, that some alleviating provisions might be made to encourage the use of stock options as a useful device for the reasons outlined in our preliminary remarks.

Practices in Other Countries

The most important comparison is with the United States. Statutory qualified stock option plans are more favourably treated there by virtue of the fact that tax is not payable until the acquired stocks are sold. In order to

la fin du présent mémoire, il faudrait également envisager un dégrèvement au profit de la société qui accorde l'option.

Situation fiscale actuelle au Canada

En vertu de la réglementation actuellement en vigueur au Canada, la différence entre le cours auquel l'option est accordée et le cours du marché au moment où l'option est levée s'ajoute au revenu que l'employé doit déclarer à l'impôt. Il existe une règle d'étalement qui fait qu'on taxe cet avantage en fait au taux moyen de l'impôt auquel l'employé a été assujetti pour les trois années précédant immédiatement celle au cours de laquelle l'option est levée moins 20 p. 100 de l'impôt présumé, la déduction étant limitée à $200 au maximum. La restriction à $200 n'existait pas avant 1966 et l'utilisation des options était très répandue.

A l'heure actuelle, les gains de capital réalisés suite à la levée de l'option ne sont pas soumis à l'impôt.

En général, du point de vue économique l'option accordée par une société constitue pour elle une dépense, mais le régime canadien actuel ne concède aucun allégement d'impôt à la société qui admettrait la validité de l'avantage que l'employé reçoit en compensation de ses services.

L'influence du Livre blanc

Les propositions contenues dans le Livre blanc semblent influencer les programmes d'option de deux manières. Premièrement, il se peut bien que les dispositions relatives à l'étalement proposées dans le Livre blanc remplaceront toutes les dispositions actuelles à ce sujet de la Loi de l'impôt sur le revenu. Si les dispositions proposées en matière d'étalement sont applicables aux options, nous estimons qu'on réduira encore plus strictement qu'à l'heure actuelle l'utilisation pratique des options au Canada puisque, comme vous vous en rendez compte, les dispositions relatives à l'étalement proposées dans le Livre blanc ne sont guère généreuses. En second lieu, l'impôt sur les gains de capital sera applicable soit lorsqu'on aliénera les actions, soit lorsqu'on taxera les gains non réalisés tous les cinq ans. Nous estimons, par conséquent, que certaines mesures d'allégement seraient de mise afin d'encourager l'utilisation des options qui constituent une initiative utile ainsi qu'il a été exposé dans nos remarques préliminaires.

A l'étranger

La comparaison avec les États-Unis est pour nous la plus importante. Les programmes d'option qui répondent à certaines conditions légales sont traités plus favorablement dans ce pays puisque l'impôt n'est pas exigi-

qualify for such favourable treatment, one requirement which must be met is that stocks are not permitted to be disposed of for three years after exercise. If they are sold within three years they are taxed as a combination of ordinary income and capital gains, but if sold after the three year holding period they are taxed as capital gains, on which the maximum tax is limited from 25 per cent to 35 per cent. If they are not sold, but are held until death, no tax is payable at death.

In addition, if shares are sold before the holding requirements are fulfilled, so that an employee is taxed on the ordinary income basis, the employer is allowed a deduction equal to the amount which the employee reports as income.

In Australia a more favourable tax treatment is achieved since the benefit amount, if any, that is included in the employee's income is the difference between the fair market value and the option price, at the date the option is granted. In addition, a discount of 10 per cent to 20 per cent of the benefit is permitted, dependent upon the restrictions attached to the plan and the employee's ability to exercise his options immediately.

A more detailed discussion of the provisions in each country is provided in Appendix "B" attached.

Recommendation

If the logic of the White Paper proposals is followed, the tax on the difference between the price at which an option is granted and the market price at the time the option is exercised should be taxed as an unrealized gain. Since most options are granted in widely held corporations, it would follow that the tax should be at the effective rate applicable to unrealized gains in shares of widely held corporations, i.e. 25 per cent, and not taxable as ordinary income. This would be a substantial relief from the present provisions, but since gains subsequent to exercise are not now taxable and will be taxable under the White Paper proposals, we are of the view that the concession on one side will offset the additional taxation on the other. We accordingly recommend this procedure.

ble avant qu'on ne vende les actions ainsi acquises. Une des conditions qui doit être remplie pour donner droit au traitement de faveur, est qu'on ne peut aliéner les actions pendant une période de trois ans après la levée de l'option. Si on vend les actions au cours de la période de trois ans, l'impôt qui est dû consistera en une combinaison de l'impôt normal sur le revenu et de l'impôt sur les gains de capital, tandis que si on les vend après les avoir détenues pendant trois ans, on ne devra payer que l'impôt sur les gains de capital qui ne peut dépasser un taux situé entre 25 et 35 p. 100. Si on ne les vend pas, qu'on les conserve donc jusqu'à son décès, aucun impôt ne sera exigible à ce moment.

De plus, si l'employé vend ses actions avant la fin de la période obligatoire de trois ans, ce qui le rend redevable de l'impôt au taux normal de l'impôt sur le revenu, l'employeur est autorisé à déduire un montant égal à celui que l'employé a déclaré comme revenu.

En Australie, le fardeau fiscal est allégé en ce sens que le montant de l'allocation, s'il y a lieu, qui fait partie du revenu de l'employé(e), représente la différence entre la valeur équitable de vente et le prix, à la date à laquelle est accordée l'option. De plus, il est permis d'opérer une réduction de 10 à 20 p. 100 de l'allocation, en fonction des limitations inhérentes au régime d'actionnariat et de la faculté de l'employé de lever des primes incontinent.

On trouvera à l'Annexe «B» davantage de précisions sur les règlements afférents à chaque pays.

Recommandation

Si l'on s'en tient à l'essence même des propositions figurant dans le Livre blanc, la somme représentant la différence entre le prix auquel l'option est accordée et le prix marchand au moment où la prime est levée devrait être imposée comme un gain non réalisé. Étant donné que la plupart des options sont accordées au sein de sociétés publiques, le taux réel de l'impôt serait nécessairement celui qui est applicable aux gains non réalisés afférents aux actions détenues par des sociétés publiques, c'est-à-dire 25 p. 100, ces gains n'étant pas imposables comme des revenus ordinaires. Il s'agirait donc là d'un allégement significatif des dispositions en vigueur; toutefois, comme les gains postérieurs à la levée de la prime ne sont pas imposables pour le moment et qu'ils le seront en vertu des propositions figurant dans le Livre blanc, nous sommes d'avis que la concession qui sera faite d'un côté compensera l'imposition supplémentaire qui sera faite de l'autre. En conséquence, nous recommandons cette façon de procéder.

A second alternative would be to effectively copy the American practice. While there have been some restrictions placed on stock option plans in the United States because of favourable tax treatment, they are still widely used.

The third alternative would be to maintain the present averaging provisons, but revert to the pre-1966 practice of permitting a 20 per cent deduction against the deemed income. Again, in this case, the concession will be offset by the tax on capital gains levied against disposal of stocks, or against unrealized gains, every five years.

In each of these proposals, we believe that the corporation is entitled to relief for cost to its shareholders of stock options and thus we recommend that the corporation should be able to enter as a cost before taxes the amount on which the employee pays taxes.

We present this Brief for your consideration and would be delighted, if called, to discuss the matter further with you.

Une solution de rechange consisterait à adopter la méthode américaine. Bien que certaines restrictions aient été apportées aux systèmes d'option en vigueur aux États-Unis, et ce en raison d'une fiscalité favorable, on les utilise toujours largement dans ce pays.

Une autre solution consisterait à maintenir en vigueur les dispositions d'étalement actuelles, tout en revenant à la méthode employée antérieurement à l'année 1966 et suivant laquelle était autorisée une déduction de 20 p. 100 sur le revenu estimé. Là aussi, la concession fiscale sera compensée par l'impôt sur les gains de capital perçu en fonction du nombre d'actions cédées ou en fonction des gains non réalisés, et ce tous les cinq ans.

A notre avis, pour chacune de ces propositions, la société peut prétendre à un allégement quant au coût des options pour ses actionnaires. Nous estimons donc que la société devrait être en mesure d'inscrire au poste «dépenses», avant la perception des impôts, la somme sur laquelle l'employé(e) est tenu(e) de payer des impôts.

Nous soumettons le présent mémoire à votre examen et c'est bien volontiers que nous discuterons de cette question avec vous, si besoin est.

APPENDIX A

COMPANIES WITH GROWTH RATES OF MORE THAN 10%

Company	5 Yr. Gr. Rate	1963 Taxes	1968 Taxes
Versafood Service Ltd.	138.16	n.a.	0.70
Acklands Ltd.	60.02	0.13	1.74
La Farge Canada Ltd.	59.19	n.a.	0.01
Dominion Bridge Co.	54.65	0.09	2.38
Rothmans of Pall Mall Can. Ltd.	53.43	0.07	4.21
Kam-Kotia Mines Ltd.	52.00	n.a.	0.68
Great Plains Dev Co. of Can. Ltd.	49.01	n.a.	n.a.
Prairie Oil Royalties Co. Ltd.	39.82	n.a.	n.a.
Indusmin Limited	36.50	0.14	−0.51
Neonex, Int.	35.12	0.43	3.73
Marlartic Gold Fields (Que.) Ltd.	34.51	0.03	n.a.
Thomson Newspapers Ltd.	34.11	1.87	10.88
Canadian British Aluminum Co.	34.02	0.18	4.11
BACM Industries Ltd.	33.88	0.31	3.44
Mitchell (Rob't) Co. Ltd. Cl. B.	31.90	0.11	−0.15
Wajax Ltd.	30.96	0.03	0.34
Husky Oil Ltd.	30.29	0.03	n.a.
Campbell Chibougamau Mines Ltd.	29.11	n.a.	n.a.
Alminex Ltd.	28.96	n.a.	0.75
Couvrette & Provost Ltd.	28.01	0.18	0.64
Wood Alexander Ltd.	27.15	0.05	0.12
Metropolitan Stores of Can. Ltd.	26.92	0.53	2.08
Zeller's Ltd.	26.59	1.05	6.87
Dome Petroleum Ltd.	25.44	n.a.	n.a.
Ford Motor Co. of Canada Ltd.	24.79	15.65	53.88
Jefferson Lake Petrochemicals	24.72	n.a.	n.a.
Labatt, John, Ltd.	23.55	3.82	9.91
Shell Canada Ltd.	23.54	n.a.	0.70
Texaco Canada Ltd.	23.21	4.33	17.43
Pacific Petroleums Ltd.	22.50	n.a.	0.35
Asbestos Corp. Ltd.	22.33	0.49	2.50
Canadian Hydrocarbons Ltd.	22.11	−0.56	−0.18
Morse (Rob't) Corp. Ltd.	21.95	0.14	1.16
Canadian Tire Corp. Ltd.	21.87	2.36	6.65
Petrofina Canada Ltd.	21.23	0.01	n.a.
Reeves Macdonald Mines Ltd.	21.01	n.a.	0.03
Cimco Ltd.	20.58	0.11	0.28
Home Oil Co. Ltd.	20.23	−1.52	n.a.
Standard Broadcasting Corp. Ltd.	19.47	0.92	2.51
Revelstoke Building Materials	18.56	0.70	1.73
Cochrane-Dunlop Hardware Ltd.	18.25	0.33	0.57
Belding-Corticelli Ltd.	18.18	n.a.	0.20
Ash Temple Ltd.	17.77	0.15	0.48
Fruehauf Trailer Co. of Can. Ltd.	17.71	0.03	1.20
Corby, H. Distillery Ltd.	17.66	1.52	3.41
Ingersoll Machine & Tool Co. Ltd.	17.15	0.05	0.13
Greyhound Lines of Canada Ltd.	16.66	1.68	2.89
Island Telephone Co. Ltd.	16.39	0.09	0.32
Ocean Cement & Supplies Ltd.	16.17	0.81	2.42
North Canadian Oils Ltd.	15.86	n.a.	0.07
Auto Electronic Sdrvice Co. Ltd.	15.34	0.16	0.30
Simson Sears Ltd. Cl. A	15.32	7.05	14.96
Tamblyn (G.) Ltd.	15.23	0.29	0.67
Blue Bonnets Raceway Inc.	15.15	0.66	1.67
Laura Secord Candy Shops Ltd.	14.83	0.43	0.77
Woodward Stores Ltd.	14.63	3.87	7.11
Corporate Foods Limited	14.52	0.39	0.84
Silknit Ltd.	14.41	0.23	0.57
Hudson Bay Mining & Smelting Co.	14.02	4.38	8.64
Crown Cork & Seal Co. Ltd.	13.81	0.62	1.85
Hudson's Bay Oil & Gas Co. Ltd.	13.79	n.a.	n.a.
Hayes-Dana Ltd.	13.78	0.83	0.22
Loeb (M.) Ltd.	13.49	1.12	2.73
Opemiska Copper Mines (Que.) Ltd.	13.38	1.51	3.12
Lawson & Jones Ltd.	13.05	0.66	1.20
Bell Canada	12.21	62.84	72.73
Canron Ltd.	12.17	1.70	3.19
Simpsons Ltd.	12.09	3.64	7.85
Canadian Tricentrol Oils Ltd.	11.75	n.a.	n.a.
Crush International Ltd.	11.59	0.56	1.24

ANNEXE A

SOCIÉTÉS DONT LE TAUX DE CROISSANCE EST SUPÉRIEUR À 10 P. 100

Société	Taux croiss. sur période de 5 ans	1963 Impôts	1968 Impôts
Versafood Service Ltd	138.16	n.a.	0.70
Acklands Ltd	60.02	0.13	1.74
La Farge Canada Ltd	59.19	n.a.	0.01
Dominion Bridge Co	54.65	0.09	2.38
Rothmans of Pall Mall Can. Ltd	53.43	0.07	4.21
Kam-Kotia Mines Ltd	52.00	n.a.	0.68
Great Plains Dev Co. of Can. Ltd	49.01	n.a.	n.a.
Prairie Oil Royalties Co. Ltd	39.82	n.a.	n.a.
Indusmin Limited	36.50	0.14	−0.51
Neonex, Int	35.12	0.43	3.73
Marlartic Gold Fields (Que.) Ltd	34.51	0.03	n.a.
Thomson Newspapers Ltd	34.11	1.87	10.88
Canadian British Aluminum Co	34.02	0.18	4.11
Bacm Industries Ltd	33.88	0.31	3.44
Mitchell (Rob't) Co. Ltd. Cl. B	31.90	0.11	−0.15
Wajax Ltd	30.96	0.03	0.34
Husky Oil Ltd	30.29	0.03	n.a.
Campbell Chibougamau Mines Ltd	29.11	n.a.	n.a.
Alminex Ltd	28.96	n.a.	0.75
Couvrette & Provost Ltd	28.01	0.18	0.64
Wood Alexander Ltd	27.15	0.05	0.12
Metropolitan Stores of Can. Ltd	26.92	0.53	2.08
Zeller's Ltd	26.59	1.05	6.87
Dome Petroleum Ltd	25.44	n.a.	n.a.
Ford Motor Co. of Canada Ltd	24.79	15.65	53.88
Jefferson Lake Petrochemicals	24.72	n.a.	n.a.
Labatt, John, Ltd	23.55	3.82	9.91
Shell Canada Ltd	23.54	n.a.	0.70
Texaco Canada Ltd	23.21	4.33	17.43
Pacific Petroleums Ltd	22.50	n.a.	0.35
Asbestos Corp. Ltd	22.33	0.49	2.50
Canadian Hydrocarbons Ltd	22.11	−0.56	−0.18
Morse (Rob't) Corp. Ltd	21.95	0.14	1.16
Canadian Tire Corp. Ltd	21.87	2.36	6.65
Petrofina Canada Ltd	21.23	0.01	n.a.
Reeves Macdonald Mines Ltd	21.01	n.a.	0.03
Cimco Ltd	20.58	0.11	0.28
Home Oil Co. Ltd	20.23	−1.52	n.a.
Standard Broadcasting Corp. Ltd	19.47	0.92	2.51
Revelstoke Building Materials	18.56	0.70	1.73
Cochrane-Dunlop Hardware Ltd	18.25	0.33	0.57
Belding-Corticelli Ltd	18.18	n.a.	0.20
Ash Temple Ltd	17.77	0.15	0.48
Fruehauf Trailer Co. of Can. Ltd	17.71	0.03	1.20
Corby, H. Distillery Ltd	17.66	1.52	3.41
Ingersoll Machine & Tool Co. Ltd	17.15	0.05	0.13
Greyhound Lines of Canada Ltd	16.66	1.68	2.89
Island Telephone Co. Ltd	16.39	0.09	0.32
Ocean Cement & Supplies Ltd	16.17	0.81	2.42
North Canadian Oils Ltd	15.86	n.a.	0.07
Auto Electronic Service Co. Ltd	15.34	0.16	0.30
Simson Sears Ltd. Cl. A	15.32	7.05	14.96
Tamblyn (G.) Ltd	15.23	0.29	0.67
Blue Bonnets Raceway Inc	15.15	0.66	1.67
Laura Secord Candy Shops Ltd	14.83	0.43	0.77
Woodward Stores Ltd	14.63	3.87	7.11
Corporate Foods Limited	14.52	0.39	0.84
Silknit Ltd	14.41	0.23	0.57
Hudson Bay Mining & Smelting Co	14.02	4.38	8.64
Crown Cork & Seal Co. Ltd	13.81	0.62	1.85
Hudson's Bay Oil & Gas Co. Ltd	13.79	n.a.	n.a.
Hayes-Dana Ltd	13.78	0.83	0.22
Loeb (M.) Ltd	13.49	1.12	2.73
Opemiska Copper Mines (Que.) Ltd	13.38	1.51	3.12
Lawson & Jones Ltd	13.05	0.66	1.20
Bell Canada	12.21	62.84	72.73
Canron Ltd	12.17	1.70	3.19
Simpsons Ltd	12.09	3.64	7.85
Canadian Tricentrol Oils Ltd	11.75	n.a.	n.a.
Crush International Ltd	11.59	0.56	1.24

COMPANIES WITH GROWTH RATES OF MORE THAN 10%

Company	5 Yr. Gr. Rate	1963 Taxes	1968 Taxes
Canadian Salt Co. Ltd., The	11.50	0.41	1.83
Reitman's (Canada) Ltd.	11.44	0.68	1.55
New Brunswick Telephone Co. Ltd.	11.37	1.18	3.80
Murphy Oil Co. Ltd.	11.37	0.01	n.a.
Hudson's Bay Co.	10.30	7.28	12.73
New Brunswick Telephone Co. Ltd.	11.37	1.18	3.80
Murphy Oil Co. Ltd.	11.37	0.01	n.a.
Hudson's Bay Co.	10.30	7.28	12.73
Gulf Oil Canada	10.24	6.06	24.60
Molson Industries Ltd.	10.18	8.49	14.72
Russel, Hugh & Sons, Ltd.	10.17	0.14	0.59
Kelly Douglas & Co. Ltd.	10.16	1.09	1.56
Central-Del Rio Oils Ltd.	10.07	0.54	−1.40
Totals		153.16	340.29

COMPANIES WITH GROWTH RATES OF LESS THAN 10%

Company	5 Yr. Gr. Rate	1963 Taxes	1968 Taxes
National Grocers Co. Ltd.	9.97	1.44	2.07
Maritime Tel. & Tel. Co. Ltd.	9.81	1.71	3.90
Hinde & Dauch Ltd.	9.75	1.25	2.89
Hughes-Owens Co. Ltd.	9.33	0.08	0.13
Royal Oak Dairy Ltd.	9.25	0.06	0.05
Chateau-Gai Wines Ltd.	9.21	0.30	0.51
Niagara Wire Weaving Co. Ltd.	9.16	0.58	1.34
Dominion Dairies Ltd.	9.06	1.04	1.46
Bowes Co. Ltd.	9.05	0.60	1.05
Barber-Ellis of Canada Ltd.	8.70	0.30	0.58
Southam Press Ltd.	8.52	3.71	6.14
Rapid Grip Batten Ltd.	8.51	0.14	0.20
MLW Worthington Ltd.	8.50	−0.33	1.20
Ronalds-Federated Ltd.	8.48	0.50	0.97
Beaver Lumber Co. Ltd.	8.43	2.44	3.64
Maple Leaf Mills Ltd.	8.29	0.15	2.95
Sobeys Stores Ltd.	8.11	0.32	0.03
Walker (Hiram)—Gooderham & Worts	7.97	33.86	51.74
Fittings Ltd.	7.88	0.21	0.34
Bright, T. G. & Co. Ltd.	7.74	0.52	0.84
S.K.D. Manufacturing Co. Ltd.	7.70	0.04	0.08
Teck Corp. Ltd.	7.38	0.11	0.61
Steetley Int. Ltd.	7.24	0.42	0.87
Canada Malting Co. Ltd.	7.21	0.54	1.81
Slater Steel Industries Ltd.	7.19	0.89	1.06
Reid Lithographing Co. Ltd.	7.18	0.09	0.24
Distillers Corp. Ltd.	7.03	32.25	42.92
Photo Engravers & Electrotypers	6.67	0.27	0.08
Supercrete Ltd.	6.66	n.a.	n.a.
Weston (George) Ltd.	6.48	6.18	10.33
Imperial Oil Ltd.	6.39	40.36	48.89
Electrohome Ltd.	6.08	0.43	0.72
Campbell Red Lake Mines Ltd.	6.07	1.13	1.58
Steel Co. of Canada Ltd.	5.52	21.74	38.68
International Nickel Co. of Canada Ltd.	5.40	45.09	61.20
Industrial Acceptance Corp.	5.17	11.78	7.26
Labrador Mining & Explor. Co. Ltd.	4.76	2.46	3.63
Stuart, D. A., Oil Co. Ltd.	4.62	0.49	0.79
Bowater Paper Corp.	4.61	10.77	20.14
Great Lakes Power Corp. Ltd.	4.43	0.92	1.64
Quebec-Telephone	4.29	1.26	0.76
Harding Carpets Ltd.	4.05	0.90	0.82
Lake Ontario Cement Ltd.	3.94	−0.40	n.a.

SOCIÉTÉS DONT LE TAUX DE CROISSANCE EST SUPÉRIEUR À 10 P. 100

Société	Taux croiss. sur période de 5 ans	1963 Impôts	1968 Impôts
Canadian Salt Co. Ltd., The	11.50	0.41	1.83
Reitman's (Canada) Ltd.	11.44	0.68	1.55
New Brunswick Telephone Co. Ltd.	11.37	1.18	3.80
Murphy Oil Co. Ltd.	11.37	0.01	n.a.
Hudson's Bay Co.	10.30	7.28	12.73
New Brunswick Telephone Co. Ltd.	11.37	1.18	3.80
Murphy Oil Co. Ltd.	11.37	0.01	n.a.
Hudson's Bay Co.	10.30	7.28	12.73
Gulf Oil Canada	10.24	6.06	24.60
Molson Industries Ltd.	10.18	8.49	14.72
Russel, Hugh & Sons, Ltd.	10.17	0.14	0.59
Kelly Douglas & Co. Ltd.	10.16	1.09	1.56
Central-Del Rio Oils Ltd.	10.07	0.54	−1.40
Totaux		153.16	340.29

SOCIÉTÉS DONT LE TAUX DE CROISSANCE EST INFÉRIEUR À 10 P. 100

Société	Taux croiss. sur période de 5 ans	1963 Impôts	1968 Impôts
National Grocers Co. Ltd.	9.97	1.44	2.07
Maritime Tel. & Tel. Co. Ltd.	9.81	1.71	3.90
Hinde & Dauch Ltd.	9.75	1.25	2.89
Hughes-Owens Co. Ltd.	9.33	0.08	0.13
Royal Oak Dairy Ltd.	9.25	0.06	0.05
Chateau-Gai Wines Ltd.	9.21	0.30	0.51
Niagara Wire Weaving Co. Ltd.	9.16	0.58	1.34
Dominion Dairies Ltd.	9.06	1.04	1.46
Bowes Co. Ltd.	9.05	0.60	1.05
Barber-Ellis of Canada Ltd.	8.70	0.30	0.58
Southam Press Ltd.	8.52	3.71	6.14
Rapid Grip Batten Ltd.	8.51	0.14	0.20
MLW Worthington Ltd.	8.50	−0.33	1.20
Ronalds-Federated Ltd.	8.48	0.50	0.97
Beaver Lumber Co. Ltd.	8.43	2.44	3.64
Maple Leaf Mills Ltd.	8.29	0.15	2.95
Sobeys Stores Ltd.	8.11	0.32	0.03
Walker (Hiram)—Gooderham & Worts	7.97	33.86	51.74
Fittings Ltd.	7.88	0.21	0.34
Bright, T. G. & Co. Ltd.	7.74	0.52	0.84
S.K.D. Manufacturing Co. Ltd.	7.70	0.04	0.08
Teck Corp. Ltd.	7.38	0.11	0.61
Steetley Int. Ltd.	7.24	0.42	0.87
Canada Malting Co. Ltd.	7.21	0.54	1.81
Slater Steel Industries Ltd.	7.19	0.89	1.06
Reid Lithographing Co. Ltd.	7.18	0.09	0.24
Distillers Corp. Ltd.	7.03	32.25	42.92
Photo Engravers & Electrotypers	6.67	0.27	0.08
Supercrete Ltd.	6.66	n.a.	n.a.
Weston (George) Ltd.	6.48	6.18	10.33
Imperial Oil Ltd.	6.39	40.36	48.89
Electrohome Ltd.	6.08	0.43	0.72
Campbell Red Lake Mines Ltd.	6.07	1.13	1.58
Steel Co. of Canada Ltd.	5.52	21.74	38.68
International Nickel Co. of Canada Ltd.	5.40	45.09	61.20
Industrial Acceptance Corp.	5.17	11.78	7.26
Labrador Mining & Explor. Co. Ltd.	4.76	2.46	3.63
Stuart, D. A., Oil Co. Ltd.	4.62	0.49	0.79
Bowater Paper Corp.	4.61	10.77	20.14
Great Lakes Power Corp. Ltd.	4.43	0.92	1.64
Quebec-Telephone	4.29	1.26	0.76
Harding Carpets Ltd.	4.05	0.90	0.82
Lake Ontario Cement Ltd.	3.94	−0.40	n.a.

COMPANIES WITH GROWTH RATES OF LESS THAN 10%

Company	5 Yr. Gr. Rate	1963 Taxes	1968 Taxes
Brit. Columbia For. Prod. Ltd.	3.73	−0.81	7.68
Hollinger Mines Ltd.	3.34	3.44	4.78
Jockey Club Ltd. (The)	3.32	1.25	1.50
Gordon Mac Kay & Stores Ltd.	3.16	0.25	0.53
Burns Foods Ltd.	3.11	0.49	0.55
East Malartic Mines Ltd.	3.08	n.a.	n.a.
British Columbia Telephone Co.	3.05	10.06	15.96
EMCO Ltd.	2.98	1.31	1.46
Canada & Dominion Sugar Co. Ltd.	2.68	1.60	3.39
Silverwood Dairies Ltd.	2.49	1.61	2.11
Dominion Stores Ltd.	2.43	10.01	11.18
Brit. Columbia Packers Cl B	2.11	0.09	1.39
Canadian Industries Ltd.	1.83	6.96	10.42
COMINCO Ltd.	1.64	15.50	8.56
Placer Development Ltd.	1.41	1.55	0.43
Imperial Tobacco Co. of Can. Ltd.	1.24	10.69	13.15
Steinberg's Ltd.	1.18	4.83	5.63
British Amer. Bank Note Co. Ltd.	0.65	0.49	0.53
Petrol Oil & Gas Co. Ltd.	0.51	n.a.	n.a.
Canada Steamship Lines Ltd.	0.43	3.17	4.45
Atlantic Sugar Refineries	0.22	2.73	1.72
Canada Steamship Lines Ltd.	0.43	3.17	4.45
Atlantic Sugar Refineries	0.22	2.73	1.72
Falconbridge Nickel Mines Ltd.	0.11	−3.93	0.46
Federal Grain Ltd.	0.10	1.22	1.79
Zenmac Metal Mines Ltd.	n.a.	n.a.	n.a.
MacMillan Bloedel Ltd.	−0.18	29.17	36.52
Discovery Mines Ltd.	−0.35	0.03	n.a.
Dominion Foundries & Steel Ltd.	−0.40	16.76	11.86
MacLaren Power & Paper Co.	−0.62	2.66	2.46
Canadian Western Natural Gas	−0.75	1.79	1.98
Dome Mines Ltd.	−1.10	1.85	1.81
Canadian General Electric Co. Ltd.	−1.41	14.95	10.40
B.C. Sugar Refinery Ltd.	−1.47	5.31	3.27
CHEMCELL Ltd.	−1.54	3.65	3.32
Rolland Paper Co. Ltd.	−1.91	1.20	1.38
Canadian Superior Oil Ltd.	−2.85	n.a.	0.77
Sherwin Williams Co. of Canada	−3.00	0.69	0.88
Bow Valley Industries Ltd.	−3.38	0.01	−0.06
Crown Zellerbach Ltd.	−3.68	10.20	14.13
Kerr Addison Mines Ltd.	−3.74	1.09	2.22
Canadian Breweries Ltd.	−4.08	15.12	10.88
Canadian Refractories Ltd.	−4.35	1.21	1.60
Canadian Westinghouse Co. Ltd.	−4.57	0.45	2.48
Western Supplies Ltd.	−4.58	0.32	0.28
Union Carbide Canada Ltd.	−4.70	10.48	9.43
Dover Industries Ltd.	−5.48	0.31	0.30
Western Decalta Petroleum Ltd.	−5.63	n.a.	n.a.
Loblaw Companies Ltd.	−5.69	15.85	15.19
Dominion Glass Co. Ltd.	−5.79	1.63	0.73
Reichhold Chemicals Canada Ltd.	−6.04	0.34	0.46
Rio Algom Mines Ltd.	−6.27	2.12	0.48
Biltmore Hats Ltd.	−6.53	0.07	0.03
Dupont of Canada Ltd.	−6.56	11.97	12.25
Canadian Canners Ltd. Cl. A	−7.81	−0.32	0.32
Bruck Mills Ltd.	−8.70	0.94	1.09
Siscoe Mines Ltd.	−8.72	0.27	0.14
Abitibi Paper Co. Ltd.	−8.81	13.55	10.33
Canada Cement Co. Ltd.	−8.96	7.85	5.51
Stafford Foods Ltd.	−9.60	0.16	0.14
Dominion Corset Co. Ltd.	−10.01	0.22	0.27
Hallnor Mines Ltd.	−10.68	0.01	0.07
Tru-Wall Concrete Forming Ltd.	−10.81	0.08	0.14
Massey-Ferguson Ltd.	−13.11	18.88	13.84
Cassiar Asbestos Corp. Ltd.	−13.56	0.95	1.40
Scurry-Rainbow Oil Ltd.	−13.72	n.a.	−0.72
Upper Canada Mines Ltd.	−14.42	n.a.	n.a.
Eddy Match Co. Ltd.	−14.69	1.23	0.82
Exquisite Form Brassiere (Can.)	−15.32	0.35	0.26
Sigma Mines (Quebec) Ltd.	−15.44	0.19	−0.01
Anglo-Can. Pulp & Paper Mills	−16.21	5.14	2.37
Aunor Gold Mines Ltd.	−16.66	0.21	0.22

SOCIÉTÉS DONT LE TAUX DE CROISSANCE EST INFÉRIEUR À 10 P. 100

Société	Taux croiss. sur période de 5 ans	1963 Impôts	1968 Impôts
Brit. Columbia For. Prod. Ltd.	3.73	−0.81	7.68
Hollinger Mines Ltd.	3.34	3.44	4.78
Jockey Club Ltd. (The)	3.32	1.25	1.50
Gordon Mac Kay & Stores Ltd.	3.16	0.25	0.53
Burns Foods Ltd.	3.11	0.49	0.55
East Malartic Mines Ltd.	3.08	n.a.	n.a.
British Columbia Telephone Co.	3.05	10.06	15.96
EMCO Ltd.	2.98	1.31	1.46
Canada & Dominion Sugar Co. Ltd.	2.68	1.60	3.39
Silverwood Dairies Ltd.	2.49	1.61	2.11
Dominion Stores Ltd.	2.43	10.01	11.18
Brit. Columbia Packers Cl B	2.11	0.09	1.39
Canadian Industries Ltd.	1.83	6.96	10.42
COMINCO Ltd.	1.64	15.50	8.56
Placer Development Ltd.	1.41	1.55	0.43
Imperial Tobacco Co. of Can. Ltd.	1.24	10.69	13.15
Steinberg's Ltd.	1.18	4.83	5.63
British Amer. Bank Note Co. Ltd.	0.65	0.49	0.53
Petrol Oil & Gas Co. Ltd.	0.51	n.a.	n.a.
Canada Steamship Lines Ltd.	0.43	3.17	4.45
Atlantic Sugar Refineries	0.22	2.73	1.72
Canada Steamship Lines Ltd.	0.43	3.17	4.45
Atlantic Sugar Refineries	0.22	2.73	1.72
Falconbridge Nickel Mines Ltd.	0.11	−3.93	0.46
Federal Grain Ltd.	0.10	1.22	1.79
Zenmac Metal Mines Ltd.	n.a.	n.a.	n.a.
MacMillan Bloedel Ltd.	−0.18	29.17	36.52
Discovery Mines Ltd.	−0.35	0.03	n.a.
Dominion Foundries & Steel Ltd.	−0.40	16.76	11.86
MacLaren Power & Paper Co.	−0.62	2.66	2.46
Canadian Western Natural Gas	−0.75	1.79	1.98
Dome Mines Ltd.	−1.10	1.85	1.81
Canadian General Electric Co. Ltd.	−1.41	14.95	10.40
B.C. Sugar Refinery Ltd.	−1.47	5.31	3.27
CHEMCELL Ltd.	−1.54	3.65	3.32
Rolland Paper Co. Ltd.	−1.91	1.20	1.38
Canadian Superior Oil Ltd.	−2.85	n.a.	0.77
Sherwin Williams Co. of Canada	−3.00	0.69	0.88
Bow Valley Industries Ltd.	−3.38	0.01	−0.06
Crown Zellerbach Ltd.	−3.68	10.20	14.13
Kerr Addison Mines Ltd.	−3.74	1.09	2.22
Canadian Breweries Ltd.	−4.08	15.12	10.88
Canadian Refractories Ltd.	−4.35	1.21	1.60
Canadian Westinghouse Co. Ltd.	−4.57	0.45	2.48
Western Supplies Ltd.	−4.58	0.32	0.28
Union Carbide Canada Ltd.	−4.70	10.48	9.43
Dover Industries Ltd.	−5.48	0.31	0.30
Western Decalta Petroleum Ltd.	−5.63	n.a.	n.a.
Loblaw Companies Ltd.	−5.69	15.85	15.19
Dominion Glass Co. Ltd.	−5.79	1.63	0.73
Reichhold Chemicals Canada Ltd.	−6.04	0.34	0.46
Rio Algom Mines Ltd.	−6.27	2.12	0.48
Biltmore Hats Ltd.	−6.53	0.07	0.03
Dupont of Canada Ltd.	−6.56	11.97	12.25
Canadian Canners Ltd. Cl. A	−7.81	−0.32	0.32
Bruck Mills Ltd.	−8.70	0.94	1.09
Siscoe Mines Ltd.	−8.72	0.27	0.14
Abitibi Paper Co. Ltd.	−8.81	13.55	10.33
Canada Cement Co. Ltd.	−8.96	7.85	5.51
Stafford Foods Ltd.	−9.60	0.16	0.14
Dominion Corset Co. Ltd.	−10.01	0.22	0.27
Hallnor Mines Ltd.	−10.68	0.01	0.07
Tru-Wall Concrete Forming Ltd.	−10.81	0.08	0.14
Massey-Ferguson Ltd.	−13.11	18.88	13.84
Cassiar Asbestos Corp. Ltd.	−13.56	0.95	1.40
Scurry-Rainbow Oil Ltd.	−13.72	n.a.	−0.72
Upper Canada Mines Ltd.	−14.42	n.a.	n.a.
Eddy Match Co. Ltd.	−14.69	1.23	0.82
Exquisite Form Brassiere (Can.)	−15.32	0.35	0.26
Sigma Mines (Quebec) Ltd.	−15.44	0.19	−0.01
Anglo-Can. Pulp & Paper Mills	−16.21	5.14	2.37
Aunor Gold Mines Ltd.	−16.66	0.21	0.22

COMPANIES WITH GROWTH RATES OF LESS THAN 10%

Company	5 Yr. Gr. Rate	1963 Taxes	1968 Taxes
Donohue Bros. Ltd.	−17.61	1.54	1.54
United Keno Hill Mines Ltd.	−17.78	0.48	0.15
Domtar Ltd.	−17.83	5.40	7.30
Giant Yellowknife Mines Ltd.	−18.01	n.a.	0.72
CAE Industries Ltd.	−19.57	1.66	0.75
Levy Industries Ltd.	−20.10	2.09	2.03
Dickenson Mines Ltd.	−20.93	0.03	n.a.
Algoma Steel Corp. Ltd.	−22.22	13.09	2.26
Great Lakes Paper Co. Ltd.	−25.88	4.86	4.72
Interprovincial Steel & Pipe	−26.16	n.a.	n.a.
Consolidated Bathurst Ltd.	−30.78	13.72	2.00
Crow's Nest Industries Ltd.	−34.52	0.46	0.28
Fraser Companies Ltd.	−54.16	3.57	0.02
Totals		544.94	626.81

TERMS OF REFERENCE OF COMPUTER STUDY BY BURNS BROS. AND DENTON LTD.

We have used the FRI Canadian data bank to calculate 5 year compound growth rates of pretax income. 5 year growth rates require 6 end-of-period results to get 5 periods of time. We have used 1963 to 1968 inclusive year-end results where possible. If some data was "not available" either for 1963 or for 1968 then 4 year growth rates were calculated. Growth rates were not calculated for those companies having "not available" data in the middle years 1964 to 1967 inclusive or "not available" for 2 or more of the years 1963-68 inclusive or for those companies having negative pretax earnings in any year. By "data not available" we mean that one or more of the figures in the data bank used to calculate pretax income was a "not available" item. I have defined pretax income as operating income less depreciation and less fixed charges (see definitions enclosed).

Where pretax income was negative in any year we are unable to calculate the compound growth rate because it means taking the natural log of a negative number which is not

EXPLICATIONS CONCERNANT L'ÉTUDE EFFECTUÉE PAR LA SOCIÉTÉ BURNS BROS. AND DENTON LTD À L'AIDE D'UN ORDINATEUR

Nous nous sommes servis de la banque canadienne de données FRI pour calculer les taux de croissance composés quinquennaux des revenus avant impôts. Pour pouvoir calculer des taux de croissance quinquennaux, (5 exercices), il faut disposer des résultats de 6 fins d'exercice. Nous avons utilisé, dans la mesure du possible, les résultats de fin d'exercice correspondant aux années 1963 à 1968 inclusivement. Dans les cas où certaines données étaient «non disponibles» pour l'année 1963 ou pour l'année 1968, on a calculé les taux de croissance sur une période de 4 ans. Nous n'avons pas calculé les taux de croissance des sociétés n'ayant pas de données «disponibles» pour les années intermédiaires 1964 à 1967 inclusivement, ni de données «disponibles» pour au moins deux des années 1963 à 1968 inclusivement. Nous n'avons pas calculé non plus les taux de croissance des sociétés ayant des revenus (gains) avant impôts négatifs pour n'importe quelle année. L'expression «données non disponibles» signifie que l'un ou plusieurs des chiffres fournis par la «banque de données» utilisée pour calculer le revenu avant impôts ne constituai(en)t pas une (des) information(s) «disponible(s)». Par «revenu avant impôts», nous entendons le revenu d'exploitation moins l'amortissement et moins les frais généraux (frais fixes) (se reporter aux définitions données plus loin).

Dans les cas où le revenu avant impôts était négatif pour n'importe quelle année, nous nous sommes trouvés dans l'impossibilité de calculer le taux de croissance composé, parce

SOCIÉTÉS DONT LE TAUX DE CROISSANCE EST INFÉRIEUR A 10 P. 100

Société	Taux croiss. sur période de 5 ans	1963 Impôts	1968 Impôts
Donohue Bros. Ltd.	−17.61	1.54	1.54
United Keno Hill Mines Ltd.	−17.78	0.48	0.15
Domtar Ltd.	−17.83	5.40	7.30
Giant Yellowknife Mines Ltd.	−18.01	n.a.	0.72
CAE Industries Ltd.	−19.57	1.66	0.75
Levy Industries Ltd.	−20.10	2.09	2.03
Dickenson Mines Ltd.	−20.93	0.03	n.a.
Algoma Steel Corp Ltd.	−22.22	13.09	2.26
Great Lakes Paper Co. Ltd.	−25.88	4.86	4.72
Interprovincial Steel & Pipe	−26.16	n.a.	n.a.
Consolidated Bathurst Ltd.	−30.78	13.72	2.00
Crow's Nest Industries Ltd.	−34.52	0.46	0.28
Fraser Companies Ltd.	−54.16	3.57	0.02
Totaux		544.94	626.81

possible. We did program specifically for this job another method of calculating growth rates from the Financial Analysts Journal, January-February 1970, but in some cases this method does not appear to give reasonable answers. We cannot use any results from this method until we can pinpoint the theorectical reasons for its occasional failure.

Income taxes for 1963 and 1968 are defined as income taxes less annual deferred income taxes (see definitions enclosed). The decimal point in the income tax figures indicates millions of dollars; for example, Thomson Newspapers paid $10,880,000 in taxes in 1968 and is shown as 10.88. All tax figures are rounded up to the nearest 10,000. Also, please note that all data is on an "as reported" basis by the company and in the case of consolidation or merger there is no pro forma restatement of prior years figures. The only exception will be where the company restates itself one year back in its annual report. The philosophy is that the data should relate to the price of the stock at that time.

Many prominent Canadian companies' data are not yet available in Canadian data banks, notably all financial, utility other than telephone, transportation and insurance companies.

que l'on ne peut obtenir le logarithme népérien (naturel) d'un nombre négatif. Nous avons utilisé, spécialement pour ce travail, une autre méthode de calcul des taux de croissance exposée dans le numéro de janvier-février 1970 du *Financial Analysts' Journal*. Dans certains cas, toutefois, il ne semble pas que cette méthode premette d'obtenir des réponses rationnelles. Nous ne pouvons exploiter les résultats obtenus par cette méthode avant d'avoir pu découvrir les raisons exactes de son insuccès occasionnel.

Les impôts sur le revenu correspondant aux années 1963 et 1968 représentent les impôts sur le revenu moins les impôts annuels différés (voir les définitions données plus loin). Dans les chiffres correspondant aux impôts sur le revenu, le point (.) dénote des millions de dollars: par exemple, s'agissant de l'entreprise de presse Thomson, 10.88 signifie qu'elle a versé $10,880,000 en impôts en 1968. Tous les chiffres sont arrondis à $10,000 dollars près. Vous voudrez bien remarquer également que toutes les données figurent telles qu'elles ont été fournies par chaque société et que, dans les cas où il y a eu fusion ou regroupement, les chiffres correspondant aux années antérieures ne sont pas mentionnés pour mémoire, sauf si la société reprend elle-même, dans son rapport annuel, les chiffres de l'année précédente. Il s'agit essentiellement de faire en sorte que les données correspondent au prix des actions à ce moment-là.

Les «banques de données» canadiennes ne disposent pas encore des données afférentes à nombre de grandes sociétés canadiennes. Il s'agit notamment de toutes les sociétés financières, des entreprises de services publics, sauf le téléphone, des sociétés de transport et des compagnies d'assurances.

COMPANIES WITH PRE-TAX INCOME NEGATIVE IN AT LEAST ONE YEAR

SOCIÉTÉS DONT LE REVENU AVANT IMPÔTS EST NÉGATIF POUR UNE ANNÉE AU MOINS

Cochenour Willans Gold Mines
Lake Shore Mines Ltd.
Quinte Milk Products Ltd.
CDRH Ltd.
Transair Ltd.
OSF Industries Ltd.
Triad Oil Co. Ltd.
First Maritime Mining Corp Ltd.
French Petro. Co. of Can. Ltd.
Inglis (John) Co. Ltd.
British Newfoundland Corp. Ltd.
Pine Point Mines Ltd.
Westates Petroleum Co.
New Cont'l Oil Co. of Can. Ltd.
Nat'l. Drug & Chemical Co. of Can.
Dunamic Petroleum Products Ltd.
Coniagas Mines Ltd.
DeHavilland Aircraft.—Canada Class A
Banff Oil Ltd.
Canadian Delhi Oil Ltd.
Premium Iron Ores Ltd.
Granby Mining Co.
Lake Dufault Mines Ltd.
Handy Andy Co.
Consolidated Rambler Mines Ltd.
Maclean Hunter Limited
Canadian Homestead Oils Ltd.
Peel-Elder Ltd.
FPE-Pioneer Electric Ltd.
Macassa Gold Mines Ltd.
McIntyre Porcupine Mines Ltd.
Canadian Gridoil Ltd.
United Asbestos Corp. Ltd.
Copp Clark Ltd.
Advocate Mines Ltd.
I.T.L. Industries Ltd.
Canada Machinery Corp. Ltd.
Permo Gas & Oil Ltd.
Matagami Lake Mines Ltd.
Consol. East Crest Oil Co. Ltd.
DRG Limited
Hand Chemical Industries Ltd.
La Luz Mines Ltd.
Combined Engineered Prod. Ltd.
Bridge & Tank Co. of Canada
Weldwood of Canada Ltd.
Viau Ltd.
Melchers Distilleries Ltd.
Northern Tar, Chemical & Wood Ltd.
Noranda Mines Ltd.
Scythes and Co. Ltd.
Freiman (A.J.) Ltd.
Collingwood Terminals Ltd.
Burrard Dry Dock Co. Ltd. Class A
National Petroleum Corp. Ltd.
Agnico Mines Ltd.
Charter Oil Co. Ltd.
Chromium Mining & Smelting Corp.
National Sea Products Ltd.
Canada Forgings Ltd.
East Sullivan Mines Ltd.
Manitou-Barvue Mines Ltd.
Peruvian Oils & Minerals Ltd.
Price Company Ltd.
General Bakeries Ltd.
Beattie-Duquesne Mines Ltd.
Sayvette Ltd.
Silver-Miller Mines Ltd.
Ranger Oil (Canada) Ltd.
Standard Paving & Materials Ltd.
Madsen Red Lake Gold Mines Ltd.
Craig Bit Co. Ltd.
Kelvinator of Canada Ltd.
Dominion Magnesium Ltd.
Canadian Export Gas & Oil Ltd.
Hawker Siddeley Canada Ltd.
Hamilton Cotton Co. Ltd.
General Steel Wares Ltd.
Harvey Woods Ltd.
Fairbanks Morse (Canada) Ltd.
Enamel & Heating Products Ltd.
Canadian Marconi Co.
Q.S.P. Ltd.
Wright-Hargreaves Mines Ltd.
Sangamo Co. Ltd.
Bralsaman Petroleums Ltd.
Beatty Bros. Ltd.
Palliser Petroleums Ltd.
Barnat Mines Ltd.
United Canso Oil & Gas Ltd.
Dominion Lime Ltd.
Capital Diversified Inc.
Cantrend Industries Ltd.
Numac Oil & Gas Ltd.
Preston Mines Ltd.
Steep Rock Iron Mines Ltd.
Consol. Canadian Faraday Ltd.
Canadian Converters Co. Ltd.
Canadian Vickers Ltd.
New Calumet Mines Ltd.
Columbia Cellulose Co. Ltd.
Yukon Consol. Gold Corp. Ltd.
Scott Misener Steamships Ltd.
Conduits National Co. Ltd.
Can. Malartic Gold Mines Ltd.
Clairtone Sound Corp. Ltd.
Federal Farms Ltd.
Fleet Manufacturing Ltd.
Bralorne Pioneer Mines Ltd.

Data Not Available for 2 or More Years

Alcan Aluminum Ltd.
Asamera Oil Corp. Ltd.
Brunswick Mining and Smelting Corp.
Canada Packers Ltd.
Canadian Indus. Gas and Oil Co. Ltd.
Canadian Wallpaper Mfr. Ltd.
Codville Distributors Ltd.
Consumers Glass Co. Ltd.
Cosmos Imperial Mills Ltd.
Crain (R.L.) Ltd.
Crestbrook Forest Indus. Ltd.
Denison Mines Ltd.
Domco Industries Ltd.
Dominion Fabrics Ltd.
Dominion Textile Co. Ltd.
Dylex Diversified (1967) Ltd.
Famous Players Can. Corp. Ltd.
Genstar Ltd.
Goodyear Tire and Rubber Co. of Canada
Granisle Copper Ltd.
Greb Industries Ltd.
Gunnar Mining Ltd.
Horne and Pitfield Foods Ltd.
James United Ind. Limited
Kelsey-Hayes Canada Ltd.

Données non disponibles pendant 2 ans ou plus

Kilembe Copper Cobalt Ltd.
M. S. N. Ltd.
Maple Leaf Gardens Ltd.
Merrill Island Mining Corp. Ltd.
Mill City Petroleums Ltd.
Moore Corp. Ltd.
Northgate Exploration Ltd.
Oshawa Wholesale Ltd.
Pato Consol. Gold Dredging Ltd.
Rayrock Mines Ltd.
St. Lawrence Cement Co.
St. Lawrence Colum. and Metals Corp.
Sherritt Gordon Mines Ltd.
Stanrock Uranium Mines Ltd.
Supertest Petroleum Corp. Ltd.
Tancord Industries Ltd.
Union Oil Co. of Canada Ltd.
Versatile Mfg. Ltd.
Wainoco Oil and Chem. Ltd.
Webb and Knapp Canada Ltd.
Western Mines Ltd.
Wilshire Oil Co. of Texas
Zenith Electric Supply Ltd.
Zenmac Metal Mines Ltd.

F.R.I. Financial Definitions

13. OPERATING INCOME

A. "Operating Income" represents net sales less cost of sales and operating expenses before deducting depreciation, amortization, and depletion.

B. Operating expenses include, but are not limited to:

1. Cost of goods sold (materials, labor, and overhead);
2. Selling, general and administrative expense;
3. Repairs and maintenance expense;
4. Rent and royalty expense;
5. Research and development expense;
6. General taxes;
7. Strike expense;
8. Profit sharing contributions;
9. Bad debt expense;
10. Pension costs, including past service pension costs (except when written off in one year);

Définitions de termes financiers (F.R.I.)

13. REVENU D'EXPLOITATION

A. Le «revenu d'exploitation» représente le montant net des ventes moins le coût des ventes et les frais d'exploitation, avant déduction des sommes correspondant à l'amortissement et à l'épuisement.

B. Les frais d'exploitation comprennent, sans que ce soit là une liste limitative:

1. Le coût des marchandises vendues (matériaux, main-d'œuvre et frais généraux);
2. Les frais de vente, les frais généraux et les frais d'administration;
3. Les frais de réparation et d'entretien;
4. Les loyers et les redevances;
5. Les frais de recherche et de développement;
6. Les taxes diverses;
7. Les frais de grèves;
8. Les sommes versées au titre de l'intéressement;
9. Les frais correspondant aux créances douteuses;
10. Les frais de caisse de retraites, y compris ceux qui concernent l'ancienneté (sauf lorsqu'ils sont amortis en un an);

11. Exploration expense;

12. Parent company charges for administrative service;

13. For motion picture and entertainment companies, amortization of film costs;

14. For finance companies, amortization of development costs of new offices, etc.;

15. For finance companies, development costs deferred (credit);

16. For finance companies, discount on notes sold;

17. Amortization of tools and dies;

18. Current year's results of discontinued operations.

C. The following items, when separately listed, are treated as other income and deductions rather than as operating expenses:

1. Moving expenses;
2. Foreign exchange adjustments;
3. Idle plant expenses;

4. Profit on sales of properties (except for securities, etc.) for the companies in the oil, coal, airline and other industries where these transactions are considered a normal part of doing business.

D. For finance companies, operating income is stated after deducting additions to reserves for losses.

E. For finance companies, operating income is given after depreciation, if the latter is not stated separately, since it is relatively insignificant.

14. DEPRECIATION AND AMORTIZATION

A. ANNUAL DATA

1. "Depreciation and Amortization" represent non-cash charges for obsolescence and wear and tear on property, allocation of the current portion of capitalized expenditures, and depletion charges.

2. For oil and gas companies, it also includes dry holes, retirements, abandonments, and other intangible drilling costs. Some companies include these items

11. Les frais de prospection;

12. Les frais correspondant aux services d'ordre administratif fournis par les sociétés mères;

13. L'amortissement des frais de réalisation de films, en ce qui concerne les sociétés de cinéma et de spectacles;

14. L'amortissement des frais d'aménagement de nouveaux bureaux, etc., en ce qui concerne les sociétés de financement;

15. Les frais de développement différés (crédit), en ce qui concerne les sociétés de financement;

16. L'escompte sur les billets à ordre vendus, en ce qui concerne les sociétés de financement;

17. L'amortissement des outils et des matrices;

18. Les résultats, pour l'année en cours, des opérations ayant pris fin.

C. Lorsqu'ils sont énumérés séparément, les postes suivants sont considérés comme d'autres revenus et des déductions plutôt que comme des frais d'exploitation:

1. Frais de déménagement;
2. Régularisation des avoirs en devises;
3. Frais afférents à l'entretien d'une usine inactive;
4. Bénéfice sur les ventes de biens (à l'exception des valeurs), en ce qui concerne les sociétés pétrolières, les charbonnages, les compagnies de transports aériens et autres industries où les opérations de ce genre sont considérées comme tout à fait normales.

D. S'agissant des sociétés de financement, le revenu d'exploitation est établi après avoir déduit les suppléments aux provisions pour pertes.

E. S'agissant des sociétés de financement, le revenu d'exploitation est donné après amortissement, si les sommes y afférentes (amortissement) ne sont pas indiquées séparément, étant donné qu'elles sont relativement négligeables.

14. AMORTISSEMENT

A. DONNÉES ANNUELLES

1. L'«amortissement» représente les frais autres qu'en numéraire portant sur le vieillissement et l'usure (la dépréciation) des biens, la répartition de la part des dépenses capitalisées correspondant à l'année en cours, ainsi que les déductions pour épuisement.

2. En ce qui concerne l'industrie pétrolière et gazière, il s'agit également de l'amortissement des puits taris, des retraits, des désistements et d'autres frais «in-

together and report them separately. To increase the comparability between companies, the items are lumped together in COMPUSTAT.

3. Amortization of patents, trademarks and other intangibles is included.

4. Amortization of book plates is included.

5. For airline companies, amortization of deferred costs is included. (C.F.)

6. Amortization of deferred development, exploration and prepaid production expenses.

7. Excluded and treated as operating expenses are:

(a) Exploration expenses for oil companies where stated separately;

(b) Amortization of tools and dies;

(c) Amortization of film costs.

B. QUARTERLY DATA

1. Where Standard Statistics is aware of differences between annual and quarterly depreciation information, these differences are indicated in the quarterly footnote field on the tapes. For meaning of the footnote symbols, please see the footnote section of this manual.

2. Depreciation is reported on the quarterly tape as item No. 5.

15. FIXED CHARGES

A. "Fixed Charges" represent all interest expense, the amortization of debt discount of premium and the amortization of expense (i.e., underwriting, brokerage fees, advertising costs, etc.).

B. Fixed charges also include subsidiary preferred dividends and other interest.

16. INCOME TAXES

A. ANNUAL DATA

1. "Income Taxes" represent federal, state, other and deferred income taxes,

corporels» relatifs aux travaux de forage. Certaines sociétés englobent ces postes dans leur comptabilité et les déclarent séparément. Pour accroître le parallélisme entre les sociétés, on groupe les divers éléments grâce au système «COMPUSTAT».

3. Est inclus l'amortissement des brevets, des marques de fabrique et d'autres éléments immatériels.

4. Est compris l'amortissement des ex libris.

5. En ce qui concerne les entreprises de transports aériens, est inclus l'amortissement des coûts différés.

7. Ne sont pas inclus, étant considérés comme des frais d'exploitation:

a) Les frais de prospection (entreprises pétrolières), lorsqu'ils sont indiqués séparément;

b) L'amortissement des outils et de matrices;

c) L'amortissement des frais de réalisation de films.

B. DONNÉES TRIMESTRIELLES

1. Dans les cas où il est fait état, dans le manuel de statistiques normalisées, de différences entre les données concernant l'amortissement annuel et celles qui concernent l'amortissement trimestriel, lesdites différences sont indiquées sur les bandes, dans la partie réservée aux apostilles concernant les résultats timestriels. Veuillez vous reporter à la partie «notes en bas de page» du manuel, pour connaître la signification des symboles y relatifs.

2. L'amortissement est mentionné en 5) sur la bande concernant les données trimestrielles.

15. FRAIS FIXES (GÉNÉRAUX)

A. Les «frais fixes» représentent tous les frais relatifs aux intérêts, l'amortissement de l'escompte sur les créances ou de la prime, ainsi que l'amortissement des frais divers (c'est-à-dire garanties, droits de courtage, frais de publicité, etc.).

B. Les frais fixes comprennent également les dividendes de priorité (privilégiés) et autres intérêts.

16. IMPÔTS SUR LE REVENU

A. DONNÉES ANNUELLES

1. Par «impôts sur le revenu», on entend les impôts sur le revenu perçus

including charges in lieu of income taxes, a charge equivalent to the investment tax credit, and income taxes or dividends from non-consolidated subsidiaries when separately stated.

2. Prior years' tax adjustments, when stated separately, are excluded from both taxes and non-recurring expense and are treated as other income or other deductions.

3. Income taxes (both debit and credit) are excluded on extraordinary items that have been stated by the company in its public reports as net of taxes.

4. When prior years' income taxes are shown after net income, they have been excluded from the income account.

5. Tax carry-backs and carry-forwards are excluded from income account (treated as non-recurring income or expense—net of taxes).

B. QUARTERLY DATA

1. Income taxes in the quarterly tapes may include foreign or state income taxes for the full year in one quarter, if the company so reports.

2. The data may include some income taxes applicable to non-recurring items if these are not segregated.

3. Where Standard Statistics is aware of differences between annual and quarterly income tax information, these differences are indicated in the quarterly footnote field on the tapes. For meaning of the footnote symbols, please see the footnote section of this manual.

4. Income taxes is reported on the quarterly tape as item No. 6.

49. MINORITY INTEREST (Income Account)

"Minority Interest" includes that portion of the consolidated subsidiary income applicable to the common stock not owned by the parent company.

par le gouvernement fédéral et les provinces, d'autres impôts et les impôts différés, y compris les frais tenant lieu d'impôts sur le revenu, frais équivalents aux crédits d'impôts sur les investissements, ainsi que les impôts sur les dividendes de filiales non intégrées, lorsque les données sont indiquées séparément.

2. Lorsqu'ils sont indiqués séparément, les arriérés d'impôts correspondant aux années antérieures ne sont pas inclus dans les impôts ni dans les dépenses exceptionnelles et sont considérés comme d'autres revenus ou d'autres déductions.

3. Il n'est pas perçu d'impôts sur le revenu (débit et crédit) en ce qui concerne les postes extraordinaires que la société a inscrits dans ses rapports comme étant exempts d'impôts.

4. Lorsque les impôts sur le revenu correspondant aux années antérieures sont indiqués après le revenu net, cela veut dire qu'ils n'ont pas été inclus dans le compte de revenus.

5. Les comptes spéciaux et les *reports* («carry-forwards») d'impôts ne sont pas compris dans le compte de revenus, étant considérés comme des revenus ou frais exceptionnels exempts d'impôts).

B. DONNÉES TRIMESTRIELLES

1. Les impôts sur le revenu indiqués sur les bandes concernant les résultats trimestriels peuvent inclure les impôts fédéraux ou étrangers perçus pour toute l'année durant un trimestre, si la société le déclare ainsi.

2. Les donnés peuvent inclure certains impôts sur le revenu applicables à des postes extraordinaires, si ceux-ci ne sont pas indiqués séparément.

3. Dans les cas où il est fait état, dans le manuel de statistiques normalisées, de différences entre les données concernant les impôts annuels et celles qui concernent les impôts trimestriels, lesdites différences sont indiquées sur les bandes, dans la partie réservée aux apostilles concernant les résultats trimestriels. Veuillez vous reporter à la partie «notes en bas de page» du manuel, pour connaître la signification des symboles y relatifs.

4. Les impôts sur le revenu sont mentionnés en 6) sur la bande concernant les données trimestrielles.

49. PARTICIPATION MINORITAIRE (Compte de revenus)

La «participation minoritaire» comprend la partie du revenu consolidé (afférent à la filiale) qui s'applique aux actions ordinaires non détenues par la société mère.

50. DEFERRED TAXES (Income Account)

A. "Deferred Taxes" include the tax deferrals due to accelerated depreciation and amortization, 1962 guideline rules.

(C.F.)

B. This amount represents the deferrals and reductions brought about by the two methods used for accounting for capital cost allowances. When this amount is not reported, the difference between the current and prior year balance sheet figures (Item 35) will be utilized in calculating the above figure.

51. INVESTMENT CREDIT (Income Account)

A. "Investment Credit" represents only that portion of the tax savings (brought about by the purchase of machinery and equipment) which reduces both the current year's tax liability and tax expense.

(C.F.)

B. For Canadian companies, the exchange conversion rate is reported instead of Investment Credit (Income Account). The conversion factor is given as the exchange rate prevailing at the last day of the last month of the fiscal year.

52. TOTAL FUTURE TAX CREDITS

A. "Total Future Tax Credits" includes that portion of the prior and current year losses which applies as a reduction of taxable income in the next succeeding year or years.

B. The unused accumulated investment tax credit is included.

(C.F.)

C. The amount of development and exploration expenditures which can be used to offset future taxes on income are included.

53. EXCESS OF EQUITY IN UNCONSOLIDATED SUBSIDIARIES

"Excess of Equity in Unconsolidated Subsidiaries" represents the difference between the equity in the net assets of the unconsolidated subsidiaries and the investment in and advances to the unconsolidated subsidiaries as reported in the financial statements.

50. IMPÔTS DIFFÉRÉS (Compte de revenus)

A. Les «impôts différés» comprennent les ajournements d'imposition attribuables à des amortissements anticipés (cf. les directives de 1962).

(C.F.)

B. Cette sommes représente les ajournements et les dégrèvements occasionnés par les deux méthodes employées pour justifier les déductions pour amortissement. Si cette somme n'est pas indiquée, c'est que l'on aura tenu compte de la différence entre le bilan de l'année en cours et celui de l'année antérieure (cf. article 35) pour calculer le chiffre en question.

51. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT (Compte de revenus)

A. Le «crédit d'investissement» représente uniquement la partie des dégrèvements fiscaux (occasionnés par l'achat de machines et de matériel) qui a pour effet de réduire à la fois l'obligation fiscale et les charges fiscales de l'année en cours.

(C.F.)

B. S'agissant des sociétés canadiennes, on indique le cours (taux) du change au lieu du crédit d'investissement (compte de revenus). Le facteur de conversion représente le cours du change en vigueur le dernier jour du dernier mois de l'année budgétaire.

52. ENSEMBLE DES CRÉDITS D'IMPÔTS FUTURS

A. L'«ensemble des crédits d'impôts futurs» comprend la partie des pertes de l'année en cours et de l'année antérieure qui est considérée comme une réduction du revenu imposable dans l'année ou les années suivante(s).

B. Est inclus le crédit d'impôt cumulatif et inutilisé sur les investissements.

(C.F.)

C. Sont comprises les dépenses afférentes au développement et à la prospection qui peuvent être utilisées pour compenser les futurs impôts sur le revenu.

53. MASSE DES PROFITS EN EXCÉDENT DANS LES FILIALES NON INTÉGRÉES

La «masse des profits en excédent dans les filiales non intégrées» représente la différence entre la participation à l'actif net des filiales non intégrées et les investissements dans les filiales non intégrées, ainsi que les avances faites à celles-ci, comme l'indiquent les états financiers.

APPENDIX B

PEAT, MARWICK, MITCHELL & CO.

Chartered Accountants
Prudential Building
Toronto 1,
January 28, 1970

Mr. G. R. Sharwood
1 Clarendon Court
Toronto, Ontario

Dear Mr. Sharwood:

In response to your recent request of Mr. Heyding, we set forth below under separate headings our comments with respect to the tax treatment of employee stock option benefits in Canada and certain other countries. Our comments are confined to a general review of the concepts underlying the taxation of employee stock option benefits in Canada and those other countries.

Canada

Employee stock option benefits are treated as income from employment under the Canadian Income Tax Act, but are accorded a favouable tax treatment. This favourable tax treatment was restricted somewhat by amendments to the Act in 1966.

Presently, no amounts are included in an employee's income at the time a stock option is *granted* to him but rather are included at the time the stock option is *exercised*. The amounts included in the employee's income at that time is any excess of the market value over the option price paid by the employee for the shares. This income benefit can be either included with the employee's other income of the taxation year and the total thereof taxed in the normal manner or, if the employee so elects, it can be taxed separately under an alternative method (i.e., effectively at the employee's average rate of tax applicable to his income for the three years immediately preceding the exercise of his option). The amount so computed under the alternative method is reduced by the lesser of 20 per cent of the deemed income or $200 (prior to the 1966 amendments the reduction was limited only to 20 per cent of the deemed income amount). Any gain realized on the subsequent sale of shares received under a stock option plan is treated as a capital gain and, thus, not taxed in the employee's hands.

ANNEXE B

PEAT, MARWICK, MITCHELL & CO.

Comptable agréés (experts-comptables)
Immeuble de «La Prudentielle», Toronto
le 28 janvier 1970

Monsieur G. R. Sharwood
1, Clarendon Court
Toronto (Ontario)

Monsieur,

Comme suite à la demande faite récemment par M. Heyding, nous vous faisons part ci-après, sous des rubriques distinctes, de nos observations en ce qui concerne le régime fiscal afférent à l'actionnariat au Canada et dans certains autres pays. Nous nous bornons à exposer dans les grandes lignes les principes de base du régime d'imposition des prestations que reçoivent les employé(e)s sous forme d'options, au Canada et dans d'autres pays.

Canada

Les prestations reçues par les employé(e)s sous forme d'options sont considérées comme faisant partie du revenu en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu au Canada; toutefois, elles bénéficient d'un régime fiscal favorable. Les modifications apportées à la loi en 1966 ont eu pour effet de restreindre quelque peu ce régime fiscal favorable.

A l'heure actuelle, aucune somme n'est incluse dans le revenu d'un(e) employé(e) au moment où une option lui est *accordée*, mais plutôt au moment où l'option (la prime) est *levée*. Les sommes comprises dans le revenu de l'employé(e) à ce moment-là constituent un excédent de la valeur marchande sur le prix payé par l'employé(e) pour les actions. Ce revenu supplémentaire peut être inclus dans les autres revenus de l'employé(e) pendant l'année d'imposition (année fiscale) et le montant total peut être imposé de la façon habituelle, ou bien, si l'employé(e) le désire, le revenu supplémentaire peut être imposé séparément, une autre méthode, dite d'étalement étant utilisée (c'est-à-dire, de fait, au taux d'imposition de l'employé(e) qui s'applique à son revenu pour les trois années précédant immédiatement la levée de son option). Le montant ainsi calculé par l'autre méthode est réduit de moins de 20 p. 100 du revenu estimé ou de $200 (avant les modifications apportées à la loi en 1966, la réduction ne se limitait qu'à 20 p. 100 du montant estimé du revenu). Tout gain réalisé ultérieurement sur la vente d'actions reçues en vertu d'un système d'option est considéré comme un gain de capital et n'est donc pas imposé comme faisant partie du revenu de l'employé(e).

No amounts are deductible for tax purposes by the employer corporation with respect to employee stock option benefits at the time the option is either granted or exercised. When computing the amount of the employee benefit, there are no provisions in the Act to recognize restrictions attaching to shares acquired under option. These restrictions can have a significant effect on share values at the time an option is exercised (i.e., such as a restriction that the shares cannot be disposed of within a certain period of time).

The recent White Paper on Taxation contains no reference to employee stock options. It is not clear whether the alternative averaging method discussed above would be retained in view of the proposed averaging provisions available in respect of any type of income. It would appear that in most circumstances the present alternative averaging method is more beneficial than the averaging provisions proposed in the White Paper. In addition, the White Paper now proposes to tax capital gains.

United States

Employee stock option benefits are taxable in the hands of an employee unless the option qualifies under special rules and requirements governing statutory stock options.

Thus, an employee receiving a non-statutory stock option that has an ascertainable market value at the time the option is granted would include in his income for tax purposes an excess of that value over whatever amount (if any) he may have paid for the option. Where there is no ascertainable market value at the time the option is granted no amount is included in the employee's income until he exercises the option and acquires an unconditional right to receive the shares in which case any excess of the fair market value over the option price paid at the time the option is exercised is treated as income to the employee and tax is levied thereon.

The employer corporation transferring shares to an employee under a non-statutory stock option is entitled to a business expense deduction equal to the amount which the employee is required to report as income for tax purposes.

Where an employee acquires shares under a non-statutory stock option which are subject to certain restrictions, special restricted property rules under the U.S. Internal Revenue Code govern when the determination of fair market value is to be made. Under these rules, any excess of the fair market value of the shares

Aucune somme n'est déductible aux fins de l'impôt par l'employeur en ce qui concerne les prestations reçues par les employé(e)s sous forme d'option, au moment où l'option est accordée ou levée. Pour le calcul du montant des prestations reçues par les employé(e)s, il n'existe pas dans la loi de dispositions permettant de tenir compte des restrictions afférentes aux actions acquises à prime. Ces restrictions peuvent avoir beaucoup d'effet sur la valeur des actions au moment où une option est levée (c'est-à-dire s'il s'agit d'une restriction telle que l'on ne puisse céder les actions dans un certain délai).

Dans le récent Livre blanc sur la fiscalité, il n'est pas fait mention des options dont bénéficient les employé(e)s. On ne sait pas exactement si l'autre méthode d'étalement exposée plus haut serait choisie, eu égard au régime d'étalement proposé et dont on dispose relativement à n'importe quelle catégorie de revenu. Il semble que, dans la plupart des cas, l'autre méthode d'étalement est plus avantageuse que le régime d'étalement proposé dans le Livre blanc. De plus, il est proposé dans le Livre blanc d'imposer les gains en capital.

États-Unis

Les prestations reçues par les employé(e)s sont imposables comme faisant partie de leur revenu à moins que l'option ne soit subordonnée à certaines règles et conditions concernant les options «statutaires». C'est ainsi qu'un(e) employé(e) qui a reçu une option non réglementaire ayant une valeur de vente vérifiable au moment où elle est accordée inclurait dans son revenu assujetti à l'impôt un excédent de ladite valeur sur la somme (quelle qu'elle soit) qu'il aura éventuellement—peut-être) payé pour l'option. Dans les cas où il n'y a pas de valeur de vente vérifiable au moment où l'option est accordée, aucune somme n'est incluse dans le revenu de l'employé(e) jusqu'à ce qu'il (ou elle) lève l'option et acquière le droit absolu de recevoir les actions, auquel cas tout excédent de la valeur marchande équitable sur le prix payé au moment où l'option est *levée* est considéré comme un revenu de l'employé(e), et imposé en tant que tel.

L'employeur qui cède des actions à un(e) employé(e) en vertu d'une option non réglementaire a droit à une déduction pour frais d'administration équivalente à la somme que l'employé(e) est tenu(e) de déclarer comme revenu imposable. Si un(e) employé(e) acquiert des actions en vertu d'une option non réglementaire et si l'acquisition d'actions est soumise à certaines restrictions, des règlements spéciaux sur la limitation des biens établis en vertu du Code américain des recettes fiscales (cf. dic. Larousse des affaires) sont applicables lorsqu'il y a lieu de déterminer la

acquired under option over the amount (if any) the employee paid for the shares will normally be included in the employee's income in the first taxation year in which he receives a transferable interest in the shares or when his interest in the shares is no longer subject to a substantial risk of forfeiture.

Statutory employee stock options are accorded exceptional tax treatment under the U.S. Internal Revenue Code. Generally speaking, the statutory stock option provisions permit the postponement of tax on stock option benefits until the shares acquired under the exercise of the option are disposed of. In order to qualify under the statutory stock option provisions and thus be entitled to the special tax treatment, there are different conditions under separate stock option classes which must be met, i.e., eligibility rules, employee ownership limits, option price restrictions, employment requirements, minimum exercise periods, holding periods before disposal.

Where all the conditions of a stock option class are met, the employee is not taxed at the time the option is either granted or exercised but, rather, is taxed in the year of disposition either as a capital gain, as ordinary income or as a combination thereof depending under which stock option class the shares were originally acquired. In such instances the employer corporation is not allowed any business expense deduction.

If, however, all the conditions of a stock option class are met except for the prescribed holding period, the exceptional tax treatment is, in effect, withdrawn and any necessary adjustments are made to the employee's tax liability for the year in which the disposition occurs to recognize a taxable benefit from employment as at the date the stock option was *exercised* plus a capital gain to the date of disposition. In such instances, the employer corporation is allowed a business expense deduction equal to the amount which the employee is required to report as ordinary income.

It might be noted that, at the present time, there are basically two classes of statutory stock options under the provisions—i.e., "Qualified stock options" and options issued

valeur de vente équitable. Selon ces règlements, tout excédent de la valeur de vente équitable (c'est-à-dire le prix coté en bourse) des actions acquises à prime (à option) sur la somme (s'il y a lieu) que l'employé(e) a payée pour les actions sera normalement inclus dans le revenu de l'employé(e) pour la première année d'imposition où il (elle) bénéficie d'une participation cessible à l'actionnariat ou lorsque sa participation n'est plus soumise à un grand risque de déchéance.

Les options réglementaires des employé(e)s bénéficient d'un régime fiscal exceptionnel en vertu du Code américain des recettes fiscales. En règle générale, les dispositions afférentes aux options réglementaires rendent possible l'ajournement de l'imposition sur les prestations obtenues sous forme d'options, et ce jusqu'à ce que les actions acquises par suite de la levée de l'option soient cédées. Pour pouvoir prétendre au bénéfice des dispositions afférentes aux options réglementaires et donc avoir droit au régime fiscal spécial, il faut que soient satisfaites différentes conditions correspondant à des catégories distinctes d'options. Il s'agit des règlements d'admissibilité, des limitations apportées au droit de propriété des employés(e)s, des restrictions concernant le prix de l'option, des exigences relatives à l'emploi, des périodes minimales de levée et des périodes de détention des actions avant cession.

Dans les cas où sont remplies les conditions relatives à la catégorie dans laquelle se range une option, l'employé(e) *n'est pas imposé(e)* au moment où l'option est accordée ou levée; l'option est assujettie à l'impôt, dans l'année de cession, comme un gain en capital ou un revenu ordinaire, ou encore comme une combinaison des deux, en fonction de la catégorie d'option afférente aux actions lorsqu'elles ont été acquises. En ce cas, l'employeur ne peut prétendre à aucune déduction pour frais d'administration. Toutefois, si toutes les conditions concernant la catégorie d'option sont satisfaites, à l'exception de la période de détention requise, il est mis fin au régime fiscal exceptionnel et l'obligation fiscale de l'employé(e) fait l'objet des aménagements nécessaires pour l'année où il y a lieu de reconnaître une prestation imposable (comme étant rattachée à l'emploi), à la date à laquelle l'option a été *levée,* plus un gain de capital jusqu'à la date de cession. En de tels cas, l'employeur a droit à une déduction pour frais d'administration équivalant à la somme que l'employé(e) est tenu(e) de déclarer comme revenu ordinaire.

Il conviendrait peut-être de signaler qu'il existe, à l'heure actuelle, deux catégories fondamentales d'options réglementaires, c'est-à-dire les «options recevables» et les options

under an employee stock purchase plan. "Qualified stock options" are available to specified employees or groups of employees (e.g., such as top-level management) whereas options issued under an employee stock purchase plan must be non-discriminatory (i.e., available with same rights and privileges to all full-time employees with the possible exception of certain officers, supervisors and highly compensated employees).

United Kingdom

At the time a stock option is exercised, any excess of the market value of the shares over the consideration paid for the shares is included in the employee's income and, thus, is taxed in that year.

Any gain realized on the subsequent sale of any shares acquired under option could be taxed as ordinary income or as capital gain depending upon the period between the date of exercise and the selling date. Generally speaking, gains on subsequent sale would be taxed in the employee's hands as ordinary income where the sale was within twelve months of the date of exercise (short-term gain) or as capital gain where the shares are sold after such twelve-month period (long-term gain).

No amounts are deductible for tax purposes by the employer corporation with respect to stock options at the time the option is either granted or exercised. Apparently, there are not any provisions recognizing restrictions attaching to shares acquired under option when determining a fair market value for such shares at the time the option is exercised.

West Germany

Where shares are sold to an employee at a preferential low price the excess of the normal price for such shares (i.e., normally 85 per cent of the fair market value) over the preferential price can be assessed as ordinary income to the employee for tax purposes and, therefore, subject to tax in the employee's hands in the year he acquires the shares (i.e., corresponds to the *exercise* date of a normal stock option). Normally, individuals are not assessed income tax unless their taxable income exceeds a prescribed level and a wages tax deducted at source may be deemed to have discharged the individuals income tax liability. Therefore, where an employee is not normally taxable on an assessed basis, any benefit received by an employee on acquisition of employer company stock at a preferential rate is not taxable in his hands but would be taxable at source by way of a flat

accordées en vertu d'un plan personnalisé d'achat. Les «options recevables» peuvent être accordées à certains employés ou groupes d'employés (par exemple les cadres supérieurs); ainsi, les options accordées en vertu d'un plan d'achat personnalisé doivent l'être sans aucune distinction (c'est-à-dire accessibles, avec les mêmes droits et privilèges, à tous les employés à plein temps, à l'exception peut-être de certains cadres supérieurs, chefs de service et autres employés bénéficiant d'indemnités importantes).

Grande-Bretagne

Au moment où est *levée* une option, tout excédent de la valeur de vente des actions sur le prix payé pour celles-ci est inclus dans le revenu de l'employé et, de ce fait, est imposé pour l'année considérée. Tout gain réalisé ultérieurement sur la vente d'actions acquises à prime pourrait être imposé en tant que revenu ordinaire ou gain de capital, en fonction de la période comprise entre la date de levée et la date de vente. En général, les gains réalisés sur une vente ultérieure seraient imposés comme faisant partie du revenu ordinaire de l'employé, si la vente a eu lieu dans un délai de douze mois suivant la date de levée (gain à court terme) ou bien imposés en tant que gains en capital, si les actions sont vendues après ladite période de douze mois (gain à long terme).

Aucune somme n'est déductible aux fins d'impôt par l'employeur, en ce qui concerne les options, au moment où l'option est accordée ou levée. Il ne semble pas qu'il y ait de dispositions concernant les restrictions afférentes aux actions acquises à prime, lorsque l'on fixe une valeur équitable de vente pour les actions au moment de la levée de l'option (de la prime).

Allemagne de l'Ouest

Dans les cas où des actions sont vendues à un employé à un prix préférentiel peu élevé, l'excédent du prix normal de ces actions (normalement 85 p. 100 de la valeur équitable de vente) sur le prix préférentiel peut être imposé à l'employé comme un revenu ordinaire et donc assujetti à l'impôt pour l'année où l'employé acquiert les actions (ce qui correspond à la date de *levée* d'une option normale). Normalement, les particuliers ne sont assujettis à l'impôt sur le revenu que si leur revenu imposable dépasse un certain niveau, et un impôt sur le salaire déduit à la source peut être censé avoir libéré les particuliers de leur obligation fiscale. En conséquence, dans les cas où un employé n'est pas normalement imposable, toute prestation reçue par un employé pour l'acquisition d'actions de l'employeur à un prix préférentiel n'est pas imposable au moment de la déclaration d'impôts,

20 per cent wages tax (after certain exemptions) in the year of acquisition of such shares.

Gains realized by an individual on subsequent sales of shares are generally not taxable. However, where the shares are sold within 6 months of acquisition any capital gain realized on such a sale would be subject to tax in the employee's hands as ordinary income. Where the employee fails to hold the shares for at least five years from the date of acquisition, the tax benefit of the 15 per cent discount recognized in the determination of the normal price at acquisition (as above) would be lost to the employee.

Apparently, no amounts are deductible for tax purposes by the employer corporation with respect to benefits to employees from stock sold to them at preferential prices.

Scandinavian Countries

Apparently, there are not any specific provisions in the respective taxing statutes of each country to deal with employee stock option benefits and there are no established assessing practice in each country.

However, where stock option benefits do arise in these countries, we understand that such benefits should be recognized at the time the option is exercised and included in the employee's income subject to tax to the extent of the excess of the fair market value for the acquired shares at the date of exercise over the option price paid for such shares. Apparently, no amount would be deductible for tax purposes by an employer corporation with respect to employee stock option benefits at the time an option may be granted or exercised.

On the subsequent sale of any shares acquired under option, gains on sale could be taxed as ordinary income or as capital gain depending upon which country is involved. Gains on subsequent sale would *not* be taxable in Norway. However, in Denmark gains on the sale of shares are taxed as ordinary income where any shares are sold within two years of acquisition (i.e., exercise date), or as capital gain (taxed at a flat 30 per cent rate) where any shares are sold after such two year period. In Sweden, gains on the sale of shares can be taxed as ordinary income in which case the taxable gain amount is computed at 10 per cent of the selling price where the shares have been held for five years or more since acquisition, or at varying percentages of the realized gain depending upon the holding

mais le serait à la source au moyen d'un impôt uniforme de 20 p. 100 sur le salaire (après certaines exemptions) pour l'année où les actions ont été acquises.

Les gains réalisés par un particulier sur les ventes ultérieures d'actions ne sont généralement pas imposables. Toutefois, dans les cas où les actions sont vendues dans les 6 mois suivant leur acquisition, tout gain de capital réalisé sur de telles ventes serait imposable, en tant que revenu ordinaire, au moment de la déclaration d'impôt de l'employé. Si l'employé ne détient pas les actions pendant cinq ans au moins après la date d'acquisition, l'avantage fiscal correspondant à la réduction de 15 p. 100 reconnue lors de la fixation du prix normal d'acquisition (voir ci-dessus) serait perdu pour l'employé.

Il semble qu'aucune somme ne soit déductible aux fins d'impôt par l'employeur en ce qui concerne les avantages que les employés retirent de l'acquisition d'actions à des prix préférentiels.

Pays scandinaves

Il ne semble pas qu'il existe de dispositions spéciales dans les lois de ces pays sur la perception des impôts, au sujet des prestations reçues par les employés sous forme d'options. Dans aucun de ces pays il n'y a d'usage établi en matière d'imposition.

Toutefois, dans les cas où sont reçues, dans ces pays, des prestations sous forme d'options, nous croyons savoir que ces prestations sont reconnues au moment de la *levée* de l'option et incluses dans le revenu imposable de l'employé, proportionnellement à l'excédent de la valeur équitable de vente—pour les actions obtenues à la date de levée—sur le prix d'option payé pour ces actions. Il semble qu'aucune somme n'est déductible aux fins d'impôt par un employeur en ce qui concerne les prestations reçues par l'employé sous forme d'options, au moment où une option peut être accordée ou levée. Les gains réalisés sur la vente ultérieure d'actions acquises à prime pourraient être imposés comme des revenus ordinaires ou des gains en capital, suivant le pays. Les gains sur les ventes ultérieures d'actions ne seraient pas, semble-t-il, imposables en Norvège. Au Danemark cependant, les gains réalisés sur la vente d'actions sont imposés comme des revenus ordinaires si des actions sont vendues dans les deux ans suivant l'acquisition d'icelles (c'est-à-dire la date de levée), ou bien comme des gains en capital (imposés à un taux uniforme de 30 p. 100) si des actions sont vendues après cette période de deux ans. En Suède, les gains sur la vente d'actions peuvent être imposés comme des revenus ordinaires, auquel cas le montant des gains imposables est évalué à 10 p. 100 du

period where the shares are sold within five years of acquisition.

We understand that in Sweden there can be serious legal implications to issuing corporate stock to top-level executives of an employer corporation.

Australia

The assessing practice based on jurisprudence is to include stock option benefits received by employees in their employment income.

The benefit amount is included in an employee's income at the time a stock option is *granted* to him, not when the option is exercised by him. The amount of benefit so included is the difference between the fair market value and the option price paid by the employee. Thus, if at the time the option is granted there is no ascertainable value there would be no benefit assessable to tax. Where a benefit is ascertained, apparently assessing practice permits a discount of 10 per cent to 20 per cent of such benefit before tax to be negotiated depending on the circumstances of each particular option in recognition of restrictions attaching to the option and/or of the inability of the employee to take advantage of the option immediately.

No amounts are deductible for tax purposes by the employer corporation with respect to stock options at the time the option is either granted or exercised. Subsequent gains on the sale of any shares acquired under option at selling prices in excess of the shares value at the time the option was granted are *not* taxable since capital gains are not presently subject to tax in Australia.

We trust that the information included in this letter will assist you. Should you require additional or more detailed information with respect to the tax treatment in any country, we will be pleased to comment.

Yours very truly,

PEAT, MARWICK, MITCHELL & CO.
Benjamin Swirsky, Manager

cc: Mr. J. Hutchinson

prix de vente, si les actions ont été détenues pendant cinq ans ou plus après l'acquisition, ou bien à divers pourcentages des gains réalisés, en fonction de la période de détention si les actions sont vendues dans les cinq ans suivant l'acquisition.

S'agissant de la Suède, nous croyons savoir que l'octroi d'actions aux cadres supérieurs d'une société peut entraîner de graves répercussions sur le plan juridique.

Australie

La méthode d'imposition fondée sur la jurisprudence consiste à inclure dans le revenu des employés les prestations qu'ils ont reçues sous forme d'options. Le montant de la prestation est inclus dans le revenu de l'employé au moment où l'option lui est accordée et non lorsque l'option est levée par lui. Le montant de la prestation ainsi inclus représente la différence entre la valeur équitable de vente et le prix d'option payé par l'employé. De ce fait, s'il n'y a pas de valeur véritable au moment où l'option est accordée, il n'y aurait donc pas de prestation imposable. Si l'on constate qu'il y a eu prestation, il semble que, selon le système d'imposition. il est possible d'effectuer une déduction de 10 à 20 p. 100 sur cette prestation avant impôts, en fonction des modalités de chaque option et compte tenu des restrictions afférentes à l'option et (ou) de l'impossibilité dans laquelle l'employé se trouve de profiter incontinent de l'option.

Aucune somme n'est déductible aux fins d'impôts par l'employeur en ce qui concerne les options, au moment où l'option est accordée ou levée. Les gains réalisés ultérieurement sur la vente d'actions acquises à prime et à un prix supérieur à la valeur des actions au moment où l'option a été accordée *ne sont pas* imposables, étant donné que les gains en capital ne sont pas assujettis actuellement à l'impôt en Australie.

Nous espérons que ces renseignements vous seront de quelque utilité, Si vous avez besoin d'autres renseignements ou de précisions concernant le régime fiscal d'un pays quelconque, nous nous ferons un plaisir de vous les fournir. Veuillez agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Peat, Marwick, Mitchell et Cie
Benjamin Swirsky, directeur

cc. à M. J. Hutchinson

APPENDIX "4-B"

BRIEF
TO THE
FINANCE, TRADE & ECONOMIC
AFFAIRS COMMITTEE
ON
THE FEDERAL GOVERNMENT'S
PROPOSALS FOR TAX REFORM

The Electronic Industries Association of Canada welcomes the opportunity to place before the Government the view of the Association membership on the "Proposals for Tax Reform" brought down by the Minister of Finance on November 7, 1969.

This Association commends Mr. Benson, Minister of Finance, on submitting the White Paper to the public for a complete airing.

The Electronic Industries Association of Canada (EIAC) is a voluntary association, having over 100 member companies. The industry employs 60,000 people and its gross sales for 1969 will exceed $1 billion. EIAC was formed for the purpose of fostering the electronics industry in Canada. As is recognized by most world authorities, Canada is one of very few nations with sufficient capability to begin the electronic era on a sound basis. For this reason, as leaders of Canada's future, the EIAC feels compelled to participate actively in any tax reform programme proposed for the nation. The EIAC agrees with the necessity for tax reform. We believe that the tax system, in addition to supporting the public sector, should be designed to act as a stimulant of economic growth, a creator of productivity and competitive advantage, in relation to other countries.

This Association has been alarmed by the huge size of the Government sector which now accounts for nearly one-third of the economy. It is dismayed at proposals which would enhance the Government sector at the expense of the private sector.

The Association sincerely believes that there is need to curb Government encroachment on the private sector and to sharpen rather than dull the incentives for productivity, profit, savings, investments and control of inflation. Therefore, the Association respectfully submits that the White Paper be reviewed and reconstituted with new propos-

APPENDICE «4-B»

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ AU
COMITÉ PERMANENT DES
FINANCES DU COMMERCE
ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES
SUR
LE LIVRE BLANC SUR
LA RÉFORME FISCALE

L'Association des Industries Électroniques du Canada est heureuse de l'occasion qui lui est offerte d'exprimer l'opinion de ses membres sur le Livre blanc sur la Fiscalité, publié par le ministre des Finances, le 7 novembre 1969.

L'Association félicite l'Honorable Benson d'avoir soumis ce Livre blanc au public pour que ce dernier puisse l'étudier en toute liberté, avant qu'il ne soit incorporé aux Statuts de notre pays.

Notre Association est une Association volontaire qui groupe plus de 100 sociétés, qui procurent du travail à plus de 60,000 personnes et dont les ventes ont dépassé le milliard de dollars en 1969. Notre Association a pour but de promouvoir le développement de l'industrie de l'électronique au Canada.

Les autorités mondiales compétentes reconnaissent que le Canada fait partie du nombre restreint de pays qui sont dotés des capacités industrielles nécessaires pour faire face à partir de bases solides au défi de l'ère électronique. C'est pour cette raison que notre Association considère qu'il est de son devoir de prendre une part active dans tout programme de réforme de la fiscalité dans notre pays. Elle est d'accord avec la nécessité d'une telle réforme car elle croit que notre système de taxation en plus de supporter le secteur public doit avoir pour but de stimuler le développement économique et en même temps, de créer une plus grande productivité et une plus grande activité commerciale face aux autres pays.

Notre Association s'inquiète de la place énorme, soit le tiers, qu'occupe le Gouvernement dans l'économie canadienne. Elle est très inquiète au sujet de toute suggestion qui pourrait augmenter encore l'importance du secteur gouvernemental au dépens du secteur privé.

Notre Association croit sincèrement qu'il est nécessaire de mettre un frein à l'empiétement du gouvernement sur le secteur privé et que le Gouvernement devrait plutôt multiplier les encouragements ayant pour but d'augmenter la productivité, les profits, l'épargne et les investissements et d'enrayer l'inflation. En conséquence, notre Association soumet respec-

als dealing with all components of the public sector of the Gross National Product. In preparing such a proposal, the EIAC puts forth the following considerations to be used as guidelines:

1. The Association emphasizes that the Government should set a limit of 25 per cent as the percentage of the Gross National Product which would accrue from taxes to the public sector of the economy and should undertake not to tax beyond that limit.

(a) That scope of current and past Government commitments for future spending be held to 40 per cent of the allowable limit set out in No. 1 above.

(b) That incentives be used to spur lagging sectors of the economy.

(i) That welfare be considered the responsibility of Government and private enterprise jointly: An incentive scheme be developed to curb unemployment, the cost of which should be borne primarily by private enterprise as a direct cost—like Canada Pension and Supplemental Unemployment Insurance Benefits.

2. A system within the framework of free enterprise be developed to give people resident in Canada an edge when competing with other technically advanced nations of the world.

(a) That the Country offer tax advantages to skilled "middle income" people to locate in Canada.

(b) The Association feels that one (principal) residence should be excluded from capital gain tax calculation and that the limit on personal property exemption should be raised from the proposed $500.00 to several thousands of dollars to decrease administration of the tax act and exclude tax assessors from the homes of the nation.

(c) That the accumulation of wealth in the private sector be encouraged through incentives for productivity, profits, savings, and investments.

3. Bursaries and scholarships should be tax exempt.

tueusement que le Livre blanc doit être revisé par des amendements pouvant toucher tous les aspects du secteur public du produit national brut. L'Association propose les suggestions suivantes comme base de discussion:

1. L'Association recommande fortement que le Gouvernement détermine comme limite un pourcentage de 25 p. 100 du produit national brut qui pourrait être réservé pour taxes dans le secteur public de l'économie et devrait prendre la résolution de ne pas imposer de taxes au delà de cette limite.

a) le niveau des engagements passés et présents du Gouvernement pour les dépenses futures devrait être maintenu à 40 p. 100 de la limite permissible définie dans le paragraphe 1 ci-dessus.

b) que des encouragements spéciaux devraient être mis de l'avant pour activer les secteurs plus lents de l'économie.

(i) que le bien-être social doit être considéré comme la responsabilité conjointe du gouvernement et de l'entreprise privée. On devrait élaborer un système d'encouragement pour réduire le chômage. Le coût d'un tel système devant être supporté en premier lieu par l'entreprise privée comme coût direct, par exemple comme le Régime de Pensions du Canada et les Prestations supplémentaires de chômage.

2. Un système, dans le cadre de notre régime d'entreprise privée, soit mis sur pied pour donner aux résidents du Canada un certain avantage face à la concurrence des autres pays économiquement avancés.

a) le pays doit accorder des avantages fiscaux aux individus qualifiés, à revenu moyen, pour les encourager à s'installer au Canada;

b) L'Association est d'avis qu'une résidence (principale) devrait être exclue du calcul de la taxe sur les gains de capitaux et que les limites d'exemption sur propriété personnelle devraient être augmentées des $500 tel que proposé, à plusieurs milliers de dollars afin de diminuer les frais d'administration de la loi de l'impôt et d'empêcher les évaluateurs du Gouvernement de pénétrer dans les foyers de la nation.

c) que l'accumulation de la richesse dans le secteur privé soit encouragée par des meures ayant pour but d'augmenter la productivité, les profits, l'épargne et l'investissement.

3. Les Bourses et Octrois doivent être exempts de taxe.

4. The Electronics Industries Association accepts the principle of a capital gains tax. However, the EIAC recommends that the capital gains tax should be levied at a lower rate than proposed, namely, a capital tax of 15 per cent long-term (six-months or more) and 25 per cent short-term. The EIAC also suggests the reduction of succession duties, otherwise the burden of capital gains and succession taxes will be unbearable and would result in the inevitable change of control in small companies, upon the death of the principal owner.

5. EIAC does not accept the principle of "Valuation Day" and the five-year deemed realization of capital gains. The EIAC believes that the unworkable system of periodic re-evaluation should be changed to payment of taxes on realized gains only. Further, the EIAC does not accept the principles of deemed realization when an individual leaves the country. Again, the capital gains tax should be applied only when assets are sold and a gain is realized. In turn, capital losses should be tax deductible.

6. The lower rates of taxation should apply to a corporation's first $35,000 of profit.
The Association feels very strongly that a method must be found for assisting the small young corporations in becoming big and if the 21 per cent tax rate for small corporations earning under $35,000 a year is removed, some other substitute, like a fast write-off, be introduced to assist in the economic growth of these companies.

7. It seems to us that such "Nothings" as Patents, Copyrights, Licenses, etc., do indeed diminish in value with time and as the market for product involved becomes satisfied or supplanted by competitive products. Consequently, we consider that they should be treated as depreciating assets regardless of other consideration.

8. Entertainment and Related Expenses.
The need to be competitive must be recognized in considering entertainment expenses. Marketing is so international in scope that Canadians would be put at a disadvantage by the proposal to disallow entertainment expenses when competing against foreigners not so restricted.
Business has a choice between personal contact (which involves entertainment and convention expenses) or impersonal efforts, notably advertising.

4. Notre Association accepte le principe de la taxe sur les gains de capitaux. Cependant, elle recommande que cette taxe soit imposée à un taux plus bas que le taux proposé c'est à dire une taxe de 15 p. 100 à long terme (6 mois ou plus) et 25 p. 100 à court terme. L'Association suggère également une diminution des droits de succession; autrement, le fardeau de la taxe des gains de capitaux et des droits de succession deviendrait insupportable et résulterait dans un transfert du contrôle des petites compagnies à la mort du principal propriétaire.

5. L'Association n'accepte pas le principe du «Jour de l'Évaluation» et le barème de 5 ans pour la réalisation du gain du capital. Elle est d'opinion que ce système impraticable de l'évaluation périodique devrait être changé par un paiement de taxe sur les gains réalisés seulement. De plus, elle n'accepte pas le principe de «réalisation de capital estimé» quand un individu quitte le pays. Encore une fois la taxe sur les gains de capitaux devrait s'appliquer seulement quand les capitaux sont vendus et que le gain est réalisé. En retour, les pertes de capitaux devraient être déductibles de l'impôt.

6. Les taux de taxation plus bas devraient s'appliquer aux premiers $35,000 de profit d'une compagnie. L'Association croit fortement qu'on devrait trouver une méthode pour aider les petites compagnies nouvelles à devenir de grandes corporations et si le taux de 21 p. 100 pour les petites compagnies gagnant moins de $35,000 par année est enlevé, un autre substitut, comme la dépréciation accélérée, devrait être établi pour permettre le développement économique de ces compagnies.

7. Il nous semble que ces «intangibles» comme les patentes, les droits d'auteur et les licences, etc. diminuent en valeur avec le temps et par le fait même le marché pour les produits concernés devient saturé ou dépassé par des produits concurrentiels. En conséquence, nous considérons qu'ils devraient être traités comme des biens dépréciés quelles que soient les autres considérations.

8. Les dépenses de représentation et autres dépenses semblables. Les exigences de la concurrence doivent être reconnues quand on considère les dépenses de représentation. La mise en marché est si internationale dans son ampleur que le Canadien se placerait dans une position désavantageuse par cette proposition de ne pas considérer les dépenses de représentation quand on entre en concurrence contre des étrangers qui ne sont pas soumis aux mêmes restrictions. Les entreprises ont le choix entre le contact personnel (qui entraîne

In our opinion, all such expenses are a legitimate charge against operations and should be an allowable deduction from the income they help produce. To the extent that club and convention expenses are entertainment expenses related to the promotion of a business and thus to earning income, they should be allowable. Abuse and excessive use can and should be curtailed.

9. The Association finds the stated objectives of the White Paper on International income desirable, however, we feel that more could be done to develop our industry—both domestically and internationally, if the investment requirements for foreign-controlled corporations were 10 per cent rather than 25 per cent. Further, that foreign tax credits be carried forward for a period of at least five years and be retroactive for a period of at least three years.

Lastly, the nature of the electronics industry requires international cooperation and will involve many multi-national corporations. Broader incentives and tax treaties should be encouraged.

The Electronic Industries Association of Canada is as vitally concerned with the welfare of the Country as any singular group could be. We trust that the Government will accept our critique of the White Paper as a sincere desire of the Association membership to advance Canada's economic and technical status.

Canada's future needs electronics and the EIAC looks to the Government of this country to provide an atmosphere where a viable electronics industry can grow. The electronic industries invest more than sixty million dollars annually in research and development in Canada. As the world's demands for electronic capability grow, so Government and industry must be prepared to recruit, develop and keep the necessary skills; not drive them away.

The EIAC repeats—it favours tax reform which contains more reward for initiative rather than further controls and less substance for the private sector of the economy.

des dépenses de représentation et de congrès) et les efforts impersonnels comme la publicité. Dans notre opinion toutes ces dépenses sont une charge légitime sur les opérations et devraient être une déduction permise sur le revenu qu'ils aident à produire. En autant que les dépenses de congrès et de représentation sont des dépenses faisant partie des efforts de promotion d'une compagnie et ainsi produisent un revenu elles devraient être permises. Les abus et l'usage excessif peuvent et devraient être enrayés.

9. L'Association trouve que les objectifs du Livre blanc sur le revenu national sont louables; cependant nous croyons qu'un peu plus pourrait être fait pour développer notre industrie, tant au niveau domestique qu'au niveau international, si les exigences d'investissement pour les compagnies à contrôle étranger étaient de 10 p. 100 au lieu de 25 p. 100. De plus, les crédits de la taxe étrangère devraient être reportés pour une période d'au moins 5 ans et être rétroactifs pour une période d'au moins 3 ans. Enfin, la nature même de l'Industrie de l'Électronique requiert la coopération internationale qui doit toucher plusieurs corporations multinationales. On devrait encourager la signature de traités comportant des encouragements plus importants au point de vue taxation.

L'Association des Industries Électroniques du Canada est aussi consciente du bien-être de la nation que tout autre groupe. Nous espérons que le Gouvernement acceptera notre critique du Livre blanc comme un désir sincère de nos membres de contribuer à l'avancement de l'économie et du statut technique de notre pays.

L'avenir du Canada dépend de l'électronique et notre Association a confiance que le Gouvernement de notre pays pourra maintenir une atmosphère dans laquelle une industrie de l'électronique vigoureuse pourra se développer. Les Industries Électroniques investissent plus de 60 millions de dollars par année en recherches et en développements. Comme la demande mondiale pour l'électronique augmente de jour en jour, le Gouvernement et l'Industrie doivent être prêts à recruter, développer et conserver les compétences nécessaires et non pas les éloigner.

Notre Association répéte qu'elle est en faveur d'une réforme de la fiscalité qui contient plus de récompenses pour l'initiative et moins de contrôle pour le secteur privé de l'économie.

Member Companies of the

Compagnies membres de

ELECTRONIC INDUSTRIES ASSOCIATION OF CANADA

CONSUMER PRODUCTS DIVISION

Canadian Admiral Corp. Ltd.
Canadian Westinghouse Co. Ltd.
Electrohome Ltd.
Philco-Ford of Canada Ltd.
RCA Ltd.
Canadian General Electric Co. Ltd.
Clairtone Sound Corp. Ltd.
Fleetwood Corp.
Philips Electronics Industries Ltd.

COMPONENTS DIVISION

Aerovox Canada Ltd.
Audio Transformer Co. Ltd.
Burndy Canada Ltd.
Canadian General Electric Co. Ltd.
Canadian Westinghouse Co. Ltd.
Centralab Canada Ltd.
Cramco Solder Alloys Ltd.
Delhi Metal Products Ltd.
Electronic Craftsmen Ltd.
El-Met-Parts Ltd.
Erie Technological Products of Canada Ltd.
Ferritronics Ltd.
Graphico Precision Works Ltd.
Honeywell Controls Ltd.
Johnson Matthey & Mallory Ltd.
Lake Engineering Co. Ltd.
Lightning Circuits Division
Mallory Battery of Canada Ltd.
McNeill Electronics Ltd.
Neosid (Canada) Ltd.
Philips Electronics Industries Ltd.
Quality Hermetics Ltd.
Radio Speakers of Canada Ltd.
Renfrew Electric Co. Ltd.
Space Circuits Ltd.
Standard Coil Products (Canada) Ltd.
Sylvania Electric (Canada) Ltd.
Trim-Line Connectors Ltd.
Varian Associates of Canada Ltd.
Welwyn Canada Ltd.
Allen-Bradley Canada Ltd.
Automatic Winding Corp. Ltd.
Canada Wire and Cable Co. Ltd.
Canadian Stackpole Ltd.
Capacitors of Canada (1958) Ltd.
Corning Glass Works of Canada Ltd.
CTS of Canada Ltd.
Elco Connectors (Canada) Ltd.
Electrovert Mfg. Co. Ltd.
Emanuel Products Ltd.
Federal Wire and Cable Co. Ltd.
General Instrument of Canada Ltd.
Hammond Manufacturing Co. Ltd.
ITT Cannon Electric Canada
Kester Solder Co. of Canada Ltd.
Lightning Fastener Co. Ltd.
Magnetic Metals of Canada Ltd.
Marsland Engineering Ltd.
Microsystems International Ltd.
Owens-Kimble Ltd.
Precision Electronic Components
Radio Components Ltd.
RCA Ltd.
Smallwood S. G. Ltd.
Sprague Electric of Canada Ltd.
Superior Electronics Inc.
Texas Instruments Inc.
United-Carr Canada Ltd.
Ward Leonard of Canada Ltd.

ELECTRONICS DIVISION

Ampex of Canada Ltd.
Aviation Electric Ltd.
CAE Industries Ltd.
Canadian General Electric Co. Ltd.
Canadian Motorola Electronics Ltd.
Cascade Electronics Ltd.
Collins Radio Co. of Canada Ltd.
Croven Ltd.
ESE Limited
Farinon Electric of Canada Ltd.
Garrett Manufacturing Ltd.
International Systcoms Ltd.
KA-ME-CO Automation Electronics Ltd.
Lenkurt Electric Co. of Canada Ltd.
Northern Electric Co. Ltd.
Philips Electronics Industries Ltd.
Pylon Electronic Development Co. Ltd.
Raytheon Canada Ltd.
Richmond Hill Laboratories Ltd.
Spar Aerospace Products Ltd.
Andrew Antenna Co. Ltd.
Benco Television Associates Ltd.
Canadian Admiral Corp. Ltd.
Canadian Marconi Company
Canadian Westinghouse Co. Ltd.
Central Dyanmics Ltd.
Computing Devices of Canada Ltd.
EMI Electronics Canada Ltd.

Fanon Electronics of Canada Ltd.
Ferranti-Packard Ltd.
IBM Canada Ltd.
ITT Canada Communications Div.
Leigh Instruments Ltd.
Litton Systems (Canada) Ltd.
Northern Radio Mfg. Co. Ltd.
Pye Electronics Ltd.
Racal (Canada) Ltd.
RCA Ltd.
Sinclair Radio Laboratories Ltd.
TMC Canada Ltd.

Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1970
Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Second Session

Twenty-eighth Parliament, 1969-70

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la

vingt-huitième législature, 1969-1970

STANDING COMMITTEE

ON

FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT

DES

FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman M. Gaston Clermont *Président*

LIBRARY
AUG 24 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

MINUTES OF PROCEEDINGS AND EVIDENCE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

(SUB-COMMITTEE B)

Chairman Mr. Alastair Gillespie

(SOUS-COMITÉ B)

Président

No. 52

THURSDAY, JUNE 4, 1970

LE JEUDI 4 JUIN 1970

Respecting

White Paper on Tax Reform

Concernant

Le Livre Blanc sur la réforme fiscale

WITNESSES—TÉMOINS

(See Minutes of Proceedings)

(Voir Procès-verbaux)

22382—1

SUB-COMMITTEE B OF STANDING COMMITTEE ON FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

SOUS-COMITÉ B DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman Mr. Alastair Gillespie *Président*

and Messrs. et Messieurs

Burton, Flemming, Mahoney,
Danson, Latulippe, Noël,
Downey, Lind, Roberts.

Le greffier du Sous-comité,
R. V. Virr,
Clerk of the Sub-committee.

[*Text*]

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, June 4, 1970
(4)

Sub-Committee B of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met this day at 9.35 a.m., the Chairman, Mr. Gillespie, presiding.

Members present: Messrs. Buchanan, Danson, Downey, Flemming, Gillespie, Mahoney, Noël, Roberts—(8).

In attendance: Mr. William Wallace, Adviser to the Committee.

Witnesses: From Aquitaine Company of Canada Ltd.: Mr. Jacques Payan, Executive Vice-President; Mr. Neil Phillips, Q.C., Counsel. From: *International Utilities Corporation*: Mr. John M. Seabrook, Chairman and President; Mr. Neil Phillips, Q.C., Counsel.

The Sub-Committee resumed its study of the White Paper on Tax Reform.

Mr. Payan made a brief statement regarding his company, followed by Mr. Phillips (*See Appendix 5-B for brief of Aquitaine Company of Canada Ltd.*).

The Members questioned the witnesses.

The Chairman called the representatives of International Utilities Corporation, and they were questioned on their brief (*See Appendix 6-B for brief of International Utilities Corporation*).

At 11.00 a.m., the Committee adjourned until 3.30 p.m. this date.

AFTERNOON SITTING
(5)

Sub-Committee B of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met this day at 3.50 p.m., Mr. Gillespie, the Chairman, presiding.

Members present: Messrs. Downey, Flemming, Gillespie, Robert, Smith—(5).

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 4 juin 1970
(4)

Le sous-comité B du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit ce matin à 9h 35. Le président, M. Gillespie, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Buchanan, Danson, Downey, Flemming, Gillespie, Mahoney, Noël, Roberts—(8).

Également présent: M. William Wallace, conseiller du Comité.

Témoins: de l'Aquitaine Company of Canada Ltd: MM. Jacques Payan, vice-président exécutif; Neil Phillips, C.R., avocat conseil.

Le sous-comité reprend son étude du Livre blanc sur la Réforme fiscale.

M. Payan fait une brève déclaration concernant sa compagnie, suivi de M. Phillips (*Voir appendice 5-B, mémoire de l'Aquitaine Company of Canada Ltd*).

Les députés interrogent les témoins.

Le président donne la parole aux représentants de l'*International Utilities Corporation* qui sont interrogés sur leur mémoire (*Voir appendice 6-B, mémoire de l'International Utilities Corporation*).

A 11h, la séance du Comité est levée jusqu'à 3h 30 de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(5)

Le sous-comité B du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit de nouveau à 3h 50. M. Gillespie, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Downey, Flemming, Gillespie, Roberts, Smith—(5).

22382—1½

Also present: Mr. Kaplan, M.P.

In attendance: Same as morning sitting.

Witnesses: From International Utilities Corporation: Mr. John M. Seabrook, Chairman and President; Mr. Neil Phillips, Q.C., Counsel; *From Alcan Aluminium Limiteds* Mr. Paul Leman, President Aluminium Company of Canada; Mr. John G. Lees, Vice-President and Tax Officer, Alcan Finances Ltd; Mr. J. A. Collins, Vice-President and Economist, Alcan Finances Ltd; Mr. Lindsay H. Place, Q.C., Secretary, Alcan Fiduciaries Ltd.

The Members concluded their questioning of International Utilities Corporation.

Mr. Leman of Alcan Aluminium Limited made a brief statement and, assisted by his officials, responded to questions.

It was agreed that Alcan would submit 2 additions to their brief (*See Appendix 7-B for brief of Alcan Aluminium Limited*).

The questioning of the witnesses being concluded, the Committee adjourned at 5.00 p.m.

Autre député présent: M. Kaplan.

Également présent: M. William Wallace, conseiller du Comité.

Témoins: de l'International Utilities Corporation: MM. John M. Seabrook, président; Neil Phillips, C.R., avocat-conseil; *de l'Alcan Aluminium Limitée:* MM. Paul Leman, président de l'Alcan Aluminium Compagnie du Canada; John G. Lees, vice-président et agent fiscal, *Alcan Finances Ltd;* J. A. Collins, vice-président et économiste; Alcan Finances Ltd; Lindsay H. Place, C.R., secrétaire de l'*Alcan Fiduciaries Ltd.*

Les députés terminent leur interrogatoire sur l'*International Utilities Corporation.*

M. Leman, de l'Alcan Aluminium Limitée fait une brève déclaration et, aidé de ses employés, répond aux questions des députés.

Il est convenu que l'Alcan soumettra deux suppléments à leur mémoire (*Voir appendice 7-B du mémoire de l'Alcan Aluminium Limitée*).

L'interrogatoire des témoins terminé, la séance du Comité est levée à 5h.

EVENING SITTING
(6)

Sub-Committee B of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met this day at 8.15 p.m., the Chairman, Mr. Gillespie, presiding.

Members present: Messrs. Buchanan, Danson, Flemming, Gillespie, Roberts—(5).

Also present: Messrs. Horner, Kaplan, McKinley, Schumacher and Scott, M.P.'s.

In attendance: Same as morning sitting.

Witnesses: From the Canadian Council for Fair Taxation: Mr. John F. Bulloch, General Secretary; Mr. Charles P. F. Baillie, C.A.; Mr. I. L. Rosen, F.C.A.; Mr. R. J. Farano, Q.C.

SÉANCE DU SOIR
(6)

Le sous-comité B du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit de nouveau à 8h 15. Le président, M. Gillespie, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Buchanan, Danson, Flemming, Gillespie, Roberts—(5).

Autres députés présents: MM. Horner, Kaplan, McKinley, Schumacher et Scott.

Également présent: M. William Wallace, conseiller du Comité.

Témoins: du Conseil canadien pour une juste imposition: MM. John F. Bulloch, secrétaire général; Charles P. F. Baillie, c.a.; I. L. Rosen, c.a.a.; R. J. Farano, C.R.

The witnesses were questioned on their brief (*See Appendix 8-B*).

At 10.25 p.m., the Sub-Committee adjourned until 3.30 p.m. on June 8, 1970.

Les témoins sont interrogés sur leur mémoire par les députés. (*Voir appendice 8-B*).

A 10h 25, la séance du sous-comité est levée jusqu'au 8 juin 1970, à 3h 30 de l'après-midi.

Le greffier du Sous-comité,
R. V. Virr,
Clerk of the Sub-committee.

[*Texte*]

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Thursday, June 4, 1970

• 0935

The Chairman: Gentlemen, we have with us this morning, Mr. Jacques Payan, the Executive Vice-President of the Aquitaine Company of Canada and with him Mr. Neil Phillips, his Counsel. They are here to discuss with us their brief to the Standing Committee. Mr. Payan would like to make an opening statement outlining something about his company and the main points in his brief. I would like to say how pleased we are to see you, Mr. Payan. The floor is yours.

M. Jacques Payan (vice-président exécutif de la Société Aquitaine du Canada Ltée): Je voudrais d'abord remercier le Comité d'avoir bien voulu nous convoquer pour discuter de quelques points du Livre blanc. Je crois qu'il serait utile de présenter d'abord rapidement notre société, la Société Aquitaine du Canada Ltée.

Notre société a été incorporée en la fin de 1963 et son siège social est à Calgary. Elle a été incorporée d'abord comme une filiale à 100 p. 100 de la société-mère, la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine. A la suite de la découverte d'un champ majeur dans la région de Rainbow, on a procédé à deux financements, le premier, au Canada en novembre 1968, le second, au Canada et aux États-Unis en juin 1969. Le résultat est que la Société Aquitaine du Canada est maintenant possédée à environ 18 p. 100 par des actionnaires du continent nord-américain. Il reste que la Société nationale des pétroles d'Aquitaine possède environ 82 p. 100 du capital de notre société.

La Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine est elle-même contrôlée à 51 p. 100 par une agence gouvernementale française, l'Entreprise de recherches et d'activités pétrolières tandis que les autres 49 p. 100 du capital sont entre les mains d'environ 200,000 actionnaires.

Notre société détient maintenant 38 p. 100 de la société *Banff Oil Ltd* qui a été le véhicule par lequel nous nous sommes introduits et avons travaillé au Canada. A l'heure actuelle, notre production se fait surtout dans la région de Rainbow. Nous sommes à déve-

[*Interprétation*]

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le jeudi 4 juin 1970

Le président: Messieurs, nous accueillons ce matin M. Jacques Payan, le vice-président exécutif de la Société Aquitaine du Canada et avec lui, M. Neil Philipps, son avocat-conseil. Ils discuteront avec nous leur mémoire au Comité permanent. M. Payan donnera d'abord les grandes lignes de l'activité de son entreprise, et les points essentiels de son mémoire. Nous sommes très heureux d'accueillir M. Payan. Nous lui donnons la parole.

Mr. Jacques Payan (Executive Vice-President, Aquitaine Company of Canada Limited): First of all, I would like to thank the members of the Committee, who have been kind enough to have us come here to explain some points contained in the White Paper.

I think, first of all, it would be a good thing to introduce our Company, The Aquitaine Company of Canada Ltd.

Our company was incorporated at the end of 1963 and its headquarters are in Calgary. It was incorporated first of all as a branch at 100 per cent by the parent company, La Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine. Following the discovery of an important field in the Rainbow region. There were two financial operations undertaken. The first one in Canada in November, 1968 and the second one in Canada and in the United States in June, 1969. The result is that the Aquitaine Company of Canada is now owned at almost 18 per cent by shareholders from the North American continent. The Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine, has approximately 82 per cent of the capital of our company.

The Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine is itself controlled 51 per cent by a French government agency, The Oil Research and Activities Enterprise, whereas the remaining 49 per cent of the capital is in the hands of approximately 200,000 shareholders.

Our company is a minority shareholder with 38 per cent now out of the Banff Oil company which was the means by which we came to Canada to work. At present, the main asset of the company are in the Rainbow region. Another production centre is being

[*Text*]

lopper un autre centre de production qui fonctionnera à partir de l'année prochaine. Il consistera essentiellement en une exploitation de gaz et de soufre dans la région de Strachan au pied des Rocheuses juste au nord-ouest de Calgary. Voilà un peu la structure de la Société Aquitaine du Canada. Je vais maintenant demander à M. Phillips de vous indiquer les points qui nous inquiètent le plus dans le Livre blanc.

• 0940

Mr. Neil Phillips (Counsel, Aquitaine Company of Canada Limited): Mr. Chairman, although the brief that is being presented today is by a company in the oil business, we do not propose to deal with the general matters in the White Paper relating specifically to oil companies and depletion.

In fact, the only thrust of this brief is on Aquitaine Company of Canada as a Canadian company, the majority of shares of which are owned by a foreign corporation. The Canadian Company itself is a widely-held Canadian corporation.

In particular the company and its parent company, La Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine, to which I may refer as SNPA in the future, both object to the general proposition of the application of the proposed capital gains tax to foreigners.

Within the same ambit, we strenuously oppose the idea of the five-year revaluation rule applying to foreign shareholders under any circumstances. The company objects to the taxation of unrealized capital gains when taxpayers leave Canada, the paragraph 3.40 situation. Finally—this does not really fall, gentlemen, within the ambit of an objection as much as a commentary—the company thinks that the integration system on dividends as it is proposed to be applied to non-resident shareholders, paragraphs 4.49 and 4.50, is unrealistic on the basis of the international facts of life.

I do not know if the Chairman would wish me to make a few comments on each of these points for two or three minutes or go right through to the question period.

The Chairman: I think we might go straight to the question period, Mr. Phillips, because I think we will have ample opportunity to go into some depth on those points at that time. Mr. Roberts.

Mr. Roberts: Perhaps I might start off with one question and then leave it to some of the other members of the Committee.

If I understand the brief correctly, you object to the way the integration formula,

[*Interpretation*]

developed which will operate starting next year. It will consist mainly in exploiting sulphur and gas in the Strachan region at the foot of the Rockies northwest of Calgary. This is just to give you an idea of the structure of the Aquitaine Company of Canada. I will now ask Mr. Phillips to point out what concerns us most in the White Paper.

M. Neil Phillips (Avocat-conseil Société Aquitaine du Canada Ltée): Monsieur le président, bien qu'il soit présenté par une entreprise pétrolière, le présent mémoire ne porte pas sur les questions du Livre blanc se rapportant à des entreprises comme la nôtre.

En fait, le point principal de notre mémoire est sur la Société Aquitaine du Canada Ltée, comme entreprise canadienne, dont la majorité des installations est entre les mains d'une entreprise étrangère. La Société canadienne est elle-même une corporation en grande partie canadienne.

En particulier, la compagnie, ainsi que la société-mère la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine que j'appellerai dorénavant la SNPA, s'opposent toutes deux à la proposition générale visant à appliquer aux étrangers l'impôt suggéré sur les profits des capitaux.

Dans la même veine, notre société s'oppose totalement à l'idée de la réévaluation de 5 ans s'appliquant aux actions des sociétés étrangères. Elle s'oppose à l'imposition des profits des capitaux non réalisés lorsque les contribuables quittent le Canada. Finalement—et ceci messieurs est moins une objection qu'un commentaire—la compagnie pense que le système d'intégration sur les dividendes comme on suggère de l'appliquer aux actionnaires non-résidents, n'est pas réaliste, compte tenu des exigences du marché international.

Je ne sais pas si le président veut qu'on revienne sur chacun des points pendant quelques minutes ou on va passer directement à la période des questions.

Le président: On va passer directement à la période des questions, monsieur Phillips, puisque d'après moi, on aura l'occasion durant ce temps, d'élaborer davantage. Monsieur Roberts.

M. Roberts: Je vais commencer par poser une question et ensuite je laisse tout aux autres membres du Comité.

Si j'ai bien compris le mémoire, vous vous opposez à la formule d'intégration, à la façon

[*Texte*]

gives aspecial advanrage to Canadian investors in Canadian companies as opposed to foreign investors. Is that right?

Mr. Phillips: Yes sir. I do not like the word "objection" as I would like to say that we comment on it because it does not work internationally. If I may expand on that point.

Mr. Roberts: May I just interject another question that perhaps might help you in the expansion?

Would you have the same kind ofcriticism system, for instance, which is one inwhich a Canadian shareholder in a Canadian company has certain tax advantages in relation to his own personal tax return.

Mr. Phillips: No, that is an advantage which is given independently of the corporation itself; that is applied to all dividends from Canadian corporations and does not segregate any difference. We do not object and never have objected to the existing 20 per cent tax credit. When I speak "we" in this case, let me say I speak somewhat for the foreigner, if I may say, the French parent company foreigner, that is.

Mr. Roberts: Suppose it went up much higher than the 20 per cent level, though, suppose it went up to a 50 per cent level.

Mr. Phillips: We donot feel, sir that that is a matter within the ambit of our objection because there is nothing at the corporate level that is being distributed differently to the domestic shareholder than to the foreign shareholder. There is no allocation of creditable tax one way or the other. We should not object to that.

Mr. Roberts: That is the point I wanted to make clear. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Do you have your hand up again, Mr. Roberts?

Mr. Roberts: No, no, I said I would ask only one question.

Mr. Phillips: I do not know, Mr. Chairman, if you want me to continue as to why we think it will not work vis-à-vis foreign countries, or has that already been before the Committee sufficiently?

The Chairman: Are you going to talk about the treaty situation?

Mr. Phillips: I can talk perhaps more simply of the history of France and Germany,

[*Interprétation*]

dont cette intégration donnerait des avantages particuliers aux investisseurs canadiens dans des sociétés canadiennes, par opposition aux investisseurs étrangers. Est-ce exact?

M. Phillips: Oui monsieur. Je n'aime pas le mot «objection», (ou «opposition») mais nous tenons à faire connaître nos positions à ce sujet, parce que ça ne fonctionne pas sur le plan international. Permettez-moi d'élaborer.

M. Roberts: Alors je vais poser une autre question qui vous aidera peut-être à élaborer.

Critiquez-vous semblablement l'expansion du présient système de crédit d'impôt pour dividendes dans lequel l'actionnaire Canadien dans une compagnie canadienne a un certain avantage fiscal en relation à sa propre déclaration d'impôt?

M. Phillips: Non, parce que c'est un avantage qui est donné indépendamment de la société elle-même, qui s'applique à tous les dividendes des sociétés, canadiennes et ne fait pas de distinction. Nous ne nous opposons pas à ce crédit fiscal de 20 p. 100. Dans le cas présent nous parlons surtout pour les étrangers, disons pour la société-mère française.

M. Roberts: Admettons que ça s'élèverait à plus de 20 p. 100, disons à 50 p. 100,.

M. Phillips: Nous ne pensons pas que ce soit une question de notre ressort. Encore une fois, je parle au nom de la société-mère car il n'y a rien au niveau de la société qui soit distribué d'une façon différente aux étrangers qu'aux Canadiens. Il n'y a aucune allocation d'avoir fiscal. On ne devrait pas s'opposer à cela.

M. Roberts: C'est ce que je voulais clarifier. Merci, monsieur le président.

Le président: Avez-vous encore la main levée, M. Roberts?

M. Roberts: Non, j'ai dit que je posais seulement une question et c'est tout.

M. Phillips: Monsieur le président, je ne sais pas si vous voulez que je continue à vous dire pourquoi nous pensons que ça ne marchera pas vis-à-vis des pays étrangers ou vous l'a-t-on déjà dit?

Le président: Vous parlez des traités?

M. Phillips: Je pourrais tout simplement refaire l'historique des événements de la

[*Text*]

which is about as good an example as anything as to what happens when a country tries not to give creditable tax to non-residents and what happens to them.

• 0945

The Chairman: I think this would be quite helpful. Could you at the same time indicate the kind of negotiations that then ensued between the United States and France when France introduced a system, the advantages of which for France, I gather, have been partially bargained away to the United States.

Mr. Phillips: I will do my best, sir. I am somewhat more familiar with the French-German situation which has resulted now in complete fruition, I believe, of the results. The American one is rather of a later date but I will domy best on it. I am not quite as familiar with that as I am with the French-German one.

I do not know how much the Committee has heard on the French system. The French have roughly a type of system which might be deemed to be equivalent to the proposals set forth in the White Paper. They have something which they call an "avoir fiscal" which generally, one might say, is equivalent to the creditable tax. It is given to all shareholders however, regardless of the amount of the tax paid by the company—all the resident shareholders of France—and to the extent that the company does not have taxes, they have an equivalent procedure through the payment of something called the précompte which brings it up. That, I think, is something perhaps irrelevant, but it is first to say that the system is not totally different nor totally the same as the White Paper. For our purposes, it is close enough.

When the French originally put in the *avoir fiscal* system, they took the position, much as the White Paper did, that no part of the *avoir fiscal* would be given to nonresident shareholders as such. The result was that there was a hue and cry in the international treaty negotiating groups that they would not permit France to do this. While I cannot speak—not having been aparty to French negotiations—I believe the first real attack came from the West Germans, who said that they would not go along with this system.

I cannot speak in detail as to what came first. I do know what the results were roughly. The West-Germans renegotiated their treaty with France, the results whereof in pretty much all cases, I believe, were that the withholding tax was eliminated on dividends

[*Interpretation*]

France et de l'Allemagne et ce qui se passe lorsqu'un pays essaie d'imposer un impôt à des non-résidents, et ce qui leur arrive.

Le président: Ce serait très bien. Pourriez-vous en même temps, indiquer le genre de négociations qu'ont eu lieu entre la France et les États-Unis, lorsque la France a introduit un système qui avantageait les Français et qui avantage aussi les Américains maintenant?

M. Phillips: Je ferai de mon mieux monsieur Je suis en quelque sorte plus au courant de la situation franco-allemande et du bon résultat... Les négociations avec les États-Unis sont plus récentes; disons que je connais moins cette situation que la situation franco-allemande, mais je ferai de mon mieux.

Je ne sais pas jusqu'à quel point le Comité est renseigné sur le système fiscal français. En gros, le régime paraît équivalent à ce que propose le Livre blanc. Il y a un avoir fiscal qui est, en gros, l'équivalent du crédit fiscal donné à tous les actionnaires quel que soit l'impôt payé par la société—tous les actionnaires résidents de France—et dans la mesure ou la société est exempte d'impôt, un procédé équivalent fait par le paiement du *précompte* le rehausse. Le système n'est ni tout à fait semblable à ce que propose le Livre blanc, ni tout à fait différent, mais assez semblable.

Lorsque les Français introduirent le système de l'avoir fiscal, ils décidèrent, comme le Livre blanc, qu'aucune part de l'avoir fiscal ne serait donné à des actionnaires non-résidents. Les groupes négociant les traités protestèrent, n'autorisant pas les Français à le faire. Je n'ai pas fait partie des négociations françaises mais je crois que la première attaque véritable a émané de l'Allemagne de l'Ouest, disant qu'elle n'accepterait pas ce régime.

Je ne sais pas quels sont tous les détails mais grosso modo, je connais les résultats de la situation. Lorsque les Allemands ont négocié à nouveau le traité avec la France, le résultat c'est que la retenu fiscale a été éliminée sur les dividendes des compagnies fran-

[*Texte*]

from French companies to German holders. The *avoir fiscal*, what we would call accreditable tax, was given in a different way.

A German recipient of a dividend from a French company gets under the German law a tax credit much the same as though he had been a French shareholder. The Germans give him credit for his French taxes paid and then by an intergovernmental adjustment the Government of France pays to the State of West Germany an equivalent subvention payment minus, I believe, something equivalent to what would have been awithholding tax had there been a withholding tax. There I get a little confused in the French system. However, the net result is that it works out that the French government has abandoned its withholding tax on those dividends to German shareholders and is in addition handing over a sum of money on an annual basis to compensate the Germans for the loss of taxes they had because they are giving an *avoir fiscal* creditable tax credit to their citizens for something that was actually paid to France.

My summary has perhaps been a little too curt as it is obviously a highly complex operation. It is unrealistic in the opinion of Aquitaine that Canada is going to be able to cavalierly say to foreign countries, "We will not give you a piece of the creditable tax", at the same time stating that they are going to renegotiate easily all the treaties leaving aside the problems of the capital gains tax and the other things that are not going to be easy to renegotiate.

We just raise this, sir, to say that wejust do not think the integration system is going to work, atleast in this area. We do not propose to discuss the hundred and one other reasons why it might not work. It is not going to work in the nonresident area and it certainly is not going to work in terms of an easy renegotiation of treaties.

None of us have any idea as to what would happen if the creditable tax system went in and the treaties were not renegotiated. It probably violates the U.S. treaty, for instance. I do not think you could do it because of certain paragraphs of the U.S. treaty and things like that, but I do not want to go on at great length. That I think is the thrust of this point. The creditable tax system, the whole integration system, seems to fail in the nonresident area on the assumptions of the White Paper.

• 0950

The Chairman: Thank you, Mr. Phillips. Mr. Danson.

[*Interprétation*]

çaises aux actionnaires allemands. L'avoir fiscal a été donné d'une façon différente.

Les actionnaires allemands recevant un dividende français reçoivent en vertu du régime allemant un crédit fiscal comme s'il avait été un actionnaire français. Les Allemands lui donnent crédit pour l'impôt français payé, et ensuite, par suite d'une mesure de réajustement interne gouvernemental, l'État français paie à l'État ouest-allemand une subvention équivalente moins ce qu'aurait été une retenue fiscale dans le cas d'une retenue fiscale. Ici, je m'embête un peu dans le système français. Mais il reste que le gouvernement français a abandonné sa retenue fiscale sur ces dividendes versés aux actionnaires allemands, leur versant aussi une somme sur une base annuelle, pour compenser les Allemands pour leur perte d'impôt parce qu'ils donnaient l'avoir fiscal à leurs citoyens pour ce qu'ils payaient à la France.

Je crains que mon résumé ait été un peu trop bref, puisqu'il s'agit d'une question très complexe. La société Aquitaine estime qu'il sera impossible pour le Canada de dire de façon très cavalière aux pays étrangers: «Nous n'accorderons pas de crédit fiscal», tout en disant que le Canada va renégocier tous ses traités fiscaux.

Nous soulevons cette question seulement pour dire que nous ne pensons pas que le système d'intégration fonctionnera, du moins ici. Nous n'avons pas l'intention d'exposer les cent autres raisons contre ce système mais ça ne marchera pas dans les régions non-résidentes, et ça ne facilitera certainement pas la renégociation de traités fiscaux.

Nous n'avons aucune idée sur ce qui arriverait si le crédit fiscal était appliqué et si les traités n'étaient pas renégociés. Ceci ne respecte probablement pas certains traités, par exemple, le traité américain. Je ne crois pas que cela pourrait se faire à cause de certains passages du traité américain, mais je ne veux pas élaborer davantage. Le système d'avoir fiscal, tout le système d'intégration, semble échouer dans les régions non-résidentes si l'on tient compte du Livre blanc.

Le président: Merci, Monsieur Phillips. Monsieur Danson.

[*Text*]

Mr. Danson: Mr. Chairman, I noticed in the brief on page, the second paragraph reads:

> ... the Company submits that the problem of collection and tax avoidance will be so difficult that the vast majority of transactions which should be subjected to tax will not be, in fact, collected or collectible by Canada.

It is not possible to do so but on page 11 at the bottom of the top paragraph, you say:

> Adequate safeguards could, however, probably be taken to ensure payment of capital gains tax if such person remained abroad for more than a limited time.

There appears to be an inconsistency here.

The Chairman: Mr. Phillips.

Mr. Phillips: I can answer to this point, sir. First of all, we are dealing with two totally different matters. On page 7 we are dealing more or less with the common practice, in fact, the required practice I believe on most European stock exchanges of the use of bearer shares and other highly negotiable unregistered instruments which you show control of companies that are much like street certificates where it is almost impossible as a matter of international law and as a matter of practice except that there is voluntary compliance by foreigners to find out what will happen to shares of Canadian companies held abroad. If we go for a moment, sir, to the closely-held Canadian corporation where there is supposed to be these, I cannot remember the exact term, certificates of compliance filed when a foreigner sells shares of a closely-held Canadian corporation, well, no foreign country will enforce the information, it is an invitation to tax avoidance.

Speaking for our group, and I want this to be perfectly clear, we would abide by the law, because companies like SNPA and Aquitaine will abide by the law. The answer is that the law-abiding foreign companies will just take a look at this situation and say that in no other place in the world, say in the United Kingdom, the United States, except to a limited degree in Germany and Holland, does anybody try to tax foreign shareholders on their gains or losses on security transactions. Why should we invest in Canada where we are going to have this unique tax situation when there are so many other countries available to us that do not have it. I might

[*Interpretation*]

M. Danson: Monsieur le président, j'ai remarqué que dans votre mémoire, page 7, vous dites:

> —l'évaluation fiscale et les problèmes qu'elle soulèverait serait très difficile étant donné les ramifications internationales afin de savoir ce qui est imposable et ou pas imposable au Canada.

Il sera impossible de le faire mais à la page 11, à la fin du paragraphe du haut, nous lisons:

> Une sauvegarde adéquate pourrait être prise pour assurer le paiement de l'impôt sur les gains de capital si une personne demeure à l'étranger pour une période plus longue que celle normalement allouée.

Il me semble que c'est un peu contradictoire.

Le président: Monsieur Phillips.

M. Phillips: Il s'agit de deux questions tout à fait différentes. A la page 7, il s'agit des exigences de toutes les bourses étrangères sur l'utilisation d'actions aux porteurs et autres instruments non enregistrés grandement négociables qui manifestent un contrôle très semblable à des certificats banals, sauf que les étrangers acceptent volontairement d'apprendre ce qui arrivera aux parts des compagnies canadiennes tenues à l'étranger. Revenons aux sociétés fermées et les certificats exigés lorsqu'un étranger vend des actions à un résident, eh bien, aucun pays étranger n'imposera l'information, ça serait une invitation à un évitement d'impôt.

Parlant pour mon groupe, je veux faire bien comprendre que nous observerons la loi, parce que des sociétés comme SNPA et Aquitaine observeront la loi. La réponse est que les sociétés étrangères qui respectent la loi regarderont la situation et diront qu'en nulle part ailleurs, disons en Grande-Bretagne, aux États-Unis, sauf d'une façon limitée en Allemagne, et en Hollande, personne n'a cherché à imposer les actionnaires étrangers sur leurs pertes et leurs gains d'action. Pourquoi le ferait-on au Canada, pourquoi avoir ce régime fiscal exceptionnel, alors qu'aucun autre pays ne l'a. Les seules exceptions sont l'Allemagne et la Hollande, et par suite ils ont

[*Texte*]

add incidentally, that the only two that have tried it, West Germany and Holland, have virtually given it away by treaty. Again it is the same point, they started off with high hopes. I believe for the Dutch today it is virtually non-existent, in fact, although it is in their law, because by treaty exemption practically nobody is subject to the capital gains.

To get to your second point, without being too long on it, it deals with people who are leaving the country physically. These are employees. The company did not want just to come out flatly against perhaps some form of taxation in the unfair cases, if there is such a thing as unfair, I might say frankly I think it is probably somewhat unrealistic to think that you can really police this one either, or that there is really much of a loophole. There is so much law now dealing with tax avoidance under the Income Tax Act as it stands that one feels in the relatively unique circumstances where there is really Canadian tax avoidance it would be hit before such a unique situation as examining a man as he passes through the border to find out what his assets are. The procedures to us in terms of revenues seem to so militate against our philosophy in Canada as to say that perhaps it is better not to try to impose it. I am not sure if that is a good answer to you.

Mr. Danson: It is just not realistic.

Mr. Phillips: I am speaking here now as counsel to a Canadian company controlled by a French company. I do not feel that on behalf of Aquitaine we really want to express views as to what Canadians should do. Although I speak personally as a Canadian I am speaking here in this capacity. That is what I mean. We just say perhaps something better should be devised on this than what is in the White Paper.

• 0955

Mr. Danson: Can you suggest any safeguards that could be applied?

Mr. Phillips: What are we safeguarding against? I suppose I had better start from that point of view. What is this terrible loop-hole that is supposed to be closed? Foreign personnel come to work in Canada, they earn money in Canda, they pay their taxes on their earnings. They may save something after the Canadian government and the provincial governments take their bite. They buy things. Incidentally the White Paper does not seem to say that it makes any difference whether you buy it in Canada or abroad. They then go home to their domestic country, their true

[*Interprétation*]

abandonné ces dispositions, ils ont commencé à l'appliquer mais ils l'ont abondonné. Je crois que les Hollandais, à l'heure actuelle, n'imposent plus cette loi, bien qu'elle figure encore dans leur code, parce que en fait, en fonction des exemptions personne n'est assujetti à l'impôt sur les plus-values de capitaux.

Ceux qui quittent le pays, les employés par exemple, leurs entreprises ne veulent pas s'attaquer carrément à une certaine forme d'imposition dans les cas injustes, si on peut les appeler ainsi, je crois pouvoir dire franchement qu'on manque de réalisme en pensant qu'on peut appliquer cette disposition. Il y a tellement de lois maintenant qui traitent de l'évitement de l'impôt, qui se rapportent à la revision fiscale dans le code canadien que franchement l'individu serait frappé, on ne peut pas l'arrêter à la frontière pour voir quel est son avoir imposable. Tout ceci semble aller contre notre mentalité canadienne, de sorte qu'il me semble qu'il vaut mieux ne pas chercher à l'imposer. J'ignore si ça répond bien.

M. Danson: C'est tout simplement irréaliste.

M. Phillips: Je parle ici à titre d'avocat-conseil pour une entreprise canadienne contrôlée par une société française. Je ne pense pas qu'au nom d'Aquitaine, nous voulons exprimer des vues sur ce que les Canadiens devraient faire. Quoique je parle personnellement comme un Canadien, je parle aussi comme avocat-conseil. Nous proposons seulement que quelque chose de mieux que ce qui est contenu dans le Livre blanc devrait être conçu.

M. Danson: Pouvez-vous proposer des sauvegardes qui pourraient être appliquées?

M. Phillips: Les sauvegarder contre quoi? Je suppose que je devrais commencer par ce point de vue. Quelle est cette échappatoire qui est censée être supprimée. Quelqu'un vient travailler au Canada, il gagne son argent au Canada, il paie son impôt sur son revenu. Et une fois que le gouvernement fédéral et que le gouvernement provincial ont pris leur part, il lui reste peut-être quelque chose. Il achète quelque chose. En passant, le Livre blanc ne semble pas dire qu'il y a une différence s'il achète ici ou à l'étranger. S'il rentre dans son pays, après avoir été résident

[*Text*]

home, they have been resident here and they go back to their domicile. On crossing the border the White Paper seems to say, you are doing a terrible thing, you should pay us capital gains tax on the deemed value of everything you have, the difference between your cost and what it is worth when you leave the country.

If you do not pay it you cannot get out across that border you just stay here until we settle it. Now just take a look at the practicalities and their income tax administration it can take three to four years before you make up your mind, before you know exactly what the imposable tax is. What are you going to do with this person in the three or four years, hold them here? Because once he leaves the country he is not subject to our tax laws. No foreign country will impose the tax laws of another country. Perhaps there is a nice medieval logic to the procedure, it just does not work. It will not work. No country has been able to make it work effectively. I believe that is the history of the United States, that tried it.

Mr. Danson: There is just one other thing that I would like to ask, Mr. Chairman. You mentioned, Mr. Phillips, that you were not commenting on the proposals in the White Paper in relation to extractive industries, the oil industry generally. Are you saying in effect that you are ni general agreement with the proposals there? Is it just that you do not want to get into them in detail?

Mr. Phillips: Sir, I would say that we are not generally in agreement with them, but as a new young company in this country which has played a gracious host to our parent company here we felt that it was not—I will not say, not right—perhaps not appropriate for us to take up these major points which are being dealt with in such volume by the major oil companies that have been here for many more years who do speak for us, too, in this sense. We, of necessity, must object to them, but did not feel that we should make a separate brief on these points.

Let me put it to you in reverse if I might, perhaps more correctly. The absence of a comment by Aquitaine should not mean that we are in agreement with the proposals.

Mr. Danson: Thank you very much.

The Chairman: I have on my list Mr. Buchanan and Mr. Noël. Mr. Buchanan.

Mr. Buchanan: Mr. Phillips, you suggest that the capital gains tax should not be applied to non-resident shareholders with an

[*Interpretation*]

ici—d'après le Livre blanc, vous faites quelque chose de terrible, vous devriez payer les gains de capital sur la valeur supposée de ce que vous avez, la différence entre ce que ça vous coûte et ce que ça vaut en quittant le pays.

Si vous ne le payez pas, vous ne pourrez pas traverser la frontière, vous resterez ici jusqu'à ce que vous ayez payé cet impôt. Examinez l'aspect pratique de l'application du gain de capital, ça peut prendre trois ou quatre ans jusqu'à ce qu'on sache quelle est cette appréciation du gain. Qu'est-ce que vous allez faire avec l'individu, le garder ici. Dès qu'il quitte le pays, il n'est plus assujetti à notre impôt. Aucun pays étranger n'imposera à un habitant de son territoire le régime fiscal d'un autre pays, de sorte que ça ne marchera pas. Aucun pays n'a pu appliquer un régime pareil. En fait, je crois que les États-Unis ont essayé mais n'ont pas réussi.

M. Danson: Une autre question que je voudrais poser, monsieur le président. M. Philipps, vous dites que vous ne commentez pas les propositions du Livre blanc se rapportant à l'industrie pétrolière en général. Dites-vous que vous êtes d'accord en général avec cela ou non? Est-ce simplement que vous ne voulez pas en parler en détail?

M. Phillips: Non, en général, nous ne sommes pas d'accord avec les dispositions du Livre blanc concernant les entreprises pétrolières, mais à titre de filiale au Canada qui a très bien accueilli notre société mère, nous pensons que ce n'était pas—je ne dirai pas, pas bien—peut-être pas approprié de notre part de relever des points importants qui ont été abordés si à fond par les grandes entreprises pétrolières qui sont établies au Canada depuis longemps et qui parlent aussi en notre nom. Nécessairement, il faut s'y opposer, mais nous n'avons pas estimé devoir faire un mémoire séparé là-dessus.

Ou bien, reprenons l'argument en sens inverse. L'absence de commentaires de notre part sur ce sujet ne doit pas être prise comme une approbation de ces dispositions.

M. Danson: Merci.

Le président: J'ai sur ma liste M. Buchanan et M. Noël. Monsieur Buchanan.

M. Buchanan: Monsieur Phillips, vous disiez que le gain de capital ne devrait pas s'appliquer aux actionnaires non-résidents à

[*Texte*]

interest in excess of 25 per cent. First, I would be curious to know what you feel the situation is going to be comparing non-resident and resident shareholders. Second, does this not lead to a very strong incentive for Canadians to establish offshore companies to own their interests in Canadian companies as a means of avoiding the capital gains tax?

Mr. Phillips: Let me try to answer your question in the order in which you put it to me. First of all, in this brief we are not talking about semi-tax avoidance schemes or full-tax avoidance schemes. We are talking about bona fide foreign shareholders of Canadian companies where the profit is realized abroad and the only Canadian aspect of it is that a Canadian security is being transacted in. We do not think that as a matter of international practice that should be taxed.

On the second point, you are dealing here with a far broader aspect. We then get into the whole subject of the tax avoidance provisions and the suggestion of the White Paper on subpart (f) and all this. Although Aquitaine as a company is not making a presentation, I think I can take the liberty of just talking generalizations on this point which has been presented in other briefs.

The Income Tax Act right now has an arsenal of legislation that would prevent much of the so-called tax avoidance now in existence. If I may just take your fact situation, suppose a Canadian company—correct me if I am not phrasing your question correctly—a Canadian company incorporates a foreign subsidiary which then, backward, owns the shares in the Canadian company, what can we do to prevent that happening?

I would say to you, sir, that in 99 per cent of the cases, if the facts were looked at the foreign corporation under our present law would be a resident of Canada because it is managed and controlled in Canada. The place of incorporation under our present law is irrelevant. It is a whole area which respectfully, the administration has never used properly. It has the controls, added to which it has all the provisions of Sections 137 and 138 of the Income Tax Act plus half a dozen other sections, which I will not take your time to cite. But I would say in your situation, given the normal circumstances, this foreign company would be resident in Canada and subject to the ordinary capital gains tax legislation which is eventually enacted. If Parliament should choose to stiffen up, perhaps, on what constitutes a Canadian resident, that might be a matter for discussion, but you do not need to violate international tax law to get to it, sir.

[*Interprétation*]

un taux d'intérêt dépassant 25 p. 100. Quelle sera la situation alors si on compare la différence de traitement entre les non-résidents et les résidents? Ceci n'est-il pas un stimulant pour les Canadiens les poussant à établir des compagnies à l'intérieur du pays, d'avoir leurs intérêts dans des compagnies canadiennes évitant ainsi l'impôt des gains de capital?

M. Phillips: Je vais répondre à vos questions dans l'ordre où vous les avez posées. Premièrement, à propos de ce mémoire, nous ne parlons pas d'un évitement d'impôt plénier ou partiel. Nous parlons d'actionnaires étrangers sérieux, de sociétés canadiennes où le profit est réalisé à l'étranger et dont le seul aspect canadien est qu'une sécurité canadienne est en opération. Nous ne pensons pas que cette pratique internationale devrait être taxée. Deuxièmement, vous parlez d'un aspect beaucoup plus large où l'on aborde toute la question des dispositions concernant l'évasion fiscale, et le sous-alinéa *f*) du Livre blanc, etc. Bien qu'Aquitaine en tant que société ne fasse pas un mémoire à ce sujet, je crois pouvoir prendre la liberté de parler de façon général sur ce point qui a été présenté dans d'autre mémoires.

La loi de l'impôt sur le revenu a maintenant un arsenal de dispositions qui empêcherait une grande partie de l'évitement d'impôt qui a lieu actuellement. Supposons, par exemple,—corrigez-moi si je tourne votre question incorrectement—Supposons qu'une entreprise canadienne incorpore une filiale étrangère qui elle, de son côté, en vient à détenir des actions dans l'entreprise canadienne. Que peut-on faire pour empêcher cela?

Je tiens à vous dire que dans 99 p. 100 des cas, si on examine les faits, la société étrangère en vertu du système actuel serait domiciliée au Canada parce qu'elle est gérée et administrée au Canada. Le siège social sous la loi actuelle, ne s'applique pas. Voici tout un domaine, pardonnez-moi, que l'administration n'a jamais utilisé convenablement. Elle contrôle tout. Il suffit de regarder les numéros, les articles 137 et 138 de la loi de l'impôt sur le revenu. Mais prenons le cas que vous soulevez, dans un cas normal, cette société étrangère serait domiciliée au Canada et assujettie à l'impôt sur les gains de capital fixé par la loi. Si le Parlement cherchait à raffermir cet impôt pour ce qui constitue un résidant canadien, je ne le sais pas, c'est votre problème, mais on n'a pas besoin d'enfreindre la loi d'impôt internationale pour y arriver, monsieur.

[*Text*]

Mr. Buchanan: Thank you Mr. Chairman.

The Chairman: Gentlemen, I have two announcements just so we are all on the same wavelenght. We will be vacating this room at 11.00 a.m., another committee will be coming in at that time. Our period then is from 9.30 a.m. until 11.00 a.m. The second thing I would like to mention is that Mr. William Wallace is with us this morning, the gentleman at my left is a partner with Deloitte, Plender, Haskins and Sells from Toronto. He is an adviser to the Committee and I would mention to the members of this Committee that if they would like to discuss any aspect of this brief, any aspect of this testimony or any other briefs, Mr. Wallace will be very pleased to meet with them at any time during the course of the day.

I have the following names on my list: Messrs. Noël, Downey and Mahoney. Mr. Noël.

M. Noël: Monsieur le président, je comprends que ce mémoire traite d'un point particulier, les relations entre une société établie au Canada et la «société-mère, compagnie en France, dont le capital est détenu par le gouvernement français dans une proportion de 51 p. 100. L'objectif de notre étude du Livre blanc est d'obtenir de ceux qui sont intéressés des suggestions; je n'en vois aucune dans votre mémoire. Le problème est très complexe: le gouvernement canadien veut éviter que des capitaux sortent du pays, évitant ainsi certains impôts, ceci, afin d'établir une certaine justice sociale pour ceux qui habitent au Canada et ceux qui viennent y faire des opérations. Je ne vois pas, dans votre mémoire de suggestions qui pourraient nous aider à définir une nouvelle politique fiscale, quand il s'agit d'industries extractives. Vous avez l'expérience de relations entre la France et l'Allemagne et avec beaucoup d'autres pays probablement. Avez-vous des suggestions précises pour améliorer le système préconisé dans le Livre blanc? C'est ce qui nous intéresse. Nous ne sommes pas intéressés à entendre dire «non». Nous voulons des suggestions constructies pour améliorer notre système. Comprenez-vous ce que je veux dire?

• 1005

Mr. Phillips: I would very much like to answer your question. The brief was particularly designed not to be a broad negation, of the White Paper. We particularly, as I said, went out of our way, not to fire broadside at the White Paper in general. The respectully

[*Interpretation*]

M. Buchanan: Merci monsieur le président.

Le président: Deux communications. D'abord, nous sortirons de cette pièce à 11 heures un autre comité y entrera à cette heure là. Nous travaillerons donc de 9h30 à 11 heures. Ensuite, M. William Wallace est avec nous ce matin. Ce monsieur à ma gauche est associé de Deloitte, Plender, Haskins and Sells de Toronto. Il est ici à titre de conseiller du comité. Je veux signaler aux membres du Comité que s'ils veulent s'entretenir avec lui sur n'importe quel aspect de ce mémoire ou sur un autre mémoire, M. Wallace est à votre disposition au cours de la journée pour le faire.

J'ai les noms suivants: MM. Noël, Downey et Mahoney. Monsieur Noël.

Mr. Noël: Mr. Chairman I understand the brief here makes a particular point on the relationships between a company established in Canada and its parent company established in France, the capital of which is detained by the french government in a proportion of 51 per cent. Our aim in studying the White Paper is to obtain suggestions from the public, from the people who are interested; and I see none in your brief. The problem is a very complex one. The canadien Government wants to avoid funds from leaving the country, avoiding thereby being subject to certain taxes so that there should be some social justice for those who live in Canada or people who come up here to set up some operations. I do not see any suggestions in your brief that could help us to define a new fiscal taxation policy with regard to the extracted industries. You know the relations between France and Germany and probably also among a number of other countries. Have you any specific suggestion that would better the system advocated in the White Paper. This is what interests us. We are not interested in hearing people say no, we want to hear constructive suggestions so that we can improve our system. Do you understand what I am getting at?

M. Phillips: Monsieur Noël, je voudrais bien pouvoir répondre à votre question mais le mémoire a été spécialement construit pour ne Nous avons cherché, par tous les moyens, à ne pas attaquer carrément et ouvertement le pas être un rejet complet du Livre blanc.

[*Texte*]

constructive suggestions we have made have a negative form because they deal with basically limited points. There is practically no way, sir, to give an alternate suggestion on how foreigners should be taxed on their capital gains in Canadian securities. The answer is that there should not be because as a matter of international tax law nobody else does pretty much. There is no loophole, here, the answer is that the proper way to handle it is that the White Paper was wrong. We would like to say that there is some easy alternative to it, but there is not. Nonresident shareholders of Canadian companies, be they widely-held or closely-held, if the transaction is carried out abroad should not be taxed.

I respectfully say that the brief gives one alternative. We do not think, for instance, that a foreign shareholder who, say, has a permanent establishment in Canada, is carrying on business in Canada, and makes a sale of his securities as part of a taxable trading process as a business through a permanent establishment carried on in Canada, should be treated as a Canadian. I hope that is perhaps an alternative that would appeal to you because he then has Canadianized himself a nonresident, his transaction is now more of Canada than of abroad; there sir, he should be subjected to the normal rules. We do not suggest that because the normal rules would flow from the general principles of tax law once you have a permanent establishment, a foreigner has a permanent establishment here, he is governed by the law of the country. What we object to is the type of situation where a trade between two nonresidents, let us say, as an example, completely consumated in Paris, would be technically subject to Canadian tax. I think it perhaps deals with that aspect of it.

On the integration system, sir, we cannot give you alternatives. The alternatives are there, put it in and try to negotiate the treaties and there would probably be a 10-year fiscal disaster while the integration system is attempting to function under the old treaties and foreign countries will not renegotiate the new treaties. That hardly seems to us, sir, the kind of alternative we suggest. If you want a real suggestion, it is scrap the integration system. But do not feel that, we should do that as a company. I am not speaking personally obviously, but we say scrap the integration system and you will eliminate the nonresident problem. Maybe that is the only answer. I am not sure if I have answered you, Mr. Noël.

[*Interprétation*]

Les quelques suggestions respectueuses que nous vous présentons ont peut-être une forme négative parce qu'elles se rapportent à certains points limités. Il n'y presque pas moyen de suggérer une alternative sur la façon de taxer les étrangers sur leurs gains de capital dans des sociétés canadiennes.

La réponse au fond, c'est que les actionnaires étrangers ne devraient pas être imposés parce qu'ils ne sont imposés dans aucun autre pays. Il n'y a pas d'échappatoire, ici, la seule réponse, c'est que dans ce cas, le Livre blanc fait erreur. On voudrait pouvoir dire qu'il y a d'autres suggestions à formuler faciles à appliquer mais il n'y en a pas. Aucun résident étranger d'une société canadienne ouverte ou fermée ne devrait être imposé si les transactions se font à l'étranger.

Cependant, je dirai que le mémoire offre une alternative. Par exemple, nous ne pensons pas qu'un actionnaire étranger qui a un domicile permanent au Canada, a une activité au Canada, vend et vit de la vente et de l'achat d'actions, devrait être traité comme un Canadien, ça c'est peut-être une autre option que vous aimez parce qu'alors, c'est un non-Canadien mais dont l'activité est au Canada. Il devrait être assujetti à la règle normale. Mais nous ne suggérons pas que parce que la règle normale découle des principes généraux de l'imposition qu'un étranger établi ici doit être assujetti à la loi du pays. Ce à quoi nous nous opposons, c'est le cas où deux non-résidents commerçant ensemble et dont les affaires se font à Paris devraient être techniquement assujettis à la loi canadienne. J'ai raison quant à l'intégration, les options, essayez-les, cherchez à négocier les traités, ce sera peut-être un désastre fiscal de dix ans. Alors, ceci ne nous semble pas le genre d'options que vous voudriez entendre. Si vous voulez une brève suggestion, mettez de côté ce système d'intégration. Nous ne devrions pas le faire. Je ne pense pas. Ce n'est pas en mon nom personnel que je parle, mettez de côté ce régime d'intégration et vous supprimerez les difficultés posées par le problème des non résidents. Peut-être est-ce là la seule réponse. Vous ai-je bien répondu, monsieur Noël?

[*Text*]

M. Phillips: J'essaie de vous dire que dans ce genre de questions, il est presuqe impossible d'apporter des modifications qui ce sont à la fois logiques et justes. La seule chose qu'on peut faire logiquement, je pense, c'est d'annuler les suggestions.

M. Noël: Au fond, vous considérez votre société comme canadienne, sujette aux mêmes règlements que n'importe quelle autre société canadienne dont les propriétaires résident au pays. Selon vous, il faudrait traiter les sociétés incorporées au Canada sans tenir compte de ceux qui détiennent les titres.

M. Phillips: Les sociétés doivent être traitées également sans considération du domicile des actionnaires, comme sous la loi actuelle dans presque tous les pays du monde.

Mr. Roberts: Except on capital gains.

Mr. Phillips: Yes, I am saying at the present time. We are not dealing here with the treatment of the company, the Company of Aqutaine or any other foreign-controlled company. We would not even suggest the idiocy of saying we should be given favours because we are controlled by foreign shareholders, we are not talking about the corporate tax and the corporate activity. We are merely saying that the capital gains tax should not apply to the foreign shareholder. It is a very different thing.

M. Noël: Si l'impôt sur les gains de capital ne s'applique pas à ceux qui détiennent des actions, c'est là qu'on laisse échapper des gains sur lesquels les Canadiens paient de l'impôt.

• 1010

M. Phillips: Mais, monsieur Noël, ce n'est pas une évasion là, parce que c'est le gain d'un actionnaire qui n'est pas Canadien. Il détient un certificat qui lui donne un droit de participation à titre d'actionnaire dans une compagnie étrangère. S'il vend l'action, plus rien ne le lie au Canada, il n'y a aucune raison d'imposer à ce moment-là. Ce n'est donc pas une évasion.

M. Noël: Ce que je veux dire, c'est que, supposons par exemple que quelqu'un, résidant au Canada veuille se servir de cette porte laissée ouverte aux détenteurs d'actions qui sont originaires et résidants d'un pays étranger, il peut très bien avoir recours à cette échappatoire.

M. Phillips: Ah! monsieur Noël...

[*Interpretation*]

M. Phillips: I am trying to tell you that in this kind of question is it almost impossible to make amendments that are logical and fair. The only thing that can be done logically, I think, is to cancel the suggestion.

Mr. Noël: So you consider your company as a Canadian company, subject to the same regulation, the same taxes as any other Canadian company whose owners are residents of the country. You think that we should treat the companies incorporated in Canada without taking into account those who bear the titles.

Mr. Phillips: The companies as such must be treated exactly in the same way without considering the place of residence of their shareholders as is the present law in most countries of the world.

M. Roberts: Excepté sur les gains de capital.

M. Phillips: Il ne s'agit pas ici du traitement de la société, que ce soit celle d'Aquitaine ou n'importe quelle autre entreprise. Nous ne faisons pas la folie de dire qu'on devrait nous faire des faveurs parce que nous sommes contrôlés par des actionnaires étrangers. Nous ne parlons pas de l'impôt et des activités des sociétés. Nous disons seulement que l'impôt sur les gains de capital ne devraient pas s'appliquer aux actionnaires étrangers. C'est très différent.

Mr. Noël: Yes, if the capital gains tax does not apply to the people who have the shares that is, precisely where the door is being opened to let gains escape on which Canadians pay taxes.

Mr. Phillips: But, Mr. Noël, it is not an evasion, an avoidance because the gain is that of a shareholder who is not a Canadian. He has a piece of paper that entitles him to participation as a shareholder in a foreign company. If he sells this share then nothing ties him to Canada. Nothing calls for a tax. It is not an avoidance at all.

Mr. Noël: What I mean is, suppose that somebody residing in Canada wanted to use this door left open to shareholders who come from another country, who reside in another country, a Canadian could very well use this as a way out, this loophole and then you do away with this loophole.

Mr. Phillips: Ah! mister Noël...

[*Texte*]

M. Noël: Comment fermer cette porte-là? C'est ce que je me demande.

Mr. Phillips: Mr. Noël, that is a very different situation, sir. If we are talking now in the areas of tax avoidance, I may refer back to what I said before. If you were talking about a Canadian resident who through a sham transaction—is setting up an offshore company which, in turn, will own the Canadian shares, you will find no greater supporters of closing that type of loophole than this Company. I may say personally we are not looking at the loophole situations. As I mentioned before on the simple one which has been suggested, if only to change the law, that offshore company with appropriate administration was probably a resident of Canada anyhow. I think we must differentiate, sir, between the general principle of attempting to close what may be a loophole in certain cases and completely destroying perhaps the whole foreign investment atmosphere in Canada to close the loophole which, incidentally, on the figures of the White Paper after all the loopholes are closed plus half a dozen other things is not supposed to yield more than $10 million anyhow.

If you impose a capital gains tax on foreign shareholders selling out of control of a widely-held Canadian corporation or any position on a closely-held you are going to get one of two things, respectfully. Either gross foreign tax evasion from the type of people who evade taxes, or more properly from the major investors who do not evade taxes saying, "Look why should we do it"? The capital gains tax in France, for instance, is 10 per cent on corporations. Why should they subject themselves, perhaps, to a 50 per cent tax in Canada? Right away there is a disinclination to that. I do not mean that there would be no investment, let us not be foolish. Tax law does not govern total results but it certainly will push against it I can say that and push seriously. Where a major portion of your gain is going to be taxed by a foreign country and there is no credit in France, there is nothing to credit it against. This is lost money except possibly the 10 per cent.

M. Noël: Si je comprends bien votre raisonnement, en imposant une taxe sur les gains de capitaux à des étrangers parce qu'ils détiennent des actions dans une compagnie canadienne, vous poussez l'extra-territorialité des droits dans d'autres pays.

M. Phillips: Je suis entièrement d'accord.

M. Noël: C'est-à-dire que le Canada imposerait des droits, une loi à des gens qui n'habitent pas le pays, tout simplement parce

[*Interprétation*]

Mr. Noël: How can this door be closed? That is what I am wondering.

M. Phillips: Là la situation est tout à fait différente. Si nous parlons d'évasion fiscale, je peux revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure. Si vous parliez d'un habitant canadien qui par une transaction fiscale fausse établit une entreprise à l'étranger qui serait propriétaire d'actions canadiennes, dans ce cas-là notre société serait vraiment en faveur de la fermeture de cette échappatoire. Je puis dire que nous ne nous attardons pas aux échappatoires. Mais alors il s'agit de changer la Loi. Cette société étrangère avec une bonne administration, est probablement résidente du Canada de toute façon. Je crois que nous devons différencier entre le principe général de tenter de fermer une échappatoire dans certains cas et celui de détruire complètement peut-être l'atmosphère de placements étrangers au Canada pour fermer l'échappatoire qui incidemment, tout étant dit, n'est pas censée rapporter plus de $10 millions.

Si vous imposez un impôt sur les gains de capital aux actionnaires étrangers vendant des actions d'une société canadienne ouverte ou fermée, une des deux choses se produira. Ou bien une évasion fiscale étrangère massive de la part des évasifs ou alors surtout des grands investisseurs qui n'évitent pas l'impôt mais qui vous diraient: «Pourquoi le ferions-nous?» L'impôt sur les gains de capitaux en France est de 10 p. 100. Pourquoi est-ce qu'ils paieraient 50 p. 100 au Canada? On ne cherche pas à le faire. Je ne dis pas qu'il n'y aurait pas d'investissements qui résulteraient, mais si vous l'appliquez il me semble que c'est un découragement, un découragement très grave des investissements. Mais il n'y a aucun crédit en France, c'est de l'argent perdu, sauf peut-être le 10 p. 100.

Mr. Noël: If I understand your argument, on imposing a tax on capital gains on foreigners because of the fact that they have a share in a Canadian company you are pushing the rights to other countries.

Mr. Phillips: Yes, I agree entirely.

Mr. Noël: In other words, Canada will impose a law on people who do not live in the country because they are just passing through

[*Text*]

qu'ils sont de passage ou qu'ils sont intéressés à acquérir des actions dans une compagnie canadienne.

M. Phillips: Et voilà...

M. Noël: C'est l'extension des droits extra-territoriaux.

M. Phillips: Je dois ajouter cependant, en prenant comme exemple la Hollande, que lorsque le Canada renégociera ses conventions, presque tous les autres pays demanderont que cela ne s'applique pas à eux.

M. Noël: Merci.

• 1015

The Chairman: Mr. Downey.

Mr. Downey: Thank you, Mr. Chairman. I would like to congratulate you, Mr. Phillips, on the way you make your observations so directly. It makes it very easy for the Finance Committee to work with this kind of thinking. There are very few things left here that I think should be covered now, but I would like you to elaborate, if you could, on the net position we would have in Canada if Canada failed to renegotiate the bulk of its tax treaties with other countries because of the matters that would arise out of the White Paper. I realize this is something that may not be readily assessable but I was wondering if you would care to elaborate or comment on this further.

The Chairman: Let me just say before you answer, Mr. Phillips, there is no demand on you or any witness to answer any question put to you. You are at liberty, of course, to say that you are not prepared to answer.

Mr. Phillips: Sir, I thank you for the privilege but I will only qualify it by saying that I will try to answer it perhaps in respect of, let us say, one treaty. Will you just give me one moment until I look up something so that I can answer it sensibly?

If I might deal with the United States treaty for the moment and draw the attention of the Committee to paragraph 11 of the Protocol which forms part of the treaty, it is as much a part of the treaty as though it were in the treaty.

The Chairman: Can you give us the reference in addition to that? You are reading from a particular book, Mr. Phillips?

Mr. Phillips: This happens to be the CCH Canadian Income Tax Act, 1969-70, 39th Edition, page 562. I do not have a formal copy of the treaty with me, but normally this is

[*Interpretation*]

or are interested in having shares in a Canadian company.

Mr. Phillips: So there...

Mr. Noël: That is the extension of the extra-territorial rights.

Mr. Phillips: I must just add though, taking Holland as example, that Canada, when renegotiating its treaties almost all other countries will ask that it not apply to them.

Mr. Noël: Thank you.

Le président: Monsieur Downey.

M. Downey: Merci, monsieur le président. Je tiens à vous féliciter monsieur Phillips de parler si directement. Le Comité des finances voit sa tâche facilitée par votre raisonnement direct. Il y a certaines choses sur lesquelles je voudrais revenir; pouvez-vous nous donner des explications complémentaires sur la position dans laquelle le Canada se trouverait s'il ne pouvait renégocier le gros de ses traités fiscaux avec les autres pays à cause des questions qui découleraient de l'application du Livre blanc? Je me rends compte que c'est peut-être là quelque chose qui ne se prête pas facilement à un bilan immédiat, mais pourriez-vous nous dire en gros ce que vous pensez?

Le président: Monsieur Phillips, on n'exige pas de vous ou de n'importe quel témoin de répondre à une question à laquelle vous ne voulez pas répondre.

M. Phillips: Merci, je dirais simplement que je chercherai à répondre en rapport à un traité. Laissez-moi quelques minutes pour revoir quelque chose afin de répondre de façon intelligente.

Parlons du traité américain par exemple. Pour signaler au Comité le paragraphe 11 du Protocole qui fait partie du traité, c'est comme si nous y avions part.

Le président: Pouvez-vous nous donner plus de références? Dans quel livre lisez-vous, monsieur Phillips?

M. Phillips: C'est le *Canadian Income Tax Act* 1969-1970, 39e édition, page 562 en anglais. Je n'ai pas un exemplaire du traité sous les yeux, mais normalement vous le

[*Texte*]

pretty close—it is more than pretty close, it is exact.

The Chairman: Even for a lawyer that is pretty close.

Mr. Phillips: It is very short and as I am not sure that everyone has it in front of him I will just read the sentence.

> The citizens of one of the contracting states residing...

I withdraw that, excuse me. I am afraid I am going to take a few minutes here. I know what I am looking for but I cannot quite put my finger on it. I do not have a copy of the Canada-France treaty with me. This one I know exactly what I am looking for. Let me try it without the treaty. The same thing is not under the U.S. treaty in exactly the same way and I do not want to mislead the Committee. Under the French-Canada treaty there is some wording which I do not have in front of me, which says that you cannot impose a more onerous tax system effectively on some company purely because it is a French company rather than a Canadian company. I can give you one example of where that took actual effect.

The Chairman: The same publication.

• 1020

Mr. Phillips: Under Section 110(b) of our present Income Tax Act there is an additional tax on non-resident corporations carrying on business in Canada. That is conventionally referred to as the 15 per cent branch tax which imposes an additional tax on branches of foreign corporations carrying on business in Canada. I can speak personally for a couple of French companies. When the matter was taken to the Department of National Revenue they felt they could not apply that because it would be a discrimination against the French non-resident company carrying on business in Canada because this 15 per cent tax was not imposed on Canadian.

Yesterday in a presentation made to the Senate which I was privileged to hear, I think, by the Foreign Trade Council, reference was made that under the U.S. Treaty in some way, they assumed, something like this would apply and the creditable tax system if enacted without amendments to the U.S.-Canada Treaty and I can speak on the basis of what I just said, probably also on the Canada-France Treaty, there is serious ques-

[*Interprétation*]

trouverez là-dedans, et c'est quand même exact.

Le président: Même pour un avocat, c'est exact.

M. Phillips: Je n'ai pas sous les yeux le texte du traité Canada-français, du traité français, mais ce n'est pas tout à fait la même chose que le texte américain. Je ne voudrais pas induire le Comité en erreur, mais en fonction du traité Canado-français un libellé dit qu'on ne peut pas imposer un impôt plus fort à quelqu'un simplement parce que c'est une entreprise française au lieu d'être une entreprise canadienne. Je puis vous donner l'exemple d'un cas où ces dispositions ont été appliquées.

Le président: Le même ouvrage?

M. Phillips: En vertu de l'article 110 b) de la loi actuelle de l'impôt sur le revenu un impôt supplémentaire est appliqué aux entreprises non résidentes qui exercent une activité au Canada. On réfère communément à cet article comme étant l'impôt de 15 p. 100 sur les succursales qui imposent un impôt spécial de 15 p. 100 aux filiales des entreprises étrangères ayant une activité au Canada. Je puis parler personnellement au nom de plusieurs sociétés françaises. En fait, quand la question fut portée au ministère du Revenu national, l'on répondit ne pouvoir pas appliquer cet impôt parce que ce serait une discrimination contre la société française non-résidente ayant une entreprise au Canada puisque ce 15 p. 100 n'était pas imposé aux entreprises canadiennes.

Hier, dans un mémoire présenté au Sénat que j'ai eu le privilège d'entendre, en a mentionné que sous le traité américain, quelque chose du genre serait applicable mais si un régime était appliqué sans modification du traité Canado-américain—et je puis parler en m'appuyant sur ce qu'on vient de dire—et probablement aussi sur le traité canado-France, la question très sérieuse qui se pose, c'est qu'on ne peut pas effectivement imposer

[*Text*]

tion whether it could be effectively imposed, vis-à-vis non residents of these countries, without violating the existing treaties.

I apologize to the Committee—I thank the Chairman, for giving me the privilege of not answering—for not being more exact. I am not really prepared for this one. We could, of course, do it except I am fairly certain that under the French Treaty—I am advised, let me put it—that under the U.S. Treaty, this might very likely be the result. More than that I am afraid I am not in a position to give you offhand.

Mr. Downey: Thank you. I noticed in this morning's Montreal *Gazette* some comments there accredited to Mr. Rockefeller as having said that he thought the White Paper would possibly do more to discourage outside investment in Canada or in Quebec—I believe he was referring specifically to Quebec—than the internal troubles they have had, separatism and the like. Would you agree with that statement?

Mr. Phillips: I think, Mr. Chairman, if the question were put to me personally I could answer to it, but if it is put to me as a representative of Aquitaine Company of Canada Ltd., I do not think I have the privilege of answering it.

The Chairman: I think you have noticed that the ingenuity of some members of the Committee is quite considerable, Mr. Phillips.

Mr. Downey: I certainly would not press Mr. Phillips for an answer.

The Chairman: You have answered it then, and if Mr. Downey wants to reword his question, he is at liberty, of course, to do so.

Mr. Downey: I would not want to embarrass you, Mr. Phillips, on anything like this. With regard to the deemed realization in regard to the capital gains feature upon being a nonresident in Canada, do you have in your company quite an exchange of personnel, internationally speaking? Would this be quite a factor with regard to the personnel in your company?

Mr. Phillips: Would it be all right, Mr. Chairman, if I asked Mr. Payan to deal with that question?

Mr. Payan: We have a policy of bringing French personnel to Canada for a stay, let us say, of between two and five years. We have not been in Canada more than five years, you know, so I have no answer for a longer period. It will depend on a lot of things and

[*Interpretation*]

un impôt plus élevé aux étrangers non résidents sans violer les traités déjà existants.

Je m'excuse auprès de mes auditeurs de ne pas être plus précis, mais naturellement, je n'étais pas préparé à cette question. Je suis à peu près sûr qu'en vertu du traité français, et je crois qu'en vertu du traité canado-américain ce serait le résultat. Je ne puis pas vraiment en dire davantage à brûle-pourpoint.

M. Downey: Merci. Dans la *Gazette* de Montréal, ce matin, une remarque attribuée à M. Rockefeller, disait qu'il considérait que le Livre blanc ferait davantage pour décourager les investissements étrangers au Canada ou au Québec et plus spécialement au Québec que les bouleversements internes qu'ils ont eus avec cette question du séparatisme. Vous seriez d'accord avec cela?

M. Phillips: A ce sujet, monsieur le président, je tiens à vous dire que si la question m'était posée à moi personnellement, je pourrais y répondre en mon nom personnel, mais si elle m'est posée à titre de représentant de la Société Aquitaine du Canada Ltée, je crois ne pas avoir le privilège d'y répondre.

Le président: Vous savez que certains députés sont très habiles.

M. Downey: Je ne forcerai certainement pas M. Phillips à répondre.

Le président: Si M. Downey veut poser sa question d'une autre façon, il peut le faire.

M. Downey: Je ne voudrais pas vous embarrasser, monsieur Phillips. A propos de la réalisation ou la pseudo-réalisation des avoirs des non-Canadiens au Canada est-ce que dans votre société vous avez beaucoup d'échange de personnel sur le plan international? Est-ce que ceci serait un facteur au sujet des personnes travaillant pour votre entreprise?

M. Phillips: Monsieur le président, puis-je demander à M. Payan de répondre à cette question?

M. Payan: Nous faisons venir des employés français au Canada qui restent normalement de deux à 5 ans. Il n'y a pas plus de 5 ans que nous sommes établis au Canada de sorte que nous ne pouvons pas répondre pour une plus longue période de temps. Ça dépendra de plu-

[*Texte*]

also even on personal interest or personal problems of, say, the people whom we move.

We have at the present time a fairly small merge with Banff Oil who have been the people with whom we have been working from the beginning since we have been in Canada, and I can say we have also the policy—it is already an established policy—to move Banff personnel, although at the present time they are not Aquitaine personnel to France or even to other places where the parent company has subsidiaries. We have found was really necessary for the type of work we do to exchange as much as possible our experiences.

Mr. Downey: In a multinational corporation like yours with the degree of expertise that will be required in some of these fields, I would suppose some of this exchange of personnel would have to go on in any event regardless of the tax system. Is this correct?

• 1025

Mr. Payan: Yes, that is probably correct, except you cannot force people really. There is no choice but to have them move in on a more or less agreeable basis if they really do not want to move.

Mr. Downey: If you were to retain the degree of expertise and the personnel you have presently, then you would almost have to compensate them financially for this clause, this deemed realization upon nonresidency. Is this correct?

Mr. Payan: I do not know, but I would think you would have to give them some kind of compensation anyway.

Mr. Downey: I would assume then that this would just be an additional cost to the company that would have to be added on to the product which could be termed inflationary in whichever jurisdiction. This could be termed inflationary as it would have to be an added cost. The transfer of personnel would go on regardless of the tax situation.

Mr. Phillips: I think, if I just may say a word on that very quickly, it would depend on the policies of the foregin corporation. In the case of SNPA, perhaps, this would be their decision. There may be other foreign companies which would just say "Nobody is pushing you, Mr. Employee, to make investments anywhere and if you realize a gain, be it on your own head and it is your problem", in which case the result would be that the number of employees who would be willing

[*Interprétation*]

sieurs facteurs, des intérêts personnels et des problèmes personnels des gens que nous avons déplacés.

A l'heure actuelle, nous sommes une entreprise relativement restreinte, du point de vue du personnel. Nous avons l'intention de fusionner avec Banff Oil, l'entreprise avec laquelle nous avons travaillé en association depuis que nous sommes au Canada, et notre politique prévoit le déménagement, le déplacement du personnel de Banff en France, et même dans d'autres pays où la société mère a des filiales. Nous avons constaté qu'il était vraiment nécessaire pour le genre de travail que nous faisons d'échanger autant que possible le personnel ayant de l'expérience.

M. Downey: Dans des entreprises internationales comme la vôtre, étant donné le savoir technique que vous devez avoir, il me semble que cet échange d'employés devra se faire, quel que soit le régime fiscal, est-ce exact?

M. Payan: Oui, c'est juste, très probablement oui, sauf qu'on ne peut pas réellement forcer les gens. On ne peut que leur demander de se déplacer. S'ils ne veulent pas déménager, on ne peut pas les forcer.

M. Downey: Pour garder le savoir technique et le personnel qui a ce savoir technique, pour le garder, vous devriez les compenser, les indemniser financièrement en quelque sorte pour cette disposition qui les frappera, la réalisation frappant les non-résidents. Est-ce cela?

M. Payan: Je ne sais pas. Mais naturellement, il me semble qu'il faudrait leur donner une certaine indemnité de toute façon.

M. Downey: Donc, je suppose que ce seraient là des frais supplémentaires pour l'entreprise s'ajoutant au prix de vente des produits de l'entreprise, et ce pourrait être en quelque sorte appelé, inflationniste. Dans quel que soit le régime qu'on applique, l'échange de personnel se continuerait.

M. Phillips: Qu'on me permette de parler brièvement de cette question, ça dépendrait de la politique de l'entreprise étrangère. Dans le cas de l'Aquitaine, c'est peut-être la décision qu'elle prendrait, mais peut-être que d'autres entreprises étrangères diraient: «Personne ne vous pousse, monsieur l'employé, à faire des placements où que ce soit, et si vous faites un bénéfice de spéculation, c'est votre affaire,» et le résultat, c'est que le nombre d'employés qui seraient disposés à venir s'éta-

[*Text*]

to move to Canada to help with the development of Canada would be reduced. I think in certain cases they would be compensated and in other cases they just would not come. Again, because no other country does it, really, we have become sort of the pariah of the employment world.

Mr. Downey: You were talking about examples of countries that tax foreign shareholders and you referred to France in that they had been unsuccessful and had to make special arrangements with West Germany. Are there actually any countries that you know of that have been successful in this kind of an arrangement and still continue to progress and encourage foreign capital?

Mr. Phillips: Again, sir, I am not familiar with all countries. The United Kingdom which was a country that had a sort of semi-integration system, abandoned it. It was basically not working very well some years ago. I do not know what their experience was during the period they were trying to work under it on this point. The French system is one I have already explained and I believe since January, 1970 they have planned to extend roughly the German procedure to all countries with whom they have treaties. I cannot tell you, sir, is how much money they have lost as a result of having to shift ground or how much they lost in comparison to what was estimated they were going to bet. I do not have the French figures. I am not even sure that they are published, frankly.

Mr. Downey: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Mahoney.

Mr. Mahoney: Just one very short question which I hope will lead to a short answer in connection with the departure tax. Does your company engage in the practice of granting stock options to its employees who are temporarily in Canada?

Mr. Phillips: May I just excuse myself for a moment until I speak to the Executive Vice-President, because I do not know.

We do not have a stock option plan at the moment.

Mr. Mahoney: That would make any other questions I would have along this line hypothetical, so I will leave it for the next gentleman.

Mr. Phillips: I hope that is short enough.

The Chairman: Are there other questions, gentlemen? Mr. Flemming.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I only have a couple of questions mostly for purposes of

[*Interpretation*]

blir au Canada serait diminué. Dans certains cas, ils auraient une indemnité, ou dans d'autres cas, ils ne viendraient tout simplement pas. C'est sérieux, une fois de plus, parce qu'aucun autre pays ne le fait, nous sommes en quelque sorte devenus les parias du monde de l'emploi.

M. Downey: Un autre exemple pour parler des pays qui imposent les actionnaires étrangers. Vous parlez de la France qui n'a pas réussi jusqu'à maintenant à prendre des dispositions spéciales avec l'Allemagne de l'Ouest. Y a-t-il d'autres pays que vous connaissez qui ont réussi à faire appliquer des arrangements de cet ordre tout en encourageant l'apport de capitaux étrangers?

M. Phillips: Je ne suis pas au courant de la situation de tous les pays. Le Royaume-Uni qui est un pays à intégration mitigée, l'a abandonné, Ce système ne marchait pas très bien il y a quelques années. Je ne sais pas quelle est l'expérience du pays accumulée durant l'application de ce régime. Le régime français, comme je l'ai dit tout à l'heure, depuis janvier 1970, cherche à appliquer en gros la procédure allemande avec tous les pays avec lesquels elle est liée par traité. La question à laquelle je ne peux pas répondre: combien d'impôts ont été payés, ont été perdus, par rapport à ce que la France aurait pu obtenir l'application intégrale de sa disposition. Je ne connais pas les chiffres du régime français. J'ignore même s'ils ont été publiés.

M. Downey: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Mahoney.

M. Mahoney: Une brève question qui, je l'espère entraînera une réponse courte à propos de cet impôt de départ, est-ce que votre entreprise donne des options de souscriptions d'actions pour les employés temporairement établis au Canada?

M. Phillips: Je le demanderai au président exécutif, si vous le permettez. Nous n'avons pas de tel plan pour le moment.

M. Mahoney: Ceci ferait de toutes mes autres questions à ce sujet des conjectures. Donc, je laisse la parole aux autres.

M. Phillips: J'espère que c'est assez court.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser, messieurs? Monsieur Flemming:

M. Flemming: Seulement cette question. Monsieur Phillips, seulement des éclaircisse-

[*Texte*]

clarification really. Mr. Phillips, how long has your company been doing business in Canada? It does not have to be accurate.

Mr. Phillips: It was incorporated on December, 20, 1063. I guess we should really say commending in 1964.

• 1030

Mr. Flemming: In your experience of doing business in Canada how do the problems and complexities which arise due to the proposals in the White Paper compare with other problems which you have had in connection with your company activities? Are they the most serious?

Mr. Phillips: No sir. If I can speak in my capacity perhaps as a Director of the company rather than as Counsel, I would say that the major problems of a developing oil company have been finding oil. The White Paper, to date, has not been the aegis of our day-to-day thinking. It is very much beginning to be though, in the aegis of our parent company's thinking in respect of the points here contained—I can say that—a matter of considerable and great importance to the French parent who is I might say, considerably exercised over its position.

Mr. Flemming: After all, we are here to examine the effect upon industry in Canada of the present White Paper proposals, if implemented, and to make recommendations accordingly, and that was the reason for the question. You say your parent company has cerned, you are looking for oil?

Mr. Phillips: As a Canadian company, we are looking for oil. As I mentioned before, we do not want it to be construed that we are happy with the White Paper and its treatment of the extractive industries but, for the reasons w hich I gave to the Committee before, we did not feel that we should take more than a position put forward before by a lot of other people in respect of our corporate activities. This brief deals mainly with our position vis-à-vis as a controlling foreign shareholder, sir.

Mr. Flemming: You said a moment ago that if one of your shareholders were to sell his share to a Candin then you would consider that he should properly be taxed.

Mr. Phillips: No sir, I did not say that. First of all, I really was not talking about SMPA because it does not have the facts. I said if you had a foreign owner of Canadian shares carrying on business in Canada directly at a

[*Interprétation*]

ments. Depuis combien de temps êtes-vous établis au Canada? Ça n'a pas besoin d'être une date précise.

M. Phillips: Elle a été constituée en corporation le 30 décembre 1963. Mais nous dirions vraiment depuis le 1er janvier 1964.

M. Flemming: Voici ma question. Durant votre activité au Canada, comment pouvez-vous comparer les problèmes et les complexités qui découlent du Livre blanc? Avec les problèmes que vous avez en relation avec les activités de votre compagnie? Quels sont les plus sérieux?

M. Phillips: A titre d'administrateur de la compagnie et non pas d'avocat-conseil, je dirais que les problèmes importants de la compagnie ont été de découvrir du pétrole. Le Livre blanc, jusqu'à maintenant, n'a pas été notre premier guide, mais il commence à prendre plus d'importance aux yeux de la maison mère française qui est bien au courant de sa position sur le plan financier.

M. Flemming: Nous sommes ici pour examiner les effets du Livre blanc sur l'industrie au Canada et de présenter des recommandations en conséquence. Ça c'était la raison de ma question. J'en conclus que votre réponse peut être prise comme étant le fait que c'est votre société mère qui a de fortes préoccupations et quant à vous, vous cherchez du pétrole.

M. Phillips: Comme entreprise canadienne, nous cherchons du pétrole mais il ne faut pas croire que nous sommes heureux du Livre blanc et la façon dont il s'applique aux industries d'extraction pour les raisons que j'ai données et exposées au Comité antérieurement, je ne pense pas qu'on puisse donner beaucoup plus d'arguments que ceux que j'ai donnés. Ce mémoire traite de notre position vis-à-vis un actionnaire étranger qui contrôle, monsieur.

M. Flemming: Vous avez dit tout à l'heure que si l'un de vos actionnaires vendait ses actions à un Canadien vous dites qu'il devrait être imposé.

M. Phillips: Non monsieur, je n'ai pas dit ça. Premièrement je ne parlais pas réellement d'Aquitaine, parce que Aquitaine n'est pas au courant des faits. J'ai dit que si vous avez un étranger qui possède des actions

[*Text*]

permanent establishment in Canada, owned its shares and held them in a Canadian account, was operating a stock trading business say, in Canada, and realized a gain in Canada, then that foreign shareholder probably should not be exempted from Canadian tax just by the happenstance that he is a non-resident of Canada because the gain realized has been so realized as part of a Canadian operation. Therefore, it should be subjected to tax. But it does not follow, sir, that every sale by a non-resident to a Canadian should be subject to tax. Let us take a conventional one. Let us suppose the closing of a transaction was in Paris. It would be ridiculous to have a difference dependent upon whether they signed the papers in Montreal or in Paris. We must look realistically at where the business operation, the activity, the work, the thinking, and the decision-making process has taken place. If it all has taken place in Canada, yes, but if it has not, no.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, the reason for my question really was for clarification.

When you talk about capital gains on non-residents do you confine your objection to the capital gains on shares in your own company? Is that what you had in mind? You are objecting to capital gains tax as being applicable to foreign investors, right?

Mr. Phillips: Again sir, in presenting our brief, SMPA, I must say the parent has a controlled position. So, under the provisions of the White Paper, if it sells out of a controlled position in a widely-held Canadian corporation, it is subjected to tax. By the White Paper, small holders of Canadian securities are not subjected to tax anyhow, so we do not have to talk about it. But we think it would be illogical if we did not take the next step—that if we are asking for exemption for SMPA on sales out of a major corporate holding abroad we should ask for the same rule to apply to the exempt foreign holders of closely'held Canadian corporations. Basically—again, this is to a certain degree personal—the difference between the widely-held Canadian corporation and the closely-held Canadian corporation does not seem to make a great deal of sense to us. When you start to talk of this kind of result it just does not seem to make that much sense to us. So I would answer your question by saying no, we do not speak alone for SMPA, we speak for the general principle that no foreign shareholder, under any circumstances...

• 1035

Mr. Flemming: In other words I presume that a person should be taxed in the country

[*Interpretation*]

canadiennes dont l'activité est au Canada et le domicile est permanent au Canada et par exemple vendait et achetait des actions et faisait du bénéfice réalisé au Canada, cet actionnaire étranger ne devrait pas être exempté parce que le gain a été réalisé dans le cadre d'une activité au Canada. Par conséquent, il devrait être assujetti au Canada mais il ne s'ensuit pas que tous les cas semblables doivent être soumis à l'impôt. A supposer que la transaction se soit faite à Paris, ce serait ridicule de faire une différence parce que la signature a eu lieu à Paris et non pas à Montréal. Mais regardons où l'activité, le travail, la réflexion, la prise de décision, l'opération ont lieu. Si tout intervient au Canada, oui, sinon, non.

M. Flemming: C'est la raison de ma question.

Lorsque vous parlez de gains de capital pour des non-résidents, est-ce que vous vous opposez aux gains de capitaux sur des actions de votre entreprise? Vous vous opposez à cet impôt parce qu'il s'appliquerait aux investisseurs étrangers?

M. Phillips: En présentant notre mémoire, je vous rappelle l'Aquitaine, la maison mère et l'actionnaire majoritaire, de sorte que c'est une société ouverte et à ce titre elle est assujettie à un impôt. De par le Livre blanc, un petit actionnaire, ou les actionnaires d'une entreprise fermée, ne sont pas assujettis à cet impôt. De toute façon, il est inutile d'en parler mais soyons logiques et si nous demandons une exemption pour Aquitaine de cet impôt sur la plus-value de capitaux, étant donné que c'est une entreprise dont l'activité est à l'étranger, on devrait demander la même chose pour les sociétés dont l'activité est strictement canadienne, la différence entre une société ouverte et une société fermée ne nous apparaît pas très censée non plus. Quand on voit la situation sous l'angle de ce résultat, ça ne nous paraît pas très censé, de sorte que là, nous ne parlons pas seulement pour l'Aquitaine, nous parlons pour tous les actionnaires étrangers, quelles que soient les circonstances.

M. Flemming: Autrement dit, je suppose, monsieur le président, qu'une personne

[*Texte*]

in which they are resident. Is that the general principal you are trying to convey?

Mr. Phillips: Yes, except where that person carries on business in the other country.

Mr. Flemming: Oh yes, I am clear on that.

Mr. Phillips: Incidentally, that is basically the general principle of the OECD International Draft Double Taxation Convention on income and capital, which Canada itself has approved. This is international law, respectfully; this is the generally accepted concept. How could we in Canada fly in the face of what seems to be a basically accepted principle and expect to get away with it, to put it in simple terms?

Mr. Flemming: In the taxing of dividends of non-resident shareholders I presume Mr. Phillips has in mind that they are subject to whatever treaty obligations there are as between countries. This is another subject, but you do deal in your brief with the question of dividends.

Mr. Phillips: Yes sir.

Mr. FLemming: But you are not objecting to the ordinary, let us say, 15 per cent which applies as between the United States and Canada?

Mr. Phillips: No we are not objecting on this point at all. We are quite happy, sir, with the present Income Tax Act. There is no objection to the present withholding tax.

Mr. Flemming: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: On behalf of the Committee I would like to thank Mr. Payan and Mr. Phillips for their presence here and for answering questions so directly and comprehensively. I would like to thank you as well for focusing on a few points in your brief and focusing on them very well. It has been very helpful to the Committee.

I now would like to invite the representatives of International Utilities Corporation to come to the table.

Mr. Seabrook: Mr. Chairman, I was going to ask Mr. Phillips to stay, since he has represented us for more than ten years.

The Chairman: Very well, Mr. Seabrook. Gentlemen, we now will hear from the representatives of International Utilities Corporation, Mr. John Seabrook, the Chairman and President of the Corporation, and from Mr. Phillips, who is on his right.

[*Interprétation*]

devrait être imposée dans le pays où elle habite, où elle a son domicile. Est-ce que c'est ce que vous voulez dire?

M. Phillips: Oui, sauf si cette personne a une activité très rémunératrice dans un autre pays.

M. Flemming: Oh! oui, C'est clair.

M. Phillips: Ça c'est le principe général de l'OECD et du projet de convention sur la double imposition dont le Canada est signataire. C'est le droit international recommu. Comment pouvons-nous au Canada enfreindre ce qui est un principe accepté généralement et s'en tirer?

M. Flemming: En taxant les dividendes des actionnaires étrangers non résidents, il faut penser je suppose que quelles que soient les obligations des traités liant deux pays, ils y sont sujets. Vous parlez dans votre mémoire de la question des dividendes n'est-ce pas?

M. Phillips: Oui monsieur.

M. Flemming: Mais vous ne vous opposez pas au taux de 15 p. 100 s'appliquant entre le Canada et les États-Unis?

M. Phillips: Non, pas du tout. Nous sommes très heureux de la loi actuelle, nous n'avons rien à redire à la loi actuelle.

M. Flemming: Merci, monsieur le président.

Le président: Nous vous remercicons, messieurs Papan et Phillips d'être venus ici et d'avoir répondu aux questions si franchement et si ouvertement, je tiens aussi à vous remercier de vous êtes attardés sur quelques points de votre mémoire et de nous avoir si bien éclairés, Merci.

J'aimerais maintenant inviter les représentants de l'*International Utilities Corporation* à monter sur l'estrade.

M. Seabrook: Monsieur le président, je demanderai à M. Phillips d'y demeurer puisqu'il nous a représenté au-delà de dix ans.

Le président: Très bien, monsieur Seabrook. Messieurs, nous entendrons maintenant les représentants de l'International Utilities Corporation, M. John Seabrook, président de la Corporation, et M. Phillips, à sa droite.

[*Text*]

Before you start, Mr. Seabrook, may I say I referred to the succinctness of the previous brief and the fact it focused on only a few points, and I would like to commend you for doing the same thing. I think this is particularly helpful to the Committee. It also helps to expedite our whole proceedings.

If you would like to make a brief opening statement, we would like to hear from you.

• 1040

Mr. John M. Seabrook (Chairman and President of International Utilities Corporation): Thank you, Mr. Chairman. May I point out that I am an engineer, not a lawyer, and I am a businessman, not a tax expert. I have my tax expert of some 12 years on my right, and I have a battery of them over there, if I may call on them later.

I would like to focus on really only two of the four points we made in our brief because I think that the later two points, the point on capital gains and the one on passive income, have been well covered by other companies.

Having lived with subpart "f" of the United States Internal Revenue Code for 10 years now, I really would not like to discuss that. It does not seem to raise any revenue, but it does raise a lot of complexities.

I think it would be helpful if I spoke a bit about the company and how the company is organized, because you will then understand what our points are. International Utilities Corporation was organized in Maryland in 1924 and it is still a United States corporation. Like most companies of long standing, our place of original incorporation was really an historical accident. It would be very expensive to the corporation and to our shareholders to change, so we have resisted changing. The company is really a holding company, which means that it does little else but issue securities and pay dividends. All our operations are in subsidiaries.

We have gas and electric subsidiaries in Alberta and they are incorporated in Alberta. We have subsidiaries in the State of Arkansas that are in the water utility business and they are incorporated in Arkansas. We have shipping subsidiaries on the high seas and they are incorporated in various places where it is appropriate to the flag that they use. We have a variety of industrial companies that are spread around the world in some 24 countries; some of them in Canada and some of them in the United States, Italy, Australia and India. They are all incorporated and staffed locally. In other words, we have Indians in India, Australians in Australia, Canadians in Canada and Americans in the United States.

[*Interpretation*]

Avant que vous ne commmenciez, monsieur Seabrook, je tiens à dire que comme à propos du mémoire antérieur, je faisais allusion au fait qu'il ne se rapporte qu'à certains points déterminés, je tiens à vous féliciter de faire la même chose. C'est très utile au Comité, ceci nous aide à hâter nos travaux. Voulez-vous faire un bref exposé?

M. John M. Seabrook (Chairman and President, International Utilities Corporation): Merci, monsieur le président. Permettez-moi de souligner que je suis ingénieur, pas avocat. Je suis un homme d'affaires et non un conseil fiscal. J'ai mon avocat-conseil, à ma droite, et j'ai toute une batterie de personnalités auxquelles je ferai appel plus tard.

Je reviens sur deux points des quatre point que nous relevons dans notre mémoire, car les deux autres ont été bien exposés par les autres entreprises, à savoir le point des gains de capital et celui du revenu passif.

Ayant vécu sous l'égide du Code de l'impôt sur le revenu des États-Unis pendant dix ans, je ne veux pas en parler parce que ceci soulève beaucoup de problèmes, tout en ne donnant pas beaucoup de revenus.

Il est peut-être bon que je parle un peu de l'entreprise, de la façon dont elle est organisée, parce que vous comprendrez mieux nos objections. La société *International Utilities* a été organisée dans le Maryland en 1924 et elle est encore société américaine. Comme pour la plupart des entreprises, le lieu est un accident historique. Il serait très dispendieux d'aller ailleurs, donc nous avons décidé de rester. La société en est une de lancement, à vrai dire. Elle circule les *securities*, paie les dividendes. Notre activité se fait dans nos filiales.

En Alberta, nous avons des filiales de gaz et d'électricité constituées en corporation; dans l'Arkansas, nous avons des filiales d'eau incorporées là même. Nous avons des sociétés de navigation constituées en corporation souvent dans les pays qui se prêtent à l'immatriculation des bateaux. Nous en avons dans 24 pays, certains au Canada, Italie, Australie et aux Indes, tous constitués en corporation ayant leur domicile localement avec un personnel local. En d'autres mots, des Australiens en Australie, des Indiens en Inde et des Canadiens au Canada et des Américains aux États-Unis.

[*Texte*]

All these things and up to about $1.3 billion in assets. I have some annual reports with me which spell out how the assets are distributed among the various businesses and among the various countries. I would be glad to give them to you if you would like to see them. Last year this resulted in about $38 million in net profit after taxes in all 24 of those countries. There are 26,000 shareholders, 15,000 of whom are Canadian residents, and Canadians own some 68 per cent of the common stock of our company. We have been listed on the Toronto and Montreal Stock Exchange since 1937, which is 33 years. We were listed on the New York Stock Exchange in 1948 and we have since been listed in Luxembourg, London, Vancouver, San Francisco, Philadelphia, and so on.

In 1960 we became a resident of Canada. Our residence in Canada is based on the British, Canadian and Commonwealth principle at law which Mr. Phillips pointed out earlier in his discussion of Aquitaine that you are resident where you do business rather than the accident of where you were incorporated.

Our Canadian residence has meant a number of things to us, but most importantly it means that our Canadian shareholders, who make up 68 per cent of our common share holdings, are of course eligible for the 20 per cent tax credit under the present system. The White Paper would change that. It would substitute the question of form for the question of substance in the matter of residence. This would not have much of an effect on the corporation or on our taxes. As we calculate the matter we would really be affected very little. If you do not pay taxes one place you pay them another. We presently pay them in Canada but it would not make much difference if we had to pay them in the United States. It would, however, make a tremendous difference to these 15,000 shareholders; if you continue the present system they would lose the 20 per cent credit or they would lose the opportunity under the new system if you substituted an integrated system, the changing of this principle. Our first point, really, is that if you insist as a general thing on changing the principle of how you are taxed, then we feel there should be some kind of a grand-father clause to protect those shareholders who bought in good faith on Canadian stock exchanges shares in a company that has been here for nearly 35 years. That is our first point.

• 1045

Our second point has to do with the utility dividend tax credit. Perhaps I do not need to cover this too well because many previous

[*Interprétation*]

Tout ceci est représenté par $1.3 billion J'ai le bilan sous les yeux montrant la répartition de l'actif de la société dans les divers pays. Je puis vous les montrer, si vous aimez les voir. L'année passée, le bénéfice a été de $38 millions après la répartition des dividendes à ces 24 pays. Il y a 26,000 actionnaires, dont 15,000 sont résidents canadiens, et les Canadiens sont propriétaires en raison de 68 p. 100 du capital actif de notre société. Nos actions sont cotées en bourse de Montréal et de Toronto depuis 1937, donc 33 ans. Nous sommes sur la liste de New York depuis 1948 et depuis lors nous sommes cotés au Luxembourg, Londres, Vancouver, San Francisco, Philadelphie, etc.

En 1960, nous sommes devenus résidents au Canada.

Notre domicile au Canada se fonde sur les principes de la loi britannique, canadienne, et celle du commonwealth, mentionnée antérieurement par M. Phillips, à savoir que vous êtes résidents là où votre activité se trouve. Notre domicile canadien a représenté bien des choses pour nous, mais surtout le fait que nos actionnaires canadiens, 68 p. 100 du capital-action ont droit à ce rabais de 20 p. 100. Le Livre blanc voudrait changer cela et le remplacer; il substituerait la forme pour la substance pour ce qui est question du domicile. Ceci n'aurait pas beaucoup d'effet sur la société ou sur l'impôt de notre société. D'après nos calculs, nous serions très peu affectés. Si on ne paie pas l'impôt dans un endroit on le paie dans un autre. Nous le payons maintenant au Canada, mais peut importerait s'il fallait le payer aux États-Unis. Toutefois, ceci ferait une grosse différence pour les 15,000 actionnaires Canadiens qui perdraient ce rabais de 20 p. 100 et qui perdraient la possibilité de le diminuer si vous remplacer le système actuel par un système et un nouveau principe. C'est notre première objection. Si vous insistez de façon générale sur le changement du principe de taxation, dans ce cas-là, il faut avoir une sorte de sauvegarde qui protège les Canadiens qui ont acheté en toute bonne foi ces actions, d'une société qui est domiciliée ici depuis 35 ans. Première objection.

Notre deuxième objection se rapporte au rabais concernant les sociétés d'utilité publique. Là aussi, les personnes, les entreprises

[*Text*]

witnesses have covered it quite thoroughly. It is our view that the utility corporations have paid federal taxes and consequently a tax credit should be available to them. It is not the shareholder's fault if the government decided to give more of that tax away to the provinces than they do in the case of other tax-sharing schemes. I will not dwell on that, except to again say that this is really not a matter that hurts our company; it simply hurts both our shareholders and the individual shareholders of the utility companies that are subsidiaries of ours.

The Chairman: Mr. Seabrook, I want to interrupt you for a moment. The rules that were originally set down were to the effect that we were not going to hear opening statements, although we have bent the rules a bit to accommodate those who have come before us and I think it is helpful at times to have a short statement. I am also looking at the clock. I think there will perhaps be other opportunities for you to develop some of the points that you are now making. I invite you to draw your remarks to a close so we can get on with the questioning.

Mr. Seabrook: Very good. The last point is very simple. That is, that the integrated tax credit is not available to foreign income. We find ourselves paying out 70 per cent of our dividends to Canadians and we find ourselves taking in only 30 per cent of our income from Canada. We are a world-wide company, so if tax credits are not available on income that comes from abroad then again as shareholders we will suffer, and suffer seriously. Their remedy, of course, is the inalienable right of a shareholder to sell his shares. When the White Paper came out our shares dropped precipitously in value because they all realized what would happen, and presumably if these three provisions stay in our Canadian shareholders will sell out to either people in the United States or to people overseas, both of whom have substantial shareholdings, and although we will not make any changes in our corporate life, we will just drift out of Canada. That is all I have to say, sir.

The Chairman: Thank you, Mr. Seabrook. I recognize Mr. Mahoney.

Mr. Mahoney: Mr. Chairman, I had not really intended to ask any questions on the matter of the consequences of the Public Utility Income Tax Transfer Act because we had a full day's hearing on that and your company was represented at that time. However, in view of what you said I wonder if you consider that your statement that it is no fault of your shareholders if the government

[*Interpretation*]

qui ont témoigné avant en ont parlé abondamment. C'est vrai que les entreprises d'utilité publique ont payé des impôts fédéraux et par conséquent, on devrait leur accorder ce rabais. Ce n'est pas la faute de l'actionnaire si le gouvernement a décidé de donner une plus grande partie de ces impôts aux provinces qu'il n'était prévu dans le plan de distribution des matières fiscales aux provinces. Mais je reviens sur la question, ceci ne nous touche pas en tant qu'entreprise, mais touche chaque actionnaire de la maison-mère générale et de nos filiales.

Le président: Monsieur Seabrook, permettez-moi de vous interrompre un moment. Les règlements voulaient que nous ne donnions pas une présentation, mais nous avons fait plier les règlements afin d'accommoder ceux qui nous précèdent. Et je crois qu'une présentation peut être utile. Cependant, vu que le temps se fait court, peut-être pourriez-vous conclure puisque nous devrons procéder à la période des questions. Vous aurez encore plus tard l'occasion d'élaborer davantage.

M. Seabrook: Très bien. Le dernier point, très simple, est celui-ci: le rabais fiscal n'est pas mis à la disposition des actionnaires étrangers. Nous payons 70 p. 100 de nos dividendes aux Canadiens mais nous ne recevons que 30 p. 100 de revenu du Canada. Notre compagnie est universelle et si ce rabais n'est pas mis à la disposition des actionnaires, nos actionnaires en souffriront et beaucoup. Naturellement le droit de tout actionnaire c'est de vendre ses actions. Quand le Livre blanc a paru, nos actions ont baissé en valeur parce qu'on a compris ce qui allait se passer et on a supposé que si ces trois dispositions restaient, nos actionnaires vendraient leurs actions, probablement à des Américains ou à des étrangers d'outre-mer qui sont des actionnaires importants. Par là, même en ne changeant pas notre vie de corporation nous nous détacherions quand même du Canada. C'est tout ce que j'ai à dire, monsieur.

Le président: Merci M. Seabrook. Je reconnais monsieur Mahoney.

M. Mahoney: Je n'avais pas l'intention de poser des questions se rapportant à la loi sur le transfert des actions et du domicile des sociétés d'utilité publique. Toutefois, étant donné ce que vous avez dit, considérez-vous votre remarque, à savoir que ce n'était pas la faute des actionnaires si l'état avait décidé de donner du revenu découlant de votre entreprise, la considérez-vous juste étant donné

[*Texte*]

has decided to give away more of the taxes it collects from utility companies is entirely fair in view of the motivation behind the federal government enacting that particular legislation, which I take it was done to discourage the continued trend of nationalization of utility companies by provincial governments.

Mr. Seabrook: Perhaps I should narrow my statement and say that it was no fault of our shareholders because we did not ask for it. We were not concerned about nationalization. The province that you...

Mr. Mahoney: The year 1935 was a long time ago and things change.

Mr. Seabrook: Yes, sir.

Mr. Mahoney: Perhaps even the Government of Alberta will change some day.

Mr. Seabrook: I am well aware of that, sir.

Mr. Mahoney: And you may have cause for worry.

Mr. Seabrook: Of course, it may not be a worry.

Mr. Mahoney: I take it that in your case this departure tax would operate in almost the reverse situation from what it does in the case of most companies in that in your organization transfers are generally from your Canadian operating subsidiaries to your United States operations rather than the reverse. Is that not the case?

• 1050

Mr. Seabrook: Yes sir. We have almost never had American personnel anywhere in the world outside of the United States, but when Canadian personnel get to a certain point they have been rotated around the world. I cannot think of any instance when an American has gone to Canada.

Mr. Mahoney: And you do have stock option schemes in your various organizations?

Mr. Seabrook: Yes, sir.

Mr. Mahoney: Assuming that we are going to have some sort of a capital gains tax in Canada, whether one agrees with it or not...

Mr. Seabrook: I do agree.

Mr. Mahoney: ...I think one makes the assumption. Also, assuming that some mechanism will be devised with respect to people who are temporarily employed in Canada to bring those gains into the net of the tax collector, have you any concrete suggestions

[*Interprétation*]

que le gouvernement fédéral agissait ainsi dans la sauvegarde de notre existence en décourageant la tentative de nationalisation des compagnies d'utilités, de la part des gouvernements provinciaux?

M. Seabrook: Nous ne l'avons pas demandé. Nous ne nous occupions pas de la nationalisation. La province que vous...

M. Mahoney: L'année 1935, c'est très loin, les choses changent.

M. Seabrook: Oui, monsieur.

M. Mahoney: Même le gouvernement de l'Alberta changera peut-être un jour.

M. Seabrook: Je m'en rends bien compte, monsieur.

M. Mahoney: Alors vous aurez peut-être raison de vous inquiéter.

M. Seabrook: Peut-être ne sera-ce pas une inquiétude.

M. Mahoney: J'ai consulté. Cet impôt de départ aurait des effets inverses de ce qui s'exerce aussi par les autres entreprises. Le transfert dans votre organisation va généralement de vos filiales canadiennes, à votre maison américaine plutôt que vice versa. N'est-ce pas?

M. Seabrook: Oui, nous n'avons presque jamais eu d'employés américains en dehors des États-Unis, mais le personnel canadien a fait l'objet d'un roulement dans le monde entier, je ne peux pas citer un seul exemple d'américain venant au Canada.

M. Mahoney: Mais vous avez un plan d'actions faculatives dans votre organisation.

M. Seabrook: Oui, monsieur.

M. Mahoney: A supposer que nous avons un certain impôt de gain de capital que vous soyez d'accord avec nous ou non.

M. Seabrook: Je suis d'accord.

M. Mahoney: Et à supposer qu'on trouvera un moyen par lequel on récoltera les gains, en rapport avec les gens temporairement employés au Canada, pensez-vous à un plan mieux conçu que celui proposé par le Livre blanc.

[*Text*]

to make to this Committee for a better way of doing that perhaps than the one that is proposed in the White Paper?

Mr. Seabrook: No, sir, I have not. I listened to Mr. Phillips' comments earlier. I certainly agree that a capital gains tax in Canada is timely and appropriate and that the distinctions between income and capital gains are often very narrow; when you do not tax one and you tax another it leads to a lot of complications like designated surplus problems and so forth. By and large, I subscribe to the theory Mr. Phillips set forth that the individual has already been taxed when he earned the money and he really ought to be free to take it with him rather than have it deemed realization.

The United States operated a similar plan for some time; although I am not a tax lawyer I think they gave it up. There were some few Americans, mainly movie stars, who tried to give up their residence and the United States tried to tax them in some fashion after they had given up their residence. Those fortunate enough to have Irish grandparents became Irish citizens and so forth. But I really do not have a suggestion for it.

Mr. Mahoney: On the matter of residence, in the first section of your brief, I rather share Mr. Phillips' opinion that the authors of the White Paper are somewhat sanguine in the assessment of the ease with which tax treaties will be negotiated or renegotiated. If this particular series of recommendations in the White Paper were to be implemented, and before the treaty with the United States be renegotiated, is the situation such that U.S. shareholders of your company would be at no new disadvantage over what they are now, that their situation would remain much the same?

Mr. Seabrook: I think that is correct.

Mr. Mahoney: Therefore the impulse on the part of Canadian taxpayers would be to dispose of their shares and the best market would be out of the country.

Mr. Seabrook: I think that is correct. Of course, at present the Canadian government withholds 10 per cent of the dividends paid to non-Canadians and in the case of U.S. shareholders they get that back on their U.S. tax; although Canadian residence is a little trouble to them there is no additional tax. As you say, it probably would happen and it seems to have started to happen already.

Mr. Mahoney: When you established yourself as a resident Canadian corporation was

[*Interpretation*]

M. Seabrook: Non, j'ai écouté M. Phillips tout à l'heure, je suis d'accord, il est très bon d'imposer le gain de capital au Canada, c'est le moment, et la distinction entre le revenu et le gain de capital est quelquefois très étroite; parfois on impose à un, on n'impose pas à l'autre, et il découle des tas de complications. En gros, je suis d'accord avec M. Phillips, à savoir que la personne a déjà été imposée quand elle gagnait son argent, de sorte que cette personne devrait être libre de l'emporter avec elle. Les États-Unis ont appliqué un régime un peu semblable; je répète je ne suis pas un expert fiscal mais les États-Unis, je crois, ont abandonné cette disposition. Il y en avait plusieurs, surtout des acteurs de cinéma qui ont changé de domicile, les États-Unis ont cherché à les imposer. Ceux qui étaient assez chanceux d'avoir des grands-parents irlandais sont devenus des citoyens irlandais, etc. Mais je n'ai aucune suggestion.

M. Mahoney: Sur la question de résidence, dans la première partie de votre mémoire, je suis d'accord avec M. Phillips, sur les difficultés qui entoureraient la renégociation des traités fiscaux. Si le Livre blanc était appliqué ou en tout cas cette série de recommandations du Livre blanc, étaient appliquées, et avant que le traité canado-américain soit renégocié est-ce que les actionnaires américains de votre compagnie ne subiraient pas de nouveaux désavantages par rapport à la situation actuelle, leur situation serait-elle la même?

M. Seabrook: Je crois que c'est ça.

M. Mahoney: Par conséquent, il me semble que les actionnaires canadiens seraient tentés de vendre leurs actions à l'étranger pour obtenir un meilleur coût.

M. Seabrook: C'est juste. A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral retient 10 p. 100 sur les dividendes versés aux non-Canadiens. Les Américains peuvent obtenir cela du fisc américain, c'est un peu ennuyeux à cause de nos résidences canadiennes mais de toute façon, ce n'est pas un impôt supplémentaire pour eux. De sorte que comme vous dites, ce qui devait arriver a déjà commencé d'arriver.

M. Mahoney: Lorsque vous vous êtes établis comme société canadienne avec domicile

[*Texte*]

there any particular advantage to you as a corporation as distinct from your Canadian shareholders? Was there any particular advantage to the corporation to achieve this status and if so, what was it?

Mr. Seabrook: There was a small advantage in that it altered the upstream dividend characteristic tax which at the time, as I recall, made a difference of about $350,000 a year. It is the opinion of our tax counsel—because our tax status as you can imagine is quite complicated, paying taxes in 24 countries—that if we gave up our Canadian residence there are other offsetting factors in our U.S. tax so that would be a sort of wash.

The effect of our being denied residence in Canada would not fall on the Corporation's tax, it would fall on the individual shareholder. Presumably the Government of Canada would collect substantially less revenue because they would not get the 10 per cent withholding tax on our other shareholders and they would not get to tax us. It seems there is no advantage for Canada to drive us out and there is considerable advantage for Canada to keep us in.

• 1055

Mr. Mahoney: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Roberts.

Mr. Roberts: Thank you, Mr. Chairman. I just have one question which reveals, I am sure, ignorance on my part and I am therefore reluctant to ask it. On page 2 of your brief—I want to try to turn the witnesses into devil's advocates for a moment which is unfair and immoral, I suppose—I find it difficult to grasp the logic behind these two paragraphs which you have referred to in the White Paper, paragraphs 4.66 and 4.67, and you go on to say:

> We believe that the change was proposed for the principal purpose of:
>
> (1) Bringing all corporations incorporated in Canada within Canada's taxing jurisdiction;...

which I understand,

> and
>
> (2) Eliminating tax avoidance caused by foreign corporations resident in Canada terminating their residency at will.

How would that kind of tax avoidance work? Could you elaborate on that for me?

Mr. Seabrook: Maybe learned counsel would like to expound on that. In my opinion

[*Interprétation*]

canadien, est-ce que vous avez tiré des avantages particuliers en tant que société distincte de vos actionnaires canadiens? S'il y avait avantage pour la Société d'arriver à ce statut, quel était-il?

M. Seabrook: Il y avait un petit avantage en ceci que ceci a modifié les caractéristiques ascendantes de la Loi sur l'impôt. La différence était de $350,000 par année. C'est de l'opinion de notre conseiller fiscal car vous pouvez vous imaginer que notre bilan fiscal est très compliqué, on paie des impôts dans 24 pays—que si on abandonne notre domicile canadien, il y aura des effets inverses aux États-Unis, et les avantages seraient contrebalancés. Les effets frapperaient plutôt les actionnaires individuellement et non pas la compagnie. Et le fisc canadien perdrait de son revenu parce qu'il ne nous imposerait pas et ne reçevrait pas non plus de 10 p. 100 de nos autres actionnaires. Le Canada n'a aucun avantage à nous faire partir et au contraire a tout avantage à nous garder.

M. Mahoney: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Roberts.

M. Roberts: Merci, monsieur le président. Une seule question qui révèle certainement mon ignorance. A la page 2 de votre mémoire, je tiens à convertir les témoins en avocats du diable mais il m'est difficile de comprendre la logique de vos deux arguments à propos des paragraphes 4.66 et 4.67 quand vous dites:

> nous croyons que le changement fut proposé pour la principale raison
>
> (1) d'amener toutes les corporations incorporées au Canada dans la juridiction d'impôt du Canada;

ce que je comprends,

> et
>
> (2) d'éliminer l'évitement d'impôt occasionné par les corporations étrangères résidant au Canada et qui terminent leur résidence à volonté.

Comment fonctionnerait ce genre d'évitement d'impôt? Pouvez-vous élaborer pour moi?

M. Seabrook: Notre conseiller vous le dira peut-être. Ce que je voulais dire c'est qu'il est

[*Text*]

there is really no point in our not being a resident of Canada. You only lose revenues by doing that so I do not think that is the intention. Apparently, it was felt you could plug some kind of loophole where a foreign-controlled corporation could move in and out of Canada at will. At least, some people in the revenue department have suggested to us that was the reason behind this; but how that is done or how other people have done it, I do not know. Obviously, we are not free to do it.

Mr. Roberts: I do not understand how it would be done either.

Mr. Seabrook: But that is the loophole that was attempted to be plugged.

Mr. Phillips: Tax counsel can only agree with you. We do not know how it would be done either.

Mr. Roberts: This seems like a very large hammer to smash a nonexistant net so far as I can see.

Mr. Seabrook: That was our view but I did not feel it was my place to say that, sir.

Mr. Roberts: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Gentlemen, I think this might be the appropriate occasion to adjourn our hearings for the moment. We have about two minutes left. Mr. Downey is the next person I will recognize. We have two other witnesses, Alcan Aluminium Limited and the Canadian Council for Fair Taxation. We are scheduled to meet at 3.30 this afternoon and again at 8 o'clock tonight.

Unless there are any further questions at this point I will adjourn the meeting. We look forward to meeting again with representatives of the International Utilities Corporation at 3.30 this afternoon in the same room.

AFTERNOON SITTING

• 1551

The Chairman: Gentlemen, I would like to reconvene our meeting. During our meeting this morning we had before us representatives of the International Utilities Corporation and we were considering their brief. Mr. John Seabrook, the Chairman and President of the organization, is on my immediate right, and beside him is Mr. N. Phillips, who I believe is acting as Counsel.

There are other members of the International Utilities Corporation present and I am pleased to welcome them again.

[*Interpretation*]

inutile d'avoir des domiciles au Canada, ou faire des revenus, mais on a pensé qu'on pouvait toujours trouver une échappatoire, ce qui fait que certaines entreprises pouvaient se déplacer, et changer leur domicile entre le Canada et les États-Unis. Je suppose que le ministère du Revenu public pensait que c'était le cas comme d'autres entreprises l'ont fait ou ont pu le faire, je n'en sais rien, mais en tout cas nous ne l'avons pas fait.

M. Roberts: Je ne comprends pas comment ça pourrait se faire.

M. Seabrook: Mais ça c'est l'échappatoire que votre ministère cherche à corriger.

M. Phillips: L'avocat conseil ne peut qu'être de votre avis. J'ignore comment ça se ferait.

M. Roberts: C'est comme un gros marteau prêt à s'écraser sur ce qui n'existe même pas encore, d'après moi.

M. Seabrook: C'est notre opinion, mais je ne croyais pas que c'était mon droit de la dire, monsieur.

M. Roberts: Merci, monsieur le président.

Le président: Messieurs, il ne nous reste que deux minutes, il serait temps de lever la séance maintenant. M. Downey est la prochaine personne sur ma liste. Nous avons deux autres témoins, Alcan Aluminium Ltd. et le Conseil canadien de l'Imposition juste. Noue viendrons à 2 h. 30 cet après-midi puis à 8 h ce soir.

A moins que vous n'ayez d'autres questions à poser maintenant, je lève la séance maintenant. Nous nous réjouissons de revoir les représentants de la *International Utilities Corporation* cet après-midi à 3 h 30, dans la même pièce.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Messieurs, nous reprenons la séance. Les témoins sont les représentants de International Utilities Corp. J'ai M. Seabrook, le président à ma droite, et près de lui, M. Phillips, son conseiller;

Nous avons d'autres administrateurs de la International Utilities Corp. Je leur souhaite la bienvenue.

[*Texte*]

Now I am prepared to recognize any speaker. Mr. Downey, I think you indicated your wish to be recognized.

Mr. Downey: I do not recall whether this question has been asked before, Mr. Chairman, but I would like to ask the witnesses what would be the approximate cost to reincorporate in Canada and if they would consider this a practical possibility.

Mr. Seabrook: I do not know that I can quantify that in precise terms, but we gave very careful consideration to this during the year 1960. There are two parts to the cost; one part is the cost to the Corporation which would largely be a U.S. tax cost which would be quite astronomical because we have been in existence for such a very long time, and before the United States Government would let us out, so to speak, they would extract a capital gains tax on all of our assets. Having built up from practically nothing in 1924 to $1.3 billion now, it is a very astronomical cost and of course all the shareholders would bear that cost. Then those shareholders who are within the reach of the United States Government would in their own stocks then have also the capital gains tax. Presumably if it was done before there is a capital gains tax in Canada that aspect of it would not bear on Canadian shareholders.

Mr. Downey: It would seem then that it would be quite unworkable for you to even consider this avenue.

Mr. Seabrook: It has been considered over the last 10 years. We have always studied it.

Mr. Downey: I see. I will not go into any more detail with you on this brief, but I think it is fairly obvious that a great many of the proposals as they affect multinational corporations are totally unworkable and would seemingly not be too well thought out. I was just wondering if to your knowledge that officials from the Department of Finance or the Minister had any consultation with your company or companies in a similar situation prior to or during the drafting of the proposals of the White Paper.

Mr. Seabrook: Prior to the drafting, no. We were not consulted in any way.

Mr. Downey: I see. Thank you, Mr. Chairman.

• 1555

The Chairman: Mr. Flemming, have you any questions you would like to put?

[*Interprétation*]

Maintenant, nous pouvons commencer. M. Downey, je crois, a demandé la parole. A vous, Monsieur Downey.

M. Downey: Je ne me souviens plus si cette question a été posée, monsieur le Président, mais je veux demander au témoin quel serait le coût approximatif pour se constituer en corporation au Canada et si cela est, serait-ce considéré comme une action avantageuse?

M. Seabrook: J'ignore si je peux préciser encore plus. Nous avons examiné attentivement cette possibilité dans les années 1960. Les frais se divisent en deux parties: il y a tout d'abord les frais de la Corporation qui seraient en grande partie de l'impôt prélevé aux États-Unis, lequel serait énorme parce que nous sommes constitués depuis longtemps et avant que le gouvernement des États-Unis nous laisse sortir, pour ainsi dire, ils nous imposeraient un impôt en gains de capital sur toutes nos immobilisations. Ayant parti de zéro en 1924, nous avons maintenant $1.3 billion; c'est un montant énorme et par conséquent tous les actionnaires supporteraient cette dépense. Alors les actionnaires, touchés par les lois américaines, payeront l'impôt sur leurs actions et ensuite l'impôt sur leurs gains en capital par action. Il faut supposer que c'était avant l'imposition d'un gain de capital au Canada, sinon ceci ne reposerait pas sur les actionnaires.

M. Downey: Il semble donc que considérer ce projet soit impossible pour vous.

M. Seabrook: Nous l'avons examiné; nous ne l'avons pas perdu de vue.

M. Downey: Je vois. Je ne vous donnerai aucun autre détail sur ce mémoire mais il est clair que beaucoup des propositions qui touchent les sociétés plurinationales sont entièrement irréalisables. Je pense qu'on n'y a pas bien pensé. Est-ce que d'après vous, le Ministre ou les fonctionnaires du Ministère des Finances ont eu des consultations avec votre compagnie ou vos compagnies dans une situation semblable au cours ou avant la rédaction du Livre blanc?

M. Seabrook: Avant la rédaction du Livre blanc nous n'avons été consultés d'aucune façon.

M. Downey: Merci monsieur le président.

Le président: Monsieur Flemming, avez-vous des questions?

[*Text*]

Mr. Flemming: Thank you, Mr. Chairman. I really had not given it a great deal of thought and I have nothing at the moment.

Mr. Downey: I believe, Mr. Chairman, the position that the nonintegration clauses as they pertain to utilities companies were covered previously quite extensively when we had Canadian Utilities before us.

The Chairman: The Canadian Utilities did appear before us as a group and they did put some proposals and recommendations to us and certainly commented on the effect of withdrawing dividend tax credit as it might affect their industry. That is correct.

Gentlemen, if there are no further questions, I will ask the next group to come before us, but before doing so, I would like to explain to the representatives of the International Utilities Corporation why there may not be more questions than you might have anticipated. The reason is very simple: we are meeting here, almost in constant session three times a week from morning until night. We have heard some dozens of briefs and more and more of the same points are being made. So we do not feel that it is a particularly good use of our time, or your time to go over points that have been made in a number of different ways a number of different times, particularly recognizing the number of others who are waiting in the wings, as it were, to appear before us. But before calling the representatives of Alcan Aluminium Limited to the table, I wonder if there is any particular last thing that you would like to say at this point with respect to any points made in your brief which you would like to underline, which you perhaps do not feel have been suitably underlined in your testimony before us.

Mr. Seabrook: Before lunch or before your 11.00 a.m. close, I went rather hurriedly over the fact that tax credit was denied foreign income, income that came from outside of Canada. I did make the point that only 30 per cent of our income or less than 30 per cent of our income came from inside Canada, but 70 per cent of our dividends went to Canadian residents. Of course those people then are denied tax credits under the integrated system. One aspect that would improve that position substantially would be that if the credits were only used up by Canadian dividend payments so that they were not used up by payments to others. In other words, if you had an earmarking of the money as it flowed through so that money that did come from Canadian sources could be considered to go to Canadian sources it would improve the situa-

[*Interpretation*]

M. Flemming: Merci monsieur le président Je n'y ai pas pensé et je n'ai aucune question.

M. Downey: Monsieur le président je croi que la position de la clause de nonintégratio des entreprises de services publics a été lon guement discutée lorsque nous avons eu le porte-parole de la Canadian Utilities.

Le président: Nous avons eu en effet de porte-parole de la Canadian Utilities et nou avons examiné leurs propositions et leur commentaires à l'effet du retrait du crédi d'impôt pour dividendes pouvant affecter leu entreprise.

Messieurs si vous n'avez plus d'autres ques tions, je demanderais au groupe suivant d s'avancer mais auparavant je voudrais indi quer aux représentants de International Cor poration Utilities pourquoi il ne peut y avoi plus de questions que ce qui était prévu. C'es parce que nous nous réunissons ici en séance presque continues, trois fois par jour du matin au soir et nous avons examiné des dou zaines et des douzaines de mémoires; souvent les mêmes points sont soulevés, de sorte que nous ne pensons pas qu'il soit très très utile vraiment très utile de consacrer tout notre temps à revenir sur les mêmes questions, surtout compte tenu du grand nombre de milieux intéressés à présenter leurs propres mémoires Mais avant de passer la parole aux représentants de l'Alcan Aluminium Limited, je me demande si vous pouvez nous communiquer quelques détails sur les points soulevés par votre mémoire que vous n'avez pas pu suffisamment expliquer.

M. Seabrook: J'ai passé brièvement sur le fait que le crédit fiscal était refusé aux revenus étrangers, revenu réalisé en dehors du Canada. Je disais que 30 p. 100 ou moins de notre revenu, venait de l'extérieur du Canada mais 70 p. 100 de nos dividendes étaient versés à des Canadiens. Naturellement ils sont dépourvus du crédit fiscal, en fonction du régime actuel. Ce qui améliorerait cette situation, serait que le crédit fiscal soit utilisé, soit appliqué aux paiements des dividendes canadiens, ça améliorerait la situation en ce sens que l'argent versé par des Canadiens retournerait à des Canadiens.

Je pensais que les députés de la Chambre allaient poser des questions à ce moment-là, à ce sujet mais nous n'avons pas eu le temps

[*Texte*]

tion substantially. I had thought that a couple of the members over here had a question of that kind before lunch but we did not quite get to that.

The Chairman: Have you made any estimate, for instance, of what the effect of the integration proposal would be in terms of the tax credit advantage to a Canadian taxpayer, at a maximum rate of 50 per cent?

Mr. Seabrook: Well, of course, if all the proposals were enacted as now proposed, we would have no tax credits available whatsoever.

The Chairman: I realize that.

Mr. Seabrook: Now we make an assumption, and I do not ask you to comment on whether it is a good assumption but the residence aspect is a relatively easy one to change. There seems to be no advantage to it; it just seems to have been an oversight so that would get changed.

We still would have no tax credits available because our Canadian income is almost all utility income. But at least that would then open the door to us to develop other kinds of Canadian income.

Presently they would be missing the credits completely. But as we could develop other Canadian income, in other words go into other kinds of businesses in Canada, it might be possible to switch out of some of the ones we are in now into others. We could then develop a proportion of Canadian income that would make some tax credits available, and if all those tax credits could be earmarked for Canadians, I think.

• 1600

The Chairman: Right. To summarize then, you are saying that both your residence and the fact that your Canadian enterprises are utilities conspire against any advantage to Canadian shareholders.

Mr. Seabrook: That is true. The international aspects might not be so onerous if the other two were overcome.

The Chairman: Mr. Downey.

Mr. Downey: Mr. Chairman, there do not seem to be too many questions forthcoming from the Committee. I was wondering if Mr. Phillips has had an hour or two to consider the question I asked him this morning. I wonder if he would care to elaborate, if he wishes, on the tax treaty situation in the question that I put to him before lunch.

[*Interprétation*]

Le président: Avez-vous aussi des prévisions à propos des effets de l'infiltration au point de vue du crédit fiscal, des désavantages que ces prévisions représentent pour les contribuables canadiens à un taux maximum de 50 p. 100 sur le revenu?

M. Seabrook: Naturellement si tous les projets étaient décrétés comme ils sont proposés nous n'aurions plus aucune déduction d'impôt possible.

Le président: Je comprends.

M. Seabrook: Maintenant, je fais une supposition et ne la commentez pas mais l'aspect de la résidence est facile à modifier. Il semble n'y avoir aucun avantage. Il semble seulement y avoir eu un oubli pour être changé.

Mais encore il n'y aurait pas de crédit fiscal parce que le revenu gagné au Canada vient des services publics. Mais au moins, cela ouvrirait la porte à la création de nouveaux revenus.

Maintenant, ils n'auraient pas du tout droit à ce crédit; mais en créant de nouveaux revenus au Canada il serait possible de passer d'un secteur à l'autre. Nous pourrions avoir une proportion du revenu canadien qui nous donnerait droit à ce crédit, et si tous pouvaient considérer les crédits d'impôt, ce ne serait pas très honnête.

Le président: C'est vrai. Alors pour résumer, vous dites que votre domicile et le fait que les entreprises canadiennes sont des sociétés l'utilité publique vont contre l'intérêt des actionnaires canadiens.

M. Seabrook: L'aspect international ne serait pas si grave si les deux autres lacunes étaient surmontées.

Le président: A vous, monsieur Downey.

M. Downey: Il ne me semble pas que beaucoup de questions soient posées. Je me demandais, comme M. Phillips a eu une heure ou deux pour reconsidérer les questions que je lui ai posées ce matin, s'il voudrait éventuellement nous parler de la question concernant le traité fiscal.

[*Text*]

The Chairman: Mr. Phillips, would you like to comment on the question?

Mr. Phillips: Well, I will try to, Mr. Chairman. I had the opportunity during the lunch hour of speaking to Mr. Scott of the Foreign Trade Council, and I think the position vis-à-vis the United States can be defined roughly as follows. In his estimate, and speaking as an American, I will assume he has some knowledge of the way things have been going, which is supported by what I know. It seems fairly clear that if the White Paper is put through as drafted at present, there definitely will have to be an amendment to the U.S. treaty on the question of capital gains. You cannot impose the proposed capital gains tax on foreign shareholders without amending the U.S. treaty. I think that is reasonably clear.

When the treaty is amended, it is also reasonably clear that the United States will absolutely insist on the integration benefits flowing to its shareholders. In other words, the White Paper takes the position, at least in theory, that the payment of the corporate tax is a sort of prepayment of the tax of the shareholders. That is the underlying concept of the integration the White Paper says.

The United States is not going to accept the position of corporate taxes which are paid, or a prepayment in favour of the resident Canadian shareholders, that is not a prepayment in favour of the U.S. shareholders. So the White Paper, on that whole aspect, in the opinion of Mr. Scott—I am speaking for him, I think, correctly, and certainly it is my understanding—is bound to fall on that point when it comes to the renegotiation of the treaty.

I also mentioned this morning that there was some possibility that it might even violate the existing present treaty. It is extremely difficult, Mr. Downey, to tell exactly whether it does or it does not, because until the statute is drafted we will not know exactly how it is phrased. But I say it is conceivable. Let us just say it is conceivable, for instance, that if the statute follows the White Paper and says that the corporate taxes are being paid as some sort of prepayment of shareholder taxes, it is not going to be extended to residents. The corporate funds are being used to benefit one group of shareholders but not another. The net result of that will be, if you look through the whole thing, that if you disregard through integration the corporation, the effect of tax on U.S. shareholders of a Canadian company as compared to the effect of tax on what is going to be an equivalent type of dividend to Canadian shareholders, the effective rate will far

[*Interpretation*]

Le président: Monsieur Phillips, avez-vous des commentaires à ajouter?

M. Phillips: J'ai eu la possibilité à midi de m'entretenir avec M. Scott, le conseiller du commerce extérieur, de la position vis-à-vis des États-Unis. Elle peut être définie brièvement comme suit et je suppose, qu'à titre d'Américain, il sait comment vont les choses. Il me semble normal que si le Livre blanc était appliqué tel qu'il existe maintenant, il devrait y avoir un amendement à la convention fiscale canado-américaine sur les gains de capital. On ne peut pas imposer cet impôt aux actionnaires étrangers sans modifier la convention, c'est clair.

A la modification de la convention fiscale, il y a tout lieu de croire que les États-Unis insisteront à tout prix pour que les bénéfices, reviennent à leurs actionnaires. En d'autres mots, le Livre blanc déclare au moins en théorie que le paiement de l'impôt des sociétés est une sorte de paiement antérieur des impôts des actionnaires.

Le gouvernement américain n'acceptera pas la position que l'impôt des sociétés, ne soit pas considéré comme un paiement des actionnaires américains mais comme un paiement anticipé des actionnaires canadiens. C'est la situation et M. Scott me l'a expliquée de cette façon-là. Naturellement, toutes les nouvelles négociations sous la convention fiscale porteront sur cet aspect en particulier.

J'ai aussi parlé ce matin de la possibilité d'une infraction à propos de la convention fiscale déjà en vigueur. Il m'est très difficile, monsieur Downey, de vous dire s'il y aura violation ou non parce que, lorsque la loi est rédigée, nous ne savons pas exactement quelle en sera la formulation. Il est possible, par exemple, que si la loi s'inspirait du Livre blanc en disant que les impôts des sociétés sont payés comme une sorte de paiement anticipé de l'impôt dû par l'actionnaire; cela ne s'étendra pas aux résidents; dans ce cas-là, les fonds d'une société profiteront à un groupe mais pas à un autre groupe. Le résultat net, si on voit l'ensemble de la question et si on met de côté par l'intégration la société, sera l'effet de l'impôt sur les actionnaires américains d'une société canadienne ce qui équivaut à l'effet de l'impôt sur les dividendes à des Canadiens. Le taux effectif dépassera de beaucoup le taux de 15 p. 100 de l'impôt à la source appliqué aux actionnaires américains.

[*Texte*]

exceed the 15 per cent permissible rate of withholding tax now applicable to U.S. shareholders.

It is probably more academic than real, as when I discussed it with Mr. Scott. He said there is no use paying that much attention to the old treaty because it has to be renegotiated anyhow. What I have said now will definitely be within the aegis of the U.S. demands. I do confirm, I might add, what I said on the French treaty this morning. I had a chance to look at it. I could not lay my hands on a copy to borrow it to bring over. However, the French treaty has a much tougher clause. I think the words are, "an other or greater tax" on French beneficiaries of the treaty than on Canadian domestics.

Now leaving aside the question of greater, it certainly is other. The fact that you are just not going to give French shareholders the integration benefits and give these benefits to Canadians is clearly a prejudice, which I think probably violates the existing France-Canada treaty.

It is very hard, Mr. Downey, to say which is going to come first here, the chicken or the egg. Can you enact the statute before you renegotiate the treaties, or do you have to renegotiate the treaties before you can enact the statute?

● 1605

Mr. Downey: No.

Mr. Phillips: And the chaotic interregnum that will follow, because these treaties are not negotiated overnight, is pretty difficult to conceive.

The integration system brings with it, sir, a multitude of problems which to a large degree, if appreciated, have not been fully considered.

Mr. Downey: I think that for the record it would be nice to know just what the consequences could be if Canada, with the ultra-nationalistic attitude that is sort of evident in some quarters, was not able or would not negotiate tax treaties with say the U.S.

Mr. Phillips: I think I perhaps might ask—I can say one thing that is clear. Certainly, vis-à-vis the United States, the withholding tax on U.S. securities would go up to 30 per cent. That would be, I think, step one.

I do not know. Perhaps I might turn to some of the U.S. gentlemen with International Utilities who could tell me some of the other things that are now protected by the Canadian treaty which would disappear.

[*Interprétation*]

Ça, c'est plus une hypothèse que la réalité parce que, quelle que soit l'attention qu'on porte à l'ancienne convention, il doit être renégocié. Naturellement, il le sera, compte tenu des demandes américaines. Lorsqu'ils renégocieront la convention fiscale, je confirme ce que j'ai dit de celle des Français ce matin. Je n'ai pas pu obtenir un exemplaire de cette convention mais il y a une clause beaucoup plus stricte voulant qu'on ne peut pas imposer un autre impôt ou un impôt plus fort sur les bénéficiaires français que sur les ressortissants canadiens compte tenu des dispositions de la convention.

Laissant la question du mot «plus grand impôt», voici le fait: c'est que vous ne donnerez pas aux actionnaires français mais aux actionnaires canadiens l'avantage de cette disposition étant une discrimination qui viole la convention fiscale franco-canadienne en vigueur.

Il est très difficile de dire lequel vient le premier. Ou bien vous appliquez la loi avant de renégocier la convention ou vous renégociez la convention avant d'appliquer la loi.

M. Downey: Non.

M. Phillips: La période de temps qui s'écoulera est très difficile à envisager. Le résultat des opérations amène une multitude de problèmes qui, dans une grande mesure, s'ils n'ont pas été regardés n'ont pas été très bien envisagés encore.

M. Downey: Il est bon de savoir les conséquences éventuelles, si le Canada avait une telle attitude ultra-nationaliste qui se manifeste dans certains milieux, et ne voulait pas négocier une convention avec les États-Unis.

M. Phillips: Il y a une chose qui est évidente en ce qui concerne les États-Unis; la retenue d'impôt à la source monterait jusqu'à 30 p. 100, ce serait un premier pas.

Premièrement, je peux peut-être demander à ces messieurs américains de me dire quelles seraient les autres répercussions des dispositions protégées par la convention fiscale canadienne laquelle disparaîtrait.

[*Text*]

Mr. Seabrook: There is one aspect I can think of right off. There is no withholding tax on our dividends as paid to Canadian residents, and as you say, that would go immediately to 30 per cent, whereas now there is none. But I suppose that the other principal consequence is that anybody who is doing business across the border would not get credit for the taxes that were paid to the other government.

Mr. Phillips: Well, that might be a restriction under the regular law. There are some credits outside of the treaty as such. But if we go, let us leave aside corporations. The U.S. treaty contains all sorts of protections for cross references to charitable institutions and donations. There are limited protections for employees crossing the borders. They do not get taxed until they reach certain income levels under certain circumstances.

I think what I could say to you, Mr. Downey, without taking too much of the time of the Committee, is that if you went through the U.S. treaty and read it section by section, and imagined—I think that the results are perhaps too overwhelming to contemplate. We cannot effectively, in my opinion—I cannot speak for International Utilities—but certainly in my opinion we cannot effectively live with the United States without some sort of income tax convention. We found that to be the case over, I suppose, 30 years now, I think.

Mr. Downey: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Phillips: Vis-à-vis other countries, it follows pretty much the same pattern, in varying degrees.

The Chairman: If there are no further questions, I would like to thank very much the representatives of International Utilities for being with us, and for presenting their brief. It will form an important part of our considerations.

Mr. Seabrook: Thank you, sir.

The Chairman: We now have representatives of Alcan Aluminium.

Sitting beside me on my right is Mr. Paul Leman, President of the Aluminum Company of Canada, Limited. I will ask Mr. Leman to introduce the other members of his delegation, and if he wishes to make a short statement highlighting his brief, he may do so.

• 1610

Mr. Paul Leman (President, Aluminum Company of Canada, Limited): Thank you, Mr. Chairman. Appearing with me from the

[*Interpretation*]

M. Seabrook: Un aspect, c'est qu'il n'y a aucune retenue d'impôt à la source sur nos dividendes payés aux Canadiens. Cela monterait jusqu'à 30 ou 50 p. 100, alors que maintenant, il n'y en a pas.

Il y a une autre conséquence, c'est que tous ceux qui exploitent une entreprise de l'autre côté de la frontière n'obtiendraient pas une convention fiscale pour l'impôt versé à l'autre gouvernement.

M. Phillips: Ceci naturellement faisait partie de la loi actuelle; c'est en dehors de la convention, mais elle comporte toute sorte de moyens de sauvegarde des intérêts des organisations charitables et à but non lucratif, une protection limitée pour les employés de compagnies de l'autre côté de la frontière qui obtiennent un certain niveau de revenu dans une certaine situation donnée.

Ce que je peux dire, monsieur Downey, sans prendre trop de temps, c'est que si vous examinez le traité en le lisant article après article, en imaginant la disparition totale de ces dispositions, vous verrez les résultats; ce serait épouvantable. A mon sens, on ne peut pas effectivement vivre avec les États-Unis, à côté des États-Unis sans avoir une convention fiscale. En tout cas, cela existe depuis 20 ans au moins.

M. Downey: Merci, monsieur le président.

M. Phillips: Vis-à-vis les autres pays, c'est à peu près la même chose.

Le président: Si vous n'avez plus d'autres questions à poser. Je remercie les représentants de l'International Utilities et de leur mémoire qui constituera une partie importante de nos délibérations.

M. Seabrook: Merci.

Le président: Maintenant, nous avons les représentants de l'Aluminium Alcan. A ma droite se trouve M. Leman, président de *Aluminum of Canada.* Monsieur Leman présentera les membres de sa délégation et fera une brève déclaration en présentant son mémoire.

M. Paul Leman (président, Aluminum Company of Canada): Merci monsieur le président. Font partie de la délégation de ALCAN,

[*Texte*]

Alcan Aluminium Limited staff are John Lees, John Collins, and Mr. Lindsay H. Place. These three gentlemen have put a considerable amount of work into the preparation of our submission.

We are very grateful, Mr. Chairman and gentlemen, for the opportunity to appear before this Committee and give our views on the proposed tax reform. I should like to emphasize the approach we have adopted in dealing with this matter.

Your Committee will receive a very voluminous mixture of facts and opinions about the effects of the White Paper proposals from numerous witnesses, and you will judge what the sum total of these amount to. Therefore our submission is purely an exposition of what the proposals mean to Alcan. It does not constitute an attempt on our part to draw general conclusions about their effect on Canada as a whole.

On the other hand, we have tried to make our comments as factual as possible, as well as to be constructive by suggesting ways and means of adapting the proposals so as to remove or minimize the difficulties to which they give rise, without destroying their substance.

Our brief emphasizes four main areas of importance to Alcan. The first is about integration, mainly the freezing of the corporate rate at a noncompetitive 50 per cent because of the integration system, and taxing dividends paid by one Canadian corporation to another and problems related to the concept of widely-held companies.

The second area is the capital gains tax. On this we suggest a more moderate approach to entering the capital gains field. About personal taxation, we think that too much tax is imposed on the middle-income ranges, and the over-all tax load is too high.

In the fourth area, international proposals designed to minimize tax avoidance require modification to remove those rules inhibiting competitiveness of bona fide international operations.

On each one of these four areas I would like to note that the White Paper in our opinion is wrong when it says, at paragraph 4.35, that a 50 per cent rate is reasonable and competitive vis-à-vis the United Kingdom and the United States. Their tax rates have really been more in the mid-30 per cent range, due

[*Interprétation*]

M. John G. Lees, M. J. A. Collins et M. Lindsay H. Place, c.r. Ces trois messieurs ont collaboré à la préparation de notre mémoire.

Nous vous sommes très reconnaissants, monsieur le président, messieurs, de nous donner la possibilité de paraître devant votre Comité pour exposer notre point de vue sur le projet de réforme fiscale.

Je voudrais faire ressortir notre idée à propos de cette question.

Votre Comité recevra un gros volume de faits et d'opinions sur les effets des propositions du Livre blanc d'après plusieurs témoins. Notre présentation est surtout un exposé des conséquences du Livre blanc sur ALCAN et nous ne cherchons pas à tirer des conclusions générales sur leurs effets sur le Canada en général.

Nous avons cherché à nous en tenir aux faits dans la grande mesure du possible et être constructifs, en proposant des moyens d'adapter les propositions afin de supprimer ou de minimiser les difficultés auxquelles elles donneraient lieu sans détruire le fond de ces changements.

Notre mémoire fait ressortir quatre points très importants pour l'ALCAN. Tout d'abord, il y a l'intégration. A savoir, le blocage du taux des revenus des sociétés à celui, non concurrentiel de 50 p. 100 à cause du système d'intégration. Puis il y a le prélèvement des taxes sur les dividendes payés par une société canadienne à une autre. Enfin il y a les problèmes se rapportant à l'idée de la société ouverte.

Le second point porte sur l'impôt sur les plus-values. Nous proposons une façon plus moderne de s'y prendre. En ce qui concerne l'imposition aux particuliers, il me semble qu'elle est trop forte chez la classe moyenne et la proportion de la charge fiscale est trop haute.

Et, en dernier lieu, dans le domaine des propositions concernant les pays étrangers, pour éviter de minimiser leurs taxes, une modification est nécessaire en ce qui concerne les règles interdisant la compétition dans les transactions de bonne foi.

Nous ne sommes pas d'accord avec ce que dit le Livre blanc au paragraphe 4.35 à savoir qu'un taux de 50 p. 100 est raisonnable et concurrentiel vis-à-vis des États-Unis et du Royaume-Uni. Leur taux d'impôt a été d'environ 30 p. 100 en raison des allocations d'investissement, il y a quelques années. Donc un

[*Text*]

to investment allowances, for a number of years. A flat 50 per cent, in our view, would not be competitive with those important countries in which we operate.

In the second area of personal taxation, Canada at present imposes an income tax obligation on individuals and families at the low end of the scale, that is $7,500 or less, which tends to be reasonably low compared to the U.S.A. and many other industrialized countries. But the White Paper increases the disparity further in favour of the bottom end of the rate schedule vis-à-vis the U.S.A., and collects the difference in tax from the middle brackets. This will not benefit many of Alcan's factory employees or its middle management. We do not want to be too controversial in this area, but Canada may become non-competitive because the tax mix may be too far out of cycle with the countries with which we are competing.

• 1615

In the third area, in the major league of industrialized countries, only the U.K. and the U.S.A. impose a capital gains tax on the scale proposed in the White Paper. In most other cases, half tax is the norm rather than full tax. In Germany and France, long-term gains are exempt to individuals.

In the fourth area, multinational companies particularly need an environment for home base which minimizes the risk of double taxation of income flows, and imposes minimum tax restraints on foreign corporate reorganizations. Canada has historically been quite good in this area, except for a fairly poor posture on withholding taxes. We hope that the capital gains and foreign dividend exemption by treaty proposals can be modified to minimize the damage to multinational corporate needs.

Mr. Chairman, I will not take much more time. However, I would like, with your permission, to file shortly with your Committee two short supplements to our brief. One will be a table comparing the personal income tax incurred by some of our employees in Canada and in the U.S.A., not on the basis of assumptions but according to the facts as they exist with regard to people who are very much alive.

We have seen very many comparisons based on a chosen set of assumptions. We have some figures that apply to living people who are in our employ, and we can be very factual about this.

The Chairman: Mr. Leman, do you have the schedule with you?

[*Interpretation*]

taux de 50 p. 100 ne serait pas concurrentiel avec ces pays importants.

En ce qui concerne l'impôt des particuliers, le Canada prélève l'impôt sur le revenu des individus et des familles à partir d'un montant très bas soit $7,500 ou moins. Ceci est raisonnablement bas comparativement aux États-Unis et à d'autres pays industrialisés mais le Livre blanc élargit l'écart vis-à-vis des États-Unis et comble son déficit par un impôt prélevé aux échelons intermédiaires. Ceci n'aidera pas le personnel de l'ALCAN, même pas son personnel de fabrique. Nous ne voulons pas trop discuter cette question, le Canada peut devenir un pays non concurrentiel parce qu'alors nous deviendrions un pays trop cher vis-à-vis les autres pays où nous exerçons notre activité.

Premièrement à propos des pays étrangers, seuls le Royaume-Uni et les États-Unis imposent un impôt sur les gains de capital selon l'échelle proposée par le Livre blanc. Dans la plupart des autres cas, la demi-taxe est la norme plutôt que la taxe intégrale. En Allemagne et en France, les gains à longs termes sont dispensés de l'impôt des particuliers.

Et, enfin, les sociétés multinationales ont besoin d'un milieu pour s'installer, ce qui diminue le risque d'une double imposition des revenus et impose une restriction de la taxe minimum sur les réorganisations de sociétés étrangères. Historiquement, le Canada a été très accueillant dans ce domaine sauf pour ce qui est de l'impôt à la source. Nous espérons que l'impôt sur les gains en capital et sur les exemptions applicables aux dividendes venant de pays étrangers pourra, par des propositions de conventions, être modifié et minimiser les torts causés aux sociétés multinationales.

Monsieur le président, avec votre autorisation, je voudrais ajouter deux brefs suppléments à notre mémoire. Premièrement, une comparaison des impôts des particuliers entre le Canada et les États-Unis non en fonction de suppositions mais conformément à la réalité et surtout à ces gens-là.

Nous avons bien des comparaisons basées sur des suppositions et nous avons des chiffres qui sont applicables à nos employés; en somme, nous avons un rapport circonstancié à propos de cela.

Le président: Avez-vous une annexe avec vous?

[*Texte*]

Mr. Leman: No. I have one, but it is not quite—we want to revise it. It has been prepared rather hurriedly. At the time we filed our brief we did not have the figures. We had to survey the employees, you see.

The Chairman: Are you suggesting that you would like to send it in to us at a later date?

Mr. Leman: Yes.

The Chairman: And that it become a part of the record of our proceedings?

Mr. Leman: Yes.

The Chairman: Gentlemen, you have heard the suggestion from Mr. Leman. Is it agreed?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: What is the other schedule, Mr. Leman?

Mr. Leman: The other supplement would be an appendix showing how we believe the White Paper concept of foreign withholding tax flow-through should be preserved under whatever tax system is finally adopted. We explain how.

The Chairman: That would be a supplementary issued in the same way as the first one?

Mr. Leman: Yes, sir.

The Chairman: Is it agreed, gentlemen?

Mr. Leman: It would be an additional appendix to our brief.

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: We look forward to receiving them. Can you give us some indication of when they might be in our hands?

Mr. Leman: I think they could be in your hands within 10 days.

The Chairman: Good.

Mr. Leman: Mr. Chairman, in short, our position on what we consider are the most important aspects of the White Paper—our position in very few words is about as follows. We do not support the integration system, but we say we could live with it if some changes were made to the system. In this area it would be very damaging to Alcan if our subsidiary, Aluminum Company of Canada, Limited, which has preferred stock outstanding in the public, were to remain classed as a widely-held corporation. This would be very damaging to us, and we insist

[*Interprétation*]

M. Leman: Non. Nous voulons réviser celle que nous avons car nous l'avons préparée assez rapidement. Au moment où nous faisions notre mémoire, nous n'avions pas encore récolté toutes les données: nous avions à visiter les employés.

Le président: Voulez-vous nous l'envoyer plus tard?

M. Leman: Oui.

Le président: Et voulez-vous que ceci fasse partie du procès-verbal de notre réunion d'aujourd'hui?

M. Leman: Oui.

Le président: Messieurs, vous avez entendu M. Leman. Êtes-vous d'accord?

Des voix: Oui.

Le président: Quelle est l'autre annexe, monsieur Leman?

M. Leman: L'autre annexe serait une addition; nous croyons que l'idée générale concernant le mouvement de la retenue fiscale de provenance étrangère devrait être conservée quel que soit le système définitif accepté alors. Nous expliquons cela.

Le président: Celle-ci serait, comme la première, un complément au mémoire?

M. Leman: Oui, monsieur le président.

Le président: Est-ce accepté, messieurs?

M. Leman: Cette addition apparaîtrait dans notre mémoire.

Des voix: Accepté.

Le président: Nous les attendrons donc. Quand, pensez-vous les recevrons-nous?

M. Leman: Vous les aurez dans 10 jours environ.

Le président: C'est très bien.

M. Leman: Monsieur, le président, voici en résumé notre position vis-à-vis le Livre blanc. Nous n'appuyons pas le régime de l'intégration mais nous pouvons nous y conformer si on le modifie. Dans cet état, il serait préjudiciable à ALCAN si son dépendant, soit *Aluminium Company of Canada Limited*, qui a des actions préférentielles restait classé comme étant une société ouverte. Ça c'est un des points les plus importants de notre mémoire.

[*Text*]

on that point as one of the most important ones covered by our brief.

We do suggest a more moderate approach to taxing capital gains. We do not mind efforts to minimize tax awardance, provided they are so couched as not to result in doing more danage than good, and we feel some of the ones proposed in the White Paper would do more damage than good.

Fourthly, last but not least, a tax system in our view is a vital factor in international competitition, and we hope that the legislators will not overlook this extremely important consideration in dealing with the problem of tax reform.

• 1620

The Chairman: Thank you, Mr. Leman.

Do any other members of your delegation wish to comment at this time?

Mr. Leman: No. I think the members of the delegation would rather stand ready to help with answering questions.

The Chairman: Mr. Leman, when questions are put by members of the Committee they will be directed to you through me. If you wish to refer the question to any members of your delegation, of course, you are free to do so, and you are, of course, also free not to answer any questions, if you are not prepared to answer.

I recognize Mr. Kaplan.

Mr. Kaplan: Thank you, Mr. Chairman. I have not had an opportunity to read your brief very carefully and you may be able to tell me that some of the answers to some of my questions are in it, but perhaps we could have them on the record anyway.

Have you done a study of the effect that creditable tax would have on the dividends as your Company declares them? Do you generate enough creditable tax to pass on to your shareholders the full benefit of the tax that you pay? Do you pay dividends that it would cover?

Mr. Leman: I think I would like to ask Mr. Lees, Mr. Chairman, to take that one.

Mr. John G. Lees (Vice-President and Tax Officer, Alcan Finances Ltd.): Yes, sir, we made a study of the years 1967-68-69 on the assumption that the law came into effect in

[*Interpretation*]

Nous vous proposons quelque chose de plus modéré en matière d'impôt sur gains de capital, nous ne craignons pas les efforts à faire pour réduire l'évitement d'impôt si seulement ils sont conçus de manière à ne pas faire plus de mal que de bien parce que nous estimons que certaines propositions à ce sujet dans le Livre blanc feraient plus de mal que de bien.

Et, finalement, un régime fiscal, à notre avis, est un facteur très important dans la concurrence mondiale et nous espérons que les législateurs n'oublieront pas cette considération très importante en parlant du problème de la réforme fiscale.

Le président: Merci, monsieur Leman. Y a-t-il d'autre membres de votre délégation qui voudraient prendre la parole?

M. Leman: Non, je crois qu'ils préfèrent se préparer à répondre aux questions.

Le président: Monsieur Leman, les questions posées par les membres du Comité vous seront adressées par moi. Si vous voulez renvoyer la question à un autre membre de votre délégation, vous êtes libre de le faire et aussi libre de ne pas répondre à aucune question si vous n'êtes pas préparé. A vous monsieur Kaplan.

M. Kaplan: Monsieur le président, je n'ai pas eu la possibilité de lire très attentivement le mémoire, par conséquent, peut-être contient-il la réponse à mes questions. Mais de toute façon, elles peuvent être dans le procès-verbal. Avez-vous une idée des effets d'un avoir fiscal sur les dividendes comme votre compagnie les déclare?

Produisez-vous assez d'avoir fiscal pour faire passer à vos actionnaires l'indemnisation complète de la taxe que vous payez. Payez-vous les dividendes qui engloberaient cela?

M. Leman: Monsieur le président, j'aimerais demander à M. Lees de répondre à cette question.

M. Lees (vice-président et agent du fisc de l'Alcan Finances Limitée): Oui, nous avons fait une étude des années 1967, 1968 et 1969, en supposant que la loi entrait en vigueur en

[*Texte*]

1966, December 31, so we took a three-year look. Our shareholders would have received fully creditable tax.

Mr. Kaplan: For all of the dividends that they received?

Mr. Lees: For all of the dividends that they received.

Mr. Kaplan: Of course, I would just like to make the observation that only 35 per cent of your shareholders are Canadian so the benefit of the credit would only have gone to 35 per cent of them.

Mr. Lees: This is correct, but we have assumed that, of course, creditable tax in theory applies to each share, so, for example, the previous witness made a suggestion of earmarking. In our facts you would not have had to earmark, you would have had enough tax paid in Canada to afford a creditable tax.

I would like, if I may, to add to that answer.

Mr. Kaplan: Could I just ask one question before you do? Would you have lost the benefit of creditable tax under the two and a half year rule with the amount of tax that you paid in those years?

Mr. Lees: By our figures, as around 50 per cent of our net income is paid out, it would take about the fifth or sixth year before you would have an expiry of creditable tax. Using just a three-year sample we did not have any expire at any time, but the figures indicate to me that ultimately we would have modest amounts of creditable tax expiring once the system got fully going.

Mr. Kaplan: So one might say that the White Paper might lead you to change your dividend policy?

Mr. Lees: I think perhaps Mr. Leman would rather answer that. I have suggested to him that with 65 per cent of our shares owned outside the country, I am not sure whose interests would be most carefully looked at in that regard.

The Chairman: Mr. Leman, would you take a microphone.

Mr. Leman: We do comment on that feature in our brief, Mr. Kaplan, and we do express some concern that the possibility of

[*Interprétation*]

décembre 1966, donc l'étude a duré 3 ans. Nos actionnaires auraient reçu un crédit fiscal

M. Kaplan: Pour tous les dividendes qu'ils ont reçus?

M. Lees: Pour tous les dividendes qu'ils ont reçus.

M. Kaplan: Je tiens à noter que seulement 35 p. 100 de vos actionnaires sont canadiens, de sorte que cet avantage n'aurait frappé que 35 p. 100 de ces actionnaires. Par exemple, le témoin précédent a fait une suggestion en ce qui concerne la définition de l'avoir fiscal. Selon nous, vous n'auriez pas à définir, nous aurions payé suffisamment d'impôt au Canada pour s'accorder un avoir fiscal.

Je voudrais ajouter quelque chose à cette question.

M. Lees: C'est juste, mais nous avons supposé que l'avoir fiscal s'applique à toutes les actions.

M. Kaplan: Encore une question. Auriez-vous perdu l'avantage de l'avoir fiscal sous votre régime de deux ans et demi avec le montant d'impôt jugé ces dernières années.

M. Lees: D'après nos chiffres, environ 50 p. 100 de notre revenu net est payé, il faudra attendre la cinquième ou la sixième année pour arriver à l'expiration de l'avoir fiscal. Par exemple, en trois ans, nous n'avions aucune expiration en aucun temps d'après les chiffres, à la longue, nous aurions eu un avoir fiscal assez modeste arrivant à expiration une fois le système bien installé.

M. Kaplan: Donc, je crois que le Livre blanc peut entraîner chez vous un changement de votre système de dividende?

M. Lees: Je pense que peut-être M. Leman voudrait répondre à cette question. Je lui ai dit qu'étant donné que 65 p. 100 des actions sont en dehors du pays, je ne sais pas très bien quel intérêt serait le mieux sauvegardé à cet égard.

Le président: Monsieur Leman, voulez-vous prendre le microphone?

M. Leman: Nous parlons de cela dans notre mémoire, monsieur Kaplan. Et nous exprimons une certaine inquiétude devant cette

[*Text*]

the relative interests of different shareholders living in different countries might create problems for managment and for the Board of Directors if such circumstances should arise. We do not feel that it is right for a corporation to have to start to try to balance out the interests of different groups of shareholders.

Mr. Kaplan: Of course, that should not trouble us because undoubtedly there is differential dividend treatment among all countries and I suppose the various national groups of shareholders would all want a dividend policy to accommodate their own tax system and it would not disturb me to have Canada also having, if you like, a unique position on the matter.

Mr. Lees: May I go back and supplement my answer to your first question, Mr. Kaplan?

• 1625

Mr. Kaplan: Surely.

Mr. Lees: The interesting problem we have relates to this question that Mr. Leman touched on about the Aluminum Company of Canada. In these years we show very severe intercompany taxes being paid on the dividends of the Aluminum Company of Canada, our principal subsidiary, as they pay dividends up to Aluminium Limited. Aluminum Limited is functionally a holding company and it gets its money to pay its dividends mainly from the Aluminum Company of Canada and because this Company is technically widely-held, because of a sinking fund preferred issue which will be redeemed in the next seven or eight years, this triggers a large tax payment on that dividend which we find totally unjustifiable.

This is one of the key points in our brief. Even without that tax payment, we would have had substantial creditable tax to afford to our Canadian shareholders. However, it is possible and the margins are close enough that you would have to predict that in some years Alcan might not give a fully creditable tax to its Canadian shareholders. If we had a sharp downturn in business, if we had strikes, or if we had a very large expansion in Canada with high write-offs, we could conceivably get into a situation where we could not pay a fully creditable tax, fully creditable dividend.

Mr. Kaplan: Perhaps this next question is answered by your brief as well. I am sure it is one of the principal areas to which you have directed yourself. Could you reorganize

[*Interpretation*]

éventualité concernant les intérêts relatifs des différents co-actionnaires vivant dans différents pays; cela peut créer des problèmes au conseil d'administration de notre entreprise. Il nous semble que ce n'est pas le droit de la société de commencer à équilibrer les avantages de chaque groupe d'actionnaires.

M. Kaplan: Naturellement, ceci ne devrait pas nous ennuyer, sans aucun doute, parce qu'il y a différents traitements de dividendes accordés d'un pays à l'autre et naturellement les différents groupes d'actionnaires suivant les pays voudraient tous en ce qui concerne les dividendes un régime pour favoriser leur système fiscal propre. Cela ne me dérangera pas que le Canada ait, si vous voulez, une position exceptionnelle à cet égard.

M. Lees: Puis-je compléter ma réponse à votre première réponse, monsieur Kaplan?

M. Kaplan: Certainement.

M. Lees: Un intéressant problème se rapporte à la question abordée par M. Leman au sujet de l'*Aluminium Company of Canada.* Au cours de ces années, nous avons des impôts intercompagnies très lourds payés par des dividendes de l'*Aluminium Company of Canada,* notre filiale, comme ils se libèrent eux de l'*Aluminium Limited.*

Cette compagnie étant publique à cause d'un fonds de roulement qui leur est préférable si elle veut se libérer de ses obligations dans les prochaines sept ou huit années, d'impôts à payer sur les dividendes et ceci n'est pas aussi justifiable.

Cela est un point important dans notre mémoire. Même sans ce paiement d'impôt nous aurions eu un avoir fiscal suffisant pour en faire bénéficier nos actionnaires canadiens. Toutefois, il me semble que les marges sont assez étroites pour prévoir que d'ici quelques années l'Alcan ne pourra peut-être pas donner un avoir fiscal aux actionnaires canadiens, en cas de grève, en cas de baisse de la conjoncture; quant au système de développement au Canada avec beaucoup d'amortissement, nous voyons très bien la situation, nous ne pourrions pas rembourser l'avoir fiscal, les dividendes.

M. Kaplan: La question que je veux vous poser se retrouve peut-être dans votre mémoire aussi et elle porte sur le même sujet. Je suis certain que c'est un domaine très

[*Texte*]

the group of companies that are in this business together if the White Paper came in in its present form, in more or less the present principles, to take full advantage of the kind of flow-throughs that are available.

Mr. Leman: Mr. Chairman, we have not gone through a complete exercise in studying what in detail could be the reorganizations that could be resorted to, however, in our case, reorganization would be very difficult and would present some legal as well as technical problems. For the group as a whole, we have used Aluminum Company of Canada which has a large set of fixed assets in Canada, power plants and smelters, etc; we have used this as a borrowing medium. It has a high debt around $600 million so it is very difficult to start playing around with corporate organization when you have such a heavy capital structure outstanding.

Mr. Kaplan: But it is not something that you have really put your mind to; that is, to the question of living with the principles of the White Paper.

Mr. Leman: As of now we have preferred to suggest that without going against what we believe is the spirit of the White Paper proposals we think we have suggested ways in which the main objections from our point of view could be overcome by some changes without really destroying the substances of the proposals in our opinion.

Mr. Kaplan: What percentage of the earnings of the whole Company if you would care to say, and perhaps you would rather not, but what percentage of them are earned in Canada?

Mr. Leman: In recent years it has been around 65 per cent to 70 per cent.

Mr. Kaplan: Is that the factor that lead you to establish a Canadian head office?

Mr. Leman: We have had our Canadian head office ever since Alcan Aluminium Limited was organized in 1928. Our head office was here right from the beginning. As soon as we ceased to be a subsidiary of an American Company in 1928, our head office was in Canada.

Mr. Kaplan: I was going to ask whether the present tax system of Canada had any features that gave you advantages over the tax systems of other companies in other countries?

Mr. Leman: Sir, we have not studied right back to 1928 but in recent years and I think

[*Interprétation*]

important pour vous. Pouvez-vous réorganiser les groupes de compagnies qui sont en affaires ensemble si le Livre blanc était appliqué tel qu'il est proposé, enfin plus ou moins, les principes actuels, pour tirer avantage au maximum de tous les mouvements possibles.

M. Leman: Nous n'avons pas examiné à fond encore quelle serait la réorganisation possible, toutefois, la réorganisation de notre groupe serait très épineuse et présenterait des problèmes d'ordre juridique et d'ordre technique. Pour le groupe dans son ensemble, nous avons employé l'*Aluminium Company of Canada* qui représente de très fortes immobilisations au Canada: des raffineries, des usines, etc... Nous avons employé cela comme moyen d'emprunts. C'est une dette de 600 millions de sorte qu'il est très difficile de commencer à envisager des réorganisations de sociétés lorsque on a tant d'immobilisations non amorties.

M. Kaplan: Mais ce n'est pas quelque chose que vous avez examiné à fond; ceci concerne la question suivante: de quoi s'en tenir avec l'application du Livre blanc.

M. Leman: Jusqu'à maintenant, nous pensons sans aller contre le Livre blanc que nous avons proposé des points qui pourraient selon nous être acceptés sans vraiment changer l'essentiel des propositions du Livre blanc.

M. Kaplan: Quel pourcentage des revenus de la Compagnie en entier, si vous voulez bien nous le dire, est gagné au Canada?

M. Leman: Ces dernières années il a varié entre 65 et 70 p. 100.

M. Kaplan: Et c'est cela qui vous a conduit à créer un siège social au Canada.

M. Leman: Nous avons notre siège social au Canada depuis que l'Alcan existe, en 1928. Il a été au Canada dès le début; dès que nous avons cessé d'être une filiale américaine au Canada, il a été au Canada.

M. Kaplan: Je voulais simplement vous demander si le système fiscal canadien, maintenant comporte des caractéristiques qui vous donnent des avantages sur le système fiscal d'autres pays?

M. Leman: Nous ne sommes pas remontés jusqu'en 1928, mais ces dernières années, et je

[*Text*]

our brief covers this also, we can show that we have suffered higher taxes than our main competitors. We are an international aluminum company operating in large numbers of countries and our total tax bill has been consistently higher than our competition for the last 10 years anyway, significantly higher.

• 1630

Mr. Lees: May I supplement that? As to your first question about the fraction of our earnings from Canada versus foreign, you have to ask yourself about a consolidated earnings statement such as presented to shareholders and a corporate statement such as presented to the tax department to pay taxes on. In the corporate statement you will see only the actual dividends received from our foreign subsidiaries. If you use this as your measure of counting, which is what we will do for arriving at tax calculations and creditable tax, our foreign income to 25 per cent to 30 per cent.

Mr. Kaplan: That is tax calculation?

Mr. Lees: That is a tax calculation which would be the one on which creditable tax and all of the various ramifications will be measured. If you look, however, at our retained earnings and the entire consolidated earnings, it is higher figures earned foreign as Mr. Leman suggested.

On the question of tax features in Canada, the structure for a holding company and for a place from which to own foreign subsidiaries and to administer them has generally been very good. The 28(1)(d), the exemption of dividends, the freedom from a capital gains tax and only a relatively modest tax on paid up capital have been good plus things. The weakness in the Canadian position has been withholding tax where Canada has since 1960 refused to negotiate treaties with foreigners which would reduce the tax on foreign dividends to a subsidiary parent relationship down to 0 or 5 per cent. Canada stuck at 15 per cent. This is increasingly becoming onerous to us.

Mr. Kaplan: What countries have a 5 per cent rate?

Mr. Lees: The Americans have about 70 tax treaties now at the moment, and I bet if we went through 50 of them, we would find that where you own 10 or 25 per cent or 30 per cent of a foreign company that foreign country and the United States have mutually agreed at 0 to 5 per cent rates. Canada is the odd man in the major league of industrialized nations in this regard: the French, the Dutch, the British all negotiate treaties in this vein.

[*Interpretation*]

crois que notre mémoire vous le dit, nous avons eu des impôts plus élevés que tous nos grands concurrents. Nous sommes une compagnie internationale d'aluminium établie dans de nombreux pays et nos impôts ici ont toujours été plus élevés que ceux de nos concurrents.

M. Lees: Puis-je ajouter quelque chose? A propos de cette première question, concernant notre revenu au Canada et à l'étranger. Il faut examiner le bilan consolidé des revenus présenté aux actionnaires et celui des sociétés présenté au ministère des Finances. Dans le bilan des sociétés, vous verrez simplement les dividendes reçus de nos filiales en pays étrangers. Arriver au calcul de l'impôt et au calcul du crédit fiscal. C'est de l'ordre de 25 à 30 p. 100.

M. Kaplan: ...Est-ce le calcul de l'impôt?

M. Lees: C'est le calcul de l'impôt qui servirait à évaluer l'avoir fiscal et tout ce qui s'y rapporte. Toutefois, si vous vous reportez aux gains retenus et aux gains en entier, vous avez une proportion beaucoup plus élevée en ce qui concerne les pays étrangers comme M. Leman l'a dit.

A propos des caractéristiques fiscales du Canada, celles concernant les structures des sociétés à portefeuilles et de l'installation et l'administration des filiales de pays étrangers sont généralement très bonnes. L'exemption de dividendes, la non-existence d'un impôt sur gains de capital et seulement un léger impôt sur les capitaux déjà payés ont été de bonnes choses. La faiblesse du Canada concerne la retenue fiscale; depuis 1960, le Canada a refusé de négocier des conventions avec les autres pays ce qui aurait réduit l'impôt sur les dividendes de provenance étrangère, soit à un pourcentage de 0 à 5 p.c.. Au Canada, il s'est maintenu à 15 p.c.; ceci est de plus en plus lourd pour nous.

M. Kaplan: Quels sont les pays qui ont un taux de 5 p.c.?

M. Lees: Les Américains ont environ 70 conventions fiscales et si vous consultez 50 d'entre elles, vous trouveriez qu'un taux de 15 à 25 et même 30 p. 100 pour une compagnie de provenance étrangère au Canada descend à 5 p. 100 et même moins pour la même compagnie aux États-Unis. Le Canada est l'exception parmi les nations industrialisées pour cela; les Français, les Hollandais, les Britanniques ont tous des conventions à cet égard.

[*Texte*]

This is why we have decided one of the good things in the White Paper was the flow-through because it eliminates an element of double tax as these incomes come from the foreign subsidiary and turn around and get paid right back to these foreign shareholders be it in Europe or in the United States. We really want to keep the flow-through in whatever law results, and that is why we would like to submit a supplemental to explain why it is so important and why we think it can be appended to the more or less standard tax credit type of system such as we have now.

Mr. Kaplan: You are proposing to put in a schedule showing a comparison of the taxes paid by Canadians and Americans. I hope you intend to add some of the features such as old age pensions, I suppose, and family allowances which mitigate the difference, but that is not the question I want to ask. I wanted to ask you if you were aware how much it would cost in revenue loss to bring our levels down to the American levels?

Mr. Leman: I think we realize that it could be quite expensive.

Mr. Kaplan: It could be billions of dollars.

Mr. Leman: Well all right. All we want to do is to approach the problem from a different angle than the White Paper did it with a lot of assumptions, extreme assumptions on the other side made by other people to prove the opposite result. What we want to do is talk about some living people and show what the actual results are. Assumptions can get to be a little bit subject to question.

Mr. Kaplan: Let us assume the worst and say that the figures show proof positive that there is substantially higher taxation in Canada. I take it that you wanted us, in considering tax reform, to narrow the difference and I wanted to ask, appreciating that it might cost billions of dollars, and that you would also like to see the corporation rate lowered to 45 per cent, whether you had any suggestions for us on filling in the gap?

• 1635

Mr. Leman: No, we have not put in our brief any total tax system and we have not measured the impact of a total tax system on the Canadian people. What we do want to point out, however, is that you can have a certain curve in your tax rate schedule, or a different curve, and what our table is going to show is that as soon as you begin to have $15,000 of earned income going up to $30,000

[*Interprétation*]

C'est pour cela que nous avons décidé que l'une des bonnes choses du Livre blanc était la liberté de l'écoulement des fonds parce que cela fait disparaître la double taxe étant donné que ces revenus sont de provenance étrangère et qu'ils retournent aussitôt aux actionnaires étrangers soit en Europe ou aux États-Unis. Nous voulons conserver cette liberté d'écoulement quelle que soit la loi.

Voilà pourquoi nous voulons présenter un mémoire complémentaire pour expliquer dans quelle mesure cela est très important et voilà pourquoi nous pensons pouvoir insérer ces dispositions dans un système fiscal comme nous avons présentement.

M. Kaplan: Vous proposez d'insérer un tableau montrant les impôts payés par les Canadiens et les Américains. J'espère que vous avez l'intention d'y ajouter certaines caractéristiques, comme celle de la pension de vieillesse et celle des allocations familiales qui font ressortir la différence. Je me demande si vous avez calculé les pertes de revenu en baissant notre taux à celui des Américains.

M. Leman: Nous nous rendons compte que ceci pourrait coûter très cher.

M. Kaplan: Quelques billions de dollars?

M. Leman: Oui, tout ce que nous voulons c'est aborder la question sous un angle différent de celui du Livre blanc en exprimant des hypothèses souvent extrêmes mais exprimées par d'autres gens pour apporter d'autres résultats. Nous voulons nous baser sur des faits réels et sur la situation des gens. Des hypothèses peuvent, à la longue, poser quelques problèmes.

M. Kaplan: Supposons le pire; on dirait que les chiffres montrent une imposition de taxe beaucoup plus élevée au Canada. J'espère que vous voudrez, par vos propositions, diminuer cette différence et je voudrais vous demander, sachant que cela coûterait des billions et que vous aimeriez voir le taux d'impôt des sociétés baisser de 45 p. 100, si vous avez quelque suggestion pour compenser cet écart?

M. Leman: Non, dans notre mémoire nous n'avons pas proposé un système fiscal total et nous n'avons pas mesuré les répercussions du système actuel et de ses modifications sur le peuple canadien. Nous voudrions néanmoins souligner qu'il peut y avoir certaines courbes dans le barème fiscal actuel. Ce que notre tableau montrera c'est que dès qu'on arrive à un revenu de $15,000 allant jusqu'à $30,000 et

[*Text*]

or so, there is an increasing gap between the U.S. and Canada, as of now even without the White Paper.

We are an international corporation, we need to move management personnel around and these things create difficulties for us. Certainly, it might cost millions or billions to get as low a personal income tax as the United States. It might cost Canada quite a lot if it ends up noncompetitive from the point of view of having within its borders, corporations that can do business elsewhere than in Canada.

Mr. Kaplan: I see the Chairman nodding at me. Did you find in the study you did that the change which the White Paper proposals would make in that difference is marginal? That the great difference in other words already exists?

Mr. Leman: There is a great difference, sir, and I believe the difference would become even worse. But that is why we have not brought the table to present it to you today. It is not quite ready from that angle. We have the figures on what happens now, but we have not completed our figures on what would happen under the White Paper on the basis of actual cases. We have it in our brief, on the basis of assumptions and averages.

The Chairman: What page?

Mr. Leman: On page 32 there is a comparison.

Mr. Kaplan: In the English version?

Mr. Lees: Mr. Chairman, I would like to expand on that.

The Chairman: Mr. Lees.

Mr. Lees: Mr. Kaplan we made one suggestion here of individuals as to the positive way in which you could finance tax relief at mid-range and we made the suggestion that the increase in the exemptions be brought in gradually over four years instead of in one year, and that this easing of the pressure on the revenue could be adjusted by reducing the rates in the middle ranges. And that the GNP growth, over the next four years, would, in fact, be the source to the fisc for granting tax reliefs in the middle ranges. Of course, the part we were looking at is the very high surplus of revenue piled up by the fifth year under the existing package of proposals. You take that figure plus GNP growth, you could do what we are suggesting by a more gradual timing of the increased exemptions and allowances.

[*Interpretation*]

plus, il y a un écart très prononcé entre le Canada et les États-Unis avec ou sans le Livre blanc.

Nous sommes une société internationale, nous devons pouvoir déplacer nos administrateurs et cela nous crée des difficultés. Évidemment, il en coûtera des millions et des billions pour abaisser le taux de l'impôt canadien au taux de l'impôt américain. Si le Canada n'est plus concurrentiel, il peut lui en coûter aussi cher.

M. Kaplan: Une dernière question. Je vois que le président me regarde. Avez-vous constaté que les changements proposés par le Livre blanc sont marginaux? En d'autres mots, la grande différence existe déjà, n'est-ce pas?

M. Leman: Il existe une grande différence et elle s'accroîtra encore. Voilà pourquoi je reviens sur le tableau qui n'est pas encore tout à fait préparé et que nous voulons vous présenter. Nous avons les chiffres exacts sur ce qui arrive maintenant mais nous n'avons pas encore fait le calcul définitif de ce qui arriverait si le Livre blanc était appliqué. Nous les avons dans notre mémoire à partir d'hypothèse et de chiffres approximatifs.

Le président: A quelle page est-ce?

M. Leman: A la page 32, il y a une comparaison.

M. Kaplan: Dans la version anglaise?

M. Lees: Monsieur le président, je voudrais ajouter quelques mots là-dessus.

Le président: A vous, monsieur Lees.

M. Lees: Monsieur Kaplan, nous avons formulé une proposition sur la façon positive de financer les allégements fiscaux à l'échelon intermédiaire des contribuables. Nous avons proposé l'augmentation des exemptions intervenant graduellement en 4 ans au lieu d'une année et cet allégement des frais sur le revenu pourrait être compensé par l'abaissement des taux à l'échelon des contribuables intermédiaires. Pendant les quatre prochaines années, l'augmentation du P.N.B. apporterait des recettes fiscales plus fortes évidemment à l'échelon des contribuables intermédiaires. Naturellement ce que nous envisageons, c'est cet excédent énorme de revenus à imposer au bout de la 5e année de mise en train du régime. Vous pouvez prendre ces chiffres plus le P.N.B. et suivre notre idée à savoir un plus grand synchronisme dans l'accroissement des exemptions et des indemnités.

[*Texte*]

Mr. Leman: Mr. Chairman, may I make a comment? As I say, I do not think we are equipped to present a comprehensive total economic view of a tax system from the point of view that you are now raising. However, we do operate a great deal in so-called underdeveloped countries, Alcan does. In our observation some of those countries are particularly non competitive for that same reason; lack of opportunity, lack of income; therefore very heavy taxation of their individuals who leave the country.

[*Interprétation*]

M. Leman: Puis-je ajouter un mot? Nous ne sommes pas tout à fait en mesure de présenter une vue générale du système fiscal. Toutefois, nous travaillons beaucoup dans les pays sous-développés et, d'après ce que nous avons constaté, certains de ces pays ne peuvent pas faire concurrence pour cette même raison: manque de facilités et de revenus, puis impôt personnel très élevé—cause de départs nombreux d'individus.

The Chairman: Before recognizing Mr. Downey, first a brief question by way of clarification, Mr. Leman. I thought I heard you say the Aluminum Company of Canada, did I? You have also mentioned Aluminium Limited and we are talking about Alcan Aluminium or Aluminium Limited. Could you just distinguish those three companies. I know one of them is a holding company, assuming one is an operating company.

Le président: Avant de donner la parole à M. Downey, une autre question. Vous avez parlé de la compagnie Aluminium Company of Canada mais vous avez parlé aussi d'Aluminium Ltée et nous parlons d'Alcan Aluminium. Pouvez-vous nous expliquer la différence entre ces compagnies? Je sais que l'une d'entre elles est une société à portefeuille et une autre est une société exploitante.

• 1640

Mr. Leman: Alcan, Mr. Chairman is the generic name we use for all the companies in the group. Alcan Aluminium Limited is the top company, it is not an operating company, it is a holding company. I am Executive Vice-President of it, and it is in that capacity I am here today. Aluminum Company of Canada Limited is the company operating in Canada which owns all the smelters and the fabricating facilities we have in Canada and it is responsible, as I said, for about 65 per cent of the income of the group as of now but that could change in the future.

M. Leman: La compagnie Alcan est le nom générique dont nous nous servons pour toutes les compagnies qui font partie du groupe. Alcan Aluminium Limited est la principale, ce n'est pas une société exploitante mais plutôt une société à portefeuilles. Je suis sous-directeur exécutif et c'est en cette qualité que je me présente devant vous aujourd'hui. L'Aluminium Company of Canada Limited est une compagnie qui a ses activités au Canada, qui a des installations ici et qui est responsable d'environ 65 p. 100 du revenu de tout le groupe d'entreprises maintenant; mais cela peut changer.

The Chairman: That helps clarify it, thank you. There was another point I wanted to mention by way of a reminder to members of the Committee and advice to the representatives of Alcan Aluminium Limited. This particular meeting will be adjourning at 5 o'clock and will be reconvening upstairs in full Committee for a Committee discussion. Therefore, we have roughly 20 minutes of our time remaining here. If we do not conclude by 5 o'clock, we will want to see you this evening. I now recognize Mr. Downey.

Le président: Ceci nous aide beaucoup, merci. Je voulais rappeler aux membres du Comité et aux représentants d'Alcan Aluminium Limited que nous allons lever la séance à 5 heures et nous allons nous réunir en haut pour discuter. Donc, il nous reste environ 20 minutes. Si nous ne terminons pas d'ici 5 heures, nous vous demanderons de revenir ce soir. Monsieur Downey.

Mr. Downey: You have presented a situation in your brief regarding the matter of wholly-owned subsidiaries with only preferred shares owned by the public. Is this situation very common with companies, multi-national companies or international companies?

M. Downey: La situation que vous expliquez dans votre mémoire en ce qui concerne les compagnies vous appartenant entièrement, est-ce que ceci se présente souvent dans le cas de compagnies multinationales ou internationales.

Mr. Leman: I do not think one would call it very common. I could not quote other exam-

M. Leman: Non. Ceci ne se présente pas tellement souvent. Je ne peux vous citer

[*Text*]

ples. At least, they do not come to mind in Canada. We may be an exceptional case in that regard.

Mr. Downey: I cannot recall exactly which company it was, but it runs in my mind that it was the independent petroleum people before us the other day. In regard to the White Paper where there were less incentives available should the proposals be enacted, they were saying that they were in a position where they rather needed to go the other way to remain competitive because of the increased cost of development and that it was a little harder to come by or get at the future resource sources. Do you find yourself in this position too where you can see the future development in production may very well cost you more, because of the remoteness of the product or the ore. I am not that familiar with the processes involved.

Mr. Leman: Mr. Chairman, this question seems—if I understand it well—quite general. If you apply this to Alcan, there are significant trends in the world aluminum industry which might be intensified by a posture by Canada. It would be quite an elaborate presentation to explain all that they are.

For instance, England which has for 50 years been mostly dependent on Canada for supplies of raw aluminum in the form of ingot has decided that it wanted smelting inside its own borders. There are three smelters now being built that will have a capacity of 300,000 tons. More and more countries are wanting to have smelting of aluminum inside their borders. I do not think this is necessarily related to tax factors. In some cases, balance of payments considerations have brought these things about. I do not think I can give a very positive answer to your question.

Mr. Downey: I found it very interesting when you were replying to Mr. Kaplan's question with regard to the fact, that some of these underdeveloped countries that you operate in were rather in that position because of the heavy tax load that the people were carrying and what it had done to their development. Do you often get special concessions from these countries if you are going into these areas?

Mr. Leman: Mr. Chairman, yes. When I replied to Mr. Kaplans' question, I was referring to individuals there and not to corporations. I would not say that their corporate taxes of most of the under developed countries where we have been operating have been excessive, but some of them have given incentives and so on to attract foreign capital. I was referring to the discouraging rate of

[*Interpretation*]

aucun exemple, pas au Canada en tout cas; nous sommes peut-être un cas exceptionnel sous ce rapport.

M. Downey: Je ne sais pas quelle compagnie c'était; je crois que c'était Independant Petroleum. Les représentants ont comparu l'autre jour et, au sujet du Livre blanc, ils ont dit qu'il y aurait moins d'encouragement aux entreprises. Ils ont dit qu'ils avaient besoin de se diriger dans une voie pour pouvoir affronter la concurrence à cause de l'augmentation des dépenses en matières de développement et que c'était très difficile d'obtenir, dans l'avenir, des moyens de production. Est-ce que vous vous trouvez dans la même situation? Est-ce que vous croyez que l'augmentation de votre production vous coûtera davantage parce que les minerais se trouvent à de plus grandes distances? Je ne suis pas familier avec ces modes d'opérations-là.

M. Leman: Monsieur le président, si j'ai bien compris, c'est une question générale mais si je l'applique à l'Alcan, il y a des tendances significatives dans l'industrie de l'aluminium qui peuvent s'accentuer à cause de la position du Canada. Ce serait assez compliqué de vous les expliquer.

L'Angleterre, par exemple, qui, pendant cinquante ans, dépendait surtout du Canada pour l'aluminium brut en forme de lingots a décidé qu'elle voulait qu'il soit fondu à l'intérieur de ses frontières. Il y a 3 fonderies qui vont être construites avec une capacité de 300,000 tonnes. Donc il y a de plus en plus de pays qui veulent installer des fonderies à l'intérieur de leurs frontières. Je ne crois pas que ceci se rapporte à des questions d'impôt, mais plutôt à des questions de solde de paiements. Je ne peux vous répondre de façon très sûre.

M. Downey: Je crois que vous avez répondu à M Kaplan quand vous avez dit que certains de ces pays sous-développés où vous possédiez des filiales se trouvaient dans une situation fâcheuse à cause du fardeau énorme des impôts chez eux et de ses conséquences sur le développement. Recevez-vous des concessions spéciales de ces pays lorsque vous vous installez dans ces pays?

M. Leman: Oui. En répondant à M. Kaplan, je parlais des personnes et non pas des sociétés. Je ne dirais pas que dans tous les pays sous-développés où nous sommes installés, l'impôt sur les sociétés est trop élevé mais je pensais au taux décourageant des impôts sur les particuliers. Cela cause souvent une réduction obligatoire de la main-d'œuvre. M. Place est notre spécialiste de la main-d'œu-

[*Texte*]

taxes on individuals. This causes them often to lose a lot of their personnel. Mr. Place is our personnel specialist and he may want to add a comment on this. This is observable.

• 1645

Mr. Lindsay H. Place Q.C. (Secretary, Alcan Fiduciaries Ltd.): This is one of the problems certainly that you do find in places such as the Caribbean countries. For example, we find the problem is very acute in Jamaica, where we have great trouble retaining qualified Jamaicans of whom there is not an over supply. Those Jamaicans are in great demand throughout the whole of the Caribbean area and also the United States. As you know in the United States there are certain laws there where they like to get a good mix of whites, browns and blacks with the result that if you have good qualified Jamaicans they can freely get entry into the United States.

We have to compete in Jamaica and in Guyana with the competition from such advanced countries as the United States. As soon as you get into a high tax rate, such as Jamaica has, where the equivalent say of $10,000, you have a tax rate of 65 or 70 per cent, these people take off. They just do not stay. This is one of the things which we are fearful may happen in Canada in our middle income brackets. We have very intelligent young men today, particularly people who take M.B.A.'s and so on. They look at the over-all rates. They are familiar with what they would have to pay in tax in the United States and they say to themselves: "Why should I stay here?"

We even have situations in respect of our own pension plans where we have individuals who will look at the rate of interest we have been using in our assumptions and they say: "It does not pay us to join your pension plan right now. I will stay out and invest my own money, because I can make a better return. When the time comes, four, five or six years from now, then I will joiin when it becomes attractive." This is the kind of climate that you are up against when you are dealing with this intelligent area. We do have a very great and a very real fear that Canada may start the brain drain out again.

Mr. Downey: Since you mentioned pension plans I notice you mentioned in your brief also the regulations as they affect pension plans and the way they can be reinvested. Is this going to be quite significant to your employees?

Mr. Place: Well in respect of pensions, everything is significant there. As you are well aware, there is a great and growing demand for higher pensions all the time,

[*Interprétation*]

vre. Il voudrait peut-être ajouter quelque chose à cela; ceci est à noter.

M. Lindsay H. Place, C.R., secrétaire, Alcan Fiduciaires Limitée): C'est un des problèmes que nous retrouvons certainement, par exemple, aux Antilles. En Jamaïque, par exemple, nous avons eu beaucoup de difficulté à retenir les services de Jamaïquains qualifiés; ils ne sont pas très nombreux. Ces personnes sont très demandées dans toute la région des Antilles et aussi aux États-Unis. Aux États-Unis, vous savez, on aime avoir un mélange de Blancs, de Noirs et ainsi de suite. Donc quand il y a des Antillais qui sont qualifiés, ils peuvent facilement trouver de l'emploi aux États-Unis.

Nous devons faire concurrence aux États-Unis en ce qui concerne le personnel à la Jamaïque et en Guyane. Aussitôt que vous aurez un taux élevé, comme celui de la Jamaïque où l'équivalent est d'environ $10,000 vous avez un taux d'impôt de 65 à 70 p. 100, les gens s'en vont. Nous craignons que ceci se présente au Canada, à l'échelon des revenus moyens. Nous avons des jeunes gens très intelligents aujourd'hui; ils ont leur M.B.A.; ils cherchent des salaires élevés. Ils savent très bien ce qu'ils ont à payer comme impôt aux États-Unis et ne voient aucune raison de rester au Canada.

Même pour le plan de pensions, nous avons des personnes qui regardent leurs intérêts à contribuer à ces plans. Ils disent que cela n'en vaut pas la peine, qu'il vaut mieux faire des placements privés. Ils préfèrent attendre 5 ou 6 ans lorsque les plans seront plus intéressants. De tels difficultés se rencontrent lorsqu'on a affaire à des gens qui ont reçu une instruction avancée. Nous craignons bien que ces gens quittent le Canada à cause de ces dispositions.

M. Downey: L'on parle des plans de pensions, vous en parlez dans votre mémoire. Ce sont les règlements qui affectent les plans de pensions et la façon dont on peut les réinvestir. Est-ce que ceci jouera un rôle important pour vos employés?

M. Place: En ce qui concerne les pensions, tout est important. Tout comme vous le savez, on demande des pensions de plus en plus élevées, à cause de l'augmentation des impôts

[*Text*]

occasioned partly by higher taxes, partly by inflations. Employees are looking at these things more and more, all the time. They are better informed than they ever used to be. Unions have advisers, actuaries and so on who can tell them what they should be able to earn on your money and what in turn the employer should be able to pay.

Certainly some of the proposals under the White Paper are going to affect the abilities of pension plans to provide higher pensions. For example, there is a proposed restriction that would prevent pension trusts, for instance, going outside Canada if interest rates were more attractive at any given time in one country than in another. The proposed 10 per cent regulation would be harmful under those circumstances. Where you do have a large pool of money in a plan, perhaps $150 million or $200 million, as some of our pension plans do in Canada, then you can see the size of the stakes. Similarly under the integration proposals where there will be no credit given pension trusts for the amount of corporation tax, again we think this is discrimination, the ultimate pensioners who are getting their pensions out of these moneys are going to be, in effect, taxed twice on that part of the value of their pensions. We think that this is limiting the ability of corporations to meet the pensions that they are going to have to pay.

• 1650

Again corporations and so on in Canada today are in competition, if you will, with the pensions which are being given by governments. We do not have to go very far. We have the civil service superannuation scheme which pays a 2 per cent rate with a maximum of 35 years or 70 per cent based on final pay practically. Now there are very few corporations that can afford to meet this kind of competition. If Parliament is going to impose legislative restrictions on pension plans which they would not impose on their own pension funds operated by the government, then it is that much harder for industry to compete. Our costs become that much higher and being in an international field, we find it harder to compete with our opposition when they are not subject to such restrictions.

Mr. Downey: When I go out in the country, sometimes I hear comments that the briefs are misrepresentations by big business. I get the idea that large corporations are not too much in sympathy with the fact that taxes may be increased on this sector.

Now, what do you visualize as the future of a Canada that discourages—if these proposals

[*Interpretation*]

et aussi de l'inflation. Les employés sont de plus en plus renseignés sur ces sujets. Les syndicats ont des actuaires qui informent les employés sur ce qu'ils devraient gagner et en retour sur ce que l'employeur devrait leur payer.

Certaines propositions du Livre blanc vont certainement rendre plus difficile l'augmentation des pensions. Par exemple, il y a des restrictions proposées qui annuleraient la sortie des fonds de pension en dehors du Canada. A n'importe quel taux intéressant d'un pays, nous sommes attirés. Le taux de 10 p. 100 proposé ne serait pas très bon dans ces circonstances. Quand un régime de pension a environ 150 ou 200 millions comme certains de nos régimes de pensions possèdent, vous voyez à quel point c'est important. En ce qui concerne les propositions relativement à l'intégration, il n'y aura pas de crédits accordés sur les impôts des sociétés, pour les régimes de pensions. Nous estimons que c'est injuste parce que les retraités qui retirent leurs pensions seront imposés deux fois sur cette partie de la pension. Nous estimons que ceci limite la possibilité des sociétés de faire face aux pensions qu'ils vont devoir payer.

Les sociétés font concurrence avec les gouvernements sur le plan des pensions de retraite. Nous avons le régime de pensions de la Fonction publique qui paie à un taux de 2 p. 100 avec un maximum de 35 ans de service ou enfin 70 p. 100 du salaire complet. Il y a peu de sociétés qui peuvent affronter une telle concurrence. Si le gouvernement impose des restrictions législatives sur les régimes de pensions qu'il n'imposerait pas sur leur propre fonds de pension, eh bien! c'est un peut plus difficile pour l'industrie de leur faire concurrence. Nos frais augmentent dans le domaine international, mais il est très difficile de faire concurrence avec nos adversaires s'ils ne sont pas sujets à de telles restrictions.

M. Downey: Quand je vais à travers le pays, j'entends des commentaires à propos du mémoire à savoir qu'il ne représente pas les grandes entreprises. Je crois que ces dernières n'approuvent pas une augmentation des impôts dans ce secteur.

Maintenant, que prévoyez-vous pour l'avenir du Canada qui décourage, si les proposi-

[*Texte*]

did come into effect—further corporate movements in the country and might put them in a position relative, 10 or 20 years hence, to some of the countries that you spoke of earlier. Do you envisage this as a possibility at all.

Mr. Leman: Mr. Downey, I think you are asking me to take a position on the White Paper that we have not taken in our brief.

I emphasized this at the beginning. We did not damn the White Paper, we said it would be damaging to Alcan if it came in as written. We have suggested how it could be changed in our view, without destroying it. We are not in love with it; we did not support it; we did not damn it. We thought that your Committee was more competent to draw those general conclusions.

Mr. Kaplan: You could try, of course.

Mr. Downey: I certainly admire your attitude, sir.

About how much would Alcan contribute to our foreign exchange, annually?

Mr. Leman: It varies a bit from year to year, but generally I would say that we have been long in US dollars—about $250 million net a year. We pay our dividends in US dollars. This is after paying dividends, getting supplies outside, getting our raw materials, et cetera. Our long position ends up in that area.

Mr. Downey: Just to end on something that had been brought up earlier. I believe you said that 65 per cent of your shareholders were outside of Canada, is this not correct?

Mr. Leman: Mr. Downey, we have to make a distinction here between numbers of shareholders and numbers of shares. I think we have more individual shareholders in Canada than in the US, but there are more shares in the US than in Canada. I think the proportion of shares held in the US now—and this has fluctuated a great deal from year to year—would be around 57 per cent. There is something like 8 per cent outside of Canada and the U.S.A.

Mr. Downey: I see. We could really expect, if a crisis, did arise, that in view of the number of shares held outside of Canada, these shareholders would be inclined to look after their own interest which might be to the disadvantage of the Canadian shareholders?

• 1655

Mr. Leman: Yes, sir.

[*Interprétation*]

tions sont acceptées, toute nouvelle installation d'entreprise au pays les place dans une situation relative, mettons d'ici 10 ou 20 ans, comme les pays avancées plus haut. Est-ce que cela est possible?

M. Leman: Je crois que vous me demandez de prendre position relativement au Livre blanc, position que nous n'avons pas prise dans notre mémoire.

Dans notre mémoire, nous ne condamnons pas le Livre blanc. Nous disons que sa mise en vigueur causerait beaucoup de difficultés pour Alcan. Nous avons suggéré comment on pourrait le modifier, sans complètement l'éliminer. Nous ne l'appuyons pas, mais nous ne le condamnons pas. Nous avons pensé que votre Comité était plus compétent pour tirer des conclusions à cet égard.

M. Kaplan: Vous pourriez certainement essayer.

M. Downey: Je vous remercie, monsieur.

Et combien Alcan contribue-t-elle à nos devises étrangères?

M. Leman: Cela varie d'une année à l'autre mais en général, nous avons environ $250 millions net de dollars américains par année. Nous payons nos dividendes en dollars américains. Cela nous reste après avoir payé nos dividendes, avoir obtenu nos crédits et notre matière première et ainsi de suite.

M. Downey: J'ai quelque chose à ajouter sur ce qu'on a dit plus tôt... Vous disiez qu'environ 65 p. 100 de vos actionnaires se trouvaient dans d'autres pays, est-ce exact?

M. Leman: Il faut faire une distinction entre le nombre d'actionnaires et le nombre d'actions. Nous avons plus d'actionnaires au Canada qu'aux États-Unis, mais il y a plus d'actions qui se trouvent aux États-Unis qu'au Canada. Je crois que la proportion d'actions qui se trouvent aux États-Unis, maintenant, ceci fluctue beaucoup d'une année à l'autre, mais dernièrement, c'était environ de 57 p. 100. Il y en a environ 8 p. 100 en dehors du Canada et des États-Unis.

M. Downey: S'il y avait une crise, étant donné le nombre d'actions qui sont détenues dans d'autres pays, pourrions-nous nous attendre à ce que ces actionnaires s'occupent de leurs propres intérêts, ce qui serait au désavantage des actionnaires canadiens.

M. Leman: Oui.

[*Text*]

Mr. Downey: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Danson.

Mr. Danson: Thank you, Mr. Chairman. I guess I do not have too much time. I am delighted that the witness' approach to the White Paper has been the same as ours. It is not to be praised or condemned. It has to be looked at and improved.

I hate to use the words "ministerial discretion", because that usually makes people turn fearful and their eyes bulge. However, do you feel that because of the many facets of international operations, the different tax systems, the very many special situations, that there is an area for a legitimate ministerial discretion that could be used?

Mr. Leman: In general, in this area our position is that there is a great deal of merit in what we call tax certainty, knowing what your operation will draw in the tax field.

On the other hand, we think Canada could advantageously use the American system of getting tax rulings. In making a transaction, we think this would be helpful. In certain areas, particularly in the area of tax avoidance, we think that perhaps there are areas there where discretion might be better than to try to have an extremely complex set of rules that become so rigid and so difficult to foresee all the events that can arise that in some cases we might be better off with discretion. Perhaps Mr. Lees would like to add something to my comments.

The Chairman: Mr. Lees?

Mr. Lees: Sir, in our paper, in talking about the proposed rules, I cannot think of a point where we have specifically said ministerial discretion is applicable to the problems which we discussed as applied to Alcan. The only area where I personally think discretion might be useful in Canada is the very tough area of raw materials—mining and oil drilling. We are not in that business much in Canada and therefore, we have not discussed it. However, with 65 per cent of our profits earned in Canada, we are obviously interested in a prosperous Canada. We sell a lot of our aluminum here. It is in the order of 15 per cent of our market. We hope that all the things that contribute to a prosperous country stay in place. We hope that you are able to come up with some intelligent solutions in the area of the mining and the oil people. I have been asked this question elsewhere and I have always thought that we need far more generous treatment for the mines than is offered in the White Paper. Maybe this is an area where selective wisdom is required.

[*Interpretation*]

M. Downey: Merci monsieur le président.

Le président: A vous, monsieur Danson.

M. Danson: Je suis heureux de constater que les idées des témoins sur le Livre blanc se rapprochent des nôtres. Ils ne le condamnent pas et ne l'appuient pas.

Je n'aime pas employer les mots pouvoir discrétionnaire du ministre. Croyez-vous qu'à cause des divers aspects des opérations internationales, de différents systèmes fiscaux et des situations particulières, que nous pouvons appliquer le pouvoir discrétionnaire du ministre?

M. Leman: En général, nous croyons qu'il y a beaucoup de vérité à être certain en ce qui concerne les impôts, à savoir quels seront les résultats dans les champs d'imposition. D'autre part, nous pensons que le Canada aurait avantage à se servir du système américain. Pour prendre des décisions concernant les transactions, le système pourrait être avantageux. Dans certains domaines, particulièrement celui de l'évitement d'impôt, nous pensons que là, le pouvoir discrétionnaire du ministre vaudrait mieux que d'avoir toute une série de règlements qui seraient tellement compliqués, que son pouvoir discrétionnaire serait préférable. Peut-être que M. Lees voudrait ajouter quelques mots?

Le président: A vous, monsieur Lees.

M. Lees: Dans notre mémoire, au sujet du règlement proposé, en aucun endroit, nous avons dit que le pouvoir discrétionnaire pourrait s'appliquer au problème que nous étudions. Il n'y a qu'un endroit où on pourrait l'appliquer, ce serait dans celui des matières premières, soit dans l'exploitation minière et le forage. Nous ne nous occupons pas de cela au Canada, donc nous n'avons pas à étudier cette question-là. Toutefois, comme 65 p. 100 de nos bénéfices sont gagnées au Canada, il est clair que nous voulons un Canada prospère. Nous vendons beaucoup d'aluminum ici. Je crois que 15 p. 100 de notre marché se trouve ici. Nous espérons que tout ce qui contribue à la prospérité du pays demeure comme c'est. J'espère que vous trouverez des solutions utiles en ce qui concerne l'exploitation minière. J'ai toujours pensé que nous avions besoin d'un traitement beaucoup plus généreux que ce qui est prévu dans le Livre blanc pour l'exploitation minière. Peut-être que c'est un domaine qui demande une certaine sagesse.

[*Texte*]

Mr. Danson: Thank you very much.

Do you have any stock option plans in your organization?

Mr. Leman: Yes, sir. We have a stock option plan. It has been inactive now for some time. The stock options that we have outstanding now are worthless.

The Chairman: You are referring not to the change of legislation, but to the effect of the market, are you, Mr. Leman?

Mr. Leman: Yes, sir. Our shares are down to eight times earnings, right now.

Mr. Danson: Yes. Well, I will leave the stock options, then.

I would just like to get to the brain drain. I see we have just got one minute to handle it. You mentioned, sir, I believe, the fact that talented young people look at the tax situation, which of course they do. We have been trying to look at it, and do comparisons, too. It seems to me an endless exercise, trying to figure out if you are comparing apples and apples.

Do you think that these same people in looking at these comparisons—and we realize that certainly there is a gap, and when I look at the proposals some of these gaps are widened—give due consideration to the social benefits. I am talking about national social programs that have a compensating effect on some sectors of our society, in any event, and of course not to mention the social climate, too, which is perhaps the result of some of these social benefits.

• 1700

Mr. Leman: Well, sir, I would say, yes, they do. I think they take everything into consideration. If you take a young man in his thirties and you say, "We are offering you social benefits," and he says, "Are you offering me $5,000 or $6,000 worth of social benefits a year?" He begins to say, "Well, I am sorry, but you can keep your social benefits."

Mr. Danson: Fine, thank you. I think my time is up, Mr. Chairman.

The Chairman: I would like an expression from the members of the Committee present whether they would like to see or question the witnesses after dinner this evening.

Mr. Danson: Regrettably I missed the first part so I am finding it difficult to impose. I would pass on further questions, Mr. Chairman.

The Chairman: I would like then to thank the representatives of Alcan Aluminum

[*Interprétation*]

M. Danson: Merci beaucoup.

Est-ce que vous avez quelques options sur les actions dans votre groupement?

M. Leman: Oui. Nous avons un tas d'options mais elles ne rapportent pas depuis quelque temps. Ces options que nous avons en ce moment ne valent rien.

Le président: Vous ne parlez non pas du changement de la loi, mais des fluctuations du marché, n'est-ce pas monsieur Leman?

M. Leman: Oui. Nos actions représentent 8 fois leurs valeurs à l'heure actuelle.

M. Danson: Alors, ne parlons plus d'actions, maintenant.

Je voudrais arriver à ce qui est important. Je n'ai pas beaucoup de temps. Vous avez dit, je crois, que les jeunes gens intelligents considèrent cette question des impôts. Nous aussi, nous essayons de faire des comparaisons.

Croyez-vous que ces personnes en faisant ces comparaisons sur le cas des impôts,—nous nous rendons compte évidemment qu'il y a un gros écart et quand je regarde les propositions faites, l'écart s'agrandit—tiennent compte des avantages sociaux? Je parle, par exemple, des programmes sociaux nationaux qui compensent dans une certaine mesure, du moins dans certains secteurs de la société, et aussi du climat social qui résulte peut-être de quelques-uns de ces avantages sociaux.

M. Leman: Oui, je crois qu'ils tiennent compte de tous ces aspects, mais si nous prenons un jeune homme de 30 ans, si on lui dit: «nous vous offrons des avantages sociaux», et il dit: «est-ce que vous m'offrez des 5 ou 6,000 dollars d'avantages sociaux par année?» Il ajoutera: «je regrette, mais ça ne m'intéresse pas.»

M. Danson: Merci.

Le président: J'aimerais que les membres du Comité me disent s'ils veulent oui ou non questionner les témoins ce soir.

M. Danson: J'ai manqué la première partie donc je ne veux rien imposer. Je passerais aux questions, monsieur le président.

Le président: Pour ma part, je tiens à remercier les représentants de *Alcan Alumi-*

[*Text*]

Limited for being with us and particularly Mr. Leman for the constructive note that he struck in his testimony.

I think Mr. Danson has pointed out that this is very much the way that we approach our assignment here. It is most helpful to us to meet with others who see it the same way. Thank you for being with us.

Mr. Leman: Thank you, Mr. Chairman.

EVENING SITTING

• 2016

The Chairman: I call this meeting to order. We have with us this evening the Canadian Council for Fair Taxation and I will ask its General Secretary, Mr. John F. Bulloch, to introduce the members of his delegation and if they wish, to make a brief opening statement. Mr. Bulloch.

Mr. John F. Bulloch (General Secretary, Canadian Council for Fair Taxation): First, I will just make some very brief remarks. Our organization has been formed since the introduction of the White Paper. We have only been in existence a little over five months.

I teach for a living and I am a small businessman. The Chairman of our Policy Committee on Taxation is Mr. Charles P. F. Baillie, on my immediate right. He is a chartered accountant and a tax practitioner with Fuller Jenks, Landau and Company in Toronto.

Next to Mr. Baillie is Mr. Ronald J. Farano, Q.C., also a tax practitioner with the law firm of Cocomile, Feldman and Farano and on the very far right is Mr. Irving L. Rosen, F.C.A., tax practitioner, with his own firm of Rosen, Ezrin and Company.

I am going to leave most of the remarks to the members of our committee, but I will be happy to take any questions I can handle. The men who have come with me are the specialists. Mr. Baillie, would you like to take it from here?

The Chairman: Mr. Bulloch, just one word here which I mention to all delegations and you may have heard me say it earlier today. Probably the members of the Committee will want to address their questions to you. I would like you to field the question and refer it to any member of your delegation as you see fit. I would like to add also that there is no requirement on you to answer any question you are not prepared to do so. Mr. Baillie.

[*Interpretation*]

nium Limited d'être venus nous rencontrer et particulièrement M. Leman pour son intéressant rapport.

Je crois que M. Danson a bien défini notre tâche ici. Rencontrer des personnes qui pensent comme nous nous aident beaucoup. Nous vous remercions.

M. Leman: Merci monsieur le président.

SÉANCE DU SOIR

Le président: Nous allons entendre ce soir le Conseil canadien pour une juste imposition. Je passe la parole au secrétaire général de cette association, M. John F. Bulloch, qui nous présentera les membres de sa délégation et nous fera une brève déclaration liminaire.

M. J. F. Bulloch (secrétaire général, Conseil canadien pour une juste imposition): Personnellement, je n'ai que quelques brèves remarques à formuler. Notre Association a été formée depuis la présentation du Livre blanc. Notre existence date de cinq mois.

Je suis professeur et petit commerçant. Le président de notre comité du programme fiscal, M. Charles P. F. Baillie, est à ma droite. C'est un expert-comptable et un agent d'imposition de chez Fuller Jenks, Landow et Cie à Toronto.

Près de M. Baillie se trouve M. Ronald J. Farano, conseiller de la Reine et aussi agent d'imposition au bureau d'avocats de Cocomile, Feldman et Farano. A l'extrême droite se trouve M. Irving L. Rosen, conseiller fiscal et qui a sa propre entreprise de conseillers en impôt, Rosen, Ezvin et Cie.

Je vais laisser les membres de notre comité faire la plupart des remarques mais je serai heureux de répondre quand je le pourrai. Les personnes qui m'accompagnent sont des spécialistes. M. Baillie, voudriez-vous prendre la parole?

Le président: J'aimerais faire une remarque que je fais à toutes les délégations. Vous pouvez l'avoir déjà entendue. Les membres du comité voudront peut-être vous poser personnellement quelques questions. J'aimerais que vous transmettiez la question à n'importe quel autre membre de la délégation si vous le jugez bon. Je voudrais vous dire aussi que vous n'êtes pas obligé de répondre aux questions si vous n'êtes pas en mesure de le faire. M. Baillie.

[*Texte*]

Mr. Charles P. F. Baillie, C. A. (Canadian Council for Fair Taxation): Thank you, Mr. Chairman. Mr. Chairman, the Canadian Council for Fair Taxation represents the small average man in Canada who has no voice in the affairs of the country because he has no organization to help him. We are hoping we can help fill that gap and prepare the technical responses necessary to convey the concern of these average Canadians.

We do not speak for big business and we do not represent any special interest groups. Consequently our brief ignores, for example, the extractive industries and international taxation because we have very few members who are particularly concerned in those areas.

• 2020

However, we are concerned with the general lack of purpose of the White Paper. The propoals purport to solve problems, prevent abuses and introduce equity and tax reform, but we submit there is not one word to suggest that anybody has thought about Canada's economic position in 10 year's time, which would arise from these proposals. All the White Paper really claims to do is to clear up the tax system; the effects on the economy and on our trading partners are apparently overlooked.

Equity is put forward in terms of taking three-quarters of a million people off the tax rolls and reducing taxes for about a further three million Canadians. However, if you take a rate of inflation of between 2 per cent and 3 per cent which appears from what I can determine to be a more or less minimum figure in this day and age for a country like Canada, more than half of those three million would pay more tax after 5 years if the figure were, in fact, as high as 3 per cent and there would only be about half a million who would get any tax benefit at all.

The Minister of Finance has quoted to you, sir, a figure of 400,000 small unincorporated businesses which, he claims, are the true small businesses of Canada, not the incorporated businesses which we are rather more concerned with. He says these unincorporated businesses do not gain the benefit of the low corporate rate of tax which is available on the first $35,000 of taxable income to the incorporated busines, but analysis of the 400,000 shows, first of all, that approximately 158,000 of them are farmers and fishermen and the average tax paid by all these small businesses is rather less than half the 21 per

[*Interprétation*]

M. C. P. F. Baillie (Conseil canadien pour une juste imposition): Merci, monsieur le président. Monsieur le président, le Conseil canadien pour une juste imposition représente le petit homme d'affaires canadien qui n'a pas d'influence dans les affaires du pays parce qu'il n'a aucune organisation qui l'aide. Nous espérons combler cette lacune et préparer des exposés techniques répondant aux inquiétudes de ces hommes d'affaires.

Nous ne représentons pas la grande industrie ni aucun groupe d'intérêts particulier. Par conséquent, notre mémoire fait abstraction, par exemple, des industries extractives et de l'imposition à l'échelon international parce que ces questions n'intéressent qu'un nombre restreint de nos membres.

Toutefois, nous sommes préoccupés par le fait que, de manière générale, le Livre blanc manque d'objectifs. Ses dispositions ont la prétention de résoudre les problèmes, de prévenir les abus et d'instaurer une réforme fiscale qui marquerait une ère de justice. Toutefois, nous affirmons qu'il n'y a rien pour nous donner à penser que quelqu'un s'est préoccupé de la position économique du Canada dans dix ans, qui découlerait de l'application de ces propositions. Les prétentions du Livre blanc se limitent à vouloir assainir le système fiscal mais on oublie de traiter les effets sur l'économie et on ignore nos partenaires commerciaux à l'étranger.

On fait valoir l'idée de justice en proposant que 750,000 personnes soient retirées du registre d'impôts et qu'on réduise les impôts de trois millions de Canadiens. Toutefois, si on considère un taux d'inflation de 2 à 3 p. 100, qui est une moyenne pour le Canada dans le monde d'aujourd'hui, plus de la moitié de ces trois millions paieraient plus d'impôts après cinq ans si le taux était effectivement 3 p. 100 et il y aurait seulement un demi-million de contribuables qui en retireraient quelque avantage.

Le Ministre des Finances vous a donné, monsieur, le nombre de 400,000 petites entreprises qui ne sont pas constituées en corporations et qui sont réellement de petites entreprises. Il ne s'agit pas là des entreprises constituées en corporations qui nous intéressent davantage. Il dit que ces entreprises qui ne sont pas constituées en corporations ne profitent pas du taux d'impôt peu élevé dont peuvent bénéficier les corporations pour les premiers $35,000 de revenu imposable. Mais une analyse des 400,000 entreprises a démontré d'abord que 158,000 d'entre elles sont constituées de fermiers et de pêcheurs et que

[*Text*]

cent or 23 per cent in the Province of Ontario that is paid by incorporated business on the first $35,000. There is no comment why anyone should want to incorporate and thereby double his tax, but it is used as a cudgel wherewith to castigate the small incorporated family business. However, it does not, unfortunately, stand up to analysis.

Mr. Chairman, we suggest it is not enough to look at the tax system in terms of the theoretical equity if the economy cannot be clearly shown to benefit and as no indication exists of the economic consequences of even being considered, we submit that the acceptance or this White Paper represents a gamble Canada cannot afford to take. Mr. Chairman, if you would accept it I have here the breakdown of the figures for the unincorporated businesses. I only completed this a couple of days ago, so I am afraid it was not with our original brief. This is based on the taxation sta istics, 1967, which I believe I am right in saying were the figures used by the Minister of Finance in his original preparation of statistics for the White Paper. I have about 40 copies of this document.

The Chairman: I will ask the Clerk to distribute copies of this particular schedule to the members of the Committee. I would like them to look at it and if they agree, we will include it in the printed proceedings of this Committee. Is it agreed, gentlemen?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: It is agreed, Mr. Baillie. Would you like to speak to it now?

Mr. Baillie: Thank you, sir. I was not really going to speak to this any more than I have just mentioned, sir. This provides an analysis of the numbers of people in the various categories. I would mention that the figure of 255,000 against business proprietors is a total of all the figures that follow it. In other words, everything from "finance" down to "other services" totals this 255,000.

The Chairman: Everything below the line "business proprietors" totals 255,000?

Mr. Baillie: Yes, sir, and the average incomes in brackets and the average tax in brackets are the averages from taxation statistics of that entire group.

[*Interpretation*]

les impôts moyens payés par toutes ces petites entreprises représentent à peine la moitié des 21 ou 23 p. 100 que paient les entreprises constituées en corporations sur les premiers $35,000 dans la province d'Ontario. Naturellement, personne ne veut se constituer en corporation et payer deux fois ses impôts. Cela ressemble à une punition que l'on infligerait à la petite entreprise familiale constituée en corporation. Toutefois, elle ne résiste malheureusement pas à l'analyse.

Monsieur le président, nous croyons qu'il n'est pas suffisant de considérer le régime fiscal dans une optique de justice théorique si l'économie est nettement déficitaire et, comme rien ne nous permet de croire que les conséquences économiques ont été prises en considération, l'acceptation du Livre blanc nous semble un jeu de hasard auquel le Canada ne peut pas se prêter. Monsieur le président, si vous le permettez, j'ai ici le détail des données numériques concernant les entreprises qui ne sont pas constituées en corporations. Je viens à peine de terminer ce tableau qui ne fait pas partie du mémoire que nous avons déjà présenté. Ce tableau est basé sur les statistiques relatives à l'imposition de 1967, qu'a utilisées, je crois, le ministre des Finances dans l'élaboration des statistiques qui figurent au Livre blanc. J'ai environ 40 copies de ce document.

Le président: Je demanderais au Greffier de distribuer ces copies aux membres du Comité. Je désirerais qu'ils considèrent ce tableau et, s'ils acceptent, nous l'inscrirons en annexe au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui. Est-ce accepté, messieurs?

Des voix: Accepté.

Le président: C'est accepté, monsieur Baillie. Aimeriez-vous nous en parler, maintenant?

M. Baillie: Merci, monsieur. Je ne vais pas faire un exposé. Ce tableau représente la ventilation des différentes catégories de contribuables. Ce chiffre de 255,000 représente les propriétaires d'entreprises et inclut toutes les catégories qui le suivent. En d'autres termes, tout ce qui est compris entre «finances» et «autres services» totalise 255,000.

Le président: Tout ce qui suit la ligne «propriétaires d'entreprises» totalise 255,000?

M. Baillie: Oui, monsieur, et les moyennes des revenus et des impôts, indiquées entre parenthèses, sont les moyennes du groupe entier d'après les statistiques relatives à l'imposition.

[*Texte*]

The Chairman: Have you any further comments you would like to make at this time?

Mr. Baillie: I would merely mention, sir, that in Section 4 of this I mentioned that a married man with two children eligible for family allowance would pay $3,156 tax on income of $13,700 which is an average tax rate of 23 per cent on his income which is the same as a corporation in Ontario pays on the first $35,000 of his taxable income. I submit, sir, that for purposes of...

• 2025

The Chairman: Comparison...

Mr. Baillie: Yes, for purposes of comparison the figure of $13,700 is the figure that should be compared to the corporate income rather than a figure of, I believe, about $4,000 that the Minister of Finance used which is the figure of taxable income at which point one pays a top rate of tax of 23 per cent which is rather a different matter to paying 23 per cent tax on your whole income which is the case with corporations.

The Chairman: Your point being difference between average and marginal rates?

Mr. Baillie: Yes, sir.

The Chairman: Thank you, Mr. Baillie. I recognize Mr. Kaplan.

Mr. Kaplan: Mr. Chairman, I will probably not take the full 20 minutes on the question of small business. I wonder if the witnesses would agree that small business could be divided into two categories. It is very arbitrary, but there are some that are more worthwhile than others, I think, in terms of what they contribute to the economy and my concern is that the continuation of the split rate offers a continued support for some small businesses that are perhaps uneconomic or that represent a poor use of resources. Would you agree with that?

Mr. Bulloch: Mr. Baillie, do you want to take that?

Mr. Baillie: Mr. Chairman, I do not completely agree with that because, first of all, I am not prepared to get into a qualitative analysis of what is a good and what is a bad small business.

Mr. Kaplan: Do you think there is such a thing as a bad small business or...

Mr. Baillie: In the terms that you were mentioning it I recognize your point, but I

[*Interprétation*]

Le président: Aimeriez-vous ajouter quelques commentaires?

M. Baillie: J'ajouterais une remarque concernant l'article 4. Je dis qu'un homme marié, ayant deux enfants à charge et qui reçoit les allocations familiales, paierait $3,156 d'impôts sur un revenu de $13,700, ce qui représente un taux d'impôt sur le revenu de 23 p. 100, le même qu'une corporation en Ontario doit payer sur les premiers $35,000 de revenu imposable. J'apporte cette remarque, monsieur, dans le but de...

Le président: Comparer...

M. Baillie: Oui, dans le but de comparer. Le chiffre de $13,700 est celui qui devrait être comparé au revenu d'une corporation, plutôt que celui d'environ $4,000 que le Ministre des Finances utilise. Ce $4,000 représente le revenu imposable sur lequel un individu paie un impôt de 23 p. 100, ce qui est le taux le plus élevé. Cela est assez différent du cas des corporations qui paient un impôt de 23 p. 100 sur leur revenu total.

Le président: Vous insistez sur la différence entre le taux moyen et le taux marginal?

M. Baillie: Oui, monsieur.

Le président: Merci, monsieur Baillie. Je donne la parole à M. Kaplan.

M. Kaplan: Monsieur le président, je ne parlerai sans doute pas de la petite entreprise pendant toute la période de temps qui m'est allouée. J'ignore si les témoins seraient d'accord avec moi pour dire que les petites entreprises peuvent être divisées en deux catégories. Cette affirmation est gratuite, mais il y en a qui apportent une contribution plus valable que d'autres à l'économie et je m'inquiète du fait que le maintien du taux partagé offre un support permanent à certaines petites entreprises qui sont peut-être non rentables ou qui utilisent des ressources minimes. Êtes-vous d'accord avec cela?

M. Bulloch: Monsieur Baillie, voulez-vous répondre à cela?

M. Baillie: Monsieur le président, je ne suis tout à fait d'accord parce que, d'abord, je ne suis pas en mesure de faire une analyse qualitative de ce qui constitue une bonne ou une mauvaise petite entreprise.

M. Kaplan: Croyez-vous qu'il existe des petites entreprises mauvaises ou...

M. Baillie: D'après ce que vous avez dit, je comprends votre point de vue, mais je ne

[*Text*]

would hate to have to be the person to draw the line at what is a desirable small business from the point of view of the economy and what is a sort of peripheral business without which one could do. How do you rate, for example, the local variety store as opposed to the local hardware store?

Mr. Bulloch: I could comment on that, too, Mr. Chairman, if you like.

The Chairman: Perhaps just before we go any further I should state that the schedule you have presented to us is entitled:

Analysis of unincorporated businesses 1967

I make this statement for the record. Mr. Bulloch.

Mr. Bulloch: I think we would expect if there is a market-place with competitive forces at work that the uneconomical, inefficient business would eventually die, so when you are talking about some businesses existing that should not exist, I think this would depend on the kind of market forces that exist. It might be possible in a smaller community where there are not the competitive forces. You might have a business that is able to exist and make a reasonable return and the same business in the larger city might go under. However, I do not think this is necessarily a way to distinguish businesses. I would venture to say even in larger, more established companies, you have inefficient companies and efficient companies.

Mr. Kaplan: Yes, I suppose that is right, but you mentioned market forces might eliminate businesses that are not worthwhile in terms of the allocation of resources and the split rate, in a way, distorts market forces, does it not?

Mr. Baillie: With respect, Mr. Chairman, I do not altogether agree, Mr. Kaplan, because one of the reasons for this analysis of unincorporated businesses was to show that according to the taxation statistics—these are not my figures—the average rate of tax with the exception of professionals in this rather curious category of finance which I am afraid I do not know exactly what it means, all pay less tax on the average than the small corporation. If a married man with two children can make $13,700 before he pays an average rate of tax of 23 per cent, I do not think you have any concern about the different tax rate between the unincorporated business and the incorporated business because the person you

[*Interpretation*]

voudrais pas être celui qui devrait distinguer la petite entreprise favorable à l'économie de l'entreprise connexe qui n'a rien d'essentiel. Par exemple, comment appréciez-vous le magasin général local comparé à la quincaillerie locale?

M. Bulloch: Si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais faire quelques observations à ce sujet.

Le président: Avant que nous n'allions plus loin, j'aimerais peut-être ajouter que l'annexe que vous nous avez présentée est intitulée:

Analyse des entreprises qui ne sont pas constituées en corporation 1967

Je fais cette remarque pour le procès-verbal. M. Bulloch.

M. Bulloch: Je crois que nous pouvons nous attendre à ce que les entreprises non rentables disparaissent d'elles-mêmes s'il existe un marché compétitif. Aussi, lorsque vous parlez d'entreprises existantes qui devraient disparaître, je pense que cela dépend des forces en interaction sur le marché. Cela pourrait se produire dans une petite ville où il n'y a pas de compétition. Une entreprise peut subsister et réaliser un profit raisonnable dans un milieu semblable alors que la même entreprise serait déficitaire dans une plus grande ville. Toutefois, je ne pense pas que cela soit nécessairement un moyen de distinguer les entreprises. J'irais même jusqu'à dire que parmi les compagnies plus importantes et mieux établies, il en existe des rentables et des non rentables.

M. Kaplan: Oui, je suppose que cela est vrai mais vous avez dit que les forces du marché peuvent éliminer les entreprises qui ne sont pas rentables du point de vue de l'allocation des ressources; mais le taux partagé agit en un sens sur les forces du marché, n'est-ce pas?

M. Baillie: Avec votre permission, monsieur le président, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, monsieur Kaplan, parce qu'une des raisons qui ont motivé la rédaction de cette analyse des entreprises qui ne sont pas constituées en corporations était de montrer que, conformément aux statistiques relatives à l'imposition—ce ne sont pas des chiffres que j'avance—tout le monde paie moins d'impôt en moyenne que les petites corporations, si l'on excepte les professionnels qui forment curieusement un groupe à part en ce qui concerne l'imposition, exception à laquelle j'ai bien peur de ne rien comprendre. Si un homme marié et ayant à charge deux enfants peut faire $13,700 avant de payer un taux

[*Texte*]

are talking about who is inefficient will not make enough money to pay that sort of tax anyway. He will remain unincorporated. The chances are if he is that inefficient he probably would not know how to incorporate in any event.

[*Interprétation*]

d'impôt de 23 p. 100, je ne crois pas que vous deviez vous en faire pour les différences de taux d'imposition entre les sociétés constituées en corporations et celles qui ne le sont pas parce que la personne dont vous parlez, si elle est incompétente, ne fera pas assez d'argent pour payer un tel taux d'imposition. Elle ne se constituera pas en corporation. De toute manière, si elle est à ce point incompétente, elle ne saurait pas comment se constituer en corporation.

• 2030

Mr. Kaplan: I was going to try to put forward two propositions for your consideration, that the split rate in a way distorts market forces and, second, that a lot of small businesses are not run by normal business considerations and so the people who are running them just do not realize that an uneconomic use of their resources and of their time is being made.

Mr. Baillie: Are you talking of income...

Mr. Kaplan: A lot of people regard their business as a way of life, for example, farmers, fishermen and some people who run stores. To them, they do not ask themselves the question, is this a worthwhile use of my time and a worthwhile investment in the same way that an outsider would who was contemplating going into the business.

Mr. Baillie: But you are surely talking basically of unincorporated businesses.

Mr. Kaplan: No, I am thinking of small incorporated businesses.

Mr. Baillie: I do not think that many small farmers incorporate, with respect, sir.

Mr. Kaplan: I wanted to put to you the proposition that a worthwhile business might be one that was growing and that a small business that was not growing might not be able to make the same claim for special tax treatment. Would you agree with that?

Mr. Baillie: I am afraid I do not quite follow your point.

Mr. Kaplan: Well, I think the split rate is wasteful and I am trying to gather from the witnesses who want to give evidence about it what is a better way, a less wasteful way of helping worthwhile small businesses, and so you come to the question of what is a worthwhile small business and I put to you the test of growth and suggest that a worthwhile

M. Kaplan: J'allais vous soumettre deux propositions à l'effet que le taux partagé influence en un sens les forces du marché et, en second lieu, qu'un grand nombre de petites entreprises ne sont pas exploitées selon des considérations commerciales habituelles, de sorte que les gens qui les exploitent ne réalisent pas qu'ils utilisent leurs ressources et leur temps de façon non rentable.

M. Baillie: Parlez-vous du revenu...

M. Kaplan: Un grand nombre de personnes considèrent leur entreprise comme une façon de vivre, par exemple, les fermiers, les pêcheurs et quelques commerçants. Ces gens-là ne se demandent pas s'il s'agit là d'une utilisation valable de leur temps ou d'un investissement rentable de la manière que le ferait une personne qui n'est pas du métier et qui envisagerait de se lancer en affaires.

M. Baillie: Mais vous parlez des entreprises non constituées en corporation?

M. Kaplan: Non, je parle des petites sociétés.

M. Baillie: Si vous permettez, monsieur, je ne pense pas que beaucoup de petits cultivateurs soient constitués en corporation.

M. Kaplan: Non, mais je voulais vous dire qu'une entreprise rentable, c'est celle qui se développe et qu'une petite entreprise qui ne s'étend pas ne peut pas demander le même traitement fiscal. Est-ce que vous êtes d'accord.

M. Baillie: Je ne vous comprends pas très bien.

M. Kaplan: Je pense que le taux partagé est un gaspillage et j'essaie de savoir des témoins quel est le meilleur moyen, celui qui permettrait le moins de gaspillage possible, d'aider les petites entreprises valables, de sorte que vous vous demandez qu'est-ce que c'est qu'une petite entreprise valable. Qu'est-ce que c'est, le critère?

[*Text*]

business, one that deserves some kind of special support, is a growing small business. I wonder if you would agree with that.

Mr. Baillie: Mr. Chairman, when are you going to determine that the business is growing? It may take a man four or five years literally to get off the ground. Are you going to penalize him during those five years and wait for him to show his growth in the sixth year? It may take him longer than that. It depends rather on the nature of his operation.

Mr. I. L. Rosen, F.C.A. (Canadian Council for Fair Taxation): I would like to comment. I suggest that that factor is relevant no matter what tax approach you take—in other words, the competence or incompetence, the chances of success. Of every hundred clients who come into my office I know that a certain number of them will fail, a certain number of them have not the right being in business, a certain number of them just do not have the breadth or will never be able to put enough factors together to be successful. You cannot tell at the outset and this is a human factor as well. You cannot tell people, well, look, you are not really a businessman, you should be working for someone. You do not really have the acumen to make a success. There are so many different facets that add up to success in business and I do not think that anyone really can put himself objectively in a position to judge which will be the successful business and which business will not succeed. I would suggest that that factor is present no matter what you do. In other words, whether you utilize the rapid write-off, whether you try and utilize, say, conditional capital formation tax credit, whether you use the split rate, which as we have suggested in our brief, I think, comes fairly close to this tax deferral or tax credit, or whether you try for some sort of inventory accounts receivable concept, I think the competence or incompetence of the business community remains equal. The thing is what is the simplest approach, which approach generates the least red tape and which approach is the least wasteful? The fact of whether or not the business is going to work out you just have to ignore. There is no way you can tell that.

Mr. Kaplan: I certainly did not mean to suggest that people should not be allowed to go into small businesses or go out in business on their own if they want to. That is their own decision. But we are talking now about whether or not special tax treatment should be extended to a group of taxpayers, and I do not know what will be in our report or what will be in the Bill, but I just cannot imagine

[*Interpretation*]

Je dirais que la petite entreprise qui mérite un appui spécial, une aide spéciale, est celle qui s'étend, qui est en pleine croissance. Est-ce que vous êtes d'accord?

M. Baillie: Monsieur le président, quand est-ce que vous déterminerez qu'une entreprise s'étend? Il faut peut-être cinq ou six ans pour lancer une entreprise. Est-ce que vous la pénalisez pendant cinq ou six ans afin qu'elle prouve qu'elle s'étend au bout de six ans? Cela peut lui prendre plus de temps encore. Ça dépend du caractère de son exploitation.

M. I. L. Rosen, (Conseil canadien pour une juste imposition): Ce facteur est pertinent quel que soit le régime fiscal, autrement dit, la compétence, l'incompétence, la chance de succès d'un client sur 100 qui se présentent à mon bureau ne peuvent pas être déterminées à l'avance. Je sais que certaines compagnies, certains individus ne devraient pas commencer une entreprise, certains n'ont pas le sou, d'autres n'ont pas les compétences voulues ou n'ont pas les qualités voulues. Mais cela ne peut être déterminé à l'avance parce que c'est humain. On ne peut pas dire à un homme, qu'il n'est vraiment pas un homme d'affaires indépendant, qu'il devrait travailler pour quelqu'un, au service de quelqu'un, qu'il n'est pas celui qui aura du succès. Il y a tant de facteurs différents qui contribuent au succès d'une entreprise, de sorte qu'on ne peut pas réellement être objectif en jugeant qui réussira, et qui ne réussira pas. Ce facteur joue quel que soit le régime que vous utilisiez. En d'autres termes, qu'il s'agisse d'une méthode d'amortissement rapide, ou d'un crédit fiscal pour la formation de capital ou du taux partagé, comme nous l'avons proposé dans notre mémoire, qui se rapproche énormément du crédit ou de la déduction fiscale ou qu'il s'agisse d'une autre conception, je pense que la compétence ou l'incompétence des administrateurs d'une entreprise restent inchangées. Le problème est de déterminer la méthode la plus simple, celle qui permet de diminuer la paperasserie et d'éliminer le gaspillage dans la mesure du possible. Le fait est que l'entreprise soit rentable ou non, on ne le sait pas, et il n'y a pas moyen de le savoir.

M. Kaplan: Je ne voulais pas dire qu'on devrait empêcher les gens de se lancer dans de petites entreprises, s'ils le veulent. La décision leur revient. Mais la discussion présente porte sur le fait de savoir si un traitement fiscal spécial devrait être appliqué à un groupe de contribuables; j'ignore ce qui figurera dans notre rapport ou dans la loi, mais je ne puis croire que le taux partagé sera main-

[*Texte*]

that the split rate will survive, simply because it is very costly. So, I am asking you if there are not some other criteria which would make good incentives for small business that are not as expensive.

• 2035

Mr. Rosen: We have suggested what we felt was a compromise. In other words, we put a ceiling on those businesses that would be eligible by saying, simply using the figure in the White Paper of $105,000 and providing a stepped-up basis whereas your income exceeds the $35,000, the amount eligible for the lower rate is reduced. In other words, put a limit there to counter the argument, well, why should General Motors be entitled to a lower rate of tax on $35,000? It is not a small business. In that way that would eliminate a number of corporations from the tax roll.

The other point is that under the integration proposal, all the corporate tax rate represents is a prepayment. In other words, if you eventually are going to take the moneys out personally in the form of dividends, then what happens, of course, is that you have to pay the balance of the tax at that particular time. What I am getting at is that by eliminating the big companies and possibly by putting a cumulative amount by saying well, once the company has had a crack at being able to generate a certain amount of money, as a figure of $400,000 at this level, then it has had its chance to generate capital, then it has had its chance to get itself into the big league and from this point on it is not entitled to the lower rate. The question is which is the simpler approach. I do not think a system that provides a rapid depreciation write-off helps the service business and I fail to see how a cash or accounts receivable reserve approach, which seems like a throwback on some sort of distorted cash basis, is going to work well either. Cannot we simply use a concept that we are familiar with and try and eliminate the major abuses from it?

Mr. Kaplan: The thing is that there are very few companies that earn over $35,000 a year so that the saving by eliminating them on a progressive basis up to $100,000 would be very small.

Mr. Baillie: You mean the revenue saving.

Mr. Kaplan: That is right; the tax cost.

Mr. Baillie: Well, frankly, Mr. Kaplan, without appearing to be irresponsible, we are more concerned at the moment with the

[*Interprétation*]

tenu parce que c'est très coûteux. Voilà pourquoi je vous demande s'il n'y a pas d'autres critères qui constitueraient un excellent stimulant pour les petites entreprises, et qui ne soient pas si chers.

M. Rosen: Nous avons proposé un compromis. Autrement dit, nous avons mis un plafonnement aux entreprises admissibles en utilisant le chiffre de $105,000 proposé par le Livre blanc et fournissant une base multiplicatrice puisque si votre revenu excède $35,000, le montant auquel s'applique le taux inférieur est réduit. En d'autres termes, cette limite pourrait répondre à ceux qui demandent pourquoi la General Motors devrait être admissible à un taux inférieur sur $35,000. Ce n'est pas une petite entreprise. En un sens, ceci éliminerait un certain nombre d'entreprises du registre d'impôts.

Il y a une autre suggestion. C'est que le taux d'imposition des corporations représente un payement anticipé. Si vous devez retirer personnellement sous forme de dividendes, vous devez évidemment payer à ce moment le solde d'impôt. En éliminant les grandes entreprises et en fixant un montant cumulatif, disons à partir du moment où une entreprise peut créer un montant de $400,000, mettons, elle a eu la chance de former du capital, elle se lance dans une grande activité, alors, à ce moment-là, elle n'a plus droit au taux inférieur. La question est de savoir quelle est la façon la plus simple de procéder. Je ne pense pas qu'un régime qui permet un amortissement rapide aide les petites entreprises et je ne vois pas comment le procédé des comptes en suspens et des créances pourrait fournir de bons résultats. Ne pourrions-nous pas simplement utiliser une méthode qui nous est familière et essayer d'éliminer les abus les plus flagrants?

M. Kaplan: En fait, il y a très peu d'entreprises qui gagnent plus de $35,000 par année, de sorte qu'en les éliminant sur une base progressive jusqu'à concurrence de $100,000, l'économie serait minime.

M. Baillie: Vous voulez dire l'économie sur le revenu?

M. Kaplan: C'est bien cela; les dépenses fiscales.

M. Baillie: Franchement, monsieur Kaplan, à l'heure actuelle sans paraître irresponsables, on s'occupe beaucoup plus de la justice que

[*Text*]

equity than with the tax revenue because we feel that there are other aspects of the White Paper which will more than adequately pick up these revenue losses.

Mr. Kaplan: But so far as equity is concerned, the small business should be taxed at the same rate as an individual; let us say professional income at the same amount, if by equity you mean ability to pay.

Mr. Baillie: Well, according to these figures in the taxation statistics, the incorporated business on the average pays twice as much.

Mr. Kaplan: I was not interested in the statistics so much as in comparing the position of a professional with an income of $40,000 to a businessman with an income of $40,000.

Mr. Baillie: With respect, Mr. Chairman, Mr. Kaplan, I do not think you can really put the professionals into this picture because we recognize that we have responsibilities which do not allow us to incorporate primarily because we cannot limit our liability. But I do not think that our professions, legal, accounting and so on, can be used as a basic argument to support the different tax rates.

Mr. Kaplan: The executive of a corporation makes $40,000. I did not mean to use the professional as an illustration of someone who could not incorporate. I just meant another citizen who earns $40,000 and does not have a corporate shelter available.

Mr. Baillie: Well, if he is in a business, it is his choice whether he has a corporate shell. If he is earning a salary, I submit he has very little risk attached to his income and he just gets taxed on the straight amount that he earns. But his salary is allowed as a deduction to a corporation somewhere.

• 2040

Mr. Rosen: Just a small point. I think it is well to keep in mind that if you compare the tax paid by an executive or a professional receiving $40,000, do not forget he actually receives $40,000 as payroll or as profits if he is on a cash basis, presumably as a professional. This is a different matter from a business that admittedly shows a profit of $40,000. The 40,000 is not there in cash and this is the whole problem.

Mr. Kaplan: That is the sort of answer I am interested in. What about businesses where the $40,000 is available in cash at the end of the year? Do you think that they should be

[*Interpretation*]

du revenu fiscal parce qu'il y a d'autres aspects du Livre blanc qui permettront de compenser ces pertes dans le revenu.

M. Kaplan: Au sujet de l'équité, la petite entreprise devrait être imposée au même taux qu'un individu, disons qu'une personne de profession libérale, si par équité vous entendez capacité de payer.

M. Baillie: Conformément aux chiffres des statistiques sur l'imposition, l'entreprise constituée en corporation paie deux fois plus.

M. Kaplan: Je ne faisais pas allusion aux statistiques. Je comparais plutôt la situation d'un professionnel et d'un homme d'affaires, qui ont tous deux un revenu de $40,000.

M. Baillie: Monsieur Kaplan, je ne pense pas qu'on puisse faire entrer les professionnels dans cette catégorie, car nous avons des responsabilités qui ne nous permettent pas de nous constituer en corporation, parce que nous ne pouvons pas limiter notre responsabilité. Je ne pense pas que les professions libérals, quelqu'elles soient, puissent servir d'argument pour défendre les différences dans les taux d'imposition.

M. Kaplan: L'exécutif d'une corporation fait $40,000. Je ne voulais pas me servir du professionnel comme un exemple de quelqu'un qui ne peut pas constituer de corporation. Je dis simplement que quelqu'un qui gagne $40,000 n'a pas d'échappatoire, s'il ne peut constituer une corporation.

M. Baillie: S'il est dans les affaires, c'est qu'il l'a choisi. S'il gagne un salaire, il a très peu de risques attachés à son revenu et seuls ses gains sont imposables. Mais son traitement peut être déduit du revenu de la société pour laquelle il travaille.

M. Rosen: N'oublions pas que si vous faites une comparaison entre l'impôt payé par un administrateur ou par un professionnel dont les revenus sont tous deux de $40,000, le professionnel reçoit effectivement $40,000. C'est bien différent d'une entreprise qui déclare un bénéfice de $40,000, mais cette somme ne constitue pas $40,000 comptant et c'est là le problème.

M. Kaplan: C'est ce genre de réponse qui m'intéresse. Que dire des entreprises où la somme de $40,000 existe en caisse à la fin de l'année? Est-ce qu'elles devraient avoir droit

[*Texte*]

entitled to the split rate? Is this not the kind of issue that we should use to determine which businesses are or should be entitled to special treatment?

Mr. Rosen: I think the question is what percentage of corporations do those particular types of businesses represent because, if they represent the small percentage, is it worthwhile distorting the basis for the remainder to get at those particular few?

Mr. Kaplan: Certainly not. But I think we should try to design a test that meets the need. And if one of the criteria is that they do not have the cash available, then perhaps the criteria should be related to the availability of cash at the end of the year.

Mr. Bulloch: Mr. Chairman, is this not a question of income retention in the business at the point of which the business is no longer in a period of rapid growth and is generating cash? Even when a business is going downhill that is a time of surplus cash. These are times when income is taken out of the business and then the second tax is paid. Surely with the kind of other proposals that are part of this package we are trying to prevent that problem of income retention.

I feel too much discussion on the split rate centres around this key issue only of providing a basis for the financing of growth in businesses. I think we have to recognize the role the dual rate plays in our system of free enterprise. In other words, to what extent does the low rate encourage risk-taking? There are many factors that I do not feel are examined when we look at the good points and the bad points of the split rate. I think we should have more discussion as to the extent to which individuals will undertake ventures as a result of being able to measure the tax load and the return on investment. I think we also should know a great deal more about the competitive role of the split rate in the market place. In my own business we compete with public companies and are a competitive factor in the market and, therefore, benefit of the smaller corporations move out to the public in general in terms of that market being more competitive as a result of small companies being in the market and just not two or three large ones.

So besides being an important factor that encourages growth and assists in the internal financing of growth the provision of equity is so very necessary not only to build the base for further debt financing but enables the small corporation to compete in the marketplace. It has to do with the whole question of

[*Interprétation*]

au taux partagé? Est-ce que ce n'est pas le genre de question que nous devrions nous poser pour déterminer quelles petites entreprises devraient bénéficier de ce taux inférieur ou non?

M. Rosen: La question est de savoir quel pourcentage des corporations représentent ces types particuliers d'entreprises, parce que, si ce pourcentage est faible, est-ce qu'il vaut la peine de changer la base pour quelques-uns au détriment des autres?

M. Kaplan: Certainement pas. Nous devrions arriver à un critère qui réponde aux exigences. Si un de ces critères s'avère être le manque d'argent liquide, alors peut-être le critère devrait être la disponibilité de liquidité à la fin de l'année.

M. Bulloch: Monsieur le président, n'est-ce pas là une question de retenue sur le revenu pour l'entreprise qui est au ralenti et dispose de liquidité? Même lorsque l'exploitation diminue, l'argent liquide est plus facilement disponible. C'est à ce moment que l'on peut retirer de l'argent pour acquitter ses impôts. Les dispositions du Livre blanc cherchent à empêcher cette prétention au revenu. Il me semble qu'une trop grande partie de la discussion sur le taux partagé porte sur cette question de fournir les fonds voulus pour permettre à l'entreprise de grandir. Il faut se rendre compte du rôle que joue le double taux dans notre régime de libre entreprise. Dans quelle mesure est-ce que le taux inférieur encourage les individus à prendre des risques? Il y a bien des facteurs qu'on n'examine pas en étudiant les avantages et les désavantages du taux partagé. On devrait se concentrer davantage sur la mesure dans laquelle l'individu prendra des risques, pouvant calculer l'impôt et le retour des fonds investis. Il faudrait connaître mieux le rôle compétitif du taux partagé sur le marché. Dans ma petite entreprise, nous faisons concurrence avec les sociétés ouvertes et nous sommes un facteur de compétition sur le marché. Par conséquent, les bénéfices des petites entreprises s'appliquent au public en général du fait que le marché est plus concurrentiel à cause des petites entreprises qui influencent le marché et non plus seulement les compagnies importantes. Aussi, en plus d'être un important facteur qui favorise l'expansion et la production de fonds la disposition visant à l'équité est nécessaire pour la formation de capital pour le réinvestissement et pour favoriser la concurrence sur le marché. Elle concerne également les risques dont le projet est la récompense. Quel tort faisons-nous quand on parle si abondamment de quelque chose qui aurait

[*Text*]

risk-taking and the profit being a reward for risk-taking. What kind of damage are we doing when we talk too glibly about something that is so important and has such an important economic effect—especially when you get into outlying communities, in the Maritimes and in the Western provinces, where the economy is more dominated by that small corporation. Anything that would curb growth has regional implications as well. I think there is more to it than just looking for the best way of financing growth. The small corporation is an economic factor in the marketplace and its role should be considered in more detail.

Mr. Kaplan: Why would it not be appropriate to design a test based on risk taking? The split rate is not.

Mr. Rosen: Mr. Kaplan how would you suggest that you qualify the risk.

Mr. Kaplan: I am not in a position to make suggestions, but there are all kinds of possibilities.

• 2045

Mr. Rosen: I could make only one. The only thing I could suggest is some sort of passive income test. It sounds complicated. I do not see how you can qualify it. The only type of thing that was attempted, for example, was that to prevent personal corporations, whose income presumably was primarily investment income, from getting the benefit of the low rate the personal corporation concept came into existence. But other than trying to qualify it in that way, investment income as opposed to business income, I do not see how you could apply any other test to business income—efficient, inefficient, good or bad for the economy—because there are too many subjective factors.

Mr. Farano: I think what you are getting at is that you want suggestions, which you are perfectly entitled to get, as to how you would devise a system for determining the amount of risk that is involved in any particular venture, and the probability of success. I just do not think there is any conceivable method whereby you can get an equation which is going to give you the right answer. There is this type of race, as it were. The system, admittedly, may give rise to a lot of situations where the low rate is not needed, but is that really any justification for wiping out the acorns...

Mr. Kaplan: No, certainly not. That is an indication that you might try and find a more efficient test.

[*Interpretation*]

de telles répercussions économiques, surtout quand il s'agit de certaines collectivités, par exemple, dans les Maritimes ou dans l'Ouest, où l'économie est beaucoup plus dominée par les petites entreprises? Tout ce qui empêcherait le développement a des répercussions dans son rang régional également. Je pense que cette question est plus complexe que le simple fait de rechercher le meilleur moyen de financer l'expansion des entreprises. La petite corporation est un facteur économique qui influence le marché et son rôle devrait être étudié plus à fond.

M. Kaplan: Pourquoi ne serait-ce pas approprié de déterminer des critères basés sur les risques courus.

M. Rosen: Monsieur Kaplan, comment définiriez-vous le risque?

M. Kaplan: Je ne suis pas dans la position de faire des suggestions, mais toutes les possibilités sont à envisager.

M. Rosen: Je ne peux que formuler une seule suggestion, une sorte d'évaluation du revenu passif. Mais ça paraît compliqué. Je ne sais pas comment on peut y arriver. La seule chose que l'on ait tentée, c'était pour éviter, par exemple, qu'une société personnelle dont les revenus étaient à l'origine des investissements bénéficie du taux peu élevé. Mais parallèlement à cette comparaison entre le revenu de l'activité et le revenu du placement, je ne sais pas de quelle autre façon on pourrait qualifier une entreprise bonne ou mauvaise, rentable ou non rentable, favorable ou non à l'économie. Il y a trop de facteurs subjectifs.

M. Farano: Je pense qu'en fait vous voulez des suggestions—cela est bien légitime—qui permettraient de mettre au point un système pour déterminer les risques dans une entreprise ou les probabilités de succès. Je ne pense pas qu'il existe un système par lequel vous pourriez obtenir une équation qui vous donnerait la bonne réponse. Le régime peut donner lieu à bien des cas où le taux inférieur n'est pas nécessaire mais est-ce bien une justification pour balayer...

M. Kaplan: Non, certainement pas. Mais ceci démontre que vous pouvez peut-être arriver à établir des critères plus efficaces.

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Kaplan, I do not want to cut you off, but I should have cut you off a few minutes ago. Your time is up.

Mr. Kaplan: I wanted to make just one last comment. One of the reasonable assumptions that one can make about risk is that the marketplace ought to provide a return that justifies a risk.

Mr. Bulloch: And I think you have to show proof that the man earning the split rate was making an undue return on investment.

Mr. Kaplan: No, not at all. I just say that the decision on whether to take a risk or not should be based on assumptions about the return.

Mr. Bulloch: There is no way you are going to ever quantify a thing like that.

Mr. Kaplan: The tax system does not have to provide a return for risk because the marketplace does.

The Chairman: You will have another opportunity, Mr. Kaplan.

Mr. Kaplan: Thank you.

The Chairman: I recognize Mr. Danson.

Mr. Kaplan: On a point of order, Mr. Chairman, are these our last witnesses for this evening?

The Chairman: Yes, these witnesses will conclude our day.

Mr. Kaplan: Or night?

The Chairman: Mr. Danson.

Mr. Danson: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Bulloch, I know when the White Paper was first published you reacted to the proposals with some concern and some scepticism. Do you feel that the process of the Paper has lessened this concern that you expressed in those days?

Mr. Bulloch: Do you want to be more specific?

Mr. Danson: I believe that you felt that there were not going to be any changes and that this was a futile exercise. Has the fact that these hearings have been taking place and announcements were made—even statements made by members of the Committee—lessened your concern in this respect?

[*Interprétation*]

Le président: Monsieur Kaplan, je ne veux pas vous interrompre mais vous avez fini votre temps de parole.

M. Kaplan: Encore une dernière remarque. Une des suppositions raisonnables que l'on pourrait faire à propos des risques, c'est que l'économie du marché devrait rapporter un rendement qui justifie le risque qu'on a pris.

M. Bulloch: Et vous deviez prouver que celui qui bénéficie du taux partagé consacrait une partie exagérée à l'investissement.

M. Kaplan: Non, mais je dis que le critère permettant de dire si un risque est justifié ou non devrait être le rendement du placement.

M. Bulloch: Il n'y a pas moyen d'évaluer une telle chose.

M. Kaplan: Le régime fiscal ne doit pas avoir à garantir un retour sur les risques parce que le marché le fait.

Le président: Vous aurez une autre chance, monsieur Kaplan.

M. Kaplan: Merci.

Le président: Je donne la parole à monsieur Danson.

M. Kaplan: J'en appelle au Règlement, monsieur le Président. Est-ce que ce sont les derniers témoins que nous allons entendre ce soir?

Le président: Oui, notre journée sera terminée.

M. Kaplan: Ou notre nuit.

Le président: Monsieur Danson.

M. Danson: Merci, monsieur le président. Monsieur Bulloch, je sais que lors de la publication du Livre blanc, vous avez réagi à ses dispositions avec inquiétude et scepticisme. Est-ce que vos sentiments ont changé depuis lors?

M. Bulloch: Voudriez-vous être plus précis?

M. Danson: Je crois que vous estimiez qu'il n'y aurait aucun changement et qu'il s'agissait de paroles inutiles. Est-ce que les témoignages que vous avez entendus et les déclarations faites par les membres du Comité vous ont rassuré?

[*Text*]

• 2050

Mr. Bulloch: I never had any concern, Mr. Chairman, with the Committee and the members of the Committee. I am fully convinced that the House of Commons Committee will come forward with recommendations which would be very close to our own. My own discussions with many of the members individually has convinced me that there is not a great divergence between our views. But I still find that our members share a great deal of scepticism as to whether or not there is going to be real changes made. So we are hoping that as an organization we will strengthen your hand, because we are quite convinced that the recommendations of this Committee will be very responsible and very acceptable by the majority of Canadians.

Mr. Danson: On page 9 of your brief you start off at the bottom by saying:

> It is the opinion of the Canadian Council for Fair Taxation that the Minister of Finance should announce immediately that no attempt will be made to rush through the proposals by January 1, 1971, and that adequate opportunity will be provided for discussion and analysis of the actual legislation.

I think we all agree that too much haste would be irresponsible. By the same token, there is a degree of uncertainty in the business community created by the very fact of these discussions and the knowledge that there will be new tax legislation. How would you balance this off? How long do you think one can go on discussing while this uncertainty exists?

Mr. Baillie: With respect, Mr. Danson, the Minister of Finance has stood up and rocked the boat and is now telling us he is the only person who can save us in the storm. I think it is a little bit too much to ask us to accept that because these proposals were produced at the time that they were—submit there is a certain amount of evidence that they were not fully thought out before they were presented—that should not be a reason for maintaining an implementation date which may be unrealistic.

Mr. Danson: If it is specifically January 1, 1971. I think he said before this Committee that date is not sacrosanct.

Mr. Baillie: With respect, Mr. Chairman, he may have said that before this Committee but he has given no indication in public that he is prepared to concede any possibility of an extension of that date.

[*Interpretation*]

M. Bulloch: Je n'ai jamais eu d'inquiétude, monsieur le président, en ce qui concerne le Comité et ses membres. Je suis tout à fait convaincu que la Chambre des communes soumettra des recommandations qui sont très semblables aux nôtres.

Les discussions que j'ai eues avec les membres m'ont bien convaincu qu'il n'y a pas tellement de divergence entre nos opinions mais j'estime que nos membres doutent qu'il y aient vraiment des changements qui s'opèrent. Donc, nous espérons que nos recommandations pourront appuyer les vôtres parce que nous savons qu'elles seront acceptées par la plupart des Canadiens.

M. Danson: A la page 9 de votre mémoire, au bas de la page, vous dites:

> C'est l'opinion du Conseil canadien pour une juste imposition que le Ministre des finances devrait annoncer immédiatement que l'on ne fera aucune tentative pour hâter les décisions pour le 1er janvier 1971 et que l'on donnera la possibilité de discuter et d'analyser la présente législation.

Je crois qu'il ne serait pas sage de trop presser les choses. Il y a une certaine incertitude dans le milieu des affaires à cause de ces discussions et du fait qu'il y aura une nouvelle loi fiscale. Comment rétabliriez-vous l'équilibre? Pendant combien de temps croyez-vous qu'on puisse continuer à étudier ces questions quand il y a une certaine incertitude.

M. Baillie: Monsieur Danson, le Ministre des Finances a bouleversé les choses et nous dit maintenant qu'il est le seul à pouvoir nous sauver. Je crois que c'est un peu trop nous demander que d'accepter cela parce que ces propositions ont été faites, de toute évidence, sans qu'on y ait sérieusement réfléchi. Cela ne devrait pas être une raison de maintenir la date de mise en vigueur qui peut être irréaliste.

M. Danson: S'il s'agit du 1er janvier 1970. Mais je crois qu'il a dit devant ce Comité que la date pourrait varier.

M. Baillie: Il l'a peut-être dit au Comité, mais il n'a pas indiqué en public qu'il était prêt à remettre ceci à une date ultérieure.

[*Texte*]

Mr. Danson: It was a public hearing of this Committee.

Mr. Baillie: I beg your pardon, sir. What I really mean is that the proceedings of this Committee are not as widely publicized as some of the outside statements of the Minister. He has given indications in his speeches across the country and in statements to the press and so on that he still considers it can be brought in by January 1, 1971.

Mr. Danson: I suggest that if we compare the press with the Committee, the Committee should be the responsible public body where the record is kept.

Mr. Baillie: Yes, I realize that.

Mr. Farano: Mr. Danson and Mr. Chairman, if I may reply to that, I think it is quite feasible to separate some of the basic elements in this paper and to bring in possibly in 1971 some of the less contentious issues by force of legal implementation and leave to a later date those issues which warrant considerably more study and discussion. I am speaking specifically, initially of implementing a transitional period of tax credits. There are several other things which could be implemented without too much problem. However, I think the whole question of capital gains and the integration process, the removal of the low rate on corporations could be deferred at least one or even two years.

I think it is quite possible to separate these elements though we have heard time and time again that if you distort or change one section the whole thing falls apart. I am not a person who agrees with that at all. I think the paper can be separated into various elements which can be implemented at different times. I think initially you could bring in certain elements which are not really in much dispute and leave until another year or two those which really do merit more study.

Particularly, take the small rate for instance. We have had so little testimony and discussion abroad about the economic effects of this that it is only recently that a study was commissioned with respect to the economic effects of lowering the rate. I think such a basic thing as this merits further study and I think it certainly merits having had the study started before the suggestion was made to remove it.

I think a program can be established for implementation which is not going to create a tremendous economic problem. I think hoping that by 1971 or mid-1971 to have a piece of legislation is absolutely ridiculous. You just cannot possibly get enough comment to the

[*Interprétation*]

M. Danson: Ce Comité était en séance publique.

M. Baillie: Ce que je veux dire c'est que les réunions de ce Comité ne sont pas tellement publiées comme certaines déclarations que fait le Ministre. Il a dit dans ses discours à travers le pays et dans des déclarations à la presse qu'il considère toujours qu'on peut appliquer la loi d'ici le 1er janvier 1971.

M. Danson: Je ferais remarquer que si l'on compare la presse et ce Comité, ce serait plutôt ce dernier qui serait l'organisme public responsable où les déclarations sont gardées.

M. Baillie: Oui, je m'en rends compte.

M. Farano: Si vous permettez que je réponde à la question, je crois qu'il est tout à fait possible de séparer certains éléments fondamentaux du Livre blanc et qui sont moins discutables. On pourrait possiblement, dès 1971, leur donner force de loi en laissant à une date ultérieure les questions qui méritent qu'on les étudie davantage. Je songe surtout, n'est-ce pas, à la mise en vigueur d'une période de transition des crédits fiscaux. Il y a quelques autres points qui peuvent être acceptés sans trop de problèmes. Toutefois, je crois que toute la question des gains de capitaux, le processus d'intégration et l'abolition du taux peu élevé sont des problèmes qui devraient être retardés 1 an ou 2.

Je crois qu'il est parfaitement possible de séparer ces éléments, même si on nous a répété à maintes occasions que si on changeait une partie, tout s'écroulerait. Je ne le crois pas. Il me semble qu'on peut séparer le Livre blanc en plusieurs parties qui peuvent entrer en vigueur à différentes périodes de temps. Je pense que l'on pourrait appliquer certains éléments qui ne sont pas discutés et laisser pendant deux ou trois ans d'autres questions qui méritent d'être étudiées à fond.

Considérons par exemple le taux peu élevé. Nous avons eu peu de témoignages et de discussions à ce sujet et sur les effets d'une telle mesure. Ce n'est que récemment que l'on a institué une étude en rapport avec les effets économiques d'une baisse de taux. Donc, je crois que ceci mérite qu'on l'étudie davantage et qu'on l'étudie surtout avant de proposer de l'éliminer.

Je crois qu'un programme peut être établi, pour la mise en vigueur de ces dispositions, qui ne créera pas un problème économique très considérable. Mais je pense qu'il est ridicule d'espérer légiférer à ce sujet au début ou au milieu de 1971. Vous ne pouvez pas avoir

[*Text*]

average guy on the street for him to even be aware of what is in this paper by that time, and have sufficient discussion come forth from the technical side, the economic side on the long range effects or what have you. However, I do think it can be separated into various elements.

[*Interpretation*]

suffisamment de commentaires des gens de la rue. On ignore ce que contiendra le Livre blanc à ce moment. Il n'y a pas eu suffisamment de discussion dans les milieux économiques et techniques et on n'a aucune idée des effets à long terme. Mais je crois vraiment que le Livre blanc peut être divisé en diverses parties.

• 2055

Mr. Danson: The fundamental ones you mentioned, in your opinion, are those on capital gains. Do you mean the principle of capital gains, or the rate of capital gains?

M. Danson: Les principales, à votre avis, sont celles qui concernent les gains de capitaux. Est-ce que vous parlez du principe ou du taux des gains de capitaux?

Mr. Farano: The rate of capital gains on the one hand and the whole process of integration on the other hand, that is tied together. Also the question of estate tax. How do these all fit together in one package.

We have had one part of the White Paper in 1968, the estate tax. No connection whatever with the White Paper, but I think it is a very integral part of the whole thing and we have to be able to look at these two things together as a whole, but we have not been given that opportunity.

M. Farano: Du taux, d'une part, et de tout le processus d'intégration, d'autre part. Tout se tient. Et aussi du problème de l'impôt sur les successions. Toutes ces choses se touchent. Une partie du Livre blanc publiée en 1968 traitait de l'impôt sur les successions. Ceci n'a aucun rapport avec le Livre blanc actuel, mais je crois que c'est une partie intégrante de l'ensemble et qu'il faut étudier le tout ensemble, mais nous n'avons pas encore eu l'occasion de le faire.

Mr. Danson: I think an awful lot of people have.

M. Danson: Je crois qu'un grand nombre de personnes l'ont fait.

Mr. Farano: Now, but it is only latterly that this is being brought into play.

M. Farano: Maintenant, mais ce n'est que dernièrement que ce point a été mis en relief.

Mr. Danson: And will in the next while of course and then legislation is another area for discussion too.

M. Danson: Il le sera évidemment dans la période qui suit et ensuite la législation est un autre domaine qui nécessite la discussion.

Mr. Farano: I think you will find that it can be worked out, Mr. Danson.

M. Farano: Je crois que vous trouverez que cela peut réussir, monsieur Danson.

Mr. Danson: Yes. You are suggesting a staging?

M. Danson: Oui. Vous suggérez que l'on procède par étapes?

Mr. Farano: A staging, that is right, it makes sense.

M. Farano: C'est cela, par étapes: cela est sensé.

Mr. Rosen: May I just make one comment? I was struck this afternoon as I listened to the people from Alcan. Here you have large businesses with a corps of experts who are capable of adjusting to recognizing the problems that crop up those which exist. If you try to implement the White Paper in one stage, the concept of valuation day, the concept of creditable tax, the goodwill problem, the possibility of retroactive taxation of recapture, and so on, all these problems, there are going to be a number of taxpayers. You only have so many professional people in the country, you only have so many accountants and lawyers, and valuators, and so on. You only have so many people working for the Department of National Revenue who can get ready in time to let

M. Rosen: Puis-je ajouter un commentaire? J'ai été frappé, cet après-midi, en écoutant les représentants de l'Alcan. Vous avez là une grande entreprise avec un groupe d'experts qui sont capables de s'adapter pour reconnaître les problèmes qui surgissent. Si vous essayez d'appliquer le Livre blanc dans une seule étape, le concept du bilan, de l'impôt créditeur, le problème de la bonne volonté, la possibilité d'un impôt rétroactif, tous ces problèmes seront ceux de nombreux contribuables. Il y a tant de professionnels dans le pays, tant d'évaluateurs, d'avocats, de comptables, tant de gens qui travaillent pour le ministère du Revenu national qui pourraient se préparer à temps pour aider les gens à comprendre ce qui se passe. Le Livre blanc

[*Texte*]

people understand what is meant or what may be meant. A staging-in of something as complex as what we have here—it is not a simple document when you dig into it—probably would eliminate a good amount of abuse, not abuse, but hardship, that is going to exist as people make the wrong moves because there just will not be enough time to understand what is the right move. You cannot tell a businessman, "No, you cannot pull out your pension plan, or no, you cannot sell now because we do not understand enough about this yet to make the right move." That particular person may have no choice and that particular person may suffer because of the fact that it was just not possible to give that man the right information. It is a complex document and the staging-in approach probably is he answer.

Mr. Danson: Is this really what you meant? I think reading your brief somewhere you referred to the fact that you did not feel enough attention had been given to the administrative aspects. Are these the administrative aspects you are referring to?

The Chairman: No.

Mr. Baillie: No. The administrative aspects we are talking about really is the administration within the Department of National Revenue. This was dealt with in some detail by the Royal Commission on Taxation and there is no reference to it in the White Paper at all. The Royal Commission, for example, recommended the setting up of a commission rather than a department and made various suggestions for administrative changes within the department. When we are talking of administration it is that aspect of the thing we are referring to, not this particular point.

Mr. Danson: Yes, it did not deal with administration.

Mr. Baillie: No, not at all which we feel is a fault in the White Paper. We feel that this should have been included. If you are talking about tax reform then there should be included in it reform of the operation of the system itself.

Mr. Danson: One would think and hope that in presenting proposals the government whose responsibility it would be to administer would be working on the administrative side. That is hardly a matter for public discussion, is it really?

Mr. Baillie: Mr. Chairman I think it is. It affects the public very much. I think the Department of National Revenue probably affects the public directly more than any other department.

[*Interprétation*]

n'est pas un document simple quand on l'étudie à fond et en procédant par étapes, on éviterait bien des difficultés parce que les gens n'auront pas le temps de comprendre ce qu'ils ont à faire. On ne peut pas dire à un homme d'affaires: «Non, vous ne pouvez pas vous retirer de votre programme de pension, ou, vous ne pouvez vendre en ce moment parce que nous ne sommes pas assez au courant.» Cette personne n'aura peut-être pas de choix et en souffrira parce qu'il n'aura pas été possible de lui donner les renseignements voulus. C'est un document complexe et l'approche graduelle est probablement la solution.

M. Danson: Est-ce bien ce que vous voulez dire? En lisant votre mémoire, j'ai cru comprendre que vous trouviez qu'on n'avait pas assez tenu compte des aspects administratifs. Est-ce que ce sont de ces aspects que vous parlez?

Le président: Non.

M. Baillie: Non, les aspects administratifs dont nous parlons concernent l'administration à l'intérieur du Ministère du Revenu national. Ceci a été traité plus en détails par la Commission royale d'enquête sur la fiscalité. Il n'en est pas question dans le Livre blanc. La Commission royale a recommandé qu'on établisse une commission plutôt qu'un ministère et a fait diverses autres propositions pour des changements d'ordre administratif. Quand nous parlons d'administration, c'est cela que nous entendons.

M. Danson: Oui, il n'était pas question d'administration.

M. Baillie: Nous estimons que c'est une lacune dans le Livre blanc. Nous croyons que cela aurait dû y être traité. Quand on parle de réforme fiscale, il faudrait songer aussi à la réforme du fonctionnement même du système.

M. Danson: On croirait volontiers que le gouvernement, dont la responsabilité consiste à administrer, tiendrait compte des problèmes administratifs en présentant des propositions. Il ne me semble pas que cela soit matière à discussion publique.

M. Baillie: Il me semble que oui, monsieur le président, parce que cela affecte beaucoup le public. Je crois que le ministère du Revenu national affecte le public plus que tout autre ministère.

[*Text*]

Mr. Danson: If they are administering well or badly.

Mr. Baillie: Yes, because every taxpayer deals with them.

Mr. Danson: I just think there are so many laws with which we deal here.

Mr. Baillie: Yes, but once a year every single taxpayer deals with the Department of National Revenue and a lot of them deal with it a lot more than once a year.

Mr. Danson: Certainly it is incumbent upon the government to have the administration to support its legislation.

• 2100

Mr. Baillie: Oh, yes, but this legislation could go through without any change in the Department of National Revenue at all which we feel would be a fault because there are so many things in the Department that were pointed out in the Royal Commission report that we feel should be considered at this time. I mean this seems the appropriate time to be considering them, let us put it that way.

Mr. Danson: That would be bad government rather than bad tax law though.

Mr. Baillie: I do not know that it is really so much bad government...

Mr. Danson: Bad management.

Mr. Baillie: Management possibly, yes.

The Chairman: Mr. Farano did you have a comment?

Mr. Farano: No, I was really going to say something on behalf of the government. To some extent it is somewhat difficult to set up an administrative procedure for something that has not crystallized because you really do not know at this point what you are going to administer or what you are going to manage. Although I think in a very broad way some idea should have been given to the public how they propose to manage all this new set-up, all this new money—to some extent I am getting into another area—how it is going to be spent. What are they going to do with this $630 million? That has to do with management of a sort because it is part of the whole package. I agree with you and I am sympathetic with you that you cannot very well tell anyone how you are going to manage something when the whole thing has not crystallized in itself.

[*Interpretation*]

M. Danson: Si l'administration est bonne ou mauvaise.

M. Baillie: Oui, parce que chaque contribuable a affaire à ce ministère.

M. Danson: Je pense que nous nous référons ici à plusieurs lois.

M. Baillie: Une fois par an, chaque contribuable a affaire au ministère du Revenu national, et plusieurs y ont affaire beaucoup plus qu'une fois l'an.

M. Danson: Il incombe au gouvernement d'avoir les services administratifs nécessaires à l'application des lois.

M. Baillie: Oui, mais cette législation pourrait passer sans qu'il y ait de changement au ministère du Revenu national et ce serait une erreur à notre avis parce qu'il y a beaucoup de choses au sein du ministère que l'on devrait considérer comme le soulignait le rapport de la Commission royale d'enquête. Il semble que le temps soit venu de les étudier.

M. Danson: Il s'agirait alors plutôt d'un mauvais gouvernement que d'une mauvaise législation.

M. Baillie: Je ne savais pas que c'était un si mauvais gouvernement.

M. Danson: Non, une mauvaise gestion.

M. Baillie: Oui, gestion peut-être.

Le président: Monsieur Farano, vous voulez ajouter un commentaire?

M. Farano: Non, j'allais dire quelque chose en faveur du gouvernement. Dans une certaine mesure, c'est assez difficile d'établir une procédure administrative pour quelque chose qui n'est pas encore bien déterminé parce que vous ignorez encore ce que vous aurez à administrer. Même si ce domaine est très vaste, je crois que l'on devrait donner un minimum d'information au public concernant cette nouvelle administration et les dépenses auxquelles on prévoit consacrer ces nouvelles sommes d'argent disponibles. Que feront-ils avec ces $630 millions? Ceci se rapporte à la gestion dans une certaine mesure car ça fait partie de l'ensemble. Toutefois, je suis d'accord avec vous pour dire qu'il est difficile d'informer les gens quand on ignore encore à quel domaine s'appliquera la gestion.

[*Texte*]

Mr. Danson: Along that line on page 10 of your brief, the Council notes there are no guidelines for methods of valuing business on valuation day. This becomes a real problem with the closely-held corporation. I do not have the exact reference but are you familiar with Mr. Brown's testimony before this committee on how closely-held corporations can be valued, a value agreed upon in advance which is rather a breakthrough in Canadian tax practice.

Mr. Baillie: Mr. Chairman, the Minister made reference to what he quotes as a reasonable valuation which will be accepted by the departmental assessors and I submit, Mr. Chairman, that nobody who has had any experience of the methods of reasonable valuation which are used by the Department in estate tax cases could place too much confidence in the ability of this system to work.

Mr. Danson: The answer given by Mr. Brown on that occasion was that the directors of a closely-held corporation could determine a value. Now this has to be agreed upon with the Department of National Revenue it is true, but they could come to this agreement and this would be a binding agreement with the Department of National Revenue on the valuation of closely-held corporation. I asked those questions of him in several ways and the above was a definite statement.

Mr. Baillie: Mr. Chairman, with respect, I do not believe it will work because of the time involved. If you have ever tried to obtain a valuation of a closely-held corporation usually for estate tax purposes, it is the most common reason for seeking this evaluation, it is not a matter that can be dealt with people in the Department who are qualified to make this sort of decision to do the work, you could not do it in five years. To talk of doing it before valuation day I think is completely unrealistic.

Mr. Danson: Well not necessarily just before valuation day. I think it might be done in the first couple of years around valuation day. I suggest it is not so difficult. Frankly I have done it and there are some good checks and balances in it too if directors can arrive at a reasonable valuation and assist the Department in it, too. This places a value on it, but also they are placing a value on it that could apply for estate tax purposes as well. This is not a bad idea, it is something like a buy-sell agreement. In this way it keeps both sides sort of honest.

Mr. Baillie: With respect, Mr. Chairman, when you say you have done it yourself,

[*Interprétation*]

M. Danson: A la page 10 de votre mémoire, le Conseil constate qu'il n'y a pas de directives concernant l'évaluation des entreprises. C'est un réel problème quand il s'agit de corporations privées mais vous avez entendu la déposition que M. Brown a faite devant le Comité sur la façon dont de telles corporations peuvent être évaluées, évaluations acceptées à l'avance ce qui constitue une irrégularité dans le système fiscal canadien.

M. Baillie: Monsieur le président, le ministre a fait allusion à ce qu'il entendait par évaluation raisonnable acceptée par l'évaluateur du ministère et je suppose qu'une personne, qui a quelque expérience dans les méthodes d'évaluation en vigueur au ministère relatives à l'impôt sur les successions n'aura pas tellement confiance dans l'efficacité de ce système.

M. Danson: Monsieur Brown a dit à ce sujet que les directeurs d'une société privée pourraient déterminer la valeur. Cela devrait être accepté par le ministère du Revenu national, c'est vrai, mais le fait est qu'ils peuvent en venir à une entente et ceci serait un accord irrévocable de la part du ministère au sujet de l'évaluation des sociétés privées. Ce furent nettement là ses déclarations.

M. Baillie: Je ne pense pas que cela puisse réussir à cause du temps que cela demanderait. Si vous avez déjà essayé d'obtenir l'évaluation d'une société privée—en général, c'est pour une question de succession—vous savez qu'on ne peut l'obtenir en un jour. Il n'y a pas suffisamment de personnes qualifiées au ministère pour faire ce travail; cela ne pourrait même pas se faire en cinq ans et il est tout à fait irréaliste d'envisager de le faire avant la présentation du bilan.

M. Danson: Pas nécessairement avant la présentation du bilan. Cela pourrait être fait dans les deux années précédant le bilan. Je ne crois pas que cela soit si difficile. Je l'ai fait moi-même et on peut obtenir des bilans et des vérifications valables si les administrateurs arrivent à une évaluation raisonnable et appuient le ministère dans ce domaine. Cette évaluation peut également être utile pour l'impôt sur les successions. Ce n'est pas une mauvaise idée et cela ressemble à un accord d'achat et de vente. En un sens, cela préserve un peu l'honnêteté de chacun.

M. Baillie: Monsieur Danson, quand vous dites que vous l'avez fait vous-même, puis-je

[*Text*]

without being too specific might I ask you three questions? Were you a member of Parliament when you did it?

Mr. Danson: No. Oh, just a minute, yes.

Mr. Baillie: What district were you talking to, what district office?

Mr. Danson: Oh, I am sorry. No, I did not, I am sorry. I said we were able to achieve a valuation that was satisfactory to the shareholders of a company.

• 2105

Mr. Baillie: Yes. But when you say, we, at what time? When this happened were you personally a member of Parliament?

Mr. Danson: Yes.

Mr. Baillie: And in what...

Mr. Kaplan: The Department of National Revenue was not involved.

Mr. Danson: No, Department of National Revenue was not involved.

Mr. Baillie: Ah, well, then.

Mr. Danson: What I am suggesting is that directors can reach a reasonable agreement.

Mr. Baillie: Oh, yes. I am sorry, I beg your pardon, I misunderstood you. The directors agreed on a valuation but did the Department of National Revenue agree on it?

Mr. Danson: No.

Mr. Baillie: Well that is where your problem starts.

Mr. Danson: Well I am suggesting that you do get realistic valuations.

The Chairman: I have warned the witnesses they do not have to answer any questions they do not wish to.

Mr. Rosen: Mr. Danson, may I just make a comment on that as well?

The Chairman: Mr. Rosen.

Mr. Rosen: Let us face it, the taxpayer has a bias and if you just tell the taxpayer go ahead and value the business there is a range of what is there. You can come up with a fair value and fair can have a low side and a high side. There are so many subjective tests. If you ask how much would you value my business for, I will not go through this in any detail, but you would attempt to set a reasonable salary for the proprietor. Then you run into a multiple factor and one accountant will

[*Interpretation*]

vous poser trois questions? Est-ce que vous étiez député quand vous l'avez fait?

M. Danson: Non. Ou plutôt oui.

M. Baillie: Dans quel district, dans quel bureau de district?

M. Danson: Oh! je suis désolé, non. J'ai dit que nous pouvions présenter une évaluation qui pourrait satisfaire les actionnaires d'une société.

M. Baillie: Oui. Mais est-ce que vous étiez député à ce moment-là?

M. Danson: Oui.

M. Baillie: Et dans quoi...

M. Kaplan: Le ministère du Revenu national n'était pas impliqué.

M. Danson: Non, le ministère du Revenu national n'avait rien à faire là-dedans.

M. Baillie: Ah! bien alors...

M. Danson: Je veux simplement dire que les directeurs peuvent obtenir un accord.

M. Baillie: Oh oui. Je suis désolé, je vous avais mal compris. Les directeurs se sont mis d'accord sur une évaluation mais est-ce que le ministère du Revenu national était d'accord?

M. Danson: Non.

M. Baillie: C'est là le problème.

M. Danson: Je dis que vous pouvez obtenir une évaluation réaliste.

Le président: J'ai prévenu le témoin qu'il n'était pas obligé de répondre aux questions.

M. Rosen: J'aimerais faire un commentaire.

Le président: Monsieur Rosen.

M. Rosen: Regardons les choses en face: le contribuable a un parti pris et si vous lui dites d'évaluer son entreprise, il a le choix. Vous pouvez déterminer une valeur juste mais la justice même a différents degrés. Il y a tellement de facteurs subjectifs à considérer. Si vous demandez: «A combien évalueriez-vous mon entreprise?», on tentera d'établir un salaire raisonnable pour le propriétaire. Ensuite, vous obtiendrez différents multiples comme réponse à la même

[*Texte*]

say three times, another accountant will say ten times, another accountant will say split it down the middle and so on. In other words, even in real life the only true test of what a business is worth is when one man is going to sell to a stranger and the stranger is going to buy. That is when you really find what it is worth.

To simply say that the directors should go ahead and value the business you are going to into an obvious problem. They are going to have bias to value it on the high side. I am aware of the estate tax problem but there are ways of getting around that problem. The point is that with a capital gains tax hanging over the picture their natural tendency anyone—not just a director of a company, a person who has a house, a farm, a building—is going to say, "Well, if I have a choice I will value it higher because then I will not have to pay so much capital gains tax when this new thing comes into effect". The government, of course, the Department of National Revenue would react. Perhaps they will be generous the first time they see something, but then after they see more and more situations I think they will get a little tougher. Simply to suggest, "go ahead; put what you think is a fair value" will solve the problem will not be the case when the crunch comes a year or two after when they have to confront, or prove what they have said to, the Department of National Revenue.

Mr. Danson: I am suggesting that we do administer, we have to make these judgments in the case of estate taxes and that there is a discipline imposed by putting the value on because you know that valuation is agreed to by the Department National Revenue. It is more likely to be the fairest type of valuation, I suggest, that you could get under such circumstances, except the real one when you sell at an arm's-length transaction.

Mr. Rosen: I would suggest to help you in this...

The Chairman: Mr. Rosen, we are fast approaching the end of Mr. Danson's time. We have run over but would you like to put one more question, Mr. Danson?

Mr. Danson: Yes, there was one more question really related to Mr. Kaplan's question which was perhaps putting it in a different way. Would you differentiate between the small business and a new business? In other words, we talked about small business and I gathered from Mr. Bulloch's testimony that he feels the value of a small business has its value on its own just because there are more small businesses. However, there is a differ-

[*Interprétation*]

question. Un comptable dira trois fois, un autre dira 10 fois plus, un autre, il faudrait diviser la somme en deux. Mais c'est simplement quand il est question de vendre une affaire que l'on constate combien elle vaut réellement. Simplement dire que les directeurs devraient évaluer leur entreprise, c'est certainement se créer des difficultés. Ils ont certainement tendance à l'évaluation au plus fort. Je sais qu'il y a des difficultés en ce qui concerne les droits de succession, mais on peut les contourner. Avec les gains sur les capitaux, tout le monde, pas seulement le directeur d'entreprise, mais aussi le propriétaire d'une maison, d'une ferme, a tendance à se dire: «Je vais l'évaluer à un prix supérieur et ainsi je ne paierai pas trop d'impôt sur les gains de capitaux quand cela entrera en vigueur.» Le gouvernement, le ministère du Revenu national réagira certainement et pourra peut-être se montrer généreux la première fois qu'il s'en rendra compte, mais à mesure que ces situations se reproduiront, il pourra peut-être se montrer plus sévère. Il ne faut pas croire que de dire: «Bon, alors évaluez selon ce que vous pensez raisonnable» résoudra les problèmes parce que un an ou deux après ils devront prouver leurs déclarations au ministère.

M. Danson: Eh bien, je disais que nous devons faire ces jugements dans le cas des droits de succession et qu'il y a une discipline, parce que l'on sait que le ministère du Revenu national doit donner son accord. Je crois que c'est la façon la plus juste de faire une évaluation, dans de telles circonstances, excepté celle que vous feriez si vous vendiez l'entreprise.

M. Rosen: Je suggérerais de vous aider...

Le président: Monsieur Rosen, M. Danson a presque terminé son temps de parole. On l'a même un peu dépassé. Mais vous avez une autre question, monsieur Danson?

M. Danson: Ceci fait suite à la question de M. Kaplan. Est-ce que vous feriez une différence entre une petite entreprise et une nouvelle entreprise? Autrement dit, nous parlons de petites entreprises et d'après M. Bulloch, une petite entreprise tire sa propre valeur du fait qu'il existe d'autres petites entreprises. Ceci diffère de la nouvelle entreprise pour laquelle il existe des dispositions. Si nous voulons mettre une formule au point pour

[*Text*]

ence between that and a new business in which case there are provisions made. If we are going to develop a formula to help small business should it be for a transitional period of time, perhaps five years, ten years, fifteen years, whatever might be decided upon, to give them an opportunity to use their profits for growth until they get into a bigger business position?

• 2110

Mr. Bulloch: I might just answer that, Mr. Chairman and turn it over to the other gentlemen. I can give you a situation of interest in our family business where the period of rapid growth started 20 years after the business started as a result of the fact the original owner had sons who had ambitions and the great period of growth was between the twentieth and the thirtieth year and not in the first 20 years. Probably in the first 10 to 15 years of growth the financing was based on the owner and the family living without very much income. In other words, it is not just a question of the split-tax rate providing the basis for financing growth; much of the growth of the small business and the family business is based on a great deal of sacrifice by having members of the family work, by having no income for many years and by taking less money out than is paid to the employees. This is not an unknown factor. So, every time when you come to definitions you are being arbitrary. I do not think we will ever come up with a perfect basis for saying at what point we cut off aid. Rather, I think you should examine the implications of the situation as it is and determine to what extent this split rate really has provided benefits to the economy before you even talk about alternatives.

Mr. Danson: As the father of four sons I am rather encouraged to hear your family history.

The Chairman: Mr. Farano.

Mr. Farano: Mr. Chairman, if I may, I would like to add something with respect to the question of a fixed time period. I think you quite often find situations where a company may go along for a number of years, reach a specific plateau and then all of a sudden an opportunity comes along to make a right turn, to get off into a different field, but the company finds that its time has run out in so far as the low rate is concerned. What do you do if you have a fixed time limit on this low rate? I think fixing time limits on a low rate is too arbitrary a method when you have so many forces working on a specific situation. You just do not know what is in the

[*Interpretation*]

aider les petites entreprises, cela devrait-il être pour une période de transition de 10 ou 15 ans, quelles que soient les décisions puisées pour leur donner une chance d'expansion en utilisant leurs profits?

M. Bulloch: Je puis vous donner l'exemple de ma famille où la période de croissance rapide a commencé 20 ans après les débuts de l'affaire car à ce moment-là, le propriétaire avait des fils très ambitieux. C'est après 20 ou 30 ans que l'entreprise s'est surdéveloppée. Pendant les dix ou quinze premières années, le financement était basé sur le propriétaire et la famille vivait avec de tous petits revenus.

Ce n'était pas simplement le taux fiscal qui aidait aux entreprises; c'est aussi le sacrifice des membres de la famille qui travaillent pendant des années sans revenu et retirant moins de l'affaire que le personnel rémunéré. C'est un facteur que l'on ignore. Et, chaque fois qu'on arrive à une définition, elle est arbitraire. On ne trouvera jamais une base idéale pour dire à quel moment il faut cesser d'aider ces entreprises. Je pense que l'on devrait plutôt étudier les implications de la situation telle qu'elle est et déterminer dans quelle mesure le taux partagé profite à l'économie avant de parler d'une alternative.

M. Danson: Comme j'ai 4 fils, ce que vous me dites m'intéresse beaucoup.

Le président: Monsieur Farano.

M. Farano: Monsieur le président, j'aimerais ajouter quelque chose au sujet de la période de temps fixe. Je crois que très souvent il y a des situations où une société peut travailler pendant plusieurs années, s'élever à un certain niveau et puis, à un moment donné, elles peuvent reprendre une nouvelle direction mais elles constatent que le temps est passé en ce qui concerne le taux plus bas. Et qu'est-ce qu'on fait dans un cas semblable, s'il y a une limite fixe pour ce taux peu élevé? Je crois que le fait d'imposer des limites de temps constitue une méthode trop arbitraire quand il y a tant d'éléments qui influent sur une situation. On ne sait pas

[*Texte*]

cards for a specific company at a specific time. The opportunity may arise; either the injection of a son or that someone else wants to come in and manage a new venture, or what have you. Admittedly you can say, "Well, incorporate another company", but then you run into a conundrum about whether that other company should be given a low rate, because the time for this fellow who is running the other company has run out for the low rate. I think when you run into this time business that you will find it becomes too arbitrary and it is just too rigid a way of working out the solution.

The Chairman: I recognize Mr. Buchanan, followed by Mr. Horner. I am sorry, Mr. Roberts, did you indicate that you wanted to speak?

Mr. Roberts: A long time ago.

Mr. Buchanan: You did not twist your right eyebrow vigorously enough!

The Chairman: I thought you had withdrawn. You will follow Mr. Buchanan, then.

Mr. Roberts: I should be before Mr. Buchanan.

The Chairman: Mr. Buchanan.

Mr. Buchanan: Thank you.

Mr. Roberts: Once you get on we might as well close the thing up.

The Chairman: Order, please. Mr. Buchanan.

Mr. Buchanan: Thank you, Mr. Chairman. Earlier in your comments, Mr. Rosen, when you were dealing with the split rate I think you or one of your colleagues made reference to the elimination of the major abuses and to the larger corporations being able to avail themselves of the lower rate on their first $35,000. I was wondering if, in addition to that, you had any other thoughts in mind on what would constitute a major abuse?

Mr. Bulloch: I think I made that remark, did I not? Was I not the one who made the comment about the major abuses?

Mr. Buchanan: I thought it was Mr. Rosen. I wrote his name down. It may be an error.

The Chairman: Mr. Rosen, do you have any comment to make?

[*Interprétation*]

exactement ce qui se présente pour une société à un moment donné. L'occasion peut se présenter; quelqu'un s'adjoint à l'entreprise avec beaucoup d'initiative. On peut dire: «Bon, alors, formons une autre corporation», mais alors vous serez aux prises avec une énigme à savoir si cette autre compagnie bénéficiera du taux peu élevé parce que le temps est passé pour cet individu qui se lance dans une nouvelle entreprise de bénéficier du taux peu élevé. Quand il est question de temps je crois que c'est trop arbitraire et trop rigide pour en arriver à une solution.

Le président: Je donne la parole à M. Buchanan, puis à M. Horner. Je suis désolé, monsieur Roberts, vous aviez demandé la parole?

M. Roberts: Il y a déjà un bon moment.

M. Buchanan: Vous n'avez pas suffisamment agité votre sourcil droit.

Le président: Je croyais que vous vous étiez ravisé. Vous parlerez alors après M. Buchanan.

M. Roberts: Je devrais le précéder.

Le président: Monsieur Buchanan.

M. Buchanan: Merci.

M. Roberts: ...

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Monsieur Buchanan.

M. Buchanan: Merci, monsieur le président. Monsieur Rosen, tout à l'heure, au sujet du double taux, vous, ou un de vos collègues, avez parlé de l'élimination des abus majeurs et des sociétés plus importantes qui pouvaient profiter du taux inférieur sur les premiers $35,000. Qu'est-ce qui constitue un abus majeur selon vous?

M. Bulloch: N'est-ce pas moi qui ai fait ce commentaire au sujet des abus majeurs?

M. Buchanan: Je croyais qu'il s'agissait de M. Rosen car j'avais écrit son nom. C'est peut-être une erreur.

Le président: Monsieur Rosen, avez-vous des commentaires à faire?

[*Text*]

• 2115

Mr. Rosen: We have supported the split rate for the simple reason that it seems to be the simplest approach. As I indicated, the moment you say you have to pay up the balance of the tax when you take the profit out as a dividend you recognize the split rate for what it really is, which is simply a deferred tax situation. In other words, if your normal taxes are 50 per cent and you are allowing 25 per cent to a certain section of your corporations whose incomes are under $105,000, as we have indicated in the brief, then in effect they are deferring 25 per cent of the tax because they do not have to pay it right away, they do not have to pay it now, and this is where the whole of the relief comes in.

The problem with a small business is basically financing. It does not have the resources to pay it now and possibly grow. Admittedly, as Mr. Kaplan indicated, it is a question of how do you know which ones will grow and which ones will not grow, and what is the best way to help the ones that will grow well. It is a problem that will always remain with you. However, the point is that the split rate allows you to only pay half now. You will have to pay the other half later if you take it out in dividends. That is the first test. Once you take it out, then of course you have to pay the rest at that time. The old game of attempting to convert that surplus into capital gain because there is no tax on capital gains does not apply any more because you now have a capital gains tax. That certainly cuts down some of the edge of the game of attempting to convert your surplus into a capital gain.

Mr. Bulloch: Mr. Rosen, that is the point that I was going to make. When I mentioned other abuses, the other abuse I had in mind was the lack of a capital gains tax in the past. Income was retained and converted into capital gains, but I think a capital gains tax would eliminate the major abuse. The other major abuse is the fact that General Motors gets it and they do not need it. I would consider that those are the two major abuses that we have addressed ourselves to.

Mr. Buchanan: It seems to me that there are other abuses as well, although you may disagree with me. For instance, a couple of my very good friends are in the life insurance business. One works for a very large Canadian company which is a firm believer in the branch agency system and it just does not have any arrangement in its operation whereby its agents can incoroprate, so in effect the agent is in the same position as the executive.

[*Interpretation*]

M. Rosen: Nous avons appuyé le double taux simplement parce que ça semble la façon la plus simple de s'y pendre. Comme je l'ai dit, dès que vous dites qu'il faut payer la balance de la taxe quand on retire les profits sous forme de dividendes, on reconnaît que le double taux est simplement un impôt différé. En d'autres termes, si vos impôts sont normalement de 50 p. 100 et que vous accordez 25 p. 100 à une certaine partie de votre entreprise dont les revenus sont inférieurs à $105,000, comme il est mentionné dans le mémoire, la conséquence en est que vous différez le paiement de 25 p. 100 de vos impôts parce que vous n'avez pas à les payer immédiatement. C'est tout l'effet que cela produit.

Pour une petite entreprise, tout le problème consiste au financement. Elle n'a pas les ressources nécessaires pour acquitter l'impôt immédiatement et continuer à croître. Comme M. Kaplan l'a dit comment fait-on pour savoir quelles sociétés vont se développer, quelles sociétés ne pourront pas se développer? Quel est le meilleur moyen d'aider celles qui se développent? C'est un problème que nous aurons toujours. Mais, le double taux permet de ne payer que la moitié immédiatement. Il faudra payer le reste plus tard lorsqu'on retirera des dividendes de l'affaire. Le vieux truc qui consistait à convertir ce surplus en gains de capitaux ne s'applique plus parce que maintenant, il y a une taxe sur les gains de capitaux. Ceci éliminera sans doute certains abus.

M. Bulloch: C'est le point que je voulais faire ressortir. Quand je parlais d'abus, je faisais allusion à l'absence d'un impôt sur les gains de capital. On retenait les revenus et on les convertissait en gains de capital. Je crois que cette taxe éliminerait les abus principaux. Je considère également un abus que la General Motors obtienne ceci alors qu'elle n'en a pas besoin.

M. Buchanan: Il me semble qu'il y a d'autres abus. Par exemple j'ai de bons amis dans l'assurance-vie; il y en a un qui travaille pour une compagnie, filiale d'une compagnie canadienne et qui n'a pas de disposition qui permette à ses agents de se constituer en société. L'agent est dans la même situation que l'exécutif. Tous deux gagnent plus que $50,000. Un autre travaille pour une petite compagnie qui pour retenir ses services a convenu de per-

[*Texte*]

Both these men earn in excess of $50,000. One works for a smaller company which, in order to keep this man's services and several like him, has allowed itself to be bullied a bit and had agreed to allow them to become general agents and to incorporate. In effect we are in the same situation. With roughly $55,000 and after a few deductions one pays taxes of $23,000-odd thousand and the other pays taxes of roughly $11,000 because he has capable tax advisers and takes the best possible mix. Here you have these two individuals performing precisely the same service, they sell approximately the same amount of product, they both utilize a secretary or perhaps two secretaries in their offices and they utilize the same amount of space. I must confess that it is hard to convince me that it is not an abuse when one man is able to avail himself of an arrangement whereby he can have a tax deferral of approximately $11,000 and another man, who is performing exactly the same function socially, performing whatever value you put on this service for society, employing the same number of people and occupying the same amount of space and yet you have this different tax situation. I find it hard to believe that that is not in fact an abuse.

The Chairman: Mr. Baillie.

Mr. Baillie: Mr. Buchanan, I think the point has already been made that the only reason this is an abuse at the moment is because the tax that is not paid at the moment by the corporation is never paid if it is not disbursed. If it is disbursed he gets a 20 per cent tax credit, which in effect means that in many cases you only pay 21 per cent or 23 per cent tax in total on your profits. If it is not paid out as a dividend it simply goes into the share value of the corporation and it is not taxed. However, under the system in the White Paper, with a capital gains tax and either a tax rebate on your dividend if your rate is below 50 per cent or, under our proposal, an additional tax if it is above 25 per cent, this abuse would simply vanish because everybody would pay the same amount of tax. Our point is that this would enable the small business that wants to expand to retain the earnings in the business for expansion, but the moment that money is taken out, whether it be in the form of tax dividends or capital gains, it will be taxed at that point up to the full effective rate of the individual who takes the money out.

Mr. Buchanan: I think both of you are...

[*Interprétation*]

mettre d'établir des agents et de se constituer en société. La situation est la même. Avec $55,000 environ, il y en a un qui paie les impôts après quelques retenues mettons sur $23,000 et l'autre paie l'impôt sur $11,000 parce qu'il a un choix. Mais, vous avez deux personnes ici qui font exactement le même travail, qui vendent à peu près la même quantité. Tous deux ont une ou deux secrétaires et ils ont les mêmes bureaux. Je ne vois vraiment pas comment il ne s'agit pas là d'un abus quand une personne peut différer le paiement de ses impôts d'environ $11,000 et l'autre qui fait exactement le même travail, qui rend les mêmes services à la société, qui emploie le même genre de personnes, qui a le même genre de bureau ne peut pas en profiter.

Le président: Monsieur Baillie.

M. Baillie: Monsieur Buchanan, on a déjà dit que la raison pour laquelle c'est un abus, à l'heure actuelle, c'est parce que l'impôt qui n'est pas versé à l'heure actuelle par la corporation n'est jamais payé s'il n'est pas déboursé. Si c'est déboursé, il reçoit un crédit de 20 p. 100 qui fait qu'on paye de 21 à 23 p. 100 d'impôt sur le total des bénéfices dans bien des cas. Si ce n'est pas payé comme dividendes, ça augmente simplement le cours de l'action de la corporation mais cela n'est pas imposable. Mais, en vertu du système proposé par le Livre blanc, créant un impôt sur les gains de capital ou une déduction d'impôt sur les dividendes dont le taux est inférieur à 50 p. 100, ou en vertu de notre proposition suggérant un impôt supplémentaire, si le taux est supérieur à 25 p. 100, cet abus disparaîtrait parce que tout le monde paierait le même impôt. Mais ceci permettrait aux petites entreprises de s'étendre, de garder l'argent pour faire des investissements mais, au moment où cet argent est distribué, que ce soit sous forme de dividendes ou de gains de capital, ce sera imposé au taux complet de la personne qui en bénéficie.

M. Buchanan: Je pense que vous êtes tous deux...

[*Text*]

• 2120

Mr. Rosen: Excuse me, may I suggest something that may help you in this? I am referring to borrowing from the United States. I will deal with the illustration you gave about the insurance agent who can incorporate and the insurance agent who cannot. The insurance agent who can incorporate will presumably do one of two things with the money; he will either put the money in investments or he will put the money in a new business. Presumably if he puts money in a new business that is all right.

Borrowing from the United States, if he simply puts the money in passive assets such as investments—and just to give a very crude suggestion because obviously I think it has perhaps as many problems as it solves—if this company invests the money in passive assets such as mortgages or stocks or bonds and this is invested for say a period of two years, then as in the United States you might consider that to be a distribution of surplus and get ahead and tax it at that time. In other words, that would cut down the edge for the person who is simply using his excess income in a passive way and incorporation as a sort of tax shelter situation. That may be a suggestion.

Mr. Buchanan: That is interesting. I have got an impression that there is a tendency to badly underestimate the advantage which this man has of the tax deferral; the fact that he has $11,000 approximately of unpaid tax, using your example, where he was ultimately going to pay it when he withdrew it. That operation that he can accumulate and work with maybe for a 10 or 15-year period I think is an extremely valuable and significant advantage to him. I feel there has been a tendency to downgrade and say he will pay it eventually.

Mr. Bulloch: I think our approach to what you might call abuses in the White Paper would be a rightfull approach rather than the shotgun approach that seems to have been evident in the questions of entertainment expenses and some of these other aspects. I would call it more the exception than the rule. So we would deal with that exception and not use that as the basis, unless you are financed publicly, for eliminating the split rate by giving the example of a football player that incorporates or an example of the insurance agent that can and certain agents that cannot.

I think this does not justify eliminating the split rate in itself but rather let us deal with this unusual situation.

[*Interpretation*]

M. Rosen: Puis-je ajouter une précision? Je voudrais parler de l'emprunt aux États-Unis. J'utiliserai l'illustration que vous avez donnée au sujet des agents d'assurance dont l'un peut se constituer en corporation et l'autre qui ne le peut pas. Celui qui le peut fera probablement une des deux choses suivantes avec son argent. Ou bien il investit l'argent ou il se lance dans une nouvelle entreprise et c'est très bien.

S'il emprunte des États-Unis, s'il le place dans un investissement passif comme des placements, si cette entreprise investit dans des fonds hypothécaires, des titres, des valeurs, pour disons douze ans. Comme aux États-Unis, on peut considérer cela comme une distribution des excédents et l'imposer en temps voulu. Ceci diminuerait l'inégalité pour la personne, entre la personne et l'individu ou la société.

M. Buchanan: C'est très intéressant. J'ai l'impression qu'il y a une tendance de sous-évaluer les avantages du renvoi fiscal de fait qu'il a ces $11,000 d'impôt non versé par exemple que nous payons plus tard. Dans cette opération, il peut accumuler et faire travailler ses $11,000. C'est un gros avantage pour lui qu'on a eu tendance à minimiser en disant qu'il finira par payer ce montant.

M. Bulloch: C'est plus l'exception que la règle de sorte que le Livre blanc s'attaque à l'exception et le ministre des Finances se sert de cela pour mettre ce double taux comme un joueur de football qui se constitue en corporation pour éviter l'impôt. Pourtant le Livre blanc s'attaque à une exception, mais pas à la règle générale parce que, sans cela, ce serait aussi un facteur pour savoir si certaines entreprises ou certains particuliers se forment en corporation ou non. Mais toutes les entreprises que nous représentons sont des entreprises commerciales.

[*Texte*]

Clearly, the question of bringing the top rates down to 50 per cent and having some real income averaging would also be a factor in the decisions of whether or not certain types of individuals incorporate or do not incorporate. But I think pretty well all of the businesses we represent are operating commercial businesses.

Mr. Farano: Mr. Chairman, if I may I would like to reiterate to some extent what Mr. Rosen has said. I think the crux of this whole thing is, as I understand you and I think everyone understands, is the deferral of the tax in fact. And I think, as Mr. Rosen has said, we can borrow from the U.S. type of arrangement, which is a tax or penalty for an excessive accumulation of surplus. And you can just treat that as a distribution, forcing the man to distribute and forcing him to pay tax on it. This in effect gets the desired result but I think that is a much saner approach to this problem than saying hang those that really need the money.

I think what you really have to get at is the situation that the man has over a period of time started socking away his surplus into investment as opposed to taking it out into his own hands. And ultimately he may sell his insurance agency at a capital gain to somebody else. Fine, we have solved the capital gains problem or we will to some extent. As far as we are all concerned there will be a capital gains tax. On the other hand, you penalize the excessive accumulation of surplus if the problem really is deferral, which I think it is.

Mr. Buchanan: That is what I am inclined to feel, not capital.

The Chairman: Mr. Baillie.

• 2125

Mr. Baillie: In the example you quoted, Mr. Buchanan, of the two insurance agents, it is not a fault of the tax system; it is a fault of the two insurance companies. The tax system can hardly be blamed for the fact that one company does not allow its branch agents to incorporate. If there is a tax advantage to be gained which is not taken advantage of, it can hardly be blamed on the tax system.

Mr. Buchanan: That is true but I think that was just a fairly glaring example. I could just as well have used, as everyone else has, the lawyer, the doctor, the chartered accountant or the dentist who does not have the advantage of the $11,000 tax deferral. I am concerned and I feel some valid criteria other than simply the amount of dollar profits

[*Interprétation*]

M. Farano: Monsieur le président, je reviens sur ce que M. Rosen a dit. Le nœud de la question, si j'ai bien compris, c'est le renvoi de l'impôt.

Comme M. Rosen l'a dit, on peut emprunter en fonction des arrangements prévalant aux États-Unis. C'est une penalisation de l'accumulation des excédents. On peut le traiter comme une distribution qui force l'homme à le répartir et à payer l'impôt là-dessus. Ceci obtient le but voulu. Mais il y a une façon beaucoup plus saine que de dire: «tout le monde va payer le taux courant.» Ce qu'il faut faire, c'est s'attaquer à la situation d'un homme qui, pendant plusieurs années, a commencé à diminuer ses investissements.

Très bien, nous avons résolu le problème du gain de capital. Il y aura un impôt probablement mais pas ailleurs pour pénaliser l'accumulation excessive de surplus si le problème est le renvoi.

M. Buchanan: C'est ce que je suis porté à croire.

Le président: Monsieur Baillie.

M. Baillie: Dans l'exemple que vous avez cité des deux agents d'assurance, ce n'est pas la faute du régime, c'est la faute des compagnies d'assurance. On ne peut pas blâmer le régime du fait qu'une société empêche sa filiale de se constituer en corporation. S'il y a un avantage dont on ne tire pas parti, on ne peut pas en blâmer le régime fiscal.

M. Buchanan: C'est vrai. Mais il y a un exemple à cela, cela prouve que vous pouvez utiliser le médecin, le dentiste, l'avocat qui n'a pas l'avantage de ce renvoi de $11,000. J'ai bien peur qu'on oublie d'autres facteurs plus importants que simplement le bénéfice qui devrait être appliqué. Quelqu'un parlait de cette obsession avec de la croissance. C'est

[*Text*]

earned should be applied. For instance in his earlier comments Mr. Bulloch felt there was a bit of an obsession with growth. This is one of the criteria used in the Department of Regional Economic Expansion. If the firm creates employment for so many individuals, then in effect their loans become grants. I think Mr. Kaplan was probing in this area a little earlier, trying to find what thoughts you had. I assume you accepted temporarily—this is purely hypothetical—that the split rate was going to disappear and that you were compelled to ask what are some other criteria which we feel are valid ways of applying to assist—what I will call for lack of a better word—the small corporations that have legitimate capital needs or that are making a legitimate contribution, for instance in the creation of additional employment which I think we all look upon as a socially desirable goal.

I would be interested in trying to elicit a little more information from you if you accepted this appalling possibility, that the split rate may disappear. What criteria do you feel could possibly be substituted to aid small businesses which have a legitimate claim, for instance, to what is now in effect tax deferral?

Mr. Bulloch: Mr. Chairman, I think we would have to say that we have examined a number of alternatives as a committee and we still feel that the split rate with modifications is the best approach to the problem of financing small business.

And this further comment Mr. Rosen made is not in our brief but certainly is something that could be considered.

Mr. Buchanan: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Roberts.

Mr. Roberts: Thank you, Mr. Chairman. Could I first of all say how pleased I am personally that the Council has come before us and presented this interesting brief.

I wanted to ask two relatively short specific questions but I would like to examine first two other more general areas. One of them relates back to some of the first questions that Mr. Danson asked. I take it in your reply to him that you think you are involved in a useful exercise here, that you would not waste your time coming before the Committee if you were not. Certainly members of the Committee think that we are doing something useful, holding the hearings and having briefs presented to us. But we have been inundated with briefs; we have had over a thousand of

[*Interpretation*]

ce que l'on se sert comme critère dans le ministère du Développement économique régional. Moyennant un certain développement, un emprunt devient une subvention. M. Kaplan en est venu là-dessus un peu plus tôt pour savoir ce que vous pensiez de cette suppression du double taux. Il vous a demandé quel autre critère pouvait être appliqué pour régler les petites entreprises qui ont vraiment besoin des capitaux, qui font un apport légitime à la vie économique et qui est un objectif souhaitable sur le plan social.

Si ce double taux disparaissait, quel critère pourrait être remplacé pour aider les petites entreprises qui peuvent réclamer de façon légitime ce taux inférieur?

M. Bulloch: Nous avons examiné plusieurs options dans notre Comité et nous estimons que ce taux double, compte tenu de certaines modifications, est la meilleure façon d'aider les petites entreprises. Quelques modifications étant... L'espacement et l'imposition des gains de capitaux.

Ce que M. Rosen a dit tout à l'heure ne se retrouve pas dans le mémoire mais pourrait être considéré comme étant un critère aussi.

M. Buchanan: Merci monsieur le président.

Le président: Monsieur Roberts.

M. Roberts: Merci. Je suis très heureux personnellement que le conseil soit présenté devant nous pour exposer son mémoire qui est très intéressant.

Je voudrais poser deux questions relativement brèves, mais examinons tout d'abord deux domaines d'intérêt assez général. Premièrement, je reviens sur la première question de M. Danson. Je suppose que vous êtes conscients de l'utilité de ce que vous faites. Vous ne gaspilleriez pas votre temps à nous présenter votre mémoire. Nous estimons que vous faites quelque chose d'utile. De toute façon nous allons certainement faire quelque chose d'utile par ces audiences. Mais nous avons été inondés de mémoires; nous en avons eu des milliers. Nous avons des audien-

[*Texte*]

them. We have been holding hearings for a long time now. You can appreciate we get a bit tired and inevitably they get a bit repetitious.

We have had some people—not all by any means but some people before the Committee who have suggested to us that we should proceed with a certain amount of dispatch, that given the discussion of tax reform that is now going on, the uncertainty that prevails, for instance various investment projects are being held up until there is a more specific indication of what tax reform is likely to be. You people, certainly Mr. Bulloch, have been across the country talking to people. We may be aware here of the kind of involvement that we have had with scores of groups coming before us. How long do you think this process should go on to convince people, as I hope we have convinced you, that we are genuinely interested in getting the views of groups, paying attention to them and reflecting upon them?

An hon. Member: Four years.

Mr. Roberts: Four years.

Mr. Bulloch: I will comment on that, I have spoken in almost every major city in Canada and have been criss-crossing the country and I am still in the process of crisscrossing the country. And I sense a great deal of feeling that thers are certain issues at stake in the White Paper that are political decisions that are not questions of tax specialists saying this is better than this. In other words the question of rates—the decision on what rates went into the White Paper. Too many people think this was a political decision, the ultimate taxes on capital, the restriction on savings, the kind of deliberate de-emphasis on private savings versus public savings. And because they feel these are hard-core issues that are political decisions, they worry whether or not certain recommendations dealing with the rate of capital gains tax and the rate on personal income will be changed. And yet that to them is the hard core.

• 2130

Most people hold the members of this Committee in very high regard. I might say, Mr. Chairman, that the reputation of yourself and members of the Committee is known across Canada. No doubt the general feelings of the Committee will be to support a tax system that encourages enterprise and yet there is still a feeling that there is a philosophy or the basic hard core White Paper is the restriction of private savings and the prevention of capital accumulation, and that these will come about as a result of rates and not structure.

[*Interprétation*]

ces depuis très longtemps et vous vous rendez compte qu'on est un peu fatigués.

Certains témoins nous disaient que nous devrions nous hâter d'une certaine façon étant donné qu'entre-temps la réforme fiscale ne se fait pas, il règne une certaine incertitude sans que les intérêts se savent, et sachent exactement dans quelle orientation le ministre s'aventurera. Nous, nous sommes au courant des problèmes de bien des groupes qui se sont présentés à nous. Combien de temps pensez-vous qu'il faut continuer à avoir ces audiences pour écouter leur but et penser à ce qu'ils nous disent? Combien de temps cela devrait durer?

Une voix: Quatre ans.

M. Roberts: Quatre ans.

M. Bulloch: J'ai parlé dans presque toutes les grandes villes canadiennes. J'ai parcouru tout le pays et je continue mes déplacements. Je ressens, je vois que, en général, on estime que certaines questions du Livre blanc sont des décisions politiques qui ne relèvent pas de la pensée du Comité. Autrement dit, la pensée des taux, des décisions à savoir quels taux seront acceptés. Il y en a trop qui pensent que c'est une décision politique. L'impôt définitif sur le capital, l'importance plus grande d'attacher aux épargnes publiques qu'aux épargnes privées. Tout ceci, ce sont des décisions politiques. Le public est inquiet, se demande si certaines recommandations concernant le taux de l'impôt sur le gain de capital ou le taux des petites entreprises sera chargé pour eux, c'est la question de toute première importance.

La plupart des gens ont une très grande estime pour les membres de ce comité. Votre réputation, la réputation de chacun des membres du Comité est connue dans tout le Canada et naturellement le comité voudra préconiser une réforme fiscale qui avantage l'entreprise. On a encore l'impression que le Livre blanc vise à réduire les épargnes privées et à empêcher l'accumulation de capitaux, tout ceci dû aux taux et non à la structure. Par conséquent, en dépit du fait que nous sommes en accord sur un certain nombre de questions,

[*Text*]

Therefore, despite the fact that we may be in accord on a number of issues, the hard core issues are things decided at the Cabinet level, and this is the basis for the concern across the country. I think there is a great deal of confidence that there will be very sound recommendations coming from the two House committees, but that the major decisions are political decisions, not tax decisions.

Mr. Roberts: Do you think it is important for us to get the conclusions out of the Committee fairly quickly, four years from now or what?

Mr. Bulloch: I think it is quite possible...

Mr. Roberts: I am not talking about the process of decision-making after this Committee has reported. Obviously it is going to be the Cabinet ultimately which is going to decide which form the tax reform is going to take.

Mr. Bulloch: Right.

Mr. Roberts: But what kind of Committee scheduling...

Mr. Bulloch: The advantage of the delaying process is that it enables a larger number of the public to become informed. This issue is so technical that without a great deal of reading about it over and over again in the papers a great many people just do not understand the implications of the White Paper. The advantage to the delaying is that there is much more time for the average man to recognize the nature of the White Paper and the kind of changes that are being made. I certainly have a great deal of sympathy with the members of the Committee who will probably feel that certain things are being said over and over again.

Mr. Roberts: Have you found any evidence on the part of decision-makers in business of an unsettled climate of decision-making because of the process we are going through?

Mr. Bulloch: Yes, this is certainly true in the mining industry and there are certainly projects being delayed. There is certainly money going into Australia that may have come into Canada. I have to admit, but I think the Minister of Finance could waylay many of the fears and dampen the continued opposition across the country by dealing with some of the four or five issues that some of you, gentlemen, in private or in public have stated, such as "Yes, perhaps capital gains at half rates and an integration of capital", You do not have to say what your final position is, but the Minister of Finance just by indicat-

[*Interpretation*]

celles qui sont importantes sont débattues au niveau du Cabinet, c'est ce qui inquiète le public. Je crois qu'on fait beaucoup confiance aux deux comités de la Chambre quant aux recommandations qu'ils apporteront, mais que les décisions importantes aient rapport à la politique, non à la fiscalité.

M. Roberts: Croyez-vous qu'il soit important pour nous d'obtenir les conclusions du Comité très rapidement, dans quatre ans ou quoi?

M. Bulloch: Je crois que c'est très possible.

M. Roberts: Je ne parle pas de la procédure d'élaboration des décisions après que le Comité ait fait rapport. Évidemment, c'est le cabinet qui décidera finalement de la forme que prendra la réforme fiscale.

M. Bulloch: D'accord.

M. Roberts: Mais de quel programme d'activité s'agit-il?

M. Bulloch: Mais en retardant les choses, ceci permet à un public de plus en plus nombreux de se renseigner. Les questions sont si techniques, et demandent qu'on les relise assez souvent, un grand nombre de personnes ne comprennent pas les répercussions du Livre blanc. L'avantage de ce retard, c'est qu'on donne ainsi beaucoup plus de temps aux citoyens moyens de reconnaître la nature du Livre blanc et de se renseigner sur les changements radicaux qui y sont apportés. Je comprends bien les membres du Comité qui doivent penser probablement qu'on ne fait que répéter les mêmes choses.

M. Roberts: N'avez-vous pas constaté de preuves, de la part de ceux qui prennent des décisions dans le milieu du travail, d'un climat d'incertitude dans les décisions à prendre, cela en raison de la procédure adoptée.

M. Bulloch: Oui, ceci existe réellement dans l'industrie minière et certains projets sont retardés. Il y a certainement des fonds qui sont envoyés en Australie plutôt qu'au Canada, je dois l'admettre. Je l'admets mais il me semble que le ministre des Finances pourrait apaiser bien des craintes et modérer l'opposition continue qui se fait sentir dans ce pays en abordant certaines des quatre ou cinq questions que vous, messieurs, avez exposées en public et en privé en disant: oui, peut-être la position du gain de capital à demi-tarif et une intégration du capital. C'est pas la peine de faire connaître votre position finale, mais

[*Texte*]

ing: "Yes, we would accept capital gains at half rates and we would accept the principle of integration". If you were to make a few statements there, I think you could, without hampering yourselves, dampen the continued opposition. Too many businessmen feel the hard core issue is the heavy tax on capital and because there is nothing coming from the Cabinet saying: "Yes, I think we are wrong here, we will make these changes", the opposition continues.

• 2135

Mr. Roberts: At the beginning—and I do not remember which gentleman said this—one criticism that you made about the White Paper proposals was that they did not give a kind of over-all conception of the kind of economy that you wanted in five to ten years time. One could say the same thing, but without the criticism, of your brief which is basically a set of specific suggestions related to specific points in the White Paper. I say that is not a criticism because you would not have the same obligation in reacting to proposals before you to come out with a general philosophy. However, I was intrigued in your presentation because you do not give an overall idea of how the burden should be apportioned in the tax system. Many people who, I think, have ideas generally sympathetic to yours, have raised the point of economic growth versus equity, particularly in comparison with the American tax situation and have pointed out quite evidently that we are an integrated North American economy and the various American tax levels present problems of comparison.

Do you have any views on whether the necessity of the maintenance of economic growth in the country depends on our being able to maintain, at least for certain sections of the tax paying community, levels which are roughly comparable with those of the United States? Obviously to members of the Committee, that provides us with very great difficulties, being compared with a country whose gross national product is 15 times greater than ours while the population is only 10 times greater which means that on the average they have per person greater resources with which to bear their tax load than we do in Canada, if you assume by this differential there is roughly a comparable tax load to apportion. If you are going to stick with American levels in one area of the tax system, you are going to have to have a greater level than the American system on the other. I do not think you discussed any-

[*Interprétation*]

le ministre des Finances pourrait simplement dire: «Oui, nous allons accepter les gains de capital à demi-tarif et nous allons aussi accepter le principe de l'intégration». Si vous deviez faire quelques déclarations, je pense que vous pourriez, sans vous lier, modérer l'opposition continue. Bien des hommes d'affaire pensent que la question importante est le lourd fardeau fiscal sur le capital et puisqu'il n'y a aucune note venant du cabinet disant: «Oui, je crois que nous avons fait erreur ici, nous allons faire ces changements», l'opposition continue.

M. Roberts: Au début, je ne sais pas lequel d'entre vous l'a dit, mais vous avez critiqué notamment le Livre blanc, en disant qu'il ne donnait pas une définition claire du genre d'économie qu'on aurait d'ici cinq ou dix ans. On pourrait en dire de même, mais sans le critiquer, de votre mémoire qui est fondamentalement une série de suggestions particulières relatives à des points particuliers du Livre blanc.

Ce n'est pas une critique de ma part, parce que vous ne seriez pas obligé, lorsqu'il s'agit d'examiner les propositions qui vous sont soumises, d'exposer une philosophie générale. Toutefois, votre présentation m'a intrigué, parce que vous ne donnez pas une idée générale de la répartition des charges fiscales. Un grand nombre de personnes qui, je crois, ont des idées semblables aux vôtres, ont soulevé la question du développement économique par rapport à l'équité, particulièrement en comparaison avec la situation fiscale américaine et ils ont montré très clairement que nous avons une économie intégrée à l'échelon continental et que les différents taux d'impôt aux États-Unis présentent des problèmes de comparaisons.

Je me demande si vous avez un point de vue à exprimer là-dessus à savoir si la nécessité de maintenir une croissance économique dans le pays dépend, du moins pour certains secteurs de la collectivité assujettis à l'impôt, de notre habileté à maintenir des niveaux qui soient approximativement comparables à ceux des États-Unis. De fait, pour les membres du comité, cette comparaison pose de très grands problèmes, étant donné que leur produit national brut dépasse le nôtre de 15 fois tandis que la population est seulement dix fois plus nombreuse, ce qui veut dire que, chez eux, en moyenne il existe par individu de plus grandes ressources grâce auxquelles il peuvent supporter le fardeau fiscal, que chez nous au Canada, si l'on considère par cette différence qu'il existe approximativement un fardeau fiscal comparable à répartir. Si l'on doit s'en tenir aux niveaux américains dans un secteur de système fiscal, il va falloir

[*Text*]

where in your brief that I can recall this problem of comparative tax levels with the United States and its implications to the Canadian system on the question of how, no matter what the size of the tax burden, it is to be apportioned. I wonder if you have some comments on this problem? It is one that worries members of the Committee very much.

Mr. Bulloch: I will make one comment and then turn it over to the other members of our Committee.

We have stated in our brief that we felt tax reforms should be neutral in their effects on tax revenues and we have clarified that today to mean that this may mean a phasing-in of recommendations. We feel there are sufficient revenues in the White Paper that, as we look at the White Paper, we see it very much as a revenue raising document. We see the changes from Carter to Benson bearing very heavily on considerations of revenues and not necessarily equity being the key factor. So much of our criticism has gone back to saying: "How did you get what you have?" Then you look at what changes were made by Carter. In other words, we do not argue about the additional capital gains tax, but when you look at the additional burden on capital gains, the new definition of income provided by Carter—there are not the compensating provisions that Carter recommended—then you come under criticism without our getting into the fact of Canada versus the U.S. Surely Carter made that kind of a study. He had five years. We are just criticizing the White Paper in the kind of changes made in going from Carter to Benson.

In terms of vis-à-vis the U.S., I have never ever considered the concept of leaving Canada. I do not think any of us would have been involved in working as hard as we have in trying to have the White Paper changed if we were not very much in love with Canada. All of us realize we have to pay a price to be a Canadian. You cannot have a country this size and not have higher taxes. It does not mean I do not think we have to watch the point at which we are non-competitive, especially in areas like the resource industry—we do not represent them—but certainly an industry dependent on outside capital. Capital will go where it gets the best return and certainly you cannot ignore that as you hear briefs from other people. In terms of our members, average citizens and small businessmen, I would say where you may lose Canadians would be Canadians with capital, the businessman who has capital and know-how

[*Interpretation*]

qu'on aie un niveau plus haut que celui du système fiscal américain. Je ne me rappelle pas que vous ayez discuté dans votre mémoire ce problème, i.e. la comparaison des taux d'imposition avec les États-Unis et ses répercussions sur le système canadien à savoir comment il doit être réparti, quelles que soient les proportions du fardeau fiscal. Je me demande si vous avez des commentaires à faire à ce sujet. C'est un problème qui tracasse beaucoup les membres du Comité.

M. Bulloch: Je ferai un commentaire et ensuite je le référerai aux autres membres de notre Comité.

Nous avons dit dans notre mémoire que nous pensiions qu'un réforme fiscale ne devrait pas produire d'effet sur les recettes fiscales et nous avons clarifié cela aujourd'hui pour signifier que cela peut vouloir dire une mise en veilleuse des recommandations. Nous pensons qu'il y a suffisamment de revenus dans le Livre blanc que nous le considérons plutôt comme un document servant à se procurer des revenus. Nous voyons les modifications de Carter à Benson portant essentiellement sur les considérations de revenus et pas nécessairement sur l'équité qui est l'élément essentiel. La majeure partie de notre critique revient à dire: «comment avez-vous obtenu ce que vous avez?» Puis on revient aux modifications apportées par Carter. Autrement dit, nous ne discutons pas au sujet de l'impôt additionnel sur les gains de capital, mais lorsque l'on considère le fardeau additionnel que cela entraîne, la nouvelle définition du revenu de Carter, on ne retrouve pas les compensations que Carter recommandait. Nous critiquons seulement le Livre blanc pour ce qui concerne les modifications faites de Carter à Benson.

Vis-à-vis des États-Unis, je n'ai jamais envisagé de quitter le Canada. Je ne crois pas qu'aucun parmi nous aurait travaillé aussi dur que nous l'avons fait pour faire modifier le Livre blanc s'il n'aimait pas beaucoup le Canada. Nous tous, nous comprenons que nous devons payer le prix voulu pour être canadien. Nous ne pouvons pas avoir un si grand pays sans avoir de plus gros impôts à payer. Cela ne veut pas dire que, d'après moi, nous ne devons pas surveiller le côté où nous sommes faibles au point de vue concurrence, particulièrement dans les secteurs comme les industries de ressources naturelles, que nous ne représentons pas, mais qui dépendent sûrement de capitaux extérieurs. Les capitaux iront dans les pays qui leur offrent le plus d'avantages et vous ne pouvez certainement pas l'ignorer, car d'autres personnes dans leur mémoire le disent. Pour ce qui est de nos membres, des citoyens moyens et des petites

[*Texte*]

will go where he gets the best return. I am not as convinced from the Alcan brief that the personal rates by themselves will be the factor. It will be the new definition of income, personal rates plus these other things when he compares.

I know my students when they graduate from our Institute are very concerned about questions of salary, not fringe benefits. They look at salaries and they go where the money is the best because they have worked for three or four years and they have heavy debts and they look at the difference between Canada and the U.S. A great many of them go to the U.S. now to get their degrees where they cannot get them in Canada. You would be surprised the percentage of every graduating class that goes to the U.S. right now. Therefore, I think we have to consider the rates. We have not done any studies Canada versus the U.S. We say we feel you can alleviate the rate structure somewhat. We feel you do not have to have those heavy taxes on capital. You do not have to be as harsh on the small businessman and still come up with a tax reform document that is neutral in its effect on revenue. We are not saying to you: "If you take our recommendation we recognize you have a problem of revenues and we respect that problem.

The Chairman: Mr. Rosen.

• 2140

Mr. Rosen: Mr. Chairman, I can only answer that general question in a, perhaps, more practical fashion. I think it sort of appears to us that the Department of Finance has created its own coffin and its own problem. A number of things we are criticizing and are concerned about is the way in which certain areas are subjected to heavier taxes or more taxes that create obviously the issues on which we are commenting. Perhaps the Department of Finance had no choice, but the point is if it did not need as much revenue, if it did not have to create a system that generated as much revenue, then it would not have to tighten the screws on every sector of the economy the way it has. Very briefly, you have a surplus of $630 million projected.

[*Interprétation*]

entreprises, je dirais qu'au cas où l'on perdrait des Canadiens, ce seront des Canadiens qui ont des capitaux, des hommes d'affaire possédant des capitaux et qui évidemment iront s'établir là où les profits sont les plus alléchants. Je ne suis pas si convaincu me basant sur le mémoire de l'Alcan que les taux personnels en eux-mêmes constitueront l'élément essentiel. Ce sera la nouvelle définition du revenu, les taux personnels et ces autres choses, quand il devra comparer.

Je suis professeur et je sais que mes élèves, une fois leurs études terminées, se préoccupent beaucoup du traitement qu'ils recevront, non pas de salaire de famine. Ils examinent les salaires et ils iront là où on leur fait les meilleures offres. Comme ils ont travaillé trois ou quatre ans et se sont beaucoup endettés, ils regardent la différence entre le Canada et les États-Unis et un grand nombre d'entre eux va aux États-Unis pour obtenir leurs diplômes qu'il ne peuvent pas obtenir au Canada. Vous seriez étonnés si l'on vous disait le nombre d'étudiants de chaque promotion sortante qui se rendent aux États-Unis maintenant. Il faut tenir compte des taux, je crois. Nous n'avons fait aucune étude comparative du Canada et des États-Unis. Nous pensons que l'on peut alléger la structure fiscale d'une certaine façon, et que ce n'est pas la peine d'imposer lourdement les gains de capital. On n'a pas besoin d'être si dur pour le petit homme d'affaires, tout en réformant le régime fiscal de façon à ne pas affecter les revenus. On ne vous dit pas: «Si vous tenez compte de nos recommandations, nous reconnaissons que vous avez un problème de revenus et nous respectons ce problème.

Le président: Monsieur Rosen.

M. Rosen: Je ne peux répondre à cette question générale que, peut-être, d'une façon très pratique. A mon avis, le ministère des Finances a creusé sa propre tombe et créé son propre problème.

Une des choses qui nous préoccupe, c'est la façon dont certains domaines sont assujettis à un impôt plus élevé, à des charges fiscales plus lourdes, qui créent évidemment les questions que nous débattons. Le ministère des Finances n'avait peut-être pas d'autres possibilités, mais s'il n'avait pas besoin d'autant de recettes, s'il n'avait pas à créer un régime qui lui rapportait tant d'argent, alors il n'aurait pas à serrer la vis dans chaque secteur de l'économie de la façon dont il l'a fait. Brièvement, vous avez un excédent de 630 millions de dollars projeté.

[*Text*]

Very briefly, we have suggested that the cost of $1 billion, raising the personal exemptions from $1,000 to $1,400, is a shot-gun approach to help the lower bracket person whom you are trying to get at. If you are trying to help the person in the lower bracket save $80 of tax because he is in the 20 per cent bracket, give him an $80 tax credit rather than just spread it across the board and muddy the waters. Very briefly, we feel that certain revenues have been estimated conservatively, the gains from the capital gains tax, the life insurance industry is now being taxed and there is a lot of revenue there that will come in as the system matures. The resource industries, the estate tax situation, certainly as the system matures if they are left in this way because of the rates are going to be much heavier producers of taxes. I think that sort of answers practically, well where are we going to get the money to create all the relief that you people say you need?

Mr. Roberts: I was not asking about that.

Mr. Rosen: I know, I realize that, but I am just saying that it all boils down to that in the long run. We cannot answer it in a broad economist fashion because it still boils down to the fact you are just creating taxes to raise revenue. Maybe you have underestimated the revenue that will be raised and have gone too far in attempting to get a surplus position.

Mr. Roberts: If we had a surplus, where would you suggest it, and if it was decided to use that surplus to relieve the burden of taxation, which areas would you favour the relief being applied toward?

Mr. Rosen: I do not think we have the skills or the figures to come up with quantities.

Mr. Roberts: No, priorities of relief.

Mr. Rosen: I think it boils down, once more, to a practical answer where you say "Well, how much will these things cost?" Then you would say, "Well, we have enough money, if we do not go for this surplus to give relief here, there and here". You still have to boil it down to dollars and cents. We do not have the figures to work that out.

Mr. Roberts: Do you suggest that, for instance, the importance of growth would lead you to say there is an income area of, I do not know, $10,000 to $15,000 or $10,000 up,

[*Interpretation*]

Très brièvement nous disons que les frais d'un milliard de dollars que coûte l'élévation des exemptions de $1,000 à $1,400 est beaucoup trop minime pour aider la personne qu'on veut aider. Si vous aidez le gagne-petit à économiser $80, donnons-lui ces $80.

Très brièvement, nous estimons que certains revenus ont été estimés de façon trop minime. L'assurance-vie est imposée et beaucoup de revenus le seront aussi plus tard. Les ressources industrielles, la propriété foncière produiront beaucoup plus d'impôt. Mais où trouverions-nous l'argent dont vous avez besoin?

M. Roberts: Ce n'est pas la question que je posais.

M. Rosen: Je le disais, mais tout revient à cette question en dernier ressort. On ne peut pas répondre avec de grands principes économiques parce qu'on en revient à cette question très simple créer des impôts pour obtenir des revenus fiscaux. Vous avez peut-être surestimé le revenu fiscal obtenu.

M. Roberts: Si nous avions un excédent, à quoi est-ce qu'on pourrait l'utiliser pour alléger la charge fiscale? Dans quel domaine?

M. Rosen: Je ne pense pas que nous ayons l'habileté voulue pour donner les chiffres demandés.

M. Roberts: Des données quantitatives?

M. Rosen: Non, ceci revient une fois de plus à une réponse pratique, combien est-ce que tout cela coûtera? Ils répondront, nous avons assez d'argent, si nous obtenons cet excédent on pourra accorder les allégements ici et là. Cela se réduira encore aux cents et aux dollars. Nous n'avons pas les chiffres voulues pour mener cela à bien.

M. Roberts: Vous ne dites pas par exemple que c'est pour ceux qui gagnent $10,000 à $15,000, que vous préconisez le premier allégement? C'est l'impôt du gain de capital qui

[*Texte*]

this is where the increase in the change of rates is going to apply most strongly, this is where the first relief should be felt, that these are the people responsible for growth in the country.

Mr. Bulloch: I might answer that for Mr. Rosen because I have been exposed to public forums all across Canada. I would find greatest concern at the capital gains at full rates and I would place that as a priority along with the integration concept.

Mr. Roberts: Integration with estate taxes.

Mr. Bulloch: Yes.

Mr. Roberts: The double whammy I think.

Mr. Bulloch: Yes, the double whammy. I would say that probably has a priority and then, it is a question of the low rate and the tax situation on the middle income in terms of falling behind the taxes. In other words the tax on savings, the problem of private capital accumulation to me is a question of philosophy, to a great extent and the major criticism probably will come down to the effect the White Paper will have on private savings and private investments.

Mr. Roberts: Could I ask a couple of short specific questions Mr. Chairman? One of the recommendations I noted was your suggestion that the definition of closely-held and widely-held corporations should be revised to bear some relation to the fact of business life, and that intrigued me. When I read through the section on it which starts, I think, in section 2(8), I did not actually find much guidance as to what would be a more accurate correspondence to the facts of business life. Could you give me some indication of how you would like the distinction revised from the White Paper's general suggestion of stock market of the company?

Mr. Baillie: Mr. Chairman, our feeling on that really was that the proposed system is, I can only use the term, so bad that almost any alternative would be preferable.

Mr. Roberts: Of all of the alternatives, which would be the most preferable? We know what you are against, the question is, what are you for?

Mr. Baillie: I am not sure that we are terribly much in favour of any distinction between the two. I think the dividing line between the two is so difficult to draw whatever criterion you put on the distinction, that it is almost impossible. I know this raises a

[*Interprétation*]

est la première préoccupation et ensuite l'intégration avec l'impôt sur les successions.

M. Bulloch: Je pourrais répondre à ceci pour M. Rosen car j'ai participé à différents forums à travers le Canada. Je serais tout à fait d'accord avec les gains de capital à pleins taux et je placerais ceci en haut de la liste des priorités avec le concept d'intégration.

M. Roberts: L'intégration avec les impôts sur la succession.

M. Bulloch: Oui.

M. Roberts: Les deux je crois.

M. Bulloch: Oui. Il s'agit de l'influence du taux inférieur et de la situation fiscale sur le revenu de la classe moyenne submergée d'impôts.

Autrement dit, l'imposition des épargnes, l'accumulation particulière de l'épargne, se réduit à un problème de philosophie et les reproches les plus graves sont les effets du Livre blanc sur les investissements et l'épargne des particuliers.

M. Roberts: Puis-je poser quelques questions brèves et objectives. Une des recommandations était la définition des sociétés publiques et des sociétés fermées, devrait tenir compte des réalités du monde des affaires, ceci m'a intrigué.

Au paragraphe 2.8, je n'ai pas vu beaucoup de directives sur la façon de s'y prendre plus objectivement pour tenir compte des réalités de la vie des affaires. Pourriez-vous me donner des détails sur la façon dont vous aimeriez voir la distinction revisée?

M. Baillie: Nous avions vraiment le sentiment, monsieur le président, que le système proposé, est, je ne peux employer que le mot mauvais et que n'importe quelle autre solution serait préférable.

M. Roberts: Parmi les solutions, laquelle est préférable? Vous êtes en faveur de quoi?

M. Baillie: Je ne crois pas que nous soyons en faveur de l'une ou l'autre solution. Je trouve que la ligne de démarcation entre les deux ici est très difficile à faire quels que soient les critères que vous affectez à la distinction. Ceci soulève la question très grave

[*Text*]

very serious revenue question if you are going to propose full integration for both, but we are not proposing full integration.

Mr. Roberts: Just go half integration for all.

Mr. Rosen: No.

Mr. Roberts: Treat the both alike but no integration at all.

Mr. Baillie: That is a possible solution.

Mr. Roberts: I do not think so.

• 2145

Mr. Baillie: As we point out here the Minister said in the White Paper originally that the small corporation carried the tax itself as it were, and the large corporation passed it on to its consumers. One has to draw the inference from that that if you go public, you immediately have to put your prices up because you are passing on the tax that you previously bore to your customers. That is obviously ridiculous because you would immediately lose your market, but at what point does this transfer from shareholders to customers take place?

Mr. Roberts: Sorry, I think I have lost you there, you increase tax burden?

Mr. Baillie: According to the White Paper, I beg your pardon, I am not certain it is in the White Paper or if it was something that the Minister said, the burden of taxation in a small corporation, a private corporation, is borne largely by the shareholders, and that in a large publicly held corporation it is passed on to the consumer of the ultimate product. If that is so, then one has to infer from that that the switch takes place when a private company becomes public. If it does, then the price of the product would have to go up because the tax is immediately added on to it. This is obviously ridiculous. If this premise is correct, this transition must take place at some time early in the life of a public corporation, and I simply do not believe it. It is in the White Paper, I beg your pardon, because this is part of the reason why the two should be treated differently.

Mr. Roberts: What I did not understand is why this would be a particular objection against the 50 per cent integration rather than no integration for all companies.

Mr. Bulloch: Mr. Rosen, would you speak to that on the graph page 32?

[*Interpretation*]

des revenus: doit-on ou non appliquer l'intégration à plein, mais nous ne proposons pas l'intégration à plein.

M. Roberts: Seulement la demi-intégration pour tous.

M. Rosen: Non.

M. Roberts: Traiter les deux cas de la même façon mais aucune intégration.

M. Baillie: C'est possible, oui.

M. Roberts: Je ne crois pas.

M. Baillie: Comme nous l'avons remarqué, le ministre a dit dans le Livre blanc que les petites entreprises ont payé leurs impôts et les grandes entreprises les ont mises sur le dos des consommateurs. C'est ridicule car on perdrait immédiatement des clients. Mais à quel point le transfert des actionnaires aux clients a-t-il lieu?

M. Roberts: Excusez-moi, je vous ai perdu au moment où vous parliez d'augmenter la charge fiscale.

M. Baillie: D'après le Livre blanc, je ne suis pas certain si c'est dans le Livre blanc ou si c'est quelque chose que le ministre a dit, mais la charge fiscale dans une petite entreprise privée est retenue par la compagnie, acquittée par elle, mais dans les grandes entreprises, elle est passée au client sur le dernier produit. Le changement a lieu quand la compagnie devient publique et évidemment à ce moment-là la prise du produit devra augmenter parce qu'il faudrait ajouter l'impôt, mais c'est ridicule. Mais cette transmission doit se produire tout au début du fonctionnement de la société publique et je ne le crois pas.

C'est en partie la raison pour laquelle il faudrait traiter les deux de façon différente.

M. Roberts: Pourquoi vous objecteriez-vous à la participation de 50 p. 100?

M. Bulloch: Monsieur Rosen, en parlez-vous à la page 32?

[*Texte*]

The Chairman: Do you refer to page 32 of your brief?

Mr. Bulloch: Yes, page 32.

Mr. Rosen: I know that a number of people have advocated, in an attempt to get a cleaner definition, between closely held and widely held, a number of groups have suggested that you eliminate the distinction altogether and rather than give a full gross-up for the tax paid in the corporation, just give half. In other words, what is proposed for public companies at this point. Let us simplify everything and give that proposal to the closely held companies as well. The whole problem arises very simply because the idea was borrowed from Carter and Carter in effect said "let us give it to everyone". Now, a revenue consideration came into it and for perhaps a practical consideration come into it in that perhaps the shareholders of a public company do not care so much about the dividend effect on the tax but are hoping that their stock will go up, that is where they hope they will make their money and perhaps they will not miss the full gross-up. All I am saying is that if you accede to these approaches of let us clean the whole thing up by just giving a half gross-up, all the small businessman can say is "Thanks a lot, I would rather stick with Mr. Benson's proposals because now I am only getting credit for half the tax I pay."

Mr. Roberts: If you insist at the same time on maintaining the capital gains tax provision?

Mr. Rosen: Then you have to jigger the figures, if you do not mind the expression to try to see whether or not it can be worked out.

Mr. Roberts: Yes.

The Chairman: Mr. Roberts?

Mr. Roberts: I can see the impatience of the Chairman. Why is he worse off with 50 per cent integration?

• 2150

Mr. Rosen: If you look at our illustration on page 32, he only ends up with $375 as opposed to $500 on the $1,000 earned by the corporation, taxes paid by the corporation, the balance is removed as a dividend, he pays his personal tax. Under Benson's proposal he ends up with $500. I used the 50 per cent man. Under the half integration he only ends up with $375, so obviously he is better off.

Mr. Roberts: How much is deducted under zero integration?

[*Interprétation*]

Le président: Vous référez-vous à la page 32?

M. Bulloch: Oui.

M. Rosen: Plusieurs personnes ont tenté en vain de trouver une définition plus claire. Un groupe de personnes ont proposé de supprimer la distinction et au lieu de donner une remise totale à l'état brut pour l'impôt payé dans les sociétés; autrement dit, de donner que la moitié de ce qui est proposé pour les compagnies publiques. Simplifions le tout. Tout le problème a été soulevé à cause de l'idée empruntée à Carter qui a dit: «donnons-la à tout le monde». Maintenant une question de revenus est apparue. Les actionnaires d'une compagnie publique ne se préoccupent peut-être pas de l'effet des dividendes sur l'impôt mais espèrent que leurs actions vont monter pour qu'ils puissent faire de l'argent et ainsi ne pas perdre entièrement leur remise à l'état brut. Je veux dire que si vous acceptez cette façon de voir, le petit homme d'affaires préférera les propositions de M. Benson car maintenant je ne peux obtenir du crédit que pour la moitié de l'impôt que je paie.

M. Roberts: Voulez-vous maintenir en même temps l'impôt sur les gains de papital?

M. Rosen: Vous devez donc manipuler des chiffres si cela peut marcher.

M. Roberts: Oui.

Le président: Monsieur Roberts.

M. Roberts: Pourquoi ce serait pis s'il y avait une intégration de 50 p. 100?

M. Rosen: Si l'on se reporte à la p. 32, il n'y a que $375, par opposition à $500, sur $1,000 gagnés par les sociétés, l'impôt étant payé par la société et la balance étant considérée comme des dividendes. En vertu des propositions du Livre blanc, il y aurait $500, comparativement à $375 avec le régime d'une intégration partielle.

M. Roberts: Est-ce qu'il y a intégration?

[*Text*]

Mr. Rosen: With zero integration? That depends what you do with your capital gains tax.

Mr. Roberts: Yes.

The Chairman: Mr. Roberts, I regret to inform you that your time is up.

Mr. Roberts: I have only a couple of short questions, so perhaps you could put me down again at the bottom.

The Chairman: I will, Mr. Roberts.

Before recognizing Mr. Horner, could Mr. Baillie give us the particular reference in the White Paper that he referred to.

Mr. Baillie: I am not sure that I can, at the moment, Mr. Chairman. I will look for it if you like.

The Chairman: Perhaps you would and then we can enter it to the record.

Mr. Baillie: Yes.

The Chairman: I recognize Mr. Horner.

Mr. Horner: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Roberts talked about being long-winded, I would say he went a pretty good lick.

Mr. Roberts: Watch the precedent, Jack!

Mr. Horner: Thank you. He led off with an opening line which I was going to deal with briefly, Mr. Bulloch, mainly because you have travelled across the country.

Two or three months or a little while ago, some Gallup polls were taken of how informed people were on the implications of the White Paper. I was surprised—and I am asking you the question, have you found it any different—I was surprised that a number of the polls came back from various segments of the country saying that—close to 50 per cent of the people were not fully aware and did not fully understand the implications of the White Paper. Do you think that would be an accurate figure in your own estimation from your travels across the country?

Mr. Bulloch: Yes. I happen to know that a new Gallup poll identical to the one that was taken earlier, has just been completed and will be published by a private group very shortly.

Mr. Roberts: Not Gallup?

Mr. Bulloch: Yes, it is a Gallup poll—another Gallup poll privately solicited.

The interesting results very briefly, are that of those who do understand the White Paper

[*Interpretation*]

M. Rosen: Cela dépend de ce que vous faites en ce qui concerne l'impôt sur les gains de capital.

M. Roberts: Oui.

Le président: Monsieur Roberts, votre temps est écoulé.

M. Roberts: Encore deux petites questions. Je pourrai les poser à une autre occasion.

Le président: Avant de donner la parole à M. Horner, je me demande si M. Baillie pourrait nous dire à quelle page du Livre blanc il s'est reporté.

M. Baillie: Si vous voulez bien attendre, je vais tâcher de la trouver.

Le président: Si cela ne vous dérange pas.

M. Baillie: D'accord.

Le président: Je donne la parole à M. Horner.

M. Horner: M. Roberts s'est révélé un orateur intarrissable.

M. Roberts: Attention au précédent.

M. Horner: Il a commencé par dire quelque chose que j'allais dire moi-même, monsieur Bulloch, parce que vous avez voyagé à travers le pays.

Il y a peu de temps, on a procédé à un scrutin pour voir à quel point le public était renseigné sur les répercussions possibles du Livre blanc. Je suis surpris de voir les résultats dans de nombreuses régions du pays: 50 p. 100 du public n'était pas au courant, ne comprenait pas complètement le contenu du Livre blanc. Est-ce que vous seriez de cet avis, monsieur Bulloch?

M. Bulloch: Oui. Je sais qu'il y a une nouvelle enquête terminée et on va bientôt publier les résultats.

M. Roberts: S'agit-il d'une enquête Gallup?

M. Bulloch: C'est une enquête Gallup effectuée à la demande d'un groupe. En ce qui concerne les personnes qui comprennent le Livre blanc, les gens sont généralement

[*Texte*]

there is a very decided swing against it in the public mind, but there still is not a great increase in the number of people who understand the White Paper. I know from my travels in this part of the world, that earlier in the game there was very little coverage in the French Canadian press, and there seemed to be very little understanding of the White Paper issue.

I have been on talk shows in about every major city in the country, and I find the average citizen understands only the personal tax rates, the question is somehow, they are socking it to somebody. They have been selling the White Paper on these abuses, and they have the idea that abuses are just rampant, and they are so glad that somebody is getting socked.

Then the other issue they understand is the tax on homes, which I am quite sure will be dropped, so, that because of the nature of the White Paper, because it is relegated to the financial page, which is not read by the general public, I do not expect that many more people really understand it now than did three or four months ago. But, those who are in a position, who should understand it, are better informed. Businessmen are certainly more informed.

Mr. Horner: You led up to my next question with regard to the French press. You have answered it.

My next question had to do with the number of things that should be dropped. In my private conversations with the Minister, he has informed me that there are going to be a number of changes. He has already reached the conclusion that there is going to be a number of changes made to the White Paper. Do you not think if he has now come to that conclusion, he should inform the public of the area in which these changes are going to be made, and if he has come to the conclusion that some specific changes are going to be made, do you not think it would be the most polite thing to do, for this Committee's proceedings, and for the general public at large, for him now to signify what changes he has in mind?

• 2155

Mr. Baillie: Mr. Chairman, may I speak to that?

The Chairman: Certainly.

Mr. Baillie: Mr. Horner, the Minister of Finance, as you are no doubt aware, has said on several occasions that he is not prepared to make recommendations for changes, nor to suggest changes that he might want to make,

[*Interprétation*]

contre. Toutefois, il y a encore un grand nombre de personnes qui ne le comprennent pas.

On en a très peu parlé dans les journaux canadiens-français et on ne semble pas très bien comprendre le Livre blanc dans cette partie du pays.

Le citoyens comprennent simplement les questions qui les concernent personnellement. Ils ont l'impression qu'il y a d'énormes abus.

Il y a aussi l'impôt sur les maisons dont parle le Livre blanc; mais je ne crois pas que cette mesure soit adoptée. Bref, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de gens qui comprennent le contenu du Livre blanc, par rapport à quelques mois. Certainement, les hommes d'affaires sont plus au courant.

M. Horner: Je voulais vous poser une question concernant la presse canadienne-française: vous venez d'y répondre.

Je voulais demander ce qu'il faudrait laisser de côté. Lors de mes conversations avec le ministre, il m'a dit qu'il allait apporter toutes sortes de modifications. Ne croyez-vous pas qu'on devrait faire savoir au public où seront apportées ces modifications et quelles mesures, en particulier, le ministre compte modifier?

M. Baillie: Monsieur le président, j'aimerais faire quelques observations là-dessus.

Le président: D'accord.

M. Baillie: Le ministre des finances a dit à plusieurs occasions qu'il n'était pas prêt à proposer des modifications avant d'avoir reçu le rapport du comité, jusqu'à ce que tout le processus des discussions soit terminé. Évi-

[*Text*]

or be willing to make, until he has heard from this Committee, and until the whole process of discussion and so on has been completed. I have to admit that I see his point, because when I was preparing this brief and when I was preparing speeches and so on some months ago, somebody mentioned to me that because of some of the concessions the Minister was making, it was like shooting at a moving target.

I think there is a very considerable danger that he would make some concession which was not fully thought out, in the same way, if I might say, as some of the sugges ions in the White Paper itself. Then, we would go along on the basis that this was going to be the final posi ion and find ourselves in a far worse posi ion than before.

Mr. Horner: I agree, Mr. Baillie, that certainly you do not want to be in the position of shooting at a moving target and neither do I, but now that the White Paper has been brought down for some six months surely he has heard quite a lot of thought provoking criticism—one might be polite to say it that way. Surely he could now state what issues this Committee should concern itself with. What issues he has already reached a conclusion on, rather than continue.

I had some questions on the definition of closely-held and widely-held corporations and I just listened to Mr. Roberts and Mr. Rosen go through quite an exchange, trying to reach what they thought. Surely if this matter is already cleared up in the mind of the Minister he should so signify so this Committee could not exercise itself futilely as it has.

Mr. Baillie: Mr. Chairman, when you say if he has already made up his mind, frankly, on the question of closely-held and widely-held corporations, I very much doubt if he has come to a decision, yet, because there are so many different opinions.

Mr. Horner: It is difficult for you and I to estimate, but I am just saying that if he has, should he not now say, as Mr. Bulloch suggested, that capital gains on homes will be taken off, and maybe the capital gains on farmland will be taken off, and so on? If he has reached this conclusion, should he not say so. If he has not reached a conclusion on the defini ion on the closely-held and widely-held corporations, then this is what we could concentrate on.

Instead of this Committee, and you people, Mr. Bulloch and your counsel travelling across the country with the whole White Paper, should he not be in a position now to slice it in half or quarter, and let us concen-

[*Interpretation*]

demment, je comprends le point de vue du ministre; lorsque nous étions à mettre en œuvre le mémoire et que je faisais des discours, quelqu'un m'a dit qu'en raison de certaines concessions que le ministre fait, cela rend les choses très difficile.

Je crois qu'il y a danger de faire des concessions auxquelles il n'aurait pas réfléchi assez en détail. Tout cela risque d'engendrer la confusion et nous pourrions nous trouver dans une situation beaucoup plus compliquée qu'avant.

M. Horner: Je suis d'accord. Vous ne voulez certainement pas vous mettre dans une position difficile mais maintenant que nous avons le Livre blanc depuis environ 6 mois, le ministre a certainement entendu certaines critiques et pourrait dire au Comité ce qu'il entend modifier.

J'aurais quelques questions à poser au sujet de la distinction entre les sociétés ouvertes et les sociétés fermées. J'ai écouté M. Roberts et M. Rosen. Il me semble que si le ministre en est arrivé à une définition, il devrait le dire pour que nous ne perdions pas notre temps.

M. Baillie: Je doute qu'il se sont déjà fait une idée définitive.

M. Horner: Je dis simplement qu'il devrait nous dire s'il est arrivé à une décision, en ce qui concerne les impôts sur les gains de capital, sur les maisons: seront-ils supprimés? S'il est arrivé à cette conclusion, ne trouvez-vous pas qu'il devrait le dire? S'il n'est pas encore arrivé à une définition relative aux sociétés ouvertes et fermées, nous pourrions alors nous arrêter sur ce point. Pour éviter des pertes de temps, ne devrait-il pas diviser le Livre blanc en parties pour que nous puissions étudier les questions qui préoccupent le public?

[*Texte*]

trate on those things there is still a lot of concern about.

Mr. Baillie: Mr. Chairman, I would just make one quick point, and it is, if I might mention specifics that you have mentioned, we can live with uncertainty about the capital gains tax on houses. We cannot live with uncertainty on the closely-held and widely-held corporations, and we would rather have a final decision, than an interim decision that may be some sort of modification.

Mr. Horner: All right. I have a few specific questions with regard to your brief. On page 6, you mention a subject at the bottom of the page, which has been taboo, according to the Minister. Nobody apparently mentions it. Reasonable entertainment convention expenses should be allowed as deductions from income. If it is not allowed, as the White Paper suggests, would this see the hiring of more PR men at pretty good salaries? Are they the ones to put on the parties and the entertainment? Would it not be one way of getting around it, in essence?

Mr. Baillie: It could be, but I think that the greatest danger from this, first of all, is that it will literally encourage people to make this sort of payment and disguise it as something else. In other words, you are encouraging a very simple and very difficult to determine, form of tax evasion. I use the word "evasion" deliberately.

Mr. Horner: This is what I am saying.

Mr. Baillie: I am not talking about a sophisticated means like that. I am talking about the lawyer I met two days after the White Paper came out, who said, "If I am not allowed to take my client out for lunch, I will take him out and charge it to taxis or parking."

It will be extremely difficult to detect and it will bring the whole law into disrepute. However, I think a far more serious thing is that no American salesman will have this restriction on him. Therefore, the American salesman will have an advantage over the Canadian salesman and will be able to make his pitch at a lower cost to himself. I think this is a much more serious consideration.

• 2200

Mr. Horner: I accept your consideration, the American and the evasions, but you also accept the fact that the removal of that will bring about the growth of public relations firms in essence, or public relations men hired to firms.

[*Interprétation*]

M. Baillie: Nous pouvons accepter une certaine incertitude sur les gains sur les capitaux, mais non sur la distinction entre une société ouverte et une société fermée. Nous préférerions avoir une décision définitive, au lieu d'avoir quelque chose de temporaire.

M. Horner: J'aurais quelques questions à poser concernant votre mémoire. A la page 6, vous soulevez un point qu'on ne peut toucher, selon l'avis du ministre. Vous voudriez déduire de l'impôt les frais de dépenses pour les congrès. Si la mesure n'est pas acceptée, faudra-t-il engager un plus grand nombre d'agents en relations extérieurs? N'est-ce pas là une façon de contourner le problème?

M. Baillie: C'est peut-être une façon de s'y prendre, mais je crois que cela encouragera les gens à faire ce genre de paiments et à le déguiser ensuite. Autrement dit, cela va favoriser la fraude fiscale. J'emploie le mot «fraude» délibérément.

M. Horner: C'est ce que je dis.

M. Baillie: Je songe à l'avocat que j'ai rencontré 2 jours après la publication du Livre blanc. Il disait que s'il ne pouvait pas déduire les frais de repas avec ses clients, il trouverait un autre moyen pour le faire.

Il est très difficile de le découvrir et cela discréditerait la loi. Toutefois, je crois qu'aucun vendeur américain ne sera ainsi limité. Donc, il aura un avantage sur le vendeur canadien et pourra se tailler une place plus facilement. Je crois que cela est plus important.

M. Horner: Je comprends votre idée, en ce qui concerne l'Américain et ses faux-fuyants mais si on les élimine, il faut s'attendre à la création de nouvelles relations extérieures parmi les sociétés en tant que telles ou parmi la main-d'œuvre de ces sociétés.

[*Text*]

Mr. Baillie: I do not personally accept that. I think it is a little far fetched.

Mr. Bulloch: The big firms use them anyway. The small firm does not use the public relations firms. I think the hardship on entertainment comes down on the smaller man to whom entertaining is just as important and as legitimate as his light bill. The very large firm that wants to have a representative in the golf club is going to pay it anyway whether it is tax deductible or not because it is important that they have their men in all these key positions. I think you are taking again a shotgun approach in the White Paper instead of zeroing in and placing restrictions on its use. It is one of those things where there will always be some abuse. You cannot have a perfect system.

Mr. Horner: Yes. Mr. Baillie has suggested that the skilled lawyer will get around it.

Mr. Baillie: I only quoted that as a quick answer, a quick opinion, that I got from a professional person two days after the White Paper came out. The Department as you probably know, Mr. Horner, scrutinizes expense accounts pretty closely. I have one case at the moment where a client of mine has been disallowed an enormous amount because they have not looked at his accounts for 20 years and he got awfully sloppy about keeping his bills.

Mr. Horner: On page 15 you deal with the question of interest rates. Have you ever been able to determine why the income tax people feel that they can pay back at a rate of 3 per cent on money overpaid while they levy a 6 per cent which is nondeductible. I have often wondered this myself because at some time or another, I have overpaid them.

Mr. Baillie: Mr. Chairman, as to the question whether it is deductible on one side and not on the other, it is just a question of policy. The reason why the repayment has only been at 3 per cent is because they do not want the repayment of income tax used as a casual savings bank. That I understand is a policy that is followed in many countries.

Mr. Horner: At the bottom of page 16 you say:

> The Government of Canada must ensure that the proposals for tax reform are acceptable to the Provinces of Canada...

Could you enlarge on that? I wonder if they must ensure that the proposals are acceptable.

[*Interpretation*]

M. Baillie: Personnellement, je n'admets pas cela. Je crois que c'est loin de la question.

M. Bulloch: Les petites entreprises n'ont pas de relations extérieures mais les grosses en ont de toute façon. Je crois que la privation de divertissements concerne le petit travailleur pour qui c'est aussi important et légitime que l'électricité. La grosse entreprise exige un représentant au club de golf et elle paiera ce divertissement même si cela concerne les impôts déductibles ou non parce qu'il est très important d'avoir quelqu'un à ces positions-là. Je pense que vous limitez trop votre manière d'aborder le Livre blanc; c'est dans son application qu'il faut se limiter. Évidemment, il y aura toujours des abus. On ne peut avoir un système parfait.

M. Horner: Oui, mais M. Baillie a dit qu'un bon avocat pourrait contourner les difficultés.

M Baillie: Non, j'ai dit cela comme ça, d'après une opinion qu'on m'a donnée deux jours après la publication du Livre blanc. D'après un professionnel, le ministre comme vous le savez probablement M. Horner, étudie les comptes de dépenses de très près. J'ai un client qui a perdu un énorme montant d'argent parce qu'il n'a pas bien tenu ses comptes.

M. Horner: A la page 15, vous parlez des taux d'intérêts. Savez-vous pourquoi les gens du ministère du Revenu national remboursent à un taux de 3 p. 100 le surplus d'argent payé quand le taux ordinaire est 6 p. 100, lequel est non déductible? J'ai déjà moi-même donné un surplus d'argent.

M. Baillie: Monsieur le président, à propos de la question concernant la déduction des impôts, cela se rapporte à chaque régime en particulier. La raison du remboursement à 3 p. 100 est que nous ne voulons pas que cela devienne un petit profit casuel. Je comprends que c'est le régime de plusieurs pays.

M. Horner: Au bas de la page 16, vous dites:

> «Le gouvernement du Canada doit s'assurer que les propositions de la réforme fiscale sont acceptées par toutes les provinces du Canada...

Pouvez-vous expliquer cela? Je me demande s'ils doivent s'assurer simplement de l'acceptation des propositions.

[*Texte*]

Mr. Baillie: At the moment, Mr. Chairman, we have an Income Tax Act and a corporations tax act for the Province of Ontario and the Province of Quebec. The Province of Ontario does not levy its own income tax specifically. It accepts it from the federal government's collection system. The Province of Quebec does levy its own. If these proposals are not acceptable to the provinces, the provinces will carry on with their own system. For example, if the Provinces of Ontario and Quebec carry on with their existing corporation tax structure for taxing corporations, we are going to be in an awful mess. It really will be a terrible situation and completely unacceptable.

Mr. Horner: Yes, I agree but we seem to be able to carry on with these terrible situations for some reason or other.

Mr. Baillie: As long as the direct taxes are available to the provinces.

Mr. Horner: How would you have a division? Supposing the rest of the provinces go the way Ontario and Quebec have gone with levying their own corporation tax, how would they come about and bring about a division of what could be loosely interpreted as the headquarter's share of the taxes. I am thinking of a lot of companies which operate perhaps in western Canada but whose headquarters are in Toronto or Montreal. Under a pay-back from the federal government, they in essence get a better break than they would if they were levying their own taxes.

Mr. Rosen: May I answer that?

The Chairman: Mr. Rosen.

• 2205

Mr. Rosen: There are various ways in which they could do this. I do not think the question is so much "as how?" but "will they?"

The point is that Quebec, or some people in the Province of Quebec indicated that they will not tax, they will rebate certain portions of the new White Paper if it comes into effect. Obviously this is an attempt to induce businesses to set up in Quebec. Some of the western provinces create a succession duty or an estate tax reduction attempting to create a tax haven and so forth. There are side benefits from this. The point is that some of the provinces have indicated a willingness to distort the tax set up. It means that there is going to be competition. Once it becomes obvious that there is going to be competition,

[*Interprétation*]

M. Baillie: Pour le moment, monsieur le président, nous avons une loi de l'impôt sur le revenu et une loi de l'impôt sur les sociétés pour la province de l'Ontario et la province du Québec. La province de l'Ontario ne perçoit pas directement son impôt; elle accepte un système de collection venant du gouvernement fédéral. La province de Québec le perçoit elle-même. Si ces propositions ne sont pas acceptés par les provinces, elles continueront donc avec leur propre système. Par exemple, si les provinces de l'Ontario et du Québec continuent avec leur propre système d'impôt sur les sociétés, ce sera une situation désastreuse et inacceptable.

M. Horner: Je suis d'accord avec vous mais il semble que nous sommes capables de supporter une telle situation pour une raison quelconque.

M. Baillie: Aussi longtemps que les contributions directes iront aux provinces.

M. Horner: Comment feriez-vous le partage? Admettons que les autres provinces suivent l'exemple de l'Ontario et du Québec en percevant leurs propres impôts sur les sociétés, comment feriez-vous le partage des impôts qui reviennent au siège social? Je pense à beaucoup de sociétés qui sont établies dans l'ouest du Canada mais qui possèdent leur siège social soit à Toronto ou à Montréal. Avec une restitution du gouvernement fédéral, le moment de répit accordée est supérieur à celui qu'accorderaient les provinces si elles percevaient leurs propres impôts.

M. Rosen: Puis-je répondre à cette question?

Le président: Monsieur Rosen.

M. Rosen: Il y a différentes façons de le faire. Je ne crois pas que la question soit comment ils le feront mais simplement, le feront-ils?

Certaines personnes de la province de Québec ont dit qu'ils n'imposeront aucune taxe, qu'ils refuseront certaines parties du Livre blanc s'il est accepté. Il est clair que ceci incite les entreprises à s'installer au Québec. Quelques provinces de l'Ouest instituent une réduction d'impôt sur les biens transmis par décès ou sur les droits successoraux afin de créer un refuge fiscal et ainsi de suite. Il y a des avantages à retirer de cela. Une fois, certaines provinces ont dit qu'elles étaient prêtes à changer les dispositions fiscales; donc il y aura concurrence. S'il y a concurrence, nous n'aurons pas à nous préoccu-

[*Text*]

I do not think we have to worry about how they are going to do it. They have got a lot of ingenuity. They will think of ways. The sufferer will be the taxpayer trying to figure out where is the best place to locate. He is going to be caught. There is going to be invariably a situation where there is going to be a doubling up of tax. You just cannot avoid it.

Mr. Horner: I think I would agree with your last remarks. In quite a bit of your brief, you express concern for the small business. On page 20, you suggest that the small business really does compete with the widely-held corporations.

Mr. Benson, the Minister, has said from time to time, that the small business really competes with the individual and that with the partnership arrangement will not have to pay any more income tax than the individual rate.

You suggest that a rate of 25 per cent on the first $35,000 and escalated from thereon up. Could you comment just briefly as to why you think the small business corporation actually is in competition with the big companies.

Mr. Bulloch: I can answer that. I can give a personal example. I have had my own business and I am involved in a small business. I am involved in teaching managers of small businesses. I can almost take every example and tell you that in one case one of their major competitors is the public company. Our competitors are, in our business, publicly-owned manufacturers, publicly-owned retail stores. When I had my own heating business, I was competing with publicly-owned major oil companies. I can go down the list in every case and talk about the corporation.

The corporation is a growth vehicle. Once a man is incorporated he is in a different league. In most cases, you will find he is in the market-place and his role as a competitive factor is important in the market-place. He often keeps the big company on its toes. The new ideas come out of the small corporations and very often what happens in a market-place is the big company seeks to buy out the small one to alleviate this competitive pressure. I can give numerous examples of the small corporation holding prices down in a market area. After that man is eliminated as a competitive force, prices come back up. I think it is very important that we consider and study the competitive impact of the small corporation in the market-place. One of the major premises that is completely at fault is the fact that the small corporation by and large is much more important than that. The

[*Interpretation*]

per de comprendre comment elles s'y prendront. Ce sont les contribuables qui vont en souffrir; ils ne sauront pas dans quelles provinces s'installer. Il y aura assurément une double imposition en quelque part. Vous ne pouvez l'éviter.

M. Horner: Je comprends vos dernières remarques et je suis d'accord avec vous. Dans votre mémoire vous parlez des petites entreprises. A la page 20, vous proposez que les petites entreprises fassent concurrence aux grosses.

Le ministre Benson a dit que quelquefois les petites entreprises font concurrence aux grosses grâce à certains arrangements de noms collectifs, ce qui fait qu'elles ne paient plus aucun impôt sur le revenu sauf celui sur les entreprises personnelles.

Vous proposez un taux de 25 p. 100 sur le premier $35,000 et ainsi de suite en augmentant. Pouvez-vous expliquer clairement pourquoi vous croyez que les petites entreprises font concurrence aux grosses?

M. Bulloch: Je peux répondre en donnant un exemple très personnel. J'ai eu moi-même une entreprise et je m'intéresse aux petites entreprises. Je peux presque toutes les citer en exemple et dire que leur principal concurrent est la société publique. Nos concurrents sont les sociétés publiques de constructeurs et celles de marchands détaillants. Pour ma part, mon principal concurrent était une société publique de pétrole. Je pourrais prendre chaque cas en particulier et parler de la société.

Les sociétés sont constamment en croissance. Dans la plupart des cas, l'employé d'une société doit jouer un rôle de concurrent qui est très important; les nouvelles idées viennent toujours des petites entreprises, alors les grosses entreprises achètent sur le marché les petites pour diminuer la concurrence. Je peux citer plusieurs exemples de petites entreprises qui maintiennent les prix très bas. Quand cet homme est disparu comme force concurrentielle, les prix augmentent de nouveau. Il est très important d'étudier les effets de la concurrence sur les petites entreprises. Ces dernières sont un facteur très important du marché.

[*Texte*]

small corporation is an important factor in the market-place.

Mr. Horner: Mr. Danson's remarks with regards to putting a period on, in which this lower percentage rate could be enjoyed for those corporations earning less than $35,000, would then state that at the end of that period, you would then in essence do away with that competitive force.

Mr. Bulloch: We reject the time period because it is too simple. It is just looking at an aspect of it.

Mr. Horner: It is postponing the problem.

Mr. Bulloch: It is looking only at the aspect of the small corporation going through that rapid period of growth. Now businesses go through cycles of growth.

Mr. Horner: Yes, I see.

• 2210

Mr. Bulloch: So it is not that simple. In our own business this certainly would not put us out of business, but it would probably put a number of our smaller competitors out of business. It certainly brings our return investment down lower and over a period of time, the consumer would pay that price.

Mr. Horner: And your growth would not be as fast.

Mr. Bulloch: We have already cancelled the opening of two stores, based on the White Paper. There is no way we would expand, but we would not go out of business because we are established.

Mr. Horner: I have no further questions right now, Mr. Chairman.

The Chairman: All right.

Mr. Baillie: Might I just mention these references you asked me for. In paragraph 4.19 of the White Paper, it refers to the fact that the closely-held corporations compete with proprietorships, partnerships, etc., and the public corporations compete with other public corporations. In paragraph 4.34, and they say:

> By and large, a Canadian widely-held public corporation competes with other public corporations. In this league it is natural for the competition to bear a corporation income tax and we consider it likely that some level of corporation tax is passed on to customers in the price

[*Interprétation*]

M. Horner: Les remarques de M. Danson sont à propos de l'imposition d'un certain temps durant lequel les sociétés, gagnant moins de $35,000 pourraient jouir d'un taux inférieur; à la fin de cette période, on supprimerait la force concurrentielle.

M. Bulloch: Nous refusons cette période de temps parce que c'est trop simple. C'est une partie du problème seulement.

M. Horner: Nous retardons simplement le problème.

M. Bulloch: Ainsi nous n'étudions qu'une rapide période des entreprises: celle de la croissance. Maintenant, les entreprises ont plusieurs cycles de croissance qui s'étendent sur diverses périodes.

M. Horner: Je vois.

M. Bulloch: Ce n'est pas aussi simple. Notre entreprise n'aurait certes pas à fermer ses portes, mais nombre de petites entreprises ne seraient plus en affaires. Nos revenus diminueraient pendant un certain temps, c'est le consommateur qui acquitte ces frais.

M. Horner: Votre expansion en souffrirait.

M. Bulloch: Nous avons déjà contremandé l'ouverture de deux magasins, en raison des propositions du Livre blanc. Il n'y a aucun moyen pour nous de progresser. Nous n'aurons pas à fermer nos portes parce que nous sommes bien établis.

M. Horner: Je n'ai plus de question.

Le président: Monsieur Baillie.

M. Baillie: Au paragraphe 4.19 du Livre blanc, il est dit que les corporations fermées sont en concurrence avec des entreprises individuelles, des sociétés en nom collectif, etc., et que les corporations publiques sont en concurrence avec d'autres corporations publiques. Au paragraphe 4.34, on dit:

> En général, une corporation canadienne ouverte est en concurrence avec les autres corporations publiques. Dans cette ligne, il est naturel que les concurrents supportent un impôt sur le revenu des corporations, et nous pensons qu'une certaine partie de l'impôt sur les corpora-

[*Text*]

which the corporations charge for their goods and services.

It does not specifically say that it is borne by the shareholders in the small corporation, but I think by inference it is. I cannot find the other reference in the White Paper, but I know I have heard the Minister of Finance say it on more than one occasion.

The Chairman: Thank you for bringing the reference to our notice, Mr. Baillie. Now we will go on to the second round.

Mr. Kaplan: I have just a couple of more questions, Mr. Chairman. I will try not to take too long.

Mr. Bulloch, when you were talking about the implications of the full tax on capital gains and the elimination of the split rate, you used the expression "the destruction of private capital" and said that is what you thought the...

Mr. Bulloch: I did not use the word "destruction".

Mr. Kaplan: I copied it down. I thought you did.

Mr. Bulloch: I am sorry if I did. I am sorry if I am interrupting, why do you not carry on and then I...

Mr. Kaplan: The question I wanted to ask relates to section 8.49 of the White Paper and the reference to the general economic effect of the proposed tax changes including some moderate reduction in the aggregate of private saving. When the Minister who appeared before us was asked about it, he put a figure to that of 1½ per cent a year as being the extent to which the White Paper proposals would reduce private savings. Do you have any reason to question that figure of 1½ per cent?

Mr. Rosen: I would like to comment on that. I cannot question that figure and I cannot question the approach of averages. All I can do is once more point to the specific instance that if you are going to increase the tax on a specific corporation from $8,000 to $17,000, it is going to hurt and that figures of 1 or 2 per cent in themselves become irrelevant to the client or to the man who has to come up with this increased tax. You can quote general statistics to him, but it does not mean anything.

Mr. Kaplan: Yes, but when you are talking about the changing of the capitalistic system or the elimination of our way of life, it is the

[*Interpretation*]

tions est vraisemblablement transmis aux clients dans le prix que ces corporations demandent pour leurs produits et services.

Le Livre blanc ne mentionne pas qu'il en est ainsi pour les actionnaires d'une petite entreprise mais je sais que le ministre des Finances l'a dit à plusieurs reprises.

Le président: Merci, monsieur Baillie.

M. Kaplan: Monsieur Bulloch, lorsque vous avez parlé des incidences de l'impôt entier sur les gains de capital et de l'élimination du taux de répartition des impôts, vous avez employé l'expression «la destruction du capital privé» et vous avez dit...

M. Bulloch: Je n'ai pas employé le mot «destruction».

M. Kaplan: Je pensais que vous l'aviez dit.

M. Bulloch: Je le regrette si je l'ai fait. Veuillez excuser mon interruption et continuez.

M. Kaplan: La question que je voulais poser se rapporte à l'article 8.49 du Livre blanc où il est dit que parmi les effets d'ordre économique des changements proposés à l'égard des impôts, il faut mentionner une baisse peu accentuée de l'épargne globale du secteur privé. Quand on a posé la question au ministre, il a répondu que l'application du Livre blanc diminuerait l'accumulation d'épargnes dans une mesure de 1 p. 100. Est-ce que vous avez d'autres chiffres?

M. Rosen: Je ne veux pas mettre en doute ce chiffre et je ne veux pas mettre en doute la loi des moyennes. Je peux citer simplement des cas précis. Si vous augmentez l'impôt sur une société particulière de $8,000 à $17,000—c'est un gros montant—ces chiffres de 1 et 2 p. 100 n'ait plus aucun rapport avec la personne qui doit payer tout d'un coup cette forte comme. Vous pouvez lui fournir des chiffres mais il n'est pas plus informé.

M. Kaplan: Et maintenant, lorsque vous parlez du changement du système capitaliste, de notre genre de vie, ce sont les chiffres

[*Texte*]

aggregate figures that are important and not what might happen in particular cases.

Mr. Bulloch: Could I answer that?

Mr. Kaplan: As I understand it there are less than 12,000 corporations that have earnings of over $35,000, so you are only talking about 10,000 out of 8 million taxpayers.

Mr. Rosen: Yes, but what influence do these people have? I know you can do this. I know you can be mesmerized by statistics and I know you can say there are only 12,000 people affected. All I know is that I deal with these people as a class, as a group, and you cannot just explain it this casually to these people.

• 2215

Mr. Kaplan: No, I agree, and I...

Mr. Rosen: A person could turn around and say: "Well, to hell with it, I am going to sell out." That is the point.

Mr. Kaplan: I am not content to leave it at that. I assure you we are taking a look at the small business to find a way to mitigate the problem for those 12,000 people, even though there only are 12,000, but when you talk about the destruction of capital, I think it is important to look at the fact that the annual reduction in savings is only 1½ per cent.

Mr. Farano: I think, Mr. Kaplan, you have to take into consideration all the other taxes that come to bear, the capital gains tax and the estate tax...

Mr. Kaplan: The capital gains tax is included.

Mr. Farano: Is the estate tax included?

Mr. Kaplan: No.

Mr. Farano: I think that is a very important factor.

Mr. Bulloch: And tax on the resource industry. I made a comment to the effect that in criss-crossing Canada, I got the feeling as to the issue of most concern was the de-emphasis on private savings inherent in the White Paper. In other words, the priority issue is the treatment of capital gains at 50 per cent and the effect of that after the recent estate tax changes and then a statement by Mr. Bryce at the Tax Foundation Conference to the effect that the public sector could make more productive use of savings than the private sector. You know, the question of whether this is government philosophy type of thing. When you get down to our brief others

[*Interprétation*]

globaux qui importent. Ce n'est pas ce qui arrive dans un cas particulier.

M. Bulloch: Puis-je répondre.

M. Kaplan: D'après moi, il y a moins de 12,000 sociétés qui ont des revenus supérieurs à $35,000 et vous parlez seulement de 10,000 entreprises sur 8 millions de contribuables.

M. Rosen: Je sais qu'on peut être obsédé par les statistiques et qu'on peut dire qu'il y en a seulement 10,000 ou 12,000; mais je traite ces gens comme une classe, comme un groupe et il n'est pas toujours facile de leur expliquer.

M. Kaplan: Non, je suis d'accord, et je...

M. Rosen: On pourrait alors entendre dire: «Dans ce cas, je vends tout.» Toute la question est là.

M. Kaplan: Je vous assure qu'on s'intéresse au sort des petites entreprises dans le but de trouver le moyen d'amortir le coût pour ces intéressés; même quand on parle de la destruction du capital, il est important de reconnaître que le taux de diminution n'est que de 1 p. 100.

M. Farano: Il faut tenir compte de toutes les autres formes d'impositions, impôts fonciers, impôts de succession, etc.

M. Kaplan: Nous avons inclus l'impôt sur les gains des capital.

M. Farano: Est-ce que vous avez inclus l'impôt foncier?

M. Kaplan: Non.

M. Farano: C'est un facteur très important.

M. Bullock: Et l'imposition des industries de ressources? En parcourant le Canada, il m'a semblé que l'importance qu'on attache aux épargnes est la cause de toutes les inquiétudes. Autrement dit, il faut accorder la priorité à l'impôt sur les gains de capital à 50 p. 100. C'est fait à la suite des récents changements apportés à la loi sur l'impôt de succession et à la suite de la déclaration de M. Bryce à la Conférence dite Tax Foundation dans laquelle il affirmait que le secteur public pourrait utiliser plus efficacement les épargnes que les particuliers. C'est le genre de philosophie du gouvernement; quand vous examinerez notre mémoire, vous verrez que

[*Text*]

will present the effect on savings on the economy—we have not done that kind of a study. We are saying, when you affect the attitude of the entrepreneur towards risk taking you are getting at the crux of enterprise and whether we want to encourage enterprise or discourage enterprise is very much a factor. It is not just a split rate, it is a split rate and the combination of capital gains at such a high rate and his ability for that business to carry on beyond one generation. This is an important factor. You just do not build large economic entities in one generation if you have studied the history of our bigger corporations. Therefore, the rate at which capital gains come in and the combination of estate tax is very crucial.

I tend to think the treatment of the split rate is more an expression of a general lack of understanding in the Department of Finance as to the nature of the small business and I do not consider that so deliberate. I consider the heavy tax on capital is more an expression of philosophy coming out of the Cabinet, whereas the treatment of small business is just a real lack of genuine understanding—people just being out of the marketplace and not understanding the cash flow problems of growth and taking this kind of shotgun approach instead of a rifle approach. I consider them different problems although both have a very important effect on savings, corporate savings. When you tax that much more heavily, of course, you are really saying we do not want corporate savings, put that in the public hands and we will get the same amount of economic growth at a cheaper rate with which we disagree.

Mr. Kaplan: I do not accept that.

The Chairman: Before you continue, Mr. Kaplan, I would like to say that out of consideration for our witnesses this evening I would hope we might be able to conclude this meeting in about 10 minutes. They have a plane at 11.15 p.m.

Mr. Kaplan: I will only ask one more question then. Let me put the hypothesis to you that the final proposal, the bill provides half integration for all corporations and that the distinction between widely-held and closely-held corporations is abolished. Do you not think the adverse consequences that Mr. Rosen referred to would, in fact, be mitigated in most cases by simply increasing the salaries of the owners of the company?

Mr. Baillie: Not at the projected rather steep rates of progression of the tax rate.

Mr. Kaplan: But the top rate is 50 per cent.

[*Interpretation*]

nous n'avons pas étudié ces répercussions. Nous disons que lorsqu'on freine l'esprit d'initiative de l'entrepreneur privé, nous décourageons de ce fait, l'entreprise privée. Notre attitude vis-à-vis de l'entreprise privée importe beaucoup. Il s'agit tout simplement d'un taux de répartition des impôts, d'une combinaison des gains de capital à un taux aussi élevé et de pouvoir continuer à se développer. C'est là un facteur important. On ne construit pas d'immenses entités économiques dans une génération si on a étudié l'histoire de nos grandes corporations. C'est pourquoi le taux auquel s'inscrit les gains de capital et la combination de l'impôt sur les biens transmis par décès sont importants.

Je crois que le traitement du taux de répartition des impôts est le fait d'un manque de compréhension de la part du ministère des Finances quant à la nature des petites entreprises. Je pense que le lourd fardeau de l'impôt sur le capital est l'expression d'une philosophie du Cabinet, alors que le façon de traiter les petites entreprises résulte d'un manque de compréhension à la base. Ce sont deux problèmes différents même s'ils exercent une grande influence sur l'épargne. Si on impose tellement les corporations c'est qu'on ne veut qu'elles fassent des épargnes. Placez ces sommes dans les mains du public et nous aurons le même progrès. Nous ne pouvons accepter cela.

M. Kaplan: Je ne suis pas d'accord.

Le président: Avant de continuer, je tiens seulement à vous dire que j'espère que nous pourrons mettre fin à cette séance dans 10 minutes environ. Nos témoins doivent prendre l'avion à 11h. 15

M. Kaplan: En supposant que le Bill prévoit une intégration moyenne de toutes les sociétés et que la distinction entre les corporations ouvertes et les corporations fermées est abolie, vous ne pensez pas que les conséquences néfastes qu'à prévu M. Rosen seraient minimisées dans la plupart des cas tout simplement par l'augmentation des traitements des propriétaires de l'entreprise?

M. Baillie: Non, à cette progression effarante du taux d'imposition.

M. Kaplan: Mais le taux le plus élevé est de 50 p. 100.

[*Texte*]

Mr. Baillie: Yes, it could but we are not talking of corporations where the chief shareholder draws out more than $24,000. That is not much of a small business.

Mr. Kaplan: No, but I am making the assumption that the split rate disappears...

Mr. Baillie: Yes.

Mr. Kaplan: ...that closely-held and widely-held companies are grouped and the half integration applies to all of them. You said the disadvantage of half integration is that it is very much worse than full integration and I am putting it to you that it is no worse because in most small companies the owner could simply increase his salary and reduce the corporate tax. He could increase his own income, just pay at personal rates and avoid the taxes that are consequential...

Mr. Baillie: He may not be in a position to do so. He can only pay himself salary to the extent he has cash in the company to pay the salary. His profits in the business may be tied up in inventory or receivables.

Mr. Bulloch: No, he is making the point, I believe...

Mr. Kaplan: Yes, but you do not have to...

Mr. Bulloch: I think I know your question. I think you are talking about the alternative in a one-man corporation, essentially one key man, in terms of salary versus dividends. In other words, he has the alternative of raising his salary as opposed to paying dividends. In certain types of corporations, dividends are not as important a consideration as capital gains.

Mr. Kaplan: Then certainly, if you can only...

Mr. Bulloch: But you have to look at the number of second generation businesses where there is more than one owner. This is an oversimplication that all private corporations are run by one person. You get the second generation, you get sisters living on dividends and all kinds of other problems. I think it is an oversimplification to assume that every corporation is a one-man corporation. That is a great simplification.

• 2220

The Chairman: Mr. Baillie, recognizing your problem, I will not be able to accept responsibility for you if you miss the last plane out of Ottawa.

[*Interprétation*]

M. Baillie: Cela pourrait arriver mais nous ne parlons pas ici de sociétés où l'actionnaire principal gagne plus de $24,000; alors, ce n'est plus une petite entreprise.

M. Kaplan: Je dis tout simplement que le taux de répartition des impôts disparaît, qu'on ne fait plus de distinction entre corporations ouvertes et corporations fermées et qu'une intégration moyenne s'applique partout.

M. Baillie: Oui.

M. Kaplan: ...Vous dites qu'une intégration moyenne est aussi mauvaise qu'une intégration globale. Votre affirmation est fausse parce que dans les petites entreprises le propriétaire peut simplement augmenter son propre revenu et réduire l'impôt sur les corporations. Il peut se payer au taux du personnel, et se protéger des impôts complémentaires.

M. Baillie: Il ne peut se payer un salaire que dans la mesure où son entreprise le permet. Les profits de l'entreprise peuvent être liés au stock sur place ou aux effets recevables.

M. Bulloch: Je crois qu'il veut dire...

M. Kaplan: Oui, mais vous n'avez pas...

M. Bulloch: Dans le cas d'une entreprise personnelle, le directeur a la possibilité de se payer un salaire au lieu de se verser un dividende. Pour un certain type de corporations, les dividendes sont moins importants que les gains de capital.

M. Kaplan: Certainement, si vous pouvez...

M. Bulloch: Si on compte le nombre d'entreprises de la deuxième génération où il y a plus d'un propriétaire, on constate vite qu'on simplifie trop en affirmant que chaque corporation privée est l'affaire d'un seul homme.

Le président: Monsieur Baillie, pour ce qui est de votre problème, je ne me tiens pas responsable si vous ratez le dernier avion.

[*Text*]

Mr. Kaplan: I am not going to ask another question.

Mr. Baillie: Mr. Chairman, may I just go back one moment to your previous comment, Mr. Kaplan, dealing with the 1.5 per cent reduction in savings, and mention that on page 47 of our brief we mention that we consider the calculation of the yield from capital gains tax is unduly conservative for the various factors we mentioned there. We also point out in the last paragraph on page 47 that the incidence will show up, we feel, much more among those earning from $10,000 to $20,000, and these are the people whose savings will be cut down to a greater extent than the 1.5 per cent that you have quoted.

The Chairman: Mr. Danson.

Mr. Danson: Yes, maybe I can make mine something you might cogitate upon on your plane going home, rather than a question. I point out on page 64 where you say:

> The donor would be taxed on the capital gain up to the date of death...

and relate that to page 42 of the English version of the White Paper, item 3.42 which says:

> To avoid this situation, the government proposes that capital gains not be accrued at the time of death...

Mr. Baillie: This is not to be accrued. In other words, there will be no capital gains tax paid on unrealized gains. We are talking about a situation where the capital gain has to be realized because the asset has to be sold to pay the estate tax ..

Mr. Danson: I see.

Mr. Baillie: ...and, therefore, there is no question of accrual. We have an actual capital gain.

Mr. Danson: Very well, fine.

The Chairman: Mr. Roberts.

Mr. Roberts: I have a couple of short ones. How many members do you have now?

Mr. Bulloch: Something like 15 million to 20 million, but it gets so fantastic it is very hard for me to keep on top of it.

Mr. Roberts: Those are 15 million to 20 million what?

Mr. Bulloch: Canadians. It is very hard to keep on top and, Mr. Chairman, I am sorry I do not have up to date figures.

[*Interpretation*]

M. Kaplan: Je n'ai plus de questions à poser.

M. Baillie: Puis-je revenir, monsieur le président, à ce qu'a dit M. Kaplan tout à l'heure au sujet de la réduction de 1.5 p. 100 sur l'épargne, et mentionner qu'à la page 47 de notre mémoire, il est dit que nous considérons que le calcul du rendement de l'impôt sur la prévalue est beaucoup trop en deçà de la réalité pour les différentes raisons que nous avons mentionnées. Nous soulignons aussi dans le dernier paragraphe de la page 47 que les incidences seront beaucoup plus marquées chez ceux qui gagnent entre $10,000 et $20,000 et leurs épargnes accuseront une baisse supérieure à 1.5 p. 100.

Le président: Monsieur Danson.

M. Danson: Peut-être s'agit-il là d'un point que vous avez fait vôtre plutôt qu'une question? Je me reporte à la page 64 où il est dit:

> Le donateur serait imposée sur les gains de capital jusqu'à sa mort,...

et je me reporte à la page 42 de la version anglaise du Livre blanc, au paragraphe 3.42 où il est dit:

> Pour parer à une telle éventualité, le Gouvernement propose que le gain de capital ne soit pas calculé au moment du décès,...

M. Baillie: Non, ça ne sera pas accumulé. Il n'y aura pas de gains de capital payés sur les gains non réalisés. Nous parlons d'un cas où le gain de capital doit être réalisé parce qu'on doit vendre l'avoir...

M. Danson: Je vois.

M. Baillie: ...de sorte qu'il n'y a pas d'accumulation. Nous avons un gain de capital.

M. Danson: Très bien.

Le président: Monsieur Roberts.

M. Roberts: Combien de membres avez-vous?

M. Bulloch: De 15 à 20 millions mais c'est tellement fantastique qu'il est très difficile de garder la liste à jour.

M. Roberts: Qui sont-ils?

M. Bulloch: Ce sont tous des Canadiens. Je regrette mais je n'ai pu obtenir les derniers chiffres.

[*Texte*]

Mr. Roberts: Do you have individual memberships and corporate memberships?

Mr. Bulloch: Oh yes, I was just joking. It is over 10,000 at the present time. We had that many paid members in five months.

Mr. Roberts: And how many of those are institutions and corporations, and how many individual?

Mr. Bulloch: I would say about 2,500 are companies, the rest are people.

Mr. Roberts: Small companies?

Mr. Bulloch: Yes, there are no big companies at all.

The Chairman: Gentlemen, thank you very much for being with us. I think we have managed to have a fairly comprehensive and intensive discussion of your brief, and I think we have also managed to ensure that you will meet your deadline out at the airport. Thank you for being with us.

This meeting is adjourned.

[*Interprétation*]

M. Roberts: Combien comptez-vous d'adhésions individuelles ou corporatives?

M. Bulloch: Nous en avons plus de 10,000 qui paient leurs contributions depuis cinq mois.

M. Roberts: Combien y a-t-il de corporations et d'institutions et combien y a-t-il de particuliers parmi eux?

M. Bulloch: Il y a environ 2,500 entreprises; pour ce qui est du reste, ce sont des particuliers.

M. Roberts: De petites entreprises?

M. Bulloch: Oui, il n'y a pas de grandes entreprises.

Le président: Messieurs, votre mémoire a fait l'objet d'une discussion très complète et très passionnante, et j'espère que vous pourrez prendre l'avion. Merci.

La séance est levée.

APPENDIX "5-B"

BRIEF

to

THE STANDING COMMITTEE ON FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Aquitaine Company of Canada Ltd.

May 14, 1970

INTRODUCTION

Aquitaine Company of Canada Ltd.—société Aquitaine du Canada Ltée (the "Company") was incorporated on December 30, 1963, by letters patent issued under the federal laws of Canada. The Company's head office is located in Calgary, Alberta. The Company is a partially owned subsidiary of Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine (SNPA), which owns 82.4 per cent of the outstanding common shares of the Company. The remaining outstanding common shares of the Company are in the hands of the public as a result of two public issues, the first in November, 1968, through Canadian underwriters and the second in June, 1969, through both Canadian and United States underwriters. The common shares of the Company are listed on the Montreal, Toronto and American Stock Exchanges and as a result thereof, the Company will qualify as a widely held Canadian corporation (WHC) within the meaning of Paragraph 4.43 of the White Paper.

SNPA is a French oil company, having its head office just outside of Paris, France. 51 per cent of the capital stock of SNPA is held by a state agency of France, Entreprise de Recherches et d'Activités Petrolières. The remainder of the capital stock of SNPA is held by more than 200,000 shareholders, the majority of whom reside in France. SNPA's shares are traded on the Paris and Brussels Stock Exchanges.

The company is currently engaged in oil and gas exploration and production in Canada directly or through its partially owned subsidiary, Banff Oil Ltd. In conjunction with Banff Oil Ltd., the Company carried out an exploration program in Northern Alberta which led to the discovery in March, 1965 of

APPENDICE «5-B»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

PAR

LA SOCIÉTÉ AQUITAINE DU CANADA LIMITÉE

Le 14 mai 1970

INTRODUCTION

La Société Aquitaine du Canada Ltée, en anglais «Aquitaine Company of Canada Ltd.» (dénommée ci-après «la Société»), a été constituée le 30 décembre 1963 par lettres patentes accordées en vertu des lois fédérales du Canada. Le siège social de la Société se trouve à Calgary, Alberta. Il s'agit d'une filiale de la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine (SNPA), laquelle possède la quasi-totalité, c'est-à-dire 82.4 p. 100, des actions ordinaires (en circulation) de la Société canadienne. C'est le public qui détient le reste des actions ordinaires (en circulation) de la Société, étant donné qu'il a été procédé à deux émissions, l'une en novembre 1968, par l'intermédiaire de courtiers canadiens, l'autre en juin 1969, par l'intermédiaire de courtiers canadiens et américains. Les actions ordinaires de la Société sont cotées en Bourse à Montréal, à Toronto et aux États-Unis. De ce fait, la Société peut être considérée comme une société publique au sens du paragraphe 4.43 du Livre blanc.

La SNPA est une société pétrolière française, dont le siège social est situé dans la banlieue de Paris. C'est un organisme de l'État français, l'Entreprise de Recherches d'Activités pétrolières, qui détient 51 p. 100 du capital-actions de la SNPA. Le reste du capital-actions de la SNPA est détenu par plus de 200,000 actionnaires dont la plupart sont domiciliés en France. Les actions de la SNPA sont négociées en Bourse, à Paris et à Bruxelles.

La Société cherche et produit actuellement du pétrole et du gaz au Canada, directement ou par l'intermédiaire de sa filiale, la Banff Oil Ltd. En association avec cette entreprise dont elle détient une partie du capital-actions, la Société a procédé, dans le nord de l'Alberta, à une campagne de prospection qui

a major oil field at Rainbow Lake. The Rainbow area is now one of the principal producing areas in Canada and the Company's holdings in this area represent its primary producing asset.

While the Company has serious reservations as to a substantial number of aspects of the White Paper on tax reform beyond those presented in this brief, it proposes to limit itself to a number of problems which are particularly applicable to its status as a WHC controlled by a non-resident parent company. In particular, this brief will deal with (a) the application of the capital gains tax to SNPA should it sell any of its common shares of the Company (Paragraph 6.47), (b) the application of the five-year revaluation rule to the common shares of the Company held by SNPA (Paragraphs 3.33 and 6.47), and (c) the taxing of unrealized capital gains when taxpayers leave Canada (Paragraph 3.40). In addition, the Company will refer to the proposed method of taxing dividends under the White Paper, with particular reference to the procedures set forth in the White Paper as applicable to non-resident shareholders. (Paragraphs 4.49 and 4.50).

1. The Application of the Capital Gains Tax to Non-Residents

The Company strongly objects to the provisions of the last sentence of Paragraph 6.47, which would impose a capital gains tax upon its parent shareholder, SNPA, should it at any time or from time to time sell the whole or any part of its common shares of the Company.

The proposal to tax captal gains of non-resident shareholders, even where, in the case of WHC, limited to non-residents who are selling shares out of substantial interest, is inconsistent with generally accepted international tax principles and practices. To our knowledge, West Germany and the Netherlands are the only major western countries which attempt to levy a similar tax, and the experience of these two countries has apparently not been a happy one in this area. Neither the United States nor the United Kingdom imposes capital gains tax on foreign shareholders as such and it appears to the Company that Canada's position in the international investing community would not be improved by the imposition of such a taxing system. It might be noted, moreover, that the Organization for Economic Co-operation and Development Model Treaty which has been accepted by Canada (with reservations which do not affect this matter) appears to prohibit

s'est soldée par la découverte, au mois de mars 1965 d'un important gisement pétrolifère à Rainbow Lake. La région de Rainbow (arc-en-ciel) est l'une des principales régions pétrolifères du Canada et les exploitations de la Société qui s'y trouvent représentent son avoir principal en matière de production.

La Société fait de sérieuses réserves sur un grand nombre de propositions du Livre blanc relatif à la réforme fiscale, mais elle se propose, dans le présent mémoire, d'aborder uniquement les questions qui la concernent plus particulièrement, en tant que société publique (WHC) «contrôlée» par une société mère établie à l'étranger. Le mémoire portera notamment sur a) l'imposition des gains en capital de la SNPA, au cas où elle vendrait des actions ordinaires de la Société détenues par elle (cf. par. 6.47), b) l'application du système de réévaluation quinquennale en ce qui concerne les actions ordinaires de la Société détenues par la SNPA (cf. par. 3.33 et par. 6.47) et c) l'imposition des gains en capital non réalisés au moment où les contribuables quittent le Canada (par. 3.40). De plus, la Société se reportera à la méthode d'imposition des dividendes proposée dans le Livre blanc, notamment en ce qui concerne le régime applicable aux actionnaires non résidents (établis à l'étranger) (cf. par. 4.49 et 4.50).

1. Imposition des gains en capital des sociétés établies à l'étranger (non-résidentes).

La Société s'oppose énergiquement aux dispositions dont fait état la dernière phrase du paragraphe 6.47, à savoir l'imposition des gains en capital de sa société mère et actionnaire, la SNPA, au cas où celle-ci vendrait, à n'importe quel moment ou de temps à autre, la totalité ou une partie quelconque de ses actions ordinaires de la Société.

Le projet d'assujettir à l'impôt les gains en capital des actionnaires non résidents (même si, s'agissant d'une société publique, seules sont imposées les sociétés établies à l'étranger qui vendent une partie d'un bloc d'actions important) est incompatible avec les principes et les usages établis dans le monde relativement à la fiscalité. A notre connaissance, l'Allemagne de l'Ouest et les Pays-Bas sont les seuls pays occidentaux importants où l'on cherche à percevoir un impôt de ce genre. Il ne semble d'ailleurs pas que ces deux pays aient obtenu des résultats satisfaisants en la matière. Aux États-Unis et en Grande-Bretagne, les actionnaires étrangers ne sont assujettis à aucun impôt sur les gains en capital; il semble donc à la Société que l'application d'un tel régime fiscal ne saurait améliorer la situation du Canada dans le monde. En outre, signalons que le traité type de l'Organisation de coopération et de développement économique—qui a été approuvé par le Canada (avec

the country of incorporation from taxing capital gains of non-resident shareholders who have no other connection with the country of incorporation. It is difficult to conceive, therefore, why at this juncture, and in the face of ever increasing world pressure to eliminate this and equivalent types of taxes on foreigners, Canada should choose to attempt to impose such an unfair treatment on foreign shareholders.

The proposed tax of Paragraph 6.47 of the White Paper (and for that matter Paragraph 6.46 with reference to closely held Canadian corporations (CHC)) discriminates seriously against foreign shareholders of Canadian companies as compared to their Canadian counterparts. The impact of the proposed capital gains tax on Canadian shareholders can, in many instances, be reduced by dividends in cash or stock carrying with them substantial tax credits, so that at least theoretically, the proposed capital gains tax could be considerably minimized. Since, however, the proposed dividend credits of the White Paper are not to apply to non-resident shareholders (Paragraphs 4.49 and 4.50), and in addition withholding tax on dividends to non-residents is to continue to be applied, foreign shareholders of Canadian companies will not only be unable to use the same relief procedures for capital gains as are given to Canadian shareholders, but in addition, may be taxed in their country of residence or domicile on such distributed receipts without equivalent off-setting tax credits. Moreover, although the Company cannot in the absence of specific statutory provisions analyse the result in detail, it seems quite possible that under the various taxing procedures of Canada and France the proposed Canadian capital gains tax on any profits which may be made by SNPA on the Company's shares would not be available as a tax credit under the French law against any capital gains tax thereon which might be levied by France, except possibly to the extent of 10 p. 100 if technically Canada defines these gains as commercial and industrial profits. The proposed procedure would also cause serious prejudices to foreign shareholders who had losses on actual or deemed dispositions of their assets in Canada or abroad, but would not be allowed to use them as deductions in computing the proposed capital gains tax of the White Paper.

certaines réserves qui ne concernent d'ailleurs pas la question qui nous occupe)—semble avoir pour effet d'interdire au pays où a été constituée une société d'imposer les gains en capital des actionnaires non résidents qui n'ont pas d'autres rapports avec ledit pays. On voit donc difficilement pourquoi, dans les circonstances présentes et compte tenu des pressions qui s'exercent de plus en plus dans le monde pour supprimer cet impôt et d'autres impôts du même genre auxquels sont assujettis les étrangers, le Canada devrait chercher à appliquer un traitement aussi injuste aux actionnaires étrangers.

Au paragraphe 6.47 du Livre blanc (cf. le par. 6.46 concernant les sociétés canadiennes privées), l'imposition dont il est question défavorise gravement les actionnaires étrangers de sociétés canadiennes par rapport à leurs homologues canadiens. Dans bien des cas, les conséquences, pour les actionnaires canadiens, de l'impôt prévu sur les gains en capital, peuvent être atténuées par l'application d'importants crédits d'impôt aux dividendes en espèces ou sous forme d'actions. De ce fait, l'incidence de l'impôt sur les gains en capital pourrait être fortement restreinte, tout au moins en théorie. Toutefois, étant donné que les crédits d'impôt pour dividendes prévus dans le Livre blanc ne doivent pas s'appliquer aux actionnaires non résidents (par. 4.49 et 4.50), et que la retenue fiscale sur les dividendes des non-résidents doit continuer d'être imposée, les actionnaires étrangers de sociétés canadiennes seront non seulement dans l'impossibilité d'avoir recours aux mêmes méthodes de dégrèvement (allégement fiscal) pour les gains en capital que celles dont bénéficient les actionnaires canadiens, mais ils pourront également être imposés, dans le pays où ils sont domiciliés, sur de telles «recettes distribuées», sans que cela vienne en déduction des crédits d'impôt. Par ailleurs, bien que la Société ne soit pas en mesure, faute de dispositions réglementaires précises, d'examiner le résultat en détail, il semble fort possible que, d'après les diverses méthodes d'imposition existant au Canada et en France, l'impôt canadien sur les gains en capital, c'est-à-dire sur les bénéfices (profits) que la S.N.P.A. est susceptible de réaliser grâce aux actions de la Société, ne soit pas reconnu comme crédit d'impôt par la loi française comparativement à tout impôt sur les gains en capital qui pourrait être perçu par le gouvernement français, sauf peut-être jusqu'à concurrence de 10 p. 100, si le gouvernement canadien considère effectivement ces gains comme des bénéfices provenant d'opérations commerciales et industrielles. La méthode proposée aurait également pour effet de nuire gravement aux actionnaires étrangers ayant subi des pertes lors de la

Finally, even if it is accepted that such a tax might be imposed, the Company submits that the problems of collection and tax avoidance will be so difficult that the vast majority of transactions which should be subjected to tax will not be, in fact, collected or collectible by Canada. If the provisions of Paragraph 6.47 result in legislation, it is clear that it will give rise to a substantial growth in the use of bearer shares, unrecorded transfers and other easily available means of eliminating the impact of the tax, which elimination will be virtually impossible for Canada to cure, since it will have been effected by individuals or corporations over which Canada has no jurisdiction, domestically or internationally. The incidence of such unquestionable wide-spread tax avoidance will bear particularly hard on those foreign investors who feel that they must abide by the law of Canada, notwithstanding their disagreement with the philosophy of its imposition and, in the long run, will lead to the decision of such types of foreign investors to avoid the investment rather than subject themselves to the potential tax.

2. The Five-Year Revaluation Rule

While it is not clear as to whether or not the rive-year revaluation rule of Paragraph 3.33 does apply to companies such as SNPA, most of the commentary on the White Paper would seem to imply that such is the case. Had the five-year revaluation rule been applicable on, let us say, the difference between the excess of the investment of SNPA in the Company and the value thereof on the day the White Paper was enacted, the result (assuming a net 25 p. 100 tax) would have been to impose a very large tax on SNPA. Since, under the French law, in no way would such tax on unrealized gains have been available as a credit against French tax, the Canadian tax would have been on a gross basis on SNPA. If, therefore, at some subsequent date SNPA should sell the whole or any part of its common shares of the Company and be at such time subjected to a French tax on the gain, the previous Canadian tax paid on the deemed realization would be a complete and clear double taxation on SNPA with respect to its investment in the shares of the Company. Depending on the time of

cession (aliénation) effective ou présumée de leurs avoirs au Canada ou à l'étranger, et ils ne seraient pas autorisés à opérer des déductions à cet égard, lors du calcul de l'impôt sur les gains en capital prévu dans le Livre blanc.

Enfin, même si l'on reconnaît qu'un tel impôt pourrait être institué, la Société estime que le recouvrement de l'impôt et l'«évasion» fiscale occasionneront des difficultés telles que la plus grande partie des opérations devant être assujetties à l'impôt ne seront pas imposées, ou ne pourront l'être, par le gouvernement canadien. Si les dispositions figurant au paragraphe 6.47 (du Livre blanc) sont sanctionnées par une loi, il ne fait pas de doute qu'il en résultera un fort accroissement du recours aux actions au porteur, aux transferts non enregistrés et à d'autres moyens de supprimer facilement l'incidence de l'impôt. Il sera d'ailleurs quasiment impossible au Canada d'obvier à une telle «suppression», puisqu'elle aura été suscitée par des personnes ou des sociétés sur lesquelles le Canada n'a aucune autorité, à l'échelon national ou international. Les répercussions d'une évasion fiscale vraiment généralisée seront tout particulièrement défavorables aux investisseurs étrangers qui estiment qu'ils doivent se conformer aux lois du Canada, en dépit de leur désaccord avec le gouvernement quant au principe de l'imposition; de plus, cela amènera à la longue ces investisseurs (Bailleurs de fonds) étrangers à décider de ne pas investir de capitaux de façon à n'être pas assujettis à un impôt éventuel.

2. Système de réévaluation quinquennale

On ne sait pas exactement si le système de réévaluation quinquennale dont il est question au paragraphe 3.33 s'applique ou non à des sociétés comme le S.N.P.A. Il semble que ce soit effectivement le cas, d'après la plupart des commentaires concernant la Livre blanc. Si le système de réévaluation quinquennale avait été applicable, mettons à la différence entre l'excédent des investissements de la S.N.P.A. dans la Société et la valeur de ceux-ci à la date de publication du Livre blanc, la S.N.P.A. aurait, de ce fait, été imposée très lourdement (en supposant une imposition nette de 25 p. 100). Comme, d'après la loi française, un tel impôt sur les gains en capital non réalisés n'aurait aucunement été crédité par le fisc français, la S.N.P.A. aurait été assujettie à l'impôt canadien brut. Par conséquent, au cas où la S.N.P.A. vendrait par la suite la totalité ou une partie quelconque de ses actions ordinaires de la Société et serait à ce moment-là assujettie à un impôt français sur les gains en capital, l'impôt canadien payé précédemment sur la réalisation présumée représenterait une double imposition intégrale

deemed and realized appreciation, it is, therefore, conceivable that the aggregate of the taxes imposed by both Canada and France might exceed the profit ultimately realized by SNPA, a situation which, of course, runs counter to every concept of the fairness of an imposition of taxes in the international community.

The company must, therefore, urgently request that any doubts as to the non-applicability of the five-year re-valuation rule to non-resident shareholders be eliminated. It does, however, stress this point only as an ancillary recommendation to its primary request that both realized and unrealized gains of non-residents not be taxed, except possibly, if and to the extent such gains are realized in Canada as a result of a business carried on in Canada by a non-resident through a permanent establishment.

3. Taxing Unrealized Capital Gains When Taxpayers Leave Canada

Paragraph 3.40 would tax all unrealized gains when a resident moves abroad. This seems fair on the surface but it is questionable whether it will really work fairly and usefully in practice.

Mobility of Canadian and foreign personnel is necessary in order to conduct international operations from foreign bases or from Canadian headquarters. If all unrealized gains are to be taxed whenever a person moves from Canada this will substantially impede the transfer of Canadians abroad or temporary assignments of foreigners to Canada. This impediment will be particularly onerous in the case of French individuals, since France does not impose a capital gains tax on individuals.

In order to avoid such a "freezing" of personnel, the Company proposes that such tax be eliminated or at the very least capital gains taxes not be imposed after short term periods of residence in Canada or if long term Canadian residents intend to become foreign residents for a limited time. It is appreciated that the latter case may present problems because it may be difficult to determine when a resident leaves, how long he will in fact stay away. Adequate safeguards could, however, probably be taken to ensure payment of

et manifeste des gains de la S.N.P.A., en ce qui concerne son investissement en actions de la Société. En fonction du moment de la plus-value présumée et réalisée, il est donc concevable que l'ensemble des impôts levés par le Canada et la France puisse être supérieur au bénéfice réalisé finalement par la S.N.P.A. Naturellement, il s'agit là d'une situation qui est à l'opposé de tous les principes d'équité concernant la perception des impôts dans le monde.

C'est pourquoi la Société doit demander instamment que l'on fasse disparaître les incertitudes ayant trait à la non-applicabilité du système de réévaluation aux actionnaires non résidents. Toutefois, elle ne soulève cette question que pour faire mieux ressortir sa principale demande, à savoir que les gains réalisés ou non réalisés par des étrangers (non résidents) ne soient pas imposés, sauf peut-être si et dans la mesure où lesdits gains sont réalisés au Canada par un étranger grâce à une entreprise opérant au Canada à titre permanent.

3. Imposition des gains en capital non réalisés au moment où les contribubles quittent le Canada

Au paragraphe 3.40, il est question d'imposer tous les gains non réalisés lorsqu'un résident part pour l'étranger. Cette disposition semble équitable à première vue, mais il est douteux qu'elle soit appliquée de façon vraiment équitable et utile.

La mobilité du personnel canadien et étranger d'une société s'avère nécessaire pour qu'elle puisse faire des affaires à l'échelon international à partir de bureaux situés à l'étranger ou de son siège social au Canada. Si tous les gains non réalisés doivent être imposés chaque fois qu'une personne quitte le Canada, une telle mesure aura pour effet d'empêcher l'affectation de Canadiens à l'étranger ou l'affectation temporaire d'étrangers au Canada. Elle se révélera particulièrement embarrassante en ce qui concerne les personnes de nationalité française, étant donné que la France n'impose pas les gains en capital des particuliers.

Pour que soit évité un tel «blocage» du personnel, la Société propose que soit supprimé cet impôt ou, tout au moins, que les gains en capital ne soient pas imposés dans le cas de séjours de courte durée au Canada ou si les personnes ayant résidé longtemps au Canada ont l'intention de faire un séjour de courte durée à l'étranger. Nous nous rendons bien compte que certains problèmes pourront se poser dans ce dernier cas, étant donné qu'il sera peut-être difficile de préciser le moment du départ d'un résident, ainsi que la

capital gains tax if such person remained abroad for more than a limited time.

A significant problem with imposition of capital gains tax on changes of residence is enforcement. Effective policing would require an extensive system of exit controls which would be almost impossible to implement on our borders. Short of isolating our country with iron curtain type restrictions, collection of the tax will largely depend on voluntary cooperation, and this may often be lacking if a person is moving abroad.

In view of this, there seems to be every good reason why Canada should not impose such a tax. The Company urges this result or at least that the tax be limited to those instances where permanent and long term changes in residence are involved.

4. Corporate Distributions

The company does not propose to deal at any length with the proposals of the White Paper on corporate distributions, except to note specifically the philosophy contained in Paragraphs 4.49 and 4.50, with which the Company disagrees. The law of France through the use of the préconte and avoir fiscal procedure imposes a system of taxing corporate distributions somewhat similar to that envisaged by the White Paper. In its original application, France took the same position as the White Paper that the privileges of the grossing up procedure and credit for corporate taxes paid should not be extended to foreign shareholders of French corporations. This decision by France met with almost universal condemnation, to the effect that, first in the case of West Germany and then in the case of the United States, France has given up its decision not to extend to foreign shareholders the credit for corporate taxes paid. The result of the French action, necessitated by the West German and United States objections, has been that France will not merely cancel all withholding tax on dividends from French companies to residents of these countries but will in addition, subsidize the governments of these countries by paying them an amount equal to the tax loss to these countries where they give their respective shareholders tax credit for the taxes paid to France.

In the opinion of the Company, therefore, the reasoning of Paragraphs 4.49 and 4.50 of the White Paper does not accord with the

durée exacte de son absence. Toutefois, il est probable que l'on pourrait obtenir des garanties quant au paiement effectif de l'impôt sur les gains en capital, au cas où la personne en question serait absente pendant plus longtemps.

Lors des changements de domicile, il serait très difficile de percevoir l'impôt sur les gains en capital. Il faudrait, pour que l'impôt soit effectivement perçu, exercer maints contrôles à la sortie, ce qui serait quasi impossible à nos frontières. A moins d'isoler notre pays en ayant recours à des mesures restrictives du genre «rideau de fer», la perception de l'impôt se fera principalement grâce à la collaboration spontanée des gens. Il se peut d'ailleurs qu'une telle collaboration fasse défaut, en cas de départ d'une personne pour l'étranger.

Par conséquent, le Canada a tout lieu, semble-t-il, de ne pas instituer un tel impôt. La Société recommande instamment qu'une décision soit prise en ce sens ou tout au moins que l'impôt ne soit perçu que dans les cas où il s'agit de changements de domicile à titre permanent ou pendant longtemps.

4. Répartition des dividendes par les sociétés

La société n'a pas l'intention de s'étendre sur les propositions du Livre blanc concernant les dividendes, mais elle précise qu'elle n'approuve pas les principes énoncés aux paragraphes 4.49 et 4.50. En France, où l'on a recours au système du précompte et de l'avoir fiscal, la loi prescrit un régime d'imposition des dividendes de sociétés qui s'apparente quelque peu à celui que prévoit le Livre blanc. Au début, la France a adopté la même position que les auteurs du Livre blanc, à savoir que le bénéfice du système de remise à l'état brut et de crédit pour les impôts versés par les sociétés ne devrait pas être étendu aux actionnaires étrangers de sociétés françaises.

Le gouvernement français a dû revenir par la suite sur cette décision, d'abord en ce qui concerne l'Allemagne de l'Ouest, puis en ce qui concerne les États-Unis, les pays du monde ayant été quasi unanimes à la désapprouver. C'est ainsi que le gouvernement français ne se contentera pas d'annuler toutes les retenues fiscales sur les dividendes attribués par des sociétés françaises à des personnes domiciliées dans les deux pays précités, il subventionnera les gouvernements de ces pays en leur versant une somme égale à la «perte fiscale» subie par eux dans les cas où ils accorderont aux actionnaires des crédits pour les impôts payés à la France.

C'est pourquoi, de l'avis de la société, les principes énoncés aux paragraphes 4.49 et 4.50 du Livre blanc ne correspondent pas,

facts of life in the international taxing community and it might be optimistic for Canada to assume that the international taxing community will not insist that Canada accord with the generally accepted rules when various tax conventions are being negotiated. Moreover, in fact, if not absolutely technically, the reasoning of Paragraph 4.49 is incorrect. Thus, while the last sentence of Paragraph 4.49 might conceivably be right if all countries of the world were taken on a per country basis, it certainly does not apply to the major investor in Canada, namely the United States, where under the Internal Revenue Code of the United States, a company having more than a ten per cent interest in a Canadian company may take a tax credit for an appropriate portion of the Canadian and provincial corporate income taxes paid by the Canadian corporation.

It seems to the Company, therefore, that a continuation of the existing system of taxing corporate dividends would be far more satisfactory than a plunge into the virtually unknown procedures contemplated by the White Paper, particularly if the assumptions of success are based on the types of misapprehension such as those reflected in Paragraphs 4.49 and 4.50.

SUMMARY

For the reasons set forth above, the Company on its own behalf and on behalf of SNPA submits that the proposed tax on both realized and unrealized gains of non-resident shareholders of both closely held and widely held Canadian corporations be eliminated. In a world economy competing for capital investment, no one country can afford to contravene the generally accepted norms of taxation practised by the international community. In the case of Canada, which is so initimately linked with the United States in both business and investment, the availability of equivalent investment in the United States is much too evident to permit the scales to be tipped so favourably in their direction. The Company is uniquely aware of the feelings of one major foreign investor, its own parent company, on the proposed capital gains tax of its shares in the Company, and as a Canadian company it would deeply regret the creation of a system which would change the ground rules under which SNPA continues its expanding effort in this country. The Company also respectfully submits that the assumption of the White Paper that tax treaties between Canada and the various countries will be easily renegotiated is not correct. In the case of France, in both the areas of dividend credits

dans les faits, au système fiscal international, et le gouvernement serait peut-être mal venu de supposer que les administrations fiscales du monde entier s'abstiendront d'exiger que le Canada se conforme aux usages établis, s'agissant de la négociation de diverses conventions fiscales. De plus, la thèse avancée au paragraphe 4.49 est essentiellement, voire techniquement, erronée. Ainsi, bien que la dernière phrase du paragraphe 4.49 puisse être considérée comme justifiée si l'on examine le cas de chacun des pays du monde, elle ne s'applique assurément pas au plus important investisseur au Canada, c'est-à-dire les États-Unis où, en vertu du Code (américain) des recettes fiscales, une société ayant une participation de plus de 10 p. 100 dans une entreprise canadienne peut obtenir un crédit d'impôt portant sur une partie suffisante des impôts canadiens (fédéraux) et provinciaux sur le revenu qui sont payés par la société canadienne.

Par conséquent, il semble à la société qu'il serait bien préférable de continuer à appliquer le système actuel d'imposition des dividendes de sociétés que d'adopter sans réfléchir les méthodes quasiment inconnues envisagées dans le Livre blanc, particulièrement si les hypothèses de réussite reposent sur les idées fausses du genre de celles qui figurent aux paragraphes 4.49 et 4.50.

RÉSUMÉ

Pour les raisons exposées ci-dessus, la Société estime que l'impôt prévu sur les gains réalisés et non réalisés des actionnaires étrangers des sociétés canadiennes privées et publiques doit être supprimé. Dans une économie mondiale où il y a concurrence en matière d'investissement de capitaux, aucun pays ne peut se permettre de contrevenir aux normes d'imposition établies et appliquées dans le monde. S'agissant du Canada, qui a des rapports si étroits avec les États-Unis en matière d'opérations commerciales et d'investissements, la disponibilité d'investissements équivalents aux États-Unis est beaucoup trop évidente pour que l'on puisse «faire pencher la balance» de leur côté. La Société n'ignore pas, bien entendu, ce que les dirigeants d'une entreprise étrangère ayant fait d'importants investissements au Canada, à savoir sa propre société mère, pensent du projet d'imposition des gains en capital réalisés sur les actions de la Société détenues par elle et, en tant que firme canadienne, elle déplorerait fort l'institution d'un système qui aurait pour effet de modifier les conditions fondamentales suivant lesquelles la S.N.P.A. poursuit sa politique d'expansion dans ce pays. En outre, la Société se permet de faire observer que l'hypothèse du Livre blanc selon laquelle les conventions

and capital gains, it will certainly be very difficult if not impossible. The Company, therefore, recommends:

(a) that Paragraphs 6.43 to 6.47 of the White Paper be eliminated and that the general international rule of law be retained that the realized and unrealized profits of non-residents on shares of Canadian companies, or for that matter any other assets in Canada other than business assets located in Canada, be excluded from the capital gains provisions of the proposed law (The Company is aware of the so-called "loophole" arguments of Paragraphs 6.45 and 6.46, but it is certain that there must be other methods to close these loopholes without, at the same time, imposing this most onerous system of taxation);

(b) that the proposed tax upon unrealized capital gains when taxpayers leave Canada be eliminated, or at the least substantially modified to permit free interchange of personnel; and

(c) that a close re-examination be made of the proposals of the White Paper for taxing corporate distributions and, in particular, the application thereof to non-resident shareholders, since the Company believes that the assumptions and philosophy of the White Paper are incorrect and will not accord with the position taken by other countries with whom Canada has relations.

fiscales entre le Canada et divers pays seront renégociées facilement est erronée. S'agissant de la France, cela sera certainement très difficile, sinon impossible, tant dans le domaine des crédits d'impôts pour dividendes que dans celui des gains en capital. C'est pourquoi la Société recommande

a) que les paragraphes 6.43 à 6.47 inclus du Livre blanc soient supprimés et que l'on s'en tienne à la réglementation internationale suivant laquelle il convient que les bénéfices réalisés et non réalisés par des étrangers sur les actions de sociétés canadiennes, ou bien d'autres avoirs au Canada que les éléments d'actif situés au Canada, ne soient pas couverts par les dispositions relatives aux gains en capital devant figurer dans la loi (la Société est au courant des arguments relatifs aux «échappatoires» qui figurent aux paragraphes 6.45 et 6.46, mais elle est convaincue qu'il doit y avoir d'autres méthodes permettant de supprimer ces échappatoires sans avoir à appliquer, en même temps, un système d'imposition aussi lourd);

b) que soit supprimé l'impôt sur les gains en capital non réalisés au moment où les contribuables quittent le Canada, ou du moins qu'il fasse l'objet de modifications importantes afin que le personnel puisse circuler librement d'un pays à l'autre,

c) et qu'il soit procédé à un réexamen minutieux des propositions du Livre blanc relatives à l'imposition des dividendes répartis par les sociétés, il s'agit tout particulièrement de l'application de cette mesure aux actionnaires domiciliés à l'étranger (non résidents), étant donné que la Société estime que les hypothèses et théories énoncées dans le Livre blanc sont erronées et ne seront pas compatibles avec les prises de position d'autres pays avec lesquels le Canada entretient des relations.

APPENDIX "6-B"

INTERNATIONAL UTILITIES
CORPORATION
200 University Avenue
Toronto 1, Ontario, Canada

SUBMISSION

TO THE

HOUSE OF COMMONS
STANDING COMMITTEE ON FINANCE
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS
ON PROPOSALS FOR TAX REFORM 1969

May, 1970

SUMMARY OF PROPOSALS OF
INTERNATIONAL UTILITIES
CORPORATION ("IU") IN RESPECT OF
THE WHITE PAPER ON TAX REFORM

THE FOLLOWING IS A SUMMARY OF THE
PROPOSALS MADE BY IU IN ITS
ATTACHED BRIEF TO THE COMMITTEE

I. RESIDENCE

1. Corporations incorporated in jurisdictions outside of Canada but with headquarters in Canada which conduct their business as Canadian residents under present law should be permitted to retain their Canadian domicile for tax purposes so that all of their income remains taxable by Canada and their Canadian shareholders continue to qualify for dividend tax credits or the proposed integrated credit system.

2. If foreign corporations are generally made ineligible for tax residency in Canada, an exception should be created for those whose Canadian residence has been maintained for a substantial period and whose shares have been listed during that period on one or more Canadian stock exchanges.

II. DIVIDENDS

1. Shareholders of Canadian steam, gas and electric utilities should not be denied dividend tax credits under the proposed new system of creditable tax simply because the

Appendice «6-B»

INTERNATIONAL UTILITIES
CORPORATION
200, AVENUE UNIVERSITÉ
TORONTO 1, ONTARIO, CANADA

MÉMOIRE AU COMITÉ PERMANENT DE
LA CHAMBRE DES COMMUNES POUR
LES FINANCES,
LE COMMERCE ET LES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES
SUR LES PROPOSITIONS DE RÉFORME
FISCALE 1969

Mai, 1970

SOMMAIRE DES PROPOSITIONS DE
INTERNATIONAL UTILITIES
CORPORATION (IU)
EN RAPPORT AVEC LE LIVRE BLANC
SUR
LA RÉFORME FISCALE

LE TEXTE SUIVANT CONSTITUE UN
SOMMAIRE
DES PROPOSITIONS FAITES PAR LA «IU»
DANS SON EXPOSÉ CI-JOINT SOUMIS
AU COMITÉ

I RÉSIDENCE

1. Les corporations légalement incorporées ayant juridiction à l'extérieur du Canada, mais siège social au Canada, qui administrent leurs affaires comme résidents canadiens selon la loi actuelle, devraient pouvoir conserver leur résidence canadienne aux fins d'impôt afin que leur revenu total demeure imposable par le Canada et que leurs actionnaires canadiens continuent de se prévaloir du dégrèvement de l'impôt sur les dividendes ou du système proposé de crédit intégré.

2. Si les corporations étrangères sont rendues inéligibles à la résidence au Canada pour fins d'impôt, une exception devrait être faite pour celles qui ont déjà maintenu ce statut de résidence pour une période de temps substantielle et qui ont enregistré leurs actions durant cette période, à une ou plusieurs bourses canadiennes.

II. DIVIDENDES

1. Les actionnaires d'entreprises canadiennes d'utilité publique comprenant, vapeur, gaz et électricité ne devraient pas se voir refuser le dégrèvement d'impôt pour dividendes sous

provinces share a larger portion of taxes paid by utilities than is shared in the case of industrial companies.

2. If an integrated system is enacted, Canadian shareholders should be allowed a credit for foreign corporate taxes paid as well as Canadian taxes; otherwise existing international Canadian companies will be less attractive to Canadian investors and international expansion will be discouraged.

III. CAPITAL GAINS

1. The five year revaluation proposal should be rejected as contrary to established tax prac'ice throughout the world of taxing only realized profits.

2. The initial values established on valuation day should be the higher of cost or market value.

3. Valuation day should be fixed as of a date after the new law has been enacted.

4. The deemed realization of capital gains upon leaving Canada should be eliminated since the proposed rule would unduly restrict the movement of personnel, particularly between Canada, the U.K. and the U.S.

IV. PASSIVE INCOME

1. The passive income provisions of U.S. subpart F should not be enacted by Canada since they have proven ineffective and unadministrable in the United States.

le nouveau système proposé du crédit de la taxe du seul fait que les provinces se partagent une plus large part de taxes payées par les entreprises d'utilité publique en comparaison avec les compagnies industrielles.

2. Si un système intégré est appliqué, les actionnaires canadiens devraient recevoir un dégrèvement d'impôt pour les taxes payées par les corporations étrangères tout comme dans le cas des taxes canadiennes; sinon les compagnies canadiennes internationales existantes seront moins intéressantes pour les investisseurs canadiens, et l'expansion internationale sera découragée.

III. GAINS DE CAPITAL

1. La proposition d'une réévaluation sur une base de cinq ans, devrait être rejetée comme étant contraire à la pratique acceptée à travers le monde, de n'imposer que les profits réalisés.

2. Les valeurs initiales déterminées le jour de l'évaluation devraient correspondre au plus haut coût ou à la valeur du marché.

3. Le jour d'évaluation devrait être fixé à une date subséquente à celle de la mise en force de la nouvelle loi.

4. Les réalisations supposées de gains de capital en quittant le Canada, devraient être éliminées car le règlement proposé restreindrait sans raison le mouvement du personnel, particulièrement entre le Canada, le Royaume-Uni et les É.-U.

IV. REVENUS DE PLACEMENT ET REVENUS CONNEXES

1. Les dispositions pour les revenus de placement des corporations américaines contrôlées et des revenus connexes de placement de provenance étrangère sous-section F, ne devraient être décrétées par le Canada puisque, aux États-Unis, elles ont été reconnues inefficaces et non administrables.

INTRODUCTION

International Utilities Corporation ("IU") was incorporated in 1924 in the State of Maryland in the United States. Since 1961 IU has been headquartered in Toronto and has been treated as a resident of Canada for tax purposes since the management and control of its affairs has been effected in Canada by IU's predominately Canadian Board of Directors and Executive Committee. IU files tax returns and pays Canadian taxes on the same basis as any other corporate taxpayer.

IU, which operates principally through subsidiaries, had at year-end total assets of $1.3 billion, 1969 revenues of approximately $800 million and net income of $35.8 million. IU's

INTRODUCTION

La «International Utilities Corporation» (IU) fut incorporée en 1924 dans l'État du Maryland, aux États-Unis. Depuis 1961 la «IU» a son siège social à Toronto et est reconnue comme résidente au Canada pour fins d'impôt, étant donné que l'administration et le contrôle de ses affaires se font au Canada, par l'entremise d'un conseil d'administrateurs et d'un comité exécutif, en majorité canadienne. La «IU» produit ses déclarations fiscales et paye des impôts canadiens sur la même base que toute autre corporation.

La «IU», qui transige principalement par l'entremise de compagnies subsidiaires, possédait, à la fin de l'année écoulée, des valeurs se totalisant à $1.3 milliard des revenus en 1969

accounts are stated in Canadian dollars. IU's activities include a world-wide shipping business, electric and gas utilities, mining, transportation and industrial operations in Canada, water utilities, trucking, land development and industrial operations in the United States and various businesses abroad.

The capital stock of IU is listed on the Toronto, Montreal and Vancouver stock exchanges as well as the New York and Philadelphia-Baltimore-Washington exchanges. Other securities of the company are listed on the London and Luxembourg exchanges. Almost 15,000 of IU's 26,000 shareholders reside in Canada. Canadians own approximately 68 per cent of the company's outstanding common stock and approximately 49 per cent of all classes of outstanding stock. Approximately 49 per cent of all classes combined are owned in the U.S. and 2 per cent are owned overseas.

IU's comments made in this submission are restricted to four specific areas covered by the White Paper: (1) the question of residency of foreign corporations, (2) applicability of the new dividend credit system to shareholders of utility companies and shareholders of international companies in general (3) the deemed realization of capital gains every five years or upon leaving Canada, and (4) the passive income proposals.

I. RESIDENCE

1. Corporations incorporated in jurisdictions outside of Canada but with headquarters in Canada which conduct their business as Canadian residents under present law should be permitted to retain their Canadian domicile for tax purposes so that all of their income remains taxable by Canada and their Canadian shareholders continue to qualify for dividend tax credits or the proposed integrated credit system.

Sections 4.66 and 4.67 of the White Paper read as follows:

> "4.66 The present dividend tax credit applies to dividends received from taxable Canadian corporations. This phrase can cover all corporations resident in Canada whether or not they are incorporated under Canadian laws. As part of

d'approximativement 800 millions et un revenu net de $35.8 millions. Les états financiers de la «IU» sont produits en dollars canadiens. Les activités de la corporation comprennent: une entreprise navale mondiale, des services d'électricité et de gaz, des exploitations minières, des opérations industrielles et de transport au Canada, des services publics d'aqueduc, de camionnage, des opérations industrielles et de défrichement de terrains aux États-Unis, ainsi que plusieurs entreprises outre-mer.

Les actions de la «IU» sont enregistrées aux Bourses de Toronto, de Montréal et de Vancouver ainsi qu'à celles de New York, de Philadelphie-Baltimore-Washington. D'autres valeurs de la compagnie sont enregistrées aux Bourses de Londres et du Luxembourg. Environ 15,000 des 26,000 actionnaires demeurent au Canada. Les Canadiens détiennent approximativement 68 p. 100 des actions communes et approximativement 49 p. 100 des actions de toutes les autres classes. Approximativement 49 p. 100 de toutes les classes d'actions combinées sont détenues aux États-Unis et 2 p. 100 outre-mer.

Les commentaires de la «IU» dans le présent mémoire ne touchent qu'à quatre secteurs spécifiques mentionnés dans le Livre blanc: (1) la question de résidence des corporations étrangères, (2) l'applicabilité du nouveau système de dégrèvement pour les dividendes aux actionnaires de compagnies d'utilité publique et aux actionnaires de compagnies internationales en général, (3) les réalisations supposées de gains de capital à tous les cinq ans ou au départ du Canada, et (4) les propositions concernant les revenus de placement des corporations étrangères contrôlées et des revenus connexes de placement de provenance étrangère.

I. RÉSIDENCE

1. Les Corporations légalement incorporées ayant juridiction à l'extérieur du Canada, mais siège social au Canada, qui administrent leurs affaires comme résidents canadiens selon la Loi actuelle, devraient pouvoir conserver leur résidence canadienne aux fins d'impôt afin que leur revenu total demeure imposable par le Canada et que leurs actionnaires canadiens continuent de se prévaloir du dégrèvement de l'impôt sur les dividendes ou du système proposé de crédit intégré.

Les Sections 4.66 et 4.67 du Livre blanc se lisent comme suit:

> «4.66 En ce moment, le dégrèvement pour dividendes est accordé à toutes les corporations canadiennes assujetties à l'impôt, c'est-à-dire à toutes les corporations résidentes, même si elles ne sont pas constituées en vertu de la loi canadienne.

its program to improve the effectiveness of the tax system, the government proposes to remove some of the distinctions now made between corporations on the basis of residence and to distinguish instead on the basis of the place of incorporation. (It is possible for foreign corporations to move out of Canadian jurisdiction entirely. This type of manœuvre is not open to corporations created under Canadian law.) Under the new proposals, the system of credits for corporate tax would apply only to corporations incorporated in Canada.

"4.67 This provision could mean a substantial change to some foreign corporations which now are resident in Canada and whose dividends now qualify for the dividend tax credit. Consequently it is proposed that dividends from these corporations be treated the same as dividends from Canadian corporations for a temporary period of five years in order to give them time to rearrange their affairs to conform with the new tax laws."

IU has held discussions with the Department of Finance in order to grasp the logic behind the foregoing proposal, which would overrule the long standing Canadian, United Kingdom and Commonwealth tax principle that the tax situs of a corporation depends on substance, not form, i.e., situs is determined by looking to not only the jurisdiction of incorporation but to the actual location of the business and principal place of its direction and control by the Board of Directors. We believe that the change was proposed for the principal purpose of:

(1) Bringing all corporations incorporated in Canada within Canada's taxing jurisdiction; and

(2) Eliminating tax avoidance caused by foreign corporations resident in Canada terminating their residency at will.

We believe that both these purposes can be served without altering the long standing rule permitting a controlled foreign corporation to reside in Canada for tax purposes.

The basic doctrine of tax residency was clearly set forth in *DeBeers Consolidated Mines Limited v. Howe* (1906) A.C. 455 by Lord Loreburn, L.C. at page 458:

"An individual may be of foreign nationality, and yet reside in the United King-

Dans le cadre de son programme d'amélioration du régime fiscal, le gouvernement se propose d'éliminer un certain nombre de distinctions qui existent actuellement entre les corporations, et qui sont fondées sur le lieu de résidence, pour classer celles-ci selon le pays où elles ont été constituées. (Les corporations étrangères peuvent échapper entièrement aux lois canadiennes, manœuvre qui n'est pas permise aux corporations créées en vertu des lois canadiennes.) En vertu des propositions actuelles, le système des dégrèvements pour l'impôt sur le revenu des corporations s'appliquerait seulement aux corporations constituées en vertu des lois canadiennes.

4.67 Cette disposition pourrait nécessiter un changement assez important dans certaines corporations étrangères actuellement résidentes au Canada et dont les dividendes bénéficient en ce moment du dégrèvement. En conséquence, nous proposons que les dividendes de ces corporations soient considérés comme dividendes d'une corporation canadienne durant une période de cinq ans afin qu'elles aient le temps de réorganiser leurs affaires conformément à la nouvelle loi fiscale.»

La «IU» a entamé des pourparlers avec le ministère des Finances en vue de saisir le raisonnement motivant la proposition précédente qui rejetterait le vieux principe d'impôt canadien, Royaume-Uni, Commonwealth, qui stipule que l'impôt situs d'une corporation dépend de la substance, non de la forme, i.e. que le situs est déterminé en tenant compte non seulement de la juridiction de l'incorporation mais du lieu actuel de sa place d'affaires et de son siège social, ainsi que de son conseil d'administration. Nous croyons que le changement a été proposé principalement pour:

(1) assujettir toutes les compagnies incorporées au Canada à la juridiction des impôts canadiens et

(2) éliminer la possibilité qu'ont les corporations étrangères résidentes au Canada, d'échapper à l'impôt en mettant fin, à leur gré, à leur lieu de résidence.

Nous croyons que ces deux buts peuvent être atteints sans changer le réglement déjà ancien qui permet à une corporation étrangère de résider au Canada pour fins d'impôts.

On a mis en lumière la doctrine de base de l'impôt de résidence dans la cause *DeBeers Consolidated Mines Limited V.S. Howe* (1906) A.C. 455 par Lord Loreburn, L.C. à la page 458:

«Un individu peut être de nationalité étrangère et avoir résidence dans le

dom. So may a company. Otherwise it might have its chief seat of management and its centre of trading in England under the protection of English law, and yet escape the appropriate taxation by the simple expedient of being registered abroad and distributing its dividends abroad. The decision of Kelly C.B. and Huddleston B. in the Calcutta Jute Mills v. Nicholson and the Cesna Sulphur Co. v. Nicholson, now thirty years ago, involved the principle that a company resides for purposes of income tax where the real business is carried on. Those decisions have been acted upon ever since. I regard that as the true rule, and the real business is carried on where the central management and control actually abides."

The effect of this long standing principle was to prevent corporations from selecting tax haven or other jurisdictions in which to incorporate, then operating from and under the protection of Canada without subjecting all of their income to Canadian taxation.

Whereas Canada has distinguished between resident and non-resident corporations on a control theory, other countries, such as the United States, have given foreign corporations deemed residence and local corporations deemed non-residence for certain purposes based on their percentage of local income. For example, IU is itself exempted from U.S. withholding taxes on dividends paid to Canadians and other non-U.S. residents because over 80 per cent of its gross income (as defined by the U.S. Internal Revenue Code) comes from sources outside the U.S. (See Section 862 of the Internal Revenue Code). Similarly a U.S. corporate shareholder which receives dividends from a foreign corporation which earns most of its income in the U.S. obtains a dividend received deduction (as if it had received the dividend from another U.S. corporation) similar to the proposed dividend tax credit in Canada. (See Section 245 of the International Revenue Code).

The U.S. does, however, subject all corporations incorporated there to taxation, as would Canada under the White Paper proposals. IU agrees with this aspect of the proposals (which is now the law for post April, 1965 incorporations)—that all corporations incorporated in Canada and receiving the protection of Canadian law for their legal existence should be taxable in Canada. We do not, however,

Royaume-Uni. Le même principe s'applique à une compagnie. Sinon, elle pourrait avoir son siège social et son centre d'activités en Angleterre, sous la protection de la loi anglaise, et néanmoins pourrait échapper à l'impôt du simple fait qu'elle est enregistrée outre-mer et distribue ses dividendes outre-mer. La décision de Kelly C. B. et Huddleston B. dans la cause de Calcutta Jute Mills VS Nicholson et la Cesna Sulphur Co. VS Nicholson, il y a de cela trente ans, invoquait le principe qu'une compagnie résidait, pour fins d'impôts, là où la majeure partie de ses affaires étaient transigées. Ces décisions ont toujours été mises en pratique depuis. Je reconnais ceci comme étant le règle à suivre et considère que la majeure partie des affaires se poursuivent là où sont la direction centrale et l'administration.»

Le principe de longue date avait pour effet d'empêcher les corporations de choisir, pour leur incorporation, un lieu à l'abri de l'impôt, ou une juridiction où ils opéraient ensuite, sous la protection du Canada, sans que tous leurs revenus tombent sous le coup de l'impôt canadien.

Alors que le Canada a établi une distinction entre les corporations résidentes et non résidentes, selon une théorie de contrôle, d'autres pays, notamment les États-Unis, ont accordé le privilège de résidence aux corporations étrangères et de non-résidence aux corporations locales, à certaines fins qui découlent de leur pourcentage de revenus locaux. Par exemple, la «IU» elle-même est exemptée de l'impôt américain sur les dividendes payés aux Canadiens et aux autres non-résidents des États-Unis par le fait que plus de 80 p. 100 de ses revenus bruts (tels que déterminés par le code du Ministère du revenu américain) provient de sources étrangères aux États-Unis (voir Section 862 du Code du revenu). De la même façon un actionnaire américain qui reçoit des dividendes d'une corporation étrangère obtenant la majeure partie de ses revenus aux États-Unis, reçoit un dégrèvement des dividendes reçus (comme s'il recevait les dividendes d'une autre corporation américaine) semblable au dégrèvement proposé pour les dividendes au Canada. (Voir Section 245, du Code du revenu.)

Les États-Unis toutefois assujettissent toutes les corporations incorporées chez eux à l'imposition, comme le ferait le Canada selon les propositions du Livre blanc. La «IU» est d'accord sur cette vue des propositions (lesquelles sont maintenant loi pour les incorporations antérieures à avril 1965)—que toutes les corporations incorporées au Canada et sous protection des lois canadiennes pour leur

agree that all corporations incorporated elsewhere should be precluded from maintaining tax residency in Canada. We submit that where a foreign corporation is by choice located in Canada, it should for all purposes be treated as a Canadian taxpayer in the same manner as corporations actually incorporated here.

The jurisdiction of incorporation of many long established companies is largely an accident of history. When IU was incorporated in Maryland in 1924 its properties and share ownership were largely U.S. In 1961 when IU came to Canada substantially all of IU's operating income was earned in Canada and about 42 per cent of its stock was in Canadian hands. That share ownership has steadily increased since 1961 as shown in Exhibit A hereto, which reflects historic geographic distribution of IU shareholders, and Exhibit B, which reflects distribution of share ownership.

IU and other foreign corporations cannot achieve desired Canadian residency by simply reincorporating in Canada because in the case of IU, substantial tax costs would be involved, as well as serious problems of corporate structural changes. In some cases foreign laws make no provision for domicile changes by locally incorporated companies.

Turning now to the Finance Minister's rationale for excluding companies like IU from tax residency, we see that it is based almost entirely on the potential revenue loss involved because foreign companies resident in Canada can "go home" or escape Canadian jurisdiction at any time without suffering adverse consequences. We submit that there are two defects in this rationale; first, that the continued Canadian tax residency of foreign corporations should increase, not reduce tax revenues; and second, that reasonable restrictions can readily be placed upon the mobility of foreign corporations resident in Canada.

As to the matter of effect upon Canadian tax revenues, the effect of the long established residency rule was to keep Canadian taxpayers from setting up Canadian controlled foreign corporations for the purpose of avoiding Canadian taxing jurisdiction. This

existence légale, soient imposables au Canada. Toutefois, nous n'admettons pas que toutes les corporations incorporées ailleurs, devraient être empêchées de conserver leur droit de résidence pour fins d'impôt au Canada. Nous considérons que lorsqu'une corporation étrangère s'établit au Canada, par choix, elle devrait à toutes fins pratiques être considérée comme un payeur de taxes canadien de la même façon qu'une corporation véritablement incorporée ici.

La juridiction d'incorporation de plusieurs compagnies établies depuis longtemps dépend d'un fait historique. Quand la «IU» fut incorporée dans le Maryland en 1924, ses propriétés et ses actions étaient en grande partie américaines. En 1961, au moment où la «IU» vint s'installer au Canada, la majorité de ses revenus d'opération furent gagnés au Canada et environ 42 p. 100 de ses valeurs étaient la propriété de Canadiens. Cette propriété canadienne a continué d'augmenter graduellement depuis 1961, comme il est démontré dans l'exhibit A sur ce sujet, qui reflète la distribution géographique historique des actionnaires de la «IU» et l'exhibit B qui reflète la distribution des actions.

La «IU» et d'autres corporations étrangères ne peuvent atteindre le statut désiré de résidence par une simple ré-incorporation canadienne étant donné que dans le cas de la «IU», cela comporterait des montants substantiels en coûts d'impôt et amènerait de graves problèmes de changements structurels de corporation. Dans certains cas, les lois étrangères ne prévoient aucun amortissement pour les changements de domicile par les compagnies incorporées localement.

Si nous revenons maintenant à l'argument national du ministre des Finances, qui exclut des compagnies comme la «IU» de la résidence aux fins d'impôt, nous voyons qu'il est basé sur le risque de perte de revenu dû au fait que les compagnies étrangères résidentes peuvent «retourner chez-elles» ou échapper, en aucun temps à la juridiction canadienne, sans en souffrir les conséquences. Nous sommes d'opinion que cet argument rationnel présente deux défauts; le premier: que le maintien de la résidence canadienne, aux fins d'impôt, de corporations étrangères, loin de réduire, devrait augmenter les revenus d'impôt et, le second, qu'il est possible d'imposer immédiatement des restrictions sur la mobilité des corporations étrangères résidentes au Canada.

Quant à l'effet sur les revenus d'impôt canadien le règlement de résidence longuement établi avait pour but d'empêcher les payeurs de taxes canadiens d'établir des corporations étrangères à contrôle canadien dans le but d'éviter la juridiction canadienne de

will apparently be permitted under the White Paper proposals. Although we cannot accurately estimate the potential revenue loss involved, we suggest that it could be substantial. The basic effect of Canadian tax residency is to make all of the income of a foreign corporation, including capital gains as proposed in the White Paper, fully taxable in Canada. It is submitted that very few foreign corporations will elect voluntarily to become fully taxable in Canada after enactment of a capital gains tax, unless a very substantial portion of their equity securities are owned in Canada. Where substantial Canadian ownership exists and control is exercised by Canadians in Canada, why not make the corporation fully taxable?

For many years now Canada has successfully created a favourable economic, political and tax climate which has made this country and advantageous place to locate and manage international businesses. IU has been a proud beneficiary of this policy and its shares have enjoyed a steadily increasing Canadian ownership for ten straight years. For IU and other foreign corporations to lose their tax residence in Canada will simply cause their shares to shift across the border to the United States and gradually eliminate Canadian ownership, a result which is exactly contrary to the long established policy of encouraging Canadian ownership of Canadian and international businesses. We submit that this should not be allowed to occur simply because foreign corporations located in Canada might hypothetically move from Canada.

As to what may constitute a reasonable restriction upon moving from Canada, IU suggests that an equitable restriction on foreign corporations resident in Canada would be a provision to the effect that a change in residence be subject to administrative review whenever it is found that its principal purpose is the avoidance of Canadian taxes. This should act to discourage foreign corporations from coming and going from Canada as they please.

As a further restriction to eliminate elective residency for the purpose of avoiding Canadian taxes, IU proposes that foreign subsidiaries of companies domiciled outside of Canada be ineligible to maintain tax residency in Canada. This will preclude a foreign company from setting up a foreign corporate

l'impôt. Ceci sera apparemment permis selon les propositions du Livre blanc. Bien que nous ne puissions évaluer avec précision le potentiel de perte de revenus, nous croyons qu'elle pourrait être substantielle. L'effet premier de l'impôt canadien de résidence a pour but de rendre complètement imposable au Canada tous les revenus de corporations étrangères, incluant les gains de capital, tel que proposé au Livre blanc. Nous sommes d'opinion que bien peut de corporations étrangères choisiront volontairement d'être complètement imposables au Canada après l'application de l'impôt sur les gains de capital, à moins qu'une très importante partie de leurs valeurs appartiennent à des Canadiens. Là où la propriété canadienne existe de façon substantielle et où le contrôle est détenu par des Canadiens au Canada, pourquoi ne pas rendre la corporation complètement imposable?

Depuis plusieurs années déjà, le Canada a créé avec succès un climat économique, politique et fiscal favorable qui a fait de ce pays un endroit avantageux où établir et gérer des affaires internationales. La «IU» a été fière de bénéficier de cette politique et de voir croître régulièrement le nombre des détenteurs canadiens d'actions, depuis les dix dernières années. Pour la «IU» et d'autres corporations étrangères; le fait de perdre leur droit de résidence aux fins d'impôt amènera au Canada simplement un déplacement de leurs actions vers le côté américain des frontières, ce qui éliminera graduellement le nombre des détenteurs canadiens, c'est-à-dire un résultat exactement contraire á la longue politique établie qui veut encourager la participation canadienne aux affaires nationales et aux affaires internationales. Nous sommes d'avis que l'on ne devrait pas laisser ceci se produire, afin d'éliminer l'hypothèse que les corporations étrangères pourraient simplement quitter le Canada.

Quant à ce qui semblerait une action raisonnable dans le cas d'un départ du Canada. La «IU» suggère qu'une restriction équitable pour les corporations étrangères résidentes au Canada, serait une provision, à l'effet qu'un changement de résidence deviendrait sujet à une revision administrative, quand l'intention première se révélerait une tentative pour éviter les impôts canadiens. Cette pratique devrait dissuader les corporations étrangères d'entrer et de sortir du Canada selon leur bon plaisir.

Comme autre restriction pour éliminer le choix de résidence dans le but d'éviter les impôts Canadiens, la «IU» propose que les compagnies subsidiaires étrangères domiciliées à l'extérieur du Canada soient inéligibles à la résidence aux fins d'impôt au Canada. Ceci empêchera une compagnie étrangère

subsidiary resident in Canada, which can operate in Canada without paying the branch operation tax of 15 per cent and without paying Canadian withholding taxes if it terminates residency and then pays its Canadian profits out to its parent.

A final factor to consider with respect to Canadian tax residency of foreign corporations managed in Canada is that such residency, if elected, subjects the dividends paid out by the foreign corporation to non-Canadians to Canadian withholding taxes. Canada has received millions of dollars from IU alone in this respect since 1961. IU has paid annually increasing cash dividends for the past twenty-five years to its combined group of Canadian, U.S. and other shareholders. Should IU's Canadian residency be terminated as proposed by the White Paper, none of its operating or capital gains income will be subject to tax in Canada and its dividends to U.S. and overseas shareholders will be exempt from Canadian withholding taxes.

2. If foreign corporations are generally made ineligible for tax residency in Canada, an exception should be created for those whose Canadian residence has been maintained for a substantial period and whose shares have been listed during that period on one or more Canadian stock exchanges.

If Parliament should nevertheless decide to render foreign corporations generally ineligible for Canadian tax residency, we propose that an exception be carved out for publicly owned companies which have been domiciled and listed in Canada for a substantial period, say 5 or 10 years. This exception would avoid the retroactive penalty to be suffered by many Canadians who purchased IU *as* a Canadian company, fully expecting that it would continue to be so treated. Moreover, the vast majority of tax avoidance cases involve foreign subsidiaries of foreign companies and corporations created by a handful of Canadian or non-Canadian residents. A public company with widely distributed share ownership in Canada and elsewhere is simply not geared to engage in tax manipulations across international borders. Accordingly, existing public companies with substantial Canadian ownership should be permitted to continue their management and identification as corporate residents of Canada.

d'installer une corporation subsidiaire étrangère comme résidente au Canada, qui pourrait transiger au Canada sans payer l'impôt d'opération de succursale, au montant de 15 p. 100 et sans payer l'impôt canadien de retrait, si la période de résidence se termine, et plus tard remettre les profits canadiens à la maison-mère.

Un dernier facteur à considérer, en rapport avec la résidence canadienne aux fins d'impôt des corporations étrangères au Canada, est que le choix de telle résidence rend imposables, par l'impôt de retrait canadien, les dividendes versés à des non-Canadiens. Le Canada a ainsi reçu des millions de dollars provenant uniquement de la «IU», depuis 1961. La «IU» a payé des dividendes sans cesse croissants depuis les vingt-cinq dernières années, aux actionnaires aussi bien, canadiens, américains, que d'autres pays. En supposant que l'état de résident de la «IU» soit terminé comme le suggère le Livre blanc, aucun de ses profits d'opérations ou de capital ne seront assujettis à l'impôt canadien et ses dividendes aux actionnaires des États-Unis et d'outre-mer seront exemptés de l'impôt canadien.

2. Si les Corporations étrangères sont rendues inéligibles à la résidence au Canada pour fins d'impôts, une exception devrait être faite pour celles qui ont déjà maintenu ce statut de résidence pour une période de temps substantielle et qui ont enregistré leurs actions durant cette période, à une ou plusieurs bourses canadiennes.

Si le Parlement décide néanmoins que les corporations étrangères ne seront plus éligibles à la résidence pour fins d'impôt, nous suggérons qu'une exception soit prévue pour les compagnies publiques qui ont élu domicile et sont enregistrées au Canada depuis une période substantielle, soit depuis 5 à 10 ans. Cette exception éviterait la pénalité rétroactive qu'auraient à subir plusieurs Canadiens qui ont transigé avec la «IU» comme compagnie canadienne, confiants qu'elle continuerait à être reconnue légalement. De plus, dans la grande majorité des cas de fraudes d'impôt, il s'agit de compagnies subsidiaires étrangères appartenant à des compagnies et corporations étrangères créées par une poignée de Canadiens ou de résidents non-Canadiens. Une compagnie publique avec une grande diversification d'actionnaires au Canada et ailleurs, n'est absolument pas organisée pour s'aventurer dans les manipulations de taxes entre les frontières internationales. Conséquemment, ces compagnies publiques existantes comprenant une forte proportion d'actionnaires canadiens, devraient avoir le privilège de continuer leur administration et conserver leur identification de corporations résidentes au Canada.

We suggest that Canada has nothing whatever to lose in carrying out such an exception so as to permit IU and other companies similarly situated to retain their Canadian identity and orientation. On the other hand, Canada stands to lose a substantial international company headquartered in Canada by making IU ineligible for tax residency here, since its share ownership will inevitably flow quickly from Canada to the U.S. and elsewhere should its Canadian shareholders be deprived of the proposed dividend credit system for corporate tax.

In summary, IU looks forward to its continued Canadian status following enactment of the White Paper proposals either by means of an exception to the proposed general rule or by a modification of the White Paper proposal to provide that whereas all Canadian corporations will become taxpayers, Canadian tax residence will still be available to foreign corporations which meet the standards of existing law.

II. DIVIDENDS

1. Shareholders of Canadian Steam, gas and electric utilities should not be denied dividend tax credits under the proposed new system of creditable tax simply because the provinces share a larger portion of taxes paid by utilities than is shared in the case of industrial companies.

Sections 4.63, 4.64 and 4.65 of the White Paper read as follows:

"4.63 In 1966, Parliament passed the Public Utilities Income Tax Transfer Act under which the Minister of Finance turns over to the provincial governments 95 per cent of the corporation tax collected from certain electric, steam and gas utility corporations.

"4.64 The whole scheme of the present proposals contemplates that shareholders of Canadian corporations receive a credit from the federal government for part or all of the federal corporation tax paid by their corporation. It would be contrary to this general scheme if the federal government gave to shareholders of these utility corporations credit for taxes which the federal government has turned over to the provincial governments, and it does not propose to do so.

"4.65 It would be possible to give the shareholders credit for the taxes which

Nous croyons que le Canada n'a absolument rien à perdre en allouant une telle exception afin de permettre à la «IU» et à d'autres compagnies ayant le même statut, de retenir leur identité et orientation canadiennes. D'autre part, le Canada pourrait perdre une compagnie internationale importante ayant son siège social au pays, en rendant la «IU» inéligible pour l'impôt de résidence ici, étant donné que ses actions retourneraient inévitablement aux États-Unis et ailleurs si les actionnaires canadiens étaient dépourvus du dégrèvement d'impôt sur les corporations.

En résumé, la «IU» anticipe de conserver son statut canadien à la suite de la mise en vigueur des propositions du Livre blanc, soit par une exception du règlement général proposé ou par une modification des propositions du Livre blanc en vertu de laquelle, bien que toutes les corporations canadiennes deviendront payeurs d'impôt, les corporations étrangères qui répondent aux exigences des lois existantes pourraient encore bénéficier du statut de résidence pour dégrèvement d'impôt.

II. DIVIDENDES

1. Les actionnaires d'entreprises canadiennes d'utilité publique comprenant, vapeur, gas et électricité ne devraient pas se voir refuser le dégrèvement d'impôt pour dividendes sous le nouveau système proposé du dégrèvement d'impôt, pour l'unique raison que les provinces se partagent une plus grande portion des impôts payés par les entreprises d'utilité publique, en comparaison avec les compagnies industrielles.

Les Sections 4.63, 4.64 et 4.65 du Livre blanc se lisent comme suit:

«4.63 En 1966 le Parlement a adopté la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, en vertu de laquelle le ministre des Finances remet aux gouvernements provinciaux 95 p. 100 de l'impôt sur le revenu des corporations payé par certaines entreprises d'utilité publique (énergie électrique, vapeur, gaz).

«4.64 Aux termes des propositions actuelles, les actionnaires des corporations canadiennes recevraient un dégrèvement total ou partiel du gouvernement fédéral pour l'impôt sur le revenu payé sur leur corporation. Ce serait aller à l'encontre du système si le gouvernement fédéral accordait aux actionnaires de ces entreprises d'utilité publique un dégrèvement pour des impôts que le gouvernement fédéral a remis aux gouvernements provinciaux et, en conséquence, il n'a pas l'intention de le faire.

«4.65 Il serait possible d'accorder aux actionnaires un dégrèvement pour l'impôt

the federal government retains. However, the amounts would be very small and the government considers it more efficient to ask Parliament to amend the Public Utilities Income Transfer Act so that all of these taxes are turned over to the provinces, who could then decide to what extent they should be turned over to the corporation or its shareholders."

If the foregoing proposal is enacted, IU will have very little "creditable tax" to pass on to its Canadian shareholders because substantially all of its Canadian income is derived from Canadian gas and electric utility companies operating principally in the Province of Alberta. In this submission we do not intend to repeat the detailed arguments and analysis contained in submissions previously filed by four IU companies (Canadian Utilities, Limited, Canadian Western Natural Gas Company, Limited, Northland Utilities Limited and Northwestern Utilities Limited) the Canadian Gas Association and other investor-owned Canadian utilities. We propose simply to outline briefly what we consider to be the principal arguments against the singling out of utilities for separate treatment in the White Paper.

The first and most important point to be made is that gas and electric utilities are in fact *taxed* like any other corporation. Nowhere else in the White Paper is a modification made in the applicable dividend credit provisions because of any sharing of tax revenues between the federal and provincial governments. The fact that 95% or more of the tax revenues generated from utilities ends up (after three years) in the hands of the provinces does not justify treating utilities as if they have paid no taxes at all. All corporations pay taxes which are shared by the federal and provincial governments, but there is no mention in the White Paper of taking the provincial share of revenues out from under the creditable tax of a shareholder. Thus, for the sake of consistency alone, utilities should be given the same treatment as industrial and other corporations.

As has been pointed out in the prior submissions, the proposed elimination of tax credits for utility companies has already dealt a serious blow to the market value of Canadian utilities in general. It can be expected that enactment of the proposal would further depress market prices to such an extent that Canada would be virtually eliminated as a

retenu par le gouvernement fédéral. Comme ces sommes seraient minimes, le gouvernement est d'avis qu'il est préférable de demander au Parlement de modifier la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenue des entreprises d'utilité publique afin de remettre la totalité de ces impôts aux provinces. Celles-ci pourraient ensuite décider dans quelle proportion la corporation ou ses actionnaires en seraient remboursés.»

Si la proposition ci-haut est mise en vigueur, la «IU» aura bien peu de dégrèvement de taxe à remettre à ses actionnaires canadiens étant donné que substantiellement tous ses revenus canadiens dérivent d'entreprises d'utilité publique opérant principalement dans la Province de l'Alberta. Dans ce mémoire nous ne tenons pas à réitérer les arguments détaillés de l'analyse contenus dans les mémoires présentés antérieurement par quatre compagnies de la «IU» (Canadian Utilities, Limited, Canadian Western Natural Gas Company, Limited, Northland Utilities Limited, Northwestern Utilities Limited) l'Association Canadienne du Gaz et d'autres entreprises canadiennes d'utilité publique. Nous proposons simplement d'expliquer brièvement ce que nous considérons être les principaux arguments contre le rejet des entreprises d'utilité publique, pour un traitement séparé dans le Livre blanc.

Le premier point et le plus important est que les entreprises d'utilité publique de gaz et d'électricité sont en fait taxées comme toute autre corporation. Nulle part ailleurs dans le Livre blanc y a-t-il une modification sur les provisions applicables au dégrèvement de dividendes fédéral et provinciaux. Le fait que 95 p. 100 ou plus des revenus d'impôt provenant des entreprises d'utilité publique se retrouvent (après trois ans) entre les mains des provinces, ne justifie pas de traiter ces entreprises comme si elles n'avaient pas payé de taxes du tout. Toutes les corporations payent des taxes qui sont partagées entre les gouvernements fédéral et provinciaux, mais il n'y a aucune mention dans le Livre blanc de soustraire la part provinciale des revenus sous le dégrèvement d'impôt d'un actionnaire. En conséquence, la logique exigerait que les entreprises d'utilité publique reçoivent la même considération que les corporations industrielles et autres.

Comme il a été souligné dans les soumissions antérieures, l'élimination proposée du dégrèvement d'impôt pour les entreprises d'utilité publique a déjà porté un dur coup aux valeurs du marché de ces compagnies en général. On peut prévoir que l'application de la proposition fera descendre davantage les prix du marché à un point tel, que le Canada

source for the much needed capital funds which will keep Canada's investor-owned utilities on a financially stable course in the future. The prior submissions have also incontestably established the growing need for equity funds to meet the growth requirements of this country's utility systems.

The result of a disappearing equity market for utility shares in Canada will inevitably be the increased foreign ownership of these companies, a goal certainly not intended in the proposals for tax reform. Should the market for additional equity financing deteriorate much more, Canadian utilities may be forced simply to eliminate dividends entirely in order to keep their equity-debt balance intact. This would cause Canada to lose the revenues otherwise payable out of utility dividends and turn utility companies into purely speculative (or capital gain) investments.

The White Paper proposals would clearly cause utility rate increases throughout Canada in order to keep utility shares on as competitive a basis as possible with other industries. This means robbing Peter to pay Paul—money flows out of the hands of customers in order to put a rightful after tax dividend in the hands of utility shareholders.

For the foregoing reasons IU respectfully proposes that Sections 4.63 through 4.65 be eliminated from the White Paper as enacted.

2. If an integrated system is enacted, Canadian shareholders should be allowed a credit for foreign corporate taxes paid as well as Canadian taxes; otherwise existing international Canadian companies will be less attractive to Canadian investors and international expansion will be discouraged.

The White Paper proposals would restrict the Canadian shareholder's dividend tax credit by allowing only (1) Canadian taxes paid and (2) up to 15 per cent of foreign dividend withholding taxes as a credit to the shareholder. The failure to include all foreign taxes within the definition of creditable tax causes discrimination against Canadian shareholders of Canadian companies which have substantial foreign operations and tends to discourage foreign investment by Canadian companies. Moreover, it may even encourage additional foreign ownership of Canadian companies. IU and other international compa-

sera virtuellement éliminé comme source de capitaux si nécessaires pour maintenir les entreprises d'utilité publique sur une base financière sûre dans l'avenir. Les soumissions antérieures ont aussi démontré de façon incontestable, le besoin croissant de valeurs pour faire face à l'augmentation de la demande de systèmes d'utilité publique au pays.

Le résultat de la perte d'un marché de valeurs pour les actions d'entreprises d'utilité publique au Canada, sera inévitablement l'augmentation de la possession étrangère de ces compagnies, un but qui n'est certes pas recherché dans les propositions de la réforme fiscale. Advenant que le marché pour des valeurs additionnelles se détériore davantage, les compagnies canadiennes pourraient se voir obligées d'éliminer simplement leurs dividendes complètement afin de maintenir leur balance valeurs—dettes, intacte. Ceci ferait perdre au Canada des revenus qui auraient été payables par l'entremise des dividendes d'entreprises d'utilité publique, et de transformer ces compagnies en investissements purement spéculatifs (ou gains de capital).

Il est clair que les propositions du Livre blanc causeraient l'augmentation des taux des entreprises d'utilité publique au travers du Canada, afin de maintenir leurs actions sur le marché selon une base aussi compétitive que possible avec les autres industries. Ceci veut dire voler Pierre pour payer Paul—l'argent sort des mains des clients afin de remettre aux actionnaires des entreprises d'utilité publique un légitime dividende—après taxes.

Pour les raisons ci-haut, IU propose respectueusement que les sections 4.63 jusqu'à 4.65 soient rayées du Livre blanc tel que rédigé.

2. Si un système intégré est appliqué, les actionnaires canadiens devraient recevoir un dégrèvement d'impôt pour les taxes payées par les corporations étrangères tout comme dans le cas des taxes canadiennes; sinon les compagnies canadiennes internationales existantes seront moins intéressantes pour les investisseurs canadiens, et l'expansion internationale sera découragée.

Les propositions du Livre blanc restreindraient le dégrèvement d'impôt sur les dividendes des actionnaires canadiens en allouant seulement (1) les taxes canadiennes payées et (2) jusqu'à 15 p. 100 des dividendes étrangers, en retenant les taxes comme crédit à l'actionnaire. Le défaut d'inclure toutes les taxes étrangères dans la définition d'impôt créditable, cause une discrimination contre les actionnaires canadiens de compagnies canadiennes qui transigent avec l'étranger de façon substantielle et tend à décourager les compagnies d'investir à l'étranger. De plus, ceci peut même stimuler une plus grande

nies which pay their dividends out of profits earned within and outside of Canada will invariably have less creditable tax to pass on to shareholders than companies with only Canadian operations. The principal effect of excluding foreign taxes from the computation of creditable tax is that Canadian shareholders are taxed twice on profits earned outside of Canada, a result that we submit cannot be reconciled with the concept of integration set forth in the White Paper.

Canadian companies should be encouraged to seek expansion abroad; however, the exclusion of foreign taxes from the tax credit computation should prove a powerful disincentive for Canadian companies to seek any such expansion. The limited size of the Canadian market for goods and services has inevitably caused most major industrial companies to expand abroad. Under the White Paper proposals their shareholders are now to be penalized for growth so achieved.

On the question of encouraging additional foreign ownership, the potential reduction in after tax yield for Canadian shareholders of international companies will act to decrease the market value of such equities, thereby inviting bargain hunting by foreign shareholders and foreign corporations.

If Parliament should decide against making foreign taxes creditable, we suggest at the very least that the integrated credit computation be clarified to provide that the amount of creditable tax of a corporation is not diminished by dividends paid out to non-Canadian shareholders. This will avoid any penalty suffered by Canadian shareholders of IU and other international companies because of the international character of their share ownership.

For these reasons we submit that creditable tax should include taxes paid to foreign jurisdictions.

III. Capital Gains

1. The five year revaluation proposal should be rejected as contrary to established tax practice throughout the world of taxing only realized profits.

Perhaps the most novel and controversial section of the White Paper is the deemed realization of capital gains every five years by shareholders of widely held Canadian compa-

acquisition des compagnies canadiennes par du capital étranger. La «IU» et d'autres compagnies internationales, qui payent leurs dividendes à même les profits accumulés à l'intérieur et à l'extérieur du Canada, auront invariablement moins de crédit d'impôt à remettre aux actionnaires que les compagnies n'ayant que des opérations canadiennes. La conséquence principale d'exclure les taxes étrangères du calcul de l'impôt créditable, est que les actionnaires canadiens sont taxés deux fois sur les profits obtenus à l'extérieur du Canada. Nous croyons que ce fait ne peut se concilier avec le concept d'intégration mis de l'avant dans le Livre blanc.

Les compagnies canadiennes devraient être encouragées à prendre de l'expansion outremer. Toutefois, l'exclusion des taxes étrangères du calcul de l'impôt créditable agira plutôt comme anti-stimulant auprès des compagnies. Le champ limité du marché canadien des marchandises et des services a inévitablement été la cause marquante incitant la plupart des compagnies industrielles importantes à se développer outre-mer. Selon les propositions du Livre blanc, leurs actionnaires sont maintenant pénalisés pour ce progrès de croissance.

Quant à la question d'encourager des possessions étrangères additionnelles, le potentiel de réduction après le rabattement de taxes, pour les actionnaires canadiens, de compagnies internationales, aura pour effet de réduire la valeur du marché de ces droits résiduels, et, par le fait même, d'inviter les corporations et les actionnaires étrangers à rechercher les aubaines.

Si le Parlement optait contre le dégrèvement d'impôt étranger, nous suggérons une clarification des calculs de crédit intégré afin d'assurer que le montant de taxes créditées d'une corporation, ne soit pas diminué par les dividendes payés aux actionnaires étrangers. Ceci éliminerait toute pénalisation imposée par le statut international de leurs actions, aux actionnaires canadiens de la «IU», ou d'autres compagnies internationales.

Pour ces raisons nous croyons que le dégrèvement d'impôt devrait inclure les taxes payées aux juridictions étrangères.

III. GAINS DE CAPITAL

1. La proposition d'une réévaluation sur une base de cinq ans, devrait être rejetée comme étant contraire à la pratique acceptée à travers le monde, de n'imposer que les profits réalisés.

La partie la plus singulière et la plus controversée du Livre blanc, est probablement celle de la réalisation anticipée des gains de capital à tous les cinq ans, par les compagnies

nies. We suggest that this departure from established tax practice is unjustifiable and unwarranted, particularly with respect to controlling interests in widely held Canadian companies. Most individuals holding controlling interests in public companies will be forced to liquidate part of their investments and perhaps their control) in order to meet the cost of a deemed tax on capital appreciation.

The five year deemed realization of capital gains makes no sense whatever when applied to controlling interests in public Canadian companies held by IU and other Canadian holding companies because it appears to result in effective double taxation of Canadian shareholders. For example, Canadian shareholders of IU would be required to pay the five year tax on the appreciated value of IU (whose market value includes the value of its public Canadian subsidiaries) and in addition IU itself would be required to pay the same five year tax with respect to the appreciated value of its publicly owned Canadian subsidiaries. Thus, a Canadian shareholder of IU ends up paying tax twice on the market value of IU's public Canadian subsidiaries. We propose that at the very least a public Canadian company which owns a substantial interest in another public Canadian company should be exempted from the proposed five year tax.

An extreme case illustrating the onerous results of taxing Canadian holding companies is presented by a holding company whose only subsidiary is another publicly owned Canadian company. In that case the market value of the holding company's stock would consist entirely of the underlying value of its public subsidiary. Here a Canadian shareholder of the holding company would be subject to the five year tax on the identical appreciation to which the holding company itself is subject. The economic consequence is for the shareholder to suffer twice (once directly and once indirectly) the tax which would have been payable only once had he simply held shares of the public subsidiary.

We submit, therefore, that the five year deemed realization of capital gains should not be enacted because it contravenes the basic doctrine that taxes only accrue where profits are actually realized and the proceeds thereof are available to pay the tax.

où les détenteurs canadiens d'actions sont en grand nombre. Nous croyons que cet écart des pratiques établies d'impôt est injustifiable et malvenue, particulièrement en ce qui concerne le contrôle des intérêts des compagnies à majorité canadienne. La plupart des individus possédant des intérêts majoritaires dans les compagnies publiques seront obligés de liquider une partie de leurs investissements (et peut-être leur contrôle) afin de faire face au coût de l'impôt estimé d'après l'appréciation du capital.

Les réalisations supposées des gains de capital sur une période de cinq ans, n'a aucun sens quand elle s'applique à l'intérêt majoritaire de compagnies canadiennes appartenant à la «IU» et à d'autres compagnies canadiennes de gestion, étant donné qu'il en résulte une double taxation pour les actionnaires canadiens. Par exemple, les actionnaires canadiens de la «IU» devraient payer l'impôt de cinq ans sur la valeur anticipée de la «IU» (dont la valeur du marché comprend la valeur de ses compagnies publiques canadiennes subsidiaires) et en plus la «IU» elle-même serait obligée de payer le même impôt de cinq ans en rapport avec la valeur estimée de ses compagnies publiques canadiennes subsidiaires. Conséquemment, un actionnaire canadien de la «IU» se trouve à payer double impôt sur la valeur du marché des compagnies publiques canadiennes subsidiaires de celle-ci. Nous proposons que, au moins, une compagnie publique canadienne détenant des intérêts substantiels dans une autre compagnie publique canadienne soit exemptée de l'impôt proposé de cinq ans.

Un cas extrême illustrant les résultats onéreux de l'imposition des compagnies canadiennes de gestion, est celui de la compagnie de gestion dont la seule subsidiaire est une autre compagnie publique canadienne. Ici, la valeur du marché des actions de la compagnie de gestion consisterait entièrement en la valeur sous-jacente de sa compagnie publique subsidiaire. C'est dire que l'actionnaire canadien de la compagnie de gestion serait sujet à l'impôt de cinq ans, selon la même estimation appliquée à la compagnie de gestion elle-même. La conséquence économique pour l'actionnaire, est qu'il écope deux fois (en premier, directement et la seconde fois, indirectement) de l'impôt qui n'aurait été payable qu'une fois s'il avait détenu simplement des actions de la compagnie subsidiaire.

En conséquence, nous sommes d'avis, que la réalisation supposée des gains de capital sur une période de cinq ans ne devrait pas être décrétée, car elle contredit la doctrine de base, qui veut que l'impôt augmente seulement là où les profits sont actuellement réalisés et automatiquement disponibles pour payer l'impôt.

2. The initial values established on valuation day should be the higher of cost or market value.

IU submits that a taxpayer should not be taxed on a capital gain based upon a transaction in which he suffered an economic loss. This will be the result in many cases where a taxpayer's original cost exceeds his valuation day value. We thus suggest that the initial values established on valuation day should be the higher of cost or market value. We understand that use of the higher of cost or market value concept has been accepted by taxing authorities in other countries, including the United States, upon the introduction of capital gains tax. It seems only fair that Canada do likewise.

3. Valuation day should be fixed as of a date after the new law has been enacted.

On the general question of the value upon which gains are determined, a valuation date should be selected to give every taxpayer a fair starting point. The discriminatory treatment of Canadian utility companies and their shareholders under the White Paper as proposed has resulted in a substantial decrease in the market value of utility stocks. These depressed values should not be used to compute capital gains unless the law itself should treat utility shareholders in the manner proposed by the White Paper. To avoid this unfair treatment, valuation date should logically either be a date prior to the publication of the White Paper or a date after passage of the law itself. Since the earlier date is probably impractical due to the passage of time between the proposal date and the date of effective legislation, we suggest that valuation day be a date subsequent to the passage of legislation so that the market can reflect the impact of the legislation.

This would prevent the taxation of a gain created solely by the proposals of the White Paper and would eliminate the advantage given stockholders of some companies whose stock may have risen substantially as the result of White Paper proposals which may not be enacted.

4. The deemed realization of capital gains upon leaving Canada should be eliminated since the proposed rule would unduly restrict the movement of personnel, particularly between Canada, the U.K. and the U.S.

2. Les valeurs initiales déterminées le jour de l'évaluation devraient correspondre au plus haut coût ou à la valeur du marché.

La «IU» prétend qu'un payeur de taxes ne devrait pas être taxé sur les gains de capital déterminés par une transaction malheureuse dans laquelle il a souffert une perte économique. Ceci sera le résultat dans plusieurs cas où le coût original du payeur de taxes dépasse la valeur du marché actuel. Nous estimons donc que les valeurs initiales déterminées le jour de l'évaluation soient les plus hautes du coût, ou de la valeur du marché. Nous comprenons que le concept du plus haut coût ou de la valeur du marché a été accepté par les autorités de l'impôt en d'autres pays, notamment les États-Unis, lors de l'introduction d'une taxe sur les gains de capital. Il semble seulement juste que le Canada en fasse autant.

3. Le jour d'évaluation devrait être fixé à une date subséquente à celle de la mise en force de la nouvelle loi.

Sur la question générale de la valeur sur laquelle les gains sont déterminés, une date d'évaluation devrait être choisie qui donnerait au payeur de taxes un point de départ juste et logique. Le traitement discriminatoire des compagnies canadiennes d'utilité publique et de leurs actionnaires, comme proposé dans le Livre blanc, a contribué au déclin substantiel de la valeur de leurs actions sur le marché. Ces valeurs à la baisse ne devraient pas servir à l'évaluation des gains de capital à moins que la loi elle-même ne considère les actionnaires des entreprises d'utilité publique, comme le propose le Livre blanc. Pour éviter ce traitement injuste, la date d'évaluation devrait logiquement être fixée, soit avant la date de publication du Livre blanc, ou à une date subséquente à l'adoption de la loi elle-même. Comme la date antérieure est probablement peu pratique vu le laps de temps qui prendra place entre la date proposée et la date réelle de la législation, nous suggérons que le jour d'évaluation soit fixé à une date subséquente à la législation afin que le marché puisse refléter l'impact de celle-ci.

Cette procédure éviterait l'imposition d'un gain qui serait créé par ces seules propositions du Livre blanc et ainsi éliminerait l'avantage donné aux actionnaires de certaines compagnies, dont les actions auraient monté substantiellement, à la suite des propositions du Livre blanc non encore sanctionnées par la loi.

4. Les réalisations supposées de gains de capital en quittant le Canada, devraient être éliminées, car le règlement proposé restreindrait sans raison le mouvement du personnel, particulièrement entre le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Section 3.40 of the White Paper provides for a deemed realization of capital gains when a taxpayer gives up Canadian residence. The taxpayer would be treated as though he had sold all his assets on the day of his move at their fair market value. This means that a Canadian resident who holds substantial appreciated assets may find it difficult, it not impossible, to effect a change of residence to another country during the course of his business career, even though he may well return to Canada as a resident in the future. We suggest that it is of vital importance for Canada to maintain a climate which encourages the free movement of people both to and from its boundaries.

Because a Canadian employer would normally be expected to reimburse an employee for part of this tax, the tax on employees leaving Canada will in many cases be a tax on the employer itself. This may cause many companies not to make a management shift crossing international boundaries which would othewise be highly advantageous to the employee. Moreover, Canadian companies may be discouraged from bringing additional employees or management staff to Canada from foreign countries because of the severe penalty connected with their eventual return to their home country.

We believe it is fair to say that most Canadians who terminate their residence in Canada in order to pursue a career within an international company eventually return to Canada, either during their business career or at retirement. We also suggest that there will be little loss of revenue to the Canadian treasury if Section 3.40 of the White Paper proposals is eliminated.

IV. Passive Income

1. The Passive Income Provisions of U.S. Subpart F should not be Enacted by Canada since they have proven Ineffective and Unadministrable in the United States.

The White Paper suggests that proposals will be introduced patterned generally to those in the United States known as "Subpart F" concerning the foreign operations of Canadian companies.

Subpart F was enacted in 1962 and is one of the most complex areas of th U.S. Internal Revenue Code. It generally provides that certain types of income of foreign subsidiaries

La section 3.40 du Livre blanc prévoit des réalisations supposées de gains de capital quand un payeur de taxes abandonne sa résidence canadienne. Il serait considéré comme s'il avait vendu toutes ses possessions le jour de son départ, à leur valeur raisonnable sur le marché. Ceci veut dire qu'un résident canadien qui possède des valeurs substantielles intéressantes, peut trouver difficile, sinon impossible, d'effectuer un changement de résidence dans un autre pays, durant le cours de sa carrière d'affaires, bien qu'il pourrait revenir au Canada comme résident dans l'avenir. Nous croyons qu'il est d'importance vitale pour le Canada de maintenir un climat qui encourage le libre mouvement des gens à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières.

Parce qu'on s'attendrait normalement à ce qu'un employeur rembourse un employé d'une partie de cette taxe, l'impôt sur les employés quittant le Canada sera, dans bien des cas, une taxe à l'employeur lui-même. Ceci peut influencer plusieurs compagnies et les empêcher d'effectuer des transferts au-delà des frontières internationales au niveau de la direction, ce qui aurait pu être très avantageux pour l'employé. De plus, cela empêcherait les compagnies canadiennes de tranférer plus d'employés ou de directeurs venant de pays étrangers au Canada, étant donné la sévère pénalisation attachée à leur retour éventuel au pays.

Nous croyons qu'il est juste de dire que la plupart des Canadiens qui terminent leur résidence au Canada afin de poursuivre une carrière au sein d'une compagnie internationale, retournent éventuellement au Canada, soit durant leur carrière d'affaires ou lors de leur retraite. Nous croyons que l'élimination de l'article 3.40 du Livre blanc ne causerait qu'une bien faible baisse de revenu au Trésor canadien.

IV. Revenus de placement et revenus connexes

1. Les dispositions pour les revenus de placement des corporations américaines contrôlées et des revenus connexes de placement de provenance étrangère, sous-section F, ne devraient être décrétées par le Canada puisque, aux États-Unis, elles ont été reconnues inefficaces et non administrables.

Le Livre blanc suggère que des propositions seront introduites, modelées généralement sur celles des États-Unis, connues comme «Sous-section F» et concernant les opérations étrangères des compagnies canadiennes.

La «sous-section F» décrétée en 1962, constitue un des secteurs les plus complexes du «U.S. Internal Revenue Code». Elle préconise généralement que certains genres de revenus

are deemed to be "Subpart F" income, which is taxable to the parent corporation when accrued in a foreign subsidiary. Subpart F income consists of investment income, service income and sales income.

Because of the severe penalties to which Subpart F subjects U.S. companies competing abroad, it was enacted with many qualifications and exceptions in order to allow U.S. companies with activities abroad which are not connected with tax avoidance to meet their foreign competition. Many expert tax planners within and outside of the U.S. Internal Revenue Service have found the Subpart F provisions difficult to administer and generally ineffective in preventing the tax avoidance at which it was aimed. We suggest that it would be an error for Canada to introduce legislation modeled after the Subpart F rules, which are presently under study, and are subject to major revision by the U.S. Treasury Department.

As to the application of Subpart F to IU, we are particularly interested in continuing the practice of making investments in marketable securities through subsidiaries incorporated in the country in which the marketable securities are located. IU's marketable securities purchased in the United States are owned by a subsidiary (International Utilities Investment Corporation) incorporated in the United States. The making of such investment in marketable securities constitutes a long standing and legitimate business practice of IU but which IU would be unable to continue with respect to U.S. investments if Canada should enact a U.S. style Subpart F.

We therefore urge that the Subpart F provisions of the U.S. Internal Revenue Code, either in their current form or as modified, be eliminated from the White Paper proposals.

de compagnies subsidiaires étrangères sont présumés être des revenus de la «sous-section F» et imposables à la corporation-mère, lorsqu'ils sont accumulés dans une compagnie subsidiaire étrangère. Les revenus de la «sous-section F» consistent en revenus d'investissements, revenus de services et revenus de ventes.

Étant donné les pénalisations sévères que la «sous-section F» impose aux compagnies des É.-U. opérant outre-mer, elle fut décrétée en tenant compte de plusieurs qualifications et exceptions qui permettent aux compagnies ayant des activités qui n'ont rien à voir avec les manœuvres visant à éviter l'impôt de faire face à la compétition étrangère. Plusieurs planificateurs en impôts, à l'intérieur et à l'extérieur des services du revenu américain, ont reconnu que les provisions de la «sous-section F» étaient difficiles à administrer et généralement inefficaces pour empêcher d'échapper à l'impôt, ce qui était pourtant leur but. Nous croyons qu'il serait une erreur pour le Canada d'introduire une législation modelée sur les règlements de la «sous-section F», qui sont d'ailleurs présentement à l'étude et sujets à une revision majeure par le ministère du Trésor des É.-U.

Pour ce qui est de l'application de la «sous-section F» à la «IU», nous sommes particulièrement intéressés à continuer la pratique des investissements faits dans des valeurs négociables au marché, par l'entremise de compagnies subsidaires incorporées, dans un pays où ces valeurs sont localisées. Les valeurs achetées par la «IU» aux États-Unis appartiennent à une compagnie subsidiaire (International Utilities, Investment Corporation) incorporée aux É.-U. La transaction de ces investissements dans des valeurs négociables constitue une pratique des affaires, légitime et longuement établie par la «IU» mais qu'elle ne pourrait continuer en rapport avec les investissements américains, si le Canada passait une loi dans le style de la «sous-section F» des É.-U.

Conséquemment, nous demandons instamment que les provisions de la «sous-section F» du «U.S. Internal Revenue Code», dans leur forme actuelle ou modifiée, soient éliminées des propositions du Livre blanc.

DISTRIBUTION OF SHAREHOLDERS

INTERNATIONAL UTILITIES CORPORATION

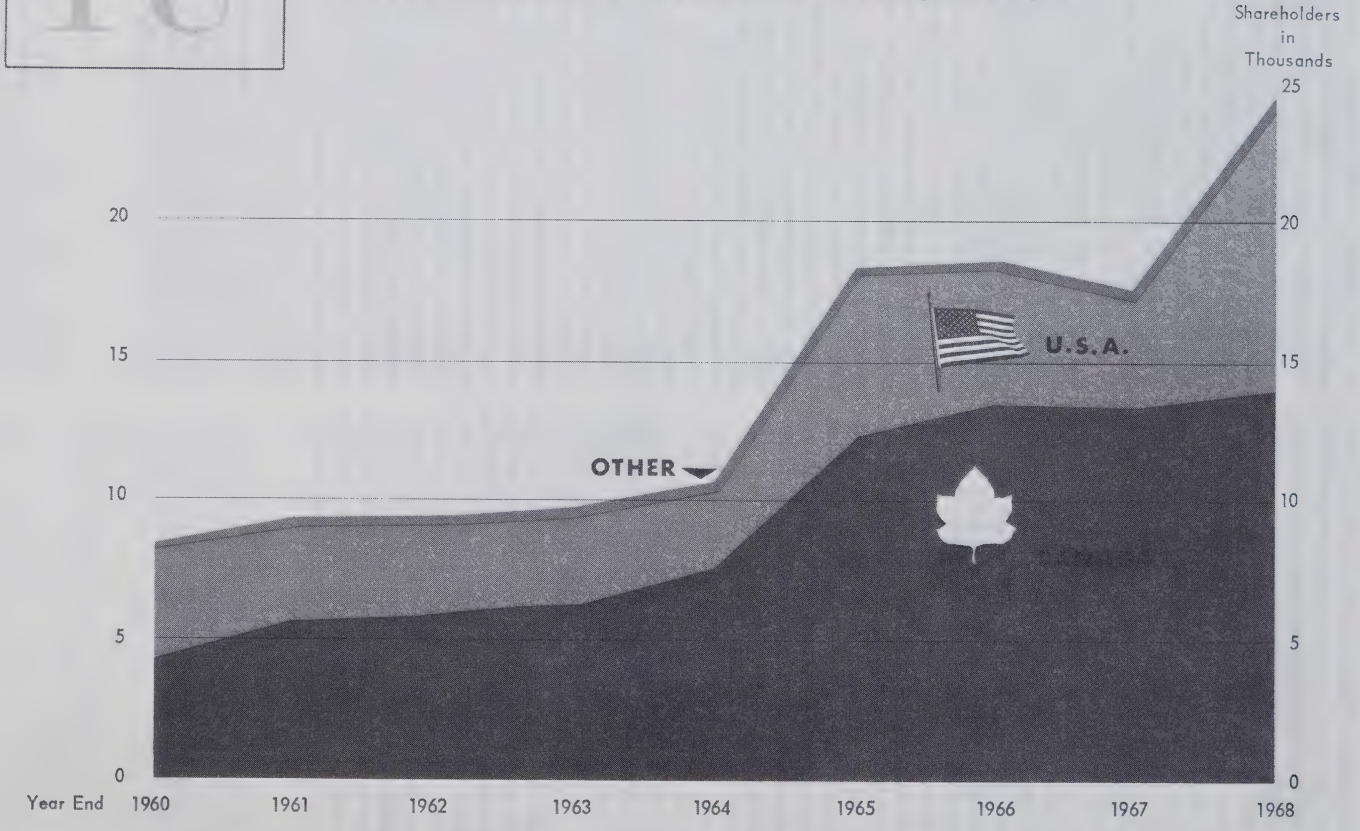
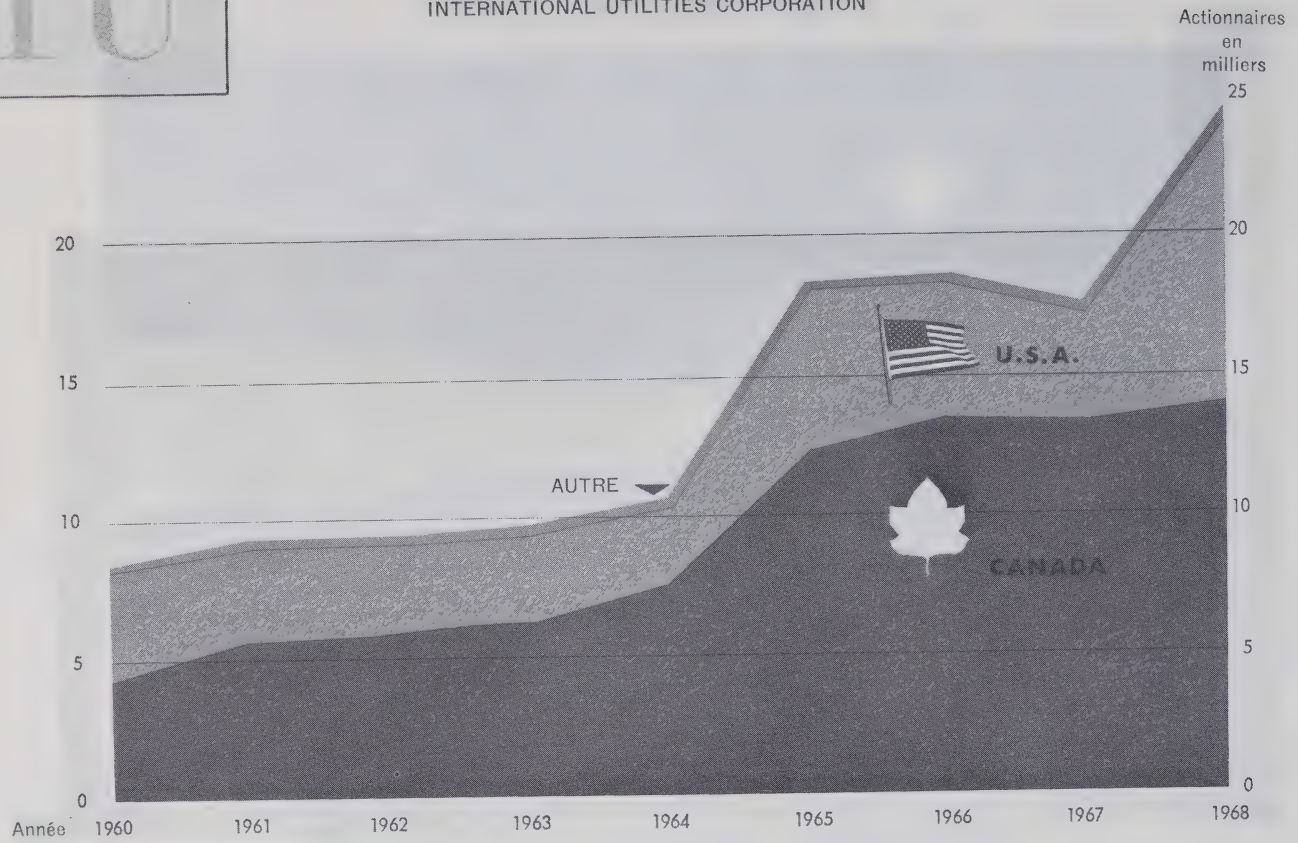


EXHIBIT A

RÉPARTITION DES ACTIONNAIRES
INTERNATIONAL UTILITIES CORPORATION



PIÈCE A

DISTRIBUTION OF CAPITAL SHARES

INTERNATIONAL UTILITIES CORPORATION

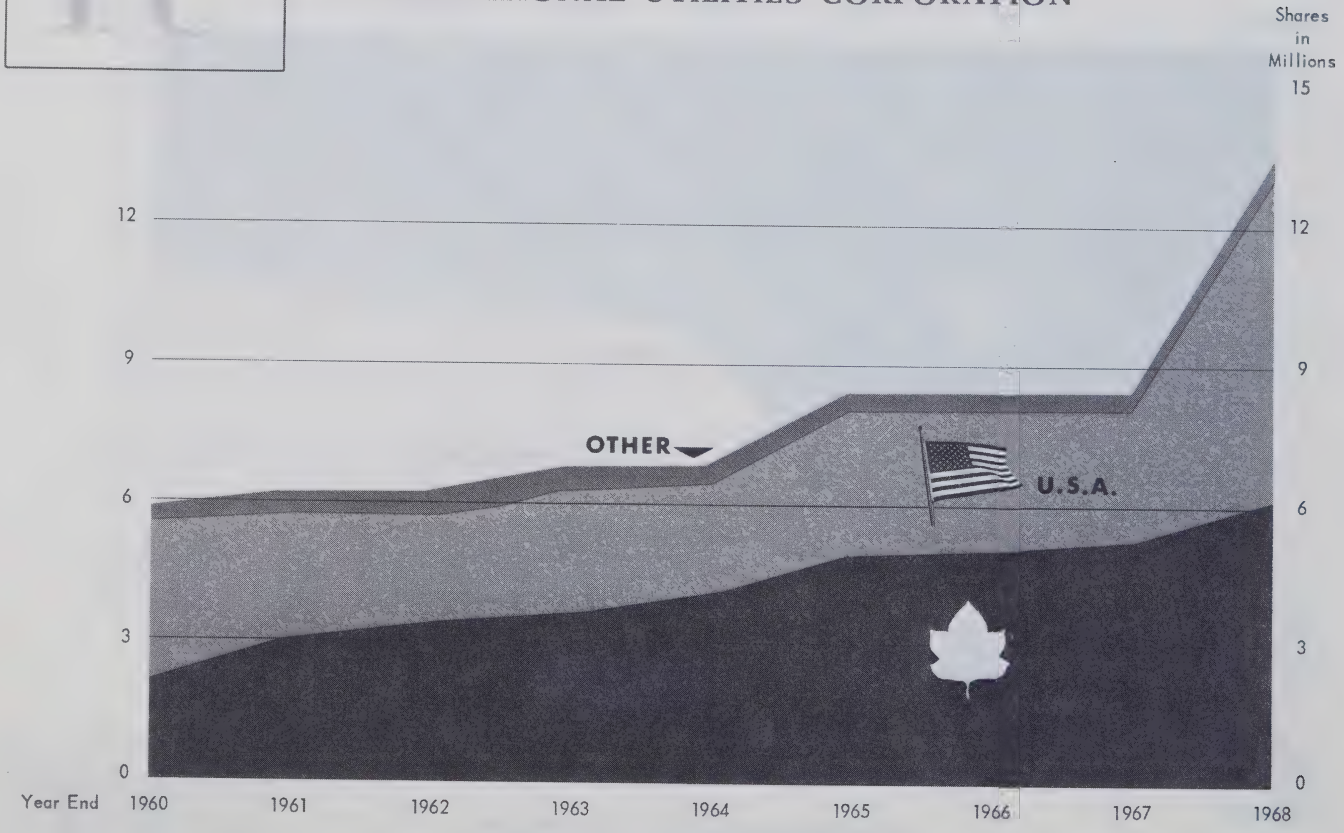
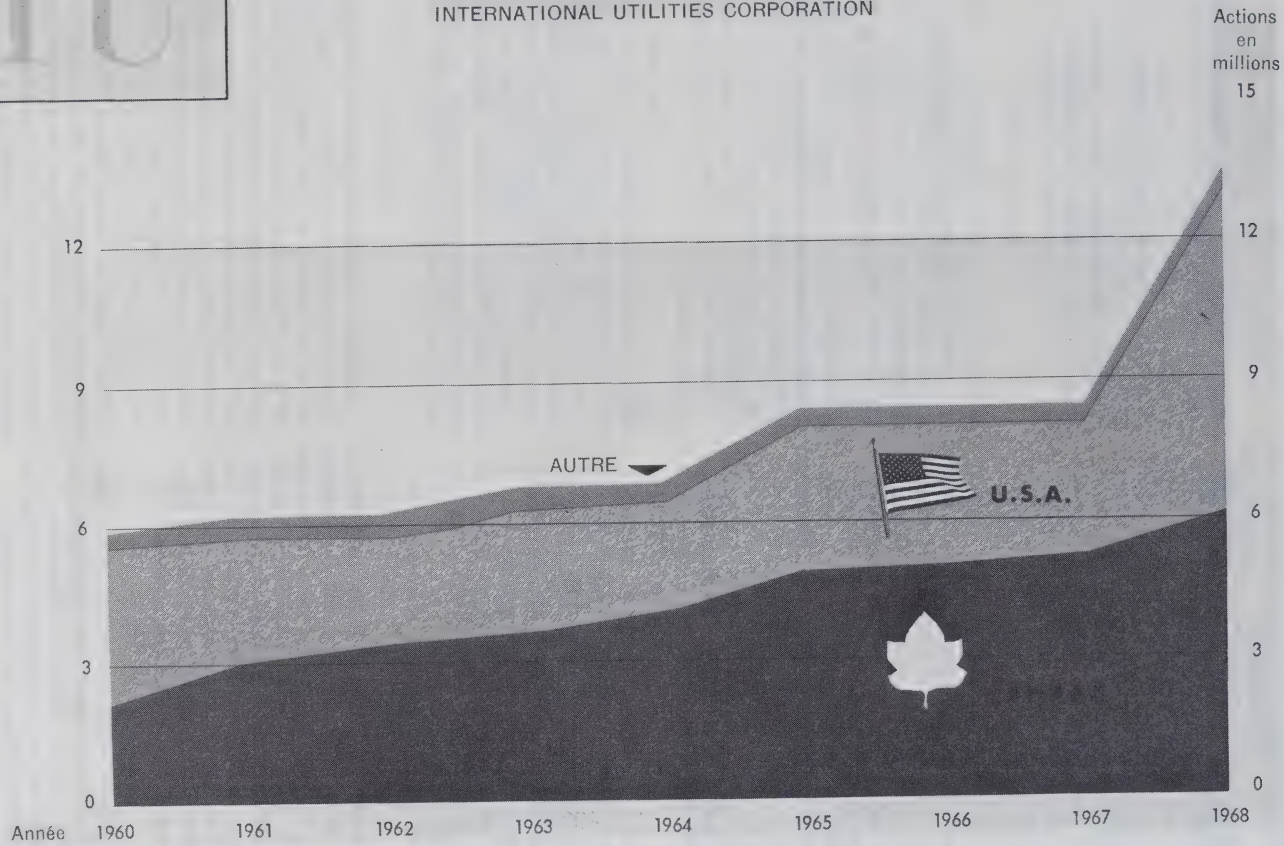


EXHIBIT B

DISTRIBUTION DU CAPITAL-ACTIONS
INTERNATIONAL UTILITIES CORPORATION



PIÈCE B

APPENDIX "7-B"

COMMENT ON PROPOSALS FOR TAX REFORM PRESENTED BY THE MINISTER OF FINANCE

7 November, 1969

Alcan Aluminium Limited
1 Place Ville Marie
Montreal, Quebec

30 April 1970

INDEX

Summary
Comment on Proposals for Tax Reform

Appendix I
Further information on Alcan Aluminium Limited

Appendix II
Comment on Proposals for Tax Reform—technical discussion

30 April, 1970

ALCAN ALUMINIUM LIMITED COMMENT ON PROPOSALS FOR TAX REFORM PRESENTED BY THE MINISTER OF FINANCE,

7 NOVEMBER 1969

SUMMARY

Alcan does not quarrel with the White Paper's proposed adoption of the integration system, a capital gains tax and measures designed to minimize tax avoidance. Alcan, however, disagrees with a number of the specific ways in which the White Paper proposes to deal with these problems and it offers recommendations designed to meet its objections without detracting from those main objectives.

Our brief also takes exception to the general high level of tax rates suggested and specifically cautions against letting the tax reform proposals unnecessarily produce higher corporate taxes as a side-effect.

The fundamental basis of our recommendations on the subject is that just as Alcan must preserve its ability to compete in its field, so must the Canadian fisc make due allowance for all the competitive aspects of its tax system as it affects business and individuals.

APPENDICE «7-B»

ÉTUDE DES PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE PAR LE MINISTRE DES FINANCES

le 7 novembre 1969

Alcan Aluminium Limitée
1, Place Ville-Marie
Montréal, (Québec)

30 avril 1970

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire
Étude des propositions de réforme fiscale

Appendice I
Renseignements complémentaires sur Alcan Aluminium Limitée

Appendice II
Étude technique des propositions de réforme fiscale

30 avril 1970

ALCAN ALUMINIUM LIMITÉE ÉTUDE DES PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE SOUMISES PAR LE MINISTRE DES FINANCES

LE 7 NOVEMBRE 1969

SOMMAIRE

Alcan ne conteste pas le bien-fondé du projet de régime d'intégration, d'impôt sur les gains de capital et des mesures destinées à éliminer les échappatoires du régime fiscal actuel. Cependant, la Compagnie n'approuve pas un certain nombre des moyens proposés dans le Livre blanc pour résoudre ces problèmes et soumet des recommandations qui éliminent ses objections sans dévier des objectifs principaux du régime.

Dans son mémoire, Alcan s'oppose également aux taux d'impôt généralement élevés envisagés dans le Livre blanc et met particulièrement en garde le Gouvernement contre le danger sous-jacent de voir les propositions de réforme fiscale engendrer, comme effet secondaire, l'accroissement des impôts sur le revenu des sociétés.

Nous fondons nos recommandations à cet égard sur le fait que de la même façon qu'Alcan doit préserver sa capacité concurrentielle, le fisc canadien doit tenir compte de tous les aspects compétitifs de son système fiscal dans ses répercussions sur l'industrie et sur les

This is particularly important for a country with an open economy such as Canada.

During the past decade the world aluminum industry has witnessed high growth coupled with a relatively low return on investment. The industry is very capital-intensive, and as such it is sensitive to high taxes which tend to reduce the volume of earnings retained for growth, as well as the return to shareholders.

Within this industry Alcan, a Canadian company, is the second largest producer of aluminum in the world and the largest single factor in international trade in aluminum. It is one of Canada's largest exporters. Since Alcan exports the bulk of its aluminum ingot production it is at some relative disadvantage vis-a-vis other producers from the dual standpoint of delivery costs and of tariff barriers. In addition, during the last decade Alcan has been taxed more heavily than its main competitors.

Alcan needs a Canadian tax system which will enable it to remain internationally competitive, i.e. one in which the level of tax is not higher than that imposed on similar enterprises elsewhere and which is compatible in form and structure with the systems of other developed countries. The White Paper proposals as now formulated do not meet these two criteria and will affect Alcan's position adversely.

There are four main areas of concern:

I. Integration needs to be modified so that:

(a) it is possible eventually to reduce the present corporate tax rate of 50 per cent to the level applied in most industrial countries—presently around 45 per cent.

(b) dividends paid by one Canadian company to another are exempt from tax so that income is only taxed once in the hands of a corporate group; and definitions are adjusted so that a fully owned subsidiary with preferred shares only held by the public can be classified as a closely-held company so that dividends to its parent need not be taxed.

(c) Canada makes itself ready if necessary to see that foreign portfolio share-

particuliers. Ceci est particulièrement important dans un pays à économie ouverte comme le Canada.

Au cours de la dernière décennie, l'industrie mondiale de l'aluminium s'est considérablement développée tout en ne recevant qu'un rapport relativement faible de ses investissements. Les capitaux élevés exigés par cette industrie font qu'elle est particulièrement vulnérable en face des impôts élevés qui tendent à réduire l'importance des bénéfices affectés à l'expansion de même que l'importance des dividendes payés aux actionnaires.

Alcan, société canadienne, se place au second rang des producteurs d'aluminium du monde et au premier rang des exportateurs internationaux d'aluminium. Notre société compte également parmi les plus importants exportateurs du Canada. Alcan exportant la majeure partie de sa production d'aluminium brut, elle se trouve relativement désavantagée vis-à-vis des autres producteurs, du double point de vue des frais d'acheminement et des barrières douanières. De plus, au cours de la dernière décennie, les charges fiscales d'Alcan ont été plus lourdes que celles de ses principaux concurrents.

Alcan a besoin d'un système fiscal canadien qui lui permette de rester concurrentielle sur le plan international, c'est-à-dire un système où le niveau des impôts ne soit pas supérieur à celui d'entreprises similaires d'autres pays et qui soit compatible, dans sa forme et dans sa structure, avec les systèmes des autres pays avancés. Telles qu'elles sont actuellement présentées, le propositions du Livre blanc vont à l'encontre des deux critères et causeront du tort à Alcan.

Quatre aspects principaux préoccupent Alcan:

I. L'intégration devrait être modifiée afin:

a) qu'il soit possible, ultérieurement, de réduire le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés, actuellement de 50 p. 100, au pourcentage en vigueur dans la plupart des pays industriels et qui est actuellement voisin de 45 p. 100.

b) que les dividendes payés par une société canadienne à une autre soient exonérés de l'impôt de manière que le revenu ne soit imposé qu'une fois au sein d'un groupe de sociétés; et que l'on modifie les définitions de sorte qu'une filiale en propriété exclusive, dont les actions privilégiées ne sont détenues que par le public, puisse être classée comme société fermée de manière que les dividendes versés à la société-mère n'aient pas besoin d'être imposés.

c) que le Canada soit prêt, le cas échéant, à agir pour que les actions de

holders receive the same integration benefits on Canadian shares as domestic shareholders.

II. Capital gains tax should be levied on only half of all long-term gains as in the U.S.A. and generally not on gains on a deemed realization basis.

III. The White Paper personal tax rates tend to put too much load on the middle income ranges, i.e. on Alcan's factory employees and its middle management. Canada should adjust its total tax demands and the distribution of its tax load to approximate those of other industrial countries.

IV. Many of the proposals designed to deal with international tax avoidance need modifying or they will impose an unjustified extra tax load on normal bona fide international operations.

Our brief and technical appendix review the above matters in more detail. The technical appendix also contains a discussion of certain other significant problems including:

Integration—problems arising from distinguishing between closely- and widely-held companies, taxation of unrealized intercompany profits, the 2½ year period within which tax must be related to a dividend to be creditable and the proposal for a 15 per cent tax on pre-implementation surplus;

Capital gains—the taxation of gain on sale of a principal residence and the use of cost or market in the valuation of assets held at date of implementation;

Individuals—increasing the number and amount of deductions available, the treatment of pensions and pension funds and the general averaging option;

Business and property income—the deductibility of all legitimate business expenses which should be a beneficial aspect of integration, the disallowance of net losses from rentals and the disadvantageous present arrangement for the installment payment of corporate income tax.

Alcan is part of Canada's international effort in a very competitive world and an important earner of foreign exchange for

portefeuille détenues à l'étranger bénéficient des mêmes avantages d'intégration que les actions canadiennes détenues par les actionnaires nationaux.

II. L'impôt sur les gains de capital ne devrait être levé que sur la moitié des gains à long terme, comme c'est le cas aux États-Unis, et non pas généralement sur les gains sur des rentrées présumées.

III. Les taux d'impôt sur le revenu des particuliers proposés dans le Livre blanc ont tendance à imposer un fardeau trop important aux revenus de la classe moyenne, c'est-à-dire sur le personnel d'usine d'Alcan et sur ses cadres intermédiaires. Le Canada devrait aligner ses exigences fiscales totales et la répartition de son fardeau fiscal sur ce qui se pratique dans les autres pays industrialisés.

IV. Nombre des propositions destinées à éliminer les échappatoires fiscales au plan international devraient être modifiées sous peine d'imposer un fardeau d'impôt supplémentaire injustifié aux opérations internationales véritables.

Notre mémoire et son appendice technique reprennent les questions ci-dessus de façon plus détaillée. L'appendice technique aborde également certains autres problèmes importants dont:

L'intégration—problèmes émanant de la distinction entre les sociétés fermées et les sociétés ouvertes, imposition des bénéfices intersociétés non réalisés, période de 2½ ans dans laquelle l'impôt doit être rattaché à un dividende pour bénéficier d'un crédit d'impôt et proposition d'un impôt de 15 p. 100 sur le surplus existant avant la mise en vigueur du nouveau régime.

Les gains de capital—imposition des gains sur la vente d'une demeure principale et emploi du coût ou de la valeur actuelle dans l'évaluation de l'actif détenu à la date de la mise en vigueur.

Les particuliers—augmentation du nombre et du montant des déductions permises, traitement des pensions et régimes de retraite et options d'étalement du revenu.

Les revenus provenant d'entreprises ou de biens—possibilité de déduire tous les frais d'exploitation légitimes, ce qui devrait être un avantage de l'intégration, refus d'admettre les pertes nettes subies sur les locations et arrangement actuel défavorable en ce qui concerne les paiements provisionnels de l'impôt sur le revenu des sociétés.

L'Alcan contribue à l'effort international du Canada dans un monde extrêmement concurrentiel. Elle contribue à attirer d'importantes

Canada. Modifications need to be made to the White Paper proposals, while leaving their basic structure intact, to enable Alcan to maintain its present position and if possible to improve it.

ALCAN ALUMINIUM LIMITED COMMENT ON PROPOSALS FOR TAX REFORM PRESENTED BY THE MINISTER OF FINANCE, 7 NOVEMBER 1969

General introduction

Alcan Aluminium Limited (Alcan) is a multinational company incorporated in Canada with head offices in Montreal. The Alcan group is the second largest producer of primary aluminum in the free world, accounting for some 15 per cent of total output, and the largest international trader in aluminum being responsible for 40 per cent of total world exports. It includes some 70 companies carrying on active operations in most countries of the Western world.

It is a widely-held company with over 72,000 shareholders. 35 per cent of its shares are owned in Canada, and no individual or group anywhere owns as much as 4 per cent of the stock. Appendix I attached provides a fuller description of the company.

Alcan makes major contributions to the Canadian economy providing it with:

(a) Employment. Approximately 19,000 or 30 per cent of Alcan's employees are located in Canada drawing over $160 million in annual payroll, i.e. about half of Alcan's total payroll.

(b) Exports. About 85 per cent of Alcan's Canadian primary output is exported, yielding some $400 million p.a., nearly half of this coming from the U.S.A.

(c) Taxes. Alcan's total Canadian taxes in 1968 amounted to approximately $58 million.

(d) Capital. The debt money raised outside the company to finance expansion and investment has come mainly from the U.S.A. and not out of Canada's limited capital resources.

The world aluminum industry is intensely competitive and both its prices and its profits are relatively low. International ingot prices are today only 40 per cent higher than in 1939 whereas Canadian consumer prices are 160 per cent higher. During 1964-68 the average profits after tax of the world's 4 largest

devises au Canada. Tout en leur conservant leur structure de base, les propositions du Livre blanc devraient être modifiées de manière à permettre à l'Alcan de maintenir sa position actuelle et, si possible, de l'améliorer.

ALCAN ALUMINIUM LIMITÉE ÉTUDE DES PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE SOUMISES PAR LE MINISTRE DES FINANCES LE 7 NOVEMBRE 1969

Avant-propos

Alcan Aluminium Limitée (Alcan) est une société multinationale constituée au Canada et dont le siège social est à Montréal. Le Groupe Alcan est le second en importance des producteurs d'aluminium de première fusion du monde non communiste, sa production s'établissant à 15 p. 100 environ du total, et le plus important exportateur d'aluminium, ses envois représentant 40 p. 100 des exportations mondiales. Il comprend environ 70 sociétés exerçant leur activité dans la plupart des pays du monde occidental.

Le nombre des actionnaires de cette société dépasse 72,000 et leur répartition géographique est étendue. Trente-cinq pour cent de ses actionnaires habitent le Canada et aucun particulier ni aucun groupe nulle part ne détient une proportion atteignant 4 p. 100 de ses actions. L'appendice I ci-joint fournit une description plus complète de la Société.

Alcan participe de façon marquante à l'économie canadienne en assurant:

a) Emplois: environ 19,000, soit 30 p. 100 des employés d'Alcan, vivent au Canada, et reçoivent annuellement en salaire plus de $160 millions, soit environ la motié du montant global des salaires versés par Alcan.

b) Exportations: environ 85 p. 100 de l'aluminium de première fusion produit au Canada est exporté, ce qui rapporte annuellement quelque $400 millions, dont près de la moitié provient des États-Unis.

c) Taxes et impôts: le chiffre total des taxes et impôts versés par Alcan au Canada en 1968 s'est établi à environ $58 millions.

d) Capital: les fonds d'emprunt obtenus hors de la Société pour financer l'expansion et l'investissement provenaient principalement des États-Unis et non pas des ressources limitées de capital canadien.

L'industre mondiale de l'aluminium est fortement concurrentielle et ses prix aussi bien que ses bénéfices sont relativement faibles. Les prix du lingot sur le marché international ne sont aujourd'hui que 40 p. 100 plus élevés qu'en 1939, alors que les prix à la consommation ont monté au niveau de 160 p.

producers including Alcan have been 9.4 per cent on shareholders' equity as compared with 12.4 per cent for U.S. manufacturing industry as a whole.

In this very competitive world Alcan suffers two disadvantages.

(a) 70 per cent of its total sales, including metal from other sources as well as Canada, are export sales as compared with an average of 25 per cent for all other free world aluminum producers. Ingot sales today realize about 25c/lb. and export sales are burdened as compared with domestic sales with an extra 8 per cent to 10 per cent of realized sales value for duty and transport costs. Low cost hydro electric power no longer offsets those disadvantages to the same extent as in the past as technological advances have reduced the cost of thermal power.

(b) it pays higher taxes than its major competitors. During 1964-68 total Alcan taxes, (Canadian and foreign; income, property and sales) have been 8.1 per cent of sales as compared with an average of some 6.7 per cent for the three chief U.S. companies, Alcoa, Kaiser and Reynolds. If Alcan had paid tax on the same basis as the U.S. companies it would have paid $66 million less in taxes during 1964-68.

The aluminum industry needs especially large quantities of capital. Alcan requires $2.42 of gross assets for every $1.00 of gross sales as compared with $1.06 for U.S. manufacturing industry as a whole. High taxes affect Alcan's competitiveness because they reduce the volume of the company's retained earnings available for reinvestment in the business, the return to its shareholders and its ability to attract new finance.

If Alcan as a widely-held international company is to remain competitive it needs a tax system which:

(a) does not impose significantly heavier taxes, either on the corporation or on its employees and shareholders, than those imposed on its competitors

(b) is compatible with the tax structure of other industrial nations as to what is taxed and when.

100. Durant les années de 1964-1968, la moyenne des bénéfices, après déduction des impôts, des quatre plus grands producteurs mondiaux, y compris Alcan, a atteint 9.4 p. 100 du capital-actions, comparativement à 12.4 p. 100 pour l'ensemble de l'industrie manufacturière aux États-Unis.

Dans ce monde très concurrentiel, Alcan est désavantagée de deux façons:

a) Pas moins de 70 p. 100 de ses ventes totales, y compris le métal provenant non seulement du Canada, mais également d'autres sources, vont à l'exportation, comparativement à 25 p. 100 en moyenne pour tous les autres producteurs d'aluminium du monde non communiste. Les ventes d'aluminium brut à l'heure actuelle permettent de réaliser environ 25c. par livre, et les droits et les frais de transport grèvent les ventes à l'exportation d'encore 8 à 10 p. 100 de la valeur des ventes réalisées. Le faible coût de l'énergie hydro-électrique ne compense plus autant ces désavantages que dans le passé, car les progrès technologiques ont abaissé le coût de l'énergie calorifique.

b) Elle paie des impôts plus élevés que ses concurrents. Au cours des années de 1964-1968, le montant global des taxes et impôts d'Alcan (impôts sur le revenu, taxes sur la propriété et taxes de vente au Canada et à l'étranger) s'est établi à 8.1 p. 100 du chiffre des ventes au regard de quelque 6.7 p. 100 en moyenne pour les trois principales sociétés des États-Unis, Alcoa, Kaiser et Reynolds. Aux taux en vigueur aux États-Unis, Alcan aurait versé $66 millions de moins en impôts et taxes entre 1964 et 1968.

L'industrie de l'aluminium exige des immobilisations particulièrement considérables. Alcan a besoin de $2.42 en actif brut pour chaque dollar de ventes brutes, comparativement à 1.06 pour l'ensemble de l'industrie manufacturière des États-Unis. Le haut niveau des taxes et impôts affaiblit la position concurrentielle d'Alcan en abaissant l'importance des bénéfices non répartis disponibles pour réinvestissement dans l'entreprise, du rendement aux actionnaires et de l'aptitude de la Société à attirer de nouveaux capitaux.

Si Alcan, société internationale dont les actionnaires se répartissent sur une superficie géograhiquement très étendue, doit demeurer concurrentielle, elle a besoin d'un système fiscal

a) n'imposant, ni à l'entreprise ni à ses employés et à ses actionnaires, de charges fiscales sensiblement plus lourdes qu'aux entreprises concurrentes;

b) s'accordant avec la structure des impôts d'autres pays industriels quant à l'objet et aux conditions de l'imposition.

This brief is designed to point out where and how the proposals in the White Paper will affect Alcan's relative competitive position. Except insofar as Alcan's health affects that of Canada it does not attempt to assess the possible overall economic and social effects on Canada of the proposals contained in the White Paper.

Alcan's areas of concern fall into 4 main categories—integration, capital gains, taxation of individuals and taxation of international income. The balance of this brief reviews the above causes of concern in more detail. In addition certain technical problems of the new tax proposals are discussed in Appendix II attached.

I. The proposed new integration system

Under the proposed integration system Canadian shareholders will obtain an allowance for Canadian taxes paid by corporations instead of the present 20 per cent dividend tax credit. The proposals have three main disadvantages for Alcan which are detailed below, and it is recommended that these be remedied if integration is adopted. In general integration is viable for Alcan provided these amendments are made.

The three disadvantages are as follows:

(a) integration is likely to make it impossible for Canadian corporation taxes to be reduced to internationally competitive levels unless the scheme is amended. A suggested amendment to facilitate a lower corporate rate is detailed on pages 14-15 in the technical appendix II.

Without this amendment, integration requires that corporation tax rates and the highest individual tax rates be fixed at the same level (in the White Paper each is 50 per cent) so that the owners of businesses which can be carried on either as individual proprietorships or as closely-held corporations will pay the same amount of tax whichever form they adopt. As the maximum individual rate is unlikely to be reduced below the 50 per cent rate suggested in the White Paper this means that the corporation tax rate which applies to widely-held as well as closely-held companies, is also unlikely to be reduced below 50 per cent.

Le présent mémoire a pour but d'indiquer où et de quelle façon les propositions contenues dans le Livre blanc influenceront la position concurrentielle relative d'Alcan. Sauf dans la mesure où la situation d'Alcan peut affecter le bien-être du Canada, ce mémoire ne tente pas d'apprécier les effets d'ensemble que les propositions du Livre blanc peuvent exercer sur la situation économique et sociale.

Le domaines de préoccupation d'Alcan embrassent quatre grandes catégories—intégration, gains de capital, imposition des revenus des particuliers et imposition du revenu international. Les autres parties de ce mémoire examinent plus en détail ces préoccupations. En outre, l'appendice II ci-joint étudie certains problèmes techniques que posent les nouvelles propositions fiscales.

I. La proposition d'un nouveau régime d'intégration

Selon la proposition d'un nouveau régime d'intégration, les actionnaires canadiens obtiendront un abattement pour les impôts versés au Canada par les sociétés, au lieu du crédit actuel de 20 p. 100 d'impôt pour dividendes. Cette proposition présente pour Alcan trois inconvénients principaux qui sont expliqués ci-dessous. Nous recommanderions qu'on y remédie si l'intégration devait être adoptée. De façon générale, l'intégration serait acceptable pour Alcan, à la condition que des modifications y soient apportées.

Voici les trois inconvénients en question:

a) L'intégration rendra vraisemblablement impossible l'abaissement de l'impôt sur les revenus des sociétés canadiennes à des niveaux concurrentiels à l'échelle internationale, à moins que le projet ne soit modifié. On trouvera dans l'appendice II (pages 15-16) les détails d'une proposition d'amendement visant à faciliter l'abaissement du taux s'appliquant aux sociétés.

Sans cet amendement, l'intégration exige que les taux de l'impôt sur le revenu des sociétés et les taux maximaux de l'impôt sur le revenu des particuliers soient établis au même niveau (dans le Livre blanc, l'un et l'autre sont fixés à 50 p. 100), de sorte que les propriétaires d'entreprises dirigées ou bien comme entreprises personnelles ou bien comme sociétés fermées paient le même montant d'impôt, quelle que soit la forme d'entreprise adoptée. Comme le taux individuel maximum ne peut vraisemblablement pas être réduit à moins des 50 p. 100 proposés dans le Livre blanc, il en découle que le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés, qui s'applique aussi bien aux sociétés ouvertes qu'aux sociétés fermées, ne sau-

A Canadian corporaton tax rate of 50 per cent is not competitive with rates of around 45 per cent in many industrial countries such as Australia, Germany, Japan, Netherlands, Norway, U.K. and of 48 per cent in the U.S.A.

(b) the integration principle is to be applied to intercompany dividends paid by one Canadian company to another which at present are exempt from tax in the hands of the receiving company. The White Paper proposes to collect tax on intercompany dividends, where the subsidiary cannot be treated as a partnership (in which case the taxable incomes of parent and subsidiary are pooled and there is no tax on intercompany dividends), to the extent that the paying company has not already paid Canadian tax on the income from which the dividends are paid.

This means Alcan will be liable to pay additional tax on dividends from some of its Canadian subsidiaries, for example where the partnership option cannot be used because a subsidiary has a foreign or unwilling minority shareholder and for some reason cannot provide a full tax credit with the dividends it pays Alcan.

In addition Alcan has a special major problem of its own here which unless rectified can prove extremely damaging. Under the White Paper as it stands Alcan will be forever unable to classify its main operating subsidiary, the Aluminum Company of Canada, as a closely-held corporation in partnership with Alcan and will in consequence be unable to pool the two companies' taxable incomes and will have to pay large amounts of tax on dividends paid to it by the Aluminum Company of Canada. The Aluminum Company of Canada will be classified as a widely-held corporation as although it is 100 per cent owned by the parent Alcan it has redeemable sinking fund preferred shares owned by the public and traded on Canadian stock exchanges. As 25 per cent of its income comes from dividends received from foreign subsidiaries on which foreign but no Canadian tax has been paid it cannot provide a full Canadian tax credit when

rait guère être réduit à moins de 50 p. 100.

Un taux de 50 p. 100 de l'impôt sur le revenu des sociétés canadiennes n'est pas concurrentiel au taux d'environ 45 p. 100 en vigueur dans un grand nombre de pays industriels, notamment l'Australie, l'Allemagne, le Japon, les Pays-Bas, la Norvège, le Royaume-Uni, et de 48 p. 100 aux États-Unis.

b) Le principe de l'intégration s'appliquerait aux dividendes versés d'une société canadienne à une autre, présentement exonérés d'impôt dans le cas de la société réceptrice. Le Livre blanc propose d'établir l'imposition des dividendes intersociétés, dans les cas où la filiale ne peut être considérée comme une société en nom collectif (dans les cas où les revenus imposables de la société mère et de la filiale sont mis en commun et où il n'y a pas d'impôt sur les dividendes intersociétés) pour autant que la société versant les dividendes n'a pas déjà payé l'impôt canadien sur les revenus, sur lesquels les dividendes sont prélevés.

Cela implique qu'Alcan serait astreinte à payer un impôt supplémentaire sur les dividendes provenant d'un certain nombre de ses filiales canadiennes, par exemple lorsque l'option destinée aux sociétés en nom collectif ne peut être exercée parce qu'une filiale comporte un actionnaire minoritaire étranger ou non consentant et ne peut, pour une raison quelconque, fournir un plein crédit d'impôt avec les dividendes qu'elles verse à l'Alcan.

De plus, Alcan est aux prises avec un problème majeur qui lui est propre et qui pourrait se révéler extrêmement dommageable. Selon le Livre blanc dans sa présente rédaction, Alcan se trouvera dans l'impossibilité de classer sa principale filiale d'exploitation, Aluminium du Canada, Ltée, comme une société fermée associée à elle, de mettre en commun les revenus imposables des deux sociétés et elle devra en conséquence verser d'importants montants à titre d'impôts sur les dividendes qui lui sont versés par Aluminium du Canada, Ltée. Aluminium du Canada sera classée comme société ouverte car même si elle est à 100 p. 100 la propriété d'Alcan société mère, ses actions privilégiées rachetables et amortissables sont détenues par le public et font l'objet de transactions aux bourses du Canada. Comme une proportion de 25 p. 100 de son revenu provient de dividendes reçus de filiales à l'étranger et sur lesquels des impôts ont été payés à l'é-

it pays dividends to its parent Alcan and Alcan will have to pay a considerable amount of additional tax. It is recommended both that intercompany dividends be exempted from taxation and also that a fully-owned subsidiary with redeemable preferred shares held by the public, like the Aluminum Company of Canada, be classified as closely-held for this purpose and eligible for treatment as a partnership.

There is further detailed discussion of these matters on pages 15-19 in the technical appendix II.

(c) if integration is adopted as proposed in the White Paper without the revisions described herein which Alcan seeks, Alcan's effective corporate rate of tax will increase significantly. Although Alcan's Canadian shareholders will receive certain offsetting benefits as a result of integration, its foreign shareholders will not receive these benefits and as a consequence lower after tax profits will reduce the attractiveness of Alcan shares to foreign holders. Such a result will further handicap Alcan's competitive ability to raise money in other countries either as debt or equity.

France introduced an integration scheme in 1967 and in its recent tax treaty with the U.S.A. recognized the difference in treatment as between domestic and foreign shareholders by agreeing to pay U.S. citizens, holding less than a 10 per cent interest in French corporations, cash equivalent to the tax credit allowed to French shareholders. If Canada introduces an integration system the U.S.A. and other countries may request a similar concession from Canada. The granting of such a concession will assist Alcan.

II. The proposed new system of taxes on capital gains

If Canada introduces the taxation of capital gains—many other industrial countries tax these already—Alcan feels the system outlined in the White Paper needs to be modified as follows:

(a) the proposals will impose capital gains taxes at the full rate that is applied

tranger mais non pas au Canada, elle ne peut assurer un plein crédit d'impôt pour le Canada lorsqu'elle verse des dividendes à Alcan société mère et cette dernière devra payer un montant considérable d'impôt additionnel.

On recommande à la fois que les dividendes intersociétés soient exonérés de l'imposition et également qu'une filiale en propriété exclusive dont des actions privilégiées rachetables sont détenues par le public, comme c'est le cas d'Aluminum du Canada, Ltée, soit considérée à cette fin comme société fermée et qu'elle ait droit au traitement accordé aux sociétés en nom collectif.

Ces questions sont traitées plus en détail dans l'appendice technique II (pages 16 à 20).

c) Si l'intégration est adoptée telle qu'elle est proposée dans le Livre blanc sans les modifications demandées ci-dessus par Alcan, le taux effectif de l'impôt sur le revenu de l'entreprise se trouvera sensiblemenl accru. Même si les actionnaires canadiens d'Alcan doivent avoir droit à certains avantages compensatoires en raison de l'intégration, il n'en ira pas de même pour les actionnaires étrangers et il en résultera que la réduction des bénéfices après impôts diminuera l'attrait des actions Alcan aux yeux des détenteurs étrangers. Ce résultat compromettra encore l'aptitude concurrentielle d'Alcan à obtenir des fonds dans d'autres pays aussi bien au titre de la dette que du capital-actions.

La France a mis en œuvre un régime d'intégration en 1967 et sa récente convention fiscale avec les États-Unis a reconnu la nécessité d'un traitement différent des actionnaires, du pays et de l'étranger en consentant à verser aux citoyens des États-Unis qui détiennent moins de 10 p. 100 des actions de sociétés françaises l'équivalent en argent du crédit d'impôt accordé aux actionnaires français. Si le Canada établit un régime d'intégration, les États-Unis et d'autres pays pourraient réclamer du Canada une concession semblable. L'acceptation d'une telle concession aiderait Alcan.

II. La proposition d'un nouveau régime d'impôt sur les gains de capital

Si on établit au Canada l'imposition des gains de capital—de nombreux pays industriels l'on fait—Alcan estime que le régime décrit dans le Livre blanc devrait être modifié de la façon suivante:

a) Les propositions prévoient l'établissement d'impôts sur les gains de capital au

to income except in the case of gains on widely-held Canadian shares. This is not competitive with practice in the U.S.A. and other industrial countries where less tax is imposed. It is recommended that Canada's rates approximate those of the U.S.A. namely that only half of long-term gains be taxed.

(b) it is very important that provisions be included so that tax is levied only when the capital gains arising from any transaction have actually been realized. In some cases such as expropriations and reorganizations it may be a considerable time before any gains are realized.

(c) the proposals will affect Alcan's employees by taxing capital gains on a deemed realization basis, although no sale or profit has in fact been made. Other countries including the U.S.A. do not tax deemed realizations. Alcan does not favour such taxes. This question is discussed further below under Section III(b) insofar as it affects the transfer of employees between Canada and other countries.

There is also a detailed general discussion of the taxation of capital gains on page 25-31 in the technical appendix II.

plein tarif qui s'applique au revenu sauf pour les gains des actions de sociétés ouvertes canadiennes. Ce n'est pas concurrentiel, compte tenu de la pratique suivie aux États-Unis et en d'autres pays industriels, où les impôts sont moindres. On recommande que les taux au Canada soient à peu près au même niveau qu'aux États-Unis, c'est-à-dire que seule la moitié des gains à longue échéance soient imposés.

b) Il est très important d'inclure des dispositions pour que l'impôt ne soit perçu que si les gains de capital découlant de toutes transactions sont effectivement réalisés. En certains cas, les expropriations et les réorganisations, par exemple, il peut s'écouler beaucoup de temps avant que les gains en question soient réalisés.

c) Les propositions toucheront les employés d'Alcan en taxant les gains de capital sur une base de réalisation présumée, même si aucune vente ni aucun bénéfice n'ont en fait été réalisés. D'autres pays, y compris les États-Unis ne frappent pas d'impôt les réalisations présumées. Alcan ne favorise pas de telles impositions. Cette question est étudiée plus à fond dans l'alinéa (a) de l'Article III du point de vue de ses effets sur les permutations d'employés entre le Canada et d'autres pays.

L'appendice technique II (pages 27 à 34) présente une étude générale et détaillée de l'imposition des gains de capital.

III. The proposed new system of taxing individuals

To remain competitive Alcan needs to be able to attract and retain competent managerial talent and to be able to transfer personnel quickly and easily between Canada and other countries.

The proposed changes in the White Paper will affect Alcan's competitive position adversely in two main ways:

(a) the new individual tax rates and taxable allowances will continue to place a heavier burden of taxation on the middle income groups (those earning between $10,000 and $25,000 p.a., who form the core of general management personnel) than does the U.S.A. A married houseowner with 3 children earning $10,000 p.a. will pay $1329 tax under the White Paper proposals as compared with $1209 in the U.S.A. in 1970 and $1070 in 1973. A similar taxpayer earning $20,000 p.a. will pay $4822 under the White Paper as compared with $2992 in the

III. La proposition d'un nouveau régime d'imposition des particuliers

Pour demeurer concurrentielle, Alcan a besoin de pouvoir attirer et retenir du personnel de direction compé ent et de déplacer rapidement et facilement ce personnel entre le Canada et d'autres pays.

Les propositions de changements du Livre Blanc affaibliront la position concurrentielle d'Alcan de deux façons principales:

a) Les nouveaux taux de l'impôt sur le revenu des particuliers et les nouvelles allocations imposables continueront d'infliger un fardeau plus lourd aux classifica'ions de revenus moyens (entre $10,000 et $25,000 par année, où se recrute l'élément principal du personnel des cadres) comparativement aux États-Unis. Un père de famille propriétaire de sa maison, afant trois enfants et touchant un revenu de $10,000 par année, paiera $1,329 selon les propositions du Livre blanc, en comparaison de $1,209 en 1970 et $1,070 en 1973 aux États-Unis. Ce contribuable, s'il

U.S.A. in 1970 and $2772 in 1973. A table comparing Canadian and U.S. rates is given on pages 40-42 in the technical appendix II.

Alcan's average factory employee earnings in Canada today are $7800 p.a. If inflation raises these wages in the next few years the average Alcan employee will soon be in the middle income area where Canadian taxes are higher than U.S. taxes and where his marginal rate is at the discouraging level to nearly 30 per cent.

If Alcan has to pay higher wages and salaries to compensate for these higher Canadian taxes its competitiveness will be adversely affected.

Alcan must conclude that it will be handicapped if Canadian tax demands and the distribution of its tax load are not adjusted to approximate those of other industrial countries especially the U.S.A.

(b) the proposals will impede the transfer of individuals between countries. In particular:

(i) some 500 of Alcan's management employees in Canada today have served Alcan in other countries. The necessary movement of management personnel between Canada and other countries will be impeded by the deemed realization provisions of the capital gains tax proposals (see II(c) above).

Under these proposals any person leaving Canada will have to pay a capital gains tax on the estimated change in value of all his assets (including assets outside Canada) since he bought them or since official valuation day or since he came to Canada. Many international transfers of persons made by Alcan in and out of Canada are on a temporary basis and people eventually move again. Payment of deemed capital gains under these circumstances will be especially onerous.

Alcan does not favour taxation on a deemed realization basis. If such a system is adopted however it is suggested that Canadians who go temporarily to other countries and foreigners who come temporarily to Canada be exempted from the

touche $20,000 annuellement, paiera $4,822 suivant le Livre blanc, en comparaison de $2,992 en 1970 et $2,772 en 1973 aux États-Unis. On trouvera un tableau comparatif des taux au Canada et aux États-Unis dans l'appendice technique II (pages 43 à 45).

Le salaire moyen de l'employé des usines Alcan du Canada s'établit aujourd'hui à $7,800 par année. Si l'inflation entraîne le relèvement de ce salaire au cours des prochaines années, le salaire moyen de l'employé d'Alcan atteindra bientôt le niveau des groupes de revenus moyens, pour lesquels les taux d'imposition sont plus élevés qu'aux États-Unis, la différence de taux atteignant presque 30 p. 100, facteur de découragement.

Si Alcan doit hausser ses salaires pour compenser les taux plus élevés d'imposition au Canada, sa position concurrentielle s'en trouvera affaiblie.

Alcan doit conclure qu'elle sera désavantagée si les exigences d'imposition au Canada et la répartition du fardeau des impôts ne sont pas ajustées à peu près au niveau de ceux d'autres pays industriels, en particulier les États-Unis.

b) Les propositions mettront obstacle au mouvement de personnel entre pays. En particulier:

(i) Environ 500 membres des cadres d'Alcan au Canada ont été au service d'Alcan en d'autres pays. Le mouvement nécessaire des membres de la direction entre le Canada et d'autres pays sera entravé par la perspective de l'application des propositions touchant les réalisations présumées des gains de capital (voir II(c) ci-dessus).

Selon ces propositions, toute personne quittant le Canada devra payer l'impôt sur les gains de capital correspondant au changement estimatif de la valeur de tous ses biens (y compris ceux qu'elle possède hors du Canada) depuis leur acquisition, depuis la date officielle d'évaluation ou depuis la date de son arrivée au Canada. Beaucoup de déplacements de personnel entre le Canada et d'autres pays sont temporaires et sont suivis d'autres déplacements. Dans ces conditions, l'imposition des gains présumés de capital sera particulièrement onéreuse. Alcan ne préconise pas une imposition fondée sur la réalisation présumée. Nous suggérons que, si un tel régime devait néanmoins être adopté, les Canadiens appelés à faire des séjours temporaires en d'autres pays et les étran-

payment of deemed capital gains tax when they leave Canada.

(ii) the White Paper proposes to impose a withholding tax on the pensions of members of Canadian pension plans who do not live in Canada when they retire.

Alcan like many other international companies has employees in its Canadian pension plans who are resident in and work in other countries (generally developing countries) pay taxes in these countries and owe no tax obligations to Canada. It is suggested that any Canadian withholding tax on pensions be applied only to pensions arising from service in Canada.

The recommendations made under (i) and (ii) above and other recommendations concerning the taxation of individuals are discussed further on pages 32-42 in the technical appendix II.

IV. The proposed new system of taxing international income

The White Paper introduces new measures aimed at:

(1) minimizing tax avoidance through the use of foreign corporations

(2) increasing Canadian withholding tax revenues.

As a multinational company Alcan is particularly sensitive to these kinds of tax proposals because they can increase tax costs sharply and administration costs unduly.

(1) Minimizing tax avoidance through the use of foreign corporations.

As regards tax avoidance, foreign subsidiaries can be grouped into two broad classes—companies which carry on an active business and "paper" companies which do not carry on an active business. There are also two kinds of tax avoidance arrangements—those designed to avoid Canadian tax and those to avoid foreign taxes.

Alcan recommends that Canadian tax reforms in this area concentrate firstly on Canadian rather than on foreign tax avoidance and secondly on "paper" companies rather than on foreign subsidiaries which carry on an active bona fide business. If these principles are adopted new legislation against tax avoidance can be confined to individuals and closely-held companies inasmuch as

gers venant travailler temporairement au Canada soient exonérés du paiement de l'impôt sur les gains présumés de capital à leur départ du Canada.

(ii) Le Livre blanc recommande l'imposition d'une retenue fiscale sur les pensions des membres de régimes de retraite qui n'habitent pas le Canada pendant leur retraite.

Alcan, comme beaucoup d'autres sociétés internationales, compte dans ses régimes canadiens de retraite des employés qui habitent et travaillent dans d'autres pays (en général des pays en voie de développement), y paient des impôts et n'ont pas d'obligation fiscale envers le Canada. Nous suggérons que toute retenue fiscale sur les pensions ne s'applique qu'aux pensions liées aux services fournis au Canada.

Les recommandations faites en (i) et (ii) ci-dessus et d'autres recommandations touchant l'imposition des revenus des particuliers font l'objet d'une étude plus détaillée dans l'appendice II (pages 35 à 45).

IV. La proposition d'un nouveau régime d'imposition du revenu international

Le Livre blanc propose de nouvelles mesures visant à

(1) réduire au minimum l'emploi de sociétés à l'étranger pour éviter l'impôt;

(2) accroître le rendement des retenues fiscales canadiennes.

En qualité de société multinationale, Alcan est particulièrement vulnérable face à ces propositions fiscales, car elles sont susceptibles d'accroître fortement le fardeau des impôts et indûment les frais d'administration.

(1) Réduire au minimum l'emploi de sociétés à l'étranger pour éviter l'impôt.

En ce qui concerne les moyens d'éviter l'impôt canadien, les filiales à l'étranger peuvent se grouper en deux grandes classes—sociétés qui ont une activité d'affaires réelle et les sociétés «sur papier», qui ne dirigent pas d'entreprise active. Il existe également deux méthodes différentes de se ménager des échappatoires fiscales—l'une pour éviter l'imposition canadienne et l'autre pour éviter les impôts étrangers.

Alcan recommande que les réformes fiscales canadiennes en ce secteur soient dirigées d'abord contre les moyens d'éviter l'impôt utilisés au Canada plutôt qu'à l'étranger et ensuite contre les sociétés «sur papier», plutôt que contre les filiales qui dirigent de bonne foi une entreprise active à l'étranger. Si ces principes sont acceptés, la nouvelle législation contre les moyens d'éviter l'impôt pourra se limi-

existing tax law seems adequate to deal with the avoidance of Canadian taxes by widely-held corporations through the use of "paper" companies and the like.

Alcan is especially concerned in this connection as it has foreign operating subsidiaries in many countries including several engaged in active trading operations in such countries as Switzerland and Hong Kong and a shipping company in Bermuda. Alcan sometimes creates foreign corporations as holding companies owning the stock of other operating companies in a particular area in order to obtain permission to consolidate foreign taxes, to minimize foreign taxes on intercompany dividends and to facilitate the raising of capital. None of these are "paper" companies formed to avoid Canadian tax.

In addition to the general remarks above there are 3 particular aspects of the White Paper proposals which will handicap Alcan. The proposals have been designed to minimize tax avoidance through the use of foreign corporations but as far as Alcan is concerned seem likely to raise its taxes on income from normal business activities.

(a) dividends sent by foreign subsidiaries to Canadian parent companies are today not taxable in Canada. The White Paper proposes to exempt from Canadian tax only those foreign dividends coming from countries with which Canada has a treaty. Dividends from non-tax treaty countries will be subject to Canadian tax with an allowance for the corporate and withholding tax that has been paid on them in these countries.

The effect of the White Paper proposal will be to increase Alcan's tax bill and to put some developing countries at a disadvantage. Some of these countries (Brazil, India and Mexico are 3 main examples) will probably not be willing to make tax treaties for reasons of their own but they do offer tax incentives in order to encourage foreign investment. In these cases the White Paper proposal means that Alcan will not be able to benefit fully from any of these tax incentives

ter aux particuliers et aux sociétés fermées vu que la législation actuelle semble suffisante pour empêcher les sociétés ouvertes d'échapper à l'imposition canadienne par l'emploi de sociétés «sur papier» et de divers autres procédés.

Alcan se préoccupe particulièrement de ce sujet, car elle a des filiales d'exploitation en de nombreux pays, dont un certain nombre s'occupent activement de commerce, notamment en Suisse et à Hong Kong, et elle possède également une entreprise de transport établie aux Bermudes. Alcan constitue parfois à l'étranger des sociétés de gestion qui possèdent le capital-actions de sociétés d'exploitation exerçant leur activité dans une région particulière, afin d'obtenir l'autorisation de consolider les impôts étrangers, de diminuer l'imposition étrangère sur les dividendes intersociétés et de faciliter l'obtention de capital. Il ne s'agit en aucun cas de sociétés «sur papier» créées aux fins d'éviter l'impôt canadien.

En plus des remarques générales ci-dessus, trois points particuliers du Livre blanc seront une source de difficultés pour Alcan. Les propositions ont été conçues de façon à diminuer l'emploi de filiales à l'étranger comme moyen d'éviter les impôts, mais en ce qui concerne Alcan, elles semblent devoir hausser les impôts sur le revenu liés à son activité commerciale normale.

a) Les dividendes envoyés aux sociétés mères canadiennes par les filiales à l'étranger ne sont pas soumis à l'impôt canadien à l'heure actuelle. Le Livre blanc propose de n'exonérer de l'imposition canadienne que les dividendes provenant de filiales de pays étrangers avec lesquels le Canada a signé des conventions fiscales. Les dividendes des filiales établies en des pays qui n'ont pas signé de conventions fiscales avec le Canada seront soumis à l'impôt canadien, mais on accordera une allocation pour les paiemens d'impôt sur les revenus et les paiements de retenues fiscales versées dans ces pays au sujet de ces dividendes.

L'effet de cette proposition du Livre blanc sera d'accroître le fardeau fiscal d'Alcan et de causer un désavantage à certains pays en voie de développement. Quelques-uns de ces pays (le Brésil, l'Inde et le Mexique en sont trois exemples marquants) ne seront probablement pas consentants, pour des raisons particulières, à passer des ententes fiscales, mais ils offrent des exonérations d'impôt afin d'attirer les investissements étrangers. Dans ces cas, la proposition du Livre blanc

and the developing countries' purpose in offering them will be largely frustrated.

If the taxation of foreign dividends is instituted a possible solution may be for the Canadian government to exempt from tax dividends from certain non-treaty countries or from certain companies in non-treaty countries.

This is discussed in further detail on pages 43-44 in the technical appendix II.

(b) the White Paper proposes to tax "passive income" i.e. to tax certain kinds of profits deemed to be diverted to controlled foreign corporations, whether they are distributed to their Canadian owners or not. This measure is to be patterned on similar provisions which exist in the U.S.A. Alcan does not favour this proposal.

There are existing sections of the Canadian Income Tax Act which can deal with this type of tax avoidance by widely-held companies, for example those covering pricing, interest, and artificial transactions.

Furthermore, U.S. experience shows that these new proposals to tax "passive income" are administratively expensive and difficult to operate and seem likely to impede exports by increasing taxes on legitimate export business.

If it is decided to proceed with the new proposals, serious policy problems will arise as they have in the U.S.A. in trying to exclude foreign income arising from normal legitimate business such as Canadian exports, shipping, etc. from the total of "passive income" on which tax is to be levied. These problems are discussed further on pages 44-49 in the technical appendix II.

(c) to be exempt from Canadian tax under (a) above, the dividend paying controlled foreign corporation must be 25 per cent owned or more.

implique qu'Alcan ne pourra bénéficier pleinement d'aucune de ces exonérations et que l'intention des pays en voie de développement se trouvera en grande partie frustrée.

Si l'imposition des dividendes provenant de l'étranger est établie, une solution pourrait être l'exonération par le Gouvernement canadien des dividendes provenant de certains pays n'ayant pas passé de conventions fiscales avec le Canada ou de certaines sociétés établies en des pays n'ayant pas signé de conventions fiscales. Cet aspect est examiné plus à fond dans l'appendice technique II (pages 46 et 47).

b) Le Livre blanc propose l'imposition des revenus de placements et revenus connexes, c'est-à-dire de taxer certaines catégories de bénéfices qu'on présume détournés vers des sociétés étrangères contrôlées, que ces bénéfices soient ou non distribués aux propriétaires canadiens. Cette mesure doit comporter des dispositions semblables à celles qui s'appliquent aux États-Unis. Alcan n'approuve pas cette proposition.

Certaines sections actuelles de la Loi canadienne de l'impôt, notamment celles qui traitent des prix, des intérêts et des transactions artificielles, prévoient l'emploi, par les sociétés ouvertes, de ces moyens d'éviter l'impôt.

De plus, l'expérience des États-Unis démontre que les nouvelles propositions en vue de l'imposition des revenus de placements et revenus connexes entraînent des charges administratives coûteuses et des difficultés d'application; elles semblent en outre de nature à entraver les exportations en accroissant l'imposition des transactions normales et régulières du commerce d'exportation.

Si on décide de mettre en œuvre les nouvelles propositions, il se présentera des problèmes sérieux de politique—comme le cas s'est produit aux États-Unis—lorsqu'il s'agira d'exclure le revenu étranger lié aux transactions normales et régulières, comme les exportations du Canada, le transport, etc., du total des revenus de placements et revenus connexes, sur lesquels l'impôt doit être prélevé. Ces problèmes sont examinés plus en détail dans l'appendice technique II (pages 47 à 53).

c) Pour bénéficier de l'exonération canadienne de l'impôt en vertu de (a) ci-dessus, la société étrangère contrôlée qui verse les dividendes doit être la propriété de la société mère dans une proportion d'au moins 25 p. 100.

U.S./U.K. practices treat as controlled those corporations owned 10 per cent or more, and it is recommended that similar rules be adopted in Canada. Detailed comments on this matter are given on pages 49-51 in the technical appendix II.

(2) Changing Canadian withholding taxes.

There are two proposals dealing with withholding taxes which require comment.

(a) it is proposed to increase Canadian withholding tax rates on interest and dividends flowing to foreigners. This may increase the rate of interest Alcan has to pay on foreign loans from countries with which Canada has no tax treaty at the time. It is recommended that withholding rates be negotiated at the low rates suggested by OECD and that pending agreement rates in respect of existing obligations be maintained at existing levels.

(b) it is proposed to eliminate most or all of the double taxation arising when dividends received from foreign subsidiaries (in all countries, whether Canada has a tax treaty with them or not) are subject to a withholding tax and dividends paid by the receiver to foreign shareholders are subject to a second withholding tax. The elimination of this double taxation under the provisions for the flow-through of foreign withholding taxes will benefit Alcan and its shareholders.

Both (a) and (b) above are discussed further on pages 51-52 in the technical appendix II.

The review above has set out the areas of most concern to Alcan in the White Paper proposals. Certain other matters of concern to Alcan both in the White Paper and in the existing tax system are discussed on pages 53-57 in the technical appendix II.

Conclusions

Some of the White Paper proposals, especially those dealing with domestic intercompany dividends (I (b) above) the taxation of foreign dividends from countries without a tax treaty (IV (a) above) and the taxation of passive income (IV (b) above) will directly

La pratique aux États-Unis et au Royaume-Uni est de considérer comme contrôlées les sociétés possédées dans une proportion de 10 p. 100 et plus et nous recommandons que des règles semblables soient adoptées au Canada. L'appendice technique II (pages 53 à 55) comporte des commentaires détaillés sur cette question.

(2) Changement des retenues fiscales canadiennes.

Deux propositions portant sur les retenues fiscales appellent des commentaires.

a) Le Livre blanc propose l'accroissement du taux des retenues fiscales sur les intérêts et les dividendes versés à l'étranger. Cette mesure risque de hausser le taux d'intérêt qu'Alcan doit payer sur les emprunts étrangers obtenus dans des pays avec lesquels le Canada n'aura pas, à l'époque, conclu de convention fiscale. Nous recommandons que les taux des retenues fiscales soient négociés aux faibles taux que suggère l'OCDE et qu'ils restent à leurs niveaux actuels en attendant qu'une entente soit conclue quant aux obligations existantes.

b) Dans le Livre blanc, on propose l'élimination de la plus grande partie ou de la totalité de la double imposition qui a lieu lorsque des dividendes reçus de filiales de l'étranger (en tous pays, que le Canada ait conclu ou non avec eux des conventions fiscales) sont soumis à une retenue fiscale et que les dividendes versés par le receveur à des actionnaires de l'étranger font l'objet d'une seconde retenue fiscale. L'élimination de cette double imposition en vertu des dispositions touchant le mouvement des retenues fiscales étrangères sera bénéfique à l'Alcan et à ses actionnaires.

L'appendice technique II (pages 55 et 56) étudie plus à fond les articles (a) et (b).

Le tour d'horizon ci-dessus a précisé les aspects des propositions du Livre blanc qui préoccupent surtout Alcan. Certains autres problèmes relevant du Livre blanc ou du régime fiscal actuel sont exposés plus en détail dans l'appendice technique II (pages 57 à 62).

Conclusions

Certaines des propositions du Livre blanc, en particulier celles qui ont trait aux dividendes canadiens intersociétés (I/(b) ci-dessus), à l'imposition des dividendes étrangers provenant de pays avec lesquels le Canada n'a pas conclu de convention fiscale (IV/(a) ci-dessus)

increase Alcan's present tax bill by significant amounts.

Other White Paper proposals especially those involving the maintenance of existing corporate tax rates because of integration (I (a) above), the taxing of most capital gains at full rates (II (a) above), the relatively high tax rates to be imposed on many individuals and also on persons leaving Canada (III (a) and (b)), and the general attempt to increase the scope of taxation of international operations of widely-held companies (IV) will have a

et à l'imposition des revenus de placements et des revenus connexes (IV/(b) ci-dessus) accroîtront directement le fardeau fiscal actuel d'Alcan dans des proportions sensibles.

D'autres propositions du Livre blanc, en particulier celles qui ont trait au maintien des taux de l'impôt sur les revenus des sociétés en raison de l'intégration (I/(a) ci-dessus), à l'imposition de la plus grande partie des gains de capital aux pleins tarifs (II/(a)), aux taux relativement élevés d'imposition pour un grand nombre de particuliers et pour les personnes quittant le Canada (III/(a) et (b)) et à l'effort général en vue d'accroître la portée de

---

APPENDIX I

ALCAN ALUMINIUM LIMITED
COMMENT ON PROPOSALS FOR TAX REFORM OF 7 NOVEMBER 1969
FURTHER INFORMATION ON ALCAN ALUMINIUM LIMITED

(1) Shares held by country as at 31 December 1969:

	%
Canada	34.7
U.S.A.	55.0
Other	10.3
	100.0

(2) Employment by area during 1969:

	Employees		Payroll	
	000	%	$ mill.	%
Canada	19.3	30.8	163.0	51.8
U.S.A.	5.0	8.0	46.6	14.8
Caribbean	9.6	15.4	27.3	8.7
Latin America	6.4	10.2	12.8	4.1
U.K.	7.2	11.5	25.5	8.1
Other Europe	5.0	8.0	18.5	5.9
Asia	6.4	10.2	6.1	1.9
Africa	1.6	2.6	4.3	1.4
Oceania	2.0	3.2	10.3	3.3
	62.5	100.0	314.4	100.0

(3) Sales by country during 1969:

	000 tons	%
Canada	151	11.1
U.S.A.	400	29.3
U.K.	189	13.9
E.E.C.	157	11.5
Japan	155	11.4
Other	311	22.8
	1,363	100.0

Total consumption of primary aluminum in the free world during 1969 was 8,460,000 tons.

definite but indirect adverse effect on Alcan as an enterprise.

While Alcan does not quarrel with the proposed adoption of an integrated tax system, the introduction of a capital gains tax and the installation of new measures to minimize tax evasion the overall impact of the White Paper at the level of tax rates suggested will cause serious damage to Alcan. In this brief revisions have been suggested which will remove the adverse effects on Alcan and still leave the framework of the basic White Paper structure intact.

l'imposition des opérations internationales des sociétés ouvertes (IV) nuiront de façon manifeste, mais indirecte, à l'Alcan en tant qu'entreprise.

Même si Alcan ne s'oppose pas à la proposition d'intégration du régime fiscal, l'établissement d'un impôt sur les gains de capital et la mise en œuvre de mesures nouvelles pour réduire les moyens d'éviter l'impôt, l'effet d'ensemble du Livre blanc au niveau des taux proposés d'imposition causeront un préjudice grave à l'Alcan. Le présent mémoire suggère des modifications qui élimineraient les effets dommageables pour Alcan, tout en laissant intact l'essentiel des propositions du Livre blanc.

APPENDICE I

ALCAN ALUMINIUM LIMITÉE

ÉTUDE DES PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE DU 7 NOVEMBRE 1969
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR ALCAN ALUMINIUM LIMITÉE

(1) Actions détenues par pays au 31 décembre 1969:

	%
Canada	34.7
États-Unis	55.0
Autres	10.3
	100.0

(2) Effectifs par région en 1969:

	Employés		Salaires	
	En milliers	%	En millions de $	%
Canada	19.3	30.8	163.0	51.8
États-Unis	5.0	8.0	46.6	14.8
Antilles	9.6	15.4	27.3	8.7
Amérique latine	6.4	10.2	12.8	4.1
Royaume-Uni	7.2	11.5	25.5	8.1
Autres pays d'Europe	5.0	8.0	18.5	5.9
Asie	6.4	10.2	6.1	1.9
Afrique	1.6	2.6	4.3	1.4
Océanie	2.0	3.2	10.3	3.3
	62.5	100.0	314.4	100.0

(3) Ventes par pays en 1969:

	En milliers de tonnes	%
Canada	151	11.1
États-Unis	400	29.3
Royaume-Uni	189	13.9
Marché Commun	157	11.5
Japon	155	11.4
Autres	311	22.8
	1,363	100.0

La consommation totale d'aluminium de première fusion du monde non communiste s'est établie à 8,460,000 tonnes en 1969.

(4) Sources of aluminum ingot during 1969 for sale as ingot or conversion into sheets, bars, etc:

	000 tons	%
Production—Canada	946	69.4
Other countries:		
—by subsidiaries	81	5.9
—by affiliates	170	12.5
Purchases from third parties	166	12.2
	1,363	100.0

(5) Proportion of total sales (including metal from other sources as well as Canada) exported throughout the world during 1968:

	000 tons	%
Total sales	1,220	100.0
Exports included above	846	69.3

During 1969 the proportion exported has been roughly the same as in 1968.

As regards Canada, approximately 805,000 tons (or 85%) of the 946,000 tons produced in Canada in 1969 were exported.

(6) Canadian taxes paid by Alcan during 1968:

	$ mill.	%
Income taxes—to Canada	33.7	58.5
—to provinces	7.7	13.4
Property taxes	11.4	19.8
Other taxes (sales, education, water rental, etc.)	4.8	8.3
	57.6	100.0

As regards provinces the largest amount—$16.5 million or 28.7% of total taxes—went to Quebec. "Other taxes" exclude Canadian federal sales tax.

Total taxes paid have been higher in 1969 than in 1968.

(7) Distribution of total assets (including fixed assets after depreciation) by area as at 31 December 1969:

	$ mill.	%
Canada	895	41.6
U.S.A.	301	14.0
Caribbean (including Guyana)	196	9.1
Latin America	99	4.7
U.K.	165	7.7
Other Europe	225	10.4
India	90	4.2
Other areas	179	8.3
	2,150	100.0

(8) Source of funded debt by country as at 31 December 1969:

	$ mill.	%
Canada	61	8.8
U.S.A.	398	57.2
U.K.	114	16.4
Other	123	17.6
	696	100.0

(4) Sources de l'aluminium de première fusion, destiné à la vente sous forme brute ou transformée en tôle, ronds, etc. en 1969:

	En milliers de tonnes	%
Production—Canada	946	69.4
Autres pays:		
—par filiales	81	5.9
—par participations	170	12.5
Achats à des tiers	166	12.2
	1,363	100.0

(5) Proportion des ventes totales (y compris le métal provenant du Canada et d'autres sources) exportée dans le monde en 1968:

	En milliers de tonnes	%
Ventes totales	1,220	100.0
Exportations comprises ci-dessus	846	69.3

En 1969, la proportion de métal exporté a été approximativement la même qu'en 1968.

En ce qui concerne le Canada, environ 805,000 tonnes (85%) des 946,000 tonnes produites au Canada en 1969 ont été exportées.

(6) Impôts canadiens payés par Alcan en 1968:

	En millions de $	%
Impôts sur le revenu—au Fédéral	33.7	58.5
—aux provinces	7.7	13.4
Impôts fonciers	11.4	19.8
Autres taxes (vente, éducation, eau, locations, etc.)	4.8	8.3
	57.6	100.0

En ce qui concerne les provinces, le montant le plus important—$16.5 millions ou 28.7% des impots totaux—a été versé au Québec. Les «autres impôts» ne comprennent pas la taxe de vente fédérale canadienne.

Les impôts totaux payés ont été plus élevés en 1969 qu'en 1968.

(7) Répartition de l'actif total (y compris les immobilisations après amortissement) par région au 31 décembre 1969:

	En millions de $	%
Canada	895	41.6
États-Unis	301	14.0
Antilles (y compris Guyane)	196	9.1
Amérique latine	99	4.7
Royaume-Uni	165	7.7
Autres pays d'Europe	225	10.4
Inde	90	4.2
Autres régions	179	8.3
	2,150	100.0

(8) Source de la dette obligataire par pays au 31 décembre 1969:

	En millions de $	%
Canada	61	8.8
États-Unis	389	57.2
Royaume-Uni	114	16.4
Autres	123	17.6
	696	100.0

(9) Comparison of total taxes (Canadian and foreign) paid by Alcan and by the 3 major U.S. aluminum companies—Alcoa, Kaiser, Reynolds—during 1964–68. Alcan and the 3 U.S. companies are the world's 4 largest producers Alcan "other taxes" exclude Canadian federal sales tax.

	Alcan Annual average Can. $ mill.	3 U.S. companies added together Annual average U.S. $ mill.
Income taxes	56.6	112.0
Property taxes	12.3	26.1
Other taxes	7.1	46.8
	76.1	184.9
Total taxes as % of net sales	8.1%	6.7%

Alcan Aluminium Limited

Appendix II

Comment on Proposals for Tax Reform
of 7 November 1969
Technical Discussion

I. Integration. Corporations and their shareholders

A. The reduction of corporation tax rates

For competitive reasons it is desirable that the Canadian system be able to accommodate eventual reduction in the corporate rate to the 40 per cent-50 per cent range. Recent trends indicate that countries in the developed/industrial category are increasingly setting their effective tax rates below the 50 per cent level. For example, Norway has recently adopted the German scheme and introduced dividend deductibility which effectively reduces corporate taxes, bringing them more in line with real corporate tax loads in Sweden, Germany and the U.K.

The economic point to a rate reduction, of course, is that the corporation has increased its cash and increased its after-tax income. So long as the money is reinvested in the business, the main objective in the reduced rate of tax is achieved. If corporate tax rates are reduced below the top personal rates certain tax problems arise:

(1) whether shareholders will leave cash in the corporation which is not needed in the business, i.e. refuse to distribute dividends, in order to avoid paying the additional tax, i.e. the difference between the

Alcan Aluminium Limitée

Appendice II

Étude technique
des propositions de réforme
fiscale
du 7 novembre 1969

I. Intégration de l'impôt sur le revenu des sociétés et de l'impôt sur le revenu des particuliers

A. La réduction du taux de l'impôt sur le revenu des sociétés

Pour des raisons de concurrence, il serait souhaitable que le régime canadien en vienne à abaisser le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés et à l'établir dans les limites de 40 p. 100 à 50 p. 100. En effet, les pays industrialisés ont tendance de plus en plus à ramener le taux effectif en deçà de 50 p. 100. La Norvège, par exemple, adoptant un aspect du régime d'Allemagne, permet maintenant aux sociétés de considérer les dividendes comme dépenses, ce qui a pour effet de réduire le taux effectif de l'impôt et de l'aligner sur les taux réels en vigueur en Suède, en Allemagne et au Royaume-Uni.

L'argument économique à l'appui d'une réduction du taux, c'est évidemment que la société augmente ses disponibilités et son revenu après déduction de l'impôt. Aussi longtemps que les fonds sont réinvestis dans l'entreprise, l'objectif principal de la réduction du taux d'imposition se trouve atteint. Si le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés est abaissé au-dessous du maximum de l'impôt sur le revenu des particuliers, certains problèmes fiscaux surgissent:

(1) ou bien les actionnaires garderont dans l'entreprise des fonds qu'il ne serait pas nécessaire d'y maintenir, c'est-à-dire qu'ils refuseront de verser des dividendes afin d'éviter de payer le supplément d'im-

(9) Comparaison des impôts totaux (canadiens et étrangers) payés par Alcan et par les trois principaux producteurs d'aluminium des États-Unis: Alcoa, Kaiser, Reynolds entre 1964 et 1968. Alcan et les trois firmes américaines sont les quatre plus importants producteurs d'aluminium du monde. Les «autres taxes» d'Alcan ne comprennent pas la taxe de vente fédérale canadienne:

	Alcan Moyenne annuelle En millions de $ can.	3 producteurs américains ensemble Moyenne annuelle En millions de $ É.-U.
Impôts sur le revenu	56.6	112.0
Impôts fonciers	12.3	26.1
Autres taxes	7.1	46.8
	76.1	184.9
Taxes totales en % des ventes nettes	8.1%	6.7%

corporate rate and the top personal rate; and

(2) whether the shareholder can sell his shares at a price which will let him realize some of the tax saved in the corporation as personal income after paying capital gains tax.

It is important to recall that the proposals distinguish widely-held companies from closely-held companies because, in an integrated tax system, the consequences to shareholders of establishing a corporate rate lower than the top marginal personal rate of tax are different depending on whether one is a shareholder or a closely-held or a widely-held corporation. The differences are noted on Table 1 on page 23 of this appendix at the end of this section.

In the case of widely-held companies, a reduction in corporation tax payable produces a reduction in creditable tax allowed to shareholders which may lead to reduced after-tax yields to Canadian shareholders because an off-setting cash dividend increase will not necessarily follow on a reduction in corporate tax payments (i.e. a dividend increase equal to approximately half the corporate tax reduction will be necessary to maintain the after-tax yield to taxable Canadian shareholders). In theory, widely-held corporation shares eventually can be sold at a price reflecting an increase in the corporation's retained earnings due to the tax reduction so that cash more or less equal to the tax saving can be realized by the shareholder subject to a lower capital gains tax.

However, it is suggested that no special rules are required to facilitate tax rate reduction in the case of widely-held corporations because such corporations are more likely to base dividends on market and performance consid-

pôt, soit la différence entre le taux de l'impôt des sociétés et le taux maximal applicable aux particuliers; et

(2) ou bien l'actionnaire peut vendre ses actions à un prix qui lui permettra de réaliser comme revenu personnel après déduction de l'impôt sur les gains de capital, une partie de l'impôt épargnée dans la société.

Il est important de souligner que les propositions font la distinction entre les sociétés «ouvertes» et les sociétés «fermées» parce que, dans un régime intégré d'imposition, les conséquences pour les actionnaires d'un taux d'imposition des sociétés inférieur au taux différentiel maximal de l'impôt des particuliers diffèrent, selon qu'on est actionnaire d'une société fermée ou d'une société ouverte. Les différences sont indiquées dans le tableau 1 à la page 25. Quant aux sociétés ouvertes, vu que la réduction du taux de l'impôt entraîne la diminution des dégrèvements fiscaux répartissables aux actionnaires, le rendement libéré d'impôt des actions en mains canadiennes pourrait fléchir. Alors, pour maintenir ce rendement, il faudrait que les compagnies relèvent le dividende d'environ la moitié de la réduction d'impôt. Rien ne permet d'affirmer qu'elles le feront et il est à propos de signaler qu'en le faisant, elles hausseraient le rendement libéré d'impôt des actions de détenteurs canadiens soumis à l'impôt. En théorie, le relèvement des bénéfices non répartis devrait faire monter le cours des actions des sociétés et les actionnaires canadiens devraient bénéficier tôt ou tard, sous forme de plus-values, d'une réduction éventuelle du taux de l'impôt sur les gains de capital.

A notre avis, la réduction éventuelle du taux de l'impôt des sociétés peut s'accomplir sans qu'il faille adopter de mesures visant spécialement les compagnies «ouvertes». En effet, c'est le comportement des titres en

erations than on tax considerations alone. Widely-held shares are changing hands all the time, share prices cannot be effectively controlled to ensure realization of retained earnings as capital gain and the corporate management has a strong interest in a regular dividend to foster its reputation in financial circles.

Thus, although a corporate tax rate reduction in a widely-held company can, over a long period of time, be realized on favourable terms by a Canadian resident shareholder in an integrated tax system, it looks as if in practice this is unlikely to make it difficult to reduce the corporate tax rate because such shareholders cannot plan in advance to take advantage of these things.

With respect to closely-held companies there may be some increased likelihood that retaining cash in the company in excess of immediate business needs can lead to this money being converted to personal use. While such actions are much less common than is popularly imagined, the existing tax rules seem adequate to minimize tax avoidance through the conversion of corporate assets to personal benefit.

If the White Paper proposal to tax gains on the sale of shares of closely-held companies at full rates is adopted, there is no way a shareholder can realize the corporate tax saving via capital gains. However, if, as recommended in Alcan's brief, capital gains are taxed at effectively 25% (or half gains at full rates) then a shareholder of a closely-held company can save tax by leaving cash attributable to a corporate rate reduction in the closely-held corporation and selling shares if effective corporate tax rates are low also (say 30%) as a result of a low corporate rate, depletion, accelerated depreciation, etc. See Table 1 on page 23 of this appendix. Since this kind of a situation can be controlled by individual shareholders it is suggested the tax avoidance aspect can be protected by treating the proceeds of sale of closely-held corporation shares as a receipt of dividends to the extent of post-1971 undistributed income, subject to tax as a dividend with only the balance of proceeds entitled to treatment under the more favourable capital gains rules. If this is done it should be possible to reduce the corporate

Bourse, plutôt que les seules questions d'impôt, qui inspirent à ces entreprises leur régime de dividende. Comme les actions passent sans cesse de main en main, il n'existe aucun moyen de contraindre les cours à épouser la courbe des bénéfices non répartis. D'ailleurs, la réputation de la direction d'une entreprise dans les milieux financiers a tout à gagner de la stabilité du régime des dividendes.

Donc, même si un actionnaire résidant au Canada d'une société ouverte peut, à longue échéance, bénéficier d'une réduction du taux de l'impôt sur le revenu des sociétés dans le cadre d'un régime d'intégration, il semble qu'il soit peu probable que le taux diminue dans la pratique, parce que les actionnaires ne sont pas en mesure de prendre d'avance des dispositions pour profiter de tels allègements.

Quand aux sociétés fermées, il se peut qu'on soit porté davantage à réinvestir dans l'entreprise des fonds supérieurs aux besoins immédiats de cette entreprise et à affecter ces fonds à des fins personnelles. Même si nous estimons que de telles pratiques sont beaucoup moins courantes qu'on ne l'imagine habituellement, les règles fiscales actuelles semblent suffisantes pour empêcher que la conversion de biens de sociétés à des fins personnelles serve aux fins d'éviter l'impôt.

Si le Gouvernement adopte la proposition du Livre blanc de frapper au taux maximum les gains de capital réalisés sur la vente des actions de sociétés fermées, l'actionnaire ne pourra d'aucune façon réaliser l'épargne d'impôt sur le revenu des sociétés au moyen des gains de capital. Cependant, si les gains de capital sont imposés à un taux effectif de 25 p. 100 (soit la moitié des gains au taux maximum) conformément à la recommandation du mémoire d'Alcan, un actionnaire d'une société fermée pourrait réaliser une économie d'impôt en laissant dans la société des fonds qu'on pourrait attribuer à une réduction de l'impôt de la société fermée en question et en vendant des actions si le taux effectif appliqué aux sociétés étaient bas (par exemple 30 p. 100) par suite de l'abaissement du taux de l'impôt sur le revenu des sociétés, plus les allocations d'épuisement, l'amortissement accéléré, etc. Voir le tableau 1 à la page 25 de cet appendice. Puisque cette situation peut être suscitée individuellement par des actionnaires, nous pensons qu'il reste possible d'empêcher d'éluder l'impôt si on considère le pro-

rate below the top personal marginal rate without a serious leakage in the tax system.

This is an area of taxation in which practical judgment is required to devise a policy which balances and accommodates the need for integrity and consistency in assessing taxes against the need for competitiveness of commercial and industrial concerns—particularly those affected by international trade.

B. The taxation of domestic intercompany dividends.

Taxation of dividends paid by Canadian subsidiaries to Canadian parent companies on the gross-up and credit basis proposed in the White Paper will be avoided whenever possible because the disadvantages will cause such groups to make every effort to obtain the partnership option.

Where the partnership option is not available (because the subsidiary is deemed widely-held, or either the share structure, different fiscal year ends of the partners, or non-resident status of a partner prevent electing partnership), it is proposed to tax dividends paid by one Canadian company to another on the gross-up and credit basis at a rate of 50% in the case of dividends from closely-held companies and at a rate of 33⅓% on dividends from widely-held companies. Alcan, and other Canadian companies which have elected to operate in Canada through subsidiaries, will object to this proposal because it will inevitably result in unjustified increased tax payments. The extra tax payments will arise when the dividend paying company cannot supply a tax credit because it is (or has been) expending and investing in depreciable property with fast write-off privileges or depletion allowances offered as an incentive, or has large foreign dividend revenues.

Added taxes apparently will also be attracted to dividends being paid out of the pre-implementation surplus whether or not the partnership option applies.

duit de la vente d'actions de sociétés fermées comme revenu de dividendes imposables jusqu'à concurrence du revenu non distribué d'après 1971, ce qui ne laisserait que le solde du produit susceptible de bénéficier des règles plus favorables touchant les gains de capital. Si cela était appliqué, il devrait être possible de réduire le taux de l'impôt sur les revenus des sociétés au-dessous du taux différentiel maximum de l'impôt des particuliers, sans brèche dans le régime fiscal.

Le Gouvernement devra donc faire preuve ici de sens pratique s'il veut concilier son souci d'intégrité et de logique avec les obligations que la concurrence pose aux entreprises industrielles et commerciales—surtout à celles qui font des affaires à l'échelon international.

B. Dividendes versés par une compagnie canadienne à une autre

Nous prévoyons que les groupes d'entreprises canadiennes mettront tout en œuvre pour obtenir le statut de quasi-société prévu dans le Livre blanc dans le dessein de soustraire au régime de l'intégration par dégrèvement imposable les dividendes versés par les filiales canadiennes aux compagnies mères canadiennes.

Si la filiale est réputée «compagnie ouverte» ou si, «compagnie fermée», elle ne répond pas aux conditions du statut de quasi-société (homogénéité du capital-actions, concordance des exercices financiers et résidence de la compagnie mère), elle doit se plier au régime des dégrèvements imposables et le dividende qu'elle verse à sa compagnie mère nécessiterait à notre avis un impôt de 50 p. 100 ou de 33-1/3 p. 100 selon qu'elle aura le statut de compagnie «fermée» ou celui de compagnie «ouverte». Alcan et d'autres sociétés canadiennes qui ont choisi d'exercer au Canada par l'intermédiaire de filiales s'opposeront à cette proposition, dont l'effet inévitable sera d'alourdir indûment leurs charges fiscales. En effet, plusieurs filiales tirent une bonne part de leurs bénéfices des dividendes qu'elles reçoivent de compagnies étrangères, d'autres qui ont connu et qui connaissent encore une expansion rapide invoquent pour le calcul de leur revenu imposable des allocations d'amortissement et d'épuisement supérieures concédées par le Gouvernement. Les dividendes qu'elles déclareront seront donc accompagnés de dégrèvements inférieurs au maximum légal.

Il semblerait aussi que, nonobstant le statut de société en nom collectif, les dividendes qui seront déclarés à même les bénéfices antérieurs à la mise en vigueur du nouveau régime appelleront un impôt supplémentaire.

Alcan recommends retention of the existing system exempting dividends paid by one corporation to another for the following reasons:

(1) The government has proposed to bring into taxable income dividends from Canadian companies mainly to facilitate the concept of an integrated system.

Alcan feels however, that other considerations than the creation of a logical integration tax system are important and that these justify the retention of the existing structure whereby dividends are exempt when paid by one Canadian company to another. Corporation tax is paid on operating income and such income should not be taxed again until, net of all expenses, it is distributed as a dividend to an individual or to an entity which is not in a control position by virtue of ownership of a large block of shares in the corporation or group which originally earned the income.

(2) Exemption insures that tax will not be paid on income passing between corporations where the original earned income was subject to a low rate of tax due to deliberate government policy to foster that activity or the related investment by special depreciation allowances. The difference between this low tax rate and the maximum corporate rate should not be extracted as tax so long as the funds stay in the corporate chain of ownership. To do otherwise will provoke a mass of corporate reorganizations in Canada and minimize opportunities for large conglomerates to spin off small and middle size diversifying ventures.

(3) In a system where the shareholder and corporation taxes are integrated, intercompany dividend exemption is really tax deferral and not tax exemption since the difference in tax will ultimately be paid when the funds are distributed as dividends.

(4) Tax paid by one widely-held corporation on dividend income from another widely-held corporation is in a special category and treated as fully creditable to the individual Canadian shareholder, whereas tax paid by a widely-held corpo-

Alcan recommande que les dividendes versés par une compagnie canadienne à une autre continuent de jouir de la franchise d'impôt. Cette recommandation s'appuie sur les motifs suivants:

(1) Le Gouvernement a proposé de considérer comme revenu imposable les dividendes reçus de sociétés canadiennes surtout pour faciliter cette formule de régime intégré.

Alcan estime cependant que d'autres considérations que la logique d'un régime d'intégration sont importantes et qu'elles justifient la conservation des dispositions actuelles, qui stipulent que les dividendes sont exonérés lorsqu'ils sont versés par une société canadienne à une autre société canadienne. L'impôt sur le revenu des sociétés s'applique au revenu d'exploitation et ce revenu ne devrait pas faire l'objet d'une seconde imposition jusqu'à ce que, après déduction de tous les frais, il soit distribué comme dividende à un particulier ou à une entité qui n'exerce pas de contrôle en vertu de la propriété d'un nombre important d'actions de la société ou du goupe qui a gagné le revenu d'origine.

(2) L'exonération assure que l'impôt ne frappera pas le revenu passant d'une société à une autre là où le revenu d'origine a été soumis à un faible taux d'imposition en vertu de la politique volontairement adoptée par le Gouvernement pour favoriser une activité ou les investissements qui y sont liés en établissant des allocations spéciales d'amortissement. La différence entre le taux réduit et le taux maximum de l'impôt sur le revenu des sociétés ne doit as être prélevée comme impôt aussi longtemps que les fonds demeurent la propriété des sociétés en question. En agissant autrement, on causerait une série de réorganisations de sociétés au Canada et on diminuerait les possibilités de lancement de petites et moyennes entreprises diversifiées par les grands groupes industriels.

(3) Dans un régime où les impôts des actionnaires et des sociétés sont intégrés, la franchise ne ferait que retarder l'incidence ultime de l'impôt; elle ne le supprimerait pas, puisque la différence d'impôt sera finalement payée lorsque les fonds seront versés comme divdendes.

(4) L'impôt versé par une société ouverte sur les dividendes reçus d'une autre société ouverte se situe dans une catégorie spéciale et est porté intégralement au crédit de l'actionnaire canadien, alors que l'impôt versé par une société

ration on dividends from a closely-held corporation will be merely half creditable. In either case however, the corporation is applying its assets to pre-pay some part or all of shareholder's tax. In some people's minds it will be a question whether this is sound practice particularly since some of these tax payments will in fact not be used as tax credits by the shareholders because they will become staledated or the shareholder is not entitled to tax credits (i.e. a non-resident or tax-exempt institution).

(5) Alcans' Canadian ownership has run from 35% to 40% of total shares outstanding. Thus about 60% of Alcan's shareholders are non-resident and will not benefit from integration as presently proposed. Canadian tax-exempt institutions own many of Alcan's shares and they likewise will not benefit from integration. Additional taxes paid by Alcan on intercompany dividends will reduce the attractiveness to non-resident and Canadian tax-exempt shareholders of Alcan as an investment. As a multinational corporation this is not in Alcan's best interest.

(6) The U..K, U.S.A. and Germany, three principal industrial nations, do not charge income tax on intercompany dividends where requisite share ownership exists (75% in the case of U.K. and Germany, 80% in the case of U.S.A.). Where the required percentage ownership is not present, tax on such dividends is recouped by credit or is set at a very low level (about 7% in the case of the U.S.A.). Canada should not be materially different.

To meet the requirements of integration it is recommended appropriate rules be framed to provide "a more exact method of passing credit for Canadian corporate tax through a chain of corporations" (paragraph 4.55), whereby the paying company will allocate the dividend first to foreign income, then to domestic post-1970 income, then to pre-1971 surplus. Creditable foreign and domestic tax will be computed. All of these data will be reflected in information returns filed with the tax authorities. Appropriate entries will be required to be made in a tax balance sheet which will be the basis for tax obligations in respect of dividends paid out by the recipient.

ouverte sur les dividendes reçus d'une société fermée ne pourra qu'être crédité à moitié. Dans l'un ou l'autre cas, cependant, la société affecte son actif à payer d'avance une partie ou la totalité de l'impôt des actionnaires. Un certain nombre de personnes se demanderont si c'est là une bonne pratique, en particulier puisque certains de ces paiements d'impôt ne serviront pas, en fait, au dégrèvement de l'impôt de l'actionnaire, parce qu'ils seront trop anciens ou que l'actionnaire n'aura pas droit à des dégrèvements d'impôts (par exemple s'il s'agit d'un non résident ou d'une institution exonéré d'impôt).

(5) Environ 35 p. 100 à 40 p. 100 des actions d'Alcan appartiennent à des Canadiens. C'est dire qu'environ 60 p. 100 des actions sont détenues par des non résidents qui ne jouiront pas des avantages de l'intégration. N'en jouiront pas non plus les sociétés exonérées d'impôt, qui détiennent un grand nombre des actions d'Alcan. Le supplément d'impôt qu'Alcan devra subir faisant fléchir le rendement des actions, les titres d'Alcan perdront de leur attrait. Ceci n'est pas dans l'intérêt d'Alcan, société multinationale.

(6) Au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Allemagne, les dividendes versés par une filiale à sa compagnie mère échappent à l'impôt si la participation atteint un pourcentage désigné (75 p. 100 au Royaume-Uni et en Allemagne, 80 p. 100 aux États-Unis). Si le pourcentage de participation exigée est inférieur, l'impôt est tantôt accompagné d'un dégrèvement, tantôt fixé à un taux très bas (environ à 7 p. 100 aux États-Unis). Le Canada ne doit pas s'écarter de la voie tracée par ces grandes nations industrielles.

Pour le bon fonctionnement du régime de l'intégration, nous recommandons que les modalités légales qui seront arrêtées en vue de réaliser «un système plus précis permettant aux dégrèvements pour l'impôt sur les corporations de traverser une suite de corporations» (paragraphe 4.55) fassent en sorte que les dividendes soient imputés d'abord sur les revenus d'origine étrangère, puis sur les revenus domestiques postérieurs à 1970, puis sur le surplus antérieur à 1971. L'impôt domestique et l'impôt étranger répartissables sous forme de dégrèvements devront être établis séparément. Toutes ces informations devront être fournies au fisc sur des formules prescrites et toute compagnie qui touche des dividendes devra établir un bilan fiscal à cette fin.

The arguments given in White Paper paragraph 4.53 and following for doing away with the present exemption of intercompany dividends in favour of the proposed scheme of gross-up and credit are not sound, for the following reasons:

(a) The objection relating to tax postponement of personal income tax by use of personal holding companies (paragraph 4.53) speaks of defects in the statute (section 67). It looks as if the cure should be done there without upsetting larger policy considerations. It is not a general argument for dispensing with exemption. A government which is prepared to tax foreign "passive" income with its many complications (see paragraphs 6.20 and 6.21 of the White Paper) may be presumed capable of resolving the picayune difficulties mentioned here—namely, defining a "personal corporation" and allocating income among several classes of shares.

(b) The second argument (paragraph 4.54) objects to a 20% dividend tax credit being given in respect of Canadian dividends derived from Canadian tax-exempt foreign income sources. One can object to a 20% credit in respect of such amounts in the hands of a Canadian individual taxpayer, but this is not an argument against *intercompany* divideds being free of tax. This is a problem of mechanics not policy.

(c) The final argument (paragraph 4.55 of the White paper) is that otherwise corporate shareholders will avoid tax by purchasing control of companies, declaring maximum possible tax-free dividends out of the subsidiary and then selling the shares for an artificial loss. The answers to this objection are or can be built into the proposed system as follows:

(i) Dividends attributed to pre-1971 surplus will reduce the cost basis of the shares (paragraph 4.78).

(ii) Dividends attributed to "pre-acquisition post-1970" earnings, to the extent covered by creditable tax, will be included in the tax-paid surplus of the recipient and if not paid out within the prescribed period will be lost forever as "staledated". However, a rule such as that proposed at paragraph 6.19 for foreign subsidiaries will be appropriate, i.e. reduce the deductible loss by reference to dividends received from the corporation out

La proposition de substituer le régime des dégrèvements imposables à celui de la franchise d'impôt dans le cas des dividendes versés par une compagnie à une autre s'appuie sur les arguments exposés aux paragraphes 4.53 et suivants du Livre blanc. Ces arguments ne nous convainquent pas:

a) Le premier argument, celui qui est exposé au paragraphe 4.53, est que l'article 67 de la loi actuelle ne suffit pas à empêcher les particuliers de créer des compagnies de portefeuille personnelles dans le dessein de retarder le paiement de l'impôt sur les dividendes. Il nous semble possible de fermer cette échappatoire sans sacrifier le principe de la franchise d'impôt. Le Gouvernement qui songe à imposer les revenus «passifs» d'origine étrangères, malgré toutes les complications qu'ils soulèvent, est sûrement assez habile pour résoudre des questions aussi élémentaires que celle de définir l'expression «corporation personnelle» et celle de répartir le revenu d'une compagnie entre plusieurs catégories d'actions.

b) Le second argument, exposé au paragraphe 4.54, s'élève contre le fait que la loi actuelle accorde le dégrèvement de 20 p. 100 aux *particuliers* même si les revenus de la compagnie proviennent de l'étranger et, de ce fait, échappent à l'impôt. On peut certes dénoncer cette inconséquence mais on saisit mal le raisonnement qui aboutit à répudier le principe de la franchise des dividendes versés aux *compagnies*. D'ailleurs, il faut faire la part des choses: une règle administrative n'est pas un principe fiscal!

c) Le dernier argument, celui du paragraphe 4.55, est la crainte qu'une compagnie n'en acquière une autre dans le seul dessein de la revendre à perte après en avoir tiré tous les dividendes non imposables permis par la loi. Or, le Livre blanc contient déjà en germe des propositions *qui suffiraient à colmater cette brèche*:

(i) Les dividendes imputés sur le surplus antérieur à 1971 devront être déduits du coût des actions par la compagnie bénéficiaire (paragraphe 4.78).

(ii) Jusqu'à concurrence de l'avoir fiscal (crédit d'impôt), les dividendes imputés sur les bénéfices antérieurs à l'acquisition mais postérieurs à 1970 devront s'ajouter au surplus libéré d'impôt de la compagnie bénéficiaire et, si celle-ci ne les répartit pas à son tour à ses actionnaires dans le délai prévu, l'avoir fiscal expirera. On pourrait prévoir une règle semblable à celle que le paragraphe 6.19 propose dans le cas des filiales étrangères: obliger la

of what is essentially purchased surplus or capital.

(iii) Dividends paid out in excess of undistributed income should be treated as a return of capital and likewise reduce the cost basis of shares. For example, if the dividend is in the form of assets, the market value should be taken into account to reduce the tax basis of the shares in order to eliminate an articifial loss.

Thus the new proposals set out a milieu in which there should be no way to strip a corporation of its ssets to manipulate an artificial loss without making applicable offsetting adjustments in share costs.

Definition of widely-held corporations

The Aluminum Company of Canada is the largest subsidiary of the Alcan group and has a large income derived as dividends from controlled foreign corporations mainly located in the Caribbean and engaged in the production of bauxite and alumina. In 1967 and 1968 these foreign dividends accounted for 25% or more of the Aluminum Company's income before Canadian taxes. The presence of these companies in the Aluminum Company's balance sheet is a material factor in the security of the long-term debt of the Aluminum Company which is in the order of Can. $450 millions.

The Aluminum Company of Canada has two issues of redeemable, non-participating preferred stock duly registered on Canadian stock exchanges, whereas all of this company's voting common stock is owned by Alcan Aluminium Limited. In normal course, the preferred issues will be fully redeemed by the late 1970's. By virtue of the White Paper proposal in paragraph 4.43, the Aluminum Company will be deemed to be widely-held in perpetuity since its preferred shares were outsanding on 7 November 1969. As a consequence, the Aluminum Company will not be entitled to pool its taxable income with Alcan Aluminium and other Canadian subsidiaries of Alcan Aluminium.

Furthermore, the dividends of the Aluminum Company will be brought into the taxable income of Alcan Aluminum on the gross up and tax credit basis with significant net tax liabilities since these dividends tend to be large and tax will be attracted to the foreign income and accumulated surplus content of the dividend. If the White Paper had been implemented on 31 December 1966 it is

compagnie bénéficiaire à réduire la part de la perte déductible liée aux dividendes reçus à même le surplus ou le capital acquis.

(iii) Enfin, les dividendes qui entament le capital (ceux qui sont versés en excédent des bénéfices non répartis) devront être assimilés à des remboursements de capital et déduits comme tels du coût des actions. Précisons que, si le dividende est distribué en nature plutôt qu'en espèces, toute plus-value devra être déduite du coût des actions, afin de supprimer toute possibilité de vente à perte artificieuse.

On voit donc que la réforme proposée dans le Livre blanc suffit déjà à empêcher qu'une compagnie mère ne vide une filiale de sa substance pour la revendre à perte sans régulariser en conséquence le coût de la participation.

Définition de l'expression «société uvverte»

Aluminium du Canada, la filiale la plus importante du Groupe Alcan, tire des revenus considérables des dividendes que lui versent ses propres filiales, pour la plupart productrices de bauxite et d'alumine, et situées dans les Antilles. Celles-ci répondent à la définition de «corporations étrangères contrôlées». Ces dividendes ont contitué 25 p. 100 ou plus des bénéfices (avant déduction des impôts canadiens) de l'Aluminium du Canada en 1967 et en 1968. L'actif des filiales représente une part appréciable des valeurs qui servent à garantir la dette à long terme de l'Aluminium du Canada, qui est de l'ordre de 450 millions de dollars canadiens.

Le capital social de l'Aluminium du Canada se compose de trois catégories d'actions: les actions ordinaires, qui appartiennent à Alcan Aluminium Limitée, et deux catégories d'actions privilégiées rachetables et non participantes qui sont inscrites aux bourses canadiennes. Sauf imprévu, la clause de rachat sera exercée sans restriction à compter de la fin de la décennie '70. Comme les actions privilégiées étaient en cours le 7 novembre 1969, l'Aluminium du Canada recevra à perpétuité le statut de «compagnie ouverte» en vertu du paragraphe 4.43 du Livre blanc. Par conséquent, elle ne pourra mettre en commun son revenu imposable avec Alcan Aluminium Limitée et ses autres filiales canadiennes.

Qui plus est, les dividendes qu'Alcan Aluminium recevra de l'Aluminium du Canada appelleront un impôt considérable sous le régime des dégrèvements imposables, puisqu'ils seront déclarés pour une part à même les revenus d'origine étrangère et, pour une autre, à même le surplus en main. A supposer que la réforme fiscale ait été mise en vigueur le 31 décembre 1966, nous estimons que les

estimated that additonal tax liabilities arising on these accounts would have been $10.5 millions in 1967 and $4.3 millions in 1968.

It is of major importance to the Alcan group to aggregate the income of its Canadian companies for Canadian tax purposes to offset losses against profits. Alcan assumes that the government's intention here is purely to make the integration policy work and that it does not intend as a matter of policy to extract meaningful amounts of tax on dividends between affiliated Canadian companies. It feels this result is a fortuitous consequence of merely technical rules which do not go to the true merits of the reform proposals themselves.

Alcan recommends that a corporation be allowed to retain the closely-held status despite the existence of a listed issue of preferred stock if all of the common stock is owned by a single widely-held Canadian corporation, and if the parent company elects to treat it as closely-held. Possibly such a listed preferred issue should be redeemable, non-participating, and carry a sinking fund, thus making it relatively more like a debt issue. A "grandfather" clause to limit such election to existing situations of this sort can also be considered.

In such cases, the subsidiary company will be permitted to elect the partnership option as a 100% participation with the parent. The listed preferred shares will be treated as shares of the parent for tax purposes. Dividends on the preferred shares will be tax creditable pari passu with the parent's shares and will be entitled to similar capital gains tax status.

C. Integration—international aspects

There are several basic problems with the integration proposal from the international point of view which concern a multinational company such as Alcan.

The principal problem is that integration increases the differences in the yield as between resident and non-resident shareholders on most Canadian shares from results prevailing under present law by increasing the aggregate tax credit available to the Canadian shareholder. See Table 2 on page 24 of this appendix at the end of this section.

It is in Alcan's interest to maintain a stable market for its shares in the major countries in which it operates. To this end Alcan has registered its stock for trading in numerous

dispositions dont nous parlons auraient accru nos charges fiscales de $10,500,000 en 1967 et de $4,300,000 en 1968.

Il est très important de pouvoir combiner les résultats d'exploitation de toutes les compagnies canadiennes et retrancher les pertes des profits pour l'établissement des charges fiscales canadiennes du Groupe Alcan. Alcan présume que l'intention du Gouvernement est simplement de faciliter l'administration du régime d'intégration, sans rechercher une source de recettes considérables dans les dividendes que les filiales canadiennes versent aux compagnies mères canadiennes; il nous semble plutôt qu'il s'agit là d'une conséquence fortuite de dispositions purement administratives qui ont le tort d'affaiblir la valeur de la réforme proposée.

Alcan recommande que toute société canadienne «ouverte» puisse revendiquer le statut de société «fermée» pour toute filiale dont elle possède la totalité des actions ordinaires même si le capital-actions de la filiale comprend aussi des actions privilégiées cotées en bourse. Pour en accentuer la ressemblance avec des titres obligataires, on pourrait exiger que ces actions soient rachetables, non participantes et assorties d'un fonds de rachat. On pourrait même aller jusqu'à réserver ce privilège aux groupes d'entreprises qui remplissent les conditions à une date donnée.

On rendrait donc possible la pleine incorporation de la filiale à la compagnie mère par le truchement du statut de société en nom collectif. Les actions privilégiées cotées en bourse de la filiale seraient assimilées aux actions de la compagnie mère pour fins d'impôt et leurs détenteurs auraient les mêmes droits que les actionnaires de la compagnie mère en ce qui a trait à la répartition des dégrèvements d'impôt (avoir fiscal) et à l'incidence de l'impôt sur les gains de capital.

C. Dimension internationale de l'intégration

L'intégration de l'impôt des compagnies et de l'impôt des particuliers soulève à l'échelle internationale plusieurs difficultés qui préoccupent une entreprise multinationale comme Alcan.

La principale difficulté provient du fait que, en étant plus généreuse à l'égard du dégrèvement d'impôt que le régime actuel envers les actionnaires canadiens, l'intégration élargira l'écart qui existe déjà entre le rendement net de la plupart des actions des compagnies canadiennes en mains canadiennes et en mains étrangères. Voir le tableau 2 à la page 26 à la fin de la présente section.

Convaincue qu'il y va de son intérêt de favoriser la stabilité du cours de ses actions dans les principaux pays où elle fait des affaires, Alcan les a fait inscrire à la cote dans

foreign exchanges. The integration proposal is quite likely to disrupt existing patterns of trading by virtue of a tax premium on the shares in the Canadian markets which premium will vary unpredictably based on short-term tax considerations. The White Paper proposal is superior to the Royal Commission integration proposal in this regard since the tax premium for Canadians has been scaled down. But some unstabilizing impact on share price performance remains.

France, which in 1967 adopted an integrated tax credit regime similar to that proposed for Canada, has recently agreed with the United States to give U.S. shareholders holding less than a 10 per cent interest in French corporations cash equal to the tax credit (avoir fiscal) allowed to French shareholders in such corporations.

The U.S.A. may make a similar request of Canada. It looks as if the European Economic Community in its effort to harmonize taxes among its six members is considering such a scheme of mutually exchangeable credits. Italy apparently has on the order paper of its parliament a shareholder tax-credit scheme similar to that of France.

All of these factors suggest that if Canada takes the course proposed in the White Paper it will expose itself to pressure from various quarters to extend the benefit of integration to non-resident portfolio shareholders (less than 10 per cent). In the interest of equalizing after-tax returns to all its shareholders everywhere, Alcan is in favour of Canada granting such a concession. Exposure to this risk is not presented under the existing system which makes no pretence that any part of the corporate tax is paid on behalf of shareholders.

Finally, since tax credits for Canadian shareholders are limited to the amounts of tax paid by the Canadian corporation conflicts of interest can arise between resident and non-resident shareholders. If tax payments in a particular year are inadequate to provide a full tax credit, it is possible pressure may arise for example from resident shareholders to defer capital cost allowance deductions to generate additional tax payments. If tax payments have been in excess of those required to provide fully creditable dividends to Canadians and the excess is about to expire as creditable tax, it is possible that resident shareholders may in some cases seek extra cash dividends or a stock dividend

plusieurs pays. En occasionnant la prime des cours domestiques sur les cours étrangers, il est à prévoir que l'intégration faussera le jeu des échanges actuels, d'autant plus que l'ampleur de la prime sera liée au caprice de la conjoncture fiscale à court terme. Bien qu'il marque un net progrès sur le Rapport Carter en ramenant la prime dont nous parlons à des proportions plus modestes, le Livre blanc, s'il est appliqué, imprimera quand même une certaine instabilité au comportement des actions en bourse.

Après avoir adopté en 1967 un régime d'intégration et de dégrèvements analogue à celui que propose le Livre blanc, la France vient de conclure avec les États-Unis une entente en vertu de laquelle elle remet aux actionnaires américains possédant moins de 10 p. 100 des actions d'une société française l'équivalent en argent du dégrèvement (avoir fiscal) accordé aux actionnaires français.

Les États-Unis pourraient bien demander au Canada de conclure une entente similaire. De plus, il semblerait que les pays du Marché Commun songent à instituer entre eux un système d'avoirs fiscaux multilatéraux pour faciliter l'harmonisation de leurs régimes fiscaux. Enfin, nous croyons savoir que le parlement italien sera saisi incessamment d'un projet de loi instituant un régime d'avoir fiscal semblable à celui de la France.

Ces exemples nous portent à croire qu'en adoptant le régime d'intégration proposé dans le Livre blanc, le Canada pourrait s'attendre à ce que d'autres pays le pressent d'étendre les avantages de l'intégration aux actionnaires non résidents qui possèdent moins de 10 p. 100 des actions d'une compagnie. Pareilles démarches recueilleraient l'appui d'Alcan vu qu'elles tendraient à niveler le rendement libéré d'impôt de ses actionnaires où qu'ils habitent. Le mérite du régime actuel est de mettre le Canada à l'abri de ces démarches éventuelles en rejetant la théorie selon laquelle les impôts payés par les compagnies le sont pour le compte des actionnaires.

Une dernière observation. La proposition de limiter au montant des impôts payés par la compagnie le montant des dégrèvements répartissables aux actionnaires canadiens peut opposer les uns aux autres les actionnaires résidents et les non-résidents. A supposer par exemple que les impôts payés durant l'année ne suffisent pas pour assortir le dividende du dégrèvement maximum permis par la loi, on peut imaginer que les actionnaires canadiens chercheraient à influencer la direction à accroître les charges fiscales en réduisant les amortissements fiscaux. En revanche, si les dividendes ne sont pas suffisants pour que l'avoir fiscal soit réparti aux actionnaires canadiens avant son expiration, il n'est pas

to utilize the credits. This is something which the non-resident shareholders may find is not in their best interests and which the corporation may feel is not consistent with the best interests of the enterprise.

Alcan does not view with any enthusiasm the adoption of a Canadian tax system which will put the executives and directors of a corporation in a position of facing conflicts of interest such as these.

D. Integration—general technical aspects

(1) Widely-held and cosely-held corporations distinguished

The proposals at paragraph 4.43 provide that a corporation which was widely-held on 7 November 1969 or subsequently became widely-held shall remain widely-held forever even though the shareholders may prefer it to become closely-held. Such strict rules will work a hardship on many corporations. Provisions to permit changes in status should be provided for in the legislation.

(2) Partnership option—qualifications

The qualification rules are not unreasonable so long as groups of companies are allowed a period of time to comply, for example, by buying-out minority interests presently held by non-residents or re-arranging fiscal year-ends so that the group is on the same accounting basis, or consolidating several classes of shares into one class.

Furthermore, it should be clear that companies acquired in the future may elect the partnership option upon compliance with reasonable rules for the protection of government revenue.

(3) Partnership option—intercompany profits

Alcan has Canadian subsidiaries which generate electric power, provide rail and water transportation, fabricate metal, etc. The activities of these subsidiaries do not produce income in the economic sense until a product or service is sold to a third party. However, intercompany "sales" create artificial taxable income as long as a year in advance of a real sale to third parties. Consolidated returns (as in the U.S.A.) permit the elimination of such artificial profits. It is not clear that the partnership option will permit accounting entries to be made to eliminate these artificial profits for tax purposes on the same basis as such

exclu que ceux-ci réclament des dividendes supplémentaires, en espèces ou en actions. Si la direction accédait à ces demandes, elle courrait le risque de mécontenter les actionnaires non résidents à cause de leur statut fiscal différent. Il se peut aussi que la direction trouve ces revendications des actionnaires canadiens contraires aux objectifs financiers à long terme de l'entreprise.

La direction d'Alcan ne saurait accueillir avec enthousiasme un régime fiscal qui lui réserve des combats de ce genre à livrer et à adjuger.

D. Intégration—question diverses

(1) Distinction entre «corporations fermées» et «corporations ouvertes»

Au paragraphe 4.43, on propose qu'une société considérée comme «corporation ouverte» le 7 novembre 1969 ou devenue telle subséquemment demeurera ouverte par la suite, même si les actionnaires préfèrent qu'elle devienne fermée. Cette disposition suscitera des difficultés sérieuses à un grand nombre de sociétés. La législation devrait prévoir des modalités de changement de statut.

(2) Admissibilité au statut de société en nom collectif

Les règles d'admissibilité au statut de société en nom collectif nous paraissent raisonnables. Il faudrait toutefois accorder aux groupes d'entreprises le temps de s'y conformer, soit en rachetant les intérêts minoritaires détenus à l'extérieur du pays, soit en faisant concorder les exercices financiers au sein du groupe ou soit en *refondant* le capital-actions d'une filiale.

Il faudrait aussi établir clairement que toute compagnie qui sera acquise par une autre dans l'avenir sera admissible au statut de société en nom collectif, sous réserve de dispositions spéciales pour prévenir les échappatoires fiscales.

(3) Le statut de société en nom collectif et les bénéfices entre compagnies

Certaines des filiales canadiennes d'Alcan écoulent toute leur production à l'intérieur du groupe (énergie électrique, transport ferroviaire et maritime, usinage, etc.). Bien qu'elles ne produisent pas de revenus au sens économique du terme tant que le produit fini du groupe n'est pas écoulé à l'extérieur, leurs opérations au sein du groupe donnent lieu à l'enregistrement d'un bénéfice nominal interne dans l'année qui précède la vente du produit fini et ce bénéfice est assujetti à la Loi de l'impôt. A l'opposé des lois fiscales américaines qui permettent expressément aux groupes d'entreprises d'éliminer les bénéfices

entries are made in computing the consolidated accounts of any group of companies for reporting results to shareholders. Such an arrangement should be provided as a competitive factor vis-a-vis the U.S.A.

(4) Prescribed time limit

Under the White Paper proposals taxed earning must be distributed or capitalized within 2-1/2 years in order for the tax to be creditable. This is too short. Business needs will present cash distributions at this rate in many cases and stock dividends will be impractical for some companies, such as Alcan, because of international aspects, (i.e. Canadian non-resident withholding tax and possible foreign tax obligations) or because of adverse financial consequences (i.e. too much dilution). A seven to ten year time limit will be better because by this time there will be reasonable assurance the cash has been permanently invested in the business and a capitalization or foregoing of the credit will work real injury while minimzing tax avoidance.

(5) Transition problems

Paragraph 4.79 of the White Paper provides that part of the tax paid by non-option closely-held corporations will be treated as non-creditable until an amount of tax has been treated as non-creditable equal to the amount of tax that would have been paid or "recaptured" if the assets (depreciable property, goodwill, inventory) had been sold at a price equal to that which the taxpayer used in valuing the closely-held shares on valuation date.

This proposal can be injurious in principle (because the fisc is getting its tax bite long before a realization of the relevant values in the shares) in the case of assets which are of great value to the owner, but which in fact are not saleable except to someone buying out the entire business as a going concern. Substantial injury to integrated businesses (through added taxes) will be minimized by this rule, only if the income on which tax in non-creditable is added to pre-implementation surplus for special treatment or other arrangements are provided in line with

internes en remplissant des déclarations d'impôt consolidées, le Livre blanc ne dit pas si le statut de société en nom collectif donnera le droit de passer des écritures semblables à celles destinées à éliminer ces bénéfices nominaux internes des états financiers consolidés aux fins des rapports aux actionnaires. En égard à la concurrence américaine, nous souhaitons qu'il en soit ainsi.

(4) Délai relatif aux avoirs fiscaux

Selon le Livre blanc, les avoirs fiscaux devront être capitalisés ou répartis sous forme de dégrèvements avant 2 ans et demi, faute de quoi ils expireront. Nous sommes d'avis que ce délai est trop bref. Dans bien des cas, les besoins de trésorerie doivent prendre le pas sur les dividendes; dans d'autres cas, à l'Alcan notamment, les dividendes en actions s'accordent mal avec la fiscalité internationale (impôt canadien visant les non résidents, incidences des impôts étrangers, etc.), et avec certaines conséquences financières (dilution du capital). Nous croyons que le délai devrait être de l'ordre de 7 à 10 ans. En effet, après cette période, il est logique de conclure que les bénéfices qui n'ont pas été distribués ont été réinvestis en permanence et les actionnaires auraient mauvaise grâce à se plaindre de l'expiration de leur droit aux dégrèvements. Pour le fisc, l'expiration de l'avoir fiscal offrira toujours, quel que soit le délai, une garantie contre les échappatoires.

(5) Mesures de transition

On lit au paragraphe 4.79 qu'une tranche des impôts payés par les compagnies «fermées» qui n'auront pas le statut de société en nom collectif sera exclue du régime des dégrèvements, le régime ne s'appliquant aux impôts qu'à partir du moment où l'accumulation des tranches sera égale à l'impôt que les actionnaires auraient dû payer si la compagnie avait vendu son actif (biens amortissables, achalandage, inventaire) à la valeur attribuée aux actions le jour de l'évaluation.

Cette proposition recèle une injustice de principe: le fisc prélève sa part sur les plus-values bien avant leur réalisation. Elle sera particulièrement dommageable dans le cas des valeurs qui ont beaucoup de prix pour leur propriétaire mais dont celui-ci ne peut se départir à moins de vendre l'entreprise comme telle. Le moyen de réduire les inconvénients pour les compagnies intégrées serait d'incorporer au surplus accumulé au moment de la mise en vigueur du nouveau régime les bénéfices ne donnant pas droit aux crédits ci-dessus et de l'assortir de règles particulière-

suggestions above to defer tax on intercompany dividends.

At paragraph 4.78, it is proposed that a special 15 per cent tax be levied on dividends paid out of undistributed income on hand at the commencement of the new system. Since a Canadian resident shareholder is to receive a dividend out of such undistributed income free of further tax, any special tax should be for his account *when paid out*. To assure fair dealing regarding Alcan's non-resident shareholders, the law should make it explicit that the special tax is levied only on the relevant amounts distributed to resident shareholders and is recoverable from them by means of tax withholding. That is to say, the corporation should not suffer the tax because this shifts a pro rata part of the cost to non-residents who do not benefit from the expenditure. This may provoke questions of director liability under the relevant Companies Acts.

res, ou encore d'adopter des dispositions du genre de celles que nous avons déjà recommandées dans le but de différer l'impôt sur les dividendes versés par une compagnie à une autre.

Au paragraphe 4.78, le Livre blanc propose l'institution d'un impôt spécial de 15 p. 100 qui viserait les dividendes déclarés à même le «revenu en main non distribué» au moment de la mise en vigueur du nouveau régime. A notre avis, puisque les actionnaires canadiens doivent recevoir de tels dividendes exonérés d'impôt, il ne serait que juste que la compagnie retienne l'impôt spécial à même le dividende qui leur est versé. Quant aux actionnaires non résidents, un souci d'équité devrait dicter au législateur le devoir de préciser dans le texte même de la loi que l'impôt spécial ne vise que les actionnaires résidents et qu'il est retenu à même le dividende qui leur est versé. En d'autres termes, il ne serait pas juste que la compagnie fasse elle-même les frais de cet impôt spécial puisque les actionnaires non résidents, qui n'en tireraient

TABLE 1
ALCAN ALUMINIUM LIMITED
Effect of corporate tax rate reduction on shareholders under integration comparing realization as dividend versus realization as capital gains

	Closely-held corporation			Widely-held corporation	
	50% Rate	40% Rate	30% Rate	50% Rate	40% Rate
Corporation income					
Pre-tax income	$200	$200	$200	$200	$200
Taxes	100	80	60	100	80
Net income	100	120	140	100	120
Case I—Net income realized as dividend					
Grossed-up dividend	200	200	200	150	160
Tax at 50%	100	100	100	75	80
Credit	100	80	60	50	40
Net tax	–0–	(20)	(40)	(25)	(40)
Net dividend	100	100	100	75	80
Case II—Net income realized as capital gain per White Paper					
Capital gain	100	120	140	100	120
Taxable gain	100	120	140	50	60
Tax at 50%	(50)	(60)	(70)	(25)	(30)
Net gain	$ 50	$ 60	$ 70	$ 75	$ 90
Advantage versus dividend	$(50)	$(40)	$(30)	–0–	$ 10
Case III—Net income realized as capital gain assuming only half gain taxed in all cases					
Proceeds	100	120	140	100	120
Taxable gain	50	60	70	50	60
Tax at 50%	(25)	(30)	(35)	(25)	(30)
Net gain	75	90	105	75	90
Advantage versus dividend	$(25)	$(10)	$ 5	–0–	$ 10

This is a further reason why this type of tax should be deferred, insofar as subsidiaries are concerned, and imposed only at the top.

Treaty considerations will or should permit only one withholding on non-residents' share of such income. Conflict with the "flow through" proposal for foreign withholding tax also seems possible if non-resident withholding tax cannot be deducted from that portion of a dividend deemed to be from this source.

Canadian tax-exempt entities will also find it difficult to accept a deduction from their dividend in respect of a special 15 per cent tax on pre-implementation surplus.

aucune compensation, en partageraient le coût au même titre que les résidents. Il n'est même pas exclu que ceci mette en cause les obligations dévolues aux Conseils d'administration en vertu de la Loi des compagnies. Voici donc une raison de plus qui milite en faveur de la franchise d'impôt que nous recommandons dans le cas des dividendes versés par une filiale à sa compagnie-mère.

Puisque les conventions fiscales bilatérales vont sans doute exclure la double retenue d'impôt sur de tels revenus répartis aux actionnaires étrangers (et à notre avis elles devraient le faire), nous entrevoyons dans les propositions visant le «mouvement des retenues fiscales étrangères» un autre obstacle possible à l'application de cette proposition: il ne serait pas possible de retenir à la fois l'impôt spécial et l'impôt visant les non-résidents sur de tels revenus.

Enfin, nous craignons que les actionnaires canadiens non imposables acceptent difficilement que l'on prélève l'impôt spécial de 15 p. 100 sur le surplus existant avant la mise en vigueur du nouveau régime.

TABLEAU 1

ALCAN ALUMINIUM LIMITÉE

Répercussion sur les actionnaires de la réduction du taux d'impôt sur les sociétés dans le cadre de l'intégration, en comparant la réalisation comme dividende à la réalisation comme gains de capital

	Société fermée			Société ouverte	
	Taux 50%	Taux 40%	Taux 30%	Taux 50%	Taux 40%
Revenu des sociétés					
Revenu avant déduction des impôts....	$200	$200	$200	$200	$200
Impôts.....	100	80	60	100	80
Revenu net.....	100	120	140	100	120
Cas I—Revenu net réalisé comme dividende					
Dividende avec dégrèvement ajouté...	200	200	200	150	160
Impôt à 50%.....	100	100	100	75	80
Crédit.....	100	80	60	50	40
Impôt net.....	–0–	(20)	(40)	(25)	(40)
Dividende net.....	100	100	100	75	80
Cas II—Revenu net réalisé comme gain de capital conformément au Livre blanc					
Gain de capital.....	100	120	140	100	120
Gain imposable.....	100	120	140	50	60
Impôt à 50%.....	(50)	(60)	(70)	(25)	(30)
Gain net.....	$ 50	$ 60	$ 70	$ 75	$ 90
Avantage comparé au dividende.....	$(50)	$(40)	$(30)	–0–	$ 10
Cas III—Revenu net réalisé comme gain de capital en supposant que la moitié des gains seulement est imposée dans tous les cas.....					
Produit.....	100	120	140	100	120
Gain imposable.....	50	60	70	50	60
Impôt à 50%.....	(25)	(30)	(35)	(25)	(30)
Gain net.....	75	90	105	75	90
Avantage comparé au dividende.....	$(25)	$(10)	$ 5	–0–	$ 10

TABLE 2

ALCAN ALUMINIUM LIMITED

Comparison of yield to resident and non-resident shareholders under present and proposed White Paper rules

(All figures dollars per share)

	Resident Shareholder		Non-resident**	
	Present	Proposed	Present	Proposed
Case I—All Canadian source corporate income*				
Dividend	$1.50	$1.50	$1.50	$1.50
Gross-up	—	.75	—	—
Taxable amount	1.50	2.25	1.50	1.50
Tax at 50%	.75	1.12	.75***	.75***
Credit	.30	.75	—	—
Net tax	.45	.37	.75	.75
Yield	1.05	1.13	.75	.75
Change	7.5%+		Nil	
Case II—40% Foreign dividend source corporate income*				
Dividend	$1.50	$1.50	$1.50	$1.50
Withholding tax	—	.05	.15	.15
Gross-up	—	.68	—	—
Taxable amount	1.50	2.18 X	1.50	1.50
Tax at 50%	.75	1.09	.75	.75
Credit	.30	.73 Y	—	—
Net tax	.45	.36	.75	.75
Yield	1.05	1.09	.75	.75
Change	3.8%+		Nil	

*Assumptions:

Case I

Pre-tax income	$5.00
Tax	2.00
Net after tax	3.00
Creditable tax	1.00

Case II

	Domestic	Foreign	Total
Pre-tax income	4.00	1.00	5.00
Tax	2.00	.40	2.40
Dividend withholding tax	—	.05	.05
Net after tax	2.00	.55	2.55
Creditable tax	1.00	.05	1.05

**Assume foreign personal tax rate same as Canada.

***Includes 10% Canadian withholding tax.

X 1.50 minus .05 (foreign withholding tax flow-through) × 150% (gross-up) = $2.18.

Y 2.18 minus 1.45 = $ .73.

TABLEAU 2

ALCAN ALUMINIUM LIMITÉE

Comparaison du rendement recueilli par les actionnaires résidents et non résidents dans le cadre des règlements actuels et des règlements proposés du Livre blanc

(tous chiffres en dollars par action)

	Actionnaire résident		Actionnaire non résident**	
	Actuel	Proposé	Actuel	Proposé
Cas I—Revenu des sociétés de source intégralement canadienne*				
Dividende	$1.50	$1.50	$1.50	$1.50
Dégrèvement ajouté	—	.75	—	—
Montant imposable	1.50	2.25	1.50	1.50
Impôt à 50%	.75	1.12	.75***	.75***
Crédit	.30	.75	—	—
Impôt net	.45	.37	.75	.75
Rendement	1.05	1.13	.75	.75
Changement	7.5% +		Néant	
Cas II—Revenu des sociétés composé à 40% de dividendes étrangers*				
Dividende	$1.50	$1.50	$1.50	$1.50
Retenue fiscale	—	.05	.15	.15
Dégrèvement ajouté	—	.68	—	—
Montant imposable	1.50	2.16 X	1.50	1.50
Impôt à 50%	.75	1.09	.75	.75
Crédit	.30	.73 Y	—	—
Impôt net	.45	.36	.75	.75
Rendement	1.05	1.09	.75	.75
Changement	3.8% +		Néant	

*Hypothèses:

Cas I	Revenu avant impôt	$5.00
	Impôt	2.00
	Net après impôt	3.00
	Crédit d'impôt	1.00

		au Canada	à l'étranger	Total
Cas II	Revenu avant impôt	4.00	1.00	5.00
	Impôt	2.00	.40	2.40
	Retenue fiscale sur dividende	—	.05	.05
	Net après impôt	2.00	.55	2.55
	Crédit d'impôt	1.00	.05	1.05

**Suppose que le taux d'impôt étranger sur les particuliers est le même qu'au Canada.

***Comprend une retenue fiscale canadienne de 10%.

X 1.50 moins 0.05 (mouvement de la retenue d'impôt étrangère) x 150% (dégrèvement ajouté) = $2.18.

Y 2.18 moins 1.45 = $0.73.

II. The taxation of capital gains

A. The rate of capital gains tax

As stated in the main brief Alcan recommends that only half the amount of all long-term gains and losses be brought into taxable income as realized. Application of this and related recommendations to the various categories of capital assets is set out below.

(1) Investments other than shares

The significance of a capital gains tax on bonds and similar forms of indebtedness will be adequately covered by others. However, it does seem to be doubtful wisdom to apply a full capital gains tax to such assets at the present time in view of the weak state of the bond market.

(2) Shares of closely-held Canadian companies

It is recommended that only half the gain or loss realized on sale of shares in closely-held Canadian corporations be included in taxable income.

The proposal at paragraphs 3.31 and 4.33 of the White Paper to treat the entire amount of gains and losses on closely-held companies as ordinary income is explained as necessary in order to produce a "balanced" system, to remove advantages in receiving income as share gains rather than as dividends and to equalize the weight of tax as between incorporated and unincorporated business.

(a) Affiliated groups of corporations

In the context of large corporations with foreign shareholders and many subsidiaries, these arguments are specious. For example, it is proposed to fully tax gains realized by a corporation on the sale of shares in a closely-held subsidiary unless a roll-over provision is applicable. A full tax on the gain does not achieve "balance" since the dividends in principle should be tax exempt to the corporation. So far as equality is concerned, there is little evidence that the matter of competition between incorporated and unincorporated business constitutes a realistic economic problem. In any event there is nothing to prevent unincorporated businesses from incorporating to take advantage of any discrepancy from a tax point of view.

German, French, U.S. and Japanese laws do not impose any material amount of tax on gains arising from the sale of shares of substantially controlled subsidiaries. Such a tax will prove to be a great

II. Imposition des gains de capital

A. Taux d'imposition des gains de capital

Ainsi qu'il est dit dans son mémoire principal, Alcan recommande de n'imposer que la moitié de *tous* les gains ou pertes à longue échéance inclus dans le revenu imposable au moment où ceux-ci sont réalisés. On trouvera ci-dessous les modalités d'application de cette disposition et des recommandations connexes aux diverses catégories d'immobilisations.

(1) Investissements autres que les actions

La signification de l'impôt sur les gains de capital s'appliquant aux obligations et à d'autres formes de dettes sera suffisamment mise en relief par d'autres mémoires. Cependant, il semble peu sage de lever un impôt au taux normal sur les gains de capital en ce qui concerne ce genre de biens étant donné la faiblesse actuelle du marché des obligations.

(2) Actions des sociétés canadiennes fermées

Nous recommandons que l'on inclut dans le revenu imposable que la moitié des gains ou des pertes liés à la vente des actions de sociétés canadiennes fermées.

La proposition du Livre blanc, aux paragraphes 3.31 et 4.33, d'imposer comme revenu ordinaire la totalité des gains et des pertes réalisés à la vente d'actions de sociétés fermées est présentée comme justifiée en ce qu'elle est nécessaire pour obtenir un système équilibré, pour supprimer les avantages qu'il y aurait à recevoir un revenu sous forme de gains sur actions plutôt que sous forme de dividendes, et pour égaliser le fardeau de l'impôt à percevoir entre les entreprises incorporées et celles qui ne le sont pas.

a) Groupes de sociétés affiliées

Dans le cas des grandes sociétés comptant des actionnaires étrangers et plusieurs filiales, ces arguments sont spécieux. On propose, par exemple, d'imposer le total des gains réalisés par une corporation lors de la vente d'actions d'une filiale fermée, à moins qu'une clause de roulement ne soit applicable. L'imposition du gain entier ne réalise pas l'équilibre recherché puisque les dividendes, en principe, devraient être exonérés de l'impôt, pour la corporation. Quant à l'égalité, il semble peu évident que la question de la concurrence entre entreprises incorporées et non incorporées constitue un problème économique réaliste. Dans tous les cas, rien n'empêche que des firmes non incorporées s'incorporent pour bénéficier d'une lacune de la loi. Les lois allemandes, françaises, américaines et japonaises ne prévoient pas de prélèvement d'impôt important sur les gains provenant de la vente d'actions de filiales en majeure partie contrôlées par

disadvatange to the Canadian effort to promote economic growth through rationalization and establishment of larger, more economic units. It is not competitive.

Sales of domestic or foreign controlled corporation shares are not made necessarily with a view to profit in the same sense as sales of portfolio shares. Such proceeds stay in the business, do not ordinarily flow out in dividends and frequently are not treated as a profit or loss item in measuring earnings. In fact, regulatory bodies such as the SEC in the U.S.A. are tending to require exclusion of such unusual items of income from reported earnings in the interest of more accurate reporting of results to investors.

Thus, there is no real increase in disposable income in the tax sense, but merely a change in application of capital which should attract a low rate of tax at most.

To the extent capital gains are taken into book income of the parent company and available for distribution, the government will recoup any shortfall in the tax payments on the portion distributable to resident shareholders by virtue of the fact that such gains will not generate the normal amount of creditable tax. By treating dividends paid-out by a subsidiary in excess of undistributed income as a return of capital reducing the tax basis or value of the shares, opportunities to create artificial tax losses on such shares will be eliminated.

(b) Corporations controlled by individuals

In the context of closely-held corporations controlled by an individual or a family, the capital gains tax will be essentially a tax on goodwill and inflation values since the shareholders will integrate earnings by option, capitalization or dividends (unless the personal top rate of tax remains materially above 50 per cent). A full rate of tax on the realized capital gains of controlling shareholders is simply going to discourage them from converting the company to a widely-held corporation. This is bad policy. A tax regime in which such gains are taxed on

la société-mère. Cet impôt nuirait considérablement aux efforts faits par le Canada pour promouvoir l'essor économique du pays par la rationalisation de la production et l'établissement d'unités de production plus importantes et plus rentables. Il est au détriment de la concurrence.

Les ventes d'actions de sociétés canadiennes ou étrangères contrôlées ne visent pas nécessairement à la réalisation d'un profit, comme c'est le cas des ventes d'actions de portefeuille. Pareils montants restent dans l'entreprise; ils ne sont généralement pas transformés en dividendes et, fréquemment, ne sont pas considérés comme un poste de profits et pertes dans le calcul des bénéfices. En fait, les organismes de réglementation comme la S.E.C. des États-Unis sont de plus en plus portés à réclamer l'exclusion de ces postes inaccoutumés de revenu des bénéfices déclarés, afin de permettre une présentation plus exacte des résultats aux actionnaires. Ainsi, il n'y a pas d'augmentation réelle du revenu disponible, au sens fiscal du mot, mais un simple changement d'affectation du capital qui devrait, au plus, entraîner un faible taux d'imposition.

Dans la mesure où les gains de capital sont compris dans le revenu comptable de la société-mère et susceptibles de répartition, le Gouvernement récupérera tout manque à gagner dans le paiement des impôts sur la portion à répartir entre les actionnaires résidents, en vertu du fait que pareils gains ne créeront pas le montant normal de crédit d'impôt. Si l'on considère les dividendes versés par une filiale en sus du revenu non distribué comme une rémunération du capital réduisant le coût des actions pour fins d'impôt, on supprime les occasions de provoquer des pertes artificieuses d'impôt sur ces actions.

b) Sociétés contrôlées par des particuliers

Dans le cas de sociétés fermées contrôlées par un particulier ou par une famille, l'impôt sur les gains de capital sera essentiellement un impôt sur des valeurs d'achalandage et d'inflation puisque les actionnaires y intégreront les bénéfices réalisés par option, capitalisation ou dividendes (à moins que le taux d'impôt personnel maximum ne reste sensiblement supérieur à 50 p. 100). L'application du plein taux d'impôt aux gains de capital réalisés par les actionnaires majoritaires n'aura d'autre effet que de dissuader ceux-ci de transformer leur société

only half the amount will avoid such a lock-in.

In order not to permit an individual controlling taxpayer to convert taxable income into a capital gain taxed at lower rates (i.e. the "balance" problem), it should be possible to devise a capital gains tax which treats the first proceeds of sale as a distribution of post-acquisition surplus computed on the tax basis, subject to applicable tax credit, and the balance of proceeds, less tax basis, as a capital gain subject to tax at a lower rate. Using surplus computed on the tax basis will avoid immediate recapture of capital cost allowance deductions in excess of book depreciation reserve, and it should achieve the policy objective of "balance".

With respect to the "equality" problem, Canadian closely-held corporations are not in fact in competition with the 400,000 unincorporated businesses in a meaningful economic sense. If there were much involved, the latter would incorporate to get the benefit of existing rules. This "equality" argument is not significant enough to justify the proposed treatment of gains from this sector which presents the disadvantages mentioned above.

(3) Shares of controlled foreign corporations

The proposal to include in taxable income the full amount of gains or losses on the sale of shares of controlled foreign corporations is not competitive in the international context. Alcan's principal competitors, who are in the U.S.A. and France, are not subject to tax on such gains at anywhere near 50 per cent rates.

A full gains tax on sales of foreign subsidiaries is discriminatory because it will in great degree be a tax on retained earnings which would have been exempt if remitted as dividends. Frequently, dividends are restricted by law or regulation to a percent of registered capital (as in U.K., Norway, Brazil, and other exchange-conscious countries). In other countries for other reasons, the retained earnings of subsidiaries are not at the free disposition of the Canadian parent in the same way they are in the case of Canadian subsidiaries. A less than full rate of tax compensates in some

fermée en société ouverte. C'est là une mauvaise politique. Un régime fiscal qui n'imposerait ces gains que pour la moitié de leur montant éviterait ce genre de «blocage».

Afin d'empêcher un actionnaire particulier majoritaire de transformer son revenu imposable en gain de capital soumis à un taux inférieur (c'est-à-dire le principe de «l'équilibre»), on devrait concevoir un impôt sur les gains de capital qui traiterait le premier produit de la vente comme une répartition du surplus après acquisition, calculé d'après le coût pour fins d'impôt et sous réserve du crédit d'impôt applicable, le solde du produit de la vente après déduction du coût pour fins d'impôt étant considéré comme gain de capital soumis à un taux inférieur d'imposition. L'application du surplus calculé d'après le coût pour fins d'impôt évitera la récupération immédiate des déductions en allocations du coût en capital dépassant la réserve pour amortissement aux livres et cela devrait répondre à la politique de «l'équlibre».

Pour ce qui est du problème de «l'égalité», on ne saurait prétendre que les sociétés canadiennes fermées entrent vraiment en concurrence avec les 400,000 entreprises non incorporées, au sens économique. Autrement, ces dernières se feraient incorporer pour bénéficier des règles actuelles. L'argument de «l'égalité» est insuffisant pour justifier la disposition proposée pour les gains de ce secteur, lequel présente les désavantages mentionnés ci-dessus.

(3) Actions des sociétés étrangères contrôlées

Le projet d'inclure dans le revenu imposable le montant entier des gains ou des pertes provenant de la vente d'actions de corporations étrangères contrôlées est anti-concurrentiel dans le contexte international. Les principaux concurrents d'Alcan, aux États-Unis et en France, ne sont pas assujettis à un impôt de cette nature qui approche, même de loin, le taux de 50 p. 100.

Un impôt sur la totalité des gains provenant des ventes de filiales étrangères serait discriminatoire parce qu'il deviendrait en grande partie un impôt sur les bénéfices non répartis, lesquels auraient été exonérés s'ils avaient été remis sous forme de dividendes. Fréquemment, les dividendes sont restreints par la loi ou les règlements à un certain pourcentage du capital enregistré (comme au Royaume-Uni, en Norvège, au Brésil et dans d'autres pays soucieux de la valeur de leurs devises). Ailleurs, pour d'autres raisons, les bénéfices non répartis des filiales ne sont pas

measure for the fact that retained earnings will in fact be taxed under the proposals.

A capital gains tax such as proposed will cause sellers to attempt where possible a total distribution or capitalization of surplus in anticipation of sale in order to minimize Canadian tax. These procedures will inevitably entail substantial withholding, stamp and capital taxes in the foreign countries which can be avoided if the Canadian rate of tax is lower.

(4) Shares of widely-held companies

The proposal to tax Canadian resident individuals on half their share gains on widely-held companies is in the international sense competitive. The five year re-valuation proposal presents problems however. Taxation of unrealized capital gains in this manner appears inappropriate particularly in view of the high estate and gift tax rates enacted in 1969 (now effectively 50 per cent on values in excess of $300,000 before provincial and other credits). Taking the new gift and estate tax structure into account the right tax policy seems to be to impose capital gains tax only on actual realizations, to have no deemed realization on passage of title by gift or bequest, but to require the recipient to take the donor's tax basis in assets acquired by gift or bequest.

At paragraph 4.59 of the White Paper it is provided that a widely-held Canadian corporation realizing a gain or loss on the sale of shares in another widely-held Canadian corporation will recognize the amount of gain or loss in full as taxable income, but will apply a special tax rate of 33⅓ per cent to such amounts. For all the reasons indicated in section II A 2(a) above (pages 25-26) and in section I C above (pages 19-20) dealing with certain international aspects of tax reform it is suggested that a uniform ruling of taxing gains and losses at 25 per cent as realized is to be preferred.

B. The payment of tax only when capital gains have been realized

(1) Roll-overs

(a) Forced realizations

At paragraph 3.44 of the White Paper it is proposed that where the taxpayer

à la libre disposition de la société-mère du Canada de la même manière que pour les filiales canadiennes. Dans une certaine mesure, un taux d'imposition inférieur au plein taux compenserait le fait que les bénéfices non répartis seront, effectivement, imposés selon les termes des propositions.

Un impôt sur les gains de capital, tel qu'il est proposé, incitera les vendeurs à tenter, chaque fois que ce sera possible, une répartition ou une capitalisation totale du surplus, en anticipation sur la vente, afin d'amoindrir l'impôt canadien. Ces procédés donneront lieu inévitablement dans les pays étrangers à des retenues à la source, droits de timbre et impôts sur le capital qu'on pourrait éviter en appliquant un taux d'impôt moindre au Canada.

(4) Actions des sociétés ouvertes

La proposition d'imposer les résidents canadiens sur la moitié de leurs gains provenant de la vente d'actions de sociétés ouvertes produirait un taux concurrentiel du point de vue international. Cependant, la proposition relative à la réévaluation quinquennale présente certains problèmes. Cette façon d'imposer les gains de capital non réalisés semble injustifiée, surtout quand on pense à l'impôt élevé sur les dons et successions qui est en vigueur depuis 1969 (et qui est maintenant de 50 p. 100 des valeurs dépassant $300,000 avant déduction de l'impôt provincial et des autres crédits). Étant donné la nouvelle structure d'imposition des dons et successions, il paraît équitable de n'imposer les gains de capital qu'à la réalisation, de renoncer à considérer comme réalisation le passage d'un titre d'un individu à l'autre par don ou legs, mais d'exiger du bénéficiaire qu'il incorpore la base de l'impôt du donateur dans les biens acquis par dons ou legs.

Au paragraphe 4.59 du Livre blanc, il est prévu que les sociétés ouvertes canadiennes qui réalisent un gain ou une perte sur la vente d'actions d'une autre société ouverte canadienne reconnaîtront le montant entier desdits gain ou perte comme revenu imposable, mais appliqueront un taux spécial de 33⅓ p. 100 à pareil montant. Pour toutes les raisons indiquées dans la section II A 2(a) aux pages 27 et 28 et dans la section I C aux pages 21 et 22 qui traite de certains aspects internationaux de la réforme fiscale, il semble préférable d'imposer uniformément les gains et les pertes à 25 p. 100 de la valeur de réalisation.

B. Paiement de l'impôt seulement après réalisation des gains de capital

(1) Roulements

(a) Réalisations forcées

Il est proposé, au paragraphe 3.44 du Livre blanc, que lorsque le contribuable

uses the whole of the proceeds from a forced realization to purchase similar property within a year of receipt, any capital gain will be treated as a reduction in cost of the new property.

These aspects require comment:

(i) "Whole of the proceeds". In many forced realizations the proceeds will be received in installments. Arrangement is required for an escrowing of such funds for tax purposes until there is sufficient in hand to make a qualifying investment in view of the circumstances of the business.

(ii) "Similar property". Both in the foreign and the Canadian context a very broad definition is required for this term, in order to ensure that tax is deferred so long as taxpayers reinvest the proceeds of a business expropriation in other business property. Frequently the purpose of expropriation is to eliminate private participation in a particular line of business so that "similar" property does not exist. Expropriation or forced sale of shares will require a "see through" rule so that investment can be made, as nearly as possible, in similar kinds of underlying assets.

(iii) "Within a year of receipt". Alcan is concerned primarily with the tax consequences of large expropriations, particularly those involving foreign shares. A longer time than a year is required to soundly invest big money. An area of administrative discretion is required here to permit tax deferral to apply while a sound selection of an appropriate reinvestment is made.

(iv) "Forced realization" in the context of foreign assets will require a definition which permits political duress, threat and harassment to be taken into account as tantamount for tax purposes to expropriation.

(b) Corporate reorganizations and mergers

(i) The proposal for roll-over upon transfer of assets to a controlled corporation appears reasonable in general. However, the exclusion from tax deferral of transfers of shares in foreign corporations should be modified to allow such transfers on a roll-over basis where the Minister is satisfied tax avoidance is not the principal purpose of the transaction. Alcan's foreign subsidiaries are the frequent object of reorganizations, mergers,

utilise le produit entier d'une réalisation forcée à l'achat d'un avoir semblable pendant l'année qui suit sa réception, tout gain de capital éventuel soit traité comme une réduction du coût de ce nouvel avoir.

Cela suscite certains commentaires:

(i) «Le produit entier». Dans le cas de nombreuses réalisations forcées, le produit sera perçu par versements. Des dispositions sont nécessaires pour la mise en dépôt temporaire de ces fonds, aux fins d'impôt, jusqu'à constitution d'un avoir suffisant pour offrir un investissement valable, selon les circonstances où se trouvera l'entreprise.

(ii) «Avoir semblable». Au point de vue étranger comme au point de vue canadien, ce terme exige une définition très large afin d'assurer que l'impôt reste différé tant que les contribuables réinvestissent le produit d'une expropriation commerciale dans d'autres propriétés commerciales. Fréquemment, l'expropriation a pour but d'éliminer la participation privée dans un domaine précis d'affaires de telle sorte que l'«avoir semblable» n'existe pas. L'expropriation ou la vente forcée d'actions exigera une règle permettant des réinvestissements aussi proches que possible des mêmes genres d'actifs fondamentaux.

(iii) «Pendant l'année qui suit la réception». Alcan s'inquiète surtout des conséquences fiscales des expropriations importantes, notamment quand il s'agit d'actions dans les sociétés étrangères. Il faut plus d'une année pour investir à bon escient des capitaux considérables. Une période de discrétion administrative s'impose dans ce cas pour permettre de différer l'imposition pendant qu'on choisit le genre de placement approprié.

(iv) «Réalisation forcée», quand il s'agit d'avoirs étrangers, exige une définition qui permette de classer les contraintes politiques, les menaces et le harcèlement dans une catégorie apparentée à l'expropriation, aux fins d'imposition.

b) Réorganisations et fusions de sociétés

(i) La proposition d'appliquer le «roulement» en cas de transfert d'actifs à une corporation contrôlée paraît raisonnable en général. Cependant, il faudrait modifier l'exclusion de l'imposition différée pour les transferts d'actions de sociétés étrangers, de façon à autoriser ces transferts par roulement, quand le ministre estime que la transaction n'a pas pour objet principal d'éviter l'imposition. Les filiales étrangères d'Alcan sont fréquem-

and swaps. There does not seem to be any prospect for Canadian tax avoidance in these re-arrangements and they are vital to the growth and success of the corporation. It will be important to exempt any theoretical accounting gains on such transactions from Canadian tax if the needeed rationalization and strengthening of Alcan's foreign marketing efforts is not to be hindered.

(ii) The proposal to permit a roll-over basis in the case of transfers of assets upon the winding-up of a closely-held Canadian corporation is sound.

(iii) The exemption from gains tax in the case of stocksplits is sound.

(c) Dispositions of business assets—U.K. provisions

When the U.K. adopted a capital gains tax in 1965 it introduced provisions to defer or remove any undue effects such a tax might have on transfers of business assets. Transfers of assets between companies which are members of a group are allowed a "roll-over", i.e. tax is deferred. Furthermore, tax is also deferred on gains realized on the disposal of business assets where the proceeds of sale are wholly reinvested in a new asset of the same class for use in the business within twelve months or such extended time as the Board of Inland Revenue will allow.

It is recommended that similar rules, which appear to be more generous than the White Paper proposals in respect of tax deferral on transfers of business assets, be considered for Canada.

(2) Gifts and bequests

The White Paper proposes to tax an accrued gain to the donor if he makes an inter vivos gift of appreciated property. However, bequests will not be subject to gains tax, the legatee taking the tax basis of the testator.

It is suggested in section II A (4) above (pages 27-28) that capital gains tax be imposed only on actual realization and that tax not be imposed upon the accrual increase in value of gifts and bequests

ment l'objet de réorganisations, de fusions ou d'échanges. Il ne paraît pas possible que ces restructurations aient pour objet d'éviter l'impôt canadien et elles sont essentielles au développement et au succès de la société. Si l'on veut éviter de freiner la rationalisation et le développement des activités étrangères de l'Alcan, il conviendrait d'exonérer de l'impôt canadien tous les gains comptables théoriques résultant de ces transactions.

(ii) La proposition visant à autoriser le roulement dans le cas de transferts d'actifs lors de la liquidation d'une société canadienne fermée est raisonnable.

(iii) L'exonération de l'impôt sur les gains de capital dans le cas de fragmentations d'actions est raisonnable.

c) Cessions d'actifs industriels et commerciaux—Dispositions du Royaume-Uni

Quand le Royaume-Uni a adopté, en 1965, l'impôt sur les gains de capital, il a prévu des dispositions permettant de différer ou d'éviter les effets défavorables que l'impôt pourrait avoir sur les transferts d'actifs industriels et commerciaux. Ces transferts, quand ils s'effectuent entre sociétés membres d'un même groupe, peuvent bénéficier du «roulement», c'est-à-dire d'une imposition différée. En outre, l'impôt est également différé sur les gains provenant de la cession d'actifs industriels quand le produit de la vente est entièrement réinvesti dans des actifs nouveaux de même catégorie et servant à l'entreprise, ce réinvestissement devant avoir lieu dans les 12 mois consécutifs à la transaction ou pendant tout délai supplémentaire accordé par le Board of Inland Revenue.

Il est recommandé que l'on tienne compte, pour le Canada, de dispositions semblables qui paraissent plus favorables que les propositions du Livre blanc relatives à l'imposition différée pour les transferts d'actifs industriels et commerciaux.

(2) Dons et legs

Le Livre blanc propose d'imposer sur une base accrue tout gain au donateur, dans le cas d'un don entre vifs d'une propriété dont la valeur a augmenté. Cependant les legs ne seront pas soumis à l'impôt sur les gains, le légataire prenant la base d'impôt du testateur.

On propose en II A (4) à la page 30 que l'impôt sur les gains de capital ne soit levé qu'à la réalisation et qu'il ne soit pas appliqué à l'augmentation sur une base accrue de la valeur des dons et legs, sur-

particularly in view of the very high gift and estate tax rates established in 1969.

C. Taxing capital gains on a deemed realization basis

The proposal at paragraph 3.40 to require emigrants from Canada to pay tax on accrued gains will detract materially from Alcan's management recruiting efforts.

Any attempt to tax deemed realizations will inevitably prevent consideration of employment in Canada by a large element of the best foreign managerial talent. Alcan, a multinational company, with highly compensated managerial talent recruited and rising to top jobs in all the continents of the earth, needs to bring these people to Canada for service at some point in their careers.

If some form of deemed realization tax on departure from Canada is adopted, it is recommended (1) that a minimum exemption be provided (2) that the tax apply only to citizens or to the Canadian-situs assets of aliens whose continuous residence in Canada is so long as to substantially equate citizenship (i.e. twenty years) and (3) that appropriate exemption procedures be established for Canadian citizens temporarily leaving the country on an assignment by a Canadian employer and for foreign citizens accepting employment in Canada on a temporary basis.

D. The taxation of capital gains—other matters

(1) Principal residence

The proposal at paragraph 3.20 of the White Paper to allow a taxpayer a "roll-over" on sale of a principal residence only in connection with a change in job is entirely too restrictive.

Any change in a principal residence should be allowed a roll-over. The roll-over should also be given a longer time period for operation, i.e. more time, at least 2 years, should be allowed in which to purchase the new principal residence or to sell the old.

(2) Valuation

At paragraph 3.15 of the White Paper it is proposed not to tax gains accrued under the present system, but to permit taxpayers to establish the tax value of capital assets ("tax basis") at value on valuation day.

tout étant donné les taux de taxe très élevés sur les dons et successions établis en 1969.

C. Impositions des gains de capital sur une base de réalisation présumée

La proposition du paragraphe 3.40 demande que les émigrants du Canada paient l'impôt sur la valeur accrue de leurs biens en capital. Cela affectera sensiblement les efforts de recrutement d'Alcan.

Toute tentative d'imposer des réalisations présumées aura nécessairement pour résultat de dissuader les meilleurs candidats étrangers à des emplois de direction de venir s'installer au Canada. Alcan, société multinationale qui possède dans tous les continents des administrateurs excellents et bien rémunérés, appelés à occuper des postes de premier plan à l'étranger, doit les faire venir au Canada à un moment ou à l'autre de leur carrière.

Si, néanmoins, on adopte une forme quelconque d'imposition des réalisations présumées pour les personnes quittant le Canada, il est recommandé (1) qu'une exonération minimale soit prévue, (2) qu'elle ne s'applique qu'aux citoyens ou aux biens situés au Canada et appartenant à des personnes qui ont résidé assez longtemps au pays pour être assimilées à des nationaux (c'est-à-dire vingt ans) et (3) que les citoyens canadiens quittant temporairement le pays après avoir été mutés par leur employeur canadien, ainsi que les citoyens étrangers acceptant un emploi temporaire au Canada bénéficient d'exonérations appropriées.

D. Imposition des gains de capital—Autres questions

(1) Résidence principale

La proposition du paragraphe 3.20 du Livre blanc de n'accorder au contribuable un «roulement» pour la vente d'une résidence principale que dans le cas d'un changement d'emploi est beaucoup trop restrictive.

Tout changement de résidence principale devrait bénéficier du roulement. Ce dernier devrait également être d'une durée d'application prolongée, c'est-à-dire qu'on devrait accorder au moins deux ans pour l'achat de la nouvelle résidence principale ou la vente de l'ancienne.

(2) Évaluation

Au paragraphe 3.15, le Livre blanc propose qu'on n'impose pas la valeur augmentée des biens en capital aux termes du régime actuel, mais qu'on permette aux contribuables de fixer la valeur pour fins d'impôt des biens en capital (base d'impôt), telle qu'elle est à la date d'évaluation.

The U.S.A., when introducing capital gains tax, provided that a taxpayer's tax basis was the higher of cost or market on valuation day for all purposes. The U.K., in its 1965 capital gains legislation, provided that a taxpayer could use cost when higher than market on 1 April 1965 at least to the extent of sales proceeds realized, i.e. he could not create a tax loss out of a cost higher than his tax basis, but in no case would he pay tax on any difference between his cost and his tax basis realized as sales price.

This U.K. principle involves elements of fundamental justice and it is recommended that Canada adopts a similar rule. Apparently, the Government is disposed to this view in respect of bonds, as the Minister has advised that in respect of bonds which on valuation day are worth less than their original cost, taxpayers will not be taxed on that difference in the event the price later rises. It is strongly recommended that this rule be extended to all capital assets.

Aux États-Unis, quand on a commencé d'appliquer l'impôt sur les gains de capital, on a établi que la base d'impôt serait dans tous les cas la plus élevée des deux valeurs suivantes: valeur négociable ou prix coûtant, à la date d'évaluation. La législation de 1965 du Royaume-Uni concernant les gains de capital prévoyait que le contribuable pouvait utiliser le prix coûtant s'il était plus élevé que la valeur négociable, au 1er avril 1965, jusqu'à concurrence au moins du prix de vente, c'est-à-dire qu'il ne pouvait provoquer une perte d'impôt par l'application d'un prix coûtant plus élevé que sa base d'impôt, mais qu'en aucun cas il ne devait payer d'impôt sur la différence qui existerait entre son prix coûtant et sa base d'impôt établie comme prix de vente.

Le principe du Royaume-Uni renferme des éléments de justice fondamentale et il serait à recommander que le Canada adoptât une règle analogue. Il semble que le Gouvernement incline en ce sens en ce qui concerne les obligations. Le ministre a fait savoir en effet, que pour les obligations dont la valeur, à la date d'évaluation, est inférieure à leur prix d'acquisition, les contribuables ne seront pas imposés sur la différence, au cas où le prix augmenterait plus tard. Il est recommandé que cette règle s'applique à tous les biens en capital.

III. The taxation of individuals

A. Rates of tax with special reference to the problems of middle income groups

Tables 3, 4, and 5 at the end of this section show existing personal income tax rates in Canada, those proposed by the White Paper, and those just adopted in the United States. There are significant differences between the three.

Note three examples illustrating the differences (in each case concerning a married man with three children aged 16 to 21 and other allowances as indicated on Tables 3, 4, and 5, and with social security contributions included in taxes):

III. Imposition des particuliers

A. Taux d'imposition, avec évocation spéciale des problèmes des groupes à revenu moyen

Les tableaux 3, 4 et 5 à la fin de cette section, donnent une comparaison entre les taux actuels d'impôt sur le revenu au Canada, ceux que propose le Livre blanc et ceux qui viennent d'être adoptés par les États-Unis. On y verra des différences notables entre les trois.

Voici trois exemples (dans chaque cas, il s'agit d'un contribuable marié ayant trois enfants âgés de 16 à 21 ans; on a inclus les cotisations de sécurité sociale en taxes et d'autres facteurs indiqués aux tableaux 3, 4 et 5):

Gross income	Present tax			Future tax		
	Canadian tax 1970	U.S. tax 1970	Difference	Canadian tax (White Paper) 1975	U.S. tax 1973	Difference
$7,000	$ 628	$ 729	$ 101	$ 505	$ 619	$ 114
15,000	2,803	2,037	(766)	2,965	1,859	(1,106)
25,000	6,889	4,074	(2,815)	6,942	3,809	(3,133)

Revenu brut	Imposition actuelle			Imposition future		
	Impôt canadien 1970	Impôt É.-U. 1970	Différence	Impôt canadien (Livre blanc) 1975	Impôt É.-U. 1973	Différence
$ 7,000	$ 628	$ 729	$ 101	$ 505	$ 619	$ 114
15,000	2,803	2,037	(766)	2,965	1,859	(1,106)
25,000	6,889	4,074	(2,815)	6,942	3,809	(3,133)

The above comparisons are based on salaried income only. Income from sources such as interest, capital gains and real estate rentals tends to receive a more favourable tax treatment in the United States, particularly for persons in the middle income brackets, whereas income from dividends of domestic corporations of the respective countries is materially more favourably treated in Canada at all tax levels.

These tax diferentials at the higher levels are too great to be supported without serious effects on the economy of Canada. Such substantial differences will make it attractive to highly educated and trained Canadians to accept employment in the United States. To meet this phenonomen, particularly at the university recruiting stages, Canadian employers will have to offer higher starting ualaries and incur the "push" effect this will have throughout their salary structures, with adverse competitive effects.

In principle the Government's proposal to increase personal exemptions is reasonable but it is suggested the increases be introduced by stages over a four-year period, much as is being done in the United States, to avoid inflationary effects and to minimize the immediate eflect on government revenues. The minimized effect on revenues should also leave room for the government to make appropriate downward adjustment of individual tax rates which are too high.

In addition to reducing the rates consideration should also be given to increasing the scope of present deductions and introducing new ones to modify the progressivity of the rate table.

Few of the exemptions and deductions proposed by the White Paper increase beyond the levels allowed for low incomes; where some continuing increase is permitted, for example pension contributions, there is usually a fixed dollar limitation beyond which nothing can be duducted. A single individual with no dependents is entitled to the follow-

Ces comparaisons se fondent sur des revenus en salaires seulement. Les revenus d'autres origines, tels intérêts, gains de capital et loyers immobiliers ont tendance à être mieux traités aux États-Unis, du point de vue fiscal, particulièrement pour les contribuables à revenu moyen. D'autre part, l'impôt sur les dividendes des sociétés intérieures des pays respectifs est sensiblement plus avantageux au Canada, à tous les niveaux d'imposition.

Ces différences fiscales aux niveaux les plus élevés sont trop considérables pour que l'économie du Canada puisse les supporter sans dommages. Elles inciteront nos Canadiens les plus instruits et qualifiés à se chercher une situation aux États-Unis. Pour pallier ce risque, particulièrement lors du recrutement dans les universités, les employeurs canadiens devront offrir des salaires plus élevés au départ et en subir les conséquences sur toute la structure salariale, au détriment de leur situation concurrentielle.

En principe, la proposition du Gouvernement d'augmenter les exemptions personnelles est raisonnable, mais il est suggéré d'introduire ces augmentations progressivement, sur une période de quatre ans, un peu comme cela se fait aux États-Unis, afin d'éviter les conséquences inflationnistes et de réduire l'effet immédiat sur les revenus du Gouvernement. Le Gouvernement aurait ainsi la latitude voulue pour procéder à des rétrogradations appropriées des taux de l'impôt individuel qui sont trop élevés.

En plus de diminuer les taux, on devrait s'occuper également d'augmenter la portée des déductions actuelles et d'en introduire de nouvelles pour modifier la progressivité de la table des taux.

Rares sont les exonérations et les déductions proposées par le Livre blanc dont l'augmentation aille au-delà des niveaux accordés aux revenus inférieurs. Là où l'on permet une augmentation continue, par exemple, dans les cotisations aux régimes de retraite, on fixe généralement un montant déterminé au-delà duquel on ne peut plus rien déduire. Le

ing exemptions and deductions (references are given to paragraphs in the White Paper):

simple particulier sans personne à charge a droit aux exonérations et déductions suivantes (les références données correspondent aux paragraphes du Livre blanc).

	Estimated annual earnings		
	$5,000.00	$6,000.00	$7,000.00
(1) Single status (2.4)	1,500.00	1,400.00	1,400.00
(2) Employment expenses (2.10)	150.00	150.00	150.00
(3) Unemployment insurance contributions (2.22)	65.04	72.72	72.72
(4) Canada pension plan contributions—max	79.20	84.60	84.60
(5) Registered retirement plan contributions 6% on estimated earnings	300.00	360.00	420 00
(6) Estimated annual contribution to an extended medical insurance plan	60.00	72.00	84.00
(7) Charitable donations	100.00	100.00	100.00
	$2,154.24	$2,239.32	$2,311.32

	Revenus annuels estimatifs		
	$5 000.00	$6 000.00	$7 000.00
(1) Célibataire (2.4)	1,400.00	1,400.00	1,400.00
(2) Frais professionnels (2.10)	150.00	150.00	150.00
(3) Cotisations, Caisse d'assurance-chômage (2.22)	65.04	72.72	72.72
(4) Cotisations au R.P.C.—max	79.20	84.60	84.60
(5) Cotisations à un régime de retraite autorisé—6% du revenu estimatif	300.00	360.00	420.00
(6) Cotisations annuelles estimatives à un régime d'assurance médicale étendu	60.00	72.00	84.00
(7) Dons de charité	100.00	100.00	100.00
	$2,154.24	$2,239.32	$2,311.32

(It is possible to have further deductions for educational expenses, medical expenses not reimbursed exceeding 3 per cent of income, etc.)

As suggested immediately below in sections B to E, increasing the scope of deductions will produce a more appropriate curve of actual tax paid in relation to income and will provide a more equitable rate structure at all levels.

Government should see its way clear to give personal tax relief *now* at all levels.

B. Personal allowances and deductions

The proposed deductions from personal income suggested by the Government as regards the change in exemptions for dependents having income of their own of $950 or more per year (see paragraph 2.6 of the White Paper) the deduction for costs incurred by working parents for care of their children (in paragraphs 2.7-2.9) the allowance for employment expenses covered by paragraphs

(Il est possible d'obtenir d'autres déductions pour les dépenses d'enseignement, frais médicaux non remboursés au-delà de 3 p. 100 du revenu, etc.)

En élargissant le champ des déductions comme proposé ci-dessous aux chapitres B à E on obtiendra une courbe mieux appropriée de l'impôt réellement payé par rapport au revenu et une structure d'impôt plus équitable à tous les niveaux.

Le Gouvernement devrait juger clairement des possibilités qui s'offrent à lui, *maintenant*, d'accorder des dégrèvements d'impôt personnel à tous les niveaux.

B. Déductions et dégrèvements personnels

Les déductions du revenu personnel proposés par le Gouvernement concernant les points suivants: changement d'exemptions pour les personnes à charge ayant un revenu personnel annuel de $950 et plus (parag. 2.6), déduction pour dépenses afférentes à la garde des enfants de parents qui travaillent (parag. 2.7-2.9), allocations pour frais professionnels (parag. 2.10-2.15), déduction des cotisations

2.10-2.15, the deduction of unemployment contributions (paragraph 2.14) and the proposals for deduction of expenses incurred in moving from one job to another (paragraph 2.15) are reasonable proposals.

The inclusion in taxable income of unemployment insurance benefits (paragraph 2.22) fellowships, scholarships, bursaries, and research grants where such awards to go to post-graduate students and research workers and are in effect remuneration (paragraph 2.24) and allowances paid under the Adult Occupational Training Act (paragraph 2.25) are logical.

The wisdom of including scholarships and bursaries in the tax base where the awards go to students engaged in undergraduate studies (paragraph 2.24) is questionable. Bursaries in particular are granted to help meet living costs and taxation of such amounts is likely not only to create hardships but may even have the effect of causing donors to give up making such awards.

The proposals covering deductions for medical expenses (paragraph 2.20) do not seem to be reasonable although the situation outlined in the White Paper, namely that methods of financing hospital care and medicare differ from province to province, is appreciated. Prior to the introduction of public hospital care and medicare individuals were entitled expenses formerly qualifying to meet the 3 per cent of taxable income. The White Paper proposes to maintain the same 3 per cent level but to eliminate a large part of the expenses formerly qualifiying to meet the 3 per cent limit. The individuals's situation will be substantially worse under the White Paper proposal. Medical expenses of substantial size are beyond the control of individuals and involve financial hardship; the 3 per cent limit should be reduced to 2 per cent.

The progressive reduction of the married exemption where a wife has income of over $100 is discriminatory and inequitable. Her income added to her husband's is taxed at the highest marginal rate of the combined incomes, leaving husband and wife less well off financially than an unmarried couple with exactly the same incomes living together. No mention is made of what will happen where part or all of the wife's income is in the form of dividends from widely-held Canadian companies. Will this part of her income be

d'assurance-chômage (parag. 2.14) et propositions de déduction des frais encourus pour passer d'un emploi à un autre (parag. 2.15) sont des propositions raisonnables.

L'inclusion dans le revenu imposable des prestations d'assurance-chômage (parag. 2.22), les bourses et subventions d'études, les octrois de recherche, quand ces avantages sont accordés à des étudiants post-universitaires et à des recherchistes et constituent, en fait, une rémunération (parag. 2.24) ainsi que les allocations versées aux termes de la Loi sur la formation professionnelle des adultes (parag. 2.25), sont logiques.

L'à-propos d'inclure dans l'assiette de l'impôt les bourses et les subventions scolaires accordées à des étudiants futurs diplômés (parag. 2.24) est douteux. Les bourses, notamment, contribuent à payer les frais de subsistance, et leur imposition est susceptible non seulement de causer des privations mais d'inciter les donateurs à interrompre leurs subventions.

Les propositions relatives aux déductions des frais médicaux (parag. 2.20) ne paraissent pas raisonnables, bien qu'il faille tenir compte de l'observation du Livre blanc que le financement des soins hospitaliers et de l'Assurance-santé varie d'une province à l'autre. Avant l'adoption de l'assurance soins médicaux et de l'Assurance-santé gouvernementales, les particuliers avaient droit au remboursement de leurs frais de cette nature dépassant 3 p. 100 du revenu imposable. Le Livre blanc propose le maintien de la même limite de 3 p. 100 mais supprime une grande partie des dépenses admissibles qui sont préalables à ladite limite. La situation des particuliers sera sensiblement pire aux termes de la proposition du Livre blanc.

Les frais médicaux, quand ils atteignent une certaine importance, dépassent les moyens des particuliers et entraînent des difficultés financières; la limite de 3 p. 100 devrait être réduite à 2 p. 100.

La réduction progressive de l'exemption des personnes mariées, quand l'épouse a un revenu dépassant $100, est discriminatoire et injuste. Son revenu, ajouté à celui du mari, est imposé à la zone la plus élevée des revenus combinés, plaçant les époux dans une situation financière plus désavantagée qu'un couple vivant en union libre et disposant exactement du même revenu. Aucune mention n'est faite de ce qu'il surviendra des revenus de l'épouse s'ils sont, totalement ou en partie, constitués de dividendes de sociétés

grossed up by 50 per cent? If yes, does the husband then have the right to claim the corresponding tax credit? The effect of this White Paper proposal will be to impose a tax penalty on married women with modest incomes.

The Government should give consideration to introducing into the income tax act measures that will preserve the effective values of exemptions, deductions and tax brackets. Unless some such automatic compensating feature is built in further tax increases will occur as a result of inflation. If personal income taxes in Canada are to remain on a self-assessing basis it is imperative taxpayers be assured of the integrity of tax provisions, otherwise the high level of taxation will be self-defeating.

ouvertes canadiennes. Cette partie de ses revenus sera-t-elle imposable à 50 p. 100 de plus? Et dans l'affirmative, le mari a-t-il le droit de réclamer le crédit d'impôt correspondant? Cette proposition du Livre blanc aura pour effet d'imposer une pénalité fiscale aux femmes mariées à revenu modeste. Le Gouvernement devrait envisager d'introduire dans la Loi de l'impôt sur le revenu des mesures qui préserveront la valeur effective des exemptions, des déductions et des niveaux d'imposition. A moins qu'on n'introduise un certain mode de compensation automatique, d'autres augmentations d'impôt se produiront par suite de l'inflation. Si l'évaluation des impôts sur le revenu personnel, au Canada, doit continuer de se faire par le contribuable lui-même, il est essentiel que celui-ci soit assuré de l'intégrité des dispositions fiscales, faute de quoi les taux élevés d'imposition détruiront le résultat même qu'on en attend.

C. Employee benefits and pensions

Next to the substantial increase in total personal taxes Alcan is most concerned by the White Paper proposals covering taxation of pensions, lump sum payments and the like.

C. Avantages sociaux et pensions des employés

Immédiatement après l'augmentation considérable de l'impôt personnel global, Alcan s'inquiète des propositions du Livre blanc relatives à l'imposition des pensions, des paiements globaux et autres dispositions du même genre.

(1) Pension plans and integration benefits

The proposal at paragraph 2.47 will deny trusts for retirement and retirement savings plans the right to claim the grossing up of dividends on shares of widely-held Canadian corporations and the tax credit which is to be allowed to individual recipients of such dividends. There will thus be an element of double taxation of income when it is paid out in pensions. This is neither consistent with Government philosophy of taxing pensions and pension benefits in full, i.e. taxing capital as well as income on the grounds that such plans have enjoyed complete immunity from tax, nor is it equitable.

This is another area in which the integration system is only imperfectly applied. Solutions are not easy to introduce, but it is suggested the Government gives consideration to (a) allowing a cash payment to Canadian pension funds to reflect part or all of the integration tax credit, or (b) as a palliative allowing an exclusion of some part of the pension payment from taxable income based on actuarial

(1) Régimes de pension et prestations d'intégration

La proposition contenue dans le paragraphe 2.47 refusera aux fiducies pour caisses de retraite et aux régimes d'épargne-retraite le droit d'invoquer le système des dégrèvements imposables quant aux dividendes d'actions de sociétés canadiennes ouvertes et le crédit d'impôt à allouer aux bénéficiaires de ces dividendes. Il y aura donc un élément de double imposition du revenu une fois qu'il sera versé sous forme de pensions. Cette disposition n'est ni conforme à la philosophie du Gouvernement d'imposer la totalité des pensions et des prestations de pension, c'est-à-dire d'imposer à la fois le capital et le revenu en alléguant que ces régimes ont entièrement échappé à l'impôt. Par surcroît, elle n'est pas équitable.

C'est là un autre domaine où le système d'intégration n'est qu'imparfaitement appliqué. Il n'est pas facile d'apporter des solutions mais on propose que le Gouvernement étudie la possibilité (a) d'allouer un paiement comptant aux caisses de retraite canadiennes pour tenir compte en totalité ou en partie de l'intégration du crédit fiscal ou (b) d'admettre, comme palliatif, l'exemption d'une certaine

estimate of the dividend income included in the pension.

(2) Limitations on investments of pension funds

The proposed limitation on investment of pension funds (paragraph 2.52) will increase employer pension costs if it reduces pension fund earnings. Restricted to the Canadian market, trusts will be unable to take advantage of opportunities where investment yields are higher elsewhere. Restrictive measures of this kind are likely to be followed by other countries and affect employers, such as Alcan, by limiting their ability to invest elsewhere pension monies arising in such countries.

(3) Limitations on maximum contributions to pension plans

Alcan is disappointed the Government has failed at this time to propose an increase in the maximum dollar amount of contributions to pension and pension savings plans deductible from taxable income. The amount of $1,500 was established many years ago when the purchasing power of that amount was far in excess of the same amount of dollars today and is inadequate.

(4) Imposition of 25 per cent withholding tax on pensions paid to persons living outside Canada

The proposal set out at paragraph 1.46 to impose a 25 per cent withholding tax on pensions paid to persons living outside Canada, but with provision for lower or higher rates where the circumstances of the recipient warrant it, will have very disturbing effects.

(a) Foreign employees of multi-national companies are unlikely to accept a transfer to Canada when pensions accruing in Canada will be subject to 25 per cent or more withholding tax;

(b) Employees of Canadian branches or subsidiaries abroad, who have never set foot in Canada, but who participate in Canadian pension plans and who have never enjoyed any Canadian tax deductions in respect of their pension contributions will be adversely affected. Alcan has many such employees.

(c) Many individuals presently in receipt of pensions from Canada have

partie du paiement de retraite du revenu imposable tel qu'il ressortirait d'une évaluation actuarielle du revenu en dividende inclus dans la retraite.

(2) Restrictions à l'investissement des caisses de pension

Les restrictions proposées aux investissements des caisses de retraite (parag. 2.52) augmenteront la participation de l'employeur si elles réduisent les revenus de la caisse de retraite. Restreintes au marché canadien, les fiducies seront incapables de profiter d'occasions d'investissement plus avantageuses ailleurs. Les mesures restrictives de ce genre risquent d'être adoptées également par d'autres pays et de nuire à certains employeurs, comme l'Alcan, en restreignant leurs possibilités d'investir ailleurs les montants de pensions obtenus dans ces autres pays.

(3) Contributions plafonnées aux régimes de retraite

L'Alcan est déçue de voir que le Gouvernement n'a pas proposé de relever le montant maximum des allocations aux régimes de pension et d'épargne-retraite déductibles du revenu imposable. Le montant de $1,500 a été fixé il y a plusieurs années, quand le pouvoir d'achat d'un tel montant était bien supérieur à ce qu'il est aujourd'hui; il est maintenant insuffisant.

(4) Imposition d'une retenue fiscale de 25 p. 100 sur les pensions versées aux personnes vivant en dehors du Canada

La proposition faisant l'objet du paragraphe 1.46 d'imposer une retenue fiscale de 25 p. 100 sur les pensions versées à des personnes vivant en dehors du Canada, mais prévoyant des taux plus ou moins élevés quand la situation du bénéficiaire le justifie, risque d'avoir des effets inquiétants.

a) Les employés étrangers de sociétés internationales accepteront sans doute difficilement d'être mutés au Canada si les pensions acquises dans notre pays sont soumises à une retenue fiscale de 25 p. 100 ou plus;

b) Les employés de succursales ou de filiales canadiennes à l'étranger qui n'ont jamais mis le pied au Canada mais participent aux régimes de retraite canadiens et n'ont jamais bénéficié de déductions d'impôt du Canada pour leurs allocations de retraite, seront sérieusement touchés. De nombreux employés d'Alcan seront dans ce cas.

c) De nombreux particuliers titulaires de pensions du Canada ont quitté le pays

moved abroad for health or other reasons. A withholding tax on their pensions could be disastrous for many of them since they have already committed themselves.

(d) All persons living abroad receiving a pension from Canada will, unless they have a total taxable income of $18,000 or more, be paying a higher rate of tax to Canada at the 25 per cent withholding rate than will be the case if they are actually living in Canada. To obtain the lower rate of Canadian tax they will be obliged to file Canadian income tax returns and it is unlikely that host countries will then allow them full tax credit against taxes payable locally.

If it is felt a withholding tax on pensions has to be levied it should be no more than 15 per cent, it should not apply to any part of pensions earned by the individual while outside of Canada, should not apply to those individuals already resident outside of Canada, and in no case should it result in any higher tax than the individual would have paid had he received the pension in Canada.

pour des raisons de santé ou autres. Une retenue fiscale sur leurs pensions serait désastreuse pour beaucoup d'entre eux, en raison des engagements qu'ils ont déjà pris.

d) Tous les particuliers vivant à l'étranger et recevant une pension du Canada, à moins de disposer d'un revenu total imposable de $18,000 ou plus, seront soumis à un taux d'impôt plus élevé, payable au Canada en vertu de la retenue fiscale de 25 p. 100, que celui qui leur serait appliqué s'ils vivaient au Canada. Pour avoir droit aux taux inférieures de l'impôt canadien, ils seront obligés de remplir les formules canadiennes d'impôt et il est peu probable que le pays de résidence les crédite du plein montant ainsi versé pour le paiement de leurs impôts locaux.

Si l'on juge nécessaire d'imposer une retenue fiscale sur les pensions, elle ne devrait pas dépasser 15 p. 100; elle ne devrait aucunement concerner les pensions accumulées par les participants séjournant en dehors du Canada; elle ne devrait pas s'appliquer aux particuliers résidant déjà à l'étranger et, en aucun cas, elle ne devrait être plus élevée que l'impôt que ledit particulier aurait à verser s'il touchait sa pension au Canada.

(5) Taxation of all withdrawals from pension plans at ordinary income rates

At paragraph 2.52 the government proposes to tax all withdrawals from pension and pension savings plans as ordinary income. The proposal is confiscatory in nature and the limited safeguards proposed by the government to prevent an undue amount of such payments being taken in tax are inadequate.

The "Mercer Actuarial Bulletin" for November 1969 gives two typical examples of what can and will happen, as follows:

"For example, an employee who has been in a pension plan for 20 years and who dies might have accumulated contributions of $11,000 returnable to his beneficiary. If his earnings are $10,000 and have been for the previous three years, the tax on this refund might be some $1,950, leaving his widow $9,050 net after taxes. The proposed tax would be at least $4,000 (even if he used the "averaging back" provision proposed) leaving his widow a net of $7,000. The White Paper

(5) Imposition de tous les retraits des caisses de retraite aux taux normaux

D'après le paragraphe 2.52, le Gouvernement a l'intention d'imposer tous les retraits des régimes de retraite et d'épargne-retraite comme des revenus ordinaires. La proposition tient de la confiscation et les quelques sauvegardes proposées par le Gouvernement pour éviter qu'un montant exagéré de ces paiements ne soit absorbé par l'impôt sont insuffisantes.

Le Mercer Actuarial Bulletin de novembre 1969 donne deux exemples typiques de ce qui peut arriver et arrivera:

«Prenons le cas d'un employé qui a participé à un régime de retraite durant 20 ans et qui meurt, ayant accumulé des allocations s'élevant à $11,000, remboursables à son bénéficiaire. Si son salaire à ce moment est de $10,000 et l'a été pendant les trois années précédentes, l'impôt sur ce remboursement sera d'environ $1,950, laissant à sa veuve un montant net de $9,050 après impôts. D'après les propositions, l'impôt s'élèverait à $4,000 au moins (même après utilisation de la formule d'é-

comments that these taxes can be deferred by transferring the amount to a registered retirement savings plan in the name of the widow, an option which currently exists, but often the need at such a time is for money in hand rather than a deferred annuity.

The example is more dramatic when the position of a participant under a registered retirement savings plan is considered. Assume a self-employed person who has contributed the $2,500 maximum to a plan for 15 years and who then dies. If the accumulation is $50,000, the current tax would be $7,500, the proposed tax up to $25,000. In both cases, the tax paid can exceed the tax saved through the deductibility of contributions, thus introducing a TAX PENALTY for having participated in a registered pension or retirement savings plan."

These particular provisions will render it most difficult for multi-national companies such as Alcan to persuade employees to accept a transfer to Canada. On termination of employment with Alcan, years after the employee has returned to his homeland, where he (or his estate after his death) is entitled to a lump sum distribution from the pension fund, the amount paid will be subject to tax in Canada. If foreign employees are exposed to this kind of tax Alcan's ability to transfer personnel to Canada will be further impeded.

D. General income-averaging option

The White Paper proposals in paragraphs 2.53 to 2.59 for income-averaging are completely inadequate. The Carter Commission stated it would not have contemplated taxation of capital gains without providing an adequate and reasonable 'averaging' formula. Alcan was critical of the Carter proposals, namely, that the five-year averaging formula of the "farmer-fisherman" type was inadequate when only partial inclusion of capital gains in the income base was proposed. The White Paper averaging formula, taking into account that it applies to capital gains at 100 per cent, or 50 per cent for wide-

talement) laissant à sa veuve un montant net de $7,000. Le Livre blanc explique que ces impôts pourraient être différés en transférant leur montant à un régime d'épargne-retraite enregistré au nom de la veuve, option qui existe actuellement; mais dans ces cas-là, généralement, on a plus besoin d'argent liquide que d'une rente à paiement différé.

L'exemple est encore plus frappant quand on envisage la situation d'un participant à un régime d'épargne-retraite enregistré. Prenons une personne qui travaille pour son propre compte, qui a versé le maximum de $2,500 en allocations à un régime durant 15 ans et décède alors. Si le montant capitalisé s'élève à $50,000, l'impôt actuel est de $7,000; d'après la nouvelle proposition, il pourrait atteindre $25,000. Dans les deux cas, l'imposition peut dépasser le montant d'impôt économisé par la déductibilité des allocations, ce qui équivaut à introduire une PÉNALITÉ FISCALE pour avoir été membre d'un régime de retraite ou d'épargne-retraite enregistré.»

Ces dispositions particulières seront un obstacle considérable pour les sociétés multinationales comme l'Alcan qui désirent muter au Canada des employés étrangers. A la fin de leur période d'emploi à l'Alcan, plusieurs années après avoir regagné leur pays d'origine et lorsque lesdits employés (ou leurs héritiers en cas de décès) auront droit à un paiement global sur le fonds de pension, le montant payé continuera d'être imposable au Canada. Dans ces conditions, Alcan se trouvera encore davantage handicappée en ce qui concerne la mutation du personnel étranger au Canada.

D. Impôt en général—Option concernant l'étalement

Les propositions du Livre blanc contenues dans les paragraphes 2.53 à 2.59, relatives à l'étalement du revenu, sont absolument insuffisantes. La Commission Carter a déclaré qu'elle n'aurait pas envisagé l'imposition des gains de capital sans prévoir une formule raisonnable et appropriée d'étalement. L'Alcan a critiqué les propositions de la Commission Carter, notamment parce que la formule d'étalement sur cinq ans, du genre «cultivateur-pêcheur», était insuffisante si l'on ne proposait qu'une inclusion partielle des gains de capital dans le base du revenu. Dans la proposition d'étalement du Livre blanc—en tenant

ly-held Canadian companies, all deemed realizations of capital gains, and all the situations now covered under section 36 of the Income Tax Act, might almost as well not be included in the government's proposals so picayune and inadequate is the relief it provides. There is no mention made in the White Paper of how employee share option, share purchase profit sharing, savings and other similar plans will be taxed in the future. Section 85A of the Income Tax Act gives some protection in the form of an average rate of tax to certain kinds of employee benefits, and is certainly far superior to the general income-averaging option proposed in the White Paper. It is suggested not only that Section 85A be maintained, but as it does not apply to many kinds of employee benefits that it also should be extended to a much broader range of benefits than is now the case and that a third alternative method of taxation be built into it, namely of allowing individuals to pay tax, where appropriate, on the basis of:

(a) taking the whole benefit as taxable income in the year of accrual;

(b) paying a special tax on the benefit at the three-year prior average rate, as at present; or

(c) paying tax on the benefit as if it were a capital gain.

E. Personal reliefs re home ownership

It is recommended firstly that some portion of municipal and school taxes be allowed as a deduction from Federal income tax. The White Paper states that the principal direct taxes paid by individuals are federal income tax, provincial income tax and municipal and school taxes. Provision has been made to allow a credit for most provincial incom tax paid by taxpayers. It seems logical that both federal and provincial income taxes should in turn make some allowance for municipal and school taxes.

Costs of public transportation, much of police protection, low cost housing, etc. are

compte qu'elle s'applique aux gains de capital à 100 p. 100, ou à 50 p. 100 pour les sociétés canadiennes ouvertes, toutes les réalisations supposées de gains de capital et toutes les situations couvertes actuellement aux termes de l'article 36 de la Loi de l'Impôt sur le revenu pourraient presque aussi bien être exclues des propositions du Gouvernement, tellement le dégrèvement qu'elles annoncent est insignifiant et inapproprié.

Le Livre blanc ne mentionne nulle part comment les régimes d'options d'achat d'actions, d'achats d'actions, de participation aux bénéfices, et autres du même genre seront imposés à l'avenir. L'article 85A de la Loi de l'Impôt sur le revenu assure quelque protection sous forme d'un taux d'impôt moyen à certaines sortes d'avantages sociaux des employés et elle est certainement beaucoup plus avantageuse que l'option d'étalement de l'impôt général proposée par le Livre blanc. Nous suggérons non seulement que l'on conserve l'article 85A mais, comme il ne s'applique pas à plusieurs sortes d'avantages sociaux des employés, qu'il s'étende à des catégories beaucoup plus nombreuses qu'actuellement et qu'on y inclue une troisième méthode facultative d'imposition. C'est-à-dire qu'on autoriserait les particuliers, selon les circonstances, à acquitter leur impôt d'une des manières suivantes:

a) en traitant le montant total de l'avantage comme revenu imposable l'année de l'échéance;

b) en acquittant un impôt spécial sur le montant de l'avantage, au taux moyen des trois années précédentes, comme prévu par la loi actuelle; ou

c) en acquittant l'impôt sur le montant de l'avantage comme s'il s'agissait d'un gain de capital.

E. Dégrèvements personnels pour les propriétaires de maisons

Il est recommandé, en premier lieu, qu'une partie des taxes scolaires et municipales soient déductibles de l'impôt sur le revenu. Le Livre blanc souligne que les principaux impôts directs payés par les particuliers sont l'impôt fédéral sur le revenu, l'impôt provincial sur le revenu et les taxes municipales et scolaires. On a prévu des dispositions accordant un crédit pour la plupart des impôts provinciaux sur le revenu des particuliers. Il serait logique que, dans les impôts sur le revenu fédéral et provinciaux, on admette une déduction pour les taxes municipales et scolaires.

Les transports publics, les services de police (en grande partie), le logement à bon marché

not benefits to householders any more than to tenants; and tenants enjoy lower rents than they otherwise would have to pay, and an advantage over home-owners to the extent landlords have been able to take the tax cost of general welfare and protection costs as a deduction from federal and provincial income taxes. The growing financial needs of urban communities require a redistribution of taxation, and allowing a deduction of municipal and school taxes from taxable income by the Federal and Provincial governments will provide some of the additional taxing authority needed by municipal organizations.

It is also recommended that some portion of mortgage interest on a principal dwelling be allowed as a deduction. Tenants benefit from the deduction landlords can make for interest charges; at present high rates of interest rents can be lower than they otherwise would be to the extent federal and provincial governments receive reduced taxes through deduc-

etc. ne rapportent pas plus aux propriétaires qu'aux locataires; les locataires profitent de loyers moins élevés qu'ils paieraient autrement et d'un avantage sur les propriétaires—dans la mesure où les propriétaires d'immeubles peuvent déduire de leurs impôts fédéral et provincial sur le revenu les charges fiscales afférentes aux dépenses d'intérêt public et de protection. Les besoins financiers croissants des municipalités imposent qu'on répartisse autrement les impôts et qu'on autorise la déduction des taxes scolaires et municipales du revenu imposable par les Gouvernements fédéral et provinciaux, ce qui procurera aux autorités municipales une partie du pouvoir de taxation supplémentaire dont elles ont besoin.

Il est recommandé également qu'une partie des intérêts d'hypothèques sur une résidence principale soit reconnue comme déductible. La déduction que les propriétaires d'immeubles peuvent obtenir pour leurs intérêts est un avantage pour les locataires; aux taux élevés d'intérêt actuels, les loyers pourraient être réduits dans la mesure où les impôts

TABLE 3

ALCAN ALUMINIUM LIMITED

Present Canadian personal income tax
1970 rates and allowances

(all figures in dollars)

	Gross income	Basic deduction	Contribution to pension plan 5%	Contribution to Can. pension plan	Taxable income	Total Federal tax including surtaxes, 4% old age tax, Canadian pension plan contributions and before provincial tax rebate
Unmarried individual	5,000	1,100	250	78	3,572	811
	7,000	1,100	350	85	5,465	1,347
	10,000	1,100	500	85	8,315	2,133
	12,000	1,100	600	85	10,214	2,731
	15,000	1,100	750	85	13,065	3,814
	20,000	1,100	1,000	85	17,815	5,916
	25,000	1,100	1,250	85	22,565	8,117
	30,000	1,100	1,500	85	27,315	10,438
Married, spouse, 3 children between ages of 16 and 21	5,000	3,750	250	78	922	215
	7,000	3,750	350	85	2,815	628
	10,000	3,750	500	85	5,665	1,404
	12,000	3,750	600	85	7,565	1,919
	15,000	3,750	750	85	10,415	2,803
	20,000	3,750	1,000	85	15,162	4,686
	25,000	3,750	1,250	85	19,915	6,889
	30,000	3,750	1,500	85	24,665	9,091

NOTES: Single exemption $1,000; husband and dependent spouse exemption $2,000; per child exemption (age 16 to 21)—$550; $100 blanket deduction re charitable donations in all cases.

tion of interest from rents. It is inequitable for home-owners not to be given the same right. The United States and the United Kingdom recognize this by permitting deduction of mortgage interest.

F. Taxing capital gains on a deemed realization basis

The difficulties of taxing deemed realizations are so many and the potential economic consequences so far reaching that it should not be contemplated. The high rate of estate tax makes it unnecessary and highly undesirable to subject unrealized gains at death to income tax.

The proposed taxation of capital gains on a deemed realization basis will seriously impede the transfer of managerial personnel between Canada and other countries as mentioned above in section II C on page 30.

perçus par les Gouvernements fédéral et provinciaux seraient eux-mêmes réduits du fait de la déductibilité des intérêts des loyers. Il est injuste de ne pas accorder le même avantage aux propriétaires de maisons. Les États-Unis et le Royaume-Uni en tiennent compte en autorisant la déductibilité des intérêts d'hypothèques.

F. Imposition des gains de capital sur la base des réalisations présumées

Les difficultés d'imposition des réalisations présumées sont si nombreuses et les conséquences économiques peuvent avoir une telle portée qu'on ne devrait pas s'y risquer. Le taux élevé d'impôt sur biens transmis au décès rend inutile et tout à fait indésirable d'imposer les gains non réalisés au décès.

La proposition d'imposer les gains de capital sur une base de réalisation supposée restreindrait sérieusement la mutation des cadres de direction entre le Canada et les pays étrangers, comme nous l'avons signalé dans la section II C, aux pages 32 et 33.

TABLEAU 3

ALCAN ALUMINIUM LIMITÉE

IMPÔT CANADIEN ACTUEL SUR LE REVENU DES PARTICULIERS
TAUX ET ALLOCATIONS 1970

(tous chiffres en dollars)

	Revenu brut	Déduction de base	Cotisation au régime de retraite 5%	Cotisation au régime de retraite du Canada	Revenu imposable	Impôt fédéral total y compris les surtaxes, l'impôt de sécurité de la vieillesse 4%, les cotisations au régime de retraite du Canada et avant abattement pour impôt provincial
Particulier non marié	5,000	1,100	250	78	3,572	811
	7,000	1,100	350	85	5,465	1,347
	10,000	1,100	500	85	8,315	2,133
	12,000	1,100	600	85	10,214	2,731
	15,000	1,100	750	85	13,065	3,814
	20,000	1,100	1,100	85	17,815	5,916
	25,000	1,100	1,250	85	22,565	8,117
	30,000	1,100	1,500	85	27,315	10,438
Marié, épouse, 3 enfants entre 16 et 21 ans	5,000	3,750	250	78	922	215
	7,000	3,750	350	85	2,815	628
	10,000	3,750	500	85	5,665	1,404
	12,000	3,750	600	85	7,565	1,919
	15,000	3,750	750	85	10,415	2,803
	20,000	3,750	1,000	85	15,162	4,686
	25,000	3,750	1,250	85	19,915	6,889
	30,000	3,750	1,500	85	24,665	9,091

NOTE: Exonération de célibataire $1,000; mari avec épouse à charge $2,000; chaque enfant entre 16 et 21 ans $550; déduction uniforme et universelle de $100 pour dons de charité.

TABLE 4

ALCAN ALUMINIUM LIMITED

Proposed Canadian personal income tax

Rates and allowances after 5-year phase-in of White Paper proposals

(all figures in dollars)

	Gross income	Basic deduction	Employment expense deduction	Unemployment insurance deduction	Contribution to pension plan 5%	Contribution to Canada pension plan	Taxable income	Federal and provincial tax and Canada pension plan contributions
Unmarried	5,000	1,500	150	73	250	78	2,949	807
individual	7,000	1,500	150	73	350	85	4,842	1,368
	10,000	1,500	150		500	85	7,765	2,306
	12,000	1,500	150		600	85	9,665	3,037
	15,000	1,500	150		750	85	12,515	4,123
	20,000	1,500	150		1,000	85	17,265	6,159
	25,000	1,500	150		1,250	85	22,015	8,345
	30,000	1,500	150		1,500	85	26,765	10,679
Married—spouse	5,000	4,550	150	73	250	78	—	78
—3 children	7,000	4,550	150	73	350	85	1,792	505
between ages of	10,000	4,550	150		500	85	4,715	1,329
16 and 21	12,000	4,550	150		600	85	6,615	1,953
	15,000	4,550	150		750	85	9,465	2,965
	20,000	4,550	150		1,000	85	14,215	4,822
	25,000	4,550	150		1,250	85	18,965	6,942
	30,000	4,550	150		1,500	85	23,715	9,131

NOTES: 1. Single exemption $1,400; husband with spouse as a dependent $2,800; each child aged 16 to 21—$550; $100 blanket deduction re charitable deductions in all cases.

2. Using tax rates in White Paper Table 2.

TABLEAU 4

ALCAN ALUMINIUM LIMITÉE

PROPOSITION D'IMPÔT CANADIEN SUR LE REVENU DES PARTICULIERS
TAUX ET ALLOCATIONS À LA FIN DE LA PÉRIODE QUINQUENNALE
D'APPLICATION PROGRESSIVE

(tous chiffres en dollars)

	Revenu brut	Déduction de base	Déduction de frais professionnels	Déduction de l'assurance chômage	Cotisation au régime de retraite 5%	Cotisation au régime de retraite du Canada	Revenu imposable	Impôts fédéral et provincial et cotisations au régime de retraite du Canada
Particulier	5,000	1,500	150	73	250	78	2,949	807
non marié	7,000	1,500	150	73	350	85	4,842	1,368
	10,000	1,500	150		500	85	7,765	2,306
	12,000	1,500	150		600	85	9,665	3,037
	15,000	1,500	150		750	85	12,515	4,123
	20,000	1,500	150		1,000	85	17,265	6,159
	25,000	1,500	150		1,250	85	22,015	8,345
	30,000	1,500	150		1,500	85	26,765	10,679
Marié, épouse,	5,000	4,550	150	73	250	78	—	78
3 enfants	7,000	4,550	150	73	350	85	1,792	505
entre 16 et	10,000	4,550	150		500	85	4,715	1,329
21 ans	12,000	4,550	150		600	85	6,615	1,953
	15,000	4,550	150		750	85	9,465	2,965
	20,000	4,550	150		1,000	85	14,215	4,822
	25,000	4,550	150		1,250	85	18,965	6,942
	30,000	4,550	150		1,500	85	23,715	9,131

NOTES: 1. Exonération de célibataire $1,400; mari avec épouse à charge $2,800; chaque enfant entre 16 et 21 ans $550; déduction uniforme et universelle de $100 pour dons de charité.

2. Tableau établi d'après le tableau 2 des taux d'imposition du Livre Blanc.

TABLE 5
ALCAN ALUMINIUM LIMITED
U.S.A. personal income tax
1970 and 1973 rates and allowances
(all figures in US dollars)

	Gross income	*Standard deduction	Itemized** deduction	Exemption	Taxable income	Social security and unemployment tax 4.8% including .6% for medicare	Federal tax	Surtax at 2.5%	Total Federal tax
Unmarried individual, 1970	5,000	500		625	3,875	240	666	17	923
	7,000	770		625	5,675	336	1,042	26	1,404
	10,000	1,000		625	8,375	374	1,684	42	2,100
	12,000	1,000		625	10,375	374	2,191	55	2,620
	15,000	1,000		625	13,375	374	3,029	75	3,478
	20,000	1,000		625	18,375	374	4,645	116	5,135
	25,000	1,000		625	23,375	374	6,140	154	6,668
	30,000	1,000		625	28,375	374	8,659	216	9,249
Unmarried individual, 1973	5,000	750		750	3,500	240	595		835
	7,000	1,050		750	5,200	336	942		1,278
	10,000	1,500		750	7,750	374	1,530		1,904
	12,000	1,800		750	9,450	374	1,953		2,327
	15,000	2,000		750	12,250	374	2,703		3,077
	20,000	2,000		750	17,250	374	4,255		4,629
	25,000	2,000		750	22,250	374	6,090		6,464
	30,000	2,000		750	27,250	374	8,153		8,527
Married, spouse, 3 children, 1970	5,000		925	3,125	950	240	133	3	376
	7,000		1,295	3,125	2,580	336	383	10	729
	10,000		1,850	3,125	5,025	374	815	20	1,209
	12,000		2,220	3,125	6,655	374	1,124	28	1,526
	15,000		2,775	3,125	9,100	374	1,622	41	2,037
	20,000		3,700	3,125	13,175	374	2,554	64	2,992
	25,000		4,625	3,125	17,250	374	3,610	90	4,074
	30,000		5,550	3,125	21,325	374	4,804	120	5,298
Married, spouse, 3 children, 1973	5,000		925	3,750	325	240	46		286
	7,000		1,295	3,750	1,955	336	283		619
	10,000		1,850	3,750	4,400	374	696		1,070
	12,000		2,220	3,750	6,030	374	1,006		1,380
	15,000		2,775	3,750	8,475	374	1,485		1,859
	20,000		3,700	3,750	12,550	374	2,398		2,772
	25,000		4,625	3,750	16,625	374	3,435		3,809
	30,000		5,550	3,750	20,700	374	4,604		4,978

NOTES: *Standard deduction is in lieu of itemized deductions at option of the taxpayer. Standard deduction in 1970 is 10% of gross income or $1,000, whichever is the lesser. It is increased for 1973 as noted.

**Consists solely of property tax (4% x house valued at 2½ times salary) and mortgage interest (8½% x loan calculated at 40% of house value). Excludes state and local income, sales taxes and other interest on loans which are also deductible in the U..SA. These figures are similar to the total national average. However, the figures above are probably underestimated as the total national average includes individuals not owning their own home.

TABLEAU 5

ALCAN ALUMINIUM LIMITÉE

Impôt sur le revenu des particuliers aux É.-U.
Taux et allocations 1970 et 1973
(tous chiffres en dollars É.-U.)

	Revenu brut	Déduction uniforme*	Déduction par article**	Exonération	Revenu imposable	Sécurité sociale et impôt d'assurance-chômage 4.8% y compris 0.6% Medicare	Impôt fédéral	Surtaxe à 2.5%	Impôt fédéral total
Particulier non marié, 1970	5,000	500		625	3,875	240	666	17	923
	7,000	700		625	5,675	336	1,042	26	1,404
	10,000	1,000		625	8,375	374	1,684	42	2,100
	12,000	1,000		625	10,375	374	2,191	55	2,620
	15,000	1,000		625	13,375	374	3,029	75	3,478
	20,000	1,000		625	18,375	374	4,645	116	5,135
	25,000	1,000		625	23,375	374	6,140	154	6,668
	30,000	1,000		625	28,375	374	8,659	216	9,249
Particulier non marié, 1973	5,000	750		750	3,500	240	595		835
	7,000	1,050		750	5,200	336	942		1,278
	10,000	1,500		750	7,750	374	1,530		1,904
	12,000	1,800		750	9,450	374	1,953		2,327
	15,000	2,000		750	12,250	374	2,703		3,077
	20,000	2,000		750	17,250	374	4,255		4,629
	25,000	2,000		750	22,250	374	6,090		6,464
	30,000	2,000		750	27,250	374	8,153		8,527
Marié, épouse, 3 enfants, 1970	5,000		925	3,125	950	240	133	3	376
	7,000		1,295	3,125	2,580	336	383	10	729
	10,000		1,850	3,125	5,025	374	815	20	1,209
	12,000		2,220	3,125	6,655	374	1,124	28	1,526
	15,000		2,775	3,125	9,100	374	1,622	41	2,037
	20,000		3,700	3,125	13,175	374	2,554	64	2,992
	25,000		4,625	3,125	17,250	374	3,610	90	4,074
	30,000		5,550	3,125	21,325	374	4,804	120	5,298
Marié, épouse, 3 enfants, 1973	5,000		925	3,750	325	240	46		286
	7,000		1,295	3,750	1,955	336	283		619
	10,000		1,850	3,750	4,400	374	696		1,070
	12,000		2,220	3,750	6,030	374	1,006		1,380
	15,000		2,775	3,750	8,475	374	1,485		1,859
	20,000		3,700	3,750	12,550	374	2,398		2,772
	25,000		4,625	3,750	16,625	374	3,435		3,809
	30,000		5,550	3,750	20,700	374	4,604		4,978

NOTES: *La déduction uniforme est faite au lieu des déductions par article au choix du contribuable. La déduction uniforme de 1970 est de 10% du revenu brut ou de $1,000 selon le chiffre le plus faible. On notera qu'elle est augmentée pour 1973.

**Consiste uniquement en impôt foncier (4% x la maison évaluée à 2 fois et demie le salaire) et intérêt hypothécaire (8½% x l'emprunt calculé à raison de 40% de la valeur de la maison). Ne comprend pas l'impôt des états et des municipalités sur le revenu, les taxes de vente et autres intérêts sur emprunt qui sont également déductibles aux É.-U. Ces chiffres sont semblables à la moyenne nationale totale. Cependant, nous avons probablement sous-estimé nos évaluations, la moyenne nationale totale comprenant les particuliers qui ne sont pas propriétaires de leur maison.

IV. The taxation of international income

A. The exemption of foreign dividends by tax treaty

The proposal to exempt dividends from tax by treaty is not original. Several European countries proceed in this way. A major problem with the proposal is that this is new for Canada and that people have got into situations in reliance upon present law which will be intolerable if the rules are changed retroactively.

Another aspect is that there will be situations for Canadians where a tax treaty cannot be obtained, and yet dividend exemption is the correct solution to protect the foreign government's tax incentive investment policy.

Unilateral exemption (i.e. Section 28(1)(d) of the Income Tax Act) should not be withdrawn without substituting equivalent tax protection for existing investments and providing for unilateral exemption on a selective basis in the future.

Alcan prefers to see Section 28(1)(d) retained. However, if that is not possible, then it is recommended that:

(1) exemption be extended to dividends from controlled foreign corporations resident in such non-treaty countries as are designated for this purpose by order-in-council; or

(2) exemption be extended to dividends from such controlled foreign corporations resident in non-treaty, non-designated countries in respect of which the Minister of Revenue has issued a determination to the effect that the controlled foreign corporation is not used to artificially avoid Canadian tax; or

(3) in the case of a controlled foreign corporation which proposes an investment in a less-developed country which is not covered by (a) or (b) above, the Minister of Revenue be authorized to issue to the Canadian parent corporation a ruling recognizing as creditable for Canadian tax purposes that amount of foreign tax spared or to be spared under a tax incentive arrangement provided by the foreign country involved.

IV. Imposition du revenu international

A. Exonération fiscale des dividendes étrangers par convention fiscale

La proposition d'exonérer de l'impôt les dividendes au moyen d'une convention fiscale n'est pas nouvelle. Plusieurs pays européens procèdent de cette façon. En ce qui concerne le Canada, la proposition présente le sérieux problème qu'étant nouvelle pour le pays et que le public ayant pris des dispositions en se fondant sur la législation actuelle, la situation dans laquelle il se trouverait placé serait intolérable si les dispositions fiscales devaient être changées rétroactivement.

Par ailleurs, il y aura des cas où une convention fiscale ne pourra être signée alors que, pourtant, l'exonération fiscale des dividendes est la solution qui permet de protéger la politique de concessions fiscales à l'investissement du Gouvernement étranger.

L'exonération unilatérale (voir article 28(1)(d) de la Loi de l'Impôt sur le revenu) ne devrait être supprimée que si on lui substituait une protection fiscale équivalente des investissements existants et que si l'on prévoyait, pour l'avenir, une exonération unilatérale sur base sélective.

Alcan préférerait que l'on conserve tel quel l'article 28(1(d). Cependant, si c'est impossible, elle recommande que:

(1) l'exonération soit étendue aux dividendes provenant des sociétés étrangères contrôlées établies dans le pays avec lesquels le Canada n'a pas de convention fiscale et qui seraient désignés par arrêté en conseil; et que

(2) l'exonération soit étendue aux dividendes provenant de sociétés étrangères contrôlées résidant dans les pays non partie à une convention fiscale et non désignés par arrêté en conseil mais à l'égard desquels le ministre du Revenu a rendu une décision reconnaissant que la société étrangère contrôlée n'est pas utilisée aux fins d'éviter artificieusement le paiement d'impôts au Canada; et que

(3) dans le cas de sociétés étrangères contrôlées qui se proposent d'investir dans un pays moins industrialisé, non couvert par les paragraphes (1) et (2) ci-dessus, le ministre du Revenu soit autorisé à rendre une décision au bénéfice de la société mère canadienne reconnaissant comme acceptable au crédit d'impôt canadien le montant d'impôt étranger économisé ou devant être économisé en vertu des dispositions étrangères de dégrèvement d'impôt aux fins d'encourager l'investissement.

Foreign tax credits

The White Paper proposes at paragraph 6.17 that dividends from controlled foreign corporations not entitled to exemption be taxed on the gross-up and credit basis including as credits underlying corporate income tax. The rules laid down to define applicable tax credit are vital and complex. It is urged that when a draft bill is submitted the public be invited for comment on such points at that time.

Two key problems of relevance to Alcan in this area involve the tiers of a subsidiary's earnings to be taken into account in arriving at applicable corporate tax paid, and the definition of relevant profits. As an example of the first matter, Alcan has many subsidiaries in Brazil. Due to Brazilian requirements there are subsidiaries with significant incomes and paying taxes which are in the fourth tier beneath Alcan, i.e. two or three corporate owners are interposed between the parent and the subsidiary. If Brazilian dividends from such a source are to be taxed in Canada, Alcan should be allowed to take all the Brazilian income tax into account in computing the relevant Canadian tax thereon. Alcan has similar third and fourth tier situations in other countries. The second matter concerns the rules to be applied in measuring incomes and taxes for use in the equations required to determine the creditable tax to be allowed.

The further proposals at paragraphs 6.25 and 6.26 of the White Paper to allow carry-overs of excess tax credits from one year to another and to recognize on a mutual basis income taxes paid to political subdivisions are excellent. Comment should be invited however when statutory language is available with respect to whether implementation is adequate to do the job required in each case.

B. Taxation of passive income of controlled foreign corporations

(1) Application to widely-held corporations

At paragraph 6.20, the White Paper points out that tax abuses arise when a foreign corporation is used as a "device of convenience" to which interest, dividends, royalties and transshipment profits from "other sources" may easily be diverted. To counter this type of tax haven abuse, it is proposed to adopt law patterned generally on U.S. provisions.

Crédits d'impôt étrangers

Le Livre blanc propose, au paragraphe 6.17, que les dividendes versés par des sociétés étrangères contrôlées n'ayant pas droit à l'exonération d'impôt soient assujettis à un régime de crédit touchant notamment l'impôt sur le revenu de ces sociétés. Les règles élaborées pour définir le crédit d'impôt applicable sont vitales et complexes. Alcan insiste sur la nécessité d'appeler le public à se prononcer sur pareil point au moment de l'introduction de l'avant-projet de loi.

Dans ce domaine, deux problèmes majeurs intéressent directement Alcan: les paliers de revenu de filiales dont il faut tenir compte dans le calcul de l'impôt à payer de la société mère et la définition des bénéfices applicables. A titre d'exemple du premier problème, Alcan possède de nombreuses filiales au Brésil. Étant donné les besoins brésiliens, certaines filiales ont un important chiffre d'affaires et paient des impôts au quatrième palier sous Alcan, c'est-à-dire que deux ou trois propriétaires de sociétés se trouvent entre la société mère et la filiale. Si les dividendes brésiliens provenant de cette filiale devaient être imposés au Canada, Alcan devrait être autorisée à tenir compte de la totalité de l'impôt sur le revenu levé au Brésil dans le calcul de l'impôt sur le revenu au Canada. Alcan a d'autres filiales aux troisième et quatrième paliers dans d'autres pays. Le second problème porte sur les règles à appliquer dans l'évaluation du revenu et de l'impôt des sociétés en vue de la détermination du crédit d'impôt à autoriser.

Alcan trouve excellentes les propositions des paragraphes 6.25 et 6.26 du Livre blanc visant à autoriser le report du crédit des impôts étrangers payés en sus du montant donnant droit à crédit d'une année à l'autre et à reconnaître, sur une base de réciprocité, les impôts sur le revenu levés par les subdivisions politiques des pays étrangers. Toutefois, lorque les textes juridiques seront prêts, le public devrait être invité à faire connaître son point de vue sur la suffisance des mesures d'application proposées.

B. Imposition des revenus de placement et revenus connexes de sociétés étrangères contrôlées

(1) Application aux sociétés ouvertes

Le paragraphe 6.20 du Livre blanc souligne que des abus ont lieu en matière d'impôt lorsqu'une société étrangère ne constitue qu'un «moyen commode» de détourner aisément des bénéfices provenant d'autres sources, par exemple, des dividendes, intérêts, redevances ou bénéfices de réexpédition. Afin d'empêcher ce genre d'abus des «refuges d'impôt», il est proposé d'adopter une loi plus ou moins calquée sur la loi américaine.

Alcan recommends that if any such proposals for the taxation of passive income be adopted they be not applied to widely-held corporations.

The Government's intentions have not been explained or amplified in any way. It is not known whether the tax abuse involved is avoidance of Canadian tax (i.e. diverting Canadian source income to such a corporation) or whether it includes minimizing foreign tax as well. It is not known what is meant by "transshipment profits".

However, the U.S. law is available. If its concepts are followed, then the passive income proposals will affect every bona fide controlled foreign corporation which earns the least amount of the aforementioned kinds of income.

Alcan has foreign affiliates which are large bona fide enterprises in themselves with local shareholders owning anywhere from 5% to 78% of the voting stock.

These companies will in the normal course of business generate interest, dividends, royalties and international trading profits on their own independently of Alcan's control. Alcan has always favoured highly autonomous management in such subsidiaries, and rising nationalist feeling will reinforce this autonomy by requiring local participation in ownership as well as management in the future. Canadian tax rules should be designed not to harass such developments by imposing tax on Alcan arbitrarily in respect of non-operating income coincidentally earned by such bona fide foreign subsidiaries.

Alcan's European group of companies are becoming an increasingly potent force in the EEC aluminum industry. It is important to note that Alcan's growth in this area has led to considerable trading between these companies, for example extrusions or rolled sheet products from Germany are sold to the French or Italian sister companies for further processing, local sale or incorporation in another product. The U.S. tax rules have created major tax compliance and cost problems for American multi-national companies with similar developments since such inter-group trading is deemed by statute to be tax-abuse oriented. Alcan feels very strongly that Canada should not adopt legislation which has such consequences since it can be observed that such rigidity hurts the export potential of a country and the competitiveness of its enterprises operating on an international scale.

Alcan recommande que si on adoptait toute proposition de cette nature en vue de l'imposition du revenu passif, on ne devrait pas l'appliquer aux sociétés ouvertes.

Le Gouvernement n'a expliqué ni développé ses intentions d'aucune façon. On ne sait si l'abus vise à éviter l'impôt canadien (c'est-à-dire à détourner vers pareilles sociétés un revenu canadien) ou s'il vise également à minimaliser l'impôt étranger. On ne sait ce que signifient les «bénéfices de réexpédition».

Toutefois, la loi américaine peut servir d'exemple. Si l'on doit s'en inspirer, les propositions touchant les revenus de placement et revenus connexes nuiront à chaque société étrangère contrôlée exerçant de bonne foi et qui retire si peu que ce soit des genres de revenus susmentionnés.

Alcan possède des filiales étrangères qui sont de grandes entreprises en elles-mêmes dont les actionnaires locaux possèdent de 5 p. 100 à 78 p. 100 des votes.

Ces sociétés apporteront, dans le déroulement normal de leur exploitation, des intérêts, des dividendes, des redevances et des profits d'outre-frontière qui leur seront propres, c'est-à-dire indépendants du contrôle d'Alcan. Alcan a toujours favorisé le maximum d'autonomie de direction dans ces filiales et l'éveil nationaliste renforcera cette autonomie en appelant, dans l'avenir, autant la participation du capital que des ressources humaines-cadres du pays. La législation canadienne de l'impôt devrait être conçue de manière à ne pas entraver cette situation en imposant arbitrairement à Alcan des impôts sur le revenu non opérationnel gagné accessoirement par de telles filiales étrangères exerçant de bonne foi.

En Europe, le Groupe Alcan prend une place croissante au sein de l'industrie de l'aluminium du Marché Commun. Il faut souligner que l'installation d'Alcan dans cette partie du monde a engendré une activité interfiliales considérable. Par exemple, les profilés et les produits laminés en tôle d'aluminium sortant des usines allemandes sont vendus aux sociétés sœurs françaises ou italiennes qui les terminent, les vendent localement ou les incorporent à d'autres produits. Les règlements des États-Unis sur les impôts ont créé de graves problèmes fiscaux d'application et de coûts pour les sociétés multinationales américaines du genre d'Alcan, car le commerce entre filiales est, d'après la loi, considéré comme tendant à un abus fiscal. Sur cette question, Alcan est nettement opposée à ce que le Canada adopte une législation qui aurait de pareilles conséquences car l'expérience prouve qu'une telle intransigeance affaiblit le

When the U.S.A. adopted its passive income rules it was in a very different situation from Canada today. Its tax law (and thus the quantum and type of so-called tax avoidance) was different, it had a different balance of payments problem and the attitudes toward foreign investment at that time were different. The U.S. legislation had a high degree of nationalist and protectionist support (attitudes which Canada can ill-afford with its much greater reliance on export). It is suspected that the U.S.A. today regrets having fastened these tax rules on its industrial enterprises because such rules are a handicap to export, produce no tax revenues due to the many reliefs provided, and are expensive to administer for government and industry alike.

If Canada adopts any proposals for taxing passive income Alcan recommends that Canadian widely-held corporations be excepted from the passive income revenue-protecting devices because existing tax rules already cover most tax minimizing avenues, because widely-held corporations cannot effectively divert income for the direct personal enrichment of shareholders and because individuals or closely-held companies in fact will not go public simply to enjoy freedom from such tax rules.

If passive income rules are applied to widely-held corporations, than in order to maintain a reasonably competitive posture vis-à-vis U.S. multi-national and international companies, special relief rules at least equivalent to what the U.S.A. has adopted, such as those set out under sections (2) to (9) immediately below, will be required.

(2) Minimum distribution exclusion

Under U.S. law a parent U.S. corporation may exclude from its taxable income for the year any and all passive income of its foreign subsidiaries if it has received from its foreign subsidiaries dividends which in the aggregate equal a required minimum percentage of the total earnings and profits of these corporations realized in respect of the year. The minimum distribution percentage is established in a table. It varies inversely with the effective foreign tax rate of the foreign sub-

potentiel d'exportation d'un pays et la vigueur concurrentielle des entreprises exportatrices.

Lorsque les États-Unis adoptèrent ces règlements, ils se trouvaient dans une situation très différente de celle qui prévaut actuellement au Canada. Leur législation fiscale (et donc le quantum et le genre de mesures prises soi-disant pour échapper à l'impot) était différente, leur problème de la balance des paiements était différent et les attitudes vis-à-vis de l'investissement étranger, à cette époque, étaient différentes. La législation américaine était nettement nationaliste et protectionniste (attitude que le Canada ne peut se permettre étant donné qu'il compte bien davantage sur ses exportations). Il y a lieu de croire qu'aujourd'hui les États-Unis regrettent d'avoir «lié les mains» de ses entreprises soi-disant pour échapper à l'impôt) caux, car ils handicapent l'exportation, ne font rentrer aucun impôt du fait des nombreuses exonérations et coûtent cher à administrer tant au Gouvernement qu'à l'industrie.

Si le Canada doit adopter des propositions d'imposition des revenus de placement et revenus connexes, Alcan recommende que les sociétés canadiennes ouvertes ne tombent pas sous le coup des dispositions relatives aux revenus de placement et revenus connexes visant à faire rentrer l'impôt, les règlements fiscaux actuels couvrant déjà la majeure partie des possibilités d'échappatoire fiscale et les sociétés ouvertes ne pouvant effectivement détourner des revenus au profit personnel des actionnaires; enfin parce que les individus ou les sociétés fermées ne feront pas d'émissions publiques d'actions dans le seul but d'échapper à pareille législation fiscale.

Si les règlements touchant les revenus de placement et revenus connexes devaient être appliqués aux sociétés ouvertes, il faudrait alors, pour leur permettre de maintenir leur vitalité concurrentielle vis-à-vis des entreprises américaines multinationales et des sociétés internationales, édicter des lois spéciales de subvention équivalant au moins aux mesures adoptées par les États-Unis, comme il est indiqué dans les sections 2 à 9 ci-après.

(2) Exclusion de la distribution minimum.

En vertu de la loi américaine, une société mère de ce pays peut exclure de son revenu imposable de l'année tous revenus de placement et revenus connexes provenant de ses filiales étrangères si elle a reçu de ces filiales étrangères des dividendes qui, au total, forment le pourcentage minimum requis des gains et bénéfices totaux de ces filiales réalisés pendant l'exercice. On détermine le pourcentage de distribution minimum à l'aide d'un tableau pré-établi. Ce pourcentage varie en

sidiaries as a group, i.e. if the average tax rate is 43% no minimum dividend is required whereas if the average tax rate of the foreign companies is 9% or less, 83% of the year's earnings must be received as a dividend.

If a similar provision is adopted by Canada this will permit Alcan to avoid major hardship with passive income rules since Alcan's foreign enterprises pay on the average a high rate of tax and their dividend distributions to Canada are at a high average level. Apparently, similar results are experienced by large U.S. corporations with many foreign subsidiaries. Alcan should not have imposed on it more severe rules in such matters than those imposed on its international competitors.

(3) A "de minimis" rule

To avoid nuisance tax compliance problems, the U.S. Internal Revenue Code provides that where passive income of a controlled foreign corporation is less than 30% of its gross income, then none of such passive income is taxable. On the other hand, if the passive income of such a company income exceeds 70% of its gross income, then the entire gross income (subject to specific exceptions) is treated as passive income.

Alcan's foreign subsidiaries receive interest, divdends, or royalties in various amounts from year to year, but their receipts are generally insignificant in each case. A "de minimis" rule such as that found in the U.S. Code will be essential in the case of bona fide controlled foreign corporations to provide a workable law to exclude items of income which, in fact, are not tax avoiding revenues (for example, often such interest is realized on mandatory deposits with government agencies, tax refunds, etc.) and to eliminate insignificant dollar amounts for reasons of administrative convenience. A similar exclusion in the order of 30% of gross revenue of the controlled subsidiary is recommended.

(4) Definition of control

The U.S. Code defines a controlled foreign corporation for purposes of sub-part F to be any foreign corporation more than 50% of the total combined voting power of which is owned by five or fewer U.S. persons. A

raison inversement proportionnelle avec le taux fiscal étranger effectif des filiales étrangères prises comme groupe; ceci veut dire que si le taux d'impôt moyen est de 43 p. 100, aucun dividende minimum n'est requis tandis que si le taux d'impôt moyen des sociétés étrangères est de 9 p. 100 ou moins, 83 p. 100 des gains de l'année doivent être reçus comme dividendes.

Si une disposition similaire était adoptée par le Canada, celle-ci permettrait à Alcan d'éviter de graves difficultés en ce qui concerne les règles d'imposition de ses revenus de placement et revenus connexes étant donné que les filiales étrangères d'Alcan paient, dans l'ensemble, un taux d'impôt élevé et que la distribution de leurs dividendes au Canada se fait à un niveau élevé. Apparemment, les grandes sociétés américaines ayant des filiales étrangères enregistrent semblables résultats. Alcan ne devrait pas se voir en butte à des règles plus sévères à ce sujet que celles imposées à ses concurrents internationaux.

(3) Une règle «de minimis»

Pour éviter de créer des problèmes d'observation de lois vexatoires, le Code du revenu intérieur des États-Unis prescrit que lorsque les revenus de placement et les revenus connexes d'une corporation étrangère contrôlée sont inférieurs à 30 p. 100 de son chiffre d'affaires brut, ce genre de revenu n'est pas imposable. D'autre part, si les revenus de placement et revenus connexes de pareille compagnie dépassent 70 p. 100 de son chiffre d'affaires brut, la totalité du chiffre d'affaires brut (sous réserve d'exceptions précises) est traité comme revenu imposable.

Les filiales étrangères Alcan reçoivent des intérêts, des dividendes ou des redevances dont les montants varient d'une année à l'autre mais qui sont, en général, peu importants dans chaque cas. Une règle «de minimis» du renre du Code américain sera essentielle, dans le cas des sociétés étrangères contrôlées exerçant de bonne foi, pour procurer une loi pratique excluant les revenus qui, en fait, ne cherchent pas à éviter l'imposition (par exemple, pareil intérêt est souvent réalisé sur des dépôts obligatoires auprès d'agences gouvernementales, par des remboursements d'impôt, etc.) et pour éliminer les petits montants et faciliter ainsi le processus administratif. Alcan recommande une exclusion similaire de l'ordre de 30 p. 100 à l'égard du chiffre d'affaires brut de la filiale contrôlée.

(4) Définition de «contrôle»

Aux termes de la subdivision F, le Code américain définit une société étrangère contrôlée comme étant toute société étrangère dont cinq personnes américaines ou moins détiennent 50 p. 100 du total des votes combi-

similar rule will be required for Canada to ensure that passive income rules are applied only to those foreign corporations in which the Canadian owners have sufficient equity to truly dictate decisions and reap the benefits.

nés. Une règle similaire sera nécessaire au Canada pour assurer que les règlements relatifs aux revenus de placement et revenus connexes ne sont appliqués qu'aux sociétés étrangères dans lesquelles les propriétaires canadiens possèdent une participation suffisante pour véritablement dicter les décisions et retirer les bénéfices.

(5) Trading and service income

The U.S. law treats as passive income profits earned by foreign controlled companies in international trade where an affiliate is involved at either end of the trade, the final sale is to a country other than the place of incorporation of the controlled foreign corporation, and the goods or services are not handled or fabricated in some way in the place where the trading company is incorporated. However, a particular relief is provided whereby if such trading profits are continually reinvested in export trade assets, U.S.A. taxation is deferred.

(5) Revenus du commerce d'exportation et de service

La loi américaine traite comme revenus de placement et revenus connexes les bénéfices sur le chiffre d'affaires international réalisés par des sociétés étrangères contrôlées lorsqu'une filiale est impliquée au point de départ ou d'arrivée de l'exportation, lorsque la dernière vente est faite à un pays autre que l'endroit d'incorporation de la société étrangère contrôlée et lorsque les marchandises ou les services ne sont pas manipulés ou transformés d'une façon quelconque à l'endroit d'incorporation de la firme exportatrice. Toutefois, une disposition prévoit de différer l'imposition américaine lorsque de tels bénéfices d'exportation sont continuellement réinvestis dans l'actif lié au commerce d'exportation.

Alcan's affiliated foreign trading companies purchase and resell over 50% of Canadian export tonnage and earn gross profits in the form of commissions or discounts based on arm's length criteria. Many sales are made by these trading companies outside their place of incorporation. The companies have large sales staffs, undertake major credit, foreign exchange and inventory risks, and pay significant local income taxes. In section (1) above, reference has also been made to a growing trend toward intercompany sales of fabricated aluminum products across national boundaries.

Les sociétés d'exportation étrangères affiliées à Alcan achètent et revendent plus de 50 p. 100 du tonnage d'exportation canadien et retirent des bénéfices bruts sous forme de commissions ou d'escomptes établis suivant le critère des transactions à distance. Ces sociétés d'exportation effectuent de nombreuses ventes en dehors du lieu de leur incorporation. Leur personnel commercial est nombreux; elles accordent beaucoup de crédit, prennent des risques en matière de change étranger et de stock et paient des impôts substantiels dans le pays de leur exploitation. De même, comme il en est fait mention au paragraphe 1 ci-dessus, les ventes interfiliales de produits d'aluminium de transformation d'un pays à l'autre tendent à s'accroître.

Existing tax rules are adequate to protect government revenue against artificial price arrangements to inflate the income of these companies. Canada's export trade will be under a major disadvantage if Canada treats the incomes of such companies as subject to Canadian tax. The brief of the Canadian Export Association discusses this problem more fully. If passive income rules are adopted and they are applied to widely-held companies, then they should apply only to personal company type income and not to sales and service income.

Les règles fiscales actuelles protègent convenablement les revenus du Gouvernement contre les accords de prix factices destinés à gonfler le chiffre d'affaires de ces sociétés. Le commerce d'exportation du Canada se trouvera dans une situation très désavantageuse si le pays considère que les revenus de pareilles filiales sont soumis à l'impôt canadien. Voir à ce sujet le mémoire de l'Association canadienne d'Exportation, qui étudie plus complètement le problème. Si le Canada adoptait les règles relatives aux revenus de placement et revenus connexes, et s'il les applique aux sociétés ouvertes, il devrait alors se borner à les appliquer au revenu du genre de celui des corporations personnelles et *non* au revenu tiré de ventes et de services.

(6) Shipping

The U.S. Code provides a specific exception in that passive income does not include income from shipping.

A similar exception is strongly recommended for Canada in order to ensure an adequate supply of bulk transportation for Alcan's bauxite and alumina requirements at competitive costs. All major foreign aluminum and steel manufacturers use shipping operations based in tax-havens to a greater or lesser degree for special reasons peculiar to the shipping industry, and tax legislation in advanced countries has been designed to accommodate their development to facilitate vertical integration on the cheapest terms possible.

(7) Insurance

Under the U.S. Code, a controlled foreign corporation can receive premiums on insurance or reinsurance of U.S. risks without U.S. tax involvement up to 5% of the total premium revenue earned on all its insurance business. Taxable income attribuable to premiums on U.S. risks in excess of the 5% level is taxed to the U.S. parent in the year received.

In view of the much weaker insurance industry in Canada (as compared with the U.S.A.) and the increasing unavailability of major risk coverage in world insurance markets large multi-national corporations are obliged to consider self-insurance arrangements which involve tax problems of this kind.

Alcan recommends the total exclusion of insurance operations from any passive income rules adopted at this time.

(8) Exceptional transactions

The U.S. law provides that passive income does not include any item of income received by a controlled foreign corporation if it is established to the satisfaction of the Treasury that neither the creation of the controlled foreign corporation nor the effecting of the transaction through it has as one of its significant purposes a substantial reduction of income tax. Such a provision is important to avoid unintended tax problems where, due to extraordinary events, a major item of passive income is received in a year which takes it out of the "de minimis" class.

(6) Transport maritime

Le Code américain prévoit une exception précise en ce sens que les revenus de placement et revenus connexes ne comprennent *pas* le revenu tiré du transport maritime.

Alcan insiste sur la nécessité, pour le Canada, de prévoir une exception similaire afin d'assurer la disponibilité de moyens de transport en vrac suffisants pour l'approvisionnement de la bauxite et de l'alumine Alcan à des prix de revient concurrentiels. Tous les grands producteurs étrangers d'aluminium et d'acier emploient, à un degré plus ou moins grand, des installations de transport maritime basées dans des «refuges fiscaux» pour des raisons particulières à l'industrie de transport et la législation fiscale des pays avancés a été élaborée pour tenir compte de leur développement et faciliter l'intégration verticale au prix de revient le plus avantageux.

(7) Assurance

En vertu du Code américain, une société étrangère contrôlée peut recevoir des primes d'assurance ou de réassurance des risques américains sans impôt américain jusqu'à concurrence de 5 p. 100 du revenu total des primes perçues sur l'ensemble de son commerce d'assurance. La société mère américaine est imposée sur le revenu imposable attribuable aux primes de risques américains encaissées dans l'année et dépassant 5 p. 100.

L'industrie de l'assurance, au Canada, étant beaucoup plus faible que celle des États-Unis et la couverture des risques importants étant de moins en moins disponible au sein des marchés d'assurance mondiaux, les grandes sociétés multinationales sont oligées de prendre des arrangements d'auto-assurance qui mettent en cause des problèmes fiscaux de ce genre.

Pour le moment, Alcan recommande l'exclusion totale des opérations d'assurance des règles à adopter sur les revenus de placement et revenus connexes.

(8) Transactions exceptionnelles

La loi américaine prévoit que les revenus de placement et revenus connexes ne comprennent aucun revenu reçu par une société étrangère contrôlée si l'on peut convaincre le Trésor que ni la création de la société étrangère contrôlée ni l'exécution de la transaction par son intermédiaire n'ont parmi leurs buts principaux la réduction sensible de l'impôt sur le revenu. Pareille disposition est importante pour éviter tous problèmes fiscaux inattendus lorsque, par suite d'événements extraordinaires, les revenus de placement et revenus connexes augmentent au point de les faire sortir de la catégorie «de minimis».

A similar rule will be required for Canada, particularly if passive income is defined to include capital gain. Foreign corporations in which Alcan has a controlling interest frequently reorganize, merge, sell interest, etc. and these changes can give rise to capital gains in cases where Canadian tax avoidance is not the motive for such deals.

Le Canada aura besoin d'un règlement similaire, particulièrement si les revenus de placement et revenus connexes doivent inclure les gains de capital. Souvent, les sociétés étrangères dans lesquelles Alcan détient un intérêt majoritaire se réorganisent, fusionnent, vendent des intérêts, etc. et ces changements peuvent donner lieu à des gains de capital dans les cas où de telles opérations n'ont pas pour objectif d'échapper au paiement de l'impôt canadien.

(9) Subsequent adjustments, accounting rules, currency blockage, etc.

When the U.S.A. determined to tax passive income as earned by controlled foreign corporations a policy problem arose as to how to recognize tax adjustments when such income was repatriated to the U.S.A. at a later date as a dividend in the normal way. Passive income included in a dividend cannot be taxed a second time so an exclusion was required, and a withholding tax has now to be allowed as a credit in respect of the previously taxed item. This requires complicated law, regulations and accounting. Similar rules will be required by Canada to permit passive income to be eventually repatriated tax-free.

(9) Ajustements ultérieurs, règles comptables, blocage de devises, etc.

Lorsque les États-Unis décidèrent d'imposer les revenus de placement et revenus connexes de sociétés étrangères contrôlées, il surgit un problème de politique à savoir comment reconnaître des ajustements d'impôt quand le revenu considéré était ultérieurement rapatrié aux États-Unis sous forme de dividendes, par la voie normale. Les revenus de placement et revenus connexes compris dans un dividende ne peuvent être imposés une deuxième fois; il fallait donc prévoir une exonération et il faut maintenant considérer les retenues fiscales comme crédit au poste précédemment imposé. Cette situation exige une législation, des règlements et une comptabilité compliqués. Des règles similaires devront être édictées au Canada pour que les revenus de placement et revenus connexes puissent être ultérieurement rapatriés en exonération d'impôt.

Another difficult problem experienced by the U.S.A. concerned measuring the foreign income subject to tax. It was decided that U.S. dollar values and accounting principles would be applied, and that large credits or debits to the income or surplus accounts arising due to fluctuations in the value of currency would be treated as passive income for tax purposes. Difficult accounting and tax policy problems still arise as to the true economic meaning of such accounting entries. Canada will involve itself in similar problems. Alcan's experience in exchange-sensitive countries such as Brazil or India suggests this problem should be avoided because compliance will be difficult and very expensive.

Les États-Unis se trouvèrent aussi aux prises avec un autre problème difficile, celui de l'évaluation du revenu étranger soumis à l'impôt. Il a été décidé que les valeurs en fonds américains et les principes comptables américains seraient appliqués et que les crédits ou débits importants aux postes revenus ou surplus nés des fluctuations de la valeur de la monnaie seraient traités selon les dispositions de la subdivision F (revenus de placement) aux fins de l'imposition. Des problèmes compliqués de comptabilité et de politique fiscale se produisent encore en ce qui concerne la signification économique véritable de telles écritures comptables. Le Canada se trouvera lui-même aux prises avec des problèmes similaires. Partant de son expérience dans des pays particulièrement sensibles en matière de change, tels le Brésil ou l'Inde, Alcan préconise que ce problème soit évité car l'observation de la loi sera difficile et coûteuse.

Finally, a tax policy will be required to permit a taxpayer to identify but defer tax on items of passive income where remittance in hard currency from the foreign country is forbidden due to exchange control.

Enfin, il faudra mettre en œuvre une politique fiscale qui permettra à un contribuable d'identifier mais de différer l'impôt sur des postes de revenus de placement et revenus connexes où la remise en monnaie stable est interdite par le contrôle des changes du pays étranger.

C. Defining the controlled foreign corporation

It is proposed at paragraph 6.15 of the White Paper that a foreign corporation will qualify as a controlled foreign corporation if at least 25 per cent of its voting shares are owned by a Canadian corporation. If the corporation is a controlled foreign corporation *and* it is located in a country that has a tax treaty with Canada, then any dividends paid by the foreign corporation are tax-free to the Canadian company. If the stock investment is less than 25 per cent the holding is treated as a portfolio investment taxed at 50 per cent in Canada with credit for dividend withholding tax but no credit for underlying corporation tax.

However, if the stock investment is 25 per cent or more but there is no tax treaty, dividends are taxable at 50 per cent with credit allowed for underlying foreign corporation tax. Thus, so long as a 25 per cent shareholding is obtained the Canadian corporation will have a materially better return on its investment than if it accepts a lesser participation, as shown in the following figures:

C. Définition de la société étrangère contrôlée

Aux termes du paragraphe 6.15 du Livre blanc, une société à l'étranger pourra être considérée comme société étrangère contrôlée si la société mère canadienne possède au moins 25 p. 100 des actions-vote de la firme étrangère. Si la société est une société étrangère contrôlée et si elle est installée dans un pays avec lequel le Canada a passé une convention fiscale, tous dividendes payés par la firme étrangère contrôlée seront exonérés d'impôt en ce qui concerne la société canadienne. Si la société canadienne possède moins de 25 p. 100 des actions de la société étrangère, l'avoir-actions est traité comme placement de portefeuille imposé à raison de 50 p. 100 au Canada et il bénéficie d'un crédit à l'égard de la retenue fiscale étrangère sur les dividendes, mais non d'un crédit d'impôt sur les sociétés.

Toutefois, dans le cas d'un avoir-actions de 25 p. 100 ou plus dans une société étrangère établie dans un pays qui n'a pas passé de convention fiscale avec le Canada, les dividendes sont imposables à raison de 50 p. 100 et bénéficient d'un crédit d'impôt sur le revenu des sociétés étrangères. De la sorte, tant qu'il existera un avoir-actions de 25 p. 100, la société canadienne recevra un meilleur rapport de son investissement que si elle accepte une participation inférieure:

	25% and treaty	25% and no treaty	Less than 25%
Dividend (before 15% withholding tax)	$100	$100	$100
Underlying corporation tax (40%)		80	
Taxable amount		180	100
Canadian tax	–0–	90	50
Tax credit—underlying corp. tax		(80)	–0–
—withholding tax	(15)	(15)	(15)
Net Canadian tax	–0–	–0–	35
Net dividend	$ 85	$ 85	$ 50

	25% et convention	25% sans convention	Moins de 25%
Dividende (avant retenue fiscale de 15%)	$100	$100	$100
Impôt sur les sociétés (40%)		80	
Montant imposable		180	100
Impôt canadien	–0–	90	50
Crédit d'impôt—impôt sur les sociétés		(80)	–0–
—retenue fiscale	(15)	(15)	(15)
Impôt canadien net	–0–	–0–	35
Dividende net	$ 85	$ 85	$ 50

The cut-off point between controlled foreign corporation and portfolio status is set much too high when one considers the extensive differences in tax treatments which follow. Under present law, the distinction is not troublesome in fact, because wholly-owned foreign holding companies can be used to hold less than 25 per cent participations thus conforming to Canadian law for exemption from Canadian tax. The passive income rules presumably will put an end to this solution.

La démarcation entre la société étrangère contrôlée et le statut de placement de portefeuille est beaucoup trop grande quand on pense aux différences importantes de traitement fiscal qui s'ensuivent. Dans la législation actuelle, la distinction n'est pas gênante, en fait, car les sociétés étrangères de holding intégralement contrôlées peuvent être utilisées comme détentrices d'une participation inférieure à 25 p. 100, tout en maintenant leur droit à l'exonération fiscale canadienne aux termes de la loi canadienne. Les règles régissant les revenus de placement et revenus connexes feront vraisemblablement cesser cette possibilité.

Clearly, a portfolio holding which ought to be taxed with allowance only for withholding tax should be one which is held for return and is readily marketable, i.e. it is not so large as to be not readily disposable. The U.S. and U.K. rules are that less than 10 per cent interests are taxed on the portfolio basis. It is also relevant that many stock exchanges and securities control agencies require disclosure of acquisition of more than 10 per cent in a company. This suggests that 10 per cent is a real cut-off between true portfolio and true strategic interest.

Manifestement, un revenu de placement qui devrait être imposé en ne bénéficiant d'exonération qu'à l'égard de la retenue fiscale devrait être celui que l'on détient en vue de réaliser un bénéfice et dont on peut immédiatement disposer, c'est-à-dire qui n'est pas suffisamment important pour qu'il soit impossible de le vendre immédiatement. Les règlements américains et anglais prévoient que les intérêts dans une affaire qui sont inférieurs à 10 p. 100 sont imposables sur la base de placement de portefeuille. Il est également à noter que nombre de bourses et d'agences de contrôle des titres exigent qu'on leur fasse connaître toute acquisition de plus de 10 p. 100 du capital-actions d'une société. Cela implique que 10 p. 100 est une ligne de démarcation réelle entre le portefeuille véritable et l'intérêt stratégique véritable.

Alcan favours either tax exemption for dividends on holdings between 10 per cent and 25 per cent in voting interest or taxing them on the same basis as proposed for non-treaty controlled foreign corporations i.e. the gross-up and tax credit basis recognizing underlying corporate tax.

Alcan préconise soit l'exonération d'impôt sur les dividendes rapportés par des participations contrôlant de 10 à 25 p. 100 des votes, soit leur imposition sur la base proposée pour les sociétés étrangères contrôlées établies dans des pays avec lesquels le Canada n'a pas passé de convention fiscale bilatérale, c'est-à-dire que ces participations soient assujetties à un régime de crédit touchant l'impôt sur le revenu de ces sociétés.

This is important to Alcan because it has one major investment where it is limited by local law to a 22 per cent equity participation. The investment is strategic and there is in fact no market for the shares, the balance being owned by a large local industrial combine. Since local corporate tax plus withholding tax equals or exceeds Canadian taxes, it does not appear right for Canada to collect additional tax on the dividends in this instance.

Ceci est important pour Alcan car notre société possède d'importantes immobilisations dans un pays où la législation nationale limite la participation au capital-actions à 22 p. 100. Cet investissement est stratégique et il n'existe, en fait, aucun marché pour ces actions, le solde étant la propriété d'un grand trust industriel du pays. Étant donné que l'impôt étranger sur les sociétés plus la retenue fiscale font un total qui égale ou dépasse les impôts canadiens, il ne semble pas équitable, dans ce cas, que le Canada lève un impôt additionnel sur les dividendes.

It also seems quite likely that other Canadian companies interested in export opportunities will find it desirable to participate in foreign ventures where they cannot get or

Il est également vraisemblable que d'autres sociétés canadiennes s'intéressant aux possibilités d'exportation estimeront souhaitable de participer à des entreprises étrangères dans

cannot afford a 25 per cent interest. The rule suggested above will benefit them as well.

D. Withholding tax on non-residents

It is proposed at paragraph 6.38 of the White Paper to increase Canadian withholding tax from January 1, 1971 to 25 per cent on a wide range of remittances including interest, royalties, etc. Of course, where existing tax treaties apply a different rate this will be respected.

Where Canadian companies have existing obligations to non-treaty countries they will frequently suffer the added cost since the practice is increasingly to oblige the debtor to absorb withholding tax. Existing obligations should be excluded from the increase as was done in 1960.

As to future policy, Alcan recommends that the government considers adopting the OECD patterns of withholding rates to be implemented by the treaty (10 per cent on interest, 5 per cent on dividends paid by controlled companies). In the present era of high interest rates, a 15 per cent gross withholding frequently exceeds 50 per cent of the lender's net profit. The lender cannot recoup all the tax and therefore obliges the Canadian borrower either to pay a higher rate or to absorb all the withholding. Alcan's recent experience indicates that issues placed in the United States subject to 15 per cent withholding tax are not acceptable at all to certain investors because of the withholding tax and that a higher coupon rate is then required by the underwriters to ensure a successful placement with other investors. Generally, European lenders are unwilling to pay any withholding at all so that the cost of withholding tax on Euro-dollar issues is absorbed by the Canadian borrower.

Government has exempted Canadian public debt issues from the withholding tax obligation. Some similar relief is increasingly important for Canadian industrial borrowers who will be obliged to borrow abroad in a world becoming more capital-short every year. For example, the U.S.A. provides in its code an arrangement whereby U.S. companies can use a subsidiary to borrow abroad free of U.S. withholding tax. Some similar arrangement is needed in Canada for multi-national corporations based here.

lesquelles elles ne peuvent obtenir ou se permettre un intérêt de 25 p. 100. La règle proposée ci-dessus serait au bénéfice de tous.

D. Retenue fiscale sur les non-résidents

Le paragraphe 6.38 du Livre blanc propose de faire passer la retenue fiscale canadienne à 25 p. 100 à partir du 1er janvier 1971. La mesure porterait sur un vaste secteur de rentrées dont les intérêts, redevances, etc. Bien sûr, dans le cas où des conventions fiscales en vigueur appliqueraient un taux différent, celui-ci serait respecté.

En ce qui concerne les sociétés canadiennes ayant des obligations à l'égard de pays avec lesquels le Canada n'a pas de convention fiscale, celles-ci devront souvent porter le fardeau de coûts additionnels, la pratique obligeant le débiteur à absorber la retenue fiscale se répandant de plus en plus. Les obligations existantes devraient être exclues de l'augmentation, comme ce fut le cas en 1960.

En ce qui concerne la politique future, Alcan recommande que le Gouvernement envisage la possibilité d'adopter le modèle OCDE de rédaction de traités concernant les retenues fiscales. A notre époque de taux d'intérêt élevés, une retenue brute de 15 p. 100 dépasse fréquemment 50 p. 100 du bénéfice net du prêteur. Celui-ci ne peut récupérer la totalité des impôts et, par suite, oblige l'emprunteur canadien soit à payer un taux d'intérêt supérieur, soit à absorber la totalité de la retenue. Si Alcan se base sur son expérience récente, les émissions d'actions faites aux États-Unis et soumises à une retenue fiscale de 15 p. 100 sont absolument inacceptables aux bailleurs de fonds à cause de l'aspect fiscal et, par conséquent, un taux supérieur de coupon est exigé par les souscripteurs pour assurer le succès de la distribution à d'autres bailleurs de fonds. En général, les prêteurs européens ne sont pas prêts à payer une retenue fiscale, si bien que son coût en émission Eurodollar est absorbé par l'emprunteur canadien.

Le Gouvernement a exonéré de la retenue fiscale les emprunts canadiens faits par les organismes gouvernementaux. Pareille mesure d'aide est de plus en plus importante pour les emprunteurs industriels canadiens qui seront obligés d'aller emprunter à l'étranger dans un monde où la pénurie de capital s'aggrave chaque année. Par exemple, le Code des États-Unis permet aux sociétés américaines d'utiliser une filiale pour emprunter à l'étranger sans retenue fiscale américaine. Le Canada a besoin d'une disposition similaire pour ses entreprises multinationales à siège social canadien.

E. Flow-through of foreign withholding taxes

At paragraph 6.27 it is proposed to permit a Canadian company to recoup withholding tax it has suffered on foreign dividends received by means of a withholding tax on dividends paid to resident and non-resident shareholders alike. This is a logical and essential adjunct to the integration scheme if the latter proves to be desirable and workable, but implementation will require special care. Alcan urges consideration of the following suggestions:

(1) Foreign income be treated as first-in-first-out so that computations of flow-through credits can be kept current.

(2) The Canadian parent company be deemed to be the recipient of all foreign dividends so that control accounts need not be required in closely-held subsidiaries.

(3) At least a one-year carry-over of withholding tax in excess of the permissible 15/85's limitation should be permitted to avoid difficulties in respect of unusual fluctuations in foreign dividends from one year to another. This carry-over will be in the same vein as the carry-over of withholding and income taxes for purposes of foreign tax credit indicated at paragraph 6.25.

(4) If for any reason a dividend is remitted to a non-resident subject to a rate of Canadian withholding tax which is less than the maximum permissible flow-through recoupment (i.e. 15/85's), the difference be recovered by refunding the appropriate amount to the distributing corporation on application by it to the National Revenue Department. This is consistent with treatment applicable where a foreign tax-exempt shareholder is entitled to apply for refund of such withholding tax. Such problems may arise for example where the withholding rate is reduced below 10 per cent by tax treaty or is zero where a foreign government owns shares in the Canadian parent company. Such a rule seems necessary to achieve the purpose of the flow-through as expressed at paragraph 6.29 as between resident and non-resident shareholders particularly where non-resident withholding rates are less than 15 per cent.

E. Mouvement des retenues fiscales étrangères

Le paragraphe 6.27 du Livre blanc propose d'autoriser une société canadienne à récupérer la retenue fiscale imposée sur les dividendes étrangers reçus au moyen d'une retenue fiscale à son profit sur les dividendes payés tant aux actionnaires résidents qu'aux actionnaires non résidents. C'est là une disposition supplémentaire logique et essentielle au projet d'intégration, si ce dernier apparaît souhaitable et applicable, mais la mise en œuvre demandera une attention particulière. Alcan insiste pour que le Gouvernement étudie les propositions suivantes:

(1) Que le revenu étranger soit traité sur la base premier entré-premier sorti, de telle sorte que les calculs du mouvement des crédits soient tenus à jour.

(2) Que la société mère canadienne soit réputée être la société qui reçoit tous les dividendes étrangers, de sorte que les comptes de contrôle ne soient pas nécessaires dans les filiales fermées.

(3) Qu'un rapport de crédit à au moins un an applicable à la retenue fiscale en sus de la limite admise de 15/85 soit autorisé de manière à éviter les difficultés nées des fluctuations inhabituelles des dividendes étrangers d'une année à l'autre. Ce report de crédit sera du même genre que le report de crédit de la retenue fiscale et des impôts sur le revenu aux fins du crédit fiscal étranger mentionné au paragraphe 6.25.

(4) Que si, pour une raison quelconque, un dividende remis à un non-résident est soumis à un taux de retenue fiscale canadienne inférieur à la récupération maximum admise pour le mouvement des retenues fiscales (c'est-à-dire 15/85), la différence soit récupérée par remboursement du montant approprié à la société distributrice sur demande formulée par celle-ci auprès du ministère du Revenu national. Cette proposition reste dans l'esprit du traitement applicable lorsqu'un actionnaire étranger exonéré de l'impôt a droit de demander le remboursement d'une telle retenue fiscale. De pareils problèmes surgiront lorsque le taux de la retenue fiscale sera réduit à moins de 10 p. 100 en vertu d'une convention fiscale ou sera de zéro, par exemple lorsqu'un Gouvernement étranger possédera des actions de la société mère canadienne. Pareil règlement semble nécessaire pour atteindre le but du mouvement des retenues fiscales étrangères entre actionnaires résidents et non résidents, en particulier lorsque les taux de retenue fiscale appli-

cables aux non-résidents sont inférieurs à 15 p. 100, comme il est énoncé au paragraphe 6.29.

V. Other matters. Business and property income

Certain other matters of concern to Alcan in the White Paper and the existing tax system, which are not discussed in the main brief, are set out below.

A. Depreciation

(1) It is a genuine disappointment to that the government is considering reducing the return on industrial investment, especially capital intensive investments, by reducing present levels of capital cost allowances.

(2) The proposal to terminate the deduction from other income of losses on rental buildings attributable to capital cost allowance, interest and property taxes in excess of rental revenue is bad policy since it will discourage construction by large and small operators alike.

Alcan has subsidiaries engaged in the house and apartment construction field, and is also a large supplier of construction materials to the building trade. This proposal is certain to have a negative impact on this business.

It is recommended that the proposed changes be not implemented. If some restriction on deductions from non-business income is required, a more acceptable rule will be to limit deductions from other income on account of a property investment to an amount not in excess of $25,000. Such a proposal is similar in kind to the allowance for loss from farming provided by Section 13 of the Income Tax Act. A larger dollar amount of permissible loss deduction is suggested in view of the social need for rental housing and the lesser likelihood for personal use of the property.

B. "Nothings"

The proposal at paragraph 5.4 to introduce deductible allowances in respect of so-called "nothings" is sound. ("Nothings" are business expenditures which are not deductible in computing taxable income in any form.) However, it may not go far enough to eliminate the various categories of non-deductible business expenditures which have developed

V. Autres questions. Revenus provenant d'entreprises ou de biens

Les pages qui suivent sont consacrées à certaines questions du Livre blanc et à certains aspects du système d'imposition actuel qui, tout en présentant de l'importance pour Alcan, ne sont pas abordées dans son mémoire principal.

A. Amortissement

(1) Il est décevant de voir que le Gouvernement envisage de réduire le rendement des investissements industriels, particulièrement celui des entreprises qui requièrent une concentration de capital, en réduisant les niveaux actuels des allocations du coût en capital.

(2) Il est de mauvaise politique de vouloir mettre fin à la disposition qui permet de déduire des autres revenus les pertes sur les bâtiments de location attribuables à l'allocation du coût en capital, à l'intérêt et aux taxes foncières dépassant le revenu de location, car la nouvelle disposition dissuadera les entrepreneurs petits et grands de construire.

Certaines filiales Alcan sont des entreprises de construction de maisons et d'immeubles d'habitation; d'autres sont d'importants fournisseurs de produits de bâtiment. La proposition précitée nuira certainement à leur exploitation.

Il est recommandé de renoncer aux changements envisagés. Si l'on doit apporter certaines restrictions aux déductions concernant le revenu de biens, un règlement limitant à $25,000 la déduction sur d'autres revenus relative à l'investissement foncier serait plus acceptable. Cette proposition est similaire à l'allocation accordée pour les pertes d'exploitation agricole prévue par l'article 13 de la Loi de l'impôt. Étant donné la pénurie de logements à louer et la probabilité restreinte de l'emploi personnel de la propriété, il est recommandé d'augmenter le montant autorisé de la déduction pour perte.

B. Éléments incorporels

La proposition du paragraphe 5.4 de permettre des allocations déductibles en ce qui concerne les éléments incorporels est bonne. (Les éléments incorporels sont des frais d'exploitation qui ne sont pas déductibles dans le calcul du revenu imposable, sous quelque forme que ce soit.) Toutefois, il se peut qu'elle soit trop restreinte pour englober les diverses

under the present Income Tax Act. It is suggested that all business expenses heretofore treated as non-deductible should be allowed on some basis and that in appropriate cases a fair portion of expenses incurred prior to commencement of the new system should be allowed subsequently as well.

The denial of interest deductions to corporations under Section II(1)(c) where borrowed money is used to acquire shares, for example, should be withdrawn because it only injures those who have not been able to avoid its stricture and because in conjunction with integration it is wrong—i.e. it results in effective tax rates higher than 50 per cent which the Canadian shareholder cannot recoup by means of integration.

Another important example concerns bond discounts and premiums. "Original issue discount" is the amount less than par which the first purchasers of the bonds pay. Sometimes this difference from par can be a premium. A redemption premium is a negotiated additional price paid for the right to redeem bonds prior to maturity. Such discounts or premiums are usually established in relation to the coupon rate so that the bonds yield to maturity a rate of interest which the market demands at the time. The conventional wisdom in Canada is that these sums are in the nature of capital payments and are not deductible to the issuer or taxable to the receiver (other than a dealer). There is also the discount or commission which is allowed to the underwriting syndicate selling corporate bonds as compensation for its services. Section 11(1)(cb) of the Income Tax Act provides that this amount may not be deducted by the bond issuer. The reason for this is difficult to understand since the syndicate is taxable on its receipts but it has been the law for a number of years.

Under tax reform these discounts, premiums and commissions ought to be deductible expenses to the issuer in respect of new issues because they represent a true cost of borrowing for the purpose of earning income. However, what treatment is to be applied to bonds issued and outstanding *before* the new law comes into effect?

Since it is proposed that in the future discounts and redemption premiums will be taxable in the hands of the Canadian recipient when realized, the government is effectively

catégories de frais d'exploitation non déductibles qui se sont créées dans le cadre de la loi actuelle de l'impôt sur le revenu. Il est proposé que les frais d'exploitation qui étaient jusqu'à présent traités comme non déductibles puissent devenir déductibles sur une base ou l'autre et que, dans les cas appropriés, une partie équitable des frais engagés avant la mise en œuvre du nouveau système puisse être également déduite ultérieurement.

L'interdiction qui est faite aux sociétés, en vertu de la section II (1) (c) de déduire l'intérêt de l'argent emprunté lorsque celui-ci est destiné à l'achat d'actions, par exemple, devrait être supprimée car elle ne nuit qu'à ceux qui n'ont pas réussi à se soustraire à cette disposition et parce qu'en conjugaison avec l'intégration, son principe est mauvais—c'est-à-dire qu'elle entraîne des taux effectifs d'imposition supérieurs à 50 p. 100 que l'actionnaire canadien ne peut récupérer au moyen de l'intégration.

Un autre exemple important concerne les escomptes et primes sur obligations. «L'escompte sur émission originale» est le montant inférieur au pair que les premiers acheteurs des obligations paient. Quelquefois, cette différence avec le pair peut être une prime. Une prime de rachat est un prix additionnel négocié payé pour le droit de racheter les obligations avant leur échéance. Pareils escomptes ou primes sont d'ordinaire établis d'après le taux du coupon de telle sorte que les obligations rapportent à l'échéance le taux d'intérêt que le marché demande au moment de l'émission. Au Canada, la sagesse habituelle veut que ces sommes aient la nature de paiements en capital et ne soient pas déductibles pour l'émetteur ou imposibles pour le «receveur» (autre qu'un courtier). Existe également l'escompte ou commission qu'on autorise pour le syndicat de souscripteurs vendant des obligations d'entreprises et qui est une rémunération de ses services. La section 11(1)(cb) de la Loi de l'impôt stipule que ce montant ne peut être déduit par l'émetteur d'obligations. La raison de cette disposition est difficile à comprendre étant donné que le syndicat est imposable sur ce qu'il reçoit, mais telle est la loi depuis un certain nombre d'années.

Dans le cadre de la réforme fiscale, ces escomptes, primes et commissions devraient constituer des frais déductibles pour l'émetteur en ce qui concerne les nouvelles émissions car ils sont un coût véritable d'emprunt fait pour arpporter un revenu. Cependant, quelle sera la règle à appliquer aux obligations émises et en cours *avant* que la nouvelle législation n'entre en vigueur? Étant donné que l'on propose qu'à l'avenir les escomptes et primes de rachat soient imposables entre les mains du «receveur» canadien quand il les

going to tax such amounts realized on existing issues. Therefore, the government ought to allow the issuers a tax deduction for discounts and redemption premiums allocable to the remaining life of outstanding bond issues. For consistency, corporations which issued at a premium bonds outstanding at the commencement of the new system in theory should be obliged to credit to income a ratable portion of such premiums. This will not work a particular hardship so long as allowance is made for a relevant portion of underwriting commissions in respect of such issues.

C. Holding company provisions

Section 12(6) of the present income tax act permits a holding or investment company as defined therein to deduct all of its business expenses notwithstanding that a material part of its income may be tax-exempt (i.e. dividends from taxable Canadian corporations or from controlled foreign corporations). This provision should be retained for the reasons set out under B immediately above, i.e. under integration there should be no categories of non-deductible expenditures at the corporate level.

D. Income tax payments

Over the last four years the Federal government has accelerated the installment payment of income tax so that where formerly tax was paid 180 days after the month in which a sale was booked, the point has now been reached where in 1970 tax is to be paid in the month in which a sale is made. Such an acceleration in payments is really a tax increase in disguise.

Table 6 at the end of this section shows the Aluminum Company of Canada's installment tax payments for the year 1969 and they would have been payable under the law as it was in 1967 and as it is now in 1970, and indicates at $15.0 million acceleration in cash payments as between these two bases.

Since export sales are customarily made on credit terms ranging from 60 to 180 days, tax will be paid long before the cash is realized, imposing increasingly important restraints on the cash resources of the company. Such unusually current payments of corporate income tax are not necessary to the efficient working of an integrated tax system and

réalise, le Gouvernement va, en fait, obtenir un impôt sur pareils montant réalisés sur émissions existantes. En conséquence, le Gouvernement devrait permettre aux émetteurs de déduire l'impôt sur les escomptes et primes de rachat attribuables au temps à courir avant l'échéance des obligations en cours. Pour l'unité de l'opération, les entreprises qui ont émis à prime des obligations en cours devraient être obligées, en théorie, à la mise en route du nouveau système, de créditer au revenu une partie proportionnelle de pareilles primes. Ceci ne nuira pas spécialement tant que l'allocation sera consentie pour une partie appropriée des commissions de souscription relatives à pareilles émissions.

C. Dispositions applicables aux sociétés de holding

Le paragraphe (6) de l'article 12 de l'actuelle Loi de l'impôt sur le revenu autorise une société de holding ou de placements telle que définie dans ladite loi à déduire la totalité de ses frais d'exploitation nonobstant qu'une partie importante de son revenu puisse être exonérée d'impôt «c'est-à-dire les dividendes provenant de sociétés canadiennes imposables ou de socié és étrangères contrôlées». Cette disposition devrait être conservée pour les raisons indiquées au paragraphe B ci-dessus, c'est-à-dire que dans le cas d'intégration, il ne devrait exister aucune catégorie de frais non déductibles pour une société.

D. Paiements provisionnels de l'impôt sur le revenu

Au cours des quatre dernières années, le Gouvernement fédéral a accéléré les paiements provisionnels de l'impôt sur le revenu de sorte que là où jadis l'impôt était payé 180 jours après le mois où une vente avait été comptabilisée, il faudra qu'en 1970 l'impôt soit payé le mois même où la vente a été faite. Pareille accélération des paiements constitue, en fait, une augmentation d'impôt déguisée.

Le tableau 6 à la fin de cette section présente la comparaison des chiffres des impôts d'Aluminium du Canada, Ltée pour 1969 tels qu'ils auraient été sous l'empire de la loi de 1967 et tels qu'ils doivent maintenant être faits en vertu de la loi de 1970. Le tableau met en relief une accélération de $15.0 millions en paiement comptant découlant de ces deux bases.

Étant donné que les ventes à l'exportation sont généralement faites suivant un crédit qui s'étend de 60 à 180 jours, l'impôt sera payé longtemps avant que le prix des livraisons soit rentré, imposant un fardeau important et sans cesse croissant sur les ressources de trésorerie de l'entreprise. Pareils paiements courants, de nature inhabituelle, de l'impôt sur le

modification can be introduced to ease the competitive injury inherent in this arrangement.

Corporate income tax payments should be more or less self-financing out of receivables as are tax withholdings on wages and salaries. In principle, a three-month delay in payment of tax should be accepted as the minimum necessary to protect against an unreasonable encroachment on the working capital of business. The return to this principle should be a cardinal fiscal step once the immediate inflation crisis is past, in order to be competitive with similar obligations imposed in other major industrial countries.

This problem is a serious matter facing all of Canadian industry. As an example, at today's interest rates (say 9.5 per cent) the prepayment of income tax will cost Alcan in interest about 50 cents per ton of aluminum sold for each month of credit extended the customer just to finance the income tax element in the receivable. Table 7 at the end of this section indicates corporate tax payment rules in the U.K., U.S.A., France, Germany and Japan, all of which are more favorable than those now applying in Canada. A payment schedule more or less like that in the U.S.A. is recommended for Canada.

revenu des sociétés ne sont pas nécessaires à l'efficacité d'un système d'impôt intégré et l'on peut apporter la modification propre à supprimer le handicap concurrentiel inhérent à cette disposition.

Une société devrait être plus ou moins capable de payer ses impôts sur le revenu à même l'encaissement de ses comptes à recevoir, de la même faoçn que les retenues fiscales sur les salaires. En principe, on devrait accepter un délai de trois mois pour le paiement de l'impôt comme le minimum nécessaire pour protéger toute ponction déraisonnable sur le fonds de roulement de voir, de la même façon que les retenues fiscal'entreprise. Le retour à ce principe devrait être une mesure fiscale capitale dès que la poussée inflationniste actuelle aura pris fin, afin de permettre aux entreprises de rester concurrentielles en face d'obligations similaires imposées en d'autres pays industriels.

Ce problème est une question grave à laquelle fait face toute l'industrie canadienne. A titre d'exemple, aux taux d'intérêt actuels (disons 9.5 p. 100), les paiements provisionnels de l'impôt sur le revenu coûteront à Alcan en intérêt, par tonne d'aluminium vendue, environ $0.50 pour chaque mois de crédit accordé aux clients, à seule fin de financer la partie d'impôt sur le revenu attachée à l'effet à recevoir. Le tableau 7 à la fin de cette section donne la comparaison des règles régissant le paiement des impôts sur le revenu des sociétés au Royaume-Uni, aux États-Unis, en France, en Allemagne et au Japaon, lesquelles sont plus favorables que ceux qui sont en vigueur au Canada. Il est recommandé que le Canada adopte un calendrier de paiements plus ou moins calqué sur celui des États-Unis.

TABLE 6

ALCAN ALUMINIUM LIMITED

Aluminum Company of Canada, Limited
1969 Federal income tax installment payments—January to December
on 1967 and 1970 bases

Month	Payments per Section 50 (1) as required 1967	Payments per Section 50 (1) as required 1970	Increases
		$ millions	
1969 January	—	2.8	2.8
February	—	2.8	2.8
March	—	2.8	2.8
April	—	2.8	2.8
May	2.3	2.8	.5
June	2.3	2.8	.5
July	2.3	2.6	.3
August	2.3	2.8	.5
September	2.3	2.8	.5
October	2.3	2.8	.5
November	2.3	2.8	.5
December	2.3	2.8	.5
	18.4	33.4	15.0

NOTE: This table reflects installment payments which would be required to be paid in 1969 in respect of taxable income earned in 1969 on the two bases. It does not reflect the additional final payment required in the subsequent year when the total amount due is known.

TABLEAU 6

ALCAN ALUMINIUM LIMITÉE

Aluminium du Canada, Ltée
Versements provisionnels de l'impôt fédéral sur le revenu en 1969—Janvier à décembre
calculé sur la base de 1967 et de 1970

Mois	Versements selon article 50 (1) base 1967	Versements selon article 50 (1) base 1970	Augmentation
		En millions de dollars	
1969–Janvier	—	2.8	2.8
Février	—	2.8	2.8
Mars	—	2.8	2.8
Avril	—	2.8	2.8
Mai	2.3	2.8	.5
Juin	2.3	2.8	.5
Juillet	2.3	2.6	.3
Août	2.3	2.8	.5
Septembre	2.3	2.8	.5
October	2.3	2.8	.5
Novembre	2.3	2.8	.5
Décembre	2.3	2.8	.5
	18.4	33.4	15.0

NOTE: Ce tableau indique les versements provisionnels qui devraient être payés en 1969 en ce qui concerne le revenu imposable gagné en 1969 pour les deux bases ci-dessus. Le tableau n'indique pas le versement final additionnle qui sera nécessaire l'année suivante lorsque l'on connaîtra le montant total dû.

ALCAN ALUMINIUM LIMITED

TABLE 7

Comparison of provisions for installment payment of corporation income tax in various countries
(All data assume taxation year is the calendar year)

U.S.A.[1] 25 per cent April 15, 25 per cent June 15, 25 per cent September 15, 25 per cent December 15 of estimated tax for the year less an exclusion which for 1970 will be 40 per cent of the total tax liability. *By 1977* installment obligations will equal full estimated tax for the year.	
Germany[2] 25 per cent March 10, 25 per cent June 10, 25 per cent September 10, 25 per cent December 10 on estimated tax liability generally equal to that paid in the immediate preceding year.	
Japan[3] 50 per cent August 31; balance due February 28 year following with return. Delays are allowed under prescribed circumstances.	
United Kingdom[4] The entire sum to be paid by the later of nine months after the end of the accounting period or one month after the making of the assessment.	
France[5] 25 per cent March 15, 25 per cent June 15, 25 per cent September 15, 25 per cent December 15. Each payment equals one fifth of the total tax paid in respect of the preceding year. Within 3½ months of fiscal year and final payment to pay off actual tax due.	

[1] Section 6154, Internal Revenue Code.
[2] Paragraphs 12/1.6 and 12/2.2, Germany, Harvard World Tax Series, Commerce Clearing House, 1969.
[3] Paragraphs 270, 271, Guide to Japanese Taxes 1965, Hayashi, Taizo, Zaikei Shoho Sha.
[4] Paragraph 6, Corporation Tax, 2nd ed., Carmichael, HFL (Publishers) Ltd.
[5] Information Guide for Doing Business in France, Price Waterhouse & Co., October, 1969.

ALCAN ALUMINIUM LIMITÉE

TABLEAU 7

Comparaison entre divers pays des dispositions pour versements provisionnels de l'impôt sur le revenu des sociétés
(Tous les renseignements supposent que l'année de l'imposition est l'année civile)

É.-U. [1] 25% le 15 avril, 25% le 15 juin, 25% le 15 septembre, 25% le 15 décembre de l'impôt évalué pour l'année moins une exclusion qui, pour 1970 sera de 40% du total de l'impôt dû. *En 1977*, les obligations de versement seront égales à la totalité de l'impôt estimé pour l'année.	
Allemagne [2] 25% le 10 mars, 25% le 10 juin, 25% le 10 septembre, 25% le 10 décembre sur l'impôt évalué, généralement égal à celui payé pour l'année précédente.	
Japon [3] 50% le 31 août, le reste étant dû le 28 février de l'année suivante avec la déclaration de l'impôt. Des retards sont autorisés dans des cas précis prévus.	
Royaume-Uni [4] La totalité de l'impôt doit être payée au plus tard neuf mois après la fin de la période comptable ou un mois après la cotisation du fisc.	
France [5] 25% le 15 mars, 25% le 15 juin, 25% le 15 septembre, 25% le 15 décembre. Chaque paiement est égal au cinquième de la totalité de l'impôt payé l'année précédente. Le dernier paiement de l'impôt véritable dû doit être effectué dans les trois mois et demi suivant la fin de l'année financière.	

[1] Article 6154, Internal Revenue Code.
[2] Paragraphes 12/1.6 et 12/2.2, Germany Harvard World Tax Series, Commerce Clearing House, 1969.
[3] Paragraphes 270, 271, Guide to Japanese Taxes 1965, Hayashi, Taizo, Zaikei Shoho Sha.
[4] Paragraphe 6, Corporation Tax, 2e édition, Carmichael, HFL (Publishers) Ltd.
[5] Information Guide for Doing Business in France, Price Waterhouse & Co., octobre 1969.

APPENDIX "8-B"

BRIEF
ON THE
PROPOSALS FOR TAX REFORM
Canadian Council for Fair Taxation
March, 1970

THE CANADIAN COUNCIL
FOR FAIR TAXATION

BRIEF
ON THE PROPOSALS FOR TAX REFORM

INDEX

PREFACE
SUMMARY OF RECOMMENDATIONS
General Recommendations on the White Paper

Specific Recommendations to amend the White Paper
Small Businesses
Businesses Generally
Capital Gains
Estate Tax and Capital Gains Tax

Income Taxation
Farmers
Trusts
Tax Administration

SECTION I GENERAL OBSERVATIONS
1.1 Revenue Yields and Government Spending
1.2 Tax Morality
1.3 Administration
1.4 Federal-Provincial Relations

SECTION 2 INCOME TAXATION
2.1 Small Businesses
2.2 Financing the Small Business
2.3 Partnership Election

2.4 Dividends and Stock Dividends
2.5 Integration of Corporate and Individual Income
2.6 Retrospective Taxation
2.7 Transitional Provisions
2.8 Closely-held and Widely-held Corporations
2.9 Trusts
2.10 Rates of Income Tax
2.11 Tax Credits
2.12 Other Benefits
2.13 Professional Income

APPENDICE «8-B»

MÉMOIRE
SUR LES
PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE
Conseil canadien pour une juste imposition
mars 1970

LE CONSEIL CANADIEN POUR UNE
JUSTE IMPOSITION

MÉMOIRE
SUR LES PROPOSITIONS DE
RÉFORME FISCALE

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS
Recommendations générales touchant le Livre blanc
Recommandations particulières visant à modifier le Livre blanc
Petites entreprises
Entreprises en général
Gains de capital
Impôt sur les biens transmis par décès et impôt sur les gains de capital
Imposition du revenu
Cultivateurs
Fiducies
Administration fiscale

CHAPITRE 1 OBSERVATIONS GÉNÉRALES
1.1 Rendement des recettes fiscales et dépenses de l'État
1.2 Moralité fiscale
1.3 Administration
1.4 Relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux

CHAPITRE 2 L'IMPOSITION DU REVENU
2.1 Les petites entreprises
2.2 Financement des petites entreprises
2.3 Faculté d'être imposé comme une société en nom collectif
2.4 Dividendes et dividendes en actions
2.5 Intégration du revenu des corporations et des particuliers
2.6 Imposition rétroactive
2.7 Dispositions transitoires
2.8 Sociétés fermées et sociétés ouvertes
2.9 Fiducies
2.10 Taux d'impôt sur le revenu
2.11 Dégrèvements d'impôt
2.12 Autres avantages
2.13 Revenu des membres des professions libérales

SECTION 3 CAPITAL GAINS TAXATION

3.1 Incidence of Capital Gains Taxation

3.2 Capital Gains in other Countries
3.3 Losses
3.4 Valuation
3.5 Unrealized Gains
3.6 Emigration Tax
3.7 Personal Homes
3.8 Real Estate

SECTION 4 ESTATE, CAPITAL GAINS AND GIFT TAXES

4.1 Taxation at Death
4.2 Gifts
4.3 Farming Operations

PREFACE

The Canadian Council for Fair Taxation is a national, non-profit organisation of Canadians from all walks of life concerned about the increasing role of government in our lives, and the tax burden this places on its citizens.

This brief attempts to indicate our concern with those provisions of the White Paper that affect our membership, and to provide responsible alternatives for the consideration of the government.

In our presentation we have been concerned with:

1. Tax relief for low income earners

2. Elimination of abuses where evidence is available that such abuses represent serious losses of revenue to the government

3. Maintaining incentives within the tax structure to encourage economic growth

4. The introduction of a capital gains tax at rates competitive with other taxing jurisdictions with which Canada competes

5. The role of the independent Canadian corporation in our society

6. The desire of many Canadians to accumulate savings and to pass those savings on to the next generation.

The Council is grateful for the efforts of the Policy Committee on Taxation in the preparation of this brief: Mr. Charles P. F. Baillie, C.A., Mr. Irving L. Rosen, F.C.A., and Mr. Ronald J. Farano, Q.C.

CHAPITRE 3 IMPOSITION DES GAINS DE CAPITAL

3.1 Incidence de l'imposition des gains de capital
3.2 Gains de capital dans d'autres pays
3.3 Pertes
3.4 Évaluation
3.5 Gains non réalisés
3.6 Impôt au moment de l'émigration
3.7 Demeures personnelles
3.8 Biens immobiliers

CHAPITRE 4 IMPÔT SUR LES BIENS TRANSMIS PAR DÉCÈS, IMPÔT SUR LES GAINS DE CAPITAL ET IMPÔT SUR LES DONS

4.1 Imposition au décès
4.2 Les dons
4.3 Exploitation agricole

PRÉFACE

Le Conseil canadien pour une juste imposition est un organisme national sans but lucratif, comprenant des Canadiens de tous les milieux qui s'inquiètent du rôle grandissant de l'État dans notre vie et du fardeau fiscal qui en résulte.

Le présent mémoire s'efforce d'inquer notre préoccupation à l'égard des dispositions du Livre blanc qui touchent nos membres et de soumettre à l'attention du gouvernement des solutions de rechange sérieuses.

Dans notre mémoire, nous nous sommes attachés aux points suivants:

1. L'allégement fiscal en faveur des salariés à faible revenu

2. L'élimination des abus lorsqu'il est démontré que ces abus représentent de lourdes pertes de recettes fiscales pour l'État

3. Le maintien des incitations dans le système fiscal de manière à encourager l'expansion économique

4. La mise en vigueur d'un impôt sur les gains de capital à des taux qui se comparent à ceux imposés dans d'autres pays avec lesquels le Canada se trouve en concurrence

5. Le rôle de la compagnie canadienne indépendante dans notre société

6. Le désir d'un grand nombre de Canadiens de faire des économies et de transmettre ces économies à la génération suivante.

Le Conseil exprime sa reconnaissance aux membres du comité d'orientation chargé de la fiscalité pour leurs efforts dans la rédaction de ce mémoire: M. Charles P. F. Baillie, C. A., M. Irving L. Rosen, F. C. A., et M. Ronald J. Farano, Q.C.

THE CANADIAN COUNCIL FOR FAIR TAXATION

BRIEF

ON THE PROPOSALS FOR TAX REFORM

SUMMARY OF RECOMMENDATIONS

The following represents a summary of the amendments that The Canadian Council for Fair Taxation considers should be made to the White Paper "Proposals for Tax Reform".

General Recommendations on the White Paper

1. The Minister of Finance should announce immediately that no attempt will be made to rush through the proposals by January 1, 1971, and that adequate opportunity will be provided for discussion and analysis of the actual legislation.

2. The Government should announce the guidelines for the valuation of businesses, property and goodwill on valuation day.

3. The Government should make shown their proposals for changes in the sales and excise taxes and in capital cost allowances, before the opportunity is lost to discuss these changes in the context of the present proposals.

4. The Government should publish the facts and theories on which the revenue forecasts are based, and should publicly reconcile the difference between their forecast and the forecast of the Province of Ontario.

5. The Government should indicate exactly what use will be made of the large surplus that they have predicted.

6. The Government should publish exact figures of the tax abuses that form so much of the justification for the renewal of past allowances and deductions.

7. The Government should propose administrative changes within the Department of National Revenue, so as to provide some degree of equity in the treatment of taxpayers.

8. The Government must ensure that the Provinces will accept any new legislation proposed, so that the Canadian people may know their future tax burden with some degree of certainty.

Specific Recommendations to amend the White Paper

Small Businesses

1. An incorporated business that does not earn more than $35,000 should pay tax at a rate no higher than 25 per cent.

LE CONSEIL CANADIEN POUR UNE JUSTE IMPOSITION

MÉMOIRE

SUR LES PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Le mémoire suivant fournit un sommaire des modifications qui, selon le Conseil canadien pour une juste imposition devraient être apportées aux propositions de réforme fiscale du Livre blanc.

Recommandations générales touchant le Livre blanc

1. Le ministre des Finances devrait annoncer immédiatement qu'aucun effort ne sera fait pour précipiter la réforme d'ici le 1er janvier 1971, et que l'on fournira toutes les occasions voulues pour discuter et analyser la législation elle-même.

2. Le gouvernement devrait annoncer les principes directeurs de l'évaluation des entreprises, des biens et de la clientèle le jour de l'évaluation.

3. Le gouvernement devrait faire connaître ses propositions de modification des taxes de vente et d'accise et des allocations de coût en capital pour qu'on puisse profiter de discuter de ces changements dans le cadre des propositions actuelles.

4. Le gouvernement devrait publier les faits et les théories sur lesquels les prévisions de recettes fiscales sont fondées et devrait concilier publiquement l'écart entre ces prévisions et les prévisions de la province de l'Ontario.

5. Le gouvernement devrait indiquer exactement comment il compte employer l'excédent énorme qu'il a prévu.

6. Le gouvernement devrait publier les chiffres exacts des abus fiscaux qui servent en grande partie à justifier la réforme des anciennes allocations et déductions.

7. Le gouvernement devrait proposer des changements administratifs au sein du ministère du Revenu national de manière à traiter les contribuables avec équité.

8. Le gouvernement devrait s'assurer que les provinces accepteront toute nouvelle législation proposée de sorte que les Canadiens puissent se faire une idée assez juste de leur futur fardeau fiscal.

Recommandations particulières visant à modifier le Livre Blanc

Petites entreprises

1. Toute entreprise constituée qui ne gagne pas plus de $35,000 ne devrait pas être assujettie à un taux d'impôt de plus de 25 p. 100.

2. The amount taxable at the lower rate should be withdrawn as taxable income increases, so that, at the level of $105,000 taxable income, all the profits would be taxable at 40%, including the first $35,000.

3. Dividends from businesses that paid less than 50% tax should be grossed up by the amount of the tax paid by the corporation, but would only receive credit for the tax that was actually paid.

Businesses Generally

1. There should be no requirement that profits must be distributed within two and a half years, in order to obtain credit for the tax paid.

2. If the proposal to allow a corporation to declare a stock dividend instead of paying out cash is to be retained, it should be amended to provide instead that a corporation could set up tax-paid undistributed income, thus preventing the necessity of issuing shares every time a stock dividend is declared.

3. The definitions of closely-held and widely-held corporations must be revised to bear some relation to the facts of business life.

Capital Gains

1. There should be a distinction between short-term and long-term capital gains. Short-term gains should be taxed as ordinary income. Long-term gains should be taxed at half the income tax rate to a maximum of 25%.

2. Long-term losses should only be deductible in full from long-term gains, but a taxpayer should have the option to deduct half the loss from current income and to forego the deduction of the other half of such losses.

3. Losses, whether of capital or income, should be allowed to be carried forward indefinitely.

4. Averaging should be available to all taxpayers, and there should be provision for averaging in years of declining income.

5. The proposal to tax unrealized gains on the shares of widely-held corporations should be dropped.

6. Assets held on valuation day should be valued at the higher cost or market value on that day for determining any capital gain, and at the lower of cost or market value for

2. Le montant imposable au taux plus faible devrait être éliminé à mesure que le revenu imposable s'élève de sorte qu'à partir de $105,000 de revenu imposable, tous les bénéfices seraient imposables à 50 p. 100, y compris les premiers $35,000.

3. Les dividendes en provenance d'entreprises qui ont versé moins de 50 p. 100 d'impôt devraient être ramenés à leur montant brut correspondant à l'impôt versé par la corporation, mais ils ne donneraient droit à un dégrèvement que pour l'impôt qui a été réellement acquitté.

Entreprises en général

1. La répartition des bénéfices dans un délai de deux ans et demi ne devrait pas constituer une condition à l'obtention du dégrèvement de l'impôt versé.

2. Si la proposition visant à autoriser une compagnie à déclarer un dividende en actions au lieu de verser un dividende en espèces est maintenue, il faudrait la modifier de manière à permettre à la compagnie de constituer des bénéfices non répartis sur lesquels l'impôt serait payé, afin d'éliminer la nécessité d'émettre des certificats chaque fois qu'un dividende en actions est déclaré.

3. La définition des sociétés fermées et des sociétés ouvertes devrait être révisée de manière à correspondre à la vie des affaires.

Gains de capital

1. On devrait établir une distinction pour les gains de capital à court terme et à long terme. On devrait imposer les gains de capital à court terme comme un revenu ordinaire. Quant aux gains de capital à long terme, ils devraient être imposés à la moitié du taux de l'impôt sur le revenu et le maximum devrait être de 25 p. 100.

2. Les pertes à long terme ne devraient être déductibles dans leur intégralité que des gains à long terme, mais le contribuable devrait avoir le choix de déduire la moitié de la perte de son revenu courant et de renoncer à la déduction de l'autre moitié desdites pertes.

3. Qu'il s'agisse de pertes de capital ou de revenu, le contribuable devrait être autorisé à en effectuer indéfiniment le report anticipatif.

4. Tous les contribuables devraient pouvoir procéder à l'étalement et il ne devrait y avoir aucune disposition d'étalement pour les années où le revenu est en baisse.

5. La proposition visant à imposer les gains non réalisés sur les actions des sociétés ouvertes devrait être abandonnée.

6. L'actif en main le jour de l'évaluation devrait être évalué au plus élevé du prix coûtant ou de la valeur marchande ce jour-là pour déterminer les gains de capital et au

the purpose of calculating any capital loss.

7. There should be a provision to pro-rate the increase in the value of certain property, particularly real estate, in order to avoid the necessity for an appraisal in every case.

8. Goodwill should only be taxed to the extent that the value has increased after valuation day.

9. The rate of depreciation on goodwill should be 5%.

10. Capital cost allowances that have been claimed in the past should not act to eliminate creditable tax in the future.

11. There should be a complete 'roll-over' provision for business premises that are sold in order to move into other premises.

12. The proposal to tax the gain on the sale of a personal home should be dropped completely, or, at least, there should be a complete 'roll-over' on the sale of a home, not restricted to a change of employment.

13. There should be no capital gains tax on personal property.

14. Gifts in kind to charitable organisations should be exempt from taxation as deemed capital gains in the hands of the donor.

15. The proposal to tax emigrants on their unrealized gains at the time of emigration will only lead to evasion, and should be dropped.

Estate Tax and Capital Gains Tax

1. The combined effect of estate tax and the taxation of capital gains at the time of death should not exceed 50%, including taxes levied at death by the Provinces. The maximum rate for estate tax purposes should come in at a substantially higher level.

Income Taxation

1. There should be a system of tax credits, to replace the present and proposed systems of personal exemptions.

2. Family allowances and strike pay should be included in income.

3. There should be a non-resident tax on union dues sent outside Canada, or there

plus bas du prix coûtant ou de la valeur marchande pour calculer les pertes de capital.

7. Il devrait y avoir une disposition visant à imposer suivant un prorata l'appréciation de certains biens, surtout les biens immobiliers, afin d'éviter la nécessité d'une évaluation dans chaque cas.

8. La clientèle ne devrait être imposée que dans la mesure où elle s'est appréciée après le jour de l'évaluation.

9. Le taux d'amortissement de la clientèle devrait être de 5 p. 100.

10. Les allocations de coût en capital qui ont été réclamées dans le passé ne devraient pas aboutir à éliminer l'avoir fiscal dans l'avenir.

11. Il devrait y avoir une disposition de roulement intégral dans le cas des locaux immobiliers vendus pour emménager dans d'autres locaux.

12. La proposition visant à imposer les gains réalisés sur la vente d'une demeure personnelle devrait être abandonnée purement et simplement; sinon, il faudrait au moins accorder un roulement complet sur la vente des demeures sans restreindre ce roulement au cas de changement d'emploi.

13. Les biens personnels ne devraient faire l'objet d'aucun impôt sur les gains de capital.

14. Les dons en nature aux œuvres de charité devraient être exemptés de l'impôt sur les gains de capital réputés entre les mains du donateur.

15. La proposition visant à imposer les émigrants sur leurs gains non réalisés au moment de l'émigration amènera nécessairement l'évasion fiscale et devrait donc être abandonnée.

Impôt sur les biens transmis par décès et impôt sur les gains de capital

1. L'effet combiné de l'impôt sur les biens transmis par décès et l'imposition des gains de capital au moment du décès ne devrait pas dépasser 50 p. 100, y compris les impôts perçus au décès par les provinces. Le taux maximum aux fins de l'impôt sur les biens transmis par décès ne devrait s'appliquer qu'à des montants beaucoup plus élevés qu'à l'heure actuelle.

Imposition du revenu

1. On devrait instituer un système de dégrèvements d'impôt pour remplacer les exemptions personnelles couramment en vigueur et celles qui sont préconisées dans le Livre blanc.

2. Les allocations familiales et les indemnités de grève devraient être incluses dans le revenu.

3. Il faudrait instituer un impôt des non-résidents frappant les cotisations syndicales

should be a requirement that union funds that are collected from Canadian union members must be invested in Canada.

4. Reasonable entertainment and convention expenses should be allowed as a deduction from income.

5. Pension payments should not be subject to non-resident tax deductions.

6. If life insurance proceeds are to be taxed, the premiums paid should be currently deductible. Life insurance proceeds should not be taxed and any anomalies that result in tax should be rectified.

7. Professional persons should continue to be allowed to report their income on the basis of cash received.

8. The top rate of income tax for individuals should be reached at a level not lower than $50,000.

9. The proposed changes in tax rates should become effective immediately the remainder of the proposals are implemented, in order to avoid the great hardships and inequity that will otherwise be caused by the five-year transitional provisions.

Farmers

1. The whole question of the taxation of farmers should be examined from the point of view of the farmer, rather than from the point of view of the tax revenue.

2. 'Hobby-farmers' should be removed from the tax system. Farm losses should only be allowed to genuine farmers.

Trusts

1. The Government appears to be opposed to integration of the tax system as it would apply to trusts. Trusts must be recognized as conduit pipes to their beneficiaries and taxed accordingly, with full integration of tax with the incomes of the beneficiaries.

2. In cases where the beneficiaries are not readily identifiable and the next logical step is to tax the trust itself, the after tax surplus should not be subject to any further income taxes on distribution.

Tax Administration

1. Interest payments arising from assessments should be equalized, as between payments and receipts, to provide parity in the

envoyées en dehors du Canada sinon, on devrait exiger que les fonds des syndicats perçus des syndiqués canadiens soient investis au Canada.

4. On devrait autoriser de déduire du revenu les frais raisonnables de représentation et de congrès.

5. Aucun prélèvement fiscal ne devrait être effectué sur les prestations de rente des non-résidents.

6. Si l'on impose le produit de l'assurance-vie, il faudrait alors accepter d'autoriser la déduction des primes versées. Le produit de l'assurance-vie ne devrait pas être imposé et toute anomalie qui entraîne un impôt devrait être redressée.

7. Les membres des professions libérales devraient continuer à pouvoir déclarer leur revenu en fonction de la comptabilité de caisse.

8. Le taux le plus élevé de l'impôt sur le revenu pour les particuliers ne devrait pas s'appliquer avant que le revenu n'atteigne $50,000.

9. Les changements proposés dans les taux d'impôt devraient entrer en vigueur dès que le reste des propositions seront mises en œuvre, afin d'éviter les grandes difficultés et l'injustice qui résulteraient autrement des dispositions transitoires de cinq ans.

Cultivateurs

1. L'imposition des cultivateurs, dans son ensemble, devrait être examinée en considération du cultivateur plutôt qu'en fonction des recettes fiscales.

2. Le système fiscal ne devrait accorder aucun traitement en faveur des «cultivateurs amateurs». Seuls les véritables cultivateurs devraient pouvoir déduire les pertes agricoles.

Fiducies

1. Le gouvernement semble opposé à l'intégration du système fiscal dans le cas des fiducies. Or, il faut reconnaître que les fiducies sont en quelque sorte des intermédiaires vis-à-vis des bénéficiaires; il faudrait donc les imposer en conséquence et pratiquer la pleine intégration de l'impôt avec les revenus des bénéficiaires.

2. Lorsqu'il n'est pas facile d'identifier les bénéficiaires, et qu'on est alors forcé d'imposer la fiducie elle-même, le surplus après impôt ne devrait pas être assujetti à un impôt supplémentaire sur le revenu lors de la répartition.

Administration fiscale

1. Les versements d'intérêt résultant des cotisations qui s'appliquent aux paiements et aux recettes devraient être équilibrés de

rate of interest and in the tax treatment of such payments.

2. It should be up to the Department of National Revenue to prove its case in court. It should not lie with the tax-payer to disprove an assessment on the basis of departmental infallibility.

3. There should be provision for deferral of tax payments until an appeal has been heard, at least at the first level of appeal.

THE CANADIAN COUNCIL FOR FAIR TAXATION

BRIEF ON THE PROPOSALS FOR TAX REFORM

REPRESENTATIONS

SECTION 1 GENERAL OBSERVATIONS

Although it has taken some seven years to bring the White Paper, "Proposals for Tax Reform," to the point of publication, it is, neverthless, apparent that many of the proposals will produce results as inequitable as those they set out to improve.

It is unrealistic to expect that the implementing legislation can be enacted within fourteen months of publication on the White Paper, if reasonable consideration is to be given to the representations of the public and the recommendations of the Standing Committees of the House of Commons and the Senate of Canada. It is the opinion of the Canadian Council for Fair Taxation that the Minister of Finance should announce immediately that no attempt will be made to rush through the proposals by January 1, 1971, and that adequate opportunity will be provided for discussion and analysis of the actual legislation. Because so many of the proposals are couched in very general terms, the Council believes that there must be provision for further representations when the details of the exact legislation become known.

The Council notes that there are no guidelines for methods of valuing businesses on valuation day. There are no proposals for the taxation of trusts now in being. There are no guidelines for the valuation of a business whose capital cost allowance is to be disallowed in a retrospective manner. There are no guidelines for the valuation of goodwill, which will also be taxed retrospectively.

manière à assurer la parité dans le taux d'intérêt et dans le traitement fiscal de ces paiements.

2. Le fardeau de la preuve devrait incomber au Ministère du revenu national. Le contribuable ne devrait pas avoir à prouver qu'une cotisation est mal fondée, comme si le Ministère était infaillible.

3. Il devrait être possible de reporter les paiements d'impôt jusqu'à ce que l'affaire passe en appel, du moins au premier palier d'appel.

LE CONSEIL CANADIEN POUR UNE JUSTE IMPOSITION

MÉMOIRE SUR LES PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE

EXPOSÉ

CHAPITRE 1

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Bien que sept ans d'études aient précédé la publication des propositions de réforme fiscale du Livre blanc, il est néanmoins apparent qu'un grand nombre de propositions aboutiront à des résultats aussi injustes que ceux qu'elles visent à améliorer.

Il est invraisemblable de s'attendre à ce que l'on puisse promulguer la législation dans un délai de quatorze mois à compter de la publication du Livre blanc, si l'on veut que les observations du public et les recommandations des comités permanents de la Chambre des communes et du Sénat du Canada puissent être étudiées sérieusement. Le Conseil canadien pour une juste imposition est d'avis que le ministre des Finances devrait annoncer immédiatement qu'on ne s'efforcera pas de précipiter les propositions d'ici le 1er janvier 1971 et que l'on fournira l'occasion de discuter et d'analyser les textes législatifs. Étant donné qu'un grand nombre de propositions sont énoncées en termes très généraux, le Conseil estime qu'il faut prendre des dispositions pour permettre l'exposé d'autres observations lorsque les détails des textes législatifs seront connus.

Le Conseil remarque qu'il n'y a aucun principe directeur pour les méthodes d'évaluation des entreprises le jour de l'évaluation. Il n'existe aucune proposition, à l'heure actuelle, concernant l'imposition des fiducies. Il n'existe aucun principe directeur pour l'évaluation d'une entreprise dont l'allocation de coût en capital serait refusée avec effet rétroactif. Il n'existe aucun principe directeur pour l'évaluation de la clientèle qui serait également imposée avec effet rétroactif.

If the Government fails to publish guidelines in these areas before valuation day, there will be much unnecessary expense, disagreement, and even litigation after valuation day.

In 1968, changes were made to the Estate Tax Act and to the Gift Tax provisions of the Income Tax Act. No indication was given of the intention to tax capital gains without recognizing the effects of the other taxes. Consequently, there was no opportunity at that time to consider the effects of the double taxation that will occur at the time of death. The White Paper indicates the intention of the Government to amend the capital cost allowance system at some time in the future, and to consider changes in Sales Tax and Excise Tax. The Government must make known its future proposals in these areas of taxation, in order that the whole position may be known before any acceptance of the current proposals is required.

1.1 Revenue Yields and Government Spending

The Government of Canada, the Government of the Province of Ontario and several knowledgeable economists have produced very different projections of the revenue yields that will follow the implementation of the proposals for tax reform.

No background material has been provided and no attempt has been made to reconcile the differences. The relative share of tax revenue to be transferred to the Provinces has been reduced, without any sign of acceptance of the reduced figure by the Provinces. It seems likely that the Provinces will have to raise their income tax rates to restore their levels of revenue, and therefore the burden of taxation on Canadians will be significantly higher than is indicated in the White Paper.

No attempt has been made to justify or to reduce Government spending. The amounts to be raised are substantially in excess of current Government spending requirements, and the Canadian public has the right to know how the extra money is to be spent.

The Council believes that tax reform should have a netural effect on tax revenues.

1.2 Tax Morality

It is implicit in the White Paper that all businessmen are potential tax evaders. It is strongly implied that the split rate of corporation tax has only led to abuse, that expense account living is rampant, that apartment

Si le gouvernement ne publie pas de principes directeurs dans ces domaines avant le jour de l'évaluation, il s'ensuivra un grand nombre de frais inutiles, de désaccord et même de litiges après le jour de l'évaluation.

En 1968, des modifications ont été apportées à la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès et aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu touchant l'impôt sur les dons. Aucune indication n'a été donnée sur l'intention d'imposer les gains de capital indépendamment des effets des autres impôts. Par conséquent, il n'y avait aucune possibilité à ce moment-là d'envisager les effets de la double imposition qui se produiront au moment du décès. Les auteurs du Livre blanc indiquent l'intention du gouvernement de modifier le système de l'allocation de coût en capital dans l'avenir et d'étudier certains changements à la taxe de vente et à la taxe d'accise. Le gouvernement doit faire connaître ses propositions futures dans ces aspects de l'imposition pour que l'on puisse se faire une idée de la situation d'ensemble avant d'accepter les propositions actuelles.

1.1 Rendement des recettes fiscales et dépenses de l'État

Le gouvernement du Canada, le gouvernement de la province de l'Ontario et plusieurs économistes compétents ont fourni une extrapolation très différente des rendements de recettes fiscales qui résulteront de la mise en œuvre des propositions de réforme fiscale.

Aucun document de base n'a été fourni et aucun effort n'a été fait pour concilier les écarts. La part relative des recettes fiscales qui doit être transférée aux provinces a été réduite et rien n'indique que celles-ci ont accepté cette réduction. Il est probable que les provinces devront relever leur taux d'impôt sur le revenu pour restaurer leur niveau de recettes et, par conséquent, la charge fiscale des Canadiens sera sensiblement plus élevée que celle qui est indiquée dans le Livre blanc.

Aucun effort n'a été fait pour justifier ou réduire les dépenses de l'État. Les sommes qui doivent être prélevées dépassent considérablement les fonds dont l'État a besoin pour ses dépenses et le public canadien a le droit de savoir comment l'argent supplémentaire sera dépensé.

Le Conseil estime que l'effet exercé par la réforme sur les recettes fiscales doit être neutre.

1.2 Moralité fiscale

Il est implicite dans le Livre blanc que tous les hommes d'affaires sont des fraudeurs fiscaux en puissance. Le auteurs insinuent fortement que le double taux d'imposition des corporations n'a donné lieu qu'à des abus, que les

buildings are only held to create a tax loss, and that if property is allowed to pass from generation to generation it will create undesirable pools of capital.

The enactment of section 138A of the Income Tax Act has almost completely eliminated the abuses arising from the split rate of tax on corporate income.

Expense accounts have long been the subject of careful scrutiny by assessors, who are quick to disallow excessive claims. Small businesses cannot effectively make use of national advertising, and must rely on a more personal approach to attract business. The total disallowance of all such expenses, whether reasonable or not, will only place the salesman and the small business at a very considerable competitive disadvantage, but will materially assist foreign salesmen, who are under no such restriction, to complete sales at the expense of their Canadian competitors.

The taxation of capital gains will negate any advantage that may, in a very few cases, arise from the ownership of unproductive apartment buildings.

The greatest pools of capital are to be found in large public corporations that never die, and not in the hands of private individuals.

Several years ago, the Canadian Government induced foreign corporations to become 'good corporate citizens' and to offer their shares for sale to Canadians through Canadian stock exchanges. Foreign corporations who acceded to the wishes of that Government will now be penalized by the proposed five-year revaluation of their shareholdings in Canadian subsidiary corporations.

The Government has said that there is nothing in the White Paper that would justify the withdrawal of foreign capital from Canada. Foreign corporations may be forgiven for doubting such assurances, when they consider their position now in the light of their belief in the morality of an earlier Canadian Government.

1.3 Administration

The Council is concerned that no mention was made in the White Paper of the administration of the Department of National Revenue and the numerous inequities that now

comptes de frais sont envahissants, que les immeubles locatifs ne sont acquis que pour créer une perte fiscale et que si l'on autorise la transmission de biens d'une génération à l'autre, il s'ensuivra des accumulations fâcheuses de capitaux.

La promulgation de l'article 138A de la Loi de l'impôt sur le revenu a pratiquement éliminé les abus résultant du double taux d'impôt sur le revenu des corporations.

Les comptes de frais font depuis longtemps l'objet d'un examen attentif de la part des cotiseurs qui s'empressent de refuser les réclamations excessives. Il n'empêche que les petites entreprises ne peuvent efficacement avoir recours à la publicité à l'échelon national et doivent par conséquent avoir recours à des méthodes plus personnelles pour faire marcher leurs affaires. Le refus absolu d'accepter ces dépenses, qu'elles soient raisonnables ou non, ne fera que défavoriser nettement le vendeur et le petit entrepreneur par rapport aux vendeurs étrangers, qui, étant exempts de telles restrictions, pourront réaliser plus facilement des ventes que leurs concurrents canadiens.

L'imposition des gains de capital aboutira à anéantir l'avantage qui peut, dans des cas très rares, provenir de la propriété d'immeubles locatifs improductifs.

Ce sont dans les grandes corporations publiques qui défient le passage du temps qu'on trouve les plus grandes masses de capitaux et non pas entre les mains des particuliers privés.

Il y a plusieurs années, le gouvernement canadien a forcé les corporations étrangères à devenir de «bons citoyens» et à offrir leurs actions en vente aux Canadiens par l'intermédiaire des bourses canadiennes. Les corporations étrangères qui ont accédé aux désirs du gouvernement seront maintenant pénalisées par la proposition de réévaluation quinquennale de leur avoir dans leurs filiales canadiennes.

Le gouvernement a dit que le Livre blanc ne contient aucune proposition qui pourrait amener le retrait des capitaux étrangers du Canada. On peut pardonner les corporations étrangères qui mettront en doute de telles assurances, si l'on considère leur situation à la lumière de la confiance qu'elles ont témoignée à l'égard de la bonne foi du gouvernement canadien de l'époque.

1.3 Administration

Le Conseil se préoccupe qu'aucune mention n'a été faite dans le Livre blanc de l'administration du ministère du Revenu national et des nombreuses injustices qui existent main-

exist, and that will continue after the new legislation is enacted.

Interest is levied on a tardy taxpayer at 6 per cent. As this interest is not deductible, its cost to a taxpayer in a 50 per cent bracket is 12 per cent. In almost every case, interest on overpayment of tax is paid to the taxpayer at the rate of 3 per cent, and the interest is taxable. To the man paying 50 per cent tax, it is worth 1½ per cent. The difference between 1½ per cent and 12 per cent is too great.

In the tax courts, the assessment is presumed to be correct, and it is up to the taxpayer to disprove it if he can. As it is usually easier to prove what was done than what was not done, the Department usually wins. The infallibility of the Department of National Revenue should not necessarily be taken for granted, and the onus of proof should lie with the Department to make good its contentions against the taxpayer.

There are many situations, particularly in non-arm's-length transactions, where an amount is not allowed as a deduction to one taxpayer, even though it is taxable when deemed received by another. There should be a study made of all these cases, too numerous to mention here, so as to achieve some degree of equitable treatment.

There are too many cases in which the Department of National Revenue conducts its own hearings, without the taxpayer having the right to be present or to examine witnesses, or to be legally represented. This practice must be changed, if equity is to have any real meaning.

The Council for Fair Taxation considers it regrettable that the White Paper has completely ignored the many comments and recommendations that are contained in the Report of the Royal Commission on Taxation, relating to the administration of the Department of National Revenue.

1.4 Federal Provincial Relations

Several Provincial Premiers have indicated that they do not accept the premises and proposals contained in the White Paper. If those Provincial Governments that collect their own personal or corporations taxes reject the new proposals, and continue to levy taxation by their present systems, the inequities and the difficulties with which the

tenant et qui continueront après la promulgation de la nouvelle législation.

L'intérêt qui est réclamé au contribuable dont la dette d'impôt est en souffrance est de 6 p. 100. Comme cet intérêt n'est pas déductible, le contribuable qui appartient à la tranche de 50 p. 100 doit en fait verser 12 p. 100. Dans presque tous les cas, l'intérêt sur le trop-perçu d'impôt est versé au contribuable au taux de 3 p. 100 et l'intérêt est imposable. Pour celui qui paie 50 p. 100 d'impôt, cet intérêt équivaut en réalité à 1½ p. 100. La différence entre 1½ p. 100 et 12 p. 100 est bien trop grande.

Dans les tribunaux fiscaux, la cotisation est présumée exacte et il incombe au contribuable de prouver qu'elle ne l'est pas. Comme il est d'ordinaire plus facile de prouver ce qui a été fait plutôt que ce qui n'a pas été fait, le Ministère gagne en général. Or, l'infaillibilité du ministère du Revenu national ne devrait pas nécessairement être considérée comme allait de soi et en cas de différends entre le contribuable et le Ministère, le fardeau de la preuve devrait incomber à ce dernier.

Il y a de nombreuses situations, surtout lorsqu'il s'agit d'une transaction qui n'est pas à distance, où un montant n'est pas autorisé en déduction en faveur d'un contribuable même si un tel montant est imposable lorsqu'il est censé être reçu par un autre. Une étude devrait être faite de tous ces cas, trop nombreux pour que nous puissions les mentionner ici, de manière à accorder aux contribuables un traitement relativement équitable.

Il y a de très nombreux cas où le ministère du Revenu national mène ses propres auditions sans que le contribuable ait le droit d'y assister, d'interroger les témoins ou d'être légalement représenté. Il faut que cette pratique change si l'on veut que l'équité ait un sens.

Le Conseil pour une juste imposition estime qu'il est regrettable que le Livre blanc ait complètement ignoré les nombreux commentaires et nombreuses recommandations figurant dans le Rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, qui se rapportaient à l'administration du ministère du Revenu national.

1.4 Relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux

Plusieurs premiers ministres provinciaux ont indiqué qu'ils n'acceptent pas les fondements et les propositions contenus dans le Livre blanc. Si ces gouvernements provinciaux, qui perçoivent leurs propres impôts sur les particuliers et sur les corporations, rejettent les nouvelles propositions et continuent de percevoir les impôts au moyen de leur

taxpayers will be faced will be impossible to justify and to administer.

The Government of Canada must ensure that the proposals for tax reform are acceptable to the Provinces of Canada, before any attempt is made to complete the legislative process.

SECTION 2 INCOME TAXATION

2.1 Small Businesses

The Canadian Council for Fair Taxation considers that the proposal to tax all businesses at a flat rate of 50 per cent, without regard to their size or state of economic development, is a retrograde step.

In 1945, The Royal Commission on the Taxation of Annuities and Family Corporations, commonly called the Ives Commission, made a number of comments and recommendations concerning small family businesses.

> "We are strongly impressed by the evidence of the value and necessity of these private companies in the Canadian economy."
>
> "A very great percentage of the population of Canada depends directly or indirectly upon the healthy condition of private companies."
>
> "It is well known that many of the largest business enterprises in Canada had their start in small family concerns."
>
> "To weight the balance of taxation against the small industrial concern would seem to be unwise."

The Royal Commission on Taxation, commonly called the Carter Commission, commented:

> "New firms are frequently the vehicle by which new techniques and new products are introduced into the economy. In fact, an economy that actively encourages new enterprises will probably be one in which established large firms are active innovators as they seek to forestall the growth of competitors."
>
> "We believe it would be unwise to recommend withdrawal of the low corporate rate without making some adjustment within the tax system designed specifically to assist new and small businesses."

système actuel, les injustices et les difficultés auxquelles les contribuables auront à faire face seront impossibles à justifier et à administrer.

Le gouvernement du Canada doit s'assurer que les propositions de réforme fiscale sont acceptables pour les provinces du Canada avant de faire un effort pour compléter le processus législatif.

CHAPITRE 2 L'IMPOSITION DU REVENU

2.1 Les petites entreprises

Le Conseil canadien pour une juste imposition estime que la proposition visant à imposer toutes les entreprises à un taux uniforme de 50 p. 100, quelle que soit leur importance ou leur stade de développement économique, est une mesure rétrograde.

En 1945, la Commission royale d'enquête sur l'imposition des rentes et des corporations familiales, communément appelée la Commission Ives, faisait un certain nombre de commentaires et de recommandations touchant les petites entreprises familiales.

> «Nous sommes nettement impressionnés par la preuve de la valeur et de la nécessité de ces compagnies privées dans l'économie canadienne.»
>
> «Un très grand pourcentage de la population du Canada dépend directement de la vigueur des compagnies privées.»
>
> «Il est bien connu qu'un grand nombre des plus grandes entreprises du Canada ont été à l'origine de petites entreprises familiales.»
>
> «Faire pencher la balance de l'imposition au détriment des petites entreprises industrielles serait peu sage.»

La Commission royale d'enquête sur la fiscalité, communément appelée la Commission Carter, commentait:

> «Les nouvelles firmes sont d'ordinaire le véhicule grâce auquel les nouvelles techniques et les nouveaux produits se font jour dans l'économie. En fait, une économie qui encourage activement les nouvelles entreprises sera probablement une économie dans laquelle les grandes entreprises établies feront activement preuve d'innovations puisqu'elles s'efforceront de prévenir l'expansion de leurs concurrents.»
>
> «Nous estimons qu'il serait peu sage de recommander l'élimination du faible taux des corporations sans apporter un redressement au sein du système fiscal qui soit conçu spécifiquement pour aider les nouvelles et petites entreprises.»

The Canadian Council for Fair Taxation considers that the complete rejection of past evidence of the desirability of small businesses is unwise.

The Council believes that the Government is taking too lightly the effect of cutting off incentives to expansion.

The Council considers that an individual should be encouraged to establish and expand a business. He should be encouraged to apply his enthusiasm for the benefit of Canada and Canadians, rather than to stagnate in an introverted corner store. Only by continuing expansion of small businesses will Canada continue to grow, and to maintain a state of economic development where we can continue to compete with other industrialized nations of the world.

When incentive is killed, the economy will die, unless it is wholly taken over by government. The Council questions whether Canada has yet reached a point of development where all future expansion and incentive and risk-taking can be allowed to die.

2.2 Financing the Small Business

The business that plans to expand can only do so if an adequate supply of capital is available. At present, by incorporation, that capital supply can be generated within the business, due to the lower rate of tax levied on the first $35,000 of taxable income. The capital market is not available to the small businessman. He must generate his own capital. If half his profits are to be lost in taxes, he will rarely be able to support himself and his family, while setting aside funds for future expansion.

The small business with plans for expansion competes with the widely-held corporation, not with the localized corner store.

The proposal to tax all businesses at 50 per cent ignores the difficulties that will be encountered by many businesses with long-term financial commitments, made well before the White Paper was published.

The Canadian Council for Fair Taxation recommends that a corporation whose income does not exceed $35,000 should pay tax at a rate not exceeding 25 per cent, inclusive of Provincial taxes.

As taxable income increases over $35,000 there should be a reduction of fifty cents on

Le Conseil canadien pour une juste imposition estime qu'il n'est pas sage de rejeter complètement les preuves établies dans le passé des bienfaits apportés par les petites entreprises.

Le Conseil estime que le gouvernement prend trop à la légère l'effet qui résultera de l'élimination des encouragements à l'expansion.

Le Conseil estime qu'il faut encourager un individu à établir et à accroître son entreprise. Il faut l'encourager à mettre tout son enthousiasme au service du Canada et des Canadiens, plutôt que de se replier sur lui-même dans un petit magasin du coin. C'est seulement grâce à l'expansion continue des petites entreprises que le Canada continuera à se développer et à maintenir des conditions de développement économique lui permettant de concurrencer les autres nations industrialisées du monde.

Lorsque l'on n'apporte aucune incitation à l'économie, celle-ci dépérit à moins qu'elle ne soit prise entièrement en charge par l'État. Le Conseil doute que le Canada ait atteint un stade de développement où l'on puisse se permettre de laisser dépérir toute expansion future, tout encouragement et tout risque.

2.2. Financement des petites entreprises

La petite entreprise qui se propose de se développer ne peut le faire que si elle peut disposer d'une quantité suffisante de capitaux. A l'heure actuelle, si l'entreprise est constituée en corporation, elle peut procéder à l'auto-investissement grâce au taux plus faible d'impôt perçu sur les premiers $35,000 de revenu imposable. Le petit entrepreneur ne peut tirer parti du marché des capitaux. Il doit procéder à l'auto-investissement. Si la moitié de ses bénéfices sont versés en impôt, il sera rarement en mesure d'assurer sa subsistance et celle de sa famille et encore de mettre en même temps des fonds de côté pour son expansion future.

La petite entreprise qui veut assurer son expansion est en concurrence avec la corporation ouverte et non pas avec le magasin du coin.

La proposition visant à imposer toutes les entreprises à 50 p. 100 ne tient pas compte des difficultés auxquelles devraient faire face un grand nombre d'entreprises ayant des engagements financiers à long terme contractés bien avant la publication du Livre blanc.

Le Conseil canadien pour une juste imposition recommande que le taux d'imposition des corporations dont le revenu ne dépasse pas $35,000 n'excède pas 25 p. 100, y compris les impôts provinciaux.

A mesure que le revenu imposable dépasse $35,000, il devrait y avoir une réduction de

the dollar in the amount taxable at the lower rate. Thus, when taxable income reaches $105,000 no part of the taxable income would bear tax at any lesser rate than 50 per cent.

TABLE I

TAX SCHEDULE FOR CORPORATE INCOME

Level of Income	Rate		Proposed Tax Payable	
	25%	50%	Canadian Council for Fair Taxation	White Paper
$	$	$	$	$
35,000	35,000	—	8,750	17,500
45,000	30,000	15,000	15,000	22,500
55,000	25,000	30,000	21,250	27,500
65,000	20,000	45,000	27,500	32,500
75,000	15,000	60,000	33,750	37,500
85,000	10,000	75,000	40,000	42,500
95,000	5,000	90,000	46,250	47,500
105,000	0	105,000	52,500	52,500

The Canadian Council for Fair Taxation is convinced that the lower rate of tax for small businesses has proved of real benefit to the Canadian economy. The Council is not impressed by the abuses quoted by the Minister of Finance. It is well within his power to curb those abuses, without crippling or destroying small business in Canada.

2.3 Partnership Election

Much has been made of the proposal that a closely-held corporation may elect to be taxed as a partnership or proprietorship, so as to avoid any of its income, below certain levels, ever being taxed at the proposed rate of 50 per cent.

Little has been made of the restrictions that must be overcome, before the election can be made.

For an election to be accepted, it would be necessary for all the shareholders to be resident in Canada. Thus, for example, the founder of a business who wished to retire and who looked to his shareholdings in his company to provide his retirement pension, would be obliged to remain in Canada, or suffer the full tax, which would not be available to him as a tax credit.

All shareholders would have to elect to be taxed as a partnership. Thus, one shareholder, who wished to sell his shares to the others,

50c. pour chaque dollar dans le montant imposable au taux plus faible. Donc, lorsque le revenu imposable atteindrait $105,000, aucune partie du revenu imposable ne serait passible de l'impôt à un taux inférieur à 50 p. 100.

TABLEAU I

BARÈME D'IMPÔT APPLICABLE AU REVENU SUR LES CORPORATIONS

Niveau de revenu	Taux		Impôt proposé payable	
	25%	50%	Conseil canadien pour une juste imposition	Livre blanc
$	$	$	$	$
35,000	35,000	—	8,750	17,500
45,000	30,000	15,000	15,000	22,500
55,000	25,000	30,000	21,250	27,500
65,000	20,000	45,000	27,500	32,500
75,000	15,000	60,000	33,750	37,500
85,000	10,000	75,000	40,000	42,500
95,000	5,000	90,000	46,250	47,500
105,000	0	105,000	52,500	52,500

Le Conseil canadien pour une juste imposition est convaincu que le taux plus faible d'impôt applicable aux petites entreprises s'est révélé réellement avantageux pour l'économie canadienne. Le Conseil n'est pas sensible aux abus signalés par le ministre des Finances. En effet, ce dernier a le pouvoir de mettre fin à ces abus sans paralyser ni détruire les petites entreprises au Canada.

2.3 Faculté d'être imposé comme une société en nom collectif

On a fait une montagne de la proposition suivant laquelle une société fermée peut choisir d'être imposée comme société en nom collectif ou comme entreprise individuelle, de manière à éviter qu'une partie de son revenu, en-dessous de certains niveaux, soit imposée au taux proposé de 50 p. 100.

On a par contre minimisé les restrictions dont il faut venir à bout avant que ladite société fermée ne puisse exercer cette faculté.

Pour que cette faculté puisse être exercée, il faut que tous les actionnaires soient résidents au Canada. Ainsi, par exemple, le fondateur d'une entreprise qui a souhaité se retirer des affaires et qui a compté sur son avoir dans sa compagnie pour jouir d'une rente de retraite serait obligé de demeurer au Canada ou subir le plein impôt dont il ne pourrait profiter sous forme d'avoir fiscal.

Tous les actionnaires devraient choisir d'être imposés comme une société en nom collectif. Ainsi, l'actionnaire qui voudrait

could coerce them into a high price for the shares, by his refusal to accept the election.

Any corporate shareholders would have to have the same fiscal year-end as the corporation whose shares they hold. In theory, this may present little difficulty, but it seems odd that any corporation which has a specific year-end for good business reasons, such as lowest inventory level or lowest receivables, should be obliged to change the year-end in order to gain a tax advantage. It is particularly odd when one considers the number of prohibitions in the Income Tax Act against certain transactions, the main purpose of which is the avoidance of tax. The permission of the Minister is required to change a fiscal year-end, and such permission is not now given if the purpose of the change is to avoid or reduce tax. Before anyone can accept the theory that a partnership option may benefit a small business, the Minister must make it clear that he will permit changes in fiscal periods that are made solely for the purpose of reducing the tax that would otherwise be payable.

In many circumstances, the income of wives and children are attributed back to the husband or father. One of these circumstances arises when a husband and wife are in a business partnership.

The White Paper does not make it clear whether the election to be taxed as a partnership would mean that the shareholders would be considered in all respects to be a partnership, or if they would simply pay tax as individuals. The partnership election may really be no concession at all for a family business.

The White Paper suggests that the partnership election will usually mean that the corporation can have only one class of shares. However, it is also proposed that a corporation could avoid the loss of creditable tax by declaring a stock dividend within two and a half years of earning the income. It seems to follow that no shareholders could elect to be taxed as a partnership until any shares arising from such a stock dividend had been redeemed. Therefore, the stock dividend option for small corporations should be made to work.

vendre ses actions aux autres pourrait les forcer à payer un prix élevé pour ses actions en refusant d'accepter la faculté en question.

La clôture de l'exercice financier de tous les actionnaires de la corporation devrait être la même que la corporation dont ils détiennent les actions. En théorie, cette exigence peut être facile à respecter, mais il semble étrange qu'une corporation dont la fin d'exercice est établie pour de bonnes raisons commerciales parce que, par exemple c'est l'époque où les stocks ou des comptes à recevoir sont les plus bas, soit obligée de changer cette clôture afin d'obtenir un avantage fiscal. Ceci est particulièrement étrange lorsqu'on considère le nombre d'interdictions inscrites dans la Loi de l'impôt sur le revenu contre certaines transactions ayant surtout pour but d'éviter l'impôt. Il faut obtenir la permission du Ministre pour modifier la clôture de l'exercice et cette permission n'est pas accordée, à l'heure actuelle, si le but du changement est d'éviter ou de réduire l'impôt. Avant d'accepter la théorie d'après laquelle la faculté d'être imposé comme une société en nom collectif peut profiter à une petite entreprise, le Ministre doit indiquer clairement qu'il autorisera les changements dans les exercices financiers uniquement dans le but de réduire l'impôt.

Dans un grand nombre de cas, le revenu de l'épouse et des enfants sont attribués au mari ou au père. C'est le cas, par exemple, lorsqu'un mari et sa femme sont membres d'une société en nom collectif.

Le Livre blanc n'indique pas clairement si la faculté d'être imposé comme société en nom collectif signifierait que les actionnaires seraient considérés à tous égards comme une société en nom collectif ou qu'ils paieraient simplement l'impôt comme des particuliers. La faculté d'être considéré comme une société en nom collectif peut fort bien ne pas constituter une concession pour une entreprise familiale.

Le Livre blanc indique que la faculté de société signifiera d'ordinaire que la corporation peut n'avoir qu'une seule catégorie d'actions. Cependant, il est également proposé qu'une corporation pourrait éviter la perte d'avoir fiscal en déclarant un dividende en actions dans un délai de deux ans et demi à compter de l'obtention du revenu. Il s'ensuit donc, semble-t-il, qu'aucun actionnaire ne puisse choisir d'être imposé comme une société en nom collectif tant que les actions découlant d'un tel dividende en actions n'auront pas été rachetées. Par conséquent, il faudrait s'arranger pour que l'option de dividende en actions pour les petites corporations puisse être appliquée.

2.4 Dividends and Stock Dividends

The White Paper proposes to limit the application of creditable tax to dividends or stock dividends paid within two and a half years from the year in which the income was earned.

The somewhat odd reasoning is that, without this restriction, corporations could accumulate creditable tax for fifteen years and then pay out all the dividends, thereby putting a strain on government finances. It seems to have been overlooked that the amount of the accumulation over a long time would usually have the effect of increasing the ultimate payment to a point where there would often be no tax refundable to the shareholders. It must be obvious that this proposal is aimed, not at the large public corporations, but at the small business.

The small business, by its nature, tends to have few shareholders. With taxation proposed to reach 50 per cent at a level of $24,000, the prospect of a ten or fifteen year deferral of dividends, in order to save tax at the time of distribution simply becomes ridiculous. It must be pointed out that the new rate tables show a tax level of 33 per cent at only $5,000 taxable income. Even if one ignores the improbability of many people in that income bracket receiving material dividends, the amount of any potential tax recovery is ludicrously low.

In any event, the penalty for failure to pay out earnings within the proposed period is far too severe, as it could result in tax totalling 75 per cent on the original income, if one assumes that there would be no gross-up of the dividend. One cannot make that assumption with any certainty. With the gross-up, the total tax could total 100 per cent, and it is not impossible that this result was intended.

If this proposal remains in the legislation, it should be provided that the 'stock dividend' could be simply transferred to a 'tax-paid undistributed income' account, without the formal necessity of issuing preference shares. The issue of shares can be expensive, and can contravene certain arrangements with other parties to buy-sell agreements or with creditors.

This recommendation would also prevent the necessity of actually issuing hundreds of

2.4 Dividendes et dividendes en actions

Le Livre blanc propose de limiter l'application de l'avoir fiscal aux dividendes ou aux dividendes en actions versés dans un délai de deux ans et demi à compter de l'année au cours de laquelle le revenu a été gagné.

Le raisonnement quelque peut étrange veut que, sans cette restriction, les corporations pourraient accumuler l'avoir fiscal pendant quinze ans puis verser tous les dividendes, ce qui ne manquerait pas d'affecter les finances du gouvernement. On semble avoir oublié que le montant des capitaux accumulés au cours d'une longue période aurait d'ordinaire pour effet d'accroître les paiements en fin de compte à tel point qu'il n'y aurait souvent pas d'impôt remboursable aux actionnaires. Il doit être évident que cette proposition s'adresse non pas aux grandes corporations publiques, mais aux petites entreprises.

Étant donné sa nature, la petite entreprise ne compte en général qu'un petit nombre d'actionnaires. Lorsque l'imposition proposée doit atteindre 50 p. 100 dès le niveau de $24,000, la perspective d'un report de dividendes pendant dix ou quinze ans pour économiser des impôts au moment de la répartition est tout simplement ridicule. Il faut faire remarquer que les nouveaux barèmes stipulent au taux d'impôt de 33 p. 100 dès que le revenu imposable atteint un niveau de $5,000. Même si l'on ignore le fait qu'il est improbable qu'un grand nombre de gens appartenant à cette tanche de revenu touchent des dividendes importants, la somme d'impôt susceptible d'être récupérée est tout à fait grotesque.

En tout cas, la sanction qui serait imposée si la compagnie ne versait pas de dividendes sans le délai envisagé est beaucoup trop rigoureuse puisqu'elle aboutirait à frapper le revenu original jusqu'à 75 p. 100, en supposant qu'il n'y ait pas de remise des dividendes à leur état brut. On ne peut pas poser cette hypothèse avec une certitude quelconque. Avec la remise des dividendes à leur état brut, l'impôt total pourrait s'élever à 100 p. 100 et il n'est pas impossible que ce résultat ait été voulu.

Si cette proposition est maintenue dans la législation, il faudrait stipuler que le «dividende en actions» puisse être simplement transféré à un compte de bénéfices non répartis sur lequel l'impôt serait payé sans que la compagnie soit obligée d'émettre officiellement des actions privilégiées. L'émission d'actions peut coûter cher et peut aller à l'encontre de certaines dispositions prises avec d'autres parties, comme dans les conventions d'achat et de vente ou avec les créanciers.

Cette recommandation éviterait également la nécessité d'émettre en fait des centaines de

stock certificates, and resolving the question of fractional shares.

The transfer should be effected by filling a form to provide the necessary information to the Department of National Revenue and to the shareholder, in much the same way as dividends are now reported.

The other reason given in the White Paper is the prevention of the sale of creditable tax to someone in a lower income bracket. It almost seems as if the Government has taken this idea from the report of the Royal Commission on Taxation, without noticing that the Royal Commission proposed that the 50 per cent level of taxation should be reached at $100,000 income. At that level, there could indeed be a market for creditable tax. The possibility of a purchaser having a level of income that would justify such action, when the levels of taxation are those proposed in the White Paper, must be very remote.

There will frequently be credit restrictions against the payment of dividends, and other restrictions, such as those often to be found in buy-sell agreements will make it difficult to comply with the two and a half year limit.

The reasons for the introduction of this limit do not stand up to examination, and the difficulties that may be encountered are so numerous, that The Canadian Council for Fair Taxation can only suggest its complete removal.

2.5 Integration of Corporate and Individual Income

The idea has been expressed, both by the Royal Commission on Taxation and by the White Paper, that it is necessary to have the same top rate of income tax for corporations and for individuals, in order to prevent tax deferral by income retention in the corporation.

The Council considers that the amount of tax paid, or the percentage of tax paid, may be varied without affecting the principle of integration of corporation and individual taxes.

Since the White Paper proposes that integration should be effected by grossing-up and by tax credit to individuals, and since the tax credit will depend, not upon 50 per cent tax, but upon the amount of creditable tax, it would not be necessary for a fixed percentage to be used simply in order to make the system work. It could just as well be the amount of tax paid. Thus, a lower rate of tax could be applied to the income of a small

certificats d'actions et de résoudre la question des actions fractionnaires.

Le transfert devrait s'effectuer à l'aide d'une formule destinée à fournir les renseignements nécessaires au ministère du Revenu national et à l'actionnaire à peu près de la même façon que les dividendes en actions sont maintenant déclarés.

Le Livre blanc invoque encore une autre raison: il veut éviter la vente de l'avoir fiscal à quelqu'un qui appartient à une tranche inférieure de revenu. On dirait que le gouvernement a puisé cette idée dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité et qu'il n'a point remarqué que la Commission royale proposait que le niveau d'imposition de 50 p. 100 soit atteint à partir de $100,000 de revenu. A ce niveau, il y aurait vraiment un marché pour l'avoir fiscal. Étant donné le niveau d'imposition proposé dans le Livre blanc, la possibilité de trouver un acheteur dont le niveau de revenu justifierait une telle démarche est tout à fait improbable.

Le paiement de dividendes fera fréquemment l'objet de restrictions imposées par les créanciers et d'autres restrictions, comme celles des conventions d'achat et de vente, ne permettront pas aux compagnies de respecter facilement le délai de deux ans et demi.

Les raisons qui militent en faveur de l'introduction de ce plafond ne résistent pas à l'examen et les difficultés qui sont susceptibles de se présenter sont si nombreuses que le Conseil canadien pour une juste imposition ne peut que préconiser son abandon pur et simple.

2.5 Intégration du revenu des corporations et des particuliers

Tant les membres de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité que les auteurs du Livre blanc ont exprimé l'idée qu'il importe d'avoir le même taux supérieur d'impôt sur le revenu dans le cas des corporations et des particuliers pour prévenir les compagnies de reporter l'impôt en s'abstenant de répartir leurs bénéfices.

Le Conseil estime qu'il est possible de varier le montant de l'impôt versé ou le pourcentage d'impôt versé sans pour cela nuire au principe d'intégration des impôts sur les corporations et sur les particuliers.

Comme le Livre blanc propose que l'intégration devrait être mise en œuvre au moyen de la remise à l'état brut et du dégrèvement d'impôt en faveur des particuliers et comme le dégrèvement d'impôt dépendra non pas de l'impôt de 50 p. 100, mais du montant de l'avoir fiscal, il ne serait pas nécessaire d'employer un pourcentage fixe uniquement pour que le système puisse fonctionner. On pourrait tout aussi bien retenir le critère du mon-

business corporation and a full gross-up and credit would achieve the same tax position for the shareholder, while still allowing income for expansion to be retained in the business.

It is quite obvious that this method would necessitate some complexities in the reporting of the income. However, relatively few shareholders own shares in more than one 'private' corporation. Since only one of a group of corporations is likely to pay tax at less than 50 per cent, the problem of determining the tax applicable to gross-up and credit would be minimal. Widely-held corporations would not qualify and closely-held corporations with taxable income, singly or as a group, in excess of $105,000 would not be affected.

If all the income of a closely-held corporation is to be taxed at the shareholders' individual rates of tax, it matters not whether the corporate rate of tax is nil or 50 per cent. If the rate is nil, the shareholder pays tax. If the rate is 50 per cent, he will often receive a refund of tax. The total tax paid will be the same in either case, to the extent that the income of the corporation is distributed.

At present, income retained in a corporation can be 'converted' into capital by selling shares with accumulated surplus attached. If the retained income will ultimately be taxed at the same rate as immediately distributed income, the tax deferral is only undesirable when related to current revenues from taxation. It is admitted that the shareholder who defers his tax liability obtains a 'benefit,' related to the free use of the money that would otherwise be paid as tax, but the very low level at which the proposed tax rates reach the maximum level of 51.2 per cent (plus Provincial taxes) for individuals will significantly reduce the 'benefit' to be derived from the deferral of tax.

Dividend income would be grossed-up, but credit would only be given for the tax paid. Thus, income retained in the business would pay the lesser tax, but income distributed would bear tax at the effective rate of the shareholder.

With the Council's recommendation that long-term capital gains should bear tax at half the income tax rate, it would not make any difference whether there was a gross-up

tant de l'impôt versé. Par exemple, on pourrait appliquer un faible taux d'impôt au revenu de la petite corporation et la remise totale à l'état brut ainsi que le dégrèvement permettraient d'obtenir le même résultat fiscal pour l'actionnaire, tout en permettant à l'entreprise de réinvestir ses bénéfices pour l'expansion.

Il est évident que cette méthode entraînerait des complexités en matière de déclaration du revenu. Cependant, relativement peu d'actionnaires possèdent des actions dans plus d'une corporation privée. Puisque vraisemblablement, on ne trouvera qu'une corporation ici et là susceptible de payer l'impôt à moins de 50 p. 100, le problème du calcul de l'impôt applicable à la remise à l'état brut et au dégrèvement serait minime. Les corporations ouvertes ne répondraient pas aux exigences et les corporations fermées dont le revenu imposable, soit individuellement soit en tant que groupe, dépasserait $105,000, ne seraient pas touchées.

Si l'ensemble du revenu d'une corporation fermée doit être imposé au taux d'impôt individuel des actionnaires, il importe peu que le taux d'impôt sur la corporation soit nul ou de 50 p. 100. Si le taux est nul, l'actionnaire paie l'impôt. Si le taux est de 50 p. 100, il touchera souvent un remboursement d'impôt. L'impôt total versé sera le même dans chaque cas, dans la mesure où le revenu de la corporation est réparti.

A l'heure actuelle, le revenu non réparti dans une corporation peut être converti en capital au moyen de la vente d'actions auxquelles est rattachée une part du surplus accumulé. Si les bénéfices non répartis sont finalement imposés au même taux que les bénéfices immédiatement répartis, le report d'impôt est seulement indésirable si l'on se place du point de vue des recettes fiscales courantes. Il est admis que l'actionnaire qui reporte sa dette d'impôt obtient un avantage puisqu'il peut employer à son gré l'argent qui aurait autrement servi à acquitter l'impôt, mais le niveau très bas auquel s'applique le taux maximum de 51.2 p. 100 (plus les impôts provinciaux) dans le cas des particuliers réduira considérablement l'avantage qui découlera du report d'impôt.

Le revenu de dividendes serait ramené à son état brut, mais le dégrèvement ne serait accordé que pour l'impôt versé. Ainsi, les bénéfices non répartis par l'entreprise seraient frappés d'un impôt moindre, mais les bénéfices répartis seraient frappés d'un impôt au taux de l'actionnaire.

Si le gouvernement s'inspire de la recommandation du Conseil d'après laquelle les gains de capital à long terme seraient frappés d'un impôt à la moitié du taux d'impôt sur le

and credit or a capital gains tax at 25 per cent. Consequently, there would be no need for the requirement that profits must be distributed within two and a half years of the income being earned.

The Council believes that the recommendations that are put forward here would achieve the intended and desired result of allowing income to be retained for business expansion, without reducing the tax liability to the individual when the income is paid to shareholders or the business is sold.

revenu, il importerait peu qu'on ramène le dividende à son état brut et qu'on accorde un dégrèvement ou qu'il y ait un impôt sur les gains de capital fixé à 25 p. 100. Par conséquent, la répartition des bénéfices dans un délai de deux ans et demi du revenu gagné ne serait plus nécessaire.

Le Conseil estime que les recommandations qui sont préconisées ici permettraient d'obtenir le résultat recherché de permettre l'autoinvestissement pour l'expansion des entreprises sans réduire la dette d'impôt entre les mains des particuliers en cas de répartition des bénéfices aux actionnaires ou en cas de cession de l'entreprise.

TABLE II

INTEGRATION OF CORPORATION AND INDIVIDUAL INCOME

Assume a marginal profit for a small private corporation of $1,000. Assume also that the principal shareholder receiving a future dividend is in a marginal tax bracket of 50%.

	Present System	Integration		
	23%	Full 50% White Paper	Partial 50%	Full 25% Can. Council for Fair Taxation
	$	$	$	$
Profit (before tax)	1,000	1,000	1,000	1,000
Corporation Tax	230	500	500	250
Surplus when paid out as a dividend	770	500	500	750
Gross-up		1,000	750	1,000
Initial Personal Tax	385	500	375	500
20% Tax credit	(154)			
Creditable tax		(500)	(250)	(250)
Net tax to pay by individual	231	—	125	250
Proceeds after Corporation and Personal tax	539	500	375	500

TABLEAU II

INTÉGRATION DU REVENU SUR LES CORPORATIONS ET SUR LES PARTICULIERS

Supposons un bénéfice marginal pour une petite corporation privée de $1,000. Supposons également que la tranche supérieure d'impôt de l'actionnaire principal qui touchera un dividende est de 50%.

	Système actuel	Intégration		
		Plein taux de 50% (Livre blanc)	Intégration partielle 50%	Taux de 25% (Conseil canadien pour une juste imposition)
	$	$	$	$
Bénéfices (avant impôt)	1,000	1,000	1,000	1,000
Impôt sur les corporations	230	500	500	250
Excédent au moment où les bénéfices sont répartis sous forme de dividende	770	500	500	750
Remise à l'état brut		1,000	750	1,000
Impôt personnel initial	385	500	375	500
Dégrèvement fiscal de 20%	(154)			
Avoir fiscal		(500)	(250)	(250)
Impôt net à payer par le particulier	231	—	125	250
Produit après impôt sur les corporations et sur les particuliers	539	500	375	500

2.6 Retrospective Taxation

The proposed retrospective taxation of goodwill is offensive, and the justification, in terms of the deductions proposed for the value of goodwill, simply do not make sense. There seems to be no good reason why goodwill should not be taxed in proportion to the goodwill that has arisen after 'valuation day'.

The very odd proposal that will result in the retrospective taxation of capital cost allowances defies understanding. In effect, no creditable tax will be allowed in respect of capital cost allowance that has been claimed, quite legally and justifiably, under the present provisions of the Income Tax Act. Thus, no tax will be credited until the entire amount of capital cost allowance claimed in the past has been recaptured.

This proposal seems to arise from a fear that the assets will be overvalued on valuation day, which would reduce the subsequent capital gains tax payable on disposal of the property.

The Minister of Finance has stated that the Department of National Revenue will look with reasonable eyes at "reasonable" valuations. Although those who have experienced the attitude of the Department to estate valuations on a 'reasonable' basis may be forgiven for having some doubts about the Minister's statement, it could hardly be expected that a valuation sufficiently excessive to render this problem a reality would be acceptable by the Departmental assessors.

The Canadian Council for Fair Taxation recommends that any gain on the sale of goodwill should only be taxable to the extent that the gain arises from increased goodwill after valuation day.

The Council also recommends that the deduction for goodwill should not exceed 5 per cent a year. The Council considers that this lower rate of depreciation would not encourage a purchaser to pay a higher price for goodwill, as suggested in the White Paper, because of the availability of the deduction against his cost.

2.7 Transitional Provisions

The five-year transitional provisions in the White Paper will lead to much hardship and confusion. To indicate just a few of the difficulties, the 2½ year rule for distribution of income earned by a corporation will mean that distribution will have to be made at a time when the top individual income tax brackets have not yet reached 51.2 per cent.

2.6 Imposition rétroactive

L'imposition rétroactive envisagée de la clientèle est choquante et la justification fondée sur les déductions proposées pour la valeur de la clientèle ne semble avoir aucun sens. Il semble qu'il n'y ait aucune raison pour laquelle la clientèle ne devrait pas être imposée en rapport avec l'appréciation de la clientèle après le jour de l'évaluation.

La proposition très bizarre qui aboutira à l'imposition rétroactive des allocations de coût en capital dépasse tout entendement. En fait, aucun avoir fiscal ne sera accordé à l'égard de l'allocation du coût en capital qui a été réclamée légalement et à bon droit, en vertu des dispositions actuelles de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ainsi, aucun impôt ne sera crédité tant que la totalité de l'allocation du coût en capital réclamée dans le passé n'aura pas été récupérée.

Ces propositions semblent résulter d'une crainte que l'actif ne soit surestimé le jour de l'évaluation, ce qui réduirait par la suite l'impôt sur les gains de capital payable lors de l'aliénation des biens.

Le ministre des Finances a indiqué que le ministère du Revenu national se montrera très raisonnable à l'égard des évaluations raisonnables. Bien que l'on puisse pardonner ceux qui ont une certaine expérience de l'attitude raisonnable du ministère vis-à-vis des évaluations de succession de nourrir certains doutes à l'égard de la déclaration du ministre, on ne pourrait guère s'attendre à ce qu'une évaluation suffisamment excessive pour que le problème se matérialise soit acceptable par les cotiseurs du ministère.

Le Conseil Canadian pour une juste imposition recommande que tout gain sur la vente de la clientèle ne soit imposable que dans la mesure où le gain résulte de l'appréciation de la clientèle après le jour de l'évaluation.

Le Conseil recommande également que l'amortissement de l'achat de la clientèle ne dépasse pas 5 p. 100 par an. Le Conseil considère que ce faible taux d'amortissement n'encouragerait pas les acheteurs à payer un prix trop élevé pour la clientèle, comme le laissent entendre les auteurs du Livre blanc, en raison de la possibilité d'amortir le coût de la clientèle.

2.7 Dispositions transitoires

Les dispositions transitoires de cinq ans préconisées dans le Livre blanc entraîneront beaucoup de difficultés et de confusion. Pour ne mentionner que certaines difficultés, la règle de deux ans et demi prévue pour la répartition du revenu gagné par une corporation signifiera que la répartition devra être faite à un moment où les taux d'impôt sur le

Business decisions to sell may have to be postponed until the end of the five years, solely in order to avoid the high tax that will be payable on the goodwill that already existed at valuation day. It would be harsh enough to have to pay that tax on the past goodwill. It would be grossly unfair to have to pay at rates up to 82.4 per cent. The retrospective application of capital cost allowance recapture will, in many instances, mean that there will be no creditable tax for the first few years of the new system. Therefore, dividends in the transitional period will be taxed at the highes rates, without even the present dividend tax credit.

It must be noticed that, although the transitional period of five years would retain income tax levels at rates much higher than 50 per cent during that time and that the existing averaging provisions, to reduce the incidence of tax on such things as lump-sum payments, stock options, sales of inventory or receivables, and so on, would immediately disappear.

The hardship that will be caused by this double effect will be extreme, and cannot possibly be justified.

The Canadian Council for Fair Taxation recommends that the rates of individual tax must be reduced to the proposed levels at the same time as the other proposals in the White Paper are implemented.

2.8 Cosely-held and Widely-held Corporations

The White Paper expresses the intention to put closely-held corporations in the same tax position as their competitors, who are defined as other closely-held corporations, partnerships and proprietor-ships, but not widely-held corporations.

There is a clear lack of lucid thought in the definitions. Numerous examples indicate the inaccuracy of the distinction, and it is only necessary to compare Eaton's and Simpsons to point out the error. There is an assumption that a widely-held corporation passes on corporation tax to its customers, while a closely-held corporation absorbs the tax itself, by adjusting its prices and thus reducing its profits and dividends to shareholders. It seems to follow that a company that goes public immediately transfers its corporation tax from its shareholders to its customers.

revenu des particuliers n'auront pas encore été ramené à 51.2 p. 100. Les propriétaires d'entreprise seront peut-être acculés à retarder leur décision de vendre jusqu'à l'expiration de la période de cinq ans uniquement pour éviter l'impôt élevé qui serait payable sur la clientèle qui existait déjà le jour de l'évaluation. Non seulement il serait suffisamment rigoureux de devoir payer cet impôt sur la clientèle déjà établie, mais encore il serait extrêmement injuste de devoir payer un impôt à un taux qui pourrait atteindre 82.4 p. 100. L'application rétrospective de la récupération de l'allocation de coût en capital signifiera, dans de nombreux cas, qu'il n'y aura aucun avoir fiscal pour les premières années du nouveau système. Par conséquent, les dividendes versés au cours de la période transitoire seront imposés aux taux les plus élevés sans même pouvoir bénéficier du dégrèvement actuel d'impôt pour dividendes.

Bien que l'on prévoie le maintien du taux d'impôt sur le revenu à un niveau supérieur à 50 p. 100 pendant la période transitoire de cinq ans, il faut remarquer que les dispositions actuelles d'étalement visant à réduire l'incidence de l'impôt sur des éléments comme les versements en une somme globale, les options d'actions, la vente de stocks ou de comptes à recevoir, etc. disparaîtraient immédiatement.

La rigueur qui résultera de ce double effet sera extrême et ne peut absolumemt pas être justifiée.

Le Conseil canadien pour une juste imposition recommande que les taux d'impôt individuel doivent être réduits aux niveaux proposés au fur et à mesure de la mise en vigueur des propositions du Livre blanc.

2.8 Sociétés fermées et sociétés ouvertes

Les auteurs du Livre blanc se proposent de mettre les sociétés fermées sur un pied d'égalité fiscale avec leurs concurrents définis comme étant d'autres sociétés fermées, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles mais non point des sociétés ouvertes.

La définition ainsi donnée dénote clairement un manque de lucidité. De nombreux exemples sont là pour démontrer l'inexactitude de la distinction et il suffit de comparer Eaton et Simpson pour faire ressortir l'erreur. On suppose que les sociétés ouvertes font subir l'impôt sur les corporations à leurs clients, alors que les sociétés fermées absorbent l'impôt en ajustant leurs prix et en réduisant leurs profits et leurs dividendes revenant aux actionnaires. Selon cette supposition, toute compagnie qui devient publique transférerait immédiatement son impôt sur

The founder of a closely-held corporation may make capital gains during the formative years of his corporation. If he dies, he will be taxed at 50 per cent. After the corporation goes public, any speculators in its shares will only pay capital gains tax at 25 per cent. The Council suggests that the lower rate of tax is applied inequitably. Initiative and personal risk should not bear twice as much tax as mere speculation.

The Council recommends that the rate of tax on long-term capital gains should not exceed half the top rate of income tax.

The White Paper proposals ignore the fact that many small businesses are unincorporated because they choose to be. Apart from certain professional persons, it is a matter of choice whether or not to incorporate. With insufficient income, there is no incentive to incorporate. The small 'corner-store' type of operation rarely earns enough to justify incorporation costs. It supports a family, but has no capacity to expand. It cannot be compared to the business operation that can and probably will expand as soon as markets and financing are available.

2.9 Trusts

The Government proposes that income accumulating in trusts should be taxed at a flat rate of 50 per cent. There is no adequate provision for taxation at the effective rate of the beneficiary, other than a provision that might grant some relief on the death of a beneficiary.

Consequently, trusts that now exist for the benefit of children, including those that were established as a result of the death of one or both parents, or the separation of parents, will no longer provide the protection that they were set up to ensure. The failure to provide for a credit for the 50 per cent tax to be paid by the trust will often cause hardship to the beneficiary, who will no longer receive the income that was anticipated at the time the trust was established. No one can expect the law to remain unchanged forever, but an

les corporations de ses actionnaires à ses clients.

Le fondateur d'une société fermée peut obtenir des gains de capital au cours des premières années de sa compagnie. S'il décède, il sera imposé à 50 p. 100. Lorsque la corporation est devenue publique, tous ceux qui auront investi leur argent dans les actions de cette dernière ne paieront qu'un impôt sur les gains de capital fixé à 25 p. 100. Le Conseil propose que les taux plus faible de l'impôt dans ce cas est injuste. L'initiative et le risque personnel ne devraient pas supporter deux fois autant d'impôt que la simple spéculation.

Le Conseil recommande que le taux d'impôt sur les gains de capital à long terme ne devrait pas excéder la moitié du taux supérieur d'impôt sur le revenu.

Les propositions du Livre blanc ne tiennent pas compte du fait qu'un grand nombre de petites entreprises ne sont pas constituées en corporation simplement parce qu'elles décident de ne pas le faire. A part le cas de certains membres de profession libérale, la décision de constituer une entreprise en corporation est une question de choix. Lorsque le revenu est insuffisant, il n'y a aucun avantage à constituer une entreprise en corporation. Le petit magasin du coin gagne rarement assez d'argent pour pouvoir justifier les frais de constitution. Son propriétaire soutient une famille, mais il n'a pas la possibilité de développer. On ne peut pas comparer sa situation à celle d'une entreprise commerciale qui peut se développer et en saisira vraisemblablement l'occasion dès que les marchés et le financement lui permettront de le faire.

2.9 Fiducies

Le gouvernement propose que les bénéfices accumulés dans les fiducies soient imposés à un taux uniforme de 50 p. 100. Il n'existe aucune disposition suffisante touchant l'imposition aux taux effectif du bénéficiaire, à l'exception d'une disposition susceptible d'accorder un certain allégement au moment du décès d'un bénéficiaire.

Par conséquent, les fiducies actuelles qui ont été instituées dans l'intérêt des enfants, y compris celles qui ont été créées à la suite du décès du père ou de la mère ou des deux ou à la suite de la séparation des parents, ne fourniront plus la protection qu'elles devaient assurer. Le défaut d'accorder un dégrèvement pour l'impôt de 50 p. 100 qui doit être payé par la fiducie sera souvent rigoureux pour le bénéficiaire puisque ce dernier ne touchera plus le revenu sur lequel il comptait au moment où la fiducie a été créée. Personne ne

increase in tax from, say, 35 per cent to 75 per cent seems excessive.

The Council believes that the Government should make clear its interpretation of the function of trusts. The White Paper appears to regard them as taxable entities, and to ignore the accepted view that a trust is merely a conduit pipe to the ultimate beneficiaries. If that view is to prevail, it should be clearly stated, so that taxpayers may understand the fundamental change that is proposed by the Government.

The Council recommends that the tax levied on trusts be creditable to the beneficiaries, in order to recognise the function of a trust. In cases where the beneficiaries are not readily identifiable and the next logical step is to tax the trust itself, the after tax surplus should not be subject to any further income taxes on distribution.

2.10 Rates of Income Tax

The Royal Commission on Taxation recommended that the top rate of tax of 50 per cent should be levied at an income level of $100,000. The White Paper proposes that the level should be $24,000. It is difficult to believe that circumstances in Canada have changed sufficiently in two years to justify such a severe reduction in the level, without some clear explanation by the Government as to the reasons for the reduction.

Much has been made of the excessive level of taxation that now exists in Canada, with the top rate of 82.4 per cent. The number of Canadians who pay tax at that level is very small, and the rate of 82.4 per cent cannot reasonably be used as an example without grave distortion of the true position.

The Council recommends that the top rate of income tax should be reached at a level not lower than $50,000. The Council is not convinced of the necessity to introduce a maximum level of income tax for individuals as low as 50 per cent. It is the opinion of the Council that a top rate of 60 per cent—65 per cent could be introduced without serious detriment to the growth of Canada. The proposed sharp increases in the income tax rates and the very short tax rate brackets should be adjusted in order to provide more incentive for the middle income-earning Canadians to attempt to advance in their trades or professions.

peut compter que la loi demeurera immuable, mais une augmentation d'impôt qui s'échelonne, disons de 35 à 75 p. 100, paraît excessive.

Le Conseil estime que le gouvernement devrait clarifier son interprétation de la fonction des fiducies. Le Livre blanc semble les considérer comme des entités imposables et ne pas tenir compte du point de vue reconnu qu'une fiducie n'est qu'un relai par lequel passent des biens destinés aux bénéficiaires ultimes. Si le point de vue du Livre blanc est adopté, il faudrait l'énoncer clairement de sorte que les contribuables puissent comprendre le changement fondamental proposé par le gouvernement.

Le Conseil recommande que l'impôt perçu sur les fiducies donne droit à un dégrèvement en faveur des bénéficiaires afin de reconnaître la fonction d'une fiducie. Lorsque les bénéficiaires ne sont pas facilement identifiables et que le fisc est donc acculé à imposer la fiducie elle-même, le surplus après impôt ne devrait être assujetti à aucun autre impôt sur le revenu lors de sa répartition.

2.10 Taux d'impôt sur le revenu

La Commission royale d'enquête sur la fiscalité recommandait que le taux supérieur d'impôt de 50 p. 100 soit perçu à un niveau de revenu de $100,000. Le Livre blanc propose que le niveau soit fixé à $24,000. Il est difficile de croire que les circonstances au Canada ont tellement changé en deux ans qu'on puisse justifier une réduction aussi radicale alors que le gouvernement n'explique pas clairement les raisons de cette réduction.

On a fait grand cas du niveau excessif d'imposition qui existe à l'heure actuelle au Canada, où le taux supérieur est de 82.4 p. 100. Le nombre de Canadiens qui paient l'impôt à ce niveau est infime et si l'on prenait ce taux de 82.4 p. 100 comme exemple, on risquerait de se faire une fausse idée de la situation.

Le Conseil recommande que le taux supérieur d'impôt sur le revenu ne commence pas à s'appliquer avant un niveau de $50,000. Le Conseil n'est pas convaincu de la nécessité de mettre en vigueur un plafond d'impôt sur le revenu des particuliers aussi bas que 50 p. 100. Il estime qu'un taux supérieur de 60 à 65 p. 100 ne nuirait pas gravement à l'expansion du Canada. Les augmentations abruptes envisagées dans les taux d'impôt sur le revenu et les tranches très minces de taux d'impôt devraient être redressées de manière à accorder plus d'encouragement aux Canadiens jouissant d'un revenu moyen afin de leur permettre de progresser dans leur métier ou dans leur profession.

The incidence of Provincial income taxes will very quickly create a gap between the proposed corporate and individual income tax rates. It is the opinion of the Council that a further increase in that gap, to the levels suggested, will not create its own problem of income retention, because of the taxation of capital gains. The present omission of capital gains from the income base has been the principal reason for income retention in corporations under the existing income tax laws.

L'incidence des impôts sur le revenu provincial entraînera très rapidement un écart entre les taux d'impôt sur le revenu des corporations et sur le revenu des particuliers tels qu'ils sont envisagés à l'heure actuelle. Le Conseil estime qu'une augmentation de cet écart, aux niveaux proposés, ne posera pas un problème de retenue des bénéfices à cause de l'imposition des gains de capital. Le fait que les gains de capital n'entrent pas à l'heure actuelle dans l'assiette fiscale constitue la principale raison pour laquelle les compagnies ne répartissent pas leurs bénéfices sous l'empire des lois actuelles de l'impôt sur le revenu.

2.11 Tax Credits

The Canadian Council for Fair Taxation believes that the proposals for granting tax relief to the poor are largely illusory. The proposed increased exemptions will benefit the rich more than the poor.

2.11 Dégrèvements d'impôt

Le Conseil canadien pour une juste imposition estime que les propositions visant à accorder un allégement d'impôt aux pauvres sont largement illusoires. Les exemptions accrues proposées profiteront aux riches plutôt qu'aux pauvres.

The difference between tax credits and tax exemptions is simple. A tax credit involves a reduction in taxable income. Exemptions result in a tax reduction that increases with income. Because an exemption excludes from tax the last dollars of income received by a taxpayer, the value of an exemption depends upon the marginal rate applicable to the taxpayer. A tax credit, on the other hand, in effect exempts a given amount of the first dollars of a taxpayer's income. A tax credit thus affects all taxpayers in the same amount, while an exemption provides an allowance which increases in value as income increases.

La différence entre les dégrèvements et les exemptions d'impôt est simple. Un dégrèvement d'impôt entraîne une réduction de revenue imposable. Les exemptions aboutissent à une réduction d'impôt qui augmente avec le revenu. Comme l'exemption exclut de l'impôt les dollars supérieurs du revenu touché par un contribuable, la valeur d'une exemption dépend du taux le plus élevé applicable à un contribuable donné. D'un autre côté, un dégrèvement d'impôt exempte en fait un montant donné des dollars inférieurs du revenu d'un contribuable donné. Un degrèvement d'impôt s'applique donc à tous les contribuables pour un montant analogue, alors qu'une exemption vise à accorder une allocation qui augmente au fur et à mesure de l'augmentation du revenu.

The revenue loss resulting from the use of exemptions is higher than from the use of credits, where credits and exemptions achieve the same result for low income taxpayers.

La perte de recettes fiscales résultant du recours aux exemptions est plus élevée que celle résultant du recours aux dégrèvements, tandis que les exmptions et les dégrèvements permettent d'obtenir le même résultat pour les contribuables à faible revenu.

One simple example will show the different effects of tax credits and tax exemptions.

Un exemple simple fera ressortir la différence de l'incidence des dégrèvements et des exemptions d'impôt.

Assume that the lowest tax bracket is 20 per cent, and the highest is 50 per cent. An exemption for a child at the level of $300 is worth $60 to the taxpayer at 20 per cent. So let us make the tax credit for a child $60.00 in all cases.

Supposons que la tranche d'impôt la plus faible soit de 20 p. 100 et la plus forte de 50 p. 100. Une exemption accordée pour un enfant de $300 vaut $60 pour un contribuable dont le taux d'imposition est de 20 p. 100. Considérons donc que le dégrèvement d'impôt pour un enfant est de $60 dans tous les cas.

If each taxpayer claimed an *exemption* for a child, the benefit to the 20 per cent man would be $60.00, but the benefit to the 50 per cent man would be $150. If each taxpayer

Si chaque contribuable réclamait une *exemption,* l'avantage accordé à celui qui est imposé à 20 p. 100 serait de $60, mais l'avantage accordé à celui qui est imposé à 50 p. 100

claimed a *credit* for a child, each would receive a benefit of $60.

Thus, with an exemption system, an additional child born to the 50 per cent man would deplete the revenue by $150. A tax credit system would deplete the revenue by $60. The 20 per cent man would deplete the revenue by $60 in either case.

2.12 Other Benefits

The Canadian Council for Fair Taxation believes that such benefits as Family Allowances and strike pay should be included in income, as well as unemployment insurance. For those who need these payments, no tax would be payable, because of the low total income. For those who do not need the money, tax would be payable.

2.13 Professional Income

The White Paper proposes to tax professional persons on an accrual basis, rather than provide an option on a cash received basis, as at present. Essentially, this would involve bringing into income receivables that have not been paid, and the value of work in progress at the date of the year end. Payables would be deducted.

The Minister of Finance has made a remarkable analysis to the Commons Committee of the flow of income into a professional business. By his estimate, it seems to take one year for the work in progress to become an account receivable, one more year for the receivable to be collected, one more year for that receipt to be brought into cash income, and yet another three months to pay the tax.

The deferment of income on a cash received basis rarely exceeds one year. If it does exceed one year, it could justifiably be considered as a doubtful account, and would be deductible in any event from accrual income. The calculation of work in progress will present problems that may be insoluble on a reasonable basis.

The Council recommends that no attempt be made to include professional work in progress in income, and that serious con-

serait de $150. Par contre, si chaque contribuable réclamait un *dégrèvement* pour un enfant, chacun d'eux toucherait un avantage de $60.

Donc, avec le système de l'exemption, si celui qui est imposé à 50 p. 100 engendre un autre enfant, la perte de recettes fiscales qui en résulte est de $150, alors que le système de dégrèvement d'impôt n'aboutirait qu'à une perte de $60 pour le fisc. Celui qui est imposé à 20 p. 100 occasionnerait une perte de recettes fiscales de $60 dans les deux cas.

2.12 Autres avantages

Le Conseil canadien pour une juste imposition estime que les avantages comme les allocations familiales et les indemnités de grèves, de même que les prestations d'assurance-chômage devraient entrer dans le revenu. En ce qui concerne ceux qui ont besoin de ces prestations, aucun impôt ne devrait être payable à cause de leur faible revenu total. Au contraire, ceux qui n'ont pas besoin de ces prestations devraient payer l'impôt.

2.13 Revenu des membres des professions libérales

Le Livre blanc propose d'imposer les membres des professions libérales suivant la comptabilité d'exercice plutôt que de leur donner la possibilité de calculer leur revenu suivant la comptabilité de caisse, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Ceci les obligerait à faire entrer dans leur revenu des comptes-clients qui n'ont pas été payés ainsi que la valeur des travaux en cours à la date de la fin d'exercice. Les comptes à payer ouvriraient droit à une déduction.

Le ministre des Finances a fait une analyse remarquable, devant le comité de la Chambre des communes de la circulation, des revenus dans un cabinet professionnel. Selon lui, il semble qu'un an s'écoule avant que les travaux en cours ne deviennent des comptes à recevoir, une autre année s'écoule avant que les comptes à recevoir ne soient perçus et il faut encore une autre année avant que la recette n'entre dans le revenu en espèces, et cependant, il suffit de trois mois de plus pour que les recettes soient imposables.

Le report du revenu suivant la comptabilité de caisse dépasse rarement un an. Si le report dépassait un an, la créance pourrait être considérée comme une créance douteuse qui serait deductible de toute façon du revenu calculé suivant la comptabilité d'exercice. Le calcul des travaux en cours présenterait des problèmes qui risquent d'être vraiment insolubles.

Le Conseil recommande qu'aucun effort ne soit fait pour inclure les travaux en cours des membres des professions libérales dans les

sideration should be given to continuing the present system for professional persons.

Provided that there is a reasonable arrangement for bringing existing receivables into income, accrual income reporting would have a limited adverse effect on established professional businesses. However, it would make it exceptionally difficult for a graduating professional person to establish his own business, whether as a doctor, lawyer, accountant, engineer or in any other profession. Smaller existing firms, although well established, would often find the financial burden a great one. Since these professionals will usually be able to find employment elsewhere, the only major sufferer will be the general public, for whom smaller firms, particularly of lawyers and accountants, fulfil a need that cannot otherwise be met.

SECTION 3 CAPITAL GAINS TAXATION

The Canadian Council for Fair Taxation believes that the introduction of a tax on capital gains at the same rate as taxes on ordinary income will be harmful to Canada. Specifically, risk-taking will be inhibited, foreign capital will be withdrawn from Canada, and normal commercial development will slow down.

3.1 Incidence of Capital Gains Taxation

The White Paper indicates that the incidence of capital gains tax is expected to have the greatest effect on those whose incomes exceed $30,000 a year. Indeed, part of the justification for the reduction of tax rates in the upper income brackets lies in the assumption that the broadening of the income base to include capital gains will largely restore the tax that is lost by the reduction in rates. This is another way of saying that the capital gains of the upper income groups will not, in present terms, be taxed, as the increased income base will be offset by the reduction in the rates of taxation.

The White Paper projects the revenue yield from the taxation of capital gains at a figure of $345,000,000 after the five-year transitional period is over. The basis for this projection is the experience in the United States of America. Notwithstanding the contention in the White Paper that the yield in Canada will

revenus et qu'il faudrait envisager sérieusement une manière de maintenir le système actuel en faveur des membres des professions libérales.

Pourvu que des dispositions raisonnables soient prises pour faire entrer les comptes-clients actuels dans le revenu, la déclaration du revenu suivant la comptabilité d'exercice aurait un effet nocif limité sur les cabinets professionnels déjà bien établis. Cependant, il serait extrêmement difficile pour un membre d'une profession libérale qui vient d'obtenir son diplôme de s'établir, qu'il s'agisse d'un médecin, d'un avocat, d'un comptable, d'un ingénieur ou de toute autre profession. Même les petites firmes actuelles qui sont déjà bien établies trouveraient bien souvent le fardeau financier très lourd. Comme les membres des professions libérales seront d'ordinaire en mesure de trouver un emploi ailleurs, c'est le public en général qui en pâtira le plus puisque les petits cabinets, surtout les cabinets d'avocats et de comptables, répondent à un besoin qui, autrement, ne pourrait être satisfait.

CHAPITRE 3

IMPOSITION DES GAINS DE CAPITAL

Le Conseil canadien pour une juste imposition estime que l'institution d'un impôt sur les gains de capital au même taux que les impôts sur le revenu ordinaire causera du tort au Canada. Pour être plus précis, le risque sera découragé, les capitaux étrangers fuiront le Canada et le développement commercial normal ralentira.

3.1 Incidence de l'imposition des gains de capital

Selon les auteurs du Livre blanc, l'incidence de l'impôt sur les gains de capital exercera le plus d'effet sur ceux dont le revenu dépasserait $30,000 par an. En fait, les auteurs justifient en partie la réduction des taux d'impôt d'une tranche supérieure de revenu en supposant que l'élargissement de l'assiette du revenu résultant de l'inclusion des gains de capital compensera en grande partie l'impôt perdu du fait de la réduction des taux. C'est une autre façon de dire que les gains de capital des catégories de contribuables jouissant d'un revenu élevé ne seront pas imposés dans les conditions actuelles, puisque l'augmentation de l'assiette fiscale sera compensée par une réduction des taux d'imposition.

Le Livre blanc que le rendement des recettes fiscales en provenance de l'imposition des gains de capital sera de $345 millions après la période transitoire de cinq ans. Cette extrapolation est fondée sur les résultats des États-Unis. Les auteurs du Livre blanc ont beau prétendre que le rendement de l'impôt au

build up gradually, the calculation of this yield seems to be unduly conservative. The United States raises between 5½ per cent and 7 per cent of personal income tax by the tax on capital gains. The White Paper projection uses a figure of 5 per cent. The White Paper seems to overlook the fact that the proposed Canadian rate of tax is to be double the United States' rate and with less generous roll-over provisions. It seems plausible to project a figure many times the estimate in the White Paper.

The United States have found that the incidence of capital gains tax is most strongly felt by the middle income groups, and not by the upper income groups. If this pattern shows up in Canada, the relatively small tax increases proposed for those earning from $10,000 to $20,000 will be substantially larger.

3.2 Capital Gains in other countries

The economies of the United States and the United Kingdom are much more mature than the economy of Canada. Both those countries tax long-term capital gains at a lower rate than they tax income. In addition, neither of those countries include long-term capital gains in the same income base as ordinary income. There can be little argument against the inclusion of short-term gains in income, at the same rates of tax as income. However, where long-term gains are included in the income base, one must consider the effect of long-term losses. In a period of prolonged decline in the stock markets, realized capital losses will act to reduce the income base on which tax is calculated. A long decline will eventually cause an increase in unemployment. At the very time that the Government would be looking for increased revenue to support the economy, the taxpayers in higher brackets, whose ordinary income would be relatively unaffected, will be paying less tax, because of the application of capital losses to income. While budgetary deficits would, of necessity, be appropriate to such conditions, it seems unwise to include in the system a factor that would automatically accelerate the effects of such a decline in the economy.

No attempt has been made to allow for inflation in determining the real gain for purposes of taxes on capital gains. A taxpayer who owns an asset for some years may well see its value increase during that time. But

Canada n'augmentera que peu à peu, il n'empêche que la manière dont ce rendement a été calculé semble pécher par prudence. Aux États-Unis, l'impôt sur les gains de capital rapporte entre 5½ et 7 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers. L'extrapolation du Livre blanc repose sur un chiffre de 5 p. 100. les auteurs du Livre blanc semblent donc laisser de côté le fait que le taux d'impôt canadien envisagé est le double de celui des États-Unis et que les dispositions de roulement sont moins généreuses. Il semble possible de prévoir un chiffre qui dépasserait de beaucoup l'estimation indiquée dans le Livre blanc.

Les États-Unis se sont rendu compte que l'incidence de l'impôt sur les gains de capital est très fortement sentie par les groupes jouissant d'un revenu moyen et non pas par les groupes jouissant d'un revenu élevé. Si cette situation se produit au Canada, les augmentations d'impôt relativement faibles proposées pour ceux qui gagnent entre $10,000 et $20,000 seront considérablement plus élevées.

3.2 Gains de capital dans d'autres pays

Les économies des États-Unis et du Royaume-Uni sont beaucoup plus avancées que l'économie du Canada. Or, dans ces deux pays, le taux de l'impôt sur les gains de capital à long terme est plus faible que celui de l'impôt frappant les autres revenus. En outre, ni l'un ni l'autre de ces pays ne font entrer les gains de capital à long terme dans la même assiette fiscale que le revenu ordinaire. On peut difficilement s'opposer à l'inclusion des gains à court terme dans le revenu au même taux d'impôt que le revenu. Cependant, lorsque les gains à long terme entrent dans l'assiette fiscale, il importe de prendre en considération l'incidence des pertes à long terme. Dans une période où la Bourse connaît un déclin prolongé, les pertes de capital subies aboutiront à réduire l'assiette fiscale. Un déclin prolongé finira par causer une augmentation du chômage. Au moment même où le gouvernement rechercherait une augmentation des recettes pour relancer l'économie, les contribuables appartenant aux tranches élevées, dont le revenu ordinaire serait relativement peu touché, paieraient moins d'impôt du fait que les pertes de capital entreraient en jeu dans leur revenu. Tandis que le déficit budgétaire serait nécessairement opportun dans de telles conditions, il semble peu sage d'inclure dans le système un facteur qui accélérerait automatiquement les effets d'un tel déclin de l'économie.

Aucun effort n'a été fait pour tenir compte de l'inflation dans la détermination du gain de capital aux fins de l'impôt sur les gains de capital. Le contribuable qui possède un actif depuis plusieurs années peut bien se rendre

unless the value has increased beyond the rate of inflation, he has made no gain, and should not be subject to tax. Current income that is spent on current purchases is not affected by inflation in the same way that current savings are reduced when applied to future purchases. As will be seen later, the Council recommends a tax on capital gains at a lower rate than the taxes on income, in order to take into account the inflationary factor in savings and capital accumulations.

The Canadian Council for Fair Taxation recommends that there should be a distinction between short-term and long-term capital gains. Short-term gains should be included in income and taxed at ordinary income tax rates. Long-term gains should be taxed separately, and long-term losses should only be deductible from long-term gains, with the exception noted below.

The Council recommends that long-term gains should be taxed at a rate that does not exceed half the top rate of tax on income up to a maximum of 25 per cent. As explained earlier, it is felt that such a reduced rate would adequately compensate for the failure to recognize the inflationary element in any long-term gain.

The Council recommends that capital gains should be taxed only on a 'cash received' basis. Where the proceeds are payable over a number of years, the tax should be levied only as the payments are received, without restricting this provision to such matters as formal mortgages.

3.3 Losses

There is no mention in the White Paper that losses may be carried forward. It must, therefore, be assumed that the availability of capital losses to be carried forward will, at best, be limited to five years. There is no good reason why losses, both of income and capital, should not be allowed to be carried forward indefinitely. The failure to provide a genuine averaging proposal, and the lack of any provision for averaging in years of declining income will be even more unfair if losses are not to be allowed to be carried forward indefinitely. As well, the Royal Commission approach to averaging is a far more equitable basis than that proposed by the White Paper.

compte de l'appréciation de cet actif au cours de cette période; mais si l'appréciation n'a pas été plus forte que le taux de l'inflation, il n'a rien gagné et il ne devrait pas être assujetti à l'impôt. Le revenu courant qui est dépensé pour des achats courants ne subit pas les effets de l'inflation au même titre que la réduction de l'épargne courante qui doit servir à des achats futurs. Comme nous le verrons plus tard, le Conseil recommande un impôt sur les gains de capital à un taux plus faible que celui des impôts sur le revenu afin de tenir compte du facteur inflationniste dans les accumulations d'épargne et de capitaux.

Le Conseil canadien pour une juste imposition recommande que l'on fasse une distinction entre les gains de capital à court et à long terme. Les gains de capital à court terme devraient entrer dans le revenu et être imposés aux taux d'impôt sur le revenu ordinaire. Les gains à long terme devraient être imposés séparément et les pertes à long terme ne devraient être déductibles que des gains à long terme, avec l'exception indiquée ci-dessous.

Le Conseil recommande que les gains à long terme soient imposés à un taux qui ne dépasse pas la moitié du taux supérieur d'impôt sur le revenu, jusqu'à un maximum de 25 p. 100. Comme nous l'avons expliqué plus tôt, nous estimons qu'un taux réduit compenserait suffisamment le défaut de reconnaître l'élément d'inflation dans tout gain à long terme.

Le Conseil recommande que les gains de capital ne soient imposés que suivant la méthode de la comptabilité de caisse. Lorsque le produit est payable au cours d'un certain nombre d'années, l'impôt ne devrait être perçu qu'au fur et à mesure des versements touchés et on ne devrait pas restreindre cette disposition à des situations comme les hypothèques en bonne et due forme.

3.3 Pertes

Nulle part dans le Livre blanc, on ne mentionne que les pertes peuvent faire l'objet d'un report anticipatif. Il faut donc supposer que la possibilité d'effectuer le report anticipatif des pertes de capital sera, au mieux, limité à cinq ans. Il n'y a aucune raison pour lesquelles les pertes tant de revenue que de capital ne puissent être reportées indéfiniment. Le défaut de préconiser un étalement véritable et l'absence de toute disposition d'étalement dans les années où le revenu est en baisse seront même encore plus injustes si l'on n'autorise pas indéfiniment le report anticipatif des pertes.

Tout compte fait, la méthode d'étalement préconisée par la Commission royale est beaucoup plus équitable que celle proposée par le Livre blanc.

The Royal Commission on Taxation described as "grossly unfair" the introduction of a capital gains tax without averaging provisions.

The Income Tax Act provides several forms of averaging for certain specific types of fluctuating income, such as farmers and fishermen and authors. It also allows certain types of lump-sum payments, and income that arises on the selling out of a business to be averaged over several years.

The averaging provisions of the White Paper will not provide any comparable relief in ordinary circumstances. In addition, the very low level at which the maximum tax of 50 per cent is reached will frequently negate the whole purpose of the averaging provision, as the entire income will be taxable at 50 per cent, with or without any averaging.

The failure to provide for averaging in years of declining income will prevent the benefits of averaging being made available to those who would most benefit by them.

The Canadian Council for Fair Taxation recommends the following treatment of losses.

All business losses should be available against all income, whether the income arises in the year of business loss or in a later year. Thus, a man who loses money and goes out of business should be allowed to carry his losses forward against subsequent income, be it business or salary or investment income. In other words, income should be regarded as a package, for the purpose of loss application.

A taxpayer with capital losses should be allowed to elect the treatment of the losses. He should have the option of deducting the loss in the current year against capital gains, and carrying forward any unapplied losses against future capital gains. Alternatively, he should be allowed to deduct half the loss from his other income for the year, with no carry forward of the balance of the loss. It must be explained that, since only half the gains or losses would be taxable, under these proposals, in effect only one quarter of the loss would be allowed against current income.

La Commission royale d'enquête sur la fiscalité estimait que l'attribution d'un impôt sur les gains de capital qui ne serait pas accompagnée de dispositions d'étalement était «extrêmement injuste».

La Loi de l'impôt sur le revenue stipule plusieurs modalités d'étalement en faveur de certaines catégories précises de revenu soumis aux fluctuations, comme le revenu des cultivateurs, des pêcheurs et des auteurs. Elle admet également l'étalement sur plusieurs années de certaines catégories de versements en une somme globale et du revenu qui découle de la vente d'une entreprise.

Les dispositions d'étalement du Livre blanc n'apporteront pas un allégement comparable dans les circonstances ordinaires. En outre, le niveau très bas auquel le taux maximum de 50 p. 100 sera atteint fera fréquemment disparaître l'avantage de la disposition d'étalement puisque l'intégralité du revenu sera imposable à 50 p. 100, que l'étalement entre ou non en jeu.

Le défaut de prévoir l'étalement dans les années où le revenu est à la baisse empêchera ceux qui en profiteraient le plus de pouvoir en tirer parti.

Le Conseil canadien pour une juste imposition recommande le traitement des pertes suivant.

Toutes les pertes d'entreprise devraient pouvoir être déduites du revenu en général, que ce revenu survienne dans l'année où la perte d'entreprise a été subie ou au cours d'une année ultérieure. Donc, celui qui perd de l'argent et cesse d'exploiter son entreprise devrait être autorisé à reporter ses pertes et à les déduire du revenu qu'il touchera par la suite, qu'il s'agisse d'un revenu d'entreprise, d'un salaire ou d'un revenu de placement. En d'autres termes, le revenu devrait être considéré comme un tout en ce qui concerne la manière de traiter les pertes.

Le contribuable qui subit des pertes de capital devrait être autorisé à choisir le traitement des pertes. Il devrait avoir la faculté de déduire de ses gains de capital la perte dans l'année courante et de reporter toute perte dont il ne s'est pas servi en déduction de gains de capital futurs. Ou encore, il devrait être autorisé à déduire la moitié de la perte de ses autres revenus pour l'année sans pouvoir effectuer le report anticipatif du reste de la perte. Il faut préciser que puisque seulement la moitié des gains ou des pertes seraient imposables en vertu de ces propositions, en fait seulement un quart de la perte serait autorisé en déduction du revenu courant.

3.4 Valuation

The failure to recognize that cost may be higher than the value of assets on valuation day will frequently result in tax being levied where no gain has been made. Similarly, losses may be deductible where no loss has been suffered. There seems to be no valid reason why original cost should not be available instead of the value on valuation day, where original cost would minimize gains and losses.

Assets held on valuation day should be valued at the higher of cost or market value on that day for determining any capital gain, and at the lower of cost or market value for the purpose of calculating any capital loss.

Certain property, notably real estate, may present problems of valuation. The Council recommends that a taxpayer should be permitted to elect to pay tax pro-rata on the proportion of the increase in the value of his property that has arisen after the day of valuation. For ease of administration, the Council suggests that a maximum deemed ownership period be established at, say, 20 years. Thus, property that was owned for 15 years before valuation day, and was sold five years afterwards, would be subject to tax on five-twentieths of the total gain. Property owned for thirty years before, and five years after valuation day would be limited to a deemed twenty year ownership before valuation day, and would thus be taxable on five-twenty-fifths of the gain.

The Council considers that this arrangement would frequently render unnecessary an appraisal at valuation day.

3.5 Unrealized Gains

The proposal to tax unrealized gains on shares of widely-held corporations every five years indicates a lack of thought on the part of the Government. The most obvious problem is the lack of money to pay the tax. In many cases, particularly in the mining industry, escrow restrictions would prohibit the sale of shares to pay this tax. These shares in particular are likely to increase substantially in value, but they cannot be sold. Control blocks of shares will sometimes require the issue of a prospectus before their disposal. Control of a corporation will often pass out of the hands of the person who is obliged to sell shares to pay the tax.

The Council considers that the impact of the five-year tax will be most strongly felt by

3.4 Évaluation

Le défaut de reconnaître que le prix coûtant peut être plus élevé que la valeur de l'actif le jour de l'évaluation aboutira fréquemment à un impôt alors qu'aucun gain n'a été réalisé. De même, les pertes pourront être déductibles alors qu'aucune perte n'aura été subie. Il semble qu'il n'y ait aucune raison valable de refuser de tenir compte du coût initial au lieu de la valeur établie le jour de l'évaluation, lorsque le coût initial minimiserait les gains ou les pertes.

L'actif en main le jour de l'évaluation devrait être évalué au plus élevé du coût ou de la valeur du marché ce jour-là afin de déterminer tout gain de capital et au plus bas du coût ou de la valeur du marché aux fins de calculer toute perte de capital.

Certains biens, surtout les biens immobiliers, peuvent présenter des problèmes d'évaluation. Le Conseil recommande d'accorder aux contribuables la faculté de payer l'impôt au prorata sur la proportion de l'appréciation de son bien qui s'est produite après le jour de l'évaluation. Pour faciliter la tâche de l'administration, le Conseil préconise de fixer la période maximale de propriété réputée à, disons, 20 ans. Ainsi, le bien qui aurait été possédé pendant 15 ans avant le jour de l'évaluation, et qui serait vendu cinq ans après, serait assujetti à un impôt calculé sur les cinq-vingtièmes du gain total. Les biens possédés pendant trente ans avant et cinq ans après le jour de l'évaluation seraient limités à une propriété réputée de vingt ans avant le jour de l'évaluation et seraient ainsi imposables sur les cinq-vingtièmes du gain.

Le Conseil considère que cette disposition éliminerait fréquemment la nécessité de procéder à une évaluation le jour de l'évaluation.

3.5 Gains non réalisés

La proposition visant à imposer tous les cinq ans les gains non réalisés sur les actions des corporations ouvertes dénote un manque de réflexion de la part du gouvernement. Le problème le plus évident est le manque d'argent pour régler l'impôt. Dans un grand nombre de cas, surtout en ce qui concerne l'industrie minière, les restrictions touchant à la remise d'actions aux mains de tiers interdirait la vente de ces actions pour régler cet impôt. En particulier, ces actions sont de nature à s'apprécier énormément, mais elles ne peuvent être vendues. Parfois, il faudra émettre un prospectus avant d'aliéner les paquets d'actions assurant le contrôle. Le contrôle d'une compagnie échappera souvent à une personne forcée de vendre ses actions pour acquitter l'impôt.

Le Conseil estime que l'incidence de l'impôt tous les cinq ans sera très fortement ressentie

the person who controls a small public company. The normal switching of shareholdings in an investment portfolio will, in most cases, reduce this tax to a nuisance. The tax would probably be payable in a year or two in any event, when the investment is switched. The Minister of Finance has indicated that he recognizes the problem for the controlling shareholder. It is the opinion of the Council that, if the controlling shareholder was to be removed from the five-year tax proposal, the effects of the tax on the remainder of the investing public would be so small as to fail to justify the retention of the proposal at all.

3.6 Emigration Tax

The proposal to tax unrealized gains on emigration will only be possible if Canada enacts exchange control. It will clearly be impossible to tax capital gains at the source, and therefore it would only be necessary to sell assets and transfer the money abroad before following it. Such legislation will be so easy to overcome that it will bring the whole operation of the law into disrepute. The abuses that so concern the Minister of Finance now will be as nothing to the evasion that will follow this proposal, if it becomes law. Unenforceable law is bad law.

3.7 Personal Homes

The White Paper states "Generally, capital gains on the sale of homes would not be taxed." It then goes on to explain exactly how most homes wil be taxed.

The United Kingdom has legislation relating to the taxation of personal homes. Before embarking on a system of taxation that cannot produce much income, but will produce much resentment, the Minister of Finance would be well advised to examine all the rules and restrictions that are to be found in the British law, and to consider whether the anticipated low incidence of tax liability will justify the body of law that will be needed to police it.

The Council recommends that no tax should be levied on the gain on the sale of personal homes. Since the Minister of Finance has stated that he anticipates no significant revenue from this proposal, no alternative recommendation is required to replace the revenue loss.

The Council also recommends that the taxation of personal items of property should be

par celui qui exerce le contrôle d'une petite compagnie publique. Étant donné le transfert normal d'avoir dans un portefeuille de société de placement, cet impôt sera, dans la plupart des cas, une simple incommodité. L'impôt serait de toute façon probablement payable un an ou deux plus tard, au moment du transfert du placement. Le ministre des Finances a laissé entendre qu'il est au courant du problème de l'actionnaire majoritaire. Le Conseil estime que si la proposition d'impôt quinquennal devait faire une exception pour l'actionnaire majoritaire, les effets de l'impôt sur le reste du public investisseur seraient si faibles que rien ne justifierait le maintien de la proposition.

3.6 Impôt au moment de l'émigration

La proposition visant à imposer les gains non réalisés lors de l'émigration ne sera possible que si le Canada met en œuvre un contrôle des changes. Il sera tout à fait impossible d'imposer les gains de capital à la source et, par conséquent, il suffirait de vendre l'actif et de transférer l'argent étranger avant d'aller s'établir à l'étranger. Il serait si facile de détourner la loi qu'elle ne manquerait pas de tomber dans le discrédit. Les abus qui préoccupent tant le ministre des Finances ne seront rien à comparer avec l'évasion fiscale qui résulterait de la mise en application de cette proposition. Toute loi qu'on ne peut faire respecter est une mauvaise loi.

3.7 Demeures personnelles

Les auteurs du Livre blanc estiment que, «d'une manière générale, les gains de capital provenant de la vente de maisons d'habitation ne seraient pas frappés d'un impôt». Ils poursuivent en fournissant des explications sur la manière exacte dont les demeures seraient imposées.

Le Royaume-Uni a des lois qui touchent à l'imposition des demeures personnelles. Avant de s'engager dans un système d'imposition qui ne rapportera guère de recettes et qui sera la cause d'un ressentiment profond, le ministre des Finances ferait bien d'examiner toutes les règles et les restrictions qui figurent dans la loi britannique, et d'étudier si la faible incidence prévue de l'impôt justifie tous les textes législatifs qu'il faudra promulguer pour faire respecter cet impôt.

Le Conseil recommande qu'aucun impôt ne soit perçu sur le gain réalisé lors de la vente de demeures personnelles. Comme cette proposition ne devrait pas, selon le ministre des Finances, rapporter des recettes fiscales importantes, il n'est pas nécessaire de préconiser une solution visant à remplacer la perte de recettes fiscales.

Le Conseil préconise également que l'imposition des biens personnels soit considérée

regarded realistically. It is unlikely that the revenue yield will be significant, but the degree of resentment felt by the owner will be very high, and the enforcement of such taxation may well create insurmountable problems.

The Council recommends no capital gains tax on personal property.

There is no provision for a 'roll-over' when trading up to larger or more expensive premises. Consequently, a business that has outgrown its factory may find the fiscal penalty of having to pay a tax on the profit arising from the sale of its existing premises too great to allow it to move to or build new or larger plant facilities. There would be no true gain, as the proceeds of the sale of the older premises would be put into the new plant. Nevertheless, there would be a tax on the paper gain.

It would be no solution to attempt to rent the older plant to another business. The proposals relating to rental of property would frequently make it uneconomical to rent the property, at a time when a total loss might be convertible into a smaller loss, if such loss would not be deductible from other business income.

The same fiscal tribute will be exacted from the person whose family outgrows the home in which they live. Unless there is a change of employment, no roll-over is to be allowed. There is no provision for a roll-over for the self-employed person who wishes to establish his business in another part of the country.

3.8 Real Estate

The proposal to tax separately real property that has a value in excess of $50,000 does not make it clear whether the figure refers to the total value of the property or the interest in the property. The Council considers that $50,000 is much too low a figure, as it will often represent no more than one duplex, or even a house that is rented. The Council considers that the value should be the interest of a taxpayer in a building, not the total value of the building.

The Council recommends that half the loss from rental of property should be deductible, and the other half should be allowed to be capitalized, so as to increase the cost base for purposes of determining any future capital gain or loss.

avec bon sens. Il est peu probable que le rendement de recettes fiscales soit important, mais le ressentiment des propriétaires sera profond et des problèmes insurmontables pourraient fort bien résulter de la mise en application de cette imposition.

Le Conseil recommande de ne pas imposer les gains de capital sur les biens personnels.

Aucune disposition de roulement n'a été prévue pour le cas où une entreprise décide de s'installer dans des locaux plus spacieux et plus onéreux. Par conséquent, l'entreprise dont l'usine est devenue trop petite pour ses besoins risque d'être pénalisée et de devoir payer un impôt tellement élevé sur les bénéfices résultant de la vente de ses locaux actuels qu'elle ne puisse plus déménager, construire de nouvelles usines ou des usines plus spacieuses. Or, il n'y aurait aucun gain véritable puisque le produit de la vente des anciens locaux servirait à l'acquisition de nouvelles usines. Néanmoins, il y aurait un impôt sur le gain fictif.

Il ne servirait à rien d'essayer de louer l'ancienne usine à une autre entreprise. Étant donné les propositions touchant la location d'immeubles, il serait bien souvent peu économique de louer la propriété à une époque où une perte totale pourrait être réduite si cette perte ne devait pas être déductible des autres revenus de l'entreprise.

La même charge fiscale serait réclamée à la personne dont la demeure devient trop petite pour loger la famille. A moins d'un changement d'emploi, aucun roulement n'est accordé. Les auteurs du Livre blanc n'ont prévu aucune disposition de roulement en faveur de la personne à son compte qui désire établir son entreprise dans une autre partie du pays.

3.8 Biens immobiliers

La proposition visant à imposer séparément les biens immobiliers dont la valeur dépasse $50,000 ne précise pas si le chiffre se rapporte à la valeur de la propriété ou à la part dans la propriété.

Le Conseil considère que $50,000 est un chiffre beaucoup trop bas puisqu'il ne représente souvent guère plus qu'une maison du type «duplex» ou même une maison louée à bail. Le Conseil estime que la valeur devrait être la part du contribuable dans un immeuble et non pas la valeur totale de l'immeuble lui-même.

Le Conseil recommande que la moitié de la perte découlant de la location d'un immeuble soit déductible et que l'autre moitié puisse être capitalisée de manière à augmenter la base du prix coûtant aux fins de déterminer toute perte ou gain futur de capital.

Also consideration should be given to a 50 per cent recapture depreciation roll-over on replacement of rental property with further acquisitions. Otherwise, an important area in the economy could be harshly dealt with.

SECTION 4

ESTATE, CAPITAL GAINS AND GIFT TAXES

4.1 Taxation at Death

The Council must ask whether the Government has stopped to calculate the levels at which death taxes are payable. The maximum estate tax level of 50 per cent is reached at an estate of $300,000.

A long-term employee of, for example, a steel company, who has a company pension plan, company and personal life insurance, and a house, will very quickly find that he has an estate in excess of $200,000. Any small businessman or salaried executive will have an estate of at least that amount. Whereas the incidence of high death taxes in the past fell on the really wealthy, the sharp reduction in the tax brackets, and the sharp increases in the rates that became effective in 1968 now mean that death taxes will be payable by a very large part of the population of Canada.

The failure to provide any integration between taxes on capital gains and taxes at death will often result in very high levels of taxation at that time. The five-year tax is nothing more than a prepayment of the capital gains tax on death. The very high levels of death taxes will often require that the assets be realized to pay the taxes, and that realization will automatically render the capital gains tax payable. The combined rates of tax that will thus be payable at death may be hard to justify to the Canadian people.

The Council considers that the levels at which death taxes become payable at the top rates are too low. The estate tax will often require realization of assets to pay the tax. There is no provision for payment of the taxes that will arise from the deemed value of annuities and pension plans. The majority of the less wealthy Canadians who will now be taxable at death will find it a real hard-

Il faudrait également envisager un roulement de la récupération d'amortissement de 50 p. 100 lors du remplacement de biens immobiliers par d'autres acquisitions. Sinon, un aspect important de l'économie serait durement frappé.

CHAPITRE 4

IMPÔT SUR LES BIENS TRANSMIS PAR DÉCÈS IMPÔT SUR LES GAINS DE CAPITAL ET IMPÔT SUR LES DONS

4.1 Imposition au décès

Le Conseil doit se demander si le gouvernement s'est arrêté de calculer les paliers auxquels les impôts au décès sont payables. Le palier maximal de l'impôt sur les biens transmis par décès de 50 p. 100 est atteint pour les successions de $300,000.

Par exemple, un métallurgiste qui est employé depuis longtemps, qui jouit d'un régime de pension au sein de sa compagnie, qui a de l'assurance-vie personnelle et collective et qui possède une demeure se rendra rapidement compte qu'il possède une succession dépassant $200,000. Tout petit homme d'affaires ou cadre possédera une succession qui atteindra au moins cette somme. Alors que, dans le passé, l'incidence des impôts élevés au décès a frappé ceux qui étaient vraiment riches, la vive réduction des tranches d'impôt et la vive augmentation des taux qui sont entrés en vigueur en 1968 signifient maintenant que les impôts au décès frapperont un secteur très important de la population du Canada.

Le défaut d'assurer une intégration quelconque de l'impôt sur les gains de capital et des impôts au décès aboutira à des niveaux très élevés d'imposition à ce moment-là. L'impôt quinquennal n'est rien de plus qu'un paiement d'avance de l'impôt sur les gains de capital au décès. Les niveaux très élevés des impôts au décès exigeront souvent de réaliser les biens pour acquitter les impôts et cette réalisation entraînera d'office le paiement de l'impôt sur les gains de capital. Les taux combinés de l'impôt qui seront ainsi payables au décès peuvent être difficiles à justifier devant le peuple canadien.

Le Conseil estime que les niveaux auxquels les impôts au décès deviennent payables aux échelons supérieurs sont trop bas. L'impôt sur les biens transmis par décès exigera souvent la réalisation des biens pour acquitter l'impôt. Il n'existe aucune disposition de paiement des impôts qui résulteront de la valeur supposée des rentes et des régimes de pension. La majorité des Canadiens moins fortunés qui seront

ship to pay the tax, and no provision has been made for them.

The Canadian Council for Fair Taxation recommends that the estate tax rates be reduced to a point where the combined effect of the estate tax and provincial death taxes and the capital gains tax should not exceed 50 per cent, with the maximum estate tax rate coming at a substantially higher level.

In 1968, the Ontario Economic Council investigated the effects of death taxes on productivity and on the control of the economy. It stated that "it is difficult to conceive of an application of taxation policy which could hinder in greater degree the continued development of private business under the direction of domestic entrepreneurs than does the application of transfer taxes on the value such business upon the death of the entrepreneur."

This statement was made before the present higher levels of estate taxes came into being. Canada already levies a higher percentage of its tax on capital than do almost all comparable countries, including the United States and the United Kingdom.

The Government of the Province of Ontario, shortly after the publication of that report, recommended that taxes at death should either be levied by succession duties or by tax on capital gains, but not both.

4.2 Gifts

Although there is an allowance of $2,000 for tax-free gifts, there is no such allowance for tax-free capital gains. It must be realized, therefore, that a gift of an article that has increased in value, but is still worth less than $,2000, will attract capital gains tax, even though no gift tax will be payable.

Anyone who wishes to make a gift in kind to a charitable organization during his lifetime may well decide against making such a gift when he determines the amount of capital gains tax that such a gift will bring.

The Council recommends that gifts in kind to charitable organizations should not be subject to tax on the deemed capital gain.

Gift tax should be recognized as a prepayment of estate and other death taxes. There should be a provision for a roll-over on gifts made to members of the donor's family.

maintenant imposables au décès auront des difficultés réelles à acquitter l'impôt et l'on n'a prévu aucune disposition en leur faveur.

Le Conseil canadien pour une juste imposition préconise de réduire les taux des impôts sur les successions de sorte que l'effet combiné de l'impôt sur les biens transmis par décès et des droits de succession provinciaux ainsi que de l'impôt sur les gains de capital ne dépasse pas 50 p. 100 et de relever sensiblement le niveau auquel s'applique le taux maximal de l'impôt sur les biens transmis par décès.

En 1968, le Conseil économique de l'Ontario a fait une étude sur les effets des impôts au décès sur la productivité et sur la main-mise de l'économie. Selon lui, «il est difficile de concevoir l'application d'une politique fiscale qui puisse gêner davantage le développement continu des entreprises privées sous la direction d'entrepreneurs nationaux que l'application des impôts de transfert sur la valeur de ces entreprises au décès de l'entrepreneur».

Cette déclaration a été faite avant la hausse des taux de l'impôt sur les biens transmis par décès. Le Canada prélève déjà un pourcentage plus élevé d'impôt sur le capital que la plupart de tous les pays comparables, y compris les États-Unis et le Royaume-Uni.

Peu de temps après la publication de ce rapport, le gouvernement de la province de l'Ontario recommandait que les impôts au décès soient ou bien prélevés sous forme de droits de succession ou sous forme d'un impôt sur les gains de capital, mais pas les deux.

4.2 Les dons

Bien que l'on ait prévu une exemption de $2,000 pour les dons, on n'a prévu aucune exemption de ce genre pour les gains de capital. Il faut comprendre, par conséquent, que le don d'un objet qui s'est apprécié mais qui vaut quand même moins de $2,000 sera frappé d'un impôt sur les gains de capital, même si aucun impôt sur les dons n'est payable.

Celui qui veut faire un don en nature à une œuvre de charité au cours de sa vie peut très bien changer d'avis lorsqu'il calcule le montant de l'impôt sur les gains de capital auquel ce don donnera lieu. Le Conseil recommande que les dons en nature aux œuvres de charité ne soient pas passibles de l'impôt sur le gain de capital réputé.

L'impôt sur les dons devrait être considéré comme un paiement d'avance de l'impôt sur les biens transmis par décès et d'autres impôts au décès. Il faut accorder le roulement à propos des dons faits aux membres de la famille du donateur.

Although the amendments to gift tax in 1968 provided for a tax-free transfer of gifts to a spouse, the proposed tax on capital gains will often reduce that benefit. There should be a roll-over provision for transfers between husband and wife in any event.

The Estate Tax Act provides, in effect, that the value of property transferred to another person within three years of death, (five years for Ontario), shall be included in the estate at the value at the time of death. Consequently, any gifts that increase in value during that time may be the subject of a higher tax than had been anticipated. It is common, therefore, for a gift to be made in cash, and the cash is used to buy the property from the donor of the cash. This provision of the Estate Tax Act should be amended to prevent the increase in the value of a gift being subject to tax twice. It would be taxed in the estate on the increased value. The donor would be taxed on the capital gain up to the date of death, and the recipient would still have the cost basis of the date of receipt of the gift, with a subsequent liability to tax at a later date of disposal.

4.3 Farming Operations

The White Paper will make it almost impossible for a new farmer to acquire land for farming, work it all his life, and leave it to his children. It will be very difficult for an existing farmer to do so, and he will probably not consider that it is worth the price that will have to be paid.

A farmer will often acquire raw land from a local authority at a relatively nominal price. Unless he is prepared to work that land, he will obtain no benefit. Land cannot be turned from scrub to productive land in a year or two. There is little or no income during the early years. In many cases, it will take most of a lifetime. The second generation will reap the major benefit. Is that so wrong? In terms of the White Paper, it seems to be wrong. The value of the improved land will impose such a liability for estate taxes that it will probably have to be sold, thus creating a capital gain at the same time. Both taxes are payable. Gift tax and capital gains tax will effectively prevent the transfer of a farm during the lifetime of the owner. The farmer cannot sell a part of his farm, except possibly to his neighbour. He must sell all or nothing.

Bien que les amendements à l'impôt sur les dons en 1968 aient stipulé l'exemption de l'impôt sur les dons entre époux, l'impôt proposé sur les gains de capital réduira souvent cet avantage. Il devrait y avoir, de toute façon, des dispositions de roulement pour les transports entre mari et femme.

La Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès stipule en fait que la valeur des biens transportés à une autre personne dans un délai de trois ans à compter du décès (cinq ans en Ontario) soit incluse dans la succession à la valeur au moment du décès. Par conséquent, tout don qui s'apprécie au cours de cette époque peut être aussujetti à un impôt plus élevé que prévu. Par conséquent, il est courant qu'un don soit fait en argent comptant et que l'argent comptant serve à acheter la propriété du donateur de la somme d'argent. Cette disposition de la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès devrait être amendée de manière à empêcher que l'augmentation de la valeur d'un don soit assujettie deux fois à l'impôt. Elle serait imposée dans la succession sur la valeur accrue. Le donateur serait imposé sur les gains de capital jusqu'à la date du décès et le bénéficiaire serait assujetti à l'impôt en fonction du prix coûtant à la date où il a reçu le don et il serait encore passible de l'impôt à une date ultérieure lors de l'aliénation.

4.3 Exploitation agricole

Les dispositions du Livre blanc empêcheront pratiquement un nouveau cultivateur d'acquérir une terre pour l'exploiter toute sa vie et la transmettre à ses enfants. Il sera très difficile à un cultivateur actuel de le faire, et ll y a des chances qu'il estimera que le prix qu'il devra payer n'en vaudra pas la peine.

Un cultivateur acquiert souvent des autorités locales un terrain en friche moyennant un prix relativement insignifiant. A moins qu'il ne soit prêt à travailler cette terre, il n'en retirera aucun avantage. Il n'est pas possible de transformer, en un an ou deux, des broussailles en une exploitation productive. Le revenu obtenu au cours des premières années est pratiquement nul. Dans un grand nombre de cas, il faudra toute une vie avant que la terre ne rapporte quoi que soit. C'est la seconde génération qui récoltera les bénéfices. Qu'est-ce qu'il y a de mal à cela? Selon le Livre blanc, il semble que ce ne soit pas normal. La valeur de l'amélioration du terrain entraînera une telle dette d'impôt au décès que cette terre devra probablement être vendue, ce qui donnera lieu à un gain de capital. La terre sera donc passible de deux impôts. L'impôt sur les dons et l'impôt sur les gains de capital empêcheront effectivement le transport d'une exploitation agricole au cours de la vie du propriétaire. Le cultivateur ne

Wheat farmers will be faced with low values on valuation day, due to recent failures of wheat markets. Consequently, some of the values that have been built up in the past will be lost, even though temporarily. It seems to be unnecessarily harsh to put an additional capital gains tax on top of the difficulties now being encountered by farmers.

The recommendations contained elsewhere in this presentation concerning a reduced rate of tax on capital gains, reduced death taxes, a

pourra pas vendre une partie de son exploitation agricole, sinon peut-être à son voisin. Il devra vendre ou rien.

Les producteurs de blé se trouveront aux prises avec des valeurs faibles le jour de l'évaluation du fait du marasme récent du marché des céréales. Par conséquent, certaines valeurs qui ont été accumulées dans le passé seront perdues, même si ce n'est que temporaire. Il semble inutilement rigoureux d'instituer un impôt supplémentaire sur les gains de capital en plus des difficultés que les cultivateurs connaissent déjà.

Les recommandations, indiquées ailleurs dans notre mémoire, sur un taux réduit de l'impôt sur les gains de capital, des impôts au

ANALYSIS OF UNINCORPORATED BUSINESSES

1967

1. TAXABLE RETURNS

Occupation	Number	Average Income	Average Tax	Average Tax as % of Average Income
		$	$	%
Professionals	49,022	19,400	5,440	28.0
Salesmen	18,556	7,062	900	12.8
Entertainers	5,720	6,224	816	13.0
Farmers	148,725	5,530	624	11.3
Fishermen	8,732	4,796	481	10.0
Business Proprietors (255,103)		(6,269)	(761)	12.2
Finance	1,467	14,762	3,431	23.2
Real Estate	2,132	9,996	1,741	17.4
Insurance	2,450	9,875	1,737	17.6
Wholesale Trade	9,110	7,996	1,152	14.4
Business Service	2,082	6,924	971	14.0
Manufacturing	10,155	6,790	876	12.9
Retail Trade	93,903	6,684	805	12.0
Recreation Services	2,933	6,323	837	13.2
Construction	40,014	6,183	722	11.7
Forestry	2,288	5,925	665	11.2
Public Utilities	23,845	5,197	518	10.0
Other Businesses	3,018	6,143	766	12.4
Other Services	61,706	5,286	595	11.3
	485,858			

SOURCE—Taxation Statistics 1967.

2. NON-TAXABLE RETURNS
BUSINESS PROPRIETORS

Earnings—Total Income		
Less than $2,000	53,677	$ 895
$2,000–3,000	23,835	2,440
3,000–4,000	8,873	3,400
4,000–5,000	1,864	4,320
Over 5,000	684	7,200

3. CORPORATIONS WITH LESS THAN $35,000 TAXABLE INCOME

Minimum Tax Rate	21% Federal Tax
Minimum Ontario Tax Rate	23% Total Tax

4. A married man with two children, eligible for family allowance, can earn $13,700 and pay tax of $3,156.

That is an *average* tax rate of 23%, the same as a corporation in Ontario pays on the first $35,000 taxable income.

split corporation tax rate, and methods of valuation on valuation day, all have particular application to the farmers of Canada.

It is the opinion of the Canadian Council for Fair Taxation that the taxation of farmers cannot easily be considered within the context of taxation of the remainder of the country. Special circumstances demand special measures, and the Council believes any future changes in the taxation of farmers should be determined by those who are expert in their knowledge of farming matters, rather than by those who only understand systems of taxation.

décès, sur le double taux d'imposition sur les corporations et sur les méthodes d'évaluation le jour de l'évaluation s'appliquent toutes en particulier aux cultivateurs du Canada.

Selon le Conseil canadien pour une juste imposition, l'imposition des cultivateurs ne peut pas facilement être envisagée dans le cadre de l'imposition du reste du pays. Des circonstances spéciales exigent des mesures spéciales et le Conseil estime que tout changement futur dans l'imposition des cultivateurs doit être déterminé par des experts agricoles plutôt que par ceux dont l'expertise ne déborde pas le champ des questions fiscales.

ANALYSE DES ENTREPRISES NON CONSTITUÉES

1967

1. DÉCLARATIONS IMPOSABLES

Profession	Nombre	Revenu moyen	Impôt moyen	Impôt moyen en % du revenu moyen
		$	$	%
Travailleurs intellectuels	49,022	19,400	5,400	28.0
Vendeurs	18,556	7,062	900	12.8
Animateurs	5,720	6,224	816	13.0
Cultivateurs	148,725	5,530	624	11.3
Pêcheurs	8,732	4,796	481	10.0
Propriétaires d'entreprises	(255,103)	(6,269)	(761)	12.2
Finance	1,467	14,762	3,431	23.2
Immeubles	2,132	9,996	1,741	17.4
Assurance	2,450	9,875	1,737	17.6
Commerce de gros	9,110	7,996	1,152	14.4
Services d'affaires	2,082	6,924	971	14.0
Fabrication	10,155	6,790	876	12.9
Commerce de détail	93,903	6,684	805	12.0
Services récréatifs	2,933	6.323	837	13.2
Construction	40,014	6,183	722	11.7
Exploitation forestière	2,288	5,925	665	11.2
Services d'utilités publiques	23,845	5,197	518	10.0
Autres entreprises	3,018	6,143	766	12.4
Autres services	61,706	5,286	595	11.3
	485,858			

Source—Statistique fiscale—1967

2. DÉCLARATIONS NON IMPOSABLES PROPRIÉTAIRES D'ENTREPRISES

Gains—revenu total		
Moins de $2,000	53,677	$895
$2,000—3,000	23,835	2,440
3,000—4,000	8,873	3,400
4,000—5,000	1,864	4,320
Plus de 5,000	684	7,200

3. SOCIÉTÉS QUI ONT MOINS DE $35,000 DE REVENU IMPOSABLE

Taux d'impôt minimum..... 21% impôt fédéral
Taux d'impôt minimum de l'Ontario..... 23% impôt total

4. Un homme marié avec deux enfants, admissible aux allocations familiales, peut gagner $13,700 et payer un impôt de $3,156.

Il s'agit là d'un taux d'impôt *moyen* de 23%, de même qu'une société de l'Ontario paye sur les premiers $35,000 de revenu imposable.

Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1970
Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Second Session
Twenty-eighth Parliament, 1969-70

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la
vingt-huitième législature, 1969-1970

STANDING COMMITTEE
ON

FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman M. Gaston Clermont

COMITÉ PERMANENT
DES

FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Président

AUG 24 1970

MINUTES OF PROCEEDINGS
AND EVIDENCE

(SUB-COMMITTEE A)

Chairman M. Gaston Clermont

PROCÈS-VERBAUX ET
TÉMOIGNAGES

(SOUS-COMITÉ A)

Président

No. 53

THURSDAY, JUNE 4, 1970

LE JEUDI 4 JUIN 1970

Respecting
White Paper on Tax Reform

Concernant
Le Livre blanc sur la réforme fiscale

WITNESSES—TÉMOINS

(See Minutes of Proceedings)

(Voir Procès-verbaux)

22383—1

SUBCOMMITTEE A
OF THE
STANDING COMMITTEE ON
FINANCE, TRADE
AND
ECONOMIC AFFAIRS

SOUS-COMITÉ A
DU
COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE
ET DES
QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman M. Gaston Clermont *Président*

and Messrs. et Messieurs

[2] Foster,
Gauthier,
Kaplan,
Lambert
(*Edmonton West*),
Leblanc (*Laurier*),
[1] McBride,
[3] Nielsen,
Ritchie,
Saltsman—(10).

Le cogreffier du Comité,
Gabrielle Savard,
Joint Clerk of the Committee.

Pursuant to S.O. (65)(4)(*b*)

[1] Replaced Mr. Whicher June 3.
[2, 3] Replaced Messrs. LeBlanc (*Rimouski*) and Woolliams June 4.

Conformément à l'article 65(4) *b*) du règlement

[1] Remplace M. Whicher le 3 juin.
[2 3] Remplacent MM. LeBlanc (*Rimouski*) et Woolliams le 4 juin.

[*Text*]

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, June 4, 1970
(4)

Subcommittee A of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met this day at 11:08 a.m. The Chairman, Mr. Gaston Clermont, presided.

Members present: Messrs. Clermont, Gauthier, Lambert (*Edmonton West*), McBride, Ritchie, Saltsman—(6).

Other Members present: Messrs. Mahoney, Roberts and Otto.

In attendance: Professor John F. Helliwell, consultant to the Committee.

Witnesses: Representing Imperial Oil Limited: Messrs. W. O. Twaits, Director, Chairman of the Board and Chief Executive Officer; J. A. Armstrong, Director and President; J. W. Hamilton, Director and Vice-President; J. F. Barrett, General Counsel; S. E. Ewens, Manager, Tax Department; E. D. K. Martin, Assistant Manager, Tax Department.

The Subcommittee resumed consideration of the White Paper on Tax Reform.

The Chairman introduced Mr. Twaits who, in turn, introduced the other members of the delegation.

Mr. Twaits made an opening statement and was questioned on the brief. (*See Appendix A-6*).

Messrs. Martin, Ewens, Hamilton, also supplied information to the Members.

On behalf of the Subcommittee, the Chairman thanked the witnesses, and at 1:00 p.m. the Subcommittee adjourned to 3:30 p.m. this day.

AFTERNOON MEETING
(5)

Subcommittee A reconvened at 3:45 p.m., the Chairman, Mr. Clermont, presiding.

[*Texte*]

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 4 juin 1970
(4)

Le Sous-comité A du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 11 h. 08 du matin, sous la présidence de M. Gaston Clermont.

Présents: MM. Clermont, Gauthier, Lambert (*Edmonton-Ouest*), McBride, Ritchie, Saltsman—(6).

Autres députés présents: MM. Mahoney, Roberts et Otto.

Aussi présent: Le professeur John F. Helliwell, conseiller du comité.

Témoins: Pour représenter Imperial Oil Limited: MM. W. O. Twaits, directeur, président du Bureau de direction et administrateur en chef; J. A. Armstrong, directeur et président; J. W. Hamilton, directeur et vice-président; J. F. Barrett, avocat-conseil; S. E. Ewens, gérant, département de la fiscalité; E. D. K. Martin, gérant adjoint, département de la fiscalité.

Le Sous-comité reprend l'étude du Livre blanc sur la réforme fiscale.

Le président présente M. Twaits qui, à son tour, présente les autres membres de la délégation.

M. Twaits fait un exposé préliminaire et est interrogé sur le mémoire. (*Voir appendice A-6*).

MM. Martin, Ewens et Hamilton répondent également aux questions des députés.

Au nom du sous-comité, le président remercie les témoins, et à 1 heure de l'après-midi, le sous-comité suspend sa séance jusqu'à 3 h. 30 cet après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(5)

Le sous-comité A se réunit de nouveau à 3 h. 45. M. Gaston Clermont, le président, occupe le fauteuil.

22383—1½

Members present: Messrs. Clermont, Foster, Lambert (*Edmonton West*), Leblanc (*Laurier*), McBride, Ritchie, Saltsman, Woolliams—(8).

Other Members present: Messrs. Horner, Howe and Mahoney.

In attendance: Professor John F. Helliwell, consultant to the Committee.

Witnesses: Representing Gulf Oil Canada Limited: Messrs. J. McAfee, President; D. S. Lyall, Vice-President, Finance; R. W. Cochrane, Treasurer; C. D. Shephard, Chairman of the Board.

The Subcommittee resumed consideration of the White Paper on Tax Reform.

The Chairman introduced Mr. McAfee who, in turn, introduced his colleagues.

Mr. McAfee made an opening statement and was questioned on the brief. (*For brief, see Appendix A-7*).

The other witnesses also answered questions of Members.

At 5:10 p.m. the questioning concluded, the Chairman thanked the witnesses who retired and the full Committee proceeded to consider the report of the Subcommittee on Agenda and Procedure. (*See Issue No. 54*).

EVENING MEETING
(6)

Subcommittee A reconvened at 8:15 p.m., the Chairman, Mr. Clermont, presiding.

Members present: Messrs. Clermont, Foster, Kaplan, Lambert (*Edmonton West*), Ritchie—(5).

Other Member present: Mr. Mahoney.

In attendance: Professor John F. Helliwell.

Witnesses: Representing Shell Canada Limited: Messrs. H. Bridges, President; R. F. Winfield, Vice-President, Finance and Administration; W. A. Greenman, Manager, Tax and Insurance; Z. P. Pokrupa, Coordinator, Corporate Planning and Economics.

Présents: MM. Clermont, Foster, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Leblanc (*Laurier*), McBride, Ritchie, Saltsman, Woolliams—(8).

Autres députés présents: MM. Horner, Howe et Mahoney.

Aussi présent: Le professeur John F. Helliwell, conseiller du comité.

Témoins: Pour représenter la Gulf Oil Canada Limited: MM. J. McAfee, président; D. S. Lyall, vice-président, finances; R. W. Cochrane, trésorier; C. D. Shephard, président du Bureau de direction.

Le Sous-comité reprend l'étude du Livre blanc sur la réforme fiscale.

Le président présente M. McAfee qui, à son tour, présente ses collègues.

M. McAfee fait un exposé préliminaire et est interrogé sur le mémoire lequel est imprimé en appendice au compte rendu (*voir appendice A-7*).

Les autres témoins répondent également aux questions des députés.

A 5 h. 10, l'interrogatoire terminé, le président remercie les témoins qui se retirent et le comité au complet entreprend l'étude du rapport du sous-comité du programme et de la procédure. (*Voir fascicule n° 54*).

RÉUNION DU SOIR
(6)

Le sous-comité reprend sa séance à 8 h. 15. M. Clermont, le président, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Clermont, Foster, Kaplan, Lambert (*Edmonton-Ouest*)—(5).

Autre député présent: M. Mahoney.

Aussi présent: Le professeur John F. Helliwell.

Témoins: Pour représenter Shell Canada Limited: MM. H. Bridges, président; R. F. Winfield, vice-président—finances et administration; W. A. Greenman, gérant, fiscalité et assurance; Z. P. Pokrupa, coordonnateur, Planification des Compagnies et Économique.

Representing Texaco Canada Limited: Messrs. A. G. Farquharson, President; D. F. Bentley, Vice-President and General Counsel; O. C. Windrem, Tax Administrator; K. O. Fowler, Assistant Tax Administrator.

Pour représenter Texaco Canada Limited: MM. A. G. Farquharson, président; D. F. Bentley, vice-président et avocat général; O. C. Windrem, Administrateur fiscal; K. O. Fowler, administrateur fiscal adjoint.

The Subcommittee resumed consideration of the White Paper on Tax Reform.

Le Sous-comité reprend l'étude du Livre blanc sur la réforme fiscale.

The Chairman introduced Mr. Bridges, President of Shell Canada Limited, who introduced the other members of the delegation.

Le président présente M. Bridges qui, à la demande du président, présente les autres membres de la délégation.

Mr. Bridges made an opening statement and was questioned on the brief (*the Shell Canada Limited brief is printed as Appendix A-8 to this day's proceedings*).

M. Bridges fait un exposé préliminaire et est interrogé (*le mémoire de la Shell Canada Limited figure en appendice au compte rendu d'aujourd'hui—voir appendice A-8*).

The other witnesses also supplied information to the Members.

Les autres témoins répondent également aux questions des députés.

The questioning concluded, on behalf of the members of the Subcommittee, the Chairman thanked the representatives of Shell Canada Limited for their presentation and they retired.

L'interrogatoire terminé, au nom des membres du sous-comité, le président remercie les représentants de Shell Canada, qui se retirent.

The Chairman called on the representatives of Texaco Canada Limited and the witnesses were introduced.

Mr. Farquharson read a preliminary statement; he was questioned on the brief which is printed as *appendix A-9* to this day's proceedings.

Le président demande aux représentants de Texaco Limited de s'approcher; ils sont présentés au sous-comité. M. Farquharson lit un exposé préliminaire; lui et ses collègues sont interrogés sur le mémoire qui est imprimé en appendice au compte rendu (*voir appendice A-9*).

The other witnesses also supplied information to the Members.

The questioning concluded, the Chairman thanked the witnesses on behalf of the Members of the Subcommittee, and at 10:35 p.m., the Subcommittee adjourned to 3:30 p.m. Monday, June 8.

L'interrogatoire terminé, le président remercie les témoins au nom des membres du sous-comité, et à 10 h. 35 du soir, le sous-comité ajourne à 3 h. 30, lundi le 8 juin.

Le cogreffier du Comité,
Gabrielle Savard,
Joint Clerk of the Committee.

[*Texte*]

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Thursday, June 4, 1970

• 1111

The Chairman: Gentlemen, during our consideration of the White Paper on Tax Reform this morning we have representatives from Imperial Oil Limited. To my right is Mr. W. O. Twaits, Director, Chairman of the Board and Chief Executive Officer. I will ask him to introduce the other gentlemen and then make his opening remarks.

Mr. W. O. Twaits (Director, Chairman of the Board and Chief Executive Officer, Imperial Oil Limited): Thank you, Mr. Chairman. Going from right to left I have Mr. J. A. Armstrong, who is President and Director of the Company; Mr. J. W. Hamilton, Q. C. who is Vice-President and Director of the Company; Mr. S. E. Ewens who is Manager of our Tax Department; Mr. E. D. K. Martin, Assistand Manager; and finally Mr. J. F. Barrett, who is our Chief Counsel and Manager of our Legal Department.

These gentlemen and many others have taken part in the preparation of the brief. Our comprehensive submission and opening statement, Mr. Chairman, are already a matter of record and I do not intend to repeat it.

I would like to emphasize that it is an over-all presentation and it is not strictly Company-oriented. The reason for that is we have been in operation here for close to 100 years. We have grown up with the country. We have something in excess of 43,000 Canadians shareholders which, parentheticall-ly, equates to about 650,000 shareholders in the Company in the United States, and we have a deep and continuing interest in the health of the country. Furthermore, I think it is worth emphasizing that this industry is under a bewildering array of taxes and *pseudo* taxes, so much so that last year our Company paid in income taxes and what I call *pseudo* taxes, rentals, bonuses and other payments to governments, $149 million plus. In addition to that we collected some $233 million in taxes for governments generally. So I think we can say we generated $4 of government revenue for every dollar of earnings.

[*Interprétation*]

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le jeudi 4 juin 1970

Le président: Messieurs, ce matin pendant notre considération du Livre blanc sur la Réforme fiscale nous avons les représentants de l'*Imperial Oil*. Il y a a ma droite, M. Twaits, qui est directeur et président général. Je vais lui demander de présenter les autres membres de son groupe et de faire ensuite une présentation d'ouverture.

M. W. O. Twaits, directeur, président, Imperial Oil, Limited: Merci monsieur le président. Il y a, de droite à gauche, M. Armstrong qui est président et directeur de la compagnie; M. J. W. Hamilton qui est vice-président et directeur de la compagnie; M. S. E. Ewens qui est directeur du service de l'impôt; M. E. D. K. Martin, qui est directeur adjoint; et enfin, M. Barrett, qui est le principal conseiller juridique et le directeur du contentieux.

Ces messieurs et plusieurs autres ont participé à la préparation de ce mémoire. Monsieur le président, notre soumission intelligible et notre discours d'ouverture sont déjà un fait enregistré et je ne vais pas le répéter. J'aimerais insister sur le fait que c'est une présentation générale et que cela ne concerne pas uniquement la Compagnie.

La raison en est que nous sommes en affaires ici depuis une centaine d'années. Nous avons grandi en même temps que le pays. Nous avons environ 43,000 actionnaires canadiens, ce qui, entre parenthèse, équivaut à environ 650,000 actionnaires aux États-Unis, donc, nous nous intéressons beaucoup à l'économie du Canada. De plus, je crois qu'il vaut la peine d'insister sur le fait que cette compagnie doit subir le fardeau d'impôts et de pseudo-impôts, si bien que, l'année dernière, nous avons payé en impôts et en ce que j'appelle les pseudo-impôts, c'est-à-dire locations ou les bonis et autres paiements versés au gouvernement. En plus de cela, nous avons perçu quelque $233 millions en impôts pour les gouvernements. Je crois que nous pouvons dire que nous avons donné $4 de revenu gouvernemental pour chaque dollar de bénéfices.

[*Text*]

In considering tax reform, which we now have been debating with a great deal of uncertainty in the business mind for some six years, I would like to draw your attention to three parameters that I think must be taken into consideration in this day.

The first of these is that I think we are at the end of an era just as clearly as we were, in hindsight, in 1932-33. Our atmosphere of business in the coming decade is going to be one of intense international competition in the productivity of capital and labour in a capital-short world. That competition is going to take place with hidden tariffs, exports subsidies and, above all, competition in fiscal policy and techniques. We think under these circumstances that Canada is going to have to have a fiscal mechanism, a system of taxation that is competitive. Indeed, the White Paper acknowledges that amongst its bases by admitting that at least we must have a tax burden that is not too unduly more heavy, I should say, than in our major markets to the South. This also implies that massive tax reform in a single step I think, in our judgment, could create chaos.

The second point I would like to emphasize very briefly is that the oil industry and its associated activities also have gone through a major change in the past decade and face new challenges in the coming decade. This is not only a matter of growing capital intensity and sharply restricted margins to the industry for internal cash generation, but also due to the fact that we now are embarking on very costly frontier area resource, exploration and development. Traditionally, the oil industry, at least up until the end of the nineteen hundred and fifties, was able internally to generate a substantial portion of its needed cash requirements. This changed sharply during the nineteen hundred and sixties and the oil industry is much more heavily dependent on outside financing. I am sure it is obvious to you gentlemen that in an industry which explores heavily the ability to generate cash internally is very important because you cannot always be certain of the type of market you approach at a time when you have large needs of capital.

• 1115

With respect to taxation, I think it is clearly evident to this industry that to maintain access to capital we must have a tax structure that is really reasonably competitive with the other conditions that we face in our industry.

[*Interpretation*]

En ce qui concerne la réforme fiscale, que nous avons débattue depuis six ans, avec un certain degré d'incertitude en ce qui concerne l'esprit des affaires, j'aimerais attirer votre attention sur trois paramètres qui doivent, je crois, être pris en considération en ce jour et qui semblent importants dans ce domaine.

Le premier d'entre eux est que j'ai le sentiment que nous terminons une époque comme nous le faisions en 1932-1933. Nous allons faire face au cours de la prochaine décennie à une situation de concurrence internationale dans la production de capital et de travail, dans un monde faible en capital. Cette concurrence aura lieu avec des tarifs cachés, des subventions d'exportation et, surtout, avec la concurrence dans les mesures fiscales et la technologie. Il faudra que le Canada, dans ces conditions, ait des rouages fiscaux et un régime d'impôt qui puisse être concurrentiel. Bien sûr, le Livre blanc le reconnaît en admettant qu'il faut avoir, au moins, un fardeau d'impôt qui ne soit pas plus lourd que celui de nos marchés du Sud les plus importants. Ceci implique aussi qu'une réforme fiscale massive faite d'un seul coup, pourrait, à notre avis, créer une situation chaotique.

Le deuxième point que je voudrais signaler, c'est que l'industrie pétrolière et les industries connexes ont beaucoup changé au cours des dix dernières années et qu'elles feront face à des défis considérables pendant la décennie suivante. Il ne s'agit pas seulement de l'accroissement de l'intensité du capital et des marges de bénéfices de l'industrie pour les capitaux internes, mais également dû au fait que nous nous sommes engagés dans des travaux de prospection très coûteux des ressources des régions frontières. Traditionnellement l'industrie pétrolière du moins jusqu'à la fin des années 50, a pu créer une partie considérable de ses besoins en capitaux. Ceci a été modifié considérablement au cours des années 60 et l'industrie pétrolière a de plus en plus besoin maintenant du financement extérieur. Je crois qu'il est évident pour vous, messieurs, que dans une industrie qui explore la possibilité de créer des capitaux internes est très important parce que vous ne pouvez pas toujours être certain du genre de marché que vous abordez dans un temps où vous avez un grand besoin de capiaux.

En ce qui concerne les impôts, il est parfaitement évident pour cette industrie que pour maintenir l'accès aux capitaux nous devons avoir un régime fiscal qui soit vraiment concurrentiel avec les autres conditions auxquelles nous faisons face dans notre industrie.

[*Texte*]

Finally, we are extremely concerned at the restrictive nature of the White Paper proposals in respect of depletion. The White Paper clearly recognizes the need for incentives to the mineral and oil industries—and I would not like to link those. Let me emphasize again that we are not speaking in any sense for the mineral industries, whose requirements for exploration are totally different than ours. But after recognizing the need for incentives, the White Paper proposes a sharp reduction in those incentives. It sharply reduces the incentive at a time when we feel that that incentive is clearly needed, is clearly justified by competitive standards, and at a time when we are already at a disadvantage, versus our competitors in the United States where we market and must market a great percentage of our product.

Finally, Mr. Chairman, in broader context, I think it is clear that this is an industrial nation and if we are going to get the economic growth we need it is going to be by industrialization. I submit to you gentlemen that there are three basic requirements for industrialization. One of these is markets, another is skilled management and technology, and finally, knowledgeable investors. I might say that out of those three the last two go hand in hand.

I should think that we would want to examine very carefully the philosophies and the proposals of the White Paper as to whether they are conducive to the stimulation, the incentive to the entrepreneurship that is necessary for the growing industrialization that we are going to need in a very competitive world during the next decade.

Those are my opening points, Mr. Chairman. We are ready for questions.

The Chairman: Thank you, Mr. Twaits.

I recognize Mr. Ritchie followed by Mr. Saltsman, Mr. Lambert and Mr. Mahoney.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, I first would like to ask a philosophical question. Do you feel we would have had a better discussion if we had called this tax change rather than reform and that we better would have been able to bring about certain desired results.

[*Interprétation*]

Enfin, nous nous préoccupons beaucoup de l'aspect restrictif des propositions du Livre blanc, en ce qui concerne les épuisements. Le Livre blanc reconnaît qu'il faut des mesures stimulantes à l'adresse des sociétés minières et pétrolières, et je n'aimerais pas les rattacher je ne vais pas revenir sur ce sujet. J'insiste encore sur le fait que nous ne parlons pas ici en faveur de l'industrie minière dont les besoins, en ce qui concerne la prospection, sont tout à fait différents des nôtres. Mais après avoir reconnu qu'il faut des stimulants, le Livre blanc propose une réduction considérable de ces stimulants. Il réduit ces stimulants d'une façon considérable à un moment, où à notre avis, l'on en a réellement besoin et est tout à fait justifié par les standards de concurrence, et à un moment où nous sommes déjà désavantagés face à nos concurrents des États-Unis, où nous trouvons des débouchés et devons donc, dans un contexte plus vaste, monsieur le président, les trouver pour un grand pourcentage de notre marchandise.

Finalement, dans un contexte plus vaste, je pense, monsieur le président, qu'il est clair que nous sommes un pays industriel, et si nous obtenons la croissance industrielle dont nous avons besoin, ce sera par l'industrialisation. Il y a trois besoins fondamentaux pour l'industrialisation. L'un deux est le marché, l'autre sont des actionnaires compétents, et la technologie, enfin, il faut des investisseurs qui s'y connaissent. Je pense que ces deux derniers domaines vont ensemble et doivent s'harmoniser.

Je crois que nous examinerons très soigneusement la philosophie et les propositions du Livre blanc pour voir si elles conduisent à la stimulation, le stimulant de l'esprit d'entreprise qui est nécessaire à l'industrialisation croissante dont nous aurons besoin pendant la prochaine décennie dans un monde très concurrentiel.

Voici ce que je voulais vous dire, monsieur le président, comme déclaration d'ouverture. Nous sommes prêts pour les questions.

Le président: Merci, monsieur Twaits. Je donne la parole maintenant à M. Ritchie, ensuite à M. Saltsman, puis à M. Lambert et M. Mahoney.

M. Ritchie: Monsieur le président, je voudrais d'abord poser une question à caractère philosophique. Estimez-vous que nous aurions eu une meilleure discussion si nous avions appelé cela modification fiscale au lieu de réforme fiscale, et que nous aurions été plus en mesure d'arriver à certaines conclusions souhaitées.

[*Text*]

Mr. Twaits: That is a most interesting question because I think to many of us this is not so much tax reform possibly as it is a major social philosophy. I happen to believe that you can only attain your social objectives if you can support it by an economic base. To put it in simpler terms, I suppose Nigeria needs Medicare about as much as any nation but they cannot afford it. On that basis I think I could quarrel quite thoroughly with the philosophy behind this White Paper because I regard it almost as a compendium of all the traditional public finance theories, many of which have been tried and discarded in other areas. Is that a partial answer to your question, sir.

Mr. Ritchie: Yes. On page 37 of your brief, in the Single Tax Theory paragraph you say:

> ...the White Paper proposal adopts within its limited application a compromise... single tax theory long applicable in the United Kingdom and now discarded there as being no longer appropriate.

I gather your criticism is that the White Paper proposal is looking at something that has been tried in the United Kingdom and now has been discarded. Can you elucidate on this point.

Mr. Twaits: I will direct that question to one of my associates here, Mr. Martin.

• 1120

Mr. E. D. K. Martin (Assistant Manager, Tax Department, Imperial Oil Limited): Sir, in the United Kingdom they used to have a system whereby the corporation income tax was regarded as a prepayment of the shareholder tax. That gave no consideration of the fact that the tax was probably passed on to the customer in the price of the products. As evidence of that I can quote no better authority than Mr. Benson himself. At a speech to the Tax Executives Institute a week or two ago, he said that even the Carter proposal was very generous when one considers the likelihood that the corporate tax is shifted largely to consumers. This is why we feel that giving the shareholder credit for half the tax paid cannot be justified on equitable grounds because the consumer has paid it. If something has been charged to the consumer, it is difficult to see the equity in giving it to the shareholder.

[*Interpretation*]

M. Twaits: C'est une question fort intéressante car pour nombre d'entre nous il ne s'agit pas tellement de réforme fiscale que d'une philosophie sociale d'importance majeure. Pour ma part, je pense qu'on ne fait seulement atteindre ces objectifs sociaux que si vous pouvez les appuyer par une base économique. Disons ceci de façon plus simple. Je suppose que le Nigéria a besoin de soins médicaux comme les autres nations, mais il ne peut se les payer. D'après cela, je pourrais m'opposer au principe du Livre blanc, car je le considère à peu près comme un recueil de toutes les théories de finances publiques traditionnelles, plusieurs desquelles ont été essayées et écartées dans d'autres régions. Est-ce que ça répond partiellement à votre question?

M. Ritchie: Oui. A la page 37 de votre mémoire, dans le paragraphe sur la Théorie de l'impôt unique, vous dites:

> ...la proposition du Livre blanc adopte un compromis dans le cadre de son application limitée.
> ...la Théorie de l'impôt unique appliquée longtemps au Royaume-Uni et maintenant écartée comme n'étant plus appropriée.

Donc, la proposition du Livre blanc cherche à se tourner vers quelque chose qui a été appliqué au Royaume-Uni et qui a maintenant été abandonné. Pourriez-vous élaborer un peu sur cette question.

M. Twaits: Oui, M. Martin pourrait peut-être répondre à cette question mieux que je ne pourrais le faire.

M. E. D. K. Martin (Directeur-adjoint, Commission fiscale, Imperial Oil Limited): Monsieur, au Royaume-Uni, on utilisait un système selon lequel l'impôt des sociétés était considéré comme un pré-paiement de l'impôt des actionnaires. Et ceci ne tenait pas compte du fait que l'impôt était passé en quelque sorte au client dans le prix du produit. Je pourrais citer ici M. Benson lui-même pour appuyer ce que je dis. Lorsqu'il a parlé il y a une semaine ou deux à la Tax Executives Institute, il a dit que même les propositions du rapport Carter étaient très généreuses quand on considère que l'impôt des sociétés est au fond payé par les consommateurs dans une large mesure. Voilà pourquoi nous prétendons que si nous donnons crédit aux actionnaires pour la moitié des impôts payés, ceci ne peut pas être justifié d'après les principes de justice. Le consommateur au fond l'a payé. Si quelque chose a été payé par le consommateur, il est difficile de voir la justice dans le fait de le donner à l'actionnaire.

[*Texte*]

Mr. Ritchie: I see.

Mr. Twaits: May I explain that answer just a little bit in this sense. One of the real problems that we see in the integration proposal is how does a corporation finance it. This involves the whole question of shelf life of dividend payout and the matter that I emphasized in my opening statement about the ability to generate capital because you cannot always go to the market when you want to go.

Mr. Ritchie: We already have a 20 per cent dividend credit. Was this not passed on to the consumer too?

Mr. Martin: It is impossible to tell the extent to which the tax is passed on to the consumer. In some cases, I am sure the tax is nearly fully passed on and, in other cases, it is not passed on. In all the studies I have seen, no one has been able to say conclusively to what extent it is passed on. I believe that in a regulated utility it is passed on, but friends of mine in the regulated utility say that when they do not pass on or get rates sufficient to cover their full return on their investment plus all their expenses, they know they are not passing on something, but they do not know what they are not passing on.

In other cases you can have two companies that are competing, one of which would have a loss carry forward situation so it is not paying tax and is not passing anything on. What is its competition doing? All I can say is that there is a large element of pass on, some of which is borne by the company, therefore the shareholder. The present 20 per cent dividend credit is a rough and ready mechanism that tries to look after that situation. To be more precise, as the White Paper does I think you try to be precise with something with which you cannot be precise.

Mr. Ritchie: Do you think the present tax dividend has done what it has set out to do. Has the measure resulted in an increase in the buying of Canadian stock?

Mr. Twaits: Yes, Mr. Ritchie. I am quite certain of that. I think you could probably get a better answer from someone in the financial business. Since we seem to be so heavily involved with financial people, I think it is safe to say that the dividend tax credit has been very effective.

[*Interprétation*]

M. Ritchie: Je vois.

M. Twaits: Puis-je expliquer un peu cette réponse. L'un des véritables problèmes que l'on considère dans le domaine de l'intégration, c'est comment une société pourra financer ces domaines? Il s'agit de la question des dividendes payés et des questions que j'ai mentionnées dans ma déclaration d'ouverture en ce qui concerne la possibilité de créer des capitaux. Parce qu'on ne peut pas toujours s'adresser au marché quand on le veut.

M. Ritchie: Nous avons déjà un crédit pour dividende de 20 p. 100. Est-ce que ceci n'est pas payé par le consommateur également?

M. Martin: Il est impossible de préciser dans quelle mesure l'impôt est payé par le consommateur. Dans certains cas, c'est entièrement payé par le consommateur; dans d'autres, ça ne l'est pas du tout. Dans toutes les études que j'ai pu lire, personne ne peut dire de façon concluante dans quelle mesure le consommateur paie ces impôts. En ce qui concerne certains services publics, c'est payé par le consommateur mais, d'autre part, des amis travaillant dans ce domaine, me disent que lorsqu'ils ne la transmettent pas, ou obtiennent des taux suffisants pour recouvrir la ristourne de leurs investissements et de toutes leurs dépenses; il savent qu'ils ne transmettent rien, mais ils ne savent pas ce qu'ils ne transmettent pas.

Dans d'autres cas, vous pourrez avoir deux compagnies qui sont en concurrence, dont l'une aurait à reporter une perte de sorte qu'elle ne paie pas d'impôt et ne puisse le transmettre. Que fait sa concurrence? Tout ce que je puis dire ici, c'est qu'il y a un grand nombre qui est transmis aux consommateurs, dont une partie par la compagnie, c'est-à-dire l'actionnaire. Le crédit de dividende de 20 p. 100 est un mécanisme qu'essaie de corriger cette situation. Afin d'être plus précis ici, comme l'est le Livre blanc, je crois que vous voulez être précis dans un domaine où l'on ne peut l'être.

M. Ritchie: Pensez-vous que le dividende actuel sur les impôts a fait ce qu'il promettait? Est-ce que la mesure a eu pour résultat une augmentation dans l'achat du stock canadien?

M. Twaits: Oui, monsieur Ritchie. Je suis certain de cela. Vous pourriez peut-être avoir une meilleure réponse de la part de quelqu'un qui s'occupe des financements. Depuis que nous semblons être tellement en rapport avec des financiers, je crois que nous pouvons dire que le crédit de l'impôt sur le dividende a été très efficace.

[*Text*]

Mr. Ritchie: Are you suggesting then that the integration proposal of the White Paper should be wiped out and be returned to this...

Mr. Twaits: Dividend tax credit? Yes, sir.

Mr. Ritchie: As a large company you are advocating retention of the first $35,000 for small businesses although to some extent they might be in competition with you. What are your reasons for advocating retention of this?

• 1125

Mr. Twaits: Mr. Ritchie, every big business was once a small business and we do business with a great many small businesses. I think we are very familiar with the problems of small business. We think that this particular rate on the first $35,000 is a real help to entrepreneurship and the development of small business, particularly in the sense of cash generation. We cannot see that there is any particular matter of equity involved—which is a term I do not understand incidentally—in making it the same rate as a larger corporation as in distinguishing between the two.

Mr. Ritchie: With your garages or gas stations, I believe you are classified in that respect to some extent as a service industry. Do you think small businesses have a particular value in the service end of our economy?

Mr. Twaits: I think they have value in all parts of the economy, Mr. Ritchie. If you take the spectrum of the Canadian oil petroleum industry today, you will find everything from a fellow with a single tank wagon to a fellow in business for himself in western Canada as a lease broker. There is a whole gamut. You will not find those fellows in the integrated manufacturing or chemical operation because it requires such high capital and technological resources. Therefore, I do not think it is necessarily confined to the service end of the economy and this is the point I am making.

Mr. Ritchie: If some of our businesses, particularly the service end, became very large corporations, would the person who is in the small business have the management opportunities or uses in a larger corporation?

Mr. Twaits: I am not quite sure I understand your question, Mr. Ritchie.

[*Interpretation*]

M. Ritchie: Est-ce que vous laissez entendre alors que la propositions d'intégration du Livre blanc devrait être effacée et être transformée en ceci?

M. Twaits: Le crédit de l'impôt sur le dividende? Oui, monsieur.

M. Ritchie: Comme grande société, vous préconisez la rétention des premiers $35,000 pour les petites entreprises, même si, dans une certaine mesure, ces sociétés pourraient être en concurrence avec vous. Quelles sont vos raisons pour préconiser la rétention de $35,000?

M. Twaits: Monsieur Ritchie, chaque grande entreprise fut une petite entreprise au début et nous faisons des affaires avec les petites entreprises. Je crois que nous connaissons très bien les problèmes des petites entreprises. Nous pensons que ce taux particulier sur les premiers $35,000 permet justement d'assurer le développement des petites entreprises et de permettre l'esprit d'initiative, particulièrement une création de capitaux. Nous ne pouvons pas voir en quoi la justice est concernée—laquelle est un terme que je ne comprends pas—en lui faisant payer le même taux qu'à une grande entreprise, qu'en faisant la distinction entre les deux.

M. Ritchie: Avec vos garages ou vos stations d'essence, je crois que vous êtes classés en quelque sorte comme une entreprise de service. Pensez-vous que les petites entreprises ont une valeur particulière dans le but du service de notre économie?

M. Twaits: Je pense qu'elles ont une valeur dans tous les domaines de l'économie, monsieur Ritchie. Par exemple, si vous considérez toute la gamme de l'industrie du pétrole au Canada, vous constaterez qu'il y a celui qui a tout simplement un petit réservoir et celui qui travaille pour lui-même dans l'Ouest en tant que courtier en locations. Il y en a de toutes les sortes. Vous ne trouverez pas ces gens dans des manufactures ou dans l'industrie chimique, parce qu'il faut tant de capitaux et de compétence technique. Je ne pense pas que cela se limite à l'aspect de service de l'économie.

M. Ritchie: Si quelques-unes de nos entreprises, particulièrement celles concernant les services, devenaient de très grandes entreprises, est-ce qu'une personne qui a une petite entreprise peut faire preuve de ses talents de gestionnaire?

M. Twaits: Je ne comprends pas très bien votre question, monsieur Ritchie.

[*Texte*]

Mr. Ritchie: Let us say the service stations are all owned by one company and run as a large corporation. Should they be farmed out to the small businessman operating on his own, at least to some extent?

Mr. Twaits: Of course, that is the way many of them are, sir. The large proportion of the service station business is in the hands of the so-called independent operator. A much smaller section of it is on a lessor basis where they have many rights and therefore, they are operating as small businessmen. Strangely enough, worldwide no one has ever found a better system where a man has the incentive to operate his own business. One of the major developments in our industry in the past 10 years has been to give this man incentive, because he is operating a complete small business, with all the labour problems and an awful lot of other things that a big business has today.

Mr. Ritchie: Well are you suggesting then that in the gas and oil field, for example, the management problems are too large for the large corporation to cope with as successfully as numerous small individuals?

Mr. Twaits: I do not think it is a question of a management problem. We give them technical assistance; we give them management manuals; we give them accounting manuals and we teach them how to operate a business. I am just saying from the standpoint of marketing a service to the public, experience has shown that this is best done by a man who has a stake in there.

Mr. Ritchie: Why should he not be an employee of your company and be as effective?

Mr. Twaits: Well we do operate some that way, but this is where we offer a broader range of services and where there may be some technical aspect to it that we can operate better on an employee basis. I will repeat again that worldwide, as a matter of experience, it has been found that you need the so-called independent operator.

The Chairman: Mr. Saltsman, you are next. Thank you, Mr. Ritchie.

• 1130

Mr. Saltsman: Thank you, Mr. Chairman. To follow up on Mr. Ritchie's questions about service station operators, I am inclined to agree with you Mr. Twaits that in the service station business, the entrepreneur, owning it

[*Interprétation*]

M. Ritchie: Mettons, par exemple, que les stations de service appartiennent à une grande entreprise et sont administrées comme une grande société. Est-ce qu'elles devraient être louées à de petits hommes d'affaires travaillant à leur propre compte, du moins dans une certaine mesure?

M. Twaits: Bien sûr, beaucoup d'entre-elles sont comme cela. La plupart des stations-service sont entre les mains d'administrateurs indépendants. Un plus petit nombre est loué et ces locataires administrent leur propre station-service. Je pense qu'on n'a jamais pu trouver un meilleur système que celui où un homme a le stimulant pour diriger sa propre entreprise. L'une des créations les plus importantes de l'industrie dans les 10 dernières années a été de donner un stimulant à cet homme, parce qu'il dirige une petite entreprise complète, avec tous les problèmes de main-d'œuvre et tous les problèmes relatifs ou connexes qui sont les problèmes des grandes entreprises à l'heure actuelle.

M. Ritchie: Alors, est-ce que vous insinuez que dans le domaine du gaz et du pétrole, par exemple, les problèmes de gestion sont trop importants pour que les grandes entreprises puissent y faire face avec autant de succès que plusieurs simples individus?

M. Twaits: Je ne crois pas qu'il s'agisse des problèmes administratifs. Nous donnons aux gens l'assistance technique; nous leur donnons des manuels de comptabilité, d'administration; nous leur montrons comment administrer leurs entreprises. En ce qui concerne évidemment la commercialisation, je pense que ceci se fait mieux lorsque les gens ont des intérêts dans l'affaire.

M. Ritchie: Pourquoi ne serait-il pas un employé de votre compagnie et être aussi efficace?

M. Twaits: Dans certains cas, nous le faisons. Mais c'est où nous offrons un plus grand nombre de services et où il y a des aspects techniques qui font que nous pouvons mieux travailler avec des employés. D'une façon générale, l'expérience nous enseigne qu'il faut avoir des administrateurs indépendants qui administrent nos stations-service.

Le président: Merci, monsieur Ritchie. Monsieur Saltsman, maintenant.

M. Saltsman: Merci, monsieur le président. Pour enchaîner sur ce que M. Ritchie a dit en ce qui concerne les administrateurs de la station-service, je serais dans l'entreprise des stations-service, l'entrepreneur, la possédant

[*Text*]

and operating it, offer some advantages over the employer-employee relationship. However, would we not be further ahead, as an economy, to make him completely independent, to have the oil industry completely out of the service station operation. It seems to me—and I say this quite seriously—that the oil industry in the service station operation prevents the normal rationalization and competition that might take place. The uneconomic operations are underpinned, to some extent, from the profits of the other part of the operation, with the result that you get far more service stations than any kind of examination of the situation would indicate to be necessary.

Mr. Twaits: I would be very happy to answer that. For 30 years, I know that the question of divorcement of the retail marketing from the rest of the business has been under countless investigations, several of them right in this country, but also in other parts of the world. All have come to the conclusion that there is simply no way that you can separate the service station any more than it proved practical to have pooled service stations selling several brands of gasoline as they had in England and which disappeared shortly after the war and which had proven to be a complete conflict at the operator's level.

I would like to proceed a little further on this question and say that first of all the retail marketing structure of the petroleum industry is very heavily regulated. We just do not go and build a service station. At one time in the City of Ottawa here, in order to modernize a service station there were 27 permit steps, so the question of location of service stations is a matter of peculiar municipal legislation. Industry would be much better off and could much more rationally locate its outlets with respect to business if it was not faced with what I call obsolete regulations.

Finally, you talk about the number of service stations. This I suggest to you, Mr. Saltsman, is a myth. There are far less service stations today by not only as a ratio to car population, but less gasoline outlets today than there were years ago. We have far less stations and there has been an enormous rationalization of the retail industry.

One of the reasons, aside from the outlet end of it, that is important for the tie in is control of quality brand back-up. When you

[*Interpretation*]

et l'administrant, offre quelques avantages aux relations entre l'employeur et l'ouvrier.

Cependant cela ne nous avancerait pas, du point de vue de l'économie, de la rendre complètement indépendante, de détacher complètement l'industrie pétrolière des stations-service. Il me semble—et je le dis avec tout le sérieux que je puis—que l'industrie pétrolière dans l'entreprise des stations-service empêche la rationalisation et la concurrence qui pourrait se faire jour normalement. Donc les entreprises qui ne sont pas rentables, sont soutenues dans une certaine mesure par les profits des autres entreprises, et cela a pour résultat qu'il y a beaucoup plus de stations-service qu'il ne serait nécessaire dans une économie normale.

M. Twaits: Eh bien, je me fais un plaisir de répondre à ceci. Je pense qu'on parle depuis 30 ans de cette question de la distinction à établir entre le commerce de détail et les autres, dans d'autres parties du monde et ici au Canada. Tous ont conclu qu'il n'y a aucune façon de séparer les stations services non plus que de mettre en commun des stations-service vendant différentes marques d'essence, comme ils l'ont fait en Angleterre. Cela a disparu après la guerre et a donné lieu à un conflit au niveau des exploitants.

Je voudrais ajouter quelque chose là-dessus pour vous dire tout d'abord que la structure de commercialisation du pétrole est très réglementée. Nous ne construisons pas tout simplement une station-service comme ça, à un coin de rue. Il y eut un temps, à Ottawa, où pour moderniser les stations services, il a fallu passer par 27 étapes de permission, ce qui fait que la question de localisation d'une station-service relève des règlements municipaux. L'industrie s'en tirerait mieux et pourrait rationaliser la localisation de ces stations-services si elle ne faisait pas face justement à des règlemenst périmés de la part des municipalités.

Et enfin, vous parlez du nombre de stations services; Je pourrais vous dire monsieur Saltsman qu'il s'agit ici d'un mythe. Il y a beaucoup moins de stations-services à l'heure actuelle non seulement en ce qui concerne les services à donner à la population, mais il y a moins de stations-services à l'heure actuelle que nous en avions il y a un certain nombre d'années. Il y a une rationalisation considérable de l'industrie du commerce de détail.

Indépendamment des stations services, il y a aussi le contrôle de la qualité. Par exemple, si vous allez à l'une de nos stations-services

[*Texte*]

go into one of our service stations or any major company's today, you are buying a research back-up in a guarantee of the quality. You are also buying warranty protection for your car which is pretty important to you. For instance, we cannot make a change in formulation in a car lubrication oil that you can buy at a service station without getting that warranty approved by all the automobile manufacturers. Now, if you have free dealers, you are going to have no warranty protection on your car.

Mr. Saltsman: You are assuming that there is only one way to do this.

The Chairman: I am sorry, Mr. Twaits, but I think you have had quite a lengthy discussion with Mr. Saltsman on that.

Mr. Twaits: I would be happy to debate it with Mr. Saltsman any time. I do not know whether it has any real rationale as far as the White Paper goes.

Mr. Mahoney: You will get used to it after a while.

Mr. Saltsman: This could really go on, but I think the Chairman's suggestion is a good one. You pointed out the amount that you pay in tax. Could you indicate to us how that is allocated between federal, provincial and municipal?

Mr. Twaits: Do you have a break-down of that, Mr. Martin?

Mr. Martin: I have a rough break-down. Would you give me about a minute to do some additions here?

Mr. Saltsman: Sure. I would like to have that break-down and the way it relates to the volume of business that you do.

Mr. Twaits: Do you mean in terms of gross revenues or something like that.

Mr. Saltsman: In terms of gross sales.

Mr. Twaits: Yes.

The Chairman: Will you ask another question?

Mr. Saltsman: Yes, I will go ahead with another question. I would like to go to your introduction and summary in which you talk about your number one point that you make on page 2:

> 1. To encourage sustained economic growth, without which desirable social objectives cannot be achieved.

[*Interprétation*]

ou à celles d'autres grandes compagnies, vous achetez une essence qui est garantie, dont la qualité est absolument sûre. Vous achetez aussi une protection garantie pour votre voiture. On ne pourrait pas changer la formulation des lubrifiants pour les voitures sans que ceci ait été approuvé entièrement par tous les fabricants d'automobiles. Si vous aviez des indépendants, vous n'auriez aucune espèce de garantie de protection.

M. Saltsman: Vous présumez qu'il n'y a qu'une manière de faire cela.

Le président: Je m'excuse monsieur Twaits, je pense que vous avez entamé là un débat considérable avec M. Saltsman.

M. Twaits: J'en discuterai peut-être plus tard avec M. Saltsman. Je ne sais pas si ceci se rattache directement au Livre blanc.

M. Mahoney: Vous vous y habituerez après un certain temps.

M. Saltsman: Ceci pourrait se continuer mais je pense que le président a proposé quelque chose d'excellent. Vous signalez le montant que vous payez en impôt. Pourriez-vous nous dire comment ceci est réparti entre les niveaux fédéral, provincial et municipal?

M. Twaits: Est-ce que vous avez la répartition de ces chiffres, monsieur Martin?

M. Martin: Je l'ai, mais pourriez-vous me donner une minute pour y ajouter quelque chose?

M. Saltsman: Bien sûr, je voudrais voir cette répartition et comment ceci se rattache à votre volume d'affaires.

M. Twaits: Vous voulez dire en ce qui concerne le revenu brut ou quelque chose du genre?

M. Saltsman: En ce qui concerne le revenu brut.

M. Twaits: Oui.

Le président: Poserez-vous une autre question?

M. Saltsman: Oui, je passerai à une autre question. Je voudrais revenir à votre introduction et à votre résumé dans lequel vous parlez de votre sujet numéro un à la page 2 de ce document:

> 1. D'encourager de façon soutenue la croissance économique sans quoi les objectifs sociaux souhaitables ne peuvent être atteints.

[*Text*]

Are you assuming that any kind of growth is good growth or do you make any value judgment about growth? There is a new argument in our society now that growth in itself, while it is valuable, carries some costs and that society is going to have to consider which kinds of growth, that growth per se is not a good thing automatically. Are you making the argument here that any growth is valuable regardless of its consequences?

[*Interpretation*]

Supposez-vous que toute croissance est bonne ou faites-vous un jugement de valeur sur la croissance? Il y a un nouvel argument dans la société actuelle disant que la croissance en elle-même, même si elle est valable, implique certains coûts et que la société doit choisir quel genre de croissance, que la croissance en soi n'est pas nécessairement excellente. Voulez-vous dire que n'importe quelle croissance est bonne quelles que soient ses conséquences?

• 1135

Mr. Twaits: I am making the argument, and just as emphatically as I can, Mr. Saltsman, that if you are going to sustain this society you are going to have to have economic growth. There is no question that you can choose priorities in it. We are at a point now where we need to choose some and reaffirm some basic truths pretty soon because we are living in a very small world and we depend on international markets.

You can choose your philosophy of life at a 30 per cent reduction in standard of living and I doubt then that there will be very much argument about whether the choice of the quality of life or economic growth will stand up. You need this kind of economic growth to sustain the very qualities such as improved education and many other things that we are trying to do. Certainly we are not getting the rate of economic growth in this economy today that we require.

Mr. Saltsman: I agree with you.

Mr. Twaits: I do not know whether we are philosophically opposed or not, but I think this debate has gotten completely out of hand.

Mr. Saltsman: In which way?

Mr. Twaits: I think it has gotten out of hand in the sense of realism. If you look at the record we have improved the quality of life in this nation dramatically in the past 30 years. Despite the fact that some of us are regarded as tottering dodos these days, there has been a dramatic improvement in the quality of life. I think we ought to keep on doing some of the same things to make sure we get that improvement.

Mr. Saltsman: In effect, you are saying that all growth is good then.

Mr. Twaits: I did not say that at all.

Mr. Saltsman: I do not see your argument then.

Mr. Twaits: My argument is that you can talk all you want about the quality of life but

M. Twaits: Je tiens à insister autant que je peux, monsieur Saltsman, que si vous voulez maintenir cette société, il y aura une croissance économique. Il y a des priorités à choisir. A l'heure où nous sommes, nous devons les choisir et réaffirmer bientôt quelques vérités essentielles, parce que nous vivons dans un univers assez petit et nous dépendons des débouchés internationaux.

On peut choisir sa philosophie en voulant une réduction du niveau de vie de 30 p. 100 et je doute alors qu'il y ait des discussions pour savoir si c'est le choix des conditions de vie ou la croissance économique qui vaincra. Il faut cette croissance économique pour maintenir les qualités comme l'amélioration de l'éducation et d'autres choses que nous tentons de faire. Nous n'avons pas ce taux de croissance économique dont nous avons besoin aujourd'hui.

M. Saltsman: Je suis d'accord.

M. Twaits: Je ne sais pas si nos deux philosophies s'opposent mais le débat semble nous échapper totalement.

M. Saltsman: De quelle façon?

M. Twaits: Eh bien, en ce sens que ce n'est plus réaliste. Depuis 30 ans, nous avons amélioré la qualité de vie du pays d'une façon énorme. Même si on nous traite de différentes choses, il y a eu une amélioration énorme de la qualité de la vie. Je crois que nous devrions continuer dans la même voie pour être certain d'arriver à cette amélioration.

M. Saltsman: En fait, vous dites alors que toute croissance est bonne.

M. Twaits: Je n'ai pas dit cela.

M. Saltsman: Je ne vois pas votre point de vue alors.

M. Twaits: Mon point de vue est qu'on peut parler tant qu'on veut de la qualité de la vie

[*Texte*]

you have to have economic growth to sustain it.

Mr. Saltsman: Yes, but you can have economic growth and have some consideration for the quality of life as well. If you have economic growth and one of the by-products of economic growth is the pollution of your environment, I think there has to be some question as to the value of that economic growth.

Mr. Twaits: Mr. Saltsman, I am a dedicated conservationist for the protection of the environment. We can demonstrate that with large groups of people and expenditures of money. I could not agree with you more, but I could say that we have now reached the stage in the pollution discussion where we are going to distort badly what are the proper priorities where they are neither justified on an aesthetic, or ideological or scientific basis. This is why I think the debate must be brought into order.

Mr. Saltsman: On page 2, in the third paragraph you say:

> We endorse a number of the proposals aimed at creating increased tax relief for those in the lower income levels.

This is a question we have been putting virtually to everyone who has come before the Committee. How do we accomplish this objective if we do not increase the taxes at other levels?

Mr. Twaits: I think I have a splendid suggestion, Mr. Saltsman. The rate of government expenditures in a variety of areas has been growing at a compound rate of about 10 per cent. I think we could easily divert some of the things we are doing to the improvement of the lot of those people at the low income level. I am not personally convinced, and this is not a corporate expression of opinion, that this is the way to help the people on the low income scale. But I accept it on this basis, that if an exemption was justified during the evolution of our complex tax system, a higher exemption is justified on the current scene.

Mr. Saltsman: So your answer would be that we not increase taxes at the other levels, but we reduce government expenditures.

Mr. Twaits: My answer is that if you are going to live in this world that you have to have a viable unit economically and socially. You have now reached a level of taxes in the

[*Interprétation*]

mais il faut une croissance économique pour la soutenir.

M. Saltsman: Oui, mais il peut y avoir croissance économique et aussi une considération de la qualité de la vie. S'il y a une croissance économique, et l'un des sous-produits de la croissance économique étant la pollution du milieu, je pense qu'il faut se poser des questions sur la valeur de cette croissance économique.

M. Twaits: Je suis en faveur de la conservation et de la protection du milieu. Nous pouvons le prouver par des groupes de personnes et des dépenses d'argent. Je ne pourrais pas être plus d'accord avec vous, mais maintenant, nous en sommes arrivés à une étape dans la question de la pollution où nous détruirons gravement les priorités qui ne se justifient pas au point de vue esthétique, biologique ou scientifique. C'est pour cela que le débat doit revenir sous contrôle.

M. Saltsman: A la page 2, troisième paragraphe, vous dites:

> Nous endossons un certain nombre de propositions visant à augmenter le dégrèvement d'impôt en faveur de ceux dont le revenu est inférieur.

Cette question a été posée à tous les témoins qui ont comparu ici. Comment pouvons-nous réaliser cet objectif si nous n'augmentons pas le niveau des impôts à d'autres niveaux?

M. Twaits: Je pense que j'ai une merveilleuse suggestion, monsieur Saltsman. Le rythme des dépenses du gouvernement a augmenté et est environ 10 p. 100 dans certains domaines. Nous pourrions orienter certaines choses que nous faisons afin d'améliorer le sort de ceux qui ont un revenu moins élevé. Je ne suis pas convaincu que c'est la façon d'aider ceux qui ont un faible revenu, mais je l'accepte sur la base suivante: si l'exemption se justifait au cours de l'évolution, d'un système fiscal complexe, une plus grande exemption est justifiée actuellement.

M. Saltsman: Votre réponse serait la suivante on n'augmenterait pas les impôts à d'autres niveaux mais on réduirait les dépenses du gouvernement.

M. Twaits: Si on veut vivre dans cet univers, il faut avoir des unités viables au point de vue économique et social. Vous avez maintenant atteint un niveau d'impôts dans le

[*Text*]

GNP which is a competitive burden to the economic and social health of the nation.

Mr. Saltsman: Is not most of the money that government spends raised in taxes and spent to help lower income groups? Is it not a redistribution of income essentially?

Mr. Twaits: Of course, Mr. Saltsman, the whole tax system is a redistribution of income, but my answer to your question was that I was not satisfied that it was the right way to go. Worldwide, the answer to poverty is not simply money. It is a far deeper problem than that, so that I do not think as a measure in itself, while it constitutes a redistribution of income, it is a transfer and it goes into some form of consumables, naturally. I do not think that is the answer to the problem. That is all I am saying.

Mr. Saltsman: How do you think we ought to tackle this problem of poverty rather than through the tax system?

Mr. Twaits: I have been tackling it pretty heavily in the Economic Council.

The Chairman: Mr. Saltsman, you know very well that we have a committee in the other place dealing with poverty. I have no objection to the question, but I hope Mr. Twaits' reply will not be too long.

Mr. Twaits: I would prefer not to answer the question, Mr. Chairman.

The Chairman: I mean I think it is only fair to do so if you want to express your view on that.

• 1140

Mr. Twaits: I will express it very briefly. The answer to the poverty problem lies in training, it lies in upgrading families, it lies in mobility of labour, it lies in a hundred and one items that we have considered, each of which, I believe, is specific to an area or a group or a population. I do not think that what is right in the Maritimes is necessarily what is right in the poverty areas of Ontario or the urban centres.

Mr. Saltsman: You point out, at the bottom of page 2, when discussing alternatives, that, as number one, you would suggest a personal rate structure which would not significantly exceed U.S. rates.

As you are aware, we provide many things in our tax system which are normally purchased privately in the United States. I am

[*Interpretation*]

GNP qui est un fardeau concurrentiel au bien-être économique et social de la région.

M. Saltsman: La plus grande partie de l'argent dépensé par le gouvernement, n'est-elle pas prélevée au moyen d'impôts et n'est-elle pas dépensée pour aider les gagne-petits? N'est-ce pas essentiellement une redistribution des impôts?

M. Twaits: Bien sûr, le système fiscal tout entier est une redistribution du revenu, mais ma réponse à votre question était que je n'étais pas satisfait que c'était la bonne façon d'agir. La réponse n'est pas seulement une question d'argent. C'est un problème plus profond que cela, aussi je ne pense pas que ce soit une mesure en elle-même, même si elle constitue une rétribution de revenu, c'est un transfert et cela va naturellement dans un genre de denrées. Je ne pense pas que ce soit une réponse à ces problèmes.

M. Saltsman: Comment faut-il traiter ce problème de pauvreté de façon autre qu'avec l'impôt?

M. Twaits: Nous en avons traité au Conseil économique.

Le président: Monsieur Saltsman, il y a un comité de l'autre endroit qui traite de la pauvreté. Je ne m'oppose pas à ces questions mais j'espère que la réponse de M. Twaits ne sera pas trop longue.

M. Twaits: Je préférerais ne pas répondre, monsieur le président.

Le président: Je pense qu'il n'est que juste d'exprimer vos opinions si vous le voulez.

M. Twaits: Eh bien, je m'exprimerai très brièvement. La réponse au problème de la pauvreté est dans la formation, dans l'amélioration du niveau social des familles, dans la mobilité de la main-d'œuvre et dans une centaine de choses différentes que nous avons considérées et qui toutefois se rattachent à une région, à un groupe, à une catégorie. Je ne crois pas que ce qui vaut dans les Maritimes, vaut nécessairement dans les régions déprimées d'Ontario ou des villes.

M. Saltsman: En bas de la page 2, lorsque vous parlez de différentes possibilités, vous dites que vous suggéreriez en premier lieu une structure personnelle de taux qui ne dépasserait pas les taux américains.

Comme vous le savez, dans notre système fiscal, nous incluons bien des choses qui sont normalement achetées aux États-Unis. Je parle

[*Texte*]

talking about health services and old age pensions. We may use one of two approaches here. If we were to have a personal rate structure, not significantly to exceed that of the United States, it means we would have to get out of the field of these social services provided through our tax system because we are buying publicly what the Americans are buying privately.

Mr. Twaits: Oh yes, but we are paying for it in taxes, Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: Yes, and that is why the rates have to be higher.

Mr. Twaits: We are paying for it in personal taxes. I am glad you raised this point because we regard this as one of the most serious problems in the attraction and retention of skilled people, and that is the name of this game: skilled people. Present differentials are very sizable between here and the United States at a given income level and even comparing such areas as New York City and Toronto or Montreal. We regard this as one of the most serious proposals in the whole thing.

Mr. Martin: I wonder if, at this point, I could try to answer Mr. Saltsman's question. You asked about the breakdown of our total tax load. The total tax bill paid to the federal government was approximately $96 million; to the provincial governments, approximately $272 million; to the municipal governments, approximately $14 million, for a total of approximately $382 million. Relating that to products sold by jurisdiction, I just do not have those figures here.

The Chairman: Mr. Twaits.

Mr. Twaits: Mr. Saltsman, in further answer to your question—and I have the figures before me—I quoted Canadian taxes as roughly 38 per cent of GNP. To be precise, they are 37.8 per cent. By comparison, the figure in the United States, including the war in Viet Nam, the space program, all foreign aid and so on, is 35 per cent of GNP. That includes, in both cases, social security and so on.

Retreating from that to the question of personal taxation, I repeat that I do not believe that the present differentials can be maintained, much less increased as proposed in the White Paper. You will have noticed in our submission that we disagree quite strongly with the comparisons made by the Department of Finance. They are not realistic according to our experience.

[*Interprétation*]

du système de sécurité sociale, de pensions. Nous pouvons prendre deux mesures différentes. Si nous avions une structure personnelle de taux, qui ne dépasserait pas celle des États-Unis, cela veut dire qu'il faudrait laisser tomber certains services sociaux procurés par l'intermédiaire de notre système fiscal, parce que nous achetons publiquement ce que les Américains achètent de façon privée.

M. Twaits: Oui, mais nous le payons en impôts, monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Oui, et c'est pourquoi les taux doivent être plus élevés.

M. Twaits: Nous le payons par des impôts personnels. Je suis content que vous ayez soulevé ce point, car nous considérons cela comme l'un des problèmes les plus graves pour attirer et retenir les services de gens compétents et formés. Les différentes entre le Canada et les États-Unis sont énormes pour une catégorie de revenus donnés, et même en comparant New York, Toronto et Montréal. Nous considérons cela comme l'une des propositions les plus graves de toute cette question.

M. Martin: Je me demande, si maintenant, je pourrais répondre à la question de M. Saltsman. Vous avez demandé la liste de toutes nos charges fiscales. Ce qui a été versé au gouvernement fédéral est environ $96 millions; $272 millions versés aux provinces et $14 millions versés aux municipalités, ce qui donne un total de $382 millions. Pour rattacher cela à des produits vendus pour chaque juridiction différente je n'ai pas les chiffres ici.

Le président: Monsieur Twaits.

M. Twaits: Monsieur Saltsman, pour répondre encore à votre question—et j'ai les chiffres devant moi—j'ai cité le fait que les impôts au Canada représentent environ 38 p. 100 du produit national brut. Précisément, le chiffre est de 37.8 p. 100. Aux États-Unis, le chiffre, contenant la guerre au Viet-nam, les programmes de l'espace et l'aide étrangère, représente 35 p. 100 du produit national brut. Dans les deux cas, cela comprend la sécurité sociale.

M'écartant de cela pour parler de l'impôt individuel, je répète que je ne crois pas que les différences actuelles puissent être maintenues, et encore moins augmentées, comme on le propose dans le Livre blanc. Dans notre exposé, nous ne sommes pas d'accord avec les comparaisons faites par le ministère des Finances. D'après notre expérience ce n'est pas réaliste.

[*Text*]

Mr. Saltsman: On this breakdown of federal, provincial and municipal, have you made a calculation of how the White Paper would affect you in terms of federal taxes? In other words, what would it cost you under the provisions of the White Paper ?

Mr. Twaits: I can give you a starting answer to that. I do not know whether we can actually calculate the total effect of the White Paper. I do not think anybody can do that. We know that in the case of the proposed depletion, it would increase our taxes in that function by 25 per cent. I am subject to correction by my colleagues here but it is 25 per cent. It would be impossible for anybody to calculate the over-all increase in taxes under the White Paper.

Mr. Saltsman: I see. But if it is impossible to calculate the over-all increase, how is it possible to make definitive statements about the chaos it is going to create?

• 1145

Mr. Twaits: You can make statements on the knowledge that what this does is substantially increase your taxes. You can do that by what you know are competitive standards, Mr. Saltsman. You cannot exactly quantify them except by taking specific examples. Even to quantify the depletion change, you have to quantify it against the precise set of circumstances in a given year. Your ratio of exploration to production income which varies. We commit ourselves to an exploration program for a year, but we have no commitment that our outlet for crude oil at that moment is constant, so our outlet for crude oil may go down and we are already committed to the exploration expenditure. That will vary the amount of depletion you get. All I am saying to you is that you cannot quantify them except by taking precise examples, but you can sure qualify.

Mr. Saltsman: What you know at this time is that your taxes are going to be higher.

Mr. Twaits: Very much higher.

Mr. Saltsman: But the exact extent to which they are going to be higher is...

Mr. Twaits: And we know that the tax load on individuals—and a company is made up of people, you know—is going to be very substantially higher, according to these proposals.

Mr. Ewens: Mr. Saltsman, we might also point out in answer to your question that the White Paper estimates that total taxes would go up by some $630 million. Other governments have approximately doubled that in

[*Interpretation*]

M. Saltsman: Sur cette ventilation des impôts payés au fédéral, aux provinces et aux municipalités, avez-vous calculé comment le Livre blanc vous affectera en termes d'impôt fédéral? Combien vous en coûterait-il conformément au Livre blanc?

M. Twaits: Je peux vous donner une réponse à cela. Je ne sais pas si nous pouvons actuellement calculer les conséquences totales du Livre blanc. Nous savons que dans le cas de la diminution proposée nos impôts seraient augmentés de 25 p. 100. Cela pourrait être corrigé par mes collègues, mais il s'agit de 25 p. 100. Il serait impossible de calculer l'augmentation totale des impôts mentionnés par le Livre blanc.

M. Saltsman: S'il est impossible de calculer l'augmentation totale, comment serait-il possible de faire des déclarations précises sur le chaos qui sera créé?

M. Twaits: Nous pouvons faire des déclarations à partir du fait que cela augmente substantiellement vos impôts. Vous pouvez le faire en connaissant nos normes concurrentielles. Vous ne pouvez pas y attacher de quantité sans prendre des exemples précis. Même pour les déductions, il faut prendre des circonstances précises et une année donnée, par exemple. Le rapport de la prospection au revenu de production qui varie. Nous établissons un programme de prospection pour un an, mais nous n'avons aucune certitude que notre débouché de pétrole brut soit constant en ce moment, ainsi ces débouchés peuvent diminuer et nous devons déjà faire face aux dépenses de prospection. Cela diminuera les déductions. Tout ce que je dis, c'est que vous ne pouvez leur attacher de quantité sans prendre des exemple précis, mais vous pouvez y attacher une qualité.

M. Saltsman: A l'heure actuelle, vous savez que vos impôts seront plus élevés.

M. Twaits: Oui, beaucoup plus élevés.

M. Saltsman: Mais la mesure exacte dont les impôts seront plus élevés est...

M. Twaits: Et nous savons que le fardeau fiscal des individus—et les compagnies se composent de gens—sera beaucoup plus élevé conformément à ces propositions.

M. Ewens: Monsieur Saltsman, je pourrais aussi vous signaler que le Livre blanc mentionne que les impôts totaux augmenteraient de $630 millions. D'autres gouvernements ont doublé cela dans leurs estimations de sorte

[*Texte*]

their estimate so that we do believe that even the White Paper admits a very heavy tax increase under its recommendations.

The Chairman: Speaking of the other government, have you seen any more comments on the revenue from that source?

Mr. Ewens: Mr. Chairman, I have not, no.

The Chairman: Why do they not make it public?

Mr. Lambert (Edmonton West): Because neither side wishes to give in; both sides stick by their position. This is the net result of the recent discussions.

Mr. Twaits: I can confirm that, too, because I have discussed it with both the Department of Finance and the Ontario government. The Ontario government is just as convinced today that their calculations are right and they come out to a minimum figure, I believe, of $1.25 billion increase as opposed to Finance's $650 million.

The Chairman: Perhaps they have been given a reason for this by the Government of Ontario because there is to be a meeting of finance ministers this week.

Mr. Twaits: We may hear more.

The Chairman: Mr. Saltsman, I understand that you are on your last question?

Mr. Saltsman: All right.

The Chairman: My expression is not quite correct. Your time is up.

Mr. Saltsman: Mr. Chairman, you must deduct from that your own intervention.

The Chairman: All right. A quarter of a minute.

All right, Mr. Saltsman, you may ask your question.

Mr. Saltsman: In looking at the allocation of taxes between the three levels of government, it would seem that the oil industry is in a different position from that of most other industries in the sense that the provincial government takes almost three times as much in taxes as does the federal government.

To what extent are the provisions in the White Paper a conflict in revenue raising

[*Interprétation*]

que nous croyons que même le Livre blanc admet une augmentation d'impôt très élevée dans ses recommandations.

Le président: En parlant de l'autre gouvernement, avez-vous vu d'autres commentaires sur les possibilités de revenu provenant de ces sources?

M. Ewens: Non, monsieur le président, je n'en ai pas vu.

Le président: Mais pourquoi n'est-ce pas public?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Les deux côtés s'en tiennent à leur position, c'est le résultat des discussions récentes.

M. Twaits: Je peux vous confirmer cela parce que j'en ai discuté avec le ministère des Finances et le gouvernement d'Ontario. Le gouvernement d'Ontario est convaincu aujourd'hui que leurs calculs sont justes et ils arrivent à un chiffre minimum de $1.25 milliard d'augmentation comparé aux $650 millions du ministère des Finances.

Le président: Peut-être le gouvernement d'Ontario leur a donné les raisons de cela parce qu'il y aura une réunion des ministres des Finances cette semaine.

M. Twaits: Peut-être en entendrons-nous parler davantage.

Le président: Je pense que vous en êtes arrivé à votre dernière question, monsieur Saltsman?

M. Saltsman: Très bien.

Le président: Peut-être que mon expression est mal choisie, votre temps de parole est plutôt écoulé.

M. Saltsman: Eh bien, monsieur le président, il faut déduire de cela vos propres interventions.

Le président: Très bien. Un quart de minute.

Très bien, monsieur Saltsman, vous pouvez poser votre question.

M. Saltsman: En considérant la distribution des impôts entre les trois paliers gouvernementaux il semble que l'industrie du pétrole est dans une position différente que la plupart des autres industries, c'est-à-dire que le gouvernement provincial prend 3 fois plus d'impôts que le gouvernement fédéral.

Dans quelle mesure les dispositions du Livre blanc établissent-elles des conflits de

[*Text*]

between the federal and provincial governments? In other words, to what extent does the provincial government move in to fill the vacuum left by the federal government? If the federal government tax is higher, I think, in the case of most industries, the tendency is for the provincial government to tax less because there is an upper limit to what any industry can be taxed. My question, then, is have the arrangements that we have had at the federal level not provided an opportunity for the provincial governments to increase their share of the taxes from an industry like yours?

Mr. Twaits: To start with, Mr. Saltsman, it is quite evident, and I do not have to amplify it, that there is very much of a conflict between the provincial and federal governments over the White Paper and what sources of revenue remain for the provinces.

The second thing is that we have been trying in this industry for about ten years, and perhaps this is one of the benefits of the White Paper, to show that we are paying large taxes to provincial governments. This, of course, in some ways, is a function of the division of ownership of natural resources.

• 1150

However, we are at quite a different situation now because the new frontier areas that are being explored here, whether they are in the North or on the continental shelf, are federal lands, and to the extent that we are successful there, the federal government will get a lot of royalty money and so on.

Finally, this vacuum as you call it, I think some of us take the view that if the White Paper goes through as it is, I do not see what vacuum is left and that this is exactly the cause of concern at the provincial level. You did say, if I heard you correctly, that there is a tendency when one government moves out for another one to move in, yes, we have certainly found that but I do not think I share your view that sometimes they limit that by the ability of industry to carry the load.

We have free competitive situations in the energy industry where the federal government has spent hundreds of millions of dollars in the production and development of nuclear power to compete with a tax-paying energy producer.

Mr. Saltsman: If the federal government had imposed higher taxes over the past years on the oil industry, for instance, had there

[*Interpretation*]

revenu entre le gouvernement fédéral et les provinces? Dans quelle mesure le gouvernement provincial remplit-il le vide créé par le gouvernement fédéral? Si l'impôt fédéral est plus élevé, je crois que dans le cas de la plupart des industries, le gouvernement provincial impose moins, car il y a une limite maximum à laquelle toute industrie peut être imposée. Alors ma question est la suivante: Est-ce que les dispositions prises au niveau fédéral n'ont pas fourni une possibilité aux gouvernements provinciaux d'augmenter la part d'impôt provenant d'une industrie comme la vôtre?

M. Twaits: Eh bien, pour commencer, monsieur Saltsman, je pense que cela est évident et je n'ai pas à insister sur le fait qu'il y a un conflit entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral au sujet du Livre blanc et des sources de revenus qui restent aux provinces.

La seconde chose est que nous avons essayé pendant dix ans dans cette industrie, et peut-être est-ce l'un des avantages du Livre blanc de montrer que nous payons des impôts élevés aux provinces. De certaines façons, ceci est bien sur une fonction de la division de la propriété des ressources naturelles.

Toutefois, nous sommes dans une situation fort différente maintenant parce que les nouvelles régions qui sont prospectées ici, qu'elles soient dans le Nord ou sur le bouclier continental, sont des territoires fédéraux, et si nous connaissons un certain succès, le fédéral obtiendra beaucoup de droits.

Finalement ce vide je pense que certains doivent penser que si le Livre blanc est adopté tel quel, je ne vois pas quel vide il y aura, et cela préoccupe les gouvernements des provinces. Si j'ai bien entendu, vous avez dit que lorsqu'un gouvernement part il y a tendance pour qu'un autre arrive, oui nous avons certainement découvert cela, mais je ne pense pas que je partage votre point de vue que parfois ils limitent cela par la capacité de l'industrie de porter le fardeau.

Nous avons une situation de libre concurrence dans le secteur de l'énergie où le gouvernement fédéral a dépensé des centaines de millions de dollars dans la production et le développement de la puissance nucléaire pour concurrencer un producteur d'énergie payant l'impôt.

M. Saltsman: Si le gouvernement fédéral avait imposé des impôts plus élevés à l'industrie du pétrole au cours des dernières années,

[*Texte*]

not been a depletion allowance and other things of that type, in your opinion, do you think the provincial governments would be getting the kind of tax revenue they are getting now from the oil industry?

Mr. Twaits: I would qualify that to start with by saying that a substantial portion of the provincial revenues in the past decade at least has been not from just royalty but the disposition of so-called Crown reserves by option and so on and that is cyclical and it will drop off as the discovery rate drops off. I think I would have to admit that if there were a very sharp increase in the federal taxation on the petroleum industry, it would have to be accompanied I am sure, by some decrease in the provincial taxation which follows a simple theory that the industry can only take so much but I think it would come very slowly because I hardly need tell you that no taxing authority is going to give up anything unless it comes to a really serious matter of concern.

Mr. Saltsman: On the question I asked you, had the depletion allowance not been in existence, do you think the provincial tax would have been less?

Mr. Twaits: I do not think you would have to worry about the provincial taxes because if you had not had the depletion allowance, you would not have an industry.

The Chairman: Mr. Lambert. Thank you, Mr. Saltsman.

Mr. Lambert (Edmonton West): This, Mr. Twaits brings us, I think, to the point of my opening questions. I wonder whether you share with me the thought that the White Paper makes an indescribable confusion between the base metal industries and the oil and gas industry in that the treatment in the White Paper runs on parallel lines?

Mr. Twaits: That is right.

Mr. Lambert (Edmonton West): What is depletion allowance to you is treated in the same way it is for the conventional crude oil and gas companies; it is treated in the same way as base metals, the synthetic crude companies and what have you. In other words, you are all in the same basket?

Mr. Twaits: That is right. That is confusion and I am glad you have raised the question. I want to say, first of all, that while we have mineral activities, we will let the mining industries speak for themselves but there is a

[*Interprétation*]

par exemple, s'il n'y avait pas une déduction pour épuisement et d'autres choses du genre, à votre avis, pensez-vous que le gouvernement provincial obtiendrait le revenu fiscal qu'il reçoit à l'heure actuelle de l'industrie du pétrole?

M. Twaits: Je préciserai en disant qu'une partie substantielle du revenu des provinces, depuis dix ans au moins, ne se compose pas uniquement de droits mais aussi de réserves de la Couronne par options et ainsi de suite, c'est cyclique et cela diminuera au fur et à mesure que le nombre de découvertes diminuera. Je crois qu'il faut avouer que s'il y avait une augmentation très nette de l'impôt fédéral sur l'industrie du pétrole elle devrait être accompagnée d'une diminution semblable de l'impôt provincial. On peut en faire découler une théorie très simple: les industries peuvent en prendre tant et pas plus, mais cela se produirait très lentement car, inutile de vous dire, aucune autorité fiscale ne cédera quoi que ce soit à moins que la préoccupation soit vraiment grave.

M. Saltsman: Sur la question que je vous ai posée, si l'allocation n'avait pas existé pensez-vous que l'impôt provincial aurait été moindre?

M. Twaits: Je ne pense pas que vous auriez dû vous préoccuper des impôts des provinces parce que si vous n'aviez pas eu de déductions, il n'y aurait pas eu d'industrie.

Le président: Monsieur Lambert. Merci, monsieur Saltsman.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Avec cela, monsieur Twaits, nous ramène à mon point de départ. Je me demande si vous pensez comme moi que le Livre blanc crée une confusion considérable entre l'industrie de métaux de base et l'industrie pétrolière et gazière?

M. Twaits: C'est vrai.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ce qui pour vous est une déduction pour épuisement est traité de la même façon qu'elle l'est pour les compagnies de pétrole et de gaz bruts conventionnelles, c'est traité de la même façon que les métaux de base, les compagnies de synthétiques, etc. Êtes-vous tous logés à la même enseigne?

M. Twaits: Oui, c'est vrai. Il y a de la confusion et je suis content que vous ayez soulevé le point. D'abord, je tiens à dire que, même si nous avons des activités minières, nous ne parlons pas ici au nom des industries

[*Text*]

very distinct major difference between the mineral and petroleum industries. First of all, the ratio of exploration cost to divelopment cost is reversed. In the mining industry, you spend relatively small amounts in the exploration phase and then you have a choice whether to develop or not. For instance, we have a mining prospect right now that we can sit on. It is not economic currently to develop that prospect but when we do, it will be a major project which can be separately financed as an example.

In the oil industry, we do not have that choice. Our exploration ratio is very high. Our development in the sense of drilling the development oils is less and we must produce under our lease, we are lessor; we must develop that oil and market it as quickly as possible so we do not have that choice of sitting so there are two completely different incentive approaches here. Have I made myself clear on this?

• 1155

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes. I just wanted this for record because coming from Alberta, I am rather aware of the regulations regarding the development of oil and gas properties and perhaps the unnatural spurt that has been provided by certain regulations in that field.

With regard to your brief though, I would like to turn to page 8. This has to do with the fundamental approach and the impact of the White Paper. It is what you consider to be the departure from the objectives and we will refer to the statement you have made starting with:

> Economic growth and productivity are espoused in negative terms.

That is in paragraph two, where you have emphasized that a taxation system must be an instrument which will, while giving government revenues, encourage economic growth. In other words, to me, that is the positive approach but we have seen though the statement in the White Paper which indicates that first of all, equity is paramount and then, the second main objective of tax reform is to see that the tax system does not interfere seriously with economic growth and productivity. I would like to hear you expound on those two separate philosophies because to me they are the heart and core of the whole exercise.

[*Interpretation*]

minières mais il y a une différence fondamentale entre l'industrie minière et l'industrie pétrolière. D'abord, le rapport des coûts de prospection et des coûts de développement est inversé. Dans l'industrie minière, l'on dépense des montants relativement bas pendant la période de prospection et ensuite, vous avez le choix de l'exploiter ou non. Par exemple, nous avons en ce moment une exploration minière que nous n'avons pas besoin d'exploiter dès maintenant. Ordinairement, il n'est pas économique de la développer, mais quand nous le ferons, ce sera une exploration importante qui pourra être financée séparément.

Dans l'industrie pétrolière, nous n'avons pas ce choix. Notre rapport d'explorations est très élevé. Notre mise en valeur en ce qui concerne le forage des puits de pétrole est moindre et nous devons produire d'après nos baux; il faut mettre en valeur et vendre ce pétrole aussitôt que possible de sorte que nous n'avons pas le choix d'attendre ici. Il s'agit donc de deux industries tout à fait différentes dont les stimulants doivent être également différents. Est-ce que je me suis bien fait comprendre?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui. Je voulais tout simplement que vous le disiez publiquement, car venant d'Alberta je suis bien au courant des règlements en ce qui concerne la mise en valeur du pétrole et du gaz, et peut-être les stimulants artificiels aux termes de certains règlements dans ce domaine.

En ce qui concerne maintenant votre mémoire, je voudrais en revenir maintenant à la page 8. Il s'agit ici de l'approche fondamentale et de l'impact du Livre blanc ou des effets du Livre blanc, si on veut. C'est ce que vous considérez être le départ des objectifs et nous nous référerons à la déclaration que vous avez faite commençant par:

> La croissance économique et la productivité sont épousés en des termes négatifs.

C'est au deuxième paragraphe où vous insistez sur le fait qu'un régime fiscal doit être un instrument qui, en donnant des revenus au gouvernement, encouragera la croissance économique. En d'autres mots, pour moi, c'est là l'approche positive, mais nous avons vu la déclaration du Livre blanc qui indique qu'en premier lieu la justice est de la plus haute importance et ensuite, que le second objectif important de la réforme fiscale est de faire en sorte que le régime fiscal n'entrave pas la croissance économique et la productivité. Donc, je voudrais que vous nous expliquiez un peu ces deux façons de penser, car pour

[*Texte*]

Beyond that, you are just fitting the pieces—to achieve the objective that you set out at the very beginning.

Mr. Twaits: That is right. I would reply this way, sir. I think most people familiar with the tax system today would regard any definition of equity as virtually impossible. If you took all of us in this room and got our definition of equity, what would be equitable to you would not be equitable to me and everybody would have their own definition of it. I do think it is possible at a very low level of taxation to have reasonable equity. Beyond that at any level of taxation you are talking today, taxation is discriminatory, it is progressive, it is inhibiting and there is no question, that is what it is. I say that nobody can define, even the authors of the White Paper cannot define, equity and that in attempting to define equity they have in effect backed up on their other major objectives. I agree, in short, with the way you put it.

Mr. Lambert (Edmonton West): On the other hand, whether you did not attend the conference, I am sure representatives from your company did, that of the Canadian Tax Foundation in Montreal earlier this year. We have seen in many writings by quite a few economists, a remarkable number that they feel that equity is best achieved through absolute tax neutrality and the number of economists who frankly bow down three times towards the east when they face the White Paper, they think this is the sort of second set of tablets coming off the mount.

Mr. Twaits: I agree with that and I fortunately have had a number of debates with both academic and other economists on this feature. The economist is dedicated to the neutrality theory as the positive basis for a true allocation of resources but I have found, and I say this in no critical sense, I have found that very few economists, particularly the academic economists understand the tax system, nor do they understand its economic impact.

For instance, I would not be prepared to discuss, I do not think, the economic impact of taxes in the textile or steel industry. I know what they are in my business and I think I can talk about the economy, but I find that the economists generally do not understand the tax system. In fact, sometimes I wonder what a tax expert is because I know I am a tax expert on my side of the fence, and I think that there are tax accountants, there are tax lawyers, there are economists, and everybody is a tax expert.

[*Interprétation*]

moi c'est là l'essentiel. Au-delà, vous ne faites que rassembler les morceaux afin de réaliser les objectifs mentionnés dès le début.

M. Twaits: C'est vrai. Je vous répondrai ainsi. La plupart des gens qui connaissent le régime fiscal à l'heure actuelle considèrent toute définition de la justice comme chose impossible. Si vous nous rassembliez dans cette salle et vous demandiez notre définition de la justice, ce qui serait juste pour vous ne le serait pas pour moi et chacun aurait sa propre définition. Je pense qu'il est possible, à des faibles niveaux d'imposition, d'arriver à une certaine justice. Au-delà, à quelque niveau d'imposition dont vous parlez actuellement, l'imposition est discriminatoire, progressive, décourageante, cela ne peut être mis en question. Je dis que personne, même pas les auteurs du Livre blanc, ne peuvent définir la justice ou l'équité, et qu'en cherchant à définir ce terme on a en quelque sorte perdu de vue les autres objectifs. Je suis d'accord avec vous monsieur.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): D'un autre côté, si vous n'avez pas assisté à la conférence de la *Canadian Tax Foundation* au début de l'année, je suis certain que des représentants de votre compagnie y ont assisté. Dans plusieurs écrits de nombre d'économistes nous avons vu qu'ils avaient l'impression que la justice est le mieux atteinte par une neutralité fiscale absolue et le nombre d'économistes qui s'inclinent trois fois vers l'Est quand ils font face au Livre blanc, ils pensent qu'il s'agit ici d'une espèce de second tableau de la loi.

M. Twaits: Je suis d'accord avec cela et j'ai eu heureusement quelques débats avec des économistes universitaires et autres à ce sujet. L'économiste est voué à la théorie de neutralité comme étant la base positive pour une bonne répartition des ressources, mais j'ai constaté, et je le dis sans esprit critique, que très peu d'économistes, notamment les universitaires comprennent le régime fiscal et ils ne comprennent pas non plus les effets économiques de ce régime fiscal.

Par exemple, je ne serais pas prêt à discuter des effets économiques des impôts sur l'industrie textile ou sidérurgique. Je sais quels sont les effets sur mon entreprise et je pense que je peux parler de l'économie, mais je crois que de façon générale, les économistes ne comprennent pas le régime fiscal. De fait, je me demande parfois ce qu'est un expert de la question fiscale, car moi, je suis spécialiste fiscal dans mon domaine et je pense qu'il y a des comptables fiscaux, il y a des avocats, des économistes et chacun est un spécialiste fiscal.

[*Text*]

• 1200

Mr. Lambert (Edmonton West): Well, I am sure that you are not being too hard upon the economists in the employ of your own company, Mr. Twaits.

Mr. Twaits: Well, I graduated in that discipline so I think I am quite safe in talking about it.

Mr. Lambert (Edmonton West): Now, there is, shall I say, a conclusion that I can draw from your brief that the economic conditions today and for the future—not of the past but today and the future—that a combination of fiscal and monetary policy has to deal with certain problems facing us: inflation, employment, and an improvement in the productivity of this nation.

I think it is a conclusion that your paper says just the opposite—that the White Paper moves in the opposite direction. I am particularly interested in your views on the impact of the White Paper from an inflationary point of view.

Mr. Twaits: I would like to reply to that in a little broader sense. I do not think there is any question that any disincentive to save is inflationary. Secondly, you quite rightly emphasized what we feel should be the prime objective of the tax system and that is to encourage productivity; I do not care whether it is productivity of art works, but it has got to be productivity of things too, and that requires an incentive in the system.

Mr. Lambert (Edmonton West): That is productivity at all levels...

Mr. Twaits: Productivity at all levels. I am not talking labour productivity; I am talking productivity of these and me and everybody. I think that is the underlying force or major parameter in establishing a tax system today if we are going to exist in the kind of competitive world I foresee.

Mr. Lambert (Edmonton West): You mentioned disincentives to save. In the eyes of many economists taxation is a form of saving. In other words, it is because it is a transference of funds to the public sector for the investment, according to certain rules and regulations by faceless people who have a tendency to play God at times. But seriously, money or funds raised by taxation and then directed by government investment is the equivalent of savings by the individual or the corporation and invested as the result of private decision.

[*Interpretation*]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Bien, je suis certain que vous ne critiquez pas trop les économistes de votre propre compagnie, monsieur.

M. Twaits: Non, je suis moi-même un diplômé d'économique, alors, je sais à quoi m'en tenir.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je peux tirer une conclusion de votre mémoire, c'est-à-dire que les conditions économiques de l'heure et de l'avenir,—pas du passé mais d'aujourd'hui et de l'avenir—qu'un ensemble de politique fiscale et monétaire doit chercher à régler certains problèmes, comme par exemple l'inflation, l'emploi et l'accroissement de la productivité du Canada.

Je pense que c'est là une conclusion dont votre livre dit tout le contraire—que le Livre blanc dirige dans la direction opposée. Je m'intéresse particulièrement à vos vues sur les effets du Livre blanc du point de vue de l'inflation ou des pressions inflationnistes.

M. Twaits: Je vais vous répondre de façon générale. Il n'y a pas de doutes que tout découragement à l'épargne est inflationniste. Deuxièmement, vous avez parfaitement raison de dire qu'à notre avis, le principal objectif du régime fiscal, c'est d'encourager la productivité; ça ne me fait rien si c'est la productivité des travaux d'art, mais ce doit être la productivité de choses aussi, et cela nécessite un stimulant dans le système.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est de la productivité à tous les niveaux...

M. Twaits: A tous les niveaux, en effet. Je ne parle pas de la productivité de la main-d'œuvre je veux dire productivité en général. Je pense que ceci est la force soujacente ou le paramètre fondamental, de la création d'un système fiscal à l'heure actuelle si nous allons vivre dans le monde concurrentiel que je prévois.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous avez fait allusion à des découragements de l'épargne. De l'avis de nombre d'économistes, les impôts sont une forme d'épargne. Il s'agit d'un transfert de fonds vers le secteur public en vue d'investissements selon certains règlements faits par des gens sans visage qui parfois se prennent pour le Bon Dieu. Mais en tout cas, l'argent ou les fonds qui sont perçus grâce aux impôts et qui sont ensuite dirigés dans certains secteurs par les investissements gouvernementaux, eh bien, c'est l'équivalent de l'épargne privée qui est ensuite investie.

[*Texte*]

The Chairman: You do not expect Mr. Twaits will disagree with you on that Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): No, no. I say that there is this equation in their thinking; that to them it is the same and therefore that your brief and other briefs which claim that the White Paper proposals are a disincentive to saving are frankly meaningless when you make that statement.

Mr. Twaits: Well, sir, I would say this: that you will have an awfully hard time convincing the average individual who under this proposal would be a saver, let us say, during the course of his life, which seemingly used to be some kind of virtue in this society, that at some point he has to pay over at income tax rates any appreciation in value on it. You will have a hard time convincing him that this is not a disincentive.

Secondly, when you take the step that I know certain economists have of saying that taxation is the transfer of money to the government to re-invest, that is a very long step down an undemocratic road, in my view. One of the things in the White Paper that really astonishes me is how far we are prepared to go to control the individual. I had thought so far that the state existed for the citizen, but it would appear in the White Paper that this is a very big grab.

• 1205

Mr. Lambert (Edmonton West): Now I would like to get further into the question of inflation, though, dealing with particular things. It has been suggested by some that the increase of exemptions to the lower income groups is an inflationary step. I do not agree with that because those people are spending for subsistence and so forth. That is not in essence inflationary. But the transference of an increased tax burden to a class of wage earners who have economic crunch, such as the middle income group—let us take the people, say, at $9,000 and more in your Company.

Mr. Twaits: You mean first-class welders and...

Mr. Lambert (Edmonton West): I do not care whether they are bookkeepers, assistant accountants, whether they are welders, whether they are out in the field—anywhere within the Imperial Oil organization. Anybody who is, say, earning over $9,000 a year,

[*Interprétation*]

Le président: Monsieur Lambert, vous ne vous attendez pas que M. Twaits ne soit pas d'accord avec vous?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non, non. Je dis qu'il y a cette équation dans leurs pensées; que pour eux c'est la même chose et que, par conséquent, votre mémoire et d'autres mémoires affirment que les propositions du Livre blanc sont un découragement de l'épargne n'ont vraiment pas de sens lorsque vous faites cette déclaration.

M. Twaits: Eh bien, monsieur, je veux vous dire que vous aurez beaucoup de difficulté à convaincre la moyenne de la population qui, aux termes de cette proposition, serait des épargnants, disons pendant toute la durée de leur vie, qui, à ce qu'il paraît, était considéré comme une sorte de vertu par cette société, qu'à un moment donné, il doit payer des taux d'impôt épouvantables. Vous aurez de la difficulté à la convaincre que cela n'est pas un découragement.

Deuxièmement, quand vous prenez la position que certains économistes ont en disant que l'imposition est un transfert d'argent au gouvernement pour réinvestissements, je pense que c'est très peu démocratique, à mon point de vue. Ce qui justement m'a surpris dans le Livre blanc, c'est de constater jusqu'où nous sommes prêts à aller pour contrôler l'individu. Jusqu'à maintenant, j'avais cru que l'état existait pour le citoyen, mais d'après le Livre blanc il apparaît que ceci est une main mise considérable.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je voudrais parler encore de l'inflation pour en venir à des points particuliers. Certains ont laissé entendre que l'augmentation des exemptions pour les gagne-petits était inflationniste. Je ne suis pas d'accord parce que ces gens doivent dépenser pour leur subsistance. Ce n'est pas inflationniste. Mais le transfert d'un fardeau fiscal augmenté à une classe de contribuables moyens par exemple, ceux qui gagnent $9,000 ou plus dans votre compagnie.

M. Twaits: Vous voulez parler des soudeurs qui gagnent un gros salaire et...

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Peu importe que ce soit des gens qui s'occupent de comptabilité, de soudeurs, de gens qui travaillent à l'extérieur, peu importe dans le cadre de la compagnie Imperial Oil. Quiconque gagne plus de $9,000 par année, même $25,000

[*Text*]

married with one or two children, and on up to $25,000 to $30,000. If they face a substantial or marked increase in income tax, what is their reaction as far as management is concerned?

Mr. Twaits: May I start at the first part of your question and answer that. When we say that this is inflationary, what we are saying—and let us forget our current situation for a minute—is that any disincentive to save in the long run is a push on inflation and less productivity, which is inflationary. Now the present phenomena of cost-push inflation in a period of economic turn-down is something to which the world has not yet found any particular answer although we debated it very hotly in Mr. Pepin's committee on Wednesday.

Finally, to come to your precise question, believe me we have had real active replies from our middle management group and upper management group as to the proposed effect of these proposals. You must remember that starting at the skilled, whether it is a skilled workman or whether it is the up-and-coming young man, one of his big problems today is the cost of housing and he already knows that anywhere he lives today his municipal taxes have been escalating at the rate of 10 per cent per year. To have this loaded on top of him is a very discouraging thing. Treating it as a class, I would say it has the general effect, subject to any comments from my colleagues here, of "what is the use of saving?"

Mr. Lambert (Edmonton West): On the other hand...

The Chairman: I am sorry, Mr. Lambert, I want to correct an impression. Did I hear you correctly, Mr. Twaits, when you said when you were before Mr. Pepin's committee?

Mr. Twaits: Well, Mr. Pepin's advisory committee was meeting Tuesday and we were discussing amongst other things cost-push inflation and I was trying to set it to one side. That is all.

The Chairman: Thank you.

Mr. Lambert (Edmonton West): What I am concerned about, though, is their reactions to you. Do they come in and say, "I have to have more money"?

Mr. Twaits: Oh, that is going on all the time and taxes have become a bargaining point these days. That is why I mentioned the cost of municipal and provincial taxes. We are frequently faced in bargaining negotia-

[*Interpretation*]

ou $30,000, qui est marié, qui a un enfant ou deux. S'il y a une augmentation de l'impôt sur le revenu, quelle est leur réaction en ce qui concerne l'administration.

M. Twaits: Je vais répondre à la première partie de votre question. Quand nous disons qu'il s'agit de pressions inflationnistes, ce que nous disons ici, oublions un peu notre situation courante, est que tout découragement à l'épargne, à la longue, est une poussée inflationniste et une diminution de la productivité. Le phénomène actuel d'inflation des prix dans une période de descente économique est quelque chose auquel on n'a pas trouvé de solution même si nous en vons parlé au Comité de M. Pepin mercredi dernier.

Finalement, pour en venir à votre question, nous avons eu des réponses vigoureuses de notre groupe d'administration moyenne ou plus élevée aux effets de ces propositions. Il faut se souvenir aussi que si vous commencez aux travailleurs compétents, que ce soit un travailleur qualifié ou un jeune homme brillant, l'un de ses plus grands problèmes actuellement est le prix du logement et il sait déjà qu'où il habite actuellement ses taxes municipales ont subi une escalade de 10 p. 100 par année. Ceci est un facteur très décourageant. Considérés comme une classe, je dirais que cela a un effet général sujets à des commentaires de ses collègues ici: «à quoi sert d'épargner?»

M. Lambert (Edmonton-Ouest): D'un autre côté...

Le président: Je m'excuse, monsieur Lambert, je voudrais corriger l'impression qui a été créée. Est-ce que je vous ai bien entendu, monsieur Twaits, quand vous avez dit que vous êtes allé au comité de M. Pepin?

M. Twaits: Le comité consultatif de M. Pepin s'est réuni mardi et nous avons étudié, entre autres, la question de l'inflation des prix. C'est tout.

Le président: Merci.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ce qui m'intéresse est la réaction des gens à votre égard. Est-ce qu'ils vous demandent une augmentation de salaire?

M. Twaits: Cela arrive tout le temps et les impôts sont devenus une question de marchandage. C'est pourquoi j'ai mentionné le prix des impôts municipaux et provinciaux. Dans les négocations et dans le traitement de

[*Texte*]

tions and in the salary treatment of our salaried employees with this major question: taxes are going up; we have to have more money.

Mr. Lambert (Edmonton West): My last area of questioning here is that your Company is an international one to the extent that you do flow people back and forth in other countries.

Mr. Twaits: Right.

• 1210

Mr. Lambert (Edmonton West): It was suggested at one time that in comparing income tax—let us make it a comparable tax rate for individuals here in Canada—some skilled people, both skilled as to their technical qualifications and skilled as welders, pipe line, what have you—it is becoming increasingly difficult to convince specialists to come to Canada when they start looking at take-home pay.

It was suggested that Canadian industry, in order to compensate for any differences in that, would just have to pay more to that man here in Canada. If that is the offered solution, what effect might this have on your corporate salary and wage structure?

Mr. Twaits: It obviously would, but I think that part of the answer here was the process that you used here. One of the things that we are concerned about is that we want to move people worldwide, in which case they are on U.S. dollar payrolls, and we want to be able to bring them back into Canada.

I could give you figures to show the differentials that we see today in a man who, let us say, we want to send down into the New York area for worldwide experience, and bring him back in a couple of years. What he faces today is shown on Tables 4, 5 and 6 at the back of your book in the Appendix. I am not going through all these numbers, but it has become a major problem.

The White Paper, or Mr. Benson at least, has kind of casually suggested that we just pay them more. Well, you distort your whole salary payroll. You just cannot have people moving back and forth and paying one fellow a bonus to equate to his taxes and not another fellow. You cannot have fellows at the same level and do that. Nor can you stand this kind of cost increase in the long run. It definitely inhibits the movement of people. More impor-

[*Interprétation*]

nos employés, nous envisageons souvent cette question importante, les taxes augmentent, nous devons avoir un traitement plus élevé.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ma dernière question est que votre compagnie est internationale dans le sens que vous avez des gens qui vont à l'étranger et qui reviennent de là.

M. Twaits: C'est vrai.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il a déjà été suggéré que dans les comparaisons d'impôt sur le revenu, il faudrait avoir un taux d'impôt comparable pour les individus qui sont ici au Canada—quelques personnes compétentes, à la fois compétentes en ce qui concerne leurs qualifications techniques et compétentes comme soudeurs, les pipe-lines, etc.—il devient de plus en plus difficile de convaincre les spécialistes à venir au Canada lorsqu'ils considèrent le salaire qu'on leur donnera.

L'on a suggéré que l'industrie canadienne, afin de compenser pour tout écart, n'aurait qu'à donner un salaire plus élevé à cet homme ici au Canada. Si cela est la solution offerte, quel effet cela pourrait-il avoir sur la structure salariale de votre société?

M. Twaits: Eh bien, certainement que ça a une influence, mais je pense que cette partie de la réponse était le procédé que vous avez utilisé ici. L'une des choses qui nous préoccupent, c'est que nous voulons envoyer nos gens dans tous les pays du monde, en ce cas ils figurent sur les feuilles de paie des États-Unis, et nous voulons être en mesure de les faire retourner au Canada.

Je peux vous donner les chiffres qui montrent l'écart qui existe à l'heure actuelle entre un homme qu'on veut envoyer, par exemple, dans la région de New-York, afin qu'il puisse acquérir une expérience mondiale et que nous ramenons après quelques années. La situation à laquelle il fait face, apparaît sur les tableaux 4, 5 et 6 du mémoire dans l'annexe à la fin du mémoire. Je ne vais pas lire tous ces chiffres, mais cela est devenu un problème considérable.

Le Livre blanc, du moins M. Benson nous suggère tout simplement de payer plus. Vous dérangez toute votre structure. Vous ne pouvez pas avoir de gens qui se déplacent et donner un boni à quelqu'un simplement pour égaler ses taxes et ne pas le donner à un autre. Vous ne pourrez faire cela à des gens de même niveau. Et vous ne pouvez pas non plus supporter pendant longtemps cette augmentation des prix. Cela entrave le déplace-

[*Text*]

tantly, it inhibits people's willingness to move, that is, back into Canada.

You have to take the whole potatoes into this. You have to take income taxes, community property, capital gains and the works, the living cost, the actual living cost. For people whom we move between the New York area and Toronto, it is roughly the same these days. This is cost of housing, transportation and so on, and severances and taxes.

Mr. Lambert (Edmonton West): Well, all right. Since you are on the subject of transience of people, what effect do you think the White Paper proposals have with regard to deemed realization on departure...

Mr. Twaits: I think they are horrible.

Mr. Lambert (Edmonton West): ... for capital gains. How does this affect the people in organizations like yours? There are others, but you have an organization where you move people on a worldwide basis. How do you envisage the effect of this.

Mr. Twaits: Well, I think we have made it quite clear here, sir, that we say that this is definitely going to handicap the training and the retention of capable people, and I emphasized in my opening remarks that that is what you need—people.

Mr. Lambert (Edmonton West): What is your suggestion with regard—let assume that there is to be a capital gains tax of some sort. How do you avoid a person liquidating his holdings and then just moving offshore in order to escape capital gains, or even before liquidating? Just moving off.

Mr. Twaits: You asked the question, how do you avoid it? I suppose if you could ever come to tax covenants or tax agreements with all the sovereignties or political units in the world, that is the only answer to it. You are never going to solve the problem of the tax haven, and in fact some countries have become notably prosperous by being a tax haven.

My further answer to your question is that I do not think a fellow should be penalized when he moves. I do not think he should have to pay a severance tax particularly because he decides to go some place else, any more than we make an immigrant to this country pay a severance tax to get into it. I think there are some human privileges left.

[*Interpretation*]

ment des gens. De manière plus importante, elle diminue la volonté des gens de retourner au Canada.

Il faut tenir compte des impôts sur le revenu des gains de capitaux, des impôts sur le revenu, des propriétés des collectivités, des gains de capitaux et des travaux et du coût de la vie. Pour les gens que nous déplaçons entre la région de New-York et Toronto, c'est à peu près la même chose actuellement. Le logement, les transports, les fins de service et les impôts sont à peu près le même prix.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Très bien. Puisque vous êtes sur le sujet du déplacement des gens, quel effet pensez-vous qu'on les propositions du Livre blanc en ce qui concerne les départs?

M. Twaits: Je pense qu'ils sont horribles.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): ... pour les gains de capitaux. Comment cela affecte-t-il les gens d'organismes comme le vôtre? Il y en a d'autres, mais vous avez une organisation où vous déplacez les gens à travers le monde. Comment envisagez-vous l'effet de cela?

M. Twaits: Bien, je crois que nous avons déjà dit que ceci va nuire à l'entraînement et à la rétention de personnes compétentes, et j'ai insisté, dans mon discours d'ouverture, que c'est de cela que nous avons besoin, des gens.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Alors quelles seraient vos suggestions à ce sujet? Supposons qu'il y ait un impôt sur les gains de capitaux de quelque niveau que ce soit. Comment allez-vous éviter que les gens vendent leurs biens et se rendent à l'étranger, afin d'éviter cet impôt sur les gains de capitaux, ou même avant de liquider? Que les gens s'en aillent.

M. Twaits: Vous avez demandé la question, comment évitez-vous ceci? Il faudrait arriver à des conventions fiscales avec tous les pays souverains ou les unités politiques, c'est là la seule réponse. Vous ne pourrez jamais résoudre le problème des refuges fiscaux, et en fait, certains pays, sont devenus très prospères parce que ce sont des refuges fiscaux.

Mon autre réponse à votre question est que je ne pense pas qu'il faut pénaliser quelqu'un parce qu'il s'en va. Je ne pense pas qu'il devrait payer l'impôt de fin de service parce qu'il décide de s'en aller à l'étranger, d'ailleurs, quand un immigrant vient au Canada on ne lui fait pas payer d'impôt de fin de service. Je crois qu'il y a des privilèges humains de laissés.

[*Texte*]

• 1215

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes, but on the other hand...

The Chairman: I do not know how I can tell you that your time is up.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes, I am quite well aware of it, but it leads on to another question where I think I could cross swords with Mr. Twaits on this point.

The Chairman: You do. You cross them. He asked the question.

Mr. Lambert (Edmonton West): Oh, all right.

The Chairman: In fact I was very, very liberal in mind with Mr. Saltsman.

Mr. Lambert (Edmonton West): You always are, Mr. Chairman.

An hon. Member: With a small "l".

The Chairman: Yes. If I remember—carry on.

Mr. Lambert (Edmonton West): No, but surely there is a social case, Mr. Twaits, for a man—he may work like stink to put together—and he has worked very hard—to put together a sizable personal estate. He has some social responsibility. If we deem that we should have a capital gains and/or an estate tax—and I am not going to comment about the combined; that is another whole chapter—it would be wrong to allow him to move off and take with him the benefits of, in effect, the country and the people with whom he has dealt and with whom he has worked to provide him with that estate.

Mr. Twaits: Let me answer your question a little bit more specifically. I do not want to leave the impression here, even though we have said it in our brief, that I think a capital gains tax is a good thing for this country, nor do I think its combination with the estates tax is a good thing at all. But you will not have people—we have suggested that a capital gains tax here primarily because there is no real definition of capital versus income under today's income tax act, and it goes all over the map. You do not know where you stand, but you will not have any trouble with people departing the country, if there is a reasonable combination of taxes which does not force them to liquidate everything in order to pay up taxes.

In that connection, I would refer you to certain municipal zoning regulations and so on and planning in effect around our urban

[*Interprétation*]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui, mais d'un autre côté...

Le président: Je ne sais comment vous dire que votre temps est écoulé.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je suis au courant mais ceci m'amène à une autre question, que je pourrais peut-être poser à M. Twaits.

Le président: Allez-y! Il a posé la question.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Bon, très bien.

Le président: En fait, j'ai été très indulgent et libéral avec M. Saltsman.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous l'êtes toujours, monsieur le président.

Une voix: Avec un «l» minuscule.

Le président: Oui, si je me souviens bien—continuez.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il y a certainement l'aspect social pour quelqu'un qui a cherché à se créer une propriété assez importante. Il y a des responsabilités sociales. Si nous jugeons que nous devrions avoir un impôt sur les gains de capitaux et/ou un impôt sur les successions—je ne vais pas commenter sur l'ensemble des deux choses; ça c'est une toute autre question—ce serait faux de lui permettre de déménager et d'emporter avec lui les bénéfices, en effet, le pays et les personnes avec lesquelles il a eu affaire et avec lesquelles il a travaillé afin de lui procurer ces biens.

M. Twaits: Permettez-moi de répondre un peu plus précisément à cette question. Je ne veux pas laisser l'impression, même si nous l'avons dit dans notre mémoire, que je pense qu'un impôt sur les gains de capitaux soit une bonne chose pour le Canada, je ne pense pas non plus que sa combinaison avec l'impôt sur les successions soit une bonne chose. Premièrement, nous avons suggéré un impôt sur les gains de capitaux parce qu'il n'y a pas de définition de capital par rapport aux revenus dans la loi actuelle de l'impôt sur le revenu. On ne sait pas où l'on se trouve, mais vous n'aurez aucune difficulté avec les gens qui quittent le pays, s'il y a une combinaison raisonnable des taxes qui ne les force pas à tout liquider afin de payer les impôts.

Je vous renverrai à ce sujet, à certains règlements de zonage municipaux et certaines planifications dans les centres urbains où une

[*Text*]

centres where a piece of land can only have a few severances, which again means massive liquidation at perhaps a very unfortunate time.

The Chairman: Mr. Martin.

Mr. Martin: Could I just add one thing to Mr. Twaits point? Your point, sir, has a great deal of appeal, but a person may come in here for five years on an assignment and about to go out, and you run into the difficult position of whether he should pay capital gains tax on assets that he perhaps bought when he was a resident of another country. That seems to be covered by the White Paper, and if he has to face that kind, it is a little difficult.

When you think of the international comity of nations, should Canada lead the world into what might be a very poor type of taxation, to tax all immigrants? Everybody in this room is either an immigrant to this country or the child of an immigrant. If the countries from which we or our forbearers came had put that sort of tax on us, where would Canada be today? In other words, is that a good thing for the country?

It is a complicated subject, and finally, sir, a person may have what you might call an accrued capital gain, but when he emigrates, he actually realizes he may not have the gain. We have another type of tax. We are all going to die. If the principle is right for a capital gains tax, is it not more right as succession duty? Should they not prepay succession duties before they leave? I just put in that horrible thought to just ask, is the principle all that good?

Mr. Lambert (Edmonton West): Well, of course, I think it is a horrible proposal to have a deemed realization or severance tax for people for temporary or relatively temporary—it might be five or ten years—leaving the country. But what I am concerned about is the man who has worked his lifetime and then says, "Well, goodbye. Glad to have known you. I am going to take all that I have with me."

The Chairman: Mr. Mahoney.

Mr. Mahoney: Mr. Chairman, what time are we adjourning for lunch?

The Chairman: I think, to be fair to members of the government side, and I think to meet Mr. Twait's other appointment—I understand he would like to be free after this morning's session—I think, gentlemen, I will have to forget about the clock this morning.

[*Interpretation*]

parcelle de terrain peut signifier une liquidation considérable à un temps non-propice.

Le président: Monsieur Martin.

M. Martin: Puis-je ajouter quelque chose sur la question de M. Twaits? Votre point, monsieur a beaucoup d'intérêt mais quelqu'un peut venir ici pour travailler pendant 5 ans, et vous vous mettez dans une position difficile si elle devait payer un impôt de gains de capital sur des avoirs achetés peut-être lorsqu'elle était résidente d'un autre pays. Cela semble compris dans le Livre blanc et cela peut être un peu difficile.

Lorsqu'on songe au comité internationale des nations, le Canada devrait-il donner l'exemple en taxant tous les immigrants? Tous ceux qui sont ici sont soit des immigrants ou les enfants d'immigrants. Si nos pays d'origine avaient imposé ce genre d'impôt sur nous ou sur nos ancêtres, où en serions-nous aujourd'hui? Est-ce une bonne chose pour le pays?

C'est un sujet compliqué, et enfin, monsieur, une personne peut avoir un accroissement de gains de capital, mais lorsqu'il immigre il réalisera peut-être qu'il n'a pas de gains. Nous avons un autre type d'impôt. Nous mourrons tous un jour. Si le principe est juste pour les gains de capitaux, n'est-ce pas encore plus juste de payer des droits de succession? Ne devraient-ils pas payer des droits de succession avant de s'en aller? Je ne fais que mentionner cette pensée horrible pour demander si le principe est tellement bon.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Bien sûr, je pense que c'est une proposition horrible d'avoir un impôt de fin de service pour des gens qui ne sont ici que temporairement—peut-être cinq ou dix ans—et qui quittent le pays. Mais ce qui me préoccupe est celui qui a travaillé toute sa vie ici et qui décide alors de prendre tout ce qu'il a et de s'en aller.

Le président: Monsieur Mahoney.

M. Mahoney: Monsieur le président, à quelle heure levons-nous la séance?

Le président: Pour être juste envers les membres du gouvernement, et je pense rencontrer l'autre rendez-vous de M. Twaits—je comprends qu'il aimerait être libre après la session de ce matin—messieurs, je pense que je devrais oublier l'horloge ce matin.

[*Texte*]

Mr. Mahoney: Congressman Wayne Hays is here, and I have to have lunch with him too. I do not think there are too many questions, Mr. Chairman, that do not apply equally to all of the companies that are here. So I can keep it quite short with Mr. Twaits.

Mr. Martin gave us the total tax bill that Imperial incurred. Did that include royalties paid to provincial and federal governments?

• 1220

Mr. Martin: Yes, sir.

Mr. Mahoney: You people obtained crude oil from freehold lands. You did not include the royalties you pay to, as I recall, Mr. Turta's name, for example, in the old days. You do not include those royalties in this bill?

Mr. Martin: No, we did not, sir.

Mr. Mahoney: How do we justify the reasoning that would include royalties in a tax bill? Is not royalty the purchase price that you pay for the material you work with and coincidentally it happens to be owned by the Crown in various areas? By what rationale do we call this a tax or include it in the total tax bill?

Mr. Twaits: I think it is a very simple rationale, Mr. Mahoney, because what we are talking here is a whole host—you cannot talk a tax, a single tax or divided up. What we are talking here is revenues to governments and that is exactly what the White Paper is based on—revenue to governments.

What we are saying is that when you talk revenues to governments you have got to talk all the revenues. For instance, as an example which the Province of Alberta invented, they invented a capital tax of huge proportions by suddenly deciding to change the ground rules and taking away half of a man's discovery and auctioning it off to bidders. That in my mind is a capital gains tax of enormous proportions. We have not got that in here.

Mr. Mahoney: I can well appreciate the context in which you are staking out that particular position at the moment. Then may I just follow this one step further with Mr. Martin. If this is including all moneys paid to governments, is it also including, for example, the large payments you make for Crown reserves and so on?

Mr. Martin: Yes, it is.

Mr. Mahoney: I see. Those are in it too.

[*Interprétation*]

M. Mahoney: Le congressiste Wayne Hays est ici, et je dois dîner avec lui aussi. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de questions, monsieur le président, qui ne s'appliquent pas aux autres compagnies. Alors, je serai bref avec M. Twaits.

M. Martin nous a donné les chiffres totaux des impôts payés par l'*Imperial Oil*. Est-ce que cela comprend les droits versés aux provinces et au fédéral?

M. Martin: Oui, monsieur.

M. Mahoney: Vous avez obtenu du pétrole brut dans des pays de libre-étrange. Vous n'avez pas inclus les droits que vous payez, je m'en rappelle, au nom de M. Turtas, par exemple. Vous n'incluez pas ces droits dans ce bill.

M. Martin: Non monsieur.

M. Mahoney: Comment justifions-nous le raisonnement qui comprendrait les droits dans un bill sur les impôts. Les droits ne sont-ils pas le prix d'achat que vous payez pour le matériel avec lequel vous travaillez et par coïncidence cela appartient à la Couronne à différents endroits? En vertu de quel principe appelons-nous cela une taxe ou l'incluons-nous dans le bill de la taxe totale?

M. Twaits: C'est un principe très simple, monsieur Mahoney, car ici nous parlons d'un ensemble. On ne peut parler d'un impôt, un seul impôt ou divisé. Nous parlons des revenus versés au gouvernement et c'est exactement sur les revenus versés au gouvernement que se base le Livre blanc.

Lorsqu'on parle de revenus versés au gouvernement, il faut parler de tous les revenus. Par exemple, la province d'Alberta a inventé un impôt sur le gain de capital très élevé, en décidant brusquement de changer le règlement et de prendre la moitié des découvertes afin de les vendre aux enchères. A mon avis c'est un impôt sur un gain de capital d'une proportion énorme que nous n'avons pas ici.

M. Mahoney: J'apprécie le contexte selon lequel vous prenez cette position particulière en ce moment. Je poursuivrai cela avec M. Martin. Si cela comprend toutes les sommes versées au gouvernement, cela n'inclut-il pas aussi tous les paiements faits pour les réserves de la Couronne?

M. Martin: Oui.

M. Mahoney: Je vois. Ils sont inclus aussi.

[*Text*]

Mr. Martin: Yes. These contributions to government revenues show up most clearly in some ways in the Province of Alberta where the province has to have a certain amount of money. Fortunately it has these royalties, these Crown lease payments, and as a result my many friends in Alberta tell me it is such a wonderful place to live that they do not have a sales tax.

Mr. Twaits: I think that is the answer to our rationale. If you did not have those revenues in Alberta the taxes would be higher, so it is part of taxes.

Mr. Mahoney: There is no doubt about it, no doubt about it. On the depletion allowance, paragraph 5.24 of the White Paper says in part:

> ...the government feels that the exploration for and development of minerals still warrant some support in a form more directly related to this activity than has been the case with past depletion.

Then they go on in paragraph 5.40 to present their proposal.

> The formula proposed is that for every $3 of eligible expenditures...a taxpayer would earn the right to $1 of depletion allowance.

Is the term "eligible expenditures" sufficiently clear to you at this point to give any indication really of what your existing policies and programs would achieve under this new system?

Mr. Twaits: That is a very pertinent question and I think we could answer it by saying at this point the eligible expenditures are not clearly defined. Is that not true? Do you want to elaborate on that at all?

Mr. Martin: We have made certain assumptions on what seems to us to be a reasonable basis as what constitues eligible expenditures and based on that we figured out that our taxes would go up by a certain amount, 25 per cent, on our producing operations if the White Paper had been fully in effect for 1969.

I would point out that the White Paper has a double-barrelled formula for depletion. It is a lesser of the present system which they criticize or their proposed system. In other words they have embedded in their proposals all the deficiencies of the present system, because that limitation is still there.

[*Interpretation*]

M. Martin: Oui. Ces contributions au gouvernement sont indiquées plus clairement en Alberta où la province doit avoir certaines sommes. Heureusement elle a ces droits, ces paiements de concession de la Couronne et par suite de nombreux amis d'Alberta me disent que c'et un endroit merveilleux, où il n'y a pas de taxe de vente.

M. Mahoney: Je crois que c'est la réponse à ce principe. Sans ces revenus les impôts seraient plus élevés. C'est donc un impôt sous une autre forme.

M. Martin: Sans aucun doute. Sur l'allocation de dégrèvement, au point 5.24 du Livre blanc, on dit que:

> ...le gouvernement a l'impression que la prospection minière et l'exploitation garantissent encore quelque soutien dans une forme plus directement reliée à cette activité qu'il en a été le cas avec la diminution passée.

Au paragraphe 5.40, ils font leur proposition.

> La formule proposée est que pour chaque $3. de dépenses éligibles un contribuable aurait droit à une déduction de $3.00.

Est-ce que le terme «dépenses éligibles» vous paraît assez clair pour indiquer vraiment ce que vos politiques et vos programmes existants réaliseraient dans ce nouveau système?

M. Twaits: C'est une question très pertinente et on peut répondre en disant que les dépenses éligibles ne sont pas clairement définies. N'est-ce pas vrai? Voulez-vous élaborer un peu?

M. Martin: Nous avons fait certaines suppositions sur ce qui nous semble une base raisonnable et sur ce qui constitue des dépenses raisonnables et, nous basant sur cela, nous avons constaté que nos impôts augmenteraient d'une certaine somme, 25 p. 100 sur nos opérations de production, si le Livre blanc avait été pleinement en vigueur en 1969.

Je signalerais que le Livre blanc a une formule double pour l'épuisement. Elle vaut moins que le système actuel, qu'elle critique, ou le système proposé. En fait, dans les propositions, en d'autres mots, on comprend toute ses lacunes du système actuel parce que la limitation est encore là.

[*Texte*]

• 1225

Mr. Twaits: We could make it clearer, Mr. Mahoney. Despite all its battering in the public and everything, percentage depletion remains the most efficient and effective form of incentive, because it only rewards the successful. We disagree violently with the question of so-called depletion based on a ratio to exploration expenses because it subsidizes the inefficient as well as the efficient. In effect depletion, contrary to the press, has never cost the public anything because you have got tax revenues out of it only from the successful. What we are further saying is that if there were no depletion in the United States we could not justify it here. There is depletion there. That is what we have to compete wi h and consequently we are saying we need something that in one form or other is equated to the 22 per cent gross depletion figure that has been now reaffirmed after much argument on taxes in Washington.

Mr. Mahoney: You then really base your recommendations regarding depletion allowance on the competitive situation on this continent.

Mr. Twaits: Yes. No question, sir.

Mr. Mahoney: I may then be in a rather futile position trying to pursue the philosophy behind depletion with these gentlemen, but I will try anyway.

The extractive industries—I will deal with the oil industry particularly—do as a result of depletion have an advantage that for example a garter belt manufacturer does not enjoy. Why should the extractive industry have that advantage?

Mr. Twaits: In the first place your choice of comparisons is very difficult.

Mr. Mahoney: Well, your product goes to Polymer and to them.

Mr. Twaits: Let me make clear that when you say an advantage I do not know what you mean by an advantage.

Mr. Mahoney: Well, with a tax bill, for "x" dollars after "y" expense. Because of this ...

Mr. Twaits: I think you have missed a very important point. Let us go trace back to about 1928 when percentage depletion was invented as a spur to exploration. It was not done lightly and it has been challenged for 42 years and has always emerged as a necessary incentive for the adventurer, for the prospec-

[*Interprétation*]

M. Twaits: Nous pourrions rendre cela encore plus clair, monsieur Mahoney. Malgré toutes ces discussions, le pourcentage de déduction est le stimulant le plus efficace, car il ne récompense que ceux qui réussissent. Nous ne sommes pas d'accord avec la question de diminution basée sur les dépenses d'exportation, parce qu'il subventionne celui qui ne réussit pas aussi bien que celui qui réussit. En effet la diminution, contrairement à la presse, n'a jamais rien coûté au public car vous ne retirez des revenus d'impôts que de ceux qui réussissent. Ce que nous disons plus loin est que s'il n'y avait pas de diminution aux États-Unis on ne pourrait la justifier ici. Il y a des dégrèvements là-bas. Il faut concurrencer cela et, par conséquent nous disons qu'il nous faut quelque chose qui, sous une forme ou sous une autre, est égal au chiffre de 22 p. 100 d'épuisement qui est réaffirmé, après plusieurs discussions sur les impôts, à Washington.

M. Mahoney: Vous basez alors vraiment vos recommandations en ce qui concerne les allocations d'épuisement sur la situation concurrencielle qui existe ici?

M. Twaits: Sans aucun doute.

M. Mahoney: Je me mets donc dans une position assez futile en essayant de poursuivre avec ces messieurs, la philosophie au-delà de l'épuisement, mais j'essaierai quand même.

Les industries d'extraction, je m'en tiendrai surtout à l'Industrie pétrolière, ont, comme résultat de l'épuisement, des avantages que, par exemple, un fabricant de jarretelles n'a pas. Pourquoi l'industrie d'extraction a-t-elle cet avantage?

M. Twaits: D'abord, cette comparaison me paraît assez difficile.

M. Mahoney: Vos produits vont à Polymer et à eux.

M. Twaits: Permettez-moi de dire clairement que lorsque vous dites «un avantage», je ne sais pas exactement ce que cela veut dire.

M. Mahoney: Avec un «bill» d'impôt pour «x» dollars après des dépenses «y» à cause de ce...

M. Twaits: Je pense que vous avez mal compris un point très important. Retournons en 1928, lorsque l'épuisement de pourcentage a été inventé pour encourager l'exploration. Cela n'a pas été fait à la légère, cela a été discuté pendant 41 ans et a toujours été considéré comme un encouragement nécessaire

[*Text*]

tor, if you will, because your ratio of chances—you know how many garter belts you can make, if you want to use that example, but you do not know how much oil you are going to find and you do not know whether you are going to be successful. So you cannot stand that kind of rate that the garter belt manufacturer can stand.

Most important, however, depletion over this period of time has become embedded in the price structure. The average return to integrated oil companies on this continent is no better, in fact currently it is less than the average of manufacturing. This is not a position we are terribly happy about, I can assure you, because it comes right back to the question that the oil industry in Canada is certainly not earning a rate of return commensurate with the cost of capital. So I am saying to you that if you do not have depletion in the United States, and this is clearly brought out in the testimony in front of various House committees, you are going to pay more for oil products.

Mr. Mahoney: But you do not regard it then primarily as compensation for a wasting resource, primarily as an incentive because it is a higher risk industry and so on?

Mr. Twaits: I do not regard it necessarily as compensation for a wasting resource, and you will get arguments in the industry about this. I regard it as an incentive to exploration for prospecting, a high risk venture, and furthermore, as a compensation for the fact that you cannot, do not have command over the disposition of the resource. For example, if you make a simple calculation, I am sure you would find that you could afford to pay only a few cents to buy a barrel of oil on the Arctic coast that you might sell for $2 a barrel 20 years from today at a compound rate of interest of 7 per cent or 8 per cent. That is another aspect of depletion—the uncertainty.

Mr. Mahoney: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Twaits, following Mr. Mahoney's questions on depletion, since there is a national policy and United States control of oil imports, is any change in depletion allowance likely to affect either the amount of Canadian oil production or the wellhead price, and how and why?

[*Interpretation*]

pour le prospecteur, car la proportion de chances—vous savez combien de jarretelles vous pouvez faire, si vous voulez utiliser cet exemple.

Vous ne savez pas combien de pétrole vous trouverez et vous ne savez pas si vous réussirez. Alors, vous ne pourez avoir le même taux que le fabricant de jarretelles.

Toutefois, le plus important c'est qu'au cours de cette période l'épuisement a été incorporé dans la structure des prix. Le bénéfice moyen des compagnies pétrolières incorporées de ce continent n'est pas supérieur, en fait il est parfois moindre, que la moyenne de bénéfice des industries. Nous ne sommes pas très heureux de cela, car cela revient à dire que l'industrie du pétrole au Canada, n'a pas de bénéfies comparables au coût du capital. Alors, si vous n'avez pas de dégrèvement aux États-Unis, et cela est clair dans les déclarations des comités, vous paierez plus pour les produits pétroliers.

M. Mahoney: Mais vous ne considérez donc pas cela premièrement comme une compensation pour une ressource où il y a du gaspillage, comme un stimulant parce que c'est une industrie où il y a plus de risques?

M. Twaits: Je ne considère pas nécessairement cela comme une compensation pour une ressource où il y a du gaspillage et vous obtiendrez, dans l'industrie, des arguments à ce propos. Je le considère comme un stimulant pour l'exploration et la prospection, une aventure où il y a de grands risques, et aussi, comme une compensation pour le fait que vous ne pourrez pas avoir le contrôle sur ces ressources. Par exemple, si vous faites un simple calcul, je suis sûr que vous trouverez ce que vous pouvez vous permettre de ne payer que quelques sous pour acheter un baril de pétrole sur la côte de l'Arctique que vous pourrez vendre à $2 le baril dans 20 ans, avec un intérêt composé de 7 ou 8 p. 100. C'est un autre aspect du dégrèvement: l'incertitude.

M. Mahoney: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Twaits, à la suite des questions de M. Mahoney, comme il y a une politique nationale sur le pétrole et le contrôle des États-Unis sur les informations de pétrole, est-ce qu'un changement des allocations d'épuisement peut affecter soit le montant de la production canadienne de pétrole ou le prix, comment et pourquoi?

[*Texte*]

• 1230

Mr. Twaits: No, because we sell at competitive prices, sir. This is the name of the game. We cannot improve our realization on crude oil in our export markets simply because the Canadian tax burden goes up. The net result is that the industry gets less. Specifically, I will let the other corporations here speak their piece on it but the return on capital employed in our company today is less than 8 per cent.

The cost of capital to a triple "A" corporation today—and triple "A" as being defined on the basis of a least 10 times coverage of debt is in our view roughly 10 per cent after tax—that is the cost of money on the combination of debt equity ratio I have used.

Actually today I suggest that if you were going to the equity market, and an appropriate blend of equity and debt, I think your after-tax costs would be substantially higher than 10 per cent. In effect what we are saying is that this industry and many other industries in Canada are in the same position, are not earning enough to cover the true cost of money. I think this is a very serious problem for the country.

The Chairman: On page 19 your brief states that the rate of capital gains taxed under the White Paper could attain 81.92 per cent. Could you explain the assumption underlined in your statements?

Mr. Twaits: Was that page 19 sir?

The Chairman: Yes.

Mr. Martin: I could answer that.

The Chairman: Mr. Martin?

Mr. Martin: The 81.92 per cent appears on page 25 of the White Paper, bottom right hand corner. That is the tax in the first year. I might say that is in a fortunate province. If you were—that is a lousy word I used—if you were in the Province of Manitoba, you would enjoy a rate of 88.96 per cent.

The Chairman: Mr. Twaits, in reply to Mr. Saltsman's question, you mentioned that the average increase of government expenditure at all levels of government in Canada is roughly 10 per cent every year. Out of that percentage how much is to meet increases in salary?

Mr. Twaits: I am afraid I do not have the answer to that. I can answer it possibly in another way. I think our own figures show

[*Interprétation*]

M. Twaits: Non, parce que nos prix sont concurrentiels, monsieur le président. C'est la règle du jeu. Nous ne pouvons pas améliorer nos bénéfices sur le pétrole brut de nos marchés d'exportation parce que le fardeau fiscal au Canada augmente. Le résultat est que le bénéfice de l'industrie devient moindre. Précisément, je permettrais aux autres sociétés de prendre la parole maintenant, mais le bénéfice sur les capitaux employés est de moins de 8 p. 100 pour nous.

Le coût de capital actuel pour une société de la catégorie 3A défini sur la base d'au moins 10 fois la somme requise pour couvrir les dettes, est à notre avis, d'environ 10 p. 100 après avoir payé l'impôt. C'est le prix de l'argent d'après la combinaison du rapport de l'avoir et des dettes que j'ai utilisé.

Aujourd'hui, je suggérerais que si vous alliez au marché, avec des actifs et des passifs appropriés, je crois que vos prix après l'impôt seraient beaucoup plus élevés que 10 p. 100. En fait, nous disons que cette industrie et bien d'autres au Canada sont dans la même position et ne gagnent pas suffisamment pour couvrir le coût véritable de l'argent. C'est donc un problème grave pour le pays.

Le président: A la page 19 de votre mémoire, vous dites que l'impôt sur les gains de capitaux, conformément au Livre blanc, pourrait atteindre 81.92 p. 100. Pourriez-vous expliquer la revendication soulignée dans vos propositions?

M. Twaits: Est-ce à la page 19, monsieur?

Le président: Oui.

M. Martin: Je peux répondre à cela.

Le président: Monsieur Martin.

M. Martin: Le 81.92 apparaît à la page 95 du Livre blanc, en bas de la page, à droite. C'est l'impôt au cours de la première année. Je dois dire que c'est dans une province qui a de la chance. Si vous étiez au Manitoba, vous «jouiriez» d'un taux de 88.96 p. 100.

Le président: Monsieur Twaits, en réponse à la question de M. Saltsman, vous avez mentionné que l'augmentation moyenne des dépenses gouvernementales à tous les niveaux au Canada est d'environ 10 p. 100 chaque année. De cette somme, combien pour répondre aux augmentations de salaire?

M. Twaits: Je crains que je ne connais pas la réponse à cela. Je pourrais répondre d'une autre façon. Je pense que nos propres chiffres

[*Text*]

that the average wage and salary escalation in the past five years has been in the order of 7 per cent, I am subject to correction on that, but I think it is in that order. I cannot say that same figure applies to government, sir. It may be higher in government.

The Chairman: My last question, and it might be some kind of a personal question, it is up to you whether you want to reply to it or not, is this one. We meet during the consideration of the White Paper on tax proposals, many financial and businessmen, and I think I might include other people as well, and many feel that they prefer to live with a tax income system that they know than what they may have, say, in one or two years, and specially since in 1962 the Royal Commission on Taxation was appointed and made their report. I understand when the Royal Commission on Taxation was appointed many businessmen were very pleased about such an appointment, but not so pleased with the report. Then there was the publication of the White Paper on November 7, 1969. My question is this: do you feel that a report from this Committee, or the Committee from the other place, which means for you the Senate, should be processed in the near future, or should take a lot of time?

Mr. Twaits: I would like to answer that question in two ways. First, I think the White Paper constitutes one of the major uncertainties in big business decisions today. The Carter Report—we appeared before the Carter Commission, we had extensive discussions—was a complete surprise, but since it was a Royal Commission it did not evoke the concern that the White Paper of the government has brought out. I am thankful that this was brought out as a White Paper rather than draft legislation, or I think the situation would be very serious.

• 1235

However, to come back to my point, it is one of the major uncertainties amongst many we have today, on business decisions. We have got to clear it up soon. The sooner we know where we stand on taxation, the sooner we can get back to the question of making investment decisions. I can tell you right now, sir, that in an industry like ours, we are dealing today with decisions which are not going to be implemented for three or four years. We are also committed to programs, particularly in people and logistic commitments in the North which may run for some years. You cannot operate in this kind of a

[*Interpretation*]

indiquent que l'escalade moyenne des salaires depuis cinq ans est de l'ordre de 7 p. 100. On pourrait me corriger, mais je crois que c'est de cet ordre-là. Je ne pourrais pas dire que le même chiffre s'applique au gouvernement. Ce peut être plus élevé au gouvernement.

Le président: Ma dernière question est peut-être personnelle, vous pourrez répondre si vous le voulez. Nous rencontrons plusieurs hommes d'affaires au cours de l'étude des propositions fiscales du Livre blanc, et je pourrais inclure d'autres gens aussi. Un grand nombre sont d'avis qu'ils préfèrent avoir un système fiscal qu'ils connaissent que celui qu'ils pourraient avoir dans un ou deux ans, et spécialement depuis qu'en 1962 la Commission Royale sur l'imposition a été mise sur pied et a présenté son rapport. Lorsque cette commission royale a été mise sur pied les hommes d'affaires étaient contents, mais ils n'étaient pas aussi contents du rapport. Ensuite il y a eu la publication du Livre blanc le 7 novembre 1969. Ma question est la suivante: croyez-vous qu'un rapport du Comité, ou du comité de l'autre endroit, c'est-à-dire le Sénat, devrait être prêt dans peu de temps ou devrait prendre beaucoup de temps?

M. Twaits: Je voudrais répondre de deux façons. Je pense que le Livre blanc représente l'une des plus grandes incertitudes dans le monde des affaires aujourd'hui. Le rapport de la Commission Carter, où nous avons témoigné et discuté longuement, a été un étonnement total, mais comme il s'agissait d'une Commission Royale elle n'a pas provoqué une préoccupation égale à celle du Livre blanc. Je suis reconnaissant que cela soit sorti sous forme de Livre blanc plutôt que sous forme de loi, je crois qu'alors la situation serait très grave.

Pour en revenir à ma question, c'est l'une des plus grandes incertitudes que nous avons dans le monde des affaires aujourd'hui. Il faut y apporter des éclaircissements le plus tôt possible. Aussitôt que nous saurons à quoi nous en tenir au sujet de l'imposition nous pourrons retourner à la question des décisions d'investissements. Je peux vous dire maintenant, monsieur, que dans une industrie comme la nôtre il y a des décisions qui ne s'appliqueront pas avant trois ou quatre ans. En outre, nous sommes engagés dans des programmes, particulièrement en ce qui concerne les gens, et dans des engagements logistiques

[*Texte*]

vacuum and raise money when you do not know what the ground rules are going to be.

So my first answer to your question is that we need clarification as quickly as possible. My second, and probably a gratuitous comment, is that it seems to me that low on the order of our priorities is massive tax reform at the present time. I think there are many other things we should do.

The Chairman: Thank you sir.

Mr. Lambert (Edmonton West): May I interpose a question? You have still another round, though Mr. Twaits. Do you not think that as Mr. Benson has been at pains to say these are mere proposals, waiting for representations from all Canadians, and he is prepared to listen to them, then you have got another round of uncertainty to come up, have you?

Mr. Twaits: We have had so many rounds now that we are going to disappear in concentric circles here. We have made massive submissions as other corporations have to the Carter Commission, we have then followed that with submissions to the Department of Finance, we then followed that with this submission and I guess we have another chance. In the meantime the uncertainty—I say to you gentlemen, if you were in the position of having to commit large sums of money, which you had to raise today, what would be your decision? If you do not make those decisions, you liquidate your projects. Now how would you make those decisions today with the uncertainties both in respect of taxation in the capital markets and fiscal and monetary policy?

Mr. Lambert (Edmonton West): On the other hand, you would still be screaming if in 1962 the government of the day had said, the tax system requires reformation, bang, these are the proposals, and Mr. Twaits had not had an opportunity to say his piece.

Mr. Twaits: I am not arguing. Both publicly and privately I will say that the one great thing that has happened out of the White Paper is it has finally got a lot of Canadians looking at the tax system.

The Chairman: Mr. Otto?

Mr. Otto: Mr. Chairman, I am going to direct the questions to Mr. Twaits in connection with depletion but before I do that, he made some comments on the purpose or the thrust of the White Paper. Mr. Twaits, you suggested that the prime importance is

[*Interprétation*]

dans le nord qui dureront longtemps. On ne peut travailler dans ce genre de vide et recueillir de l'argent lorsqu'on ne connaît pas les règles de base.

Ma première réponse est la suivante: nous avons besoin d'éclaircissement dès que possible. J'ajoute en second lieu, et c'est gratuit, que je pense qu'au bas de notre liste des priorités il y a les réformes fiscales massives. Il y a aussi plusieurs autres choses à faire.

Le président: Merci, monsieur.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Une question, s'il vous plaît. Ne pensez-vous pas que comme M. Benson a dit qu'il s'agit uniquement de propositions, attendant les commentaires de tous les Canadiens, et il veut en tenir compte, alors vous aurez encore certaines incertitudes, ne pensez-vous pas?

M. Twaits: Comme d'autres sociétés, nous avons fait de nombreuses soumissions à la Commission Carter, ensuite nous avons présenté des mémoires au ministère des Finances, ensuite, nous avons présenté le mémoire d'aujourd'hui, et je pense que nous aurons peut-être une autre occasion. Entre-temps, l'incertitude persiste, et je vous dis, messieurs vous devriez engager de grosses sommes d'argent que vous devriez recueillir aujourd'hui, quelles seraient vos décisions? Si vous ne prenez pas de décision vous liquidez vos projets. Comment prendriez-vous ces décisions actuellement avec les incertitudes en ce qui concerne l'imposition dans les marchés de capitaux et les politiques fiscales et monétaires?

M. Lambert (Edmonton-ouest): D'un autre côté, vous vous plaindriez encore si en 1962 le gouvernement de l'époque avait dit que le système fiscal a besoin d'être réformé et voici les propositions et M. Twaits n'aurait pas eu l'occasion de dire sa pensée.

M. Twaits: Je ne discute pas. Publiquement et en privé je dirai que l'une des grandes choses du Livre blanc est d'avoir intéressé de nombreux Canadiens au système fiscal.

Le président: Monsieur Otto.

M. Otto: Monsieur le président, je vais poser des questions à M. Twaits en ce qui concerne l'épuisement, mais auparavant il a fait des commentaires sur le but ou les effets du Livre blanc. Vous avez dit, monsieur Twaits, que la principale chose c'était l'équité.

[*Text*]

equity. I suggest to you that this was the Carter Commission, but if you read page 6 of the first opening paragraph they include of equal importance is fair or equitable distribution to the tax load and incentive. If you read that carefully you will also find, and of course following your argument, that the most incentive for greater productivity would be no tax at all, of course. Therefore on page 7 1.10 the government goes on to explain that whatever the tax system will be, it will have to be geared to the facts that incentives should not be robbed. Having said that, and just to explain what a tax expert is, Mr. Twaits, it is a past employee of yours in the Tax Department who resigns or quits, hangs out his shingle and increases his fees by ten times, and that is a tax expert.

In your comments on depletion, in your brief, I take it that what you are worried about is that given the new depletion regulations, first there will be less incentive for investors to invest in the oil and gas exploration field. Is that correct?

Mr. Twaits: Correct. There would be less incentive for investors if it is not attractive to them.

Mr. Otto: Yes, that is true.

Mr. Twaits: Of course that is true of any basic taxes.

• 1240

Mr. Otto: Second, I believe you said also that as long as the United States does have depletion allowance, American investors would be more likely to participate in Canadian exploration?

Mr. Twaits: Yes. Now let us deal with other things being equal.

Mr. Otto: Yes. Let us deal with the first one. Why do you think now, and relating to your answer that the depletion allowance concept was originated in 1929, when it was important to develop the petroleum gas industry and when other sources in the United States and the rest of the world were available in plentiful supply, why is it now so important to induce the investor to invest in the oil and gas industry, rather than some other industry production, industrial activity?

Mr. Twaits: There is a very simple answer to that, sir. First of all, the world's energy demands have been growing at an enormous rate so that the world needs a greatly increased supply of oil, and it has developed

[*Interpretation*]

C'est ce qui a été dit dans le rapport de la Commission Carter, mais si l'on lit la page 6 du premier paragraphe d'ouverture, ils disent qu'une juste répartition de la charge fiscale et des stimulants, est d'égale importance. Si l'on lit cela attentivement l'on découvrira, et cela suit votre argument, que le plus grand stimulant pour l'accroissement de la productivité serait de ne pas avoir d'impôts. Au paragraphe 1.10 de la page 7 le gouvernement explique que quel que soit le régime fiscal il faudra qu'il soit tel qu'il existe toujours des stimulants. Ayant dit cela, je dirai afin d'expliquer ce qu'est un spécialiste fiscal, monsieur Twaits, que c'est un de vos anciens employés qui est au ministère du Revenu et qui quitte ses fonctions, suspend sa petite enseigne et augmente dix fois ses rétributions, celui-là est un spécialiste fiscal.

Dans vos commentaires à ce sujet, dans le mémoire, vous semblez dire que compte tenu du nouveau règlement sur la déduction pour épuisement, il y aurait d'abord moins de stimulants pour les investisseurs dans le domaine du pétrole et du gaz, c'est cela?

M. Twaits: Oui. Il y aurait moins de stimulants pour les investisseurs, si cela n'est pas attrayant pour eux.

M. Otto: Oui, c'est vrai.

M. Twaits: Cela est vrai pour tous les impôts essentiels.

M. Otto: Deuxièmement, je crois que vous avez dit qu'aussi longtemps que les Américains auront la déduction pour épuisement, les investisseurs américains aimeront mieux participer aux explorations canadiennes?

M. Twaits: Oui. Occupons-nous de d'autres choses d'égale importance.

M. Otto: Oui, occupons-nous du premier. Pourquoi pensez-vous que le concept de déduction pour épuisement existe depuis 1929, alors qu'il était important d'assurer l'expansion de l'industrie du pétrole et qu'il y avait d'autres sources aux États-Unis et ailleurs dans le monde, où existaient des approvisionnements considérables, pourquoi est-il si important maintenant d'inciter les investisseurs à investir dans les industries de pétrole et du gaz plutôt que dans les autres domaines industriels?

M. Twaits: La réponse est très simple, monsieur. Premièrement, la demande pour les ressources énergétiques a augmenté à un taux énorme. Donc, les besoins en huile du monde ont beaucoup augmenté et ceci s'est fait grâce

[*Texte*]

those supplies of oil under various incentives. Unfortunately the oil is not always located in places that assure supply. One of the significant factors in the Canadian scene so far as energy policy and depletion is concerned, is that we are one of the few societies that do and can have our own indigenous production, although developments in the North Sea now are helping out in Britain.

To say there is a lot of oil in the world and therefore there is no necessity for incentive in North America, you have to make the value judgment as to whether you want to make yourself fully dependent on a very politically unstable source of supply.

Mr. Otto: No, Mr. Twaits, you misunderstood me. What I said was in 1929 there were sources available, but so far as natural gas reserves are concerned, would it be correct to say that the United States has at most a five-year supply in reserve? We have at most, I believe, a 22-year proven reserve. Surely in that case, as natural gas is here, whoever wants it will have to explore it at our terms. Surely, it is no longer so necessary to give an incentive to the oil and the exploration enterprise as compared to the industrial enterprise.

Mr. Twaits: We are very much an industrial enterprise. Oil per se has no value whatsoever. Your own statements answer the question of why you need an incentive. I do not agree with your figures of a five-year supply, and so on, that is not true. It is true that with the tremendous growth in demand for natural gas we need more natural gas reserves. We need more oil reserves too. So you do need them and you need an incentive. Your option to that is, do not get it here get it offshore, and my point is: you have to make a value judgment as to whether you want to depend on that kind of supply.

Mr. Otto: I do not want to argue with you on the point that everything is a question of development, all resources are essentially labour and essentially production whether it is steel...

Mr. Twaits: They are but the downstream investment from finding an oil field is enormous.

Mr. Otto: All right, tell me now. This is the context. You say we do not know how much oil we have in this well, therefore we want a depletion allowance because this well and our

[*Interprétation*]

à des stimulants. On a ainsi mis en valeur ces approvisionnements de pétrole. Malheureusement, le pétrole ne se trouve pas toujours là où on peut l'écouler. Donc, l'un des facteurs importants au Canada en ce qui concerne la politique énergétique et les épuisements, c'est que nous sommes l'un des rares pays qui peuvent avoir leur production à l'intérieur même du pays même si les développements de la mer du Nord aident énormément la Grande-Bretagne.

Il faut porter un jugement de valeur, à savoir affirmer qu'il y a beaucoup d'huile dans le monde et qu'on n'a pas besoin de stimulant en Amérique du Nord, si on veut dépendre entièrement de sources d'approvisionnements dans les pays qui sont dans une position politique instable.

M. Otto: Vous avez mal compris ma question, monsieur Twaits. J'ai dit, qu'en 1929, il y avait de nombreuses sources disponibles mais en ce qui concerne le gaz naturel, est-il exact de dire que les États-Unis ont des réserves pour au plus cinq ans? Nous avons, je crois, des réserves pour au plus 22 ans. Dans ce cas, puisque c'est nous qui avons le gaz naturel, ceux qui l'exploiteront le feront à nos conditions. Évidemment, il n'est plus nécessaire de stimuler les entreprises d'exploration et celles d'exploitation de l'huile, mais plutôt les entreprises industrielles.

M. Twaits: Oui, nous sommes une industrie. Le pétrole en soi n'a pas de valeur. Votre propre affirmation répond à la question: «Pourquoi faut-il un stimulant?» Je ne suis pas d'accord quand vous parlez de réserves pour cinq ans, ce n'est pas vrai. C'est vrai que la demande considérable de gas naturel fait en sorte qu'il faudrait trouver d'autres gisements. Nous avons besoin de nouveaux gisements de pétrole, aussi. Nous en avons besoin, de même que de stimulants. Vous avez le choix de l'obtenir ici ou à l'égranger, et, alors, là justement il faut arriver à un jugement de valeur. Est-ce qu'on veut dépendre de ces approvisionnements étrangers?

M. Otto: Je ne voudrais pas ici entamer un débat sur le fait de savoir si tout est une question de développement, si toutes les ressources sont considérées comme main-d'œuvre ou production...

M. Twaits: Il s'agit d'investissements, il faut investir énormément pour trouver un gisement.

M. Otto: Ça va. C'est une question de contexte. Alors, vous nous dites ici, que nous avons des réserves, nous avons du pétrole mais nous ne savons pas quelle est la quantité

[*Text*]

investment in it is going to be depleted. That is what you are saying when you want a depletion allowance. I put it to you that I am manufacturing glasses and I have a tall order from a very large supplier and I bought a machine which cost me 20 times my sales, hoping to get more sales, but no more sales come in. Should I not be able to deplete the whole cost of that machine?

Mr. Twaits: You can sell the machine can you not? You have capital cost allowances and you can sell the machine. You cannot sell an empty well.

Mr. Otto: I am sure Mr. Twaits you are not saying anyone can sell a machine today at a marketable price. If that were so, there would not be all these people who buy this stuff at two cents on the dollar. I have been in business long enough to know, Mr. Twaits, that I was lucky to get $6,000 for a brand new machine that cost me $120,000. You know, this is the way business goes.

• 1245

Mr. Twaits: But you did get capital cost allowances on it, did you not?

Mr. Otto: No, I did not. I got a depreciation allowance but that did not cover it. The depreciation allowance is something you can get as well.

Mr. Twaits: Not on an oil well, we do not.

Mr. Otto: You still have not told me why we should emphasize the petroleum industry today when our resources are going to stay here and they can be developed at a later time, and if the countries of the world want to shorten that time, they can come to us on our terms. Why should we not equalize the opportunity of the tax system?

Mr. Twaits: That is a remarkable statement you just made, sir. I presume you have better knowledge than I have on that subject, that the resources are here and they must come on our terms is clearly not the case. There are all kinds of places to go for resources whether they are oil or whatever they are; there are all kinds of substitutes. They do not have to come on our terms.

I am talking about depletion for those of us who are here. All I am saying, just as you said with respect to your industry, I want the

[*Interpretation*]

de pétrole dans tel ou tel puits. Alors voilà pourquoi il nous faut la déduction pour épuisement.

Si par exemple, je suis fabricant de verre et que j'ai une commande importante et que je dois acheter une machine qui me coûte 20 fois ma vente parce que je prévois d'autres ventes. Est-ce que je devrai avoir une déduction pour épuisement pour me payer cette machine, si je ne réalise pas d'autres ventes par la suite?

M. Twaits: Vous pouvez vendre la machine n'est-ce pas? Vous avez des déductions pour amortissements et vous pouvez vendre la machine. Mais on ne peut pas vendre un puits vide.

M. Otto: Je suis persuadé, monsieur Twaits, que vous ne dites pas que quelqu'un peut aujourd'hui vendre une machine à un prix négociable. S'il en était ainsi il n'y aurait pas tant de gens qui achètent ce genre de choses pour presque rien. Je suis en affaires depuis assez longtemps pour savoir que j'aurai de la chance d'obtenir $6,000 dollars pour une machine qui m'en a coûté $120,000. Ce sont les affaires.

M. Twaits: Mais vous avez obtenu des déductions pour amortissement, n'est-ce pas?

M. Otto: Non. J'ai obtenu des allocations pour amortissement mais cela ne comble pas la perte. Vous pouvez vous-même obtenir ces allocations.

M. Twaits: Non, pas sur un puits de pétrole.

M. Otto: Vous n'avez pas encore dit pourquoi il faut insister sur l'industrie pétrolière alors que nos ressources resteront toujours sur notre territoire, que nous pourrons les mettre en valeur plus tard et s'il y a pénurie dans le monde, les vendre aux étrangers selon nos conditions. Pourquoi ne devrions-nous pas établir des chances égales par le régime fiscal?

M. Twaits: J'en reviens sur ce que vous avez dit. Vous savez mieux que moi, sans doute, que les ressources sont au Canada et qu'elles doivent être vendues selon nos conditions, mais que ce n'est pas le cas. Il y a toutes sortes d'approvisionnements à l'étrangers, qu'il s'agisse de pétrole ou d'autres choses. Il y a toutes sortes de produits de remplacement. Les gens ne vont pas s'adresser chez-nous selon nos conditions.

Nous parlons évidemment d'épuisement pour ceux d'entre nous qui sont ici présents. Tout ce que je veux dire ici c'est que, comme vous

[*Texte*]

same competitive cost structures as the people I am competing against. When I market oil products, crude oil petroleum or chemicals, I want to have roughly the same kind of cost-yardstick as my competitor. I am already not only under a handicap of a depletion difference, I am under a very substantial handicap in such things as no investment tax credit.

I could show you where the same plant built in Southwestern Ontario versus one across the river in Michigan cost 15 per cent more in investment just because of the difference in taxes. That is all I am arguing. I am not arguing that you do not have a case with the disposal of your machine. I am not competing with you in the sale of machines; I am competing with the fellow who is selling oil and chemicals.

Mr. Otto: If this applies to you it will apply to all the oil and chemical manufacturers or producers in Canada.

Mr. Twaits: Yes, it does.

Mr. Otto: So that all of you will be in the same boat. The only argument you make is that the Americans or other nationals will get the depletion allowance and will be more inclined to invest.

Mr. Twaits: No. When I say that, I say it puts us under a handicap and it clearly shows up; part of our handicap is reflected in the return on investment in the industry. But I do not think you have quite taken into account the importance of the argument I am making to you; that you have to determine whether you want a viable industry. If you want a viable industry then we need a kind of competitive tax treatment just like anybody else does in their industry. The option, say to you, is do not have one because nobody is going to come begging for it. This old theory that a resource is something we can hold in perpetuity is pretty obsolete. I repeat, a resource is a resource only when you can market it.

Mr. Otto: I will take your argument and put it this way to you: you said we have a choice whether we want or do not want that viable industry, and I am asking you—of course since you are involved in the petroleum industry, I can only expect one answer—to consider so far as enticing the investor into your industry, would we not be just as well off to entice that investor into a manufacture producing garter belts, as Mr. Mahoney said, or some other industry, where you employ more men, where you have a continuing enterprise and still have the

[*Interprétation*]

l'avez dit au sujet de votre industrie, je voudrais que nous ayons le même régime fiscal concurrential que ceux qui existent à l'étranger. Qu'il s'agisse d'industries chimiques ou autres, je voudrais avoir en gros les même prix de revient que mes concurrents. J'ai un handicap par exemple en ce qui concerne les impôts de crédit pour dividendes.

Je pourrais vous donner un exemple de ce qui se passe. Il y a une différence de 15 p. 100 pour les coûts d'investissement entre deux entreprises identiques établies, l'une dans le Sud de l'Ontario et l'autre dans le Michigan. Simplement à cause des différences d'impôts. C'est tout ce que je voudrais établir. Je ne dis pas que l'exemple des machines est mauvais. Mais c'est que je ne suis pas en concurrence avec celui qui vend des machines mais bien avec celui qui vend des pétroles et des produits chimiques.

M. Otto: Si cela s'applique à vous, cela s'applique à tous les producteurs de pétrole et de produits chimiques.

M. Twaits: En effet.

M. Otto: Ainsi vous serez tous dans la même situation. Votre seule thèse, c'est que les Américains ou les autres peuples auront la déduction pour épuisement et qu'ils seront plus incités à investir.

M. Twaits: Non, je dis que ceci nous défavorise en quelque sorte et ce handicap, si l'on veut, se traduit quant au rendement des investissements dans l'industrie. Mais, je ne pense pas que vous ayez tenu compte de l'importance de la thèse que je vous présente, à l'effet que vous devez savoir si vous voulez une industrie rentable. Si vous voulez avoir une industrie rentable, il vous faut un régime fiscal approprié. L'option qui se présente, c'est que personne ne vous demandera d'avoir cette industrie. Le pétrole, c'est quelque chose qu'on peut garder à perpétuité. Une ressource, en fait, n'a de valeur que si vous pouvez la vendre.

M. Otto: Eh bien, vous avec dit que nous avions le choix de vouloir ou de ne pas vouloir cette industrie viable. Eh bien, voilà la question que je vous pose, puisque vous êtes des milieux industriels du pétrole, vous devez avoir une réponse—et qui concerne les incitations aux investisseurs. Est-ce que ça ne serait pas plus sage de favoriser les investissements dans d'autres types d'industrie, alors que vous auriez l'occasion de vendre ou d'inciter les explorations dans le domaine du gaz parce que vous avez les seules réserves de gaz du continent Nord-américain?

[*Text*]

opportunity of inducing the exploration business, let us say in gas, because we have the only reserves in gas in the North American continent.

Mr. Twaits: Oh, please, man, come, come; this is ridiculous! Our reserves of gas in Canada are fractional compared to the reserves in the United States.

Mr. Otto: They have all been explored, they have all been tapped.

Mr. Twaits: No, no, they have not all been tapped. That was a basic argument in the tax hearings in Washington, and that is why they kept depletion, because they still want to explore in the 48 states.

Mr. Otto: This is the information we had from the American hearings, the Senate and the House of Representatives, and it was our understanding from the witnesses we heard prior to this in the Committee, the United States had five-years proven reserves and we had 22, and that was only two years ago.

Mr. Twaits: No, no. I do not know where they got those numbers because people are making new gas contracts all the time.

Mr. Otto: What are the reserves in natural gas in the United States then?

Mr. Twaits: We will provide you with those numbers, we will provide you with life indexes. I do not think we have them with us today. But your thesis is completely wrong; I would like to extend it a little further.

There seems to be an assumption in your comments that the oil industry goes out and digs a well and no other industry profits from it. In this industry we spend about a billion and a quarter dollars a year in Canada and where does it go? It goes to steel companies; it goes to pipe companies; it goes to instrument makers; it goes to an enormous section of secondary industry. I can tell you some of them are very, very worried today at the dip in the oil industry in this country. There is a great deal of employment; this industry created a great many new industries.

• 1250

As late as 1948, sir, you were dependent on a good 70 per cent of imported material to build a refinery in this country. In fact, it was more than that; it was closer to 80 per cent. Today you can build out of Canadian components probably in excess of 90 per cent. Those are new industries.

[*Interpretation*]

M. Twaits: Eh bien, non, c'est tout à fait ridicule; nos réserves en Amérique du Nord en matière de gaz sont d'un pourcentage mineur par rapport à celles qui existent aux États-Unis.

M. Otto: Elles ont toutes été exploitées, aux États-Unis.

M. Twaits: Non, tout n'a pas été exploré. Mais, d'ailleurs, c'est un argument de base à Washington, c'est pour cela qu'on a gardé l'épuisement, car on veut encore faire des exploitations dans 48 états.

M. Otto: C'est un renseignement qu'on a eu des audiences au Sénat américain et à la Chambre des représentants. Les États-Unis avaient des réserves pour 5 ans et et nous en avions pour 22 ans et il y a seulement deux ans de cela.

M. Twaits: Non, non, ce n'est pas cela du tout. Je ne sais pas où on a obtenu ces chiffres-là parce que ces gens-là signent continuellement des contrats pour l'exploration.

M. Otto: Quelles sont les réserves de gaz naturel aux États-Unis, alors?

M. Twaits: Nous vous fournirons les chiffres ainsi que l'indice. Nous n'avons pas cela ici mais votre thèse est tout à fait fausse. Je voudrais aller un peu plus loin d'ailleurs dans cette explication.

Il semble qu'on a créé l'impression ou qu'on a supposé que l'industrie du pétrole creuse un puits et que d'autres industries n'en profitent pas. Nous dépensons dans ces industries 1 milliard et quart de dollars par année au Canada et ça va où? Dans les sidérurgies, dans les compagnies de pipeline, chez les fabricants d'instruments, dans divers secteurs de l'industrie secondaire. Je peux vous dire qu'il y a bien de ces gens-là qui sont très inquiets à l'heure actuelle. Ces industries créent de beaucoup de nouveaux emplois et de nouvelles industries.

En 1948, la construction d'une raffinerie ici se faisait avec 70 p. 100 de matériaux importés. En fait, c'était presque 80 p. 100. A l'heure actuelle, on peut construire une raffinerie avec une proportion de matériaux canadiens de plus de 90 p. 100. Je parle des nouvelles industries évidemment.

[*Texte*]

So do not talk about the choice. It is not just the choice of one industry; it is the choice of a whole width of very sophisticated industry, including basic steel, starting at basic steel.

Mr. Otto: In other words, what you are really saying is that we should give priority to your plea on depletion because it is the base upon which our other industry is founded.

Mr. Twaits: There is no question about it. The economic fabric of this country rests on about five major industries and everything else is ancillary. They are forest products, chemicals, petroleum in the sense of petroleum in natural gas, steel, mining, agriculture and manufacturing. I mean manufacturing in the sense of durables like the electrical people, the heavy durables and so on. Everything else is ancillary to those. Your service industries, your transportation industry, you name it. If they are not healthy, then you have not got a healthy economy. We are big buyers and suppliers from all those people.

I do not know. Maybe some of the other companies represented here would have figures on this and I cannot recall whether we have figures on the amount, but the capital expenditures speak for themselves. This industry turns over its capital about once every 10 years which is a very, very high ratio of turnover. And the latest calculations we have made are that within the next 10 years, if the industry is going to do the job that it must, including such new things as lead-free gasoline which is one of the peculiar priorities that have been established, this industry is going to require as much capital as it used in the full 20 years from 1950 to 1970. We are talking $14 billion to $15 billion minimum in that time. Where does that money go? It goes to steel companies, it goes to all these basic industries.

Mr. Otto: I think I get your rationale now. You are saying that we must continue giving depletion allowance at least under the standard or three-to-one in order to keep the costs down of all the ancillary industries because if you have to pay more taxes you will increase the power or the energy cost to the ancillary industries.

Mr. Twait: No, sir. I am saying that we are a capital intensive—if we do not build a plant or expand a warehouse or that kind of stuff, we build a huge capital project because it is a capital intensive. That steel is instruments, it is very sophisticated equipment, computers

[*Interprétation*]

Ne parlez donc pas, s'il vous plaît, de choix. Ce n'est pas le choix d'une seule industrie mais bien de plusieurs industries différentes, dont celle de l'acier.

M. Otto: Autrement dit, il faudrait accorder la priorité à votre thèse sur les épuisements car elle constitue selon vous la base même du développement de toutes nos industries.

M. Twaits: Il n'y a aucun doute là-dessus. L'économie de notre pays repose sur cinq industries; les autres n'en sont que des auxiliaires. Ce sont: les produits forestiers, chimiques et pétroliers, c'est-à-dire le pétrole et le gaz naturel, l'acier, les mines, l'agriculture et l'industrie manufacturière. Il s'agit des manufactures qui fabriquent des biens durables, par exemple les installations électriques, les biens durables tels que l'eau etc. Toutes les autres industries sont secondaires: les services, les transports etc. Si ces industries-là ne sont pas prospères, l'économie s'en ressentira. Nous achetons et vendons beaucoup à ces industries.

Peut-être y a-t-il d'autres représentants de compagnies ici qui ont des données à ce sujet, je ne me souviens pas si nous en avons, mais, en tout cas les immobilisations nous en donnent la preuve. Cette industrie refait son capital à tous les dix ans ce qui constitue un très haut coefficient de roulement.

Si l'industrie veut au cours des dix prochaines années réaliser ce qu'elle doit faire, y compris de nouveaux domaines comme par exemple l'essence exempte de plomb, nous estimons qu'il lui faudra avoir autant de capitaux qu'il en a fallu depuis les vingt dernières années, soit un minimum de 14 ou 15 milliards de dollars. Où donc va cet argent? aux sidérurgies, à toutes les autres industries de base.

M. Otto: Je pense que je comprends votre mode de pensée. Vous dites qu'il faut continuer à donner des déductions pour épuisement, du moins dans le rapport de trois à un, afin que les prix de revient soient plus bas pour les industries secondaires. En effet si vous payez plus d'impôt, vous augmentez le coût des ressources énergiques des industries connexes.

M. Twaits: Non, monsieur ce n'est pas ça. Nous constitutons une industrie qui a besoin de beaucoup de capitaux. L'industrie sidérurgique par exemple, fournit un équipement très complexe, la fabrication d'ordinateurs par exemple est très perfectionnée. Elle fournit

[*Text*]

and so on, which all provide basic employment to the other basic industries. I am saying that if we are not healthy they are not healthy because we are big buyers—our industry is. And we cannot raise our prices because we lose depletion allowance because we are competing with our friends across the border who do have it.

The Chairman: Mr. Hamilton.

Mr. Hamilton: With regard to this depletion allowance, the U.S. companies come up here and explore and you can cut out the depletion allowance in Canada but he will still get his depletion allowance in the United States.

Mr. Otto: I think you will find that the ancillary legislation which has already been considered possibly will not make it quite so open.

Mr. Hamilton: It has been going on for years.

• 1255

Mr. Otto: I know. The tax business has been going on for years too but the thing is that when change is going to be...

Mr. Hamilton: The other point that I would make in so far as your greater belt manufacturer is concerned is that he still has to rely on a supply of energy in order to run his machines. Therefore you must always have the supply of energy readily available and you may not under those circumstances if you say, "We will not permit anyone to explore; we will conserve and then when we need it we will go out and explore" because you do not know when and where you are going to find it.

Mr. Otto: I agree with that. That is the point I made to Mr. Twaits and he seemed to deny it but I imagine that is your point, that by supporting or by allowing you your depletion allowance you will then make energy available to the ancillary industries at a much cheaper price and since Mr. Twaits said that practically all of our industrial growth depends upon the oil industry, that is...

Mr. Hamilton: Energy.

Mr. Otto: Energy is the base of it all. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Dr. Ritchie.

Mr. Ritchie: I will pass, thank you.

[*Interpretation*]

donc du travail à d'autres industries de base. Si notre chiffre d'affaires est bas, celui des industries de base l'est donc aussi. Nous ne pouvons augmenter nos prix car nous perdrions notre déduction pour épuisement et nous ferions concurrence à nos voisins du sud qui eux la reçoivent.

Le président: Monsieur Hamilton.

M. Hamilton: En ce qui a trait à la déduction pour épuisement, les compagnies américaines qui viennent explorer le terrain ici reçoivent quand même leurs déductions pour épuisement bien que nous ne l'accordions pas au Canada.

M. Otto: C'est une loi qui est étudiée et qui, je crois, ne rendra pas si facile de telles mesures.

M. Hamilton: On le fait depuis des années.

M. Otto: Je le sais bien. En fait le régime d'impôt fonctionne depuis des années aussi mais lorsque le changement va...

M. Hamilton: Mon autre remarque concerne le manufacturier de jarretières, il aura quand même besoin de ressources énergétiques pour faire fonctionner son équipement. Il faut donc avoir sous la main les réserves énergétiques nécessaires. Si vous nous dites que vous allez empêcher les gens de faire l'exploration du sol tant que vous n'aurez pas les ressources énergétiques suffisantes, alors vous ne pourrez pas avoir sous la main les ressources nécessaire car vous ne savez pas où et quand vous trouverez des gisements.

M. Otto: C'est justement ce que j'ai dit à M. Twaits. Il a semblé le nier mais c'est aussi ce que vous dites, monsieur. Si nous vous accordons cette déduction pour épuisement vous pourriez ensuite fournir l'énergie aux industries secondaires à un prix beaucoup plus bas. Puisque monsieur Twaits affirme que presque toute l'expansion économique repose sur l'industrie pétrolière, alors c'est...

M. Hamilton: De l'énergie.

M. Otto: Les ressources énergétiques constituent la base de ceci. Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Ritchie.

M. Ritchie: Merci, monsieur le président. Je poserai ma question plus tard.

[*Texte*]

The Chairman: All right. On behalf of the members of this Committee, gentlemen, our thanks for the presentation of your well prepared brief, your opening statement, a short one, and for replies given to the members of this Committee to questions directed to you.

Mr. Twaits: Thank you very much for the questions.

Mr. Saltsman: Mr. Chairman, on a point of order, I asked Mr. Twaits a question and I was wondering whether he would be able to supply it by correspondence; in other words, the gross sales on which the tax figures were based.

Mr. Martin: Yes.

The Chairman: Mr. Martin, if you want to send us the information, would you send it either to the Clerk of the Committee or to the Chairman and this information will be distributed to the members of the Committee. It may be printed for future meetings.

Mr. Martin: I think we can give you the figures right here. We can get them out of our annual report.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Saltsman, they will leave the figures and this afternoon either the Clerk or I will read them into the record.

Mr. Twaits: Thank you very much. It is very kind.

The Chairman: This afternoon, gentlemen, the first group of witnesses called will be from the pulp company.

AFTERNOON SITTING

• 1548

The Chairman: Gentlemen, this afternoon, for consideration of the White Paper on Tax Reform, we have with us representatives of the Gulf Oil Canada Limited. On my right is Mr. J. McAfee, President. I will ask Mr. McAfee to introduce the other persons who are appearing with him today as witnesses.

Mr. Jerry McAfee (President, Gulf Oil Canada Limited): Thank you, Mr. Chairman, and gentlemen.

The other members of our delegation this afternoon are Mr. Lyall, our Vice-President of Finance; Mr. Cochrane, our Treasurer and Director of Taxation; and Mr. Shephard, the

[*Interprétation*]

Le président: Au nom des membres du Comité, messieurs, je tiens à vous remercier de votre mémoire qui a été très bien préparé, ainsi que votre déclaration d'ouverture qui a été courte. Nous vous remercions également d'avoir bien voulu répondre aux questions posées par les députés.

M. Twaits: Nous vous remercions beaucoup de ces questions.

M. Saltsman: Monsieur le président, j'ai posé une question à monsieur Twaits en ce qui concerne la vente brute relativement aux impôts et je me demandais s'il ne pourrait pas me répondre par le courrier.

M. Martin: Oui, il le peut.

Le président: Si vous voulez nous envoyer des renseignements, monsieur Martin, vous pouvez adresser votre envoi au greffier ou au président du Comité et nous enverrons ces documents à tous les membres du Comité. On pourrait le faire imprimer pour des séances à venir.

M. Martin: Nous pouvons vous laisser les données. Nous les trouvons dans le rapport annuel.

Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Saltsman, ils nous laisseront les données et cet après-midi nous les inclurons, soit le greffier soit moi-même, dans le compte rendu.

M. Twaits: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Les premiers témoignages que nous recevrons cet après-midi, messieurs, seront ceux des représentants de la papeterie.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Compte tenu du Livre blanc sur la réforme fiscale cet après-midi, nous avons avec nous des représentants de la *Gulf Oil Canada Limited*. A ma droite, vous avez M. J. McAfee, qui est président et j'invite M. McAfee à présenter les autres personnes de son groupe qui sont les témoins.

M. Jerry McAfee (président, Gulf Oil Canada Limited): Merci, monsieur le président, merci, messieurs. Les autres membres de notre délégation cet après-midi sont: M. Lyall, notre vice-président des Finances; M. Cochrane, qui est trésorier et Directeur de l'Impôt et M. Sheppard qui est le président de

[*Text*]

Chairman of our Board. These gentlemen, as you can doubtless appreciate, know a good deal more about many aspects of our business than I do and I will ask them to join me directly in responding to your questions.

The Chairman: It is your privilege, Mr. McAfee, as spokeman of the group, to redirect any questions you are asked to others in your group.

Mr. McAfee: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Chairman, if it meets with your approval, in view of the fact that the Committee has had our brief for some time and has had the opportunity to review it in detail, and since we are here to answer any questions which the Committee may have with respect to it, I would like, instead of reading a formal, prepared statement, just informally to make a few comments in emphasis of some of the points that we feel are particularly al, in view of the fact that the Committee important in our brief and then make ourselves available to answer the Committee's questions to the very best of our ability.

• 1550

The point in our brief, gentlemen, which is of greatest importance, in our judgement, and the point in the whole White Paper consideration, with respect to the petroleum industry, which in our opinion is of greatest importance, is the matter of depletion. We are concerned about both the level of the incentive which is provided under whatever tax arrangement we operate and we are also concerned about the method through which this incentive is made available.

I believe, Mr. Chairman, a constructive way of commenting on this important subject might be to speak very briefly in response to three questions which we believe might very properly be put in a very simple straightforward way with respect to this matter in the public interest of, we hope, a better understanding of what this matter is and why it is important to the country as well as to our industry and our company.

Perhaps the first question might be phrased along these lines: Why in the world do you think depletion is important, why is it an important incentive, and why does it amount to anything, particularly when a number of, perhaps a great many, oil companies in Canada are not in a taxpaying position and are therefore not in a position to even claim the depletion allowance presently available?

In response to this sort of question, I would submit that two comments in particular might

[*Interpretation*]

notre Conseil. Ces messieurs, comme vous l'appréciez sans doute, connaissent beaucoup mieux que moi plusieurs aspects de nos affaires.

Le président: En tant que représentant du groupe, M. McAfee, vous pouvez adresser de nouveau toutes les questions qui vous sont posées aux autres membres de votre groupe.

M. McAfee: Merci, monsieur le Président. Bon, étant donné que le Comité est déjà au courant de notre mémoire, pour quelques temps et qu'il a eu l'occasion de l'examiner minutieusement et puisque nous sommes ici pour répondre aux questions que le Comité voudrait bien nous poser au sujet de ce mémoire, eh bien, si vous désirez, messieurs, au lieu de lire un texte officiel, un rapport préparé, je vais plutôt, sans cérémonie, faire quelques commentaires et insister sur certains points qui nous semblent particulièrement importants dans notre mémoire et puis nous pourrons répondre de notre mieux aux questions posées par le Comité.

Le point de notre mémoire qui semble plus important à notre avis, et, en ce qui concerne d'ailleurs l'ensemble de la question du Livre blanc, en ce qui touche l'industrie pétrolière qui est, selon nous, d'une grande importance, c'est la question de l'épuisement. Nous nous préoccupons du niveau stimulant qui est fourni quel que soit le régime fiscal que nous appliquons, nous nous inquiétons aussi de la méthode qui met ce stimulant à notre disposition.

Je pense, monsieur le président, qu'une façon positive de commenter ce sujet important serait de répondre brièvement à trois questions, qui selon nous, pourraient être posées de façon très simple et très claire à ce sujet dans l'intérêt public, nous espérons une meilleure compréhension de la nature du sujet et de la raison de son importance tant que pour le pays que pour notre industrie et notre compagnie.

La première question serait peut-être formulée dans ces termes: Pourquoi pensez-vous que l'épuisement est important dans le monde, pourquoi c'est une invitation importante, et pour quelle raison cela s'élève à rien en particulier lorsqu'un grand nombre de sociétés pétrolières du Canada ne sont pas assujetties à l'impôt et ne sont même pas en mesure de demander la déduction pour épuisement qui est disponible en ce moment?

En guise de réponse, je dirais qu'il y a peut-être deux commentaires à faire ici. Pre-

[*Texte*]

appropriately be made. One is to remind us that the fact that many oil companies are not in a taxpaying position and therefore not in a position to claim depletion arises as a natural result of the fact that the Canadian petroleum industry is still a very young industry, being only about 23 years old, and that the industry is not yet in a paying position.

Specifically, my recollection of the figures is that, through 1969, total industry outlays have amounted to some $14.1 billion and total industry revenues have amounted to only about $12.6 billion leaving something more than $1.5 billion of outlays as yet unrecovered. It has only been in the last few years that the annual recoveries or annual revenues have equalled or exceeded, by a small margin, the annual outlays. In 1969, for example, the revenues of the industry were only some 4 per cent higher than the industry's outlays.

The second point which I believe should be made in connection with this question is to call attention again to the fact that the depletion arrangement which we now operate under and which we recommend we continue operating under is in the very best sense a true incentive, as opposed to a subsidy which would reward the inefficient as well as the efficient, the unsuccessful as well as the successful. Depletion, by its nature, is a reward that goes only to those who are successful in accomplishing the purpose for which the incentive is set forward. It is true incentive, and the fact that it has encouraged the exploration level in Canada over the years, which it has, demonstrates the validity, we believe, of this point.

• 1555

A second simple straightforward question which we believe might very properly asked, and undoubtedly is being asked, is, why in the world do the oil companies, big or little, large or small, young or old, need any incentive in addition to what they already have in the operations they are now engaged in, beyond the markets for oil and gas which are proclaimed far and wide as existing potentially?

To this very legitimate question, again I would suggest that two comments in particular might well be made. One is that these attractive and potentially extremely valuable markets, which we do foresee down the road for Canadian oil and gas, are valuable if, but only if, Canada has the reserves to meet those demands, and if, indeed, we find the oil and gas that can be marketed in some of the potential markets that we see shaping up in

[*Interprétation*]

mièrement, il faut se souvenir que plusieurs sociétés pétrolières ne sont pas en mesure d'être assujetties à l'impôt et par conséquent de demander la déduction qui se présente tel un résultat naturel du fait que l'industrie pétrolière canadienne est une industrie encore très jeune, ayant à peu près 23 ans et que cette industrie n'est pas encore en mesure de payer.

Jusqu'à 1969, les dépenses de l'industrie se sont élevées à 14.1 milliards de dollars et les revenus de l'industrie se sont élevés seulement à 12.6 milliards de dollars, C'est-à-dire qu'il reste plus de 1.5 milliards de dollars de dépenses qui n'ont pas été remboursées. C'est seulement au cours de ces dernières années, que les récupérations ou les revenus annuels ont égalé ou dépassé, avec une petite marge nos dépenses annuelles. Par exemple, en 1969, les revenus de l'industrie n'étaient que de 4 p. 100 plus élevés que les dépenses de l'industrie.

Le deuxième point, qui, je pense doit être mentionné à ce sujet, consiste à attirer l'attention sur le fait que l'arrengement de l'épuisement d'après lequel nous agissons maintenant et que nous recommandons, ce deuxième point est en réalité un vrai bon stimulant par opposition à une subvention qui récompenserait l'incompétence aussi bien que l'efficacité, le non-réussi aussi bien que le réussi. L'épuisement, en lui-même, est une récompense qui est accordée seulement à ceux qui connaissent un franc succès en réalisant le but pour lequel le stimulant est avancé. C'est un véritable stimulant et puisque ceci a encouragé l'exploration au Canada au cours des années, eh bien, ceci montre que notre point est valable.

Une deuxième question juste que l'on pourrait poser convenablement et que l'on nous posera sans doute, c'est pourquoi les sociétés pétrolières grosses ou petites, jeunes ou vieilles, ont-elles besoin des stimulants en plus de ce qu'elles ont des opérations dans lesquelles ils sont engagés maintenant, outre les marchés de pétrole et de gaz dont on dit partout comme existant potentiellement.

Je voudrais faire de nouveaux deux commentaires en particulier à propos de cette question légitime. Le premier c'est que ces marchés valables, attrayants et potentiellement extrêmes que nous entrevoyons pour le gaz et le pétrole canadiens sont valables, mais seulement si le Canada a les réserves nécessaires pour répondre aux demandes, et si en fait, nous constatons que le pétrole et le gaz qui peuvent être mis sur le marché dans les

[*Text*]

the future. In order for Canada to have these reserves, in order for our Canadian industry to have them and in order for our individual companies to have our share of them, is going to require a great deal of continuing, expanded, additional, even more risky and expensive, exploration than we as an industry or as an individual company have experienced to date.

The cost, the difficulty, the uncertainty, the riskiness of exploration in the frontier areas of Canada, the Northwest Territories, the Mackenzie delta, the Arctic Islands, the East Coast offshore, the West Coast offshore and the other far-flung frontier areas of this country, are simply orders of magnitude greater in every respect than what we have encountered up to date.

Just by way of example, let me specify a very recent experience of our own company. Just a few days ago, we plugged and abandoned a wildcat well in the Mackenzie delta without anything in the world to show for it. We had spent almost $750,000 which we will never see again. We are currently drilling on another wildcat in the same general area in the belief, hopefully, that it may be more successful.

I mention this specific example only to emphasize the point that we are faced with an extremely critical demand for the necessary funds and effort required to carry on an expensive and extensive exploration program if, indeed, Canada is going to develop the oil and gas reserves necessary to meet this big potential market.

The other point I would like to make in connection with this question is to call your attention to the fact, which has already been mentioned here even today and, I think, on previous occasions as well, that the return on investment realized by the oil industry and by the companies in it is not a very encouraging picture. In fact it has been pretty darn disappointing.

In some of the material which you already have available to you, it is pretty clearly brought out that, over the last six years, or I guess over the six-year period between 1962 and 1968 actually, the rate of return realized by integrated oil companies in Canada amounted to some 7.4 per cent of invested capital. This was in comparison with the corresponding figure in the United States for integrated oil companies of some 10.4 per cent, a 3 per cent difference, a considerable difference and a very significant difference.

[*Interpretation*]

marchés potentiels que nous voyons se former dans l'avenir, alors. Pour que le Canada ait ces réserves et pour que l'industrie canadienne les ait et pour que chacune des compagnies en ait une partie, il faudra exiger une exploration continue, étendue, additionnelle et même plus risquée, plus coûteuse que comme une industrie ou une seule compagnie que nous avons fait jusqu'ici.

Le coût, les difficultés, les incertitudes, les risques, en matière d'exploration dans les régions éloignées du Canada, les Territoires du Nord-Ouest, le delta du Mackenzie, les Iles de l'Arctique, la Côte de l'Est, la côte Ouest et toutes les autres régions éloignées du Canada sont simplement d'une plus grande importance de tout ce que nous avons rencontré jusqu'à ce jour.

Juste en guise d'exemple, je voudrais signaler une expérience très récente, que nous avons eue il y a quelques jours, nous avons tiré un coup de fusil et abandonné un chat sauvage au delta du Mackenzie, sans ne rien montrer pour cela dans le monde. Nous avons dépensé $750,000 là-bas, que nous ne reverrons jamais plus. Nous procédons actuellement à d'autres forages dans un autre secteur de cette même région en espérant que nous connaîtrons un plus franc succès là-bas.

Je mentionne cet exemple seulement pour vous signaler que nous faisons face à une demande très critique en vue d'obtenir les fonds nécessaires et les efforts pour entreprendre et lancer un programme d'exploration si, en vérité, le Canada veut mettre en valeur ses réserves de pétrole et de gaz nécessaires pour répondre à ce marché en pleine expansion.

En outre, je tiens à vous signaler d'ailleurs, on l'a mentionné ici ce matin et probablement auparavant, il faut bien dire que le rendement sur les investissements réalisés par l'industrie pétrolière et par les compagnies qui en font partie ne représente pas un tableau très encourageant. Cela fut même fort décevant.

Dans les documents qu'on vous a remis, il est bien signalé qu'au cours des six dernières années, ou au cours d'une période s'étendant réellement de 1962 à 1968, la rémunération réalisée par les sociétés pétrolières intégrées au Canada s'élevait à 7.4 p. 100 du capital investi. C'était en comparaison des chiffres américains correspondants pour les compagnies pétrolières intégrées, par exemple de 10.4 p. 100, il s'agit d'une différence de 3 p. 100 et c'est une différence tout à fait considérable.

[*Texte*]

In both countries, the rate of return was below that for other manufacturing enterprises.

The fact of the matter is that, even with the present level of depletion allowance, the return which our industry is realizing on its investment is not only not excessive, it is not even adequate, really, to support, long-term, the effort that is involved.

• 1600

The third question that I believe might properly be put is, Well, what is so wrong with what we have got? And if something is wrong with it, how would you do it differently and why? Our brief speaks to this and, I hope, constructively, but, very briefly again, I would speak to two aspects of this question.

First, the level of the incentives. It is a matter of judgment, of course, and there is no precise answer. One could certainly make an argument that had the incentives been greater, the effort would have been greater, and perhaps Canada's oil and gas reserves would have been developed to a greater extent today than they are. This is conjecture and you can come out with whatever answer you want to.

Certainly a very strong argument can be made that, considering the additional risks and the additional expense and the additional difficulty which we are facing in the frontier areas where we must now explore for our future reserves, that a higher incentive is very much justified and in order. Again though, that is a matter of judgment and is open to argument.

I think the one thing that we can agree on and the one thing that the White Paper recognizes, I believe, and certainly we feel very strongly about, is that it is very definite that, qualitatively, any reduction in incentive is bound to result in a reduction in effort. We, as a nation, simply cannot afford a reduction in our exploration effort.

So far as the mechanism is concerned and the means of making this provision available, the White Paper properly recognizes that the present arrangement is something less than perfectly efficient and contains certain anomalies and inconsistencies, particularly the fact that, in a manner of speaking, in a sense, it penalizes at the same time as it encourages. It reduces allowance in consideration of the very activity, namely exploration, which it seeks to encourage. We recognize this, and we recognize that a valid point can be made and

[*Interprétation*]

La rémunération dans les deux pays était inférieure à d'autres entreprises de fabrication.

Il en reste que même au niveau actuel de déduction pour épuisement, le rendement que notre industrie réalise sur ses investissements n'est pas seulement suffisant, il n'est même pas adéquat, vraiment pour soutenir à longue échéance l'effort qui est nécessaire.

La troisième question que l'on pourrait poser: Qu'est-ce qui ne va pas avec ce que nous avons obtenu? Qu'est-ce qui ne va pas à l'heure actuelle, et comment agir différemment, pourquoi ne pas employer une autre méthode? J'espère que notre mémoire pourra répondre à cette question de façon positive, mais très brièvement, commençons la chose de deux façons.

D'abord, il y a le niveau des stimulants. C'est une question de jugement sûr et il n'existe pas de réponse précise. On pourrait certainement soutenir que si les stimulants avaient été plus élevés, l'effort aurait été plus fort également et peut-être les réserves canadiennes de pétrole et de gaz auraient été mieux mises en valeur aujourd'hui plus qu'auparavant. Ce sont évidemment de pures conjectures et vous pourrez donner la réponse qu'il vous plaira.

D'autre part on pourrait soutenir que, considérant les risques, les dépenses et les difficultés supplémentaires auxquelles nous faisons face dans les régions éloignées où nous devons explorer pour nos réserves à venir, qu'un stimulant plus élevé est plus justifié, tout à fait convenable. Cependant, je dis encore que c'est une question de jugement et on pourra mettre en doute cette thèse.

On peut s'entendre je pense sur une chose, et le Livre blanc constate, ceci je crois que du point de vue qualitatif, toute diminution de stimulants entraînera une diminution des efforts. En tant que pays, nous ne pouvons pas permettre de diminuer nos explorations.

En ce qui concerne les mécanismes pour que cette disposition soit mise à la portée de tous, eh bien le Livre blanc reconnaît que les ententes actuelles ne sont pas efficaces et renferment certaines anomalies et certaines contradictions si on veut, ou d'uniformité, et en un sens ça pénalise en même temps que ça encourage. Cela réduit en quelque sorte l'allocation compte tenu de l'activité par exemple l'exploration que l'on cherche à promouvoir, à favoriser. Nous reconnaissons ceci et nous reconnaissons évidemment que l'on peut sou-

[*Text*]

has been made that this inconsistency, perhaps, needs to be recognized and, if possible, eliminated.

Furthermore, we feel that the concept and the principle which the government has seen fit to adopt in the White Paper can probably be satisfactorily recognized and incentive still maintained at an adequate level by adopting a slightly different arrangement. There are numerous modifications which could be made but basically our proposal would be that, instead of calculating depletion allowance on the basis of net production profits, it would be calculated on the basis of gross production profits with a limitation of a certain percentage, which we are suggesting be 50 per cent, of actual eligible expenditures, provided the eligible expenditure definition is broadened appropriately to include Crown lease acquisitions, development drilling, wellhead facilities, gas plants and related matters, and provided a suitable transition period is allowed. Under these circumstances, gentlemen, we feel that the principles of the White Paper could be met and the level of the incentive still maintained at an adequate level.

Mr. Chairman, perhaps that would be an appropriate place to stop and make ourselves available for pursuit of this matter or any aspect of it, or any one of the dozen or so points that we endeavour hopefully, constructively, to comment on in our brief, or any other matters which the Committee might wish to question us about.

The Chairman: Thank you very much, Mr. McAfee.

As you mentioned earlier in your remarks, your brief has been circulated to the members of this Committee, and have been analyzed and summarized by our advisers. As you are no doubt aware, the Committee has retained the services of 14 people to help the members of this Committee to make a thorough consideration of the White Paper and your brief has been analysed by a few of these people and summarized.

As I mentioned before, Mr. McAfee, any questions directed to you that you think could be better replied to by somebody else in your group, may be re-directed.

• 1605

Mr. McAfee: Thank you sir.

The Chairman: I recognize Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. McAfee, the White Paper, in the question of depletion allowances, the three-year tax-holi-

[*Interpretation*]

tenir un point valable ici, c'est que ce manque d'uniformité doit être reconnu, et si possible, supprimé.

En outre, nous pensons que le principe que le gouvernement a voulu adopter dans le Livre blanc peut être considéré comme satisfaisant et le stimulant encore maintenu à un rythme adéquat en adoptant un arrangement un peu différent. Évidemment il y a diverses modifications à faire mais, fondamentalement, nous proposerions qu'au lieu de calculer la déduction pour épuisement en se basant sur les bénéfices de la production nette, ce serait calculé sur les bénéfices bruts de production en tenant compte d'une limitation d'un pourcentage qui devrait être à 50 p. 100 des dépenses admissibles, pourquoi que cette définition des dépenses admissibles en vue d'inclure les acquisitions venant de locations de la Couronne, les forages, les puits, les usines de gaz et autres choses connexes, et pourvu qu'une période de transition soit autorisée. Donc, en pareils cas, messieurs, nous estimons que les principes du Livre blanc pourraient être réalisés et que le niveau de stimulants pourrait être maintenu à un taux satisfaisant.

Eh bien, monsieur le président, il convient peut-être de m'arrêter ici, et nous allons maintenant répondre aux questions ou revenir sur tout ceci, nous allons chercher en tout cas à commenter de façon positive toutes ces questions que les membres du Comité voudront bien nous poser.

Le président: Je vous remercie, monsieur McAfee.

Vous avez mentionné auparavant, monsieur, que votre mémoire a circulé et a été analysé et résumé par nos conseillers. Vous savez sans doute que notre Comité a retenu les services de 14 conseillers, n'est-ce pas, en vue d'aider les députés ici à faire une étude conséquente du Livre blanc et votre mémoire a donc été analysé à fond par ce groupe et il a été résumé également. Donc, comme je vous disais, monsieur McAfee, toutes questions qui vous seront posées, que vous pensez pourront être réadressées, à un autre de vos témoins ici.

M. McAfee: Merci monsieur.

Le président: Je donne la parole à M. Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur McAfee, le Livre blanc, en ce qui concerne la déduction pour épuisement, l'exonération fis-

[*Texte*]

day, and so forth, treats both the mineral industry and the oil and gas industry. It seems to me, and I am wondering what your views would be, that a great deal of confusion has been introduced...

Mr. McAfee: Yes, we agree.

Mr. Lambert (Edmonton West): ...as a result of this. If there had been separate treatment of these subjects, there would not have been quite the same confusion and perhaps we would have received better, shall we say, counter suggestions.

Your brief, it seems to me, does not clearly enunciate any distinction between yourselves and the mineral industry and therefore your proposals with regard to depletion, I suppose, should not be read to be applicable to the mines, to the synthetic crude and to the oil sand people, because they have no exploration expenses.

Mr. McAfee: Yes, Mr. Lambert. Actually, our brief does speak to the fact that we feel very strongly that the mining and related industry should be considered separately from the petroleum industry. We speak about this on page 39 of our brief.

Mr. Lambert (Edmonton West): I am sorry I missed it.

Mr. McAfee: We feel just as strongly as you do, apparently, on this matter, that these are two separate industries with separate problems and should be considered separately.

Mr. Lambert (Edmonton West): Fine.

In the question of permitted expenditures, you were referring to the inclusion of acquisition of land. The day before yesterday, other segments of the oil industry appeared before this Committee and some briefs limited themselves to the acquisition of Crown interests in land. What would your views be with regard to that? Do you feel that there are areas of acquisition from private interests that should be considered, bearing in mind, of course, adequate safeguards to provide against artificial paper transactions which would either inflate the value of oil lands or give some value to valueless lands?

Mr. McAfee: Provided such precautions were built in, Mr. Lambert, we could see no strong objection to it, but we do not think it would make that much difference because most lands that are taken up for exploration purposes these days are Crown lands. Mr. Lyall, you might want to add to this.

[*Interprétation*]

cale de trois ans et ainsi de suite, traite à la fois l'industrie minière et l'industrie du pétrole et du gaz. Il me semble, et je me demande quel sera votre avis, qu'il y a eu beaucoup de confusion...

M. McAfee: Oui, nous sommes d'accord.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): ...en tant qu'un résultat de cela. Et s'il y avait eu un traitement distinct sur ces questions, il n'y aurait pas la même confusion et on aurait peut-être reçu de meilleures contre-suggestions. Dans votre mémoire, il me semble, on n'énonce pas clairement des distinctions entre votre industrie et l'industrie des mines et vos propositions au sujet de l'épuisement ne devraient pas s'appliquer semble-t-il aux mines et au synthétique brut et au pétrole, car il n'y a pas de dépenses d'exploitation.

M. McAfee: Oui, en fait nous disons dans notre mémoire que nous avons des vues bien nettes là-dessus, l'industrie des mines devrait être tout à fait distincte de l'industrie du pétrole. On le dit à la page 39 du mémoire.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je m'excuse de l'avoir manqué.

M. McAfee: Nos opinions sont aussi arrêtées que les vôtres sur ces questions, ce sont deux industries distinctes avec des problèmes distincts et devraient être considérées de même.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Au sujet des dépenses permises, vous parlez d'inclure l'acquisition des terres. Avant-hier, d'autres segments de l'industrie du pétrole sont apparus devant ce Comité et certains mémoires les ont limités à l'acquisition des intérêts de la Couronne dans les terres. Quelles sont vos opinions à ce sujet? Pensez-vous qu'il y a certaines zones d'acquisition d'intérêt privé qui devraient être considérées en tenant compte bien sûr qu'il faut fournir des sauvegardes satisfaisantes contre les transactions sur papier qui peuvent faire augmenter la valeur des terres à pétrole ou qui peuvent accorder plus de valeur à des terres qui n'en ont pas?

M. McAfee: Ces précautions existent, monsieur Lambert. Nous ne pouvons pas nous y opposer mais nous ne pensons pas que ceci ferait beaucoup de différence car les terres qui sont exploitées maintenant sont des terres de la Couronne.

[*Text*]

Mr. D. S. Lyall (Vice President, Finance, Gulf Oil Canada Limited): I do not think there would be any basis at all for making any distinction between Crown lands and freehold lands, as you suggest.

In the White Paper, the point was raised that if freehold lands were allowed as eligible deductions, this might lead to trading in leases. The one point we wanted to make very clear was that this situation could not possibly apply to Crown leases which were acquired from the Crown. There could have been no previous trading in them.

On your point as to whether there is any basis for distinction, I certainly would say, none whatever. They are both, certainly, essential costs of exploration.

Mr. Lambert (Edmonton West): All right, fine.

I would like to read a quotation and I would appreciate your comments. This has reference to points of view that have been put forward by various briefs. It says:

• 1610

> All the economist can do is to note that any government has many policy objectives and many policy instruments, of which the tax system is but one. The Carter Report argued convincingly that most policy objectives, and in particular economic growth,...

I interpose that your brief as well as its companion brief emphasize the value of economic growth. I continue:

> ...would, in general, be much more efficiently attained through means other than the tax system...

I interpose here. You gentlemen remember the Carter report which indicated that the tax system is not to be used as an instrument for policy objectives such as economic growth; that you have to go to something else, subsidies, grants, easy credit, what have you, but they should be outside the tax system. I continue:

> .. so that the principal role of the tax system should be to distribute the tax burden "fairly", while doing as little damage to growth as possible.

We discussed another version of that this morning.

> The White Paper in the quoted passage clearly accepts this argument.

[*Interpretation*]

M. D. S. Lyall (vice-président, Finance, Gulf Oil Canada Limited): Je ne pense pas qu'il y aurait aucune base pour établir des distinctions entre les terres de la Couronne et d'autres, comme vous suggérez.

Dans le Livre blanc, le point a été mentionné que si des terres de ce genre étaient allouées de telles déductions admises, il pourrait y avoir des changements de locataires. Nous voulons éclaircir le point suivant: cette situation ne peut pas s'appliquer aux baux de la Couronne acquis par cette dernière. Il n'aurait pu y avoir d'autres échanges. S'il y a une base pour établir une distinction, je dirais certainement qu'il n'y en a pas du tout. Il y en a deux assurément, ce sont les coûts essentiels de l'exploration.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Très bien. Je voudrais lire une citation et je serais très heureux d'obtenir vos commentaires là-dessus. Il s'agit d'opinions qui ont déjà été exprimées dans divers mémoires. On dit:

> Tout économiste doit se contenter de dire qu'un gouvernement a plusieurs instruments de politique et le système fiscal n'en est qu'un. Le Rapport Carter a dit que ces objectifs de politique, notamment celui de la croissance économique...

Votre mémoire ainsi que le document qui l'accompagne, insiste sur la veleur de la croissance économique. Je continue:

> ... qu'en général, cela serait obtenu d'une manière plus efficace par d'autres moyens que le système fiscal.

Et je m'arrête ici. Vous vous rappelez, messieurs, que le rapport Carter disait que le système fiscal ne devait pas être utilisé comme un instrument pour les objectifs de la politique telle la croissance économique, vous devez aller vers quelque chose d'autre, les subventions, les allocations, le crédit facile, etc. mais ils doivent se trouver en dehors du système fiscal. Je continue:

> ... de telle façon que le rôle principal du système fiscal serait de faire une «juste» distribution du fardeau fiscal tout en nuisant le moins possible à la croissance.

Nous avons étudié une autre version de cela ce matin.

> Le Livre blanc accepte ce point de vue dans le passage clairement cité.

[*Texte*]

In paragraph 1.10 it says:

> 1.10 The second main objective of tax reform is to see that the tax system does not interfere seriously with economic growth and productivity.

In your brief on page 3 you go on to say:

> In fact, the Royal Commission went further in claiming—and the majority of economists accepted this claim—that its proposed...

That is the Carter report:

> .. proposed reforms would tend to *increase* rather than reduce by rate of economic growth. Preliminary analysis suggests that the White Paper reforms will, however, likely tend to *reduce* the rate of growth slightly. This difference arises largely because of the failure to adopt full integration for all companies and, even more important, because of the likelihood that the revenue increase embodied in the White Paper reforms will be spent in ways less conducive to growth than if these resources were left in the private sector.

Mr. Chairman, I realize this is quite a mouthful but I think the gentlemen here, who are in the habit of assessing statements of this kind, could let the Committee have their impressions about whether (a) the principle should be first on equity or rather on economic growth. The second part to this is that money drained off the private sector can be spent quite as easily and quite as well in the public sector.

Mr. McAfee: You were right when you said that was quite a mouthful, Mr. Lambert. I, Mr. Chairman, would not pretend and do not pretend to be a professional economist. I am sure a great deal of what you said is well above my head. I would make two points in response, then invite my colleagues to add whatever they might care to.

As I tried to make the point in my opening brief remarks, it seems to us that an incentive system which limits the rewards that it passes out only to the successful can undoubtedly be the most efficient way of encouraging whatever it is that is intended to be encouraged as opposed to a subsidy which you mentioned as one of the alternate ways of giving encouragement, of course. A subsidy rewards anybody and everybody equally whether you are successful or not.

[*Interprétation*]

Au paragraphe 1.10, on dit:

> Le deuxième principal objectif des réformes fiscales est de s'assurer que le système fiscal ne s'ingère sérieusement pas avec la croissance économique et la productivité.

A la page 3 de votre mémoire, vous dites également:

> En fait, la Commission Royale est allée plus loin dans les revendications, et la plus grande partie des économistes ont accepté cette revendication que ses réformes proposées...

Le rapport Carter:

> ...tendraient à faire augmenter au lieu de réduire le taux de la croisance économique. L'analyse préliminaire propose que les réformes du Livre blanc auront tendance toutefois à réduire légèrement le taux de croissance. Cette différence vient en grande partie du fait parce que nous n'avons pas eu de pleine intégration pour toutes les compagnies et aussi parce qu'il est probable que l'augmentation du revenu réalisé dans les réformes du Livre blanc, sera dépensée de façon qui engendreront moins de croissance que si les ressources étaient laissées au secteur privé.

Monsieur le président, je me rends compte que c'est une grosse bouchée mais je pense que ces messieurs ici présents peuvent évaluer des déclarations de ce genre et pourraient nous faire connaître leurs idées à savoir si, premièrement, le principe devrait porter d'abord sur l'équité ou plutôt sur la croissance économique. La deuxième partie consiste dans le fait que l'argent tiré du secteur privé peut être dépensé aussi facilement et aussi bien que dans le secteur public?

M. McAfee: Eh bien, vous aviez raison de dire qu'il s'agissait d'une grosse bouchée, monsieur Lambert et, je ne prétends pas, monsieur le président, d'être un économiste professionnel. Je suis sûr qu'une grande partie des choses que vous m'avez dites me dépassent mais je voudrais commenter deux points. Ensuite, je demanderai à mes collègues de commenter s'ils le veulent.

Comme j'ai essayé de le dire, dans mes premières observations, il nous semble que le système de stimulants qui limite les bénéfices qui sont transmis seulement à ceux qui réussissent, peut être sans doute la meilleure façon d'encourager ce qu'on veut encourager par opposition à une subvention que vous avez mentionné comme étant un des moyens d'encouragement. Une subvention récompense tout le monde qu'il réussise ou pas.

[*Text*]

The other point I would make is simply this. Yes, I guess there are all sorts of ways. Some of them very erudite, some of them very complicated, some of them maybe very theoretically sound. I guess we are all interested in practicalities. I believe what we are facing here is a situation where experience over some 30 or 40 years of pretty good experience is demonstrated that this particular method of providing incentive for very substantial expenditures in the exploration end of the business is an effective way to encourage people to do it. The danger I guess we would all be worried about in changing from what we know works to something that we do not know will work or not, will be whether or not it would provide the kind of incentive theoretically we would be after. Mr. Lyall, would you like to add to my remarks.

• 1615

Mr. Lyall: I think I would have to say that I agree very much with what was said this morning. Economic growth would seem to me to be essential for raising the standard of living in Canada, for bringing up the low income levels and I do not see how this can be done without it. From that standpoint that economic growth should be an important objective of the tax structure.

On the second point of equity, again I have great difficulty in coming to any clear idea as to what constitutes equity. If you have a progressive rate structure such as we have, are the various stages equitable? Is it equitable that a certain increment of income should pay a higher rate of tax? These are all the questions that arise in my mind and as between different types of industry, what may be equitable for one may not be equitable at all for another. To me this concept of equity is a very illusive concept. You can do arithmetical calculations that come out to exactly the same result and say, "Well, here we have equity". It concerns us a little bit, but in certain areas particularly the area of integration, of corporate and shareholder income this seems to have been given great emphasis. Generally, I do not believe it is possible to arrive at a precise equity. I think you can have a general fairness throughout the tax structure.

Mr. Lambert (Edmonton West): I was going to question you on integration and all this sort of thing, but gentlemen you will appreciate that we cannot ask you questions on all of the aspects of your paper because we would be here until the middle of the night, if not later. In any event, most of the points are parallel in the industry.

[*Interpretation*]

L'autre point que je veux signaler est le suivant: oui, il y a toute sorte de moyens, certains très érudits, d'autres très compliqués, d'autres très théoriques. Nous nous intéressons tous à des questions pratiques. Je pense qu'il s'agit ici d'un cas où des bonnes expériences durant 30 ou 40 ans maintenant, ont prouvé que cette méthode pour accorder des stimulants pour des dépenses substantielles du côté de l'exploration de l'affaire est une façon efficace d'encourager les gens à agir ainsi. Ce qui nous inquiétait tous au sujet de passer de quelque chose que nous connaissons à quelque chose que nous ignorons, permettrait de fournir ce genre d'encouragement que nous aurions apris en théorie. Monsieur Lyall, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Lyall: Je pense que je devrais dire que je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit ce matin. La croissance économique me semblerait essentielle pour augmenter le niveau de vie au Canada, pour permettre au niveau de revenu le plus bas de remonter la pente et je ne vois pas comment on peut le faire sans cela. Alors de ce point de vue, la croissance économique serait donc un objectif important de la structure fiscale.

Au deuxième point, au sujet de la justice, il me paraît fort difficile de savoir vraiment en quoi consiste la justice. Si vous avez une structure de taux progressifs, comme nous, les nombreux stages sont-ils justes? Est-ce juste qu'une certaine augmentation du revenu paierait un taux d'impôt plus élevé? Ce sont toutes les questions qui me viennent à l'esprit entre différents types d'industries, ce qui peut être juste pour l'une n'est peut-être pas juste pour une autre. Et à mon avis, ce principe d'équité est très illusoire. Les calculs mathématiques peuvent arriver au même résultat et dire. «Bien, voilà la justice». Cela nous préoccupe un petit peu dans certaines régions surtout celle de l'intégration, du revenu des sociétés et des actionnaires, on semble avoir beaucoup insisté là-dessus. De façon générale, je ne pense pas qu'il soit possible d'arriver à une justice tout à fait précise. Il peut y avoir une justice générale dans la structure fiscale.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je voulais vous interroger sur l'intégration et sur tout ce genre de choses, mais nous ne pouvons pas vous poser des questions sur tous les aspects de votre mémoire, vous le savez, car nous serions ici toute la nuit, peut-être. De toute façon, la plupart des points sont semblables dans l'industrie. Je voudrais toutefois poser

[*Texte*]

I will limit myself to this final question before yielding. You have quite an expansion program on, Mr. McAfee, in Edmonton in refinery?

Mr. McAfee: Yes, sir.

Mr. Lambert (Edmonton West): I believe the total cost is to be some $75 million?

Mr. McAfee: Yes, sir.

Mr. Lambert (Edmonton West): All right, you have made that under the present tax system. Can you advise us whether you would be in a position to carry out such an expansion there or elsewhere, or just how would you be affected by the White Paper proposals with regard to expansion both as to source of capital and the incentive to do it?

Mr. McAfee: That is a pretty pertinent question and a very immediate one as far as we are concerned. You are quite right. We are engaged in quite a substantial rationalization program—that is more what it is rather than an expansion program—involving the construction of a large refinery in Edmonton and a product pipeline system which will replace a number of less efficient, older, obsolete refineries. We have a similar expansion in the East Coast in Nova Scotia. We have completed an expansion in our Port Moody refinery near Vancouver, and that together with various other projects we have under way finds us at the moment with a very heavy capital program, which, indeed, as you point out, has been undertaken under the present tax structure.

So far as the Edmonton project itself is concerned, the considerations there were primarily of improving the efficiency of refining and distribution. If the White Paper were fully effective I guess it would have to be truly said that I cannot think offhand of any specific provisions in the proposed new arrangement which would bear too directly on that particular project. My confrères may correct me on that, but it would not be of major significance. What is important though, and I think extremely important, is that the tax arrangement proposed in the White Paper would have a very, in our case, significant effect on our total capital availability, on the ability of our company to encourage investors to put their money with us, and would require a very careful re-evaluation of our entire capital and operating program.

• 1620

Frankly I would not want to say at this stage of the game whether the Edmonton project is one that would survive this re-exami-

[*Interprétation*]

une dernière question. Vous avez un gros programme d'expansion dans des raffineries à Edmonton, n'est-ce-pas?

M. McAfee: Oui, monsieur.

M Lambert (Edmonton-Ouest): Je crois que le coût total, sera de 75 millions, n'est-ce pas?

M. McAfee: Oui, monsieur.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Très bien vous avez fait cela avec le système fiscal actuel. Pouvez-vous nous dire si vous seriez en mesure de poursuivre une telle expansion là-bas ou ailleurs ou comment seriez-vous touché par les propositions du Livre blanc au sujet de l'expansion pour les sources de capitaux, et les stimulants donnés pour le faire?

M. McAfee: Eh bien, c'est une question fort pertinente. Vous avez raison. Nous sommes engagés dans un programme de rationalisation qui représente plus de ce qu'il est plutôt qu'un programme substantiel d'expansion qui implique la construction de grandes raffineries à Edmonton et un système de produits de pipe-lines qui remplaceront un nombre de raffineries moins efficaces, plus vieilles, plus désuètes. Il y a quelque chose de semblable sur la Côte Est en Nouvelle-Écosse. Nous venons de terminer une raffinerie dans notre Port Moody près de Vancouver et nous avons d'autres projets aussi qui impliquent des dépenses de capitaux très fortes. En fait, comme vous l'avez signalé, ce programme a été réalisé avec les structures fiscales actuelles.

En ce qui concerne le projet d'Edmonton, on voulait principalement améliorer les raffineries et la distribution. Si le Livre blanc était pleinement en vigueur, je pense qu'il faudrait dire en toute vérité que je ne pense pas à première vue à des dispositions précises du nouvel arrangement qui auraient une influence trop directe sur ce projet en particulier. Mes confrères pourraient me corriger là-dessus, mais ce ne serait pas d'une grande importance. Et ce qui est très important ici, c'est le fait que les ententes fiscales proposées dans le Livre blanc auraient dans notre cas une conséquence significative sur la disponibilité de tout notre capital, sur les possibilités que nous avons d'encourager les investisseurs à placer leur argent avec nous et cela exigerait une réévaluation très soignée de notre programme de capitaux et d'exploitation.

Je ne voudrais pas dire maintenant si le projet d'Edmonton survivrait à cet examen ou pas, mais tout notre programme devrait être

[*Text*]

nation or not, but certainly our entire program would have to be carefully re-evaluated. Certainly, obviously, we would not have as much money to spend, so something would have to go. Whether it would be the Edmonton project or not I guess would require giving it more study that I want to give an off-hand answer to.

Mr. Lambert (Edmonton West): Thank you.

The Chairman: Mr. Mahoney.

Mr. Mahoney: Mr. Chairman, on page 15 of your brief, gentlemen, you have a table indicating a number of comparisons and I have been referring or looking at it with some considerable interest, on the depletion allowance. Paragraph 5.39 of the White Paper suggests that one of the faults with the existing system is that:

> Because exploration and development costs must be deducted in computing production profits...

for the purpose of the existing depletion allowance,

> ...the operator of a mineral resource can logically claim he is inhibited from engaging in exploration by the rules concerning depletion. The exploration costs reduce the depletion allowance: therefore it can be argued that the provision designed to increase exploration can in some cases reduce it.

Then we got on in 5.40 to propose a new system, but it seems to me that the conclusion one draws because of the proposal that the existing maximums would continue to apply, we end up with precisely the same results; in any case that the more you spend on exploration the less incentive you have available to you. I have numbered for convenience the columns on this table on page 15, and the seventh column. "Annual Allowances—White Paper" really shows an inverted "V" graph when you project your exploration expenses as a percentage of your net production profit and apply the White Paper proposal. Is this a fair comment as far as you are concerned?

Mr. McAfee: Yes.

Mr. Mahoney: I think, gentlemen, you will appreciate that the recording device does not catch nods and that oral answers are desirable.

Mr. McAfee: The answer is yes.

[*Interpretation*]

réévalué avec soin. Évidemment, nous n'aurions pas autant d'argent à dépenser, alors, il faudrait céder quelque chose, que ce soit le projet d'Edmonton ou pas, je pense qu'il faudrait faire des études plus approfondies que je ne voudrais répondre sur-le-champ.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Merci.

Le président: Monsieur Mahoney.

M. Mahoney: Monsieur le président, à la page 15 de votre mémoire, messieurs, vous indiquez un certain nombre de comparaisons. Je m'y suis référé et j'ai examiné avec beaucoup d'intérêt la déduction pour épuisement. Dans le paragraphe 5.39 du Livre blanc, on laisse entendre qu'une des erreurs du système actuel est la suivante:

> Puisque les frais d'exploration et de mise en valeur doivent être déduits dans le calcul des bénéfices de production...

dans le but de la déduction actuelle pour épuisement,

> ...l'exploitant de ressources minérales peut logiquement prétendre que le règlement concernant l'épuisement des ressources l'empêche de se livrer à l'exploration. Les frais d'exploration réduisent le montant de la déduction pour épuisement: donc, on peut soutenir que la disposition destinée à encourager l'exploration peut, dans certains cas, la défavoriser.

Ensuite à 5.40, on propose un nouveau système. Je pense que la conclusion à tirer à cause de la proposition que ces maximums continuent à être appliqués, nous donnera en définitive les mêmes résultats. De toute façon, plus on dépense à des fins d'exploitation, moins on a de stimulants à notre disposition. Pour des raisons pratiques, j'ai numéroté ces colonnes de ce tableau à la page 15 et la septième colonne, «Allocations annuelles—Livre blanc», cela montre un graphique en «V» inverti lorsqu'on projette les dépenses d'exploitation pour le pourcentage du bénéfice net de production et qu'on applique les propositions du Livre blanc. Est-ce un commentaire juste en ce qui vous concerne?

M. McAfee: Oui.

M. Mahoney: Je pense que vous vous rendrez compte, messieurs, qu'on ne peut pas enregistrer les signes de tête et que les réponses orales sont préférables.

M. McAfee: Alors, votre réponse est oui.

[*Texte*]

Mr. Lyall: I think that inversion you refer to is brought out even more clearly in the table on page 9.

Mr. Mahoney: I looked at the earlier table and I went on to this one and I got stuck on it actually, but...

Mr. Lyall: Under the two columns headed "Depletion Allowance" there.

Mr. Mahoney: Right. I think the problem seems to be coming more and more clear as we have discussed this particular item with the mining industry and more recently with those portions of the petroleum industry which are not engaged in manufacturing and marketing. There is a lack of consensus between the industry and the authors of the White Paper as to just what a depletion allowance should achieve. Could you indicate to the Committee briefly what your order of priorities would be as to what the incentives offered in the form of depletion to your industry should be designed to accomplish?

Mr. McAfee: Doug, do you want to speak to that?

Mr. Lyall: I think the objective of the incentive should be to ensure that exploration and development of oil and gas reserves in Canada is carried on at a level that will with reasonable luck, and luck is always a big factor here, but carried on at a level that will ensure there are supplies in the form of reserves available to meet the very attractive market opportunities which appear to lie before us if we do find the oil and gas to supply them. That ought to be the primary objective of the incentive.

• 1625

Mr. Mahoney: Then properly it should be an incentive to explore and develop.

If the suggested maximum of the existing system were to be deleted from the proposals I think we maybe have something that is neither fish nor fowl when we try to marry the two. If the end result of this were to eliminate that proviso, that the existing system maximum would continue to apply, do you think the straight idea that $3 of eligible expenditures which entitles a taxpayer to $1 of depletion allowance might be an effective incentive and an adequate incentive to achieve this objective?

Mr. Lyall: We do not think it would be an adequate incentive unless two conditions were met. Unless the base of eligible expenditures were broadened to include all the costs

[*Interprétation*]

M. Lyall: Je pense que cela est encore plus clair au tableau, page 9.

M. Mahoney: J'ai regardé l'autre tableau mais je me suis arrêté à cela et j'y ai adhéré vraiment mais,...

M. Lyall: Il y a deux colonnes pour les «Déductions pour équipement».

M. Mahoney: Vous avez raison. Je pense que le problème devient de plus en plus clair lorsque nous étudions cette question avec l'industrie minière et, récemment, avec certains secteurs de l'industrie pétrolière qui ne s'occupent pas de fabrication et de commercialisation. Il n'y a pas d'entente entre cette industrie et les auteurs du Livre blanc quant au but de la déduction pour épuisement. Pourriez-vous nous dire, en quelques mots, quel serait votre ordre de priorité quand aux incitations accordées sous forme d'épuisement à votre industrie seraient désignées pour accomplir?

M. McAfee: Voulez-vous parler à ce sujet?

M. Lyall: Je pense que l'objectif de l'encouragement devrait être d'assurer que l'exploitation et le développement des ressources pétrolières et du gaz au Canada se poursuivent à un niveau et, avec un peu de chance, que cela pourra être à un niveau indiquant que ces réserves peuvent répondre à des occasions d'un marché très attrayant qui semblent se présenter devant nous, si nous trouvons le pétrole et le gaz nécessaires pour y répondre. Cela devrait être l'objectif principal de l'incitation.

M. Mahoney: Alors, cela devrait être un bon encouragement pour explorer et développer.

Si le maximum suggéré dans le système actuel était retranché des propositions, je crois que nous obtiendrons quelque chose qui serait ni chair ni poisson quand nous essayons de les marier tous les 2. Si le résultat définitif était d'éliminer cette disposition et que le maximum du système actuel continuerait à être appliqué, penseriez-vous que $3 de dépenses permettraient au contribuable d'avoir $1 de déduction pour épuisement et que cela serait un stimulant convenable et adéquat pour accomplir cet objectif?

M. Lyall: Non, nous ne pensons pas que ce serait un stimulant adéquat à moins que l'on remplisse deux conditions. Si la base des dépenses était élargie pour comprendre tous

[*Text*]

incurred in exploration and development, and second, we feel that the proposed ratio of one for three is too low a level and that it should be at least one for two.

Mr. Mahoney: One for two. This figure, one for two, was suggested in connection with the mining industry and their general feeling on that seemed to be well all that means is that we will reach it sooner, but I take it that might be again a factor of the difference between the two industries.

Mr. Lyall: Again, I think you come to the point, Mr. Lambert raised earlier that the consideration of exploration in mining and in petroleum and natural gas are quite different.

Mr. Mahoney: The term eligible expenditures I think we are all in agreement is possibly not as precisely defined as we would like it to be, but where generally would you see that this should be broadened to make this a proper solution?

Mr. Lyall: Well the major items were those mentioned by Mr. McAfee. First of all, the cost of acquiring leases, oil and gas properties; second, the costs of well-head equipment part of the necessary development process and finally the cost of gas plants which again are essential in order to have a marketable commodity.

Mr. Mahoney: In your business, gentlemen, you transfer personnel back and forth across the international boundary between here and the United States to a great extent, but possibly between Canada and other parts of the world. You also, I am sure, in your company have some form of stock option system available, stock participation available to employees. Assuming that we are going to have some form of capital gains tax in Canada, without expressing any approval as to that at all but assuming it is going to happen, have you any ideas how a more workable scheme than the so-called departure tax that is proposed in the White Paper might work? It might be argued that stock options and the appreciation accruing to an employee as a result of those is part of his compensation, I do not think too many companies give them for other motivation than to reward the employee and perhaps to motivate him. The gain on that is in a sense part of his reward for his employment, I suspect that if a capital gains tax is invoked this particular aspect of it will have to be covered and that gains realized or accrued in Canada during the

[*Interpretation*]

les coûts d'exploration et de développement; et deuxièmement, nous pensons que la proportion suggérée de un pour trois est trop basse. Cela devrait être dans une proportion de un à deux.

M. Mahoney: Le chiffre d'un pour deux a été suggéré dans le cas de l'industrie minière et il semble que cela veut dire qu'on pourrait y arriver plus vite. Mais je pense que c'est la différence entre les deux industries.

M. Lyall: Vous arrivez à ce que M. Lambert a dit plus tôt, l'exploitation dans le pétrole, le gaz naturel et d'autres domaines, est différente.

M. Mahoney: Mais quant aux dépenses admissibles, cela n'est peut-être pas définie de façon aussi précise qu'on le voudrait. Alors dans ce cas, comment cela devrait-il s'élargir pour en faire une solution propre?

M. Lyall: Eh bien! les questions principales ont été mentionnés par M. McAfee. Le coût d'obtenir les propriétés pétrolières et gazières; deuxièmement, le coût de l'outillage qui fait partie nécessairement du développement; troisièmement, les usines gazières qui sont essentielles pour commercialiser le produit.

M. Mahoney: Dans votre domaine, vous transférez le personnel d'un côté à l'autre de la frontière, entre ici et les États-Unis; n'est-ce pas? Peut-être que vous le faites aussi entre le Canada et d'autres pays du monde. Je suis sûr que votre société a des options pour l'achat d'actions, une certaine participation financière de la part des employés. Si nous avons un impôt sur les gains de capitaux au Canada, sans exprimer mon approbation à propos de cela mais en supposant que cela se produira, pouvez-vous me dire si vous savez comment on pourrait trouver un autre programme que la taxe de départ proposée dans le Livre blanc? On pourrait peut-être dire que les options et l'amortissement accordés à l'employé est une partie de sa compensation. Je ne pense pas qu'on les donne pour d'autres raisons que cela, c'est pour récompenser et motiver l'employé. Le bénéfice fait partie de la récompense qu'on lui donne. Si l'impôt sur les gains de capitaux entre en vigueur, cet aspect devra être prévu aussi et les gains réalisés ou accumulés au Canada au cours de la durée d'un emploi seront soumis à cet impôt sur les

[*Texte*]

course of employment will, in fact, be subjected to that capital gains tax and as I say, can you suggest a more realistic way than the White Paper?

Mr. McAfee: We have pretty definite thoughts on that, Mr. Mahoney, but I think I would like to call on Mr. Shephard to comment if he would.

The Chairman: Mr. Shephard.

Mr. D. Shephard (Chairman of Board, Gulf Oil Canada Limited): From the standpoint of the employee who may be transferred by us, say, from Canada to England or Canada to the United States, we really do not see any distinction in assessing him an unrealized tax in that situation. I think we are on record pretty clearly in our brief as being opposed to taxation of unrealized gains at all in the capital gains field generally.

• 1630

Mr. Mahoney: Would the proposal we have heard, the suggestion we have heard that if an employee in that circumstance elects to file Canadian tax returns and maintain a Canadian taxpayer status he should be exempt from any such thing be in accord with your thoughts?

Mr. Shephard: Yes, I think we would agree that any profit gained on realization should be taxed when it is realized, but not until it is realized. Whether the person is living in Canada at the time of realization, we do not think should matter. We think he should be taxed.

Mr. McAfee: If it happens to be the law of the land at the time.

Mr. Shephard: That is exactly right. Of course, in our brief we are not opposing the capital gains tax, but we are not agreeing with the form suggested in the White Paper.

Mr. Mahoney: What about a situation of a senior executive who has moved into Canada for a term of five or six years and in the course of his employment here does accumulate significant gains over and above the salary he has paid ordinary income tax on, do you think it is fair that a tax should be levied on that type of gain?

Mr. Shephard: Surely.

Mr. Mahoney: Even though it is realized when he leaves Canada permanently.

Mr. McAfee: If we are operating under a capital gains system, if he has realized a capi-

[*Interprétation*]

gains de capitaux. Pouvez-vous suggérer un moyen plus réaliste que le Livre blanc.

M. McAfee: Je voudrais inviter M. Shephard à faire des commentaires à ce sujet.

Le président: Monsieur Shephard.

M. D. Shephard (président du Ministère, Gulf Oil Canada Limited): Du point de vue de l'employé qui peut être muté, par exemple du Canada en Angleterre ou aux États-Unis, nous ne voyons aucune distinction en l'évaluant sur un impôt non réalisé en pareil cas. Je pense que nous avons dit bien clairement dans notre mémoire que nous nous opposions aux impôts de revenus non réalisés généralement dans le domaine des gains de capital.

M. Mahoney: Si un employé, en pareil cas, décide de déposer sa déclaration d'impôt, et maintenir un statut de contribuable canadien, il devrait être exempté, conformément à vos propositions?

M. Shephard: Oui, nous sommes d'accord que tout bénéfice acquis, réalisé, devrait être imposé mais non pas avant qu'il ne soit réalisé. Peu importe que la personne vive au Canada, à ce moment-là; nous ne pensons pas que cela soit important. Nous pensons qu'il devrait être imposé.

M. McAfee: Si cela se trouve à être la loi du pays au moment.

M. Shephard: Donc, cela est tout à fait juste dans notre mémoire, nous ne nous opposons pas à l'impôt sur les gains de capitaux mais nous ne sommes pas d'accord sur la forme présentée dans le Livre blanc.

M. Mahoney: Que dire, par exemple, d'un directeur général qui vient au Canada pour une période de 5 ou 6 ans et qui, au cours de son travail au Canada, accumule des gains assez considérables au-delà de son traitement, qu'il a payé un impôt sur le revenu ordinaire est-ce que vous croyez qu'il est alors juste de lui...imposer ces gains?

M. Shephard: Oui, sûrement.

M. Mahoney: Et s'il quitte le Canada d'une façon permanente?

M. McAfee: Si nous travaillons d'après le système de gains de capital, s'il réalise ces

[*Text*]

tal gain and if that is the law, why certainly he should be subject to the law the same as everyone else.

Mr. Mahoney: I do not think there is any problem with his having realized it in Canada. It is when it has accrued during this period of time that has not yet been realized.

Mr. McAfee: Mr. Mahoney, that is where, I am afraid, we fall apart with the White Paper. If that is what the White Paper wants to do, we are unalterably opposed in principle to the taxation of unrealized gains.

Mr. Shephard: However, I think if the same individual you referred to, Mr. Mahoney, does move away from Canada and he subsequently realizes his capital gain and there is a capital gains tax in Canada he should pay it.

Mr. Mahoney: It is the mechanics of the problem. I agree with you that it should happen.

Mr. Shephard: This is assuming the property is Canadian.

Mr. Lyall: I wonder if that is not really the answer to the problem. If the asset in respect of which the capital gain is realized is situated in Canada and can only be effectively dealt with in Canada, then are there not...

Mr. Mahoney: Again, we have no problem with real estate, but if it is a share in Gulf Canada Limited, I suppose that could be disposed of in other parts of the world.

Mr. Lyall: That could only be dealt with effectively on the transfer register of the company.

Mr. Mahoney: In Canada?

Mr. Lyall: That is in Canada only.

Mr. Mahoney: I see.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, may I interpose? Surely it is international comedy in these matters, though, that it is only the residence of the individual that deals with the question of capital gain. You do not deal with the residence of the stock and so forth and so on, you deal with the residence of the man and this would be an entire departure. We would be the left-footed one in the right-footed squad.

The Chairman: Mr. Mahoney.

Mr. Mahoney: I think any other questions I have can wait, Mr. Chairman.

[*Interpretation*]

gains de capitaux et si c'est la loi, eh bien! bien sûr, qu'il doit respecter la loi comme tous les autres.

M. Mahoney: Je ne pense pas qu'il y ait un problème dans le fait de les avoir accumulés au Canada. C'est quand ils ont été accumulés durant cette période qu'ils n'ont pas encore été réalisés.

M. McAfee: M. Mahoney, c'est là que nous sommes en désaccord avec le Livre blanc. Si le Livre blanc veut faire cela, nous nous opposons à l'imposition des gains non réalisés.

M. Shephard: Si cette personne quitte le Canada et réalise subséquemment son gain de capital et il y a un impôt sur les gains de capitaux au Canada, eh bien! il doit payer l'impôt à ce moment-là.

M. Mahoney: Oui, ce sont les rouages du problème. Je suis d'accord avec vous.

M. Shephard: C'est en supposant évidemment que la propriété est canadienne.

M. Lyall: Je me demande si ceci répond vraiment au problème. Si les valeurs sur lesquelles les gains sont réalisés, ceci se situe au Canada et peut être traité uniquement au Canada.

M. Mahoney: Encore une fois, il n'y a pas de problème de propriété mais s'il s'agit d'actions, par exemple, de la Gulf Canada Ltd., je suppose qu'on pourrait les vendre ailleurs dans le monde.

M. Lyall: Oui mais on ne peut évidemment que s'occuper des transferts réalisés de la compagnie.

M. Mahoney: Au Canada?

M. Lyall: Au Canada seulement.

M. Mahoney: Je vois.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il s'agit évidemment de choses internationales ici. C'est simplement le domicile de la personne qui serait touché par les gains de capitaux. Là on ne parle évidemment pas de la résidence des actions si on veut, on parle de la résidence de la personne et ce serait toute une déviation.

Le président: Monsieur Mahoney.

M. Mahoney: Je pense, monsieur le président, que toutes les autres questions pourraient être posées un peu plus tard.

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Ritchie.

Mr. Ritchie: I would just like to have a little clarification of ideas about the future or the projection of petroleum from Canadian sources. What percentage of the Canadian market does the petroleum industry of Canada supply at present?

• 1635

Mr. McAfee: I am sorry, Mr. Ritchie, would you repeat that question?

Mr. Ritchie: What percentage of the Canadian market does the petroleum industry of Canada supply at present, appproximately?

Mr. McAfee: The total production in Canada approximately equals the total consumption in Canada. However, about one-third of the total production in Canada is exported.

Mr. Ritchie: I see.

Mr. McAfee: About two-thirds of it stays in Canada. Is this about right, Mr. Lyall?

Mr. Lyall: Yes.

Mr. Ritchie: Have you any idea under the oil policy of Canada, how much of the two-thirds used in Canada would not be used if there were not an oil policy? Would your market be appreciably less if we did not have an oil policy in Canada?

Mr. McAfee: Yes.

Mr. Ritchie: Is one-third of the oil sold in continental U.S.A., then?

Mr. McAfee: Roughly, yes.

Mr. Ritchie: Who are you in competition with there besides U.S. oil?

Mr. McAfee: In the United States?

Mr. Ritchie: Yes.

Mr. McAfee: The principal competition is the Middle East, Venezuela and more recently West and North Africa.

Mr. Ritchie: Leaving aside continental security, could Canadian oil compete with these other oils on the U.S. market indefinitely or in the foreseeable future? In other words, does continental security give us an automatic price advantage regulation?

[*Interprétation*]

Le président: Monsieur Ritchie.

M. Ritchie: Je voudrais connaître vos idées au sujet de prévisions d'avenir quant aux sources d'approvisionnement en pétrole au Canada. Quel pourcentage du marché canadien l'industrie pétrolière canadienne fournit en ce moment?

M. McAfee: Je m'excuse, pourriez-vous répéter la question?

M. Ritchie: Quel pourcentage du marché canadien l'industrie pétrolière canadienne fournit maintenant, grosso modo?

M. McAfee: Eh bien, la production totale au Canada est à peu près égale à la consommation canadienne. Toutefois, le tiers de la production canadienne est exporté.

M. Ritchie: Je vois.

M. McAfee: Environ les deux tiers restent au Canada. Est-ce à peu près cela M. Lyall?

M. Lyall: Oui.

M. Ritchie: D'après la politique pétrolière du Canada, avez-vous une idée de la quantité de ces deux tiers utilisés au Canada et quelle quantité ne serait pas utilisée au Canada, s'il n'y avait pas de politique pétrolière au Canada? Votre marché serait-il moindre; nous n'avions pas une politique pétrolière au Canada?

M. McAfee: Oui.

M. Ritchie: Le tiers du pétrole est-il vendu aux États-Unis?

M. McAfee: Oui, grosso modo, c'est ça.

M. Ritchie: Qui sont vos concurrents en plus du pétrole américain?

M. McAfee: Aux États-Unis?

M. Ritchie: Oui.

M. McAfee: D'abord le Moyen-Orient, le Venezuela et plus récemment l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord.

M. Ritchie: Laissant de côté la sécurité continentale, ...est-ce que le pétrole canadien peut faire concurrence sur le marché américain au pétrole venant de l'étranger, dont vous avez parlé un peu plus tôt? Est-ce que la sécurité continentale nous donne une avantage quant au prix automatiquement?

[*Text*]

Mr. McAfee: Perhaps I am not following you, Mr. Ritchie, but the economics go quite the other way.

Mr. Ritchie: Let me put it this way. If it were not for security reasons, would more United States oil be taken up by Venezuela and so on?

Mr. McAfee: You mean more...

Mr. Ritchie: More of the market.

Mr. McAfee: ...of the United States demand would be filled by Venezuelan oil? Certainly it would.

Mr. Ritchie: Yes. In general how far can you penetrate the U.S. markets and meet competition from Venezuela and the Far East?

Mr. McAfee: I am not sure we can penetrate at all, at least, not very far on a strictly economic basis.

Mr. Ritchie: Therefore, on a strictly economic basis, the Americans would be better to supplement their own domestic sources by Venezuelan...

Mr. McAfee: Short-term perhaps. This is a highly debatable point, as you well know. I think there is a good argument that in the long-term this might not necessarily continue to be the case.

Mr. Ritchie: What do you mean by long-term? Why not continue in the long-term?

Mr. McAfee: Because once the United States or North America, let us say, is more completely dependent on off-shore oil than we are now, we would be less in a position to sustain ourselves in the event of emergency and we would be more at the mercy of the overseas producers in the Middle East, Africa and elsewhere. I personally think the present price of differentials would not continue to obtain.

Mr. Ritchie: In other words, the market in continental United States is dependent on the continuation of American policy of encouraging North American sources on the basis of national security, at least in the short-term?

Mr. McAfee: I should think that was probably a fair statement, yes.

Mr. Ritchie: As I understand it, the Americans have a reasonable amount of oil, but not too much gas.

[*Interpretation*]

M. McAfee: Je ne vous comprends pas très bien mais l'économie politique va dans une autre direction. Je donne la parole à M. Lambert, ensuite M. Mahoney.

M. Ritchie: Je reformule ma question. Sans les raisons de sécurité, est-ce que le pétrole américain, par exemple, serait plutôt pris par le Venezuela et ainsi de suite?

M. McAfee: Vous voulez dire plus...

M. Ritchie: Plus que le Marché.

M. McAfee: ... c'est le Venezuela qui fournirait le pétrole aux Américains? Sûrement.

M. Ritchie: Oui. Jusqu'à quel point pouvez-vous pénétrer le marché américain tout en soutenant la concurrence du Venezuela et du Moyen-Orient?

M. McAfee: En tout cas, on ne peut pas aller bien loin pour des raisons strictement économiques. Notre pénétration est assez faible.

M. Ritchie: Donc les Américains pourraient s'adresser plutôt au Venezuela ou ailleurs sur une base strictement économique?

M. McAfee: Oui, à courte échéance, peut-être. Mais on pourrait discuter longtemps, comme vous le savez. Mais à longue échéance, par ailleurs, ça ne sera pas toujours le cas, peut-être pas en tout cas.

M. Ritchie: Que voulez-vous dire par «longue échéance»? Pourquoi ne continue-t-il pas sur une longue échéance?

M. McAfee: Eh bien, quand l'Amérique du Nord ou les États-Unis dépendront davantage du pétrole étranger, eh bien, à ce moment-là, nous pourrons moins répondre à nos besoins en cas d'urgence et nous serons davantage à la merci des producteurs étrangers au Moyen-Orient, en Afrique et partout ailleurs. Je pense que le prix actuel des différentiels ne pourra pas se maintenir.

M. Ritchie: Autrement dit, le marché des États-Unis continental répond, si l'on veut, à la continuation de la politique de l'Amérique du Nord pour encourager les sources nord-américaines pour des raisons de sécurité, à court terme.

M. McAfee: Oui, probablement.

M. Ritchie: Est-ce vrai que les Américains ont beaucoup de pétrole mais pas tellement de gaz?

[*Texte*]

The Chairman: I am sorry, Mr. Ritchie, but I wonder where we are in the White Paper. Can you tell me where you are relating your questions? Are they on depletion or tax incentives?

Mr. Ritchie: They are based on tax incentives.

The Chairman: But you have not used that word up to now in your questioning of the witness.

Mr. Woolliams: Cannot you draw an inference?

The Chairman: Mr. Woolliams, we are not all as bright as you are. The record does not give an interpretation of what Mr. Ritchie has in his mind.

Mr. Ritchie: It seems to me that in the mining depletion we have to decide whether we want a large or a small mining industry and I thought this was pertinent.

Speaking of your proposal for a 20 per cent gross depletable income limited to 50 per cent of expenditures, which seemed a reasonable one to me, have you worked out how much less money the government would take under your proposal than under the White paper proposals?

Mr. McAfee: Yes, Mr. Lyall or Mr. Cochrane, would you like to speak to that?

Mr. Lyall: Yes, sir, that is indicated on the Table on page 15 to which Mr. Mahoney referred a few minutes ago. Of course, this depends entirely upon the level of exploration expenditures in relation to gross income, but you can see from the middle line of the Table where eligible expenditures are equivalent to 40 per cent of our gross income after royalties that at that level under the White Paper proposal the depletion allowance would be exactly the same as on the present basis.

• 1640

Now, to deal more specifically with your question, at what point would our proposal be equivalent to the present basis, it would be slightly above that line where our eligible expenditures were, in fact, equivalent to 32 per cent of gross income.

Mr. Ritchie: What relationship do you feel your suggestion would have in the yielding of money for the treasury as opposed to the White Paper? Have you worked out any gross estimate of revenues?

[*Interprétation*]

Le président: Monsieur Ritchie, je m'excuse, mais je me demande où nous sommes dans le Livre blanc. Comment rattachez-vous ça au Livre blanc? Ces questions se réfèrent-elles à l'épuisement ou aux incitations fiscales?

M. Ritchie: Je pense qu'elles se basent justement sur les incitations fiscales.

Le président: Mais jusqu'à maintenant, vous n'avez pas utilisé le mot «incitation fiscale», en posant vos questions aux témoins?

M. Woolliams: Ne pouvez-vous pas tirer une conclusion?

Le président: Nous ne sommes pas tous aussi brilliants que vous, monsieur Wolliams. Le compte rendu ne donne pas toute l'interprétation de ce que M. Ritchie a à l'esprit.

M. Ritchie: Dans l'épuisement minier, il me semble que nous devons décider soit que nous voulons une grande industrie minière soit une petite. Je pensais que ceci se rattachait à la question.

En ce qui concerne maintenant vos propositions pour le revenu brut de 20 p. 100, limité à 50 p. 100 des dépenses, ce qui me semble être raisonnable, est-ce que vous avez calculé, quelle serait la différence d'argent perçu par le gouvernement compte tenu de vos propositions et de celles du Livre blanc?

M. McAfee: Oui monsieur Lyall ou monsieur Cochrane, aimeriez-vous en parler?

M. Lyall: Oui, monsieur, c'est indiqué à la page 15 à laquelle M. Mahoney se référait il y a quelques minutes. Bien sûr, ceci dépend entièrement du niveau des dépenses d'exploration par rapport au revenu brut, mais vous pouvez voir au milieu du tableau, que les dépenses admissibles équivalent à 40 p. 100 de notre revenu brut après les redevances, que d'après la proposition du Livre blanc à ce niveau, la déduction pour épuisement serait exactement la même sur la base actuelle.

Donc, pour en revenir maintenant à votre question, à quel point nos propositions seraient-elles équivalentes à celles de la base actuelle, c'est-à-dire que ce serait un peu au-delà où les dépenses admissibles équivaudraient à 32 p. 100 du revenu brut.

M. Ritchie: Quel rapport y a-t-il d'après vous entre ce qui concerne la perception de l'argent pour le Trésor fédéral en comparaison du Livre blanc? Avez-vous calculé l'évaluation en gros des revenus?

[*Text*]

Mr. Lyall: Would you repeat that, sir, please?

Mr. Ritchie: How much revenue would accrue to the treasury based on your proposals as opposed to proposals of the White Paper? Would there be substantially less?

Mr. Lyall: If you assume the same level of production there is no question that the revenue under the White Paper proposal, the revenue to the government, would be greater than under our proposal, although this, again, would depend on the level of exploration expenditures. I said if you assumed a given level of production. However, the real question here is whether or not the incentive contemplated in the White Paper proposal would be adequate to generate the exploration activity to find the oil and gas reserves which would lead to the production and the source of income on which the government levies taxes. This is a very important point. I think the incentive provided, as Mr. McAfee has pointed out, is one that is entirely dependent upon the successful outcome of the exploration effort and only if there is a successful effort will there be income subject to tax, and to the extent the incentive leads to a high level of exploration and hopefully greater success, then there will be a greater source of revenue to the government.

Mr. Ritchie: Having a given level of production, does your proposal give more revenue for the treasury than at present or less?

Mr. McAfee: Perhaps I can interject here, Mr. Ritchie. In general terms, of course, it will depend on circumstances, expenditures and all the rest of it, but it round numbers, as we calculate it, in the typical case our proposal would result in about the same level as at present.

Mr. Ritchie: Do you feel, it would be more equitable from the point of view of promoting exploration?

Mr. McAfee: Sir, we feel that here is an instance, as we tried to say earlier, where judgment and experience are probably the best tools we have for judging what will happen, certainly much better than any theory you could possibly concoct. Our feeling is if one grants that the level of exploration we have enjoyed in this country over the past years has been reasonably adequate to develop the natural resources in this area so far, that a continuation of the incentive at about the same level can be expected

[*Interpretation*]

M. Lyall: Pourriez-vous répéter votre question, s'il vous plaît?

M. Ritchie: Quel serait le montant du revenu accumulé par le Trésor selon vos propositions en comparaison des propositions du Livre blanc? Est-ce que ce serait beaucoup moins?

M. Lyall: Si vous supposez qu'il y a le même niveau de production, cela ne fait aucun doute, les recettes selon le Livre blanc, les recettes pour le gouvernement seraient plus considérables que d'après notre proposition, mais je le répète, tout dépend évidemment des dépenses d'exploration. Si vous supposez un niveau donné de production. Toutefois, la véritable question est que les stimulants envisagés dans les proposition du Livre blanc permettraient de créer justement l'activité d'exploration pour trouver les réserves de gaz et de pétrole qui permettraient la production et la source de revenus sur lesquels le gouvernement perçoit des impôts. C'est un point très important. Il s'agit de stimulants fournis comme M. McAfee l'a signalé, c'est quelque chose qui dépend entièrement du succès des explorations, seulement s'il y a un effort réussi que l'on pourra imposer justement un revenu et ceci entraîne des explorations plus poussées, et un succès plus grand, donc par voie de conséquence, plus de revenus pour le gouvernement.

M. Ritchie: Étant donné un niveau donné de production, est-ce que votre proposition donne plus de revenus au Trésor à l'heure actuelle ou moins?

M. McAfee: Peut-être puis-je dire un mot ici monsieur Ritchie. D'une façon générale, tout dépend bien sûr des circonstances, des dépenses et de tous les autres facteurs, mais *grosso modo* d'après nos calculs, dans les cas difficiles, notre proposition arriverait au même niveau à l'heure actuelle.

M. Ritchie: Pensez-vous qu'il serait plus juste du point de vue de la promotion de l'exploration?

M. McAfee: Monsieur, comme nous avons cherché à le dire plus tôt, d'après notre expérience et notre jugement de la situation, c'est la meilleure façon de juger ce qui pourrait se produire à comparer à n'importe quelle autre théorie. Nous pensons donc, si on accepte le niveau des explorations que nous avons eu au Canada durant les dernières années suffisait à la mise en valeur de nos ressources naturelles dans ce domaine et que si le maintien justement de ces stimulants, si l'on maintient les stimulants au même niveau, eh bien! les

[*Texte*]

to continue to encourage the level of activity that would continue this present situation.

Mr. Ritchie: Thank you.

The Chairman: Mr. Woolliams.

Mr. Woolliams: I will be very short as most questions have been answered.

Your full name, of course, is Gulf Oil of Canada.

Mr. McAfee: Gulf Oil Canada Limited, Mr. Woolliams, to be precise.

Mr. Woolliams: Yes, and what is the same of the parent company? Is there a parent company?

Mr. McAfee: Gulf Oil Corporation owns approximately 69 per cent of our shares.

Mr. Woolliams: Right. Where is the head office of Gulf Oil Corporation?

Mr. McAfee: Pittsburgh, Pennsylvania.

Mr. Woolliams: Right. Dealing with a capital gains tax, basically if Gulf Oil Corporation, plus either other subsidiaries or other people, persons, own shares of Gulf Oil Canada Limited in United States, because of the international agreement or arrangement they would not be subject to the same capital gains tax as Canadian shareholders residing in Canada.

• 1645

Mr. McAfee: I believe this is correct.

Mr. Woolliams: Right. When Home Oil who claim and maintain—I do not know, I have to take what the briefs say—they are a totally independent Canadian-owned company, that the capital gains tax would be more harmful as far as their assets are concerned than an international corporation like yours who have a parent company outside of the country, what do you have to say about that? Would that be correct?

Mr. McAfee: Mr. Woolliams, seated before you at the witness table here are representatives of the Canadian management of our Canadian company and we are just as Canadian as Home Oil or anybody else. We are subject to the same rules and we would be affected in the same way.

Mr. Woolliams: Yes, but with the capital gains tax falling onto it, I think this is something that should be clear because this really

[*Interprétation*]

explorations continueront à maintenir le même niveau d'activité qui continuerait cette situation actuelle.

M. Ritchie: Merci.

Le président: Monsieur Woolliams.

M. Woolliams: Votre nom c'est Gulf Oil of Canada. Je serai bref, la plupart des questions ont été posées.

M. McAfee: Gulf Oil Canada Limited pour être précis, M. Woolliams.

M. Woolliams: Et quel est le nom de la société mère? Y a-t-il une société mère?

M. McAfee: Gulf Oil Corporation qui possède environ 69 p. 100 de nos actions.

M. Woolliams: Bien. Où est le bureau de direction de Gulf Oil Corporation?

M. McAfee: Pittsburgh, Pennsylvanie.

M. Woolliams: En ce qui concerne l'impôt sur les gains de capitaux, fondamentalement, si la Gulf Oil Corporation, plus une des filiales ou d'autres personnes qui possèdent des actions de la Gulf Oil Canada Limitée aux États-Unis, à cause des ententes internationales, ces personnes ne seraient pas assujetties aux mêmes impôts sur les gains de capitaux que les actionnaires canadiens qui résident au Canada?

M. McAfee: Je pense que c'est juste.

M. Woolliams: Et quand la Home Oil qui soutient, évidemment, je dois me fier à son mémoire, quand elle prétend qu'il s'agit d'une compagnie appartenant entièrement à des Canadiens, l'impôt sur les gains de capitaux serait plus nuisible à cette compagnie-là qu'à la vôtre par exemple, eh bien, elle sera peut-être plus assujettie qu'une société internationale comme la vôtre, alors que vous avez une société mère à l'extérieur. Quel serait votre commentaire là-dessus? Est-ce juste?

M. McAfee: Vous voyez ici que nous sommes des représentants d'une société canadienne, nous sommes tout aussi canadiens que la Home Oil ou n'importe qui. Nous sommes assujettis aux mêmes lois et nous serions touchés de la même façon.

M. Woolliams: Oui, mais avec l'impôt sur les gains de capitaux, tout dépend évidemment de ce qu'on pourra faire de cet impôt des

[*Text*]

depends on how far they go with the capital gains tax. I think you know where I stand if you have seen certain statements of mine and I am trying to clear the air in that regard. If those shareholders reside in United States or the head office of the corporation owning those shares is in the United States, they would not be subject to the same capital gains tax as if they lived in Canada?

Mr. McAfee: I believe this is correct.

Mr. Woolliams: Right. I might just say this in an offiside and then I will leave capital gains, when Mr. Brown and Mr. Bryce were before us and I asked some questions of Mr. Bryce about the capital gains tax in the proposal of the White Paper, he somewhat went along with my suggestion that it abolished capital gains because whatever formula, whether it is a widely-held corporation, a closely-held corporation or on real estate, it basically goes onto to your taxable income, particularly if it is individual and then basically you have abolished capital gains. Those capital gains whatever the formula is, is subject to the same rate as the taxable income either of a corporation or of a person. Mr. Bryce said we would likely be subject to the highest capital gains tax in the western world and we certainly would be higher than Great Britain and the United States. Would you go along with that?

Mr. McAfee: Yes, sir.

Mr. Woolliams: Are you an international corporation in the sense that you have operations in many countries? Viewing the proposals of the White Paper, would you say they would be more advantageous to a corporation—most oil companies are international corporations and I make nothing of that. I think in this particular field they have to be international because the Carter Commission says a buck is a buck, but I say a barrel of oil is a barrel of oil—to have your development elsewhere than in Canada, particularly dealing with the depletion which Mr. Mahoney dealt with and the capital gains tax that I am dealing with?

The Chairman: Mr. McAfee, keep in mind, too, that what we have in the White Paper are proposals.

Mr. McAfee: Yes, sir, we are keenly aware of that and...

Mr. Woolliams: I called them proposals.

[*Interpretation*]

gains de capitaux. Je voudrais avoir des idées bien claires à ce sujet-là. Si les actionnaires résident aux États-Unis ou si le bureau de direction de la société possédant ces actions, est aux États-Unis, donc ces actionnaires ne seraient pas assujettis au même impôt sur les gains de capitaux comme s'ils habitaient au Canada.

M. McAfee: Je pense que c'est juste.

M. Woolliams: Je vais faire une petite digression ici. Quand M. Brown et M. Bryce étaient venus ici comme témoin, j'ai posé quelques questions à M. Bryce au sujet de notre impôt sur les gains de capitaux proposé dans le Livre blanc, d'ailleurs il a dit que ça abolirait les gains de capitaux parce que dans les sociétés ouvertes ou dans les sociétés fermées ou sur les immeubles, tout ceci est remis à vos impôts, votre revenu imposable, et quelle que soit la formule que l'on adopte, il y aura toujours un taux uniforme que ceci s'applique à une société ou à une personne. Et M. Bryce a dit: Nous voudrions être assujettis, nous aurions un impôt sur les gains de capitaux plus élevés que celui de tout autre pays d'Occident, y compris les États-Unis ou la Grande-Bretagne. Êtes-vous d'accord?

M. McAfee: Oui, monsieur.

M. Woolliams: Alors, êtes-vous une corporation internationale dans ce sens que vous avez des compagnies dans bien des pays? Étant donné les propositions du Livre blanc, est-ce que vous pensez qu'il serait plus avantageux pour une société, pour la plupart des sociétés pétrolières, qu'elles soient internationales. Je pense que dans le domaine du pétrole, il faut avoir les sociétés internationales, parce que la Commission Carter dit un dollar c'est un dollar, mais je dit qu'on baril de pétrole, c'est un baril de pétrole, d'avoir votre développement ailleurs qu'au Canada à cause notamment de l'épuisement dont M. Mahoney a parlé et de l'impôt sur les gains de capitaux dont je parle?

Le président: Monsieur McAfee, ce que nous avons dans le Livre blanc, bien sûr, ce sont des propositions, ce ne sont pas des choses définitives.

M. McAfee: Oui, nous le savons et...

M. Woolliams: Je les appelais des propositions.

[*Texte*]

Mr. McAfee: . . . particularly deeply appreciative, Mr. Chairman, I might say, as we have tried to express in our brief, of the fact that these proposals have been put forward in White Paper form to permit comment.

Certainly directionally, Mr. Woolliams, what you have suggested would be the way we would see it, too. If we are moving in the direction of having a higher capital gains tax than elsewhere in the world, if we are moving in the direction of having this incentive in the form of depletion or otherwise, certainly, as you point out, a worldwide corporation is continually making decisions on where to put its money. Certainly it will go to the places where it is most attractive, all things considered, and certainly the tax atmosphere is a very important part of that atmosphere.

Mr. Woolliams: Yes, and that having been said so succinctly, I am almost through.

When you were dealing with leases in reference to resources, particularly of petroleum, those leases may be a deal between yourself, your corporation and the provincial jurisdiction or a federal jurisdiction, if it happens to be in the Arctic, and those leases, whether it is under a federal or a provincial jurisdiction, are subject to change by regulation, are they not?

• 1650

Mr. McAfee: Unfortunately, yes.

Mr. Woolliams: Yes, so basically when they talk about—and I think it is time this was exploded—foreign ownership of our resources, your corporation or any other international corporation and there are many in the field whether in mining, petroleum or any of these extractive industries, do not really own the resource, you merely have a right set out by the leases and regulations to develop that resource whether it is developed from a petroleum point of view, a natural gas point of view or, if you are in the mining business, to develop the minerals.

Mr. McAfee: This is very true.

Mr. Woolliams: Right, so the companies do not, in fact, own the resources of Canada. They merely have an agreement with the various governments under their various jurisdictions to do certain development work and as a result of that development work increase the gross national product of the country if they find the minerals, the petroleum or natural gas.

[*Interprétation*]

M. McAfee: Justement, le Livre blanc a été publié pour nous permettre de le commenter. Si nous devons avoir des impôts sur les gains de capitaux qui seront les plus élevés au monde et si nous avons moins de stimulants, c'est-à-dire pas de déduction pour l'épuisement, eh bien, il n'y a pas de doute que les sociétés internationales pourront rendre des décisions quant aux investissements. Nous pourrons aller nous installer ailleurs, à l'étranger, parce que ce sera plus intéressant là-bas et certainement l'atmosphère fiscale représente une partie importante de cette atmosphère.

M. Woolliams: Ceci étant dit, je pense que j'ai terminé.

Quand vous parlez maintenant des baux pour les ressources, celles du pétrole, ces baux peuvent être un contrat entre vous-même et le fédéral ou le provincial et lorsque ça relève du fédéral ou du provincial, s'il arrive d'être dans l'Arctique, ces baux sont assujettis à des changements par voie de règlement, n'est-ce pas?

M. McAfee: Oui, malheureusement.

M. Woolliams: Oui, quand on parle, je pense qu'il est temps d'en parler, lorsqu'on parle de propriétés étrangères dans nos ressources, ce que votre société ou tout autre société internationale et il y en a plusieurs dans le domaine du pétrole et de mines, en somme vous n'êtes pas propriétaires des ressources, vous avez le droit d'exploiter ces ressources aux termes d'un bail et de règlements, mettre en valeur ces ressources que ce soit du pétrole, du gaz, des mines.

M. McAfee: C'est très juste.

M. Woolliams: Alors, les compagnies ne possèdent pas les ressources canadiennes. Il s'agit d'ententes conclues avec les gouvernements du Canada pour assurer la mise en valeur de ces ressources, afin d'accroître bien sûr le produit national brut du Canada si évidemment ils trouvent ces minéraux, le pétrole ou le gaz naturel.

[*Text*]

Mr. McAfee: That is correct and, hopefully, to make a real constructive contribution to the economic growth of this country.

Mr. Woolliams: Right. I have no further questions. Thank you very much.

The Chairman: Mr. McAfee, in the reply you have just given to Mr. Woolliams regarding your investments, you said you would go to the country where the tax system is most favourable, all things considered. What do you mean by "all things considered"? Do you mean a stable government?

Mr. McAfee: Stable government is certainly one factor, Mr. Chairman, and geography, logistics and the history of dealing, not only with government industry, but private industry. Certainly all these factors enter into the picture. Taxation is only one part of it, but it is a pretty darn important part of it.

The Chairman: Yes, but it is not the only one.

Mr. McAfee: It is not the only one, that is true.

Mr. Saltsman: Mr. Chairman, on a point of order. I wonder whether the record could show that on the conclusion of Mr. Woolliams' speech we just heard a great cross-examination for the defence?

The Chairman: I do not think it was a point of order, Mr. Saltsman, but anyhow you have placed your point of view on the record which, I think, was what you had in mind.

Mr. Saltsman: I said that with some admiration, Mr. Chairman.

Mr. Woolliams: One thing about it, Mr. Chairman I do not want to take any more time—it might have been a truism.

The Chairman: Mr. McAfee, the maximum depletion allowance recommended in your brief is 50 per cent of eligible exploration expenditures rather than the 33⅓ proposed by the White Paper.

Mr. McAfee: Yes.

The Chairman: How did you come to choose this figure as the appropriate maximum rate?

Mr. McAfee: That is a very good question which I would like to refer to Mr. Lyall.

Mr. Lyall: I can only answer your question in this way, sir. It is really impossible to determine what is an adequate incentive,

[*Interpretation*]

M. McAfee: Oui, c'est tout à fait juste et en quelque sorte, nous favorisons la croissance économique du Canada.

M. Woolliams: Je n'ai pas d'autres questions, je vous remercie beaucoup.

Le président: Monsieur McAfee, vous avez répondu à M. Woolliams en ce qui concerne les investissements. Vous avez dit que vous iriez peut-être dans d'autres pays où le régime fiscal serait plus favorable, toute chose étant considérée. Que voulez-vous dire par «toutes choses considérées»? Voulez-vous parler d'un gouvernement stable?

M. McAfee: Oui, un gouvernement stable est un facteur, la géographie, la logistique, l'histoire se rapportent non seulement à l'industrie du gouvernement mais aussi à tous ces facteurs qui font certainement partie du tableau. L'impôt, c'est un élément important mais ce n'est pas le seul.

Le président: Oui, mais ce n'est pas le seul.

M. McAfee: C'est juste. Ce n'est pas le seul.

M. Saltsman: Monsieur le président, je me demande si, à la conclusion du discours de M. Woolliams, nous avons entendu une espèce de contre-interrogatoire pour la défense.

Le président: Je ne crois pas que ce soit un Rappel au Règlement, monsieur Saltsman, mais en tout cas, vous avez fait connaître votre point de vue ici, c'est ce que vous vouliez sans doute.

M. Saltsman: J'ai dit cela avec une certaine admiration, monsieur le président.

M. Woolliams: C'est peut-être un truisme. Je ne veux pas prendre plus de temps.

Le président: La déduction maximum pour épuisement recommandée dans votre mémoire, est de 50 p. 100 des dépenses admissibles d'exploration plutôt que des 33⅓ p. 100 proposé par le Livre blanc.

M. McAfee: Oui.

Le président: Comment avez-vous pu choisir ces chiffres comme le taux maximum approprié?

M. McAfee: C'est une très bonne question que je vais renvoyer à M. Lyall.

M. Lyall: La seule façon de répondre à votre question monsieur, est la suivante: il est impossible de déterminer ce qu'est un stimu-

[*Texte*]

what is adequate at one point in time may be quite inadequate at another point in time. If an industry has been very fortunate, it might need less incentive to carry on further exploration. On the other hand, if it has had a period of bad luck, and this has happened more than once in our Canadian industry, then there is an inevitable tendency for discouragement and a much greater incentive would be needed at that point of time. I do not think there is any precise answer to your question.

We really looked at it from the standpoint of what we thought we could live with. As has been mentoned earlier, that is on the assumption we are prepared to make that we would continue to carry on a high level of exploration. The depletion allowance on the basis that we propose we think would come not too far from the allowance that we would have under the present system, but that is only if we carried exploration at a high level and only, too—and again I would like to emphasize this—if these other two conditions were met of broadening the base of eligible expenditures and having a reasonable transition period. I am not sure if that answers your question.

• 1655

The Chairman: Yes, but this concerns your own company. Do you think 50 per cent would meet with the approval of the other companies in the petroleum industry?

Mr. McAfee: We would have to let them speak for themselves, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. McAfee, if Canada cannot compete internationally in the oil and gas export market without exploration incentives, would it not be better to concentrate our efforts of activity where our product can be competitive without subsidy?

Mr. McAfee: You may have confused me a little, Mr. Chairman, by that last word subsidy. Would you mind explaining a little bit more exactly what you mean?

The Chairman: Say, for instance, the tax incentive.

Mr. McAfee: That is a point we tried to make earlier and I guess we were not as successful as I had hoped we were, that the present depletion arrangement and that which we propose is not a subsidy. By recognizing the wasting nature of the asset, it provides an incentive which applies and is avail-

[*Interprétation*]

lant approprié, ce qui est acceptable à un moment donné et qu'est-ce qui serait inacceptable à un autre moment donné. Si une industrie a eu la chance, elle aura besoin de moins de mesures stimulantes pour continuer l'exploration. D'autre part, si elle a eu une malchance, si l'on veut, et ceci est arrivé souvent dans l'industrie canadienne, eh bien, inévitablement, il y a une tendance au découragement, il faut des encouragements de la part du gouvernement à ce moment-là. Donc, il n'y a pas de réponse précise à votre question.

Nous avons dû reconsidérer ceci du point de vue suivant: qu'est-ce qui nous permet de vivre ou de survivre si l'on veut. Ceci a été mentionné plus tôt, il s'agit en somme que ces stimulants nous permettent de poursuivre nos explorations à un rythme accéléré. La déduction pour épuisement, en ce moment, que nous avons proposée, nous devrions avoir le stimulant que nous avons en ce moment. Mais seulement, si nous maintenons ce rythme d'exploration et je tiens aussi à ajouter, s'il y a deux autres conditions qui sont respectées, c'est-à-dire accroître la base des dépenses admissibles, et avoir ensuite une période de transition qui soit acceptable. Je ne sais pas si ceci répond à votre question.

Le président: Oui, en ce qui concerne votre propre compagnie. Est-ce que vous pensez que ces 50 p. 100 permettront aux autres compagnies pétrolières de rester en affaires?

M. McAfee: Nous ne voudrions pas parler au nom des autres sociétés, monsieur le président.

Le président: Monsieur McAfee, si le Canada ne peut pas faire concurrence internationalement dans les marchés du pétrole et du gaz sans encouragement pour l'exploration est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux de nous concentrer sur les domaines où les produits qui pourraient être concurrentiels sans subvention?

M. McAfee: Monsieur le président, je ne comprends pas très bien, là, quand vous me parlez de subventions. Pouvez-vous m'expliquer ce que vous voulez dire?

Le président: Par exemple, nous parlons ici de l'incitation fiscale.

M. McAfee: Nous avons cherché à expliquer ceci mais nous n'avons peut-être pas bien réussi dans nos explications. Les accords de déduction pour épuisement ne sont pas des subventions. Étant donné que les valeurs fournissent un stimulant seulement pour ceux qui connaissent un franc succès, ceux qui sont

[*Text*]

able only to those who are successful and only to the extent they are successful, and I most respectfully, sir, submit that this is not a subsidy. To the extent it does provide an incentive which, I believe, must have been the sense of your question, the point must be recognized that if we do not maintain our Canadian depletion allowance at about the present level or actually a little bit better, we will not be competitive with the incentive being offered elsewhere in the world, including the United States. We must recognize this fact that we must be competitive.

The Chairman: My last question will deal with a different field, Mr. McAfee, the difference between partial integration and a partial flat-rate tax credit. The latter is relatively of more value to the higher-income shareholder than to the lower-income shareholder. Several corporate witnesses who came before this Committee have suggested that the feature of the dividend tax credit will be remedied by giving a higher tax credit for lower-income shareholders. What are your views of such a suggestion?

Mr. McAfee: Yes, as our brief points out, Mr. Chairman, we feel very strongly that the integration proposal of the White Paper is unnecessarily complex in the first instance and, more importantly, actually taxes in the hands of the shareholder the incentive which has been provided tax free to the corporation. We feel very strongly, therefore, that a continuation in principle of the present tax credit arrangement is much preferable and at a higher level, say, 25 per cent, than in comparison with the present 20 per cent. We would subscribe to the suggestion that your question implied that there is certainly room for graduating the tax credit provision in consideration of the income of the shareholder, yes.

The Chairman: But your recommendation of the 25 per cent would apply to all shareholders.

Mr. McAfee: I believe a careful reading of our brief, Mr. Chairman, would indicate that we certainly recognize this might be a preferred alternative. Mr. Cochrane or Mr. Lyall, is this correct?

Mr. W. Cochrane (Treasurer and Director Taxation, Gulf Oil Canada Limited): On page 24 of our brief, we outlined a system whereby the taxpayer in the lower-marginal rate would get a slightly higher credit which would, in fact, give exactly the same as the gross-up and integration proposals. We felt this might be desirable since it is a point that

[*Interpretation*]

efficaces et je prétends donc qu'il ne s'agit pas du tout d'une subvention. Dans la mesure où ça fournit justement un stimulant, il faut reconnaître que si nous ne maintenons pas notre déduction pour épuisement du Canada au niveau actuel ou si on ne l'améliore pas un peu, eh bien, nous ne pourrons plus soutenir la concurrence avec l'incitation offerte tout partout dans le monde, aux États-Unis. Nous devons reconnaître que nous pouvons contenir la concurrence.

Le président: Ma dernière question, monsieur McAfee, quelle est la différence entre l'intégration partielle et un crédit d'impôt à taux uniforme. Ceci ne serait-il pas plus avantageux pour les actionnaires à hauts revenus en comparaison avec les actionnaires à faibles revenus. On a laissé entendre que les caractéristiques de crédit d'impôt pour dividende permettrait aux actionnaires à faibles revenus de recevoir des crédits d'impôt plus élevés. Quelle est votre opinion là-dessus?

M. McAfee: Nous pensons que les propositions du Livre blanc sont beaucoup trop complexes d'abord et ce qui est encore plus important, c'est qu'il s'agit d'impôts qui sont entre les mains de l'actionnaire et le stimulant qui a été donné net à la société. Nous pensons donc que si l'on maintient l'arrangement des crédits d'impôt actuels, il est beaucoup plus préférable de dire, à un niveau plus élevé, 25 p. 100 en comparaison au 20 p. 100 actuel. Votre question impliquant qu'il y a certainement lieu d'accroître cette disposition de crédit d'impôt compte tenu du revenu de l'actionnaire, oui.

Le président: Mais votre recommandation de 25 p. 100 s'appliquerait à tous les actionnaires.

M. McAfee: Je pense que si vous lisez bien notre mémoire, vous reconnaîtrez qu'en effet, ce serait une solution de rechange que nous favorisons. Ceci est-il juste, M. Cochrane ou M. Lyall?

M. W. Cochrane (trésorier et directeur des impôts, Gulf Oil Canada Limited): A la page 24 de notre mémoire, nous signalons un système où le contribuable dans le taux d'une marge basse aurait un crédit un peu plus élevé qui donnerait à peu près la même chose que de le ramener à l'état brut des propositions de l'intégration. Nous pensons que ce se-

[*Texte*]

was raised because the White Paper claims that the lower-income shareholder gets less benefit out of tax credits than higher-level shareholders.

The Chairman: Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: Mr. McAfee, I am quite prepared to accept the argument you and others in your industry have put forward that the provisions of the White Paper constitute reduced incentives for the oil industry.

Mr. McAfee: Yes, sir.

Mr. Saltsman: I think this is fairly obvious. The question I am trying to answer in my own mind is whether this should not, in fact, be done, is whether it is not a good thing to reduce the incentives in the oil industry, and I think this is probably the thing that many of us are going to have to resolve.

• 1700

We examined the people in potash—Mr. Chairman, as you know, I am relating my remarks to incentive—where it was quite obvious that many of the difficulties the potash industry is suffering had to do with too many incentives. In other words, our provincial governments offer incentives and there are other incentives to encourage overcapacity in the industry with rather disastrous results for the profitability not only of the industry, but of government revenues.

Looking at the oil industry, there seems to be a similar kind of pattern there. The way I assess overcapacity or more capitalization than is necessary is by the fact that we have had to pro-rate wells in Western Canada so that they are not operating at their full capacity. It would seem to indicate that we have offered too many incentives, if this kind of condition arises. It does not seem to make much sense to encourage capital into this country that then has to be cut back and which cannot be used to its fullest level. It seems a waste of capital, it seems that the company cannot do as well because it does not get adequate return on its capital, and when the company does not do as well the government does not get as much revenue either. Could I have your comments on this?

Mr. McAfee: Yes sir. Mr. Saltsman, some of the incentive situations that you refer to I am not going to comment on specifically because

[*Interprétation*]

rait désirable depuis que c'est un point qui était élevé parce que le Livre blanc soutient que l'actionnaire à faibles revenus aurait peut-être moins de bénéfice en dehors des crédits d'impôts que les actionnaires à revenu élevé.

Le président: Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Monsieur McAfee, je suis tout à fait disposé à accepter la thèse que vous-même et d'autres dans votre industrie avez proposée, à savoir que les dispositions prises dans le Livre blanc constituent la réduction des stimulants dans l'industrie pétrolière.

M. McAfee: Oui monsieur.

M. Saltsman: Je pense que c'est bien évident. La question à laquelle j'essaie de répondre est soit que ceci ne devrait pas être fait, soit que ce n'est pas une bonne chose de réduire les stimulants dans l'industrie pétrolière. Probablement, plusieurs d'entre nous auront à résoudre cette chose.

Nous avons examiné les gens de l'industrie de la potasse, je me réfère aux remarques faites à propos du stimulant où il était bien évident que plusieurs des difficultés que l'industrie de la potasse endure, comportent trop de stimulants. Autrement dit, nos gouvernements provinciaux offrent des stimulants et il existe d'autres stimulants pour encourager le surplus de capacité dans l'industrie avec des résultats désastreux pour le profit non seulement de l'industrie mais aussi celui des recettes fiscales.

Est-ce que la même chose ne se produirait pas dans le cas de l'industrie du pétrole. Selon ma façon d'évaluer que sur-production ou plus de capitalisation qu'il est nécessaire, est de fixer au prorata les puits de l'Ouest canadien de telle façon qu'ils ne fonctionnent pas à leur pleine capacité. Ceci semblerait indiquer que nous avons offert beaucoup trop de stimulants si ce genre de condition s'élève. Il semble insensé d'encourager le capital à venir ici et que l'on réduirait et qui ne peut pas être utiliser au niveau le plus fort. C'est une perte de capitaux en quelque sorte. La Compagnie ne peut pas avoir un rendement raisonnable car elle n'aura pas de rémunération appropriée sur son capital. Quand la compagnie n'a pas un bon rendement, le gouvernement n'obtient pas non plus beaucoup de revenu. Puis-je avoir votre opinion à ce propos?

M. McAfee: Oui monsieur Saltsman, vous avez parlé de quelques-uns des stimulants, je ne commenterai pas tout ce que vous avez dit

[*Text*]

I am not that familiar with them. But I would suggest that you have very eloquently, if I may say so, made precisely the point that we have tried to make too—that in providing incentives we must be very careful that we do not provide incentives which will lead to rewards for lack of success, let us say. That is one of the beauties of the present depletion arrangement: it provides rewards only for those who are successful. I would respectfully submit, sir, that in that respect it is again a quite different type of incentive from some of the others which have been mentioned, and certainly it is not a subsidy in any sense of the word.

So far as the adequacy of our present reserves in concerned, this is a relative and temporary thing. I think perhaps to bring us all into perspective it would be useful to point out and to remind us all that the so-called surplus capacity in Western Canada is not all that great when you come right down to it, particularly when you consider it in relation to the present market and certainly in relation to the markets which we all can see very clearly shaping up in the future.

A point that continues to bother me in some of the things I read in the newspapers is a lack of appreciation of the fact that even if Canada's entire present reserves of oil and gas were dedicated to supplying the needs of North America it would be only a drop in the bucket. For us to have a significant place in supplying the energy needs of this continent in the remainder of this century we have to have many times the reserves that we now can see. The present pro-ration is a temporary thing. We think, long range, there is no real surplus in Canada. We therefore think, Mr. Saltsman, that encouragement of not only continued but expanded and accelerated and intensified exploration and development, particularly in recognition of the more risky ventures that we have to be involved in and the more difficult areas in which we have to operate, is very much in this country's best interest.

Mr. Saltsman: You are talking about supplying North America.

Mr. McAfee: Yes, sir.

Mr. Saltsman: Is it then your anticipation that Canada is going to be supplying the entire North American market with oil?

Mr. McAfee: No sir. I wish that were the case. I wish it were possible. I wish it were within the realm of possibility to think in those terms. But I am afraid it is just not realistic even to talk like that.

[*Interpretation*]

car je ne suis pas au courant de toutes ces choses. Mais en tout cas, vous avez fort bien exposé clairement la situation, vous avez cherché à expliquer ce que nous avons nous-mêmes voulu expliquer. Il faut être très prudent et ne pas fournir des stimulants qui entraîneront, en tout cas, qui encourageront l'insuccès. Ceci est une des beautés de notre arrangement actuel de déduction: bien nous donnons des récompenses à ceux qui le méritent, à ceux qui ont du succès. Je dirais qu'à cet égard, que c'est un genre différent d'encouragement des autres qui ont été signalés. Il ne s'agit pas du tout de subvention ici.

En ce qui concerne, d'autre part, nos réserves actuelles, c'est quelque chose de relatif et de temporaire. Il sera peut-être utile de faire connaître ceci et de nous rappeler que la surproduction dans l'Ouest canadien n'est pas si grande quand vous la voyez de près surtout guand vous la comparez au marché actuel, et certainement en ce qui concerne les marchés prévus, marchés qui s'ébauchent. Un point qui me préoccupe encore c'est que l'on ne tient pas compte du fait que même si toutes les réserves pétrolières et gazifères du Canada étaient destinées à répondre aux besoins de l'Amérique du Nord, ce ne serait qu'une goutte d'eau. Pour avoir une place importante en vue de fournir des besoins énergétiques de l'avenir dans l'Amérique du Nord, en tout cas jusqu'à la fin du siècle, il faudrait avoir plusieurs fois les réserves que nous avons en ce moment. C'est tout à fait temporaire. A longue échéance, il n'y a pas de surplus au Canada. Donc, M. Saltsman nous pensons qu'il faut encourager et accroître le rythme, intensifier même le rythme des explorations, notamment en reconnaissant qu'il y a des entreprises plus risquées dans des régions plus difficiles et plus éloignées pour lesquelles nous devons travailler. Donc tout ceci est dans l'intérêt du Canada.

M. Saltsman: Vous parlez de la fourniture de l'Amérique du Nord.

M. McAfee: Oui, monsieur.

M. Saltsman: Est-ce que vous pensez qu'un jour le Canada fournira le marché du pétrole à toute l'Amérique du Nord?

M. McAfee: Non, monsieur. J'aimerais bien, oui, mais je ne crois pas que ce soit possible d'y penser. Mais j'ai peur que ce ne soit pas réaliste de parler ainsi.

[*Texte*]

• 1705

Mr. Saltsman: Let us talk about supplying the Canadian market. This includes roughly what we are doing now and then the natural increase that we can expect. How long would the fields we now have, including the Athabasca tar sands, enable us to supply our oil energy needs in Canada if no more exploration were done?

Mr. McAfee: You now are getting into a pretty technical area. I do not know, Mr. Chairman, how much time you want to spend on this, but I think we must make a few points in this connection.

When you talk reserves of oil and gas you are talking in terms of a pretty technical definition of what is considered a proved reserve, and when you throw in, fairly loosely, the Athabasca tar sands in the same category as the proved reserves of oil and gas in Alberta I would respectfully suggest, sir, that you are comparing and adding apples and oranges in a very serious sense. I say this because while the Athabasca tar sands do, theoretically and perhaps ultimately, constitute a very significant petroleum type reserve they are such a long way from being economically viable at this stage of the game that we certainly cannot consider them as being available for meeting Canada's immediate supplies.

Mr. Saltsman: But despite the fact that this is technical would you not agree that this Committee has to have some knowledge along this line?

Mr. McAfee: Yes sir. I was doing my best to provide a very small smidgen of that knowledge.

Mr. Saltsman: I am talking about definitive terms. After all, the whole purpose of incentive is to encourage the exploration and finding of oil. Now if we have adequate for the foreseeable future, it is pretty hard to make a case for incentives. This is really what the whole issue is boiling down to, and this is why it is important for us to have some answer from your industry as to what our current reserves will take care of and how long in the future they will take care of us.

Mr. McAfee: The fallacy of that suggestion, with all respect, Mr. Saltsman, lies at least in part in the fact that exploration is not something that you just turn on and off; you do not just wake up some morning, find out all the wells are dry and say: There is not any oil here, let us go out and explore a bit and

[*Interprétation*]

M. Saltsman: Parlons d'alimenter le marché canadien. Ceci comprend évidemment le marché actuel en plus de la croissance naturelle que nous attendons. Pendant combien de temps les domaines que nous avons, y compris les sables de goudron d'Athabasca, s'il n'y avait pas d'autre exploration, pendant combien de temps pourrions-nous vivre sur nos réserves pétrolières?

M. McAfee: Je pense que là nous abordons un domaine qui est extrêmement technique. Je ne sais pas, monsieur le président, combien de temps vous voudriez que nous consacrions à ceci, je pense que nous pouvons souligner quelques points. Quand vous parlez de réserves de gaz et de pétrole, vous parlez ici en termes assez techniques en quoi consiste une réserve véritable, quand d'autre part, vous nous parlez justement de ces sables de goudron de l'Athabasca dans la même catégorie des véritables réserves de pétrole et de gaz en Alberta je prétends, monsieur, que vous comparez et ajoutez des pommes et des oranges dans un sens très sérieux. Je dis cela car le domaine d'Athabaska qui pourra peut-être constituer un secteur, une réserve pétrolière à longue échéance en bon état du point de vue économique à ce degré, mais on ne peut pas considérer que ceci peut permettre de répondre aux besoins du Canada à l'heure actuelle.

M. Saltsman: Même si c'est technique, ne reconnaisez-vous pas que le Comité devrait avoir certains reneignements à ce sujet?

M. McAfee: Oui, monsieur. J'ai cherché à vous répondre un petit peu, j'ai fait de mon mieux en tout cas.

M. Saltsman: Après tout, le but d'un stimulant c'est d'encourager l'exploration et la découverte de puits de pétrole. Donc, si vous avez des réserves adéquates pour l'avenir, je me demande pourquoi il faudrait des stimulants. Ça se résume à ceci. Et voilà pourquoi il est si important pour nous d'avoir des réponses de votre industrie quant à la question de savoir quelles sont vos réserves actuelles, et pendant combien de temps cela pourra répondre aux besoins.

M. McAfee: En toute déférence, monsieur Saltsman, il me semble que l'exploration n'est pas quelque chose qui s'ouvre et qui se ferme comme cela; on ne trouve pas des puits tout à fait par hasard, tous les puits sont secs, et dire: il n'y a pas de pétrole ici, allons dehors, explorons un peu et trouvons quelque chose.

[*Text*]

find some. Unfortunately it just does not work that way. The industry has to be maintained in a viable condition, people have to be maintained, the techniques have to be maintained, the equipment and all the rest of it on a constant level if we are to continue to be able to see the supplies ahead of us and that we have to be able to see ahead of us if we are going to keep not only this country's industry but the whole economy going. It is not a matter of 24 years, or whatever the Canadian oil reserves add up to, and just sitting still. You just do not work up until year 23 and then suddenly start out and begin to explore and have any possibility of meeting the year 25 requirements.

Mr. Saltsman: That is another point you are making, it is quite a valid one, but it seems to me that what you are saying is that we should be maintaining these incentives because your industry is so geared and so organized that it requires it for its ongoing life and corporate structure and the maintenance of its staff and the whole structure that has grown up around your industry rather than relating it to the oil needs of the Canadian people. What you really are saying is that it is related to your own personal needs as a corporation.

Mr. McAfee: No sir. I am sorry if that is the impression conveyed from what we have said. I would respectfully again suggest that that is not what we are saying at all. What we are talking about is the development of the natural resources of this country and it is a matter of whether or not you want them developed.

Mr. Saltsman: It is a matter of whether we want them overdeveloped or not as well.

Mr. McAfee: Well, that may be, but perhaps I do not understand the meaning of your word "overdeveloped".

Mr. Saltsman: Well, it is an arbitrary word.

Mr. Chairman, I see the rest of the Committee is here. I have some further questions but, if you would agree, I would leave my questions for the moment and continue them later on.

The Chairman: Can we not finish with this group of witnesses before dealing with the other things, Mr. Saltsman?

• 1710

Mr. Saltsman: Well, are there other members waiting to ask questions?

[*Interpretation*]

Malheureusement, cela ne fonctionne pas ainsi. Et l'industrie doit être maintenue dans des conditions viables, les gens doivent être maintenus, les techniques doivent être maintenues, l'équipement et tout le reste à un niveau constant si nous voulons continuer à avoir des fournitures devant nous, il faut continuer à avoir devant nous, si nous voulons que non seulement notre industrie aille de l'avant, mais aussi toute l'économie. Il ne s'agit pas seulement de 24 ans, ou tout ce que les réserves pétrolières du Canada additionnent et s'installent encore. On ne peut pas aller jusqu'à l'année 23 et commencer tout à coup à explorer, trouver de nouvelles possibilités pour répondre aux besoins de l'année 25.

M. Saltsman: C'est un autre point, il est valide, mais il me semble que vous dites que nous devrions maintenir ces stimulants parce que votre industrie est tellement fondée et organisée de façon telle à ce qu'il faut pour maintenir le personnel, les structures des sociétés et tout ce qui existe autour, au lieu de rattacher cela aux besoins pétroliers des Canadiens. En réalité, ce que vous dites est que cela se rattache à vos besoins personnels en tant que corporation.

M. McAfee: Non monsieur. Je m'excuse si c'est l'impression que nous vous avons donnée. En toute déférence, ce n'est pas du tout ce que nous disons. Nous parlons de la mise en valeur des ressources naturelles du pays. Il faut savoir si on veut, oui ou non, les développer.

M. Saltsman: Oui, il faut savoir soit que nous voulons les développer à l'excès soit que nous ne voulons pas.

M. McAfee: Et je ne comprends peut-être pas très bien votre expression «développer à l'excès».

M. Saltsman: C'est un mot arbitraire. Monsieur le président, je vois que les autres membres du Comité sont ici. J'ai d'autres questions, toutefois, mais si vous le voulez, je vais laisser mes questions de côté et je les reprendrai plus tard.

Le président: Ne pouvons-nous pas terminer avec ce groupe de témoins avant de passer à autre chose, monsieur Saltsman?

M. Saltsman: Est-ce que d'autres membres attendent pour poser des questions?

[*Texte*]

The Chairman: Mr. McBride has given me his name for the purpose of asking questions.

Mr. Saltsman: I will leave it for the time being. We have another group of oil people coming and I perhaps can save the supplements for them.

The Chairman: Thank you.

Mr. Saltsman: Thank you very much for your help.

Mr. McAfee: Thank you, Mr. Saltsman.

Mr. McBride: I want to revert to the questions that were asked by Mr. Woolliams and your response to them concerning the fact, if I understood you correctly, Mr. McAfee, that the country that had within it the most favourale total climate, or something to that you would locate your research facilities in effect.

Mr. McAfee: I do not think I meant to say research. Perhaps it came out the wrong way, but we were talking at the time about exploration and development of petroleum reserves, not research in the usual sense.

Mr. McBride: This was the impression that I thought you had left with the Committee.

Mr. McAfee: Thank you for clarifying that then because certainly we did not mean to limit our comments to just research, which, of course is an important but a necessarily small part of our over-all activities.

Mr. McBride: The type of developmental work that can be moved about and is not attached to a certain oil field, I assume you meant then, would be naturally located in the country that had the best total economic, special, political climate, stable government and so on, as you mentioned before. Assuming this to be correct—and again if I am wrong, please correct me.

Mr. McAfee: It is not quite correct again. I am sorry—just to be sure we are talking about the same thing. We are talking about where we spend our money. Unfortunately this term development, like the term research, is sometimes a semantic hold-up, but what we are talking about is spending the money to dig the wells and provide the wellhead facilities and the gas plants and the gathering lands and all the rest of it that makes it possible to produce oil from a discovered oil field.

Mr. McBride: We would understand you correctly then in your previous answers if we

[*Interprétation*]

Le président: M. McBride m'a donné son nom dans le but de poser des questions.

M. Saltsman: Je vais arrêter pour l'instant. Il y a d'autres personnes qui viennent et je pourrai garder mes questions supplémentaires pour eux.

Le président: Merci.

M. Saltsman: Merci beaucoup pour votre aide.

M. McAfee: Merci, monsieur Saltsman.

M. McBride: Monsieur le président, je voudrais revenir aux questions posées par M. Woolliams et les réponses que vous avez données à propos de, si je comprends bien M. McAfee, vous établiriez vos installations de recherche dans un pays où le climat total est le plus favorable ou quelque chose du genre.

M. McAfee: Non, je n'ai pas dis cela pour les recherches. Peut-être que je me suis mal exprimé mais nous parlions d'exploration et de développement des ressources pétrolières et non pas de la recherche dans le sens habituel du mot.

M. McBride: C'était l'impression que vous aviez laissée au Comité.

M. McAfee: Je vous remercie d'éclaircir cela, car certainement nous ne nous limitons pas uniquement à la recherche qui, bien sûr, représente une partie importante mais nécessairement une petite partie de toutes nos activités.

M. McBride: Le genre de développement qui peut être déplacé et qui n'est pas attaché à un certain champ de pétrole se situerait naturellement dans le pays qui a le meilleur climat économique, social, politique, un gouvernement stable et ainsi de suite comme vous l'avez mentionné auparavant. Supposant que ceci est juste et si je me trompe, corrigez-moi s'il vous plaît.

M. McAfee: Ce n'est pas tout à fait juste. Pour être sûr que nous parlons de la même chose. Il faut savoir où nous dépensons notre argent. Malheureusement, ce terme développement comme le terme recherche est parfois une retenue sémantique, mais nous dépensons de l'argent pour creuser les puits, pour fournir les installations des puits et des installations du gaz et de l'accumulation des terres et tout le reste, il est donc possible de produire du pétrole de puits qui ont été découverts.

M. McBride: Et si nous supposons que vous seriez plus enclin à dépenser de l'argent au

[*Text*]

assume that it is your considered judgment as a corporation that you would be more inclined to spend money in Canada under the present structure than under the proposed structure of taxation.

Mr. McAfee. Yes, sir. Correct.

Mr. McBride: Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. McAfee. I am sorry if at some time I have called you Mr. McFee.

Mr. McAfee: Anything close, Mr. Chairman, we answer to.

The Chairman: Thank you very much, Mr. McAfee, on behalf of the members of this Committee and myself for the presentation of your brief on the White Paper on tax reform and also for your presence today to reply to questions and to clarify some points in your brief.

Mr. McAfee: Thank you, Mr. Chairman. Might I just say to you and to the entire Committee that our Company appreciates very much indeed the opportunity to have made what we hope are some helpful and constructive comments on a number of aspects of the White Paper and particularly to be here today to answer questions and make further comments. Thank you very much.

[*Interpretation*]

Canada dans les structures actuelles que dans les structures proposées de taxation.

M. McAfee: C'est juste monsieur.

M. McBride: Merci beaucoup.

Le président: Merci monsieur McAfee, je m'excuse si je vous ai appelé M. McFee quelques fois.

M. McAfee: Tout ce qui ressemble à mon nom, je réponds.

Le président: Je vous remercie beaucoup, messieurs, d'avoir présenter ce mémoire au Comité des réformes fiscales et je vous remercie d'avoir répondu à des questions et d'avoir donné les éclaircissements sur certains points de votre mémoire.

M. McAfee: Merci, monsieur le président. Puis-je vous dire que notre compagnie apprécie beaucoup d'avoir fait des commentaires utiles et instructifs sur certains points du Livre blanc et nous sommes très content d'être ici aujourd'hui pour répondre à vos questions. Merci beaucoup.

EVENING SITTING

SÉANCE DU SOIR

• 2015

The Chairman: I will call the meeting to order. We have with us this evening for consideration of the White Paper on tax reform representatives of Shell Canada Limited. On my right is Mr. H. Bridges, the President. I will ask him to introduce the other members of his group.

Mr. H. Bridges (President, Shell Canada Limited): Mr. Chairman and gentlemen, on my right is Robert Winfield, Vice-President, Finance and Administration, Shell Canada Limited. Next to him is Alan Greenman, our General Tax Manager, and, finally, on his right we have Peter Pokrupa, Coordinator, Corporate Planning and Economics.

Mr. Chairman, I propose to keep my opening remarks as brief as the gathering is small.

The Chairman: As for your opening remarks, Mr. Bridges, regardless of the number of members who are present, we expect

Le président: Messieurs, nous allons reprendre l'étude du Livre blanc sur les propositions de réformes fiscales. Nous avons avec nous les représentants de la *Shell Canada Limited*. M. H. Bridges, président, est assis à ma droite et je lui demanderai de nous présenter les autres membres de son groupe.

M. H. Bridges (président, Shell Canada Limited): Monsieur le président, messieurs. A ma droite il y a M. Robert Winfield, vice-président des finances et de l'administration de *Shell Canada Limited*. A ses côtés, M. Alan Greeman, directeur général pour les questions fiscales et à sa droite M. Z. Peter Pokrupa coordonnateur de la planification et de l'économie.

Monsieur le président, mon introduction sera brève car l'assemblée est petite.

Le président: En ce qui concerne votre introduction, monsieur Bridges, indépendamment du nombre de députés présents, nous

[*Texte*]

the witnesses to keep their opening remarks short.

Mr. Bridges: I assure you I did not mean that in any derogatory way. I think it is probably an occasion for a very short opening speech. I would like to tell you a little bit about our company and then perhaps highlight two or three things about the White Paper that really gives us our greatest concern. After that we will be happy to try to answer your questions.

The Shell company in Canada is a fully integrated oil, gas and chemical company which vies with earlier witnesses for second place in the refining and marketing of oil products in Canada. Our sales of refined products amount to about 16 per cent of the total Canadian market.

The Royal Dutch Shell interest in Shell Canada is held through a holding company called Shell Investments Limited and, after certain outstanding warrants on Shell Canada shares have been exercised in about two years' time, the effective holding of the Royal Dutch Shell Group will be about 79 per cent. The beneficial holder of the Royal Dutch Shell shareholding is a Dutch company called Shell Petroleum N.V., which in turn is held on the usual 60-40 shareholding basis by the Dutch and British parents of all the Shell Group companies.

If the members have had time to study the data submitted to the committee, you may have seen the statistics at the end of the document showing that nearly $1,800 million, of which $600 million was a direct investment by the Shell Group and the balance largely retained earnings, have been invested by Shell Canada over the past 24 years. During this time only $87 million has been remitted as interest and dividends to the Shell Group.

Our history as an oil company in Canada has not been, at least on the exploration and production side, a very successful one. This probably arises from the fact that sometime someone got cold feet, and about a year before Leduc the decision was taken not to worry too much about the further prospects of Canada. This turned out to be a very expensive decision because unfortunately most of our acreage was let go at the same time and thereafter it proved to be an extremely expensive business to get back into the exploration and production side. This has a great bearing on certain questions that were asked earlier today about the fact that you can start and stop your exploration any time you want. This exploration game is a very, very long-term business.

[*Interprétation*]

souhaitons que l'introduction des témoins soit brève.

M. Bridges: Mon discours sera bref de toute façon. Je voudrais vous parler brièvement de notre compagnie et vous indiquer les deux ou trois points qui nous préoccupent le plus dans le Livre blanc. Ensuite de cela, nous essayerons avec plaisir de répondre à vos questions.

La *Shell Canada* est une société de pétrole et de produits chimiques tout à fait intégrée qui occupe le deuxième rang dans le raffinage et la mise en marché des produits du pétrole au Canada. La vente de nos produits raffinés représente 16 p. 100 du marché au Canada.

L'intérêt de la *Royal Dutch Shell* pour la *Shell Canada* se manifeste par une compagnie par actions, la *Shell Investments Limited,* et après des garanties extraordinaires de la *Shell Canada,* on a émis des actions pour une période de deux ans environ, la *Royal Dutch Shell Group* détiendra environ 79 p. 100 des actions. Le principal détenteur d'actions de la *Royal Dutch Shell* est une compagnie hollandaise, la *Shell Petroleum N.V.* qui elle-même appartient, sur la base habituelle de 60-40, aux instigateurs britanniques et hollandais de toutes les compagnies *Shell.*

Si les membres avaient eu le temps d'étudier les données soumises au Comité, eh bien ils auraient vu certaines statistiques à la fin du document qui démontrent que la *Shell Canada* a investi près de 1,800 millions au cours des 24 dernières années, dont 600 millions constituaient un investissement direct du *Shell Group* et le reste, des bénéfices non distribués. Au cours de cette période, seulement 87 millions de dollars ont été remis en intérêts et dividendes au groupe shell.

Notre histoire, à titre de société pétrolière au Canada, en tout cas en ce qui concerne l'exploration et la production ne s'est pas révélée un très franc succès. Cela tient au fait que les gens traînent un peu—un an avant la découverte de Leduc, par exemple—il a été décidé de ne pas trop s'inquiéter de chercher au Canada des clients. Alors ça s'est avéré extrêmement coûteux pour nous parce qu'on a laissé tomber en même temps la plupart de nos superficies et par la suite il nous en a coûté très très cher pour revenir aux domaines de l'exploration et de la production. Cela nous ramène à certaines questions qu'on nous a posées aujourd'hui à savoir qu'on peut commencer et arrêter ses recherches quand on le juge bon. Ce travail d'exploration se fait à très, très long terme.

[*Text*]

• 2020

We spent most of this money I refer to in the time subsequent to the discovery of Leduc and it has only been in the latter years that we have really got into the kind of earning position whereby we could even think in terms of remitting dividends to a parent.

Fortunately for us we have not had to pay taxes during this period because of the enormous expenditures we put into exploration and production abortively and which have been used as a write-off.

I might add at this time that in terms of money being spent in exploration for new sources of oil and gas in Canada that I think without a doubt we are the most active of all the companies operating here. Investment incentives and, indeed, the whole subject of the investment climate is therefore a matter of paramount importance to our company and we therefore make no apologies for holding rather firm views about the White Paper. At least we are very grateful to the government for giving us an opportunity to discuss these matters before they are formulated as legislation.

I will now summarize the main features which give us real concern. I would like to take them in the chronological order in which they appear in the White Paper, but not necessarily therefore in order of importance. I will start with the individual and the family. One point I would like to make is that as the White Paper proposals stand they will result in a great deal of suffering by many of our employees with regard to their retirement savings. The proposed removal of Section 36 will hit all of the people under our present scheme of retirement savings, but particularly the lowest paid workers. You will see an example of this, of course, inside the document we presented to you.

It appears to us from time to time—if I may venture a comment which sounds slightly political, Mr. Chairman—that the government attitude seems to be that a pension is something that is in order, but every time one thinks in terms of a retirement benefit scheme which results in a capital accrual that this must be taxed out of existence.

With regard to capital gains taxation, we believe very sincerely that this quinquennial tax on unrealized gains would seriously impair our investment capability in Canada. A little earlier I mentioned that in the past 24 years the Shell group has received $87 million in interest and dividend payments for this huge investment totalling $1,800 million. A

[*Interpretation*]

Nous avons dépensé tout cet argent à la suite de la découverte du puits de Leduc, et ce n'est que dans les dernières années que notre capacité de gain a pu nous permettre ces penser seulement à verser des dividendes à la maison-mère.

Heureusement pour nous, nous n'avons pas eu à payer d'impôt à cause des énormes dépenses que nous avons contractées en matière d'exploration et de production avortées et qu'on a utilisées comme amortissement.

Je pourrais ajouter qu'en ce qui concerne les dépenses pour l'exploration de nouveaux gisements de pétrole et de gaz au Canada, nous croyons être sans contredit la plus active de toutes les compagnies qui sont dans ce domaine. Les stimulants à l'investissement et, bien entendu, tout le domaine du climat des investissements revêtent une importance primordiale pour notre compagnie, et donc, nous ne nous excusons pas d'avoir des idées bien arrêtées au sujet du Livre blanc. Et nous sommes heureux que le gouvernement nous fournisse ainsi cette occasion de discuter de cette question avant qu'elle ne devienne force de loi.

Maintenant, j'aimerais résumer les principales choses qui nous préoccupent maintenant. Je voudrais les aborder suivant l'ordre chronologique qui figure dans le Livre blanc. Ce n'est pas nécessairement l'ordre d'importance. D'abord, l'individu et la famille. Les propositions telles qu'elles sont en ce moment occasionneront beaucoup de difficultés pour beaucoup de nos employés en ce qui concerne leurs économies pour la pension de retraite. La suppression de l'article 36 du Livre blanc, par exemple, frappera tous les employés admissibles à nos plans de pension de retraite, notamment les gagne-petits. Vous pouvez en voir un exemple dans le document que nous vous avons présenté.

Il nous semble quelquefois, si je puis me permettre un commentaire à caractère légèrement politique, monsieur le président, que le gouvernement considère les pensions comme une chose très bien, mais dès que l'on songe à un régime de prestation de retraite, qui résulte d'une accumulation de capital, on dit que cela doit être imposé.

En ce qui concerne, d'autre part, les impôts sur les gains de capitaux, nous pensons que les impôts quinquennaux sur les gains non réalisés entraveront sérieusement nos capacités d'investissement au Canada. J'ai mentionné tout à l'heure qu'au cours des 24 dernières années, la Shell a reçu 24 millions en intérêts et dividendes pour un

[*Texte*]

calculation of the impact of the quinquennial tax, if this had been in effect over the past five years, shows that the Shell group would now be liable for an additional tax of $80 million. I would like to ask if this is the right kind of deal to offer a company which has believed in building up its investment in Canada because it felt that Canada was a safe country in which to invest and which offered opportunities for mutually profitable long-term growth.

Furthermore, we have tried to demonstrate our strong belief that investment in growth companies would also be discouraged by the White Paper proposals, to the detriment of the Canadian economy, particularly by the proposed creditable tax system for integrating corporation and shareholder taxation.

With regard to business and property income, I would like to comment on the depletion allowances. Some of my comments in this respect will be different from the comments you heard earlier in the day. Shell has always criticized the current system as a disincentive to exploration, being a net allowance after exploration, and therefore your allowance was reduced by virtue of a high exploration effort. The White Paper now proposes to swing the pendulum much too far the other way by relating the incentive solely to exploration expenditures in the future. In its proposals the White Paper takes insufficient account of the long time span involved in the exploration, development and production cycle. Some references were made to this earlier in the morning, and I would like to enlarge on those for just a moment.

• 2025

With respect to many of our permits in off-shore areas and in the Territories, we have held these and we have explored them diligently for periods of between four and ten years, and we still have nothing to show for our efforts. If we are fortunate within the next five years or so we will find an accumulation which is worth developing, and another four or five years might be consumed in developing a field to the point where it reaches its sort of optimum capacity. That field would then go on producing, we hope, for a further 20 years. So, we are talking about a very, very long time span in this entire business of looking for, finding, developing and producing oil. This is the particular feature which we feel is not sufficiently taken into account in the White Paper proposals.

[*Interprétation*]

investissement énorme de 18 millions de dollars. Donc, l'évaluation des conséquences de l'impôt, s'il avait été en vigueur dans les cinq dernières années, montre que le groupe Shell devrait maintenant payer un impôt additionnel de 80 millions de dollars. Aussi bien, j'aimerais vous demander si c'est ainsi qu'on traite une compagnie qui a créé des investissements au Canada parce qu'elle estimait que le Canada était un endroit sûr pour investir et qui offrait justement des possibilités de croissance à long termes avantageuses pour les deux parties.

En outre, nous avons cherché à démontrer que les investissements dans les groupes en pleine croissance pouraient été découragés par les propositions du Livre blanc au détriment de l'économie canadienne, notamment par les système d'avoir fiscal pour les sociétés et par l'impôt pour les actionnaires. En ce qui concerne les revenus sur les affaires et les propriétés, je voudrais faire un commentaire sur la déduction pour épuisement et à ce sujet, je pense que mes commentaires seront différents de ceux que vous aurez entendus plus tôt au cours de la journée. La *Shell* a toujours critiqué le système actuel qui décourage l'exploration. Il s'agirait plutôt d'une allocation nette à l'exploration, et conséquemment, votre allocation si trouvent réduite par suite de grands efforts d'exploration. Le Livre blanc voudrait maintenant trop faire pencher la balance de l'autre côté en ne reliant les stimulants qu'aux dépenses futures d'exploration. Et dans ses propositions, le Livre blanc ne tient pas suffisamment compte de la période de temps très longue dans le cycle d'exploration, de développement et de production. Plus tôt ce matin, on a fait référence au sujet et j'aimerais préciser davantage pendant quelques moments.

En ce qui concerne un bon nombre de nos permis outre-mer et dans les Territoires, nous les avons explorés minutieusement entre quatre et dix ans de temps et nous n'avons rien encore qui manifeste les efforts que nous avons faits. Si nous avons de la chance, d'ici cinq ans environ nous trouverons un gisement qu'il vaut la peine d'exploiter, et on pourrait encore conserver quatre ou cinq années à exploiter un champ jusqu'à ce qu'il atteigne sa capacité maximum. Et alors, on pourrait produire pendant vingt ans. Donc, il s'agit de planification à très long terme ici en ce qui concerne l'exploration, la mise en valeur et la production du pétrole. Et c'est cette caractéristique dont il n'est pas suffisamment tenu compte dans le Livre blanc, à notre avis.

[*Text*]

Finally, although this is not included in the brief, I would like to say that in our brief we have not tried to deal with the minerals industry because Shell Canada is not engaged in this industry in Canada, unless one were to consider the Athabasca Tar Sands as being a mining venture in some instances. At least part of it will be a mining venture and the other part will be a more normal oil venture.

Without a doubt—and the points that were made earlier were quite correct on this score—the exploration expenditure in developing the Tar Sands proposition is a relatively small expenditure compared with development expenditure and if taxation incentives are to be related solely to exploration, in our opinion we can forget the Tar Sands for an indefinite period. At least, Shell is not prepared to go into the venture with these proposals. We expect and hope that the government will provide an entirely different set of incentives for the Tar Sands before we as a company would be interested.

Gentlemen, I think that is sufficient for my opening remarks. I would like to throw our brief open to questions.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Bridges. I recognize Mr. Lambert, followed by Mr. Mahoney.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Bridges, coming to the last point first, if the Tar Sands propositions are classified as a mine, as they are now, would you accept a three-year tax holiday as a partial incentive?

Mr. Bridges: No, sir, we would not. We would regard it as essential to have some form of a gross depletion allowance which was related to the oil produced. This is the only type of incentive that would give a large enough tax relief to make the Tar Sands an economic proposition.

Mr. Lambert (Edmonton West): Much as with a mine.

Mr. Gilbert: Yes, I think that is true.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes. All right, fine. First of all, Mr. Bridges, I would like to commend Shell Oil on the format they have used in the preparation of their brief. It follows the chapters of the White Paper and then we have the present law and the White Paper proposals, and your comments and recommendations are immediately alongside one another and it makes for very, shall we

[*Interpretation*]

Enfin, même si ceci n'est peut-être pas inclus dans notre mémoire, j'aimerais ajou er que nous n'avons pas cherché ici à traiter des industries minières, car *Shell Canada* ne s'en occupe pas, à moins de considérer que les sables de goudron d'Athabaska sont une espèce d'entreprise minière. Du moins une partie peut-être considerée comme une entreprise minière, et l'autre partie comme une entreprise pétrolière ordinaire. On l'a dit tout à l'heure à juste titre, que les dépenses d'exploration pour mettre en valeur les sables de goudron sont relativement peu élevés en comparaison des dépenses de mise en valeur, et si les stimulants fiscaux étaient rattachés seulement à l'exploration, à notre avis, je pense que l'on pourrait oublier la question des sables de goudron pour une période indéfinie. Car dans ces conditions, *Shell* n'est pas prête à s'intéresser à l'entreprise. Nous espérons que le gouvernement fournira un ensemble de stimulants fiscaux tout à fait différents pour l'exploitation des sables de goudron avant que nous ne nous intéressions nous-mèmes.

Messieurs, je pense que ceci suffit comme remarques introductoires. Nous sommes prêts à répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup messieurs. Je donne la parole à M. Lambert, ensuite M. Mahoney.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): D'abord le dernier point. M. Bridges, si on considère les sables de goudron comme des mines, et tel est le cas actuellement, acceptez-vous un dégrèvement fiscal de 3 ans comme stimulant partiel?

M. Bridges: Non, monsieur. Nous pensons qu'il est essentiel d'avoir une déduction brute pour épuisement qui se rattacherait au pétrole produit. Et c'est le seul type de stimulant qui nous donnerait des vacances fiscales ou un dégrèvement fiscal suffisants pour faire des sables de gondron une possibilité économique intéressante.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Plus que s'il s'agissait d'une mine.

M. Gilbert: Oui, en effet.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur Bridges, je voudrais féliciter *Shell* pour l'excellente présentation de son mémoire. Vous suivez d'abord l'ordre du Livre blanc, ensuite il y a la loi actuelle et les propositions du Livre blanc, et vos commentaires et recommandations sont à la suite l'un de l'autre; cela en facilite beaucoup de la lecture. C'est très synthétique. Donc, quelle que soit la personne

[*Texte*]

say, easy reading. It is very simplified. I think whoever prepared this deserves the kudos of the Committee.

I would now like to go back to something that has not been discussed too much by the major oil producers in this country, and that is Chapter 2 of your brief which deals with the individual and the family in tax reform. I note what you have said and the comparisons you have made with regard to individuals in the Uni'ed States and in Canada in connection with the effect of the White Paper proposals. You insist on the point—and this is one that commends itself greatly to me—that we work on earned income; there is none of these sort of presumed incomes and no loading down of any particular group, as is proposed in the White Paper.

• 2030

Also, I think you have made a very effective, shall we say, indication of the inequities of the White Paper proposals with regard to averaging on income, but the point I really wanted to talk about here is lump sums received by employees.

We received a number of briefs dealing with deferred profit-sharing plans and with retirement savings plans. What is the nature of the plan that is in existence in the Shell group? Is it a deferred profit-sharing plan or a combination of that and a retirement savings plan?

Mr. Bridges: I am going to hand this to Mr. Winfield to answer.

The Chairman: Mr. Bridges, any questions directed to you that you feel somebody else from your group should reply to; you are welcome to do so. I am sorry I did not mention that before. Will you address yourself to the microphone, please.

Mr. R. F. Winfield (Vice-President, Finance and Administration, Shell Canada Limited): Yes, sir, we have two plans at Shell. One is a noncontributory pension plan which is not affected by these rules except for the withholding of 25 per cent if the pensioner leaves the country. We have another plan which is a deferred profit-sharing plan into which the company and the employee make contributions. The employee's contributions are tax deferred, in other words they are not taxed as he puts these contributions into the fund and the concept of the fund is that on retirement or termination, the employee may take out his accumulated balance in the fund which is composed of the company's contribution and

[*Interprétation*]

qui a préparé ce document, elle mérite les plus chaleureuses félicitations du Comité.

D'autre part, je voudrais revenir à quelque chose qui n'a pas été discuté par les grands producteurs de pétrole du pays. Il s'agit du chapitre 2 de votre mémoire, en ce qui a trait aux particuliers et à la famille dans la réforme fiscale. Je constate que vous avez fait des comparisons ici. J'en ai pris bonne note en ce qui concerne le particulier aux États-Unis et au Canada en relation avec les conséquences des propositions du Livre blanc. Vous insistez sur le fait, ce qui me semble excellent, que nous travaillons sur les revenus gagnés. Il n'est pas question de revenus présumés, ni d'imposition de fardeaux particuliers à certains groupes donnés, comme le fait le Livre blanc.

Je pense également que vous nous avez présenté disons, une indication très valable en ce qui concerne l'injustice du Livre blanc relativement à l'étalement du revenu. Mais ce dont je voulais surtout parler ici, ce sont les sommes forfaitaires ou globales que les employés reçoivent. Nous avons reçu un certain nombre de mémoires sur les programmes de partage du revenu différé. Quelle est la nature du programme qui existe au groupe Shell? Est-ce que cest un programme de partage du revenu différé ou une alliance de ce type avec un régime d'épargne-retraite?

M. Bridges: Je vais inviter M. Robert Winfield à répondre.

Le président: M. Bridges, vous pouvez toujours renvoyer à un autre témoin une question qui vous est adressée, si vous en voyez la nécessité. J'aurais dû vous le dire avant. Voulez-vous utiliser le microphone s'il vous plaît.

M. R. F. Winfield (vice-président des finances et de l'administration de Shell Canada Limited): Eh bien, nous avons deux programmes à la Shell: un plan de pension qui n'est pas contributoire et qui n'est pas affecté par cette règle, sinon qu'on retient 25 p. 100 si la personne quitte le Canada. Nous avons un autre programme de partage du revenu différé auquel la compagnie et l'employé contribuent. La contribution de l'employé est différée. En d'autres termes, quand les cotisations sont versées au fonds, ce n'est pas imposé, mais le concept de base, c'est que, lorsqu'il quitte l'emploi ou qu'il prend sa retraite, l'employé peut prendre le solde accumulé dans le fonds qui est composé évidemment de

[*Text*]

the employee's contributions. We have an example in our brief, for instance, which might make my point where we have a Shell mechanic who over a period of years has made contributions to the program fund. These contributions have been met by the company to the point that these contributions total $27,000.

When he retires, he is entitled to draw this out in a lump sum and we find with our employees that this is very important to them. A lot of them plan their retirement in terms of either buying a new house or setting up a small business or something and they look forward to the withdrawal of this capital sum from the program fund when they retire.

The situation as far as the taxing authority is concerned is this. If the employee when he gets this money commits it to pension, in other words converts it to a pension, then he suffers no tax. Where however he wants the money in cash to set up a new business or to buy a house or something, then he is subject to tax on the present basis under Section 36. He calculates this tax by taking the average tax rate of the last three years. In the example we show on this in Chapter 2, under the present rules on this particular balance, the employee would pay $4,700. Under the White Paper proposals which is a different averaging formula because it withdraws the advantage of Section 36, this man would pay $10,000. This is a very significant difference.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes, particularly in view of the fact that many of your employees are now within five to ten years of retirement and they find the rules of the game being changed and frankly the value of their retirement savings plan very much negated.

Mr. Winfield: We find it almost iniquitous that the government should turn around to this fellow and say, "Look chum, you may have been saving all this money over the last 20 years in anticipation of getting this capital sum under a certain set of rules which we have applied, but now we are going to tell you that you were wrong and that right from the start there is going to be a different set of rules." So there is a retroactive effect on this fellow which we feel very strongly about.

• 2035

Mr. Lambert (Edmonton West): Is not the retroactive effect that they are trying by the formula applied under the White Paper to go in and tax the income on the fund which accumulates to the value of the plan and go

[*Interpretation*]

la cotisation de la compagnie et de celle de l'employé.

Nous avons un exemple qui pourrait mieux faire comprendre ce que je veux dire; nous avons un mécanicien de la Shell qui, au cours d'un certain nombre d'années, a versé des cotisations au fonds, et ces cotisations ont été comblées également par la compagnie, si bien qu'elles peuvent monter à 27,000 dollars.

Alors, il peut retirer cet argent à sa retraite, globalement. Nous avons constaté que c'était très important pour beaucoup de nos employés. Un bon nombre d'entre eux planifient leur retraite, soit en voulant acheter une nouvelle maison ou lancer une petite entreprise, etc... Il cherche alors à retirer cette somme globale du plan des pensions.

En ce qui concerne les autorités fiscales, voici la situation. Si l'employé, lorsqu'il a cet argent, l'engage ou le transforme en pension, il n'a pas d'impôt à payer. Toutefois, s'il veut cet argent en espèces au comptant pour lancer une entreprise, acheter une maison, ou quoi que ce soit, alors il doit payer l'impôt d'après l'article 36 de la loi actuelle. Il calcule son impôt en prenant le taux moyen d'impôt des trois dernières années. Nous donnons un exemple au chapitre 2 qui indique que, d'après le règlement actuel, l'employé paierait 4,700 dollars. D'après les propositions du Livre blanc, qui établit les moyennes d'une façon différente, cet homme paierait $10,000. C'est une différence fort considérable.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Surtout si on considère qu'un bon nombre de nos employés sont à 10 ou 15 ans de leur retraite.

Ils constatent évidemment que les règles du jeu sont changées et que la valeur de leurs économies pour la retraite a diminué considérablement.

M. Winfield: Nous pensons qu'il est presque inique de la part du gouvernement de dire soudainement à cet homme: «Eh bien! écoutez! vous avez pu épargner tout cet argent au cours des vingt dernières années en vue d'obtenir cette somme d'après certains règlements que nous avions appliqués. Mais voilà que maintenant nous disons que vous avez eu tort et que nous allons changer les règlements» Il s'agit en pareil cas d'un effet rétroactif qui nous semble très important.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): N'est-ce pas ce qu'on recherche en ayant recours à la formule du Livre blanc qui consiste à imposer le fonds de retraite accumulé jusqu'à concurrence de la valeur du régime et ainsi, repren-

[*Texte*]

back year by year and pick up a proportion of the income of the contribution made the previous year?

Mr. Winfield: Not only the income, but the whole contribution. The $27,000 which you see here will contain some income on the contribution.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes.

Mr. Winfield: Five or six per cent a year which will accumulate, but in effect they are taxing the contribution itself.

Mr. Lambert (Edmonton West): You could almost call it double taxation? It reaches back into the year.

Mr. Winfield: Not quite double taxation, sir, because the contribution has not been taxed when paid into the fund.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes.

Mr. Winfield: The point I want to make is that the employee made this contribution under a certain set of rules and has been doing this for the last 20 years and all of a sudden the government says to this man, "Look, the rules have changed not as of today forward, but as of today 20 years back."

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes. The last point I would like to make on this, Mr. Chairman, although I have not been able to find any extensive comment but I am sure that you are affected by it. It is the proposed treatment for rental buildings costing in excess of $50,000 and the holding of property. You only have that in business income.

Mr. Winfield: We have it in Chapter 5, right at the back, the last page.

Mr. Lambert (Edmonton West): Would you explain how this is going to affect you in that presumably this was done to close a loophole but for operations like yours and other people in the integrated oil company line and in fact for many businesses, this is going to be a very very heavy penalty.

Mr. Winfield: It is a ridiculous penalty as you so rightly point out. The proposal is designed to close the loophole largely used by apartment house owners. In our case it was also a completely ridiculous situation because we have very many buildings, service station buildings largely. We would be required to keep separate records on all these buildings and separate tax classes. It is conceivable that we would end up with a ridiculous situation

[*Interprétation*]

dre d'année en année la portion de la contribution versée l'année précédente?

M. Winfield: Il s'agit au fait du montant intégral de la cotisation. Les 27,000 dollars que vous voyez ici contiendront des revenus de cotisation.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui.

M. Winfield: Cinq ou six pour cent par année qui s'accumulent, mais en fait, on impose la cotisation elle-même.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Autrement dit, on peut presque dire qu'il s'agit d'une double-imposition.

M. Winfield: Ce n'est pas tout à fait une double-imposition parce que les cotisations n'ont pas été imposées lorsqu'elles ont été versées au fonds.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui.

M. Winfield: Mais ce que je veux bien préciser ici, c'est que l'employé a versé cette cotisation d'après certains règlements et il l'a fait mettons depuis vingt ans. Tout à coup, le gouvernement lui dit: «Eh bien! les règlements sont changés mais pas à partir de maintenant, mais c'est rétroactif à vingt ans.»

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui. Il y a un dernier point que je voudrais soulever ici, même si je n'ai pu trouver de commentaire complet, mais je suis sûr que cela vous touche. Il s'agit du traitement suggéré pour les locations de bâtiment dépassant $50,000 et les droits de propriété. Il n'en est question qu'au revenu d'affaire.

M. Winfield: Il en est question à la fin du chapitre 5, dernière page.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Pouvez-vous nous expliquer en quoi cela vous touchera? On peut supposer que ça été fait en vue de colmater une brèche, mais pour des entreprises comme la vôtre et dans le cas de ceux qui travaillent pour des compagnies intégrées de pétrole, en fait pour plusieurs entreprises, ceci constituera une pénalité extrêmement forte.

M. Windfield: Oui, c'est une pénalité ridicule, comme vous le signalez très bien. La proposition est destinée à fermer l'échappatoire précisément utilisée par les propriétaires de maisons d'appartements. Mais dans notre cas évidemment, la situation est tout à fait ridicule car nous possédons plusieurs bâtiments, des stations-service surtout, nous devrions donc avoir des dossiers distincts pour chacun de ces bâtiments et des catégo-

[*Text*]

where we would have a tax loss in one segment of our business and a profit in another and not be able to offset one against the other.

Mr. Lambert (Edmonton West): In other words, they treat every service station site and every building that you would have in excess of $50,000 as a separate tax entity.

Mr. Winfield: That is right. As a class.

Mr. Lambert (Edmonton West): The profit and loss picture must remain within that particular item.

Mr. Winfield: That is right. Our proposal really is to say to the government, "Look, if you want to close this loophole then close it in terms of applying it only to people who are in the business of dealing in real estate which the oil companies are not.

Mr. Lambert (Edmonton West): In your proposal here, there may be a further loophole. I know some buildings that have been put up as high-rise apartments where the ground floor or a goodly portion of the ground floor is devoted to the business purposes of the owner, which of course then would create a little difficulty I would say. You see if the ground floor is held for the purpose of conducting the taxpayer's business, then perhaps the whole building is. You only partially close the loophole.

• 2040

Mr. Winfield: Yes. We are really not trying to develop proposals. The proposals we make in our brief have got to be thought out in terms of exactly how you put these into legislation if the government is prepared to accept them. There is a lot more thinking to be done in depth on some of these proposals but you have made a good point there.

Mr. Lambert (Edmonton West): I will pass to someone else, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Mahoney.

Mr. Mahoney: Gentlemen, I know that this is not the first compliment you have had on this brief and I certainly would like to add my appreciation, not only of the format which is very easy to work with but also of what I consider to be a very positive approach to the problem and your willingness

[*Interpretation*]

ries d'impôt distinctes. Finalement, nous serions probablement placés dans la situation ridicule où nous aurions une perte fiscale dans un secteur donné, et un profit dans un autre. On ne pourrait pas compenser l'un par l'autre.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Donc, ils traitent en quelque sorte les stations-service ou tous les bâtiments que vous avez dépassant $50,000 comme une entitée fiscale distincte.

M. Winfield: C'est juste. Comme une catégorie.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Alors, le profil des pertes et profits doit demeurer dans cette zone-là.

M. Winfield: Oui. Notre proposition est la suivante: de dire au gouvernement: «Si vous voulez fermer cette échappatoire, faites-le pour que cela ne s'applique qu'à ceux qui sont dans le domaine de l'immeuble, ce qui n'est pas le cas des compagnies de pétrole.»

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Votre proposition ici pourrait créer une autre échappatoire. Je connais des immeubles qui ont été construits en tant qu'immenses maisons d'appartements alors qu'une grande partie du rez-de-chaussée sert aux affaires du propriétaire, ce qui, bien sûr, occasionne quelques difficultés. Encore une fois, si le rez-de-chaussée sert à mener les affaires des contribuables, peut-être en est-il de même pour tout l'édifice. L'échappatoire demeure donc partiellement entr'ouverte.

M. Winfield: Oui. Nous n'essayons vraiment pas de mettre au point des propositions. Les propositions que nous faisons ici doivent être étudiées avec soin pour savoir comment on peut en faire des lois, si le gouvernement est disposé à les accepter. Alors, il faut réfléchir beaucoup plus à fond sur certaines de ces propositions, mais vous avez raison de les souligner.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Alors, je cède mon tour de parole à quelqu'un d'autre, monsieur le président.

Le président: Merci. Monsieur Mahoney.

M. Mahoney: Messieurs, je sais que ce n'est pas la première fois qu'on vous fait des compliments sur ce mémoire, et je voudrais ajouter les miens. Non seulement quant à la conception générale du document, grâce à laquelle il est très facile de se retrouver, mais aussi quant à l'aspect positif ou vous offrez

[*Texte*]

to offer suggestions and alternatives where you have offered objections.

I suppose this does have the unfortunate implication of inviting me to question you on areas that you may not regard as as high priority as others, but I am afraid I have to accept that invitation. My first question is on Chapter 3 re capital gains section. On the first page there, you recommend that speculative gains be taxed as ordinary income and you indicate probably a criterion which the United States has as the long-term, short-term thing. Others have suggested that a speculator is merely a daring investor or an investor is merely a prudent speculator. The purpose of buying whether for speculation or investment was to make a profit and that really from that point of view there is very little justification for treating the taxation of a gain differently. Do you have any thoughts on that subject at all? Do you have any suggestions as to whether or not there might not be some other way to achieve this distinction?

Mr. Bridges: I do not think we can think of any other way of handling this except a time aspect. Perhaps Alan Greenman might have something to suggest to you.

Mr. W. A. Greenman (Manager, Tax and Insurance, Shell Canada Limited): No, sir, I have nothing immediately at hand. I must say that the term speculative always appeals to me in terms of real estate investment and I would have thought that people who deliberately buy land and hold it for the right price and sell it again could be called speculators. Today many of them are caught engaging in an adventure in the nature of trade and are taxed in any event as ordinary income.

Mr. Mahoney: The suggestion that unrealized gains not be taxed under any circumstances gives me some problem in the situation at death. I am certainly not suggesting that I would advocate this or any other capital gains system and leave our present estate tax system unmodified. This has been one of the biggest problems with the United States capital gains tax and one of the reasons why people can say with a great deal of certainty that it is the middle and lower income people who pay the capital gains taxes in the States.

At death the asset is valued upwards but no capital gains tax levied. The successor takes it on at the new valuation. I understand that last year they estimated about $15 billion in tax revenue was lost because of that particular provision alone. Do you not think that

[*Interprétation*]

des suggestions et d'autres possibilités, lorsque vous vous opposez aux propositions. Je suppose qu'il faut dans ce cas que je vous pose des questions sur des sujets qui ne sont pas considérés comme des priorités aussi importantes que d'autres, mais je crains de devoir le faire. Ma première question porte sur le chapitre 3. «Gains de capitaux» page 1. Vous recommandez que les gains spéculatifs soient imposés comme un revenu ordinaire, et vous indiquez un critère que les États-Unis ont à long terme et à court terme.

On dit que spéculateur n'est qu'un investisseur audacieux, ou qu'un investisseur est simplement un spéculateur prudent, de toute façon, son but est de réaliser un bénéfice, que ce soit en spéculant ou en investissant; vu sous cet angle, on peut difficilement justifier une imposition sur les gains différents. Avez-vous des idées à ce sujet? Pouvez-vous dire s'il y a d'autres façons pour en arriver à établir une distinction?

M. Bridges: Je ne pense pas que nous puissions offrir rien d'autre, si ce n'est avec le temps. Mais M. Greenman aurait peut-être quelque chose à ajouter.

M. Greenman, directeur pour les questions fiscales et l'assurance, Shell Canada Limited): Non. Je n'ai rien à dire pour l'instant. Je dois dire toutefois, que le terme «spéculation» m'apparaît toujours plutôt dans le domaine de l'investissement dans l'immeuble, et j'aurais pensé que les gens qui, de façon délibérée, achètent des terrains, les détiennent à ce prix et les revendent pourraient être appelés des spéculateurs. Aujourd'hui, on en trouve plusieurs qui font du commerce et sont imposés de toutes façons comme s'ils avaient un simple revenu.

M. Mahoney: Au sujet des gains non réalisés qui ne sont imposés en aucun cas, je me demande ce qui se passe au moment du décès. Je ne dis évidemment pas que je favorise cela, ou n'importe quel autre système de gain de capitaux, et que je laisse notre système actuel d'impôt sur les successions sans modification. Mais c'est l'un des plus gros problèmes aux États-Unis, l'impôt sur les gains de capitaux, et l'une des raisons pour lesquelles on peut dire avec beaucoup de certitude que ce sont les gens à revenu moyen et à revenu faible qui paient l'impôt sur les gains de capitaux aux États-Unis. Car au décès, l'avoir est évalué, mais il n'y a pas de perception des gains de capitaux. Le successeur le prend au nouveau chiffre d'évaluation. L'an dernier on a estimé qu'on avait perdu $15 billions d'im-

[*Text*]

perhaps in those circumstances and given a proper modification of our Estate Tax Act so that we do not run into the atrocious proportions of the double whammy, a realization on death would be appropriate.

• 2045

Mr. Bridges: Actually I think that we have gone to a great deal of effort in these proposals to introduce a scheme which would make an equitable distribution between the two forms of tax, capital gains and death duties. I would like Alan Greenman to enlarge a little on your question.

The Chairman: Mr. Greenman.

Mr. Greenman: This troubles us too, sir, we do not have any ready-made solution to it. We decided to say that we were irrevocably opposed to any taxation at any time of unrealized gains because to us it is a contradiction of terms. It may be a gain at a particular point in time but that may not be what is eventually realized. It may indeed be a loss that is realized and we think that there is no way of correcting this situation. When a fictitious gain is taxed and a real loss is deductible at some future time, they cannot possibly offset. They will offset in different taxpayers returns for one thing. There is no certainty that they will be in the same tax bracket. They certainly cannot be the same taxpayer. So we cannot see any solution that is acceptable to us if it involves taxation at any time of unrealized gains. To us, as I said, it is just a contradiction of terms.

Mr. Mahoney: Well there is a lot of talk of integration in here. Perhaps a properly integrated estate and capital gains tax could accomplish what is to be done without doing violence to your principles.

One item again which I think you will probably regard peripheral but I found interesting was the suggestion in Chapter 4 on the second page. The partnership option should be offered to closely-held companies be restricted to corporations which qualify as small. That would lead me to believe that you would assess that partnership option as being a fairly advantageous proposition for a closely-held corporation.

Mr. Bridges: Again Alan, I would like you to handle this.

Mr. Greenman: We suppose that there would be circumstances in the life of a large corporation where it would be an advantage to elect partnership option. I do not have an

[*Interpretation*]

pôt à cause de cette disposition particulière de la loi. Ne pensez-vous pas que dans ces cas, étant donné une bonne modification de notre loi de l'impôt sur les biens transmis par décès de façon à éviter un certain bénéfice au moment du décès serait le bienvenu.

M. Bridges: Je pense que nous avons fait beaucoup d'effort dans ces propositions pour présenter un schéma qui fait une juste distribution entre l'impôt sur gains de capitaux, et l'impôt sur les droits de succession. M. Greenman pourrait ajouter quelque chose à ce sujet.

Le président: Monsieur Greenman.

M. Greenman: Cela nous inquiète aussi, monsieur, et nous n'avons pas trouvé de solution toute faite. Nous nous opposons irrévocablement à tout impôt sur les gains non réalisés, car à notre avis, il y a contraction dans les termes. Cela peut être un gain à un moment donné, mais ce n'est peut-être pas ce qui finit par arriver. On peut même avoir encouru une perte et il n'y a pas moyen de corriger cette situation. Lorsqu'un gain factice est imposé et qu'une perte réelle est déductible plus tard, le n'y a pas d'équilibre possible. Ils s'équilibrent dans les recettes en premier lieu des différents contribuables. Mais rien ne dit qu'il s'agira de la même tranche fiscale. Et ce ne sera pas de toute façon le même contribuable. Alors, nous n'entrevoyons pas de solutions acceptables, s'il s'agit de l'impôt sur des gains non réalisés. Comme je l'ai dit, pour nous, cela nous apparaît comme une contradiction dans les termes.

M. Mahoney: On parle beaucoup d'intégration ici. Peut-être un impôt sur les droits de succession et les gains de capitaux, bien intégré permettrait-il de faire ce qu'il faut sans violenter vos principes.

Il y a un autre point qui vous paraîtra moins important, mais qui me paraît intéressant. Au chapitre 4, deuxième page. L'option d'association devrait être offerte aux sociétés privées et réduite à certaines petites sociétés. Cela veut dire que la possibilité de l'association serait considérée comme une proposition avantageuse pour une société privée.

M. Bridges: Encore une fois, Alan, répondez donc à cette question.

M. Greenman: Nous supposons que dans certains cas, au cours de l'existence d'une grande société, il pourrait être avantageux d'avoir une option d'association. Je n'ai pas

[*Texte*]

example. Mr. Bridges, in developing this, we were talking about a certain company which was closely-held and was not very large. Our reasoning at the time was that if they had the partnership option, it would benefit them. I am just not a able to recall for the moment what circumstances we foresaw.

Mr. Mahoney: I am sorry to lead you into things which I appreciate are not items of main interest or concern to you, but it was an interesting suggestion there.

Mr. Winfield: Could I just add something. I think our view here was that the large widely-held corporation nd the large closely-held corporation were really competing with each other and therefore the tax impact on both should be about the same and that the special provisions designed to encourage the growth of small business should be confined to small business and that small business should be defined in certain terms in relation to either earnings or capital.

• 2050

Mr. Mahoney: It would seem to me then that you take the view of the closely-held corporation proposals very much similar to what the officials of the Finance Department take as opposed to what the general reaction to it has been. Many people have reacted and felt that the proposals relating to closely-held corporation put them at a disadvantage relative to widely-held corporations and indeed makes this transition from small to large and from private to public extremely difficult.

Mr. Winfield: This is right. I think we would assume or we would take the attitude that large closely-held corporations, and I suppose it depends on the circumtances, would regard the proposals under the White Paper as advantageous and that in effect they would not like to relinquish these advantages by offering their shares to the public, and so coming under the widely-held corporate provisions.

Mr. Mahoney: Even though the shareholders would ultimately suffer under the proposals a capital gains tax at full income tax rates?

Mr. Winfield: At full income tax rates, yes.

Mr. Mahoney: Now, to get more specific...

Mr. Winfield: Excuse me, this could well be a deferred liability as distinct from a liability of greater present worth in terms of the integration scheme on dividends.

[*Interprétation*]

d'exemples. En abordant le sujet, monsieur Bridges, nous pensions à une certaine société privée, pas très importante. Nous avons alors pensé qu'ils pourraient tirer avantage de l'option d'association. Mais je ne me souviens pas pour le moment dans quelle circonstance nous avons trouvé ce cas.

M. Mahoney: Je regrette de vous conduire sur des voies qui ne sont pas d'un intérêt primordial pour vous, mais cette suggestion était intéressante.

M. Winfield: Puis-je ajouter quelque chose? Je pense qu'ici, les grandes sociétés publiques et les grandes sociétés privées sont en concurrence les unes avec les autres. Et par conséquent l'influence fiscale devrait être à peu près la même sur les deux, et les dispositions conçues pour encourager la croissance des petites entreprises devraient se limiter aux petites entreprises. Et les petites entreprises devraient être définies en certains termes en relation soit avec les gains, ou avec le capital.

M. Mahoney: Il me semble que vous considérez le point de vue des sociétés fermées comme les autorités du ministère des Finances. Cela s'oppose à la réaction générale. Bien des gens ont pensé que bon nombre de ces propositions étaient désavantageuses pour les sociétés privées, et cette transition de petite à grande et de privée à publique devient alors extrêmement difficile.

M. Winfield: C'est vrai. Nous croyons que les grandes sociétés fermées, cela dépend des circonstances bien sûr, considéreraient les propositons du Livre blanc comme avantageuses et que, conséquemment, elles ne seraient pas prêtes à renoncer à ces avantages en offrant leurs actions au public, tombant ainsi sur les dispositions des sociétés publiques.

M. Mahoney: Même si les actionnaires devaient en fin de compte payer l'impôt sur les gains de capitaux au taux d'imposition du plein revenu?

M. Winfield: Au taux d'imposition du plein revenu, oui.

M. Mahoney: Et pour être plus précis...

M. Winfield: Excusez-moi, mais cela pourrait être une responsabilité différée; différente d'une responsabilité qui aurait plus d'importance dans le programme d'intégration sur les dividendes.

[*Text*]

Mr. Mahoney: There has been the suggestion that the probable or possible withdrawal of the five-year revaluation as related to widely-held corporations, really put the widely held in a much more preferred position than the closely held under the proposals and that that five-year revaluation provision was one penalty, if you like, which held back the widely held. I can only say I find your point of view somewhat different from most of the representatives of private industry who have appeared before us.

To get to the petroleum industry itself, in your Chapter 5, looking at the recommendation for depletion and also looking at the figures you have given us in Chapter 7 on your own operating situations, I take it you are a public company...

Mr. Bridges: That is right.

Mr. Mahoney: ... and as such your figures are public. Does the 10 per cent of gross production profits that you suggest, relate to any figure in the schedule in Chapter 7?

Mr. Winfield: No, sir, none whatsoever. In the examples in Chapter 5 these are purely hypothetical figures.

Mr. Mahoney: Quite so, but I was just hoping that I might be able to apply your recommendations to some actual figures here to see perhaps what we are talking about in terms of dollars as to what impact (a) the White Paper proposals, and (b) your own suggestions, might have on your actual operations, because you certainly indicate a very heavy exploration, drilling expenditure over the years.

Mr. Winfield: Yes, any proposals would have no effect on Shell Canada's income, for instance in 1969, because our exploration expense was so high in relation to production profits.

Mr. Mahoney: The capital and exploration expenditures item in the financial data would, I take it, generally relate to the exploration development and Crown land acquisition cost that you envisage in your depletion proposal?

Mr. Winfield: These are the total capital and exploration expenditures of the company.

Mr. Mahoney: So that would include service stations and Lord knows what else?

Mr. Winfield: That is right and refineries, and so forth. This year our anticipated capital and exploration expense on exploration and production facilities including gas plants, is estimated to be about $90 million.

[*Interpretation*]

M. Mahoney: On a suggéré que le retrait possible de l'évaluation de cinq ans qui se rattache aux sociétés fermées, place les sociétés publiques dans une position privilégiée par rapport à celle des sociétés privées et cette réévaluation de cinq ans était une pénalité qui retenait les sociétés publiques. Je pense que votre opinion diffère quelque peu de l'opinion des représentants de la plupart des industries privées.

Pour passer à l'industrie pétrolière dont vous parlez au chapitre 5, après avoir étudié les allocations d'épuisement et après avoir étudié les chiffres mentionnés au chapitre 7, vous êtes une société publique...

M. Mahoney: D'accord. J'espérais simplement pouvoir appliquer vos recommandations à certains chiffres actuels, pour voir de quoi il s'agit en termes de dollars et évaluer quelle est l'influence des propositions du Livre blanc et des vôtres, car vous indiquez des opérations d'explorations et de forages très lourdes au cours de l'année.

M. Winfield: Les propositions n'auraient pas d'influence sur le revenu de *Shell Canada* en 1969, par exemple, car nos dépenses d'exploration étaient très élevées comparativement aux profits de production.

M. Mahoney: Dans les données financières, il me semble, le capital et les dépenses d'exploration se rattachent de façon générale au développement et à l'acquisition des terres de la Couronne que vous envisagez dans vos dispositions d'allocation d'épuisement?

M. Winfield: Ce sont le capital et les dépenses d'exploitation totaux de la société.

M. Mahoney: Cela comprendrait donc les stations-service et Dieu sait quoi?

M. Winfield: Oui et les raffineries, ainsi de suite. Cette année nos dépenses anticipées de capitaux et d'exploration, quant à l'exploration et à la production, y compris les usines gazières, sont évaluées à 90 millions environ.

[*Texte*]

• 2055

Mr. Mahoney: The terminology you have used here of "exploration, development and Crown land acquisition costs"—I think you were here during the testimony of the Gulf Canada people—indicates that you and they are on the same wavelength in widening the eligible expenditure definition for purposes of depletion.

Mr. Bridges: I think we have the same problem that the other companies have of trying to define what the White Paper meant by eligible expenditures and we again have had to try to interpret them our own way. Certainly we have had to do it in some of these theoretical examples.

Mr. Mahoney: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Dr. Ritchie.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, I would like to ask, in Chapter 2 on comparing income tax, Canadian and American, your indications are that the American citizen would have considerably more to save or spend, as the case may be, left after his tax. Do you think that in a sense our citizens at a saving point are in competition with the Americans on the Continent to some extent in the savings? That is, if they can save more, is there more pressure on them or will there be more pressure on them to invest in our country or have they more money to invest in this country?

Mr. Bridges: I think your question then is, the American can save more than the Canadian which is clear because he pays less tax, would this tend to put him in a position, say, to invest more in Canada? We think it would, of course, but whether he will invest in Canada or not is going to depend very much on the taxation rules which apply to shareholding in Canada. Or, are you thinking in terms then of the investment as a company rather than as an individual?

Mr. Ritchie: No, mainly as an individual. Basically what I was getting at was we get a large amount of capital from the United States, but their tax system tends to generate it more than ours does, it would appear from these examples.

Mr. Bridges: Yes.

Mr. Ritchie: Right, and in our attempt to own our own industries, as is common, therefore we are at a disadvantage.

Mr. Bridges: Most definitely, yes.

[*Interprétation*]

M. Mahoney: La terminologie que vous utilisez ici pour les coûts d'exploration, de développement et d'acquisition des terres de la Couronne, je pense que vous avez entendu le témoignage de la *Gulf Canada*, je pense que vous et eux êtes sur la même longueur d'ondes pour donner plus d'extension au mot dépenses éligibles pour les allocations d'épuisement.

M. Bridges: Eh bien, je pense que nous avons la même difficulté à définir ce qu'entend le Livre blanc par dépenses éligibles, et, encore une fois, nous avons dû essayer de les interpréter à notre façon. Bien entendu, nous avons dû le faire dans quelques-uns de ces exemples théoriques.

M. Mahoney: Merci, monsieur le président.

Le président: Docteur Ritchie.

M. Ritchie: Monsieur le président, je voudrais poser une question au sujet du chapitre 2; lorsqu'on établit une comparaison entre l'impôt sur le revenu payé au Canada et aux États-Unis, dans votre exemple, vous indiquez que les citoyens américains pourraient épargner ou dépenser beaucoup plus, selon le cas, après avoir payé leur impôt. Pensez-vous que nos citoyens concurrencent les Américains sur le continent d'une certaine façon au point de vue des épargnes. S'ils peuvent épargner plus, exercera-t-on plus de pression sur eux pour qu'ils investissent ici, ou s'ils ont... ou ont-ils plus d'argent à investir ici?

M. Bridges: Les Américains peuvent épargner plus que nous parce qu'ils paient moins d'impôt, et vous voulez savoir si cela les encouragerait à investir plus au Canada. Oui, probablement, mais cela dépendra beaucoup des règlements d'impôt qui s'appliquent aux actionnaires qui ont des actions ici, ou faites-vous allusion aux investissements des compagnies plutôt qu'à ceux des individus?

M. Ritchie: Principalement les investissements des individus. Ce à quoi je veux en venir, c'est que nous recevons beaucoup de capitaux des États-Unis, mais leur système fiscal tend à produire plus de capital que le nôtre, du moins d'après vos exemples.

M. Bridges: Oui.

M. Ritchie: Bon. Et lorsque nous tentons de posséder nos propres industries, comme c'est normal, nous sommes donc désavantagés.

M. Bridges: Oui, incontestablement.

[*Text*]

Mr. Ritchie: It has been said that it is not a fair averaging because we receive from the government certain things that the American citizen does not get. Do you think the two of them average out or in effect that the individual American citizen will, if he so desires, have more to save for his own use?

Mr. Bridges: This is a difficult question to answer because it will vary from one individual to another, and one group of individuals, but I think it is a fair conclusion that even if you take all of these other factors into account the citizen of America is better off in his ability to save money and to invest money than the Canadian of the same stature.

Mr. Ritchie: In income averaging for the individual, I see you take some interest in this and briefs so far have not tended, I think, to mention this. As a physician I feel very strongly that this type of thing will have to be considered more in the future, particularly as our dollar incomes rise. Do you feel this is a reasonable assumption?

Mr. Bridges: I think so, yes.

Mr. Ritchie: Do you feel that the White Paper has only made a token approach to this problem?

Mr. Bridges: Absolutely, yes, that is our firm view.

Mr. Ritchie: Do you think we should move into averaging on the basis that farmers and fishermen are able to do this at the present time?

Mr. Bridges: This is getting more complicated. I would like to pass this on to Mr. Greenman.

• 2100

Mr. Greenman: Yes, I think our view is that for swings in income, fluctuations in income, pure income, the kind of income that a physician, or a farmer, or a fisherman would earn, we need a first-class income averaging system. Our point of view on special averaging systems though relates to lifetime accumulations and for that matter to capital gains. We are worried about the taxation of accumulations over many years. Here, we feel that no income-averaging system can handle it. We really need the Section 36 approach, which is about to disappear. For farmers and fishermen I would have thought that an improved income-averaging system was the answer. The one proposed has a very high threshold amount and is not going to be of use to anyone whose income is over the

[*Interpretation*]

M. Ritchie: On a dit que ce n'est pas une juste moyenne parce que nous recevons certaines choses du gouvernement que les Américains ne reçoivent pas. Pensez-vous que les deux s'équilibrent étant donné que l'Américain en voudra plus pour son propre usage, s'il le désire.

M. Bridges: Il est difficile de répondre à cela. Cela varie d'un individu à un autre, et à un groupe d'individus mais c'est une juste conclusion de dire que, même si on tient compte de tous les facteurs, le citoyen américain est plus en mesure d'épargner et d'investir de l'argent que le Canadien du même niveau.

M. Ritchie: En faisant l'étalement du revenu des individus, je pense que vous vous intéressez à cela, et dans le mémoire jusqu'à présent, on n'a pas tendance à en parler. En tant que médecin, je pense très sincèrement que ce genre de choses devrait être considéré plus à l'avenir, au fur et à mesure que notre revenu augmente. Est-ce une supposition juste?

M. Bridges: Oui, je le crois.

M. Ritchie: Et vous pensez que le Livre blanc n'est qu'une amorce en ce sens?

M. Bridges: Oui, sûrement.

M. Ritchie: Pensez-vous qu'il faudra avoir le même étalement de revenu que les agriculteurs et les pêcheurs en admettant qu'ils sont capables de le faire maintenant?

M. Bridges: Cela devient plus compliqué. M. Greenman, pouvez-vous répondre s'il vous plaît?

M. Greenman: Oui, nous pensons que dans les cas d'oscillation du revenu, de fluctuation du revenu, de revenu pur, du type de revenu que gagneraient un médecin, un fermier ou un pêcheur, nous avons besoin d'un système d'étalement du revenu de première classe. Toutefois nos opinions quant aux systèmes particuliers d'étalement sont reliées à l'accumulation pendant toute une vie aussi bien qu'aux gains de capital. Nous nous inquiétons de l'impôt sur l'accumulation pendant plusieurs années. Dans ce cas, nous croyons que le système d'étalement du revenu peut arranger les choses. Nous avons vraiment besoin de l'approche du chapitre 36 qui est sur le point de disparaître. Pour les fermiers et les pêcheurs, j'aurais cru trouver la réponse dans un système amélioré d'étalement du

[*Texte*]

$18,000 range. It has many disadvantages which cannot substitute in any way for the present special averaging systems which were designed to cover special situations.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, would you say the officials of the tax department feel very strongly that income tax is probably the fairest tax that can be applied? We all agree that it is probably the fairest except that to apply it in any one year, some attempt should be made to get a lifetime earning tax rather than strictly a year-by-year tax. Do you accept this?

Mr. Winfield: Certainly in terms either of gains on investments which have arisen over a lifetime or of accumulations, for instance, by employees over a lifetime, then some sort of lifetime averaging process is most desirable.

Mr. Ritchie: Do you think if we had more income averaging we would have a tougher and more flexible economic system or assist to this end?

Mr. Winfield: I think certainly as far as equity is concerned this would prove more equitable and would remove the disincentive which is inherent in a man facing penal taxation in respect of lifetime accumulations. There is a strong disincentive there.

Mr. Ritchie: Your brief, as other briefs, at least one other one I noticed today, suggests that we should, I think, retain the 20 per cent dividend or something like it as a tax credit. Do you feel that the so-called double taxation—a creditable tax—is not necessarily true?

Mr. Bridges: We certainly feel that the dividend tax should be retained as an alternative to the form of integration proposed because it is the form of integration which troubles us most, especially as we feel that it will hit the growth type of industries so much more than the nongrowth type of industries, the more mature ones.

Mr. Ritchie: In your examples you show considerable savings on dividend income, do you think this discriminates against bonds and financing by loans and so on?

Mr. Bridges: Mr. Greenman, I would like you to answer this one.

Mr. Greenman: I do not think we can talk about discrimination. We feel quite strongly,

[*Interprétation*]

revenu. Celui qu'on nous propose a un seuil très élevé qui ne servira à personne dont le revenu dépasse les 8,000 dollars. Cela présente de nombreux désavantages qui ne peuvent se substituer en aucune façon aux systèmes actuels spéciaux d'étalement, conçus pour certaines situations particulières.

M. Ritchie: Diriez-vous que les autorités du ministère du Revenu pensent que le régime d'impôt sur le revenu est le régime le plus juste qui puisse s'appliquer? Nous sommes d'accord que c'est peut-être le plus juste, mais pour l'appliquer au cours d'une année, il faudrait essayer d'étaler ça sur la durée de la vie au lieu de le faire année par année. Êtes-vous d'accord?

M. Winfield: Soit pour les gains sur des investissements ou soit pour une accumulation pendant toute une vie par les employés, cela me paraît tout à fait souhaitable.

M. Ritchie: S'il y avait un étalement de revenus plus grand, pensez-vous qu'on aurait un système économique plus dur et plus flexible à cette fin?

M. Winfield: Pour ce qui est de l'équité, ce serait plus juste et cela ferait disparaître la répugnance que ressent un homme qu'on pénalise par un impôt sur une accumulation de toute une vie. On ne stimule alors absolument pas les gens en agissant de la sorte.

M. Ritchie: Votre mémoire, comme d'autres mémoires, suggère que nous devrions conserver un dividende de 20 p. 100, ou à peu près comme crédit fiscal. Pensez-vous que cette double imposition—un avoir fiscal—n'est pas nécessairement vraie.

M. Bridges: Nous pensons que la taxe de dividende devrait être conservée comme un choix face à l'intégration proposée, car nous croyons que ce genre d'intégration frappera les industries en croissance beaucoup plus que les industries qui ne le sont pas, les plus mûres.

M. Ritchie: Dans vos exemples, vous montrez qu'il y a des économies considérables sur les dividendes. Pensez-vous que cela nuise aux obligations et au financement par prêts, etc.?

M. Bridges: Monsieur Greenman, voulez-vous répondre s'il vous plaît.

M. Greenman: Nous ne pouvons pas parler de discrimination dans ce cas. Comme M.

[*Text*]

as Mr. Carter did, that an equilibrium has been reached there and you have to be careful each time you disturb that equilibrium. We go into the tax reform with, I would say, no real double taxation of corporate earnings. There certainly are two taxes applied but if you have read the Carter thesis on this, you cannot help but accept the theory that whatever double taxation penalty was involved when it was first introduced, those shareholders had losses but they have realized their losses and gone their way. The people who came after this paid such prices as would under the existing taxation system give them the yield that they thought appropriate vis-à-vis bonds or any other form of investment. So we are not relieving double taxation here.

There is just a proposal to further benefit shareholders and presumably share prices, which may be all right except that in the process it appears that the shares of the shareholders of the growth companies will not benefit from this new relief simply because their companies do not have the creditable tax to take advantage of the new system.

• 2105

So this is the disturbance of an equilibrium that exists today. If there was intended to be a new benefit to shareholders which we do not disagree with because something has to offset the proposed capital gains taxation, for example, we feel that it should be neutral as to the type of company we are talking about. At least raising the dividend tax credit from 20 per cent to 25 per cent would maintain this neutrality among growth and stagnant companies.

Mr. Ritchie: Do you think the present dividend tax, as well as the suggested one, has a tendency to raise interest rates?

Mr. Greenman: Do you mean, sir, if the dividend tax credit were increased...

Mr. Ritchie: Even at the present time, let us say, even under the present circumstances, would money likely be cheaper if it were not here, if it were not in force?

Mr. Greenman: If you were to remove it?

Mr. Ritchie: Assuming we did not have it in the beginning; you say we have reached an equilibrium.

Mr. Greenman: Equilibrium would still have been reached in my opinion.

[*Interpretation*]

Carter l'a pensé, nous pensons qu'on a atteint un équilibre et il faut être prudent chaque fois qu'on nuit à cet équilibre. Il y a les réformes fiscales et il n'y a pas de véritable double imposition de ces revenus. Il y a deux impôts qui s'appliquent, mais si vous avez lu le rapport Carter, vous ne pouvez vous empêcher d'accepter la théorie selon laquelle quelle que soit la pénalité de la double imposition lorsqu'on l'a introduite pour la première fois, les actionnaires avaient des pertes, mais ils avaient réalisé leurs pertes et continué leur chemin. Tandis que ceux qui sont venus après eux ont payé les prix qui leur permettent, sous le système actuel d'impôt, d'obtenir le rendement qu'ils jugeaient approprié par rapport aux obligations et aux autres formes d'investissements. Donc, nous n'essayons pas d'éliminer la double imposition.

Mais il pourrait y avoir des bénéfices accrus pour les actionnaires et probablement les prix des actions, cela pourrait être très bien, mais dans l'ensemble les actions des compagnies en croissance ne seront pas avantagées par ce dégrèvement, car les sociétés n'ont pas de crédit fiscal pour tirer parti de ce nouveau système. C'est donc détruire un déséquilibre qui existe aujourd'hui. S'il y avait de nouveaux avantages pour les actionnaires, et nous ne nous y opposons pas car il faut contrer l'impôt sur les gains de capitaux, par exemple, nous pensons que cela devrait être neutre, quant au type de société dont nous parlons. Augmenter le crédit d'impôt pour dividendes de 20 à 25 p. 100 maintiendrait cette neutralité entre les compagnies en pleine croissance et les compagnies stagnantes.

M. Ritchie: Pensez-vous que l'impôt sur les dividendes qui existe déjà et celui qu'on suggère feraient augmenter les taux d'intérêt?

M. Greenman: Voulez-vous dire, monsieur, si les crédits d'impôt pour dividendes étaient augmentés...

M. Ritchie: Même d'après le régime actuel, par exemple, est-ce que l'argent serait moins cher si cela n'entrait pas en vigueur?

M. Greenman: Si on devait l'enlever?

M. Ritchie: En supposant que ça n'existe pas au départ; disons qu'on a atteint un équilibre.

M. Greenman: Eh bien on aurait quand même atteint cet équilibre je pense.

[*Texte*]

Mr. Ritchie: But would the interest rate likely have been as high?

Mr. Greenman: I think it would have been the same.

Mr. Ritchie: If it is increased, do you think that a new equilibrium will be reached whereby interest rates will not be any higher at any given time?

Mr. Greenman: I am no expert in this field, sir. I would not expect it to have an appreciable effect on interest rates, the cost of money. Are you implying that there would be more equity investment and less debt capital available?

Mr. Ritchie: This is what I am asking your opinion on.

Mr. Greenman: I was reading very recently the U.S. Senate Finance Committee report in connection with the removal of their 4 per cent dividend tax cut. The Finance Committee reported that the debt equity relationship had not changed appreciably as a result of the introduction of the dividend tax credit in the first place, so they felt that the removal of it would not have any effect on the debt equity investment relationship. That is about the only remark I can make.

Mr. Ritchie: I did not cover this when I was at the other chapter, that the United States has reformed their tax system to relieve the burden on the group that we seem to have increased the burden; that is, the income tax group. How have they done that? In a sense, they they shifted taxes to other segments to do this?

Mr. Bridges: Mr. Greenman, would you please answer this?

Mr. Greenman: I am not aware that they have intentionally shifted tax burdens. I am not familiar with how they are balancing their budget within tax reform but in nothing I have read has there been a reference to a shifting. There has been, as you know, an attempt to broaden the tax base and to close the net on those who have been receiving what is called "tax preference" income. If this is shifting the burden, then, yes, there has been to that extent an attempt to broaden the tax net. There have been many stories about people whose income is a million a year and yet they pay very modest taxes by reason of various devices built into the tax law. So to close all the tax loopholes in one fell swoop in a modest way, they have introduced a special

[*Interprétation*]

M. Ritchie: Oui, mais est-ce que les taux d'intérêt auraient été aussi élevés?

M. Greenman: Je pense que ç'aurait été la même chose.

M. Ritchie: S'il y a augmentation, pensez-vous que l'on parviendra à un autre équilibre ne permettant pas d'augmenter les taux d'intérêt à un moment donné.

M. Greenman: Eh bien, je ne suis pas expert en la matière, monsieur. Je ne pense pas que ceci ait des effets considérables sur les taux d'intérêt, le coût de l'argent. Voulez-vous dire qu'il y aurait plus d'investissement mobilier et moins de dette de capital disponible?

M. Ritchie: Oui c'est ce que je vous demande.

M. Greenman: Eh bien je lisais récemment le compte-rendu du rapport sénatorial sur les finances aux États-Unis où on parle du retrait de leur impôt pour dividendes de 4 pour cent. On y dit que le rapport entre la dette mobilière n'a pas changé considérablement par suite de l'introduction des crédits d'impôt pour dividendes, donc on pense que si l'on enlevait cet impôt, ça n'aurait pas d'influence sur le rapport entre la dette mobilière et les investissements c'est à peu près tout ce que je peux dire.

M. Ritchie: Une dernière question. Aux États-Unis on a réformé le régime fiscal pour libérer le groupe dont nous semblons avoir augmenté le fardeau, c'est à-dire, le groupe de l'impôt sur le revenu. Alors, comment y est-on arrivé? Est-ce qu'on a transféré, si l'on veut, l'impôt à d'autres secteurs?

M. Bridges: Monsieur Greenman.

M. Greenman: Que je sache, on n'a pas fait intentionnellement de transferts fiscaux. Je ne sais pas très bien comment les États-Unis ont équilibré leur budget depuis les réformes fiscales, mais je n'ai jamais lu qu'on avait fait des transferts. On a essayé en quelque sorte d'élargir l'assiette fiscale et de refermer le filet si on veut, sur ceux qui recevaient des revenus de préférences fiscales. Si c'est un transfert du fardeau fiscal, eh bien oui, dans cette mesure-là, il y a eu tentative en vue d'élargir l'assiette fiscale. On a raconté beaucoup de choses au sujet des gens dont le revenu est d'un million par année et qui malgré cela paient peu d'impôt, à cause de toute sortes de moyens qui sont insérés dans les lois fiscales. Alors pour fermer les échap-

[*Text*]

tax on all the individual's tax preference income.

• 2110

The Chairman: Thank you. Gentlemen, why do you consider that capital gains are unearned as opposed to earned income?

Mr. Greenman: May I answer that?

Mr. Bridges: Yes, please, go ahead.

Mr. Greenman: The word is probably mine, sir. I was following the Income Tax Act, and it is a term in the Income Tax Act referring to wages, salaries, even running an apartment building, used to distinguish these from investment income and the like.

The Chairman: Mr. Greenman, if share buyers only buy shares because of capital gains that they expect to receive in addition to any dividend, are they not entitled to think of the capital gains as being earned by them?

Mr. Greenman: Yes. It was not intended that it be derogatory, it was not intended to have social implications.

Our thesis was that these are different kinds of income, they arise under different circumstances. We thought that capital gains should be taxed under a special system because they have distinctive characteristics. They usually accrue over a period of years, they are partly due to inflation. We think these are two reasons why they should have a separate form of taxation.

As you see, we have intended a separate dividend tax. That is not to disparage dividends but merely to say they have special circumstances surrounding them. Then we say, you need the graduated rate schedule to tax all other forms of income, and for convenience we have used the term "earned" in that connection.

I might add that the term "earned" would also, for this purpose, of course, include bond interest. We do not intend any separate form of taxation of interest per se.

The Chairman: Mr. Greenman, in reply to Mr. Ritchie, you mentioned Section 36 being withdrawn, according to the proposals in the White Paper. Do you think an effective

[*Interpretation*]

patoires d'un seul coup on a créé un impôt spécial sur tous les revenus de préférence fiscale des individus.

Le président: Merci. Messieurs, pourquoi considérez-vous que les gains de capitaux ne sont pas gagnés par rapport aux gains gagnés?

M. Greenman: Puis-je répondre à la question?

M. Bridges: Je vous en prie.

M. Greenman: Eh bien, ce sont probablement mes paroles. Je commentais en quelque sorte la loi de l'impôt sur le revenu, et le terme fait référence aux salaires, aux traitements et même par exemple à l'administration d'une maison d'appartements; il s'agit d'un terme utilisé pour les distinguer du revenu des investissements et des choses semblables.

Le président: Monsieur Greenman, si on achète des actions parce qu'on compte recevoir des gains de capitaux en plus des dividendes, est-ce que les actionnaires ne peuvent pas considérer qu'ils gagnent eux-mêmes les gains de capitaux?

M. Greenman: Oui. Ça ne devrait pas être dérogatoire, il ne devait pas y avoir de conséquences sociales. Notre thèse était la suivante. Il s'agit d'autres types de revenus qui proviennent d'autres sources. Nous avons pensé que les gains de capital pourraient être imposés selon un système particulier car ils ont des caractéristiques spéciales. Ils s'accumulent au cours d'un certain nombre d'années, ils dépendent de l'inflation. Ce sont deux raisons pour lesquelles nous croyons qu'il leur faudrait une formule distincte d'imposition. Comme vous le constatez, nous avons proposé un impôt distinct sur les dividendes. Non pas pour déprécier les dividendes mais simplement pour signifier qu'ils sont entourés de circonstances particulières. Ensuite, il faudrait avoir un barème de taux progressif pour imposer toutes les autres formes de revenus, et pour plus de clarté, nous avons utilisé le terme «gagné». J'ajouterais que, dans ce but, le terme «gagné» inclurait également les intérêts des obligations. Nous ne prévoyons aucune formule destincte d'imposition de l'intérêt en soi.

Le président: Monsieur Greenman, en réponse à M. Ritchie, vous avez dit que l'article 36 devait être retiré, selon les propositions du Livre blanc. Pensez-vous qu'un bon sys-

[*Texte*]

income averaging system will not remove any difficulty caused by Section 36 being withdrawn?

Mr. Greenman: I am not sure I have understood your question, sir.

The Chairman: Would an effective income averaging system not remove any difficulty caused by Section 36 being withdrawn?

Mr. Greenman: You mean in its present form?

The Chairman: Yes.

Mr. Greenman: The example that we have quoted, this outrageous increase in tax, is after having incorporated the calculations on the income averaging formula. Without income averaging, that tax would have been in the $12,000 range, and we have deliberately reduced it to $10,000, having implemented in the calculations the proposed income averaging system.

The Chairman: We will move to another sector, gentlemen. Why does the non-operator need an incentive?

Mr. Bridges: Mr. Greenman, could you tackle this?

These are very technical questions, Mr. Chairman, and I am sorry but I am just having to pass them along.

The Chairman: It is your privilege.

• 2115

Mr. Greenman: We have tried to give, in short and simple form, our reasons for the recommendation for its continuance.

First of all, it is retroactive, and we feel that those who bought or acquired their royalty interests in the past have paid the kind of price that contemplated the continuance of the allowance for the lifetime of their interest. So there is retroactivity we are concerned with.

We are also concerned with the facts of life in the industry. If I may quote, we say:

> ...with regard to future negotiations between parties participating in exploration and development of properties, total elimination of non-operators' allowances would accomplish nothing but artificial shifting of impact to operators...

with a resulting disincentive, or conversion of prospective royalty holders to operators simply by their agreeing to participate in oper-

[*Interprétation*]

tème d'étalement du revenu n'aplanirait pas les difficultés si l'article 36 était retiré?

M. Greenman: Je n'ai pas très bien compris le sens de votre question, monsieur.

Le président: Un système d'étalement du revenu efficace ne pourrait-il pas aplanir les difficultés causées par la suppression de l'article 36?

M. Greenman: Dans sa forme actuelle?

Le président: Oui.

M. Greenman: Eh bien, l'exemple que nous avons cité en ce qui concerne l'augmentation outrageuse des impôts, c'est après l'incorporation du calcul de la formule par étalement. Sans étalement, l'impôt aurait été dans les $12,000 et de propos délibéré, nous l'avons réduit à $10,000 ayant tenu compte dans les calculs du système proposé d'étalement du revenu.

Le président: Je vais passer à un autre secteur, messieurs. Pourquoi le non-opérateur a-t-il besoin d'un stimulant?

M. Bridges: Monsieur Greenman, pouvez-vous vous en occuper? Il s'agit de questions très techniques, monsieur le président, et je suis désolé mais je dois les transférer à quelqu'un d'autre.

Le président: C'est votre droit.

M. Greenman: Nous avons cherché à mettre sous une forme simple et claire les raisons pour lesquelles nous recommandons de continuer. D'abord, ces rétroactifs et nous estimons que ceux qui ont acheté des intérêts de redevance par le passé ont payé le prix en vue de maintenir l'allocation pendant la durée de ces intérêts. Nous sommes donc préoccupés par la rétroactivité.

Nous nous préoccupons également des réalités de l'industrie. Si je me permets de nous citer, nous disons:

> En ce qui concerne par exemple, les négociations à venir entre les participants à l'exploration et à la mise en valeur de propriétés, l'élimination totale de l'allocation des non-opérants ne donnerait rien d'autre qu'un changement artificiel de l'impact sur les opérateurs...

il s'ensuivrait en tout cas une mesure de découragement ou une conversion des futurs détenteurs de redevances en opérateurs, sim-

[*Text*]

ating expenses. The income tax regulations now enable you to become an operator by the simple advice agreeing to participate in net profits rather than to take your share of gross.

The Chairman: Depletion, gentlemen, is an incentive. How will you determine whether a particular incentive is over-generous? Why 33⅓ per cent? Would not 30 per cent, 25 per cent, 20 per cent, accomplish the same development in Canada?

Mr. Bridges: Mr. Chairman, this question came up again earlier today in a slightly different context. How do you judge what is the right level of an incentive for an industry? I think the problem is a very complicated one.

May I go back a little and talk about the history of oil in the North American continent? Perhaps it was not stressed sufficiently this morning that there have only been two really big discoveries of oil in the whole North American continent: one was East Texas and the other is now Prudhoe Bay. The rest of the oil in this continent is in thousands and thousands of small accumulations, all of which cost a great deal in exploration money to find.

If this situation were to change—let us suppose that we suddenly could expect that, in the new frontier regions of Canada, we are going to find half a dozen fields of the size of Kuwait or Abqaiq, or some other fields like these enormous fields in the Middle East—I will tell you quite frankly, right now, we would need no incentive whatsoever. The chance of this happening is just infinitesimal, we really believe.

Let us be frank right here. The United States and Canada are the only two countries in the world where you present a depletion allowance. The reason is, just as I have explained, because the majority of the oil in North America is contained in an enormous number of small accumulations which are hard and costly to find, costly to develop and, of course, as we move closer to these frontier regions, that much harder to bring ashore or to some location where they can be shipped either by pipe line or by tanker to a consuming area.

So here we come to the really difficult question: What is the right kind of incentive? Truthfully, of course, one can only answer that after all the oil of Canada has been discovered. One can, in retrospect, say what

[*Interpretation*]

plement s'ils acceptent de participer aux dépenses d'exploitation. Les règlements de l'impôt sur le revenu nous permettent maintenant de devenir un opérateur en acceptant simplement de participer aux bénéfices nets plutôt que de partager les bénéfices bruts.

Le président: La déduction d'épuisement, messieurs, est un stimulant. Comment déterminiez-vous que tel stimulant est trop généreux? Pourquoi 33⅓. Pourquoi 30 p. 100, 25 p. 100, 20 p. 100 ne donneraient-ils pas les mêmes résultats au Canada?

M. Bridges: Monsieur le président, cette question a déjà été soulevée dans un contexte quelque peu différent. Comment peut-on juger quel est le niveau satisfaisant de stimulant dans telle ou telle industrie. Je crois qu'il est très difficile de le préciser, il s'agit d'un problème fort complexe. Puis-je revenir un peu en arrière ici et vous exposer l'historique du pétrole en Amérique du Nord? On n'a peut-être pas suffisamment insisté sur le fait qu'il y a eu en fait deux grandes découvertes de pétrole en Amérique du Nord, l'est du Texas et ensuite la Baie de Prudhœ. Le reste du pétrole en Amérique du Nord est dans des milliers et des milliers de petits gisements qui coûtent tous beaucoup en matière d'exploration; c'est très coûteux de les trouver.

Alors si cette situation changeait, supposons par exemple que tout à coup, on trouve dans les nouvelles régions frontières du Canada, six gisements comme on en a au Proche-Orient, du calibre du Kuwait ou de Abgaig, eh bien, je vous dis tout de suite que nous n'aurions besoin d'aucun stimulant.

Mais il y a très peu de chance que ceci se produise, à notre avis. Ne nous cachons pas les mots. Les États-Unis et le Canada sont les deux seuls pays du monde où vous avez justement une déduction pour épuisement. La raison en est, c'est justement ce que je viens de vous expliquer, que la plupart des gisements de pétrole en Amérique du Nord sont de très nombreux petits gisements difficiles et coûteux à trouver, ça coûte très cher à mettre en valeur et évidemment, plus nous nous rapprochons des régions frontières, plus il est difficile de transporter le pétrole à terre ou à un endroit où on peut l'acheminer par bateau ou par pipeline vers les grands centres de consommation.

Donc, vous posez là une question très difficile: quel type de stimulant faut-il adopter? Eh bien, je pense que l'on pourra répondre à cette question lorsqu'on aura découvert tous les gisements de pétrole du Canada. Là on

[*Texte*]

was the right level to encourage this development. Right now, we can only say that these big fields, even East Texas and Prudhoe Bay, are still small compared with fields of the size of Kuwait and Abqaiq in the Middle East. Certainly, the Prudhoe Bay field is in a remote location.

We hope there are some more of this size of field in our Canadian frontier areas, but we cannot count on it. We believe it will be wrong for the government to feel that it is certain that there are going to be half a dozen of these fields around just waiting for somebody to find.

• 2120

We believe this is unrealistic; the chances are that again we are going to find more oil, but again it is going to be of the normal type of North American accumulation, which is relatively small, difficult and costly to find, and, of course, the more remote the area, the more difficult to bring to a market. Therefore, we feel an incentive is required.

Again, what type of incentive? The two companies who have appeared earlier today went very strongly for a 20 per cent gross depletion allowance. Frankly, we would like such a depletion allowance ourselves but we do think there is a great deal of sense in the proposal in the White Paper to relate the incentive allowance more to actual expenditures on exploration because if you do not do that, you could have the situation where somebody with an oil field just sits on it, does no exploration at all, gets quite a big taxation advantage on his existing production and therefore does not use it for the purpose for which it is intended.

That is why we proposed this mixed kind of formula which principally takes into account this long time span between the day on which you get your acreage, the day you bring your oil field into production and the day that oil field peters out.

The Chairman: Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmnoton West): It does not conform with the law of the Province of Alberta where most of the work is being done because under the Crown reserves, you know, they have got the alternate sections and nobody can say he will sit on an oil field. I would rather suspect the federal regulation will ultimately adhere to that pattern.

[*Interprétation*]

pourra dire quel était le bon niveau de stimulant. Mais à l'heure actuelle, nous ne pouvons que dire que les grands gisements, même là dans le Texas de l'Est et à la Baie de Prudhoe, sont relativement petits en comparaison des gisements du Proche-Orient comme Kuwait et Abgaig. La Baie de Prudhoe évidemment est à un endroit retiré.

Nous espérons qu'il y a encore des gisements aussi importants ailleurs dans nos frontières canadiennes, mais on ne peut pas y compter. Nous pensons que ce serait mauvais de la part du gouvernement de penser qu'il est certain qu'il y a six grands gisements de pétrole qui n'attendent que quelqu'un les trouve.

Nous pensons que c'est peu réaliste, il est possible que nous puissions trouver encore du pétrole, mais encore une fois il s'agira du type ordinaire des gisements nord-américains, c'est-à-dire petits en général, difficiles et coûteux à trouver, et plus c'est loin, plus c'est difficile d'acheminer le pétrole vers le marché. Donc, voilà pourquoi il nous faut un stimulant.

Encore une fois, quel type de stimulant? Les deux compagnies qui sont venues témoigner ici aujourd'hui ont dit qu'il fallait avoir une déduction brute pour l'épuisement de 20 p. 100. Honnêtement nous aimerions aussi jouir d'une telle déduction mais nous pensons que le Livre blanc propose intelligemment de rattacher les stimulants au dépenses réelles d'exploitation car, si vous ne faites pas cela, vous pourriez vous trouver dans une situation où quelqu'un qui a un gisement pétrolifère ne l'exploiterait pas, obtiendrait un immense avantage d'impôt sur sa production existante et conséquemment, ne l'utiliserait pas aux fins pour lesquelles il devait le faire.

Voilà pourquoi nous proposons cette formule combinée en quelque sorte qui tiendrait compte à la fois du temps très long qui s'écoule entre le moment où vous avez votre droit d'exploration, le moment où vous commencez à produire dans votre gisement pétrolifère, et le moment où vous acheminez le pétrole vers le marché.

Le président: Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Cela n'est pas conforme à la loi de l'Alberta où le travail a été fait en grande partie parce que d'après les réserves de la Couronne, vous avez une solution de rechange, et personne ne peut garder son gisement de pétrole sans l'exploiter. Je soupçonne plutôt les règlements fédéraux de vouloir adhérer bientôt à ce schéma.

[*Text*]

Mr. Bridges: I do not believe I implied one would sit on a huge oil field.

Mr. Lambert (Edmonton West): Oh, no. I mean he would sit on a big patch and not have any further exploration expenses.

Mr. Bridges: No, sir. What I meant was that a gross percentage depletion allowance would permit someone who had a producing field to continue to get a tax incentive out of that production, on a gross basis if the tax were on a gross basis, without doing a further stroke of exploration to try to find more oil. In other words, this operator could use this producing field simply to lower his tax burden and not use it for what it was intended. That is all I said.

Mr. Lambert (Edmonton West): No, but is any operator standing still? It has not been my experience that any operator of any consequence can afford to stand still. If he is not going to do any further exploring...

Mr. Bridges: Of course, I am taking the extreme case. I was trying to provide some justification at least for the government going in the direction it has moved of trying to relate the incentive to exploration. We think they have gone too far. We think also a five-year period is far too short because as I have explained it is very, very considerably less than the real time span you are dealing with in the oil business.

The Chairman: Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): I am going to limit my questions to one area because there will be a similar brief coming forward and I will ask my questions there.

I would have hoped Mr. Mahoney would have read further in the partnership option discussion we had had for business income, Chapter 4, the small corporation.

I must confess I am a little surprised that one would think you would get into this partnership option because it seems to me the restrictions on the partnership option are so numerous and so wide-ranging that the option is a very narrow one. The question of unanimity among the shareholders, the residence within Canada and particularly out in oil patches, many small closely-held Canadian businesses have got a partial interest by a non-resident corporation. Instead of operating under a licence the foreign parent invests somewhat, but the local operator has also got a piece of the action in a limited company. That of course would not be permissible.

[*Interpretation*]

M. Bridges: Je ne pense pas avoir dit que quelqu'un garderait un immense gisement de pétrole sans l'exploiter.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non mais quelqu'un pourrait garder un gisement important et ne pas faire d'autres dépenses d'exploration.

M. Bridges: Non, ce que je voulais dire, c'est que une allocation d'épuisement brut permettrait à quelqu'un qui a un gisement en production de continuer à avoir un dégrèvement fiscal sur cette production, au brut, si on imposait sur une base brute sans faire d'autres tentatives d'exploration pour chercher à trouver plus de pétrole. Autrement dit cet exploitant pourrait utiliser ce champ pétrolifère pour diminuer son fardeau fiscal, et il ne l'utiliserait pas pour ce qui avait été prévu. C'est tout ce que j'ai dit.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non, mais y a-t-il des exploitants oisifs? Je pense que les gens ne peuvent évidemment pas se permettre de garder ce pétrole dans le sol. S'il n'a pas l'intention de continuer ses explorations...

M. Bridges: Bien entendu, je prends un cas extrême ici. J'essaie de fournir une justification à l'orientation que le gouvernement a déjà prise de relier les stimulants à l'exploration. Nous pensons qu'ils sont allés trop loin. Et une période de 5 ans est beaucoup trop courte car, comme je vous l'ai dit plus tôt, c'est beaucoup moins que le véritable délai auquel vous avez à faire face dans l'industrie pétrolifère.

Le président: Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je vais limiter mes questions à un secteur, car il y a un autre mémoire qui nous sera présenté et je poserai mes questions à ce moment.

J'aurais espéré que M. Mahoney continue à exposer sa pensée en ce qui concerne l'option d'association sur les revenus d'affaires, au chapitre 4, la petite société.

Je suis un peu étonné que vous en arriviez à cette option d'association car il me semble que les options sont si nombreuses et si vastes que l'option est assez étroite. L'unanimité entre les actionnaires, le fait d'avoir son siège social au Canada et particulièrement dans les domaines pétrolifères, plusieurs petites sociétés privées canadiennes présentent peu d'intérêt pour une société qui n'a pas son siège social au Canada. Au lieu d'exploiter avec un permis, la compagnie-mère étrangère investit de quelque façon, mais l'exploitant local a aussi une partie des actions dans une compagnie limitée. Cela, bien sûr, ne serait pas permis.

[*Texte*]

• 2125

But what concerns me is how do you save capital for a small company? The two-tier system had some absuses, I will admit, but my goodness with ministerial discretion available and the arms length provisions in the Income Tax Act, the possibilities of abuse are so narrow I think it is a hoax to even bring them forward in the White Paper as it is done. No one yet has come up with a suitable formula which will provide small businessmen with the only opportunity of saving up to $9,800 a year for capital.

Mr. Bridges: We make a very strong point of the need to retain the two-tier system and to apply this deferred taxation principle. But your question is rather technical and I would like Mr. W. A. Greenman to answer this one, if he would, please.

Mr. Greenman: I think we have a great sympathy with the small business and its capital needs. We have no sympathy at all with the taxation at 21 per cent; the money comes out again in the form of dividends to the proprietor.

Mr. Lambert (Edmonton West): I agree with you there. I indicated the last portion of your reasons for Shell's recommendations on that particular page should be read in to the record because it seems to me they offer some suitable alternatives or additions to merely retaining the two-tier system.

If you wanted to take the low-bracket rate privilege away from a corporation, which as indicated by the size of its total income does not require government assistance, do you consider the two-tier system as government assistance?

Mr. Greenman: I think we do. If our company were taxed on the first $35,000 of income at 21 per cent, we would consider that $10,000 as some kind of gift from government. We would see no reason why we should receive it.

Mr. Lambert (Edmonton West): That is not assistance to small business in your case, sir.

Mr. Greenman: That is right. By the same token I imagine the small business shareholder who has his corporate profits taxed at 21 per cent and then promptly removes them having juggled his salary for the best tax advantage, also regards that as some kind of special gift to him from government. For

[*Interprétation*]

Mais il y a une autre chose qui me préoccupe: comment peut-on épargner des capitaux dans les petites sociétés? Le système à double palier comportait certains abus, je le reconnais, mais mon Dieu, avec les prérogatives ministérielles et les dispositions législatives à portée de la main dans la loi de l'impôt sur le revenu, les possibilités d'abuser sont si minces qu'il me semble mystifiant même de les mentionner dans le Livre blanc. Personne encore n'est parvenu à proposer une formule valable qui permettrait aux hommes d'affaires des petites entreprises d'épargner seulement plus de 9,800 dollars par année pour le capital.

M. Bridges: Nous disons que le système à double palier doit absolument être maintenu et qu'on devrait appliquer le principe de l'impôt différé. Mais votre question est d'ordre technique et je demanderais à mon collègue d'y répondre, s'il vous plaît. Monsieur Greenman.

M. Greenman: Nous sympathisons beaucoup avec les petites entreprises et leurs besoins en capitaux. Toutefois nous n'avons aucune sympathie pour l'impôt de 21 p. 100; l'impôt est ensuite reversé en dividendes et retourne ainsi au propriétaire.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je suis d'accord avec vous. J'ai fait remarquer qu'on devrait inscrire au compte rendu la dernière partie des raisons pour lesquelles Shell fait ses recommandations à ce sujet, car je pense que cela offre certaines possibilités en plus de retenir le système du double palier.

Si vous vouliez retirer à une société le privilège de la tranche d'un taux inférieur, ce qui, comme l'indique la proposition de son revenu total, n'exige pas l'aide du gouvernement, considérez-vous le système à double palier comme une aide du gouvernement?

M. Greenman: Je pense que oui. Si on imposait les premiers 35,000 dollars de revenu de notre société à 21 p. 100, nous considérerions ce 10,000 dollars comme un cadeau du gouvernement. Nous ne verrions aucune raison de le recevoir.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ce n'est pas une aide accordée aux petites entreprises dans votre cas, monsieur.

M. Greenman: C'est vrai. Et j'imagine que les actionnaires des petites entreprises qui ont leurs dividendes imposés à 21 p. 100 et les retirent ensuite vivement après avoir joué avec les chiffres de son traitement pour en retirer les meilleurs avantages fiscaux, considèrent cela aussi comme un don spécial du

[*Text*]

those small businesses that retain the precious $10,000 and plough it back into their businesses, I imagine they think of it as special government assistance to aid their growth. We only used the term in that context.

Mr. Lambert (Edmonton West): I see. Nothing like some sort of easy credit, subsidies or otherwise that some other people suggest. All right, I will leave it at that.

The Chairman: Thank you, Mr. Lambert.

Gentlemen, on behalf of the members of this Committee, my thanks for the brief presented. I do not need to add any more congratulations, you have had them from Mr. Lambert and Mr. Mahoney and we all share their views on that. I also wish to thank the representatives who appeared before us to give more explanation to the brief. Thank you very much.

• 2130

Mr. Bridges: Thank you very much, Mr. Chairman. Mr. Greenman is largely the author of this paper and its presentation and I think your compliments are certainly well earned from our point of view too.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen. The next group of witnesses is from Texaco Canada Limited. On my right is Mr. A. G. Farquharson, President. Next are Mr. D. F. Bentley, Vice-President and General Counsel; Mr. O. C. Windrem, Tax Administrator; and Mr. K. O. Fowler, Assistant Tax Administrator. Mr. Farquharson.

Mr. A. G. Farquharson (President, Texaco Canada Limited): Thank you very much, Mr. Chairman. The hour is getting late and I will just briefly—we are prepared to stay all night.

The Chairman: For your opening remarks, Mr. Farquharson, like the others—I cannot speak for the others, but I would appreciate it if your remarks are not too long.

Mr. Farquharson: Fine, thanks.

The Chairman: In doing that, I am following instructions that were given to me on December 19 by the Committee. I have a hard job having the witnesses follow that rule.

Mr. Farquharson: The Chairman has introduced our team. I am not an expert on this subject of taxation, and we would like to answer any questions.

[*Interpretation*]

gouvernement. Pour les petites entreprises qui maintiennent les $10,000 et qui les réinvestissent dans leurs entreprises, il s'agit bien d'un programme d'assistance du gouvernement pour aider leur croissance. Nous utilisons le terme simplement dans ce contexte.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ce n'est pas la même chose que le crédit facile ou des subventions de quelque sorte comme certains le suggèrent. Alors très bien je vais en rester là.

Le président: Merci monsieur Lambert.

Messieurs au nom des membres du Comité je vous remercie d'avoir présenté ce mémoire au Comité. Je n'ai pas besoin d'ajouter plus de compliments. MM. Lambert et Mahoney s'en sont occupés, et nous partageons tous leur avis. Je veux également remercier les représentants venus nous donner plus d'explications du mémoire. Merci beaucoup.

M. Bridges: Merci beaucoup, monsieur le président. C'est M. Greenman qui est le principal auteur du rapport et je pense que c'est à lui que les félicitations s'adressent.

Le président: Merci beaucoup, messieurs.

Messieurs, le groupe de témoins suivant vient de la *Texaco Canada Limited*. A ma droite, M. Farquharson, président; ensuite, M. D. F. Bentley, vice-président et conseiller juridique, M. Windrem, administrateur de la fiscalité et M. Fowler, assistant-administrateur.

M. A. G. Farquharson (président, Texaco Canada Limited): Merci, monsieur le président. Il se fait tard, et je serai bref. Nous sommes prêts à rester toute la nuit...

Le président: Au sujet de vos observations, monsieur, je ne veux pas parler au nom des autres, mais je vous serais reconnaissant d'être plutôt bref.

M. Farquarson: Bien, merci.

Le président: Je suis les instructions qui m'ont été données le 19 décembre dernier par les membres du Comité. Mais il est difficile de demander à tous les témoins d'appliquer cette règle.

M. Farquharson: Monsieur le président a déjà présenté les membres de notre équipe. Je ne suis pas un expert sur les questions fiscales, mais nous tenterons de répondre à vos questions.

[*Texte*]

The Chairman: If there are any questions directed to you as spokesman of the group, it is your privilege to redirect them to somebody else.

Mr. Farquharson: Thank you. Texaco Canada Limited is a fully integrated oil company, engaged directly or through subsidiaries in exploration, production and refining of crude oil, and in the marketing of petroleum products throughout Canada. Our origins date back to McColl and Anderson, founded in Toronto in 1873. We now have 3,500 employees, nearly all of whom are Canadian, and our annual payroll, including fringe benefits, equals $35 million.

The Company operates four refineries with a combined rated capacity of 130,000 barrels of crude oil daily. We have announced plans to construct in Ontario a new refinery with an initial capacity of 50,000 barrels daily.

Texaco Canada is the fourth largest marketer of petroleum products, serving about 10.6 per cent of the total Canadian market.

Our products are marketed by some 4,600 retail outlets throughout Canada. During 1969, the Company's sales of petroleum products averaged 142,000 barrels daily.

The Company has been in the business of exploring for oil in Canada since the early nineteen forties, several years before the discovery of Leduc. We currently produce about 23,000 barrels of crude oil per day.

Ninety-two per cent of our 5,900 shareholders are resident in Canada, and they own approximately 30 per cent of the Company's common shares and nearly all of the preferred shares.

• 2135

The White Paper proposals constitute sweeping changes to the present tax system, the full consequences of which are difficult to measure. We believe tax reform should be an evolutionary, not a revolutionary process to permit the system to adjust gradually, thereby providing opportunities to retract measures which prove unworkable or undesirable. We see no serious shortcomings in the present system which could not be corrected by additions or amendments to the present legislation.

We are especially concerned about the effect that the reductions in incentives would have on the availability of capital to the oil industry, which is capital intensive now, and will become even more so as exploration extends to the frontier areas of the North and offshore. We suggest it could lead, as many of the submissions have already indicated, to a serious cut-back in exploration and develop-

[*Interprétation*]

Le président: Vous pouvez réadresser aux autres toutes les questions qui vous sont adressées à titre de porte-parole du groupe.

M. Farquharson: Merci. La *Texaco Canada Limited* est pleinement intégrée et avec ses filiales ou par elle-même s'occupe de la production du raffinement du pétrole brut et de la commercialisation de ces produits au pays. Nos origines remontent à la McColl et Anderson fondée à Toronto en 1873. Nous avons maintenant 3,500 employés, presque tous des Canadiens, et notre liste de paie représente $35 millions.

Nous avons quatre raffineries. Nous fournissons des millions de barils d'huile brute par année. Nous avons des projets de raffineries en Ontario pour une production de 50,000 barils par jour.

La Texaco du Canada est la quatrième sur le marché des pétroles. Nous représentons environ 10.6 p. 100 du marché canadien.

Nous avons plus de 4,600 magasins de détail dans tout le Canada. En 1969, la vente s'élevait à environ 142,000 barils par jour.

Notre société s'occupe de l'exploration, l'exploitation et le raffinage du pétrole depuis le début des années 40, plusieurs années avant la découverte de Leduc. Nous produisons environ 23,000 barils par jour.

Une grande partie de nos actionnaires sont des résidents canadiens. Ils détiennent 30 p. 100 des actions communes de la compagnie et presque toutes les actions privilégiées.

Les propositions du Livre blanc offrent de grands changements au système fiscal. Les conséquences sont difficiles à mesurer. Nous croyons que les réformes fiscales devraient être une évolution et non pas une révolution. Par conséquent, cela permettra de retirer des mesures qui s'avèrent peu réalisables ou peu souhaitables. Il n'y a pas de difficultés qui ne pourraient pas être corrigées en modifiant la loi actuelle.

Nous nous préoccupons particulièrement de l'effet d'une réduction des stimulants sur la disponibilité des capitaux dans l'industrie du pétrole. Il y a une grande quantité de capitaux maintenant il y en aura encore plus lorsque les explorations se poursuivront au large des côtes et dans le Grand Nord. Les réductions de stimulants auraient pour effet de réduire énormément notre progrès qui

[*Text*]

ment which might otherwise have been carried forward, and this at the very time when it has become evident that Canada needs additional petroleum and natural gas reserves to meet the expanding markets.

In particular, the proposals to eliminate or sharply curtail the depletion incentives available to the oil industry would worsen Canada's already unfavourable competitive position with other countries, including the United States, with regard to obtaining capital for exploration and development. While the United States recently reduced their gross allowances slightly, they still provide benefits substantially higher than those under the present Canadian system. This discrepancy, coupled with the generally lower tax rate prevailing in the United States and most other countries, puts Canada at a disadvantage in attracting capital.

Since 1947, Texaco Canada has paid $160 million in income taxes. In 1969, the Company absorbed, against earnings, $15 million in federal and provincial income taxes and further payments to such governments for miscellaneous taxes, royalties, mineral rentals and lease bonuses of $8.5 million, totalling $23.5 million, equal to about 60 per cent of net income. This does not include several millions paid in municipal taxes and non-resident taxes on dividends and interest.

In addition, federal sales taxes and provincial gasoline taxes collected from the consumers exceeded $175 million. In fact, for every $1 of net income, the Company's operations produced more than $8 for the federal and provincial governments. These statistics will explain our sensitivity to further increases in taxes which would come from the implementation of the White Paper proposals. We turn now to the specific areas of greatest concern to Texaco Canada, and our recommendations with respect thereto.

First, as to the operator's depletion allowance, we recommend a depletion allowance of 25 per cent of gross income from oil and gas, after deducting royalty payments, limited to 50 per cent of net income after deducting production and exploration expenses. This would provide an incentive that would produce an effective tax rate reasonably competitive with that applicable to similar operations in the United States. The limitation would ensure that no depletion allowance would be available unless tax is payable.

Secondly, the present 25 per cent depletion allowance on royalty income should continue to apply. Royalty farm-out agreements represent only one of several methods available to an operator in developing his property, and they should, therefore, receive similar treat-

[*Interpretation*]

aurait pu continuer autrement, et ceci au moment même où il devient évident qu'il faut au Canada plus de réserves de pétrole et de gaz pour répondre aux besoins des marchés. Les propositions en vue d'éliminer ou de réduire les stimulants nuiraient à notre position concurrentielle avec les autres pays, y compris les États-Unis, en réduisant les capitaux pour l'exploration et le développement. Les États-Unis ont réduit leurs allocations brutes dernièrement, mais ils ont encore des bénéfices supérieurs à ceux qu'on a ici. Cet écart, ainsi que les taux d'impôt généralement plus bas aux États-Unis et ailleurs, place le Canada dans une position désavantageuse pour attirer des capitaux.

Depuis 1947, la Texaco a payé $160 millions d'impôts. En 1969 la compagnie a payé $15 millions d'impôts fédéral et provincial et d'autres paiements pour des taxes diverses, les redevances, les loyers et des bonis de location de $8.5 millions, pour un total de $23.5 millions, c'est-à-dire 60 p. 100 du revenu net Cela ne comprend pas plusieurs millions payés en taxes municipales et impôts des non-résidents sur les dividendes et les intérêts.

En outre, la taxe de vente fédérale et la taxe provinciale sur l'essence a dépassé $175 millions. En fait, pour chaque dollar de revenu net, nous avons produit plus de $8 pour le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Ces données statistiques expliquent pourquoi nous sommes si sensibles aux augmentations d'impôts qui viendraient de l'application des propositions du Livre blanc. Passons maintenant à un domaine particulier qui nous préoccupe beaucoup et à nos recommandations à cet égard.

D'abord, au sujet de l'allocation d'épuisement. Nous recommandons une allocation de 25 p. 100 sur le revenu brut, après déduction des droits; cela se limite à 50 p. 100 du revenu net, après déduction des frais d'exploitation et d'exploration. Cela fournirait un stimulant grâce auquel notre taux d'impôt pourrait concurrencer ceux qui s'appliquent à des opérations semblables aux États-Unis. Ces restrictions assureraient qu'il n'y ait aucune allocation d'épuisement à moins que les impôts soient payés.

Deuxièmement, l'allocation d'épuisement sur les redevances devrait continuer à s'appliquer. Elle représente une des nombreuses méthodes disponibles pour le développement et devrait recevoir un traitement semblable à celui des allocations d'épuisement. Pendant plus de 20

[*Texte*]

ment for depletion purposes. For more than 20 years, Texaco Canada has brought about development of oil and gas properties, both as a direct operator and through royalty farm-out arrangements. Furthermore, the cancellation of this provision as proposed by the White Paper would be a form of severe retroactive taxation because it would presumably apply to prior agreements which are extremely difficult, under the present tax statute, to revise.

• 2140

Thirdly, we agree with the White Paper that an incentive should be provided to encourage Canadians to invest in equities of Canadian corporations. However, the proposals advanced by the White Paper would not do this in so far as resource industries are concerned, and they could, in fact, have the opposite effect. We prefer the retention and possibly the enlargement of the present system of dividend tax credits and shareholder depletion allowances. This would continue to provide an incentive for Canadians to invest in Canadian equities, as well as provide a method of passing incentives through to the shareholders without penalizing them.

Fourth, we are pleased with the suggestion that certain corporations be given the right to be taxed as partnerships. We believe, however, that the restrictions proposed are somewhat harsher than necessary.

Mr. Chairman, before closing, I would like to say that the figure of 51.5 per cent at the end of the paragraph on page 12 of our formal submission should read 61.4 per cent.

The Chairman: Thank you Mr. Farquharson. I will recognize Mr. Lambert and as I said before, Mr. Farquharson, you may redirect any questions directed to you.

Mr. Farquharson: Right.

Mr. Lambert (Edmonton West): I would like to touch on the depletion allowance formula. On Tuesday and today, we received briefs from various sectors of the oil and gas industry dealing with our proposed depletion systems and I dare say that you have watched these carefully. There is a variation in degree although sometimes the spread is fairly wide depending upon the particular position of each company. I notice that you suggest 25 per cent gross depletable restricted to a reasonable per cent of net income and that you would allow depletion for nonoperators; that is, the holders of pure royalty holdings. Just what do you mean by, and why do you go for,

[*Interprétation*]

ans, la Texaco a pu agir comme opérateur direct grâce aux redevances. En outre, l'annulation de ces dispositions proposée dans le Livre blanc serait une imposition rétroactive grave car elle s'appliquerait à des ententes antérieures extrêmement difficiles à réviser aux termes de la loi fiscale actuelle.

Troisièmement, nous reconnaissons avec le Livre blanc qu'il faut fournir un stimulant pour encourager les Canadiens à investir dans les sociétés canadiennes. Toutefois, dans les propositions du Livre blanc, on ne pourra pas y arriver dans le cas de l'industrie des ressources et, en fait, cela pourrait même avoir l'effet contraire. Nous préférons retenir et donner de l'importance au système actuel des crédits de dividendes et des allocations d'épuisement. Cela continuerait à fournir un stimulant à permettre aux Canadians d'investir et à permettre aussi de transmettre les dividendes aux actionnaires sans les pénaliser.

Nous sommes heureux de la suggestion suivante: certaines sociétés pourront être taxées, imposées au niveau des partnerships. Nous croyons que les restrictions proposées sont trop dures.

Monsieur le président, avant de terminer, je tiens à dire que le chiffre de 51.5 p. 100 à la fin du paragraphe qui se trouve à la page 12 de notre mémoire officiel devrait se lire 61.4 p. 100.

Le président: Merci monsieur Farquharson. Je donne maintenant la parole à M. Lambert et les questions peuvent s'adresser à vos associés aussi.

M. Farquharson: Bien.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je voudrais parler de la formule de déduction pour épuisement. Mardi, et aujourd'hui, nous avons reçu les mémoires de différents secteurs de l'industrie pétrolière et gazière et, toutes, ont parlé de nos déductions pour épuisement et j'ose dire que vous les avez examinés soigneusement. Il y a une variante dans les degrés même si parfois cela varie beaucoup selon la position de chaque compagnie. Je remarque que vous suggérez un épuisement brut de 25 p. 100 réduit à un revenu net raisonnable et que vous alloueriez un épuisement pour les opérateurs, c'est-à-dire ceux qui détiennent les redevances.

[*Text*]

the 25 per cent gross depletion and restrict it to a reasonable per cent of net income? Are we to make the decision as to what is reasonable?

Mr. Farquharson: I am glad you brought this question up, Mr. Lambert. We feel that this subject is one that really has to be explained and I would like to take the opportunity to have Mr. Windrem cover that point.

The Chairman: Mr. Windrem.

Mr. Windrem: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Lambert, the allowance we have suggested would be based on about 25 per cent of gross income to be limited to 50 per cent of net income from oil and gas after deducting all drilling and exploration costs including bonus costs. We did not, perhaps, make that clear enough in our brief but we suggested a reasonable limitation. We did not, perhaps, go far enought to explain what we meant. It is 50 per cent of net income from oil and gas after deducting all drilling and exploration and bonus costs. The depletion we suggest would not be available unless tax was payable. Furthermore, there would be no carry forward of depletion for deduction against subsequent income. We propose this system of depletion because it provides a lower effective tax rate than the present to make us competitive with the U.S. which we have heard a great deal about today. The U.S. experience has proven it is an effective incentive and gross depletion has been adopted, contrary to what we heard here a while ago, by at least 15 other countries which have exploration and/or production. We recommend the 50 per cent limitation on net income after deducting all expenses because it will ensure a company obtaining depletion would be paying income tax and it would not have the effect of deferring the time at which tax would be payable. A significant feature of our proposal, and I do not believe any of the proposals that have been made to date have all of these features, is that it would generally result in a higher effective tax rate to a taxpayer who does not explore than the present system thereby providing an incentive to explore.

Mr. Lambert (Edmonton West): I am glad to have that on the record. I am not going to try to analyze it at the moment but the one

[*Interpretation*]

Que voulez-vous dire par ceci et pourquoi allez-vous chercher 25 p. 100 d'épuisement pour en arriver à un pourcentage raisonnable d'un revenu net? Allons-nous prendre la décision en rapport à ce qui est raisonnable?

M. Farquharson: Je suis très content que vous ayez soulevé cette question monsieur Lambert. Nous pensons que la question doit être étudiée en détail et je voudrais profiter de l'occasion pour demander à M. Windrem de répondre à cette question.

Le président: Monsieur Windrem.

M. Windrem: Merci, monsieur le président. Monsieur Lambert, l'allocation suggérée serait basée sur environ 25 p. 100 du revenu brut qui se limiterait à 50 p. 100 du revenu net du gaz et du pétrole après avoir déduit tous les frais de forage et d'exploration y compris le bonus. Nous n'avons peut-être pas dit cela assez clairement dans notre mémoire mais nous suggérons une restriction raisonnable. Nous ne sommes peut-être pas allés assez loin pour expliquer ce que nous voulions dire par là. C'est 50 p. 100 du revenu net du pétrole et du gaz après avoir déduit tous les frais de forage, d'exploration et de bonus. L'épuisement ne serait pas disponible à moins qu'il n'y ait pas d'impôt à payer. En outre, il n'y aurait pas de reports pour l'épuisement pour déductions sur d'autres revenus. Nous proposons ce système d'épuisement car il fournit un taux d'impôt efficace plus bas que le taux actuel, ainsi nous pourrons concurrencer les États-Unis dont nous avons beaucoup entendu parler aujourd'hui. L'expérience américaine a prouvé qu'il s'agit d'un stimulant efficace et que l'épuisement brut a été adopté contrairement à ce que nous avons entendu ici, il y a quelque temps, par au moins 15 autres pays qui font de l'exploration ou de la production. Nous recommandons une limite de 50 p. 100 sur le revenu net après avoir déduit toutes les dépenses car cela permettra aux compagnies d'obtenir l'épuisement de payer l'impôt sur le revenu et cela n'aurait pas pour effet de déférer le moment où l'impôt serait payable. Une caractéristique importante de nos propositions —je ne crois pas que les propositions qui ont été faites aujourd'hui comportent toutes ces caractéristiques—est qu'il s'ensuivrait généralement que le taux d'impôt efficace serait plus élevé pour le contribuable qui ne fait pas d'exploration; un taux plus élevé qu'à l'heure actuelle. Donc, il y aurait un encouragement pour explorer.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je suis content que vous l'ayez dit. Je n'essaierai pas de l'analyser maintenant mais il y a un point qui

[*Texte*]

point that struck me is why do you not allow the carry forward into a subsequent taxation year?

• 2145

Mr. Windrem: I think if you allow the carry forward into a subsquent taxation year, it perhaps then tends to move more into the form of a subsidy than an incentive.

Mr. Lambert (Edmonton West): I see. I am going to leave that interpretation to you because we will have to look at this. However, may I say that we have had proposals going all the way from 10 per cent of gross with certain limits also. Most of them strangely enough, about 50 per cent of eligible expenditures and then the question is, what are eligible expenditures? I do not see there is that much difference except that you all are satisfied that the White Paper is wrong. In so far as your type of company, and shall we say, those which appeared on Tuesday, that is the independents and the Canadian Petroleum Association. I would have hoped that there would have been more comment that the White Paper proposals lumping you with the mines were to create utter confusion in both camps.

Mr. D. F. Bentley (Vice-President, Texaco Canada Ltd.): Sir, if I might comment on that, we have not mentioned the mining companies in our brief. We are not a mining company; we are not engaged in mining. We have heard the comments made by other companies especially today and we think that there is a difference between mining as such and exploring for petroleum.

Mr. Lambert (Edmonton West): Unfortunately the White Paper lumps them all in the same basket.

Mr. Bentley: Perhaps that is something that the mining industry and those who are engaged in mining will have to make their own recommendations on.

Mr. Lambert (Edmonton West): They have; so have the oil companies. There is a complete divorce I would say.

Mr. Bentley: That is right.

Mr. Lambert (Edmonton West): With regard to integration, that is, the half integration and the whole integration as a proposal. How do you feel about the dividend tax credit system at the present time and perhaps even an expansion of it, a greater percentage, say, 25 per cent or even 30 per cent as has

[*Interprétation*]

m'a frappé: pourquoi ne pas permettre le report pour une autre année d'imposition?

M. Windrem: Je pense que si vous permettez ce report pour l'année suivante, ceci aurait pour effet de devenir des subsides plutôt qu'un encouragement.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Eh bien, je m'en remets à votre interprétation car nous devrons étudier cela. Toutefois, puis-je dire que nous avons eu des propositions qui allaient de 10 p. 100 du brut avec aussi certaines restrictions. La plupart d'entre elles de façon étrange, environ 50 p. 100 des dépenses admissibles et la question est la suivante: que sont les dépenses admissibles. Je ne vois pas qu'il y ait tant de différence sauf que vous reconnaissez tous que le Livre blanc a tort. Pour ce qui est de notre société et celles que nous avons rencontrées mardi, la *Canadian Petroleum Association* et la *Independent Petroleum Association* j'aurais aimé qu'il y ait plus de commentaires au sujet des rapports que vous avez avec les mines, et cela peut créer la confusion la plus absolue dans les deux camps.

M. D. F. Bentley (vice-président, Texaco Canada Ltd.): Si je pouvais commenter cela monsieur, nous n'avons pas parlé des compagnies minières dans notre mémoire. Nous ne sommes pas une compagnie minière; nous ne sommes pas engagés dans la mine. Nous avons entendu les commentaires faits par d'autres compagnies, notamment aujourd'hui, et je pense qu'il y a une différence entre l'exploitation minière comme telle et l'exploration du pétrole.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Malheureusement, le Livre blanc les met dans le même panier.

M. Bentley: Peut-être que l'industrie minière et celles qui sont engagées dans la mine devront faire leurs propres recommandations là-dessus.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Eh bien, ils l'on fait ainsi que les compagnies de pétrole. C'est le divorce le plus total dois-je dire.

M. Bentley: C'est juste.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Au sujet de l'intégration, c'est l'intégration partielle et totale en tant que proposition. Que pensez-vous du système de crédit d'impôt pour dividendes qui existe à l'heure actuelle et même de l'expansion qu'on pourrait y donner. Un plus grand pourcentage, de 25 ou 30 p. 100

[*Text*]

been suggested by some. Which would you prefer, the dividend tax credit or the integration principle?

Mr. Farquharson: I will ask Mr. Fowler, if he would handle that question.

Mr. Fowler: As we indicated, we do not like the integration proposal for the same reasons largely that other resource companies do not like it. We think it discriminates against the resource industries and it does not accomplish the objective that integration is supposed to accomplish, at least one of the objectives, and that is to encourage Canadians to invest in such shares. We think *vis-à-vis* other industries, more mature companies, natural resource companies are at a disadvantage because of the lack of creditable tax. We, therefore, propose that we continue the present system and if more incentive is required to encourage Canadians to invest in Canadian stocks then perhaps an enlargement of the tax credit from 20 to 25 per cent would be desirable.

• 2150

Mr. Lambert (Edmonton West): Now, nothing has been said today about the principal business test. A good deal was said about that last Tuesday. I think perhaps some of your representatives might have been here on a watching brief and discussed it. Do you think that the elimination of the principal business test would encourage Canadians to participate more in the equity holdings of such integrated oil companies as yours?

Mr. Windrem: I think what you are referring to, Mr. Lambert, is that if the principal business test, which is in the law at the present time were removed so that a company did not have to be in the oil and gas business, or mining business, in order to participate in exploration...

Mr. Lambert (Edmonton West): Or even the individual.

Mr. Windrem: Or the individual...would it be favourable for the industry in Canada? That is your question?

Mr. Lambert (Edmonton West): That is right.

Mr. Windrem: I do not think there is any doubt about it. Because it is restricted to only companies directly engaged in the business there is no question that it does restrict many people who might like to invest capital in the oil industry, but they cannot do so because they are not able to get a deduction for it. We

[*Interpretation*]

comme certains l'ont suggéré. Que préféreriez-vous? Le crédit d'impôt pour dividendes ou le principe de l'intégration?

M. Farquharson: Je demanderais à M. Fowler s'il traiterait cette question...

M. Fowler: Nous n'aimons pas les propositions d'intégration pour les mêmes raisons comme les autres compagnies de ressources ne les aiment pas. Nous pensons que c'est de la discrimination qui désavantage les industries de ressources et cela ne permet pas d'atteindre l'objectif, l'un entre autres qui est d'encourager les Canadiens à investir dans de telles actions. Nous pensons que vis-à-vis d'autres industries, des compagnies qui connaissent plus de maturité, les compagnies de ressources naturelles sont désavantagées parce qu'il n'y a pas d'avoir fiscal. Nous proposons donc de poursuivre le système actuel et, s'il faut plus de stimulants pour encourager les Canadiens à investir dans les actions canadiennes, de hausser peut-être la somme du crédit d'impôt de 20 à 25 p. 100 cela me parait très souhaitable.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): On n'a pas parlé aujourd'hui du test de l'entreprise principale. On en a beaucoup parlé mardi dernier. Peut-être que vos représentants semblent vous écouter mieux et en ont discuté. Pensez-vous que l'élimination du test de la principale entreprise encouragerait les Canadiens à participer, puis à détenir plus d'actions de telles sociétés de pétrole intégrées comme la vôtre?

M. Windrem: Je pense qu'ici, monsieur Lambert, vous parlez du test de l'entreprise principale qui est présentement en vigueur, si celui-ci était éliminé, ainsi la compagnie n'aurait pas besoin d'être dans le pétrole ou le gaz ou les mines pour participer à l'exploration...

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ou même individuel...

M. Windrem: Ou individuel... serait-ce favorable pour l'industrie au Canada? Est-ce cela votre question?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est juste.

M. Windrem: Non, je ne pense pas qu'il y ait le moindre doute là-dessus, parce que cela se restreint seulement à des compagnies engagées directement dans ce domaine. Cela restreint bien des gens qui voudraient investir dans le pétrole et qui ne peuvent pas le faire parce qu'ils ne sont pas en mesure d'obtenir

[*Texte*]

also heard testimony the other day before this Committee indicating the amount of money that comes in from the United States through private investors who invest in perhaps syndicate-type arrangements in Canada. These individuals in the United States are able to do that because they are able to take an immediate deduction against otherwise taxable income in the United States. The same thing would apply in Canada if this provision were removed. I think it would be especially helpful to the independent petroleum companies and small companies.

Mr. Lambert (Edmonton West): Is it not a fact that such integrated companies as yourselves over the years have acquired interests that were originally developed or located by syndicates of individuals who participated in small exploratory ventures and, primarily, these were financed from the United States where the principal business test rule did not apply?

Mr. Windrem: I do not think in the case of our company that that really has been the case. Are you suggesting that a syndicate may have developed one or two oil wells and then sold them off?

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes, there have been acquisitions. After all, the oil industry in Alberta and Saskatchewan today is a great deal different than it was 10 years ago when we had a lot of little independents. There have been mergers and all sorts of things. All these originally started up in the early fifties when you were putting together the syndicate agreements, and everybody talked with an accent because they were from south of the border.

Mr. Windrem: It is very much different today, of course, as you have suggested. As for our particular company, we have not been involved in acquiring that type of development. There have been of course, as you have suggested, a certain number of mergers of companies that started from scratch, say, 20 years ago and developed into small companies and they have sold out. We heard the other day also from one Canadian independent company whose major shareholders resisted selling out.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes, if they can keep ahead of the White Paper.

Mr. Windrem: Yes.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, I will pass.

[*Interprétation*]

une déduction. On a aussi entendu des témoignages l'autre jour, au Comité, indiquant la somme d'argent qui provient des États-Unis par l'intermédiaire des investisseurs privés qui investissent dans des groupes genre syndicats au Canada. Aux États-Unis, ces individus sont capables de faire cela parce qu'ils peuvent profiter des déductions immédiates contre, autrement, un revenu imposable aux États-Unis. La même chose s'appliquerait au Canada, si la disposition était éliminée. Ce serait très utile pour les compagnies de pétrole indépendantes et pour les petites compagnies.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Les compagnies intégrées comme les vôtres ont, avec les années, acquis des intérêts qui, à l'origine, étaient développés ou localisés par des syndicats d'individus qui ont participé dans des petites entreprises d'exploitation et principalement, elles étaient financées par les États-Unis, là où le test sur l'entreprise principale ne s'appliquait pas.

M. Windrem: Dans le cas de notre compagnie, je ne pense pas que cela ait été le cas. Un syndicat peut-il développer un ou deux puits de pétrole et puis les vendre?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui, il y a eu des acquisitions. Après tout, l'industrie du pétrole en Alberta et en Saskatchewan aujourd'hui, est fort différente de ce qu'elle était il y a dix ans lorsqu'il y avait beaucoup de petits indépendants. Il y a eu des fusions et autres choses. Cela commençait au début des années 50, lorsque vous étiez en train de rédiger ces ententes de syndicats et tout le monde parlait avec un accent car ils venaient du sud de la frontière.

M. Windrem: Eh bien, c'est fort différent aujourd'hui, bien sûr. Dans notre cas en particulier, nous n'essayons pas d'acquérir ce genre de développement. Comme vous l'avez suggéré, il y a eu un certain nombre de fusions de compagnies qui avaient commencé à zéro il y a 20 ans et qui se sont développées en de petites compagnies et qui ont souvent revendu. Nous avons entendu parler l'autre jour d'une compagnie indépendante dont les principaux actionnaires ont résisté à vendre.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui, s'ils peuvent se tenir en avant du Livre blanc.

M. Windrem: Oui.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Très bien, monsieur le président, je cède à quelqu'un d'autre.

[*Text*]

The Chairman: Thank you, Mr. Lambert. Mr. Mahoney is next.

Mr. Mahoney: On the question of the earned depletion, of which you take rather strong exception, is the idea of the White Paper's offer to rather get the best of both worlds by suggesting its own system and then imposing a maximum of the existing system an aspect that gives you trouble, and would the alternative suggested be an acceptable thing to you if that maximum were removed?

• 2155

Mr. Fowler: I think the first objection that we have of course is that this would reduce the incentive that is now available. The way it is calculated it is the lesser of the present system or that earned under the new system. So it never could be more than the present system provides, and in most cases it would be less, sometimes substantially less depending on your program. For that reason we of course are upset because we feel the present system is inadequate to make us competitive with the United States.

Second, we take issue with the use of the term "earned depletion", which implies that anything else other than the White Paper's concept is unearned and therefore undeserved. Our position is that the incentives are earned at the time the investment is made—after all, that is when the risk is taken—when it is hoped that that outlay ultimately will result in income.

Mr. Mahoney: I would have thought that the word "incentive" by its very nature would have been something that is done in advance of the act rather than following it. It almost would seem to me that you are using the term "incentive" as a bonus or the incentive prize, if you like.

Mr. Fowler: Well, quite the contrary. We believe the incentive is to risk your capital and, having done that, you are entitled to the rewards that such a risk brings.

Mr. Mahoney: And yet you must have risked it successfully to get that reward,...

Mr. Fowler: That is right.

Mr. Mahoney: ...the way you are structuring this.

Mr. Fowler: That is right, and the present system provides that.

Mr. Mahoney: I suppose all these incentives do involve the fact that ultimately you have

[*Interpretation*]

Le président: Monsieur Mahoney.

M. Mahoney: Au sujet de l'épuisement de gains réalisés, est-ce que l'idée du Livre blanc offre d'obtenir la meilleure part des deux mondes en suggérant son système et en imposant un maximum du système actuel, aspect qui vous crée des difficultés et les autres possibilités vous paraîtraient-elles acceptables si le maximum était éliminé?

M. Fowler: La première objection que nous avons à faire, c'est que ça réduirait les stimulants disponibles à l'heure actuelle. Ce serait évidemment le moindre des deux, selon l'ancien système ou le nouveau. Donc, cela ne peut pas être plus que ce qui est prévu d'après le système actuel, et dans la plupart des cas, cela serait considérablement moins aux termes de votre programme. Voilà pourquoi nous sommes stupéfiés, car nous pensons que le système actuel ne nous permet pas de soutenir la concurrence américaine.

Deuxièmement, nous nous opposons à l'utilisation de ce mot «épuisement gagné» qui signifie tout autre chose que ce que veut dire le Livre blanc, c'est-à-dire que ce n'est pas gagné et donc injuste. Notre position est la suivante: les stimulants sont gagnés lorsqu'on fait l'investissement, c'est là que le risque est pris justement lorsqu'on espérait que les déboursés permettront d'avoir un revenu en fin de compte.

M. Mahoney: Le mot «stimulant» de par sa nature même, est quelque chose qui est fait d'avance, avant l'action plutôt qu'après. Il me semble que vous utilisez le mot «stimulant» comme boni, ou un prix d'encouragement, si vous voulez, une récompense.

M. Fowler: C'est tout à fait le contraire. Nous pensons que le stimulant est destiné à faire en sorte que vous risquez votre capital, et l'ayant fait, vous avez droit à une récompense qu'un tel risque apporte.

M. Mahoney: Oui, mais vous devez risquer avec succès pour mériter la récompense...

M. Fowler: C'est juste.

M. Mahoney: ...de la façon dont vous le structurez.

M. Fowler: Bien, bien sûr. Et le système actuel le prévoit d'ailleurs.

M. Mahoney: Je suppose que tous ces stimulants exigent que vous gagniez le revenu

[*Texte*]

to earn income to set it off against. But it is a pretty theoretical thing, is it not?

Mr. Windrem: I think the earned depletion system tends to some extent to reward the unsuccessful, and of course the White Paper proposal would allow you to carry it forward also.

Mr. Mahoney: They cannot be completely unsuccessful, can they, because really to do them any good they must have some taxable income to offset the depletion against whatever it is?

Mr. Windrem: That is right, eventually, but it permits them to save it up for an indefinite period, further deferring the time when any tax will be paid.

Mr. Mahoney: And presumably encourages them to spend more on exploration and development.

Mr. Fowler: Yes, that is true. I think the present system encourages you to do that too in that you are anxious to be successful, you are careful to spend your money in the best way you can, and you hope to reap the rewards of sucess. This encourages you to assume the risk. I might add that a variation of this system was proposed very strongly in the U.S. prior to the enactment of the 1969 Reform Act and it was tossed out and the present gross depletion system retained.

Mr. Windrem: If I might add to that, there is no precedent for this type of depletion allowance anywhere in the world. In France and several other countries there is a so-called depletion based on one-for-one reinvestment, but under the French system you claim depletion currently with a five-year period to reinvest. So if you do not reinvest it within the five years then the amount of the depletion only, not two-for-one or three-for-one, but the amount of depletion is added back to income. So what is proposed in Canada never has been accepted anywhere else. It may have been proposed but it certainly is not in force anywhere else. And in all the proposals, where there is a reinvestment provision, it is limited to the amount of the depletion and you have a lengthy period in which to reinvest it.

• 2200

This is one other feature of the proposal that is unattractive. In fact, it is impractical because you may be in a position where you do not have opportune properties in which to carry out exploration; a company goes

[*Interprétation*]

pour y compenser. Mais c'est une chose théorique, n'est-ce pas?

M. Windrem: Le système d'épuisement gagné récompense celui qui n'a pas de succès dans une certaine mesure, et, bien sûr, le Livre blanc vous permet de reporter ceci également.

M. Mahoney: Mais, ce n'est pas un échec complet, car ils doivent avoir un revenu imposable pour compenser l'épuisement quel que soit l'épuisement?

M. Windrem: C'est juste, mais cela leur permet d'économiser pour une période indéfinie, en plus de déférer le temps du paiement de l'impôt.

M. Mahoney: Et probablement ceci les encourage à consacrer plus de temps dans l'exploration et la mise en valeur?

M. Fowler: Oui, je pense que le système actuel vous encourage à le faire aussi, vous cherchez à avoir le meilleur succès possible, vous dépensez votre argent prudemment de la meilleure façon, vous cherchez à avoir la récompense au bout. En fait de compte, ceci vous encourage à assumer le risque. Je pourrais ajouter à cela qu'une variante de ce système a été proposée fortement aux États-Unis, avant la promulgation de la Loi de réforme de 1969 et cela a été discuté et l'on a gardé, d'ailleurs, le système actuel de déduction pour épuisement.

M. Windrem: S'il m'est permis d'ajouter quelque chose, il n'y a pas de précédent pour ce type de déduction pour épuisement nulle part ailleurs au monde. En France et dans d'autres pays, il existe un épuisement fondé sur le rapport de 1 à 1 de réinvestissement, mais, d'après le système français, vous réclamez ordinairement l'épuisement sur une période de cinq ans pour réinvestir. Ainsi, si vous ne réinvestissez pas au cours de ces cinq ans, eh bien, le montant de l'épuisement n'est pas de 2 pour 1 ou de 3 pour 1, mais le montant de l'épuisement est ajouté au revenu. Et ce qui est proposé au Canada n'a jamais été mis à l'essai ou accepté ailleurs dans le monde. Là où il y a évidemment des dispositions de réinvestissement, ceci est limité au montant de l'épuisement et vous avez une longue période pour permettre le réinvestissement . . . C'est une autre caractéristique de la proposition qui ne nous intéresse pas du tout, parce que c'est peu pratique, peu réalisable, car vous pourriez vous trouver dans une situation où vous ne seriez pas en mesure de poursuivre ces explorations. La compagnie peut avoir eu de belles perspectives au cours

[*Text*]

through this type of thing. You have good prospects during one period and after you have done that, if you have not been successful in obtaining more property, then you just are not in a position perhaps to spend the money. Why should you be denied depletion on the income you have earned from previous investments during this period?

Mr. Mahoney: Well, you ask me the question and I am not the author of the White Paper. However, I suppose if he were answering it, he would say the reason I am offering you that depletion is as an incentive for you to go out and explore and develop, and however good your reasons for not doing that, that is the reason for depletion. Therefore if you are not doing it, why should you have it?

Mr. Windrem: As I said earlier, the gross depletion system, and we have heard a lot of testimony before the Committee this week, has worked very well in the United States and it has produced for American companies a great interest in world development. I think perhaps a feature that you may not have caught of our system that I mentioned also before is that it would generally result in a higher effective tax rate for a taxpayer who does not continue to explore, and this is significant and I think is contrary to the testimony we have just heard here that someone might sit on an oil field for some time. I myself do not agree with that opinion. Anyone who makes a major discovery I am sure is likely to continue his exploration. If he does not continue exploration, then he must have decided he wants to go out of business because he is producing an asset that is going to be depleted.

The Chairman: I do not think that is what the gentleman said at the end, Mr. Windrem. The record will show what he said, but I was under the impression that he said that they may not invest in another exploration.

Mr. Windrem: The point I was trying to make, Mr. Chairman, is that in my experience, I am not familiar with this ever having taken place. What I am also suggesting is that the system of depletion which we are recommending would put a penalty on a person if they decided to do that and they would pay a higher tax rate. The person who carries on active exploration would have a lower tax rate and the more exploration he carries up to a point, the lower would be his tax rate. I think this is partly the objective which the White Paper suggested it was setting out to accomplish.

[*Interpretation*]

d'une période, et puis n'ayant pas obtenu plus de propriété, elle n'est pas en mesure de dépenser l'argent. Pourquoi, interdirait-on l'épuisement sur les revenus provenant d'investissements antérieurs?

M. Mahoney: Vous me posez cette question, mais je ne suis pas l'auteur du Livre blanc. Peut-être que l'auteur dirait que nous vous offrons l'avantage de l'épuisement pour vous inciter à explorer et à mettre en valeur. Quelles que soient vos raisons, si vous ne le faites pas, je ne vois pas pourquoi vous auriez droit au privilège de l'épuisement. Voilà pourquoi nous la proposons.

M. Windrem: Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons entendu des témoignages cette semaine sur le système d'épuisement brut. Aux États-Unis ce système a très bien marché, et suscité beaucoup d'intérêt en matière de mise en valeur du pétrole. Un facteur que j'ai déjà mentionné, c'est que ceci entraînerait généralement un régime fiscal plus élevé pour celui qui ne continue pas à explorer. Et ceci est contraire au témoignage que nous venons d'entendre ici, quelqu'un par exemple, pourrait, ne pas exploiter un gisement ou une nappe pétrolifère. Je ne partage pas cette opinion car quiconque fait une découverte importante, continuera sûrement ses explorations, à moins qu'il ait décidé de ne plus faire d'affaires.

Le président: Je ne pense pas que c'est ce que le témoin précédent a dit à la fin de son témoignage. En tout cas le compte rendu nous dira bien ce qui a été dit, mais j'ai l'impression qu'il a dit qu'il n'investirait peut-être pas pour faire d'autres recherches.

M. Windrem: Ce que j'essayais de dire, monsieur le président, c'est qu'à ma connaissance ça n'a jamais eu lieu. Le système d'épuisement que nous recommandons imposerait une pénalité à quelqu'un qui ne voudrait pas continuer les explorations, car il devrait payer plus d'impôts. Celui qui poursuit des explorations actives, aurait donc moins d'impôts à payer. Plus il effectuera d'exploration, moins il aura d'impôts à payer. Je crois que c'est l'objectif du Livre blanc.

[*Texte*]

Mr. Lambert (Edmonton West): If a concession system of land holdings were introduced in Canada, would it be possible then to have the situation as Mr. Bridges explained, that if you had a concession and the concession is yours to develop as you see fit, you could sit and not carry out exploration?

Mr. Windrem: Why would anybody who is in business want to sit on it? I think if they had an oil field and decided they did not want to stay in the business, then they would more than likely sell the field outright.

Mr. Mahoney: If they were anybody but the Canadian Government. However, this is another argument with another department at the moment, I think. It pretty much reflects the Northern Affairs people's attitude towards the Arctic Islands at the moment.

Anyway, it would seem to me, and I have said this on other occasions, that the industry, and certainly you in your brief regard the depletion allowance as being for something quite different than what the author of the tax paper did and basically the end result as far as you are concerned is that tax figure at the bottom. You, I suspect, regard this as being an advantage. I used the garter belt example this morning; I appreciate that the garter belt industry probably has some tariff protection so it has some things going for it that you do not. This is one facet that goes into the calculation of the tax bill and because you are a high risk industry, among other things, you deserve this; you do not regard it as essentially being an incentive to further exploration and development?

• 2205

Mr. Fowler: Well, it amounts to the same thing, really. The incentive is the probability of achieving a reasonable economic return, having regard for the risks that you have to undertake to accomplish that, and an effective depletion allowance such as the one we are proposing would accomplish that. We do not mind paying tax after we have earned income, but we think the tax rate should take into account the additional risks associated with this particular industry.

Mr. Mahoney: And in a situation where you are not at liberty to adjust your prices to take account of that risk.

Mr. Windrem: That is right.

Mr. Fowler: Our main point is that we are competing both for capital with the United States and we are competing in the same

[*Interprétation*]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Si le système des concessions et des baux était adopté au Canada, serait-il possible alors, de voir la situation que M. Bridges a expliquée. Vous pourriez avoir une concession, par exemple, que vous pourriez développer selon votre bon jugement et vous pourriez faire cesser toute exploration?

M. Windrem: Pourquoi quelqu'un, qui est en affaire garderait-il son gisement sans l'exploiter s'il veut rester en affaires? Autrement, il devrait vendre sa propriété.

M. Mahoney: Ceci touche sans doute à une autre question concernant un autre ministère celui du Nord canadien et des questions des Îles de l'Arctique.

En tous cas, il me semble que l'industrie, et vous-mêmes, messieurs, dans votre mémoire, considérez l'allocation d'épuisement comme quelque chose de différent de ce que pense l'auteur du Livre blanc. Ce qui vous préoccupe, au fond, c'est l'impôt à payer. L'industrie du sous-vêtement dont on a parlé ce matin jouit d'une certaine protection et cela entre en ligne de compte dans le calcul des impôts, mais comme votre industrie est très exposée, vous y avez droit. Vous ne considérez pas cela comme un encouragement à l'exploration.

M. Fowler: L'encouragement, c'est la probabilité d'obtenir un revenu intéressant compte tenu des risques encourus et les allocations d'épuisement que nous proposons, nous permettraient justement de réaliser ces buts. Nous pensons que les taux d'impôts devraient tenir compte du risque de notre industrie.

M. Mahoney: Vous n'êtes pas libres d'ajuster vos prix, selon les risques.

M. Windrem: Exactement.

M. Fowler: Nous sommes en concurrence avec les États-Unis pour le capital et pour la vente de nos produits au même prix ou à des

[*Text*]

markets to sell it at the same prices or lower prices, and we want to be in a position to complete with them on equal terms.

Mr. Windrem: I do not mean to pick on your words, Mr. Mahoney, but you said that we feel we deserve the depletion allowance and I do not really think that is what you meant. Really we do not feel we deserve it; we feel we have to have it if we are to continue to bring about healthy economic development of the oil industry on a competitive basis with the United States and other countries in the world.

Mr. Mahoney: I assure you my mind is not settled enough at the best of times, certainly not at this hour of the night to imply anything.

Mr. Windrem: I was sure that you would want to make it clear for the record.

Mr. Mahoney: I think, gentlemen, that I have no further questions.

The Chairman: Dr. Foster.

Mr. Foster: Could you give me the relative amounts of the incentive under the White Paper proposals as compared with the incentives available to companies exploring and producing oil or gas in the United States? We hear this threat that if the White Paper provisions come in, all the oil companies are going to operate in the United States. I wonder if you could give me the relative amounts.

Mr. Fowler: You are asking where we got the 25 per cent and why we think this is necessary to be competitive with the United States? Is this the gist of your point?

Mr. Foster: No, I would like you to give me relative comparison of the incentives available under the White Paper proposals as compared with the incentives available in the United States under their tax system.

Mr. Fowler: Yes. They have a gross depletion allowance much as we are proposing of 22 per cent. Their 22 per cent is limited on a property by property basis with some aggregation of property privileges. The rate used to be 27.5 per cent. After the Tax Reform Act of 1969 it was reduced to 22 per cent. We understand that most companies will be able to claim an effective depletion allowance of very close to 22 per cent. It could be 1 or 2 percentage points below that. Now we are proposing a 25 per cent in our basis which in the face of it is higher than the 22 per cent obviously. Our limitation we think will be probably more effective than theirs in reduc-

[*Interpretation*]

prix inférieurs, et nous voulons donc être en mesure de concurrencer sur un pied d'égalité.

M. Windrem: Nous ne disons pas que nous méritons cette allocation d'épuisement, nous disons simplement que nous devons l'avoir si nous voulons faire concurrence aux États-Unis et aux autres pays du monde.

M. Mahoney: Eh bien mon esprit n'est pas assez subtil pour suivre toute cette pensée surtout à pareille heure.

M. Windrem: J'étais certain que vous vouliez apporter un éclaircissement.

M. Mahoney: Messieurs, je n'ai pas d'autres questions à vous poser.

Le président: Monsieur Foster.

M. Foster: Pouvez-vous me donner le montant du stimulant, d'après le Livre blanc, en comparaison du montant des stimulants offerts aux compagnies américaines? On a entendu des menaces voulant que si les propositions du Livre blanc sont appliquées, toutes les compagnies de pétrole vont émigrer aux États-Unis. Pouvez-vous nous donner les taux?

M. Fowler: Vous voulez savoir d'où vient les 20 p. 100 et si nous estimons nécessaire de soutenir la concurrence avec les États-Unis?

M. Foster: Je voudrais que vous établissiez une comparaison entre les stimulants offerts par le Livre blanc et ceux qu'offrent les lois fiscales américaines.

M. Fowler: Ils ont une allocation d'épuisement brut de 22 p. 100, limitée sur une base de propriété avec certains privilèges pour des ensembles de propriétés. Le taux était de 27 p. 100, mais après la réforme fiscale de 1969 le taux a été abaissé à 22 p. 100. Nous estimons que la plupart des compagnies pourront réclamer une allocation d'épuisement qui serait très près de 22 p. 100, évidemment ça peut être 1 ou 2 p. 100 de moins. De toute façon nous proposons une allocation de 25 p. 100 qui en fait est un peu plus élevée. Nos limitations seront probablement plus efficaces que les leurs, si l'on peut considérer nos extrapolations pour les prochaines années, le taux

[*Texte*]

ing the 25 per cent to something below that. Just looking at our own projections for the next few years, assuming it was in full effect, perhaps the rate would be around 22 per cent or 23 per cent. Still this is a little bit higher than the 21 per cent or 22 per cent in the United States. They have a lower corporate tax rate than we do. We feel the combination of the two will give us roughly an equal tax burden with them, other things being equal.

I think it should be remembered too that a United States investor in Canada is subject to an additional tax. In taking the money home he has to pay a withholding tax as well, so there is that additional disincentive to investing in Canada. But you cannot be precise in these matters. We think this gets us reasonably close.

• 2210

Mr. Foster: Yes. On the basis of your company's operation at the present time, how much advantage would a 25 per cent gross rate be over the 33 per cent of net on maximum, or $1 on $3 of investment in exploration and development?

Mr. Fowler: For 1969, for example, the depletion allowance would be roughly half again as much under our proposal as it is under the present system.

Mr. Foster: What about under the White Paper proposals?

Mr. Windrem: Under the White Paper proposal I just recall the figure—maybe Mr. Fowler can give you more accurate information—but under the White Paper proposal our depletion, our taxes, would have been increased in 1969 by $1.3 million as a result of lack of depletion allowance or less depletion allowance.

Mr. Foster: How much was that figure?

Mr. Windrem: $1.3 million.

Mr. Foster: It is the $1 million additional tax.

Mr. Windrem: Additional tax which mounts to an increase of approximately 32 per cent in our tax.

Mr. Foster: How much tax did you pay, then?

Mr. Fowler: We paid $4 million in income tax on our producing operations only. We would have paid $1.3 million more. It is roughly 32 per cent that the increase would be.

[*Interprétation*]

serait peut-être autour de 22 ou 23 p. 100. C'est encore un peu plus haut que le 21 ou 22 p. 100 aux États-Unis. Leurs impôts sur les sociétés sont un peu plus bas que les nôtres et nous estimons que la combinaison des deux nous placerait à peu près au même niveau du fardeau fiscal. Il ne faut pas oublier que l'investisseur américain au Canada est assujetti à une taxe supplémentaire. Chez lui, il doit payer l'impôt de retenue également. Donc, il y a aussi ce petit facteur de découragement. En tous cas nous devrions être à peu près au même niveau.

M. Foster: D'après les opérations de votre compagnie, à l'heure actuelle, quels avantages les 25 p. 100 du taux brut auraient-ils sur les 33⅓ p. 100 maximums ou un dollar sur 3 dollars d'investissements pour l'exploration et la mise en valeur?

M. Fowler: Pour 1969, par exemple, l'allocation d'épuisement serait, grosso modo, la moitié plus que ce qu'il est selon notre régime actuel.

M. Foster: Et, d'après la proposition du Livre blanc?

M. Windrem: D'après le Livre blanc, M. Fowler pourrait peut-être vous donner une réponse plus précise, mais d'après le Livre blanc, nos impôts auraient été accrus en 1969 de 1.3 million de dollars, si nous n'avions pas eu une allocation d'épuisement ou une allocation inférieure.

M. Foster: De combien dites-vous?

M. Windrem: 1.3 million de dollars.

M. Foster: C'est le million d'impôts supplémentaires.

M. Windrem: D'impôt supplémentaire, c'est-à-dire une augmentation d'à peu près 32 p. 100 de nos impôts.

M. Foster: Combien d'impôts payez-vous alors?

M. Fowler: Sur les opérations de production seulement, nous avons payé 4 millions d'impôts. Nous aurions payé 1.3 million de plus, l'augmentation aurait été de l'ordre de 32 p. 100.

[*Text*]

Mr. Foster: If the proposal that you have made were adopted of 25 per cent of the gross, how much additional tax would you have paid, or would you have paid less?

Mr. Fowler: We would have paid about $.5 million less than we actually did pay.

Mr. Foster: I see. I can see how your calculations would be the most advantageous to your Company.

There is a statement on page 3 that I wondered if you could explain:

> The proposed restriction of the gas and oil well operator's depletion allowance should not be adopted because this would inhibit the growth of the industry to the detriment of Canada both economically and sociologically.

I can sort of see that as far as your own Company is concerned you are going to pay additional taxes and I suppose that is the "economically". I was wondering if you could explain "sociologically".

Mr. Fowler: We are not just concerned about our own economic situation. Certainly that is one consideration but we think it would affect the economic progress of Canada. There is no question in our mind but what the adoption of the White Paper proposals would inhibit oil and gas exploration substantially. I think in this respect, all of the companies that have appeared before you agree on this point.

If that is so, I think the industry will be inhibited from providing the growth to the country that it has demonstrated in the past or will be prevented from doing so. I think over the past few days, previous witnesses have indicated to you the extent to which the frontiers are being pushed back by oil development and this is what we have in mind when we say that the growth will be affected sociologically as well.

• 2215

Mr. Foster: One of the forms of energy which you will be competing with in the future is uranium. Do you feel that the present tax structure for uranium mining is more favourable than the situation available to you in the petroleum industry?

Mr. Fowler: I am not too familiar with the mining regulations or the tax regulations applicable to the uranium industry. I think there is a good deal of public financing going into the development of nuclear power which is competing with the oil industry for the

[*Interpretation*]

M. Foster: Si les propositions que vous avez faites pour le 25 p. 100 brut étaient adoptées qu'est-ce que ça entraînerait comme augmentation d'impôt?

M. Fowler: Eh bien nous aurions payé à peu près un demi-million de moins que nous n'avons payé, en fait.

M. Foster: Je peux voir comment ce calcul serait plus avantageux pour votre compagnie.

Il y a une déclaration à la page 3 que je voudrais que vous m'expliquiez:

> La proposition restreignant l'allocation d'épuisement aux exploitants de pétrole et de gaz ne devrait pas être adoptée car cette mesure nuirait à l'essor de l'industrie au détriment du Canada à la fois sur le plan économique et sur le plan social.

En ce qui concerne votre compagnie, vous allez payer des impôts supplémentaires et cela explique l'aspect économique, mais pourriez-vous m'éclairer sur l'aspect social de cette proposition?

M. Fowler: Ce n'est pas uniquement notre situation économique qui nous intéresse. Mais, nous pensons aussi que ceci influerait sur le développement ou le progrès économique dans son ensemble. Nous sommes convaincus que la proposition du Livre blanc entraverait les explorations pétrolières et gazifères et à ce sujet, toutes les compagnies qui sont venues au Comité, étaient d'accord là-dessus.

Si tel est le cas, je pense que l'industrie ne pourrait plus, comme elle l'a fait dans le passé, assurer la croissance économique du Canada. Au cours des derniers jours, les témoins vous ont dit, messieurs, dans quelle mesure l'exploration pétrolière recule les frontières. Voilà comment l'expansion aurait des repercussions sociales.

M. Foster: L'une des formes d'énergie qui entrera en concurrence avec vous est l'uranium. Estimez-vous que le régime fiscal qui frappe les mines d'uranium, est plus favorable que celui qui concerne l'industrie pétrolière?

M. Fowler: Je ne connais pas très bien le régime fiscal applicable aux mines ou à l'industrie de l'uranium. Mais, je pense qu'il y a beaucoup de financement public pour le développement des centrales nucléaires qui concurrencent l'industrie pétrolière, sur le

[*Texte*]

energy market and to this extent we feel that it is being subsidized and obtaining a considerable advantage over the petroleum industry which is a fully taxed industry.

Mr. Windrem: By public funds—you mean government funds.

Mr. Fowler: I mean government subsidies.

Mr. Foster: Yes. Those are all of my questions, Mr. Chairman.

The Chairman: Dr. Ritchie?

Mr. Ritchie: Aside from the principal business, are there any other significant industries affected by this ruling?

Mr. Windrem: What other type of business? Do you mean manufacturing or something of that nature?

Mr. Ritchie: Yes.

Mr. Windrem: I do not know. Maybe Mr. Fowler does. I do not know of any other provision in the Income Tax Act except that which applies to petroleum and mining ventures.

Mr. Ritchie: What was the original reason behind this regulation?

Mr. Fowler: I think the government wanted to be sure that they protected the revenue and they felt that there was something unfair or sinister about investing your own income in this sort of thing. I think they are often referred to as the Crosbie laws in the United States as being something that is undesirable because these permitted people in very high income tax brackets to deduct expenditures on these ventures against their ordinary income and there was a feeling by the Canadian government that this sort of thing was undesirable in Canada, and we believe this is the reason for the origin of the principal business tax.

Mr. Ritchie: Do you know when this regulation was established?

Mr. Windrem: In 1949, I believe.

Mr. Fowler: I believe it has always been effective during the modern development of the oil industry in Canada.

Mr. Ritchie: Do you think that it should be removed in the interests of equity?

Mr. Fowler: It is not an important matter to us as a corporation, but I think in the interests of...

Mr. Ritchie: Industry as a whole?

[*Interprétation*]

marché des ressources énergétiques. Par conséquent, nous estimons que l'énergie nucléaire est subventionnée et a des avantages considérables sur l'industrie pétrolière, qui est imposée au maximum, si l'on veut.

M. Windrem: Vous parlez ici de subventions gouvernementales?

M. Fowler: Oui.

M. Foster: Oui. C'est tout, monsieur le président.

Le président: Monsieur Ritchie.

M. Ritchie: Outre l'entreprise principale, y a-t-il d'autres industries importantes qui sont touchées par cette règle?

M. Windrem: De quelles entreprises voulez-vous parler? De l'industrie manufacturière?

M. Ritchie: Oui.

M. Windrem: Je ne sais pas. Peut-être que M. Fowler pourrait vous en parler. Je ne connais pas d'autres dispositions dans la loi sur l'impôt qui s'appliquent au pétrole et aux mines.

M. Ritchie: Quelle en était la raison?

M. Fowler: Le gouvernement voulait protéger ses revenus et pensait qu'il y avait quelque chose d'injuste et de cynique, à investir son propre revenu dans ce genre de choses. C'est ce qu'on appelle les lois Crosbie aux États-Unis, c'est quelque chose qui n'est pas souhaitable du tout, car elles permettaient aux gens qui étaient dans des échelons d'impôt très élevés, de déduire les dépenses de ce genre d'entreprises de leur revenu et le gouvernement canadien était d'avis que ça n'était pas souhaitable ici et nous croyons que c'est l'origine de cet impôt sur l'entreprise principale.

M. Ritchie: Savez-vous depuis quand cela existe?

M. Windrem: Depuis 1949, monsieur.

M. Fowler: Je pense que cela a toujours existé au cours de la période de développement de l'industrie du pétrole au Canada.

M. Ritchie: Devrait-on s'en départir?

M. Fowler: Ce n'est pas important pour nous, mais...

M. Ritchie: Pour l'industrie en général?

[*Text*]

Mr. Fowler: ...the development of Canada's resources it would be desirable to remove it, yes.

Mr. Mahoney: Do you not think that the proposed lowering of the top marginal rate of tax to 50 per cent gives a built-in protection against abuses of this type of thing as opposed to the situation we have had up till now where people pay up to 80 per cent of the marginal rate?

Mr. Fowler: Yes, I think it does, if you feel that it is an abuse, and I do not believe that it is.

Mr. Mahoney: Presumably somebody did or they would not have put this in.

Mr. Fowler: Yes, that is right.

Mr. Ritchie: Has this been a good thing or has it developed the oil industry in the United States in the past?

Mr. Fowler: We understand that it has provided substantial sums in the United States and also in Canada as well, because investments that they make in Canada have been deductible against their income in the United States.

Mr. Ritchie: Do you think it would be a good thing to have in Canada in the interests of...

Mr. Fowler: I believe it would be in the national interest to have this principal business tax repealed, yes.

Mr. Ritchie: Up till this time, has a person who invests in the oil industry received most of his income in capital gains or in dividends, or what proportion would you care to estimate?

Mr. Fowler: I am not sure that I follow your question.

• 2220

Mr. Ritchie: Has a person who has invested in the oil industry, so far in the life of the oil industry, received most of his returns in capital gains or in dividends?

Mr. Windrem: When you say a person...

Mr. Ritchie: Me, like if I put in $200.

Mr. Windrem: Then you are investing primarily through equity ownership in an oil company. Is that what you mean?

[*Interpretation*]

M. Fowler: Dans l'intérêt du développement des ressources du Canada, il serait préférable qu'on l'élimine.

M. Mahoney: Ne croyez-vous pas que l'abaissement du taux le plus élevé de 50 p. 100 offrirait une protection contre ces abus qui ont existé jusqu'à présent où certaines personnes payent jusqu'à 80 p. 100 du taux d'imposition?

M. Fowler: C'est un abus; certains croient que c'est un abus, je ne pense pas.

M. Mahoney: Il y a certainement quelqu'un qui est de cet avis puisqu'on a inséré cette disposition.

M. Fowler: Oui, c'est exact.

M. Ritchie: Était-ce une bonne chose ou est-ce que cela a permis de développer l'industrie pétrolière aux États-Unis dans le passé?

M. Fowler: Oui. Cela a permis de fournir des sommes substantielles aux États-Unis et au Canada de même. Car, aux États-Unis, l'investissement a été déduit du revenu.

M. Ritchie: Pensez-vous que ce serait une bonne chose d'avoir cela au Canada?

M. Fowler: Je pense que oui, et cela serait dans l'intérêt national.

M. Ritchie: Jusqu'ici, est-ce que l'investisseur dans le pétrole, a reçu presque tout son revenu en gains de capitaux, ou en dividendes, ou dans quelle proportion?

M. Fowler: Je ne sais pas si j'ai bien compris votre question.

M. Ritchie: Est-ce que l'actionnaire qui a investi dans l'industrie du pétrole, reçoit presque tous ses bénéfices en gains de capitaux, ou en dividendes?

M. Windrem: Quand vous dites une personne...

M. Ritchie: Moi, par exemple, si j'investissais $200.

M. Windrem: Eh bien, vous investissez principalement dans des actions dans une société pétrolière c'est ce que vous voulez dire?

[*Texte*]

Mr. Ritchie: Yes.

Mr. Windrem: I do not know really if there is any way of knowing. A number of people certainly have made substantial capital gains, but whether they would be classed as investors or not, I am not sure. I think there are a number of long-term investors in the oil industry who have purchased stocks that have not paid dividends because their growth industry is in no position to pay dividends. The only way to realize any kind of return is through growth. I think this is perhaps what has happened to some extent.

Mr. Ritchie: What I am getting at is that the oil industry does not like the integration proposals. Is this objection based on the fact that it is a growth industry with a lot of capital gain but little dividends?

Mr. Fowler: Yes, and also because certain incentives are made available to the mineral industries. There are incentives made to other industries as well, in the form of research grants, regional development grants, as well as in depletion allowances and fast write-off provisions in the statutes, which have permitted them to deduct such items against income in computing their tax. Consequently there is no tax, although there is book income, and if there is no tax paid, then there is no creditable tax. This makes them unattractive under the integration proposal.

Mr. Windrem: Certainly, if I may interject, as far as our company is concerned, and this is the area of which we can speak, there has been nobody who has become very rich, I do not think, on capital gains on our stocks.

Mr. Ritchie: Do the proposals of the White Paper encourage a Canadian oil company to go international?

Mr. Windrem: I think that if the White Paper proposals were implemented, we feel that it certainly would bring about a reduction in exploration and development and eventual discovery of reserves. Such activity would become less and less economic. We would have to consider going into other fields if we wanted to stay in the exploration and production business.

Texaco Canada was involved in exploration in Trinidad. In fact, the operations in Trinidad were sold some years ago to help finance carrying on active exploration in Canada.

[*Interprétation*]

M. Ritchie: Oui.

M. Windrem: Je en sais pas s'il y a vraiment moyen de savoir. Un certain nombre de gens ont sûrement réalisé des gains de capitaux importants, je ne sais pas si on les placerait comme investisseurs ou pas. Il y a un certain nombre d'investisseurs à long terme dans le pétrole qui ont acheté des actions qui n'ont pas payé de dividendes car il s'agit d'industries de croissance qui ne sont pas en mesure de payer des dividendes. La seule façon de réaliser un bénéfice est en ayant une certaine croissance et c'est ce qui s'est produit dans une certaine mesure.

M. Ritchie: C'est à cela que je veux en arriver. L'industrie pétrolière n'aime pas les propositions d'intégration. Est-ce parce qu'il s'agit d'une industrie de croissance qui a beaucoup de gains de capitaux mais peu de dividendes?

M. Fowler: Oui, aussi parce que certains encouragements sont offerts à l'industrie minière et il y a d'autres stimulants dans d'autres domaines aussi sous forme de subventions de recherche, des subventions pour le développement régional ainsi que des allocations d'épuisement et d'amortissement rapide. Il y a des dispositions dans les lois qui permettent de déduire de telles choses par rapport à leur revenu. Par conséquent il n'y a pas d'impôt, même s'il y a un revenu et s'il n'y a pas d'impôt versé il n'y a pas de crédit fiscal. C'est donc peu attrayant de songer aux propositions d'intégration.

M. Windrem: Si je peux intervenir, en ce qui concerne notre compagnie, personne ne peut s'enrichir beaucoup avec des gains de capitaux dans nos actions à nous.

M. Ritchie: Les propositions du Livre blanc encouragent-elles les compagnies pétrolières à s'internationaliser?

M. Windrem: Si les propositions du Livre blanc entrent en vigueur, nous pensons que cela réduira l'exploration et le développement et la découverte éventuelle de réserves et ces activités deviendront de moins en moins rentables. Il faudrait songer à d'autres domaines si nous voulons demeurer dans ce domaine.

La Texaco Canada s'est intéressée à l'exploration à la Trinité. En fait les exploitations de la Trinité ont été vendues il y a quelques années pour aider à financer les explorations actives au Canada.

[*Text*]

Mr. Ritchie: If you did go international and the company was successful, and they became an international company, would the provisions of the White Paper proposals tend to have that company move its head office from Canada to another country?

Mr. Windrem: I think that if we were going to go abroad to do exploration and development...evidence was heard here before this week also...the way the laws are written at the present time, you could not really go abroad and stay a Canadian company because you would be penalized too much. So if we were going to go abroad, I would guess that we would have to consider forming another company to carry on explorations. Could you add anything to that, Mr. Fowler?

Mr. Fowler: It is very difficult to say. You get into the area of the treatment of foreign income and that kind of thing. We have not researched it to any great degree. We certainly hope that we will be able to continue to explore in Canada, and that it will not be necessary to do so.

The Chairman: In your brief at page 4, you recommend that dividends not be subjected to taxation in the hands of the shareholders. This will mean that all shareholders, regardless of their income level, will pay tax on their corporate source income at the corporation income tax rate. Can you justify your recommendation in terms of equity?

Mr. Windrem: Mr. Chairman, you are referring to the third paragraph on page 4?

The Chairman: Yes.

Mr. Windrem: The second paragraph.

Mr. Fowler: You are referring to our suggestion that consideration be given to exempting dividends.

The Chairman: Yes.

Mr. Fowler: You will notice that in our summary we suggested that the best alternative to the system proposed by the White Paper is to keep the present system of the dividend tax credit and depletion allowances.

All we were doing here was trying to follow the reasoning of the authors of the White Paper in their integration proposals. The assumption seemed to be that the corporation paid tax on behalf of the shareholders, and our feeling was that if that were so, then the items that were exempt to the corporation should continue to be exempt to the shareholders. And this was a method of full integration, following through what we thought

[*Interpretation*]

M. Ritchie: Si vous vous internationalisiez, est-ce que les dispositions du Livre blanc vous porteraient à déménager votre siège social dans un autre pays?

M. Windrem: Eh bien, si nous voulions aller à l'étranger pour des explorations, il a été dit ici cette semaine que la façon dont les lois sont faites à l'heure actuelle on ne pourrait pas aller à l'étranger tout en demeurant une compagnie canadienne car on serait pénalisé. Si nous voulons aller à l'étranger je pense qu'il faudrait songer à créer une autre société pour s'occuper de cette exploration. Voulez-vous ajouter quelque chose monsieur Fowler?

M. Fowler: C'est très difficile à dire. Il s'agit ici du traitement des revenus étrangers et de choses de ce genre. Nous n'avons pas fait de recherches très poussées sur ces questions. Nous espérons que nous pourrons poursuivre nos explorations au Canada et que ce ne sera pas nécessaire.

Le président: A la page 4, de votre mémoire, vous proposez que les dividendes qui sont aux mains des actionnaires ne soient pas imposables. Cela veut dire que tous les actionnaires, quel que soit leur revenu, paieront des impôts sur leur revenu provenant de sociétés. Pouvez-vous justifier cette proposition en termes de justice?

M. Windrem: Monsieur le président, vous vous référez au troisième paragraphe de la page 4, n'est-ce pas?

Le président: Oui.

M. Windrem: Le deuxième paragraphe.

M. Fowler: Vous parlez de notre proposition au sujet des dividendes?

Le président: Oui.

M. Fowler: Dans notre résumé nous avons suggéré que la meilleure chose dans le système proposé par le Livre blanc serait de conserver le système actuel d'allocation d'épuisement et d'imposition de dividendes.

Nous essayons tout simplement de suivre le raisonnement des auteurs du Livre blanc dans leurs propositions d'intégration. La supposition semble être que la corporation paye l'impôt au nom des actionnaires, et nous pensons que si les exemptions des sociétés continuent d'être exemptées alors les actionnaires ne devraient pas payer d'impôt sur leurs dividendes. Nous ne le proposons pas vraiment, mais si le Comité ou le gouvernement décide que la

[*Texte*]

was their line of reasoning. We are not really proposing it, but if the Committee or the government decides that that is the case, that the corporation does pay tax on behalf of its shareholders, then any incentives that are made available to the corporation should also be made available to the shareholders. The easiest way of doing this, particularly if the top marginal rate goes down to 50 per cent just like the shareholder rate, would be simply not to tax dividends in the hands of shareholders. But it is not one that we are recommending.

The Chairman: It seems that there is an economic waste involved in exploring long in advance of actual need. Is it not possible that to continue any special incentive for all exploration will really lead to addition, and to program reserve beyond the required to meet our national oil requirement, in the short-term future?

Mr. Windrem: I am not sure that I understand the question. I believe you were suggesting that there was economic waste in developing oil reserves substantially in advance of the time when they are required.

• 2225

The Chairman: Is there not?

Mr. Windrem: No. I do not think we have that situation in Canada. We have heard a lot of testimony that the reserves we have are not adequate to meet the future demands that may be available to oil companies operating in Canada.

The Chairman: But my question was demand for our national requirements, not for North American requirements.

Mr. Windrem: I think it would be a rather narrow view for us to look only at Canada's national requirement for our industry. We do not look at it that way for the manufacturing industry. Certainly the oil industry has brought in a great deal in the way of foreign exchange to Canada by making the country self-sufficient in crude oil. If we can capture some of these markets that are likely to develop in the United States, we will produce a great deal more of foreign exchange, all for the benefit of Canada and the benefit of the Canadian dollar, I would think.

Mr. Lambert (Edmonton West): May I ask a supplementary?

The Chairman: Yes, Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Is it not a fact that your reserves—you have to start

[*Interprétation*]

société paie les impôts au nom de ses actionnaires, tous les stimulants offerts aux sociétés devraient aussi être offerts aux actionnaires. La façon la plus facile de le faire, notamment si le taux supérieur descend à 50 p. 100, mais ce n'est pas une chose que nous recommandons.

Le président: Il semble y avoir une perte économique dans ces explorations à longue portée. N'est-ce pas possible de continuer autre chose pour les explorations?

M. Windrem: Je ne crois pas comprendre votre question. Je pense que vous dites qu'il y a un gaspillage économique à developper des réserves de pétrole longtemps avant qu'elles soient en demande.

Le président: N'est-ce pas le cas?

M. Windrem: Je ne pense pas que le cas existe au Canada. On a entendu beaucoup de témoignages voulant que nos réserves ne soient pas suffisantes pour répondre à la demande future.

Le président: Ma question se rapportait aux besoins du pays et non pas aux besoins de toute l'Amérique.

M. Windrem: Eh bien, ce serait une optique très étroite que de considérer uniquement les besoins du Canada. Nous ne considérons pas la question de cette façon dans l'industrie manufacturière. L'industrie du pétrole a apporté beaucoup de devises étrangères au Canada en permettant au pays de suffire à ses propres besoins en pétrole brut. Si nous pouvons capturer certains de ces marchés qui se développeront aux États-Unis, nous produirons beaucoup plus de devises étrangères pour le plus grand avantage du Canada et du dollar canadien.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Puis-je poser une question complémentaire?

Le président: Oui, monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Au sujet des réserves, n'est-il pas vrai qu'il faut pré-

[*Text*]

working on your reserves 10 years to 12 years and have them in your pocket if you are going to be at all safe.

Mr. Windrem: Absolutely.

Mr. Lambert (Edmonton West): In any other estimate of the industry, this is not up to reality.

Mr. Windrem: That is right.

The Chairman: To follow Mr. Lambert's line of questioning, and I do not disagree with you, it will be looking at the narrow way of it, at the known source of oil today. As we know it in Canada, will it be sufficient for 10 or 15 or 20 years? I am speaking only for Canada now.

Mr. Windrem: Yes, I think that is true to a point. If we discontinued exploration and discontinued development of any additional reserves, and if the Canadian demand did not increase beyond what it is today, we would have enough oil. I believe the estimates are somewhere in the neighborhood of about 20 years. We would have enough oil to last us 20 years. But the demand in Canada is increasing. We cannot foresee that it is going to stay stable, and therefore it would be somewhat less than that figure, perhaps 15 years or something of that nature.

• 2230

The Chairman: I will bring a new argument to you, gentlemen. Our consumption will decrease in Canada for the next 10 years. I will ask you a question gentlemen, that I asked of the two or three previous witnesses. I know what reply you will give me, but this is for the record. Will you consider direct government subsidy as it might be easier for the government to follow rather than tax incentive to promote economic growth in the petroleum industry.

Mr. Windrem: Mr. Chairman, we are not in favour of subsidies because they encourage the inefficient operator. Whereas percentage depletion rewards the successful operator. Moreover, subsidies are a drain on the national revenue whereas the depletion deduction is allowed only if production is found. Remember we might recommend 25 per cent gross depletion allowance, but 25 per cent of zero is zero. If we do not find anything, we do not get any depletion allowance.

We think the gross depletion, as we have recommended, will encourage exploration and development activities which, in the long term, will produce additional revenue for the Treasury through several forms—through

[*Interpretation*]

voir 10 à 12 ans à l'avance si l'on veut être couvert.

M. Windrem: Absolument.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Dans toute autre évaluation de l'industrie cela n'est pas conforme à la réalité.

M. Windrem: C'est exact.

Le président: Pour enchaîner à ce qu'a dit M. Lambert considérant les sources connues de pétrole au Canada à l'heure actuelle est-ce que 10, 15 ou 20 ans à l'avance suffirait à la demande, je parle du Canada seulement.

M. Windrem: Je pense que c'est vrai jusqu'à un certain point. Si nous cessions les explorations et les mises en valeur de réserves complémentaires et si la demande canadienne n'augmentait pas au-delà de ce qu'elle est aujourd'hui, nous aurions suffisamment de pétrole pour 20 ans. Toutefois, la demande au Canada augmente et on ne prévoit pas qu'elle reste stable, et par conséquent la période serait un peu moins longue disons 15 ans peut-être.

Le président: Je vais vous apporter un nouvel argument. Au cours des dix prochaines années, notre consommation de minerai va diminuer. Je vais vous poser des questions que j'ai déjà posées à d'autres témoins. Considérez-vous que des subventions directes du gouvernement seraient bonnes plutôt que des dégrèvements fiscaux pour assurer la croissance économique dans le domaine pétrolier?

M. Windrem: Monsieur le président, nous ne sommes pas en faveur des subventions parce que ça encourage l'inefficacité tandis que l'allocation d'épuisement encourage le succès. D'autre part, les subventions sont tirées du revenu national alors que la déduction pour épuisement est accordée simplement lorsqu'il y a production. Nous pourrions recommander une allocation d'épuisement de 25 p. 100 mais si on ne trouve rien, on n'a rien, évidemment.

Nous pensons que l'épuisement brut que nous avons proposé encouragera l'exploration et la mise en valeur, ce qui fournira des revenus supplémentaires pour le Trésor sous diverses formes. D'abord, les impôts sur le

[*Texte*]

income taxes, not only paid by the Company, but also through salaries, wages, the secondary industry and the multiplier factor. It will pay substantially to the federal government and the provincial governments the royalties and bonuses, rentals that are paid by the industry.

We do not consider that our proposal reduces the government revenue. We think, in the long term, it will increase it. Subsidies are an immediate drain on the government revenue.

The Chairman: Do you think, gentlemen, that there is any equitable justification to require a corporation to distribute its creditable tax within any period of time.

Mr. Fowler: No, we do not. This places an additional pressure on the Board of Directors of a company and I think it does not really achieve any beneficial results.

The Chairman: My last question, gentlemen. In your brief you said that a more realistic system of averaging should be permitted. Have you any suggestions to make?

Mr. Fowler: We think the one proposed by the White Paper is not really a system of true averaging because of the threshold requirement. This, combined with a top rate which is reached at the $24,000 income bracket, is not of any benefit to anybody earning in excess of $18,000. The block averaging system proposed by the Carter Commission is somewhat better. It is not too different, as I understand it, to the system permitted farmers and fishermen. I think it has merit.

Le président: Messieurs, au nom des membres du Comité, je vous remercie de nous avoir fait parvenir un mémoire relatif au Livre blanc sur la réforme fiscale, d'être venus témoigner ce soir et de nous avoir attendus si patiemment.

Mr. Farquharson: Thank you very much, Mr. Chairman, for the opportunity.

[*Interprétation*]

revenu qui ne sont pas simplement payés par les compagnies, mais les salaires, les traitements, les industries secondaires, ainsi que les autres compagnies, industries, etc. et les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux auront des redevances, des boni et loyers payés par les industries.

Conséquement nous ne considérons pas que notre proposition réduise le revenu du gouvernement, au contraire, à longue échéance, cette méthode l'augmentera. Alors que la subvention provient du gouvernement.

Le président: Pensez-vous qu'il y ait une justification pour exiger qu'une société distribut ces impôts au cours d'une période de temps?

M. Fowler: Non, nous ne le pensons pas. Ceci impose un fardeau supplémentaire ou des pressions de plus au Conseil d'administration des compagnies et ne contribue pas à la réalisation de résultats avantageux.

Le président: Ma dernière question, messieurs. Vous avez dit dans votre mémoire qu'un système plus réaliste d'étalement devrait être permis. Avez-vous des suggestions à faire à ce sujet?

M. Fowler: Bien, nous pensons que ce qui a été proposé dans le Livre blanc n'est pas un véritable système d'étalement à cause du seuil qui est imposé. Combiné au taux maximum à $24,000 ce n'est pas avantageux pour quiconque gagne plus de $18,000. Le système-bloc proposé par la Commission Carter est un peu mieux. Il n'est pas tellement diflérent, d'après mon interprétation, du régime qui est proposé pour les pêcheurs et les cultivateurs. Je crois qu'il a ses avantages.

The Chairman: I thank you, sirs, for the brief that you have submitted to us on tax reform and for your being here tonight with us. I commend you for your patience because you have waited for us so long to be heard by the Committee.

M. Farquharson: Merci infiniment, monsieur le président, de nous avoir donné l'occasion de nous présenter devant vous.

APPENDIX A-6

SUBMISSION REGARDING

THE GOVERNMENT OF CANADA WHITE PAPER ENTITLED

"PROPOSALS FOR TAX REFORM"

by

Imperial Oil Limited

March 1970

TABLE OF CONTENTS

SUMMARY
IMPACT
THE CAPITAL GAINS TAX
- The Quinquennial Tax
- Owner-Occupied Housing
- Emigration and International Transfers

CORPORATE TAX BURDENS—CANADA VERSUS UNITED STATES
INTEGRATION
SMALL BUSINESS
LOSSES CREATED BY CAPITAL COST ALLOWANCES OR PROPERTY TAXES
OIL AND GAS
HEAVY HYDROCARBONS
TABLES

INTRODUCTION AND SUMMARY

Imperial Oil Limited is a fully integrated petroleum company whose operations extend from basic exploration through to the marketing of finished petroleum products. Its activities embrace a variety of associated interests, including the manufacture and sale of chemicals and building products, exploration for mineral resources and the sale of products in the automotive after-market.

Over more than ninety years of corporate history, our operations have involved us intimately and extensively with almost every phase of the economy in all regions of Canada. Because of this widespread interest,

APPENDICE A-6

BREF CONCERNANT

LE LIVRE BLANC DU GOUVERNEMENT DU CANADA INTITULÉ

«PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE»

par

Imperial Oil Limited

Mars 1970

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ
EFFET
L'IMPÔT SUR LES GAINS DE CAPITAL
- L'impôt quinquennal
- Le propriétaire et son chez-soi
- L'émigration et les mutations internationales

LE FARDEAU FISCAL DES COMPAGNIES—CANADA c. ÉTATS-UNIS
INTÉGRATION
PETITES ENTREPRISES
PERTES OCCASIONNÉES PAR LES ALLOCATIONS DU COÛT EN CAPITAL OU PAR LES IMPÔTS SUR LES REVENUS PROVENANT DE BIENS
PÉTROLE ET GAZ
HYDROCARBURES LOURDS
TABLAUX

INTRODUCTION ET RÉSUMÉ

Imperial Oil Limited est une Compagnie de pétrole entièrement intégrée dont la gamme des opérations commence avec les explorations de base et s'étend à la vente des produits pétrolifères finis. Ses activités comprennent une variété d'intérêt associés, dont les fabrication et vente de produits chimiques et matériaux de construction, l'exploration des ressources minérales et la vente de produits accessoires d'automobiles en circulation.

Pendant plus de quatre-vingt-dix années de notre existence juridique, à cause de nos activités, nous avons été intimement et largement mêlés à presque toutes les phases de l'économie dans toutes les régions du Canada. A

we do not consider the proposals for tax reform merely from the point of view of a tax-paying corporation directly affected by the White Paper proposals, but also from the standpoint of their broad implications for the Canadian economy and for Canadians. Our submissions are not advanced from any narrow, sectoral interest because, in our view, the future well-being of thousands of customers, shareholders and employees of Imperial Oil Limited would not be served by such a circumscribed approach.

We believe that the government has established a valuable and important precedent in publishing a White Paper as a basis for public debate on proposals for tax reform. Tax reform requires, as a first step, clear definition of objectives appropriate to current and foreseeable social and economic conditions. Implementation of these objectives can only be carried out gradually over a period of time to avoid the highly adverse consequences which could occur from the sudden enactment of sweeping changes in the established tax system. The actual effect of tax reforms on income distribution, forward investment decisions, risk-taking, and competitive position can seldom be forecast with any precision because the uncertainties are too large and too numerous. These very practical considerations demand, therefore, that not too much be altered in any single step or at one time as chaotic conditions could occur.

We submit that tax reform objectives which are appropriate for Canada at this time should be:

1. To encourage sustained economic growth, without which desirable social objectives cannot be achieved.

2. To stimulate productivity and entrepreneurial risk-taking and innovation.

3. To encourage savings and to attract capital in a capital-short world.

4. To permit harmonization and avoid conflict between provincial and federal fiscal policies.

5. To protect and, where possible, improve Canada's trading position, particularly vis-à-vis the United States.

6. To attract and retain skilled people.

These objectives are not in apparent conflict with those stated in the White Paper. As mentioned in our brief, however, we find that the White Paper's proposals are, in many areas, incompatible with its "stated" objectives. This does not mean that we oppose the

raison de cet intérêt général, nous n'envisageons pas les projets de réforme fiscale seulement du point de vue d'une Compagnie contribuable directement affectée par les projets inscrits au Livre blanc, mais également du point de vue de l'étendue de leur signification pour l'économie canadienne et les Canadiens. Nos suggestions ne sont pas dictées par un intérêt borné et régional car, dans notre opinion, de telles avances ne seraient pas favorables au bien-être futur des milliers de clients, actionnaires et employés de Imperial Oil Limited.

Nous croyons que le gouvernement a créé un précédent précieux et important par sa publication d'un Livre blanc comme base de débats publics concernant les propositions de réforme fiscale. Au début de toute réforme fiscale, il est nécessaire d'avoir une idée claire des objectifs convenant aux conditions sociales et économiques actuelles et prévisibles. L'accomplissement de ces objectifs ne peut s'effectuer que graduellement afin d'éviter les effets néfastes de la mise en vigueur soudaine de changements radicaux à un régime d'imposition. Les effets immédiats de réforme fiscale sur la répartition du revenu, les décisions quant aux investissements futurs, les risques à prendre et la situation résultant de la concurrence ne peuvent être prévus avec précision parce que les aléas sont trop nombreux et variés. Il est donc pratique de conclure que trop de modifications ne soient pas effectuées à la fois sans quoi des conditions chaotiques pourraient survenir.

Nous émettons l'opinion que les objectifs de réforme fiscale qui, à l'heure actuelle, conviennent au Canda, sont:

1. D'encourager de façon soutenue la croissance économique sans quoi les objectifs sociaux souhaitables ne peuvent être atteints.

2. De stimuler la productivité, la prise de risques au niveau de l'entrepreneur et l'innovation.

3. D'encourager l'épargne et d'attirer le capital dans un monde qui en est à court.

4. De permettre l'harmonie et d'éviter l'antagonisme entre les politiques fiscales provinciales et fédérales.

5. De protéger et si possible d'améliorer la situation commerciale du Canada particulièrement avec les États-Unis.

6. D'attirer et retenir du personnel qualifié et spécialisé.

En apparence, ces objectifs ne contredisent pas ceux énoncés dans le Livre blanc. Tel que nous l'avons mentionné dans notre bref, nous trouvons, toutefois, que les propositions du Livre blanc sont assez souvent incompatibles avec les objectifs qui y sont énoncés. Ceci ne

aims of certain of the proposals which this brief criticizes. In some cases, we have serious reservations about their feasibility. In others, we seriously doubt that their real effects will be what the White Paper visualizes. It is worth underlining, too, that equity, which the White Paper gives pride of place among its objectives, is not a simple or definable concept. It is hardly a safe assumption that more equity simply means more equality or that there is any easy guide to achieving equity between two individuals whose circumstances differ.

It is always a question as to who draws the guidelines to achieve "equity". Is it necessary to sacrifice growth for welfare, or vice versa? Opinions will differ and one set of rules for "equity" may not be in the long-term interests of the supposed beneficiary.

We endorse a number of the proposals aimed at creating increased tax relief for those in the lower income levels. Included in this category would be the higher personal exemptions and the proposed deductions for child care and employment expenses. Also, we would support a tax on realized capital gains provided the rate did not exceed 25 per cent and that it excluded owner-occupied housing, personal property and any quinquennial revaluation of widely-held corporate equities.

We are also glad to note that tax relief is proposed for business expenses now commonly referred to as "nothings" and that the present system of capital cost allowance would be retained. However, we are concerned, in light of rising capital intensity, by the comment that existing rates appear somewhat high and may be re-examined at a later date.

We suggest that Canadians must seriously question proposals which would diminish growth prospects for the Canadian economy; provide personal taxes substantially higher than those of the United States for an important segment of our population; introduce a complicated distinction between public and private companies and tax their shareholders differently; and finally those which would substantially increase the amount of record keeping and the cost of tax administration for the government and for taxpayers.

signifie pas que nous sommes opposés aux buts de certaines des propositions qui sont critiquées dans ce bref. Dans certains cas, nous avons de sérieuses arrière-pensées quant à leur possibilité, dans d'autres cas nous craignons sérieusement que leurs conséquences réelles soient différentes de celles envisagées par le Livre blanc. Il est bon également de souligner que les mots équité et justice, auxquels le Livre blanc accorde une place d'honneur parmi ses objectifs, n'est pas une idée simple ni définissable. Il n'est pas sans danger de supposer que plus d'équité et de justice équivaut à simplement plus d'égalité ou qu'il existe des règles faciles pour faire exister la justice entre deux individus dont les circonstances diffèrent.

Il y a toujours la question de savoir qui préparera les règlements visant à faire exister la «Justice» Est-il nécessaire de sacrifier croissance à bien-être ou vice versa? Les opinions diffèrent et un ensemble de règles pour la «Justice» peut ne pas être dans l'intérêt à longue échéance du bénéficiaire présumé.

Nous endossons un certain nombre de propositions visant à augmenter le dégrèvement d'impôt en faveur de ceux dont le revenu est inférieur. Les exemptions personnelles plus élevées et les défalcations proposées pour soin à l'enfance et les frais d'emploi sont compris dans cette catégorie. Nous seconderions également un impôt sur les gains de capital réalisés pourvu que le taux n'excède pas 25 p. 100 et que la résidence occupée par son propriétaire en soit exclue, qu'en soient exclus également les biens personnels et la ré-évaluation quinquennale des valeurs des compagnies ouvertes.

Nous sommes également heureux de noter qu'un dégrèvement d'impôt est proposé quant aux dépenses d'affaires présentement désignées sous l'appellation «éléments incorporels» et que la méthode actuelle d'allocation en coût de capital serait retenue. Nous sommes toutefois soucieux, vu la force croissante du capital, de lire que les taux actuels paraissent trop élevés et qu'ils pourront être réexaminés à une date ultérieure.

Nous suggérons que les Canadiens doivent étudier sérieusement les propositions tendant à diminuer les perspectives de croissance de l'économie canadienne; celles qui prévoient des impôts personnels substantiellement plus élevés que ceux des États-Unis pour une partie importante de notre population; celles qui introduisent une distinction difficile entre les compagnies ouvertes et les compagnies fermées et imposent leurs actionnaires de façon différente; et finalement celles qui augmenteraient substantiellement le volume de tenue de livre et le coût de l'administration de l'impôt pour le gouvernement et les contribuables.

As an alternative to these adverse aspects of the White Paper, we recommend that tax reform should embody:

1. A personal rate structure which would not significantly exceed U.S. rates.

2. The present dividend tax credit system in lieu of the proposed integration concept.

3. The present two-tier corporate income tax for small businesses.

4. A depletion allowance for the petroleum industry which would be calculated as a percentage of gross income from production at a rate at least competitive with the current United States rate, and including an appropriate limitation based on net income from production.

Canada has a good opportunity to supply, on a competitive and economic basis, extensive and growing export markets. The significance of both crude oil and natural gas in the national economy has intensified the importance of a depletion allowance as a means of maintaining adequate secure supplies. At the present moment, the oil industry is exploring in more remote, high-cost areas and an adequate depletion allowance tends to offset the bias against risk-taking in the capital markets. Thus, it is Imperial's judgment that the oil industry should be provided with an incentive which is at least equal to that provided in the United States, where our largest export market exists.

The proposal under the White Paper places a limitation whereby the existing allowance of one-third of net producing profits could not be exceeded and, in addition, the restriction of one dollar of depletion for each three dollars of eligible exploration and development expenditures is a severe case of effective retroactive taxation. It is granted that a transition period of five years is suggested to partially overcome this effect. The result still remains, however, that the tax on income from prior investment would, after 1975, be increased by 50 per cent, even though, in many cases, they had been acquired at costs which properly anticipated present tax depletion provisions.

The White Paper proposal penalizes everyone who spends less than 150 per cent of their net profit on exploration and development.

Comme solutions alternatives à ces aspects défavorables du Livre blanc, nous recommandons que la réforme fiscale incorpore:

1. Une échelle de taux personnels qui ne dépassent pas de façon appréciable ceux des États-Unis.

2. Le régime actuel des dégrèvements d'impôt au lieu du concept proposé de l'intégration.

3. Le double taux d'impôt fixe sur le revenu corporatif des petites entreprises.

4. Des déductions pour épuisement quant à l'industrie du pétrole qui seraient calculées sur une base de pourcentage du revenu brut provenant de la production, à un taux qui serait au moins en concurrence avec le taux actuel américain et qui seraient limitées convenablement suivant les bénéfices nets tirés de la production.

Le Canada a de bonnes occasions d'approvisionner, sur une base économique et concurrentielle, les marchés pour fins d'exportations déjà vastes et se développant sans cesse. L'importance du pétrole brut et du gaz naturel dans l'économie du pays a intensifié l'importance des déductions pour épuisement comme moyen de maintenir un approvisionnement convenable et assuré. Présentement, l'industrie du pétrole fait l'exploration à coût élevé des régions les plus éloignées et des déductions d'épuisement convenables aident à contrebalancer tout parti-pris contre la prise de risque dans le marché des capitaux. Imperial Oil est donc d'opinion que l'industrie du pétrole doit recevoir un encouragement qui soit au moins égal à celui donné aux États-Unis où notre plus vaste marché d'exportation existe.

Le Livre blanc projette d'établir une limitation en vertu de laquelle l'allocation actuelle d'un tiers des bénéfices nets tirés de l'exploitation ne pourrait pas être dépassé et, de plus, la restriction d'un dollar de déduction pour épuisement pour chaque trois dollars de dépenses admissibles pour l'exploration et la mise en valeur constitue un exemple sérieux de rétroactivité réelle et effective d'un impôt. Il est admis qu'on suggère une période de transition de cinq ans pour en maîtriser partiellement les conséquences. Il demeure, toutefois, que l'impôt sur le revenu tiré d'investissements antérieurs subirait une augmentation, après 1975, de 50 p. 100 bien que, dans plusieurs cas, ils aient été effectués à des coûts escomptant, à raison, les dispositions actuelles de dégrèvements pour épuisement.

Le Livre blanc impose une pénalité à quiconque dépense moins de 150 p. 100 de ses bénéfices nets pour l'exploration et la mise en

It is Imperial's considered opinion that this penalty is much too high.

Apart from the serious retroactive effects, it should be clear that the effect of changed depletion provisions is not merely to alter profitability levels of crude oil production; rather, it is to change attitudes to risk-taking, to alter the scale of the exploration effort, and where relevant, to alter the payments which explorers can afford to make to holders of mineral rights, e.g., to the Crown.

Even if the depletion credit formula of the White Paper provided one dollar for each two dollars of eligible exploration and development expenses, the retroactive tax burden would remain and Canadian producers would be at a disadvantage versus U.S. companies in their Canadian operations. Without a gross depletion formula equivalent to that available to their U.S. competitors, Canadian producers need at least the protection of a ten-year transition period and should have the cost of acquisition of Crown mineral rights and all classes of development expenditures included as eligible expenditures in the calculation of depletion.

This summary statement covers only the highlights of our reactions to the White Paper proposals. The attached submission states our position in substantially greater detail and includes comment on a number of matters which, in the interest of brevity, could not be included in a summary statement. In addition, where it illustrates that proposals appear to be inappropriate, unworkable or in conflict with the White Paper's stated objectives, it offers alternative proposals.

valeur. Réflexion faite, c'est l'opinion d'Imperial Oil que cette question de pénalité est beaucoup trop sévère.

Outre les effets rétroactifs sérieux, il devrait être évident que les conséquences des modifications aux dispositions concernant les déductions pour épuisement ne changeront pas seulement les niveaux de rentabilité de production du pétrole brut mais entraîneront des changements d'attitude face aux risques à prendre, modifieront l'envergure de l'effort d'exploration et, le cas échéant, changeront les paiements que les explorateurs peuvent se permettre de faire aux détenteurs de droits miniers, au nombre desquels on retrouve la Couronne.

Quand bien même la formule de déductions pour épuisement préconisée dans le Livre blanc assurerait un dollar pour chaque deux dollars de frais d'exploration et de mise en valeur admissibles, le fardeau fiscal rétroactif persisterait et les producteurs canadiens se trouveraient dans une situation désavantageuse vis-à-vis les compagnies américaines quant à leurs exploitations canadiennes. A défaut d'une formule d'épuisement brut équivalente à celle dont les concurrents américains peuvent bénéficier, les producteurs canadiens ont besoin, au minimum, de la protection qui leur serait accordée par une période transitoire de dix ans et ils devraient pouvoir inclure le coût d'acquisition des droits miniers de la Couronne et toutes les catégories de frais de mise en valeur à titre de dépenses admissibles dans le calcul des déductions pour épuisement.

Cet énoncé sommaire ne couvre que les grandes lignes de nos réactions à l'endroit des propositions énoncées au Livre blanc. Le bref ci-joint fait connaître notre attitude de façon beaucoup plus détaillée et il comprend des commentaires sur nombre de sujets qui, par souci de concision, ne pouvaient paraître dans l'énoncé sommaire. Au surplus, lorsque le bref démontre que certaines propositions paraissent incompatibles, inapplicables ou en contradiction avec les objectifs avoués du Livre blanc, des propositions y sont suggérées en contrepartie.

IMPACT

Contrasts Between Objectives and Actual Proposals

Basic affirmations are to be found in the White Paper to the effect that:

(i) A "...main objective of tax reform is to see that the tax system does not interfere seriously with economic growth and productivity." (1.10).

(ii) "...our corporation income taxes are already high by international stand-

EFFET

Contraste entre les objectifs et les propositions telles qu'énoncées

Les données de base que l'on retrouve dans le Livre blanc énoncent ce qui suit:

(i) Un des «objectif(s) princip(aux) de la réforme est de veiller à ce que le régime fiscal n'entrave pas gravement le développement économique et la productivité.» (1.10).

(ii) «...nos impôts sur le revenu des corporations sont déjà plutôt élevés si on

ards; further increases would be damaging to our economic development and competitive ability, making it more attractive to locate industries in other countries." (1.20).

(iii) "...reforms should not include retroactive changes, applying to incomes earned in previous years." (1.12).

(iv) The government believes that the Royal Commission on Taxation "...carried some of its arguments to extremes which the Canadian public would not support." (1.8).

(v) Capital cost allowances have "... acted as an incentive to taxpayers to modernize and improve their business facilities,..." (5.14).

(vi) "For the foreseeable future Canada's capital requirements will continue to exceed available domestic savings." (6.8).

(vii) In relationship to the mining and petroleum industry, important regional considerations are noted in that "... inducements are intended to encourage the establishment and growth of highly productive industry in areas of Canada outside those where rapid urban and industrial growth are already occurring." (1.50).

With all of these basic affirmations, we find ourselves in agreement. Indeed, in the course of Imperial Oil's submission to the government concerning the Report of the Royal Commission on Taxation we expressed the view that the appropriate policy goals should be—

1. Stimulate increased productivity in order to maintain and encourage international competitiveness.

2. Maintain a viable internationl payment situation, compatible with the capital needs of the country and international monetary agreements.

3. Encourage capital generation from both internal and external sources.

4. Not impose levels of taxation in excess of those prevailing in the United States.

5. Encourage the retention and development of the maximum stock of human skills.

les compare à ceux des autres nations; de nouvelles augmentations nuiraient à notre expansion économique et à notre faculté compétitive et rendraient l'implantation d'industries dans d'autres pays plus attrayante.» (1.20).

(iii) «...la réforme ne devra pas comporter de changements de caractère rétroactif s'appliquant à des revenus qui ont été touchés au cours des années antérieures.» (1.12).

(iv) Le gouvernement croit que la Commission royale d'enquête sur la fiscalité a poussé certains de ses arguments jusqu'à l'extrême, ce qui ne pouvait gagner l'assentiment de la population canadienne.» (1.8).

(v) Les allocations du coût en capital ont «...incité les contribuables à moderniser et à améliorer leurs installations» (5.14).

(vi) «Dans l'avenir prévisible, la demande de capitaux au Canada continuera d'être supérieure à l'épargne nationale.» (6.8).

(vii) En regard des industries qui s'occupent de l'exploitation des mines et de la production du pétrole, on retrouve d'importantes considérations d'ordre régional, à savoir que des «...encouragements sont conçus en vue de stimuler l'établissement et la croissance d'industries très productives dans les régions du Canada situées à l'extérieur des zones où l'urbanisation et l'industrialisation sont déjà en bonne voie.» (1.50).

Il ne fait aucun doute que nous sommes tous d'accord avec ces données de base. En effet, les soumissions faites par Imperial Oil au gouvernement au sujet du Rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité prônaient comme objectifs de réforme fiscale:

1. Stimuler la production afin de maintenir et d'encourager la compétition au plan international.

2. Maintenir une situation viable pour les paiements internationaux, compatible avec les besoins domestiques en capital et avec les ententes monétaires internationales.

3. Encourager la création de capitaux à partir de sources à la fois intérieures et extérieures.

4. Éviter des taux d'imposition fiscale qui seraient supérieurs à ceux en cours aux États-Unis.

5. Encourager la conservation et le développement d'une réserve maximum du capital humain.

6. Not impinge on regional development.

In analyzing the White Paper recommendations, we are deeply concerned to find that they clash with their own stated principles. We are left with the impression after considering the Royal Commission Report and the White Paper that a specialized government task force to elaborate tax changes will be impelled to do just that—seek to catalogue a long list of prescribed tax modifications, the more the merrier, even at the risk of sacrificing basic principles which the proponents themselves profess to espouse. By way of contrast, a government agency charged with protecting and encouraging the economy, maintaining a competitive position with others, improving our international balance of payments position and stimulating regional development would probably be inclined to introduce measures of a tax nature, amongst others, quite different than those set forth in the White Paper, all the while formulating allegiance to somewhat similar economic principles. A government medium charged with encouragement of the arts will react to a capital gains tax on the sale of art objects in a manner quite alien in thinking to the White Paper formulators and vice versa. It is only in contemplating the effects of conveying a mandate to any concentrated group that we can explain how the authors of the White Paper can arrive at conclusions which seem to be at such variance with their own basic guidelines. It is indeed fortunate that the Canadian government has announced its readiness to welcome criticism and it is in this spirit that we find ourselves duty bound to express such criticism.

In effect, more emphasis is placed in the White Paper upon departure from its objectives than adherence thereto. Economic growth and productivity are espoused in negative terms. The tax system must not interfere "seriously" with it. It emerges almost as a secondary objective subservient to supposed fairness and equity. Surely it is not a matter of selecting one or the other. What is more unfair and inequitable to all Canadians than any measures which might contribute to unemployment, arrested growth in production, deterioration in our economic development, our standard of living and our relative position vis-a-vis other industrial countries?

6. Ne pas nuire au développement régional.

On s'étonne de voir, à l'analyse des recommandations du Livre blanc, que celles-ci en arrivent même à contredire leurs propres énoncés de base. Le Rapport de la Commission d'Enquête et le Livre blanc nous laissent l'impression que l'équipe du gouvernement, spécialiste en matière de fiscalité, ayant pour tâche d'élaborer des changements fiscaux en fut réduite tout simplement à cataloguer une longue liste de changements fiscaux prescrits, (plus il y en a, mieux c'est) même au risque de sacrifier les énoncés de base que les réformateurs eux-mêmes ont déclaré s'être donnés comme objectifs. Par comparaison, il serait très révélateur d'étudier les recommandations que pourrait faire une agence gouvernementale chargée de définir des mesures visant à protéger et à encourager l'économie, à maintenir une position compétitive, à améliorer notre balance internationale des paiements et à stimuler le développement régional; on se rendrait vite compte qu'une telle agence serait poussée à introduire des mesures fiscales d'une nature, entre autres, tout à fait différente de celles énoncées dans le Livre blanc, tout en préconisant des données économiques de base semblables à celles qui y sont énoncées. Par ailleurs, une entreprise gouvernementale chargée de promouvoir les arts adopterait sûrement une attitude tout à fait différente de celle des auteurs du Livre blanc, et vice versa, devant un impôt sur les gains de capital. La seule explication qu'on puisse donner pour expliquer comment les auteurs du Livre blanc en sont arrivés à des conclusions qui paraissent aussi éloignées de leurs propres données de base, est que l'on a confié un mandat à un groupe concentré. Nous remercions le gouvernement canadien pour avoir eu l'heureuse initiative de se déclarer prêt à accueillir les critiques sur le Livre blanc et c'est dans cet esprit que nous avons cru qu'il était de notre devoir d'exprimer de telles critiques.

En fait, on est plus attaché à mettre de côté les objectifs prônés par le Livre blanc que préoccupé d'y adhérer. Le développement économique et la productivité sont abordés d'une façon négative. Le régime fiscal ne doit pas les entraver «gravement»: cet énoncé ressort pratiquement comme un objectif d'ordre secondaire soumis à un supposé principe d'impartialité et d'équité. Il ne s'agit certainement pas de choisir l'un ou l'autre. Y a-t-il quelque chose de plus injuste et d'inéquitable pour l'ensemble des Canadiens que des mesures qui viendraient accroître le chômage, empêcher la croissance de la production, miner notre développement économique, notre niveau de vie et

Our tax system must permit production of wealth rather than enforce distribution of poverty.

By its own reckoning, the adequacy of which we shall presently discuss, the White Paper estimates that when fully operative in the fifth year its aggregate tax changes would bring about an overall reduction of $525 million per annum in savings—based on 1969 income levels and dollar values (computerized on actual 1967 figures). This was not a buoyant year, a year of "full employment" or even of unemployment within the tolerable limits outlined in the Carter Report. However, it is suggested that this figure should be compared with personal and corporate savings and capital cost allowances of about $14.0 billion in 1969. There is an obvious implication that by comparison with such an impressive total, a mere diminution of $525 million in any one year with its resultant loss of employment opportunities and productivity should not concern us unduly.

notre position relative vis-à-vis les autres pays industriels? Notre régime fiscal doit engendrer le bien-être dans la richesse plutôt que de conduire à une répartition équitable de la pauvreté.

Discutons maintenant de la réduction projetée de l'épargne que va entraîner le Livre blanc lorsque ses recommandations seront entièrement entrées en vigueur au cours de la cinquième année. D'après ses propres calculs, que nous questionnons d'ailleurs, le Livre blanc estime qu'au cours de la cinquième année l'ensemble des changements fiscaux proposés devrait entraîner une réduction globale de l'épargne de l'ordre de $525 millions par année—basée sur les niveaux de revenu et les valeurs du dollar pour 1969 (calculée à partir de statistiques obtenues pour l'année 1967). L'année 1967, il va sans dire, n'en était pas une d'essor économique exceptionnel ni une de «plein emploi» ni même une année ayant un taux de chômage tolérable par rapport aux limites énoncées dans le Rapport de la Commission Carter. Cependant, nous soumettons que ce chiffre de $525 millions devrait en fait être comparé au montant de l'épargne des particuliers et des corporations et à celui des allocations du coût en capital qui s'élèvent à environ $14.0 milliards pour 1969. Il ressort donc implicitement du Livre blanc que, par comparaison avec un total aussi impressionnant, une simple diminution de $525 millions pour toute année donnée même envisagée avec les baisses résultantes dans le domaine de l'emploi et de la productivité, ne devrait pas nous préoccuper outre mesure.

A Decline in Savings as Viewed by the Government's Economic Advisers

Such a readiness to accept a decline in savings may be contrasted with the warnings embodied in the most recent report of the Economic Council of Canada—"Perspective 1975"—to the effect that:

1. "To achieve potential output in 1975—that is, an expansion of over 50 per cent in the volume of total output from 1967 to 1975—will require substantially increased investment in business plant and equipment, inventories, housing and social capital. To finance this substantial growth in investment, the economy will therefore also need to generate a very high rate of growth of savings." (page 93.)

2. "Looking over the period to 1975, the strong demands for saving required to

Une baisse de l'épargne aux yeux des conseillers économiques du gouvernement

Référons-nous à certains avertissements que contient le plus récent rapport du Conseil économique du Canada—«Perspectives 1975» —pour bien saisir toutes les implications d'une accep'ation aussi spontanée d'une baisse dans l'épargne, soit:

1. «Pour réaliser son plein potentiel de production en 1975—c'est-à-dire accroître sa production globale de plus de 50 p. 100 par rapport au volume de 1967—le Canada devra augmenter considérablement ses investissements dans les installations et l'équipement commerciaux et industriels, dans les stocks de marchandises, dans l'habitation et l'équipement social. Le financement de tous ces investissements exigera un fort accroissement de l'épargne.» (page 103.)

2. «D'ici 1975, les besoins d'épargne pour financer les investissements qu'exi-

finance Canada's capital investment needs at full potential will be developing in a situation of a continuing world shortage of capital. Not only is the demand for savings high in the industrially advanced countries, in which high rates of economic growth are generally associated with high rates of growth of new investment, but the underdeveloped countries also have very heavy requirements for development capital and are seeking to meet a significant portion of such needs through capital inflows from abroad. Canada must therefore continue to have a high-savings economy." (page 103.)

3. "We wish to emphasize that the achievement of Canada's potentials which we have set out in these chapters could be jeopardized by serious financial instabilities; they can only be accomplished if financial markets at home and abroad are working reasonably smoothly and efficiently." (page 105.)

4. "...a very rapid growth in total savings will need to be achieved over the period 1967-75." (page 95.)

In the face of such warnings, any degree of decline in savings cannot be viewed as insignificant.

Gains in Revenue Versus
Loss in Economic Incentive

If the contraction is to be weighed in the perspective of aggregate savings, the same type of measurement may be applied to government revenue increments against the background of aggregate tax revenues. Apart from personal income tax rate change results, the greatest single source of increased govenrment revenue derives from the elimination of the lower rate on the two-tier system introduced to encourage small corporate enterprise in 1949 and applied and extended ever since for such purpose by successive Canadian governments. It is estimated that this particular modification will produce $95 million of extra revenue the first year and $390 million by the fifth year. Quite apart from the merits, this quantitatively most important item is not directed towards encouraging productive enterprise, whilst the burdens of the change will fall relatively more on the middle rather than the higher income brackets.

gera une pleine exploitation du potentiel économique grandiront, alors que continuera d'exister une pénurie mondiale de capitaux. Déjà, non seulement y a-t-il une très forte demande d'épargne dans les pays industrialisés, où une rapide croissance économique s'accompagne en général d'importants investissements, mais les pays en voie de développement ont également besoin de beaucoup de capitaux de mise en valeur, dont ils s'efforcent d'obtenir une grande partie de l'étranger. Le Canada devra donc continuer de faire une large place à l'épargne dans son activité économique» (page 113).

3. «Nous désirons insister sur le fait que la réalisation des potentiels que nous avons indiqués pour le Canada, dans ces chapitres, pourra être compromise par de graves instabilités financières; elle ne sera possible que si les marchés intérieurs et étrangers fonctionnent de façon raisonnablement harmonieuse et efficace.» (page 116.)

4. «...impliquent la nécessité d'une très forte augmentation de l'épargne, de 1967 à 1975.» (page 104.)

Face à de tels investissements, une baisse de l'épargne, aussi faible soit-elle, ne doit pas être prise à la légère.

Augmentation de l'assiette
fiscale c. réduction des
stimulants économiques

Si un ralentissement de l'économie doit être mesuré en termes d'épargne globale, l'on pourrait bien se servir de la même unité de mesure pour calculer toute augmentation des revenus du gouvernement en fonction de l'assiette fiscale totale. Outre les accroissements de l'assiette fiscale qui ont pu résulter des changements apportés aux taux de l'impôt sur le revenu des particuliers, la principale source individuelle d'augmentation des revenus gouvernementaux réside dans l'élimination du plus bas du double taux d'imposition sur le revenu des corporations, malgré que cette idée d'un taux peu élevé fut introduite en 1949 pour encourager la petite entreprise et que son application ait été toujours retenue depuis lors dans ce but, peu importe les différents gouvernements qui ont pu se succéder au Canada. D'après les calculs, on estime que cette modification permettra d'augmenter le produit de l'impôt fédéral sur le revenu des corporations par $95 millions pour la première année d'application du nouveau régime et par $390 millions pour la cinquième année. Abstraction faite de sa valeur véritable en pratique, cette manœuvre des plus significatives d'un point de vue quantitatif ne vise pourtant pas à stimuler la productivité des

The anticipated yield of capital gains taxes (individuals and corporate combined), calculation of which is perforce based on some very broad assumptions about unknown future stock market trends which in turn will be affected by unmeasured productivity trends, is $95 million of revenue in the first year and $345 million of extra revenue by the fifth year plus an additional $100 million on quinquennial unrealized gains. The very sweeping changes in the corporate integration system are expected to provide reductions of $140 million initially and $230 million by the fifth year. If each of these types of tax revenue changes are to be compared with the total tax take by all Canadian federal, provincial and municipal governments of $27.6 billion for 1969 whereof some $11 billion is allocable to personal and corporate income taxes, the question may well be raised as to the fundamental wisdom of embarking on dislocating measures productive of such uncertainty and of such discouragement to enterprise out of all proportion to the relative increment in government tax revenues envisaged as a consequence thereof. If a decline of savings of $525 million is viewed as relatively modest against the aggregate volume of savings, how much more so do the tax take consequences for the treasury appear insignificant to justify the resultant cut in savings.

In any event, we endorse the view of the Economic Council of Canada that any proposals which would slow up economic development cannot be viewed with equanimity and, on the contrary, bode ill for Canada.

The Drop in Savings

Nor does the measurement of the loss appear to be suitably evaluated by the $525

entreprises et malgré tout on permet qu'elle vienne frapper davantage les contribuables se situant aux tranches moyennes de revenu plutôt qu'aux plus élevées.

Les recettes anticipées provenant de l'impôt sur les gains de capital (particuliers et corporations réunis), dont le calcul doit se faire, par la force des choses, à partir de prévisions assez imprécises sur l'évolution future des tendances incertaines des valeurs à la Bourse qui, à leur tour, sont soumises à des variations dans la productivité qui n'ont pu et qui ne peuvent être mesurées, ces recettes anticipées, disait-on, s'élèveraient à $95 millions en revenus additionnels pour la première année et à $345 millions pour la cinquième année plus un autre $100 millions résultant de la réévaluation périodique quinquennale des gains non réalisés. Selon les prévisions, on estime que les changements massifs qu'implique le régime d'intégration des corporations entraîneront une réduction de l'ordre de $140 millions au début et de $230 millions durant la cinquième année de son application. Maintenant, qu'arrive-t-il si l'on confronte chacun de ces genres de changements dans les recettes provenant de l'impôt, avec le montant total des prélèvements fiscaux faits par tous les gouvernements canadiens, fédéral, provinciaux et municipaux, montant qui s'élève à $26.6 milliards pour 1969 et dont quelque $11 milliards proviennent de l'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations. En conséquence, nous devons nous poser certaines questions au sujet de la sagesse même de l'idée de vouloir mettre en branle un programme aussi vaste qui viendrait bouleverser toutes les données pour engendrer finalement tant d'incertitude et tant de découragement au sein des entreprises, résultats qui ne justifient certainement pas les augmentations correspondantes de l'assiette fiscale que l'on espère ainsi obtenir. Si un fléchissement de l'épargne de l'ordre de $525 millions est considéré comme relativement modeste en fonction du volume global des épargnes, n'est-il pas beaucoup plus vrai de dire que l'apport supplémentaire dont pourrait bénéficier le Trésor dû à de tels changements est une raison bien insignifiante pour justifier la baisse dans l'épargne qui en résulterait.

De toute façon, nous faisons nôtres les vues du Conseil économique du Canada voulant que toute proposition qui ralentirait la croissance économique ne doit pas être envisagée avec tranquilité d'esprit; en fait, une telle proposition serait de mauvais augure pour le Canada.

La baisse de l'épargne

Nous ne croyons pas davantage que le montant déclaré de $525 millions par année reflète

million per annum acknowledged. The estimate itself has been seriously challenged by other government agencies. On its own premise of a 1969 base, substantial upward adjustments for subsequent years would normally be required. The estimate makes no provision for the reduction in savings available to the extractive industries where the main impingement arises after the initial five-year period. Nor is any attempt made to gauge the cumulative effects of a continuing decline. The banking system and capital markets by themselves serve to multiply the effects of any drop in savings by a far more than proportionate decline in credit, just as the converse would be true in the opposite direction. No account is taken of any adverse entrepreneurial reaction to the spirit and scope of the recommendations. Apart from the psychological considerations, economic rigidities would accentuate the retardation of new enterprise and further aggravate regional disparities.

de façon correcte la baisse de l'épargne projetée. Plusieurs organismes gouvernementaux ont sérieusement mis en doute cette projection. Si l'on prend pour base l'année 1969, à l'instar des auteurs du Livre blanc, des hausses substantielles devraient normalement être prévues pour les années subséquentes. Ces prévisions ne tiennent aucunement compte de la réduction de l'épargne dont disposent les industries extractives où l'impact ne se fera sentir véritablement qu'après la période initiale de cinq ans. D'ailleurs, on ne s'y est guère plus efforcé d'évaluer les effets cumulatifs d'un déclin continu. Le système bancaire et les marchés de capitaux en arrivent eux-mêmes inévitablement à multiplier les effets d'une baisse de l'épargne par un fléchissement du crédit qui est beaucoup plus que proportionnel, tout comme le contraire se vérifierait en sens inverse. On ne prend aucunement en considération les réactions contraires que pourraient bien avoir les entrepreneurs face à l'esprit et à la portée des recommandations. Les considérations d'ordre psychologique mises à part, les rigidités économiques entreraient en jeu et retarderaient davantage le lancement de nouvelles entreprises et accentueraient les disparités régionales.

Loss of Attraction of Foreign Capital

Quite apart from the predicted decline in domestic savings, the White Paper makes no attempt to evaluate the prospective thinning of the flow of foreign funds to Canada as a result of its recommendations. At a very time when there is a worldwide shortage of capital, when the slowing down of capital investment has brought about a visible retardation of growth of the Canadian economy, measures are proposed which will divert foreign capital elsewhere. Amongst advanced industrial nations, no economy is more interdependent upon the international movement of goods, capital and securities, than that of Canada.

To understand the international pattern, it is helpful to examine the interregional equivalent. It is not suggested that the interregional and international patterns are identical, but the differences are those of degree rather than of substance especially in assessing relations with the American economy. Suppose the different provinces of Canada were literally to adopt the equivalent recommendations of the White Paper within their respective intraprovincial spheres. Imagine for example higher rates of capital gains tax imposable provincially on investments outside of the borders of a particular province

Diminution de l'attraction pour les sources étrangères de capitaux

Indépendamment du fléchissement projeté de l'épargne domestique, le Livre blanc ne tente aucunement d'évaluer les restrictions toujours de plus en plus limitatives sur les entrées de devises étrangères au Canada résultant de ses recommandations. A une époque où il y a un manque de capital à l'échelle mondiale, à une époque où la croissance de l'économie canadienne accuse clairement un retard dû au ralentissement des investissements de capitaux, on vient nous proposer des mesures qui tendraient à détourner les capitaux étrangers. Parmi les pays industriels avancés, aucune économie n'est plus interdépendante du mouvement international des biens, capitaux et valeurs mobilières que ne l'est celle du Canada.

Pour bien saisir les données internationales, il est utile d'analyser les données interrégionales équivalentes. On ne veut pas prétendre ici que les données interrégionales et internationales sont identiques, mais les différences en sont de degrés plutôt que de substance, particulièrement lorsqu'il s'agit de jauger les relations avec l'économie américaine. Supposons pour un instant que les diverses provinces du Canada veuillent suivre à la lettre l'équivalent des recommandations du Livre blanc à l'intérieur de leurs sphères de juridiction interprovinciale. Imaginons par exemple qu'une province établisse des taux d'impôt

by comparison with those in the province. Let us for a shuddering moment contemplate integration benefits available to residents of a province in respect solely of shares of companies incorporated or operating therein. Imagine that Ontario, Quebec or British Columbia might deny the right to opt for partnership treatment in the taxation of closely-held corporations where some of the shareholders were residents of another province.

What would happen if one of the provinces suggested that by moving to another province a taxpayer should be deemed to have realized a gain on the enhanced value of all of his world assets for provincial capital gains tax purposes, and then let him fend for himself in seeking to obtain a credit under the tax system of the province to which he has moved? Such shattering concepts are admittedly extreme but, at least by way of caricature, they underline some of the problems in the international flow of capital which the White Paper recommendations would initiate or aggravate. Again these consequences must be weighed against the objectives of achieving something fair and equitable for the Canadian people and of maximizing growth and productivity or, at least, not discouraging it.

Measures affecting non-residents all point to substantial tax increases with consequent disincentives to investment. A capital gains tax is proposed at rates higher than those prevailing in other countries with the consequence that, even if the credit were available, it would not suffice to offset the discouraging impact. A tax on unrealized gains is so eccentric, by international as well as by domestic standards, that no credit is foreseeable for non-residents on this score under their own tax systems. It is not possible to measure the extent of the resultant loss but it is equally impossible to ignore the sharpness of the downward trend that would result.

A slowdown in the generation of capital, from domestic and foreign sources, however it

sur les gains de capital qui seraient supérieurs pour les investissements faits à l'extérieur de ses frontières par rapport à ceux faits à l'intérieur. Considérons seulement pour un instant le spectacle effroyable que représente l'intégration des bénéfices disponibles aux résidents d'une province par rapport seulement aux actions des compagnies qui y seraient incorporées ou qui y feraient affaires. Imaginez un peu que l'Ontario, le Québec ou la Colombie-Britannique puissent enlever le droit d'opter pour un traitement sur la base d'une société en nom collectif pour l'imposition des corporations fermées où quelques-uns des actionnaires sont résidents d'une autre province.

Qu'arriverait-il si l'une des provinces décidait qu'un contribuable en déménageant dans une autre province deviendrait par le fait même assujetti à l'impôt sur la valeur accrue de tous ses biens à travers le monde, pour fin d'imposition provinciale sur les gains de capital, et que par la suite on le laisse se débrouiller pour obtenir un dégrèvement en vertu du régime fiscal de la province où il a déménagé? Évidemment, de telles propositions sont fracassantes puisqu'elles sont poussées à l'extrême mais, au moins d'une façon caricaturale, elles mettent en relief quelques-uns des problèmes qui se poseraient au sujet des mouvements internationaux de capitaux que les recommandations du Livre blanc engendreraient ou aggraveraient. Une fois de plus, il faut pondérer ces conséquences en gardant à l'esprit les objectifs qui cherchent à réaliser une certaine justice et équité pour tout le peuple canadien et à tirer le profit maximum de la croissance économique et de la productivité ou, tout au moins, à ne pas les brimer.

Quant aux mesures touchant les non-résidents, elles laissent toutes sous-entendre des augmentations substantielles d'impôt avec comme conséquence un ralentissement des investissements. On propose de lever un impôt sur les gains de capital à des taux plus élevés que ceux qui prévalent dans les autres pays; même si des dégrèvements d'impôt étaient autorisés, cela ne serait pas suffisant pour en contrecarrer les effets démoralisants que cela pourrait avoir. Un impôt sur les gains non réalisés est tellement excentrique, tant par rapport aux normes internationales qu'aux normes domestiques, qu'aucun dégrèvement à ce poste ne peut être envisagé pour les non-résidents en vertu de leur propre régime fiscal. S'il n'est pas possible de mesurer l'étendue des pertes qui en résulteraient, il est tout aussi impossible d'en ignorer l'acuité.

Un ralentissement dans la création et le renouvellement du capital, tant en prove-

may be measured, is a doubly harsh blow to the Canadian economy. It comes at a time when needed increments of capital are so difficult and expensive of attainment. It is no answer to compare by implication or otherwise an added burden to an existing one. No matter how much one sings to the camel of the weight of his existing load there still comes a point when an extra straw will break his back.

Fiscal Policy—Timing

In choosing to maintain a discreet silence about fiscal policy, the White Paper is impervious to the inflationary or deflationary consequences of any particular policies. In the result and without any reference to the appropriateness or otherwise of the time of adoption, proposals are advanced which, under current circumstances, can only aggravate the present inflationary spiral. Individual and corporate capital accumulation and savings are discouraged whilst immediate consumption and expenditures are encouraged irrespective of the policy needs of the moment.

The longer range outlook is even worse. The most salutary cure for inflation is to be found in augmented production which balances the gap between supply and demand on a basis most consonant with a constantly rising standard of living. Not only is the erosion of the purchasing power of the currency arrested but also this goal is achieved with rising employment and fuller utilization of available resources. The recommendations of the White Paper point in the opposite direction. Apart from the immediately inflationary pressures created by unleashing new demands without corresponding output, incentives and encouragement are replaced or reduced and new disincentives are created. Every new business that is aborted or stillborn, every small corporation that fails to generate and retain enough capital for survival and expansion, every individual or corporation discouraged in the drive to maximize output would represent a government-created wastage of opportunities, contraction in the gross national product which might otherwise be attained, and a further accentuation of trends which combine on the one hand continuous inflation and on the other hand persistent unemployment. Many important tax changes have to be suitably timed and not indiscriminately initiated solely on the basis of when we can end the debate and finalize the drafting.

nance de sources domestiques qu'étrangères, peu importe la méthode de calcul, est un coup doublement dur porté à l'économie canadienne. En effet, cela se produit à une époque où le recrutement du capital, si nécessaire pourtant, se fait difficile et à la fois très dispendieux. Ce n'est pas une solution que de comparer, par implication ou autrement, un fardeau additionnel à un fardeau déjà existant. On ne peut s'empêcher de penser à cette dernière goutte qui en arrive inéluctablement à faire déborder le vase.

Politique fiscale—fixation du moment

Par son silence discret au sujet de la politique fiscale, le Livre blanc s'est ainsi immunisé contre les conséquences inflationnistes ou déflationnistes de toute politique quelconque. Tout compte fait et sans référence au choix du jour de leur adoption, on avance des propositions qui, dans les circonstances actuelles, ne peuvent seulement qu'aggraver la présente spirale inflationniste. Les épargnes et l'accumulation de capitaux par les particuliers comme par les corporations sont découragées alors même que les dépenses et la consommation immédiates sont encouragées, nonobstant les exigences de la politique du temps.

Les prévisions à long terme sont encore plus sombres. L'antidote le plus efficace contre l'inflation est sûrement une production accrue suffisante pour contreblancer l'écart entre l'offre et la demande tout en conservant un dénominateur commun qui permet le mieux de rehausser continuellement le niveau de vie. Non seulement ce remède vient-il enrayer l'érosion du pouvoir d'achat de la monnaie mais il permet de lutter victorieusement contre l'inflation tout en conservant l'emploi à la hausse et une utilisation plus complète des ressources disponibles. Il est regrettable de dire que les recommandations du Livre blanc semblent rechercher des objectifs tout à fait opposés. En effet, en plus des pressions inflationnistes immédiates qu'engendrent un déploiement de nouvelles demandes sans qu'il existe une production ou un rendement correspondants, les stimulants ou les encouragements nécessaires sont remplacés ou réduits et de nouveaux obstacles et entraves sont créés. Toute nouvelle entreprise qui est avortée ou mort-née, toute petite corporation qui est incapable d'engendrer et de maintenir assez de capital pour sa survie et son expansion, tout particulier ou toute corporation découragée dans ses effots pour porter sa production au maximum représentent en fait un gaspillage de potentiel et d'opportunités suscité par le gouvernement, une contraction du produit national brut réalisable et une nouvelle poussée accentuant les tendances qui associent d'une part une infla-

tion continue et d'autre part un chômage persistant. Ce n'est pas tout que de vouloir introduire d'importants changements fiscaux et de les mettre en application aussitôt qu'on a réussi à terminer le débat et à en compléter la rédaction: il faut d'abord s'assurer que ces changements fiscaux importants surviennent à une époque propice et que le moment de leur mise en application n'est pas choisi arbitrairement.

Immutability of the Maximum Permissible Rate

Even the supposed achievement of fairness and equity and abstention from undue discouragement of investment as embodied in the White Paper are delicately balanced on the basis of immutable fixation of certain maximum rates, both corporate and individual at a level not exceeding fifty per cent. In the language of the White Paper:

> "A higher rate, when applied to a comprehensive definition of income including capital gains, would deter savings and the investment of savings, particularly in venturesome enterprises. Moreover, there is a danger that rates higher than 50 per cent applied to the earned income of professional workers and executives would lead to some slackening in their efforts and a desire to take benefits in the form of holidays, retirement pay and other non-productive and less-taxable forms. Canada needs the full effort of those with outstanding ability. It must compete for such people with other countries where able Canadians can go to live and to work if they wish.
>
> "Nor should top rates of personal income tax be significantly above rates of corporation income tax. A substantial difference provides an incentive for wealthy people controlling corporations to accumulate income in the corporation rather than pay it out as dividends. Means may be found of converting these surpluses into forms that will benefit the owners without attracting personal tax at excessive rates."
>
> (2.39—2.40)

While the maximum in tolerable rates on which everything else hinges is clearly defined, the White Paper ignores all factors of

L'immutabilité du taux maximum permissible.

Le Livre blanc va jusqu'à faire reposer, d'une façon fort précaire d'ailleurs, la supposée justice et équité qu'il cherche à atteindre de même que ses préoccupations visant à éviter toute forme de découragement non voulu de l'investissement, sur un principe qui prône l'établissement d'une façon immuable de certains taux maximums, aussi bien pour les corporations que pour les particuliers, dans des limites n'excédant pas 50 p. 100. Selon les termes mêmes du Livre blanc:

> «Un taux plus élevé qui s'appliquerait à une assiette imposable plus étendue (les gains de capital y compris) découragerait l'épargne et l'investissement des épargnes, surtout dans des entreprises hasardeuses. En outre, il y a le risque que des taux supérieurs à 50 p. 100 appliqués aux revenus des travailleurs intellectuels et des cadres supérieurs entraîneraient un certain relâchement dans leurs efforts et un désir de retirer des avantages sous forme de vacances, d'indemnités de retraite, et d'autres avantages non productifs assujettis à des impôts inférieurs. Le Canada doit pouvoir compter sur l'effort maximal de ses citoyens les plus habiles. Pour s'assurer leurs services, il doit concurrencer d'autres pays où les Canadiens compétents sont libres d'aller vivre et travailler.
>
> En outre, les taux maximaux de l'impôt sur le revenu des particuliers ne devraient pas être beaucoup plus élevés que les taux de l'impôt sur le revenu des corporations. Un trop grand écart entre les deux encouragerait les personnes aisées qui dirigent les corporations à retenir les fonds dans la caisse plutôt que de les distribuer sous forme de dividendes. Il y a peut-être moyen de convertir ces excédents en bénéfices pour les propriétaires, sans que cela entraîne des taux exagérés d'impôt sur le revenu des particuliers.» (2.39-40).

Alors que la tolérance maximum des taux autour desquels tout le reste pivote est clairement définie, le Livre blanc ignore par ail-

upward and downward movement of rates in accordance with prevailing or immediately anticipated economic considerations. By implication we might be able to edge rates upward if our American neighbours do and we must correspondingly move in a downward direction whenever they do. Any independent Canadian fiscal policy would be eliminated or at least subordinated. As the economic and fairness and equity postulates of the White Paper depend upon a tolerability level at a maximum 50 per cent rate, it ought to follow that the immediately projected tax structure should be constructed currently at quite a few points below the tolerable maximum. To build at the breaking level point is never a recommended or even permissible practice. Indeed, in the present projection, the White Paper acknowledges that the starting point rates are substantially higher than 50 per cent and contemplates a downward adjustment (although never quite to the 50 per cent point) as the full bite of the capital gains tax cuts all the way.

Furthermore, it is contemplated that "The top federal rate after the transitional period would be 40 per cent, ..." (2.44). Not only is there an absence of any upward leeway for the provinces, but some of them would be called upon to accept a substantial lowering of current rates, individual and corporate, to keep within the permissible top limit. Thus we are told in the White Paper that its major proposals depend, for their fairness and equity, and absence of any substantial discouragement to enterprise, upon maximum levels of tax rates which do not exist, are not really projected and cannot be assured. By the standards set forth in the White Paper, therefore, these major proposals will be unfair and inequitable and will unduly deter economic activity. It makes it even worse to contemplate that these consequences will ensue to a greater extent in some provinces than in others.

What is fair and equitable at one rate of taxation for the newly suggested imposts, especially in the capital gains field would, under the White Paper approach itself, become unfair and inequitable at a higher

leurs tous les facteurs qui peuvent causer des hausses ou des baisses dans la fluctuation des taux selon les considérations économiques qui prévalent à l'heure actuelle ou qui peuvent être immédiatement anticipées. Par implication, nous pourrons peut-être hausser légèrement les taux si nos voisins du Sud le font et nous devons les diminuer de la même façon chaque fois qu'ils le font. Toute politique fiscale canadienne indépendante se trouverait ainsi éliminée ou du moins subordonnée. Comme les postulats d'équité, de justice et d'économie du Livre blanc dépendent du niveau de tolérance fixé au taux maximum de 50 p. 100, on doit conclure nécessairement que la structure fiscale que l'on projette d'établir dans un avenir immédiat devrait être édifiée à l'heure actuelle à un bon nombre de points en deçà du maximum tolérable. L'expérience a prouvé qu'il n'est pas souhaitable ni même permissible que l'on se serve du point de rupture comme point de repère. Dans sa conception présente, le Livre blanc admet que les taux soient au départ de beaucoup supérieurs à 50 p. 100, puis envisage par la suite des réductions consécutives (quoique jamais jusqu'au niveau de 50 p. 100) au fur et à mesure que l'impact de l'imposition des gains de capital se fait sentir davantage.

En outre, on projette «qu'après la période transitoire, le taux fédéral maximal serait de 40 p. 100...» (2.44). Non seulement on y constate l'absence d'une allocation quelconque de rattrapage pour les provinces, mais encore certaines d'entre elles seront dans une position telle qu'elles devront se résigner à diminuer considérablement les taux courants des particuliers comme des corporations, pour pouvoir demeurer en dessous de la limite des taux permissibles. Somme toute, les principales propositions du Livre blanc comme on peut y lire, dépendent, quant à leur justice, quant à leur équité et quant à l'absence de toute forme de découragement ou d'obstacle d'importance qui pourrait nuire aux entrepreneurs, des niveaux maxima d'imposition dont les taux ne sont même pas établis, dont les taux ne sont pas réellement prévus ou extrapolés et qui, de plus, ne peuvent même pas être définis avec certitude. Donc, à la lumière des normes que propose le Livre blanc, ces propositions majeures deviennent injustes et inéquitables et, de plus, viennent à tort décourager l'activité économique. Le tableau est encore plus sombre lorsque l'on pense que les conséquences frapperont plus durement certaines provinces que d'autres.

Ce qui peut paraître juste et équitable à un taux d'imposition donné pour les impôts nouvellement suggérés, surtout en ce qui concerne les gains de capital, devient selon l'approche du Livre blanc, injuste et inéquitable

rate and it is this higher rate which will be feared and expected. What is acceptable economic policy predicated on a fixation of rates at an absolute maximum level ceases to be so if there is no way to anchor the rates at such point.

How could there be? There is an immediate credibility gap, the disastrous consequences of which are foreshadowed in the foregoing excerpt from the White Paper. Ministers of Finance and future sessions of Parliament must be free, notwithstanding the strictures of the White Paper and the delicate balance on which their whole structure is developed, to modify rates upward and downward. Provincial Ministers of Finance are no more likely to kneel at the altar in unswerving devotion to these principles. As the White Paper so aptly expresses it: "Individuals and businesses must be able to plan their affairs sensibly, particularly in making investments that yield a return for many years." (1.12). The public cannot be induced to expect any maintenance of stability of maximum rates at levels beyond which enterprise is discouraged. The disheartening consequences that are foreseen in the White Paper itself if the rates get beyond these maxima will ensue from the very outset because of lack of confidence that these fundamental limits will be long preserved or even momentarily attained. The very dangers underlined by the White Paper itself will be upon us because few, if any, will have confidence or could have any confidence that the delicate balance applied in the maximumization of rates can be permanently assured. This absence of confidence makes the climate for investment one which the White Paper indicates must be avoided!

Fiscal Policy—Stock Market Fluctuations

The new system appears to be slanted in the direction of inducing Ministers of Finance to do the very opposite of that which would be required to achieve economic growth or at least some stage of equilibrium. Nothing is more unpredictable than the five-year course of the stock market, even for those who write White Papers. A prolonged downward slide in the market reflecting deterioration in the economy would, under the proposed system,

à un taux supérieur et c'est précisément ce taux supérieur que l'on redoute le plus. Une politique économique qui repose sur des taux fixés à un niveau maximum absolu cesse d'être acceptable dès que l'on fait disparaître tout moyen pouvant nous fournir l'assurance que ces taux vont demeurer stationnaires à tel niveau.

N'est-ce pas là le cas du Livre blanc? Dès le début, il se heurte à un manque de confiance, dont l'extrait précédent nous laisse entrevoir les conséquences désastreuses. Il est impérieux que les ministres du revenu ainsi que les sessions futures du parlement soient libres, nonobstant les contraintes imposées par le Livre blanc et la précarité de l'équilibre sur laquelle tout le système est édifié, de changer à volonté les taux, soit pour les augmenter soit pour les réduire. Il ne faut pas s'attendre non plus à ce que les ministres du revenu des différentes provinces viennent se prosterner aveuglément devant ces principes. Tel que le dit si bien le Livre blanc: «Les particuliers et les entreprises doivent être en mesure de planifier leurs activités, surtout lorsqu'il s'agit d'investir des capitaux dont ils attendent un rendement réparti sur plusieurs années». (1.12). Il est chimérique de vouloir faire croire au peuple qu'il peut s'attendre à une stabilité permanente des taux maxima à des niveaux supérieurs à ceux où les entrepreneurs se découragent. Les conséquences démoralisantes que nous laisse pressentir le Livre blanc lui-même si les taux dépassaient les maxima prévus vont en fait se produire dès le début vu qu'il est pratiquement impossible d'avoir confiance que ces limites fondamentales soient maintenues sur une longue période ou même qu'elles soient momentanément atteintes. Les dangers mêmes que met en relief le Livre blanc auront tôt fait de nous traquer puisque peu, s'il en est, croiront ou oseront croire que l'équilibre précaire qui a servi à établir et figer les maxima de ces taux peut être assuré d'une façon permanente. Ce manque de confiance crée pour les investissements une atmosphère qui est précisément celle que le Livre blanc professe d'éviter à tout prix!

Politique fiscale—Fluctuations des valeurs à la Bourse

Le nouveau régime semble pencher dans un sens tel que les ministres du revenu seront portés à faire exactement le contraire de ce qui est requis pour réaliser une croissance économique ou tout au moins une certaine situation d'équilibre. Quoi de plus imprévisible que l'incertitude qu'apportera cette fameuse période de cinq ans dans le cours des valeurs cotées à la Bourse, même pour ceux qui rédigent des Livres blancs. Un glissement

deeply accentuate the decline in government revenues. Stock market losses would be deductible from taxable income. Government tax revenues from the well-to-do would go tobogganing downhill with the stock market. It is precisely during such an adverse period that heavy tax cuts for the other income groups ought to be recommended in order to stimulate the economy. Conversely during a boom period, when government revenues are most buoyant, taxes ought to be increased, even presumably beyond the fair and equitable limits otherwise applicable. The new system would severely strain the Ministry of Finance which will be called upon by accepted fiscal policy considerations to slash such revenues by cuts in one direction at the very time when they have already been sharply curtailed in another. No tax system in the world would be as dependent upon stock market vicissitudes as the Canadian one. To introduce the vagaries of the stock market with its long term ups and downs in the proposed manner is to impair, if not to render completely unworkable, sound fiscal planning.

Taxation—More or Less

Eschewing considerations of fiscal policy, the authors of the White Paper were faced with another dilemma. On the one hand, it was intended to construct a theoretical tax system productive essentially of the same yield as exists at the present time. On the other hand, throughout the transitional years there are shifting yields and developing changes. There is no serious evaluation of what is an appropriate transitional period having regard to such drastic changes in the corporate and personal income tax structure, but an arbitrary five-year term is selected. If the appropriate tax system which the White Paper judges to be fair and equitable, based upon current yields, current dollars and current production can be only attained after a five-year development, the logic of the effort of the White Paper to stand aside from modifying aggregate tax yields would have dictated a tax system which in five years would bring what the tax system brings today, with suitable adjustments for any increase in productivity or national income and any decline in the purchasing power of the dollar—or vice versa as the case may be.

prolongé du marché, reflet de la détérioration de l'économie, amplifierait fortement, sous le régime proposé, la diminution des recettes du gouvernement. Les pertes à la Bourse seraient déductibles du revenu imposable. Les recettes fiscales bien portantes du gouvernement vont dévaler la même pente que les valeurs à la Bourse. C'est précisément dans une telle période adverse que des réductions sensibles d'impôt doivent être envisagées afin de stimuler l'économie. Au contraire, en pleine période de croissance, lorsque l'assiette du gouvernement est des plus alléchantes, les impôts doivent peser plus lourdement, même plus que ce qui est présumément juste et équitable. Le nouveau régime assujettirait le ministère du revenu à des pressions intolérables et il deviendrait forcé au nom de principes reconnus en politique fiscale d'amputer les revenus gouvernementaux d'une part à une période où ils ont déjà été sérieusement comprimés d'autre part. Aucun autre régime fiscal au monde ne serait aussi dépendant des vicissitudes des cotes de la Bourse que le serait le régime canadien. Faire adopter les caprices de la Bourse, avec tous ses bas et hauts à long terme, tel qu'on le propose signifie, à toute fin pratique, entraver, sinon rendre complètement impraticable, toute planification fiscale saine.

Imposition—plus ou moins

En se gardant de formuler une politique fiscale, les auteurs du Livre blanc se heurtaient à un dilemme de plus. D'une part, il s'agissait d'élaborer un régime fiscal théorique susceptible de produire essentiellement les mêmes revenus qu'actuellement. D'autre part, on reste aux prises au cours des années transitoires avec un produit toujours variant et des changements qui ne cessent de se renouveler. Il n'existe aucune évaluation sérieuse de ce qu'est une période transitoire appropriée, compte tenu de changements aussi draconiens dans les structures de l'impôt sur le revenu des particuliers comme des corporations, mais on est quand même parvenu à s'arrêter arbitrairement à un terme de cinq ans. Si le régime fiscal approprié que le Livre blanc juge juste et équitable, se basant sur les recettes actuelles, les dollars actuels et la production actuelle, ne peut être atteint seulement qu'après cinq ans de développement, alors toute la logique de l'exercice qu'est le Livre blanc, logique qui se garde bien de modifier l'assiette globale, nous aura au moins démontré un régime fiscal qui dans cinq ans pourrait nous apporter ce que le système fiscal nous apporte aujourd'hui, compte tenu des ajustements appropriés pour toute augmentation de la productivité ou du revenu national et pour tout déclin dans le pouvoir d'achat du dollar—ou vice versa selon le cas.

To do that would have resulted, because of the transitional factor, in a tax yield at the present time lower, after initial implementation of the White Paper proposals, than today's level. As a practical matter and even at the risk of sacrificing the basic guidelines of this approach, this had to be avoided at all costs lest it appear immediately unpalatable to the Minister of Finance. Accordingly, the selection was made of proposals which would produce "...approximately the same revenue in the first year of their operation as would the existing income tax system." (8.1). The consequence of this choice is to produce, in current dollars and at current G.N.P., the equivalent of some $630 million of extra taxes in the fifth year. Again this bias in favour of increased taxation is adopted without the slightest reference to fiscal imperatives and the economic consequences implicit therein.

"In Extremis"

When we measure our position in relationship to our dynamic neighbours to the south and when we evaluate incentives or disincentives to productivity, we must not only examine the ultimate intended resting point of any measure but also the respective points of departure. A theoretical system cannot be viewed in a vacuum. For the taxpayer at work or in business, the rate of change, the withdrawal of an existing incentive or imposition of a new disincentive, the immediate contrast with his previous position and the availability of alternatives will all influence his reactions and quicken or arrest new or expanded enterprise.

Never in the history of taxation in the civilized or uncivilized world has any government—except for those who have imposed outright confiscation—introduced such a drastic measure of tax changes as would be embodied in implementing some of the proposals of the White Paper. Tax on capital gains would move overnight from zero to levels which could attain 81.92 per cent and even more in many provinces. For those who had purchased assets at prices above the quotations applicable on valuation date these taxes at such rates could apply even though heavy losses were ultimately sustained at the moment of realization when measured against actual costs. Whilst future tax rates are normally a great budget secret, in this case, taxpayers will be told that a deferment in realiz-

Si l'on allait de l'avant avec tout le projet, on obtiendrait, étant donné le facteur transition, un montant de recetes fiscales, dans les circonstances actuelles, inférieur, une fois que les propositions du Livre blanc auraient été mises en vigueur, à celui que l'on connaît aujourd'hui. Comme question de faits et même au risque de sacrifier les données fondamentales de cette approche, un tel déclin devait être évité à tout prix de crainte d'indisposer à coup sûr le ministre du revenu. On s'est donc arrêté sur un choix de propositions susceptibles «... de produire à peu près le même montant de recettes au cours de la première année de leur mise en œuvre que sous le régime actuel de l'impôt sur le revenu» (8.1). Comme conséquence de ce choix, on obtient, en dollars courants et par rapport au produit national brut actuel, l'équivalent de quelque $630 millions en impôts additionnels au cours de la cinquième année. Une fois de plus, ce préjugé en faveur d'impôts accrus est adopté sans la moindre référence aux dictées fiscales et aux conséquences économiques qui en découleraient.

«In extremis»

Lorsqu'il s'agit d'établir un parallèle entre notre position et celle, fort dynamique d'ailleurs, de nos voisins du sud et lorsqu'il s'agit d'évaluer les stimulants ou les entraves à la productivité, on doit non seulement tenir compte du point d'équilibre ultime visé de toute mesure mais encore de leurs points de départ respectifs. C'est peine perdue que de vouloir examiner un régime théorique dans un vide. Pour le contribuable qui travaille ou encore qui est en affaires, le rythme des changements, le retrait d'un stimulant existant ou l'imposition d'une nouvelle restriction et le contraste perceptible entre sa position antérieure et ses chances d'emprunter de nouvelles alternatives viennent tous influencer ses réactions de même que hâter ou freiner l'expansion des entreprises.

Jamais dans l'histoire de la fiscalité des pays civilisés ou non-civilisés, un gouvernement a-t-il—exception faite de ces pays qui ont tout confisqué purement et simplement —introduit des changements fiscaux aussi draconiens que ceux qui résulteraient de la mise en œuvre de certaines des propositions que renferme le Livre blanc. L'impôt sur les gains de capital passerait du jour au lendemain de zéro à des niveaux qui pourraient bien atteindre 81.92 p. 100 et même plus dans certaines provinces. Ceux qui auraient payé pour certains biens des prix plus élevés que ceux établis au jour de l'évaluation, pourraient bien se voir assujettis à des impôts à de tels taux bien que des pertes importantes puissent finalement survenir au moment de leur réalisation par rapport à leur coût réel. Alors que

ing any capital gains will bring the ultimate level of taxation over a five-year period sharply downward. Anticipatory sell-outs before adoption of the new law are encouraged whilst transactions in the ensuing five-year period will be partially paralyzed.

Foreign corporations who were induced by a previous incumbent of the post of Minister of Finance to offer some of their Canadian subsidiaries' shares to the public face the prospect of being very seriously disadvantaged by the proposed measure on deemed realization of their holdings every five years. A long catalogue of such crushing consequences could be compiled.

When the authors of the White Paper reflected upon the recommendations of the Royal Commission, which inspired their own conclusions, they found many of them to be "extreme". They should not be surprised to find a similar reaction to their own proposals. For the reasons set out in the present submission such a reaction is well-founded. It might be noted, in passing, that even if it were not so well-founded it would be productive of very adverse consequences for the economy of our country because decisions to embark upon or expand enterprises are based upon the understanding, and even should it be the case the misunderstanding, of anticipated tax consequences on the part of risk-takers and decision-makers. We have been informed that the White Paper has already retarded the pace of generation of capital and its implementation can only aggravate this retardation.

There is a revulsion against patching up the tax system but this is not overcome by a multiplicity of bigger patches as proposed in the White Paper.

Strains on Tax Administration

The White Paper is also tactfully silent about tax administration. Even under the most ideal of circumstances the introduction of such extreme modifications, by comparison with a stage-by-stage evolution in our tax system would impose enormous strains upon those charged with responsibility for tax administration. Such a burden would only

les taux futurs de l'impôt sont normalement un secret budgétaire bien gardé, les contribuables, dans ce cas, seront avertis à l'avance qu'un ajournement de la réalisation de tout gain de capital leur permettra de profiter d'une baisse marquée du niveau maximum d'imposition au cours d'une période de cinq ans. On encourage ainsi les ventes en bloc par anticipation avant l'adoption de la nouvelle loi alors que les transactions au cours des cinq années suivantes deviendront partiellement gelées.

Les corporations étrangères qui furent persuadées par un titulaire antérieur de la fonction de ministre du revenu d'offrir une partie des actions de leurs filiales canadiennes au public font maintenant face à la perspective d'être très sérieusement désavantagées par les mesures proposées sur les réalisations supposées de leurs actifs à tous les cinq ans. On pourrait en préparer une longue liste de conséquences aussi alarmantes.

Lors de leurs réflexions sur les recommandations de la Commission royale d'enquête qui ont inspiré plusieurs de leurs propres conclusions, les auteurs du Livre blanc ont trouvé que plusieurs étaient «extrêmes». Ils ne devraient pas s'étonner maintenant d'une réaction semblable à l'égard de leurs propres propositions. Pour les raisons énoncées au présent bref, une telle réaction semble bien fondée. Soulignons en passant que même si elle n'était pas si bien fondée, il n'en demeure pas moins qu'elle entraînerait des conséquences néfastes à l'économie de notre pays parce que la décision d'entreprendre la construction ou l'agrandissement d'une entreprise repose sur la compréhension, et même si cela devait être le cas, sur la non-compréhension des conséquences fiscales anticipées par ceux qui courent des risques et par ceux qui prennent des décisions. On nous a appris que le Livre blanc a déjà ralenti le rythme de création du capital et que son entrée en vigueur ne peut qu'aggraver ce ralentissement.

On éprouve toujours quelque répugnance à appliquer certains palliatifs au régime fiscal mais il ne faut pas tenter de parer à ce phénomène en appliquant une multiplicité de palliatifs de plus grande envergure, tel que le propose le Livre blanc.

L'ampleur des difficultés administratives de l'impôt.

Le Livre blanc passe sous silence d'une façon assez habile le côté administratif de l'impôt. Même dans des circonstances idéales, l'introduction de changements aussi extrêmes, par comparaison avec une évolution progressive de notre régime fiscal, poserait des difficultés insurmontables pour ceux qui sont chargés de l'administration de l'impôt. Un tel

appear to be justified when there is a clear and present advantage to occasion it. The onus of proof must, therefore, devolve upon the originators of the White Paper. Bereft of accepted and understood guidelines on both sides, judicial interpretations established over a long period of time, detailed experience in the methods of administration, to say nothing of the uncertainty and hazards of complicated drafting challenges, the tax administrator and the taxpayer alike would suddenly be thrust forward into unknown territory full of doubts and pitfalls. This too can only exacerbate the climate for investment and economic growth. At very least an advance ruling system should be assured as an accompaniment of any major revision.

In short we are faced with a series of proposals which, in main essentials, cannot be linked to, or justified by, the criteria established even in the White Paper itself and which stand condemned by these very criteria. It is to the details of some of these proposals that we now turn.

THE CAPITAL GAINS TAX

Although we do not anticipate that Imperial Oil Limited will be materially affected by this tax, we believe it has many undesirable features and is formulated in a manner which is not in Canada's best interests at this time. To the extent that it inhibits the growth of the economy, all Canadians and Canadian corporations will suffer.

Recommendations

For the reasons set out below, we urge that if a general capital gains tax is enacted it should not exceed 25 per cent or be applied to owner-occupied housing and personal property. It should only apply to realized gains and should exclude any quinquennial revaluation of widely-held corporate equities—an administratively horrendous and discriminatory concept.

Timing

The White Paper makes an impressive point in affirming that a realized capital gain enhances a taxpayer's ability to pay and a realized loss detracts from it. By itself this lays the foundation for some taxation of capital gains. Appropriate timing for the incep-

fardeau ne peut se justifier que lorsqu'il se présente un avantage actuel et clair. Le fardeau de la preuve incombe dès lors aux instigateurs du Livre blanc. Privés de points de repère acceptés et compris par les deux camps, privés d'interprétations juridiques consacrées par le temps, privés d'une expérience riche et détaillée dans les méthodes administratives, pour ne rien dire de l'incertitude et des hasards que présentent les défis d'une rédaction complexe, les administrateurs de l'impôt tout comme les contribuables d'ailleurs, se retrouveraient soudainement projettés dans un monde inconnu, rempli d'incertitudes et de pièges. Voilà un autre aspect qui ne manquerait sûrement pas de rendre le climat plus hostile aux investissements et à la croissance économique. Il faut tout au moins que toute révision majeure soit accompagnée d'une réglementation exhaustive.

Bref, nous sommes aux prises avec une série de propositions qui, dans leurs éléments constitutifs mêmes, ne peuvent même pas être reliés aux ou justifiés par les critères énoncés dans le Livre blanc lui-même et qui sont vouées d'avance à l'échec en raison de ces mêmes critères. C'est vers les détails de quelque-unes de ces propositions que nous nous tournons maintenant.

L'IMPÔT SUR LES GAINS DE CAPITAL

Bien que nous ne prévoyons pas qu'Imperial Oil Limited soit sérieusement affectée par cet impôt, nous croyons cependant qu'il est une source de problèmes néfastes et qu'il est formulé dans le sens contraire des intérêts du Canada à ce moment-ci. Ses effets nocifs sur la croissance de l'économie ne peuvent laisser indifférents les compagnies canadiennes de même que l'ensemble des Canadiens car ils sont tous appelés à en souffrir.

Recommandations.

Pour les raisons ci-dessous mentionnées, nous conseillons fortement que si un impôt général sur les gains de capital devient loi, cet impôt ne devra pas excéder 25 p. 100 ni s'appliquer sur les gains provenant de la vente par le propriétaire de sa résidence et de ses biens personnels. Il ne devrait toucher que les gains réalisés et devrait exclure toute réévaluation quinquennale des actions des corporations ouvertes—concept discriminatoire et, au point de vue administratif, monstrueux.

Fixation du moment.

Le Livre blanc nous impressionne en affirmant que la réalisation d'un gain de capital accroît les possibilités du contribuable de payer et que par contre une perte réalisée le rend moins apte à ce faire. Prima facie, ce principe semble fournir certains arguments en

tion of such a plan is ignored. Interest rates have reached new unprecedented heights and there are no signs of any serious abatement. Businesses are facing a constant crunch of rising costs impinging upon profitability. These factors weigh heavily in the scales when new or expanded undertakings are considered.

For the investor any prospective appreciation in the value of his holdings (other than shares of widely-held Canadian corporations) will be halved by a capital gains tax at 50 per cent. It is quite true that the scope of his after-tax risk will also be reduced but risk-takers approach their investments with greater emphasis on the upward than the downward possibilities, usually expecting their judgment to be vindicated by the constant erosion in the purchasing power of money. If risk-taking and venture capital are scarce enough as it is, they must inevitably dwindle even further after capital enhancement taxes are applied. An investor now at the 80 per cent maximum rate would, under the White Paper, have his maximum rate reduced to a little over 50 per cent. His net return after taxes on high interest yielding securities would be much higher than before. Other investors would find their net returns on such securities relatively unchanged. For all investors, net equity returns would often be sharply reduced. Indeed, the whole thrust of the White Paper is to favour the passive investor, who neither toils nor spins, at the expense of the risk-taker and the economic entrepreneur.

A prolonged decline in the stock market such as that which has been experienced over the last six months places the whole matter of a capital gains tax in a somewhat different perspective. Had the White Paper system been in operation during 1969 it would appear that a considerable proportion of taxpayers in the high income tax brackets could have eliminated all liability for tax by the simple device of liquidating those of their holdings which had declined in value.

faveur de l'imposition des gains de capital. Par contre, on ne s'est aucunement préoccupé de déterminer un moment opportun pour l'introduction d'un tel plan. Les taux d'intérêt atteignent maintenant des sommets jusqu'ici inconnus et il n'existe aucune indication nous laissant prévoir des réductions appréciables. Les entreprises font constamment croisade contre les hausses de prix, hausses qui ne sont pas étrangères à la baisse de leur rentabilité. Il est impérieux d'attacher beaucoup d'importance à ces facteurs lorsque l'on songe à mettre sur pied ou à agrandir une entreprise.

L'actionnaire voit déjà toute appréciation éventuelle de la valeur de ses actifs, autre que les actions de compagnies canadiennes publiques ouvertes, réduite de moitié par l'application d'un impôt sur les gains de capital à un taux de 50 p. 100. Il est vrai, cependant, que son risque après impôt sera également réduit, mais rappelons-nous que ceux qui prennent des risques préfèrent mettre l'accent sur les posssibilité de gains de leurs investissements que sur leurs chances de pertes, s'attendant habituellement à ce que l'érosion constante du pouvoir d'achat vienne justifier leurs décisions. A l'heure actuelle, les capitalistes n'osent pas trop s'aventurer et entreprendre de nouvelles dépenses de capital; avec l'application du Livre blanc il est bien évident que la situation va se détériorer davantage. Les propositions du Livre blanc veulent abaisser le taux maximum de l'impôt de 80 p. 100 à un peu plus que 50 p. 100. L'actionnaire possédant un tel taux maximum verrait donc ses profits nets après impôt sur ses actifs à fort rendement s'accroître sensiblement. Pour certains autres, par contre, les bénéfices nets provenant de tels actifs demeuraient relativement les mêmes. Pourtant, le produit net de tout portefeuille sera souvent grandement réduit. En fait, le Livre blanc canalise toute son ardeur à favoriser le capitaliste passif, c'est-à-dire celui qui ne se préoccupe pas de faire tourner les roues du moulin, au détriment de celui qui prend tous les risques et que l'on pourrait qualifier de bâtisseur de l'économie.

Une baisse prolongée dans les valeurs de la Bourse telle que celle que l'on connaît depuis les derniers six mois replace toute cette affaire d'un impôt sur les gains de capital dans une perspective tout à fait différente. Si le régime que propose le Livre blanc avait été en vigueur durant l'année 1969, il semblerait bien qu'une bonne partie des contribuables se situant aux échelons supérieurs du barème d'imposition aurait pu se soustraire complètement à l'impôt en liquidant leurs actifs qui ont diminué de valeur, échappatoire si simple.

Capital Gains Versus Income

Whilst the assimilation of capital gain, which may be the product of long-term accumulation, to ordinary income has the great advantage of a simplistic approach, it is completely irreconcilable with a progressive rate of annual taxation unless it is accompanied by very generous averaging provisions of the character proposed in the Royal Commission Report but not duplicated in the White Paper. (See Table 1.) It runs counter to the recognized limits imposed elsewhere. Even in England, with its readiness to accept the less dynamic approach to industrial growth and a high tax proclivity philosophy at least on the part of its government, capital gains taxation was approached far more circumspectly. First the 1962 measure embraced only realized short-term gains. Then in 1965 a general over-all capital gains tax was introduced and a special rate fixed at 30 per cent. In passing it may be noted that the U.K. government initially considered the imposition of a deemed to be realization which in form is comparable to that in the White Paper, but they limited it to trust holdings only and proposed a ten-year period of realization. On reconsideration this measure, still limited only to trust, was softened to 15 years.

To evaluate the effect of a capital gains tax and the burdens it would appear to impose, it must be linked to the recent changes in gift taxes and death duties summarized in Table 2. Both of these measures embodied very drastic changes in taxing capital formation and retention. When combined with the proposed capital gains tax they strike a very hard blow at family-controlled enterprises and impel selling out as quickly as possible before the patient dies and preferably before the new law is born.

The desire, no matter what the consequences, to obliterate all distinctions between capital gains and income is responsible for one of the clumsiest proposals in the transi-

Gains de capital c. aux revenus

Bien que nous soyons disposés à admettre qu'il soit assez attrayant de vouloir assimiler un gain de capital, représentant peut-être le produit d'une accumulation à long terme, au revenu ordinaire, cette assimilation, en dépit de son approche simple, est totalement irréconciliable avec un taux progressif d'imposition annuelle à moins qu'elle ne soit accompagnée de dispositions très généreuses pour contrecarrer cette nouvelle forme d'impôt, dispositions qui pourraient être semblables à celles que proposa la Commission royale d'enquête sur la fiscalité. Ces dispositions ne furent toutefois pas reprises par le Livre blanc. (Voir le Tableau 1). Ce principe va à l'encontre des limites reconnues partout ailleurs. Même l'Angleterre, qui accepte volontiers l'approche la moins dynamique à la croissance industrielle tout en préconisant une philosophie voulant des taux d'impôt élevés, du moins de la part de son gouvernement, a abordé l'imposition des gains de capital avec beaucoup plus de prudence et de circonspection. Comme première étape, en 1962, seuls les gains réalisés à court terme étaient touchés par cette mesure. C'est seulement en 1965 qu'un impôt général englobant tous les gains de capital fut introduit et qu'un taux spécial fut fixé à 30 p. 100. Il est bon de remarquer en passant que le gouvernement anglais avait initialement considéré l'imposition des réalisations supposées. D'après sa formulation du moins, cette notion était comparable à celle que l'on retrouve dans le Livre blanc; pourtant, il fut finalement décidé d'en retenir l'application pour les fonds en fiducie seulement et une période de réalisation de dix ans fut adoptée. Après avoir remis cette mesure en question, qui demeure toujours limitée aux fonds en fiducie, on jugea bon d'étendre cette période à quinze ans.

L'effet d'un impôt sur les gains de capital et le fardeau accru qui semble en résulter doivent être évalués à la lumière des récents changements apportés à l'impôt sur les biens trasmis par donation et par décès, résumés au Tableau 2. Ces deux mesures contiennent en effet des changements très draconiens dans l'imposition sur la formation et la rétention des capitaux. Lorsque associées à l'impôt proposé sur les gains de capital, elles atteignent durement les entreprises familiales et en obligent une liquidation plus rapide qu'on ne le voudrait, c'est-à-dire avant que ne décèle le patient ou encore mieux avant que ne laisse la nouvelle loi.

Il est intéressant de remarquer que c'est précisément en s'acharnant à vouloir niveler toutes les différences qui existent entre les gains de capital et le revenu, tout en gardant

tional period. Although the capital gains tax is not estimated to yield very much in the preliminary years, it is applied initially at high rates, way above the limit of what is acknowledged to be fair and equitable. This will cause an obvious deferral of any capital gains realization within the first five-year period except for the hapless circumstances of those who are unable to postpone their intended sale until the rates reach the promised lower levels. Accordingly, the procedure for a gradual reduction in rates is self defeating for most, extremely harsh for a few. The inequity becomes all the greater as there will be every incentive to sell on a realized loss basis wherever the occasion permits. The alternative of immediate adoption of reasonable rates appears unacceptable to the Minister of Finance for the reasons already mentioned. The only solution is a flat rate for capital gains on a different basis than that of ordinary income. The intolerably vexatious transitional dilemma would thereby be resolved.

If a capital gains tax is to be imposed, a reasonable maximum rate should be set with due regard to competitive conditions elsewhere, the historic difference between what has been previously taxed and what is proposed, the gap between our potential and the far from mature stage of our economic development, the need for enhancing rather than impairing capital formation, the desirability of more small firms expanding and attaining the stage where they may "go public", the averaging principle implicit in capital gains realization, and the differences between long-term and short-term gains. The maximum level should be set at a rate somewhat below 25 per cent.

Retention of the system of capital cost allowances, as proposed in the White Paper, is an acknowledgment of the difference between what is on capital and what is on current account—an acknowledgment that should avail on the revenue as it does on the

les yeux fermés sur ce que les conséquences peuvent être, que l'on en est arrivé à l'une des propositions les plus boiteuses au cours de la période transitoire. Étant donné que l'impôt sur les gains de capital ne doit pas rapporter beaucoup dans les premières années, estime-t-on, cet impôt requiert initialement de hauts taux d'imposition, taux qui excèdent de beaucoup les paliers que l'on considère normalement comme justes et équitables. En conséquence, on va s'efforcer de remettre à plus tard la réalisation de tout gain de capital au cours des cinq premières années, exception faite, bien entendu, de ces infortunés qui sont accablés par des circonstances qui les empêchent de retarder la vente de leurs avoirs à une date où les taux seront enfin descendus aux niveaux promis. Donc, ce processus de réduction graduelle des taux se détruit par lui-même pour la plupart et est extrêmement pénible pour quelques-uns. L'inéquité de cette mesure est d'autant plus frappante que l'on aura toutes les raisons de vouloir vendre chaque fois que l'on pourra réaliser une perte. De son côté, le ministre du revenu, pour les raisons déjà mentionnées, semble complètement incapable de recourir alternativement à l'adoption immédiate de taux raisonnables. La seule solution que nous voyons est d'établir un taux fixe pour les gains de capital sur une base différente de celle qui existe pour les revenus ordinaires. Ainsi, on réussirait à résoudre tous les tourments intolérables que pose le dilemme transitoire.

Si l'on doit imposer les gains de capital, il faudrait tout au moins établir un taux maximum raisonnable en prenant bien soin de tenir compte, entre autres, des facteurs suivants: les conditions concurrentielles à l'étranger, les différences historiques entre ce qui a été antérieurement imposé et ce que l'on se propose d'imposer, l'écart entre notre potentiel et le point de maturité, encore bien loin d'ailleurs, de notre développement économique, la nécessité d'accroître plutôt que de décourager la formation des capitaux, l'avantage que procure un plus grand nombre de petites entreprises qui progressent au point de pouvoir «devenir publiques», le principe de l'étalement qui découle nécessairement de la réalisation des gains de capital et, finalement, les différences entre les gains à long terme et les gains à court terme. On devrait considérer un niveau maximum qui serait quelque peu inférieur à 25 p. 100.

Le fait que le Livre blanc retienne, tel qu'il le propose, un ensemble de règles relatives à l'allocation du coût en capital montre bien qu'il existe des différences entre ce qui entre au compte capital et ce qui entre au compte courant; cette reconnaissance implicite de ce

expenditure side. Difficulties in distinguishing between the two can be substantially circumscribed by assimilating short term capital gains to income and by creating, as has been done in other countries, reasonable time limits which can create either rebuttable or, in the case of other than dealers, irrebuttable presumptions of being on capital account. The troublesome concept of "an adventure in the nature of trade" can then be buried without any mourners.

fait devrait valoir aussi bien pour le côté des recettes comme pour celui des dépenses. Les difficultés que pose la distinction entre ces deux postes, compte capital et compte courant, peuvent être circonscrites en grande partie en assimilant les gains de capital à court terme aux revenus et en adoptant, à l'exemple d'autres pays, des limites de temps raisonnables qui créeraient des présomptions soit réfutables ou, dans les cas autres que celui des marchands, soit irréfutables, voulant que certains actifs appartiennent au compte capital. Nous nous empresserions alors d'oublier bien vite, sans grande peine, ce concept d'une «affaire de caractère commercial» qui n'a cessé de nous donner du fil à retordre.

The Quinquennial Tax

The quinquennial tax to be imposed every five years on unrealized paper profits on investments in widely-held Canadian companies puts a sharper bite on invested capital than any known capital tax. Some of the difficulties have already been publicly noted by the Minister of Finance. In an inflationary era it taxes merely the holding of investments which "grow" in value at the same rate as the currency depreciates. In a time of widely fluctuating security prices, it can tax the "ups" with little relief for the "downs", as illustrated by Table 3.

L'Impôt quinquennal

L'impôt quinquennal que l'on propose de lever sur les profits non réalisés, dits de papier, provenant d'investissements dans les compagnies canadiennes ouvertes viendra amputer les investissements en capital d'une façon plus grave qu'aucun autre impôt connu sur le capital. Le ministre du revenu a déjà admis publiquement certaines difficultés que présente cet impôt. Dans une ère inflationniste, cet impôt équivaut simplement à taxer les portefeuilles dont la valeur «croît» au même rythme que la monnaie se déprécie. A une époque où le prix des valeurs mobilières fluctue sensiblement, cet impôt peut frapper les hausses en accordant peu de compensation pour les «baisses», tel que le Tableau 3 le démontre.

Its alleged justifications are:

(a) It avoids deemed realization on death and having capital gains tax and death duties apply "at a most inconvenient time". (3.42).

(b) It would reduce the "lock in" effect and "...what might otherwise be an obstacle to the workings of the capital market." (3.37.)

(c) It would reduce tax postponement.

(d) It would facilitate the classification of "...reorganizations and mergers as tax-free transactions...". (3.37.)

On justifie cette réévaluation périodique de la façon suivante:

a) Elle permettrait d'éviter les réalisations supposées lors du décès et qu'ainsi ne devienne exigible «à un moment très inopportun» (3.42) l'impôt sur les gains de capital et sur les biens transmis par décès.

b) Elle permettrait d'amoindrir cet effet de «blocage» et «ce qui, autrement, pourrait constituer un obstacle au bon fonctionnement du marché des capitaux». (3.37).

c) Elle permettrait de limiter l'ajournement du paiement de l'impôt.

d) Elle faciliterait la classification «comme transaction exempte d'impôt un plus grand nombre de réorganisations et de fusions de sociétés...» (3.37).

While the justifications above have some validity, the White Paper vastly overrates them as against the sheer inequity of taxing unrealized paper profits which may never be

Même si ces justifications offrent quelque validité, le Livre blanc leur accorde une prépondérance bien trop importante par rapport à l'inéquité pure et simple résultant d'un

realized and the heavy blow to investment in widely-held Canadian corporations which will ensue:

(a) Taxpayers would normally prefer payment of a dollar of tax later (at death) than earlier (at quinquennium).

(b) There is no discussion as to how serious the "lock in" effect really is and why it justifies taxing paper profits.

(c) Would the quinquennial tax reduce postponement or more truly increase prepayment? After all the justification for the capital gains tax (3.2) is related to realization.

(d) While facilitating the handling of reorganizations and mergers is important, is it important enough to justify taxing paper profits?

The White Paper does not come to grips with the fact that taxing unrealized paper profits introduces a hazard of entirely new dimensions into the investment in Canadian equities. This new risk may to some people outweigh the lower tax rate imposed on Canadian equities and drive them out of Canadian stock holdings. To these investors a tax on the full gain if, as and when realized, coupled with a full deduction for capital losses, may be less fearful than a tax at half rates on paper profits which may disappear like the burst of a bubble.

The imposition of the quinquennial tax will surely discourage the purchase of what are hoped to be fast growth Canadian stocks. Over a long period of time and with a high rate of growth, the full capital gains tax on realization is less onerous than the half rate every five years. Added to this, the quinquennial tax reduces the investor's income during the holding period which a tax on actual realizations would not do.

Coupled with the recent sharp increases in gift and estate taxes, the quinquennial tax creates an unattractive environment for Canadian savings and capital. For example, the estate tax rate of 50 per cent is now reached at $300,000, whereas formerly this

impôt sur les profits non réalisés, dits de papier, profits qui pourraient bien n'être jamais réalisés et résultant du dur coup que l'on porte ainsi aux investissements dans les corporations canadiennes ouvertes, à savoir:

a) Les contribuables préfèrent payer un dollar en impôt plus tard, c'est-à-dire au décès, que plus tôt, c'est-à-dire à tous les cinq ans.

b) On ne discute aucunement l'ampleur et la gravité de cet effet de «blocage», particulièrement en fonction d'un impôt sur les profits dits de papier.

c) Un impôt quinquennal de la sorte limite-t-il réellement l'ajournement du paiement de l'impôt ou n'est-il pas plutôt une façon déguisée d'accroître les paiements d'impôt par anticipation? Après tout, on justifie l'impôt sur les gains de capital (3.2) en fonction de la réalisation.

d) Il est vrai qu'il est recommandable de vouloir faciliter à l'Administration le contrôle des réorganisations et des fusions de sociétés, mais cela revêt-il assez d'importance pour en arriver à l'imposition des profits dits de papier?

Le Livre blanc ne se rend pas compte à quel point l'imposition des profits non-réalisés dits de papier projettent les actionnaires de valeurs canadiennes dans un tout nouvel univers rempli d'hasards et dont on ignore même les limites. Cette incertitude peut bien conduire certaines personnes à oublier les taux d'impôt réduits sur les valeurs canadiennes et ainsi les chasser du marché canadien. Pour ces actionnaires, un impôt sur la totalité du gain si et lorsque réalisé, accompagné d'une déduction permise pour la totalité des pertes de capital, peut présenter moins de danger qu'un impôt appliqué à des taux réduits de moitié sur les profits dits de papier, profits qui peuvent soudainement s'envoler en fumée.

L'adoption d'un impôt quinquennal va sûrement décourager l'achat des actions canadiennes qui laissent espérer des résultats rapides. A long terme et avec un taux de croissance élevé, un impôt total absolu sur les gains de capital lors de la réalisation est moins onéreux qu'un impôt qui s'appliquerait à des demi-taux tous les cinq ans. En outre, un impôt quinquennal réduirait le revenu de l'actionnaire pendant la période durant laquelle il détient ses titres, ce qu'un impôt lors de la réalisation éviterait.

Combiné avec les récentes augmentations marquées de l'impôt sur les biens transmis par donation et par décès, l'impôt quinquennal créerait un climat peu attrayant pour les épargnes et le capital canadiens. A titre d'exemple, le taux d'impôt de 50 p. 100 sur les

level of taxation did not apply until an estate exceeded $1,550,000. This environment is much worse than in the United States.

The Quinquennial Tax and a Family Enterprise

While Imperial is not directly concerned, it would be well to consider the consequences for a family enterprise. For example, as business expands, a family-controlled company may reach the stage where it can go public. To achieve this objective, the existing management must continue; perhaps 20 per cent or 30 per cent of the total shares outstanding are distributed to the public. If a tax is to be imposed every five years on the rise in the quoted stock market value of such an enterprise, even though the owners have not sold any more of their shares, substantial funds will be required without any corresponding ability to pay. The Canadian market is notoriously "thin". To raise the money to pay the taxes would normally require the sale of blocks of stock. The mere attempt to sell such stock would usually depress the market in the shares of this particular company. In some cases, the first or second stages of deemed realization would necessitate loss of control of the enterprise, or the necessity of seizing the first opportunity to sell out completely.

Selection of the five-year period based upon individual or corporate birthdays ending every five years appears ingenious. It was intended to prevent the impact of dumping vast quantities of stock on the market for all listed companies at the same time. Where shares of a widely-held corporation are diffused amongst many shareholders none of whom hold more than, say, 1 per cent of the total outstanding stock this method of timing will achieve its purpose. But there are many typical Canadian companies where the originating families still control as much as 50 per cent or so of the stock or, at any rate, very large blocks of it. To them a quinquennial tax must mean facing the prospect and, in many cases, the certainty of loss of control.

biens transmis par décès est maintenant atteint à $300,000.00 alors que ce niveau d'imposition ne s'appliquait auparavant qu'aux successions excédant $1,550,000.00. C'est là une situation beaucoup plus sévère qu'aux États-Unis.

L'impôt quinquennal et les entreprises familiales

Même si Imperial Oil n'est pas directement concernée, il ne ferait pas de tort d'en considérer les conséquences pour les entreprises familiales. Par exemple, avec les années d'expansion, une entreprise familiale peut en arriver au point où elle peut devenir publique. La réalisation de cet objectif implique que l'administration existante doit rester en fonction; de 20 à 30 p. 100 de toutes les actions en circulation seront distribuées au public en général. Si l'on suppose pour un instant qu'un impôt sera prélevé tous les cinq ans sur la base de l'augmentation des cotations à la Bourse pour une telle entreprise, en dépit du fait que les propriétaires n'aient pas vendu d'autres actions, on réalise immédiatement que des fonds importants sont requis sans qu'il existe une capacité correspondante de payer. Le Canada est reconnu pour son marché «restreint». Le paiement des impôts devra alors normalement s'effectuer au moyen de la vente en bloc d'actions. A son tour, la seule mise en vente d'un grand nombre d'actions va suffire à affaiblir le marché quant aux actions de cette compagnie en particulier. Dans certains cas, la première ou la seconde mise en application de ce concept de réalisation supposée résulterait automatiquement dans la perte du contrôle de l'entreprise, ou obligerait les propriétaires à sauter sur la première occasion pour tout abandonner.

Une re-évaluation périodique quinquennale faite à la fin du mois dans lequel tombe l'anniversaire de naissance ou de constitution apparaît assez géniale. L'objet de cette tactique est de prévenir l'impact, sur le marché des valeurs mobilières, du déversement d'une grande quantité d'actions en même temps pour toutes les compagnies inscrites. Le réglage proposé va réussir là ou les actions d'une corporation ouverte sont diffusées parmi plusieurs actionnaires dont aucun ne détient plus que, disons, 1 p. 100 du total de toutes les actions en circulation. Mais rappelons-nous qu'il existe plusieurs compagnies canadiennes ou les familles qui en furent à l'origine détiennent encore le contrôle d'au moins 50 p. 100 des actions ou, en tout cas, de très importants blocs. Pour ces personnes, un impôt quinquennal signifie presqu'à coup sûr sinon chaque fois, la perte du contrôle de leurs entreprises.

During periods of wide variations of stock market values the timing of the quinquennial tax in relationship to birthdays of controlling shareholders will have all of the assurance, fairness and equity of a lottery or of Russian roulette. A moment's reflection will show what the impact would be during a period of inflation or, leaving that aside, what the consequences would be for any undertaking which has succeeded in enhancing its earning power and consequent goodwill. Suppose that in one or two quinquennial periods a block of $500,000 worth of stock has grown in value to $1 million, without any sales or realizations. No money is received, but the shareholder at the 50 per cent rate or so which would probably be applicable at his bracket under the White Paper would immediately owe a tax of some $125,000.

How does he raise it? The ordinary solution would be to sell the stock, but in the typically thin Canadian market any such operation is likely to have a depressing effect on the price. If in our sample illustration above mentioned, the $500,000 block of stock has grown in the five-year period (or with suitable variations for the earlier taxes a ten or fifteen-year period) to $1 million, as a sort of "birthday present" from the government, the shareholder will be called upon to pay a tax which, by virtue of the amounts involved irrespective of whether he had any income from other sources, will all be taxed at or near the maximum rate of tax which is theoretically 50 per cent, for a total of $125,000. Under the shock of such an assessment he passes away. The heirs will now be called upon to pay estate taxes on an asset valued at $1 million. It is true that the liability for unpaid income taxes is deductible from the value of the estate and that if there were no other assets almost half of the residual estate might be subject to taxes at rates lower than the maximum approximately 50 per cent. If there were some insurance equal to the income tax liability and about $300,000 of other assets accumulated, the million dollars in inherited securities would be subject, at the marginal applicable rates, to an estate tax of about $500,000. In relationship to the shares in question the family would have been called upon to bear a tax of $625,000 between the estate taxes and the quinquennial taxes without a dollar in cash being received. If the attempted liquidation of the stock on the market occasioned a depression in quoted values, as it almost inevitably would, it would not have to go down

En période de fluctuation marquée des valeurs inscrites à la Bourse, l'impôt quinquennal prélevé en fonction des anniversaires de naissance des actionnaires majoritaires revêt toute la certitude, la justice et l'équité d'une véritable loterie ou encore de la roulette russe. Il n'est pas nécessaire de s'attarder bien longtemps pour comprendre tout l'impact qu'un tel impôt créerait en pleine période inflationniste ou encore, pour ne pas se servir d'un exemple aussi facile, ce qu'en seraient les conséquences pour toute entreprise qui serait parvenue à accroître ses capacités de profits et donc sa clientèle. Prenons le cas d'un bloc d'actions dont la valeur serait passée de $500,000 à $1 million au cours d'une ou de deux périodes quinquennales, sans qu'il y ait eu vente ou réalisation. Sans qu'il ait reçu aucune somme, un actionnaire pourrait devoir en impôt quelques $125,000 correspondant à un taux d'imposition de quelque 50 p. 100, taux qui lui serait probablement appliqué si l'on s'en fie aux recommandations du Livre blanc.

Et ou obtiendra-t-il cet argent? La solution courante est de vendre les actions, mais vu le marché restreint caractéristique au Canada, on peut alors s'attendre à voir se produire un effet de glissement sur leur prix. Si, d'après notre exemple, la valeur du bloc d'actions passait de $500,000 à $1 million au cours de la période de cinq ans (ou, en effectuant les changements appropriés pour les impôts antérieurs, une période de 10 ou 15 ans) nous voyons quel genre de «cadeau d'anniversaire» le gouvernement réserve à l'actionnaire qui se voit obligé de dénicher quelque part quelques $125,000, pour payer l'impôt au taux maximum, ou presque, fixé théoriquement à 50 p. 100, auquel il sera assujetti, étant donné les montants impliquées. Par-dessus tout, cet actionnaire doit trouver cette somme quand même assez impressionnante de $125,000 peu importe qu'il ait tiré ou non des revenus d'autres sources: une telle cotisation est assez traumatisante pour le faire mourir.

A leur tour, les héritiers feraient face à un impôt sur les biens transmis par décès sur un actif évalué à $1 million. Pour les fins de notre raisonnement, nous sommes prêts à admettre que les impôts sur le revenu impayés sont déductibles de la valeur de la succession et, s'il n'y avait aucun autre actif, près de la moitié du résidu de la succession pourrait bien être assujetti à des taux d'imposition plus bas que le maximum approximatif de 50 p. 100. Par contre, si la succession comprend des montants d'assurances égaux à l'impôt auquel le revenu est assujetti et qu'il existe pour quelques $300,000 de divers autres biens accumulés, le million de dollars transmis au décès sous la forme de valeurs mobi-

very far before the total taxes already payable exceeded the entire proceeds. Any loss on realization would avail as a tax credit on income which the estate will not receive or be able to use, and even if the loss carryforward is extended beyond the present rules, in a manner not proposed in the White Paper, the loss on realization may never in practice be deductible. Euthanasia for mortally ill people on the eve of their quinquennial birthdays might become a debatable issue.

It is not by any means suggested that this would be the typical case, although it would occur under many circumstances. But, in any event, it underlines the degree to which family holdings in widely-held companies would be imperilled.

Whatever the reasoning on which it may have been sought, a quinquennial tax is nothing less than a tax on capital applicable exclusively to investments in Canadian widely-held corporations. After World War I, in some devastated countries, there had been an effort to initiate taxes on capital but the experiences were invariably disastrous. It matters not that the deemed realization tax was not intended perhaps as a capital levy which in fact it is. It cannot be defended, either from a theoretical or a practical viewpoint.

Moreover, the entire thrust of the White Paper recommendations is supposedly to favour shares of widely-held Canadian companies. In view of investor experience in, and expectation of, some inflation, the quinquennial tax by itself will deter many of them from investing in Canadian public companies. It will discourage the operators of growing businesses from going public and thereby arrest useful growth and development. To those who venture internationally it provides

lières deviendrait alors sujet, aux taux applicables les plus élevés, à un impôt sur les biens transmis par décès de l'ordre de $500,000. Pour ces actions, la famille du défunt serait ainsi appelée à supporter un impôt de $625,-000 réparti entre l'impôt sur les biens transmis par décès et l'impôt quinquennal sans qu'un seul dollar de comptant n'ait été reçu. Si l'on parlait de liquider les actions sur le marché, on créerait alors presque inévitablement une dépression dans les valeurs côtées; il ne faudrait pas une baisse bien forte pour que l'ensemble des impôts déjà payables excède la totalité du produit des ventes. D'un autre côté, toute perte réalisée qui donne normalement droit à un dégrèvement d'impôt sur le revenu, ne transmettrait ces effets bénéfiques d'aucune manière à la succession, et même si l'ajournement du dégrèvement résultant de la perte était doté d'une plus grande flexibilité qu'actuellement, ce qui n'est pas proposé dans le Livre blanc, les pertes réalisées pourraient bien en pratique ne pas être déductibles. L'euthanasie pour les mourants à la veille de leur anniversaire quinquennal pourrait fort bien devenir l'objet de débats.

Nous ne tentons pas ici de faire croire que ce soit là un exemple typique bien que ce soit un cas qui pourrait fort bien se présenter en plusieurs circonstances. Mais, quoi qu'il arrive, disons que cet exemple met en relief la gravité du danger qui guette les contrôles familiaux dans les compagnies ouvertes.

Peu importe le raisonnement qui a servi de base pour l'édification de l'impôt quinquennal, il n'en demeure pas moins que cette notion ne représente rien d'autre qu'un impôt sur les capitaux qui s'applique exclusivement lorsqu'il s'agit d'investissements dans des corporations canadiennes ouvertes. Certains pays dévastés ont tenté après la première guerre mondiale de lancer un impôt sur les capitaux mais à tout coup leurs expériences se sont révélées désastreuses. Il importe peu que l'impôt sur les réalisations supposées n'ait pas été conçu comme un impôt sur les capitaux: le fait demeure qu'il en est précisément un. Il ne peut être défendu ni d'un point de vue théorique ni d'un point de vue pratique.

Ce qui est encore plus frappant, c'est que le cheval de bataille même du Livre blanc est supposé résider dans la place de faveur que ses recommandations accordent aux actions des compagnies canadiennes ouvertes. En raison du fait que ceux qui investissent savent se débrouiller face à un certain niveau d'inflation, et qu'ils s'y attendent, l'impôt quinquennal pourrait suffire par lui-même à en décourager plusieurs qui seraient tentés d'acheter des actions de corporations publi-

strong grounds for establishing parent company operations in the United States and moving senior personnel charged with central control and management of the enterprise to an American base where they might otherwise be located in Canada or where they may have been previously situated in this country.

The International Position

The application of the quinquennial tax to non-resident shareholders of 25 per cent blocks of widely-held Canadian companies appears to be a breach of faith to those non-resident companies who were induced to offer their shares on the Canadian market by representations that this would be widely welcomed as an act of good Canadian citizenship. The non-resident parent of a company with "a degree of Canadian ownership" will be very harshly penalized by comparison with those non-resident parents who retain a wholly-owned Canadian subsidiary.

Not only is "fair play" involved, serious as this is, but Canada will be penalized directly by a loss of investment. Any imposition of capital gains tax to non-residents will appear doubly uninviting to an outsider who is always free to exercise his choice in new investments. In all presently conceivable circumstances, no credit in his own country will avail for any quinquennial taxes imposed. In equity, tax relief should be provided to non-residents for both realized and deemed losses. But, as a practical matter, would the Canadian government pay tax refunds perhaps running into the hundreds of millions to non-resident parents should there be a decline in the values of their Canadian investments?

To apply such a tax will be extremely difficult administratively. Under Article VIII of the Canada/United States Reciprocal Tax Convention and corresponding sections of other treaties, non-residents of Treaty coun-

ques canadiennes. Cet impôt va démoraliser ceux dont les entreprises qu'ils exploitent sont en plein essor devant la possibilité de les rendre publiques et ainsi contribuer à freiner une croissance et un développement essentiels. Pour ceux qui s'aventurent dans les affaires sur un plan international, cet impôt leur fournira de bonnes raisons de vouloir conduire leurs opérations à partir d'une société mère située aux États-Unis et de transplanter tout le personnel des cadres chargé du contrôle de même que de l'administration de leurs entreprises dans une région américaine alors qu'ils auraient autrement pu s'implanter au Canada ou continuer à y opérer.

Sur le plan international

L'application de l'impôt quinquennal aux actionnaires non résidents détenant des blocs d'actions de 25 p. 100 de corporations canadiennes ouvertes semble un abus de confiance envers ces compagnies non résidentes qui ont été persuadées d'offrir leurs actions sur le marché canadien, sur la foi de représentations qui leur ont laissé croire que de telles offres seraient reçues chaleureusement comme étant un acte de bon citoyen canadien. La société mère d'une compagnie avec «une certaine participation canadienne» se verrait imposer une dure sanction en comparaison de ces compagnies étrangères qui ont conservé une filiale canadienne entièrement possédée.

Ce n'est pas là seulement une question de jouer «franc-jeu», bien que ceci soit extrêmement important, mais le Canada devra en subir directement les représailles au niveau de l'investissement. Tout impôt sur les gains de capital, quelqu'en soit la forme, appliqué aux non-résidents, va sûrement paraître sans attrait pour un étranger qui est libre de choisir ses nouveaux investissements. Peu importe l'angle sous lequel on envisage la question, il est impossible de concevoir à l'heure actuelle qu'un pays puisse offrir un dégrèvement quelconque de l'impôt quinquennal auquel son ressortissant a été assujetti. Du point de vue de l'équité, des redressements d'impôt devraient être consentis aux non-résidents pour les pertes tant réelles que présumées. Mais, en fait, est-ce que le Gouvernement canadien est prêt à payer des remboursements d'impôt, se chiffrant dans les centaines de millions, aux sociétés mères non résidentes, advenant une baisse de la valeur de leurs investissements canadiens?

Du point de vue administratif, l'application d'un tel impôt serait extrêmement difficile. Aux termes de l'Article VIII de la Convention sur la Réciprocité Fiscale Canado-américaine, comme des articles correspondants d'autres

tries will, in any event, be exempt from any capital gains tax unless the applicable treaty is either abrogated or modified. Quite apart from the quinquennial tax factor, any rate of capital gains tax applicable beyond the limit in the investor's country against which a credit might be obtained, will be a positive deterrent to the export of funds to Canada for investment here. This enormous disadvantage could be overcome if the ultimate capital gains tax levy was imposed on actual realization only and at rates no greater than those applying elsewhere.

The Treaty modification will mean, of course, at very least, that Canadians investing in U.S. securities, as they so often do, will be subject initially on realization of any gains to capi al gains tax in the United States. Unless those charged with the re-negotiation were both skillful and highly fortunate, Canadian investors would thereupon become subject to heavy capital gains taxes which are retroactive in effect and which are not neatly limited to the appreciation in value since the post-valuation period. In the end result, apart from the accidental and inequitable incidences of taxes between one Canadian and another, some substantial portion of what has been estimated to be the revenue accruing to the treasury on capital gains account would accrue to the United States rather than the Canadian government. To the extent U.S. capital gains taxes were applied to pre-Valuation Day gains, they would probably not be credi'able against Canadian tax and if they were, a serious drain would be imposed on the Canadian treasury.

The perils of treaty re-negotiations are illustrated by the recent experience of France. It adopted a corporate tax integration system involving refunds to the French shareholders only. In the resulting treaty revision, as a consequence of the strong bargaining position of the United States government representing exporters of capital, the resultant modifications have brought into effect a system under which the French government is obliged to refund corporate taxes to United States shareholders in French corporations effectively on the same basis as is available to French residents! The refund rule has now been broadened to apply to non-residents generally. Such an experience, which the White Paper views as intolerable, should

traités, les non-résidents des pays de traité vont, de toute façon, être exempts de l'impôt sur les gains de capital à moins que le traité applicable ne soit, ou bien abrogé, ou bien modifé. Mise à part la question de l'impôt quinquennal lui-même, tout taux d'imposition sur les gains de capital, applicable au delà des limites fixées dans le pays de l'actionnaire permettant un dégrèvement au titre de l'impôt, contribuera activement à décourager l'exportation vers le Canada de fonds d'investissement. Cet énorme désavantage pourrait toutefois être surmonté si le prélèvement ultime d'impôt sur les gains de capital s'effectuait lors de la réalisation seulement et cela, à des taux ne dépassant pas ceux qui ont cours ailleurs.

Modifier ainsi le Traité reviendrait à dire, bien entendu, tout au moins, que les Canadiens qui investissent dans les valeurs mobilières américaines, comme ils en ont l'habitude, seraient assujettis au départ, lors de la réalisation de tout gain, à un impôt sur les gains de capital aux États-Unis. A moins que ceux qui auraient la tâche de renégocier ces traités soient à la fois habiles et extrêmement chanceux, les actionnaires canadiens deviendraient opprimés à la suite de telles modifications, par des impôts sur les gains de capital, impôts qui seraient rétroactifs et qui ne seraient pas clairement limités aux augmentations de valeur depuis la période de post-évaluation. Tout compte fait, outre les incidences accidentelles et inéquitables des impôts entre un Canadien et un autre, une forte proportion des revenus en gain de capital que l'on aura estimé être l'assiette du Trésor canadien tombera plutôt dans les coffres des États-Unis. Dans la mesure ou l'impôt américain aura frappé les gains de capital avant le jour de l'évaluation, les montants ainsi payés ne pourront probablement pas être dégrevés de l'impôt canadien et s'ils l'étaient, de graves pertes s'ensuivraient pour le Trésor canadien.

Les difficultés récentes qu'éprouva la France au cours des renégociations de son traité avec les États-Unis jettent beaucoup de lumière sur les dangers que comportent de telles aventures. La France adopta un régime d'intégration de l'impôt sur les corporations permettant aux seuls actionnaires français de bénéficier de remboursements. La rédaction définitive du traité, dont la revision a reflété la position favorable où se trouvaient placés les États-Unis en raison des exportations américaines de capitaux, apporta des modifications qui donnèrent lieu à un régime obligeant le gouvernement français à rembourser aux actionnaires américains détenteurs d'actions dans des corporations françaises, les impôts sur les corporations effectivement sur

serve as a fair warning that some of the central White Paper proposals involve risks that are not worth undertaking.

Owner-Occupied Housing

When a family strives to own its own shelter, this is not done for commercial purposes but for basic social needs. Due to inflation, property sales frequently show dollar profits—even though the vendor clearly does not have an increased ability to pay—taxes, insurance or anything else. For this reason, Imperial agrees with the public statement of the Minister of Finance that owner-occupied housing should not be liable for capital gains tax—even at a reduced rate. The exemption should, however, be absolute rather than via the backdoor route set out in the White Paper.

The British Finance Act, it may be noted in passing, exempts any gains made on the sale of the disposer's sole or main residence.

Emigration of Canadians and International Transfers of Employees

The size of the differentials between Canadian and U.S. personal income taxes was not properly revealed in the White Paper. In fact, the comparisons made were, in our opinion, based on extremely questionable assumptions and for that reason are very misleading. In proof of this statement, the attached Tables 4-8 compare a resident of Ontario with a resident of New York or Ohio. The U.S. assumptions and tax calculations were made by informed and competent persons in that country. In all income ranges examined, from $10,000 to $100,000, the Ontario resident's taxes would be considerably higher than the White Paper comparisons would indicate, vis-à-vis his New York State counterpart, and substantially higher again than the taxes of an Ohio resident.

le même pied que pour résidents français! La règle sur les remboursements a maintenant été élargie pour englober les étrangers en général. Les auteurs du Livre blanc devraient tirer de cette expérience, qu'ils condamnent eux-mêmes comme intolérable, une bonne leçon servant à les mettre en garde contre certaines propositions qui sont au centre de la réforme qu'ils proposent et qui implique des risques qu'il ne vaut pas la peine de prendre.

Le propriétaire et son chez-soi

Lorsqu'une famille lutte pour devenir propriétaire de son propre toit, l'on doit voir dans ce phénomène l'apaisement d'un besoin social et non pas la recherche d'une aventure commerciale. En raison de l'inflation, les ventes de propriétés domiciliaires indiquent assez fréquemment des profits-dollars même si le vendeur ne possède clairement pas les moyens accrus nécessaires pour payer les taxes, les assurances et tous les autres frais. Pour cette raison, Imperial Oil seconde les déclarations publiques faites par le ministre du revenu à l'effet que les propriétaires ne devraient pas en fait être assujettis à l'impôt sur les gains de capital pour la vente de leur domicile,—même à un taux réduit. Une telle exemption doit, cependant, être absolue plutôt qu'emprunter la porte d'en arrière tel que le fait le Livre blanc.

Soulignons en passant que la Loi anglaise sur le revenu considère exempt d'impôt tout gain réalisé sur la vente de la résidence unique ou principale du vendeur.

L'émigration des Canadiens et la mutation des employés au plan international

Le Livre blanc n'a pas souligné comme il le fallait les écarts qui existent entre l'impôt canadien et l'impôt américain sur le revenu des particuliers. Leur importance ne nous fut pas toute révélée. En fait, on ne s'est contenté que de faire certaines comparaisons; de plus, selon nous, celles-ci reposent sur des hypothèses extrêmement douteuses et pour cette raison elles sont infiniment trompeuses. A l'appui de cette assertion, permettez-nous de vous référer aux tableaux 4 à 8 ci-annexés qui mettent en parallèle un résident de l'Ontario et un résident de New York ou de l'Ohio. Les données de base américaines et le calcul de l'impôt furent établis par des Américains bien renseignés et compétents. A toutes les tranches de revenus analysées, de $10,000 à $100,000, l'impôt total que doit payer le résident de l'Ontario est de loin supérieur à celui que les comparaisons du Livre blanc laissent entendre, par rapport à sa contrepartie de l'état de New York, et également fort supérieur à tous les impôts payables par le résident de l'Ohio.

The impact that tax differentials of this size may have on influencing Canadians, particularly the highly-qualified technical, professional and middle-management personnel whose rates would be the hardest hit, as to whether their careers should be pursued in Canada versus the United States, cannot be overlooked. The White Paper's almost casual conclusion that Canadians would not be likely to emigrate for this reason could not be accepted—even if the disparity in rates were the only factor influencing the "brain drain". Unfortunately this would not be the case. Furthermore, the attraction or repulsion of skilled personnel from elsewhere is involved.

Quite apart from such other employment considerations as salary levels, job opportunities and prospects for advancement and diversification of experience in the two countries, a Canadian could only conclude that all major tax factors related to his employment indicated the advantages of moving to the United States. The adverse tax factors would include:

1. The higher Canadian income taxes already mentioned above.

2. The more burdensome form of capital gains tax in Canada, particularly when considered in conjunction with the heavier gift and estate taxes introduced in 1969.

3. The fact that a tax would be payable in Canada every five years on any gains accrued but unrealized on shares of Canadian public companies.

4. The lack of any special tax consideration in Canada for stock option benefits made available by an employer.

5. The possibility that tax limitations would adversely affect the size of pensions related to Canadian employment.

6. The method of treatment of pension earnings at potentially discriminatory or arbitrarily flexible rates if an individual becomes a non-resident of Canada following retirement. (1.46)

Des écarts d'impôt aussi forts ne peuvent certainement pas laisser indifférents les Canadiens, particulièrement les techniciens spécialisés, les professionnels et le personnel des cadres administratifs, dont les taux seraient le plus durement touchés. Il ne faut pas oublier que ces personnes ne sont pas sans se demander si elles doivent poursuivre leur carrière au Canada ou traverser aux États-Unis. On ne peut sûrement pas être d'accord avec la conclusion du Livre blanc, qu'il prend trop à la légère d'ailleurs, voulant que les Canadiens ne soient pas tentés d'émigrer pour cette raison même si la disparité des taux d'imposition était le seul facteur susceptible d'influer sur la saignée de nos ressources humaines. Malheureusement, ce n'est pas le cas. En outre, il faut tenir compte de l'effet de ces écarts sur le personnel spécialisé ailleurs dans le monde qui pourrait considérer venir au Canada.

Mis à part le niveau des salaires, le choix et la disponibilité d'emploi, les chances d'avancement et la gamme des disciplines dans les deux pays, un Canadien ne peut s'empêcher de conclure que toutes les principales formes d'imposition touchant son emploi ne lui laissent d'autre alternative que de déménager aux États-Unis. On pourrait énumérer parmi les facteurs négatifs d'imposition, les suivants:

1. Le niveau supérieur de l'impôt sur le revenu canadien que l'on a déjà mentionné plus haut.

2. L'impôt sur les gains de capital dont la formule au Canada est plus accablante que partout ailleurs, particulièrement lorsque l'on tient compte en même temps de la majoration de l'impôt sur les biens transmis par donation et par décès introduite en 1969.

3. Le fait qu'un impôt deviendrait payable au Canada tous les cinq ans sur les gains gagnés mais non encore réalisés provenant des actions de compagnies canadiennes de droit public.

4. Le fait que l'on n'accorde au Canada aucun traitement privilégié pour les bénéfices qu'un employeur accorde à ses employés en leur permettant d'acheter des actions de son capital-actions.

5. La possibilité que les limitations fiscales affectent d'une manière néfaste l'ampleur des fonds de pension rattachés à l'emploi au Canada.

6. Le traitement des bénéfices des fonds de pension à des taux possiblement discriminatoires ou arbitrairement flexibles lorsqu'un individu choisit de devenir un non-résident du Canada au lendemain de sa pension. (1.46).

These same considerations would hinder and interfere with international transfers of employees both into and out of Canada. The need for such international movements of people is obvious. Canadian technical, professional and management personnel possess skills which are frequently in demand in connection with new developments and enterprise in other countries. Their increased skills are of advantage to Canada when they return to this country. Canada, in turn, has a continuing need for the special skills and services of foreign nationals. These international assignments are often relatively short-term, involving periods of up to two or three years, but also may involve considerably longer time intervals.

If the White Paper proposals are adopted, Canadians would be forced in many instances to reject the opportunity for foreign assignments. Acceptance would involve the necessity of paying tax prior to departure from Canada on all accrued but unrealized capital gains. On shares of public companies, tax would be payable on paper gains each five years whether a Canadian emigrated or not, so emigration might appear to merely result in an earlier tax payment with regard to those particular securities. In fact, however, the market value of the shares could very well decline in value before his next quinquennial birthday. For all other assets or investments the Canadian emigrant's position could be much more severly affected.

Consider, for example, the capital gains tax implications related to ownership of a private residence and summer cottage by a Toronto resident departing for New York on a two-year assignment. The Toronto residence has escalated sharply in value so that its current market value substantially exceeded its cost basis for capital gains tax purposes. The "roll-over" privilege mentioned in paragraph 3.20, permitting a taxpayer to defer the payment of tax on profits realized from the sale of his home if he moves from one area to another within Canada, would not be available. On departure from Canada tax would become payable on the full amount of the gain in value of his Toronto residence. Unless he used savings from other sources, the departing Canadian could not purchase housing of an equivalent value in the New York area since part of the proceeds from the sale of his Toronto residence would be required to pay the capital gains tax. In order to avoid the

Ces mêmes considérations nuiraient et entraveraient la mutation des employés sur le marché international, à la fois vers le et hors du Canada. La nécessité de ces déplacements internationaux de travailleurs est évidente. Les techniciens, les professionnels et le personnel des cadres administratifs canadiens possèdent souvent des spécialités et des aptitudes fortement recherchées à l'étranger pour mettre sur pied de nouveaux développements ou de nouvelles entreprises. De son côté le Canada est en mesure de bénéficier de leurs connaissanceces accrues à leur retour au pays. Par contre, le Canada doit également faire constamment appel aux spécialités et aux services particuliers que peuvent offrir les étrangers. Les missions à l'étranger sont souvent faites sur une base à court terme, c'est-à-dire pour des périodes de deux à trois ans, mais elles peuvent aussi bien résulter en des absences d'une durée beaucoup plus longue.

Si les propositions du Livre blanc étaient adoptées, les Canadiens seraient obligés dans plusieurs cas de décliner les postes qui leur sont offerts à l'étranger. Accepter impliquerait la nécessité de payer un impôt avant leur départ du Canada sur tous leurs gains de capital accumulés mais non réalisés. Quant aux actions des compagnies de droit public, un impôt serait payable tous les cinq ans sur les profits dits de papier qu'un résident du Canada ait émigré ou non; donc, tout au plus, l'émigration semblerait donner lieu à un paiement anticipé d'impôts en ce qui a trait à ces actions. En fait, cependant, la valeur marchande des actions pourrait fort bien diminuer avant son prochain anniversaire quinquennal. Quant à tous ses autres avoirs et investissements, la position de l'émigrant canadien pourrait s'en trouver bien plus sévèrement touchée.

Par exemple, que penser des implications d'un impôt sur les gains de capital pour un résident de Toronto, propriétaire d'une résidence principale et d'un chalet d'été, qui doit partir pour New York où il a été affecté pour une période de deux ans. Vu que la valeur de sa résidence principale à Toronto a augmentée d'une façon substantielle, sa juste valeur marchande dépasse maintenant de beaucoup son coût de base aux fins de l'impôt sur les gains de capital. Cette personne ne pourrait ajourner le paiement de l'impôt sur le profit réalisé lors de la vente de sa maison comme il le pourrait s'il se déplaçait d'une région canadienne à une autre; ainsi, elle ne pourrait se prévaloir des avantages que lui offre le privilège dit de «roulement», mentionné au paragraphe 3.20. Le contribuable devra donc payer lors de son départ du Canada un impôt sur le plein montant de la valeur du gain réalisé sur la vente de sa résidence de Toronto. A moins qu'il ne jouisse d'autres

tax penalties of being resident of both countries during his two-year assignment, the Canadian realizes that it would be advisable to sell his summer property. This has escalated in value even more sharply than his Toronto home. His intention, on return to Canada two years later, would be to acquire another summer cottage equivalent at least to the one he was forced to sell. On leaving Canada, however, the gain in value of his summer property would be fully taxed and his net proceeds, if left intact, would be insufficient for the purchase of a similar cottage when he returned to Canada. In fact, his actual opportunity to own another cottage in Canada would have deteriorated badly because the individual would probably have to use a part of his cottage net proceeds to supplement his Toronto residence net proceeds in order to purchase a New York area home. On return to Canada his capital would have been seriously eroded and he would undoubtedly find it necessary to resort to substantial borrowing in order to obtain another cottage. From the Canadian's point of view such a foreign assignment would have to be rejected. He could not agree to accept the adverse financial results. The prospect of either eroding savings or incurring debt on eventual return to Canada, merely to have the same calibre of city and resort properties he had previously enjoyed, would be a dismal one.

Persons from abroad, when offered a similar employment assignment in Canada, would also be influenced to reject the prospect unless the employer included substantial additional financial reward. A U.S. citizen would not relish the higher Canadian income taxes, the heavier bite of capital gains tax, and particularly the prospect of paying tax on any unrealized gains accruing during his period of Canadian residence. The capital gains tax in Canada would, of course, apply on his return to the United States not only to gains accrued on shares he purchased while resident in Canada, but also to the unrealized gains accruing on any investment portfolio of equities which he brought to Canada with him (which would likely be U.S. securities) and merely held intact during the period of his Canadian assignment. This Canadian tax could not conceivably be offset against American capital gains tax on a subsequent disposition of the assets because:

sources de revenus, ce contribuable ne pourra pas se payer une nouvelle demeure d'une valeur équivalente dans la région de New York puisqu'une partie du produit de la vente de sa résidence de Toronto servira au paiement de l'impôt sur les gains de capital. En outre, pour éviter d'être pénalisé à titre de résident de deux pays durant son affectation à l'étranger, ce contribuable canadien va vite comprendre qu'il lui est préférable de vendre son chalet d'été, dont la valeur a plus augmenté encore que celle de sa résidence principale de Toronto. Pendant qu'il est à l'étranger, ce contribuable canadien rêve d'acheter un nouveau chalet d'été d'une valeur au moins égale à celle de celui qu'il fut forcé de vendre. Mais que de désappointements lorsqu'il s'apercevra que les profits qu'il aura réalisés lors de la vente de son chalet d'été auront été entièrement imposés et que ce qui lui reste, si on ne vient pas par ailleurs y toucher, est nettement insuffisant pour lui permettre de s'acheter un chalet d'été d'égale valeur à son retour au Canada. En fait, ses chances véritables de se procurer un autre chalet au Canada se trouvent grandement réduites en raison du fait qu'il a dû se servir d'une partie des revenus nets que lui a procuré la vente de son chalet d'été pour lui permettre de s'acheter une maison dans la région de New York en les ajoutant au produit de la vente de sa résidence de Toronto. A son retour au Canada, son capital se trouvera gravement détérioré et ce contribuable devra sans doute recourir à des emprunts substantiels s'il veut obtenir un autre chalet d'été. D'un point de vue canadien, une telle affectation à l'étranger doit être repoussée. Il ne pourrait se résigner à accepter tous les résultats financiers désastreux que cela implique. La seule pensée de voir ses épargnes dissipées ou encore d'être dans l'obligation de s'endetter lors d'un retour éventuel au Canada, simplement pour obtenir le même genre de propriétés de ville et de campagne dont il jouissait autrefois, est suffisante pour le décourager. Pour ce qui est des étrangers à qui l'on offre des postes semblables au Canada, ils seraient également enclins à les refuser à moins que les employeurs y attachent d'importantes compensations financières additionnelles. Un citoyen américain n'apprécierait sûrement pas l'impôt supérieur auquel il se verrait assujetti au Canada, le fardeau encore plus lourd que représente l'imposition des gains de capital et plus particulièrement la possibilité de payer un impôt sur tous les gains non réalisés qu'il aurait accumulés durant son séjour au Canada. Bien entendu, l'impôt sur les gains de capital au Canada s'appliquera lors de son retour aux États-Unis non seulement quant aux gains accumulés sur les actions qu'il aura achetées pendant son

séjour au Canada, mais encore sur les gains non réalisés provenant du portefeuille de valeurs mobilières qu'il aura apporté avec lui en venant au Canada (qui seraient vraisemblablement des valeurs américaines) et qu'il aura tout simplement gardé intact pendant la durée de son affectation au Canada. Cet impôt canadien ne pourra certainement pas être dégrevé de l'impôt américain sur les gains de capital lors d'une disposition subséquente de ses actifs parce que:

a) Le taux canadien serait le double du taux américain, et

b) Les fixations différentes de moment ne le permettraient pas, et

c) Les États-Unis ne reconnaîtraient aucune portion du gain comme revenu originant au Canada.

(a) The Canadian rate would be double the American rate,

(b) The timing differences would not permit it, and

(c) The United States would not recognize any part of the gain as Canadian-source income.

Fardeaux administratifs accrus

Les fardeaux administratifs accrus qu'entraînent l'impôt sur les gains de capital se répartissent en quatre secteurs et vont semer beaucoup de confusion parmi ceux qui ne possèdent pas de qualifications spéciales pour la tenue d'archives:—

1. Le calcul de l'impôt sous le régime quinquennal va devenir un véritable casse-tête pour celui qui n'y est pas entraîné, particulièrement où des achats ou des ventes sont faits dans la période intérimaire. C'est ce que démontre le Tableau 9.

2. Plusieurs personnes possédant leur maison et d'autres biens vont s'attendre à bénéficier d'une exemption sur le prix de leurs propriétés ou de leurs biens pour «...des améliorations qu'il (qu'elles) y a (ont) apportées.» (3.19). Peu d'entre elles pourront faire la distinction entre les frais d'entretien, tel les frais de peinture, qui à longue échéance ne constituent pas des frais d'améliorations à proprement parler et d'autres item qui ajoutent une valeur à long terme. En l'absence d'un système de vérification périodique d'une telle comptabilité, plusieurs contribuables se croiront forcément imposés d'une façon injuste.

3. Les entreprises devront tenir une comptabilité, avec tout ce que cela implique de dépenses, des valeurs de toutes leurs propriétés au jour de l'évaluation—tâche difficile et fastidieuse.

4. Les problèmes ci-haut mentionnés vont devenir pratiquement intolérables pour les héritiers d'une personne décédée. Il n'est pas certain qu'ils connaîtront le coût d'une propriété du défunt pas plus que le coût des améliorations qu'il y aura effectuées; ils n'auront probablement pas

Increased Administrative Burdens

The increased administrative burdens proposed by the capital gains tax fall into four areas and will cause considerable confusion for those who are not skilled in record keeping:

1. The computations of tax under the quinquennial scheme will be very puzzling for the uninitiated, particularly where purchases or sales have been made in the intervening period. This is illustrated by Table 9.

2. Many home and other property owners will expect to have a deduction from the sale price of their properties for "...the cost of the improvements he has made" (3.19). Very few of them will be able to distinguish between items of a repair nature, such as painting, which in the long run are not improvements and other items which have a long-term value. In the absence of a system of periodic audits of such records, many taxpayers will no doubt find themselves in a position where they believe they are being unjustly taxed.

3. Businesses will have to obtain and keep records of the values of all their properties at Valuation Day—a most difficult and time-consuming task.

4. The above problems will become almost intolerable for the heirs of a deceased. They will not necessarily know the cost of a property to the deceased, nor the cost of improvements made by him to the property, nor will they have the knowledge necessary to pick out such

information from the records of the deceased—even if they are made available to them. In not all cases of the settlement of estates are the complete records of the deceased turned over to each and every legatee.

CORPORATE TAX BURDENS CANADA VERSUS UNITED STATES

The combined rates of federal and provincial corporate income taxes in Canada range from 50 per cent to 53 per cent and average out at about 52 per cent. Contrary to the White Paper paragraph 4.35 comparison (which mentioned a 50 per cent rate), this is higher than the United States combined federal, state and municipal income tax rates which after December 31, 1970 will range from 48 per cent to 52 per cent and average out at about 50 per cent. It should be remembered that some states do not levy corporation income tax and that the taxes which are levied are deductible in computing federal income tax. The differential would be extended to a slight degree for large companies and a little more so for smaller companies by the proposed elimination of the lower brackets on corporate rates, provision for which still continues to exist in the United States.

The ability of Canadian companies to successfully compete in domestic and world markets, an acknowledged objective in the White Paper itself, must be seriously questioned if this added cost burden is permitted to continue.

THE SEMI-INTEGRATION PROPOSAL FOR WIDELY-HELD CANADIAN COMPANIES

This proposal has been presented in paragraphs 1.42 to 1.44 and elsewhere as an incentive for Canadians to invest in Canadian corporations and as a fairer method of treatment of lower income shareholders than the present dividend tax credit. The idea is at first glance intriguing and ingenious. However, it is merely a clever but complicated scheme with little to commend it. The present 20 per cent dividend credit substantially reduces the double taxation of corporate income, is simple

plus les connaissances requises pour obtenir ces renseignements des archives du défunt—même s'il en existe. Ce n'est pas dans tous les cas de règlement de successions que l'on retrouve des archives complètes qui puissent au surcroît être soumises à l'examen de tous et chacun des légataires.

LE FARDEAU FISCAL DES COMPAGNIES CANADA c. ÉTATS-UNIS

Les taux fédéral et provincial combinés de l'impôt sur le revenu des corporations au Canada se situent entre 50 p. 100 et 53 p. 100, ce qui donne une moyenne d'environ 52 p. 100. Contrairement à ce que peut laisser entendre la comparaison que nous retrouvons au paragraphe 4.35 du Livre blanc (qui fait état d'un taux de 50 p. 100, ces chiffres sont supérieurs aux taux américains fédéral, de l'état et municipal combinés qui après le 31 décembre 1970 varieront entre 48 p. 100 et 52 p. 100 pour donner une moyenne d'environ 50 p. 100. Il faut se rappeler que quelques états américains ne prélèvent pas d'impôt sur les revenus des corporations et que les impôts qui sont prélevés donnent lieu à des dégrèvements dans le calcul de l'impôt fédéral sur le revenu. L'écart s'en trouverait quelque peu accru pour les grandes compagnies et encore un peu plus davantage pour les petites compagnies à la suite de l'élimination proposée des taux inférieurs d'imposition du revenu des corporations, disposition qui continue d'exister aux États-Unis.

Les chances de succès pour les compagnies canadiennes qui affrontent la concurrence tant sur les marché domestiques que sur les marchés internationaux, chances de succès que le Livre blanc lui-même s'est donné comme objectif, vont être sérieusement mises en doute si l'on permet à ce fardeau additionnel d'exister plus longtemps.

PROPOSITION DE SEMI-INTÉGRATION POUR LES COMPAGNIES CANADIENNES OUVERTES

Cette proposition a été avancée dans les paragraphes 1.42 à 1.44 et ailleurs comme stimulant pour les Canadiens d'investir dans les compagnies canadiennes et comme une méthode plus équitable de traitements des actionnaires qui se situent aux tranches inférieures de revenu, que la présente méthode de dégrèvement pour l'impôt payé sur les dividendes. Au premier abord, cette idée est assez intrigante et, disons-le, géniale. Cependant, ce n'est en fait qu'un régime astucieux mais

to understand and easy to work with; it gives an equal incentive to the purchase of any dividend-paying Canadian stock.

Recommendation

We recommend that the present system be maintained—at least for widely-held companies. If it is desired to increase the "... incentive to Canadians to invest in Canadian corporations" (4.42), the dividend credit could be increased to 25 per cent.

Single Tax Theory

Essentially the White Paper proposal adopts within its limited application a compromise (and for closely-held Canadian corporations a full) application of the single tax theory long applicable in the United Kingdom and now discarded there as being no longer appropriate. It comes at a time when prevailing economic theory no longer accepts the old simplistic notion that the incidence of corporate tax falls exclusively on the shareholder. In large measure, it proceeds on the implied assumption that this theory is perfectly applicable to closely-held corporations and half applicable to widely-held corporations.

The Equity of Flat Rate Tax Credits

The explanation given in the White Paper are almost entirely subjective in nature and must be so valued. However, the criticism therein of the present flat rate dividend credit or rate reduction on the grounds that it is less fair than the proposed scheme is most surprising. Social welfare oriented critics of the present system of personal exemptions claim that personal exemptions favour the more highly taxed rich. They urge that personal exemptions be replaced by tax credits which would not favour the rich over the poor. Now in the name of equity, flat rate tax credits (which give greater proportional relief to the low than to the high incomes) are held to be inequitable!

The purpose of these comments is to leave aside such philosophical considerations and

compliqué offrant peu de raisons pour en recommander l'application. Le présent dégrèvement de 20 p. 100 pour les dividendes allège de façon importante la double imposition du revenu des corporations, il est simple à comprendre et est facile d'application; il incite sans discrimination à l'achat de toute valeur canadienne rapportant des dividendes.

Recommandations

Nous recommandons que le présent régime soit maintenu—au moins pour les compagnies ouvertes. Si l'on désire «...amener les Canadiens à investir dans les corporations canadiennes.» (4.42), le dégrèvement pour les dividendes pourrait être porté à 25 p. 100.

Théorie d'un seul impôt

Fondamentalement, la proposition du Livre blanc adopte dans son champ d'application limité un compromis (et pour les corporations canadiennes fermées, une application entière) de la théorie d'un seul impôt qui fut longtemps en vigueur au Royaume-Uni mais qui a maintenant été rejetée comme caduque. On veut lancer cette idée à une époque où les théories économiques reconnues n'acceptent plus les vieilles notions traditionnelles et simplistes que l'incidence de l'impôt sur le revenu des corporations se fait sentir exclusivement sur les actionnaires. En grande partie, cela tient du fait que l'on a implicitement pris pour acquis que cette théorie était parfaitement applicable aux corporations fermées et applicable à moitié aux corporations ouvertes.

L'équité d'un taux fixe de dégrèvements d'impôt

Les explications que l'on rencontre dans le Livre blanc sont presque entièrement subjectives de par leur nature et c'est dans cette optique que nous devons les considérer. Une chose qui surprend, cependant, c'est la critique qu'on y fait du présent taux fixe de dégrèvement d'impôt pour dividendes ou de la réduction des taux parce que, prétend-on, cette formule est moins équitable que le régime proposé. Les critiques qui recherchent le bien-être social voient dans le régime actuel des exemptions à titre personnel un favoritisme indû accordé aux contribuables plus cossus. Ils soutiennent que les exemptions personnelles devraient être remplacées par des dégrèvements d'impôt qui ne favoriseraient pas le riche au détriment du pauvre. A présent, au nom de l'équité, on prétend qu'un taux de dégrèvement fixe d'impôt (qui accorde, toute proportion gardée, un plus grand soulagement aux personnes à bas revenus qu'aux riches) est inéquitable et injuste!

Ces commentaires faits, nous pouvons maintenant passer outre les considérations

compare the proposed scheme of integration with the present system of dividend credits.

The Position of the Operating Company

From the point of view of many widely-held corporations with less than full creditable tax, the proposed scheme will be far less attractive than the present 20 per cent dividend credit. As noted below, the reasons why corporations will have less than full creditable tax are the outcome of deliberate government policy. Nevertheless, their shareholders would be denied the full benefits of integration and their dividends would therefore be more heavily taxed than dividends from companies with full creditable tax. This heavier taxation on the shareholder is a form of discrimination between different companies—all of which have paid the full tax imposed by law. It will be reflected in a lower price for the shares of such companies. This price influence, together with the depressing effect of the quinquennial tax (which will bear on widely-held companies but not on their closely-held competitors), will make it more difficult for widely-held companies with less than full creditable tax to raise equity money in the Canadian market.

The Worsened Position of Many Ultimate Shareholders

Table 10 compares the taxes payable on a dividend of $100 by taxpayers in various ranges of taxable incomes under the new scheme as compared with the present depending upon the proportion of creditable corporate tax available for the dividend. It appears that over a very broad range of taxable incomes, i.e., from $6,000 on the present scale to $60,000 on the present scale, the taxes payable under the new scheme will be greater than under the present system unless creditable tax is available in amounts of practically 40 per cent of the dividend or greater. At incomes above $60,000 the taxes payable under the new system will always be greater than under the old unless or until the high rates of income tax are reduced to the 51.2 per cent level. Something like 80 per cent of the dividends received by Canadian taxpayers are received by those in the taxable income ranges of $6,000 per annum and up. The comparison in Table 10 ignores the higher taxes due to the loss of shareholder depletion and the fact that the gross-up procedure will put many taxpayers in higher brackets than they

philosophiques et comparer le régime proposé d'intégration avec le présent régime de dégrèvement au poste des dividendes.

La position des compagnies en opération

Du point de vue de plusieurs corporations ouvertes ne bénéficiant pas du plein montant de l'avoir fiscal, le régime proposé va être de beaucoup moins attrayant que le présent dégrèvement de 20 p. 100. Tel que mentionné plus loin, les raisons pour lesquelles certaines corporations auront droit à moins que le plein montant de l'avoir fiscal résultent d'une politique voulue du Gouvernement. Néanmoins, les actionnaires se verront privés des bénéfices complets de l'intégration et leurs dividendes seront en conséquence imposés plus lourdement que les dividendes provenant de compagnies jouissant du plein montant de l'avoir fiscal. L'imposition plus ou moins astreignante des actionnaires est un genre de discrimination entre les diverses compagnies—qui ont toutes cependant payé l'impôt entier prévu par la loi. Cela va se réfléter dans un prix plus bas des actions de ces compagnies. L'influence des prix combinée à l'effet démoralisant de l'impôt quinquennal (qui va peser sur les compagnies ouvertes mais non sur les compagnies fermées concurrentes), rendra plus ardue la tâche des compagnies ouvertes qui ne bénéficient pas du plein montant de l'avoir fiscal disponible, pour obtenir les fonds nécessaires sur le marché canadien.

Situation aggravée de plusieurs actionnaires ultimes

Le tableau 10 compare les impôts payables pour un dividende de $100 par des contribuables se situant à des tranches différentes de revenus imposables sous le nouveau régime avec ceux payables en vertu du système actuel qui dépend de la proportion des dégrèvements d'impôt disponibles pour les dividendes. On s'aperçoit que pour une très vaste partie des revenus imposables, c'est-à-dire à partir de $6,000 selon le barème actuel jusqu'à $60,000, les impôts payables en vertu du nouveau régime seront supérieurs à ceux exigibles actuellement à moins que des dégrèvements d'impôt soient disponibles dans l'ordre de montants équivalents à pratiquement 40 p. 100 des dividendes ou plus. Quant au niveau des revenus au-dessus de $60,000, les impôts payables en vertu du nouveau régime demeureront toujours supérieurs à ceux exigibles en vertu du système actuel à moins que et jusqu'à ce que les taux élevés de l'impôt sur le revenu soient réduits au niveau de 51.2 p. 100. A peu près 80 p. 100 des dividendes reçus par les contribuables canadiens sont perçus par ceux qui se situent à des niveaux de revenus

are at present. To break even such taxpayers will require greater amounts of creditable tax than the amounts shown on Table 10.

In these taxable income ranges of $6,000 and up, the greatest proportionate increase in marginal after-tax income on fully creditable dividends is in the $10,000-$12,000 range where it is 9.3 per cent. At ranges below and above this, the percentage increase in marginal income is lower. It drops to 5.9 per cent at $25,000 taxable income and 2.5 per cent at $40,000 ($35,000 on the new scale). At income tax rates in excess of 60 per cent (i.e., before the top personal tax rates are reduced), there is an increase in taxes payable under the new scheme. Assuming that all dividends were fully creditable (which they are not) and that there were no offsetting factors, the greatest possible overall increase in after-tax incomes in these taxable income ranges would be about 6 per cent or 7 per cent.

Creditable Tax May be Less Than 50 per cent

An examination of the financial results of a great many companies reveals that while there are many which will have 50 per cent creditable tax for their shareholders there are also many (including many very large ones) whose creditable taxes will be less than 50 per cent. Whether taxpayers will benefit from the new scheme depends entirely on where their funds are invested. A check made of five actual existing real life portfolios, whose owners' marginal rates are over 50 per cent, indicated aggregate creditable taxes in the ranges of 32 per cent to 39 per cent. This suggests that these and other taxpayers will lose as a result of the change rather than gain. Whether taxpayers as a whole will gain or lose will have to wait until tests or checks are made of weighted representative groups of stocks, such as those contained in the Toronto Stock Exchange averages or Dominion Bureau of Statistics averages.

imposables de $6,000 par année et plus. La comparaison qui apparaît au tableau 10 ne tient pas compte des impôts supérieurs dus en raison de la perte par un actionnaire des déductions pour épuisement et du fait que la procédure de «majoration» va entraîner plusieurs contribuables vers des taux d'imposition plus élevés. Ces contribuables auront besoin de montants de dégrèvement d'impôt plus élevés que les montants mentionnés au tableau 10 s'ils veulent ne pas être déficitaires.

Dans les tranches de revenus imposables de $6,000 et plus, l'augmentation proportionnelle la plus importante par tranche de revenu après impôt découlant de dividendes qui sont entièrement sujets à dégrèvement se situe entre $10,000 et $12,000 où elle est de 9.3 p. 100. A des niveaux inférieurs et supérieurs, le pourcentage de l'augmentation par tranche de revenu est plus faible. Il tombe à 5.9 p. 100 pour un revenu imposable dans la tranche de $25,000 et à 2.5 p. 100 pour $40,000 ($35,000 selon le nouveau barème). A des taux d'impôt sur le revenu supérieurs à 60 p. 100 (i.e. avant que les taux d'impôts maximums sur le revenu des particuliers soient réduits), le nouveau régime comporte une augmentation de l'impôt payable. Si nous supposons que tous les dividendes sont entièrement sujets à dégrèvement (ce qui n'est pas le cas) et qu'il n'y aurait pas de facteur de compensation, la plus grosse augmentation globale possible pour les revenus après impôts dans ces tranches de revenus imposables serait d'environ 6 p. 100 ou 7 p. 100.

L'avoir fiscal pourrait être inférieur ê 50 p. 100

L'analyse des résultats financiers de plusieurs grandes compagnies révèle, alors que plusieurs vont pouvoir offrir à leurs actionnaires des dégrèvements d'impôt de l'ordre de 50 p. 100, qu'il y en a également plusieurs (incluant plusieurs très grandes compagnies) dont l'avoir fiscal serait inférieur à 50 p. 100. Les bénéfices que vont retirer les contribuables du nouveau régime dépendent entièrement de l'endroit où ils ont investi. Une revue de cinq portefeuilles actuellement existants, dont les taux les plus élevés d'impôts payés par leurs propriétaires dépassent 50 p. 100, a démontré que le total des dégrèvements fiscaux possibles se situe à des niveaux entre 32 p. 100 et 30 p. 100. On s'aperçoit que ces contribuables comme d'autres verront leurs avoirs se dissiper plutôt qu'augmenter à la suite de ce changement. Pour savoir si les contribuables dans l'ensemble ont à perdre ou à gagner, nous devrons attendre le résultat d'enquêtes de vérification faites sur des groupes représentatifs de valeurs et d'actions, tels

"Refunds" to Middle-Income Taxpayer

On the other hand, if taxpayers can arrange to have all their income from shares of companies whose dividends carry a 50 per cent credit, substantial cash refunds would be paid on cash incomes of $10,000 per annum (single $564.80—married $1,121.60). At $15,000 the refund for a married couple would be $349.92. No tax would be paid by a single person on an income of $13,456.07 or by a married couple on an income of $16,830.12. Table 11 compares the refunds proposed to be paid to such persons with the taxes they would pay today.

No Incentive to Invest in Electric, Gas or Steam Utilities

No incentive at all is given by this proposal to Canadians to invest in the shares of electric, gas or steam utilities or companies which have not paid tax in the 2½ years preceding the payment of the dividend.

2½ Year Payout

The 2½ year "shelf life" of creditable tax combined with the penalty on shareholders from lack of creditable tax will create undesirable pressures on public corporations to vary their dividends in line with their income tax payments. This will reduce their room for manœuvre and ability to maintain the steady dividend flow which is so desirable for low income shareholders who need their dividends to buy necessities. Shares of companies with fluctuating income tax liabilities will become "rich men's stocks" since low-income investors will not be able to afford to hold them.

Stock Dividends and Residents

The suggested scheme of stock dividends would permit low-income taxpayers to claim tax refunds from government at the cost of additional taxes payable by those in the higher brackets. No doubt some shareholders' meetings will become more lively with quarque ceux que l'on retrouve dans les moyennes de la Bourse de Toronto ou les moyennes du Bureau fédéral de la statistique.

«Remboursements» aux contribuables à revenu moyen

D'un autre côté, si des contribuables peuvent s'arranger pour placer tous leurs investissements dans des actions de compagnies dont les dividendes comportent un dégrèvement de 50 p. 100, de très importants remboursements en argent seront payés sur les revenus perçu de $10,000 par année (célibataire $564.80—marié $1,121.60). Dans la tranche de revenu de $15,000, le remboursement pour un couple marié serait de $349.92. Aucun impôt ne serait exigible d'une personne célibataire qui jouit d'un revenu de $13,456.07 ou pour un couple marié jouissant d'un revenu de $16,830.12. Le tableau 11 établit une comparaison entre les remboursements que l'on propose de faire à de telles personnes et les impôts qu'elles paieraient aujourd'hui.

Aucune raison d'investir dans les entreprises d'utilité publique (électricité, vapeur, gaz)

On n'incite aucunement les Canadiens à investir dans les actions d'entreprises d'utilité publique (électricité, vapeur, gaz) ou de compagnies qui n'ont pas payé d'impôt dans les deux années et demie précédant immédiatement le paiement des dividendes.

2½ années pour distribuer

Les deux années et demie de «vie dans le cocon» de l'avoir fiscal combiné avec la pénalité qui frappe les actionnaires à cause d'un manque d'avoir fiscal vont créer des pressions indésirables sur les corporations de droit public pour les amener à faire coïncider la distribution des dividendes avec les paiements d'impôt sur le revenu. Ce concept va leur lier les mains et ainsi les empêcher de maintenir une certaine régularité dans la distribution des dividendes indispensable aux actionnaires qui jouissent d'un revenu moindre et qui en ont besoin pour se procurer le nécessaire. Les actions des compagnies appelées à payer l'impôt d'une façon irrégulière deviendront la prérogative des personnes bien cossues puisque le pauvre ne pourra pas se permettre de les détenir.

Dividendes en actions et résidents

Le régime suggéré des dividendes en actions permettrait aux contribuables qui se situent dans les tranches inférieures de revenus de réclamer des remboursements d'impôt du gouvernement au prix d'impôts additionnels payables par ceux qui se situent dans les

rels over dividend policies! There has been no comment on the social desirability or otherwise of these payments and refunds.

Further, we believe that there is no reason to suppose that provinces presently levying personal income taxes in excess of 28% will cease to do so. Accordingly, the payment of stock dividends by closely-held companies will pose a continuing problem to shareholders taxed at more than 50%. Upper-income shareholders of widely-held companies will, of course, suffer from stock dividends and, paragaph 4.37 to the contrary, will either resist the declaration of stock dividends or demand extra accompanying cash to pay the tax thereon.

Stock Dividends and Non-Residents

The effect of stock dividends on non-residents was not referred to in those paragraphs of the White Paper, such as 4.26 and 4.37, which indicated that tax refunds would be available for low income Canadian recipients of stock dividends. Nor is there a reference to this in Chapter 6.

Paragraph 4.26 stated that taxpayers would not be "—forced to pay tax at a time when they lack means to satisfy the tax liability", and paragraph 4.37 "—the process should not by itself force corporations to pay out in cash a higher proportion of their profits than they would under the present system."

We believe that if stock dividends are paid by widely-held or closely-held companies to non-residents:

(a) the withholding tax under Part III of the Act will be exigible,

(b) the non-residents will demand cash dividends to pay the tax and,

(c) the sustem will accordingly cause a drain on corporate cash.

Stock Dividends and Life Tenants

The relative positions of life tenants and remaindermen with regard to stock dividends is also very confused. Is the life tenant to pay income tax on a stock dividend which may

tranches supérieures. On peut déjà entrevoir que les assemblées d'actionnaires se feront désormais des plus bruyantes étant donné toutes les querelles et prises de bec entourant le choix des poli iques sur les dividendes! Aucuns commentaires n'ont été faits quant à la désirabilité sociale ou autre de ces paiements et remboursements.

Dividendes en actions et non-résidents

Il ne fut pas question dans ces paragraphes du Livre blanc, tels les paragraphes 4.26 et 4.37, des effets que vont entraîner ces dividendes en actions sur les non-résidents, ce qui indique que des remboursements d'impôts seraient disponibles pour les récipiendaires canadiens de dividendes en actions qui se trouvent dans les tranches inférieures de revenus. Il n'en est d'ailleurs pas plus question au chapitre 6.

Le paragraphe 4.26 énonce que les contribuables ne seraient pas «...forcés à payer des impôts quand ils n'ont pas les moyens de satisfaire à leur obligation fiscale» et le paragraphe 4.37 «...cette méthode serait appliquée à la fois aux dividendes en espèces et aux dividendes en actions, de sorte que les corporations ne seraient pas forcées par le fait même de verser en espèces une proportion de leurs bénéfices plus élevée que celle qu'elles verseraient en vertu du régime actuel.»

Nous croyons, si les dividendes en actions sont payés par des compagnies ouvertes ou des compagnies fermées à des non-résidents, que:

a) les retenues fiscales aux termes de la Partie III de la Loi seront exigibles,

b) les non-résidents devront demander des dividendes en espèces pour payer l'impôt et,

c) le régime va conséquemment drainer les disponibilités des corporations.

Dividendes en espèces et bénéficiaires de rentes viagères

La situation relative des bénéficiaires de rentes viagères et des bénéficiaires résiduaires à l'égard des dividendes en actions est également très confuse. Est-ce que le bénéficiaire

enure to the benefit of the remainderman? In any event, where would the money come from?

Charities Will be Adversely Affected

Those charities which must distribute 90% of their income to keep their tax-exempt status will be forced to sell their stock dividends or other investments in order to comply with the law. But if their investments are shares of closely-held companies, will there be a market for them? If there is a market, will the price bear any resemblance to the amount of the stock dividend on which they are taxed? Will the sale be possible without changing the closely-held into a widely-held company?

In addition, of course, the charity will suffer if its dividends from a holding company are reduced by intercompany dividend taxes paid by the holding company. This tax is described below.

More Difficult for the Taxpayer

The new scheme is much more complicated for taxpayers than the present system. While this may not be a problem for chartered accountants, it will be a burden for taxpayers not so trained. Executors and trustees preparing T3 returns and other taxpayers preparing their T1 returns will not be able to rely on their cash records for basic data but will have to rely on T5 slips. Errors appearing in them (as happens today) will be more difficult for the tax payer to catch.

The preparation of T3 returns for the many estates and trusts which do not report their incomes on a calendar-year basis will be absolutely impossible unless separate T5 slips are prepared for and mailed out with each separate dividend. To get the system working properly, this would have to take effect with the January 1971 dividends.

Another awkward feature of the new scheme is that a dividend recipient's tax liability can fluctuate unexpectedly and widely. As Table 10 shows, at the new $5,000—$7,000 level the tax could range from zero to 33 per cent of the dividend depending on the percentage of creditable tax—a factor over which the recipient could have no control and

d'une rente viagère doit payer l'impôt sur un dividende payé en actions qui peut en fait ne rapporter vraiment qu'une fois perçu par le bénéficiaire résiduaire? De toute façon, d'où viendrait l'argent?

Les institutions de charité seront affectées négativement

Ces institutions de charité qui doivent distribuer 90 p. 100 de leurs revenus pour préserver leur statut d'organismes exempts d'impôts se verront forcées de vendre leurs dividendes en actions ou leurs autres investissements afin de rencontrer les termes de la Loi. Mais, advenant que leurs investissements se composent d'actions de compagnies fermées, y aura-t-il un marché pour ces actions? Si oui, leur prix se rapprochera-t-il du montant des dividendes en actions pour lequel elles sont assujetties à l'impôt? Est-ce que la vente en sera possible sans convertir la compagnie fermée en une compagnie ouverte?

Plus difficile pour le contribuable

Le nouveau régime présente beaucoup plus de complexité pour les contribuables que le régime actuel. S'il ne représente aucun problème pour les comptables agréés, il n'en demeure pas moins qu'il représente un fardeau pour les contribuables qui ne sont pas experts en ce domaine. Les exécuteurs testamentaires et le fidéicommissaire qui doivent préparer les déclarations T3 et les autres contribuables qui doivent préparer leurs déclarations T1 ne seront plus en état de se fier à leurs relevés de caisse pour obtenir les chiffres nécessaires mais devront s'en reporter à leurs feuillets T5. Les erreurs qui s'y glissent (comme cela arrive de nos jours) seront plus difficiles à détecter pour le contribuable.

La préparation des déclarations T3 pour plusieurs successions et fonds en fiducie qui ne déclarent pas leurs revenus sur une base d'année de calendrier deviendra absolument impossible à moins que des feuillets T5 ne soient préparés et postés pour chaque dividende individuellement. Pour lancer ce régime sur un bon pied, les propositions qui s'y rapportent devraient entrer en vigueur avec les dividendes de janvier 1971.

Un autre aspect boiteux du nouveau régime est que l'obligation fiscale des bénéficiaires de dividendes peut varier d'une façon imprévisible et appréciable. Comme le démontre le tableau 10, à la nouvelle tranche de revenu de $5,000 à $7,000, l'impôt peut varier de 0 à 33 p. 100 du dividende selon le pourcentage de l'avoir fiscal—facteur sur lequel le récipien-

would have little, if any, advance notice. For those whose income consists largely of dividends from a few Canadian companies, computing their quarterly instalment payments could be a financial nightmare. Investing in higher yielding American stocks might prove less nervewracking. At least the tax liability could be estimated fairly accurately in advance.

The Intercompany ("Upstream") Dividend Tax

The achievement of the results set out above has moreover a considerable price. The price is the "upstream" dividend tax which will be payable by holding and other companies on dividends received by them from companies which do not have a full 50 per cent creditable tax (see paragraphs 4.57 and 4.58). The reasons why the operating companies which can and do pay dividends will frequently not have the full 50 per cent creditable tax include factors all of which are specifically approved in the White Paper or arise under other existing legislation, such as capital cost allowances in excess of depreciation deducted in computing profits reported to shareholders, income from controlled subsidiaries in Treaty countries, depletion allowances, scientific research and regional development grants payable by the Government of Canada and the realization of pre-Valuation Day capital gains. In other words, what the White Paper specifically gives with one hand to operating companies, it takes from their shareholders with the other hand. This is shown on Table 12.

While one-half of these "upstream" or intercompany dividend taxes would increase the creditable income tax available to resident Canadian taxpayers, the other half would not. None of these "upstream" dividend taxes would be of any benefit to non-resident shareholders or Canadian pension plans or Canadian charities. One can only speculate as to the effect of this "upstream" dividend tax on existing Canadian holding companies, including the proposed Canada Development Corporation. The reduction in amount available for dividends to shareholders is shown in Table 13 which is based on paragraphs 4.58 and 4.59.

daire n'a aucun contrôle et au sujet duquel il ne pourrait avoir et si possible que très peu de connaissance à l'avance. Pour ceux dont le revenu se compose en grande partie de dividendes provenant d'un petit nombre de compagnies canadiennes, le calcul de leurs versements trimestriels pourrait facilement devenir un cauchemar financier. On ménagerait peut-être davantage ses nerfs en investissant dans des actions américaines à rendement supérieur. Tout au moins, l'obligation fiscale pourrait être estimée d'une façon assez juste à l'avance.

L'impôt sur les dividendes intersociétés («Upstream»)

En outre, on devra payer un prix formidable avant d'en arriver aux résultats mentionnés ci-haut. Ce prix est l'impôt sur les dividendes provenant de filiales qui deviendra payable par les compagnies de portefeuille ou autres sur les dividendes qu'elles auront reçus des compagnies qui ne peuvent pas se prévaloir du plein montant de 50 p. 100 en avoir fiscal (voir les paragraphes 4.57 et 4.58). Les raisons, pour lesquelles les compagnies en opération qui peuvent et qui en fait paient des dividendes ne pourront souvent pas jouir du plein montant de 50 p. 100 en avoir fiscal, comportent des éléments qui sont spécialement approuvés dans le Livre blanc ou prévus aux termes de législations existantes, telles les allocations en coût de capital excédant les amortissements déduits dans le calcul des bénéfices déclarés aux actionnaires, tels les revenus provenant de filiales contrôlées dans les pays de traité, telles les déductions pour épuisement, tels les subsides pour fin de recherches scientifiques sur le développement régional payables par le gouvernement du Canada et telle la réalisation des gains en capital précédant le «jour de l'évaluation». En d'autres termes, ce que le Livre blanc donne expressément de la main droite aux compagnies en opération, il le reprend de la main gauche directement à même les goussets des actionnaires.

Alors que la moitié des impôts payables sur les dividendes intersociétés (ou «upstream») augmenterait l'avoir fiscal pour les contribuables canadiens résidents, l'autre moitié ne l'augmenterait pas. Aucun de ces impôts sur ces dividendes intersociétés (ou «upstream») ne serait de quelqu'avantage pour des actionnaires non résidents ou pour les régimes canadiens de pension ou pour les institutions canadiennes de charité. L'on ne peut que spéculer quant aux conséquences de cet impôt sur les dividendes intersociétés («upstream») pour les compagnies canadiennes de portefeuille existantes, y inclus la Compagnie de Développement du Canada que l'on se propose d'établir. A partir des données que l'on

retrouve au paragraphe 4.58 et 4.59, le tableau 13 indique les réductions dans les montants disponibles pour dividendes aux actionnaires.

The Effect on Canadian Investment Patterns

The effect of these proposals, if implemented, together with the comparison proposals on capital gains tax, on Canadian share prices and on the holding patterns of Canadians is not clear. Certainly there was a small (about 5 per cent) but short-lived rise on the Toronto Stock Exchange immediately after November 7th. Whether this is the full reaction or not, and how much of it is due to the tighter investment restrictions on pension funds, is hard to say.

L'effet sur les données canadiennes de l'investissement

L'effet de ces propositions, si elles sont sanctionnées, prises ensemble avec les propositions conjointes quant à l'impôt sur les gains de capital, quant au prix des actions canadiennes et quant à la composition des avoirs des Canadiens, n'est pas tout à fait clair. On ne peut pas nier qu'il y a eu une légère hausse (d'environ 5 p. 100) mais de courte durée à la Bourse de Toronto immédiatement après le 7 novembre tout comme on ne peut nier également que certaines valeurs connurent des hausses comme certaines autres connurent des baisses. En fait, il est extrêmement difficile de discerner si c'est là la seule réaction à laquelle l'on doit s'attendre et quelle proportion de cette réaction est attribuable aux restrictions plus sévères sur les investissements des fonds de pension.

The withdrawal of the dividend credit incentive from electric, gas and steam utilities and fast-growing, low-income taxpaying companies should make them less attractive to Canadians, lower their prices and so make their ownership by non-residents more attractive.

Par contre, on peut être certain, si l'on cesse de stimuler les entreprises d'utilité publique (électricité, vapeur, le gaz) de même que ces compagnies contribuables à faibles revenus mais à croissance rapide, en laissant tomber les dégrèvements pour dividendes, que cette mesure va les rendre moins attrayantes pour les actionnaires canadiens et, partant, rendre leurs acquisitions par des non-résidents plus attrayantes étant donné leur prix plus bas.

Similarly, the slightly reduced taxation of dividends from high taxpaying (presumably mature) companies should make their shares more attractive to Canadians. The resultant slight increase in price could induce some non-residents to sell.

Le même raisonnement nous amène à penser que l'impôt légèrement réduit sur les dividendes provenant de compagnies qui contribuent beaucoup en impôts (et qui ont supposément atteint leur maturité), devrait rendre leurs actions plus attrayantes pour les Canadiens. Par conséquent, certains non-résidents pourraient être portés à les vendre étant donné la légère augmentation de leur prix qui en résulterait.

Working together the two influences should cause somewhat of a switch by Canadian investors from growth to mature stocks with a reverse movement by non-residents. While the extent of the switch is unknown, the direction is, we believe, definitely wrong.

Le jeu combiné de ces deux tendances devrait amener en quelque sorte les actionnaires canadiens à convertir leurs actions de compagnies en expansion, en des actions de compagnies qui ont atteint leur maturité; en même temps, un mouvement inverse pourrait être remarqué chez les non-résidents. Bien que l'ampleur de cete conversion soit inconnue, nous croyons que le sens dans lequel elle s'effectue est définitivement mauvais.

This unfortunate result of the proposed semi-integration scheme is reinforced by the proposed capital gains tax. Hitherto, Canadians in weighing the advantages of preferreds and other mature income stocks, as opposed to those of low-dividend, growth stocks, have

Ce résultat fâcheux qui résulte du régime proposé de semi-intégration est accentué par l'impôt proposé sur les gains de capital. Jusqu'à présent, les Canadiens n'ont pas eu à tenir compte de l'impôt sur tous leurs gains réalisés pour avoir détenu des actions de com-

not been taxed on any gains realized from holding growth stocks. The capital gains tax, in its extreme quinquennial form, will bear more heavily on the growth stocks than on the preferreds and mature income stocks. It will accordingly shift the focus of investment somewhat further from growth to payout.

pagnies en croissance en déterminant les avantages offerts par les actions privilégiées ou les autres actions produisant un revenu stable, par opposition aux actions qui produisent peu de dividendes mais dont la croissance laisse entrevoir des gains plus appréciables. L'impôt sur les gains de capital, dans sa formule extrême quinquennale, va frapper plus durement les actions dites de croissance que les actions privilégiées ou les actions produisant un revenu plus stable. En conséquence, le centre des investissements va se déplacer quelque peu à partir de ces actions dites de croissance vers celles qui rapportent tout simplement sans qu'on n'y pense et sans qu'on attende.

Intercorporate Holdings—
Closely-held Versus Widely-held

In the effort to draw a sharp distinction between closely-held and widely-held Canadian corporations a flaw emerges at the level of intercorporate holdings. Integration becomes very difficult to apply once there is more than one effective rate of tax. We imagine that this contributed to the decision to abolish the dual corporate rate as it applies to smaller corporations. But the semi-integration proposals demand the reintroduction of a new kind of dual rate which breaks down more and more as one delves into intercorporate holdings. The present relatively simple principles embodied in Section 28 of the Income Tax Act, effectively eliminating almost all tax on intercorporate flows, would be replaced by a complicated and expensive alternative which cannot be justified.

Avoirs intersociétés—ouvertes c. fermées

En voulant établir une ligne de démarcation rigide entre les corporations canadiennes fermées et les corporations canadiennes ouvertes, on a créé une anomalie fatale dans le domaine des avoirs intersociétés. Il devient extrêmement difficile de mettre en application le régime d'intégration proposé lorsqu'il y a plus d'un taux effectif d'impôt. On peut assez facilement imaginer que ce soit là l'une des raisons qui ont conduit à la décision d'abolir le double taux d'imposition sur le revenu des corporations tel qu'il s'applique aux plus petites d'entre elles. Mais les propositions de semi-intégration exigent au point de départ que l'on fasse encore appel à une nouvelle sorte de double taux qui a de moins en moins de sens au fur et à mesure que l'on plonge plus profondément dans le domaine des avoirs intersociétés. Les principes actuels relativement simples que l'on retrouve à l'Article 28 de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui éliminent à toute fin pratique presque tout impôt sur les transferts intersociétés, se trouveraient remplacés par une contre-proposition impraticable, hasardeuse, boiteuse, dont on n'a aucunement besoin et que l'on ne saurait justifier d'aucune manière.

Under the proposals an individual receiving a dividend out of creditable tax from a closely-held Canadian corporation would, unless his marginal rate exceeded 50 per cent, pay no tax whatsoever (and at lower brackets would be entitled to a refund). Suppose now that a shareholder beneficially owned a share interest in a closely-held Canadian corporation through the interposition of a widely-held Canadian corporation. His effective tax rate on the flow of dividends is much higher because the semi-integration formula automatically applies on the widely-held Canadian corporation flow-through of dividends irrespective of the origin. There is no rhyme or reason to this. The White Paper

En vertu des propositions, un individu qui recevrait un dividende tiré de l'avoir fiscal d'une corporation canadienne fermée ne devrait, à moins que son taux le plus élevé excède 50 p. 100, payer aucun impôt quel qu'il soit (et s'il se situe à des tranches de revenus inférieurs, il deviendrait éligible pour un remboursement). Supposons maintenant qu'un actionnaire détienne pour son propre compte une action dans une corporation canadienne fermée en passant par l'entremise d'une corporation canadienne ouverte. Son taux effectif d'imposition sur le passage de son dividende est beaucoup plus élevé parce que la formule de semi-intégration s'applique automatiquement au passage d'un dividende par une cor-

tries to explain the reason for the distinction at the first level between a tax-free distribution out of creditable tax in a closely-held Canadian corporation and a one-half tax-free distribution out of creditable tax in a widely-held Canadian corporation. There is no effort to explain the increase of the tax on the dividend which would result because of the interposition of a closely-held Canadian corporation owned by a widely-held Canadian corporation.

An extra problem arises in contrasting a direct gain by an individual from the sale of shares of a widely-held Canadian corporation where the maximum rate is 25 per cent with the higher rate that would apply if the gain was routed through a widely-held corporation or a closely-held Canadian corporation which could not qualify for a partnership election. What is the possible justification for such a sharp discrepancy? A company which enjoyed the advantage of a partnership election might suddenly lose it in an ensuing year because a shareholder with less than 1 per cent of the stock might be recalcitrant or was a daughter of the principal owner and married a resident of the United States (4.22—4.23).

There may be some case for the single tax as it had long been applied in England or the double tax as it has been applied in the United States and, to a lesser extent, in Canada, but a combination of the two systems with a creditable tax being free when it emanates from a closely-held Canadian corporation and half taxable when it derives from a widely-held Canadian corporation becomes completely unjustifiable when different stages of intercorporate holdings are involved.

Owners of shares in closely-held Canadian corporations will have an enormous disincentive, over and above the formidable one already presented by the quinquennial tax prospect, against going public and seeking wider participation and expansion of their enterprise. The theoretical basis for the distinction between the two types of companies that "by and large" closely-held corporations compete with closely-held, and widely-held corporations compete with widely-held (4.19) is far removed from reality. The whole integration concept with its distinction between

poration canadienne ouverte, peu importe son origine. Qu'on ne vienne pas nous dire que cela a du sens. Le Livre blanc s'ingénie même à nous expliquer la raison de cette distinction au premier stade entre une distribution exempte d'impôt à même l'avoir fiscal d'une corporation canadienne fermée et une distribution à moitié exempte d'impôt à même l'avoir fiscal d'une corporation canadienne ouverte. On ne tente même pas de nous expliquer l'augmentation de l'impôt sur la dividende qui résulterait à raison de l'interposition d'une corporation canadienne fermée appartenant à une corporation canadienne ouverte.

On s'aperçoit d'une nouvelle difficulté si l'on compare un gain direct par un individu provenant de la vente d'actions d'une corporation canadienne ouverte où le taux maximum est 25 p. 100 avec le taux plus élevé qui s'appliquerait si le gain passait par une corporation canadienne ouverte ou par une corporation canadienne fermée qui ne pourrait pas opter pour l'imposition comme société en nom collectif. Connaît-on une raison qui pourrait possiblement justifier une différence aussi frappante? Une compagnie qui aurait pu se prévaloir des avantages que lui offre l'option d'imposition comme société en nom collectif pourrait tout à coup les perdre au cours d'une année suivante parce qu'un actionnaire possédant moins de 1 p. 100 du capital-actions pourrait se montrer récalcitrant ou parce que ce serait la fille du principal actionnaire et qu'elle épouserait un résident des États-Unis (4.22—4.23).

On pourrait peut-être justifier un impôt unique tel qu'on l'a appliqué en Angleterre depuis longtemps ou un impôt double tel qu'il est en vigueur depuis longtemps aux États-Unis et à un degré moindre, au Canada. Toutefois, de là à vouloir combiner les deux régimes avec un avoir fiscal libéré lorsqu'il provient d'une corporation canadienne fermée et assujetti pour la moitié à l'impôt lorsqu'il émane d'une corporation canadienne ouverte, est une autre question; en effet, cette stratégie devient complètement injustifiable lorsque différents paliers d'avoirs intersociétés sont concernés.

Les détenteurs d'actions de corporations canadiennes fermées vont être fortement opposés même en ne tenant pas compte des obstacles pratiquement infranchissables que présente l'impôt quinquennal, à l'idée de voir leurs corporations devenir publiques ainsi qu'à l'idée de rechercher une participation accrue dans leur entreprise ou même leur expansion. Le raisonnement théorique à la base de cette distinction entre les deux genres de compagnies voulant qu'«ordinairement» la corporation fermée soit en concurrence avec d'autres corporations fermées, tandis que la corpora-

widely-held and closely-held is much more complicated in its application and far inferior in its results to the system presently applying under Section 28 of the Income Tax Act.

Summary

To summarize, if the White Paper semi-integration proposals replace the present dividend credit (and ignoring the effect of loss of shareholder depletion, changes in personal tax rates and capital gains taxes):—

(a) A great many dividend recipients will pay more tax on their dividends—perhaps a majority, while some will pay less.

(b) The share values of many widely-held companies will decline, making financing more difficult.

(c) Some dividend recipients well above the poverty line will have their income taxes wiped out and even converted into substantial "refunds".

(d) While the incentive for Canadians to hold certain Canadian stocks will be somewhat increased, the incentive to hold other Canadian stocks, i.e., certain utilities and low taxpayers, will disappear or be substantially reduced.

(e) Stock dividends, if paid, will complicate matters.

(f) An "upstream" or intercompany dividend tax will appear.

(g) Charities, pension plans and non-residents will be hurt by the intercompany dividend taxes and probably by the stock dividend proposals.

(h) Tax compliance will be more difficult for the taxpayer as well as the assessor.

THE LOW RATE OF TAX ON SMALL BUSINESSES

The abolition of the low rate of tax on the first $35,000 of taxable income is a completely unnecessary blow at expanding small businesses. It reflects resignation in the face of draftsmanship difficulties in limiting application publique est en concurrence avec d'autres corporations publiques (4.19) est bien loin de la réalité.

Résumé

En résumé si les propositions de semi-intégration que contient le Livre blanc viennent remplacer le présent système de dégrèvements pour dividendes, (laissant de côté les conséquences de la perte des déductions pour épuisement, des changements des taux de l'impôt sur le revenu des particuliers et des impôts sur les gains de capital) on verra: ...

a) Qu'une grande partie des bénéficiaires de dividendes paieront plus d'impôt sur leurs dividendes—peut-être une majorité, alors que quelques autres seront assujettis à un impôt moins lourd.

b) Que la valeur que représentent les actions de plusieurs compagnies ouvertes va diminuer, rendant le financement plus difficile.

c) Que certains bénéficiaires de dividendes se situant nettement au-dessus de la ligne de pauvreté verront leur impôt sur le revenu diminué ou disparu complètement et même converti en de généreux «remboursements»

d) Que les Canadiens chercheront peut-être un peu plus à détenir certaines actions canadiennes, mais en même temps, ils ne seront aucunement portés à investir dans certaines entreprises d'utilité publique et certaines corporations qui paient peu d'impôt, n'ayant plus ou pratiquement plus de raison de le faire.

e) Que l'on va compliquer les choses si l'on paie les dividendes en actions;

f) Qu'apparaîtra un impôt sur les dividendes intersociétés («upstream dividend»).

g) Que les institutions de charité, les fonds de pensions et les non-résidents souffriront les impôts sur les dividendes intersociétés et probablement des propositions concernant les dividendes en actions.

h) Que le contribuable de même que le répartiteur auront plus de difficultés à respecter et faire respecter les termes de la Loi de l'impôt sur le revenu.

LE BAS TAUX DE L'IMPÔT POUR LES PETITES ENTREPRISES

L'abolition du bas taux d'imposition sur les premiers $35,000 de revenu imposable porte atteinte, sans justification aucune, à la croissance des petites entreprises. C'est plutôt une défaite avouée devant les difficultés que pré-

tion of this worthwhile rule so as to exclude its occasional abusive extension, but the current rules are tighter than ever and the reaction on this score is no longer a valid one. Indeed, the drafting problems pale into insignificance by comparison with some of the complicated proposals entailed in applying other recommendations on the White Paper.

The policy objective we recommend should not be to abolish this useful device for assisting small businesses. The objective should be to see that the favourably taxed earnings are retained in the business and are not bled out by subterfuge or low cost backdoor routes.

Based on the single tax premise which permeates the White Paper, particularly for closely-held corporations, the point is made, and it is a relevant one theoretically if the premise is accepted, that total tax should be measured not only by the portion exigible at the corporate level but also in relationship to that which is distributed. In the long run this is quite correct. But it is equally to be qualified by the apt observation of John Maynard Keynes in another connection that "In the long run we'll all be dead".

Some small corporations manage to survice and expand in the short run. The struggling entrepreneur operating the small growing corporation is rarely, if ever, in a position to make any distributions of earnings because of the constantly impinging requirements of capital to finance any expanding operations. Growth is only possible in those cases if capital is available and a major portion of this must be generated out of retained earnings plowed back into the business. To tax at the earlier point before the funds are freely available for distribution is to stultify the growth of many such corporations which in the past have made dynamic contributions to the Canadian economy. One has only to analyze the financial statement of a cross section of these types of companies to appreciate that funds are simply not readily available for distribution to shareholders and to measure the tax base applicable to them as though they were is perforce to prevent them in many instances from becoming individually and collectively successful growth companies. What counts for them is not so much the aggregate taxes payable by the corporation and the shareholders when all the earnings

sente la rédaction de règles qui permettraient une application limitée de ce si précieux concept, tout en excluant l'abus occasionnel; mais, les règles actuelles sont plus étanches que jamais, toutes les échappatoires ayant été pratiquement supprimées, qu'à ce chef une telle réaction n'a plus aucune raison d'être. En fait, les problèmes que posait la rédaction de telles règles se perdent en insignifiance devant la rédaction de certaines propositions compliquées que va nécessiter l'application d'autres recommandations du Livre blanc.

L'objectif de politique fiscale que nous recommandons ne doit pas viser l'abrogation de ce mécanisme si utile pour aider les petites entreprises. L'objectif devrait voir à ce que les bénéfices, favorablement imposés, soient conservés par l'entreprise et qu'ils ne soient pas extorqués par des subterfuges ou des expédients faciles.

A partir de l'énoncé, hantise du Livre blanc, voulant qu'il n'y ait qu'un impôt unique, particulièrement quand il s'agit des corporations fermées, on établit, ce qui n'est pas sans pertinence d'un point de vue théorique si l'on accepte cet énoncé, que l'impôt total devrait être mesuré non seulement en fonction de la partie exigible au niveau des corporations mais encore en rapport avec celle qui est distribuée. A la longue cette affirmation n'est pas si mauvaise. Mais on doit également la qualifier par la remarque juste de John Maynard Keynes qui, dans un autre contexte, disait «In the long run we'll all be dead».

De petites corporations en croissance parviennent à survivre et prendre une certaine expansion dans un temps rapide. L'entrepreneur qui doit lutter est rarement, si jamais, en mesure de faire toute distribution de bénéfices étant donné les exigences pressantes en capital pour financer toutes les phases du développement de son entreprise. Dans ce cas, une croissance n'est possible que si le capital est disponible et que si une importante partie de ce capital provient des bénéfices non distribués ré-investis dans l'entreprise. La levée d'un impôt avant que les fonds ne deviennent enfin disponibles pour distribution rend complètement absurde la croissance de plusieurs de ces corporations qui ont dans le passé contribué d'une façon dynamique à l'économie canadienne. On n'a qu'à étudier les bilans financiers d'un groupe représentatif de ce genre de compagnies pour se rendre compte que les fonds ne sont tout simplement pas disponibles pour distribution aux actionnaires et on n'a qu'à calculer l'impôt qu'elles devraient payer, comme si ces fonds existaient, pour s'apercevoir que cela équivaudrait forcément à les empêcher dans plusieurs cas d'être des compagnies pour qui la crois-

have been distributed, but rather the timing of the exigibility of the tax. At least inferentially, this is acknowledged in the White Paper (4.18). The current low rate to the first $35,000 of taxable income enhances the survival prospects while retaining taxability on distributions if, as and when they are made.

To suggest that the minimum rates on the first $35,000 may be a "benefit" to large corporations is merely to affirm that the current rate of 53 per cent of combined federal and provincial corporate taxes in the central provinces is effectively adjusted downward by a relatively slight fractional percentage point which progressively diminishes as their total net income rises. At $1 million of revenue the 53 per cent rate becomes 52 per cent when account is taken of the lower rate of tax on the first $35,000 and at $10 million it becomes a shade over 52.9 per cent. Whilst the large companies would gain substantially in tax savings if the corporate tax were equalized at the suggested 50 per cent for all corporations, it would not appear to be in the best interests of Canada to deprive the small corporations of the modest capital accumulation opportunities available under the current system.

If, for some reason, it was found necessary to withdraw the low rate from larger companies—although this would be in the direction of further distinguishing the two rather than their equalization as proposed in the White Paper—this could be done by providing one or two minimum points (with a suitable notch provision in the former event) beyond which the low rate would not avail for any portion of the income, or if the proposed distinction between closely-held and widely-held companies is found to be workable, the low rate could in such event simply be withdrawn from widely-held companies. Because in this instance it would slightly discourage at marginal levels companies from going public this type of change would appear to be a minor step backward.

sance sourirait, et cela tant au plan individuel que collectif. Ces compagnies se préoccupent beaucoup plus du moment où l'impôt devient exigible que du montant de l'impôt global payable par la corporation et les actionnaires une fois que les bénéfices ont été distribués. Par inférence du moins, le Livre blanc reconnaît cette situation (4.18). Le taux réduit d'imposition en cours sur les premiers $35,000 de revenu imposable intensifie les chances de survie tout en réservant l'imposition sur les distributions si et lorsqu'elles ont lieu.

Pour être logique, suggérer que les taux minimums sur les premiers $35,000 peuvent être un «avantage» pour les grandes corporations c'est tout simplement affirmer que le présent taux de 53 p. 100, impôt fédéral et provincial combiné, sur le revenu des corporations dans les provinces centrales se trouve effectivement ré-ajusté en le réduisant par une fraction relativement petite de 1 p. 100 qui diminuerait progressivement au fur et à mesure que leurs recettes nettes augmenteraient. Pour un revenu de $1,000,000, le taux combiné de 53 p. 100 devient 52 p. 100 lorsque l'on prend en considération le taux réduit sur le premier $35,000 et pour un revenu de $10,000,000, ce même taux dépasse à peine 52.9 p. 100. Tout en admettant que les grandes corporations bénéficiaeraient ainsi d'importantes réductions fiscales si l'impôt sur les corporations était uniformisé au taux suggéré de 50 p. 100 pour toutes les corporations, il ne semble pas que le Canada comme tel y gagnerait en privant les petites corporations de la chance, si modeste d'ailleurs, d'accumuler certains éléments de capital, chance qui existe tout de même sous le régime actuel.

Si pour une raison ou pour une autre il devenait nécessaire d'enlever aux grandes compagnies les avantages du taux réduit—quoique cette mesure tendrait à différencier davantage les compagnies en ces deux catégories plutôt qu'à contribuer à une situation plus uniforme tel que le recherche le Livre blanc—on pourrait y parvenir en stipulant un ou deux points minima (en prévoyant certaines dispositions d'ajustement dans le premier cas) au-delà desquels on ne pourrait plus recourir au taux restreint pour aucune partie du revenu; ou bien, on pourrait, si l'on conclut que la distinction proposée entre les compagnies fermées et les compagnies ouvertes est susceptible d'application, tout simplement laisser tomber le taux restreint quant aux compagnies les avantages du taux réduit—cette situation les compagnies se situant aux paliers marginaux deviendraient quelque peu réticentes à devenir publiques, ce genre de changement apparaîtrait plutôt comme un pas mineur vers l'arrière.

LOSSES CREATED BY CAPITAL COST ALLOWANCES OR PROPERTY TAXES

The chapter on Business and Property Income offers some interesting innovations in the area of "nothings" with which we are in general agreement. Since it is suggested that general consideration of capital cost allowance rates be deferred until later, we are not submitting any observations on this subject. However, some of the wording in this chapter is capable of an extremely broad interpretation—far beyond what we believe is intended. We trust and assume that the enacting legislation will be more specific and less far reaching.

The second proposal at paragraph 5.17 is set out against a background of individuals offsetting property losses against personal income. However, the language used appears to be broad enough to cover a great many other types of rental properties, including dwelling units and office space owned by corporations, service stations, branch bank buildings, as well as automotive and other equipment. Imperial Oil Limited currently owns and rents out to its dealers over 1,500 service stations. These holdings have nothing to do with the search for any tax shelters from other income. They are held and employed as essential parts of our business and all the costs incidental to their ownership and operation are incurred as an integral part of our marketing operation.

The proposal could conceivably also affect situations in which a multiplicity of assets is erected on a single site by one corporation, as an integrated development complex having on-going investment. Such developments are under one ownership, one operatorship and one overall authority although there may be more than one structure. Tenants leasing space from the owner/operator share a range of common costs, utilities and services, etc., as part of the overall occupancy according to pre-defined leases, the general form of which applies to all tenants.

PERTES OCCASIONNÉES PAR LES ALLOCATIONS DU COÛT EN CAPITAL OU PAR LES IMPÔTS SUR LES REVENUS PROVENANT DE BIENS

Le chapitre qui traite des revenus provenant d'entreprises ou de biens présente des innovations assez intéressantes au titre des éléments incorporels, avec lesquelles nous sommes en général d'accord. Vu qu'on reporte à plus tard un examen plus complet des taux pour le calcul des allocations du coût en capital, nous ne croyons pas en conséquence devoir soumettre maintenant nos observations à ce sujet. Cependant, nous sommes d'opinion que le langage à certains endroits dans ce chapitre est capable d'être interprété d'une façon extrêmement large—bien au-delà de ce que l'on croyait achever. Nous sommes confiants, du moins nous l'espérons, que la législation qui lui donnera effet sera beaucoup plus spécifique et moins englobante.

La deuxième solution proposée au paragraphe 5.17 entend rectifier cette situation qui permet aux individus de déduire de leurs revenus personnels les pertes résultant de la possession d'un bien. Cependant, le langage semble en être assez général pour englober un très grand nombre d'autres genres de biens locatifs, y incluant les logis et les bureaux que certaines corporations possèdent, les stations de service, les édifices qui abritent les succursales bancaires, aussi bien que l'équipement nécessaire pour l'entretien des automobiles ou autres. Imperial Oil est présentement propriétaire de 1,500 stations de service qu'elle occupe ou qu'elle loue à ses concessionnaires. La possession de ces biens n'a rien à voir avec la recherche d'échappatoires fiscales à l'égard de certains autres revenus. Cette possession est un élément essentiel de nos opérations commerciales et toutes les dépenses qui en découlent, soit à raison de leur possession elle-même ou de leur exploitation, sont encourues comme faisant partie intégrale de la distribution de nos produits et services sur le marché.

L'on peut également concevoir que cette solution atteigne certains cas où une multiplicité de bâtiments sont édifiés sur un seul site par une même corporation en tant que complexe de développement intégré et où des fonds sont continuellement versés. De tels développements relèvent d'un seul propriétaire, d'un seul exploitant et d'une seule administration générale bien qu'il puisse y avoir plus d'une structure. Les locataires y louent un certain nombre de pieds de plancher du propriétaire/exploitant, puis se partagent une gamme de coûts communs, de services publics, d'entretien ou autres, comme obligation découlant de l'occupation globale

If 5.17 is implemented, it may be necessary for the owners of such properties to compute and analyse the profits and losses of each building, piece of equipment, store or other rental space separately in order to determine whether or not losses exist which have been created by capital cost allowances or property taxes. Once it has been determined that losses have been so created, 5.17 may disallow them.

In our opinion, the disallowance of such losses to a corporation, either on an overall or on an item-by-item basis, goes far beyond what is justified by the problem stated in the White Paper.

Furthermore, the proposal, as written, appears to contemplate the disallowance of capital cost allowance on industrial machinery and plant while it is under construction. It is hardly necessary to state the powerful incentive to desirable industrial expansion provided by the present capital cost allowance provisions. In this respect 5.17 seems to destroy what 5.14 has expressly stated will not be disturbed for the present.

As stated earlier, we assume and trust that these extreme examples mentioned here go far beyond what is intended.

THE CANADIAN OIL AND GAS INDUSTRY

Restricting depletion to one-third of eligible exploration and development expenditures would seriously reduce the depletion allowance on future production. This would result in an increase in the tax on producing income of up to 50 per cent—it is retroactive in effect and it is inequitable.

This increase in taxation would hurt the economy of Canada by acting as a disincentive to exploration and development. The gain in government revenue from this tax increase would be small in relation to the economic growth which would be sacrificed.

en conformité avec des baux préparés à l'avance, dont la formule générale vaut pour tous les locataires.

Si le paragraphe 5.17 est sanctionné, il pourrait devenir nécessaire pour les propriétaires de tels biens de calculer et d'analyser leurs profits et pertes pour chacun des bâtiments, pièces d'équipement, magasins ou autres locaux séparément afin de déterminer s'il existe ou non des pertes provenant d'allocations du coût en capital ou d'impôts sur les revenus provenant de biens. Une fois que l'on aura déterminé si certaines pertes furent ainsi créées, on pourrait se rendre compte que le paragraphe 5.17 les soustrairait aux exemptions fiscales.

A notre avis, refuser qu'une corporation puisse déduire de telles pertes, soit sur une base globale ou item par item, dépasse de beaucoup les mesures que peut justifier le problème exposé au Livre blanc.

En outre, la solution proposée, telle que rédigée, semble vouloir interdire les allocations du coût en capital sur la machinerie industrielle et les usines pendant qu'elles sont en construction. Il est pratiquement inutile de rappeler à quel point les dispositonss actuelles prévoyant les allocations du coût en capital peuvent inciter les financiers à entreprendre la construction de nouvelles industries ou les entrepreneurs à agrandir leurs entreprises. A cet égard, le paragraphe 5.17 semble contrecarrer les dispositions du paragraphe 5.14, dispositions que ce même paragraphe avoue expressément ne pas vouloir perturber pour le moment.

Tel que nous l'avons déjà mentionné, nous osons croire et nous assumons que ces exemples extrêmes que nous avons illustrés ici vont au-delà des objectifs recherchés.

L'INDUSTRIE CANADIENNE DU PÉTROLE ET DU GAZ

Restreindre les déductions pour épuisement à un tiers des frais admissibles pour l'exploration et la mise en valeur réduirait sérieusement l'allocation pour épuisement à l'égard de la production future. Cela représente une augmentation d'impôt sur le revenu allant jusqu'à 50 p. 100—c'est là une mesure inéquitable dont, en outre, les effets sont rétroactifs.

Cette augmentation de l'impôt porterait atteinte à l'économie du Canada en décourageant l'exploration et la mise en valeur. Les recettes fiscales du Gouvernement accuseraient un gain provenant de cette augmentation d'impôt qui serait bien minime par rapport à la croissance économique que l'on sacrifierait.

RECOMMENDATIONS

1. We strongly recommend that depletion be implemented as a percentage of gross income from production at a rate at least competitive with the current United States rate and limited to an appropriate percentage of net producing profit. This form of depletion allowance would promote exploration by rewarding successful effort rather than by subsidizing spending as the White Paper proposes. It would also eliminate some of the undesirable aspects of the present system.

2. If it is decided to limit the present depletion system by reference to the level of exploration and development expenditures, we recommend that:

(a) The transition period be 10 years for both operators and non-operators (i.e., royalty holders).

(b) The limitation be altered to one dollar of depletion for each two dollars of eligible exploration and development expenditures.

(c) The cost of acquiring Crown mineral rights and all classes of development expenditures be included as eligible expenditures in the calculation of depletion.

SUBMISSION

Need for Special Rules for the Industry

We agree with the White Paper that special taxation rules should apply to the oil and gas industry:

(a) Because exploration involves ".....more than the usual industrial risks and the scale of these risks is quite uncertain in most cases." (5.24.)

(b) In recognition that exploration and development "..... provide special benefits to Canada and to various provinces by creating or maintaining highly productive industry in areas other than those where rapid urban and industrial growth are already occurring....." (5.24.)

We would emphasize that these special benefits are particularly significant at this time when new concepts and opportunities in North American oil policy appear to be emerging.

RECOMMANDATIONS

1. Nous recommandons fortement que des déductions pour épuisement soient introduites en tant que pourcentage du revenu brut tiré de la production à un taux au moins concurrentiel avec le taux en cours aux États-Unis et limitées à un pourcentage approprié des profits nets provenant de la production. Cette formule, entre autres, favoriserait l'exploration en récompensant les réussites plutôt qu'en versant des subsides pour encourager les dépenses comme le propose le Livre blanc. Elle éliminerait aussi les aspects négatifs du présent régime.

2. Si l'on décidait de limiter le présent régime de déductions pour épuisement en fonction du niveau des frais d'exploration et de mise en valeur, nous recommandons:

a) que la période de transition soit de dix ans pour les exploitants comme pour les non-exploitants (i.e. ceux qui reçoivent des redevances).

b) que la formule proposée soit modifiée de telle sorte que le contribuable puisse bénéficier d'une réduction pour épuisement d'un dollar pour chaque deux dollars de frais admissibles d'exploration et de mise en valeur.

c) que le coût d'acquisition des droits miniers de la Couronne et que toutes les catégories de frais de mise en valeur soit inclus comme frais admissibles dans le calcul des déductions pour épuisement.

SOUMISSIONS

Nécessité de dispositions spéciales pour l'Industrie

Nous sommes d'accord avec le Livre blanc que des dispositions d'imposition spéciales devraient régir l'industrie du pétrole et du gaz:

a) parce que l'exploration comporte «...des risques plus grands que dans les autres secteurs de l'industrie, et que l'importance de ces risques est la plupart du temps très incertaine.» (5.24.)

b) en reconnaissance du fait que l'exploration et la mise en valeur «...offrent des avantages spéciaux au Canada et à diverses provinces en créant ou en conservant des industries très productives dans des régions autres que celles où les efforts tant du secteur privé que public assurent déjà une rapide croissance aux villes et aux industries.» (5.24). Nous tenons à souligner tout spécialement que ces avantages spéciaux revêtent une signification toute importante à un moment où de nouveaux concepts et de

nouvelles possibilités au niveau de la politique nord-américaine sur le pétrole commencent à apparaître.

The White Paper did not mention the additional substantial benefit represented by the large contributions to government revenues that the producing industry makes in non-income tax areas such as production royalty payments and payments to acquire and maintain Crown mineral rights. For the year 1969, these payments totalled some $350 million for the industry as a whole. Imperial Oil alone paid $27 million. When corporate income taxes are added, the total contribution of Imperial Oil's producing operations in support of government revenues for 1969 was $56 million. For the oil and gas producing phase of Imperial Oil's operations, this represented an effective tax rate of 48.7 per cent.

Le Livre blanc n'a fait aucune mention des avantages additionnels fort importants que représentent les contributions massives aux recettes du gouvernement que l'industrie apporte dans des domaines autres que celui de l'impôt sur le revenu, tel les paiements de redevances basés sur la production et les paiements pour acquérir et conserver certains droits miniers de la Couronne. Pour l'année 1969, ces paiements se sont chiffrés à $350 millions pour l'ensemble de l'industrie. Imperial Oil a contribué à elle seule $27 millions au cours de la même année. Si l'on ajoute l'impôt sur le revenu des corporations, Imperial Oil est venu renflouer les recettes du gouvernement par une contribution totale pour l'année 1969 de $56 millions. Pour la phase de la production du pétrole et du gaz par Imperial Oil, cela représente un taux effectif d'impôt de 48.7 p. 100.

Another important feature of the oil and gas industry that is largely ignored by the White Paper is the industry's contribution to Canada's balance of payments. In 1947, Canada imported almost all of its requirements for oil and gas. The cost was $400 million. The cost of importing all the oil and gas consumed in Canada in 1968 would have been $1.8 billion. The oil and gas industry has grown to the extent that the value of exports now exceeds imports by some $250 million per year. Canada's large undiscovered reserve potential and the encouraging outlook for continuing growth in export markets indicates that the balance of payments credits will continue to grow provided the investment climate is not diminished.

Une autre caractéristique importante de l'industrie du pétrole et du gaz que le Livre blanc a ignorée en grande partie est sa contribution à la balance des paiements du Canada. En 1947, le Canada dépendait du marché de l'importation pour la presque totalité de ses besoins en pétrole et en gaz: il lui en coûtait quelque $400 millions. Ce même coût extrapolé en 1968 aurait été de $1.8 milliard. L'industrie du pétrole et du gaz a connu une expansion telle que la valeur des exportations excède maintenant celle des importations par quelque $250 millions par année. Le potentiel des vastes réserves non encore découvertes que le Canada possède et les perspectives encourageantes pour une croissance continue des marchés d'exportation laissent prévoir que le crédit de la balance des paiements va continuer de s'accroître, pourvu que les investissements ne diminuent pas.

The Wasting Nature of the Asset Being Produced

La nature périssable de l'actif qui est exploité

Historically, the depletion allowance has served as an income measurement device to avoid taxing a miner or an oil producer on the capital being returned to him as the ore or oil is produced. The White Paper proposals ignore this completely since, after 1975, no depletion would be allowed to an operator who does not carry on exploration after November 7, 1969—no matter how much he may have done before that date or how great the value of the deposit which is being exhausted.

Historiquement, les déductions pour épuisement ont servi comme moyen pour mesurer le revenu afin d'éviter d'imposer un mineur ou un producteur de pétrole sur les parties du capital qui leur revenaient et dont ils pouvaient disposer au fur et à mesure que le minerai ou le pétrole étaient produits. Les propositions du Livre blanc ignorent ce fait complètement puisque, après 1975, aucune déduction pour épuisement ne sera permise à l'exploitant qui ne se sera pas livré à des dépenses pour l'exploration après le 7 novembre 1969—peu importe tout ce qu'il aura pu faire avant cette date et l'importance de la valeur des dépôts qu'il aura épuisés.

The Proposals Will Reduce Growth

Despite these recognized benefits that accrue from a viable oil and gas industry, the White Paper recommends a depletion system that would reduce the growth of the industry below that which would apply under present taxation rules. This is because:

(a) The explorer would recognize that, despite the fact that he would qualify for some depletion as a result of new exploration expenditures, he would ultimately be faced with higher tax payments. How much higher would depend on the relative magnitude of the anticipated successes and the necessary expenditures.

(b) The greatly increased taxation burden on income from both past and future investments would reduce the cash flow available for future exploration.

(c) The Canadian shareholders of a mine or an oil producing company would be hurt in two ways by the White Paper depletion proposals. Besides losing the benefit of the 10 per cent, 15 per cent or 20 per cent shareholder depletion allowance, they would have their integration tax credits (4.36) reduced by up to ¾ of the tax saving accruing to the corporation from the depletion allowance. The reduced depletion benefit left with the corporation by the White Paper would be substantially taken from the shareholder. From the Canadian shareholders' point of view, such incentive to develop and explore as remains from paragraph 5.40 would be largely frustrated by Chapter 4. This is referred to further in the section of our brief entitled "The White Paper Semi-Integration Proposals". (See Table 13.)

Depletion Should be a Percentage of Gross Production

One of the aims of taxation policy should be to ensure that in the development of Canadian resources Canadian operators obtain tax incentives or benefits at least equal to those obtained by foreign operators in

Les propositions vont réduire la croissance

Malgré ces avantages avoués qui sont nécessairement liés à une industrie viable du pétrole et du gaz, le Livre blanc recommande un régime de déductions pour épuisement qui aurait pour conséquence de refouler la croissance de l'industrie au-dessous du niveau qui prévaudrait en vertu des dispositions fiscales actuelles. Les raisons en sont que:

(a) Les exploitants entreverraient qu'un jour ils seraient nécessairement obligés à des paiements d'impôt plus élevés, malgré qu'ils pourraient se qualifier pour certaines déductions pour épuisement résultant de frais encourus pour de nouvelles explorations. Leurs impôts sur le revenu seraient sans doute plus élevés—de combien dépendra de la magnitude relative des succès anticipés et des frais nécessairement encourus.

b) Le fardeau fiscal ainsi considérablement accru quant aux revenus provenant des investissements passés comme futurs viendrait réduire les disponibilités de caisse pouvant servir aux explorations futures.

c) Les actionnaires canadiens d'une compagnie engagée dans la production d'une mine ou du pétrole se ressentiraient doublement des propositions du Livre blanc concernant les déductions pour épuisement. En plus de perdre les avantages des allocations pour épuisement, de 10 p. 100, 15 p. 100 ou 20 p. 100 consenties aux actionnaires, ils verraient leurs dégrèvements d'impôt, lors de leur intégration, (4.36) réduits dans une proportion allant jusqu'au ¾ du total de l'économie d'impôt revenant à la corporation en raison des déductions pour épuisements. L'avantage réduit découlant des déductions pour épuisement que le Livre blanc laisserait à la corporation serait en grande partie récupéré à même les goussets de l'actionnaire. Du point de vue des actionnaires canadiens, les autres raisons du paragraphe 5.40 pouvant les inciter à mettre en valeur et explorer seraient dans une grande mesure annulées par le Chapitre 4. Nous faisons davantage état de cette situation dans la partie de notre mémoire intitulée «Proposition de semi-intégration pour les compagnies canadiennes ouvertes.» (Voir le tableau 13.)

Les déductions pour épuisement devraient être un pourcentage de la production brute

Toute politique fiscale devrait faire en sorte, au chapitre du développement des ressources canadiennes, que les exploitants, entre autres objectifs, bénéficient d'avantages ou de stimulants fiscaux au moins égaux à

Canada. One of the shortcomings of the present Canadian net depletion allowance method is that it does not do so. United States operators who are taxable in the U.S. are in the position to claim gross depletion in the United States for their Canadian operation even though the latter may be in a non-tax paying position.

In past submissions to the Canadian government, Imperial Oil has argued that net depletion acts as a disincentive to exploration. The White Paper agrees with this conclusion. At paragraph 5.39 it says "Because exploration and development costs must be deducted in computing production profits for this purpose, the operator of a mineral resource can logically claim he is inhibited from engaging in exploration by the rules concerning depletion. The exploration costs reduce the depletion allowance: therefore it can be argued that the provision designed to increase exploration can in some cases reduce it." Nonetheless, the White Paper continues this very same disincentive formula. Under present legislation, undertaking exploration on any other property and in any other province or area reduces the depletion available from existing operations. This produces the incongruous situation whereby the more a company spends on exploration, the less it receives as a depletion allowance. After discovery of an oil or gas field, the full benefit of depletion is achieved only if further exploration ceases.

To overcome this disadvantage, we urge that the present one-third net depletion allowance be replaced by a gross depletion allowance at a rate at least competitive with the current U.S. rate of 22 per cent and limited to an appropriate percentage of net producing profit before deducting exploration expenses. After full discussion over an extended period, the United States has retained the system of gross depletion. While the rate for conventional oil production was reduced from 27½ per cent to 22 per cent, the allowable depletion for mined oil shale was effectively more than doubled. The more efficient system we recommend would:

ceux que les exploitants étrangers obtiennent au Canada. Une des déficiences de la méthode canadienne actuelle des déductions nettes pour épuisement est de ne pas accorder tels avantages. Les exploitants américains assujettis à l'impôt américain sont en mesure de réclamer aux États-Unis des déductions brutes pour épuisement pour leurs opérations canadiennes même si ces dernières sont exemptes d'impôt.

Au cours de soumissions antérieures au gouvernement canadien, Imperial Oil a soutenu qu'un régime de déductions nettes pour épuisement contribuait à décourager l'exploration. Le Livre blanc adhère à cette prise de position en concluant (5.39): «Puisque les frais d'exploration et de mise en valeur doivent être déduits dans le calcul des bénéfices de production à cet effet, l'exploitant de ressources minérales peut logiquement prétendre que le règlement concernant l'épuisement des ressources l'empêche de se livrer à l'exploration. Les frais d'exploration réduisent le montant de la déduction pour épuisement: donc, on peut soutenir que la disposition destinée à encourager l'exploration peut dans certains cas la défavoriser.» Néanmoins, le Livre blanc persiste à préconiser une formule qui en a tous les effets néfastes. Aux termes de la présente législation, si l'on désire se lancer dans l'exploration sur une autre propriété et dans une autre province ou région, les déductions pour épuisement disponibles à raison des opérations existantes se trouveront par le fait même réduites. Ainsi, on en arrive à une situation pour le moins absurde en vertu de laquelle plus une compagnie dépense en frais d'exploration, moins elle pourra recouvrer par voie de déductions pour épuisement. Après la découverte d'une nappe de pétrole ou de gaz, l'on aurait droit au plein bénéfice des déductions pour épuisement que si l'on cesse toute exploration ultérieure.

Afin de surmonter ce désavantage, nous exhortons le gouvernement à substituer à la présente allocation nette d'un tiers pour épuisement une allocation brute pour épuisement à un taux au moins concurrentiel avec le taux de 22 p. 100 en cours aux États-Unis et limité à un pourcentage approprié des bénéfices nets de production avant déduction des frais d'exploration. Après avoir débattu la question pendant longtemps, les États-Unis ont retenu le régime des déductions brutes pour épuisement. Alors que le taux de production du pétrole par méthodes conventionnelles a baissé de 27½ p. 100 à 22 p. 100, les déductions permises pour épuisement quant à l'extraction du schiste bitumineux ont effectivement plus que doublé. Le régime plus efficace que nous préconisons parviendrait à:

(a) Eliminate the "depletion penalty" that the present system imposes on exploration expenditures.

(b) Improve the ability of Canadian firms to compete with branches of U.S. corporations.

(c) Reduce the depletion allowance benefits accruing to operators whose exploration program is small in relation to their profits from production.

The White Paper recognizes (5.38 and 5.39) the desirability of points (a) and (c), but its proposals would only be fully effective with regard to point (c). They would not be as effective as a gross depletion allowance in accomplishing the first two objectives. Gross depletion achieves the two stated aims of the White Paper and contains none of its disadvantages.

Depletion should reward success in order to be an efficient incentive for risk-takers. Instead, the White Paper proposes to reward mere spending—even unsuccessful spending can increase the allowance. This is equivalent to granting subsidies on spending whereas gross depletion increases the value of the prize if successful. We believe that the latter is a more efficient incentive.

Gross depletion at rates comparable to the U.S. rate would not discriminate against revenues from past investments as severely as would the White Paper. It would, as compared with the present depletion method, reduce the allowance available to companies who do little or no exploration or development.

In summary, our opinion is that gross depletion at a rate competitive with the United States would provide a more satisfactory solution to the depletion issue than either the current arrangement or the proposed limitation of depletion.

The Proposed Change Has a Retroactive Effect

A most disturbing feature of the White Paper recommendations is the drastically higher tax burden that would be placed on income from many past investments. Any measures of this type operate as a disincentive to future investment. These earlier

a) Éliminer la «pénalité pour déductions pour épuisement» que le régime actuel impose au poste des frais d'exploration.

b) Relancer et fortifier les compagnies canadiennes dans leur lutte contre les filiales américaines.

c) Réduire les avantages provenant de déductions pour épuisement dont peuvent se prévaloir les exploitants dont le programme d'exploration est minime par rapport à leurs bénéfices de production.

Le Livre blanc reconnaît (5.38 et 5.39) le bien fondé des points (a) et (c), mais ses propositions ne se révèleraient efficaces qu'en ce qui concerne le point (c). Dans la réalisation des deux premiers objectifs, ses propositions ne seraient pas aussi efficaces qu'une allocation brute pour épuisement. Un régime de déductions brutes pour épuisement pourrait atteindre les deux buts avoués du Livre blanc sans toutefois en posséder les désavantages.

Les déductions pour épuisement devraient servir à récompenser les succès, ce qui permettrait d'inciter effectivement les contribuables à prendre plus de risque. Au contraire, le Livre blanc propose de récompenser ceux qui ne font en fait que se lancer dans les dépenses—même les dépenses infructueuses peuvent augmenter les allocations. Ceci revient à dire que l'on verserait des subsides au chapitre des dépenses alors que les déductions brutes pour épuisement augmenteraient la valeur de la récompense en cas d'une réussite. Nous croyons que la second formule soit celle qui offre le stimulant le plus efficace.

Un régime de déductions brutes pour épuisement à des taux comparables à ceux des États-Unis ne produirait pas d'effets discriminatoires aussi sévères sur les revenus provenant d'investissements passés que ceux que produirait le Livre blanc. En comparaison avec la méthode actuelle de déduction pour épuisement, cela empêcherait les compagnies qui ne font pratiquement aucune ou aucune exploration ou mise en valeur, de se prévaloir de ces déductions.

En résumé, nous sommes d'avis qu'un régime de déduction brute pour épuisement à un taux concurrentiel à celui des États-Unis offrirait une meilleure solution à la question des déductions pour épuisement que le présent arrangement ou le régime proposé de limitation des déductions pour épuisement.

Le changement proposé a un effet rétroactif

Une des caractéristiques les plus troublantes des recommandations du Livre blanc est le fardeau fiscal infiniment plus onéreux qui affecterait les revenus provenant de plusieurs investissements passés. Toutes les mesures de ce genre ont pour effet de décourager les

investments were made on the assumption that, if successful, the present depletion allowance would be deductible in determining taxable income. If the White Paper is fully implemented, the tax on income from prior investments would, after 1975, be increased by 50 per cent since these fully developed properties could not earn depletion. New exploration and development would earn depletion but the anticipated depletion allowance for prior investments would be eliminated.

Thus, as stated above, the oil and gas industry is faced with an increase of up to 50 per cent in taxation on future income from these prior investments. This would be a severe case of effective retroactive taxation. The rate of increase in taxation caused by adoption of the White Paper proposals would differ for each oil and gas company. It could range from zero in the case of companies which never achieve a taxable position, to 50 per cent for companies which for one reason or another do not explore but merely produce existing oil or gas reserves. In the case of Imperial Oil, a comparison of the income taxes actually paid on its producing income for the year 1969 shows that if the White Paper proposals had been fully in force during that year the income taxes paid would have increased from $29.1 million to $36.7 million—an increase of $7.6 million or over 25 per cent.

The 5-Year Transition Period is Too Short

The White Paper implicitly recognizes the severity of the tax impact on past investments and proposes a 5-year transition period. This is grossly inadequate in relation to the normal timing pattern of oil and gas investments.

Payout on oil and gas investments is a lengthy proposition. A normal exploration cycle covers 5-10 years and, if discovery occurs, delineation and development consume 1-5 additional years before any revenue is received. The revenue is normally distributed over about a 30-year period.

investissements futurs. Les investissements antérieurs furent faits avec l'idée que, s'ils se révélaient fructueux, les déductions pour épuisement entreraient en ligne de compte dans la détermination du revenu imposable. Si les recommandations du Livre blanc étaient toutes sanctionnées, l'impôt sur les revenus provenant d'investissements antérieurs serait, après 1975, augmenté de 50 p. 100 puisque les actifs ayant été explorés avec succès ne pourraient pas «gagner» de déductions pour épuisement. Les nouveaux projets d'exploration et de mise en valeur «gagneraient» des déductions pour épuisement mais les allocations anticipées pour épuisement quant aux investissements antérieurs seraient éliminées.

En conséquence, tel que mentionnée plus haut, l'industrie du pétrole et du gaz fait maintenant face à une augmentation de l'impôt allant jusqu'à 50 p. 100 sur les bénéfices futurs provenant d'investissements antérieurs. C'est ce que l'on pourrait qualifier de cas sérieux de rétroactivité effective de l'imposition. Le taux de l'augmentation de l'impôt qui résulterait de l'adoption des propositions du Livre blanc varierait d'une compagnie de pétrole et de gaz à l'autre. Il pourrait varier de zéro dans le cas des compagnies qui ne sont jamais parvenues à une position où elles seraient assujetties à l'impôt, jusqu'à 50 p. 100 dans le cas des compagnies qui pour une raison ou une autre ne font pas d'exploration mais continuent à exploiter simplement les réserves de pétrole et de gaz existantes. Dans le cas d'Imperial Oil, une récapitulation des impôts sur le revenu effectivement payés sur ses bénéfices de production au cours de l'année 1969 démontre que si les propositions contenues dans le Livre blanc avaient été en vigueur intégralement au cours de la même année, les impôts sur le revenu payés auraient augmenté de 29.1 millions à 36.7 millions—une augmentation de 7.6 millions ou de plus de 25 p. 100.

La période transitoire de cinq années est trop courte

Le Livre blanc admet implicitement la gravité de l'impact fiscal sur les investissements passés et propose pour y remédier une période transitoire de cinq ans. Cela est complètement inadéquat si l'on s'en reporte à la façon normale de régler les investissements dans le domaine du pétrole et du gaz.

Les investissements dans le pétrole et le gaz ne rapportent pas du jour au lendemain. Un cycle normal d'exploration couvre cinq à dix ans et, si l'on effectue une découverte, les phases de délimitation et de mise en valeur exigent d'une à cinq années additionnelles avant que l'on puisse en tirer quelques reve-

The oil and gas producing industry has been investing over $700 million per year in exploration and development in recent years. A large portion of these recent investments would receive very little return by 1975.

L'industrie productrice de pétrole et de gaz a investi plus de $700 millions annuellement pour l'exploration et la mise en valeur au cours des dernières années. Une grande partie de ces investissements récents ne rapportera que très peu de dividendes l'année 1975 venue.

The choice of a 5-year period appears to be an accidental selection coinciding with other admittedly arbitrary transitional periods and unrelated to the situation of the oil and gas industry.

Le choix d'une période transitoire de cinq ans apparaît comme une sélection accidentelle coïncidait avec d'autres périodes transitoires dont on a avoué avoir choisi la durée arbitrairement; une telle période de cinq ans n'a aucun rapport avec la situation de l'industrie du pétrole et du gaz.

All companies, large and small, have made their exploration and development investment decisions on the premise that when the proceeds became taxable they would qualify for the present depletion allowance.

Toutes les compagnies, petites ou grandes, ont conçu leurs investissements en se basant sur l'hypothèse que lorsque le produit deviendra imposable, elles pourront alors réclamer les présentes déductions offertes pour épuisement.

If the White Paper limitation on depletion is adopted, despite our strong objections, we recommend that the transition period for the depletion allowance be at least 10 years.

Si, malgré la force de nos objections, la limitation des déductions pour épuisement que l'on retrouve dans le Livre blanc était adoptée, nous recommandons qu'une période de transition pour les déductions pour épuisement soit d'au moins dix ans.

$1 for $2 Depletion Ratio

Rapport $1 pour $2 en allocation pour épuisement

The White Paper proposed the imposition of two limitations on depletion. First, it could not exceed the present allowance of one-third of net producing profits. Therefore, the proposal could not possibly improve the position of anyone in the industry. Second, it would be restricted to one-third of eligible expenditures. As shown in the illustration below, which expands on paragraph 5.41, this would penalize all those who spend less than 150 per cent of their net profit on exploration. If the non-eligible expenditures described below which are not reflected in the following illustration were included, the total reinvestment as a percentage of net profit would be much larger.

Le Livre blanc propose de limiter de deux façons les déductions pour épuisement. Premièrement, elles ne pourraient pas dépasser l'allocation actuelle d'un tiers des profits nets de production. Donc, cette proposition ne pourrait possiblement pas améliorer le sort de quiconque dans l'industrie. Deuxièmement, elles ne seraient retenues que pour un tiers des frais admissibles. Tel que le démontre l'illustration ci-dessus, qui élabore sur celle qui apparaît au paragraphe 5.41, cette formule pénaliserait tous ceux qui ne dépensent pas au moins 150 p. 100 de leurs profits nets en exploration. Si les frais non-admissibles auxquels nous référons plus bas et dont nous n'avons pas tenu compte dans l'illustration suivante, étaient inclus, le réinvestissement total en tant que pourcentage des profits nets seraient beaucoup plus grand.

We believe that this is an unreasonably high level of exploration to impose on the industry and that the penalty point is set too high. It would be more equitable and a more reasonable public policy to institute a penalty only if the taxpayer's exploration effort amounts to less than his net profit. This could be accomplished by allowing depletion

Nous croyons que cela représente un niveau déraisonnablement élevé d'exploration pour l'industrie et que le niveau dit de pénalité est établi beaucoup trop haut. Il serait de politique publique beaucoup plus équitable et raisonnable d'instituer une pénalité seulement si les efforts que le contribuable consacre à l'exploration sont inférieurs à ses bénéfices nets.

Percentage of eligible expenditures to net profit (b/g)	0%	50%	100%	150%
(a) Profits before eligible expenditures	$ 6,000	$ 6,000	$ 6,000	$ 6,000
(b) Eligible expenditures	0	1,286	2,250	3,000
(c) Profits after eligible expenditures (a–b)	6,000	4,714	3,750	3,000
(d) Depletion (lesser of ⅓ of b or ⅓ of c)	0	429	750	1,000
(e) Taxable income (c–d)	6,000	4,285	3,000	2,000
(f) Income tax (½ of e)	3,000	2,143	1,500	1,000
(g) Net profit (c–f)	$ 3,000	$ 2,571	$ 2,250	$ 2,000
(h) Depletion under present system (⅓ of c)	2,000	1,571	1,250	1,000
(i) White Paper reduction of depletion (h–d)	2,000	1,142	500	0
(j) White Paper tax increase (50% of i)	1,000	571	250	0
	50%	36%	20%	0%

Frais admissibles sur bénéfices nets en pourcentage (b/g)	0%	50%	100%	150%
(a) Bénéfices avant déductions des frais admissibles	$6,000	$6,000	$6,000	$6,000
(b) Frais admissibles	0	1,286	2,250	3,000
(c) Bénéfices après déduction des frais admissibles (a—b)	6,000	4,714	3,750	3,000
(d) Déduction pour épuisement (le moindre de ⅓ de b ou de ⅓ de c)	0	429	750	1,000
(e) Revenu imposable (c—d)	6,000	4,285	3,000	2,000
(f) Impôt sur le revenu (½ de e)	3,000	2,143	1,500	1,000
(g) Bénéfices nets (c—f)	$3,000	$2,571	$2,250	$2,000
(h) Déduction pour épuisement en vertu du régime actuel (⅓ de c)	2,000	1,571	1,250	1,000
(i) Réduction de la déduction pour épuisement en vertu du Livre blanc (h—d)	2,000	1,142	500	0
(j) Augmentation de l'impôt d'après le Livre blanc (50% de i)	1,000	571	250	0
	50%	36%	20%	0%

to be computed at the rate of one dollar for every two dollars of exploration. The effect of this change is shown below:

On pourrait atteindre ce résultat en permettant des déductions pour épuisement au taux d'un dollar pour chaque deux dollars investis à des fins d'exploration. L'exemple suivant démontre les effets qu'apporterait ce changement.

Percentage of eligible expenditures to net profit (b/g)	0%	50%	100%	150%
(a) Profits before eligible expenditures	$ 6,000	$ 6,000	$ 6,000	$ 6,000
(b) Eligible expenditures	0	1,333	2,400	3,000
(c) Profits after eligible expenditures (a–b)	6,000	4,667	3,600	3,000
(d) Depletion (lesser of ½ of b or ⅓ of c)	0	667	1,200	1,000
(e) Taxable income (c–d)	6,000	4,000	2,400	2,000
(f) Income tax (½ of e)	3,000	2,000	1,200	1,000
(g) Net profit (c–f)	$ 3,000	$ 2,667	$ 2,400	$ 2,000
(h) Depletion under present system (⅓ of c)	2,000	1,556	1,200	1,000
(i) White Paper reduction of depletion (h–d)	2,000	889	0	0
(j) White Paper tax increase (50% of i)	1,000	445	0	0
	50%	29%	0%	0%

Frais admissibles sur bénéfices nets en pourcentage (b/g)	0%	50%	100%	150%
(a) Bénéfices avant déduction des frais admissibles	$6,000	$6,000	$6,000	$6,000
(b) Frais admissibles	0	1,333	2,400	3,000
(c) Bénéfices après déduction des frais admissibles (a—b)	6,000	4,667	3,600	3,000
(d) Déduction pour épuisement (le moindre de ½ de b ou de ⅓ de c)	0	667	1,200	1,000
(e) Revenu imposable (c—d)	6,000	4,000	2,400	2,000
(f) Impôt sur le revenu (½ de e)	3,000	2,000	1,200	1,000
(g) Bénéfices nets (c—f)	$3,000	$2,667	$2,400	$2,000
(h) Déduction pour épuisement en vertu du régime actuel (⅓ de c)	2,000	1,556	1,200	1,000
(i) Réduction de la déduction pour épuisement en vertu du Livre blanc (h—d)	2,000	889	0	0
(j) Augmentation de l'impôt d'après le Livre blanc.. (50% de i)	1,000	445	0	0
	50%	29%	0%	0%

It is noted from the third column that a one dollar for two dollars depletion ratio would not impose a tax penalty if the taxpayer's expenditures on exploration were equal to his net profit (i.e., funds available for dividends or reinvestment). Requiring a higher level of reinvestment than that would not be reasonable.

We recommend, therefore, that if the White Paper concept of depletion is adopted it should provide at least one dollar of depletion for each two dollars of eligible expenditures.

Broader Definition of Eligible Expenditures

It is difficult to understand why the costs of acquiring mineral rights are excluded as eligible expenditures in computing depletion (5.40). The major part of these expenditures is in a high-risk category. If these outlays are not treated as eligible expenditures, bonus payments to provincial and federal governments would be lower. We understand that one of the concerns of the government was that the inclusion of such costs could lead to abuse through intercompany trading of these rights. This danger could be readily controlled by limiting the amount claimed to Crown acquisitions only and this is our recommendation.

It is not clear whether other oil and gas field development expenditures qualify as "eligible" for depletion purposes. Expenditures on equipment for productive wells, flowlines, separating and treating equipment, secondary recovery facilities and gas conservation plants are absolutely necessary to develop an oil or gas field. Since the capital cost allowances on these outlays will serve to

On remarque d'après la troisième colonne qu'un rapport d'allocation pour épuisement d'un dollar pour deux dollars n'imposerait pas de pénalité fiscale si les dépenses du contribuable pour fin d'exploration étaient égales à ses bénéfices nets (i.e. les fonds disponibles pour dividendes ou ré-investissements). Exiger un niveau de ré-investissement supérieur serait totalement ignorer la réalité.

Nous recommandons, en conséquence, que si le concept du Livre blanc sur les déductions pour épuisement était adopté, il faudrait alors prévoir des déductions pour épuisement d'au moins un dollar pour chaque deux dollars de frais admissibles.

Définition plus large des frais admissibles

Il est difficile de comprendre pourquoi les frais d'obtention de droits miniers ne constituent pas une dépense admissible pour les fins de calcul des déductions pour épuisement (5.40). La majeure partie de ces dépenses tombe dans une catégorie où les risques sont très grands. Les paiements de bonis aux gouvernements fédéral et provinciaux seraient réduits si ces dépenses n'étaient pas traitées comme frais admissibles. Si nous ne faisons erreur, l'une des inquiétudes du gouvernement était que l'inclusion de ces dépenses allait ouvrir la porte aux abus lors de la manipulation commerciale de ces droits entre compagnies. Ce danger pourrait être facilement contrôlé en limitant les montants réclamés pour les acquisitions de la couronne seulement et c'est dans ce sens que nous formulons notre recommandation.

Il n'est pas évident à la lecture du Livre blanc si les dépenses pour la mise en valeur des champs de pétrole et de gaz se qualifient comme «admissibles» pour fin de déduction pour épuisement. Les dépenses en équipement pour les puits productifs, pour les conduits d'écoulement, pour l'équipement de séparation et de traitement, pour les installations de récupération secondaire et pour les installa-

reduce the net profit limitation on the depletion allowance, we think it only fair and conducive to development that these outlays qualify as eligible expenditures for depletion purposes.

Royalty Income

The White Paper appears to recommend the immediate elimination of the depletion allowance for non-operated or royalty income. (There is reference at 5.43 to an offsetting amortization provision which, however, is not clarified.) This would be an unfair change since the purchase price or other consideration given for royalty income has been predicated upon the continuation of the existing 25 per cent depletion allowance.

tions pour la conservation du gaz, sont toutes des dépenses absolument nécessaires pour la mise en valeur des champs de pétrole ou de gaz. Puisque les allocations du coût en capital pour ces mises de fonds vont servir à réduire les limitations des bénéfices nets quant aux déductions pour épuisement, nous croyons qu'il est seulement juste et profitable pour les phases de mise en valeur, que ces dépenses comptent au nombre des frais admissibles pour fin d'allocation pour épuisement.

Revenu provenant de redevances

Le Livre blanc semble proposer l'élimination immédiate de toute allocation pour épuisement pour le revenu des non-exploitants ou de ceux qui reçoivent des redevances. (On nous réfère au paragraphe 5.43 à une certaine disposition concernant un amortissement compensateur, sur laquelle on n'élabore pas davantage). Ceci constituerait un changement injuste puisque le prix d'achat ou toute autre considération pour l'obtention des redevances produisant un revenu auront été payés avec l'assurance qu'on pourrait bénéficier de l'allocation existante de 25 p. 100 pour épuisement.

HEAVY HYDROCARBONS

THE DEVELOPMENT OF THE ATHABASCA TAR SANDS, COLD LAKE AND OTHER VISCOUS OIL SANDS

The Athabasca and other Alberta viscous oil sands may be divided into two broad categories—a mineable area where overburden may be removed and the tarry oil separated from the sand and clay by mechanical methods and a deeper area where the tarry oil must be recovered through drilling wells and injecting steam or other means of softening the viscous oil so that it may be pumped to the surface. The mining system has been developed to the point where one project is in operation and another large one (Syncrude Canada Limited) is planning towards production; recovery from the deeper sands is still in the research stage.

Athabasca Mining

Imperial Oil Limited has a 30 per cent interest in Syncrude Canada Limited and endorses the submissions by that company to the Parliamentary Committees studying tax reforms. We too anticipate rapid growth in the markets for Canadian crude oil and the need for tar sands production to supplement conventional supplies by the mid-1970's. However, much of the technology envisaged for the utilization of these resources by Syncrude

HYDROCARBURES LOURDS

LE DÉVELOPPEMENT DES SABLES À GOUDRON D'ATHABASCA, DES SABLES LE DÉVELOPPEMENT DES SABLES À PÉTROLE VISQUEUX

Les sables à pétrole visqueux d'Athabasca et de l'Alberta se partagent en deux grandes catégories—une région susceptible d'exploitation minière où les terrains de couverture peuvent être enlevés puis le pétrole de goudron séparé du sable et de la glaise par des méthodes mécaniques et une région plus profonde où le pétrole de goudron doit être extrait au moyen de puits de forage et par l'injection de vapeur ou par d'autres moyens pouvant amollir le pétrole minière afin qu'il puisse être pompé à la surface. La méthode minière est développée au point où un projet est en opération et autre projet considérable (Syncrude Canada Limited) est au stade de planification de la production; par contre, l'extraction des sables plus profonds en est encore au stade de la recherche.

Les opérations minières d'Athabasca

Imperial Oil Limited a un intérêt de 30 p. 100 dans Syncrude Canada Limited et endosse les soumissions que cette compagnie a faites aux comités parlementaires chargés d'étudier les réformes fiscales. Nous anticipons également une croissance rapide des marchés pour le pétrole canadien à l'état brut et la nécessité d'en augmenter vers le milieu des années '70 les réserves conventionnelles en exploitant les sables à goudron. Cependant, une grande

Canada Limited has not been applied anywhere else in the world, and even where the processes are familiar many have not been attempted on such a large scale. Consequently, very large investments are coupled with very large risks. Unfortunately, with today's technology, costs, prices and under prevailing tax rules the best Athabasca tar sands prospects are only marginally attractive. To complicate matters further, the oil content and chemical composition of the sands varies sharply and unpredictably over short distances. It is therefore unlikely there would be any new Athabasca tar sands mining ventures undertaken if the proposed tax reforms were to be applied. Regrettably, the costs of constructing a plant are rising while crude prices are not. The margin for success is growing thinner—time appears to be running out for this development.

In addition, there are other features of these projects which sharply distinghish them from conventional petroleum and natural gas operations: the huge size of the investments required ($200 to $300 million), the fact that the reserves are already located and need little further exploratory work, and the individual separate identity of each project. It is impossible for us to conceive of an investor having a continuing program of developing a succession of Athabasca tar sands mines. For this reason, the whole paragraph 5.40 concept of limiting depletion to any fraction of amounts spent year-by-year on eligible exploration and development work is quite inapplicable to this type of project. If proposal 5.40 is implemented, throughout most of the productive life of such a project applicable income taxes would be 50 per cent higher than under today's depletion rules, with a resulting severe reduction in net earnings and book returns. Accordingly, it is vital that depletion allowances be continued—either as a percentage of gross producing income or on the present basis—without the one-third of expenditure limitation set out in paragraph 5.40.

It should be noted that the Syncrude consortium (of which Imperial Oil is a member) has to-date spent some $30 million on this

partie de la technologie envisagée pour l'utilisation de ces ressources par Syncrude Canada Limited n'a été appliquée nulle part ailleurs dans le monde, et même là où les procédés sont familiers, plusieurs n'ont pas été mis à l'épreuve dans des projets d'aussi grande envergure. En conséquence, l'on doit faire des investissements très massifs là où de très grands risques existent. Malheureusement, envisagés avec la technologie, les coûts et les prix d'aujourd'hui ainsi que les règles fiscales actuelles, les meilleurs perspectives pour les sables à goudron d'Athabasca ne sont que marginalement attrayantes. Pour compliquer les choses davantage, le contenu du pétrole et la composition chimique des sables varient vivement et de façon imprévisible d'un endroit à un autre, même lorsqu'ils sont très rapprochés. Il est donc improbable qu'il y aurait de nouveaux Athabasca si les réformes fiscales proposées devaient être appliquées. Regrettablement, les coûts de construction de nouvelles installations augmentent alors que les prix pour les produits bruts n'augmentent pas. La marge de succès semble se rétrécir de plus en plus—les jours sont comptés pour ce genre de mise en valeur.

En outre, ces projets ont d'autres caractéristiques qui les différencient nettement des opérations conventionnelles ayant trait au pétrole et au gaz naturel: l'envergure des investissements requis ($200 à $300 millions), le fait que les réserves ont déjà é é localisées, que peu de travail d'exploration n'est désormais nécessaire et l'identité individuelle et propre de chaque projet. Nous ne pouvons concevoir qu'il existe un actionnaire qui puisse maintenir un programme visant la mise en valeur d'une succession d'Athabasca, avec tout ce que cela comporte en opérations minières. Pour cette raison, tout le concept énoncé au paragraphe 5.40 visant la limitation des déductions pour épuisement à une fraction, quelle qu'elle soit, des montants dépensés année par année en travaux admissibles d'exploration et de mise en valeur est tout à fait inapplicable à ce genre de projet. Si la proposition 5.40 est sanctionnée, il en résulterait que pendant presque la majorité de la vie productrice de tel projet, les impôts sur le revenu applicables seraient de 50 p. 100 plus élevés qu'en vertu des règles contemporaines des déductions pour épuisement, d'où une réduction marquée dans les recettes nettes et le produit comptable. En conséquence, il est vital que les déductions pour épuisement soient maintenues—soit comme un pourcentage du revenu brut de production ou soit sur la base actuelle sans la limitation d'un tiers des dépenses énoncée au paragraphe 5.40.

Il est à remarquer que le consortium Syncrude (dont Imperial Oil est membre) a dépensé à ce jour quelques $30 millions sur ce

project in anticipation of the present tax treatment of any production profits which might result from a commercial development. We cannot imagine that outlays of this magnitude would have been made if the White Paper proposals had been fully implemented fifteen years ago. We are sure that the very substantial outlays in this area made by other taxpayers were also made with the present tax provisions in mind.

Secondly, the White Paper at paragraph 5.31 "...proposes to phase out the present three-year exemption for new mines." Due to the conditions of the permit, the delayed effect of the phase out provides no relief to our Athabasca project. An acceleration of capital cost allowances (paragraph 5.29) which would be claimable by us in any event is very far from adequate to offset the loss of or replace the three-year exemption. This proposal, if enacted, would severely impair the economics of Imperial Oil's participation in the Syncrude project.

Taken together, the two proposals, if enacted, would so reduce the attractiveness of our tar sands project that they would almost certainly kill it and in so doing largely eliminate any chance of the further development of this mammoth mineral resource to the detriment of the local, regional and Canadian economy.

Other Tar Sands and
Viscous Oil Deposits

Although that portion of the Athabasca tar sands which can be mined represents an extremely large resource, deeper tar sands in Athabasca, Cold Lake and elsewhere which are not susceptible to mining, represent reserves which are at least six or seven times larger. It is important that these vast oil deposits become productive some day also so that Canada may participate to the fullest extent in the North American petroleum demand anticipated in the 1980's. Unfortunately, the technology needed to produce oil profitably from these reserves is not available today, despite many years of expensive research. Many additional years of research will be required, both in laboratories and in the field, before an operator would be willing to invest the huge sums of money which will be required for commercial exploitation. Even after research has been completed, a further four years of heavy investment is required for field development and plant construction which means a very long and costly lead time before oil can be brought to market from

projet, en anticipation du traitement fiscal actuel de tout profit tiré de la production qui pourrait résulter d'une mise en valeur commerciale. Nous ne pouvons pas nous imaginer que des mises de fonds d'une telle envergure auraient été faites si les propositions du Livre blanc avaient été entièrement mises en vigueur il y a 15 ans. Nous sommes convaincus que les mises de fonds très subs an ielles faites dans cette région par d'autres contribuables furent également faites avec les dispositions fiscales actuelles à l'esprit.

Deuxièmement, le Livre blanc au paragraphe 5.31 «...propose de retirer graduellement l'exemption de trois ans dont bénéficient les nouvelles mines». En raison des conditions du permis, les effets retardés de ce retrait graduel ne parviennent aucunement à atténuer les conséquences qui frapperaient notre projet d'Athabasca. Une accélération des allocations du coût en capital (paragraphe 5.29) dont nous pourrions nous prévaloir est de toute façon très loin d'être adéquate pour compenser la perte de ou remplacer l'exemp ion de trois ans. Cette proposition, si elle est sanctionnée, compromettrait sérieusement la participation financière d'Imperial Oil dans le projet Syncrude.

Prises ensemble, les deux propositions, si sanctionnées, réduiraient l'attrait de notre projet des sables à goudron à un point tel qu'elles le tueraient fort probablement et, de la sorte, élimineraient à toute fin pratique toute chance de développer ultérieurement cette ressource minérale géante au détriment de l'économie locale, régionale et canadienne.

Autres sables à goudron et
autres dépôts de pétrole visqueux

Bien que cette partie des sables à goudron d'Athabasca qui peut faire l'objet d'explorations minières représente une ressource extrêmement riche, les sables à goudron plus profonds de l'Athabasca, de Cold Lake et d'ailleurs qui ne sont pas susceptibles d'exploitation par une telle méthode, représentent des réserves qui sont au moins six à sept fois plus grandes. Il est important que les vastes dépôts de pétrole deviennent également un jour productifs de telle sorte que le Canada soit en mesure de participer le plus entièrement possible à la demande anticipée pour le pétrole nord-américain au cours des années 1980. Malheureusement, la technologie nécessaire pour produire à profit le pétrole provenant de ces réserves n'est pas accessible aujourd'hui, malgré plusieurs années de recherches dispendieuses. Plusieurs années additionnelles de recherches seront requises, à la fois dans les laboratoires et sur place, avant le jour où un exploitant deviendra disposé à investir les sommes d'argents considérables qui seront requises pour l'exploita-

these sources. The point to be made is that assurance of favourable tax treatment for a commercial venture is required in order to sustain this long term research effort.

A brief explanation of the manner of development of these reserves would appear desirable. Since they are too deeply buried to allow open-pit mining, it is anticipated that they will be exploited by the use of well equipment similar to that used in the conventional oil industry. However, unlike conventional oils, these tar-like materials will not flow into wells without a considerable application of energy, e.g., steam heat, from external sources. Once the bitumen has been produced, it has to be separated from the brine with which it is intimately mixed. It must then be upgraded to allow it to be pipelined to markets. The equipment to do this must be very large before it is economically justifiable, hence these projects will be characterized by very high costs and long construction times.

Imperial Oil, as a large holder of this type of oil reserve, has been a pioneer in conducting research into the development of this type of resource for many years on the assumption there would be no radical change in tax regulations over the long term. Despite this background, continued research would be retarded, or more likely terminated, if the prospects for a profitable operation were jeopardized through implementation of the proposed tax reforms. This type of project has an immediate disadvantage when compared with the Athabasca mining projects in that it would not enjoy a three-year tax holiday before or after the White Paper, making it just that much more difficult to produce a reasonable return on the investment.

tion commerciale. Même après que les recherches auront été complétées, une autre période de quatre ans d'investissements massifs sera requise pour la mise en valeur du champ et la construction des installations, ce qui signifie une période très longue et très coûteuse avant que le pétrole provenant de ces sources puisse être offert sur le marché. Le point qu'il faut retenir c'est que l'assurance d'un traitement fiscal favorable pour une aventure commerciale, est pré-requise afin de soutenir ces efforts de recherches à long terme.

Il semblerait utile de fournir une brève explication sur la manière dont ces réserves sont mises en valeur. Puisqu'elles sont enterrées trop profondément pour permettre des opérations minières à puits ouverts, on prévoit qu'elles seront exploitées par l'utilisation d'équipement de forage similaire à celui que l'on retrouve aujourd'hui dans l'industrie conventionnelle du pétrole. Cependant, à la différence des pétroles conventionnels, ces matériaux qui ressemblent à du goudron ne pourront pas s'écouler par les puits sans qu'on y applique une quantité d'énergie considérable, e.g. la chaleur au moyen de vapeur, provenant de sources externes. Une fois que le bitume aura été produit, il doit être séparé de la saumure avec laquelle il est intimement mêlé. On doit ensuite en améliorer la qualité pour permettre son expédition vers les marchés par pipeline. L'équipement et les installations requises à ces fins doivent être considérables avant qu'ils soient économiquement justifiables, ce qui signifie que ces projets seront caractérisés par des coûts très élevés et des périodes de construction très longues.

Imperial Oil, en tant que détenteur important de ce genre de réserve de pétrole, a pendant plusieurs années fait figure de pionnier en conduisant des recherches visant à la mise en valeur de ce genre de ressource, étant persuadée qu'il n'y aurait pas de changements radicaux à long terme dans les règlements fiscaux. Malgré cette historique, les recherches soutenues devront être retardées, ou ce qui semble plus probable, terminées, si les pespectives d'une exploitation profitable sont mises en danger par l'entrée en vigueur des réformes fiscales proposées. Ce genre de projet comporte un désavantage immédiat par comparaison aux projets d'Athabasca employant la méthode minière, en ce qu'il ne pourrait pas profiter de l'exemption fiscale de trois ans précédant ou suivant le Livre blanc, ce qui rend très difficile la réalisation d'un bénéfice raisonnable sur l'investissement.

Recommendation

In view of the future importance of these immense resources to Canada, we would strongly urge that depletion be granted as a percentage of gross income at a rate competitive with that allowed United States deposits without the paragraph 5.40 limitation.

It is most important that this incentive be maintained on a long-term basis. It would be most unfair to an investor if, after he had spent millions on research, the allowances were withdrawn.

Recommandation

Étant donné l'importance future pour le Canada de ses ressources immenses, nous recommandons fortement que des déductions pour épuisement soient accordées en tant que pourcentage du revenu brut à un taux concurrentiel avec celui qui est permis aux États-Unis pour de tels dépôts sans que n'intervienne la limitation énoncée au paragraphe 5.40.

Il est de plus important que ce stimulant soit maintenu sur une base à long terme. Il serait très injuste pour un actionnaire, qui ayant dépensé des millions pour la recherche, verrait ses allocations abolies.

LIST OF TABLES

1. The effect of averaging.

2. The total tax reform package that began with the October 22, 1968 budget.

3. An illustration of the results the quinquennial tax would have had on an investment in shares that showed an equal rise and fall.

4. Comparison of U.S. federal and New York State income taxes with Canadian income taxes at the $5,000 level.

5. Comparison of U.S. federal and New York State income taxes with Canadian income taxes at the $10,000 level.

6. Comparison of U.S. federal and New York States income taxes with Canadian incomes taxes at the $20,000 level.

7. Comparison of U.S. federal and New York State income taxes with Canadian income taxes at the $50,000 level.

8. Comparison of U.S. federal income taxes at various salary levels with Canadian income taxes where U.S. taxpayer is not subject to state income tax, e.g. Ohio.

9. Sample computations of the quinquennial tax and a tax on a realized capital gain.

10. A comparison of the income taxes payable on a dividend of $100 under the present system and under the proposed semi-integration system with varying amounts of creditable tax.

LISTE DES TABLEAUX

1. Les effets de l'étalement.

2. Vue d'ensemble des réformes fiscales qui ont commencé avec le budget du 22 octobre 1968.

3. Une illustration des résultats que l'impôt quinquennal auraient eu sur un investissement dans des actions qui ont accusé des pertes et des gains égaux.

4. Tableau comparatif des impôts fédéraux Américains sur le revenu et des impôts de l'État de New York avec les impôts Canadiens à un niveau de revenu de $5,000.

5. Tableau comparatif des impôts fédéraux Américains sur le revenu et des impôts de l'État de New York avec les impôts Canadiens à un niveau de revenu de $10.000.

6. Tableau comparatif des impôts fédéraux Américains sur le revenu et des impôts de l'État de New York avec les impôts Canadiens à un niveau de revenu de $20,000.

7. Tableau comparatif des impôts fédéraux Américains sur le revenu et des impôts de l'État de New York, avec les impôts Canadiens à un niveau de revenu de $50,000.

8. Tableau comparatif des impôts fédéraux Américains à différents niveaux de salaires avc les impôts Canadiens sur le revenu ou le contribuable Américain n'est pas sujet à l'impôt de l'État, e.g. Ohio.

9. Calcul-échantillon de l'impôt quinquennal et d'un impôt sur un gain de capital réalisé.

10. Tableau comparatif des impôts payables sur un dividende de $100 sous le régime actuel et sous le régime proposé de semi-intégration, avec différents montants d'avoir fiscal.

11. A comparison of the taxes payable on various incomes consisting solely of dividends with the full amount of creditable tax.

12. How income tax incentives given at the corporate level are taken away from the shareholder.

13. An illustration of the intercompany or "upstream" dividend tax.

11. Tableau comparatif des impôts payables sur différents revenus consistant seulement de dividendes bénéficiant du plein montant de l'avoir fiscal.

12. Comment les stimulants fiscaux donnés au niveau corporatif sont soutirés aux actionnaires.

13. Une illustration de l'impôt sur les dividendes inter-sociétés (ou «Upstream»).

TABLE 1

THE EFFECT OF AVERAGING

An illustration of the general averaging provision for single individuals with four-year average incomes of $19,600 and over, and married individuals with four-year average incomes of $21,000 and over, assuming use of the $100 optional standard deduction

	Single	Married
Income Calculations:		
1971–1974 average	$19,600	$21,000
1975 income	48,000	48,000
Threshold amount	26,133.33	28,000
Excess of 1975 over threshold	21,866.67	20,000
Threshold + 1/5 of excess	30,506.67	32,000
Tax Calculations:		
Tax on 32,000		11,788.80
Tax on 30,506.67	11,741.00	
Tax on 28,000 threshold		9,740.80
Tax on 26,133.33 threshold	9,501,85	
Tax on 1/5 excess	2,239.15	2,048.00
Tax on excess 5 X 2,048.00		10,240.00
Tax on excess 5 X 2,239.16	11,195.75	
Tax on threshold	9,501.85	9,740.80
Tax on 1975 income	20,697.60	19,980.80
Tax on 48,000—normal	20,697.60	19,980.80
Tax on 48,000—averaging	20,697.60	19,980.80
Amount saved by averaging	Nil	Nil

TABLEAU 1

LES EFFETS DE L'ÉTALEMENT

Illustration de l'application de la disposition générale concernant l'étalement pour des individus célibataires jouissant d'un revenu moyen pour une période de quatre ans de $19,600 et plus, et pour des individus mariés jouissant d'un revenu moyen pour une période de quatre ans de $21,000 et plus, assumant que la déduction uniforme facultative de $100 a été effectuée

	Célibataire	Marié
Calcul du revenu:		
Moyenne 1971–1974	$19,600	$21,000
Revenu de 1975	48,000	48,000
Seuil	26,133.33	28,000
Excédant de 1975 sur le seuil	21,866.67	20,000
Seuil + 1/5 de l'excédant	30,506.67	32,000
Calcul de l'impôt:		
Impôt sur 32,000		11,788.80
Impôt sur 30,506.67	11,741.00	
Impôt sur le seuil de 28,000		9,740.80
Impôt sur le seuil de 26,133.33	9,501.85	
Impôt sur l'excédant de 1/5	2,239.15	2,048.00
Impôt sur l'excédant 5 × 2,048.00		10,240.00
Impôt sur l'excédant 5 × 2,239.16	11,915.75	
Impôt sur le seuil	9,501.85	9,740.80
Impôt sur le revenu de 1975	20,697.60	19,980.80
Impôt sur 48,000—normal	20,697.60	19,980.80
Impôt sur 48,000—après étalement	20,697.60	19,980.80
Montant économisé par étalement	Nil	Nil

TABLE 2

THE TOTAL TAX REFORM PACKAGE THAT BEGAN WITH THE OCTOBER 22, 1968 BUDGET

	Pre-Oct. 23, 1968	Post-Oct. 22, 1968	White Paper
Estates	10% to 54% at $2,000,000	15% to 50% at $300,000 exempt bequests to a spouse cumulative feature	Beneficiary takes at cost to deceased plus a part of the death taxes
Gifts	11% to 28% at $1,000,000	12% to 75% at $200,000 exempt gifts to a spouse cumulative feature	Sale at fair market value and gift of proceeds would add a capital gains tax to the gift tax. Capital gains tax would apply even on exempt gifts to a spouse
Capital Gains	None	None	Would be taxed as ordinary income with some exceptions

TABLE 3

AN ILLUSTRATION OF THE RESULTS THE QUINQUENNIAL TAX WOULD HAVE HAD ON AN INVESTMENT IN SHARES THAT SHOWED AN EQUAL RISE AND FALL

Assumptions:

1. 10,000 shares of a widely-held Canadian corporation purchased last day of November 1950.
2. Investor's taxable income from all sources except the taxable gains and losses shown below is $24,000 in each year.
3. Taxpayer's revaluation dates are July 1951, 1956, 1961 and 1966, respectively.

Revaluation Date	Share Value	Total Value	Taxable Gain or (Loss)	Tax Payable or (Saved)
Nov. 1950 (purchase date)	$ 5.80	$ 58,000	—	—
July 1951	7.60	76,000	$ 9,000	$ 4,500.00
July 1956	23.25	232,500	78,250	39,125.00
July 1961	8.40	84,000	(74,000)	(9,177.60)
July 1966	5.90	59,000	(12,500)	(5,529.60)
Net Tax Cost for 10¢ per Share Gain				$28,917.80

TABLEAU 2

VUE D'ENSEMBLE DES RÉFORMES FISCALES
QUI ONT COMMENCÉ AVEC LE BUDGET DU 22 OCTOBRE 1968

	Avant 23 oct. 1968	Après 23 oct. 1968	Livre blanc
Successions	10% à 54% à 2,000,000	15% à 50% à 300,000 legs exempts à un époux caractéristique de cumulation	Bénéficiaire reçoit au coût payé par le défunt plus une partie des impôts de décès
Donations	11% à 28% à 1,000,000	12% à 75% à 200,000 donations exemptes à une épouse caractéristique de cumulation	Vente à la juste valeur marchande et la donation du produit ajouterait un impôt sur le gain de capital à l'impôt sur la donation. L'impôt sur les gains de capital s'appliquerait même sur les donations exemptes à l'épouse
Gains de capital	Aucun	Aucun	Seraient imposés comme revenu ordinaire avec quelques exceptions

TABLEAU 3

UNE ILLUSTRATION DES RÉSULTATS QUE L'IMPÔT QUINQUENNAL
AURAIENT EU SUR UN INVESTISSEMENT DANS DES ACTIONS
QUI ONT ACCUSÉ DES PERTES ET DES GAINS ÉGAUX

Hypothèses:

1. 10,000 actions d'une corporation canadienne ouverte achetées le dernier jour de novembre 1950.
2. Le revenu imposable de l'actionnaire provenant de toutes les sources, sauf les gains et les pertes sujets à l'impôt tel qu'illustrés ci-après, est de $24,000 pour chaque année.
3. Les dates de réévaluation pour le contribuable sont juillet, 1951, 1956, 1961 et 1966, respectivement.

Date de réévaluation	Valeur de l'action	Valeur totale	Gain imposable ou (perte)	Impôt payable ou (économisé)
Nov. 1950 (date d'acquisition)	$ 5.80	$ 58,000	—	—
Juillet 1951	7.60	76,000	$ 9,000	$ 4,500.00
Juillet 1956	23.25	232,500	78,250	39,125.00
Juillet 1961	8.40	84,000	(74,000)	(9,177.60)
Juillet 1966	5.90	59,000	(12,500)	(5,529.60)
Gain total au coût net imposable de 10c par action				$28,917.80

TABLE 4

COMPARISON OF U.S. FEDERAL AND NEW YORK STATE INCOME TAXES WITH CANADIAN INCOME TAXES AT THE $5,000 LEVEL

(Taxpayer is married with two dependant children under 16)

(Rates anticipated for 1971)

	U.S. Federal Income Tax Calculations		N.Y. State Income Tax Calculations	
	White Paper Highlights	Imperial Oil	White Paper Highlights	Imperial Oil
Gross income	$5,000	$5,000	$5,000	$5,000
Deductions other than state tax*	600	1,147	500	1,147
State income tax	—	9	—	—
	4,400	3,844	4,500	3,853
Exemptions	2,400	2,400	2,400	2,400
Taxable income	2,000	1,444	2,100	1,453
Tax on 1st bracket	290	140	20	20
Percentage of balance	—	67	33	14
	290	207	53	34
Surcharge/(Credit)	29	**	(25)	(25)
Net tax	319	207	28	9
Social Security Tax***	240	240		
State income tax	28	9		
Total U.S. taxes	587†	456		
Canadian tax per White Paper		425		
U.S. tax over Canadian		31		
Overestimate of U.S. taxes by White Paper ($558–456)		102		

*See notes behind Table 8.

**Surcharge has been omitted from Imperial Oil calculations since it expires on June 30, 1970.

***4.8% × $5,000.

†This differs from the figure of $558 in the White Paper Highlights which we are unable to arrive at.

TABLEAU 4

TABLEAU COMPARATIF DES IMPÔTS FÉDÉRAUX AMÉRICAINS SUR LE REVENU ET DES IMPÔTS DE L'ÉTAT DE NEW YORK AVEC LES IMPÔTS CANADIENS À UN NIVEAU DE REVENU DE $5,000

(Le contribuable est marié et a deux enfants de moins de 16 ans à charge)

(Taux anticipés pour 1971)

	Calcul de l'impôt fédéral américain sur le revenu		Calcul de l'impôt sur le revenu pour l'état de New York	
	Modèle-type du Livre blanc	Imperial Oil	Modèle-type du Livre blanc	Imperial Oil
Revenu brut	$5,000	$5,000	$5,000	$5,000
Déductions autres que l'impôt de l'État*	600	1,147	500	1,147
Impôt de l'état sur le revenu	—	9	—	—
	4,400	3,844	4,500	3,853
Exemptions	2,400	2,400	2,400	2,400
Revenu imposable	2,000	1,444	2,100	1,453
Impôt sur la 1re tranche	290	140	20	20
Pourcentage du solde	—	67	33	14
	290	207	53	34
Surcharge/(dégrèvement)	29	**	(25)	(25)
Impôt net	319	207	28	9
Impôt de sécurité sociale***	240	240		
Impôt de l'état sur le revenu	28	9		
Total des impôts américains	587†	456		
Impôt canadien en vertu du Livre blanc		425		
Impôt américain sur l'impôt canadien		31		
Montant surestimé des impôts américains par le Livre blanc ($558–456)		102		

*Voir les remarques au verso du tableau 8.

**La surcharge a été omise du calcul d'Imperial Oil puisqu'elle expire le 30 juin, 1970.

***4.8% × $5,000.

†Ce chiffre diffère du chiffre de $558 des propositions du Livre blanc, auquel nous n'avons pas pu arriver.

TABLE 5

COMPARISON OF U.S. FEDERAL AND NEW YORK STATE INCOME TAXES WITH CANADIAN INCOME TAXES AT THE $10,000 LEVEL

(Taxpayer is married with two dependent children under 16)

(Rates anticipated for 1971)

	U.S. Federal Income Tax Calculations		N.Y. State Income Tax Calculations	
	White Paper Highlights	Imperial Oil	White Paper Highlights	Imperial Oil
Gross income	$10,000	$10,000	$10,000	$10,000
Deductions other than state tax*	1,000	1,895	1,000	1,895
State income tax	—	170	—	—
	9,000	7,935	9,000	8,105
Exemptions	2,400	2,400	2,400	2,400
Taxable income	6,600	5,535	6,600	5,705
Tax on 1st bracket	620	620	160	160
Percentage of balance	494	292	80	35
	1,114	912	240	195
Surcharge/(Credit)	112	**	(25)	(25)
Net tax	1,226	912	215	170
Social Security Tax***	374	374		
State income tax	215	170		
Total U.S. taxes	1,815	1,456		
Canadian tax per White Paper		1,913		
U.S. tax under Canadian		457		
Overestimate of U.S. taxes by White Paper ($1,815—1,456)		359		

*See notes behind Table 8.

**Surcharge has been omitted from Imperial Oil calculations since it expires on June 30, 1970.

***Maximum.

TABLEAU 5

TABLEAU COMPARATIF DES IMPÔTS FÉDÉRAUX AMÉRICAINS SUR LE REVENU ET DES IMPÔTS DE L'ÉTAT DE NEW YORK AVEC LES IMPÔTS CANADIENS À UN NIVEAU DE REVENU DE $10,000

(Le contribuable est marié et a deux enfants de moins de 16 ans à charge)

(Taux anticipés pour 1971)

	Calcul de l'impôt fédéral américain sur le revenu		Calcul de l'impôt sur le revenu pour l'état de New York	
	Modèle-type du Livre blanc	Imperial Oil	Modèle-type du Livre blanc	Imperial Oil
Revenu brut	$10,000	$10,000	$10,000	$10,000
Déduction autre que l'impôt de l'État*	1,000	1,895	1,000	1,895
Impôt de l'état sur le revenu	—	170	—	—
	9,000	7,935	9,000	8,105
Exemptions	2,400	2,400	2,400	2,400
Revenu imposable	6,600	5,535	6,600	5,705
Impôt sur la 1re tranche	620	620	160	160
Pourcentage du solde	494	292	80	35
	1,114	912	240	195
Surcharge/dégrèvement	112	**	(25)	(25)
Impôt net	1,226	912	215	170
Impôt de sécurité sociale***	374	374		
Impôt de l'état sur le revenu	215	170		
Total des impôts américains	1,815	1,456		
Impôt canadien en vertu du Livre blanc		1,913		
Impôt américain sous l'impôt canadien		457		
Montant surestimé des impôts américains par le Livre blanc ($1,851–1,456)		359		

*Voir les remarques au verso du tableau 8.

**La surcharge a été omise du calcul d'Imperial Oil puisqu'elle expire le 30 juin, 1970.

***Maximum.

TABLE 6

COMPARISON OF U.S. FEDERAL AND NEW YORK STATE INCOME TAXES WITH CANADIAN INCOME TAXES AT THE $20,000 LEVEL

(Taxpayer is married with two dependant children under 16)

(Rates anticipated for 1971)

	U.S. Federal Income Tax Calculations		N.Y. State Income Tax Calculations	
	White Paper Highlights	Imperial Oil	White Paper Highlights	Imperial Oil
Gross income	$20,000	$20,000	$20,000	$20,000
Deductions other than state tax*	1,000	3,293	1,000	3,293
State income tax	995	773	—	—
	18,005	15,934	19,000	16,707
Exemptions	2,400	2,400	2,400	2,400
Taxable income	15,605	13,534	16,600	14,307
Tax on 1st bracket	2,260	2,260	860	680
Percentage of balance	902	384	160	118
	3,162	2,644	1,020	798
Surcharge/(Credit)	316	**	(25)	(25)
Net tax	3,478	2,644	995	733
Social Security Tax***	374	374		
State income tax	995	773		
Total U.S. taxes	4,847	3,791		
Canadian tax per White Paper		5,620		
U.S. tax under Canadian		1,829		
Overestimate of U.S. taxes by White Paper ($4,847—3,791)		1,056		

*See notes behind Table 8.

**Surcharge has been omitted from Imperial Oil calculations since it expires on June 30, 1970.

***Maximum.

TABLEAU 6

TABLEAU COMPARATIF DES IMPÔTS FÉDÉRAUX AMÉRICAINS SUR LE REVENU ET DES IMPÔTS DE L'ÉTAT DE NEW YORK AVEC LES IMPÔTS CANADIENS À UN NIVEAU DES REVENU DE $20,000

(Le contribuable est marié et a deux enfants de moins de 16 ans à charge)

(Taux anticipés pour 1971)

	Calcul de l'impôt fédéral américain sur le revenu		Calcul de l'impôt sur le revenu pour l'état de New York	
	Modèle-type du Livre blanc	Imperial Oil	Modèle-type du Livre blanc	Imperial Oil
Revenu brut	$20,000	$20,000	$20,000	$20,000
Déduction autre que l'impôt de l'état*	1,000	3,293	1,000	3,293
Impôt de l'état sur le revenu	995	773	—	—
	18,005	15,934	19,000	16,707
Exemptions	2,400	2,400	2,400	2,400
Revenu imposable	15,605	13,534	16,600	14,307
Impôt sur la 1re tranche	2,260	2,260	860	680
Pourcentage du solde	902	384	160	118
	3,162	2,644	1,020	798
Surcharge/dégrèvement	316	**	(25)	(25)
Impôt net	3,478	2,644	995	773
Impôt de sécurité sociale***	374	374		
Impôt de l'état sur le revenu	995	773		
Total des impôts américains	4,847	3,791		
Impôt canadien en vertu du Livre blanc		5,620		
Impôt américain sous l'impôt canadien		1,829		
Montant surestimé des impôts américains par le Livre blanc (4,847—3,791)		1,056		

*Voir les remarques au verso du tableau 8.

**La surcharge a été omise du calcul d'Imperial Oil puisqu'elle expire le 30 juin, 1970.

***Maximum.

TABLE 7

COMPARISON OF U.S. FEDERAL AND NEW YORK STATE INCOME TAXES WITH CANADIAN INCOME TAXES AT THE $50,000 LEVEL

(Taxpayer is married with two dependant children under 16)

(Rates anticipated for 1971)

	U.S. Federal Income Tax Calculations		N.Y. State Income Tax Calculations	
	White Paper Highlights	Imperial Oil	White Paper Highlights	Imperial Oil
Gross income	$50,000	$50,000	$50,000	$50,000
Deductions other than state tax*	2,500	6,789	1,000	6,789
State income tax	5,059	4,249	—	—
	42,441	38,962	49,000	43,211
Exemptions	2,400	2,400	2,400	2,400
Taxable income	40,041	36,562	46,600	40,811
Tax on 1st bracket	12,140	10,340	1,780	1,780
Percentage of balance	20	253	3,304	2,494
	12,160	10,593	5,084	4,274
Surcharge/(Credit)	1,216	**	(25)	(25)
Net tax	13,376	10,593	5,059	4,249
Social Security Tax***	374	374		
State income tax	5,059	4,249		
Total U.S. taxes	18,809	15,216		
Canadian tax per White Paper†		20,192		
U.S. Tax under Canadian		4,976		
Overestimate of U.S. taxes by White Paper ($18,809–15,216)		3,593		

*See notes behind Table 8.

**Surcharge has been omitted from Imperial Oil calculations since it expires on June 30, 1970.

***Maximum.

†1975 rate used, i.e., after full White Paper proposals have been implemented.

TABLEAU 7

TABLEAU COMPARATIF DES IMPÔTS FÉDÉRAUX AMÉRICAINS SUR LE REVENU ET DES IMPÔTS DE L'ÉTAT DE NEW YORK AVEC LES IMPÔTS CANADIENS À UN NIVEAU DE REVENU DE $50,000

(Le contribuable est marié et a deux enfants de moins de 16 ans à charge)

(Taux anticipés pour 1971)

	Calcul de l'impôt fédéral américain sur le revenu		Calcul de l'impôt sur le revenu pour l'état de New York	
	Modèle-type du Livre blanc	Imperial Oil	Modèle-type du Livre blanc	Imperial Oil
Revenu brut	$50,000	$50,000	$50,000	$50,000
Déduction autre que l'impôt de l'état*	2,500	6,789	1,000	6,789
Impôt de l'état sur le revenu	5,059	4,249	—	—
	42,441	38,962	49,000	43,211
Exemptions	2,400	2,400	2,400	2,400
Revenu imposable	40,041	36,562	46,600	40,811
Impôt sur la 1re tranche	12,140	10,340	1,780	1,780
Pourcentage de solde	20	253	3,304	2,494
	12,160	10,593	5,084	4,274
Surcharge/dégrèvement	1,216	**	(25)	(25)
Impôt net	13,376	10,593	5,059	4,249
Impôt de sécurité sociale***	374	374		
Impôt de l'état sur le revenu	5,059	4,249		
Total des impôts américains	18,809	15,216		
Impôt canadien en vertu du Livre blanc†		20,192		
Impôt américain sous canadien		4,976		
Montant surestimé des impôts américains par le Livre blanc ($18,809—15,216)		3,593		

*Voir les remarques au verso du tableau 8.

**La surcharge a été omise du calcul d'Imperial Oil puisqu'elle expire le 30 juin, 1970.

***Maximum.

†Le taux de 1975 fut utilisé, i.e. après que les propositions du Livre blanc auront été complètement mises en vigueur.

TABLE 8

COMPARISON OF U.S. FEDERAL INCOME TAXES
AT VARIOUS SALARY LEVELS WITH CANADIAN INCOME TAXES
WHERE U.S. TAXPAYER IS NOT SUBJECT TO STATE INCOME TAX, E.G. OHIO

(Taxpayer is married with two dependent children under 16)

(Rates anticipated for 1971)

Gross income	$5,000	$10,000	$20,000	$50,000
Itemized deductions*	1,147	1,895	3,293	6,789
Exemptions	2,400	2,400	2,400	2,400
	3,547	4,295	5,693	9,189
Taxable income	1,453	5,705	14,307	40,811
Tax on 1st bracket	140	620	2,260	12,140
Percentage of balance	68	324	577	389
Total federal income tax	208	944	2,837	12,529
Social Security Tax	240**	374***	374***	374***
Total U.S. tax burden	448	1,318	3,211	12,903
Canadian tax per White Paper	425	1,913	5,620	20,192†
U.S. tax over/(under) Canadian	23	(595)	(2,409)	(7,289)

*See notes behind Table 8.
**4.8% × $5,000.
***Maximum.
†1975 rate used, i.e., after full White Paper proposals have been implemented.

TABLEAU 8

TABLEAU COMPARATIF DES IMPÔTS FÉDÉRAUX AMÉRICAINS À DIFFÉRENTS NIVEAUX DE SALAIRES AVEC LES IMPÔTS CANADIENS SUR LE REVENU OÙ LE CONTRIBUABLE AMÉRICAIN N'EST PAS SUJET À L'IMPÔT DE L'ÉTAT, E.G. OHIO

(Le contribuable est marié et a deux enfants de moins de 16 ans à charge)

(Taux anticipés pour 1971)

Revenu brut	$5,000	$10,000	$20,000	$50,000
Déductions détaillées*	1,147	1,895	3,293	6,789
Exemptions	2,400	2,400	2,400	2,400
	3,547	4,295	5,693	9,189
Revenu imposable	1,453	5,705	14,307	40,811
Impôt sur la 1re tranche	140	620	2,260	12,140
Pourcentage du solde	68	324	577	389
Impôt fédéral total sur le revenu	208	944	2,837	12,529
Impôt de sécurité sociale	240**	374***	374***	374***
Fardeau fiscal américain total	448	1,318	3,211	12,903
Impôt canadien en vertu du Livre blanc	425	1,913	5,620	20,192†
Impôt américain sur/sous canadien	23	(595)	(2,409)	(7,289)

*Voir les remarques au verso du tableau 8.

**4.8% × $5,000.

***Maximum.

†Le taux de 1975 fut utilisé, i.e. après que les propositions du Livre blanc auront été complètement mises en vigueur.

NOTES TO TABLES 4-8 INCLUSIVE

We believe that the comparison of taxes on personal income in Canada and the United States as shown in the "White Paper Highlights" was grossly misleading. For example, let us compare the "Highlights" Table with our Tables 4, 5, 6, 7 and 8 for married taxpayers with two dependant children under 16 years of age. We have selected income levels of $5,000, $10,000, $20,000 and $50,000, respectively. It can quickly be observed that our calculations of U.S. tax are considerably below those of the "White Paper Highlights" and, except in one instance, are lower than Canadian tax. The main reasons for this difference are:

(a) The itemized deductions used by us are significantly higher, but much more appropriate, than those used in the "White Paper Highlights".

(b) We omitted the federal surcharge of 10 per cent which has already been reduced to 5 per cent and is scheduled to be repealed by June 30, 1970.

We believe that our method of determining the itemized deductions provides a more accurate picture of a U.S. individual's tax burden. Our method is supported by information in the Internal Revenue Service "Statistics of Income 1966". The Tables contained therein do not detail the number of returns filed where the itemized deductions amounted to exactly 5 per cent of adjusted gross income, so we analyzed the data with respect to returns where such deductions amounted to less than 10 per cent of adjusted gross income. Our review indicated that only about 10 per cent of the returns showing adjusted gross income of $10,000 or more fell into this category. Further, in only about 4 per cent of the returns showing itemized deductions did such deductions amount to less than 10 per cent of adjusted gross. Therefore, in view of the conservative approach taken it can be seen that the 5 per cent plus state income tax method used by the "White Paper Highlights" is unreasonable. In addition, such an approach means that the itemized deductions of a person with an adjusted gross of up to $20,000 is limited to $1,000 (equivalent to the standard deduction) plus state income taxes. This would not appear to be realistic in light of the facts shown above.

REMARQUES S'APPLIQUANT AUX TABLEAUX 4 à 8 INCLUSIVEMENT

Nous croyons que la comparaison des impôts sur le revenu personnel au Canada et aux États-Unis telle que présentée dans le Livre blanc à l'aide de ses modèles-types, nous induit grossièrement en erreur. Par exemple, comparons les modèles-types du Livre blanc avec nos tableaux 4, 5, 6, 7 et 8 pour les contribuables mariés, ayant deux enfants à charge de moins de 16 ans. Nous avons choisi des tranches de revenu de $5,000, $10,000, $20,000 et $50,000, respectivement. On remarque facilement que les résultats de nos calculs de l'impôt américain sont considérablement inférieurs à ceux des modèles-types du Livre blanc et, sauf dans un cas, ils entraînent un impôt moindre que l'impôt canadien. Les principales raisons qui expliquent ces différences sont:

a) Les déductions détaillées que nous avons employées sont beaucoup plus fortes, mais beaucoup plus appropriées, que celles employées dans les modèles-types du Livre blanc.

b) Nous avons omis la surcharge fédérale de 10 p. 100 qui a déjà été réduite à 5 p. 100 et qui doit être abrogée le 30 juin 1970.

Nous croyons que la méthode que nous avons suivie pour établir les déductions détaillées donne une idée plus juste du fardeau fiscal qui pèse sur le contribuable américain. Notre méthode s'appuie sur des renseignements obtenus dans les compilations publiées du Revenu intérieur «Statistics of Income 1966». Les tableaux qu'on y rencontre ne donnent pas en détail le nombre des déclarations produites là où les déductions détaillées se chiffraient à exactement 5 p. 100 du revenu brut ajusté; nous avons donc analysé les données se rapportant à des déclarations où de telles déductions se chiffraient à moins de 10 p. 100 du revenu brut ajusté. Notre revue de ces statistiques a démontré qu'environ seulement 10 p. 100 des déclarations indiquant des revenus bruts ajustés de $10,000 ou plus tombaient dans cette catégorie. En outre, ce n'est que dans une proportion d'environ 4 p. 100 des déclarations montrant des déductions détaillées que ces dernières se chiffraient à moins de 10 p. 100 du revenu brut ajusté. En conséquence, vu le conservatisme de l'approche suivie, on peut dire que la méthode du 5 p. 100 plus l'impôt de l'état sur le revenu, employée dans les modèles-types du Livre blanc n'est pas raisonnable. Par surcroît, une telle approche signifie que les déductions détaillées pour une personne jouissant d'un revenu brut ajusté allant jusqu'à $20,000 sont limitées à $1,000 (équivalent à la

Although the "White Paper Highlights" have recognized the fact that the higher the income the more likely a taxpayer is to itemize deductions, we feel it has set the starting point too high. In 1966, for example, something like 67 per cent of the returns reporting adjusted gross income of over $5,000 itemized deductions. Further, of those returns itemizing deductions, about 80 per cent reported adjusted gross income in excess of $5,000. For this reason, we consistently followed our method even at the lowest level shown in our Tables.

A further major change made by the U.S. Tax Reform Bill of 1969, which would affect our calculations, is the increase in the personal exemption over a period of four years to $750.00 from $600.00. This tax reduction is not reflected in our Tables.

déduction courante) plus les impôts de l'état. Ceci ne semble pas réaliste à la lumière de ce qui précède.

Bien que les modèles-types du Livre blanc reconnaissent le fait que plus le revenu est élevé, plus le contribuable est enclin à détailler ses déductions, nous croyons qu'ils sont partis d'un point de départ trop élevé. En 1966, par exemple, environ 67 p. 100 des déclarations rapportant des revenus bruts ajustés de plus de $5,000, révélaient des déductions détaillées. En outre, au nombre des déclarations ayant des déductions détaillées, environ 80 p. 100 rapportèrent un revenu brut ajusté dépassant $5,000. Pour cette raison, nous avons appliqué notre méthode uniformément même au niveau le plus bas indiqué à nos tableaux.

Un autre important changement apporté aux États-Unis en 1969 par le Projet de loi de réforme fiscale, qui affecterait nos calculs, et l'augmentation sur une période de quatre ans de l'exemption personnelle à $750.00 de $600.00. Cette réduction de l'impôt n'est pas reflétée dans nos tableau.

TABLE 9

SAMPLE COMPUTATIONS OF THE QUINQUENNIAL TAX AND A TAX ON A REALIZED CAPITAL GAIN

Suppose an unskilled investor is faced with two purchases and one sale of the shares of a company as well as two quinquennial revaluations over a six-year period, viz:

1. Purchase 100 shares @ $25.
2. First quinquennial tax calculation when shares are worth $20 shows a deductible loss of $250.
3. Purchase 50 more shares @ $14.
4. Sell 60 shares @ $21 and realize a taxable gain of $90.
5. Second quinquennial tax calculation when shares are at $19 shows a taxable gain of $45.

The calculations below show how the final taxable gain is computed at a time when the remaining shares are worth less than cost or previous quinquennial value and the cheapest shares have been sold.

We doubt if many unitiated taxpayers or income tax assessors will find this an easy exercise. Not everyone has access to a computer!

		Number of Shares	Dollars	Taxable Profit or Deductible (Loss)
1. Purchase 100 shares @	$25	100	2,500	
2. First quinquennial revaluation the value per share is	$20	100	2,000	(250) loss
3. Purchase 50 more shares @	$14	50	700	
		150	2,700	
4. Sell 60 shares @				
Cost of sold shares could be considered to be $25, $20, $14 or $18	$21			
Average value of sold shares is ($2,700 ÷ 150)	$18	(60)	(1,080)	
Computation of taxable profit on sale:—				
Proceeds 60 shares × $21	$1,260			
Average value	1,080			
Gain	180			
Taxable gain (½)	90			90 profit
Remaining shares at average value of	$18	90	1,620	
5. Second quinquennial revaluation the value per share is	$19	90	1,710	45 profit

TABLEAU 9

CALCUL-ÉCHANTILLON DE L'IMPÔT QUINQUENNAL ET D'UN IMPÔT SUR UN GAIN DE CAPITAL RÉALISÉ

Supposez qu'un actionnaire non averti et inexpérimenté soit devant deux acquisitions et une vente des actions d'une compagnie ainsi que deux réévaluations au cours d'une période de six ans, à savoir:

1. Acquisition de 100 actions à $25.
2. Premier impôt quinquennal figuré lorsque les actions valent $20 montre une perte déductible de $250.
3. Acquisition de 50 autres actions à $14.
4. Vente de 60 actions à $21 et réalisation d'un gain de capital de $90.
5. Deuxième impôt quinquennal figuré lorsque les actions sont à $19 montre un gain imposable de $45.

Les calculs ci-bas montrent comment le gain ultime imposable est figuré à un moment où le reste des actions vaut moins que leur coût ou la valeur quinquennale antérieure et les actions ayant le moins de valeur ont été vendues.

Nous doutons qu'il y ait plusieurs contribuables non-initiés ou répartiteurs d'impôt sur le revenu qui trouve que ce soit là un exercice facile. Ce n'est pas tout le monde qui puisse se servir d'un ordinateur!

		Nombre d'actions	Dollars	Profit imposable ou (perte) déductible
1. Acquisition de 100 actions à	$25	100	2,500	
2. A la première réévaluation quinquennale, la valeur par action est	$20	100	2,000	(250) perte
3. Acquisition de 50 autres actions à	$14	50	700	
		150	2,700	
4. Vente de 60 actions à				
Coût des actions vendues pourrait être considéré être $25, $20, $14 ou $18	$21			
Valeur moyenne des actions/vendues ($2,700 ÷ 150)	$18	(60)	(1,080)	
Calcul du profit imposable sur la vente:—				
Produit de 60 actions × $21	$1,260			
Valeur moyenne	1,080			
Gain	180			
Gain imposable (½)	90			90 profit
Reste des actions à la valeur moyenne de	$18	90	1,620	
5. A la deuxième réévaluation quinquennale, la valeur par action est	$19	90	1,710	45 profit

TABLE 10

A COMPARISON OF THE INCOME TAXES PAYABLE ON A DIVIDEND OF $100 UNDER THE PRESENT SYSTEM AND UNDER THE PROPOSED SEMI-INTEGRATION SYSTEM WITH VARYING AMOUNTS OF CREDITABLE TAX

Present Range of Taxable Incomes	4–6,000	6–8,000	8–10,000	10–12,000	12–15,000	15–25,000	25–40,000	40–60,000	60–90,000
Proposed Range of Taxable Incomes	4–5,000	5–7,000	7–10,000	10–13,000	13–16,000	16–24,000	24–35,000	35–55,000	55–85,000
Present System									
Marginal tax rate	28.66%	26.78%	30.90%	36.05%	41.20%	46.35%	51.50%	56.65%	61.80%
Taxes actually payable	$8.06	$6.18	$10.30	$15.45	$20.60	$25.75	$30.90	$36.05	$41.20
Taxes Payable under Proposed System									
Amount of creditable tax as a percentage of the dividend:								*****	*****
50%	$(3.92)*	$(.08)*	$ 3.76	$ 7.60	$13.36	$19.12	$26.80	$34.48	$42.16
40%	3.01	6.59	10.16	13.76	19.14	24.51	31.68	38.84	46.02
30%	9.93	13.26	16.58	19.92	24.91	29.90	36.56	43.21	49.87
20%	16.86	19.94	23.00	26.08	30.69	35.29	41.44	47.58	53.73
10%	23.79	26.61	29.42	32.24	36.46	40.69	46.32	51.95	57.58
zero	30.72	33.28	35.84	38.40	42.24	46.08	51.20	56.32	61.44
Amount of Creditable Tax which Equates the Tax under The New System with that under The Present	32.7%	40.6%	39.8%	37.3%	37.5%	37.7%	41.6%	46.4%	50+%
Maximum Gain from The Proposed System expressed as a % of Present System after-Tax Income	13.1%	6.7%	7.3%	9.3%	9.1%	8.9%	5.9%	2.5%	loss

NOTE: If the dividends qualify for shareholder depletion under the present system the present tax is lower and the breakeven point on the new system is higher.

*Negative tax or refund.

*****If the White Paper proposals are fully implemented, these amounts of tax will be replaced by those in the column immediately to the left thereof under the heading 25-40,000.

TABLEAU 10

TABLEAU COMPARATIF DES IMPÔTS PAYABLES SUR UN DIVIDENDE DE $100 SOUS LE RÉGIME ACTUEL ET SOUS LE RÉGIME PROPOSÉ DE SEMI-INTÉGRATION, AVEC DIFFÉRENTS MONTANTS D'AVOIR FISCAL

Tranche actuelle de revenu imposable	4–6,000	6–8,000	8–10,000	10–12,000	12–15,000	15–25,000	25–40,000	40–60,000	60–90,000
Tranche proposée de revenu imposable	4–5,000	5–7,000	7–10,000	10–13,000	13–16,000	16–24,000	24–35,000	35–55,000	55–85,000
Régime actuel									
Taux d'impôt le plus élevé	28.66%	26.78%	30.90%	36.05%	41.20%	46.35%	51.50%	56.65%	61.80%
Impôt actuellement payable	$8.06	$6.18	$10.30	$15.45	$20.60	$25.75	$30.90	$36.05	$41.20
Impôts payables sous le régime proposé									
Montant du degrèvement d'impôt exprimé en pourcentage du dividende:								****	****
50%	$(3.92)*	$(.08)*	$ 3.76	$ 7.60	$13.36	$19.12	$26.80	$34.48	$42.16
40%	3.01	6.59	10.16	13.76	19.14	24.51	31.68	38.84	46.02
30%	9.93	13.26	16.58	19.92	24.91	29.90	36.56	43.21	49.87
20%	16.86	19.94	23.00	26.08	30.69	35.29	41.44	47.58	53.73
10%	23.79	26.61	29.42	32.24	36.46	40.69	46.32	51.95	57.58
zero	30.72	33.28	35.84	38.40	42.24	46.08	51.20	56.32	61.44
Montant du dégrèvement d'impôt qui rend égal l'impôt sous le nouveau régime avec celui du présent régime	32.7%	40.6%	39.8%	37.3%	37.5%	37.7%	41.6%	46.4%	50+%
Gain naximum découlant du régime proposé exprimé comme un % du revenu après impôt en vertu du régime actuel	13.1%	6.7%	7.3%	9.3%	9.1%	8.9%	5.9%	2.5%	perte

REMARQUE: Si les dividendes permettent à l'actionnaire certaines déductions pour épuisement en vertu du régime actuel, l'impôt actuel est inférieur et le point de rencontre pour le nouveau système est supérieur.

*Impôt négatif ou remboursement.

****Si les propositions du Livre blanc sont mises en application dans leur totalité, ces montants d'impôts seront remplacés par ceux qui apparaissent dans la colonne immédiatement à leur gauche sous l'entête 25–40,000.

TABLE 11

A COMPARISON OF THE TAXES PAYABLE ON VARIOUS INCOMES CONSISTING SOLELY OF DIVIDENDS WITH THE FULL AMOUNT OF CREDITABLE TAX

Income	Present Situation	White Paper Proposals	Decrease in Taxes under the White Paper
Single—No Dependants			
$10,000.00	$360.00	$(564.80)*	$924.80
13,456.07	664.85	—	664.85
15,000.00	982.90	295.20	687.70
16,830.12	1,397.51	645.12	752.39
Married—No Dependants			
$10,000.00	360.00	(1,121.60)*	1,481.60
13,456.07	360.00	(645.12)*	1,005.12
15,000.00	570.90	(349.92)*	920.82
16,830.12	947.91	—	947.91

*Indicates negative tax or a cash payment "refund" (4.37) to the taxpayer.

TABLE 12

HOW INCOME TAX INCENTIVES GIVEN AT THE CORPORATE LEVEL ARE TAKEN AWAY FROM THE SHAREHOLDER

	Widely-held		Closely-held	
	No Incentive	Incentive	No Incentive	Incentive
	50% Tax	30% Tax	50% Tax	30% Tax
Corporate earnings before tax	$200	$200	$200	$200
Corporation income tax @ 50%	100		100	
Corporation income tax as reduced by incentives		60		60
Available for and paid as a dividend	100	140	100	140
Taxable income of shareholder:				
Dividend plus				
½ of the corporation income tax	150	170		
all of the corporation income tax			200	200
Personal income tax of shareholder at, say, 50%	75	85	100	100
Tax credit				
½ of the corporation income tax	(50)	(30)		
all of the corporation income tax			(100)	(60)
Net tax payable by shareholder	25	55	—	40
Net after-tax income of shareholder	75	85	100	100
Increase in shareholder's income due to incentive legislation	—	10	—	Nil
Fraction of corporation income tax incentive of $40 retained by shareholder		¼		Nil

TABLEAU 11

TABLEAU COMPARATIF DES IMPÔTS PAYABLES SUR DIFFÉRENTS REVENUS CONSISTANT SEULEMENT DE DIVIDENDES BÉNÉFICIANT DU PLEIN MONTANT DE L'AVOIR FISCAL

Revenu	Situation actuelle	Propositions du Livre blanc	Diminution d'impôt en vertu du Livre blanc
Célibataire—Aucun dépendant			
$10,000.00	$360.00	$(564.80)*	$924.80
13,456.07	664.85	—	664.85
15,000.00	982.90	295.20	687.70
16,830.12	1,397.51	645.12	752.39
Personnes mariées—Aucun dépendant			
$10,000.00	360.00	(1,121.60)*	1,481.60
13,456.07	360.00	(645.12)*	1,005.12
15,000.00	570.90	(349.92)*	920.82
16,830.12	947.91	—	947.91

*Indique un impôt négatif ou un «remboursement» sous forme de comptant (4.37) au contribuable.

TABLEAU 12

COMMENT LES STIMULANTS FISCAUX DONNÉS AU NIVEAU CORPORATIF SONT SOUTIRÉS AUX ACTIONNAIRES

	Ouvertes		Fermées	
	Aucun stimulant	Stimulant	Aucun stimulant	Stimulant
	Impôt 50%	Impôt 30%	Impôt 50%	Impôt 30%
Revenus corporatifs avant impôt	$200	$200	$200	$200
Impôt sur le revenu de la corporation à 50%	100		100	
Impôt sur le revenu de la corporation une fois réduit par les stimulants		60		60
Disponible pour et payé comme dividendes	100	140	100	140
Revenu imposable de l'actionnaire:				
Dividendes plus ½ de l'impôt sur le revenu de la corporation	150	170		
totalité de l'impôt sur le revenu de la corporation			200	200
Impôt personnel sur le revenu de l'actionnaire à, disons, 50%	75	85	100	100
Degrèvement d'impôt ½ de l'impôt sur le revenu de la corporation	(50)	(30)		
totalité de l'impôt sur le revenu de la corporation	—	—	(100)	(60)
Impôt net payable par l'actionnaire	25	55	—	40
Revenu net après impôt de l'actionnaire	75	85	100	100
Augmentation du revenu de l'actionnaire due à la législation dite de 'stimulant'	—	10	—	Nil
Fraction du stimulant découlant de l'impôt sur le revenu de la corporation, de $40 retenu par l'actionnaire		¼		Nil

TABLE 13

AN ILLUSTRATION OF THE INTERCOMPANY OR "UPSTREAM" DIVIDEND TAX

(Based on paragraphs 4.58 and 4.59)

	Present Rules	White Paper Rules
Dividend received by a widely-held holding from a widely-held operating company....	$100	$100
Plus taxable credit—assuming that payor did not have enough, say, 2/5ths.....	—	20
Deduction under Section 28(1)(a).....	(100)	—
Taxable amount.....	—	120
Gross tax at 33-1/3% (4.59).....	—	40
Less credit.....	—	(20)
Net intercompany or "upstream" dividend tax.....	—	20
Amount available for distribution to the shareholders of the holding company (dividend minus net tax).....	100	80
Decrease in amount available for dividends or retention by the holding company.....		20

Paragraph 4.59 proposes a 33-1/3% ". . . . . special tax rate be applied to the dividends received by Canadian public corporations from other Canadian public corporations . . . . ." in order to avoid taxing a second time profits fully taxed in operating companies. This desirable objective (which the present system achieves with ease) could not be reached under the White Paper unless each of the provinces (whose rates presently differ) agreed to keep the sum of its tax and the federal tax at 33-1/3%.

TABLEAU 13

UNE ILLUSTRATION DE L'IMPÔT SUR LES DIVIDENDES INTER-SOCIÉTÉS (OU "UPSTREAM")

(Basée sur les paragraphes 4.58 et 4.59)

	Règles actuelles	Règles du Livre blanc
Dividende reçu par une compagnie de portefeuille ouverte d'une compagnie fermée en opération	$100	$100
Plus le dégrèvement imposable.—On suppose que la corporation qui paie n'a pas un avoir fiscal suffisant, disons les $\frac{3}{5}$	—	20
Déduction en vertu de l'Article 28(1) (a)	(100)	—
Montant imposable	—	120
Impôt brut à 33⅓% (4.59)	—	40
Moins dégrèvement	—	(20)
Impôt net sur le dividende inter-société (ou "upstream")	—	20
Montant disponible pour distribution aux actionnaires de la compagnie de portefeuille (dividende moins l'impôt net)	100	80
Diminution dans le montant disponible pour dividendes ou retenu par la compagnie de portefeuille		20

Le paragraphe 4.59 propose «... de fixer un taux d'imposition spécial (de 33⅓ p. 100) sur les dividendes qu'une corporation publique canadienne reçoit d'une autre corporation publique canadienne...» afin d'éviter d'imposer une seconde fois les profits qui ont été totalement imposés au niveau de la compagnie en opération. Cet objectif souhaitable (que le régime actuel réalise très facilement) ne pourrait pas être atteint en vertu du Livre blanc à moins que chacune des provinces (dont les taux diffèrent actuellement) consentent à maintenir la somme de son impôt et de l'impôt fédéral à 33⅓ p. 100.

APPENDIX "A-7"

PROPOSALS FOR TAX REFORM

Gulf Oil Canada Limited
March 1970

SUMMARY OF PROPOSALS FOR TAX REFORM

Gulf Oil Canada Limited summarizes below the main points included in the attached brief to the government in response to the request for comments and suggestions on the White Paper on Tax Reform.

1. Welcomes the chance to make its suggestions and believes any redistribution of tax burden should be based on fairness, maintenance of adequate incentives and simplicity.

2. Considers proposals for depletion allowances and grants together with extension of of exploration and development and proposes a more satisfactory basis by broadening the "eligible" base and changing the formula to 20 per cent of gross income limited to 50 per cent of eligible expenditures. Proposes a transitional period for non-operators' depletion allowance.

3. Proposed simpler and more equitable basis for integrating dividend and personal income by either gross-up and credit of 50 per cent regardless of creditable tax or preferably continuing tax credits at 25 per cent or on a variable tax credit basis. Intercorporate dividends would be exempt from tax.

If this not acceptable, suggests changes to White Paper proposals to put creditable tax on an annual basis, provide a reasonable transitional period and permit creditable tax to be allowed on tax-free incentive allowances and grant together with extension of the period during which creditable tax can be used from 2½ to 5 years.

4. Proposed that no distinction should be made between closely-held and widely-held companies. Both should be handled for dividends as outlined in 3 above.

APPENDICE «A-7»

PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE

Gulf Oil Canada Limitée
mars 1970

RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE

Gulf Oil Canada Limitée présente ci-dessous un résumé des points principaux du mémoire ci-joint remis au gouvernement en réponse à la demande de commentaires et de suggestions sur le Livre blanc sur la réforme fiscale.

1. Accueille favorablement la possibilité de faire ses suggestions et croit que toute nouvelle répartition des charges fiscales doit être basée sur l'équité, sur le maintien de stimulants suffisants et sur la simplicité.

2. Considère que les propositions pour les allocations d'épuisement sont insuffisantes pour attirer le degré approprié d'exploration et de développement et propose une base plus satisfaisante grâce à l'élargissement de l'assiette «admissible» et au changement de la formule à 20 p. 100 de revenu brut, avec une limite de 50 p. 100 des frais admissibles. Propose une période de transition pour l'allocation d'épuisement pour les non-exploitants.

3. Propose une base plus simple et plus équitable pour l'intégration des revenus provenant de dividendes et des revenus personnels, soit par la majoration du montant brut et un dégrèvement de 50 p. 100 quel que soit le montant d'impôt donnant lieu à un dégrèvement, soit, de préférence, par des dégrèvements fiscaux continus à 25 p. 100 ou sur une base de dégrèvement variable. Les dividendes intersociétés seraient exempts d'impôt.

Si ces propositions ne sont pas acceptables, suggère des changements aux propositions du Livre blanc de façon à établir l'impôt donnant lieu à un dégrèvement sur une base annuelle, assurer une période de transition raisonnable et permettre l'allocation de l'impôt donnant lieu à un dégrèvement sur les allocations et subventions de stimulation exemptes d'impôt, ainsi que la prolongation de la période au cours de laquelle l'impôt donnant lieu à un dégrèvement peut être utilisé de 2½ à 5 ans.

4. Propose qu'aucune distinction ne soit faite entre les compagnies fermées et les compagnies ouvertes. En ce qui concerne les dividendes, les deux genres de compagnies devraient être traités selon la méthode exposée à l'article 3 ci-dessus.

5. Recommends that the partnership option should be available to companies that qualify, whether closely-held or widely-held.

6. Proposes that for capital gains taxation, a maximum of half of realized gains or losses be taken into income (with suggestion for lower rates as being more appropriate on all applicable assets including shares of all companies. No deemed gains should be recognized. Principal residences, owner occupied farms and depreciable personal property should not be subject to capital gains treatment, or if this is not accepted, be subject to unlimited roll-over with a lifetime exemption of gains of $25,000 or $50,000. Gifts and bequests to charitable or educational recipients should be exempted. Valuation options should be permitted of the greater of cost or value on "valuation day". Independent appraisals should be binding and appraisal costs deductible. Non-resident capital gains proposals should be reviewed since reciprocal action will likely result. Liberal income averaging, greater than proposed, should be allowed. Westgate taxes (and provincial succession duties) should be reviewed and modified with introduction of capital gains.

7. Welcomes write-off of "nothings" and suggests minor improvements together with recommendation that goodwill not be included.

8. Requests clarification to ensure that tax treatment of rental buildings and holding of property does not apply to industrial operations.

9. Suggests that abuse of entertainment and similar costs can be adequately controlled through present regulations. If this is not acceptable, suggests, guidelines similar to U.S. Internal Revenue Code Section 274.

10. Points out that mining and petroleum are quite different and should be considered separately for type and adequacy of incentives.

11. Concurs with a single corporate tax rate but proposes that relieving provisions should be made for small businesses whether or not

5. Recommande que l'option de société en nom collectif soit offerte aux compagnies admissibles, qu'elles soient fermées ou ouvertes.

6. Propose que pour l'imposition des gains de capital, un montant maximal équivalant à la moitié des gains ou des pertes réalisés soit incorporé au revenu (en suggérant que des taux moins élevés seraient plus appropriés) sur tout l'actif applicable, y compris les actions de toutes les compagnies. Aucun gain supposé ne devrait être reconnu. Les résidences principales, les fermes occupées par le propriétaire et les biens personnels amortissables ne doivent pas être sujets à un roulement illimité avec une exemption des gains, la vie durant, de $25,000 ou $50,000. Les dons et legs à des récipiendaires qui sont des organisations de charité ou éducatives devraient être exempts. Des options d'évaluation devraient être autorisées entre le coût ou la valeur au «jour d'évaluation», suivant le montant le plus élevé. Les estimations indépendantes devraient faire foi et les frais d'estimation être déductibles. Les propositions concernant les gains de capital des non-résidents devraient être révisées, car il est probable qu'il en résultera des mesures réciproques. Une méthode généreuse de calcul de l'étalement des revenus, plus élevée que celle proposée, devrait être autorisée. Les impôts sur les successions (et les droits successoraux provinciaux) devraient être revisés et modifiés avec l'introduction des gains de capital.

7. Accueille favorablement l'amortissement des «éléments incorporels» et suggère de légères améliorations, ainsi que la recommandation de ne pas inclure la clientèle.

8. Demande des éclaircissements pour s'assurer que le traitement fiscal des immeubles de location et de la détention de biens immobiliers ne soit pas applicable aux exploitations industrielles.

9. Suggère que l'abus des frais de représentation et frais semblables puisse faire l'objet d'un contrôle suffisant au moyen des règlements actuels. Si cette proposition n'est pas acceptable, suggère des directives semblables à celles du Code du revenu interne des États-Unis, article 274.

10. Souligne que l'exploiation minière et l'exploitation pétrolière ont des caractéristiques tout à fait particulières et qu'elles devraient être considérées séparément en ce qui concerne le genre et le montant des stimulants.

11. Accepte le principe d'un seul taux d'impôt sur les corporations, mais propose que des allégements devraient être faits pour les

incorporated. Partnership option should be available under reasonable conditions.

12. Believes that desirable mobility of employees to leave Canada for training and experience should be encouraged and the deemed realization at time of departure eliminated.

13. Recommends that tax barriers should not be placed in way of normal commercial consolidations and amalgamations.

14. Strongly urges that simplicity, certainty and administrative fairness be the keynotes and points out areas which should be improved.

INTRODUCTION

PROPOSALS FOR TAX REFORM

Gulf Oil Canada Limtied welcomes the opportunity to present its opinions and suggestions on the proposals in the White Paper on Tax Rform presented by the government on November 7, 1969.

The redistribution of taxation to create a fairer system based on ability to pay must also, in a fast developing economy like Canada's, provide for maintenance of incentives to attract the capital required to produce the maximum economic level of dynamic growth. These principles, probably the most important of the stated aims of the White Paper proposals, are whole-heartedly supported by Gulf Canada. Whether or not the government's proposals accomplish these objectives depends on the incidence of the burden of taxation. It is to this tax burden that Gulf Canada will adress its comments and will try to offer constructive alternatives where it believes improper or insufficient emphasis has been placed.

Before commenting on any proposal, Gulf Canada would like to briefly comment on its opinion as to the redistribution of tax burden. It believes that the application of tax revisions should accomplish:

(a) Fairer taxation—Relief to low income groups and, subject to recognizing the need to

petits établissements d'affaires, qu'ils soient incorporées ou non. L'option de société en nom collectif devrait être accordée dans des conditions raisonnables.

12. Est d'avis que la possibilité pour les employés de quitter le Canada pour acquérir leur formation et leur expérience est souhaitable et devrait être encouragée et que la réalisation supposée au moment du départ devrait être éliminée.

13. Recommande qu'on ne devrait pas dresser de barrières fiscales devant les consolidations et fusions commerciales normales.

14. Encourage vivement à la simplicité, à la certitude et à l'équité administrative comme devant servir de pierre de touche et mentionne les domaines où des améliorations devraient être apportées.

AVANT-PROPOS

PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE

Gulf Oil Canada Limitée se réjouit de la possibilité de présenter ses opinions et ses suggestions sur les propositions contenues dans le Livre blanc sur la réforme fiscale publié par le gouvernement le 7 novembre 1969.

La nouvelle répartition fiscale destinée à créer un système plus équitable basé sur la capacité de payer doit aussi, dans un climat économique en plein développement comme celui du Canada, assurer le maintien des stimulants nécessaires pour attirer les capitaux requis en vue de produire le niveau économique maximal d'expansion dynamique. Gulf Canada accorde son soutien le plus complet à ces principes, qui comptent probablement parmi les plus importants des objectifs nommément désignés des propositions du Livre blanc. Que les propositions du gouvernement permettent de réaliser ces objectifs ou non, c'est là une question qui dépend de l'incidence des charges fiscales. C'est concernant ces charges fiscales que Gulf Canada fera ses commentaires et s'efforcera d'offrir d'autres possibilités constructives dans les domaines qui, à son avis, ont fait l'objet d'une insistance incorrecte ou insuffisante.

Avant de faire des commentaires sur une proposition quelconque, Gulf Canada aimerait faire quelques brèves observations sur ce qu'elle pense d'une nouvelle répartition des charges fiscales. A son avis, l'application des revisions fiscales devrait produire les résultats suivants:

a) Une imposition plus équitable—Des allégements pour les groupes à faible revenu et,

continue adequate growth incentives, reasonable equality of taxation for taxpayers on the same level. Fairness or ability to pay implies taxation at the time of realization and not otherwise. Loopholes which permit incomes, which otherwise should attract tax, to be unfairly relieved should be closed.

(b) Maintenance of incentives—Canada's economy is dependent for future growth on proper and adequate incentives to remain competitive and attract the risk capital required to develop its resources. Any plan that does not accomplish this objective will in the long run be detrimental to growth and capital formation.

(c) Simplicity—This is a prime requisite of a tax system and since the Canadian way requires self assessment it is vital that the system be understandable and create the minimum of administrative difficulty for both the taxpayer and the tax collector. Intricate and involved reporting requirements invite misunderstanding.

Initially the White Paper appeared to be a readable and comprehensive set of principles, but the attempt to apply these to actual situations revealed complicated and far reaching consequences which required evaluation in depth to arrive at conclusions as to their effect. Based on the information presently available to us we have reached certain opinions which may have to be modified if further interpretations or revisions change the basic proposals on which these are based.

Gulf Canada, although concerned with the economic impact of some of the other proposals in the White Paper, will primarily restrict its discussion and recommendations to those areas directly impinging on its operations on which it feels most competent to comment.

The main concern of Gulf Canada is in the following specific areas, each of which will be dealt with individually:

(1) Depletion allowances to operators of oil and gas wells

(2) Integration of corporate dividends with shareholders' incomes

sous réserve que l'on reconnaisse la nécessité de continuer à accorder des stimulants suffisants pour l'expansion, une égalité fiscale raisonnable pour les contribuables se trouvant dans la même catégorie. L'équitabilité ou la faculté contributive implique la taxation au moment de la réalisation et non pas autrement. Les échappatoires qui permettent à des revenus qui, normalement, devraient produire des impôts, de bénéficier d'allégements injustes, devraient être supprimées.

b) Maintien des stimulants—L'économie canadienne est tributaire, pour son expansion future, de stimulants appropriés et suffisants pour pouvoir garder son caractère compétitif et attirer les capitaux spéculatifs requis qu'il faut pour développer ces ressources. Tout plan qui ne réalise pas cet objectif finira par être préjudiciable à l'expansion et à la création de capitaux.

c) La simplicité—C'est là une des conditions primordiales d'un régime fiscal et, comme le régime canadien exige l'auto cotisation, il est d'importance capitale que ce régime soit compréhensible et qu'il crée le moins possible de difficultés administratives, à la fois pour le contribuable et pour le percepteur. Les exigences complexes et embrouillées en ce qui concerne les déclarations d'impôt prêtent aux malentendus.

A l'origine, le Livre blanc semblait être un ensemble de principes faciles à lire et complets, mais la tentative de les appliquer à des situations réelles a révélé des conséquences compliquées et de grande envergure, qui demandaient une évaluation en profondeur pour pouvoir arriver à des conclusions quant à leur effet. Sur la base des renseignements dont nous disposons à l'heure actuelle, nous nous sommes formé certaines opinions que nous devons peut-être modifier si de nouvelles interprétations ou revisions modifient les propositions fondamentales sur lesquelles elles sont basées.

Gulf Canada, bien qu'elle se préoccupe des répercussions économiques de certaines des autres propositions contenues dans le Livre blanc, restreindra surtout ses commentaires et ses recommandations aux domaines qui touchent directement à ses opérations, domaines dans lesquels elle se sent le plus qualifiée pour faire des observations.

La principale préoccupation de Gulf Canada concerne plus particulièrement les domaines suivants, que nous examinerons à tour de rôle:

(1) L'allocation d'épuisement pour les exploitants de puits de pétrole et de gaz.

(2) L'intégration des dividendes des sociétés et du revenu des actionnaires.

(3) Capital gains including revaluation of shares in widely-held Canadian corporations

(4) Certain areas of business income.

We will also include general comments with reference to some of the other proposals contained in the White Paper, which we believe should be re-examined as to their ultimate effect on Canada's economy.

Before passing to the formal part of the brief, Gulf Canada wishes to comment briefly on the government's intention, as stated in the White Paper, to review the system and rates of capital cost allowance and solicit views thereon from business and the public generally before major changes are considered. If this implies that the governemt intends to revise the capital cost allowance system, it is unfair to ask corporate taxpayers to give meaningful consideration to tax reform proposals without some knowledge of possible changes to this important area. The burden of taxation cannot be properly assessed when such posibilities exist and this applies also to any ultimate revision of the Excise Tax Act.

(3) Les gains de capital, y compris la réévaluation des actions dans les corporations canadiennes ouvertes.

(4) Certains domaines de l'impôt sur les revenus provenant des entreprises.

Nous y inclurons également des observations générales concernant certaines autres propositions contenues dans le Livre blanc qui, à notre avis, devraient être réexaminées quant à l'effet qu'elles finiront par produire sur l'économie canadienne.

Avant de passer à la partie officielle du mémoire, Gulf Canada désire faire un bref commentaire sur l'intention du gouvernement, telle qu'exprimée dans le Livre blanc, de reviser le régime et les taux d'allocation du coût en capital et de solliciter l'avis sur cette question de l'entreprise privée et du grand public avant d'envisager d'y apporter des modifications importantes. Si cela signifie que le gouvernement a l'intention de reviser le système d'allocation du coût en capital, il est injuste de demander aux sociétés contribuables de juger intelligemment des propositions de réforme fiscale sans avoir une certaine connaissance des possibilités de changement dans ce domaine important. Les charges fiscales ne peuvent être estimées comme il faut si ces possibilités existent, et ce même principe s'applique également à toute revision éventuelle de la Loi sur la taxe d'accise.

DEPLETION
PROPOSALS FOR DEPLETION ALLOWANCES—OIL AND GAS

DEPLETION ALLOWANCES TO OPERATORS OF OIL AND GAS WELLS

Present Basis

Exploration and certain development expenditures, whether capitalized or expensed, can be written off for tax purposes against taxable income in the year incurred. These expenditures include acquisition costs, exploratory and development drilling (including casing but excluding other tangible well equipment) and associated costs. This group of costs is hereafter referred to as 83A costs (the section of the Income Tax Act which presently authorizes their deduction).

A depletion allowance is permitted equal to one-third of net depletable production profits after deduction 83A costs. This allowance is deductible from net depletable production earnings and hence is only granted if there are sufficient production earnings. Income tax

PROPOSITIONS POUR LES ALLOCATIONS D'ÉPUISEMENT—PÉTROLE ET GAZ

ALLOCATIONS D'ÉPUISEMENT POUR LES EXPLOITANTS DE PUITS DE PÉTROLE ET DE GAZ

Base actuelle

Les frais d'exploration et certains frais de mise en valeur, qu'ils soient capitalisés ou déduits au compte des dépenses, peuvent être amortis aux fins de l'impôt contre le revenu imposable pendant l'année où ils ont été encourus. Ces frais comprennent les frais d'acquisition, d'exploration et de forage aux fins de mise en valeur (y compris le tubage, mais à l'exclusion de tout autre équipement tangible des puits) et les frais associés. Ce groupe de frais est désigné ci-après par l'appellation frais 83A (l'article de la Loi de l'impôt sur le revenu qui en autorise actuellement la déduction).

Une allocation d'épuisement est autorisée, d'un montant égal au tiers des profits nets de production épuisables après déduction des frais 83A. Cette allocation est déductible des bénéfices nets de production épuisables et, par conséquent, n'est accordée que si les bénéfices

regulation changes, made effective January 1, 1969, require calculation of depletion allowances on a group basis for associated companies.

It should be noted that under present rules, with a constant income, the higher the level of 83A costs, the lower the depletable base and the depletion allowance.

White Paper Proposals

The White Paper on Tax Reform adopts a new approach in that it proposes an allowance calculated as a porportion of certain exploration and development expenditures. Specifically the proposal is to allow depletion to be earned—on the basis of $1 "earned" for every $3 of "eligible" expenditure with the overall existing limit of one-third of net production profits applying.

Eligible expenditures would remain as presently defined as 83A costs except that acquisition costs of mineral rights would not be included as "eligible'.

A transitional period is proposed which provides:

(a) that depletion allowances on the present basis (one-third of net depletable profits after 83A costs deducted) will continue for five years after implementation day without having to be "earned";

and in addition

(b) that during the period after November 7, 1969 (date of issue of the White Paper) to the end of five years after implementation day "earned" allowances will be accumulated at the rate of $1 for every $3 of eligible expenditures.

The accumulation or "bank" would be built up during the transitional period available for use after the transitional period to supplement, until exhausted, any short fall in the allowance below that obtainable under present rules. Any one year's allowance would continue to be limited to one-third of net production profits after all 83A deductions *including* the "ineligible" costs of acquisition of mineral rights.

In 1963 Gulf Canada together with the rest of the industry submitted briefs to the Royal Commission on Taxation and in 1967, following the issuance of the report of that Commission, submitted to the Minister of Finance further arguments relative to the Commission's findings. These arguments centred primarily around the vital necessity of retain-

de production sont suffisants. Les modifications des règlements de l'impôt sur le revenu qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 1969 exigent le calcul de l'épuisement sur une base collective pour les compagnies associées.

On remarquera qu'en vertu des règlements actuels, si le revenu est constant, plus le niveau des frais 83A est élevé, plus la base épuisable et l'allocation d'épuisement sont basses.

Propositions du Livre blanc

Le Livre blanc sur la réforme fiscale adopte une nouvelle approche en ce qu'il propose une allocation calculée à titre de proportion de certains frais d'exploration et de mise en valeur. Spécifiquement, la proposition consiste à allouer l'épuisement à «gagner» sur la base de $1 «gagné» par $3 de frais «admissibles», avec la limite générale actuelle d'un tiers des profits nets de production applicables.

Les frais admissibles resteraient tels qu'ils sont actuellement définis en tant que frais 83A, sauf que les frais d'acquisition des droits miniers ne seraient pas inclus dans la catégorie de frais «admissibles».

On propose une période de transition qui permet

(a) que les allocations d'épuisement faites sur la base actuelle (un tiers des profits nets épuisables après déduction des frais 83A) continueront pendant cinq ans après la date de mise en application sans devoir être «gagnées»;

et de plus

(b) qu'au cours de la période allant du 7 novembre 1969 (date de publication du Livre blanc) à la fin des cinq ans après la date de mise en application, des allocations «gagnées» seront accumulées, d'un montant de $1 par $3 de frais admissibles.

L'accumulation de cette «banque» aurait lieu au cours de la période de transition et serait disponible pour utilisation après la période de transition pour compléter, jusqu'à épuisement, toute moins-value de l'allocation par rapport à celle qui peut être obtenue en vertu des règlements actuels. L'allocation d'une même année continuerait à être limitée au tiers des profits nets de production après que toutes les déductions 83A ont été faites, *y compris* les frais «non admissibles» d'acquisition de droits miniers.

En 1963, Gulf Canada, de même que le reste de l'industrie pétrolière, a présenté des mémoires à la Commission royale d'enquête sur la fiscalité et, en 1967, après la publication du rapport de ladite Commission, a soumis au ministre des Finances des arguments supplémentaires relatifs aux conclusions de la Commission. Ces arguments portaient principale-

ing incentives for the petroleum industry and criticism of the existing allowance system which it contended was not on an efficient basis. Gulf Canada and the industry generally submitted that an allowance based on gross production income was the best method of accomplishing the necessary incentive and would avoid the inefficiency occasioned by the existing allowance based on net profits where the higher the level of expenditure on exploration and development, the lower the amount of allowance.

It is reassuring to see that the government has recognized that the tax system should continue to contain incentive allowances to oil and gas producers and in addition, has made proposals to correct the inefficient nature of the existing allowance.

Comments on White Paper Proposals

In order to examine the effect of the White Paper proposals it is necessary to consider these apart from the transitional period. What is contemplated is a complete reversal of the existing basis of allowance as can be shown by the following figures:

ment sur la nécessité capitale de conserver les stimulants pour l'industrie pétrolière et la critique du système actuel d'allocations qui, disait-on, ne se faisait pas sur une base efficace. Gulf Canada et l'industrie pétrolière en général disaient qu'une allocation basée sur le revenu brut résultant de la production était la meilleure méthode d'assurer les stimulants nécessaires et éviterait le manque d'efficacité occasionné par l'allocation actuelle basée sur les profits nets, selon lequel plus le niveau des frais d'exploration et de mise en valeur est élevé, plus le montant de l'allocation est bas.

Il est rassurant de voir que le gouvernement a reconnu que le système fiscal devrait continuer à assurer certaines allocations de stimulation aux producteurs de pétrole et de gaz, et de plus, a fait des propositions pour remédier au manque d'efficacité de l'allocation actuelle.

Commentaires sur les propositions du Livre blanc

Pour examiner l'effet des propositions du Livre blanc, il est nécessaire de les considérer en dehors de la période de transition. Ce que l'on compte réaliser, c'est un renversement complet de la base actuelle de l'allocation, comme le montrent les chiffres suivants:

Gross Depletable Income (after Royalties)	Operating Expenses	Profit Before Eligible Expend.	Eligible Expend.	Net Production Profits after Elig. Exp.	Depletion Allowance		White Paper Proposals	
					Present Basis	White Paper	Useable	Defer
100	20	80	0	80	26.7	0	0	—
100	20	80	10	70	23.3	3.3	3.3	—
100	20	80	20	60	20.0	6.7	6.7	—
100	20	80	30	50	16.7	10.0	10.0	—
100	20	80	40	40	13.3	13.3	13.3	—
100	20	80	50	30	10.0	16.7	10.0	6.7
100	20	80	60	20	6.7	20.0	6.7	13.3
100	20	80	70	10	3.3	23.3	3.3	20.0
100	20	80	80	0	0	26.7	0	26.7

Revenu brut épuisable (après les redevances)	Frais d'exploitation	Profits avant les frais admissibles	Frais admissibles	Profits nets de production après les frais admissibles	Allocation d'épuisement		Propositions du Livre blanc	
					Base actuelle	Livre blanc	Utilisable	Différée
100	20	80	0	80	26.7	0	0	—
100	20	80	10	70	23.3	3.3	3.3	—
100	20	80	20	60	20.0	6.7	6.7	—
100	20	80	30	50	16.7	10.0	10.0	—
100	20	80	40	40	13.3	13.3	13.3	—
100	20	80	50	30	10.0	16.7	10.0	6.7
100	20	80	60	20	6.7	20.0	6.7	13.3
100	20	80	70	10	3.3	23.3	3.3	20.0
100	20	80	80	0	0	26.7	0	26.7

It should be noted that the present and proposed methods break-even when eligible expenditures are half of the profit before eligible expenditures. Because of the limitation that the allowance must not, in any one year, exceed the present basis, any expenditures above this level will not earn allowances in the year incurred but the difference can be carried forward for future use.

It could be argued that proven reserves of oil and gas on hand at the date of implementation of the new system were based on tax rules which permitted a deduction from profits for depletion allowances under present law. If the consequent liquidation of such reserves is made less economic by a change in tax rules, this is retroactive taxation and is inequitable. The government, in an apparent attempt to offset this argument, has proposed transitional rules which result in deferring any adverse effect for a number of years for the more mature companies presently receiving depletion allowances.

However, this does not in itself make up for the proposed change in tax rules and will result in higher taxation of income from discoveries made prior to implementation of the new system. Hence any new tax system should give recognition to this factor by a more generous basis of rates during and after the transitional period.

The White Paper acknowledges the high risk involved in searching for and developing oil and gas resources and the fact that without an adequate incentive it will be most difficult to attract the necessary capital or justify rates of return necessary to continue a high level of exploration and subsequent development.

Therefore, while recognizing and agreeing with the White Paper concept of tying allowances to work performed, Gulf Canada contends that the proposed basis is, by itself, inadequate to continue to attract the proper capital inflow and attain the desired level of exploration and development activity.

Depletion allowances are only permitted as a deduction from production net earnings after exploration and development costs. Many producing companies in Canada have never had a depletion allowance (and many never will) so that total expenditure on eligible costs for the industry is not indicative of

On remarquera que les méthodes actuelles et proposées coïncident lorsque les frais admissibles correspondent à la moitié des profits avant déduction des frais admissibles. Du fait des limitations suivant lesquelles l'allocation ne doit pas, en une même année, dépasser la base actuelle, tous frais dépassant ce niveau ne gagneront pas d'allocations dans l'année où ils ont été encourus mais la différence pourra être reportée pour usage futur.

On pourrait rétorquer que les réserves prouvées de pétrole et de gax existant à la date de mise en application du nouveau régime étaient basées sur les règlements fiscaux qui permettaient une déduction sur les profits pour les allocations d'épuisement en vertu de la loi actuelle. Si la liquidation subséquente desdites réserves est rendue moins rentable par suite d'un changement des règlements fiscaux, cela revient à une imposition rétroactive qui est inéquitable. Le gouvernement, dans une tentative évidente de réfuter cet argument, a proposé certains règlements pour la période de transition, qui permettent de différer tout effet adverse pendant un certain nombre d'années pour les compagnies bien assises qui reçoivent actuellement des allocations d'épuisement.

Cependant, cette méthode ne compense pas en soi le changement proposé des règlements fiscaux et se traduira par une imposition plus élevée du revenu résultant des découvertes faites avant la mise en application du nouveau régime. Par conséquent, tout nouveau régime fiscal devrait tenir compte de ce facteur au moyen d'une assiette plus généreuse des taux au cours de la période de transition et après celle-ci.

Le Livre blanc tient compte du risque élevé que comporte la prospection et la mise en valeur des ressources de pétrole et de gaz et reconnaît que, sans stimulants appropriés, il serait extrêmement difficile d'attirer les capitaux nécessaires ou de justifier les taux de rendement nécessaires pour maintenir l'exploration et la mise en valeur ultérieure à un degré élevé.

C'est pourquoi, tout en reconnaissant et en approuvant le concept du Livre blanc consistant à rattacher les allocations aux travaux effectués, Gulf Canada affirme que la base proposée est insuffisante en soi pour continuer à attirer les apports de capitaux appropriés et à assurer le degré souhaité d'activité d'exploration et de mise en valeur.

Les allocations d'épuisement ne sont autorisées comme déduction sur les bénéfices nets de production qu'après déduction des frais d'exploration et de mise en valeur. De nombreuses compagnies productrices au Canada n'ont jamais bénéficié d'une allocation d'épuisement (et beaucoup n'en bénéficieront jamais), de

a base for granting depletion allowances. However, among those who have been receiving depletion allowances are most of the larger companies who dedicate a large proportion of their resources to continuing exploration and development activities and who have access to the larger financial resources which will be required as emphasis shifts to the higher cost areas of the Canadian Arctic and offshore plays.

Because of the international nature of many of these larger companies, they are extremely sensitive to adverse economic factors that might reduce the rates of return below those obtainable in other competing countries and it is vital to Canada that a favourable climate be provided to encourage maximum investment in natural resource development.

Specific Changes to White Paper Proposals

There are two areas which, in our opinion, require revision:

(1) broadening the base of the "eligible" expenditures on which the allowance is to be calculated

(2) changing the method of application to provide a more efficient basis of annual allowances.

(1) Broadening the Base of Eligible Expenditures

There are certain essential exploration and development expenditures which are excluded by the White Paper proposals as being "eligible" to earn depletion, but which in our view should be included. These are:

(a) Certain acquisition costs of mineral rights

(b) Well and associated equipment

(c) Gas plant capital facilities

(a) Certain Acquisition Costs of Mineral Rights

The present 83A costs include acquisition of mineral rights and the White Paper proposes that they continue to be fully deductible for tax purposes in the year incurred. However, it also proposes that they will not be included as "eligible" expenditures and no allowance will be granted on their cost. The Finance Department stated that the inclusion of such acquisition costs could, in their opinion, result

sorte que le total des frais admissibles pour toute l'industrie ne constitue pas une base pour l'octroi d'allocations d'épuisement. Cependant, parmi celles qui ont déjà reçu des allocations d'épuisement, on compte les grandes compagnies qui consacrent une forte proportion de leurs ressources à des activités continues d'exploration et de mise en valeur et qui ont accès aux grandes ressources financières qui seront requises au fur et à mesure que l'on entreprendra des travaux qui entraîneront des frais élevés, dans les régions de l'Arctique canadien et au large des côtes.

En raison de leur caractère international, un bon nombre de ces grandes compagnies sont extrêmement sensibles aux facteurs économiques adverses qui pourraient réduire les taux de rendement à des niveaux inférieurs à ceux qu'elles peuvent obtenir dans des pays concurrents, et il est d'importance capitale pour le Canada d'établir un climat favorable, de façon à encourager un maximum d'investissements dans la mise en valeur de ses richesses naturelles.

Modifications spécifiques aux propositions du Livre blanc

Il y a deux domaines qui, à notre avis, nécessitent une revision:

(1) l'élargissement de la base des frais «admissibles» sur laquelle l'allocation doit être calculée.

(2) le changement du mode d'application de façon à fournir une base plus efficace aux allocations annuelles.

(1) Élargissement de la base des frais admissibles

Il existe certains frais essentiels d'exploration et de mise en valeur qui sont exclus par les propositions du Livre blanc des frais «admissibles» pour gagner l'allocation d'épuisement mais qui, à notre avis, devraient y être inclus. Il s'agit de:

a) certains frais d'acquisition de droits miniers

b) l'équipement de puits et l'équipement associé

c) les installations de capital des usines à gaz

a) Certains frais d'acquisition de droits miniers

Les frais 83A actuels comprennent l'acquisition des droits miniers et le Livre blanc propose qu'ils continuent à être entièrement déductibles aux fins de l'impôt dans l'année pendant laquelle ils ont été encourus. Cependant, il propose également qu'ils ne soient pas inclus dans les frais «admissibles» et qu'aucune allocation ne soit octroyée sur des frais. Le ministère des Finances a déclaré que l'in-

in manipulation between companies (selling and buying in alternate years) to increase their "earned" depletion. While this could be possible, it could not apply to acquisition costs of mineral rights directly from the Crown (provinces and federal government) and we see no reason why, at least to this extent, that the inclusion of this primary exploration cost should not be allowed as an "eligible" expenditure.

(b) Well and Associated Equipment

Under present rules these tangible assets (well head equipment, flow lines, tank batteries etc.) are depreciable and are excluded from the 83A costs that are fully deductible in any one year. There is, however, no question but that these are necessary costs in developing oil and gas reserves. Hence we believe these should be allowed as "eligible" expenditures for the sole purpose of determining depletion allowances.

(c) Gas Plant Facilities

Gas Plant expenditures should be considered as "eligible" expenditures because they are an integral part of any development program. Specifically, the following two points are made:

(a) in most situations the gas as produced at the wellhead is not a saleable product and, therefore, at the gas plant the gas must be separated from certain components to bring the gas up to the standard set by the gas transmission company.

(b) many gas plants are constructed due to governmental orders requiring the conservation of gas that is produced in association with oil. The return on such conservation projects is, therefore, contingent upon the economics of the oil production because the oil cannot be produced unless the gas is conserved. The plant is obviously an integral part of the development program.

The White Paper proposes that mining machinery and buildings should be included in a separate class and taxpayers should be permitted to write-off the investment just as fast as the new mine generates enough income to absorb the charge. This proposal is based on the reasoning that "mining corporations spend large sums of money on mining machinery and buildings before they know whether their new mine will be profitable". In

clusion de ces frais d'acquisition pourrait, à son avis, mener à certaines manœuvres entre sociétés (ventes et achats à tour de rôle au cours d'années consécutives), de façon à augmenter leur allocation d'épuisement «gagnée». Bien qu'une telle possibilité existe, elle ne pourrait pas s'appliquer aux frais d'acquisition de droits miniers obtenus directement de la Couronne (provinces et gouvernement fédéral) et nous ne voyons pas pour quelle raison, du moins dans cette mesure, ces frais d'exploration primaires ne seraient pas inclus dans les frais «admissibles».

b) Équipement de puits et équipement associé

En vertu des règlements actuels, ces valeurs actives tangibles (équipement de tête de tubage, becs de déversement, groupes de réservoirs, etc.) sont amortissables et sont exclues des frais 83A qui sont entièrement déductibles en une même année. Il ne fait pas de doute qu'il s'agit là de frais nécessaires pour la mise en valeur des réserves de pétrole et de gaz. Par conséquent, nous croyons que ces frais devraient être inclus dans les frais «admissibles» à seule fin de déterminer les allocations d'épuisement.

c) Installations des usines à gaz

Les frais des usines à gaz devraient être considérés comme frais «admissibles» parce qu'ils font partie intégrante de tout programme de mise en valeur. Plus spécifiquement, on signale les deux points suivants:

a) dans la plupart des cas, le gaz produit à la tête de tubage n'est pas un produit qui peut être mis sur le marché et, par conséquent, le gaz doit être séparé, à l'usine à gaz, de certains composants, en vue d'obtenir du gaz conforme à la norme établie par la compagnie de transport du gaz.

b) de nombreuses usines à gaz sont construites par ordre du gouvernement exigeant la conservation du gaz qui est produit en conjonction avec la production de pétrole. Le rendement de ces projets de conservation dépend donc de la rentabilité de la production de pétrole, car il est impossible de produire du pétrole à moins de conserver le gaz. De toute évidence, l'usine fait donc partie intégrante du programme de mise en valeur.

Le Livre blanc propose que l'équipement minier et les bâtiments soient inclus dans une catégorie séparée et que les contribuables soient autorisés à amortir cet investissement dès que la nouvelle mine produit un revenu suffisant pour absorber les frais en question. Cette proposition est basée sur le raisonnement suivant lequel «les corporations minières dépensent de grosses sommes d'argent pour l'équipement minier et les bâtiments

addition to this accelerated capital write-off, and of more immediate interest to Gulf Canada, however, is the fact the White Paper proposes that such investment would be classified as "eligible" expenditures for the earning of depletion allowances.

In regard to the petroleum industry, the risk inherent with gas plant expenditures is, in many respects, similar to that described above for mining corporations. Specifically some of these risks may be summarized briefly as follows:

(a) the size, nature and performance of gas reservoirs is extremely difficult to estimate. This is partly due to the fact that because of the high cost of drilling additional wells, reserves must be based on estimates derived from wells usually spaced a mile or more from each other. As a result, the major investments for gas plant facilities are made at a time when there is a great uncertainty as to the quantity and recoverability of the gas reserves involved.

(b) the properties of gas vary greatly from reservoir to reservoir and thus each plant is designed to meet the specific conditions existing at each location. This specialized equipment is often not adaptable for use at other plants and, therefore, there is little likelihood of recovery by way of salvage. Additionally, the cost of dismantling the equipment and the significant transportation costs, usually from very remote areas, add to this problem. The transportation of corrosive raw gas beyond 15 or 20 miles to utilize existing facilities is usually not feasible due to the economics and safety factors involved.

Therefore, it is Gulf Canada's opinion that from the strictly risk point of view gas plants should be considered as eligible expenditures for the earning of depletion allowances.

Gulf Canada therefore proposes that, in the light of the arguments put forth above, capital expenditures for gas plant construction should be included in the definition of "eligible" expenditures.

(2) Changing the Method of Application

The White Paper proposes a depletion allowance which relates to work performed at the rate of $1 of allowance for $3 of eligible expenditures but restricts the allowance, in any one year, to one-third of net production profits after deducting exploration and development

avant de savoir si leur nouvelle mine sera rentable». En plus de cet amortissement accéléré du capital, ce qui intéresse plus immédiatement Gulf Canada, c'est toutefois le fait que le Livre blanc propose qu'un tel investissement soit classé dans les frais «admissibles» pour le calcul de l'allocation d'épuisement gagnée.

En ce qui concerne l'industrie du pétrole, le risque inhérent aux frais des usines à gaz est, sous bien des rapports, semblable à celui décrit ci-dessus pour les sociétés minières. Plus spécifiquement, on peut résumer brièvement certains de ces risques comme suit:

a) les dimensions, la nature et la production des gisements de gaz sont extrêmement difficiles à estimer. Cela est dû en partie au fait que, par suite du coût élevé du forage de puits supplémentaires, il faut baser les réserves sur des estimations obtenues à partir de puits situés habituellement à un mille d'intervalle ou même plus. Par conséquent, les principaux investissements pour les installations des usines à gaz se font à un moment où il existe une grande incertitute quant à l'importance des réserves de gaz en question et à la possibilité de les récupérer.

b) les propriétés du gaz varient considérablement d'un gisement à l'autre, ce qui fait que chaque usine est conçue de façon à satisfaire aux conditions spécifiques existant dans chaque localité. Souvent, cet équipement spécialisé n'est pas adaptable à l'emploi à d'autres usines et, par conséquent, il existe peu de chances de pouvoir le récupérer. De plus, les frais de démontage de l'équipement et les frais de transport élevés habituellement depuis des régions très éloignées, ne font qu'aggraver la difficulté. Le transport du gaz brut corrosif sur une distance de plus de 15 ou 20 milles pour utiliser les installations existantes n'est habituellement pas possible en raison de certains facteurs de rentabilité et de sécurité.

Par conséquent, Gulf Canada est d'avis que, strictement du point de vue du risque, les usines à gaz devraient être considérées comme des frais admissibles pour le calcul de l'allocation d'épuisement gagnée.

Par conséquent, Gulf Canada propose que, à la lumière des arguments exposés ci-dessus, les immobilisations pour la construction d'usines à gaz soient inclues dans la définition des frais «admissibles».

(2) Changement du mode d'application

Le Livre blanc propose une allocation d'épuisement proportionnelle aux travaux effectués, à raison de $1 d'allocation pour $3 de frais admissibles, mais il restreint l'allocation, en une même année, au tiers des profits nets de production, après déduction des frais d'ex-

opment expenditures. This restriction continues the inefficiency (that has been acknowledged by both the industry and the government) of substantially reducing allowances as higher expenditure levels are reached. While recognition is given to allowing unused portions of earned depletion allowances to be carried forward, deferment can be for an indefinite period when the work performed continues at a level higher than the break-even point (where expenditures are half of the profit before eligible expenditures). In the long term, under the White Paper proposals, allowances cannot exceed one-third of net production profits but will be substantially less.

It must be kept in mind that no allowance is permitted except as a deduction from taxable income and that the government only allows depletion when successful production generates sufficient income to permit its deduction. This is the government's major control on depletion allowances.

A substantial reduction in allowances from the present basis (one-third of net production profits) could only result in a lower level of available reinvestment funds and would work against the government's expressed desire for an efficient incentive to encourage a continuation of a satisfactory level of exploration and development activities.

Therefore, Gulf Canada believes that revisions are necessary to the formula proposed in the White Paper and that such revisions should accomplish the two objectives of:

(a) Correcting the present inefficiency arising from continuing to use the "net" basis as a limit, which results, in any one year, in reducing allowances as eligible expenditures increase. This can be corrected by using gross depletable income (after royalties) as a base and applying a lower (but generally equivalent) percentage of 20 per cent of "gross" depletable income instead of 33⅓ per cent of "net" production profits;

and

(b) Adjusting the rate of "earning" depletion allowances to a more reasonable level than the White Paper proposal of one-third of eligible expenditures which results in the situation that (at the point at which the maximum allowance is reached in any one year) the eligible expenditures are 1½ times the net cash flow after taxes (net production profits less taxes payable). This can be shown by the table below where this maximum point occurs

ploration et de mise en valeur. Cette restriction perpétue le manque d'efficacité (qui a été reconnu à la fois par l'industrie et par le gouvernement) inhérent à la réduction considérable des allocations au fur et à mesure que l'on atteint des niveaux de dépense élevés. Bien que l'on reconnaisse le droit de reporter les parties non utilisées des allocations d'épuisement gagnées, on peut les différer ainsi pendant une période indéfinie si les travaux accomplis continuent à un niveau supérieur au point de coïncidence (lorsque les frais représentent la moitié des profits avant déduction des frais admissibles). A long terme, en vertu des propositions du Livre blanc, les allocations ne doivent pas dépasser un tiers des profits net de production, mais elles seront considérablement inférieures.

Il faut se rappeler qu'aucune allocation n'est autorisée, sauf à titre de déduction sur le revenu imposable, et que le gouvernement n'accorde l'épuisement que si le succès de la production aboutit à un revenu suffisant pour en permettre la déduction. C'est là le principal contrôle du gouvernement sur les allocations d'épuisement.

Une importante réduction des allocations accordées sur la base actuelle (un tiers des profits nets de production) ne ferait qu'abaisser le niveau des fonds de réinvestissement disponibles et irait à l'encontre du souhait exprimé par le gouvernement, soit de créer des stimulants efficaces qui encourageraient le maintien d'un degré satisfaisant d'activités d'exploration et de mise en valeur.

Par conséquent, Gulf Canada est d'avis qu'il est nécessaire d'apporter des revisions à la formule proposée dans le Livre blanc, et que lesdites revisions devraient viser aux deux objectifs suivants:

(a) Remédier au manque d'efficacité actuel inhérent à la continuation de l'emploi de la base «nette» comme limite, ce qui a pour effet, en une même année, de diminuer les allocations au fur et à mesure de l'augmentation des frais admissibles. On peut y remédier en prenant le revenu brut épuisable (après déduction des redevances) comme base et en appliquant un pourcentage moins élevé (mais généralement équivalent) de 20 p. 100 du revenu «brut» épuisable, et non pas de 33⅓ p. 100 des profits «nets» de production;

et

(b) Porter le taux déterminant les allocations d'épuisement «gagnées» à un niveau plus raisonnable que celui de un tiers des frais admissibles proposé dans le Livre blanc et qui aboutit à une situation où (au point auquel l'allocation maximale est atteinte en une même année), les frais admissibles sont 1½ fois plus élevés que le mouvement net de la caisse après déduction des impôts (profits nets de production moins les impôts payables). On

when eligible expenditures are 40 per cent of gross depletable income as compared to the net cash flow after taxes of 26.7 per cent of gross depletable income (net production profit of 40 per cent less axes of 13.3 per cent). This result is unrealistic over a long period in terms of available funds which will be insufficient to accomplish the objective of maintaining a satisfactory level of exploration and development activity.

Gulf Canada believes that a more satisfactory basis would result from modestly changing the rate of allowance from one-third of eligible expenditures to one-half. At this proposed rate, the eligible expenditures would equal the net cash flow at the level of 32 per cent of gross depletable income.

Proposal

Gulf Canada therefore proposes that depletion allowances be computed on the basis of 20 per cent of gross depletable income (after deducting royalties) limited to 50 per cent of eligible expenditures.

Such an allowance would compare as follows:

peut facilement le démontrer au moyen du tableau ci-dessous, qui indique que ce point maximal survient lorsque les frais admissibles sont de 40 p. 100 du revenu brut épuisable, alors que le mouvement net de la caisse après déduction des impôts est de 26.7 p. 100 du revenu brut épuisable (profits nets de production de 40 p. 100 moins les impôts de 13.3 p. 100). Cette situation manque de réalisme à longue échéance, car les fonds disponibles ne suffiront pas à assurer la réalisation de l'objectif qui est de maintenir un degré satisfaisant d'activités d'exploration et de mise en valeur.

Gulf Canada est d'avis qu'on obtiendrait une base plus satisfaisante en modifiant légèrement le taux des allocations du tiers à la moitié des frais admissibles. A ce taux proposé, les frais admissibles correspondraient au mouvement net de la caisse au niveau de 32 p. 100 du revenu brut épuisable.

Proposition

Par conséquent, Gulf Canada propose que les allocations d'épuisement soient calculées sur la base de 20 p. 100 du revenu brut épuisable (après déduction des redevances) et limitées à 50 p. 100 des frais admissibles.

Une telle allocation serait comparable comme suit:

Comparison of Allowances and Taxes Payable

Gross Depletable Income (after Royalties)	Operating Expenses	Profit Before Eligible Expend.	Eligible Expend.	Net Production Profit	Annual Allowances			Taxes Payable at 50% Rate		
					Present Basis	White Paper	Gulf Proposal	Present Basis	White Paper	Gulf Proposa
100	20	80	0	80	26.7	0	0	26.7	40.0	40.0
100	20	80	10	70	23.3	3.3	5.0	23.3	33.3	32.5
100	20	80	20	60	20.0	6.7	10.0	20.0	26.7	25.0
100	20	80	30	50	16.7	10.0	15.0	16.7	20.0	17.5
100	20	80	40	40	13.3	13.3	20.0	13.3	13.3	10.0
100	20	80	50	30	10.0	10.0*	20.0	10.0	10.0	5.0
100	20	80	60	20	6.7	6.7*	20.0	6.7	6.7	0
100	20	80	70	10	3.3	3.3*	10.0*	3.3	3.3	0
100	20	80	80	0	0	0*	0*	0	0	0

*Proposed Limits have been applied to indicate annual effect.

Comparaison des allocations et des impôts payables

Revenu brut épuisable (après les redevances)	Frais d'exploitation	Profits avant les frais admissibles	Frais admissibles	Profits nets de production	Allocations annuelles			Impôts payables au taux de 50%		
					Base actuelle	Livre blanc	Proposition de Gulf	Base actuelle	Livre blanc	Proposition de Gulf
100	20	80	0	80	26.7	0	0	26.7	40.0	40.0
100	20	80	10	70	23.3	3.3	5.0	23.3	33.3	32.5
100	20	80	20	60	20.0	6.7	10.0	20.0	26.7	25.0
100	20	80	30	50	16.7	10.0	15.0	16.7	20.0	17.5
100	20	80	40	40	13.3	13.3	20.0	13.3	13.3	10.0
100	20	80	50	30	10.0	10.0*	20.0	10.0	10.0	5.0
100	20	80	60	20	6.7	6.7*	20.0	6.7	6.7	0
100	20	80	70	10	3.3	3.3*	10.0*	3.3	3.3	0
100	20	80	80	0	0	0*	0*	0	0	0

*Les limites proposées ont été appliquées pour indiquer l'effet annuel.

Gulf Canada's proposed formula has the following advantages compared to that in the White Paper:

(1) It is based on "gross" income and does not reduce with increased levels of expenditure. This effectively removes the inefficiency built into the "net" basis.

(2) It is simple and easy to compute.

(3) It is work oriented with the allowance directly related to work performed. While it levels out when expenditures exceed 40 per cent of gross income there is no decline in allowances until an insufficient level of profit is reached.

(4) It is only moderately greater than the allowance incorporated in the White Paper and, at most levels, is substantially less than the present basis.

(5) It is expressed in terms (gross) which are competitive with U.S.A. basis and industry practice.

Carry-Over Provision

The White Paper proposals permit carry-forward of unusable portions of allowances which cannot be deducted in any one year. Similarly it is proposed that the same principle apply to Gulf's formula and if 50 per cent of eligible expenditures exceeds 20 per cent of gross depletable income, the balance could be carried forward. Similarly if any limitation arises due to an insufficient level of available taxable income any undeducted amount could be carried forward.

Proposed Transmition Period Rules

It is proposed that to offset, in part, retroactive taxation of existing reserves at date of implementation, a similar rule to that in the White Paper be used but adapted to conform to the new formula as follows:

(a) that depletion allowances on the proposed basis (20 per cent of gross depletable income) will apply for five years after implementation day without having to be "earned";

and in addition

(b) that during the period after November 7, 1969 (date of issue of the White Paper) to the end of five years after implementation day, a "bank" of "earned" allowances will be accumulated of 50 per cent of eligible expenditures made during that period. Such "bank" would be available for use after the transitional period to supplement, until exhausted, any short fall of 50 per cent of eligible expen-

La formule proposée par Gulf Canada possède les avantages suivants par comparaison à celle du Livre blanc:

(1) Elle est basée sur le revenu «brut» et ne diminue pas parallèlement à l'augmentation des frais. Cette caractéristique supprime le manque d'efficacité inhérent à la base «nette».

(2) Elle est simple et facile à calculer.

(3) Elle est orientée sur les travaux, car l'allocation est en rapport direct avec les travaux effectués. Bien qu'elle atteigne un plafond une fois que les frais dépassent 40 p. 100 du revenu brut, il n'y a de baisse des allocations qu'une fois qu'un niveau insuffisant de profit a été atteint.

(4) Elle n'est que légèrement plus élevée que les allocations prévues par le Livre blanc et, à la plupart des niveaux, est considérablement inférieure à la base actuelle.

(5) Elle est exprimée en termes (bruts) qui sont compétitifs avec la base utilisée aux États-Unis et qui est pratiquée dans l'industrie.

Clause de report

Les propositions du Livre blanc autorisent le rapport des parties non utilisables des allocations qui ne peuvent pas être déduites en une même année. Il est également proposé que le même principe s'applique à la formule de la Gulf et, si 50 p. 100 des frais admissibles dépassent 20 p. 100 du revenu brut épuisable, le solde pourrait être reporté. De même, si en cas de limitation par suite d'un niveau insuffisant de revenu imposable disponible, tout montant non déduit pourrait être reporté.

Règlements proposés pour la période de transition

Il est proposé que pour compenser en partie l'imposition rétroactive des réserves actuelles à la date de mise en application, on applique une règle semblable à celle du Livre blanc, mais adaptée de façon qu'elle soit conforme à la nouvelle formule, comme suit:

a) que les allocations d'épuisement sur la base proposée (20 p. 100 du revenu brut épuisable) continuent pendant cinq ans après la date de mise en application sans que l'on ait besoin de les «gagner»

et de plus

b) qu'au cours de la période allant du 7 novembre 1969 (date de publication du Livre blanc) à la fin des cinq ans après la date de mise en application, une «banque» d'allocations «gagnées» soit accumulée de 50 p. 100 des frais admissibles payés au cours de cette période. Cette «banque» pourrait être utilisée après la période de transition pour suppléer, jusqu'à son épuisement, toute moins-value des

ditures in each year below 20 per cent of gross depletable income.

Summary

Gulf Canada has endeavored to not only put forth its views on the White Paper proposals in this important area, but has also tried to be constructive and propose reasonable alternatives to meet its criticisms.

If the Gulf Canada recommendations are adopted, they would provide a basis which would maintain and encourage adequate and proper development in this natural resource area and contribute to the future growth and prosperity of Canada.

50 p. 100 des frais admissibles au cours de chaque année au-dessous des 20 p. 100 de revenu brut épuisable.

Résumé

Gulf Canada s'est efforcée non seulement d'exposer ses vues sur les propositions du Livre blanc dans ce domaine important, mais a également tenté de proposer d'autres possibilités raisonnables et constructives correspondant à ces critiques.

Si les recommandations de Gulf Canada sont adoptées, elles constitueront une base qui permettrait de maintenir et d'encourager la mise en valeur satisfaisante et appropriée de ce domaine de nos richesses naturelles et contribueront à l'expansion et à la prospérité futures du Canada.

PROPOSALS FOR DEPLETION ALLOWANCES—OIL AND GAS

Depletion Allowances to Non-Operators

Present income tax regulations in respect of non-operators' depletion allowance provide that where a person has an interest in a resource and in the proceeds of sale of products therefrom, or receives a rental or royalty computed by reference to the amount or value of production from a resource, the deduction allowed is 25 per cent of the amount included in computing his income for the year in respect of the interest in the proceeds or in respect of the rental or royalty, as the case may be.

The income from gross royalties is the most common form of interest in the oil and gas industry, which is subject to the non-operators' allowance.

The White Paper states that this allowance sought to recognize that royalties might well in part be a return of capital and now that the cost of acquiring mineral rights will be deductible under present proposals, it is proposed that this allowance be repealed.

The repeal of these depletion allowances represents retroactive taxation on royalties in existence prior to implementation day. It is therefore recommended that pre-existing royalty income should continue to be depletable under present rules until exhausted. If this is not possible, the minimum action should be to allow a transitional period of not less than five years during which the present allowances continue.

PROPOSITIONS SUR LES ALLOCATIONS D'ÉPUISEMENT — PÉTROLE ET GAZ

Allocations d'épuisement pour les non-exploitants

Les règlements actuels de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne l'allocation d'épuisement pour les non-exploitants stipulent que si une personne a un intérêt dans une ressource et dans le produit de la vente des produits de celle-ci, ou si elle touche un loyer ou des redevances calculées sur la base du montant ou de la valeur de la production provenant d'une ressource, la déduction allouée est de 25 p. 100 du montant inclus dans le calcul de son revenu pour l'année pour ce qui est de l'intérêt du produit ou pour ce qui est du loyer ou des redevances, suivant le cas.

Le revenu provenant des redevances brutes est la forme d'intérêt la plus commune dans l'industrie du pétrole et du gaz, qui est assujettie à l'allocation de non-exploitants.

Le Livre blanc déclare que cette allocation avait pour but de tenir compte du fait que les redevances peuvent très bien être en partie un rapport sur le capital et, maintenant que le coût d'acquisition des droits miniers sera déductible en vertu des propositions actuelles, on propose de révoquer cette allocation.

La révocation de ces allocations d'épuisement représente une imposition rétroactive sur les redevances qui existaient avant la date de mise en application. C'est pourquoi il est recommandé que le revenu provenant de redevances préexistantes devrait continuer à être épuisable en vertu des règlements actuels, jusqu'à épuisement complet. Si cela n'est pas possible, il faudrait du moins ménager une période de transition d'au moins cinq ans au cours de laquelle les allocations actuelles continueraient à être payées.

SHAREHOLDERS

DIVIDENDS TO SHAREHOLDERS OF PUBLIC COMPANIES

Present basis

Dividends received by Canadian shareholders from taxable Canadian corporations are presently taxed as follows:

(a) Individual shareholders are required to compute tax (at their applicable rates) on the gross dividend received and then are permitted to deduct 20 per cent of the dividend from their tax. If the dividend is received from certain petroleum or mining corporations, the dividend is reduced by 10 per cent, 15 per cent or 20 per cent (depending on the proportion of income derived from production by the paying corporation) and the net dividend only is taken into income and the tax (at the individual's rate) then reduced by the 20 per cent credit calculated on the net dividend after depletion allowance.

(b) Corporations receive such dividends tax-free and do not include them in their taxable income.

(c) There is no requirement that tax paid by the issuing corporation be sufficient to cover the tax credits provided.

(d) There is no refund to individual shareholders who are in low or nil tax brackets, if the tax credit is greater than the tax otherwise payable.

(e) There is no 20 per cent tax credit available to foreign shareholders, pension funds or other non-tax entities.

The purpose of the 20 per cent tax credit is to provide some relief from the double taxation arising from the corporation paying tax on behalf of its owner shareholders who are then again required to pay tax on distribution. To avoid compounding this effect, intercorporate dividends are exempted from tax.

The depletion allowance is to recognize the wasting nature of natural resources and to provide for the "capital" returned in the dividend payment.

White Paper Proposals

With the contemplated broadening of the tax base to include capital gains on shares, the government proposes to integrate much closer the taxation of shareholders and the corporations they own.

To accomplish this, the White Paper proposes that for dividends paid after implemen-

ACTIONNAIRES

Dividendes aux actionnaires de compagnies publiques

Base actuelle

Les dividendes que des actionnaires canadiens touchent de corporations canadiennes imposables sont imposés à l'heure actuelle comme suit:

a) Chaque actionnaire doit calculer l'impôt (aux taux qui leur sont applicables) sur le dividende brut reçu, puis il a le droit de déduire de son impôt 20 p. 100 du dividende. S'il reçoit le dividende de certaines corporations pétrolières ou minières, le dividende est réduit de 10 p. 100, 15 p. 100 ou 20 p. 100 (suivant la proportion de revenu provenant de la production par la corporation qui effectue le paiement) et le dividende net seul est incorporé au revenu et l'impôt (au taux du particulier) est alors réduit du dégrèvement de 20 p. 100 calculé sur le dividende net après déduction de l'allocation d'épuisement.

b) Les corporations touchent lesdits dividendes exempts d'impôt et ne les incluent pas dans leur revenu imposable.

c) Il n'y a rien qui stipule que l'impôt payé par la corporation qui émet les dividendes soit suffisant pour couvrir les dégrèvements assurés.

d) Il n'est pas fait de remboursement aux actionnaires particuliers qui se trouvent dans les paliers d'imposition faibles ou nul si le dégrèvement est supérieur à l'impôt qui est payable par ailleurs.

e) Le dégrèvement de 20 p. 100 n'est pas accordé aux actionnaires étrangers, aux fonds de pension ni aux autres entités non fiscales.

Le but du dégrèvement de 20 p. 100 est de procurer un allégement fiscal de la taxation double résultant du paiement de l'impôt par la corporation au nom de ses propriétaires actionnaires, qui doivent ensuite de nouveau payer de l'impôt après la répartition des dividendes. Pour éviter cet effet cumulatif, les dividendes intersociétés sont exempts d'impôt.

L'allocation d'épuisement a pour but de tenir compte de la tendance à l'épuisement des richesses naturelles et de fournir le rapport de «capital» dans les paiements de dividendes.

Propositions du Livre blanc

Dans le cadre du projet d'élargissement de l'assiette fiscale de façon à inclure les gains de capital sur les actions, le gouvernement se propose d'intégrer bien plus étroitement l'imposition des actionnaires et des corporations dont ils sont propriétaires.

A cette fin, le Livre blanc propose que, pour les dividendes payés après la date de

tation day, the Canadian shareholder will be given credit for part of the tax paid by the corporation by letting shareholders gross-up dividends received by a maximum of 50 per cent and, after applying their individual tax rates to the grossed-up amount, be allowed to deduct the amount of the gross-up from the tax. Refunds will be made if the net effect is to more than offset any tax otherwise payable.

The maximum gross-up of 50 per cent of dividends is only available to shareholders provided there is sufficient "creditable" tax available from the tax paid by the corporation. Creditable tax is 25 per cent of the corporation's taxable income and is only available after payment of tax on such taxable income. This means that tax must be paid and "creditable" tax equivalent to shareholder gross-up obtained prior to any dividends on which it is applied.

The proposal also envisages that the creditable tax will be accumulated, if not fully used, but that after 2½ years from the end of the fiscal year to which it applies, it will no longer be creditable.

The gross-up and credit routine will apply to Canadian shareholders only (individuals and closely-held corporations) and will not extend to Canadian pension funds, non-tax entities or to foreign individual or foreign corporate shareholders.

Intercorporate dividends between Canadian public companies will be grossed-up on the 50 per cent maximum basis (if creditable tax is available from the issuing corporation) but, in order to avoid intermediate tax, will be subject to a special tax rate of 33⅓ per cent instead of the regular corporation rate which will then be reduced by a tax credit equal to the gross-up used. If the maximum gross-up of 50 per cent is available, no tax should apply and tax computed on the dividend will be creditable on ultimate distributions to shareholders of the receiving company.

Shareholders' depletion allowances (as applicable to dividends from some petroleum and mining companies) are proposed to be cancelled. The argument advanced is that if half the losses realized on shares of such companies (capital losses) are allowed, then it is not necessary to recognize the return of capital inherent in the shareholders' depletion allowance.

mise en application, l'actionnaire canadien recevra un dégrèvement pour la partie de l'impôt payée par la corporation en permettant aux actionnaires d'addi ionner les dividendes bruts reçus jusqu'à concurrence de 50 p. 100, et, après l'application de leurs taux d'imposition particuliers au montant brut additionné, de déduire de l'impôt le montant brut. Des remboursements seront effectués si la somme nette est supérieure à tout impôt payable par ailleurs.

Le montant total maximum de 50 p. 100 de dividendes n'est accordé aux actionnaires que s'il y a un montant disponible suffisant d'impôt «donnant lieu à un dégrèvement» dans l'impôt payé par la corporation. L'impôt donnant lieu à un dégrèvement est de 25 p. 100 du revenu imposable de la corporation et n'est accordé qu'après paiement de l'impôt sur ledit revenu imposable. Cela signifie que l'impôt doit être payé et que l'équivalent fiscal «donnant lieu à un dégrèvement» du montant brut doit être obtenu pour l'actionnaire avant tous dividendes auxquels il est appliqué.

La proposition envisage également l'accumulation de l'impôt «donnant lieu à un dégrèvement» s'il n'est pas entièrement utilisé, mais qu'après 2½ ans à partir de la fin de l'exercice fiscal auquel il est applicable, il ne donnera plus lieu à un dégrèvement.

La méthode du montant brut et du dégrèvement sera applicable aux actionnaires canadiens seulement (particuliers et corporations fermées) et ne s'étendra pas aux fonds de pension canadiens, aux entités non fiscales, ni aux actionnaires étrangers, qu'il s'agisse de particuliers ou de sociétés.

Les dividendes intersociétés, payés entre compagnies publiques canadiennes feront l'objet de la majoration au montant brut sur la base du maximum de 50 p. 100 (s'il y a de l'impôt disponible donnant lieu à un dégrèvement dans la corporation qui les émet) mais, pour éviter l'impôt intermédiaire, seront assujettis à un taux d'imposition spécial de 33⅓ p. 100 au lieu du taux normal de l'impôt sur les sociétés, qui sera alors réduit par un dégrèvement d'impôt égal au montant brut utilisé. Si le montant brut maximum de 50 p. 100 est disponible, aucun impôt n'est applicable et l'impôt calculé sur le dividende fera l'objet d'un dégrèvement au moment des répartitions ultimes aux actionnaires de la compagnie qui les reçoit.

On propose d'annuler les allocations d'épuisement des actionnaires (telles qu'applicables aux dividendes de certaines compagnies pétrolières et minières). L'argument avancé, c'est que si la moitié des pertes subies sur les actions de ces compagnies (pertes de capital) sont autorisées, alors il n'est pas nécesaire de tenir compte du rapport de capital inhérent à l'allocation d'épuisement des actionnaires.

Comments on White Paper Proposals

The integration proposals put forth are very complex and give rise to varying treatment of "creditable" tax availability. While the objective of integration is to avoid, at least in part, double taxation of corporate profits, it should be recognized that the result of the White Paper proposals is to tax in the hands of shareholders a portion of the earnings arising from incentive allowances and grants which are made tax exempt to the corporation to encourage activities beneficial to the economy. To tax the shareholders on such earnings negates the whole concept of integration.

Taxable income can fluctuate from or stabilize at a level below reported financial position of profits before income tax. Such a situation creates different creditable tax problems caused chiefly by the following factors:

(a) Capital cost allowances in excess of financial depreciation written

(b) Immediate deductibility of certain costs (which are capitalized or deferred on the corporation's financial records) in excess of amounts amortized

(c) Tax-free incentive allowances or grants

(d) Dividends received from controlled foreign subsidiaries

(e) Foreign source income from other than controlled foreign subsidiaries

(f) Exclusion of disallowed costs under the White Paper proposals and subsequent higher tax paid which does not provide any "creditable" tax.

(a) Capital cost allowances in excess of financial depreciation written arise normally when plant expansion occurs during growth situations and is one of the benefits of the present depreciation tax system by providing a source of funds for expansion. Similarly, the government offers accelerated write-offs for desirable investments in pollution equipments, etc. and for plant investment in depressed or remote areas under such legislation as the Area Development Incentives Act.

Commentaires sur les propositions du Livre blanc

Les propositions d'intégration sont très complexes et donnent lieu à des variations de traitement de la disponibilité d'impôt «donnant lieu à un dégrèvement». Bien que l'objectif de l'intégration soit d'éviter, du moins en partie, la double taxation des profits des corporations, il faut reconnaître que le résultat des propositions du Livre blanc est de taxer, une fois aux mains des actionnaires, une partie des bénéfices résultant des allocations et des subventions de stimulation qui sont exemptées de l'impôt pour la corporation en vue d'encourager les activités bienfaisantes pour l'économie. Frapper d'un impôt les actionnaires pour ces bénéfices revient à renier le concept d'intégration tout entier.

Le revenu imposable peut fluctuer à partir de ou se stabiliser à un niveau inférieur aux profits financiers rapportés avant déduction de l'impôt sur le revenu. Une telle situation crée différentes difficultés concernant l'impôt donnant lieu à un dégrèvement, difficultés causées principalement par les facteurs suivants:

a) Les allocations du coût en capital supérieures à l'amortissement financier passé par pertes et profits.

b) La déductibilité immédiate de certains frais (qui sont capitalisés ou différés sur les états financiers de la corporation) et qui sont supérieurs aux montants amortis.

c) Les allocations ou subventions de stimulation exemptes d'impôt.

d) Les dividendes reçus de filiales étrangères contrôlées.

e) Les revenus provenant de sources étrangères autres que des filiales étrangères contrôlées.

f) L'exclusion de frais exclus en vertu des propositions du Livre blanc et le montant ultérieur plus élevé d'impôts payés qui ne fournissent pas d'impôt «donnant lieu à un dégrèvement».

a) Les allocations du coût en capital supérieures à l'amortissement financier passé par pertes et profits se produisent normalement lorsque l'expansion d'une usine se produit dans des conditions favorables et c'est l'un des avantages du régime fiscal actuel sur l'amortissement, car il procure une source de fonds pour l'expansion. De même, le gouvernement offre des amortissements accélérés pour les placements souhaitables en matériel de lutte contre la pollution, etc., ainsi que pour les placements en usines dans des régions économiquement «défavorisées» ou éloignées en vertu de lois telles que la Loi stimulant le développement de certaines régions.

(b) Immediate deductibility of certain costs (which are capitalized or deferred on the corporation's financial records) in excess of amounts amortized such as acquisition of mineral rights, well drilling etc. These are allowed usually to provide recovery of initial investment by companies exploiting natural resources.

(c) Tax-free incentive allowances or grants. It is this factor which generally results in petroleum or mining companies maintaining a level of taxable income below financial profits before tax. Depletion allowances and research grants are the main tax-free items in this category. These tax-free amounts are extended and encouraged by the government for activities beneficial to the economy of Canada which might otherwise not be as economically feasible and hence might not, to the same degree, be undertaken by corporations. It would appear indefensible to tax the Canadian shareholders on the distribution of earnings arising from this cause and, in effect, the government would be, at least in part, recapturing such incentive allowances or grants from the shareholders.

(d) Dividends received from controlled foreign subsidiaries, would (subject to certain rules and in treaty countries) not be taxable and any income from this source would not produce "creditable" tax.

(e) Foreign source income (other than "passive" income) from other than controlled foreign subsidiaries would be taxable in Canada and subject to 15 per cent minimum withholding tax which would be «creditable».

(f) Exclusion of disallowed costs under White Paper proposals, and subsequent higher tax paid, which does not provide any "creditable" tax could affect the ability of a corporation to a limited degree to provide "creditable" tax on dividends.

These very complicated regulations will cause substantial fluctuation from time to time in availability of creditable tax and its resultant effect on the taxes payable by its shareholders on dividends. However, it should be stressed that all companies will pay tax at full rates on all taxable income. While this may fluctuate from reported financial earnings before tax due to timing differences, tax is ultimately fully paid on all corporate pretax earnings except where tax-free allow-

b) La déductibilité immédiate de certains frais (qui sont capitalisés ou différés sur les états financiers de la corporation) et qui sont supérieurs aux montants amortis, tels que l'acquisition de droits miniers, du forage de puits, etc. Ces frais sont habituellement alloués pour permettre la récupération du placement initial par les compagnies exploitant des richesses naturelles.

c) Les allocations ou subventions de stimulation exemptes d'impôt. C'est ce facteur qui se traduit généralement par le maintien, pour les compagnies pétrolières ou minières, d'un niveau de revenu imposable inférieur aux profits financiers avant les déductions fiscales. Les allocations d'épuisement et les subventions pour la recherche sont les principaux postes exempts d'impôt dans cette catégorie. Le gouvernement autorise et encourage ces montants exempts d'impôts pour des activités avantageuses pour l'économie canadienne, activités qui autrement ne seraient pas aussi rentables et, que par conséquent, les corporations ne pourraient pas entreprendre au même degré. Il semblerait injustifiable de frapper d'un impôt les actionnaires canadiens sur la répartition des bénéfices résultant de cette cause, ce qui se traduirait dans la pratique par la reprise, du moins partielle, par le gouvernement desdites allocations ou subventions de stimulation aux actionnaires.

d) Les dividendes reçus de filiales étrangères contrôlées, ne seraient pas (sous réserve de certains règlements et dans les pays bénéficiant de traités) imposables et tout revenu provenant de cette source ne produirait pas d'impôt «donnant lieu à un dégrèvement».

e) Les revenus provenant de sources étrangères (autre que les revenus «passifs») autres que des filiales étrangères contrôlées seraient imposables au Canada et assujettis à une taxe de retenue minimale de 15 p. 100 «donnant lieu à un dégrèvement».

f) L'exclusion de frais exclus en vertu des propositions du Livre blanc et le montant ultérieur plus élevé d'impôts payés qui ne fournissent pas d'impôt «donnant lieu à un dégrèvement» pourrait affecter, à un degré limité, la faculté de la corporation de procurer des impôts «donnant lieu à un dégrèvement» sur les dividendes.

Ces règlements très compliqués entraîneront des fluctuations considérables de temps en temps dans la disponibilité d'impôts «donnant lieu à un dégrèvement» et l'effet qui en résultera sur les impôts payables par les actionnaires sur les dividendes. Cependant, il faut souligner que toutes les compagnies paieront l'impôt aux taux maximaux sur tous les revenus imposables. Bien que ceux-ci puissent fluctuer par rapport aux bénéfices financiers rapportés avant les déductions fiscales en

ances or grants are given to encourage desirable economic objectives related to the future growth and development of Canadian industry and resources.

With such a situation, we believe consideration should be given to alternative proposals which are simpler and more equitable as between corporations and which avoid varying impacts on shareholders.

Recommended Alternatives to White Paper Proposals

Gulf Canada believes that the complexity and variations arising from the White Paper proposals, could be simplified and the objective of partial elimination of double taxation accomplished by one of the following simple methods:

(1) Grossing-up the dividend received by the 50 per cent maximum regardless of the extent to which it is supported by creditable tax in any year and allowing a tax credit equal to the gross-up;

or

(2) Retaining the present tax credit system but increasing the rate to 25 per cent.

Either of these two suggestions (and Gulf Canada prefers the simplicity of the second alternative of the 25 per cent tax credit) will provide a reasonable and uncomplicated method of partially eliminating double taxation without the administrative burden and inequity which arises from the more technical proposals of the White Paper.

The government states (paragraph 4.14) that there are two problems with tax credits:

(1) non deductibility if there is insufficient tax on other income to fully absorb the tax credit;

and

(2) its greater worth to higher income shareholders.

To overcome these objections, which are not in our opinion very serious problems, consideration might be given to a modest adjustment in tax credit rates to compensate and make any resultant net tax credits (after absorbing tax otherwise payable) refundable.

raison des différences de temps, l'impôt finit par être entièrement payé sur tous les bénéfices de la société avant les déductions fiscales, sauf dans les cas où des allocations ou des subventions exemptes d'impôts sont faites pour encourager les objectifs économiques souhaitables ayant trait à l'expansion et au développement futures de l'industrie et des richesses du Canada.

Dans une telle situation, nous croyons que l'on devrait prendre en considération d'autres propositions qui sont plus simples et plus équitables entre corporations et qui évitent des effets variés pour les actionnaires.

Autres propositions recommandées que les propositions du Livre blanc

Gulf Canada est d'avis que la complexité des propositions du Livre blanc et les variations qui en résultent pourraient être simplifiées et que l'objectif de l'élimination partielle de la double imposition pourrait être accompli par l'une des méthodes très simples suivantes.

(1) La majoration du montant brut maximum de 50 p. 100 sur le dividende reçu, quelle que soit la mesure dans laquelle elle est soutenue par de l'impôt donnant lieu à un dégrèvement en une année quelconque et l'allocation d'un dégrèvement égal au montant brut;

ou

(2) Le maintien du régime de dégrèvement actuel, mais en portant le taux à 25 p. 100. L'une ou l'autre de ces deux suggestions (et Gulf Canada préfère la simplicité de la deuxième possibilité de dégrèvement à 25 p. 100) assurera une méthode raisonnable et peu compliquée d'éliminer en partie la double imposition, sans le fardeau administratif et le manque d'équité qui résulte des propositions plus techniques du Livre blanc.

Le gouvernement déclare (paragraphe 4.14) que les dégrèvements d'impôt présentent deux difficultés

(1) la non-déductibilité si l'impôt sur les autres revenus est insuffisant pour absorber entièrement le dégrèvement

et

(2) sa plus grande valeur pour les actionnaires qui ont un revenu élevé.

Pour vaincre ces objections qui, à notre avis, ne représentent pas des difficultés très graves, on pourrait envisager une légère modification des taux de dégrèvement à titre de compensation et faire en sorte que tous dégrèvements nets qui en résultent (après l'absorption de l'impôt payable par ailleurs) soient remboursables.

Such an adjustment in tax credit rates could be:

Taxpayer's Marginal Rate	Tax Credit Rate
30% or less (under $4,000 taxable income)	35%
Over 30% to 40% (under $13,000 taxable income)	30%
Above 40% (over $13,000 taxable income)	25%

To put these recommendations in perspective, the following comparisons can be made (since the new progressive rate schedules start at 21.76 per cent of taxable income and (after five years) reach a maximum of 51.20 per cent, the only rate areas to really consider are those used below).

Tax Payable per $100 Dividend	Individual's Tax Rate 30%	40%	50%
1. Present Basis			
(a) With 20% tax credit.....	$10	$20	$30
(b) With 20% depletion allowance and 20% tax credit.....	8	16	24
2. White Paper Proposals 50% Gross-up and credit	(5)	10	25
3. Alternatives Proposed			
(a) 50% Gross-up and credit.	(5)	10	25
(b) 25% Tax credit.....	5	15	25
(c) Variable Tax credit.....	(5)	10	25

It will be noted that alternatives 3(a) and 3(c) equate with the White Paper proposals and 3(b) meets the White Paper level at the 50 per cent tax rate (over $24,000 taxable income).

Since one-half of capital gains on public company shares will be taken into income the 3(b) rate on dividends will correspond to the tax levied on capital gains at the 50 per cent marginal rate but exceed the tax on dividends at lower tax rate levels. This should avoid any possible benefit obtainable by converting dividend income into capital gains particularly for those having taxable incomes over $24,000 where most of the opportunities would lie.

If the alternative recommendations are not accepted and the complex integration proposals of the White Paper proceeded with, there

Une telle modification des taux de dégrèvement pourrait être:

Taux le plus élevé de l'impôt payé par le contribuable	Taux de dégrèvement
33% ou moins (moins de $4,000 de revenu imposable).....	35%
Plus de 30% à 40% (moins de $13,000 de revenu imposable).....	30%
Plus de 40% (plus de $13,000 de revenu imposable).....	25%

Pour permettre de voir ces recommandations sous leur vrai jour, on peut faire les comparaisons suivantes (étant donné que les nouveaux barèmes de taux progressifs commencent à 21.76 p. 100 du revenu imposable et (au bout de cinq ans) atteignent un maximum de 51.20 p. 100, les seules catégories de taux qui entrent vraiment en ligne de compte sont celles données ci-dessous).

Impôt payable par $100 de dividendes	Taux fiscal du particulier 30%	40%	50%
1. Base actuelle			
(a) Avec 20% de dégrèvement.....	$10	$20	$30
(b) Avec 20% d'allocation d'épuisement et 20% de dégrèvement.....	8	16	24
2. Propositions du Livre blanc 50% de majoration du montant brut et de dégrèvement.....	(5)	10	25
3. Autres propositions			
(a) 50% de majoration du montant brut et de dégrèvement.....	(5)	10	25
(b) 25% de dégrèvement....	5	15	25
(c) Dégrèvement variable..	(5)	10	25

On notera que les propositions 3(a) et 3(c) sont équivalentes aux propositions du Livre blanc et que 3(b) correspond au niveau du Livre blanc au taux fiscal de 50 p. 100 (revenu imposable de plus de $24,000).

Étant donné que la moitié des gains de capital sur les actions de sociétés publiques seront incorporés à l'impôt, le taux 3(b) sur les dividendes correspondra à l'impôt levé sur les gains de capital au taux le plus élevé de 50%, mais excéderont l'impôt sur les dividendes à des taux d'impôt plus bas. Cela devrait éviter toute possibilité de gagner un avantage en convertissant le revenu provenant d'un dividende en gains de capital, surtout pour ceux dont le revenu imposable est de plus de $24,000, c'est-à-dire dans les cas où cette possibilité serait la plus fréquente.

Si les autres recommandations ne sont pas acceptées et que les propositions d'intégration complexes du Livre blanc sont adoptées, il y a

are areas which should be adjusted to ensure minimum difficulty to shareholders. These are:

(a) creditable tax should be computed on an annual basis

(b) a reasonable transition period should be provided

(c) creditable tax should be allowed, as an addi ion to the "creditable tax bank", on tax-free incentive allowances and grants.

(a) Creditable tax should be computed on an annual basis rather than on tax instalments (based on previous year or current estimates) which are paid prior to dividend payments. Gulf Canada currently pays dividends January 2, April 1, July 1 and October 1 of each year and it is manifestly impossible to have, at the start of the new system, adequate tax payments made prior to at least the first dividend. In any event, the suggested basis is the most involved one possible and could result in different levels of tax credits applying to each quarterly dividend which would cause administrative burdens of reporting on T5's as well as untold confusion to shareholders. We see no reason why an annual basis cannot be considered (just as Gulf Canada now employs to determine shareholders' depletion rates) even if this means filing a preliminary estimate of taxes payable for the previous year in the following January, with any difference between estimated and actual adjusted in the following estimate. Such a basis avoids having varying rates during the year wi h the necessity of advising shareholders of their gross-up and credit on each dividend payment. Gulf Canada provides, on February 28th of each year, a T5 summary which gives the information as to gross dividend, tax credits etc. on an annual basis to its shareholders. As corporation taxes are fully paid by March 31st of the following year, the government will not be placed in the position of allowing shareholder credit for tax paid prior to the recepit of the corporate tax.

(b) A reasonable transition period should be provided. Because corporations will be placed in differing positions as to creditable tax by the government's proposals, it is only fair that

des domaines qui devraient faire l'objet d'un réajustement pour assurer aux actionnaires un minimum de difficultés. Il s'agit des mesures suivantes:

a) l'impôt donnant lieu à un dégrèvement devrait être calculé sur une base annuelle

b) une période de transition raisonnable devrait être assurée

c) l'impôt donnant lieu à un dégrèvement devrait être alloué, à titre d'addition à la «banque d'impôt donnant lieu à un dégrèvement», sur les allocations et les subventions de stimulation exemptes d'impôt.

a) L'impôt donnant lieu à un dégrèvement devrait être calculé sur une base annuelle et non sur les versements d'impôt (basés sur l'année précédente ou sur les estimations pour l'année en cours) qui sont payés avant le paiement de dividendes. Gulf Canada paie actuellement des dividendes le 2 janvier, le 1er avril, le 1er juillet et le 1er octobre de chaque année et il est manifestement impossible de faire faire, au début du nouveau régime, des paiements d'impôt appropriés, du moins avant le premier dividende. En tout état de cause, la base suggérée est la plus compliquée qui soit et elle pourrait se traduire par l'application de dégrèvements de niveaux différents à chaque dividende trimestriel, ce qui causerait des difficultés administratives dues au rapport sur les T5, ainsi qu'une confusion énorme pour les actionnaires. Nous ne voyons aucune raison pour laquelle on ne pourrait pas envisager une base annuelle (qui est celle que Gulf Canada utilise pour déterminer les taux d'épuisement pour les actionnaires), même si cette mesure devait exiger la déposition d'une estimation préliminaire des impôts payables pour l'année précédente dans le courant du mois de janvier suivant, avec un réajustement pour toute différence entre le montant estimatif et le montant réel dans l'estimation suivante. Une telle base éviterait les taux variables au cours de l'année et, par conséquent, la nécessité d'aviser les actionnaires de leur montant brut et de leur dégrèvement à chaque paiement de dividende. Gulf Canada procure à ses actionnaires, le 28 février de chaque année, un résumé T5 qui donne des renseignements concernant le dividende brut, les dégrèvements d'impôt, etc, sur une base annuelle. Étant donné que les impôts sur les corporations sont payés en totalité avant le 31 mars de l'année suivante, le gouvernement ne se trouvera pas dans la position où il allouera un dégrèvement aux actionnaires pour des impôts payés avant la perception de l'impôt sur les corporations.

b) Une période de transition raisonnable devrait être assurée. Étant donné que les corporations se trouveront dans des situations différentes quant à l'impôt donnant lieu à un

a reasonable transitional period be permitted, during which shareholders can gross-up to maximum. Gulf Canada finds itself in the position of minimum creditable tax for the next year or so, due to accelerated depreciation allowed on major construction in a depressed area (under Area Development Incentives Act). Such action, encouraged by government, surely should not result in adverse consequences to shareholders particularly since it is a timing adjustment only and will ultimately result in higher taxes in subsequent years.

We would, therefore, propose that during the first five years of the new system that a maximum 50 per cent grouss-up and credit be permitted, even if, in the earlier years this puts the "creditable tax banks" in a negative position, with the obligation that if a net deficit results at the end of the five year period, this deficit would be paid to the government as prepaid taxes at that time.

(c) Creditable tax should be allowed, as an addition to the "creditable tax bank", on tax-free incentive allowances and grants. Gulf Canada has already outlined (on page 22) its thinking on tax-free incentive allowances and grants. It is difficult to conclude that, when activities are advantageous to Canada's economy and growth, the government intends to penalize and, in fact, recapture from shareholders, incentive allowances and grants given to promote such desirable endeavours. Therefore, we propose that the government allow creditable tax (25 per cent of allowances and grants) to be added to the "creditable tax bank" each year and to be passed through to shareholders as gross-up and credit. This will also ensure a partial offset to the proposed elimination of shareholders' depletion allowances.

Intercorporate Dividends

Under the alternatives proposed by Gulf Canada (50 per cent gross-up and credit with no requirement to conform to prior taxes paid or preferably either the 25 per cent or variable tax credit basis) all dividends between public companies should be tax-free to the

dégrèvement par les propositions du gouvernement, il n'est que juste que l'on accorde une période de transition raisonnable, au cours de laquelle les actionnaires pourront atteindre le montant brut maximal. Gulf Canada se trouve dans une situation où elle paie un impôt minimum donnant lieu à un dégrèvement pour les deux années à venir en raison de la dépréciation accéléré allouée sur des constructions importantes dans une région économiquement défavorisée (en vertu de la Loi stimulant le développement de certaines régions). Une telle action, encouragée par le gouvernement, ne devrait sûrement pas se traduire par des conséquences adverses pour les actionnaires, d'autant plus qu'il ne s'agit que d'un réajustement quant au temps et qu'il finira par se traduire par des impôts plus élevés au cours des années ultérieures.

C'est pourquoi nous proposerions qu'au cours des cinq premières années du nouveau régime, un maximum de 50 p. 100 du montant brut et de dégrèvement soit autorisé, même si, au cours des premières années, cela donne à la «banque d'impôt donnant lieu à un dégrèvement» un solde négatif, avec l'obligation qu'en cas de déficit net à la fin de la période de cinq ans, ce déficit serait payé au gouvernement sous forme d'mpôts payés d'avance à ce moment-là.

c) L'mpôt donnant lieu à un dégrèvement devrait être alloué, à titre d'addition à la «banque d'impôt donnant lieu à un dégrèvement», sur les allocations et les subventions de stimulation exemptes d'impôt. Gulf Canada a déjà exposé (à la page 24) sa pensée sur les allocations et les subventions de stimulation exemptes d'impôt. Il est difficile de conclure que, lorsque certaines activités sont avantageuses pour l'économie et l'expansion du Canada, le gouvernement ait l'intention de pénaliser les actionnaires et, par le fait même, de leur reprendre des allocations et des subventions de stimulation données pour promouvoir de telles entreprises souhaitables. C'est pourquoi nous proposons que le gouvernement permette que l'impôt donnant lieu à un dégrèvement (25 p. 100 des allocations et subventions) soit ajouté chaque année à la «banque d'impôt donnant lieu à un dégrèvement» et qu'il soit transmis aux actionnaires sous forme de montant brut et de dégrèvement. Cela assurerait également une compensation partielle pour l'élimination proposée des allocations d'épuisement des actionnaires.

Dividendes intersociétés

En vertu des autres propositions faites par Gulf Canada (montant brut et dégrèvement de 50 p. 100 sans l'exigence de se conformer aux impôts payés auparavant ou, de préférence, soit la base d'un dégrèvement d'impôt de 25 p. 100 soit celle d'un dégrèvement

receiving company. This will continue the present simple and effective system and avoid the special rate problems required under the White Paper proposals.

Staledating of Creditable Tax

If the integration proposals embodied in the White Paper are enacted as written rather than the simpler alternatives proposed by Gulf Canada, a problem can arise due to the proposed rule that creditable tax must be used within 2½ years after the end of the fiscal year to which the tax applied. Many additional regulations will be required to determine application of taxes paid on reassessments made after the creditable period has expired and similar problems.

This provision also puts pressure on the use of stock dividends to prevent tax from staledating and while this may be advantageous to lower tax bracket shareholders it is not desirable for those with 50 per cent marginal rates. Federally incorporated companies will, due to restrictions, have difficulty in issuing stock dividends since, from a practical viewpoint, fractional shares cannot be issued. Gulf Canada has 28,000 Canadian shareholders and our study indicates fractional shares could be involved for most of the shareholders. We point out again that these complications arise from the involved integration proposals in the White Paper which can be completely eliminated if one of the simpler alternatives proposed is adopted.

However, if the government's integration proposals as outlined in the White Paper remain, Gulf Canada proposes that the period during which creditable tax can be applied to dividends paid be extended to at least five years after the year in which it is earned.

DIVIDENDS TO SHAREHOLDERS OF PRIVATE COMPANIES

At present dividends received from Canadian companies are treated alike in the hands of Canadian taxpayers with allowances, where applicable, for depletion and 20 per cent tax credits.

variable), tous les dividendes payés entre sociétés publiques devraient être exempts d'impôt pour la compagnie qui les reçoit. Cela ne ferait que continuer le régime actuel, simple et efficace, et éviterait les difficultés quant au taux spécial requis en vertu des propositions du Livre blanc.

Date périmée de l'impôt donnant lieu à un dégrèvement

Si les propositions d'intégration incorporées au Livre blanc sont promulguées telles qu'elles existent à l'heure actuelle, et non les autres possibilités plus simples proposées par Gulf Canada, un problème peut se produire en raison du règlement proposé selon lequel l'impôt donnant lieu à un dégrèvement doit être utilisé dans les 2½ ans après la fin de l'exercice fiscal auquel l'impôt était applicable. Il faudra de nombreux règlements supplémentaires pour déterminer l'application des impôts payés sur les nouvelles cotisations faites après l'expiration de la période donnant lieu au dégrèvement et des difficultés semblables.

Cette stipulation incite également à l'emploi des dividendes sur les actions afin d'éviter que l'impôt ne porte une date périmée et, bien que cela puisse être avantageux pour les contribuables qui paient des taux d'impôt peu élevé, ce n'est pas souhaitable pour ceux dont les revenus sont imposés au taux le plus élevé de 50 p. 100. En raison de certaines restrictions, les sociétés à charte fédérale auront des difficultés à émettre des dividendes sur les actions car, du point de vue pratique on ne peut pas émettre d'actions fractionnaires. Gulf Canada a 28,000 actionnaires canadiens et notre étude indique que pour la plupart de nos actionnaires cela pourrait se traduire par des actions fractionnaires. Nous soulignons encore que ces complications résultent des propositions d'intégration complexes du Livre blanc, qui peuvent être complètement éliminées si l'on adopte l'une des possibilités proposées plus simples.

Cependant, si les propositions d'intégration du gouvernement, telles qu'exposées au Livre blanc, sont adoptées, Gulf Canada propose que la période au cours de laquelle l'impôt donnant lieu à un dégrèvement peut être appliqué aux dividendes payés soit prolongée d'au moins cinq ans après la date à laquelle il est gagné.

DIVIDENDES AUX ACTIONNAIRES DE SOCIÉTÉS PRIVÉES

A l'heure actuelle, les dividendes reçus de compagnies canadiennes sont tous traités de la même façon une fois qu'ils sont aux mains des contribuables canadiens, avec des allocations, le cas échéant, pour épuisement et 20 p. 100 de dégrèvements d'impôt.

The White Paper proposes that Canadian corporations be divided into two categories—closely-held (private) and widely-held (public). Generally the widely-held companies would be those whose shares are listed on a stock exchange or traded over the counter. All others are closely-held corporations. Once a company is treated as widely-held, it cannot (in the event of one person or corporation acquiring all the shares) change its status to closely-held, but the latter can change to widely-held by issuance of stock to the public.

Different rules would apply to dividends paid by closely-held corporation (providing taxes of 50 per cent have been paid on pre-tax earnings) with the recipient grossing up the dividend by 100 per cent and deducting the gross-up from the tax calculated at the receiving individual's or corporation's rate. Provided full creditable tax is available, no tax will be collected from the shareholder if his rate of 50 per cent and there will be a refund to those whose tax rates are less than 50 per cent.

As against this treatment dividends received from Canadian widely-held companies (as previously outlined) will be subject to a maximum gross-up and credit of 50 per cent of the dividend.

The rationale for the distinctiion between corporations is stated as closer identification of shareholders as owners for the private companies and that generally private companies compete with unincorporated partnerships, proprietorships and other closely-held corporations. Gulf Canada is not persuaded that this is a valid distinction and believes that all corporations compete against each other and all business in their field regardless of their size or type of organization. When it is considered that General Motors, Union Carbide and Eatons are examples of closely-held companies, we do not believe this neat division has any real meaning.

Gulf Canada has previously emphasized the need for simplicity in tax laws and believes that the distinctions being made as between different Canadian companies are very complex, not realistic, are discriminatory and should be abandoned.

Le Livre blanc propose de partager les corporations canadiennes en deux catégories—les corporations fermées (privées) et ouvertes (publiques). D'une façon générale, les compagnies ouvertes seraient celles dont les actions sont inscrites en bourse ou se vendent au comptoir. Toutes les autres corporations sont des corporations fermées. Une fois qu'une compagnie est traitée en tant que compagnie ouverte, elle ne peut pas (au cas où une personne ou une corporation acquerrait toutes les actions) changer son statut en celui de corporation fermée, mais cette dernière peut devenir une corporation ouverte en émettant des actions au public.

Différents règlements seraient applicables aux dividendes payés par une corporation fermée (à condition que des impôts de 50 p. 100 aient été payés sur les bénéfices avant déduction des impôts), et le récipiendaire calcule le montant brut en majorant le dividende de 100 p. 100 et en en déduisant le montant brut de l'impôt calculé au taux du particulier ou de la corporation qui l'a reçu. A condition que la totalité de l'impôt donnant lieu à un dégrèvement soit disponible, aucun impôt ne sera perçu de l'actionnaire si son taux est de 50 p. 100 et un remboursement sera fait à ceux dont les taux d'impôt sont de moins de 50 p. 100.

En contraste avec ce traitement, les dividendes reçus de compagnies ouvertes canadiennes (tel qu'exposé précédemment) seront assujettis à une majoration brute maximale et à un dégrèvement de 50 p. 100 du dividende.

Le raisonnement en faveur de la distinction entre les deux sortes de corporations, c'est une identification plus étroite des actionnaires comme propriétaires dans le cas des compagnies privées et le fait qu'en général les compagnies privées doivent faire concurrence aux sociétés en nom collectif, aux établissements à propriétaire unique et aux autres corporations fermées. Gulf Canada n'est pas persuadée qu'il s'agit là d'une distinction valide et est d'avis que toutes les corporations se font concurrence les unes aux autres et à tous les établissements d'affaire dans leur domaine, quels que soient leur importance ou leur genre d'organisation. Lorsqu'on considère que General Motors, Union Carbide et Eaton sont des exemples de compagnies fermées, on s'aperçoit que cette division arbitraire n'a pas véritablement de sens.

Gulf Canada a déjà souligné la necessité de la simplicité des lois fiscales et croit que les distinctions que l'on fait entre différentes compagnies canadiennes sont très complexes et peu réalistes, qu'elles font des distinctions injustes et qu'elle devraient être abandonnées.

Gulf Canada, therefore, recommends that all Canadian corporations be treated alike as previously proposed for public corporations—namely, for dividends received a 50 per cent gross-up and credit (without requiring creditable tax rules) or preferably a 25 per cent or variable tax credit. Similarly intercorporate dividends between all Canadian companies should be tax exempt.

C'est pourquoi Gulf Canada recommande que toutes les corporations canadiennes soient traitées de la même façon, suivant les propositions déjà exposées pour les corporations publiques—c'est-à-dire pour les dividendes reçus une majoration d'un montant brut et un dégrèvement de 50 p. 100 (sans exiger de règlements concernant l'impôt donnant lieu à un dégrèvement) ou, de préférence, un dégrèvement d'impôt de 25 p. 100 ou variable. De même, les dividendes intersociétés entre toutes les compagnies canadiennes devraient être exempts d'impôts.

Partnership Option and Consolidated Returns

The White Paper proposes that shareholders of closely-held Canadian corporations can, subject to certain restrictions, elect to be taxed as if the corporation were a partnership.

Gulf Canada believes this is a progressive step and should be made available to all corporations with a limited number of shareholders (possibly not more than 15) who are all Canadian and who sign any necessary election to be so taxed together with any necessary restriction on fiscal year-ends and variable sharing of profits.

Such an arrangement will permit a long overdue reform, to at least a limited degree, by permitting a partial consolidation of qualifying Canadian subsidiaries with their Canadian parent company.

Option de société en nom collectif et déclarations consolidées

Le Livre blanc propose que les actionnaires des corporations fermées canadiennes puissent, sous réserve de certaines restrictions, choisir d'être imposées comme si la corporation était une société en nom collectif.

Gulf Canada est d'avis qu'il s'agit là d'une étape progressive et qu'elle devrait être offerte à toutes les corporations ayant un nombre limité d'actionnaires (peut-être pas plus de 15) qui sont tous Canadiens et qui signent toute option nécessaire d'être ainsi imposés, avec toute restriction nécessaire concernant les fins d'exercice fiscal et la répartition variable des profits.

Une telle mesure permettrait de réaliser une réforme qui aurait dû être faite il y a longtemps, du moins à un degré limité, en permettant une consolidation partielle des filiales canadiennes qualifiables avec leur société-mère canadienne.

CAPITAL GAINS
CAPITAL GAINS AND LOSSES

Gulf Canada appreciates the need to broaden the tax base and agrees with the selective inclusion in income of a portion of realized capital gains and losses provided that this is part of a system which includes liberal averaging provisions, top personal and corporate rates of around 50 per cent and unlimited carry forward of losses. Gulf Canada does not agree with any inclusion of deemed gains or losses arising from unrealized increases or decreases in value.

Gulf Canada believes that any incidence of tax arising from realized capital gains should not exceed that levied by the United States, our chief source of investment capital. It would be wiser to approach capital gains taxation cautiously and levy lower rates of tax until the impacts are known. Certainly to levy a higher tax than that of our trading partners in the free world would be dangerous and place in jeopardy the investment flow

GAINS DE CAPITAL
GAINS ET PERTES DE CAPITAL

Gulf Canada reconnaît la nécessité d'élargir l'assiette fiscale et consent à l'inclusion sélective dans le revenu d'une partie des gains et des pertes de capital réalisés, à condition que cette mesure soit incorporée à un régime qui comprenne des stipulations généreuses d'étalement, des taux maximaux d'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations d'environ 50 p. 100 et la faculté illimitée de reporter les pertes. Gulf Canada n'est pas d'accord avec toute inclusion de gains ou pertes supposés résultant d'augmentations ou de diminutions de valeur non réalisées.

Gulf Canada est d'avis que toute incidence de l'impôt résultant des gains de capital réalisés ne devrait pas dépasser l'impôt perçu par les États-Unis, notre source principale de capitaux d'investissement. Il serait plus sage d'aborder avec prudence le problème de l'imposition des gains de capital et de percevoir des taux d'impôt moins élevés jusqu'à ce que l'effet en soit connu. Il est certain que la perception d'un impôt plus élevé que celui de nos partenaires commerciaux du monde libre

urgently needed for the development and economic growth of Canada.

Gulf Canada therefore proposes that realized capital gains or losses be taken into income to the extent of not more than one-half the gain or loss and tax applied at regular corporate or personal rates subject to a maximum rate on such capital gains or losses of not more than 50 per cent during the first five years when the top personal rates are still relatively high. In fact, it would be Canada's advantage to maintain its rates below those of our more mature competitors, United States and United Kingdom, neither of which introduced taxation of capital gains until maturity of capital investment was reached. This could be done by taking 25 per cent of the capital gain or loss into income. Such a step would continue to encourage inflow of foreign investment capital which Canada requires if growth, at an acceptable rate, is to be accomplished.

Capital Gains (Losses) on Sales of Shares of Incorporated Companies

Gulf Canada has already outlined its recommendations that there be no distinction as to tax treatment of dividends received as between public or private corporations and similarly recommends uniform tax treatment of capital gains or losses from realization of shares of all incorporated companies.

Gulf Canada concurs with the inclusion in income of not more than one-half of capital gains (losses) on realization of company shares provided that, during the first five years of the new system when the individual rates are being reduced from about 82 per cent to 51 per cent), such capital gains (losses) should be taxed at no higher than a 50 per cent maximum rate.

However, Gulf Canada cannot agree with the White Paper proposal that shareholders of public companies revalue their shares every five years and include in income one-half of the unrealized gain or loss over the market value on "valuation day" or a subsequent five year anniversary date.

Not only could such a rule cause a forced sale of stock, if the deemed gain were substantial, but the shareholder could find himserait risquée et mettrait en danger l'apport d'investissement dont le Canada a un besoin urgent pour son développement et son expansion économique.

C'est pourquoi Gulf Canada propose que les gains ou les pertes de capital réalisés soient incorporés au revenu jusqu'à concurrence de la moitié du gain ou de la perte et que l'impôt soit appliqué au taux ordinaire pour les corporations ou les particuliers, sous réserve d'un taux maximal sur les gains ou pertes de capital de pas plus de 50 p. 100 au cours des cinq premières années, lorsque les taux maximaux d'impôt personnel seront encore relativement élevés. En effet, il serait dans l'intérêt du Canada de maintenir ses taux à un niveau inférieur de ceux de nos concurrents mieux assis, les États-Unis et le Royaume-Uni, pays qui ni l'un ni l'autre n'ont introduit l'imposition des gains de capital avant d'avoir atteint l'échéance des investissements de capitaux. Cela pourrait se faire en versant 25 p. 100 du gain ou de la perte de capital au revenu. Une telle mesure continuerait à encourager l'apport de capitaux d'investissement étrangers dont le Canada a besoin si l'on veut que son expansion se poursuive à un rythme acceptable.

Gains (pertes) de capital sur la vente d'actions de sociétés incorporées

Gulf Canada a déjà exposé ses recommandations suivant lesquelles il ne devrait pas y avoir de distinction quant au traitement fiscal des dividendes reçus entre les corporations publiques et les corporations privées et, de même, recommande un traitement fiscal uniforme des gains ou des pertes de capital provenant de la réalisation des actions de toutes les compagnies incorporées.

Gulf Canada approuve l'incorporation à l'impôt d'un montant maximal correspondant à la moitié des gains (pertes) de capital au moment de la réalisation des actions de la compagnie, à condition que, au cours des cinq premières années du nouveau régime, lorsque les taux individuels seront progressivement abaissés (d'environ 82 p. 100 à 51 p. 100), ces gains (pertes) de capital soient imposés à un taux maximal de 50 p. 100.

Cependant, Gulf Canada n'est pas d'accord avec la proposition du Livre blanc suivant laquelle les actionnaires de compagnies publiques réévaluent leurs actions tous les cinq ans et incorporent au revenu la moitié du gain ou de la perte non réalisés par rapport à la valeur en bourse au «jour d'évaluation» ou à une date anniversaire ultérieure de cinq ans.

Non seulement un tel règlement causerait une vente forcée d'actions, si le gain supposé était d'un montant considérable, mais l'action-

self in the position of reducing his equity to pay for the tax, and shortly thereafter finding that the "paper" gain is, in fact, lost by a decline in market price. There is a wide fluctuation in most of the market prices of public shares as can be illustrated by Gulf Canada shares which have in the last two years traded as follows:

	Low	High	% of variation
1969	$16.00	$25.50	60%
1968	$17.12	$24.62	44%

Gulf Canada contends that the use of market prices and any consequent partial inclusion in income of deemed gains based on such market prices is inequitable and becomes taxation by fortuitous circumstances.

Market trading is usually based on only a limi ed number of shares and resultant market prices are fairly volatile. "Tax-loss" selling (such as occurs towards year-end in the U.S.A.) can have a major effect on market price. Factors such as these coupled with the unfairness of taxing a fluctuating basis make the fair taxation of unrealized gains based on market price of shares futile.

The most serious problem will arise from quinquennial revaluation of the shares of holders of blocks of 25 per cent or more of the outstanding stock. The arguments in the White Paper (para. 3.36) that shares of public companies are readily marketable and taxpayers can realize gains or losses fairly easily is not true when it is applied to major shareholders who may hold millions of shares for which no ready market is available. Gulf Oil Corporation, a U.S.A Corporation, holds nearly 70 per cent of the stock of Gulf Oil Canada Limited. A calculation has been made of the effect of such a revaluation and tax on half the unrealized gain for the next five years (using earning projections, normal price-earning ratios and assuming dividend payout of one-half of earnings after tax). The result was a tax on the deemed capital gain in excess of the sum of the five years' dividend and no return was earned by Gulf Oil Corporation for the five year period on its major investment in Gulf Canada stock. This is not taxation but confiscation.

naire pourrait se trouver dans la situation où il réduirait suffisamment son actif pour payer l'impôt, pour s'apercevoir peu après que le gain «sur le papier» est en fait perdu par une baisse du cours en bourse. La plupart des cours en bourse des actions publiques sont sujets à d'importantes fluctuations, comme on peut le démontrer avec les actions de Gulf Canada dont le cours, pendant les deux dernières années, était le suivant:

	Minimum	Maximum	% de variation
1969	$16.00	$25.50	60%
1968	$17.12	$24.62	44%

Gulf Canada déclare que l'emploi des cours en bourse et toute incorporation partielle ultérieure du revenu provenant des gains supposés basés sur ces cours en bourse est inéquitable et devient une imposition par suite de circonstances fortuites.

Les opérations boursières sont habituellement basées sur un nombre limité d'actions et les cours en bourse qui en résultent sont assez variables. La vente «à perte pour des raisons fiscales» (comme elle se produit en fin d'exercice aux États-Unis) peut avoir un effet important sur les cours en bourse. Des facteurs comme ceux-là, alliés à l'injustice de la taxation sur une base variable, rendent futile l'imposition équitable des gains non réalisés basés sur le cours en bourse des actions.

La difficulté la plus grave se produira par suite de la réévaluation quinquennale des actions des détenteurs de blocs d'actions représentant 25 p. 100 ou plus des actions en circulation. Le raisonnement du Livre blanc (art. 3.36) en vertu duquel les actions des compagnies publiques peuvent être vendues aisément et le contribuable peut assez facilement réaliser son bénéfice ou subir sa perte n'est pas valable dans le cas des actionnaires principaux qui peuvent détenir des millions d'actions pour lesquelles il n'y a pas de marché disponible. La Gulf Oil Corporation, corporation américaine, détient près de 70 p. 100 des actions de Gulf Oil Canada Limitée. On a calculé l'effet de cette réévaluation et de l'impôt sur la moitié du gain non réalisé au cours des cinq prochaines années (au moyen des prévisions des bénéfices, des rapports normaux cours-bénéfices et en supposant un paiement de dividendes correspondant à la moitié des bénéfices après déductions fiscales). Le résultat, c'est que l'impôt sur le gain de capital supposé était supérieur à la somme des dividendes pour ces cinq ans et que le Gulf Oil Corporation n'a fait aucune recette pour la période de cinq ans sur son investissement important en actions de Gulf Canada. Il ne s'agit pas là d'imposition, mais de confiscation.

For all of these reasons Gulf Canada strongly recommends that the quinquennial revaluation of shares and consequent taxation of unrealized gains be abandoned in its entirety.

Other Capital Gains Considerations

(a) It is recommended that there should be no capital gains tax on principal residences or depreciable personal property. Many of these gains are inflationary gains and the White Paper proposals would require every Canadian to keep detailed records and are administratively onerous. If this is not possible at least unlimited roll-overs should be allowed without restriction and a life-time exemption of gains of $25,000 (or possibly $50,000) allowed on final realization. Similar rules should apply to owner-occupied farms.

(b) That gifts or bequests to charitable or educational recipients should not be subject to capital gains or gift tax.

(c) That valuation options should be permitted of the greater of cost or value on "valuation day". This will avoid, to some degree, retroactive taxation of assets or shares which are depressed as to value on valuation day, below original cost to the taxpayer, but which subsequently recover and are realized at a price equal to or higher than cost. Where independent appraisals are obtained as to value on "valuation day", the appraised values should be binding on both the taxpayer and the government to avoid untold litigation. Any appraisal costs should be deductible from income and not merely added to asset value.

(d) Capital gains proposed on non-residents (presently not taxable by treaty) should be reviewed. Normally such gains are taxable by the non-resident's country and in effect the Canadian proposal is to divert the tax to Canada from the treasury of the non-resident's country. It could only be expected that reciprocal arrangements would apply even if the treaties can be renegotiated.

(e) That a more liberal system of income averaging be allowed, possibly on lines recommended by the Royal Commission on Taxation. The White Paper proposals are minimal and should be expanded to be of any real value.

Pour toutes ces raisons, Gulf Canada recommande fortement que la réévaluation quinquennale des actions et l'imposition subséquente des gains non réalisés soient abandonnées en totalité.

Autres considérations concernant les gains de capital

a) On recommande qu'il ne devrait pas y avoir d'impôt sur les gains de capital sur les résidences principales, ni sur les biens personnels amortissables. Un grand nombre de ces gains sont dus à l'inflation et les propositions du Livre blanc, qui exigeraient que chaque Canadien tienne des comptes détaillés, sont administrativement onéreuses. Si cela n'est pas possible, on devrait au moins permettre des roulements illimités, sans restriction, ainsi qu'une exemption, la vie durant, de gains de $25,000 (ou peut-être de $50,000) sur la réalisation finale. Des règlements semblables devraient être applicables aux fermes occupées par leur propriétaire.

b) Que les dons ou legs à des récipiendaires qui sont des organisations de charité ou éducatives ne devraient pas être assujettis à l'impôt sur les gains de capital ou sur les dons.

c) Que des options d'évaluation devraient être autorisées entre le coût et la valeur, au «jour d'évaluation», suivant le montant qui est le plus élevé. Cela évitera, dans une certaine mesure, l'imposition rétroactive de l'actif ou des actions dont la valeur est inférieure, au jour d'évaluation, au coût initial pour le contribuable, mais qui, ultérieurement, reprennent de la valeur et son réalisés à un prix égal ou supérieur au coût. Si l'on obtient des estimations indépendantes quant à la valeur au jour d'évaluation, les valeurs évaluées devraient faire foi, à la fois pour le contribuable et pour le gouvernement, cela afin d'éviter des litiges sans fin. Tous frais d'évaluation devraient être déductibles du revenu et ne devraient pas simplement être ajoutés à la valeur active.

d) Les gains de capital proposés pour les non-résidents (actuellement non imposables en vertu de conventions) devraient faire l'objet d'une revision. Normalement, ces gains sont assujettis à l'impôt par le pays du non-résident et, en fait, la proposition canadienne consiste à détourner vers le Canada l'impôt du trésor du pays du non-résident. Il faut s'attendre à voir appliquer des dispositions réciproques, même si les conventions sont sujettes à être renégociées.

e) Qu'un régime plus généreux d'étalement du revenu soit autorisé, peut-être selon les principes recommandés par la Commission royale d'enquête sur la fiscalité. Les propositions du Livre blanc sont minimales et devraient être élargies si l'on désire qu'elles aient vraiment une valeur quelconque.

(f) With the introduction of capital gains taxation, estate taxes (and provincial succession duties) should be reviewed and modified perhaps by reducing such taxes on capital over a transitional period.

BUSINESS INCOME

CERTAIN AREAS OF BUSINESS INCOME

Gulf Canada welcomes the government's conclusions not to propose major changes to the well-tested definitions of business and property income as determined under present tax law. Certain changes are proposed, some good and others with adverse and possible unforeseen impacts if they are applied generally rather than to the specific situations they are intended to affect.

1. Nothings

Under present tax rules there is a class of expenditure which is presently known as "nothings" consisting of those expenditures that are not deductible in calculating income subject to tax either by being allowed in full at the time the expenditure is incurred or by way of periodic charges against income over an extended period.

Gulf Canada is pleased to see that the proposed legislation would create a new depreciation class which would include all these types of expenditures and permit the taxpayer to deduct 10 per cent of the book value of the class each year for all "nothings" acquired after implementation day.

Gulf Canada submits that the enabling legislation defining the items to be included in the class should be specific rather than general so that uncertainty and consequent controversy with the tax authorities be kept at a minimum. In addition, as the proposed arbitrary ten-year limitation for the write-off of these items may not always be logical, Gulf Canada proposes that the allowance be limited to the lesser of the ten-year write-off or the life expectancy or usefulness of the item provided this can be demonstrated.

Gulf Canada does not agree with the proposed treatment of purchased goodwill or that it should be included in a class of "nothings" and written off as proposed above. Goodwill, while intangible, is an asset, like land, which does not depreciate through use. Any capital gain (or loss) on disposition should be treated in the same manner as for any other capital

f) Avec l'introduction de l'imposition des gains de capital, les impôts sur les successions (et les droits successoraux provinciaux) devraient être revisés et modifiés, peut-être en réduisant ces taxes sur le capital au cours d'une période de transition.

REVENUS PROVENANT D'ENTREPRISES

CERTAINS DOMAINES DU REVENU PROVENANT D'ENTREPRISES

Gulf Canada se réjouit des conclusions du gouvernement de ne pas proposer de changements importants aux définitions des revenus provenant d'entreprises ou de biens, tels que déterminés en vertu de la loi actuelle sur l'impôt, définitions qui ont déjà fait leurs preuves. Parmi les changements proposés, certains sont bons et d'autres peuvent avoir des effets adverses et peut-être imprévus s'ils sont appliqués en général, et non aux situations spécifiques pour lesquelles ils sont conçus.

1. Éléments incorporels

En vertu des règlements fiscaux actuels, il existe un type de dépenses qui est actuellement connu sous l'appellation d'«éléments incorporels», qui comprennent les frais qui ne sont pas déductibles pour le calcul du revenu assujetti à l'impôt, parce qu'ils sont alloués soit en totalité au moment où la dépense est encourue, soit au moyen de montants déduits périodiquement du revenu pendant une période assez longue.

Gulf Canada constate avec plaisir que la législation proposée créerait une nouvelle catégorie de biens amortissables qui rassemblerait tous ces genres de dépenses et qui permettrait au contribuable de déduire chaque année 10 p. 100 de la valeur comptable de tous les «éléments incorporels» acquis après la date de mise en application.

Gulf Canada déclare que la législation de base définissant les articles à inclure dans cette catégorie devrait être, non pas générale mais spécifique, afin que l'incertitude et les controverses qui pourraient en résulter avec les autorités fiscales soient maintenues au minimum. De plus, étant donné que la limitation arbitraire proposée de dix ans pour l'amortissement de ces articles n'est peut-être pas toujours logique Gulf Canada propose que l'allocation soit limitée à la moins élevée des deux durées suivantes: l'amortissement de dix ans ou la durée utile prévue de l'article, à condition que celle-ci puisse être démontrée.

Gulf Canada n'est pas d'accord avec le traitement proposé d'une clientèle acquise ni avec la proposition suivant laquelle elle devrait être incluse dans une catégorie d'«éléments incorporels» et amortie tel que proposé ci-dessus. La clientèle, même si elle est intangible, est une valeur active, comme un terrain, qui ne s'amortit pas à l'usage. Tout gain (ou toute

asset. The White Paper proposes partial retroactive taxation of pre-existing goodwill and this feature together with the allocation problem arising from purchase of assets and varying treatment proposed as to treatment of goodwill as between different types of companies can be avoided, if the real nature of goodwill is recognized.

Gulf Canada, therefore, proposes that purchased goodwill should not be put in the "nothings" class and depreciated but that when the underlying assets are sold, any loss or gain be treated the same as any other capital gain.

2. Treatment Proposed for Rental Buildings Costing in Excess of $50,000 and the Holding of Property

The White Paper proposes the closing of what it calls a "loophole" whereby it is stated that landlords through the process of buying and selling buildings, can postpone tax to the point that it becomes "tax saved forever". One of the ways the White Paper proposes to accomplish this is to put each rental building costing $50,000 or more in a separate depreciation class and when sold any excess or deficiency over capital cost allowance claimed will be added or deducted from income.

In addition, a taxpayer would be prohibited from deducting from other income a loss from holding property if that loss is created by capital cost allowance, interest, or property taxes. This means that a loss from holding property will be deductible only if it represents the excess of other allowable expenditures over revenues. Although the White Paper does not deal with the point, the excess interest and property taxes will presumably be added to the cost of the property for the purpose of future capital cost allowances and also for the purpose of determining any ultimate capital gain. Otherwise they would become nothings, which the White Paper proposes to eliminate.

Gulf Canada points out that these provisions (while probably not intended to apply) do not exclude from their application, industrial and commercial operations of business where rental buildings and property holdings are basic bona fide working assets of the business and any net rental income or loss is entirely incidental to providing marketing outlets for its products. Gulf Canada anticiperte) de capital au moment de la cession devrait être traité de la même manière que toute autre valeur active de capital. Le Livre blanc propose une imposition rétroactive partielle de la clientèle préexistante et cette caractéristique, de même que la difficulté d'allocation résultant de l'acquisition de l'actif et du traitement variable proposé quant à la clientèle suivant le genre de compagnie, peut être évité si l'on reconnaît la nature véritable de la clientèle.

C'est pourquoi Gulf Canada propose que la clientèle acquise ne devrait pas être versée dans la catégorie «éléments incorporels» et amortie, mais que, au moment de la vente de l'actif de base, toute perte ou tout gain soient traités de la même façon que tout autre gain de capital.

2. Traitement proposé pour les immeubles locatifs coûtant plus de $50,000 et la détention de biens

Le Livre blanc propose la suppression de ce qu'il appelle une «échappatoire» lorsqu'il déclare que les propriétaires, par l'achat et la vente d'immeubles, peuvent retarder le paiement de l'impôt jusqu'au point où cela revient à «économiser l'impôt à tout jamais». Un des moyens que le Livre blanc propose pour réaliser cet objectif, c'est de mettre chaque immeuble locatif coûtant $50,000 dans une catégorie séparée d'amortissement et, au moment de la vente, tout excédent par rapport à l'allocation du coût de capital réclamé sera ajouté au revenu et toute moins-value en sera déduite.

De plus, un contribuable se verrait interdire la déduction, de ses autres revenus d'une perte résultant de la détention de biens si cette perte est créée par l'allocation du coût en capital, l'intérêt ou les impôts fonciers. Cela signifie qu'une perte résultant de la détention de biens ne sera déductible que si elle représente l'excédent des autres dépenses autorisées par rapport aux recettes. Bien que le Livre blanc ne traite pas de ce point, l'excédent d'intérêt et d'impôts fonciers sera vraisemblablement ajouté au coût des biens aux fins des allocations futures du coût en capital, de même que pour déterminer tout gain ultime de capital. Autrement, il s'agirait d'«éléments incorporels», que le Livre blanc propose d'éliminer.

Gulf Canada souligne que ces stipulations (que l'on ne tient probablement pas à appliquer) n'excluent pas de leur application les exploitations industrielles et commerciales pour lesquelles les immeubles locatifs et la détention de biens constituent une valeur active de base bona fide de l'entreprise et que tout revenu net ou toute perte nette provenant de la location sont entièrement acciden-

pates the need to build several hundred retail outlets (with buildings costing more than $50,000) during the next decade. Some of these will be leased, from time to time, to dealers and agents under lease and franchise agreements, while some will be company operated, and there will undoubtedly be periodic transfers between these two basic types of retail operation. Gulf Canada does not believe that it was the government's intention to impede proper industrial and commercial arrangements necessary to conduct proper retail operations where net rental costs are no more than a legitimate cost of retail distribution.

The "holding property" proposals are of even greater concern to Gulf Canada. First, no definition is given of "property" and it is not clear what is included beyond real property. Second, the denial of losses to any national industrial company (which explores, produces, refines and retails) from holding property is inconceivable when consideration is given to the thousands of properties required as working assets in the form of oil and gas properties, retail, bulk plant and refinery sites. The administrative task alone of determining the taxable status would be almost prohibitive as to cost and complexity if each property had to be dealt with separately.

Gulf Canada, therefore, proposes that the application of the provisions outlined for tax treatment of rental buildings costing $50,000 or more and the holding of property be clarified to ensure they do not apply to bona fide operation of industrial and commercial corporations.

ENTERTAINMENT AND RELATED EXPENSES

The government proposes to set more rigorous limits to check "expense account living". The costs of attending conventions and belonging to social and recreational clubs would no longer be permitted as a charge in determining business income. The costs of yachts, hunting and fishing lodges or camps, amounts spent for tickets for games and performances, and costs of entertainment would also be excluded.

telles pour ce qui est d'assurer des débouchés sur le marché pour ces produits. Gulf Canada prévoit qu'elle devra construire plusieurs centaines de débouchés de vente au détail (avec des immeubles coûtant plus de $50,000) au cours des dix années à venir. Certains de ces immeubles seront loués à bail, de temps en temps, à des détaillants et à des agents en vertu de contrats de location ou de concession, alors que d'autres seront exploités par la compagnie et il y aura sans aucun doute des transferts périodiques de l'une à l'autre de ces deux catégories de base d'établissements de vente au détail. Gulf Canada ne croit pas que le gouvernement ait eu l'intention d'entraver les mesures industrielles et commerciales appropriées nécessaires pour assurer convenablement les opérations de vente au détail où les frais de location nets ne sont pas plus qu'un coût légitime de la distribution au détail.

Les propositions quant à la «détention de biens» causent encore plus d'inquiétude à Gulf Canada. Premièrement, aucune définition n'est donnée des «biens» et il n'est pas clairement dit ce que ce terme inclut à part les biens immobiliers. Deuxièmement, le refus d'accorder à toute compagnie industrielle nationale (qui assure l'exploration, la production, le raffinage et la vente au détail) les pertes provenant de la détention de biens est inconcevable si l'on considère les milliers de biens nécessaires comme valeurs actives sous forme de terrains pétrolifères et gazifères, ainsi que de terrains pour les établissements de détail, les usines pour le stockage des produits et pour les raffineries. La tâche administrative consistant à déterminer le statut imposable serait à elle seule d'un coût et d'une complexité presque prohibitifs si chaque bien devait être traité séparément.

C'est pourquoi Gulf Canada propose que l'application des dispositions exposées pour le traitement fiscal des immeubles locatifs coûtant $50,000 ou plus et la détention de biens soit éclaircie, de façon à assurer qu'elle ne s'applique pas à l'exploitation légitime de corporations industrielles et commerciales.

FRAIS DE REPRÉSENTATION ET FRAIS CONNEXES

Le gouvernement propose de fixer des limites plus rigoureuses afin de mettre fin à la pratique des «comptes de dépenses justifiant un certain train de vie». Les frais résultant de la participation à des congrès et de cotisations à des clubs sociaux ou récréatifs ne seraient plus autorisés comme frais pour la détermination du revenu provenant de l'entreprise. Le coût des yachts, de pavillons ou chalets de pêche et de chasse, le coût des billets d'admission à des matchs et à des spectacles et les

Gulf Canada believes the gopernment is taking a most extreme position in denying all deductions because they have found some abuse. The legitimate expenses (conventions, certain entertainment, etc.) are a proper cost of carrying on business and should be allowed. Certainly, industry generally through their own internal check procedures, control such expenditures usually to a more stringent level than the tax assessor might deem necessary. Gulf Canada believes that the present Income Tax Act contains provisions which are adequate to control any abuse and is of the opinion that, rather than the government adopting such sweeping and harsh measures as those proposed to assure that no abuse exists, departmental practice should be tightened under existing legislation.

If the government does not accept that "tightening up" will be sufficient, Gulf Canada proposes that guidelines be established and made part of the regulations. Such guidelines could be based on the United States Internal Revenue Code, Section 274 but it is hoped that any guidelines that are developed will require only minimum record keeping to ensure administrative compliance.

GENERAL

GENERAL COMMENTS

1. Mining

Gulf Canada is involved in mining operations in Canada through its participation in activities of Syncrude and Gulf Minerals Company. Since these companies are presenting briefs directly to the government committees, Gulf Canada will only comment on this important resource area.

It is regrettable that mining and petroleum are, throughout the White Paper, dealt with as one subject. Actually the factors affecting the development and economics of these two industries are quite different and should be considered separately. Petroleum companies deal with many properties across vast areas and exploration and development costs are major components of their continuing operation. This is substantially different in degree from normal mining operations. Both industries are risky and both require adequate incentives if they are to attract sufficient investment to ensure maximum development of Canada's vast natural resources. For these reasons, properly developed incentive for

frais de représentation seraient également exclus.

Gulf Canada est d'avis que le gouvernement adopte une attitude extrêmement rigoureuse en refusant toutes les déductions à cause de certains abus qu'il a constatés. Les dépenses légitimes (congrès, certains frais de représentation, etc.) sont des coûts légitimes de l'exploitation d'une entreprise et devraient être autorisées. Il est certain que l'industrie en général, grâce à ses propres méthodes de vérification interne, maintient habituellement ses dépenses à un niveau plus sévère que celui que permettrait l'estimateur de l'impôt. Gulf Canada est d'avis que la Loi actuelle de l'impôt sur le revenu contient des dispositions qui sont suffisantes pour enrayer tout abus et que, au lieu que le gouvernement adopte des mesures aussi générales et aussi rigoureuses que celles proposées pour s'assurer qu'il n'existera pas d'abus, le contrôle par les services en question devrait être resserré en vertu de la législation actuelle.

Si le gouvernement n'accepte pas ce «resserrement» comme étant suffisant, Gulf Canada propose que certaines directives soient données et qu'elles soient incorporées aux règlements. Ces directives pourraient être basées sur l'article 274 du Code du revenu interne des États-Unis, mais l'on espère que toutes directives qui seront mises au point n'exigeront qu'un minimum d'écritures pour satisfaire aux exigences administratives.

GÉNÉRALITÉS

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

1. Mines

Gulf Canada s'occupe d'exploitations minières au Canada par sa participation aux activités de Syncrude et de la Gulf Minerals Company. Étant donné que ces compagnies présentent directement des mémoires aux comités du gouvernement, Gulf Canada ne fera que quelques commentaires sur cet important domaine des richesses naturelles.

Il est regrettable que les mines et le pétrole aient été, dans tout le Livre blanc, traités comme un seul et même sujet. En réalité, les facteurs du développement et de l'économie de ces deux industries sont très différents et devraient être considérés séparément. Les compagnies de pétrole s'occupent de nombreux terrains dans de vastes régions et les frais d'exploration et de mise en valeur sont des facteurs importants de la continuation de leurs opérations. Il y a là une différence de degré considérable par rapport aux opérations minières normales. Les deux genres d'industries comportent des risques élevés et exigent des stimulants suffisants si l'on veut qu'ils attirent des investissements suffisants

petroleum companies are not necessarily adequate or proper for mining activities.

2. Single Tax Rate for Corporations

Gulf Canada concurs with the proposal that only one rate of corporation tax apply for all companies but that if this is done there should be relieving provisions to allow retention of funds to promote growth since small companies normally have only limited access to outside financing. This can be in the form of accelerated capital cost allowances (if the business is capital intensive) or perhaps by deferring taxes due for a period of years. Any such relief should, under controlled conditions, be available to all small business, whether or not incorporated. The use of the partnership option should also be available to corporations under reasonable conditions.

3. Mobility of Individuals

Gulf Canada, being a member of a worldwide group of related corporations, is able to offer to its employees the benefits of worldwide experience. In a highly technical industry such as the petroleum industry, it is often advantageous to move skilled personnel across international boundaries. This exchange of specialized talents is, in our opinion, very beneficial to the company, the employee and to the country as a whole. However, the deemed realization of gains upon a taxpayer's departure from Canada would discourage a person from leaving the country for a short period of time and others from entering on a similar basis.

It is, therefore, Gulf Canada's opinion that this proposal is not in the best interest of Canada and should not be adopted.

4. Corporate Reorganization

The White Paper proposals regarding corporate reorganizations are not very definitive and, it is difficult to appreciate the full significance of what rules will apply. It is Gulf Canada's recommendation that the enabling legislation should not place tax barriers in the way of normal commercial development, which may include the necessity (on grounds of efficiency) to amalgamate acquired companies into the parent company.

pour assurer une mise en valeur maximale des vastes richesses naturelles du Canada. Pour cette raison, les stimulants convenablement mis en valeur pour les compagnies pétrolières ne sont pas nécessairement suffisants ou appropriés pour les activités minières.

2. Un seul taux d'impôt pour les sociétés

Gulf Canada approuve la proposition suivant laquelle le taux d'impôt sur les corporations devrait être applicable à toutes les compagnies, mais si cette mesure est adoptée, il devrait y avoir des dispositions d'allégement pour permettre la rétention de fonds en vue de favoriser l'expansion, car les petites compagnies n'ont normalement qu'un accès limité au financement extérieur. Cela peut se faire sous forme d'un coût en capital accéléré (si l'entreprise exige un apport intense de capitaux) ou peut-être en différant les impôts dus pendant un certain nombre d'années. Tout allégement de ce genre devrait, dans des conditions contrôlées, être offert à toutes les petites entreprises, qu'elles soient incorporées ou non. L'emploi d'une option de société en nom collectif devrait également être offert aux corporations dans des conditions raisonnables.

3. Mobilités des particuliers

Gulf Canada, étant membre d'un groupe mondial de corporations affiliées, est en mesure d'offrir à ses employés les avantages d'une expérience mondiale. Dans une industrie hautement technique comme l'industrie pétrolière, il est souvent avantageux de déplacer du personnel spécialisé à travers les frontières internationales. Cet échange de compétences spécialisées est, à notre avis, très avantageux pour la compagnie, pour l'employé et pour le pays en général. Cependant, la réalisation supposée de gains lorsqu'un contribuable quitte le Canada découragerait celui-ci de quitter le pays pour une période assez courte en en découragerait d'autres à y entrer sur une base semblable.

Par conséquent, Gulf Canada est d'avis que cette proposition n'est pas dans les meilleurs intérêts du Canada et ne devrait pas être adoptée.

4. Réorganisation des corporations

Les propositions du Livre blanc concernant la réorganisation des corporations ne sont pas très bien définies et il est difficile de se rendre compte de toute la signification des règlements qui seront applicables. Gulf Canada recommande que la législation de base ne devrait pas mettre de barrières fiscales dans la voie du développement commercial normal, qui peut inclure la nécessité (pour des raisons d'efficacité) de fusionner certaines compagnies acquises avec la compagnie-mère.

5. Simplicity, Certainty and Administration

Gulf Canada would like to finish its recommendations, which are intended to be constructive alternatives to proposals set forth in the White Paper, by stating its plea for one of the most important attributes of any fair tax system, namely, that it be simple, certain and administratively sound.

Many of the government's proposals are extremely complex and there seems to be an intense preoccupation with every last possible "leak" regardless of the paucity of revenue involved. While a theoretically perfect system may be technically desirable it is doubtful from a practical viewpoint that such a system fits a free-enterprise system composed of human beings. There is an unfortunate attitude throughout the White Paper that any one who legitimately minimizes his taxes should be stopped even if this means arbitrarily blocking perfectly valid actions. Incentives are considered at a lower level of desirability than equity and begrudgingly granted at reduced levels or eliminated with little shrift and explanation.

Gulf Canada believes as strongly as the government in the need for tax reform. Relief to low income taxpayers, child care cost deductions, allowances for employment expenses (although minimal) are all welcome additions to the tax system and are long overdue. Gulf Canada does not agree with scrapping many well-tested areas of tax law to try experimental approaches that have untested and unknown effects on the future economic development of the country.

Simplicity is imperative if self assessment is to work and Gulf Canada has tried throughout to propose simple, straight-forward alternatives with this in mind.

Certainty is an area which should be carefully considered in drafting legislation. It is difficult to determine from some of the White Paper statements what is specifically intended, since many are vague and it should be a matter of principle to ensure that these are clarified so as to avoid all areas which may give rise to misunderstandings and possible litigation.

5. Simplicité, certitude et administration

Gulf Canada aimerait terminer ses recommandations, qu'elle fait à titre de possibilités constructives pouvant éventuellement remplacer les propositions faites dans le Livre blanc, en déclarant qu'elle plaide en faveur de l'un des attributs les plus importants de tout régime fiscal équitable, c'est qu'il soit simple, certain et judicieux au point de vue administratif.

Un bon nombre des propositions du gouvernement sont extrêmement complexes et il semble qu'il y ait eu une préoccupation intense de boucher jusqu'à la dernière «échappatoire» possible, quelque minimes que soient les recettes que cela rapporterait. Bien qu'un régime théoriquement parfait soit techniquement souhaitable, il est douteux du point de vue pratique qu'un tel régime soit adoptable à un régime d'entreprise privée composé d'êtres humains. Dans tout le Livre blanc, on relève malheureusement l'attitude qu'il faut entraver tous ceux qui légitimement minimisent le montant d'impôt qu'ils payent, même si cela signifie que l'on met arbitrairement un terme à des actes parfaitement valides. Les stimulants sont considérés comme étant moins souhaitables que l'équité et on ne les accorde qu'à contre-cœur, à niveaux réduits, ou bien on les élimine de la façon la plus expéditive, sans guère d'explications.

Tout autant que le gouvernement, Gulf Canada reconnaît la nécessité d'une réforme fiscale. L'allégment en faveur des contribuables à faible revenu, les déductions du coût des soins des enfants, les allocations pour les dépenses résultant de l'emploi (bien que minimales) voilà des additions au régime fiscal que l'on ne peut qu'applaudir et qui auraient dû être faites depuis longtemps. Gulf Canada n'est pas d'avis qu'on élimine pour ainsi dire certains domaines actuels de la loi fiscale qui ont déjà fait leurs preuves pour essayer des méthodes expérimentales qui n'ont pas encore fait leurs preuves et qui peuvent avoir des effets inconnus sur le développement économique futur du pays.

La simplicité est indispensable si l'on veut que l'auto-cotisation fonctionne, et Gulf Canada a essayé, dans tout ce mémoire, de proposer d'autres possibilités simples et directes à cette fin.

La certitude est un domaine que l'on devrait soigneusement prendre en considération lorsqu'on rédige un projet de loi. Il est difficile de déterminer, d'après certaines déclarations du Livre blanc, les domaines spécifiques qui sont visés, car un grand nombre de ses déclarations sont vagues et l'on devrait avoir pour principe de s'assurer qu'elles seront éclaircies, afin d'éviter tous les domai-

Administration is one aspect, perhaps understandably, that is not covered by the White Paper but which should be given prime consideration. Gulf Canada considers that present rules which do not provide for binding advance rulings and which require payment of assessment before a taxpayer can argue his case in court are not fair and should be amended. Similarily the inequity in the present law whereby a taxpayer is required to pay on underpayments of tax, interest at 6 per cent which is not tax deductible makes the rate 12 per cent in most cases while refunds of overpayment attract only 3 per cent interest from the government, which is taxable, so that the taxpayer ends up with 1.5 per cent. This is unfair treatment and should be corrected. There are other administrative areas that should be examined and Gulf Canada strongly recommends a complete review to ensure that fairness is the keynote of any new legislation.

nes qui risquent de donner lieu à des malentendus et à la possibilité de litiges.

L'administration est un aspect qui n'est pas couvert par le Livre blanc, ce qui est peut-être compréhensible, mais auquel on devrait donner une considération primordiale. Gulf Canada considère que les règlements actuels, qui n'exigent pas des décisions préalables obligatoires et qui exigent le paiement du montant évalué avant que le contribuable puisse présenter sa cause en Cour, ne sont pas équitables et devraient être modifiés. De même, l'inéquité de la loi actuelle, suivant laquelle un contribuable doit payer, sur les montants d'impôts qu'il a payés en moins, de l'intérêt à 6 p. 100 qui n'est pas déductible de l'impôt, ce qui se traduit par un taux de 12 p. 100 dans la plupart des cas, alors que les remboursements des paiements en trop ne rapportent que 3 p. 100 d'intérêt de la part du gouvernement, et qu'ils sont imposables, de sorte que le contribuable ne touche que 1½ p. 100. Il s'agit là d'un traitement injuste auquel on devrait remédier. Il y a d'autres domaines administratifs qui méritent d'être examinés et Gulf Canada recommande qu'on les passe complétement en revue, afin de s'assurer que l'équité est la pierre de touche de toute nouvelle législation.

Shell Canada Limited

Submission to the

House of Commons
Standing Committee on
Finance, Trade and
Economic Affairs on

Proposals for Tax Reform

Shell Canada Limited

Mémoire présenté au

Comité permanent des
finances, du commerce et des
questions économiques concernant

les propositions de réforme fiscale

Table of Contents

Chapter		White Paper Chapter
1.	Summary of Submission	
2.	The Individual and Family in Tax Reform *—Personal Rate Schedule* *—Income Averaging; Lump Sums*	2
3.	Capital Gains as Income	3
4.	Corporations and Their Shareholders *—General Structure* *—Small Corporations*	4
5.	Business and Property Income *—(Petroleum) Operators' Depletion Allowance* *—(Petroleum) Transitional Period Allowances* *—(Petroleum) Non-operators' Depletion Allowance* *—(General)*	5
6.	Taxing International Income	6
7.	Shell Canada Limited—Operating and Financial Data	

Table des matières

Chapitre	*Chapitre du Livre blanc*
1. Exposé sommaire	
2. La réforme fiscale, les particuliers et la famille *—Barème de l'impôt personnel* *—Etalement du revenu; versements uniques*	2
3. Les gains de capital considérés comme revenu	3
4. Les corporations et leurs actionnaires *—Structure générale* *—Petites corporations*	4
5. Revenus provenant d'entreprises ou de biens *—Déduction pour épuisement aux exploitants (pétrole)* *—Déductions en période de transition (pétrole)* *—Déduction pour épuisement aux non-exploitants (pétrole)* *—(En général)*	5
6. Imposition du revenu international	6
7. Shell Canada Limited – Données relatives à l'exploitation et aux finances	

This Company supports tax reform, but not when it is to be implemented by sweeping structural changes, without real knowledge of their economic impact or, for that matter, of their contribution to basic equity.

Tax Reform as a Package

The White Paper presents essentially a package proposal. It seeks to establish a brand new structure which is built with logic and arithmetical balance, and which is founded in large measure on the Carter principle of identical tax treatment of all forms of annual financial accretion by individuals. But close examination of the package shows that rigid adherence to logic and balance can result in severe economic damage. It also shows that the Carter criterion of equity is deceptive and that there would be substitution of a new set of inequities for the old.

Impact on Economy

As to economic damage, we must leave to the banking and investment experts the detailed analysis of the impact on savings and investment, although we share their concern that Canada would suffer a shortage of the capital needed for continued growth.

We would only add, in this regard, that the destructive features of some basic proposals are self-evident. For example, a much harsher approach is taken to capital gains taxation than that of other young countries which need risk capital and initiative, and of our mature next-door neighbour. Moreover, the unique experiment is to be undertaken of taxing unrealized gains. Here, the obligation to raise funds to pay a premature tax has unknown economic and personal hardship implications; non-residents are faced with a penalty for having gone public in Canada, and can expect little co-operation from their own jurisdictions in avoiding double taxation.

Corporation/Shareholder Taxation

We as a company are primarily concerned with the direct and indirect impact of the proposed "creditable tax" system for integrating corporate/shareholder taxation. We see, firstly, that this system would inevitably favour investment in mature or even declining companies, while discouraging investment in growth companies: the latter typically pay low corporate taxes because of incentives like capital cost allowance, research grants and depletion allowances.

Secondly, the revenue cost of crediting corporate tax back to shareholders is enormous, to say nothing of its impressive administrative expense. To this we must in large measure attribute the proposed compression of the personal rate schedule and the resultant deterioration in the tax position of the already heavily burdened middle-income group. This group comprises the trained and talented people which Canada and this Company needs to attract and retain.

Equity

As to equity, we see that short-term speculators' gains are to be taxed on the same basis as long-term investors' gains. We see that investors' gains, which have accrued over several or many years, are to be taxed as ordinary income of the year. We see that part of investors' capital is to be taxed away, since inflationary gains are also to be considered as income. We see that, under the creditable tax system, an individual could obtain some $18,000 of dividend income annually from the shares of public corporations and pay no personal tax.

Tax Reform by Overhaul

We submit that the basic objectives of tax reform could be met by appropriate overhaul of the existing system and the appending of a realistically structured capital gains tax. In this way, the probable economic and equity impact of each proposed change could be reasonably assessed in advance. Amendments could be made in certain proposals, during public debate or after implementation, with minimal effect on other proposals.

Negative Features of Proposals

Apart from the fundamental question of approach to tax reform, we must reject the many negative features of the proposals, i.e. those which seem designed to depress growth and initiative or to risk doing so. For example, although there would be little or no effect on revenue (as tabulated in the White Paper), it is proposed to reduce the level of incentives for risk-taking in the resource industries, and to further impair the tax climate of middle-income employees by taxing as income of the year their stock option benefits and retirement savings withdrawals.

With regard to the proposed and controversial withdrawal of the low-bracket rate from small incorporated businesses, we reject the assumption that there is no risk of economic repercussions. The reasonable approach would surely be to set up automatic procedures to remove the support from those corporations which do not need it, as indicated by the size of their total incomes, and from those which are not using it for growth, as indicated by their payment of dividends out of their lightly taxed earnings.

Notre Compagnie appuie le principe de réforme fiscale. Toutefois, elle n'est pas en faveur d'un programme dont la mise en œuvre suppose un bouleversement de la structure fiscale alors que ni l'incidence économique de la réforme ni, d'ailleurs, sa contribution à l'équité fondamentale ne sont réellement bien connues.

La réforme en tant qu'ensemble

Le Livre blanc présente essentiellement un ensemble de propositions formant un tout qui visent à mettre sur pied une structure tout à fait nouvelle. Logiquement agencée, arithmétiquement équilibrée, cette structure serait fondée, en grande partie, sur le principe que la Commission Carter a retenu, notamment le traitement fiscal identique de toutes les formes de ressources qu'acquièrent les particuliers annuellement. Seulement, l'examen attentif de l'ensemble des propositions révèle que la stricte observation de la logique et de l'équilibre peut causer de graves préjudices à l'économie. Il en ressort également que le critère d'équité que la Commission royale a préconisé n'est pas absolu et qu'en définitive il n'y aurait qu'une substitution de séries d'inéquités.

Incidences sur l'économie

En ce qui concerne l'effet préjudiciable à l'économie, nous laissons aux experts dans les affaires bancaires et dans les questions de placement le soin de l'analyse détaillée des conséquences du Libre blanc. Précisons, toutefois, que nous partageons leur inquiétude de voir le Canada éprouver une pénurie du capital qui est essentiel à son développement. A cet égard, nous nous bornerons à ajouter que les aspects néfastes de certaines propositions élémentaires sont évidentes en soi. Par exemple, l'optique sous laquelle l'imposition des gains de capital est envisagée est beaucoup plus sévère que dans d'autres jeunes pays qui ont besoin de capitaux et d'initiatives. D'ailleurs, notre voisin, une nation pleinement développée, fait preuve de plus de clémence sous ce rapport. En outre, il est question de lever des impôts sur des gains de capital non réalisés, fait sans précédent. En l'occurrence, la nécessité de générer des fonds qu'entraînerait une imposition anticipée cause des peines incommensurables tant à l'économie qu'au particulier. Les non-résidents, pour avoir fait constituer leur entreprise en société publique au Canada, sont exposés à des désavantages et ne doivent pas s'attendre à ce que les autorités de leur pays d'origine les aident à éviter une double imposition.

Imposition intégrée de la société et de l'actionnaire

En tant que société, nous nous intéressons d'abord aux effets directs et indirects que produirait le régime du "dégrèvement pour impôts" dans le cadre de l'assimilation fiscale de la société et de l'actionnaire. En premier lieu, nous constatons que cette méthode favoriserait inéluctablement le placement dans les compagnies qui ont déjà atteint un certain développement ou même les sociétés qui ont déjà dépassé leur point culminant. Dans le même temps, elle décourager ait le placement dans les jeunes sociétés en voie de développement. En effet, ces dernières se caractérisent par une faible imposition, puisqu'elles bénéficient de mesures d'encouragement comme l'allocation du coût en capital, subventions pour recherche et déductions pour épuisement. En deuxième lieu, le dégrèvement accordé aux actionnaires en vertu de l'impôt levé sur les sociétés représenterait une énorme perte du revenu national, outre qu'il créerait des frais administratifs d'un montant impressionnant. A notre avis, la compression proposée du barème personnel procède dans une grande mesure de cette perte du revenu et entraîne, d'ailleurs, l'alourdissement du fardeau fiscal du groupe à revenu moyen, fardeau qui est déjà considérable. Ce groupe comprend les personnes qualifiées et compétentes dont le Canada et notre Compagnie ont besoin et qu'ils se doivent donc de garder.

Equité

En ce qui concerne l'équité, nous remarquons que les gains réalisés par spéculation à court terme seraient soumis au même taux que les gains obtenus par un placement à longue échéance. Nous notons que les gains de fortune qui se sont capitalisés au cours de plusieurs, sinon de nombreuses, années seraient considérés devant l'impôt comme le revenu ordinaire de l'année. Nous constatons que l'impôt produira l'érosion du capital, puisque les gains qui sont le fait de l'inflation seraient également envisagés comme revenu. Nous apercevons qu'un particulier, selon le régime de dégrèvement pour impôt, pourrait obtenir un revenu annuel de quelque $18,000 sous forme de dividendes d'actions dans des sociétés publiques sans être frappé d'impôt personnel.

Réforme fiscale par revision

Nous soutenons que les principaux objectifs de la réforme fiscale peuvent être atteints par une révision convenable du régime actuel, complétée d'une imposition réaliste des gains de capital. Cette manière d'aborder le problème permettrait une évaluation préalable raisonnablement sûre de l'équité de chaque changement proposé et de sa répercussion probable sur l'économie. Il serait alors possible d'amender certaines propositions, soit lors de débats publiques soit après leur mise en vigueur, sans pour autant influer essentiellement sur les autres propositions.

Eléments négatifs des propositions

Outre la question capitale qu'est l'orientation de la réforme fiscale, nous devons rejeter les nombreux éléments négatifs des propositions, soit les caractéristiques qui semblent destinées à réprimer la croissance et l'initiative ou qui comportent ces risques. Par exemple, bien que les recettes fiscales ne seraient que peu affectées, sinon pas du tout (d'après les tableaux figurant dans le Livre blanc), il est proposé d'offrir moins d'encouragement au secteur primaire pour prendre des risques et de compromettre davantage la condition fiscale des employés à revenu moyen par l'imposition des gains qu'ils réalisent par l'exercice d'options d'achat d'actions et des prestations d'épargne-retraite.

En ce qui concerne la proposition controversée de supprimer le taux inférieur d'imposition des petites entreprises constituées en sociétés, nous réprouvons l'hypothèse selon laquelle cette mesure serait dépourvue de répercussions économiques. Assurément, la seule solution raisonnable consisterait à adopter des mesures fiscales qui discontinueraient le ménagement des sociétés qui n'en ont pas besoin, d'après l'importance de leur revenu total, et des sociétés qui ne l'immobilisent pas pour leur développement, ce qui ressortirait des montants affectés aux dividendes provenant de leurs revenus légèrement imposés.

Recommendations

The recommendations which follow reflect our concept of a completely flexible structure which could be introduced with minimal risk of damaging the economy and creating new inequities, and which could be amended and adjusted with reasonable ease to correct unforeseen faults and meet changing conditions.

Essentially, these recommendations involve recognition of the distinctive characteristics of personal earned income, capital gains, corporate income and dividend income, respectively, and the varying economic and equity impact of taxing each.

Chapter 2—The Individual and Family
The personal rate schedule should be structured with the primary objective of equitably taxing personal earned income, i.e. wages, salaries and business and professional income; an important adjunct should be a special averaging system for fair taxation of benefits accruing to employees over their careers, such as retirement savings and stock options.

Chapter 3—Capital Gains as Income
Capital gains should continue to be distinguished from income gains and taxed by means of special provisions, formulae and rates; the maximum rate should be 25%; only realized gains should be taxed; there should be a lifetime rollover provision in respect of gains on shares of widely-held Canadian corporations to avoid the "locking in" of investors and to encourage them to reinvest their gains.

Chapter 4—Corporations and Their Shareholders

(i) The present separate corporation tax should be retained and should not be credited or refunded to shareholders.

(ii) A separate flat-rate withholding tax, as recommended by the Special Committee to the Minister of Finance in 1961, should be imposed on dividends paid to resident individuals; the present tax-free passage of dividends between Canadian corporations should be retained.

(iii) For truly small corporations:

(a) the proposed "partnership option" should be available, but restricted to corporations which qualify as small by reference to the size of their total income and capital employed.

(b) the low-bracket rate should be retained, but only as a means of deferring tax, the 21%/50% tax differential to be paid by the corporation when dividends are paid out of the lightly taxed earnings; the corporate rate schedule should be such as to progressively remove the 21% rate privilege as the level of total corporate income rises.

(c) no further tax should be imposed when dividend payments are made out of these small corporation earnings (i.e. beyond the obligation to pay the tax differential at that time), thus achieving the White Paper objective of a maximum 50% tax on small business income.

Chapter 5—Business and Property Income
The depletion allowance incentive should be structurally designed for maximum attraction of capital to undertake Canada's major resource industry risks (see Shell's specific recommendation for a composite formula, comprising a basic percentage element and an "earned" element).

Chapter 6—Taxing International Income
The present administratively simple approach to the taxation of foreign-source income should be retained, so as not to obstruct the international movement of capital and enterprise; amendments should only be concerned with removing opportunities for diversion of Canadian-source income abroad.

Recommandations

Les recommandations ci-après reflètent notre optique d'une structure complètement flexible. Son introduction comporterait un risque minimum de préjudices à l'économie et de nouvelles inéquités. Il serait possible, d'autre part, de modifier et de perfectionner le régime avec une facilité raisonnable lorsqu'il y a lieu de corriger des imperfections imprévues et de parer à l'évolution des réalités.

Essentiellement, ces recommandations supposent la distinction entre le revenu gagné des particuliers, les gains de capital, le revenu des sociétés et le revenu sous forme de dividendes, ainsi que l'appréciation des répercussions diverses sur la conjoncture et la répartition équitable auxquelles l'imposition de ces différents gains et revenus donnerait lieu.

Chapitre 2—Les particuliers et la famille

Le barème de l'impôt personnel devrait comporter une structure dont l'objectif principal concerne l'imposition équitable de toutes les autres formes de revenu personnel *gagné*, soit les salaires, les traitements et les revenus tirés de commerces et d'activités professionnelles. Une importante disposition complémentaire consisterait à prévoir l'étalement de certains postes de revenu. En effet, elle permettrait une imposition équitable des prestations accumulées qui échoient aux employés à la fin de leur carrière dont par exemple l'épargne-retraite et les options d'achat d'actions.

Chapitre 3—Les gains de capital considérés comme revenu

Il y a lieu de continuer à faire la distinction entre gains de capital et revenu "gagné". Par conséquent, l'imposition de la plus-value des fortunes doit être régie par des dispositions, formules et taux distincts. Le taux ne devrait pas dépasser 25% et seuls les gains effectivement réalisés devraient être soumis à l'impôt; d'autre part, une disposition devrait couvrir, la vie durant du contribuable, la mutation des gains réalisés sur des actions dans des sociétés canadiennes ouvertes afin d'éviter le "blocage" des investissements et d'encourager le réinvestissement des gains.

Chapitre 4—Les corporations et leurs actionnaires

(i) Il y a lieu de maintenir l'imposition distincte actuelle des sociétés, et leurs impôts ne devraient pas faire l'objet d'un dégrèvement ou d'un remboursement en faveur des actionnaires.

(ii) Un impôt distinct à taux forfaitaire, retenu à la source, que le comité spécial a recommandé au ministre des finances en 1961, devrait frapper les dividendes distribués aux particuliers résidents; l'exemption de l'impôt sur le transfert de dividendes entre sociétés canadiennes devrait être maintenue.

(iii) En ce qui concerne les sociétés réellement petites:

a) La proposition de l'option "d'imposition comme société en nom collectif" devrait être adoptée, sous réserve d'être limitée aux entreprises qui répondent aux critères d'une petite société quant à l'importance de leur revenu total et du capital en jeu.

b) Il y a lieu de retenir le taux inférieur visant la première tranche du revenu, mais seulement en tant que mesure permettant le report de l'obligation fiscale, le taux entre 21% et 50% étant payable par la société lors de sa distribution de dividendes dont le montant provient du revenu frappé de l'impôt au taux inférieur; le barème des impôts sur les sociétés devrait prévoir l'extinction progressive du taux préférentiel de 21% au fur et à mesure que l'assiette totale de la société s'accroît.

c) Aucune imposition supplémentaire ne devrait avoir lieu lorsque le paiement des dividendes provient de ces revenus de petites sociétés (c.-à-d. en sus de l'obligation de payer le taux différentiel à cette occasion). Notez que, de cette façon, l'objectif que le Livre blanc se propose, soit l'imposition d'un maximum de 50% du revenu des petites entreprises, serait atteint.

Chapitre 5—Revenus provenant d'entreprises ou de biens

L'encouragement sous forme de déductions pour épuisement devrait, par sa structure, exercer un attrait aussi grand que possible sur les capitaux qui assument les risques de l'importante industrie primaire du Canada (voir la recommandation explicite de Shell d'une formule à deux éléments se rapportant respectivement à un pourcentage de base et à une déduction "gagnée").

Chapitre 6—Imposition du revenu international

Le système actuel d'imposition des revenus provenant de l'étranger, très simple au point de vue administratif, devrait être retenu, de manière à ne pas faire obstacle au mouvement international des capitaux et des entreprises. Les amendements ne devraient concerner que la suppression des occasions de détourner les revenus provenant du Canada.

Present Law	White Paper Proposals	Shell's Recommendations
Personal Rate Schedule		
—Present rate schedule primarily designed for taxation of regularly accruing income: – there are no capital gains to be taxed. – numerous provisions for excluding accumulated or lumped income from ordinary income; taxed separately under special formulae.	—Rate schedule is redesigned: – to moderate burden on high-income group, on presumption that it is they who will have to bring most of capital gains into income. – to reduce maximum rate to 50% for reason above and to achieve parity with corporate tax rate (owners of closely-held corporations are able to avoid rates in excess of 50%).	—Restructure proposed schedule to produce fair taxation of *earned* income. —No built-in assumptions as to which taxpayers will bear main impact of capital gains taxation.
—Compared with U.S., Canadian schedule places heavy tax burden on middle-income group.	—Effect would be increased taxes for already heavily burdened middle-income group (which comprises trained and talented technical, middle-management and professional people whom Canada needs to attract and retain).	—No constraints, either of a revenue or mechanical nature, imposed by desire to integrate corporation and shareholder taxation. —Specific objective of structure to be reduction of tax burden on earned income of middle-income group which comprises people Canada needs for economic growth.
Example Comparison difficult because of great variety of U.S. state taxes, U.S. joint filing privilege and much higher U.S. deductions from personal income permitted. For simplicity assume: – married employee, 2 children under 16. – only standard deductions used. – no state taxes and no provincial taxes over 28%. – U.S. social security tax as income tax. Tax paid in 1970 on salary of $15,000 (Canadian dollars) would be: Canada $3,414 United States $2,462	**Example** Using same taxpayer case, Canadian tax would rise. On other hand, U.S. "1970 Tax Reform" measures will reduce taxes by removal of surtax, increases in personal exemptions and materially increased standard deduction: Canada $3,590 United States $2,121 i.e., Canadian employee would pay 69% more tax than U.S. counterpart. At that point, respective marginal rates would be: Canada 38.4% United States 22.0%	

Loi en vigueur

Barème de l'impôt personnel

—Le barème de l'impôt actuel vise avant tout à l'imposition du revenu régulièrement acquis; en effet:
- les gains de capital sont exempts d'impôt;
- de nombreuses dispositions prévoient que les revenus accumulés ou forfaitaires ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu ordinaire, mais qu'ils font l'objet d'une imposition conforme à des règles spéciales.

—Comparé au barème en vigueur aux Etats-Unis, la fiscalité canadienne actuelle frappe durement le contribuable à revenu moyen.

Exemple

Cette comparaison est difficile du fait de la divergence en matière d'imposition entre les divers états américains, du privilège de la déclaration conjointe aux Etats-Unis et du fait que les déductions sur le revenu personnel y sont plus importantes. Prenons, à titre de simplification, le cas suivant:
- un employé marié, 2 enfants de moins de 16 ans;
- seules les déductions de base entrent en jeu;
- aucun impôt d'état américain et pas d'impôts provinciaux en dessus de 28%;
- taxe de sécurité sociale américaine considérée comme impôt sur le revenu.

Pour un salaire de $15,000 (en devises canadiennes), l'impôt versé en 1970 se chiffrerait,

au Canada, à	$3,414
aux Etats-Unis, à	$2,462

Propositions du Livre blanc

—La modification du barème vise à:
- alléger le fardeau fiscal du groupe à revenu supérieur, dans l'hypothèse que ce sont ces contribuables qui auront à déclarer la plupart des gains de capital à titre de revenu;
- réduire à 50% le taux maximum d'impôt pour la raison susmentionnée et aussi dans le but de réaliser la parité avec les sociétés (les propriétaires de sociétés fermées sont en mesure d'éviter les taux supérieurs à 50%).

—Or, cette modification aurait pour conséquence d'alourdir les charges fiscales, déjà considérables, du groupe à revenu moyen. Ce groupe comprend les personnes qualifiées et compétentes, capables d'exercer des professions techniques et libérales ou d'occuper des postes de direction, dont le Canada a besoin et que le pays se doit d'attirer et de garder.

Exemple

Dans le cas du contribuable précité, l'impôt canadien augmenterait. Par contre, la "Réforme fiscale 1970" aux Etats-Unis allégera sa charge fiscale, en supprimant la surtaxe, en augmentant les exemptions à titre personnel et en accordant une déduction de base considérablement plus élevée.

Au Canada	$3,590
Aux Etats-Unis	$2,121

Donc, l'employé canadien paiera 69% plus d'impôts que son homologue aux Etats-Unis.

A ce moment, les taux d'imposition les plus élevés respectifs seraient,

au Canada, de	38.4%
aux Etats-Unis, de	22.0%

Recommandations de Shell Canada

—Refondre le barème proposé en vue d'obtenir une imposition équitable du revenu *gagné*.

—Faire abstraction d'hypothèses à savoir quels contribuables supporteraient la plus grande partie des impôts sur les gains de capital.

—Ne pas structurer le barème sous des contraintes pécuniaires et mécaniques imposées par le désir d'assimiler les impôts sur les sociétés aux impôts sur les actionnaires.

—Soumettre la structure à l'objectif spécifique d'alléger les charges fiscales du groupe à revenu moyen frappant leur revenu gagné, car c'est d'eux que le Canada dépend essentiellement pour son développement.

Reasons for Shell's Recommendations

Personal Rate Schedule

—We believe primary purpose of schedule is to fairly tax **earned** income. It cannot do this:
- if distorted by certain capital gains tax objectives.
- if designed to mechanically accommodate a system of corporation /shareholder tax integration.
- if it must absorb revenue burden of producing better return for corporate shareholders.

—Impact of proposed rate schedule on productive middle-income group has been illustrated in our Example. For them there is to be grave deterioration in whole tax climate:
- stock option incentive to be effectively removed.
- retirement savings to be harshly taxed.
- capital gains to be taxed as income; U.S. experience (contrary to White Paper assumption) is that by far the largest share of capital gains accrues to this group.

—This is to happen at time United States, our chief competitor for this leadership talent, has reformed its tax system to ensure that tax burden on these people will be rapidly and substantially reduced.

—Can be little hope that such transitory features as U.S. immigration restrictions and social problems will counter-balance this extreme monetary disparity. White Paper solution to problem of attracting and keeping people, i.e., paying higher salaries, cannot be taken seriously; seems to suggest a major addition to already grave inflationary pressures.

—Broader economic consequences of bias against middle-income group have been overlooked. These people acknowledged to be major contributors to personal savings pool; disproportionate tax burden on them would result in reduced capital formation in Canada. This would happen at time when average age of Canada's population is going down; half population will soon be under 25 years of age—these are spenders, not savers.

Justification des recommandations de Shell Canada

Barème de l'impôt personnel

—Nous croyons que le but premier du barème concerne l'imposition équitable du revenu **gagné**. Or, il ne peut répondre à cette fin:
- s'il est déformé par certains objectifs relatifs à l'imposition des gains de capital;
- s'il est conçu pour l'imposition intégrée des sociétés et des actionnaires;
- s'il doit absorber les répercussions sur le revenu national qu'entraînerait la production projetée d'un meilleur rendement net de l'investissement des actionnaires.

—L'incidence du barème d'impôt proposé sur la catégorie productive, que sont les contribuables à revenu moyen, ressort de notre exemple précité. L'ensemble des conditions fiscales de cette catégorie sera gravement détérioré:
- l'encouragement sous forme d'option d'achat d'actions sera effectivement supprimé;
- l'épargne-retraite sera durement frappée d'impôts;
- les gains de capital seront imposés à titre de revenu; l'expérience aux Etats-Unis (contrairement à ce qu'assume le Livre blanc) démontre bien que ce groupe réalise la partie la plus importante des gains de capital.

—Ce changement doit intervenir précisément à une époque où les Etats-Unis, notre principal compétiteur pour ressources humaines, vient de réformer sa fiscalité en vue de diminuer considérablement et dans un délai minimum les charges que supportent ces contribuables.

—Il y a peu d'espoir que les conditions temporaires, telles que les restrictions de l'immigration aux Etats-Unis et les problèmes d'ordre social, pourront contrebalancer cette extrême disparité monétaire. En ce qui concerne le problème d'attirer et de garder la main-d'œuvre, la solution que préconise le Livre blanc, notamment le paiement de salaires plus élevés, ne saurait être prise sérieusement en considération; ceci reviendrait à alimenter l'inflation qui est déjà grave.

—Les conséquences économiques indirectes qu'infligeraient les mesures défavorables au groupe à revenu moyen ont été négligées. C'est un fait avéré que ce groupe constitue la principale ressource de l'épargne personnelle; une charge fiscale hors proportion provoquerait une baisse dans la formation de capitaux au Canada. Or, cette baisse surviendrait à une époque où l'âge moyen diminue; la moitié de la population sera bientôt âgée de moins de 25 ans et ces jeunes dépensent au lieu d'épargner.

Present Law	White Paper Proposals	Shell's Recommendations
Income Averaging — General		
—Income of a few occupations and certain unusual types of business income may be averaged over a block of years.	—All but farmers' and fishermen's block averaging formulae to be withdrawn. —General income averaging system to be introduced for all taxpayers. —Proposed system does not average; it widens current year's marginal rate brackets for year's "excess" income; that "excess" is prescribed as amount by which current year's income exceeds 133 ⅓% of average income of preceding 4 years. —Formula has no application where average income above $19 / $20,000 range.	—General income averaging formula acceptable as modest beginning of procedure for equitable taxation of fluctuating incomes. —But it is not acceptable as a proper means of deriving fair tax on amounts which have accumulated over several or many years, e.g. capital gains.
Lump Sums Received by Employees		
—Section 36 permits exclusion from ordinary income of amounts withdrawn by employees from retirement savings plans: tax imposed on withdrawals at employee's average tax rate of preceding three years. —Section 85A permits exclusion from ordinary income of gains derived by employees through exercise of options to buy shares of employing companies; tax imposed on benefit in same way as above.	—Section 36 to be withdrawn. —Taxing formula in Section 85A to be withdrawn.	—Proposed general income averaging formula especially ineffectual in computing fair tax on amounts representing employee entitlements accrued over whole careers. —Retain sections 36 (employee retirement benefits) and 85A (stock options), or provide reasonable substitutes therefor. —Strictly avoid retroactivity in taxation of employee accumulations and contracts; for example, Section 36 in present form should apply to all future withdrawals by employees now 45 years of age or older and who have been members of their employers' plans for 10 years or more.
Example: Actual case of Shell mechanic at $9,000 income level retiring in 1970 and withdrawing $27,000 from Shell's retirement savings plan:	**Example:** Same employee case, retirement in 1974; amount of $27,000 taxed as ordinary income of year, but with rate brackets widened by use of proposed "averaging" formula, to produce effective tax rate of 37.87%:	
Amount withdrawn $27,000 Average tax rate of last 3 years 17.54% Tax payable $ 4,735	$27,000 37.87% $10,224	

Loi en vigueur	Propositions du Livre blanc	Recommandations de Shell Canada
Etalement du revenu—en général		
—Le revenu tiré de quelques occupations et certains genres de revenus inhabituels d'entreprises peuvent faire l'objet d'un étalement sur un nombre déterminé d'années.	—Suppression de toutes les formules d'étalement, sauf dans le cas des cultivateurs et des pêcheurs. —Application d'une méthode générale d'étalement du revenu à tous les contribuables. —La méthode proposée ne produirait pas vraiment un étalement; elle élargirait la tranche imposable au taux le plus élevé de l'année courante dans le cas du revenu "excédentaire" de l'année; la définition de cet "excédent" serait le montant qui excède 133⅓% du revenu moyen des 4 années précédentes. —Formule sans effet lorsque ce revenu annuel moyen atteint $19,000 à $20,000.	**—La formule générale de l'étalement du revenu est acceptable en tant que tentative modeste d'imposition équitable des revenus variables.** **—Mais elle n'est pas acceptable en tant que moyen adéquat d'imposer équitablement des montants qui se sont accumulés au cours de plusieurs, sinon de nombreuses, années, dont les gains de capital.**
Paiements uniques versés aux employés		
—L'article 36 accorde un traitement fiscal distinct aux versements effectués dans le cadre de régimes d'épargne-retraite aux employés; dans ce cas, les prestations peuvent faire l'objet d'un impôt spécial au taux moyen des trois années précédentes. —L'article 85A accorde un traitement fiscal distinct, semblable au précédent, aux gains réalisés par les employés grâce à l'exercice d'options d'achat d'actions dans les compagnies où ils sont employés. **Exemple:** Cas concret d'un mécanicien de Shell; revenu annuel de $9,000; retraite en 1970; prestation de $27,000 de la caisse d'épargne-retraite de Shell: Prestation $27,000 Taux moyen d'impôt des trois années précédentes 17.54% Impôt payable $ 4,735	—Suppression de l'article 36. —Suppression de la formule fiscale prévue par l'article 85A. **Exemple:** Cas du même employé; retraite en 1974; versement de $27,000 imposé comme revenu ordinaire de l'année, à l'exception que le palier du revenu imposable au taux le plus élevé est élargi conformément à la formule d'étalement, aux termes de la proposition, de sorte que le taux d'impôt effectif s'établit à 37.87%: $27,000 37.87% $10,224	**—La formule générale d'étalement des revenus, aux termes de la proposition, serait particulièrement inopérante lorsqu'il s'agit d'asseoir un impôt équitable sur des droits accumulés acquis aux employés en vertu de leur carrière entière.** **—Maintenir les articles 36 (prestations de retraite des employés) et 85A (options d'achat d'actions), ou les remplacer par des dispositions équivalentes.** **—Eviter à tout prix l'imposition rétroactive des accumulations monétaires et des avantages découlant de contrats en faveur d'employés; par exemple, l'article 36 de la loi actuelle devrait s'appliquer à tous les retraits futurs par des employés, qui ont, à l'heure actuelle, atteint l'âge de 45 ans et qui ont déjà participé aux régimes de leurs employeurs durant au moins 10 années.**

Reasons for Shell's Recommendations

Income Averaging — General

—Proposed formula has been purposely constructed to spare government revenues—apparently $50 million per annum is all that can be devoted to this purpose. For this reason:
- it cannot purport to be true averaging, in "block averaging" sense of spreading, say, 5 years' income evenly over period.
- only portion of current year's income bulge is taken into consideration, and even this amount receives only modest relief.
- formula not applicable to period of declining income.
- since maximum marginal rate is to be reached at $24,000 taxable income (i.e. income $26/$27,000), and only income in excess of 133⅓% of 4-year average is dealt with by the formula, latter is useless for taxpayer whose average income is over $19/$20,000.

—It is therefore quite misleading to suggest, as White Paper does in several places, that proposed system would substantially mitigate or justify tax impact of other important proposals. System is only modest step towards full-fledged procedure for smoothing out ordinary income bulges. It certainly cannot be pressed into service where proper averaging is vital to equity and economic reasonableness, e.g. capital gains and employee retirement savings.

Lump Sums Received by Employees

—Withdrawal of special averaging formula in Section 36 would impose harsh and unfair tax burden on employees—our Example shows tax more than doubled on retirement savings of an hourly-paid worker.

—Persons evaluating economic opportunities as between Canada and United States must also consider this negative Canadian attitude towards employee lump sum savings—U.S. "1970 Tax Reform" recognizes need for special consideration of these: their system provides combination of long-term capital gains treatment and a new, adequate averaging device.

—Particularly intolerable is **retroactivity** of such major proportions, especially for employees who are beyond age when they can alter their financial planning for retirement.

Justification des recommandations de Shell Canada

Etalement du revenu—en général

—La formule a été définie sous la contrainte de ménager le Trésor public—apparemment le gouvernement ne peut affecter plus de $50 millions par an à cette cause. C'est pourquoi:
- la proposition ne saurait être censée réaliser un étalement véritable, dans le sens d'égaliser un revenu, mettons de 5 années, sur cette même période;
- seule une portion de la majoration occasionnelle du revenu serait prise en considération et même cette portion ne serait que modérément détaxée;
- la formule ne s'applique pas aux périodes de revenu décroissant;
- vu que le taux maximum serait applicable dès que le revenu imposable atteint $24,000 (correspondant à un revenu de l'ordre de $26,000 à $27,000) et que la formule n'intéresse que la tranche du revenu qui dépasse 133⅓% de la moyenne des 4 années précédentes, cette formule ne présente aucune valeur à l'égard du contribuable dont le revenu moyen est supérieur à $19/$20,000.

—Par conséquent, il serait fallacieux de suggérer, comme le Livre blanc le fait à plusieurs reprises, que le régime proposé mitigerait considérablement, ou justifierait, l'effet fiscal produit par d'autres propositions importantes. Il ne s'agit que d'un premier pas vers l'élaboration de dispositions qui égaliseraient réellement les majorations occasionnelles du revenu ordinaire. Il ne saurait être question d'imposer cette formule sur des matières où l'étalement rationnel est une condition fondamentale de l'équité et du bon sens sur le plan de l'économie, par exemple dans le cas des gains de capital et de l'épargne-retraite des employés.

Paiments uniques versés aux employés

—L'abrogation de la formule spéciale d'étalement prévue par l'article 36 créerait un fardeau fiscal à la fois lourd et inéquitable pour les employés—il ressort de notre exemple que l'impôt a plus que doublé dans le cas de l'épargne-retraite d'un employé payé à l'heure.

—Ceux à qui il faut évaluer les avantages économiques qu'offrent le Canada et les Etats-Unis respectivement, doivent tenir compte de l'attitude négative du Canada envers le versement en un montant global de l'épargne et des économies des employés—la "Réforme fiscale 1970" des Etats-Unis entérine la nécessité d'un traitement spécial à cet égard. En effet, selon leur régime une partie dudit montant est imposée en tant que gain de capital réalisé à long terme, tandis que l'autre fait l'objet d'un dispositif nouveau et efficace d'étalement.

—Particulièrement intolérable est la **rétroactivité** d'une si grande importance surtout dans le cas des employés qui ont passé l'âge où ils peuvent modifier leurs projets financiers de retraite.

Present Law	White Paper Proposals	Shell's Recommendations
General Structure		
—Gains and losses on **income** account are legally distinguished from those on **capital** account, and latter not included in computing income for tax purposes except through specific statutory provisions.	—Capital gains and losses to be included in computing income for tax purposes (with exception of those on sale of widely-held Canadian shares, where one-half to be included). —Non-residents generally to be taxed in same manner, in respect of Canadian assets, but no tax on sale of widely-held Canadian shares out of a less than 25% interest. —Speculative gains not distinguished from investors' gains (one-half of gains on widely-held Canadian shares into income).	—Establish separate capital gains tax system. —Simplest and most economically tolerable structure would be inclusion of one-half of gain or loss in income; maximum tax 25% of gain. —Tax speculative gains (probably defined by reference to holding period) as ordinary income. —Impose appropriate restrictions on loss deductions.
	Unrealized Gains	
	—Included in income on deemed realization, i.e. when gift is made or Canadian residence is abandoned. —Unrealized gains and losses on widely-held Canadian shares to be included in income every 5 years through compulsory revaluation. —Non-residents will presumably be required to revalue as above where they hold a 25% or greater interest.	—Do not tax unrealized gains under any circumstances.
	Rollovers	
	—Permitted only on sale of home (limited circumstances), forced realization, and in situations where there is no underlying change of ownership.	—Provide lifetime rollover in respect of investments in shares of widely-held Canadian corporations. —Tax rolled-over gains (i.e. accumulated *realized* gains) on death. —Allow executor option to revalue entire portfolio on death (voluntary deemed disposition) to determine net accrued gain.

Chapitre 3—Les gains de capital considérés comme revenu

Loi en vigueur	Propositions du Livre blanc	Recommandations de Shell Canada
Structure générale		
—La loi fait une distinction entre les gains et pertes qu'accuse le **revenu** et ceux qu'accuse le **capital.** Les gains et pertes de capital n'entrent pas en ligne de compte dans le calcul du revenu aux fins d'impôt, sauf dans des cas spécifiquement prévus par la loi.	—Les gains de capital seraient considérés au même titre que les revenus ordinaires et les pertes de capital donneraient droit à une déduction (sauf dans le cas de la vente d'actions dans des entreprises canadiennes ouvertes, où la moitié des gains et des pertes entrerait en ligne de compte). —Les non-résidents seraient généralement soumis au même impôt que les résidents, en ce qui concerne leurs fonds au Canada; mais aucun impôt ne frapperait les ventes d'actions dans des sociétés ouvertes, si les actions font partie d'un portefeuille représentant une participation de moins de 25%. —Les gains réalisés par spéculation ne seraient pas distingués des gains réalisés par placement (la moitié de la plus-value des actions dans des sociétés canadiennes ouvertes seraient à déclarer comme revenu).	—**Instituer un régime distinct d'imposition des gains de capital.** —**La structure la plus simple et la plus tolérable à l'égard de l'économie serait de considérer à titre de revenu la moitié du gain ou de la perte, sous réserve d'une imposition maximum de 25% du gain.** —**Imposer les gains réalisés par spéculation (définis par rapport à la durée de la détention des fonds) au même titre que le revenu ordinaire.** —**Etablir des restrictions appropriées visant les déductions pour pertes de capital.**
Gains non-réalisés		
	—Traités comme revenu lors de leur réalisation supposée, soit à l'occasion d'un don, soit lorsque la résidence canadienne est abandonnée. —Les gains et pertes non réalisés se rapportant à des actions dans des sociétés canadiennes ouvertes devraient entrer dans le calcul du revenu imposable à tous les 5 ans au moyen d'une réévaluation obligatoire. —Il y a lieu de croire que les non-résidents seraient tenus de procéder à une telle réévaluation si leur participation égale ou dépasse 25%.	—**N'imposer en aucun cas les gains non réalisés.**
Roulements		
	—Permis seulement lors de la vente de maisons (sous certaines conditions), lors de la réalisation forcée, et dans certains cas où la propriété véridique ne change pas.	—**Assurer, la vie durant du contribuable, le roulement de ses placements dans des actions de sociétés canadiennes ouvertes.** —**Imposer les gains mutés (c.-à-d. les gains *réalisés* accumulés) au décès.** —**Accorder à l'exécuteur la faculté de réévaluer le portefeuille entier lors du décès (disposition supposée volontaire) afin de déterminer la plus-value nette acquise.**

Reasons for Shell's Recommendations

General Structure

—Capital gains should not be taxed as ordinary income because:
- they typically accrue over several or many years; there is no equity in taxing them at marginal rates of year of realization.
- they often or usually include an inflation element; to tax this is to tax investors' capital.
- Canada cannot safely impose a harsher tax than other young countries competing for capital and initiative, nor than our chief and closest competitor, the United States.

—A separate and special method is required for appropriate averaging and allowance for inflation, and to maintain incentive for risk capital investment. Simplest method appears to be to take part of gains and losses into income and set maximum rate.

—None of above considerations apply to speculative gains; there is no reason for special treatment, except to restrict deductibility of losses, i.e. Government revenue participation in unsuccessful speculation.

Unrealized Gains

—These should never be taxed because:
- there is no automatic source of funds to pay the tax.
- there is no sure and equitable way of measuring gain as of a particular day, particularly listed shares (high and low points on market).
- gain is artificial and may turn into realized loss, at which time taxpayer's marginal rate may be lower; non-resident will face double taxation, i.e., when his own jurisdiction taxes realized gain.
- 5-year revaluation applies only to widely-held shares—this will penalize non-resident owners for having permitted Canadian public participation and inhibit such action in future.

Rollovers

—We agree that investors in widely-held shares should not be locked in to particular stocks.
But periodic taxation of unrealized gains is no solution.
A lifetime rollover would serve dual purpose:
- permit uninhibited portfolio changes.
- encourage reinvestment of gains.

—There is no reason why such rolled-over **realized** gains should not be taxed on death; however, in case all such gains should have effectively disappeared through loss of portfolio value, it would seem fair to permit executor to revalue entire portfolio as at day of death and reduce or eliminate rolled-over gains.

Justification des recommandations de Shell Canada

Structure générale

—Il n'y a pas lieu de soumettre les gains de fortune à l'impôt sur le revenu ordinaire, vu que:

- ils ne s'acquièrent qu'au cours de plusieurs, sinon de nombreuses, années; il n'est donc pas équitable de les frapper d'impôt aux taux les plus élevés applicables lors de l'année de leur réalisation;
- ils contiennent souvent, sinon habituellement, un élément d'inflation; soumettre cet élément à l'impôt équivaut donc à imposer le capital même;
- le Canada n'est pas en position de pratiquer impunément une imposition qui est plus pénible que celle des autres jeunes nations qui se disputent le capital et l'initiative, et que celle, d'ailleurs, de nos voisins et premiers concurrents, les Etats-Unis.

—C'est pourquoi il nous faut des mesures spéciales qui, d'une part, prévoient des règles appropriées couvrant l'étalement du revenu et accordant une marge pour l'inflation et qui, d'autre part, entretiennent l'encouragement au placement dans des entreprises se caractérisant par un élément de risque. Il nous semble que la méthode la plus simple serait d'inclure une partie des gains et des pertes de capital dans le revenu et de fixer un taux d'imposition maximum.

—Puisqu'aucun des motifs précités ne s'applique aux gains réalisés par spéculation, il n'y a pas de raison d'accorder un traitement spécial à cette catégorie de transaction, si ce n'est pour restreindre les déductions pour pertes, car, après tout, le revenu national participe aux spéculations infructueuses.

Gains non-réalisés

—Dans aucun cas, cette matière ne devrait être imposée, vu que:

- il n'y a pas automatiquement une source de fonds pour payer l'impôt;
- il n'existe pas de méthode sûre et équitable de mesurer le gain à une date déterminée, surtout dans le cas d'actions inscrites à la cote (les hauts et les bas à la bourse);
- le gain est artificiel et est susceptible de devenir une perte réalisée, à un moment où le contribuable pourrait être imposé à un taux inférieur. D'autre part, un non-résident sera exposé à la double imposition lorsque la plus-value réalisée est soumise à l'impôt dans son pays d'origine;
- la réévaluation à tous les 5 ans s'applique seulement aux actions de sociétés ouvertes—cette mesure désavantagera les propriétaires non-résidents pour avoir permis à leur compagnie de se constituer en société publique au Canada, et, par conséquent, elle découragera ce genre de décision à l'avenir.

Roulements

—Nous souscrivons au désir d'éviter le blocage des actions dans des compagnies ouvertes. Toutefois, l'imposition périodique des gains non réalisés ne constitue pas la solution. Sous ce rapport, un "roulement" en vigueur la vie durant du contribuable serait utile à deux fins:

- il permettrait le libre renouvellement du portefeuille;
- il encouragerait le réinvestissement des gains.

—Il n'y a pas de raison de ne pas imposer au décès ces gains **réalisés** qui ont été mutés. Toutefois, au cas où ces gains auraient effectivement disparus suite à la dévalorisation du portefeuille, il semble juste d'autoriser l'exécuteur à procéder à la réévaluation du portefeuille entier, tel qu'il se présente le jour du décès et de réduire ou d'éliminer les gains mutés.

Present Law

General Structure

—Dividends included in ordinary income of individuals, but 20% of dividends of taxable Canadian corporations allowed as credit against total tax liability (credit cannot exceed that total — no net refund).
—Dividends passing between taxable Canadian corporations generally exempt.
—15% withholding tax on dividends to non-residents.

Example

Taxpayer married with 2 children — receives dividends from shares purchased on stock market.

Earned Income	Dividends	Total Income	Total Tax
$ 7,000	$ 100	$ 7,100	$ 891
7,000	500	7,500	924
7,000	2,000	9,000	1,098
7,000	5,000	12,000	1,534
12,000	—	12,000	2,534
—	12,000	12,000	134
—	18,276	18,276	1,319

White Paper Proposals

—Corporate taxes to be credited back to shareholders—50% of taxes paid in case of widely-held corporations and 100% in case of closely-held; must be done within 2½ years from end of corporation's taxation year.
—Individual shareholder takes into income his dividend receipt plus his creditable tax, then applies creditable tax to reduce his total tax liability.
—Provided corporations have sufficient creditable tax, shareholders of widely-held receive credit of 50% of their dividends and those of closely-held 100% (credits unconditional, i.e. can produce net refund).
—Same procedure for intercorporate dividends, except where widely-held corporation receives dividend from another widely-held; here payee corporation applies special rate of 33⅓% to grossed-up dividend.
—Procedure applies only to corporations incorporated in Canada and to resident shareholders.

Example

Earned Income	Dividends	Total Income	Total Tax
$ 7,000	$ 100	$ 7,100	$ 875
7,000	500	7,500	851
7,000	2,000	9,000	830
7,000	5,000	12,000	956
12,000	—	12,000	2,534
—	12,000	12,000	(1,142) Refund
—	18,276	18,276	NIL

Shell's Recommendations

—Retain present separate non-creditable, non-refundable corporate tax.
—Impose separate flat-rate withholding tax (probably 15%) as recommended by the Special Committee to Minister of Finance in 1961, on dividends paid to resident individuals.
—Provide option to include dividend in individual's ordinary income and claim tax withheld as credit against total tax liability.
—Retain present tax exemption of dividends passing between taxable Canadian corporations.

Example

Earned Income	Dividends	Total Income	Total Tax
$7,000	$ 100	$7,100	$898
7,000	500	7,500	958
7,000	2,000	9,000	1,183
7,000	5,000	12,000	1 633
12 000	—	12,000	2,534
—	12,000	12,000	1,800
—	18,276	18,276	2,741

(Note: White Paper exemptions and rate schedule used for proper comparison.)

Structure générale

Loi en vigueur

—Les dividendes entrent dans le revenu ordinaire des particuliers, mais le montant qui représente 20% des dividendes distribués par des compagnies canadiennes assujetties à l'impôt peut faire l'objet d'un dégrèvement imputé sur l'obligation fiscale totale (le dégrèvement ne peut donc dépasser ce total—aucun remboursement net).
—Les dividendes payés entre compagnies canadiennes assujetties à l'impôt sont généralement exempts.
—Retenue fiscale de 15% sur dividendes versés aux non-résidents.

Exemple:

Le cas d'un contribuable marié, 2 enfants, qui reçoit des dividendes d'actions achetées sur le marché des valeurs.

Revenu gagné	Dividendes	Revenu total	Impôt total
$ 7,000	$ 100	$ 7,100	$ 891
7,000	500	7,500	924
7,000	2,000	9,000	1,098
7,000	5,000	12,000	1,534
12,000	—	12,000	2,534
—	12,000	12,000	134
	18,276	18,276	1,319

Propositions du Livre blanc

—Les impôts payés par les compagnies feraient l'objet d'un dégrèvement d'impôt pour dividendes en faveur des actionnaires: 50% des impôts payés dans le cas des compagnies ouvertes et 100% dans le cas des compagnies fermées. Il y aurait lieu que cet impôt soit passé aux actionnaires dans les deux ans et demi qui suivent la clôture de l'année d'imposition de la compagnie.
—L'actionnaire particulier déclarerait comme revenu le montant des dividendes reçu ainsi que l'impôt admissible au dégrèvement, qu'il imputerait ensuite sur son obligation fiscale totale.
—Pourvu que les compagnies aient suffisamment d'impôt admissible au dégrèvement, les actionnaires des sociétés ouvertes auraient droit à un dégrèvement à raison de 50% de leurs dividendes et les actionnaires des sociétés fermées à un dégrèvement égal à 100% (dégrèvements inconditionnels, c'est-à-dire pouvant donner lieu à un remboursement net).
—Même traitement des dividendes reçus par des compagnies, sauf lorsqu'une compagnie ouverte reçoit des dividendes d'une autre compagnie ouverte: la compagnie bénéficiaire appliquerait le taux spécial de 33⅓% au montant des dividendes reçu majoré de l'impôt admissible au dégrèvement.
—Ces mesures ne s'appliqueraient qu'aux entreprises constituées en sociétés au Canada et aux actionnaires résidents.

Exemple:

Revenu gagné	Dividendes	Revenu total	Impôt total
$ 7,000	$ 100	$ 7,100	$ 875
7,000	500	7,500	851
7,000	2,000	9,000	830
7,000	5,000	12,000	956
12,000	—	12,000	2,534
—	12,000	12,000	(1,142)
			Remboursement
—	18,276	18,276	NUL

Recommandations de Shell Canada

—Maintenir l'impôt distinct des compagnies ne donnant lieu ni à un dégrèvement ni à un remboursement.
—Retenir à la source un impôt à taux fixe (probablement 15%) dans le cas des dividendes payés aux particuliers résidents, conformément aux recommandations que le Comité spécial a présenté au ministre des finances en 1961.
—Offrir l'option de déclarer les dividendes comme revenu ordinaire personnel et de réclamer un dégrèvement pour la retenue fiscale.
—Maintenir l'exemption actuelle d'impôt dans le cas de dividendes transmis entre sociétés canadiennes imposables.

Exemple:

Revenu gagné	Dividendes	Revenu total	Impôt total
$ 7,000	$ 100	$ 7,100	$ 898
7,000	500	7,500	958
7,000	2,000	9,000	1,183
7,000	5,000	12,000	1,633
12,000	—	12,000	2,534
—	12,000	12,000	1,800
—	18,276	18,276	2,741

(Note: Les exemptions et le barème proposés dans le Livre blanc sont appliqués afin de faciliter la comparaison).

Reasons for Shell's Recommendations

General Structure

—For widely-held corporations and **large** closely-held corporations, there seems to be no valid reason for crediting or refunding any part of corporate tax paid:
- no one has established that double taxation per se exists or is presently imposing an unfair burden on dividends vis-a-vis other forms of personal income; on the contrary, dividends are very lightly taxed.
- White Paper proposes relief of this hypothetical burden at enormous revenue and administrative cost.

—Proposed "creditable tax" system is non-neutral and economically damaging because:
- it benefits investors in shares of mature, slow-growth companies, while penalizing investors in growth-oriented corporations which characteristically have little or no creditable tax because of incentives like research grants, capital cost allowance, depletion allowance, etc.
- foreign investors, who are not to receive tax credits, will have incentive to purchase shares of Canadian growth companies, prices of which will be generally depressed; such action will compound Canada's major problems of foreign ownership.
- above effects will be more pronounced in case of resource industry shares because of proposed total withdrawal of dividend depletion allowances.
- proposed intercorporate dividend tax would require parent corporation to pay tax on dividends received from growth subsidiary whose taxes have been reduced by various incentives (incentives would be taxed away again, as in case of individuals receiving growth company dividends).
- there is great array of administrative problems on which the White Paper offers but superficial guidance, if any:
  - how can various classes of shareholders equitably share available creditable tax?
  - can stock dividends always be used to counter 2½ year expiry of creditable tax without injury to any shareholders?
  - will denial of credits to non-residents create treaty negotiation difficulties?

Basic equity:

—Fundamental reason for this dangerous experiment is achievement of equity for shareholders. Summaries on left are only a sample of many combinations of individual circumstances, all of which demonstrate dubious equity or outright inequity when dividends are viewed as a source of personal income and their tax treatment compared with that of earned income. We submit that a **proportional** tax on dividends would achieve

Justification des recommandations de Shell Canada

Structure générale

—Dans le cas des corporations ouvertes et des corporations fermées **importantes**, il ne semble y avoir aucune raison valable de dégrever ou de rembourser une part quelconque de l'impôt que la société a payé:
- personne n'a prouvé que la double taxation existe en soi ni qu'elle grève actuellement les dividendes de façon injuste par rapport aux autres formes de revenu personnel; au contraire, les dividendes sont soumis à un impôt très faible;
- le Livre blanc propose que ce fardeau hypothétique soit allégé au prix d'énormes pertes en revenus et en frais administratifs.

—Le régime de "dégrèvement pour impôt" proposé est teinté de partialité et économiquement dommageable parce que:
- il favorise les actionnaires de compagnies qui ont atteint un certain degré de développement et dont la croissance est faible. Par contre, il défavorise les actionnaires des compagnies en voie de développement, qui se caractérisent par le fait qu'elles ont peu ou pas d'impôt admissible au dégrèvement à cause des mesures d'encouragement telles que subventions pour recherche, allocations du coût en capital, déductions pour épuisement, etc.;
- les investisseurs étrangers, qui ne bénéficieront d'aucun dégrèvement pour impôt, seront encouragés à acheter des actions des compagnies canadiennes en voie de développement, à des cours généralement bas; le problème de la participation des étrangers à l'économie canadienne s'accentuera davantage;
- ces effets influeront le plus sur les actions des industries primaires, étant donné qu'on projette de supprimer complètement les déductions pour épuisement en faveur des dividendes;
- selon la proposition, l'impôt sur les dividendes transférés entre compagnies obligerait la compagnie mère à payer des impôts sur les dividendes qu'elle reçoit d'une filiale en voie de développement dont les impôts auraient été réduits du fait qu'elle aurait bénéficié de diverses mesures d'encouragement. (L'effet d'encouragement serait ôté par cet impôt, comme dans le cas des particuliers qui reçoivent des dividendes de compagnies en voie de développement);
- il y a tout un éventail de problèmes administratifs que le Livre blanc passe sous silence ou auxquels il n'offre que des ébauches de solutions: comment partager équitablement l'impôt remboursable entre les différentes classes d'actionnaires? les dividendes en actions peuvent-ils toujours, sans préjudice à aucun actionnaire, servir à contrebalancer le délai expiratoire de deux ans et demi de l'impôt remboursable? le refus de dégrèvement aux non-résidents ne suscitera-t-il pas de difficultés dans la négotiation de traités fiscaux?

Equité fondamentale:

—La principale raison motivant cette expérience dangereuse est la recherche de l'équité envers les actionnaires. Les résumés présentés ci-contre ne constituent qu'un exemple des nombreux arrangements de circonstances individuelles. Or, ils démontrent tous une équité douteuse, sinon l'inéquité, si l'on envisage les dividendes comme une source de revenu personnel. Nous croyons qu'un impôt **proportionnel** sur les dividendes permettrait un plus haut degré d'équité envers tous que le système actuel ou le système proposé.

Present Law	White Paper Proposals	Shell's Recommendations
Small Corporations		
—No special provisions per se. Low-bracket rate of 21% on first $35,000 of corporate earnings available to all corporations (subject to associated corporation rules).	—No proposals specially applicable to small corporations as such. Closely-held corporations distinguished from widely-held, but former can be very large and compete with widely-held. —"Partnership option" available to closely-held corporations regardless of size (there are some restrictions, e.g. no non-resident shareholders). —Present low-bracket rate to be withdrawn from all corporations regardless of size.	—Restrict "partnership option" to closely-held corporations which qualify as small, by reference to size of income and capital employed of the corporation and those with which it is associated, if any. —Retain low-bracket rate, but only in form of deferred tax liability; difference between low-bracket and full corporate rate to be paid at time dividends are paid out of the retained earnings which were taxed at low rate. —Deem dividends paid by a corporation which has such a surplus to have been paid first out of that surplus. —Impose no further tax on dividends paid out of that surplus (thus retaining proposed maximum 50% tax on earnings of small corporations). —Subject low-bracket rate to a formula which would, on progressive basis, produce full corporate rate on *all* earnings of a corporation once they reach a certain level.

Loi en vigueur	Propositions du Livre blanc	Recommandations de Shell Canada
Petites corporations		
—Aucune disposition spéciale en soi. Le taux inférieur de 21% sur la première tranche de $35,000 des bénéfices est applicable à toutes les sociétés (sous réserve des règles régissant l'association de corporations).	—Aucune proposition spéciale ne s'applique aux petites corporations comme telles. Une distinction est établie entre "corporations fermées" et "corporations ouvertes", bien que les premières puissent être très importantes et faire concurrence aux sociétés ouvertes. —Option "d'imposition comme société en nom collectif" offerte aux sociétés fermées indépendamment de leur importance (sous réserve de certaines restrictions, par exemple: pas d'actionnaires non-résidents). —Suppression du taux inférieur d'imposition dans le cas de toutes les sociétés indépendamment de leur importance.	**—Restreindre l'option "d'imposition comme société en nom collectif" aux sociétés fermées qui répondent aux critères d'une petite entreprise, soit l'importance de leur revenu et capital et, le cas échéant, le capital employé par les corporations auxquelles elles sont associées.** **—Maintenir le taux inférieur de 21% visant la première tranche du revenu, mais seulement en tant que mesure reportant l'obligation fiscale; la différence entre le taux inférieur et le plein taux étant payable lors de la distribution des dividendes provenant des bénéfices non répartis imposés au taux inférieur.** **—Considérer que les dividendes distribués par une société qui accuse un tel surplus proviennent de ce surplus même.** **—Ne lever aucun impôt supplémentaire sur les dividendes dont le montant provient de ce surplus (en somme, maintenir l'impôt maximum proposé de 50% sur les bénéfices des petites sociétés).** **—Soumettre le taux inférieur à une formule qui produirait progressivement le plein taux d'impôt sur *tous* les revenus d'une société, dès qu'ils atteindraient un certain palier.**

Reasons for Shell's Recommendations

Small Corporations

—We believe that truly **small** corporations (but only those) should have tax treatment equivalent to that accorded to unincorporated businesses with which they compete. This requires the partnership option, and where this is not or cannot be used, then overall tax on earnings should be limited to 50%, i.e. distributions without dividend tax.

—To ensure this treatment is granted only to small corporations (which is not synonomous with closely-held) we would restrict the partnership option on basis of size criteria. We would not wish to have a system such as White Paper proposes, which imposes lower overall tax on earnings of **large** closely-held corporations than on those of widely-held corporations with which they compete, nor to provide disincentive to their going public.

—With regard to 50% maximum tax on small corporation earnings, i.e. freedom of shareholders from dividend tax, we would accomplish this automatically by providing that this applied only to identified tax-paid surplus representing the first $35,000 of annual earnings which had qualified for low-bracket rate (see below).

—We cannot accept proposal that present low-bracket rate be simply withdrawn, since there is general agreement that some of present assistance to small business growth is valuable or even vital to economy. And we believe the often suggested alternatives either fail in horizontal equity or are administratively unwieldy.
A relatively simple solution seems to be:
- take low-bracket rate privilege away from those corporations which, as indicated by size of their total incomes, do not require government assistance.
- take it away from those small corporations which are not, as evidenced by dividend payments, using lightly taxed earnings to finance growth.
- leading to the concept that 21%/50% tax differential on the first $35,000 of earnings is a liability which is deferred until dividends are paid out of those earnings.

Justification des recommandations de Shell Canada

Petites corporations

—Nous croyons que les sociétés vraiment **petites** et elles seules devraient être soumises au traitement fiscal des entreprises non constituées en sociétés, auxquelles elles font concurrence. L'option "d'imposition comme société en nom collectif" est alors de rigueur. Au cas où cette option n'est pas, ou ne peut pas être, exercée, l'impôt global sur le revenu devrait être limité à 50%, ce qui reviendrait à des distributions de dividendes exempts d'impôts.

—Afin d'assurer que ce traitement ne serait accordé qu'aux petites sociétés (terme qui n'est pas synonyme de "sociétés fermées"), nous établirions une restriction quant à l'option "d'imposition comme société en nom collectif", en adoptant des critères portant sur l'importance de l'entreprise. En effet, nous nous opposons au régime que le Livre blanc préconise qui lèverait un impôt global moindre sur le revenu des **grandes** sociétés fermées que sur celui des sociétés ouvertes auxquelles elles font concurrence. Les entreprises seraient d'ailleurs réticentes à se constituer en sociétés publiques.

—En ce qui concerne l'impôt maximum de 50% sur le revenu des petites sociétés, ce qui revient à l'exemption de l'impôt sur les dividendes en faveur des actionnaires, cette situation se réaliserait automatiquement si ce taux s'appliquait seulement au surplus réservé, déjà imposé, qui représente la première tranche de $35,000 du revenu annuel qui était admissible à l'imposition au taux inférieur (voir ci-dessous).

—Nous ne pouvons accepter la proposition selon laquelle le taux inférieur actuel serait simplement supprimé, étant donné le fait, généralement reconnu, qu'une partie de l'aide actuelle au développement des petites affaires est précieuse, sinon essentielle, à l'économie. D'autre part, nous croyons que les autres solutions fréquemment suggérées n'offrent pas l'équité horizontale ou bien s'avèrent difficiles sur le plan administratif. Une solution relativement simple consisterait à:

- retirer le privilège du taux inférieur aux sociétés qui n'ont pas besoin d'aide gouvernementale, ce qui ressortirait de l'importance de leur revenu total;
- retirer ce privilège aux petites sociétés qui n'affectent pas leur revenu soumis au taux inférieur à leur développement, ce qui ressortirait de leur distribution de dividendes;
- adopter la vision logique que la différence de taux entre 21% et 50% dans le cas de la première tranche de $35,000 du revenu constitue une obligation qui est reportée jusqu'à ce que les dividendes soient distribués à même ce revenu.

22383—18½

Present Law	White Paper Proposals	Shell's Recommendations
Operators' Depletion Allowance		
—Regulation No. 1201: 33⅓% of "net" production profits, i.e. operating profits reduced by all land acquisition costs and exploration and development expenditures applied against profits in the year.	—Percentage depletion to be completely withdrawn. —Earned allowances to be granted: ⅓ of expenditures on exploration and development (not land acquisition costs). —Annual **maximum** allowance to remain as at present, i.e. 33⅓% of "net". —Excess of allowance earned over annual maximum, eligible for carry-forward indefinitely.	—Provide composite allowance formula: – basic 10% of gross production profits *plus* – ¼ of exploration, development and Crown land acquisition costs. —Retain proposed annual maximum (33⅓% of "net") if considered necessary to protect government revenues. —Permit indefinite carry-forward of both segments of allowance if in excess of annual maximum.
Example 1: Mature producing company with no exploration program.		
Net operating profits $6,000	$6,000	$6,000
Exploration & development —	—	—
"Net" profits $6,000	$6,000	$6,000
Allowance:	Allowance:	Allowance:
– 33⅓% of "net" $2,000	– ⅓ of NIL expenditures NIL	– 10% of $10,000 (assumed gross) $1,000 – ¼ of NIL expenditures — $1,000
Example 2: Growth company with heavy exploration program.		
Net operating profits $6,000	$6,000	$6,000
Exploration & development (4,000)	(4,000)	(4,000)
"Net" profits $2,000	$2,000	$2,000
Allowance:	Allowance:	Allowance:
– 33⅓% of "net" $ 667	– ⅓ of $4,000 $1,333	– 10% of $10,000 (assumed gross) $1,000 – ¼ of $4,000 1,000 $2,000
	Maximum – 33⅓% of "net" $ 667	Maximum – 33⅓% of "net" $ 667
Deductible in year $ 667	Deductible in year $ 667	Deductible in year $ 667
Carried forward NIL	Carried forward $ 666	Carried forward $1,333

Déduction pour épuisement aux exploitants

Loi en vigueur

—Règlement nº 1201:
33⅓% des bénifices "nets" de production, soit les bénéfices d'exploitation moins le coût de tous les droits d'exploitation et frais d'exploration et de mise en valeur imputés sur les bénéfices de l'exercice.

Exemple 1: Compagnie de production développée n'ayant pas de programme d'exploration.

Bénéfices nets d'exploitation	$6,000
Exploration et mise en valeur	—
Bénéfices "nets"	$6,000
Déduction:	
– 33⅓% des bénéfices "nets"	$2,000

Exemple 2: Compagnie dynamique ayant un important programme d'exploration.

Bénéfices nets d'exploitation	$6,000
Exploration et mise en valeur	(4,000)
Bénéfices nets	$2,000
Déduction:	
– 33⅓% des bénéfices "nets"	$ 667
Déduction admise pour l'année	$ 667
Montant reporté	NUL

Propositions du Livre blanc

—Suppression complète de la déduction proportionnelle pour épuisement.

—Octroi de déductions gagnées: ⅓ du montant affecté à l'exploration et à la mise en valeur (sans tenir compte des frais d'acquisition de droits d'exploration).

—Maintien de la déduction de 33⅓% des bénéfices "nets" seulement en tant que **maximum** annuel.

—L'excédent des déductions gagnées sur le maximum annuel pourrait être reporté indéfiniment.

	$6,000
	—
	$6,000
Déduction:	
– ⅓ des dépenses (NÉANT)	NUL

	$6,000
	(4,000)
	$2,000
Déduction:	
– ⅓ de $4,000	$1,333
Maximum—33⅓% des bénéfices "nets"	$ 667
Déduction admise pour l'année	$ 667
Montant reporté	$ 666

Recommandations de Shell Canada

—**Prévoir une formule de déduction à deux éléments:**
– **déduction de base de 10% des bénéfices bruts de production *plus***
– **¼ des frais d'exploration, de mise en valeur et de droits d'exploitation des terres de la Couronne.**

—**Appliquer le maximum annuel proposé (33⅓% des bénéfices "nets") s'il est jugé nécessaire de protéger le Trésor public.**

—**Permettre le report indéfini des deux éléments de la déduction si le maximum annuel est dépassé.**

	$6,000
	—
	$6,000
Déduction – 10% de $10,000 (bénéfices bruts, montant hypothétique)	**$1,000**
– ¼ des dépenses (NÉANT)	—
	$1,000

	$6,000
	(4,000)
	$2,000
Déduction – 10% de $10,000 (bénéfices bruts, montant hypothétique)	**$1,000**
– ¼ de $4,000	**1,000**
	$2,000
Maximum – 33⅓% des bénéfices "nets"	**$ 667**
Déduction admise pour l'année	**$ 667**
Montant reporté	**$1,333**

Reasons for Shell's Recommendations

Operators' Depletion Allowance

—Proposed retention of present 33⅓% of "net" as an annual maximum severely weakens intended incentive: the greater the capital expenditures in the year, the lower is that year's deduction.

—Proposed incentive is grant-like and pays to get work done; there is no additional or continuing reward for success and no special compensation for undertaking the major risks, e.g. in far north and other outlying exploratory areas where huge amounts of investment capital are required to develop Canada's resource potential.

—After recovery of 133⅓% of risk capital investment, the further hoped-for production income is to be taxed at full corporate rate (as compared to U.S. effective rate of less than 35%)—this form of incentive not likely to be attractive to the international capital pools for which Canada must compete.

—Proposal founded on concept that continued devotion of one-half of profits to new exploration would maintain allowances at present level. This is surely unrealistic. If half of profits never to be realized, rate of return on new projects cannot be attractive. No one will spend money just for sake of allowances.

—It is evident, therefore, that an incentive of limited effectiveness and certain waste of revenue would result from putting every dollar of government support into the $1 for $3 spent formula. Some element of percentage depletion must remain.

—Our recommended formula results from following approach:
- 20% of gross production revenue should be target allowance (equates to White Paper annual maximum of 33⅓% of "net" where no further work is being done; U.S. rate is 22% of gross).
- break total allowance into two equal parts, i.e. a **basic** 10% of gross production, requiring additional 10% to be earned.
- set reasonably high work requirement: with formula of $1 of allowance for every $4 spent on exploration, development and Crown land acquisition costs: producers could only obtain full extra 10% by reinvesting 66⅔% of their operating profits.
- if government revenues must be protected by retention of present 33⅓% of "net" as an annual maximum, then restriction would be more tolerable under our recommended formula.

Justification des recommandations de Shell Canada

Déduction pour épuisement aux exploitants

—Le maintien du taux actuel de 33⅓% des bénéfices "nets" comme déduction annuelle maximum affaiblirait considérablement l'encouragement désiré: plus les dépenses de l'année sont grandes, plus la déduction pour cette même année sera faible.

—L'encouragement proposé tient d'une subvention accordée pour entreprendre des frais. Il ne comporte aucune récompense supplémentaire ou soutenue relative au succès et n'offre aucune compensation spéciale pour les risques majeurs encourus, p.ex. dans le Grand Nord et autres régions d'exploration éloignées où l'investissement de capitaux énormes est nécessaire pour mettre en valeur les ressources potentielles du Canada.

—Après que 133⅓% du capital investi a été récupéré, le revenu escompté sera soumis au plein taux d'impôt des sociétés (comparativement au taux effectif de moins de 35% aux Etats-Unis)—ceci n'est pas de nature à mettre le Canada dans une position avantageuse dans la course aux capitaux internationaux.

—La proposition du Livre blanc procède de l'hypothèse que l'immobilisation répétée de la moitié des bénéfices aux fins de nouveaux travaux d'exploration maintiendra les déductions au niveau actuel. Ce n'est pas une prévision réaliste. Si une entreprise ne touche jamais la moitié de ses bénéfices, la rentabilité de nouveaux projets n'exercera aucun attrait. Personne ne fait de dépenses dans le seul but d'obtenir des déductions.

—Il est donc évident que l'effet d'encouragement serait amoindri et que le produit fiscal subirait une perte certaine si chaque dollar d'aide gouvernementale était attribué selon la formule de déduction de $1 à raison de $3 dépensés. Il faut conserver de quelque manière le principe de déduction proportionnelle pour épuisement.

—La formule que nous proposons a été inspirée par les considérations suivantes:
- il y a lieu de considérer la déduction de 20% du revenu brut de production comme objectif raisonnable (ce qui équivaut au maximum annuel proposé dans le Livre blanc de 33⅓% des bénéfices "nets" en l'absence de dépenses courantes à titre d'exploration; le taux aux Etats-Unis est de 22% du revenu brut);
- cette formule divise la déduction totale en deux parties égales, notamment une déduction **de base** de 10% du revenu brut de production, le complément de 10% devant être gagné;
- elle exige une quantité raisonnable de travaux: par la formule prévoyant une déduction de $1 à raison de $4 dépensés à l'acquisition de droits d'exploration des terres de la Couronne, à l'exploration et à la mise en valeur, les producteurs ne pourraient être admissibles à la déduction complémentaire de 10% qu'en réinvestissant 66⅔% de leurs bénéfices d'exploitation;
- s'il faut protéger les revenus du gouvernement en retenant le taux actuel de déduction de 33⅓% des bénéfices "nets" comme maximum annuel, la formule que nous recommandons rendrait cette restriction plus tolérable.

Present Law	White Paper Proposals	Shell's Recommendations
Transitional Period Allowances		
Not applicable.	—To apply only to profits from properties held on White Paper day: – depletion allowances computed on present 33⅓% of "net" may be claimed for 5 more years. – any allowances earned through eligible expenditures during period may be carried forward for application against profits of sixth and subsequent years.	—Provide no transitional period; Shell's recommended system (see previous page) to apply from outset to all properties, whether "old" or "new".
	Example 1 (one of years of transitional period)	**Example 1**
	Net operating profits $6,000 Exploration & development — "Net" profits $6,000	$6,000 — $6,000
	*Allowance: 33⅓% of "net" $2,000	*Allowance: new Shell formula $1,000
	Earned allowance carried forward NIL	NIL
	Example 2	**Example 2**
	Net operating profits $6,000 Exploration & development (6,000) "Net" profits $ —	$6,000 (6,000) $ —
	Allowance: 33⅓% of "net" NIL	Allowance: new Shell formula $2,500 Maximum—33⅓% of "net" NIL Deductible in year NIL
	Earned allowance carried forward $2,000	Carried forward $2,500
	*During 5-year period only.	*For life of reserves.

Loi en vigueur	Propositions du Livre blanc	Recommandations de Shell Canada
Déductions en période de transition		
—Ne s'appliquent pas.	—Applicables seulement aux bénéfices tirés de propriétés détenues à la date de publication du Livre blanc: – les déductions pour épuisement calculées au taux de 33⅓% des bénéfices "nets" peuvent être réclamées durant les 5 années suivantes; – toutes les déductions gagnées en vertu de frais admissibles durant cette période peuvent être reportées et déduites des bénéfices de la sixième année et des années subséquentes.	**—Ne prévoir aucune période de transition. Appliquer la méthode de calcul recommandée par Shell (voir page précédente) dès le début à tous les biens, "anciens" ou "nouveaux".**
	Exemple 1 (une des années de la période de transition) Bénéfices nets d'exploitation $6,000 Exploration et mise en valeur — Bénéfices "nets" $6,000 *Déduction: 33⅓% des bénéfices "nets" $2,000 Déduction gagnée reportée NUL	**Exemple 1** $6,000 — $6,000 ***Déduction: nouvelle méthode de Shell $1,000** **NUL**
	Exemple 2 Bénéfices nets d'exploitation $6,000 Exploration et mise en valeur (6,000) Bénéfices "nets" $ — Déduction: 33⅓% des bénéfices "nets" NUL Déduction gagnée reportée $2,000	**Exemple 2** $6,000 (6,000) $ — **Déduction: nouvelle méthode de Shell $2,500** **Maximum: 33⅓% des bénéfices "nets" NUL** **Déduction admise pour l'année NUL** **Montant reporté $2,500**
	*Au cours de la période de 5 ans seulement.	***Tant que les réserves durent.**

Reasons for Shell's Recommendations

Transitional Period Allowances

—Percentage depletion allowances proposed to continue for 5 more years only in respect of profits earned through past investments. This way of mitigating retroactivity is highly inequitable:
- would apply whether petroleum reserves just developed or nearing exhaustion; some producers will have just finished their work and would have 85% of their allowance expectations removed (e.g. 25 years of a 30-year field life).
- some producers would receive no benefit at all from transitional arrangements; their depletion bases would be nil because still absorbing exploration and development expenses of past.
- producers now planning work would tend to maximize their depletion bases by delaying expenditures for 5 years; to extent they are unable to do this, would be penalized as above (compare Examples 1 and 2).

—Rough form of horizontal equity could be achieved by substantially lengthening transitional period. However, if Shell's recommended formula (see previous page) adopted, problem would be automatically solved by eliminating transitional period and making new system apply from outset:
- producers who plan no further work on properties would have allowances reduced to one-half of present expectations (i.e. to basic 10% of gross production revenue—see Example 1), but allowances would continue for life of resources.
- producers doing new work during next 5 years would not destroy depletion allowance entitlements thereby; basic 10% of gross allowance would apply and be carried forward, along with allowance earned on $1 for $4 basis, for application against profits of future years (see Example 2).

Justification des recommandations de Shell Canada

Déductions en période de transition

—D'après la proposition, la déduction proportionnelle pour épuisement calculée en fonction des bénéfices provenant d'investissements passés ne restera en vigueur que pendant les 5 années suivantes. Cette méthode de mitiger les effets de la rétroactivité est très inéquitable:
- la même disposition s'appliquerait autant aux réserves pétrolifères venant à peine d'entrer en production qu'à celles qui sont en voie d'épuisement; certains producteurs viendront juste de terminer leurs travaux de mise en valeur et les déductions qu'ils escomptaient seraient réduites de 85% (p.ex. les déductions couvrant 25 des 30 années de production d'un champ pétrolifère);
- certains producteurs ne profiteraient aucunement de cette période de transition; ils ne pourraient déposer aucune demande de déduction pour épuisement parce qu'ils en seraient encore à absorber les frais d'exploration et de développement passés;
- les producteurs qui projettent actuellement des travaux tâcheraient de s'assurer des déductions pour épuisement plus élevées en différant leurs dépenses de 5 ans; dans la mesure où ils ne pourraient remettre ces dépenses ils subiraient un désavantage analogue à celui que nous venons de citer (comparer exemples 1 et 2).

—On pourrait atteindre une certaine équité horizontale en prolongeant de façon appréciable cette période de transition. Cependant, si la méthode recommandée par Shell Canada (voir page précédente) était adoptée, le problème serait automatiquement résolu en éliminant la période de transition et en faisant intervenir la nouvelle méthode de calcul dès le début:
- les producteurs qui ne projettent aucun autre travail sur leur propriété verraient leurs déductions réduites à la moitié de ce qu'ils attendaient (soit à la déduction de base de 10% des revenus bruts de la production – voir exemple 1), mais ces déductions s'appliqueraient tant que dureraient les ressources;
- les producteurs effectuant de nouveaux travaux de mise en valeur au cours des 5 prochaines années ne perdraient pas pour autant leur droit à la déduction pour épuisement; la déduction de base de 10% pourrait être effectuée et reportée de même que la déduction gagnée grâce à l'allocation de $1 pour chaque dépense de $4, afin d'être imputée sur les bénéfices des années suivantes (voir exemple 2).

Non-operators' Depletion Allowance

Present Law

—Regulation No. 1202:
25% of royalty-type income (i.e. where holder does not share in costs of operating resource).

Example

	Production	Royalties
Gross profits	$10,000	$1,000
Operating expenses	(4,000)	—
Exploration & development	—	—
"Net" profits	$ 6,000	$1,000
Allowance—33⅓% of "net"	$ 2,000	
Allowance—25%		$ 250

White Paper Proposals

—Complete and presumably immediate withdrawal.

Example

	Production	Royalties
	$10,000	$1,000
	(4,000)	—
	—	—
	$ 6,000	$1,000
Allowance—⅓ of NIL	NIL	
Allowance withdrawn		NIL

Shell's Recommendations

—Provide same allowance basis as for operators (except no greater deduction than 20% for non-operating income in any year).

Example

	Production	Royalties
	$10,000	$1,000
	(4 000)	—
	—	—
	$ 6,000	$1,000
Allowance—10% of gross	$ 1,000	
Allowance—10% of gross		$ 100

Illustration of Non-operators' Annual Maximum (assume large carry-forward of allowances from prior years).

	Production	Royalties
"Net" profits (as before)	$ 6,000	$1,000
Maximum—33⅓%	$ 2,000	
Maximum—20%		$ 200

Déduction pour épuisement aux non-exploitants

Loi en vigueur

—Règlement n° 1202:
25% du revenu sous forme de redevances (c'est-à-dire lorsque le concessionnaire ne participe pas aux frais d'exploitation des ressources).

Exemple

	Production	Redevances
Bénéfices bruts	$10,000	$1,000
Frais d'exploitation	(4,000)	—
Exploration et mise en production	—	—
Bénéfices "nets"	$ 6,000	$1,000
Déduction—33⅓% des bénéfices "nets"	$ 2,000	
Déduction—25%		$ 250

Propositions du Livre blanc

—Suppression absolue et probablement immédiate.

Exemple

	Production	Redevances
	$10,000	$1,000
	(4,000)	—
	—	—
	$ 6,000	$1,000
Déduction—⅓ de NUL	NUL	
Déduction supprimée		NUL

Recommandations de Shell

—Accorder le même taux de déduction appliqué aux exploitants (sauf que la déduction d'aucune année ne peut dépasser 20% du revenu acquis par un non-exploitant).

Exemple

	Production	Redevances
	$10,000	$1,000
	(4,000)	—
	—	—
	$ 6,000	$1,000
Déduction – 10% des bénéfices bruts	$ 1,000	
Déduction – 10% des bénéfices bruts		$ 100

Exemple de déduction annuelle maximum pour non-exploitant (dans la supposition qu'un fort montant de déductions a été reporté des années précédentes).

	Production	Redevances
Bénéfices "nets" (comme précédemment)	$ 6,000	$1,000
Maximum – 33⅓%	$ 2,000	
Maximum – 20%		$ 200

Reasons for Shell's Recommendations

Non-operators' Depletion Allowance

—There is inadequate rationale in White Paper for ignoring retroactivity and denying any form of non-operators' depletion allowance. The following must be considered:
- existing interests were acquired in expectation of continuing 25% allowances; immediate removal of these would mean effective taxation of part of investors' capital.
- with regard to future negotiations between parties participating in exploration and development of properties: total elimination of non-operators' allowances would accomplish nothing but artificial shifting of impact to **operators** (and resultant disincentive), or conversion of prospective royalty holders to operators through their agreeing to participate in operating expenses (this being definition of "operator" in the Regulations).

—Viewed in this light, it is apparent that non-operators must have relief from retroactivity equivalent to that accorded operators, and permanent system of depletion allowances conforming to operators' system.

—Composite formula Shell has recommended for operators could be made applicable more or less automatically to non-operators' income. Basic 10% depletion element in formula would serve as the retroactivity relief which White Paper does not deal with. Moreover, no apparent reason to deny non-operators opportunity to earn additional allowances through eligible expenditures in same manner as operators.

—Only special provision apparently required is one which would prohibit deduction in any year, in respect of non-operating income, greater than 20% of that income (illustrated in Example). This is because annual maximum of 33⅓% of "net", as prescribed for operators, would otherwise automatically become 33⅓% of "gross" when applied to royalty income (no operating expenses) after exploration and development expenditures had ceased.

Justification des recommandations de Shell Canada

Déduction pour épuisement aux non-exploitants

—C'est par un raisonnement illogique que le Livre blanc fait abstraction de la rétroactivité et refuse toute déduction aux non-exploitants. Il faut prendre en considération ce qui suit:
– les intérêts actuels ont été acquis dans l'attente que la déduction de 25% serait maintenue; la suppression immédiate se traduirait en réalité par l'imposition d'une partie du capital investi;
– en ce qui a trait aux négociations futures entre groupes participant à l'exploration et à la mise en valeur de gisements, l'élimination totale des déductions pour non-exploitants n'aurait d'autre résultat que de transférer artificiellement le fardeau aux **exploitants** (ce qui aurait un effet décourageant), ou d'inciter les éventuels détenteurs de droits de redevances à devenir exploitants en acceptant de participer aux frais d'exploitation (telle étant la définition "d'exploitant" dans les règlements).

—A la lumière de ce qui précède, il est clair que les non-exploitants doivent bénéficier d'une décharge de l'effet rétroactif équivalente à la décharge accordée aux exploitants, et qu'il y a lieu de prévoir à leur égard une méthode permanente de calcul de déduction pour épuisement qui soit conforme à celle des exploitants.

—La formule à deux éléments que nous avons recommandée pour les exploitants pourrait s'appliquer plus ou moins automatiquement au revenu des non-exploitants. L'élément d'épuisement de base de 10% proposé dans notre formule allégerait l'effet rétroactif sur lequel le Livre blanc ne s'arrête pas. En fin de compte, il semble n'y avoir pas de raison de refuser aux non-exploitants l'occasion de gagner des déductions supplémentaires par des frais admissibles comme dans le cas des exploitants.

—La seule disposition spéciale qui semble nécessaire est celle qui interdirait la déduction annuelle, relative à un revenu acquis par un non-exploitant, qui est supérieure à 20% dudit revenu (illustré par notre exemple). En effet, une déduction annuelle maximum de 33⅓% des bénéfices "nets" prescrite pour les exploitants deviendrait automatiquement 33⅓% des bénéfices "bruts" dans le cas des revenus sous forme de redevances (sans frais d'exploitation) dès que les frais d'exploration et de mise en valeur auraient cessé.

Present Law	White Paper Proposals	Shell's Recommendations
Rental Building "Loophole"		
—For capital cost allowance purposes, costs of all of a taxpayer's buildings included in a single tax account, from which annual allowances and any proceeds of sale are deducted. Any negative balances which arise (i.e. from crediting in proceeds exceeding the balance of depreciated costs in account) must be included in income of year. Negative balance can be eliminated by charging in costs of new buildings purchased before end of year.	—White Paper proposal in paragraph 5.17 will presumably apply to all taxpayers who rent out buildings—e.g. petroleum marketing company which leases service stations to operators: – each building costing $50,000 or more to be **separate** tax account (class), so that, if sold, any excess of proceeds over its depreciated cost must be taken into income at once. – losses in taxpayer's rental building business, to extent attributable to capital cost allowance, interest and property taxes, not deductible against his other income.	**—Proposed provisions in respect of rental buildings not to apply where the properties held for purpose of conducting taxpayer's business, if that business is other than dealing in the properties or operating them as a commercial landlord.**
—Losses which arise in taxpayer's business or one of his businesses may be used to reduce any of his other business profits, or other form of income in year.		
Capital Cost Allowance System		
—Annual prescribed rates (e.g. most machinery 20%) are applied to balances in various classes of the taxpayer's depreciable property.	—Paragraph 5.14 of White Paper states that "rates" of capital cost allowance may be too "generous", These are to be reviewed and taxpayers' views solicited.	**—The Government should state its general attitude and intentions without delay.**
—Done on "diminishing balance" basis—each class of property comprises aggregated costs of all items of that class acquired by taxpayer, reduced each year by allowances claimed and by proceeds of sale, if any.		**—Exact nature of generosity alluded to should be defined and illustrated.**
—Commencement of this system in 1949 marked abandonment of concept of sustained physical depreciation and of even write-off over assumed life of assets.		**—General manner in which system might be changed should be outlined.**
—New rates were generally kept in line with old; e.g. machine written off in 10 years under old system (10% per annum) and about 90% written off in 10 years under new (20% diminishing balance).		

Loi en vigueur	Propositions du Livre blanc	Recommandations de Shell Canada
"Echappatoire" des immeubles locatifs		
—Aux fins d'allocation du coût en capital, la valeur de tous les immeubles appartenant à un même contribuable fait l'objet d'un seul compte fiscal duquel sont déduits les allocations annuelles et les produits des dispositions. Tout solde négatif qui peut se présenter, notamment lorsque le produit des dispositions dépasse la valeur amortie des immeubles, doit être ajouté au revenu de l'année. Cependant, un solde négatif peut être éliminé en portant au débit du compte le coût d'immeubles achetés avant la fin de l'année.	—Les propositions du Livre blanc, au paragraphe 5.17, s'appliqueraient vraisemblablement à tous les contribuables se livrant à la location d'immeubles, par exemple à une compagnie de pétrole qui loue des stations-service à des exploitants. – Chaque immeuble dont le coût est supérieur à $50,000 ferait l'objet d'un compte **distinct** (catégorie **distincte**), de sorte que, s'il est vendu, l'excédent du produit de la vente sur la valeur amortie serait immédiatement considéré comme revenu. – Lorsqu'un contribuable subit des pertes dans la location d'immeubles, celles-ci, en autant qu'elles sont attribuables à l'allocation du coût en capital, aux intérêts et aux taxes foncières, ne pourraient être déduites des autres revenus.	**—Ne pas appliquer les dispositions proposées concernant les immeubles locatifs aux propriétés que le contribuable détient pour la conduite de ses affaires, à moins qu'il ne fasse le commerce de ces propriétés ou ne les exploite en tant que propriétaire commercial.**
—Les pertes subies par un contribuable dans l'une ou l'autre de ses entreprises peuvent être imputées sur les bénéfices d'une autre entreprise ou sur ses autres revenus de l'année.		
Méthode de calcul de l'allocation du coût en capital		
—Les taux prescrits d'amortissement annuel (p. ex. 20% pour la plupart des machines) s'appliquent au solde des différentes catégories de biens amortissables que possède le contribuable.	—Le paragraphe 5.14 du Livre blanc prétend que les "taux" d'amortissement sont peut-être trop "généreux". Ils devraient être revisés et les contribuables auraient l'occasion d'exposer leurs vues.	**—Le gouvernement devrait préciser son attitude et ses intentions générales sans délai.**
—Le calcul se fait sur le "solde régressif": chaque catégorie de biens comprend le coût total de tous les biens de cette catégorie que le contribuable a achetés, diminué annuellement des amortissements réclamés et du produit des ventes, le cas échéant.		**—Il faudrait préciser la nature de la générosité à laquelle il est fait allusion, et en donner des exemples.**
—L'inauguration de cette méthode en 1949 marquait l'abandon du concept de la dépréciation réellement subie et de l'amortissement uniforme au cours de la durée utile prévue des biens.		**—Il y a lieu de donner une idée de quelle manière la méthode de calcul peut être modifiée.**
—Les nouveaux taux correspondaient généralement aux anciens; par exemple, d'après l'ancienne méthode, une machine était totalement amortie en 10 ans (10% par année); d'après la nouvelle méthode, la machine est amortie d'environ 90% en 10 ans (20% du solde régressif).		

Reasons for Shell's Recommendations

Rental Building "Loophole"

—Unlimited application of proposed provisions would be intolerable since:
- no equity or neutrality in catching certain businesses which happen to use particular kind of asset that is sometimes subject of tax avoidance; oil company rents out service stations in order to market its products—other taxpayers rent out machinery, boats, etc., yet not affected by proposals.
- oil company may sustain overall loss on its service station rentals, but for sake of and inseparable from, profits from sale of products.
- proposals would in this case rest on a quite untenable taxation principle that single business be separated into **departments** and loss in one department not deductible from profits in another.

Capital Cost Allowance System

—Uncertainty as to future allowances which has now been injected is depressing to business growth and should be removed without delay. Major projects are being planned which, once undertaken, will entail continuing purchases of depreciable property over many years to come.

—Government attitude and intentions remain a mystery. It cannot be **rates** which are "generous":
- these rates write off depreciable assets over periods which were recognized as appropriate very many years ago, e.g. machinery over 10 years.
- these periods were never too short and have certainly not lengthened in recent years—rather reverse is the case, in view of more rapid obsolescence and modern demands for production efficiency.

It must be the diminishing balance system itself which is considered generous, i.e. because allowances are high in early years and low in later years. But this is intended incentive effect—it stimulates investment and reinvestment in modern equipment and facilities.

—Many believe present system is very **ungenerous** in not recognizing that inflation causes capital to be taxed away and that **replacement cost** should be used as base for capital cost allowance.

—If government intends to reduce or abandon incentive by fundamental system changes, they must say why, how and when; importance of matter does not permit vague and seemingly innocuous allusions.

Justification des recommandations de Shell Canada

"Echappatoire" des immeubles locatifs

—L'application sans réserve des dispositions proposées serait intolérable parce que:

- le fait de frapper certaines entreprises qui, par hasard, font usage du genre de biens qui permet parfois une échappatoire est contraire à l'équité et à l'impartialité; une compagnie pétrolière met en location des stations-service dans le but de vendre ses produits, tandis que d'autres contribuables mettent en location des machines, des bateaux, etc., et ne seraient pas touchés par les propositions;
- une compagnie pétrolière loue parfois ses stations-service à perte, mais elle le fait uniquement en vue des profits qu'elle tirera de la vente de ses produits;
- les dispositions proposées dans ce cas s'appuient sur un principe fiscal absolument insoutenable: qu'une même entreprise soit **compartimentée** de telle sorte que les pertes subies par un service ne puissent pas être déduites des bénéfices réalisés par un autre.

Méthode de calcul de l'allocation du coût en capital

—L'incertitude qui entoure les futurs taux d'allocation défavorisera la croissance des affaires et devrait être dissipée sans délai; une fois entrepris, les importants projets entraîneront une suite d'achats de biens amortissables au cours de nombreuses années.

—L'attitude et les intentions du gouvernement restent mystérieuses. La prétendue "générosité" ne porte certes pas sur les **taux**:

- à ces taux, les biens amortissables sont complètement amortis après des délais qui étaient jugés convenables il y a très longtemps, p.ex. 10 ans pour la machinerie;
- ces délais n'ont jamais été trop courts et ne se sont certainement pas prolongés au cours de ces dernières années. C'est plutôt le contraire qui s'est passé, à cause de la désuétude beaucoup plus rapide et des méthodes de production beaucoup plus efficaces qu'exige la société moderne.

Ce doit être la méthode de calcul d'après le solde "régressif" qui est considérée comme généreuse, notamment parce que la déduction pour épuisement est élevée au cours des premières années et faible dans les dernières. Mais ceci est précisément le stimulant recherché: il encourage l'investissement et le réinvestissement dans des installations et de l'équipement modernes.

—Plusieurs considèrent que la méthode de calcul actuelle est au contraire très **peu généreuse** parce qu'elle ignore le fait que l'inflation permet à l'impôt d'absorber peu à peu le capital et que ce sont les **frais de remplacement** qui devraient servir de base au calcul de l'allocation du coût en capital.

—Si le gouvernement a l'intention de réduire ou de discontinuer cet encouragement par une méthode de calcul fondamentalement différente, on doit nous dire pourquoi, comment et quand; un sujet de cette importance ne permet pas des allusions vagues aux apparences innocentes.

Chapter 6—Taxing International Income

Present Law	White Paper Proposals	Shell's Recommendations
Foreign-Source Income		
—Dividends received by Canadian corporation from controlled foreign corporation (ownership of more than 25% of latter's voting shares) are exempt from Canadian tax—Section 28 (1) (d).	—Dividends received by Canadian corporation from controlled foreign corporation to be exempt from Canadian tax only where Canada has tax treaty with foreign jurisdiction.	—Retain present simple and straightforward system.
—Dividends other than above grossed-up and included in income; gross-up always in respect of tax paid **directly** by recipient to foreign jurisdiction (usually withholding tax), and that foreign tax allowed as credit against Canadian taxes.	—Where such dividends received from non-treaty countries, Canadian corporation is to be taxed on **fully** grossed-up dividend, i.e. including taxes paid by foreign corporation on earnings out of which dividend is paid, and claim tax credit for those foreign taxes.	—In particular, "passive income" not to be stigmatized; should be no thought of introducing administrative complexities of the U.S. experiment in this area.
—No Canadian tax imposed on foreign corporate earnings before they are brought back to Canada as dividends, and no reference is ever made in gross-up or credit to underlying income of foreign corporation or taxes it has itself paid.	—Where controlled foreign corporation has "passive" income, Canadian corporation is to report same annually for **immediate** Canadian taxation (presumably foreign tax credit may be claimed).	—Control foreign tax haven abuses by strict enforcement of law as to Canadian residence (place of central management and control).
—Canadian resident corporations exempt from Canadian income tax if virtually all their business operations outside Canada ("foreign business corporations").	—"Foreign business corporations" to be taxed as any other Canadian corporation, i.e. world income taxed by Canada, and tax reduced by foreign taxes, if any, paid thereon.	—Introduce special provisions only for purpose of imposing Canadian tax where *Canadian-source* income has been diverted abroad.
(Above limited to subject of our comments).		
Canadian-Source Income of Non-residents		
—Pension income paid from Canada to pensioners living abroad exempt from Canadian tax.	—25% withholding tax to be imposed on pension payments to non-residents (with unspecified provisions for collecting additional tax or refunding part of tax withheld, presumably by reference to total income, dependants, etc., of recipient).	—Relinquish taxation of pension income of non-residents entirely to countries in which the pensioners reside, as at present and as provided in Canada's existing tax treaties.
(Only item on which we comment).		

Chapitre 6—Imposition du revenu international

Loi en vigueur	Propositions du Livre blanc	Recommandations de Shell Canada
Revenus reçus de l'étranger		
—Les dividendes reçus par une compagnie canadienne d'une compagnie étrangère qu'elle contrôle (dont elle détient plus de 25% des actions délibérantes) ne sont pas sujets à l'impôt au Canada – Article 28 (1) (d).	—Les dividendes qu'une compagnie canadienne reçoit d'une compagnie étrangère qu'elle contrôle seraient exempts de l'impôt canadien seulement lorsque le Canada a une convention fiscale avec la juridiction étrangère.	**—Conserver le système actuel, simple et clair.**
—Les dividendes autres que ci-dessus sont majorés de l'impôt payé et déclarés comme revenu aux fins d'impôt; cette majoration inclue toujours l'impôt payé **directement** par le bénéficiaire au fisc étranger (habituellement une retenue fiscale), et cet impôt étranger fait l'objet d'un dégrèvement imputé sur l'impôt canadien.	—Lorsque les dividendes viennent de pays avec lesquels le Canada n'a pas conclu une convention fiscale, la compagnie canadienne devrait déclarer ses dividendes **majorés** des impôts payés par la compagnie étrangère sur les revenus d'où proviennent les dividendes, et elle aurait droit à un dégrèvement pour ces impôts payés à l'étranger.	**—Plus particulièrement, ne pas accabler les revenus de placement ou revenus connexes; on ne devrait pas envisager d'introduire les mesures administratives si compliquées dont les Etats-Unis ont fait l'essai dans ce domaine.**
—Aucun impôt n'est levé au Canada sur les revenus de compagnies étrangères avant que ceux-ci ne soient réintroduits au Canada sous forme de dividendes, et les majorations ou les dégrèvements ne font pas fonction du revenu de la compagnie étrangère elle-même ou des impôts qu'elle a payés elle-même.	—Lorsque la compagnie étrangère contrôlée reçoit des revenus de placement ou revenus connexes, la compagnie canadienne devrait déclarer chaque année ces revenus en vue de l'imposition **immédiate** au Canada (un dégrèvement pour impôts payés à l'étranger pourrait probablement être réclamé).	**—Réprimer l'abus des refuges fiscaux étrangers par l'application stricte de la loi en ce qui a trait à la résidence au Canada (siège principal de l'administration).**
—Les compagnies canadiennes résidentes ne sont pas soumises à l'impôt canadien si presque toute leur activité commerciale a lieu en dehors du Canada ("compagnies opérant à l'étranger").	—Les "compagnies opérant à l'étranger" devraient payer l'impôt comme n'importe quelle autre compagnie canadienne, c'est-à-dire que leur revenu étranger serait soumis à l'impôt au Canada sous réserve d'un dégrèvement pour l'impôt étranger, le cas échéant.	**—Prendre des dispositions spéciales dans le seul et unique but de percevoir l'impôt canadien sur des revenus provenant du Canada et détournés vers l'étranger.**
(Nous ne citons que les points que nous désirons commenter)		
Revenus canadiens des non-résidents		
—Les prestations de pensions payées au Canada à des retraités vivant à l'étranger sont exemptes de l'impôt canadien.	—Une retenue fiscale de 25% devrait être imposée sur le service de rentes de retraite aux non-résidents (des dispositions non indiquées devant déterminer le recouvrement de l'impôt supplémentaire ou le recouvrement d'une partie de la retenue à rembourser probablement en fonction du revenu total, du nombre des personnes à charge, etc., du bénéficiaire).	**—Céder l'imposition des prestations de pensions des non-résidents aux pays où résident les bénéficiaires, conformément à la pratique actuelle et aux conventions fiscales que le Canada a conclues.**
(Seul point que nous commentons)		

Reasons for Shell's Recommendations

Foreign-Source Income

—Canada's present system is administratively simple. It is consistent with Canada's best economic interests in promoting free flow of trade, capital and enterprise throughout the world. Canada itself has great need of all of these.

—Canada cannot afford reputation of country which acts as international tax policeman.

—White Paper illustrates loopholes for avoiding tax by reference to Canadian bond interest flowing first to a tax haven and then back to Canada as a tax-exempt dividend. We agree that tax avoidance through diversion of Canadian-source income should be stopped. But we would introduce provisions specifically for this purpose rather than restructure whole system.

—We note in particular that:
- "tax treaty test" proposed is impractical, inequitable and non-neutral; it is known that some important nations see no advantage in completing a treaty with Canada.
- if Canada reaches out to collect tax that a foreign country has deliberately spared a resident business operation, development incentives offered by foreign country are nullified.
- this would place Canadians at competitive disadvantage with other nationals whose governments have more realistic approach to international taxation.

We submit that, generally, Canadians should be free to establish operations abroad in tax climate of their choice and to compete there on equal tax terms with domestic and other international operators.

Canadian-source Income of Non-residents

- If proposed tax imposed on pension income, there would be inequity because of a variety of effective rates, including nil rate, resulting from country-by-country treaty negotiations.
- Present revenue loss not great enough to warrant tax intervention; large-scale "loophole" opportunities obviously impossible.
- Canada would be moving away from international norm, as evidenced by existing treaties, which leave taxation of pensions to country of pensioner's residence.

We believe Canadian pensioners should be free to submit themselves to tax provisions of the countries of their retirement choice, without Canadian tax intervention.

Justification des recommandations de Shell Canada

Revenus reçus de l'étranger

—Cet aspect de la fiscalité canadienne est simple au point de vue administratif dans son état actuel. De plus, ces règles servent bien les intérêts économiques du Canada en donnant toute liberté au commerce, au mouvement des capitaux et des entreprises à travers le monde, soit tous des facteurs dont le Canada lui-même a grand besoin.

—Le Canada ne peut se permettre d'acquérir la réputation de policier international de l'impôt.

—Il existe évidemment des "échappatoires" d'évasion fiscale. Le Livre blanc cite le cas des intérêts d'obligations canadiennes qui sont d'abord envoyés à un refuge fiscal puis retournés au Canada sous forme de dividendes exempts d'impôt. Nous admettons qu'il faut mettre fin à cette évasion fiscale. Mais, à notre avis, il faut opposer des dispositions spéciales à cet abus plutôt qu'une restructuration de tout le système.

—Nous notons particulièrement que:
- la proposition selon laquelle le critère de l'imposition des dividendes serait l'existence ou l'inexistence de conventions fiscales n'est ni pratique, ni équitable, ni impartiale; c'est un fait connu que certains pays importants ne voient aucun avantage à conclure une convention avec le Canada;
- si le Canada tente de percevoir un impôt dont un pays étranger a délibérément fait grâce à une compagnie résidente, l'encouragement qu'offre ce pays au développement s'écroule;
- ceci mettrait les canadiens aussi dans une position désavantageuse par rapport aux ressortissants des pays dont le gouvernement aborde le problème de l'imposition internationale de manière plus réaliste.

Nous suggérons que les canadiens soient généralement libres de conduire leurs affaires à l'étranger dans le climat fiscal de leur choix et d'y faire concurrence aux exploitants locaux et internationaux sur un pied d'égalité devant l'impôt.

Revenus canadiens des non-résidents

- Si l'imposition du revenu des pensions était pratiquée conformément à la proposition, elle donnerait lieu à la situation injuste d'une grande variété de taux d'imposition, ou même, dans certains cas, la non-imposition, suivant les accords conclus avec chaque pays.
- La présente perte de revenu n'est pas assez importante pour justifier l'intervention fiscale dans ce domaine; en effet, il est évident que les "échappatoires" qui présentent une grande importance sont impossibles.
- Le Canada s'éloignerait en fait des normes internationales qui ressortent des conventions en vigueur, lesquelles prévoient que le pays où le retraité réside perçoit l'impôt sur ses revenus.

Nous sommes d'avis que les retraités canadiens devraient être libres de se soumettre au régime fiscal du pays où ils ont choisi de se retirer, sans intervention de la fiscalité canadienne.

CHAPTER 7

Shell Canada Limited—Operating & Financial Data

		1969	1968
Operating	Gross Crude and Natural Gas Liquids Production (Thousands barrels per day)	72	68
	Gross Production and Sale of Natural Gas (Millions cubic feet per day)	402	373
	Sulphur Production (Long Tons per day)	2,100	2,000
	Refined Product & Chemical Sales (Thousands barrels per day)	211	200
	Number of Employees	6,700	6,700
Financial	Total Revenue	$850 million	$784 million
	Net Income	47 "	54 "
	Dividends Paid	17 "	17 "
	Capital & Exploration Expenditures	119 "	146 "
	Shareholder's Investment	676 "	646 "
	Common Shares Outstanding (Millions)	33	33
	Ownership Distribution		
	– Canadian	9%	9%
	– United States	2%	2%
	– Shell Group	88%	88%
	– Other Countries	1%	1%
	Return on Shareholders' Investment	7.3%	8.9%

Historical Source & Disposition of Funds Statement (1946 to 1969)	Shell Canada Has Obtained Its Funds From:		
	– Direct Investment by Shell Group	$603 million	
	– Its Own Operations	943 "	
	– Outside Debt Financing	203 "	$1,749 million
	and, Has Spent These Funds On:		
	– Exploration, Drilling, Refineries, Marketing, etc.	$1,412 million	
	– Working Capital	166 "	
	– Redemption of Long Term Debt	47 "	
	– Interest on Long Term Debt	28 "	
	– Interest and Dividends to Shell Group	87 "	
	– Common Share Dividends to Public Shareholders	9 "	$1,749 million

Shell Canada Limited—Données relatives à l'exploitation et aux finances

		1969	1968
Exploitation	Production totale de pétrole brut et de condensats du gaz naturel (milliers de barils par jour)	72	68
	Production brute et vente de gaz naturel (millions de pieds cubes par jour)	402	373
	Production de soufre (tonnes fortes par jour)	2,100	2,000
	Ventes de produits raffinés et chimiques (milliers de barils par jour)	211	200
	Nombre d'employés	6,700	6,700
Finances	Revenu total	$850 millions	$784 millions
	Revenu net	47 "	54 "
	Montant distribué en dividendes	17 "	17 "
	Dépenses en capital et dépenses d'exploration	119 "	146 "
	Avoir des actionnaires	676 "	646 "
	Actions ordinaires en circulation (millions)	33	33
	Répartition des actions		
	– Canada	9%	9%
	– Etats-Unis	2%	2%
	– Groupe Shell	88%	88%
	– Autres pays	1%	1%
	Rendement du placement de l'actionnaire	7.3%	8.9%

Etat historique de la provenance et de l'utilisation des fonds (1946 à 1969)	Shell Canada a obtenu des fonds		
	– du placement direct par le groupe Shell	$603 millions	
	– par ses propres exploitations	943 "	
	– par le financement obligataire	203 "	$1,749 millions
	et les a affectés		
	– à l'exploration, à la mise en production de gisements, aux raffineries, à la commercialisation, etc.	$1,412 millions	
	– au fonds de roulement	166 "	
	– au rachat de la dette à long terme	47 "	
	– aux intérêts de la dette à long terme	28 "	
	– à la distribution d'intérêts et de dividendes au groupe Shell	87 "	
	– à la distribution de dividendes sur actions ordinaires au public actionnaire	9 "	$1,749 millions

APPENDIX A-9

TEXACO CANADA LIMITED
SUBMISSION
RE
THE TAX REFORM PROPOSALS
OF
THE GOVERNMENT OF CANADA
April 1970

TABLE OF CONTENTS

SUMMARY AND RECOMMENDATIONS
TEXACO CANADA LIMITED

PART A

DEPLETION ALLOWANCES
General
Royalty Depletion
Shareholder's Depletion

CORPORATIONS AND THEIR SHAREHOLDERS
General
Partnership Option

BUSINESS AND PROPERTY INCOME
"Nothings"
Capital Cost Allowances
Rented Properties

PART B

OBJECTIVES OF A TAX SYSTEM
RATES OF TAX
THE TAXATION OF CAPITAL GAINS

SUMMARY AND RECOMMENDATIONS

Texaco Canada Limited (hereafter sometimes referred to as Texaco) welcomes this opportunity of expressing its views on the White Paper proposals for tax reform in Canada. The Company's interest lies in two main areas.

1. The direct impact on the Company's operations and its shareholders (Part A).
2. The effect of the proposals on the general economic and social development and prosperity of Canada which to a large extent will determine the Company's future success, (Part B).

Particular attention has been paid in the preparation of this submission to the direct impact of the proposals on the company's operations. The company's position and its reasons therefor are developed at greater length in Part A of this submission.

Part B is an expression of the Company's views on proposals of the White Paper which would likely have only a limited direct effect

APPENDICE A-9

TEXACO CANADA LIMITED
MÉMOIRE
SUR LES
PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE
DU
GOUVERNEMENT CANADIEN
Avril, 1970

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS
TEXACO CANADA LIMITED

SECTION A

DÉDUCTIONS POUR ÉPUISEMENT
Généralités
Redevances
Actionnaires

LES CORPORATIONS ET LEURS ACTIONNAIRES
Généralités
Faculté pour les corporations de se faire reconnaître comme sociétés en nom collectif

REVENUS PROVENANT D'ENTREPRISES OU DE BIENS
Élements incorporels
Les allocations du coût en capital
Biens en location

SECTION B

OBJECTIFS D'UN SYSTÈME FISCAL
TAUX D'IMPÔT
L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

Nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est fournie de présenter nos vues sur les propositions de réforme fiscale récemment publiées dans un Livre blanc de l'État canadien. Nous nous intéressons particulièrement à deux aspects desdites propositions, à savoir:

1. Leurs effets immédiats sur nos activités et sur nos actionnaires.
2. Leurs effets sur la situation économique et sociale du pays qui, bien que d'ordre général, ne peuvent quand même pas manquer d'influer sur l'avenir de notre entreprise.

Nous nous sommes longuement penchés sur le premier de ces aspects, et lui avons consacré la section A du présent mémoire.

Quant au second, qui fait l'objet de la section B, nous l'avons abordé d'un point de vue général, mais n'en tenons pas moins à signaler

on the company but could have a substantial indirect effect by their impact on the environment in which the company functions. We fear that the economy would be adversely affected by: a shortage of investment funds; inability to attract and keep skilled, well-educated employees, due to high Canadian tax rates versus those prevailing elsewhere; high unemployment due to industry's inability to compete with foreign producers; and excessive inflation due to the encouragement to Canadians to spend their earnings rather than save. More complete discussion of the economic effects has been left to others. In this regard we specifically endorse the economic views of the Canadian Manufacturers' Association as expressed in their brief to this Committee.

Even though the proposals will receive the best possible scrutiny by the most knowledgeable people in their particular fields it is difficult to predict with reasonable certainty what the effect on the social and economic life of Canada would be. For this reason changes in the tax system should be kept to a minimum and should be made only when provisions of the present statute are found to be seriously wanting and alternative proposals are found which will clearly result in improvements. In our view most of the key proposals do not represent improvements over the existing system and in fact many have serious drawbacks rendering them clearly inferior to the present system, consequently, such proposals should be rejected or substantially revised.

In summary, our recommendations respecting the portion of the White Paper discussed in this submission are as follows:

1. The proposed restriction of the gas and oil well operator's depletion allowance should not be adopted because this would inhibit the growth of the industry to the detriment of Canada both economically and sociologically. The present system should be revised to permit the deduction of an allowance that would produce an effective tax rate competitive with that prevailing in the U.S. (Page 9)

2. The present depletion allowance on oil and gas royalty income should continue to apply. (Page 15)

3. Depletion allowances available to shareholders of resource companies should not be cancelled, especially if the proposed system of taxing shareholders is

dès maintenant les dangers qui nous sont apparus à la lecture de certaines des propositions du Livre blanc. Nous sommes surtout inquiets des conséquences que peuvent avoir pour l'économie nationale: une pénurie de capitaux d'investissements; l'effet que pourrait avoir sur la disponibilité de personnel qualifié, un régime fiscal plus rigoureux que celui d'autres pays; un taux de chômage accru par la faiblesse de nos moyens de concurrence contre les producteurs étrangers; les ravages d'une inflation encouragée par un système poussant les Canadiens à dépenser leurs revenus plutôt que de pratiquer l'épargne.

Nous avons laissé à d'autres le soin d'élaborer sur la situation économique; nous tenons toutefois à apporter notre appui à l'Association des manufacturiers canadiens et plus particulièrement en ce qui concerne le bref qu'elle a soumis au Comité parlementaire.

Même si les propositions doivent être minutieusement examinées par les plus grands spécialistes, il reste que leurs incidences sur la vie économique et sociale du Canada sont encore du domaine de la conjecture. Ne serait-ce qu'à ce titre, nous croyons que le régime fiscal ne peut être modifié que dans une très petite mesure. Il doit au préalable y avoir carence évidente, et l'avantage des changements envisagés doit être nettement démontrable. A notre avis, la plupart des propositions sont loin d'offrir des améliorations et comportent au contraire de très graves inconvénients les rendant dès lors moins avantageuses que le régime actuel et justifiant leur rejet ou du moins une toute nouvelle étude.

En résumé, voici nos recommandations quant aux aspects du Livre blanc qui font l'objet du présent mémoire:

1. La restriction recommandée quant aux déductions pour épuisement dans le cas des exploitants de puits de pétrole et de gaz doit être rejetée car elle aurait pour effet d'empêcher l'expansion de l'industrie, ce qui nuirait au Canada tant sur le plan social que sur le plan économique. Il serait au contraire préférable de reviser le régime actuel pour qu'il permette des réductions apportant l'aide voulue, face à la concurrence américaine. (page 9).

2. La déduction pour épuisement actuellement accordée dans le cas du revenu de redevances de pétrole et de gaz devrait être maintenue. (page 15).

3. La déduction pour épuisement actuellement accordée aux actionnaires des compagnies qui exploitent les richesses naturelles ne devrait pas être annulée,

implemented, because the corporation should be able to pass its depletion and other allowances to its Canadian resident shareholders, otherwise such allowances would largely be nullified in the hands of individual shareholders. (Page 18)

4. The proposed system of classifying corporations into groups and integrating all or a portion of corporation tax with that payable by shareholders should not be implemented as proposed. Among its many faults is its discrimination against shareholders of resource-based corporations that would result from such a procedure.

To correct these faults we suggest that consideration be given to exempting from further tax dividends paid by Canadian Corporations.

Alternatively, the present system of providing dividend tax credits and appropriate depletion allowances to Canadian resident shareholders should be retained in preference to the proposed integration system. (Page 19)

5. The proposal to eliminate the category of "nothings" which has plagued taxpayers for years is commendable and should be implemented. The denial of a deduction for any legitimate expense incurred to earn income cannot be justified. (Page 26)

6. The proposals to amend capital cost allowance regulations to require the establishment of a separate class for each rental building costing in excess of $50,000 would be particularly onerous for companies with many retail outlets and should not be implemented for this type of business activity. (Page 28)

7. The proposal to disallow rental property operating losses which arise from taxes, interest and capital cost allowance should not be adopted because it would also be unfair and would impose an onerous administrative burden on the petroleum marketing industry. (Page 28)

8. Greater emphasis should be placed on the use of the tax system to encourage economic growth. (Page 30)

surtout si la proposition visant l'impôt des actionnaires est adoptée: ces compagnies devraient pouvoir faire bénéficier leurs actionnaires domiciliés au Canada de leurs déductions pour épuisement, sans quoi l'avantage de celles-ci serait annulé par l'imposition dont elles seraient l'objet sitôt versées aux actionnaires. (page 19).

4. La proposition visant à classifier les corporations en groupes et à intégrer tout ou partie de leurs impôts à ceux de leurs actionnaires ne devrait pas être adoptée, du moins sous cette forme. Parmi ses nombreux défauts, nous signalons notamment la discrimination qu'elle établit au détriment des actionnaires des compagnies exploitant les richesses naturelles. Pour corriger ces lacunes nous suggérons que l'on songe sérieusement à exempter de tout impôt supplémentaire les dividendes versés par des corporations canadiennes. Par ailleurs, l'on pourrait tout aussi bien—et toujours de préférence à la proposition en question—conserver le régime qui consiste actuellement à accorder aux actionnaires domiciliés au Canada des dégrèvements pour dividendes ainsi que des déductions appropriées pour épuisement. (page 20).

5. La proposition recommandant l'élimination de la catégorie constituée des éléments dits «incorporels» est excellente et devrait être mise en application. Il n'a jamais, en effet, été raisonnable de refuser quelque exemption que ce soit en matière de dépenses légitimement engagées dans un but lucratif. (page 28).

6. Les propositions visant à modifier les règlements sur l'allocation du coût en capital pour qu'ils exigent l'établissement d'une classe spéciale pour chaque immeuble locatif dont le coût excède $50,000 seraient particulièrement onéreuses pour les compagnies ayant de nombreux points de vente au détail et ne devraient pas être mises en application dans le cas de ces dernières.(page 30).

7. Il ne faudrait pas que soit adoptée la proposition visant à refuser toute déduction pour les pertes d'exploitation d'immeubles locatifs occasionnées par les impôts, les intérêts ou les allocations du coût en capital, parce qu'elle serait injuste et imposerait un fardeau administratif beaucoup trop lourd à l'industrie de la vente du pétrole. (page 30).

8. Le rôle du régime fiscal en tant que catalyseur de l'économie devrait mieux être compris et mis à contribution.(page 33).

9. Tax levels should be competitive with those of competing countries and the level of government expenditures should be maintained within the limits of revenue provided by such tax rates. (Page 34)

10. A tax on capital gains should not be imposed at this time because of its adverse effect on capital accumulations, saving and risk-taking as well as its tendency to increase inflationary pressures However, if such a tax is deemed necessary substantial changes should be made to the proposals to reduce its punitive impact on the economy. (Page 37)

TEXACO CANADA LIMITED

Texaco Canada Limited is a fully integrated oil company, engaged either directly or through subsidiary companies in the exploration for, production and refining of crude oil and natural gas and distribution of petroleum products throughout Canada.

The Company owns and operates refineries located at Halifax, Montreal, Port Credit and Edmonton with a combined rated capacity of about 130,000 barrels of crude oil per day. The company distributes its products throughout Canada through approximately 4,600 retail outlets, most of which are operated by lessee dealers. During 1969 the Company's sales of petroleum products averaged 141,709 barrels daily.

At the end of 1969 the company had working interests of 246 net producing oil and gas wells in Western Canada. Its net production, including royalty received, averaged 18,580 barrels per day during 1969.

The Company had 3,481 employees at the end of 1969 of whom practically all are Canadian citizens.

Approximately 68 per cent of Texaco Canada's stock is owned by Texaco International Financial Corporation, a wholly owned U.S. subsidiary of Texaco Inc., New York. The remaining 32 per cent of the stock is widely distributed, mainly among Canadian investors.

9. Les taux d'impôts devraient refléter les nécessités de la concurrence et ne pas dépasser ceux des autres pays; par ailleurs, les dépenses de l'État devraient être maintenues dans les limites permises par de tels taux. (page 37).

10. A l'heure actuelle, il ne devrait être question d'établir aucun impôt sur les gains en capital, car cela aurait des effets extrêmement fâcheux sur nos moyens d'accumuler les capitaux, de les économiser et de les mettre au service de la spéculation; pareille mesure augmenterait aussi les pressions inflationnistes pourtant bien assez fortes sans cela. Si cependant cet impôt devenait indispensable, sa mise en application devrait être sensiblement différente des propositions, afin d'amenuiser l'aspect punitif des conséquences qu'il comporterait pour l'industrie sous la forme proposée.

TEXACO CANADA LIMITED

Texaco Canada Limited est une entreprise pétrolière entièrement intégrée s'intéressant, soit directement soit par l'entremise de filiales, à la prospection, à l'exploitation et au raffinage de pétrole ou gaz naturels et à la vente de produits pétroliers à travers le Canada.

Cette entreprise exploite à Halifax, Montréal, Port Credit et Edmonton des raffineries qui lui appartiennent et dont le rendement global atteint cent trente mille barils par jour. Pour la vente au détail de ses produits, elle dispose de quelque quatre mille six cents points de vente, dont la plupart sont loués à des concessionnaires. En 1969, ses ventes se sont situées à une moyenne quotidienne de cent quarante et un mille sept cent neuf barils.

A la fin de 1969, la société possédait dans l'ouest canadien des intérêts dans deux cent quarante-six puits produisant effectivement du pétrole et du gaz, et, cette année-là, la production nette de ces puits, y compris les redevances reçues, se situait en moyenne à dix-huit mille cinq cent quatre vingts barils par jour.

Toujours à la fin de 1969, la société avait un personnel de trois mille quatre cent quatre vingt une personnes, presque exclusivement de nationalité canadienne.

Environ 68 p. 100 des actions de Taxaco Canada sont entre les mains de la Texaco International Financial Corporation, une filiale appartenant entièrement à la Texaco Inc., de New York. Tout le reste des actions est ouvert, et se trouve principalement entre les mains d'actionnaires canadiens.

PART A

DEPLETION ALLOWANCES RESPECTING OIL AND GAS INCOME

The White Paper acknowledged the necessity of providing incentives to the mining and petroleum industries because of the unusual risks involved in such enterprises and because of their contribution to regional development, particularly in Canada's frontier areas. Nevertheless, it proposed to reduce the incentives now available.

The White Paper, quite correctly, pointed out that the present depletion allowance incentive to operators tends to work against itself by requiring the deduction of exploration expenses from the depletion base. As exploration increases the depletion allowance is reduced. The proposal of the government, however, would not correct this fault; instead it would add a second limitation to that presently existing in the form of the 3 for 1 proposal of paragraph 5.40.

We submit that the purpose of a depletion incentive is and should be to encourage investors to risk their capital in the industry. An efficient and effective incentive is one which rewards the successful investor in the form of a reduced tax burden on income. In our view an investor earns the right to depletion on future income realized from his investment at the time when he assumes the risk by making the investment. To suggest that the investor must continue to earn it, as does the White Paper, is unfair.

The White Paper proposals, which would require a taxpayer to earn the right to depletion on the basis of $1 for every $3 of eligible expenditures would not be an incentive but would, as we said previously, place a second limitation on the amount of depletion which may be claimed. The White Paper concept of "earned" depletion may be described more accurately as a penalty provision rather than an incentive. From the viewpoint of operational planning this concept is not feasible. Exploration effort must be geared to the investor's capital, technical and human resources, geological prospects, and expected economic returns. Exploration expenditures must be incurred wisely, after careful study and planning. There could be extended periods during which geological prospects available would not warrant carrying on an active program. During such periods investors should not be penalized on the grounds that they did not "earn" depletion allowances. To reiterate, the right to the allowance is earned when the exploration investment is made.

SECTION A

DÉDUCTIONS POUR ÉPUISEMENT DANS LE CAS DE REVENUS PROVENANT DU PÉTROLE ET DU GAZ

Le Livre blanc reconnaît la nécessité d'offrir des incitations aux entreprises minières et pétrolières, compte tenu des risques qui leur sont propres et de la contribution qu'elles apportent au développement régional, notamment dans les parties reculées du Canada. Et pourtant, il propose d'éliminer certaines des incitations du régime actuel.

Très justement, le Livre a signalé que l'incitation actuellement offerte aux exploitants sous forme d'une déduction pour épuisement tend à déjouer l'intention qui la motive en excluant les dépenses de prospection. Cette déduction va diminuant à mesure que les dépenses de prospection augmentent. La proposition de l'État n'aurait pourtant pas pour effet de corriger ce défaut, et ne servirait en réalité qu'à introduire encore une autre limitation au titre de la formule «un dans trois» de l'article 5,40.

A notre avis, la déduction pour épuisement a pour premier objet d'inciter les gens à risquer leur argent dans cette industrie. La marque d'une incitation efficace, c'est précisément la récompense offerte en allègement fiscal. Le droit à cette récompense est acquis, et pour toujours, au moment de l'achat des actions puisque c'est à ce moment qu'il y a risque; prétendre, comme le fait le Livre blanc, que l'acheteur doit continuer à mériter ce droit nous apparaît injuste.

Les propositions visant à exiger que le contribuable acquière le droit à l'épuisement à raison d'un dollar pour chaque tranche de trois dollars en dépenses admissibles n'apporteraient aucune incitation; elles introduiraient au contraire une nouvelle limitation de la somme déductible. Le concept de l'épuisement «acquis» répond beaucoup plus à la définition d'une mesure punitive qu'à celle d'une incitation. Envisagé du point de vue de l'organisation de l'exploitation, pareil concept est irréalisable. L'effort de prospection doit être fonction du capital investi, des ressources humaines et techniques, des possibilités géologiques et, finalement, de la rentabilité prévisible. Les dépenses s'y rapportant ne doivent être engagées qu'après beaucoup d'études et après l'élaboration de nombreux plans. Il peut y avoir de longues périodes d'inactivité, imposées par l'absence de données géologiques, et durant lesquelles il serait injuste de punir les acheteurs d'actions sous prétexte qu'ils n'ont pas «acquis» les déductions pour épuisement. Nous ne saurions trop le répéter: le droit à la

The proposal would constitute an increase in the company's tax burden applicable to producing operations of up to 50 per cent in excess of present levels. The precise amount of the increase would vary from year to year, depending upon exploration and development expenditures, but over the long term it would be substantial. The resultant effective tax rate, when the new proposals were fully in effect, would be much higher than the effective rate prevailing in the U.S. and most other countries of the world actively competing for oil development capital. Canada would, therefore, be clearly at a disadvantage in attracting such capital. Further, capital generated from internal sources would be reduced because of the increased tax burden. Consequently the industry's growth would likely be impeded to the extent that it would be prevented from making the maximum potential contribution to the economic progress of Canada.

The oil industry has made huge investments in Canadian oil exploration and development during the last two decades on the assumption that a depletion allowance of one-third of production profits would be available when profits were realized. A change in the rules which would reduce or eliminate depletion on income arising from such investments would constitute a form of retroactive taxation which, according to paragraph 1.12, the White Paper seeks to avoid. The proposed five year transition period would be grossly inadequate to prevent retroactivity.

The White Paper appears to have overlooked the direct financial contributions the producing industry in Canada has made to various federal and provincial public treasuries as well as the indirect contribution to the entire Canadian economy. Since the discovery of the Leduc field in 1947 the industry has contributed in excess of $3 billion to governments for royalties and petroleum rights leasing costs. Provincial governments, mainly of the province of Alberta, have been the chief recipients, but in view of recent discoveries it is reasonable to expect that if adequate incentives are provided the federal government will receive substantial sums in the future. These sums represent a substantial portion of total industry expenditures and are unique to the petroleum industry. They represent amounts that would have to be raised by taxation if the industry did not exist. Although the company paid substantial sums in income taxes with respect to its producing operations in 9 of the last 10 years, it con-

déduction s'acquiert au moment même où l'investissement de prospection s'effectue.

Ces propositions visent à augmenter de 50 p. 100 le fardeau fiscal actuellement applicable aux activités de production. Le montant exact de cette augmentation varierait d'une année à l'autre selon les dépenses de prospection et d'expansion, mais il deviendrait considérable à la longue. Une fois les propositions mises en pleine application, le taux d'impôt qui en résulterait deviendrait effectivement de beaucoup supérieur au taux véritable ayant cours aux États-Unis et dans la plupart des autres pays activement engagés dans la concurrence mondiale pour les investissements pétroliers. Le Canada ne pourrait donc manquer d'en souffrir. De plus, la production interne du capital serait restreinte par l'accroissement du fardeau fiscal. Tout cela s'opposerait à l'expansion de l'industrie et l'empêcherait d'apporter sa juste contribution au progrès de l'économie canadienne.

L'industrie pétrolière a engagé d'énormes capitaux dans la prospection et l'expansion au cours des deux dernières décennies, en misant sur la compensation que devait apporter, à l'époque des bénéfices, une déduction pour épuisement équivalente au tiers des profits de production. Toute modification ayant pour effet de diminuer ou éliminer la déduction applicable au revenu découlant de pareils investissements constituerait un genre d'impôt rétroactif, impôt, qu'aux dires de son article 1,12, le Livre blanc cherche à éviter. La période transitoire de cinq ans qui est proposée serait nettement insuffisante pour prévenir la rétroactivité.

Le Livre blanc semble avoir sous-estimé la contribution que l'industrie de production canadienne a directement apportée aux trésors fédéral et provinciaux et celle dont elle avantage indirectement toute l'économie canadienne.

Depuis la découverte de Leduc en 1947, l'industrie a apporté aux gouvernements plus de trois milliards et demi pour des redevances et pour des loyers d'exploitation pétrolière. Les gouvernements provinciaux, notamment celui de l'Alberta, ont reçu la plus grande part mais de récentes découvertes autorisent à penser qu'à condition qu'il accorde assez d'incitation, le gouvernement fédéral touchera lui aussi de très intéressantes sommes à l'avenir. Ces sommes représentant une portion substantielle des dépenses globales de l'industrie canadienne, sont particulières à celle du pétrole et ne pourraient, sans l'existence de celle-ci, être mises à la disposition de l'État qu'au moyen d'impôts supplémentaires. Outre les impôts déjà très considérables qu'elle a

tributed between two and three times the income taxes paid for royalties and mineral lease payments to governments in the same period. For Texaco's producing operations during the ten year period, income taxes, royalties and mineral lease payments were equivalent to an effective tax rate of 51.5 per cent.

Resources in the ground become useful only when they are discovered and developed. This represents a classic example of the creation of wealth. Governments do not create the resource—they provide the climate for entrepreneurs to put their skills and physical resources to work to create wealth. The removal of, or a substantial reduction in, rewards available to investors would inhibit the creation of wealth to the detriment of the investor and government alike.

It is difficult to know how far the tax collector can go in establishing tax rates which will maximize the return to governments. Too high a rate would blunt incentives resulting in lower tax revenues and, more importantly, a slower creation of wealth from which governments receive substantial revenue.

The best indicator should come from experience. Has the present system been successful? Has it attracted too much capital to the resource sector to the detriment of other sectors resulting in excess capacity in the resource sector and a shortage elsewhere? We submit that the present system has been moderately successful in attracting capital and other resources for the creation of wealth in the natural resource sector. Further, far from denying capital and other resources to other sectors, the multiplier effect of demand on the overall economy has attracted sufficient resources to other sectors that could produce a reasonable economic return. While there is some theoretical surplus crude oil production capacity in Canada at the moment, it is insufficient to meet expected increases in demand even in the relatively short term as is evidenced by the U.S. government's recent statements to the effect that Canada lacks adequate surplus capacity to provide sufficient security for emergencies.

To encourage the industry to provide the necessary resources to search for and develop new reserves the present incentives need to be improved to provide effective tax rates which would be competitive with those prevailing in most other countries of the world competing for oil development capital, particularly the U.S. The lower effective rate in the U.S. and many other countries results from a combination of a higher depletion

versés dans le cadre de ses activités de production durant neuf des dix dernières années, l'industrie a, au cours des mêmes années, payé des sommes de deux à trois fois plus grandes encore, en redevances et loyers d'exploitation minière. La contribution apportée par TEXACO durant les dix dernières années en impôts sur le revenu, en redevances et en loyers d'exploitation minière, équivaut, par rapport à ses activités de production, à un taux fiscal de 51.5 p. 100.

Les gisements souterrains ne sont utiles qu'une fois découverts et exploités. Il y a là un exemple classique de la création de la richesse. L'État ne crée pas les ressources; il peut tout au plus établir un climat capable d'aider les entrepreneurs à mettre leurs talents et leur énergie en œuvre de manière à créer la richesse. Tout amoindrissement de la récompense recherchée par l'entrepreneur ne peut qu'entraver ce processus, au détriment et de l'épargnant et de l'État.

Il n'est guère facile de savoir jusqu'où l'on peut aller, dans l'établissement d'impôts capables de rapporter un revenu maximal. Il est sûr que les excès risquent de freiner les incitations et d'entraîner une baisse des revenus et, qui pis est, un ralentissement dans la création de la richesse dont l'État est tributaire.

Il n'y a pas de meilleur guide que l'expérience. Le régime actuel a-t-il réussi? A-t-il attiré trop de capitaux au secteur des richesses naturelles et ceci au détriment des autres secteurs? Nous estimons que le régime actuel a raisonnablement servi à attirer les capitaux et autres éléments de prosperité au secteur des richesses naturelles et que de plus, loin d'en priver les autres, il a au contraire dirigé vers eux un apport appréciable par le seul jeu multiplicateur de la demande. Même si, au Canada, la production brute de pétrole montre un surplus de capacité, cela n'est vrai qu'en théorie et la production effective ne suffirait pas à répondre aux augmentations de la demande qu'il y a lieu de prévoir pour l'immédiat, comme l'attestent d'ailleurs les récentes déclarations du gouvernement des États-Unis selon lesquelles le Canada n'a pas d'assez grandes possibilités de surplus pour suffire en cas d'urgence.

Pour encourager l'industrie à fournir les moyens indispensables à la recherche et au développement de nouvelles réserves, les incitations actuelles doivent être augmentées de manière à constituer des taux d'impôt effectifs lui permettant d'entrer en concurrence avec les autres pays en quête de capitaux, notamment les États-Unis. Ceux-ci, comme d'ailleurs un bon nombre d'autres pays, maintiennent leur taux fiscal effectif à un niveau peu

allowance and a lower corporate tax rate than prevails in Canada. Instead, the White Paper proposes a reduction in the present inadequate incentives. Adoption of this proposal would be against the national interest.

Texaco Canada and other members of the petroleum industry have, in the past, suggested that an efficient and effective depletion allowance would be one based on a percentage of producing revenue before deducting production and exploration expenses. We still hold this view. To provide an effective tax rate competitive with the U.S. rate a depletion allowance higher than the 22 per cent prevailing in the U.S. would be required because the Canadian corporate tax rate is higher. A rate of about 25 per cent would provide an effective rate that would be reasonably competitive with the U.S. and is therefore, the rate we recommend be adopted. The amount of the allowance could be restricted to a reasonable percentage of net production income.

Royalty depletion

The proposed cancellation of the depletion allowance on royalty income would also be a retrograde step. The royalty farmout agreement is but one alternative available to an entreprise engaged in petroleum exploration to achieve the development of the entreprise's property. We do not understand why the White Paper has singled out this type of arrangement for particularly harsh treatment.

An operator has several options available to him in developing mineral rights he holds under lease. He may commit his own financial and technical resources to their development, he may find a partner who is willing to share the cost and risk or he may "farm out" some portion of his rights to someone else while retaining some interest for himself. The farmout may take the form of a carried or net profits interest, whereby the farmee is required to carry out the development at his own cost and pay a portion of net proceeds from production to the farmor after the farmee recovers his costs. The farmor is considered to be an operator for depletion allowance computation purposes under the present rules.

Another alternative available to the farmor is simply to retain a right to receive an overriding royalty on production derived from the property. This is a very common arrangement. The present depletion regulations permit an allowance of 25 per cent of the amount received by the farmor.

élevé en alliant une généreuse déduction pour épuisement à un taux raisonnable d'impôt sur le revenu des corporations. Ici, le Livre blanc propose de restreindre des incitations dont l'insuffisance est déjà notoire. Pareille restriction viendrait carrément à l'encontre de l'intérêt national.

De concert avec d'autres membres de l'industrie pétrolière, nous avons déjà suggéré qu'en matière de déduction pour épuisement, la mesure la plus efficace et la plus réaliste serait basée sur un pourcentage du revenu d'exploitation sans qu'il soit exclu de ce dernier les dépenses s'y rapportant et se rapportant à la prospection. Nous sommes toujours du même avis. Comme l'impôt sur le revenu des corporations est plus élevé au Canada qu'aux États-Unis, nous avons besoin d'une plus forte déduction pour épuisement que celle de 22 p. 100 qui est permise chez nos voisins du sud. Une déduction d'environ 25 p. 100 permettrait la concurrence avec ceux-ci et nous paraît recommandable. Le montant de la déduction pourrait être gardé dans les limites d'un pourcentage raisonnable du revenu net provenant de l'exploitation.

Déduction en matière de redevances

La suppression de la déduction pour épuisement sur le revenu de redevances serait, elle aussi, une mesure rétrograde. L'amodiation n'est qu'un des moyens dont disposent les entreprises de prospection pétrolière pour développer leur actif immobilier. Nous ne comprenons pas pourquoi le Livre blanc s'attaque aussi durement à cette modalité.

Pour tirer profit des droits miniers qu'il détient en vertu d'un bail, l'exploitant a le choix d'un bon nombre de méthodes. Il peut y consacrer ses propres moyens financiers et techniques, il peut aller se chercher un associé prêt à en partager les frais et risques ou il peut amodier une partie de sa concession tout en se réservant un intérêt quelconque. L'amodiation peut être fonction d'une convention obligeant l'amodiataire à se charger de l'exploitation et à remettre à l'amodiateur une part des recettes nettes, après s'être défrayé. Aux fins de déduction pour épuisement, le présent régime reconnaît à l'amodiateur la qualité d'exploitant.

Une autre méthode qui s'offre à l'amodiateur lui permet de se réserver le droit de retirer un «overriding royalty» sur la production. Pareil arrangement est très fréquent, et les règlements d'épuisement actuellement en vigueur autorisent une déduction de 25 p. 100 sur la somme reçue par l'amodiateur.

In deciding which route to take an operator takes into consideration his resources available and the most appropriate areas of their employment as well as his assessment of the property as compared with that of a prospective farmee. The overriding consideration is, of course, to maximize the overall economic return to the farmor.

For all practical purposes the lessor of the mineral rights (farmor) is very much an operator regardless of the option he takes for the development of the property. We see no justification for cancelling the allowance on this particular type of arrangement.

Tax provisions should not discriminate against a particular type of arrangement that would be appropriate from an ordinary business point of view.

A change in the rules now would be discriminatory to properties previously committed to royalty agreements because such action would have retroactive effect in reducing the economic returns of such prior arrangements.

The proposal to cancel the royalty depletion allowance is of great concern to Texaco Canada because of an arrangement made many years ago under which the company acquired royalty rights. Since that time the farmee carried on an active exploration program, including the drilling of several dry holes, which ultimately resulted in oil and gas discoveries, requiring the payment of substantial royalties to Texaco.

Texaco actively participated in exploration and development activities continuously since the early 1940's, many years before the discovery of the Leduc or Redwater fields. It has remained an operator throughout this period even on properties committed to the royalty agreement from which the company receives substantial income because it succeeded in bringing about the development of such properties.

If the proposal to cancel the allowance on royalty income was in effect in 1969 the additional tax cost to the company would have been about $450,000. The cost in future years would be even higher because production from properties committed to the agreement continues to increase year by year.

We recommend that the present depletion allowance applicable to royalty income be continued because it is computed at the same rate and in the same manner as we are recommending for other oil and gas income.

Pour guider son choix entre ces méthodes, l'exploitant tient généralement compte des moyens à sa disposition et des domaines dans lesquels ils peuvent être mis à la meilleure contribution. Il compare également l'estimation de sa propriété à celle d'un amodiataire éventuel. Évidemment, le facteur décisif demeure toujours la rentabilité.

A toutes fins utiles, l'amodiateur demeure exploitant quel que soit le choix qu'il exerce pour son exploitation. Nous ne voyons absolument aucune justification pour l'annulation de la déduction jusqu'ici permise à l'égard de ce genre d'arrangement. Les dispositions fiscales ne devraient pas établir de discrimination à l'encontre d'un genre d'arrangement que la pratique générale des affaires suffit à justifier.

Tout changement introduit à l'heure actuelle quant aux règles constituerait de la discrimination au préjudice des propriétés faisant déjà l'objet de traités de redevances, car il y aurait là amoindrissement rétroactif de la rentabilité.

L'annulation en question nous serait particulièrement préjudiciable étant donné une entente que nous avons conclue il y a déjà un bon nombre d'années et qui nous donne droit à des redevances. Depuis, l'amodiataire a mis en œuvre un programme d'exploitation très poussé, comprenant un grand nombre de forages infructueux, mais qui a fini par amener des découvertes de pétrole et d'huile, pour lesquelles nous avons retiré de très importantes sommes en redevances.

Nous avons activement et constamment participé à la prospection et à l'exploitation depuis 1940, soit bon nombre d'années avant les découvertes de Leduc et Redwater. Nous ne nous sommes jamais désintéressés de l'exploitation, même en ce qui concerne les concessions faisant l'objet d'une redevance et dont nous retirons un revenu devenu intéressant précisément parce que nous avons su rendre ces concessions rentables.

Si, en 1969, l'annulation en question avait été en vigueur, nous en aurions subi une augmentation dans nos impôts de quelque $450,000 et comme la production des concessions faisant l'objet de redevances ne peut manquer d'aller grandissante dans les années à venir, ceci ne peut qu'ajouter à l'onéreux de notre situation.

Nous recommandons donc la continuation de la réduction actuelle pour épuisement, étant donné qu'elle est calculée au même taux et de la même façon que nous recommandons pour les autres revenus pétroliers.

Shareholder's Depletion

The cancellation of shareholders' depletion, coupled with the integration formula, would discriminate against shareholders of resource development companies because allowances passed to shareholders in the form of dividends would be taxed in their hands in full with no creditable tax offset. To make an incentive truly effective, it should be made available to the investor who provides the capital for development.

INTEGRATION

CORPORATIONS AND THEIR SHAREHOLDERS

Texaco Canada Limited is opposed to the White Paper's proposals for partial integration of the income taxes of widely-held corporations and their shareholders, for the reasons discussed hereunder.

The classification of corporations into two groups because of their supposed differences in relationships between the shareholders and corporations is arbitrary and, in any case, is not sufficient reason for taxing the two groups differently. Every corporation must have more than one shareholder, although usually several and frequently most of whom do not take part in the day-to-day operations of the company. This is equally true of many public and private companies, both large and small. Also, every company must answer to its shareholders and carry on its activities in such a manner that all shareholders' rights, including those of minority shareholders, are properly protected.

The further argument used to justify the division of corporations into two groups, i.e. closely-held corporations generally compete with partnerships and proprietorships; whereas, widely-held corporations compete with each other, is also invalid and irrelevant. Some of Canada's largest corporations are closely-held but compete very effectively with widely-held corporations, which in many cases are much smaller. The unincorporated specialty shop competes in the same market place as the large department stores. This is equally true of most businesses in a related field regardless of their relative size or business structure.

Réduction pour épuisement accordée aux actionnaires

L'abrogation de la déduction pour épuisement jusqu'ici accordée aux actionnaires, ajoutée à la formule di'ntégration des impôts des particuliers et des corporations, serait discriminatoire à l'égard des actionnaires de sociétés exploitant les richesses naturelles. Ils devraient en effet rembourser au fisc sous forme d'impôt personnel la part du revenu qui, dans leurs dividendes, provient des déductions accordées aux sociétés. Pour qu'une incitation atteigne vraiment son but, il faut qu'elle attire l'acheteur d'actions qui, effectivement, apporte le capital d'exploitation.

INTÉGRATION

LES CORPORATIONS ET LEURS ACTIONNAIRES

Nous devons nous opposer aux propositions visant à intégrer certains impôts sur le revenu des corporations ouvertes et de leurs actionnaires, pour les raisons ci-dessous.

La classification des corporations en deux groupes sous le prétexte de leurs supposées différences en ce qui concerne leurs relations avec leurs actionnaires est tout à fait arbitraire et, de toute façon ne justifie pas de distinction entre les deux groupes en matières fiscales. Toute corporation doit avoir plus d'un actionnaire, même s'il est vrai dans le cas de plusieurs, et même très fréquemment, de la plupart d'entre eux, que leur participation aux activités de la corporation n'est qu'occasionnelle, et loin de s'exercer sur une base quotidienne. Cela est vrai dans le cas de plusieurs corporations publiques ou privées, de petite ou grande importance. De plus, toute corporation a des responsabilités envers ses actionnaires, dont la moindre n'est pas celle d'exercer ses activités de telle façon que les droits de tous ses actionnaires, y compris ceux qui sont en minorité, soient convenablement protégés.

L'autre augument cherchant à justifier la classification ci-dessus, à savoir que les corporations fermées sont généralement en concurrence avec les sociétés en nom collectif et les entreprises à propriétaire unique tandis que les corporations fermées se font concurrence les unes aux autres, est, lui aussi, absolument sans fondement et sans rapport avec la question. Parmi les plus grandes corporations du Canada, on en trouve qui sont fermées mais qui mèment aux corporations ouvertes une concurrence extrêmement rude. Le petit magasin de nouveautés qui n'est pas incorporé et les grands magasins incorporés se disputent exactement le même marché, tout comme d'ailleurs toutes les entreprises d'un

The ability of shareholders of some closely-held corporations to take credit, when filing their returns, for taxes paid by such corporations coupled with the use of the partnership option would practically exempt such shareholders from further tax when the top marginal personal rate is reduced to 50 per cent. Shareholders with personal top marginal rates lower than 50 per cent would, in fact, receive refunds. On the other hand, shareholders of widely-held corporations would receive credit for only one-half of the tax paid by the corporation. This treatment would be discriminatory and unfair.

The requirement that creditable tax of a corporation be passed to its shareholders in dividends within 2½ years could put pressure on its board of directors to increase the dividend payout. If a company yielded to this pressure its growth could be severely restricted due to the probable lack of sufficient outside sources of capital at reasonable cost. The restriction could also have negative results for the Canadian economy and impair the balance of payments with foreign countries because a substantial portion of the dividends could be paid to non-residents of Canada.

The procedure of issuing stock dividends to overcome the foregoing problem, as suggested by the White Paper, would not be an acceptable solution because it would involve unnecessary legal fees and other administrative costs and could have a disruptive influence on stock market prices. It would have the further disadvantage of requiring resident shareholders with marginal tax rates in excess of 33⅓ per cent to use personal cash resources to pay the additional tax on the stock dividends.

The principle that a shareholder's dividend is to be taxed in full through the gross-up procedure and credit granted for creditable tax is inequitable, especially to natural resource-based industries and public utilities. Tax incentives and accelerated allowances available to corporations, such as depletion and capital cost allowance, would be largely eliminated when passed to shareholders in the form of dividends because there would be no applicable creditable tax. Surely it is not sound policy to provide an incentive to a company and then tax it in the hands of its Canadian shareholders. It is interesting to note that this procedure is not nearly as punitive to foreign shareholders, which would tend to make shares of such corporations

même domaine: ni l'importance, ni la personnalité juridique n'ont de rapport avec l'âpreté de la concurrence.

En permettant aux actionnaires de certaines corporations fermées un dégrèvement des impôts payés par lesdites corporations, et en offrant aux corporations la faculté de se faire reconnaître comme sociétés en nom collectif, les propositions équivalent, à toutes fins utiles, à soustraire lesdits actionnaires à tout impôt supplémentaire, une fois le taux maximal d'impôt personnel ramené à 50 p. 100. En fait, les actionnaires ayant un taux maximal inférieur à 50 p. 100 recevraient même des remboursements. Par contre, les actionnaires de corporations ouvertes n'auraient comme avoir fiscal que la moitié de l'impôt payé par la corporation. Pareil traitement serait discriminatoire et injuste.

La limitation à deux ans et demi du délai imparti aux corporations pour transmettre leur avoir fiscal à leurs actionnaires sous forme de dividendes aurait pour effet de pousser les administrateurs à augmenter leurs dividendes, ce qui nuirait à l'accroissement des corporations dont les sources de nouveaux capitaux sont limités ou trop coûteuses. Cette restriction pourrait aussi nuire à l'économie canadienne ainsi qu'à la balance des paiements, à cause des sommes importantes qui seraient payables à des étrangers sous cette forme.

Quoi qu'en dise le Livre blanc, il ne serait pas pratique d'avoir recours à l'émission de dividendes en actions pour régler le problème ci-dessus. D'abord, cela donnerait lieu à des frais juridiques et administratifs considérables, désorganiserait le marché de la bourse et finalement obligerait les actionnaires domiciliés au pays et ayant un taux maxinal de plus de 33⅓ p. cent à affecter leur capital personnel au paiement des impôts supplémentaires frappant les dividendes en actions.

Le principe voulant que les dividendes des actionnaires soient pleinement imposables aux moyens d'un procédé les ramenant à l'état brut et d'un crédit pour l'avoir fiscal nous apparaît inéquitable, spécialement pour les entreprises exploitant des richesses naturelles et pour celles d'utilité publique. Les incitations fiscales et les déductions accélérées dont disposent les corporations, telles que la déduction pour épuisement ou pour le coût du capital, seraient pour la plus grande part éliminées au cours de la transmission aux actionnaires sous forme de dividendes, étant donné qu'à ce moment-là il n'y aurait pas d'avoir fiscal applicable. Rien ne justifie une politique accordant d'une part une incitation à une société et taxant d'autre part ses action-

relatively more valuable to foreigners than to Canadian residents.

The integration proposal is based on the assumption that the corporation pays tax on behalf of its shareholders. The White Paper argues that if the corporation pays no tax, shareholders should not receive any tax credit from their personal tax on dividends received. It appears to us more logical to argue that if there is no creditable tax it is because the corporation had no taxable income and, therefore, this amount when transmitted to shareholders should continue to be free of tax. It follows that only taxable income to the corporation should be taxed to shareholders when distributed.

A simpler method of effectively implementing full integration and at the same time overcoming the inequities discussed above would be to simply exempt dividends paid to Canadian residents from further tax.

In summary, the integration proposal is illogical, unfair because it would discriminate against resource-based and growth potential industries and favour slow growth or declining businesses, could impair capital accumulations by corporations by encouraging dividend payouts against good business judgment and would be difficult and costly to administer and should, therefore, not be adopted.

The present system of a shareholder's depletion allowance coupled with a dividend tax credit is preferable to the government's integration proposal. Admittedly the system is not perfect but it does provide encouragement to Canadians to invest in Canadian corporations without discriminating against corporations that have no creditable tax and, also, it provides a mechanism for passing some of the depletion allowances granted to corporations on to their shareholders, thereby providing some measure of equity with non-natural resource based stocks.

naires canadiens jusqu'à concurrence de cette incitation. Fait à noter, cette façon d'agir est beaucoup moins onéreuse pour les actionnaires étrangers, et a donc tendance à rendre les actions des corporations en question plus attrayantes à ces derniers qu'aux personnes domiciliées au Canada.

La proposition visant à l'intégration est fondée sur l'hypothèse que la corporation paie ses impôts pour le compte de ses actionnaires. Le Livre blanc soutient que si la corporation ne paie pas d'impôt, les actionnaires n'ont droit à aucun avoir fiscal relatif aux dividendes qu'ils reçoivent. Il nous semble beaucoup plus logique d'avancer que s'il n'y a pas d'avoir fiscal c'est parce que la corporation n'a pas de revenu imposable et que, par conséquent, la somme transmise de cette façon aux actionnaires devrait demeurer exempte d'impôt. Il s'ensuit que seul le revenu imposable de la corporation devrait être imposable entre les mains des actionnaires lorsqu'il parvient à ces derniers.

Une façon beaucoup plus simple d'effectuer une entière intégration et, en même temps, de prévenir les injustices mentionnées ci-dessus consisterait tout simplement à exempter de tout impôt supplémentaire les dividendes payés aux personnes domiciliées au Canada.

En résumé, la proposition d'intégration est illogique et injuste parce qu'elle établirait une discrimination préjudiciable aux entreprises exploitant les richesses naturelles ou offrant des possibilités d'expansion, et cela à l'avantage des entreprises en déclin ou à expansion ralentie; elle pourrait entraver l'accumulation de capital par les corporations en encourageant des versements en dividendes dans des proportions contraires au bon jugement et son administration serait extrêmement coûteuse et difficile. Elle ne devrait donc pas être adoptée.

Par contre, le système actuel permettant aux actionnaires une déduction pour épuisement ainsi qu'en même temps un dégrèvement pour l'avoir fiscal est préférable à la proposition d'intégration avancée par l'État. Le régime n'est certes pas parfait mais il apporte au moins aux Canadiens un certain encouragement les portant à investir dans les corporations canadiennes, sans discrimination contre les corporations n'ayant pas d'avoir fiscal et de plus, il offre un mécanisme de transmission aux actionnaires d'une partie de la déduction pour épuisement accordée aux corporations, les plaçant ainsi dans une situatin un tant soit peu équitable vis-à-vis des actions d'autres industries.

Partnership Option

As indicated above the company is of the opinion that the present rules relative to dividend payments are preferable to those proposed. However, a system of filing consolidated returns is desirable to permit the deduction of losses incurred by one or more members of a corporate group against profits of others. The partnership option proposal would be of some assistance in this regard but the restrictions proposed would limit its application unfairly and unnecessarily. We suggest that the proposed restrictions be eased to permit shareholders who collectively hold a majority of the shares to make the election. This privilege should be available to both widely and closely-held corporations. An administrative procedure could be developed whereby the corporation would pay its tax in the normal manner and the shareholers could take credit for his share of the tax paid.

It is not clear that shareholders electing to adopt the partnership option will be deemed to have earned the income and incurred the expenses of the "partnership" corporation. It could be important to resource industry taxpayers to have such income and expenses treated as having been earned or incurred by the partners for purposes of computing depletion allowances.

This is of special interest to Texaco Canada because it and a wholly-owned subsidiary, Regent Refining (Canada) Limited, are both engaged in the production of oil and gas although only Texaco Canada is engaged in exploration activities. If the depletion computation must be made for each company individually, Texaco's consolidated tax burden could be adversely affected because one company may have substantial income while the other may incur a loss due to a heavy exploration program. This problem could be overcome by making the partnership election, provided such election would permit complete consolidation of oil and gas production income and exploration and development expenditures.

It is not possible under present corporation laws to merge Regent and Texaco because the

Faculté pour les corporations de se faire reconnaître comme sociétés en nom collectif

Comme nous l'avons déjà dit, nous sommes d'avis que les règlements actuels touchant le paiement des dividendes sont préférables aux propositions du Livre blanc. Cependant, les déclarations consolidées demeurent désirables, afin de permettre la déduction de pertes encourues par les membres d'un groupe de corporations, de façon à opérer une compensation vis-à-vis des profits des autres membres du même groupe. La proposition visant à permettre aux corporations de se faire reconnaître en sociétés en nom collectif pourrait certes avoir son utitité à cet égard mais elle est chargée de restrictions qui limiteraient sa mise en application aussi injustement qu'indûment. Nous recommandons que lesdites restrictions soient amenuisées de façon à permettre que le choix d'opter pour cette faculté soit du ressort de la majorité des actionnaires. Le privilège en question devrait être accordé tout autant aux corporations ouvertes qu'aux corporations fermées. Il y aurait moyen d'établir une méthode d'administration permettant d'une part à la corporation de payer son impôt de la façon normale et d'autre part à l'actionnaire de se prévaloir d'un avoir fiscal pour sa part de l'impôt ainsi payé.

Il n'est pas certain que les actionnaires optant pour la faculté de faire reconnaître la corporation comme société en nom collectif seront réputés avoir gagné le revenu et engagé les dépenses de la corporation ainsi reconnue. Il serait important pour les contribuables de l'industrie des richesses naturelles de voir pareils revenus et dépenses considérés comme ayant été gagnés ou engagés par les associés pour les fins du calcul de la déduction pour épuisement.

Cette question nous importe d'autant plus qu'une de nos filiales, qui nous appartient en entier, la Regent Refining (Canada) Limited, participe avec nous à l'exploitation du pétrole et du gaz même si notre corporation est seule à se livrer à la prospection. Si le calcul de l'épuisement doit être fait pour chaque compagnie individuellement, notre fardeau fiscal consolidé subira un grave préjudice du fait que d'une part une de nos compagnies peut avoir un revenu substantiel alors que l'autre peut subir une perte occasionnée par un programme de prospection très poussé. Ce problème pourrait être surmonté au moyen de la faculté de société en nom collectif, pourvu que pareille faculté autorise l'entière consolidation des dépenses de prospection et d'expansion tout autant que le revenu de l'exploitation du pétrole et du gaz.

Il ne nous est pas possible aux termes de la législation actuelle de fusionner avec Regent

former was incorporated as an Ontario company whereas Texaco was incorporated under the laws of Canada. The transfer of Regent's assets to Texaco without incurring possible tax liabilities would be difficult to accomplish. It should be noted that the present depletion regulations require, under certain circumstances, the aggregation of associated companies' production income and exploration expenditures for depletion computation purposes.

A further item requiring clarification is the proposed treatment of unrealized intercompany profits if the partnership election is made. This is a matter of significance to Texaco Canada because some of Regent Refining's crude oil production is sold to Texaco Canada and vice versa. A full consolidation of the two companies' operations by the use of the partnership option would require the elimination of unrealized profits from intercompany sales and purchases. We recommend that this procedure be permitted.

BUSINESS AND PROPERTY INCOME

"Nothings"

Texaco agrees with the proposal to allow the deduction of "nothings" which have heretofore been disallowed even though they were incurred to earn income. In view of this welcome change in the thinking of the Department of Finance it is difficult to understand why it proposed to create a new class of nothings for such items as business conventions and entertainment expenses.

The present Act provides safeguards against abusing the privilege of deducting such expenses. If the government is of the opinion that there is widespread abuse of the present system it should institute an improved administrative procedure to enforce the provisions of the present Act. Surely any necessary or reasonable expense laid out to earn income should be deductible.

Capital Cost Allowances

Texaco is concerned at the hints in the White Paper that the government considers the present capital cost allowance system generous to taxpayers with the implication that such allowances will be reduced after a further review is undertaken.

We believe the present system has served Canada and taxpayers well. It has undoubtedly encouraged investment in new plants and

Refining (Canada) Limited parce que cette société a été incorporée en tant que société de l'Ontario tandis que la nôtre a été incorporée en vertu des lois fédérales. Il serait extrêmement difficile de transporter l'actif de la société Regent à notre société sans du même coup encourir des responsabilités fiscales probablement très onéreuses. A noter que les règlements visant actuellement l'épuisement exigent, dans certaines circonstances, qu'aux fins de calculer l'épuisement, le revenu d'exploitation et les dépenses de prospection des compagnies associées soient mis en commun.

Une autre question qui devrait être clarifiée touche le traitement proposé des bénéfices non réalisés entre compagnies d'un même groupe, si la faculté de la société en nom collectif est mise en application. Nous devons y attacher beaucoup d'importance, compte tenu du commerce de pétrole brut qui se pratique couramment entre notre compagnie et Regent Refining. En cas de consolidation des activités des deux compagnies par le moyen de la faculté de société en nom collectif, les profits non réalisés du commerce en question devraient être éliminés. Nous recommandons que cela soit permis.

Frais d'exploitation

REVENUS PROVENANT D'ENTREPRISES OU DE BIENS

Éléments incorporels

Autant nous sommes d'accord avec la proposition visant à permettre la déduction des éléments incorporels (qui jusqu'ici avait été interdite même si les dépenses les constituant avaient été engagées dans un but lucratif), autant nous avons du mal à comprendre pourquoi il puisse être question de créer de nouvelles catégories d'éléments incorporels comprenant les frais engagés pour des congrès d'affaires et la représentation.

Le régime actuel offre des protections contre les excès en pareille matière. Si le gouvernement considère qu'il y a effectivement des abus, il n'a qu'à améliorer les méthodes de contrôle de façon à mettre en application les dispositions de la loi. Incontestablement, toute dépense légitime engagée dans un but lucratif devrait être déductible.

Les Allocations du coût en capital

Nous trouvons pour le moins inquiétantes les allusions du Livre blanc à la prétendue générosité du régime actuel en matière d'allocations du coût en capital, allusions qui laissent prévoir des revisions pouvant éventuellement mener à des restrictions.

Nous considérons que le régime actuel s'est révélé utile pour le Canada et pour les contribuables. Il a sans doute encouragé l'investisse-

modernization of old to improve efficiencies to the mutual benefit of taxpayers and the government. Such incentives are no less necessary now than in earlier years because Canada is still a relatively undeveloped country requiring enormous investments to achieve its productive potential.

We believe it is significant that the present Act and Regulations grant an allowance "in respect of the capital cost" of property. There is an unfortunate tendency for many to assume that the intent of the legislation is to permit the write-off of an asset over its estimated useful life in conformity with the ordinary accounting concept of depreciation for profit reporting purposes. We believe that the capital cost allowance concept was intended to provide an incentive to businesses to modernize and expand, recognizing that in most instances the write-off of assets for tax purposes would provide a larger deduction in early years than would be reflected in the accounts.

A higher write-off in early years was further justified by the fact that the business must invest an amount at the beginning of a project for which it would receive tax relief only over an extended period in the future. In view of the high cost of money the value of tax relief in the future is not worth nearly as much as the same amount in the year in which the investment is made. Consequently, businesses requiring heavy capital investment would suffer a disadvantage if they were forced to use the straightline accounting depreciation concept in computing taxes. The present system, which allows a higher write-off in early years, provides some relief from this inequity.

The present regulations could be improved by making some changes to provide for current needs but these are of a relatively minor nature and do not require a revision of the system.

Rented Properties

The Company, like its competitors in the petroleum marketing industry, owns or leases numerous service station properties throughout Canada, which are leased to dealers. The purpose of these properties is, of course, to provide sales outlets for the Company's prod-

ment de capitaux dans de nouvelles usines et dans la modernisation des anciennes, augmentant ainsi l'efficacité générale, à l'avantage commun du contribuable et de l'État. Pareille incitation n'a rien perdu de sa justification aujourd'hui, le Canada étant encore un pays en voie de développement et ayant à ce titre besoin d'énormes placements pour atteindre son potentiel de production.

Le fait que la loi actuelle accorde une déduction retive au coût en capital des biens, nous semble avoir une signification toute spéciale. Il y a chez trop de gens une tendance à croire que l'intention du législateur avait été tout simplement de permettre l'amortissement d'un actif sur la période estimée de sa vie utile conformément au concept comptable ayant généralement cours en matière de dépréciation pour les fins de déclarer les profits. Il nous semble plutôt que la déduction du coût en capital provient d'une conception en constituant une incitation destinée à encourager les entreprises à se moderniser et à faire de l'expansion, et reconnaissant ainsi que dans la plupart des cas l'amortissement pour des fins fiscales offrirait, au cours des premières années, une déduction plus importante que ne refléterait la comptabilité.

La permission d'effectuer une plus grande déduction dans les premières années que dans les autres se justifie de plus du fait que les entreprises doivent investir au début d'un projet des sommes pour lesquelles l'allègement fiscal ne se réalisera qu'au cours d'une periode de temps prolongée et encore à venir. Étant donné le coût excessif de l'argent, l'allègement futur est loin de valoir autant, pour une somme donnée, que celui qui pourrait être accordé au cours de l'année même où cette somme est investie. Par conséquent, les entreprises ayant besoin d'investissements importants seraient désavantagées si on les obligeait à s'en tenir au concept de l'amortissement linéaire pour le calcul de leurs impôts. Voilà pourquoi le régime actuel, accordant une plus grande déduction pour les années du début, met les entreprises un tant soit peu à l'abri de cette injustice.

Les règlements actuels pourraient être améliorés au moyen de modifications les adaptant aux besoins d'aujourd'hui mais celles-ci ne sauraient être que de peu d'envergure et pourraient se faire sans qu'il y ait lieu de reviser le régime.

Biens en location

Comme toutes les entreprises qui se disputent le marché du pétrole, nous louons à nos concessionnaires à travers le Canada des stations-service dont notre société est propriétaire et qui n'ont évidemment qu'un but, celui de nous offrir les débouchés dont nous avons

ucts. Rental income received, particularly in the case of new outlets, may be insufficient to cover all costs such as capital cost allowance, interest and property taxes.

We see no justification for denying the company an immediate deduction for the rental loss on properties which is obviously an expense incurred to earn taxable income. This proposal appears to be a case of inadvertently penalizing some taxpayers to stop what the department considers an abuse of the system by a few.

The disallowance of losses respecting rental properties, aside from the inequity of the principle, would presumably require the preparation of a taxable income or loss computation for each property. Such a requirement would be extremely onerous to the point of absurdity.

The requirement that a separate capital cost allowance class be established for each rental building costing in excess of $50,000 would also be an unfair and unnecessary burden on the petroleum marketing industry. This would require a separate class for virtually every service station constructed by the industry in recent years.

besoin pour nos produits. Les loyers que nous en recevons, particulièrement dans le cas des nouvelles installations, ne couvrent pas toujours nos frais tels que l'allocation du coût en capital, les intérêts et les impôts fonciers.

Nous ne voyons pas comment il serait justifiable de refuser à notre société une déduction immédiate pour la perte découlant du loyer de ses propriétés, perte qui est évidemment une dépense engagée à des fins de revenu taxable. Sous prétexte de mettre un frein à des abus possibles de la part de quelques-uns, cette proposition devient, même par inadvertance, une mesure punitive à l'égard des contribuables.

De plus, et indépendamment de l'injustice du principe, ce refus rendrait nécessaire la préparation d'un état des profits et pertes taxables pour chaque propriété. L'onéreux de pareille exigence atteindrait l'absurdité.

La proposition exigeant qu'on établisse une classe séparée pour l'allocation du coût en capital de chaque bâtiment loué ayant une valeur de plus de $50,000 imposerait également à l'industrie du marketing pétrolier un fardeau aussi lourd qu'inutile. Il faudrait de plus instituer une classe spéciale pour presque chaque station-service dirigée par l'industrie dans les dernières années.

PART B

OBJECTIVES OF A TAX SYSTEM

The White Paper listed five goals of tax reform—viz.: a fair distribution of the tax burden based upon ability to pay; steady economic growth and continuing prosperity; the recognition of modern social needs; understanding of and voluntary compliance with tax laws; the elimination of loopholes; and the acceptance of the system by the Provinces.

Texaco agrees in general with the stated aims of tax reform but disagrees with their emphasis and has serious doubts that the proposals would facilitate the accomplishment of the objectives. The Paper has apparently completely rejected the "benefits received" concept of taxation.

The primary aim of a tax system in raising government revenue requirements should be the encouragement of economic growth. The paper points out that taxes impede enterprise but a good tax system should minimize its interference with incentives to work and invest. We agree with this statement and submit that the best means of minimizing interference is to minimize the tax burden. If

SECTION B

OBJECTIFS D'UN SYSTÈME FISCAL

Le Livre blanc a énuméré cinq des objectifs que la réforme fiscale devrait atteindre, à savoir: une répartition équitable du fardeau fiscal en fonction des moyens des contribuables; un progrès ininterrompu en matière d'économie et de prospérité; la reconnaissance des besoins sociaux de nos temps modernes; la compréhension et le respect des lois fiscales; l'élimination d'échappatoires; finalement, l'acceptation du régime par les provinces.

En général, nous sommes d'accord avec les buts énoncés ci-dessus, mais nous comprenons mal les différents degrés d'importance qu'on leur accorde et nous doutons fort que les propositions puissent aider à les atteindre. Le Livre blanc semble avoir complètement rejeté le concept de la récompense pour l'apport économique.

Le premier but d'un régime fiscal devrait être d'encourager l'expansion économique. Le Livre blanc signale que les impôts entravent l'initiative mais tout régime bien conçu devrait amenuiser ses effets nuisibles au moyen d'incitations au travail et aux investissements. Nous sommes d'accord avec cette déclaration et soutenons que le moyen le plus efficace de réduire les eflets nuisibles est d'al-

the tax burden on workers and investors in Canada were less than on their counterparts in countries with whom we are in competition for manpower and capital resources, chiefly the U.S., Canada would be given a competitive edge for the attraction of such resources to the country's long term benefit.

Interest rates are traditionally maintained at higher levels in Canada than in the U.S. to attract capital to this country. Similarly, if lower levels of personal and corporate taxation prevailed in Canada a competitive advantage would be given to Canada in attracting manpower, technical know how and other resources for the development of the Canadian economy. As a consequence, national wealth would be increased and the tax base broadened to provide greater revenue for governments to finance social requirements.

If the government's calculations of revenue yields are borne out, then, such a policy may require some immediate sacrifices in government services because taxation revenues would be curtailed in the early period. These sacrifices would be small in relation to the long term benefits that would be realized.

The White Paper proposes a completely opposite policy to what is necessary. Instead of providing for taxes lower than those in the U.S. the Paper proposes to widen the gap which already exists for most categories of taxpayers, particularly since the enactment of the U.S. Tax Reform Act of 1969.

Complete acceptance of the "ability to pay" approach and the rejection of "benefits received" concept penalizes success and efficiency, and conversely, subsidizes failure and inefficiency. It would be a mistake to use the tax system as the economic equalizer to the point where incentives to work, save, invest, learn, innovate and assume risks are blunted.

Naturally we do not expect persons of meager means to make a significant tax contribution to the public treasury. The point we wish to make is that the ability to pay concept in the tax system should not be relied upon to too great an extent in the country's social security program. Greater emphasis should be placed on incentives to individuals

léger le fardeau fiscal. Si les travailleurs et acheteurs d'obligations trouvaient au Canada des exigences fiscales moins onéreuses que dans les pays avec qui nous sommes en concurrence sur le marché de la main-d'œuvre et des capitaux, notamment les États-Unis le Canada jouirait d'un énorme avantage lui permettant d'attirer l'actif humain et financier dont il a besoin et dont, à la longue, il ne pourrait manquer de bénéficier.

Par tradition, les taux d'intérêts sont maintenus dans notre pays à un niveau supérieur à celui des États-Unis, afin de nous attirer les capitaux nécessaires. Il serait donc logique et dans le même ordre d'idée, de faire en sorte que les niveaux d'impôt, tant pour les particuliers que pour les entreprises, soient ramenés à des niveaux inférieurs à ceux des États-Unis pour nous donner des moyens de concurrence en tout ce qui touche la main-d'œuvre, la compétence technique et les autres ressources dont dépend notre économie. Par voie de conséquence, l'avoir national serait augmenté et l'assiette fiscale serait élargie, l'État trouvant dès lors en pareil cas beaucoup plus de revenus pour la mise en œuvre de son programme social.

Si les calculs de l'État en matière de rentrées fiscales s'avèrent justes, la méthode que nous recommandons ci-dessus pourrait nécessiter certains sacrifices immédiats dans le domaine des services sociaux à cause de l'amoindrissement du revenu fiscal qui se produirait au début. Il reste que ces sacrifices seraient de peu d'importance, par rapport aux avantages réalisables à long terme.

Le Livre blanc propose une politique tout à fait contraire à celle qui s'impose. Au lieu d'abaisser les impôts à un niveau inférieur à celui des États-Unis, il suggère d'élargir le décalage qui existe déjà pour la plupart des classes de contribuables, particulièrement depuis la réforme fiscale que les États-Unis ont opérée en 1969.

En acceptant d'emblée la doctrine de la faculté contributive et en rejetant le concept de la récompense de l'apport économique, les propositions visent à punir la réussite et l'efficacité et, au contraire, à subventionner l'insuccès et l'inefficacité. Il y aurait erreur grave à user du régime fiscal comme d'un levier égalisateur au point d'émousser toute incitation au travail, à l'épargne, à l'investissement, à l'étude à l'initiative et à l'audace.

Il est bien sûr que nous ne pouvons guère demander aux citoyens de condition modeste de contribuer de façon sensible au trésor public. Nous cherchons plutôt à faire comprendre qu'on ne devrait pas trop s'en remettre au concept ci-dessus de la faculté contributive. Il y aurait au contraire avantage à offrir tant aux particuliers qu'aux entreprises

and businesses to expand and create new wealth, thereby creating employment opportunities and generally broadening the tax base.

The adoption of the White Paper proposals would, in our opinion, fall far short of the stated objective of promoting steady economic growth and continuing prosperity. The erosion of savings through increased taxation; reduced economic returns on investments; disincentives to work, save and invest in Canada; reduced inflows of foreign capital; discouragement to prospective immigrants to come to Canada and encouragement to Canadians to emigrate; would impede economic growth.

It appears that the stated objective of eliminating "loopholes" was given priority in the White Paper. Unfortunately measures proposed on the grounds that they are necessary to correct abuses of the present tax system tend to distort their effect on other operations. The tendency to over-kill would create more inequities than would be corrected. In our view, the present Act provides ample statutory authority which, when diligently applied administratively as it has been in recent years, eliminates most abuses.

RATES OF TAX

As indicated above, the proposed rates of taxation could be injurious to the Canadian economy because they are not competitive with those of our major international neighbours. Canada is already faced with disadvantages in manufacturing due to limited resources, (such as capital, technical, etc.) a smaller market requiring shorter production runs, and substantial distribution costs. When taxes, too, are non-competitive the odds against Canadian producers become very high.

We note that Canada's population growth rate has been on a steady decline for many years and there is no indication of this trend being reversed in the immediate future. Canada must, therefore, increasingly rely on upgrading the skills of its residents for the country's development. The discrepancy in tax rates coupled with higher salaries and living standards in the U.S. would make it increasingly difficult for Canada to retain its valuable human resources and to attract others from abroad. The "brain drain" would be accelerated. The White Paper conceded that on the face of it this could be a problem but concluded that U.S. immigration difficulties and more favorable social conditions in

tout l'incitation voulue pour qu'ils se développent et activent la prospérité de manière à créer de nouvelles possibilités d'emploi et élargir d'autant l'assiette fiscale.

A notre avis, l'adoption des propositions du Livre blanc n'aiderait nullement à atteindre les objectifs énoncés dans celui-ci, soit la croissance économique. Elle entraînerait bien au contraire une diminution de l'épargne occasionnée par une augmentation des impôts, une réduction de la rentabilité des placements, l'absence d'encouragement au travail, à l'épargne et aux investissements au Canada ainsi que des entraves à l'afflux de capitaux étrangers; elle nuirait à l'immigration et encouragerait l'émigration. En somme, elle aurait sur l'économie des effets nettement nuisibles.

Il semblerait que le Livre blanc accorde une priorité à l'objectif visant à éliminer les échappatoires. Malheureusement, les mesures proposées sous le prétexte de la nécessité de corriger les abus actuels tendent à déformer leurs effets sur d'autres domaines. Pareille exagération susciterait plus d'injustices qu'elle n'en éliminerait. A notre avis, la loi actuelle offre bien assez d'autorité judiciaire pour éliminer la plupart des abus, pourvu qu'on l'applique avec autant d'efficacité administrative que dans les dernières années.

TAUX D'IMPÔT

Comme nous l'avons déjà fait voir, les taux proposés pourraient nuire à l'économie canadienne parce qu'ils n'entrent pas en concurrence avec ceux de nos voisins du sud. Le Canada est déjà désavantagé dans le secteur manufacturier à cause d'une pénurie de ressources (comme par exemple le capital, les moyens techniques, etc.), de la petitesse de ses marchés qui limite sa production et des frais d'une distribution trop onéreuse. Si, à leur tour, les impôts viennent restreindre leurs moyens de concurrence, nos producteurs se trouveront dans une situation encore plus précaire.

Nous constatons que depuis un bon nombre d'années, le taux d'accroissement de la population canadienne accuse une baisse constante et rien n'autorise à penser qu'il puisse y avoir un renversement de cette situation dans un avenir rapproché. Le Canada doit donc de plus en plus s'en remettre à l'amélioration des compétences de ses citoyens pour son développement économique. Les anamalies de ses taux d'impôt, ajoutées au fait que les salaires et le standard de vie sont plus élevés aux États-Unis, pourraient faire en sorte qu'il soit difficile au Canada de garder chez lui son capital humain et d'en attirer d'autre de l'étranger. Il y aurait donc accélération du «brain drain». Le Livre blanc a reconnu que

Canada would provide the necessary checks to keep Canadians at home and attract immigrants to Canada. The paper also suggested that higher salaries could be offered to key people to keep them in Canada or bring them from abroad.

It would be a mistake to accept the above arguments and assume that Canada would not be faced with an accelerated "brain drain". Many people find Canada's climate and social conditions far from ideal. U.S. immigration difficulties for many are not a serious obstacle and in any event are not likely to continue indefinitely. The suggested solution of higher salaries would be self-defeating. While it may be practical to single out a few individuals for special treatment without serious disruption to the operation and profitability of an enterprise, it could not be done on the scale required. High salaries in selected groups would tend to set standards for other persons with comparable skills to maintain morale within the company. High wage scales would reduce profits and impair the company's competitive position. Industry would tend to move to the U.S. rather than try to function in the high'cost Canadian economy.

It is imperative that Canada's personal and corporate taxes be competitive. Canada's decision to raise a stated amount of revenue from its taxpayers, regardless of the consequences, would be irresponsible. Although the action may meet the immediate objective of providing for the government's concept of the country's current requirements, it would have the long-term effect of eroding the tax base due to the economy's failure to achieve its full potential.

The White Paper proposes to make the "temporary" surtax a permanent feature of the system and add a few more percentage points in critical areas. In contrast, the U.S. has decided to eliminate its surtax, increase its exemptions and generally reduce overall personal taxes.

The proposed increase in personal exemptions in Canada is commendable. However, it only partially restores the value of the exemptions originally established in 1949,

du moins en surface, il pouvait y avoir là un problème mais a conclu que les difficultés d'immigration aux États-Unis et le climat social généralement plus favorable du Canada pourraient contrecarrer ces deux tendances. Il a ajouté qu'on pourrait offrir aux hommes-clé des salaires plus élevés pour les garder ici ou les faire venir de l'extérieur.

Il nous semble dangereux d'accepter les arguments ci-dessus et de présumer que le Canada n'aurait pas à faire face à un «brain drain» accéléré. Bien des gens considèrent que les conditions atmosphériques et sociales du Canada sont loin d'être idéales et que par contre les difficultés de l'immigration américaine,—d'ailleurs temporaires—sont un moindre mal. La solution suggérée, c'est-à-dire les salaires plus élevés, finirait par aller à l'encontre des intentions qui la motivent. Sil est vrai qu'il soit bon à toutes fins utiles d'accorder un traitement spécial à quelques individus sans pour autant désorganiser l'exploitation et la rentabilité d'une entreprise, il en serait autrement s'il fallait agir de la sorte sur une grande échelle. Les salaires élevés accordés à des groupes choisis tendraient à établir des normes exigibles par d'autres personnes ayant des compétences comparables, et cela, ne serait-ce que pour maintenir le moral du personnel. Des échelles de salaires élevées amoindriraient les profits et affaibliraient la position de la compagnie sur le plan de la concurrence. Par ailleurs, l'industrie serait portée à déménager aux États-Unis plutôt que d'essayer de fonctionner dans une économie canadienne trop onéreuse.

Il est indispensable que les impôts canadiens, tant pour les particuliers que pour les corporations, tiennent compte des exigences de la concurrence. Si l'État décidait coûte que coûte de soutirer de ses contribuables une somme arbitrairement établie sans égard aux conséquences, il y aurait là irresponsabilité manifeste. Même s'il en venait ainsi à se procurer les fonds dont il croit avoir besoin dans son optique des nécessités actuelles, le résultat n'en serait pas moins néfaste à long terme en ce que l'assiette fiscale en serait gravement atteinte du fait de l'impossibilité dans laquelle l'économie se trouverait de toucher son plein potentiel.

Le Livre blanc suggère de faire de la surtaxe «temporaire» un élément permanent du régime et d'en augmenter le pourcentage dans certains domaines critiques, alors que pour leur part, les États-Unis ont décidé d'éliminer leur surtaxe, d'augmenter leurs exemptions et, en général de réduire l'impôt personnel.

L'augmentation proposée par l'État canadien en matière d'exemptions personnelles est certe louable. Elle ne fait cependant que reconstituer une partie des exemptions éta-

which through inflation have been seriously eroded. We also agree with the proposal to establish a top marginal rate of 50% and hope that provincial pressures and future revenue requirements will be resisted to permit the maintenance of this rate. As indicated above, we are seriously concerned at the heavy burden which the proposed rates would place upon the middle and upper income groups and the consequent adverse long-term effects on the economy.

THE TAXATION OF CAPITAL GAINS

As indicated at the beginning of this Part of the submission, Texaco believes that the primary aim of tax policy should be the promotion of economic growth. This objective will not be achieved unless a high rate of private savings in Canada and substantial foreign investment continues.

The Sixth Annual Review of the Economic Council of Canada, released in 1969, reported that Canada must rely on a continued high rate of savings to achieve its growth potential because the very heavy world demand for capital will make it difficult for Canada to attract large amounts of foreign capital.

Reduced economic incentives in Canada, which would be brought about by increased taxation as proposed by the White Paper, would further reduce Canada's competitive position in attracting foreign capital. The taxation, or even the threat of taxation, of capital gains realized or deemed realized by foreigners on Canadian investments could very seriously inhibit foreign investment in this country.

The taxation of capital gains would reduce private savings substantially, as would probable increased dividend payouts to preserve tax credits shareholders and the proposed increases in tax rates. We believe the White Paper under-estimated the probable reduction because there is no evidence that taxpayers attitudes have been taken into account. We expect many taxpayers, if not the majority, after paying higher taxes, would tend to dispose of their remaining income on consumer goods and services because incentives to save would be reduced. The tax on gains, arising from personal savings, when combined with recently revised gift and estate taxes would constitute powerful inducements to spend rather than save.

blies en 1949 et déjà considérablement amoindries par l'inflation. Nous sommes également d'accord avec la proposition visant à limiter à 50 p. 100 le taux maximal et nous espérons que l'État central saura résister aux pressions des gouvernements provinciaux et des besoins fiscaux à venir, de façon à ce que cette limitation se maintienne. Comme nous l'avons déjà déclaré, nous nous inquiétons sérieusement du très lourd fardeau dont les taux proposés pourraient charger les groupes de revenu moyen et supérieur, ainsi que des effets néfastes qu'en ressentirait à la longue l'économie canadienne.

L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL

Comme nous l'avons fait voir au début de la présente partie de notre mémoire, nous considérons que le but primordial de toute politique fiscale devrait être l'encouragement de la croissance économique. Cet objectif ne peut être atteint à moins que l'épargne individuelle et l'afflux de capitaux étrangers se maintiennent tous deux à un niveau élevé.

Dans son sixième rapport annuel, publié en 1969, le Conseil économique du Canada a signalé que notre pays devrait pouvoir compter sur le maintien d'un très haut taux d'épargne pour atteindre son potentiel d'expansion, étant donné les très grandes exigences mondiales en matière de capital, qui lui rendent d'autant plus difficile la tâche d'attirer chez lui les placements étrangers. Inévitable conséquence des augmentations d'impôt suggérées par le Livre blanc, l'amoindrissement des incitations économiques viendrait encore aggraver la situation à ce dernier égard. L'imposition, ou même une menace d'imposition, des gains en capital réalisés ou réputés réalisés par des étrangers sur leurs placements au Canada pourraient gravement freiner l'entrée des capitaux.

Pareil impôt pourrait également ralentir l'épargne individuelle et le même résultat est à prévoir en ce qui concerne l'augmentation des dividendes motivée par le besoin de préserver l'avoir fiscal des actionnaires et, finalement, les augmentations prévues en matière de taux fiscaux. Nous croyons que les auteurs du Livre blanc ont sous-estimé l'envergure de la réduction probable car ils ne semblent manifester aucune considération pour les attitudes des contribuables. Pour notre part, nous prévoyons qu'un bon nombre de ceux-ci, sinon la majorité, ayant été obligés de payer des impôts plus élevés, seraient portés à disposer du reste de leur revenu en achetant des biens de consommation ou en se procurant des services, l'incitation à l'épargne, ayant été réduite. L'impôt sur les gains découlant d'épargnes personnelles, considéré à la lumière des révisions récentes en matière d'impôt de successions et de dons, ne pourrait manquer

We fear that capital would not be available in sufficient amounts at reasonable rates to permit the Canadian economy to expand sufficiently to reach acceptable employment levels and approach maximum potential output.

Texaco Canada, therefore, believes that a capital gains tax would be inappropriate at this stage of the country's economic development.

The tax as proposed would have the following additional unfortunate results:

(1) Corporations could be pressured into increasing dividend payouts to prevent tax credits from becoming staledated and to reduce capital gains, frequently contrary to good business practices.

(2) The movement of personnel across the border on temporary assignments would be inhibited to Canada's economic disadvantage. An efficient, highly-industrialized economy requires the free movement of skilled personnel across international boundaries. The deemed realization of gains upon a taxpayer's departure from Canada would discourage a person from leaving the country for a short period and others from entering on similar assignments.

(3) The taxation of deemed realizations of gains respecting widely-held corporations every five years would be unfair and it could force sales of substantial interests at inopportune times which may result in serious market disruptions. Also, contrary to past government policy, the taxation of deemed realizations would discourage foreign controlled Canadian closely-held corporations from offering share ownership to Canadian investors.

(4) In many cases apparent increases in value of property represent only inflationary gains. A true gain may be measured only in terms of constant dollars. A tax on inflationary increases would be unjust because it would constitute confiscation of capital, not a tax on income.

(5) The practical problems associated with valuing taxpayers' assets on valuation day in a manner that would be acceptable to both the taxpayer and tax collector several years hence are almost

de constituer un très fort encouragement à la dépense, et ceci au détriment de l'épargne.

Nous craignons que l'économie canadienne ne soit incapable de se procurer assez de capital, et à des taux suffisamment raisonnables, pour lui permettre une expansion capable d'assurer un niveau d'emploi satisfaisant et d'atteindre tout son potentiel de production.

Nous considérons donc qu'un impôt sur les gains en capital serait très inopportun au stade actuel de l'expansion économique du pays.

Sous sa forme proposée, l'impôt entraînerait de plus les inconvénients suivants:

1. Les corporations se sentiraient tenues d'augmenter leurs déboursés en dividendes pour empêcher les avoirs fiscaux de se périmer et pour réduire leurs gains en capital, pareille méthode étant souvent contraire à leur intérêt commercial.

2. Le mouvement des travailleurs traversant les frontières pour de l'emploi temporaire serait ralenti, au désavantage du Canada. Une économie efficace et suffisamment industrialisée exige un mouvement libre de personnel qualifié sur les frontières internationales. La réalisation réputée de gains, fixée lors du départ d'un contribuable du Canada, décourage-rait les gens de quitter le pays pour une courte période, tout comme elle en décou-ragerait d'autres d'y pénétrer pour des emplois analogues.

3. L'impôt de réalisations réputées en matière de gains et frappant les corporations ouvertes tous les cinq ans serait injuste: il pourrait forcer les gens à vendre des intérêts substantiels à des moments inopportuns, et entraînerait de graves perturbations du marché de la bourse. De plus, cet impôt, contraire à la politique antérieure de l'État, décourage-rait les corporations fermées canadiennes appartenant en majorité à des entreprises étrangères d'offrir des actions à des Canadiens.

4. Dans bien des cas, les gains en capital ne sont qu'apparents et sont surtout l'effet de l'inflation. Un gain véritable ne peut être mesuré qu'un fonction de dollars d'une valeur constante. Un impôt sur des augmentations inflationnistes serait injuste car il constituerait non pas un impôt sur le revenu mais effectivement une confiscation du capital.

5. Les problèmes d'ordre pratique que susciterait le besoin d'estimer au jour voulu l'actif d'un contribuable d'une façon qui soit acceptable à la fois à ce dernier et au percepteur d'impôt au bout

insurmountable. Because values of most types of property cannot be determined with any degree of precision until a willing buyer is found and a sale actually consumated, the possibility of all taxpayers being treated equitably is remote.

(6) The taxation of gains realized or deemed realized after Valuation Day would require the payment of tax even in instances where no gain was realized because the original purchase price was higher than the realization. This would be particularly common if Valuation Day occurred when the securities market was depressed.

(7) The proposal to tax foreign shareholders on quinquennial unrealized gains of Canadian widely-held corporations and realizations from certain sales is likely not possible under present international agreements, would be extremely difficult to enforce and is unlikely to be acceptable to any foreign country in future agreements. It is most unfortunate that the proposal was ever made because it will have only undesirable results in raising foreign investors' anxiety and suspicions with negative effects on the Canadian economy.

(8) The taxation of capital gains realized on the sale of residences could "lock" some taxpayers into arrangements inappropriate to their circumstances. To many salary or wage earners the investment in residences often represents a substantial portion of their life-long savings. Taxation of accumulated gains reinvested over a period of years through the rollover provisions could render potential capital gains taxes so severe that disposals to facilitate moves to more suitable climates on retirement, or a change in circumstances otherwise, would be inhibited.

When Canada reaches a stage of economic development whereby capital requirements of a full employment economy may be provided at reasonable rates from private savings it may be appropriate to introduce a tax on capital gains. Such a tax should be imposed gradually and should be much less severe than proposed by the White Paper to soften

d'un certain nombre d'années sont presque insurmontables. Comme, pour la plupart des classes de biens, la valeur ne peut être effectivement établie qu'à l'occasion d'une vente, la possibilité d'un traitement équitable pour tous les contribuables est nettement éloignée.

6. L'imposition relative aux gains réalisés ou réputés réalisés après le jour d'estimation exigerait le paiement d'un impôt même dans les cas où, le coût d'achat original ayant été supérieur à la réalisation, il n'y aurait effectivement eu aucun gain. Cela serait particulièrement néfaste si le jour d'estimation tombait à une période d'affaiblissement du marché des valeurs.

7. La proposition visant à imposer tous les cinq ans les actionnaires étrangers relativement aux gains non réalisés de corporations ouvertes canadiennes ainsi qu'en matière de réalisation de certaines ventes est probablement interdite par les conventions internationales actuelles, deviendrait extrêmement difficile à mettre en application et a peu de chance d'être acceptée par les pays étrangers à l'occasion de conventions encore à venir. Il est vraiment regrettable que cette proposition ait jamais été présentée car elle ne peut avoir que des résultats nettement défavorables, en ce qu'elle ne manquera pas de donner naissance chez les acheteurs d'obligations étrangers à certaines inquiétudes ou soupçons qui ne soient guère de nature à aider notre économie.

8. L'imposition des gains en capital réalisés à l'occasion de la vente de maisons d'habitation pourrait geler certains contribuables dans des arrangements convenant mal à leur condition particulière. Pour un bon nombre de travailleurs le placement en habitation représente une part considérable de leurs économies. L'imposition de gains accumulés et réinvestis sur une période d'années par le truchement des dispositions de roulement pourrait rendre les impôts en question tellement onéreux qu'ils finissent par équivaloir à une interdiction des ventes ayant pour objet, par exemple, de faciliter un déménagement au moment de la mise à la retraite ou à l'occaion de tout autre changement.

Lorsque le Canada aura atteint un stade de développement économique tel que les capitaux nécessaires à une économie fondée sur l'emploi des travailleurs à part entière puissent être fournis à des taux raisonnables pour l'épargne individuelle, l'impôt sur les gains en capital pourra probablement être introduit sans inconvénient. Pareil impôt devrait être

its negative impact on the economy. We note that the Royal Commission on Taxation's proposal to tax capital gains, when taken together with its "integration" and income averaging procedures, would in many cases be less severe than that now proposed.

Texaco recommends that if at some future date it is appropriate for Canada to impose a tax on capital gains the following specific amendments to the White Paper proposals be made to lessen its punitive impact.

(1) The rate should be substantially lower, not in excess of 25 per cent.

(2) A more realistic system of averaging should be permitted. The system of block averaging proposed by the Royal Commission on Taxation would be much fairer.

(3) The gains should be adjusted by an index, similar to the national cost of living index, to determine the true gain in terms of constant dollars.

(4) Gains arising from the sale of personal objects and hobby items should be exempt because tax enforcement on such property would be impractical. Also, because these items represent consumption goods they should be exempt.

(5) The rollover privilege should be extended to business property acquired to replace existing property. This procedure would remove penalties that may otherwise apply to growing businesses which find it necessary to move to new locations for expansion purposes.

(6) The tax should not apply to a taxpayer's principal residence because it would inhibit taxpayers adjusting their accommodation to suit their needs and would provide a further obstacle to home ownership.

Also, a person's residence is a consumption rather than investment item, as pointed out by the White Paper in refusing to permit the deduction of losses or carrying charges on residences from other income. Profits should therefore not be taxable.

(7) The quinquennial valuation and taxation proposal relative to the shares of widely-held Canadian Corporations

introduit graduellement et devrait être beaucoup moins lourd que ne le propose le Livre blanc, afin d'acoucir l'impact négatif qu'il ne manquerait pas d'avoir sur l'économie. A noter que la proposition visant à imposer les gains en capital et avancée par la Commission royale sur l'impôt, considérée globalement avec ses méthodes d'intégration et d'établissement de moyennes du revenu, serait dans plusieurs cas moins onéreuse que celle qui est mise de l'avant par le Livre blanc.

Nous recommandons que si, éventuellement, il s'avérait convenable que le Canada établisse un impôt sur les gains en capital, les modifications ci-dessous soient apportées aux propositions du Livre blanc pour en adoucir les aspects punitifs.

1. Le taux devrait être considérablement moins élevé, et tout au plus de 25 p. 100.

2. La moyenne devrait être établie selon un système beaucoup plus réaliste. Celui préconisé par la Commission royale sur l'impôt serait beaucoup plus équitable.

3. Les gains devraient être ajustables suivant une indexation, semblable à celle du coût de la vie, afin de déterminer le gain véritable en fonction de dollars d'une valeur constante.

4. Les gains résultant de la vente d'effets personnels et d'objets de passe-temps devraient être exemptés, étant donné qu'il serait à peu près impossible de mettre une pareille taxe en application et que d'ailleurs les articles en question sont assimilables aux biens de consommation.

5. Le privilège de roulement devrait être étendu aux propriétaires d'affaires acquises pour remplacer des propriétés existantes. Cette méthode éliminerait des pénalités qui, autrement, pourraient frapper les entreprises dont l'expansion exige un déménagement.

6. L'impôt ne devrait pas s'appliquer à la résidence principale du contribuable parce qu'il empêcherait ce dernier d'ajuster son accommodation en fonction de ses besoins et créerait une nouvelle entrave à l'acquisition d'un chez-soi. De plus, l'habitation est un bien de consommation beaucoup plus que de placement, comme d'ailleurs le souligne le Livre blanc lorsqu'il interdit au contribuable de déduire des revenus provenant d'autres sources les frais et perte de son domicile. Les profits correspondants ne devraient donc pas être imposables.

7. Les propositions visant l'imposition et l'estimation quinquennales des actions de corporations ouvertes canadiennes

should be abandoned. Tax should apply only upon the sale of such shares. The "lock in" argument advanced by the White Paper to justify the quinquennial valuation would apply equally to shares of closely-held corporations which the paper wisely proposes to exempt from periodic valuation. This taxation proposal is inequitable and unjust.

(8) To remove pressure on corporations to distribute a larger portion of earnings than is justified on the basis of sound business judgment, increases in share values relative to re-invested earnings should be deducted from the gain in computing the amount subject to tax.

(9) Taxpayers should have the option of deducting the cost or valuation day value of assets from proceeds in computing taxable income.

(10) To minimize the administrative problems of distinguishing income from capital transactions a holding period of about six months should be established. Transactions which under the present practice would be tax exempt (e.g. stock market trading) should be considered as ordinary income taxable at full marginal rates if the assets were held for less than six months, whereas they would be taxable at capital gains rates if held longer. The present rules should be applied to transactions to determine those that are taxable at full rates regardless of the length of the holding period (e.g. land transactions).

(11) Serious consideration should be given to abolishing the estate tax as the capital gains tax becomes fully effective to avoid the imposition of a double tax on savings. This point was very well made by the Ontario government in their 1969 budget, concluding that the estate tax should gradually be eliminated.

devraient être abandonnées. L'impôt ne devrait s'appliquer qu'au moment de la vente de ces actions. L'argument relatif à l'effet de bloquage qui est avancé par le Livre blanc pour justifier l'estimation quinquennale s'appliquerait tout aussi bien aux actions de corporations fermées que le Livre se propose pourtant d'exempter de toute estimation périodique. Cette proposition est inéquitable et injuste.

8. Pour soustraire les corporations aux pressions les amenant à distribuer une plus grande part du revenu que ne justifierait leur intérêt commercial, des augmentations dans la valeur des actions et proportionnelles aux bénéfices réinvestis devraient être déduites du gain au moment du calcul des sommes imposables.

9. Les contribuables devraient avoir la faculté de déduire des recettes le coût ou la valeur au jour d'estimation, à l'occasion du calcul du revenu imposable.

10. Pour diminuer les problèmes de la distinction qui doit être établie entre le revenu et les transactions de capital, une période de retenue d'environ six mois devrait être fixée. Les transactions qui seraient exemptées d'impôt aux termes du présent régime (par exemple, les transactions de bourse) seraient considérées comme du revenu ordinaire imposable au taux maximal si l'actif n'en était pas retenu pour au moins six mois, et seraient au contraire imposées au tarif des gains en capital si l'actif était retenu plus longtemps. Les règlements actuels devraient être appliqués aux transactions afin de déterminer lesquelles seraient imposables au plein tarif quelle que soit la longueur de la période de retenue (par exemple, les transactions de terrains).

11. Il y aurait lieu de songer sérieusement à abolir l'impôt sur les successions à mesure que celui des gains en capital deviendrait pleinement effectif, car il faudrait alors éviter une double imposition de l'épargne. L'Ontario avait bien fait le point à ce propos dans son budget de 1969, où il avait conclu que l'impôt sur les successions devrait être graduellement éliminé.

Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1970
Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970

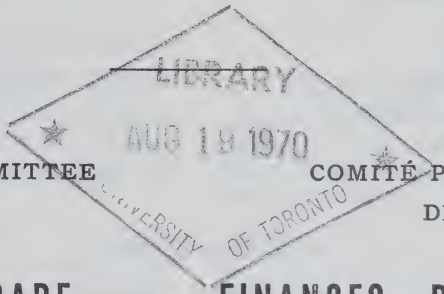
Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Second Session
Twenty-eighth Parliament, 1969-70

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la
vingt-huitième législature, 1969-1970



STANDING COMMITTEE ON

FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT DES

FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman M. Gaston Clermont *Président*

MINUTES OF PROCEEDINGS AND EVIDENCE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

No. 54

THURSDAY, JUNE 4, 1970

LE JEUDI 4 JUIN 1970

Respecting

White Paper Entitled
Proposals for Tax Reform

Concernant

Le Livre blanc intitulé
Propositions de réforme fiscale

22384—1

STANDING COMMITTEE ON
FINANCE, TRADE
AND
ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE
ET DES
QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman — M. Gaston Clermont — *Président*

Vice-Chairman — Mr. Alastair Gillespie — *Vice-président*

and Messrs.

Burton
Danson
Downey
Flemming
[1]Foster
Gauthier
Kaplan
Lambert (*Edmonton West*)
Latulippe
Leblanc (*Laurier*)
Lind
Mahoney
McBride
[2]Nielsen
Ritchie
Roberts
Saltsman
Smith (*Northumberland-Miramichi*)—(20).

et Messieurs

Le greffier du comité,

Dorothy F. Ballantine,

Clerk of the Committee.

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

[1] Replaced Mr. Leblanc (*Rimouski*) June 4, 1970.
[2] Replaced Mr. Woolliams June 4, 1970.
[3] Replaced Mr. Noël June 4, 1970.

Conformément à l'article 65(4)(*b*) du Règlement.

[1] Remplace M. Leblanc (*Rimouski*) le 4 juin 1970.
[2] Remplace M. Woolliams le 4 juin 1970.
[3] Remplace M. Noël le 4 juin 1970.

[*Texte*]

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, June 4, 1970
(101)

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 5:15 p.m., this day, the Chairman, Mr. Clermont, presiding.

Members present: Messrs. Buchanan, Burton, Clermont, Danson, Downey, Flemming, Foster, Gillespie, Kaplan, Lambert (*Edmonton West*), Leblanc (*Laurier*), Nielsen, Mahoney, McBride, Ritchie, Roberts, Saltsman, Smith (*Northumberland-Miramichi*)—(18).

The Chairman presented the Report of the Sub-Committee on Agenda and Procedure dated June 3, 1970, which is as follows:

> The Sub-Committee on Agenda and Procedure of the Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 4:15 p.m., this day, the Chairman, Mr. Clermont, presiding.
>
> *Members present:* Messrs. Clermont, Downey, Lambert (*Edmonton West*), Mahoney, Noël, Roberts, and Saltsman—(7).
>
> *In attendance:* R. Robertson, Q.C., senior adviser to the Committee.
>
> The Sub-Committee considered the tentative hearing schedule dated May 28, 1970, copies of which had been distributed to the Members. After discussion, on motion of Mr. Roberts, the schedule was approved.
>
> It was agreed to recommend that, following its return from the Maritimes, Sub-Committee B hear witnesses in Ottawa for one week or the balance of the period required by Sub-Committee A to complete its hearings in the West.
>
> It was also agreed that "non hearing" briefs should be distributed to Members of the Committee and those sub-

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 4 juin 1970
(101)

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit ce soir à 5h 15. Le président, M. Clermont, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Buchanan, Burton, Clermont, Danson, Downey, Flemming, Foster, Gillespie, Kaplan, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Leblanc (*Laurier*), Nielsen, Mahoney, McBride, Ritchie, Roberts, Saltsman, Smith (*Northumberland-Miramichi*)—(18).

Le président dépose le rapport du sous-comité du programme et de la procédure du 3 juin 1970, qui se lit comme suit:

> Le sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit cet après-midi à 4h 15. Le président, M. Clermont, occupe le fauteuil.
>
> *Députés présents:* MM. Clermont, Downey, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Mahoney, Noël, Roberts et Saltsman —(7).
>
> *Également présent:* M. Robertson, C.R., premier conseiller du Comité.
>
> Le sous-comité étudie le projet de liste des séances du 28 mai 1970 dont les députés ont reçu un exemplaire. Après discussion, et sur une motion de M. Roberts, la liste est approuvée.
>
> Il est convenu de recommander que, à son retour des Maritimes, le sous-comité B entende les témoins à Ottawa pendant une semaine ou pour le reste de la période requise par le sous-comité A pour terminer ses séances dans l'Ouest.
>
> Il est également convenu que les mémoires «qui ne seront pas présentés en comité» soient distribués aux dé-

22384—1½

mitting them advised of this fact so that they can, if they wish, release them to the press.

At 5:45 p.m. the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Mr. Gillespie moved that the Report be approved.

Mr. Saltsman moved that the motion be amended to read that Sub-Committee B meet in Ottawa the week prior to travelling to the Maritimes.

After discussion, and the question having been put, the amendment was defeated on division; Yeas, 2; Nays, 10.

The main motion was carried on division: Yeas, 13; Nays, 3.

Mr. Gillespie then moved that we conclude our hearings with the private sector by July 31, 1970.

Mr. Lambert (*Edmonton West*) moved in amendment that the motion be not now read but be referred back to the Standing Committee for reconsideration and report.

After discussion, and the question having been put, the amendment was declared lost on division: Yeas, 6; Nays 10.

The question on the main motion was thereupon put, and carried on division: Yeas, 10; Nays, 6.

At 6:25 p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

putés et que ceux qui les auront soumis en soient informés, afin qu'ils puissent s'ils le désirent, les communiquer à la presse.

A 5h 45, la séance du sous-comité est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

M. Gillespie propose que le rapport soit approuvé.

M. Saltsman propose que la proposition soit amendée pour se lire: le sous-comité B se réunit à Ottawa la semaine précédant son voyage dans les Maritimes.

Après discussion, l'amendement est mis aux voix et rejeté sur division: en faveur, 2; contre, 10.

La motion principale est adoptée sur division: en faveur, 13; contre, 3.

M. Gillespie propose ensuite de terminer les séances avec le secteur privé avant le 31 juillet 1970.

M. Lambert (*Edmonton-Ouest*) propose, en amendement, que la motion ne soit pas lue maintenant mais déférée au Comité permanent pour étude et rapport.

Après discussion, l'amendement est mis aux voix et déclaré défait sur division: en faveur, 6; contre, 10.

La proposition principale est mise aux voix et adoptée sur division: en faveur, 10; contre, 6.

A 6h 25, la séance du Comité est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité,

Dorothy F. Ballantine,

Clerk of the Committee.

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Thursday, 4 June 1970

• 1714

The Chairman: Gentlemen of the Committee, as you are aware, we will now have the meeting of the full Committee to discuss Minutes of the Subcommittee on Agenda and Procedure which had a meeting yesterday in my office to deal with a few matters. Now I am seeking your guidance, gentlemen. Shall we tell the next group of witnesses that it will be at 8 o'clock or will we have a chance to start to hear them?

• 1715

Then the next group, the representatives of Shell and Texaco, will be heard at 8 o'clock tonight in the same room.

The subcommittee minutes are as follows: (See Minutes of Proceedings).

Mr. Gillespie: Mr. Chairman, if it is in order I would like to move the adoption of these minutes.

The Chairman: Gentlemen, you have listened to the Minutes of your subcommittee. We have a motion. Any questions?

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes, I have a question for clarification purposes. The subcommittee "B" sitting here in Ottawa would not be indefinite, I take it?

The Chairman: One week.

Mr. Lambert (Edmonton West): One week, or whatever period is taken by Subcommittee "A".

Mr. Downey: What was the date all that was agreed upon again, Mr. Chairman?

The Chairman: The trip to the Maritimes is scheduled from July 19 to 24.

Mr. Downey: I hope you did not put down that the agreement was unanimous.

The Chairman: I did not say anything except that it was agreed to recommend that. You may bring your objection now, Mr.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le jeudi 4 juin 1970

Le président: Messieurs les membres du Comité, comme vous le savez, nous aurons la réunion de tout le Comité maintenant, pour étudier le procès-verbal du sous-comité de l'Ordre du jour et de la procédure qui a tenu une réunion hier à mon bureau pour étudier quelques questions. Je fais appel à vos conseils, messieurs. Devrions-nous dire au prochain groupe de témoins de revenir à 8 heures ou pouvons-nous commencer cet après-midi. Alors, le groupe suivant, les représentants de Shell et de Texaco, pourra venir ce soir à 8 heures, dans la même salle.

Le procès-verbal du sous-comité se lit comme suit: (Voir Procès-verbal des délibérations.)

M. Gillespie: Monsieur le président, si ma proposition est recevable, je voudrais proposer l'adoption du procès-verbal.

Le président: Messieurs, vous avez entendu le compte rendu de la réunion de votre comité. Nous sommes saisis d'une motion. Y a-t-il des questions?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui; j'ai une question car je cherche une explication. Le sous-comité «B» qui siège à Ottawa ne siègerait pas indéfiniment, si j'ai bien compris?

Le président: Une semaine.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ou quel que soit le temps pris par le sous-comité «A».

M. Downey: Quelle est la date, monsieur le président, pour laquelle nous étions tous d'accord?

Le président: Le voyage dans les Maritimes aura lieu du 19 qu 24 juillet.

M. Downey: J'espère que vous n'avez pas dit que l'accord était unanime.

Le président: Je n'ai rien dit sauf qu'il y avait accord pour recommander cette date. Vous pouvez émettre votre objection, mainte-

[*Text*]

Downey. I have another suggestion here. I do not know which one you will prefer.

> It was agreed to recommend that following its return from the Maritimes, Subcommittee "B" sit in Ottawa for one week to hear witnesses who have have not yet been heard on the balance of period required by Subcommittee "A" to complete its hearings in the West.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, I put those words to you really as alternatives because I was not sure what had been decided. It seemed to me that yesterday we had not decided that Committee "B" would sit here to complete the whole...

The Chairman: No. The first draft of the meeting that I read to you was not correct, Mr. Lambert, so this is the first recommendation:

> It was agreed to recommend that following its return from the Maritimes, Subcommittee "B" sit in Ottawa for one week to hear witnesses who have not yet been heard.

I think we should say for one week in July. Do you not think so?

Mr. Downey: There is no scheduling attached to that. Is it the third week that we go to Halifax?

The Chairman: It was approved I think last week, Mr. Downey, that Subcommittee "B" travel to the Maritimes from July 19 to 24. Correct?

For Subcommittee "A", a definite date is not yet approved, but what was approved by the Committee is the last two weeks in July. Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: I recognize the need for the Committee to sit. I would like to point out that from my personal point of view I would prefer to have the Committee sit the week before July 19; in other words, sit the week and then go to the Maritimes. I mention this to see how it fits in with the plans of the other members of that subcommittee but I would prefer it that way because I wish to participate in some of the hearings out West and on leaving the Maritimes go out West.

• 1720

The Chairman: Are you putting an amendment, Mr. Saltsman?

Mr. Saltsman: If you will accept that as an amendment, Mr. Chairman, I am very willing to amend it so that we sit the week before rather than the week after.

[*Interpretation*]

nant monsieur Downey. J'ai une autre proposition. Je ne sais pas laquelle vous préférez.

> Il est convenu de recommander qu'à son retour des Maritimes, le sous-comité «B» siège à Ottawa pendant une semaine pour entendre les témoins qui n'ont pas encore été entendus et siège le reste du temps requis par le sous-comité «A» pour compléter ses audiences dans l'Ouest.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ce que j'ai proposé était une autre suggestion, monsieur le président, parce que je ne savais pas ce qui avait été décidé. Il me semblait qu'hier on n'avait pas décidé que le Comité «B» siègerait ici pour compléter toute...

Le président: Non. Le premier projet de la réunion, que je vous ai lu, n'était pas exact, monsieur Lambert, la première recommandation est la suivante:

> Il est résolu de recommander qu'à son retour des Maritimes, le sous-comité «B» siège à Ottawa pendant une semaine pour entendre les témoins qui n'avaient pas été entendus.

Je pense que nous devrions dire pour une semaine en juillet. Êtes-vous d'accord?

M. Downey: Il n'y a pas d'horaire rattaché à cela. Est-ce au cours de la troisième semaine que nous allons à Halifax?

Le président: Il a été approuvé la semaine dernière, je pense, monsieur Downey, que le sous-comité se rendrait dans les Maritimes du 19 au 24 juillet. Juste?

Quant au sous-comité «A», la date définitive n'est pas encore approuvée, mais les deux dernières semaines de juillet ont été approuvées par le Comité. Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Je suis conscient du fait que le Comité a besoin de siéger. Je voudrais signaler que, quant à moi, je préférerais que le Comité siège la semaine avant le 19 et aille ensuite dans les Maritimes. Je le signale pour voir si cela conviendrait aux plans des autres membres du sous-comité, mais je préférerais qu'il en soit ainsi car je voudrais participer aux audiences dans l'Ouest et aller dans l'Ouest en partant des Maritimes.

Le président: Présentez-vous un amendement, monsieur Saltsman?

M. Saltsman: Si vous voulez considérer cela comme un amendement, monsieur le président, je veux bien faire les modifications nécessaires pour siéger la semaine avant plutôt que la semaine après.

[*Texte*]

Mr. Downey: I would support Mr. Saltsman's amendment.

The Chairman: A member of a Committee can amend a motion, Mr. Downey, without the need of a seconder.

Mr. Salstman, will you put that in writing, please?

Mr. Mahoney: Was there some suggestion at some point that the two subcommittees were not going to be sitting the week before the trip to the Maritimes in any case?

The Chairman: It was decided last week, gentlemen, that subcommittee "B" travel to the Maritimes, starting July 19 to July 24. That was approved by the Committee. I do not know if it was unanimous or on division but it was approved. It is in the minutes.

Mr. Mahoney: Yes, and was there any suggestion that it was not going to be sitting before it went to the Maritimes in anybod's report?

The Chairman: I am sorry, I do not follow you.

Mr. Mahoney: I am sorry, but I understood that Mr. Saltsman is moving an amendment that this particular subcommittee will be sitting here in Ottawa the week before it goes to the Maritimes.

The Chairman: Yes.

Mr. Saltsman: It was my understanding that the full committee would not be sitting past June.

Mr. Kaplan: That is not a decision that has been taken.

Mr. Saltsman: It is my understanding. If the decision is to be otherwise, then we will have to discuss it.

Mr. Mahoney: The full Committee would not be sitting beyond June?

Mr. Saltsman: Yes. Not beyond the adjournment of the House.

The Chairman: This means that if the amendment placed before the Committee by Mr. Saltsman is approved, then instead of travelling to the Maritimes during July 19 and July 24, it will be the last week of July. Is that correct?

Mr. Saltsman: No. What I am saying is that, we still travel, since apparently arrangements have been made for the period from July 19 to July 24, we will travel with the understanding that the Committee would return to Ottawa after July 24.

[*Interprétation*]

M. Downey: J'appuierais l'amendement de M. Saltsman.

Le président: Un membre d'un comité peut amender une motion sans avoir besoin d'être appuyé, monsieur Downey.

Monsieur Saltsman, pourriez-vous mettre cela par écrit, s'il vous plaît.

M. Mahoney: N'a-t-on pas suggéré à un moment donné que le sous-comité ne siège pas la semaine avant le voyage dans les Maritimes?

Le président: On a décidé la semaine dernière, messieurs, que le sous-comité «B» se rendrait dans les Maritimes du 19 au 24 juillet. Le Comité l'a approuvé. Je ne sais pas si la décision était unanime ou partagée, mais cela a été approuvé. C'est dans le compte rendu.

M. Mahoney: Oui et n'a-t-on pas suggéré que le Comité entier ne siège pas avant de partir?

Le président: Je m'excuse. Je ne comprends plus très bien.

M. Mahoney: Je m'excuse, mais je pensais que M. Saltsman présentait un amendement pour que ce sous-comité siège une semaine avant d'aller dans les Maritimes.

Le président: Oui.

M. Saltsman: C'est que j'avais compris que le Comité ne siègerait pas après le mois de juin.

M. Kaplan: Nous n'avons pas pris cette décision.

M. Saltsman: C'est ce que j'avais compris. Si c'est autrement, il faudra en discuter.

M. Mahoney: Alors, le Comité entier ne siègerait pas après le mois de juin?

M. Saltsman: C'est bien ça. Pas après l'ajournement des séances de la Chambre.

Le président: Monsieur Saltsman me corrigera si je me trompe, mais si l'amendement présenté par M. Saltsman est approuvé, au lieu d'aller dans les Maritimes du 19 au 24 juillet, ce serait la dernière semaine de juillet, n'est-ce pas?

M. Saltsman: Non. Comme les dispositions ont été prises pour le voyage du 19 au 24, le Comité reviendrait à Ottawa après le 24.

[*Text*]

The Chairman: Right.

Mr. Saltsman: My amendment would say that the Committee would meet a week before travelling to the Maritimes, which is the week preceding July 19. I do not know how the days work out but it will probably be, say, from July 12, to July 19, then we go to the Maritimes. We will just reverse the hearings.

Mr. Downey: I am speaking of a week in between. Would that not...

Mr. Saltsman: I would accept a week in between. It just is that I would like to attend the hearings out West and that is why I make that motion. I would rather not have the Committee sitting at the time that the other subcommittee is out West.

Mr. Downey: But do I understand that the Committee is going to recess when Parliament recesses, is it not?

The Chairman: The schedule that is recommended, Mr. Downey, calls for a schedule up to June 25, in Ottawa.

Mr. Saltsman: I am prepared to accept anything, let us say June 25, for five days after that, or any period in July. It is just that I would like to avoid sitting following July 24, if it meets with the approval of the other members of that subcommittee.

Mr. Leblanc (Laurier): June 24?

Mr. Saltsman: July 24.

Mr. Kaplan: Mr. Chairman, what are the probabilities that by the end of June we will still have a number of people who want to be heard in Ottawa?

The Chairman: Mr. Kaplan, we have a list of between 40 and 50 companies, organizations or associations, mostly companies, that have requested to be heard by the Committee.

• 1725

Mr. Kaplan: It is obvious to me that the subcommittee could not, in one week alone, knock off all those briefs.

The Chairman: This may happen, though, Mr. Kaplan. Suppose that we decide that the subcommittee sit one week in July. Regardless of the week you pick, some of those companies that will be contacted may say that they are sorry but they cannot come. There is a possibility of the figure of 40 to 50 coming down.

Mr. Kaplan: Are we to hope that everything that is left over at the end of June and

[*Interpretation*]

Le président: Exact.

M. Saltsman: Mon amendement est le suivant. Le Comité pourrait se réunir la semaine précédant celle du 19. Ce serait peut-être du 12 au 19, ensuite nous irons dans les Maritimes. Nous déplacerons donc les séances.

M. Downey: Je suggère qu'il y ait une semaine d'intervalle.

M. Saltsman: J'accepterais que ce soit ainsi. Je voudrais assister aux audiences dans l'Ouest et c'est pour cela que je présente cette motion.

M. Downey: Dois-je comprendre que le Comité interrompra ses travaux lorsque la Chambre s'ajournera?

Le président: On recommande, monsieur Downey, de préparer un horaire jusqu'au 25 juin à Ottawa.

M. Saltsman: Eh bien, j'accepterai n'importe quelle date après le 26 juin ou n'importe quelle période en juillet, mais je ne voudrais pas que l'on siège ici après le 24 juillet, si les autres députés sont d'accord.

M. Leblanc (Laurier): Après le 24 juin?

M. Saltsman: Non, après le 24 juillet.

M. Kaplan: Quelles sont les possibilités à la fin de juin quant aux témoins qu'il restera à entendre à Ottawa?

Le président: Monsieur Kaplan, nous avons une liste de quelque 40 ou 50 compagnies ou associations, surtout des compagnies, qui ont demandé à être entendues par le Comité.

M. Kaplan: Il me paraît évident que le sous-comité ne peut pas les entendre tous en une semaine.

Le président: C'est possible, si nous décidons de tenir des séances pendant une semaine en juillet. Quelle que soit la semaine qu'on choisit, il se peut que les compagnies que nous demanderons nous répondent qu'elles ne peuvent pas venir. Il y en aura peut-être 40 ou 50.

M. Kaplan: Devons-nous espérer que tout ce qui reste à la fin de juin, tout d'ailleurs

[*Texte*]

that has to be done, can be done by the eastern subcommittee all in one week?

The Chairman: No, I cannot give you that assurance, Mr. Kaplan.

Another suggestion made yesterday in the committee does not appear in these minutes. This was that the deadline to hear witnesses from the private sector will be July 31, 1970. But it is not on because no motion was put.

Mr. Kaplan: My reservation about supporting Mr. Saltsman's amendment is that we might find we have to sit that week anyway.

The Chairman: My reservation, as a member of this Committee, not as the Chairman, is that if we change the travelling hours every time we have a meeting, I do not know when we...

Mr. Kaplan: This is not a proposal to change the travelling.

Mr. Burton: No, it is not. Mr. Saltsman's proposal is that subcommittee "B", rather than travelling to the Maritimes, July 19 to July 24, and then meeting in Ottawa for the week following, meet in Ottawa for the week of July 13 to July 18 and travel to the Maritimes July 19 to July 24.

The Chairman: I am sorry, Mr. Burton, my expression of "travelling" is not correct, but that is the change.

Anyhow, gentlemen, we have a motion and we have an amendment to the motion. We have a motion by Mr. Gillespie that the minutes of proceedings of your steering committee's meeting of June 3, 1970 be concurred in. We have an amendment by Mr. Saltsman to this motion, that the motion be amended to read that subcommittee "B" meet in Ottawa the week prior to travelling to the Maritimes.

Any questions on that, gentlemen?

Mr. Lambert (Edmonton West): I want formally to put on the record that I think it is indeed unfortunate that there is this additional burden being placed on the members of subcommittee "B" who will have to finance the week here in Ottawa on their own without any form of even reimbursement of hotel expenses. This, I find is quite wrong. It is an imposition on this particular group of men, whether they be the ones who are in Committee "B" now or whether they be people who have to be dragooned as "volunteers"and I would hope that you would not have to do that because that removes some of the expertise of the subcommittee.

[*Interprétation*]

doit être fait, pourra être fait par le sous-comité de l'Est en l'espace d'une semaine?

Le président: Non, je ne peux vous assurer de cela. Une autre suggestion a été faite hier qui n'apparaît pas au compte rendu. C'est la suggestion selon laquelle la date limite pour les témoins du secteur serait le 31 juillet 1970. Ce n'est pas dans le compte rendu parce qu'aucune motion n'avait été présentée à cet effet.

M. Kaplan: J'ai des réserves sur l'amendement de M. Saltsman car nous devrons peut-être siéger cette semaine-là de toute façon.

Le président: Mes réserves, en tant que membre du comité et non en tant que président, sont que si nous changions nos heures de voyage chaque fois que nous tenons des réunions, alors je ne sais pas quand...

M. Kaplan: Ce n'est pas une proposition pour modifier les voyages.

M. Burton: La proposition de M. Saltsman est la suivante: que le sous-comité B, au lieu de se rendre dans les Maritimes du 19 au 24 juillet et de se réunir à Ottawa la semaine suivante, se réunisse à Ottawa du 13 au 18 juillet et aille ensuite dans les Maritimes.

Le président: Je m'excuse, monsieur Burton, mon expression était mal choisie.

Mais de toute façon, messieurs, nous sommes saisis d'une motion. La motion est amendée. C'est M. Gillespie qui a présenté la motion à savoir que le procès-verbal de la réunion de 3 juin 1970 soit adopté. Ensuite, il y a un amendement présenté par M. Saltsman à cette motion, à savoir qu'elle soit modifiée à l'effet que le sous-comité B se réunisse à Ottawa la semaine qui précède son voyage dans les Maritimes.

Messieurs, avez-vous des questions à poser?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je voudrais consigner de façon officielle qu'il est malheureux que les membres du sous-comité B aient ce fardeau additionnel, qu'ils doivent financer leur semaine passée à Ottawa à leurs propres frais sans le moindre remboursement de frais d'hôtel. Cela me paraît très mauvais. On porte atteinte à un groupe de personnes qui sont dans le comité «B» dans le moment ou qui seront nommées volontaires. J'espère qu'on n'aura pas à faire cela.

[*Text*]

This business of sitting in Ottawa during the adjournement may be all right for some people who can stand it financially but for the general run of the members this is a very serious burden on them. As I have explained time and time again, it is assumed that members have the summer for their own private business and here we look at some men whose businesses may face, frankly, a very hard time as the result of their continued absence.

Somehow or other the idea is that it is all very easy to come down here and sit for weeks, or be away from your own business for weeks, and it is this thing that I protest against. If there are going to be burdens shared in this House of Commons, they will be shared by all members, not just by a small group who have to lump it. It is for that reason that I oppose the question of private sittings in Ottawa.

The Chairman: Mr. Buchanan.

• 1730

Mr. Buchanan: Mr. Chairman, in addition to the two weeks which are going to be spent in the West and the one week in the Maritimes, after June 24, how many private groups have indicated, whether they are companies or organizations, that they would like to be heard by the subcommittee?

The Chairman: Between 40 and 50.

Mr. Buchanan: How many weeks?

The Chairman: I have to mention that most of the 40 or 50 did not request to come before this Committee within the deadline requested by our rules.

Mr. Buchanan: So the hope is that all those do have their requests in on time will be heard by June 24?

The Chairman: Not all, but most of them, sir.

Mr. Buchanan: I am just wondering how long you expect the two subcommittees will have to sit to hear these people.

The Chairman: Mr. Buchanan, I think we established some rules when we started consideration of the White Paper. We said, for instance, that all briefs had to be submitted by March 1. Later the Committee decided to give an extension. The extension was until May 15, but to reply to your question I think if the subcommittee sits that week in July they will take care of all those that gave notification, or requested to be heard, in time.

[*Interpretation*]

Cette histoire de siéger à Ottawa pendant l'intersession convient à ceux qui en ont les moyens, mais pour l'ensemble c'est un fardeau. Comme je l'ai expliqué bien des fois, on suppose que les députés ont l'été de congé pour s'occuper de leurs propres affaires et ici, nous voyons des députés dont les affaires pourraient être sérieusement compromises à cause d'une absence prolongée.

Il est bien facile de dire qu'on peut venir s'asseoir ici une semaine, mais je proteste contre cela. Si un fardeau doit être partagé à la Chambre, il doit l'être par tous et non seulement par un petit groupe. C'est pour cette raison-là que je m'oppose aux séances tenues à Ottawa.

Le président: Monsieur Buchanan.

M. Buchanan: En plus des deux semaines qui seront passées dans l'Ouest et une semaine dans les Maritimes, après le 24 juin, combien y aura-t-il de groupes qui veulent se présenter ici, qu'il s'agisse de compagnies ou d'organismes?

Le président: Entre 40 et 50, monsieur Buchanan.

M. Buchanan: Combien de semaines?

Le président: Je dois ajouter toutefois que la plupart de ces 40 ou 50 groupes n'ont pas demandé de venir au Comité en decà de la date limite imposée par nos Règlements.

M. Buchanan: Donc, ceux qui ont présenté leur demande à temps seront tous entendus d'ici le 24 juin?

Le président: Pas tous mais la plupart.

M. Buchanan: je me demande jusqu'à quand les deux sous-comités devront-ils siéger pour entendre tous ces témoins.

Le président: Nous avons établi un règlement quand nous avons commencé l'étude du Livre blanc et nous avons dit par exemple, que tous les mémoires devaient être présentés au plus tard le 1er mars. Ensuite le Comité a décidé de prolonger ce délai jusqu'au 15 mai. Mais pour répondre à votre question, je pense que si le sous-comité «B» siège en juillet tous les groupes que ont demandé à être entendus à temps pourraient l'être.

[*Texte*]

Mr. Buchanan: Is "in time" May 15 or March 1?

The Chairman: No, no; March 1. I recognize Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: In the light of what Mr. Lambert said I am wondering whether the Committee would be willing to sit for two days after the House adjourns. Is it on the 26th that we are going to close off?

Mr. Lambert (Edmonton West): Friday.

Mr. Saltsman: Would the Committee be willing to sit for a couple of days, Monday and Tuesday of the following week, with the two subcommittees and clean up all the rest of the briefs that we have ahead of us? I think we would do it if we wanted to split into two subcommittees. I think we could clean them up in two days and there would be no need to be sitting in July.

Mr. Lambert (Edmonton West): One of those days is July 1.

Mr. Saltsman: It would take us to July 1, yes.

Mr. Lambert: No, no; one of the days is July 1.

An hon. Member: That is Dominion Day, Tuesday.

The Chairman: Mr. Downey.

Mr. Downey: I can do little more than voice an objection to the scheduling of the Committee as I have done many times before. I think the gentlemen that sit on this Committee over the long haul are probably tired of hearing me voice my objection to this, but you gentlemen are all supporters of the government and for all intents and purposes direct the workings of this Committee. If committees are supposed to be bodies unto themselves and separate agents from the House, certainly we could have arranged our affairs so that we did not have to sit through the bulk of the summer holidays.

I do not believe that it makes one bit of difference, really, whether we consider them in July or in a month in the fall, because unless you gentlemen seek the co-operation of the other people on the Committee you may very well spend a great deal more time than you think when this comes into the House in the form of legislation. I think it is well for you to consider these factors. We have to be realists about this.

• 1735

The Chairman: Mr. Danson.

[*Interprétation*]

M. Buchanan: Voulez-vous dire le 15 mai ou le 1er mars?

Le président: Le 1er mars.

Je donne la parole à M. Saltsman.

M. Saltsman: A la lumière de ce qu'a dit M. Lambert, est-ce que le Comité voudrait siéger deux jours après l'ajournement de la Chambre? La fin de la session est prévue pour le 26.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vendredi.

M. Saltsman: ...croyez-vous que le Comité voudrait siéger deux jours, lundi, mardi de la semaine suivante avec les deux sous-comités et nettoyer tout le reste du travail, si on peut dire. Je pense que nous pourrions le faire si nous nous divisions en deux sous-comités. Nous pourrions faire le travail en deux jours et ne serait pas nécessaire de siéger en juillet.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Une de ces journées serait celle du 1er juillet.

M. Saltsman: Oui, nous serions rendus au 1er juillet.

M. Lambert: Non, le 1er juillet serait une de nos journées de travail.

Une voix: C'est mardi, le jour de la Confédération.

Le président: Monsieur Downey.

M. Downey: Je ne peux faire beaucoup plus que m'opposer à l'horaire du Comité. Les membres du Comité sont peut-être fatigués de m'entendre m'opposer à ce sujet mais vous messieurs, vous veillez aux travaux du Comité. Si nous avions été autonomes et indépendants de la Chambre, nous aurions pu nous organiser pour ne pas avoir à siéger pendant toute les vacances d'été.

Peu importe que nous étudiions ceci en juillet ou à l'automne car à moins de chercher à avoir la collaboration de tous, je pense que ce sera très long lorsque ce projet de loi sera présenté à la Chambre. Il faut donc être réaliste, messieurs.

Le président: Monsieur Danson maintenant.

[*Text*]

Mr. Danson: Mr. Chairman, I really have to get something straight in my mind with reference to Mr. Saltsman's amendment. On the basis of what I have heard at this moment, I would be inclined to favour it. I realize the problems and I have some of the problems that Mr. Lambert raises. I do not like it but it is a fact of life. If there is a possibility of our sitting and getting through a large number of briefs up to July 19 I would favour sitting then and leaving the schedule as it is. If we are not going to sit during those times I would accept Mr. Saltsman's motion, but I would much prefer to see us get them done.

Mr. Kaplan: Mr. Chairman, this is simply a question. If I am on the Eastern trip and I take it for the week, can I join the Western group and have my travelling expenses paid by the House?

The Chairman: I do not think so. I am not in a position to give you an answer. Each Subcommittee numbers 10 and I do not think Treasury will pay for 11 either to the East or to the West.

Mr. Kaplan: The Committee might agree that it would be desirable to have as many members of the Committee on both sides as possible and perhaps Mr. Saltsman's suggestion is a way of beefing up the delegation that goes to the West for the second week. If we are going to look at it in those terms it might be appropriate to ask the House to support the trip for the extra members who are available to go West at that time.

The Chairman: Mr. Gillespie.

Mr. Gillespie: Mr. Chairman, I would like to say that I recognize Mr. Saltsman's suggestion, an idea which I guess all of us identify with to some extent, as the wish to be in two places at once. I think we recognize the job we have ahead. We have accepted the principle of a delegation. We took this decision early when we decided to form subcommittees. We recognized that we were not going to be able to be in two places at once, that we were going to have to rely on one half of the Committee hearing part of the evidence, and that in due course what each of us in our separate committees learns will be exchanged and the record will be there to speak.

While recognizing the wish behind your amendment I just do not think, in view of the job we have ahead of us, we can accept going back on a principle we have already endorsed. I would, therefore, ask you, Mr.

[*Interpretation*]

M. Danson: Je pense qu'il faut préciser certaines choses quant à l'amendement de M. Saltsman. D'après ce que je viens d'entendre ici, je serais en faveur de ce qui vient d'être proposé, mais d'autre part si l'on pouvait terminer nos travaux en siégeant jusqu'au 19 juillet, je serais d'accord pour qu'on laisse l'horaire tel qu'il est maintenant, sans quoi j'accepterais l'amendement ou la motion de M. Saltsman.

M. Kaplan: Monsieur le président, je veux tout simplement savoir ceci: si je fais le voyage dans l'Est, est-ce que je peux me joindre ensuite au groupe de l'Ouest et me faire payer mes dépenses de voyage par la Chambre?

Le président: Je ne pense pas. Je ne suis pas en mesure de vous répondre. Mais j'en doute fort monsieur. Il y a dix membres dans chacun des deux sous-comités et le Trésor ne paiera pas pour un onzième membre qui irait dans l'Est ou dans l'Ouest.

M. Kaplan: Oui, mais le Comité pourrait reconnaître qu'il serait souhai able d'avoir autant de membres que possible des deux côtés, autant dans l'Est que dans l'Ouest. Peut-être la suggestion de M. Saltsman est-elle une façon de faire en sorte que ceux qui vont dans l'Ouest soient remboursés pour leurs frais de voyage. Donc, on pourrait peut-être demander à la Chambre de payer les frais de voyage pour ceux qui se joindront au groupe de l'Ouest.

Le président: Monsieur Gillespie.

M. Gillespie: Monsieur le président, je reconnais que la suggestion de M. Saltsman a une certaine valeur. Elle reflète peut-être le désir d'être à deux endroits à la fois. Bien sûr que nous avons encore beaucoup de pain sur la planche et nous avons accepté le principe de délégation. Nous avons pris cette décision plus tôt quand nous avons décidé de nous constituer en deux sous-comités. Nous avons admis alors que nous ne pourrions pas être à deux endroits en même temps. Nous avons aussi reconnu qu'il faudrait que la moitié des membres d'un comité écoute les gens et que nous devrions ensuite communiquer aux autres ce que nous avons appris.

Donc, étant donné la nature du travail qui nous attend, messieurs, nous ne pouvons guère accepter de revenir sur un principe déjà accepté. Je vous demanderais, monsieur le président, de mettre aux voix l'amendement.

[*Texte*]

Chairman, to call the amendment. I hope it will be defeated and that we will be able to get on to the main motion.

The Chairman: Gentlemen, the motion placed by Mr. Gillespie is:

> that we conclude our hearings with the private sector by July 31, 1970.

Mr. Saltsman made the following amendment to that motion:

> that the motion be amended to read that Subcommittee B meet in Ottawa the week prior to travelling to the Maritimes.

Are you ready for the question or do you want more discussion, gentlemen? I will put the question on the amendment by Mr. Saltsman to Mr. Gillespie's motion.

Motion negatived.

• 1740

The Chairman: Now, gentlemen, we have the main motion. Are there any comments or questions? All those in favour of Mr. Gillespie's motion that the Minutes of the subcommitee be approved? I do not know if Mr. Nielsen is a member of the Committee.

Mr. Nielsen: Yes.

The Chairman: There is no official notice, gentlemen.

Mr. Lambert (Edmonton West): Miss Ballantine, I told you that it had gone in.

The Chairman: Mr. Lambert, I am not going to argue. If you tell us he is a member, that is all. All right, all those against the motion?

Motion agreed to: Yeas, 13; Nays, 3.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen, for your patience.

Mr. Gillespie: Mr. Chairman, you remarked that there was one other matter raised in the steering committee and that was the question of whether we would hear briefs from the private sector after July 31. It would be my suggestion that we should consider terminating our hearings as far as hearings with the private sector are concerned at the end of July. In other words, we should conclude our hearings during the months of June and July as far as the private sector is concerned. If it is in order, I would so move.

[*Interprétation*]

J'espère qu'il sera rejeté et que nous pourrons passer maintenant à la motion principale.

Le président: Messieurs, voici la motion présentée par M. Gillespie:

> Que nous terminions nos séances dans le secteur privé d'ici le 31 juillet 1970.

M. Saltsman a présenté l'amendement suivant à cette motion:

> Que la motion soit modifiée pour que le sous-comité «B» se réunisse à Ottawa la semaine avant le voyage dans les Maritimes.

Voulez-vous en discuter davantage messieurs? Donc, l'amendement de M. Saltsman à la motion de M. Gillespie est mis aux voix.

La motion est rejetée.

Le président: Nous avons maintenant la motion principale. Avez-vous des commentaires à faire ou des questions à poser? Que ceux qui sont en faveur de la motion de M. Gillespie et qui désirent que le procès-verbal soit accepté, lèvent la main. Je me demande si M. Nielsen fait partie du Comité.

M. Nielsen: Oui.

Le président: Messieurs, je n'ai aucun avis officiel.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mademoiselle Ballantine, je vous ai dit que l'avis était passé.

Le président: Monsieur Lambert, je ne discuterai pas. Vous nous dites qu'il est membre, ça va. Ceux qui sont contre la motion sont priés de lever la main.

La résolution est adoptée par 13 voix contre 3.

Le président: Merci messieurs de votre patience.

M. Gillespie: Monsieur le président, vous avez constaté qu'on avait soulevé une autre question au comité directeur, à savoir si nous allons entendre des mémoires du secteur privé après le 31 juillet. A mon avis, il faudrait songer à terminer nos audiences, en ce qui concerne les mémoires du secteur privé, à la fin de juillet. Autrement dit, en ce qui concerne l'entreprise privée, nous allons terminer les audiences pendant les mois de juin et juillet. Je propose donc qu'il en soit ainsi.

[*Text*]

The Chairman: Gentlemen, we have a motion.

Mr. Burton: Does Mr. Gillespie's motion mean that it is his wish that possibly the members of the Committee should be meeting with officials and government people during the month of August, shall we say?

Mr. Gillespie: It is up to the Committee. I have not said anything about it, Mr. Burton.

Mr. Burton: I think you know what I mean now.

Mr. Gillespie: My motion would read:

> That we conclude our hearings with the private sector by July 31, 1970.

The Chairman: Gentlemen, is there any discussion of the motion placed?

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman. This was discussed most vehemently yesterday and I thought the steering committee had used eminent sense when it decided that it would shelve this question because this was the most contentious. I would say that this move is both a breach of faith with certain people who will not have been heard and who have as much right to be heard. They were invited either by the notice or directly. They have gone to a good deal of trouble and expense and would expect to be heard. This is not a one-way street. I think we have to keep faith with the public.

I just call it down right closure. It is a form of guillotine and I am not going to ascribe any motives to that guillotine. I could but I do not think it would contribute to this. The co-operation has been reasonable on the Committee and we are actually sitting in June. There are some members who think they do not do a damn thing in the House, but other people have a good deal to do. This schedule that we have adopted or had put on to us, will preclude either proper attendance at the Committee or in the House when particular legislation that affects this Committee, like Bill C-4, comes before the House.

Under those circumstances, I think this is a very regrettable action. I cannot see how at this time you can simply put down a guillotine like that on not knowing how many briefs are going to be left over. You do not know how many briefs Subcommittee B is going to be able to hear during that last week and now you are going to turn around and tell them, you cannot even tell how many, but you are going to tell some people: "Too bad, tough luck". I will not be party to that nor will any members of our Party be party to that breach of faith with the public.

[*Interpretation*]

Le président: Messieurs, une résolution vient d'être apportée.

M. Burton: Est-ce que ceci veut dire que M. Gillespie souhaite que les membres du Comité rencontrent les autorités du gouvernement au mois d'août?

M. Gillespie: Je n'ai rien dit à ce sujet. C'est au Comité de décider.

M. Burton: Je crois que vous me comprenez maintenant.

M Gillespie: Ma résolution pourrait se lire comme suit:

> Que nous terminions nos séances dans le secteur privé au 31 juillet 1970.

Le président: Messieurs, vous voulez discuter cette motion?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, cela a été discuté avec force hier et je pensais qu'on avait décidé de mettre la question de côté. C'était la question la plus litigieuse. Ceci empêchera certaines gens d'être entendus et surtout qui y ont droit comme tout le monde. Ils ont été invités soit directement ou en recevant un avis. Ils se sont donnés beaucoup de peine, ils ont dépensé beaucoup d'argent et ils méritent d'être entendus. Ce n'est pas une voie à sens unique et il nous faut être loyal envers le public.

Sans cela, je pense que c'est une guillotine et je ne suis pas pour me prononcer en faveur de ça. Je ne pense pas que ce serait une contribution valable. La collaboration a été raisonnable au Comité. En fait, nous siégeons en juin ici. Il y a certains députés qui ne feront rien à la Chambre mais il y en a d'autres qui ont beaucoup à faire. L'horaire que nous avons adopté ou qu'on nous a présenté, empêche d'assister soit au comité soit à la Chambre lorsque certaines lois comme le bill C-4 seront présentées à la Chambre.

Et dans ce cas, je pense que c'est une mesure des plus regrettables. Je ne vois pas comment en ce moment, vous pouvez imposer cela sans savoir combien il y aura de mémoires qui n'auront pas été entendus. Vous ne savez pas combien nous pourrons en entendre au cours de cette dernière semaine. Vous ne pouvez même pas prévoir combien de gens se feront dire: «eh bien, pas de chance». Eh bien, je ne partagerai pas cet avis et les membres de mon parti ne le partageront pas non plus.

[*Texte*]

• 1745

The Chairman: Mr. Lambert, when you said that they were invited to come before the Committee, I would like to know by what means. In the press release of December 19, we said that the Committee reserved the right to hear witnesses.

Mr. Lambert (Edmonton West): They have been induced, Mr. Chairman, by the continuing acceptance and the hearing of people. I do not know how many now but there are some whom we went after them and asked them to put them in, even after time. I believe that there are still some briefs and you may still get requests from people to appear. It is up to you whether you feel that the government can stand this sort of thing. We will have no part of it.

The Chairman: Mr. Lambert, the ones that we call will be on the list of June. None that we have called, I am just told by our Clerk, is on the list of 40.

Mr. Lambert (Edmonton West): That is fine, Mr. Chairman.

The Chairman: These are mostly late requests, but you said that we have gone after some and they will not be heard. Those that we went after will be heard, sir.

Mr. Lambert (Edmonton West): All right, that is fine, but I still will have no part of it.

The Chairman: I am sorry, but I think I should correct the record too.

Mr. Lambert (Edmonton West): That is fine.

The Chairman: Mr. Flemming.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, my comment is simply this. I think that Mr. Lambert is right when he says it is a breach of faith because the Minister of Finance on many occasions, and publicly, and with great apparent conviction, has emphasized the question that the opinion of the public was going to be invited to be presented to this Committee.

I imagine that probably one of the reasons for this action might be the degree of repetition to them. My point is that I do not see how this Committee can properly hear certain people. That is what we have done. We have listened to them and we have heard their arguments. At a certain point, you say: "No more". It seems to me that you have to give more notice, Mr. Chairman, than just a couple

[*Interprétation*]

Le président: Monsieur Lambert, lorsque vous dites que ces gens ont été invités à venir au Comité, j'aimerais à savoir de quelle façon ils l'ont été car dans le communiqué de presse du 19 décembre dernier, nous avons dit que le Comité se réservait le droit de choisir les témoins.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui, mais ils ont été encouragés en voyant que tant de gens étaient reçus par le Comité. Je ne sais pas quel est le chiffre exact mais il y a plusieurs personnes à qui l'on a demandé de venir. Je crois qu'il reste encore des mémoires et que vous recevrez d'autres demandes. C'est à vous de décider, si vous pensez que le gouvernement peut supporter cela; mais nous ne vous y encouragerons pas.

Le président: Monsieur Lambert, ceux que nous demandons seront appelés à venir au mois de juin. Aucun de ceux que nous avons appelés ne se trouve parmi les 40 noms de notre liste.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est bien, monsieur le président.

Le président: Ce sont pour la plupart des demandes tardives. Contrairement à ce que vous avez dit, ceux que nous avons demandés se présenteront.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Très bien mais je ne participerai pas à cette prise de décision.

Le président: Je crois que je devrais moi aussi corriger la déclaration.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Très bien.

Le président: Monsieur Flemming.

M. Flemming: Monsieur le président, voici ce que j'ai à dire. Je pense que M. Lambert a raison lorsqu'il dit que c'est déloyal, car le ministre des Finances a dit qu'à son avis le public serait invité à témoigner au Comité.

Le fait qu'il y aura des répétitions parmi ces gens me porte à croire que c'est là la principale explication de ce fait. Je ne vois pas comment le Comité peut entendre comme il se doit certaines personnes. C'est ce qu'on a fait: on a écouté leurs opinions à un moment donné, vous leur dites que c'est tout. Je trouve que ces gens devraient avoir un peu plus que 2 semaines d'avis. Je pense que vous

[*Text*]

of weeks. I think you have to say that as of some certain date, two or three months from now, you are going to do it. I know what you are going to say. It was March 31 at one time and you have extended it and so on.

Nevertheless, by virtue of the fact that there have been certain things done and certain hearings have been accorded certain people, certain other people should get the same privilege.

In my opinion, Mr. Chairman, the public, generally speaking, will accept most anything from their public represenatives except discrimination. They will not accept discrimination willingly. I feel fairly strongly about this. This Committee should not shut it off. I certainly propose to vote against Mr. Gillespie's motion and I certainly will have no hesitation in arguing that it was a most unreasonable thing to do.

• 1750

The Chairman: Mr. Flemming when you said that Mr. Benson invited the people, I will agree with you so far as to say invited their comments. Mr. Benson, to my knowledge, never said that these people would be heard by the Committee.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, the very fact we have heard others, the very fact they have been here for the last two or three months is in itself a principle in law, in my opinion. The very fact it is being done indicates to people that the same privilege be accorded to them. In my opinion, that is what the public will think.

The Chairman: So if we follow your point of view, Mr. Flemming, there will be no stopping and we will have to hear everyone who requests permission to come before our Committee. The deadline of July 31 meets with the information we have given the public that they have a certain time to express their views.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, with great respect, sir, by giving them two weeks I submit we have not given them enough time. The briefs are all filed with you and here they are and they are sitting, and only a few of them have been heard.

The Chairman: I am sorry, Mr. Flemming. You are not aware of the numbers.

Mr. Flemming: I realize that.

The Chairman: When you say "few" you will have to qualify the meaning of "few".

Mr. Flemming: All right.

[*Interpretation*]

devriez donner deux ou trois mois d'avis. Bien sûr la date était fixée au 31 mars.

Certaines personnes ont eu le droit de venir tandis que d'autres n'auront pas le même privilège.

A mon avis, monsieur le président, le public acceptera presque tout de ses représentants, sauf la discrimination. Cela ne devrait pas exister et je me propose de voter contre la motion de M. Gillespie et je n'hésiterai pas à dire que c'est une chose déraisonnable.

Le président: Monsieur Flemming, lorsque vous dites que M. Benson a invité les gens, je dirai qu'il les a invités à présenter des commentaires. Mais M. Benson n'a jamais dit, que je sache, que ces gens-là témoigneraient au Comité.

M. Flemming: Non, mais monsieur le président, je prétends que le simple fait que nous en ayons entendu d'autres et qu'ils aient défilé ici depuis deux ou trois mois, est un principe de droit. Cela indique aux gens que ce privilège devrait être accordé à tous; c'est ce que le public pensera.

Le président: Alors, si nous suivons vos conseils, monsieur Flemming, il n'y aura pas de fin, nous devrons entendre tous ceux qui le demandent. La date limite du 31 juillet correspond à tout ce que nous avons dit au public, c'est-à-dire qu'ils ont un temps limité pour exprimer leurs opinions.

M. Flemming: Je pense que nous ne leur avons pas donné assez de temps lorsque nous leur avons donné deux semaines. Les mémoires ont tous été déposés et il n'y en a que quelques-uns qui ont été entendus depuis.

Le président: Je m'excuse, monsieur Flemming, vous ne savez pas combien il y en a qui sont venus.

M. Flemming: Je m'en rends compte.

Le président: Vous deriez préciser ce que «quelques-uns» veut dire.

M. Flemming: Très bien.

[*Texte*]

The Chairman: For a French-Canadian "few" does not mean much.

Mr. Flemming: All right.

The Chairman: When we talk about 150 to 175 briefs that will have been heard to the end of July, that is not a few, that is nearly twice the number heard by the Carter Commission.

Mr. Flemming: All right, Mr. Chairman. Then the important ones are the briefs we have not had the privilege to hear, in my opinion.

The Chairman: Mr. Lambert, on a point of order.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes, Mr. Chairman. I was finding a little difficulty arguing with the Chair. I wonder whether the Chair was adopting the motion as its own.

The Chairman: Mr. Lambert, I am sorry if I gave you that impression. I thought it was up to me not to leave the impression that we have invited these people. It was not true. We did not invite the people to come here. When Mr. Flemming said a "few" and you hear over 150 groups, that is more than a few. I do not understand his wording of "few."

Mr. Mahoney?

Mr. Lambert (Edmonton West): My remark still stands.

Mr. Mahoney: Like Mr. Lambert, I think you have taken most of the good arguments from me at any rate. Mr. Flemming specifically said two or three months. If this happens to be adopted today and the public is advised today, we will be within four days of the two-month period before we quit hearing briefs. I do not think that is unreasonable at all. We have other obligations here. Certainly we have an obligation to hear just as many of these briefs as we possibly can.

But we also have an obligation to report back to the House of Commons in time to do some good. We do have a statement in the White Paper that has not been modified or withdrawn as to its timetable for implementation. The reference from the House of Commons of the White Paper to this Committee will terminate with the present session. It is, therefore, incumbent on us to schedule our public hearings in such a way that we can realistically expect to complete a report and table it in the House on the first day the House comes back next fall.

It is unfortunate that within this time frame we have to reconcile a number of con-

[*Interprétation*]

Le président: Pour un Canadian français, le mot quelques-uns ne veut pas dire grand-chose.

M. Flemming: Je vois.

Le président: Lorsqu'on dit que l'on aura entendu 150 à 175 mémoires à la fin de juillet, je dirais que c'est plus que «quelques-uns»: c'est le double de ce qu'a fait la commission Carter.

M. Flemming: Très bien monsieur le président. C'est donc, d'après moi, que nous n'avons pas encore entendu les mémoires les plus importants.

Le président: Monsieur Lambert invoque le règlement.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je trouve qu'il est un peu difficile de discuter avec le président, je me demandais si le président adoptait cette motion comme étant la sienne.

Le président: Je m'excuse, monsieur Lambert, de vous avoir donné cette impression, mais je pensais qu'il m'appartenait de ne pas vous donner l'impression que nous avions invité ces gens. Nous ne les avons pas invités à venir ici. Lorsque M. Flemming a dit quelques-uns, à mon sens, 150 groupes, c'est plus que quelques-uns. A moins que je ne comprenne pas le sens du mot quelques-uns. Monsieur Mahoney?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je ne retire pas ce que je viens de dire.

M. Mahoney: Comme M. Lambert, je pense que vous m'avez soutiré plusieurs bons arguments. Si nos décisions étaient adoptées aujourd'hui et si le public était averti aujourd'hui même, il ne restera alors que 4 jours avant la période de 2 mois durant laquelle nous ne rencontrerons pas les gens. C'est très raisonnable. Nous avons d'autres obligations aussi. Nous devons entendre autant de mémoires que possible.

Mais nous devons aussi présenter un rapport à la Chambre assez tôt pour que cela donne de bons résultats. Il y a dans le Livre blanc un passage qui n'a pas été modifié concernant la date de sa mise en application. Le mandat que la Chambre nous a donné se terminera avec la présente session. Donc, nous devons tenir nos audiences de façon à pouvoir terminer notre rapport et le déposer le jour même de l'ouverture de la Chambre l'automne prochain.

Il est dommage que nous devions, pendant ce temps, mener de front des tâches bien

[*Text*]

flicting obligations, but we do. I think the July 31 date is an eminently fair and reasonable one to take this into account.

• 1755

Mr. Nielsen: May I ask a question for clarification if I am recognized as a member of the Committee, Mr. Chairman? Could I ask whether it has been decided that the session is going to terminate upon the first day that we resume this fall?

The Chairman: Personally I do not know, sir.

Mr. Mahoney: Has it been determined that it is going to do anything else?

Mr. Nielsen: One surely cannot base an argument on an assumption such as the one that has been advanced.

The Chairman: Mr. Roberts, I am sure you raised your hand at one time.

Mr. Roberts: It was on a point of order. I was going to be bipartisan and say something in support of Mr. Lambert, but I think the occasion for it has passed.

The Chairman: Mr. Danson.

Mr. Danson: The main point is that we have to decide whether we have done our job reasonably well, as well as we can expect to under the circumstances with a reasonable time schedule. I think we must retain some control over the briefs and if we can plan our time for this period which I think we should be able to, we could go on indefinitely and still not do as well as we all want to do. I think this gives us the schedule we can work with to hear an adequate number of briefs and to do our job. I think that should be the only consideration really.

Mr. Nielsen: Mr. Chairman, I would like to express a viewpoint here, if I might. I had no idea when I came in here this evening as a member of the Committee that we would be confronted with a guillotine resolution. If I have heard once I have heard repeatedly the Minister of Finance in the House and in public speeches across the country saying that his White Paper were merely proposals of the government with respect to tax reform and that the whole purpose of preparing and publishing the White Paper at this time was for the purpose of stimulating a dialogue, of inviting opinion, of inviting criticisms of what the government proposals were.

It seems to be in direct contradiction of that kind of assertion if a guillotine is going to be imposed upon the invitation of that public

[*Interpretation*]

différentes, mais nous le faisons quand même. La date du 31 juillet me paraît bonne.

M. Nielsen: Si on me considère comme un membre du Comité, monsieur le président, puis-je demander une explication? Je voudrais savoir si on est sûr que la session se terminera au jour de la reprise à l'automne.

Le président: Personnellement, je ne sais pas.

M. Mahoney: Va-t-on y faire autre chose?

M. Nielsen: Bien, on ne peut baser un argument sur une supposition de ce genre.

Le président: Monsieur Roberts, vous avez levé la main, je pense.

M. Roberts: Je voulais invoquer le règlement, je voulais appuyer M. Lambert, mais je pense que cela a déjà été fait.

Le président: Monsieur Danson.

M. Danson: Nous devons décider si nous avons fait notre travail raisonnablement bien compte tenu du temps dont nous disposons. Selon moi, nous devons avoir un certain contrôle sur les mémoires et si nous pouvons bien utiliser notre temps durant cette période, nous pourrions peut-être continuer cela indéfiniment sans pour autant faire tout ce que nous souhaiterions. Ceci nous fournit donc un horaire qui nous permettra d'entendre un certain nombre de mémoires, et c'est tout ce que nous pouvons faire.

M. Nielsen: Je voudrais exprimer une opinion. S'il vous plaît, monsieur le président. Lorsque je suis entré ici ce soir, je ne savais pas qu'une telle solution serait proposée. Le ministre des Finances a dit à maintes reprises à la Chambre et dans ses discours à travers tout le pays que son Livre blanc se composait de simples propositions du gouvernement sur les réformes fiscales et que le but de la préparation et de la publication du Livre blanc était de stimuler le dialogue et les critiques sur les propositions du gouvernement.

Il semble y avoir une contradiction directe si on impose une solution compromettante. Ce genre de suggestion a été faite de bonne foi

[*Texte*]

opinion. Surely, that kind of suggestion was made in good faith by the Minister of Finance and the same kind of proposal and explanation has been made repeatedly by the Prime Minister in speeches across the country and in the House, that is to say: Here is the White Paper; here are the government proposals; we invite your criticisms; we invite your comments. If all of a sudden this Committee is going to cut off those comments and criticisms, that surely is not an exercise in good faith. For that reason I propose to vote against it, if for no other reason.

Mr. Mahoney: Is the member suggesting that a termination of hearings by this Committee is going to cut off the comments to the Minister of Finance or the Prime Minister?

Mr. Nielsen: I am suggesting this Committee is the forum for hearing those organized presentations which the Prime Minister and the Minister of Finance have so often made—and I thought that they were making these statements in good faith, that this was the forum in which they were going to be heard. Now, by this motion, if it passes, the public and these people are going to be told that these statements were not made in good faith: we do not want to hear any more, we have heard enough. This to me is not acting in good faith.

The Chairman: Mr. Gillespie.

Mr. Gillespie: With all due respect to the hon. member I think he is testing our credulity in an exceptional way. Here is a man who has not sat on this Committee before telling us there has not been an opportunity for the public to be heard before the Finance Committee. I should remind him that the White Paper was tabled in November. If the Committee decides to terminate its hearings, as Mr. Mahoney has pointed out, but not its deliberations by the end of August, there will have been eight months during which time oral and verbal testimony has been made in one form or another to the Committee.

I should remind him that our first hearing was on January 15 and if we go to the end of July this will be more than six months of verbal testimony before this Committee. To suggest that a guillotine is being imposed on public opinion is just a fantastic suggestion and I regard it with more amusement than anything else. I would suggest to you that we have undertaken, up to now, a very serious consideration of a very major operation, that is tax reform.

I think we are all aware, from the many responsible positions that have been put to the Committee, that the White Paper has

[*Interprétation*]

par le ministre des Finances; le premier ministre en a donné une explication à maintes reprises dans des discours à travers tout le pays. Voici ce que qu'ils ont dit: voici le Livre blanc, voici les propositions, nous voulons connaître vos opinions et vos commentaires Tout à coup, le Comité va retrancher les commentaires. Ce n'est pas une preuve de bonne foi. Je me propose de voter contre la résolution, ne serait-ce que pour cette raison.

M. Mahoney: Est-ce à dire que la fin des audiences coupera court aux commentaires du ministre et du premier ministre?

M. Nielsen: J'insinue que le Comité est le tribunal pour entendre les présentations qu'ont si souvent faites le ministre des Finances et le premier ministre. Si la motion est adoptée, les gens se feront dire que ces déclarations ne sont pas faites de bonne foi. Nous n'en entendrons pas plus. D'après moi, ce n'est pas une preuve de bonne foi.

Le président: Monsieur Gillespie.

M. Gillespie: En toute déférence, je pense qu'on met notre crédulité à l'épreuve d'une façon très dure. Quelqu'un qui n'a jamais siégé au Comité auparavant nous dit que le public n'a pas pu se faire entendre au Comité des finances. Je voudrais lui rappeler que le Livre blanc a été déposé en novembre dernier. Si le Comité décide de mettre fin à ses audiences, comme M. Mahoney l'a dit, et non pas à ses délibérations d'ici la fin d'août, il y aura eu une période de huit mois au cours de laquelle les témoignages oraux et écrits sous une forme ou sous une autre auraient pu être faits au Comité.

Je tiens à lui rappeler que la première audience a eu lieu le 15 janvier. Si nous allons jusqu'à la fin de juillet, cela constituera plus de six mois de témoignages oraux au Comité. Si on parle de guillotine sur l'opinion publique, cela me semble incroyable et cela m'amuse plus que toute autre chose. Je vous rappellerais que nous avons jusqu'ici entrepris une étude sérieuse d'une opération importance; il s'agit de celle des réformes fiscales.

Nous savons tous que le Comité a une position responsable et que le Livre blanc a soulevé beaucoup de préoccupation et d'incerti-

[*Text*]

caused concern in the land, that there is uncertainty and many have suggested to us that the sooner we can come in with a report, the better they will like it. The more we can advance the process of decision-making, the better.

It would seem to me that setting a deadline at the end of July for hearings is giving ample opportunity for the private sector to be heard. There will be considerable further deliberations before any final report is put together and as Mr. Mahoney and the Chairman have pointed out the briefs that have been prepared by the private sector and by others which are not heard before this Committee will be circulated and will form part of the proceedings of this Committee. I would urge you then, Mr. Chairman, to call the question.

• 1800

Mr. Nielsen: Mr. Chairman, had it not been for the personal reference by the hon. member I would not have offered this rejoinder.

Notwithstanding the fact that I have been a member of this Committee for a very short time this session, namely a matter of minutes...

Mr. Gillespie: How many minutes?

Mr. Lambert (Edmonton West): You have four who came on today.

Mr. Nielsen: I have been a member of the Committee before, and I have been a member of the House for a considerable number of years more than he, and I have made my contribution as I have gone on. But I advance these suggestions and these opinions in all seriousness this evening, and I do not think that it, as he puts it, tests the credulity of anyone to expect that people who have serious and bona fide representations to make to the Committee should be given that opportunity.

I reiterate that it is a breach of faith with the public, and it is an act of bad faith to fly in the teeth of the assurances that have been given by the Prime Minister and the Minister of Finance that criticism and opinions are welcome, because by applying the guillotine here, we are obviously not welcoming these criticisms and constructive suggestions, which still have to come and which are not going to be heard.

The Chairman: Mr. Burton.

Mr. Burton: Mr. Chairman, I see absolutely no need for this type of motion. I think it is

[*Interpretation*]

tude au pays, et le plus vite on pourra présenter un rapport, mieux ce sera. Plus on peut faire avancer les choses, mieux ce sera.

Il me semble qu'en fixant la date limite à la fin de juillet, nous fournissons au secteur privé une bonne occasion d'être entendu. On a dit qu'il y aurait d'autres délibérations, beaucoup d'autres d'ailleurs. Avant d'en arriver à rédiger notre rapport définitif, et comme M. Mahoney et le président l'ont dit, les mémoires préparés par le secteur privé et par les autres secteurs qui n'ont pas été entendus au Comité, seront distribués et feront partie du compte rendu du Comité. Et donc, je vous invite, monsieur le président, à mettre la question aux voix.

M. Nielsen: Si le député évidemment ne n'avait pas visé directement, je n'aurais peut-être pas répondu.

Bien que je ne sois membre de ce Comité que depuis quelques minutes...

M. Gillespie: Depuis combien de minutes?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il y en a quatre qui sont venus aujourd'hui.

M. Nielsen: J'ai été membre du Comité des Finances auparavant et je suis député depuis fort longtemps; j'ai été député avant lui d'ailleurs et j'ai fourni un apport considérable. C'est avec grand sérieux que je fais ces suggestions et ces propositions. Je ne pense pas que ceci mette à l'épreuve la crédulité de qui que ce soit. En tout cas, je pense que les gens auront l'occasion de présenter leurs vues au Comité.

Je répète qu'il s'agit d'un bris de promesse vis-à-vis du public et que c'est faire preuve de mauvaise foi que d'affirmer, à la suite des assurances qui ont été données par le Premier ministre et par le ministre des Finances, que les critiques et les opinions, seraient bien accueillies au Comité. Car, en appliquant la guillotine ici, on ne permettra pas justement de répliquer à ces critiques et d'y répondre comme il faudrait le faire si on ne donne pas l'occasion à tous les gens de se faire entendre.

Le président: Monsieur Burton.

M. Burton: Je ne vois pas pourquoi cette motion nous serait présentée. Je pense qu'elle

[*Texte*]

not in keeping with the good conduct of business in this Committee. The matter, as has been stated by the mover of the motion, or I believe by yourself, was discussed in the steering committee. As I understand it, agreement was not reached in the steering committee.

The Chairman: I agree.

Mr. Burton: I think that normally, in such cases, some attempt is made to reach an agreement in dealing with such problems. Thus I can only ask, as one who is not a member of the steering committee, why there is the necessity of pushing this motion through at this time.

What purpose is it going to serve? What is the need for it? I can only interpret that there is some attempt at ramroding this particular item through, and attempting to push the business of the Committee in a completely artificial and unnatural way.

As such, I think that this is not in keeping with the good conduct of the business of this Committee, and the confidence that some people will expect to have in the deliberations of this Committee. It seems to me that there are some rather revealing statements in the comments made to date on this motion.

First of all, reference was made to having our report before the end of the current session, or for the first day of the new session, presumably thinking in terms of tabling it on the last day of the old session.

I must indicate that there is some sort of timetable in some people's minds which is not entirely clear to the Committee. It was said that our terms of reference run out at the end of the current session, whenever it might end. This certainly did not pose any sort of problem when we were dealing with the interest rate question in the last session. All we had to do was to make a recommendation to the House, or make a report to the House, asking that we be given renewed terms of reference in the new session. Reference was also made that even if there was cutoff on July 31, this would not stop the public from making representations to the Minister of Finance.

Mr. Chairman, I want to point out to that particular member, and to this entire Committee, that we do not get our terms of reference from the Minister of Finance. We get our terms of reference from the House of Commons, and we do not use the Minister of Finance as our means of communication either.

This Committee was established, in part, to enable the members of the House to carry on a dialogue with the public, and indeed this is

[*Interprétation*]

n'est pas conforme avec la bonne conduite des affaires du Comité. C'est une chose qui a été dite d'ailleurs par le parrain de la motion et par vous-même et on en a discuté au Comité directeur.

Le président: Je suis d'accord.

M. Burton: On cherche toujours à s'entendre au Comité directeur et alors, en pareil cas, je pense que l'on cherche à en arriver à une entente pour régler les problèmes de ce genre. C'est tout ce que je puis dire, puisque je ne suis pas membre du Comité directeur. Pourquoi donc faut-il présenter cette motion à ce moment-ci.

Qu'est-ce que cela va donner, pourquoi faut-il...quelle en est la raison? Je crois qu'on cherche à passer en sourdine cette disposition particulière et qu'on cherche ici à accélérer le travail du Comité de façon tout à fait artificielle.

Donc, ceci n'est pas conforme avec la bonne conduite des affaires du Comité et les gens s'attendraient à ce que le Comité délibère différemment. Il y a des commentaires révélateurs qui ont été faits jusqu'ici.

D'abord, on a dit que le rapport devait être présenté avant la fin de la session ou avant le premier jour, juste avant la reprise de la nouvelle session, ou plutôt à la reprise.

Il y a une sorte d'horaire dans l'esprit de certaines gens, ce qui nous semble assez étrange. Il y a aussi notre mandat qui, probablement, sera liquidé à la fin de la session. Alors, ceci ne cause peut-être pas de problèmes puisqu'on a traité à la dernière session, des taux d'intérêt. Tout ce qu'il falait faire, c'était de présenter une recommandation à la Chambre, faire un rapport pour demander un renouvellement de notre mandat pour la nouvelle session. On a également dit que même s'il y avait cette date limite du 31 juillet, ceci n'empêcherait pas les gens de présenter des instances au ministre des Finances.

Monsieur le président, je veux souligner ici que nous n'avons pas notre mandat du ministre des Finances mais bien de la Chambre des communes et que nous n'utilisons pas le ministre des Finances comme instrument de communications.

Ce Comité a été établi pour permettre aux députés d'établir un dialogue avec le public. C'est la défense qu'a utilisée le ministre des

[*Text*]

the defence that has been used by the Minister of Finance on many occasions when he has chosen to duck questions and has chosen to give answers or to evade particular situations or questions.

He said the Committee of the House of Commons is studying this question at the present time, and I suppose if the Committee wants to proceed with it in this manner, they can, but they do so at their own peril.

Mr. Mahoney: Mr. Chairman.

The Chairman: I am sorry, Mr. Mahoney, I have to recognize Mr. Roberts.

• 1805

Mr. Roberts: Well, I just wanted to say two things very briefly. First of all, in relation to the comment that has just been made about why we should do it now, and why not just let the thing roll on, I think there is some necessity, if it is the wisdom of the Committee, that we should stop in July to enable the public to know, so that people who otherwise might continue to believe that they could be heard before the Committee will have some warning that that will not take place.

I think that there is some merit in the idea of coming to a decision about it. The decision at the steering committee yesterday was not that the matter should not be discussed, or that we should concern ourselves with it today, but rather that it would not be a formal presentation by the Chairman. There was no agreement in the steering committee, as I understand it.

Mr. Burton: That is right.

Mr. Roberts: But there was not an agreement not to present the matter today. There was an agreement not to have it presented in the Chairman's report.

The other question is that there may indeed be thousands of people who want to present briefs and appear before the Committee. There are a very large number of them. We have received well over 1,000 briefs. At some time or other the Committee is going to have to decide that it cannot go on hearing more people. It cannot sit indefinitely.

The logic of Mr. Nielsen's argument seems to me to be that any decision by the Committee as a whole to stop hearing witnesses would be a breach of faith on the part of the Prime Minister and the Minister of Finance, and a breach of faith to the Canadian public. That just seems to me to be, in fact, nonsensible. Nobody can expect us to go on sitting for years and years if there are thousands and thousands of individuals who wish to appear.

[*Interpretation*]

Finances à plusieurs reprises quand il a choisi, justement, de renvoyer la question et d'éviter les questions et les situations difficiles.

Il répondait alors que le Comité de la Chambre des communes était en train d'étudier la question. Alors, je suppose que le Comité, s'il veut procéder de cette façon, peut le faire mais il le fait à ses propres risques.

M. Mahoney: Monsieur le président.

Le président: Excusez-moi monsieur Mahoney, je dois donner la parole à M. Roberts.

M. Roberts: Il y a deux choses que je veux ajouter. Premièrement, en ce qui concerne le commentaire qui vient d'être fait et qui demandait pourquoi on devait procéder maintenant plutôt que de laisser continuer les choses, je crois, si le Comité en juge ainsi qu'il faut cesser d'accueillir ces mémoires au 31 juillet afin que les gens sachent qu'ils ne pourront être entendus encore. Alors c'est un avertissement que nous donnons au public.

Voilà pourquoi nous prenons une décision aujourd'hui.

Et, deuxièmement, le Comité directeur a décidé hier qu'il fallait surtout en arriver à une décision aujourd'hui. Selon moi, il n'y a pas eu d'accord au Comité directeur.

M. Burton: C'est vrai.

M. Roberts: On s'est entendu pour que le président ne présente pas son rapport aujourd'hui. Il y a aussi le fait qu'il y a des milliers de gens qui veulent présenter des mémoires et qui veulent présenter des instances ici. Nous avons eu au delà d'un millier de mémoires et, à un moment donné, le Comité devra décider de mettre un terme à ses sessions parce qu'il ne peut pas siéger à perpétuité.

Et alors, selon la pensée de M. Nielsen, toute décision du Comité indiquerait un bris de promesse de la part du Premier ministre et du ministre des Finances, vis-à-vis du public canadien. A mon avis, cela n'a pas de sens; la population ne s'attend pas à ce que l'on siège ici des années et des années à entendre des milliers de personnes qui voudraient venir ici.

[*Texte*]

At some stage the Committee has to use its good sense to decide that we have received a good view, a representative view. We have been having many able briefs presented to us, but we are now getting to the stage of repitition, and it is time for us to get down to our deliberations and considerations.

To me, at least, it seems that we have reached that stage. We have hard an enormous number of groups. We have read far more representations than people we have actually received in public, and it seems to me we have reached the stage where we can say we have had fair and honest hearings with the public.

I cannot follow the logic of the member in saying that by deciding to cut now rather than a month from now, or rather a year from now, we are somehow guilty of some enormous breach to the public. We have provided a fair and relatively lengthy opportunity for people to make their views known to us.

The Chairman: Mr. Mahoney.

Mr. Mahoney: Like Mr. Nielsen, I would not be participating a second time here except for personal references to me. I am not privy to any deep dark secret. There is nothing very sinister about the timetable for implementation. Paragraph 7.21 of the White Paper reads as follows:

> 7.21 After discussion of the present tax reform proposals in Parliament and with the provinces, revised proposals would be submitted for approval and enactment by Parliament in 1970, to come into effect in 1971.

That is a fact.

Mr. Burton: We have no idea at this stage, Mr. Chairman, whether the new session or the resumption of the session, whenever it adjourns—presumably June 26—is the only information we have now. We have no idea whether it will be resumed, September 1, October 1, or November 1, at this stage.

The Chairman: The only indication we have up to now, Mr. Burton, is that there is the possibility that we will adjourn on June 26, and I think, if I remember correctly, either September 23 or 28. That is the only thing I know, but I think that was a reply given by the government House Leader one day in the House of Commons, that we will adjourn June 26 and come back late in September.

I prefer to use the expression "late in September" rather than say a date, because I do

[*Interprétation*]

Enfin, le Comité doit avoir assez de bon sens pour décider qu'après avoir entendu la plupart des points de vue, il doit conclure bien sûr et ne pas répéter sans cesse ces choses.

Donc, il me semble que nous sommes parvenus à ce point-là; nous avons entendu bien des groupes, nous avons lu des mémoires considérables et je pense que nous avons suffisamment entendu le public; je ne vois pas du tout comment le député Nielsen peut dire qu'il faudrait continuer pendant des années sans quoi, ce serait un bris de promesse vis-à-vis du public.

Le président: Monsieur Mahoney.

M. Mahoney: Je n'aurais pas pris la parole une deuxième fois si on n'avait pas mentionné mon nom. Il n'y a rien de tragique relativement au moment où cette mesure sera mise en vigueur. Le paragraphe 7.21 du Livre blanc porte l'énoncé suivant:

> 7.21 Après que le projet actuel de réforme aurait fait l'objet de discussions au Parlement et d'entretiens avec les provinces, des propositions revisées seraient soumisses à l'approbation du Parlement en 1970. Adoptées cette année-là, elles entreraient en vigueur en 1971.

Cela est un fait.

M. Burton: Nous ne savons pas si la nouvelle session ou le début de la session qui doit ajourner le 26 juin commencera le 1er septembre, octobre ou novembre.

Le président: Tout ce que l'on sait, jusqu'ici, monsieur Burton, c'est qu'il est possible d'ajourner le 26 juin et si ma mémoire est bonne, nous pourrions revenir le 23 ou le 28 septembre. C'est la réponse qui a été donnée par le Leader du gouvernement à la Chambre des communes l'autre jour. Ce serait donc l'ajournement le 26 juin et retour vers la fin de septembre.

Plutôt que de préciser une date, je préfère dire «vers la fin de septembre» parce que je

[*Text*]

not remember the date. That is the only thing we know. Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, I would like to move an amendment to Mr. Gillespie's motion, that the motion be not now read but be referred back to the steering committee for reconsideration and report.

The Chairman: You have heard the amendment placed by Mr. Lambert before this Committee on Mr. Gillespie's motion. Is there any discussion? Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: I intend to support that amendment and vote against the motion. I pointed out to the members of the steering committee that I am as anxious as anyone else to see the conclusion reached to the hearings. I do think there has to be a cutoff date.

My dissatisfaction with what is happening is simply this. I think it would have been possible, and it always has been possible in the past, to have this agreement in the steering committee, except for what seems to be determination on the part of the government members to bull the thing through. This is my reason.

You may say I am wrong about this, Mr. Chairman, and you would have every right to state that opinion, but I am stating very frankly that this is what I see. I think it would have been possible, and because of the attitude it did not happen that way.

• 1810

The Chairman: Gentlemen, is there any more discussion? Mr. Nielsen.

Mr. Nielsen: Mr. Chairman, I believe the main motion was presented about, I do not know, 20 minutes ago. It might be the better part of prudence to adopt the amendment so that a very careful and meticulous second look can be given to the question as to how many more briefs have to be heard or may be heard, and what deadlines have to be met, and this sort of thing. Certainly a steering committee could do it in a much more impartial way, in a much more detailed way, and in a, perhaps, much calmer atmosphere than that which exists now in Committee. If for no other reason than that, I would urge upon the Committee the adoption of the amendment and the sending of the matter back to the steering committee for reports to the Committee. The majority of government members on the Committee have nothing to lose by adopting the amendment.

The Chairman: Mr. Gillespie.

[*Interpretation*]

ne me souviens pas très bien de la journée exacte. Voilà tout ce que nous savons, messieurs. Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je voudrais proposer un amendement, monsieur le président. Que la motion ne soit pas lue maintenant mais qu'elle soit renvoyée pour étude au Comité directeur qui ensuite nous fera rapport.

Le président: Messieurs, vous avez entendu la portée de l'amendement de M. Lambert relatif à la motion de M. Gillespie. Êtes-vous d'accord? Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Je voudrais appuyer l'amendement et rejeter la motion. Comme je l'ai dit, j'ai hâte comme tous les autres que ces audiences se terminent, mais je ne voudrais pas qu'il ait de date limite.

Si je ne suis pas satisfait, c'est qu'il aurait été possible, je pense, et qu'il a toujours été possible dans le passé, d'obtenir cet assentiment au Comité directeur sauf que là on constate que les membres du gouvernement cherchent à nous faire adopter cela en toute vitesse. Mais, voilà ce que je pense.

Il aurait été possible d'adopter cela au Comité directeur mais, à cause de l'attitude des membres du Gouvernement, voilà ce qui arrive.

Le président: Messieurs, d'autres commentaires là-dessus? Monsieur Nielsen.

M. Nielsen: Je pense que la principale motion a été présentée, il y a une vingtaine de minutes, et je pense qu'il serait prudent d'adopter l'amendement de telle sorte qu'on puisse réfléchir à certaines questions à savoir combien de mémoires il faut accueillir ici, quelle date limite il faudra imposer—toutes ces choses du genre. Alors, je pense que le Comité directeur pourrait le faire de façon beaucoup plus impartiale et de façon beaucoup plus détaillée que nous ne pourrions le faire ici. D'ailleurs, nous pourrions créer là-bas une atmosphère beaucoup plus amicale que celle qui existe ici en ce moment. Voilà pourquoi j'invite le Comité à adopter l'amendement et à renvoyer cette question au Comité directeur qui fera rapport au Comité. Car de toute façon, puisque les membres du gouvernement sont en majorité au Comité directeur, ils n'ont rien à perdre.

Le président: Monsieur Gillespie.

[*Texte*]

Mr. Gillespie: There has been consideration of some of these names. I do not think any decision has been made in respect to them. There has been some look-see at them but I cannot see that this particular technique is going to assist us. It is likely to be one delay after another.

We have seen a lot of this in the steering committee. It has been very difficult to reach decisions because there have been a number of different points of view, as there are in this Committee here. I do not think there is any question of bulldozer tactics here. There is a desire to try and manage—this is the key word, I think—an extraordinary, complex and big job, and unless we set for ourselves, establish for ourselves, some guidelines, some guideposts, the job just is not manageable.

We have taken decisions right down the piece as to deadlines—certain things would be done at certain times, we would break into subcommittees on June 1, we would do this, and so on. I do not see that the decision that we are asking the Committee to make right now is anything more than perfectly reasonable from a group of people around a table who say, well, we would have to manage what could be an unmanageable job if we did not take these kind of decisions.

We are saying it will be another two months or four for purposes of hearing members of the private sector. You know, all of us want to get away for part of the summer too. I think that we would like to feel that we could set aside a part of the summer, that we could conclude by the end of July with the knowledge that we have done a very thorough job on a very complex area. It would give us time to start thinking about the kinds of things that we would want to put in a report and the kinds of things we would want to do when we come back. I think it is, quite frankly, an entirely reasonable approach and I do not see the concern that you state.

The subcommittee will want to do the knids of things you suggested, that is, look at the list and come to a decision as to which persons the two committees should see. But I cannot see any particular advantage in accepting the amendment at this time and ducking what is the basic responsibility of this Committee, to come to terms with a job to manage its own destiny.

• 1815

Mr. Nielsen: Mr. Chairman, I am, as the Committee will realize, a relatively new member of the Committee and I feel some-

[*Interprétation*]

M. Gillespie: On a déjà pensé à ceci. Il n'y a pas eu de décision prise. Je ne pense pas que cette méthode nous aide beaucoup, monsieur. Ca va simplement retarder les choses.

Comme il arrive souvent dans ces discussions, il a été très difficile au Comité directeur d'en arriver à des décisions parce qu'on a présenté des points de vue différents tout comme ici d'ailleurs. Il ne s'agit pas ici d'adopter des mesures à toute vitesse. Il s'agit tout simplement pour nous de chercher à régler un problème fort complexe et d'une ampleur colossale. A moins d'adopter quelques principes directeurs ou quelques directives, nous n'y arriverons pas.

Il y a les délais, les dates limites. Le 1er juin, on s'est occupé de la division en sous-comités, etc. Il faut donc avoir quelques principes pour nous diriger. Donc, il est tout à fait raisonnable pour un groupe de personnes réunies autour d'une table de négociations de prendre les moyens pour régler un problème qui est fort complexe et fort difficile.

Il s'agit de prendre les moyens nécessaires pour entendre les représentants du secteur privé. Nous voulons tous prendre des vacances cet été, il n'y a pas de doute là-dessus. Nous voulons réserver une partie de l'été pour terminer ce travail approfondi à la fin de juillet. Ensuite, nous pourrons réfléchir sérieusement à ce que nous voulons insérer dans notre rapport et à ce que nous voulons faire.

En toute franchise, messieurs, je pense que c'est une méthode tout à fait appropriée. Je ne comprends pas vos soucis et vos préoccupations.

Je pense que les sous-comités vont faire ce que vous avez suggéré, c'est-à-dire étudier la liste pour en arriver à une décision quant aux personnes que les deux sous-comités devraient inviter. Je ne vois pas pourquoi nous accepterions votre amendement, monsieur. Je pense qu'il s'agit tout simplement de se décharger de notre responsabilité dans ce cas. Il faut en quelque sorte faire face à la situation; et puis, chercher à administrer notre travail.

M. Nielsen: Évidemment, je suis un nouveau membre comme chacun le sait. Je suis un peu perdu dans toute cette question parce

[*Text*]

what at a loss to vote on a question involving factors of which, I am sure, the members of the steering committee have a good deal more knowledge than I.

Since, unless the practice of this Committee is different from most, the steering committee meets at the call of the Chair at any time, and if Mr. Gillespie is advancing his submissions in good faith, as I am sure he is, then surely there can be no question of delay, and surely the steering committee who have followed the affairs of the Committee throughout more closely, I am sure, than the members—certainly this one—would be in a much better position to bring forward a prudent and reasoned report to the Committee rather than the putting of a vote on a motion as important as this, 25 minutes after it is made.

So if there be no delay, the Chairman could call his steering committee meeting tomorrow and they could sit right down and consider all the factors that are necessary. And they could bring a report in, if not tomorrow then the first of next week. There is no real delay involved.

I make those submissions in the hope that Mr. Gillespie might volutarily agree with the reasonableness of the position which I state.

The Chairman: Mr. Nielsen, when you say 25 minutes, yesterday afternoon we had a fair amount of discussion on that on such a motion and we did not come to any agreement.

Mr. Lambert (Edmonton West): The way it was presented yesterday, you would not have had agreement in 10 years.

The chairman: Is it any different today, Mr. Lambert?

Mr. Lambert (Edmonton West): The only trouble was we started a discussion and 10 words after I had opened my mouth, there was an interruption. There is a motion here tending to cut off.

The Chairman: Gentlemen, on Mr. Lambert's amendment that the motion be not now read but be referred back to the steering committee for reconsideration and report. Those for the amendment to Mr. Gillespie's motion will raise their hand.

Mr. Lambert (Edmonton West): On a point of order.

The Chairman: Yes.

Mr. Lambert (Edmonton West): I would like to put it on record that there are, in addition

[*Interpretation*]

qu'il s'agit de juger de facteurs que les membres du Comité directeur connaissent beaucoup mieux que moi.

Puisque le Comité directeur se réunit à l'appel du président en tout temps et que M. Gillespie présente sa thèse en toute bonne foi, ce que je ne doute pas, alors il n'y aura pas de retard. Il n'y a pas de doute que le Comité directeur, qui a suivi de plus près les délibérations du Comité, serait en meilleure posture pour présenter une solution prudente au Comité plutôt que de mettre aux voix une motion aussi importante que celle-ci, 25 minutes après sa rédaction.

S'il n'y a pas de retard, le président pourra convoquer le Comité directeur dès demain s'il le désire. Et puis, il pourra alors présenter un rapport, sinon demain, du moins la semaine prochaine. Il n'y a pas de véritable retard.

Je dis ceci pour que M. Gillespie veuille bien accepter la position que nous avons adoptée, du moins je l'espère.

Le président: Monsieur Nielsen, au sujet de ces 25 minutes, nous avons longuement parlé hier après-midi de cette motion et nous n'avons pas conclu la moindre entente.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): De la façon qu'elle a été présentée, on ne se serait même pas entendu en dix ans.

Le président: Est-ce différent aujourd'hui, monsieur Lambert?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'ai ouvert la bouche et quelques secondes après, on a dit qu'il y avait une motion et j'ai été interrompu.

Le président: Messieurs, nous allons maintenant passer à l'amendement de M. Lambert qui propose que la motion ne soit pas présentée maintenant mais déférée au Comité directeur pour être étudiée plus à fond; nous connaîtrons le rapport plus tard. Ceux qui sont en faveur de l'amendement, levez la main.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'invoque le Règlement.

Le président: Oui.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je voudrais que l'on consigne aux comptes rendus le fait,

[*Texte*]

to Mr. Nielsen, four members who have no conception at all of what work has been done and what remains to be done. They were brought in here as a platoon squad.

Some hon. Members: Well, really, really...

Mr. Lambert: No, but they are voting.

The Chairman: Gentlemen, there can be no debate after the motion is placed by a chairman of a committee. Now I will ask the question on Mr. Lambert's amendment to Mr. Gillespie's motion. Those that are for Mr. Lambert's amendment will raise their hand.

Those against?

Amendment negatived.

The Chairman: A question on the motion, gentlemen. Do you want to motion to be read again?

Some hon. Members: No.

The Chairman: So, those who are for the motion will raise their hand.

Those against?

Motion agreed to.

[*Interprétation*]

qu'en plus de M. Nielsen, il y a quatre députés qui n'ont pas la moindre idée de ce qui a été fait et qui ne savent pas ce qu'il faut faire. Ils ont été amenés ici à la dernière heure.

Des voix: Oui, vraiment...

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non, mais ils votent.

Le président: Il ne peut y avoir de débat une fois que la motion a été présentée par le président d'un comité. Maintenant, nous allons mettre l'amendement de M. Lambert aux voix. Ceux qui sont en faveur de l'amendement de M. Lambert, levez la main. Ceux qui sont contre la motion?

L'amendement est rejeté.

Le président: Maintenant, nous allons mettre la motion aux voix. Voulez-vous que le texte soit lu une autre fois?

Des voix: Non.

Le président: Ceux qui sont en faveur de la motion, levez la main.

Ceux qui sont contre?

La motion est adoptée.

Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1970
Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Second Session
Twenty-eighth Parliament, 1969-70

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la
vingt-huitième législature, 1969-1970

STANDING COMMITTEE

ON

FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT

DES

FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman M. Gaston Clermont *Président*

LIBRARY
AUG 24 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

MINUTES OF PROCEEDINGS AND EVIDENCE

(SUB-COMMITTEE B)

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

(SOUS-COMITÉ B)

Chairman M. Alastair Gillespie *Président*

No. 55

MONDAY, June 8, 1970

LE LUNDI 8 juin 1970

Respecting

White Paper on Tax Reform

Concernant

Le Livre Blanc sur la réforme fiscale

WITNESSES—TÉMOINS

(See Minutes of Proceedings)

(Voir Procès-verbaux)

22385—1

SUB-COMMITTEE B
OF
STANDING COMMITTEE ON
FINANCE, TRADE
AND
ECONOMIC AFFAIRS

SOUS-COMITÉ B
DU
COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE
ET DES
QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman Mr. Alastair Gillespie *Président*

and Messrs. et Messieurs

Burton
[1] Crossman
Downey
Flemming
Latulippe
[4] Lind
[2] MacGuigan
[3] Marceau
[5] Noël

Le cogreffier du Comité,
R. V. Virr,
Joint Clerk of the Committee.

Pursuant to Standing Order 65(4)(*b*)

[1] Replaced Mr. Smith (*Northumberland-Miramichi*) on June 8, 1970
[2] Replaced Mr. Roberts on June 8, 1970
[3] Replaced Mr. Danson on June 8, 1970
[4] Replaced Mr. Buchanan on June 8, 1970
[5] Replaced Mr. Mahoney on June 8, 1970

Suivant l'article 65(4)*b*) du Règlement

[1] Remplace M. Smith (*Northumberland-Miramichi*) le 8 juin 1970
[2] Remplace M. Roberts le 8 juin 1970
[3] Remplace M. Danson le 8 juin 1970
[4] Remplace M. Buchanan le 8 juin 1970
[5] Remplace M. Mahoney le 8 juin 1970

[*Text*]

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, June 8, 1970.
(7)

Sub-Committee B of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met this day at 4.14 p.m., the Chairman, Mr. Gillespie, presiding.

Members present: Messrs. Burton, Flemming, Gillespie, Lind, Noël, MacGuigan—(6).

Also present: Mr. Deakon, M.P.

In attendance: Mr. William Wallace, Adviser to the Committee.

Witnesses: From the National Cancer Institute of Canada: Mr. P. M. Draper, President; Dr. R. M. Taylor, Executive Director; Mr. John Mulholland; Mr. Allan Martin, Executive Director; *From the Service Clubs of Canada:* Mr. J. Roger Flummerfelt, Montreal Kiwanis Club; Mr. Sydney Benjamin, B'nai Brith; Mr. Edward Twizell, Montreal Rotary; Mr. Willie Des Noyers, Kiwanis; Mr. Laurent Girouard, Kiwanis International; Mr. Benoit Parent, Optimist International; Mr. Wes Whelan, Civitan Clubs of Canada; Mr. Bill Francis, Ottawa Kinsman Club; Mr. Roméo Benoit, Richelieu Club International; Mr. Roland Lortie, Canadian Progress; Mr. Yvon Goulet, Montreal Lions Club; Mr. Jack Hindson, Montreal Kiwanis; Mr. Clare Rolph, Ottawa Kinsmen.

The Committee resumed its study of the White Paper on Tax Reform.

Mr. Draper of the National Cancer Institute of Canada made a brief summary of his brief and, assisted by his officials, responded to questions (*See Appendix 8-B for brief of National Cancer Institute of Canada*).

The Chairman called the representatives of the Service Clubs of Canada and they

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAL

Le LUNDI 8 juin 1970
(7)

Le sous-comité B du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit cet après-midi à 4 h 14. Le président, M. Gillespie, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Burton, Flemming, Gillespie, Lind, Noël, MacGuigan—(6).

Autre député présent: M. Deakon.

Également présent: M. William Wallace, conseiller du Comité.

Témoins: De l'Institut national du cancer du Canada: MM. P. M. Draper, président; R. M. Taylor, directeur exécutif; John Mulholland; Allan Martin, directeur exécutif; *du Service Clubs of Canada:* MM. J. Roger Flummerfelt, Club Kiwanis de Montréal; Sydney Benjamin, B'nai Brith; Edward Twizell, Montreal Rotary; Willie Des Noyers, Kiwanis; Laurent Girouard, Kiwanis International; Benoit Parent, Optimist International; Wes Whelan, *Civitan Clubs of Canada;* Bill Francis, Ottawa Kinsman Club; Roméo Benoit, Club Richelieu International; Roland Lortie, Canadian Progress; Yvon Goulet, Club Lions de Montréal; Jack Hindson, Montréal Kiwanis; Clare Rolph, Ottawa Kinsmen.

Le Comité reprend l'étude du Livre blanc sur la Réforme fiscale.

M. Draper de l'Institut national du cancer du Canada, résume brièvement son mémoire et, aidé des autres représentants, répond aux questions des députés (*Voir appendice 8-B, mémoire de l'Institut national du cancer du Canada*).

Le président donne la parole aux représentants des *Service Clubs of Canada*

22385—1½

were questioned on their brief (*See Appendix 9-B for brief of Service Clubs of Canada*).

At 5.50 p.m., the Committee adjourned until 8.00 p.m. this date.

qui répondent aux questions des députés sur leur mémoire (*Voir appendice 9-B, mémoire des Service Clubs of Canada*).

A 5 h 50, la séance du Comité est levée jusqu'à 8 h du soir.

EVENING MEETING

(8)

Sub-Committee B of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met this day at 8.10 p.m., the Chairman, Mr. Gillespie, presiding.

Members present: Messrs. Flemming, Gillespie, Lind, Noël—(4).

Also present: Mr. Deakon, M.P.

In attendance: Mr. William Wallace, Adviser to the Committee.

Witnesses: From the Sullivan Mining Group Ltd.: Mr. J. Jacques Beauchemin, President; Mr. André Beauchemin, Executive Vice-President; Mr. Réal J. Lafleur, Secretary-treasurer; Mr. Fernand Cordeau, Assistant Secretary-Treasurer.

The Chairman introduced the Sullivan Mining Group Ltd. and the officials responded to questions on their brief (*See Appendix 10-B for brief of Sullivan Mining Group Ltd.*).

Mr. Beauchemin filed an appendix to their brief and it was agreed that it be printed with the brief.

There being no further questions, the Committee adjourned at 9.50 p.m. until 9.30 a.m. on June 9, 1970.

SÉANCE DU SOIR

(8)

Le sous-comité B du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit ce soir à 8 h 10. Le président, M. Gillespie, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Flemming, Gillespie, Lind, Noël—(4).

Autre député présent: M. Deakon.

Également présent: M. William Wallace, conseiller du Comité.

Témoins: de la Sullivan Mining Group Ltd: MM. J. Jacques Beauchemin, président; André Beauchemin, vice-président exécutif; Réal J. Lafleur, secrétaire-trésorier; Fernand Cordeau, secrétaire trésorier adjoint.

Le président présente la *Sullivan Mining Group Ltd,* et les représentants répondent aux questions des députés. (*Voir appendice 10-B, mémoire de la Sullivan Mining Group Ltd*).

M. Beauchemin dépose un appendice à leur mémoire et il est convenu que cet appendice sera imprimé avec le mémoire.

Comme il n'y a pas d'autres questions, la séance du Comité est levée à 9 h 50, jusqu'au 9 juin 1970, à 9 h 30 du matin.

Le cogreffier du Comité,

R. V. Virr,

Joint Clerk of the Committee.

[*Texte*]

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Monday, June 8, 1970

[*Interprétation*]

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le lundi 8 juin 1970

• 1613

The Chairman: Gentlemen, I call this meeting to order. I am most pleased to welcome the representatives of the National Cancer Institute of Canada. I will ask their President, Mr. P. M. Draper, to introduce to us the other members of his delegation. Before doing so, let me say that Mr. Draper has told me that he feels that we should be able to conclude with him fairly rapidly. In fact, he was so bold as to say within 20 minutes. His reason is that the brief deals with a narrow point, a special point. He feels that if questions were directed to that narrow point, it might be possible to handle the questioning expeditiously, something with which I think we all heartily concur.

It would then be my intention to call the representatives of the Service Clubs of Canada, who had earlier been designated as number one for our hearings today. They have graciously given ground to the National Cancer Institute of Canada. Mr. Draper, would you then introduce the members of your delegation to us?

Le président: Messieurs, la séance est ouverte. Je suis heureux d'accueillir les représentants de l'Institut national du cancer du Canada. Je demanderais au président, M. P. M. Draper, de nous présenter ses collaborateurs. Mais auparavant, je dois vous dire que M. Draper m'a prévenu que nous devions en arriver rapidement à une entente. En effet, il a poussé la témérité jusqu'à dire d'ici vingt minutes. La raison est que le mémoire porte sur une question très précise. Il estime que si nous orientons les questions sur ce sujet, la période de question prendrait moins de temps. Chose que nous désirons de tout cœur. Après, je convoquerai les représentants de *Service Clubs of Canada* qui figurent en tête de la liste aujourd'hui. Mais ils ont cédé leur place aux membres de l'Institut national du cancer du Canada. Monsieur Draper, voulez-vous nous présenter les membres de votre délégation?

Mr. P. M. Draper (President, National Cancer Institute of Canada): Yes, thank you Mr. Chairman. With me, representing the two organizations which have filed this brief, are: Dr. R. M. Taylor, Senior Staff Officer of both organizations; Mr. John Mulholland representing the firm of auditors who acts for both of these organizations; and, Mr. Allan Martin, Executive Director of the Canadian Cancer Society. With your permission Mr. Chairman, I should like to designate Dr. Taylor as the principle spokesman for the delegation in the presentation of this brief.

M. Draper (président de l'Institut national du cancer du Canada): Merci beaucoup monsieur le président. Avec moi, les représentants des deux organismes qui ont déposé ce mémoire: le docteur R. M. Taylor, directeur du personnel des deux organismes et M. John Mulholland, représentant des vérificateurs qui travaillent pour ces organismes; et Allan Martin, directeur de la Société canadienne du Cancer. Avec votre permission, monsieur le président, j'aimerais désigner le docteur Taylor comme porte-parole principal de la délégation. C'est lui qui se chargera de présenter ce mémoire.

The Chairman: Thank you Mr. Draper. Dr. Taylor is there anything you would like to say at this moment?

Le président: Merci monsieur Draper. Docteur Taylor, avez-vous quelque chose à dire?

Dr. R. M. Taylor (Executive Director, National Cancer Institute of Canada): Mr. Chairman, perhaps I could introduce whatever questions are asked by a brief statement. The brief has been submitted to you and there is no need to dwell on most of the details that were contained in it. I think I

Docteur Taylor (Directeur): Monsieur le président, peut-être pourrais-je commencer par un compte rendu qui répondra aux questions. Le mémoire vous a été présenté; il n'est donc pas nécessaire d'aller dans les détails. En deux mots, la somme totale que l'Institut national du Cancer et la Société nationale du

[*Text*]

could say that in summary, the total investment of the Canadian Cancer Society and the National Cancer Institute of Canada in research and in the support of training this year, will be approximately $4 million. Of this total, approximately $660,000 will be invested in the support of postgraduate training by way of studentships and research fellowships.

We are really concerned primarily with section 2, paragraph 24 of the White Paper, which deals with the possible changes in exemptions with respect to fellowships and scholarships. We have calculated that if this plan, as set forth in that section, were implemented, the cost to the Society and the Institute would be increased by approximately $110,000 a year, in order to retain the degree of attractiveness in these awards.

The impact of the implementation of this change, would be really on the donor of funds in support of the Society and the Institute rather than on the fellow. We have a double reason to be concerned. First of all, we have the problem that we are facing this year in that the Minister of Health has reduced the government's support of the National Cancer Institute from $350,000 to $250,000. Secondly, we have the threat that the cost of our fellowship program will increase.

In that section, Mr. Chairman, it says that there seems to be no valid reason for continuing an exemption. This implies that the original reason for the exemption has been studied and that the original reason no longer exists. In our view, the original reason was to encourage more Canadian students to take more graduate training. We feel that that reason still exists and that therefore the validity still exists. I could say in comparison, that in the United States, in addition to the normal exemptions which any person would have in the payment of income tax, there is a provision that fellows have an additional $3,600 exemption before their income is taxable.

To us, it seems that the policy is in contrast to the policy of increasing the subsidy to post-secondary school students to encourage more training. In conclusion, the Society and the Institute have expressed the hope that the exemption may be retained or failing that, that some way may be found to increase the government subsidy of the Institute to make provision for this increased cost.

The Chairman: Thank you Dr. Taylor. I am prepared to recognize any member. Mr. MacGuigan.

[*Interpretation*]

Cancer a affecté à la recherche et à l'aide à la formation s'élève à environ 4 millions de dollars. De ce montant, environ 660,000 dollars seront consacrés à la formation supérieure, c'est-à-dire pour des bourses de recherche.

Nous nous intéressons surtout à la section 2, paragraphe 24 du Livre Blanc qui traite des changements possibles en matière d'exemptions concernant les bourses. Nous avons calculé que si nous réalisions le projet proposé par cet article, les dépenses augmenteraient de $110,000 dollars par année pour pouvoir maintenir l'attrait de ces bourses.

Alors, l'impact de la mise en vigueur de ce changement toucherait les donateurs qui appuient l'institut et la société plutôt que les bénéficiaires de ces bourses. Nous avons deux raisons d'être préoccupés: d'abord nous devons faire face au problème suivant à savoir que le ministère de la Santé a réduit son aide à l'institut de $350 à $250,000 dollars; deuxièmement, nous risquons de voir accroître le coût de notre programme de bourse.

Dans ce paragraphe, on semble dire qu'il n'y a aucune raison valable pour maintenir les exemptions. Cela signifie que l'on a étudié la cause initiale de cette exemption, et qu'elle n'existe plus maintenant. A notre avis, à l'origine, le but devait être d'encourager le plus grand nombre d'étudiants canadiens à faire des études supérieures. Nous croyons que cette raison existe toujours. La raison est donc encore valable. Aux États-Unis, par exemple, en plus des exemptions normales, qu'a toute personne sur l'impôt sur le revenu, il y a une disposition prévoyant que les boursiers ont une nouvelle exemption de 3,600 dollars avant que leur revenu soit imposable. C'est une politique qui nous semble incompatible avec la hausse des subventions à la formation postsecondaire pour encourager une formation accrue. En conclusion, la société et l'institut espèrent qu'on puisse maintenir les exemptions; à défaut de cela, on devrait trouver un moyen d'accroître la subvention gouvernementale afin de faire face à l'augmentation des dépenses.

Le président: Merci docteur Taylor. Maintenant, je suis disposé à entendre les autres. Monsieur MacGuigan.

[*Texte*]

• 1620

Mr. MacGuigan: Mr. Chairman, I quite recognize the importance of the considerations which have been examined but I think we must also look at this from the viewpoint of fairness with respect to the recipients. I wonder if there would be any statistics as to the type of people who are receiving grants of this kind. It is suggested in the brief that such grants are made to people of low income. However, you do think it would be possible that they are also given in some cases, to people who would otherwise have considerable income—for instance, people who have had considerable income and are just returning for a year. This may even be as a supplement to some other kind of living that such a person had. Of course, this applies to many other types of research other than research in the cancer area. I wonder if the witnesses could give us any indication of the possible type of person to whom these research grants are distributed.

Dr. Taylor: Mr. Chairman, the type of person is primarily a graduate in an honours course in a university. We start with persons who have had their Honours B.A., we also may start when a student has advanced to the M.A. level, and we carry them through to the Ph.D. level and into postdoctoral training. The provision is similar to that of support given by such other agencies as the Medical Research Council. These awards are in support of persons who will devote their full time to training; therefore they are not permitted to take any other appointments which would yield an income.

If because of the type of training or the place of training they have some subsidy at the centre where they are taking training then our support is correspondingly reduced.

So these are primarily persons who are entirely dependent on the National Cancer Institute or the Society for their income.

Mr. MacGuigan: Do you have any means tests as to any private income which these people may have?

Dr. Taylor: We would not know if a person had a private source of income from a family estate, for instance. We do ask them and the sponsoring institution to state that there is no other source of income for that person, So in terms of official income from university or other sources, we have reasonable assurance that there is no other source.

[*Interprétation*]

M. MacGuigan: Monsieur le président, je suis conscient de l'importance du facteur dont on a parlé mais nous devons tenir compte aussi de l'aspect équité en ce qui concerne les bénéficiaires. Je me demande s'il existe des statistiques au sujet des personnes qui bénéficient de ces subventions à l'heure actuelle. Dans le mémoire, on lit que ces dons sont accordés à des défavorisés. Mais, on donne aussi des fonds à des personnes qui ont un bon revenu. Les dons sont une forme de supplément du revenue. Évidemment, ils servent à des recherches autres qu'à celles dans le domaine du cancer. Les témoins peuvent-ils nous donner des indications sur les personnes qui bénéficient de ces subventions à la recherche?

M. Taylor: Les personnes qui bénéficient de ces subventions relèvent de la catégorie de ceux qui ont un diplôme universitaire; d'abord les personnes qui ont le baccalauréat es Art; ensuite, les étudiants qui ont pu progresser au niveau de la maîtrise; nous leur permettons de suivre des cours de doctorat ou de postdoctorat. Ces dons ressemblent aux dons du Conseil de recherche médicale. Il s'agit d'encourager les personnes qui se consacrent à plein temps à leur formation universitaire; ils ne peuvent accepter aucun poste susceptible de leur rapporter un revenu.

Si le genre de formation ou le lieu de la formation leur permet de recevoir des dons nous réduisons nos bourses en conséquence.

Ce sont des personnes généralement qui dépendent de la Société canadienne du Cancer et de l'Institut national du Cancer pour leur revenu.

M. MacGuigan: Avez-vous des renseignements pour déterminer le revenu de ces personnes?

M. Taylor: Si une personne a un revenu privé, disons, des biens familiaux, nous ne le saurions pas; nous leur demandons d'indiquer leurs revenus et nous demandons à l'institution de déclarer qu'il n'y a pas d'autres sources de revenus pour le bénéficiaire. Sur le plan du revenu officiel, soit des universités, ou d'autres sources, nous avons la garantie qu'il n'y a pas de revenus supplémentaires.

[*Text*]

Mr. MacGuigan: I still am looking at this from the viewpoint of the recipient. Why should a single recipient receiving a grant of $4,000 not pay income tax when a single taxpayer who earns $4,000 a year has to pay income tax on the same amount of income?

Dr. Taylor: Mr. Chairman, this goes to the heart of the matter and it is really the basis of our brief. If most of these students were to take occupations in other areas they could earn in excess of that amount and then would be in a position to pay income tax. The whole basis of our training program in this area, particularly cancer, is that we are trying to encourage people who otherwise might not do so to take advance training with the view to taking up a career in research on cancer.

I would have to point out that research on cancer is a difficult form of research; it is not an easy form of research and it is not easy to attract people into that field.

Mr. MacGuigan: This is what I might call an extrinsic reason though rather than an intrinsic one. As I see it, this is for the benefit of the whole body of research in cancer and this same result might be achieved by such other methods as the one which you suggested and which obviously would be less desirable to your group—of having to raise more money to pay higher stipends. But strictly from the view of fairness in comparing the two people at the $4,000 level it is hard to see any intrinsic reason—at least I do—that one should be exempt from tax and the other taxed.

Dr. Taylor: Well, this seems to have been the basis of the White Paper. We are in total disagreement with that. Again, I would say that if as a matter of policy the government is interested in increasing the number of persons who are trained to advanced degree then the government must look to the most appropriate means to increase that number of persons.

If I may comment further, the Cancer Society is quite prepared to do whatever it can to increase the amount of funds. But I would point out to you that for the past 20 years the Cancer Society has borne the burden of supporting cancer research in this country and it might be considered unfair for the government to add to that burden in the absence of any direct support of its own.

Mr. MacGuigan: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Burton?

[*Interpretation*]

M. MacGuigan: Je pense toujours au point de vue des bénéficiaires. Pourquoi un bénéficiaire qui reçoit une subvention de $4,000 ne paie-t-il pas d'impôt sur le revenu, alors qu'un contribuable qui touche $4,000 par année doit payer un impôt pour le même revenu?

M. Taylor: Cela nous ramène au nœud de la question et voilà le but de notre mémoire. Si la plupart de ces étudiants devaient accepter un poste dans d'autres secteurs, ils pourraient toucher un revenu supplémentaire et ainsi payer l'impôt sur le revenu. Le but de notre programme d'information dans ce secteur, surtout dans la recherche sur le cancer, c'est d'encourager les étudiants à acquérir une formation supérieure pour qu'ils puissent entreprendre une carrière dans la recherche sur le cancer.

Je dois signaler que la recherche sur le cancer est une forme très difficile de recherche; il n'était pas facile d'attirer des gens dans ce domaine.

M. MacGuigan: C'est ce que l'on pourrait appeler des raisons extrinsèques plutôt que des raisons intrinsèques. Comme je vois cela, c'est à l'avantage du groupe de la recherche sur le cancer, résultat qu'on pourrait atteindre par d'autres moyens, comme la façon que vous avez suggérée qui serait moins sage. Cela oblige les gens à toucher un revenu supplémentaire pour payer leur cours. Lorsque vous parlez de deux personnes qui touchent un revenu de $4,000, je ne vois pas une raison pour laquelle une personne devrait être affranchie d'impôt et l'autre en payer.

M. Taylor: Voilà l'essence du Livre blanc, essence que nous rejetons. Si le gouvernement tient à accroître le nombre de personnes qui reçoivent une formation avancée, alors, il devrait trouver le moyen approprié d'accroître ce nombre de personnes.

Je pourrais ajouter que la Société nationale du cancer est prête à faire tous ses efforts pour accroître les fonds qu'elle fournit, mais depuis 20 ans la Société du Cancer a assumé le fardeau de la recherche sur le cancer dans le pays. Ce serait injuste pour le gouvernement d'accroître ce fardeau sans fournir un appui de son propre chef.

M. MacGuigan: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Burton?

[*Texte*]

Mr. Burton: Mr. Chairman, I would like to ask a question for clarification following up on Mr. MacGuigan's questioning.

I understand that you obtain a certification from the sponsoring institution before a grant is given. I was not clear whether that certification is with respect to the funds available for that project or funds generally available to the proposed recipient of the grant?

Dr. Taylor: Mr. Chairman, we first of all ask the institution where the person might take his training to provide evidence that it has the laboratory facilities, library facilities and so forth to take care of such a person, and then we ask them to state what sources of income, if any, would be available to that person other than or supplementary to whatever our fellowship might be.

Mr. Burton: Do you mean for purposes of carrying out that project?

Dr. Taylor: For purposes of the training really; it is not a project.

It is really a training program. The Fellows embark on a research program but it is the program of their supervisor and they do not have any power to initiate new research. That is only a vehicle by which they attain the training so that they can qualify for a higher degree.

Mr. Burton: Mr. Chairman, I think that clarifies my point.

I have to express some sympathy for the viewpoint expressed by the witnesses within the context of the White Paper proposals as they have been presented because, as the witnesses will be aware, the Carter Commisison in its recommendations really adopted an approach of neutrality with respect to taxation; that is, that taxation policy would not be designed to influence the cause of economic activities or of such affairs and that it would adopt a basically neutral approach in that regard.

As I understand the White Paper, it seems that this particular approach has been drawn on for some purposes and to some extent, but there also have been exceptions for such purposes as the one on which you are making representations, where it appears that the White Paper proposals go along essentially with the philosophy of the Carter Commission. But when it comes to some such areas as mineral depletion allowances the stand of the government is that there is cause and good reason to give special exemptions and make special provisions for the mining companies.

[*Interprétation*]

M. Burton: Je voudrais poser une question qui m'éclairerait sur ce dont a parlé M. MacGuigan.

Si j'ai bien compris, vous obtenez une garantie de l'institution avant de fournir une subvention. Est-ce que cette déclaration concerne les fonds pour le projet ou les fonds qui sont fournis aux bénéficiaires?

M. Taylor: Ce que l'on demande d'abord à l'institution de formation, c'est de fournir la preuve qu'elle a les laboratoires, les installations, les bibliothèques pour assurer une telle formation; après, l'institution doit déclarer quelles sont les sources de revenus que pourrait toucher cette personne, une somme autre ou supplémentaire au montant de nos dons...

M. Burton: Pour qu'il puisse entreprendre ce projet?

M. Taylor: Non, pour sa formation. Il ne s'agit pas d'un projet.

C'est un programme d'information. Les boursiers se consacrent à un programme de recherche mais c'est le programme établi par leur surveillant, ils n'ont pas le pouvoir d'amorcer de leur propre chef de nouvelles recherches. C'est un instrument permettant de poursuivre leur formation pour quelques années et atteindre ainsi un diplôme supérieur.

M. Burton: Je sais ce que je voulais savoir.

Je dois exprimer une certaine bienveillance à l'égard du point de vue des témoins, dans le contexte des propositions du Livre blanc, telles qu'elles ont été présentées. Le témoin doit savoir que la commission Carter avait adopté dans ses recommandations une méthode neutre à propos de l'impôt, à savoir que la politique fiscale ne devrait pas influencer le cours de l'activité économique et de l'activité commerciale, et adopter une méthode neutre.

Le Livre blanc semble avoir adopté cette méthode dans une certaine mesure, pour certains buts; mais il y a eu aussi les exceptions, comme le but que vous défendez où il semble que la proposition du Livre blanc rejoigne la notion du rapport Carter. Mais dans d'autres secteurs, comme la déduction pour épuisement des minéraux, le gouvernement estime qu'il doit à juste titre accorder une exemption spéciale et prévoit des dispositions spéciales pour les compagnies minières. Cette forme de neutralité de l'impôt rejoint une philosophie du laissez-faire, une philosophie de non-inter-

[*Text*]

Thus, a stand of tax neutrality really is in keeping with a laissez-faire philosophy as such and a philosophy of nonintervention in the economy, whereas it would be acknowledged that other possible policy approaches, including some that I have mentioned, do in fact mean an intervention in the economy and an approach involving intervention in the economy. So far as I am concerned, I think there is good cause for using the tax system for intervention in the economy, and it becomes a question then of priorities.

On what basis would you suggest that your proposals might be examined in comparing them with other proposals that have been made for special consideration within the tax system? I refer to one obvious example, the depletion allowances provided for in the White Paper and, in addition, the pleadings of the mining companies and of mining interests to leave things essentially as they are now.

• 1630

I would like to have from you any thoughts you might have with regard to how we, as legislators, might judge these various representations in terms of their benefits to society and how we might approach this matter generally.

Dr. Taylor: Mr. Chairman, if I might perhaps initiate our comment on that, it seems to us that the government's taxation policy or the structure which follows from that policy is an appropriate vehicle under which to assert the public interest and promote the public interest in matters, if you like, such as depletion which the authors of the White Paper seem to think was a reasonable exception. To be, I hope, pragmatic about it, we cannot help feeling that there are going to be exceptions made; there are going to be tax exempted situations tolerated for what we expect will be good and sufficient reason and although no one, I suppose, can quarrel with the basic premise of the paper which is, as I understand it anyway, to have a completely and ideally equitable tax policy and structure for the country, I cannot honestly think this is going to eventuate. I do not think this is going to happen. I think there are going to be exceptions made, and I repeat, for what the legislators will feel are good and sufficient reasons and we think the point that we are speaking to today should have a very high priority in any list of exceptions that might be made.

Mr. Burton: I take it you would have no quarrel with the thought that if, in fact, a totally neutral tax system were being devel-

[*Interpretation*]

vention dans l'économie et on doit savoir que d'autres méthodes politiques, y compris celle qu'on a mentionnée, implique une intervention du gouvernement dans l'économie.

Pour ma part, on devrait utiliser le système fiscal pour intervenir dans l'économie; il s'agit alors d'établir des priorités.

Sur quelle base suggérez-vous que vos proposition soient examinées en les comparant à d'autres propositions qui ont été faites pour les traitements spéciaux dans la structure fiscale. Je parle d'un exemple évident, les allocations pour épuisement prévues dans le Livre blanc et la thèse des intérêts miniers, des compagnies minières qui ont proposé qu'on laisse la situation telle quelle. J'aimerais que vous nous expliquiez comment nous, vos législateurs, pourrons évaluer ces exposés en fonction de leur utilité pour la société et comment nous pouvons aborder la question de façon générale.

M. Taylor: Je pourrais apporter mes propres commentaires là-dessus. Nous avons l'impression que la politique fiscale du gouvernement ou la structure établie par cette politique est un instrument idéal pour défendre l'intérêt public, tout comme, d'ailleurs, les allocations d'épuisement, qui sont une exception raisonnable d'après les auteurs du Livre blanc. Mais pour être pragmatique, nous avons l'impression que l'on tolérera l'exonération de l'impôt pour des raisons qui, nous l'espérons, seront justifiées et on ne saurait contredire l'hypothèse fondamentale de ce Livre blanc qui veut établir un régime fiscal également équitable pour le pays. Je ne pense pas que cela arrive, on consentira à certaines exceptions. Les législateurs peuvent estimer qu'il y a des bonnes raisons pour cela, mais nous pensons que le point envisagé aujourd'hui devrait avoir la priorité pour toutes les exceptions qu'on pourra consentir.

M. Burton: Vous ne rejeteriez pas l'opinion si le système fiscal neutre était établi. Dans ce cas, vous ne pourriez pas vous prononcer con-

[*Texte*]

oped, that within that framework you could not argue against inclusion of fellowships, bursaries and scholarships within income...

Dr. Taylor: No, I could not.

Mr. Burton: ...but within an other approach, then certainly your case should be considered. Is that essentially your approach?

Dr. Taylor: Yes.

Mr. Burton: I take it really, though, and as I indicated I have some sympathy with the point expressed by you, it does leave the legislator then with the point of deciding what should receive priority and here I could express my view one way or the other. Certainly my first inclination, my gut feeling as such would be to opt in favour of the type of proposal you have made when compared to some others that have been made to us. However, it is still a question when we come down to the cold hard facts of finding some rational way of judging between the various priorities that we might allocate in devising a tax system.

The Chairman: Do you have any comment, Mr. Taylor?

Dr. Taylor: Mr. Chairman, I recognize this is, of course, a continuing problem. I am quite prepared to argue at any possible opportunity that the government should give a strong priority to the support of medical research, but I think in this case we can go one step farther in that the type of research we are talking about and the training for this type could be called mission-oriented research in that we are dealing with a specific health problem, we are dealing with a problem which, at the present time, is responsible for the death of about 30,000 Canadians a year. So, hopefully, we are focussing on a problem more directly than, for instance, a program of broad supported medical research and there is another basis on which one can support that. However, when one is dealing with priorities, I think one has to look at the problem against which the research is directed and see whether that is a sufficiently important problem in the country to deserve a priority. On that basis I think programs in the field of cancer research do have a priority.

Mr. Burton: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Flemming.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I only have one or two questions to pose and perhaps a few remarks would not be out of the way. I do not think anyone would argue about the whole question of the importance of research,

[*Interprétation*]

tre l'inclusion de bourses dans le cadre du revenu.

M. Taylor: Non, je ne le pourrais pas.

M. Burton: Dans un autre contexte, on devrait tenir compte de votre thèse.

M. Taylor: Oui.

M. Burton: Je vois d'un bon œil la question que vous avez soulevée, alors c'est aux législateurs de décider quelles questions devraient recevoir la priorité et je pourrais alors me prononcer dans un sens ou dans un autre. J'aurais tendance à me prononcer en faveur de la proposition que vous nous avez faite par rapport à d'autres propositions qui nous ont été faites. Mais il est plus difficile de se prononcer quand il faut trouver une façon logique de confronter les diverses priorités qui pourraient servir à l'élaboration du système fiscal.

Le président: Monsieur Taylor, avez-vous des commentaires?

M. Taylor: Je reconnais que c'est un problème majeur. Je suis disposé à soutenir à tout prix que le gouvernement devrait accorder une priorité à la recherche médicale. Nous pouvons aller plus loin dans la forme de recherche dont nous parlons et la formation que nous donnons pourrait s'appeler une mission spéciale. Nous parlons d'un problème sanitaire bien précis, un problème qui cause 30,000 décès par année au Canada. Nous nous penchons plus directement sur un problème que sur des programmes de soutien général à la recherche médicale. Voilà un motif que l'on peut invoquer. Lorsque vous parlez de priorités, on doit envisager les problèmes contre lesquels la recherche est orientée. Il faut savoir que ce problème est important au point de mériter la priorité. C'est pour cette raison que les programmes de recherche sur le cancer devraient avoir la priorité.

M. Burton: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Flemming.

M. Flemming: J'ai une ou deux questions à poser et quelques remarques à faire. On reconnaît certainement l'importance de la recherche, surtout lorsque le but de ces recherches est la préservation de la vie. Les

[*Text*]

particularly when its object is the preservation of life. Our witnesses have very properly pointed out the toll which the whole cancer situation brings about so far as human life is concerned. While I do not agree with everything that is in the White Paper, nevertheless I feel the point it makes is pretty well taken when it refers to research workers as being, in effect, professional workers. So if they are professional workers, which is a matter of choice—no one will dispute for a moment the importance of their work—I do think if they by reason of recognition from public spirited citizens receive a large scholarship and as a consequence their income is increased by that amount, the question then arises as to the matter of comparison of that same professional worker with other professional workers who do not for one reason or another occupy the same field. I wonder if Dr. Taylor would like to comment on that question of the professional worker. It would seem to be quite important from the point of view of taxation.

Dr. Taylor: Mr. Chairman, I do believe the section confuses apples and pears really because postgraduate students are in one category and really this is the group that we are concerned with. I would not quarrel with the fact that research workers are professional workers. We have a category of persons, we call them research scholars or research associates, who are people who have completed their training and are in fact now following careers in research and they are not expected to claim any exemption. They pay full income tax and the money that we pay them as salaries is considered by us to be fully taxable. We would assume that it is fully taxable, but they are persons who are following a career and are workers.

The postgraduate students are, in our view, in an entirely different category. These are people who are not following a career; they are one stage removed from other students in the postsecondary educational group and it seems to me that perhaps an artificial division is made. If one considers, as one does in any province now, that students in the postsecondary school stage should be eligible for grants, special treatments and increased subsidies, as is happening, then I cannot understand why with the awarding of a B.A. their category suddenly changes and they should now be people, even though they continue their training program, who should be subject to full taxation. To us they are the same kind of a person. They have passed one milestone in the training for a career, but it would be our view that until they have completed their training program, usually at the Ph.D. or

[*Interpretation*]

témoins se sont fort bien exprimés à ce sujet. Je suis d'accord avec le Livre blanc, bien que je n'admette pas toutes ses dispositions, quand il parle de ceux qui se consacrent à la recherche comme de travailleurs professionnels. S'il s'agit de travailleurs professionnels, personne ne pourra contester l'importance de leurs travaux. Mais si, ayant bénéficié de la faveur du public, ils reçoivent une bourse assez généreuse, alors leur revenu augmente. Alors, il faut se demander si l'on peut comparer le travail de ce professionnel avec celui d'autres professionnels qui ne travaillent pas dans le même domaine. Le Dr Taylor pourrait-il se prononcer sur la question de travailleur professionnel? Cela est très important du point de vue de l'impôt.

M. Taylor: Il y a erreur. La catégorie des étudiants aux études supérieures est celle qui nous intéresse. J'admets que les recherchistes sont des travailleurs professionnels. Nous avons une catégorie de personnes que nous appelons des universitaires-chercheurs ou des associés aux recherches, personnes qui ont terminé leur formation et qui se consacrent à une carrière de la recherche. Ils ne demandent pas d'exemption; ils paient l'impôt au complet et les sommes que nous leur versons comme rémunération, sont des sommes imposables. Mais il y a des personnes qui s'engagent dans une carrière et qui sont travailleurs.

Les étudiants d'études supérieures sont différents. Ce sont des personnes qui ne poursuivent pas une carrière; ils sont séparés des autres étudiants dans la formation supérieure et il me semble que c'est une division artificielle. Si l'on estime, comme on le fait dans toutes les provinces, que ceux qui se consacrent à des études supérieures, peuvent bénéficier de conditions spéciales et des subventions plus généreuses. Je ne vois pas pourquoi, lorsqu'ils ont un baccalauréat, ils changent de catégorie et que, même s'ils continuent leur formation, ils devraient être assujétis à l'impôt. Ce sont les mêmes personnes. Elles ont simplement franchi une étape dans leur formation, leur permettant de s'engager dans une carrière, mais avant de terminer le programme de formation, surtout au niveau du doctorat et même un ou deux ans après le doctorat, ils sont au niveau d'études

[*Texte*]

maybe one or two years post Ph.D., they are every bit as much a postsecondary school student as the person in second and third year university and are not really workers.

Mr. Flemming: Of course, the comment is made by a good many people today that the continuing disposition among students to continue to be students almost so long that they never get to work. The comment has been made, and I presume all of you have heard it, that we are rapidly developing what might be termed a professional student nowadays. I think if I had anything to do with education, I would have a definite number of years between the awarding of a B.A. degree and an M.A. However, this has nothing to do with your brief. Those are some of my comments at the moment.

Since this section, 2.24 is pretty broad in scope, I just wonder, Mr. Chairman, why we have not had other groups who are interested in the same thing as the National Cancer Institute appear before us in connection with the whole matter. I wonder why the universities have not been here.

• 1640

I see that they are going to appear perhaps with the other part of the Committee. But my comment at the moment, and I do not think I have any more questions to ask, is simply on what the taxation people might consider has been a matter of some discrimination as between professional workers. I can see that this might cause some concern among those who are dealing with the whole question of taxation.

The Chairman: Any further comment on that, Dr. Taylor?

Dr. Taylor: I know that there are other organizations, certainly voluntary organizations, who have planned or perhaps have already appeared before this Committee. The reason, which I may have neglected to mention at the beginning, was that our concern is brought about by the fact that, as the largest nongovernmental source of this training, we have perhaps, a larger investment than any other nongovernmental organization that would appear before you in this manner.

Mr. Flemming: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Perhaps I might make a comment or two and put a few questions.

I think, Mr. Flemming, that there was one other organization that did present some views on this and there will be some others.

As I thought about this problem, recognizing the rather special nature, the very impor-

[*Interprétation*]

supérieures comme une personne de troisième année d'université et ce ne sont pas vraiment des travailleurs.

M. Flemming: Bon nombre de personnes soutiennent que les étudiants veulent rester aux études assez longtemps pour éviter de travailler. On a soutenu que nous devenons de plus en plus une société d'étudiants professionnels. Si j'avais un mot à dire dans l'éducation, je proposerais un nombre défini d'années entre le baccalauréat et la maîtrise. Mais cela n'a rien à voir avec votre mémoire. C'est tout.

Comme cet article 2.24 est assez vague, je me demande pourquoi nous n'avons pas reçu d'autres groupes qui s'intéressent aux mêmes questions, comme l'Institut national du cancer ou la Société canadienne du cancer qui viennent nous exposer la question aujourd'hui. Je me demande pourquoi les universités ne se sont pas présentées. Je n'ai pas d'autres questions à poser si ce n'est comment l'impôt prête-t-il à une discrimination entre les travailleurs professionnels. Cela pourrait causer des soucis à ceux qui s'occupent de l'impôt.

Le président: Monsieur Taylor.

M. Taylor: Je sais qu'il y a des organismes bénévoles qui ont peut-être comparu déjà devant le comité. Je n'ai pas mentionné au début, que nous sommes la plus grande source non officielle de formation, nous consacrons plus de sommes que tous les autres organismes non officiels qui comparaîtront ici.

M. Flemming: Merci, monsieur le président.

Le président: Je pourrais faire un commentaire et poser quelques questions.

Je pense, monsieur Flemming, qu'il y avait une autre organisation qui a présenté un exposé, sur cela et qu'il y en aura d'autres. Je vois la nature spéciale et importante des recherches que vous faites. Il y a au moins

[*Text*]

tant nature, of your research, it seems to me we have got at least three kinds of questions. We first of all have to deal with the kind of question which has been bothering all of us and that is the question, what really is a student? When is a student not a student?

The second question really is, when is a fellowship or a bursary, a fellowship or a bursary? Because one could conceive of situations where bursaries which were income supplements were paid which were not, in the real nature of the case, a reward for scholarship or an inducement to research.

The third kind of question is, what is a donation? I presume what we are talking about here, really, is monies that have flown through to the National Cancer Institute from private donations or from corporate donations which in almost all cases would have been deductible in the hands of the donors as an expense, so that, in effect, there has already been a tax saving. If, then, a further tax saving is granted in the hands of the recipient, it seems to me we perhaps need to rethink whether or not there should be full allowance in the hands of the donor. I suspect that that may have been in the minds of the draftsmen of the White Paper.

I wonder if you have any comment on those three sets of questions?

Dr. Taylor: Mr. Chairman, the first one is, what is a student? I do not think that there is a serious problem in deciding what is a student. It would perhaps be more difficult to set it in words than to administer the decision.

The essence of it is that a student is a person who is engaged for the major portion of his time in taking training as distinct from carrying out a specific function which would be helpful to someone else. In other words, he is a person who is continuing to acquire skills or knowledge such that he will be fitted to carry out a program under his own initiative in the future.

The Chairman: But a true research worker is that kind of person.

Dr. Taylor: A true research worker is always studying but perhaps not taking training in the sense that I am implying it. I agree that a person who has finished his research training, really has never finished the need for knowledge and must continue to study, but he will have to do that then on his own time really, whereas the student is a person who is being subsidized in one way or another to devote all of his time to a training program which is selfishly designed to improve his ability to earn a living or carry out a function.

[*Interpretation*]

trois catégories de questions. Mais celle qui nous préoccupe, c'est de savoir ce qu'est un étudiant. Quand un étudiant perd-il son statut d'étudiant?

La deuxième question: Quand une bourse en est-elle une? Il peut y avoir des cas où l'on donne des suppléments au revenu, lesquels ne constituent pas une bourse ou n'incitent pas à la recherche. Enfin, la troisième question qu'est-ce que c'est qu'un don? Je présume que nous parlons de sommes qui ont été versées à la Société nationale du cancer, qui proviennent de dons privés ou de dons commerciaux. Ces sommes auraient été déduisibles de sorte que ces donateurs épargnent ainsi l'impôt. S'il y a encore une autre épargne aux mains du bénéficiaire, nous devons réexaminer la question pour savoir s'il n'y a pas une allocation entre les mains du donateur. Le rédacteur du Livre blanc a dû penser à cela. Avez-vous des commentaires à faire sur ces trois catégories de questions?

M. Taylor: Tout d'abord, comment définit-on un étudiant? C'est très difficile de définir un étudiant. Ce serait plus difficile de l'exprimer avec des mots que d'appliquer la décision. Au fond, un étudiant est une personne qui se consacre pour la plus grande partie de son temps à acquérir une formation plutôt que d'occuper un poste qui pourrait être utile à un autre. C'est une personne qui continue d'acquérir des connaissances et une compétence telle qu'il sera en mesure d'exécuter un programme de sa propre initiative dans l'avenir.

Le président: Mais un travailleur de recherches n'est pas une telle personne?

M. Taylor: Un travailleur de recherches étudie toujours mais il n'acquiert pas une formation dans le sens dont je parlais. Je suis d'accord avec le fait qu'une personne qui a terminé sa formation en recherches n'a jamais fini d'étudier et doit continuer à acquérir de nouvelles connaissances. Mais il doit le faire dans son temps libre. Alors, un étudiant est une personne qui est subventionnée d'une façon ou d'une autre pour consacrer tout son temps à un programme de formation lequel est conçu pour accroître sa capacité de connaissances et à remplir certaines fonctions.

[*Texte*]

Granting bodies, at least in my experience, both governmental and nongovernmental, have not found it difficult to find or come to agreement on what is a student.

The second question is, when is a fellowship or a bursary truly a fellowship or a bursary? Here again, we have really not encountered abuses of that system. From our point of view, a man in a Ph.D. program is so clearly a student and is so clearly regarded as a student by his supervisor in the university department, that the question does not arise as to whether he is truly a fellow or the recipient of a bursary. If he fails to take advantage of the opportunity that he has, and he is a privileged person, then his fellowship is terminated, and one certainly reviews their progress each year. The progress is reviewed by the supervisor as well as by the granting agency.

I do not think I can comment on the third point. It is quite true that most of the donations are money from private donors. They are being used in the manner set forth and I do not think I can add to that.

Mr. Draper: I wonder, Mr. Chairman, if it is not possible to argue that if one accepts the tax exemption at the donor stage, the reasons for that exemption might be carried through to the encouragement of the growth of our research scientist group. These things are not contradictory to one another. I would think they would be all of a piece.

The Chairman: We will not discuss the philosophy of it. We might argue either way, Mr. Draper. If there are no further questions, I would like to thank you very much for being with us, Mr. Draper, Dr. Taylor, Mr. Mulholland and Mr. Allan Martin. Thank you gentlemen.

Dr. Taylor: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: It is our pleasure to welcome the representatives of the Service Clubs of Canada, a very large and distinguished delegation; I think probably the largest delegation we have had, gentlemen.

I shall ask Mr. Roger Flummerfelt, Vice-President, Montreal Kiwanis Club, and head of the delegation, if he would introduce the members to us and then, Mr. Flummerfelt, if you would like to make a brief statement we would be pleased to hear it.

Perhaps I should also say at this point that if you would like to refer any questions to some other member of your delegation, this is perfectly in order. It is also in order to refuse to answer any question you are not prepared

[*Interprétation*]

Un organisme donateur officiel ou non, n'a pas de difficulté à dire ce qu'est un étudiant.

La deuxième question est quand une bourse ou une bourse d'entretien en est-elle une vraiment? Il n'y a pas eu trop d'abus au sein de ce système. A notre avis, un étudiant, qui suit un programme de doctorat, est considéré comme tel par son surveillant à la faculté et on ne se posera jamais la question à savoir s'il est boursier ou bénéficiaire d'une subvention. S'il ne profite pas des chances qu'il a, alors sa bourse est suspendue, et on réexamine leur avancement à chaque année. Ce sont le surveillant et l'organisme donateur qui assurent la surveillance.

Il n'a rien à dire sur la troisième question. Il est évident que la plupart de ces dons sont des sommes qui proviennent de donateurs privés. Ce sont des dons qui sont consacrés à des fins bien précises. Alors, je n'ai rien à ajouter là-dessus.

M. Draper: Ne pourrait-on pas soutenir que lorsqu'on accepte les exemptions au stade du donateur, les mêmes raisons pourraient être évoquées pour encourager le progrès de nos recherches. Ce ne sont pas des vues contradictoires que je sache.

Le président: Nous ne discuterons pas cette philosophie de cette chose, mais cela nous entraînerait dans une discussion assez longue. S'il n'y a pas d'autres questions, je tiens à remercier d'être ici parmi nous, monsieur Draper, monsieur Taylor, monsieur Mulholland et monsieur Martin. Merci.

M. Taylor: Merci, monsieur le président.

Le président: Messieurs, nous avons le plaisir d'accueillir les représentants de *Service Clubs of Canada,* délégation très distinguée, la plus grande que nous ayons accueillie jusqu'ici.

Je vais demander M. Roger Flummerfelt, vice-président du club Kiwanis de Montréal de nous présenter les délégués. Puis, s'il a une courte déclaration à faire, nous nous ferons un plaisir de l'écouter.

Peut-être dois-je vous dire que si vous désirez poser des questions à un autre membre de la délégation, vous pouvez le faire. Et vous pouvez également refuser de répondre à toute question à laquelle vous n'êtes pas préparés à

[*Text*]

to answer—just so that we understand the rules. Mr. Flummerfelt.

Mr. J. Flummerfelt (Vice-President, Montreal Kiwanis Club, and a representative of Service Clubs of Canada): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: There is no need to stand up unless you are happier that way.

Mr. Flummerfelt: Well, I am happier to introduce friends when I am on my feet.

The Chairman: All right.

Mr. Flummerfelt: First of all, gentlemen, Mr. Sydney Benjamin, who is a member of the Montreal Kiwanis Club Directorate but has the more distinguished role of being a Governor of B'nai Brith, and through these two organizations he is known as a Governor of the Inter Service Club Council of Montreal. He is a chartered accountant in Montreal.

Mr. Ed Twizell of Rotary, a past president of the Montreal Rotary Club. He is a heating contractor, a very down-to-earth individual with a wide background of experience in working with people and young life.

We have Mr. Bill Francis, who is the current President of the Ottawa Kinsman Club as our next person. The we have Mr. Clare Rolph, who is the president-elect of the Kinsman of this city. Next to him we have Mr. Roland Lortie. He is wrongly listed as Raymond Lortie, but he is the immediate past president for Canada of the Canadian Progress Clubs. We then have Mr. Wes Whelan, who is the governor-elect of the Civitan Clubs of Canada for Eastern Ontario and Quebec. And we have an institution in the next person in the personality of Mr. Willie Des Noyers. He is a regional lieutenant governor of Kiwanis Clubs, serving a very interesting combination of English-speaking and French-speaking groups in Quebec. The we have Laurent Girouard, who is International Chairman of Public and Business Affairs of Kiwanis International, a past governor of Kiwanis with a very wide background in our field; an engineer by profession. Mr. Hindson, who is next, is Membership Chairman of the Montreal Kiwanis Club and acquainted with some of the problems that we will discuss today. Coming from Western Canada originally, he is in the personnel business. We then have Benoit Parent, who is regional governor of Optimist International and likely to become their international vice-president if the present indications are correct. He is in the finance business and is the regional manager of a mutual fund company.

[*Interpretation*]

répondre. Ceci dit, monsieur Flummerfelt, vous avez la parole.

M. Flummerfelt: Merci, monsieur le président.

Le président: Vous n'avez pas besoin de vous lever à moins que vous soyez plus à l'aise debout.

M. Flummerfelt: Je préfère être debout pour présenter mes amis.

Le président: Très bien.

M. Flummerfelt: Tout d'abord, M. Sydney Benjamin, membre du Conseil de direction du Kiwanis et gouverneur du *B'nai Brith*. Il est connu comme gouverneur de *Inter Service Club Council of Montreal*. Il est expert comptable à Montréal.

M. Ed Twizell de Rotary, ancien président du Club Rotary de Montréal. Il est entrepreneur. C'est une personne très réaliste, qui a acquis beaucoup d'expérience à travailler avec les jeunes.

Il y a aussi M. Bill Francis, président du club Kinsmen d'Ottawa. M. Clare Rolph, président élu des Kinsmen de la ville d'Ottawa, M. Raymond Lortie, l'ancien président du Canada du club de progrès du Canada. M. Wes Whelan, gouverneur élu des Civitan Clubs pour l'est du Québec et de l'Ontario. M. Willie Desnoyers, représentant d'une institution, lieutenant-gouverneur général du Club Kiwanis, qui dessert divers groupes anglophones et francophones, M. Laurent Girouard, président international de Public and Business Affairs of Kiwanis, ancien gouverneur du Kiwanis, qui connaît très bien notre travail, un ingénieur de profession, M. Hindson, président des effectifs du club Kiwanis, qui connaît très bien les problèmes dont il va être question aujourd'hui. Il vient de l'Ouest du Canada, et il travaille dans les affaires. M. Benoît Parent, gouverneur de Optimist International et qui est appelé à en devenir le vice-président. Il est dans les affaires et il est gérant régional d'une compagnie mutuelle.

[*Texte*]

We are most pleased to have the opportunity, Mr. Chairman and members, actually to be able to share some ideas with you today. Our primary object will be simply to establish that within the terms of reference of the White Paper we would like to have it recognized that service clubs as such are not social and entertainment clubs, and for this reason should not come within the terms of reference of possible deductions which may be suggested by the White Paper.

We have reason to be concerned on this particular point because of the difficulty of interpreting what might be humour and what might be a straight statement of fact or intention, because the hon. Mr. Benson, in addressing a group in Toronto of the downtown Kiwanis Club, made the indication that anyone who attended this particular meeting and expected to have his meal ticket treated as a deduction could forget it.

Well, that had an interesting note so far as those attending were concerned, but when a group of us sat down and started to think seriously about the implications of what he was saying, we found that we were into a most interesting "first" so far as all the service clubs of Canada are concerned, because this is the first time that all service clubs in Canada have sat down to determine what they are doing, what they are accomplishing in terms of the investment that is being put into the organizations, and what justification we have for being.

As such, this is a historic meeting and we are delighted at this opportunity. It gives us perhaps a milestone also in the starting point of a correlation of our national statistics as to membership, as to projects undertaken, the areas of social need to which we intend to put our energies, and perhaps to establish in a more practical way how we can avoid duplication of services and the other things that make for what we need in this country for the maximum use of voluntary manpower. So sometimes the by-product of a situation like this can be very revealing, and we hope that through our paper here, which I presume everyone has read, we will have perhaps been able to establish the major part of our consideration.

Mr. Chairman, I look to you for guidance on this. Would you feel it wise quickly to summarize what is in this paper because it is quite inclusive?

The Chairman: I think not, Mr. Flummerfelt. We established the ground rules earlier on, we stated in the original announcement that we would not ask those appearing before us to make an opening statement, but we have bent this rule a bit, as witness your brief

[*Interprétation*]

Nous sommes heureux, monsieur le président, messieurs les députés, d'être ici avec vous pour partager quelques idées. Notre but principal est d'établir le fait que, les clubs de service, les clubs d'utilité n'ont pas comme but les divertissements et ne tombent pas sous le coup de certaines propositions incluses dans le Livre blanc.

Nous nous inquiétons à juste titre, car il est difficile d'établir ce qui est humoristique et ce qui est vraiment sincère. M. Benson, s'adressant à un groupe du Club Kiwanis de Toronto, a fait savoir que, quiconque assistait à cette réunion, dans l'espoir qu'on lui paie son repas, serait bien déçu.

Nous nous sommes rassis, en passant sérieusement à ce qu'il venait de dire. Nous étions très préoccupés. C'était la première fois que tous ces clubs se réunissaient pour décider ce qu'ils feraient, les sommes qu'ils alloueraient aux organisations, enfin pour justifier notre existence.

Cette réunion nous a enchantés car c'est un jalon de notre histoire. Cela nous a permis de faire le point, d'établir le nombre de nos membres à l'échelle nationale, de connaître les projets entrepris, les zones sociales dans le besoin où nous pourrions mettre notre énergie. D'une façon très pratique, nous avons cherché comment on peut éviter le chevauchement des services et utiliser le plus possible la main-d'œuvre bénévole.

Parfois, le sous-produit d'une telle situation peut être très révélateur. Votre mémoire nous a permis de faire le point.

Monsieur le président, je m'en remets à vous, à ce sujet. Croyez-vous qu'il soit nécessaire de résumer la teneur de ce mémoire avant?

Le président: Je ne crois pas. On a bien établi les règles du jeu tout à l'heure, en disant qu'on ne demanderait pas à ceux qui comparaissent devant nous de faire une déclaration de début. C'est une règle que nous avons transgressée quelque peu. Si on permet

[*Text*]

introduction now. We are concerned that if we permit this we can get into a long dissertation on the brief itself. However, we have on occasion invited members of visiting groups to say, "There are two or three or four key points that we would like you to note" without going into discussion of the points. If you would like to do that, that would certainly be in order.

Mr. Flummerfelt: Thank you, sir.

The first basic point I would like to establish is that the Service Clubs of Canada represent a small group of people, two thirds of 1 per cent of the Canadian population, and yet we are the spark plugs who actually coordinate, initiate and cultivate the individual activity of all Canadians in every community across this country. While we may be a small delegation in terms of the numbers involved, the impact of what can be done through service clubs is tremendous.

The second thing is that we work with people. Our greatest assets is in the voluntary dedication of people who are citizens of this country, who without looking for a dime are prepared to give their most valuable asset, and that is their minds, their energy and themselves. This is something that the government cannot buy on an equivalent basis in any phase of its activity.

• 1700

The third factor is that, as a group, the requirements of membership, as such, clearly require participation on a voluntary basis in two major committees at least when you join such a club, that you do so representing your particular firm, and that you have a certain percentage of attendance otherwise you cease to qualify as a member. For this reason, it is not a social get together, it is a business undertaking of people who are prepared to give something to this country by virtue of this relationship.

The next factor in the thing is to break down the true revenue available to this country, were they to implement a procedure in the taxing of persons adhering to service clubs. If two thirds of the membership across Canada receive assistance with their membership and their meals from their corporations, if the number of people in our service clubs has actually shrunk by about one third in the last ten years, and if this is further accelerated by a taxing procedure that will further reduce the membership at a time when we are having an increasing dollar responsibility as compared with any other body, we are into a situation which is naturally against the national good.

[*Interpretation*]

ce genre de choses, nous nous enfoncerons dans de longues discussions sur le mémoire. Nous vous avons invités ici pour vous dire qu'il y a deux ou trois points-clefs que vous devriez noter, sans entrer dans les détails du mémoire.

M. Flummerfelt: Merci, monsieur. Le premier point que je voudrais faire valoir, c'est que les clubs de service du Canada représentent un petit groupe de gens, deux tiers de un pour cent de la population canadienne. Pourtant c'est nous qui faisons la coordination, initions, et encourageons les activités individuelles des Canadiens de toutes collectivités au Canada. Bien que nous soyons peu nombreux, notre travail est considérable.

Deuxièmement, nous travaillons avec les gens. Notre plus grand avantage, c'est la participation bénévole des citoyens qui, sans demander un sou, sont prêts à tout donner. C'est là quelque chose que le gouvernement ne peut acheter à quelque niveau que ce soit de ses activités.

Troisièmement, en tant que groupe, notre organisme demande la participation à titre volontaire, à deux comités majeurs; lorsqu'on le fait, on représente l'entreprise pour laquelle on travaille, et ensuite, on assiste à un certain nombre de réunions. Alors, il ne s'agit pas de réunions mondaines, il s'agit de réunions de gens qui sont prêts à donner quelque chose en vertu de leur adhésion. Il faut ensuite abaisser le revenu disponible dans le pays et instaurer des procédures de taxation pour les membres des clubs. Si $\frac{2}{3}$ des membres à travers le Canada se font aider par la compagnie pour laquelle ils travaillent et si le nombre de membres a diminué de $\frac{1}{3}$ dans les 10 dernières années, si cette diminution s'aggrave, à cause de la taxation, on se trouvera dans une situation qui va à l'encontre du bien national.

[*Texte*]

We estimate from our brief that the temporary benefit to the country might be as much as $4.7 million if you were to have all the membership fees and meals that are presently charged as an expense, removed from proper deductibility. We calculate that of the money raised by individuals, and this is only a small portion of our total value, there might be $10.8 million, the personal donations by members who are a part of these clubs representing about $6¾ million. There are contributions in the international field and, this is very wide. You have a human bridge through us to over 80 countries in the world, one of the most valuable things this country has in terms of its relationships at a man-to-man level. When you take these and the other contributions in terms of voluntary time which are shown in the brief, you will find that they add to over $100 million per year as at this time.

We suggest that it would be imprudent even to consider the possibility of causing the deductions to change in their classification if you are getting more than 20 times the value of your money as the greatest investment in humanity and human dignity in Canada that the Government can make. We also suggest that, were you to try to replace what we are doing, you should remember that we are the best scroungers in Canada. We can get more things done with less dollars than anybody in Canada can do. An interesting offshoot of that is to compare the CUSO cost with the Government representative in countries...

The Chairman: Mr. Flummerfelt, I think we will permit the questioners to bring out those kind of points.

Mr. Flummerfelt: All right.

The Chairman: I would ask you to draw your remarks to a conclusion.

Mr. Flummerfelt: We came a long way, Mr. Chairman. We thought we would get our 50 cents in.

The Chairman: There will be plenty of time to work those remarks into the replies to questions.

Mr. Flummerfelt: I would direct your attention, gentlemen, to the conclusions which we have here, and hope they could be put into the record of this particular discussion.

A small increase in tax may result in the short run if there is a restriction regarding the tax deductibility in service club dues and luncheon expenses. This increase may be expected to decline sharply if service club memberships drop sharply. This temporary

[*Interprétation*]

Nous estimons que le bénéfice temporaire pourrait être de 4.7 millions si les honoraires et les dépenses des membres étaient considérés comme une dépense. De l'argent gagné par des individus, et ce n'est qu'un pourcentage minime de la valeur totale, ce serait 10.8 millions. Nous avons calculé que les dons personnels faits par les membres de ce club représentent à peu près 6 millions et trois quarts. Par notre truchement, vous avez des rapports avec 80 pays étrangers, ce qui est très valable au niveau des relations humaines. Si l'on considère toutes les autres contributions de temps offertes à titre bénévole, cela équivaut à près de 100 millions de dollars par an.

A l'heure actuelle, nous disons qu'il serait imprudent de songer même à la possibilité de changer le titre de ces déductions d'impôt fiscales. Si l'on obtient plus de 20 fois de la valeur de l'argent, comme le meilleur investissement en dignité humaine au Canada, le gouvernement peut le faire. Nous prétendons également que si vous essayez de remplacer ce que nous faisons, il faudrait vous rappeler que nous sommes les meilleurs mendiants du Canada. Nous pourrons faire mieux et à meilleur compte avec moins d'argent que qui que ce soit.

Le président: Je crois qu'on va permettre aux interrogateurs de soulever ces points.

M. Flummerfelt: Très bien.

Le président: Voulez-vous faire vos remarques et en tirer une conclusion.

M. Flummerfelt: Nous avons fait beaucoup de chemin. Nous méritons notre cinquante cents.

Le président: Vous aurez le temps de faire ces remarques en répondant aux questions.

M. Flummerfelt: J'attire votre attention sur les conclusions ici et j'espère qu'on pourra les verser au compte rendu de cette discussion.

Il y aura peut-être une petite augmentation de taxes. Si l'on diminue la déductibilité des taxes et les dépenses des repas. Cette augmentation peut varier si le nombre de membres diminue. Cet avantage temporaire sera compensé par quelques personnes qui donne-

[*Text*]

financial advantage of a nominal sum, proportionately, will be offset by fewer persons to give free time to voluntary activities in the public service field, and fewer money raising activities on a voluntary basis—it is hard to get people doing this for smaller financial targets.

There will be a greater dependency on government expenditure to provide replacement services in the areas of youth development, public education, social welfare, cultural activities, hospitals, homes for the aged, and so forth; less citizenship responsibility is likely to come from corporations, this, Mr. Chairman, a very keen point at a time when the Prime Minister is asking for a participatory democracy.

Most important of all, fewer Canadians will be participating of their own free will to help bridge the gap between the new needs of our society in each community and the support that may be expected from governments when these needs have matured to become political issues. There is a time lag.

The Chairman: I have to cut you off right there, Mr. Flummerfelt. You have had a pretty good innings and you will have plenty of opportunity to work in your other points. It was a good paper.

I recognize Mr. Deakon.

Mr. Deakon: Thank you, Mr. Chairman. What was the witness's name? I came in late, I am sorry.

The Chairman: Mr. Flummerfelt.

Mr. Deakon: Mr. Flummerfelt, I would like to say, before I pose any questions to you, that I happen to be a member of a service club and so I realize the voluntary dedication to the community services which these clubs perform. But, regarding your brief, I have a few questions to ask about things that puzzle me. If you or some of the other members of your group would be kind enough to give me an explanation, I would be very appreciative.

First of all, do any of the members in your group of member associations have any restrictive membership qualifications? I will put it more clearly. Do you restrict membership to business and professional people, or do you restrict membership to a certain race, that is to say, exclude certain racial origins or a certain colour?

The Chairman: Mr. Flummerfelt.

Mr. Flummerfelt: Thank you, Mr. Chairman. I think it would be best to turn this over to Mr. Benjamin who is Chairman of the

[*Interpretation*]

ront de leur temps libre à des activités bénévoles dans le domaine public. Les gens n'aiment pas faire cela pour de petites rémunérations.

Les services à la jeunesse, bien-être, activité culturelle, développement des hôpitaux, etc., vont dépendre de plus en plus des denrées publiques. Cette responsabilité vient bien souvent des corporations et cela est un point très valable au moment où le premier ministre réclame la démocratie où chacun participe.

Mais peu de Canadiens participeront de leur propre chef pour combler la lacune entre les besoins de la collectivité et ce que l'on attend du gouvernement, quand ces besoins deviennent des faits politiques.

Le président: Monsieur Flummerfelt, je dois vous arrêter ici. Je crois que vous avez eu suffisamment de temps. C'était très bien.

Je reconnais M. Deakon.

M. Deakon: Monsieur le président, quel était le témoin?

Le président: M. Flummerfelt.

M. Deakon: Monsieur Flummerfelt, je voudrais dire dès le début, avant de vous poser des questions que je suis membre d'un club de services de ce genre et je me rends compte du dévouement de ces membres. Mais, dans votre mémoire, il y a certaines choses qui me laissent perplexe. Si vous voulez bien me donner une explication sur ces points, j'en serais très heureux.

D'abord, est-ce que les membres de vos associations doivent posséder certaines qualités précises? Est-ce que vous limitez l'adhésion aux membres de la société commerciale ou professionnelle? Y a-t-il des restrictions de couleurs, de races?

Le président: M. Flummerfelt.

M. Flummerfelt: Merci, monsieur le président. Je vais demander à M. Benjamin qui est président de Interservice Club Council, et

[*Texte*]

Interservice Club Council. This officially represents nine national organizations and, as Chairman, Mr. Benjamin can give you a consolidated answer.

Mr. Sydney Benjamin (Governor, B'nai Brith Service Clubs of Canada): I believe, Mr. Chairman, that of our nine orders, only one has any restriction whatsoever, and that is due to it being of a nationality, let us say. It happens to be B'nai Brith that is of the Hebrew faith and this has been so for 123 years.

All the others, to my knowledge, have no restrictions as to race, creed or colour whatsoever. They try, some of them, to spot different types of businesses so that there will be no overlapping of businesses. They may have two of each in, I believe, the Kiwanis; in the Kinsmen they may have something similar, too. Each one may have something of that type in their Order but nothing that restricts. It means, for instance, that they have two men from construction in there, and if a third one applies, they would keep his application and wait for an opening. He would be what we call a fall-back member or something like that. But there are no restrictions to my knowledge.

Mr. Deakon: Mr. Chairman, I would like to ask the witnesses if there are any restrictions in the Civitan Club. I understand they are governed by a body in the United States and that that is their main body.

Mr. Flummerfelt: May we turn this over to Civitan? The representative of Civitan is Mr. Whelan.

Mr. Wes Whelan (Governor Elect, Civitan Clubs of Canada, Service Clubs of Canada): Our international office is in Birmingham, Alabama, but there are no restrictions to joining a Civitan Club to my knowledge.

Mr. Deakon: Can a negro join a Civitan Club?

Mr. Whelan: He sure can. We have negroes in the Toronto area.

Mr. Deakon: To come to another point of questioning. You mentioned that you try to encourage certain corporations in certain fields of business and not to monopolize one particular field. Do you encourage ordinary working people, salaried people who are not in the professions, not in the business world, to join your organization?

Mr. Flummerfelt: Definitely.

[*Interprétation*]

représente 9 organisations nationales, de répondre à la question.

M. Sydney Benjamin (Gouverneur, B'nai Brith): Je crois monsieur le président, que sur les neuf clubs que nous avons, il n'y en a qu'un seul qui ait des restrictions. Il s'agit d'une restriction nationale, une croyance hébreu, cela existe depuis 123 ans.

Les autres n'ont pas de restrictions de races ou d'appartenance religieuse. Il y en a certains qui essaient de faire le partage entre les divers commerces et les diverses sociétés commerciales. Chaque club a peut-être des restrictions, par exemple, un membre doit attendre qu'il y ait de la place pour entrer, mais vraiment, rien de spécial. Il n'y a pas de restrictions que je sache.

M. Deakon: Je voudrais demander au témoin s'il y a des restrictions dans le Club Civitan.

M. Flummerfelt: Le représentant de Civitan, M. Whelan, va répondre à la question.

M. Whelan: Notre siège social se trouve à Birmingham, Alabama. Il n'y a pas de restrictions quant à l'adhésion au Civitan Club.

M. Deakon: Est-ce qu'un nègre peut en faire partie?

M. Whelan: Oui, il y a des membres nègres dans la région torontoise.

M. Deakon: Un autre point que je voulais soulever. Vous avez dit que vous avez essayé d'encourager certaines corporations dans certains domaines des affaires, de façon à ne pas vous concentrer dans un seul domaine. Est-ce que vous encouragez les salariés, ceux qui ne sont pas dans le commerce à faire partie de votre organisation?

M. Flummerfelt: Absolument.

[*Text*]

The Chairman: Excuse me for a moment. We have to deal with one at a time, otherwise it does not register on the recording apparatus.

Mr. Lortie.

Mr. Raymond Lortie (Past President, Canadian Progress Clubs, Service Clubs of Canada): In our organization—and I would like to mention at this point that we are strictly a national club, we do not go outside the borders of Canada—we do encourage any good-standing citizen to join our clubs, right across Canada.

The Chairman: Excuse me, does anybody else want to make a statement on that at this time?

Mr. Parent?

Mr. Benoit Parent (Optimist International Service Clubs of Canada): We certainly do the same, encourage the largest classification. When we talk about selection of members, at least in the Optimist International Organization, we use this for the good of our group instead of against it, and I will explain this.

Let us say that in our club we decided to restrict it to two men of each profession or each classification of work.

• 1710

If a third one comes in and for some reason we do not want him, because I happen to be a lawyer and there are four or five lawyers who want to join the group and we do not want the club run by lawyers . . .

The Chairman: Hear, hear.

Mr. Parent: . . . we will say "Our classification is full. We have two but we will put you on a waiting list. Once there is an opening, we will be glad to have you", instead of just saying "We do not want you." In the 100 clubs we have in the Province of Quebec today, I would say that we have the broadest representation of work classifications and there are absolutely no restrictions as far as colour or creed or religion are concerned.

Mr. Deakon: Mr. Chairman, I want to clarify the fact that lawyers are not that bad!

The Chairman: Thank God for the lawyers, Mr. Deakon!

Mr. Deakon: You say you do not restrict the membership to any one particular group, race, colour or creed, and some comment was made here by the first witness that you endeavour to—well, you actually do and this is actually a business expense. On page 3 of this brief you mention that an expense comes

[*Interpretation*]

Le président: Il faut s'en tenir à un seul témoin. M. Lortie.

M. Raymond Lortie (président sortant, Canadian Progress Clubs, Service clubs of Canada): Dans notre organisation et je dois dire que nous constituons un club national, nous ne recrutons pas nos membres hors du territoire canadien. Mais nous incitons tout citoyen de bonne foi à faire partie de nos clubs, partout au Canada.

Le président: Est-ce qu'il y en a d'autres qui veulent faire des commentaires à ce sujet? M. Parent.

M. Benoit Parent (Optimist International): Nous faisons de même pour permettre une plus grande classification. Lorsque nous parlons du choix des membres, je crois que dans notre organisation Optimist International Organization; nous agissons ainsi pour le bien du groupe plutôt que contre lui. Nous faisons restriction de deux représentants pour chaque profession, pour chaque groupe de travail.

Le président: Écoutez . . .

M. Parent: A ce moment-là on lui dira que cette catégorie est remplie qu'on va le mettre sur la liste d'attente et qu'on l'acceptera lorsqu'il y aura une vacance. Dans la centaine de clubs que nous avons dans la province de Québec aujourd'hui, je crois que nous avons la gamme la plus large de professions; il n'y a aucune restriction en ce qui concerne la couleur ou la religion.

M. Deakon: Je dois dire que les avocats ne sont pas aussi méchants que cela.

Le président: Heureusement pour les avocats.

M. Deakon: Alors vous dites qu'il n'y a pas de restriction et le premier témoin a fait un commentaire à ce sujet. A la page 3, vous dites qu'on appelle dépense déductible du revenu celle qui sert au revenu. Est-ce qu'un ouvrier peut ainsi avoir des déductions?

[*Texte*]

within the definition of deductible expense under the Income Tax, that this is an expense for the object of earning income. Would you allow a working man a deduction in this regard?

Mr. Flummerfelt: Mr. Chairman, you will notice in the calculation on page 5 that we did not indicate that all of our members were likely in a position that they could qualify for a deduction as such. In other words, within the terms of reference of the Income Tax Act, an expense is something that is laid out for the object of earning an income but if a person were to be a member by virtue of his own voluntary desire without being in a position to capitalize on it from an income point of view, he could not qualify really from an income tax deduction point of view. He recognize that particular technicality. But where people are in the field of sales—and a great number are—where people are in the professions, they do not enter the Kiwanis Club, the Rotary Club, etc., with the object of actually making that their primary purpose of joining the club. If this is the object, they are not likely to be persons who will be recommended and accepted. It is for this reason that there is a two-week period of deferment of acceptance and release to members—the quality of the person being admitted.

Mr. Deakon: Mr. Chairman, you have partly answered my question...

Mr. Flummerfelt: It is not primarily for the object of earning an income that this person does enter into that organization but a climate of right relationships causes this to be a byproduct.

Mr. Deakon: That is one of the points I could not reconcile because you mentioned first that it is a voluntary dedicated service, then you put in brackets on page 3 that it actually falls in the definition of expense for the object of earning income. Now you and I both know that associations in these groups naturally will bring about better business relationships to those that belong to this association. But do you not feel that by saying this you actually are being discriminatory towards the businessman in relation to the ordinary working man, who cannot deduct it from his ordinary salary, whereas a person who says that it is for the purpose of business can deduct it.

Mr. Flummerfelt: But on the other hand, Mr. Chairman, if I may reply, it gives us the bridge by which we are able to encourage management of various firms when we find somebody who is of a dedicated nature to be

[*Interprétation*]

M. Flummerfelt: Vous verrez dans le calcul qui se trouve à la page 5 que nous n'avons pas dit que tous nos membres pouvaient avoir des déductions. D'après la Loi de l'impôt sur le revenu, les dépenses obligent à s'assurer un revenu. Mais, si quelqu'un est membre volontairement, sans être à même d'en profiter du point de vue revenu, il ne peut réclamer de déductions fiscales. Quand un homme d'affaires ou un professionnel veut faire partie du Kiwanis ou du Rotary, ce n'est pas pour cela. Si c'était le cas, il ne serait pas accepté. C'est pour cette raison qu'il y a toujours 2 semaines entre la demande et l'admission officielle. Nous rejetons ceux qui ne répondent pas aux buts du club.

M. Deakon: Vous avez en partie répondu à ma question.

M. Flummerfelt: Ce n'est pas pour le revenu qu'on se joint à l'organisation, mais les relations qu'on y entretient peuvent le favoriser.

M. Deakon: C'est un point que je n'ai pas pu concilier avec le reste du mémoire .Vous dites d'abord que c'est un service bénévole et dévoué à la page 3, vous parlez de dépenses servant à gagner un revenu. Vous et moi savons que les membres de ces associations font de meilleures affaires. N'est-ce pas faire de la discrimination par rapport à l'ouvrier ordinaire qui ne peut pas faire de telles déductions?

M. Flummerfelt: Oui, mais d'autre part, cela nous donne la possibilité d'encourager la direction de certaines entreprises, d'inciter certaines personnes à faire partie de notre organisme. On a eu ainsi beaucoup de succès.

[*Text*]

able to assist in his membership to the degree that this is possible within that firm, and this has been successful.

The Chairman: Mr. Twizell, did you want to make a comment?

Mr. Twizell: Actually, I think we are getting away from the point a little bit. A man who works eight hours a day will not likely want to join a service club because he will not be able to attend the meetings and will not be able to do what is required of him. The kind of people that we do have in service clubs now are labour leaders. Now I am quite sure that they would take advantage of the tax deductible expense. This would go in as an expense, if he was a labour leader. In the Rotary Club we do have labour leaders.

Mr. Deakon: Well, sir, you feel that I have gone off the topic. How would you reconcile the situation of the cultural sports groups and musical groups who also perform services to the public and keep kids off the streets? They are just working people who are also giving of their time. Would you not allow them to deduct expenses for dinners and functions such as that which raises funds for these groups?

Mr. Twizell: In our club we have directors of a Negro community centre, for instance, we have ministers, we have a member from the YMCA, so we have the kind of people you are talking about, and I am quite sure that their fees are tax deductible now.

Mr. Deakon: But you are talking about service clubs. There are organizations which are cultural groups which are not service clubs but perform functions similar to service groups. Now they are not presently being entitled to deduct expenses for dinners and luncheons, etc. Do you not think it discriminatory? If you allow your people to do that, should they not also be entitled to deduct these expenses? And they are working people who work on a salary and cannot deduct it for business reasons because it is not a business reason. It is for a charitable cause.

The Chairman: Any further comments? Mr. Lortie.

Mr. Lortie: Is that not for you to decide and not us?

Mr. Deakon: Well, I am just asking your opinion. Would you agree with me that everybody should do this, or should just service clubs get this benefit? That is what I am asking you.

[*Interpretation*]

Le président: Monsieur Twizell, avez-vous un commentaire à faire?

M. Edward Twizell (ancien président, Rotary de Montréal): Je crois que nous nous éloignons un peu de l'essentiel de l'affaire. Prenons le cas de quelqu'un qui travaille 8 heures par jour il ne veut pas faire partie du club car il n'aurait pas le temps de venir aux réunions et de remplir toutes les exigences. Font partie de l'organisation les chefs syndicaux surtout et ils savent profiter de frais qu'ils peuvent déduire de leurs impôts: Ce serait considéré comme une dépense s'il était chef syndical.

M. Deakon: Vous croyez que nous sommes éloignés de la question comment envisagez-vous la situation des groupes sportifs, culturels, qui sont des services publics? Ce sont des travailleurs qui donnent leur temps également. Est-ce qu'il ne devrait leur être aussi permis de faire des déductions de dépenses?

M. Twizell: Dans notre club, il y a les directeurs d'un centre communautaire nègre, des ministres, des représentants du YMCA, et je suis certain que leurs honoraires sont déduisibles de l'impôt?

M. Deakon: Mais vous parlez de club. Il y a d'autres groupes culturels qui ont des fonctions comme les vôtres, mais qui n'ont pas le droit à l'heure actuelle de faire des déductions de frais de représentation pour leurs repas, etc. Il s'agit de salariés qui ne peuvent pas faire certaines déductions pour des raisons d'affaires.

Le président: D'autres commentaires? M. Lortie.

M. Lortie: C'est à vous d'en décider, pas à nous.

M. Deakon: Je vous demande votre avis. Alors, êtes-vous d'accord. N'y a-t-il que les Clubs qui peuvent avoir ces avantages? Cela ne pourrait pas être n'importe qui?

[*Texte*]

Mr. Flummerfelt: You bring up a very important point in that you take the entire organizational structure of the cultural and charitable organizations across Canada. The interesting thing is that if you will analyse who are the people on their boards of directors, you will find that to a high degree these are members of service clubs who have sought out what a community needs, what it is that needs support, have given it assistance and then once it is on its feet they withdraw and have a supporting director to see that it keeps on going so that their manpower can then be deployed in other areas. This means that if you reduce the firepower at the service club level, you reduce the leadership that is behind all the cultural and charitable organizations in Canada, and the collective impact is nowhere near represented in this brief at all. So when you talk about the athletic organizations, I refer to the Little League that is set up by the Montreal Kiwanis Club. How many teams do we run?

Mr. Benjamin: Twenty-eight teams consisting of 15 boys each; 420 members; 420 boys between the ages of 10 to 12 years.

Mr. Deakon: Mr. Chairman, I am not trying to say that you are not doing a good job. I am just asking you whether you do not feel that other groups performing similar work should be entitled to the same privileges as you people are getting. That is all I am asking you. I am not criticizing your work. I think you do a marvellous job but I do not agree with you when you mention that business people who belong to your service clubs are running other cultural groups and sports groups because there are people who do not belong to service clubs running these groups also. All I am asking you is whether they should be entitled to similar privileges. That is all I am asking.

Mr. Flummerfelt: Frankly, we have not sat down to answer this question to ourselves but we are sympathetic with your question.

Mr. Deakon: That is all, Mr. Chairman. Thank you.

The Chairman: Mr. MacGuigan.

Mr. MacGuigan: Mr. Chairman, I think that perhaps with good reason Mr. Flummerfelt and the other witnesses have concentrated on speaking of the great work which the voluntary organizations and all the service clubs do, and certainly all of us here, whether or not we belong to service clubs, are very well aware of this. On this point there is no issue at all. However, I have been impressed by some of the thoughts that Mr. Deakon has

[*Interprétation*]

M. Flummerfelt: Vous touchez la structure d'organization de toutes les organisations bénévoles à travers le Canada. Si on analyse les listes de directions, on s'aperçoit que, dans une grande mesure, ce sont des membres de *service Club* qui ont recherché les besoins de la collectivité, et une fois l'activité lancée, il se sont fait remplacer afin d'agir dans un autre domaine. Si l'on réduit les ressources que sont ces clubs de service, vous réduisez la force qui se cache derrière les organismes culturels et humanistes au Canada. Lorsque vous parlez d'organisations athlétiques je pense à la petite ligue établie par le Club Kiwanis. Combien d'équipes avons-nous?

M. Benjamin: 28 équipes et chacune comprend quinze garçons, 420 membres; 420 entre 10 et 12 ans.

M. Deakon: Je crois que le témoin essaie d'esquiver la question. Je ne dis pas que vous ne faites pas du bon travail. Je vous demande simplement si les autres groupes qui font également du bon travail, ne devraient pas bénéficier des mêmes avantages que vous?

M. Flummerfelt: Oui, nous voyons votre question d'un bon œil.

M. Deakon: C'est tout, monsieur le président.

Le président: Monsieur MacGuigan.

M. MacGuigan: Monsieur le président, je crois que M. Flummerfelt et les autres témoins se sont concentrés sur le bon travail accompli par les organismes bénévoles que sont les clubs de service, et que nous en fassions partie ou non, nous connaissons la valeur de ce travail. Il n'y a pas de question à ce sujet, mais j'ai été fort impressionné par certaines idées exprimées par M. Deakon, idées que je partage d'ailleurs. Alors, je vou-

[*Text*]

had and my own reflections are somewhat the same and I would like to come back to this question of earning an income. How exactly is it contended that the participation in service club activities relates to earning an income? How does it relate to the business activity? And if it does not relate to business activity, what is the possible justification for it when there are many other kinds of voluntary organizations in our society which do not and will not receive such benefits?

The Chairman: Does somebody want to take that one?

Mr. Flummerfelt: I will answer it then, Mr. Chairman. I think the best answer to this might be to just take a sample of the spectrum of people here. Mr. Twizell is a heating engineer and is involved in contracting for different types of construction. He is part of an organization which has many construction needs. It is a strange thing but people tend to do business with people that they know and trust and that they can call by their first name and feel there will be responsibility according to their knowledge of one with another.

• 1720

We have one person here who is in the investment field and it is obvious that a person likes to be on a man-to-man basis when you are parting with investment dollars which are not fun dollars but in which your future security is tied up.

I happen to be in the estate planning and insurance field for corporations and individuals. It costs me money to put the time in to service club activities as compared with making money from it, because I tend not to go after the members of my own organization; I feel it is their job to come to me for some strange reason but that happens to be the way I operate. I do know home people have favoured me with business, as they will with others in every one of our businesses, because a fraternal feeling builds up between each other when you trust each other; you are friends under fire; you have done a lot of things together through hell and high water; you have done the impossible under a lot of circumstances. You just have to do that because you have that close bond; it is a by-product.

Mr. MacGuigan: Thank you, that helps but it raises this other question. How does that differ from the effect of membership in social clubs? It is often thought membership in private social clubs is much more advantageous for making business contacts and for general-

[*Interpretation*]

drais revenir à cette question du revenu. De quelle façon la participation au club de service se rallie-t-elle au gain d'un revenu et à l'activité commerciale? Et s'il n'y a pas de relation, comment justifiez-vous ces exemptions, puisqu'il y a tant d'autres organismes bénévoles qui n'ont pas ces avantages? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui voudrait répondre à cette question?

Le président: Quelqu'un veut-il répondre?

M. Flummerfelt: La seule façon de répondre est d'examiner l'échantillon des gens qu'on a ici. M. Twizell, ingénieur éminent, entrepreneur de construction; il fait partie d'une organisation qui répond à beaucoup de besoins en construction. Mais on fait affaire avec ceux qu'on connaît, à qui on fait confiance.

Voici un autre membre qui travaille dans le domaine de l'investissement. Il est évident que l'on veut connaître très bien la personne avec laquelle on fait affaire lorsqu'il s'agit d'investir.

Moi-même, je m'occupe de successions et d'assurances tant pour les sociétés commerciales que pour les individus. Pour participer aux activités du club, cela me coûte de l'argent plus que je n'en reçois car je ne cours pas après les membres de l'organisation; c'est à eux de s'adresser à moi pour certaines raisons. C'est ainsi que je fais affaire. Je connais des gens qui m'ont accordé des contrats, comme ils l'ont fait avec la plupart de mes collègues, à cause de sentiments fraternels entre collègues. Quand il y a un climat de confiance, il est possible de collaborer, quelles que soient les circonstances adverses et nous pouvons le faire à cause de ces liens très étroits.

M. MacGuigan: Merci, je comprends mieux. Mais quelle différence y a-t-il à être membre d'un des clubs sociaux. L'adhésion à un club social est plus avantageuse pour les contacts commerciaux que l'adhésion à un club de service. Mais pour ce qui est des entreprises

[*Texte*]

ly assisting the progress of your business than membership in service clubs. Granted you are not engaged in the same kind of community work together, not usually, but so far as the helpful business effects are concerned, I think if we had to choose, it could well be argued that the business advantages of belonging to a certain golf club are much greater than any possible business advantages of belonging to one of the service clubs.

Mr. Flummerfelt: We are not here, Mr. Chairman, to argue this particular point.

Mr. MacGuigan: Well, no, but my point is that if you are going to define this as being and aid to earning an income is there anything which does not come under this? Is there anything we do in our normal association which would not so qualify? Everything we do is advantageous to us. If we have an outgoing personality, we easily make friends all the time. Everytime we meet someone for lunch, is this not an assistance to our income too? How do you draw any lines?

Mr. Flummerfelt: I think it depends on your profession and your particular grouping.

Mr. MacGuigan: If you were to look at this from the other viewpoint as well, there are many other voluntary groups, church groups, groups such as the John Howard Society, which I do not think would fall under your definition of service club although it is doing related kind of work, where members participate usually on an individual basis rather than as representatives; but as my colleague Mr. Deakon pointed out a few moments ago, there people have no opportunity of making any claims.

They are really doing the same kind of thing, but merely because they are in it as individuals rather than in a business capacity—perhaps they do not even have a business capacity—they are not able to claim this kind of deduction. I do not see any way of drawing any lines at all if the claim you are making before us is to be accepted.

Mr. Flummerfelt: Mr. Chairman, I think we argued as to whether there was any merit in putting this particular portion into our brief whatever; perhaps we were unwise. Frankly we were trying to put the truth on the table.

Mr. MacGuigan: Yes.

Mr. Flummerfelt: In case it came back to us we wanted to be able to say this is our position. In actual fact our statement is we do not want to be recognized as a social club nor as an entertainment club, and for this reason we do not come within the terms of reference

[*Interprétation*]

commerciales, si on doit choisir, il est plus avantageux d'appartenir à un club de golf qu'à un club de service.

M. Flummerfelt: Nous ne sommes pas ici pour discuter de ce sujet.

M. MacGuigan: Vous avez déclaré que cette affiliation peut rapporter un revenu. Tout ce que l'on fait est donc très avantageux. Si nous avons une forte personnalité, nous nous faisons des amis chaque fois que nous rencontrons quelqu'un. Cela n'aide-t-il pas à susciter un revenu? Comment peut-on établir la distinction?

M. Flummerfelt: Cela dépend de la profession et du club.

M. MacGuigan: Il y a bon nombre de groupes bénévoles, groupes religieux, comme la *John Howard Society* qui n'est pas du tout un club de service, bon nombre de clubs où les membres sont là à titre personnel plutôt que représentant de commerce. Ces personnes n'ont pas la chance de se faire des clients.

Ils font partie des mêmes sociétés mais comme ils sont des particuliers plutôt que des représentants commerciaux, ils ne peuvent pas demander de telles déductions. Je ne vois pas comment on peut établir la distinction. Si on doit accepter les raisons que vous nous exposez.

M. Flummerfelt: Nous avons demandé s'il était utile d'inclure cette question à notre mémoire. Peut-être n'était-ce pas le meilleur moyen mais nous voulions vraiment mettre cartes sur table.

M. MacGuigan: Oui.

M. Flummerfelt: Nous voulions établir notre position. Nous ne voulons pas être reconnu comme un club social, comme un club de loisirs, de divertissement; voilà pourquoi nous ne sommes pas d'accord avec le Livre blanc. Pour ma part, je fais beaucoup

[*Text*]

described in the White Paper. I get a great deal more business out of being a member of a social club than I do out of Kiwanis; but I am holding my position regarding Kiwanis, because we are not a social club and we are not an entertainment club and therefore do not come within the terms of reference of the White Paper.

Mr. MacGuigan: Yes, thank you.

The Chairman: Let me put a question and then I will recognize Mr. Burton. You indicated in your brief, Mr. Flummerfelt, that the revenue effects of a change as proposed by the White Paper would be of the order of $4,700,000.

Mr. Flummerfelt: Right.

The Chairman: I think that was the figure you mentioned, that if the White Paper proposal were strictly interpreted, $4,700,000 of deductible expense would not then be deducted. Is this correct?

Mr. Flummerfelt: That is right.

The Chairman: All right, supposing that were to happen—and you have indicated a very interesting cost benefit ratio, 20 to 1 was the figure you used—still recognizing the quasi-business importance of this—and it takes more form than just the fact that you are going to write more business next week, it is the whole community bit argument—do you not think many businesses would continue to support those employees who are interested in service club work, even though they could not deduct the luncheon expenses and related expenses of belonging to a service club?

Mr. Flummerfelt: I would like to throw this one to Mr. Laurent Girouard, the past international officer.

Mr. Laurent Girouard (Internal Chairman, Kiwanis International): Our experience so far has been that we have resignations from our clubs as soon as the man from a company is not allowed his own expenses. He says: "Why should I go to a service club to represent my company and pay for my meals and my dues?" As we have had restrictions for the past three or four years, we have lost a lot of members in our club. The member says he is part of a club to represent his company. Very often when we go to a company, the company appoints someone, usually the P.R. man, to represent the company in certain service clubs.

There is a point I want to mention which was raised before and it is along the same line: the fact is that to join a service club you

[*Interpretation*]

plus d'affaires en étant membre d'un club social que membre du Kiwanis; mais je tiens à conserver ma position dans Kiwanis parce que ce n'est pas un club social ni un club de divertissement.

M. MacGuigan: Merci.

Le président: Une question et la parole sera à M. Burton.

Vous avez déclaré dans votre mémoire que les changements des revenus tels que proposés dans le Livre blanc seraient de 4,700,000 millions de dollars, n'est-ce pas?

M. Flummerfelt: Exact.

Le président: Si on interprétait strictement les propositions du Livre blanc, 4,700,000 millions de dollars de dépenses déductibles ne seraient plus permises.

M. Flummerfelt: Exact.

Le président: Supposons que cela arriverait et vous avez fait une analyse assez intéressante de la rentabilité: 20 à 1. Tout en reconnaissant l'importance commerciale de cette somme, je ne sais pas si bon nombre de commerces continueraient à appuyer les employés qui veulent être membres des clubs sociaux même s'ils ne peuvent pas déduire les dépenses d'affiliation à ce club.

M. Flummerfelt: J'aimerais confier cette question à M. Girouard.

M. Girouard (Agent international de Kiwanis): Si le représentant de la compagnie ne peut pas déduire ses dépenses il démissionne. Il se demande pourquoi le club ne paie-t-il pas mes dépenses et mes repas? Il y a eu de telles restrictions pour les employeurs, et nous avons perdu plusieurs membres dans le Canada. Les membres disent faire partie d'un club pour représenter la compagnie. Le club s'assure qu'il y a des représentants des compagnies et les compagnies nomment quelqu'un, généralement l'agent des relations publiques, pour les représenter au sein de certains clubs de service.

Je voudrais revenir sur un sujet qui a été soulevé. Pour faire partie d'un club, il faut être un chef. Il faut toucher un traitement

[*Texte*]

have to be a leader, you have to earn a salary which can permit you to participate in the activities of the club. There are social activities in the club and there are no deductions for that. There are subscriptions; there are donations by the members and I would say there is a certain restriction in membership in this respect. A member has to have enough revenue to belong to a club.

Mr. Deakon: He has to have status.

Mr. Girouard: Yes. We figure that a member has to spend at least $300 a year of his own money which is not deductible: this is a minimum; in addition he gives his own free time.

Mr. MacGuigan: Mr. Chairman, may I ask a brief supplementary?

The Chairman: I was going to invite other members of the delegation first, Mr. MacGuigan, if they would like to comment on the same point.

Mr. Flummerfelt: Mr. Whelan is with the younger group in the Kinsmen; perhaps you or Mr. Rolph may wish to comment.

The Chairman: Mr. Rolph.

Mr. Clare Rolph (Ottawa Kinsmen): What point do you wish to discuss?

The Chairman: The question is: if these meal expenses were not deductible, would the companies and organizations of which you are a member not still support the activity with a non-deductible expense?

Mr. Rolph: I do not think all companies would. I think my particular company would support me. One point we are looking at here is that about two thirds of the people who belong to service clubs belong to companies who will pay their dues. I think this is what Mr. Flummerfelt was getting at. If the other one third were to drop out, the two-thirds carry the majority and this involves a tremendous cash flow of money. I think this is one point this chap over here brought up as well. But two-thirds of the people who are in business will pay their dues and the other one-third—it may be just discrimination—but it is too bad they could not claim their deductions.

The Chairman: Do you have a supplementary, Mr. MacGuigan?

Mr. MacGuigan: I wanted to follow up this question of a member being there as representing a company. As I understand membership in a service club, the member is not

[*Interprétation*]

qui vous permette de participer aux activités du club. Il n'y a pas de déductions pour cela. Il y a des abonnements. Certains membres font des dons. Il y a certaines restrictions dans ce sens, car le membre doit avoir un revenu suffisant pour faire partie du club.

M. Deakon: C'est une question de statut.

M. Girouard: Un membre doit dépenser au moins $300 par année somme minimum et non déductible. Sans parler de son temps libre qu'il consacre au club.

M. MacGuigan: Puis-je ajouter quelque chose?

Le président: J'allais inviter d'autres membres de la délégation à se prononcer sur la même question.

M. Flummerfelt: M. Whelan ou M. Rolph pourraient peut-être dire quelque chose.

Le président: Mr. Rolph.

M. Rolph: Que voulez-vous discuter?

Le président: Si, les dépenses pour les repas n'étaient pas déductibles, les compagnies et les organisations continueraient-elles à soutenir ce genre d'activité?

M. Rolph: Je ne pense pas que toutes les compagnies accepteraient. Mais ma compagnie à moi accepterait sûrement de continuer. Deux tiers des membres des clubs appartiennent à des compagnies qui paient leurs dépenses si un tiers se retirait les 2 autres tiers constituent la majorité et ceci signifie des sommes considérables. Les deux tiers de ces membres sont des hommes d'affaires dont les frais seront payés alors que les autres par suite d'une discrimination ne pourraient pas demander des déductions.

Le président: Avez-vous autre chose à dire, M. MacGuigan.

M. MacGuigan: Je tiens à faire suite à la question d'un membre d'un club qui représente une compagnie. Si j'ai bien compris, les membres des clubs n'en font pas partie à titre

[*Text*]

there as a company representative, at least not from the viewpoint of the club; he is there as an individual. Perhaps from the company's viewpoint, he is there as a representative of the company, but from the viewpoint of the club is he not there as an individual? Even in Rotary, as I understand it, members are not there on the basis of a particular business, but on the basis of a particular line of business or profession, not a particular named company which they represent.

• 1730

Mr. Twizell: They represent their industry.

Mr. MacGuigan: They represent their industries rather than their particular companies, yes.

Mr. Twizell: Or professions.

Mr. MacGuigan: That is right.

I think therefore that when a member looks at himself as being a representative of a particular business, he is not. He cannot say that he is doing this for the company. Perhaps this is the way the company looks at it but from the viewpoint of his membership, he is there as an individual.

Mr. Twizell: I think that he does indirectly represent his company. In other words, take any industry you want. We are the big club in Montreal, we have about 350 members, each member is known by the company or the profession that he represents. If he is an individual, if he is a doctor for instance, he is that doctor. Take me, I am the representative of the company. I just want to say that when we talk about the advantage, we are talking in the same connection as a social club. I left school when I was 11 years old, I worked at the trade, now we are one of the big contractors. I could not belong to a social club. I belong to the Montreal Rotary Club. I am able to do a lot of work and I meet people on that basis, working with them on a lot of committees. I could not do that anywhere else. I cannot pinpoint the advantage that it is to my company but I know it is. I know the top people in Montreal. So there is definitely a business advantage there. There is no question about it.

The Chairman: Mr. MacGuigan, it is our practice not to accept supplementaries. I did because I thought it was a narrow point. I have Mr. Burton first, Mr. Flemming, and then you.

Mr. Burton: Mr. Chairman, I wanted to ask Mr. Flummerfelt a question or any of the other witnesses who care to answer. Your

[*Interpretation*]

de representants de la compagnie mais à titre d'individus. Aux yeux de la compagnie, peut-être en est-il le représentant mais aux yeux du Club, il y serait en tant qu'individu. Même dans le Rotary, les membres ne représentent pas une telle compagnie mais un secteur de l'activité commerciale.

M. Twizell: Ils représentent leur industrie.

M. MacGuigan: Oui, bien plus que leur compagnie.

M. Twizell: Oui leur profession.

M. MacGuigan: Exact. Alors, lorsqu'un membre se considère comme représentant d'un commerce, la compagnie peut peut-être l'envisager de cette façon mais du point de vue du club, il y est à titre privé.

M. Twizell: Il représente indirectement sa compagnie, disons. Prenons une industrie quelconque. Nous sommes le plus gros club de Montréal, nous avons 350 membres. Chaque membre est connu par la compagnie ou par la profession qu'il représente. Si c'est un particulier, par exemple, s'il est médecin, on le connaît comme tel. Moi-même, par exemple, je représente une compagnie. J'ai laissé l'école à 11 ans pour entrer dans le commerce. Maintenant, nous sommes des entrepreneurs importants.

Je ne pouvais pas appartenir à un club social. Je fais donc partie du Rotary. Je rencontre des gens avec qui je collabore dans plusieurs comités. Je ne pourrais pas le faire dans un autre club. Je ne peux pas voir les avantages que je peux tirer pour ma compagnie mais je sais qu'il y a des avantages. Je connais les grands hommes d'affaires de Montréal, alors il y a certainement un avantage financier à appartenir à ce club.

Le président: Nous n'acceptons pas de commentaires supplémentaires. Monsieur Burton et M. Fleming.

M. Burton: Je m'adresse à M. Flummerfelt ou à n'importe quel autre témoin; d'après votre mémoire, vous allez perdre quelques

[*Texte*]

submission, of course, is that you are going to experience some loss in membership and activity if this proposal in the White Paper is adopted. Have you conducted any surveys or made any attempt to quantify this statement on your part? Do you have any estimates in terms of what you expect the drop in membership or other forms of measurement of activity might be if this is adopted?

Mr. Flummerfelt: The first birds' eye feedback is that we could experience a drop of approximately one third. I cannot say if it is a totally representative feedback because the time factor has not allowed us to get into an extensive research on it. When the policy of the White Paper goes so far as to encourage the shareholders to perhaps dictate in some cases the policy of the company; when the company is not being allowed to pay the deduc ion, it increases the amount of income tax paid by a given company, but the dividend tax credit that is available to the shareholder will not be available to them in that proportion. So in other words, the White Paper is actually encouraging the shareholders to encourage companies to cease to exercise a civic responsibility. This I believe is wrong.

Mr. Burton: Mr. Chairman, it is noted in the brief that some 60 per cent of memberships are company-sponsored. I take it that would be a fair reflection of the proportion of your membership who in fact are able to take advantage of various deductibility provisions under the present law?

Mr. Flummerfelt: This is so.

Mr. Burton: Is that right?

Mr. Flummerfelt: This is so; about two thirds, I would judge.

Mr. Burton: About two thirds, yes. If there is provision made for them, would you also consider that some comparable provision should be made for those people who are unable to make a tax deduction? Should there be some sort of a credit given for their activity or some other provision made? Would you have any suggestions how this might be worked or what might be done in order to introduce what would seem to me to be a greater element of equity in the total situation because as you state the primary purpose of belonging to the organization is to further the purposes and ends of the organization?

Mr. Flummerfelt: Mr. Chairman, to answer this, I think we should have the thing in perspective. The deductibility in itself is only a small consideration so far as each member

[*Interprétation*]

membres, et certaines activités, si on adopte la proposition du Livre blanc. Avez-vous fait une enquête pour déterminer le nombre de membres que vous pourriez perdre?

M. Flummerfelt: Nous pouvons constater une baisse de un tiers. Ce n'est pas un chiffre exact parce que le temps ne nous a pas permis de faire des recherches approfondies là-dessus. Mais lorsque le Livre blanc encourage les actionnaires à dicter la politique d'une compagnie; quand la compagnie n'a pas la permission de payer les déductions, cela augmente l'impôt d'une compagnie mais le crédit d'impôt accordé aux actionnaires ne leur serait pas accordé dans cette proportion. Alors, le Livre blanc incite l'actionnaire à encourager les compagnies à cesser d'exercer leurs responsabilités civiques. A mon avis, c'est très mauvais.

M. Burton: On remarque dans le mémoire que 60 p. 100 des membres représentent des compagnies. Cela pourrait bien représenter la proportion de vos membres qui pourraient bénéficier des déductions.

M. Flummerfelt: C'est exact.

M. Burton: Est-ce exact?

M. Flummerfelt: Oui, environ les deux tiers.

M. Burton: Les deux tiers... Avec ces dispositions, estimez-vous que des dispositions comparables devraient être consenties pour les personnes qui ne peuvent pas demander des déductions? Ne pourrait-on leur accorder des traitements à certaines conditions spéciales—comment pourrait-on le faire pour mettre le plus d'équité possible dans cette entreprise, parce que le but d'affiliation à ces clubs c'est de représenter une compagnie ou une profession et de songer à ses buts.

M. Flummerfelt: Il faut examiner la question dans un contexte. La déductibilité est en soi un facteur mineur, pour chaque membre. Le temps qu'on consacre et sa valeur en terme

[*Text*]

is concerned. The actual dedication of time and the valuing of it in terms of professional skills that are taken off the job, the allowance of time by a company pertaining to an employee using company time to do voluntary work in the community, is so far in excess of whatever is involved in the deductibility, that it is a ratio of about four to one.

We can answer your question better by taking this into committee and actually coming up with an answer if it were the desire of this Committee that perhaps from our various organizations we might make a suggestion as to an adjusting pattern. We are conscious though that there are a number of people who are so dedicated as individuals in the outreach and the need and the concern of their fellow citizens as such, that they find within this nucleus the kind of people who make the manpower job possible to achieve things that we cannot achieve any other way in the community. That is why they were part of the show.

I agree, something could be done and should be done in proportion to the values given.

Mr. Burton: Those are all the questions I have, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Flemming.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I just want to say that I am a great friend of service clubs. Although it has never been my privilege to belong to one, I know something about the work they do and I know something about the leadership qualifications which they have and which they are quite willing to use. I think we at this time are quite inclined to look to government to do everything or do many things for people that brings about quite a discouragement to service clubs. I personally am very sympathetic to the general idea of the service club and the things that they try to do by way of benefit in various ways on which I will not try to elaborate.

I would like to ask, however, what does a country like the United States do about this sort of thing?

Mr. Flummerfelt: It is a common practice in the United States to charge to operations the expenses that relate to service club functions as an investment in the country.

Mr. Flemming: In other words, they allow it as an expense?

Mr. Flummerfelt: They do.

Mr. Parent: I would even go one step further. In the States, when a man like us has a function as governor or international vice-

[*Interpretation*]

de compétence professionnelle, le temps qu'une compagnie donne à un membre pour faire des travaux bénévoles au sein de la collectivité, tout cela tombe dans une proportion de 4 à 1.

Nous pourrions mieux vous répondre en étudiant la question en comité ou plusieurs de nos organisations pourraient faire des suggestions. Il y a plusieurs personnes qui s'intéressent à leurs concitoyens. Nous en sommes conscients. Ils trouvent dans ce club des personnes qui peuvent les aider à atteindre des objectifs que nous ne pouvons pas atteindre par d'autres moyens. Voilà pourquoi ils sont membres de ce club. Je pense qu'il faudrait faire quelque chose.

M. Burton: C'est tout ce que j'avais à demander.

Le président: Monsieur Flemming.

M. Flemming: Je dois dire que je suis un partisan des clubs de service bien que je n'ai jamais appartenu à aucun de ces clubs. Je connais leur travail et je sais aussi combien leurs membres sont des gens compétents, compétence qu'ils sont disposés à utiliser au mieux. Nous sommes portés à demander au gouvernement de prendre les dispositions en faveur des gens. Je suis favorable à des clubs et au travail qu'ils peuvent accomplir.

J'aimerais connaître la position d'un pays comme les États-Unis vis-à vis ces clubs?

M. Flummerfelt: Aux États-Unis, la coutume veut qu'on considère les dépenses des clubs comme un investissement pour le pays.

M. Flemming: Alors c'est une dépense...

M. Flummerfelt: Oui.

M. Parent: Aux États-Unis, quand quelqu'un est gouverneur ou vice-président international, la compagnie lui laisse son année

[*Texte*]

president, the company gives him the year free and they pay his salary. The year I was governor, two years ago, I had to pay the whole shot myself. Mind you—and this might answer a question that was raised before—this was my best productive year and I was called by income tax people, do you not worry.

Some boys in the club are not concerned with taxes. The labour people are not concerned at all with that, with any deductions. I am incoming vice-president and I do not think my company will give me any money to do the job. The only way we can look at it is to have some tax relief somewhere.

Mr. Flemming: I wonder if our friend would like to comment on the taxation of any other country since we have representatives in some cases of 80 countries. It is a pretty broad field.

Mr. Flummerfelt: I can speak, sir, as a past international officer of the Junior Chamber of Commerce. Back in 1952 I was national president and in 1953 I was covering Northwest Europe and North America and Central America.

The situation in England is that you will find the corporations there have recognition as being tied in with various activities which will be approvable in terms of rotary club and in terms of the numerous organizations in the service club field. You will find that there is consideration given by the government in this area. I think it is a question of keeping these expenses within proper limits and this is our primary concern. What Mr. Parent is saying is something that is very meaningful to a number of people who have given greatly of themselves in this country.

I know that in my case I had $3,600 of travel expenses allowed to me to cover 100,000 air miles or various types of travel in the year I was national president of the Jaycees.

• 1740

I know that in that very same year the same problem arose in our discussions between English-speaking and French-speaking people as arose within this last five years, and I know that from that there emerged a most interesting experience which I think may be party responsible for this immediate translation equipment right here. We were the first national organization to develop immediate translation equipment in solving our problem. Because of the effectiveness of this being a means of drawing us closer into communication, the members went back to their constituent representatives and asked that a resolution be presented in the House of

[*Interprétation*]

libre et lui paie plein salaire...Moi, quand j'étais gouverneur, j'ai dû payer toutes les dépenses moi-même. Ce fut ma meilleure année, si on parle de production. Mais j'ai dû payer l'impôt.

Certains membres du club ne se préoccupent pas des impôts. Les syndicalistes ne se préoccupent pas des déductions. Je suis vice-président et je ne pense pas que ma compagnie me paierait pour faire ce travail. Tout ce que nous pouvons demander, ce sont des concessions fiscales.

M. Flemming: Notre ami aimerait-il se prononcer sur le système fiscal de notre pays. Nous avons des représentants dans 80 pays, c'est un domaine assez vaste.

M. Flummerfelt: Je peux parler en tant qu'administrateur officiel international de la jeune chambre de commerce. En 1952, j'étais président national et en 1953, je m'occupais du nord ouest de l'Europe des Amériques du Nord et centrales.

En Angleterre, les sociétés commerciales participent à plusieurs activités qui sont approuvées, par les clubs Rotary et par les diverses organisations affiliées aux clubs. Ils reçoivent l'appui du gouvernement. Il s'agit d'imposer une limite raisonnable à ces dépenses et, c'est ce qui nous préoccupe d'abord. M. Parent parle d'une chose qui est très importante pour plusieurs personnes qui se sont dévoués dans le pays. Dans mon cas, on m'allouait $3,600 par année de dépenses, pour 100,000 milles en avion ou autrement. J'étais le président national de Jaycees.

Je sais, que, cette même année, nous avons eu les mêmes problèmes entre les anglophones et les francophones, problèmes que nous connaissons depuis quatre ou cinq ans et c'est une expérience qui a entraîné la traduction des débats d'aujourd'hui. Nous avons été la première organisation à mettre sur pied l'interprétation simultanée, pour régler certains problèmes de communications. Les membres sont allés à la Chambre pour demander qu'on adopte une résolution dans la même année, nous avons eu l'équipement nécessaire à l'interprétation simultanée. 18 personnes à Arnprior ont fabriqué des écouteurs (300) semblables à ceux qu'on utilise aux États-Unis. Un

[*Text*]

Commons, the House passed it and in that current year there was immediate translation equipment.

This resulted from a small group of 18 fellows in Arnprior sitting down and making 300 sets of earphones that were an immediate copy of what is at the United Nations, and another small unit in Sarnia raising $3,000 to pay for what would have been $30,000 worth of equipment at that particular time. This helps to give you an idea that when this kind of thing is happening and persons do not have any deductibility on what they pay over and above their travel expenses they can make a very big contribution. This does not come quite within our terms of reference, but you sure hit a sore point. There are many people in the average income groups, particularly the type that Mr. Deakon was dealing with; they are the real shirt-sleeve citizens—and we need more of them in every one of the service clubs. But the difficulty is that when these people attempt to climb the ladder, because they have children to raise and mortgages to pay, by golly, they just have not the money even to go to their provincial conventions.

If we really are concerned about trying to bring this national unity concept together in this country it is going to be done by the exchange of young people, middle-aged people, older people—the whole blend that makes our Canadian community. And it is going to be because we get people out of their ghettos, like we are trying to do in Montreal by bringing the Italians, the Hungarians, the Greeks, the Arabic group and so on into our groups and running national days to illustrate their cultures and so on, and getting them into the Canadian stream so that they are a part of this story. We are deeply concerned that at this particular point in time, 25 years after the last war, one-third of all the new immigrants to this country are not yet Canadian citizens. Actually there is one-third that are Canadian citizens, one-third that do not qualify yet, and one-third that should be. We ask why? This is one of the great challenges to us, because we are the human bridge of every phase of the community, if our concern is the concern of people.

Now whether it is the youngster in the baby stage, the crippled child, or the teenager with our drug alert programs, the next stages are a respect for law and order, a pattern which is hitting the decks almost unanimously through our clubs at the present time. How better can a government have an arm that is working to do something it cannot do itself. It can legislate but it cannot implement. It creates the voluntary desire of people. This is the role that we try to play.

[*Interpretation*]

autre groupe à Sarnia a payé 3,000 dollars ce qui valait 30,000 dollars à cette époque. Vous voyez ce qui se passe quand les gens ne peuvent pas faire déduire leurs dépenses; ils font un effort vraiment louable mais vous avez touché un point délicat. Il y a plusieurs personnes qui ont des revenus moyens, surtout la catégorie mentionnée par M. Deakon, ce sont les citoyens qui travaillent dur, nous en avons besoin dans nos clubs. Mais ces gens-là ont des hypothèques à payer, des enfants à élever; ils n'ont même pas assez d'argent pour aller au congrès provinciaux.

Alors, pour pouvoir développer ce concept de l'unité nationale, on doit le faire par des échanges entre les jeunes, des personnes d'âge moyen et des vieux. Nous devons faire appel à tous les secteurs de la collectivité canadienne. Qu'ils sortent de leur ghetto comme c'est le cas à Montréal. Invitons les Italiens, les Hongrois, les Grecs, les Arabes à nous faire part de leur culture. Qu'ils s'introduisent dans notre vie et fassent partie de notre histoire. Aujourd'hui, 25 ans après la dernière guerre, $\frac{1}{3}$ des immigrants ne sont pas encore citoyens canadiens.

Il y a un tiers qui sont citoyens, un tiers qui ne sont pas encore admissibles et un tiers qui devraient être citoyens canadiens. Pourquoi? Voilà votre tâche car nous constituons le point entre les différents groupes de la collectivité. Notre préoccupation est celle des gens.

Peu importe qu'il s'agisse des jeunes, des bébés ou des enfants handicapés ou des adolescents. La prochaine étape concerne le respect de la loi et c'est ce dont nous discutons dans nos clubs. Le gouverneur peut avoir un instrument pour faire des choses qu'il ne peut faire lui-même. Le gouvernement peut légiférer mais ne peut appliquer la loi. Nous, nous essayons de le faire.

[*Texte*]

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I think it would be presumptuous after a good speech like that for me to ask any more questions. I think he has done a real good job. Thank you very much.

Mr. Twizell: Mr. Chairman, if I may add something, I want to be sure that we leave here with a clear understanding of what service clubs do. There may be a misapprehension that we sell peanuts and these kind of things and collect money and give it to the poor. We do much more than that. As a sample I would like to tell you just two or three things that the Montreal Rotary Club have been responsible for. This goes for all the service clubs; it just happens that I belong to the Rotary Club, so I know what they have been doing.

We were responsible for the police ambulances in Montreal, and this has been copied all over this Continent. We started a rehabilitation institute in a shed in the rear of Craig Street. This is now a $7 million institute. Again, this has been copied all over the world. The Director went over to Morocco about three years ago when they sold salad oil, if you will remember, and the people got paralysed. We have set up about four junior achievement organizations. We started an urban redevelopment project in a low-income area in Montreal, and as a result of that research the Catholic schools have changed their whole operation.

We now are working with the Interclub Council to set up something which does not exist anywhere else, a centre for the development of human resources. There is nothing like it anywhere. It is a big job, but you cannot count this in money. I want to get away from the thinking that we are going to save money. You cannot put a money value on these kind of things. I do not think that government could do this job; you have to have dedicated people to do it.

I want to be sure that the people who have to make the decision about service clubs understand that this is not a matter of just giving out charity; it is the giving of a lot of time, a lot of thought to the doing of work which, if the service clubs do not do it, the government would have to. I think that the people in the service clubs, because of their dedication, because of their willingness to give up their time, will do it.

The Chairman: Mr. Deakon?

Mr. Deakon: Mr. Chairman, may I just say that the speakers have been very eloquent,

[*Interprétation*]

M. Flemming: Ce serait idiot de poser des questions après un discours aussi éloquent. Je pense que vous vous êtes bien acquitté de votre tâche, merci.

M. Twizell: Monsieur le président, je voudrais ajouter quelque chose. Je veux qu'on comprenne bien le but des clubs. Nous ne faisons pas que vendre des arachides recueillir de l'argent et le donner aux pauvres. Nous faisons beaucoup plus que cela, voici des exemples.

Le club Rotary de Montréal est responsable du système d'ambulances et de la police de Montréal. Ce système a été copié partout dans le continent. Nous avons institué un établissement de réhabilitation dans une remise de la rue Craig. Aujourd'hui, il vaut 7 millions de dollars. On nous a imités. Notre directeur est allé au Maroc il y a quelques années lorsqu'il vendait l'huile à salade et certaines personnes se sont vues paralysées. Nous avons institué un programme de développement urbain dans une zone défavorisée à Montréal. C'est ainsi que se sont transformées les écoles catholiques.

Nous collaborons maintenant avec le conseil pour établir un centre de développement des ressources humaines. Il n'y a rien d'autre nulle part ailleurs. C'est une tâche énorme. On ne peut pas l'évaluer en argent. Non, je tiens à m'écarter du concept de l'épargne. On ne pourrait pas inscrire une valeur financière à une telle initiative. Le gouvernement ne peut pas le faire. Il faut des gens vraiment dévoués pour faire ce travail.

Les gens qui doivent prendre une décision à propos des clubs philanthropiques doivent comprendre qu'il ne s'agit pas de clubs de charité. Si les clubs ne faisaient ce travail le gouvernement devrait le faire. Les membres de ces clubs, sont disposés à consacrer leur temps pour mieux faire ce travail que le gouvernement.

Le président: M. Deakon a une question à poser.

M. Deakon: Ce discours était très éloquent. Je comprends très bien les obligations et les

[*Text*]

and I sympathize with the work the service clubs are doing. However, Mr. Parent mentioned about losing a year off work recently, getting so much for travelling expenses and things like that. May I just state, Mr. Chairman, that there are people who are working not on business time but on their own time, and they do not get paid either. How are we going to relate that situation with yours? This is the problem we have on our hands. I am not saying you should not be allowed to deduct these expenses, but there are other people too that may ask to have their expenses deducted because they are doing a similar job.

Mr. Flummerfelt: Mr. Chairman, for the record it would be fair to say that three-quarteas of all the time put in by persons representing corporations would be their own time—at least three-quarters.

The Chairman: Thank you Mr. Flummerfelt, Mr. Benjamin, Mr. Twizell, Mr. Whelan, Mr. Ralph, Mr. Francis, Mr. Lortie, Mr. Des Noyers, Mr. Girouard, Mr. Hindson and Mr. Parent for being with us and for presenting your brief. We will give it considerable consideration.

Gentlemen we will adjourn and meet again at 8.00 p.m.

EVENING SITTING

• 2011

The Chairman: Gentlemen, I am pleased to welcome on your behalf this evening the Sullivan Mining Group Limited, Mr. Jacques Beauchemin, President. I will ask Mr. Beauchemin to introduce the other members of his group. Following that, Mr. Beauchemin, would you like to make a brief opening statement by way of highlighting the main points of your brief.

Mr. Jean Jacques Beauchemin (President, Sullivan Mining Group Ltd.): Thank you, Mr. Chairman. I can address you either standing or seated.

The Chairman: Please do it in whatever way you feel most comfortable.

Mr. Jacques Beauchemin: There being no austerity with relation to the food in Ottawa, I feel rather heavy right now. If you will allow me, I will do it informally. On my right is the Executive Vice-President of Sullivan Mining Group—my brother, by the way—André Beauchemin. Next is the Secretary-Treasurer of the company, Mr. Réal Lafleur, who is also a director, and Mr. Fernand Cordeau, C.A., who is Assistant Secretary-Treasurer of the Company.

[*Interpretation*]

travaux accomplis par les membres. Mais lorsque vous parlez d'une année perdue et des sommes que vous obtenez pour frais de déplacement, je tiens à déclarer qu'il y a des personnes qui travaillent non pas dans les affaires mais dans leur temps libre et ne sont pas payées non plus. Comment comparer leur situation à la vôtre? Voilà le problème que nous devons résoudre. Je ne dis pas que vous ne devriez pas bénéficier de déduction mais d'autres personnes peuvent demander aussi une déduction parce qu'elles font le même travail.

M. Flummerfelt: Je vais répondre à cette question en disant que les ¾ du temps que ces gens-là consacrent à ces activités c'est de leur propre temps.

Le président: En vous remerciant, MM. Flummerfelt, Benjamin, Twizell, Girouard, Whelan, Francis, Lortie, Rolph, Desnoyers, Hindson, Parent.

Merci messieurs d'être venus présenter votre mémoire. Nous l'examinerons avec attention.

Nous ajournons la réunion et nous nous rencontrerons à 8 heures.

SÉANCE DU SOIR

Le président: Messieurs, il me fait plaisir d'accueillir ici le groupe minier Sullivan Ltée, présidé par M. Jean Jacques Beauchemin.

Je vais lui demander de présenter les autres membres du groupe. Monsieur Beauchemin, avez-vous une déclaration à faire afin de souligner les points principaux de votre mémoire?

M. Jean Jacques Beauchemin (président, groupe minier Sullivan Ltée): Merci monsieur le président. Dois-je le faire debout ou assis?

Le président: Faites comme bon vous semble.

M. Jean Jacques Beauchemin: Je me sens un peu lourd étant donné qu'il n'y a pas pénurie en matière alimentaire à Ottawa. Si vous permettez, je le ferai sans cérémonie. A ma droite, le vice-président du groupe *Sullivan Mining*, M. André Beauchemin; puis le secrétaire-trésorier, M. Réal Jean Lafleur; et l'assistant du secrétaire-trésorier, M. Fernand Cordeau.

[*Texte*]

I will make my opening remarks in English, although I may have to go into French after a while because it is sometimes easier for me to do so. Please understand that this is done with the best intentions in the world.

I presume, Mr. Chairman and hon. members of this Committee, that you have had time, notwithstanding the great numbers of briefs that you have received over the last months, to peruse or go over our rather extensive brief. I am sorry it was so long. This was not done because we felt that you were not acquainted with the mining business as such, but we felt that the mining picture in Canada may not be the true picture. As we say in French, it looks like "La poule aux œufs d'or". In a way it may be true and in other ways it may not be true.

The Chairman: Or a "Golden Goose".

Mr. Jacques Beauchemin: Or a "Golden Goose", as is pointed out. I would like to direct your attention to a certain number of points. I do not intend to go through the entire brief. At various stages I will have the help—if you will permit this, Mr. Chairman—of the Executive Vice-President and the Assistant Secretary-Treasurer, who will show you the results of certain mathematics that were prepared, and I think a copy of this was delivered to you as an appendix to our brief. This will enable everybody to follow more easily the demonstration we wish to present. Also at one point the Treasurer will be in a position to answer any financial questions you may feel like asking.

I would like to stress one point which in my opinion is very important as far as Sullivan Mining Group is concerned. Sullivan is engaged in the extractive business, nothing else. I will explain what I mean by that. We operate a number of mines; we extract the ore and we ship the concentrates. We are not engaged in the smelting nor refining phases of it nor with the fabrication nor manufacturing of goods as a result of the copper, zinc or lead that we may produce or extract. This means that we are bound to send our concentrates to existing smelters either in Canada or outside of Canada. It also means that we have to rely on the rates that we are given by the Canadian Transport Commission or the CNRC people.

Unfortunately this is a fact of life that we have to cope with. These traffic duties are very heavy. As far as we are concerned they have a direct repercussion on our costs. Whatever penalty may also be imposed as a result of the proposed White Paper puts our

[*Interprétation*]

Je vais parler en anglais pour les commentaires du début, mais il se peut que j'aie recours au français de temps à autre pour me faciliter le tâche. S'il vous plaît comprenez que je le ferai avec les meilleures intentions du monde.

Monsieur le président et honorables membres de ce comité, je présume que, malgré le grand nombre de mémoires reçus ces derniers mois, vous avez eu le temps de lire attentivement le nôtre qui est plutôt volumineux. Je m'excuse s'il est trop long.

On imagine que vous connaissez assez bien la situation du commerce minier, mais on estimait que d'un côté la situation minière au Canada n'était pas bien présentée. Un vieux proverbe dit: «C'est la poule aux œufs d'or». D'un côté oui, mais de l'autre, non.

Le président: Ou, «l'oie d'or».

M. Jean-Jacques Beauchemin: Ou, «l'oie d'or». Je voudrais attirer votre attention sur certains détails car je n'ai pas l'intention de parcourir le mémoire en entier. Je vais recourir à l'aide de mon vice-président directeur et ensuite de mon secrétaire-trésorier qui vont vous donner les conséquences de certains calculs qui ont été faits et je crois que vous en avez reçu une copie comme complément au mémoire. Ainsi, tous suivront plus facilement ce que nous démontrerons. Ainsi, de cette façon, le trésorier pourra répondre à toutes vos questions de nature financière. Je voudrais souligner un point important qui d'après-moi concerne le Groupe Sullivan Mining.

Le groupe minier Sullivan Ltée se livre à l'extraction de métaux et rien d'autre. Je vous explique: Nous exploitons un bon nombre de mines, nous faisons l'extraction de minerai et nous expédions des concentrés; nous ne nous livrons pas du tout au raffinage ni à la transformation de ces minerais; nous ne produisons pas du plomb, ni de cuivre ou de zinc.

Autrement dit, nous sommes tenus d'envoyer nos concentrés aux usines de transformation du Canada ou ailleurs. Cela veut dire aussi que nous sommes obligés de faire confiance à la Commission canadienne des transports telle que la CNRC pour les tarifs que nous payons.

Malheureusement, c'est une réalité de la vie que nous devons accepter. Ces tarifs sont très élevés. Ils ont des incidences directes sur nos prix de revient. Quelles que soient les peines imposées conformément au Livre blanc, notre société, comme d'autres, et je pourrais en

[*Text*]

company, like others—and I could name some if you want who are in a similar position to ourselves—in a position where we may, if they lose on the one hand, catch up on the other hand because in a way we will have to go to them. Also, I do not have to mention to you gentlemen that our industry is highly cyclical.

As an example of this I would like to stress one thing. Mind you, this is not a reproach at all, it is one more fact of life. Notwithstanding all the contemplated steps that Mr. Benson is more or less advocating in his White Paper as a result of the revaluation of the Canadian dollar, on that count alone for our group it will amount, first of all, to at least $1 million which will be slashed out of the profits this year.

Second, as a result of further measures taken by the Canadian government as the first step in, I would say, fixing a price for copper, when we were selling at 75 or 80 cents per pound we were fixed at a minimum price of 59 cents per pound for 17 per cent. As far as we are concerned this means, notwithstanding what is good or bad in the White Paper, that I would like to introduce these remarks which to me are highly important and very critical at this point of the special phases of our mining industry.

I would also like to mention that I am not trying to take a jab at any other mining industry. You will realize for yourselves, that a great number of mining companies give the impression they have a very high yield. In my opinion this is false. If you look at the mining industry by itself as a sector you will find that a conglomerate may have mining as its main business and also have many other trimmings which account for quite a lot more profit. In our case we are strictly in the mining business and strictly in Canada.

We have been in existence for 42 years and contemplate remaining in Canada and spending our money here, so it certainly has quite a bearing. On top of this I would like to stress that in any mining company, as in any other going concern, we feel we are entitled to receive a fair yield on our investment. I do not want to teach you people anything. You are wise people; you have been in business, and so on, and you know the risks involved in the mining industry and you know what we mean when we say the percentages are one against 1,000 in exploration, one against 100 in development and one against one in the exploitation field. You realize, accordingly, that we have to get a fair yield.

We have submitted our brief and we feel the present situation with respect to the

[*Interpretation*]

citer quelques-unes qui sont dans la même situation que nous, c'est-à-dire une situation dans laquelle nous pouvons, s'ils perdent, s'ils rattrapent parce que nous devons aller à eux. Je n'ai pas besoin de dire messieurs, que notre industrie revêt un caractère cyclique très prononcé. Je vous en donne un exemple en soulignant un détail et je vous assure que ce n'est pas de la propagande, c'est une réalité de la vie. Nonobstant toutes les démarches prévues par M. Benson dans son Livre blanc, à la suite de la réévaluation du dollar canadien, cela va entraîner quelques millions de dollars sur nos bénéfices de cette année. A la suite d'autres mesures prises par le gouvernement canadien, en tant que première étape, je dirais, dans la fixation d'un prix pour le cuivre, lorsque nous le vendions à 75 ou 80 cents la livre, le prix était fixé à 59 cents minimum la livre pour 17 p. 100. Ce qui signifie pour nous qu'il y a du bon et du mauvais dans ce Livre blanc.

Je fais ces quelques commentaires qui sont selon moi, très importants et très sérieux à ce stade-ci du développement de l'industrie minière.

J'aimerais signaler aussi que je n'essaie pas de piquer aucune industrie minière. Vous vous rendrez compte qu'un grand nombre de compagnies minières donnent l'impression d'avoir un très bon rendement. Selon moi tout ceci est faux. Si l'on considère l'industrie minière comme un domaine séparé, on remarque bien que ces compagnies peuvent avoir bien d'autres ressources en plus de leurs intérêts miniers, alors que dans notre cas, il s'agit d'une entreprise minière pure du Canada.

Nous travaillons depuis 42 ans au Canada, nous avons l'intention d'y rester et de dépenser nos avoirs ici, alors cela est très pertinent. Je voudrais souligner aussi que dans toute société minière comme toute entreprise, nous estimons que nous avons droit à une juste rémunération pour notre investissement. Vous êtes des gens avisés, vous avez été dans les affaires et vous connaissez les risques auxquels est exposée l'industrie minière; vous connaissez les pourcentages, un contre un mille dans la prospection, un contre cent dans les affrontements et un contre un pour l'exploitation.

Vous vous rendez compte, par conséquent, qu'il nous faut une juste rémunération. Nous

[*Texte*]

mining industry should remain as such. We are not here to dictate what this should be. It is up to you gentlemen to decide on the facts of life which we are going to show you in a minute, and whether we are right or wrong, this is our contention.

We will show you through figures that notwithstanding our balance sheets, which are annexed as exibits A and B to our brief, the situation is not as rosy as we think and as you may think.

You will probably realize that aside from mining there is something else that may pay even more, and we may get wiser with the years. This is what we are realizing as a result of the White Paper.

• 2020

Having spent quite a number of hours working on the White Paper, we have accumulated figures, and I would like from there to give a chance to Mr. Cordeau to explain what would be the situation of our own companies, as such, if we had taken the capital subscribed to the various companies from time to time and invested it in any other field, like mortgages, banking, buying shares, preferred shares, whatever this is. You will realize, with the text that you have in front of you—unfortunately we did not have time to translate it into English—it consists of more or less figures. We can translate for you in English, if you feel like it. You will see exactly where we would stand as a group for the company itself.

I will gladly answer any questions. We made a number of suggestions at the end of the brief, which may of course be discussed, and I will be happy to answer questions on any of these.

So, from there on, Mr. Chairman, if you will allow me, I would like to leave the time to somebody else.

The Chairman: Mr. Beauchemin, Mr. Cordeau is going to refer to a part of your brief. Could you give us the page reference. Mr. Cordeau?

Mr. Cordeau (Assistant Secretary-Treasurer, Sullivan Mining Group Ltd.): You have a summary table in front of you. It is four pages.

The Chairman: I have not got the four pages.

Mr. Cordeau: I am going to translate it into English as best as I can.

The Chairman: This is an appendix which was not included with your brief.

[*Interprétation*]

avons soumis notre mémoire et nous estimons que la situation actuelle de l'industrie minière devrait rester ainsi. Il ne devrait pas y avoir de changements dans notre statut et vous pourrez juger vous-même si nous avons raison ou non d'après les faits qu'on va vous exposer tout à l'heure.

On va vous faire voir des bilans que nous avons apportés en tant qu'annexes A et B à notre mémoire, que la vie n'est pas si belle qu'on se l'imagine. Vous vous appercevez qu'en dehors de l'industrie minière il y a autre chose plus payante et nous pouvons devenir plus prudents dans les prochaines années.

Nous avons passé bien des heures à l'étude de ce Livre blanc; nous y avons trouvé des chiffres et on va donner à M. Cordeau l'occasion d'expliquer quelle serait la situation de ces compagnies, notamment si on n'avait pris que le capital souscrit en l'investissant dans un autre domaine comme les hypothèques, dans les banques, dans l'achat de valeurs, etc...des actions préférentielles et vous verrez bien, à partir du texte que vous avez devant vous., on n'a pas eu l'occasion de le traduire mais on pourra le faire, et vous verrez dis-je où nous en serions si nous avions fait des placements ailleurs.

On se fera un plaisir de répondre à toutes questions posées. On pourra discuter des propositions que nous avons indiquées à la fin du mémoire, et je serai bien content de répondre à toute question posée.

Monsieur le président, je vais passer la parole, si vous me le permettez, à quelqu'un d'autre.

Le président: Merci. M. Cordeau va parler d'une partie de votre mémoire. Quelle page, monsieur?

M. Cordeau (secrétaire-trésorier adjoint, Groupe minier Sullivan): Vous avez devant vous un résumé de quatre pages...

Le président: Je n'ai pas quatre pages devant moi!

M. Cordeau: Alors, je vais le traduire en anglais, tant bien que mal.

Le président: C'est un appendice qui n'a pas été ajouté au mémoire.

[*Text*]

Mr. Cordeau: It is not tabled yet.

The Chairman: Right. I think the first thing we have got to decide is that we accept this.

Is it agreed that this should be tabled and form part of our proceedings?

Agreed.

Mr. Jacques Beauchemin: I will tell you why, if you will allow me, Mr. Chairman. It is because we refer, in the brief, to a number of figures in millions of dollars and so on, and we felt like making a real demonstration of what we assert, so that there will be no doubt, I hope, as far as we are concerned.

I am through for the time being, Mr. Chairman.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, is there an English copy?

Mr. Jacques Beauchemin: Unfortunately, sir, we just finished at 3 p.m., because we were called on short notice to appear. We will translate, with pleasure, whatever you may want to be translated.

The Chairman: Mr. Cordeau, will you take us through this, and take us through it reasonably slowly for the benefit of those who...

Mr. Cordeau: Very well, sir.

The Chairman: We have translation, but if you would like to take it through in English—whichever you prefer.

Mr. Cordeau: I prefer in French.

Mr. Jacques Beauchemin: Mr. Chairman, if you would allow me, I would like to point out to the members of this Committee that our balance sheet shows $40 million at the same date.

If you would allow me, Mr. Chairman, I would ask for comments on this presentation by the Executive Vice-President, Andre Beauchemin, if you feel like hearing him.

Mr. André Beauchemin (Executive Vice-President): Mr. Chairman, the conclusion that resulted from what has been submitted a moment ago comes to this point, that less net profit, free of tax, into the hands of shareholders, has been generated by our group activities over 40 years. It is the same amount of capital that was brought into the treasury of the companies, and had been invested in preferred shares of 4 per cent per year. Our shareholders would have received the same amount of dividend, and we would still retain

[*Interpretation*]

M. Cordeau: Les propositions non pas encore été déposées.

Le président: Bien, je vois qu'il faut tout d'abord décider si l'on va accepter ce mémoire. Est-ce qu'on va l'accepter?

Accepté.

M. Jean Jacques Beauchemin: Je vais vous donner les raisons monsieur le président. C'est que nous parlons de certains chiffres dans les millions de dollars et ainsi de suite dans le mémoire et il nous semble bon de faire une véritable démonstration de notre point de vue pour qu'il n'y ait aucun doute, j'espère, de ce que nous faisons.

M. Flemming: Monsieur le président, est-ce qu'il y a une copie en Anglais?

M. Jean Jacques Beauchemin: Malheureusement, nous avons fini notre mémoire à 3h00 de l'après-midi, car on nous a demandé de paraître dans le plus bref délai possible mais on se fera un plaisir de traduire ce que vous voulez.

Le président: Alors, monsieur Cordeau, vous serez bien gentil de nous le lire très lentement pour que ceux qui...

M. Cordeau: Très bien, monsieur.

Le président: Oui, si vous voulez bien le faire en anglais.

M. Cordeau: Je préfère aller en français.

M. Jacques Beauchemin: Je voudrais souligner à l'intention des membres de ce Comité que notre bilan fait apparaître une somme de $40 millions de dollars à la même date.

Si vous me le permettez, monsieur le président, j'inviterai le vice-président administrateur, M. André Beauchemin, à faire des commentaires.

M. André Beauchemin (vice-président directeur, Groupe minier Sullivan): La conclusion qui se dégage de ce qui vient d'être dit revient à ceci: globalement, la réduction du bénéfice net, exhonéré d'impôt, obtenu par les actionnaires, est la conséquence des activités de notre groupe pendant quarante ans. C'est le même capital qui a été déposé dans le trésor des sociétés qui a été investi dans des actions préférentielles à 4 p. 100 l'an. Ainsi nos actionnaires auraient reçu les mêmes dividendes, et les 18 millions que nous pour-

[*Texte*]

$18 million today that we could invest at a current rate, perhaps 11 per cent, for 30 years to come, still compounded.

The conclusion is that more money would have been generated through our mining activities. The government, when they considered taxing the mines, should question themselves, not so much in the mining sector. It is paying enough taxes, but because of its existence—have they paid more taxes if they had acted like bankers?

I believe more taxes have been paid by the mining industry with all of what we call incentives of the past than if we had acted as bankers.

On top of that, the mining sector as a whole has had a yield over its life of 5 per cent for the capital engaged to the treasury of companies, inclusive of their exploration and all those that have failed.

There is one thing that is very unique to the mining sector. It is that we can trace a few big ones with success, and we forget about the hundred losers. But the big ones exist after they have been losers themselves.

Even Inco went through bankruptcy. All the mining giants who exist today are successful after terrific difficult early days. A lot of money has been lost before they could come through.

The Sullivan mining group—and we will remain at your disposal at any time, I will not give the demonstration today—are representative of the whole mining sector. We account only for 1 per cent of it, but we account for 1 per cent of it on all aspects. That is for dividends paid, truly paid, truly disbursed—not interlocked as you see a dollar passing from one pocket to the next one. This is peculiar to the mining industry. There is a lot of interlocking.

We are worth today $40 million. In our sector, $4 billion is the net worth of the mining industry as a whole, for that sector engaged in the base metal mining industry, gold and uranium and so on. I do not account for the iron industries, the cement, the non-minerals or the gas and petroleum and so on.

In the past, incentives were conceived by the past government, which was mostly a liberal government, who after all, did it, not by an act of generosity. It was because these people, after all, realized it was a necessity, to take into account the risk and to further the growth of Canada. It was the well-being of all Canadians, because they realized that one job

[*Interprétation*]

rions investir au taux actuel de 11 p. 100, pour 30 ans demeurait un intérêt combiné.

Alors, il faut conclure qu'il y aurait plus de recettes qui découleraient de nos activités minières. Lorsque le gouvernement envisage de les imposer, les mines doivent se demander si le domaine minier paie assez d'impôts à cause de son existence même. A-t-elle payé plus d'impôts que s'ils avaient investi l'argent dans les banques?

Ils auraient versé beaucoup plus d'impôts par l'industrie minière sans les stimulants du passé, que si nous avions agi comme banquiers.

En outre, le secteur minier dans son ensemble a un rendement au cours de toute sa vie de 5 p. 100 pour le capital investi par la trésorerie de la compagnie, compagnie d'exploration et des autres entreprises qui n'ont pas été rentables.

Voilà une situation spéciale pour le secteur minier. Nous pouvons faire une exploitation extrêmement rentable, et nous ne tenons pas compte de 100 perdues. Mais le succès existe après qu'ils aient accusé leurs pertes.

Même INCO a connu la faillite. Toutes les grandes sociétés minières d'aujourd'hui peuvent réussir après les nombreuses années de difficultés. Des sommes énormes ont été perdues avant qu'elles ne puissent franchir le point de rentabilité.

Le Groupe minier Sullivan, et nous sommes à votre disposition n'importe quand, représente ici tout le domaine minier. Nous comptons 1 p. 100 mais dans tous les aspects, soit pour les dividendes, les dividendes réels, dividendes développés; il ne s'agit pas de transférer l'argent d'une poche à l'autre, cela est particulier à l'industrie minière, et il y a un facteur chance qui est très important...

Nous valons aujourd'hui $40 millions dans notre secteur: les avoirs s'élèvent à 4 milliards de dollars pour toute l'industrie minière. Il s'agit d'or et d'uranium et je ne parle pas du fer, de l'industrie de gaz et du pétrole, etc....

Autrefois, les stimulants étaient produits par les anciens gouvernements qui étaient la plupart du temps libéraux; ils ont agi de la sorte non pas par charité, mais parce qu'ils se rendaient compte qu'il fallait courir le risque afin de favoriser la croissance du Canada.

C'était l'aide de tous les Canadiens, parce qu'ils savaient qu'un emploi dans les mines

[*Text*]

in the mines creates 600 jobs in the country, and it activates the secondary and tertiary sectors.

The past government—the government after all that passed the tax holidays in 1946, and that much earlier brought up the depletion allowance and so on—realized that we are very smart people, and they realized, after all, the necessity for Canada to develop its country, because we have a natural vocation to create jobs for our people.

Also, we are unique, in a sense, in the world. We have a very large territory, and the rest of the world needs some of the commodities that we cannot consume.

We might be one of the few countries in the world—we may be the only one—that cannot consume all that we produce as minerals, because even if we have the means to buy it, we do not need it.

With most underdeveloped countries, if they have the means to consume their minerals, there would not be anything available for European or other countries needing it.

Actually, it is not because we refuse change, but through the 1,200 hours I spent studying the White Paper, and through all the background I could accumulate in the past—having in mind the best that could be done, not only for our generation, but for the next generations in our country—I came to the conclusion that in as far as the mining sector is concerned, what is proposed will squeeze mining to such an extent that there will not be an appropriate yield for the risk on a sector basis, and capital will fly to better areas.

I try to imagine how we could adapt the performance of the mining industry to the general principles of the White Paper. I came to the conclusion that basically it is incompatible, in the sense that in the past, the government had realized that in mining—which is different from any other sector—incentives have to be devised in advance of exploration, development, and mines, and anything for the plants.

M. Cordeau: Le Groupe minier Sullivan, comme entité économique a produit, depuis ses débuts, 300 millions de dollars en valeurs de concentrés, ceci incluant 8 millions de dollars d'échange sur le dollar américain. La valeur nette de la production se chiffre à 228

[*Interpretation*]

crée 600 autres emplois dans le pays, et que cela peut stimuler les industries secondaires.

Les gouvernements d'autrefois, avaient acceptés les concessions fiscales de 1946 et après nous avoir accordé des allocations d'épuisements se sont rendus compte que nous étions très habiles. Ils se sont rendus compte de la nécessité pour le pays de développer le sol, parce que nous avions une vocation naturelle non pas seulement pour créer des emplois pour nos concitoyens, mais aussi parce que dans un sens nous sommes unique au monde à savoir que nous avons un très vaste territoire et les autres pays ont besoin de produits que nous ne pouvons leur procurer.

Nous sommes l'un des pays au monde et peut-être le seul qui ne peut pas consommer tout ce que nous produisons, tel que le minerai, parce que même si nous avions les moyens de l'acheter, nous n'en avons pas besoin. Si les pays sous-développés avaient l'intention de consommer leur minerai, il ne resterait plus rien pour les pays européens ou les autres qui en ont besoin.

Ce n'est pas que nous refusons des réformes, mais pour les 1200 heures passées à étudier le Livre blanc, et pour toutes les expériences accumulées dans le passé pour savoir ce qu'on peut faire, non seulement pour la génération présente mais aussi pour la génération à venir, je conclue que dans la mesure où le secteur minier est engagé, ce que l'on propose acculerait au pied du mur industrie minière à tel point que tenant compte du secteur, il ne pourrait pas y avoir un rendement adéquat aux risques, et que les capitaux se dirigeraient vers des régions plus favorables. J'essaie d'imaginer comment nous pouvons adapter le secteur minier aux principes généraux du Livre blanc, et j'ai conclu qu'au fond c'est incompatible.

Autrefois, les gouvernements se rendaient compte que l'industrie minière était différente de tout autre domaine et qu'un devait bénéficier des stimulants pour permettre l'exploitation, l'exploration et l'acheminement de ces minerais vers ces usines.

Mr. Cordeau: The Sullivan Mining Group as an economic entity has produced since its beginning over 300 millions in concentrates. This includes 8 million dollars worth as exchange on the American dollar. The total value of this production is 228 millions Cana-

[*Texte*]

millions de dollars canadiens, dont 6 millions de dollars en échange sur le taux américain.

Le coût de production se totalise à 157 millions de dollars, ce qui a donné un profit provenant, d'exploitation minières, de 71 millions de dollars. Celui-ci peut s'établir comme suit: allocation pour épuisement, 11 millions; les profits obtenus pendant les périodes de congé d'impôt, en vertu de l'article 83-5, 47 millions; les profits d'exploitation avant impôt, réalissé au cours des autres périodes, 13 millions, ce qui fait un total de 71 millions.

Par contre, il y a des revenus de placements provenant de l'extérieur du groupe s'établissant comme suit: intérêts sur obligations, 5 millions et demi; dividendes, un demi-million; plus, les profits sur ventes de placements, d'actifs immobilisers, 11 millions; au total 17 millions.

Les profits bruts s'établissent donc à 88 millions de dollars; les impôts sur le revenu fédéral et provincial, 9 millions; les droits miniers, 5 millions. Les profits après paiement d'impôts se chiffrent maintenant à 74 millions de dollars. De ceci, les dividendes payés à l'extérieur du Groupe se chiffrent à 42 millions de dollars. Les profits réinvestis dans le Groupe sont donc de 32 millions.

Si l'on ajoute les investissements provenant de l'extérieur à l'origine de chacune des compagnies minières du Groupe en opération, 8 millions de dollars, nous avons donc un actif net de 40 millions.

Des chiffres ci-haut mentionnés, on peut établir facilement que le taux corporatif de taxes est de 16 p. 100. Si l'on ajoute l'impôt personnel payé par les actionnaires en tant qu'individus, c'est-à-dire de 4 millions à 10 millions de dollars, le taux effectif combiné s'établit de 20 p. 100 à 28 p. 100.

Il est important, à ce moment-ci, de noter qu'il reste en tout de 64 millions à 70 millions d'actif total, en incluant le montant de 42 millions de dividendes payés à l'extérieur du groupe, qui est maintenant entre les mains des actionnaires.

Maintenant, d'après le projet du Livre blanc, sur un profit réel, avant taxes, de 88 millions tel qu'établi, l'impôt sur le revenu fédéral et provincial serait de 34 millions de dollars au lieu de 9 millions, plus les droits miniers de $5 millions, pour en arriver à un montant de 39 millions de dollars en taxes corporatives.

A ce stage, le taux corporatif d'impôts augmenterait de 16 p. 100, tel qu'il était au départ, pour en arriver à un taux de 44 p. 100. Si l'on ajoute les impôts personnels payés par les actionnaires, du 42 millions de dollars de dividendes payés à l'extérieur du groupe,

[*Interprétation*]

dian dollars, including $6 million as American exchange.

The cost of production is $157 million resulting in a profit of 71 million. The profits from mining operations may be set out as follows: Allowance for depletion, $11,000,000; Profits earned during tax holidays—Section 83-5, 47,-000,000; Operations before taxation earned during other periods of taxation, $13,000,000. This makes a total of 71 million dollars.

On the other hand, there are investment incomes from outside the group which I will read as follows: Interest on bonds, $5½ million, dividends, $½ million. Profits on sale of investments, real estate and other extra income, $11 million. Total, $17 million.

The gross profits before taxation are set at $88 million.

Income tax, federal and provincial amounts to 9 million, and the mining rights, or mining taxes, 5 million. Profits after taxes are thus 74 million dollars. Out of this, dividends paid outside the Group amount to 42 million. Profits reinvested in the Group amount to 32 million.

If we add outside investments from the start of the group, this comes to 8 million. We have total assets of 40 million.

The figures mentioned above can easily demonstrate that the corporate tax amounts to 16 per cent. If we add personal income tax paid by shareholders on an individual basis, which is between $4 million and $10 million, the actual rate of tax is between 20 per cent and 28 per cent.

It is obvious that we have between $64 million and $70 million in assets, including the 42 million in dividends paid outside the Group which is now held by the shareholders, of course.

According to the proposed White Paper out of a real pretax profit of $88 million, the income tax both, federal and provincial would amount to $34 million instead of 9 million, plus $5 million in mining tax for a tax total—a total of 39 million dollars in corporate taxes.

At this stage the corporate taxes would increase 16 per cent from the present level and increase to 44 per cent in taxes. If we add personal income taxes paid by the shareholders on the $42 million it is distributed in dividends paid outside the Group and if we

[*Text*]

en prenant toujours pour acquis que le taux effectif d'impôt au niveau individuel se situe entre 33 et un-tiers à 50 p. 100, en dollars de 3 millions à 10 millions additionnellement payés par eux, le taux d'impôt combiné, à savoir au niveau de la corporation et des actionnaires en tant qu'individus, passerait de 20 p. 100 à 50 p. 100, et de 28 p. 100 à 55 p. 100.

Un fait est important, c'est qu'il ne reste qu'un actif de 39 millions à 46 millions, incluant toujours le 42 millions de dividendes entre les mains des actionnaires, à comparer avec les actifs de 64 millions à 70 millions sous le régime actuel.

Nous avons mentionné au début que le Groupe minier Sullivan, en tant qu'entité économique, avait investi un capital productif de 8 millions de dollars; ceci excluait les dépenses de capital investi à l'origine de plusieurs autres compagnies minières, comprises dans le Groupe minier Sullivan, mais qui n'ont jamais produit. Ces actifs additionnels s'établissent à 11 millions et demi, pour faire un total d'investissement initial de 19 millions et demi.

Si l'on capitalise à un taux d'intérêt combiné de 4 p. 100 à l'origine de chacun de ces placements, nous arrivons à un chiffre astronomique, au 30 novembre 1969, de 52 millions et demi, capital et intérêts.

Si ce montant avait été investi à l'origine de chacune de ces compagnies, non pas dans des actifs en vue de réaliser un profit minier, mais dans des actions privilégiées, à rendement fixe et cumulatif de 4 p. 100, dans le Groupe minier Sullivan, et si on prend pour acquis que nous aurions réalisé ainsi un profit de 11 millions en capitaux par suite de placements, etc., établissant une moyenne de $85,000 par année de frais d'administration depuis 35 ans, c'est-à-dire 3 millions de dollars, nous aurions, en 1969, un actif total de 60 millions de dollars. Pour poursuivre sur une base commune, si le groupe avait déboursé 42 millions en dividendes, l'impôt personnel sur ces 42 millions aurait été de 4 millions à 10 millions de dollars dans le cas de revenus de dividendes sur actions de compagnies minières et de 6 millions à 13 millions de dollars dans le cas de dividendes-revenus sur actions de compagnies d'utilité publique, de banques, de fiducie, etc. Il n'y aurait donc pas eu d'impôt corporatif, parce qu'un revenu de dividendes, provenant de compagnies canadiennes imposables, n'est pas sujet à l'impôt dans une autre compagnie canadienne imposable.

[*Interpretation*]

still take it for granted that the effective personal tax rate of individual shareholders is between 33⅓ per cent and 50 per cent, this is in dollars, between $3 million and $10 million also paid by these shareholders the combined tax rate at the corporate level and the taxpayer level, the individual level would go from 20 per cent to 50 per cent, and from 28 per cent to 55 per cent.

An important fact is that this only leaves us between $39 million and $46 million in active assets, including the 42 millions in dividends held by shareholders compared with 64 million and 70 million under the present system.

We have mentioned earlier that the Sullivan Group as an economic entity had invested 8 million in productive capital—this excluded capital expenses invested at the very start of the operations of various other mining companies included in the Sullivan Group but which never went into production. These additional assets amount to 11½ million making it an initial investment total of 19½ millions.

If this is capitalized at a combined interest 4 per cent for each of these original investments, this gives us by November 30, 1969, the astronomical figure of 52½ millions capital and interest.

If these 52½ million had been originally invested not in a productive mining venture but in preferential shares with a fixed cumulative rate of 4 per cent in the Sullivan Mining Group and supposing we had made a capital gain of 11 millions dollars through investments, etc., and setting a figure of $85,000 per year in administrative costs over 35 years, we would have had in 1969 total assets of 60 million dollars. To carry on, if the Group had paid out 42 millions in dividends, personal income tax on this 42 millions would have been from 4 million to 10 million dollars in the case of dividend income tax on mining shares and between 6 millions and 13 millions in the case of dividends on public utility shares in banks and trust companies, etc. There would have been no corporate income tax at all because dividends of this kind are not subject to tax in another Canadian company.

[*Texte*]

• 2030

Un fait digne de mention, c'est que dans cette optique, le Groupe minier Sullivan, ainsi que ses actionnaires, auraient entre leurs mains à la fin de 1969, de 47 millions à 54 millions dans le cas de placements dans des compagnies d'utilité publique, de banques et de fiducie. Par contre, dans le cas de placements sous forme d'actions de compagnies minières, les actifs totaux s'établiraient de 50 millions à 56 millions.

Si l'on reprend le même raisonnement, à savoir que les 52 millions seraient investis dans des actions privilégiées à rendement de 4 p. 100 et également que le Groupe aurait effectué des profits de capitaux de vente de 11 millions, et des dépenses de 3 millions pour frais d'administration, d'après le projet Benson, si l'on assume qu'aucun impôt fédéral sur le revenu des profits générés n'ait été payé par les compagnies payant les dividendes, le Groupe minier Sullivan paierait 15 millions de dollars sur les profits déclarés du 30 millions de dollars, plus 3 millions sur les profits de capitaux et les actionnaires débourseraient additionnellement sous forme d'impôts personnels de zéro à 7 millions de dollars. Les actionnaires et le Groupe minier Sullivan auraient entre leurs mains des actifs de 35 millions à 42 millions.

Cependant, si l'on prend pour acquis que le revenu de dividendes encaissés par le Groupe minier Sullivan était libre d'impôt par les compagnies qui payaient les dividendes, seul l'impôt sur les profits de capitaux au montant de 3 millions de dollars serait payé au niveau corporatifs et un impôt serait payé par les actionnaires, en tant qu'individus, de zéro à 7 millions de dollars. Les actionnaires et le Groupe minier Sullivan auraient donc entre leurs mains de 50 millions à 57 millions d'actif net au 30 novembre 1969.

• 2040

The system proposed by the White Paper to replace that would consider case by case once discovered. I do not know if it will be after the start or before the start of the operation. I cannot conceive how it will encourage people to explore and develop.

The gold mining industry even with past governments was subjected to a gold subsidy system. Well we can see what happened with the gold mining industry. There are only 12 left and today I was reading a newspaper that 10 are going to close immediately because of the new value of the Canadian dollar and two might remain. We left the gold field because

[*Interprétation*]

One fact that should be pointed out is that in this point of view the Sullivan Mining Group and its shareholders would have had by the end of 1969 between 47 millions and 54 millions in the case of investments in public utilities companies and banks and trust companies etc. In the case of mining investments total assets would be between 50 millions and 56 millions.

Along the same line of thought, if the Group had invested in preferred stocks at 4 per cent and if the group had made a capital gains of 11 millions and spent 3 millions on administration costs, according to the Benson plan, and assuming that no federal capital gains tax were paid, the Sullivan Mining Group would pay 15 millions on declared profits of 30 millions plus 3 millions on capital gains and shareholders would also pay out in personal tax between nought out 7 millions. The shareholders and the Sullivan Mining Group would have on hand assets of between 35 millions and 42 millions.

However, if you assume that the dividends paid to the Sullivan Mining Group is not taxed on income through dividends paid by the paying companies, only capital gains tax would have to be paid in the amount of 3 millions would be paid at the company level, and the shareholders would pay individual taxes between nought and 7 millions. The Sullivan Mining Group and the shareholders would then have net assets of between 50 millions and 57 millions on November 30, 1969.

Le système proposé par le nouveau Livre blanc et qui doit remplacer l'ancienne formule, examinerait la situation de chaque cas, une fois reconnue, avant ou après le début d'une activité. Je ne sais pas comment cela peut encourager les gens à faire de l'exploration et de l'exploitation.

L'industrie de l'or, qui, dans les temps passés avait bénéficié d'une subvention à la production de l'or, a été assujettie. Nous savons ce qui est arrivé à l'industrie de l'or; il n'y a que 12 mines qui sont encore en activité aujourd'hui et j'ai lu que aujourd'hui dix mines fermeront leur porte à cause de la nouvelle valeur du dollar canadien. Il ne restera

[*Text*]

we realized that with that type of system which is based on the minimum help just to keep alive, that after all if you are intelligent you better vacate the field and invest in some other direction.

Actually the past government, I refer to the government that governed the the country for decades in the past, please forgive my words I felt that they were not short-sighted because their system after all was creating a lot of incentives. In that sector people could dream of a lure of large rewards. Most of them did not happen but it was successful for our country. All the capital that has been brought in from foreign countries that has been lost on the exchanges is not accounted for. A lot of exploration money has been spent by foreign companies. We are not blaming anybody for that.

The private sector of mining is ready to take its risk provided it has a fair deal. But with no fair deal they will leave. It would be short-sighted for Canada to stick with what is proposed in the White Paper. Mines are known to be depleting assets, not to live long, the average is supposed to be 15 years. Mind you, with what is proposed in the White Paper 1976 would be the end of the old depletion system. That is already six years from now and if mines live 15 years there might be another nine years well maybe the government would collect $150 million more than its share. Canadians will suffer from that because the industry will be strangled. The capital will fly, nobody will take unfair risks. We are Canadians and we will not stick in a sector after all if we cannot see our way out.

I believe I should mention at least a word of thanks to the government who started the Carter Commission that resulted in the Carter Commission and the Carter Report that finally is now the White Paper. It was an occasion for us to learn that the mining field is not even what we were thinking about it, that it is a low yield. In our case over all those years, through all these efforts, through capital gains and so on to have obtained only 5 per cent yield on the capital progressively subscribed into the treasury of the company is far from being something we should be proud of. The banks or the trust companies, most nonrisk businesses in the country do much better than that. Again I repeat that we do represent the whole mining sector and I can domonstrate that any time.

What counts again is not so much the extra tax bite that the government could take but

[*Interpretation*]

que deux mines. Nous avons abandonné le domaine de l'extraction de l'or, parce qu'avec un tel système qui repose sur le minimum, nous permettant de survivre, à peine, on est mieux d'abandonner ce secteur et investir dans un autre domaine.

Les anciens gouvernements, je parle de ceux qui ont gouverné le pays pendant des décennies, avaient quand même le sens de la perspective, parce que leur système visait quand même à créer un stimulant; dans ce domaine les gens pouvaient envisager des bénéfices plus élevés. C'était une entreprise qui a quand même porté ses fruits. Tous les capitaux étrangers qui ont été perdus dans les échanges sont hors de question. Un bon nombre de compagnies étrangères ont fait de l'exploitation et personne ne s'en prend à eux.

Le secteur privé est disposé à courir le risque pourvu que les conditions lui soient justes. Mais sans conditions justes, il abandonne la partie. Il serait peu sage pour le Canada d'appliquer les propositions du Livre blanc. Les mines ne sont pas des avoirs renouvelables; la vie moyenne d'une mine est de 15 ans. Alors, vu les propositions de ce Livre blanc 1966 on verra la fin de ces allocations d'épuisement; alors si les mines vivent 15 ans, peut-être dans 6 ans le gouvernement pourrait percevoir 150 millions de plus que ces actions. Mais les Canadiens paieront les pots cassés parce que l'industrie se verra acculée à la faillite, les capitaux abandonneront le secteur, et personne ne prendra des risques injustifiés. Nous, comme les autres Canadiens, nous ne restons pas dans ce domaine d'exploitation si nous ne pouvons vraiment pas voir comment s'en sortir.

Je dois remercier le gouvernement d'avoir institué la commission Carter qui a publié le rapport Carter, et qui a pris la forme du Livre blanc. C'est une occasion pour nous d'apprendre que le secteur minier, n'est pas du tout ce que nous pensions; c'est un domaine à faible rendement. Dans notre cas, pendant toutes ces années, après tous ces efforts pour n'avoir obtenu qu'un rendement de 5 p. 100 sur le capital souscrit, au trésor de la société de la compagnie. Ce n'est vraiment pas un bilan dont nous devons être fiers. Les banques, les compagnies de fiducie, font un commerce qui ne leur coûte pas de risques et ils ont une marge de profit supérieure. Je le répète, nous représentons toute l'industrie minière, et je peux le prouver n'importe quand.

Ce qui importe ce n'est pas les nouvelles taxes que va percevoir le gouvernement, mais

[*Texte*]

one should realize already with the past system, with all these incentives you got more taxes than if all the mining people had acted as bankers and invested in privileged shares. There are not only the income taxes that were paid or the mining rights that were paid, but also on top of that in the case of our group we paid municipal taxes, school taxes and sales taxes. All in all I would for the past say that even if our company paid only $9 million income tax, $5 million mining rights which makes $14 million, another $15 million had to be added on top of that for the municipal taxes, school taxes, sales taxes and I account for $6 million on top of that for taxes paid by our workers.

I should also stress to you at this stage that had we invested in preferred shares well the government would not have received all these school and municipal and sales taxes. We would not have created jobs for thousands of people for 30 years on an average. We would have paid between $0 to $7 million to our Canadian government through all these years without risk.

What counts is not so much after all what is left to the mining industry but what it brings to the government. The government in the past without these incentives had more than otherwise, so why are they wanting to get so much more? Actually $150 million more from the mining sector, when we realize that here in the country with our gross national product right now that is nearly $80 billion and 37 per cent is collected by different levels of governments and I include school and municipal taxes and charities and so on. Thirty-seven per cent is taken from the private sector for general public purposes.

The Chairman: I am going to interrupt you now, Mr. Beauchemin, if I may. Normally we permit those who appear before us to make an opening statement. We insist that it be brief when we do so. I think perhaps you have said before us some of your main considerations, you and your associates. You will have an opportunity to elaborate on these when members put questions to you and if at the end you feel there is any part which has not been dealt with why there will be an opportunity then.

I am prepared to recognize questions now from the members. Mr. Noël?

M. Noël: Monsieur le président, si vous le permettez, je vais poser mes questions en français, je suis sûr que nous avons un interprète très compétent et les témoins et moi-même seront plus à l'aise.

[*Interprétation*]

avec le système et tous ces stimulants nous payons plus de taxes que si nous agissions comme les banquiers en investissant dans d'autres actions privilégiées. Non seulement quand nous payons l'impôt sur le revenu ou les droits miniers, mais en plus quand nous payons de taxes municipales, des taxes scolaires, des taxes de vente. Je dois dire qu'autrefois même si une compagnie ne versait que $9 millions en impôt sur le revenu, et $5 millions en droits miniers on ajoutait à cette somme $15 millions pour les taxes municipales, les taxes scolaires, les taxes de vente, et $6 millions pour des impôts payés par nos employés. Je dois aussi souligner que si nous avions investi dans des actions privilégiées, tout ce que le gouvernement aurait pu recevoir, sous la forme de taxes, auraient pu créer des emplois pour des milliers de personnes pendant 30 ans. Nous aurions payé entre zéro et 7 millions de dollars au gouvernement canadien pendant toutes ces années sans aucun risque.

Ce qui importe ce n'est pas ce qu'on laisse à l'industrie minière, mais ce que nous versons au gouvernement. Le gouvernement autrefois sans tous ces stimulants a obtenu plus, alors pourquoi le gouvernement veut-il obtenir des sommes plus élevées? Actuellement le gouvernement reçoit 150 millions de plus de la part de l'industrie minière quand nous pensons que dans notre pays avec notre produit brut nous faisons $80 milliards et que 37 p. 100 de ce montant est perçu par différents niveaux du gouvernement, et j'ajoute à ceci les taxes scolaires et les taxes municipales 37 p. 100 est perçu par le secteur privé pour des fins publiques.

Le président: Je dois vous interrompre monsieur Beauchemin. Nous accordons à nos témoins le droit de faire un exposé pourvu qu'il soit bref. Vous nous avez expliqué vos points de vue fondamentaux, vous et vos collaborateurs et vous avez pu donner des explications. Vous aurez le droit de préciser d'avantage lorsque les membres vous auront posé des questions et si vous le croyez nécessaire. Maintenant j'invite les députés à poser des questions. Monsieur Noël.

Mr. Noël: Mr. Chairman, if you allow me I am going to ask my questions in French. I am sure that we have a very skilled interpreter here, so I feel more comfortable and the witnesses will be more comfortable also. I have

[*Text*]

J'ai remarqué, dans l'exposé qu'a fait le président de la Corporation, que le Groupe Sullivan ne fait que l'extraction du minerai, il ne s'occupe pas du tout des autres aspects découlant d'une mine intégrée. Prenons le cas de plusieurs des mines dont il est question ici, mais sans les nommer, elles ne font que l'extraction du minerai, le broyage, le concentré...

M. J.-Jacques Beauchemin: C'est exact.

M. Noël: ... et elles laissent ensuite le produit brut entre les mains d'autres entreprises qui en font des produits finis. Je crois que vous exploitez une mine de cuivre?

M. J.-Jacques Beauchemin: C'est exact.

M. Noël: Plus particulièrement, mais vous avez eu aussi des mines d'or il y a quelques années. Quand j'ai acheté des actions de la compagnie Sullivan dans le temps, elle exploitait des mines d'or, dont la cote a baissé considérablement. Celle du cuivre, du zinc et du plomb a monté... Alors, vos produits sont vendus à d'autres entreprises qui les transforment en produits finis et les vendent sur les marchés mondiaux. Vous avez dit aussi dans votre exposé que vous étiez un peu à la merci des compagnies de transport.

M. J.-Jacques Beauchemin: C'est exact.

M. Noël: Alors...

M. André Beauchemin: Puis-je répondre à cette question?

M. Noël: ... vous étiez à la merci des compagnies de transport, vous étiez sujets à des augmentations de taux. Troisièmement, vous avez dit que vous étiez soumis aux cycles économiques et aux cycles financiers...

M. J.-Jacques Beauchemin: Évidemment.

M. Noël: On en a une preuve présentement, c'est que le dollar canadien est flottant, il cherche à se rapprocher de sa valeur réelle, et je crois qu'il était, samedi ou vendredi, près de 96...

M. J.-Jacques Beauchemin: 99.

M. Noël: C'est donc dire que vous êtes présentement désavantagés par la fluctuation de notre dollar. Les chiffres impressionnants que vous nous donnez feraient dire à un homme d'affaires qu'il n'était pas imbu de l'esprit d'entreprise que l'on vous connaît ou, comme on dit en anglais: *You chose the wrong business*, cest à peu près cela. Malgré les faveurs ou les supposées faveurs que les gouvernements sont censés vous avoir accordées, vous

[*Interpretation*]

noticed in the paper read by the President of the company that the Sullivan Mining Group was working only in the field of extraction of minerals they are not involved in the subsidiary aspect that would result of the integration of a mine. Take for example the case of the mines without that only deal with extraction pounding, concentrate of minerals.

M. J.-Jacques Beauchemin: C'est exact.

Mr. Noël: And after that raw product is held by other corporations who make the smelting, the refining, and other finished products. You are involved in the copper business.

Mr. J. Jacques Beauchemin: This is exact.

Mr. Noël: I had shares in gold mines a few years ago. When I bought some shares of Sullivan Mines years ago they were exploiting gold mines. The value decreased enormously. The copper, the zinc and the lead has been rising. So your products are sold to other enterprises who make finished products with them and sell them on the world market. You have said in your opening statement that you are a little bit captive of the transportation companies.

Mr. J. Jacques Beauchemin: That is right.

Mr. Noël: Therefore...

Mr. André Beauchemin: May I answer that question?

Mr. Noël: You were captive of the transportation companies, you had to face increased rate and you were submitted to the economic and financial cycles.

Mr. J. Jacques Beauchemin: Obviously.

Mr. Noël: Now we have proof that the Canadian dollar is on a floating rate and it is getting closer to its real value and last Saturday or Friday it was 96 cents US.

Mr. J. Jacques Beauchemin: 99?

Mr. Noël: This means that you are handicaped by the fluctuation of our dollar. The impressive figures that you have submitted to us in this paper would make a businessman not aware of your great sense of enterprise. As I would say "you chose the wrong business". That is about it. In spite of the privileges or the so called privileges you received from the governments, you get very little from your invested capital compared to what

[*Texte*]

obtenez un rendement sur votre capital investi qui est tout à fait infime, comparativement à celui que d'autres entreprises ont pu réaliser au cours des 35 ou 40 années de votre existence. Au fond, c'est ce que vous prouvez ici par vos chiffres.

Cela signifie donc que l'industrie d'extraction minière pure a besoin de soutien. Autrement vous ne pouvez même pas penser à vous lancer dans cette industrie, j'entends, sans à-côtés. Vous ne pouvez pas penser à vous lancer dans l'industrie minière, si vous n'avez pas certaines incitations de la part du gouvernement et l'intérêt de celui-ci est de maintenir l'industrie minière en vie et en bonne santé. L'État profite de certains avantages au point de vue impôt sur le revenu et du fait que l'industrie minière donne du travail à des quantités d'hommes, vous avez cité un chiffre, tout à l'heure, 1,000, je crois, en moyenne, sur une période de 35 années. Alors ces gens gagnent des salaires assez rémunérateurs sur lesquels ils paient de l'impôt et je crois que le gouvernement, en maintenant certains avantages aux compagnies purement extractives, devrait se rendre compte qu'il en tire un certain bénéfice. C'est bien là ce que vous voulez dire?

M. J.-Jacques Beauchemin: Oui. Si vous permettez, monsieur le président, je vais répondre en français.

C'est exact, monsieur Noël. Je tiendrais à vous faire remarquer que le bilan que nous avons annexé à notre mémoire, qui montre des actifs de 40 millions, montre ces actifs après que le gouvernement eût concédé des avantages fiscaux notoires, tels que l'épuisement qui existe dans d'autres pays encore, comme les États-Unis qui sont très avancés au point de vue développement économique, après avoir concédé aussi ce que l'on appelle en anglais, le «*tax holiday*» de trois ans, et que malgré ces avantages nous arrivons justement à ce rendement dont vous parlez.

Par voie de conséquence, si ces amendements, ou plutôt ces encouragements ou stimulants disparaissent, il est évident, et cela sera la deuxième partie que nous allons vous exposer tout à l'heure que l'avenir de l'industrie minière extractive, serait sérieusement compromise. Je vais vous donner un exemple, dont il est questions, d'ailleurs, dans le mémoire, nous avons un certain nombre de propriétés en voie de développement, l'une à Clinton, qui s'appelle *Clinton Coppermines Limited*, où nous aurions normalement dû, cette année faire une mise de capital de 8 à 10 millions et où environ 200 à 300 employés additionnels auraient travaillé; nous en avons une autre dans le Nouveau-Brunswick, qui

[*Interprétation*]

other companies have received for the 35 or 40 years of existence of your company. This has been proved by the figures you laid in front of us.

This means that mining industry, and essentially extractive mining industry needs some support. Otherwise you could not develop, you could not even think, to engage in your capital the extraction of minerals if you do not get certain incentives from the government. The government takes advantage in keeping the mining industry working well for it gives something like a thousand jobs over a period of 35 years. These are people who earn very good salaries and are tax payers. And I think that the government in giving some privilege to a strictly extractive company should at least see its own advantage. Was it grossly what you meant?

Mr. J. Jacques Beauchemin: I am going to answer in French. This is right, Mr. Noël. I would like to point out to you that the balance sheet attached to our brief showing the assets of $40 millions shows these assets after the government has granted advantages such as the allowance for depletion, idea that we took in the U.S. and which is very well developed economically. After having granted a tax holiday for three years, notwithstanding these advantages we have achieved the yield that you have mentioned.

Consequently if these incentives were to die away, it is obvious that the future in the mining industry will be seriously compromised. In the brief it has been mentioned we have certain industries which have been developed, like Clinton Copper Mines Limited where we should have made this year an investment of $8 to $10 million which would have given 300 new jobs. In New Brunswick, we own Chester Mines Limited which is also mentioned in the brief. We should absorb $8 and $10 million additional capital that would employ a similar number of workers. But in view of the risk we are asking ourselves whether it is better to leave our money in the bank at 9 per cent instead of investing money at 5 per cent in

[*Text*]

s'appelle *Chester Mines Limited,* dont il est aussi question dans le mémoire, qui, elle aussi, aurait exigé un capital additionnel d'environ $8 à $10 millions et qui emploierait un nombre égal d'employés. Dans ces deux cas, étant donné cet état d'incertitude, nous sommes en train de tailler nos crayons, afin de savoir s'il est préférable de laisser notre argent à la banque à 9 p. 100, plutôt que de retirer 5 p. 100. Nous vous demandons même, strictement parlant, que sera l'avenir, comme tel, de l'industrie extractive des mines qui sont déjà en exploitation, advenant la mise en application des mesures envisagées dans le Livre blanc et qui prévoient la suppression de la déduction pour épuisement et la suppression des vacances d'impôt. C'est un fait et vous avez, je crois, saisi la pensée.

Vous pouvez sans doute vous demander pourquoi, comme Canadiens, nous persistons encore dans un domaine qui présente de tels risques. Disons que, d'une part, nous croyons à l'industrie minière, nous voulons y rester, nous voulons nous y tailler une place, mais, comme on dit en Anglais: «*We are too small to be big and too big to be small*». Alors, cela nous place dans une situation assez curieuse: le menu fretin peut être mangé par le gros fretin, les industries puissantes, conglomérats ou autres, (je ne suis pas contre les conglomérats, comprenez-moi bien, loin de là) elles sont mieux placées pour résister, étant donné la diversification qui existe chez eux, et pouvoir retirer un profit, quelles que soient les mesures fiscales. Et enfin, en conclusion, pour avoir une raffinerie, il nous faut des réserves de minerais considérables parce que nous en connaissons le coût. Or, nous, nous avons toujours exploité des mines qui étaient réputées être de courte durée et nous n'avons jamais eu les moyens comme tels, et c'est le cas de bien d'autres au Canada, d'avoir pour nous une raffinerie qui exigerait un investissement beaucoup trop puissant.

Le président: Un moment. L'autre monsieur Beauchemin.

M. Noël: Une autre question, monsieur le président. Dans le sommaire du mémoire, à la page «B», une question se pose à mon esprit, à savoir:

> Sans un rendement réel proportionné au risque couru, nous ne croyons pas justifié de prendre plus de risques que des institutions comme les banques, sociétés de fiducie, d'assurance...

Vous l'avez dit dans votre texte là. Mais vous poursuivez

> en matière de rendement exclusivement minier, compte tenu des échecs, dans le domaine de l'exploration

[*Interpretation*]

mining industry. And we are wondering what is the future of extractive industries for those who are already in operation in front of the proposals that have been made in the White Paper for the elimination of the depletion allowance and tax holidays. This is a fact and I think you understood our reasoning.

You must be wondering why as Canadians we are still taking chances by investing in mines. We believe in the mining industry and want to stay in that industry, where we want a place in the sun. We are too small to be big and to big to be small. I know we are in a very difficult situation the small company could be absorbed by a big one. A powerful industry which are comglomerates—I am not against conglomerates, far from that—is a better position to resist through the diversification of their interests so they could draw a profit regardless of the fiscal measures. So to have a refinery we need enormous mineral reserves and know how much it costs. Now, we have always operated mines which were not lasting mines and we never have the means, and this is the case for many other companies in Canada who never have a refinery which would absorb much of an investment.

The Chairman: One moment please. The other Mr. Beauchemin. Mr. Noël.

Mr. Noël: Another question, Mr. Chairman. In the summary of the brief there is a question which arises in my mind. It is on page "B".

> Without an actual yield in proportion to the risk, we do not feel that we are justified in taking more risk than the banks, the trusts, the insurance companies...

This is in your text.

> But you follow with regard to exclusively mining yields, taking into account the failures in the area of exploration.

[*Texte*]

j'y reviens donc, les chances sont de 1 contre 1,000; avez-vous des chiffres pour nous prouver cet avancé?

Mr. André Beauchemin: May I have a word?

If you allow me, I would like to add to the exposé of Mr. Noël a moment ago. He mentioned transportation. I would like to add a comment to that. To be a good citizen in Canada is not only by paying taxes that we can be good citizens. Mines are considered to be the milk cow of the railroad industry in Canada because of the high rates they pay for the tons they transport which is rough transportation. After all it is an indirect form of taxes.

Second, mines pay higher electrical bills per kilowatt hour than even small, private consumption at home. This is another contribution to the country. Mind you, the third most essential one—I was reading yesterday that the wages in Canada in mines is $7,000 a year. Maybe the mines do not pay enough taxes because they pay too high wages. If we were like so many industries that pay a lot of taxes to the government because they are 50 per cent taxable, but employ the people at $1.50 or $1.75 an hour—and there are plenty of them—maybe if we were paying the same rates we could offer our government much more taxes. Actually high wages, high transportation rates, high electrical bills, are our way to be good citizens and these are indirect taxes.

Thank you.

• 2100

M. J.-Jacques Beauchemin: Je crois que c'est de notoriété publique. Vous tous, hommes d'affaires, vous n'avez qu'à regarder la liste imposante des actions minières pour constater le nombre de compagnies et de producteurs. Ces chiffres ne peuvent pas être contestés, quand on connaît un peu l'histoire minière du Canada, et ailleurs également. On peut vérifier l'authenticité de ces pourcentages. Ne croyez pas que nous n'ayons fait que de bons coups. Si un, deux ou trois, ont été profitables, il a fallu en essayer beaucoup. Cette année, par exemple, nous consacrons au Canada, plus de 1½ million de dollars à la restauration. Nous touchons tous les ans, par exemple, à environ 30 ou 50 projets dans divers endroits de l'Est du Canada. En sorte, nous sommes chanceux tous les quatre ou cinq ans. Je pense donc pouvoir répondre à votre question.

[*Interprétation*]

In that alone the chances are one to one thousand. Now do you have actuarial figures to justify this statement, sir?

M. André Beauchemin: Un mot, s'il vous plaît.

J'aimerais ajouter quelque chose à l'exposé de M. Noël. Il a parlé de la compagnie de transport et j'aimerais ajouter quelque chose à cela. Il ne suffit pas de payer ces impôts pour devenir un bon citoyen canadien. Les mines sont victimes de l'industrie des chemins de fer au Canada à cause des tarifs des transports exorbitants qu'ils doivent payer; après tout c'est une forme indirecte d'impôt.

Deuxièmement, les mines paient plus d'électricité par kilowatt que la consommation domiciliaire, et c'est un autre effort de contribution au Pays. Il paraît qu'au Canada le salaire des mineurs est de 7,000 dollars par an. Peut-être que les mines ne paient pas assez de taxes—parce qu'ils paient trop bien leurs ouvriers mais si nous agissions comme beaucoup d'autres sociétés qui paient des taxes élevées au gouvernement parce qu'il peut et doit payer des 50 p. 100 taxes, mais elles embauchent leurs ouvriers à $1.50 à l'heure. Un grand nombre agit de la sorte. Si on payait le même taux à nos ouvriers on pourrait peut-être payer des taxes bien plus élevées. Les frais de transports élevés ainsi que les tarifs d'électricité très élevés, nous aide à devenir de bons citoyens et sont indirectement des taxes.

Mr. J.-Jacques Beauchemin: I think it is notorious. All of you, as businessmen, only have to look at the impressive list of mining stocks to see the number of companies and producers. These are figures which cannot be challenged, if you know anything about the Canadian mining history as well as that of other countries. These percentages can be checked. Do not think we had only successes. If one, two or three were profitable we had to make a tremendous number of attempts. This year, for instance, we spend here in Canada over $1.5 million in restoration. Each year we touch on 30 or 50 projects in various parts of Eastern Canada. So we are lucky every fourth fifth year.

[*Text*]

Dans certains cas, nous avons même installé des moulins, foncé des puits et fait des mises de capitaux. Je vous réfère à la société *Québec Lithium* en Abitibi où nous avons fait une mise de capital de 10 millions de dollars, mais qui est fermée, faute de marché, et qui, comme telle, est improductive. Je pourrais continuer à vous donner d'autres exemples, mais vous auriez une mauvaise opinion de notre administration.

M. Noël: Monsieur le président, cela me console, parce que j'ai des actions de compagnies minières plein mon tiroir. Je pourrais en tapisser la salle. Lorsque j'étais jeune, j'investissais dans les compagnies minières avec le même enthousiasme qui anime MM. Beauchemin. Je n'ai pas de difficulté à croire que le pourcentage soit de 1 sur 1,000 dans le domaine de l'exploration.

Vous me dites que dans le domaine du développement, le coefficient baisse de 1 à 100, et qu'enfin la mise en exploitation est un domaine risqué parce que vous devez être sûrs qu'il y a du minerai; pour dépenser de l'argent par millions, afin de creuser un puits. C'est possible après avoir fait des sondages et avoir extrait des carottes qui vous indiquent exactement la teneur en minerai.

M. J.-Jacques Beauchemin: Monsieur le président, même le Livre blanc le reconnaît.

M. Noël: Monsieur le président, est-ce que vous me permettriez de poser une autre question dans ce domaine?

Je ne connais pas très bien la question de mise en exploitation dans le domaine minier. La seule expérience que j'ai heureusement oubliée, c'est que j'ai déjà acheté quelques actions et que j'en ai encore plein mon tiroir.

Au bas de la page C, vous écrivez que:

> Nous soumettons que toutes les mesures qui ont trait à l'industrie *exclusivement minière*, ne devraient pas faire l'objet de revision, pas plus qu'une taxe sur les gains de capitaux ne devrait frapper cette industrie lorsque les fonds sont versés au trésor des compagnies pour la recherche, le développement et la mise en exploitation. Que de plus, une distinction devrait être faite...

C'est le point qui m'intéresse.

> ...une distinction devrait être faite entre «primary» et «secondary issue et/ou «distribution»

Vous parlez probablement d'une émission itself. Of course the first pages are a sumprends pas et qui, je crois revêt de l'importance.

[*Interpretation*]

In somes cases, we have even built wells, drilled wells and put up some capital. I would refer you to the case of the Québec Lithium Company in Abitibi where we put up $10 million and it had to be cloased down because there was no market and because it was not productive. I could continue and give further examples but you would think badly of our administration.

Mr. Noël: Mr. Chairman, that is a consolation to me because I have a full drawer of mining stocks. As a matter of fact, I could paper this rooms with them. When I was young I used to invest in mining companies with the same enthusiasm. I can very well believe that the percentage would be 1 out of 1,000 as far as exploration goes.

You tell me that at the development stage the ratio goes down to 1 to 100 and that finally putting it in operation is a risky thing because you have to be sure that there is a ore out there before spending millions of dollars to drill a well. That is possible after having taken out samples and cores giving you the pricise grade.

Mr. J.-Jacques Beauchemin: Mr. Chairman, even the White Paper acknowledges that.

Mr. Noël: Mr. Chairman, would you allow me a further question in this regard? I am not very familiar with mining developments. My only experience—and fortunately I have managed to forget it—was that I bought a few shares and I still have a drawer full of them.

At the bottom of page C you say:

> We submit that all measures concerning the *mining* industry *solely* should not be revised, no more than tax on capital gains should apply to this industry when funds are granted to the companies for research, development and operating. That also a distinction should be made...

That is the point that interests me.

> ...a distinction should be made between "primary" and "secondary issue and/or distribution"

You are probably talking about an issue of shares. This is something that I do not quite understand and which I think is of some importance.

[*Texte*]

The Chairman: What page please?

Mr. Jacques Beauchemin: Page C. I will answer the question if you will allow me. This is elaborated on at the end of the brief iself. Of course the first pages are a summary of the whole brief.

You all know, hon. members, that you have in the promotion of large bodies such as security exchange commissions, exchanges and so on, that regulate the distribution of stock. You call them primary issues when the issue comes from the treasury of the company and when the money goes to the treasury of the company for corporate purposes. You call it secondary issue or tertiary issue, if you want, afterwards, once the stock is sold, let us say, to you and you sell it to somebody else afterwards.

Why do I make such a distinction? It is very obvious. We all agree, I think, this is a very risky business, the mining business. That being the case I think if the capital gains tax is applied for primary issues, for mining going concerns with no future, who would be fool enough to risk his money for a venture when he could play the market the same way, let us say, buying bank or trust companies stock with a possibility of market appreciation?

Why do I suggest a distinction between primary and secondary? It is because if you have a primary issue the money will be used to enhance and foster the mining exploration and development as such. The money will be utilized for good purposes, not strictly to play the market. There will be, of course, an incentive for the one who takes the risk, but in a case like this, to foster the capital and the injection of capital in mining companies if it were to be left free you would have a chance to see a much greater development, new capital pouring into the company's treasury and as such you would employ new men you have new equipment, new ventures which would benefit the country at large. This is what I am trying to outline in this last paragraph of page C or D, whatever it is according to the French or English text.

The distinction is in fact that in one case it produces for the country, in the other cast it produces for the pocket of the investor.

The Chairman: Mr. Noël?

M. Noël: Si on prend l'ensemble de ces investissements de premier plan ou de—comment l'appelez-vous déjà?

[*Interprétation*]

Le président: A quelle page?

M. J.-Jacques Beauchemin: Page C. Je vais répondre. C'est plus détaillé à la fin du mémoire. Bien sûr, les premières pages donnent un sommaire de tout le mémoire.

Vous savez tous, messieurs, que lorsqu'on fait de la promotion d'une façon générale, des commissions d'échange des valeurs réglementent la distribution d'actions et de valeurs. On parle alors d'émission primaire lorsqu'il s'agit d'une émission du trésor de la société et lorsque l'argent est versé au trésor à des fins propres aux sociétés. Il s'agit d'une émission secondaire ou tertiaire lorsque les actions sont vendues, disons, lorsqu'elles sont vendues une première fois et ensuite revendues.

Pourquoi je fais cette distinction? C'est très simple. Nous sommes tous d'accord que le commerce des mines est un commerce qui comporte de grands risques. Alors, puisque c'est le cas, je vous dis que si la taxe s'applique aux émissions primaires, aux compagnies qui n'auraient pas d'avenir, qui seraient assez folles de placer leur argent quand elles pourraient marchander de la même façon en achetant les actions d'une compagnie de fiducie ou d'une banque avec la possibilité de tous les avantages du marché?

Alors pourquoi donc cette distinction entre primaire et secondaire? Lorsqu'on a une émission primaire, l'argent sert à améliorer et à encourager l'exploration minière et son exploitation en tant que telle. L'argent serait utilisé à de bonnes fins, non pas pour jouer au marché. Dans un cas comme celui-ci, ce serait un encouragement et il s'agira d'une injection de capitaux. Il s'ensuivrait de nouveaux apports de capitaux et de nouveaux emplois avec tous les avantages que cela comprend pour le pays d'une façon générale. C'est ce que j'essaie de dire dans le dernier paragraphe des pages C ou D, que ce soit le texte français ou anglais.

Voici la distinction. Tout d'abord, dans le premier cas, cela joue à l'avantage du pays; dans le deuxième cas, c'est l'investisseur qui en profite.

Le président: Monsieur Noël?

Mr. Noël: If we take into account the whole investment picture of a primary investment or—how do you call it?

[*Text*]

M. J.-Jacques Beauchemin: Il s'agit de la distribution originale.

M. Noël: Distribution originale.

Si l'on prend l'ensemble des compagnies minières, le capital qui a été consacré à la distribution originale et qui est perdu, serait soustrait, des gains. On pourrait peut-être dire que ça s'équivaut.

M. J.-Jacques Beauchemin: Si vous permettez...

M. Noël: Je parle au point de vue du gouvernement.

M. J.-Jacques Beauchemin: S'il est perdu...

M. Noël: Je ne parle qu'au point de vue d'une compagnie minière...

M. J.-Jacques Beauchemin: On ne demande pas de...

M. Noël: Pour l'ensemble de groupe, non pas du groupe Sullivan, mais de l'industrie.

M. Cordeau: Monsieur le président, j'aimerais mentionner qu'au nombre des 19 millions de dollars investis à l'origine des compagnies du Groupe, 5½ millions sont définitivement perdus. Je vais vous donner le nom des compagnies dans lesquelles la distribution primaire aurait été investie à l'origine. Il s'agit de *Courvan Mining Co.*, 1.1 million de dollars pour 35 ans; *Federal Metals Corp.*, 1.7 million de dollars pour 50 ans; *Standard Gold Mines Ltd*, 0.6 million de dollars pour 29 ans; *Louvicourt Gold Mines*, 2 millions de dollars pour 26 ans; ce qui donnerait 24 millions à intérêt composé, à raison de 4 p. 100 au cours de ces années.

M. Noël: Je m'intéresse à l'ordre de grandeur. Le *Livre blanc* doit tenir compte des pertes par rapport aux bénéfices qui proviennent de l'exploitation minière. Je crois qu'il n'y a pas l'ombre d'un doute que l'industrie minière est une entreprise pleine de risques parce que, comme vous dites, si l'on examine la liste des 30 dernières années de la Bourse de Toronto et celle des petits papiers qu'on a achetés avec enthousiasme dans le temps, je n'ai pas de peine à croire que les promoteurs ont lancé des mines nouvelles, et que cela n'ait pas donné de résultats.

Vous n'êtes pas opposé au profit de capital lorsqu'il y a des chances d'en faire, mais la première émission est fait eavec l'idée que vous prenez tous les risques. Ce capital devrait, pour le moins, être protégé. Est-ce que ce capital peut être protégé par des pertes que vous essuyez dans votre exploration?

[*Interpretation*]

Mr. J.-Jacques Beauchemin: The primary distribution.

Mr. Noël: Primary distribution.

If we take into account the whole picture of the mining industries, the capital usually invested in the primary distribution and which is lost could offset the gains. So we could say that everything is in balance.

Mr. J.-Jacques Beauchemin: If you will allow me...

Mr. Noël: I am talking from a governmental point of view.

Mr. J.-Jacques Beauchemin: It it is lost...

Mr. Noel: I am only talking about a mining company...

Mr. J.-Jacques Beauchemin: We do not ask for...

Mr. Noël: For the whole group, not the Sullivan Group, but the industry.

Mr. Cordeau: Mr. Chairman, I would like to mention the fact that out of the $19 million invested by the Group, $5.5 million are definitely lost. I will give you the names of the companies in which the primary distribution would have been invested originally. They are Courvan Mining Co., $1.1 million for 35 years; Federal Metals Corp., $1.7 million for 50 years; Standard Gold Mines Ltd., $0.6 million for 29 years; Lauvicourt Gold Mines, $2 million for 26 years; which would give $24 million with compound interest of 4 per cent during all these years.

Mr. Noël: I'm interested in the order of magnitude. The White Paper must take into account these losses with regard to the profits that come in from the mining development. So there is not any doubt in my mind that the mining industry is a high risk concern because, as you see, if you look at the list of the last 30 years of the Toronto Stock Exchange and the list of small shares that were bought with such enthusiasm at the time, I can very well believe that the promoters have launched new mines but without results.

You are not against capital gains when there are chances of making gains on capital, but the primary issue is done with the idea that you are taking all the risks. This capital should at least be protected. Can this capital be protected by the losses that you have had to bear in your exploration?

[*Texte*]

Une voix: Oui.

M. Noël: Vous voulez que ces pertes soient effacées par les profits des bonnes veines.

Le président: Monsieur Beauchemin.

M. J.-Jacques Beauchemin: Monsieur Noël, je crois que vous avez répondu à la question. Lorsqu'il y a perte, on ne peut l'annuler. L'investisseur qui a acheté les actions prend la perte en achetant des actions de première distribution. S'il avait fait un profit, il l'aurait garder. Là où je vous rejoins peut-être c'est que pour l'industrie minière ou pour tout autre, dans le cas des actions acquises lors de la deuxième distribution, si le Parlement décide que le bien de capital doit alors être imposé au Canada nous proposons une échelle en vertu de laquelle le bien de capital serait imposable progressivement sur un période de dix ans qui irait en décroissant à raison de 10 p. 100 par année, afin d'encourager l'investissement à long terme, d'éviter le capital fixe et de donner ainsi pour les années à venir l'impulsion qu'on connaît.

M. Noël: Alors, c'est ce que...

Le président: Une moment, monsieur Noël. Votre tour est terminé.

M. Noël: Déjà?

Le président: Messieurs, je cède la parole à un autre M. Beauchemin.

Une voix: Vous permettez?

Mr. André Beauchemin: I want to answer again in part the question raised by Mr. Noël a moment ago. The one who invests in primary issues is a very special type of investor. Quite often this is somebody who can afford to lose. He is not interested in being compensated for losses.

Mr. Deakon: Somebody who is on the inside track?

Mr. André Beauchemin: Sometimes.

Mr. Deakon: With no deposits?

Mr. André Beauchemin: If you will allow me to reply on that subject.

Mr. Deakon: I have a can of them there.

The Chairman: Order.

Mr. André Beauchemin: If you will allow me, all deposits are known only after they are brought into production and most often we know what it was worth only when it is all

[*Interprétation*]

An hon. Member: Yes.

Mr. Noël: You want these losses to be written off from the profits of the good mines?

The Chairman: Mr. Beauchemin.

Mr. J.-Jacques Beauchemin: Mr. Noël, you have given the answer yourself. When there is a loss there is no write off. The investor who bought the stocks is the one who is going to bear the loss when he buys the primary distribution stocks. If he had made a profit he would have kept it. I agree that for the mining industry or any other, in the case of secondary distribution stocks, if Parliament decides that capital gains should be taxed in Canada, there should be a scale under which the capital gains would be gradually taxable over a period of 10 years decreasing by 10 per cent a year, so as to encourage long term investment and avoid locked-in capital and provide a new thrust for the years to come.

Mr. Noël: So that is...

The Chairman: Just a minute, Mr. Noël. Your time is up.

Mr. Noël: Already?

The Chairman: Gentlemen, I now recognize another Mr. Beauchemin.

An hon. Member: If you will allow me?

M. André Beauchemin: Je tiens à répondre à une partie de la question qui a été posée par M. Noël. Faire des investissements dans la première émission est une forme très spéciale de placement. Ce sont généralement des personnes qui peuvent prendre des chances et qui peuvent perdre. Elles ne veulent pas être compensées pour leurs pertes.

M. Deakon: Quelqu'un qui a des tuyaux de l'intérieur?

M. André Beauchemin: Quelquefois.

M. Deakon: Sans faire de dépôts?

M. André Beauchemin: Si vous me permettez de répondre à ce sujet.

M. Deakon: J'ai un pouvoir sur eux.

Le président: A l'ordre.

M. André Beauchemin: Nous connaissons les dépôts seulement lorsqu'ils sont mis en activité et la plupart du temps on n'en connaît l'efficacité que lorsqu'ils sont rendus à

[*Text*]

depleted. So it takes a lot of inside information to know all that.

We mentioned a moment ago that all those who speculate buy and sell quickly, should be submitted, after all, if a gain tax has to be imposed. If he buys and sells in the same year 50 per cent of his profit be taxable and loss deductible for that part, against his own bracket. There is no objection, but for a lot of investors the one who keeps two, three, four, five or ten years, it should be scaled down by 10 per cent a year, the amount of taxable. After 10 years they should all be tax free because then the one who kept it that long, in our case those who kept it for 10 years or more in our company, through the tax incentives, the tax holidays, the depletion, the capital gains turns $11 million into our own companies and so on. With all that it represents only a yield of only 5 per cent. For the capital gain why should they pay tax on that? Their yield will fall to 2 per cent or 3 per cent. I do not believe it is that just society that anybody is looking for.

The Chairman: Mr. Jean-Jacques Beauchemin?

Mr. Jacques Beauchemin: I would like to say at this point, and I do not like to be personal, but I think it will show my thinking.

I still feel young and brand new in the job if you want, as President. I took over only two years ago from predecessors. I mentioned in this brief that this is the same more or less, growth has been perpetuated for over 42 years at this rate. I would like to say this to prove what we feel by long range investments for people who do want to work.

We are not better than the Pope, let us put it this way, but I will say this, that my family, for one, has kept its stock for 40 years and has always increased its position in Sullivan Mining Group Limited and this is the way we believe in the mining industry.

We do not take it like an "expédition de pirate" as I said in my own book. I take it like a business as it should be seen in business, *saine* as we say in French.

The Chairman: Mr. André Beauchemin.

Mr. André Beauchemin: I would like to answer at this time, Mr. Danson, I believe who raised a...

The Chairman: No, Mr. Deakon.

Mr. Deakon: I had raised a question, but if he wants I will ask him a question right now if I may, Mr. Chairman.

[*Interpretation*]

l'épuisement. Alors, il faut beaucoup d'information interne pour le savoir.

Tous ceux qui font des spéculations, achètent et vendent à brève échéance devraient être imposés. S'ils achètent et vendent au cours de la même année on pourra imposer leur profit à 50 p. 100. On impose 50 p. 100 du bénéfice et il en déduit ses pertes. Il n'y a pas d'objection mais, d'après plusieurs investisseurs, pour celui qui garde ses valeurs pendant trois, quatre cinq ou dix ans, on devrait prévoir une réduction de 10 p. 100 par année du montant des gains de capital imposables. Après dix ans, on devrait l'exempter d'impôt. Celui qui a gardé un tel placement pendant si longtemps, celui qui demeure plus de six ans dans notre compagnie pour des raisons de concessions fiscales, pour les allocations d'épuisement pour les gains de capitaux de notre société qui sont de 11 millions, tout cela représente un rendement de 5 p. 100, pas plus. Pourquoi devrait-il payer des impôts sur les gains de capital? Ils ne donneront plus de 2 ou 3 p. 100 de rendement. Je ne crois pas que ce soit juste.

Le président: Monsieur Jean-Jacques Beauchemin?

M. J.-Jacques Beauchemin: Je voudrais souligner quelque chose. Je n'aime pas faire part de mes convictions personnelles, mais cela pourrait démontrer ce que je pense.

Je suis encore jeune et le poste de président est tout nouveau pour moi. Depuis deux ans seulement que j'occupe ce poste. J'ai précisé dans ce mémoire que la croissance a été à peu près la même depuis plus de 42 ans. J'aimerais dire cela pour exprimer ce que nous ressentons à propos des placements à long terme.

Nous ne sommes pas plus papistes que le Pape—,envisageons-le de cette façon; ma famille a gardé ces actions pendant 40 ans et a toujours accru ses positions dans le groupe minier Sullivan. Voilà notre conviction à propos de l'industrie minière.

Pour nous, ce n'est pas une «expédition de pirate»; j'en fais une affaire, c'est à dire une affaire comme nous devons l'envisager...une affaire saine.

Le président: Monsieur André Beauchemin.

M. André Beauchemin: J'aimerais répondre tout de suite, monsieur Danson, je crois que...

Le président: Non, monsieur Deakon.

M. Deakon: J'ai soulevé une question mais, s'il préfère, je vais lui poser une question immédiatement si vous le permettez, monsieur le président.

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Deakon.

Mr. Deakon: Is it not true that when a mining company comes into existence that the promoters, so to speak, take blocks of shares incorporators of the mining company, the and option off blocks of shares for themselves? Therefore, as far as primary stocks are concerned the majority of those primary stocks are going to be held by people who are the promoters of the company?

Mr. Jacques Beauchemin: I would like to answer this question, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Jean-Jacques Beauchemin.

Mr. Jacques Beauchemin: This is true, sir, what you say, and I would like to give you exactly the right answer to it. I doubt very much if anybody would work in Parliament for nothing for 20 years to come.

Mr. Deakon: We are doing it now.

Mr. Jacques Beauchemin: I know, at a cheap salary, but you do get something. Correct? Growth stock, as you call it, or vendors stock that you might receive against properties is the future reward against great efforts and patience for years to come. I know, again by experience, that those who were at the origin of Sullivan itself have been working for 20 years before touching anything by way of return. They only had the vendors' stock as you said, but this is getting stricter and stricter these days, sir.

You do not have the huge bundle of shares that you used to see easily because there are tight control by the SEC stock exchanges and so on.

Mr. Deakon: And so it should be.

Mr. Jacques Beauchemin: It is, so I think it does clear the air as far as this question is concerned if it bothers some people.

Le président: Est-ce qu'il y a d'autres questions?

Mr. Noël: Just one more, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Noël.

Mr. Noël: If you will allow me, Mr. Chairman...

Le président: Oui.

M. Noël: Dans votre résumé auquel je me fie parce que, en toute franchise je n'ai eu le

[*Interprétation*]

Le président: Monsieur Deakon.

M. Deakon: N'est-il pas exact que lorsqu'une compagnie minière est créée, les organisateurs achètent des actions et des actions pour eux? Pour ce qui est des actions primaires, la plupart de ces dernières sont détenues par ceux qui ont créé la compagnie?

M. Jacques Beauchemin: J'aimerais répondre à cela.

Le président: Monsieur Jean-Jacques Beauchemin.

M. J.-Jacques Beauchemin: Ce que vous dites est exact, monsieur, et je vais vous donner la réponse exacte. Je doute que quelqu'un puisse travailler au Parlement pendant 20 ans pour rien.

M. Deakon: Nous le faisons maintenant.

M. J.-Jacques Beauchemin: Je sais, et à un salaire dérisoire, mais vous obtenez tout de même quelque chose, n'est-ce pas? Les valeurs mobilières que vous devriez recevoir en échange des propriétés sont la récompense et la compensation anticipée de vos efforts soutenus. Je sais, de par mon expérience, que ceux qui ont créé Sullivan ont travaillé pendant 20 ans avant de toucher un bon salaire. Ils ne possèdaient que les actions mobilières mais aujourd'hui les actions deviennent de plus en plus difficiles à obtenir.

Vous n'avez pas beaucoup d'action parce que la production est contrôlée par le SEL et les bourses.

M. Deakon: C'est ainsi qu'on doit procéder.

M. J.-Jacques Beauchemin: Cela peut ainsi préciser toute cette incertitude qui ennuie certaines personnes.

The Chairman: Do you have any other questions?

M. Noël: Une autre, monsieur le président.

Le président: Monsieur Noël.

M. Noël: Si vous me permettez, monsieur le président...

The Chairman: Yes.

Mr. Noël: In your summary, I have to reply on it because this is the only thing I have had

[*Text*]

temps que de lire ce document car on ne me l'a donné que cet après-midi. Vous dites à la page E:

> 3) de décréter des critères spéciaux pour les compagnies exclusivement minières exploitant au Canada les ressources de notre pays, permettant le paiement de dividendes intercompagnies en pareil cas de façon à permettre leur autofinancement;

Vous insistez encore—et je crois que vous avez raison—sur le fait qu'il y a des entreprises minières qui n'exploitent le côté extraction que d'une façon subsidiaire.

M. Jean-Jacques Beauchemin: Oui.

M. Noël: C'est un paragraphe qui m'a frappé. Je crois qu'on doit faire une distinction, c'est mon opinion personnelle tout au moins—entre les entreprises strictement extractives et d'autres agglomérations d'entreprises qui font plus que cela. Les entreprises extractives devraient être traitées sur le même pied et les autres devraient être traitées comme des entreprises ordinaires. Est-ce que...

M. Jean-Jacques Beauchemin: Nous sommes d'accord.

M. Noël: ... c'est l'esprit du paragraphe 3.

M. Jean-Jacques Beauchemin: C'est cela.

Mr. Chairman this is what I think and this is what I wrote.

Mr. André Beauchemin: Can I say now what I was supposed to say in relation to what Mr. Deakon mentioned a moment ago?

Mr. Deakon: First of all, Mr. Beauchemin, I have more questions to ask.

• 2120

Mr. André Beauchemin: Actually I should state that the great misfortune for the public image of the mining companies is that too many people confuse speculation with real investment in the mining sector. The mining sector is an industrial activity which works for the good of the country. Speculation after all is the creaming out by a few citizens and confusing that with the industry after all is not fair. I am sure that Parliament can make the distinction. The public may not know the difference but they could be told.

Mr. Deakon: Mr. Chairman, may I ask this? What, if anything, are people like yourselves who really feel that mining is an industrial enterprise, and it is for the development of

[*Interpretation*]

time to read—they gave me this summary this afternoon—you say on page E:

> (3) to enact special criteria for exclusively mining companies developing in Canada the resources of our country, allowing the payment of intercompany dividends in such cases (mining companies are often interlocked in that manner) so as to allow their autofinancing;

You emphasize I think rightly the fact that some mining companies do their extracting operations only on a subsidiary basis.

M. J.-Jacques Beauchemin. Oui.

Mr. Noël: This is a paragraph that impressed me. We should draw the line—this is my personal opinion—between exclusively extractive companies and other conglomerates of companies who go beyond that. The extractive companies should be treated the same and the other companies should be treated as ordinary companies. Is it...

Mr. J.-Jacques Beauchemin: We agree.

Mr. Noël: That is the essence of paragraph 3.

Mr. J.-Jacques Beauchemin: That is right.

Monsieur le président, c'est ce que je pense, et c'est ce que j'ai écrit.

M. André Beauchemin: Puis-je dire ce que j'étais censé dire au sujet du point soulevé par M. Deakon il y a un instant?

M. Deakon: Monsieur Beauchemin, j'ai d'autres questions à poser auparavant.

M. André Beauchemin: Le malheur quant à la réputation d'une industrie minière, c'est qu'il y a trop de personnes qui confondent la spéculation et l'investissement dans le domaine minier. Le secteur minier est un domaine d'activité industrielle qui travaille dans l'intérêt du pays. La spéculation se fait par une poignée de citoyens; alors, ce n'est pas juste ce confondre la spéculation avec cette industrie. Alors, le Parlement peut établir la distinction. Si le public ne comprend pas la différence, on devrait l'en informer.

M. Deakon: Monsieur le président, puis-je poser une question? Les gens comme vous qui croient que le domaine minier est une entreprise industrielle et dont le but est d'accroître

[*Texte*]

the country, what are you doing to clean out these weeds amongst your own group, outside of the Securities Commissions putting nonstricture laws to enforce regulations which will not take that poor sucker on the street for a ride? Eventually after he holds the shares for 15 or 20 years he is picking butts, after having a lot of paper in the waste paper basket or in his drawers. What are you doing yourselves as mining officers of a company? What are you doing to police your own group to ensure that the public is not taken for a ride?

Mr. Jacques Beauchemin: Mr. Chairman, I will answer that if you allow me. You more or less lead me to believe that there are weeds in our Company, number one.

Mr. Deakon: No, not your company. I am talking about the mining industry as a whole. I am not talking about you personally.

Mr. Jacques Beauchemin: All right. I am not the one to police the mining industry at large. If a husband and wife have a fight in their own house I do not see what the neighbour has to do with it. I will say that there are bodies especially organized for that purpose that you call the Securities Commission in any province. You have stock exchanges that have to be adhered to.

Coming to our own cases, as far as we are concerned anything buying wrong weeds as you say or having weeds of any sort I would like to say that the record speaks for itself as far as our group is concerned. Those people who bought stock, let us say, at 10 or 15 or 20 cents a share, 20 or 40 years ago, if you want, have received more or close to the price it is selling tonight by way of dividends only, and we know that there is dollar for dollar with the stock market value as far as it is concerned for the company itself. I do not believe that you could expect any president of any company to police the country for the mining industry at large but I will say there have been abuses and this is what has probably misled the public and it is a very wrong image of the mining industry. We all feel that this is a field where you get rich overnight, make a quick killing and kill the people at the same time. You have good and bad people who share the work.

Mr. Deakon: That is exactly it. People all think that I am posing things against you.

Mr. Jacques Beauchemin: No, no.

Mr. Deakon: I am not. You just brought up the fact that obviously you have not a good public image in general. I am not talking

[*Interprétation*]

le pays, que faites-vous pour détruire les mauvaises herbes de votre groupe, en dehors des commissions des valeurs immobilières qui formulent des lois pour appliquer des règlements qui ne ridiculisent pas les gens. Après avoir eu des actions pendant 15, 20 ans, il ne lui reste que des papiers qui traînent dans le tiroir. En tant que dirigeant minier, que faites-vous pour éviter de tromper le public?

M. J.-Jacques Beauchemin: Monsieur le président, je vais répondre à cette question. Si je comprends bien, il existe des valeurs dans notre société.

M. Deakon: Non, non, je ne parle pas de la vôtre, je parle plutôt de l'industrie minière en général. Je ne parle pas de vous.

M. J.-Jacques Beauchemin: Très bien. Ce n'est pas à moi de surveiller l'industrie minière en général. Si un couple se bagarre dans leur maison les voisins s'en mêleraient. Il y a des organismes qui s'occupent de cela telle la commission de sécurité et les bourses qui règlementent... Alors, en ce qui nous concerne, vous avez parlé de mauvaise herbe et de chevaliers de l'industrie; je vous dirai ceci: notre histoire est ouverte; elle est un livre ouvert. Ceux qui ont acheté à 10, 15 ou 20 cents l'action il y a 20 ou 40 ans ont reçu presque le montant de ces actions d'aujourd'hui en tant que dividendes seulement. Nous savons que ces gains sont très comparables à tout ce qu'on peut acheter à la bourse dans la mesure où les compagnies sont concernées. Alors, on ne peut pas demander à un président d'une société minière de faire l'agent de police pour l'industrie en général. Je suis de votre avis qu'il y a eu des abus, de la fraude et c'est cela qui a créé la mauvaise réputation de notre industrie minière. Nous croyons que la mine est un domaine où on devient millionnaire du jour au lendemain et où on détruit les gens en même temps. Vous verrez toujours de bonnes et de mauvaises gens qui partagent le travail.

M. Deakon: C'est exact. Tous croient que je porte le blâme sur vous.

M. J.-Jacques Beauchemin: Non, non.

M. Deakon: Vous avez tout simplement démontré qu'en évidence, vous n'avez pas une bonne impression du public en général. Je ne

[*Text*]

about any individual company or yours in particular, I am talking about the industry in general. If you want a good public image, it is not a question of you policing your industry, it is a question of ensuring that other members tow the line, and if you have any knowledge that some person is going to commit a fraud on Joe Blow who is walking the street, something should be done to disclose that person so the poor sucker on the street does not get whacked.

The Chairman: I think I can interject here because I think we are getting slightly off the White Paper. Mr. Flemming.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I have read with great interest especially the first eight pages of the brief which is the history of the Company and I am greatly impressed with the statement that has been made that speaking in general terms the gentlemen who are the directors and who compose the top level management have not over a period of 40 years disposed of their shares. They have retained their shares and they have built the property and I think it is with that sort of a concept in mind that they deserve great credit from the people of Canada because I can visualize that they have spent a good many long days and late hours in connection with their business.

I would like to ask them about the various recommendations in the brief. I would like to ask them if they were asked to choose between their recommendations and the retention of the tax laws as they exist at the present time which they would take.

Mr. Jacques Beauchemin: Mr. Chairman, if you would allow me to reply, very decisively the same system and status as we have right now.

Mr. Flemming: I presume this is due to the fact that your 40 years of experience in which you started with a capital of $600,000 which is now $40 million—for which I think you deserve tremendous credit—some day, and I hope it will be a long, long, good many years away, some day probably the tax department will separate your heirs from some of the $40 million and I think you have to be prepared for that. However, I feel that we as a Committee are most interested in your reaction to the laws that have prevailed under which you have made the progress you have made.

[*Interpretation*]

parle pas de votre groupe du tout. Je parle de l'industrie en général. Alors, si vous voulez améliorer cette réputation, il ne s'agit pas de faire l'agent de police mais simplement de vous assurer que vos membres respectent la loi. Si vous êtes au courant d'une mauvaise affaire, il faut le publier, n'est-ce pas?

Le président: Je crois que nous nous écartons un peu du sujet du Livre blanc. Monsieur Flemming.

M. Flemming: Eh bien, monsieur le président, j'ai lu avec grand intérêt, les huit premières pages du mémoire qui donnent l'historique de la société. J'étais fort impressionné à savoir que les messieurs qui occupent le poste de directeur n'ont pas au cours d'une période de 40 ans, disposé de leurs actions. Ils les ont gardées, dans le but de construire cette société. D'après cet article, je crois que les canadiens doivent leur accorder du crédit. Ils ont dû travailler des heures et des heures pour faire fructifier notre commerce pour faire avancer notre commerce.

Ils ont fait plusieurs recommandations dans leur mémoire et je voudrais leur demander ceci: si on leur demandait de choisir entre les recommandations figurant au Livre blanc et le maintien des lois fiscales telles qu'elles, quel choix feraient-ils?

M. J.-Jacques Beauchemin: On choisirait certainement le statu quo.

M. Flemming: Alors, je présume que c'est dû au fait que vous avez 40 ans d'expérience et que vous avez débuté avec un capital de $600,000 maintenant élevé à 40 millions. Cela ajoute à votre crédit. Un jour, le ministère du Revenu va retirer de l'argent du 40 millions et je crois que vous devez vous préparer en conséquence. Mais je crois que nous en tant que Comité sommes plus intéressés à connaître votre réaction vis-à-vis des lois existantes qui vous ont permis de progresser. Vous avez quelques mines dans ma province, la mine de Nigadoo et les autres, et je conclus d'après votre mémoire que ces deux mines ne sont pas très rentables. Je présume que dans l'industrie minière vous êtes en quelque sorte une agglomération.

[*Texte*]

I notice you have a couple of mines in my province—Nigadoo and the others—and I judge from your brief that they are not too profitable. I presume it is true that in the mining business you are to quite an extent perhaps sort of a conglomerate. You have a good many different mines and different activities and along with the good ones you have to take some duds. I am kind of pleased that you have spent some money in our province and that you are still operating Nigadoo and what is the name of the other mine?

Mr. Jacques Beauchemin: Chester and Brunswick mines is the third one, too, the old Mount Pleasant.

Mr. Flemming: Oh, yes, the old Mount Pleasant. In any event do you consider that the tax holiday of three years has been a great stimulus to the mining industry?

Mr. Jacques Beauchemin: Mr. Chairman, you will, Mr. Flemming, find in the brief that if there had been no tax holiday we would probably have a $50 million capitalization today, or I would say, net worth. The difference between the $40 million and the $50 million is what we have been benefiting through tax holidays and depletion. As a matter of fact you are talking of your own province. We have as you mentioned yourself made one investment there and that will show exactly what I mean by a gamble in mining industry. We have invested there close to $10 million in Nigadoo River Mines Limited. Should we know today what we know by way of possible changes in mining laws we would be far better off keeping the $10 million in the bank and getting $900,000 a year of return or close to it without any risk rather than trying to go on. In the mining industry, sir, this is sometimes something that leads to something else and this is what we are after.

We mentioned in the brief, too—you will find it out there—that we have a number of projects like Chester and Brunswick Mines Limited where we spent this year over $1.5 million or close to it strictly for exploration purposes. We are going to have to spend for years to come after getting if we can the metallurgical problems to be solved which will mean more money again but this is by itself such a huge project which is unique in a way that we have to keep on regardless of whatever for the time being might or might not be the result of the contemplated White Paper proposals.

So I feel to answer that, if we still exist with, I would say, a modest capitalization and equity it is due to the incentives that in 1944 and 1946 were enacted by the government and

[*Interprétation*]

Vous avez plusieurs intérêts, plusieurs mines différentes. Avec celles rentables vous devez accepter quelques mauvais choux. Vous avez dépensé de l'argent pour notre province et vous continuez tout de même l'exploitation de la mine Nigadoo. Comment s'appelle l'autre?

M. Jean-Jacques Beauchemin: C'est *Chester*, il y en a une troisième aussi, c'est la mine Brunswick—l'ancien Mont Plaisant.

M. Flemming: En effet. A tout événement, estimez-vous que les concessions fiscales de trois ans ont beaucoup stimulé l'industrie minière?

M. Jean-Jacques Beauchemin: Vous verrez dans notre mémoire que s'il n'y avait pas de concessions fiscales on aurait aujourd'hui pour 50 millions d'avoir. La différence entre les $40 et les $50 est que nous avions bénéficié de concessions fiscales d'épuisement. Vous parlez de votre propre province. Là nous avons, comme vous l'avez dit, fait un placement et vous comprendrez ce que je veux dire par faire un pari. Nous avions investi des millions de dollars dans le plan de Nigadoo. Si nous avions su alors ce que nous savons aujourd'hui, je parle des changements de la loi des mines, on aurait mieux fait de garder ces $10 millions dans la banque en retirant les 900,000 dollars d'intérêts sans risquer quoi que ce soit plutôt que d'essayer de faire fonctionner notre affaire. Mais dans l'industrie minière, une chose aboutit à une autre. Au Nouveau-Brunswick, vous le verrez dans le mémoire, il y a plusieurs projets comme celui de *Chester*, de Brunswick pour lesquels nous avons dépensé près d'un million et demi rien que pour fins d'exploration. Il va falloir le dépenser pendant des années avant de résoudre les problèmes métallurgiques, ce qui va entraîner d'autres mises de fonds, mais le projet est tellement immense et vraiment unique, en effet, qu'il faut continuer sans tenir compte de ce que nous perdons en raison des propositions du Livre blanc. Et je sais que s'il nous reste certains avoirs, c'est grâce aux concessions, aux encouragements promulgués en 1947. Si on élimine ces concessions, un grand nombre de ces sociétés minières vont être obligées de fermer les portes. Les ressources nationales sont bonnes lorsqu'on en fait l'extraction. Elles ne le sont pas lorsqu'on les laisse sous terre.

[*Text*]

if this is wiped out a lot of these mining companies with marginal briefs and marginal conditions will have to be put on the shelf. Let me put it this way, national resources are good when they are extracted. They are no good if they stay in the ground.

• 2130

Mr. André Beauchemin: Mr. Chairman, could I add a word?

The Chairman: Mr. André Beauchemin.

Mr. André Beauchemin: Thank you, Mr. Chairman. In answering Mr. Flemming, I want to be more precise as the question raised was how much did the tax holiday account for our company? It accounted for $16 million by itself. In our case the depletion accounted only for $9 million in our Company in tax saving. We have actually out of seven properties brought into production we have three winners that made up the $16 million for the seven. Had we accumulated of all the seven the cost of the plants and the operating expenses it is above the $16 million tax holiday amount.

Mr. Flemming: I think you state in your brief the number of shareholders you have?

Mr. Jacques Beauchemin: About 20,000 stockholders in total, Mr. Flemming.

Mr. Flemming: Would they be largely Canadians?

Mr. Jacques Beauchemin: Yes, and the control is in Canadian hands and if you allow me I would like to interject at this point, Mr. Chairman, why I feel that the five years of evaluation will be a dead blow to a company like ours. You have seen lately not too long ago bids by foreigners for companies. At the time when we re-organized our group of companies last year there was no indication of any protection, none whatsoever, so we thought of it by ourselves by keeping East Sullivan as the controlling company for the southern mining group, which in turn has a certain say into East Sullivan leaving a bit of interlocked interest between the two companies. If we were one day to see on the unrealized capital a revaluation made every five years to sell some stock and this is dealt with thoroughly in the brief it would mean that we would have to dispose of very large stockholdings which would lead to the loss of control either to foreigners or to anybody else.

Let me put it this way. I would like to say that you are all businessmen. We have today a company with less than $16 million liquid tax position when there is tight money policy. Who the heck would try to lay its hand on it

[*Interpretation*]

M. André Beauchemin: Monsieur le président, puis-je ajouter quelque chose?

Le président: M. André Beauchemin.

M. André Beauchemin: Merci, monsieur le président. Je voudrais répondre à M. Flemming de la façon la plus précise que possible. Combien les concessions fiscales ont rapporté à notre société? Je vous réponds $16 millions. Les allocations d'épuisement ne nous ont donné que $9 millions en dégrèvement. Sur sept propriétés, on a eu trois gagnants qui ont trouvé les $16 millions pour payer les autres. Si on avait accumulé, si on avait pu récupérer tous nos frais, cela aurait dépassé les montants que nous avons récupérés en concession fiscale.

M. Flemming: Vous avez dit dans votre mémoire le nombre de vos actionnaires.

M. Jean-Jacques Beauchemin: Vingt milles.

M. Flemming: La plupart sont-ils Canadiens?

M. Jean-Jacques Beauchemin: Oui et c'est une société sous l'administration des Canadiens. Si vous me permettez, j'aimerais vous expliquer pourquoi les 5 ans d'évaluation seraient un dernier présage pour une société comme la nôtre. Lorsque nous avons réorganisé notre groupe l'année dernière, aucun indice nous prouvait qu'on serait protégé; hors l'an dernier, lorsque nous avons reformé nos groupes de sociétés nous n'avions aucune protection; nous avons essayé de nous protéger en laissant au Sullivan est le pouvoir de contrôler l'ouest qui en retour produit un certain intérêt entre les deux sociétés. Si on devait réévaluer tous les cinq ans, il faudrait écouler de nombreuses émissions d'actions, ce qui entraînerait la perte de contrôle, soit aux Américains, soit à d'autres. Vous êtes tous des hommes d'affaires ici. Nous avons une société possédant moins de 16 millions de taxes en argent liquide. Alors, à moins qu'on ne soit protégé, d'autres vont s'en accaparer. Demandez-vous où nous en serons d'ici cinq ans?

[*Texte*]

unless we are set against a take-over? If this revaluation takes place every five years where do you think we will all stand?

Mr. Flemming: I take it that you are not very enthusiastic over the prospect?

Mr. Jacques Beauchemin: I am rather pessimistic if it goes the way it is, gentlemen. I will put it very honestly. I am not trying to stage a show. I am a firm believer myself of speaking bluntly and saying honestly what I believe. This is why I appreciate your invitation today and I speak very openly to you. I feel that it is our duty as Canadian citizens to inform our own representatives. Nobody has the monopoly of common sense and knowledge. You may be well versed in various fields but I believe you should hear these people from various sources with various comments. Of course, we have selfish interests at times, but let us discuss the problem.

Mr. Flemming: There is nothing wrong with it.

Mr. Jacques Beauchemin: This is obvious I agree but I think it is very good to have a chance to express to the people who will be responsible for the future of Canada what will be the impact in a case like that. I would like to say just one thing. If you go back for 20 years in the mining industry we were producing at the time $500 million a year. Today we produce $5 billion. Why? I am talking about Canada. I am not talking about Quebec. I am not talking about any province. Why? The answer is very simple to me. There were incentives and I think the standard of living and we must keep that in mind, too, the standard of living for any worker is by far the best in the mining industry. This is where we pay the highest salaries all over the country.

Mr. Flemming: I would like to ask, Mr. Chairman, if Mr. Beauchemin could tell us in general terms, I will not ask him to be too specific, over a period of time what percentage of profit has he realized?

Mr. Jacques Beauchemin: As an average taking into consideration the capital gains that we made on some investments and between our companies through our various investments, through our earnings and through the tax incentives that we were benefiting on, we, I think, made an average of about 16 per cent on the capital.

Mr. André Beauchemin: I am sorry, but could I interject? Yes we did make 15 or 16 per cent in the last seven years since the Canadian dollar was devalued to 92.5 and also

[*Interprétation*]

M. Flemming: Je crois que vous n'êtes pas trop enthousiaste?

M. Jean-Jacques Beauchemin: Je vous le dis franchement, si les choses se poursuivent ainsi je suis assez pessimiste à ce sujet. Croyez-moi, je n'essaie pas de m'exhiber ici, je vous dis très franchement ce que je pense. C'est pour cela que j'apprécie beaucoup votre invitation d'aujourd'hui et je suis très franc avec vous. Je crois que nous avons le devoir en tant que citoyen canadien de vous informer. Personne n'a le monopole du bon sens. Vous êtes des experts dans bien des domaines mais je crois que c'est de votre devoir d'écouter les gens de différents domaines; vous êtes capables de faire le partage des choses. Revenons au sujet.

M. Flemming: Les intérêts personnels, il n'y a rien de mal à cela.

M. Jean-Jacques Beauchemin: Exact. Je crois que c'est bien de pouvoir s'exprimer devant ceux qui ont la responsabilité de gérer le Canada. Si nous remontons à vingt ans d'ici, dans l'industrie minière nous produisions $500 millions par an. Aujourd'hui le chiffre s'élève à $5 milliards. Je ne parle pas du Québec, je parle du pays entier. Pourquoi? Et la réponse est très simple. On avait de l'encouragement et je crois que le niveau de vie pour les ouvriers de l'industrie minière est le meilleur. Nous payons les meilleurs traitements, les meilleurs salaires du pays.

M. Flemming: Je voudrais demander au président si monsieur Beauchemin peut nous dire, d'une façon générale, on ne lui demande pas d'être trop précis, quel pourcentage des bénéfices a-t-il obtenu?

M. Jean-Jacques Beauchemin: Si on tient compte des gains de capitaux faits sur certains placements, dans l'ensemble de nos sociétés par rapport aux investissements, nous avons réalisé 16 p. 100 en moyenne sur le placement des capitaux.

M. André Beauchemin: Je regrette mais puis-je corriger. Oui, c'est vrai, nous avons fait 16 p. 100 depuis 7 ans, c'est-à-dire depuis la dévaluation du dollar canadien. Si

[*Text*]

through the good cycle, the seven good years, we are not guaranteed for the preceding, if we averaged between that figure preceding the seven years we had three for the preceding seven so the average would be 7.5. If we average over the whole span of our mining organization as a group it is 5 including all the capital gains and all sources and all incentives and benefits and we are representative of the mining sector as a whole in Canada.

Mr. Flemming: I am sure the answer leads to a definite political observation if I were so inclined, very favourable too to my party.

I take it then that it would be a reasonable thing to say that over a period of years your Company has, if they distributed a dollar been fortunate enough to retain of that dollar 5 cents and the rest of it was distributed throughout the operations and to the benefit of all whom it came in contact with? Right?

Mr. Jacques Beauchemin: We have benefited Mr. Chairman, by the rate between the Canadian and American dollar and as I said I think in my opening remarks we are producing normally as a rule of thumb as we are right now this year or last year between $22 million and $25 million gross production so you make a difference of over $1 million net profit which is wiped out and goes down the drain right now.

Mr. Flemming: We are in the lumber business. I know all about it. Correct?

Mr. Jacques Beauchemin: Second as a restriction for the copper exportation for 17 per cent being paid 59 cents a pound when this is selling at higher prices abroad we are going to lose pretty close to $400,000 to $500,000 a year only on that. I could keep on so this is not too rosy, sir.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I think I established the fact that I was anxious to know what these gentlemen thought of a retention of our present tax laws as compared with their own recommendations in their paper because I think it is something which the Committee might well ponder over when they have some time.

Thank you.

The Chairman: There are a couple of questions I would like to put to you, Mr. Beauchemin. It has to do with the question of a tax holiday and depletion. How many of your companies right now would be enjoying the benefits of a tax holiday?

Mr. Jacques Beauchemin: I would have to ask the Executive Vice-President to answer. I speak too much sometime, as you know.

[*Interpretation*]

on fait la moyenne pour la gamme de notre organisation, le chiffre serait plutôt de 5 p. 100 et tout compris.

M. Flemming: Je suis sûr que cela amène un commentaire politique, si j'étais si méchant de le faire.

Je me permets de dire, qu'au cours des années, votre compagnie, si on avait distribué un dollar, retenait 5 sous sur ce dollar. Le solde était distribué aux bénéfices de tout ce qui restait à faire à la compagnie.

M. Jean-Jacques Beauchemin: Monsieur le président, nous produisons *grosso modo* entre 22 et 25 millions de dollars comme production. Alors, voilà $1 million de bénéfices nets qui se perdent.

M. Flemming: Si je comprends bien nous sommes dans une affaire d'excès. Exact?

M. Jean-Jacques Beauchemin: Les restrictions quant au prix du cuivre vont entraîner une perte de $400,000 à $500,000 par an puisqu'il est acheté à 59 cents la livre alors qu'il est vendu à un prix plus élevé dans les pays étrangers. La situation n'est pas si agréable.

M. Flemming: Monsieur le président, je crois que j'ai bien confirmé ce fait. Je voulais savoir ce que ces messieurs pensaient de la conservation de nos lois fiscales par rapport à leurs propres recommandations indiquées dans leur mémoire. Je crois que le Comité pourrait bien y réfléchir quelquefois. Merci.

Le président: Monsieur Beauchemin, j'ai quelques questions à vous poser quant à la question des concessions fiscales et de l'épuisement. Combien de sociétés bénéficient à l'heure actuelle de ces concessions?

M. Jean-Jacques Beauchemin: Je parle trop. Je vais donner la parole au vice-président directeur.

[*Texte*]

Mr. André Beauchemin: We have four companies in the past that could have enjoyed a gain. One, Quebec Lithium, was a loser.

The Chairman: How many right now?

Mr. André Beauchemin: Right now there is one, the Nigadoo, where we derive no return for one thing but we do not expect it. It is part of our risk. Then we have two other companies, D'Estrie and Weedon, but we will derive the benefits at least before the end of 1973.

The Chairman: Under the proposals there is a fast write-off which in part would have the same effects of conserving cash, but the depletion allowances under the White Paper are lower. If I understand the United States situation correctly the United States does not have tax holidays but it does have rather vulnerable depletion allowances. If you had to choose between the U.S. system and the Canadian system which would you choose.

Mr. André Beauchemin: I would like to answer. If you let me choose the mines and if they are good I prefer the depletion alone. I could do away without the tax exempt but if I have to deal with small mines that are risky and so on in our case the tax holidays were much more important than the depletion.

• 2140

Out of seven that started production since 1946, four did not make anything with the tax holidays and evidently with depletion. Three compensated at least in part. Over-all we had 5 per cent with that. We needed the tax holidays badly. As a matter of fact, we still have to write off $9 million on plants that have been brought into production in the past that have not as yet been brought up. We did not make enough profit.

Mr. Jacques Beauchemin: Again, if I may add one word Mr. Chairman, to your question. You are asking, in fact, which one we should choose between depletion and tax holidays?

The Chairman: This is a theoretical question.

Mr. Jacques Beauchemin: I would like to say this. First of all, under the present proposal the earned depletion, as we call it, under the new system, at least as contemplated, instead of being 33⅓ would be in our case equivalent to about anywhere from 3 to 5 per cent by way of deductions. So my choice as the Executive Vice-President in this case would be largely I think accounted for

[*Interprétation*]

M. André Beauchemin: Quatre sociétés par le passé ont pu jouir de ces concessions et une a perdu, le *Quebec Lithium*.

Le président: Non, mais à l'heure actuelle, combien y en a-t-il?

M. André Beauchemin: Il y en a une, la Nigadoo, où le rendement, est faible mais cela faisait partie de notre risque. Puis nous en avons deux autres, l'*Estrie* et *Weedon*, où nous pourrons bénéficier de ces concessions avant la fin de l'année de 1973.

Le président: Dans les propositions on parle des mêmes conséquences au sujet de la conservation de la monnaie mais le Livre blanc indique une baisse des concessions fiscales. Alors, si j'ai bien entendu, les États-Unis ne font pas ces concessions fiscales, mais il y a des allocations d'épuisement plus libérales. Si vous aviez à choisir entre le système américain et le système canadien, lequel choisiriez-vous?

M. André Beauchemin: Si les mines sont bonnes, je choisis l'épuisement; mais si j'ai affaires à des petites mines très risquées, les concessions fiscales ont un plus grand rôle que l'allocation d'épuisement. Sur 7 sociétés en 1946, 4 n'ont rien rendu même en tenant compte des concessions fiscales, 3 nous ont compensés. Cela nous a donné un rendement global de 5 p. 100—on avait besoin de ces concessions fiscales. Et puis, il y a une perte de 9 millions de dollars sur du matériel qui n'a rien rendu. Nous n'avons pas fait suffisamment de bénéfices.

M. Jean-Jacques Beauchemin: Je peux ajouter un mot en réponse à votre question. Vous nous avez demandé lequel de ces deux avantages nous choisirions.

Le président: C'est une question hypothétique.

M. Jean-Jacques Beauchemin: Je vous dirai tout d'abord qu'étant donné les propositions actuelles, l'épuisement gagné, comme ont dit, au lieu d'être de 33⅓ p. 100 équivaudrait plutôt entre 3 et 5 p. 100, en fait de déductions. Alors, mon choix, en tant que vice-président directeur serait expliqué d'après la nature du gisement en question. On comprend la valeur d'une mine lorsqu'elle est

[*Text*]

depending on the type of deposit but that we cannot know beforehand in mining. As an example, we had one more—and I hope that I will not be quoted too much in the paper because they are going to say that we are only failing—but let us take the case of Quebec Copper where we made an investment, close to East Sullivan in the Eastern Townships. We made an investment of $3 million. We have a copper mine there with reserves, and all of a sudden, and these are cases of forced measures that we can have, as we have one in Nigadoo for waterflow. We lost the mine and so we lost the investment. So whatever system we might choose, we know when we finish.

Mr. André Beauchemin: If you will allow me, Mr. Chairman, I would like to add a word to that.

The Chairman: By all means, Mr. Beauchemin.

Mr. André Beauchemin: On the tax holidays again we should raise the question as Canadians, what does it cost the country, what does it give out as returns by inviting the foreign capital to that extent, foreign capital that we need so much? Canada is not a country like any other country where after all they simply have to save for their kids. We have to save in Canada or get some funds from some sources for the immigrants.

The Chairman: I was not questioning the need to provide incentives for the mining industry. I think that every one recognizes, including the White Paper, that the mining industry has a special claim and so states. What I was trying to find out was whether or not there are other options open with respect to higher depletion allowances by way of example, if you were to drop the tax holidays and you have answered that question. I would like to take you on to another one. You have not raised in your verbal testimony, although I think you did perhaps in your brief, the question of integration. Have you given any consideration the gross-up on credit, rather than the dividend tax credit?

Mr. Jacques Beauchemin: I would like to answer, if you will allow me, Mr. Chairman, and maybe the Executive Vice-President will add to whatever I have to say. The integration will in the case of the mining industry at large and in our own case, have quite an effect and quite an impact and I will give you an example. This is dealt with completely thoroughly in the case East Sullivan and Sullivan Mining Group as such. I think I will have to give you an example.

[*Interpretation*]

épuisée. J'espère que les journaux ne me citeront pas beaucoup, qu'ils vont dire que nous ratons mais, au cas du cuivre au Québec, nous avions fait un placement, 3 millions de dollars, près d'East Sullivan, dans les Cantons de l'Est, On y avait une mine de cuivre avec des réserves et puis tout d'un coup—ce sont des questions de force majeure comme c'est le cas à Nigadoo,—nous avons perdu la mine ainsi que notre placement entier. Alors, quel que soit notre choix, le risque est toujours là.

M. André Beauchemin: Si vous me permettez, monsieur le président, j'ai un mot à ajouter à cela.

Le président: Certainement, monsieur Beauchemin.

M. André Beauchemin: En ce qui concerne les concessions fiscales, en tant que Canadiens, nous devrions nous demander ce qu'il en a coûté au pays et puis ce qu'il en a apporté en demandant l'aide de capitaux de l'étranger. Le Canada est différent des autres pays—nous, au Canada—nous avons aussi les immigrants à nourrir.

Le président: Je crois que tout le monde reconnaît, y compris le Livre blanc, que l'industrie minière a joui d'un privilège spécial. Mais, je voudrais savoir s'il n'y a pas d'autres possibilités en ce qui concerne les allocations d'épuisement ou si on éliminait les concessions fiscales. Alors, dans votre témoignage verbal vous n'avez pas parlé de l'intégration pour remplacer le crédit fiscal à base de dividendes.

M. Jean-Jacques Beauchemin: J'aimerais répondre à cela, si vous me le permettez, monsieur le président, et peut-être le vice-président directeur aurait quelque chose à ajouter. L'intégration dans le cas de l'industrie minière d'une façon générale et dans notre propre cas, aura un effet important avec des conséquences très profondes. Je dois vous donner un exemple.

[*Texte*]

East Sullivan is not producing. It has only share for share in the Sullivan Mining Group. Sullivan Mining Group has divisions that produce and make money. They in turn will pay under the contemplated system, let us say, 50 per cent. We will have tax credits in Sullivan Mining Group. Once the money is paid off to the top company, we will have one-third again to pay. With no tax credits, strictly share for share this is one more stockholder, in fact, like John Smith, or Joe Blow, or whoever this is. And in return again Sullivan Mining Group that has about 40 per cent of the East Sullivan would have to pay on the residue one-third again. So it means that from time to time we get pieces to pieces and the integration as such is certainly a disaster for the mining industry. Now maybe you have some comments to add Mr. Beauchemin.

Mr. André Beauchemin: If you will allow me, what is proposed in the White Paper with the integration of income and so on, definitely after all the government has recognized it in presenting its White Paper, it is one way to get $150 million more from the mining sector in Canada out of something like—well, in the good years you see the profits may go up as high as $900,000, but in the bad years they may fall down to $400,00, so they are asking a certain slice.

The over-all impact for the high-bracket investor could be a reduction of 3 per cent of its yield. For the low-bracket investors it would be less than that. It could be nearly nil as a benefit. Actually the White Paper is conceived after all too much maybe like a father who would like to spread the benefits of life to all his kids, whether they be bright, lazy, or intelligent and hard workers. They want to compensate the loss of the stupid and take it away from the smart people, or the hard workers. This is pushing humanity a little far, I do not believe in the long run that humanity or Canadians, or Canada as a nation will be served well with that mentality.

Mr. Noël: No, you have just asked my question, Mr. Chairman, about integration.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen, for being with us this evening and presenting to us and supporting a very extensive brief by your company and for your constructive comments on the effects of the proposals as they might affect not only your companies but the industry as a whole.

Mr. Jacques Beauchemin: I wish, Mr. Chairman and gentlemen, to thank you very much for the reception and your attention, and especially the time that you have given us. Having spent, as we said, over 1,000 hours

[*Interprétation*]

East Sullivan ne produit pas—Sullivan Mining a des divisions productrices, là on fait de l'argent qui paiera en vertu du système prévu 50 p. 100. Nous aurons des crédits fiscaux et puis, pour l'autre compagnie, lorsqu'il nous restera le tiers à payer sans abattements fiscaux à *Sullivan* qui détient 40 p. 100 de l'autre compagnie, on devra payer un tiers de plus, et l'intégration sera pour nous un désastre. Monsieur Beauchemin, vous avez peut-être quelque chose à ajouter?

M. André Beauchemin: L'intégration du revenu telle que proposée dans le Livre blanc est une façon d'obtenir $150 millions de plus de l'industrie minière dans le Canada. Aux bonnes années les bénéfices peuvent atteindre $900,000 mais cela peut tomber à $400,000 pendant les années moins heureuses.

Les conséquences générales pour le gros investisseur pourraient représenter 30 p. 100 de pertes. Pour les petits investisseurs ce serait peut-être près de zéro. Mais, le Livre blanc est conçu un peu trop comme un père qui voudrait donner les avantages de la vie à tous ses enfants quelles que soient leur intelligence ou leurs qualités. Il veut compenser les pertes stupides en enlevant aux intelligents et aux travailleurs; alors, cela va un peu trop loin, et je ne crois pas qu'en définitive les Canadiens en tant que nation aient cette mentalité.

M. Noël: Non, ma question portait précisement sur l'intégration.

Le président: Merci beaucoup, messieurs, de votre présence ici ce soir. Nous avons eu un mémoire très sérieux de la part de votre société. Je vous remercie de vos commentaires constructifs. Vos propositions vont aider dans un avenir rapproché, non seulement votre société mais toute l'industrie en général.

M. Jean-Jacques Beauchemin: Messieurs, je vous remercie beaucoup de votre accueil et surtout du temps que vous nous avez consacré. On croyait que, étant donné le nombre de mémoires que vous aviez, vous ne nous

[*Text*]

there, we felt at least that 10 minutes would be good with the number of briefs that you have, but you were over generous tonight and we are very thankful to you.

The Chairman: Thank you very much. The meeting is adjourned.

[*Interpretation*]

auriez accordé que dix minutes. Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup. La séance est levée.

APPENDIX 8-B

THE CANADIAN CANCER SOCIETY
and
THE NATIONAL CANCER INSTITUTE OF CANADA

Brief

to the
Standing Committee on Finance, Trade and Economic
Affairs of the House of Commons

Submitted by:—
Mr. P. M. Draper—President, Canadian Cancer Society
Dr. D. H. Copp—President, National Cancer Institute of Canada

13th February, 1970

TABLE OF CONTENTS

The purpose of the Canadian Cancer Society	Para 1
The purpose of the National Cancer Institute of Canada	Para 2
The purpose of the Brief	Para 3
The reason for present exemptions	Para 4
Probable effects of Section 2.24 of white paper	Para 5
Status of Federal Grant to the N.C.I.	Para 6
Recommendation	Para 7

1. The Canadian Cancer Society

The Society was incorporated as a National body in 1938 as a result of action taken by the Canadian Medical Association and lay groups in some of the provinces. It grew out of a request from doctors for a lay-medical organization that would help bring cancer patients into their offices earlier.

The Society now benefits from the services of hundreds of thousands of volunteers who are involved in campaign, public education and services to patients.

There are more than 1,400 communities in Canada served by local organizations of the Society, and its services are extended to about 1,700 other localities.

APPENDICE 8-B

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER
et
L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER DU CANADA

MÉMOIRE

au

Comité permanent de la Chambre des communes sur la finance, le commerce et les affaires economiques

Soumis par:
M. P. M. Draper—Président, Société canadienne du cancer
Dr D. H. Copp—Président, Institut national du cancer du Canada

Le 13 février 1970

TABLE DES MATIÈRES

Le but de la Société canadienne du cancer	Par. 1
Le but de l'Institut national du cancer du Canada	Par. 2
Le but de cet exposé	Par. 3
La raison pour les exemptions actuelles	par. 4
Les effets probables de l'application de la section 2.24 du Livre blanc	Par. 5
Le statut de la subvention fédérale accordée à l'I.N.C.	Par. 6
Recommandations	Par. 7

1. La Société canadienne du cancer

La Société fut constituée légalement en organisme national en 1938 grâce à l'initiative de l'Association médicale canadienne et de groupes non médicaux dans quelques provinces canadiennes. Sa fondation répondait aux vœux de médecins qui réclamaient la formation d'un organisme composé de membres de la profession médicale et d'éléments non médicaux qui aurait pour objectif d'amener les cancéreux à se soumettre à l'examen médical autant que possible au début de la maladie.

La Société bénéficie maintenant du concours de centaines de milliers de bénévoles qui s'occupent de la campagne de souscriptions, d'éducation publique et d'assistance aux cancéreux.

Plus de 1,400 localités canadiennes sont desservies par des sections locales de la Société; tandis que 1,700 autres collectivités bénéficient de ses services.

The Society conducts one annual campaign for funds, usually in the month of April.

Included in this annual appeal are the funds required for the Society's affiliated cancer control organizations, thus ensuring that there will be only one cancer campaign each year.

Chief of these affiliated organizations is the National Cancer Institute of Canada, through which the Society supports a large nation-wide cancer research program.

Besides this the Society's functions include cancer education and assistance to cancer patients.

In addition to turning over to the National Cancer Institute of Canada about 60 per cent of its funds for research purposes, the Society also awards a number of fellowships.

The Society provides capital funds for research facilities at universities, such as the Dr. John S. McEachern Cancer Research Laboratory at the University of Alberta, the Medical and Cancer Research Building at the University of Saskatchewan, the Cancer Research Laboratory at the University of British Columbia, the Cancer Research Laboratory at the University of Western Ontario, additions to the research facilities at the Ontario Cancer Institute, the Cancer Research Unit at McGill University, and research facilities at the cancer clinic of the Manitoba Cancer Treatment and Research Foundation in Winnipeg.

The national president is Patrick M. Draper of Montreal.

2. The National Cancer Institute of Canada

The National Cancer Institute of Canada was established in 1947 as the result of a conference called by Senator Paul Martin, then Minister of National Health. It is a volunteer scientific and professional organization whose membership of 40 includes representation from all bodies in Canada interested in the cancer problem:

> Royal College of Physicians and Surgeons, Department of National Health and Welfare, Canadian Cancer Society, Canadian Medical Association, Canadian Dental Association, L'Association des Medecins de Langue Française du Canada, Association of Universities and Colleges of Canada, Medical Research Council of Canada, Canadian Federation of Biological Societies.

La Société organise tous les ans, ordinairement en avril, une campagne de souscriptions.

Cette somme comprend les fonds dont la Société a besoin pour subvenir aux besoins des organismes affiliés de lutte contre le cancer et la Société peut ainsi lancer une seule compagne par année.

L'organisme le plus important affilié à la Société est l'Institut national du cancer du Canada par l'entremise duquel elle subventionne un vaste programme de recherches, à l'échelle nationale, sur le cancer.

De plus, la Société s'occupe d'éducation sur le cancer et fournit une assistance relative aux cancéreux.

En plus de verser à l'Institut national du cancer du Canada 60 p. 100 de fonds pour fins de recherches, la Société accorde un certain nombre de bourses universitaires.

La Société fournit les capitaux nécessaires aux installations de recherche dans les universités, tels le laboratoire de recherches en cancérologie du docteur John S. McEachern, à l'Université de l'Alberta, le Centre de recherches en médecine et en cancérologie, à l'Université de la Saskatchewan, les laboratoires de recherches sur le cancer, à l'Université de la Colombie-Britannique, les laboratoires de recherches sur le cancer, à l'Université Western Ontario, l'agrandissement des locaux affectés à la recherche, à l'Institut du cancer de l'Ontario, le Centre de recherches sur le cancer, à l'Université McGill, ainsi que les installations de recherches à la clinique du cancer de la Fondation manitobaine de recherches et traitement du cancer, à Winnipeg.

Le Président national de la Société est M. Patrick M. Draper, de Montréal.

2. L'Institut national du cancer du Canada

L'Institut national du cancer du Canada a été fondé en 1947 au terme d'une conférence convoquée par le Sénateur Paul Martin, alors ministre de la Santé nationale. C'est un organisme bénévole, scientifique et professionnel, constitué de 40 membres qui représentent tous les organismes qui, au Canada, s'intéressent au problème du cancer:

> Le Collège royal des médecins et chirurgiens, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, la Société canadienne du cancer, l'Association médicale canadienne, l'Association dentaire canadienne, l'Association des Médecins de langue française du Canada, l'Association des Universités et Collèges canadiens, le Conseil de recherches médicales du Canada, la Fédération canadienne des sociétés de biologie.

The remaining 25 members are appointed as members-at-large from people in Canadian business and academic life who subscribe to the importance of a Canadian research program.

The main efforts of the Institute have been to support and coordinate research in the clinical and fundamental aspects of cancer, to train scientists in disciplines related to research on cancer, to promote professional education about cancer, to compile and interpret cancer statistics, and to assist in the coordination of provincial cancer control activities.

In its relationship with the Society, the Institute's main function is to administer the funds turned over to it by the Society for research purposes. To do this it relies on the advice of its Research Advisory Group, made up of leading Canadian scientists in the field of cancer research, who review all projects and encourage a high level of research endeavor.

In 1970 the Institute will approve about 150 applications for research grants worth a total of about $4,200,000, of which $3,-800,000 will come from the April campaign of the Society.

President of the Institute is Dr. D. Harold Copp of Vancouver.

3. Purpose of the Brief

The purpose of this brief is to express the views of both the Canadian Cancer Society and the National Cancer Institute of Canada with regard to Section 2.24 (page 18) of the Government white paper on its Proposals for Tax Reform. Section 2.24 reads as follows:—

> 2.24 Until now most fellowships, scholarships, bursaries and research grants not related to services have been treated as exempt from tax. There seems no valid reason for continuing such exemption. Post-graduate students and research workers are, in effect, professional workers and should pay tax as others, after allowances for tuition fees and for research expenses properly deductible from research grants. Payments to undergraduates normally fall well within the personal exemptions, after deducting tuition fees. Where they exceed exemptions or where the student has other income, he should pay tax just as other Canadians do.

Les 25 autres membres, nommés à titre hors-cadres, sont choisis parmi le monde canadien des affaires et des sciences qui convient de l'importance d'un programme de recherches au Canada.

Les principales tâches de l'Institut ont consisté à subventionner et à coordonner la recherche sur les aspects cliniques et fondamentaux du cancer, à former des spécialistes dans les domaines connexes à la cancérologie, à favoriser la formation professionnelle sur le cancer, à recueillir et à interpréter la statistique sur le cancer, à collaborer à la coordination des programmes provinciaux de lutte contre le cancer.

Sur le plan de ses rapports avec la Société, l'Institut a pour rôle principal d'administrer les sommes que lui confie la Société pour fins de recherches. L'Institut s'en remet aux conseils d'un Comité consultatif sur la recherche, composé d'éminents spécialistes canadiens de la recherche sur le cancer et chargé d'examiner tous les projets et de favoriser les travaux de recherche les plus méritants.

L'Institut approuvera, en 1970, environ 150 demandes de subventions à la recherche d'une valeur globale de quelque $4,200,000, dont $3,-800,00 proviendront de la souscription d'avril organisée par la Société.

L'Institut est présidé par le docteur D. Harold Copp de Vancouver.

3. Le but de cet exposé

Le but de cet exposé est d'exprimer l'opinion de la Société canadienne du cancer et de l'Institut national du cancer du Canada sur le contenu de la section 2.24 (page 18) du Livre blanc du gouvernement fédéral sur la réforme fiscale. Voici ce que l'on peut conclure en lisant la section 2.24 du Livre blanc:

> Jusqu'à cette date, la plupart des bourses de recherches et d'études ainsi que les subventions à la recherche, indépendantes des services, ont été considérées exemptes d'impôts. Il ne semble pas y avoir de raison valable pour prolonger cette exemption. Les étudiants suivant des cours de perfectionnement et les assistants de recherches sont, en effet, des individus ayant une activité professionnelle et devront donc payer des impôts comme les autres Canadiens, après avoir déduit leurs frais scolaires et leurs frais de recherches du montant des subventions accordées. Les versements accordés aux étudiants universitaires restent normalement dans les limites permettant l'exemption, une fois déduits leurs frais scolaires. Quand ces versements dépassent les montants bénéficiant d'exemption ou si l'étudiant a d'autres sources de revenus, il devra payer ses impôts comme les autres Canadiens.

4. Reason for Present Exemptions

We suggest that the original reason for the exemption of fellowships, scholarships and bursaries from income tax was to express government policy in favour of an increasing number of fellows and, therefore, an increasing number of research scientists. We submit that this reason is still valid for the continuance of the exemptions and that the need for more highly qualified scientists in Canadian research is still present.

4. Raison pour les exemptions actuelles

Nous suggérons que le maintien de l'exemption d'impôts sur les bourses de recherches et les bourses d'études exprimerait l'approbation du gouvernement quant à l'augmentation du nombre des bénéficiaires de subventions, augmentation qui à son tour permettrait une augmentation du nombre des savants se consacrant aux travaux de recherches. Nous pensons que cette raison représente toujours une explication valide pour prolonger les exemptions d'impôts dans de tels cas. Et nous sommes persuadés, d'autre part, que le besoin d'un plus grand nombre de savants qualifiés se fait toujours sentir au niveau des travaux de recherches au Canada.

5. Probable effects of Section 2.24

It is the opinion of the Society and the Institute that the Proposed taxation will affect the future of cancer research in one or more of the following ways:—

(a) Fellowships, scholarships and bursaries paid directly and those paid indirectly via research grants subsidize a large number of graduates at an age when many are married and have children. The members of this group must be given sufficient support that they can undertake one, two or more years of training in research without seeking other income. The salaries paid to those taking clinical and professional training as distinct from training in research have been increased to make this possible. The tax-free fellowship allows a competitive appointment at a lower salary level and also indicates to the student that his potential contribution to this vital area within this country is recognized by this special exemption. If because of taxation, the fellowship programme becomes unattractive to prospective research scientists, they will be encouraged to take their training and to follow their careers in other countries, or to enter other spheres of activity.

(b) Due to a shortage of qualified and motivated research scientists, the quantity and quality of Canadian cancer research will deteriorate and could well become a once flourishing branch of

5. Effets probables de la section 2.24 du Livre blanc

La Société du cancer et l'Institut national pensent que les impôts envisagés affecteront l'avenir des recherches sur le cancer d'une ou de plusieurs des façons suivantes:

(a) Les bourses de recherches et d'études payées directement ou indirectement sous la forme de subventions à la recherche représentent le revenu d'un bon nombre d'étudiants titulaires de diplômes, à un âge où beaucoup d'entre eux sont mariés et ont charge de famille. Ces bénéficiaires doivent être soutenus de façon suffisante pour qu'ils puissent envisager de consacrer une, deux ou plusieurs années de leur formation à des travaux de recherches sans devoir avoir recours à un autre revenu. Les salaires versés à ceux qui suivent une formation clinique et professionnelle, en plus de leur formation dans le domaine des recherches, ont été augmentés de façon à rendre possible les travaux de recherches. L'exemption d'impôts sur les bourses de recherches permet au bénéficiaire d'accepter un travail compétif même pour un salaire peu élevé et indique également à l'étudiant que l'on reconnaît l'importance de sa contribution au sein d'un domaine d'importance capitale pour son pays. Si, en raison des nouveaux impôts, le programme de bourses de recherches devient peu intéressant pour le chercheur éventuel, ce dernier sera poussé à poursuivre ses études et à envisager une carrière dans un autre pays, ou bien à changer de direction.

(b) En raison du manque de chercheurs qualifiés et déterminés par des motivations suffisantes, l'importance et la qualité des recherches sur le cancer au Canada se détérioreront et ces recherches

Canadian science abandoned to other countries.

(c) In order to avoid (a) or (b) the gross value of fellowships, scholarships, bursaries and research grants will have to be scaled upwards in order to offset the effect of Income Tax. This is probably the most likely effect, and, based on our most recent experience, we submit the following estimate of the probable escalation of such grants.

Direct Fellowships, Scholarships, Bursaries		
Granted by Canadian Cancer Society—Year ended Sep. 30, 1969	$120,049	(32)
Granted by National Cancer Institute—Year ending March 31, 1970	$202,337	(54)
Indirect Fellowships, Scholarships, Bursaries (Via Research Grants)		
Granted by National Cancer Institute—Year ending March 31, 1970	$339,100	(80)
Total	$661,486	(166)

While it is impossible to know each individual tax position, we have made certain assumptions as follows:

Average value of each fellowship, etc.	$4,000
Deduct proposed personal exemption	1,400
	$2,600

To provide $4,000 tax free, the value of the award would have to be increased to $4,650.

We realise that the above calculation does not take into consideration the deductibility of tuition fees, which would reduce the amount of income tax payable. Neither does it recognise the possibility that the recipient of the award may have other sources of income, which would increase the rate of tax payable on the fellowship, scholarship or bursary. We have no means of evaluating these factors which, in any case, tend to be offsetting.

The effect would be to escalate the total cost of fellowships, scholarships and bursaries

pourraient fort bien devenir une section autrefois florissante de travaux scientifiques effectués au Canada et que notre pays s'est vu obligé d'abandonner.

(c) Afin d'éviter les situations présentées dans les paragraphes (a) et (b), le montant brut des bourses de recherches et d'études et des subventions à la recherche devra être augmenté de façon à compenser les effets des nouveaux impôts imposés. Cette augmentation est à prévoir et, en nous basant sur notre plus récente expérience, nous présentons l'évaluation suivante de l'escalade probable de ces subventions.

Bourses de recherches et d'études versées directement		
Accordées par la Société canadienne du cancer—année terminée le 30 sept. 1969	$120,049	(32)
Accordées par l'Institut national du cancer—année se terminant le 31 mars 1970	$202,337	(54)
Bourses de recherches et d'études versées indirectement (sous la forme de subventions à la recherche)		
Accordées par l'Institut national du cancer—année se terminant le 31 mars 1970	$339,100	(80)
Total	$661,486	(166)

Bien qu'il soit impossible de connaître la situation fiscale exacte de chacun, nous avons fait quelques suppositions qui nous permettent d'établir les chiffres suivants:—

Montant moyen des bourses de recherches, etc.	$4,000
Moins l'exemption personnelle envisagée	1,400
	$2,600

Pour assurer un montant de $4,000, impôts déduits, il faudrait augmenter la valeur de la bourse à $4,650

Nous nous rendons compte que le calcul ci-dessus ne tient pas compte des frais scolaires déductibles, ce qui réduirait le montant des impôts à payer. Pas plus que de l'éventualité d'autres sources de revenus pour le bénéficiaire de la bourse, ce qui augmenterait le taux applicable pour le calcul des impôts à payer sur la bourse de recherches ou d'études. Nous ne disposons d'aucun moyen d'évaluer ces facteurs qui, de toute manière, ont tendance à déplacer le problème.

Le résultat consisterait donc en une escalade du coût total des bourses de recherches

to $771,900, an increase of $110,414 in one year. This increase is exclusive of normal or inflationary increments, and even then the research program would be merely continuing at its present level, with no provision for growth.

The net effect of this development is that the fellow or student will not pay this increased tax, and the burden will shift to the donor of funds to the Society. The person who is likely to suffer is the fellow or student who must ultimately be deprived of a fellowship due to the unavailability of funds.

6. Status of the Federal Grant to the N.C.I.

Meanwhile, a letter dated February 6th 1970 has been received by the National Cancer Institute of Canada from the Honourable John B. Munro Q.C. Minister of National Health & Welfare. In this letter Mr. Munro discloses that the Federal Grant to the N.C.I. in the fiscal year 1970/1971 will be at a maximum level of $250,000 or $100,000 less than the annual amount which has been provided during the previous seven years.

Furthermore, there is indication that this grant may be subject to further cuts in subsequent years and ultimately phased out completely. The Institute is therefore faced with a "squeeze" situation, caused in the first place by action already taken by the Minister of National Health and Welfare, and in the second place by action proposed by the Minister of Finance in the white paper. The combination will produce an income gap which public subscription cannot be expected to fill.

7. Recommendations

The Canadian Cancer Society and the National Cancer Institute of Canada offer two alternative recommendations for the Standing Committee to consider in connection with Section 2.24 of the Government white paper on its Proposals for Tax Reform:—

(a) That the exemptions presently available to recipients of fellowships, scholarships, bursaries and research grants not related to services, be continued.

or

(b) That the Federal Government reverse its present policy of reducing the direct annual grant to the National Cancer Institute of Canada and, instead, be prepared to increase such grant in relationship with the total increased costs to both

et d'études qui s'élèverait alors à $771,900, soit une augmentation de $110,414 en une seule année. Cette augmentation comprend l'accroissement normal ou dû à l'inflation, et pour ce montant, le programme ne ferait que continuer ses travaux à l'allure actuelle sans aucune expansion.

Et, conséquence évidente de cette proposition, l'assistant de recherches ou l'étudiant ne paiera pas ces impôts et cette tâche reviendra au donateur des subventions à la Société. Et la personne qui souffrira le plus de cette situation est l'assistant de recherches ou l'étudiant qui, en fin de compte, se verra privé d'une bourse de recherches en raison du manque de fonds disponibles.

6. Statut de la subvention fédérale accordée à l'Institut du cancer du Canada

En même temps, l'Institut national du cancer du Canada a reçu une lettre datée du 6 février 1970 de l'honorable John B. Munro, Q.C., Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Dans cette lettre, M. Munro annonce que la subvention fédéral accordée à l'Institut au cours de l'année fiscale 1970/1971 atteindra le niveau maximum de $250,000, soit $100,000 de moins que le montant annuel accordé au cours des sept dernières années.

De plus, il est possible que cette subvention soit sujette à des réductions ultérieures au cours des années à venir, jusqu'à ce qu'elle soit complètement supprimée. L'Institut doit donc faire front à une période de restriction causée en premier lieu par l'action entreprise par le Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et en deuxième lieu par l'action proposée par le Ministre des Finances dans le Livre blanc, actions qui entraîneront une réduction de revenus que les fonds provenant du public ne pourront sans doute pas combler.

7. Recommandations

La Société canadienne du cancer et l'Institut national du cancer du Canada proposent deux recommandations alternatives à la considération de la Commission permanente, concernant la section 2.24 du Livre blanc du gouvernement sur la réforme fiscale:—

a) Que les exemptions présentement offertes aux bénéficiaires de bourses de recherches et d'études et de subventions à la recherche indépendantes des services soient maintenues.

ou

b) Que le gouvernement fédéral modifie complèment sa politique actuelle concernant la réduction de la subvention annuelle versée directement à l'Institut national du cancer du Canada et prenne des mesures pour augmenter cette sub-

the Society and the Institute arising out of the implementation of Section 2.24 of the white paper.

It is our considered opinion that the adoption of either of these recommendations will protect the quantity and quality of future cancer research in Canada, which surely must be in the public interest.

On the other hand, implementation of Section 2.24 of the white paper, without compensating upward adjustment in the annual Federal grant to the National Cancer Institute of Canada, can only, in our opinion, lead to the curtailment of cancer research in Canada.

We are ready and willing to appear before your Committee and before any other Government body which may be concerned with these matters.

P. M. Draper, President
Canadian Cancer Society

Dr. D. H. Copp, President
National Cancer Institute
of Canada.

vention en fonction de l'augmentation des frais totaux à laquelle doivent faire face la Société du cancer et l'Institut national en raison de l'application de la section 2.24 du Livre blanc.

A notre avis, l'adoption de l'une ou l'autre de ces recommandations permettra de maintenir l'importance et la qualité des travaux de recherches sur le cancer qui seront entrepris dans l'avenir au Canada, ce qui est certainement dans l'intérêt public.

Au contraire, l'application de la section 2.24 du Livre blanc, si elle n'est pas accompagnée d'une compensation sous la forme d'un ajustement de la subvention fédérale annuelle versée à l'Institut national du cancer du Canada, ne peut, à notre avis, qu'entraîner la réduction des recherches sur le cancer au Canada.

Nous sommes prêts et nous consentons à paraître devant votre Commission permanente et devant n'importe quel autre organisme gouvernemental dont pourraient relever ces problèmes.

P.M. Draper, Président
Société canadienne du cancer

Dr. D. H. Copp, Président
Institut national du cancer du Canada.

APPENDIX 9-B

White Paper Presentation
Montreal Kiwanis Club Inc.
To
Standing Committee on Finance
Trade & Economic Affairs
House of Commons
Ottawa

White Paper Presentation
Montreal Kiwanis Club Inc.
To
Senate Committee on Banking
Trade and Commerce
The Senate
Ottawa Ontario

White Paper Submission
Kiwanis Club of Montreal Inc.
For Presentation to the
Honorable Mr. E. J. Benson
Minister of Finance
Government of Canada

Introduction Comment

While this submission has been initiated by the Kiwanis Club of Montreal its content is the result of careful and considered discussion with other Kiwanis Clubs within the O.Q.M. District (Ontario, Quebec and the Maritimes) which in itself is comprised of 75 Kiwanis Clubs.

This evaluation has also been examined and discussed by the member clubs of the Inter Service Club Council of Montreal, and has been given the Council's full endorsation.

To verify the representative opinion that is expressed herein, we are pleased to attach official letters of endorsement from the various service organizations and their member clubs with whom it has been our privilege to explore this matter of mutual concern over the brief period of February 4-28, 1970.

It is significant that to this date there has never been an official analysis of the entire spectrum of Service Club activities in Canada to permit an accurate statistical evaluation of all phases of activities performed on a voluntary basis, either on a yearly basis, or for a more extended period of time, such as the past 10 or 20 years in which important trends and changes have occurred.

Because the proposals under the "White Paper" strike at the very core of the "service club movement" in Canada, it is a most welcome opportunity for all service clubs to participate in such a general evaluation—which we hope to achieve during the current year,

APPENDICE 9-B

Mémoire concernant le Livre blanc
Club Kiwanis de Montréal inc.
Pour Présentation au Comité permanent
des Finances du Commerce et
des Questions Économiques

Mémoire Concernant le Livre Blanc
Club Kiwanis de Monlréal Inc.

Pour Présentation au Comité Sénatorial des
Banques et du Commerce

Mémoire concernant le Livre Blanc
Club Kiwanis de Montréal Inc.

Pour Présentation à L'Honorable E. J. Benson
Ministre des Finances
Gouvernement du Canada

Introduction

Même si le Club Kiwanis de Montréal a pris l'initiative de présenter ce mémoire, les idées contenues sont le résultat d'une étude sérieuse et poussée avec les autres clubs du District O.Q.M., (Ontario, Québec et Maritimes) qui comprend 75 clubs Kiwanis parmi les 210 que compte le District.

Ce mémoire a aussi été étudié et discuté par les membres du Conseil des Clubs Sociaux de Montréal qui l'a endossé pleinement.

Pour certifier l'endossement des opinions émises, nous attachons à ce dossier des lettres officielles de la part des différents clubs de Service et leurs membres avec qui nous avons eu le privilège d'étudier ce problème commun durant la brève période du 4 au 28 février 1970.

Établissons au départ qu'à date, il n'y a jamais eu d'analyse complète et officielle d'effectuée pour connaître exactement au point de vue statistique, toutes les phases d'activités accomplies de façon volontaire par les divers clubs sociaux, soit sur une base annuelle ou durant une période plus longue, soit de 10 à 20 ans, périodes, durant lesquelles il est survenue des changements importants et de nouvelles orientations.

Comme les propositions contenues dans le «Livre Blanc» s'attaquent à l'existence même du mouvement des clubs sociaux au Canada, les clubs de service ont été forcés d'en analyser les effets afin que durant l'année qui s'en vient, il existe une ligne de conduite et

for the future guidance and reference of the governments at all levels and for the public at large.

Of necessity, we are restricting the use of statistics in this submission to the bare minimum, in order to provide an adequate perspective on the points at issue. It is anticipated that when the complete set of authentic facts are correlated, there will be a much deeper appreciation at all levels of the very substantial contribution that is being made to the Canadian community by all service clubs and their members.

The Problem

We take the liberty of quoting your comments in your presentation of the White Paper on the subject of "Entertainment and Related Expenses":

5.9 (Quote)

"It is proposed that the Income Tax Act specifically deny deduction for entertainment expenses, the cost of attending or sending employees to conventions, and the cost of dues for membership in social or recreational clubs."

5.10

"Under the system outlined in Chapter 4 whereby shareholders are given credit for the taxes paid by their corporations merely to deny a deduction for this purpose of expenditure is not sufficient, although the denial of the deduction would mean that the corporation pays extra tax, shareholders of the corporation would receive credit for the extra tax paid. Therefore it is necessary to provide further that, in the case of corporate tax payers, taxes due because of the non-deductibility of these expenditures would not be creditable."

General Observation

We respectfully submit that:

1. Service club dues and luncheon expenses *should be recognized as legitimate business expenses,* fully deductible from taxable income, for members who are official representatives of their business because:

(a) By its very nature, a service club is a meeting place of business men whose membership qualification is closely related to the various categories of business they represent.

de référence pour les gouvernements à tous les niveaux et pour le public en général.

Pour simplifier, nous avons réduit l'usage des statistiques dans ce rapport à un strict minimum afin de ne pas détourner l'attention des points importants. Nous espérons cependant que lorsque toutes les statistiques seront connues avec leurs implications, on comprendra davantage, à tous les niveaux, la contribution substantielle qui est apportée aux communautés canadiennes par tous les clubs de service et leurs membres.

Les Problèmes

Nous nous permettons de citer vos commentaires dans la présentation du Livre blanc au sujet des «Frais de Représentation et Dépenses Connexes»:

5.9 (Extrait)

«Il est proposé que la Loi de l'Impôt sur le Revenu refuse toutes déductions pour les frais de divertissement, pour les frais de voyage, des employés aux conventions et pour le coût des contributions comme membres de clubs sociaux ou sportifs.

5.10 Nous donnons ici le texte anglais qui est le texte officiel. Il est cependant clairement indiqué que les compagnies ne recevront aucun crédit de taxes à cause de dépenses inadmissibles.

"Under the system outlined in Chapter 4 whereby shareholders are given credit for the taxes paid by their corporations merely to deny a deduction for this purpose of expenditure is not sufficient although the denial of the deduction would mean that the corporation pays extra tax, shareholders of the corporation would receive credit for the extra tax paid. Therefore it is necessary to provide further that, in the case of corporate tax payers, taxes due because of the non-deductibility of these expenditures would not be creditable."

Considération Générale

Nous soumettons respectueusement que:

1. Les cotisations des clubs de service et les dépenses de repas doivent être reconnues comme des dépenses admissibles pour les hommes d'affaires, avec déduction complète au point de vue Impôt sur le Revenu, ceci s'appliquant aux membres qui sont les représentants officiels de leur compagnie pour les raisons suivantes:

(a) Suivant sa nature même, un club de service est une place de rencontre pour des hommes d'affaires qui se qualifient au point de vue membership dans une catégorie d'hommes d'affaires qu'ils représentent.

(b) The corporate image of every firm is reflected by its representative member in the local Kiwanis, Rotary, Lions, Gyro, Active Club, Optimist, Richelieu or Civitan etc.

(c) The luncheon meetings in themselves are a *necessary means of communication and motivation* by which the collective manpower of each club is encouraged to support the many activities in which each club is involved. Without such luncheons, the whole service club activity pattern would "die on the vine."

(d) The favorable personal relationships that are naturally created through service club activity are known to produce a desirable business liaison between members, especially in the sales and service areas. Where such results do occur, even though it may not be the prime reason for membership, a corporation or private business is not normally found in the membership roster.

(e) The basic object of the service clubs is neither recreational nor social—but rather to create a manpower pool that can effectively provide voluntary leadership to the many areas of public need—whether it be in the area of charities, public and business affairs, youth development programmes, homes for the aged, Little League Baseball, retarded children's camps, vocational guidance, public education on drugs, traffic safety, pollution etc.

The conditions of membership in service clubs demand an understood personal commitment of voluntary participation and attendance, to ensure that these primary objects shall be achieved.

(f) Not only do the results of membership satisfy the traditional Income Tax definition of a "deductible expense" (an expense for the object of earning income)—but the result of service club activity reduces greatly what would otherwise become a much larger expense by governments at local, provincial and federal levels to replace these services.

(g) If corporations are not permitted to deduct the service club membership dues and luncheons of their appointed members, the future membership strength of all service clubs is placed in jeopardy—when 60% of all memberships (or higher) are company sponsored.

(b) Les compagnies sont représentées comme telles par leurs membres dans les différents clubs dont ils font partie, soit, Kiwanis, Rotary, Lions, Gyro, Active Club, Optimist, Richelieu ou Civitan etc.

(c) Les Déjeuners en eux-mêmes sont des moyens nécessaires de communication et de motivation par lesquels les effectifs de chacun des clubs s'engagent à participer activement à des activités pertinentes aux clubs. Sans ces déjeuners, toutes les activités des clubs mourraient de leur belle vie.

(d) Il est reconnu que les rencontres qui se créent lors de ces réunions des clubs de service permettent d'établir des relations d'affaires entre les membres, surtout ceux qui sont dans la vente et dans le service. Si ces résultats ne sont pas atteints, quoique nous ne voulons pas affirmer qu'ils sont la seule raison de notre membership, le nom d'une corporation ou d'une entreprise privée ne se trouverait pas autrement dans le bottin des membres.

(e) Le but primordial des clubs de service n'est pas au point de vue social ou récréatif—mais c'est plutôt un groupe susceptible d'apporter une réserve de main-d'œuvre qui peut efficacement fournir volontairement du «leadership» dans plusieurs secteurs du domaine public, que ce soit au point de vue charité, affaires publics, programmes de développement pour les jeunes, maisons pour personnes âgées, petite ligue de baseball, camps pour enfants handicapés, orientation professionnelle, éducation publique sur les drogues, sécurité routière, pollution, etc.
Une des conditions d'admission comme membre dans les clubs de service est l'engagement personnel, la participation volontaire et l'assiduité afin que les buts des clubs soient réalisés.

(f) Non seulement le fait d'être membre rencontre la définition traditionnelle du Département de l'Impôt en ce qui concerne les dépenses déductibles, (dépenses faites dans le but de réaliser un gain)—mais il en résulte que les services que rendent les clubs réduisent le coût qu'aurait à défrayer les gouvernements, tant local, provincial et fédéral.

(g) Si les corporations n'obtiennent plus la permission de déduire les frais de cotisation et de repas des membres de clubs de service, malheureusement, le «membership» des clubs de service, à l'avenir, sera dans une situation précaire étant donné que 60 p. 100 de tous les effectifs et même plus proviennent des compagnies.

(h) If the Government of Canada wishes the business community to help keep the level of government expenditure down, by encouraging the employees to continue their involvement in community activities, it goes without saying that the government's taxation policy must favor this expenditure of employee man-hours in service club projects.

We respectfully suggest that the proposed amendment not only fails to recognize the value of donated corporate time to service club activities, but actually penalizes both the company and its shareholders if the expenses for membership dues and luncheons are treated as non-deductible expenses to the corporation—

We find it difficult indeed to understand your department's logic that tax credits normally given to shareholders pertaining to taxes paid by their corporations should be denied to them for such increased corporate taxes as may result by making these expenditures non deductible.

Can it be that it is the object of the Finance Department to encourage an "Anti-Service Club" attitude, not only by employers, but also by the shareholders of corporations?

While we are sure this is not the natural intent of the Government of Canada, it could well become the result. The problem is not just the action, it is also the reaction and its cumulative effects.

2. There is no inidication in the White Paper of an intended budget increase to offset the loss of free services from service clubs that must be anticipated if the proposed amendment is allowed to affect service club dues and luncheon expenses. We suggest that this is a $100 million problem per year.

3. The total membership of all service clubs in Canada is presently estimated at 135,000. Of these 13,326 are Kiwanians.

If local Chambers of Commerce and Junior Chambers (Jaycees) also brought under the "non deductible" expense interpretation, the total number of membership affected by the proposed ruling will approximate 200,000 in Canada.

(h) Si c'est l'intention du Gouvernement du Canada que les hommes d'affaires dans les communautés aident le gouvernement à garder les dépenses au minimum, en encourageant les employés à participer dans les activités communautaires, il va sans dire que les politiques de taxation du Gouvernement doivent favoriser les employés à donner du temps pour les projets des clubs de service.

Nous vous soumettons respectueusement que les amendements proposés, non seulement refusent de reconnaître la valeur du temps donné par les corporations aux activités des clubs de service mais pénalisent les compagnies et les actionnaires si les dépenses pour les cotisations et les déjeuners sont considérées comme des dépenses inadmissibles pour la corporation.

Nous comprenons mal la position de votre Département qui refuse les crédits pour taxes qui sont normalement alloués aux actionnaires pour les taxes payées par leurs corporations. Ceci fait que ces mêmes personnes paieront des taxes corporatives augmentées dû au fait que les dépenses sont inadmissibles.

Faudrait-il comprendre que l'attitude du Département des Finances est de décourager, non seulement les employés mais les actionnaires des corporations à participer aux activités des clubs sociaux? Nous doutons que ce soit l'intention du Gouvernement du Canada mais si la loi est appliquée, c'est le résultat que l'on obtiendra. Le problème ne réside pas seulement dans la réaction qu'elle produira et dans ses conséquences.

2. Nous ne trouvons nulle part dans le Livre blanc des indications à l'effet que les budgets seront augmentés pour compenser la perte de services gratuits donnés par les clubs de service si naturellement on anticipe que les amendements proposés en ce qui concerne les cotisations et les dépenses de repas seront appliqués. Nous déclarons que ce coût s'établit à près de $100 millions par anné.

3. Les effectifs totaux de tous les clubs de service au Canada sont actuellement d'environ 135,000, dont 13,326 sont Kiwaniens. Si les membres des Chambres de Commerce et des Chambres de Commerce Junior sont également classifiés parmi les organisations dont les dépenses ne sont pas admissibles, les effectifs qui seront affectés par les nouvelles décisions atteindront 200,000 personnes au Canada.

You would find it very difficult indeed to differentiate between the deductibility of local Chamber of Commerce memberships and service clubs, for both involve community activities designed to create a "desirable climate" socially, politically, economically and culturally in which business can best operate.

4. We question whether it is appreciated by the Department of Finance that the cost of replacing free services from service club members might well be more than 20 times the increased tax revenues anticipated from non-deductible service club dues and luncheon expenses.

To illustrate—we shall use only the figures officially related to service club membership in Canada.

Total service club membership	$ 135,000
Average expense deduction per member (including dues and meals)	150
Total possible expense deduction	20,250,000
Less 25% non deductible due to membership classification	5,062,600
Net Deductions	$15,188,500

Likely Tax Revenues

(a) Small business representatives (⅔ of 15,188,500) × 22%	$2,256,465
(b) Large company representation (⅓ × 15,188,500) × 50%	2,531,416
Estimated tax revenues by disallowing service club dues and luncheons.	$4,787,881

Evaluation of Canadian Service Club Activities

(a) Estimated Man Hours of Free Community Service
135,000 men @ 2 hrs/week = 100 hrs/yr = 13,500,000 man/hrs/yr

N.B.—Most clubs expect four hours per week by each member, with participation on 2 committees. The above assumption is ultra conservative.

(b) Estimated Value of "Company" Donated Time
135,000 hours @ $7.50 per hour (Minimum) $101,250,000

N.B.—Employee income average is estimated at $5.00/yr

—Income average for members from professional and sole proprietors is estimated @ $8.00/yr.

—Company or business time donated is usually worth at least 50% more than earned income rate of member.

Vous expliqueriez difficilement la différence au point de vue admissibilité des dépenses entre une Chambre de Commerce locale et les Clubs de Service car les deux comprennent des activités communautaires crées pour engendrer un meilleur climat social, politique, économique et culturel dans lequel le milieu d'affaires doit opérer.

4. Nous nous demandons si le Département des Finances a évalué le coût de remplacement des services gratuits fournis par les membres des divers clubs? Nous sommes d'opinion qu'il en coûtera certainement 20 fois plus que le montant de taxes qui seraient collectées si les frais de cotisation et de repas des clubs de service ne sont pas admissibles. Comme exemple, voici les statistiques concernant tous les clubs de service au Canada.

Effectif total des clubs de service	$ 135,000
Dépenses moyennes déductibles (par membre incluant cotisation et repas)	150
Total de la déduction des dépenses possibles	20,250,000
Moins 25% non déductible dû à la classification du membre	5,062,600
Montant total des déductions	$ 15,188,500

Revenus de taxes possibles

(a) Représentants de petites corporations (⅔ de 15,188,500) × 22%	$ 2,256,465
(b) Représentation de grandes corporations (⅓ de $15,188,500) × 50%	2,531,416
Revenus de taxes anticipés en enlevant les frais de cotisation et de repas	$ 4,787,881

Évaluation des activités des clubs de service au Canada

(a) Nombre de «Man Hours» données au Service Communautaire—135,000 hommes à 2 hrs/semaine = 100 hrs/année = 13,500,000 hommes/hrs/année

N.B.—La plupart des clubs exigent de leurs membres quatre heures par semaine de participation active dans 2 comités. Le chiffre soumis plus haut est très conservateur.

(b) Valeur estimée du temps donné par la Compagnie—135,000 hommes à $7.50 par heure (minimum) $101,250,000

N.B.—Le revenu moyen de l'employé a été estimé à $5.00/l'heure.

Le revenu moyen de membres professionnels ou de propriétaires uniques de corporations a été estimé à $8.00/l'heure.

Le temps donné par les compagnies ou les hommes d'affaires vaut souvent beaucoup plus que 55% du salaire moyen gagné par un membre.

(c) Cash Benefits to Canadian Community per Year through Service Club Activity

(i) By personal donation to club projects: 135,000 × 50 00/member..... 6,750,000

(ii) By capital fund-raising activities: 135,000 × 80.00..... 10,800,000

$ 17,550,000

N.B.—This estimate does not include the many charities for which the service clubs provide "sustaining directors".

(d) Value of Service Activity to International Field (now covering 145 countries)..... 2,000,000

(e) Government Tax Revenues from Provincial (or Regional) National and International Conventions in Canada—Minimum Estimate..... 3,000,000

Illustration	International Convention	Year	Estimated Revenues
(Based on performance bonds)	Kiwanis (Montreal)	1972	$10 mill.
	Optimist (Toronto)	1972	2.5 mill.
	Lions (Windsor)	1973	10 mill.
	Rotary	1975	10 mill.

(f) Estimated Cost to Government to Replace Donated Services using Government Personnel 13,500,000 man hours @ $6.00.....$ 81,000,000

Estimated Additional Government Expenditure Required to Replace Service Club Activity per year in Canada.....$ 103.55 millions

Ratio of Estimated Services to Canada by Service Clubs versus projected tax increase by disallowing expense deductions

$$\frac{103.55}{4.787} = 21.6:1$$

(c) Bénéfices retirés par les Communautés Canadiennes, Annuellement grâce aux Activités des Clubs de Service

(i) Dons personnels aux projets des clubs: 135,000 × $50.00/membre....$ 6,750,000

(ii) Activités de levées de fonds: 135,000 × $80.00 10,800,000 17,550,000

N.B. Ceci n'inclut pas les campagnes où les clubs de service sont les âmes diligentes.

(d) Valeur des activités des Clubs de Service au point de vue International (nous couvrons maintenant 145 pays). 2,000,000

(e) Revenus en taxes pour les gouvernements provinciaux (ou régionaux) lors des Conventions Nationales ou Internationales au Canada—Estimé minimum..... 3,000,000

Exemple	Convention Inter.	Année	Revenus Estimée
(En se basant sur les bonds d'exécution)	Kiwanis (Montréal)	1972	$10 mill.
	Optimist (Toronto)	1972	2.5 "
	Lions (Windsor)	1973	10 "
	Rotary	1975	10 "

(f) Ce qu'il en couterait au Gouvernement pour remplacer les services rendus avec son propre personnel gouvernemental 13,500,000 hommes heures à $6.00.....$ 81,00,0000

Dépenses supplémentaires qu'aurait à effectuer le Gouvernment pour remplacer annuellement les activités des clubs de service au Canada.....$ 103.55 millions

Rapport entre la valeur des services estimés et rendus au Canada par les clubs de service avec la taxe supplémentaire projetée en enlevant certaines dépenses.

$$\frac{-103.55}{4.787} = 21.6:1$$

Comments

1. We have been purposely conservative in these estimates. It is expected that when our national survey is completed a much more meaningful picture will reveal itself to prove the "money leverage" generated by service clubs. No account whatever has been given to the bequests and foundations administered by Kiwanis and other clubs. One club alone has donated $228,998 to charities since January 1, 1960. (253 members).

2. Interestingly, approximately 85 per cent of the membership strength of Canadian service clubs is located in communities outside the four major cities of Montreal, Toronto, Winnipeg and Vancouver. Legislation that negatively affects service clubs will hit the smaller centres hardest where social services are weakest.

Commentaires

1. Nous avons été très conservateurs dans nos estimés. Lorsque notre enquête nationale sera complétée, nous aurons une idée plus véritable pour prouver que les clubs de service sont des sources de levées de fonds. Dans tout ceci, nous n'avons pas tenu compte de la participation des clubs Kiwanis ou autres dans des projets et des fondations. Mentionnons simplement un club qui a donné $228,998 comme dons depuis le 1er janvier 1960. Ce club compte 253 membres.

2. Il est intéressant de noter que près de 85 p. 100 des effectifs des clubs de service sont localisés dans des communautés en dehors des quatre grands centres de Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver. Toute législation qui affectera les clubs de service frappera davantage les petits centres où les services sociaux sont les plus faibles.

3. It is realistic to expect a $\frac{1}{3}$ decrease in service club memberships immediately if the present White Paper amendment is imposed to deny tax deductions to corporations, business firms and professional men for service club dues and luncheon expenses.

If the energy of Canadian service clubs is worth $103 million per year, a 30 per cent loss of membership would undoubtedly cause a short term loss per year of $31 million to the Government of Canada, the provinces and the local communities.

The possible cumulative effect is even more serious. The Canadian service club movement may cease to exist as we know it if younger members are discouraged by tax penalties from developing the concept of community service and responsibility which has been such a rich Canadian tradition for the past 50 years.

The proposed taxation policy encourages a philosophy "to leave things to the government" and to discourage voluntary initiative in the whole spectrum of community needs.

Under our conditions of "cost push inflation"—to achieve comparable services to the Canadian community may well require $200 million of services by 1980 instead of the present Canadian service club contribution which we estimate to be about $100 million per year.

It is one thing to collect $5 million of increased taxes. It is quite another to generate $100 million worth of civic energy per year that stimulates the life blood of this country by providing imaginative solutions to the social, cultural, political and economic life of Canada, at no governmental expense whatever.

Recognizing the practical truth of this situation and the relative values involved, it would seem prudent to suggest that the Tax Department should completely reverse its position on this aspect of the White Paper, and adopt an expense deduction policy that will encourage greater service club activity.

General Conclusions

A small increase in tax revenue may result in the short run if there is a restriction regarding the tax deductibility of service club dues and luncheon expenses.

This increase may be expected to decline sharply if service club memberships drop sharply.

3. On peut affirmer sans aucun doute que les effectifs des clubs diminueront de 1/3 immédiatement si les recommandations du Livre blanc sont imposées aux Corporations, Compagnies et hommes d'affaires pour rendre inadmissibles les dépenses de cotisations et de repas.

Si les clubs de service ont une valeur au point de vue travail de $103 millions par année, une perte de 30 p. 100 dans les effectifs se traduira à court terme par une perte annuelle de $31 millions pour le Gouvernement du Canada, ls provinces et les communautés locales.

Les effets à long terme sont encore plus sérieux. Il se pourrait que les clubs de service disparaissent si les jeunes sont empêchés d'entrer dans ces clubs à cause d'imposition de taxes; ils perdront rapidement la conception de services communautaires et de responsabilité, deux éléments qui furent une richesse dans le patrimoine canadien depuis au-delà de 50 ans.

La nouvelle politique de taxation est un encouragement à la philosophie de tout laisser au Gouvernement. Toute initiative de services volontaires sera détruite dans l'ensemble des services communautaires.

Dans les conditions d'inflation actuelles, pour atteindre les mêmes résultats au point de vue service communautaire dans nos villes, il faudra près de $200 millions en valeur de services en 1980 tandis que dans les conditions actuelles, les mêmes services peuvent être rendus par les clubs de service pour une somme d'environ $100 millions annuellement.

Il est très intéressant de collecter $5 millions d'augmentation de taxes. Il est beaucoup plus intéressant d'engender pour une valeur de $100 millions en énergie au point de vue civique, par année, ce qui stimule les activités de ce pays en fournissant des solutions riches d'imagination à la vie sociale, culturelle, politique et économique du Canada, et tout ceci sans aucune dépense pour le Gouvernement.

Conclusion générale

L'augmentation des revenus de taxes sera dérisoire à court terme si on restreint les déductions concernant les cotisations et les frais de repas pour les clubs de service.

Cette augmentation diminuera rapidement si les effectifs des clubs diminuent de façon rapide.

This temporary financial advantage of a nominal sum proportionately is offset by:

Fewer persons to give free time to voluntary activities in the public service field.

Fewer money-raising activities on a voluntary basis, for smaller financial targets.

Greater dependence on government expenditure to provide replacement services in the areas of youth development, public education, social welfare, cultural activities, hospitals, homes for the aged, etc.

Less citizenship responsibility is likely to come from corporations.

Most important of all, fewer Canadians will be participating of their own free will to help bridge the gap between the new needs of our society in each community and the support that may be expected from our governments when these needs have matured to become political issues.

Regional and local needs will be much less flexibly resolved because of the rigidity of red tape—government representation—departmental budgetary limitations, and lack of voluntary community support.

This means the erosion of a basic tradition in the Canadian way of life, on a participatory basis.

The Kiwanis Club of Montreal and all clubs endorsing this submission are in support of the government's objective to create an equitable taxation system in Canada.

We respectfully ask, however, "Does it make good sense to raise $5,000,000 a year by denying deductibility of service club dues and luncheons if this action could lead to a realistic cost of $30,000,000 a year in the short run and as much as $100,000,000 to $200,000,000 a year if service clubs cease to exist in 10 years' time?"

Respectfully submitted

J. R. Flummerfelt
Vice-President
Kiwanis Club of Montreal

Cependant, cette augmentation financière de façon temporaire est minime si on regarde les désavantages apportés:

Il y aura moins de personnes prêtes à donner volontairement de leur temps pour des activités dans les champ des services communautaires.

Il y aura moins de levées de fonds sur une base volontaire pour les objectifs qui sont moins élevés.

Il en coûtera davantage au Gouvernement pour remplacer les services dans les domaines d'aide à la jeunesse, d'éducation publique, de bien-être, d'activités culturelles, hôpitaux, foyers de personnes âgées, etc.

Les principaux de corporations auront moins le sens de la responsabilité civique.

Un point très important est qu'il y aura moins de Canadiens qui seront consentants à participer volontairement pour remplir le vide qui existe entre les besoins de notre société dans chaque communauté et l'encouragement qu'on doit obtenir de nos gouvernements pour rencontrer ces besoins lorsque les solutions seront d'ordre polique.

Les solutions aux besoins locaux et régionaux seront apportées avec moins de souplesse à cause de la rigidité de l'administration, de la représentation gouvernementale, de la limitation des budgets des départements et à cause du manque de collaboration volontaire dans les communautés.

Il s'en suivra la disparution complète de l'engagement personnel qui est une tradition de base dans notre façon de vivre au Canada.

Le Club Kiwanis de Montréal et tous les clubs qui ont endossé ce mémoire accordent toute leur collaboration au Gouvernement dans le but qu'il s'est proposé d'avoir un système de taxation équitable au Canada. Cependant, nous demandons respectueusement: «Est-il raisonnable de réaliser une augmentation de $5,000,000 de taxes en refusant aux clubs de service l'admissibilité des cotisations et des repas si cette décision peut apporter une perte de $30,000,000 par année à court terme et probablement de $100,000,000 à $200,000,000 par année, éventuellement, si les clubs de service cessent d'exister dans 10 ans?»

Respectueusement soumis,

J. R. Flummerfelt
Vice Président
Club Kiwanis de Montréal.

APPENDIX 10-B

SULLIVAN MINING GROUP LTD.

Brief to the Committee of Finance, Trade and Economic Affairs on the New Fiscal measures proposed by the White Paper

Montreal, This 5th of February, 1970

Summary of the Brief on the White Paper, as hereinafter more amply detailed.

Sullivan Mining Group Ltd., hereinafter called the "Group", as well as all its affiliated and/or subsidiary companies, respectfully submits to this Honourable Committe that the history of its Group is a typical case of the exclusively mining Canadian industry.

This Group which may be situated in the medium-size industry, which has known extremely modest beginnings and at certain times quasi insurmountable difficulties, has nevertheless, with the help of certain legislative measures appropriate to the mining industry, made an economic contribution to our country in many respects. Although the deposits of the Group have been known as very modest in grade and tonnage and of short duration, it has been possible to put them into production with the help of the stimulating measures proportionate to the risk inherent to the mining industry and in particular to the deposits of our Group. Our Group has known critical phases through its existence, phases which it has been able to go through because of the special measures designed to stimulate the research, the development and the bringing into production of marginal deposits such as those which we have operated and which we still operate. As a consequence, the companies of the Group which are "labour-intensive", have regularly fed a labour of more than one thousand men per year for more than twenty years, have contributed to the extraction of metals and minerals from the Canadian subsoil which would not have been otherwise exploited; have helped, by its modest contribution, to establish a favourable trade balance with the foreign countries, and have brought a reasonable remuneration to the shareholders who have invested on a long term basis in the enterprises of the Group.

Until now, the motivation of the "entrepreneurs" has been exclusively the bringing into operation of new enterprises and we doubt greatly that this will continue with the new fiscal legislation proposed by the White Paper. We believe that many projects which

APPENDICE 10-B

GROUPE MINIER SULLIVAN LTÉE.

Mémoire au Comité des Finances, du Commerce et des Questions Économiques concernant les Nouvelles Mesures Fiscales Proposées en vertu du Livre Blanc

Montréal, ce 5 février 1970

Résumé du mémoire sur le Livre blanc, tel que plus amplement ci-après détaillé

Groupe Minier Sullivan Ltée, ci-après appelé le «Groupe», ainsi que toutes ses compagnies affiliées et/ou subsidiaires, soumet respectueusement à cet honorable Comité que l'historique de son Groupe est un cas typique de l'industrie exclusivement minière canadienne.

Ce Groupe que l'on peut situer dans l'industrie moyenne, qui a connu des débuts extrêmement modestes et des difficultés à certains moments quasi insurmontables, a quand même, grâce à certaines mesure législatives appropriées à l'égard de l'industrie minière, fait un apport économique à notre pays sous divers aspects. Quoique les dépôts du Groupe aient été connus comme fort modestes en teneur et en tonnage et de courte durée, il a été possible de les mettre en exploitation grâce aux mesures stimulantes proportionnées au risque inhérent à l'industrie minière et en particulier aux dépôts de notre Groupe.

Notre Groupe a connu des phases critiques au cours de son existence, phases qu'il a pu traverser en raison de mesures spéciales de nature à stimuler la recherche, le développement et la mise en exploitation de dépôts marginaux comme ceux que nous avons opérés et que nous opérons encore. Comme conséquence, les compagnies du Groupe qui sont «labour intensive», ont régulièrement alimenté une main-d'œuvre de plus de mille hommes par année depuis plus de 20 ans, contribué à l'extraction de métaux et minéraux du sous-sol canadien qui n'auraient pas autrement été exploités; aidé, par sa modeste contribution, à établir une balance de commerce favorable avec les pays étrangers, et apporté une rémunération raisonnable aux actionnaires qui ont investi à long terme dans les entreprises du Groupe.

Jusqu'à présent, la motivation des entrepreneurs a été exclusivement la mise en exploitation de nouvelles entreprises et nous doutons fort que ceci se continue sous l'empire de la nouvelle législation fiscale proposée par le Livre blanc.

are about to be realized within our Group, not only could be affected by this new fiscal legislation but should be deferred not to say discarded, because of the quality and quantity of ore involved in each one of the cases. Without an actual return proportionate to the risk incurred, we do not believe justified incurring more risks than institutions such as banks, trust companies, insurance, mortgage and other companies. In so far as an exclusively mining return is concerned, taking into account the failures—in the field of exploration chances are 1 against 1000, in field of development 1 against 100 and in the field of production 1 against 1—we believe that the industry that does not return more, as an average yield, than 6 per cent net after taxes, before it reaches the investor, has no chance of expansion and even less of long term survival.

With the proposed system, the savings and surplus of which the individuals and companies could dispose for their expansion, will be no longer possible. On this account, it would be a direct invitation to foreign capital, to the take-over of Canadian companies which has already been deplored since a few years as being detrimental to our economy. Within our country, we submit that there would be direct effects on the labour and the Canadian standard of living because of the important contribution of a primary industry such as that of the mining industry.

We only have to look back at the past to see what the future could be.

We submit that all the measures pertaining to the exclusively mining industry should not be revised, and no tax on capital gains should be imposed on this industry when the funds are invested in the treasury of the companies for research, development and production. That furthermore, a distinction should be made between "primary" and "secondary issue and/or distribution" in order to facilitate and accelerate mining researches and to make a difference between the long-term investment and the profit-making.

That subsidiarily, if we come to the conclusion that it is in the national interest, not political but fiscal, to change the present system, that we should contemplate:

(1) to maintain the depletion formula which could be equivalent, insofar as the criteria are concerned, to what is presently known as the basis of expenditures for inside and outside exploration for each one of the enterprises and, moreover, instead of a 33⅓ per cent depletion, what-

Nous croyons que bon nombre de projets qui sont sur le point d'éclore parmi notre Groupe, non seulement pourraient être affectés par cette nouvelle législation fiscale mais devraient être reportés pour ne pas dire mis au rencart, étant donné la qualité et la quantité de minerai impliqué dans chacun des cas. Sans un rendement réel proportionné au risque couru, nous ne croyons pas justifié de prendre plus de risques que des institutions comme les banques, sociétés de fiducie, d'assurance, d'hypothèque et autres. En matière de rendement exclusivement minier, compte tenu des échecs—dans le domaine de l'exploration les chances sont de 1 contre 1000, dans le domaine du développement de 1 contre 100 et dans le domaine de la mise en exploitation de 1 contre 1—nous croyons qu'une industrie qui ne rapporte pas plus, comme rendement moyen, que 6% net après taxes, avant qu'elle ne rejoigne l'investisseur, n'a pas de chance de développement et encore moins de survie à longue échéance.

Avec le système proposé, l'épargne et le surplus dont les individus et les compagnies pourraient disposer pour leur expansion, ne seront plus possibles. De ce chef, ce serait une invitation directe au capital étranger, à la prise de contrôle de compagnies canadiennes que l'on déplore déjà depuis quelques années comme étant néfaste à notre économie. A l'intérieur de notre pays, nous soumettons qu'il y aurait des effets directs sur la main-d'œuvre et le niveau de vie canadien étant donné la contribution importante d'une industrie primaire telle que celle du domaine minier. Nous n'avons qu'à regarder le passé pour nous représenter ce que pourrait être l'avenir.

Nous soumettons que toutes les mesures qui ont trait à l'industrie exclusivement minière ne devraient pas faire l'objet de revision, pas plus qu'une taxe sur les gains de capitaux ne devrait frapper cette industrie lorsque les fonds sont versés au trésor des compagnies pour la recherche, le développement et la mise en exploitation. Que de plus, une distinction devrait être faite entre «primary» et «secondary issue et/ou distribution» de façon à faciliter et accélérer les recherches minières et à faire la différence entre l'investissement à long terme et la prise de profit. Que subsidiairement, si l'on vient à la conclusion qu'il est de l'intérêt national, non pas politique mais fiscal, de changer les formules actuelles, que l'on devrait envisager:

(1) de maintenir une formule d'épuisement qui pourrait être équivalente, quant aux critères, à ce que l'on connaît actuellement comme base de dépenses pour l'exploration interne et extérieure de chacune des entreprises et, en surplus, au lieu de 33⅓% d'épuisement, quelle que

ever may be the use made of this measure by the Canadian producers, to apply a rule of three times the inside and outside exploration expenditures against one, as hereinabove mentioned. The result would be the multiplicity of research and employments, etc.

(2) to replace, if necessary, the three-year exemption from taxes for any new producer, by another formula which could be conceived something like this:

> from the research expenditures to the production, including the tune-up period, these aggregate expenditures should be taken within an unrestricted number of years with the possibility of a quick return of capital as a first incentive to any new enterprise, but they would be limited to the reimbursement of the aggregate cost as a first benefit, leaving anyway the possibility to this new enterprise, afterwards, to proceed on normal and actual bases of depreciation. Thus, if there were any abuses, they could be eliminated.

(3) to enact special criteria for the exclusively mining companies developing in Canada the resources of our country, allowing the payment of intercompany dividends in such cases (mining companies are often interlocked in that manner) so as to allow their autofinancing;

(4) to completely ignore the tax on surplus of profit and/or loss of unrealized capital to avoid losses of control and spoliation of the property of Canadians;

(5) to exempt, in the exclusively mining industry for the purposes of "primary distribution" any profit on capital realized in the exclusively mining activities of a newly financed venture and of which the product would be used in the research, development and exploitation in the same area in our country;

(6) to bring a distinction between an exclusively mining enterprise and an enterprise of which the purposes are mainly mining and that criteria be expressed to that effect;

(7) and finally, to conceive for long-term investments with a decreasing percentage on a period of ten (10) years, the capital tax provided for on profits and/or losses of capital in matters of "secondary distribution", either mining and/or general in all cases, profits and/or losses to be taken

soit l'utilisation que puissent faire les producteurs canadiens de cette mesure, d'appliquer une règle de trois fois les dépenses d'exploration interne et extérieure contre une, tel que plus haut mentionné. Le résultat serait la multiplicité de la recherche et des emplois, etc.

(2) de remplacer, si nécessaire, les trois années d'exemption de taxes pour tout nouveau producteur, par une autre formule qui pourrait être conçue à peu près comme suit:

> à compter des dépenses de recherche jusqu'à la mise en exploitation, y compris le «rodage» (tune-up period), ces dépenses globales devraient être prises sous un nombre d'années non restreint avec possibilité de reprise de capital rapide comme premier stimulant à toute nouvelle entreprise, mais elles seraient limitées au remboursement du coût global comme premier avantage, laissant quand même la possibilité à cette nouvelle entreprise, après coup, de procéder sur les bases normales et actuelles de dépréciation. De cette façon, s'il y avait des abus, ils pourraient être éliminés.

(3) de décréter des critères spéciaux pour les compagnies exclusivement minières exploitant au Canada les ressources de notre pays, permettant le paiement de dividendes intercompagnies en pareil cas (les compagnies minières sont souvent imbriquées de la sorte) de façon à permettre leur autofinancement;

(4) d'ignorer complètement la taxe sur le surplus de profit et/ou de perte de capital non réalisé pour éviter des pertes de contrôle et la spoliation des biens des Canadiens;

(5) d'exempter, *dans le domaine exclusivement minier,* pour fins de «primary distribution» tout profit de capital réalisé dans le domaine exclusivement minier d'une entreprise nouvellement financée et dont le produit servirait à la recherche, au développement et à la mise en exploitation dans ce même domaine dans notre pays;

(6) d'apporter une distinction entre une entreprise exclusivement minière et une entreprise dont les buts sont principalement miniers et que des critères soient formulés à cet effet;

(7) et enfin, de concevoir *en vue d'investissements à long terme* avec un *pourcentage décroissant* sous une *période de 10 ans,* la taxe de capital prévue sur les profits et/ou pertes de capital en matière de «secondary distribution», soit minière et/ou générale dans tous des domaines,

into consideration in accordance with a new rate of tax to be formulated.

We are firmly convinced that unless our leaders consider new measures different from those proposed, the rate of growth and of productivity of Canada, in the mining industry, is bound to be jeopardized. As far as our own industry, as a group, is concerned, like the others, it will suffer serious and extremely severe repercussions.

SULLIVAN MINING GROUP LTD.

J. Jacques Beauchemin, President

Montreal, this 5th of February 1970.

profits et/ou pertes à être pris en considération selon un nouveau taux de taxe à être formulé.

Nous sommes ermement convaincus, qu'à moins que nos dirigeants ne considèrent de nouvelles mesures différentes de celles proposées, le rythme de croissance et de productivité du Canada, dans le domaine minier, est appelé à péricliter. Quant à notre propre industrie, comme groupe, comme les autres, elle en subira les contrecoups sérieux et extrêmement graves.

GROUPE MINIER SULLIVAN LTÉE

J.-Jacques Beauchemin,
président,

Montréal, ce 5 février 1970

TABLE OF CONTENTS

1—History of Sullivan Mining Group

2—Economic Contribution of the Group to the Country

3—Characteristics of the Mining Enterprises of the Group

4—Appreciation of the Present Legislation

5—Difference Between the Business of our Group and Those in the Same Industry Exceeding Exclusively Mining Operations

6—Economic Contribution of the Group in Regional Areas

7—Fiscal System Proposed by the White Paper

8—Economic Effects of the White Paper on the Future Projects of our Group

9—General Comments on the White Paper

10—The Crucial Point of the Problem

11—Specific Comments on the White Paper about exclusively Mining Companies

12—Why does the White Paper Treat the Mining Industry Involving Such Risks Differently Than Other Industries?

13—Lack of Measures to Accelerate the Research of New Mining Deposits in Canada

14—Conclusions

15—Suggestions

TABLE DES MATIÈRES

1—Historique du groupe minier Sullivan Ltée

2—L'apport économique du groupe au pays

3—Caractéristiques des entreprises minières du groupe

4—Appréciation de la législation actuelle

5—Différence de l'entreprise de notre groupe de celles du même domaine dépassant les opérations exclusivement minières

6—Apport économique du groupe en matière régionale

7—Système fiscal proposé par le Livre blanc

8—Les effets économiques du Livre blanc sur les projets futurs de notre groupe

9—Remarques générales sur le Livre blanc

10—Le point crucial du problème

11—Remarques spécifiques sur le Livre blanc en matière de compagnie exclusivement minière

12—Pourquoi traite-t-on dans le Livre blanc l'industrie minière comportant de tels risques d'une façon différente aux autres industries

13—Absence de mesures pour accélérer la recherche de nouveaux dépôts miniers au Canada

14—Conclusions

15—Suggestions

Montreal, February 5th, 1970

Mr. Gaston Clermont,
President of the Standing Committee on
Finance, Trade and Economic Affairs,
House of Commons,
Ottawa.

Re: Brief on the White Paper of Sullivan Mining Group Ltd.

1—History of Sullivan Mining Group Ltd.

1.1—Beginning and Origin

Sullivan Mining Group Ltd., hereinafter called "the Group", dates back, as to its original formation, to 1927 when a group of businessmen of the Province of Quebec assumed the responsibility, the financing and the conduct of the operation *of a first gold mine* known then under the name of Sullivan Gold Mines, a mine situated in *Abitibi*, a few miles from a town now known under the name of Val d'Or, in the Province of Quebec.

1.2—Initial Investment

From an initial investment of about $600,000 and, at the beginning of the mining operations, of a daily tonnage of 25 tons, this company, under the direction of those who, for the next forty-two years, have kept its effective responsibility, has progressed to become the king-pin of several mining companies of which we enumerate briefly the names, to wit: Sullivan Gold Mines, which thereafter became Sullivan Consolidated Mines Ltd. and of which the name was subsequently changed to that of Sullivan Mines Ltd., East Sullivan Mines Limited (N.P.L.), Quebec Lithium Corporation, etc.

1.3—Growth of the Affiliated Companies and their Geographical Situation

By order of importance, East Sullivan Mines Limited (N.P.L.) was one of the first subsidiaries, between the years 1950-60, as a producer of copper and Quebec Lithium Corporation (N.P.L.) followed, both are situated in Abitibi. Since 1962, Hastings Mining and Development Co. Ltd. (N.P.L.) and its subsidiary Solbec Copper Mines, Ltd. (N.P.L.); Cupra Mines Ltd. (N.P.L.); Estrie Mining Ltd. (N.P.L.); Weedon Mining Ltd. (N.P.L.); producers of copper, zinc, lead, silver and gold are the most recent ones and are all situated in the Eastern Townships, Province of Quebec. Since a few years, a new operation known under the name of Nigadoo River Mines Limited, situated in the Province of New Brunswick, has begun.

Montréal, le 5 février 1970

Monsieur Gaston Clermont,
Président du Comité Permanent des Finances,
du Commerce et des Questions Économiques,
Chambre des Communes.
Ottawa.

Re: Mémoire sur le Livre blanc du Groupe Minier Sullivan Ltée.

1—Historique du Groupe Minier Sullivan Ltée.

1.1—Début et origine

Groupe Minier Sullivan Ltée, ci-après appelé le «Groupe», remonte, quant à sa formation originaire, à 1927 alors qu'un groupe d'hommes d'affaires de la province de Québec assuma la responsabilité, le financement et la conduite des opérations d'une première mine d'or connue dans le temps sous le nom de Sullivan Gold Mines, mine située en Abitibi, à quelques milles d'une ville maintenant connue sous le nom de Val d'Or, dans la province de Québec.

1.2—Mise de capital initiale

D'une mise de capital initiale d'environ $600,000 et, au début des opérations minières, d'un tonnage quotidien de 25 tonnes, cette compagnie, sous la direction de ceux qui, pendant les quarante-deux années ultérieures, en ont gardé la responsabilité effective, a progressé pour devenir la cheville ouvrière de plusieurs compagnies minières dont nous énumérons succinctement les noms, à savoir: Sullivan Gold Mines, devenue par la suite Sullivan Consolidated Mines Ltd. et dont le nom fut subséquemment changé pour celui de Les Mines Sullivan Ltée., East Sullivan Mines Limited (N.P.L.), Quebec Lithium Corporation, etc.

1.3—Croissance des compagnies affiliées et leur situation géographique

Par ordre d'importance, East Sullivan Mines Limited (N.P.L.) fut l'une des premières filiales, entre les années 1950-60, comme producteur de cuivre et Quebec Lithium Corportion (N.P.L.) suivit; toutes deux sont situées en Abitibi. Depuis 1962, Hastings Mining and Development Co. Ltd. (N.P.L.) et sa filiale Solbec Copper Mines, Ltd. (N.P.L.); La Société Minière Cupra Ltée. (L.R.P.); la Société minière d'Estrie Ltée. (L.R.P.); la Société minière Weedon Ltée. (L.R.P.), producteurs de cuivre, zinc, plomb, argent et or sont les plus récentes et sont toutes situées dans les Cantons de l'Est, province de Québec. Depuis quelques années, une nouvelle opération connue sous le nom de Nigadoo River Mines Limited, située dans la province du Nouveau-Brunswick, vient de démarrer.

1.4—Amalgamation of These Companies on September 2nd, 1969

These companies were amalgamated on September 2nd, 1969 under the name of Sullivan Mining Group Ltd.—Groupe Minier Sullivan Ltée, with the exclusion of Nigadoo River Mines Limited which continues as a distinct legal entity, and is one of the other subsidiaries of what is now called Sullivan Mining Group Ltd., hereinafter described as "the Group".

1.5—Subsidiaries

The Group owns many other subsidiaries in Quebec and New Brunswick: some at the stage of production, conditions permitting, others at the stage of development, and finally some still at the stage of exploration.

1.6—Field of Activities of These Various Companies

These companies, under the sole and same control, have operated exclusively in the area of natural resources and have extracted gold, copper, zinc, silver, lead and lithium, mostly in the Province of Quebec, for the last forty years. The other operation known under the name of Nigadoo River Mines Limited, in the Province of New Brunswick, produces copper, zinc, lead, silver, some gold and cadmium.

1.7—Employed Labour

From a few men employed by the parent company, Sullivan Gold Mines, in 1927 and in the years following the crisis of 1930, for more than 20 years, the Group has employed, on an average, a minimum of one thousand men at work in the various hereinabove mentioned areas and the Group has contributed to the development of various communities with all the ancillary and accessory services in such a case.

1.8—Present Financial Position

The initial investment mentioned at the beginning of the history of the Group, according to the last Balance Sheet of Sullivan Mining Group Ltd. book-value has now increased to approximately forty million dollars as appears from the attached document which shows also the subsidiaries of the Group and their relative importance as to the percentage of interest.

1.9—Position of our Mining Industry in the Canadian Context

It is important to point out that with chance means, this mining industry known under the name of Sullivan Mining Group, represents in the Canadian context about 1

1.4—Fusion de ces compagnies le 2 septembre 1969

Ces compagnies furent fusionnées le 2 septembre 1969 sous le nom de Groupe Minier Sullivan Ltée.—Sullivan Mining Group Ltd., à l'exclusion de Nigadoo River Mines Limited qui continue comme entité légale distincte, et est une des autres filiales de ce que l'on appelle maintenant Groupe Minier Sullivan Ltée, ci-après désigné le «Groupe»

1.5—Filiales

Le Groupe possède plusieurs autres filiales dans le Québec et le Nouveau-Brunswick; certaines au stage de la mise en production, les conditions le permettant, d'autres au stage du développement, et enfin certaines encore au stage de l'exploration.

1.6—Le champ d'activité de ces diverses compagnies

Ces compagnies, sous un seul et même contrôle, ont touché exclusivement au domaine des richesses naturelles et ont extrait de l'or, du cuivre, du zinc, de l'argent, du plomb et du lithium, en majeure partie dans la province de Québec, au cours des quarante dernières années. L'autre opération connue sous le nom de Nigadoo River Mines Limited, dans la province du Nouveau-Brunswick, produit du cuivre, du zinc, du plomb, de l'argent, un peu d'or et du cadmium.

1.7—Main-d'œuvre employée

De quelques hommes à l'emploi de la compagnie-mère, Sullivan Gold Mines, en 1927 et dans les années qui ont suivi la crise de 1930, depuis plus de 20 ans, le Groupe a eu à son emploi, en moyenne, un minimum de mille hommes au travail dans les diverses régions plus haut mentionnées et le Groupe a contribué au développement de diverses communautés avec tous les services ancillaires et accessoires en pareil cas.

1.8—Position financière actuelle

La mise de fonds initiale mentionnée au début de l'historique du Groupe, selon le dernier bilan de la compagnie Groupe Minier Sullivan Ltée, valeur aux livres, est maintenant accrue à environ quarante millions de dollars, tel qu'en fait foi le document annexé qui montre en plus les subsidiaires du Groupe et leur importance relative quant au pourcentage d'intérêt.

1.9—Place de notre industrie minière dans le contexte canadien

Il est important de noter qu'avec des moyens de fortune, cette industrie minière connue sous le nom de Groupe Minier Sullivan, représente dans le contexte canadien 1 p.

per cent as a participation in the area of natural resources of non-ferrous metals that it has been able, for many years, to take care of its own auto-financing for the development of each one of its subsidiary companies, although the average life of each one of these operations has been of a rather short duration and it has provided for a return of invested capital for its shareholders through payments of non-continuous but still considerable dividends amounting to a net sum of about 42 million dollars.

1.10—Cause of the Growth of the Group.

One must also remember that the growth of these companies has been caused by the part of entrepreneurs played by the authorities of the Group, part which consisted not only in extracting from the subsoil the hereinabove mentioned natural resources, but also in spending annually in Canada and more particularly in the East considerable sums in outside exploration which amount for the last few years to more than a million dollars.

1.11—Depletion of These Mines—Fate due to the Nature Itself of the Mining Industry—Closing for Lack of a Market and Because of the Competition from Foreign Prices.

Several of these companies to which it is referred and we name them, to wit: the old Sullivan mine in Abitibi, East Sullivan Mines, also in Abitibi, are now entirely depleted. Quebec Lithium Corporation where an investment of about ten million dollars was made is also closed down for lack of a market and because of the acute competition met from the American producers. Other mining ventures have known failures, among others that of Quebec Copper Corporation of which the mine caved in after an investment of a few million dollars, operation situated in the Eastern Townships. In this same district, another of our operations is about to terminate, that of the Solbec division. Mining operations which must in each case be replaced by new ones, which explains well the risk inherent to a mining enterprise, the reasons for the present legislation in the area of mining depletion together with the help brought until now in the mining context by an appropriate federal legislation which has brought incentives to the new producers and the bringing into production of certain deposits which otherwise would not have been developed. We refer to the tax exemption period of three years.

1.12—Reasons of the Group for Risking the Capital of the Shareholders in new Ventures,

100 environ comme participation dans le domaine des richesses naturelles des métaux non-ferreux et qu'elle a pu, depuis de nombreuses années, voir à son propre auto-financement pour le développement de chacune de ses compagnies subsidiaires, malgré que la vie moyenne de chacune de ces opérations ait été plutôt de courte durée et qu'elle ait prévu pour un retour de capital investi auprès de ses actionnaires par des versements de dividendes non continus mais quand même importants et se chiffrant à une somme nette d'environ 42 millions de dollars.

1.10—Raison de la croissance du groupe

Il est également à retenir que la croissance de ces compagnies a été due au rôle d'entrepreneurs qu'ont assumé les responsables du Groupe, rôle qui ne fut non seulement d'extraire du sous-sol les richesses naturelles plus haut mentionnées, mais également de dépenser annuellement dans le Canada et plus particulièrement dans l'Est, des sommes importantes en exploration extérieure qui se chiffrent depuis quelques années à un montant supérieur à un million de dollars.

1.11—Épuisement de ces mines—Fatalité due à la nature même de l'industrie minière—Fermeture, faute de marché et en raison de la compétition de prix étrangers

Bon nombre de ces compagnies auxquelles il est référé et nous les nommons, à savoir: la vieille mine Sullivan en Abitibi, East Sullivan Mines, également en Abitibi, sont maintenant entièrement épuisées. La compagnie Quebec Lithium Corporation où un investissement d'environ dix millions de dollars a été fait, est également fermée faute de marché et en raison de la compétition vive rencontrée par les producteurs américains. D'autres entreprises minières ont connu des échecs, entre autres celle de Quebec Copper Corporation dont la mine s'est effondrée après un investissement de quelques millions de dollars, exploitation située dans les Cantons de l'Est. Dans ce même district, une autre de nos exploitations est sur le point de se terminer, celle de la division Solbec. Exploitations minières qui doivent être en chaque cas remplacées par de nouvelles, ce qui explique bien le risque inhérent à l'entreprise minière, les raisons de la législation actuelle en matière d'épuisement minier ainsi que l'aide apportée jusqu'ici dans le contexte minier par une législation fédérale appropriée qui a valu aux nouveaux producteurs des stimulants et la mise en exploitation de certains dépôts qui autrement n'auraient pas vu le jour. Nous nous référons à la période d'exemption de taxes de trois ans.

1.12—Motivation du groupe à risquer le capital des actionnaires dans des entreprises

Those Situated in the Eastern Townships, Province of Quebec, and in New Brunswick.

These two measures, among others in the history of the Group, have directly been responsible for the survival of our industry, to wit: the depletion and the three-year tax exemption period for any new producer, and they have prompted the Group to run risks which under other circumstances it would not have cared to assume.

1.13—Motivation of the Leaders of the Group.

It is equally important to point out that in the history of the Group, the management of these companies has only had in mind the increase in value of the shares held by their entrepreneurs, the founders having worked and still working only with the purpose of achieving a profitable operation for the shareholders to whom they belong themselves, without any other remuneration and without any other incentive but the increase in value of their respective interests, and this as long as each one of the operations is not profitable or self-supporting.

1.14—Cyclical Aspects of our Industry

We cannot help but underline that, as far as the history of the Group is concerned, we have witnessed many important fluctuations in the prices of metals as well as in the price of the shares of each one of these companies which have changed from time to time to go from extremely high to extremely low levels, and this through various stages of the development of what is to-day called the "Group", fluctuations unforeseeable to the economists, the specialists and even the management of the Group.

1.15—Present Policy of the Leaders of the Group

Even to-day, the policy of the predecessors (some of whom being already deceased) perpetuates itself and none of the industries in operation, before it is profitable, assumes management and director fees other than the direct charges, always with the purpose of a long-term investment, in an exclusively mining area.

2—Economic contribution of the group to the country

2.1—Aggregate Production in Dollars.

The aggregate production since the beginning of the operations of the Group has contributed to the export trade in an amount exceeding $300,000,000.

nouvelles, celles situées dans les cantons de l'Est, province de Québec, et dans le Nouveau-Brunswick.

Ces deux mesures, entre autres dans l'histoire du Groupe, ont été directement responsables de la survie de notre industrie, à savoir: l'épuisement et la période d'exemption de taxes de trois ans pour tout nouveau producteur, et elles ont incité le Groupe à courir des risques qu'en d'autres temps il n'aurait pas voulu assumer.

1.13—Motivation des dirigeants du Groupe

Il est également important de noter que dans l'historique du Groupe, la direction de ces compagnies n'a eu comme motivation que la mise en valeur des actions détenues par leurs entrepreneurs, les fondateurs ayant travaillé et travaillant encore uniquement dans le but d'une mise en exploitation profitable pour les actionnaires dont eux-mêmes font partie, sans aucune autre rémunération et sans autre motif que la mise en valeur de leurs intérêts respectifs, et ceci tant et aussi longtemps que chacune des opérations n'est pas profitable ou ne se suffit pas à elle-même.

1.14—Aspects cycliques de notre industrie

Nous ne pouvons non plus nous empêcher de souligner qu'en autant que l'historique du Groupe est concerné, nous avons assisté à des fluctuations importantes dans les prix des métaux ainsi que dans le prix des actions de chacune de ces compagnies qui ont varié de fois en fois pour passer de niveaux extrêmement élevés à des paliers extrêmement bas, et ce au cours des divers stages du développement de ce qu'est appelé aujourd'hui le «Groupe», fluctuations imprévisibles pour les économistes, les spécialistes et même pour la direction du Groupe.

1.15—Politique actuelle des dirigeants du Groupe

Même aujourd'hui, la politique des prédécesseurs (certains d'entre eux étant déjà décédés) se perpétue et aucune des industries mises en exploitation, avant qu'elle ne soit profitable, n'assume d'émoluments de gestion et de direction autres que les charges directes, toujours en vue d'un investissement à long terme, dans un domaine exclusivement minier.

2. L'apport économique du groupe au pays

2.1 Production globale en dollars

La production globale depuis le début des opérations du Groupe a contribué aux exportations pour une somme excédant $300,000,000.

2.2—Contribution to Labour.

Our industry has brought work for the equivalent of 30,000 men-year, thus employing labour in under-developed regions.

2.3—Number of Shareholders and Direct Taxes

The Group, which counts about 20,000 shareholders in major part Canadians has brought in to the Minister of National Revenue and for a few years to various provincial departments, a levy of more than $30,000,000 in corporate taxes and/or coming from our shareholders.

2.4—Additional Taxes

Furthermore, the employees as well as the companies of the Group had to pay and keep on paying land taxes and others, such as:

a) mining duties (in Quebec 15% in excess);
b) municipal and school taxes;
c) sales taxes;
d) personal income taxes of the employees and shareholders;
e) and others.

2.5—Corollary Employments

It must also be pointed out that for each person working in a mining enterprise, there result six additional employments in related industries or enterprises which create as many employments in our country, at a critical moment when unemployment is severe.

2.6—Advantages for the Canadian Balance of Trade

For the welfare of our country and a favorable balance of trade, one must remember the profits from the Canadian mining industry of which the G.N.P. is 5 billions, to which our Group contributes and which accounts for more than 80 per cent of the profits from the sales abroad.

2.7—High Salaries Paid in the Mining Industry

The Canadian mining industry ranks among those which remunerate their employees best in Canadian enterprises, in addition to being one of the main contributors to our gross national income.

2.8—Benefits to our Governments

As a result of the development of the mining enterprises and of the related services, the federal and/or provincial governments are beneficiaries on the following grounds:

a) the cost of transportation on our national railways is very high;

2.2 Contribution au travail

Notre industrie a valu du travail pour l'équivalent de 30,000 hommes-an, employant ainsi de la main-d'œuvre dans des régions défavorisées.

2.3 Nombre d'actionnaires et taxes directes

Le Groupe, qui compte environ 20,000 actionnaires en majeure partie canadiens a valu au Ministère du Revenu National et depuis quelques années à divers secteurs provinciaux, le prélèvement de plus de $30,000,000 de taxes corporatives et/ou dérivées de nos actionnaires.

2.4 Taxes additionnelles

En surplus, les employés tout comme les compagnies du Groupe eurent à payer et continuent de payer des contributions foncières et autres, telles que:

a) les droits miniers (dans Québec 15 p. 100 en surplus);
b) les taxes municipales et scolaires;
c) les taxes de vente;
d) les impôts personnels des employés et des actionnaires;
e) et autres.

2.5 Emplois corollaires

Il faut également noter que pour chaque personne travaillant dans une entreprise minière, il en résulte six emplois additionnels dans des industries ou entreprises connexes qui créent autant d'emplois dans notre pays, dans un moment critique où le chômage sévit.

2.6 Avantages pour balance commerciale canadienne

Pour le bien-être de notre pays et une balance de commerce favorable, il faut retenir les profits de l'industrie minière canadienne dont le P.N.B. est de 5 milliards, auquel notre Groupe contribue et qui est responsable pour au-delà de 80 p. 100 des profits résultant des ventes faites à l'étranger.

2.7 Hauts salaires payés dans l'industrie minière

L'industrie minière canadienne compte parmi celles qui rémunèrent le mieux leurs employés dans les entreprises canadiennes, en plus d'être l'un des apports principaux dans notre revenu national brut.

2.8 Bénéfices pour nos gouvernements

Comme résultante du développement des entreprises minières et des services connexes, les gouvernements fédéral et/ou provincial sont bénéficiaires sur les plans suivants:

a) le coût du transport rencontré sur nos chemins de fer nationaux, est des plus élevés;

b) the cost of electricity is higher for companies using electrical energy in a much greater quantity than a resident of any town;

c) the construction of access-roads is very often assumed by independent enterprises;

d) the erection of new communities, to name only a few: Sept-Îles, Val-d'Or in Abitibi (where our Group was partially responsible for this new agglomeration) is frequent. More often than not, a new mining discovery brings the creation of a new agglomeration;

e) the opening of new territories entirely unaccessible with unspected potential;

f) the development of the secondary and tertiary industry in the newly opened regions;

g) the contribution of our country in an emergency period such as the one during the last war, through its mining industry for various useful and strategic minerals to the Allied Nations, cannot be forgotten.

2.9—Foreign Control of Prices

Unfortunately, it is not the Canadian government which fixes prices for precious metals and common metals. Let the law of offer and demand intervene and our mining industry is at the mercy of the world market and of the important producing countries which set themselves the prices concerning our products within the legislative framework prescribed by our federal and provincial governments as the case may be.

3—Characteristics of the mining enterprises of the group

To all those who have studied the history of the Group, it is well known that:

3.1 Small Deposits

The deposits of the mining enterprises which have been developed by the Group were modest in grade and in tonnage.

3.2 Short Duration of the Deposits.

The average duration of our mining operations has been fairly lower than that of the great enterprises. Some still operate the same mines for several decades.

3.3 Group Without a Refinery

Our Group, producer of common metals, does not have at its disposal either a smelter or a refinery to mill its metals, making still

b) le coût de l'électricité est plus élevé pour des compagnies qui consomment de l'énergie électrique en bien plus grande quantité qu'un résidant de quelque ville que ce soit;

c) la construction de chemins pour fins d'accès est très souvent assumée par des entreprises indépendantes;

d) l'érection de nouvelles communautés, pour n'en nommer que quelques-unes: Sept-Îles, Val d'Or en Abitibi (où notre Groupe fut partiellement responsable de cette nouvelle agglomération) est fréquente. Plus souvent qu'autrement, une nouvelle découverte minière amène la création d'une nouvelle agglomération;

e) l'ouverture de nouveaux territoires entièrement inaccessibles avec potentiel insoupçonné;

f) le développement de l'industrie secondaire et tertiaire dans les régions nouvellement ouvertes;

g) la contribution de notre pays en période d'urgence telle que pendant la dernière guerre, par le truchement de son entreprise minière pour divers minéraux utiles et stratégiques aux Nations-Unies, ne peut être oubliée.

2.9 Contrôle étranger des prix

Malheureusement, ce n'est pas le gouvernement canadien qui fixe les prix pour les métaux précieux et les métaux usuels. Que la loi de l'offre et de la demande intervienne et notre industrie minière est à la merci du marché mondial et des pays producteurs importants qui eux fixent les prix affectant nos produits à l'intérieur des cadres législatifs imposés par nos gouvernements fédéral et provincial selon le cas.

3—Caractéristiques des entreprises minières du groupe

Pour tous ceux qui ont étudié l'histoire du Groupe, il est notoire que:

3.1—Petits dépôts

Les dépôts des entreprises minières qui ont été exploités par le Groupe étaient modestes en teneur et en tonnage

3.2—Courte vie des dépôts

La vie moyenne de nos exploitations minières a été sensiblement inférieure à celle des grandes entreprises. Certaines exploitent encore les mêmes mines depuis plusieurs décades.

3.3—Groupe sans raffinerie

Notre Groupe, producteur de métaux usuels, ne dispose pas de fonderie ni de raffinerie pour l'usinage de ses métaux, rendant

more difficult and more complex the carrying out of its projects of common metals such as those relating to copper, zinc, lead and others.

3.4 Training of Labour

In the areas where operations have been carried out and are still being carried out, we have had in many instances, to train an unprepared and unskilled labour, otherwise impossible to obtain first because of the distances and second because of the grade and tonnage of the operations carried out by the Group which could not, and cannot compete with giants in certain areas such as, to name only a few, nickel, uranium, asbestos, where the security of employment and the salaries are still higher than those which can be offered in our own enterprise of the Group.

3.5 Autofinancing

As a result, the financing of these enterprises was so much more difficult with the public and would have continued to be so if certain financial reserves had not been made, still presently possible under the current fiscal system, to foresee an autofinancing which has allowed up to now the development of certain additional marginal deposits which have proved themselves profitable because of the increase in the price of certain metals of the existing legislative measures such as the depletion, and the three-year tax exemption period for any new producer.

3.6 Rate of Failures

It is not necessary to insist on the rate of failures which affects the mining industry in general as well as ours in the same area where we have enterprises which failed and swallowed up unproductive millions of the Group, but profitable for the Canadian industry in matters of salary, of purchase of equipment and of development in general in the regions involved.

4—Appreciation of the present legislation

The Group is part of the medium-size mining enterprise, and, like the rest of the industry in general, it has so far been the object of special care from our federal as well as provincial leaders who have acknowledged the nature of the risk in the area of the mining industry as much for the big and the medium-size as for the small industry.

4.1—Motivation

The inherent risks resulting from the above mentioned characteristics would never have justified or stimulated any enterpreneur to

encore plus difficile et plus complexe la réalisation des projets de métaux usuels tels que ceux ayant trait au cuivre, zinc, plomb et autres.

3.4—Entraînement de main-d'œuvre

Dans les endroits où les opérations se sont poursuivies et se poursuivent encore, il nous a fallu en bon nombre de cas, entraîner une main-d'œuvre non préparée et non spécialisée autrement impossible à obtenir d'abord en raison des distances et ensuite en raison de la teneur et du tonnage des opérations poursuivies par le Groupe qui ne pouvait pas, et ne peut pas faire compétitition à des géants dans certains secteurs tels que, pour n'en nommer que quelques-uns, le nickel, l'uranium, l'amiante, où la sécurité d'emploi et les salaires sont encore supérieurs à ce que l'on peut offrir dans notre propre entreprise du Groupe.

3.5—Autofinancement

Partant, le financement de ces entreprises était d'autant plus difficile auprès du pubic et aurait continué de l'être si l'on n'avait fait certaines réserves financières, encore actuellement possibles sous le régime fiscal en cours, pour prévoir un autofinancement qui a permis jusqu'à présent la mise en valeur de certains dépôts additionnels marginaux qui se sont avérés profitables en raison de la hausse de prix de certains métaux, des mesures législatives existantes telles que l'épuisement, et de la période d'exemption de taxes de trois ans pour tout nouveau producteur.

3.6—Taux d'échecs

Point n'est bescin d'insister sur le taux de fatalité qui affecte l'industrie minière en général ainsi que la nôtre dans ce même domaine ou nous comptons nous aussi des entreprises ayant connu l'échec et qui ont englouti des millions improductifs pour le Groupe mais profitables pour l'industrie canadienne en matière de salaire, d'achat d'outillage et de développement en général dans les régions concernées.

4—Appréciation de la législation actuelle

Le Groupe se situe dans l'entreprise minière moyenne et, tout comme le reste de l'industrie en général, il a été jusqu'ici l'objet d'attentions spéciales de la part de nos dirigeants tant fédéraux que provinciaux qui ont reconnu la nature du risque dans le domaine de l'industrie minière tant pour la grande et la moyenne que pour la petite industrie.

4.1—Motivation

Les risques inhérents résultant des caractéristiques précitées n'auraient jamais justifié ni stimulé aucun entrepreneur à persister dans

persist in this area without having the possibility of getting an adequate compensation.

4.2—Actual Return Excluding our Interlocking

In our particular case, taking into account outlays of capital invested in each one of the enterprises, on the basis of a compound rate of interest, in an area different from that of the mining industry, we could show about 40 millions of assets at the end of the month of August 1969 if the rate of return on the capital had been on a constant basis of 7 per cent. If in spite of the characteristics of our mining enterprise we have wished and been able until now to continue in an area such as the mining industry and if we hope to be able to carry on, it is because we believe that this industry is entitled to a return on its capital higher than that of lending institutions such as banks, trusts, mortgage companies and others of which the extremely lower risks would not perhaps justify higher interests, such not being the case in the mining industry in any event.

It is false to pretend that the Canadian mining industry, and in particular an industry such as ours, must be considered a privileged industry because of the present fiscal measures, taking into account the return on the invested capital, the assumed risks, and the depletion of the deposits. As a particular example, our Group, by computing the figures of dividends paid in the aggregate by each one of our companies, without taking into account the interlocking of the companies nor the source of the funds, one may apparently believe in an aggregate payment, since the beginning of the operations to this day, of about 103 million dollars whereas in fact and effectively an aggregate net sum paid to the shareholders amounts only to $42 millions. The department of statistics of our country, at the federal and/or provincial level, may not have taken into account this very frequent interlocking in the mining industry and this may have given an erroneous image of the mining industry the return of which is by this fact only grossly exaggerated.

4.3—Actual General Return

In our particular case, because we have obtained a higher return than that of the Canadian mining industry which is set at 5.2 per cent, we have had to make important profits from investments in our own Group, which partly account for the aggregate value of our assets as they appear now on the Balance Sheets of the Group for the year 1969.

ce domaine à moins d'avoir la possibilité de retirer une compensation adéquate.

4.2—Rendement réel excluant notre imbrication

Dans notre cas particulier, tenant compte des mises de capital injecté dans chacune des entreprises, sur la base d'un taux d'intérêt composé, dans un domaine différent de celui de l'industrie minière, nous pourrions montrer environ 40 millions d'actif à la fin du mois d'août 1969 si le taux de retour sur le capital eut été sur une base constante de 7 p. 100. Si malgré les caractéristiques de notre entreprise minière, nous avons voulu et pu jusqu'à maintenant continuer dans un domaine tel que l'industrie minière et que nous espérons pouvoir continuer, c'est que nous croyons que cette industrie a droit à un retour sur son capital supérieur à celui d'institutions prêteuses telles que banques, trusts, sociétés d'hypothèque et autres dont les risques infiniment moins élevés ne justifieraient peut-être pas des intérêts supérieurs. Chose qui n'est pas le cas dans l'industrie minière de toute façon.

Il est faux de prétendre que l'industrie minière canadienne, et en particulier une industrie comme la nôtre, doit être considérée comme une industire privilégiée en raison des mesures fiscales actuelles, tenant compte du retour sur le capital investi, des risques courus, et de l'épuisement des dépôts. A titre d'exemple particulier, notre Groupe, en computant les chiffres des dividendes payés globalement par chacune de nos compagnies, sans tenir compte de l'imbrication des compagnies ni de la provenance des fonds, l'on peut apparemment croire à un versement global, depuis le début des opérations jusqu'à ce jour, d'environ 103 millions de dollars alors qu'en fait et effectivement, une somme nette globale versée aux actionnaires ne s'établit qu'à environ $42 millions. Le département des statistiques de notre pays, à l'échelle fédérale et/ou provinciale, n'a peut-être pas tenu compte de cette imbrication très fréquente dans l'industrie minière et ceci a pu donner une image erronée de l'industrie minière dont le rendement de ce fait seulement est grossièrement exagéré.

4.3—Rendement réel général

Dans notre cas particulier, pour avoir obtenu un rendement supérieur à celui de l'entreprise minière canadienne qui s'établit à 5.2 p. 100, nous avons dû faire des profits de placements considérables dans notre propre Groupe, lesquels ont été responsables en partie de la valeur globale de nos actifs tels qu'ils apparaissent maintenant aux bilans du Groupe en date de l'année 1969.

5—Difference between the business of our group and those exceeding exclusively mining operations

5.1

A characteristic of our Group is that it has always concerned itself exclusively with the research and the development of natural resources. The purpose of the business of the Group has never been other than that.

5.2

Our Group has never operated, nor even attempted to operate, a mining venture outside of Canada.

5.3 Criterium of Principal Business

We believe that rules different from those governing a totally mining company should be formulated for one which is not totally mining in the sense that the present criterium of principal business should be replaced by a criterium of business say really dedicated to the mining industry. Presently, this criterium of principal business has allowed certain mining companies to become conglomerates of which the interests are diversified to such an extent that one may ask oneself if really their principal business is a mining business. In order to appreciate fully the situation of a so-called mining industry, one must make this distinction to first evaluate the risk and second the actual profit of the actual area of the mining industry or other area forming part of a so-called conglomerate.

5.4

Without a criterium making this distinction between an exclusively mining and a principally mining business, we risk having a false appreciation of the return of the mining industry relating exclusively to the extraction of our Canadian natural resources.

5.5

Another criterium which could also be used is one which would establish a difference between the mining operations carried out in the country and those carried out outside the country.

5.6

Should we go the extent of suppressing the means of living of a very great number of employees who are the most and the best remunerated in the mining industry relating only to the area of the extraction of natural resources, in order to reduce or obviate the reward of the risk assumed in an area so risky and acknowledged as such in the preamble of the White Paper?

5.—Différence de l'entreprise de notre groupe de celles du même domaine dépassant les opérations exclusivement minières

5.1—

Une caractéristique de notre Groupe est qu'il s'est toujours intéressé exclusivement à la recherche et au développement des richesses naturelles. Le but de l'entreprise du Groupe n'a jamais été autre que celui-là.

5.2—

Notre Groupe n'a jamais exploité, ni même tenté d'exploiter, une entreprise minière hors du Canada.

5.3—Critère d'entreprise principale

Nous croyons qu'il y aurait lieu de formuler des règles différentes régissant une compagnie totalement minière d'une autre qui n'est pas totalement minière en ce sens que le critère actuel d'entreprise principale devrait être remplacé par un critère d'entreprise disons réellement vouée à l'industrie minière. Actuellement, ce critère d'entreprise principale a permis à certaines compagnies minières de devenir des conglomérats dont les intérêts sont diversifiés à un point tel que l'on peut se demander si réellement leur entreprise principale est une entreprise minière. Aux fins d'apprécier pleinement la situation d'une industrie soi-disant minière, il faut faire cette distinction pour évaluer le risque d'abord et le profit réel ensuite du véritable secteur de l'industrie minière ou autre secteur faisant partie d'un soi-disant conglomérat.

5.4—

A moins d'un critère permettant cette distinction entre une entreprise exclusivement minière et celle principalement minière, nous risquons d'avoir une appréciation fausse du rendement de l'industrie minière ayant trait exclusivement à l'extraction de nos richesses naturelles canadiennes.

5.5—

Un autre critère qui pourrait également être en usage est celui qui établirait une différence entre les opérations minières poursuivies au pays et celles poursuivies hors du pays.

5.6—

Devrait-on aller jusqu'au point de supprimer le gagne-pain d'un très grand nombre d'employés les plus et les mieux rémunérés de l'industrie minière traitant uniquement dans le domaine de l'extraction des richesses naturelles, pour réduire ou obvier à la récompense du risque couru dans un domaine aussi risqué et reconnu comme tel dans le préambule du Livre Blanc?

5.7

Is it possible at the present stage of the development of our country, mostly in the area of natural resources, to do away with or endanger the part of the entrepreneur in the broad sense of the word, taking into consideration the results which have benefited the Canadian nation until now?

5.8

If we stop and examine the reasons which have allowed the growth of the mining industry in Canada in the last thirty years, one cannot help but notice that there were motivated entrepreneurs who moreover were incited to the research, the development and the bringing into production of mining deposits by legislative measures spurring a hardly touched area. The testimony of responsible persons in the federal government in this matter is eloquent enough to support this assertion. These legislative measures, like subsidies to gold mines, like the laws on depletion, like those relating to the three-year tax exemption period for any new producer, have had repercussions after the results obtained in our country and have been copied and/or kept in other countries more developed than ours whether to invite capital, or to stimulate mining research while giving a desirable impulse, beneficient to the general economy of each one of the countries in question. Take for instance the United States which has refused to suppress depletion in mining matters. Take other states in the United States which hand out premiums to financing for the bringing into production of mineral deposits. It is common knowledge that this country has known a peak but also a regression in the mining area which nevertheless it wishes to stimulate.

Take another example such as that of Ireland where special fiscal benefits are granted for many years to foreign capital that it wishes to attract, legislative measures having brought in many of our own Canadian producers in that country.

We could keep on listing and naming others which have understood the necessity of keeping the incentive of the entrepreneur in such a risky area and of adding over and above the usual rewards proportionate to the risk, fiscal advantages of which we do not benefit in Canada.

Finally, in another part of the hemisphere, in Australia we have witnessed for a few years a fanstastic development of natural resources and an exodus of Canadian capital and others in this new territory. It is unfortunate to note that the concordance of this

5.7—

Est-il désirable et souhaitable, au stade actuel du développement de notre pays, surtout dans le domaine des richesses naturelles, de faire disparaître ou de compromettre le rôle de l'entrepreneur dans son sens large du mot, compte tenu des résultats dont a bénéficié la nation canadienne jusqu'à maintenant?

5.8—

Si l'on s'arrête à examiner les motifs qui ont permis la croissance de l'industrie minière au Canada au cours des trente dernières années, l'on ne peut s'empêcher de remarquer qu'il y avait des entrepreneurs motivés qui en plus étaient incités à la recherche, au développement et à la mise en exploitation de dépôts miniers par des mesures législatives éperonnant un domaine à peine effleuré. Le témoignage de responsables du gouvernement fédéral en cette matière, est assez éloquent pour appuyer cette assertion. Ces mesures législatives, soit celle des subsides aux mines d'or, soit la législation en matière d'épuisement, soit celle concernant les trois années d'exemption de taxes pour tout nouveau producteur, ont eu leur répercussion à la suite des résultats obtenus en notre pays et ont été copiées et/ou ocnservées dans d'autres pays beaucoup plus développés que le nôtre soit pour inviter le capital, soit pour stimuler la recherche minière, tout en donnant une impulsion désirable, bénéfique à l'économie générale de chacun des pays en question. Prenons par exemple les États-Unis qui ont refusé de supprimer l'épuisement en matière minière. Prenons certains états des États-Unis qui donnent des primes au financement pour la mise en exploitation de gîtes minéraux. Il est de commune renommée que ce pays a connu un sommet mais également une régression dans le domaine minier que l'on veut quand même stimuler.

Prenons un autre exemple comme celui de l'Irlande où l'on donne des avantages fiscaux spéciaux pour de nombreuses années au capital étranger que l'on veut attirer, mesures législatives ayant amené plusieurs de nos propres producteurs canadiens en ce pays.

Nous pourrions continuer la liste et en nommer d'autres qui ont compris la nécessité de garder la motivation de l'entrepreneur dans un domaine aussi risqué et d'y ajouter en plus des récompenses usuelles proportionnées au risque, des avantages fiscaux dont nous ne bénéficions pas au Canada.

Enfin, dans une autre partie de l'hémisphère, en Australie, on a assisté depuis quelques années à un développement fantastique des richesses naturelles et à un exode de capital canadien et autres dans ce nouveau territoire. Il est malheureux de remarquer que la

exodus of capital was following the issue of a first report called "Carter Report" published a few years ago. We cannot help but draw your attention to the fact that the rush out of Canada has still increased in the last year for reasons which to us appear evident enough.

If countries as financially sound as Canada attract foreign capital for special reasons, would we be justified, we, Canadians, to adopt a different attitude?

In this paragraph, we have regularly referred to the word entrepreneur which must be taken in its generic sense and which, as such, applies just as well to the Canadian company playing the part of a pioneer in any new area, with possibilities of mineral discoveries.

6—Economic Contribution of the Group in Regional Areas

(A) As to Labour

6.1—Gross Salaries Paid

According to surveys which we have obtained, the gross salaries paid by the companies of the Sullivan Mining Group, since 1933 until December 31st, 1969 and according to the T-4 annual summaries, by region, are as follows:

(a) Abitibi $39 millions
(b) Eastern Townships $18 millions
(c) Maritimes $6 millions
for a total of $63 millions.

6.2—Percentage of the Cost of Production Allocated to Labour

It is proper to point out that these percentages for the various regions do not necessarily cover the same decades of employment.

(a) in Abitibi:

(i) during the operations of Sullivan Consolidated Mines Limited (ex gold producer) on an average, 60-65 per cent of the cost of production was allocated to labour.

(ii) East Sullivan Mines Limited and Sullico Mines Limited (ex-producers of copper, gold, silver, zinc) have paid, on an average, 40 per cent of the cost of production to labour.

(iii) during the short term operations of Quebec Lithium Corporation (ex-producers of lithium), on an average, 45 per cent of the cost of production was allocated to labour.

concordance de cet exode de capital faisait suite à la parution d'un premier rapport appelé «Rapport Carter» publié il y a quelques années. Nous ne pouvons nous empêcher d'attirer votre attention sur le fait que la ruée à l'extérieur du Canada s'est encore accentuée au cours de la dernière année pour des motifs qui nous paraissent assez évidents.

Si des pays financièrement aussi sains que le Canada attirent le capital étranger par une motivation spéciale, serions-nous justifés nous, Canadiens, d'adopter une attitude différente?

Dans ce paragraphe, nous avons régulièrement référé au mot entrepreneur qui doit être pris dans son sens générique et qui, comme tel, s'applique tout aussi bien à la compagnie canadienne jouant un rôle de pionnier dans tout nouveau secteur susceptible de découvertes minérales.

6—Apport économique du Groupe

A) Quant à la main-d'œuvre

6.1—Salaires bruts versés

Selon les relevés que nous avons obtenus, les salaires bruts versés par les compagnies du Groupe Minier Sullivan, depuis 1933 jusqu'au 31 décembre 1969 et selon les sommaires annuels des T-4, par région, s'établissent de la façon suivante:

a) Abitibi	$39 millions
b) Cantons de l'Est	$18 millions
c) Maritimes	$ 6 millions
pour un total de	$63 millions

6.2—Pourcentage du coût de production affecté à la main-d'œuvre

Il est bon de noter que ces pourcentages pour les diverses régions ne couvrent pas nécessairement les mêmes décades d'emplois.

a) En Abitibi:

(i) pendant les opérations de Sullivan Consolidated Mines Limited (ex-producteur d'or), en moyenne, 60-65 p. 100 du coût de production était affecté à la main-d'œuvre;

(ii) East Sullivan Mines Limited et Sullico Mines Limited (ex-producteurs de cuivre, or, argent, zinc) ont versé, en moyenne, 40 p. 100 du coût de production à la main-d'œuvre;

(iii) pendant les opérations de courte durée de Quebec Lithium Corporation (ex-producteur de lithium), en moyenne, 45 p. 100 du coût de production fut affecté à la main-d'œuvre;

(b) in the Eastern Townships:

(i) during the operations of Quebec Copper and before the cave-in of the mine (ex copper producer), 45 per cent of the cost of production was allocated to labour.

(ii) for the other operations known as the Solbec, Cupra, d'Estrie and Weedon divisions (copper producers), on an average, 55 per cent of the cost of production was allocated to labour.

(c) in the Maritimes (New Brunswick)

Since the beginning of the operations, the mean salary paid to employees represents 53 per cent of the cost of production.

(B) As to material, equipment, etc.

6.3—

The same phenomenon is noted since 1933 until today, for the cost of material and of mining equipment. Phenomenon called today inflation and which reduces considerably the margin of profit of the medium-size Canadian producer, including that of the mining industry, and in particular in certain areas such as that of the gold production the price of which has remained stable, in spite of the increases that we know, and which has brought about the shut-down of about all the gold mines in Canada, including ours and the first one discovered in Abitibi, over and above another industry of which we have talked about above, which was producing lithium and which has been unable to survive the phenomenon of the price increases.

Without the present fiscal measures, about the years 1959, all the present producers under the direction of the Sullivan Mining Group, situated in the Eastern Townships and since in the Maritimes, could not have known their beginning nor the source of production and of income for the labour with respect to the figures and the basis above mentioned in the present chapter. The entailed risk was so great and the required capital so considerable to us, that without the fiscal benefits which our Group could receive, all this labour still at the employ of the Sullivan Mining Group in Eastern Canada would probably have been almost entirely dismissed.

A second factor has helped the survival of our business: it was the increase in the price of common metals to new levels, higher than those known to us before. Through this new contribution, the Group has known a renewal and recrudescence of financial activities which have allowed it and still allow it to grow and even to auto-finance itself for its operations.

b) dans les Cantons de l'Est:

(i) pendant les opérations de Québec Copper et avant l'effondrement de la mine (ex-producteur du cuivre), 45% du coût de production fut affecté à la main-d'œuvre;

(ii) pour les autres exploitations connues comme les divisions Solbec, Cupra, D'Estrie et Weedon (producteurs de cuivre), en moyenne, 55% du coût de production est affecté à la main-d'œuvre;

c) dans les Maritimes (Nouveau-Brunswick)

Depuis le début des opérations, le salaire moyen versé aux employés représente 53% du coût de la production.

B) Quant au matériel, à l'outillage, etc.

6.3—

Le même phénomène est constaté depuis 1933 jusqu'à ce jour, pour le coût du matériel et de l'outillage minier. Phénomène que l'on appelle aujourd'hui inflation et qui a réduit sensiblement la marge de profit du producteur canadien moyen y compris celui de l'industrie minière, et en particulier dans certains domaines tels que celui de la production aurifère dont le prix est demeuré constant, nonobstant les augmentations que l'on connaît, et qui a amené la fermeture d'à peu près toutes les mines d'or au Canada, y compris la nôtre et la première qui avait été découverte en Abitibi, en plus d'une autre industrie dont nous avons parlé plus haut, qui produisait du lithium et qui n'a pas pu survivre au phénomène d'augmentation des prix.

Sans les mesures fiscales actuelles, vers les années 1959, tous les producteurs actuels sous l'égide du Groupe Minier Sullivan, situés dans les Cantons de l'Est et depuis dans les Maritimes, n'auraient pu connaître leur départ ni la source de production et de revenus pour la main-d'œuvre quant aux chiffres et à la base plus haut mentionnés dans le présent chapitre. Le risque nécessité était tellement grand et le capital requis si important pour nous, que n'eussent été les avantages fiscaux que notre Groupe pouvait retirer, toute cette main-d'œuvre encore à l'emploi du Groupe Minier Sullivan dans l'est du Canada aurait probablement été presqu'entièrement mise à pied.

Un deuxième facteur a aidé à la survie de notre entreprise: ce fut l'augmentation des prix des métaux usuels à de nouveaux niveaux, supérieurs à ceux que nous avions connus précédemment. Grâce à ce nouvel apport, le Groupe a connu un renouveau et un regain d'activités financières qui lui ont permis et lui permettent encore de croître et même de s'autofinancer pour ses opérations.

7—Fiscal System Proposed by the White Paper

7.1—Financial Effects on the Group.

In addition to the taxes already paid by the Group to the Minister of National Revenue, on the basis of the proposed fiscal system, our Group would have had, since its origin until to-day, to pay an additional sum of 25 million dollars.

7.2—Alternatives.

We would have faced a certain number of alternatives which we take the liberty of submitting respectfully to you:

(a) on one hand, the shareholders would have received almost no dividend on their investments and as a consequence, would have paid no tax to the federal government;

(b) if the Group had paid the same dividends mentioned in this brief at the same rate, the capital of the Group would have been impaired and would show a maximum aggregate hypothetical asset of 15 million dollars;

(c) furthermore, if we had had to pay a part of these additional taxes before 1960, as it is the case for more than half of $25 millions mentioned at 7.1 of this brief, our Group could not have financed all its developments as was the case in the Eastern Townships and in New Brunswick and would have ceased to exist, if not as an embryo of a mining company with very little chances of creating new companies producing copper, lead, zinc and other metals;

7.3—Economic Consequences.

As a result, all this labour that we employ to-day since several years would not have benefited from the employments put at its diposal; the companies born since 1960, being the Solbec, Cupra, D'Estrie, Weedon, Nigadoo, etc. divisions, would never have been put into production, on account of the risks inherent to these ventures and of the marginal nature of some of them, and, as a result, would not have been worth any direct or indirect fiscal contribution to the Minister of National Revenue.

Would our country have reaped higher benefits than these $25 millions mentioned in paragraph 7.1 of this brief, from these new mining operations, in various direct and/or indirect taxes, in salaries, in various employments, in consumption of materials, etc., by making possible the operation of these deposits?

7—Système fiscal proposé par le Livre blanc

7.1—Effets Financiers sur le Groupe

En plus des taxes déjà payées par le Groupe au Ministre du Revenu National, sur la base du système fiscal proposé, notre Groupe aurait dû, depuis ses origines jusqu'à aujourd'hui, verser une somme additionnelle de 25 millions de dollars.

7.2—Alternatives

Nous aurions fait face à un certain nombre d'alternatives que nous nous permettons de vous soumettre respectueusement:

a) d'une part, les actionnaires n'auraient reçu à peu près aucun dividende sur leurs investissements et partant, n'auraient payé aucune taxe au gouvernement fédéral;

b) si le Groupe avait versé les mêmes dividendes mentionnés au cours de ce mémoire au même rythme, le capital du Groupe aurait été entamé et se traduirait par un actif global maximum hypothétique de 15 millions de dollars;

c) au surplus, si nous avions eu à payer une partie de ces taxes additionnelles avant 1960, comme c'est le cas pour plus de la moitié des $25 millions mentionnés à 7.1 de ce mémoire, notre Groupe n'aurait pas pu financer tous ses développements comme ce fut le cas dans les Cantons de l'Est et dans le Nouveau-Brunswick et aurait cessé d'exister, sinon comme embryon de compagnie minière avec peu de chances de créer de nouvelles compagnies producteurs de cuivre, de plomb, de zinc et d'autres métaux;

7.3—Conséquences Économiques

Par voie de conséquence, toute cette main-d'œuvre que nous employons aujourd'hui depuis plusieurs années n'aurait pas bénéficié des emplois mis à sa disposition; les compagnies venues au monde depuis 1960, soit les divisions Solbec, Cupra, D'Estrie, Weedon, Nigadoo, etc., n'auraient jamais été mises en production, en raison des risques inhérents à ces entreprises et de la nature marginale de certaines d'entre elles, et par voie de conséquence, n'auraient valu aucun apport fiscal direct ou indirect au Ministère du revenu national.

Notre pays aurait-il retiré des avantages supérieurs à ces $25 millions mentionnés au paragraphe 7.1 de ce mémoire, de ces nouvelles opérations minières, en taxes diverses directes et/ou indirectes, en salaires, emplois divers, en consommation de matériaux, etc., en rendant possible l'exploitation de ces dépôts?

Will our country get more in the future by applying a new system, insufficient and inadequate to the exclusively mining industry?

7.4—Dilemmas.

The net result of the new situation would have been evident enough to our Group: no more capital or almost none, no more employees or very few, no more exploration or almost reduced to a minimum, no more operations (our last mines in Abitibi, Sullivan and East Sullivan having depleted their deposit in 1967, Quebec Lithium being shut down for lack of a market). As a result, all the centres served by these mining operations would not have benefited from any considerable economic contribution which they need. Finally, the shareholder would not have had to pay anything for a few years, despite depletion allowances granted under the present system, for lack of dividends.

7.5—A New Start Needed.

In fact, we would have found ourselves again as a Group back at the starting point, like in 1927 and 1930, facing an extremely difficult, precarious situation, without finances to start the projects which have offered themselves to us during the last decades.

8—Economic Effect of the White Paper on the Future Projects of our Group

8.1—New Projects Postponed and even Jeopardized.

Strong by the experience lived through by our Group, when a recrudescence of mining operation about the years 1960 and following has been known in the Solbec, Cupra divisions and others in the Eastern Townships, in the Province of Quebec, *a recrudescence which has allowed the survival of the Group, and the disposal of additional capital for a greater expansion*, we respectfully submit that we are are now facing an identical situation when we have new projects situated in the Province of Quebec and in New Brunswick, related to a certain number of the satellites of Sullivan Mining Group Ltd., of which the developments and bringing into production may be post-poned and even jeopardized indefinitely, because of extremely disastrous consequences on the mining industry which result from the measures proposed in the White Paper.

8.2—The Case of Clinton Copper Mines.

In the development of a company known under the name of Clinton Copper Mines, in the Eastern Townships, Province of Quebec, a company in which our Group has a shared

Notre pays retirera-t-il davantage à l'avenir en appliquant un système nouveau, insuffisant et inadéquat à l'industrie exclusivement minière?

7.4—Impasses

Le résultat net de la nouvelle situation aurait été assez évident pour notre Groupe: plus de capital ou à peu près pas, plus d'employés ou très peu, plus d'exploration ou à peu près réduite au minimum, plus d'exploitation (nos dernières mines en Abitibi, Sullivan et East Sullivan, ayant épuisé leur dépôt en 1967, Quebec Lithium étant fermée faute de marché). Par voie de conséquence, tous les centres desservis par ces opérations minières n'auraient bénéficié d'aucun apport économique considérable dont ils ont besoin. Enfin, l'actionnaire n'aurait rien eu à verser depuis quelques années, malgré les dégrèvements accordés sous le système actuel, faute de dividendes.

7.5—Un nouveau départ nécessaire

En fait, nous nous serions retrouvés comme Groupe au point de départ, comme en 1927 et 1930, faisant face à une situation extrêmement difficile, précaire, sans finances pour attaquer les projets qui se sont présentés à nous durant les dernières décades.

8—Les effets économiques du Livre blanc sur les projets futurs de notre Groupe

8.1—Nouveaux projets retardés et même compromis

Forts de l'expérience vécue par notre Groupe, alors qu'une recrudescence d'exploitation minière vers les années 1960 et suivantes a été connue dans les divisions Solbec, Cupra et autres dans les Cantons de l'Est, en la province de Québec, recrudescence qui a permis la survie du Groupe, et la mise à sa disposition de capitaux additionnels pour une expansion plus grande, nous soumettons respectueusement que nous faisons actuellement face à une situation identique alors que nous avons de nouveaux projets situés dans la province de Québec et dans le Nouveau-Brunswick, qui concernent un certain nombre des satellites du Groupe Minier Sullivan Ltée, dont les développements et les mises en exploitation peuvent être retardés, et même compromis indéfiniment, en raison des conséquences extrêmement désastreuses sur l'industrie minière qui résultent des mesures proposées dans le Livre blanc.

8.2—Cas de Clinton Copper Mines

Dans le développement d'une compagnie connue sous le nom de Clinton Copper Mines, dans les Cantons de l'Est, province de Québec, compagnie dans laquelle notre Groupe a une

responsibility, already, if the conditions had been different, a laying down for a new mine would have been undertaken and expenditures in the order of about 8 million dollars would have begun to be spread over the two following years.

8.3—The Case of Chester Mines.

In the Province of New Brunswick, another of our satellites, Chester Mines Limited, an important copper deposit of low grade, which also should normally begin any time now, requiring an initial capital of about 10 million dollars, would normally have seen the light with development and production expenditures also spread over the next two years.

8.4—The Case of Brunswick Tin Mines.

Again in New Brunswick, a projet of a much greater scale known under the name of Brunswick Tin Mines Limited where our Group is spending at the rate of about $75,000 per month for more than a year, could see its future jeopardized because of the nature of this complex deposit as to the multiplicity of minerals which can be found there and also because of metallurgical problems which must be solved. In virtue of the fiscal measures which will exist, it is possible to expect expenditures and financing in the order of many tens of millions of dollars which should provide not only additional revenue for the Canadian government on the basis of the present taxation system, but also additional employment and a guarantee of continuity and perpetuity for our Group as such in the exclusively mining industry.

8.5—Example of Nigadoo River Mines.

This copper, zinc, lead, silver and cadmium mine, situated in New Brunswick, brought into production about two years ago, despite the present fiscal system favourable to mining operations, has required a capital investment of ten millions, has met important and unforeseen difficulties. The profits derived from it until now are so modest that it would have been more advisable to keep these liquidities invested in a charter bank for a higher and unhazardous return.

Under the proposed fiscal system, this operation would not exist and we believe that the cases above mentioned in 8.2, 8.3 and 8.4 of the present brief could become a repetition of Nigadoo River Mines, experience that our Group could not suffer without serious repercussions which could severly affect the financial strenght of our ventures.

responsabilité partagée, déjà, si les conditions avaient été différentes, une mise en chantier pour une nouvelle mine aurait été entreprise et des dépenses d'un ordre d'environ 8 millions de dollars auraient été commencées pour s'échelonner sur les deux années qui suivent.

8.3—Cas de Chester Mines

Dans la province du Nouveau-Brunswick, une autre de nos satellites, Chester Mines Limited, un dépôt considérable de cuivre d'une faible teneur, qui lui aussi devrait normalement débuter incessamment, nécessitant une mise de capital initiale d'environ 10 millions de dollars, aurait vu normalement le jour avec des dépenses de développement et de mise en exploitation s'échelonnant également sur les deux prochaines années à venir.

8.4—Cas de Brunswick Tin Mines

Encore dans le Nouveau-Brunswick, un projet d'une bien plus grande envergure connu sous le nom de Brunswick Tin Mines Limited où notre Groupe dépense à un rythme d'environ $75,000 par mois depuis plus d'un an, pourrait voir son avenir compromis étant donné la nature de ce dépôt complexe quant à la multiplicité des minéraux que l'on y trouve ainsi qu'en raison des problèmes métallurgiques qu'il faudra résoudre. Selon les mesures fiscales qui existeront, il est possible d'entrevoir des dépenses et des financements d'un ordre de plusieurs dizaines de millions de dollars qui devraient procurer non seulement des revenus additionnels pour le gouvernement canadien sous la base du présent système de taxe, mais également de l'emploi additionnel et une garantie de continuité et de perpétuité pour notre Groupe comme tel dans l'industrie minière exclusivement.

8.5—Exemple de Nigadoo River Mines

Cette mine de cuivre, zinc, plomb, argent et cadmium, située au Nouveau-Brunswick, mise en production il y a environ deux ans, malgré un régime fiscal actuel propice à l'exploitation minière, a nécessité une mise de capital de dix millions, a rencontré des difficultés considérables et imprévues. Les profits qui en découlent jusqu'ici sont si modestes qu'il aurait été préférable de conserver ces liquidités placées à une banque à charte pour un rendement supérieur sans risques.

Sous le régime fiscal proposé, cette opération n'existerait pas et nous croyons que les cas mentionnées plus haut dans 8.2, 8.3 et 8.4 du présent mémoire pourraient devenir une répétition de Nigadoo River Mines, expérience que notre Groupe ne pourrait subir sans contrecoups graves qui pourraient sérieusement affecter la solidité financière de nos entreprises.

8.6—Unsecured Risks

Nothing in the White Paper as presently known, allows us to hope for a sufficient incentive nor for defined rules others than a general assurance which could be brought to ventures concerning the national economy and which involve exceptional risks promising also exceptional rewards...and we quote paragraph 1.11:

> "Tax laws have long been used to provide incentives to such ventures and the government believes they should continue to be so used in a number of *specific* ways when such intervention is clearly understood and fully justified."

We wish to draw the attention of our leaders on the words used in paragraph 1.11 of the White Paper, to wit: "promising also exceptional rewards." This principle above set forth, in our humble opinion, is squarely contradicted by the practical application of the new rules suggested for the mining industry, on one hand because it is insufficient and on the other hand because it is left to interpretation of specific cases which, in most cases, cannot in any way, according to the wording used at 1.11 of the White Paper, promise also exceptional rewards. The same Paper acknowledges the risks inherent to the mining industry, acknowledges the necessity of incentives for this industry together with the necessity of urging to work and to invest in this same area. However without the present measures as they stand, a very great number of mining enterprises will not be able to find the necessary guarantees of exceptional rewards because of a multiplicity of always more or less unknown factors. Ventures of this nature will be able to start only with sufficient guarantees for the future and of legitimate profits for the risks involved.

The proposed measures, such as those described in paragraphs 5.23 to 5.45 inclusively of the White Paper, which are the only provisions of the White Paper specifically dealing with the contemplated measures, may perhaps seem sufficient for mining companies qualified under the criterium of principal business because this criterium not requiring any important part of the mining operations allows these companies to have access to fields of activity which sometimes are very far from the mining business properly called.

On the other hand, the rules proposed at the same paragraphs strike a severe blow to the companies, which could also qualify in virtue of a criterium not of principal mining business, but of exclusively mining business

8.6.—Risques non garantis

Rien dans le Livre blanc; tel que connu actuellement, ne nous permet d'espérer une motivation suffisante ni des règles définies autres qu'une assurance générale qui pourrait être apportées à des entreprises qui intéressent l'économie nationale et qui comportent des risques exceptionnels *promettant* aussi des résultats exceptionnels...et nous citons le paragraphe 1.11:

> «Les lois fiscales ont été utilisées depuis longtemps pour encourager ces entreprises et le Gouvernement estime que l'on devrait continuer de s'en servir dans des cas *déterminés* lorsqu'une intervention de ce genre est bien comprise et pleinement justifiée.»

Nous tenons à attirer l'attention de nos dirigeants sur les mots utilisés dans le paragraphe 1.11 du Livre blanc, à savoir: promettant aussi des résultats exceptionnels». Ce principe énoncé plus haut, à notre humble point de vue, est carrément contredit par l'application pratique des nouvelles règles suggérées pour l'industrie minière, d'une part parce qu'insuffisant et d'autre part parce que laissé à l'interprétation de ces spécifiques qui, en la majeure partie des cas, ne peuvent en aucune façon, selon la terminologie utilisée à 1.11 du Livre blanc, promettre aussi des résultats exceptionnels. Le même Livre reconnaît les risques inhérents de l'entreprise minière, reconnaît la nécessité de motivation pour cette entreprise ainsi que la nécessité de l'incitation au travail et à l'investissement dans ce même domaine. Or, sans les mesures actuelles telles qu'elles existent, un très grand nombre d'entreprises minières ne pourront trouver les garanties nécessaires de résultats exceptionnels en raison d'une multiplicité de facteurs toujours plus ou moins inconnus. Des entreprises de ce genre ne pourront démarrer qu'avec des garanties suffisantes d'avenir et de profits légitimes pour les risques courus.

Les mesures proposées, telles que décrites aux paragraphes 5.23 à 5.45 inclusivement du Livre blanc, qui sont les seules dispositions du Livre blanc traitant spécifiquement des mesures envisagées, peuvent peut-être paraître suffisantes pour des compagnies minières qui se qualifient en vertu du critère de l'entreprise principale parce que ce critère n'exigeant aucune partie importante des opérations minières, permet à ces compagnies d'accéder à des champs d'activité qui quelquefois sont très éloignés du domaine minier proprement dit.

Par contre, les règles proposées aux mêmes paragraphes frappent extrêmement durement les compagnies qui, elles, pourraient aussi se qualifier en vertu d'un critère non pas d'entreprise principale minière, mais

for the following reasons, and this is a general fashion not only applicable to our Group, but to the companies the business of which is exclusively mining and from which is derived their only source of profits as such in opposition to enterprises which qualify under the criterium of principal business as being mining but which are in fact conglomerates of which the activities largely exceed the frame work of mining operations.

The success of a mining venture is connected to a great number of factors of which we only have to name a few to appreciate the risks involved which do not always give and do not always promise exceptional rewards:

a) the grade and the tonnage of an ore are too often variable and affect the profitability of the venture; only become entirely known on an average basis when the operations are terminated and when they are profitable;

b) even in the case of a profitable operation, cases of absolute necessity such as collapses, loss of a mine through a flood, have been encountered on numerous occasions;

c) the value of the prices of metals being of a cyclical nature and out of our control, it affects from year to year the profitability of an operation;

d) the cost of labour hardly foreseeable for the years to come just as the cost of material and equipment also affect the profitability of a venture and even more in the mining area where the paid salaries are the highest;

e) the costs of the transportation of concentrates by our national railways are out of the control of the producers and are even higher. What difference is there between carrying wheat bags and carrying bags of concentrates? Why be penalized as a producer for the transportation of a pound of lead instead of a pound of feathers? In the case of the mining industry in general, it is more costly to carry concentrates than perishable goods.

f) the provincial fiscal systems change from province to province in Canada, have also an incidence and a range which can prove themselves as having serious effects on the profitability of certain projects, taking into account the fact that the federal taxes are in excess and are equivalent to a double taxation.

d'entreprise exclusivement minière pour les raisons suivantes, et ce d'une façon générale non seulement applicable à notre Groupe, mais aux compagnies dont l'entreprise est exclusivement minière et de laquelle dérive uniquement leur source de profits comme telle contrairement aux entreprises qui se qualifient sous le critère d'entreprise principale comme étant minière mais qui en fait sont des conglomérats dans les activités dépassent largement les cadres de l'exploitation minière.

Le succès d'une entreprise minière est relié à un si grand nombre de facteurs qu'il ne nous suffirait que d'en nommer quelques-uns pour évaluer les risques courus qui ne donnent pas toujours et ne promettent pas toujours des résultats exceptionnels:

a) la teneur et le tonnage d'un minerai sont trop souvent variables et affectent la rentabilité de l'entreprise; ne deviennent entièrement connus sur une base moyenne que lorsque l'exploitation est terminée et quand elle est rentable;

b) même dans le cas d'exploitation rentable, des cas de force majeure tels que des écrasements, perte de mine par inondation, se sont rencontrés à de multiples occasions;

c) la valeur des prix des métaux étant de nature cyclique et hors de notre contrôle, elle affecte d'année en année la rentabilité d'une opération;

d) le coût de la main-d'œuvre difficilement prévisible pour les années à venir tout comme le coût du matériel et de l'outillage affectent également la rentabilité d'une opération et encore plus dans le domaine minier où les salaires payés sont les plus élevés;

e) les coûts du transport de concentrés par nos chemins de fer nationaux sont hors du contrôle des producteurs et son encore les plus élevés. Quelle différence y a-t-il entre transporter des sacs de farine et transporter des sacs de concentrés? Pourquoi est-on pénalisé comme producteur pour le transport d'une livre de plomp au lieu d'une livre de plume? Dans le cas de l'industrie minière en général, il en coût plus cher pour transporter des concentrés que des matières périssables.

f) les régimes de droits fiscaux provinciaux varient de province en province dans le Canada, ont également une incidence et une portée qui peuvent s'avérer comme ayant des effets sérieux sur la rentabilité de certains projets, compte tenu du fait que les impôts fédéraux viennent en surplus et équivalent en certains cas à double imposition.

8.7—Greater Risks for the Exclusively Mining Venture.

In fact, the difference between an exclusively mining company and that principally mining is the same between a portfolio consisting of shares of only one company in the exclusively mining area and a portfolio consisting of shares of several companies of a different nature. It is surely obvious that the risk assumed by the exclusively mining investor is greater than that run by the diversified mining investor.

In other words, to summarize our thought, no changes should be made to the laws leaving a sufficient incentive to the industries qualifying under the strictly mining criterium of which the revenue is very risky for the above mentioned reasons when in other areas such as those of the conglomerates on account of thier diversification, a fiscal change would be such that they would be taxed less severely than a company which, as ours, is not a unique case in Canada, without referring to each one of them specifically.

9—General Comments on the White Paper.

9.1—Certain Fundamental Principles.

It seems to us that there is an undeniable fact relating to the Canadian economy, it is that the Canadian citizens, for the last few years, have enjoyed a privileged standard of living in the world; this state of things may be explained by the incentives which up to now have motivated the individuals as well as the corporations and which have largely contributed to the blooming of the economy in general, to the savings and to the growth of our primary and secondary industries.

One must admit fundamental principles such as the right of the individual to employment, the stimulation to work, to save and to a remuneration proportionate to the risks involved within the framework of a just and equitable fiscal legislation which must consider social realities and needs of Canada.

One must admit that until now nothing in the legislative measures has had the result of paralyzing in any way the development of our country and that still to-day, very fortunately, private enterprise has its place and keeps its incentive with the present system, even if it is already burdensome in several respects.

In other words, we are happy to say that we have known a stable political regime

8.7—Risques plus considérables pour l'entreprise exclusivement minière

Au fait, la différence qui existe entre une compagnie exclusivement minière et celle principalement minière est la même qui existe entre un portefeuille consistant en des actions d'une seule et même compagnie dans le domaine exclusivement minier et un portefeuille consistant en des actions de plusieurs compagnies de nature différente. Il est bien évident que le risque encouru par l'investisseur exclusivement minier est plus grand que celui encouru par l'investisseur minier diversifié.

En d'autres mots, pour résumer notre pensée, il ne faudrait pas que soient changées les lois laissant une motivation suffisante pour les industries se qualifiant sous le critère strictement minier dont les revenus sont fort risqués pour les motifs plus haut mentionnés alors que dans d'autres domaines tels que ceux des conglomérats en raison de leur diversification, un changement fiscal serait de nature à les taxer beaucoup moins sévèrement qu'une compagnie qui, comme la nôtre, n'est pas un cas unique au Canada, sans vouloir référer à chacune d'entre elles spécifiquement

9—Remarques générales sur le Livre blanc

9.1—Certains principes fondamentaux

Il nous semble qu'il y a un fait indéniable en ce qui concerne l'économie canadienne, c'est que les citoyens canadiens, au cours de ces dernières années, ont joui d'un standard de vie privilégié à travers le monde; cet état de choses peut être explicable en raison de la motivation qui a jusqu'ici existé chez les individus comme chez les corporations et qui a grandement contribué à l'épanouissement de l'économie en général, à l'épargne et à la croissance de nos industries primaire et secondaire.

Il faut admettre des principes fondamentaux tels que le droit de l'individu à un emploi, la stimulation au travail, à l'épargne et la rémunération proportionelle aux risques encourus dans les cadres d'une législation fiscale juste et équitable qui doit tenir compte des réalités et des besoins sociaux du Canada.

Il faut admettre que jusqu'ici rien dans les mesures législatives n'a eu pour effet de paralyser de quelque façon le développement de notre pays et qu'encore aujourd'hui, fort heureusement, l'entreprise privée a sa place et conserve sa motivation avec le système actuel, même s'il est déjà onéreux sous plusieurs rapports.

En d'autres termes, nous sommes heureux de dire que nous avons connu un régime poli-

founded on a sound regime appropriate to the needs of Canada.

Will it be likewise under the proposed system?

9.2—Study of Certain General Objectives.

We note with great satisfaction that the second objective referred to in the White Paper relating the fiscal reform is the following:

> "1.10 The second main objective of tax reform is to see that the tax system does not interfere seriously with economic growth and productivity. Taxes by their nature cannot always promote all our economic goals, but they should interfere as little as possible with incentives to work and invest and with the directions our economy follows in meeting demands of consumers and foreign markets. Some proposals in this paper are intended to ensure that the incentive to work and invest is not unduly inhibited and that investments needed for productivity and public purposes are not rejected in favour of less desirable alternatives just because of their tax consequences."

And furthermore in the same Paper, reference 1.11 continues and we quote:

> "1.11 The government is aware of a continuing need to spur certain kinds of activities. Some economic ventures that involve exceptional risks also promise exceptional rewards—in employing Canadians, in pushing back frontiers, in spurring trade and technology, and in improving secondary industries. Much of the government help now given to such development is through expenditures and credits. Tax laws, however, have long been used to provide incentives to such ventures, and the government believes they should continue to be so used in a number of specific ways that are clearly understood and justified."

Still in the White Paper, paragraph 1.9 states a principle to the effect that the idea "ability to pay" is a matter of opinion and judgment.

tique stable appuyé sur un régime sain et approprié aux besoins du Canada.

En sera-t-il ainsi sous le système proposé?

9.2—Étude de certains objectifs généraux

Nous notons avec grande satisfaction que le deuxième objectif rapporté dans le Livre Blanc en ce qui a trait à la réforme fiscale est le suivant:

> «1.10—Le second objectif principal de la réforme est de veiller à ce que le régime fiscal n'entrave pas le développement économique et la productivité. Les impôts, en raison de leur nature ne peuvent pas toujours promouvoir l'ensemble de nos buts économiques, mais ils doivent s'opposer le moins possible aux incitations au travail et à l'investissement, et aux directions que suit notre économie pour satisfaire à la demande des consommateurs et des marchés étrangers. Certaines propositions formulées dans le présent Livre Blanc ont pour objet de veiller à ce que l'incitation au travail et à l'investissement ne soit pas indûment paralysée, et que les capitaux requis à des fins publiques et de productivité ne soient pas écartés pour être affectés à d'autres fins moins souhaitables, en raison précisément des conséquences de l'impôt.

Et de plus dans le même livre la référence 1.11 continue et nous citons:

> «1.11—Le Gouvernement n'ignore pas que certaines catégories d'activités ont continuellement besoin d'être stimulées. Des entreprises qui intéressent l'économie nationale et comportent des risques exceptionnels promettent aussi des résultats exceptionnels: emploi de la main-d'œuvre canadienne, recul des frontières, encouragement du commerce et de la technique et perfectionnement des industries dites secondaires. Une grande partie de l'aide que les gouvernements apportent actuellement à ce développement se traduit par des dépenses et par l'octroi de crédits. Les lois fiscals ont cependant été utilisées depuis longtemps pour encourager ces entreprises, et le Gouvernement estime que l'on devrait continuer de s'en servir dans des cas déterminés, lorsqu'une intervention de ce genre est bien comprise et pleinement justifiée.»

Encore dans le Livre Blanc, le paragraphe 1.9 énonce un principe à l'effet que la notion «faculté contributive» est une question d'opinion et de jugement.

9.3—Sophism of the Vague Measures Proposed by Opposition to the Sought-After Objectives.

The authors of the White Paper wish to avoid obstacles to the economic development and to productivity and acknowledge that certain ventures involve exceptional risks, that incentives are necessary to certain classes of activities (mining industry?) which promise exceptional rewards "when an intervention of that nature is clearly understood and justified".

Who may foresee with certainty what will be all the future mining operations justifying an intervention, in the light of past experiences in the mining business, in Canada? It is the denial of known facts, through the hope that the proposed fiscal regime will not be an "obstacle".

It would appear to us that the fiscal system proposed for the mining industry which will affect our Group in the exclusively mining area is in contradiction with paragraphs 1.10 and 1.11 and is the denial of the second goal pursued in the White Paper if the advocated measures, as formulated, are applied in their severity. The risk of the mining venture is so great that it is impossible to deny that a radical change in the matter of mining taxation shall not impede seriously the economic development and producivity in the coming years in Canada. The effects shall have a slow reprecussion but shall be successive, continuous and shall express themselves and have already started to do so by the flowing out of capital used in the exploration outside our country. It will be the foreign countries, presently of eventually, which will derive benefits from our funds on one hand and on the other hand our workmen shall be deprived of as many jobs not to mention that foreign countries shall eventually levy taxes, the outcome of the efforts of certain Canadian mining companies which shall proceed to the exploration, development and bringing into production of deposits situated outside Canada.

Do these $150,000,000 in annual and supplementary taxes that the government hopes to levy in the next few years, from the mining industry, which represents about 0.5% of the aggregate fiscal income of our country, justify the serious risk and the consequences of the proposed fiscal measures? Does the government not take the risk of losing still more than this sum only from new ventures which would originate in an appropriate climate?

9.4—Necessary Radical Change?

Is it necessary to change a complete fiscal system the effects of which have not brought

9.3—Sophisme des vagues mesures proposées en contradition des objectifs recherches.

Les auteurs du Livre Blanc désirent éviter des entraves au développement économique et à la productivité et reconnaissent que certaines entreprises comportent des risques exceptionnels, que des stimulants sont nécessaires à certaines catégories d'activités (l'industrie minière?) qui promettent des résultats exceptionnels «lorsqu'une intervention de ce genre est bien comprise et justifiée».

Qui peut prévoir avec certitude ce que seront toutes les opérations minières futures justifiant une intervention, à la lumière des expériences passées dans le domaine minier, au Canada? C'est la négation des faits connus, par l'espoir que le régime fiscal proposé ne soit pas une «entrave».

Il nous semblerait que le système fiscal proposé pour l'industrie minière qui atteindra notre Groupe dans le domaine exclusivement minier soit en contradiction avec les paragraphes 1.10 et 1.11 et soit la négation du deuxième objectif poursuivi dans le Livre Blanc si les mesures préconisées, telles que formulées, sont appliquées dans leur rigueur. Le risque de l'entreprise minière est tellement grand qu'il est impossible de nier qu'un changement radical en matière de taxation minière n'aura pas d'entrave grave sur le développement économique et la productivité dans les années à venir au Canada. Les effets auront une répercussion lente mais seront successifs, continus et se traduiront et ont déjà commencé à se traduire par la sortie de capitaux utilisés à l'exploration extérieure à notre pays. Ce seront les pays étrangers, présentement ou le cas échéant, qui bénéficieront de nos fonds d'une part et d'autre part nos travailleurs seront privés d'autant d'emplois sans compter que les pays étrangers percevront éventuellement les impôts, fruit des efforts de certaines compagnies canadiennes qui procéderont à l'exploration, au développement et à la mise en exploitation de dépôts situés en dehors du Canada.

Ces $150,000,000 de taxes annuelles et supplémentaires que le gouvernement espère percevoir au cours des prochaines années, de l'industrie minière, ce qui représente environ 0.5 p. 100 de l'assiette fiscale globale de notre pays, justifient-ils le *risque grave* et les conséquences des mesures fiscales proposées? Le gouvernement ne prend-il pas le risque de perdre encore davantage que cette somme uniquement des nouvelles entreprises qui naîtraient dans un climat propice?

9.4—Changement radical nécessaire?

Est-il nécessaire de changer un système fiscal complet dont les effets n'ont pas amené

about a slow-down of the Canadian economy, when the new proposed system creates at least unquestionable doubts as to its repercussions in the mining industry?

9.5—Risks of the Tax Payer Without any Guarantee.

Must we take the risk of decreasing the standard of living of the Canadian population in general by imposing on it a new fiscal system, unless the Canadian people wants it with full knowledge of the facts and with the confidence and belief on the part of our leaders that the new proposals will not seriously jeopardize the economic growth and the productivity of our country?

9.6—Denial of the principle of saving.

Nowhere in the White Paper do we find the principles of austerity sought after by the government. On the contrary, the principle of saving is banned, when one considers for instance that a shareholder in order to take advantage of credits on a tax already paid by a corporation, must receive from this corporation, in the two and a half years following the levy, the saving made by this corporation failing which, the benefits disappear.

Are these measures advocated in an area as risky as the mining industry where the inventory (ore reserve) is never sure of being replaced and gradually becomes exhausted, a state of things which exists in no other industry, and which uncessantly needs additional funds to rebuild its ore reserve and proceed to outside exploration, of a nature to favor, on the one hand saving and on the other hand a sound growth of the mining industry dedicated entirely to that business?

9.7—

As a consequence, if the companies are more or less forced to distribute on short notice, their savings, where will they take the capital required for their expansion unless foreign capital is invited in a still more direct way and thus, takes a greater participation in the Canadian economy.

10—The Crucial Point of the Problem.

10.1—The Return.

The crucial point of the problem, it is the average actual return, after taxes, in the hands of the investor through periods long enough to be representative. Furthermore, we submit that a system of taxes on capital gains from a mining source might be disastrous.

de ralentissement dans l'économie canadienne, alors que le nouveau système proposé suscite au moins des doutes certains quant à ses répercussions dans l'industrie minière?

9.5—Risques du contribuable sans garantie

Doit-on prendre le risque de réduire le standard de vie de la population canadienne en général en lui imposant un nouveau système fiscal, à moins que le peuple canadien ne le veuille en toute connaissance de cause et avec l'assurance et la conviction de la part de nos dirigeants que les nouvelles mesures proposées ne mettront pas sérieusement en danger la croissance économique et la productivité de notre pays?

9.6—Négation du principe de l'épargne

Nulle part dans le Livre blanc ne retrouvet-on les principes d'austérité recherchés par le gouvernement. Au contraire, le principe de l'épargne est banni, quand on considère par exemple qu'un actionnaire pour bénéficier de crédits de taxe déjà payée par une corporation, doit recevoir de cette corporation, dans les deux ans et demi suivant imposition, l'épargne faite par cette corporation faute de quoi, les avantages disparaissent.

Ces mesures préconisées dans un domaine aussi risqué que l'industrie minière où l'inventaire (réserve de minerai) n'est jamais certain d'être remplacé et s'épuise graduellement, état de choses qui n'existe dans aucune autre industrie, et qui a sans cesse besoin de fonds additionnels pour refaire sa réserve de minerai et procéder à l'exploration extérieure, sont-elles de nature à favoriser, d'une part l'épargne et d'autre part une saine croissance de l'industrie minière vouée entièrement à ce domaine?

9.7—

Par voie de conséquence, si *les compagnies* sont plus ou moins forcées de distribuer à court délai, leur épargne, où *prendront-elles les capitaux nécessaires à leur expansion*, à moins d'inviter d'une façon plus directe encore le capital étranger qui prendra une participation plus considérable, de ce fait, à l'économie canadienne.

10—Le point crucial du problème

10.1—Le rendement

Le point crucial du problème, c'est le rendement réel moyen, après taxes, entre les mains de l'investisseur au cours de périodes suffisamment longues pour être représentatives. De plus, nous soumettons qu'un système de taxes sur les gains de capitaux d'origine minière pourrait être désastreux.

According to the administrative needs, the returns are figured either on the amount of the sales, or on the capital outlay, or on the net worth, or on the market value of the shares. The return on the net worth is the only return directly connected with the invested saving and as such, the only one which truly can render justice to the investor, taking into account the inherent risks.

In the Canadian mining industry in 1969, the average ratio of the net worth to the amount of the sales was of $1.50 to $1.00 when the prices of the metals were abnormally high. On a period of twenty years, we believe the ratio of the net worth to the amount of the sales nears $2.00 to $1.00.

In the Canadian mining industry, the costs of production, including depreciation and amortization, are almost never lower than 60 per cent of the net worth of production. On an average, we think that the costs of production, including the depreciation and amortization, amount to close to 80 per cent, leaving about 20 per cent of the amount of the sales as a profit before mining duties and taxes on the revenue of corporations.

Since according to the system proposed by the White Paper, nearly 70 per cent of the operating profits will go to governments in mining duties and taxes before reaching the "high bracket propertied investor", there will be left only 30 per cent of 20 per cent of the operating profit, that is 6 per cent of the amount of the sales. As in this industrial sector there is on an average over long periods $2 of net worth per dollar of sales, the return for the "high bracket propertied people" would only be 3 per cent on the value of their invested saving. This is a return which does not urge to save, which does not take the risks into consideration; it is an insufficient return especially when we take into account, and for cause, the inflation.

11—Specific Comments on the White Paper about exclusively Mining Companies.

11.1—Detrimental principles.

It is our well settled opinion that the proposed fiscal system adopting certain leading principles such as:

(a) the integration of personal income and corporate income;

(b) the wider definition of income without distinction as to its sources;

(c) the inclusion in the income of the unrealized or yet undistributed gains;

Suivant les besoins administratifs, les rendements se calculent soit sur le chiffre des ventes, soit sur le capital «outlay», soit sur le «net worth», soit sur la valeur des actions au marché. Le rendement sur le «net worth» est le seul rendement directement lié à l'épargne investie et, comme tel, le seul qui puisse vraiment rendre justice à l'investisseur, tenant compte des risques inhérents.

Dans l'industrie minière canadienne en 1969, le rapport moyen du «net worth» au chiffre des ventes fut de $1.50 à $1.00 alors que les prix des métaux étaient anormalement élevés. Sur une période de vingt ans, nous croyons que le rapport du «net worth» au chiffre des ventes s'approche de $2.00 à $1.00.

Dans l'industrie minière canadienne, les coûts de production, incluant la dépréciation et l'amortissement, ne sont à peu près jamais inférieurs à 60 p. 100 de la valeur nette de production. En moyenne, nous estimons que les coûts de production, incluant la dépréciation et l'amortissement, se chiffrent à près de 80 p. 100, laissant environ 20 p. 100 du chiffre des ventes comme profit avant droits miniers et impôts sur les revenus des corporations.

Puisque suivant le système proposé par le Livre Blanc, près de 70 p. 100 des profits d'opération iront aux gouvernements en droits miniers et impôts avant de rejoindre le «high bracket propertied investor», il ne restera que 30 p. 100 du 20 p. 100 du profit d'opération soit 6 p. 100 du chiffre des ventes. Comme dans ce secteur industriel il y a en moyenne sur de longues périodes $2 de «net worth» par dollar de vente, le rendement pour le «high bracket propertied people» ne serait que de 3 p. 100 sur la valeur de son épargne investie. C'est un rendement qui n'invite pas à épargner, qui ne peut tenir compte des risques; c'est un rendement insuffisant surtout quand on tient compte, et pour cause, de l'inflation.

11—Remarques spécifiques sur le Livre Blanc en matière de compagnie exclusivement minière

11.1—Principes préjudiciables

C'est notre opinion bien arrêtée que le système fiscal proposé adoptant certains principes directeurs tels que:

a) l'intégration des revenus personnels et des revenus corporatifs;

b) la définition plus large des revenus sans discernement de leur source;

c) l'inclusion dans les revenus des gains non réalisés ou non encore répartis;

shall surely be detrimental to the Canadian tax payer and extremely prejudicial to the primary enterprise such as the mining business and more particularly to the companies exclusively dedicated to this business.

11.2—Their Consequences.

We believe that the principles of a particular order mentioned above would counteract our national objective which is the economic growth and a sustained prosperity, can prevent saving by the corporations and the individuals, can drive away from our country foreign capital and saving and can put Canada in a state of inferiority towards its competitors.

11.3—Example.

An example illustrating the elimination of saving seems to us sanctioned in the principle put forward in the White Paper which will force companies to distribute their income every two years and a half in order to allow their tax payers to take advantage of the tax credit applicable in vritue of the formula proposed at 4.27 of the said White Paper.

11.4—Proposed Tax Burden Unequitable—Example.

We believe having found in the preamble of the White Paper the statement in substance of the following principle: the authors of this Paper seek a way of establishing a fairly distributed tax burden (cf. 1.7 White Paper). We find at 1.8 and 1.9 of the White Paper the principles of equity set forth in the preceding paragraph.

We submit that there is a contradiction, from the practical point of view, between this principle stated at 1.7, 1.8 and 1.9 of the White Paper, and the system proposed in the subsequent provisions of this same Paper when exemptions of dividend to dividend and from company to related company are supressed.

We deem necessary to proceed by way of an example pertaining in particular to the Group which, from our point of view, is an obvious case of this contradiction because of strictly mining operations.

To understand and appreciate the facts, we include with these presents the Balance-sheet of the parent-company Sullivan Mining Group Ltd., known under the name of East Sullivan Mines Limited (N.P.L.), as at August 31st, 1969, which gives effect to the reorganization of Sullivan Mining Group Ltd. amalgamated on September 2nd, 1969 and shows the position of East Sullivan itself at that same date.

It is enough to say that for purposes of illustration, East Sullivan has an authorized capital-stock of 4,675,000 shares of a par

seront sûrement néfastes pour le contribuable canadien et extrêmement préjudiciables à l'entreprise primaire telle que le domaine minier et plus particulièrement pour les compagnies exclusivement vouées à ce domaine.

11.2—Leurs conséquences

Nous croyons que les principes d'ordre particulier mentionnés plus haut pourraient contrecarrer notre objectif national qu'est la croissance économique et une prospérité soutenue, pourront empêcher l'épargne chez les corporations et les individus, pourront éloigner le capital et l'épargne étrangers de notre pays et pourront mettre le Canada en état d'infériorité vis-à-vis ses compétiteurs.

11.3—Exemple

Un exemple illustrant l'élimination de l'épargne nous semble consacré dans le principe mis de l'avant au Livre Blanc qui forcera les compagnies à distribuer leurs revenus à tous les deux ans et demi afin de permettre aux contribuables de prendre avantage du crédit de taxe applicable selon la formule proposée à 4.27 dudit Livre Blanc.

11.4—Charge fiscale proposée non équitable—Exemple

Nous avons cru retracer dans le préambule du Livre Blanc l'énoncé en substance du principe suivant: les auteurs de ce Livre recherchent une façon d'établir une charge fiscale équitablement répartie (cf. 1.7 Livre Blanc). Nous retrouvons à 1.8 et 1.9 du Livre Blanc les principes d'équité énoncés au paragraphe précédent.

Nous soumettons qu'il y a contradiction, au point de vue pratique, entre ce principe énoncé à 1.7, 1.8 et 1.9 du Livre Blanc, et le système proposé dans les articles ultérieurs de ce même Livre lorsque l'on supprime les exemptions de dividende à dividende et de compagnie à compagnie reliée.

Nous croyons nécessaire de procéder par voie d'exemple concernant en particulier le Groupe qui, à notre point de vue, est un cas patent de cette contradiction à cause de nos opérations strictement minières.

Pour comprendre et apprécier les faits, nous incluons aux présentes le bilan de la compagnie-mère du Groupe Minier Sullivan Ltée, connue sous le nom de East Sullivan Mines Limited (N.P.L.), au 31 août 1969, lequel donne effet à la réorganisation du Groupe Minier Sullivan Ltée fusionné le 2 septembre 1969 et montre la position de la compagnie East Sullivan elle-même à cette même date.

Qu'il suffise de dire pour les fins d'illustration, que la compagnie East Sullivan possède un capital-actions autorisé de 4,675,000

value of $1 a share entirely issued and that it holds in its portfolio as an asset 4,675,000 shares of Sullivan Mining Group Ltd., being the equivalent of 55.6 per cent approximately of its subsidiary which is in the exclusively mining business.

The capital-stock of Sullivan Mining Group Ltd. being 8,400,000 shares, of which 55.6 per cent are held by the parent company East Sullivan, there is outstanding in the hands of the public the difference, being 3,725,000 shares.

In its turn, Sullivan Mining Group Ltd. holds 39.1 per cent of the shares of East Sullivan Mines Limited, being 1,828,968 shares, whence a quite obvious interlocking not only in our case, but in a great number of additional companies typical of the mining industry.

One must acknowledge, in the precise case that we are submitting to you, that the shareholder of East Sullivan Mines Limited who actually holds one share of Sullivan Mining Group Ltd. (a fact which would take place if there was a distribution) is not different from the shareholder of Sullivan Mining Group Ltd., who holds his own share in his name in the latter mining company.

Supposing for purposes of discussion that Sullivan Mining Group Ltd. makes in a fiscal year $1 a share, makes a profit of $8,400,000, pays its taxes on the proposed basis, we would have *the following iniquitous situation:*

(a) the shareholder of Sullivan Mining Group Ltd. could benefit from tax credits since he would be a direct shareholder of Sullivan Mining Group Ltd. In this corporation, 50 per cent of the taxes would go to the federal government without forgetting the other provincial taxes and land taxes at 15 per cent in excess;

(b) as East Sullivan is a shareholder itself as much as Mister John Doe, the latter being really only a management or holding company in exclusively mining matters, should pay, according to the proposed system, before distribution to its shareholders, an additional tax of 33⅓ per cent which, once in the hands of the shareholder, would not be recoverable. The shareholders of East Sullivan would see a second taxation in the residue of the already taxed income of Sullivan Mining Group Ltd.;

(c) in what could be left of capital already tax free in virtue of sub-paragraphs a and b above, Sullivan Mining Group Ltd., shareholder of East Sullivan

actions d'une valeur nominale de $1 l'action entièrement émises et qu'elle tient en portefeuille comme actif 4,675,000 actions du Groupe Minier Sullivan Ltée, soit l'équivalent de 55.6 p. 100 environ de sa subsidiaire qui est dans le domaine exclusivement minier.

Le capital-actions du Groupe Minier Sullivan Ltée étant de 8,400,000 actions, dont 55.6 p. 100 sont détenues par la compagnie-mère East Sullivan, il y a en circulation entre les mains du public la différence soit 3,725,000 actions.

A son tour, la compagnie Groupe Minier Sullivan Ltée détient 39.1 p. 100 des actions de East Sullivan Mines Limited, soit 1,828,968 actions, d'où une imbrication bien évidente non seulement dans notre cas à nous, mais dans un grand nombre de compagnies additionnelles typiques à l'industrie minière.

Il faut reconnaître, dans le cas précis que nous vous soumettons, que l'actionnaire de East Sullivan Mines Limited, qui en réalité détient une action de Groupe Minier Sullivan Ltée (chose qui existerait de fait s'il y avait distribution) n'est pas différent de l'actionnaire de Groupe Minier Sullivan Ltée qui détient sa propre action en son nom de cette dernière société minière.

En supposant pour les fins d'argumentation que Groupe Minier Sullivan Ltée fasse dans une année fiscale $1 l'action, rapportât un profit de $8,400,000, payât ses impôts sur la base proposée, nous aurions la situation unique suivante:

a) l'actionnaire de Groupe Minier Sullivan Ltée pourrait bénéficier des crédits de taxe vu qu'il serait actionnaire direct de la compagnie Groupe Minier Sullivan Ltée. Dans cette corporation, 50 p. 100 des taxes seraient pour le gouvernement fédéral sans oublier les autres taxes provinciales et impôts fonciers à 15 p. 100 en surplus;

b) comme la compagnie East Sullivan est un actionnaire elle-même au même titre que monsieur John Doo, cette dernière n'étant en réalité qu'une société de gestion ou de portefeuille en matière exclusivement minière, devrait payer, en vertu du système proposé, avant distribution à ses actionnaires, un impôt additionnel de 33⅓ p. 100 qui, une fois entre les mains de l'actionnaire, ne serait pas récupérable. L'actionnaire de East Sullivan verrait une deuxième imposition dans le résidu du revenu déjà taxé de la compagnie Groupe Minier Sullivan Ltée;

c) dans ce qui pourrait rester de capital déjà libéré d'impôt en vertu des sous-paragraphes a) et b) plus haut mentionnés, Groupe Minier Sullivan Ltée, actionnaire

Mines Ltd., in turn, would again pay a new tax again on the basis of 33⅓ per cent of the residue, unless tax credits are applicable as provided for at 4.59.

In fact, the directors of East Sullivan Mines Limited and Sullivan Mining Group Ltd. even before the publication of the White Paper, had already started submitting combined and consolidated financial statements of the assets of East Sullivan Mines Limited and Sullivan Mining Group Ltd. because of common interests equivalent to unity of company.

Can one logically believe that this eventual taxation on the proposed basis in this particular case would be logical, equitable and faithful to the goal sought out in the preamble of the White Paper and more particularly referred to at paragraph 1.9. We do not understand why, for instance, a different treatment was given in the case of Mutual Funds at 4.61 of the White Paper which, in our opinion, is not at all different from our case and many other cases of mining enterprises exclusively dedicated to the mining business. Indeed, in the case of Mutual Funds, abstraction is made of the existence of mutual funds to tax the shareholders as if he received the dividends directly from the company paying to the mutual funds.

It would appear to us that the fiscal system as proposed creates at the least dilemmas and incompatibilities with solutions hard to find in the circumstances, among others on this ground only.

11.5—Tax on the Unrealized Increase in Value of Capital.

Always using the above illustrated examples of East Sullivan and Sullivan Mining Group, at the preceding paragraph, is it possible in sound logic to conceive that in the Canadian national interest and as a result of the industry in general and of ours in particular in our quite specific case, a tax on capital gains for the unrealized increase in value would not lead to the loss of control of our Canadian enterprises and would not become in as many cases invitations to what are commonly called Canadian or *foreign* "take-over". As a matter of fact, even if the proposed law provides that losses in such a case could be used to compensate for the profits, there would nonetheless result that one must periodically sell, every five years on markets unable to absorb such a quantity of shares at a given price in one day of stock exchange otherwise than at a loss, a sufficient number of shares to pay to the Canadian

dans la compagnie East Sullivan Mines Limited, à son tour, repaierait une nouvelle taxe encore sur la base de 33⅓ p. 100 du résidu, à moins que des crédits de taxe ne soient applicables tels que prévus à 4.59.

En fait, les dirigeants des compagnies East Sullivan Mines Limited et Groupe Minier Sullivan Ltée, même avant la publication du Livre Blanc, avaient déjà commencé à présenter des états financiers combinés et consolidés concernant les actifs de East Sullivan Mines Limited et de Groupe Minier Sullivan Ltée en raison des intérêts communs et équivalant à unité de compagnie.

Peut-on logiquement croire que cette taxation éventuelle sur la base proposée dans ce cas particulier serait logique, équitable et fidèle au but recherché dans le préambule du Livre Blanc et plus particulièrement rapporté au paragraphe 1.9. Nous ne comprenons pas pourquoi, par exemple, l'on a accordé un traitement différent dans le cas des Fonds Mutuels à 4.61 du Livre Blanc qui, à notre point de vue, n'est aucunement différent de notre cas et de bon nombre d'autres cas d'entreprises minières exclusivement vouées au domaine minier. En effet, dans le cas des Fonds Mutuels, l'on oublie l'existence de fonds mutuels pour imposer l'actionnaire comme s'il recevait les dividendes directement de la compagnie payant aux fonds mutuels.

Il nous semblerait que le système fiscal tel que proposé crée pour le moins des impasses et des incompatibilités avec des solutions non faciles à trouver dans les circonstances, entre autres de ce chef seulement.

11.5—Taxe sur la plus value de capital non réalisé

Toujours en nous servant des exemples des compagnies East Sullivan et Groupe Minier Sullivan plus haut illustrés, au paragraphe précédent, est-il possible en saine logique de concevoir que dans l'intérêt national canadien et par voie de conséquence à l'industrie en général et à la nôtre en particulier dans notre cas bien spécifique, qu'une taxe sur les gains de capitaux pour plus-value non réalisée ne mènerait pas à la perte de contrôle de nos entreprises canadiennes et ne deviendrait pas pour autant de cas des invitations à ce que l'on appelle communément des «*take-over*» canadiens ou *étrangers*. En effet, même si la loi proposée prévoit que les pertes en pareil cas pourraient être utilisées pour compenser les profits, il n'en résulte pas moins qu'il faudrait écouler périodiquement, à tous les cinq ans sur des marchés incapables d'absorber pareille quantité d'actions à un prix donné en une journée de cote de bourse autrement qu'à

national revenue this increase in value of capital. Would it not be possible, because of the valuation provided for on the day called "valuation day", that in many instances, the market value be lower than the cost price, and that at the end of the first period of five years, the said company, and even an individual, be called to pay for an unrealized increase in value representing less than its actual purchase cost of shares of a public company?

We respectfully submit that through our personal experience the stock market cycles and the market conditions, foreign not only to the operations themselves but also, in certain cases, to the national situation connected even to international situations, may drastically vary and that, all detrimental factors being suppressed, a market cannot absorb more than certain quantities of shares without penalizing the quotation of this company and reducing it considerably.

We believe that the members of this honourable Committee have enough experience to appreciate what would be the impact of a forced sale of an important number of shares that would be sold at the same price on the same day. By speculating on these hypotheses, we could, in all probability, in the case of East Sullivan which holds 55.6 per cent of the shares of Sullivan Mining Group, trusting to the future of our enterprises, foresee that in such a case, if such a solution was applied, knowing that we would be forced to distribute the revenue to our Canadian shareholders every two and a half years and that we will be unable to constitute funds to provide such dates, without penalizing our shareholders who would lose their tax credit, think that we would have to sell one fifth, being nearly one million shares on the date every five years at the current market price, which, as a practical result, would bring about a reduction in the control of this company for that much and would influence the market quotation for many months to come and in a percentage that could vary between 20 and 30 per cent of the market value.

11.6—Aggregate Tax on Capital.

Nowhere in the text of the White Paper do we see a distinction with the exclusion of what we have just discussed in the preceding paragraph on the tax on capital, between what could be called the profits derived from a primary and secondary distribution, and the duration of the holding of the shares of one class or the other.

We firmly believe on the one hand that the tax on capital at the present stage of the

perte, un nombre d'actions suffisant pour payer au Revenu national canadien cette plus-value de capital accru. Ne se pourrait-il pas non plus, en raison de l'évaluation prévue au jour appelé «valuation day», que dans bon nombre de cas, la valeur au marché soit inférieure au prix coûtant, et qu'à l'expiration de la première période de cinq ans, ladite compagnie, et même un particulier, soit appelée à payer pour une plus-value non réalisée représentant moins que son coût réel d'acquisition d'actions de compagnie publique?

Nous soumettons respectueusement de par notre expérience personnelle que les cycles de bourse et les conditions de marché, étrangères non seulement aux opérations elles-mêmes mais également, en certains cas, à la situation nationale se reliant même à des situations internationales, peuvent varier de façon drastique et que, tous les facteurs néfastes étant supprimés, un marché ne peut absorber plus que certaines quantités d'actions sans pénaliser la cote de cette compagnie et la réduire de façon considérable.

Nous croyons que les membres de cet honorable Comité ont suffisamment d'expérience pour apprécier quel serait l'impact d'une vente forcée d'un nombre d'actions considérable que l'on voudrait écouler à un même prix une même journée. En spéculant sur des hypothèses, nous pourrions, selon toute vraisemblance, dans le cas de la compagnie East Sullivan qui détient 55.6 p. 100 des actions de Groupe Minier Sullivan, confiant dans l'avenir de nos entreprises, prévoir qu'en pareil cas, si telle solution était appliquée, sachant que nous serions forcés de distribuer les revenus à nos actionnaires canadiens à tous les deux ans et demi et que nous serons incapables de constituer des fonds pour prévoir telles échéances, sans pénaliser nos actionnaires qui perdraient leur crédit de taxe, penser qu'il nous faudrait écouler un cinquième, soit près de un million d'actions à l'échéance des cinq ans au prix courant du marché, ce qui, comme résultat pratique, amènerait la réduction du contrôle de cette compagnie pour autant et influencerait la cote de la bourse pour plusieurs mois à venir et dans un pourcentage qui pourrait varier entre 20 et 30 p. 100 de la valeur du marché.

11.6 Taxe de capital globale

Nulle part dans le texte du Livre blanc ne voyons-nous de distinction, à l'exclusion de ce que nous venons de discuter au paragraphe précédent sur la taxe de capital, entre ce que l'on pourrait appeler les profits résultant de distribution primaire et secondaire, et la durée de la détention des actions d'une classe ou de l'autre.

Nous avons la ferme conviction d'une part que la taxe sur le capital au stage actuel du

development of Canada would impede the economic growth and productivity specially in the so risky area of natural resources, unless distinctions are made.

We are convinced that there exists an essential difference between the investor investing funds in a primary issue and the one who purchases shares on the stock market. Indeed, the one investing in a primary issue invests directly in the business in question. The one investing through the market brings absolutely nothing to the production of the business.

One must also differentiate between the one investing in a primary issue and who sells his shares on the same day or very quickly when he belongs to the "private club" and the one keeping his shares for long-term investment purposes. How can economically be treated for tax purposes these two completely different situations, one helping the country and the other, in fact, bringing no direct valid contribution to the economy of the country.

It seems to us that one must also distinguish between the one who, not belonging to the "private club", must be content with purchasing his shares through the market and who keeps his shares for a fixed period of time, and the one who is content with investing and realizing his profit in a relatively short period of time. In other words, it is on the one hand a true investment implying a holding of at least a year and even two, if we rely on known accounting principles, and, on the other hand, it is a pure and simple speculation.

We deem iniquitous and truly unjust that these two cases be taxed in the same way. That there exists a tax on capital is perhaps conceivable, but we believe that the rate of this tax should be gradual so that it would decrease progressively with the duration of the holding of the shares.

One must not forget however that, in one case like in the other, despite the above suggested distinction, a long-term investment in the mining area cannot exclude the unavoidable exhaustion of a producing company after ten years.

How can we conceive that the investor investing funds through the market in a primary distribution of a company the operations of which are exclusively mining and consequently entirely dependent on ore reserves, be treated on the same footing as the one investing, let us say, in a company

développement du Canada, entraverait la croissance économique et la productivité spécialement dans le domaine des richesses naturelles si risqué, à moins que des distinctions ne soient faites.

Nous sommes convaincus qu'il existe une différence essentielle entre l'investisseur plaçant des fonds lors d'une émission primaire et celui qui le fait par l'achat d'actions sur le marché de la bourse. En effet, celui qui investit lors d'une émission primaire investit directement dans l'entreprise concernée. Celui qui investit par le truchement du marché n'apporte absolument rien pour la productivité de l'entreprise.

Il faut également distinguer entre celui qui investit lors d'une émission primaire et qui se départir de ses actions le jour même ou très rapidement lorsqu'il appartient au «private club» et celui qui conserve ses actions pour fins d'investissement à long terme. Comment peut-on économiquement traiter pour fins d'impôt ces deux situations complètement différentes, dont l'une aide le pays et dont l'autre, au fait, n'apporte aucune contribution valable directe à l'économie du pays.

Il nous semble qu'il faudrait également distinguer entre celui qui, n'appartenant pas au «private club», doit se contenter d'acquérir ses actions par le truchement du marché et qui conserve ses actions pour une longueur de temps déterminée, et celui qui se contente d'investir et de réaliser son profit dans une période de temps relativement courte. En d'autres mots, il s'agit d'une part d'un véritable placement qui implique une détention d'au moins un an et peut-être deux, si l'on s'en tient aux principes comptables reconnus et, d'autre part, il s'agit de spéculation pure et simple.

Nous croyons inique et foncièrement injuste que les deux cas soient imposés de la même façon. Qu'il existe un impôt de capital est peut-être une chose concevable, mais nous croyons que le taux de cette taxe devrait être gradué de telle façon qu'il diminuerait progressivement avec la longueur de la détention des actions.

Il est à retenir toutefois que, dans un cas comme dans l'autre, nonobstant la distinction suggérée plus haut, un investissement à long terme dans le domaine minier ne peut exclure l'épuisement inéluctable d'une compagnie productive disons après dix ans.

Comment peut-on concevoir que l'investisseur plaçant des fonds soit par le truchement du marché, lors d'une distribution primaire dans une compagnie dont les opérations sont exclusivement minières et conséquemment entièrement dépendantes des réserves de minerai, soit traité sur le même pied que

manufacturing shirts or cigarettes or any other manufacturing and secondary industry which, by the nature of its business, is able to renew its inventory when the mining industry can only sell its inventory which is never replaced because each extracted ton cannot come back.

The only exit for the exclusively extractive industry consists in finding out other deposits in other places, by reinvesting important funds in research, exploration and development with the risks of failure that we know. In other words, it may very well be that the inventory will never be replaced.

11.7—Unavoidable Impact on the Calculation of Ore Reserves

In the mining industry of non-ferrous metals, tons of ore returning a value of "x" dollars per ton are extracted and treated.

The definition of ore reserves is made by taking into account many variables like the prices of metals, the costs and mostly a reasonable return on the invested capital. A slight alteration in the way of compiling the taxable profits of mining companies shall greatly affect the quantites of mineralized rocks which can be considered as ore reserves. The engineers, when figuring the ore reserves, cannot help but include that quality of ore which can return sufficiently.

The prosperous mining companies may presently include in their reserves important tonnages of more marginal grade, through the existing fiscal concession!

In the proposed context, to maintain a sufficient annual average return, the mining companies shall ignore important quantities of ore to the detriment of everyone, the governments, the employees, the investors and the nations needing these raw materials for their welfare.

This situation of fact will not permit to make the best possible use of our resources. All the mining properties will suffer because all have a "cut-off grade"!

11.8—Fiscal Measures Proposed in Matters of Mining Depletion.

In our opinion, it is needless to elaborate more to show that the fiscal forecasts in matters of mining depletion are clearly detrimental and will unavoidably lead to a slowdown, not to say more, of the mining development in our country. What investor, under the present circumstances, would be interested in investing his money for a lower return, knowing in advance the nature of mining

celui qui investit, disons, dans une compagnie confectionnant des chemises ou des cigarettes ou n'importe quelle autre industrie manufacturière ne fait que vendre son inventaire qui n'est jamais remplacé parce que chaque tonne extraite ne peut revenir.

La seule porte de sortie pour l'industrie exclusivement extractive consiste seulement à repérer d'autres gîtes en d'autres endroits, en réinvestissant des fonds considérables à la recherche, à l'exploration et au développement avec les risques d'échec que l'on connaît. En d'autres mots, il se peut fort bien que l'inventaire ne soit jamais remplacé.

11.7—Impact inévitable sur le calcul des réserves de minerai

Dans l'industrie minière des métaux non-ferreux, ce sont des tonnes de minerai rapportant une valeur de «x» dollars par tonne qui sont extraites et traitées.

La définition des réserves de minerai se fait en fonction de plusieurs variables dont les prix des métaux, les coûts et surtout un rendement raisonnable sur le capital investi. Une faible altération de la façon de compiler les profits taxables des compagnies minières affectera grandement les quantités de roches minéralisées pouvant être considérées comme réserves de minerai. Les ingénieurs lorsqu'ils calculent les réserves de minerai, ne peuvent qu'inclure cette qualité de minerai qui peut rapporter suffisamment.

Les compagnies minières prospères peuvent présentement inclure dans leurs réserves des tonnages considérables de teneur plus marginale, grâce aux concessions fiscales existantes!

Dans le contexte proposé, pour maintenir un rendement annuel moyen suffisant, les compagnies minières devront ignorer des quantités considérables de minerai au détriment de tous, les gouvernements, les employés, les investisseurs et les nations requérant ces matières premières pour leur bien-être.

Cette situation de fait ne permettra pas de tirer le meilleur parti possible de nos ressources. Toutes les propriétés minières en souffriront car toutes ont un «cut off grade».

11.8—Mesures fiscales proposées en matière d'épuisement minier

A notre point de vue, point n'est besoin d'élaborer davantage pour démontrer que les prévisions fiscales en matière d'épuisement minier sont nettement néfastes et conduiront inéluctablement au ralentissement, pour ne pas dire davantage, du développement minier dans notre pays. Quel investisseur, dans les circonstances actuelles, serait intéressé à placer son argent pour un rendement infé-

operations which gradually become exhausted, and what Canadian company would risk important funds as in the past in this area, without an adequate protection against the very great risks involved and resulting from similar researches. In our case, for our Group, we think that instead of benefiting from a percentage of 33⅓% as provided for by the present law, we could receive only 3% in matters of depletion, percentage in no way justifiable, taking into consideration the nature of the exclusively mining operations.

One may ask oneself whether the government in the White Paper does not consider the mining companies, and mostly the exclusively mining companies, as being in the past "joint ventures" where the partners were financing expeditions of pirates.

11.9—Distinction to Make Between Short and Long-Term Deposits.

It seems to us, upon reading the White Paper, that all the mines are equally paying and remunerative. It is moreover an unfortunately prevalent conception among the laymen who in order to draw this conclusion, look at the income of a few giants, of a few privileged operations. There is also resentment against the mining industry because of abuses which have taken place and brought about losses for the investor which amount to fabulous sums. These losses, in certain cases, have been the result of frauds, but also in other cases, the consequence of loyal and sincere efforts. No one can see in the subsoil of the earth the value of a deposit even if the geological conditions seem favorable at the beginning. In matters of geology, we venture to give you an example which should explain further what we mention above. The geology may be compared to a closed book the contents of which is not known unless we read each page and get to the end of the book to appreciate the worth of a writer.

If it is true that certain mining ventures have profited greatly by the present fiscal measures, even at first sight, deemed abusive, it is nevertheless true that the rate of success equivalent to one success against one hundred attempts, at least should also be weighted and appreciated for these same ventures.

Among those able to be considered as eventual producers, we must necessarily make the following classification:

(a) the small deposits with a low grade which have no commercial value;

rieur, connaissant d'avance la nature de l'opération minière qui s'épuise graduellement, et quelle compagnie canadienne risquerait des sommes importantes comme par le passé dans ce domaine, à moins d'une protection adéquate contre les très grands risques encourus résultant de pareilles recherches. Dans notre cas, pour notre Groupe, nous croyons qu'au lieu de bénéficier d'un pourcentage de 33⅓ p. 100 tel que prévu par la loi actuelle, nous ne pourrions retirer qu'environ 3 p. 100 en matière d'épuisement, pourcentage en aucune façon défendable, compte tenu de la nature des opérations exclusivement minières.

L'on peut se demander si le gouvernement dans le Livre Blanc ne considère pas les compagnies minières, et surtout les compagnies exclusivement minières, comme étant autrefois des «joint venture» où les sociétaires finançaient les expéditions de pirates.

11.9—Distinction à faire entre les dépôts de courte et de longue durée

Il nous semble, à la lecture du Livre Blanc, que toutes les mines sont également payantes et rémunératrices. C'est d'ailleurs une conception malheureusement répandue chez les profanes qui, pour tirer cette conclusion, regardent les revenus de quelques géants, de quelques opérations privilégiées. Il y a également du ressentiment contre l'industrie minière en raison d'abus qui ont existé et qui ont amené des pertes pour l'investisseur qui se chiffrent à des sommes fabuleuses. Ces pertes, en certains cas, on été le résultat de fraudes, mais également en d'autres cas, la conséquence d'efforts loyaux et sincères. Personne ne peut voir dans le tréfonds de la terre la valeur d'un dépôt même si les conditions géologiques semblent favorables au départ. En matière de géologie, nous nous permettons de vous donner un exemple qui devrait expliquer davantage ce que nous mentionnons plus haut. La géologie peut être comparée à un livre fermé dont on ne connaît pas le contenu à moins de lire chaque page et de se rendre à la fin du livre pour apprécier la valeur de l'écrivain.

S'il est vrai que certaines entreprises minières ont bénéficié largement des mesures fiscales actuelles, même à première vue, jugées comme abusives, il n'est pas moins vrai que le taux de réussite équivalant à un succès contre cent tentatives, pour le moins devrait être également pesé et apprécié pour ces mêmes entreprises.

Parmi celles qui peuvent être considérées comme des producteurs éventuels, il faut nécessairement faire la classification suivante:

a) les petits dépôts à faible teneur qui sont sans valeur commerciale;

(b) the small deposits with a good commercial grade which may become profitable upon certain conditions;

(c) the big deposits with a high grade;

(d) the big deposits with a low commercial grade which can also become profitable upon certain conditions;

(e) the deposits of any class whatsoever which include as other factors, often insoluble metallurgical risks.

Nowhere in the White Paper do we offer specific predetermined solutions for each one of the cases mentioned otherwise than by the references that can be found in paragraphs 1.11 and 5.24 of the White Paper.

On the other hand, the present legislative measures allowed and have allowed to date, because of the incentives such as the provisions for depletion, the three-year tax exemption for any new producer, the lack of taxation on capital gains, to take risks for any of the above mentioned classes.

The facts have proved, and in particular in our Group, that these measures have been profitable in Canada to the tax payer, the labour, the supplier, in other words, to everybody in general. In our opinion, only the class of entrepreneurs and/or companies which will from now on discover important deposits with a high grade without any difficult metallurgical problem, will run the risks of investing large sums, leaving aside all the other deposits creative of jobs and income.

We do not deem necessary to expound that the metallurgical troubles can lead to the non-recovery of certain or several metals found jointly in a same deposit or still to recover them in a percentage that would jeopardize the profitability of the enterprise.

In other words, unless the present fiscal measures which are incentives to the mining industry are kept, the other classes of deposits shall remain improductive for the nation in general.

12—Why Does the White Paper treat the Mining Industry involving such risks differently than other Industries?

We have stated above that the average return of the mining industry in general, was 5.2 per cent.

In matters of agriculture, the average return is 12.2 per cent and in the manufactur-

b) les petits dépôts à bonne teneur commerciale qui peuvent devenir rentables à certaines conditions;

c) les dépôts considérables à teneur considérable;

d) les dépôts considérables à faible teneur commerciale qui peuvent également devenir rentables à certaines conditions;

e) les dépôts de quelque classification que ce soit qui comportent comme autres facteurs, des risques métallurgiques parfois insolubles.

Nulle part dans le Livre Blanc ne semble-t-on apporter des solutions spécifiques prédéterminées pour chacun des cas mentionnés autrement que par les références que l'on retrouve dans les paragraphes 1.11 et 5.24 de ce Livre blanc.

Par ailleurs, les mesures législatives actuelles permettaient et ont permis jusqu'ici, en raison des encouragements tels que les provisions en matière d'épuisement, les trois années d'exemption d'impôts pour tout nouveau producteur, l'absence d'impôt sur les profits de capital, de risquer pour n'importe laquelle de ces catégories plus haut mentionnées.

Les faits ont prouvé, et en particulier dans notre Groupe, que ces mesures ont été profitables au Canada, au contribuable, à la main-d'œuvre, au fournisseur, en d'autres mots, à tout le monde en général. A notre point de vue, seule la catégorie des entrepreneurs et/ou compagnies qui découvriront dorénavant les dépôts considérables à teneur considérable sans problème métallurgique difficile, prendront les risques d'investir des sommes considérables, laissant dormir tous les autres dépôts créateurs d'emploi et de revenu.

Nous ne croyons pas nécessaire d'expliciter que les troubles métallurgiques peuvent mener à la non-récupération de certains ou de plusieurs métaux trouvés conjointement dans un même dépôt ou encore de les récupérer en pourcentage qui mettrait la rentabilité de l'entreprise en péril.

En d'autres mots, à moins de garder les mesures fiscales actuelles qui sont des encouragements à l'industrie minière, les autres catégories de dépôts demeureront improductives pour la nation en général.

12 Pourquoi traite-t-on dans le Livre blanc l'industrie minière comportant de tels risques d'une façon différente aux autres industries?

Nous avons affirmé plus haut que le rendement moyen de l'industrie minière en général, était de 5.2 p. 100.

En matière d'agriculture, le rendement moyen est de 12.2 p. 100 et en matière d'in-

ing industry, the average return is 7.9 per cent.

Nowhere in the Paper, do we find an explanation and a justification for a different treatment with respect to an industry that the White Paper itself acknowledges as the most highly risky.

13—Lack of Measures to Accelerate the Research of New Mining Deposits in Canada.

The White Paper in no way is an incentive to increase the expenditures for the research of new mining deposits in Canada.

The some one hundred companies spending more than one million dollars a year for these purposes, under the proposed fiscal system, by assuming its acceptance as drafted, will not venture to continue this rate of expenses with the exception of a few giants in the industry which, unavoidably, will look for more favorable skies to compensate for the risks involving such researches. In our case, our Group, this year we have an exploration budget of about $1.5 millions all spent in our country. Supposing that depletion is suppressed to be replaced by the proposal, that the three-year tax exemption for any new producer is also abolished, that unrealized capital gains are taxed and that the mining companies are imposed at the rate provided for over and above the provincial mining duties, we will not be able to continue at the rate of growth in the area of research, a situation which will express itself through a generalized gradual slow-down in the mining industry and the effects of which will only be fully realized in a few years. Once the favourable climate has disappeared from our country, it will be very difficult and very long in case of a mistake, to put the machine back into operation without very serious economic repercussions on the Canadian tax payer and on our gross national revenue which tends to decline in matters of non-ferrous mineral production.

14—Conclusion

14.1—

It appears, gentlemen Commissioners, from the submission that we have made that, Sullivan Mining Group Ltd., with the modest beginnings that it has known, has gone through critical phases that only stimulating measures could justify and which have explained the tenacity and the perseverance of the Group in an exclusively mining area.

14.2—

That, in spite of a well-known progress in the operations of the companies of the Group,

dustrie manufacturière, le rendement moyen est de 7.9 p. 100.

Nulle part dans le rapport, ne trouvons-nous explication et justification pour un traitement différent concernant une industrie que le Livre blanc lui-même reconnaît comme la plus hautement risquée.

13—Absence de mesures pour accélérer la recherche de nouveaux dépôts miniers au Canada.

Le Libre Blanc n'est en aucune façon une incitation à l'augmentation de dépenses pour la recherche de nouveaux gîtes miniers au Canada.

Les quelque cent compagnies qui dépensent plus de un million de dollars par année à ces fins, sous le régime fiscal proposé, en assumant son acceptation tel que conçu, ne pourront se permettre de continuer ce rythme de dépenses à l'exclusion de quelques géants de l'industrie qui, inéluctablement, rechercheront des cieux plus favorables pour compenser les risques que comportent telles recherches. Dans notre cas, comme Groupe, nous avons cette année un budget d'exploration d'environ $1.5 million entièrement dépensé dans notre pays. En supposant que l'on supprime l'épuisement pour le remplacer par la mesure proposée, que l'on supprime également les trois années d'exemption de taxe pour tout nouveau producteur, que l'on impose les gains de capitaux non réalisés et que l'on frappe les compagnies minières au taux prévu en sus des droits miniers provinciaux, nous ne pourrons continuer au même rythme de croissance dans le domaine de la recherche, situation qui se traduira par un ralentissement graduel généralisé dans l'industrie minière et dont les effets ne seront réellement pleinement réalisés que dans quelques années. Une fois le climat favorable disparu de notre pays, il sera très difficile et très long en cas d'erreur, de remettre la machine en marche sans des répercussions économiques très graves sur le contribuable canadien et notre revenu national brut qui a déjà tendance à baisser en matière de production minérale non-ferreuse.

14—Conclusions

14.1—

Il ressort, messieurs les commissaires, de l'exposé que nous vous avons fait, que le Groupe Minier Sullivan Ltée, avec les modestes débuts qu'il a connus, a traversé les phases critiques que seules des mesures stimulantes pouvaient justifier et qui ont expliqué la ténacité et la persévérance du Groupe dans un domaine exclusivement minier.

14.2—

Que, malgré un progrès notoire dans l'exploitation des compagnies du Groupe, vers

about 1959, the deposits then in operation were almost terminated and without new legislative measures stimulating further the risk, our Group would probably have known a marked decline.

14.3—

That still to-day despite the relatively modest financial position of the Group in the mining industry, we stand at another turning point for new projects enabling us to take an additional expansion which we would find impossible to realize with certainty or which would have to be postponed to a further date, unless all the actual and final implications are known and which will have a direct consequence on the profitability of these new projects. Perhaps shall we contemplate to transform the nature of our operations in order to avoid the risks seeing the return which would seem to us now lower than that of institutions such as banks, trusts, etc.

That is why we very respectfully submit in conclusion, and we cannot insist enough on this, that:

(a) the existing depletion measures provided for in the present law should remain intact;

(b) the measures provided for the abolishment in due course of the three-year tax exemption period for any new producer should be set aside;

(c) the measures providing for the intercompany dividends for companies as interlocked as those existing in the mining industry and in particular in our case, should also be set aside;

(d) the capital gains tax, for the financing of new mining enterprises, when funds go directly into the treasury, should not apply;

(e) a special consideration should be given to businessmen which are in the exclusive area of mining extraction as it is the case for our Group;

(f) finally, the five-year revaluation provided for unrealized capital gains or losses, should not come into force in order to avoid the inconveniences and penalties which have been mentioned so far, to the whole of the taxpayers affected by this measure, an inapplicable measure from a practical point of view, leading to the spoliation of businessess in a gradual fashion;

the whole if we intend to maintain a rate of growth and of productivity for Canada in an industry as important as the mining industry

1959, les dépots alors exploités tiraient presqu'à leur fin et n'avaient été encore de nouvelles mesures législatives stimulant davantage le risque, notre Groupe aurait probablement connu un déclin marqué.

14.3—

Qu'encore aujourd'hui malgré la situation financière du Groupe relativement modeste dans le domaine de l'industrie minière, nous sommes à un autre tournant pour de nouveaux projets nous permettant de prendre une expansion additionnelle qu'il nous serait impossible de réaliser avec certitude ou qu'il faudrait remettre à une date ultérieure, à moins de connaître les implications globales réelles et finales qui auront un effet direct sur la rentabilité de ces nouveaux projets. Peut-être devrons-nous envisager de transformer la nature de nos opérations pour éviter les risques étant donné le rendement qui nous semblerait maintenant inférieur à des institutions telles que les banques, trusts, etc.

C'est pourquoi nous vous soumettons bien respectueusement en conclusion, et nous ne saurions trop insister là-dessus, que:

a) les mesures d'épuisement existantes prévues sous l'empire de la loi actuelle doivent demeurer intactes;

b) les mesures prévues pour l'annulation en temps et lieu de la période d'exemption de taxes de trois années pour tout nouveau producteur devraient être mises de côté;

c) les mesures prévoyant le paiement de dividendes intercompagnies pour des compagnies aussi imbriquées que celles qui existent dans l'industrie minière et en particulier dans notre cas, devraient également être mises au rencart;

d) la taxe sur le capital, pour le financement de nouvelles entreprises minières, lorsque les fonds vont directement au trésor, ne devrait pas être applicable;

e) une considération spéciale doit être accordée aux entreprises qui sont dans le domaine exclusif de l'extraction minière tel que c'est le cas pour notre Groupe;

f) enfin, la réévaluation quinquennale prévue pour les gains de capitaux ou les pertes non réalisés, ne doit pas être mise en force pour éviter tous les inconvénients et les pénalités qui dont été mentionnés jusqu'ici, pour la totalité des contribuables affectés par cette mesure, mesure inapplicable d'un point de vue pratique, menant à la spoliation des entreprises d'une façon graduelle;

le tout si l'on tient à maintenir un rythme de croissance et de productivité pour le Canada dans une industrie aussi importante que celle

which occupies, as a primary industry, a standing of prime importance in our country.

15—Suggestions

15.1 To Avoid the Decline of the Mining Industry.

We finally believe that without adequate legislative measures to compensate for the risks of mining industry, to compensate for the inevitable exhaustion of any operation of the same kind, which can only endure through a commonly called outside exploration, to maintain a high level of production and increase it if possible, we shall see in our country a gradual decline of this industry vital to labour, to the consumers and to our trade balance usually favourable with the other countries.

15.2—Preservation of Partial Benefits

If our government came to the final conclusion that fiscal changes must be brought about in the exclusively mining area, we venture to make a few suggestions which would retain even partially the present fiscal system but would include different criteria:

(a) that the criterium of principal business be replaced by that of exclusively mining business, which would result immediately in not allowing certain companies, the activities of which may at certain times differ greatly from those of the exclusively mining business, to enjoy the same benefits.

(b) the fiscal measures contemplated in virtue of the White Paper in matters of depletion, are extremely restricted as to their application and do not appear to us to provide for, as under the present law, the exploration and development which can be carried out in the mines in production to replace the extracted ore while the operations are in progress. It would seem to us imperative that, first, the scope of the application of a legislation in matters of depletion remain, as to these criteria, on the same basis as that existing presently and that afterwards, if the formula must be changed it be applied in the following manner:

that the mining companies be allowed to continue to deduct, against their income before federal tax but after provincial tax, the cost of their inside and/or outside exploration and development and that the existing rate of

du domaine minier qui occupe, comme industrie primaire, une place primordiale dans notre pays.

15—Suggestions

15.1—Pour éviter le ralentissement du domaine minier

Nous sommes fermement convaincus qu'à moins de mesures législatives adéquates pour compenser les risques de l'industrie minière, pour compenser l'épuisement inévitable de toute opération du même genre, laquelle ne peut se perpétuer que par une exploration communément appelée extérieure, pour maintenir un haut niveau de productivité et l'augmenter si possible, nous connaîtrons dans notre pays un ralentissement graduel de cette industrie vitale à la main-d'œuvre, à la consommation et à notre balance commerciale habituellement favorable avec les autres pays.

15.2—Conservation d'avantages partiels

Si notre gouvernement venait à la conclusion définitive que des changements fiscaux doivent être apportés dans le domaine exclusivement minier, nous nous permettons de faire quelques suggestions qui conserveraient quand même partiellement le système fiscal actuel mais comporteraient des critères différents:

a) que le critère d'entreprise principale soit remplacé par celui d'entreprise exclusivement minière ce qui aurait pour effet immédiat de ne plus permettre à certaines compagnies, dont les activités peuvent à certains moments s'éloigner considérablement du domaine principalement minier, de pouvoir jouir des mêmes avantages.

b) les mesures fiscales envisagées sous l'empire du Livre blanc en matière d'épuisement, sont extrêmement restreintes quant à leur application et ne nous semblent pas prévoir, comme sous l'empire de la loi actuelle, l'exploration et le développement qui peut être fait dans les mines en production pour remplacer le minerai extrait au fur et à mesure de l'opération. Il nous semblerait impératif que, d'abord, l'étendue de l'application d'une législation en matière d'épuisement demeure, quant à ces critères, sur la même base que celle qui existe actuellement et qu'ensuite, si la formule doit être changée, elle soit appliquée de la façon suivante:

que les compagnies minières puissent continuer à prendre, contre leurs revenus avant taxe fédérale mais après taxe provinciale, le coût de leur exploration et de leur développement internes et/ou externes et que le taux de 33⅓

33⅓ per cent be replaced by an additional incentive equivalent to a multiple of 3 against 1 or the amount of inside and/or outside exploration and development against the net profits after provincial taxes.

We will explain our thought with an example: if a mining company spends $1.5 million for exploration and development purposes, whether for its own deposits, or for new deposits resulting from its outside researches, then it should be able to deduct from its income first this amount before federal tax but after provincial tax. Then, and furthermore, in order to stimulate research and obviate the depletion and for the purposes of preventing the abuse of companies which would only take one-third depletion without reinvesting in Canada in new research, then be it allowed to triple the amount spent which would replace the rate of 33⅓ per cent in matters of depletion. In the precise case which we give you, the sum of $1.5 million spent in inside and/or outside exploration would be equivalent to a depletion of $4.5 million against the eventual profits of an exclusively mining company. Needless to say that as a consequence, we would know a growth in work and exploration in such a case;

(c) if, in the minds of a few, the three-year tax exemption for any new producer has been the subject of abuses in particular cases, let it be replaced by a new criterium which would take into account the aggregate cost of the investment since the exploration up to the bringing into operation after the "tune-up period". We deem expedient to recall here that before a business becomes profitable, there might lapse, as a general rule, after periodical injection of capital, from 4 to 5 years within which no return on the capital is received by the invester. As a consequence, a new formula could be drawn up to the effect that the aggregate cost should first be recovered from the immediate profits of these new operations whatever their duration, as an incentive against the inherent risks in such a case, keeping nevertheless the possibility of a quick return of capital but limited to the aggregate cost of the investment.

This first restrictive criterium would be the stimulation upon the return of capital which is not common in mining matters

p. 100 existant soit remplacé par un encouragement additionnel équivalant à un multiple de 3 contre 1 pour la somme des dépenses d'exploration et de développement internes et/ou externes contre les profits nets après impôts provinciaux.

Nous allons expliciter notre pensée par un exemple: si une compagnie minière dépense $1.5 million pour fins d'exploration et de développement, soit pour ses propres dépôts, soit pour de nouveaux dépôts résultant de ses recherches extérieures, qu'elle puisse déduire de ses revenus d'abord cette somme avant taxe fédérale mais après taxe provinciale. Ensuite, et en surplus, aux fins d'activer la recherche et obvier à l'épuisement et aux fins également d'empêcher l'abus de compagnies qui ne feraient que prendre un tiers d'épuisement sans réinvestir au Canada dans de la nouvelle recherche, que l'on permette de tripler le montant dépensé qui remplacerait le taux de 33⅓ p. 100 en matière d'épuisement. Dans le cas précis que nous vous donnons, la somme de $1.5 million dépensée en exploration interne et/ou externe, équivaudrait à un épuisement de $4.5 millions contre les profits éventuels d'une compagnie exclusivement minière. Inutile de dire que, par voie de conséquence, nous connaîtrions une croissance de travail et d'exploration en pareil cas;

c) si, dans l'esprit de quelques-uns, la période d'exemption de trois ans pour tout nouveau producteur a prêté à des abus en des cas particuliers, qu'elle soit remplacée par un nouveau critère qui tiendrait compte du coût total de l'investissement à compter de l'exploration jusqu'à la mise en exploitation après «tune-up period». Nous croyons opportun ici de rappeler qu'avant qu'une entreprise ne devienne profitable, il peut se passer, règle générale, après injection de capital périodique, de 4 à 5 années pendant lesquelles aucun retour sur le capital n'est perçu par l'investisseur. En conséquence, une nouvelle formule pourrait être élaborée à l'effet que le coût global devrait d'abord être récupéré à même les profits immédiats de ces nouvelles opérations quelle qu'en soit la durée, comme stimulation contre les risques inhérents en pareil cas, gardant quand même la possibilité d'une entreprise de capital rapide mais limitée au coût global de l'investissement.

Ce premier critère restrictif serait la stimulation à la reprise de capital qui n'est pas courant en matière minière en

because of the risks known by all. Then, the company having invested in this new enterprise, should benefit from the usual known measures of depreciation under the present law according to the usual rates, percentage and periods.

(d) that where there are valid business reasons justifying the interlocking, then do not let the rules provided for presently in the White Paper apply to exclusively mining companies since in most cases the interlockings enable these companies to autofinance themselves and also to keep the management of their businesses, which otherwise could be the targets for take-overs by companies or groups of non-residents;

(e) that as a consequence, the present treatment for the intercompany dividends be kept on for companies or groups of companies the business of which is exclusively mining;

(f) that a criterium establish a distinction which appears to us essential and which has not been provided for in the White Paper, in matters of financing of exclusively mining operations, criterium which would provide for a distinction called in the language of the trade "primary issue and secondary issue". It appears obvious to us that an individual and/or corporation which invests funds which go directly to the treasury of the company and/or syndicate for the research, development and operation of a mining deposit, does not play the same part on the economic level of our country as the one who speculates on shares of which the proceeds from the sale benefit not to the treasury but to those who may belong, as we were saying above, to a private club. As a result, we suggest that a distinction be made with this respect and that the investor bringing in his contribution to the economic development of the country, to the growth and to the productivity, keeps his incentive by an exemption from capital gains tax in what is called "primary issue".

It is obvious that a means of controlling the distinction between "primary and secondary issue" should be established in order to avoid abuses. We think that already a control may be exercised easily enough on account of present legislative measures obliging the individuals and/or partnerships and corporations to register with the securities commission of their respective province and also on account of the restrictive measures regulating

raison des risques connus de tous. Ensuite, la compagnie ayant investi dans cette nouvelle entreprise, devrait bénéficier des mesures de dépréciation usuelles connues sous l'empire de la loi actuelle selon les taux, les pourcentages et les périodes usuels;

d) que lorsqu'il existe des raisons d'affaires valides justifiant l'imbrication, que des règles prévues actuellement au Livre blanc ne s'appliquent pas aux compagnies exclusivement minières puisque dans la plupart des cas les imbrications permettent à ces compagnies de s'autofinancer et également de conserver la gestion de leurs entreprises, lesquelles autrement pourraient être des cibles pour des acquisitions par des compagnies ou des groupes de non-résidents;

e) qu'en conséquence, le traitement actuel pour les dividendes intercompagnies soit continué pour des compagnies ou groupes de compagnies dont l'entreprise est exclusivement minière;

f) qu'un critère établisse une distinction qui nous paraît essentielle et qui n'a pas été prévue dans le Livre blanc, en matière de financement d'opérations exclusivement minières, critère qui pourvoirait par la distinction à ce que l'on appelle dans le langage du métier «primary issue and secondary issue». Il nous paraît évident qu'un individu et/ou une corporation qui investit des fonds qui s'en vont directement au trésor de la compagnie et/ou du syndicat pour la recherche, le développement et les mises en exploitation d'un dépôt minier, ne joue pas le même rôle sur le plan économique de notre pays que celui qui spécule sur des actions dont le produit de vente bénéficie non pas au trésor mais à ceux qui peuvent appartenir, comme nous le disons plus haut, à un private club. En conséquence, nous suggérons qu'une distinction soit apportée sous cet aspect et que l'investisseur apportant sa contribution au développement économique du pays, à la croissance et à la productivité, conserve sa motivation en tant qu'exemption de taxe sur le capital dans ce que l'on appelle le «primary issue».

Il est évident qu'il faudrait établir un moyen de contrôle pour une distinction entre le «primary et le secondary issue» afin d'éviter des abus. Nous croyons que déjà un contrôle peut être exercé assez facilement en raison des mesures législatives actuelles forçant les individus et/ou sociétés et corporations à s'enregistrer auprès des commissions de valeurs mobilières de leur province respective et également en raison des mesures

these distributions on acknowledged stock exchanges such as the Toronto Stock Exchange, the Vancouver Stock Exchange and the Montreal Stock Exchange to name only a few in Canada.

In matter of "secondary issue" or distribution, even in an exclusively mining area as well as in all other areas, whether for the individuals, or for the public and/or private corporations, if our government comes to the conclusion that a capital gains and/or capital losses tax must be applied, we suggest, in order to force the Canadian to strenghten our economy or to participate in it on a long-term basis, that a decreasing scale be applied which would have as a criterium the following rule:

> that any investment of that nature be fully taxable with a decreasing scale from year to year at the rate of 10% on a period of ten years.

We venture to give an example: a Canadian investor purchases, let us say, 1000 shares of company X at the price of $1 a share. On his investment of $1000, if it were realized at a profit in the first year on the basis of $2000, the capital gain would be taxable on the excess of $1000 at the rate of 90% of the value realized at the rate then provided for by the government.

16—Are enclosed herewith, for purposes of appreciation, reference and understanding, the Balance-Sheets of Sullivan Mining Group Ltd. and East Sullivan Mines Limited (N.P.L.) for the fiscal year ending August 31st, 1969.

Furthermore, we remain at the entire disposal of the President and of the members of the Committee for all oral or written information which they may need, as well as for the presentation of the present brief when they deem it expedient.

Montreal, this 5th day of February, 1970.

SULLIVAN MINING GROUP LTD.

J. Jacques Beauchemin,
President.

THE SULLIVAN MINING GROUP

(Appendix to the replies and suggestions regarding the Proposal for Tax Reform by the Hon. E. J. Benson)

As an economic entity, the Sullivan Mining Group has produced since it began operating $300,000,000 in concentrates, including $8,000,000 due to the exchange value of the American dollar.

restrictives qui régissent ces distributions sur les bourses reconnues comme le Toronto Stock Exchange, le Vancouver Stock Exchange et la Bourse de Montréal pour n'en nommer que quelques-unes au Canada.

En matière de «secondary issue» ou distribution, même dans un domaine exclusivement minier tout comme dans tous les autres domaines, soit pour les individus, soit pour les corporations publiques et/ou privées, si notre gouvernement vient à la conclusion qu'une taxe sur les profits et/ou pertes de capital doit être appliquée, nous suggérons, pour forcer le Canadien à renforcer notre économie ou pour l'y faire participer sur une base à long terme, qu'une échelle décroissante soit mise en application qui pourrait avoir comme critère la règle suivante:

> que tout investissement de cette nature soit taxable à pleine valeur avec échelle décroissante d'année en année à raison de 10 p. 100 sur une période de dix ans.

Nous nous permettons de donner un exemple: un investisseur canadien achète, disons, 1,000 actions de la compagnie X au prix de $1 l'action. Sur son investissement de $1,000, s'il était réalisé à profit lors de la première année sur une base de $2,000, le gain de capital serait taxable sur l'excédent de $1,000 à raison de 90 p. 100 de la valeur réalisée au barème alors prévu par notre gouvernement.

16—Sont inclus aux présentes, pour fins d'appréciation, de référence et de compréhension les bilans des compagnies Groupe Minier Sullivan Ltée et East Sullivan Mines Limited (N.P.L.) pour l'exercice fiscal se terminant le 31 août 1969.

En outre, nous demeurons à l'entière disposition du Président et des membres du Comité pour toutes informations orales ou écrites dont ils pourraient avoir besoin, ainsi que pour la présentation du présent mémoire au moment où ils le jugeront opportun.

Montréal, ce 5 février 1970.

Groupe Minier Sullivan Ltée

J. Jacques Beauchemin, président.

GROUPE MINIER SULLIVAN

(appendice aux réponses et suggestions adressées aux Projet «Benson» sur la refonte de la loi de l'impôt fédéral sur le revenu)

Le Groupe Minier comme entité économique a produit depuis ses débuts pour $300,000,000 comme valeurs de concentrés, ceci incluant $8,000,000 comme échange sur le dollar américain.

The net production value stands at $228,000,000, including $6,000,000 due to the exchange value of the American dollar.

The production cost amounts to $157,000,000, and consequently that leaves a profit of $71,000,000 from mining operations.

Profits from mining operations can be established as follows:

1—Allowance for exhausting resources	$11,000,000
2—Profits earned during tax-free periods (Section 83-5)	$47,000,000
3—Operating profits before taxes, and during the other periods	$13,000,000
	$71,000,000

Income from investments from outside of the Group can be established as follows:

1—Interest on bonds: $5.5 million;

2—Dividends: $0.5 million;

3—Profits on sales of investments, real estate assets and other extraordinary income: $11,000,000.

Thus, the total amount stands at $17,000,000.

Profits before taxes can therefore be established at $88,000,000.

Federal and provincial income tax amounts to $9,000,000.

Mining rights amount to $5,000,000.

Profits after taxes amount to $74,000,000.

The dividends paid out of this amount, outside of the Group, amount to $42,000,000.

Thus, the profits which are reinvested in the Group amount to $32,000,000.

If we add the investments made by outsiders at the outset of each of the Mining Group's operating companies, i.e. $8,000,000, our net assets thus amount to a total of $40,000,000.

The corporate tax rate for the above-mentioned figures is 16 per cent.

If we add the personal income tax paid by shareholders as individuals, i.e. $4,000,000 to $10,000,000, the combined income tax rate ranges between 20 per cent and 28 per cent.

At the present time, it is important to note that, all told, there remains between $64 and

La valeur nette de la production se chiffre à $228,000,000, incluant $6,000,000, comme échange sur le taux américain.

Le coût de production se totalise à $157,000,000, ayant comme résultat un profit provenant d'opérations minières de $71,000,000.

Les profits provenant d'opérations minières peuvent s'établir comme suit:

1. L'allocation pour épuisement:	$11,000,000
2. Les profits gagnés durant les périodes de congé d'impôt (section 83-5):	$47,000,000
3. Les profits d'opérations avant impôt, gagnés durant les autres périodes:	$13,000,000
	$71,000,000

Les revenus de placements provenant de l'extérieur du groupe s'établissent comme suit:

1. Intérêts sur obligations: $5 millions et demi;

2. Dividendes: ½ million; 3. Profits sur ventes de placements, d'actifs immobiliers et autres revenus extraordinaires: $11,000,000.

Pour totaliser en tout $17,000,000.00

Les profits avant taxes s'établissent donc à $88,000,000.

Les impôts sur le revenu, fédéral et provincial $9,000,000.

Les droits miniers $5,000,000.

Les profits après taxes, se chiffrent à $74,000,000.

De ceci, les dividendes payés à l'extérieur du Groupe se chiffrent à $42,000,000.

Les profits ré-investis dans le groupe sont donc de $32,000,000.

Si l'on ajoute les investissements effectués par l'extérieur à l'origine de chacune des compagnies ministères du groupe en opérations, c'est-à-dire $8,000,000, nous avons donc un actif net au total de $40,000.000.

Des chiffres ci-haut mentionnés, on peut établir facilement que le taux corporatif de taxes est de 16 p. 100.

Si l'on ajoute l'impôt personnel payé par les actionnaires en tant qu'individus, c'est-à-dire de $4,000,000 à $10,000,000, le taux d'impôt combiné s'établit de 20 p. 100 à 28 p. 100.

Il est important, à ce moment, de noter qu'il reste en tout de $64 millions à $70 millions

$70 millions in assets including $42,000,000 in dividends in the hands of the shareholders.

According to Mr. Benson's White Paper, the federal and provincial income tax on a true operating profit before taxes amounting to $88,000,000 would be $34,000,000 plus $5,000,000 in mining rights, for a total $39,000,000 in taxes.

At that stage, the corporate tax rate would start at 16 per cent as previously established, according to the fiscal system in force, and go as high as 44 per cent. If we add the personal income tax paid in addition by the shareholders on the $42,000,000 in dividends paid outside of the Group, taking for granted that the actual income tax rate at the level of the individual shareholder is between 33⅓ per cent to 50 per cent, i.e. in terms of dollars between $3,000,000 to $10,000,000 paid in addition by them, the combined income tax rate would increase from the former amount of 20 per cent to 50 per cent, and from the previous 28 per cent to 55 per cent.

An important fact is that there remains only between $39,000,000 to $46,000,000 in assets including $42,000,000 in dividends in the hands of the shareholders: compare this with $64,000,000 to $70,000,000 in assets under the present system.

We mentioned at the outset that the Sullivan Mining Group, as an economic entity, had invested a working capital of $8,000,000. This excludes capital invested in several other mining companies included in the Sullivan Mining Group which have never been in operation. These additional assets amount to $11.5 million which gives us a total initial investment of $19.5 million.

If we were to capitalize each one of these investments at a combined interest rate of 4 per cent, the capital and interest would reach, by November 30, 1969, the astronomical figure of $52.5 million.

Had these $52.5 million been invested at the outset of each one of those companies, in preferred shares with a fixed and cumulative return of 4 per cent, i.e. non-taxable dividends, in the Sullivan Mining Group, instead of in assets with the purpose of producing a mining profit, and if we take for granted that with the help of those $52.5 million we would have produced $11,000,000 in capital profits through the sale of investments and so on, and if we establish an average of $85,000 per

d'actif et ceci incluant le montant de dividendes de $42 millions entre les mains des actionnaires.

D'après le projet Benson, sur un profit d'opération réel avant taxe de $88,000,000, l'impôt sur le revenu fédéral et provincial serait de $34,000,000 plus les droit miniers $5,000,000, pour faire un total de taxes de $39,000,000.

A ce stage le taux corporatif de taxes partirait de 16 p. 100 tel qu'il était établi, d'après le système fiscal en vigeur, à 44 p. 100. Si l'on ajoute les impôts personnels additionnellement payés par les actionnaires sur le $42,000,000 de dividendes payés à l'extérieur du groupe: en prenant toujours pour acquit que le taux effectif d'impôt au niveau de l'actionnaire individuel se situe entde 33⅓ p. 100 à 50 p. 100, c'est-à-dire en dollars de $3,000,000 à $10,000,000 additionnels payés par eux, le taux d'impôt combiné passerait de 20 p. 100 tel qu'il était à 50 p. 100, et de 28 p. 100 qu'il était à 55 p. 100.

Un fait important, c'est qu'il ne reste que de $39 millions à $46 million d'actif incluant toujours le $42 millions de dividendes entre les mains des actionnaires: à comparer avec les actifs de $64 millions à $70 millions sous le régime actuel.

Nous avons mentionné au début que le Groupe Minier Sullivan en tant qu'entité économique, avait investi un capital productif de $8,000,000. Ceci excluait les dépenses de capital investies à l'origine de plusieurs autres compagnies minières comprises dans le Groupe Minier Sullivan mais qui n'ont jamais été en opérations. Ces actifs additionnels s'établissent à $11 millions et demi pour faire un total d'investissement initial de $19 millions et demi.

Si l'on capitalise à un taux d'intérêt combiné de 4% à l'origine de chacun de ces placements, nous arrivons à un chiffre astronomique au 30 novembre 1969 de $52 millions et demi, capital et intérêts.

Si ces $52 millions et demi auraient été investis à l'origine de chacune de ces compagnies, non pas dans des actifs dans le but de produire un profit minier, mais dans des actions privilégiées à rendement fixe et cumulatif de 4%, c'est-à-dire dividendes non imposables, dans le Groupe Minier Sullivan, et si on prend pour acquit que nous aurions produit à l'aide de ces $52 millions et demi, $11,000,000 de profits de capital dus à la vente de placements etc., et établissant une

year in administration costs, over a period of 35 years, i.e. $3,000,000, our total assets in 1969 would have amounted to $60,000,000. And to follow this line of reasoning, if the Group had spent $42,000,000 in dividends, the personal income tax on those $42,000,000 would have amounted to between $4,000,000 and $10,00,000 in the case of returns in dividends on mining companies shares, and between $6,000,000 and $13,000,000 in te case of dividend returns on shares from public companies, banks, trusts, and so on. And therefore, there will be no corporate income tax because dividend returns from taxable Canadian companies are not subject to income tax within another Canadian company.

It is worthwhile mentioning that in view of this, the Sullivan Mining Group along with its shareholders would hold, by the end of 1969, between $47,000,000 and $54,000,000 in investments in public companies, banks, trusts, and so forth.

The total assets in investments in the form of mining companies shares would amount to between $50,000,000 and $56,000,000.

Let us proceed to follow the same line of reasoning. The sum of $52,000,000 would be invested in preferred shares with a 4 per cent return, and the Group would also have made capital profits on the sale of investments amounting to $11,00,000 while incurring expenditures to the amount of $3,000,000 for the cost of administration, according the Mr. Benson's White Paper; if we assume that no federal income tax on profits generated were paid by the companies paying dividends, the Sullivan Mining Group would be paying $15,-000,000 on the declared profits of $30,000,000 plus $3,000,000 on capital profits and the shareholders would be paying in the form of personal income tax an additional amount between $0 million and $7,000,000. The Sullivan Mining Group shareholders would have assets amounting to between $35,000,000 and $42,000,000.

However, if we take for granted that the dividend returns collected by the Sullivan Mining Group were tax-free for those companies paying the dividends, only the income tax on capital profits to the amount $3,000,000 would be paid at the corporate level and the shareholders, as individuals, would pay taxes amounting to between $0 millions and $7,000,000.

Thus, the Sullivan Mining Group and the shareholders would have between $50,000,000 and $57,000,000 in assets.

moyenne de $85,000 par année de frais d'administration, durant 35 ans, c'est-à-dire $3,-000,000 à $13,000,000 dans le cas de dividendes $60,000,000 et pour poursuivre sur une base commune, si le Groupe aurait déboursé $42,-000,000 en dividendes, l'impôt personnel sur ces $42,00,000 aurait été de $4,000,000 à $10,-000,000 dans le cas de revenus de dividendes sur actions de compagnies minières et de $6,-000,000 à $13,000,000 dans le cas de dividendes revenus sur adtions de compagnies d'utilité publique, de banques, de fiducie, etc. et il n'y aurait donc pas eu d'impôt corporatif: parce que un revenu de dividendes provenant de compagnies canadiennes imposables n'est pas sujet à l'impôt dans une autre compagnie canadienne.

Un fait digne de mention c'est que dans cette optique le Groupe Minier Sullivan ainsi que ses actionnaires auraient entre leurs mains à la fin de 1969 de $47 millions à $54 millions dans le cas de placements dans des compagnies d'utilité publique, de banques, de fiducie, etc.

Dans le cas de placements sous forme d'actions de compagnies minières, les actifs totaux s'établiraient de $50 millions à $56 millions.

Si l'on reprend le même raisonnement à savoir que les $52,000,000 seraient investis dans des ac'ions privilégiées à rendement de 4%, et également que le Groupe aurait effectué des profits de capitaux sur vente de placements de $11,000,000 et également des dépenses de $3,000,000 pour frais d'administration d'après le projet Benson: si l'on assume qu'aucun impôt fédéral sur le revenu sur les profits générés n'ait été payé par les compagnies payant les dividendes, le Groupe Minier Sullivan paierait $15 millions de dollars sur les profits déclarés de $30 millions plus $3 millions sur les profits de capitaux et les actionnaires débourseraient additionnellement sous forme d'impôts personnels de $0 million à $7 millions. Les actionnaires et le Groupe Minier Sullivan auraient entre leurs mains des actifs de $35 millions à $42 millions.

Cependant, si l'on prend pour acquit que le revenu de dividendes encaissé par le Groupe Minier Sullivan, était libre d'impôt par les compagnies qui payaient les dividendes, seul l'impôt sur les profits de capitaux au montant de $3 millions serait payé au niveau corporatif et un impôt serait payé par les actionnaires en tant qu'individus de $0 million à $7 millions.

Les actionnaires et le Groupe Minier Sullivan auraient donc entre leurs mains de $50 millions à $57 millions d'actifs.

GROUPE MINER SULLIVAN LTÉE

SULLIVAN
MINING GROUP LTD.

1969

Contents

President's Letter
Report on Operations
Review of Exploration
Combined Financial Statements

Head Office

Suite 2500—B.C.N. Building
500 Place d'Armes
Montreal 126, Quebec

Les actionnaires qui préféreraient recevoir ce rapport en français sont priés de communiquer avec le secrétaire de la compagnie.

GROUPE MINIER
SULLIVAN LTÉE

SULLIVAN
MINING GROUP LTD.
1969

Table des matières

Lettre du président
Rapport des opérations
L'exploration
États financiers combinés

Siège Social

Suite 2500—Édifice B.C.N.
500 Place d'Armes
Montréal 126, Québec

Those shareholders who would prefer to receive this report in English are requested to communicate with the secretary of the Company.

SULLIVAN MINING GROUP LTD.
and
EAST SULLIVAN MINES LIMITED
COMBINED HIGHLIGHTS

	1969	1968	1967
		(in thousands)	
Production	23,916	20,685	12,633
Outside Exploration	1,123	810	792
Net Income	5,916	5,244	3,649
Net Income per share	$0.90	$0.80	$0.56
Working Capital	16,944	15,692	14,622
Total Assets	39,261	37,515	35,388

The net income has been adjusted and is calculated on 6,571,032 shares as at September 2, 1969.

GROUPE MINIER SULLIVAN LTÉE
et
EAST SULLIVAN MINES LIMITED
FAITS SAILLANTS COMBINÉS

	1969	1968	1967
		(en milliers)	
Production	23,916	20,685	12,633
Exploration extérieure	1,133	810	792
Bénéfice net	5,916	5,244	3,649
Bénéfice net par action	$0.90	$0.80	$0.56
Fonds de roulement	16,944	15,692	14,622
Actifs totaux	39,261	37,515	35,388

Le bénéfice net a été ajusté et est calculé sur 6,571,032 actions au 2 septembre 1969.

President's Letter

TO SHAREHOLDERS

It is a pleasure to send you this first shareholder's report of Sullivan Mining Group Ltd., following creation of the company on September 2, 1969.

Lettre du Président

GROUPE MINIER SULLIVAN LTÉE.

AUX ACTIONNAIRES

C'est avec plaisir que nous vous envoyons le premier rapport de Groupe Minier Sullivan Ltée., compagnie qui vient d'être formée le 2 septembre 1969.

This date was the culminating point for a reorganization program in the "Sullivan Group" of companies, principally the amalgamation of Quebec Lithium Corporation, Sullico Mines Limited and Sullivan Mines Ltd. which had previously acquired the assets of Hastings Mining and Development Co. Ltd.

There are included reviews of your company's exploration and operating activities and also, for your information, consolidated and combined financial statements of Sullivan Mining Group Ltd. and East Sullivan Mines Limited as at September 2, 1969.

The earnings performance has benefited from a continuous and satisfactory period of operations in all divisions, along with strong metal prices which have prevailed in the past period.

Your management foresees a continuing period of favorable metal prices, at least for the short term. This prospect is particularly timely for your company since it is planned to commence production in the coming year at two Sullivan Mining Group Ltd. subsidiaries—D'Estrie Mining Company Ltd. and Weedon Mines Ltd. Both developments are near our Solbec and Cupra operations, in the Eastern Townships.

Meanwhile, the mineral exploration efforts of the company and its subsidiaries continue to be enlarged. During the past three years, particularly, exploration activity has been expanded to the point where the budget, in the latest year, has exceeded $1 million for the first time.

In the year ahead, a large share of the exploration budget will be allocated for the program on the huge tin-base metal property in southern New Brunswick, held by Brunswick Tin Mines Limited, a new subsidiary.

There is now completed an important restructuring phase in the "Sullivan Group" of companies, including re-location of the company's executive offices at 500 Place d'Armes. The directors look further ahead and believe that Sullivan Mining Group Ltd., and its affiliate East Sullivan Mines Limited, can aspire to greater growth and achievement in Canada's mining industry.

We are aware of aspects of changing taxation policies which could slow the industry's

Cette date a été le point culminant d'un programme de réorganisation des compagnies faisant partie du «Groupe Sullivan», alors que Quebec Lithium Corporation, Sullico Mines Limited et Les Mines Sullivan Ltée. (cette dernière ayant acquis auparavant les actifs de Hasting Mining and Development Co. Ltd. incluant ceux de Solbec), ont été fusionnées sous le nom plus haut mentionné de Groupe Minier Sullivan Ltée.

Nous vous incluons un sommaire de l'exploration et des opérations de votre compagnie ainsi que des états financiers consolidés et combinés de Groupe Minier Sullivan Ltée. et East Sullivan Mines Limited, en date du 2 septembre 1969.

Les profits substantiels plus haut mentionnés, proviennent d'opérations continues et satisfaisantes dans toutes les divisions ainsi que de bons prix pour les métaux lesquels ont prévalus durant ce dernier terme fiscal.

Votre direction croit que l'on continuera à jouir de ces facteurs favorables pour au moins encore un laps de temps raisonnable. Cette perspective est particulièrement intéressante pour votre compagnie d'autant plus que l'on prévoit commencer la production durant l'année qui débute à deux subsidiaires de Groupe Minier Sullivan Ltée., soit à la Société Minière d'Estrie Ltée. et à la Société Minière Weedon Ltée. Ces deux exploitations sont situées près des divisions Solbec et Cupra, dans les Cantons de l'Est.

En même temps, les efforts de votre compagnie et de ses subsidiaires pour l'exploration de métaux et minéraux, se sont continués à un rythme accéléré. Il est important de noter qu'au cours des trois dernières années le budget d'exploration a sans cesse augmenté et que durant le dernier terme fiscal il a dépassé pour la première fois $1,000,000.00.

Pour l'année courante, une grande part du budget d'exploration sera appropriée au programme de dépenses pour l'important dépôt d'étain et de métaux de base situé dans le sud du Nouveau-Brunswick, propriété maintenant connue sous le nom de Brunswick Tin Mines Ltd., une nouvelle subsidiaire du Groupe.

Nous avons maintenant complété cette importante phase de la restructuration des compagnies du «Groupe Sullivan», incluant le changement du siège social de votre compagnie dorénavant situé au numéro 500, Place d'Armes, suite 2500, Montréal, P..Q Vos administrateurs sont confiants en l'avenir et croient que Groupe Minier Sullivan Ltée. ainsi que East Sullivan Mines Limited peuvent espérer une croissance encore plus importante et des réalisations positives nouvelles dans l'industrie minière du Canada.

Nous ne pouvons oublier qu'il est actuellement question de changer les politiques fisca-

growth and harm the prosperity of the country's mining areas. It is hoped that governments will temper their tax changes with a realistic understanding of the special risks and difficulties that are associated with mineral resource development.

Nevertheless, our aim continues to be growth and achievement. In pursuit of this, the loyalty of the company's employees and the support of its shareholders are sincerely valued.

On behalf of the Board,

November 17, 1969 President

Report on Operations

This report reviews the producing operations of divisions in Sullivan Mining Group Ltd., and at Nigadoo River Mines Limited.

Also covered is development progress at Weedon Mines Ltd. and D'Estrie Mining Company Ltd., both subsidiaries of Sullivan Mining Group Ltd.

In presenting this report, I wish to express my appreciation to Messrs. R. B. Gosselin and Claude Bourgoin, respectively manager and general superintendent of the Eastern Townships operations, to Mr. Martin Gauvin, manager at Nigadoo River Mines and to all employees for their loyal services.

CUPRA DIVISION

Some 232,760 tons of ore averaging 2.73 per cent copper, 0.48 per cent lead, 3.65 per cent zinc, 0.016 oz of gold and 1.177 oz. of silver were mined and treated.

The ore reserves at year-end were 532,000 tons averaging 2.49 per cent copper, 0.75 per cent lead, 5.52 per cent zinc, 0.014 oz. of gold and 1.149 oz. of silver per ton.

The development work performed during the year on the 1900-and 2050-ft. levels has opened up a second ore shoot, located 300 feet northeast of the main ore shoot, which contains 57,000 tons between those two horizons. Drifting done so far on 2200-, 2350- and 2500-ft. levels is proving the continuity of the main zone but has not yet reached the second zone. Thus no tonnage in the total ore reserves figures has been attributed to that ore shoot below the 2050-ft. level.

les de notre pays, ce qui pourrait affecter et même ralentir la croissance de l'industrie minière au Canada tout en étant également très préjudiciable à la prospérité des districts miniers. Nous espérons vivement que nos dirigeants adopteront un point de vue réaliste, qu'ils apprécieront les risques et les difficultés qui sont rencontrés en pareille industrie, et qu'ils verront à restreindre la portée de ce qui fait présentement l'objet de tant d'inquiétudes.

Néanmoins, nous continuerons d'amplifier nos efforts pour atteindre cette croissance et ces nouvelles réalisations nécessaires à la vitalité d'une entreprise minière.

A ce propos, nous sommes heureux de souligner la loyauté et le support des employés de votre compagnie ainsi que votre fidélité en ces circonstances.

Au nom du conseil,

Le 17 novembre 1969 Président

Rapport des Opérations

Ce rapport passe en revue les opérations des divisions de Groupe Minier Sullivan Ltée. et de Nigadoo River Mines Limited.

Il fait état également du progrès des développements à la Société minière Weedon Ltée. et à la Société minière d'Estrie Ltée., l'une et l'autre subsidiaires de Groupe Minier Sullivan Ltée.

En présentant ce rapport je désire exprimer mon appréciation à messieurs R. B. Gosselin et Claude Bourgoin, respectivement gérant et surintendant général des opérations des Cantons de l'Est; à monsieur Martin Gauvin, gérant de Nigadoo River Mines Limited et à tous les employés, pour leurs loyaux services.

DIVISION CUPRA

L'extraction du minerai s'est élevée à 232,760 tonnes d'une teneur de 2.73 p. 100 cuivre 0.48 p. 100 plomb, 3.65 p. 100 zinc, 0.016 oz. or et 1.177 oz. argent.

Au 31 août 1969, les réserves de minerai s'élevaient à 532,000 tonnes d'une teneur moyenne de 2.49 p. 100 cuivre, 0.75 p. 100 plomb, 5.52 p. 100 zinc, 0.014 oz. or et 1.149 oz. argent.

Les travaux de développement effectués pendant l'année aux horizons 1900 et 2050 ont indiqué la présence d'une deuxième zone de minerai située à 300 pieds vers le nord-est de la zone principale et contenant 57,000 tonnes de minerai entre ces deux horizons. Le développement fait à date aux horizons 2200, 2350 et 2500 prouve la continuité de la zone principale mais n'a pas encore atteint la deuxième zone. Par conséquent aucune réserve n'est attribuée à cette deuxième zone en bas de l'horizon 2050.

SOLBEC DIVISION

Ore extraction was 196,961 tons averaging 1.16 per cent copper, 0.95 per cent lead, 4.41 per cent zinc, 0.024 oz. of gold and 2.069 oz. of silver.

The ore reserves at year-end were 102,000 tons averaging 1.05 per cent copper, 0.99 per cent lead, 4.28 per cent zinc, 0.024 oz of gold and 2.197 oz. of silver per ton.

As indicated by the reserves figure, the mine will terminate its operations during 1970.

NIGADOO RIVER MINES LIMITED

A total of 321,397 tons of ore was milled with an average grade of 0.35 per cent copper, 2.57 per cent lead, 2.54 per cent zinc and 3.71 oz. of silver per ton.

The ore reserves were increased by 496,835 tons, to 2,519,690 tons at year-end, averaging 0.25 per cent copper, 2.66 per cent lead, 2.66 per cent zinc and 3.47 per cent oz. of silver. Out of the 2.5 million tons of reserves, 431,283 tons were developed in a new zone, called the "C" zone. Additional tonnage is expected to be developed in this zone during the year. Drifting may be carried out on a third zone, called the "Anthonian" zone, where surface and underground diamond drilling has returned good grade intersections.

D'ESTRIE MINING COMAPNY LTD.

Shaft sinking has been completed at a depth of 4699 feet. Thirteen levels will be served by this shaft.

A major development program to open up the ore has started. The crosscuts have reached the ore zone on the first four levels, at the horizons of 2650, 2800, 2950 and 3100 feet. Since drifting has just commenced, the dimensions of the orebody are still unknown and thus the ore reserves can not yet be stated as "proven". Nevertheless, diamond drilling indicates, as a conservative figure, 380,000 tons averaging 3.03 per cent copper, 0.66 per cent lead, 3.41 per cent zinc, 0.013 oz. of gold and 1.05 oz of silver across an average true width of 7.5 feet, from the 2500- to the 3100-ft. levels.

With the completion of the shaft, drifting on the 3575-ft. level was resumed. At the time of writing this report, another 230 feet of ore has been opened up. With the development done in 1967-68, drifting has exposed a total ore length of 748 feet, averaging 3.20 per cent copper, 0.34 per cent lead, 2.06 per cent zinc, 0.012 oz. of gold and 0.877 oz. of silver across an average true width of 7.1 feet.

DIVISION SOLBEC

L'extraction du minerai s'est élevée à 196,-961 tonnes d'une teneur moyenne de 1.16 p. 100 cuivre, 0.95 p. 100 plomb, 4.41 p. 100 zinc, 0.024 oz. or et 2.069 oz. argent.

Au 31 août 1969, les réserves de minerai s'élevaient à 102,000 tonnes d'une teneur moyenne de 1.05 p. 100 cuivre, 0.99 p. 100 plomb, 4.28 p. 100 zinc, 0.024 oz. or et 2.197 oz. argent.

Les réserves s'épuisant rapidement la mine suspendra ses opérations durant l'année fiscale en cours.

NIGADOO RIVER MINES LIMITED

Un total de 321,397 tonnes de minerai ont été traitées d'une teneur moyenne de 0.35 p. 100 cuivre, 2.57 p. 100 plomb, 2.54 p. 100 zinc et 3.71 oz. argent.

Les réserves de minerai ont été augmentées de 496,835 tonnes pour un total de 2,519,690 tonnes à la fin de l'année fiscale d'une teneur moyenne de 0.25 p. 100 cuivre, 2.66 p. 100 plomb; 2.66 p 100 zinc et 3.47 oz. argent. Cette réserve de 2.5 millions de tonnes comprend 431,283 tonnes développées dans une nouvelle zone appelée la zone «C». On peut s'attendre à une augmentation de la réserve de minerai sur cette zone durant l'année. Une troisième zone, appelée la zone «Anthonian» pourrait être développée. Des sondages de surface et souterrains ont donné des intersections minéralisées d'une teneur commerciale.

SOCIÉTÉ MINIÈRE D'ESTRIE LTÉE.

Le fonçage du puits a été complété jusqu'à une profondeur de 4,699 pieds. Treize recette déservent ce puits.

Des travaux de développement intensif ont débuté. Les travers-bancs ont atteint la zone minéralisée sur les 4 niveaux supérieurs respectivement aux horizons 2650, 2800, 2950 et 3100. Le creusage des galeries étant à peine commencé la forme du gisement est encore inconnue. Par conséquent aucune réserve de minerai ne peut être calculée. Néanmoins, les sondages ont indiqué la présence d'au moins 380,000 tonnes d'une teneur de 3.03 p. 100 cuivre, 0.66 p. 100 plomb, 3.41 p. 100 zinc, 0.013 oz. or et 1.05 oz. argent en travers une largeur moyenne vraie de 7.5 pieds de l'horizon 2500 à l'horizon 3100.

Le fonçage du puits étant terminé, les travaux de creusage de la galerie à l'horizon 3575 ont repris. Au moment de la rédaction de ce rapport, 230 pieds de minerai additionnels ont été ouverts. Le développement fait à date à cet horizon y compris celui fait en 1967-68 indique une longueur totale de minerai de 748 pieds d'une teneur moyenne de 3.20 p. 100 cuivre, 0.34 p. 100 plomb, 2.06 p. 100 zinc, 0.012 once d'or et 0.877 once d'argent en travers une largeur moyenne vraie de 7.1 pieds.

The face is still in the mineralized zone. At this horizon, drifting so far indicates 700 tons per vertical foot.

This preliminary data suggests that the orebody will be at least as important as the Cupra.

WEEDON MINES LTD.

The shaft, inclined at 48°, has been deepened for a distance of 990 feet. Five stations were cut at the following horizons: 1450, 1600, 1750, 1900 and 2050 feet.

Exploration diamond drilling, conducted from the various stations, cut good grade intersections. The particulars are given in the exploration manager's report. Development work is just starting on the newly-cut levels.

An active program of construction was undertaken to accommodate the requirements of the mine. Major items on this program included: Elevation of the headframe and construction of an ore and a waste bins; Hoist room and installation of a Nordberg 10 ft. by 6 ft. 6 in. double drum hoist; Erection and furnishing of an office-warehouse-dry-shop complex.

November 17, 1969.

Vice-President (Mines)

La face de la galerie est toujours dans le minerai, et cette galerie indique déjà 700 tonnes par pied vertical.

Ces informations préliminaires montrent que le gisement de d'Estrie sera vraisemblablement aussi important que celui de Cupra.

SOCIÉTÉ MINIÈRE WEEDON LTÉE

Le puits incliné à 48 degrés a été approfondi sur une distance de 990 pieds. Cinq recettes ont été coupées respectivement aux horizons suivants: 1450, 1600, 1750, 1900 et 2050.

Les sondages d'exploration effectués des différentes recettes ont recoupé de bonnes intersections de minerai. Le détail de ces résultats vous est donné dans le rapport du directeur de l'exploration. Les travaux de développement viennent de débuter sur tous ces horizons.

La construction des dépendances de surface fut accélérée pour faire face aux besoins de la mine. Les item majeurs de ce programme furent:

Élévation du chevallement et construction de réservoir à minerai et à stérile; érection d'un bâtiment et installation d'un treuil d'extraction du type Nordberg 10′ ×6′6″, à deux tambours; érection d'un bâtiment complexe groupant le bureau, le magasin et le séchoir.

Le 17 novembre 1969.

Vice-président-mines

PRODUCTION

Metals	Solbec Division pounds	Cupra Division pounds	Nigadoo River Mines Limited pounds	Total pounds	Total value
Copper	3,731,543	11,982,533	1,794,923	17,508,999	$12,066,618
Lead	2,316,304	711,677	13,104,672	16,132,653	2,304,757
Zinc	14,213,332	12,550,357	13,021,757	39,785,446	5,499,276
Gold	2,599 oz	2,487 oz	—	5,086 oz	224,504
Silver	231,857 oz	211,733 oz	891,037 oz	1,334,627 oz	2,344,604
Cadmium	70,168	59,583	180,316	310,067	1,162,326
Bismuth	—	—	64,837	67,837	314,205
					$23,916,920

PRODUCTION

Métaux	Division Solbec livres	Division Cupra livres	Nigadoo River Mines Limited livres	Total des livres	Valeur totale
Cuivre	3,731,543	11,982,533	1,794,923	17,508,999	$12,066,618
Plomb	2,316,304	711,677	13,104,672	15,132,653	2,304,757
Zinc	14,213,332	12,550,357	13,021,757	39,785,446	5,499,276
Or	2,599 oz	2,487 oz	—	5,086 oz	224,504
Argent	231,857 oz	211,733 oz	891,037 oz	1,334,627 oz	2,344,604
Cadmium	70,168	59,583	180,316	310,067	1,162,326
Bismuth	—	—	64,837	67,837	314,205
					$23,916,290

Review of Exploration

Exploration activities of Sullico Mines Limited, on behalf of the "Sullivan Group" are covered in this report for the fiscal year ended August 31, 1969. All the work performed during that period was aimed at locating base metal deposits and was concentrated in a few areas of Quebec and New Brunswick.

The expenses for exploration for the period reached a total of $1,122,895. This amount includes the expenses on the Mount Pleasant property of Brunswick Tin Mines Limited ($490,257), but does not comprise the amount spent on the Weedon Mines property ($699,706). The latter are now considered to be expenditures made in preparation for production.

Of the total expenses, an amount of $677,294 has been spent on subsidiary companies' properties where exploration has reached a more advanced stage. They are: the Mount Pleasant property of Brunswick Tin Mines Limited, the property of Chester Mines Limited in the Newcastle area of New Brunswick, the Gaspé property of Federal Metals Corporation and the property of Courvan Mining Company Limited in northwestern Quebec.

The following projects were shared with companies outside the Sullivan Group and Sullico's part of the exploration expenses was $216,688: the Eastern Township project of Clinton Copper Mines Limited, with Dome Exploration (Canada) Limited; the Gaspé project of Sullipek Mines Inc., with Terra Nova Explorations Ltd., Patino Mining Corporation and Hudson Bay Exploration and Development Company Limited; and three joint projects with Soquem (Société Québecoise d'Exploration Minière) in the Province of Quebec.

Results on the most interesting properties follow:

BRUNSWICK TIN MINES LIMITED:

The option on the property of Mount Pleasant Mines Limited, located in the township of Charlotte in New Brunswick, has been exercised and the property transferred to Brunswick Tin Mines Limited which is owned in the proportion of 78 per cent by Sullivan Mining Group Ltd. Diamond drilling operations have been continued all year over the property; 33,532 feet have been drilled, all in the area of the Fire Tower Zone. This drilling has established the presence of two types of mineralization:

(a) Copper—zinc—tin mineralization contained in a network of fractures in silicified porphyritic rocks south of the Fire Tower Zone. A preliminary calculation

L'exploration

Les activités de Sullico Mines Limited en exploration minière pour le compte du groupe minier Sullivan durant l'année fiscale se terminant le 31 août, 1969 étaient orientées vers la recherche de gîtes minéraux métallifères et ont été concentrées dans quelques régions du Québec et du Nouveau-Brunswick.

Les dépenses d'exploration pour l'année s'élèvent à $1,122,895. Ce montant comprend les dépenses effectuées sur la propriété Mount Pleasant de Brunswick Tin Mines Limited ($490,257.) mais n'inclut pas les dépenses sur la propriété de la Société Minière Weedon Ltée ($699,706.), ces dernières étant maintenant considérées plutôt comme des dépenses de mise en production.

La plus grande partie des dépenses, soit $677,294. a été faite sur les propriétés de compagnies subsidiaires où l'exploration est à un stade plus avancé: la propriété de Chester Mines Limited dans la région de Newcastle au Nouveau-Brunswick, la propriété de Federal Metals Corporation en Gaspésie et celle de Courvan Mining Company Limited dans le nord-ouest du Québec.

Les projets conjoints où les dépenses sont partagées avec des compagnies étrangères au Groupe Minier Sullivan ont coûté à Sullico Mines Limited la somme de $216,688 pour l'année. Ces projets sont ceux de Clinton Copper Mines Limited avec Dome Exploration (Canada) Limited; de Sullipek Mines Inc., avec Terra Nova Explorations Ltd., Patino Mining Corporation et Hudson Bay Exploration Development Company Limited, ainsi que trois projets conjoints avec Soquem (Société Québecoise d'Exploration Minière) dans la Province de Québec. Voici quelques faits saillants sur les propriétés où les résultats ont été les plus intéressants.

BRUNSWICK TIN MINES LIMITED:

L'option sur la propriété de Mount Pleasant Mines Limited située dans le comté de Charlotte au Nouveau-Brunswick a été exercée et la propriété a été transportée à la compagnie Brunswick Tin Mines Limited.

Les travaux de forages au diamant se sont poursuivis toute l'année; 33,532 pieds ont été forés, tous dans la région de la «Fire Tower Zone».

Ces sondages ont eu pour résultat d'établir la présence de deux types de minéralisation:

(A) Minéralisation de cuivre, zinc et étain, contenue dans un réseau de fractures situées dans le porphyre silicifié immédiatement au sud de la zone dite

indicates close to a million tons averaging about 1 per cent copper, 2 per cent zinc, 0.35 per cent tin, and 0.1 per cent bismuth, with half an ounce of silver per ton, over an average width of 7.2 feet.

(b) Tungsten — molybdenum — bismuth mineralization occurring in wide zones of fractures in a fine grained porphyry lying under the porphyritic rocks mentioned above. The main zone of tungsten—molybdenum—bismuth is indicated by five drill holes near the west margin of the porphyry. The indicated length is about 1,000 feet in a north south direction, with a nearly vertical dip. The width could be between 200 and 250 feet. The average grade is about 0.2 per cent tungsten, 0.1 per cent molydbenum and 0.1 per cent bismuth. Another narrower zone of the same type of mineralization is indicated by several holes a few hundred feet to the northeast of the first one. Both zones are not yet defined along the strike and are open at depth. Tonnage indicated so far is around ten million tons.

Some laboratory metallurgical tests have recently been initiated in an attempt to establish the economic value of both types of mineralization. The first results seem favourable. It is obvious that if marketable concentrates could be obtained with reasonable recoveries, the tungsten—molybdenum—bismuth zones would become very important. The geological setting in which they occur clearly points to the possibility of finding, relatively easily, several tens of millions of tons.

An adit was started in July from the west side of the Fire Tower zone at an altitude of 750 feet, to explore and evaluate the mineral occurrences of this area of the property. Total advance of 2250 feet has been made to this date. A second adit will soon be started 150 feet above the first one. (Mount Pleasant rises 1,175 feet above sea level). Altogether, a program of some 8,000 feet of underground development is contemplated. Surface diamond drilling is also continuing with two rigs.

There was no work done so far by Sullico on the "North Zone", where most of the exploration by the predecessors was concentrated. Several other indications of mineralization also remain to be further explored.

CHESTER MINES LIMITED:

Fourteen holes were drilled for a total of 15,456 feet, during the period, on the downward extension of the disseminated copper zones on the property of Chester Mines

«Fire Tower». Un calcul préliminaire indique près de un million de tonnes d'une teneur d'environ 1 p. 100 de cuivre, 2 p. 100 de zinc, 0.35 p. 100 d'étain avec 0.1 p. 100 de bismuth et une demi-once d'argent par tonne, sur une largeur moyenne de 7.2 pieds.

B) minéralisation de tungstène, molybdène et bismuth contenue dans de larges zones de fractures et d'altération dans un porphyre à grains fins. La zone la plus importante semble avoir une longueur d'environ mille pieds dans une direction nord-sud, et une attitude verticale. Sa largeur peut être de 200 à 250 pieds. La teneur moyenne indiquée est d'environ 0.2 p. 100 de tungsten, 0.1 p. 100 de molybdène et 0.1 p. 100 de bismuth. Une autre zone du même type mais plus étroite est indiquée dans des forages situés à quelques centaines de pieds au nord-est de la première. Les deux zones ne sont pas bien définies. Le tonnage indiqué jusqu'à maintenant est de l'ordre de 10 millions de tonnes.

Des essais de concentration en laboratoire ont été commencés récemment en vue d'établir la valeur économique de ce type de minéralisation. Les premiers résultats semblent favorables. Il est certain que si l'on pouvait faire des concentrés vendables avec des récupérations convenables, ces zones prendraient une très grande importance. Le contexte géologique dans lequel elles se présentent laisse clairement voir la possibilité d'en indiquer par forages plusieurs dizaines de millions de tonnes.

Une galerie à flanc de coteau à l'élévation de 750 pieds a été commencée au début de juillet dans le but d'explorer davantage les deux types de minéralisation mentionnés plus haut. Des travaux souterrains d'une longueur totale de 2,250 pieds ont été faits dans cette galerie jusqu'à maintenant. Une deuxième galerie sera commencée bientôt à 150 pieds plus haut que la première. On prévoit au total quelque huit mille pieds de galeries dans le programme en cours. De plus, les sondages de surface se continuent avec deux foreuses.

Il n'y a pas eu de travail sur la «North Zone» où se trouve la plus grande partie des réserves indiquées par les prédécesseurs ni sur les autres indications de minéralisation données par les forages antérieurs.

CHESTER MINES LIMITED:

Quatorze sondages (15,456 pieds) ont été effectués au cours de l'année sur le prolongement en profondeur, vers l'ouest, des zones de cuivre disséminé sur la propriété de Chester

Limited in New Brunswick. The latest drill holes indicate that these mineralized zones are still present at a depth of 1,900 feet.

An estimate of the tonnage of possible underground ore (west of section 3 N.W.) gives 3.8 million tons of 1.58 per cent copper before dilution. The thickness of the zones varies between 8 and 52 feet. This tonnage lies outside the limits of possible open pit operations that would give a tonnage of around 4.3 million tons of 0.75 per cent copper, 0.36 per cent lead and 0.89 per cent zinc reported in last year's annual report.

WEEDON MINES LTD.:

The deepening of the old No. 4 inclined shaft on the Weedon property started at the end of October 1968. The vertical depth reached on October 31 of this year was 2,115 feet. Sinking has now been stopped temporarily at the depth of 2,132 feet.

Diamond drilling from the stations in the shaft has outlined a block of ore at a depth of 1,600 feet containing 242,000 tons with a grade of 1.86 per cent copper and 0.87 per cent zinc, after 20 per cent dilution.

Exploration work is now under way to complete the evaluation of the various blocks of ore already indicated in the lower part of the old mine, that is between the 1,050 and 1,325 level. The probable reserves indicated so far, inclusive of the 1,600 block, are 345,000 tons at 1.74 per cent copper and 0.05 per cent zinc, after 20 per cent dilution.

Intersections of massive sulphides have been obtained in several drill holes below the 1,750 level but no ore occurrence has been sufficiently explored at that depth to contribute to reserves. Diamond drilling is continuing.

Apart from the exploration work being done, development has already been started to prepare for mining the drill indicated ore. It is expected that regular ore shipments to the Cupra concentrator will be started before the end of next year at a daily rate of about 500 tons.

CLINTON COPPER MINES LTD.:

Exploration work during the period on the Clinton Copper Mines' property near Lake Megantic, Quebec has indicated a new sulphide lens of similar tonnage as the "C" or "F" zones, but of slightly better grade. This new lens, zone "O", contains 280,000 tons with a grade of 2.51 per cent copper, 2.26 per cent zinc, 0.77 per cent lead and 0.72 ounces of silver per ton (after 20 per cent dilution). It has an average width of 13.4 feet.

Mines Limited au Nouveau-Brunswick. Les derniers sondages indiquent que les zones minéralisées sont encore présentes à la profondeur de 1900 pieds.

Un estimé du tonnage à l'ouest de la section 3 N.O. (cette section est la limite ouest d'une opération possible à ciel ouvert qui comprendrait un tonnage d'environ quatre millions de tonnes) donne 3.8 millions de tonnes à 1.58 p. 100 de cuivre avant dilution. L'épaisseur des zones considérées varie entre 8 et 52 pieds.

LA SOCIÉTÉ MINIÈRE WEEDON LTÉE:

Les travaux d'approfondissement de puits de la propriété Weedon ont débuté à la fin d'octobre 1968. Le puits est incliné à 48 degrés et le fonçage pour l'année a été de 990 pieds le long de la pente. La profondeur verticale atteinte au 31 août était de 2115 pieds. Le fonçage est maintenant arrêté temporairement à la profondeur de 2132 pieds.

Les forages faits des recettes du puits ont indiqué la présence d'un bloc de minerai à la profondeur de 1600 pieds contenant 242,000 tonnes à 1.86% cuivre et 0.87% zinc (après 20% de dilution).

Des travaux sont en cours pour compléter l'évaluation des quantités de minerai déjà indiquées dans la partie inférieure de l'ancienne mine, i.e.: entre les niveaux 1050 et 1325. Les réserves probables indiquées jusqu'à maintenant (bloc du 1600 compris) sont de 345,000 tonnes à 1.74% cuivre et 0.50% zinc, incluant 20% de dilution.

Des sulfures massifs ont été rencontrés dans plusieurs forages à plus grande profondeur (plus bas que le niveau de 1750') mais on n'y a pas encore trouvé d'amas qui puissent être comptés comme réserves. On y continue les travaux d'exploration. D'autre part, des travaux de développement sont commencés en vue de préparer pour l'extraction le minerai déjà indiqué. On s'attend de commencer les envois réguliers de minerai au concentrateur de la mine Cupra au cours de l'an prochain à raison d'environ 500 tonnes par jour.

CLINTON COPPER MINES LTD:

Les travaux faits durant l'année sur la propriété de Clinton Copper Mines Limited prés de Lac Mégantic ont indiqué une nouvelle zone de sulfures de tonnage semblable à celui des zones "C" et "F" déjà connues mais de teneur un peu plus élevée. Cette nouvelle zone, «O», d'une largeur moyenne de 13.4 pieds contient 280,000 tonnes (20% de dilution inclus) à 2.51% cuivre, 2.26% zinc, 0.77% plomb et 0.72 oz argent/t.

The total tonnage of zones "C", "F" and "O" is 970,000 tons of 2.1 per cent copper (after 20 per cent dilution). The average width is 11.6 feet. All the lenses of massive sulphides on the property have a dip of 60 to 70 degrees. They are spread over a distance of four miles.

Drilling is continuing in the area of zones "A" and "B". These two zones consist of a nearly continuous band of massive sulpides extending over a length of about 3,000 feet. Previous shallow drilling had shown the width of the sulphide band to be between a few inches and 6 feet, with a grade varying between a few tenths of one per cent and nearly four percent in copper. Drilling at greater depth in September and October of this year on the "A" zone has shown some improvement in both width and grade. The last four holes, the deepest yet, intersected the ore at a vertical depth of about 700 feet and showed an average grade of 2.42 per cent copper and 2.92 per cent zinc over an average true width of 8.0 feet. These holes are 200 feet apart.

OTHER EXPLORATION PROGRAMMES:

Exploration programmes have been carried out on a total of 26 properties during the period. Ten of these were tested by diamond drilling. Promising results were obtained at several locations and work is continuing. Some other projects have been abandonned while new ones are being tackled in the continuing search for new ore.

November 21, 1969 Exploration Manager

Le tonnage total des zones «C», «F» et «O» est de 970,000 tonnes à 2.1% de cuivre (20% de dilution incl.). La largeur moyenne est de 11.6 pieds. Toutes les lentilles de sulfures massifs trouvées jusqu'à maintenant sur la propriété ont un pendage de 60 à 70 degrés. Elles sont échelonnées sur une distance de quatre milles.

Les sondages se poursuivent sur cette propriété dans la région des zones «A» et «B». Ces zones consistent en une bande de sulfures massifs presque continue sur une longueur d'au delà de 3000 pieds. Des forages peu profonds faits précédemment ont montré que la largeur de la bande varie entre quelques pouces et six pieds et la teneur en cuivre entre quelques dixièmes de un pourcent et quatre pourcent. Des sondages plus profonds faits dernièrement indiquent une amélioration dans les teneurs et les largeurs de la zone «A». Les quatre derniers sondages, les plus profonds jusqu'à maintenant sur cette zone, ont rapporté une teneur moyenne de 2.42% de cuivre et 2.92% de zinc sur une largeur moyenne de 8.0 pieds à 700 pieds de profondeur. Une distance de 200 pieds sépare chacun de ces forages.

Les chances d'ajouter aux tonnages déjà indiqués sur cette propriété restent bonnes et les forages se continuent.

AUTRES PROGRAMMES D'EXPLORATION:

Des travaux d'exploration ont été effectués sur plusieurs autres propriétés durant l'année. Les membres du personnel d'exploration du groupe minier Sullivan ont travaillé sur vingt-six projets. On a fait des sondages sur dix propriétés. Des résultats encourageants ont été obtenus à plusieurs endroits et on y continue les travaux. Certaines autres projets où les résultats obtenus ne justifiaient pas d'autres travaux ont été abandonnés tandis que de nouveaux programmes ont été élaborés ou sont sur le point de l'être.

directeur de l'exploration.
le 21 novembre 1969.

SULLIVAN MINING GROUP LTD.

and

EAST SULLIVAN MINES LIMITED
(No Personal Liability)

ASSETS

CURRENT ASSETS:			
Cash		$ 391,571	
Term deposits and accrued interest		7,134,704	
Marketable securities at cost—Annex 1		5,196,687	
Accounts receivable—affiliated companies		120,806	
—other		261,307	
Accrued interest		44,101	
Concentrates valued at estimated net return under firm sales contracts less advantages thereon		3,002,812	
Mining milling and refinery supplies:			
Valued at average cost		1,570,196	
Valued at possible amount of realization		53,800	
Prepaid expenses		69,070	
Special refundable tax		141,113	
Income tax instalments overpaid		131,681	
Recoverable taxes and mining duties—Note 4		38,940	$18,156,788
INVESTMENT AT COST—Annex 1			
Subsidiary companies not consolidated:			
Shares of Courvan Mining Company Limited	$ 464,664		
Other shares, debentures and first mortgage bonds	1,985,169		
Loans and advances	354,190	2,804,023	
Affiliated company:			
Shares	29,716		
Loans and advances	2,775	32,491	2,836,514
Mortgages receivable from employees and director		47,594	
Other securities		262,840	310,434
FIXED ASSETS:			
Real estate at cost		111,175	
Mining properties, claims and concessions at cost		547,898	
Buildings, plant and equipment at cost, reduced by proceeds of sales, less accumulated depreciation—$2,282,651—Note 5		22,842	
Land, buildings, plant and equipment at cost, less accumulated depreciation—$6,038,652		8,003,925	8,685,840
Outside exploration expenditures less amounts written off			1,009,283
Pre-production expenditures, less amounts written off			8,166,264
Deferred expenses (includes $76,540 for amalgamation and reorganization)			96,223
			$39,261,346

Approved on behalf of the Board of Directors:

J. JACQUES BEAUCHEMIN
LUCIEN C. BELIVEAU

The accompanying notes are part of the financial statements.

GROUPE MINIER SULLIVAN LTÉE

et

EAST SULLIVAN MINES LIMITED
(Libre de Responsabilité Personnelle)

ACTIF

DISPONIBILITÉS:			
Encaisse		$ 391,571	
Dépôts à terme et intérêts courus		7,134,704	
Valeurs mobilières au coûtant—annexe 1		5,196,687	
Comptes à recevoir—compagnies affiliées		120,806	
—autres		261,307	
Intérêts courus		44,101	
Concentrés évalués à la valeur nette estimative de réalisation d'après les contrats de vente exécutoires, moins les avances reçues		3,002,812	
Approvisionnements à la mine et à l'usine:			
Évalués au prix coûtant moyen		1,570,196	
Évalués au montant possible de réalisation		53,800	
Dépenses payées d'avance		69,070	
Impôt spécial rembourable		141,113	
Versements en trop d'impôts		131,681	
Impôts et droits miniers recouvrables—Note 4		38,940	
			$ 18,156,788
PLACEMENTS AU COÛTANT—Annexe 1			
Filiales non consolidées:			
Actions de Courvan Mining Company Limited	$ 464,664		
Autres actions, débentures et obligations première hypothèque	1,985,169		
Prêts et avances	354,190		
		2,804,023	
Compagnie affiliée:			
Actions	29,716		
Prêts et avances	2,775		
		32,491	
			2,836,514
Hypothèques à recevoir d'employés et d'un administarteur		47,594	
Autres valeurs		262,840	
			310,434
IMMOBILISATIONS:			
Terrains au prix coûtant		111,175	
Propriétés minières, claims et concessions au coûtant		547,898	
Bâtisses, machinerie et outillage au coûtant, diminués du produit des ventes, moins dépréciation accumulée—$2,282,651—Note 5		22,842	
Terrains, bâtisses, machinerie et outillage au coûtant, moins dépréciation accumulée—$6,038,652		8,003,925	
			8,685,840
Dépenses d'exploration extérieures, nettes d'amortissement			1,009,283
Dépenses préliminaires à l'usinage, nettes d'amortissement			8,166,264
Dépenses différées (y compris $76,540 pour la fusion et la réorganisation)			96,223
			$ 39,261,346

Approuvé au nom du Conseil d'Administration:

J. JACQUES BEAUCHEMIN
LUCIEN C. BÉLIVEAU

Les notes ci-jointes font partie des états financiers.

COMBINED BALANCE SHEET

As at September 2, 1969

LIABILITIES

CURRENT LIABILITIES:			
Accounts payable—affiliated companies		$ 8,441	
—others		563,499	
Wages payable		100,256	
Unclaimed dividends		11,413	
Provision for Quebec Mining duties, less prepayments		521,146	
Mortgage instalment due December 23, 1969 plus accrued interest		7,731	$ 1,212,486
MORTGAGE on real estate, bearing 3% interest per annum, payable in annual instalments and maturing December 23, 1972		28,633	
less: instalment maturing in 1969		7,158	21,475
Minority interest in subsidiaries			
Nigadoo River Mines Limited		77,687	
Weedon Mines Ltd		56,250	133,937
INTEREST OF OUTSIDE SHAREHOLDERS			
Sullivan Mining Group Ltd:			
Capital Stock:			
Authorized—10,000,000 shares without par value Issued and fully paid—8,400,000 shares	$11,242,600		
Less: 4,675,000 shares held by East Sullivan Mines Limited	6,257,042	4,985,558	
Combined contributed surplus—statement 3		2,074,105	
Combined retained earnings—statement 4		14,268,026	
Interest of 3,725,000 shares held by outsiders			21,327,689
East Sullivan Mines Limited:			
Authorized, issued and fully paid 4,675,000 shares without par value	4,250,000		
Less: 1,828,968 shares held by Sullivan Mining Group Ltd	1,662,697	2,587,303	
Combined contributed surplus—statement 3		426,450	
Combined retained earnings—statement 4		13,552,006	
Interest of 2,846,032 shares held by outsiders			16,565,759
			$39,261,346

The accompanying notes are part of the financial statements.

BILAN COMBINÉ

au 2 septembre 1969

PASSIF

EXIGIBILITÉS:			
Comptes à payer—compagnies affiliées		$ 8,441	
—autres		563,499	
Salaires à payer		100,256	
Dividendes non réclamés		11,413	
Provision pour les droits miniers du Québec, moins versements		521,146	
Versement sur hypothèque échéant le 23 décembre 1969 et l'intérêt couru		7,731	
			$ 1,212,486
Hypothèque sur terrains, portant intérêt à 3% l'an, payable par versements jusqu'au 23 décembre 1972		28,633	
Moins: versement échéant en 1969		7,158	
			21,475
Intérêts minoritaires dans les filiales			
Nigadoo River Mines Limited		77,687	
Weedon Mines Ltd		56,250	
			133,937
PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES EXTÉRIEURS			
Groupe Minier Sullivan Ltée:			
Capital-actions:			
Autorisé—10,000,000 d'actions sans valeur au pair:			
Émis et payé:			
8,400,000 actions	$ 11,242,600		
Moins: 4,675,000 actions détenues par East Sullivan Mines Limited	6,257,042		
		4,985,558	
Surplus d'apport combiné—état 3		2,074,105	
Bénéfices non répartis combinés—état 4		14,268,026	
Part de 3,725,000 actions détenues par les actionnaires extérieurs			21,327,689
East Sullivan Mines Limited:			
Capital-actions			
Autorisé, émis et payé 4,675,000 actions sans valeur au pair	4,250,000		
Moins: 1,828,968 actions détenues par le Groupe Minier Sullivan Ltée	1,662,697		
		2,587,303	
Surplus d'apport combiné—état 3		426,450	
Bénéfices non répartis combinés—état 4		13,552,006	
Part de 2,846,032 actions détenues par les actionnaires extérieurs			16,565,759
			$ 39,261,346

Les notes ci-jointes font partie des états financiers.

SULLIVAN MINING GROUP LTD.

and

EAST SULLIVAN MINES LIMITED
(No Personal Liability)

COMBINED STATEMENT OF EARNINGS
For the year ended August 31, 1969

REVENUE FROM METAL RECOVERIES—Production	$23,916,290	
Less: Cost of realization and freight	8,072,470	$15,843,820
DEDUCT:		
Surface exploration and mine development expense	253,906	
Mining expense	4,347,361	
Milling expense	1,410,574	
Ore trucking	86,452	
General mine overhead	540,127	
General administration expense	616,015	
Depreciation of buildings, plant and equipment	1,299,508	
Amortization of pre-production expenses	922,755	9,476,698
Operating profits		6,367,122
DEDUCT:		
Outside exploration expenses written-off	214,035	
Net recuperation and closing down expenses of closed and idle properties	101,248	
Amortization of bond expenses of subsidiary	1,333	316,616
		6,050,506
OTHER INCOME:		
Interest from subsidiary companies—not consolidated	46,838	
Gain on reimbursement of demand note	74,660	
Other interest	559,416	
Dividends	52,247	
Profit on sales of bonds	30,242	
Profit on sales of fixed assets	7,763	771,166
		6,821,672
NON RECURRING INCOME:		
Profit on sales of shares of an amalgamated company		59,153
		6,880,825
NET PROFIT BEFORE TAXES:		
Provisions for Federal and Provincial Income taxes	223,819	
Provision for Quebec mining duties	765,970	989,789
		5,891,036
ADD: Portion of loss of Nigadoo River Mines Limited applicable to minority interests		24,824
Net combined earnings, carried to Retained Earnings		$ 5,915,860
INTEREST OF THE OUTSIDE SHAREHOLDERS:		
3,725,000 shares Sullivan Mining Group Ltd	3,353,595	
2,846,032 shares East Sullivan Mines Limited	2,562,265	
6,571,032 shares—$0.900293 per share		$ 5,915,860

The accompanying notes are part of the financial statements.

GROUPE MINIER SULLIVAN LTÉE

et

EAST SULLIVAN MINES LIMITED
(Libre de Responsabilité Personnelle)

ÉTAT COMBINÉ DE BÉNÉFICE
pour l'année terminée le 31 août 1969

Revenus des métaux recouvrés—Production	$ 23,916,290	
Moins: Coût de réalisation et fret	8,072,470	$ 15,843,820
DÉDUIRE:		
Travaux d'exploration et de développement	253,906	
Extraction du minerai	4,347,361	
Coût de l'usinage	1,410,574	
Transport du minerai	86,452	
Dépenses générales d'exploitation	540,127	
Dépenses générales d'administration	616,015	
Dépréciation des bâtisses, machinerie et outillage	1,299,508	
Amortissement des dépenses préliminaires à l'usinage	922,755	9,476,698
Profit d'opérations		6,367,122
DÉDUIRE:		
Amortissement des dépenses d'exploration extérieure	214,035	
Dépenses nettes de récupération et de fermeture de mines fermées et de mine inopérante	101,248	
Amortissement de l'escompte sur obligations	1,333	316,616
		6,050,506
AUTRES REVENUS:		
Intérêts de filiales non combinées	46,838	
Gains sur le remboursement de billets à demande	74,660	
Autres intérêts	559,416	
Dividendes	52,247	
Profit sur ventes d'obligations	30,242	
Profit sur ventes d'immobilisations	7,763	771,166
		6,821,672
REVENU EXTRAORDINAIRE:		
Profit sur ventes d'actions		59,153
Bénéfice net avant impôts et droits miniers du Québec		6,880,825
DÉDUIRE:		
Provisions pour impôts fédéral et provincial	223,819	
Provision pour droits miniers du Québec	765,970	989,789
		5,891,036
AJOUTER:		
Partie de la perte de Nigadoo River Mines Limited—attribuables aux intérêts minoritaires		24,824
Bénéfices nets combinés, virés aux bénéfices non répartis combinés		$ 5,915,860
INTÉRÊTS DES ACTIONNAIRES EXTÉRIEURS:		
3,725,000 actions Groupe Minier Sullivan Ltée	3,353,595	
2,846,032 actions East Sullivan Mines Limited	2,562,265	$ 5,915,860
6,571,032 actions à $0.900293 par action		

Les notes ci-jointes font partie des états financiers.

SULLIVAN MINING GROUP LTD.

and

EAST SULLIVAN MINES LIMITED
(No Personal Liability)

COMBINED STATEMENT OF CONTRIBUTED SURPLUS
As at September 2, 1969

	Total	Sullivan Mining Group Ltd.	East Sullivan Mines Limited
Balance at beginning of period	$ 5,377,680	$ 4,677,177	$ 700,503
DEDUCT:			
Portion applicable to intercompany holdings	2,877,125	2,603,072	274,053
Balance at September 2, 1969	$ 2,500,555	$ 2,074,105	$ 426,450

COMBINED STATEMENT OF RETAINED EARNINGS
As at September 2, 1969

		Total	Sullivan Mining Group Ltd.	East Sullivan Mines Limited
Balance at beginning of year		$ 20,118,551	$ 12,882,456	$ 7,236,095
ADD:				
Excess of the value of intercompany holdings over their cost		14,898,283	6,816,682	8,081,601
		35,016,834	19,699,138	15,317,696
DEDUCT:				
Portion applicable to intercompany holdings		16,956,145	10,963,608	5,992,637
		18,060,689	8,735,630	9,325,059
ADD:				
Winding-up dividends received from subsidiaries in the process of winding-up:				
Hastings Mining and Development Co. Ltd.	$ 2,933,702			
Cupra Mines Ltd.	2,494,279			
Excess of the value of holdings in subsidiaries over their cost	1,479,021			
Adjustment of prior years' income taxes	18,646	6,925,648	3,926,025	2,999,623
		24,986,337	12,661,655	12,324,682
DEDUCT:				
Net dividends paid during the year:				
Sullivan Mines Ltd.	1,078,404			
Sullico Mines Limited	53,039			
Hastings Mining and Development Co. Ltd.	8,423			
East Sullivan Mines Limited	1,552,392			
Interest charged to consolidated companies in previous years	238,881			
Adjustment for loss in copper concentrates for previous year in subsidiary	151,026	3,082,165	1,747,224	1,334,941
		21,904,172	10,914,431	10,989,741
ADD:				
Net combined earnings for period—Statement 2		5,915,860	3,353,595	2,562,265
Balance as at September 2, 1969		$ 27,820,032	$ 14,268,026	$ 13,552,006

The accompanying notes are part of the financial statements.

GROUPE MINIER SULLIVAN LTÉE

ET

EAST SULLIVAN MINES LIMITED
(Libre de Responsabilité Personnelle)

ÉTAT COMBINÉ DU SURPLUS D'APPORT
au 2 septembre 1969

	Total	Groupe Minier Sullivan Ltée	East Sullivan Mines Limited
Solde au début de la période	$ 5,377,680	$ 4,677,177	$ 700,503
DÉDUIRE:			
Partie applicable aux placements des compagnies combinées	2,877,125	2,603,072	274,053
Solde au 2 septembre 1969	$ 2,500,555	$ 2,074,105	$ 426,450

ÉTAT COMBINÉ DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
au 2 septembre 1969

		Total	Groupe Minier Sullivan Ltée	East Sullivan Mines Limited
Solde au début de l'année		$ 20,118,551	$ 12,882,456	$ 7,236,095
AJOUTER:				
Excédent de la valeur des placements des compagnies combinés sur leur coûtant		14,898,283	6,816,682	8,081,601
		35,016,834	19,699,138	15,317,696
DÉDUIRE:				
Partie se rapportant aux placements des compagnies combinées		16,956,145	10,963,508	5,992,637
		18,060,689	8,735,630	9,325,059
AJOUTER:				
Dividendes reçus de filiales en voie de dissolution:				
Hastings Mining and Development Co. Ltd.	$ 2,933,702			
Cupra Mines Ltd.	2,494,279			
Excédent de la valeur des placements dans les filiales sur le coûtant	1,479,021			
Régularisations d'impôts dans des années antérieures	18,646			
		6,925,648	3,926,025	2,999,623
		24,986,337	12,661,655	12,324,682
DÉDUIRE:				
Dividendes payés au cours de l'année:				
Les Mines Sullivan Ltée	1,078,404			
Sullico Mines Limited	53,039			
Hastings Mining and Development Co. Ltd.	8,423			
East Sullivan Mines Limited	1,552,392			
Intérêts imputés aux filiales pour années antérieures	238,881			
Ajustement pour perte de minerai de cuivre pour l'année antérieure dans une filiale	151,026			
		3,082,165	1,747,224	1,334,941
		21,904,172	10,914,431	10,989,741
AJOUTER:				
Bénéfices nets combinés de la période		5,915,860	3,353,595	2,562,265
Solde au 2 septembre 1969		$ 27,820,032	$ 14,268,026	$ 13,552,006

Les notes ci-jointes font partie des états financiers.

Annex 1

SULLIVAN MINING GROUP LTD.

and

EAST SULLIVAN MINES LIMITED
(No Personal Liability)

COMBINED SCHEDULE OF INVESTMENTS
As at September 2, 1969

	Shares held	Cost	Market value
MARKETABLE SECURITIES:			
Bonds		$ 4,187,539	$ 4,195,198
SHARES:			
Banks		421,988	568,185
Public utilities		316,415	279,839
Industries		28,577	35,241
Trusts and financial institutions		242,168	240,714
		1,009,148	1,123,979
		$ 5,196,687	$ 5,319,177
SUBSIDIARIES NOT CONSOLIDATED:			
SHARES:			
Courvan Mining Company Limited	2,243,765	$ 464,664	$ 560,941
OTHER SHARES AND DEBENTURES:			
SHARES:			
Brunswick Tin Mines Limited	2,340,000	$ 351,005	
Brompton Mines Ltd	600,007	1,807	
Chester Mines Limited	1,059,007	68,441	
Eastern Explorers Corporation	550,006	20,040	
Federal Metals Corporation	1,925,655	928,178	
		1,369,471	No market value
DEBENTURES			
Chester Mines Limited, 6½%, August 31, 1974	$ 654,000	615,698	
		$ 1,985,169	
LOANS AND ADVANCES:			
Brunswick Tin Mines Limited		$ 212,100	
Chester Mines Limited		126,000	
Courvan Mining Company Limited		7,000	
Eastern Explorers Corporation		3,090	
Brompton Mines Ltd		6,000	
		$ 354,190	
AFFILIATED COMPANY:			
SHARES:			
Peninsula Metals Corporation	300,007	$ 29,716	No Market value
LOANS AND ADVANCES:			
Peninsula Metals Corporation		$ 2,775	
OTHER SECURITIES:			
Adelaide Mining Ltd	16,666⅔	$ 1,010	
Clinton Copper Mines Ltd.—Common	411,138	—	
Clinton Copper Mines Ltd.—4% preferred	79,403	74,495	
Corpex—7% preferred	122	1,220	
Mistassini Exploration	5,000	5,000	
Sullipek Mines Inc.	562,500	51,515	
Sullipek Mines Inc., 10% First mortgage income bonds May 15, 1973, interst payments subject to operating profits	$ 162,000	129,600	
		$ 262,840	

The accompanying notes are part of the financial statements.

GROUPE MINIER SULLIVAN LTÉE

ET

EAST SULLIVAN MINES LIMITED

(Libre de Responsabilité Personnelle)

CÉDULE COMBINÉE DE PLACEMENTS

au 2 septembre 1969

	Actions détenues	Coût	Valeur au marché
VALEURS MOBILIÈRES:			
Obligations		$ 4,187,529	$ 4,195,198
ACTIONS:			
Banques		421,988	568,185
Utilités publiques		316,415	279,839
Industrielles		28,577	35,241
Fiducies et institutions financières		242,168	240,714
		1,009,148	1,123,979
		$ 5,196,687	$ 5,319,177
FILIALES NON CONSOLIDÉES:			
ACTIONS:			
Courvan Mining Company Limited	2,243,765	$ 464,664	$ 560,941
AUTRES ACTIONS ET DÉBENTURES:			
ACTIONS:			
Brunswick Tin Mines Limited	2,340,000	$ 351,005	
Brompton Mines Ltd	600,007	1,807	
Chester Mines Limited	1,059,007	68,441	
Eastern Explorers Corporation	550,006	20,040	Pas de
Federal Metals Corporation	1,925,655	928,178	valeur
		1,369,471	courante
DÉBENTURES:			
Chester Mines Limited, 6½%, August 31, 1974	$ 654,000	615,598	
		$ 1,985,169	
PRÊTS ET AVANCES:			
Brunswick Tin Mines Limited		$ 212,100	
Chester Mines Limited		126,000	
Courvan Mining Company Limited		7,000	
Eastern Explorers Corporation		3,090	
Brompton Mines Ltd		6,000	
		$ 354,190	
COMPAGNIE AFFILIÉE:			
Peninsula Metals Corporation:			
Actions	300,007	$ 29,716	Pas de valeur courante
Prêts et avances		$ 2,775	
AUTRES VALEURS:			
Adelaide Mining Ltd	16,666⅔	$ 1,010	
Clinton Copper Mines Ltd.—common	411,138	—	
Clinton Copper Mines Ltd.—4% preferred	79,403	74,495	
Corpex—7% preferred	122	1,220	
Mistassini Exploration	5,000	5,000	
Sullipek Mines Inc.	562,500	51,515	
Sullipek Mines Inc., 10% Obligation première hypothèque, à intérêt conditionnel	$ 162,000	129,600	
		$ 262,840	

Les notes ci-jointes font partie des états financiers.

SULLIVAN MINING GROUP LTD.

and

EAST SULLIVAN MINES LIMITED
(No Personal Liability)

SUBSIDIARY COMPANIES NOT CONSOLIDATED
As at September 2, 1969

	Brompton Mines Ltd.	Brunswick Tin Mines Limited	Chester Mines Limited	Eastern Explorers Corporation	Federal Metals Corporation	Courvan Mining Company Limited
% of interest	80%	78%	61.07%	73.33%	70.74%	56.09%
Current assets	$ 74	$ 32,519	$ 937	$ 45	$ 57,236	$ 357,428
Investment in note maturing February 7, 1971						100,000
Buildings and equipment		90,244	13,500	3,051		
Deferred expenditures	19,915	596,133	1,242,338		794,096	529,867
Mining properties, licences, rights, claims and concessions (see note "A" below)	114,500	79,000	75,000	300,000	1,000,000	268,142
	$ 134,489	$ 797,896	$1,331,775	$ 303,096	$1,851,332	$1,255,437
Current liabilities:						
Parent company		72,808				
Others		95,984	810			34,733
Loans payable to parent company	6,000	212,100	126,000	3,090		7,000
Long-term debt—Debentures issued			924,000			
Expenses to be reimbursed by the issue of shares and debentures of the company	15,982		107,558		56,961	
Capital stock—net of discount	112,507	417,004	173,407	300,006	1,794,371	1,502,585
Deficit						(288,881)
	$ 134,489	$ 797,896	$1,331,775	$ 303,096	$1,851,332	$1,255,437

Note A—The amounts at which these items are recorded does not purport to represent their present and future value. The accompanying notes are part of the financial statements.

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

Note 1

(A) The balance sheet is prepared for the purpose of establishing the equity interest of the outside shareholders of Sullivan Mining Group Ltd. and East Sullivan Mines Limited respectively in the total combined net worth of the companies mentioned after eliminating the reciprocal interest between Sullivan Mining Group Ltd. and East Sullivan Mines Limited.

(B) The balance sheet as at September 2, 1969 takes into account the combination of:

i) Opening balance sheet of Sullivan Mining Group Ltd. as at September 2, 1969 giving effect to the amalgamation of Sullivan Mines Ltd., Sullico Mines Limited and Quebec Lithium Corporation consolidated with the following subsidiaries:

Nigadoo River Mines Limited (94.53%), Weedon Mines Ltd. (87.5%) and D'Estrie Mining Company Ltd (100%), the former company being in production while the other two are, according to management, preparing for production;

ii) Balance sheet of East Sullivan Mines Limited as at August 31, 1969 after giving effect to the exchange of its holdings in Sullico Mines Limited and Sullivan Mines Ltd. for shares of Sullivan Mining Group Ltd. as at September 2, 1969.

GROUPE MINIER SULLIVAN LTÉE

et

EAST SULLIVAN MINES LIMITED
(Libre de Responsabilité Personnelle)

FILIALES NON CONSOLIDÉES
Au 2 septembre 1969

	Brompton Mines Ltd.	Brunswick Tin Mines Limited	Chester Mines Limited	Eastern Explorers Corporation	Federal Metals Corporation	Courvan Mining Company Limited
% détenu	80%	78%	61.07%	73.33%	70.74%	56.09%
Disponibilités	$ 74	$ 32,519	$ 937	$ 45	$ 57,236	$ 357,428
Placement—billet échéant le 7 février 1971						100,000
Bâtisses et équipement		90,244	13,500	3,051		
Dépenses différées	19,915	596,133	1,242,338		794,096	529,867
Propriétés minières, licences, droits de surface, claims et concessions (voir note A ci-dessous)	114,500	79,000	75,000	300,000	1,000,000	268,142
	$ 134,489	$ 797,896	$ 1,331,775	$ 303,096	$ 1,851,332	$ 1,255,437
Exigibilités:						
Compagnie-mère		72,808				
Autres		95,984	810			34,733
Prêts et avances payables à la Compagnie-mère	6,000	212,100	126,000	3,090		7,000
Dette à long terme—Débentures émises			924,000			
Dépenses à être remboursées par l'émission d'actions et de débentures de la compagnie	15,982		107,558		56,961	
Capital-actions—net de l'escompte	112,507	417,004	173,407	300,006	1,794,371	1,502,585
Déficit						(288,881)
	$ 134,489	$ 797,896	$ 1,331,775	$ 303,096	$ 1,851,332	$ 1,255,437

NOTE A—Les montants auxquels ces postes apparaissent ne représentent pas nécessairement leur valeur actuelle ou future.
Les notes ci-jointes font partie des états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1

a) Le bilan consolidé du Groupe Minier Sullivan Ltée et de East Sullivan Mines Limited a été préparé dans le but d'établir la participation des actionnaires extérieurs dans l'avoir total combiné des compagnies susmentionnées après avoir éliminé les intérêts réciproques entre le Groupe Minier Sullivan Ltée et East Sullivan Mines Limited.

b) Le bilan au 2 septembre 1969 tient compte de la combinaison du:

(i) Bilan d'ouverture du Groupe Minier Sullivan Ltée au 2 septembre 1969 résultant de la fusion des Mines Sullivan Ltée, Sullico Mines Limited et Quebec Lithium Corporation, consolidé avec les filiales suivantes:

Nigadoo River Mines Limited (94.53%), Weedon Mines Ltd. (87.5%) et la Société Minière D'Estrie Ltée (100%), la première étant en production tandis que les deux dernières s'y préparent;

(ii) Bilan de East Sullivan Mines Limited au 31 août 1969 après avoir donné effet à l'échange des actions qu'elle détenait dans Sullico Mines Limited et Les Mines Sullivan Ltée pour des actions du Groupe Minier Sullivan Ltée au 2 septembre 1969.

Note 2

(A) Subsidiaries not consolidated in the balance sheet of Sullivan Mining Group Ltd.:
The following companies have not been consolidated because they are at the exploration stage only and are not preparing for production:

	% of interest
Courvan Mining Company Ltd	56.09
Brunswick Tin Mines Limited	78.00
Brompton Mines Ltd	80.00
Chester Mines Limited	61.07
Eastern Explorers Corporation	73.33
Federal Metals Corporation	70.74

(B) Appearing on annex 2 is a summary showing total essential data relating to the above mentioned subsidiaries.

Note 3

The combined earnings appearing on statement 2 result from a combination of the following:

(A) The earnings of Sullivan Mines Ltd., Sullico Mines Limited and Quebec Lithium Corporation as if these companies had been amalgamated for the complete fiscal year ended August 31, 1969 instead of as at September 2, 1969, the date at which the amalgamation took place.

(B) The loss of Nigadoo River Mines Limited for the year ended August 31, 1969.

(C) The earnings of Cupra Mines Ltd. from September 1, 1968 to May 31, 1969 (prior to the sale of its net assets to Quebec Lithium Corporation).

(D) The earnings of Hastings Mining and Development Co. Ltd. from September 1, 1968 to March 5, 1969 (date of distribution of assets).

(E) The earnings of East Sullivan Mines Limited for the year ended August 31, 1969.

All adjustments and eliminations materially affecting the combined financial statements were made.

Note 4—Pending legal procedures against the Sullivan Mining Group Ltd.:

(A) Legal proceedings have been instituted against Hastings Mining and Development Co. Ltd. and Sullivan Mines Ltd. and their directors by two (2) former shareholders of Hastings Mining and Development Co. Ltd. for the purpose of cancelling the sale of the assets of Hastings Mining and Development Co. Ltd. to Sullivan Mines Ltd. The sale agreement dated October 18, 1968 between the two companies was approved at a special general meeting of the shareholders of both companies held on November 21, 1968.
The proceedings have been contested and in the opinion of counsel for the said companies and directors, they are ill-founded in fact and in law.

(B) Objections to assessments for additional mining duties for the fiscal year 1966 have been lodged. These assessments together with similar provisions for the fiscal years 1968 and 1969 have been duly accounted for in the books of the amalgamated companies.

(C) No provision has been made in the financial statements for assessments for additional taxes from the Minister of Revenue of Quebec for the fiscal periods 1965–1968 which are being contested by the companies which have amalgamated, nor for the subsequent periods. Quebec Lithium Corporation has deposited $100,000 Province of Quebec bonds as a guarantee for the above mentioned claims as well as those of a similar nature against certain other companies of the Sullivan Mining Group Ltd.

(D) Legal proceedings have been instituted against Sullico Mines Limited whereby the Plaintiffs are claiming 4/5 of the 340,000 escrowed shares of Sullipek Mines Inc. to be issued and allotted to Sullico Mines Limited and alternatively failing delivery of the claimed shares, the Plaintiffs have claimed the sum of $1,000,000 of damages against Sullico Mines Limited. This litigation has arisen from an option granted by Sullico Mines Limited to Terra Nova Explorations Ltd. on certain claims situated in the Gaspé area of the Province of Quebec. These proceedings have been contested by Sullico Mines Limited and according to the company's counsel, these proceedings are ill-founded in fact and in law.

Note 5

It is the intent of management to continue the procedure of crediting the proceeds from sales of mine plant and equipment of two closed down mines against the cost of fixed assets until such time as the proceeds exceed the cost, the excess then being credited to earnings;
Furthermore, management believes that final realization of the remaining assets will exceed the net value appearing on the balance sheet.

AUDITORS REPORT TO THE DIRECTORS

We have examined the above combined balance sheet and the combined Statements of earnings, retained earnings and contributed surplus as at September 2, 1969, prepared for the purpose of determining the interest of the outside shareholders, excluding that of Sullivan Mining Group Ltd. and of East Sullivan Mines Limited. These statements are based on the opening balance sheet of Sullivan Mining Group Ltd. as at September 2, 1969 consolidated with certain of its subsidiaries (Note 1), the verified statement of earnings for the fiscal year ended August 31, 1969 of the companies which amalgamated on September 2, 1969 to form Sullivan Mining Group Ltd. (Sullivan Mines Ltd., Sullico Mines Limited and Quebec Lithium Corporation) and the financial statements of East Sullivan Mines Limited as at August 31, 1969 which have also been verified.

In our opinion, these financial statements, when read with the notes relating thereto, present fairly the interest of the outside shareholders of Sullivan Mining Group Ltd. and East Sullivan Mines Limited as at September 2, 1969, as if the amalgamation and the ensuing changes had been in effect from the beginning of the fiscal year ended August 31, 1969.

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Chartered Accountants

Montreal, November 21, 1969.

Note 2

a) Les filiales suivantes n'ont pas été consolidées dans le bilan du Groupe Minier Sullivan Ltée étant donné qu'elles ne sont qu'au stage d'exploration et ne se préparent pas à la production.

	% détenu
Courvan Mining Company Limited	56.09
Brunswick Tin Mines Limited	78.00
Brompton Mines Ltd	80.00
Chester Mines Limited	61.07
Eastern Explorers Corporation	73.33
Federal Metals Corporation	70.74

b) A l'annexe 2, vous trouverez un sommaire des renseignements jugés essentiels se rapportant aux filiales ci-dessus mentionnées.

Note 3

Le bénéfice combiné tel qu'il apparaît à l'état 2 est le résultat d'une combinaison des éléments suivants:

a) Le bénéfice de Les Mines Sullivan Ltée, Sullico Mines Limited et Quebec Lithium Corporation comme si ces compagnies étaient fusionnées pour l'année financière complète terminée le 31 août 1969 au lieu du 2 septembre 1969, date à laquelle la fusion a eu lieu.

b) La perte de Nigadoo River Mines Limited pour l'année terminée le 31 août 1969.

c) Le bénéfice de la Société Minière Cupra Ltée pour la période du 1er septembre 1968 au 31 mai 1969 (préalablement à la vente de ses actifs nets à Quebec Lithium Corporation).

d) Le bénéfice de Hastings Mining and Development Co. Ltd. pour la période du 1er septembre 1968 au 5 mars 1969 (date de distribution des actifs).

e) Le bénéfice de East Sullivan Mines Limited pour l'année terminée le 31 août 1969.

Tous les ajustements et les éliminations affectant matériellement les états financiers combinés ont été faits.

Note 4—Procédures judiciaires pendantes contre le Groupe Minier Sullivan Ltée:

a) Deux anciens actionnaires de Hastings Mining and Development Co. Ltd. ont intenté à cette dernière, à Les Mines Sullivan Ltée et à leurs administrateurs, une action en annulation de la vente des actifs de Hastings Mining and Development Co. Ltd. à Les Mines Sullivan Ltée. Cette vente avait été l'objet d'un contrat en date du 18 octobre 1968 et avait été ratifiée à une assemblée générale extraordinaire de chaque compagnie, tenue le 21 novembre 1968. Cette action a été contestée par Hastings Mining and Development Co. Ltd., Les Mines Sullivan Ltée et leurs administrateurs et, de l'avis du procureur de ces derniers, l'action est mal fondée en fait et en loi.

b) Les compagnies fusionnées contestent des cotisations pour des droits miniers additionnels pour l'année fiscale 1966. Ces cotisations ajoutées aux provisions pour les années subséquentes ont été dûment comptabilisées.

c) Les états financiers ne tiennent pas compte de cotisations pour taxes additionnelles sur le capital du Ministère du Revenu du Québec que les compagnies fusionnées contestent pour 1965 à 1968, ainsi que pour les années subséquentes. A cet effet, la compagnie Quebec Lithium Corporation a effectué un dépôt de $100,000 d'obligations de la province de Québec en garantie de cette réclamation contre la compagnie ainsi que certaines autres de même nature contre des compagnies du Groupe Minier Sullivan Ltée.

d) Une poursuite judiciaire qui a été intentée contre Sullico Mines Limited relativement à des intérêts réclamés pour des terrains miniers donnés sous option à Terra Nova Explorations Ltd., qui a elle-même transporté ces terrains à Sullipek Mines Inc. Les demandeurs dans cette poursuite prétendent avoir des droits dans ces terrains miniers et réclament les $\frac{1}{2}$ des 340,000 actions sous écrou de Sullipek Mines Inc. devant être émises à Sullico Mines Limited; subsidiairement, à défaut de livraison des dites actions, les demandeurs réclament de Sullico Mines Limited une somme de $1,000,000 en dommages. Cette poursuite a été contestée par Sullico Mines Limited et, de l'avis du procureur de Sullico Mines Limited, cette poursuite est mal fondée en fait et en droit.

Note 5

La direction a toujours l'intention de continuer à créditer le produit des ventes de bâtisses, de machinerie et d'outillage provenant de deux mines fermées contre le coût de ces immobilisations jusqu'à ce que les recettes dépassent le coût, l'excédent étant par la suite crédité aux bénéfices de l'entreprise.

Les administrateurs sont d'avis que la réalisation finale excédera la valeur nette apparaissant au bilan.

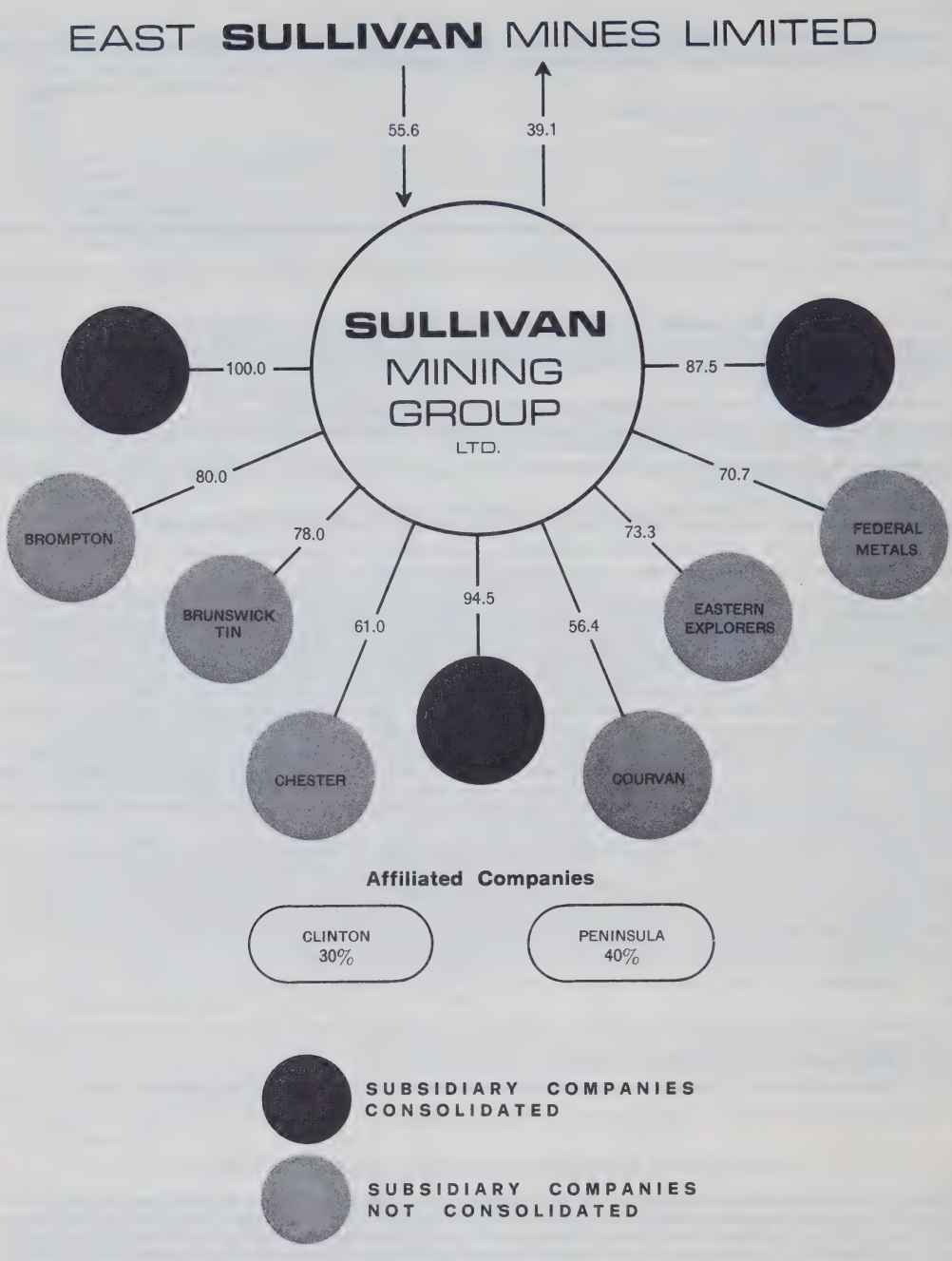
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

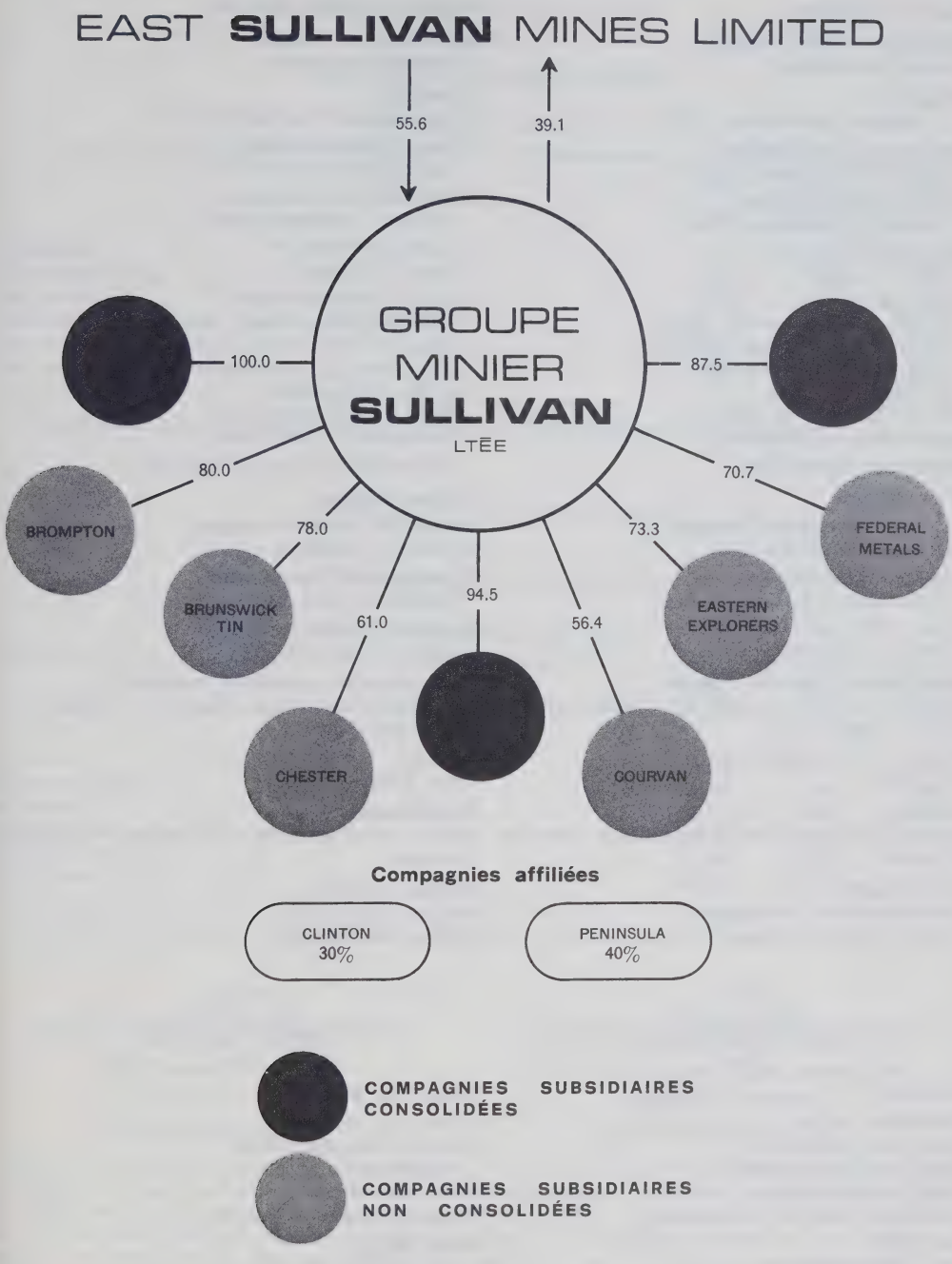
Nous avons examiné le bilan combiné ci-dessus et les états combinés de bénéfice, de bénéfices non répartis et du surplus d'apport au 2 septembre 1969, préparés dans le but de déterminer la participation des actionnaires extérieurs, à l'exclusion de celle du Groupe Minier Sullivan Ltée et de East Sullivan Mines Limited. Ces états sont basés sur le bilan d'ouverture du Groupe Minier Sullivan Ltée au 2 septembre 1969 consolidé avec certaines de ses filiales (Note 1) et l'état de bénéfice vérifié pour l'année financière terminée le 31 août 1969 des compagnies fusionnées le 2 septembre 1969 pour former le Groupe Minier Sullivan Ltée (Les Mines Sullivan Ltée, Sullico Mines Limited et Quebec Lithium Corporation) et les états financiers de East Sullivan Mines Limited au 31 août 1969 que nous avons aussi vérifiés.

A notre avis, ces états financiers, lorsque lus avec les notes s'y rapportant, présentent fidèlement la participation des actionnaires extérieurs du Groupe Minier Sullivan Ltée et de East Sullivan Mines Limited au 2 septembre 1969, comme si la fusion et les changements subséquents avaient été en vigueur depuis le début de l'année financière terminée le 31 août 1969.

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Comptables agréés

Montréal, le 21 novembre 1969.


EAST SULLIVAN MINES LIMITED
55.6
39.1
SULLIVAN MINING GROUP LTD.
100.0
87.5
80.0
70.7
78.0
73.3
94.5
61.0
56.4
BROMPTON
BRUNSWICK TIN
CHESTER
COURVAN
EASTERN EXPLORERS
FEDERAL METALS
Affiliated Companies
CLINTON 30%
PENINSULA 40%
SUBSIDIARY COMPANIES CONSOLIDATED
SUBSIDIARY COMPANIES NOT CONSOLIDATED


EAST SULLIVAN MINES LIMITED
55.6
39.1
GROUPE MINIER SULLIVAN LTÉE
100.0
87.5
80.0
70.7
BROMPTON
78.0
73.3
FEDERAL METALS
BRUNSWICK TIN
94.5
61.0
56.4
EASTERN EXPLORERS
CHESTER
COURVAN
Compagnies affiliées
CLINTON 30%
PENINSULA 40%
COMPAGNIES SUBSIDIAIRES CONSOLIDÉES
COMPAGNIES SUBSIDIAIRES NON CONSOLIDÉES

Board of Directors

Chairman of the Board
Jean Beauchemin

President
J. Jacques Beachemin, Q.C.*

Executive Vice-President
André Beauchemin, Eng.*

Vice-President (Mines)
Lucien C. Béliveau, Eng.*

Secretary-Treasurer
Réal J. Lafleur

Other Directors
Gendron Beauchemin, Eng.
Marc H. Dhavernas, D.E.Sc.
Brig. Gen. Juy Gauvreau
J. Ernest Laforce
Paul F. McDonald, B.C.L.
Aolexandre J. Montminy

*Executive Committee

Other Officers

Assistant Secretary-Treasurer
Fernand Cordeau, C.A.

Exploration Manager
Gilles Carrière, Eng.

Manager Geology (Mines)
Boris S. Karpoff, Eng.

Regisirar and Transfer Agents

Guaranty Trust Company of Canada: Montreal—Toronto

Bankers Trust Company:
New York

Auditors

Maheu, Noël, Anderson, Valiquette et Associés
Montreal

Shares Listed

Canadian Stock Exchange
Toronto Stock Exchange

Conseil d'administration

Président du conseil
Jean Beauchemin

Président
J. Jacques Beauchemin, c.r.*

Vice-président exécutif
André Beauchemin, ing.*

Vice-président—mines
Lucien C. Béliveau, ing.*

Secrétaire-trésorier
Réal J. Lafleur

Autres administrateurs
Gendron Beauchemin, ing.
Marc H. Dhavernas, d.e.sc.
Brig. Gén. J. Guy Gauvreau
J. Ernest Laforge
Paul F. McDonald, b.c.l.
Alexander J. Montminy

*Membres du comité exécutif

Autres officiers

Secrétaire-trésorier adjoint
Fernand Cordeau, c.a.

Directeur de l'exploration
Gilles Carrière, ing.

Directeur, géologie des mines
Boris S. Karpoff, ing.

Registraire et agents de transfert

Compagnie Guaranty Trust du Canada:
Montréal—Toronto

Bankers Trust Company:
New York

Vérificateurs

Maheu, Noël, Anderson, Valiquette & Associés
Montréal

Actions inscrites

Bourse Canadienne
Bourse de Toronto

EAST
SULLIVAN
MINES LIMITED
1969

Contents

President's Letter
Report on Operations
Review of Exploration
Financial Statements
Combined Financial Statements

Head Office

Suite 2500—B.C.N. Building
500 Place d'Armes
Montreal 126, Quebec

Les actionnaires qui préféreraient recevoir ce rapport en français sont priés de communiquer avec le secrétaire de la compagnie.

EAST
SULLIVAN
MINES LIMITED
1969

Table des Matières

Lettre du président
Rapport des opérations
L'exploration
États financiers
États financiers combinés

Siège social

Suite 2500—Édifice B.C.N.
500 Place d'Armes
Montréal 126, Québec

Those shareholders who would prefer to receive this report in English are requested to communicate with the secretary of the Company.

SULLIVAN MINING GROUP LTD.

AND

EAST SULLIVAN MINES LIMITED

COMBINED HIGHLIGHTS

	1969	1968	1967
		(in thousands)	
Production	23,916	20,685	12,633
Outside Exploration	1,123	810	792
Net Income	5,916	5,244	3,649
Net income per share	$0.90	$0.80	$0.56
Working Capital	16,944	15,692	14,622
Total Assets	39,261	37,515	35,388

The net income has been adjusted and is calculated on 6,571,032 shares as at September 2, 1969.

GROUPE MINIER SULLIVAN LTÉE

ET

EAST SULLIVAN MINES LIMITED

FAITS SAILLANTS COMBINÉS

	1969	1958	1967
		(en milliers)	
Production	23,916	20,685	12,633
Exploration extérieure	1,123	810	792
Bénéfice net	5,916	5,244	3,649
Bénéfice net par action	$0.90	$0.80	$0.56
Fonds de roulement	16,944	15,692	14,622
Actifs totaux	39,261	37,515	35,388

Le bénéfice net a été ajusté et est calculé sur 6,571,032 actions au 2 septembre 1969

EAST SULLIVAN MINES LIMITED

(No Personal Liability)

President's Letter

TO SHAREHOLDERS

Last year there was completed an extensive reorganization and re-structuring of many of the "Sullivan Group" of companies. It was a year which also produced excellent financial results, as detailed in the accompanying reports.

A primary effect of the various corporate changes was the birth, on September 2, 1969, of Sullivan Mining Group Ltd.—an amalgamation of Sullico Mines Limited, Quebec Lithium Corporation (which had previously acquired all assets of Cupra Mines Ltd.) and Sullivan Mines Ltd. The latter company had

EAST SULLIVAN MINES LIMITED

(Livre de responsabilité personnelle)

Lettre du Président

AUX ACTIONNAIRES

Ce qui marque d'abord notre dernier exercice fiscal est une vaste réorganisation et restructuration du groupe minier Sullivan. Ensuite, d'excellents résultats financiers ressortent des états qui accompagnent ce rapport.

Le point saillant de ces divers changements corporatifs a été la naissance, le 2 septembre 1969, d'une nouvelle entité légale dorénavant connue sous le nom de Groupe Minier Sullivan Ltée (Sullivan Mining Group Ltd.), entité résultant de la fusion de Sullico Mines Limited, de Quebec Lithium Corporation (qui,

earlier acquired assets of Hastings Mining and Development Co. Ltd., including Solbec Copper Mines Ltd.

Of the 8.4 million shares issued by Sullivan Mining Group Ltd., there are 4,675,000 held by East Sullivan Mines Limited—a number equivalent to the outstanding share capital of East Sullivan. Thus East Sullivan controls Sullivan Mining Group Ltd. and continues in the role of a holding company.

FINANCIAL RESULTS

The operating and earnings statements included in this report are as at August 31, 1969, before giving effect to the amalgamation, and are presented on the same basis as prior years, including consolidation of results of Sullico Mines Limited.

There are two balance sheets provided. One covers the 12-month period ended August 31, 1969, showing no effect of the amalgamation. A second balance sheet gives effect to the amalgamation and is provided so that shareholders will have the additional information necessary for proper comparison to balance sheets in future years.

It is important to note that the substantial profit shown in the first statements, includes a large non-recurring gain which is related to the reorganization. At the same time, the per share net profit is affected by the fact that there is 10% more shares outstanding than at the same period a year ago.

Generally, however, your company's favorable earnings performance has been enabled by continuous and satisfactory operations in all divisions, by strong metal prices, together with the non-recurring gain mentioned.

EXPLORATION, OPERATIONS

Included in this report is a review of the exploration interests and programs carried out on behalf of Sullivan Mining Group Ltd.

It is significant that, during the past three years particularly, our mineral search involvements have sharply increased. In the

elle-même, avait acquis tous les actifs de la Société Minière Cupra Ltée) et de Les Mines Sullivan Ltée. Cette dernière avait auparavant acquis les actifs de Hastings Mining and Development Co. Ltd., y compris ceux de Solbec Copper Mines, Ltd.

A même les 8.4 millions d'actions émises par le Groupe Minier Sullivan Ltée, 4,675,000 sont détenues par East Sullivan Mines Limited, soit un nombre d'actions équivalant au capital-actions actuellement autorisé et émis de cette dernière. C'est ainsi que East Sullivan contrôle le Groupe Minier Sullivan Ltée et continue de jouer le rôle de compagnie de gestion et de compagnie-mère.

RÉSULTATS FINANCIERS

Les états de profits et pertes inclus dans le présent rapport sont en date du 31 août 1969, avant que ne soit mise en vigueur la fusion et ils ont été établis sur la même base que ceux des années antérieures, incluant la consolidation des résultats de Sullico Mines Limited.

Vous trouverez, annexés aux présentes, deux bilans. L'un couvre la période de douze mois terminée le 31 août 1969 et ne donne aucun effet à la fusion. Le deuxième en tient compte et vous est fourni afin de vous donner les informations additionnelles nécessaires vous permettant de faire la comparaison appropriée avec les bilans des prochaines années.

Il est opportun de noter que le profit substantiel montré dans les premiers états comprend un gain important de nature non courante qui est directement relié à la réorganisation plus haut relatée. En même temps, le profit net par action a été affecté vu que le capital-actions autorisé et émis de East Sullivan Mines a été accru de 10 p. 100 par rapport à celui de l'an dernier.

En résumé, les résultats et les profits nets de votre compagnie ont été rendus possibles grâce à des opérations continues et satisfaisantes dans toutes les divisions, à de bons prix pour les métaux et, évidemment, aux gains de nature non courante plus haut qualifiés.

EXPLORATIONS, OPÉRATIONS

Nous incluons, dans ce rapport, un sommaire de l'exploration et des programmes qui ont été exécutés pour le compte du Groupe Minier Sullivan Ltée. Il y a, entre autres, un fait révélateur à retenir.

Durant les trois dernières années, les efforts du Groupe Minier Sullivan Ltée pour la recherche de métaux et minéraux ont été

past year the exploration budget exceeded $1 million, an outlay which your directors regard as more of an investment than an expense.

This year exploration will continue to be stressed. As a result of the exercising of the option with Mount Pleasant Mines Limited, and the introduction of Brunswick Tin Mines Limited as a new subsidiary, there will be a large part of our exploration budget allocated to the program to prove up the grade and tonnage in this important tin-base metal property.

During the coming year it is also anticipated that production will commence at two other Sullivan Mining Group Ltd. subsidiaries—D'Estrie Mining Company Ltd. and Weedon Mines Ltd. Both these developments are in the Eastern Townships, near the mill serving our Solbec and Cupra divisions.

In summary, your directors believe the the reorganization has had and will have positive results for shareholders. For East Sullivan and Sullivan Mining Group Ltd.—whose executive offices were recently moved to 500 Place d'Armes—management looks forward to more years of achievement and growth in the Canadian mining industry.

At the same time, however, we are mindful that there are features in changing taxation policies that could have detrimental effect on this industry and consequently on the communities and areas where mines are located and sought. We hope this will not be the case, and that governments will recognize the special risks and requirements that are particular to this great industry and will temper their tax changes accordingly.

The directors are appreciative of the valued efforts of our employees and the support of the shareholders.

On behalf of the Board,
President

November 17, 1969

considérables et sans cesse grandissants. Le budget d'exploration pour la dernière année courante a excédé un million de dollars, montant qui, de l'opinion de vos administrateurs, doit être plutôt considéré comme un investissement.

Cette année, l'exploration sera encore l'objet d'efforts accrus. Comme résultat de l'exercice de l'option que nous avait consentie la compagnie Mount Pleasant Mines Limited et de l'introduction de Brunswick Tin Mines Limited comme nouvelle compagnie subsidiaire, un pourcentage important de notre budget d'exploration sera appliqué à un programme tendant à développer la teneur et le tonnage de cette importante propriété d'étain et de métaux de base. De plus, la production à la Société minière d'Estrie Ltée et à la Société minière Weedon Ltée commencera dans les prochains mois. L'un et l'autre de ces développements sont dans les Cantons de l'Est, près du concentrateur qui dessert les divisions Solbec et Cupra.

Bref, vos administrateurs croient que la réorganisation a eu et aura des effets bénéfiques pour les actionnaires. Pour East Sullivan Mines Limited et Groupe Minier Sullivan Ltée, dont les sièges sociaux sont maintenant situés au numéro 500 de la Place d'Armes à Montréal, la direction est confiante d'obtenir d'autres réalisations positives et de continuer une saine croissance dans l'industrie minière au Canada.

En même temps, nous ne saurions cacher les inquiétudes que peuvent susciter les projets de changement de législation fiscale de notre pays, lesquels pourraient s'avérer extrêmement préjudiciables à notre industrie minière. Par voie de conséquence, non seulement la population mais également les régions propices à la recherche et à l'exploration pourraient en souffrir, sinon en être atrophiées. Nous espérons que nos dirigeants vont réévaluer la situation ainsi qu'ils reconnaîtront les risques inhérents de nature très particulière à cette grande industrie qu'est la nôtre, qu'ils verront à tempérer les projets actuellement en cours et qu'ils laisseront à l'industrie minière l'encouragement nécessaire à une saine croissance et à un développement encore plus rapide.

Vos administrateurs tiennent à exprimer leur appréciation des efforts répétés et de la loyauté de tout notre personnel ainsi que du support accordé par les actionnaires.

Au nom du conseil d'administration,
Président

Le 17 novembre 1969

Report on Operations

This report reviews the producing operations of divisions in Sullivan Mining Group Ltd., and at Nigadoo River Mines Limited.

Also covered is development progress at Weedon Mines Ltd. and D'Estrie Mining Company Ltd., both subsidiaries of Sullivan Mining Group Ltd.

In presenting this report, I wish to express my appreciation to Messrs. R. B. Gosselin and Claude Bourgoin, respectively manager and general superintendent of the Eastern Townships operations, to Mr. Martin Gauvin, manager at Nigadoo River Mines and to all employees for their loyal services.

CUPRA DIVISION

Some 232,760 tons of ore averaging 2.73% copper, 0.48% lead, 3.65% zinc, 0.016 oz. of gold and 1.177 oz. of silver were mined and treated.

The ore reserves at year-end were 532,000 tons averaging 2.49% copper, 0.75% lead, 5.52% zinc, 0.014 oz. of gold and 1.149 oz. of silver per ton.

The development work performed during the year on the 1900- and 2050-ft. levels has opened up a second ore shoot located 300 feet northeast of the main ore shoot, which contains 57,000 tons between those two horizons. Drifting done so far on 2200-, 2350-, and 2500-ft. levels is proving the continuity of the main zone but has not yet reached the second zone. Thus no tonnage in the total ore reserves figures has been attributed to that ore shoot below the 2050-ft. level.

SOLBEC DIVISION

Ore extraction was 196,961 tons averaging 1.16% copper, 0.95% lead, 4.41% zinc, 0.024 oz. of gold and 2.069 oz. of silver.

The ore reserves at year-end were 102,000 tons averagoing 1.05% copper, 0.99% lead, 4.28% zinc, 0.024 oz. of gold an2.197 oz. of silver per ton.

As indicated by the reserves figure, the mine will terminate its operations during 1970.

NIGADOO RIVER MINES LIMITED

A total of 321,397 tons of ore was milled with an average grade of 0.35% copper,

Rapport des Opérations

Ce rapport passe en revue les opérations des divisions de Groupe Minier Sullivan Ltée et de Nigadoo River Mines Limited.

Il fait état également du progrès des développements à la Société minière Weedon Ltée et à la Société minière d'Estrie Ltée, l'une et l'autre subsidiaires de Groupe Minier Sullivan Ltée.

En présentant ce rapport je désire exprimer mon appréciation à messieurs R. B. Gosselin et Claude Bourgoin, respectivement gérant et surintendant général des opérations des Cantons de l'Est; à monsieur Martin Gauvin, gérant de Nigadoo River Mines Limited et à tous les employés, pour leurs loyaux services.

DIVISION CUPRA

L'extraction du minerai s'est élevée à 232,760 tonnes d'une teneur de 2.73 p. 100 cuivre, 0.48 p. 100 plomb, 3.65 p. 100 zinc, 0.016 oz. or et 1.177 oz. argent.

Au 31 août 1969, les réserves de minerai s'élevaient à 532,000 tonnes d'une teneur moyenne de 249 p. 100 cuivre, 0.75 p. 100 plomb, 5.52 p. 100 zinc, 0.014 oz. or et 1.149 oz. argent.

Les travaux de développement effectués pendant l'année aux horizons 1900 et 2050 ont indiqué la présence d'une deuxième zone de minerai située à 300 pieds vers le nord-est de la zone principale et contenant 57,000 tonnes de minerai entre ces deux horizons. Le développement fait à date aux horizons 2200, 2350 et 2500 prouve la continuité de la zone principale mais n'a pas encore atteint la deuxième zone. Par conséquent aucune réserve n'est attribuée à cette deuxième zone en bas de l'horizon 2050.

DIVISION SOLBEC

L'extraction du minerai s'est élevée à 196,961 tonnes d'une teneur moyenne de 1.16 p. 100 cuivre, 0.95 p. 100 plomb, 4.41 p. 100 zinc, 0.024 oz. or et 2.069 oz. argent.

Au 31 août 1969, les réserves de minerai s'élevaient à 102,000 tonnes d'une teneur moyenne de 1.05 p. 100 cuivre, 0.99 p. 100 plomb, 4.28 p. 100 zinc, 0.024 oz. or et 2.197 oz. argent.

Les réserves s'épuisant rapidement la mine suspendra ses opérations durant l'année fiscale en cours.

NIGADOO RIVER MINES LIMITED

Un total de 321,397 tonnes de minerai ont été traitées d'une teneur moyenne de 0.35 p.

2.57% lead, 2.54% zinc and 3.71 oz. of silver per ton.

The ore reserves were increased by 496,835 tons, to 2,519,960 tons at year-end, averaging 0.25% copper, 2.66% lead, 2.66% zinc and 3.47% oz. of silver. Out of the 2.5 million tons of reserves, 431,283 tons were developed in a new zone, called the "C" zone. Additional tonnage is expected to be developed in this zone during the year. Drifting may be carried out on a third zone, called the "Anthonian" zone, where surface and underground diamond drilling has returned good grade intersections.

D'ESTRIE MINING COMPANY LTD.

Shaft sinking has been completed at a depth of 4699 feet. Thirteen levels will be served by this shaft.

A major development program to open up the ore has started. The crosscuts have reached the ore zone on the first four levels, at the horizons of 2650, 2800, 2950 and 3100 feet. Since drifting has just commenced, the dimensions of the orebody are still unknown and thus the ore reserves cannot yet be stated as "proven". Nevertheless, diamond drilling indicates, as a conservative figure, 380,000 tons averaging 3.03% copper, 0.66% lead, 3.41% zinc, 0.013 oz. of gold and 1.05 oz. of silver across an average true width of 7.5 feet, from the 2500- to the 3100-ft. levels.

With the completion of the shaft, drifting on the 3575-ft. level was resumed. At the time of writing this report, another 230 feet of ore has been opened up. With the development done in 1967-68, drifting has exposed a total ore length of 748 feet, averaging 3.20% copper, 0.34% lead, 2.06% zinc, 0.012 oz. of gold and 0.877 oz. of silver across an average true width of 7.1 feet.

The face is still in the mineralized zone. At this horizon, drifting so far indicates 700 tons per vertical foot.

This preliminary data suggests that the orebody will be at least as important as the Cupra.

WEEDON MINES LTD.

The shaft, inclined at 48°, has been deepened for a distance of 990 feet. Five stations were cut at the following horizons: 1450, 1600, 1750, 1900 and 2050 feet.

100 cuivre, 2.57 p. 100 plomb, 2.54 p. 100 zinc et 3.71 oz. argent.

Les réserves de minerai ont été augmentées de 496,835 tonnes pour un total de 2,519,690 tonnes à la fin de l'année fiscale d'une teneur moyenne de 0.25 p. 100 cuivre, 2.66 p. 100 plomb, 2.66 p. 100 zinc et 3.47 oz. argent. Cette réserve de 2.5 millions de tonnes comprend 431,283 tonnes développées dans une nouvelle zone appelée la zone «C». On peut s'attendre à une augmentation de la réserve de minerai sur cette zone «Anthonian» pourrait être développée. Des sondages de surface et souterrains ont donné des intersections minéralisées d'une teneur commerciale.

SOCIÉTÉ MINIÈRE D'ESTRIE LTÉE

Le fonçage du puits a été complété jusqu'à une profondeur de 4699 pieds. Treize recettes déservent ce puits.

Des travaux de développement intensif ont débuté. Les travers-bancs ont atteint la zone minéralisée sur les 4 niveaux supérieurs respectivement aux horizons 2650, 2800, 2950 et 3100. Le creusage des galeries étant à peine commencé la forme du gisement est encore inconnue. Par conséquent aucune réserve de minerai ne peut être calculée. Néanmoins, les sondages ont indiqué la présence d'au moins 380,000 tonnes d'une teneur de 3.03 p. 100 cuivre, 0.66 p. 100 plomb, 3.41 p. 100 zinc, 0.013 oz. or et 1.05 oz. argent en travers une largeur moyenne vraie de 7.5 pieds de l'horizon 2500 à l'horizon 3100.

Le fonçage du puits étant terminé, les travaux de creusage de la galerie à l'horizon 3575 ont repris. Au moment de la rédaction de ce rapport, 230 pieds de minerai additionnels ont été ouverts. Le développement fait à date à cet horizon y compris celui fait en 1967-68 indique une longueur totale de minerai de 748 pieds d'une teneur moyenne de 3.20 p. 100 cuivre, 0.34 p. 100 plomb, 2.06 p. 100 zinc, 0.012 once d'or et 0.877 once d'argent en travers une largeur moyenne vraie de 7.1 pieds.

La face de la galerie est toujours dans le minerai, et cette galerie indique déjà 700 tonnes par pied vertical.

Ces informations préliminaires montrent que le gisement de d'Estrie sera vraisemblablement aussi important que celui de Cupra.

SOCIÉTÉ MINIÈRE WEEDON LTÉE

Le puits incliné à 48 degrés a été approfondi sur une distance de 990 pieds. Cinq recettes ont été coupées respectivement aux horizons suivants: 1450, 1600, 1750, 1900 et 2050.

Exploration diamond drilling, conducted from the various stations, cut good grade intersections. The particulars are given in the exploration manager's report. Development work is just starting on the newly-cut levels.

An active program of construction was undertaken to accommodate the requirements of the mine. Major items on this program include: Elevation of the headframe and construction of an ore and a waste bins; Hoist room and installation of a Nordberg 10' x 6'6" double drum hoist; Ereection and furnishing of an office-warehouse-dry-shop complex.

November 17, 1969 Vice-President (Mines)

Les sondages d'exploration effectués des différentes recettes ont recoupé de bonnes intersections de minerai. Le détail de ces résultats vous est donné dans le rapport du directeur de l'exploration. Les travaux de développement viennent de débuter sur tous ces horizons.

La construction des dépendances de surface fut accélérée pour faire face aux besoins de la mine. Les items majeurs de ce programme furent:

Élévation du chevallement et construction de réservoir à minerai et à stérile; érection d'un bâtiment et installation d'un treuil d'extraction du type Nordberg 10' x 6'6", à deux tambours; érection d'un bâtiment complexe groupant le bureau, le magasin et le séchoir.

Vice-président-mines

Le 17 novembre 1969.

PRODUCTION

Metals	Solbec Division pounds	Cupra Division pounds	Nigadoo River Mines Limited pounds	Total pounds	Total value
Copper	3,731,543	11,982,533	1,794,923	17,508,999	$12,066,618
Lead	2,316,304	711,677	13,104,672	16,132,653	2,304,757
Zinc	14,213,332	12,550,357	13,021,757	39,785,446	5,499,276
Gold	2,599 oz	2,487 oz	—	5,086 oz	224,504
Silver	231,857 oz	211,733 oz	891,037 oz	1,334,627 oz	2,344,604
Cadmium	70,168	59,583	180,316	310,067	1,162,326
Bismuth	—	—	64,837	67,837	314,205
					$23,916,290

PRODUCTION

Métaux	Division Solbec livres	Division Cupra livres	Nigadoo River Mines Limited livres	Total des livres	Valeur totale
Cuivre	3,731,543	11,982,533	1,794,923	17,508,999	$12,066,618
Plomb	2,316,304	711,677	13,104,672	16,132,653	2,304,757
Zinc	14,213,332	12,550,357	13,021,757	39,785,446	5,499,276
Or	2,599 oz	2,487 oz	—	5,086 oz	224,504
Argent	231,857 oz	211,733 oz	891,037 oz	1,334,627 oz	2,344,604
Cadmium	70,168	59,583	180,316	310,067	1,162,326
Bismuth	—	—	64,837	67,837	314,205
					$23,916,290

Review of Exploration

Exploration activities of Sullico Mines Limited, on behalf of the "Sullivan Group" are covered in this report for the fiscal year ended August 31, 1969. All the work performed during that period was aimed at locating base metal deposits and was concentrated in a few areas of Quebec and New Brunswick.

The expenses for exploration for the period reached a total of $1,122,895. This amount includes the expenses on the Mount Pleasant property of Brunswick Tin Mines Limited ($490,257), but does not comprise the amount spent on the Weedon Mines property ($699,-706). The latter are now considered to be expenditures made in preparation for production.

Of the total expenses, an amount of $677,-294 has been spent on subsidiary companies' properties where exploration has reached a more advanced stage. They are: the Mount Pleasant property of Brunswick Tin Mines Limited, the property of Chester Mines Limited in the Newcastle area of New Brunswick, the Gaspé property of Federal Metals Corporation and the property of Courvan Mining Company Limited in northwestern Quebec.

The following projects were shared with companies outside the Sullivan Group and Sullico' spart of the exploration expenses was $216,688: the Eastern Township project of Clinton Copper Mines Limited, with Dome Exploration (Canada) Limited; the Gaspé project of Sullipek Mines Inc., with Terra Nova Explorations Ltd., Patino Mining Corporation and Hudson Bay Exploration & Development Company Limited; and three joint projects with Soquem (Société Québecoise d'Exploration Minière) in the Province of Quebec.

Results on the most interesting properties follow:

BRUNSWICK TIN MINES LIMITED:

The option on the property of Mount Pleasant Mines Limited, located in the township of Charlotte in New Brunswick, has been exercised and the property transferred to Brunswick Tin Mines Limited which is owned in the proportion of 78 percent by Sullivan Mining Group Ltd. Diamond drilling operations have been continued all year over the property; 33,532 feet have been drilled, all in the area of the Fire Tower Zone. This drilling has established the presence of two types of mineralization:

(a) Copper—zinc—tin mineralization contained in a network of fractures in silicified prophyritic rocks south of the Fire

L'exploration

Les activités de Sullico Mines Limited en exploration minière pour le compte du groupe minier Sullivan durant l'année fiscale se terminant le 31 août, 1969 étaient orientées vers la recherche de gîtes minéraux métallifères et ont été concentrées dans quelques régions du Québec et du Nouveau-Brunswick.

Les dépenses d'exploration l'année s'élèvent à $1,122,895. Ce montant comprend les dépenses effectuées sur la propriété Mount Pleasant de Brunswick Tin Mines Limited ($490,257) mais n'inclut pas les dépenses sur la propriété de la Société Minière Weedon Ltée ($699,706.), ces dernières étant maintenant considérées plutôt comme des dépenses de mise en production.

La plus grande partie des dépenses, soit $677,294, a été faite sur les propriétés de compagnies subsidiaires où l'exploration est à un stade plus avancé: la propriété de Brunswick Tin Mines Limited, la propriété de Chester Mines Limited dans la région de Newcastle au Nouveau-Brunswick, la propriété de Federal Metals Corporation en Gaspésie et celle de Courvan Mining Company Limited dans le nord-ouest du Québec.

Les projets conjoints où les dépenses sont partagées avec des compagnies étangères au Groupe Minier Sullivan ont coûté à Sullico Mines Limited la somme de $216,688, pour l'année. Ces projets sont ceux de Clinton Copper Mines Limited avec Dome Exploration (Canada) Limited; de Sullipek Mines Inc., avec Terra Nova Explorations Ltd., Patino Mining Corporation et Hudson Bay Exploration & Development Company Limited, ainsi que trois projets conjoints avec Soquem (Société Québecoise d'Exploration Minière) dans la Province de Québec.

Voici quelques faits saillants sur les propriétés où les résultats ont été les plus intéressants.

BRUNSWICK TIN MINES LIMITED:

L'option sur la propriété de Mount Pleasant Mines Limited située dans le comté de Charlotte au Nouveau-Brunswick a été exercée et la propriété a été transportée à la compagnie Brunswick Tin Mines Limited.

Les travaux de forages au diamant se sont poursuivis toute l'année; 33,532 pieds ont été forés, tous dans la région de la «Fire Tower Zone».

Ces sondages ont eu pour résultat d'établir la présence de deux types de minéralisation:

a) Minéralisation de cuivre, zinc et étain, contenue dans un réseau de fractures situées dans le porphyre silicifié immé-

Tower Zone. A preliminary calculation indicates close to a million tons averaging about 1 per cent copper, 2 per cent zinc, 0.35 per cent tin, and 0.1 per cent bismuth, with half an ounce of silver per ton, over an average width of 7.2 feet.

(b) Tungsten—molybedenum—bismuth mineralization occurring in wide zones of fractures in a fine grained porphyry lying under the porphyritic rocks mentioned above. The main zone of tungsten—molybdenum—bismuth is indicated by five drill holes near the west margin of the porphyry. The indicated length is about 1000 feet in a north south direction, with a nearly vertical dip. The width could be between 200 and 250 feet. The average grade is about 0.2 per cent tungsten, 0.1 percent molydbenum and 0.1 per cent bismuth. Another narrower zone of the same type of mineralization is indicated by several holes a few hundred feet to the northeast of the first one. Both zones are not yet defined along the strike and are open at depth. Tonnage indicated so far is around ten million tons.

Some laboratory metallurgical tests have recently been initiated in an attempt to establish the economic value of both types of mineralization. The first results seem favourable. It is obvious that if marketable concentrates could be obtained with reasonable recoveries, the tungsten—molybdenum—bismuth zones would become very important. The geological setting in which they occur clearly points to the possibility of finding, relatively easily, several tens of millions of tons.

An adit was started in July from the west side of the Fire Tower zone at an altitude of 750 feet, to explore and evaluate the mineral occurrences of this area of the property. Total advance of 2,250 feet has been made to this date. A second adit will soon be started 150 feet above the first one. (Mount Pleasant rises 1,175 feet above sea level). Altogether, a program of some 8,000 feet of underground development is contemplated. Surface diamond drilling is also continuing with two rigs.

There was no work done so far by Sullico on the "North Zone", where most of the exploration by the predecessors was concentrated. Several other indications of mineralization also remain to be further explored.

diatement au sud de la zone dite «Fire Tower». Un calcul préliminaire indique près de un million de tonnes d'une teneur d'environ 1 p. 100 de cuivre, 2 p. 100 de zinc, 0.35 p. 100 d'étain avec 0.1 p. 100 de bismuth et une demi-once d'argent par tonne, sur une largeur moyenne de 7.2 pieds.

b) minéralisation de tungstène, molybdène et bismuth contenue dans les larges zones de fractures et d'altération dans un porphyre à grains fins. La zone la plus importante semble avoir une longueur d'environ mille pieds dans une direction nord-sud, et une attitude verticale. Sa largeur peut être de 200 à 250 pieds. La teneur moyenne indiquée est d'environ 0.2 p. 100 de tungstène, 0.1 p. 100 de molybdène et 0.1 p. 100 de bismuth. Une autre zone du même type mais plus étroite est indiquée dans des forages situés à quelques centaines de pieds au nord-est de la première. Les deux zones ne sont pas bien définies. Le tonnage indiqué jusqu'à maintenant est de l'ordre de 10 millions de tonnes.

Des essais de concentration en laboratoire ont été commencés récemment en vue d'établir la valeur économique de ce type de minéralisation. Les premiers résultats semblent favorables. Il est certain que si l'on pouvait faire des concentrés vendables avec des récupérations convenables, ces zones prendraient une très grande importance. Le contexte géologique dans lequel elles se présentent laisse clairement voir la possibilité d'en indiquer par forages plusieurs dizaines de millions de tonnes.

Une galerie à flanc de coteau à l'élévation de 750 pieds a été commencée au début de juillet dans le but d'explorer davantage les deux types de minéralisation mentionnés plus haut. Des travaux souterrains d'une longueur totale de 2,250 pieds ont été faits dans cette galerie jusqu'à maintenant. Une deuxième galerie sera commencée bientôt à 150 pieds plus haut que la première. On prévoit au total quelque huit mille pieds de galeries dans le programme en cours. De plus, les sondages de surface se continuent avec deux foreuses.

Il n'y a pas eu de travail sur la «North Zone» où se trouve la plus grande partie des réserves indiquées par les prédécesseurs ni sur les autres indications de minéralisation données par les forages antérieurs.

CHESTER MINES LIMITED:

Fourteen holes were drilled for a total of 15,456 feet, during the period, on the downward extension of the disseminated copper zones on the property of Chester Mines Limited in New Brunswick. The latest drill holes indicate that these mineralized zones are still present at a depth of 1,900 feet.

An estimate of the tonnage of possible underground ore (west of section 3 N.W.) gives 3.8 million tons of 1.58 per cent copper before dilution. The thickness of the zones varies between 8 and 52 feet. This tonnage lies outside the limits of possible open pit operations that would give a tonnage of around 4.3 million tons of 0.75 per cent copper, 0.36 per cent lead and 0.89 per cent zinc reported in last year's annual report.

WEEDON MINES LTD.:

The deepening of the old No. 4 inclined shaft on the Weedon property started at the end of October 1968. The vertical depth reached on October 31 of this year was 2,115 feet. Sinking has now been stopped temporarily at the depth of 2,132 feet.

Diamond drilling from the stations in the shaft has outlined a block of ore at a depth of 1,600 feet containing 242,000 tons with a grade of 1.86 per cent copper and 0.87 per cent zinc, after 20 per cent dilution.

Exploration work is now under way to complete the evaluation of the various blocks of ore already indicated in the lower part of the old mine, that is between the 1,050 and 1,325 level. The probable reserves indicated so far, inclusive of the 1,600 block, are 345,000 tons at 1.74 per cent copper and 0.50 per cent zinc, alter 20 per cent dilution.

Intersections of massive sulphides have been obtained in several drill holes below the 1,750 level but no ore occurrence has been sufficiently explored at that depth to contribute to reserves. Diamond drilling is continuing.

Apart from the exploration work being done, development has already been started to prepare for mining the drill indicated ore. It is expected that regular ore shipments to the Cupra concentrator will be started before the end of next year at a daily rate of about 500 tons.

CLINTON COPPER MINES LTD.:

Exploration work during the period on the Clinton Copper Mines' property near Lake Megantic, Quebec has indicated a new sulphide lens of similar tonnage as the "C" or "F" zones, but of slightly better grade. This

CHESTER MINES LIMITED:

Quatorze sondages (15,456 pieds) ont été effectués au cours de l'année sur le prolongement en profondeur, vers l'ouest, des zones de cuivre disséminé sur la propriété de Chester Mines Limited au Nouveau-Brunswick. Les derniers sondages indiquent que les zones minéralisées sont encore présentes à la profondeur de 1900 pieds.

Un estimé du tonnage à l'ouest de la section 3 N.O. (cette section est la limite ouest d'une opération possible à ciel ouvert qui comprendrait un tonnage d'environ quatre millions de tonnes) donne 3.8 millions de tonnes à 1.58 p. 100 de cuivre avant dilution. L'épaisseur des zones considérées varie entre 8 et 52 pieds.

LA SOCIÉTÉ MINIÈRE WEEDON LTÉE:

Les travaux d'approfondissement de puits de la propriété Weedon ont débuté à la fin d'octobre 1968. Le puits est incliné à 48 degrés et le fonçage pour l'année a été de 990 pieds le long de la pente. La profondeur verticale atteinte au 31 août était de 2115 pieds. Le fonçage est maintenant arrêté temporairement à la profondeur de 2132 pieds.

Les forages faits des recettes du puits ont indiqué la présence d'un bloc de minerai à la profondeur de 1600 pieds contenant 242,000 tonnes à 1.86 p. 100 cuivre et 0.87 p. 100 zinc (après 20 p. 100 de dilution).

Des travaux sont en cours pour compléter l'évaluation des quantités de minerai déjà indiquées dans la partie inférieure de l'ancienne mine, i.e.: entre les niveaux 1050 et 1325. Les réserves probables indiquées jusqu'à maintenant (bloc du 1600 compris) sont de 345,000 tonnes à 1.74 p. 100 cuivre et 0.50 p. 100 zinc, incluant 20 p. 100 de dilution.

Des sulfures massifs ont été rencontrés dans plusieurs forages à plus grande profondeur (plus bas que le niveau de 1750[1]) mais on n'y a pas encore trouvé d'amas qui puissent être comptés comme réserves. On y continue les travaux d'exploration. D'autre part, des travaux de développement sont commencés en vue de préparer pour l'extraction le minerai déjà indiqué. On s'attend de commencer les envois réguliers de minerai au concentrateur de la mine Cupra au cours de l'an prochain, à raison d'environ 500 tonnes par jour.

CLINTON COPPER MINES LTD:

Les travaux faits durant l'année sur la propriété de Clinton Copper Mines Limited près de Lac Mégantic ont indiqué une nouvelle zone de sulfures de tonnage semblable à celui des zones «C» et «F» déjà connues mais de

new lens, zone "O", contains 280,000 tons with a grade of 2.51 per cent copper, 2.26 per cent zinc, 0.77 per cent lead and 0.72 ounces of silver per ton (after 20 per cent dilution). It has an average width of 13.4 feet.

The total tonnage of zones "C", "F" and "O" is 970,000 tons of 2.1 per cent copper (after 20 per cent dilution). The average width is 11.6 feet. All the lenses of massive sulphides on the property have a dip of 60 to 70 degrees. They are spread over a distance of four miles.

Drilling is continuing in the area of zones "A" and "B". These two zones consist of a nearly continuous band of massive sulphides extending over a length of about 3,000 feet. Previous shallow drilling had shown the width of the sulphide band to be between a few inches and 6 feet, with a grade varying between a few tenths of one percent and nearly four percent in copper. Drilling at greater depth in September and October of this year on the "A" zone has shown some improvement in both width and grade. The last four holes, the deepest yet, intersected the ore at a vertical depth of about 700 feet and showed an average grade of 2.42 per cent copper and 2.92 per cent zinc over an average true width of 8.0 feet. These holes are 200 feet apart.

OTHER EXPLORATION PROGRAMMES:

Exploration programmes have been carried out on a total of 26 properties during the period. Ten of these were tested by diamond drilling. Promising results were obtained at several locations and work is continuing. Some other projects have been abandonned while new ones are being tackled in the continuing search for new ore.

Exploration Manager

November 21, 1969

teneur un peu plus élevée. Cette nouvelle zone, «O», d'une largeur moyenne de 13.4 pieds, contient 280,000 tonnes (20 p. 100 de dilution inclus) à 2.51 p. 100 cuivre, 2.26 p. 100 zinc, 0.77 p. 100 plomb et 0.72 oz. argent/t.

Le tonnage total des zones «C», «F» et «O» est de 970,000 tonnes à 2.1 p. 100 de cuivre (20 p. 100 dilution incl.). La largeur moyenne est de 11.6 pieds. Toutes les lentilles de sulfures massifs trouvées jusqu'à maintenant sur la propriété ont un pendage de 60 à 70 degrés. Elles sont échelonnées sur une distance de quatre milles.

Les sondages se poursuivent sur cette propriété dans la région des zones «A» et «B». Ces zones consistent en une bande de sulfures massifs presque continue sur une longueur d'au delà de 3000 pieds. Des forages peu profonds faits précédemment ont montré que la largeur de la bande varie entre quelques pouces et six pieds et la teneur en cuivre entre quelques dixièmes de un pour cent et quatre pourcent. Des sondages plus profonds faits dernièrement indiquent une amélioration dans les teneurs et les largeurs de la zone «A». Les quatre derniers sondages, les plus profonds jusqu'à maintenant sur cette zone, ont rapporté une teneur moyenne de 2.42 p. 100 de cuivre et 2.92 p. 100 de zinc sur une largeur moyenne de 8.0 pieds à 700 pieds de profondeur. Une distance de 200 pieds sépare chacun de ces forages.

Les chances d'ajouter aux tonnages déjà indiqués sur cette propriété restent bonnes et les forages se continuent.

AUTRES PROGRAMMES D'EXPLORATION:

Des travaux d'exploration ont été effectués sur plusieurs autres propriétés durant l'année. Les membres du personnel d'exploration du groupe minier Sullivan ont travaillé sur vingt-six projets. On a fait des sondages sur dix propriétés. Des résultats encourageants ont été obtenus à plusieurs endroits et on y continue les travaux. Certains autres projets où les résultats obtenus ne justifiaient pas d'autres travaux ont été abandonnés tandis que de nouveaux programmes ont été élaborés ou sont sur le point de l'être.

directeur de l'exploration.

le 21 novembre 1969.

EAST SULLIVAN MINES LIMITED

and its subsidiary

SULLICO MINES LIMITED

(No Personal Liability)

(Incorporated under the Quebec Mining Companies Act)

ASSETS

	August 31, 1969	August 31, 1968
	$	$
CURRENT ASSETS:		
Cash on hand and in bank	$ 74,710	$ 47,924
Time deposits	2,713,019	1,855,534
Accounts receivable:		
Affiliates	131,902	22,033
Subsidiaries	—	9,740
Others	86,449	15,683
Marketable securities at cost—(Note 5 and Annex 1):		
Bonds	1,640,427	1,961,090
Shares	999,640	799,640
Recoverable taxes and mining duties—(Note 9)	39,440	12,750
Accrued interest	14,568	25,357
Mining and milling supplies:		
At average cost	12,610	36,392
At possible realization value	28,591	44,720
Prepaid expenses	4,569	7,141
Special refundable tax	1,748	16,471
	5,747,673	4,854,475
INVESTMENTS IN AFFILIATED COMPANIES AT COST (Note 5 and Annex 1):		
Shares	6,000,155	3,834,182
Other shares, debentures and income bonds	6,823,155	823,155
Loans and advances	39,410	12,210
	12,862,720	4,669,547
INVESTMENTS IN SUBSIDIARY COMPANIES AT COST—Not consolidated Annex 1 (Notes 3 and 5):		
Shares	862,927	683,567
Loans and advances	2,516,400	7,878,560
	3,379,327	8,562,127
Other debentures and securities at cost	192,323	100,241
FIXED ASSETS:		
Mining claims	201	201
Buildings, plant and equipment at mine at cost, reduced by the proceeds from sales, less accumulated depreciation (1969 and 1968—$192,540) (Note 4)	7,050	46,375
Other equipment at cost, less accumulated depreciation (1969—$71,132) (1968—$42,858)	154,711	90,895
	161,761	137,270
	161,962	137,471
Outside exploration expenditure, less amounts written off	619,448	577,173
	$ 22,963,453	$ 18,901,034

Approved on behalf of the Board of Directors:
J. JACQUES BEAUCHEMIN
ANDRÉ BEAUCHEMIN

AUDITORS' REPORT TO THE SHAREHOLDERS

EAST SULLIVAN MINES LIMITED

et sa filiale

SULLICO MINES LIMITED

(Libres de Responsabilité Personnelle)

(Constituées en vertu de la loi des Compagnies Minières du Québec)

ACTIF

	31 août 1969	31 août 1968
DISPONIBILITÉS:		
Encaisse et fonds en banque	$ 74,710	$ 47,924
Dépôts à terme:	2,713,019	1,855,534
Comptes à recevoir:		
Affiliées	131,902	22,033
Subsidiaires	—	9,740
Autres	86,449	15,683
Valeurs mobilières au coûtant—(note 6 et annexe 1)		
Obligations	1,640,427	1,961,090
Actions	999,640	799,640
Impôts et droits miniers à recouvrer—(Note 9)	39,440	12,750
Intérêts courus	14,568	25,357
Approvisionnements à la mine et à l'usine:		
Au prix coûtant moyen	12,610	36,392
Valeur possible de réalisation	28,591	44,720
Dépenses payées d'avance	4,569	7,141
Impôt spécial remboursable	1,748	16,471
	5,747,673	4,854,475
PLACEMENTS DANS LES COMPAGNIES AFFILIÉES AU COÛTANT—(Note 5 et annexe 1):		
Actions	6,000,155	3,834,182
Autres actions, débentures et obligations première hypothèque à intérêt conditionnel	6,823,155	823,155
Prêts et avances	39,410	12,210
	12,862,720	4,669,547
PLACEMENTS DANS LES COMPAGNIES SUBSIDIAIRES AU COÛTANT.		
Non consolidées—Annexe 1 (notes 3 et 5):		
Actions	862,927	683,567
Prêts et avances	2,516,400	7,878,560
	3,379,327	8,562,127
Autres actions et débentures au coûtant	192,323	100,241
IMMOBILISATIONS:		
Propriétés minières	201	201
Bâtisses, machinerie et outillage à la mine au coûtant diminué du produit des ventes, moins dépréciation accumulée (1969 et 1968, $192,540) (note 4)	7,050	46,375
Autre équipement au coûtant, moins dépréciation accumulée (1969—$71,132) (1968—$42,858)	154,711	90,895
	161,761	137,270
	161,962	137,471
Dépenses d'exploration extérieure, nettes d'amortissement	619,448	577,173
	$ 22,963,453	$ 18,901,034

Approuvé au nom du conseil d'administration
J. JACQUES BEAUCHEMIN
ANDRÉ BEAUCHEMIN

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES

CONSOLIDATED BALANCE SHEET

As at August 31, 1969

(With corresponding figures as at August 31, 1968)

LIABILITIES

	August 31, 1969	August 31, 1968
CURRENT LIABILITIES:		
Accounts payable:		
Affiliates	$ 145,254	$ 57,465
Subsidiaries	52,735	296
Others	—	69,995
Provision for Quebec Mining tax in 1967, less prepayments	—	11,000
	197,989	138,756
Minority interest in subsidiary	284,345	231,110
CAPITAL STOCK—(Note 1):		
Authorized—		
4,675,000 shares without nominal or par value		
Issued and paid—		
4,675,000 shares	4,250,000	4,250,000
Contributed surplus—Premium on shares issued, as per statement 3	700,503	700,503
Retained earnings as per statement 3	17,530,616	13,580,665
Shareholders' equity	22,481,119	18,531,168
	$22,963,453	$18,901,034

We have examined the consolidated balance sheet of East Sullivan Mines Limited and its subsidiary, Sullico Mines Limited, as at August 31, 1969 and the consolidated statements of earnings, retained earnings, contributed surplus and source and application of funds for the year ended on that date and have obtained all the information and explanations we have required. Our examination included a general review of the accounting procedures and such tests of accounting records and other supporting evidence as we considered necessary in the circumstances.

In our opinion and according to the best of our information and the explanations given to us and as shown by the books of the Companies, these financial statements, when read with the notes thereto, present fairly the financial position of the Companies as at August 31, 1969 and the consolidated results of their operations for the year ended on that date, in accordance with generally accepted accounting principles applied on a basis consistent with that of the preceding year, except as mentioned in note 5 of the notes to financial statements.

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Chartered Accountants

Montreal, October 28, 1969.

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 août 1969

(Avec chiffres correspondants au 31 août 1968)

PASSIF

	31 août, 1969	31 août, 1968
EXIGIBILITÉS:		
Comptes à payer:		
Affiliées	$ 145,254	$ 57,465
Subsidiaires	52,735	296
Autres	—	69,995
Provision pour droits miniers du Québec en 1967, moins versements	—	11,000
	197,989	138,756
Intérêts minoritaires dans la filiale	284,345	231,110
CAPITAL-ACTIONS—(note 1):		
Autorisé—		
4,675,000 actions sans valeur nominale ou au pair		
Émis et payé—		
4,675,000 actions	4,250,000	4,250,000
Surplus d'apport—Primes sur les actions émises, d'après l'état 3	700,503	700,503
Bénéfices non répartis, d'après l'état 3	17,530,616	13,580,665
Avoir des actionnaires	22,481,119	18,531,168
	$ 22,963,453	$ 18,901,034

Nous avons examiné le bilan consolidé de East Sullivan Mines Limited et sa filiale, Sullico Mines Limited, au 31 août 1969 ainsi que les états consolidés de bénéfice, de bénéfices non répartis, du surplus d'apport et de la source et de l'emploi des fonds pour l'année terminée à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables ainsi que les sondages des registres comptables et autres preuves à l'appui que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

A notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été fournis et tel qu'il appert aux livres des compagnies, ces états financiers, lorsque lus avec les notes s'y rapportant, présentent fidèlement la situation financière des compagnies au 31 août 1969 ainsi que les résultats consolidés de leurs opérations pour l'année terminée à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'année précédente, à l'exception de ce qui est mentionné à la note 5 des notes aux états financiers.

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS

Montréal, le 28 octobre 1969. Comptables agréés

EAST SULLIVAN MINES LIMITED

and its subsidiary

SULLICO MINES LIMITED

As at August 31, 1969

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

Note 1

Supplementary Letters Patent have been obtained on August 18, 1969 giving effect to the following:

(a) Decrease in the capital of the company from $4,500,000 to $4,250,000 by the cancellation of 250,000 inissued shares of a par value of $1.00.

(b) Subdivision and conversion of the 4,250,000 issued shares of a par value of $1.00 each of the capital stock of the Company into 4,675,000 shares without nominal or par value.

Note 2

Under date of September 2, 1969, Letters Patent were granted confirming the amalgamation of Sullico Mines Limited, Sullivan Mines Ltd. and Quebec Lithium Corporation under the name of Sullivan Mining Group Ltd.—Groupe Minier Sullivan Ltée. The amalgamation agreement provided that each share of $1.00 par value of Sullico Mines Limited were convertible into one no par value share of the amalgamated company.

Note 3—Investments on Subsidiaries not consolidated

The assets and liabilities and income and expenses of the four partly-owned subsidiary companies, Nigadoo River Mines Limited, Brunswick Tin Mines Limited, Weedon Mines Ltd. and D'Estrie Mining Company Ltd., have not been consolidated since in all of them there are substantial minority interests. The investment in these companies is carried at cost.

As at August 31, 1969 the share of the Company in the deficit of Nigadoo River Mines Limited is $379,733 after payment of $600,000 of interest on First Mortgage Income Bonds as shown in the annexed statement of earnings.

The investment in the other three partly owned subsidiary companies, which are in the development state, is carried at cost as stated above.

Note 4

The proceeds from sales of mine plant and equipment have been credited against the cost of fixed assets. It is the intent of management to continue this procedure in recording sales of this kind until such time as the proceeds exceed the cost, the excess then being credited to earnings. Furthermore, management believes that final realization of the remaining assets will exceed the net value appearing on the balance sheet.

Note 5

As at August 31, 1969 the investments are shown at cost whereas at August 31, 1968 they were shown at market.

Note 6

Where necessary certain items appearing on the balance sheet and statement of earnings as at August 31, 1968 were reclassified to make them comparative with the 1969 figures.

Note 7

The amounts of the dividends received and included in non-recurring income have been determined as follows:

(a) Value placed on 339,263 shares of Sullivan Mines Ltd	$ 2,894,657	
Cash	12,477	$ 2,907,134
DEDUCT:		
Cost of Company's investment in Hastings Mining and Development Co. Ltd.		750,792
		$ 2,156,342
(b) Cash dividend received	$ 1,903,794	
DEDUCT:		
Cost of Company's investment in Cupra Mines Ltd	165,000	$ 1,738,794

Note 8—Pending Legal Procedures

Legal proceedings have been instituted against Sullico Mines Limited whereby the Plaintiffs are claiming 4/5 of the 340,000 escrowed shares of Sullipek Mines Inc. to be issued and allocated to Sullico Mines Limited and alternately failing delivery of the claimed shares, the Plaintiffs have claimed the sum of $1,000,000 of damages against Sullico Mines Limited The litigation has arisen from an option granted by Sullico Mines Limited to Terra Nova Explorations Ltd. on certain claims situated in the Gaspe area of the Province of Quebec.

These proceedings have been contested by Sullico Mines Limited and according to the Company's counsel, these proceedings are ill-founded in fact and in law.

Note 9—Contingent Liabilities

The financial statements do not take into account the following:

(a) The Company is contesting an assessment for additional tax on capital from the Minister of Revenue for the years 1965 to 1968 amounting to $46,936 together with the subsequent year.

(b) An assessment for additional Quebec mining profits tax amounting to $38,359 that the Company is contesting.

EAST SULLIVAN MINES LIMITED

et sa filiale

SULLICO MINES LIMITED

au 31 août 1969

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1

En date du 18 août 1969 des lettres patentes supplémentaires ont été obtenues et ont donné effet à ce qui suit:

a) Réduction du capital-actions de la Compagnie de la somme de $4,500,000 à la somme de $4,250,000 par l'annulation de 250,000 actions non émises d'une valeur au pair de $1.00.

b) Subdivision et conversion de 4,250,000 actions émises d'une valeur au pair de $1.00 du capital-actions de la Compagnie en 4,675,000 actions sans valeur nominale ou au pair.

Note 2

A la date du 2 septembre 1969, des lettres patentes ont été obtenues confirmant la fusion de Sullico Mines Limited, Les Mines Sullivan Ltée et Quebec Lithium Corporation sous le nom de Groupe Minier Sullivan Ltée—Sullivan Mining Group Ltd. L'entente de fusion prévoyait que chaque action d'une valeur au pair de $1.00 de Sullico Mines Limited était convertible en une action sans valeur nominale de la Compagnie fusionnée.

Note 3

L'actif et le passif et les revenus et dépenses des quatre filiales, Nigadoo River Mines Limited, Brunswick Tin Mines Limited, Weedon Mines Ltd., et la Société Minière D'Estrie Ltée n'ont pas été consolidés étant donné l'existence d'intérêts minoritaires substantiels dans chacune d'elle. Le placement dans ces compagnies apparaît au coûtant.

Au 31 août 1969, la part de la Compagnie dans le déficit de Nigadoo River Mines Limited s'élève à $379,733 compte tenu du paiement de $600,000 à titre d'intérêt sur les obligations première hypothèque à intérêt conditionnel tel qu'il apparaît à l'état de bénéfice ci-annexé.

Le placement dans les trois autres filiales qui sont au stage de développement est montré au coûtant tel que mentionné ci-haut.

Note 4

Le produit des ventes de bâtisses, de machinerie et d'outillage à la mine au cours de la période a servi à réduire le coût des immobilisations. La direction a toujours l'intention de procéder de cette façon pour comptabiliser les ventes de ce genre jusqu'à ce que les recettes dépassent le coût, l'excédent étant par la suite crédité aux bénéfices de l'entreprise. De plus, les administrateurs sont d'avis que la réalisation finale des immobilisations à la mine excédera la valeur nette apparaissant au bilan.

Note 5

Au 31 août 1969, les placements apparaissaient au coûtant alors qu'au 31 août 1968 ils apparaissaient à la valeur du marché.

Note 6

Lorsque jugé nécessaire, certains postes apparaissant au bilan et à l'état de bénéfice du 31 août 1968 ont été regroupés afin de permettre la comparaison avec les chiffres de 1969.

Note 7

Les montants de dividendes reçus et inclus dans les revenus extraordinaires ont été établis comme suit:

a) Valeur attribuée à 399,263 actions de Les Mines Sullivan Ltée	$ 2,894,657	
Valeur en espèces	12,477	
		$ 2,907,134
DÉDUIRE:		
Coût du placement de la Compagnie dans Hastings Mining and Development Co. Ltd		750,792
		$ 2,156,342
b) Dividende en espèces	$ 1,903,794	
DÉDUIRE:		
Coût du placement de la Compagnie dans Cupra Mines Ltd	165,000	
		$ 1,738,794

Note 8—Procédure judiciaire pendante

Une procédure judiciaire qui a été intentée contre Sullico Mines Limited relativement à des intérêts réclamés pour des terrains miniers donnés sous option à Terra Nova Explorations Limitée, qui a elle-même transporté ces terrains à Sullipek Mines Limitée Les demandeurs dans cette poursuite prétendent avoir des droits dans ces terrains miniers et réclament les $\frac{4}{5}$ des 340,000 actions sous écrou des mines Sullipek devant être émises à Sullico Mines Limitée subsidiairement, à défaut de livraison des dites actions, les demandeurs réclament à Sullico Mines Limitée une somme de $1,000,000 en dommages.

Cette poursuite a été contestée par Sullico Mines Limitée et de l'avis du procureur de Sullico Mines Limitée, cette poursuite est mal fondée en fait et en droit.

Note 9—Passif conditionnel

Les états financiers ne tiennent pas compte de ce qui suit:

a) d'une cotisation pour taxes additionnelles sur le capital du Ministère du Revenu du Québec que la Compagnie conteste pour 1965 à 1968 au montant de $46,936, ainsi que pour l'année subséquente.

b) d'une cotisation pour impôts miniers du Québec de $38,359 que la compagnie conteste.

EAST SULLIVAN MINES LIMITED

and its subsidiary

SULLICO MINES LIMITED

(No Personal Liability)

CONSOLIDATED STATEMENT OF EARNINGS

For the year ended August 31, 1969

(With corresponding figures as at August 31, 1968)

		August 31, 1969	August 31, 1968
INCOME:			
Dividends received:			
Subsidiary (Cupra Mines Ltd.)	$ 1,440,000		$ 1,920,000
Affiliated companies	490,665		1,603,655
Others	51,672		47,924
		$ 1,982,337	3,571,579
Interest:			
On first mortgage income bonds received from subsidiary not consolidated (Nigadoo River Mines Ltd.)	600,000		—
Affiliated companies	131,096		—
Others	201,644		297,028
		932,740	297,028
Profit on sale of bonds		31,843	16,803
		2,946,920	3,885,410
EXPENSES:			
General administration	140,376		107,140
Depreciation	31,771		14,867
		172,147	122,007
		2,774,773	3,763,403
OTHER EXPENSES:			
Outside exploration expenditures written off	119,710		188,553
Expenses of closing down mine	11,299		18,879
Loss on sale of fixed assets	636	131,645	4,269
		2,643,128	211,701
			3,551,702
NON-RECURRING INCOME:			
Dividends received from companies in process of winding-up (note 7):			
Hasting Mining and Development Co. Ltd.	2,156,342		
Cupra Mines Ltd.	1,738,794		
Gain on reimbursement of demand note by a subsidiary not consolidated (Nigadoo River Mines Limited)	49,773		
		3,944,909	—
		6,588,037	3,551,702
DEDUCT: Portion pertaining to minority interests		87,600	47,617
Consolidated net earnings for the year, carried to Retained Earnings.		$ 6,500,437	$ 3,504,085

EAST SULLIVAN MINES LIMITED

et sa filiale

SULLICO MINES LIMITED

(Libres de Responsabilité Personnelle)

ÉTAT CONSOLIDÉ DE BÉNÉFICE

pour l'année terminée le 31 août 1969

(Avec chiffres correspondants au 31 août 1968)

		31 août 1969	31 août 1968
REVENU:			
Dividendes reçus:			
Subsidiaire (Cupra Mines Ltd.)	$ 1,440,000		$ 1,920,000
Compagnies affiliées	490,665		1,663,655
Autres	51,672		47,924
		$ 1,982,337	3,571,579
Intérêts:			
Sur obligation première hypothèque à intérêt conditionnel, reçu d'une subsidiaire non consolidée (Nigadoo River Mines Limited)	600,000		—
Compagnies affiliées	131,096		—
Autres	201,644		297,028
		932,740	297,028
Profit sur vente d'obligations		31,843	16,803
		2,946,920	3,885,410
DÉPENSES:			
Administration générale	140,376		107,140
Dépréciation	31,771		14,867
		172,147	122,007
		2,774,773	3,763,403
AUTRES DÉPENSES:			
Amortissement des dépenses d'exploration extérieure	119,710		188,553
Dépenses de fermeture de la mine	11,299		18,879
Perte sur ventes d'immobilisations	636		4,269
		131,645	211,701
		2,643,128	3,551,702
REVENUS EXTRAORDINAIRES:			
Dividendes reçus de compagnies en voie de dissolution (note 7)			
Hastings Mining and Development Co. Ltd.	2,156,342		
Cupra Mines Ltd	1,738,794		
Gain sur le remboursement d'un billet à demande par une subsidiaire non consolidée (Nigadoo River Mines Limited)	49,773	3,944,909	—
		6,588,037	3,551,702
DÉDUIRE: Part des intérêts minoritaires		87,600	47,617
Bénéfice net consolidé pour l'année, viré aux bénéfices non répartis		$ 6,500,437	$ 3,504,085

EAST SULLIVAN MINES LIMITED
and its subsidiary
SULLICO MINES LIMITED
(No Personal Liability)

CONSOLIDATED RETAINED EARNINGS AND CONTRIBUTED SURPLUS
As at August 31, 1969
(With corresponding figures at August 31, 1968)

	August 31, 1969	August 31, 1968
RETAINED EARNINGS:		
Balance at the beginning of the year	$ 13,580,665	$ 12,627,269
ADD:		
Consolidated net earnings for the year	6,500,437	3,504,085
Income tax paid and recoverable for 1967	—	1,091
Prior years' income tax adjustments	—	(248)
Net adjustment from acquisition of shares in subsidiary company	(486)	(1,532)
	20,080,616	16,130,665
DEDUCT:		
Dividends paid	2,550,000	2,550,000
Balance as at August 31, carried to Balance Sheet	$ 17,530,616	13,580,665
CONTRIBUTED SURPLUS:		
Balance as at August 31	$ 700,503	$ 700,503

STATEMENT OF SOURCE AND APPLICATION OF FUNDS
For the year ended August 31, 1969
(With corresponding figures as at August 31, 1968)

		August 31, 1969	August 31, 1968
Working capital at beginning of the year		$ 4,796,458	$ 5,753,967
SOURCE OF FUNDS:			
Net consolidated earnings for the year	$ 6,500,437		
LESS:			
Dividend in shares received from Hastings Mining and Development Co. Ltd. (in process of winding-up)	2,143,865		
		4,356,572	3,504,085
Portion of earnings:			
Minority interests in subsidiary		87,600	47,617
Depreciation		31,771	14,867
Sales of fixed assets—net		41,912	50,497
Reimbursement of advances by subsidiaries and affiliated companies		5,334,960	819,000
Cost of investment in Cupra Mines Ltd. recovered		165,000	—
Income tax paid and recoverable		—	1,091
Special refundable tax		—	18,380
		10,017,815	4,455,537
APPLICATION OF FUNDS:			
Dividends paid to shareholders		2,550,000	2,550,000
Dividends paid to minority interests		53,039	35,758
Purchases of shares and debentures in affiliated companies		—	431,314
Loans and advances to subsidiaries		—	1,967,000
Loans and advances—others		—	2,660
Purchases of shares in subsidiary companies		348,281	296,011
Purchases of mining shares and debentures		5,682	51,663
Additions to fixed assets		98,173	31,592
Outside exploration expenses		42,275	21,940
Acquisition of first mortgage income bonds		6,000,000	—
Outside exploration expenses reimbursed by debentures		86,400	—
Excess of market value over cost of securities shown as current assets at August 31, 1968—(note 5)		80,739	24,860
Adjustments of prior years' income tax		—	248
		9,264,589	5,413,046
Increase in working capital		753,226	(957,509)
Working capital at end of year		$ 5,549,684	$ 4,796,458

EAST SULLIVAN MINES LIMITED
et sa filiale
SULLICO MINES LIMITED
(Libres de Responsabilité Personnelle)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS ET DU SURPLUS D'APPORT
au 31 août 1969
(Avec chiffres correspondants au 31 août 1968)

	31 août 1969	Annexe I 31 août 1968
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS:		
Solde au début de l'année	$ 13,580,665	$ 12,627,269
AJOUTER:		
Bénéfice net consolidé pour l'année	6,500,437	3,504,085
Impôt payé et recouvrable pour 1967	—	1,091
Ajustement des impôts sur le revenu des années antérieures	—	(248)
Virement net résultant de l'acquisition des actions de la filiale	(486)	(1,532)
	20,080,616	16,130,665
DÉDUIRE:		
Dividendes payés	2,550,000	2,550,000
Solde au 31 août, tel qu'il appert au bilan	$ 17,530,616	13,580,665
SURPLUS D'APPORT:		
Solde le 31 août	$ 700,503	$ 700,503

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SOURCE ET DE L'EMPLOI DES FONDS
au 31 août 1969
(Avec chiffres correspondants au 31 août 1968)

		31 août 1969	31 août 1968
Fonds de roulement au début de l'année		$ 4,796,458	$ 5,753,967
SOURCE DES FONDS:			
Bénéfice net consolidé de l'année	$ 6,500,437		
MOINS:			
Dividende en actions reçu de Hastings Mining and Development Co. Ltd. (en voie de dissolution)	2,143,865	4,356,572	3,504,085
Part de bénéfices:			
Intérêts minoritaires dans la filiale		87,600	47,617
Dépréciation		31,771	14,867
Ventes d'immobilisations (net)		41,912	50,497
Remboursement des avances par les filiales et les compagnies affiliées		5,334,960	819,000
Coût du placement dans Cupra Mines Ltd., recouvré		165,000	—
Impôt sur le revenue payé et recouvrable		—	1,091
Impôt spécial remboursable		—	18,380
		10,017,815	4,455,537
EMPLOI DES FONDS:			
Dividendes payés aux actionnaires		2,550,000	2,550,000
Dividendes payés aux intérêts minoritaires		53,039	35,758
Achats d'actions et de débentures dans les compagnies affiliées		—	431,314
Prêts et avances aux filiales		—	1,967,000
Prêts et avances—autres		—	2,660
Achats d'actions dans les filiales		348,281	296,011
Achats d'actions minières et de débentures		5,682	51,663
Additions aux immobilisations		98,173	31,592
Dépenses différées d'exploration extérieure		42,275	21,940
Acquisition d'obligations première hypothèque		6,000,000	—
Remboursement en débentures de dépenses d'exploration extérieure		86,400	—
Excédent de la valeur au marché sur le coûtant des valeurs mobilières apparaissant comme disponibilités au 31 août 1968—(note 5)		80,739	24,860
Ajustements d'impôts sur le revenu d'années antérieures		—	248
		9,264,589	5,413,046
Augmentation du fonds de roulement		753,226	(957,509)
Fonds de roulement à la fin de l'année		$ 5,549,084	$ 4,796,458

EAST SULLIVAN MINES LIMITED

and its subsidiary

SULLICO MINES LIMITED

(No Personal Liability)

SCHEDULE OF INVESTMENTS

As at August 31, 1969

Annex 1

	Shares held	Market price	Cost	Market value
MARKETABLE SECURITIES:				
Bonds			$ 1,640,427	$ 1,671,202
SHARES:				
Banks			$ 421,988	$ 568,185
Public utilities			316,415	279,839
Industries			28,277	35,026
Trust and financial institutions			32,960	32,314
Mutual funds			200,000	199,600
			$ 999,640	$ 1,114,964
SHARES:				
AFFILIATED COMPANIES:				
Sullivan Mines Ltd.	1,540,413		$ 4,941,886	$ 11,553,097
Quebec Lithium Corporation	392,350	$3.50	786,682	1,373,225
Courvan Mining Co. Ltd.	1,509,932	.25	271,587	377,483
			$ 6,000,155	$ 13,303,805
OTHER SHARES, DEBENTURES AND INCOME BONDS:				
AFFILIATES:				
Peninsula Metals Corporation	200,000*		$ 19,771	
Eastern Explorers Corporation	366,667*		12,194	
Federal Metals Corporation	1,283,770**-1		618,976	
Brompton Mines Ltd.	400,007**-2		1,207	
Chester Mines Limited	264,757**-3		17,107	
			669,255	No market value
DEBENTURES:				
Chester Mines Limited, 6½%, August 31, 1974	$ 163,500		153,900	
FIRST MORTGAGE INCOME BONDS:				
Nigadoo River Mines Ltd., 9%, August 31, 1976, interest payments subject to operating profits.	$6,666,667		6,000,000	
			$ 6,823,155	
LOANS AND ADVANCES:				
AFFILIATES:				
Chester Mines Limited			$ 31,500	
Brompton Mines Ltd.			4,000	
Eastern Explorers Corporation			2,060	
Peninsula Metals Corporation			1,850	
			$ 39,410	
OTHER SHARES AT COST:				
SUBSIDIARIES, UNCONSOLIDATED:				
Nigadoo River Mines Ltd.	1,800,000		$ 284,544	
Brunswick Tin Mines Limited	1,560,000		234,000	
Weedon Mines Ltd.	1,750,000**-4		225,006	No current market
D'Estrie Mining Company Ltd.	1,193,710		119,377	
			$ 862,927	

EAST SULLIVAN MINES LIMITED
et sa filiale
SULLICO MINES LIMITED
(Libres de Responsabilité Personnelle)
CÉDULE DES PLACEMENTS
au 31 août 1969

	Actions détenues	Prix courant	Coût	Prix courant	
VALEURS MOBILIÈRES:					
Obligations			$ 1,640,427	$ 1,671,202	
ACTIONS:					
Banques			$ 421,988	$ 568,185	
Utilités publiques			316,415	279,839	
Industries			28,277	35,026	
Compagnies de fiducie et de finance			32,960	32,314	
Fonds mutuels			200,000	199,600	
			$ 999,640	$ 1,144,964	
ACTIONS:					
COMPAGNIES AFFILIÉES:					
Les Mines Sullivan Ltée	1,540,413	$7.15	$ 4,941,886	$ 11,553,097	
Québec Lithium Corporation	392,350	3.50	786,682	1,373,225	
Courvan Mining Co. Ltd	1,509,932	.25	271,587	377,483	
			$ 6,000,155	$ 13,303,805	
AUTRES ACTIONS, DÉBENTURES ET OBLIGATIONS, PREMIÈRE HYPOTHÈQUE À INTÉRÊT CONDITIONNEL:					
COMPAGNIES AFFILIÉES:					
Peninsula Metals Corporation	200,000*		$ 19,771		
Eastern Explorers Corporation	366,667*		12,194		
Federal Metals Corporation	1,283,770**-1		618,976		
Brompton Mines Ltd	400,007**-2		1,207		
Chester Mines Limited	264,757**-3		17,107		
			669,255		Pas de marché courant
DÉBENTURES:					
Chester Mines Limited, 6½%, 31 août 1974	$163,500		153,900		
OBLIGATION PREMIÈRE HYPOTHÈQUE À INTÉRÊT CONDITIONNEL:					
Nigadoo River Mines Limited, 9%, 31 août 1976	$6,666,667		6,000,000		
			$ 6,823,155		
PRÊTS ET AVANCES:					
COMPAGNIES AFFILIÉES:					
Chester Mines Limited			$ 31,500		
Brompton Mines Ltd			4,000		
Eastern Explorers Corporation			2,060		
Peninsula Metals Corporation			1,850		
			$ 39,410		
COMPAGNIES FILIALES—NON CONSOLIDÉES:					
ACTIONS:					
Nigadoo River Mines Limited	1,800,000		$ 284,544		
Brunswick Tin Mines Limited	1,560,000		234,000		Pas de marché courant
Weedon Mines Ltd	1,750,000**-4		225,006		
Société Minière D'Estrie Ltée	1,193,710		119,377		
			$ 862,927		

EAST SULLIVAN MINES LIMITED

and its subsidiary

SULLICO MINES LIMITED

(No Personal Liability)

SCHEDULE OF INVESTMENTS

As at August 31, 1969

Annex 1

		Cost	Market value
LOANS AND ADVANCES:			
SUBSIDIARIES:			
D'Estrie Mining Company Ltd.		$ 1,774,000	
Brunswick Tin Mines Limited		141,400	
Weedon Mines Ltd.		601,000	
		$ 2,516,400	
SUNDRIES:			
SHARES:			
Sullipek Mines Inc.	375,000**-5	$ 34,343	
Adelaide Mines Ltd.	16,666⅔	1,010	
Clinton Copper Mines Ltd.	369,602	—	
Clinton Copper Mines Ltd., 4% preferred	74,263	69,350	
Corpex, 7% preferred	122	1,220	
		105,923	No current market value
OTHER DEBENTURES:			
Sullipek Mines Inc. 10% May 15, 1973.			
Interest payments subject to operating profits	$ 103,000	86,400	
		$ 192,323	

*All pooled shares.
**Including the following pooled shares: 1–135,870; 2–400,000; 3–93,750; 4–250,000; 5–165,000.

EAST SULLIVAN MINES LIMITED

et sa filiale

SULLICO MINES LIMITED

(Libres de responsabilité personnelle) (fin)

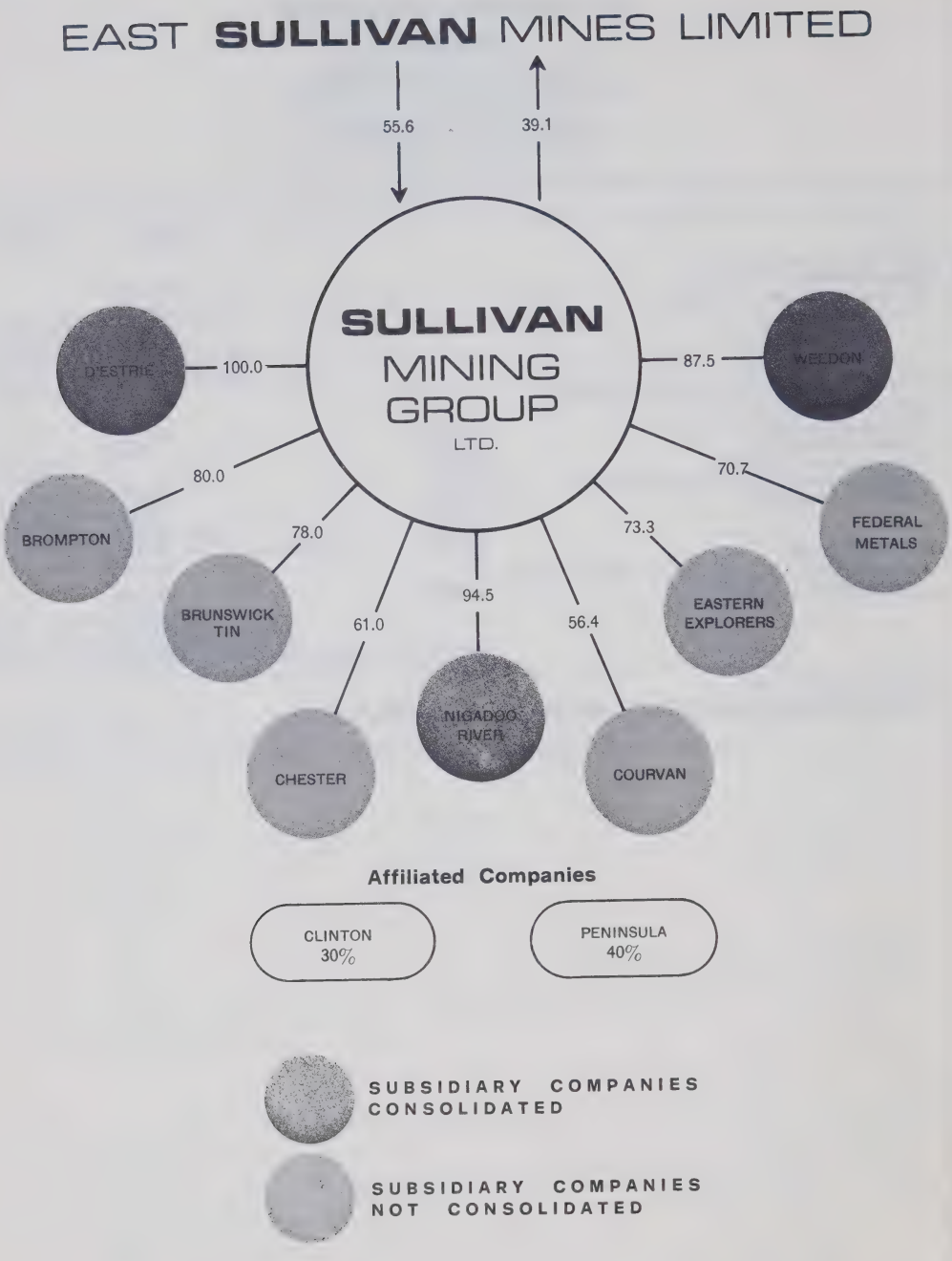
CÉDULE DES PLACEMENTS

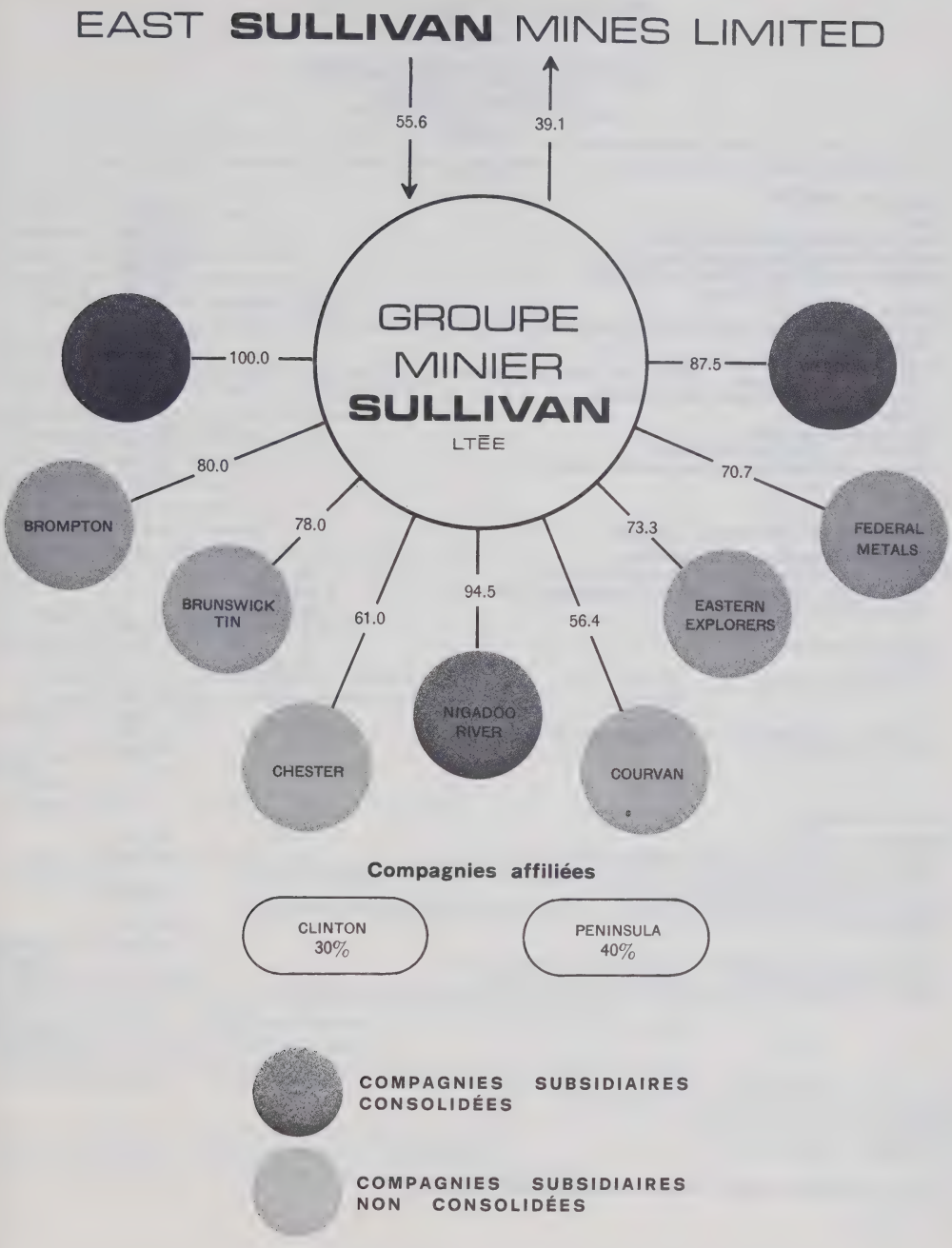
au 31 août 1969

		Coût	Prix courant
PRÊTS ET AVANCES:			
Société Minière D'Estrie Ltée		$ 1,774,000	
Brunswick Tin Mines Limited		141,400	
Weedon Mines Ltd.		601,000	
		$ 2,516,400	
AUTRES ACTIONS ET DÉBENTURES:			
ACTIONS:			
Sullipek Mines Inc.	375,000**–5	$ 34,343	
Adelaide Mining Ltd	16,666⅔	1,010	
Clinton Copper Mines Ltd	369,902	—	
Clinton Copper Mines Ltd., 4% preferred	74,263	69,350	
Corpex, 7% preferred	122	1,220	Pas de marché courant
		105,923	
DÉBENTURES:			
Sullipek Mines Inc., 10%, 15 mai 1973, à intérêt conditionnel	$108,000	86,400	
		$ 192,323	

*Total entiercé.

**Incluant actions entiercées: 1-135,870; 2-400,000; 3-93,750; 4-250,000: 5-165,000.


EAST SULLIVAN MINES LIMITED
55.6
39.1
SULLIVAN MINING GROUP LTD.
D'ESTRIE
100.0
WEEDON
87.5
BROMPTON
80.0
FEDERAL METALS
70.7
BRUNSWICK TIN
78.0
EASTERN EXPLORERS
73.3
CHESTER
61.0
NIGADOO RIVER
94.5
COURVAN
56.4
Affiliated Companies
CLINTON 30%
PENINSULA 40%
SUBSIDIARY COMPANIES CONSOLIDATED
SUBSIDIARY COMPANIES NOT CONSOLIDATED


EAST SULLIVAN MINES LIMITED
55.6
39.1
GROUPE MINIER SULLIVAN LTÉE
100.0
87.5
80.0
70.7
78.0
73.3
94.5
61.0
56.4
BROMPTON
BRUNSWICK TIN
CHESTER
NIGADOO RIVER
COURVAN
EASTERN EXPLORERS
FEDERAL METALS
Compagnies affiliées
CLINTON 30%
PENINSULA 40%
COMPAGNIES SUBSIDIAIRES CONSOLIDÉES
COMPAGNIES SUBSIDIAIRES NON CONSOLIDÉES

SULLIVAN MINING GROUP LTD.

AND

EAST SULLIVAN MINES LIMITED

(No Personal Liability)

ASSETS

CURRENT ASSETS:			
Cash		$ 391,571	
Term deposits and accrued interest		7,134,704	
Marketable securities at cost—Annex 1		5,196,687	
Accounts receivable—affiliated companies		120,806	
—others		261,307	
Accrued interest		44,101	
Concentrates valued at estimated net return under firm sales contracts less advances thereon		3,002,812	
Mining milling and refinery supplies:			
Valued at average cost		1,570,196	
Valued at possible amount of realization		53,800	
Prepaid expenses		69,070	
Special refundable tax		141,113	
Income tax instalments overpaid		131,681	
Recoverable taxes and mining duties—Note 4		38,940	
			$ 18,156,788
INVESTMENTS AT COST—ANNEX 1			
Subsidiary companies not consolidated:			
Shares of Courvan Mining Company Limited	$ 464,664		
Other shares, debentures and first mortgage bonds	1,985,169		
Loans and advances	354,190		
		2,804,023	
Affiliated company:			
Shares	29,716		
Loans and advances	2,775		
		32,491	
			2,836,514
Mortgages receivable from employees and director		47,594	
Other securities		262,840	
			310,434
FIXED ASSETS:			
Real estate at cost		111,175	
Mining properties, claims and concessions at cost		547,898	
Buildings, plant and equipment at cost, reduced by proceeds of sales, less accumulated depreciation—$2,282,651—Note 5		22,842	
Land buildings, plant and equipment at cost, less accumulated depreciation—$6,038,652		8,003,925	
			8,685,840
Outside exploration expenditures less amounts written off			1,009,283
Pre-production expenditures, less amounts written off			8,166,264
Deferred expenses (includes $76,540 for amalgamation and reorganization)			96,223
			$ 39,261,346

Approved on behalf of the Board of Directors:
J. JACQUES BEAUCHEMIN
LUCIEN C. BÉLIVEAU

The accompanying notes are part of the financial statements.

GROUPE MINIER SULLIVAN LTÉE

ET

EAST SULLIVAN MINES LIMITED

(Libre de responsabilité personnelle)

ACTIF

DISPONIBILITÉS:			
Encaisse		$ 391,571	
Dépôts à terme et intérêts courus		7,134,704	
Valeurs mobilières au coutant—annexe 1		5,196,687	
Comptes à recevoir—compagnies affiliées		120,806	
—autres		261,307	
Intérêts courus		44,101	
Concentrés évalués à la valeur nette estimative de réalisation d'après les contrats de vente exécutoires, moins les avances reçues		3,002,812	
Approvisionnements à la mine et à l'usine:			
Évalués au prix coûtant moyen		1,570,196	
Évalués au montant possible de réalisation		53,800	
Dépenses payées d'avance		69,070	
Impôt spécial remboursable		141,113	
Versements en trop d'impôts		131,681	
Impôts et droits miniers recouvrables—Note 4		38,940	
			$ 18,156,788
PLACEMENTS AU COÛTANT—Annexe 1:			
Filiales non consolidées:			
Actions de Courvan Mining Company Limited	$ 464,664		
Autres actions, débentures et obligations première hypothèque	1,985,169		
Prêts et avances	354,190		
		2,804,023	
Compagnie affiliée:			
Actions	29,716		
Prêts et avances	2,775		
		32,491	
			2,836,514
Hypothèques à recevoir d'employés et d'un administrateur		47,594	
Autres valeurs		262,840	
			310,434
IMMOBILISATIONS:			
Terrains au prix coûtant		111,175	
Propriétés minières, claims et concessions au coûtant		547,898	
Bâtisses, machinerie et outillage au coûtant, diminués du produit des ventes, moins dépréciation accumulée—$2,282,651—Note 5		22,842	
Terrains, bâtisses, machinerie et outillage au coûtant, moins dépréciation accumulée—$6,038,652		8,003,925	
			8,685,840
Dépenses d'exploration extérieures, nettes d'amortissement			1,009,283
Dépenses préliminaires à l'usinage, nettes d'amortissement			8,166,264
Dépenses différées (y compris $76,540 pour la fusion et la réorganisation)			96,223
			$ 39,261,346

Approuvé au nom du Conseil d'Administration:
J. JACQUES BEAUCHEMIN
LUCIEN C. BÉLIVEAU

Les notes ci-jointes font partie des états financiers.

COMBINED BALANCE SHEET

As at September 2, 1969

LIABILITIES

CURRENT LIABILITIES:			
Accounts payable—affiliated companies		$ 8,441	
—others		563,499	
Wages payable		100,256	
Unclaimed dividends		11,413	
Provision for Quebec Mining duties, less prepayments		521,156	
Mortgage instalment due December 23, 1969 plus accrued interest		7,731	
			$ 1,212,486
Mortgage on real estate, bearing 3% interest per annum, payable in annual instalments and maturing December 23, 1972		28,633	
Less: instalment maturing in 1969		7,158	
			21,475
Minority interest in subsidiaries			
Nigadoo River Mines Limited		77,687	
Weedon Mines Ltd		56,250	
			133,937
INTEREST OF OUTSIDE SHAREHOLDERS			
Sullivan Mining Group Ltd.:			
Capital Stock:			
Authorized—10,000,000 shares without par value			
Issued and fully paid—8,400,000 shares	$ 11,242,600		
Less: 4,675,000 shares held by East Sullivan Mines Limited	6,257,042		
		4,985,558	
Combined contributed surplus—statement 3		2,074,105	
Combined retained earnings—statement 4		14,268,026	
Interest of 3,725,000 shares held by outsiders			21,327,689
East Sullivan Mines Limited:			
Authorized, issued and fully paid—4,675,000 shares without par value	4,250,000		
Less: 1,828,968 shares held by Sullivan Mining Group Ltd	1,662,697		
		2,587,303	
Combined contributed surplus—statement 3		426,450	
Combined retained earnings—statement 4		13,552,006	
Interest of 2,846,032 shares held by outsiders			16,565,759
			$ 39,261,346

The accompanying notes are part of the financial statements.

BILAN COMBINÉ

au 2 septembre 1969

PASSIF

EXIGIBILITÉS:			
Comptes à payer—compagnies affiliées		$ 8,441	
—autres		563,499	
Salaires à payer		100,256	
Dividendes non réclamés		11,413	
Provision pour les droits miniers du Québec, moins versements		521,146	
Versement sur hypothèque échéant le 23 décembre 1969 et l'intérêt couru		7,731	
			$ 1,212,486
Hypothèque sur terrains, portant intérêt à 3% l'an, payable par versements jusqu'au 23 décembre 1972		28,633	
Moins: versement échéant en 1969		7,158	
			21,475
Intérêts minoritaires dans les filiales			
Nigadoo River Mines Limited		77,687	
Weedon Mines Ltd		56,250	
			133,937
PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES EXTÉRIEURS			
Groupe Minier Sullivan Ltée:			
Capital-actions:			
Autorisé—10,000,000 d'actions sans valeur au pair			
Émis et payé: 8,400,000 actions	$ 11,242,600		
Moins: 4,675,000 actions détenues par East Sullivan Mines Limited	6,257,042		
		4,985,558	
Surplus d'apport combiné—état 3		2,074,105	
Bénéfices non répartis combinés—état 4		14,268,026	
Part de 3,725,000 actions détenues par les actionnaires extérieurs			21,327,689
East Sullivan Mines Limited:			
Capital-actions			
Autorisé, émis et payé 4,675,000 actions sans valeur au pair	4,250,000		
Moins: 1,828,968 actions détenues par le Groupe Minier Sullivan Ltée	1,662,697		
		2,587,303	
Surplus d'apport combiné—état 3		426,450	
Bénéfices non répartis combinés—état 4		13,552,006	
Part de 2,846,032 actions détenues par les actionnaires extérieurs			16,565,759
			$ 39,261,346

Les notes ci-jointes font partie des états financiers.

SULLIVAN MINING GROUP LTD.

AND

EAST SULLIVAN MINES LIMITED

(No Personal Liability)

COMBINED STATEMENT OF EARNINGS

For the year ended August 31, 1969

REVENUE FROM METAL RECOVERIES—Production	$ 23,916,290	
Less: Cost of realization and freight	8,072,470	$ 15,843,820
DEDUCT:		
Surface exploration and mine development expense	253,906	
Mining expense	4,347,361	
Milling expense	1,410,574	
Ore trucking	86,452	
General mine overhead	540,127	
General administration expense	616,015	
Depreciation of buildings, plant and equipment	1,299,508	
Amortization of pre-production expenses	922,755	9,476,698
OPERATING PROFITS		6,367,122
Deduct:		
Outside exploration expenses written-off	214,035	
Net recuperation and closing down expenses of closed and idle properties	101,248	
Amortization of bond expenses of subsidiary	1,333	316,616
		6,050,506
OTHER INCOME:		
Interest from subsidiary companies—not consolidated	46,838	
Gain on reimbursement of demand note	74,660	
Other interest	559,416	
Dividends	52,247	
Profit on sales of bonds	30,242	
Profit on sales of fixed assets	7,763	771,166
		6,821,672
NON RECURRING INCOME:		
Profit on sales of shares of an amalgamated company		59,153
		6,880,825
NET PROFIT BEFORE TAXES:		
Provisions for Federal and Provincial Income taxes	223,819	
Provision for Quebec mining duties	765,970	989,789
		5,891,036
ADD: Portion of loss of Nigadoo River Mines Limited applicable to minority interests		24,824
NET COMBINED EARNINGS, carried to Retained Earnings		$ 5,915,860
INTEREST OF THE OUTSIDE SHAREHOLDERS:		
3,725,000 shares Sullivan Mining Group Ltd.	3,353,595	
2,846,032 shares East Sullivan Mines Limited	2,562,265	
6,571,032 shares—$0.900293 per share		$ 5,915,860

The accompanying notes are part of the financial statements.

GROUPE MINER SULLIVAN LTÉE

et

EAST SULLIVAN MINES LIMITED

(Libre de Responsabilité Personnelle)

ÉTAT COMBINÉ DE BÉNÉFICE

pour l'année terminée le 31 août 1969

Revenus des métaux recouvrés—Production	$ 23,916,290	
Moins: Coût de réalisation et fret	8,072,470	
		$ 15,843,820
DÉDUIRE:		
Travaux d'exploration et de développement	253,906	
Extraction du minerai	4,347,361	
Coût de l'usinage	1,410,574	
Transport du minerai	86,452	
Dépenses générales d'exploitation	540,127	
Dépenses générales d'administration	616,015	
Dépréciation des bâtisses, machinerie et outillage	1,299,508	
Amortissement des dépenses préliminaires à l'usinage	922,755	
		9,476,698
Profit d'opérations		6,367,122
DÉDUIRE:		
Amortissement des dépenses d'exploration extérieure	214,035	
Dépenses nettes de récupération et de fermeture de mines fermées et de mine inopérante	101,248	
Amortissement de l'escompte sur obligations	1,333	
		316,616
		6,050,506
AUTRES REVENUS:		
Intérêts de filiales non combinées	46,838	
Gains sur le remboursement de billets à demande	74,660	
Autres intérêts	559,416	
Dividendes	52,247	
Profit sur ventes d'obligations	30,242	
Profit sur ventes d'immobilisations	7,763	
		771,166
		6,821,672
REVENU EXTRAORDINAIRE:		
Profit sur ventes d'actions		59,153
Bénéfice net avant impôts et droits miniers du Québec		6,880,825
DÉDUIRE:		
Provisions pour impôts fédéral et provincial	223,819	
Provision pour droits miniers du Québec	765,970	
		989,789
		5,891,036
AJOUTER:		
Partie de la perte de Nigadoo River Mines Limited attribuables aux intérêts minoritaires		24,824
Bénéfices nets combinés, virés aux bénéfices non répartis combinés		$ 5,915,860
INTÉRÊTS DES ACTIONNAIRES EXTÉRIEURS:		
3,725,000 actions Groupe Minier Sullivan Ltée	3,353,595	
2,846,032 actions East Sullivan Mines Limited	2,562,265	
6,571,032 actions à $0.900293 par action		$ 5,915,860

Les notes ci-jointes font partie des états financiers.

SULLIVAN MINING GROUP LTD.

AND

EAST SULLIVAN MINES LIMITED

(No Personal Liability)

COMBINED STATEMENT OF CONTRIBUTED SURPLUS

As at September 2, 1969

	Total	Sullivan Mining Group Ltd.	East Sullivan Mines Limited
Balance at beginning of period	$ 5,377,680	$ 4,677,177	$ 700,503
DEDUCT: Portion applicable to intercompany holdings	2,877,125	2,603,072	274,053
Balance at September 2, 1969	$ 2,500,555	$ 2,074,015	$ 426,450

COMBINED STATEMENT OF RETAINED EARNINGS

As at September 2, 1969

		Total	Sullivan Mining Group Ltd.	East Sullivan Mines Limited
Balance at beginning of year		$ 20,118,551	$ 12,882,456	$ 7,236,095
ADD: Excess of the value of intercompany holdings over their cost		14,898,283	6,816,682	8,081,601
		35,016,834	19,699,138	15,317,696
DEDUCT Portion applicable to intercompany holdings		16,956,145	10,963,508	5,992,637
		18,060,689	8,735,630	9,325,059
ADD: Winding-up dividends received from subsidiaries in the process of winding-up:				
Hastings Mining and Development Co. Ltd.	$ 2,933,702			
Cupra Mines Ltd.	2,494,279			
Excess of the value of holdings in subsidiaries over their cost	1,479,021			
Adjustment of prior years' income taxes	18,646			
		6,925,648	3,926,025	2,999,623
		24,986,337	12,661,655	12,324,682
DEDUCT: Net dividends paid during the year:				
Sullivan Mines Ltd.	1,078,404			
Sullico Mines Limited	53,039			
Hastings Mining and Development Co. Ltd.	8,423			
East Sullivan Mines Limited	1,552,392			
Interest charged to consolidated companies in previous years	238,881			
Adjustment for loss in copper concentrates for previous year in subsidiary	151,026			
		3,082,165	1,747,224	1,334,941
		21,904,172	10,914,431	10,989,741
ADD: Net combined earnings for period—Statement 2		5,915,860	3,353,595	2,562,265
Balance as at September 2, 1969		$ 27,820,032	$ 14,268,026	$ 13,552,006

The accompanying notes are part of the financial statements.

GROUPE MINIER SULLIVAN LTÉE

et

EAST SULLIVAN MINES LIMITED

(Libre de Responsabilité Personnelle)

ÉTAT COMBINÉ DU SURPLUS D'APPORT

au 2 septembre 1969

	Total	Groupe Minier Sullivan Ltée	East Sullivan Mines Limited
Solde au début de la période	$ 5,377,680	$ 4,677,177	$ 700,503
DÉDUIRE:			
Partie applicable aux placements des compagnies combinées	2,877,125	2,603,072	274,053
Solde au 2 septembre 1969	$ 2,500,555	$ 2,074,105	$ 426,450

ÉTAT COMBINÉ DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

au 2 septembre 1969

		Total	Groupe Minier Sullivan Ltée	East Sullivan Mines Limited
Solde au début de l'année		$ 20,118,551	$ 12,882,456	$ 7,236,095
AJOUTER:				
Excédent de la valeur des placements des compagnies combinés sur leur coûtant		14,898,283	6,816,682	8,081,601
		35,016,834	19,699,138	15,317,696
DÉDUIRE:				
Partie se rapportant aux placements des compagnies combinées		16,956,135	10,963,508	5,992,637
		18,060,689	8,735,630	9,325,059
AJOUTER:				
Dividendes reçus de filiales en voie de dissolution:				
Hastings Mining and Development Co. Ltd.	$ 2,933,702			
Cupra Mines Ltd	2,494,279			
Excédent de la valeur des placements dans les filiales sur le coûtant	1,479,021			
Régularisations d'impôts des années antérieures	18,646	6,925,648	3,926,025	2,999,623
		24,986,337	12,661,655	12,324,682
DÉDUIRE:				
Dividendes payés au cours de l'année:				
Les Mines Sullivan Ltée	1,078,404			
Sullico Mines Limited	53,039			
Hastings Mining and Development Co. Ltd.	8,423			
East Sullivan Mines Limited	1,552,392			
Intérêts imputés aux filiales pour années antérieures	238,881			
Ajustement pour perte de minerai de cuivre pour l'année antérieure dans une filiale	151,026	3,082,165	1,747,224	1,334,941
		21,904,172	10,914,431	10,989,741
AJOUTER:				
Bénéfices nets combinés de la période		5,915,860	3,353,595	2,562,265
Solde au 2 septembre 1969		$ 27,820,032	$ 14,268,026	$ 13,552,006

Les notes ci-jointes font partie des états financiers.

Annex I

SULLIVAN MINING GROUP LTD.
AND
EAST SULLIVAN MINES LIMITED
(No Personal Liability)

COMBINED SCHEDULE OF INVESTMENTS
As at September 2, 1969

	Shares held	Cost	Market value
MARKETABLE SECURITIES:			
Bonds		$ 4,187,539	$ 4,195,198
SHARES:			
Banks		421,988	568,185
Public utilities		316,415	279,839
Industries		28,577	35,241
Trusts and financial institutions		242,168	240,714
		1,009,148	1,123,679
		$ 5,196,687	$ 5,319,177
SUBSIDIARIES NOT CONSOLIDATED SHARES:			
Courvan Mining Company Limited	2,243,765	$ 464,664	$ 550,941
OTHER SHARES AND DEBENTURES:			
SHARES:			
Brunswick Tin Mines Limited	2,340,000	$ 351,005	No market value
Brompton Mines Ltd.	600,007	1,807	
Chester Mines Limited	1,059,007	68,441	
Eastern Explorers Corporation	550,006	20,040	
Federal Metals Corporation	1,925,655	928,178	
		1,369,471	
DEBENTURES:			
Chester Mines Limited, 6½%, August 31, 1974	$ 654,000	615,698	
		$ 1,985,169	
LOANS AND ADVANCES:			
Brunswick Tin Mines Limited		$ 212,100	
Chester Mines Limited		126,000	
Courvan Mining Company Limited		7,000	
Eastern Explorers Corporation		3,090	
Brompton Mines Ltd.		6,000	
		$ 354,190	
AFFILIATED COMPANY:			
SHARES:			
Peninsula Metals Corporation	300,007	$ 29,716	No market value
LOANS AND ADVANCES:			
Peninsula Metals Corporation		$ 2,775	
OTHER SECURITIES:			
Adelaide Mining Ltd.	16,666⅔	$ 1,010	
Clinton Copper Mines Ltd.—Common	411,138	—	
Clinton Copper Mines Ltd.—4% preferred	79,403	74,495	
Corpex—7% preferred	122	1,220	
Mistassini Exploration	5,000	5,000	
Sullipek Mines Inc.	562,500	51,515	
Sullipek Mines Inc., 10% First mortgage income bonds May 15, 1973, interest payments subject to operating profits	$ 162,000	129,600	
		$ 262,840	

The accompanying notes are part of the financial statements.

Annexe 1

GROUPE MINIER SULLIVAN LTÉE
et
EAST SULLIVAN MINES LIMITED
(Libre de Responsabilité Personnelle)

CÉDULE COMBINÉE DE PLACEMENTS
au 2 septembre 1969

	Actions détenues	Coût	Valeur au marché
VALEURS MOBILIÈRES:			
Obligations		$ 4,187,539	$ 4,195,198
ACTIONS:			
Banques		421,988	568,185
Utilités publiques		316,415	279,839
Industrielles		28,577	35,241
Fiducies et institutions financières		242,168	240,714
		1,009,148	1,123,979
		$ 5,196,687	$ 5,319,177
FILIALES NON CONSOLIDÉES:			
ACTIONS:			
Courvan Mining Company Limited	2,243,765	$ 464,664	$ 560,941
AUTRES ACTIONS ET DÉBENTURES:			
ACTIONS:			
Brunswick Tin Mines Limited	2,340,000	$ 351,005	Pas de valeur courante
Brompton Mines Ltd	600,007	1,807	
Chester Mines Limited	1,059,007	68,441	
Eastern Explorers Corporation	550,006	20,040	
Federal Metals Corporation	1,925,655	928,178	
		1,369,471	
DÉBENTURES:			
Chester Mines Limited, 6½%, August 31, 1974	$ 654,000	615,698	
		$ 1,985,169	
PRÊTS ET AVANCES:			
Brunswick Tin Mines Limited		$ 212,010	
Chester Mines Limited		126,000	
Courvan Mining Company Limited		7,000	
Eastern Explorers Corporation		3,090	
Brompton Mines Ltd		6,000	
		$ 354,190	
COMPAGNIE AFFILIÉE:			
Peninsula Metals Corporation:			
Actions	300,007	$ 29,716	Pas de valeur courante
Prêts et avances		$ 2,775	
AUTRES VALEURS:			
Adelaide Mining Ltd	16,666⅔	$ 1,010	
Clinton Copper Mines Ltd.—common	411,138	—	
Clinton Copper Mines Ltd.—4% preferred	79,403	74,495	
Corpex—7% preferred	122	1,220	
Mistassini Exploration	5,000	5,000	
Sullipek Mines Inc	562,500	51,515	
Sullipek Mines Inc., 10% Obligation première hypothèque, à intérêt conditionnel	$ 162,000	129,600	
		$ 262,840	

Les notes ci-jointes font partie des états financiers.

Annex 2

SULLIVAN MINING GROUP LTD.

AND

EAST SULLIVAN MINES LIMITED

(No Personal Liability)

SUBSIDIARY COMPANIES NOT CONSOLIDATED

As at September 2, 1969

	Brompton Mines Ltd.	Brunswick Tin Mines Limited	Chester Mines Limited	Eastern Explorers Corporation	Federal Metals Corporation	Courvan Mining Company Limited
% of interest	80%	78%	61.07%	73.33%	70.74%	56.09%
Current assets	$ 74	$ 32,519	$ 937	$ 45	$ 57,236	$ 357,428
Investment in note maturing February 7, 1971	—	—	—	—	—	100,000
Buildings and equipment	—	90,244	13,500	3,051	—	
Deferred expenditures	19,915	596,133	1,242,338	—	794,096	529,867
Mining properties, licences, rights, claims and concessions (see note "A" below)	114,500	79,000	75,000	300,000	1,000,000	268,142
	$ 134,489	$ 797,896	$ 1,331,775	$ 303,096	$ 1,851,332	$ 1,255,437
Current liabilities:						
Parent company	—	72,808	—	—	—	—
Others	—	95,984	810	—	—	34,733
Loans payable to parent company	6,000	212,100	126,000	3,090		7,000
Long-term debt—Debentures issued	—	—	924,000	—	—	—
Expenses to be reimbursed by the issue of shares and debentures of the company	15,982	—	107,558	—	56,961	—
Capital stock—net of discount	112,507	417,004	173,407	300,006	1,794,371	1,502,585
Deficit						(288,881)
	$ 134,489	$ 797,896	$ 1,331,775	$ 303,096	$ 1,851,332	$ 1,255,437

Note A—The amounts at which these items are recorded does not purport to represent their present and future value.

The accompanying notes are part of the financial statements.

Annexe 2

GROUPE MINIER SULLIVAN LTÉE

et

EAST SULLIVAN MINES LIMITED

(Libre de Responsabilité Personnelle)

FILIALES NON CONSOLIDÉES

Au 2 septembre 1969

	Brompton Mines Ltd.	Brunswick Tin Mines Limited	Chester Mines Limited	Eastern Explorers Corporation	Federal Metals Corporation	Courvan Mining Company Limited
% détenu	80%	78%	61.07%	73.33%	70.74%	56.09%
Disponibilités	$ 74	$ 32,519	$ 937	$ 45	$ 57,236	$ 357,428
Placement—billet échéant le 7 février, 1971						100,000
Bâtisses et équipement		90,244	13,500	3,051		
Dépenses différées	19,915	596,133	1,242,338		794,096	529,867
Propriétés minières, licenses, droits de surface, claims et concessions (voir note A ci-dessous)	114,500	79,000	75,000	300,000	1,000,000	268,142
	$ 134,489	$ 797,896	$1,331,775	$ 303,096	$1,851,332	$1,255,437
Exigibilités:						
Compagnie-mère		72,808				
Autres		95,984	810			34,733
Prêts et avances payables à la Compagnie-mère	6,000	212,100	126,000	3,090		7,000
Dette à long-terme—Débentures émises			924,000			
Dépenses à être remboursées par l'émission d'actions et de débentures de la compagnie	15,982		107,558		56,961	
Capital-actions—net de l'escompte	112,507	417,004	173,407	300,006	1,794,371	1,502,585
Déficit						(288,881)
	$ 134,489	$ 797,896	$1,331,775	$ 303,096	$1,851,332	$1,255,437

Note A—Les montants auxquels ces postes apparaissent ne représentent pas nécessairement leur valeur actuelle ou future.

Les notes ci-jointes font partie des états financiers.

SULLIVAN MINING GROUP LTD.
AND
EAST SULLIVAN MINES LIMITED
(No Personal Liability)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

Note 1
(a) The balance sheet is prepared for the purpose of establishing the equity interest of the outside shareholders of Sullivan Mining Group Ltd. and East Sullivan Mines Limited respectively in the total combined net worth of the companies mentioned after eliminating the reciprocal interest between Sullivan Mining Group Ltd. and East Sullivan Mines Limited.
(b) The balance sheet as at September 2, 1969 takes into account the combination of:
(i) Opening balance sheet of Sullivan Mining Group Ltd. as at September 2, 1969 giving effect to the amalgamation of Sullivan Mines Ltd., Sullico Mines Limited and Quebec Lithium Corporation consolidated with the following subsidiaries:
Nigadoo River Mines Limited (94.53%), Weedon Mines Ltd. (87.5%) and D'Estrie Mining Company Ltd. (100%), the former company being in production while the other two are, according to management, preparing for production;
(ii) Balance sheet of East Sullivan Mines Limited as at August 31, 1969 after giving effect to the exchange of its holdings in Sullico Mines Limited and Sullivan Mines Ltd. for shares of Sullivan Mining Group Ltd. as at September 2, 1969.

Note 2
(a) Subsidiaries not consolidated in the balance sheet of Sullivan Mining Group Ltd.:
The following companies have not been consolidated because they are at the exploration stage only and are not preparing for production:

	% of interest
Courvan Mining Company Ltd.	56.09
Brunswick Tin Mines Limited	78.00
Brompton Mines Ltd.	80.00
Chester Mines Limited	61.07
Eastern Explorers Corporation	73.33
Federal Metals Corporation	70.74

(b) Appearing on annex 2 is a summary showing total essential data relating to the above mentioned subsidiaries.

Note 3
The combined earnings appearing on statement 2 result from a combination of the following:
(a) The earnings of Sullivan Mines Ltd., Sullico Mines Limited and Quebec Lithium Corporation as if these companies had been amalgamated for the complete fiscal year ended August 31, 1969 instead of as at September 2, 1969, the date at which the amalgamation took place.
(b) The loss of Nigadoo River Mines Limited for the year ended August 31, 1969.
(c) The earnings of Cupra Mines Ltd. from September 1, 1968 to May 31, 1969 (prior to the sale of its net assets to Quebec Lithium Corporation).
(d) The earnings of Hastings Mining and Development Co. Ltd. from September 1, 1968 to March 5, 1969 (date of distribution of assets).
(e) The earnings of East Sullivan Mines Limited for the year ended August 31, 1969.
All adjustments and eliminations materially affecting the combined financial statements were made.

Note 4—Pending legal procedures against the Sullivan Mining Group Ltd.:
(a) Legal proceedings have been instituted against Hastings Mining and Development Co. Ltd. and Sullivan Mines Ltd. and their directors by two (2) former shareholders of Hastings Mining and Development Co. Ltd. for the purpose of cancelling the sale of the assets of Hastings Mining and Development Co. Ltd. to Sullivan Mines Ltd. The sale agreement dated October 18, 1968 between the two companies was approved at a special general meeting of the shareholders of both companies held on November 21, 1968.
The proceedings have been contested and in the opinion of counsel for the said companies and directors, they are ill-founded in fact and in law.
(b) Objections to assessments for additional mining duties for the fiscal year 1966 have been lodged. These assessments together with similar provisions for the fiscal years 1968 and 1969 have been duly accounted for in the books of the amalgamated companies.
(c) No provision has been made in the financial statements for assessments for additional taxes from the Minister of Revenue of Quebec for the fiscal periods 1965–1968 which are being contested by the companies which have amalgamated, nor for the subsequent periods. Quebec Lithium Corporation has deposited $100,000 Province of Quebec bonds as a guarantee for the above mentioned claims as well as those of a similar nature against certain other companies of the Sullivan Mining Group Ltd.
(d) Legal proceedings have been instituted against Sullico Mines Limited whereby the Plaintiffs are claiming 4/5 of the 340,000 escrowed shares of Sullipek Mines Inc. to be issued and allotted to Sullico Mines Limited and alternatively failing delivery of the claimed shares, the Plaintiffs have claimed the sum of $1,000,000 of damages against Sullico Mines Limited. This litigation has arisen from an option granted by Sullico Mines Limited to Terra Nova Explorations Ltd. on certain claims situated in the Gaspé area of the Province of Quebec.
These proceedings have been contested by Sullico Mines Limited and according to the company's counsel, these proceedings are ill-founded in fact and in law.

Note 5
It is the intent of management to continue the procedure of crediting the proceeds from sales of mine plant and equipment of two closed down mines against the cost of fixed assets until such time as the proceeds exceed the cost, the excess then being credited to earnings;
Furthermore, management believes that final realization of the remaining assets will exceed the net value appearing on the balance sheet.

GROUPE MINIER SULLIVAN LTÉE

et

EAST SULLIVAN MINES LIMITED

(Libre de Responsabilité Personnelle)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1

a) Le bilan consolidé du Groupe Minier Sullivan Ltée et de East Sullivan Mines Limited a été préparé dans le but d'établir la participation des actionnaires extérieurs dans l'avoir total combiné des compagnies susmentionnées après avoir éliminé les intérêts réciproques entre le Groupe Minier Sullivan Ltée et East Sullivan Mines Limited.

b) Le bilan au 2 septembre 1969 tient compte de la combinaison du:

i) Bilan d'ouverture du Groupe Minier Sullivan Ltée au 2 septembre 1969 résultant de la fusion des Mines Sullivan Ltée, Sullico Mines Limited et Quebec Lithium Corporation, consolidé avec les filiales suivantes: Nigadoo River Mines Limited (94.53%), Weedon Mines Ltd. (87.5%) et la Société Minière D'Estrie Ltée (100%), la première étant en production tandis que les deux dernières s'y préparent;

ii) Bilan de East Sullivan Mines Limited au 31 août 1969 après avoir donné effet à l'échange des actions qu'elle détenait dans Sullico Mines Limited et Les Mines Sullivan Ltée pour des actions du Groupe Minier Sullivan Ltée au 2 septembre 1969.

Note 2

a) Les filiales suivantes n'ont pas été consolidées dans le bilan du Groupe Minier Sullivan Ltée étant donné qu'elles ne sont qu'au stage d'exploration et ne se préparent pas à la production.

	% détenu
Courvan Mining Company Limited	56.09
Brunswick Tin Mines Limited	78.00
Brompton Mines Ltd.	80.00
Chester Mines Limited	61.07
Eastern Explorers Corporation	73.33
Federal Metals Corporation	70.74

b) A l'annexe 2, vous trouverez un sommaire des renseignements jugés essentiels se rapportant aux filiales ci-dessus mentionnées.

Note 3

Le bénéfice combiné tel qu'il apparaît à l'état 2 est le résultat d'une combinaison des éléments suivants:

a) Le bénéfice de Les Mines Sullivan Ltée, Sullico Mines Limited et Québec Lithium Corporation comme si ces compagnies étaient fusionnées pour l'année financière complète terminée le 31 août 1969 au lieu du 2 septembre 1969, date à laquelle la fusion a eu lieu.

b) La perte de Nigadoo River Mines Limited pour l'année terminée le 31 août 1969.

c) Le bénéfice de la Société Minière Cupra Ltée pour la période du 1er septembre 1968 au 31 mai 1969 (préalablement à la vente de ses actifs nets à Quebec Lithium Corporation).

d) Le bénéfice de Hastings Mining and Development Co. Ltd. pour la période du 1er septembre 1968 au 5 mars 1969 (date de distribution des actifs).

e) Le bénéfice de East Sullivan Mines Limited pour l'année terminée le 31 août 1969.

Tous les ajustements et les éliminations affectant matériellement les états financiers combinés ont été faits.

Note 4—Procédures judiciaires pendantes contre le Groupe Minier Sullivan Ltée:

a) Deux anciens actionnaires de Hastings Mining and Development Co. Ltd. ont intenté à cette dernière, à Les Mines Sullivan Ltée et à leurs administrateurs, une action en annulation de la vente des actifs de Hastings Mining and Development Co. Ltd. à Les Mines Sullivan Ltée. Cette vente avait été l'objet d'un contrat en date du 18 octobre 1968 et avait été ratifiée à une assemblée générale extraordinaire de chaque compagnie, tenue le 21 novembre 1968. Cette action a été contestée par Hastings Mining and Development Co. Ltd., Les Mines Sullivan Ltée et leurs administrateurs et, de l'avis du procureur de ces derniers, l'action est mal fondée en fait et en loi.

b) Les compagnies fusionnées contestent des cotisations pour des droits miniers additonnels pour l'année fiscale 1966. Ces cotisations ajoutées aux provisions pour les années subséquentes ont été dûment comptabilisées.

c) Les états financiers ne tiennent pas compte de cotisations pour taxes additionnelles sur le capital du Ministère du Revenu du Québec que les compagnies fusionnées contestent pour 1965 à 1968, ainsi que pour les années subséquentes. A cet effet, la compagnie Quebec Lithium Corporation a effectué un dépôt de $100,000 d'obligations de la province de Québec en garantie de cette réclamation contre la compagnie ainsi que certaines autres de même nature contre des compagnies du Groupe Minier Sullivan Ltée.

d) Une poursuite judiciaire qui a été intentée contre Sullico Mines Limited relativement à des intérêts réclamés pour des terrains miniers donnés sous option à Terra Nova Explorations Ltd., qui a elle-même transporté ces terrains à Sullipek Mines Inc. Les demandeurs dans cette poursuite prétendent avoir des droits dans ces terrains miniers et réclament les $\frac{1}{2}$ des 340,000 actions sous écrou de Sullipek Mines Inc. devant être émises à Sullico Mines Limited; subsidiairement, à défaut de livraison desdites actions, les demandeurs réclament de Sullico Mines Limited une somme de $1,000,000 en dommages. Cette poursuite a été contestée par Sullico Mines Limited et, de l'avis du procureur de Sullico Mines Limited, cette poursuite est mal fondée en fait et en droit.

Note 5

La direction a toujours l'intention de continuer à créditer le produit des ventes de bâtisses, de machinerie et d'outillage provenant de deux mines fermées contre le coût de ces immobilisations jusqu'à ce que les recettes dépassent le coût, l'excédent étant par la suite crédité aux bénéfices de l'entreprise.
Les administrateurs sont d'avis que la réalisation finale excédera la valeur nette apparaissant au bilan.

AUDITORS REPORT TO THE DIRECTORS

We have examined the above combined balance sheet and the combined Statements of earnings, retained earnings and contributed surplus as at September 2, 1969, prepared for the purpose of determining the interest of the outside shareholders, excluding that of Sullivan Mining Group Ltd. and of East Sullivan Mines Limited. These statements are based on the opening balance sheet of Sullivan Mining Group Ltd. as at September 2, 1969 consolidated with certain of its subsidiaries (Note 1), the verified statement of earnings for the fiscal year ended August 31, 1969 of the companies which amalgamated on September 2, 1969 to form Sullivan Mining Group Ltd. (Sullivan Mines Ltd., Sullico Mines Limited and Quebec Lithium Corporation) and the financial statements of East Sullivan Mines Limited as at August 31, 1969 which have also been verified.

In our opinion, these financial statements, when read with the notes relating thereto, present fairly the interest of the outside shareholders of Sullivan Mining Group Ltd. and East Sullivan Mines Limited as at September 2, 1969, as if the amalgamation and the ensuing changes had been in effect from the beginning of the fiscal year ended August 31, 1969.

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Chartered Accountants

Montreal, November 21, 1969.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons examiné le bilan combiné ci-dessus et les états combinés de bénéfice, de bénéfices non répartis et du surplus d'apport au 2 septembre 1969, préparés dans le but de déterminer la participation des actionnaires extérieurs, à l'exclusion de celle du Groupe Minier Sullivan Ltée et de East Sullivan Mines Limited Ces états sont basés sur le bilan d'ouverture du Groupe Minier Sullivan Ltée au 2 septembre 1969 consolidé avec certaines de ses filiales (Note 1) et l'état de bénéfice vérifié pour l'année financière terminée le 31 août 1969 des compagnies fusionnées le 2 septembre 1969 pour former le Groupe Minier Sullivan Ltée (Les Mines Sullivan Ltée, Sullico Mines Limited et Quebec Lithium Corporation) et les états financiers de East Sullivan Mines Limited au 31 août 1969 que nous avons aussi vérifiés.

A notre avis, ces états financiers, lorsque lus avec les notes s'y rapportant, présentent fidèlement la participation des actionnaires extérieurs du Groupe Minier Sullivan Ltée et de East Sullivan Mines Limited au 2 septembre 1969, comme si la fusion et les changements subséquents avaient été en vigueur depuis le début de l'anée financière terminée le 31 août 1969.

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Comptables agréés

Montréal, le 21 novembre 1969.

EAST SULLIVAN MINES LIMITED
(No Personal Liability)

Board of Directors
Chairman of the Board
JEAN BEAUCHEMIN

President
J. JACQUES BEAUCHEMIN, Q.C.*

Executive Vice-President
ANDRÉ BEAUCHEMIN, Eng.*

Vice-President (Mines)
LUCIEN C. BÉLIVEAU, Eng.*

Other Directors
CLAUDE BEAUCHEMIN, Attorney
P. ERNEST BEAUCHEMIN, Q.C.
ALBERT DOYON, Economist
MAJOR JACQUES GAUVREAU
ANDRÉ LATREILLE, Eng.

*Executive Committee

Conseil d'administration
Président du conseil
JEAN BEAUCHEMIN

Président
J. JACQUES BEAUCHEMIN, c.r.*

Vice-président exécutif
ANDRÉ BEAUCHEMIN, ing.

Vice-président—mines
LUCIEN C. BÉLIVEAU, ing.

CLAUDE BEAUCHEMIN, avocat
P. ERNEST BEAUCHEMIN, c.r.
ALBERT DOYON, économiste
MAJOR JACQUES GAUVREAU
ANDRÉ LATREILLE, ing.

*Membres du comité exécutif

Other Officers
Secretary-Treasurer
RÉAL J. LAFLEUR

Assistant Secretary-Treasurer
FERNAND CORDEAU, C.A.

Exploration Manager
GILLES CARRIÈRE, Eng.

Manager Geology (Mines)
BORIS S. KARPOFF, Eng.

Autres officiers
Secrétaire-trésorier
RÉAL J. LAFLEUR

Secrétaire-trésorier adjoint
FERNAND CORDEAU, c.a.

Directeur de l'exploitation
GILLES CARRIÈRE, ing.

Directeur, géologie des mines
BORIS S. KARPOFF, ing.

Registrar and Transfer Agents
Guaranty Trust Company of Canada:
Montreal—Toronto
Bankers Trust Company:
New York

Régistraire et agents de transfert
Compagnie Guaranty Trust du Canada:
Montréal-Toronto
Bankers Trust Company:
New York

Auditors
Maheu, Noël, Anderson, Valiquette & Associés
Montreal

Vérificateurs
Maheu, Noël, Anderson, Valiquette & Associés
Montréal

Shares Listed
Canadian Stock Exchange
Toronto Stock Exchange

Actions inscrites
Bourse Canadienne
Bourse de Toronto

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970
Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1970

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Second Session
Twenty-eighth Parliament, 1969-70

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la
vingt-huitième législature, 1969-1970

STANDING COMMITTEE
ON

FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT
DES

FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman M. Gaston Clermont *Président*

LIBRARY
AUG 24 1970
UNIVERSITY OF TOR

MINUTES OF PROCEEDINGS
AND EVIDENCE

(SUB-COMMITTEE A)

Chairman M. Gaston Clermont *Président*

PROCÈS-VERBAUX ET
TÉMOIGNAGES

(SOUS-COMITÉ A)

No. 56

MONDAY, JUNE 8, 1970

LE LUNDI 8 JUIN 1970

Respecting
White Paper on Tax Reform

Concernant
Le Livre Blanc sur la réforme fiscale

WITNESSES—TÉMOINS

(See Minutes of Proceedings)

(Voir Procès-verbaux)

SUBCOMMITTEE A
OF THE
STANDING COMMITTEE ON
FINANCE, TRADE
AND
ECONOMIC AFFAIRS

SOUS-COMITÉ A
DU
COMITÉ PERMANENT DES FINANCES
DU COMMERCE
ET DES
QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman M. Gaston Clermont *Président*

and Messrs. et Messieurs

[2]Deakon,
Foster,
Gauthier,
Lambert (*Edmonton West*),
Leblanc (*Laurier*),
Nielsen,
Ritchie,
Saltsman,
[1]Whicher—(10).

Le greffier du Comité,
Dorothy F. Ballantine,
Clerk of the Committee.

Pursuant to S.O. 65(4) (b)

[1,2] Replaced Messrs. Kaplan and McBride June 8.

Conformément à l'article 65(4)b) du Règlement

[1,2] Remplacent MM. Kaplan et McBride le 8 juin.

[*Text*]

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, June 8, 1970
(7)

Subcommittee A of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met this day at 4:37 p.m., the Chairman, Mr. Gaston Clermont, presiding.

Members present: Messrs. Clermont, Foster, Lambert (*Edmonton West*), Ritchie, Whicher—(5).

Other Members present: Messrs. Noël, Marceau and Howe.

In attendance: Mr. Bruce Whitestone, Economist, Adviser to the Committee.

Witnesses: Representing Canadian Gas Association: Messrs. Gerald Miller, Comptroller and Assistant Secretary, Union Gas Co.; Robert Wall, Vice-President and Treasurer, Trans-Canada Pipelines; Ken Harry, Comptroller, Consumers Gas; R. F. Sim, Supervisor of Taxation, Trans-Canada Pipelines; Mitchell Klein, Counsel.

The Subcommittee resumed consideration of the White Paper on Tax Reform.

The Chairman introduced Mr. Miller who, in turn, introduced the other members of the delegation.

Mr. Miller made opening comments and was questioned on the contents of the brief (*see Appendix A-10 for brief of Canadian Gas Association*).

The other witnesses also supplied information to the Members.

On behalf of the Members of the Committee, the Chairman thanked the representatives of Canadian Gas Association for their presentation, and at 5:45 p.m., the Subcommittee adjourned to 8:00 p.m. this day.

EVENING SITTING
(8)

Subcommittee A reconvened at 8:10 p.m., the Chairman, Mr. Gaston Clermont, presiding.

[*Texte*]

PROCÈS-VERBAUX

Le LUNDI 8 juin 1970
(7)

Le Sous-comité A du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 4h.37 de l'après-midi. M. Gaston Clermont, le président, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Clermont, Foster, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Ritchie, Whicher —(5).

Autres députés présents: MM. Noël, Marceau et Howe.

Aussi présent: M. Bruce Whitestone, économiste, conseiller du comité.

Témoins: Pour représenter Canadian Gas Association: MM. Gerald Miller, contrôleur et secrétaire adjoint, Union Gas Co.; Robert Wall, vice-président et trésorier, Trans-Canada Pipelines; Ken Harry, contrôleur, Consumers Gas; R. F. Sim, responsable des impôts, Trans-Canada Pipelines; Mitchell Klein, avocat.

Le sous-comité reprend l'étude du Livre Blanc sur la réforme fiscale.

Le président présente M. Miller qui, à son tour, présente les autres membres de la délégation.

M. Miller fait quelques remarques préliminaires et il est interrogé sur le contenu du mémoire qui est imprimé en appendice au compte rendu (*voir appendice A-10*).

Les autres témoins fournissent aussi des renseignements aux députés.

L'interrogatoire terminé, au nom du Comité le président remercie les témoins, et à 5h.45 de l'après-midi, la séance est levée jusqu'à huit heures ce soir.

SÉANCE DU SOIR
(8)

Le Sous-comité se réunit de nouveau à 8h.10 du soir; M. Gaston Clermont, le président, occupe le fauteuil.

22386—1½

Members present: Messrs. Clermont, Lambert (*Edmonton West*), Leblanc (*Laurier*), Ritchie, Saltsman, Whicher—(6).

Other Members present: Messrs. Howe and Marceau.

In attendance: Mr. Bruce Whitestone, Economist, Adviser to the Committee.

Witnesses: Representing Ontario Confederation of University Faculty Associations: Mr. Charles Hanly, Executive Vice-Chairman; Professor Charles Hebdon, of the University of Toronto. *Representing the Canadian Teachers Federation:* Rev. Brother A. F. Brennan, President; Mr. Norman M. Goble, Secretary General.

The Chairman introduced the witnesses.

After a few comments from Mr. Hanly, Professor Hebdon made an opening statement.

Both Messrs. Hanly and Hebdon were questioned on the contents of the brief which is printed as an appendix to this day's proceedings (*see Appendix A-11*).

The questioning concluded, on behalf of the Committee, the Chairman thanked Mr. Hanly and Professor Hebdon for having presented the submission of the Ontario Confederation of University Faculty Associations, and they retired.

The Chairman called on the representatives of Canadian Teachers Federation who were introduced to the Committee.

Brother Brennan made a short preliminary statement. Both he and Mr. Goble were questioned on the contents of the brief which is printed as an appendix to the Minutes of Proceedings and Evidence (*see Appendix A-12*).

The questioning concluded, the Chairman thanked the witnesses for having presented the brief of the Canadian Teachers Federation to the Committee and for having answered questions of the members, and at 10:25 p.m., the Subcommittee adjourned to 11:00 a.m., Tuesday, June 9.

Présents: MM. Clermont, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Leblanc (*Laurier*), Ritchie, Saltsman, Whicher—(6).

Autres députés présents: MM. Howe et Marceau.

Aussi présent: M. Bruce Whitestone, économiste, conseiller du comité.

Témoins: Pour représenter l'Union des Associations des professeurs des Universités de l'Ontario: M. Charles Hanly, vice-président exécutif; Professeur Charles Hebdon, de l'Université de Toronto, *Pour représenter la Fédération canadienne des Enseignants:* Rev. Frère A. F. Brennan, président; M. Norman M. Goble, secrétaire général.

Après quelques remarques de M. Hanly, le professeur Hebdon fait un court exposé préliminaire. Les deux témoins sont interrogés sur le contenu du mémoire lequel est imprimé en appendice au compte rendu (*voir appendice A-11*).

L'interrogatoire terminé, le président remercie les représentants de l'Union des Associations des professeurs des Universités de l'Ontario d'avoir présenté le mémoire; ceux-ci se retirent.

Le président invite les représentants de la Fédération canadienne des Enseignants à s'approcher.

Le Frère Brennan fait quelques commentaires. Lui et M. Goble sont interrogés sur le contenu du mémoire de la Fédération, lequel est imprimé en appendice aux Procès-verbaux et Témoignages d'aujourd'hui (*voir appendice A-12*).

L'interrogatoire terminé, le président les remercie d'avoir présenté le mémoire de la Fédération au Comité et d'avoir répondu aux questions, et à 10h.25 p.m., le Sous-comité s'ajourne à 11h. du matin, le mardi 9 juin.

Le greffier du Sous-comité,
Gabrielle Savard.
Clerk of the Sub-Committee.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Monday, June 8, 1970

● 1634

The Chairman: Gentlemen, continuing our consideration of the White Paper on Tax Reform, we have as witnesses representatives from the Canadian Gas Association. On my right is Mr. Gerald Miller, Comptroller and Assistant Secretary, Union Gas Co. I will ask Mr. Miller to introduce the other gentlemen in his group today.

Mr. Gerald Miller (Comptroller and Assistant Secretary, Union Gas Co.): Mr. Chairman, we appreciate being given this opportunity to discuss our Canadian Gas Association brief with your Committee.

I am G. E. Miller, Comptroller of Union Gas and Chairman of the Taxation Committee of the Canadian Gas Association. Our panel consists of Mr. R. G. Wall, Vice-President and Treasurer of Trans-Canada Pipelines, Mr. K. J. Harry, Comptroller of Consumers Gas company and Mr. R. F. Sim, Supervisor of Taxation of Trans-Canada Pipelines. Also present are members of the Canadian Gas Association, Finance Division, and Mr. M. H. Klein of Phillips and Vineberg, our counsel. We are speaking on behalf of the investor-owned natural gas producers, pipe line companies and distribution utilities who are members of the Association.

Our opening comments will be kept to two or three minutes to allow maximum time for your questions. The natural gas industry requires major amounts of capital since we are faced with rapid growth and, by nature, are highly capital intensive. Accordingly, we are particularly concerned about proposals which would impair our ability to obtain funds at reasonable cost—such proposals as the new system of credit to shareholders for corporate taxes paid; the capital gains tax as it is presently proposed; earned depletion and increased withholding tax on funded debt interest.

Capital cost allowances on capital expenditures contemplated by our growth companies would result in income tax deferrals and a relatively low level of creditable tax would be passed on to shareholders with

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le lundi 8 juin 1970.

Le président: Messieurs, nous continuons sur le «papier blanc» au sujet de la réforme sur les taxes et nous avons ici les témoins qui représentent la «*Canadian Gas Association.*» A ma droite, M. Gérald Miller, contrôleur et secrétaire adjoint de la *Union Gas Company*. J'invite celui-ci à nous présenter ceux qui l'accompagnent.

M. Gérald Miller (contrôleur et secrétaire adjoint, Union Gas Company): Monsieur le président, nous sommes très heureux d'avoir cette occasion de discuter avec vous du mémoire présenté par l'Association *Canadian Gas.*

Je suis Gérald Miller, vérificateur de la *Union Gas Company* et président de l'Association. Notre équipe se compose de M. Robert Wall, vice-président et trésorier, *Trans-Canada Pipelines;* M. Ken J. Harry, vérificateur, *Consumers Gas;* M. R. F. Sim, surveillant, *Trans-Canada Pipelines.* Aussi présents les membres de la *Canadian Gas Association Finance Division* et M. Mitchell H. Klein, de Phillips et Vineberg, notre avocat. Nous représentons les producteurs de gaz naturel, les sociétés qui exploitent des pipelines et les sociétés de distribution qui font partie de notre Association.

Au début, nous ferons un exposé de deux ou trois minutes afin de vous permettre de poser des questions. L'industrie du gaz naturel a besoin d'une somme élevée de capitaux car notre croissance est rapide et nous avons, naturellement besoin de capitaux considérables. Nous nous inquiétons de certaines situations qui nous empêcheraient d'obtenir des fonds à des taux d'intérêt raisonnables. De telles propositions comme le nouveau système de crédit des actionnaires pour les taxes payées; le capital produit des taxes comme il est présentement proposé; la montée et la baisse des taxes des actionnaires sur l'intérêt de la dette.

Je crois que ceci pourrait entraîner des recettes peu élevées pour les actionnaires. Étant donné le taux de croissance rapide, des actionnaires ont fait des investissements chez nous afin d'obtenir des gains de capital

[*Text*]

dividends paid. Also, with a view to rapid growth, shareholders have invested in our growth companies for capital gains and the capital gains tax would have a considerable impact on the investment in growth companies.

The change to an earned depletion system would result in unearned depletion and would reduce the incentive for investment and risk capital to finance the development of our natural gas resources. We endorse the recommendations of the Canadian Petroleum Association on depletion. These are designed to provide adequate incentives. The proposals I have referred to would encourage investors to shift their investment away from growth companies to relatively mature companies with greater creditable tax and higher current levels of profits and dividends.

We feel that the withholding tax on funded debt interest should be removed rather than increased to encourage investment by nonresidents in Canada, but through the debt rather than the equity route. Generally, we feel that a higher priority should be given to the continuing growth of the Canadian economy and development of our natural resources.

We feel that all the matters dealt with in our brief are important but defer further comment, Mr. Chairman, in order to answer your questions.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Miller.

I recognize Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, we have had before us the investor-owned electric light utility companies and I think the witnesses will agree that the problem is essentially the same in many instances in that the government's proposals are being, shall we say, funnelled through the Public Utilities and Tax Transfer Act onto the back of the provinces, that

● 1640

you people really are being made meat in the sandwich and if this is a quarrel or a bone of contention between the federal government and the provincial government that should be settled there without dragging you people into it *vis-à-vis* your shareholders. We have had a good deal of explanation on this, so you will excuse me if I do not go into it.

With regard to the Canadian Gas Association, I am particularly concerned how many of your members actually could use the principle of earned depletion because outside maybe some of the western natural

[*Interpretation*]

et l'impôt sur les gains de capital aura des répercussions considérables sur la croissance de notre Société.

Le changement à une formule dite d'épuisement, réduira l'incitation à investir des capitaux pour financer le développement des ressources de notre gaz naturel et nuira au financement de notre industrie. Nous appuyons les recommandations de l'industrie du pétrole du Canada sur ces allocations qui ont pour but de fournir un encouragement spécial. Les recommandations auxquelles je réfère encouragent les investisseurs à retirer leurs capitaux des sociétés en voie de développement et à investir plutôt dans les sociétés bien établies qui obtiennent des taux plus élevés de profits et de dividendes.

Nous croyons qu'une retenue fiscale sur l'intérêt de la dette doit être enlevée plutôt que d'être ajoutée afin d'encourager les investissements par les étrangers; mais au moyen du financement de la dette plutôt, que par l'actif net. Généralement, nous croyons qu'il faudrait accorder la priorité à la croissance de l'économie canadienne et à l'exploitation de nos ressources naturelles.

Nous estimons que toutes les questions qui sont traitées dans notre mémoire sont importantes mais plus loin il y aura des commentaires pour répondre à vos questions.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, nous avons été en contact avec les compagnies d'électricité et les témoins diront que le problème est essentiellement le même dans plusieurs cas dans le fait que les recommandations du gouvernement sont groupées sous le *Public Utilities and Tax Transfert Act* et rejetées sur les épaules des provinces. C'est vous qui êtes vraiment coincés s'il s'agit d'un sujet de dispute entre le gouvernement fédéral et provincial qui doit être réglée à ce niveau-là sans vous mettre en cause avec nos actionnaires. Je n'ai pas à revenir là-dessus car nous avons reçu plusieurs explications à ce sujet.

Pour ce qui est de votre *Canadian Gas Association*, je désire savoir combien parmi nos membres pourraient avoir recours à ce principe de l'amortissement rémunéré en dehors de quelques-unes des compagnies de gaz

[*Texte*]

gas companies you have little or no exploration. Your eastern gas companies do very little exploration. As I recall it, you buy a lot of your gas and the pipe lines themselves are not into the exploration to that extent—they buy their gas.

Let us look at the Canadian Gas Association as a total package. What percentage of the operations of the membership of the Canadian Gas Association would involve anything like exploration in order to get credit for earned depletion?

Mr. Miller: In the first place, as far as the eastern Canada situation is concerned, Union Gas has claimed about $200,000 per year income tax deduction through depletion in past years, for several years, but that is a rather small amount compared to the over-all package. Looking at the total Canadian picture, should we really look at the members of our association? Whether it is our membership or members of CPA, for example, the ultimate effect is to increase the cost of gas to the pipe line company, which in turn increases the cost of gas to the distributor and then on to the customer. Mr. Sim, would you have any idea?

The Chairman: Mr. Miller, any question directed to you if you prefer somebody else to reply to the question, you are welcome to let them.

Mr. Miller: Thank you. Specifically how many of our members would benefit from depletion and would be hurt by earned depletion? Do you want to comment on that, Mr. Sim?

The Chairman: Mr. Sim.

Mr. R. F. Sim (Supervisor of Taxation, Trans-Canada Pipelines): Mr. Chairman, all natural gas in the production stages is subject to depletion. Based on the earned depletion concept as proposed, contrary to the present system of percentage depletion, the earned depletion concept increases the tax burden to the producer which must eventually show up to the consumer.

Mr. Lambert (Edmonton West): I was hoping that I could get some information. It is my view that this position in the White Paper is not going to be at all helpful to you because basically outside of a few of your members, they cannot carry out any exploration and therefore there is no way they can earn depletion. That provision or that incentive, if it is, would be

[*Interprétation*]

naturel de l'Ouest où il n'y a que peu ou pas de prospection. Les compagnies de gaz de l'Est font très peu de prospection, vous achetez une grande quantité de notre gaz et les gazoducs eux-mêmes ne sont pas inclus dans les travaux de prospection dans la mesure où elles achètent leur gaz.

Considérons la «*Canadian Gas Association*» comme une seule société. Quelle est donc la proportion de vos membres au sein de l'Association Canadian Gas qui serait touchée directement par des questions d'exploration pour se mériter cette allocation pour déduction gagnée?

M. Miller: En ce qui concerne la situation de l'Est du Canada, l'Union Gas a réclamé une réduction annuelle d'impôt sur le revenu d'environ $200,000; dans les années passées, pour plusieurs années, mais ce n'est pas tellement considérable si on tient compte de l'ensemble du tableau. Toutefois pour l'ensemble du Canada, est-ce qu'il faut vraiment considérer les membres de notre association? S'il s'agit d'un de nos membres ou bien des membres de CPA, par exemple; le dernier but est d'augmenter le coût du gaz pour les compagnies de pipeline qui, à leur tour, augmentent leur prix pour le distributeur et le consommateur.

Le président: Monsieur Miller vous pouvez demander à quelqu'un d'autre de répondre aux questions qui vous sont posées.

M. Miller: Monsieur Sim, vous pourriez peut-être nous dire combien de nos membres peuvent bénéficier du dégrèvement et combien subiraient des préjudices par le dégrèvement gagné? Avez-vous des commentaires à ce sujet, monsieur Sim.

Le président: Monsieur Sim.

M. R. F. Sim (Directeur de l'imposition fiscale, Trans-Canada Pipeline): A partir de ce principe de la déduction gagnée par opposition à la déduction proportionnelle, ceci accroît les impôts que doit rembourser le consommateur.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'espérais pouvoir obtenir des renseignements. Je crois que cette proposition du Livre blanc ne vous sera guère utile car, à part certains de vos membres il n'est pas possible de faire du travail d'exploration et à ce moment-là il est impossible de gagner sur ce genre de dégrèvement. Cette incitation est donc en quelque sorte une lettre

[*Text*]

more or less a dead letter insofar as most of the Gas Association members.

Mr. Miller: It is a question of emphasis. I think you are placing emphasis on the proposals. Would we benefit from the earned depletion proposal? I agree with your reaction that it is probably to a very small degree. Our emphasis is on the other side of it. The present legislation permits potential larger depletion allowances for the gas producers which, as Mr. Sim and I have mentioned, flows on to the consumer.– Union Gas, for example spent roughly $1 million in the past three years on exploratory and development expenses. We are spending fairly heavy in south-western Ontario.

Mr. Lambert (Edmonton West): After all it is claimed by the authors of the White Paper that their concept of earned depletion is a more realistic but less generous incentive to the people affected. I am trying to work out from you whether there is any ground for this belief because I do not believe it myself. However, on the other hand, would it not have a different effect? If you do not have any earned depletion, therefore your creditable tax is less affected. As you know, the proposal includes this other odd feature that if you do earn the depletion then the dividends that you pass on to your shareholders are adversely affected to the extent of the credit for earned depletion. If you do not get any earned depletion, then your creditable tax is not being reduced and to that extent the shareholders of companies that have little earned depletion tend to be less affected by the White Paper proposals. Let us look at the difference between, Union Gas and Northwestern Utilities or Canadian Western Natural Gas, who are actually into the exploration and the production of natural gas. I would say that your shareholders would benefit more under the government proposals than would theirs. Am I right in that assessment?

Mr. Miller: Mr. Chairman, yes, unfortunately. I think you are right that the earned depletion concept would work to reduce your creditable tax so that if we have a very minimal amount of earned depletion, we have a higher amount of creditable tax, but this is one of the quarrels that I have with the concepts in the White Paper because we have incentives for growth through Section 83 entitled "Exploratory and development expenses, depletion, capital cost allowances," which are to encourage people to grow and then through the creditable tax system, you would have a lower creditable tax to pass on to your shareholders as a dividend. Do you feel the same as I do? You are given something and then it is taken away?

[*Interpretation*]

morte surtout en ce qui concerne les membres de l'Association du Gaz.

M. Miller: C'est une question d'importance. Je crois que vous accordez plus d'importance aux propositions. Profiterons-nous de la proposition sur le dégrèvement gagné? Je suis d'accord avec vous pour admettre que ce sera dans une très petite mesure. Nous accordons de l'importance à l'autre côté de la médaille. La loi actuelle accorde des allocations peu considérables aux producteurs qui comme Monsieur Sim et moi l'avons dit transmettent cette déduction au consommateur. Depuis les trois dernières années l'Union Gas a dépensé plus d'un million de dollars à des travaux de développement. Nous consacrons une somme considérable dans le sud-ouest de l'Ontario.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Les auteurs du Livre blanc prétendent que leur principe de la déduction gagnée est plus réaliste mais moins généreux à l'incitation des gens concernés. Mais j'essaie de déterminer si cette idée est fondée car pour ma part je n'y crois pas. Cependant, ceci n'aurait-il pas un autre effet? Vos impôts seront moins touchés si vous n'avez pas de dégrèvement gagné. Comme vous le savez, la proposition comprend cette particularité non usuelle; si vous jouissez de cette allocation, les dividendes que vous transmettez à vos actionnaires sont touchés dans la mesure où vous pouvez obtenir cette déduction gagnée. Si vous n'avez pas de déduction gagnée, à ce moment-là l'impôt n'est pas réduit et les actionnaires des sociétés où il y a des déductions moins élevées, sont moins atteints par les propositions du Livre blanc. Regardons la différence entre l'Union Gas, et la Canadian Western et Natural Gas qui s'occupe de l'extraction et de la production du gaz naturel. Je crois que vos actionnaires bénéficieront davantage des propositions du gouvernement que les leurs. Ai-je raison de partir de ce principe?

M. Miller: Monsieur le président je crois que, malheureusement vous avez raison. Mais le principe de la déduction gagnée irait dans le sens où ils déduiraient vos impôts prévus si vous avez une allocation plus considérable, vous aurez à ce moment-là un crédit plus élevé du côté des impôts. Mais ceci est une des disputes que j'ai eues sur le «Livre blanc» parce que nous encourageons la croissance à l'article 83 intitulé: «Frais d'exploration et de traçage, épuisement, déductions pour amortissement» qui a pour but d'encourager les gens, les inciter à s'accroître et si vous voulez aller dans l'autre sens, vous aurez un crédit plus élevé comme dividende pour vos actionnaires. Avez-vous cette impression que vous recevez et qu'on vous l'enlève?

[*Texte*]

Mr. Lambert (Edmonton West): If you want my views on it, I think that the earned depletion concept may have something with regard to certain companies. However, to run around and load it onto the back of the shareholders by denying the earned depletion as an element of creditable tax defeats the whole purpose.

May I leave this now, because I think the area is quite clear. I believe your brief does talk a good deal about the difficulties and the problems with administration and so forth with regard to the use of the creditable tax and to what categories of shares this might apply and in what proportions, and the effect it has on closely-held companies.

If the 2½-year limitation on pay-out or requirements for pay-out were removed, in other words if creditable tax could continue on indefinitely, do you think that the system would be better than it is now proposed? Would this be one of the most undesirable features of this integration?

Mr. Miller: Mr. Chairman, from the administrative point of view, from the point of view of the companies, it would be better to have a longer period of time. From the point of view of the government, the longer the period is tougher. However, that is not the main issue as far as we are concerned. What we are concerned about is the major amounts of capital spending. For example, West Coast Transmission are planning to spend something like $20 million in the next three years. Because of these major amounts of capital expenditures and capital cost allowances, the creditable tax is zero. The pipe line companies and the producers, and to a degree the distribution utilities, are not in a position to pass on to their shareholders any creditable tax, a rather low level of creditable tax. This is our main concern on integration.

● 1650

Union Gas, on the other hand, is closer to mature distribution utilities so we can see it in perspective. We can pass on a fairly high level of creditable tax in contrast to Trans-Canada Pipelines. Trans-Canada Pipelines do not foresee paying taxes for the next 14 years. Mr. Wall.

The Chairman: Mr. Wall. Will you address yourself to the microphone, please.

Mr. Robert Wall (Vice-President and Treasurer, Trans-Canada Pipelines): Yes, Mr. Chairman. We do not have a forecast that would indicate payment of taxes as far down the road as 14 years. It is a substantial period of time. I think the question you posed was, if the two and a half year limitation were

[*Interprétation*]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je crois que le principe de la déduction gagnée concerne certaines compagnies. Toutefois il resterait à payer la note par l'actionnaire en niant ou en refusant cette méthode d'avoir fiscal et ce serait aller à l'encontre du but. Je désire ne pas m'attarder car, à mon avis, le sujet est clair. Je crois que votre mémoire parle des problèmes d'administration et autres qui peuvent se poser en ce qui concerne ce crédit et quel genre d'actions ce crédit peut-il s'appliquer et dans quelle mesure et l'effet qu'il a sur les sociétés privées? Si cette limite de deux ans et demi, en ce qui concerne les conditions requises pour le versement d'une certaine somme, si cet impôt pouvait se poursuivre indéfiniment, croyez-vous que le système fonctionnerait mieux, que tel qu'il est proposé à l'heure actuelle? Est-ce que ce serait un des aspects les moins souhaitables de ce programme d'intégration.

M. Miller: Monsieur le président, du point de vue administratif du ministre et des sociétés, il vaudrait mieux que ceci s'échelonne sur une période de temps plus longue. Toutefois du point de vue du gouvernement, c'est plus difficile à la longue, mais ce n'est pas ce qui nous intéresse. Ce qui nous intéresse, ce sont les plus gros montants du capital dépensé. Westcoast Transmission va dépenser 2 millions de dollars en l'espace de 3 ans. A cause de ces investissements considérables et la déduction pour l'amortissement, l'impôt déductible correspond à zéro. Les sociétés qui exploitent des pipelines et les producteurs et jusqu'à un certain point la répartition des sociétés ne peuvent pas faire profiter leurs actionnaires de ces crédits qui seraient peu élevés. C'est ce qui nous inquiète au sujet de l'intégration. Toutefois, l'*Union Gas* est plus proche des sociétés plus mûres, ce qui veut dire que nous pourrions avoir des avoirs fiscaux plus considérables par opposition à «*Trans-Canada Pipelines*». «*Trans-Canada Pipelines*» n'aura pas d'impôt à payer pendant les 14 prochaines années.

Le président: Monsieur Wall, veuillez vous rapprocher du micro, s'il vous plaît.

M. Robert Wall (Vice-President and Treasurer, Trans-Canada Pipelines, Canadian Gas Association): Oui, monsieur le président. Nous n'avons pas de prévisions qui nous permettent de prévoir quels impôts nous aurions à payer d'ici 14 ans. C'est une période assez considérable. Si on arrivait à préciser certains points,

[*Text*]

removed would this eliminate the major objection that we might have in the association to the creditable tax? The answer to that mind you is, no, it would not. It would be a very complicated procedure to follow this creditable tax, but the principle goes to the principle of integration. It makes a second-grade citizen out of any company who is expanding and these are the companies that are basically in the capital intensive and natural resource industries in Canada as compared with the more mature, say, manufacturing company that is paying full taxes. The after-tax yield of the investment from that type of company such as represented by our industry would suffer in comparison with the more mature companies.

Mr. Lambert (Edmonton West): That is fine.

My next question deals with your comments with regard to capital gains and these are on pages 7 and 10 in your proposals. I do not think we have to go through the nature of the objections because so many of them have already been made, and when we say this, gentlemen, it is not that we dismiss your paper, but after all we have heard many briefs, the positions are the same and the arguments by reason of being repeated do not lose their validity. However, I would like to get to one aspect of it, if I may say so. You conclude on page 10, the last paragraph of your brief says:

> If realized capital gains are to be subject to tax, we recommend that a relatively low rate of tax be applied which would recognize inflationary trends and which would not deter investment in capital assets.

One of your arguments was that capital gains tax does deter investment in capital assets. Where is that Solomon-like decision to be arrived at, at what level? However, does not your submission, though, beg the question a little bit because one of the problems we have in Canada is one I would have liked to have seen the White Paper turn itself to and that is a real definition of what is capital gain and what is income? Most of you struggle through the Exchequer Court and the Supreme Court or the Tax Appeal Board, about whether it is income or it is capital gains because the prize in the package can be pretty attractive if you get a declaration that you have a true capital gain, whereas if it is termed to be income the tax is pretty heavy. Your proposal still does not resolve what is a capital gain and what is income. How do we get around this continuing, shall we say, difficulty by pre tax reliefs, or do you not think it would be worth the cake to go for a fight, either the government or the taxpayer if the rate were, say, something like 25 per cent?

[*Interpretation*]

ceci éliminerait peut-être nos objections, que nous pouvons avoir dans l'association au sujet de l'avoir fiscal. Je crois que non. La situation est fort complexe. Il serait fort dificile de s'en tenir à ce principe de l'avoir fiscal mais c'est le principe de l'intégration. On est à faire un citoyen de toute société qui est en train de donner plus d'extension à son entreprise et aux companies de ressources naturelles au Canada par opposition aux grandes sociétés qui paient déjà des impôts au taux courant. Les sociétés que représente notre industrie, ou notre association, souffriraient par opposition aux sociétés plus développées.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Très bien, ma dernière question porte sur ce que vous avez dit au sujet des gains de capital qui se trouve aux pages 7 et 10 de votre texte. Nous n'aurons pas à revenir sur la nature des objections car elles ont été exposées à plusieurs reprises. Nous ne bannissons pas votre texte mais nous avons entendu bien des mémoires où on expose les mêmes principes. Et les argument répétés ne perdent pas leur validité. Je veux, toutefois, en revenir à un aspect de la question. Vou concluez à la page 10, le dernier alinéa de votre mémoire, en disant:

> Si les capitaux sont touchés, l'avoir fiscal doit faire l'objet d'un impôt très bas. Nous recommandons un impôt plus élevé qui tiendrait compte de l'inflation et qui ne nuirait pas aux investissements du capital.

Vous avez dit que l'impôt sur les gains de capital allait nuire aux investissements dans l'actif du capital. Tel que Salomon comment va-t-on en arriver à cette décision? A quel niveau? N'allez-vous pas un peu trop loin. Il y a un problème que j'aurais voulu voir aborder dans le Livre blanc; c'est une définition précise de ce qu'est le capital et de ce qu'est un revenu. La plupart d'entre vous avez défendu votre cause à la commission de recours en matière fiscale ou à la cour de l'Échiquier ou à la Cour suprême? Pourriez-vous me dire si on parle de revenus ou si on parle de besoins de capital parce que le prix est alléchant si votre déclaration parle de vrais gains. Si toutefois, on estime qu'il s'agit d'un revenu, l'impôt est fort considérable. Votre proposition ne définit pas plus ce qu'est un capital et un revenu. Comment va-t-on réussir à surmonter ce problème qui semble permanent? Est-ce qu'il faudra édicter des jugements ou ne croyez-vous pas qu'il vaudrait mieux se lancer à l'attaque, soit du côté du gouvernement ou du côté du contribuable si les taux étaient établis à 25 pour cent?

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Klein.

Mr. Mitchell Klein (Counsel, Canadian Gas Association): The question of what is capital and what is income, of course, is a matter which has plagued the courts for many many years. Traditionally they have said that capital is the tree and the fruit is that which drops off it. On the other hand, the problem is when the tree becomes something that the dealer starts investing in and starts running an orchard. Obviously to the extent that we have a capital gains tax, a lot depends upon the variance between the rate on capital gains and that on ordinary incomes. To the extent that there is a differential, then obviously a definition of what is a capital gain or what is on capital account would be preferred. Perhaps the American lead whereby the definition of what is income is something that is bought for resale in the ordinary course of business would suffice in the circumstances.

Mr. Lambert (Edmonton West): What would you advocate, though? If you are going to have capital gains, just how hard are you going to get hit? What are you prepared to accept? I am not suggesting that there should be, but you seem to be prepared for the inevitable. Is this just a prayer or do you have something concrete to say with regard to it?

The Chairman: Mr. Miller.

Mr. Miller: We gave a good deal of consideration to this recommendation and at first we worded it much more strongly. We said that we are opposed to capital gains tax. However, we got to thinking, as you were suggesting, that it seems like an inevitable thing, that it probably will happen. So what we are saying in effect is if it happens make it as small as possible. Now how small, well as small as possible, is really all I can say.

Mr. Whicher: Is 25 per cent too high?

Mr. Miller: For a growth company your shareholder is investing for capital gains not for dividends, so 25 per cent would be too high, but as far as the interest of the economy of Canada is concerned, in my opinion, it would be nice to see 0 per cent. However, it is a matter of discretion, I would think.

Le président: Monsieur Lambert, avez-vous terminé?

Mr. Whicher, was that your first question or was it a supplementary?

[*Interprétation*]

Le président: Monsieur Klein.

M. Mitchell Klein (Counsel, Canadian Gas Association): Ce qui a embêté les cours depuis bien des années, c'est la question de savoir ce qu'est un capital et ce qu'est un revenu. On dit parfois que le capital est l'arbre et le revenu, le fruit qui en découle. D'un autre côté, le problème consiste dans le fait que, quand l'arbre produit, que le marchand investit et en retire des fruits. Il est évident que bien des choses dépendent sur la différence qui existe entre les gains de capital et les capitaux privés et on peut se demander quelle est la définition qu'on préfère de capital de gain et capital de compte. Aux Américains, cette définition serait peut-être ce qu'on achète et revend le fruit d'une entreprise.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Qu'est-ce que vous allez recommander alors? Si vous avez des gains de capital, dans quelle mesure allez-vous les imposer? Je ne prétends pas que ceci devrait être le cas, vous semblez être prêts à l'inévitable. Est-ce qu'il s'agit seulement d'un souhait ou avez-vous quelque chose de concret à ce sujet?

Le président: Monsieur Miller.

M. Miller: Nous avons beaucoup étudié cette recommandation et d'abord, nous avions des termes beaucoup plus forts. Nous avons dit au début que nous étions opposés au principe d'un impôt sur les gains de capital. Nous avons, toutefois, constaté qu'il s'agissait d'une chose inévitable et que cela se produira. Mais nous disons dans la pratique que si cela se produit mettez les effets aussi peu considérables que possible. Dans quelle mesure? Je ne puis que dire: aussi peu élevés que possible.

M. Whicher: 25 pour cent, est-ce trop élevé?

M. Miller: Pour une société qui est en croissance, vos actionnaires investissent pour obtenir des gains de capital, non pour les dividendes, alors 25 p. cent ne serait pas trop élevé pour le Canada mais en ce qui concerne l'intérêt de l'économie canadienne, il vaudrait mieux que ce soit 0, qu'il n'y en ait pas, c'est une question qui relève de votre jugement.

The Chairman: Mr. Lambert, have you completed your questions?

Monsieur Whicher, Était-ce votre première question ou une question additionnelle?

[*Text*]

Mr. Whicher: It was an interruption for which I apologize.

The Chairman: No, no, it is your turn, Mr. Whicher.

Mr. Whicher: Mr. Miller, before I start I want to just re-emphasize what Mr. Lambert said. We have had many briefs and we recognize your problems which are many. Just as an example, there is not a doubt in the world if the White Paper came into effect that public utility shares would be in an unfavourable position. There is no doubt about that. We recognize it and I do not think there is any answer to it at all, it is unanswerable. We appreciate that. Certainly many of us have looked into it and we hope that something can be done. So on that basis, and appreciating that fact I will ask a couple of questions and the reason I only have a couple is because there have been so many asked in the past.

It is all very well for you, Mr. Miller, and the witnesses to say we should not have a capital gains tax. I want to tell you there are many of us against it. I am completely against it, too. However, let us not talk about Consumers or Union Gas for a minute, let us take Denison Mines Limited with whom I am sure you are quite familiar. Let us remember that only a little while ago their shares were $23 in fact, they were lower, but I am picking a certain time because I remember that figure very well. I remember them going to $78 in a big hurry, over a couple of years. Let us take Falconbridge Nickel Mines, last year at this time it was $89 a share, today it is $150 and a month ago it was $167 or maybe $175. Do you really think a fellow should not pay a capital gains tax on something like that, appreciating the fact that it is done in the so-called free world? Do you think just because a man is in a position to buy Falconbridge or Denison that he should not pay tax on this? I say that he should.

● 1700

Mr. Miller: Mr. Chairman, I will come back to a point raised in an earlier question. In my opinion, we did not satisfactorily answer it. You should differentiate between speculative gains—short-terms investment for fast gains—and long-term investments.

What we are speaking about in the natural gas industry is a stable, long-term, rapid rate but gradual growth industry. We would not expect to see our stock fluctuating as much as Denison and Falconbridge.

Mr. Whicher: Percentagewise, I remember when Consumers Gas figure was rather attractive. One of your witnesses will be able to tell me what the top

[*Interpretation*]

M. Whicher: C'était une interruption, je m'excuse.

Le président: Monsieur Whicher.

M. Whicher: Avant de commencer, je veux re-souligner ce qu'a dit M. Lambert. Nous reconnaissons que vous avez de nombreux problèmes. Par exemple, nul doute que si le Livre blanc était mis en vigueur, votre entreprise d'utilité publique, c'est-à-dire les actions de cette entreprise seraient en mauvaise posture. C'est un fait que nous reconnaissons et il est impossible d'y répondre. Nous nous en rendons compte, nous en avons fait l'étude et nous espérons pouvoir faire quelque chose. Maintenant, j'ai seulement quelques questions et la raison pour laquelle je n'en ai que quelques-unes, c'est qu'il y en a eu tellement de posées dans le passé. Monsieur Miller, vous et vos témoins dites que nous ne devons pas imposer la taxe sur les gains de capital. Plusieurs d'entre nous sont contre cette taxe; je le suis moi aussi. Mais ne parlons pas du gaz des consommateurs ou de l'Union, prenons Dennison Mines avec laquelle je traite. Rappelons-nous qu'il y a quelque temps à peine cela valait $23 par action. Et c'est même passé à $78 dans 2 ans. Prenons aussi Falconbridge Mines; l'an dernier à cette époque, c'était à $89 par action, aujourd'hui c'est $150, il y a un mois c'était à $167 ou $175. Croyez-vous vraiment qu'une personne ne doit pas payer une taxe sur les gains de capital quand on songe que ce sont des profits faits dans un monde d'entreprises privées? Croyez-vous que parce qu'un homme peut se payer des actions de Falconbridge et Dennison, qu'il ne doit pas payer d'impôt? Mois, je crois qu'il devrait en payer?

M. Miller: Monsieur le président, à mon avis, je n'ai pas répondu à la question précédente d'une façon complète. Il faut faire une différence entre les gains de spéculation par exemple, les placements à court terme pour un profit rapide et les investissements à long terme. Ce dont il est question dans l'entreprise d'utilité de gaz, c'est un taux stable, à long terme, rapide mais une croissance petit à petit. Nous ne nous attendons pas à ce que nos actions progressent comme les actions de Dennison ou Falconbridge.

M. Whicher: Je me souviens des parts de *Consumers Gas* qui ont atteint un chiffre assez intéressant. Un de nos témoins sera en mesure de me dire le prix le plus

[*Texte*]

price was. But today, percentagewise, I suggest it is quite different.

Mr. Miller: The price is something like $22.

Mr. Whicher: Maybe that is because they wanted to take over Union. Is that why it went low? We will skip that question. Are you against capital gains as gas companies or as citizens? I agree it will put utilities' shares in an unfavourable position.

Mr. Miller: Well, speaking as a citizen I would be in favour of a proper definition on what is business income. I believe you would include speculative gains or, let us say, trading stock as business income. But in the interest of Canada and the growth of the economy I do not feel we should have a capital gains tax at this time. As far as the main service industries of Canada are concerned, the natural gas industry services the other industries and it is a matter of a long-term growth. It is not a speculative thing. Sure, there are examples where it does go up and down.

Mr. Whicher: Mr. Miller, would you not suggest that you would be happy if we had had a capital gains at a very high rate over the last year?

Mr. Miller: Well, Mr. Whicher, I think you have to look at the long haul, and the White Paper happened to come out at this point in time.

Mr. Whicher: It would have been handy over the last year. You know, I have heard investors say before that the reason they like to invest in the New York market is that "within reason" they know where they stand. They say this because when they lose they can write off to some extent the loss. In Canada you have to take the full brunt. Would you not agree that in some conservative investment portfolios it would be a good thing to have a capital loss tax—not in the gas industry?

Mr. Miller: I would speak on a broader basis than the gas industry, and I do not think that you can look at one year and the tremendous fluctuations in the market as your criterion for setting a policy for future years.

Mr. Whicher: I would agree with that.

[*Interprétation*]

élevé. Mais je crois qu'aujourd'hui le pourcentage est assez différent.

M. Miller: Est-ce que nous n'avons pas passé à $22?

M. Whicher: C'est peut-être parce qu'ils voulaient s'emparer du syndicat alors. Est-ce pourquoi ils ont descendu. Passons outre si vous voulez bien. Vous opposez-vous aux gains de capital comme les compagnies ou les citoyens et je suis d'accord avec vous quand on sait que cela va mettre les actions des entreprises d'utilité publique en mauvaise posture, mais parlez-vous à titre de particulier ou de membre d'une société d'utilité publique?

M. Miller: Je crois qu'il faut définir le revenu d'affaires. Je crois que les gains de spéculation ou les profits sur les stocks ou les parts fait partie du revenu des affaires. Mais dans l'intérêt du pays pour la croissance de l'économie, je ne crois pas que nous devions imposer les gains de capital à l'heure actuelle. Pour ce qui est des industries principales au Canada, les services d'utilité publique par exemple l'industrie du gaz sert les autres industries et ne fait que participer à la croissance. Il ne s'agit pas de quelque chose de spéculatif. Il y a des exemples qui nous prouvent que ça augmente et diminue.

M. Whicher: Monsieur Miller, est-ce que vous ne voudriez pas que nous ayons vu l'imposition sur les gains de capital au cours des dernières années?

M. Miller: Il faut songer au tour d'horizon. Et le Livre blanc est paru à temps.

M. Whicher: Mais je crois que c'eût été une bonne chose pendant la dernière année. J'ai entendu des investisseurs dire, que la raison pour laquelle nous pouvons placer l'argent sur le marché américain, c'est que nous savons où ils sont. Parce que, quand ils perdent de l'argent, ils peuvent obtenir un dégrèvement tandis qu'au Canada, il faut tout encaisser. Croyez-vous qu'un Conservateur avec leur portefeuille, croyez-vous que ce ne serait pas une bonne idée d'avoir justement un impôt sur les gains de capital, peut-être pas pour les compagnies de gaz?

M. Miller: Je songeais à d'autres choses qu'aux compagnies de gaz. Il y a par exemple les industries solides, la croissance solide. Je ne crois pas qu'on puisse envisager une seule année et les fluctuation du marché pour établir des normes servant de politique pour les années à venir.

M. Whicher: Je vais vous poser maintenant des questions sur les recommandations concernant les

[*Text*]

I want to ask you a couple of questions about the dividend recommendations in your brief. I appreciate of course where the gas companies find themselves and I know that it would be tragic for investors in gas utilities if the White Paper came into being without some exception being made. But in it you have recommended that this thing be scrapped completely. You know, I am a little worried about that because I look at a sophisticated investor who has a $10,000 income under the White Paper, is retired and has Canadian stocks. We will say that with his write-offs—he has a wife and so on—he is in a 30 per cent bracket with $10,000 income from Canadian stocks. You realize, of course, that under the White Paper not only would he pay no taxes at all but that he would get a $500 cheque from the Department of National Revenue. Now what is wrong with that?

Mr. Ken Harry (Comptroller, Consumers Gas, Canadian Gas Association): Mr. Chairman, I think it is important for us to emphasize that we are here speaking on behalf of the Canadian Gas Association. I think we also have to emphasize that the companies who are members of the Canadian Gas Association also have to think of the customers. There are many low income customers who may have to pay additional amounts for their gas for house heating and so on. So for the point that has been mentioned there is an opposite point of view here.

Mr. Whicher: I agree with that. I know that the gas companies are in a very peculiar situation. As I said, I want you to know that although my questions may appear to be somewhat antagonistic I do recognize your position entirely and I hope that something can be done. But in your brief of course you recommend not only for the gas companies but for everybody else that the present tax dividend be kept, in other words that 20 per cent tax credit be given. You said that this is the fairest way.

Mr. Miller: Mr. Whicher, fairness may dictate that you should have a system of integration of corporate taxes and shareholders' taxes on a long term. What concerns us is that we are a young developing country and since many of our members have major expenditures there is very little federal tax. So it puts us at a considerable disadvantage as compared to relatively mature companies. This means that the producer would have to increase his rates, the pipeline company in turn would have to pass that increase on, plus an increase for themselves, and all this would go on to the rates process. So it is not a question of fairness. It is a question of can the economy afford it. I might mention a 15 per cent or greater increase in rates would result from integration. We can see that from our calculations.

[*Interpretation*]

dividendes. Je me rends compte de la situation où se trouvent les compagnies de gaz. Je sais que la situation est un peu tragique pour les investisseurs en compagnie d'utilité publique si on adopte le Livre blanc intégralement. Mais vous recommandez que tout soit rejeté. Mais moi, je crois que c'est plus difficile. J'envisage la personne qui a un revenu de $10,000 selon le Livre blanc, est à sa pension, a des actions canadiennes et mettons qu'avec ces dépréciations, des amortissements, il est à l'échelle de 30 p. cent sur un revenu de $10,000. Est-ce que vous vous rendez compte qu'aux termes du Livre blanc, non seulement ils ne paieraient pas de taxes, mais il recevraient un remboursement de $500 par année du ministère du Revenu national. Qu'y a-t-il d'erroné à cela?

M. Ken Harry (Contrôleur, Consumers Gas, Canadian Gas Association): Monsieur le président, je crois qu'il importe de souligner que nous parlons ici au nom de la Canadian Gas Association. Je crois qu'il faut également souligner que les sociétés qui sont membres de cette association doivent également songer aux clients. Beaucoup de clients à revenus modestes devront payer des sommes supplémentaires pour leur gaz, leur chauffage etc. Donc, je crois qu'il y a un point de vue sur lequel on diffère.

M. Whicher: Je suis d'accord. Je sais que les compagnies de gaz sont dans une drôle de situation et bien que mes questions semblent tant soit peu agressives ou insolites, je veux que vous sachiez que je reconnais votre position difficile. Et j'espère qu'on pourra faire quelque chose. Mais dans votre exposé, vous recommandez non seulement au nom des compagnies de gaz mais au nom de tout le monde, que l'on maintienne le dégrèvement imposable à 20 p. 100. Vous disiez que c'était le moyen le plus juste.

M. Miller: Monsieur Whicher, la justice va peut-être vous dicter certaines mesures à long terme pour les revenus de la société et les actionnaires. Mais ce qui nous intéresse, c'est que nous sommes un pays jeune en voie de développement et depuis que plusieurs de nos membres ont des dépenses importantes, il y a très peu de taxe fédérale. Cela nous met en mauvaise posture en comparaison avec d'autres sociétés plus mûres, plus développées. Donc, le producteur devrait augmenter ses taux et notre compagnie devra passer cette augmentation ainsi que leur propre augmentation pour la distribution de leur produit pour revenir en rendement suffisant après taxe.

Donc, ce n'est pas tellement une question d'équité ou de justice mais la question est de savoir si l'économie peut se payer cette mesure.

[*Texte*]

[*Interprétation*]

Je songe aux taux augmentés de 15 p. 100 qui en résulteraient du fusionnement ou de l'intégration. Nous pouvons le constater par nos calculs.

Mr. Whicher: As I say, I have every sympathy with the gas utilities.

M. Whicher: J'ai beaucoup d'égard pour les entreprises d'utilité publique.

One thing that is not fair is this. I only mention it because it is in your brief. You suggest that the 20 per cent tax dividend is fair at the moment. Actually I thought it was very commendable for the government. We have had briefs that say to leave it as it is but increase it to 25 per cent, which would be a good thing too. But it is no good, Mr. Miller, to a fellow who does not pay any tax. A person in a low income tax bracket could get this 20 per cent credit or a hundred per cent credit. What good is a credit when you do not pay any tax under the present situation? But under the White Paper you will get a cheque from the government, and of course for anybody who does not pay tax this is very favourable and would encourage some investment, I would suggest.

Maintenant, je relève quelque chose que vous avez dit dans votre exposé à propos du 20 p. 100 que vous trouvez juste pour le moment. Je crois que c'est très louable pour le gouvernement certains mémoires veulent que le taux soit augmenté à 25 p. 100. Mais cela ne vaut rien pour le particulier qui n'est pas imposable. Celui qui est, qui paie très peu de taxes, peut bénéficier de ce crédit de 20 p. 100 ou 100 p. 100 , à quoi sert ce crédit s'il ne paie pas de taxes à l'heure actuelle? Mais au titre du Livre blanc, vous recevrez du gouvernement un chèque de remboursement et je crois que cela encouragerait certains investissements.

Mr. Miller: Mr. Whicher, on the long term I agree that fairness would be better achieved with integration. On the long term we can afford it, but it is a question of the timing.

M. Miller: Je crois, que ce serait plus juste d'intégrer à long terme. Parce qu'à long terme, on peut se le payer, c'est l'élément du temps qui fait toute la différence.

Mr. Whicher: That is all, Mr. Chairman.

I just want to say that I think we all appreciate your position and certainly hope that we can do something about it.

M. Whicher: C'est tout, Monsieur le président.

Mais je crois que tous, nous sommes sensibles à votre situation, et espérons pouvoir y aider.

The Chairman: Mr. Miller, in your brief you say:

> The proposals to discontinue the present dividend tax credit and provide a new system of tax credits are adversely affecting the equity financing of Canadian corporations with relatively less creditable tax.

Le président: Dans votre exposé, vous dites:

> qu'il est question de prévoir un nouveau régime de taxation. Ceci affectera le financement des corporations canadiennes avec moins de taxe

This may have some validity for your Company but I think if you apply the argument that other companies with adequate creditable tax will be adversely affected it seems to be a bit overstated, because the shareholders of such companies benefit because taxes have not been paid or have been deferred. I would like to have your comments on that.

Ceci peut s'appliquer à votre compagnie mais je crois que si vous voulez appliquer cet argument qu'une autre société, son devoir fiscal serait dans une mauvaise posture. Je crois que c'est trop dire parce qu'on peut dire qu'une société a profité d'une situation parce que les taxes n'ont pas été payées ou ont été différées.

• 1710

Mr. Miller: Mr. Chairman, our calculations indicate we would have to increase our rate of return from utility operations by 50 per cent from—our approximate rate of return at the present time is 8.5 per cent—somewhere in the neighbourhood of 12 or 13

M. Miller: Monsieur le président, nos calculs nous indiquent qu'il faudrait augmenter notre taux de remboursement des entreprises d'utilités publiques de 50 p. 100. Nous avons un rendement actuel est de 8.5 p. 100, ailleurs de 12 ou 13 p. 100, et une augmen-

[*Text*]

per cent and increase gas rates 15 per cent or so. This is what I see. Did I miss your point there?

The Chairman: I said in my question that this argument may have some validity in the case of your company, but when you include all companies, I think your argument may have less validity because in such cases income tax either has not been paid or has been deferred.

Mr. Miller: Speaking in theory for growth companies in general, would you not find much the same situation as I have described for utilities? They would have to increase their rate of return to give their shareholders a satisfactory after-tax yield and this would contribute towards the inflation factor. They would have to have something like 50 per cent higher rate of return to satisfy their shareholders. Mr. Wall, could you add something to that?

The Chairman: Yes, but in the case where there was no income tax paid or the income tax has been deferred, I think Mr. Sim . . .

Mr. Klein: Mr. Klein.

The Chairman: I am sorry.

Mr. Klein: I would add another point, Mr. Chairman. I would imagine the investor would be in a terrible dilemma. If he knows he is going to get a dividend because the company has been paying a dividend every year, but whether he gets creditable tax or not depends upon whether that company has expanded and increased its capital assets during that year, he would not know whether he is going to get creditable taxes or not. He might be in quite a dilemma because he would have no control over whether he gets creditable tax or not, it would depend upon whether the company has expanded in capital assets that year and perhaps claimed excess capital cost allowance. This, itself, would be, I think, a disadvantage to the investor.

The Chairman: Mr. Wall.

Mr. Wall: No, I have nothing more to add.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, do you mind if I make a comment on that point? If taxes have not been paid, it may be for two reasons. One, because there are exemptions for a short time and, second there has not been sufficient income.

The Chairman: Or because they did not want to pay any dividends. You know very well, Mr. Lambert, as I

[*Interpretation*]

tation des taux du gaz de 15 p. 100 ou semblable. C'est ça que je prévois. Est-ce que j'ai répondu à votre question?

Le président: Dans ma question j'ai dit que cet argument est peut-être valable pour votre société, mais quand vous vous adressez à toutes les sociétés, l'argument est plus ou moins valable. Parce que dans le cas des autres sociétés, parfois l'impôt n'a pas été payé ou a été différé.

M. Miller: Parlant théoriquement surtout pour les sociétés de croissance, ne trouvez-vous pas qu'ils devront augmenter leur taux de rendement pour donner à leurs actionnaires un rendement suffisant après l'impôt et ceci contribuera à l'inflation. Il faudrait avoir un taux de rendement supérieur à 50 p. 100 je crois. Monsieur Wall, pouvez-vous ajouter quelque chose?

Le président: Oui, car où l'impôt n'est pas payé, ou lorsque l'impôt a été déféré, monsieur Klein pourrait répondre.

M. Klein: J'ai un autre point, monsieur le président. Je crois que l'investisseur serait mal pris, s'il sait qu'il va recevoir un dividende, parce que la compagnie paie chaque année des dividendes, mais la question de savoir s'il y aura un avoir fiscal va dépendre de la situation financière de la société surtout, cette année-là. Il ne sait pas s'il aura un avoir fiscal ou non. Il sera peut-être en mauvaise posture, parce qu'il n'aura pas de contrôle sur le fait qu'il aura un avoir fiscal ou non, cela dépendra de la croissance de la compagnie cette année-là et si elle réclame un forfait d'un excès d'impôt. Je crois que cela agirait contre l'investisseur.

Le président: M. Wall.

M. Wall: Je n'ai plus rien à ajouter.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Puis-je commenter? Si les taxes n'ont pas été payées, c'est peut-être pour deux raisons. La première c'est qu'il y a des exemptions à court terme, et deuxièmement qu'il n'y a pas eu suffisamment de revenu.

Le président: Ou bien peut-être qu'ils n'ont pas voulu parler de dividendes. Nous savons bien vous et

[*Texte*]

do, that some closely-held corporations did not pay dividends.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes, I know, but . . .

The Chairman: Do you know the reason?

Mr. Lambert (Edmonton West): There are a number of reasons for it, but I would suggest to you that the emphasis in your question was that the shareholders of such companies benefit because taxes have not been paid. It was not because of dividends not having been paid. In other words, if a company has not paid any taxes, one, it is because there are sufficient exemptions or allowances or, second, it is not in a profit position, and to that extent, if a company is not making any money, I do not know how the shareholders derived any benefit.

Now, there is another thing, too. If taxes have been deferred—it seems to me that there is an awful lot of nonsense talked about deferring allowances or accelerating certain allowances and that a tax deferral helps you—there is always the day of reckoning. It is as inevitable as death.

The Chairman: Yes, but sometimes they can choose that yield. Anyhow, I do not want to have any argument with you, Mr. Lambert, or discuss the good points or the bad points of the White Paper. My question was directed to the witnesses. We may have other occasions to discuss it when we make the report on the White Paper later on in the year.

Gentlemen, at page 2 of your brief you said in the last paragraph:

> To attract equity and convertible debt capital a corporation with relatively less creditable tax would be forced to increase dividends to provide a competitive yield and this increased cost would have to be passed on to the customer. It would be inappropriate to introduce these inflationary proposals at a time when both government and industry are waging a war against inflation.

Can you explain what you meant when you mentioned "inflationary proposals."

Mr. Miller: It goes back, Mr. Chairman, to the reference to the 50 per cent greater rate of return being required by a utility. To gain that additional 50 per cent return you would have to increase your gas rates to your customer by 15 per cent approximately or greater. This is why we call it inflationary, it would be part of this cycle of increasing costs and increasing

[*Interprétation*]

moi que certaines sociétés privées ne paient pas de dividendes.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui, je sais mais . . .

Le président: En connaissez-vous la raison?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Bien, il y a différentes raisons. Mais l'accent de votre question, parce que ce sont les actionnaires de ce pays qui profitent de la situation parce que les taxes n'ont pas été payées. Ce n'était pas du fait que les dividendes n'avaient pas été payés. Donc, si la société n'a pas payé de taxe, c'est parce qu'ils ont suffisamment d'exemptions ou d'allocations, deuxièmement, qu'il n'est pas dans une situation profitable. Alors, si la société n'a pas fait d'argent, je ne vois pas comment les actionnaires ont pu en profiter. Maintenant, si les taxes ont été différées, je crois que l'on a dit bien des bêtises à propos des allocations différées ou d'accélération de certaines allocations et qu'une remise de taxe puisse vous aider. Je crois qu'un jour viendra toujours où il y aura un réglage de compte.

Le président: Je ne veux pas d'arguments avec vous, monsieur Lambert. Je ne veux pas discuter des avantages et des inconvénients du Livre blanc. Je m'adressais aux témoins. Nous aurons peut-être d'autres chances, vous et moi, d'en discuter, lorsque nous préparerons le Livre blanc, plus tard au cours de l'année. Messieurs à la page 2, de votre exposé, vous dites dans le dernier paragraphe:

> Voulez-vous expliquer ce que vous entendez par: «propositions d'inflation». Pour attirer le capital convertible, une société à bas avoir fiscal sera forcée à augmenter les dividendes pour promouvoir un champ compétitif et le client en sera affecté. Il ne serait pas à propos d'introduire ces propositions inflationnaires à un moment où le gouvernement et l'industrie combattent et luttent contre l'inflation.

M. Miller: Je crois que cela revient, monsieur le président, à l'allusion au taux de rendement qui serait de 50 p. 100 plus élevé pour une compagnie d'utilité publique. Pour augmenter ce rendement de 50 p. 100 supplémentaire, il faudrait augmenter les taux de gaz, le tarif au client dans la mesure de 15 p. 100 ou plus. C'est pour ça que nous trouvons que c'est une mesure

[*Text*]

prices. Income tax is part of our cost of service and the return to the shareholder is part of our cost of service, so the unfavourable effect of integration would flow through to our customer through price increases.

The Chairman: At page 9 of your brief I notice that you mentioned in considering capital gains we should keep in mind inflationary trends. Do you know if the American system on capital gains takes care of the inflationary trends?

Mr. Miller: Mr. Sim.

Mr. Sim: Mr. Chairman, the American system of capital gains provides for a maximum rate of 25 per cent on their long-term gains. The rate of 25 per cent would effectively recognize certain inflation. There are not many countries that do provide for inflation in their tax rates, but certainly a lower rate of tax on long-term gains does recognize it as opposed to proposals which would tax gains other than on company shares at full rates of income tax.

The Chairman: Will the rates, in your view, recognize the trends of inflation?

Mr. Sim: Yes, Mr. Chairman.

The Chairman: Gentlemen, on page 11 of your brief dealing with "Withholding Taxes on Debt Interest", in the last paragraph you say:

> The withholding tax on debt capital is not a sufficiently important source of revenue for Canada to justify the restrictions which it imposes on attracting debt capital. Total withholding taxes from all sources, including interest, dividends, rentals and royalties, amounted 2.02 per cent of total budgetary revenue for the year ended March 31, 1969.

On what information did you base that percentage of 2.02, on what statistical information?

Mr. Miller: Mr. Sim.

Mr. Sim: Mr. Chairman, that is published in *The National Finances* by the Canadian Tax Foundation.

The Chairman: That is where you got this information?

Mr. Sim: Yes.

[*Interpretation*]

inflationnaire. Cela ne fait pas partie de cette augmentation des frais. L'impôt sur le revenu et le retour à l'actionnaire fait partie de notre coût du service, l'effet non favorable de l'intégration se fera sentir chez nos clients à cause de l'augmentation des prix.

Le président: A la page 9 de l'exposé, vous parlez que pour les gains de capital, il faut songer à certaines tendances inflationnaires. Savez-vous si le régime américain sur les gains de capital tient compte des tendances inflationnistes?

M. Miller: M. Sim.

M. Sim: Monsieur le président, le régime américain des gains du capital prévoit un taux maximum de 25 p. 100 sur leurs gains à longue échéance. Le taux de 25 p. 100 amènera, en effet, une certaine inflation. Je crois qu'il n'y a pas beaucoup de pays qui prévoient l'inflation dans leurs taux d'imposition mais un taux inférieur de taxation sur les gains à longs termes, en tiennent compte, en s'opposant aux propositions qui taxent les gains, autre que les parts des compagnies, à taux total.

Le président: Tiendrez-vous compte de l'inflation?

M. Sim: Oui, monsieur le président.

Le président: A la page 11 de votre exposé, au sujet des droits de succession sur l'intérêt de la dette, au dernier paragraphe vous dites:

> La retenue fiscale sur une dette de capital n'est pas une source assez importante de revenu au Canada pour justifier cette mesure, qui se fonde sur le fait qu'il faille attirer des capitaux de toutes les sources y compris l'intérêt, les dividendes, la location et les redevances au montant de 2.02 p. 100 du total du revenu budgétaire pour l'année se terminant le 31 mars 1969.

Est-ce que vous vous fondez sur des statistiques?

M. Miller: Monsieur Sim.

M. Sim: Monsieur le président, nous nous sommes fondés sur des chiffres publiés dans les Finances canadiennes par la Canadian Tax Foundation.

Le président: C'est là que vous avez retiré vos renseignements?

M. Sim: Oui.

[*Texte*]

The Chairman: At page 18—"Business Expenses—Nothings." Can you clarify what you mean by all business expenditures should be tax deductible and during what period. Also, would you consider "goodwill" as one of the proper business expenditures?

Mr. Miller: Mr. Wall.

Mr. Wall: I am not an expert in this area, Mr. Chairman, but basically most business enterprises expend funds for the purposes of earning income. There are quite a number of types of expenses that are unquestionably laid out to earn taxable income that are specifically disallowed. On page 18 of our brief we identify some of them, fees paid to underwriters for issuance of bonds; the foreign exchange differences in cases of companies such as my own where borrowings are heavy in United States currencies. I do not think there should be any problem on the other part of your question as to the timing.

● 1720

The current Income Tax Act is quite clear as to when an expense can be claimed. It is also quite clear as to those that can be deducted. However, there is a very large area in which "nothings" exist. One of the good things in the White Paper is that they propose to allow deduction or claiming of all expenses laid out to earn income as an expense.

The Chairman: If I move to page 19, 8, Business Expense-Entertainment and Related Expenses, your recommendation is:

> We recommend that all proper business expenses be tax deductible.

What do you consider as proper business expenses regarding "entertainment and related expenses"? Would you have any objection to presenting receipts and on the receipts, the date and the people entertained and for what reason.

Mr. Miller: Mr. Chairman, we mention that even under the present legislation, it could have strong administration. We do not agree with abuses. If it is not a proper business expense, it should not be claimed. But we do feel that there are many legitimate seminars and workshops, annual meetings of business and professional associations, that are vital to the growth of the people in the industry and the industry itself. We would not object to greater control, to being required to have proper receipts. In the third paragraph on page 19, we say:

[*Interprétation*]

Le président: A la page 18, « Affaires, Dépenses, Éléments incorporels.» Quand vous parlez des frais d'affaires, que voulez-vous dire quand vous dites que tous les frais d'affaires doivent être déductibles et pendant quelle période? Et croyez-vous que la réputation de l'établissement d'une société devrait être déduit de l'impôt?

M. Miller: Monsieur Wall.

M. Wall: Monsieur le président, ce n'est pas mon domaine mais en principe, la plupart des sociétés dépensent de l'argent afin de gagner du revenu. Il y a un bon nombre de sortes de dépenses qui ne sont pas permises comme déduction d'impôt. A la page 8 de notre mémoire, nous énumérons, quelques dépenses: frais aux membres d'un syndicat pour l'échéance des obligations; les différences de monnaies étrangères dans les cas des compagnies comme la mienne où les emprunts sont nombreux sous le contrôle des États-Unis. Je ne crois pas que cela cause des problèmes pour ce qui est de la deuxième partie de votre question qui a trait au temps. Je crois que la Loi de l'impôt sur le revenu établit très clairement lorsqu'on peut déduire des frais et ceux qui peuvent être déduits. Cependant, il y a une zone où il existe des éléments incorporels. Ce sont des bonnes mesures du Livre blanc où l'on propose des possibilités de réclamer tous ces frais aux fins de l'impôt.

Le président: Maintenant, si je passe à la page 19.8 secteur de votre exposé, dépenses d'affaires, frais de représentation et affiliés.

> Vous recommandez que tous les frais soient déductibles aux fins de l'impôt.

Qu'entendez-vous par frais convenables d'affaires au sujet des «frais de représentation et affiliés»? Vous opposez-vous à présenter des reçus signés et la raison?

M. Miller: Je pense, monsieur le président, nous avons dit que, même aux termes de la présente mesure législative, nous pourrions avoir un meilleur régime. Nous n'admettons pas les abus. S'il ne s'agit pas d'une dépense d'affaire convenable; ou ne doit pas la réclamer. Mais nous croyons qu'il y a bon nombre de colloques, d'ateliers de travail, de réunions annuelles d'associations d'affaires qui sont absolument essentiels à la croissance de l'industrie et de ceux qui participent. Il faudrait des contrôles plus sévères et réclamer des reçus convenables. Au troisième paragraphe de la page 19 nous disons:

[*Text*]

Management strives to maintain adequate control through budgeting, authorization and approval of these costs. Moreover, in the case of our regulated members, the authorities periodically review these costs to ensure that they meet the test of being reasonable business expenses properly chargeable to customers.

Within our industry, we are very strong on control of these expenses.

The Chairman: Would you have any objection to receipts being produced stating why the meeting was attended and why the expenses are claimed as deductions.

Mr. Miller: Mr. Chairman, in practice we require this type of information. I am not sure how far you would intend to go, but in our company, we require people to show the reason for their expenditure, the days involved and the tax receipts, for example hotel bills. You can go too far on this possibly though. Would you expect to have a receipt for meals if it was a $5 dinner. We do not require a receipt for routine costs.

The Chairman: What would be the minimum in the case of your company?

Mr. Miller: Well generally speaking, we do not require receipts for a meal. We rely upon the individual signing his expense account and the approval system. He has to clear it through his supervisor in turn. Mind you, he has to have a hotel bill attached to show he was in fact out of town and it has to meet the test of reasonableness. If he was out of town for three days then his meal allowance should not exceed so much money. But we actually have not required receipts for meals.

The Chairman: That is all right. My last question deals with pages 13 and 14 in your brief. You recommend that incentives to natural gas exploration and development continue at at least the present levels. You comment that the depletion incentives should be similar to those in competing countries like the United States. Your argument tends to ignore this. The apparent problem facing the United States is that consumption of natural gas in the United States continues to grow more rapidly than the U.S. gas reserves. Canada is under less pressure to encourage the exploitation of this energy source other than for export purposes.

Mr. Sim: Mr. Chairman, getting away from the production aspect and the higher cost of production resulting from the earned depletion concept, we are

[*Interpretation*]

Que nous avons dit que la direction tâche d'exercer un contrôle adéquat par les budgets, l'autorisation et l'approbation de ces frais. De plus, dans le cas des membres en règle, les autorités revoient ces frais de temps à autre pour assurer qu'ils répondent aux tests établis pour des frais équitables que les clients paient.

Dans notre industrie, nous surveillons ces dépenses de près.

Le président: Vous opposez-vous au fait de remettre des reçus où apparaîtra la raison d'être de la réunion et pourquoi les frais sont réclamés?

M. Miller: Monsieur le président, dans la pratique, nous exigeons toutes ces précisions. Je ne sais où exactement vous voulez aller mais chez nous, nous demandons à nos gens de préciser la raison de la dépense, les journées employées et les reçus, par exemple, les additions d'hôtel. Je crois que l'on pourrait très bien aller très loin dans ce sens toutefois. Par exemple si c'est un diner de $5 nous n'exigeons pas de reçu pour les dépenses routinières.

Le président: Quel est votre minimum quant aux reçus?

M. Miller: Règle générale, nous n'exigeons pas de reçus pour les repas. Nous faisons confiance à l'individu qui enregistre ses dépenses et signe le reçu. Il doit le faire approuver par son surveillant au retour. Le particulier, pour son repas, il doit aussi avoir sa note d'hôtel pour prouver qu'il était loin de sa ville de domicile, et ce doit être une note raisonnable. S'il est absent de la ville pendant trois (3) jours, alors il lui est allouée une certaine somme pour ses repas. Mais nous n'obligeons pas de reçus pour chaque repas.

Le président: C'est bien. Ma dernière question a trait à la page 13 et 14 de votre exposé. Vous recommandez que des encouragements pour l'exploration minérale continuent au rythme actuel et que les encouragements doivent être semblables à ceux des pays concurrentiels comme les États-Unis. Vous semblez l'ignorer. Le problème des États-Unis quant à la consommation du gaz croissait à un rythme plus rapide qu'au Canada car le Canada n'a pas à faire face aux mêmes pressions.

M. Sim: Monsieur le président, pour m'éloigner un peu de l'aspect de la production, les frais élevés de la production à cause du concept des dégrèvements

[*Texte*]

very concerned about the cost of gas to the consumers. The higher taxes for Canadian production will eventually have to flow through to the Canadian consumers of natural gas and therefore put natural gas at a greater competitive disadvantage to other fuels perhaps.

The Chairman: Are our known reserves of gas not satisfactory for many years to come for Canadian consumption?

Mr. Sim: Our own natural gas reserves will satisfy Canadian requirements for many years, but the cost of developing future reserves becomes greater especially when you look at the northern development. We feel that the continued liberal, rather the continued incentives on the basis of percentage depletion are necessary in order to develop these future reserves for Canadian requirement.

The Chairman: Did I hear you correctly when you said liberal incentive?

Mr. Sim: No, I am sorry, that was a . . .

The Chairman: I thought they were very good incentives, that was what you had in mind. Mr. Howe?

Mr. Howe: Mr. Chairman, you have asked some of the questions that I intended to ask. I am not a member of this Committee however, I have two or three questions that I would like to have some answers to. In connection with the summary that I have here before me, I would like to ask you Mr. Miller under present conditions, since the bank rate was allowed to go free and interests have increased tremendously all around the area of bond markets and things like that, have you had difficulty in the bond market selling any of your issues to the public?

Mr. Miller: Mr. Howe, we have been faced with very difficult situations in financing. On temporary financing, we have had to pay rates of 8½ per cent per bank loan, and more recently, 9 per cent. When it gets over certain levels it is 9 per cent of the remainder. As far as straight bond and debenture issues, the rates have gone higher and higher. We issued a debenture issue of 9 1/8 per cent on April 1, 1970–a $10 million issue at a discount. Trans-Canada is in the process of an issue that Mr. Wall can speak to, which I believe is 10 per cent. We can obtain the capital but at an extremely high cost. So high that it makes you wonder if it is worthwhile investing or should we pull our horns in and back off? Mr. Wall?

[*Interprétation*]

mérités, nous nous occupons du prix du gaz pour les clients. Les taxes les plus élevées pour la production canadienne devront revenir, devront être remboursées au consommateur canadien et le gaz naturel sera en mauvaise posture à comparer avec d'autres moyens de chauffage, d'autres carburants.

Le président: Est-ce que nos réserves actuelles en gaz ne sont pas suffisantes pour un bon nombre d'années?

M. Sim: Nos réserves de gaz naturel répondront aux besoins canadiens pour bon nombre d'années, mais le coût des développements ultérieurs seront très élevés, surtout quand on songe au développement du Nord. Nous croyons que les encouragements continus sont tout à fait nécessaires pour développer ces futures réserves à la demande des Canadiens.

Le président: Vous ai-je entendu parler des encouragements des Libéraux?

M. Sim: Non, non. Non, je crois que ce sont de très bons encouragements.

Le président: Je pensais qu'ils étaient de très bons encouragements. Est-ce ce à quoi vous pensiez monsieur Howe?

M. Howe: M. le président, vous avez posé certaines des questions que je désirais poser. Je ne suis pas membre du Comité, mais voici. Au sujet de l'exposé du résumé que j'ai devant les yeux, monsieur Miller, à la présente conjoncture où le taux bancaire a été libéré, que les taux d'intérêt ont grandement augmenté et que la bourse, etc., avez-vous eu des difficultés à la bourse pour vendre vos actions publiques?

M. Miller: Nous avons été aux prises avec des situations très difficiles pour le financement. Pour financement provisoire nous avons dû payer 8½ p. 100 pour les taux bancaires et plus récemment 9 p. 100 du reste au-delà d'un certain montant. Quant aux émissions d'obligations, les taux se sont accrus de plus en plus. Nous avons une émission d'obligations de $10 millions à 9 1/8 p. 100 à escompte à partir du 1er avril 1970. La Trans-Canada émet des obligations dont M. Wall peut parler, qui je crois est de 10 p. 100. On peut obtenir des capitaux mais à un coût extrêmement élevé, si élevé qu'on se demande si c'est rentable de faire des investissements, monsieur Wall!

[*Text*]

The Chairman: Mr. Wall.

Mr. Wall: I am not sure I got your question?

Mr. Howe: I have difficulty. You make a statement that capital has to be raised to provide facility for the consumer demand for natural gas on markets virtually closed by high interest rates.

Mr. Wall: Mr. Miller mentioned we are on the market now selling a $50 million, 10 per cent straight 20-year debenture. That is a rate that has to be paid to sell the security that is competitive with other securities. I would not like you to think that we are paying an excessive rate. We are not. That is a Canadian debenture issue without retractable provision. Our capital requirements are just so large that we just have to continue borrowing money. We are concerned frankly that some of the proposals in the White Paper are going to make that job much more difficult for us. If we are going to expand, the bulk of our customers who live in Canada will have to pay the cost of that capital.

• 1730

Mr. Howe: Just how has this been reflected in your consumer prices or the price to the customer in the last year, for instance?

Mr. Wall: We have entered into quite a number of new sales contracts with our customers at rates that we consider fair. However, a good portion of the gas that we are currently selling under contracts entered into over the past 10 to 12 years is not yielding a sufficiently high return and we have been required to seek relief by way of a rate hearing with the board that regulates us, the National Energy Board. These proceedings have not yet started.

Mr. Howe: Are you having difficulty with your other competitors, the oil and electrical people?

Mr. Wall: Yes, sir, competition exists in most areas in which we sell gas. It becomes more difficult as you move further east.

Mr. Howe: You make the statement further on in your brief that dividends would have to be increased 50 per cent in order to give the same after tax return that would be obtainable, if creditable tax was given, and service revenue would have to be increased $2 to make another $1 available for dividends. Could you explain that?

[*Interpretation*]

Le président: Monsieur Wall!

M. Wall: J'ai pas tout à fait saisi votre question.

M. Howe: J'ai de la difficulté. Vous avez fait une déclaration à savoir qu'il faut hausser les capitaux pour fournir des services au consommateur pour le gaz naturel sur un marché qui est presque fermé à cause des taux d'intérêt très élevés.

M. Wall: Monsieur Miller a dit qu'à l'heure actuelle nous vendons des obligations de $50 pour 20 ans au taux de 10 p. 100 et il faut payer ce taux afin de se procurer la sécurité qui rivalise avec les autres sécurités. Ne pensez pas que nous payons un taux excessif. C'est une émission d'obligations canadiennes ordinaires. Nos besoins en capitaux sont tellement élevés que nous devons continuer à emprunter de l'argent. Comment nous sommes inquiets que certaines des propositions du Livre blanc vont nous rendre la tâche encore plus difficile si nous voulons agrandir notre marché au Canada, nos clients devront payer l'intérêt de ce capital.

M. Howe: Comment cela se traduit-il dans les prix ou dans le taux que vous chargez au client l'an dernier, par exemple?

M. Wall: Nous avons conclu certains contrats avec nos clients à des taux que nous trouvons équitables. Toutefois, une bonne partie du gaz que nous vendons à l'heure actuelle sous contrat depuis la fin des douze ans ne nous rapporte pas assez et il nous faudra convoquer une séance pour l'autorité qui règle ces questions; il s'agit de la «National Energy Board». Les procédures n'ont pas encore commencé.

M. Howe: Est-ce que vous avez des ennuis avec vos autres concurrents; les gens de l'huile et de l'électricité?

M. Wall: Oui, monsieur, la compétition existe dans la plupart des secteurs où nous vendons du gaz. Il existe une forte concurrence et cette concurrence s'accroît au fur et à mesure qu'on va vers l'Est.

M. Howe: Vous avez dit qu'il faudrait accroître les dividendes dans une proportion de 50 p. 100 pour accorder des bénéfices correspondants, si on accorde un avoir fiscal et le revenu du service doit être augmenté de $2 afin d'avoir $1 pour les dividendes. Pouvez-vous expliquer cela?

[*Texte*]

Mr. Wall: I am not aware that those amounts are mentioned in our brief.

Mr. Howe: It is in your summary.

The Chairman: I am sorry, Mr. Howe, this is not the company summary. That summary is from our researchers.

Mr. Howe: I see. The information must have come from the brief.

The Chairman: Yes, sir.

Mr. Wall: If I may I would like to refer this question—I am familiar with the consequences—to Mr. Sim. I think he can speak to the calculation.

Mr. Sim: May I have the question again, please?

Mr. Howe: I was rather interested in the statement that service revenue has to be increased $2 to make another $1 available for dividends.

Mr. Sim: All revenue that comes into a company is subject to tax, so if you want to increase your rate of return by $1 you would have to increase your gross revenue by $2 because that $2 would have a 50 per cent rate of tax, applicable to it thereby leaving you with $1 profit.

Mr. Howe: In a percentage figure to the consumer, how much would you have to raise your rates to look after the program as indicated by the White Paper?

Mr. Sim: Mr. Miller mentioned before that the rate to the consumer would have to be increased 15 to 20 per cent over-all.

Mr. Miller: Mr. Howe or Mr. Sim, I was referring to the effect of integration alone. If you add to that the effect of the capital gains tax and the earned depletion concept as it affects the producers you would be speaking of an increase greater than 15 per cent.

I will give you some background on the answer to your question about financing. We issued $10 million of debentures in March of 1970. Originally we had planned to issue up to $30 million, but because the interest cost was so high and because we felt that it was bound to break sometime and the cost would come back to a lower level, we deferred $20 million. Sometime this fall or next spring we hope to be able to borrow money at a lower rate. In the meantime, we have committed ourselves for a $30 million capital expenditure program this year and we have a $30

[*Interprétation*]

M. Wall: Je ne sais pas si on a mentionné ces sommes.

M. Howe: Dans votre résumé . . .

Le président: Je regrette, monsieur Howe, ce n'est pas le résumé de la compagnie, c'est le résumé des recherchistes.

M. Howe: Ce renseignement doit provenir du résumé.

Le président: Oui, monsieur.

M. Wall: Je connais les conséquences de cette question et la poserai à M. Sim. Il peut parler du calcul.

M. Sim: Pourriez-vous répéter votre question s'il vous plaît?

M. Howe: Je me demandais si les revenus devraient être accrus dans une proportion de deux dollars pour accorder des dividendes d'un dollar?

M. Sim: Tous les revenus sont soumis aux impôts, si vous devez accroître vos revenus d'un dollar, il faudra accroître le taux brut dans une proportion de deux dollars car ce dollar sera imposé dans une proportion de 50 p. 100 applicable et vous gagnez $1.

M. Howe: Combien faudrait-il rehausser les taux si on veut tenir compte du programme proposé par le Livre blanc?

M. Sim: M. Miller a dit que le taux pour le client devrait s'accroître dans une proportion de 15 à 20 p. 100.

M. Miller: Monsieur Howe ou monsieur Sim, je voulais parler des effets de l'intégration. Si vous y ajoutez les frais de l'impôt sur les gains de capital et de la question de la dépréciation gagnée tel qu'ils affectent les producteurs, vous parlez de n'importe quelle augmentation plus haute que 15 p. 100. Je vais vous répondre au sujet du financement. Nous avons émis des actions dans une proportion de dix millions de dollars en mars 1970. Mais nous avions prévu de fournir jusqu'à trente millions de dollars; mais parce que les intérêts étaient tellement élevés et parce que nous croyons que les prix baisseraient à un certain point, nous avons différé à plus tard l'émission d'action pour vingt millions de dollars à peu près. Nous espérons à l'automne ou au printemps prochain, pouvoir emprunter de l'argent à un taux d'intérêt moins élevé. C'est la raison pour laquelle nous avons

[*Text*]

million program for the following year. We are going to get into a squeeze somewhere along the line. If the money rates do not decrease, then you will find that we will have to cut back on our expenditures because you cannot justify expanding if you have a limited return which is lower than your interest cost. That does not make sense.

Northern and Central had a 9½ per cent $20 million issue as well, and this is another factor. As far as Trans-Canada's rate increase is concerned, it takes a while to see the effect. I think the date of the application for the rate increase was August of 1969, and the effect will be felt sometime after that hearing is held. The effect will be that Trans-Canada will increase the rates to the distributing companies, who in turn will have to increase their rates to the consumer, but it has to be dealt with at the hearing first.

Mr. Howe: In other words, you have no doubt in your mind but that this White Paper will be inflationary when it comes down to public utilities in your particular field?

Mr. Miller: Most definitely, Mr. Howe.

Mr. Howe: I was rather interested in your questions, Mr. Chairman, with regard to expenses. I have before me a speech that was made by a former Minister of Finance, the Hon. Walter Harris, when he was speaking to the Victoria and Grey Trust 80th Annual Meeting. He made this statement, Mr. Miller:

> I am afraid I still think the income tax is the fairest tax of all. I also know there are some who can hide behind the present legislation but these can always be straightened out as time goes on.

Do you agree with that statement? Under the present income tax, if the legislation is carried forward as it is spelled out in the law, the people that are hiding behind it could be caught?

Mr. Miller: Yes. We say in our brief that we feel it is a question of enforcement and in answer to the Chairman's comment about whether we would agree with proper receipts, the answer is yes. This is part of the enforcement principle.

The Chairman: On the other hand, you are citing Mr. Harris, a former minister. Do not forget that in 1962 your government appointed a royal commission

[*Interpretation*]

entrepris cette année un programme de dépenses immobilisées de 30 millions de dollars. Nous avons également un autre programme de 30 millions de dollars pour l'année suivante. Il va falloir limiter nos dépenses à un point donné si les taux d'intérêt ne diminuent pas, alors nous devrons limiter nos dépenses car il n'est pas possible de justifier un programme d'expansion si les recettes sont moins élevées que le coût de l'intérêt. Cela n'a pas de sens . . . une émission de 20 millions de dollars.

La «*Northern*» et la «*Central*» ont eu une augmentation de 9½ p. 100, et on leur a fourni vingt millions de dollars, et c'est un autre facteur. Pour ce qui est des augmentations de taux de la Trans-Canada, cela va prendre du temps avant d'en voir les effets. Je crois que la date de la demande pour l'augmentation du taux était août, 1969 et on en sentira l'effet après quelque temps. Les effets se produiront peu de temps après l'audience et Trans-Canada accroîtra ses taux aux sociétés de distribution qui devront accroître les taux fixés pour les consommateurs. Mais ce doit être une transaction effectuée à l'audience en premier lieu.

M. Howe: En d'autres mots vous êtes donc certain que le Livre blanc aura pour effet d'accroître l'inflation lorsqu'il sera au service du public dans votre domaine en particulier.

M. Miller: Très certainement, monsieur Howe.

M. Howe: Je suis très intéressé par ces questions que vous avez posées au sujet des dépenses. J'ai un discours qui a été prononcé par un ancien ministre des Finances, l'honorable Walter Harris, discours qui a été prononcé à Victoria et «Grey Trust» à la 80e réunion annuelle. Il a fait la déclaration suivante:

> Je crois que l'impôt est toujours l'impôt le plus juste. Certaines personnes peuvent se cacher derrière la loi actuelle, mais ses modifications peuvent être apportées avec le temps.

Êtes-vous d'accord? Dans le contexte de la loi actuelle, si la loi était mise en œuvre d'une façon plus efficace les gens qui s'y cachent risquent d'être arrêtés.

M. Miller: Oui. Nous disons dans notre mémoire qu'il s'agit d'une mise en application. Et pour répondre à monsieur le président au sujet des reçus, la réponse est oui. C'est une partie du principe de la mise en application.

Le président: Toutefois vous avez nommé monsieur Harris un ancien ministre. N'oubliez pas que votre gouvernement a nommé en 1962 une commission

[*Texte*]

headed by Mr. Carter and they spent 3½ years on it, and I know the recommendations they made, and according to these gentlemen anyway, the present method of income tax is not as it was up to 1967 at any rate, Mr. Howe.

Mr. Howe: Of course, Mr. Chairman, you will agree with me that all commissions and all committee reports are not acted on.

The Chairman: No, but I am sure you will agree that it was appointed by a previous government, of which you were a member, and it was headed by a very competent chairman, who is now deceased. That Commission spent 3½ years and they had 150 people working with them and they came up with some recommendations that I am sure the financial business world would not like to have become law today.

Mr. Howe: By the same token, Mr. Chairman, the Barber Commission on farm machinery spent a long time going into the question of farm machinery and they made a lot of recommendations, and none of them have been carried out so far.

The Chairman: But the Barber Commission report does not go back to 1967. Yes, Mr. Ritchie.

Mr. Ritchie: This question may have been asked earlier, Mr. Chairman. In earlier submissions by witnesses from gas companies the unfavourable position of utility shares compared to industrial and commercial shares was mentioned. If this is not changed, what do you think the future of investors in utilities is?

The Chairman: Mr. Ritchie, are you dealing with paragraphs 4.62, 4.63 and 4.64?

Mr. Ritchie: The Canadian Gas Association summary.

The Chairman: I mean your question?

Mr. Ritchie: I beg your pardon?

The Chairman: Does your question deal with paragraph 4.62 of the White Paper? If so, the Canadian Gas Association was before the Committee on that.

Mr. Ritchie: I see.

The Chairman: I am sorry, I do not think I put my point clearly. Does your question deal with paragraph 4.62 of the White Paper or not?

[*Interprétation*]

royale sous la direction de M. Carter et cette commission Carter a mis trois ans à présenter son rapport et d'après le rapport de cette commission, le système d'impôt actuel n'est pas celui de 1967 pour n'importe quel taux, monsieur Howe.

M. Howe: Bien sûr, monsieur le président, vous serez d'accord avec le fait que toutes les commissions et tous les rapports de comité n'y travaillent pas.

Le président: Non mais je suis sûr que vous m'approuverez qu'il a été mis sur pied par le gouvernement précédent duquel vous étiez membre et, à la tête un homme compétent qui est maintenant décédé. Cette commission qui a mis trois ans et demi à travailler avec 150 personnes à étudier et à présenter également des recommandations que les commissions financières sont loin d'envisager comme pouvant devenir des lois aujourd'hui.

M. Howe: Nous avons également une commission de coiffeurs sur les prix des instruments oratoires qui a également présenté des recommandations, aucune de ces recommandations n'a été mise en œuvre jusqu'ici.

Le président: Le rapport de la commission des coiffeurs ne retourne pas à l'année 1967. Oui, monsieur Ritchie.

M. Ritchie: Cette question a peut-être été posée plus tôt, monsieur le président. Dans les soumissions antérieures, on a souligné la situation défavorable des actions des sociétés d'utilités publiques par rapport à d'autres sociétés. Si cela ne change pas, quel sera le sort des futurs actionnaires?

Le président: Monsieur Ritchie, traitez-vous des paragraphes 4.62, 4.63 et 4.64?

M. Ritchie: Le résumé de l'Association canadienne de gaz.

Le président: Je veux dire votre question?

M. Ritchie: Je vous demande pardon?

Le président: Votre question a-t-elle trait au paragraphe 4.62 du Livre blanc? Si oui, l'Association canadienne de gaz l'a traitée devant le comité.

M. Ritchie: Je vois.

Le président: Je regrette, je crois m'être mal exprimé, votre question a-t-elle trait à l'alinéa 4.62 du Livre blanc oui ou non?

[*Text*]

Mr. Ritchie: It could. It has to do with paragraph 4.63.

The Chairman: As you are aware, Mr. Ritchie, the Canadian Gas Association appeared with a group of utilities that came before our Committee and they dealt very extensively with paragraphs 4.62, 4.63 and 4.64 of the White Paper.

Mr. Ritchie: I see. Has my question been asked earlier today?

The Chairman: Yes, it was touched on by your colleague, Mr. Lambert, but I will accept your question.

Mr. Ritchie: I would just like to know what the future will be—unless it puts them in a bad position—if the White Paper proposals take effect?

● 1740

The Chairman: Mr. Miller.

Mr. Miller: Mr. Chairman, on April 28, I believe, we emphasized that it was a very urgent matter; we were quite concerned that we were not able to finance by using equities. We had to hang our hat on debentures and bonds, which were at a high interest rate and, as you mentioned, Mr. Wall, the market was virtually closed. Theoretically we could rectify this by increasing the rate of return by 50 per cent so we could pass on a greater dividend to our shareholders. I say "theoretically" because I doubt very much if the regulatory boards would want to authorize a rate of return as high as 12 per cent. We are obviously bound to survive because we serve a public need, but it has to be rectified. We have to survive, so I am quite confident that something will have to be done.

Mr. Ritchie: Would there be increased pressure to take you over, as the hydro facilities in many provinces have been taken over, based largely I believe on the mechanics of the tax structure?

Mr. Wall: If I may, I would like to add a further comment relative to your question concerning paragraphs 4.63, 4.64 and 4.65. This is where it is outlined that there would be no creditible tax to the distribution utilities. Those utilities would probably have to increase the dividends to their shareholders to become competitive with the more mature tax-paying corporations that had creditible tax. As I see it, though, one danger would be that they would become real bargains for nonresidents to purchase those shares. That would be a real bargain simply because the

[*Interpretation*]

M. Ritchie: Ceci a trait à l'alinéa 4.63.

Le président: Comme vous le savez, docteur Ritchie, la Canadian Gaz Association est venue témoigner ici en même temps qu'un autre groupe de service d'utilité publique qui ont longuement parlé des alinéas 4.62-4.63-4.64 du Livre blanc.

M. Ritchie: Est-ce que ma question a été posée plus tôt aujourd'hui.

Le président: On y a touché, je pense, M. Lambert, un de vos collègues l'a fait, mais j'accepte votre question.

M. Ritchie: Je veux savoir ce que l'avenir vous réserve à moins que vous ne soyez dans une assez mauvaise posture, s'il y a des modifications apportées au Livre blanc?

Le président: Monsieur Miller.

M. Miller: Monsieur le président, à ce moment-là, le 28 avril, nous avons dit que c'était une question très urgente, nous avions peur de ne pas pouvoir financer notre avoir. Il fallait ou bien avoir recours à des obligations, à des taux d'intérêt élevé, ou le marché était fermé. Nous pouvons remédier à ceci en théorie en accroissant le taux de bénéfice dans une proportion de 50 p. 100 pour accroître les bénéfices de nos actionnaires, mais j'ai dit en théorie, car je doute fort que la commission puisse permettre un taux d'augmentation de 12 p. 100. Nous allons certainement survivre, nous répondons à un besoin, il va falloir expliquer la situation. Il vous faut survivre alors que je suis certain qu'il faut agir.

M. Ritchie: Y aura-t-il des pressions pour que vous releviez du gouvernement provincial comme l'énergie électrique, par exemple, dans certaines provinces basées sur les artisans du fonctionnement des taxes.

M. Wall: Je voudrais ajouter une autre observation qui a trait à votre question sur les alinéas 4.63, 4.64 et 4.65, à savoir qu'il n'y aurait pas d'avoir fiscal accordé aux services d'utilités publiques. Ces services devraient sans doute accroître les dividendes versés aux actionnaires pour faire concurrence aux sociétés mieux établies qui bénéficieraient de cet avoir fiscal. Un des ennuis, toutefois, c'est que ceci peut devenir une aubaine pour les non-résidents pour acheter ces parts. Car le non-résident n'a pas à bénéficier de l'avoir fiscal à moins qu'il soit à la tête de la société. Les actions du

[*Texte*]

nonresident does not get the creditible tax unless he is in control of the company. I would think that would be one of the dangers; a share of Consumers' Gas, for instance, that said a high yield would not be too attractive to Canadian investors simply because they could not get what is now a 20 per cent dividend credit, or the tax credit. The shares would slip down on the market price but they would be very attractive to a nonresident.

Mr. Ritchie: Would there be a tendency to take the 12.5 per cent off the price of gas, which you might do by reducing exploration or expenses?

Mr. Wall: I think there would probably be a happy medium. I think all of the people associated in the industry expect a reasonable rate of return. If they cannot make it they will just not expand.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen. On behalf of the members of this Committee I wish to thank you for the submission of your brief on the White Paper on tax reform. I also wish to thank you for your presence today to reply to questions directed to you by the members of this Committee. Thank you very much.

We will start our proceedings tonight by hearing representatives of the Ontario Confederation of University Faculty Associations in the same room at 8 o'clock. We are sorry we did not get started at 3.30, but the agenda in the House was longer than expected.

EVENING SITTING

● 2010

The Chairman: Gentlemen, tonight, for the consideration of the White Paper on Tax Reform, we have representatives from the Ontario Confederation of University Faculty Associations. On my right, Mr. Charles Handy, Executive Vice-Chairman, and Professor Charles Hebdon.

Mr. Hanly.

Mr. Charles Hanly (Executive Vice-Chairman, Ontario Confederation of University Faculty Associations):

Thank you, Mr. Chairman.

The Ontario Confederation of University Faculty Associations, just so that you know who we represent,

[*Interprétation*]

Consumer Gas n'attireront pas l'investisseur canadien, car il ne pourrait pas obtenir cette action à 20 p. 100 de dividendes et le prix en baisserait mais les non-résidents seraient beaucoup plus intéressés.

M. Ritchie: Ne serait-on pas plus intéressé à réduire le prix du gaz de 12.5 p. 100 qui réduirait l'exploration ou les dépenses?

M. Wall: Je crois qu'il y a certainement une moyenne, un moyen terme, les gens qui sont associés à l'industrie attendent un taux de rendement raisonnable. S'ils ne peuvent pas obtenir de rendement raisonnable, ils ne sont pas intéressés.

Le président: Je vous remercie, au nom des membres de ce comité messieurs d'être venus présenter votre mémoire sur le Livre blanc au Comité. Je vous remercie également d'avoir répondu aux questions qui vous ont été posées.

Nous allons ce soir interroger d'abord les représentants de la Fédération de l'Ontario des associations des facultés d'université au même endroit à 8 h. Nous sommes désolés de n'avoir pu commencer à trois heures trente, mais les travaux de la Chambre ont pris plus de temps que prévu.

SÉANCE DU SOIR

Le président: Messieurs, ce soir, pour l'étude du Livre blanc sur la réforme fiscale, nous avons les représentants de la Fédération ontarienne de l'Association des professeurs d'universités. A ma droite, le professeur Charles Hanly, qui est le président administratif ainsi que le professeur Charles Hebdon.

Monsieur Hanly, je vous cède la parole.

M. Charles Hanly, (vice-président, OCUFA):

Merci, monsieur le président.

L'Association des professeurs des universités de l'Ontario est une association de tous les professeurs

[*Text*]

is an association of all the faculties of the universities in Ontario and represents some 7,000 university professors in the province.

We, I suppose, are as foreminded as any group in society so we are not here to attack the concept of reform of the tax law. We are interested really in a much more limited task which is to develop for you some of the difficulties that are generated by the tax system for university professors in the practice of their profession, and some of the particular aspects of the White Paper as they bear specifically on the profession of university teachers.

With that very brief introduction, I would like to turn over the proceedings on our behalf to Professor Charles Hebdon who is a Professor of Political Economy at the University of Toronto and the Chairman of our Standing Committee on Taxation.

The Chairman: Thank you.

Professor Hebdon?

Professor Charles Hebdon (Chairman of Standing Committee on Taxation, Ontario Confederation of University Faculty Associations): Mr. Chairman and gentlemen, my background in taxation has been one of a rather practical matter. For eleven years, I was with Canada Packers Limited and, at the time I left there, was the chief accountant of the company and dealt with the tax department on tax matters of the corporation. I spent another sixteen years with the Reliable Toy Company during which time I was involved in the tax matters of the company and also with the principals of the company.

For the last eight years I have been teaching at the University and, although I do not teach taxation directly, my knowledge of income tax has led quite a number of the faculty members to my door seeking assistance on tax matters. On behalf of quite a number of faculty members, I have presented myself with them at the District Taxation Office in Toronto and have become quite involved in some of their tax problems.

Some of these problems have become quite aggravated over the years and, as a result, quite a number of my colleagues are of the opinion that some of these situations should certainly be clarified so that people in the teaching profession will at least know where they stand with respect to their personal tax matters. A case in point is sabbatical leaves which is dealt with in our brief.

The taking of a sabbatical leave is really part of the very life-blood of a university teacher: most of them

[*Interpretation*]

d'université d'Ontario. Nous représentons 7,000 professeurs environ à travers la province.

Je crois que nous sommes aussi prospectifs que n'importe qui dans la société et c'est pourquoi nous ne sommes pas ici pour attaquer le concept de la réforme du droit fiscal. Nous avons un but un peu plus limité, c'est-à-dire de vous exposer certaines difficultés qui sont créées par le système fiscal et qui touchent les professeurs d'université et certains des aspects particuliers du Livre blanc qui touchent notamment la question du travail des professeurs.

Pour faire suite à cette courte introduction, j'aimerais, si vous le permettez, que M. Charles Hebdon, professeur d'économie politique à l'université de Toronto et président de notre Comité permanent sur l'imposition fiscale, prenne la parole.

Le président: Merci. Monsieur Hebdon?

M. Charles Hebdon (président du Comité permanent sur l'imposition fiscale, Association des professeurs de l'université de l'Ontario): Monsieur le président, messieurs, j'ai eu une expérience assez pratique dans le domaine de l'imposition fiscale. J'ai travaillé onze ans pour *Canada Packers Limited*, et j'étais chef comptable de la compagnie quand j'ai démissionné. J'ai traité avec le ministère du Revenu national sur les questions des impôts sur les sociétés. De plus, j'ai travaillé seize ans pour la compagnie *Reliable Toy* où je devais faire face à des questions d'impôt.

J'enseigne depuis huit ans à l'université et, bien que je n'enseigne pas directement la fiscalité, mes connaissances au sujet de l'impôt sur le revenu ont entraîné la demande de mon aide de la part d'un bon nombre de membres de la faculté à propos de l'impôt. En leur nom, je me suis présenté avec eux au bureau de l'impôt de district à Toronto, et je me suis occupé de quelques-uns de leurs problèmes de fiscalité ou d'imposition.

Certains de ces problèmes se sont aggravés au cours des années et, par conséquent, un bon nombre de mes collègues pensent qu'il faudrait clarifier la situation pour que les professeurs sachent où ils en sont en ce qui concerne l'impôt. Il y a les congés sabbatiques dont il est question dans notre mémoire, par exemple.

Le congé sabbatique fait partie de la vie universitaire. Ils sont nécessaires pour permettre aux professeurs de

[*Texte*]

must do it to maintain their professional competence. Any teacher contemplating a sabbatical leave must make plans at least six months before he leaves the country. His university must also make decisions and some of these decisions are irreversible. At the present time, such a professor is unable usually to get a ruling from the tax department as to whether his sabbatical leave allowance will be tax free or taxable during his sabbatical leave absence.

There are other areas in which the professor is at some disadvantage in knowing just where he stands with respect to his tax problems. With regard to sabbatical leaves, frequently the professor has to live on half pay and if this half pay is going to be subject to taxation, if may be critical; and he may have to decide whether it is beyond his financial ability to undertake such a leave. Yet, in spite of the fact that he must make irreversible decisions some six months before he leaves the country, it is impossible for him to find out whether he is going to be taxable or not until, sometimes, two weeks before he leaves, and sometimes not even then.

It is our feeling that these matters should be clarified in law to a point where a professor would at least know where he stands. We would be far better off to be taxed and know that we are being taxed instead of having to put up with the present state of affairs where one does not know and cannot find out, even up to the date of his departure from Canada. This is an example of one of the situation we face.

We are not at all in a position to advise government as to what amendments or recommendations or changes in the law are necessary to alleviate these situations; what we hope to do is point out that these aggravations and intolerable situations exist, and leave it to the good judgment and good wisdom of government to take whatever steps are necessary to correct these various situations which we have attempted to outline in our brief.

The Chairman: Thank you.

Dr. Ritchie.

Mr. Ritchie: With regard to settling rate structure, you mention the problem of the Canadian academics and the Americans, and how to reach some sort of equilibrium between the two. I think you feel that the higher salaries in the United States are attractive; yet we have heard here that although Canadians make less money and the tax is heavier, still there is considerable advantage to living in Canada—the location and so on. What is happening in the university field? Are the American universities attracting university academics

[*Interprétation*]

l'Université de se tenir au courant des développements de la science dans leurs différents domaines. Six mois avant de quitter le Canada, ils doivent prendre leur décision ainsi que l'université et certaines des décisions sont irréversibles. A l'heure actuelle, ces professeurs ne peuvent pas en général, obtenir une décision du ministère du Revenu national, à savoir si l'allocation de congé sabbatique sera exempte d'impôt ou non le temps de son absence.

Il y a d'autres domaines où les professeurs sont désavantagés, car ils ne savent pas trop où ils en sont en matière d'impôt. Par exemple, en ce qui concerne les congés sabbatiques, le professeur doit se contenter d'un demi-salaire, et si ce demi-salaire est imposable, la situation peut être critique. Alors, il faut qu'il décide s'il a les moyens de prendre ce congé. Bien qu'il doive prendre une décision irréversible six mois avant de quitter le Canada, il arrive qu'il ne sache pas avant les deux semaines qui précèdent son départ si son demi-traitement sera imposé ou non. Il arrive même qu'il parte sans l'avoir su.

Nous croyons que ces questions devraient être élucidées. La loi devrait les éclaircir de façon à ce que les professeurs sachent à quoi s'en tenir. S'ils sont imposés, au moins, ils sauront pourquoi. Autrement, ils ne savent pas à quoi s'en tenir, même avant leur départ du Canada. Ils sont dans l'incertitude quant à l'imposition. Voilà un exemple des difficultés qui se posent aux professeurs.

Nous ne sommes pas du tout en mesure de donner des conseils au gouvernement, quant aux modifications, recommandations ou changements qui s'imposent pour remédier à la situation. Ce que nous espérons faire, c'est de signaler ces difficultés et ces situations intolérables. Nous laisserons au bon jugement du gouvernement la prise de mesures nécessaires en vue de rectifier ces situations mises en évidence dans notre mémoire.

Le président: Merci. Monsieur Ritchie.

M. Ritchie: Relativement à la fixation des barèmes vous avez soulevé les problèmes des universitaires canadiens et américains et parlé des moyens de réaliser un certain équilibre entre les deux. Vous avez l'impression que les traitements plus élevés aux États-Unis sont attrayants, mais même si les Canadiens gagnent moins, et même si les impôts sont plus élevés, il y a tout de même de grands avantages à vivre au Canada. Dans le domaine universitaire, est-ce que les universités américaines attirent les universitaires canadiens à cause du

[*Text*]

due to their better tax structure and higher salary? Is this still going on?

Mr. Hanly: There are clear advantages that our society has over the American society at the present time. so that argument has got to be conceded. We do not have a war in Viet Nam, we do not have the type of racial conflict or urban problems that the Americans are suffering at the present time. The result of these problems has produced a certain flow of American academics into Canadian universities.

The difficulty that we face still is that most of our best graduates go to the United States for their post-graduate training. We have great difficulty in attracting back these Canadians, who are brilliant young people—the most eligible people, in a sense—for posts in Canadian universities. It is this particular group that is able to attract very good positions in United States universities, and for those in that group the differential of after-tax income becomes a very important feature in their decision as to whether to return to Canada.

Mr. Ritchie: What groups would you say are the most susceptible? Have you any idea? Engineers, dentists, what have you? Are they the more highly trained people, the longer trained people?

Mr. Hanly: We are talking here about people who are specialists in medicine. A study has been done recently by a professor of psychiatry at Queen's University which shows that there are as many Canadian-trained M.D.s, who have done their specialty training in the United States in psychiatry, practising psychiatry in the United States as there are in the Canadian Psychiatric Association, and a substantial number of those were also teaching in American university medical Schools.

So it is that kind of group, of the Ph.D.s in social science, in the humanities, in the sciences, that presents a problem.

● 2020

Mr. Ritchie: Are we getting back high quality American people? That is a pretty loaded question.

Mr. Hanly: You are asking me to make a comment on the quality of some of my colleagues. It is very difficult . . .

Mr. Ritchie: If they are taking our highly paid people, are we getting some of their highly trained and intelligent people?

[*Interpretation*]

régime fiscal plus avantageux et des traitements plus élevés? Est-ce que cette situation existe encore?

M. Hanly: Présentement, notre société offre des avantages supérieurs à ceux offerts par les États-Unis. Il faut en tenir compte. Nous n'avons pas de guerre au Vietnam, il n'y a pas les problèmes raciaux ou urbains des États-Unis. Donc, ces problèmes ont attiré un certain nombre d'universitaires américains dans nos universités.

Mais le problème qui se pose toujours, c'est que la plupart de nos diplômés les plus brillants vont faire leurs études supérieures aux États-Unis. Nous avons donc beaucoup de mal à faire revenir ces Canadiens, ces jeunes gens brillants et convoités, qui pourraient avoir un poste dans nos universités canadiennes. Ce sont ces gens-là qui peuvent avoir des postes très intéressants dans les universités américaines et la différence après la déduction d'impôt devient un aspect très important lorsqu'il s'agit pour eux de décider s'il reviendront au Canada, ou non.

M. Ritchie: Quel groupe est le plus susceptible de partir? . . . les ingénieurs? les dentistes? Est-ce que ce sont les gens qui ont eu la formation la meilleure, la plus longue?

M. Hanly: Nous parlons ici de spécialistes en médecine, par exemple, Récemment un professeur de psychiatrie de l'Université de Queens a fait une étude qui indique qu'il y a autant de médecins canadiens qui sont allés se spécialiser en psychiatrie aux États-Unis et qui pratiquent là-bas, qu'il y en a dans l'Association de psychiatrie du Canada. Un bon nombre d'entre eux enseignaient dans les universités, dans les facultés de médecine des États-Unis. De sorte que c'est ce groupe, à savoir celui des docteurs ès sciences sociales, ès lettres, et ès sciences, qui pose un problème.

M. Ritchie: Est-ce que nous attirons, en retour, des Américains de haut calibre? C'est une question peut-être assez orientée.

M. Hanly: Vous me demandez de faire un commentaire sur la qualité de certains de mes collègues. C'est très difficile . . .

M. Ritchie: Puisque les Américains attirent un bon nombre de nos jeunes gens brillants, est-ce que nous pouvons, pour notre part attirer des Américains brillants et bien formés?

[*Texte*]

Mr. Hanly: I do not think we are competitive in this particular respect.

Mr. Ritchie: I see. You mentioned income splitting in the United States law would help; how is this done? Can you quickly tell me what that feature is; can a husband and his wife split their incomes sometimes?

Professor Hebdon: This refers to the privilege which married American taxpayers have of filing joint returns.

Mr. Ritchie: I see.

Professor Hebdon: In this country if a husband earns $20,000 and his wife $5,000 the tax is quite different than if each earns $10,000 but in the United States it would make no difference.

Mr. Ritchie: The White Paper suggests higher income taxes in the $10,000 to $25,000 group and will take into consideration income that is now considered not taxable such as capital gains, which our officials told us would average out at approximately $300 for a person in the $12,000 bracket. Do you think income averaging becomes much more important in the future with this change in tax structure?

Professor Hebdon: I am not too sure of the meaning of your question, Mr. Ritchie.

Mr. Ritchie: As there is an actual increase in income tax in the $10,000 to $25,000 bracket, even at the 50 per cent level and assuming the provinces accept it, do you think income averaging becomes more important under these set of circumstances?

Professor Hebdon: The present marginal rates go up to 80 per cent. Is this what you are talking about now as the proposed rates are only going to go to a maximum of 50 per cent?

Mr. Ritchie: If the provinces agree; but if they do not agree—what my meaning is, your academics are going to fall generally in the $10,000 to $25,000 class. Are they not?

Professor Hebdon: Yes.

Mr. Ritchie: And the increase even at the 50 per cent maximum is greater than our present tax structure, plus the fact that we are going to have a lot more income considered as such that is not now being

[*Interprétation*]

M. Hanly: Je ne pense pas que nous soyons très concurrentiels à ce sujet.

M. Ritchie: Je vois. Vous parlez ici d'un partage de revenu par rapport aux lois américaines; comment ceci se fait-il? Pouvez-vous m'expliquer un peu comment ceci est possible lorsqu'il s'agit par exemple du partage des revenus entre le mari et sa femme?

M. Hebdon: Il est ici question du privilège accordé aux contribuables américains qui, même mariés, peuvent soumettre une déclaration conjointe.

M. Ritchie: Je vois.

M. Hebdon: Au Canada, si le mari gagne $20,000 et sa femme $5,000, l'impôt est très différent de celui qu'ils auraient à payer si chacun gagnait $10,000. Par contre, aux États-Unis, il n'y a pas de différence.

M. Ritchie: Le Livre blanc propose des impôts plus élevés pour ceux qui sont dans le groupe de $10,000 à $25,000, et ceci touchera les revenus qui ne sont pas imposés pour le moment, par exemple les gains de capitaux. On nous dit de source officielle que cela reviendrait à $300.00 par personne dans le groupe de $12,000. Pensez-vous que l'étalement du revenu est plus important pour l'avenir étant donné cette modification du régime fiscal?

M. Hebdon: Je ne comprends pas très bien votre question, monsieur Ritchie.

M. Ritchie: Comme, de fait, il y a une augmentation de l'impôt pour le groupe des $10,000 à $25,000 dollars, même au niveau de 50 p. 100, et en supposant que les provinces soient d'accord, ne pensez-vous pas que l'étalement du revenu devient un facteur plus important en pareil cas?

M. Hebdon: Actuellement, le taux le plus élevé quand le régime . . . le régime fiscal est à 80 p. 100. Voulez-vous dire que le taux proposé ne s'éleverait qu'à 50 p. 100?

M. Ritchie: 50 p. 100, si les provinces sont d'accord. Ce que je veux dire c'est ceci. Vos universitaires seront dans la catégorie de $10,000 à $25,000 par année. N'est-ce pas?

M. Hebdon: Oui.

M. Ritchie: Et même au maximum de 50 p. 100 l'augmentation est plus considérable que selon le régime fiscal actuel. De plus, nous allons considérer plus de revenus comme imposables, revenus qui ne

[*Text*]

considered as income. Does averaging become more important to academics in the light of this?

Mr. Hanly: If I could answer that, I think there are two aspects to it so far as university faculties are concerned. One of the most important effects will be on young people who are entering the profession, have just completed a period of seven to nine years in which they have financed themselves basically on fellowships and grants which are now going to become taxable and which earlier were not. They then enter a profession at the age of around 30 or 32 at, say, $9,000 or $10,000 per annum; so their taxation pattern presents a specific liability to them relative to other income earners who have a much longer, stable, flatter income profile during the period of their twenties and early thirties. From the point of view of university faculty members, the privilege of income averaging becomes particularly important.

We suggest this should be made retroactive to cover that period of post-graduate work during which the individual will usually be on a scholarship which is now not taxable but which will become taxable under the provisions of the White Paper. You will notice we have not argued against that in our recommendations. We feel it is a perfectly acceptable reform in itself, although we are concerned about the consequences.

From the other end of the scale though, it seems to us the provisions of income tax averaging in the White Paper are extraordinarily niggardly and that the net effect, the advantages that will accrue to individuals in the income bracket that university professors and many other professional people find themselves are quite negligible. Its advantages for that group are more apparent than real.

Mr. Ritchie: As people over 35 are not supposed to have any new ideas and many department heads are not supposed to be over 50, would it facilitate the switching of jobs or academics pattern of work if they could be assured of income averaging in their later years? They might be willing to give up a department headship before they are 65 and work at a lesser job with a lesser income if they could average back. Would this make for a better academic staff? Would it improve the attractiveness and the flexibility of staffing?

Mr. Hanly: Yes, I think any measure that would permit for averaging would. Of course, that particular example does not apply to university faculty, at least in Ontario, because a person who acquires the senior-

[*Interpretation*]

sont pas imposés en ce moment. Donc, est-ce que l'étalement devient plus intéressant pour les universitaires, à la lumière de ces nouveaux faits?

M. Hanly: Je pense qu'il y a deux aspects qui se posent ici en ce qui concerne les facultés universitaires. L'une des conséquences les plus importantes, atteindrait les jeunes gens qui entrent dans la profession, qui viennent de quitter leurs études d'une durée de 7 à 9 ans, qui ont eu des bourses d'études et qui n'ont pas payé d'impôt jusque là. Ces gens adoptent une profession à l'âge de 30 ou 32 ans, avec, disons, un salaire de $9,000 ou $10,000 dollars par an, de sorte que leur imposition représente pour eux une charge particulière si on la compare aux autres salariés dont le revenu est plus stable durant la période précédant les trente ans ainsi que pendant les années qui suivront cette date. Donc dans ce cas-là, l'étalement du revenu est particulièrement important pour les professeurs d'université.

Nous croyons que ça devrait être étendu pour comprendre cette période de spécialisation pendant laquelle les universitaires ont des bourses d'études non imposables pour le moment mais qui le deviendront avec le Livre blanc. Ceci fait partie de nos recommandations. Nous ne sommes pas contre l'étalement. Nous pensons que, en soi, c'est une réforme tout à fait acceptable bien que les conséquences nous effraient.

D'autre part, à l'autre extrême, nous pensons que les dispositions relatives à l'étalement du revenu, dans le Livre blanc, sont assez dures et que les avantages pour l'individu, en ce qui concerne les groupes de revenus d'universitaires et les autres professeurs d'ailleurs, sont assez négligeables. Les avantages pour ce groupe sont plus apparents que réels.

M. Ritchie: Les gens qui ont plus de 35 ans et les doyens de départements n'ont pas plus de 50 ans. Est-ce que le transfert d'emploi, serait facilité, si ces gens pouvaient être assurés d'un étalement du revenu pendant les dernières années de leur vie? Ils pourraient abandonner leur poste de directeur de département avant l'âge de 65 ans et prendre un travail moins important avec un impôt moins considérable, s'il y avait étalement du revenu. Est-ce que ceci vous permettrait d'avoir un personnel plus compétent? Est-ce que ça permettrait d'attirer plus de professeurs et de donner plus de souplesse aux services universitaires?

M. Hanly: Je pense que toutes ces mesures qui permettent l'étalement du revenu donneraient ces avantages. Ceci ne s'applique pas cependant aux professeurs d'universités, au moins ceux de l'Ontario,

[*Texte*]

ity of a departmental chairman is usually a person of such stature in his own discipline that he would never take a salary cut if he were to leave the chairmanship and go back to being simply a professor. His salary would remain constant rather than be reduced, so the provision of averaging would not be of any particular asset in that specific application.

Mr. Ritchie: Do you think a good system of averaging would get over many of the small problems of taxing scholarships, sabbatical leaves and so on?

Mr. Hanly: No, I think it would only have a very marginal beneficial effect. It is essential to look at the whole problem of expense allowances for professional people like university professors. It is only that kind of consideration that really will have a material effect on the income tax position of university teachers. Of course, there is this other area of sabbatical leaves which are absolutely integral to the profession, as Professor Hebdon has mentioned. I do not think income averaging would have any more than a marginal effect on the youngest group of members of the profession; its advantages would not extend over the vast bulk of the profession.

Mr. Ritchie: When you talk about averaging, do you mean the White Paper proposals or a five-year average as farmers and fishermen have now, block averaging.

Mr. Hanly: Well, we are talking about the system which is in effect for farmers and fishermen now; as we understand the White Paper proposals they would not help too much. The farmers and fishermen have the right to average income over five years and pay on the average income of that five years but you have to have a low period of, say, four years and then a rather huge windfall in the fifth year under the White Paper proposals for it to be of any real significance.

Mr. Ritchie: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: I would like to direct my questions to this matter of tax and research branch. We have had some evidence before the Committee to indicate that when the federal government vacates a field it provides an opportunity for other people to move into it and in the case of research branch it provides a sort of tax-free arrangement. What would happen if we went

[*Interprétation*]

parce qu'une personne qui a de l'ancienneté comme directeur de département, eh bien, cette personne a un tel prestige qu'elle n'accepterait pas une dimunition de traitement pour devenir simple professeur. Alors il n'y aurait pas de réduction de traitement. Donc cette disposition d'étalement ici n'aurait pas d'effets conséquents. Ça ne donnerait pas d'avantages particuliers dans ce cas-là.

M. Ritchie: Pensez-vous qu'un bon système d'étalement permettrait de surmonter les petits problèmes d'imposition des bourses, par exemple, et des allocations pour les congés sabbatiques etc.?

M. Hanly: Non. Ceci n'aurait que des avantages marginaux. Ce qui est essentiel, c'est de considérer l'ensemble de l'imposition des dépenses des professeurs d'université. Seulement une telle considération pourrait avoir des conséquences valables sur la position des professeurs d'université vis-à-vis l'impôt. Bien sûr, il y a le congé sabatique qui est partie intégrante à la profession, comme le professeur Hibden l'a déjà dit. Je pense que ceci n'améliorerait pas de façon considérable la situation des jeunes professeurs d'université; les avantages ne s'appliqueraient pas à la majorité des professeurs.

M. Ritchie: Quand vous parlez d'étalement, vous parlez des propositions du Livre blanc ou d'un étalement sur cinq ans comme ça se fait par exemple pour les pêcheurs et les agriculteurs à l'heure actuelle où il s'agit de l'étalement brut?

M. Hanly: Nous parlons ici d'un système qui existe pour les pêcheurs et les agriculteurs en ce moment parce que nous pensons que les propositions du Livre blanc ne nous aideraient pas beaucoup. Les cultivateurs et pêcheurs peuvent étaler leurs revenus sur 5 ans. Mais les changements doivent être faits au cours de 4 ans, c'est-à-dire que, pour que cela ait une certaine importance, il faut qu'il y ait un revenu assez stable pendant les 4 permières annés puis une augmentation considérable la dernière année. Sinon, les propositions du Livre blanc n'ont pas de signification.

M. Ritchie: Merci monsieur le président.

Le président: Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Je voudrais poser mes questions sur le sujet de l'imposition des subventions de recherche. On a dit plus tôt que lorsque le gouvernement fédéral libère un domaine, il permet à d'autres de s'en emparer. Dans le cas par exemple des subventions de recherches, c'est calculé comme étant libre d'impôt. Qu'arriverait-il, en adoptant évidemment les recom-

[*Text*]

through with the recommendations in the White Paper that these grants be taxed? Do you have an opinion as to whether the grants would be increased? You say they would have to be increased if you are going to do any significant research or even continue the amount of research now being done which is not that significant. What is your view of the possibility of that happening?

• 2030

Mr. Hanly: You are asking me to make a political forecast. I am trained as a philosopher, and one likes to act the seer if one is a philosopher, but I really do not see how one can do that. I would take this position though: university faculty and the universities generally, as social institutions, are profoundly anxious about the impact of the White Paper on research grants. On the one hand, we accept the legitimacy of taxing any income and that includes grants in aid of research; we do not object to that recommendation in principle but we take the view that the provisions of the compensation needed to maintain the level of research effort that we now have should be made by the federal government and by no one else. To do so would cost the federal government nothing because it would be collecting in new taxes exactly that amount needed to correct on the other side for the amount of average increase in the grants needed to offset the adverse effects of the tax. In general it is a more rational way of accomplishing it because it has a progressive feature to it.

A professor who gets a fixed grant of $5,000 from the Canada Council and is earning $20,000 is taxed on the $5,000. We do not suggest he should get enough to produce the result that the tax would have no effect on him. It would have a marginal effect on him; it would reduce the total amount he would get from his salary plus the grant if it is a summer stipend for a research project whereas the faculty member who has a $10,000 salary and gets a $5,000 block grant, would be taxed less—and he should be taxed less because he has a greater financial need—so we agree that incorporating research grants into the total taxable income of the individual is a rational procedure.

It will cost the federal government absolutely nothing if they build in, in a rational way, an average increment in the grant so as to offset this dual effect on the grants received by individuals and produce the same level of support for research that existed before.

Mr. Saltsman: As different departments of government deal with the income tax and the granting of

[*Interpretation*]

mandations du Livre blanc, si ces subventions étaient imposées? Est-ce que vous pensez que les subventions pourraient être augmentées? Vous dites que ça devrait être augmenté si vous voulez faire de la recherche sérieuse. Alors quelles sont vos idées à ce sujet-là?

M. Hanly: Vous me demandez de faire des prévisions politiques. Je suis philosophe mais je ne sais pas vraiment comment on pourrait agir comme prophète ou faire office de prophète. Dans les facultés universitaires, comme dans les universités en général, les professeurs ont des appréhensions au sujet de l'effet que peut avoir le Livre blanc sur les bourses de recherche. Nous acceptons, bien entendu, qu'il est légitime d'imposer les revenus et ceci s'applique également aux subventions à la recherche. Nous ne nous opposons pas à cette mesure en principe, mais nous estimons que les dispositions prévues afin d'indemniser ceux qui fond la recherche devraient être prises par le gouvernement fédéral car cela ne lui coûterait rien. Le gouvernement fédéral percevrait en impôt exactement la somme nécessaire pour remédier aux effets négatifs de cet impôt. Nous croyons que c'est une façon plus rationnelle de procéder.

Un professeur qui reçoit une subvention de $5,000 du Conseil des arts et qui gagne $20,000 doit payer un impôt sur cette somme de $5,000. Nous ne croyons pas qu'il doit recevoir assez d'argent pour que ceci n'ait pas d'effet sur cette subvention. Cela réduirait la somme totale qu'il obtiendrait pour son projet de recherche. Toutefois le professeur d'université qui a un salaire de $10,000 et qui reçoit une allocation de $5,000 devrait payer un impôt moins élevé et ce serait juste, car ses besoins financiers sont plus considérables.

Si on intègre les subventions de recherche au revenu du particulier, cela ne coûtera rien au gouvernement fédéral car on pourra prévoir de façon rationnelle une augmentation moyenne de la subvention qui permettra de compenser pour cet effet et qui permettra également d'accorder à la recherche les mêmes sommes qu'on y accorde maintenant.

M. Saltsman: Comme il y a plusieurs ministères du gouvernement qui s'intéressent à l'impôt sur le revenu,

[*Texte*]

research allowances, you are looking for the announced intention to implement the White Paper simultaneously with an announcement from the other department that they will compensate for these losses as they take place.

Mr. Hanley: Yes.

Mr. Saltsman: It seems like a pretty fair suggestion. Thank you.

Mr. Whicher: Could I ask a supplementary? Do you mean the government should give $7,500 to this professor who is now getting $5,000, so that he does not have to pay any tax? Is that what you are suggesting?

Mr. Hanly: No, no, because . . .

Mr. Whicher: No, but enough that he will not pay any tax so his net income will be the same.

Mr. Hanly: For some of them; but those with higher marginal rates will be different.

Professor Hebdon: What we are asking is . . .

The Chairman: Gentlemen, I think you will have to be very careful. If there is one question asked, only one person replies. Otherwise, it will be very hard for our staff to print the evidence given before this Committee.

Are you through, Mr. Whicher?

Mr. Whicher: I think after your reprimand I had better be, sir.

The Chairman: No, no. It is not a reprimand. I am sorry, Mr. Whicher. It is not a reprimand but it is only to help our staff to print the evidence.

Mr. Whicher: That is right. No, I will listen to my friend, Mr. Saltsman.

The Chairman: Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: I will go back to the expense allowances. You are asking to be treated somewhat closer to the way a businessman is treated in terms of what you can deduct. Is this a correct impression of your brief?

Mr. Hanly: Yes, yes, that is correct.

Mr. Saltsman: Now, we have difficulty in that we are trying to establish some kind of equity. The White

[*Interprétation*]

et qui s'intéressent également aux subventions de recherche, vous avez donc besoin, en même temps que l'annonce de la mise en œuvre du Livre blanc, d'une annonce de la part de l'autre ministère qui accordera une subvention afin de compenser à la suite des sommes perdues.

M. Hanly: Oui.

M. Saltsman: C'est une très bonne suggestion. Merci.

M. Whicher: Voulez-vous dire que le gouvernement devrait accorder à ce professeur, qui reçoit $5,000, une somme de $7,500 pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt? Est-ce ce que vous voulez dire?

M. Hanly: Non, parce que . . .

M. Whicher: Ce n'est pas qu'il ne paierait pas d'impôt mais que son revenu net soit le même.

M. Hanly: Cela irait pour quelques-uns. Mais ce serait différent pour ceux qui ont un taux plus élevé.

M. Hebdon: Ce que nous demandons, c'est . . .

Le président: Messieurs, il faut poser une question à la fois autrement il sera très difficile pour le personnel de prendre note de vos témoignages.

Avez-vous terminé monsieur Whicher?

M. Whicher: Après cette réprimande je m'en tiens à cela, monsieur.

Le président: Je ne veux pas vous réprimander. Je suis désolé, monsieur Whicher, je veux simplement aider le personnel.

M. Whicher: C'est juste. Non, je vais écouter mon ami monsieur Saltsman.

Le président: Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Je reviens à la question du forfait sur les dépenses. Vous voulez pouvoir bénéficier des mêmes exemptions que les hommes d'affaires en ce qui concerne les déductions. Est-ce bien ce qui est dit dans votre mémoire?

M. Hanly: Oui.

M. Saltsman: Nous avons un problème lorsque nous tentons d'assurer une certaine justice. Le Livre blanc

[*Text*]

Paper goes some distance by granting $150 maximum but it still treats wage and salary earners in a somewhat different fashion for purposes of deducting expenses than the self employed. It is a question of moving you into the privileged group or finding a formula that would affect everyone equally.

I sometimes think an approach might be simply to have none of these things deductible for anyone and then simply lower all rates by the amount you have saved by taking this position; it would be more equitable; at least everyone would be paid alike. Do you have any comments to make on that suggestion? Do I make myself clear?

Mr. Hanly: Yes, you do. I understand it perfectly. While my colleague is looking up this point of law, I would like to make these general remarks. First of all, we did not come here in a position of special pleading on behalf of university teachers. We respect the fact that we are part of the total fabric of society and what is a reasonable provision for university teachers should also be a reasonable provision for other people in similar situations in society; we did not intend to come here for that purpose.

We want to emphasize that in order to carry out one's profession as a university teacher, in order to deliver good services to students by way of teaching and to the university by way of research and advancing knowledge, inevitably an individual has to incur out of his own pocket a number of typical annual expenses which are not provided by any supplementary grants or any other provisions of earning whatsoever. The comparable situation is for a tradesman—I used to be a carpenter—when you have to buy tools and annually you have to replenish the stock of saws and tee-squares and all the rest. If you are operating as a private contractor this can be deducted against your earnings; if you are working on an hourly wage for a construction company, then this investment in tools is denied you as a deduction.

The $150 is actually a reasonable sum of money for most skilled trades. I had two years experience in the construction industry and $150 for an electrician, plumber or journeyman carpenter is not an unreasonable amount of money for the annual replenishing of the stock of necessary equipment. But for a university faculty member, $150 is not reasonable because the amount of money one has to invest personally in the acquisition of books, in journals, in travelling to conferences because you have to keep abreast in order to keep up with your subject, greatly exceeds $150 per annum.

What we are pointing to is the need for some set of criteria for deduction of expenses that would make it

[*Interpretation*]

prévoit un maximum de $150 dollars, mais les salariés et ceux qui reçoivent des honoraires ne sont pas traités de la même façon que ceux qui travaillent pour leur propre compte. Il faudrait que tous soient traités équitablement.

Je crois parfois que la meilleure façon de procéder serait de ne prévoir aucune exemption à l'intention de qui que ce soit et de réduire les taux d'impôt pour tout le monde en adoptant cette attitude qui serait plus juste, je pense, car tout le monde serait traité de la même façon. Est-ce que vous avez des observations à faire à ce sujet? Est-ce assez clair?

M. Hanly: Je comprends très bien ce que vous avez dit. D'abord, nous ne voulons pas venir ici pour vous demander un statut spécial pour les professeurs d'université. Nous savons que nous faisons partie de l'ensemble de la société et que ce qui est raisonnable pour les professeurs d'université devrait également être considéré comme raisonnable pour les autres citoyens dans des situations à peu près semblables. Nous ne voulons pas venir ici à cette fin.

Nous voulons toutefois vous dire qu'afin d'exercer son rôle comme professeurs d'université, afin de donner un bon enseignement aux étudiants et de fournir un travail de recherche intéressant pour l'université, il est inévitable que l'individu ait à débourser certaines dépenses annuelles typiques qui ne sont pas prévues par toute subvention supplémentaire ou par toute disposition que ce soit. La même chose s'applique aux corps de métier. J'ai déjà été charpentier. Lorsqu'il faut renouveler les scies et les autres outils, si vous êtes un entrepreneur, vous pouvez déduire le coût des outils; si vous travaillez à l'heure pour une compagnie de construction, on vous refuse ces déductions.

La somme de $150 est raisonnable pour la plupart des corps de métier spécialisés. J'ai deux années d'expérience dans l'industrie de la construction et je puis vous dire que la somme de $150 n'est pas déraisonnable pour permettre d'acheter de nouveaux outils. Mais, pour un professeur d'université, la somme de $150 c'est pas raisonnable car les sommes qu'il faut investir pour l'achat de livres, de textes pour des conférences auxquelles il faut assister, ces dépenses s'élèvent à beaucoup plus que la somme de $150 par année.

Nous voulons donc vous dire qu'il est nécessaire d'adopter des normes qui permettraient de déduire

[*Texte*]

possible to introduce enough flexibility to take into account these real differentials that exist for people who have to make different levels of investment in order to pursue their careers for the purpose of making a taxable income.

Mr. Saltsman: Amongst friends I have at university the cost of their books, their learned societies and things like that have been a long-standing grievance. You seem to have one of two choices in approaching this thing: one is to try to do it through the tax system, as we have tried to do it for the self-employed; the other is simply to let the market sort these things out and have your tax system neutral and fair in these matters so that everyone is treated equally. Either you can deduct everything according to receipts that you put in or you cannot deduct anything, and everyone is treated alike.

At the moment even with the provisions in the White Paper this basic inequality continues. Some workmen may need no allowance at all; other workmen, for one reason or another, may need more than $150; so it is an arbitrary thing. The real question is, should the tax system make these decisions with all the difficulties involved of establishing criteria or should we simply say the labour market has to reflect this? In other words, this is taken into consideration when a professor's salary is determined; it is part of the salary negotiation, as a philosopher.

• 2040

Mr. Hanly: I had better ask a political economist.

Mr. Saltsman: I am a political economist; this is out of the realm of philosophy. So you have nothing to say on this?

Mr. Hanly: No.

Professor Hebdon: Parliament has chosen to make distinctions in some cases already between the expenses which some groups of individuals should be allowed, and I mention in particular the construction workers who are specifically mentioned in section 5(2). I think the point we are making is that university professors have a rather unusual expense situation facing them and we ask Parliament to look at it to decide whether there should not be some sort of concession made to the necessity of laying out this money.

Mr. Saltsman: What you are saying is that if we are going to continue the kind of taxes we have now where these distinctions are made for various groups,

[*Interprétation*]

certaines dépenses. Il faudrait que ces règlements soient assez flexibles pour tenir compte de la différence qui existe dans le cas de ceux qui doivent faire des investissements divers afin de garder un certain revenu.

M. Saltsman: Pour certains de mes amis d'université, les dépenses pour leurs livres, et autres choses du genre, sont un grief de longue date. Il y a deux façons, d'après vous, de régler le problème. La première serait d'y arriver par le système fiscal comme nous avons essayé de le faire pour celui qui travaille pour son compte. La deuxième serait tout simplement de laisser le marcher du travail faire les choses et de garder le système fiscal dans une situation neutre pour que tout le monde soit traité de la même façon.

A l'heure actuelle, même avec les dispositions du Livre blanc, cette injustice fondamentale se perpétue. Certains travailleurs n'ont pas besoin de forfait; d'autres travailleurs ont peut-être besoin de plus de $150. C'est donc une question arbitraire. Le système fiscal doit tenir compte dans ces décisions des difficultés d'établir des critères ou le marché du travail n'en est-il qu'un reflet? Il faut tenir compte de ces facteurs-là lorsqu'on détermine le salaire d'un professeur. C'est un point de vue philosophique.

M. Hanly: Je devrais peut-être m'adresser à un spécialiste en économie politique.

M. Saltsman: Je suis un spécialiste en économie politique. Cela n'est pas du domaine de la philosophie. Vous n'avez rien d'autre à ajouter?

M. Hanly: Non.

M. Hebdon: Le Parlement a décidé d'établir les distinctions dans certains cas entre les dépenses que certains groupes de travailleurs peuvent déduire et, je songe en particulier aux travailleurs de l'industrie de la construction qui sont mentionnés à l'article 5, alinéa (2). Et ce que nous avons dit au sujet des professeurs d'université qui ont des dépenses assez considérables à débourser nous amène à demander au Parlement d'y voir afin de décider s'il n'y aurait pas lieu de faire des concessions en ce qui concerne la nécessité de mettre cet argent à la disposition des professeurs.

M. Saltsman: Si nous maintenons le système d'imposition qui existe à l'heure actuelle, vous voulez qu'on tienne compte de vos besoins?

[*Text*]

you are putting in your bid for your own special needs and for recognition of those needs.

Professor Hebdon: Well, we do feel that our needs are rather special but, of course, everyone I guess feels his needs are special. We would like to call attention to our needs.

Mr. Saltsman: Could I have some idea from you of what would be a realistic figure or what sort of thing we could anticipate in the way of costs? For instance, taking into account the need to travel to a convention or a learned society, the purchase of books and perhaps gowns over a period of years, office facilities or whatever you think would be legitimate. Could we have some indication of what figure we are talking about and what kind of tax loss this would represent? What do you think would be a reasonable amount?

Professor Hebdon: Anyone who does not spend from $100 to $200 a year on books alone is not very likely to be able to keep up with his field unless it happens to be some particular one where expenditures on books and journals is not necessary.

Almost all professors have to maintain an office in their home, even though they are provided with an office at their place of employment and I would say that it costs at least $500 a year to maintain such an office or to acquire accommodation in which such an office can be located and maintained.

Attending the Conference of Learned Societies if a professor undertook to finance it on his own—of course the university sometimes helps on these matters, depending on how far away it was—I would say costs at least $150 a year. For instance, I am going to spend two months this summer working in an investment house for free in order to learn as much as possible about investments, which is a course I teach. Some of my students spend their summer holidays in investment houses and I simply cannot afford to let my students know more about what goes on in an investment house than I do.

Mr. Whicher: I have been studying that for years, as a matter of fact, and I cannot follow you there. You are going to make a lot of money out of it.

Professor Hebdon: I am not going to get paid for working in the investment house.

Mr. Whicher: Good, but you get paid for the knowledge which you get—we are all the same way.

The Chairman: Mr. Whicher, your turn is coming. Mr. Saltsman has the floor.

[*Interpretation*]

M. Hebdon: Nous croyons que nos besoins sont assez particuliers mais il est certain que chacun le pense également. Nous voulons toutefois en souligner l'importance.

M. Saltsman: Pourriez-vous nous dire ce qui constituerait un chiffre acceptable ou quels seraient les moyens de rencontrer ces dépenses? A quoi pouvons-nous nous attendre en tenant compte du besoin d'assister à certaines conférences, d'acheter des livres, d'acheter des loges etc.? Pourriez-vous nous dire à peu près de quelle somme il s'agit? Quelles seraient les pertes d'impôt?

M. Hebdon: Tout professeur qui ne consacre pas $100 ou $200 dollars par année à l'achat de livres seulement, ne pourra pas rester à l'avant-garde de son domaine de spécialité à moins qu'il soit dans une situation spéciale où ces dépenses ne soient pas nécessaires. Presque tous les professeurs doivent avoir un bureau chez-eux même s'ils ont un bureau aux lieux de leur travail. Je crois que cela leur coûte environ $500 dollars par année pour assurer l'entretien de ce bureau ou pour en louer un.

Pour ce qui est des conférences des sociétés savantes, si un professeur devait défrayer le coût entier de ses voyages cela coûterait au moins $150 par année au professeur. Je vais passer deux mois cet été à travailler gratuitement dans une société d'investissement pour connaître ce sujet qui est pour moi matière de cours. Certains de mes étudiants passent l'été dans ces maisons et je ne puis certainement pas me payer le luxe d'enseigner cette question sans être au courant de la question autant que le sont les étudiants.

M. Whicher: J'étudie la question depuis des années, mais je ne comprends pas. Vous allez réaliser tout un profit.

M. Hebdon: Je ne toucherai rien pour ce travail dans les investissements.

M. Whicher: Mais vous êtes payé pour vos connaissances. Nous sommes tous dans le même cas.

Le président: Monsieur Whicher, votre tour viendra. Monsieur Saltsman a la parole.

[*Texte*]

Mr. Whicher: I am an impatient lad, you know that.

Mr. Hanly: I would venture a figure of $800 to $1,000 for typical annual out of pocket expenses for which no compensation is available from the university in order to maintain one's professional position.

Mr. Saltsman: Would this vary from discipline to discipline?

Mr. Hanly: Not substantially.

Mr. Saltsman: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: You know, Professor, you said that you would spend two months during the summer working in an investment or brokerage house. The members of the House of Commons last year on the Finance Committee spent nearly a month on inflation and interest rates and they did not get a nickel in compensation. Mr. Whicher.

Mr. Hanly: Mr. Chairman, I understand the income tax privileges on parliamentary salaries already exist.

The Chairman: Which ones? I think we will give you ten minutes to enumerate them and then you will give us at least one minute each to reply and I think you will be sorry. Mr. Whicher.

Mr. Leblanc (Laurier): If you want to start an argument we are ready.

The Chairman: We would like to be treated the way you want the professors to be treated.

Mr. Whicher: I do not know these professors' names.

The Chairman: Address yourself to the Chairman.

Mr. Whicher: Mr. Chairman, how do the salaries of professors in Canadian universities compare with those in American universities–just generally. They are equal, are they not?

Mr. Hanly: It is very difficult to compare . . .

Mr. Whicher: I will agree with that.

Mr. Hanly: . . . because our universities tend to be rather better than a great many of the American

[*Interprétation*]

M. Whicher: Je suis une nature impatiente, comme vous le savez.

M. Hanly: Je crois qu'on peut prévoir d'une somme de $800 à $1,000 pour les dépenses typiques annuelles qui doivent être déboursées de la poche du professeur afin de rester au courant de ce qui se passe dans son domaine de spécialisation.

M. Saltsman: Est-ce que ceci varie d'une discipline à l'autre.

M. Hanly: Pas tellement.

M. Saltsman: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Vous avez dit que vous alliez passer deux mois pendant l'été à travailler dans une société d'investissement. Les députés ont passé presqu'un mois à étudier les taux d'intérêt et la question de l'inflation et ils n'ont pas reçu un sou de dédommagement. Monsieur Whicher.

M. Hanly: Monsieur le président, je crois savoir qu'il y a déjà des privilèges d'impôt sur le revenu dont bénéficient ceux qui sont payés par le Parlement.

Le président: Lesquels? Je crois que nous allons vous laisser 10 minutes pour donner la réponse.

M. Leblanc (Laurier): Si vous voulez commencer une discussion nous sommes prêts.

Le président: Nous aimerions être traités de la même manière que celle que vous proposez pour les professeurs.

M. Whicher: Je ne connais pas le nom de ces professeurs.

Le président: Présentez-vous au président.

M. Whicher: Monsieur le président, comment les salaires des professeurs des universités canadiennes se comparent-ils aux salaires versés aux professeurs américains? Ils sont égaux, n'est-ce pas?

M. Hanly: Il est assez difficile de comparer . . .

M. Whicher: Je suis d'accord avec cela.

M. Hanly: C'est parce que nos universités sont meilleurs que bien des universités américaines mais, si

[*Text*]

universities. If you are selective in terms of comparable standards then I think the American salary is about two-ninths better than ours because the figures you will see published in the CAUT Bulletin, the DBS figures and the comparable American figures have a continued distortion. Our figures are for a 12-month academic contract; the American figures are for an 8-month contract and on top of that they get two-ninths salary for anything they may choose to do in the summer and academic people these days choose to do things in the summer.

Mr. Whicher: Why is it that they have such advantages, two-ninths in salary, that so many are coming to Canada?

Mr. Hanly: I think it is basically a social phenomenon, having to do with . . .

Mr. Whicher: The way of living?

Mr. Hanly: . . . the way of living.

Mr. Whicher: Why do American carpenters not come over here?

Mr. Hanly: They are not as sensitive.

Mr. Whicher: They are not what?

Mr. Hanly: They are not as sensitive to the social differences as intellectuals tend to be.

Mr. Whicher: Are you suggesting that M.D.s are not as intellectual as you are?

Mr. Hanly: Yes.

Mr. Whicher: Would you say that you might be biased?

Mr. Hanly: I might be biased but I think not in that respect.

Mr. Whicher: What do you think about Americans coming here to Canadian universities? Are you in favour of it?

Mr. Hanly: I have no general position. I think it depends entirely on the specific individual case. If it is a question of an American coming here to a department where he has a special contribution to make because of his individual training and his person, his skills, then I have no objection. However if you are talking about a situation where you are dealing with a

[*Interpretation*]

vous choisissez des universités dont les normes sont comparables, je crois que les salaires américains sont 2/9 plus élevés que les nôtres. Les chiffres que vous voyez dans texte du CAUT et du Bureau fédéral de la statistique comportent un élément de déséquilibre, si on les compare aux chiffres américains. Nos chiffres s'appliquent à une période de 12 mois alors que les chiffres américains s'appliquent à une période de 8 mois et les professeurs américains reçoivent un supplément de 2/9 de leur salaire s'ils travaillent l'été.

M. Whicher: Comment se fait-il alors que tant d'entre eux viennent au Canada malgré tous ces avantages?

M. Hanly: Je crois qu'il s'agit plutôt d'un phénomène sociologique, un phénomène social qui a quelque chose à voir avec . . .

M. Whicher: Le mode de vie?

M. Hanly: Le mode de vie.

M. Whicher: Pourquoi les charpentiers américains ne viennent-ils pas ici?

M. Hanly: Ils ne sont pas aussi conscients?

M. Whicher: Ils ne sont pas aussi quoi?

M. Hanly: Ils ne sont pas aussi conscients des différences sociales que l'élément intellectuel.

M. Whicher: Allez-vous laisser entendre que les médecins ne sont pas aussi intellectuels que vous?

M. Hanly: Oui.

M. Whicher: Ne croyez-vous pas que vous avez quelques préjugés?

M. Hanly: Je peux avoir des préjugés mais pas dans ce domaine-là.

M. Whicher: Que pensez-vous des Américains qui viennent ici dans les universités canadiennes? Êtes-vous en faveur de cette tendance?

M. Hanly: Je n'ai pas de point de vue général; cela dépend uniquement de chaque cas en particulier. S'il s'agit d'un Américain qui vient ici apporter une contribution speciale à une faculté universitaire, je n'ai aucune objection, mais si vous songez à un cas comme l'histoire, la sociologie ou l'économie politique où il y a une faculté qui contient un nombre élevé de

[*Texte*]

social science, a history or sociology or political economy, political science and you have a department with a heavy complement of American professors, I think this is highly undesirable because we need to be able to teach our young people not only the theory but the problems as they apply to situations in Canada. One of the things that distresses me is not only the universities; it is our whole society. We talk about our police as though they were American police; we talk about our cities often as if they were American cities; we talk about our universities as though they were American universities, and there are very great differences.

Mr. Whicher: That is right. Ours are better, I agree. You mentioned the fact that they had some specific thing to give Canada or the university, but what about what Canada gives to them? Do we not give them special income tax breaks? I am surprised you did not put that in your brief.

The Chairman: Yes, it is in.

Mr. Hanly: We have it in our brief and we have gone on record as saying that we do not wish to put any argument for a continuation of the two-year exemption. You will find that at the bottom of page 5.

Mr. Whicher: You would like to see this ended, really?

● 2050

Mr. Hanly: We have no brief for some of the abuses that have existed under this exemption.

Mr. Whicher: You mentioned that you do not want special treatment and I am very pleased to hear this because I do not think anybody should get special treatment. I think everybody should pay taxes. If you make $25,000 a year, whatever it is, you should pay; if you make $100,000 you should pay and if you make $2,000 you do not pay any, but are you not getting special treatment when you suggest in your brief that if the government tax research grants—and we use the figure of $5,000 a year—you are suggesting that the government should make that $7,500 so that the professor concerned would not lose anything through taxes? Is that what you recommend?

Mr. Hanly: No. The intent of that recommendation is to ensure that the average after-tax value of research grants would remain constant and that would mean that persons with relatively high income on research grants will receive less benefit than persons on relatively low incomes with the same grant. What we

[*Interprétation*]

professeurs américains, je crois que c'est très peu souhaitable, car nous devons enseigner à la jeune génération, non pas tellement la théorie, mais l'application pratique des problèmes dans le contexte canadien. Il n'y a pas que les universités qui me déprime: il y a la société entière. Nous décrivons souvent nos villes, nos policiers, nos universités comme s'il s'agissait d'institutions américaines. Il y a pourtant de très grandes différences.

M. Whicher: Les nôtres sont meilleures, je suis d'accord. Vous avez dit qu'ils avaient une contribution possible à apporter au Canada. Mais qu'est-ce que le Canada leur donne. N'ont-ils pas de privilèges fiscaux? Je suis étonné que vous n'ayez pas fait mention de cela dans votre mémoire.

Le président: Oui, il en est question.

M. Hanly: Nous l'avons dit dans notre mémoire, nous avons dit que nous ne voulons pas qu'on prolonge cette période d'exemption de deux ans. Vous trouverez cela au bas de la page 5.

M. Whicher: Vous aimeriez vraiment qu'on abolisse cela?

M. Hanly: Il n'y a pas de mémoire qui porte sur les abus qui ont existé au préalable.

M. Whicher: Vous avez dit que vous ne voulez pas de traitement préférentiel. Je suis heureux de vous l'entendre dire car je crois que personne ne devrait jouir d'un traitement préférentiel. Je crois que tout le monde doit payer des impôts. Si vous gagnez $20,000 vous devez payer des impôts, si vous gagnez $100,000 vous devriez payer des impôts également. Ne demandez-vous pas un traitement préférentiel lorsque vous dites que les subventions de recherche devraient être accrues pour que le professeur ne perde rien à cause des impôts? Est-ce ce que vous recommandez?

M. Hanly: Non. Cette recommandation a pour but de s'assurer que les subventions de recherche après les impôts resteront les mêmes. Les personnes qui ont un revenu élevé et une subvention de recherche en bénéficieront moins que les personnes qui reçoivent un revenu inférieur et la même subvention. Nous accep-

[*Text*]

are saying is we accept the principle of taxing grants; we accept as desirable the progressive features of taxation that would be implied by that policy; we only point out that it would be unfair and, I think, unwise for the federal government to use this as an opportunity to absolutely decrease the amount of money available for research in Canada in Canadian universities because this would have a bad effect on education and on the advancement of knowledge and our whole effort to keep pace and to compete successfully with technologically advanced societies.

Mr. Whicher: I thought the suggestion was that the amount of grants would be the same but the net salary of the professors would be a little less because you were going to pay your fair share which you really have not done in the past because you have had these grants on your salary on which you did not pay any tax. I thought when you said you wanted to be fair and pay the same as anybody else that you appreciated the fact that the amount of money for research would be the same, but the net for the professor's salary might be somewhat less.

Mr. Hanly: No, what we would prefer is the situation where the average would remain constant and you would have the distributive effect so that the poorer professors, in effect, would be getting more and the more well-to-do professors would be getting less advantage from their research grants.

However, it is important to realize the whole system of research grants has a very special place in our tax structure because these grants usually are received by faculty during a year when they are in receipt of a very diminished income. There is no case, in my opinion, for claiming that university professors have in some way been particularly privileged as a group in society because of the research grant policy.

If you take the Canada Council grants or the Humanities and Social Science Research grants or the NRC grants and look at them closely and see how they relate to the total income picture of a university faculty member who receives one, what you would find is that typically they are getting them for a period of intensive research during which they receive no other income, and the only way we can manage on those grants at the present time is because they are not taxed from any faculty. The effect of this will be to insist that the more well-to-do faculty, the senior people, will have to invest more of their private earnings from their teaching in their research efforts which is something that already happens for everyone. We sponsor our own research, a good deal of it, out of our income.

[*Interpretation*]

tons le principe d'imposer les bourses de recherche. Nous croyons qu'il est important de conserver l'augmentation progressive des impôts, mais, nous soulignons qu'il serait injuste et fort peu sage de la part du gouvernement fédéral de se servir de cette méthode pour faire baisser les sommes d'argent consacrées à la recherche dans les universités canadiennes, car ceci aurait des effets néfastes sur l'expansion des connaissances et le développement de la technique.

M. Whicher: Je croyais que vous proposiez que les subventions soient les mêmes mais que les salaires nets des professeurs soient un peu moins élevés parce que vous payeriez une somme juste et raisonnable que vous n'avez pas payé par le passé. Car, vous aviez autrefois des subventions qui étaient exemptées de l'impôt. Lorsque vous avez dit que vous n'étiez pas payés comme tout le monde vous vous rendiez compte que la somme d'argent consacrée à la recherche serait la même mais que le salaire net du professeur serait quelque peu moins élevé.

M. Hanly: Nous préférerions que la moyenne reste la même mais qu'il y ait un élément qui permettrait aux professeurs moins bien rémunérés de recevoir davantage en subvention alors que les professeurs à l'aise en recevraient un peu moins.

Cependant, il est important de se rendre compte que l'organisation des subventions de recherche tient une place importante dans notre système fiscal parce que les subventions sont habituellement octroyées au cours d'une année quand leur revenu diminue fortement. Je crois qu'on ne peut pas prétendre que les professeurs d'université ont été particulièrement privilégiés à cause de cette politique des subventions de recherche.

Prenez les subventions du Conseil des arts du Canada ou les subventions du Conseil national de recherche; étudiez la question attentivement; essayez de voir quel rapport ceci a avec le salaire moyen d'un professeur d'université. Ces subventions sont accordées pendant une période d'étude intensive durant laquelle les professeurs ne reçoivent aucun autre revenu. La raison pour laquelle nous pouvons nous tirer d'affaires au moyen de ces subventions, c'est qu'elles ne font pas l'objet d'impôt. En conséquence, il faudra inciter les professeurs plus à l'aise à investir davantage de leur propre salaire pour assurer la recherche dans certains secteurs.

[*Texte*]

Mr. Whicher: You talked about tools for a carpenter and so on, and you mentioned the figure of $150 which we all agree is not excessive as an exemption, and then you went on to quote some of the exemptions that you felt you should be entitled to. I want to tell you that I agree substantially with what you say but on the other hand I sometimes think you intellectuals take things a little bit for granted. When you went to college and got your education, the state paid a whole lot more for your education than it did for that carpenter. They gave you a free education public schoolwise; your parents paid for it; a free education in high school, and then paid two-thirds of your college education and said there you are. Now they do not do that all the way along the line, do you agree?

Mr. Hanly: That is quite true.

Mr. Whicher: I just want to finish. If you agree, do you not think there has been a substantial effort by the taxpayers of Canada or any other country, with their intellectuals, such as you are, a built-in tax system, it has been already there and when you worked hard in university and you became a college professor, do you not think that you have the tools to make, not only a good living, I mean hard work, I am not denying any of that but that you have the tools that have been paid for by the state as much as any person in Canada? Would you agree with that?

Mr. Hanly: I think that is quite true but it is also true of a medical doctor . . .

Mr. Whicher: Oh, sure.

Mr. Hanly: . . . or a lawyer, or an architect.

Let me tell you something. This is just a personal anecdote. The last year I worked full-time in the construction industry as a journeyman carpenter, I earned $12,000. I did that because I had to have the money; I had a young family and I could not afford to go back to teaching in university. A year after I decided I would make the break and I would go back anyway. I was offered a salary—and accepted it—of $2,000 and I had a fellowship that was one of the best fellowships in North America. I studied in Oxford. Personally, I think I have given back to society a great deal in terms of what I have done.

Mr. Whicher: You are talking to the wrong fellow because I started in the Royal Bank at $400.

Mr. Hanly: Yes.

[*Interprétation*]

M. Whicher: Vous avez parlé, des outils du charpentiers et vous avez dit qu'il s'agissait d'une somme de $150 qui n'est pas excessive mais, vous avez dit par la suite quelles étaient les déductions que vous estimiez pouvoir obtenir. Je dois vous dire que je suis essentiellement d'accord avec vous, mais je crois parfois que vous, les intellectuels, prenez trop de choses pour acquises.

Lorsque vous êtes allé à l'université, l'État a payé beaucoup plus pour votre enseignement que pour celui du charpentier. On vous a donné un enseignement primaire gratuit, un enseignement secondaire graduit, et l'État a payé les 2/3 de vos études universitaires. Ils ne font plus la même chose dans les grandes lignes. Êtes-vous d'accord?

M. Hanly: C'est juste.

M. Whicher: Si vous êtes d'accord, ne croyez-vous pas que le contribuable Canadien ou étranger a déjà fait un effort considérable pour produire des intellectuels comme vous au moyen d'un système d'impôt. Ne croyez-vous pas que lorsque vous êtes devenu professeur à l'université et que vous aviez ce qu'il faut pour bien gagner votre vie, c'était grâce à l'État et aux autres citoyens?

M. Hanly: Cela est juste mais la même chose s'applique aux médecins . . .

M. Whicher: Bien sûr.

M. Hanly: Ou aux architectes, ou aux avocats.

Permettez-moi de vous citer un exemple personnel. La dernière année que j'ai travaillé comme charpentier, j'ai gagné $12,000. J'avais une jeune famille et je ne pouvais pas enseigner à l'université. Lorsque j'ai décidé de revenir à l'université j'ai accepté un traitement de $2,000 et j'avais une bourse qui m'a permis d'étudier à Oxford. Pour ma part, je crois avoir remis à la société une bonne part de ce que je lui devais.

M. Whicher: Moi j'ai commencé à la Banque royale à $400.

M. Hanly: Oui.

[*Text*]

Mr. Whicher: I worked hard in that investment field that your partner there is talking about, that he kicks about, that he is going to have to work for nothing. I want to tell him to work for nothing because there is a lot of money in it when you get to understand it.

Professor Hedbon: I also worked in the Royal Bank.

Mr. Whicher: For $400 a year?

Professor Hebdon: $400 was all I got.

Mr. Whicher: What branch?

The Chairman: I am very sorry, gentlemen, I worked in a bank, too, but perhaps Mr. Whicher and the professor and I might after the meeting follow the dialogue, but for the time being . . .

Mr. Whicher: Mr. Chairman, I wanted to ask the professor about the number of medical doctors going to the United States which disturbs me greatly. Do you think we should let them go?

Mr. Hanly: I do not think there is any way compatible with the principles of freedom. . .

Mr. Whicher: We do with the army.

Mr. Hanly: Yes, but soldiers and doctors are not the same thing.

Mr. Whicher: Why?

Mr. Hanly: In order for a person to be a professional man he has to have a quality of autonomy, of choice of commitment, which a soldier by his very nature should not have. He has to be able to accept commands, to obey under the most extreme circumstances, including risks to his own life what he is told to do. A professional man has to be able to be inventive, to apply new ideas to the problems of healing in the case of a doctor. Consequently, the whole style of life that he must live of necessity requires that he have freedom to make independent choices of how he will deploy his resources, what country he will live in and so on. I think it is a real problem but I do not think that one can deal with it by coercion.

Mr. Whicher: Just one question. . .

The Chairman: Yes, I do hope, Mr. Whicher because we are going . . .

Mr. Whicher: No, no, this is very much in the brief I wanted to ask this one question. I wanted to ask about

[*Interpretation*]

M. Whicher: J'ai beaucoup travaillé dans des sociétés d'investissement dont votre collègue à parlé et où il travaille gratuitement. Je l'encourage à le faire car ce qu'il y a à y apprendre vaut beaucoup d'argent quand on comprend.

M. Hebdon: J'ai aussi travaillé à la Banque Royale.

M. Whicher: A $400 par année?

M. Hebdon: Je ne recevais pas plus que $400.

M. Whicher: Dans quel domaine?

Le président: Messieurs, je suis désolé, moi aussi j'ai déjà travaillé dans une banque. Peut-être que le professeur, M. Whicher et moi-même pourrons continuer le dialogue mais, à l'heure actuelle . . .

M. Whicher: Monsieur le président, je voulais demander au professeur combien de médecins se rendent aux États-Unis. Cela m'inquiète beaucoup. Pensez-vous que nous devrions les laisser partir?

M. Hanly: Je ne crois pas que cela soit possible, si on tient compte des principes de la liberté.

M. Whicher: Nous le faisons avec l'armée.

M. Hanly: Oui. Mais il y a une différence entre les soldats et les médecins.

M. Whicher: Pourquoi?

M. Hanly: Pour qu'une personne soit un professionnel, elle doit disposer d'une liberté de choix qu'un soldat ne peut avoir. Le soldat doit accepter des ordres, il doit obéir dans des circonstances où sa vie même est en danger, alors qu'un professionnel doit avoir l'esprit d'invention, doit pouvoir appliquer de nouvelles idées aux secteurs de la médecine. Son mode de vie est nécessairement différent: Il comporte un choix libre du pays où il va habiter, de la façon dont il travaillera, etc. Je crois que c'est un problème grave mais je ne crois pas qu'on puisse le résoudre par la force.

M. Whicher: Une autre question.

Le président: Oui, j'espère monsieur Whicher parce que nous allons . . .

M. Whicher: Non, non, cela se rapporte tout à fait au mémoire. Je voudrais être renseigné au sujet du

[*Texte*]

the doctor, professor, who is in the army. He had Grade 13 and the army trained him as a doctor. Now, he is doctor whether he is in or out but he had to sign for five years to remain in the army in order to get that university education. Now what would be wrong with medical doctors, or professors, signing the same thing because it costs a lot of money to train you people and I am all for it but I think that you have an obligation to Canada after we pay the bill.

The Chairman: I think that was in brief from the Ontario Association but I did not read that.

Mr. Whicher: No, but he brought it up and I was wondering if he might just give a . . .

The Chairman: O. K. I will ask if you want to reply to Mr. Whicher's question but again I am suggesting, gentlemen, that we are going far from the White Paper. Would you care to reply to Mr. Whicher's question?

• 2100

Mr. Hanly: I agree with him that everyone who receives substantial benefits from society, as all professional people do including the University faculty, has a special obligation to serve that society well and I think my colleagues try to do that. At the same time, one cannot then turn that commitment, which is essentially a moral commitment, into legislation backed up by any kind of power of coercion because to do that would destroy the very freedom which people must have in order to give fully of their human resources to society. If it is done morally, then it is going to be done better and I think we have to take the difficulties and disadvantages that accrue from that situation. I do not see how it can be remedied.

Mr. Whicher: Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Whicher.

Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Two brief points with regard to the White Paper.

The first arises out of your case for a special allowance for a sabbatical year. What about this deemed realization on leaving the country? There is nothing in the White Paper that indicates that there is any period, shall we say, allowed while you are away on a sabbatical leave. It may be a year, two years, it may even be up to three years, in particular cases. But

[*Interprétation*]

médecin qui est dans l'armée. Il avait la treizième année et l'Armée lui a donné une formation de médecin. Il a dû signer pour rester dans l'Armée pendant 5 ans pour avoir cette formation universitaire. Qu'est-ce que vous pensez si des médecins ou des professeurs signaient et s'engageaient ainsi pour 5 ans car vous avez des obligations envers le Canada après que nous ayons payé la note.

Le président: Je crois qu'il était question de cela dans le mémoire de l'Association de l'Ontario mais je ne l'ai pas lu.

M. Whicher: Non, mais il a soulevé cette question et je me demandais s'il ne pourrait pas donner seulement . . .

Le président: Bon. Je demanderai qu'on réponde à la question de monsieur Whicher.

J'insiste messieurs sur les faits que c'est une digression: nous nous éloignons du Livre blanc. Voudriez-vous répondre à la question de monsieur Whicher?

M. Hanly: Je reconnais évidemment que quiconque reçoit des avantages considérables de la société, tous les professionnels, y compris les professeurs d'université, tous ces gens ont des obligations particulières vis-à-vis la société qu'ils doivent servir et je pense que mes collègues cherchent à le faire. D'autre part, on ne peut pas évidemment traduire en loi ces obligations qui sont des obligations morales, car là on détruirait la liberté, justement, que les gens doivent avoir pour créer et donner leurs ressources humaines à la société. Je pense qu'il faut accepter les désavantages et les inconvénients du respect de la liberté. Je ne vois pas très bien comment on pourrait remédier autrement à la situation.

M. Whicher: Merci.

Le président: Merci monsieur Whicher.

Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'aimerais soulever deux points relativement au Livre blanc. Le premier touche le forfait particulier pour une durée sabbatique. Qu'est-ce que c'est qui se passe lorsque quelqu'un quitte le Canada? Il n'y a rien dans le Livre blanc qui indique qu'il y a une limite de temps permise lorsque vous êtes parti en année sabbatique. Ça peut être un an, deux ans, trois ans dans certains cas mais on n'a pas parlé, dans votre mémoire, de ce point

[*Text*]

nothing was said in your brief with regard to this particular point which, I suggest to you, may be a very practical difficulty if it ever is implemented.

Professor Hebdon: We are quite aware of that difficulty. We are quite concerned that, if the solution to the problem was automatically to grant nonresidency to professors on sabbatical leave, the privilege might be completely offset or made of no value by the fact that they have to pay capital gains tax on their residential property at the time they leave the country, if that White Paper proposal becomes law.

The fact that we have suggested in the White Paper that professors be granted nonresident status automatically may not be the solution to this sabbatical leave problem. As I mentioned earlier, we do not feel that we are in a position to tell Parliament how to solve these problems. What we want to do is to point up the problem as it affects us and we hope that Parliament, in its good judgment and knowing how it is going to affect others in addition to our profession, will take whatever steps are necessary in order to correct the situation.

Mr. Lambert (Edmonton West): The Minister of Finance indicated that he realized there were difficulties with some proposals and he was seeking from the public some possible solutions and ameliorations, and that is the purpose of these hearings. There may be a good case, for instance, for scrapping entirely the idea of deemed realization, under these particular circumstances.

Mr. Hanly: One of the possibilities we would like to encourage Parliament to consider is to abandon altogether the notion of applying a capital gains tax to an individual's principal residence except under circumstances where he has received a windfall through, say, some particular event like rezoning, where his house happens to be located in an area which is rezoned and he realizes a very substantial capital gain which is quite out of the ordinary. Otherwise, the principle of capital gains should not extend to an individual's principal residence.

Problems have arisen in the United States where they have a capital gains tax on the principal residence. A man is 55 years old, say, and has a large family. He has paid off the mortgage on his house and his family have now left. The rational thing for him to do in preparation for his retirement is to purchase a smaller house that is going to be suitable for his needs but the effect of the capital gains tax on principal residence in the United States is to debar an individual from doing that because he is going to be taxed on the capital gains and will not have enough money left over

[*Interpretation*]

particulier. Je pense que cela pourrait susciter une difficulté particulière si l'on voulait y donner suite.

M. Hebdon: Nous sommes bien conscients de ces difficultés et nous nous préoccupons de la solution au problème. Il s'agirait peut-être de donner une permission de non-résidence pour les professeurs qui sont en congé sabbatique. Ce privilège perdrait sa valeur du fait qu'ils doivent payer l'impôt sur les gains de capitaux sur leur propriété, au moment où ils quittent le Canada si la proposition du Livre blanc est adoptée. Nous avons laissé entendre que les professeurs devraient avoir le statut de non-résident automatiquement mais cela ne serait peut-être pas la solution au problème de l'année sabbatique. Comme je l'ai mentionné plus tôt, nous ne pensons pas être en mesure de dire au Parlement comment résoudre tous ces problèmes. Ce que nous voulons faire ici, c'est de signaler les problèmes qui nous touchent et nous espérons que le Parlement dans son bon jugement et, sachant comment ceci touchera à notre profession par rapport aux autres, prendra les mesures nécessaires pour rectifier la situation.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le ministre des Finances s'est rendu compte qu'il y avait des difficultés et il cherche à obtenir du public des solutions que vous pourriez nous présenter. Voilà bien le but de ces audiences, messieurs. Il y a peut-être une bonne raison ici pour éliminer complètement cette idée sur les gains supposés.

M. Hanly: Je pense que nous voudrions que le Parlement abandonne l'idée d'appliquer l'impôt sur les gains de capitaux en ce qui concerne la résidence d'un particulier, sauf dans certains cas où cette personne reçoit des avantages très considérables lorsqu'il y a, par exemple, un rezonage dans sa municipalité et qu'il fasse un gain de capital tout à fait extraordinaire. Dans les autres cas, je pense que le principe de l'impôt sur les gains de capitaux ne devrait pas s'appliquer à la maison de la résidence principale d'une personne.

Il y a des problèmes évidemment aux États-Unis où il y a un impôt sur les gains de capital en ce qui concerne la résidence d'un particulier. Une personne, par exemple, qui a 50 ans, qui a une grande famille et qui a payé l'hypothèque sur sa maison peut, en vue de se préparer à sa retraite, acheter une maison plus petite et mieux appropriée à ses besoins. Mais, aux États-Unis, l'impôt sur les gains de capitaux sur sa résidence a pour conséquence de l'empêcher de faire ça, car on va lui imposer son gain de capital et il n'aura plus assez d'argent pour acheter une maison plus petite exempte

[*Texte*]

to buy a smaller house in the same position; that is, without having to pay the cost of the mortgage on it. So it seems to me that there are some very substantial irrationalities in here in the application of capital gains to the principal residence which should be given serious consideration by Parliament.

Mr. Lambert (Edmonton West): The other point that I would like to explore briefly relates to your having indicated that it is very difficult sometimes for an academic, starting out after leaving graduate school, to bear the burden of tax. I was wondering, did you consider the student who has borrowed under the Canada Student Loan Plan and who has not earned sufficient income to be taxable and therefore is not able to claim the normal exemption for tuition fees which he has paid actually from the proceeds of his Canada Student Loan, in the year when he has repaid, claiming that exemption? In other words, a deferred exemption? This may provide some real hooks in this thing but it seems to me that there is some justice and equity in it.

Mr. Hanly: That raises a very, very fundamental problem in the whole concept of financing university education. As you probably know, at the present time some very far-reaching proposals are under consideration at the interprovincial level and in some of the provinces.

Some of us think that the most rational solution for that would be to have a system whereby through a national loan fund students would pay a very substantial portion of the cost of educating them, both operating and capital, and this would solve one of the problems that you are addressing yourself to which is a genuine problem in terms of total social equity. This, then, could be treated as an investment, and could be charged against future earnings from the professional training that has been received during the period of education. The individual would have to pay a substantial amount, much greater than he now does, for his education but he could charge that off against future earnings as a businessman would when he makes an investment in some corporation or building of a business from which he can later on make a profit.

Mr. Saltsman: A depletion allowance.

Mr. Hanly: Yes.

Then you can charge retooling. We have to go back to school now periodically. I am at the moment taking a very expensive new training program to develop a new skill which I need in order to develop myself as a

[*Interprétation*]

d'hypothèque. Alors, il me semble qu'il y a des choses tout à fait irrationnelles dans l'application de l'impôt sur les gains de capitaux frappant la résidence des particuliers. Je pense que le Parlement devrait s'intéresser sérieusement à la question.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je voudrais vous poser une autre question. Vous avez dit qu'il était très difficile parfois pour un universitaire, lorsqu'il a terminé ses études supérieures, mettons de payer l'impôt. Est-ce que vous considérez, par exemple, qu'un étudiant qui a emprunté aux termes du régime de prêts étudiants du Canada et qui n'a pas suffisamment gagné pour être imposable et qui, par conséquent, ne peut pas réclamer d'exemptions normales, par exemple, pour les frais de scolarité payés grâce à son emprunt du régime de prêts des étudiants du Canada, et lorsqu'il aura payé, que cet étudiant pourra réclamer cette exemption? Il s'agirait d'une exemption différée ou renvoyée à plus tard. Ceci empêcherait le gouvernement de toucher l'impôt mais ce serait juste, je pense.

M. Hanly: Cela soulève un problème des plus fondamentaux dans tout le concept du financement de l'éducation universitaire. Vous savez peut-être qu'à l'heure actuelle, il y a des propositions de grande portée qui sont étudiées au niveau interprovincial et dans certaines provinces.

Certains pensent que la solution la plus rationnelle serait d'avoir un système pourvu d'un fonds national de prêts, qui permettrait aux étudiants de payer une part substantielle de leurs frais de scolarité, et il y aurait, par exemple, des frais de fonctionnement et les frais d'immobilisation. Cela réglerait un problème tout à fait réel de justice sociale. On pourrait, par conséquent considérer cela comme un investissement chargé à des gains futurs. L'individu, par exemple, aurait à payer le fardeau plus important pour son enseignement, mais il pourrait peut-être charger ceci à des gains futurs, par exemple, comme le fait un homme d'affaires dans le cas d'une entreprise.

M. Saltsman: Une déduction pour épuisement.

M. Hanly: Oui.

Il faut retourner à l'école périodiquement. Présentement je suis un cours de recyclage qui est très coûteux mais necessaire pour ma formation en philosophie. Ceci me coûte $6,000 par année et je dois le

[*Text*]

philosopher. This is costing me about $6,000 a year which I finance out of my own pocket, and there is nothing I can do about that. I do not get any tax relief for it or anything else. I feel that it is necessary in order for me to do the kind of work in my discipline that I want to do. Under this other concept where you treat education as investment, then this could be applied.

I cannot commit the Ontario Confederation to this but I personally would feel that the notion that you have just suggested is a very reasonable one.

Mr. Lambert (Edmonton West): Related to that, on page 7 of your brief, you make the proposal that a parent or guardian should be allowed as an expense, in computing his or her taxable income, the cost of tuition fees actually paid for the child or the ward of the guardian. At the present time, tuition fees are only allowed as a deduction from the students income in the event that he has taxable income. For instance, I have a son going to university and unless he earns in excess of $950, the tuition fees that I or he may pay are of no practical value. I am right there, am I not?

• 2110

Professor Hebdon: The fees that are paid by you also could have a value to you in determining whether your son is still a dependant or not, and whether you are allowed to claim him as a dependant.

Mr. Lambert (Edmonton West): All right, fine. Thanks, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): I have only two short questions, Mr. Chairman, regarding the allowance of expenses, put forward by the witnesses.

You mention that you are not recognized in the income tax program as a doctor, lawyer, engineer, accountant. You recommend that "the right of university teachers to enter into contracts for services with universities should be recognized". Could I have your definition of a university teacher? If you are comparing yourselves with doctors, lawyers, engineers, accountants, I thought these people were also, at times, teachers. What is a university teacher? I think it would be very important to know what you mean regarding this, your third recommendation. From the premises that you put forward, I do not see how you came to that recommendation.

[*Interpretation*]

faire absolument pour me tenir au courant. Je ne bénéfie d'aucun allégement fiscal et quoi que ce soit. Selon le principe qui veut considérer l'éducation comme un investissement, on devrait pouvoir en bénéficier.

Je ne peux pas évidemment engager ici la Fédération ontarienne des professeurs d'université, mais je pense que cette position est justifiable et raisonnable.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Relativement à cette question, à la page 7 de votre mémoire, vous proposez que les parents ou les gardiens devraient considérer comme dépenses non imposables les frais de scolarité ou récompenses pour la garde de l'enfant. À l'heure actuelle, les frais de scolarité sont considérés comme déduction seulement du revenu de l'étudiant, dans le cas où il a un revenu imposable. Par exemple, j'ai un fils à l'université. A moins qu'il gagne plus de $950, les frais de scolarité qu'il paiera ou que je paierai n'ont aucune valeur pratique sur l'impôt. Est-ce juste ce que je dis là?

M. Hebdon: Les frais que vous payez vous permettent de déterminer si votre fils est une personne à votre charge ou non, ou si vous avez le droit de le réclamer comme une personne à charge.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Merci monsieur le président.

Le président: Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): J'ai deux courtes questions en ce qui concerne l'allocation de dépenses qui est présentée par le témoin.

Vous mentionnez que vous ne reconnaissez pas les programmes d'impôt sur le revenu pour les ingénieurs, les avocats, les médecins, les comptables. Vous dites que «le droit qu'a un professeur d'université de signer un contrat avec l'université doit être reconnu.» Puis-je connaître votre définition de professeur d'université? Si vous vous comparez aux médecins, aux avocats, aux ingénieurs et aux comptables, je pense que ces gens ont également été des professeurs. Qu'est-ce qu'un professeur d'université? Je pense que c'est très important de savoir ce que vous voulez dire par ces paroles en ce qui concerne votre troisième recommandation. Les prémisses que vous proposez ne me permettent pas de savoir comment vous en arrivez à cette recommandation.

[*Texte*]

Mr. Hanly: By my reference, a university teacher is a qualified person who gains his livelihood through the professional activity of educating young people at university, either at the undergraduate or graduate level, and conducting research in scientific discipline or the humanities. That person may be a medical doctor, he may be a lawyer, he may be an architect, he may be a dentist, but if he is doing those things, he is, from the point of view of my definition, a university teacher.

Mr. Leblanc (Laurier): Yes, but you want to be recognized as businessmen. When you say an accountant or engineer, or a doctor, puts forward some expenses to earn his income, that is because he has to put some expenses out to earn his income. A professor in university, once he is hired anyway, apart from professional expenses, if he is one of those doctors, lawyers and accountants, also has to buy books, newspapers and keep up with things, and they have to attend refresher courses and everything, as university teachers.

Your recommendation no. 3 means that you want to be in the same position as if you were in business. You could be appointed by any university but then you would have to put forward your knowledge and your ableness on top of others and you would have to be on the market like, let us say, accountants who are looking for clients. You would look for universities and then all the expenses would be deductible.

I still do not see your point, I am sorry.

Professor Hebdon: We are asking that the teaching profession be granted the same privilege as these other professions.

Mr. Leblanc (Laurier): These other professions might be teachers, too.

Professor Hebdon: They might, yes.

Mr. Leblanc (Laurier): That is where I have a hard time to follow you.

Professor Hebdon: They might also work for salary, and if they work for salary then they are taxed upon that salary with very little allowance in the way of expenses, no more than any other taxpayer. An accountant may work for salary or he may work as an independent auditor. A doctor may work for a salary or he may work for fees. If he works for fees he has quite a range of expenses which he may deduct from

[*Interprétation*]

M. Hanly: Je crois savoir que le professeur d'université est une personne qualifiée qui gagne sa vie instruisant les jeunes gens à l'université, qu'il s'agisse de niveau précédant le baccalauréat ou après le baccalauréat, et entreprend également des recherches dans les domaines scientifique ou littéraire. Ça peut être un avocat, un médecin, un architecte, un dentiste, mais s'il accomplit aussi ces tâches, il répond à ma définition de professeur d'université.

M. Leblanc (Laurier): Oui, mais vous voulez être reconnu comme hommes d'affaires. Quand vous parlez par exemple d'un comptable, d'un ingénieur, d'un médecin qui présente ses dépenses, c'est qu'il doit dépenser de l'argent pour gagner son revenu. Mais le professeur d'université, d'autre part, une fois qu'il est engagé comme les médecins, les avocats, les comptables, il doit aussi acheter des livres, des journaux, se tenir à jour et assister à des cours de recyclage, en tant que professeur d'université.

Mais, votre recommandation no 3 signifie que vous voulez être dans la même position que l'homme d'affaires. Vous seriez, en somme, engagés par l'université mais vous devriez alors faire connaître vos connaissances, votre compétence etc. Vous seriez sur le marché du travail, en somme, comme un comptable qui cherche à avoir des clients. Vous iriez à la recherche d'universités et ainsi toutes vos dépenses seraient déductibles.

Je n'arrive pas à comprendre votre argumentation; je suis désolé.

M. Hebdon: Nous demandons que les professeurs aient les mêmes privilèges que ceux des autres professions.

M. Leblanc (Laurier): Oui mais les autres professionnels peuvent être des professeurs également.

M. Hebdon: Ils le peuvent, en effet.

M. Leblanc (Laurier): Voilà pourquoi je ne vous comprends pas.

M. Hebdon: Mais s'ils travaillent à salaire, évidemment, leur salaire est imposé avec un forfait très peu élevé sur les dépenses. Un comptable, par exemple, peut travailler à salaire ou travailler à son propre compte. Un médecin peut travailler à salaire aussi ou il peut travailler pour des honoraires. Eh bien, s'il a des honoraires, il peut déduire ses dépenses. Par contre, s'il travaille à traitement, il ne peut pas déduire les mêmes

[*Text*]

them. If he works for salary then he cannot deduct the same range of fees that he can if he were working as an independent doctor. This is also true of a great many professions.

All that we are asking is that teachers be granted the same privilege to enter into contracts with employers. In some cases, there will be an employment contract and the expenses allowed to the teacher will be no different than the expenses allowed to any other taxpayer. But the same teacher may, under some situations, also enter into business contracts or professional fee contracts the same as other professions do. If they do enter into those contracts, then they should be allowed the expenses which are incurred in earning those fees.

The point we are making is that the teaching profession has been discriminated against and that we alone of the professions are not permitted to enter into contracts on a consulting basis, and enter into contracts where we are performing for services rather than performing for a service which, is a distinction that is frequently made.

Some of our profession have attempted to enter into contracts with universities on a fee basis for certain services even while they are teaching at a regular salaried appointment with the same university and the university and the Department of National Revenue have taken the stand that the university is required by law to treat these people as employees.

I have here, for instance, a letter from the Executive Vice-President of the University of Toronto to the Co-ordinator of Special Programs in the division of university extension dealing with a certain teacher who wanted to teach a course in night school which the teacher himself prepared and was offering to the extension department on an independent contractor basis. In other words, he did not want to be treated as an employee with respect to this course. The Executive Vice-President requested the university extension to make no similar arrangements, that is contracts, with members of their own staff in a company name, in the future. He had had a lengthy investigation involving their auditors, their solicitors, tax specialists and finally consultation with the Department of National Revenue. The solicitors had stated that the university had no alternative but to deduct tax from all remuneration paid to its staff members. This is an obligation imposed by law on the University of Toronto.

All we are asking is that a university professor who is on full time and treated as an employee for that purpose should not necessarily be barred from enter-

[*Interpretation*]

montants d'argent. Ceci s'applique également dans bon nombre d'autres professions.

Tout ce que nous demandons ici c'est que les professeurs aient les mêmes privilèges de signer des contrats avec l'employeur. Dans certains cas, il s'agira d'un contrat d'emploi et les dépenses qui sont autorisées par le professeur ne seront pas différentes de celles qui sont permises pour tous les autres contribuables. Mais ce même professeur, dans des cas analogues, pourra aussi signer des contrats d'affaires ou d'honoraires professionnels, comme les autres professions. S'il signe ces contrats, eh bien, on devrait lui permettre de déduire ses dépenses pour gagner cet argent.

Notre argument c'est que les professeurs ont été traités injustement et eux seuls, parmi les autres professionnels, n'ont pas le droit de conclure des contrats de conseillers, par exemple, ou de contrats où nous offrons des services, plutôt qu'un seul: c'est une distinction que l'on fait souvent d'ailleurs.

Certaines de nos professions ont essayé de signer des contrats d'honoraires avec les universités pour certains services, même s'ils enseignent avec leur traitement régulier à l'université et l'université ainsi que le ministère du Revenu national ont adopté la position suivante: l'université doit traiter ces personnes comme des employés et c'est la loi qui l'exige.

J'ai, par exemple, ici une lettre du vice-président administratif de l'université de Toronto, envoyé au coordonnateur du programme d'éducation permanente. Il s'agit d'un professeur qui voulait donner un cours à l'école secondaire, que le vice-président avait préparé et qu'il recommendait au service d'éducation permanente. Il voulait le faire en vertu d'un contrat spécial. Il ne voulait pas être considéré comme un employé d'université en ce qui concerne ce cours. Le vice-président administratif a demandé au Service d'éducation permanente de l'université de ne plus faire d'ententes semblables avec son personnel. Il a mené une enquête importante en faisant appel à leurs avocats, leurs conseillers, leurs spécialistes en matière fiscale, et, finalement, au ministère du Revenu national. Les avocats ont dit que l'université devait déduire l'impôt de toute rémunération payée à son personnel. C'est une obligation imposée par la loi sur l'université de Toronto.

Donc, tout ce que nous demandons c'est qu'un professeur d'université, qui travaille à plein temps et qui est considéré comme un employé à cette fin,

[*Texte*]

ing into a supplementary contract for other services and being treated as an independent contractor or a consultant, permitted to deduct from the fees which he earns from that employment, the expenses which he has to incur to earn it. Is this clear?

Mr. Leblanc (Laurier): Yes, it clears up that matter that I had in mind.

You have statistics regarding the salaries paid to university teachers, for instance, in 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1969 and 1970. What would be the raises from 1963 to 1970 for university teachers? Do you have the same rate now that you had in 1963? At that time, did you have the authorization to deduct some expenses? Do you have figures or statistics on that?

Mr. Hanly: I do not have statistics at my fingertips concerning the average income of faculty universities that far back. The present level is approximately $14,000 average.

Mr. Leblanc (Laurier): It is $14,000 in 1970. In 1960 or 1963, how much would that represent– $7,000, $5,000, $6,000?

Mr. Hanly: I would think it would be about $10,000.

● 2120

Mr. Leblanc (Laurier): It would be about $10,000.

Mr. Hanly: That is a guess.

Mr. Leblanc (Laurier): I think it is a wide guess.

An hon. Member: It is a wrong guess.

Mr. Leblanc (Laurier): All right. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I know where you want to lend to make a comparison between their salary and ours, but I think we are far from the White Paper.

Gentlemen, your Recommendation No. 6 on page 7 reads:

> Starting in the second year following enactment of the tax reforms, marginal rates of incomes in the $8,000–$30,000 range should be reduced. Such reductions to continue until the five year transition period has elapsed.

[*Interprétation*]

devrait être traité comme un indépendant, devrait avoir le droit de signer un contrat et devrait pouvoir déduire de ses revenus les dépenses qu'il a faites pour ce poste-là. Est-ce bien clair?

M. Leblanc (Laurier): Oui. Je comprends mieux maintenant.

Vous avez des statistiques concernant le traitement versé aux professeurs d'université, par exemple en 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968 et 1969. Quelle serait l'augmentation de 1963 à 1970 pour les professeurs d'université? Est-ce que vous avez les mêmes taux de traitement en 1970 qu'en 1963? Aviez-vous, à ce moment-là, le droit de déduire certaines dépenses? Avez-vous des chiffres ou des statistiques à ce sujet?

M. Hanly: Non, je n'ai pas les statistiques en tête en ce qui concerne la moyenne du revenu des professeurs. Je ne pourrais pas remonter si loin en arrière. Le niveau actuel est d'environ $14,000 par année, en moyenne.

M. Leblanc (Laurier): Ca, c'est pour 1970. En 60 ou 63, qu'est-ce que ce serait? $7,000, $5,000, $6,000?

M. Hanly: C'est à peu près $10,000 je pense.

M. Leblanc (Laurier): C'est à peu près $10,000.

M. Handy: Évidemment, c'est une hypothèse.

M. Leblanc (Laurier): Je crois que c'est une hypothèse vague.

Une voix: C'est une fausse hypothèse.

M. Leblanc (Laurier): D'accord. Je vous remercie monsieur le président.

Le président: Vous voulez comparer leur salaire au nôtre mais je crois que nous sommes très loin du Livre blanc.

Messieurs, à la page 7, votre recommandation nº 6 stipule que:

> A partir de la deuxième année après la mise en vigueur des réformes fiscales, le taux le plus élevé des revenus dans le groupe de $8,000–$30,000 devrait être réduit et cela jusqu'à la fin de la période de transition d'une durée de cinq ans.

[*Text*]

Do you consider those people in the $8,000 to $30,000 bracket to be in what we call the middle income group?

Mr. Hanly: We use the term "upper middle income". I suppose the middle income group would be persons in the neighbourhood of $8,000 to $12,000.

The Chairman: Recommendation No. 3 concerning the "2-Year Exemption for Visiting Professors", on page 1 of your summary reads:

> The abolition of this exemption is acceptable. However, we shall detail some of the major consequences of the reform and suggest ways and means to offset their adverse effects upon the universities.

Can you mention a few of these?

Mr. Hanly: I am sorry, Mr. Chairman, but our brief is not as clear on that point as it perhaps might have been. It looks as though we gave a promissory note and we have not delivered any cash.

This is what we had in mind, though. The objective of a two-year exemption was to facilitate the exchange of teachers from one society to another in the interests of improving the standards of education research in our institutions, and we can contribute that to other societies as well. So, we have a useful exchange taking place.

Our position is that the two-year exemption has produced abuses. We have no brief for them and we do not regret measures that would eliminate them. At the same time, we think the objective behind that proposal was a good one and so far as possible it should be continued. It seems to us that the way this can be done, from the point of view of maintaining our national interest, is to make sure that no special barriers are set up, at least against the ability of Canadian scholars and scientists to travel abroad for the purpose of getting in touch with people who are working in the frontiers of their particular discipline so they can then bring back to Canada the accumulated resources of the international intellectual community, whether we are dealing with Americans, Europeans, British, or whatever.

Consequently, we feel very strongly that the current arrangements which make it possible through research grants, through sabbatical leave grants and through tax exemption for non-residency status must be preserved in some form in order to guarantee that we have called the international commerce in scientific ideas and knowledge, at least as far as Canadian scientists and

[*Interpretation*]

Est-ce que vous pensez que ceux qui gagnent de $8,000 à $30,000 seraient dans le groupe du revenu moyen?

M. Hanly: Nous parlons ici de groupes de revenus dans la moyenne supérieure. Je suppose que le groupe du revenu moyen comprendrait les personnes qui gagnent de $8,000 à $12,000 par année.

Le président: La recommandation no. 3 relative à l'exemption de deux ans pour les professeurs en visite, stipule que:

> L'abolition de cette exemption est acceptable. Mais il faudrait donner en détail les réformes et suggérer des moyens pour diminuer les conséquences néfastes pour les universités.

Pourriez-vous nous en donner quelques-uns?

M. Hanly: Malheureusement, monsieur le président, notre mémoire n'est pas très clair à ce sujet. Il semble ici que nous ayons donné un billet à ordre. Nous n'avons pas donné d'argent en espèce.

C'était pourtant notre intention. L'exemption de deux ans avait pour but de faciliter les échanges de professeurs entre les associations afin d'améliorer la recherche universitaire dans nos institutions et on pourrait également apporter une collaboration utile aux autres associations.

Mais, il y a eu des abus. Nous n'avons rien dit là-dessus, mais nous ne le regrettons pas. En outre, nous pensons que l'objectif était bon, et c'est pourquoi on devrait le poursuivre, dans la mesure du possible. Pour y arriver, il faudrait s'assurer qu'il n'y a pas de barrière en ce qui concerne la possibilité pour les professeurs et les scientifiques canadiens d'aller à l'étranger pour entrer en contact avec les scientifiques les plus avancés à l'étranger. Ils pourraient, ensuite, revenir au Canada en nous faisant connaître cette science puisée aux États-Unis, en Europe ou en Angleterre. Tout celà ne servirait que l'intérêt national.

En conséquence, nous croyons que les arrangements actuels qui réalisent cet objectif, c'est-à-dire les subventions de recherches et pour les congés sabbatiques, les exemptions fiscales pour les non résidents, tout ceci doit être conservé d'une façon ou d'une autre afin de garantir ce que nous avons appelé le commerce international des idées et des connaissances scienti-

[*Texte*]

scholars are concerned because if they are debarred from travelling abroad this will seriously impoverish the work of our university professors.

The Chairman: My last question, gentlemen. Your Recommendation No. 2 on page 1 reads:

> An amount up to $300.00 per month may be excluded from taxable income for a maximum of 36 months.

This refers to scholarships and fellowships. On what criteria did you arrive at the monthly amount of $300 and the 36-month period?

Mr. Hanly: Mr. Chairman, we arrived at it from two directions. First of all, we drew an analogy with the current arrangements concerning gifts which, according to the White Paper, are not going to be changed. This permits an individual to make a gift to another person of up to $2,000 without it being taxable. The amount of $2,000 happens to be about the sum of money that is needed by a single student to carry on in a very modest way for one academic year of study. That is one way in which we arrived at this. We are now talking about scholarships from private donors on which the universities depend very largely for their funds for special scholarship incentive to students. We are saying that there should be some comparable exemption for scholarships received in this way so that the universities will be able to continue to offer incentives to charitable donors to invest their funds in this particular type of incentive for academic excellence. That is one direction in which we looked at it. If you multiply that by three times eight it will not quite give you $2,000, but it is close to it.

Another way of looking at it is that $300 a month is a viable amount of money for a scholarship student, whose tuition fees are usually waived anyway, to carry on his work. The $300 came from that source as well.

With respect to the 36 months, if a student cannot complete a course of study in 36 months he is not a scholarship student. So, three years was considered to be a reasonable length of time for the holding of such a tax-exempt scholarship.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen, for the submission of your brief to this Committee on the White Paper on tax reform and for your presence here tonight to reply to questions directed to you by the members of this Committee.

[*Interprétation*]

fiques, au moins en ce qui concerne les universitaires et les scientifiques canadiens car, si on interdit justement aux universitaires de se rendre à l'étranger, ceci va appauvrir notre milieu universitaire.

Le président: Une dernière question, messieurs. Il s'agit de la recommandation nº 2 à la page 1. Vous dites que:

> On devrait exempter d'impôt jusqu'à $300.00 par mois pendant 36 mois, en ce qui concerne les bourses.

A partir de quels critères êtes-vous arrivé à cette somme mensuelle de $300 et des 36 mois?

M. Hanly: Eh bien, nous avons utilisé deux méthodes pour arriver à ceci, monsieur le président. D'abord, analogie avec les accords concernant les cadeaux. Ils ne seront pas modifiés d'après le Livre blanc. Ceci permet à une personne de faire des cadeaux à une autre jusqu'à $2,000 sans être imposables. $2,000 évidemment, c'est la somme d'argent nécessaire à un étudiant pour poursuivre de façon modeste des études pendant un an. C'est une façon d'y arriver. On parle aussi de bourses venant de particuliers et dont l'université a besoin pour certaines recherches. Nous disons qu'il devrait y avoir des exemptions comparables pour les bourses données de cette façon-là afin de permettre aux universités d'inciter les donneurs charitables a investir dans ce domaine particulier et de le perfectionner. C'est donc une autre façon de considérer la chose. Si vous multipliez cela par 3 fois 8 vous arriverez à peu près à $2,000.

On peut aussi y arriver en disant que $300.00 par mois, c'est une somme suffisante pour permettre à l'étudiant qui n'a pas à payer des frais d'inscription, de poursuivre ses études. Donc, ce $300 par mois vient de là.

Le 36 mois, vient du fait que, si un étudiant ne peut pas parachever des études en 36 mois, il n'est pas considéré comme un étudiant qui a droit à une bourse. Donc, trois ans est une période raisonnable pour l'exemption d'impôt sur les bourses.

Le président: Merci beaucoup, messieurs, d'être venus faire vos commentaires sur le Livre blanc et je vous remercie d'avoir bien voulu répondre à nos questions.

[*Text*]

Mr. Hanly: Thank you for the privilege of appearing, Mr. Chairman.

The Chairman: I will now ask the representatives of the Canadian Teachers' Federation to come forward.

Gentlemen, the next witnesses are from the Canadian Teachers' Federation. On my right is Brother A. F. Brennan, President, and with him is Mr. Norman M. Goble, Secretary-General. Brother Brennan.

Brother A. F. Brennan (President, Canadian Teachers' Federation): Thank you, Mr. Chairman. On behalf of the Canadian Teachers' Federation I would like to express our appreciation to the Committee for accepting our brief and particularly for allowing us to meet with you tonight.

The organization that we represent is a voluntary federation of all autonomous teacher associations in the provinces and the territories of this country. The brief that is presented represents a consensus on the matters that we have raised in this brief and this is a consensus of the teachers of Canada in so far as we have been able to arrive at a consensus on their behalf.

There are a few points I would like to draw to your attention before asking for your comments or questions on the brief. In two respects the CTF brief is specific rather than general. We recognize that the White Paper represents a shift in the philosophy of taxation in an attempt to find some broad principles of social equity in the redistribution of income. We do not feel competent to offer comment on the general economic implications of this shift and we have therefore limited our comments to those points which seem inconsistent with the principles of equity.

● 2130

For the most part the CTF recommendations refer to the tax status of teachers as a group with definable employment characteristics rather than the tax status of citizens with the earning characteristics of the majority of teachers. We make this point because we are aware that other groups have offered briefs which take the latter approach. We respect the merits of certain arguments which these other briefs contain and we wish to make it clear that the omission of references to these in our brief does not in any way imply disagreement.

I would also like to draw your attention to the fact that our recommendations are even very specific on those points which are rather general and perhaps not too clearly outlined, in the White Paper. In other

[*Interpretation*]

M. Hanly: Merci beaucoup, monsieur le président, de nous avoir permis de venir ici.

Le président: Maintenant, je vais inviter les représentants de la Fédération canadienne des enseignants à s'approcher.

Messieurs, nous avons ici les représentants de la Fédération canadienne des enseignants. A ma droite le frère Brennan, président, et monsieur Norman M. Goble, secrétaire général. J'invite le frère Brennan, à prendre la parole.

Le frère Brennan, (Président de la Fédération canadienne des enseignants): Monsieur le président, au nom de la Fédération canadienne des enseignants, je désire remercier les membres du Comité qui ont accepté notre mémoire et qui nous ont permis de les rencontrer ce soir.

L'organisation que nous représentons est une fédération bénévole de toutes les associations de professeurs du Canada. Le mémoire que nous présentons contient l'opinion de la majorité de nos membres sur le Livre blanc dans la mesure où nous avons pu nous entendre.

Il y a certaines questions que je désire souligner à votre intention avant de vous inviter à poser des questions ou à faire des commentaires au sujet de notre mémoire. A deux points de vue, le mémoire du CTF porte sur des points plus précis que généraux. Nous savons que le Livre blanc représente un changement de la base des impôts afin d'en arriver à une meilleure distribution des impôts. Nous ne sommes pas assez compétents pour discuter des répercussions économiques générales de ce changement, et c'est pourquoi nous avons fait des observations au sujet des questions qui nous semblent impossibles à concilier avec la justice.

Nous nous sommes intéressés au sort de la plupart des contribuables plutôt qu'au sort des personnes de la catégorie des enseignants. Nous voulons dire que l'omission de référence à cette question dans notre mémoire ne laisse pas sous-entendre une certaine réprobation.

Je veux vous dire que nos recommandations portent sur des points précis, même sur ces questions qui sont traitées de façon générale dans le Livre blanc. En d'autres mots, il s'agit d'une interprétation de ce que nous croyons être l'idée des auteurs du Livre blanc.

Je désire souligner une autre question à votre attention. Pendant plusieurs années, nous avons adressé des instances aux autorités gouvernementales pour proposer certaines modifications de la Loi de l'impôt

[*Texte*]

words, I suppose these represent an interpretation of what we felt the authors of the White Paper had in mind.

I would also like to draw your attention to another point. Over the years we have made representations to the appropriate authority in government regarding some changes which we felt were desirable in Income Tax Act. We recognize that a rather major overhaul is proposed in the White Paper and it would seem to us that if you consider our recommendations worthy of consideration that they can be implemented by minor changes in the Income Tax Act without actually waiting for the major overhaul which is envisioned by the White Paper.

You have had our brief in your hands and I am not going to waste your time by making any specific references to it. We have summarized our recommendations on page 18, I believe, of the brief. We are prepared to answer your questions to the best of our ability on anything that you might propose to us.

I might point out that I am here as the President of the Federation rather than as an expert in the area of taxation. I am quite certain that my colleague, Mr. Norman Goble, our Secretary-General, is more competent to speak on the matters that we present in our brief. For that reason I expect he will be carrying the ball for the greater part of this interview.

The Chairman: Thank you very much, Brother Brennan. You can ask Mr. Goble to reply to any questions that are directed to you as spokesman for the Federation.

Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, I would like to have the witnesses elaborate on something. In the introduction to their brief paragraph 2(i) reads:

> (i) That the progressive character of income tax should be strengthened.

What is meant by that?

Mr. Norman M. Goble (Secretary-General, Canadian Teachers' Federation): If I may answer that question, Mr. Chairman, I am afraid there is a glancing reference—which is perhaps a little unfair—to matters that are not in fact covered within the scope of the White Paper.

Our member organizations have expressed some disquiet at the conditions produced by taxation, for example, in the form of—I forget the names of the

[*Interprétation*]

sur le revenu. Nous reconnaissons que les propositions du Livre blanc comportent un remaniement majeur et il me semble que nos recommandations, si vous jugez qu'elles méritent d'être étudiées, pourraient être adoptées immédiatement sans attendre le ramaniement majeur qu'on se propose d'entreprendre dans le contexte du Livre blanc.

Vous avez notre mémoire en mains et nous n'avons pas l'intention de prendre votre temps en nous y référant d'une manière spéciale. Nous avons résumé nos recommandations à la page 18 du mémoire, et nous sommes prêts à répondre au meilleur de notre connaissance à toutes les questions que vous voudrez nous poser.

Je suis ici en qualité de président de la fédération plutôt qu'en qualité d'expert en matière d'impôt. Mon collègue M. Goble est certainement plus compétent que moi pour parler des sujets qui sont exposés dans le mémoire et c'est pourquoi je m'attends à ce qu'il est à répondre à la majorité de vos questions.

Le président: Je vous remercie frère Brennan. Vous pourrez demander à M. Goble de répondre aux questions, qui vous seront adressées en tant que porte-parole de la Fédération. Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je voudrais que le témoin nous dise pourquoi il est dit, au début du mémoire, alinéa 2, sous-alinéa (1):

> (1) Que l'aspect progressif de l'impôt sur le revenu doit être renforcé.

Qu'est-ce qu'on entend par cela?

M. Norman M. Goble (Secrétaire général de la Fédération canadienne des enseignants): En réponse à cette question, monsieur le président, je dirai que cette référence me paraît injuste en ce qui concerne des sujets qui ne sont pas traités dans le Livre blanc.

Nos organisations membres ne semblent guère heureuses des conditions provoquées par les impôts, par exemple—j'oublie le nom de ces mesures—l'impôt sur

[*Text*]

actual measures—the old age security tax and the 2 per cent social welfare.

Mr. Lambert (Edmonton West): The social development tax.

Mr. Goble: The social development tax, thank you, which reach a ceiling and then stop and tend to have a front-loading effect on the tax structure. We would not like to see that trend continued. We do not like its appearance at all in the measures I am referring to. This kind of basic opinion about the character of taxation on income underlies some of the other recommendations. As I say, it does not bear specifically on the proposals in the White Paper.

Mr. Lambert (Edmonton West): No, because under the proposals in the White Paper all of the partial levies are lumped into one general scale, so there are no special levies of any kind and presumably that would take care of the point you raise there.

Mr. Goble: Yes. We hope that this would be the case.

Mr. Lambert (Edmonton West): A number of recommendations are made, for instance, with respect to personal expenses; moving expenses, and so forth. Has anything been done to cost these to revenue? If they are granted to teachers, what would the effect in equity be of saying that they be granted to others? For instance, how often in respect to moving expenses? Would it be once a year as a person moves about the city? You can even take the case of a teacher who takes a position in various schools. No doubt once a year is far too often for a teacher, but let us put it on the basis of three or four times in a period of 10 years.

Mr. Goble: This question, Mr. Chairman, immediately highlights one of the points the President referred to. We are trying to respond to certain points in the White Paper which are not yet fully specific. Quite a bit of definition has to be done on this if and when legislation eventually takes shape.

With respect to costing, we have made no attempt to cost this as it applies to teachers, or do we regard it as applying exclusively to teachers. The number of moves that the average teacher makes would certainly not be high. I think Mr. Lambert's later estimate of three times in 10 years is a very fair one. In relation to teachers we see this as being a desirable incentive to them to move to areas of the provinces which at present have serious recruitment problems, the more outlying rural areas, for example, and obviously it

[*Interpretation*]

le Régime de Sécurité-Vieillesse et le 2 p. 100 du bien-être social.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): L'impôt de progrès social.

M. Goble: L'impôt de progrès social, merci, qui a atteint un maximum et qui s'est arrêté et cela tend à surcharger certains contribuables. Nous n'aimons pas qu'on adopte des mesures semblables. C'est un point de vue fondamental au sujet de l'impôt sur le revenu et il sous-entend d'autres recommandations. Ceci ne porte pas de façon précise sur les propositions du Livre blanc.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non, parce qu'en vertu des propositions du Livre blanc, toutes les levées d'impôt partielles sont regroupées et ainsi il n'y aura plus de levée spéciale de quelque genre que ce soit. Ceci répondrait alors à votre objection.

M. Goble: J'espère que c'est ce qui arrivera.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il y a plusieurs recommandations qui sont formulées au sujet des dépenses personnelles, des frais de déplacement, etc. Est-ce qu'on a tenté d'ajouter ceci aux revenus? Si on accorde des exemptions aux professeurs, faudrait-il au nom de la justice, accorder ces exemptions aux autres? Par exemple, en ce qui concerne les dépenses de déménagement, est-ce qu'il faudrait accorder une déduction chaque année? Prenons le cas d'un professeur qui enseigne dans plusieurs écoles. Il est certain qu'une fois par année est trop pour lui, mais mettons comme chiffre de base trois ou quatre fois pendant une période de dix ans.

M. Goble: Cette question met en lumière un des sujets auquel le président a fait allusion. Nous essayons de répondre à certaines questions du Livre blanc qui ne sont pas tout à fait précises. Il faudrait donner plusieurs explications au moment de la mise en application de la loi. Nous n'avons pas tenté d'établir les frais et cela ne s'applique pas exclusivement aux professeurs. La moyenne des déménagements d'un professeur ne serait pas extrêmement élevée, peut-être trois fois en dix ans, comme le disait monsieur Lambert. Dans le cas des professeurs, je crois qu'il serait souhaitable, qu'ils se rendent dans les régions de la province où il y a des problèmes de recrutement, dans les régions rurales, par exemple. Il est bien évident que ce ne serait pas un élément décisif. La promesse d'accorder une allocation pour les frais de déplacement ne serait pas suffisante pour inciter un

[*Texte*]

would not be decisive in that effect. The promise of moving expenses alone would not be enough to induce a teacher, for example, to go from Vancouver to the remote interior of northern B.C. Anything at all that will improve the mobility of teachers is to be welcomed.

Brother Brennan: May I add to that, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes, Brother Brennan.

Brother Brennan: There is perhaps a national interest in the mobility of teachers. I think it would also contribute to some extent to national unity if teachers were free to move from province to province.

Mr. Lambert (Edmonton West): Would you put this on an actual moving expense basis or would there be a ceiling on it? Otherwise we might get, shall we say, the person who is looking to upgrade himself within a large city as he moves from a modest-priced home into a middle-priced home and then into a higher quality home and in effect society will pay his costs of moving.

Mr. Goble: I do not believe we would support an open-ended offer.

Mr. Lambert (Edmonton West): But, on the other hand, if you are going to move a man from Ottawa to Northern Manitoba—I am clearly using that as an example—it is difficult to put a dollar ceiling on the cost of his move. There are real problems here. I was wondering whether any of your members, in making their recommendations to the central Federation, had made an examination of the implications of such proposals?

Mr. Goble: The kind of consideration that has led to support of this proposal has been the observation that especially in the last year or so a surplus of qualified teachers has tended to be available in the large urban areas, the metropolitan areas, and a growing scarcity in the more remote rural areas. I believe our members have been thinking here of moves largely within a province and moves outward to where the jobs may be and where teachers are certainly needed. This could still be a fairly costly proposition over-all but the numbers involved would not be very large. It would be much larger if the main concern was for teachers moving into the urban areas. This kind of large migration is not taking place just now.

[*Interprétation*]

professeur à quitter Vancouver pour aller s'installer dans le Nord de la Colombie-Britannique. Tout ce qui pourrait permettre de rendre les professeurs plus mobiles serait une excellente idée.

Frère Brennan: Puis-je ajouter quelque chose, monsieur le président?

Le président: Oui, frère Brennan.

Frère Brennan: Puis-je ajouter quelque chose, monprofesseurs puissent se déplacer d'une province à l'autre. Je crois que ceci contribuerait également à l'unité nationale.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Croyez-vous qu'il faudrait considérer cela sur la base actuelle des dépenses de déplacement ou est-ce qu'il faudra fixer un plafond? La personne qui voudrait améliorer sa situation dans une grande ville pourrait-elle faire payer ses frais de déplacement d'une maison à prix modique à une maison à prix moyen et ensuite à une maison à prix élevé? Ce serait la société qui devrait payer les frais de ces personnes.

M. Goble: Je ne crois pas que nous appuierions une offre sans restriction.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mais, d'autre part, si vous voulez amener quelqu'un d'Ottawa dans le Nord du Manitoba—je me sers de ceci à titre d'exemple,—il est difficile de fixer un plafond au coût de son déplacement. Cela pose de réels problèmes. Je me demande si les organisations membres, lorsqu'elles ont présenté des recommandations à la Fédération centrale, ont étudié les répercussions que pourrait avoir une telle proposition.

M. Goble: Les considérations qui ont amené l'appui de cette proposition viennent du fait qu'il y a surplus de professeurs compétents dans les grandes régions urbaines, les régions métropolitaines, et qu'il y en a de moins en moins dans les régions rurales éloignées. Je crois que les membres de nos associations ont songé à des déplacements à l'intérieur et à l'extérieur d'une province là où il y a du travail et où les professeurs sont certainement en demande. Cela peut coûter très cher dans l'ensemble mais le nombre des professeurs touchés ne serait pas très élevé. Il le serait beaucoup plus s'il s'agissait pour les professeurs d'aller enseigner dans les régions urbaines. On n'assiste pas encore à ce genre de migration.

[*Text*]

[*Interpretation*]

• 2140

Mr. Lambert (Edmonton West): Well, I was just looking at this and without being too difficult about it, I was wondering, without granting the privilege to old teachers, where I am sure the Federation would not support it as it would be simply handing them a gift, in order to do justice to the people who might be induced to move to rural areas, if this could be better handled through a grant system under a provincial educational system.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je ne veux pas poser trop d'objections mais sans accorder de privilèges aux professeurs plus âgés, car je suis certain que la Fédération n'accepterait pas cela, je me demande s'il ne serait pas mieux de prévoir un régime de subventions dans le cadre des programmes provinciaux d'éducation afin de garantir l'équité aux gens qui pourraient être portés à aller travailler dans les régions rurales.

Mr. Goble: That is a very interesting alternative.

M. Goble: C'est une proposition très intéressante.

Mr. Lambert (Edmonton West): I do not want to go into it but these are some of the problems that I foresee in, say, setting up a general exemption for teachers moving. Where do you draw the line?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je ne veux pas aller dans tous les détails mais c'est un des problèmes qui, à mon avis, se posera lorsqu'il faudra prévoir des déductions générales pour les professeurs. Où va-t-on tirer la ligne?

Mr. Goble: I have to add again that we are not here initiating a proposal for preferential treatment for teachers but welcoming what is, in fact, being put forward as a government proposal for employed persons. And again, specific reactions would have to await a much more specific proposal.

M. Goble: Je tiens à dire, encore une fois, qu'il ne s'agit pas d'une proposition visant à accorder un traitement préférentiel aux professeurs mais d'une proposition à l'intention des employés en général. Et, je le répète, les objections particulières devraient se rapporter à une proposition plus limitée.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes. May I move to page 5 of your brief, Mr. Goble, and this follows on the representations that were made by the witnesses on behalf of the university teachers because I think these are two parallel things. In other words, that there be tax allowances for teachers to attend a number of professional conferences and to purchase supplementary text and reference books and I will leave it at that point. As employees, and that is what teachers are, I take it that the Tax Department rules that their attending the conference or the purchasing of these books is not necessary for the earning of their income. I believe that terminology is under Section 11 of the Act and that is why these things are turned down. Would you put some sort of ceiling? Would it be a dollar ceiling on the purchasing of these supplementary texts or reference books? How would this be worked out?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est vrai. J'en reviendrai maintenant à la page cinq de votre mémoire, monsieur Goble. Ceci fait suite aux instances qui ont été adressées au nom des professeurs d'universités. A mon avis, il y a deux facteurs analogues. En d'autres termes, on prévoit des déductions qui permettront aux professeurs d'assister à des conférences et d'acheter des manuels de référence supplémentaires. Je m'en tiens à cela. En leur qualité d'employés, je crois que les règles du service du fisc à propos du fait qu'ils assistent à des conférences ou qu'ils achètent des livres, ne sont pas nécessaires pour obtenir leur revenu. Je crois que ceci est prévu à l'article II de la loi et c'est la raison pour laquelle on n'accepte pas ces déductions. Est-ce que vous fixeriez un plafond? Est-ce qu'il s'agirait d'une somme maximum accordée à l'achat de ces textes supplémentaires et de ces livres de référence?

Mr. Goble: I would not suggest any kind of ceiling. It might be helpful if I explained that our position here really rests on two bases. I say, by the way, two bases because I feel that the White Paper itself is an attempt to reconcile two basically different approaches to taxation. One basis for advancing this recommendation is the general question of equity, which was seen by the Royal Commission on Taxation that when a man, whatever his occupation, necessarily incurs certain expenses in the discharge of his duties,

M. Goble: Je suis contre l'idée de fixer un plafond. Je veux vous expliquer que nous partons de deux prémices. Je parle de deux principes fondamentaux parce que j'estime que le Livre blanc tente de concilier deux points de vue différents en matière d'imposition. Une des raisons pour lesquelles nous proposons cette mesure, c'est d'abord cette question de justice qu'a mentionnée la commission d'enquête sur l'impôt, à savoir que lorsqu'une personne doit encourir certaines dépenses dans l'exercice de son métier, quel qu'il soit,

[*Texte*]

this is in fact a reduction in his net income. It is his personal contribution to his productivity and his job. That, then, is a principle of equity. On the other side, we recognize that there survives in the White Paper, and I think necessarily so, much of the principle that taxation is an instrument also for the regulation of the economy in the country and that it is necessary to offer selective encouragement to those occupations that are keys to the prosperity of the country and the economy.

We are prepared to argue quite strongly that education at the school level is a very large contributor to national prosperity and that it is in the public interest to encourage the teacher to go beyond the ordinary minimum requirements of his job and to make extra investments in his productivity and in his efficiency as a teacher. This kind of argument of course is supported by a great deal of literature; some of it, I have to confess, of a conjectural nature. But as you probably know, a number of studies have been undertaken particularly in the United States to try to measure the actual input into the economy of the education system. These have been commissioned by reputable agencies, including the President of the United States, and have come up with measures ranging from 18 per cent to 28 per cent as the measure of the return to society on the investment made in the public cost of education. So we are in fact talking about an industry which contributes, let us say, .75 per cent per annum in the growth of the Gross National Product on the average over the long haul.

Mr. Lambert (Edmonton West): I will accept the thesis that you are putting forward but I am concerned about the mechanics then. Translating that into law under the principle of the White Paper that the first principle of taxation must be equity, if this is done for the teachers, it must be done for the others.

Mr. Goble: Yes.

Mr. Lambert (Edmonton West): And there again, you can take the staff lawyer who says, "Well, I must go off to a refresher course and I would like to have my tuition and board and cost of living at that time allowed as an expense." In the same way, you are asking not only for the tuition at university or summer school for the upgrading of the teacher, but you are also asking for the living expenses. That is, the maintenance of a separate residence.

Mr. Goble: You will have noted that we support the proposal for a general deduction in section 2.13 of the White Paper up to a maximum of $150 per year for all employed persons, so to this extent we are supporting

[*Interprétation*]

il s'agit d'une baisse de son revenu net. C'est sa contribution personnelle à sa productivité dans son emploi et c'est donc un principe de justice. D'autre part, nous reconnaissons que dans le Livre blanc on maintient le principe que les impôts sont un moyen qui permet de régler l'économie de notre pays et qu'il est nécessaire d'accorder certains encouragements aux secteurs-clés qui mettent en cause la prospérité du pays.

Nous sommes prêts à défendre l'idée que l'éducation dans les écoles est un facteur important de la prospérité nationale et qu'il est dans l'intérêt de la population d'encourager le professeur d'aller plus loin que les qualités minimums requises par son emploi et d'accroître sa productivité et sa compétence comme professeur. Cet argument est appuyé par bien des textes dont quelques-uns sont de nature hypothétique, je dois bien l'avouer. On a tenté aux États-Unis de mesurer la contribution apportée à l'économie par le système d'éducation. Ce travail a été dirigé par des agences renommées de même que par le président des États-Unis. On a établi des chiffres qui varient entre 18 et 28 p. 100 et qui représentent la productivité d'un investissement accordé à l'éducation. Il s'agit donc d'un facteur qui fournirait 75 p. 100 du revenu national brut, à long terme.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'accepte la thèse que vous présentez, mais ce qui m'inquiète, ce sont les moyens. Faites de cela une mesure législative, en vertu des principes du Livre blanc, à savoir que le premier principe à la base des impôts est le principe de la justice, et il faudra faire la même chose pour tout le monde, si on le fait pour les professeurs.

M. Goble: C'est exact.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous pourriez par exemple avoir affaire à un avocat qui aurait à suivre un cours de recyclage et qui voudrait déduire à titre de dépenses ses frais de logement et ses frais de scolarité. C'est dire qu'en plus des frais de scolarité, vous demandez également des frais qui permettent de défrayer le coût d'une habitation ou d'un logement à part.

M. Goble: Vous remarquerez que nous appuyons une déduction générale prévue à l'article 2.13 du Livre blanc jusqu'à un maximum de $150.00 par année pour toutes les personnes qui ont un emploi. Il ne s'agit

[*Text*]

a measure that is not particularly preferential to teachers. It applies to all employed people.

Then we go beyond that to say, speaking only for our own profession, that we believe the occupation of teacher to be one that contributes substantially to the general prosperity of the country, leads to a recovery by society of what it puts into paying for the production of teachers with a substantial bonus.

Society gets very, very good return for its investment in the cost of education, including the costs of the preparing of teachers, and on that basis, speaking only for teachers, we believe that when a teacher makes substantial personal investments in his own productivity and efficiency, he should be encouraged to do so by tax incentives.

I had rather let that statement stand as a statement on behalf of those by whom we have been briefed to come here rather than in comparison with other occupations.

Mr. Lambert (Edmonton West): May I move to page 9 of your brief, and this concerns the question of the contribution by the employer on behalf of the employee for medical expenses, which is being deemed to be a taxable benefit in the hands of the teacher. You recommend, of course, that this not be taxed and also that the standard deduction for medical expenses be doubled. Evidence before the Committee has been, and I think quite testifiable, that in medical expenses now under the program of Medicare there is a public contribution and therefore, all of the expenses that are covered under a hospitalization scheme and also through Medicare should not figure in claiming the exemption as it presently stands. But the recommendations have been that instead of having a 3 per cent of taxable income as the notch, it be 1 per cent for those supplementary medical services not provided for under the Medicare program. We have had many representations.

Would that go some way to meeting the purposes of the Federation?

Mr. Goble: It would certainly recognize that there is a gap between public insurance provisions and actual costs. This is—I say is and that is presumptious because I must differ from my President in that he seemed by implication to suggest that I was an authority on tax matters. I am not. I say, hesitantly, it seems to us that the whole situation in regard to public medical insurance is at present in a very, very confused situation. It is, we hope, evolving in one direction or another but in the meantime, it does seem to be a bit of a tangle.

[*Interpretation*]

donc pas d'un traitement préférentiel à l'intention des professeurs.

Nous allons plus loin que cela et nous ajoutons, au nom de notre profession, que nous croyons que le poste de professeur contribue dans une large mesure à la prospérité du pays, et remet ainsi à la société l'équivalent de l'argent qu'elle a dû donner pour former des professeurs très compétents.

La société recouvre ce qu'elle avait consacré à l'éducation et en tire un rendement excellent. Et pour cette raison seulement, au nom des professeurs, nous estimons que lorsqu'un professeur investit pour accroître sa productivité et son efficacité, on devrait l'encourager à le faire au moyen des déductions d'impôt.

Je crois que c'est une déclaration que nous faisons au nom de ceux que nous représentons plutôt que par opposition à d'autres occupations.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'en viens à la page 9 de votre mémoire qui porte sur la question de la contribution apportée par l'employeur au nom de l'employé pour des frais médicaux, contribution qui est considérée comme un revenu imposable pour le professeur. On demande qu'elle ne soit pas imposée et que la déduction actuelle sur les frais médicaux soit doublée. Les faits démontrent, je crois, qu'en vertu du régime d'assurance médicale, il y a une contribution de la population et c'est pourquoi toutes les dépenses prévues sous le régime d'hospitalisation et sous le régime d'assurance médicale ne devraient pas donner des déductions comme c'est le cas à l'heure actuelle. Mais les recommandations prévoient qu'au lieu d'imposer à 3 pour 100 les revenus, on les impose à 1 pour cent pour compenser aux frais médicaux supplémentaires non prévus par le régime d'assurance-maladie.

Est-ce que ceci permettrait de répondre aux objectifs de la Fédération?

M. Goble: Cela tiendrait certainement compte du fait qu'il y a une marge entre ce que coûtent les frais et ce que rembourse l'assurance médicale. Cette attitude est quelque peu présomptueuse parce que je ne suis pas tout à fait d'accord avec mon président, car il a laissé entendre que j'étais versé en matière d'impôt. Je ne suis pas très compétent en matière d'impôt. Il semble qu'à l'heure actuelle, toute cette question d'assurance médicale soit fort confuse. Nous espérons que cela va prendre une tournure dans un sens ou dans l'autre mais, dans l'intervalle, la situation n'est pas claire.

[*Texte*]

[*Interprétation*]

• 2150

The line that is drawn in the White Paper seems to us to be finely drawn, indeed not only finely but with a degree of agility. We are not really satisfied that the arguments put forward in the White Paper are entirely valid. Perhaps if they were followed through at greater length and in greater detail they would have more validity than appears in the rather brief attack made on the problem in the White Paper.

Les limites ont été habilement tracées par le Livre blanc. Nous ne sommes pas certains que les arguments avancés dans le Livre blanc soient tout à fait valables. S'ils étaient expliqués plus en détail, ils auraient peut-être plus de valeur qu'il ne semble dans le bref exposé du Libre blanc sur le problème.

But, really, we do not feel that the line can be drawn with enough confidence at this point to justify the kind of changes that the government is proposing in the White Paper.

Nous ne croyons pas qu'il soit possible à l'heure actuelle d'exposer les raisons de façon assez précise qui justifieraient les changements proposés par le gouvernement dans le contexte du Livre blanc.

Mr. Lambert (Edmonton West): My last question, Mr. Chairman, is going to move over to the question of your pension funds. I imagine that this is one of the very sore points in the reaction of the member bodies of your Federation that the lump sum withdrawal of pension fund entitlements or a portion of the entitlement should be taxed at the marginal rates.

M. Lambert (Edmonton–Ouest): Ma dernière question, monsieur le président, portera sur votre fonds de pension. Je crois que c'est un des problèmes qui sont une source de grief chez vos membres, à savoir que le retrait des sommes investies dans un fonds de pension soit soumis au taux d'impôt marginal.

What is the incidence in teachers' pension funds across the country of the privilege of lump sum withdrawal?

Quelle conséquence ce retrait des sommes investies a-t-il pour le fonds de pension des professeurs, dans l'ensemble du pays?

Mr. Goble: When full pensionable service is completed, it is very uncommon to find lump sum withdrawal permitted from the pension fund. The commonest cases of lump sum payment are where full service of full pension has not been completed and where the contributor dies and the money is paid as a death benefit. This is one of the two things I think that concern us most–the evident hardship suffered by a widow under the new proposals. We find it impossible to justify the new proposals. I suppose they assume that the averaging provisions described in the White Paper could be applied to this kind of situation where a widow found herself with this undesired windfall, but the averaging provisions are so much less favourable under the new proposals than those which apply at the present time under Section 36 of the Income Tax Act which allow averaging in the simplest mathematical way over three years of this kind of lump sum, that the window would still lose heavily by the new arrangement.

M. Goble: Lorsqu'un professeur a fait toutes ses années de service, il est fort rare que ceci se produise, mais dans les cas où il y a retrait des sommes cela se produit surtout lorsque la carrière n'est pas complétée ou lorsque la personne en question meurt. Il s'agit d'une perte subie par la veuve à ce moment-là, et c'est pourquoi il nous semble impossible de justifier les nouvelles dispositions. Je crois que les dispositions prévues au Livre blanc pourraient s'appliquer si la veuve ne voulait pas profiter tout de suite de cette richesse soudaine. Mais ces dispositions sont beaucoup moins intéressantes que les dispositions actuelles prévues à l'article 36 de la loi de l'impôt sur le revenu. Cette loi permet de répartir le revenu sur une période de trois années. A ce moment-là, la veuve perdrait beaucoup selon les nouvelles dispositions.

The other aspect of this that has concerned us deeply of course comes under estate taxation and succession duties rather than income tax. It is perhaps unfair to mention it here except that one of these reservations we have about this whole White Paper, of course, is that it is appearing in a vacuum and yet is dealing with a topic where co-ordination of reform

L'autre aspect de la question qui nous inquiète beaucoup porte sur les droits de succession et par l'impôt sur les biens transmis par décès. Il vaudrait peut-être mieux ne pas en parler, mais une des réserves que nous avons au sujet du Livre blanc, c'est qu'on n'en parle pas alors qu'il est important de coordonner les réformes fiscales entreprises à divers niveaux.

[*Text*]

among a number of different tax systems is obviously very, very necessary. But we are very concerned again with the treatment of a widow's pension rights if her pensioner husband dies or if her husband dies before retirement but after he has become entitled to full pension, where the widow at present is likely to be taxed on the actuarially calculated equivalent capital value of the pension which she is inheriting. But that, I am afraid, is a digression because I am going off into other areas of taxation.

Mr. Lambert (Edmonton West): Is there any incidence of an ability of a teacher on retirement taking a lump sum withdrawal from his pension fund in order to, say, purchase a small home in the country or a place where he and his wife will retire and that it is necessary for him to, say, have $10,000 to put down on a property?

Mr. Goble: I do not believe so. I am sorry I did not come prepared to answer that particular question and I do not have the document that I could refer to but I am not aware of such a provision. Perhaps the President . . .

Brother Brennan: No.

Mr. Lambert (Edmonton West): The reason I am asking that, of course, is that it goes counter to the principle of a pension fund. A pension fund is supposed to provide an annual income on retirement so that people will not fall into need and that if you permit them to make lump sum withdrawals, they can be improvident; they can do all sorts of things and they still end up, shall we say, a charge on the state. In other words it is a complete negation of the principle of the pension fund.

Mr. Goble: That is to say what has often been a principle of pension funds where there has been a moralistic intent in the framing of the regulations. As you know, there has been a strong move away from that over the last very few years towards the concept of the pension as an acquired right, a deferred form of earnings, really, as much the right of the recipient as wages or salary have been during his working years.

Mr. Lambert (Edmonton West): I see. All right, Mr. Chairman. I think I have more than exhausted my time.

Le président: Monsieur Brennan, je remarque que votre Fédération comprend des membres venant des dix provinces du Canada et des Territoires. Alors mes

[*Interpretation*]

Mais nous nous intéressons beaucoup à la question des droits des veuves à la pension surtout lorsque le mari meurt avant ou après avoir touché sa pension et qu'après qu'on lui ait reconnu le droit à la pension, la veuve doive verser un taux d'impôt calculé par les actuaires d'après la somme totale laissée au fonds de pension. Mais je crois que je m'éloigne du sujet traité ici.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Un professeur peut-il, au moment de sa retraite, retirer une somme de son fonds de pension, mettons $10,000, pour acheter une petite maison à la campagne par exemple ou une propriété où il pourra prendre sa retraite avec sa femme?

M. Goble: Je ne crois pas. Je suis désolé, mais je ne puis pas répondre à cette question car je n'ai pas en mains le document nécessaire. Je ne suis pas au courant de dispositions semblables. Peut-être monsieur le président l'est-il . . .

Frère Brennan: Non.

M. Lambert (Edmonton–Ouest): La raison pour laquelle je pose cette question, c'est que ceci va à l'encontre du principe d'un fonds de pension. Le fonds de pension a pour but de fournir un revenu annuel au moment de la retraite pour que les personnes ne soient pas dans le besoin. Si vous leur permettez de faire des retraits considérables, à ce moment-là, ces personnes peuvent faire preuve d'insouciance de l'avenir et elles vont toujours se retrouver aux frais de l'état, ce qui va entièrement à l'encontre du principe du régime de pension.

M. Goble: Autrefois, il y avait un principe moral qui sauvegardait les règlements du fonds de pension. Toutefois, depuis quelques années, on semble s'en écarter de plus en plus. La pension est plutôt considérée par le travailleur comme une forme de revenu différé ou comme un droit acquis.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, il est plus que temps que je cède la parole à d'autres. Je vous remercie.

The Chairman: Brother Brennan, I notice that your Federation includes members from the ten Canadian provinces and from the Territories. My questions will

[*Texte*]

questions auront trait à votre texte français et je commence à la page 3:

1. *Exemptions personnelles (Article 2.4)*

Et j'aimerais avoir des éclaircissements concernant ce qui suit:

> . . . le gouvernement fédéral exigera désormais beaucoup de ceux que l'on considère officiellement au seuil de la pauvreté, . . .

C'est à la même page, à la version anglaise, monsieur Goble. A l'article numéro un, vous semblez dire que les exemptions de base suggérées dans le Livre blanc, soient de $1,400 pour célibataires et de $2,800 pour personnes mariées, ne tiennent pas compte de la montée des coûts.

Êtes-vous au courant, monsieur Goble, du système qui prévaut dans la province de Québec concernant certaines exemptions, soit que toute personne célibataire qui gagne $2,000 ne paie pas d'impôt et que toute personne mariée, ayant un revenu de $4,000, ne paie pas d'impôt. Serait-ce là, la méthode que vous recommanderiez: garder l'exemption de base telle qu'elle existe pour la province de Québec, sur le plan provincial, de $1,000 pour les célibataires et $2,000 pour les personnes mariées?

M. Goble: Si j'ose essayer de répondre, monsieur le président, tout en évitant les implications d'ordre politique, qui se trouvent dans la question, je crois que ce dont vous parlez serait préférable. Les exemptions proposées par le gouvernement fédéral dans le Livre blanc ne nous paraissent pas tellement généreuses. Je ne veux pas faire de commentaires sur le style des auteurs, mais ce document présente ses propositions comme étant généreuses, mais elles ne le sont pas.

Le président: Non, mais sans doute êtes-vous familier avec le Livre blanc et avez-vous une idée de ce que coûterait au Conseil du Trésor une exemption de $1,400 pour les célibataires et de $2,800?

M. Goble: Oui, oui.

Le président: Si le comité recommandait d'augmenter ces exemptions de base, comme le suggère l'article 1 de votre mémoire, est-ce que vous avez un montant en vue?

M. Goble: Je crois que si on augmentait l'exemption de $100, cela coûterait à peu près $125 millions de dollars.

Nous parlons du coût. Je ne sais pas si c'est le mot qui convient. Le gouvernement fédéral a augmenté ses revenus chaque année sans effort visible, parce que les

[*Interprétation*]

be dealing with your French text and I am starting at page 3:

1. *Personal exemptions (section 2.4)*

And I would like to have some details about the following text:

> . . . the federal government will, from now on, ask more of those who are officially regarded as living in poverty . . .

This is on the same page in the English version, Mr. Goble. In section 1, you seem to say that the basic exemptions, which are $1,400 for single persons and $2,800 for married people, has not followed the increase in costs. Mr. Goble, are you familiar with the system we have in Quebec, concerning certain deductions? Each single person who earns $2,000 will not be paying any income tax and any married person with an income of $4,000 will not either. Would this be the type of method you would recommend that is keeping the basic exemption that already exists in Quebec, on the provincial plan, an exemption of $1,000 for single people and $2,000 for married people?

Mr. Goble: Mr. Chairman, including any political implication, I would answer that what you are saying would be better. The exemptions proposed by the federal government in the White Paper do not seem very generous to us. I do not wish to make any comments about the style of the writers but this document seems to say that these proposals are generous while they are not.

The Chairman: No but you are undoubtedly familiar with the White Paper and you know what would cost to the Treasury Board a basic exemption of $1,400 for a single person and $2,800?

Mr. Goble: Yes.

The Chairman: If the Committee did recommend an increase in the basic exemption, as suggested in Section 1 of your brief, is there an amount that you would recommend?

Mr. Goble: I think if we increased this exemption by $100, this would cost about $125 million.

We are talking about costs. I do not know if that is the word that we should be using. The federal government has increased its incomes each year

[*Text*]

salaires moyens ont augmenté et les exemptions personnelles sont restées les mêmes.

Le président: Les dépenses du gouvernement canadien comme les dépenses des provinces et des municipalités ont augmenté également. Ce n'est que l'année dernière que le gouvernement canadien a accusé un léger surplus. Les autres années, il ne s'agissait pas d'un surplus mais d'un déficit.

M. Goble: Nous nous acheminons vers un débat sur la nature des dépenses des gouvernements, monsieur le président, . . .

Le président: Je vous avais demandé, monsieur Goble, ce que vous entendiez par cette expression:

> le gouvernement fédéral exigera désormais beaucoup de ceux que l'on considère officiellement au seuil de la pauvreté,

M. Goble: Il me semble, monsieur le président, que le niveau qui est reconnu comme la borne de la pauvreté officielle.

Le président: Monsieur Goble, si vous voulez me répondre en anglais, c'est votre privilège. Nous avons l'interprétation simultanée. Je vous poserai mes questions en français, mais vous avez le privilège de me répondre en anglais.

M. Goble: Je vous avoue que les mots me viennent plus facilement en anglais.

Le président: Je vous en prie.

Mr. Goble: The level of income which has been recognized as the official limit of poverty in Canada appears to us to have risen with so much rapidity over the last few years that it has overtaken all other economic factors.

It seems to us essentially absurd that the government year by year should be taking a deeper bite from its taxation of the incomes of those who fall below what is becoming to be recognized as the proverty line. I believe for example that under the present tax regulations a single man earning less than $3,000 a year, which in many parts of the country is considered a poverty line, would be paying between $300 and $400 a year in income tax to the federal government.

Assuming no change in the personal exemptions, as the years go by the level of official poverty increases and the amount of taxation being taken from that man's income increases year by year. Here we see a

[*Interpretation*]

without any apparent effort simply due to the fact that the average salaries have increased and that the basic exemptions have remained the same.

The Chairman: The expenses of the federal government and those made by provincial and municipal governments have also increased. Last year, the Canadian government had a slight surplus. In the last few years, it was not a surplus but a deficit.

Mr. Goble: We are entering into a debate on the nature of governmental expenses, Mr. Chairman . . .

The Chairman: Mr. Goble, what do you mean by this expression:

> the federal government will, from now on, ask more of these who are officially regarded as living in poverty.

Mr. Goble: It seems to us that the level recognized as the poverty line.

The Chairman: Mr. Goble, if you want to answer in English, it is your privilege. We have simultaneous interpretation here. I am asking you a question in French and you may, if you like, answer it in English.

Mr. Goble: Perhaps it will be easier for me in English.

The Chairman: Go ahead.

M. Goble: Le niveau de revenu qui a été reconnu comme le seuil de la pauvreté au Canada semble avoir augmenté tellement rapidement au cours de ces dernières années qu'il a dépassé tous les autres facteurs économiques.

Il nous semble absurde que le gouvernement augmente, d'année en année l'impôt sur les revenus de ceux qui sont au seuil de la pauvreté. Je crois que d'après le règlement d'impôt, celui qui gagne moins de $3,000 par année, ce qui est considéré comme le seuil de la pauvreté dans bien des provinces, paierait de $300 à $400 par année d'impôt fédéral.

En supposant qu'il n'y ait pas de changement au cours des années en ce qui concerne les exemptions des particuliers, le niveau du seuil de la pauvreté, s'élève et l'impôt sur les revenus de cette personne

[*Texte*]

kind of inherent injustice which might be extremely difficult to remedy but which most certainly disqualifies the authors of the White Paper from the use of the language that they have used in reference to this personal exemption.

Le président: Monsieur Goble, ma deuxième question a trait à la page 4, à l'exemption personnelle pour une personne âgée, qui se trouve à l'article 2.18 du Livre blanc et à la recommandation suivante:

(a) Que l'exemption supplémentaire accordée aux personnes âgées en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu passe de $500 à $1,500.

(b) Que l'âge auquel cette exemption supplémentaire entre en vigueur soit abaissé et passe de 70 ans à 65 ans.

J'ai lu des mémoires sur le Livre blanc qui recommandaient que l'âge soit porté de 70 à 65 ans, mais que le montant soit augmenté de $500 à $1,500. Vous savez sans doute que plus de 1,600,000 personnes reçoivent la pension de la sécurité de la vieillesse. Auriez-vous une idée du coût que cela pourrait représenter pour le Trésor fédéral?

Mr. Goble: Mr. Chairman, I have observed from a reply given in the House by Mr. Benson that if the increase in extra exemption under this first provision were accorded only to those over 70 it would cost $35 million a year in revenue, this representing 0.8 per cent of total federal budgetary personal income tax revenue in 1969. I have no cost estimate for the second part of the proposal, the extension of this exemption to age 65, but I have no doubt that it would more than double the cost.

Le président: Monsieur Goble, dans votre suggestion, vous n'établissez pas de différence entre ceux qui ont des biens et ceux qui, selon votre mémoire, sont obligés de se trouver un autre travail pour rencontrer leurs dépenses, car je ne crois pas qu'on puisse croire que toutes les personnes âgées de 65 ans ou plus, dépendent seulement de la pension de la sécurité sociale ou de leur supplément pour rencontrer les exigences de la vie. On pourrait imposer un certain critère. Ainsi, toute personne qui aurait un revenu inférieur à un tel montant d'argent pourrait bénéficier d'un exemption supplémentaire de $1,500. J'aurais toutefois objection à ce que cela s'applique à toutes les personnes sans restriction.

Mr. Goble: There is a self-correcting factor here in that those who had income from any other source, or under the White Paper those who were enjoying capital gains even from other sources, would be liable to taxation on those.

[*Interprétation*]

augmente d'année en année. Il s'agit ici d'une injustice à laquelle il peut être très difficile de remédier mais qui ne permet pas aux auteurs du Livre blanc d'utiliser les expressions qu'ils ont employées en ce qui concerne l'exemption des particuliers.

The Chairman: My second question, Mr. Goble deals with page 4, exemption or aged persons, section 2.18 of the White Paper, the following recommendation:

(a) That the extra exemption allowed to aged persons under the Income Tax Act be increased from $500 to $1,500.

(b) That the age at which this extra exemption becomes applicable be lowered from 70 to 65.

I have read briefs addressed to us on the White Paper recommending that this age be lowered from 70 to 65 but that the amount be increased from $500 to $1,500. You know that more than 1,600,000 people are getting the old age pension. What would be the cost to the federal Treasury?

Mr. Goble: Je constate, d'après une réponse donnée à la Chambre par M. Benson, que si cette première augmentation des exemptions d'après la première disposition était accordée seulement aux personnes qui ont plus de 70 ans, ça coûterait $35 millions par année de revenu, c'est-à-dire environ 0.8 p. 100 du budget fédéral en ce qui concerne les revenus des particuliers pour 1969. Je n'ai aucune idée du coût en ce qui a trait à la deuxième partie de la proposition, c'est-à-dire l'exemption accordée aux personnes de 65 ans, mais il est certain que le coût doublerait et même plus.

The Chairman: Mr. Goble, you do not make any distinction in your suggestion between those who have revenues and those who have to find another job to make both ends meet. I do not think that all those who are aged 65 or more are depending only on the old age security pension to live. Perhaps we should have some kind of a criterion. Therefore any person having less than such an amount could benefit of an additional exemption of $1,500. But personally I would object that your suggestion as applied to everybody without restriction.

M. Goble: Évidemment, ceux qui tireraient des revenus d'ailleurs ou ceux qui, d'après le Libre blanc, jouiraient de gains de capitaux auraient à payer l'impôt.

[*Text*]

Le président: Oui, mais est-ce que cela tiendrait compte de l'argent qu'ils pourraient épargner en impôt? J'admets que l'imposition se ferait sur un montant plus élévé.

Mr. Goble: They would end up in a favourite position. I am not sure that the risk of manifesting justice through overgenerosities of some individuals would be all that great.

Le président: Non, je ne voudrais pas vous donner l'impression qu'il n'y a pas des cas pour lesquels votre suggestion pourrait être appliquée. J'accepte l'idée exposée dans votre mémoire, idée voulant que le $500 s'adresse à toutes personnes de 65 ans et plus. J'hésiterais un peu à augmenter cette exemption de $500 à $1,500 parce que cela coûterait de l'argent au Trésor. Nous trouvons que les taux préconisés dans le Livre blanc sont très élevés pour les personnes qui font partie du groupe de personnes à revenu moyen.

Mr. Goble: This opens up a very large question, Mr. Chairman. In the opening of our brief we did make the point that we feel that equity resides in the level of exemptions and also in the gradient, if I may use that word, of tax rates, and we realize fully that every addition to the amount of exemptions granted means a steepening of the increase in tax rates, and eventually quite a sharp steepening, since obviously exemption of the lower level is going to cut off more potential income than would be gained by increasing tax rates in the topmost brackets.

But my own hesitancy in going far into specifics on this discussion arises from two factors. One is that it is very difficult to talk about the equity of the tax rates and the rate of increase in tax at various levels as long as we are discussing only the income tax. It is frustrating to try to discuss the effect of many of these points before there has been a complete comprehensive study of the incidence of taxation generally—taxation applied by different jurisdictions under different forms—because we really do not know what the collective or combined impact of various forms of taxation is on people in lower income, middle income or upper income brackets.

● 2210

A second factor that makes me hesitant, as I say, to discuss this kind of topic is that it leads on to a matter that is not in our brief but on which we do have opinions. We feel that the government has been a little unrealistic in its identification of middle income and in its calculation of the tax load on middle income earners. Now I do not claim that the average teacher falls into the middle income bracket. The average

[*Interpretation*]

The Chairman: But would you take into consideration surplus gain in income tax? I admit that there would be tax on an additional amount.

M. Goble: Ils seraient finalement très favorisés. Je ne crois pas que la prodigalité de certains comme tentative d'appliquer une certaine forme de justice soit tellement efficace.

The Chairman: No, I do not want to give you the impression that there are no cases for which your suggestion is valuable. I for one accept your idea that the $500 would apply to anybody from 65 and over. I would hesitate as to the increase this exemption from $500 to $1,500 because it would be an additional cost to the Treasury. We think that rates suggested in the White Paper are very high for the group of people in the middle class bracket.

M. Goble: Ceci nous entraîne dans un très vaste sujet monsieur le président. Au début de notre mémoire, nous avions dit que, pour nous la justice réside dans le niveau d'exemption et dans la pente, si je puis dire, en ce qui concerne les taux d'impôt, et nous nous rendons bien compte que toute addition au montant d'exemptions accordées signifie que l'on augmente le taux d'impôt et que cela peut entraîner une accélération très rapide étant donné que l'exemption sur le revenu du niveau moins élevé rapportera moins que l'augmentation du taux d'impôt sur les revenus les plus élevés.

Si j'hésite à aller plus loin dans cette discussion, c'est pour deux raisons. D'abord, il est très difficile de parler de la justice du taux d'impôt ou de l'augmentation de l'impôt à différents niveaux tant que l'on discute seulement de l'impôt sur le revenu. Il n'est pas intéressant de discuter des effets de ces dispositions avant qu'il y ait eu une étude complète de l'incidence de l'imposition d'une façon générale—les impôts qui sont appliqués par les divers gouvernements, sous diverses formes car nous ne savons vraiment pas quel sera l'ensemble des conséquences sur la population dans les diverses catégories de revenu.

Deuxième facteur qui me fait hésiter à discuter de ce sujet, c'est ce qu'il nous entraîne dans des domaines qui ne sont pas traités dans notre mémoire mais sur lesquels nous avons des opinions. Nous pensons que le gouvernement n'a pas été très réaliste quand il a identifié les classes de revenus moyens et lorsqu'il a établi la charge fiscale sur les revenus de la classe moyenne. Je ne veux pas dire que le professeur moyen

[*Texte*]

teacher does not. The average teacher's salary in Canada is of the order of between $6,800 and $6,900 a year. But a substantial number of teachers do in fact earn salaries which would be considered middle income by the authors of the White Paper.

Some groups of teachers have expressed a view that the White Paper assumes for example that those who invest money and therefore obtain capital gains and would be liable to taxation may not be nearly as well off in terms of income as is assumed and that therefore a capital gains tax may hit at a lower level than the White Paper predicts.

If this is so, it is an important point of course in terms of ordinary simple justice. The tax rates and the increase in some is being adjusted supposedly so that those who are hardest hit by capital gains tax will have some compensation in reduction of the increase in the rate of income tax—at the top from 80 per cent to 50 per cent. But there are good grounds to believe that when you come down to around the level of $10,000 the combination of income tax rates and capital gains tax may be quite hurtful to a lot of people.

Le président: Au sujet d'une autre recommandation que je trouve à la page 6 de votre mémoire, monsieur Goble, je me demande si elle était appliquée, quel coût cela représenterait au Trésor, étant donné que vous mentionnez que vous représentez 200,000 enseignants au Canada. Votre recommandation à la page 6 se lit comme suit:

> Que la loi de l'impôt sur le revenu soit modifiée de façon à autoriser les enseignants à réclamer des déductions particulières à l'égard de dépenses encourues dans l'exécution de leurs fonctions ou rattachées à l'amélioration de leur compétence.

Je ne mentionnerai que celle de *a)*:

> *a)* les frais d'entretien d'une demeure distincte autre que celle du foyer, durant la fréquentation de l'université ou l'assistance à des cours d'été;

Il y a également *b)* et *c)*. Ceci peut représenter une somme d'argent assez considérable.

Mr. Goble: We do not see the number being extraordinarily high, particularly under (a). It is a matter of common observation that teachers in all parts of the country are under very strong pressure to improve their qualifications—there is a very strong moral pressure on them—and it is equally a matter of common observation that the opportunities of doing so differ very greatly across the country. Take for example the situation of teachers in the Atlantic

[*Interprétation*]

se situe dans la classe moyenne. L'enseignant moyen gagne $6,800, $6,900 par année au Canada mais il y a un bon nombre de professeurs qui, en fait, gagnent des traitements que le Livre blanc considère comme des revenus moyens.

Plusieurs professeurs ont dit que le Livre blanc suppose, par exemple, que ceux qui investissent de l'argent, qui obtiennent des gains de capitaux et qui sont assujettis à l'impôt, ne gagnent peut-être pas autant de revenu qu'on croit, et que, par conséquent, l'impôt sur les gains de capitaux pourrait frapper les gens à un niveau plus bas qu'il n'est prévu dans le Libre blanc.

S'il en est ainsi, c'est évidemment un point important de la simple justice. Ceci doit avoir pour effet que ceux qui sont frappés par l'impôt sur les gains de capitaux aient des compensations par une réduction des taux d'impôt sur le revenu, par exemple de 80 p. cent à 50 p. cent. Mais on a raison de croire que, lorsqu'on arrive au niveau de $10,000 par année, par exemple, l'impôt sur le revenu et l'impôt des gains de capitaux, combinés peuvent constituer un fardeau fiscal assez lourd pour certains.

The Chairman: Another recommendation at page 6 of your brief, Mr. Goble. If it were applied, what additional cost would this represent to the Treasury when you say that you represent 200,000 teachers in Canada. Your recommendation reads:

> That the Income Tax Act be amended to permit teachers to claim certain specific deductions for expenses incurred in the performance of their duties or related to the improvement of their professional competence.

I will mention only (a):

> (a) the cost of maintaining separate residence away from home while attending university or summer school;

There is also (b) and (c). This could represent a rather high cost.

M. Goble: Nous ne voyons pas, nous ne pensons pas que ce soit un chiffre trop élevé surtout en ce qui concerne le paragraphe *a*). En fait, le bon sens me dit que les professeurs, les enseignants dans toutes les régions du Canada sont forcés de s'améliorer, ce sont des pressions morales qui s'exercent sur eux. Ils doivent acquérir des connaissances et on constate également que la méthode diffère selon les régions du pays. Prenons le cas, par exemple, des professeurs ou

[*Text*] [*Interpretation*]

Provinces; they have much less opportunity of ready access to universities with strong faculties of education offering a variety of courses in education than would their colleagues in, say, Toronto or Edmonton or Vancouver. In many cases it does mean for them leaving home for the summer, and the expense involved could be a serious deterrent to a teacher who by an unhappy coincidence is probably one of the least well paid in the country. The total cost of all those in that situation who have to make this extra effort would not be large, in terms of proportion of the revenues of the federal government. For the individual a few dollars may really count, and may determine whether he can or cannot do it. But the number of individuals involved may not be very great.

des enseignants des provinces de l'Atlantique; ils ont moins l'occasion de procéder au recyclage ou d'aller à l'université par exemple dans des facultés d'éducation, qui offrent une variété de cours en éducation que leurs collègues de Toronto par exemple ou d'Edmonton, de Vancouver aussi. Dans bien des cas, ceci veut dire que ces professeurs doivent quitter leur foyer pendant l'été et les dépenses peuvent décourager les professeurs qui par une malheureuse coïncidence sont les moins bien payés. Le coût total pour toux ceux, qui dans cette situation doivent faire ces dépenses supplémentaires, proportionnellement au revenu du gouvernement fédéral, ne serait pas synonyme de dépenses très considérables. Mais pour l'individu, quelques dollars signifient beaucoup, et peut le décider à aller suivre ses cours oui ou non. Mais le nombre de personnes en cause n'est peut-être pas très grand.

Le président: Au sujet d'une autre recommandation très louable que je trouve à la page 7 de votre mémoire, je me demande quel montant cela représenterait pour le Trésor. La recommandation se lit comme il suit:

> Que la loi de l'impôt sur le revenu soit modifiée en vue d'autoriser un parent, un tuteur ou un conjoint à déduire du revenu imposable tous frais de scolarité versés à une université ou une école au nom d'enfants ou de personnes à charge.

Mr. Goble: Mr. Chairman, I am afraid we would have to leave a calculation of the cost there to some agency with more access to internal taxation statistics. I could not offer an estimate of costs.

The Chairman: Another recommendation in your brief, page 7, which is very commendable; I would ask what would be the cost to the Treasury? The recommendation reads:

> That the Income Tax Act be amended to permit a parent, guardian or spouse to deduct from taxable income all university and other educational tuition feeds paid on behalf of children or dependents.

M. Goble: Pour le calcul du coût ici, monsieur le président, je pense qu'il faudrait nous en remettre à une agence qui a davantage accès que nous aux statistiques sur l'imposition. Je ne pourrais vous donner le coût approximatif.

Le président: Ma dernière question, monsieur Goble, est la suivante. À la page 15 de votre mémoire, au sujet des articles 4.72 et 4.73 du Livre blanc, qu'entendez-vous par «caisses populaires reconnues»? Toutes les caisses ne sont-elles pas reconnues comme caisses populaires ou celles que vous mentionnez dans le Livre blanc auraient-elles un statut spécial?

The Chairman: My last question, Mr. Goble. At page 15, sections 4.72 and 4.73, what do you mean by «recognized caisses populaires or credit unions»? Would those you mention in the White Paper have a special status?

Mr. Goble: We are suggesting in the body of the brief at that point that it should be possible for the draftsmen of tax legislation to establish a definition which would distinguish such credit unions as are operated by teacher organizations in most of the provinces from the large organizations that are associations only in the most nominal sense and are in fact in the business of making money in the real sense that they . . .

M. Goble: Dans le mémoire ici, on laisse entendre qu'il devrait être possible pour les rédacteurs de la loi fiscale d'établir une définition qui établirait une distinction entre les caisses populaires telles que dirigées par les associations de professeurs, dans la plupart des provinces, des grandes organisations qui sont des associations en tant que tel et qui produisent vraiment de l'argent.

Le président: Comme nous avons au Québec, les Caisses populaires Desjardins ou la Fédération des caisses populaires Desjardins ou autres groupes.

The Chairman: Such as we have in Quebec, les Caisses populaires Desjardins, or the Federation des Caisses populaires Desjardins or similar groupes.

[*Texte*]

Mr. Goble: We believe that it should be possible by definition to distinguish the institutions which have become commercial ventures on a large scale from the genuine association credit unions, and it is in that sense that we use the word «reconnues».

. . .«reconnues» par une définition semblable à celle que j'ai mentionnée.

Le président: Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Je cède la parole monsieur le président.

Le président: Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ma question a trait à l'article 5.54 du Livre blanc, relatif à la proposition voulant taxer au niveau des corporations, tous revenus de placements de clubs et d'autres organismes sans but lucratif. Actuellement, les groupements d'instituteurs du pays ont sans doute des caisses réservées aux bourses ainsi que des caisses de réserve.

Pourriez-vous me dire si généralement les associations provinciales d'enseignants maintiennent des caisses de réserve et des caisses pour les bourses destinées à aider à améliorer les membres du groupe?

Ces caisses rapporteraient-elles suffisamment d'argent pour être taxées à 50 p. 100 comme le propose l'article 5.54?

Mr. Goble: There is a very great variety of reserve funds in being across the country, including those of the kind you mention, devoted to the supply of grants and scholarships. I would imagine, from a reading of the White Paper, that the problem might be avoided in the case of funds of that kind by having them separately constituted as charitable funds. In the case of the National Federation we have a trust fund which meets the requirements separately established for benevolent funds of that kind. But we are very much concerned that the actual operations of the associations for their initial designated purposes would be much more difficult if they were compelled to live on a hand-to-mouth basis on the basis of current revenues and we really feel that for the most justifiable practical reasons there should be a level of exemption that lets people maintain as much of an ordinary operating reserve as principles of good housekeeping indicate.

Mr. Lambert (Edmonton West): I will limit myself to the problems of the Alberta Teachers Association in establishing its scholarship fund, which does exist.

[*Interprétation*]

M. Goble: Je pense qu'il devrait être possible dans la loi d'établir une distinction entre les institutions qui sont devenues des entreprises commerciales à une très grande échelle et l'Association véritable des caisses populaires et c'est dans ce sens-là qu'on emploie le mot . . . «reconnues».

«recognized» by a definition similar to the one I have already mentioned.

The Chairman: Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): I pass, Mr. Chairman, thank you.

The Chairman: Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): I should like to touch upon a point, Section 5.54 of the White Paper, relating to proposals for taxing as corporations, non-profit organizations and investment income. For the time being association teachers have funds for scholarships and they also have reserve funds.

Could you tell me if as a rule, associations of teachers in the provinces have funds for scholarships and reserve funds so as to help to re-train members of their group? And would these funds bring in enough money to justify the 50 per cent taxation according to Section 5.54?

M. Goble: Il y a une grande variété de fonds à travers le Canada y compris ceux qui ont été mentionnés pour les prêts et bourses. Je suppose que d'après la lecture du Livre blanc, le problème pourrait être évité dans le cas de fonds de ce genre. On pourrait les constituer séparément comme fonds de charité par exemple. Dans le cas de la Fédération nationale, nous avons un fonds de fiducie qui est établi séparément pour des fonds bénévoles de ce genre. Nous nous inquiétons beaucoup du fait que les opérations de l'Association, en ce qui concerne les buts désignés, s'avéreraient beaucoup plus difficile si on était obligé de vivre sur le revenu courant. Et nous pensons vraiment que la raison pratique la plus justifiable, ce serait un niveau d'exemptions qui permettrait aux gens d'avoir de façon ordinaire des réserves comme des principes de bon entretien de la maison. Je pense qu'il serait difficile . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je vais me limiter aux problèmes de l'Association des Enseignants en Alberta en ce qui concerne l'établissement d'un fonds

[*Text*]

They would be compelled under the regulations which govern charitable organizations to spend 90 per cent of the annual contributions made into that fund for scholarships. That is most improvident it is spendthrift. As a matter of fact, no scholarship fund could possibly be set up under such conditions. A scholarship fund will work provided you establish the capital and do not impair the capital, or else it is on a very long term. And because there are additional requirements—they have more people in the association that require these grants and bursaries—there is not only the original fund but there are annual contributions to the fund. But the capital never gets impaired. Under the White Paper I am afraid that those revenues would be hit by a 50 per cent tax.

Mr. Goble: I certainly endorse the point that this kind of development would be to no one's benefit at all, and certainly not in the public interest. I do feel that this proposal in the White Paper is one of those which are least well thought out in all their implications.

● 2220

The non-profit organizations have been able to accomplish a great deal for the public good because of the relative looseness, really, of the regulations surrounding their operation. I would not concede . . .

Mr. Lambert (Edmonton West): The word is "flexibility".

Mr. Goble: "Flexibility," thank you. I did not like the word because I was going to add rather hastily that I would not concede that anyone can demonstrate any abuse of this flexibility.

Mr. Lambert (Edmonton West): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: On what equity grounds would you justify taxing earnings from $4,500 a year while exempting income of this same amount received as a research grant?

Mr. Goble: I am a little embarrassed by the limitations contained within the question, Mr. Chairman. I do not wish to seem to be begging the question when I say that in the operation of society very few matters proceed in accordance with the principles of pure justice. We are, at all times, journeying with a series of uneasy compromises between what is equitable and what is practicable.

The argument here rests on the nature of the money provided. Where it is related to ordinary income,

[*Interpretation*]

de bourse qui existe. Ils seront obligés aux termes des règlements qui couvrent les associations de charité, de dépenser 90 p. 100 des cotisations à ce fonds pour des bourses. C'est trop imprudent; c'est du gaspillage. Il n'y a pas de fonds de bourse qui pourraient être créés de cette façon-là. Le fonds de bourse fonctionnera si vous fournissez le capital à moins d'avoir quelque chose à très longue échéance. Pourtant, parce qu'il y a des exigences supplémentaires, il y a plus de gens dans l'Association qui auront besoin de bourses et de subventions. Il n'y a pas seulement le fonds en lui-même mais la cotisation annuelle. Mais le capital n'est jamais mis en danger en quelque sorte. Et d'après le Livre blanc, je pense que ces fonds seraient touchés par l'impôt de 50 p. 100.

M. Goble: Je suis d'accord que cette sorte de développement ne serait pas du tout avantageux pour qui que ce soit et certainement pas dans l'intérêt du public. Je pense que la proposition du Livre blanc à ce sujet est l'une de celles qui est la moins bien pensée dans toutes ses implications.

Les organisations sans but lucratif ont pu faire beaucoup pour le bien public, à cause de la liberté, du fonctionnement de leur organisation. Je ne concède pas . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le mot est «souplesse».

M. Goble: «Souplesse», merci. Je n'aimais pas le mot car j'allais ajouter plutôt à la hâte que je ne puis admettre que l'on puisse montrer qu'il y a eu des abus avec cette souplesse.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Merci, monsieur le président.

Le président: Sur quelle base de justice voudriez-vous mettre, par exemple, ceux qui gagnent $4,500 par année tout en exemptant le montant égal, reçu comme subvention de recherche?

M. Goble: Les limites de cette question m'embarrassent, monsieur le président, et je ne voudrais pas évidemment vous faire dire des choses. Dans la société évidemment peu de choses sont conformes au principe de la justice. Bien souvent, il faut accepter des compromis difficiles entre la justice et l'aspect pratique des choses.

L'argument est fondé ici sur la nature de l'argent fourni. Alors lorsque ça se rattache à un revenu

[*Texte*]

where it is recompensed for work performed for an employer, we do not claim it should be exempt from tax. Where it is paid as a prize and, therefore, has a windfall element or where it is paid as an incentive to people to improve their own professional competence, professional skill, their expertise, we believe not only on the grounds of equity, but on the grounds of investment in the development of human resources, it should be exempt. Dinstinction really rests on that. The distinction between recompense for regular employment with the expectation of gain and money which is an incentive to the improvement of professional competence, skill or knowledge. After all, the government stands to gain from any greater income the individual may become eligible for because of his further studies.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Goble.

On behalf of members of this Committee may I thank Reverend Brother Brennan and Mr. Goble for being here tonight to reply to questions directed to them. Also, I would like to express my thanks to the Canadian Teachers' Federation for having submitted a brief dealing with certain phases of the White Paper on tax proposals.

Brother Brennan: On behalf of my colleague and myself, thank you.

[*Interprétation*]

ordinaire, lorsqu'il s'agit de récompense pour le travail, là nous ne pensons pas qu'il doit y avoir exemption d'impôt. Lorsque c'est payé ou versé à titre de prix ou lorsque c'est un stimulant pour que les gens deviennent plus compétents, aient plus de connaissances, nous pensons que, non seulement pour des raisons de justice mais en vue de développer les ressources humaines. Il devrait y avoir là possibilité d'envisager une exemption, une distinction entre récompense pour l'emploi régulier, avec l'attente d'un gain au bout, et d'autre part, l'argent qui est fourni comme stimulant pour que les gens deviennent plus compétents. Après tout, le gouvernement aura tout à gagner de ces revenus supplémentaires que les gens pourront avoir parce qu'ils auront poursuivi leurs études.

Le président: Je vous remercie bien, monsieur Goble. Au nom des membres du Comité, je vous remercie Frère Brennan et M. Goble d'avoir bien voulu venir ici, ce soir, répondre à nos questions. Aussi je tiens à remercier également la Fédération canadienne des enseignants qui nous a présenté un mémoire sur le Livre blanc au sujet des propositions sur les taxes. Merci, messieurs.

Frère Brennan: Au nom de mon collègue et moi-même, merci.

APPENDIX A-10

THE CANADIAN GAS ASSOCIATION

SUBMISSION TO THE

HOUSE OF COMMONS COMMITTEE ON FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS ON PROPOSALS FOR TAX REFORM 1969

MAY 5, 1970.

The Canadian Gas Association is the corporate representative and collective voice for the production, transmission and distribution companies and equipment manufacturers in Canada's natural gas industry. In the comments and recommendations which follow on the tax reform proposals we intend to confine ourselves only to matters affecting investor-owned production transmission and distribution companies, whose total investment currently in debt and equity securities issued is in excess of three billion dollars. We expect that the views of our equipment manufacturer members will be adequately expressed in briefs to be presented by other Associations. A brief history of our Association is attached. (see Exhibit "A")

This association previously made a "Submission to the Royal Commission on Taxation" and on receipt of its recommendations made a further "Submission to the Honourable Minister of Finance of Canada" indicating our continuing interest and concern with constructive tax reform.

In a brief dated February 12, 1970 submitted to your committee on the White Paper on Tax Reform we requested deletion of paragraphs 4.63, 4.64, and 4.65 from the proposals. These proposals are adversely affecting the equity financing of investor-owned gas distribution utilities as a result of the proposed denial of dividend tax credits to shareholders of these corporations.

Tax reform on the scale proposed by the Government affects every Canadian. Any changes in tax laws must be compatible with the overall taxing system in

APPENDICE A-10

ASSOCIATION CANADIENNE DU GAZ

MÉMOIRE ADRESSÉ AU COMITÉ DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES AU SUJET DES PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE PUBLIÉES EN 1969

5 MAI 1970

L'Association Canadienne du Gaz est le représentant et le porte-parole des sociétés de production, de transport et de distribution ainsi que des fabricants de matériel de l'industrie canadienne du gaz naturel. Dans les observations et les recommandations que nous allons faire ci-après au sujet des propositions de réforme fiscale, nous avons l'intention de nous en tenir aux questions intéressant les sociétés par actions de production, de transport et de distribution qui ont émis ensemble à l'heure actuelle un montant d'actions et d'obligations supérieur à trois milliards de dollars. En ce qui concerne nos membres engagés dans la fabrication d'équipements, nous pensons que leurs vues seront convenablement exprimées dans des mémoires qui seront présentés par d'autres associations. Un bref historique de notre association figure ci-joint. (Voir Annexe «A»).

Nous avons déjà, en une précédente occasion, adressé un mémoire à la Commission Royale d'Enquête sur la fiscalité et, dès réception de ses recommandations, nous avons envoyé un nouveau mémoire à l'Honorable Ministre des Finances du Canada l'informant de notre intérêt et de notre souci permanent de voir se réaliser une réforme fiscale constructive.

Dans un mémoire en date du 12 février 1970, soumis à votre comité d'étude du Livre blanc sur la réforme fiscale, nous demandions que les paragraphes 4.63, 4.64 et 4.65 soient supprimés des propositions. Ces propositions auront des conséquences néfastes pour les sociétés d'utilité publique par actions de distribution de gaz qui voudraient se procurer des capitaux par émission d'actions, en raison du refus d'accorder un crédit d'impôt à leurs actionnaires.

Une réforme fiscale de l'ampleur de celle proposée par le Gouvernement touche chaque canadien. Toute modification apportée à la législation fiscale doit

order to provide a system which meets the various important aims of tax reform. This White Paper does not deal with such matters as sales and excise taxes, capital cost allowances, and estate taxes, which are a vital and integral part of a total tax reform package. Also, it merely provides a sketch of the tax reform proposals. It is impossible to properly evaluate the present proposals without the benefit of the Government's thinking on the total tax system as well as further detail underlying the proposals.

We have however carefully studied the limited information provided in the White Paper and have reached the conclusions included in the following summary.

SUMMARY

1. Proposals to provide a new system of credits to shareholders for corporate taxes paid in place of the present dividend tax credit system.

We recommend that the proposal to provide a new system of credits to shareholders for corporate taxes paid be reconsidered. Possibly an alternative system can be devised that would not produce the undesirable results that the new system offers. In the meantime the present system should be maintained.

The adverse effect on equity and convertible debt financing of growth companies resulting from these proposals is inconsistent with the main objective for economic growth and productivity.

The proposed system would result in pressure on growth corporations not to declare dividends.

The proposed system would provide an incentive for investment by United States investors in equities of the Canadian natural gas industry rather than encourage Canadian ownership of Canadian business.

The tax credit system and the depreciation system would work in opposite directions. For a growth corporation, the tax credit system offers a deterrent offsetting the capital cost allowance system.

The proposed system would result in a reduction in profits of a public corporation receiving dividends

s'intégrer dans le régime général des impôts afin que soient atteints les divers objectifs principaux de la réforme fiscale. Ce Livre blanc ne traite pas de questions telles que les taxes de vente et d'accise, les déductions pour frais d'investissement et les droits de succession qui constituent un élément essentiel et forment partie intégrante d'une réforme fiscale d'ensemble. De plus, il ne fait qu'exposer les grandes lignes des propositions de réforme fiscale. Il n'est pas possible d'évaluer correctement les propositions actuelles sans savoir comment le Gouvernement conçoit le régime général des impôts et sans disposer de plus amples détails sur les raisons qui sont à la base desdites propositions.

Nous avons cependant étudié soigneusement la quantité limitée de renseignements contenue dans le Livre blanc et nous sommes parvenus aux conclusions réunies dans le résumé suivant.

RÉSUMÉ

1. Propositions concernant un nouveau système de crédit accordé aux actionnaires relativement aux impôts sur les bénéfices payés par les sociétés, destiné à remplacer le système actuel de crédit d'impôt.

Nous recommandons que la proposition concernant la création d'un nouveau système de crédit accordé aux actionnaires relativement aux impôts sur les bénéfices payés par les sociétés soit reconsidérée. Peut-être serait-il possible de mettre au point un autre système qui n'aurait pas les effets indésirables de celui qui est proposé. En attendant, il faudrait conserver le système actuel.

Les consqúences néfastes de ces propositions sur le financement des sociétés en expansion par émission d'actions et d'obligations convertibles sont en contradiction avec l'objectif principal poursuivi: croissance économique et productivité.

Le système proposé poussera les sociétés en expansion à ne pas déclarer de dividendes.

Il constituera pour les investisseurs américains une incitation à placer leurs capitaux en actions des sociétés canadiennes de gaz naturel plutôt qu'il n'encouragera les canadiens à acquérir ou à conserver la propriété des sociétés canadiennes.

Les systèmes de crédit d'impôt et d'amortissement agiront en sens opposé. Pour une société en expansion, le système de crédit d'impôt détruit les avantages offerts par le système de déduction pour frais d'investissement.

Le système proposé se traduira par une dimunition des bénéfices de toute société anonyme recevant des

from another public corporation providing less than $50. creditable tax per $100. dividend.

We feel that creditable tax should be based on actual corporate tax rates imposed rather than an arbitrary 50 per cent rate.

The proposed tax credit system would result in administrative complexity and investor uncertainty.

2. *Capital Gains Tax*

We recommend that the proposals to tax capital gains be given further consideration. In the event that a capital gains tax is imposed, the rates should recognize inflationary trends and the tax should not interfere with investments needed for productivity and public purposes. Such a tax would have an adverse effect on financing required to develop our industry.

We are particularly concerned about the proposed tax on unrealized capital gains on public company shares since investors in growth companies who would normally continue their investment may be forced to sell shares to pay the tax.

3. *Withholding taxes on debt interest.*

Foreign investors should be encouraged to invest in debt rather than equity capital of Canadian business. Increased withholding tax on debt interest would increase interest costs to Canadian borrowers. We recommend that withholding taxes not be imposed on debt interest.

4. *Natural Gas Exploration, Development and Production*

The purposes for providing the present incentive continue to be important to the development of Canada's natural gas resources and the location of highly-productive industry in areas with lesser growth. We feel that the present system for depletion allowances should be continued.

5. *Depreciation*

We recommend that the incentive provided for growth of the Canadian economy through capital expenditures by business be continued. The present capital cost allowance system should be continued

dividendes d'une autre société anonyme dont les actions ouvrent droit à un crédit d'impôt inférieur à 50 p. 100 du montant du dividende.

Nous pensons que le crédit d'impôt devrait être fondé sur les taux réels de l'impôt sur les sociétés plutôt que sur un taux arbitraire de 50 p. 100.

Le système proposé de crédit d'impôt conduira à la complexité sur le plan administratif et contribuera à laisser les investisseurs dans l'incertitude.

2. *Impôts sur les plus-values*

Nous recommandons que les propositions relatives à l'imposition des plus-values soient réexaminées. Au cas où un tel impôt levé, ses taux devraient tenir compte des tendances inflationnistes et l'impôt lui-même ne devrait pas contre-carrer les investissements nécessaires pour la productivité et l'intérêt public. Cet impôt aurait des conséquences néfastes quant à l'obtention des capitaux dont notre industrie a besoin pour son développement.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'impôt sur les plus-values non réalisées des actions de sociétés anonymes du fait que ceux qui investissent dans des sociétés en expansion et qui, normalement continueraient à y investir leurs capitaux, pourraient se voir obligés de vendre des actions pour payer l'impôt.

3. *Retenues fiscales sur les intérêts des obligations*

Il faudrait encourager les investisseurs étrangers à effectuer leurs placements en obligations plutôt qu'en actions de sociétés canadiennes. Toute augmentation de la retenue fiscale sur les intérêts des obligations se traduirait par un accroissement du coût de ces intérêts pour les emprunteurs canadiens. Nous recommandons de ne pas appliquer de retenues fiscales aux intérêts des obligations.

4. *Recherche, mise en exploitation et production du gaz naturel*

Les stimulants accordés actuellement jouent toujours un rôle important dans la mise en exploitation des réserves canadiennes de gaz naturel et dans l'établissement d'une industrie hautement productive dans des régions de moindre développement. Nous sommes d'avis de conserver le système actuel de de déduction pour épuisement.

5. *Amortissement*

Nous recommandons le maintien des stimulants destinés à promouvoir la croissance de l'économie canadienne en permettant aux sociétés de réaliser des investissements. Le système actuel de déduction pour

unless an improved alternative system can be designed to provide a similar incentive.

6. *Taxation of Electric, Gas or Steam Utilities (Section 85 of the Income Tax Act)*

We recommend that the provisions contained in Section 85 of the Income Tax Act be continued for utility companies.

7. *Business expense–nothings*

We recommend that all proper business expenditures should be tax deductible, either currently or over a period of years.

We feel that the Government should state its intentions on certain "nothings" referred to in our comments.

We recommend that consideration be given to allowances on certain "capital nothings" existing at the time of implementation of the tax reform changes.

8. *Business expenses–entertainment and related expense*

We recommend that all proper business expenses be tax deductible. We feel that stronger administration is required rather than the proposed arbitrary disallowance of a proper business expense.

INDEX

SECTION

1 Proposals to Provide a New System of Credits to Shareholders for Corporate Taxes Paid.

2 Capital Gains Tax.

3 Withholding Taxes on Debt Interest.

4 Natural Gas Exploration, Development and Production.

5 Depreciation.

6 Taxation of Electric, Gas or Steam Utilities.

7 Business Expense–Nothings.

8 Business Expense–Entertainment and Related Expenses.

EXHIBITS

"A" The Canadian Gas Association–History

frais d'investissement devrait être poursuivi à moins qu'il ne soit possible de concevoir un meilleur système susceptible de fournir un stimulant semblable.

6. *Imposition des entreprises d'utilité publique (électricité, gaz et vapeur) (Article 85 de la loi de l'impôt sur le revenu)*

Nous recommandons que les dispositions contenues dans l'article 85 de la loi de l'impôt sur le revenu continue à être appliquées aux entreprises d'utilité publique.

7. *Dépenses d'exploitation–éléments incorporels*

Nous recommandons que toutes les dépenses normales d'exploitation soient déductibles, ou bien durant l'année au cours de laquelle elles ont été engagées ou bien sur un certain nombre d'années.

Nous pensons que le Gouvernement devrait faire connaître ses intentions au sujet de certains éléments incorporels mentionnés dans nos observations.

Nous recommandons que soit étudiée la question de la déduction de certains éléments incorporels existant au moment de la mise en œuvre des modifications apportées par la réforme fiscale.

8. *Dépenses d'exploitation–frais de représentation et frais connexes*

Nous recommandons que toutes les dépenses normales d'exploitation soient déductibles. Nous pensons qu'une application plus stricte de la loi serait préférable au refus arbitraire de permettre la déduction des dépenses normales d'exploitation.

SOMMAIRE

CHAPITRE

1 Propositions concernant un nouveau système de crédit accordé aux actionnaires relativement aux impôts sur les bénéfices payés par les sociétés.

2 Impôts sur les plus-values.

3 Retenues fiscales sur les intérêts des obligations.

4 Recherche, mise en exploitation et production du gaz naturel.

5 Amortissement

6 Imposition des entreprises d'utilité publique (électricité, gaz et vapeur).

7 Dépenses d'exploitation–éléments incorporels

8 Dépenses d'exploitation–frais de représentation et frais connexes.

ANNEXES

«A» Association Canadienne du Gaz–historique

"B" Proposals to Provide a New System of Credits to Shareholders for Corporate Taxes Paid.

1. *Proposals to provide a new system of credits to shareholders for corporate taxes paid in place of the present dividend tax credit system.*

Introduction

The Government proposes to discontinue the present system which provides a 20 per cent tax credit to resident Canadian individual shareholders and a tax free receipt to resident Canadian corporations on dividends paid by all taxable Canadian corporations. It proposes to provide a new system of credits to shareholders for corporate taxes paid whereby credits would vary with the creditable tax of the dividend declaring corporation.

In our brief of February 12, 1970 we stated our intention to express our views on the concept of the proposed system of credits to shareholders for corporate taxes paid. We are strongly opposed to the proposals to discontinue the present dividend tax credit system and replace it with the new system.

Economic growth and productivity

With the present 20 per cent dividend tax credit system individual shareholders with marginal tax rates of 33-1/3 per cent and 50 per cent receiving a $100 dividend retain net after tax proceeds of $86.67 and $70.00 respectively.

With the new system the amount retained by the individual shareholders of widely-held Canadian corporations would be substantially unchanged if the $100 dividend was received from a corporation providing a $35 tax credit. The amount retained would be greater than at present if the tax credit exceeds $35 and the advantage would increase as the tax credit increases. Conversely, the amount retained would be $20 less than at present if the dividend was received from a corporation providing no tax credit. (See Exhibit "B")

The proposals to discontinue the present dividend tax credit and provide a new system of tax credits are adversely affecting the equity financing of Canadian corporations with relatively less creditable tax. We are particularly concerned about this adverse effect on members of our Association.

«B» Propositions concernant un nouveau système de crédit accordé aux actionnaires relativement aux impôts sur les bénéfices payés par les sociétés.

1. *Propositions concernant un nouveau système de crédit accordé aux actionnaires relativement aux impôts sur les bénéfices payés par les sociétés, destiné à remplacer le système actuel de crédit d'impôt.*

Introduction

Le Gouvernement propose d'abandonner le système actuel qui prévoit un crédit d'impôt de 20 p. 100 pour les actionnaires résidant au Canada et l'exonération des dividendes distribués par toutes sociétés canadiennes imposables aux sociétés ayant leur siège social au Canada. Il propose l'instauration d'un nouveau système de crédit accordé aux actionnaires relativement aux impôts sur les bénéfices payés par les sociétés, en vertu duquel les crédits seraient fonction de l'avoir fiscal auquel ouvre droit les actions des sociétés déclarant les dividendes.

Dans notre mémoire du 12 février 1970, nous indiquions notre intention de faire connaître notre point de vue sur le principe du système proposé de crédit accordé aux actionnaires relativement aux impôts sur les bénéfices payés par les sociétés. Nous sommes fortement opposés aux propositions préconisant l'abandon du système actuel de crédit d'impôt et son remplacement par le nouveau système.

Croissance économique et productivité

Avec le système actuel (crédit d'impôt de 20 p. 100), les actionnaires imposés aux taux maximums de 33-1/3 p. 100 et 50 p. 100 et recevant un dividende de $100 conservent après impôt $86.67 et $70.00 respectivement.

Avec le nouveau système, le montant conservé par les actionnaires des sociétés canadiennes ouvertes serait pratiquement le même si le dividende de $100 est distribué par une société dont les actions ouvrent droit à un crédit d'impôt de $35. Il serait plus important qu'à l'heure actuelle si le crédit d'impôt est supérieur à $35 et irait en augmentant au fur et à mesure de l'accroissement du crédit d'impôt. Dans l'autre sens, le montant conservé serait inférieur de $20 au montant actuel correspondant si le dividende est distribué par une société dont les actions n'ouvrent droit à aucun crédit d'impôt. (Voir annexe «B»)

Les propositions préconisant l'abandon du crédit d'impôt actuel et l'instauration d'un nouveau système de crédit d'impôt portent préjudice aux sociétés canadiennes dont les actions ouvrent droit à un avoir fiscal moins élevé que d'autres et qui voudraient se procurer des capitaux par émission d'actions. Nous sommes particulièrement préoccupés par les effets

Our industry plays an important role in the development and production of Canada's natural gas resources. To provide a vital public utility service, it must bring the gas from the gas fields to the customer. Also, the export of natural gas to United States assists the Canadian economy in balance of payments. Our industry continues to require major amounts of capital since we are faced with rapid growth and by nature are highly capital intensive.

A stated "main objective of tax reform is to see that the tax system does not interfere seriously with economic growth and productivity", and to ensure that "investments needed for productivity and public purposes are not rejected in favour of less desirable alternatives just because of their tax consequences". The adverse effect on equity and convertible debt financing of growth corporations in our natural gas industry resulting from these proposals is inconsistent with this stated objective.

To attract equity and convertible debt capital a corporation with relatively less creditable tax would be forced to increase dividends to provide a competitive yield and this increased cost would have to be passed on to the customer. It would be inappropriate to introduce these inflationary proposals at a time when both Government and industry are waging a war against inflation.

Risk of foreign control of Canadian business

"The Government does not propose to give foreign shareholders of Canadian corporations credit for the tax paid by those corporations" (Paragraph 4.49).

Accordingly if the international taxing community accepts this, the new tax credit system would not cause an unfavourable valuation by foreign investors of shares of corporations with relatively less creditable tax.

The shares of gas industry growth corporations have already received an unfavourable valuation by the investing public. The Canadian investor is weighing the proposals and adjusting the price to achieve a competitive net after tax yield. The shares of these

néfastes qu'auraient ces propositions sur les membres de notre association.

Notre industrie joue un rôle important dans la mise en exploitation et la production des essources canadiennes de gaz naturel. Pour assurer un service essentiel d'utilité publique, elle doit acheminer le gaz du gisement jusque chez le client. De plus, l'exportation de gaz naturel aux États-Unis aide le Canada à équilibrer sa balance des paiements. Notre industrie continue à nécessiter une masse importante de capitaux, étant donné qu'elle doit faire face à un rythme de croissance rapide et qu'elle est, par nature, à un haut degré, une industrie de capitaux.

Le Livre blanc indique que «le second objectif principal de la réforme est de veiller à ce que le régime fiscal n'entrave pas gravement le développement économique et la productivité» et de faire en sorte que «les capitaux requis à des fins publiques et de productivité ne soient pas écartées pour être affectés à d'autres fins moins souhaitables, en raison précisément des conséquences de l'impôt». Les effets néfastes que ces propositions auront sur la possibilité pour les sociétés en expansion de notre industrie du gaz naturel de se procurer des capitaux en émettant des actions ou des obligations convertibles sont en contradiction avec l'objectif mentionné.

Pour drainer les capitaux vers les actions et les obligations convertibles qu'elle émet, une société dont les actions ouvrent droit à un avoir fiscal relativement peu élevé serait obligée d'augmenter le montant de ses dividendes afin d'offrir un rendement compétitif et cette augmentation de coût devra être répercutée sur le client. Il serait inopportun d'introduire ces propositions inflationnistes à un moment où et le Gouvernement et l'industrie mènent une lutte contre l'inflation.

Risque de prise de contrôle des sociétés canadiennes par des intérêts étrangers

«Le Gouvernement n'a pas l'intention d'accorder aux actionnaires étrangers des corporations canadiennes un dégrèvement relativement à l'impôt payé par ces corporations» (Paragraphe 4.49).

En conséquence, si les administrations fiscales internationales acceptaient cette legislation, le nouveau système de crédit d'impôt ne se traduira pas par un délaissement par les investisseurs étrangers des actions des sociétés dont les titres ouvrent droits à un avoir fiscal.

Le public a déjà montré qu'il trouvait peu attrayantes les actions des sociétés en expansion de l'industrie du gaz. L'investisseur canadien soupèse les propositions et rajuste le prix afin d'obtenir un rendement net après impôt compétif. Les actions de ces sociétés sont

corporations have therefore, become more attractive to foreign investors since the depressed value results in a higher than competitive yield to them. An attempt to regain a favourable valuation of these shares for Canadian investors by means of an increased rate of return would increase the higher than competitive yield to foreign investors.

Under present United States tax regulations, a corporation with more than ten percent ownership of the stock of a Canadian corporation, not only gets credit for withholding tax on dividends received but also for the Canadian Federal and Provincial corporate taxes paid by the declaring company.

Looking at the stated main points to be met in tax reform, it is noted that the new system of tax credits is intended to "stimulate Canadian ownership of Canadian business", "provide a powerful incentive" and "offer a substantial inducement" for such Canadian ownership.

The powerful incentive for foreign ownership of shares of Canadian natural gas industry corporations is inconsistent with these stated aims. We see the definite risk of a major shift to investment by United States investors in the Canadian natural gas industry.

Payment of dividends

The unfair tax burden that would be imposed on shareholders receiving dividends from growth corporations with no creditable tax would result in pressure not to declare dividends. Growth corporations require large amounts of capital. However, payment of dividends might be necessary for financial purposes and because of intercorporate relationships.

Non-payment of dividends due to tax considerations is inconsistent with the aim for a "relatively balanced system in which there is little incentive for Canadians to receive their income in the form of capital gains rather than dividends, or vice versa". (Paragraph 3.35).

Intercorporate dividends

A $100 dividend received by a widely-held Canadian corporation from another widely-held Canadian corporation providing a tax credit of $50 would not result in additional tax. The tax credit would flow through to the shareholders of the recipient corporations.

donc devenues plus attrayantes pour les investisseurs étrangers puisque leur baisse de valeur se traduit pour eux par un rendement plus que compétitif. Toute tentative faite en vue de rendre ces actions plus attrayantes aux yeux des investisseurs canadiens en augmentant leur taux de rendement n'en rendrait ce dernier que plus compétitif encore pour les investisseurs étrangers.

Aux termes de la règlementations fiscale en vigueur actuellement aux États-Unis, une société détenant plus de 10 p. 100 du capital d'une société canadienne, bénéficie d'un crédit d'impôt non seulement pour la retenue fiscale à laquelle les dividendes qu'elle reçoit sont soumis, mais encore pour les impôts fédéral et provincial sur les sociétés payés au Canada par la société qui les a déclarés.

En considérant les principaux objectifs fixés par le Livre blanc à la réforme fiscale, nous notons que le nouveau système de crédit d'impôt a pour object «d'inciter les canadiens à acquérir davantage la propriété des sources d'activité économique du Canada» et d'offrir de puissants stimulants à cet effet.

Les puissants stimulants accordés aux étrangers pour l'acquisition d'actions de sociétés canadiennes de l'industrie du gaz naturel va à l'encontre de ces objectifs. Nous y voyons le risque réel d'une arrivée massive d'investisseurs américains sur le marché des actions de l'industrie canadienne du gaz naturel.

Paiements de dividendes

La charge fiscale injuste qui pèserait sur les actionnaires recevant des dividendes de sociétés en expansion sans avoir fiscal, incitera ces dernières à ne pas déclarer de dividendes. Les sociétés en expansion ont besoin d'un volume important de capitaux. Cependant, le paiement de dividendes pourrait être nécessaire pour des raisons financières et à cause des rapports intersociétés.

Le non-paiement de dividendes pour des motifs d'ordre fiscal va à l'encontre du but recherché qui est d'arriver à «un régime relativement équilibré, en vertu duquel les canadiens ne seraient pas plus incités à toucher leurs revenus sous forme de gains de capital que sous forme de dividendes ou vice-versa». (Paragraphe 3.35).

Dividendes intersociétés

Un dividende de $100 reçu par une société ouverte canadienne d'une autre société ouverte canadienne dont les actions ouvrent droit à un crédit d'impôt de $50 ne donnerait pas lieu au paiement d'un impôt plus élevé. Le crédit d'impôt passerait aux actionnaires des sociétés bénéficiaires.

However, a $100 dividend received by a widely-held corporation from a widely-held corporation providing no tax credit would result in $33 of additional tax.

Dividend received	$100
Plus taxable credit	—
Taxable amount	$100
Gross tax – 33-1/3%	33
Less credit	—
Net tax	$ 33

Under the present law, dividends received by one Canadian corporation from another taxable Canadian corporation are exempt, regardless of the tax paying position of the declaring company.

The new system for taxation of such dividends would result in a reduction in cash flow to the recipient corporation. Once again, in order to attract future investment, price increases would be required which would be inflationary.

Administrative complexity and investor uncertainty

The proposed tax credit system would result in administrative complexity and investor uncertainty.

Records would have to be maintained by corporations to identify creditable tax by vintage. Creditable tax lost due to not being passed on to shareholders within 2½ years would be deleted and the vintage of dividends and creditable tax would have to be matched.

Apparently a tax credit of $50 on a $100 dividend would be available on an early distribution if creditable tax for the vintage year was sufficient. A lower amount of creditable tax, if any, would remain for subsequent dividends where total tax credits were less than 50 per cent of profits available for distribution. It would be necessary to determine the rights of the various issues of preference shares and the common shares as to the allocation of such tax credits available.

Recommendation

We recommend that the proposal to provide a new system of credits to shareholders for corporate taxes paid be reconsidered. Possibly an alternative system can be devised that would not produce the undesirable results that the proposed new system offers. In the meantime the present system should be maintained.

Cependant, dans le cas d'un dividende de $100 reçu par une société ouverte d'une autre société ouverte sans crédit d'impôt, le montant de l'impôt augmenterait de $33.

Dividende reçu	$100
Plus crédit d'impôt	—
Montant imposable	$100
Impôt brut–33-1/3 p. 100	33
Moins crédit	—
Impôt net	$33

Aux termes de la législation actuelle, les dividendes reçus par une société canadienne d'une autre société canadienne imposable sont exonérés d'impôt, quelle que soit la situation de la société déclarante sur le plan fiscal.

Le nouveau régime d'imposition de ces dividendes se traduira par une réduction du cash flow de la société bénéficiaire. Là encore, il sera nécessaire, pour attirer de futurs investissements, d'augmenter les prix, ce qui constituerait une mesure inflationniste.

Complexité sur le plan administratif et incertitude des investisseurs

Le régime proposé de crédit d'impôt se traduira par une administration complexe et contribuera à laisser les investisseurs dans l'incertitude.

Les sociétés devront tenir des livres dans lesquels elles détermineront le montant de l'avoir fiscal par périodes. Les crédits d'impôt perdus pour ne pas avoir été transmis aux actionnaires dans la limite de 2 ans½ seront rayés et il faudra faire correspondre la période des dividendes avec celle de l'avoir fiscal.

Il semble qu'un crédit d'impôt de $50 sur un dividende de $100 sera accordé lors d'une première distribution si l'avoir fiscal pour l'année considérée est suffisant. Il restera, le cas échéant, un montant moindre d'avoir fiscal pour les dividendes suivant lorsque le total des crédits d'impôt est inférieur à 50 p. 100 des bénéfices à distribuer. Pour la répartition de ces crédits d'impôt disponibles, il sera nécessaire de déterminer les droits des différentes émissions d'actions préférentielles et d'actions ordinaires.

Recommandation

Nous recommandons que la proposition concernant la création d'un nouveau système de crédit accordé aux actionnaires relativement aux impôts sur les bénéfices payés par les sociétés soit reconsidérée. Peut-être serait-il possible de mettre au point un autre système qui n'aurait pas les effets indésirables de celui qui est proposé. En attendant, il faudrait conserver le système actuel.

2. *Capital Gains Tax*

Self assessment and efficient administration

A tax system should lend itself to effective self assessment and efficient administration. The proposed method of taxing capital gains would encourage taxpayers to avoid payment of tax on personal assets and create overwhelming administrative problems.

The valuation of corporate and personal assets would be a matter of opinion. Due to their nature the valuation of certain assets would be arrived at using an arbitrary basis. The gas industry would be required to value all its assets on valuation day with a view to their possible sale. The valuation of our assets such as gas reserves, rights-of-way for pipelines and franchises would be particularly difficult as a basis for market values are not available.

At the time of sale of assets, the valuations arrived at by the taxpayer on valuation day would be examined by the Government and in many cases long and expensive litigation would result to settle the amount of the capital gain.

Economic growth and productivity

The proposals would interfere with the economic growth of our industry which provides a vital service to the public. Members of our industry such as gas pipeline corporations continue to require substantial funds to provide the facilities for service to domestic and foreign markets.

These corporations pay relatively low dividends during the expansion period. A low level of creditable tax would be available on such dividends due to the capital cost allowance incentive for growth. Investors are attracted to the shares of these corporations by the potential earnings and dividends resulting from growth. The investing public has already placed an unfavourable valuation on the shares of these corporations due to the adverse effect of the combination of proposals for a new tax credit system and a capital gains tax. This would result in great difficulty in raising development capital for our industry.

The increased cost of debt and equity financing which would result from implementation of these inflationary proposals would flow through to the consumers. A stated aim of the tax reform proposals is

2 *Impôt sur les plus-values*

Autocotisation et administration efficaces

Un régime fiscal devrait se prêter à une autocotisation et à une administration efficaces. La méthode proposée d'imposition des plus-values encouragera les contribuables à pratiquer l'évasion fiscale en matière de biens mobiliers et créera des problèmes administratifs considérables.

L'évaluation des biens mobiliers et immobiliers aura un caractère subjectif. Du fait de leur nature, l'évaluation de certains biens sera réalisée à partir d'une base arbitraire. Le jour de l'évaluation, l'industrie du gaz devra évaluer la totalité de ses biens dans l'optique d'une vente possible. L'évaluation de biens tels que les réserves de gaz, les droits de passage pour les gazoducs et le droit d'opérations exclusif serait particulièrement difficile étant donné qu'il n'existe pas de base de calcul de leur valeur marchande.

Lors de la vente des biens, le Gouvernement examinera les évaluations établies par le contribuable le jour de l'évaluation et, dans de nombreux cas, il s'ensuivra des litiges longs et coûteux afin de fixer le montant de la plus-value.

Croissance économique et productivité

Les propositions entraveraient la croissance économique de notre industrie qui fournit au public un service essentiel. Les membres de notre industrie, comme les sociétés de gazoducs, continuent à nécessiter des fonds importants pour créer les installations nécessaires aux services qu'ils fournissent aux marchés canadien et étrangers.

Ces sociétés paient des dividendes relativement bas au cours de leur période de développement. Ces dividendes bénéficieraient d'un crédit d'impôt peu élevé du fait de la déduction pour frais d'investissement accordée en vue de stimuler la croissance de la déduction pour frais d'investissement accordée en vue de stimuler la croissance de ces sociétés. Les investisseurs sont attirés vers les actions de ces sociétés par les bénéfices et les dividendes qui pourraient résulter de leur expansion. Le public a déjà montré qu'il trouvait peu attrayantes les actions de ces sociétés à cause des effets néfastes de l'ensemble des propositions relatives au nouveau système de crédit d'impôt et à l'impôt sur les plus-values. De ce fait, notre industrie aura de grandes difficultés à se procurer les capitaux nécessaires à son développement.

L'augmentation du coût des émissions d'actions et d'obligations qui résulterait de la mise en œuvre de ces propositions inflationnistes sera répercutée sur les consommateurs. Un des buts déclarés des propositions

"Some proposals in this paper are intended to ensure that the incentive to work and invest is not unduly inhibited and that investments needed for productivity and public purposes are not rejected in favour of less desirable alternatives just because of their tax consequences". Clearly, the adverse effect on financing of these corporations which provide a vital public service is inconsistent with this stated aim.

Fairness in taxation

Taxation of accrued gains in the value of shares would be a tax on unrealized capital appreciation and represents an appropriation of capital.

It is inequitable since it would treat similar investments differently. A person or corporation whose anniversary is divisible by five in a year in which market values are high would be required to pay a tax on the increased value. This shareholder might have to sell shares of the corporation to pay the tax. This would be particularly unfair where a shareholder intended continuing investment and was required to sell at a subsequent lower price to pay the tax. A shareholder with a minimum controlling interest could lose control. In the following year a low market value could provide a refund of tax for another shareholder on shares of the same company. This inequity may not be corrected in the future as the investor may have a lower rate of tax when a deemed loss is taken into account.

A stated aim of tax reform is that "People in similar circumstances should carry similar shares of the tax load". Clearly, the treatment of shareholders of similar corporations differently is inconsistent with this stated aim.

The proposed system does not recognize inflationary trends and tax would be paid on fictitious gains. For example, an asset purchased in 1961 at the price level of $1.00 would be worth $1.279 in December 1969 based on the purchasing power of the 1969 dollar in relation to the 1961 dollar. Imposition of tax on an increase in price levels could result in a tax when a "real" loss exists.

Canadian ownership of Canadian business

The proposal to impose Canadian tax on accrued gains of foreign investors appears contrary to the

de réforme fiscale est ainsi énoncé: «Certaines propositions formulées dans le présent Livre blanc ont pour objet de veiller à ce que l'incitation au travail et à l'investissement ne soit pas indûment paralysée, et que les capitaux requis à des fins publiques et de productivité ne soient pas écartées pour être affectés à d'autres fins moins souhaitables, en raison des conséquences de l'impôt». Il est clair que les effets néfastes de ces propositions sur le financement de sociétés qui fournissent un service public essentiel sont en contradiction avec le but déclaré.

Imposition équitable

L'imposition des plus-values d'actions serait un impôt sur une augmentation de valeur non-réalisée et représenterait une répartition de capital.

Elle est donc inéquitable puisqu'elle traiterait de façon différente des investissements similaires. Une personne ou une société, dont la date anniversaire est divisible par cinq lors d'une année ou les valeurs boursières sont élevées, devra payer un impôt sur une valeur accrue. Cet actionnaire devra peut-être vendre des actions pour payer l'impôt. Cette situation serait particulièrement injuste lorsqu'un actionnaire avait l'intention de poursuivre son investissement et se voit obligé de vendre à un cours inférieur afin d'acquitter l'impôt. Un actionnaire qui disposerait d'une minorité de contrôle minimum pourrait perdre ce contrôle. L'année suivante, une baisse des cours pourrait permettre à un autre actionnaire de la même société de récupérer le montant de l'impôt. Il pourrait ne pas être possible de réparer cette injustice à l'avenir car l'investisseur peut se trouver dans une tranche d'imposition inférieure lorsqu'il sera tenu compte d'une perte supposée.

Un des objectifs déclarés de la réforme fiscale est que «des personnes dont les situations pécuniaires sont semblables devraient supporter une part semblable de la charge fiscale.» Il est clair que l'application de mesures différentes aux actionnaires de sociétés de même nature va à l'encontre de cet objectif déclaré.

Le système proposé ne tient pas compte des tendances inflationnistes et l'impôt frapperait des plus-values fictives. Par exemple, un bien acheté en 1961 au prix de $1.00 vaudrait $1.279 en décembre 1969 en se fondant sur le pouvoir d'achat du dollar 1969 par rapport à celui du dollar 1961. L'imposition des plus-values lors d'une augmentation de prix pourrait se traduire par l'application d'un impôt alors qu'il y a en fait perte «réelle».

Propriété des sociétés canadiennes aux Canadiens

La proposition préconisant d'assujettir à l'impôt canadien les plus-values réalisées par les investisseurs

stated aim of encouraging Canadian ownership of Canadian industry. Foreign investors who establish a controlled public company with Canadian equity participation would be penalized as they would be subject to a tax on unrealized capital appreciation. However, foreign investors who establish wholly-owned subsidiaries in Canada would not be subject to tax until the subsidiary is sold which, in many cases, would be unlikely.

Recommendation

Canada is a rapidly growing country in need of capital to develop its resources and industries. We are of the opinion that a capital gains tax is not in Canada's best interests as it would lessen the availability of development capital. We feel that a tax on unrealized gains on shares of public companies would have a serious adverse effect on the financing of resource-orientated companies.

If realized capital gains are to be subject to tax, we recommend that a relatively low rate of tax be applied which would recognize inflationary trends and which would not deter investment in capital assets.

3. *Withholding Taxes on Debt Interest*

Foreign ownership of Canadian industry is of great concern to all Canadians. However, attraction of foreign capital is essential to the development of the Canadian economy. Therefore, foreign investors should be encouraged to invest in debt rather than equity capital of Canadian business.

Withholding taxes are a major consideration in determining interest rates and many Canadian borrowers are required to indemnify foreign lenders for unrecoverable Canadian withholding tax on debt issues. As a result, such taxes effectively increase interest costs to Canadian borrowers.

The adverse effect which withholding taxes impose on debt issues was recognized by the Government of Canada in its waiver of withholding tax on debt issues of Churchill Falls (Labrador) Corporation. In the Department of Finance News Release of April 30, 1968, it was stated "without the exemption from withholding tax, the sale of such a very large issue of

étrangers semble aller à l'opposé du but recherché: encourager les canadiens à acquérir et à conserver la propriété des sociétés industrielles canadiennes. Les investisseurs étrangers qui créeraient une société anonyme contrôlée par eux en faisant appel à des capitaux canadiens subiraient un handicap car ils seraient soumis à un impôt sur les plus-values non réalisées. Par contre, les investisseurs étrangers qui établissent au Canada des filiales à 100 p. 100 ne seraient pas assujettis à l'impôt tant que la filiale n'est pas vendue ce qui, dans de nombreux cas, n'a que peu de chance de se produire.

Recommandation

Le Canada est un pays en pleine expansion qui a besoin de capitaux pour exploiter ses ressources et développer ses industries. Nous sommes d'avis qu'un impôt sur les plus-values n'est pas dans l'intérêt du Canada car il réduirait les possibilités de se procurer des capitaux d'investissement. Nous pensons qu'un impôt sur les plus-values n'est pas dans l'intérêt du sociétés anonymes porterait gravement préjudice au financement des sociétés consommatrices de ressources naturelles.

S'il est néanmoins décidé d'imposer les plus-values réalisées, nous recommandons l'application d'un taux d'imposition relativement peu élevé, qui tiendrait compte des tendances inflationnistes et qui n'empêcherait pas les investissements en valeurs immobilisées.

3. *Retenues fiscales sur les intérêts des obligations*

La question des sociétés industrielles canadiennes appartenant à des étrangers est un grand sujet de préoccupation pour tous les Canadiens. Cependant, il importe pour le développement de l'économie canadienne d'attirer des capitaux étrangers. En conséquence, il faudrait encourager les investisseurs étrangers à investir dans des obligations plutôt que dans des actions de sociétés canadiennes.

Les retenues fiscales constituent un facteur important dans la détermination des taux d'intérêt et de nombreux emprunteurs canadiens doivent indemniser les prêteurs étrangers de la retenue fiscale non récupérable à laquelle sont assujetties au Canada les émissions d'obligations. De ce fait, ces retenues fiscales augmentent de façon marquée le coût des intérêts pour les emprunteurs canadiens.

Le Gouvernement canadien a reconnu le préjudice porté par les retenues fiscales aux émissions d'obligations lorsqu'il a renoncé à appliquer la retenue fiscale aux émissions d'obligations de la Churchill Falls (Labrador) Corporation. Et le communiqué de presse diffusé le 30 avril 1968, par le Ministère des Finances déclarait: «sans exemption de la retenue fiscale, la

bonds in the United States might be impossible and in any event would be unduly costly".

The withholding tax on debt capital is not a sufficiently important source of revenue for Canada to justify the restrictions which it imposes on attracting debt capital. Total withholding taxes from all sources, including interest, dividends, rentals and royalties, amounted to 2.02 per cent of total budgetary revenue for the year ended March 31, 1969. Revenues lost by withdrawal of the withholding tax on debt issues would be partly offset by Government revenues gained through lower deductions as a result of reduced interest costs. The slight decrease in Government revenues would be justifiable since it would encourage foreign investors to invest in debt rather than equity capital.

Recommendation

We recommend that withholding taxes not be imposed on debt interest.

4. Natural Gas Exploration, Development and Production

Depletion

The White Paper proposes that depletion allowances would be continued for mineral (including natural gas) producers, but the amount of depletion allowance would be limited in the future to one-third of the drilling and exploratory expenses incurred. A taxpayer would only be entitled to deduct maximum depletion if he spends sufficient amounts on these eligible expenditures.

The White Paper gives recognition to the inherent risks that are evident in the exploration and development of gas deposits but in turn, proposes legislation which would essentially increase the tax burden for the natural gas production industry.

The value of natural gas production since the end of World War II has risen some thirty-fold. Much of this growth can be attributed to present legislation entitling the operators of natural gas wells to claim depletion allowances without limit in respect of profits derived from the production of the resource. The emergence of natural gas as a major mineral has resulted in a highly productive industry in areas of Canada outside those where rapid urban and industrial growth are already occurring, thereby creating better regional economic balance. Present tax incentives

vente d'une quantité aussi considérable d'obligations aux États-Unis serait peut-être impossible et dans tous les cas anormalement coûteuse».

La retenue fiscale sur les obligations ne constitue pas pour le Canada une source suffisamment importante de recettes fiscales pour justifier les restrictions qu'elle impose au drainage des capitaux vers les obligations. Le total des retenues fiscales de toute provenance, y compris les intérêts, les dividendes, les loyers et les redevances, s'est élevé à 2.02 p. 100 de l'ensemble des recettes totales budgétaires pour l'année close le 31 mars 1969. Les recettes perdues du fait de la suppression de la retenue fiscale sur les émissions d'obligation seraient en partie compensées par celles que le Gouvernement percevrait par le biais de l'abaissement des déductions qui résulterait de la réduction du coût des intérêts. La légère diminution des recettes fiscales du Gouvernement se justifierait puisqu'elle encouragerait les investisseurs étrangers à placer leurs capitaux en obligations plutôt qu'en actions.

Recommandation

Nous recommandons de ne pas appliquer de retenue fiscale aux intérêts des obligations.

4. Recherche, mise en exploitant et production du gaz naturel

Épuisement

Le Livre blanc propose de continuer à accorder la déduction pour épuisement aux producteurs de minerais (y compris le gaz naturel) mais de limiter à l'avenir cette déduction à un tiers des frais engagés pour le forage et la recherche. Un contribuable ne pourrait bénéficier de la déduction maximale pour épuisement que si le montant qu'il a consacré à ces frais admissibles est suffisamment élevé.

Le Livre blanc reconnaît les risques évidents que comportent la recherche et la mise en exploitation des gisements de gaz, mais ensuite, il propose une législation dont l'effet principal sera d'augmenter la charge fiscale qui pèse sur l'industrie de production du gaz naturel.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la production de gaz naturel a été multipliée par trente. On peut attribuer une grande partie de cette croissance à la législation actuelle qui permet aux exploitants de puits de gaz naturel d'effectuer une déduction pour épuisement illimitée sur les bénéfices provenant de la production du gaz. Du fait que le gaz naturel est devenu un important produit minier, une industrie hautement productive s'est implanté dans des régions du Canada autres que celles où une rapide expansion urbaine et industrielle était déjà en cours, créant ainsi

have assisted the natural gas industry in maintaining a strong international position. Overall, the present legislation has contributed to a stronger and healthier growth of the Canadian economy.

The industry's ability to attract both Canadian and foreign capital and to generate savings internally are enhanced by the present tax legislation. Any reduction in the tax incentives as proposed within the White Paper would reduce the return on capital invested within the natural gas industry and reduce the level and range of future exploration and development. An incentive would be created to divert exploration out of Canada and to invest in other markets.

It is important that Canadian incentives for the natural gas industry be similar to those within competing countries. Even the recently amended United States tax legislation provides for depletion incentives on a far more generous scale than proposed in this White Paper.

It follows that the proposed reduction in the depletion incentive would result in a demand for higher well-head prices for gas to provide an equivalent return to that being received under the present system. Inevitably, there would be an increase in the cost to the consumer or user of natural gas and its products adding to the present inflation problem.

Recommendation

We feel that the present system should be continued.

Capital gains tax and new system of credits to shareholders for corporate taxes paid.

The implementaiton of the proposed capital gains tax and the new system of credits to shareholders would result in a serious adverse affect on the growth of the natural gas exploration, development and production industry.

The prospect of capital gains in this high-risk business is a prime motivation for investment. Also, a relatively low level of creditable tax would be available due to the tax incentives for exploration and growth.

Recommendation

We recommend that the proposed capital gains tax and new system of credits to shareholders be reconsidered.

un meilleur équilibre économique régional. Les stimulants fiscaux actuels ont aidé l'industrie du gaz naturel à conserver une position forte sur le plan international. D'une façon générale, la législation présente a contribué à renforcer et à assainir le croissance de l'économie canadienne.

La capacité de l'industrie du gaz naturel d'attirer des capitaux canadiens et étrangers et d'engendrer l'épargne à l'intérieur est accrue par la législation fiscale actuelle. Toute réduction des stimulants fiscaux, ainsi que le propose le Livre blanc, diminuerait le rendement des capitaux investis dans l'industrie du gaz naturel et réduirait à l'avenir le niveau et l'étendue des recherches et des mises en exploitation. Ce serait une incitation à effectuer des recherches hors du Canada et à investir dans d'autres marchés.

Il importe que les stimulants accordés au Canada à l'industrie du gaz naturel soient semblables à ceux des pays concurrents. Même la législation fiscale américaine qui a été récemment modifiée prévoit, sous forme de déduction pour épuisement, des stimulants beaucoup plus généreux que ceux proposés dans le Livre blanc.

De ce fait, la réduction proposée de la déduction pour épuisement se traduirait par une demande d'augmentation des prix ex-puits du gaz naturel, de façon à arriver à un rendement équivalent à celui obtenu avec le présent système. Inévitablement, il y aura augmentation de prix pour le consommateur ou l'utilisateur du gaz naturel et de ses produits, ce qui aggraverait le problème actuel de l'inflation.

Recommandation

Nous sommes d'avis de conserver le système actuel.

Impôt sur les plus-values et nouveau système de crédit accordé aux actionnaires relativement aux impôts sur les bénéfices payés par les sociétés.

L'application de l'impôt sur les plus-values et la mise en œuvre du nouveau système de crédit accordé aux actionnaires porteraient également préjudice à la croissance de l'industrie de la recherche, de la mise en exploitation et de la production du gaz naturel.

La perspective de réaliser des plus-values est dans ce secteur où les risques sont grands la raison première de l'investissement. De plus, un crédit d'impôt relativement peu élevé serait accordé, du fait des sitmulants fiscaux destinés à encourager la recherche et à promouvoir l'expansion.

Recommandation

Nous recommandons que l'impôt sur les plus-values et le nouveau système de crédit aux actionnaires soient reconsidérés.

Depreciation

In the White Paper "the government intends in due course to invite briefs on the system and rates of capital cost allowance". (Paragraph 5.14). Depreciation is a vital and integral part of the total tax reform package and must be considered at this time.

The present capital cost allowance system and rates have provided an important incentive for growth of the Canadian economy through capital expenditures by business. Present expenditures were made on the assumption that this system would continue. Continuation of this incentive is essential to the future development of the Canadian economy.

A stated aim of the White Paper is "the second main objective of tax reform is to see that the tax system does not interfere seriously with economic growth and productivity". (Paragraph 1.10). A reduction in the depreciation incentive would be inconsistent with this stated aim.

Recommendation

We recommend that the incentive provided for growth of the Canadian economy through capital expenditures by business be continued. The present capital cost allowance system should be continued unless an improved alternative system can be designed to provide a similar incentive.

6. Taxation of Electric, Gas or Steam Utilities (Section 85–Income Tax Act)

Under existing legislation, Section 85 of the Income Tax Act, certain electric, gas and steam utilities are granted a limited income tax rate reduction on income attributable to the sale for delivery in Canada of electrical energy, gas or steam. However, as part of the new system for taxing Canadian corporations, the government would appear to establish a single rate of corporation tax applicable to all corporations. This proposal might therefore repeal the existing provisions under Section 85.

This legislation was introduced to provide relief for these public utility companies. In view of the nature of their business, these utilities are required to raise large amounts of capital for the expansion of public services within their franchise area. To a large extent such expenditures are non-discretionary. Also because of the public control of rates, these utilities are

5. Amortissement

Le Livre blanc dit que «le Gouvernement se propose d'inviter les intéressés à lui présenter des mémoires sur la méthode et les taux d'allocation du coût en capital». (Paragraphe 5.14). L'amortissement fait partie intégrante de la réforme fiscale dont il constitue un élément essentiel et il nous faut maintenant l'étudier.

Le système et les taux actuels de la déduction pour frais d'investissement ont fourni un stimulant important pour la croissance de l'économie canadienne grâce aux dépenses d'investissement engagées par les entreprises. Les dépenses actuelles ont été effectuées dans l'hypothèse du maintien de ce système. Il importe, pour le développement futur de l'économie canadienne, de ne pas supprimer ce stimulant.

Il est dit dans le Livre blanc que:«le second objectif principal de la réforme est de veiller à ce que le régime fiscal n'entrave pas gravement le développement économique et la productivité». (Paragraphe 1.10). Réduire ce stimulant irait à l'encontre de ce but déclaré.

Recommandation·

Nous recommandons le maintien des stimulants destinés à promouvoir la croissance de l'économie candienne en permettant aux sociétés de réaliser des investissements. Le système actuel de déduction pour frais d'investissement devrait être poursuivi à moins qu'il ne soit possible de concevoir un meilleur système susceptible de fournir un stimulant semblable.

6. Imposition des entreprises d'utilité publique (électricité, gaz et vapeur) (Article 85 de la loi de l'impôt sur le revenu)

En vertu de la législation actuelle, à savoir l'article 85 de la loi de l'impôt sur le revenu, certaines entreprises d'utilité publique (électricité, gaz et vapeur) bénéficient d'une réduction limitée du taux de l'impôt sur les bénéfices provenant de la vente d'énergie électrique, de gaz ou de vapeur en vue de leur distribution au Canada. Cependant, dans le nouveau régime d'imposition des sociétés canadiennes, il semblerait que le Gouvernement établisse un taux unique applicable à toutes les sociétés. Cette proposition est donc susceptible d'annuler les dispositions actuelles de l'article 85.

Cette législation a été introduite pour accorder des dégrèvements aux entreprises d'utilité publique. Étant donné la nature de leurs activités, ces entreprises doivent réunir des capitaux importants pour développer, à l'intérieur de leur secteur d'opérations réservé, les services qu'elles offrent au public. Dans une large mesure, ces dépenses sont indépendantes de leur

allowed to earn only a limited return on this capital. It was anticipated by the government that this relief might assist such companies in attracting the required capital.

In order to keep pace with the rapid development of the Canadian economy, these utilities must continue to grow with the expanding communities thereby increasing the need for future capital requirements. Existing provisions under Section 85 must be continued within the tax reform proposals to enable this future expansion of gas, electric and steam corporations.

Recommendation

We recommend that the proposed system for taxing Canadian corporations be enacted to maintain existing provisions granted under Section 85 of the Income Tax Act for electric, gas and steam utilities.

7. Business Expense–Nothings

The proposal of a new depreciation class that would allow depreciation of "capital nothings" is welcomed.

We feel that all proper business expenditures should be tax deductible. In certain cases depreciation or amortization over a period of years is appropriate. For other items current deduction is appropriate.

The proposals specifically refer to "goodwill" and "capital nothings", but we are uncertain as to the Government's intentions on such as the following items and request clarification that they will be either currently deductible or depreciable:

> Organization expense, fees paid to underwriters for capital financing, discount on the issue of debt capital, presently nondeductible foreign exchange, rights-of-way with a nominal perpetual life and interest expense on such as funds borrowed for payment of dividends.

Since this change is long past due it seems reasonable that an allowance should be made for all such "nothings" still included among the assets of business.

volonté. De plus, du fait du contrôle de leurs tarifs par l'État, ces entreprises d'utilité publique ne peuvent obtenir pour leurs capitaux qu'un rendement limité. Le Gouvernement prévoyait que ces dégrèvements aideraient ces entreprises à drainer les capitaux dont elles avaient besoin.

Pour suivre le rythme de croissance rapide de l'économie canadienne, ces entreprises d'utilité publique doivent continuer à se développer à la même cadence que la population, d'où la nécessité pour elles de se procurer à l'avenir un volume accru de capitaux. Les dispositions actuelles de l'article 85 doivent être maintenues dans le cadre des propositions de réforme fiscale afin de permettre cette expansion future des entreprises d'utilité publique (gaz, électricité et vapeur).

Recommandation

Nous recommandons que le régime proposé d'imposition des sociétés canadiennes prévoie le maintien des dispositions actuelles de l'article 85 de la loi de l'impôt sur le revenu, applicables aux entreprises d'utilité publique (électricité, gaz et vapeur).

7. Dépenses d'exploitation – Éléments incorporels

Nous accueillons favorablement la proposition préconosant la création d'une nouvelle catégorie de biens amortissables dans laquelle entreraient les éléments incorporels.

Nous pensons que toutes les dépenses normales d'exploitation devraient être déductibles. Il convient, dans certains cas, d'amortir les dépenses sur un certain nombre d'années et, dans d'autres, de les déduire dans l'année au cours de laquelle elles ont été engagées.

Les propositions parlent expressément de «la clientèle» et des «éléments incorporels», mais nous ne connaissons pas bien les intentions du Gouvernement quant aux dépenses suivantes et aimerions savoir si elles seront, soit déductibles dans l'année où elles ont été engagées, soit amortissables sur une certaine période:

> Frais d'organisation, redevances versées aux syndicataires garantissant une opération de financement, remises sur émission d'obligations, devises étrangères actuellement non déductibles, droits de passage concédés, en principe, à perpétuité et intérêts relatifs, par exemple, à des fonds empruntés pour payer des dividendes.

Étant donné que ce changement aurait dû être effectué depuis longtemps, il semble raisonnable d'inclure dans ces propositions tous les «éléments incorporels» qui figurent encore dans l'actif des entreprises.

Recommendation

We recommend that all proper business expenditures should be tax deductible, either currently or over a period of years.

8. Business Expense–Entertainment and Related Expenses

We feel that all reasonable business expenses should be tax deductible. Gas industry corporations are required to incur costs of this nature for legitimate business purposes of benefit to the company.

In this era of rapidly changing and expanding technology, it is vital for the economy and growth of our industry to keep abreast of these changes. Seminars, workshops and the annual meetings of business and professional associations provide a forum where employees may participate to obtain information through formal presentations and by the exchange of ideas with individuals sharing a common interest.

Management strives to maintain adequate control through budgeting, authorization and approval of these costs. Moreover, in the case of our regulated member, the authorities periodically review these costs to ensure that they meet the test of being reasonable business expenses properly chargeable to customers.

Recommendation

We recommend that all proper business expenses be tax deductible. We feel that stronger administration is required rather than the proposed arbitrary disallowance of a proper business expense.

Recommandation

Nous recommandons que toutes les dépenses normales d'exploitation soient déductibles ou dans l'année au cours de laquelle elles ont été engagées ou bien sur un certain nombre d'années.

8. Dépenses d'exploitation–Frais de représentation et frais connexes

Nous pensons que toutes les dépenses raisonnables d'exploitation devraient être déductibles. Les sociétés de l'industrie du gaz doivent effectuer des dépenses de cette nature pour des raisons commerciales légitimes et profitables.

En cette époque de technologie changeant et se développant rapidement, il est essentiel pour l'économie et la croissance de notre industrie de suivre cette évolution. Les séminaires, les ateliers et les assemblées annuelles des associations professionnelles constituent un lieu de rencontre où le personnel peut obtenir des renseignements grâce à des conférences ou à des échanges d'idées avec des personnes partageant un intérêt commun.

Les directions des entreprises s'efforcent d'exercer un contrôle adéquat sur ces dépenses grâce au budget et en les soumettant à autorisation et à approbation préalables. De plus, dans le cas de nos membres sous réglementation, l'administration examine périodiquement ces frais afin de s'assurer qu'il s'agit bien de dépenses raisonnables d'exploitation justement imputables aux clients.

Recommandation

Nous recommandons que toutes les dépenses normales d'exploitation soient déductibles. Nous pensons qu'une application plus stricte de la loi serait préférable au refus arbitraire de permettre la déduction normales d'exploitation.

EXHIBIT "A"

THE CANADIAN GAS ASSOCIATION

History

The aims of the Association are the same today as they were when it was founded by the representatives of twelve Ontario utilities in 1907 to solve the common problems of its members, to promote the greater use of gas and to establish and maintain safety standards for the industry.

ANNEXE «A»

ASSOCIATION CANADIENNE DU GAZ

Historique

L'Association poursuit aujourd'hui les mêmes objectifs que lorsqu'elle a été fondée en 1907 par les représentants de douze entreprises d'utilité publique de l'Ontario en vue de résoudre les problèmes communs de ses membres, de promouvoir une plus large utilisation du gaz et de déterminer et de respecter au sein de l'industrie des normes de sécurité.

In 63 years, the Association has grown into an organization operating from coast to coast, providing liaison between the gas industry and the Canadian public and serving as spokesman for the industry at the various levels of government.

Various committees and sub-committees provide the member companies with advice and information and a forum for exchanging ideas and developments.

A professional staff administers day-to-day operations of the Association's secretarial, accounting and inspection departments and the industry's national marketing and public relations programmes.

Several years ago, the Association organized its approvals division which has since been responsible for testing and approving all gas-fired equipment manufactured and sold in Canada.

Chief benefactor of this approvals programme which the industry has imposed on itself—and of the other services rendered by the Association is the Canadia-consumer who is thus guaranteed and unequaled standard of safety, reliability and performance.

En 63 ans, l'Association est devenue un organisme qui exerce ses activités d'un océan à l'autre, sert de trait d'union entre l'industrie du gaz et la population canadienne et agit comme porte-parole de l'industrie auprès des différents niveaux de gouvernement.

Divers comité et sous-comités fournissent aux sociétés membres, des conseils et des renseignements ainsi qu'un lieu de rencontre pour échanger des idées et des nouvelles.

Un personnel qualifié effectue les opérations journalières des services de secrétariat, de comptabilité et d'inspection de l'association et gère les programmes de commercialisation intérieure et de relations publiques de l'industrie du gaz.

Il y a plusieurs années, l'association a mis sur pied un service d'attribution de labels de garantie qui est depuis chargé de mettre à l'essai et d'approuver tous les appareils à gaz fabriqués et vendus au Canada.

Le principal bénéficiaire de ce programme d'approbation que l'industrie s'est imposée—et des autres services rendus par l'association—est le consommateur canadien qui est ainsi assuré de bénéficier d'un niveau inégalé de sécurité, de bon fonctionnement et de rendement.

PROPOSALS TO PROVIDE A NEW SYSTEM OF CREDITS TO SHAREHOLDERS FOR CORPORATE TAXES PAID IN PLACE OF THE PRESENT DIVIDEND TAX CREDIT SYSTEM

Illustration of the Effect of the Proposed New System on Widely-Held Corporations

PROPOSITIONS CONCERNANT UN NOUVEAU SYSTÈME DE CRÉDIT ACCORDÉ AUX ACTIONNAIRES RELATIVEMENT AUX IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES PAYÉS PAR LES SOCIÉTÉS, DESTINÉ À REMPLACER LE SYSTÈME ACTUEL DE CRÉDIT D'IMPÔT

Effet du nouveau système proposé sur les sociétés ouvertes

Marginal tax rate of shareholder	33-1/3%			50%			Taux maximum d'imposition de l'actionnaire
Tax Credit	$ 0	$ 35	$ 50	$ 0	$ 35	$ 50	Crédit d'impôt
Dividend	100	100	100	100	100	100	Dividende
Taxable Credit	0	35	50	0	35	50	Crédit imposable
Total	100	135	150	100	135	150	Total
Tax	33	45	50	50	67	75	Impôt
Tax Credit	0	35	50	0	35	50	Crédit d'impôt
Net Tax Payable	33	10	0	50	32	25	Impôt net à payer
Net after tax proceeds	$ 67	$ 90	$100	$ 50	$ 68	$ 75	Produit net après impôt

APPENDIX A-11

THE WHITE PAPER ON TAXATION

"Proposals for Tax Reform"

Submission to the
Standing House of Commons Committee
on Finance, Trade and
Economic Affairs.

BY

The Ontario Confederation of
University Faculty Associations
40 Sussex Avenue, Toronto 5, Ontario

CONTENTS

I – INTRODUCTION
II – RESEARCH GRANTS
III – SCHOLARSHIPS AND FELLOWSHIPS
IV – ALLOWANCE OF EXPENSES
V – ABSENCES FROM CANADA
VI – THE TWO-YEAR EXEMPTION
VII – RATE STRUCTURE
VIII – INCOME AVERAGING

I – *Introduction*

This brief is not an argument against reform of the income tax. The members of the profession of university teachers in Ontario are among those citizen who recognize the need for reform. The purpose of the brief is to deal with certain White Paper proposals that have special implications for universities and university teachers. Some of our recommendations will pertain directly to the reform of income tax law whereas others will be concerned with improvements in the administration of the law by the Income Tax, Division of the Department of National Revenue. Administrative inconsistencies have created needless uncertainty for our members and we shall recommend that they be removed or alleviated. Whether this should be accomplished by changing the law or by modification of administrative interpretation and application of the present law we leave to the good judgment of government.

It is unthinkable that the current confused situation be permitted to continue. This desire for reform is in

APPENDICE A-11

LE LIVRE BLANC SUR LA FISCALITÉ

«Projet de réformes fiscales»

Mémoire à l'attention du
Comité permanent des Finances, du Commerce
et des Affaires économiques
de la Chambre des Communes

par

L'Union des Associations des professeurs
des universités de l'Ontario
40, avenue Sussex, Toronto 5, Ontario.

TABLE DES MATIÈRES

I – INTRODUCTION
II – BOURSES DE RECHERCHE
III – BOURSES ET DONATIONS
IV – FRAIS DÉDUCTIBLES
V – ABSENCES DU CANADA
VI – EXONÉRATION DE DEUX ANS
VII – STRUCTURE DES TAUX
VIII – ÉTALEMENT DU REVENU

I–*Introduction*

Le présent mémoire n'a pas pour objet de contester la réforme de l'impôt sur le revenu. Les membres du corps enseignant universitaire de l'Ontario sont au nombre des citoyens qui reconnaissent la nécessité d'une réforme. Le propos du présent mémoire est d'examiner certaines des propositions du Livre Blanc susceptibles d'avoir des répercussions spéciales sur les universités et les enseignants universitaires. Certaines de nos recommandations concerneront directement la réforme de la Loi de l'impôt sur le revenu, tandis que d'autres concerneront des améliorations à l'administration de la loi par la Division de l'Impôt sur le Revenu du Ministère du Revenu National. Certaines incohérences administratives ont suscité, parmi nos membres, un inutile climat d'incertitude et nous recommandons qu'elles soient éliminées ou corrigées. Nous laissons au Gouvernement le soin de décider s'il convient de le faire par des changements dans la loi, ou par une modification de l'interprétation et de l'application de la présente loi par l'administration compétente.

Il nous paraît impensable que l'on puisse tolérer que se prolonge la situation confuse actuelle. Ce désir de

harmony with the stated objectives of Paragraph 1.14 of the White Paper which reads, "Our tax laws must be trusted, the burdens they impose must in the end be seen to be efficient and impartial." For many of our members this ideal state of affairs just does not exist.

II – *Research Grants*:

The White Paper recommendation to make research grants taxable is acceptable but only if granting agencies are committed to a policy of increases in the amount of the grants sufficient to offset the effects of the tax. If the Treasury Board fails to support the federal granting agencies correspondingly there will be a curtailment of research in Canada.

Recommendation No. 1

An instruction to the Treasury Board and the Federal Granting Agencies to re-examine their grants policies with special attention to the adjustment necessary to offset the effects on the new tax.

III – *Scholarships and Fellowships:*

We also accept the proposal to tax scholarships and fellowships but with the same qualifications as those applicable to research grants. At the same time it must be recognized that some important scholarships funds are derived from endowments and non-governmental sources. These scholarships will be reduced in value and the donors maybe in no position to make the increases needed to preserve their value to the recipient. Thus this incentive and reward for academic excellence will be dimished and no remedy will be possible (in the case of many endowments) or will be uncertain (in the case of corporate donors). Therefore, a proviso in this general acceptance of the taxation of scholarships and fellowships should be made in the case of scholarships and fellowships for academic attainment from non-governmental sources.

Recommendation No. 2

An amount up to $300.00 per month may be excluded from taxable income for a maximum of 36 months.

réforme est en harmonie avec les objectifs énoncés au paragraphe 1. 14 du Livre Blanc, qui dit textuellement. Pour un grand nombre de nos membres, cet état de choses idéal est tout simplement inexistant.

II – Bourses de Recherche

La recommandation d'imposer les bourses accordées à la recherche, que fait le Livre Blanc, nous paraît acceptable mais à la seule condition qu'il soit demandé aux instances qui accordent ces bourses d'adopter une politique d'augmentation du montant de ces bourses dans des proportions suffisantes pour compenser les effets de la taxe. Si le Conseil du Trésor ne donnait pas l'appui correspondant aux instances fédérales qui accordent des bourses, on s'exposerait à une amputation de la recherche au Canada.

Recommandation Nº 1

Qu'il soit donné instruction au Conseil du Trésor et aux Instances Fédérales accordant les bourses de réexaminer leur politique en la matière, en s'attachant tout particulièrement aux rajustements nécessaires pour compenser les effets de la nouvelle taxe.

III – Bourses et Donations

Nous acceptons également la proposition de taxer les bourses d'études, mais avec les mêmes qualifications que celles qu'ils appliquent aux bourses accordées à la recherche. Il faudra également tenir compte du fait qu'en matière de bourses, une partie importante des fonds provient de donations et de sources non gouvernementales. Ces bourses verraient donc leur valeur réduite alors que les donateurs n'ont peut-être pas les moyens d'en augmenter les montants dans la mesure voulue pour laisser intacte la somme que percevra le bénéficiaire. De ce fait, il y aura appauvrissement de ce stimulant et de cette récompense accordée à l'excellence académique, sans qu'il y ait de remèdes possibles (dans le cas de bien des donations) ou avec des résultats incertains (au cas où les donateurs sont des sociétés). Par conséquent, une clause devrait prévoir, dans le contexte général de l'acceptation de la taxation des bourses, des dispositions particulières dans le cas de bourses à des fins académiques provenant de sources non gouvernementales.

Recommandation Nº 2

Qu'un montant pouvant aller jusqu'à $300 par mois puisse être déduit du revenu imposable, pour une durée maximale de 36 mois.

IV – *Allowance of Expenses:*

One of the most controversial areas encountered by university teachers has to do with the deductibility of expenses in calculating income. The focus of the problem centres around the distinction between employment and business income.

It has long been recognized that a doctor, a lawyer, an engineer, an accountant or an entertainer may enter into "a contract of service" or "a contract for services". In the former instance he would be classed as an employee working for wages; in the latter, a member of a profession being reimbursed for his services by fees. For some reason the right of a university professor to enter into a contract for services and be taxed accordingly has been largely denied by the administrative officers of the Tax Department who rule that *all* monies paid to a university teacher must be reported on his annual T4 slip. If the teacher tries to classify income arising from contracts for services as professional fees some tax assessors (but not all) disallow the claim on the ground that his university has reported such income on the T4 slip and therefore it must be employment income. Some universities do not report professional fee income on T4 slips and as a result some of our members are being allowed to deduct expenses from business income whereas others are not. We believe that this lack of uniformity should be corrected and that we should be granted the same rights as other professions.

Recommendation No. 3

The right of university teachers to enter into contracts for services with universities should be recognized

An adequate allowance for expenses may be accomplished in either of two ways as follows:

1. by recognizing the right of university faculty to enter into contracts for services and deduct expenses from the ensuing business income, or, earning employment income.

Under present legislation certain expenses incurred by university teachers are allowable deductions from employment income such as:

IV – *Frais Déductibles*

Un des domaines les plus controversés, pour les professeurs d'universités, est celui qui concerne la possibilité de faire déduction de certains frais lors du calcul du revenu imposable. Le nœud du problème est constitué par la distinction établie entre les revenus de l'emploi et les revenus commerciaux.

Il est depuis longtemps reconnu qu'un médecin, un avocat, un ingénieur, un comptable ou un artiste peuvent conclure un «contrat de service» ou un «contrat portant sur des services». Dans le premier cas, il sera considéré comme un employé travaillant pour un salaire; dans le second, comme membre d'une profession libérale, dont les services sont rénumérés par des honoraires. Pour une raison quelconque, les fonctionnaires administratifs du ministère du Revenu National n'ont pratiquement jamais voulu reconnaître à un professeur d'université le droit de conclure un contrat portant sur des services, et d'être imposé de façon correspondante; ils estiment que *toutes* les sommes payées à un professeur d'université doivent figurer sur son bordereau T-4 annuel. Si un professeur essaie de déclarer les revenus provenant d'un contrat portant sur des services comme des honoraires professionnels, certains vérificateurs fiscaux (bien que pas tous) rejettent sa demande en se basant sur le fait que l'université a fait la déclaration de ces sommes sur le bordereau T-4, et que par conséquent elles doivent être considérées comme un salaire. Cependant, certaines universités ne font pas la déclaration des honoraires professionnels sur les bordereaux T-4, et il en résulte que certains de nos membres ont le droit de déduire de leur revenu professionnel les frais encourus, alors que d'autres ne l'ont pas. Nous pensons qu'il y a lieu de corriger ce défaut d'uniformité et qu'il faudrait nous reconnaître les mêmes droits qu'aux autres professions libérales.

Recommandation Nº 3

Que soit reconnu le droit des professeurs d'université de conclure avec les universités des contrats portant sur des services.

Une façon adéquate de tenir compte des frais professionnels serait, selon nous, l'une ou l'autre des deux ci-dessous:

1. reconnaître le droit des enseignants universitaires de conclure des contrats portant sur des services et de déduire leurs frais des revenus commerciaux correspondants.

Aux termes de la législation actuellement en vigueur, certains frais encourus par les professeurs d'université peuvent être déduits du revenu professionnel, par exemple:

(a) travelling expenses where the teacher is obliged to perform duties in different places.

(b) professional membership dues necessary to maintain professional status.

(c) annual teachers' association dues.

(d) office rent and supplies required to be paid for by the teacher under a contract of employment.

(A rather startling incongruity comes to light with respect to (d) above. An employee who is required by his contract of employment to provide his own office may deduct the cost if he lives in a rented house but may not do so if he lives in a house which he owns.)

In addition to the above costs university faculty are obliged to incur other expenses which are not statutory allowances from employment income subject to tax. Following are some of such expenses:

Costs of:

(a) journals and books
(b) membership in learned societies
(c) travel, extra living expenses as a visiting professor
(d) attending scientific conferences
(e) sabbatical leaves while resident in Canada
(f) unsponsored research
(g) special training programmes
(h) operating and capital costs of maintaining a study in the professor's residence
(i) any other expenditures intrinsic to his professional work.

Under present legislation the above costs would be allowable deductions wherever they are laid out to earn business income.

The principle of allowing deduction of expenses from sponsored research has already been conceded by the White Paper proposals. (Paragraph 1.37) We do not see why the expenses of unsponsored research should be treated any differently.

Recommendation No. 4

We suggest that costs listed above if reasonable in amount should become statutory deductions from employment income without limitation for tax purposes.

a) les frais de déplacement, lorsque le professeur est obligé d'enseigner dans des endroits différents;

b) les cotisations professionnelles qu'il doit payer pour assurer la reconnaissance de son statut professionnel;

c) les droits qu'il doit payer annuellement aux associations d'enseignants;

d) le loyer du bureau et le prix des fournitures que le professeur est tenu de payer aux termes d'un contrat d'emploi.

(Notons ici une incohérence choquante en ce qui concerne (d) ci-dessus. Un employé qui, aux termes de son contrat d'emploi, est tenu de fournir son propre bureau, peut faire déduction des frais correspondants s'il vit dans une maison en location, mais il ne le peut pas s'il vit dans une maison qui lui appartient.)

En plus des frais ci-dessus, les enseignants universitaires sont contraints d'encourir d'autres frais qui ne sont pas reconnus comme déductibles par les lois en vigueur, du point de vue de la taxation. En voici quelques-uns:

Les coûts de:

a) journaux et livres
b) affiliation à des sociétés savantes
c) frais de voyage et frais supplémentaires encourus en tant que professeur invité
d) participation à des conférences scientifiques
e) congés sabbatiques pendant qu'il réside au Canada
f) recherche non subventionnée
g) programmes de formation spéciaux
h) frais d'installation et d'entretien d'un laboratoire à son lieu de résidence
i) toutes autres dépenses inhérentes à son travail professionnel.

Aux termes de la législation actuellement en vigueur, les frais ci-dessus seraient déductibles du revenu imposable dans tous les cas où ils sont encourus pour assurer un revenu commercial.

Les propositions du Livre Blanc ont déjà concédé, en principe, la déductibilité des dépenses encourues pour la recherche subventionnée (paragraphe 1.37). Nous ne voyons pas pourquoi les dépenses encourues du fait de recherche non subventionnée seraient traitées différemment.

Recommandation Nº 4

Que les coûts énumérés ci-dessus, si leur montant est raisonnable, puissent être légalement déductibles, sans limitation, des revenus imposables de l'emploi.

V–*Absences from Canada*

Temporary absences from Canada are not unusual for professors who go abroad on sabbatical leave or on special assignment sponsored by some government or foundation.

For many professors research in a foreign country is essential to the enhancement and preservation of their professional competence. A sabbatical leave may provide such an opportunity. The professor must consider the financial consequences of such a move including travel and extra living costs for himself and his family in addition to the sacrifices attendant upon trying to live on half salary. A critical financial aspect of the undertaking may be the taxability of his sabbatical leave allowance.

In comtemplation of a sabbatical leave both the professor and his university must commence planning and assume irreversible commitments some six months before the professor's departure from Canada. If the professor can qualify for non-resident status during his absence his sabbatical allowance will not be taxable but the Tax Department will not give such a ruling until two weeks before he is scheduled to leave the country. This means that a professor must make an irrevocable decision to go abroad before he has any way of knowing whether he will be treated as a resident or non-resident of Canada for tax purposes.

Tax Department rulings are not only unnecessarily delayed but are inconsistently applied by individual assessors and by various local tax offices. The tax consequences of such rulings can be critical.

The criteria used to determine whether a professor may qualify for non-resident status include the following:

(a) did he own or rent living accommodation?
(b) did he sell his house–or alternatively, rent it to strangers?
(c) did he sell his automobile?
(d) did he cancel his driver's licence?
(e) did he resign his club memberships?
(f) did he close out his bank accounts?
(g) did he surrender his life insurance?
(h) how many months does he intend to be abroad?

V – Absences du Canada

Des absences temporaires du Canada sont choses assez fréquentes pour des professeurs qui se rendent à l'étranger en congé sabbatique ou à des fins spéciales sous les auspices d'un gouvernement ou d'une fondation.

La recherche en pays étranger est, pour bien des professeurs, un élément essentiel à l'accroissement et à la préservation de leur compétence professionnelle. Un congé sabbatique peut leur en fournir l'occasion. Le professeur doit étudier les conséquences financières d'une telle décision, qui comprennent les frais de voyage et un supplément de frais d'entretien pour lui-même et sa famille, qui viennent s'ajouter aux sacrifices imposés par le fait de vivre sur un demi-salaire. Du point de vue financier, un aspect critique de cette entreprise est sans doute le caractère imposable de sa bourse de congé sabbatique.

Lorsqu'un congé sabbatique est envisagé, le professeur et son université doivent tous deux mettre au point puis souscrire un certain nombre d'engagements irréversibles environ six mois avant que le professeur ne quitte le Canada. S'il peut faire valoir sa qualité de non résident pendant son absence, sa bourse sabbatique ne sera pas imposable, mais le ministère du Revenu National ne prendra cette décision que deux semaines avant la date prévue pour son départ. Cela signifie qu'un professeur doit prendre une décision irrévocable de se rendre à l'étranger avant de pouvoir, de quelque façon que ce soit, savoir si, à des fins fiscales, il sera considéré comme résident ou non résident du Canada.

Ces décision du ministère sont non seulement inutilement retardées, mais elles sont encore appliquées de façon très différentes par divers appréciateurs ou divers bureaux locaux de l'impôt sur le revenu. Les conséquences de leurs décisions, sur le plan fiscal, peuvent être extrêmement importantes.

Parmi les critères utilisés pour déterminer si l'on peut accorder le statut de non résident à un professeur, sont les suivants:

a) était-il propriétaire ou locataire de son logement?
b) a-t-il vendu sa maison–ou, éventuellement, l'a-t-il louée à des étrangers?
c) a-t-il vendu sa voiture?
d) a-t-il annulé son permis de conduire?
e) a-t-il annulé ses adhésions à des cercles?
f) a-t-il fait arrêter ses comptes bancaires?
g) a-t-il suspendu sa police s'assurance sur la vie?
h) pendant combien de mois compte-t-il séjourner à l'étranger?

To our members many of these criteria seem to be arbitrary and quite irrelevant to the real issue. Surely a professor's tax status should not depend upon whether he sells or stores his motor car during his absence. We are of the opinion that the uncertainty attendant upon this situation is both undesirable and unnecessary and that Canadian professors should not be handicapped by income tax roadblocks in their struggle to compete with the influx of university professors from other countries.

Recommendation No. 5

Professors absent from Canada for periods of eight months or more on sabbatical leave or on special assignment should have (a) an unqualified right to non-resident status and consequent exemptions from Canadian income taxes as are allowed to non-residents and (b) exemption from the proposed capital gains tax on his principal residence.

VI–*The two-year exemption*

On balance it appears that the abolition of this exemption is a fair measure. However, it served an important objective: to facilitate international commerce in scientific ideas and knowledge. Nothing should be done to halt or discourage the course of scientific growth in this country. If our income tax structure cannot encourage such development than at least it should avoid imposing barriers. One such barrier would be the imposition of tax while the professor is abroad on either sabbatical leave or other assignment. This has been discussed in Section V above.

VII–*Rate structure:*

If Canada is to entertain any hope of retaining Canadian academics or of attracting Americans to Canadian universities there must be some reasonable comparison in take-home pay for similar services in the two countries. Numerous examples have been publicized in recent months citing the unfavourable tax treatment of Canadian residents compared to that of persons living in the United States particularly with respect to those in the middle income brackets.

The Prime Minister has stated that the increase in taxes on upper middle-income professionals is required in order to provide needed relief to lower income tax payers. If, in fact, the increase in taxes upon profes-

Nos membres estiment qu'un grand nombre de ces critères paraissent arbitraires et qu'ils n'ont rien à voir avec le fond du problème. Il est évident que le statut fiscal d'un professeur ne devrait pas être fonction du fait qu'il a vendu sa voiture plutôt que de la mettre dans un garage pendant son absence. Nous estimons que l'élément d'incertitude qui résulte d'une telle situation est à la fois peu souhaitable et inutile, et qu'il ne faudrait pas entraver les professeurs canadiens par des pierres d'achoppement fiscales dans leurs efforts pour endiguer l'afflux chez nous de professeurs d'université en provenance d'autres pays.

Recommandation Nº 5

Que les professeurs absents du Canada pour des périodes de huit mois ou plus, à titre de congé sabbatique ou en mission spéciale, jouissent (a) du droit indiscutable au statut de non résident et à l'exemption de l'impôt canadien sur le revenu, tout comme c'est le cas des non résidents et (b) d'une exemption de l'impôt envisagé sur la plus value du capital, du fait de leur résidence principale.

VI – *Exonération de Deux Ans*

Tout bien considéré, il semble que l'abolition de cette exemption soit une mesure équitable. Toutefois, elle répondait à un objectif important: faciliter les échanges internationaux de connaissances et d'idées scientifiques. On ne devrait rien faire pour arrêter ou détourner le cours du progrès scientifique dans notre pays. Si la structure de notre impôt sur le revenu ne peut pas encourager son évolution, elle devrait au moins éviter de lui imposer des barrières. Une de ces barrières serait l'imposition d'un impôt pendant la période où le professeur est à l'étranger soit en congé sabbatique, soit à d'autres fins scientifiques. Nous en avons discuté dans le chapitre V ci-dessus.

VII – *Structure des Taux*

Si le Canada veut entretenir l'espoir de retenir les universitaires canadiens ou d'attirer des américains vers les universités canadiennes, il faut qu'il y ait un certain degré de comparabilité entre les revenus nets qu'ils retirent, dans nos deux pays, de services similaires. On a cité de nombreux exemples au cours des récents mois, montrant à quel point le régime fiscal auquel sont soumis les résidents canadiens les défavorisent par rapport à leurs homologues vivant aux États-Unis, tout particulièrement en ce qui concerne les tranches de revenus intermédiaires.

Le Premier Ministre a déclaré qu'il était nécessaire d'accroître les impôts frappant les professionnels des tranches intermédiaires de revenu, afin de soulager les contribuables des tranches de revenu inférieures. De

sional persons were required in order to eliminate 750,000 low income persons from the tax rolls, we are confident that the bulk of OCUFA's members would be prepared to accept the proposed rate structure.

However, the revenue estimates presented in the White Paper itself make it abundantly clear that the purpose of the increase in taxes on professional persons is not to provide tax relief to low income persons, but to provide an *increase* in the total tax revenues accruing to the Federal government.

The Minister of Finance has stated publicly that it would be irresponsible for the government to recommend a rate structure which did not yield the same revenue in the first year following the reforms as would the present system. The Minister has not explained, however, why he does not recommend a gradual lowering of tax rates on upper middle-income persons in subsequent years. Such relief from the subsequent effects of the White Paper reforms is only to be provided to high income individuals!

We therefore recommend that:

Recommendation No. 6:

Starting in the second year following enactment of the tax reforms, marginal rates on incomes in the $8,000–$30,000 range should be reduced. Such reductions to continue until the five year transition period has elapsed.

At a *minimum,* such a reduction should leave a professional person whose earnings are solely from employment or self-employment no worse off (at the end of the five-year transition period) than under the existing tax system.

We recommend further that the government consider the effects of existing U.S.–Canadian tax differentials upon the net migration of professional persons, and adopt further reduction in rates to prevent–at a *minimum* no further worsening of the tax differential upon middle-income persons as a result of the tax reforms recently passed by the U. S. Congress.

Finally, since the U.S.–Canada tax differential is greatest for married persons–we urge that the government begin quickly to consider the adoption of income splitting as is allowed under the U.S. tax law.

fait, si l'accroissement de l'impôt sur le revenu frappant les professionnels était nécessaire pour exempter de l'impôt 750,000 personnes appartenant aux tranches inférieures, nous sommes sûrs que la plupart des membres de l'OCUFA seraient disposés à accepter les réformes proposées.

Toutefois, les estimations de recettes figurant dans le Livre Blanc lui-même montrent avec une clarté évidente que le but de l'accroissement de l'impôt frappant les professionnels n'est pas de soulager le sort des personnes à faible revenu, mais au contraire d'assurer un *accroissement* de l'ensemble des recettes fiscales du gouvernement fédéral.

Le ministre des Finances a déclaré en public qu'il serait inadmissible que le gouvernement recommande une structure fiscale n'assurant pas, au cours de la première année suivant la réforme, les mêmes recettes que le système actuel. Il n'a toutefois pas expliqué pourquoi il ne recommandait pas une diminution graduelle des taux d'imposition frappant les personnes des tranches d'imposition intermédiaires au cours des années suivantes. Cet affranchissement des conséquences ultérieures des réformes envisagées par le Livre Blanc ne seraient destinées qu'aux personnes jouissant de très hauts revenus!

C'est pourquoi nous recommandons que:

Recommandation Nº 6

A partir de la deuxième année suivant la mise en œuvre des réformes fiscales, les taux les plus élevés soient réduits pour les revenus situés dans la tranche des $8,000 à $30,000, et que ces réductions se poursuivent jusqu'à la fin d'une période de transition de cinq ans.

Au *minimum*, une telle réduction laisserait un professionnel dont les revenus proviennent uniquement de son emploi, ou de sa qualité de travailleur indépendant, dans une situation qui (à la fin de la période de transition de cinq ans) ne serait pas pire que sous le système fiscal actuel.

Nous recommandons en outre que le Gouvernement étudie les répercussions des différences existant actuellement entre les régimes fiscaux américain et canadien sur la migration nette des professionnels, et qu'il adopte de nouvelles diminutions des taux afin d'éviter–ou, *tout au moins* de ne pas aggraver–des différences dans le traitement fiscal des personnes à revenu moyen, à la suite des réformes fiscales récemment votées par le Congrès des États-Unis.

Enfin, étant donné que c'est pour les personnes mariées que la différence du point de vue fiscal est la plus forte aux États-Unis et au Canada, nous proposons au Gouvernement de commencer très rapide-

VIII–*Income averaging*

We have accepted the rationality of taxing scholarships, fellowships and grants. Our profession requires a long training period during which individuals earn very low incomes followed by periods during which they earn relatively high incomes. The scholarships and fellowships have served in the past as non-taxable sources of investment funds by which the individual could finance the professional training that would produce his professional income. Given that the White Paper recommends taxing scholarships, a recommendation we accept, we consider that the averaging of income over a period of years should be made more generous. If grants and fellowships are taxable, then the years when these taxes are being paid should be included in the averaging of students' early years in the labour force.

Recommendation No. 7

Income averaging period should be extended and the years during which the individual receives a taxable fellowship, scholarship or grant should be included.

ment à envisager l'adoption d'une ventilation des revenus, comme le permet la loi fiscale des États-Unis.

VIII – *Étalement du Revenu*

Nous avons admis la raison d'être de l'impôt frappant les bourses et les subventions. Notre profession nécessite une longue période de formation, au cours de laquelle ceux qui la suivent ne perçoivent que de très faibles revenus, et qui est suivie de périodes au cours desquelles ils perçoivent des revenus relativement élevés. Les bourses et les subventions ont été utilisées dans le passé comme des sources non imposables de fonds d'investissement au moyen desquels une personne pouvait financer la formation professionnelle qui serait à la base de ses revenus professionnels futurs. Étant donné que le Livre Blanc préconise l'adoption d'un impôt sur les bourses, recommandation que nous acceptions, nous estimons que les dispositions d'étalement du revenu sur un certain nombre d'années devraient être plus généreuses. Si les bourses et les subventions sont imposables, les années pendant lesquelles ces impôts sont payés devraient être comprises dans la période d'étalement des débuts de l'étudiant au sein de la population active.

Recommandation Nº 7

Que la période d'établissement du revenu soit étendue, et que les années au cours desquelles une personne jouit d'une bourse ou d'une subvention imposables y soient comprises.

APPENDIX A-12

CANADIAN TEACHERS' FEDERATION

Brief
On The White Paper On Tax Reform
Presented To the
Standing Committee On Finance,
Trade and Economic Affairs
March 12, 1970

320 Queen Street, Ottawa 4, Ontario

INTRODUCTION

1. This Brief is presented on behalf of the Member organizations of the Canadian Teachers' Federation. These organizations represent some 200,000 teachers in the ten provinces and the territories.

2. CTF presented a Brief to the Royal Commission on Taxation in 1963, and has at various times made submissions on specific points to the Minister of Finance. These approaches have rested on our commitment to three principles:

(i) That the progressive character of income tax should be strengthened.

(ii) That personal exemptions, especially for pensioners, should be maintained at an equitable level.

(iii) That teachers, as employed professionals, should be permitted to deduct from their taxable income certain amounts expended on professional improvement or in the exercise of their profession.

3. This Brief is in four sections:

Section A offers comments on certain sections of the White Paper on Tax Reforms which relate to one or other of the three principles outlined in paragraph 3.

Section B presents the viewpoint of the organizations of the teaching profession on proposals affecting the taxation status of the organizations themselves.

Section C states the opinions of our Members on certain further matters of general concern.

APPENDICE A-12

FÉDÉRATION CANADIENNE DES ENSEIGNANTS

Mémoire
Concernant le Livre blanc sur la réforme fiscale
présenté au
Comité permanent sur la finance,
le commerce et les affaires économiques
le 12 mars 1970

320, rue Queen, Ottawa 4, Ontario

INTRODUCTION

1. Le présent mémoire est présenté au nom des associations membres de la Fédération canadienne des enseignants. Ces associations représentent quelque 200,000 enseignants des dix provinces et territoires.

2. La FCE a présenté un mémoire en 1963 à la commission royale sur la fiscalité, comme elle a parfois également, à différents intervalles, présenté ses vues sur des sujets particuliers au Ministre des Finances. En de telles circonstances, elle a toujours étayé sa thèse sur les trois principes suivants:

(i) Que l'aspect progressif de l'impôt sur le revenu doit être renforcé.

(ii) Que les exemptions personnelles, surtout à l'intention des retraités, soient maintenues à un échelon équitable.

(iii) Que les enseignants, à titre de professionnels, doivent être autorisés à déduire de leurs revenus imposables certains montants d'argent affectés à l'amélioration ou à l'exercice de leur profession.

3. Le présent mémoire comprend quatre parties:

La Partie A traite de certains articles du Livre blanc sur la réforme fiscale, qui se rattachent à l'un ou l'autre des trois principes énoncés au deuxième paragraphe.

La Partie B présente le point de vue des associations d'enseignants sur les propositions touchant l'imposition des associations elles-mêmes.

La Partie C énonce l'opinion de nos associations membres à l'égard d'autres sujets d'intérêt général.

Section D presents a summary of our recommendations.

4. Some of the recommendations contained in this Brief, in relation to exemptions and deductions, raise problems of definition and limitation. We believe that these problems can be solved, and that the concessions sought are consistent both with the purposes of the White Paper and with the general intent of the present Income Tax Act. As a means of making the nature of such recommendations as clear as possible, and of demonstrating the feasibility of implementing them, we have prepared a series of specific proposals for amendment of the Income Tax Act. It should be understood that these are offered only as illustrations. These are added to this Brief as an Appendix.

A. EXEMPTIONS, DEDUCTIONS, ETC.

1. *Personal Exemptions (Section 2.4)*

The equity or inequity of an income tax system is determined by many factors. Perhaps the most important–apart from the progressive character of the schedule of rates–is the level of basic exemption.

The increase in personal exemptions proposed in the White Paper can scarcely be called generous. This is the first change for twenty years, and the 40 per cent now added is certainly not in proportion to the increase in basic living costs during that period. Considering the large increase in revenues that has resulted from the maintenance of an unchanged level of personal exemption through two decades of steadily rising income levels, and considering that as a result of the failure to make appropriate adjustments in the exemption level the federal government is now making substantial demands on the incomes of those who are officially regarded as living in poverty, the observation made by the authors of the White Paper that "despite this need for more income tax revenue the basic exemptions have not been lowered" would seem to be impertinent in both senses of the word.

2. *Exemption–Aged Persons (Section 2.18)*

A special burden of hardship rests upon those who have retired, and who subsist on pensions which, because of the erosive effects of inflation, are year by year less adequate to maintain them in reasonable comfort and dignity. These people are at the mercy of events; unlike many young people in the low income groups, the pensioner has no hope of improving his financial position through training, promotion, up-

La Partie D renferme le résumé de nos recommandations.

4. Certaines des recommandations consignées dans le présent mémoire et touchant les exemptions et les déductions soulèvent des difficultés rattachées à la définition des termes et à leur limitation. Nous sommes d'avis que ces difficultés peuvent être résolues et que les allègements recherchés s'accordent avec l'objet du Livre blanc et avec l'intention générale de la loi actuelle de l'impôt sur le revenu. Afin de faciliter autant que possible l'intelligence de nos recommandations et de démontrer la virtualité de leur mise en œuvre, nous proposons la formulation de certaines modifications à la loi de l'impôt sur le revenu. Retenir toutefois que cette formulation n'est présentée qu'à titre d'exemple; on la trouvera en annexe au présent mémoire.

A. EXEMPTIONS, DÉDUCTIONS, ETC.

1. *Exemptions personnelles (article 2.4)*

L'équité ou l'iniquité d'un régime d'imposition sur le revenu repose sur plusieurs facteurs; et le plus important peut-être,–à l'exception du caractère progressif du barême des taux,–se rattache à l'exemption de base même.

L'augmentation des exemptions personnelles prévues au Livre blanc n'a rien de généreux. Première modification qu'on y apporte depuis 20 ans, les 40 p. cent qu'elle comporte sont loin d'être proportionnés à l'accroissement du coût de la vie durant la même période. A la lumière du fort accroissement des revenus que l'institution d'un niveau invariable d'exemptions personnelles a engendré au cours des deux dernières décennies, à un temps où le niveau des revenus n'a cessé d'augmenter; à la lumière aussi du fait que, vu le défaut d'apporter des ajustements appropriés dans le niveau des exemptions, le gouvernement fédéral exigera désormais beaucoup de ceux que l'on considère officiellement au seuil de la pauvreté, la prétention des auteurs du Livre blanc «qu'en dépit de la nécessité d'accroître les rentrées de l'impôt sur le revenu, les exemptions de base n'ont pas été abaissées», cette prétention, disons-nous, cadre très mal avec la réalité.

2. *Exemptions–personnes âgées (article 2.18)*

Un fardeau spécial pèse sur les retraités qui n'ont de revenu que leur pension parce que les effets dommageables de l'inflation ne leur permettent pas de vivre raisonnablement sous le signe du confort et de la dignité. Ces personnes sont à la merci des événements; contrairement aux jeunes, dont le revenu s'inscrit aux paliers inférieurs, le retraité ne peut prévoir l'amélioration de sa situation financière par le recours à une

grading or business success. In too many cases, the pensioner's only means of supporting himself is by supplementing his pension with additional income from whatever employment he can obtain. At a discouragingly low level, such income becomes subject to income tax.

A group so vulnerable to the pressure of rising costs deserves the protection of some small concession. CTF recommends:

(a) That the extra exemption allowed to aged persons under the Income Tax Act be increased from $500 to $1,500.

(b) That the age at which this extra exemption becomes applicable be lowered from 70 to 65.

(See Appendix)

3. *Employment Expenses (Sections 2.11 – 2.13)*

CTF supported the Royal Commission on Taxation in its view that employed persons should be permitted to deduct from their taxable income such expenses as are reasonably related to the earning of income. We feel that the distinction on which the provisions of the present Income Tax Act rest is too simplistic, and that the conditions of contemporary society have made it largely obsolete. Accordingly, we support the proposal

That a general deduction be allowed for employment expenses, under the conditions outlined in Section 2.13 of the White Paper.

We would strongly urge, however, that a further step be taken towards eliminating the disparity recognized by the authors of the White Paper. As employed professionals in the education field, teachers are in an unusual position. Their competence as practitioners, and their mastery of the knowledge and skills required for the practice of their profession, have a direct and important effect on the quality of the educational process. The importance of maintaining and improving the quality of education has been sufficiently emphasized by other bodies, such as the Economic Council of Canada. In this Brief, we shall limit ourselves to the statement that the national interest requires that teachers be urged and encouraged to make continual efforts to upgrade their skills and deepen their professional knowledge. Tax concessions granted as an incentive to this end should be seen as a sensible investment in the development of a very necessary resource. Accordingly, we recommend:

formation, par l'attente d'une promotion, le perfectionnement de ses aptitudes ou de ses succès en affaires. Trop nombreux sont les retraités, qui, ne comptant pour vivre que sur leur pension, doivent augmenter leur revenu en acceptant le travail qu'ils peuvent trouver. Un revenu d'un ordre décourageant serait désormais soumis à l'impôt sur le revenu.

Un groupe tellement sujet au marasme du coût de la vie mérite une protection sous forme de dégrèvements. La FCE recommande donc:

(a) Que l'exemption supplémentaire accordée aux personnes âgées en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu passe de $500 à $1,500.

(b) Que l'âge auquel cette exemption supplémentaire entre en vigueur soit abaissé et passe de 70 ans à 65 ans.

(Voir Annexe)

3. *Dépenses relatives aux emplois (article 2.11 à 2.13)*

La FCE a reconnu le bien fondé des vues de la commission royale sur la fiscalité à l'effet que les employés soient autorisés à déduire de leur impôt payable des dépenses raisonnables encourues pour gagner leur salaire. Nous sommes d'avis que la distinction sur laquelle se fonde les dispositions actuelles de la loi de l'impôt sur le revenu est trop simpliste puisque les conditions de vie qui prévalent dans la société moderne la rendent périmée. Conséquemment nous souscrivons à la proposition

Qu'une déduction générale soit accordée pour des dépenses reliées aux emplois, au terme des conditions énoncées à l'article 2.13 du Livre blanc.

Toutefois nous réclamons avec instance qu'on cherche par d'autres moyens à supprimer la disparité que reconnaissent les auteurs du Livre blanc. Comme employés professionnels dans le domaine de l'éducation, les enseignants ont un statut d'exception. Leur compétence de praticiens, de même que la maîtrise du savoir et les aptitudes qu'exige l'exercice de leur profession, ont un effet imposant et direct sur la qualité de l'enseignement prodigué. Le Conseil Économique du Canada, comme d'autres organismes d'ailleurs, a mis en relief l'importance qu'il y a de conserver et d'améliorer la qualité de l'éducation. Aux termes du présent mémoire, nous nous bornerons à déclarer que, dans l'intérêt national, les enseignants soient invités et encouragés à redoubler d'effort pour perfectionner leurs aptitudes et approfondir leur savoir intellectuel. Les concessions d'ordre fiscal accordées à cette fin comme primes d'encouragement devraient constituer un investissement motivé dans la mise en valeur d'une ressource aussi primordiale. En conséquence nous recommandons:

That the Income Tax Act be amended to permit teachers to claim certain specific deductions for expenses incurred in the performance of their duties or related to the improvement of their professional competence.

These would include:

(a) the cost of maintaining separate residence away from home while attending university of summer school;

(b) the cost of attending a specified number of professional conferences per year (see Appendix);

(c) cost of supplementary texts, reference books professional literature and periodicals.

The value to the nation of improvements in the level of education of the individual, and the direct economic benefit to be gained by encouraging such improvement through tax concessions, were recognized by amendments to the Income Tax Act in 1961 and 1964, permitting amounts of tuition fees to be deducted from the taxable income of students (Section 11(1) (qb) and (qc) of the Act). In the great majority of cases, however, the student is a dependent, and it is the financial capacity of his parent or guardian that will decide how far he can pursue his studies. Indeed, this is increasingly true as the opportunities for student employment diminish. In the spirit of the amendments of 1961 and 1964, we urge that the tax incentive now offered to self-supporting students be extended to meet the case, so much more common, in which the student's expenditures must be met from someone else's income. CTF urges:

That the Income Tax Act be amended to permit a parent, guardian or spouse to deduct from taxable income all university and other educational tuition fees paid on behalf of children or dependents.

Many teachers are furthering their education and improving their professional competence through attendance at summer courses at universities in the United States. Such courses very frequently carry the same credit entitlement as the equivalent courses offered during the regular academic year. Often there is no satisfactory equivalent available at a Canadian university within reach of the student's home, so that summer courses offer the only possibility to a teacher of continuing his education without withdrawing his services from his school.

Que la loi de l'impôt sur le revenu soit modifiée de façon à autoriser les enseignants à réclamer des déductions particulières à l'égard de dépenses encourues dans l'exécution de leurs fonctions ou rattachées à l'amélioration de leur compétence.

A ce titre on pourrait admettre:

(a) les frais d'entretien d'une demeure distincte autre que celle du foyer, durant la fréquentation de l'université ou l'assistance à des cours d'été;

(b) les frais de représentation à un certain nombre de conférences annuelles traitant d'activités professionnelles (voir Annexe);

(c) les dépenses encourues pour l'achat de manuels supplémentaires, d'ouvrages, de références et d'autres travaux ou périodiques rattachés à leur profession.

L'avantage que retire une nation d'un individu qui voit à améliorer son instruction, et le bénéfice économique direct qui en découle lorsque sont accordées à cette fin des primes d'encouragement sous forme de concessions fiscales, ont été entérinés par des modifications apportées en 1961 et 1964 à la loi de l'impôt sur le revenu autorisant les étudiants à défalquer les frais de scolarité de leur revenu imposable (article 11 (1) (qb) et (qc) de la loi). Toutefois, dans la vaste majorité des cas l'étudiant est une personne à charge; alors la position financière du parent ou du tuteur détermine si l'étudiant doit poursuivre ses études. En vérité, ce truisme est encore plus frappant à mesure que diminuent les occasions d'emploi pour les étudiants. Alors, nous inspirant des modifications adoptées en 1961 et 1964, nous réclamons que l'allègement des charges fiscales consenti à l'heure actuelle aux étudiants indépendants soit également accordé dans les cas plus nombreux où d'autres personnes doivent pourvoir aux dépenses des étudiants. La FCE recommande:

Que la loi de l'impôt sur le revenu soit modifiée en vue d'autoriser un parent, un tuteur ou un conjoint à déduire du revenu imposable tous frais de scolarité versés à une université ou une école au nom d'enfants ou de personnes à charge.

Nombreux sont les enseignants qui perfectionnent leur formation par la fréquentation de cours d'été dispensés dans les universités des États-Unis. A de tels cours sont très souvent attachés les mêmes crédits que les cours analogues dispensés pendant l'année scolaire. Et souvent, cette équivalence ne peut s'obtenir d'une université canadienne rapprochée de la demeure de l'étudiant; alors les cours d'été sont la seule solution que peut envisager l'enseignant pour se perfectionner sans interrompre son enseignement.

We believe that Section 11(1) (qb) as at present worded discriminates against those teachers – in large areas of Western Canada and the Atlantic Provinces, for example – who depend on summer courses to provide the kind of instruction that is available to others on a part-time basis within the conditions of Section 11(1) (qc). CTF urges:

That the Income Tax Act (Section 11(1) (qb), be amended to remove the present time requirement placed on the privilege of deducting from taxable income the amount of tuition fees paid by Canadian students attending summer sessions for credit at universities or equivalent institutions of higher learning outside Canada.

4. *Moving Expenses (Section 2.15)*

CTF approves and urges implementation of the proposal that moving expenses be deductible from income under the conditions set out in the White Paper.

5. *Medical Expenses (Section 2.20)*

We are not convinced that the arguments advanced in this section of the White Paper are sound, or that the goal of fairness will be attained by the measures proposed. If the variation in the proportion of costs borne by general taxation makes it unfair to allow a taxpayer to include among deductible medical expenses the premiums which he pays towards a public health insurance plan, it would seem equally unfair to tax him on premiums paid by his employer. If the variation in premiums paid by employers were due only to the varying degree of success achieved by employees in negotiating a fringe benefit, the argument would be stronger. In fact, however, the variation is in large measure due to the difference between provinces in the mode of administering and financing public plans of health insurance.

The distinction made between governmental and private schemes is a devious one. In British Columbia, for example, the only private schemes which are permitted to operate are required by law to set the same fees as the government scheme, and normally cover 100 per cent of medical costs. In such circumstances, the decision to penalize the individual who is required to contribute to a government health insurance plan seems difficult to justify.

C'est pourquoi nous croyons que l'article 11 (1) (qb) dans sa rédaction actuelle est une mesure discriminatoire envers certains enseignants–ceux, par exemple, des vastes régions de l'Ouest du Canada et des provinces de l'Atlantique–qui doivent compter sur des cours d'été pour être en mesure d'acquérir une instruction que d'autres peuvent obtenir à temps partiel, tout en se conformant aux dispositions de l'article 11 (1) (qc). La FCE recommande:

Que l'article 11 (1) (qb) de la loi de l'impôt sur le revenu soit modifié en vue de supprimer la condition actuelle touchant la période de temps imposée à l'égard du privilège de défalquer du revenu imposable le montant des frais de scolarité que versent les étudiants canadiens qui fréquentent des cours d'été pour l'obtention de crédits, à des universités ou des établissements d'enseignement de haut savoir à l'extérieur du Canada.

4. *Frais de déménagement (article 2.15)*

La FCE, souscrivant à la proposition de défalquer du revenu les frais de déménagement aux conditions stipulées dans le Livre blanc, en réclame la mise en application.

5. *Frais médicaux*

A notre avis, les arguments invoqués sous ce rapport dans le Livre blanc ne sont pas viables et les buts équitables dont ils s'inspirent ne seront pas atteints par les mesures envisagées. Si la variation dans la proportion du coût que doit absorber le régime fiscal rend injuste le fait d'autoriser un contribuable à considérer comme frais médicaux déductibles les primes versées envers un régime public de soins médicaux, il semble de même injuste de le grever d'un impôt pour les primes qu'acquitte son employeur. Cette variation de primes que versent les employeurs serait-elle jusqu'à un certain point inputable à des succès remportés par les employés au cours de négociations touchant des avantages sociaux que l'énoncé précité se défendrait mieux. En vérité toutefois, la variation relève dans une large mesure des différentes modalités qu'appliquent les provinces dans l'administration et le financement des régimes publics d'assurance santé.

La distinction que l'on fait entre les régimes d'un gouvernement et ceux de l'entreprise privée est boiteuse. En Colombie-Britannique, par exemple, seuls les régimes privés autorisés à faire affaire dans la province doivent, aux termes de la loi, exiger les mêmes primes que le gouvernement; et ces régimes remboursent normalement dans leur totalité les frais médicaux. En de telles circonstances, l'idée de punir l'individu assujetti à souscrire à un régime d'assurance santé du gouvernement semble difficile à motiver.

The majority of medical insurance plans pay substantially less than the whole cost of medical care. The rapid increase in medical costs (doctors fees alone, for example, have approximately doubled in the last ten years), makes the burden of these marginal costs increasingly heavy. When the standard deduction of $100. was introduced as an administrative convenience, that figure probably bore some defensible relationship to the costs of medical treatment and to the average amount represented by 3 per cent of income. A figure of $200. would seem to be much more appropriate in the circumstances of the present time. CTF therefore recommends:

That employers' contributions to public medical insurance plans be not treated as a taxable benefit, and that the standard deduction for medical expenses be increased to $200.

6. *Bursaries, Scholarships, etc. (Section 2.24)*

The present Income Tax Act rests on the concept of income as derived from activities which are entered into in the expectation of regular profit—i.e., from an office or employment, the exercise of a trade or profession, or the placing of investments. There has been no declared departure from this principle; indeed, it is reinforced, by implication, by the arguments advanced in support of the introduction of a capital gains tax.

In the absence of any such declared change in policy, it is not surprising to find that the White Paper makes no reference to windfall gains, such as prizes and gambling winnings. What *is* surprising is to find a blanket proposal to make "fellowships, research grants, scholarships and bursaries" taxable as income, on the vague grounds of "fairness to other taxpayers".

The economic implications of improvements in the educational system, and in the general level of education, are obvious enough to require no further elaboration. For many reasons, teachers are under constant pressure to renew their knowledge and upgrade their professional competence. From the point of view of the public interest, there is a strong argument for the exemption from taxation of financial grants which would permit them to do so.

La majorité des régimes d'assurance maladie rembourse beaucoup moins que le total des frais médicaux. La montée en flèche du coût de ces derniers (les honoraires des médecins seulement, par exemple, ont presque doublé pendant les dix dernières années) rend le fardeau de tels frais marginaux de plus en plus onéreux. Au temps de l'adoption du dégrèvement général de $100, à titre de convenance administrative, on pouvait probablement en modifier la relation avec le coût des frais médicaux et avec la moyenne que représente le dégrèvement de 3 p. 100 du revenu. Mais aujourd'hui une déduction de $200 serait beaucoup plus appropriée aux circonstances. En conséquence la FCE recommande:

Que les cotisations des employeurs aux régimes publics de soins médicaux soient exclues des avantages imposables et que le dégrèvement général accordé aux fins des frais médicaux soit porté à $200.

6. *Bourse d'études de perfectionnement, etc. (article 2.24)*

La loi actuelle de l'impôt sur le revenu repose sur l'idée de revenu provenant d'activité dans laquelle on s'engage dans le dessein d'obtenir un profit régulier,—émanant d'un travail dans une charge ou un emploi, de l'exercice d'un commerce ou d'une profession ou d'un investissement. On ne s'est pas encore écarté ouvertement de ce principe; en définitive on se propose d'appuyer encore plus sur cette idée lorsque, implicitement, on invoque des arguments à l'appui de l'adoption d'un impôt sur l'accroissement du capital.

Faute de toute déclaration annonçant un changement de politique, il n'est pas étonnant de constater que le Livre blanc s'abstient de mentionner les gains inattendus, tels le gros lot d'une loterie ou celui du jeu. Ce qui toutefois nous surprend c'est de trouver une proposition générale tendant à considérer «les bourses d'études supérieures, les subventions de recherche, les bourses de perfectionnement et les bourses d'études» comme revenu imposable, en invoquant pour cela le motif vaporeux d'un «juste traitement envers les autres contribuables».

Point n'est besoin d'appuyer plus longuement sur la valeur économique implicitement rattachée aux améliorations à apporter à notre système d'enseignement ainsi qu'au niveau général de l'éducation. Pour de nombreuses raisons, les enseignants sont soumis à des pressions constantes en vue de renouveller leurs connaissances et de perfectionner leur compétence professionnelle. Le bien commun commande que soit reconnue de façon décisive l'attribution d'un dégrèvement d'impôt à l'égard des subventions qui permettent aux enseignants d'atteindre un tel but.

In addition, it should be recognized that to make such grants taxable would reduce their effective net amount. This in turn would compel the granting institution to increase the gross amount of the payment made. Considering that such payments are clearly applied to the urgently-needed development of an essential human resource, we consider that it is not in the public interest that the scarce resources of the granting institutions be further strained by the need to add an additional amount which will flow back to government (in many cases the original source of the funds being applied)

We believe that is is possible to establish a distinction between amounts which are paid in recognition of past scholastic achievement, or as an aid to further scholastic or professional development, and those which are dependent in any way on the performance of services in an office or employment, and that there should be a privilege of tax exemption resting on this distinction (see Appendix). CTF therefore recommends:

That amounts paid as bursaries, etc., not including payments dependent on the performance of past or future services in an office or employment, be exempt from income tax.

7. *Temporary Exemption – Visiting Teachers (Section 2.26)*

CTF believes that this exemption no longer has any justification and *urges that it be removed from international tax agreements without delay.*

8. *Pension and Retirement Plans (Section 2.52)*

The proposal to tax at ordinary rates the amounts of savings withdrawn from pension plans, even if withdrawn at the death of the contributor, is, in our view, indefensible. It is suggested by the White Paper that a widow be permitted to offset or reduce this "income" by contributing the proceeds to a registered retirement savings plan of her own. Such a solution would protect an affluent widow from inconvenience, but would offer no relief at all in the situation (unhappily much more frequent) where the immediate need is for money in hand.

In any case, the application of tax at full rate could very readily lead to a situation where the tax payable on the lump sum exceeds the tax saved through the previous deductibility of contributions. We cannot believe that it is the intention of the government to impose a tax penalty on participation in a registered pension or retirement savings plan.

Aussi faut-il tenir compte que l'imposition de ces subventions en réduiraient le montant véritable. Ce qui en retour forcerait les institutions qui les attribuent à accroître le montant brut du versement. Compte tenu que de tels versements sont véritablement appliqués au développement urgent d'une ressource humaine essentielle, il ne serait pas dans l'intérêt de la nation que les ressources plutôt rares des établissements qui les accordent soient encore plus grevées par l'obligation d'accroître lesdits versements; lesquels d'ailleurs retourneraient au gouvernement (d'où en plusieurs cas provient l'argent ainsi affecté).

Nous croyons qu'il est possible de distinguer entre les montants versés en reconnaissance de réalisations scolaires, entre ceux qui servent au développement de l'intelligence ou d'une profession et entre les montants qui doivent en tout état de cause provenir de services rendus dans une charge ou un emploi. Cette distinction suffit alors à motiver un allègement des charges fiscales (voir Annexe). En conséquence la FCE recommande:

Que les montants versés à titre de bourses, etc., sauf les paiements qui reposent sur l'exécution de services antérieurs ou éventuels dans une charge ou un emploi, soient exempts de l'impôt sur le revenu.

7. *Dégrèvement temporaire–Enseignants en visite (article 2.26)*

La FCE prétend qu'un tel dégrèvement n'a plus sa raison d'être *et réclame qu'il soit radié sans tarder des ententes fiscales internationales.*

8. *Régimes de pension et d'épargne-retraite (article 2.52)*

La proposition tendant à imposer aux barèmes ordinaires les montants de l'épargne émanant des régimes de pension, même versés après la mort du cotisant, est à notre avis insoutenable. Le Livre blanc propose d'autoriser la veuve à compenser ou à diminuer un tel «revenu» en plaçant le produit dans un régime d'épargne-retraite à son propre nom. Une telle solution protégerait évidemment de tout déboire une veuve bien nantie, mais n'apporterait aucun allègement lorsque le besoin immédiat d'argent se fait sentir (ce qui est malheureusement trop souvent le cas).

En tout cas, par une imposition au taux intégral, il pourrait arriver que la somme prélevée sur le montant global dépasse celle de l'impôt épargné en vertu de la déductibilité antérieure des cotisations. Nous refusons d'admettre que le gouvernement ait l'intention d'imposer une pénalité fiscale pour toute participation à un régime de pension ou un régime d'épargne-retraite.

This is an unjust and ill-considered proposal, and *we urgently recommend its deletion.*

9. *Averaging of Income (Sections 2.55, 2.59)*

CTF welcomes this proposal as a step towards greater equity in taxation practice.

B. TAXATION OF ORGANIZATIONS, ETC.

1. *Investment Income, Non-Profit Organizations (Section 5.54)*

No organization can operate without a reasonable reserve of funds. This is particularly true in the case of teacher organizations, which are wholly dependent for their income on membership fees, and often do not receive such income until late in their fiscal year. The profitable investment of interim accumulations of operating funds, and of legitimate reserves, is an ordinary part of good management and a moral obligation of the organization towards its members. To regard the returns on such investments as "profit" either to the organization or to its members is to stretch the definition of the word far beyond what is proper.

Clearly, the distinction is one of degree. We would urge, therefore, that when legislation is prepared a level of exemption be set which will recognize the right of a non-profit organization to conduct its operations in a business-like fashion.

The principle that business-like management of a non-profit organization implies the maintenance of expenditures at a lower level than income, and that the surplus so accruing is not necessarily to be interpreted as "profit", is recognized by present legislation which requires registered charities to expend only 90 per cent of their annual income. We urge that a similar principle be applied to professional associations, but that it be recognized that their different structure and their legitimate purposes require them to maintain larger reserves than agencies set up for purely charitable purposes. Accordingly, we strongly recommend:

That no tax be applied to the investment income of professional associations until such income reaches the level of 15 per cent of the average of annual gross receipts for the preceding five years.

2. *Credit Unions (Sections 4.72, 4.73)*

Many of the provincial teacher organizations operate credit unions, either locally or on a provincial basis. It

Face à une proposition aussi injuste et aussi mal venue, *nous recommandons instamment sa suppression.*

9. *Étalement du revenu (articles 2.55, 2.59)*

La FCE accueille avec bienveillance une telle proposition et la reconnaît comme mesure équitable dans un régime d'imposition.

B. IMPOSITION FRAPPANT LES ORGANISATIONS ETC.

1. *Revenu de placement; organisations à but non lucratif (article 5.54)*

Aucun organisme ne peut survivre s'il n'a pas constitué un fonds de réserve raisonnable. Cela s'applique particulièrement aux groupements d'enseignants dont le revenu repose uniquement sur les cotisations de leurs membres, qui très souvent ne leur sont versées qu'à la fin de leur année financière. L'investissement profitable de montants provisoires du fonds d'exploitation et de réserves autorisées sont l'apanage d'une saine administration; c'est aussi une obligation morale que les membres confèrent aux dirigeants de l'organisation. Considérer comme «profit» le rendement de ces investissements pour l'organisme même ou pour ses membres, c'est aller trop loin.

Ici, clairement, la distinction se doit d'être nuancée. C'est pourquoi nous réclamons que lors de la rédaction d'une loi, un barême d'exemption soit prévu autorisant les organismes à but non lucratif à établir leur administration sur une saine base d'affaire.

La loi actuelle, en imposant aux agences de charité reconnues l'obligation de n'affecter à leurs œuvres que 90 p. 100 du revenu annuel, souscrit à l'idée que la gestion d'un organisme à but non lucratif doit s'inspirer des méthodes du monde des affaires et maintenir leurs dépenses inférieures à leurs revenus; d'où le surplus afférent ne doit pas nécessairement signifier un «profit». Aussi nous réclamons l'application d'un principe analogue aux associations professionnelles, la reconnaissance de leur structure particulière et de leurs fins légitimes, facteurs qui leur imposent l'obligation de constituer de plus fortes réserves que celles des agences créées à des fins purement charitables. En conséquence, nous recommandons instamment:

Que les associations professionnelles soient exonérées d'un impôt sur le revenu de placement jusqu'à ce que ledit revenu atteigne 15 p. 100 de la moyenne annuelle des rentrées brutes durant les cinq années précédentes.

2. *Caisses populaires (articles 4.72 et 4.73)*

Plusieurs associations provinciales d'enseignants administrent des caisses populaires, soit au palier local,

is our contention that these are still "small organizations serving limited groups of people basically on a non-profit basis". They have not undergone the transformation implied in Section 4.72 of the White Paper, and can certainly not be said to be "in real competition with other financial institutions".

The changes proposed would make the continued operation of these credit unions much more difficult.

We do not believe that the arguments advanced in Section 4.72 of the White Paper are sound in so far as applied to the credit unions operated by teacher organizations. We do not believe that the public interest would be served by introducing taxation changes which would jeopardize their existence, or that it is beyond their powers of legal draftsmen to devise a definition which would permit these organizations—which serve a relatively small and closely restricted sector of the community—to continue to enjoy their present exemption from taxation. We urge, therefore:

That approved credit unions be exempt from income tax.

C. GENERAL

1. *Child Care Expenses (Sections 2.7–2.9)*

CTF supports the proposal that expenses of child care be deductible from taxable income.

We recognize that in many low income families, the wife has no option but to go to work, and that the expense of seeing that young children are properly looked after is a major problem. It is a matter of deep concern to our Members that the failure of working mothers to make proper provision for the care of their children leads in too many cases to serious emotional damage or actual physical harm. From the general viewpoint of child welfare, any step towards an easing of this problem is to be welcomed.

On the other hand, it must be recognized that the costs of child care are not necessarily related to the number of children. If, for example, it is necessary to employ a daytime housekeeper, the cost will be as high for the care of two children as for three. We therefore recommend:

That actual expenses of child care up to $2,000, supported by receipts, be deductible from taxable income.

soit au palier provincial. Nous sommes d'avis que ce sont encore là «de petits organismes placés au service d'un groupement dont le nombre d'adhérents est limité et qui, fondamentalement, n'ont aucun but lucratif». Les caisses n'ont pas subi les transformations que sous-entend l'article 4.72 du Livre blanc; et l'on ne peut assurément prétendre «qu'elles font véritablement concurrence aux autres institutions financières».

Les modifications envisagées nuiraient à l'existence même de ces caisses populaires.

Nous ne croyons pas que le raisonnement implicite de l'article 4.72 du Livre blanc s'applique effectivement aux caisses populaires administrées par les groupements d'enseignants. Nous ne croyons pas que le bien commun y gagnerait de l'adoption de modifications fiscales qui ébranleraient leur existence, ou encore, que les hommes de loi sont incapables d'émettre une définition en vertu de laquelle on pourrait autoriser ces organismes—au service d'un secteur relativement petit et intimement restreint d'une collectivité—à continuer de jouir d'une exonération d'impôt. Nous réclamons en conséquence:

Que les caisses populaires reconnues soient exemptées de l'impôt sur le revenu.

C. GÉNÉRALITÉS

1. *Frais de garde des enfants (articles 2.7 à 2.9)*

La FCE souscrit à la proposition que les frais de garde des enfants soient déductibles du revenu imposable.

Nous admettons que dans plusieurs familles au revenu inférieur, la femme soit obligée de travailler et que les frais engagés pour la garde propice de jeunes enfants sont la cause de difficultés majeures. C'est pour nos membres une profonde préoccupation de constater que le défaut des mères au travail de prévoir la garde appropriée de leurs enfants engendre souvent des troubles émotifs ou de véritables malaises d'ordre physique. Dans l'optique générale du bien-être de l'enfant, toute solution propre à atténuer de telles difficultés serait bien accueillie.

En outre, nous devons admettre que les frais de garde des enfants ne sont pas nécessairement rattachés à leur nombre. Lorsque, par exemple, il faut retenir les services d'une gardienne diurne, les frais de garde ne seront pas plus élevés pour deux enfants que pour trois. En conséquence nous recommandons

Que les frais de garde véritables des enfants, appuyés par des reçus, soient déductibles du revenu imposable jusqu'à concurrence de $2,000.

D. SUMMARY OF RECOMMENDATIONS

(Numbers in brackets refer to the relevant section of the White Paper.)

1. (a) That the extra exemption allowed to aged persons under the Income Tax Act be increased from $500. to $1,500.

(b) That the age at which this extra exemption becomes applicable be lowered from 70 to 65. (2.18) (See Appendix)

2. That a general deduction be allowed for employment expenses, under the conditions outlined in Section 2.13 of the White Paper. (2.13)

3. That teachers be permitted to claim the following items as specific deductions from taxable income:

(a) the cost of maintaining separate residence away from home while attending university or summer school;

(b) the cost of attending a specified number of professional conferences per year (see Appendix);

(c) costs of supplementary texts, reference books, professional literature and periodicals. (2.11–2.13)

4. That parents, guardians, or spouses be permitted to deduct from taxable income all university and other educational tuition fees paid on behalf of children or dependents. (2.11–2.13)

5. That the present time requirement be removed from the conditions under which deduction is allowed for the amount of tuition fees paid by Canadian students attending summer sessions for credit at universities or equivalent institutions of higher learning outside Canada. (2.11–2.13)

6. That expenses of moving to a new work location be deductible from income under the conditions set out in the White Paper. (2.15)

7. That employers' contributions to public medical insurance plans be not treated as a taxable benefit, and that the standard deduction for medical expenses be increased to $200. (2.20)

8. That amounts paid as bursaries etc., not including payments dependent on the performance of past or

D. RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

(Les chiffres entre parenthèse renvoient aux articles pertinents du Livre blanc.)

1. (a) Que l'exemption supplémentaire accordée aux personnes âgées en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu passe de $500 à $1,500.

(b) Que l'âge auquel cette exemption supplémentaire entre en vigueur soit réduit de 70 à 65 ans. (2.18) (Voir l'Annexe)

2. Qu'une déduction générale pour les frais relatifs à l'emploi soit autorisée conformément aux conditions stipulées dans l'article 2.13 du Livre blanc. (2.13)

3. Que les enseignants soient habilités à réclamer un abattement particulier de leur revenu imposable aux postes ci-après désignés:

(a) Les frais d'entretien d'une résidence distincte autre que celle du foyer lors de la fréquentation d'une université ou de l'assistance à des cours d'été;

(b) Les frais de représentation à un nombre déterminé de conférence professionnelle par année (voir l'Annexe);

(c) Les frais affectés à l'achat de manuels supplémentaires, d'ouvrages de référence, de travaux ou de périodiques intellectuels. (2.11 à 2.13)

4. Que les parents, tuteurs ou conjoints soient autorisés à déduire du revenu imposable les frais de scolarité versés aux universités ou aux autres établissements d'enseignement, au nom de leurs enfants ou de leurs personnes à charge (2.11 à 2.13)

5. Que soit supprimée la disposition actuelle concernant la période de temps stipulée comme condition pour autoriser la déduction de frais de scolarité versés par les étudiants canadiens qui assistent à des cours d'été que dispensent des universités ou d'autres établissements d'enseignement de haut savoir à l'extérieur du Canada, dans le dessein avoué d'obtenir des crédits. (2.11 à 2.13)

6. Que les frais de déménagement dans une localité qui fournit un nouvel emploi soient déductibles du revenu, aux conditions stipulées dans le Livre blanc. (2.15)

7. Que les cotisations des employés à des régimes publics d'assurance de soins médicaux ne soient pas compris comme revenu imposable et que l'abattement normal pour frais médicaux soit augmenté à $200. (2.20)

8. Que les montants versés à titre de bourse, etc., sauf les versements faits en vertu de l'exécution de services

future services in an office or employment, be exempt from income tax. (2.24)

9. That the temporary tax exemption allowed to visiting teachers be removed from international tax agreements without delay. (2.26)

10. That the proposal to tax, at ordinary rates, amounts of savings withdrawn from pension plans be abandoned. (2.52)

11. That the proposal for the averaging of income be implemented. (2.55 etc.)

12. That no tax be applied to the investment income of professional associations until such income reaches the level of 15 per cent of the average of gross annual receipts for the preceding five years. (5.54)

13. That approved credit unions be exempt from income tax. (4.72, 4.73)

14. That actual expenses of child care up to $2,000, supported by receipts, be deductible from taxable income. (2.7)

Canadian Teachers' Federation,
320 Queen Street,
Ottawa 4, Ontario.

March 2, 1970.
/jd

antérieurs ou éventuels dans une charge ou un emploi, soient exemptés de l'impôt sur le revenu. (2.24)

9. Que le dégrèvement temporaire d'impôt accordé aux enseignants en visite soit supprimé sans tarder des ententes internationales. (2.26)

10. Que la proposition d'imposer, au barême ordinaire, les montants de l'épargne afférente au régime de pension soit abandonnée. (2.52)

11. Que la proposition concernant l'étalement du revenu soit mise en vigueur. (2.55 etc.)

12. Qu'aucun impôt ne soit prélevé sur le revenu de placement des associations professionnelles, jusqu'à ce que ledit revenu atteigne 15 p. 100 en moyenne des rentrées annuelles brutes pour les cinq années précédentes. (5.54)

13. Que les caisses populaires reconnues soient exemptées de l'impôt sur le revenu. (4.72, 4.73)

14. Que les frais de garde des enfants jusqu'à $2,000, appuyés par des reçus, soient déductibles du revenu imposable. (2.7)

Fédération canadienne des enseignants
320, rue Queen
Ottawa (4e), Ontario

Le 2 mars 1970
/dl

APPENDIX

CANADIAN TEACHERS' FEDERATION
BRIEF
ON THE WHITE PAPER ON TAX REFORM
MARCH 12, 1970

Illustrative Proposals for the Amendment of the Income Tax Act.

It is proposed that the Income Tax Act, R.S.C. 1952, c.148, be amended in the following particulars:

1. By repealing paragraph (*e*) of subsection (1) of section 26 and substituting therefor the following paragraph:

"(*e*) $1,500 in the case of a taxpayer who has attained the age of 65 years before the end of the year; and"

Purpose:

This amendment would raise by $1,000 the basic income tax exemption of single and married taxpayers to $2,500 and $3,500 respectively, upon their reaching 65 years of age. Such an amendment would recognize the rapid and progressive increase in the basic cost of living for older citizens whose ability to keep pace with this increasing burden is reduced through natural causes. It would automatically relieve considerable distress for elderly single persons earning from $1,500 to $2,500 per year and married persons earning from $2,500 to $3,500 per year and would eliminate for them the additional taxation that has resulted from a general price rise in the basic requirements of a minimum standard of living.

2. By repealing all of that part of paragraph (*b*) of subsection (1) of section 5 that follows clause (viii) thereof and substituting therefor the following:

"minus the deductions permitted by paragraphs (*i*), (*ib*), (*q*), (*qa*) and (*qd*) of subsection (1) of section 11 and by subsection (5) to (11), inclusive, of section 11 but without any other deductions whatsoever"

3. By adding immediately after section 11, subsection (1), paragraph (*qa*) the following new paragraph (*qd*):

ANNEXE

MÉMOIRE
DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES ENSEIGNANTS CONCERNANT LE LIVRE BLANC
SUR LA RÉFORME FISCALE

Le 12 mars, 1970

Exemple de propositions tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu

Il est proposé que soit modifiés, selon les particularités suivantes, la loi de l'impôt sur le revenu, S.R.C. 1952, c.148:

1. Que soit abrégé l'alinéa (*e*) du paragraphe (1) de l'article 26 en substituant la disposition suivante:

«(*e*) $1,500 dans le cas d'un contribuable qui a atteint l'âge de 65 ans avant la fin de l'année; et»

Objet

Cette modification relèverait par $1,000 l'exemption de base de l'impôt sur le revenu des contribuables mariés et célibataires et la porterait à $2,500 et $3,500 respectivement, à l'âge de 65 ans. Une telle modification reconnaîtrait l'accroissement rapide et progressif du coût de la vie pour les citoyens âgés dont l'aptitude à supporter un tel fardeau s'amenuise en raison de causes naturelles. Elle supprimerait du même coup le profond angoisse qui est l'apanage des célibataires âgés gagnant entre $1,500 et $2,500 par année et celui des personnes mariées dont le revenu s'échelonne entre $2,500 et $3,500 par année; elle supprimerait aussi à leur égard l'imposition supplémentaire relevant de l'accroissement général des prix dans tout ce qui constitue le minimum d'un niveau de vie.

2. En abrogeant la partie de l'alinéa (*b*) du paragraphe (1) de l'article 5 qui suit la disposition (vii), pour la remplacer par ce qui suit:

«moins les déductions permises par les alinéas (*i*), (*ib*), (*q*), (*qa*) et (*qd*) du paragraphe (1) de l'article 11 et par les paragraphes (5) à (11) inclusivement de l'article 11, mais sans autre déduction de quelque nature que ce soit.»

3. En ajoutant immédiatement après l'alinéa (*qa*) du paragraphe (1) de l'article 11 le nouvel alinéa suivant (*qd*):

"(*qd*) where a taxpayer was during the year employed as a teacher at an educational institution in Canada

(i) that is a university, college or other educational institution providing courses at a post-secondary school level,

(ii) that is a school operated by or on behalf of Her Majesty in right of Canada or a province, a municipality in Canada, or a municipal or public body performing a function of government in Canada,

(iii) that is a high school or secondary school providing courses leading to a secondary school certificate or diploma that is a requirement for entrance to a college or university, or

(iv) that is certified by the Minister of Manpower and Immigration to be an educational institution by which courses are conducted that provide or improve the qualifications of a person for employment or for the carrying on of a business or profession,

the amount paid by the taxpayer in the year as, or on account of expenses incurred by him in attending not more than two conventions held or sponsored during the year by an educational institution in Canada as described herein, or by any teachers' organization or society of teachers or any educational association whose resources are principally devoted to the improvement of teaching skills and techniques or the general advancement of education."

«(*qd*) Si durant l'année, un contribuable était employé à titre d'enseignant dans un établissement d'enseignement au Canada,

(i) qui est une université, un collège ou une autre maison d'enseignement qui dispense des cours au niveau postsecondaire,

(ii) qui est une école placée sous la direction de, ou dirigé au nom de, Sa Majesté du droit du Canada ou d'une province, d'une municipalité au Canada, ou d'un corps municipal ou public remplissant une fonction de gouvernement au Canada,

(iii) qui est une école d'études supérieures ou une école secondaire qui dispense des cours menant à un certificat ou à un diplôme d'école secondaire, lequel diplôme ou certificat est requis pour être admis à un collège ou une université, ou

(iv) qui est reconnu par le Ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration comme maison de formation dispensant des cours qui développent ou améliorent les aptitudes d'une personne en vue d'obtenir un emploi, d'administrer une entreprise ou d'exercer une profession,

le montant versé par le dit contribuable durant l'année, à titre de, ou comme dépenses encourues par lui pour être présent à deux congrès au plus, tenus ou patronnés durant l'année par une maison d'enseignement au Canada définie en icelle, ou par toute autre association scolaire, dont les ressources sont principalement affectées à l'amélioration des aptitudes et des méthodes d'enseignement, ou à l'avancement général de l'éducation.»

Purpose:

The purpose of the above amendments is to change the income tax law to give the same recognition to the public importance and learned nature of the teaching profession as is already extended to the self-employed professions by excluding their members from income taxation on an amount reasonably expended toward improving their performance through organized communication with one another at a professional level.

Objet

L'objet des modifications précitées entend modifier la loi de l'impôt sur le revenu pour que soient reconnues la valeur publique et la nature savante de la profession enseignante, privilèges dont jouissent déjà les professions intellectuelles indépendantes et dont les membres sont exonérés de l'impôt pour un montant raisonnable affectés en vue de leur perfectionnement parmi des confrères, aux cours de cycles d'études organisés à cette fin.

4. By adding after paragraph (*c*) of subsection (10) of section 11 the following new paragraph (*ca*):

"(*ca*) the cost to the taxpayer of teaching materials that were used by a taxpayer in the performance of his duties as a teacher in an educational institution in Canada as described in paragraph (*qc*) of subsection (1) of this section and that were necessary for the proper performance of his duties as a teacher,"

4. En ajoutant après l'alinéa (*c*) du paragraphe (10) de l'article 11 le nouveau paragraphe (*ca*) qui suit:

«(*ca*) Le coût, au contribuable du matériel d'enseignement qu'il utilise dans l'exécution de ses fonctions à titre d'enseignant dans un établissement d'enseignement au Canada, décrit à l'alinéa (*qc*) du paragraphe (1) du présent article, lequel matériel était nécessaire à l'exécution appropriée de son travail d'enseignant,»

Purpose:

The purpose of this amendment is to place taxpayers who are members of the teaching profession on a level corresponding to that of other professional and of business taxpayers by affording them the liberty of exercising personal judgement and discretion in performance of their duties without involving a tax penalty. The present law, by disallowing the cost of materials used, of necessity deprives the teacher of any choice of physical means in performance of teaching. Not only does this stifle teacher imagination and initiative but, by vesting the choice of means and materials solely in the educational institutions, it delays and restricts demonstrable innovation, encourages vested interests in supplies and suppliers, and generally contributes to wastage in an area of rising cost and intense public concern with the burden of inefficiency.

Objet

L'objet de cette modification est de conférer aux contribuables de la profession enseignante un statut équivalent à celui d'autres professions ou à celui d'hommes d'affaires, tout en leur accordant la liberté d'exercer leur propre jugement et leur propre arbitraire dans l'exécution de leurs fonctions, sans pour cela les affliger d'une pénalité fiscale. La loi actuelle, en refusant d'admettre comme dépenses le coût du matériel dont se servent les enseignants les prive du même coup de l'occasion de recourir à des moyens d'ordre physique dans leur enseignement. Non seulement cela étouffe-t-il l'imagination et l'initiative de l'enseignant, mais aussi c'est laisser uniquement aux maisons d'enseignement le choix des méthodes et des matériaux; c'est retarder et restreindre l'application de méthodes et des matériaux; c'est confirmer aux fournisseurs les droits acquis dans les fournitures et c'est, en général, ajouter au gaspillage dans une ère où le coût de la vie monte sans cesse en flèche; et c'est aussi, en général, confirmer l'inquiétude profonde que ressent la population devant l'idole de l'inefficacité.

5. By striking out the word "or" where it appears in paragraph (*j*) of subsection (1) of section 10 at the end thereof and adding, immediately after said paragraph (*j*) the following paragraph (*ja*):

"(*ja*) an amount received as an educational bursary that section 83B provides is not to be included, or"

5. En radiant le mot «ou» à la fin de l'alinéa (*j*) du paragraphe (1) de l'article 10, et en ajoutant à la fin dudit alinéa (*j*) l'alinéa (*ja*) suivant:

«(*ja*) un montant reçu comme bourse d'étude selon les dispositions de l'article 83B ne doit pas être inclus, ou»

6. By adding immediately after section 83A the following new section 83B:

"83B(1) An amount that would otherwise be included in computing the income of an individual for a taxation year shall not be included in computing his income for the year if paid to him as a bursary

(a) by an educational institution in Canada

(i) that is a university, college, or other educational institution providing courses at a post-secondary school level,

(ii) that is a school operated by or on behalf of Her Majesty in right of Canada or a province, a municipality in Canada, or a municipal or public body performing a function of government in Canada,

(iii) that is a high school or secondary school providing courses leading to a secondary school certificate or diploma that is a requirement for entrance to a college or university, or

6. En ajoutant immédiatement à la suite de l'article 83A un nouvel article 83B:

«83B(1) Un montant qui, autrement, serait inclus dans le calcul du revenu durant une année ne sera pas compris dans le calcul de l'impôt de l'année s'il est versé à titre de bourse,

(a) par un établissement d'enseignement au Canada

(i) qui est une université, un collège ou une autre maison d'enseignement qui dispense des cours au niveau postsecondaire,

(ii) qui est une école placée sous la direction de, ou dirigée au nom de Sa Majesté du droit du Canada, ou d'une province, d'une municipalité au Canada, ou d'un corps municipal ou public remplissant une fonction de gouvernement au Canada,

(iii) qui est une école d'études supérieures ou une école secondaire qui dispense des cours menant à un certificat ou un diplôme d'école secondaire, lequel diplôme ou certificat est requis pour être admis à un collège ou une université, ou

(iv) that is certified by the Minister of Manpower and Immigration to be an educational institution by which courses are conducted that provide or improve the qualifications of a person for employment or for the carrying on of a business or profession.

(b) by a registered Canadian charitable organization,

(c) by a charitable organization outside of Canada, or

(d) by Her Majesty in right of Canada or a province, a municipality in Canada, or a municipal or public body performing a function of government in Canada.

"(2) In this section 'bursary' shall mean payment to a taxpayer that is made in recognition of his past scholastic achievement, or made by way of aiding or encouraging his future scholastic development, but shall not include an amount whose payment is dependent in any way on the performance of past or future services in any office or employment."

THE PURPOSE of the above two amendments is to extend to money expended in discovering and developing human resources the same tax-exempt recognition that is presently extended to money spent on discovery and development of certain natural resources. This proposed legislation exempts money flowing from certain institutions and is intended to conserve the resources of those institutions by eliminating that portion of their grants that flows back to government and must today be taken into consideration in fixing the amount of payment that of necessity must be paid. Also, the measure of reward between different income categories of recipients is thereby to be left undisturbed. This legislation asks for recognition that the institutions enumerated can be trusted to apportion wisely and honestly this so-called development expense. Hence, no requirement is imposed by way of definition or otherwise to limit by legislation the purpose for which the funds are to be used, though it will be noted that the use of bursaries as a scheme of payment for services is forbidden in the broadest of terms.

Canadian Teachers' Federation,
320 Queen Street,
Ottawa 4, Ontario.

March 4, 1970
/jd

(iv) qui est reconnu par le Ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration comme maison de formation dispensant des cours qui développent ou améliorent les aptitudes d'une personne en vue d'obtenir un emploi, d'administrer une entreprise ou d'exercer une profession,

(b) par un organisme reconnu au Canada comme agence de bienfaisance,

(c) par un organisme de bienfaisance hors du Canada, ou

(d) par Sa Majesté du droit du Canada ou d'une province, d'une municipalité au Canada, ou d'un corps municipal ou public remplissant une fonction de gouvernement au Canada.

«(2) Dans le présent article 'bourse' signifie un paiement fait à un contribuable en reconnaissance de son travail dans l'enseignement, ou versé en vue de l'aider ou de l'encourager à se perfectionner dans l'enseignement, mais ne comprendra pas un montant versé de quelque façon en raison de l'accomplissement antérieur ou éventuel de tâches exécutées dans une charge ou un emploi.»

L'OBJET des deux modifications précitées est d'accorder aux sommes d'argent versées en vue de découvrir et de développer des ressources humaines la même exonération consentie à l'heure actuelle pour des sommes d'argent versées à des fins de découverte et de mise en valeur de certaines richesses naturelles. Les modifications envisagées freineraient l'écoulement de l'argent de certaines institutions et visent à protéger leurs ressources en supprimant la partie dont on tient compte dans la détermination du montant qui, de rigueur, doit leur être versé. Aussi l'évaluation de la récompense demeure-t-elle la même au regard des différents paliers de revenu des récipiendaires. La présente mesure entend faire admettre que les établissements précités sont habilités à répartir sagement et honnêtement cette soi-disant dépense affectée au développement. Aussi, aucune exigence est-elle imposée par définition ou autrement en vue de restreindre par une loi le but dans lequel les sommes d'argent doivent être appropriées; à noter toutefois que l'usage des bourses d'étude comme forme de paiement pour services rendus est interdit, dans le sens le plus large des termes invoqués.

La fédération canadienne des enseignants
320, rue Queen,
Ottawa (4e), Ontario

Le 4 mars 1970
/dl

Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1970
Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Second Session
Twenty-eighth Parliament, 1969-70

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la
vingt-huitième législature, 1969-1970

STANDING COMMITTEE
ON

FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT
DES

FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman M. Gaston Clermont *Président*

MINUTES OF PROCEEDINGS
AND EVIDENCE

(SUB-COMMITTEE B)

Chairman Mr. Alastair Gillespie

PROCÈS-VERBAUX ET
TÉMOIGNAGES

(SOUS-COMITÉ B)

Président

No. 57

LIBRARY
SEP 1 - 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

TUESDAY, JUNE 9, 1970

LE MARDI 9 JUIN 1970

Respecting
White Paper on Tax Reform

Concernant
Le Livre blanc sur la réforme fiscale

WITNESSES—TÉMOINS

(See Minutes of Proceedings)

(Voir Procès-verbaux)

22387—1

SUB-COMMITTEE B
OF
STANDING COMMITTEE ON
FINANCE, TRADE
AND
ECONOMIC AFFAIRS

SOUS-COMITÉ B
DU
COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE
ET DES
QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman Mr. Alastair Gillespie *Président*

and Messrs. et Messieurs

Burton,
Crossman,
Downey,
Flemming,
[1] Goode,
Latulippe,
Lind,
MacGuigan,
Noël.

Le cogreffier du Comité,
G. A. Birch,
Joint Clerk of the Committee.

Pursuant to Standing Order 65(4) (b), Suivant l'article 65(4) b) du Règlement,

[1] Replaced Mr. Marceau on June 9, 1970. [1] Remplace M. Marceau le 9 juin 1970.

[*Text*]

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, June 9, 1970
(9)

The Subcommittee B of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met this day at 9:55 a.m., the Chairman, Mr. Gillespie, presided.

Members present: Messrs. Burton, Downey, Flemming, Gillespie, Noël—(5).

Other Members present: Messrs. Morison, Leblanc (*Laurier*), Ritchie, Roberts.

In attendance: Mr. Bruce Whitestone, Advisor to the Committee.

Witnesses: From the Canadian Chamber of Commerce: Mr. D. V. Byers, Q.C., Chairman, Executive Council; Mr. F. S. Capon, Chairman, Tax Reform Committee, Executive Council; Mr. G. W. Riehl, Member of Tax Reform Committee; Mr. L. Kent, Member of Tax Reform Committee.

The Subcommittee resumed its study of the White Paper on Tax Reforms.

The Chairman introduced Mr. Byers, who in turn introduced his officials before making a brief opening statement (*See Appendix 11-B for brief of the Canadian Chamber of Commerce*).

The Members then questioned the witnesses.

At 11:05 a.m., the Subcommittee adjourned until 3:30 p.m., this day.

AFTERNOON SITTING
(10)

The Subcommittee B of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met this day at 3:38 p.m., the Chairman, Mr. Gillespie, presiding.

Members present: Messrs. Burton, Downey, Flemming, Gillespie, Goode—(5).

[*Texte*]

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 9 juin 1970
(9)

Le sous-comité B du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 9h. 55 du matin. Le président, M. Gillespie, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Burton, Downey, Flemming, Gillespie, Noël—(5).

Autres députés présents: MM. Morison, Leblanc (*Laurier*), Ritchie, Roberts.

Également présent: M. Bruce Whitestone, conseiller du Comité.

Témoins: De la Chambre de Commerce du Canada: M. D. V. Byers, c.r., président, Conseil exécutif; M. F. S. Capon, président, le Comité sur la Réforme fiscale, Conseil exécutif; M. G. W. Riehl, membre du Comité sur la Réforme fiscale; M. L. Kent, membre du Comité sur la Réforme fiscale.

Le sous-comité reprend l'étude du Livre blanc sur la Réforme fiscale.

Le président présente M. Byers qui, à son tour, présente ses hauts fonctionnaires avant qu'il ne fasse une déclaration (*Voir l'appendice 11-B pour le mémoire de la Chambre de Commerce du Canada*).

Les témoins répondent aux questions des députés.

A 11h. 05 le sous-comité s'ajourne jusqu'à 3h. 30 cet après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(10)

Le sous-comité B du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 3h. 38 de l'après-midi. Le président, M. Gillespie, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Burton, Downey, Flemming, Gillespie, Goode—(5).

22387—1½

Other Members present: Messrs. Schumacher, Morison, Paproski, Roberts, Howard (*Okanagan Boundary*).

In attendance: Mr. B. Whitestone, Advisor to the Committee.

Witnesses: From the Board of Trade of Metropolitan Toronto: Mr. J. W. Kerr, President; Mr. D. S. Anderson, 1st Vice-President; Mr. Philip T. Clark, F.C.A., Chairman, Taxation Committee; Mr. S. E. Edwards, Q.C., Member Taxation Committee; Professor S. Friedland, Economic advisor to Taxation Committee; Mr. J. K. Gibson, F.C.A., Past Chairman; Mr. R. M. Wingfield, C.A., Member Taxation Committee.

The Subcommittee resumed its study of the White Paper on Tax Reform.

The Chairman introduced Mr. Kerr who, in turn, introduced his officials after which each made a brief statement (*See Appendix 12-B for the brief of the Board of Trade of Metropolitan Toronto*).

The Members then questioned the witnesses.

At 5:37 p.m., the Subcommittee adjourned until 8:00 p.m. this day.

Autres députés présents: MM. Schumacher, Morison, Paproski, Roberts, Howard (*Okanagan Boundary*).

Également présent: M. B. Whitestone, conseiller du Comité.

Témoins: The Board of Trade of Metropolitan Toronto: M. J. W. Kerr, président; M. D. S. Anderson, le premier vice-président; M. Philip T. Clark, f.c.a., président du Comité fiscal; M. S. E. Edwards, c.r., membre du Comité fiscal; Professeur S. Friedland, conseiller économique au Comité fiscal; M. J. K. Gibson, f.c.a., ancien président, M. R. M. Wingfield, c.a., membre du Comité fiscal.

Le sous-comité reprend l'étude du Livre blanc sur la Réforme fiscale.

Le président présente M. Kerr qui, à son tour, présente ses hauts fonctionnaires qui par la suite font une déclaration (*Voir l'appendice 12-B pour le mémoire The Board of Trade of Metropolitan Toronto*).

Les témoins répondent aux questions des députés.

A 5h. 37, le sous-comité s'ajourne jusqu'à 8 heures ce soir.

EVENING SITTING
(11)

The Subcommittee B of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met this day at 8:14 p.m., the Chairman, Mr. Gillespie, presided.

Members present: Messrs. Burton, Downey, Flemming, Gillespie—(4).

Other Members present: Messrs. Howard (*Okanagan Boundary*), Roberts, Schumacher, Ritchie.

In attendance: Mr. B. Whitestone, Advisor to the Committee.

Witnesses: From the Vancouver Board of Trade: Mr. E. W. Disher, President; Mr. D. H. Parkinson, Chairman Taxation Committee; Mr. Peter Walton, Vice-Chair-

SÉANCE DU SOIR
(11)

Le sous-comité B du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 8 h. 14 ce soir. Le président, M. Gillespie, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Burton, Downey, Flemming, Gillespie—(4).

Autres députés présents: MM. Howard (*Okanagan Boundary*), Roberts, Schumacher, Ritchie.

Également présent: M. B. Whitestone, conseiller du Comité.

Témoins: De la Chambre de Commerce de Vancouver: M. E. W. Disher, président; M. D. H. Parkinson, président du Comité fiscal; M. Peter Walton, vice-président du

man Taxation Committee; Professor A. R. Ilersic, consultant.

The Subcommittee resumed its study of the White Paper on Tax Reform.

The Chairman introduced Mr. Disher who following his opening remarks introduced his officials (*See Appendix 13-B for the brief of the Vancouver Board of Trade*).

The Members then questioned the witnesses.

The Subcommittee agreed to print as an appendix to this day's Minutes of Proceedings, the letter from the Kitimat Chamber of Commerce (*See Appendix 14-B*).

At 10:32 p.m., the Subcommittee adjourned until 9:30 a.m. Thursday, June 11, 1970.

Comité fiscal; Professeur A. R. Ilersic, conseiller.

Le sous-comité reprend l'étude du Livre blanc sur la Réforme fiscale.

Le président présente M. Disher qui, suivant sa déclaration, présente ses hauts fonctionnaires (*Voir l'appendice 13-B pour le mémoire de la Chambre de Commerce de Vancouver*).

Les témoins répondent aux questions des députés.

Le sous-comité décide d'imprimer en appendice au procès-verbal de la réunion d'aujourd'hui la lettre de la Chambre de Commerce de Kitimat (*Voir l'appendice 14-B*).

A 10 h. 32, le sous-comité s'ajourne jusqu'à 9 h. 30 du matin le jeudi 11 juin 1970.

Le cogreffier du Comité,
G. A. Birch,
Joint Clerk of the Committee.

[*Texte*]

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Tuesday, June 9, 1970

• 0952

The Chairman: Gentlemen, I recognize a quorum.

It is our pleasure to welcome representatives of the Canadian Chamber of Commerce. Perhaps at this moment I might mention as well that we will be hearing and meeting with representatives of The Board of Trade of Metropolitan Toronto and of the Vancouver Board of Trade this afternoon and this evening.

I will ask Mr. Byers, the Chairman of the Executive Council of The Chamber of Commerce to introduce the other members of his delegation and then make a brief opening statement, if he so wishes.

Mr. D. V. Byers, Q.C. (Chairman, Executive Council, The Canadian Chamber of Commerce): Thank you Mr. Chairman and gentlemen. On behalf of the Executive Council of The Canadian Chamber may I say that we are very pleased to have the chance to appear before you today.

The Canadian Chamber of Commerce is a voluntary federation of over 800 autonomous Boards of Trade and Chambers of Commerce across the country. Consequently, we represent the views of not only the larger cities but of small Boards and Chambers in all provinces of Canada. We also would like to express to you and, through you, to the Government our deep appreciation for having brought in the question of tax reform by the White Paper route rather than by legislation. In discussions of important measures of this sort "by White Paper first" always has been one of the Chamber's policy.

Sitting on my immediate right is Mr. Frank Capon who is the Chairman of our Special Committee on the Tax Reform. Mr. Capon will introduce the members of his special committee who are with us today.

Mr. F. S. Capon (Chairman, Tax Reform Committee, Exec. Council, The Canadian Chamber of Commerce): On my right is Mr. Lionel Kent from Montreal; then Mr. Herb Scoffield, General Manager of the Chamber of Commerce; Mr. Gordon Riehl from Oshawa; Mr. Perry Crawford from Toronto; and Mr. Bill Hulbig from Montreal.

[*Interprétation*]

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 9 juin 1970

Le président: Nous avons le quorum.

Messieurs, nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue aux représentants de la Chambre de Commerce du Canada. Nous allons rencontrer cet après-midi et ce soir des représentants du *Board of Trade* de Toronto et de Vancouver.

M. Byers, président de la Chambre de Commerce va nous présenter les membres de sa délégation et donner un bref exposé sur le projet de loi, s'il le désire.

M. D. V. Byers (président de la Chambre de Commerce du Canada): Merci messieurs. Au nom du conseil exécutif de la Chambre de Commerce, soyez assurés que nous sommes très heureux de vous rencontrer ce matin.

La Chambre de Commerce du Canada est une assotiation de bénévoles qui comprend plus de 800 Boards of Trade et Chambres de Commerce du pays. Par conséquent, nous représentons non seulement l'attitude des Chambres de Commerce et des Boards of Trade des grandes villes, mais aussi de celles des petites villes de toutes les provinces du Canada. Maintenant, nous voudrions vous remercier et remercier le gouvernement de présenter, sous forme de Livre blanc, le projet de réforme fiscale. Cette procédure par Livre blanc a toujours été préconisée par notre association.

J'ai à ma droite, M. Capon, président du Comité spécial au sujet de la réforme fiscale. M. Capon présentera les membres de son comité spécial qui nous accompagnent ce matin.

M. F. S. Capon (président, Comité au sujet de la réforme fiscale, Conseil exécutif de la Chambre de Commerce du Canada): A ma droite, M. Lionel Kent de Montréal, M. Herb Scoffield, directeur général de la Chambre de Commerce, M. Gordon Riehl d'Oshawa, M. Perry Crawford de Toronto et M. Hulbig de Montréal.

[*Text*]

Mr. Chairman, you have chosen a warm day to grill the Chamber of Commerce. I can only wish the Committee "bon appétit". We in the Chamber of Commerce movement believe that the first objective for Canadians is the attainment of the highest possible incomes for all our people. We are convinced that the total effect of the original White Paper proposals as a package would be to render attainment of this first objective unlikely or impossible.

In our society a very high proportion of total real wealth is generated by the business sector. The performance of this sector in bringing about a steadily expanding gross national income under world competitive conditions has been outstanding. But now we find that this performance tends to be taken for granted; there seems to be an assumption that this kind of annual improvement will continue indefinitely as some sort of divine right for Canada and that therefore attention and top priority now can be devoted almost exclusively to social programs and to social redistribution of wealth. Unfortunately, we have no such divine right. Inept tampering with the system could have catastrophic effects.

The Canadian Chamber of Commerce is here today not to argue a selfish case for business profits but rather to urge that tax reform be designed to favour the maximum employment of total Canadian resources in the generation of national income. Only by this means can Canada achieve her number one objective. To fail in this objective would cause the greatest unemployment and suffering amongst the very group which tax reform proposals purport to assist.

The generation of the nation's wealth always has been a function of two factors, human effort on the one hand and capital or machines, money and land on the other. The relative importance of these two has changed dramatically in the past few decades, and the rate of change continues to increase. Thirty years ago $3,500 of capital was needed to finance each job; today that figure is over $25,000 on the average. In the oil industry, for example, investment per job is now between $250,000 and $500,000. New capital invested by business in Canada was $10.2 billion in 1969, and merely to maintain incomes and employment for Canadians will call for doubling that figure in five years. To achieve an improvement of 4 per cent a year in productivity, which ought to be attainable, would call for an annual investment of $25 billions by 1975.

[*Interpretation*]

Monsieur le président, vous avez choisi un jour très chaud pour convoquer la Chambre de Commerce.

Notre objectif, pour tous les Canadiens, est que tous puissent atteindre un niveau de vie très élevé. Nous sommes convaincus que le Livre blanc original aurait eu pour effet de rendre cet objectif invraisemblable ou impossible.

Le monde des affaires est celui qui, dans notre société, est le plus prospère. L'intervention de ce secteur pour donner un revenu national brut toujours grandissant malgré la concurrence internatinale a été excellente, mais nous constatons maintenant que cette intervention est prise pour acquis. On croit que cette amélioration annuelle continuera indéfiniment comme quelque chose auquel a naturellement droit le Canada et qu'on peut ainsi s'occuper presqu'exclusivement du programme social et de la redistribution du revenu. Malheureusement, nous n'avons pas ce droit. Le fait de se servir très maladroitement du système peut avoir des effets catastrophiques.

La Chambre de Commerce est ici aujourd'hui, non pas pour discuter de ses intérêts particuliers, c'est-à-dire de profits, mais pour suggérer que la réforme fiscale vise, dans l'exploitation du revenu national, à favoriser le plein emploi des Canadiens. Ce n'est que par ce moyen que le Canada peut réaliser son objectif premier. Manquer à cet objectif engendrerait le chômage et la misère chez les groupes que la réforme fiscale est censée aider.

La production de la richesse nationale a toujours dépendu de deux facteurs: l'effort humain d'une part, et l'argent, l'équipement et le terrain, d'autre part. L'importance relative de ces deux éléments a changé énormément ces dernières décennies et elle continue à changer. Il y a 30 ans, on avait besoin de $3,500 pour financer un emploi. Aujourd'hui, on a besoin, en moyenne, de $25,000. Dans l'industrie pétrolière, par exemple, l'investissement par emploi se situe entre $250,000 et $500,000. Les entreprises au Canada ont investi environ 10.2 milliards de dollars en 1969. Dans cinq ans, on aura dû doubler ce chiffre pour maintenir le revenu et l'emploi des Canadiens. Pour augmenter la productivité de 4 p. 100 durant une année, on devra en 1975, avoir investi plus de $25 milliards chaque année.

[*Texte*]

• 1000

Now we cannot reverse this trend towards greater reliance on capital as the generator of national wealth because we must keep ourselves competitive with the most modern processes if we are to get the lowest unit cost for goods and services. We cannot stop the growth in population and thus in the work force. Therefore we desperately need more investment in plants and more output. And since this problem is worldwide, Canada has to compete with many other countries as a desirable place for investment whether by Canadians or by foreigners.

And we are gravely concerned because, instead of increasing incentives for saving and for invesment in business, the White Paper proposals will reduce savings by Canadians.

The Chairman: May I interrupt at this moment, Mr. Capon, and ask if you could bring your introductory remarks to a conclusion? In offering you the opportunity to make an opening statement, as I think I indicated to you, I have bent the ground rules that we adopted early on. My hope is that you could just highlight those points in your brief without argument, those points which you would like to see carried in the questioning.

Mr. Capon: Well, we sum up with five points, Mr. Chairman. First, we believe that the changes in taxation should place top priority on amendments designed to cause an increase in total national wealth generation. Second, they should ensure the maximum degree of competitiveness in tax burden with other countries, as it applies to both individuals and corporations. Third, we should eliminate from a tax reform program rate increases designed to finance new government programs. Fourth, we should provide incentives for those individuals or corporations which are most productive in the generation of national wealth. And five, finally, as we say in paragraph 35 of our brief, we regard as of overriding importance the necessity that whatever final form it takes, tax reform must carry with it the support of the provinces.

Now, those are the five considerations which we took into account in drafting the brief.

The Chairman: One further procedural matter. The members of the Committee will address questions to you, Mr. Byers, but you

[*Interprétation*]

Nous ne pouvons pas aller contre le courant, c'est-à-dire compter sur le capital pour enrichir le pays, car nous devons rester concurrentiels avec les moyens les plus modernes si nous voulons obtenir le prix unitaire le plus bas pour nos biens et services. On ne peut pas mettre fin à l'expansion démographique et par conséquent à celle de la main-d'œuvre. Il faut investir davantage dans les industries et augmenter la production. Comme c'est un problème à l'échelle mondiale, le Canada doit faire concurrence à bien des pays, en présentant tous les attraits possibles pour attirer les capitaux, soit des Canadiens soit des étrangers.

Ce qui nous inquiète beaucoup c'est qu'au lieu d'augmenter l'encouragement à l'épargne et aux investissements, le Livre blanc diminuera les épargnes des Canadiens.

Le président: Permettez-moi de vous interrompre, monsieur Capon. Pourriez-vous mettre fin à cet exposé? En vous donnant la parole, je vous ai dit, tout à l'heure, qu'il faut s'en tenir aux règles que nous nous sommes données. Je voulais simplement que vous fassiez ressortir les grands points de votre mémoire, sans pour autant en discuter.

M. Capon: Nous résumons cela en cinq points, monsieur le président.

1. Nous estimons que les changements de l'imposition devraient donner la première importance aux amendements visant à l'augmentation de la richesse du pays.

2. Ces changements devraient assurer le caractère le plus concurrentiel possible, compte tenu de la charge fiscale tant pour les individus que pour les sociétés.

3. On devrait éliminer de la réforme fiscale les augmentations de barèmes conçues pour financer de nouveaux programmes de l'État.

4. On devrait donner des stimulants aux industriels et aux sociétés qui sont les plus productrices de richesse nationale.

5. Et, finalement, comme on le dit dans le paragraphe 35, de notre mémoire, nous considérons de toute première importance la nécessité que, quelle que soit sa forme définitive, la réforme fiscale ait l'appui des provinces.

Ce sont les cinq considérations de notre mémoire.

Le président: Voici une autre question procédurielle. Les membres du Comité vous poseront des questions à vous, M. Byers, mais

[*Text*]

are, of course, free to refer any of the questions to any member of your delegation. Any member of your delegation, of course, is free to indicate that he would like to be heard on any particular point and if you would just so indicate to me, I will recognize him. The other point is that you are under no compulsion to answer any question that you are not prepared to answer. I think we will go right into the questioning and I am prepared to recognize any member. Mr. Downey.

Mr. Downey: It is always a pleasure to have a group before us that represents such a wide section of the Canadian scene as the Canadian Chamber does. I see you have covered quite a wide area in your brief. In regard to the capital gains area—and you have referred to it in how it relates to inflation—do you feel that if a capital gains tax were implemented at whatever rate, inflation should be taken into account as a built-in factor?

The Chairman: Mr. Capon.

Mr. Capon: Yes, we do, Mr. Downey and we have taken that into account by saying that the capital gain tax should be at a lower rate once you get past a short-term gain period. And in the short-term gain period we have said we could accept that type of gain as income once you have carefully defined what is a capital gain provided it in turn ties into a package which includes the integration of corporate and personal incomes. But we feel very strongly that there should not be taxation on an illusory gain representing inflation. In our brief we urge that capital gains not be applied on such things as residences or personal items which are normally bought out of after-tax income. So we tried to exclude as much as possible of the items that would create a ghastly problem for Canadians in keeping records as well as in fact taxing inflationary gains. But we do believe that inflation is a big factor in capital gains and therefore the tax on capital gains should either have an inflation index which we rejected because of complications or it should be at a lower rate.

Mr. Downey: Do you believe that a system of capital gains tax, certainly at the rates proposed, would be workable at all without taking inflation into consideration? I mean workable in so far as it would not be overly confiscatory of the development capital that we need.

[*Interpretation*]

vous pouvez déférer ces questions à n'importe quel membre de votre délégation. N'importe quel membre de votre délégation peut, s'il veut se faire entendre sur un sujet particulier, me le mentionner et je lui donnerai la parole. Je tiens à vous dire que vous n'êtes pas forcés de répondre à une question à laquelle vous n'êtes pas prêts à répondre. Nous commencons la période de questions et je suis prêt à donner la parole à n'importe qui.

Monsieur Downey.

M. Downey: C'est toujours un grand plaisir d'avoir devant soi un groupe qui représente une scène si vaste de la vie canadienne comme la Chambre de commerce le fait. Je vois que votre mémoire porte sur un sujet très large. A propos de l'impôt sur les gains de capital, vous faites notamment le rapport entre cet impôt et l'inflation, est-ce que vous pensez que si cet impôt était mis en vigueur le taux de l'inflation devrait être pris en considération comme facteur inhérent au système?

Le président: Monsieur Capon.

M. Capon: Oui, monsieur Downey. Nous en avons tenu compte en disant que l'impôt sur le gain en capital devrait être à un taux inférieur après une certaine période de gains et après un gain à court terme on devrait considérer ce gain comme étant un revenu parce que vous avez bien défini ce que c'était qu'un gain en capital à condition que ceci se rapporte à un ensemble de mesures qui inclut l'incorporation du revenu des sociétés et du revenu particulier. Mais, nous estimons franchement qu'on ne devrait pas imposer de taxe sur un gain illusoire représentant l'inflation. Autrement dit, on demande que le gain en capital ne s'applique pas aux maisons particulières, aux effets personnels, qui sont achetés de toute façon après avoir payé l'impôt sur le revenu etc. Nous cherchons à exclure de l'impôt le plus d'articles possible et d'objets qui causeraient des problèmes aux citoyens, en ce qui concerne la comptabilité et surtout de ne pas imposer les gains dus à l'inflation. C'est un élément très important en ce qui concerne les gains en capital, tellement important que le barème d'imposition devrait tenir compte d'une indexation de l'inflation—ce que nous avons rejeté car il y avait trop de complications—ou alors devrait être baissé.

M. Downey: Est-ce que vous croyez que l'impôt sur les gains en capital fonctionnerait si on ne tenait pas compte de l'inflation?

[*Texte*]

Mr. Capon: A system of capital gains tax has been worked in the United States for many years without inhibiting growth. It is workable provided you keep the tax at a level which does not inhibit growth. In a country such as Canada, which is more marginal, the problem is very much more acute than it is in the United States, with a very mature economy. The thing that we are concerned with is inhibiting new investment in productive facilities in this country. Now, because of Canada's small market and because of technology gains which are putting big incentives on large-scale operations, the two come together to cause capital generally to earn a lower return in Canada than it will earn elsewhere. Now, this is a fact of life. Unless we can have other economic defences—and you find business arguing for tariff, for example, as an economic defence—unless you have other economic defences to equalize return on investment, then the big danger is that you cannot attract capital into the growth industries which are essential if we are going to have any national income and living standard in the country.

A capital gains tax is simply one more disincentive and we believe that in a country such as Canada it can be an important disincentive because we are more marginal from an economic viewpoint.

Mr. Downey: You would not put Canada in the same category then as the more developed economies. You might say that a capital gains tax might be workable 10 or 15 years hence.

Mr. Capon: Mr. Downey, one of the big problems is that the rate of technology change has been faster than the rate of economic development in the country. In terms of technology the new growth industries, the most sophisticated wealth-generating industries, it may be that we in Canada with 20 million people have lost ground in the last 10 years as a developed country and this is something that does concern us very much. We have to put emphasis on those industries that will generate the maximum amount of wealth.

Mr. Downey: You do not necessarily equate equality of taxation with an improved standard of living then? Is this correct?

Mr. Capon: What we say is that we believe the first priority in a tax system as part of our total economic or fiscal policy system must be to favour growth in productive industries which generate the wealth. The second priority is equity. Equity is not much consolation if by insisting on equity first, you in fact reduce the incomes of all the people. It

[*Interprétation*]

M. Capon: L'imposition sur les gains en capital est en vigueur depuis bien des années aux États-Unis sans qu'il empêche l'expansion. Le système marche à condition que l'impôt soit à un niveau qui n'empêche pas l'expansion dans un pays; au Canada, où les prévisions sont plus marginales, le problème est beaucoup plus aigu qu'aux États-Unis, où l'industrie a atteint un degré de maturité beaucoup plus grand. Il ne faut pas empêcher les moyens de production de se former au Canada. A cause du faible marché canadien et à cause des gains des entreprises de grande envergure, le capital a moins de valeur au Canada qu'il en aura ailleurs. C'est une réalité. Si vous n'avez pas d'autres dépenses économiques pour contrebalancer l'impôt sur les gains en capital, le danger est qu'on n'investira pas les capitaux dans les industries d'expansion qui sont essentielles pour le Canada.

Et, cet impôt est une cause de découragement de plus. Et nous croyons qu'au Canada il pourrait être un important facteur de découragement en ce qui a trait aux investissements...

M. Downey: Vous ne placeriez pas le Canada dans la catégorie des pays à industries plus développées. Vous voulez dire que cet impôt pourrait fonctionner dans 10 ou 15 ans?

M. Capon: Mieux que maintenant. Un des grands problèmes c'est que l'évolution technologique a augmenté beaucoup plus rapidement que l'expansion du pays au point de vue de la technologie. Pour ce qui est des industries les plus perfectionnées, peut-être avons-nous, au Canada, perdu pied ces 10 dernières années et ceci nous préoccupe beaucoup. Il faut mettre l'accent sur les industries qui produisent le plus de richesses.

M. Downey: Vous ne faites pas nécessairement le parallèle entre l'amélioration du système fiscal et celle du niveau de vie?

M. Capon: Ce que nous disons c'est que le premier article prioritaire dans notre régime d'imposition du régime fiscal devrait être de favoriser l'expansion de l'industrie productrice de richesses.

Le deuxième principe c'est l'équité. La justice n'est pas une grande consolation si en insistant sur cela on diminue le revenu de

[*Text*]

may be more equitable but they do not live as well. And our insistence is that the first priority should be on maximizing the generation of the total gross national product. If we do that and if we have a fundamentally sound income distribution system through wages, through return on capital, whatever that is, then equity should not be that much of a problem. We believe it should have second priority.

Mr. Downey: One of the Boards of Trade briefs—I do not recall which one but I believe it might have been the Vancouver Board of Trade—at some time mailed us a study on the British experience relating to capital gains and a study that was made here and it seemed somewhat to indicate that the administration of it, at least certainly in the initial stages, led to actually great inequities because they were not able to police the system and the administration ate up considerable cost of the gains. Do you have any comment on any research done into other experiences such as the British one?

• 1010

Mr. Capon: Mr. Downey, we in this Committee have not had the opportunity to do research in the sense that we can come out with definitive evidence, but our understanding is that they did have and continue to have very real problems of inequity and this, of course, is one of the reasons why the Chamber has always stood against this type of tax; that it is a very difficult tax to administer equitably. It poses very great problems for collection and enforcement with equity. I think Mr. Lionel Kent might like to add something to that.

Mr. L. P. Kent (Member, Tax Reform Committee, The Canadian Chamber of Commerce): No, I have very little to add to that but it was, of course, one of the considerations that we have in mind where we do not recommend the capital gains tax by itself. We have taken the position that if there is to be a capital gains tax as part of the total evolution of our tax system, then in must be under very clearly defined rules. That is why we have selected a three-year period to demark more sharply what constitutes a capital gain, and we make reference in our brief to the administrative difficulties which are very easy to foresee in the administration of any such tax system.

Mr. Downey: Do you foresee any financing difficulties in the continuation of small businesses when you look at the proposed capital gains tax against the background of the estate

[*Interpretation*]

tous les gens. C'est peut-être plus équitable mais ce n'est pas bon. Le premier objectif devrait être de maximaliser la production générale et la richesse. Si on le fait, si nous avons un bon système de distribution par le salaire, par le revenu, etc, alors l'équité n'est plus un problème et passe au second rang.

M. Downey: L'un des Boards of Trade—je ne me rappelle plus lequel—je crois qu'il s'agit de celui de Vancouver—nous a envoyé une étude sur l'expérience britannique, faite ici au Canada, en matière de rémunération du capital qui dit que les premières étapes de l'application de ce système ont entrainé de fortes injustices parce qu'on n'était pas en mesure de surveiller l'application de ce système. Et certains secteurs s'en sont très bien sortis. Est-ce que vous avez d'autres expériences à nous exposer?

M. Capon: Celui de l'Angleterre—dans notre comité, nous n'avons pas eu la possibilité de faire des recherches de sorte qu'on puisse vous donner des chiffres précis mais nous croyons que l'Angleterre continue à avoir de véritables problèmes dans le domaine de l'inéquité et c'est la raison pour laquelle la Chambre de commerce s'est toujours opposée à cet impôt. C'est un impôt très difficile à appliquer de façon équitable et qui soulève de grandes difficultés pour le recouvrement. M. Kent peut peut-être en parler.

M. L. P. Kent (membre du Comité de réforme fiscale, Chambre de Commerce du Canada): Non, j'ai peu de chose à dire. Mais c'était l'une des considérations à laquelle nous pensions en ne recommandant pas l'impôt sur le gain en capital. Nous disions que s'il devait y avoir cet impôt faisant partie de l'évolution fiscale de notre pays il devrait être établi selon des règles très précises. Voilà pourquoi nous avons pris une période de trois ans pour définir ce que constitue un gain en capital. On peut voir très facilement les conséquences d'un tel système.

M. Downey: Est-ce que vous prévoyez des difficultés de financement dans le maintien de petites entreprises lorsque vous faites la projection de l'application de cette imposition sur

[*Texte*]

tax and gift taxes in so far as the continuation of small family businesses goes?

Mr. Capon: Mr. Downey, we do see difficulties, real difficulties there, and that is why we made the recommendation in the brief that there should be reconsideration of the position of small business. I think maybe Mr. Gordon Riehl might like to comment on that because he was our expert in the small business area.

Mr. G. W. Riehl (Member of Tax Reform Committee, The Canadian Chamber of Commerce): I think the main problem here would be the ability to be able to carry on family-owned enterprises; the impact of the new death duty rates that were introduced prior to the White Paper, together with the double impact of forced sales necessitating a capital gains tax realization, and I think there will be a real problem in family businesses being allowed to carry on from one generation to another. There is, of course, the problem of closely held corporations going public in order to expand. Under the present proposals, when a small business goes public it becomes a widely held corporation and would face an immediate problem of having the capital gains realized on widely held shares and there would be a tendency to discourage small business to go public and I think that could be a very dangerous thing.

Mr. Downey: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Gentlemen, I would like to ask you a question. On page 12 of your brief you endorse the principle of full integration:

> Full integration should be permitted for dividends from all Canadian companies received by Canadian residents.

Now we have heard a number of different views presented to us on this, some endorsing full integration and some endorsing a form of partial integration, others endorsing a dividend tax credit, and various forms of dividend tax credit have been suggested to us. One of the arguments against the full integration is that it tends to discriminate against companies which are doing foreign business in the sense that they have foreign subsidiaries, that it discriminates against the utility companies, that it discriminates against the natural resource companies of Canada which perhaps have not got the full gross-up and credit advantages. I wonder if you could comment on your proposal in the light of these reservations that others have raised?

[*Interprétation*]

le gain en capital, par exemple, dans le maintien des petites unités, des entreprises familiales?

M. Capon: Oui monsieur Downey, nous entrevoyons des difficultés dans ce domaine. C'est pourquoi nous avons formulé des recommandations dans le mémoire visant à ce que ceci soit reconsidéré, à ce que les dispositions concernant les petites entreprises soient reprises en mains. Nous passons la parole à notre expert des petites entreprises, monsieur Gordon Riehl.

M. G. W. Riehl (membre du Comité de réforme fiscale, Chambre de Commerce du Canada): Le problème numéro 1 qui se poserait serait la possibilité de continuer l'exploitation des entreprises familiales, étant donné les nouveaux taux d'impôt introduits, sur les successions plus le double effet des ventes forcées entraînant la réalisation de l'impôt sur le gain en capital. Il serait très difficile de passer une entreprise d'une génération à l'autre et il se pose aussi le problème des sociétés fermées devenant des sociétés ouvertes pour s'étendre en fonction du nouveau projet de réforme. Lorsqu'une petite entreprise devient une entreprise publique, il y a le problème immédiat de payer l'impôt sur la plus-value de ses actions et ceci aurait tendance à décourager les petites entreprises à devenir des entreprises publiques et ça c'est une chose très dangereuse.

M. Downey: Oui. Merci, monsieur le président.

Le président: Messieurs, à la page 12 de votre mémoire, vous adoptez l'idée de l'intégration complète.

> On devrait permettre l'intégration complète de tous les dividendes provenant de compagnies canadiennes et profitant à des citoyens canadiens.

Nous avons entendu bien des opinions à ce sujet. Certains appuyent cette idée sans réserve, d'autres suggèrent une intégration partielle et enfin, d'autres encore, un crédit sur les dividendes (différentes sortes de crédits sur les dividendes ont été préconisés). Un des arguments contre l'intégration a été la discrimination contre les entreprises qui ont une activité à l'étranger. Ces entreprises, parce qu'elles ont une filiale à l'étranger nuisent aux sociétés d'utilité publique, aux compagnies d'extraction canadiennes qui n'ont peut-être pas l'avantage du crédit fiscal dont jouissent ces entreprises. Pouvez-vous nous exposer votre idée, compte tenu des réserves soulevées dans d'autres mémoires?

[*Text*]

Mr. Capon: Yes, Mr. Chairman, we realize that this is one area of extreme complexity in taxation. What has impressed us is the surprising uniformity amongst all the various bodies that have reacted to the White Paper in the end result of what they are tring to achieve, and fundamentally, what we are all trying to achieve, I believe, and this includes the government in the White Paper itself, is the elimination of a double taxation on income simply because it is earned through the corporate route rather than through the personal route. Now, we recognize that there are real complexities in the integration route and we believe there are also complexities in any of the other routes. Each route has its own problems and its own inequities. From a philosophical point of view we find it difficult to argue with the philosophy put forward by the government and by the Carter Commission in its integration proposals on the closely held companies. But the philosophy is valid as an approach to the taxation of income, and the sudden switch to divide companies into closely held and widely held presents a new set of complications that would be absolutely horrendous and equity imbalances that would be frightening.

We discard any thought that you can differentiate between closely held and widely held for tax purposes and we have designed our particular package on that basis. Now we have not tried to analyse in our brief the complex problems that are involved in drawing up a new tax approach to corporate income. We know they are complex. We believe that the government has its technical staff to solve these complexities and if in fact, inequities result, they can be met by specific changes. We also recognize that other briefs which support the dividend tax credit approach are trying to arrive at the same net result by a system which would be easier to deal with in its transitional stages.

In the end, we believe that if we are prepared to be mature enough as a country to accept the concept that you are not really going to try to tax one type of income at a heavier rate than other types of income just because it is a different type of income, then we believe in the long run that the integration approach is the right approach. Personally I would hope that once we recognize that we would be prepared to eliminate this very costly thing called the corporation income tax and save the country hundreds of millions of dollars. But that is down the road.

• 1020

The Chairman: I take it that that is quite a different ball game. I do not think that par-

[*Interpretation*]

M. Capon: Oui monsieur le président. Nous nous rendons bien compte que c'est une section du domaine fiscal qui est extrêmement complexe. Ce qui m'a frappé c'est l'unanimité surprenante des différents organismes qui ont réagi au Livre blanc et le résultat définitif de ce que ces organismes veulent obtenir. Et, finalement, ce que nous voulons tous obtenir, en fin de compte, et même le gouvernement par son Livre blanc, c'est l'élimination d'une double imposition du revenu simplement parce qu'il est gagné par l'intermédiaire d'une entreprise et non pas par un particulier. Nous reconnaissons qu'il existe bien des difficultés posées par l'intégration, des difficultés qui se poseraient aussi par n'importe quel autre moyen. Chaque moyen pose ces difficultés, ces injustices. Du point de vue philsophique, il nous est difficile de prétendre que l'idée proposée par le gouvernement et par la Commission Carter au sujet de l'intégration des sociétés fermées est bonne mais cette façon d'aborder l'imposition du revenu est valable; le renversement subit de la société fermée à la société publique ouvre toute une nouvelle zone, une nouvelle légion de complications qui seraient extrêmement difficiles à résoudre.

Nous écartons toute idée que l'on pourrait faire une différence entre société fermée et société publique à des fins fiscales et nous avons conçu notre système sur cette base. Dans notre mémoire nous ne tenons pas compte de tous les problèmes rattachés à l'établissement d'un impôt sur les revenus des sociétés. Nous les connaissons et nous croyons que le gouvernement fédéral a le personnel voulu pour résoudre ces difficultés. En fait, les injustices qui surviendraient pourraient être résolues par des changements bien précis. Nous reconnaissons aussi que d'autres mémoires appuient cette idée de l'intégration et cherchent à arriver au même résultat par un système qui serait beaucoup plus facile à adopter dans ses étapes transitoires.

Mais, en fin de compte, nous croyons que si le pays est assez mûr pour accepter cette idée à savoir qu'on ne cherche pas à imposer un taux plus élevé sur un genre de revenu que sur un autre genre simplement parce qu'il est d'une catégorie différente, alors nous acceptons d'emblée l'intégration. Mais, personnellement, j'espère que lorsqu'on aura accepté cette idée, on mettra de côté celle très onéreuse qu'est l'impôt sur le revenu des sociétés. On économiserait ainsi des centaines de millions de dollars. Mais on est loin de réaliser cela.

Le président: C'est une toute autre question. Je ne crois pas que vous ayez soulevé ce

[*Texte*]

ticular point was made in your brief, was it, Mr. Capon?

Mr. Capon: It was in my brief to the Carter Commission, but not in this one.

The Chairman: I think I read yours in the *Financial Post* many years ago.

Mr. Capon: I think Mr. Lionel Kent might like to add to this because he was very instrumental in this part of the brief.

The Chairman: Mr. Kent.

Mr. Kent: Mr. Capon outlined very well indeed for you and the members of the Committee some of the considerations that were in our minds. We were reacting to the White Paper proposals which sought to make fish of one corporation and fowl of another. Thus we could not see equity or administrative ease or sound tax policies. Faced with this kind of a choice we certainly would opt for full integration; that is to say to treat all corporate income as the same generic kind and move toward the elimination of double taxation. Again it has to be considered in the context that we were at one and the same time prepared, as part of that package, to accept a clearly and cleanly-defined capital gains taxation.

The Chairman: I wonder if I could interrupt you there because I am trying to get to the bottom of the integration proposal here. I am not sure whether we are talking about the same thing. When I have used the term integration I am talking about the gross-up in credit arrangements.

Mr. Kent: That is correct.

The Chairman: If a tax has been paid by the corporation which is paying out dividend, then an allowance will be made to the shareholder. You are suggesting that we should throw out the distinction between the two kinds of corporation; that we should have one corporation and there should be 100 per cent gross-up in credit. However, some corporations do not pay a very significant rate of tax. The national resources industry is one; there are special provisions with respect to utility companies; there is foreign source income as a third which does not come under this particular provision.

If you are going to opt for the full integration, then you are going to be discriminating against those particular types of company or industry and to that extent, it seems to me to be inhibiting their growth.

Mr. Kent: You may or may not be discriminating against certain types of company, or

[*Interprétation*]

point dans votre mémoire, n'est-ce pas, monsieur Capon?

M. Capon: C'était dans mon mémoire à la Commission Carter, mais non dans celui-ci.

Le président: Je crois avoir lu le vôtre, il y a plusieurs années dans le *Financial Post.*

M. Capon: Je crois que M. Kent aimerait ajouter quelque chose car il avait beaucoup travaillé à cette partie du mémoire.

Le président: Monsieur Kent.

M. Kent: M. Capon a très bien exposé pour vous et les membres du Comité certaines des considérations que nous avons retenues dans ce domaine. Nous avons réagi aux propositions du Livre blanc qui cherchait à assimiler une société à une autre. Ceci ne sert ni l'équité, ni la facilité administrative, ni l'intérêt d'un bon régime fiscal. Si nous étions placés devant une telle situation, nous opterions certainement pour l'intégration complète, c'est-à-dire que nous choisirions de traiter tous les revenus des sociétés comme étant dans la même catégorie et de viser à la suppression de la double imposition; mais une fois de plus il faut tenir compte du fait que nous étions à accepter un impôt sur le gain en capital très bien défini.

Le président: Je vous arrête là, parce que je cherche à arriver à la base de la recommendation pour un système de l'intégration. Je ne pense pas que l'on parle de la même chose. Quand je parle de l'intégration, je parle des dispositions concernant le crédit fiscal.

M. Kent: C'est exact.

Le président: Si la société qui donne les dividendes a payé un impôt, on autorisera l'actionnaire à une réduction de son impôt. Vous proposez une intégration des différentes sortes de sociétés, mais certaines sociétés ne paient pas un taux très élevé. Les industries d'extraction, pour une part, les sociétés d'utilité publique, les sociétés tirant leurs revenus de l'étranger en sont des exemples.

Si on opte pour l'intégration générale, alors on exercera une discrimination des différents genres de compagnies, d'industries. Dans cette mesure, vous empêchez leur expansion.

M. Kent: Il se peut que vous fassiez ou non la discrimination de certaines compagnies,

[*Text*]

you may or may not be deferring a tax benefit. We recognize, Mr. Chairman, that in such a major revamping of the tax system, there would have to be extensive transitional provisions and also exceptions. We simply put it down in terms of what would be a preferable approach in over-all as opposed to the approach outlined to us in the White Paper.

The Chairman: You see. You have accepted the principle of equity as second to the principle of growth but here I think that you have reversed yourself. Here I think that you have accepted the principle of equity, the idea of integration as being sort of a fairer way, and inadvertently perhaps, may not be recognizing its effect on some areas of growth.

Mr. Kent: No, I would not be inclined to agree with that, with deference, Mr. Chairman, because certainly it is within the ingenuity of the designers of any tax system to recognize where it might impinge upon the over-all desirability and the first incentive to build growth into the tax system.

The Chairman: One other question in this area which has intrigued us. Others have drawn it to our attention. That is the problem of the tax treaty and the problem of negotiating new tax treaties if we were to accept the integration proposal. Have you considered ony of the problems in this area?

Mr. Kent: Yes, we make reference in the brief to the difficulty that would be encountered in the negotiation of all our tax treaties. We make specific reference to the necessity of treating certain countries, particularly those that might euphemistically be referred to as the developing countries, as if we had a tax treaty whether or not one exists. That is a very real difficulty inherent in this complete proposal which the White Paper contains. It is only one of many, Mr. Chairman.

The Chairman: D'accord. I recognize Dr. Ritchie.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, the witnesses say on page 16, paragraph 64 of your brief:

> We, therefore, regard it as essential that the approximate 50 per cent maximum rate become the cornerstone of Canada's future tax system.

As the federal and provincial governments are involved in income tax and as the provinces are not obligated to follow the dictum of the federal government, do you feel that this

[*Interpretation*]

que vous changiez ou non un profit d'imposition. Nous reconnaissons, monsieur le président, que dans une réforme aussi générale que celle-ci, il devrait y avoir des dispositions transitoires très importantes et aussi des exceptions. Nous énonçons tout simplement ce qui constituerait une façon préférable d'aborder le problème en général, par opposition à la façon d'aborder les choses exposée dans le Livre blanc.

Le président: Vous avez accepté le principe de l'équité après celui de l'expansion. Mais là vous avez changé d'attitude. Vous avez accepté l'équité et l'intégration comme étant un moyen plus juste mais sans pour autant reconnaître ses effets dans certains domaines de l'expansion.

M. Kent: Non, je ne suis pas d'accord avec vous, monsieur le président, parce que tous les auteurs de n'importe quel régime fiscal ont suffisamment d'imagination pour voir dans quelle mesure certaines de leurs dispositions suppriment l'encouragement à l'expansion.

Le président: Une autre question qui m'intrigue, et intrigue bien des personnes, ce sont les traités fiscaux et le problème de renégocier ces traités, si l'on adoptait le Livre blanc. Avez-vous envisagé les problèmes dans ce domaine?

M. Kent: Oui, nous en parlons dans notre mémoire. Nous parlons tout spécialement de la nécessité de traiter certains pays, par exemple les pays en voie de développement, comme si nous avions un traité avec eux, qu'on en ait ou non. Mais c'est une véritable difficulté qui se pose dans ce cadre, en général, du Livre blanc, une des difficultés parmi bien d'autres.

Le président: Monsieur Ritchie.

M. Ritchie: Monsieur le président, je voudrais demander au témoin quelque chose au sujet du paragraphe 16.64 de leur mémoire. Vous dites:

> Nous considérons qu'il est essentiel que le taux maximum de 50 p. 100 devienne la pierre angulaire du régime fiscal futur.

Puisque les gouvernements fédéral et provinciaux sont déjà soumis à un régime d'imposition et étant donné que les provinces ne sont pas obligées de suivre les instructions du

[*Texte*]

is a significant area where, if the White Paper tax proposals are to have effect, this 50 per cent will have to be adhered to?

Mr. Capon: Mr. Chairman, we certainly do feel very strongly that this is a cornerstone of a tax structure along the lines indicated in the White Paper as a total tax structure.

We recognize that at the present time there is no way in which government at either the federal or the provincial level and possibly at the municipal level can be prevented from changing tax rates upwards.

We are saying that if we are going to this kind of total tax structure which includes capital gains tax and other things, unless there is an effective ceiling, then we are so destroying the incentives for productive effort in this country that we shall really suffer and become a mediocre economic entity. We say there must be incentives.

Mr. Ritchie: Bearing in mind that the provinces have pretty limited areas to tax and also that it is considered that their loads are increasing relatively faster than the federal government's, what would happen if they moved into this field and established a rate somewhere equivalent to what we have already, that is up to 80 per cent in certain high income brackets?

Mr. Capon: Mr. Ritchie, I am afraid that we would expect to see the most productive people and corporations look for greener pastures. This country would suffer severely. No matter what your tax demands may be, there are limits beyond which in fact a country cannot go without causing severe damage. We have stated for example, possibly rather harshly in this brief, that in Canada we have already is too big a part of our GNP and if which is healthy. We believe that our inflationary situation is due more to taxation than it is to any other single factor. Our tax load already is too big a part of our GNP and if we increase that, then we can only expect to see a worse situation in the future than we have at present.

The Chairman: Thank you, Dr. Ritchie. Mr. Burton.

Mr. Burton: Does the Chamber consider that the redistribution of income as one of the objectives of a tax system is a valid objective for a tax system?

Mr. Capon: Mr. Chairman, I do not believe the Chamber has really considered that in this committee as such. To some extent I have to give you a personal opinion with which I

[*Interprétation*]

gouvernement fédéral, estimez-vous que c'est là un point important, que si les propositions du Livre blanc doivent être appliquées, qu'on devra tenir compte de ce 50 p. 100?

M. Capon: Oui, certainement. C'est la base d'une structure fiscale, tel qu'indiqué dans le Livre blanc.

Pour le moment, nous reconnaissons qu'il n'y a pas de moyens qui empêchent le gouvernement d'augmenter les taux d'impôt.

Nous estimons que si nous allons nous aventurer dans ce genre de structure fiscale, s'il n'y a pas de plafond efficace, nous allons détruire les stimulants à l'effort productif dans ce pays. Nous allons en souffrir. Il faut absolument qu'il y ait des stimulants à l'industrie.

M. Ritchie: Étant donné que les provinces ont des secteurs très réduits et que leurs charges augmentent plus vite que celles du gouvernement fédéral qu'est-ce qui se passerait si elles s'occupaient de ce domaine et établissaient un taux équivalant à peu près à ce que nous avons en ce moment, soit allant jusqu'à 80 p. 100 dans certaines catégories élevées?

M. Capon: Monsieur Ritchie, nous nous attendrions à ce que les gens les plus productifs cherchent à s'installer ailleurs et à ce que notre pays en souffre considérablement. Quelles que soient les exigences, lorsqu'il faut faire des impôts, il y a des limites qu'on ne peut pas dépasser. Nous avons même indiqué dans notre mémoire qu'au Canada, nous avons déjà dépassé le niveau fiscal dangereux. Nous croyons que l'inflation est due beaucoup plus à la taxation qu'à tout autre facteur. L'impôt représente déjà une partie trop importante de notre produit national brut et s'il augmente encore, la situation risque de s'aggraver davantage.

Le président: Merci, monsieur Ritchie. Monsieur Burton.

M. Burton: Monsieur le président, est-ce que la Chambre de commerce considère que la redistribution des revenus en tant qu'objectif du régime fiscal est valable?

M. Capon: Monsieur le président, la Chambre, à mon avis, n'a pas vraiment à étudier cette question. Personnellement, je ne crois pas, et je pense que mes collègues seront d'ac-

[*Text*]

believe my fellow members agree. We do not believe that a tax system is a desirable means for redistribution of income. We believe that if we have a free-enterprise system which will provide the maximum GNP for the country, that whole system should be built around structures which will provide for effective distribution of total income. If it does not, then we need to look at the wealth distribution system as something apart from the tax system. The moment we use tax progressively, as we have for the redistribution of income, it becomes a spiral. The more you rely on tax to redistribute income, the more you have to rely on it because you are increasing the cost structure of your productive system and thereby reducing the total income and increasing the need for redistribution of income. So if you start relying on the tax system, you are pushing yourself into a downward spiral that is dangerous.

• 1030

The Chairman: Would any other member of the Chamber like to comment on this point?

Mr. Kent: Even though our Chairman expressed a personal view, he expressed it so well that it carries the automatic endorsement of this table at least at this time.

Mr. Burton: What would be your analyis of why we have not achieved the more equitable distribution of income and of wealth in Canada up to the present time on the basis of the present system?

Mr. Capon: Mr. Burton, in relation to most countries in the world we have in fact achieved a very fair and equitable distribution of income to this point in time. We are running into a problem which is also obvious in the United States and other developed countries. It is a problem which results from an upsurge in technology which I tried to explain it in my opening comments.

We are now generating a far greater proportion of our total wealth through the employment of capital inputs rather than through the employment of human inputs, and when that happens you cannot rely, as we have traditionnally, on wages and salaries as the main distributor of wealth. As we distribute more wealth through the capital system, you are able in those productive companies to pay higher wages because wages are a smaller and a smaller part of the wealth you generate, so it is less important. However, when you do pay higher wages in the productive industries, you push up everybody else's cost because employees everywhere want the same

[*Interpretation*]

cord, qu'un régime fiscal soit un moyen souhaitable de redistribuer les revenus. Nous avons un système d'entreprises libres qui doit rapporter le maximum de produits bruts au pays. Tout ce régime devrait être fondé sur des structures qui assureront une distribution efficace des revenus, autrement, il faudra considérer cette distribution des revenus comme un régime différent de celui de la taxation. Dès que nous nous servons de l'impôt d'une manière progressive, comme nous l'avons fait pour la distribution des revenus, alors ceci constitue une spirale. Plus on compte sur les impôts, plus il faudra compter sur ces impôts, car on augmente le coût du régime de productivité et le besoin de redistribution des impôts. Donc, si vous commencez à vous fier entièrement sur le régime fiscal, vous vous engagez sur une route dangereuse.

Le président: Est-ce que d'autres membres de la Chambre voudraient faire des commentaires à ce sujet?

M. Kent: Je crois que notre président a exprimé une opinion que nous appuyons tous, du moins dans le moment.

M. Burton: Quelle serait votre explication? Pourquoi n'avons-nous pas atteint jusqu'à maintenant un système de distribution des revenus plus juste?

M. Capon: Monsieur Burton, en comparaison avec la plupart des pays, nous sommes arrivés à une distribution très juste, jusqu'à présent. Nous faisons face maintenant à un problème qui se manifeste aussi aux États-Unis et ailleurs. C'est un problème qui résulte du développement de la technologie. Nous obtenons maintenant une proportion plus importante de notre richesse par les investissements qu'en fournissant la main-d'œuvre. On ne peut plus dépendre sur les salaires et traitement comme moyen principal de distribution des richesses. Plus nous distribuons de richesse par le moyen des investissements, plus nous pouvons, dans les entreprises à forte production, payer des salaires plus élevés, parce que les salaires deviennent une partie de plus en plus petite des richesses. Mais quand on paie des salaires élevés dans les industries de production, ceci augmente les taux, parce que tous les employés veulent gagner la même chose que ceux des autres entreprises. On doit leur donner les mêmes salaires qu'aux autres.

[*Texte*]

wages. They do not want to settle for what they can earn by their labour input without the use of capital. They want whatever wages the automotive employee happens to get.

We are getting a basic imbalance in the distribution of income through the wages route because we are generating a wealth through the capital input and our capital ownership is relatively narrow. This is a very fundamental problem, but you are not going to solve it by saying, "Fine we will tax away the money from those who own capital to pay it to those people who do not earn it." All that does is put a disincentive on growth. Your real problem is to get down to the basics of how you change the income redistribution systems recognizing that capital ownership is the thing that you have to get to the households, not income that they have not earned. This is a real big problem. You and I could spend a week on it.

Mr. Burton: Is it not a fact that a greater and greater proportion of the GNP of this country is made up of wages and salaries.

Mr. Capon: Not the GNP. It depends on how you measure real wealth. The way the GNP is handed out, you still have a high percentage in wages and salaries. As I have tried to say before, we have increased wages and salaries because the most productive enterprises can afford to pay higher wages and salaries. That is increasing the cost of our whole structure right down through services. You are seeing the demands that you are getting in governments, for example. This is a factor of technology change and it is happening. It is increasing the rate structure, not on the basis that the income is earned through that route, but on the basis that we have pushed up our costs and they have to pay people those wages and salaries. This is a real fundamental issue.

Mr. Burton: Do you not consider that the people who in fact are earning those wages and salaries are making a contribution to the total wealth production of the country in terms of their labour as such?

Mr. Capon: Of course they are making contributions, but our problem is how do you measure that contribution in terms of dollars. What I am saying to you is that the result of technology is to put less and less of the actual wealth generation onto the worker and more and more onto capital. Let me give you an example of what I mean.

It took 5,000 men with shovels to move a certain amount of earth. You come in with one power shovel and one power shovel with one operator moves the same amount of

[*Interprétation*]

Donc, il y a un déséquilibre qui se fait sentir dans la distribution du revenu. C'est un problème tout à fait fondamental et on ne pourra pas le résoudre en pensant qu'on va retirer des impôts des gens qui gagnent beaucoup pour les donner à ceux qui gagnent moins. Ce qu'il faut vraiment, c'est voir comment on peut changer le système de redistribution des capitaux en se souvenant bien qu'il faut donner aux gens des revenus qui sont bien à eux et non qu'ils n'ont pas gagnés.

M. Burton: N'y a-t-il pas de plus en plus du produit national brut du pays qui est composé de traitements et salaires?

M. Capon: Pas le produit national brut. Ca dépend de votre façon de mesurer la richesse réelle. Dans la façon dont le revenu national brut est distribué, il y a toujours un pourcentage élevé pour les traitements et salaires. Comme je le disais auparavant, nous avons augmenté les taux des salaires, parce que les entreprises plus productives peuvent se permettre de payer des salaires plus élevés, et ceci augmente le prix de tous les services. Vous voyez bien les tarifs que demandent les gouvernements. Ceci résulte des progrès technologiques et ceci change la structure des tarifs. C'ests parce que nos frais augmentent qu'il faut absolumnet payer ces salaires. C'est là le problème fondamental.

M. Burton: Mais ne pensez-vous pas que les gens qui gagnent ces salaires apportent à la production totale du pays, en travaillant ainsi?

M. Capon: Mais certainement. Mais il faut savoir comment mesurer cet apport en dollars. A cause de la technologie croissante, la génération de la richesse ne vient pas tellement du travailleur mais du capital.

Par exemple, nous avons pris 5,000 hommes à un moment donné pour déplacer de la terre. Mais on arrive avec une pelle automatique qui peut faire le travail de ces gens. On ne

[*Text*]

earth. Now you cannot say to me that the power shovel operator is entitled to the wages of 5,000 men. That is not the value of his input; it is the capital that has done the work. This is what is happening today.

Mr. Burton: But at the same time, using a very elementary type of example, that power shovel operator requires a great many more skills in carrying out his job than did in fact the men who formerly simply wielded the shove.

Mr. Capon: Actually I suspect he requires a lot less because it is relatively simple to train to push buttons.

Mr. Burton: I would argue with that very fundamentally. The fact is that there are many people in our labour force today who require a great deal of technical skill and training before they are able to undertake the job that they do.

Mr. Capon: Absolutely. We are upgrading our whole skills and this is vitally important. By upgrading all our skills, we are increasing the value of the human input by those individuals. Unfortunately, though, we are probably reducing the total number of workers needed for the output.

Mr. Burton: For a particular unit of output; there is no question about that.

Mr. Capon: Absolutely. Unless we can increase the total output in the country, we are going to have a ghastly unemployment problem, so we have to push for more and more total output and more and more total investment. If we can do that, then we can justify paying higher wages. I suspect you are always going to have a percentage of workers, unfortunately, who will not be upgraded. I suspect that unfortunately underprivileged people may be more permanently unemployed than we would like to think and this is a problem that we have to face.

Mr. Burton: Then what are you going to do with those people?

Mr. Capon: I would rather say, what are you going to do with those people?

Mr. Burton: Very good, very good. I think that brings us right to the nub of the problem. You have in effect said, and I really cannot argue with you as such in that context, that from your viewpoint as the Canadian Chamber of Commerce representing a large segment of the Canadian business and industry, you are really unable to cope with that job as such because you have your job to carry out in industry to produce the goods, to

[*Interpretation*]

peut pas dire que celui qui fait marcher cet appareil a droit au même salaire que les hommes qui fournissent l'effort physique.

M. Burton: Mais c'est certainement un exemple très simple, parce que celui qui fait marcher la machine doit certainement avoir des connaissances plus considérables que celui qui retourne la terre avec une pelle.

M. Capon: Je trouve qu'en fait cet homme avait beaucoup moins d'habiletés car c'est facile d'apprendre à presser des boutons.

M. Burton: Je ne dirais pas cela. En fait, il y a beaucoup de main-d'œuvre maintenant qui a besoin d'une bonne formation avant de pouvoir faire le travail qu'on leur donne.

M. Capon: Oui, certainement. Nous perfectionnons tous les métiers et on augmente ainsi la valeur de la contribution de tous ces travailleurs. Malheureusement on réduit sans doute le nombre total des travailleurs nécessaires pour la production.

M. Burton: Pour un certain genre de production, il n'y a aucun doute à ce sujet.

M. Capon: Et à moins de pouvoir augmenter la production totale, nous allons certainement avoir un problème épouvantable de chômage. Si nous pouvons le faire, nous pourrions payer des salaires plus élevés. Il y aura malheureusement un pourcentage de travailleurs qui ne pourront certainement pas apprendre d'autres métiers. Les gens défavorisés seront peut-être en chômage de façon plus permanente que nous le souhaiterions. C'est un problème auquel nous devons faire face.

M. Burton: Mais qu'est-ce que nous allons faire de ces gens?

M. Capon: J'aimerais mieux vous demander à vous ce que vous allez en faire.

M. Burton: Nous voici au cœur de l'histoire. Vous avez dit, et je ne discute pas ce que vous avez dit, que de votre point de vue, c'est-à-dire la Chambre de commerce qui représente un secteur important de l'industrie et du commerce, vous ne pouvez pas vous attaquer à ce problème. Vous avez un secteur de l'industrie qui produit des marchandises et dans votre cas, vous pouvez faire certaines choses mais vous ne pouvez pas faire tout ce travail.

[*Texte*]

carry on your business and within your own framework you can do certain things, but you simply cannot do the total job.

Mr. Capon: This is not what we said, Mr. Burton.

Mr. Burton: I have no argument with that thesis as such.

Mr. Capon: We have said that we will do our sector magnificently provided we have the fiscal and other policies which provide the right incentives for economic growth. We have said that the country's total income will depend primarily upon its successful business system.

However, looking into the future, a very high percentage of employed people is likely to be entirely in nonbusiness areas. Education is taking a far higher number of people than it ever did. The demands on education are far greater and they are continuing to grow. Our health institutions are taking a far greater share of total employment. You only have to look around Ottawa's skyline to see what is happening in employment by government. Employment in service areas and other sectors that have nothing to do with business is going to increase substantially as the quality of life goes up. Our concern is to be able to pay for a better quality of life and that is where the government sector is so important in trying to affect the generation of income and the distribution of income.

If government will operate at policy levels so as to maximize the generation of real wealth—that is the business sector's job, we will generate the wealth—then the distribution of the wealth we generate will look after our unemployment problems, certainly through my lifetime, by improving the quality of life and this is employment in areas which are not business areas. The employment of people in the country is not the total job of business. Business employs a lot of people. The job of business is to generate the wealth of the country and if we generate the wealth in automated plants that have no employees, so be it, if that is the system that generates the maximum amount of wealth. Our concern is what do our people do.

Another factor that we have to face up to in my lifetime is the fact that we are going to have to live with leisure whether we like it or not. There are more leisure hours now than there are working hours and this is going to be a great challenge.

Mr. Burton: Sir, it seems to me there is a very important point involved when you threw the question back to me, "What are

[*Interprétation*]

M. Capon: Ce n'est pas ce que nous avons dit monsieur Burton.

M. Burton: Je n'ai aucun argument à apporter.

M. Capon: Nous avons dit que nous travaillerions ardemment pourvu que nous ayons une politique fiscale encourageante au point de vue de l'expansion économique. Nous avons dit que l'expansion du pays dépend certainement de la bonne marche des affaires.

A l'avenir, beaucoup de gens seront en chômage dans d'autres secteurs que dans les affaires. Dans l'enseignement, on emploie beaucoup plus de gens et on continuera à en employer. Les services de bien-être font aussi leur part. Vous n'avez qu'à regarder dans Ottawa pour voir combien de gens travaillent pour le gouvernement. Les emplois dans le secteur des affaires et dans d'autres domaines continueront à augmenter à mesure que les conditions de vie s'amélioreront. Ce que nous voulons, c'est assurer un meilleur niveau de vie et c'est précisément dans la génération et la distribution des revenus que le gouvernement peut nous aider, si le gouvernement veut maximaliser la création de richesses réelles. La distribution des richesses ainsi créées prendra soin de nos problèmes de chômage en améliorant les conditions de vie, et ceci fait partie d'un des secteurs autres que celui des affaires. Donc l'emploi ne revient pas simplement au monde des affaires. Il nous faut créer des richesses. Si le moyen de créer des richesses est d'avoir des usines automatisées où il n'y a aucun employé, soit! Mais il faut savoir ce que les gens vont faire.

Il y aura à l'avenir beaucoup plus d'heures de loisirs que d'heures de travail et ceci posera de plus en plus de problèmes.

M. Burton: Quand vous m'avez dit: «Qu'est-ce que vous allez faire?» Il y avait là plusieurs notions d'impliquées, notamment

[*Text*]

you going to do", namely what is government, the public sector, going to do about this question of those who really are considered underprivileged people. We might use a variety of terms, but I think we agree on the area that is involved. It in fact includes the area and group of people who were described in the Economic Council of Canada reports as living in conditions of poverty, namely one fifth of Canadians as such.

Mr. Capon: Right.

• 1040

Mr. Burton: All of us have to be concerned with that group. It seems to me the implication of your remark is that it is not the job of business nor of industry really to do the job required to deal with the problems of that particular group of the economy. This is really something that involves programs that can only be carried out by the public sector as such. It seems to me here then we have some very important points involved, because we have to recognize the fact that the present economic system and its present operation have not resulted in an equitable distribution of income, and this has been made quite clear by the Economic Council of Canada as well. Really, it is going to require public policies including the use of the tax system for the redistribution of income as not the only objective of the tax system, but one of the objectives of a tax system. Also through your public sector, you are going to have to be concerned, as you pointed out, with education. It is really the job of the public sector and it is going to require even greater costs and greater contributions in the future. Thus it seems to me that this contains some very important implications in terms of the representations that you have made to us today.

Mr. Byers: If I may answer that briefly, I think it is a question of where the emphasis goes. The best answer I can give you is on page 6, in paragraph 6 of our brief where the Chamber maintains:

> 6. The nation's first economic objective is prosperity for all Canadians. This can be achieved only through the generation of the maximum amount of wealth, with the broadest possible equitable distribution of that wealth amongst our people... Apparent emphasis by government on equity is in conflict with the need for priority to be given to generating new real wealth if Canadians are to have reasonable living standards.

[*Interpretation*]

qu'est-ce que le gouvernement, le secteur public fera pour aider ces personnes défavorisées. Sont considérées comme des personnes défavorisées celles que le Conseil économique du Canada décrit comme vivant dans des conditions de misère.

M. Capon: C'est juste.

M. Burton: En d'autres termes, nous devons nous occuper de ces groupes-là. Vous dites que ce n'est pas à l'industrie ou au domaine des affaires de faire le travail nécessaire pour résoudre les problèmes de ce groupe particulier de l'économie. Les problèmes doivent relever de la seule compétence du gouvernement. Nous devons reconnaître que le système économique actuel n'a pas assuré une distribution juste des revenus. Le Conseil économique l'a indiqué bien clairement. Il faudra aussi des politiques gouvernementales pour assurer la redistribution des revenus. C'est un des objectifs du régime fiscal et comme vous l'avez dit, il faudra s'occuper de l'enseignement. Ceci relève des gouvernements et ceci demandera plus d'aide, d'appui de la part du gouvernement. Ceci est très important.

M. Byers: A la lumière des instances que vous avez présentées aujourd'hui, je crois que tout dépend de l'endroit où l'on attache le plus d'importance. On trouve l'exemple le plus juste de ceci à la page 6, paragraphe 6 de notre mémoire, où la Chambre de commerce maintient que:

> Le premier objectif économique que poursuit la nation est la prospérité pour tous. Cet objectif ne peut être atteint que si l'on produit le maximum de richesses et que si ces richesses sont réparties le plus largement et le plus équitablement possible parmi la population.
> ...Le fait que le gouvernement semble mettre l'accent sur l'imposition des actionnaires est en contradiction avec la nécessité d'accorder la priorité aux agents de

[*Texte*]

You have to have the money available to provide the new living standard before you can take the necessary steps to raise the standard of living. I think that extra is the shortest possible answer I can give you, it is a question of priority.

[*Interprétation*]

production des richesses si nous voulons avoir un niveau de vie acceptable au Canada.

C'est une question d'ordre prioritaire.

Mr. Burton: Certainly I think there are some important points contained in that paragraph. You point out the need for allocation of funds and of resources if, in fact, we are to achieve growth in the economy. In addition, you then point to the principle of inequitable distribution of that wealth. It seems to me that with our present course of policies and action we have not achieved an equitable distribution of wealth. This, I think, is being borne out by the Economic Council of Canada and many other agencies in its studies. I think DBS surveys have shown that in spite of real growth in the incomes of many groups in the economy, in fact a disparity of wealth is probably almost as great as in past years or some decades past. It seems to me there has been no real change in that pattern.

M. Burton: Je crois qu'il y a des points importants dans ce paragraphe. Vous soulignez le besoin d'allouer les fonds et les ressources... si nous voulons vraiment avoir une croissance dans l'économie. Vous parlez ensuite de la mauvaise distribution des revenus. Avec nos politiques actuelles, nous ne sommes pas arrivés à cette répartition juste des revenus. Le Conseil économique du Canada et d'autres organismes du gouvernement ont bien indiqué l'étude du bureau fédéral de la statistique à savoir que la disparité de la richesse est presque aussi importante que par le passé. Il n'y a pas eu de changements réels dans ce domaine.

Mr. Capon: Mr. Burton, I think we are in an area where there is room for some very serious disagreement. In the first place, a relatively small percentage of our people as a whole are really in that underprivileged class. This is a very real problem for the country and business is just as concerned about the fact that we have this group of people as is government. Our job in business is to generate the maximum amount of wealth, and if it is generated, it will allow funds to look after that kind of problem. Unfortunately, if we adopt government policies, which assume that all of our people need redistribution of wealth and maximize the redistribution of wealth taxing it away from you to hand part of it back to you and part of it to somebody else, then we get into a very high cost element in our tax system. This is what we are concerned with.

M. Capon: Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites là, monsieur Burton. Un très faible pourcentage de la population se trouve dans cette catégorie défavorisée. C'est vraiment un problème pour le pays et le monde des affaires s'en préoccupe tout autant que le gouvernement. Dans le monde des affaires on veut créer le maximum de richesses et ainsi on pourra s'occuper de ces problèmes. Si nous adoptons des politiques du gouvernement qui supposent que tous ont besoin de la redistribution des richesses, si on l'enlève à certains pour la donner à d'autres, ceci crée des difficultés, ceci fait augmenter les impôts.

We say that we in business will fulfil our responsibility to society if we operate so as to generate the maximum amount of national wealth. Certainly a tax system has to provide enough money to meet the real problems of the country and this real problem of underprivileged people is much less than you might give the impression when you talk about it as a global problem. It is not global in that sense and it can be met out of the amount of wealth that we generate. However, if we use the tax system to redistribute wealth on the

Nous disons que dans le monde des affaires nous allons faire tout notre possible pour augmenter les richesses. Un système fiscal doit fournir suffisamment d'argent pour résoudre des problèmes qui se posent relativement aux gens défavorisés. Ce problème est en réalité beaucoup moindre que vous ne le laissez croire. On peut certainement s'occuper de ces personnes avec les moyens que nous avons mais si nous nous servons du régime fiscal pour redistribuer les biens en masse, et que nous les donnons à certains qui n'en ont pas,

[*Text*]

masses scale, including redistribution to those who do not need the redistribution, when you add to the cost structure, you push inflation and you damage the economy.

The Chairman: Mr. Burton, your time has expired.

Mr. Burton: Could you mark me down for a second round, then, Mr. Chairman?

The Chairman: I will give you a chance at a second round. Mr. Roberts has his hand up. Mr. Roberts.

Mr. Roberts: If I could just follow on, I was going to ask how large a proportion of the population you think this category to which Mr. Burton has referred is? What percentage of the Canadian population would you put at the poverty level?

Mr. Capon: I would put the poverty level at 1 per cent.

Mr. Roberts: The figure is 25 per cent.

Mr. Capon: That depends entirely on what you call poverty.

Mr. Roberts: One quarter of Canadian families have a family income of under $2,500 a year.

Mr. Capon: Yes, and I got married on an income of much less than $2,500 a year.

Mr. Roberts: A long time ago was it not?

Mr. Capon: Not that long ago, actually, and this of course is one of our big problems.

Mr. Roberts: Are you seriously going to tell me that a poverty problem of the substantial elements that we have in our country in which roughly 20 per cent of our urban population and 40 per cent of our rural population are living at standards which have been described by every reasonable study as being at or under poverty levels, is not a global problem in Canadian society?

The Chairman: Mr. Capon just before you answer. I want to address my remarks to you and to the members of the Committee. While I think it is important that we have a discussion of the philosophical approach of those who are presenting briefs, because it helps to make their proposals understandable, there comes a time when I think that we have to try to distribute our time as well to the actual proposals of the White Paper itself. I would be remiss if we spent too long on this particular point. With that caution you have the floor and I hope then you would be able to

[*Interpretation*]

nous augmentons les frais, nous encourageons l'inflation et nous nuisons à l'économie.

Le président: Monsieur Burton, votre temps est terminé.

M. Burton: Pourriez-vous alors m'inscrire au second tour?

Le président: Certainement. M. Roberts a une question à poser.

M. Roberts: Quel pourcentage de la population serait compris dans la catégorie de gens défavorisés?

M. Capon: Un pour cent.

M. Roberts: On a calculé 25 p. 100.

M. Capon: Tout dépend du niveau auquel vous fixez le seuil de l'indigence.

M. Roberts: Le quart des familles canadiennes ont un revenu annuel inférieur à $2,500.

M. Capon: Je me suis marié avec un revenu de beaucoup moins que cela.

M. Roberts: Il y a longtemps, n'est-ce pas?

M. Capon: En fait, il n'y a pas tellement longtemps. C'est justement un de nos problèmes sérieux.

M. Roberts: Il y a environ 20 p. 100 de la population urbaine et 40 p. 100 de la population rurale canadienne qui vivent au seuil ou même dans la pauvreté. Allez-vous me dire que ceci ne constitue pas un problème très sérieux dans notre société?

Le président: Avant de répondre, je voudrais vous signaler, messieurs, qu'il est important d'étudier ces questions de philosophie parce que ceux-ci nous aident à comprendre les suggestions contenues dans les mémoires, mais nous devons essayer de répartir notre temps aussi bien que possible pour que nous puissions nous occuper des propositions qui se rapportent directement au Livre blanc.

[*Texte*]

answer Mr. Roberts and Mr. Burton in a few sentences and we can get back to the White Paper.

Mr. Burton: Mr. Chairman, on a point of order, I was not going to object to your remarks until that last remark. This has been very much on the White Paper. I think that regardless of whether any of us agree or disagree with some of the viewpoints or philosophy presented in the presentation to us, what we have been discussing this last while has been the very central contention of their brief. I submit that it is a very valid part of our considerations and it is not apart from the White Paper. I, therefore, have to take serious objection to that last remark in which you suggested we would have to get back to the White Paper.

The Chairman: Mr. Burton, I think I acknowledged in my opening remarks that this was very much germane to the subject.

Mr. Burton: And the presentation.

The Chairman: And the presentation. Mr. Capon.

Mr. Capon: Mr. Roberts, what we have tried to say is that this so-called poverty problem has developed really because we are not allowing our economic system to function so as to generate the maximum amount of wealth. The thought that we can in fact, solve our poverty problem by handing income to people is not any solution, because to hand income to those people, you have to take it from other people who have earned it and fundamentatlly people do not like to work to hand over what they have produced to somebody else. Therefore, if that is the distribution system you use for income, you destroy the incentive of your most productive people and this has been proven time and time again. The British system is a good example where for many years they have used a redistribution pattern which has resolved in Great Britain, which is my home country, falling way down as the world's economic leader. The big reason for that has been a socialist redistribution of wealth.

Now we are saying you cannot solve the poverty problem that way. To increase the total amount of national wealth is your best answer. By all means get after the poverty problem, but if you get after it by handing people income, there is no end to that; the more you hand out, the more you have to hand out, you increase the cost structure, you increase inflation. It is inflation that causes $2,500 a year to be a poverty level, and by gosh, if you follow that system in five year's

[*Interprétation*]

M. Burton: J'invoque le règlement. Je dois objecter quelque chose à votre dernière remarque. Vous parlez constamment du Livre blanc, quelle que soit notre opinion, que nous soyons d'accord ou non, à propos des points de vue qui nous sont présentés du mémoire... C'est une partie très importante de nos considérations... Par conséquent, je m'oppose à votre dernière remarque à savoir qu'on doit revenir au Livre blanc.

Le président: Monsieur Burton, j'ai dit que ceci se rapportait étroitement à ce sujet.

M. Burton: Et à l'exposé.

Le président: Oui, et à l'exposé.

M. Capon: Monsieur Roberts, on cherche à dire que tout ce problème de la pauvreté s'est développé parce que nous ne laissons pas notre système se développer afin de produire le plus de richesses possible, de sorte qu'on ne peut résoudre le problème de la pauvreté qu'en donnant du revenu à ces gens. Ce n'est pas une solution parce qu'en leur donnant quelque chose, il faut l'avoir pris à d'aures et personne n'aime travailler pour que d'autres aient le bénéfice de ce qu'il produit. Par conséquent, si c'est le régime que vous utilisez dans le régime fiscal, vous détruisez le stimulant et ceci a été prouvé maintes et maintes fois. Le régime britannique en est un exemple: pendant des années ils se sont servis d'un système de distribution qui a causé la détérioration économique de la conjoncture anglaise. La raison c'est la redistribution socialiste de la richesse.

On ne peut pas résoudre le problème de cette façon-là. La meilleure solution c'est d'augmenter le taux du revenu. Il ne s'agit pas cependant de donner plus d'argent aux pauvres. Plus vous leur en donnez, plus vous devez leur donner; vous augmentez les impôts et l'inflation. C'est l'inflation qui fait que le seuil de l'indigence est à $2,500. Si vous procédez ainsi, ce seuil dépassera $5,000 et $10,000 dans cinq ans.

[*Text*]

time it is going to be $5,000 and then $10,000, and that is the way it will go.

• 1050

The Chairman: Mr. Roberts, on the same point?

Mr. Roberts: I am not sure whether it is the same point, but it is not, I think, going to be on the point to which you are objecting, if that is all right.

The Chairman: I recognize you, Mr. Roberts.

Mr. Roberts: I was just interested in the reference to the British situation, and I have a certain sympathy with Mr. Capon's remarks. It always puzzles me that people choose the British example and ignore the Swedish example where there have been higher tax rates and in the same period. The Swedes have now passed us in terms of standard of living. The swedes have a higher average income than we have in Canada. There these kind of tax rates which you are objecting to in the British system do not seem to have had the unfortunate consequences which you, generalizing from the particular British case, ascribe to all countries which go in for progressive tax structure.

Mr. Capon: On the contrary, Mr. Roberts. I am ascribing it to the Anglo Saxon people who are a different race from the Swedish race. I am back from Sweden fairly recently and they also have some very serious developing problems. They, as a race, are more homogeneous. They live in an even worse climate than Canada and they have been prepared to live rather differently through many centuries on a more self-contained and on a more homogeneous basis, and God bless them. However, that is not the way the Anglo Saxon people react to incentives and we are trying to be realistic here. We are part of North America; we are not part of Scandinavia. We do not believe the Swedish system is going to work in Canada. We think the British system is more liable to work and we are afraid of it.

Mr. Roberts: Thank you Mr. Capon.

The Chairman: As I indicated earlier, I have one or two questions on other aspects of the White Paper. Mr. Riehl.?

Mr. Riehl: I think the Swedish tax system has some special incentives built into it to provide for capital expansion and investment.

Mr. Burton: Expansion or contraction from time to time.

[*Interpretation*]

Le président: Monsieur Roberts, voulez-vous discuter du même sujet?

M. Roberts: Ce ne sera certainement pas sur le point auquel vous objectez un argument.

Le président: Je vous cède la parole monsieur Roberts.

M. Roberts: Cette allusion de M. Capon à propos de l'Angleterre m'intéresse. Pourquoi parle-t-on toujours de l'Angleterre et non de la Suède où le taux d'augmentation est beaucoup plus fort et le niveau de vie plus élevé qu'au Canada. Par conséquent le taux d'imposition que vous objectez pour l'Angleterre n'a pas découragé qui que ce soit en Suède et dans les autres pays où l'on a entrepris la réforme fiscale.

M. Capon: Au contraire, monsieur Roberts, je reviens au peuple anglo-saxon qui est différent du peuple suédois. Ils ont eux aussi des problèmes sérieux. En tant que race ils sont beaucoup plus homogènes. Ils vivent dans un climat semblable à celui du Canada. Ils ont appris à vivre de façon différente depuis des siècles, de façon homogène, différente, mais ce n'est pas la façon dont les Anglais réagissent aux encouragements. Soyons réalistes, nous ne sommes pas anglais, nous ne sommes pas suédois, voyons la façon dont ce système pourrait être appliqué et quelles seraient ses répercussions au Canada.

M. Roberts: Merci, monsieur Capon.

Le président: Comme je l'ai dit tout à l'heure, j'ai encore une ou deux questions au sujet du Livre blanc. Monsieur Riehl?

M. Riehl: Je crois que le régime suédois contient des stimulants inhérents aux dispositions pour l'expansion et l'investissement du capital.

M. Burton: L'expansion ou la diminution de temps à autre.

[*Texte*]

Mr. Riehl: Yes.

The Chairman: The question I would like to put to you Mr. Byers or Mr. Capon is with respect to the bottom of page 13 under "Small Businesses" Your paragraph 45.

> 45. The Council is of the view that it is important to encourage savings and growth and for that purpose there should be a special incentive granted to small businesses that require capital for expansion purposes.

We have been seeking specific suggestions what forms these incentives might take and I wonder if you have any particular suggestions you would like to put forward? Mr. Riehl.

Mr. Riehl: As a Chamber we did not develop a specific pattern that we thought should be followed so perhaps any comments I might make would be considered personal comments. I think it should be recognized that the greatest problem small business faces is the need for working capital. There is, of course, the need for expansion of capital and fixed assets. But this is not as really as serious a problem as a need for expansion of working capital. The lower rate that was available, as has already been pointed out several times before this Committee, provided not only an additional $10,000 maximum of capital each year but also provided the ability to borrow additional funds from the banks. For small business to expand, it is not unusual for small business to have to turn away business because they cannot carry sufficient inventories or they are unable to extend credit even though they now that if the funds were available they could increase their business on a profitable basis.

Actually the Industrial Development Bank has been very helpful to small business in meeting the requirements for capital and I think to these people in particular the officials of this particular bank, it would be very helpful to this Committee in relating to them the problems they have had in dealing with small business. Certainly the idea of the low rate of tax has been very important in making a presentation to the Industrial Development Bank officials, because one of the things they want to know is where the money is going to come from to be able to pay back Industrial Development Bank loans. They ask usually for a five-year cashflow projection, and in making these projections obviously having retention of an additional $10,000 makes it more readily available to the Bank to repay the amounts

[*Interprétation*]

M. Riehl: C'est bien ça.

Le président: Monsieur Byers ou monsieur Capon, j'aimerais vous poser une question au sujet de l'article à la page 13 de votre mémoire à propos des petites entreprises, paragraphe 45.

> 45. Le Conseil est d'avis qu'il est important d'encourager l'épargne et la croissance et qu'à cette fin, on devrait accorder des allocations d'encouragement aux petites entreprises.

Nous avons demandé des suggestions sur la forme précise de ces encouragements, qu'est-ce que vous proposez?

Monsieur Riehl.

M. Riehl: La Chambre de Commerce n'a pas mis au point des propositions précises à suivre de sorte que tout ce que je vais dire constitue une opinion personnelle. Il faut reconnaître que le plus grand problème qui se pose aux petites entreprises c'est un besoin de capitaux de travail. Naturellement, il faut des capitaux aussi pour les immobilisations, mais ce n'est pas un problème aussi sérieux que celui de la liquidité d'argent. Le taux inférieur qui existait autrefois non seulement procurait un capital maximum de $10,000 par année mais permettait aussi d'emprunter des fonds supplémentaires des banques. Pour les petites entreprises qui veulent s'étendre elles doivent souvent refuser du travail parce qu'elles ne peuvent pas garder de stocks et ne peuvent pas élargir le crédit. Mais si les fonds étaient disponibles, elles pourraient étendre leur activité pour avoir des bénéfices.

En fait, la Banque du développement industriel a été utile aux petites entreprises en leur prêtant le capital voulu. Les directeurs de la banque pourraient exposer très bien auprès du Comité les problèmes auxquels ils ont fait face en aidant les petites entreprises. Le taux inférieur de l'impôt a été un élément très important pour les fonctionnaires de la banque, parce que l'une des choses qu'ils voulaient savoir c'est comment ces petites entreprises auraient les capitaux voulus pour rembourser leur emprunt. Généralement, tout est fait en fonction d'une projection de 5 ans; en faisant cette projection et en ayant cette disponibilité de $10,000 de plus, la banque peut rembourser plus facilement et celle-ci considère que c'est une partie très importante du tout.

[*Text*]

and they usually consider this a very necessary part of the presentation.

As far as other means of obtaining capital for capital equipment, there are lease arrangements, which can be made with a number of equipment manufacturers; there are lease-back arrangements which can be made for buildings. Really when you get back to it, their primary problem is working capital, and I do not think you can get away from that. I think the system in force up to the present time has been very helpful in this regard. There has been some comment made that this is available to all corporations, and this is probably true. I do not think General Motors, for example, consider this an important incentive to them in the tax system. I do not think large corporations are expecting that they should have this low rate of tax, so I do not think there would be any problem in adjusting an incentive system that would apply mainly to small corporations. As we are really interested in the expansion of small business that is going to provide jobs to people and to expand the economy, we could even perhaps limit it to corporayions which sell goods or provide services. Perhaps the incentive could be tied to expansion. In other words, if the business is indeed expanding and really requires this incentive, those are the businesses that it should be limited to. I think a number of formulas could be worked out such as taking a moving average of the increased sales or some other criteria and basing the availability of this lower rate to these particular businesses.

The Chairman: Thank you Mr. Riehl. Are there further questions? Then we will begin the second round. Mr. Burton?

Mr. Burton: Mr. Chairman, as the witnesses indicated, we could continue some of the discussion we were involved in earlier ad infinitum, but it is certainly not my intention or wish to do that at this stage. We do have to have some discussion of some of the basic points involved in the presentation made by the Chamber of Commerce. I would just like to make a couple of more points and ask for comments with respect to some of our discussion really of the poor in this country or the underprivileged. There are, of course, a variety of definitions. One of the witnesses suggested that maybe 1 per cent he would really class as underprivileged. I would have to argue with that. I have just returned from a tour with the Regional Development Committee and I saw plenty of examples which would indicate that the percentage is larger

[*Interpretation*]

Pour ce qui est des autres moyens d'obtenir des capitaux, il existe des arrangements de bail auprès des fabricants de machines; on peut aussi arriver à des arrangements pour la location d'immeubles, etc. Mais quand on regarde le fond du problème c'est celui du roulement des capitaux, qui est le plus important. Le système qui a existé jusqu'à maintenant nous a beaucoup aidé. On a dit que ceci était à la disposition de toutes les sociétés, c'est sans doute vrai. Mais je ne pense pas que la General Motors, par exemple, ait considéré ceci comme un stimulant important et que les grandes entreprises s'attendent à obtenir ce taux d'imposition inférieur. Il n'y aura donc aucun problème à mettre au point des dispositions d'encouragement qui aident les petites entreprises. Comme c'est l'expansion des petites entreprises qui nous intéresse, celle des entreprises qui fournissent du travail à la population active et étendent l'activité économique par opposition aux entreprises qui vendent des marchandises et donnent des services, ceci pourrait être lié à l'expansion; autrement dit, si certaines entreprises ont vraiment besoin de ce capital, il faudrait se limiter à ces entreprises-là. Il y a certaines formules qui pourraient être mises au point: par exemple prendre la moyenne des ventes, ou certains autres critères, pour élargir la disponibilité de ce taux à un plus grand nombre de petites entreprises.

Le président: Merci, monsieur Riehl. Avez-vous d'autres questions, messieurs, à poser? Deuxième tour de questions. Monsieur Burton.

M. Burton: Monsieur le président, comme le témoin le disait, nous pourrions continuer la discussion que nous avions amorcée tout à l'heure. Je n'ai pas l'intention de le faire maintenant mais j'estime qu'il conviendrait de parler des questions importantes du mémoire de la Chambre de commerce. Je voulais tout simplement soulever quelques points, demander des explications relativement à notre discussion au sujet de la pauvreté dans le pays. Nous avons le choix entre plusieurs définitions. Certains disaient que peut-être 1 p. 100 de la population est vraiment pauvre ou sous-privilégiée. Je reviens d'une tournée avec un autre comité qui montre que le pourcentage est bien supérieur à cela. Mais vous conviendrez que tout ça est relatif, que ça évolue avec le temps. A un moment donné, vous dites dans votre mémoire que les pau-

[*Texte*]

than that. Nevertheless, I think we agree that this is a relative concept really, as you suggest, as it moves over time as well. At one point I note in the brief you make reference to the poor of this country as compared to the situation in developing countries, and I think there is no argument that there is no comparison in many respects.

Would the members of the Chamber not agree that regardless of whether we are better off or worse off than some other particular country, we cannot indefinitely have very vast or great disparities of wealth without producing serious social problems in the long run?

• 1100

Mr. Byers: I am not trying to dodge the question but the brief we are discussing on tax reform is basically on tax reform and is not on a social distribution of wealth. The Chamber is also interested in that because we have been invited by the Senate Committee on Poverty to present a preliminary brief on poverty. That work is going in hand and I believe the Chamber is appearing before the Senate Committee, I think on the 18th. I, again speaking personally, agree with you that country can never lessen its attempts to help those at the bottom of the pile. There is no doubt about that and we are not, I think with all due respect, saying that you should do it. What we are saying, again I come back to it, is that you take the total amount of the GNP as it is now, the total amount of taxation as it is now and redistribute that you put yourself, in a sense, in a dead end because then the country cannot grow. We maintain strongly that you must increase the vitality and size of the country's economy and then the rest will follow. There then will be the moneys available to redistribute wealth, to increase the lot of those at the bottom end; however you wish to put it. So I am not trying to dodge your question but I do not think specifically this brief is on that particular point.

Mr. Burton: But I am sure you...

The Chairman: I am sorry but I am going to have to interrupt, Mr. Burton. I regret the hour has come when we must adjourn. We must turn this room over to another committee at 11 o'clock. I see some members are entering the room now.

The question I want to put to members of the Committee is this: would you like to call the representatives of the Canadian Chamber of Commerce back at 3.30 p.m. or would you like to start with the representatives of the Board of Trade of Metropolitan Toronto? We

[*Interprétation*]

vres du pays ne peuvent se comparer à ceux des pays sous-développés. C'est vrai.

Est-ce que les membres de la Chambre de commerce n'admettent pas que, que notre situation soit meilleure ou pire que celles des autres pays, nous ne pouvons pas indéfiniment avoir des marges dans la distribution des richesses sans que cela crée, à longue échéance, des problèmes très graves?

M. Byers: Je ne cherche pas à éluder la question, mais dans le mémoire, nous discutons de la réforme fiscale et non de la distribution sociale de la richesse. La Chambre de commerce s'intéresse beaucoup à ce sujet car le Comité sénatorial spécial sur la pauvreté nous a invités à présenter un mémoire préliminaire sur la pauvreté. Ce travail se fait et la Chambre va comparaître devant le comité sénatorial le 18. Personnellement je conviens, comme vous, qu'un pays ne peut jamais diminuer ses efforts pour aider ceux qui sont au bas de l'échelle. Et avec beaucoup de déférence nous ne disons pas dans ce mémoire que vous devriez le faire. Ce que nous disons, et je reviens là-dessus, c'est que si vous prenez tout le produit national brut et le volume total de l'imposition, et que vous les répartissez, vous vous mettez dans une impasse, car le pays ne peut pas étendre son activité. Nous assumons énergiquement qu'il faut augmenter la vitalité et l'étendue de l'économie canadienne et que le reste viendra. L'argent aidera ceux qui en ont le plus besoin. Je n'élude pas la question, mais je ne pense pas que le mémoire traite ce sujet précis.

M. Burton: Pourtant je suis certain...

Le président: Je regrette de vous interrompre monsieur Burton, mais notre heure est passée. Nous devons laisser cette pièce à un autre Comité.

Je veux poser une question aux membres du Comité: Voulez-vous rencontrer les représentants de la Chambre de Commerce à 3 h. 30 cet après-midi, ou bien commencer avec ceux du Board of Trade de Toronto? Nous avons deux séances à prendre. Nous avons deux

[*Text*]

have two further periods and both of the briefs that will come before us are very substantial ones as, indeed, this one has been. I would appreciate your guidance.

Mr. Roberts: The Board of Trade of Metropolitan Toronto.

The Chairman: Is it agreed that we should call the representatives of the Board of Trade of Metropolitan Toronto?

Mr. Burton: If there are no further witnesses I had only a couple of further questins, Mr. Chairman. They were important questions but...

The Chairman: Mr. Burton, I regret we have to give up the room.

Mr. Burton: I have no wish to hold up the work of the Committee. I would just like to put on the record before adjournment that I was going to draw attention to a sentence near the top of page 7 of the Chamber's brief where it says:

> ...Canada must follow policies which will channel the greatest possible share of her national income to savings for investment and a reasonable amount to consumption to allow living standards to rise progressively.

I had wanted to question the Chamber on that particular sentence in terms of where they draw the line. The implication of the sentence as it is stated is that there is no limit and that is one question. The other element is between the area of public and private investment where I think we could also have some considerable discussion. I simply wanted to put that on the record.

The Chairman: I regret there will not be time to provide the detailed discussion, perhaps even debate, on the point that many members including the witnesses, I am sure, would enjoy indulging in.

To Mr. Byers, to the representatives of your group, Mr. Capon, Mr. Kent, Mr. Scoffield, Mr. Riehl, Mr. Crawford, Mr. Hulbig and Mr. McNally, thank you for being with us; thank you for presenting a very constructive brief.

Mr. Byers: Thank you, Mr. Chairman.

AFTERNOON SITTING

• 1538

The Chairman: Gentlemen, I call this meeting to order.

We have with us this afternoon, and I am very pleased to welcome them on your behalf,

[*Interpretation*]

mémoires, qui sont aussi importants que celuici. Je m'en remets à vous.

M. Roberts: Je rencontrerai les représentants du *Board of Trade,* de Toronto.

Le président: Il est donc décidé que nous rencontrions les représentants du *Board of Trade* de Toronto?

M. Burton: J'aimerais poser quelques questions, monsieur le président...

Le président: Je m'excuse, il faut partir.

M. Burton: Je ne veux pas retarder le travail du Comité, mais je veux simplement dire avant que la séance se lève que j'allais signaler une phrase au début de la page 7 du mémoire de la Chambre de Commerce qui dit:

> Le Canada doit appliquer une politique qui dirigera la plus grosse part du revenu national vers l'épargne pour les investissements et une autre part vers la consommation afin que le niveau de vie augmente.

Je voulais demander à la Chambre de Commerce où il faut tirer la ligne. La phrase laisse croire qu'il n'y a aucune limite à ces montants. Il y a aussi la question des investissements privés et publics. Nous pourrions en discuter longtemps.

Le président: Je regrette, nous n'aurons pas le temps d'en discuter.

Je remercie M. Byers ainsi que les représentants du groupe, MM. Capon, Kent, Scoffield, Riehl, Crawford, Hulbig et McNally d'être venus ici et d'avoir présenté un excellent mémoire.

M. Byers: Merci, monsieur le président.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Messieurs, la séance est ouverte.

Nous avons l'honneur de recevoir parmi nous aujourd'hui les délégués choisis du

[*Texte*]

the Board of Trade of Metropolitan Toronto, well represented by a distinguished delegation. I shall ask Mr. J. W. Kerr, its President, to introduce the members of the Board to us and, if he sees fit, to make a brief opening statement. Mr. Kerr.

Mr. J. W. Kerr (President, The Board of Trade of Metropolitan Toronto): Thank you very much, Mr. Chairman.

Gentlemen, please accept our very sincere thanks for this opportunity to appear before you and to speak to our brief on the White Paper Proposals for Tax Reform. These proposals have great significance for the business community. The Board of Trade of Metropolitan Toronto as a membership of more than 15,000 and represents a very wide variety of small, medium and large business enterprises and services. We represent a great many small business operations.

We feel it is our duty to express our views on this White Paper to you, as members of Parliament, and I think it is factual to say that our views represent a major cross-section of the business community in the Metropolitan Toronto region.

The approach and procedure we have followed during our analysis of these proposals is described in the preface of our brief.

In our membership we have considerable tax talent, business experience and knowledge, and we believe our brief reflects this practical experience. We trust you will find it objective, constructive and helpful to your efforts.

I would like very much, sir, to introduce the members of our delegation. First, Mr. Donald S. Anderson, now 1st Vice-President and President-elect of the Board of Trade, Senior Vice-President and Director of the Royal Bank of Canada; next Mr. Philip T. Clark, F.C.A., Chairman of the Board's Taxation Committee and, as many of you know, Comptroller of Revenue for Ottario from 1948 through 1963 and now in private practice as a tax consultant; on my immediate right Professor S. Friedland, Economic Adviser to the Board of Trade's Taxation Committee and Director of Capital Markets Research Programme, York University; Mr. J. K. Gibson, F.C.A., member-elect of the Board of Trade Council, past Chairman and member of the Board of Trade's Taxation Committee, a senior partner of Clarkson Gordon and Company; Mr. S. E. Edwards, Q.C., member of the Board's Taxation Committee and a partner in the Fraser and Beatty law firm; Mr. R. M. Wingfield, C.A., member of the Board's Taxa-

[*Interprétation*]

Board of Trade of Metropolitan Toronto. Je les salue en votre nom. Je demanderai à M. J. W. Kerr, président de la Chambre, de bien vouloir nous présenter les délégués et faire, s'il le désire, une brève déclaration. La parole est à vous, monsieur Kerr.

M. J. W. Kerr, président du «Board of Trade of Metropolitn Toronto»: Je vous remercie, monsieur le président. Messieurs, je vous remercie de nous permettre de vous rencontrer aujourd'hui et de présenter notre mémoire sur les propositions du Livre blanc sur la réforme fiscale. Nos recommandations sont d'importance capitale pour les milieux d'affaires. Le *Board of Trade of Metropolitan Toronto* groupe plus de 15,000 membres des entreprises et services, petites, moyennes et grandes. Nous comptons parmi nos membres plusieurs représentants de petits commerces privés.

Il nous incombe de vous faire connaître à vous, membres du Parlement, nos prises de position vis-à-vis des propositions du Livre blanc. Nous pensons que nos vues traduisent celles d'une partie importante des milieux d'affaires de la région du Toronto métropolitain.

Notre approche et nos méthodes d'analyse sont décrites dans la préface de notre mémoire.

Nous comptons parmi nos membres des hommes de talent qui ont la connaissance et l'expérience des milieux d'affaires, et qui nous ont guidés dans notre mémoire. Nous espérons que ce mémoire vous fournira les informations, les idées et l'aide que vous en attendez.

J'aimerais maintenant vous présenter nos délégués: d'abord, M. Donald S. Anderson, premier vice-président et président élu du *Board of Trade* et premier vice-président et directeur de la Banque Royale du Canada; ensuite, M. Philip T. Clark, F.C.A., président du *Board Taxation Committee* et, comme plusieurs d'entre vous le savent, contrôleur des revenus dans l'Ontario, de 1948 à 1963, et aujourd'hui, conseiller fiscal à son bureau privé; à ma droite, le professeur S. Friedland, conseiller économique du *Board of Trade's Taxation Committee* et directeur du *Capital Markets Research Programme* de l'université de York; M. J. K. Gibson, F.C.A., membre du *Bard of Trade Council,* ancien président et membre du *Board of Trade's Taxation Committee,* et associé commanditaire de *Clarkson Gorden and Company;* M. S. E. Edwards, Q.C., membre du *Board's Taxation Committee* et un associé au sein du bureau d'avocats, *Fraser and Beatty;* M. R. M. Wingfield, C.A., membre du *Board's Taxation Committee* et

[*Text*]

tion Committee and Associate of Arthur Andersen and Company; from the Board of Trade Staff, Mr. J. W. Wakelin, General Manager and Mr. T. G. O'Connor, Legal Secretary.

• 1540

Sir, with your permission, we would like very much for our four principal witnesses, Professor Friedland, J. K. Gibson, S. E. Edwards, and R. M. Wingfield, to give a brief resumé of the particular area of participation that they have had in this brief.

The Chairman: Professor Friedland.

Professor S. Friedland (Economic Adviser to Taxation Committee of the Board of Trade of Metropolitan Toronto): An economic analysis of the White Paper indicates there is a clear trade off, as perhaps there must be, between various goals of the economy. In this case it is a case of trade off between an extremely narrowly defined concept of equity and economic growth.

As we look at the White Paper we see on the personal side that savings will tend to be reduced. If we move to businesses in the widely-held corporations the tax laws proposed favour the stable company which can pay out large dividends, versus the high-growth company, and if we move to the closely-held, the biases become even greater. The closely-held company relying more on internally-generated funds than widely-held will suffer even more.

Interest rates, return on all non-equity investments will tend to be raised even higher. There is a hope by the Department of Finance apparently that there will be a repatriation of savings from abroad through institutions, but the data do not seem to support this and it certainly will not be large enough to offset the savings and investment reductions that the other provisions will generate. All the factors then as we go through them point in a direction of anti-growth. It is hardly a trade off, it is more of a sell out, and one can only wonder whether the structure of Canadian society can really sustain the massive changes that are proposed in the White Paper.

Mr. Kerr: Thank you, and now Mr. J. K. Gibson please.

Mr. J. K. Gibson (F.C.A., Past Chairman, The Board of Trade of Metropolitan Toronto): Dealing with the tax reform procedures, we feel the White Paper attempts too much in one dramatic surge of effort. The attempt to deal with everything at once means that alternatives to complex proposals are not

[*Interpretation*]

associé de l'*Arthur Andersen and Company*; enfin, M. J. W. Wakelin, directeur général et M. T. G. O'Connor, secrétaire du contentieux qui appartiennent au *Board of Trade Staff*.

Si vous le permettez, monsieur, nous aimerions choisir comme témoins, le professeur Friedland, J. K. Gibson, S. E. Edwards et R. M. Wingfield qui présentent un bref exposé sur l'aspect du mémoire auquel ils ont contribué.

Le président: Professeur Friedland.

M. S. Friedland (conseiller économique du «Taxation Committee of the Board of Trade of Metropolitan Toronto»): Il ressort de l'analyse économique du Livre blanc, certaines contradictions entre les différents buts de l'économie et il faut arriver à concilier le concept de justice et celui de croissance économique.

Lorsque nous étudions les propositions du Livre blanc, nous voyons que les particuliers ne pourront pas augmenter leurs économies. Dans les milieux d'affaires, en ce qui concerne les sociétés publiques, les lois fiscales favorisent les entreprises à croissance constante qui offrent de gros dividendes, aux dépens des entreprises à croissance accélérée. Les sociétés privées en souffrent davantage, car elles dépendent davantage de fonds privés.

Les taux d'intérêt, les dividendes sur les actions préférentielles tendront à s'élever davantage. Le ministère des Finances a laissé entendre qu'il y aurait peut-être un rapatriement des capitaux en Europe par l'entremise des institutions, mais les chiffres ne semblent pas corroborer ces hypothèses; ce transfert ne serait pas assez important pour contrebalancer la diminution des économies et des placements que les autres facteurs entraînent. L'ensemble tend à arrêter la croissance économique. Ce ne sont plus des modifications que l'on propose mais un chambardement total et on peut se demander si la structure de la société canadienne pourra vraiment supporter les changements considérables que propose le Livre blanc.

M. Kerr: Je vous remercie. La parole est à M. Gibson.

M. J. K. Gibson (F.C.A., ancien président du «Board of Trade of Metropolitan Toronto»): Nous estimons que les propositions du Livre blanc sur la réforme fiscale sont trop radicales et hors de toute mesure. Dans leur effort de tout solutionner à la fois, et devant la complexité des propositions, les propositions

[*Texte*]

likely to be sufficiently considered and we suggest the reform proposals should be considered and implemented in three stages dealing first with the changes most urgently required and leaving the more controversial proposals for more careful consideration.

On individuals and families, we support the proposal for increases in personal exemptions and feel that increased assistance should be made available to older retired persons.

We agree with the proposal for employment allowances and in principle with the proposal for child care allowances, although we have some reservations about the requirement to prove claims.

We feel the proposed reduction in the top rates of tax should be implemented at the outset rather than phased in and more satisfactory income-averaging provisions should be developed.

Mr. Kerr: Thank you, Mr. Gibson, and now Mr. Edwards, please.

Mr. S. E. Edwards, Q.C. (Member Taxation Committee, The Board of Trade of Metropolitan Toronto): Mr. Chairman, I am dealing in this introduction with capital gains, corporations and shareholders, and I will simply summarize the major proposals of the Board in these fields.

First, on capital gains we recommend one half of gains should be included in income with a maximum rate of 25 per cent. That the valuation day procedure should be designed in such a way as to ease the transition and in this respect we cannot recommend anything better than what was proposed in the Carter Report.

We recommend the five-year revaluation proposal be eliminated, and also the proposal about deemed realization on leaving Canada, which we say raises a White Paper wall around Canada, should either be eliminated or deferred until realization. Gains instead should be deemed to be realized at death and to compensate for this we recommend the estate tax should be substantially reduced over a period of time and integrated with the capital gains tax.

In the field of corporations and shareholders, we have a recommendation with respect to small business. We feel it needs assistance, but, on the other hand, the incentive should not help big business. We recommend in that

[*Interprétation*]

alternatives ne sont pas suffisamment étudiées. Nous recommandons que les modifications possibles soient analysées et divisées en trois étapes; que l'on mette la priorité sur les changements de première nécessité et que l'on remette à plus tard la discussion des propositions qui sont sujettes à controverse.

En ce qui concerne les individus et les familles, nous appuyons la proposition d'augmenter les abattements pour charges de famille et d'augmenter l'aide d'assistance aux retraités.

Nous appuyons également la proposition relative aux allocations et nous sommes d'accord en principe avec la proposition d'accorder des allocations pour la garde des enfants, bien que nous ayons quelques réserves sur la nécessité de prouver les droits de réclamation.

Nous estimons que la réduction proposée en ce qui concerne les taux supérieurs d'impôts, devrait être réalisée d'un seul coup plutôt que progressivement. Il faudrait aussi mettre au point des dispositions plus satisfaisantes en matière de revenus moyens.

M. Kerr: Je vous remercie, monsieur Gibson. La parole est à vous, monsieur Edwards.

M. S. E. Edwards, Q.C., (membre du «Taxation Committee, the Board of Trade of Metropolitan Toronto»): Monsieur le président, mon introduction portera sur les gains de capital, les sociétés et les actionnaires. Je résumerai les propositions les plus importantes du Livre blanc à ce sujet.

Nous recommandons d'abord que la moitié des gains de capital soit sujette à l'impôt à un taux maximum de 25 p. 100; que la procédure d'évaluation soit conçue de façon à faciliter la transition et pour ce, les propositions du rapport Carter sont les meilleures.

Nous recommandons d'éliminer les réévaluations de tous les cinq ans de même la proposition relative à la réalisation au moment de quitter le Canada—qui établit un mur autour du Canada—soit ou bien rejetée ou ajournée jusqu'à réalisation. On devrait considérer les gains de capital comme réalisés au moment de la mort et pour compenser nous recommandons que l'impôt sur les biens transmis par décès soit diminué au cours des années à venir et inclus dans l'impôt sur les gains de capital.

En ce qui concerne les sociétés et leurs actionnaires, nous avons une proposition à faire sur les petites entreprises. Elles ont besoin de notre soutien mais nos encouragements ne doivent pas profiter aux grandes

[*Text*]

area that the amount which is subject to the low rate of tax should decrease as income rises so at $105,000 income level the full rate should be applicable on all income.

We suggest eliminating the distinction between closely and widely-held companies and liberalizing the partnership option. We say creditable tax should have no relation to the tax actually paid. We think this is important to preserve incentives and also to make the system simple and workable.

We suggest the gross up of dividends by 50 per cent and credit for the grossed-up tax, or alternatively, the present tax credit increased to 25 per cent and in either case we recommend the credit should not be refundable.

Inter-company distribution should be tax free. We feel in this area our proposals recogize the inflation factor, give effect to incentives and produce a more simple and workable system than the White Paper system would produce. Thank you.

Mr. Kerr: Thank you, Mr. Edwards, and Mr. Wingfield, please.

Mr. R. M. Wingfield, C.A. (Member Taxation Committee, The Board of Trade of Metropolitan Toronto): Mr. Chairman, in the area of business and property income, we strongly believe that goodwill should not be depreciable. It should not be taxed merely by reference to the proceeds without reference to a cost or a v-day value. We do not appreciate the horrendous transitional provisions in the White Paper. We prefer goodwill to be treated just like any other capital asset.

For business expenses, we believe the existing provisions deal adequately with educational conventions, business entertaining expenses and the like.

In the international arena we are concerned over debt capital. We see a serious cost of borrowing for the large sums needed for large projects. Thi is an existing problem and there is no doubt that the withholding tax does weigh heavily on the cost of borrowing from abroad. Canada is one of the few countries whose treaties do not give complete exemption to the 15 per cent withholding tax on interest.

For exports and less developed countries, we wish to see every incentive possible for Canadian business to expand its domestic manufacturing volumes by exporting. The

[*Interpretation*]

entreprises. Nous recommandons que le montant imposable à un taux inférieur doit diminuer à mesure que le total des revenus augmente de sorte qu'au-delà d'un total de 105,000 dollars de revenus, le total des revenus soit imposable à un taux supérieur.

Nous recommandons de cesser de distinguer les sociétés privées des sociétés publiques et de libéraliser les sociétés de personnes. Il ne devrait y avoir aucune relation entre l'avoir fiscal et l'impôt prélevé présentement.

C'est important de maintenir un certain niveau de motivation et de rendre le système plus simple et efficace.

Nous vous suggérons que 50 p. 100 des dividendes soient ramenés à l'état brut et sujets au crédit d'impôt ou que les crédits d'impôt soient augmentés de 25 p. 100; dans les deux cas, nous recommandons que le crédit ne soit pas remboursable. La répartition de la charge entre les sociétés ne devrait pas être taxable. Nous pensons que cette proposition tient compte de l'inflation, de la motivation des gens et est un système plus simple et plus efficace que celui proposé par le Livre blanc.

Messieurs, je vous remercie.

M. Kerr: Merci monsieur Edwards. Monsieur Wingfield, la parole est à vous.

M. R. M. Wingfield (C.A., membre du «Taxation Committee, The Board of Trade of Metropolitan Toronto»): Monsieur le président en ce qui concerne les entreprises et les revenus sur la propriété, nous pensons que la présence de la clientèle ne devrait pas être minimisée. On ne devrait pas taxer les gains sans tenir compte du coût ou de la valeur. En ce qui concerne la référence de notre valeur, nous n'apprécions pas les dispositions épouvantables de transition du Livre blanc. L'effort est aussi méritoire que tout autre avoir. En ce qui concerne les dépenses d'entreprise, les dispositions actuelles sont adéquates pour les dépenses relatives aux conventions scolaires et rencontres d'affaires.

En ce qui concerne les affaires internationales, nous sommes soucieux du total des dettes. Le problème sérieux est que nous avons besoin d'emprunter beaucoup d'argent, pour de grands projets. Ceci est un problème assez important. Il va de soi que la retenue sur les impôts pèse lourdement sur le coût des emprunts faits à l'étranger. Le Canada est un des rares pays qui ne donne pas une exemption complète de ce 15 p. 100 sur les intérêts.

En ce qui concerne les exportations et les pays en voie de développement, nous voudrions motiver fortement les entreprises à augmenter leur production grâce à l'exportation.

[*Texte*]

proposal to tax the foreign sales operations in Canada may well prevent our exporters from competing abroad. Nor would we want Canada to prevent its business from aiding the less developed countries by sponging up the tax inducements given by those countries.

Mr. Kerr: Thank you very much, Mr. Wingfield. Sir, thank you again for the opportunity of introducing the spokesmen for the Board of Trade of Metropolitan Toronto.

The Chairman: Mr. Kerr, I think that was a very useful introduction to your point. You have dealt with it as you said you would, succinctly.

Now we will get on with our questions and I recognize Mr. Downey.

Mr. Downey: Before lunch, Mr. Chairman, there was some discussion of the Swedish situation. I have noted this often comes up as an example and I wonder why, because I note they have a 60 per cent tax rate that begins at $5,000. I note their industry and labour has a 12 per cent rate of absenteeism and we all know they had a national attitude that allowed them to sit by while their neighbouring countries were overrun and they fattened up considerably in the process. So I often do wonder why this comparison comes up.

• 1550

There is a question I was going to ask one of the witnesses this morning with your permission, and although it was not brought up this afternoon I would like to put it to one of the witnesses here.

It is in regard to the fact that capital is the big producer rather than labour now, and I would like to have a comment upon the possible workability of some of Kelso's theories. Do you think this is possible in regard to the increasing labour stake in capital prouctivity?

The Chairman: Before you answer that question, Mr. Kerr, two rules that I mentioned this morning apply. One is that you may refer the question to any member of your delegation you wish to, and any member of your delegation who wishes to be recognized, all he needs do is signal me and I will recognize him.

The second point is that you do not have to answer any question you are not prepared to answer, and in that connection, with due respect to Mr. Downey, if the point was not raised in the brief—I think we have got to be careful about spending a lot of time on issues which may be important in terms of over-all

[*Interprétation*]

Nous disons que taxer les ventes à l'étranger empêche nos exportateurs de concurrencer à l'extérieur. Nous ne voudrions pas empêcher les entreprises canadiennes d'aider les pays moins fortunés en enlevant les richesses en taxe qu'on leur donne.

M. Kerr: Je vous remercie messieurs pour la chance que vous nous avez donnée de vous présenter ces personnes.

Le président: Vous avez bien introduit votre point de vue que vous avez présenté de façon succinte. Nous passons maintenant aux questions. Monsieur Downey.

M. Downey: Avant le déjeuner, monsieur, nous avons eu quelques discussions en ce qui concerne la situation en Suède. On nous la cite souvent en exemple, et je me demande pourquoi, car ils ont un taux de taxe de 60 p. 100 à partir de $5,000 et je sais que l'industrie et la classe ouvrière a un pourcentage de 12 p. 100 d'absence. Ils ont une attitude nationale qui leur permet de demeurer neutres alors que les autres pays étaient envahis. La guerre leur a profité. Alors je me demande pourquoi on fait toujours la comparaison avec la Suède.

J'allais poser une question à l'un des témoins ce matin et, bien qu'on n'en ait pas parlé cet après-midi, permettez que je la pose. C'est que le capital est le producteur important, et non plus la force ouvrière. Aussi j'aimerais que l'on commente quelques-unes des théories de Kelso à ce sujet. Est-ce possible si l'on tient compte de la proportion de la force ouvrière engagée dans la productivité du capital?

Le président: Avant de répondre à cette question, monsieur Kerr, notez que les deux règlements que j'ai mentionnés ce matin, s'appliquent maintenant. Le premier est que vous pouvez référer la question à n'importe lequel des membres de votre délégation et tout membre de votre délégation qui désire parler n'a qu'à me faire un signe et de lever la main, je le lui permettrai.

Le deuxième est que vous n'êtes pas tenu de répondre aux questions que vous n'avez pas préparées. Et avec tout le respect que je dois à M. Downey, si une question n'est pas soulevée dans le mémoire, je crois que nous devons veiller à ne pas nous attarder sur des questions qui sont peut-être très importantes

[*Text*]

tax reform, but which are not specifically carried in the brief.

The Board of Trade of Metropolitan Toronto has prepared a brief with some views that they want to present to us, and I think it is encumbent upon us to question them on their brief, rather than perhaps on some other interesting and nonetheless relevant issues.

Mr. Downey: I realize this, Mr. Chairman. It was only because of the philosophical discussion we embarked on this morning that I was prompted to ask this question.

The Chairman: Mr. Kerr?

Mr. Kerr: Sir, I think Professor Friedland may have a brief comment in reply to Mr. Downey's question.

Professor Friedland: If you cannot think of an answer to the question, what are Kelso's doctrines?

Mr. Downey: I was referring to the manner in which he proposed to have the populace at large participate in industry by way of getting shareholdings out to the workers at large so that they all had a stake in it. I just thought possibly one of you gentlemen were familiar with some of his theories and if you are not, I will not pursue it any further.

In regard to international income, would you have any comment on the possible irrelevancy of any of the proposals in regard to the taxing of international income without the possibility of tax treaties? I mean, we would seemingly be making a unilateral decision here; is this possible?

Mr. Wingfield: Many of the principles propounded by the White Paper will suffer a severe difference when you have to make a treaty. It is quite clear that many business enterprises abroad will suffer until we get a treaty framework. It is perhaps intentional that this should be so in order that there are items at the bargaining table to talk about.

I think perhaps the companies in Canada that are most interested at the moment, because they will be hurt, will be most quick to see that there is a treaty. I think the internal legislation will have to give some of the reliefs before there are treaties. It just could not be done quickly enough.

Mr. Downey: Would you say that it was impossible or impractical actually to set out rates as we have here and talk about things in as definite a form as we have without first talking tax treaties with other countries?

[*Interpretation*]

en ce qui concerne l'ensemble des réformes fiscales, mais qui ne sont pas traitées en détail dans le mémoire.

Je veux vous dire que le *Board of Trade of Metropolitain Toronto,* vous a présenté un mémoire sur des questions précises et nous devons nous limiter aux questions qui en relèvent.

M. Downey: Je le réalise, monsieur le président, mais c'est uniquement parce que ce matin, nous avons abordé une question philosophique, que j'ai été poussé à poser cette question.

Le président: Monsieur Kerr?

M. Kerr: Monsieur, peut-être que le professeur Friedland pourrait répondre à M. Downey.

M. Friedland: Si vous ne pouvez penser à une réponse, peut-être pourrez-vous me dire quelles sont les théories de Kelso?

M. Downey: Je me référais à la façon dont il se propose pour faire participer l'ensemble de la population au progrès industriel, en permettant même aux ouvriers de devenir actionnaires. Je me demande si quelques-uns d'entre vous, ici présents, sont au courant de cette situation, sinon je ne m'y aventurerai pas davantage.

Concernant le revenu international, auriez-vous quelques commentaires à faire sur les contradictions engendrées par des propositions de taxation du revenu international sans pactes internationaux? Est-ce faisable?

M. Wingfield: Plusieurs des principes posés dans le Livre blanc, seront déformés si l'on doit établir un traité. Il est très évident que bien des entreprises à l'étranger seront en souffrance jusqu'à l'établissement d'un traité. Cela est peut-être dû au fait qu'il y a des points à faire valoir à la table de conférence.

Je crois que les compagnies canadiennes les plus intéressées en ce moment—car elles peuvent être attaquées—veilleront a ce qu'il y ait un traité. La législation interne devra assouplir ses lois avant l'établissement de traités. Elle ne pourra y voir assez rapidement.

M. Downey: Croyez-vous que ce soit impossible d'établir des taux comme nous l'avons fait, et de régler des problèmes de façon définitive avant d'aborder la question des pactes internationaux sur les impôts?

[*Texte*]

Mr. Wingfield: I do not know how you would do this beforehand. The White Paper came out without any opportunity for discussion, now is the time to discuss it.

Mr. Gibson: May I add one comment to that? I think the point is an extremely interesting one because quite obviously we have to make our proposals first before one can seriously contemplate renegotiating treaties to fit our system or the revised system with those of other countries.

On the other hand, it is somewhat alarming to contemplate Canada passing legislation that is founded on some concept of what kind of treaties we would like to have with other countries, without any assurance so far, that the other countries, the U.S., the U.K. and other major countries with which we deal, are prepared to accept the kind of international arrangements we contemplate. A particular example might be the treatment of capital gains by a nonresident in respect of Canadian assets. If the United States is unwilling to accept our position that they should be taxable in certain circumstances this could certainly affect the desirability of the scheme that we have adopted for Canadian residents.

I do not know whether there is any practical way in which some prior indication can be obtained as to the attitude of other governments to the proposals we have made, but it would be extremely useful before having adopted and put into legislation proposals that really depend on treaty negotiations.

Mr. Downey: Would you say that we could almost view in the same light the estimates of revenue that are contained herein, when we look at the possible adverse effects on the economy?

Professor Friedland: There have been all kinds of questions about the revenue estimates already. A point is, of course, that so far as we have been able to tell the estimates in the White Paper are based on the simple-minded assumption that if you change the tax structure radically people will still dispose of their incomes in exactly the same way they did with a totally different structure. It is quite conceivable that the capital gains take, for example, would be considerably smaller, just because there will be smaller capital gains. There will be less economic growth, so that getting the precise measure of the revenue impacts of the White Paper proposals is quite difficult. It is going to change our society and change it in a lot of very complex ways.

[*Interprétation*]

M. Wingfield: Je ne vois pas comment vous pouvez y arriver. Le Livre blanc est sorti sans qu'on nous donne la chance de discuter. Ce n'est que maintenant que nous pouvons le faire.

M. Gibson: C'est un point de vue très intéressant que vous avez soulevé, parce qu'il va de soi que nous devons faire nos propositions avant de pouvoir même contempler la possibilité de négociations de nouveaux traités. D'autre part, on se trouve un peu alarmé, quand on voit que le Canada approuve des lois qui concordent avec le genre de traité que nous aimerions avoir avec les autres pays mais ne s'assure pas que les pays, tels les États-Unis, la Grande-Bretagne et les pays avec lesquels nous traitons principalement, soient préparés à accepter les modalités internationales que nous proposons. Par exemple, en ce qui concerne les gains sur les capitaux, si les États-Unis ne veulent pas accepter notre désir de taxer dans certaines circonstances, ceci va certainement affecter notre plan en ce qui concerne nos affaires domestiques. Je ne sais pas s'il y a moyen de connaître l'attitude des autres gouvernements sur nos propositions, mais ce serait utile de le faire avant de les mettre en vigueur. Mais j'ai l'impression qu'il faudra que les propositions dépendent entièrement et généralement des négociations envisagées avec le traité.

M. Downey: Devons-nous envisager du même point de vue, les propositions présentées sur le revenu, si nous considérons leurs effets néfastes possibles sur l'économie?

M. Friedland: Il y a eu pas mal de questions qui se sont soulevées à ce sujet. Et ce qui se présente, d'après ce que nous pouvons estimer, c'est que les propositions du Livre blanc sont basées sur le fait qu'on peut changer d'une façon drastique le mode des contributions, et que les gens utiliseront leurs revenus de la même façon. Il est très possible que les revenus découlant des gains de capitaux seront beaucoup moindres du fait qu'il y en aura moins, puisqu'il y aura moins de développement économique. Il est difficile de mesurer l'influence qu'auraient les propositions du Livre blanc sur les revenus. Ceci va changer notre société d'une façon très complexe.

[*Text*]

Mr. Downey: Would you have any comments to make on the way the revised depreciation schedule will affect the construction of apartments and the possible implication with regard to rents?

Mr. Gibson: Do I understand you are referring to the proposals that disallow deductions for capital cost allowance that exceed the income from the property?

Mr. Downey: Yes, and the fact that you cannot depreciate one building against...

Mr. Gibson: Yes, it is our view that this would be adverse to construction and we are not in favour of it. I think the same is true of the proposals relating to carrying charges on properties and carrying charges in real estate taxes as well as depreciation, where they exceed the income derived from properties. If a deduction is not allowed for the net loss realized on a property against other income, this will remove a fairly substantial incentive that has been available for the housing industry in particular, whether it is as much necessary in the case of commercial buildings, I do not know. I guess that is really more an economic question.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): Are you permitting supplementaries, Mr. Chairman?

The Chairman: It has not been our practice, Mr. Howard.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): Would you like to start?

The Chairman: I hope that you might bear with us. We will recognize you very shortly.

Mr. Downey: Do you feel it would be safe to say, then, that it would have some inflationary effect on rents in regard to apartment houses?

Professor Friedland: Well, it will either raise rents so that the additional charges, the now non-deductible charges will be covered, or, it will reduce the supply of housing; probably a combination of both.

Mr. Downey: I notice in your brief that you came out in favour of or opposed to the clause on the taxation of unemployment insurance. I believe somebody mentioned it in the Committee earlier, and I believe it has been evident possibly at times in the past, that there are people with considerable income, probably well over the national average, who are able to make it, say, in six months of the year, and collect unemploy-

[*Interpretation*]

M. Downey: Auriez-vous d'autres commentaires sur la revision des plans de dépréciation qui affecteront la construction des immeubles d'habitation et auront une influence sur l'échelle des loyers?

M. Gibson: Dois-je comprendre que vous parlez des propositions qui ne permettraient pas les déductions pour amortissement qui dépassent les revenus d'une propriété?

M. Downey: Oui, et le fait que nous ne pouvons déprécier un bâtiment...

M. Gibson: A notre avis, cela n'encouragerait pas la construction, par conséquent, nous ne sommes pas tout à fait d'accord et il en va de même pour les propositions relatives aux frais d'entretien des propriétés, les taxes foncières et la dépréciation lorsqu'ils dépassent les revenus tirés des propriétés. Si une déduction n'est pas autorisée pour les pertes nettes encourues sur la propriété, cela cessera de stimuler l'industrie de la construction domiciliaire. Je ne sais pas si c'est important dans le cas des immeubles commerciaux. Je suppose que c'est plutôt une question qui relève du domaine économique.

M. Howard (Okanagan Boundary): Peut-on poser d'autres questions, monsieur le président?

Le président: Ce n'est pas l'usage, monsieur Howard.

M. Howard (Okanagan Boundary): Voulez-vous commencer?

Le président: Demeurez avec nous. Nous vous accorderons bientôt la parole.

M. Downey: Estimez-vous qu'il serait juste de dire que cela aura des effets inflationnistes sur les loyers des immeubles d'habitation?

M. Friedland: Soit que cela va augmenter les loyers de sorte que les frais non déductibles seront couverts, ou bien alors, cela réduira l'approvisionnement de logements ou peut-être les deux.

M. Downey: Je constate dans votre mémoire, que vous favorisez ou que vous vous opposez à l'article intéressant l'imposition de l'assurance-chômage. Je crois que quelqu'un a mentionné cela au Comité auparavant, il y a des gens qui gagnent en 6 mois un salaire dépassant la moyenne nationale, et qui perçoivent l'assurance-chômage pour le reste de l'année. Je me demandais si vous aviez réfléchi à cette question.

[*Texte*]

ment insurance for the balance of the year. I was just wondering what your thinking was in regard to this item?

• 1600

Mr. Gibson: Basically it is our feeling, as we expressed in our brief, that by and large those claiming unemployment insurance need every last dime to which they are entitled. I do not think that precludes the possibility that if they could be brought into the income structure, which I think would be structurally an advantage, that would not be preferable. However, before that can be done one would hope to see a complete rescheduling or at least an increase in the amounts of unemployment insurance that would compensate for loss that would otherwise occur.

I do not think we felt ourselves competent to express a very well-informed view as to what was possible, how much the cost would be, but at the moment we are not prepared to see unemployment insurance brought into the income unless we are assured of satisfactory compensation on the other side through an increase in the amounts of unemployment insurance, to ensure that those who are presently depending on them are not made worse off.

Mr. Kerr: I think Professor Friedland may have a little bit more to add to that answer.

Professor Friedland: This particular recommendation in the White Paper is symptomatic or a sample of a number of the provisions. We have an undisclosed handful of people who take advantage of particular laws. The unemployment example of a man who makes good income in six months and then goes on unemployment is one of these. So we change the entire law affecting large numbers of unemployed who do not make good incomes in six months. The White Paper has many, many other examples of a similar thing. In order to stop a few rats, we burn the house down.

Mr. Downey: Yes. In regard to the matter of averaging, it has been quite evident that the averaging provision is more of a talking point in the White Paper, than it is of real value. It would seem that after you got, certainly, up into the middle or above income groups, there was no value at all, and very little value at the bottom. Do you wish to make any further comments on this averaging provision?

[*Interprétation*]

M. Gibson: Nous estimons, comme nous l'exprimons dans notre mémoire, que ceux qui réclament de l'assurance-chômage, ont besoin de tous les sous auxquels ils ont droit. Je ne pense pas que cela empêche que si l'on pouvait les faire relever de l'impôt... ce qui réellement serait un avantage et ce serait préférable. Mais avant cela, nous espérons avoir des augmentations de prestations d'assurance-chômage qui pourraient alors contrebalancer les pertes éventuelles. Nous n'avions pas compétence pour exposer des vœux sur le coût éventuel de ces propositions, mais pour le moment, nous ne voudrions pas que l'assurance-chômage soit considérée comme revenu, à moins que nous soyons assurés d'une indemnisation suffisante.

M. Kerr: Peut-être que M. Friedland aurait quelque chose à ajouter.

M. Friedland: Cette recommandation du Livre blanc est un échantillon d'un bon nombre de dispositions. Nous avons—il y a toute une poignée de gens qui profitent de certaines lois, de l'assurance-chômage; quelqu'un qui fait un bon revenu pendant six mois et puis qui relève d'assurance-chômage, par exemple. Si nous modifions donc toute la loi intéressant un grand nombre de personnes qui ne sont pas employées et qui ne font pas de bons revenus pendant six mois, le Livre blanc a d'autres exemples où simplement pour attraper une poignée de gens nous mettons les bâtons dans les roues de tous.

M. Downey: Oui. En ce qui concerne les formules d'étalement, il est manifeste que les dispositions visant à l'étalement est plutôt une opinion exprimée par le Livre blanc. Il me semble qu'il est de très peu de valeur au haut comme au bas de l'échelle des revenus. Désirez-vous faire d'autres commentaires sur cette question, monsieur Gibson?

[*Text*]

Mr. Gibson: The part that we have stressed in our brief is that while the averaging provisions are really not required under the White Paper structure for those with substantial incomes, after all, if the rate is 50 per cent for incomes in excess of $24,000, averaging is meaningless for those beyond that level. It is for those with incomes substantially less than that where averaging provisions are, in fact, required and there are certain types of lump sum payments that can come in, and can substantially hurt.

We are inclined to think the averaging proposals are not—obviously they are nothing like as generous as those available already in the income tax law for lump sum payments out of pension plans and the like, with capital gains coming in and occasionally hitting people with lower incomes. We believe that a more generous averaging provision is fully justified. These are expensive proposals, however, and it is very difficult to see how they can be adequately developed, but we believe they should be more generous than those that have been proposed.

Also, we are inclined to feel that declines in income should also be allowed to qualify for averaging as well as for income increases in the year in which averaging is allowed.

The Chairman: Mr. Downey, I am raising the one minute flag on you.

Mr. Downey: I believe in the brief we heard this morning from the Canadian Chamber of Commerce there was mention of co-ops and credit unions. How do you people feel about co-ops and credit unions? Is the way they have been handled in the White Paper proposals to your liking? Do you feel it is adequate to meet the needs of the situation? If you do not wish to comment on it, all right. I just wondered, as it was brought up this morning, whether you might like to comment on it.

The Chairman: I do not think this group should expect to provide an answer to somebody else's brief, but if they wish to make a comment, of course, they are free to do so.

Mr. Kerr: I do not think we have any comment on that point, sir.

Mr. Downey: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I recognize Mr. Roberts.

Mr. Roberts: Thank you, Mr. Chairman. On page 15 of your brief you discuss small busi-

[*Interpretation*]

M. Gibson: Le point que nous avons soulevé dans notre mémoire, c'est qu'alors que les dispositions pour l'étalement ne sont vraiment pas requises comme telles aux termes de la structure du Livre blanc, pour ceux qui ont un revenu considérable, après tout, si le taux est de 50 p. 100 pour certains revenus, l'étalement veut rien dire, pour ceux au-delà d'un certain niveau. C'est pour ceux qui ont des revenus considérablement moindres, que nous devons établir un étalement. Il y a certains genres de paiements en bloc qui pourraient entrer en ligne de compte et pourrait nuire.

Nous inclinons à croire que les moyens d'étalement ne sont pas aussi généreux que ceux qui sont disponibles pour les programmes de pension. Avec la rentrée des gains de capitaux, qui frappent parfois ceux qui ont un revenu plus faible, nous estimons que des dispositions plus généreuses pour l'étalement de paiements sont tout à fait justifiées. Ce sont des propositions qui coûtent cher et il est difficile de voir, comment elles peuvent s'appliquer. Toutefois, nous devons établir des mesures plus libres. Nous inclinons aussi à croire que les diminutions de revenu devraient aussi entrer en ligne de compte pour la pondération, tout comme l'augmentation de revenus.

Le président: Monsieur Downey, il ne vous reste plus qu'une minute.

M. Downey: Dans le mémoire que nous avons entendu ce matin, on a parlé des coopératives de crédit et des sociétés de crédit. Pensez-vous que les coopératives de crédit sont bien traitées d'après les propositions du Livre blanc?

Si vous ne voulez pas répondre à cette question, je ne vous y oblige pas. Il en a été question ce matin.

Le président: Je ne pense pas qu'on puisse s'attendre à ce qu'un groupe fournisse une réponse au mémoire de quelqu'un d'autre, mais vous êtes libres de faire un commentaire.

M. Kerr: Je ne pense pas que nous ayons un commentaire à faire là-dessus, monsieur.

M. Downey: Merci beaucoup.

Le président: J'accorde la parole à monsieur Roberts.

M. Roberts: Merci, monsieur le président. A la page 15 de votre mémoire, vous parlez des

[*Texte*]

nesses and indicate that you support a system of maintenance of the low rates, but with corresponding diminishment of the rate once you get above $35,000, so that companies with taxable income in excess of $105,000 would pay the gains tax at the full rate. Could you give me any idea how many incorporated companies would be covered by that proposal? What the $105,000 limit would bring you into, in terms of numbers?

Mr. Kerr: The estimate we had for $35,000 was, I think, 50,000 or 60,000 companies. Mr. Edwards, could you contribute to this answer, please.

Mr. Edwards: No, I am afraid, Mr. Chairman, I have seen the taxation statistics as to the number of companies in different income brackets, but I do not have them at my finger-tips.

Mr. Roberts: I was just wondering what effect it is going to have on government revenues. Would a very large figure be involved or a relatively small figure?

Mr. Edwards: I think the majority of companies are in the lower income bracket. I doubt it would have a major revenue effect, because I think there are a relatively small number of companies in the higher bracket.

Mr. Roberts: You do not discuss...

The Chairman: Mr. Roberts, I may be of some assistance to you. I think that there are 12,000 firms, or slightly less than 12,000 firms earning $35,000 pre-tax in Canada.

Mr. Roberts: Yes, I was wondering about the $105,000 pre-tax?

The Chairman: Then, we would have to reduce that quite a little bit.

Mr. Roberts: You do not discuss other proposals for assisting small business. Understandably you prefer the lower tax rate.

I wonder if you would like to give us some comments perhaps on accelerated write-offs. Some ideas have been presented to the Committee that special tax provisions be presented to encourage the setting aside of profits for further investment in growth. One group came before us and emphasized that it is a concession which should be given to small companies to encourage growth; therefore, that perhaps you should cut it off after the first $100,000 profit, no matter when that cut-off period was reached.

Putting aside for the moment the advantages or disadvantages of the split rate, what

[*Interprétation*]

petites entreprises; vous dites que vous appuyez le maintien des taux bas d'impôt jusqu'à 35,000 dollars et les sociétés qui ont un revenu imposable au-delà de 105,000 dollars paieraient les gains imposables au taux fort de l'impôt. Pouvez-vous nous donner une idée du nombre de sociétés légalement constituées qui serait touché par cette proposition? Qu'apporte cette limite de 105,000 dollars?

M. Kerr: Je pense qu'il y a environ 50,000 à 60,000 sociétés pour 35,000 dollars. Monsieur Edwards pourriez-vous corroborer ma réponse?

M. Edwards: Je regrette, monsieur le président, je n'ai pas les chiffres. J'ai lu des statistiques fiscales et noté que les sociétés étaient inscrites dans diverses catégories de revenus, mais je ne me souviens pas des chiffres.

M. Roberts: Je me demande quel effet cela aura sur les revenus du gouvernement? Est-ce un gros ou un petit montant?

M. Edwards: Je crois que la plupart des compagnies tombent dans les catégories inférieures de revenu. Je ne pense pas que cela ait tellement d'effets, car il y aurait un nombre relativement peu élevé de compagnies dans la catégorie supérieure.

M. Roberts: Vous ne discutez pas...

Le président: Je crois, monsieur Roberts, qu'il y a 12,000 compagnies ou un peu moins qui gagnent 35,000 dollars avant les taxes au Canada.

M. Roberts: Et que dire de la limite de $105,000?

Le président: Je crois qu'il faudra réduire ce chiffre considérablement.

M. Roberts: Vous ne parlez pas d'autres propositions pour aider les petites entreprises outre celles qui vous mentionnez. Je me demande si vous pouvez faire des commentaires sur l'accélération des amortissements rapides. On a suggéré que des dispositions fiscales spéciales inciteraient les compagnies à mettre de côté une part considérable de leurs gains en vue d'une expansion. Un groupe a comparu devant nous, en insistant que cette concession encouragerait la croissance des petites entreprises et que la ligne de démarcation devrait être $100,000, quel que soit le temps mis pour y parvenir.

Si l'on met de côté pour un moment les avantages et les dispositions d'un taux dédou-

[*Text*]

other provisions do you think could be effective in assisting the growth of small business and the encouragement of initiative?

Mr. Edwards: Mr. Chairman, the Royal Commission recommended the system of fast write-offs of capital costs. I think although for some industries that is certainly advantageous, it would not be for many others that do not have large investments in depreciable property. It would not be of any assistance. Some businesses have big investments in inventory and working capital and other things, but not depreciable property, so it would not help them.

An alternative that has been mentioned and discussed is to relieve, as Mr. Roberts has suggested, by reference to increases in investment in business assets, and that quite possibly would be feasible, although there would be administrative problems drafting the legislation to define business assets.

• 1610

We took the position, after reviewing various alternatives, that this type of across-the-board proposal was satisfactory and would avoid some of the technical problems. At the same time, it would not result in very much abuse because most of the loopholes that result in abuse have been closed.

Mr. Gibson: May I add one further comment to that?

This question may be raised as one of the points we were making about the interrelationship between the various proposals. In our submission we have, as you know, favoured the elimination of the distinction between closely-held and widely-held companies, except for the guarded partnership option which we hope could be extended more liberally. That does leave and would leave a number of closely-held companies that would be subject to the 50 per cent rate of tax, were it not for the low rate of tax being extended to the first $35,000 of profits. It would not then be merely an incentive device but an appropriate device to keep the rate of tax levied on profits of relatively small closely-held companies, that for one reason or another could not elect partnership treatment, from exceeding the appropriate level of taxation. It would fit better with what we are proposing in the way of a 50 per cent integration or a 25 per cent dividend tax credit.

The Chairman: Mr. Wingfield.

Mr. Wingfield: The Board obviously has come to the conclusion that they should con-

[*Interpretation*]

blé, quelles autres dispositions suggérez-vous pour aider les petites entreprises et encourager l'esprit d'initiative?

M. Edwards: Monsieur le président, la Commission royale d'enquête a recommandé un système d'amortissement des coûts d'immobilisation. Pour certaines industries, sans doute, ça va être avantageux, pour d'autres qui n'ont pas d'investissements considérables en propriété dépréciable, cela n'aiderait pas beaucoup. Certaines entreprises... certains ont un inventaire considérable, mais n'ont pas tellement de biens dépréciables.

Je crois qu'une formule de rechange qui avait été mentionnée et discutée, c'était comme M. Roberts le suggérait, d'augmenter les investissements et l'actif commercial. Il se peut alors, qu'il y ait certains problèmes administratifs dans l'établissement de projets de lois.

Nous estimions, pour notre part, après avoir étudié diverses formules, que ce genre de propositions générales était satisfaisant et éviterait certains des problèmes techniques. Il ne susciterait pas tellement d'abus non plus, car les échappatoires ne sont plus possibles.

M. Gibson: Permettez que je fasse un commentaire à ce sujet. Cette question, je crois, soulève des points que nous avons soulevés au sujet des rapports entre les diverses propositions à notre compte rendu.

Comme vous le savez, nous avons favorisé l'élimination de la distinction entre les sociétés privées et les sociétés publiques, sauf celle des sociétés de personnes protégées qui devraient être libéralisées. Il demeure donc, qu'un certain nombre de sociétés privées seraient assupetties à un taux d'impôt de 50 p. 100 si les taux bas d'impôt n'étaient pas applicables pour les premiers 35,000 dollars de profit. Ce ne serait pas alors une simple mesure d'encouragement mais un moyen efficace de maintenir le taux d'impôt sur les profits des petites sociétés privées qui, pour une raison ou une autre ne peuvent bénéficier du statut des sociétés de personnes à un niveau minimum. Il me semble que cela se rapprocherait de notre but visant à l'intégration des impôts à 50 p. 100 ou de dégrèvements de 25 p. 100 d'impôt pour dividendes.

Le président: Monsieur Wingfield.

M. Wingfield: La Commission en est venue à la conclusion qu'on devrait continuer, car

[*Texte*]

tinue this because like everybody else they have been down the whole gambit of the alternatives and found nothing better. From my own viewpoint, I have done this too. You can defer the low rate only for a number of years and then catch up on the tax when you make a distribution. This is quite an acceptable one.

The only way to get away from the split rate altogether, IDB suggested it and it was thrown out immediately, you do not want to get an individual policing operation. How do you tie it down so that there is not abuse from several companies? About the only way is to go right down to the individual and say, well, we will give the individual a lifetime exemption from all taxes if you like and flow that up back to the company. However, it is too involved. You do all these things and you come right back to the split rate as the most simple to administer. Thank you.

The Chairman: Mr. Roberts.

Mr. Roberts: Mr. Gibson touched on the problems of integration or the 25 per cent dividend tax credit. That is what I wanted to ask about next. The White Paper's integration proposals have given us a great deal of perplexing problems. As I understand it, you are opposed to the integration really and you suggest two alternatives. One is to raise the present dividend tax credit to 25 per cent from 20 per cent. The other, on page 16, is frankly something I do not quite understand. I wanted you to explain it to me, as it involves some complicated calculations and I do not quite know how it works. Perhaps you can explain it to me.

There are many disadvantages to the integration proposal. Some of them you have described. The disadvantage to the dividend tax credit is that it seems to assist those in high-income brackets, rather more than it assists those in low-income brackets. I do not understand your second example sufficiently well to understand whether that takes into account that problem or whether your system would still help those in upper tax brackets more than it would help those in lower tax brackets. It is on page 16, about half way down the left-hand column in the English version. You describe two alternative methods. The first one I understand but not the second one.

The Chairman: It starts with, "The Board suggests two alternative methods".

Mr. Roberts: Yes. Then half way through the paragraph, it says:

> The other alternative would be that all corporate distributions should be grossed

[*Interprétation*]

comme tous les autres elle a étudié toutes les alternatives et n'a rien vu de mieux. J'ai fait la même chose. On peut retarder l'application d'un taux bas seulement de quelques années et récupérer l'impôt par une nouvelle distribution ce qui serait fort acceptable.

C'est la seule façon de se débarrasser d'un système de taux séparés. L'IDB l'a proposé et rejeté aussitôt car on ne peut prôner une politique de prélèvement individuelle. Comment faire pour que les sociétés n'en abusent pas? La seule façon c'est peut-être de s'adresser directement à l'individu et lui dire: voilà, nous allons exempter à vie l'individue de tout impôt en l'investissant dans la compagnie mais cela devient trop engageant. On pense à toutes ces alternatives et finalement on se dit que des taux séparés sont plus faciles à administrer. Je vous en remercie.

Le président: M. Roberts.

M. Roberts: M. Gibson a parlé du problème d'intégration ou du dégrèvement d'impôt de 25 p. 100 sur les dividendes. J'ai une question à ce sujet. Les propositions du Livre blanc créent bien des problèmes. Sauf erreur, vous êtes contre l'intégration comme telle, et vous proposez deux autres solutions: l'augmentation de 20 à 25 p. 100 des dégrèvements pour dividendes; en ce qui concerne la seconde solution, à la page 16, je ne comprends pas tout à fait et j'aimerais bien que vous me donniez des explications.

Vous avez décrit certains des désavantages des propositions d'intégration: les dégrèvements d'impôt semble profiter davantage à ceux qui ont de gros revenus. Je ne comprends pas suffisamment votre deuxième exemple pour voir s'il tient compte de ce problème, ou si votre système favorise lui aussi ceux qui ont de gros revenus plutôt que ceux qui ont de petits revenus. C'est à la page 16, dans la colonne de gauche, vers le milieu.

Le président: La phrase commence par «La Chambre propose deux solutions».

M. Roberts: Oui, et au milieu du paragraphe, je lis: la seconde solution serait que toutes les sommes réparties soient remises à l'état brut et que seulement 50 p. 100 d'entre

[*Text*]

up for corporation tax equal to ½ of the distribution. There should then be a tax credit allowed of ⅓ of the grossed-up dividend in the same manner as has been proposed for widely-held corporations.

Mr. Kerr: Mr. Edwards, would you be prepared to answer this please?

Mr. Edwards: Mr. Chairman, under that alternative, the same system would be used basically as the White Paper has proposed for widely-held companies subject to two main exceptions.

The first is that we would not require the company to keep track of the tax paid. In other words, it would be without reference to actual creditable tax. In that way it would avoid discrimination against companies such as resource industries and companies that invest abroad.

The second main difference is that the tax would not be refundable and that would eliminate a lot of technical problems in the White Paper proposal because it would mean that it would save a lot of record-keeping. It would mean that no tax would have to be repaid that was not collected in the first place. We do not think that the refundable feature is sufficiently valuable to many people to be worth all the problems it would cause. It really boils down to something very similar to the dividend credit except that you would have the grossing-up. That would possibly put the recipient into a higher bracket than the dividend credit would.

Mr. Roberts: Would it be fair to say that this is a less restrictive variation of integration, since as you pointed out, it would avoid the resource company problem?

Mr. Edwards: Yes, it is a form of integration which we think eliminates a lot of the main objections to the White Paper proposal. We recognize the dividend tax credit itself is a form of integration.

Mr. Gibson: Could I comment on one remark? Mr. Roberts indicated that the dividend tax credit had the effect of being more beneficial to those in higher rate brackets than those in lower. I think that this really depends on the starting point of the calculation. If you start, as the White Paper does in its illustration, with the pretax profits of a corporation that are accruing to individual shareholders then that is true. If a starting point in the calculation is the amount of dividend that is received—and this is a more appropriate starting point in the case of an investment in shares of a public company,

[*Interpretation*]

elles soient soumises à l'impôt. Il devrait donc y avoir un dégrèvement pour dividendes sur le tiers des dividendes bruts tout comme on l'a proposé pour les sociétés ouvertes.

M. Kerr: Monsieur Edwards, pourriez-vous répondre à cette question?

M. Edwards: Selon cette formule, ce système serait utilisé fondamentalement comme le Livre blanc le propose pour les sociétés ouvertes, sauf deux différences. La première est que la société n'aurait pas à noter ses paiements d'impôt. En d'autres mots, sans référence à l'avoir fiscal. Cela éviterait la discrimination contre les sociétés comme les sociétés de ressources industrielles, et autres sociétés qui investissent à l'étranger. La seconde, que les impôts ne seraient pas remboursables; cela éliminerait nombre de problèmes techniques qu'entraînent les propositions du Livre blanc, car cela signifie moins de comptabilité. Nous ne pensons pas que les procédures de remboursement aient quelque importance aux yeux des gens et elles occasionnent trop de problèmes. Cela équivaut de près aux dégrèvements pour dividendes sauf en ce qui concerne la remise à l'état brut. Cela place les récipiendaires dans une catégorie supérieure.

M. Roberts: N'est-il pas juste de dire que c'est un mode d'intégration plus libéral puisque comme vous l'avez signalé, on éviterait les problèmes des compagnies de ressources?

M. Edwards: Oui, c'est un mode d'intégration qui solutionne plusieurs des problèmes soulevés par le Live blanc. Les dégrèvements pour les dividendes sont un mode d'intégration.

M. Gibson: Monsieur Roberts a souligné que les dégrèvements d'impôts pour dividendes avantagent les personnes qui ont un revenu plus élevé. Or cela dépend de la façon dont on procède pour le calcul. Si l'on calcule d'abord comme dans le Livre blanc, les profits non imposables d'une société qui échoient aux actionnaires, c'est alors vrai. Mais je crois qu'il vaut mieux calculer à partir des dividendes reçus lorsqu'il s'agit des investissements en actions d'une société ouverte, par exemple les actions préférentielles. Le dégrèvement de 20 p. 100 sur les dividendes encourage davantage ceux qui font moins de profit.

[*Texte*]

particularly preferred shares of a public company—then the reverse is true. The 20 per cent dividend tax credit, in fact, operates with a more powerful inducement to the people in the lower end of the scale.

Mr. Roberts: Do you feel that it is appropriate to try to build into the tax system, measures which would encourage Canadians to invest in Canadian companies? I notice somewhere in your brief remarks to the effect that we should not discourage foreign investment into Canada. If you can really turn that sentiment around and say should we try and develop a tax system which provides a very healthy inducement for Canadians to invest in Canadian companies. Is that something that we should try to do with a tax system or is the inevitable result of this, comparative discouragement of foreign capital coming into the country which would be in your view unfortunate?

Mr. Kerr: Mr. Chairman, I think Dr. Friedland may wish to comment on that very interesting point.

Professor Friedland: It is an extremely important one and obviously a sensitive one. One of the problems in using a tax system to do too many things is that it does not do any of them very well. The surest way to encourage Canadians to invest in Canada is to have a very prosperous Canada, growing rapidly and profitably. The pension fund proposal, for example, limits to some extent the ability of the pension funds to make optimal investments. Now this may be good for some abstract called Canada. It may not be good for the pensioner, however, who is not getting the best return available or who may not be getting the best terms available for his investment funds. Having the incidence of Canadianism fall on that group does not seem particularly fair. In the long run, if indeed investment opportunities in Canada are not attractive but we force our institutions one way or another to invest in Canada, this should adversely affect the rate of savings. Most of the data indicate that the savings level is affected by what people can get out of these intermediaries and so these are not institutions which will necessarily always remain large regardless of what sort of regulations we apply to them.

• 1620

Mr. Roberts: What about outside the pension fund field, the individual investor?

Professor Friedland: You are referring to the gross-up provisions?

[*Interprétation*]

M. Roberts: Pensez-vous qu'il vaille la peine d'introduire dans un système de fiscalité des mesures qui encourageraient les Canadiens à investir dans des sociétés canadiennes? J'ai remarqué dans votre rapport que vous avez noté qu'il ne fallait pas décourager les investissements étrangers au Canada. Voyons le problème sur un autre angle et insistons pour que l'on développe un système d'impositions qui encouragerait les Canadiens à investir dans les compagnies canadiennes. N'est-ce pas notre objectif ou devons-nous nous astreindre à éloigner les capitaux étrangers, ce qui serait désastreux?

M. Kerr: Je crois que M. Friedland serait la personne qui pourrait vous répondre à ce sujet.

M. Friedland: C'est une question extrêmement importante, et délicate. Si nous essayons de tout faire, nous risquerons de ne rien faire. Le meilleur moyen d'encourager les Canadiens à investir dans leur pays, c'est de leur présenter un pays très prospère qui est en voie accélérée de progrès. Par exemple, la proposition sur les fonds de pension limite jusqu'à un certain point le choix des investissements. C'est peut-être bon pour le pays en général, mais cela n'apporte rien aux retraités qui n'en profitent alors pas à fond. Pourquoi le fardeau retomberait-il sur les épaules des retraités? Si, à longue échéance, les chances d'investir au Canada ne sont pas très bonnes, et que nous forçons nos institutions à investir au Canada, cela aura un effet néfaste sur l'épargne. Le niveau d'épargne varie avec les possibilités qu'offrent ces institutions qui ne pourront maintenir leur force quels que soient nos règlements.

M. Roberts: Laissons la question des pensions et passons à celle des investissements des particuliers.

M. Friedland: Vous voulez parler des dispositions sur la remise à l'état brut?

[*Text*]

Mr. Roberts: For instance, we now have a 20 per cent tax credit and under one of your proposals, a 25 per cent dividend tax credit. It is my understanding, which may be mistaken, is that there is no similar provision in the United States for the American investor in American securities.

Mr. Edwards: Yes, Mr. Chairman, that is correct. The United States does not have a dividend credit. The United Kingdom used to have full integration and they moved away from it. Now they have no integration. I think we feel that some degree of integration as a continuing inducement to Canadians to invest in Canada is desirable and that is why we support this measure of 50 per cent integration basically.

Mr. Gibson: But our proposal is not restricted to Canadian companies that confine their business activities to Canada alone. To the extent it is an incentive as opposed to something that is purely equitable in nature, it should be available to investments in Canadian-based companies and they should be left to choose whether they should be expanding abroad or confining themselves to Canada.

Mr. Roberts: I appreciate that. I think I would be quite enthusiastic about encouraging Canadian companies to undertake investments abroad. I have not yet decided in my mind whether I am quite as enthusiastic about encouraging Canadian investors to invest abroad in foreign companies.

If I have time, I would like to ask you a couple of questions about the debt capital issue which you discuss on page 19 of your brief.

Perhaps you could tell me to what extent at the present time interest on bonds is tax-free. This was a route that they followed in the United States but my understanding was that in Canada we had not gone down the road of tax credits for bond payment.

Mr. Kerr: Excuse me sir. I think Mr. Wingfield could handle that question.

Mr. Wingfield: Yes. Mr. Chairman, at present in the tax law, bond interest flowing from federal and provincial governments is tax free to nonresidents and in certain cases where they pass a special Order in Council—for instance, Churchill Falls. It does appear that where there are large amounts of capital required, we cannot get it without giving some concession. What does happen in other companies in the private sector, is that they either have to increase the rate of interest to cover this, or they have to make a guarantee

[*Interpretation*]

M. Roberts: Nous avons, par exemple, un dégrèvement de 20 p. 100 et suivant l'une de vos propositions un dégrèvement de 25 p. 100 pour les dividendes. Je puis me tromper mais je pense qu'il n'existe pas de dispositions semblables aux États-Unis.

M. Edwards: Oui, c'est exact, monsieur le président, il n'y a pas de dégrèvements pour dividendes, aux États-Unis. La Grande-Bretagne utilisait à plein l'intégration mais l'a abandonnée. Nous croyons qu'une intégration de base de 50 p. 100 encouragerait les Canadiens à investir au Canada, et c'est pourquoi nous l'approuvons.

M. Gibson: Notre proposition ne concerne pas les seules sociétés canadiennes, qui ne font affaire qu'au Canada. S'il s'agit d'encourager avant tout plutôt que de rendre justice il faut étendre ses mesures aux autres sociétés canadiennes et elles seules décideront si elles désirent investir à l'étranger ou seulement au Canada.

M. Roberts: Je suis tout à fait d'accord avec vous lorsqu'il s'agit d'encourager les sociétés canadiennes à investir à l'étranger mais je me demande si je suis aussi enthousiaste à la pensée d'encourager les sociétés canadiennes à investir dans des sociétés étrangères. Si j'ai le temps, monsieur le président, j'aimerais poser deux autres questions, en ce qui concerne les dettes sur le capital, que vous discutez à la page 19 de votre rapport. Jusqu'à quel niveau, les intérêts obligatoires échappent-ils à l'impôt? C'est ce qui se passe aux États-Unis, mais ici nous n'avons pas encore adopté cette manière de voir.

M. Kerr: Je m'excuse, monsieur. Je crois que M. Wingfield peut vous répondre.

M. Wingfield: Présentement, la loi dit que les obligations émises par le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral ne sont pas sujettes à l'impôt lorsqu'elles sont achetées par des non-résidents ou par permission spéciale du Conseil, par exemple, en ce qui concerne Churchill Falls. S'il y a de gros capitaux d'investis, on ne peut les avoir sans quelque concession. Certaines sociétés privées doivent augmenter leur taux d'intérêt afin de pouvoir réussir, ou alors, elles doivent garantir que l'investisseur étranger ne sera pas

[*Texte*]

that if the foreign lender does not have to suffer the same tax in his own country, then it will be made good. So in most cases, it is in addition to our cost of borrowing. Most treaties—in England something like 11 out of 17 and in the United States something like 17 out of 24—do completely exempt interest. For instance, somebody in the United States can get their interest tax free from England whereas a Canadian cannot and vice versa. We charge a 15 per cent interest rate.

Mr. Roberts: You are not suggesting that for Canadian residents, the tax concession should be given in relation to bond interest to encourage people to hold bonds? You are simply concerned here with the international holding of Canadian bonds.

Mr. Wingfield: Yes. I think we do need foreign capital. The debt route is preferable to the equity route.

Mr. Roberts: Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you. I recognize Mr. Goode.

Mr. Goode: Thank you, Mr. Chairman. I was particularly interested in your comments on residential properties. You made a statement there that you did not think that residential properties should be taxed and I do not think that there is anybody that would disagree with you, but in some cases residential properties become a windfall. In cases of rezoning of farmlands and small holdings, because of urbanization, great profits are made. How do you think then we can draw this line between residential property and actual investment—actual profit?

Mr. Kerr: Mr. Edwards, would you care to try to field that one please?

Mr. Edwards: That is a difficult question, Mr. Chairman, as to where you draw the line. Certainly the line has to be drawn somewhere. I think in our submission or at least in an alternative submission, we suggest that the allowance should be based on a percentage of the cost rather than the dollar amount. In other words, to give a more realistic allowance for the inflation factor and also that there be a roll-over provision when a person sells one house and buys another one, because it seems most inequitable that if a person sells one house and invests money in another he should pay tax on an elusory profit. I suppose that the matter is one of definition in the statute. It would simply be a question of

[*Interprétation*]

soumis à l'impôt dans son pays. C'est une autre dépense qui s'additionne à l'emprunt. La plupart des contrats en Angleterre, soit 11 sur 17, garantissent l'exemption d'impôt sur l'intérêt. Par exemple, un Américain peut recevoir un intérêt d'Angleterre sans payer d'impôt alors que les Canadien ne peut pas et, d'un autre côté, nous imposons un intérêt de 15 p. 100.

M. Roberts: De ce fait, vous ne suggérez pas que la concession soit étendue aux résidents canadiens pour les encourager à acheter les obligations? Vous ne parlez que des obligations canadiennes détenues à l'étranger.

M. Wingfield: C'est exact.

Nous avons besoin de capitaux étrangers, et c'est la raison pour laquelle nous voudrions voir cette mesure adoptée.

M. Roberts: Je vous remercie, monsieur.

Le président: Merci. La parole est à M. Goode.

M. Goode: Monsieur le président, j'ai été extrêmement intéressé par vos commentaires en ce qui concerne les propriétés. Vous avez fait la déclaration que les résidences ne devraient pas être imposables. Je ne crois pas que qui que ce soit va être en désaccord avec vous, mais dans certains cas les résidences deviennent une source de profits. Avec l'urbanisation, des petites fermes et petites propriétés prennent de la valeur.

Croyez-vous qu'il soit possible d'établir une ligne de démarcation entre la propriété résidentielle et la propriété qui est en fait un placement?

M. Kerr: Monsieur Edwards, pourriez-vous répondre à cette question?

M. Edwards: C'est une question très difficile, monsieur le président. Il faut bien qu'il y ait une limite. Dans notre mémoire, nous avons suggéré que l'on devrait donner un forfait sur un pourcentage du coût plutôt que sur la somme brute, c'est-à-dire d'accorder un forfait qui tienne compte de l'inflation et qu'il y ait des dispositions qui permettent le roulement de la propriété vendue à la nouvelle propriété, car il n'est pas juste de percevoir d'un propriétaire des impôts sur un profit illusoire. Peut-être faut-il déterminer si la propriété est utilisée en tant que résidence et que l'on pourrait limiter la grandeur du terrain.

[*Text*]

whether the property is used as a residence. Maybe there should be some acreage limit on it.

Mr. Goode: Do you mean it should depend on whether the price is based on the fact that it is being bought for a residence or maybe it is going to be bought for a high-rise apartment block site. Is this what you are saying? If it were sold for a residence in the end, then it should not be taxed?

Mr. Edwards: I would think that it would depend entirely on how it is used. In other words, the intention would not come into it. It would have to actually be used as a residence and possibly for some minimum period of time.

Mr. Goode: Yes. Your suggestion of a percentage increase rather than the $1,000 a year might be valid if there was a time limit on it. If someone bought a house 30 years ago, you said you could increase the price of your house 20 per cent, well, of course, that would be unfair. You do believe there should be a dividing line between residence and something that has been sold other than for residence. In other words, if there is a big windfall because of zoning, you do not think this should be exempt?

Mr. Edwards: No. I think that it would depend upon how the seller used it. In other words, if the seller had used it as a residence, in our submission it would not matter what the purpose of the buyer was because the seller would have to go out and buy another residence.

Mr. Goode: Yes. I was referring to the windfall aspect of it which gets right away from the fact that the man is not selling his home as a residence for someone to live in. He has made a great profit because of the fact the municipal council has just zoned it for some other high density use. Consequently a $20,000 home could now be worth $100,000. We are trying to establish equitable tax laws.

Mr. Edwards: That would really be a matter of fixing the percentage.

Mr. Goode: Yes.

Mr. Edwards: Maybe the percentage should not be too high. In all our recommendations on capital gains, we definitely recognize the inflation factor because if you do not recognize it you are taxing something that may be a paper gain but it is not a gain at all. For example, you may buy something for

[*Interpretation*]

M. Goode: Vous voulez dire que le prix de vente du terrain serait basé selon qu'il s'agit de l'achat d'une résidence ou d'un gratte-ciel d'habitation. Est-ce cela que vous voulez dire? Si l'immeuble est vendu comme résidence, il ne serait pas imposable?

M. Edwards: Je crois que tout cela dépend de l'usage. L'intention ne compte pas. Il faut que la maison soit utilisée principalement comme résidence pendant une période de temps définie.

M. Goode: De ce fait, vous suggérez qu'il y ait un pourcentage et une augmentation plutôt que $1,000 par an, tel qu'on l'a établi. Cela serait valide s'il y a une limite de temps.

Une personne qui a acheté une maison il y a 30 ans et si comme vous dites, elle peut augmenter le prix de la maison de 20 p. 100, ce n'est pas juste. Vous croyez qu'il devrait y avoir une différence entre une résidence et une maison achetée dans un autre but. Si une personne a la chance de faire un profit à cause d'un changement de zone, ne croyez-vous pas qu'elle doive bénéficier d'une exemption?

M. Edwards: Pas nécessairement, cela dépend de l'usage du vendeur. Si le vendeur a utilisé la maison comme résidence, peu nous importe le but de l'acheteur car le vendeur devra acheter une autre résidence.

M. Goode: Je parlais des profits possibles, et non du fait qu'une personne ne vend pas sa propriété comme résidence. Il fait un gros profit parce que la région où il habite n'est plus une région résidentielle, mais une région commerciale. Ainsi, une maison qui valait 20,000 dollars peut avoir soudainement acquis la valeur de 100,000 dollars. Nous essayons d'établir une loi d'imposition qui soit juste.

M. Edwards: Il faudrait établir un pourcentage.

M. Goode: Oui.

M. Edwards: Le pourcentage ne doit pas être trop élevé. Dans nos recommandations sur les gains de capital, nous devons reconnaître le facteur d'inflation. Si on l'ignore, nous allons imposer un gain en chiffres écrits mais qui en réalité n'en est pas un. Si vous achetez quelque chose pour 10,000 dollars et

[*Texte*]

$10,000 and sell it 10 years later for $15,000 but the comparable value of $10,000 may be $20,000 so in real terms you have had a loss.

• 1630

Mr. Goode: So you feel the percentage gain may be another alternative to the $1,000 a year that we are suggesting?

Mr. Edwards: Yes. It would be based on a percentage per annum, and of course that assumes that inflation continues at the same rate.

Mr. Goode: This gets into your second item where you refer to cottages and holiday-type residences and say that they should be exempt from capital gains as well. You do not mention whether there should be a limit on this and whether windfalls should be taxed as well. Would you suggest that if a cottage is used only as a cottage it should be free, but if it becomes a great asset because of a great increase in value that this should be taxed?

Mr. Edwards: As I understand the proposal, you would treat the cottage or the second residence in exactly the same way as the first residence, in other words if the gain went over the limits set by the formula it would be taxable.

The Chairman: Mr. Wingfield, do you have a comment you would like to make?

Mr. Wingfield: I thought you were going to refer then to other items of personal property. I think it is pretty well recognized that the majority of items of personal property, no matter how much they cost, are bought for enjoyment, possibly never to be resold. When you buy you do not contemplate a sale and even when you do the amount is not material. This does seem to give rise to much too much administration. Starting out from no capital gains tax and just suddenly to tax everything does not seem necessary.

Mr. Anderson: Mr. Chairman, I think Mr. Goode's reference to windfall profits is perhaps in the context of a rather rapid increase in some relatively isolated sales in some relatively isolated areas of Canada. I think we are dealing with the White Paper as a taxation vehicle to apply to all Canada. While we have had a decided rise—in some instances homes have been sold for apartments and rezoning has had an effect on the amount derived therefrom—I wonder whether there is any important incidence of this in the over-all. I tend to think not. Apropos of cottages, I

[*Interprétation*]

que vous le vendez dix ans plus tard a 15,000 dollars mais la valeur du 10,000 dollars étant maintenant de 20,000 dollars, vous subissez en réalité une perte.

M. Goode: Vous croyez donc que le pourcentage de gain serait préférable au 1,000 dollars par an que nous avions suggéré?

M. Edwards: Oui, c'est exact, il devrait être basé sur un pourcentage par an. Nous assumons bien entendu que l'inflation augmente au même taux.

M. Goode: Passons à la deuxième question où vous parliez des chalets et des villas de campagne. Vous dites que celles-ci devraient être aussi exemptes de tout gain. Et vous ne mentionnez aucune limite et si les profits devraient être imposés.

Suggérez-vous qu'un chalet utilisé comme chalet ne serait pas imposable, mais que s'il devient une source de profit à cause d'une augmentation de valeur, ces profits devraient être assujettis à l'impôt?

M. Edwards: D'après ce que je peux comprendre, nous considérerions les chalets et les villas comme la première résidence. Si les gains dépassent la limite, ils seraient imposables.

Le président: Monsieur Wingfield, auriez-vous une remarque à faire?

M. Wingfield: Je crois que nous passerions à d'autres articles de propriétés. On reconnaît que les articles de propriété personnelle sont achetés pour le plaisir et souvent ne seront pas vendus. Si vous achetez, vous ne pensez pas à vendre, et si oui, votre profit est mince. Il y aurait trop de problèmes administratifs. Passer de l'absence d'impôt sur les gains de capitaux à une imposition sur tous les biens n'est pas nécessaire.

M. Anderson: Monsieur le président, je voudrais faire un commentaire sur ce que M. Goode vient d'établir en ce qui concerne les personnes qui ont soudainement la chance d'obtenir de l'argent, du fait, par exemple, d'un changement de zone. Ce sont les ventes assez isolées, dans des régions peut connues. Les propositions du Livre blanc doivent toucher l'ensemble du pays. De fait, il me semble que si nous avons eu des augmentations et qu'il est vrai que des résidences ont été vendues pour devenir des immeubles d'habitation apportant de gros bénéfices aux

[*Text*]

happen to be a cottage owner and I can assure you that even if you happen to gain a little bit on the sale, or even a substantial amount, you are way behind in the end.

The Chairman: Mr. Gibson, do you want to make a comment?

Mr. Gibson: Mr. Anderson said what I would have said, only better.

Mr. Goode: The other matter I would like to talk to about is depreciation. Could you just explain your position on this. It was not too clear to me. You were referring to $50,000 equity and I did not quite understand this relationship. You say:

> This could be avoided by adoption of the proposal that each such property be placed in a separate depreciation class provided the interest of the investor in that property exceeds $50,000.00.

You are referring to the man who is keeping away from paying tax, using depreciation and then buying a bigger building. I did not quite understand that principle.

Mr. Wingfield: It is in the White Paper that each building over $50,000 would be in a separate class. Although you may have several buildings, if you sell one of them you trigger a recapture, so tax becomes payable at that time; whereas at the moment a lot of mortgage financing is based on the very fact of continual building, so the tax is used for development capital.

Mr. Goode: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I have on my list Mr. Burton, Mr. Howard, Mr. Morison.

Mr. Burton: Mr. Chairman, I was interested in the proposals put forward by the Toronto Board of Trade with respect to the continuation of the low rate of corporation tax for the benefit of small business. Would not the witnesses consider that the administration involved in their proposal would produce considerable difficulties and that it would be quite difficult to administer the proposal as set out? What would be your views concerning the alternative approach in dealing with the problems of small business, which I think we all recognize as being very real, and in finding ways and means of assisting small business through a variety of incentive

[*Interpretation*]

propriétaires, cela n'a pas vraiment de conséquence.

En ce qui concerne les chalets, j'en ai un moi-même et je puis vous assurer que si je gagnais sur la vente et même si je gagnais beaucoup, je subirais une perte malgré tout.

Le président: Monsieur Gibson, désirez-vous faire un commentaire?

M. Gibson: M. Anderson a exprimé ma pensée mieux que je ne l'aurais fait.

M. Goode: Ce qui me préoccupe encore c'est le problème de la dépréciation. Ce n'est pas clair. Je ne comprends pas.

Je lis:

> «Cela pourrait être changé si ces propriétés pouvaient être amorties différemment, si l'intérêt perçu dépasse les 50,000 dollars.»

Vous parlez du monsieur qui évite l'impôt en utilisant la dépréciation puis en achetant par la suite un plus gros édifice. Je ne comprends pas le principe.

M. Wingfield: Dans le Livre blanc, nous avons dit que chaque bâtiment au-delà de $50,000 entre dans une catégorie à part. Même si vous possédez plusieurs immeubles, si vous en vendez un, vous récupérez immédiatement une partie de l'argent et de ce fait, l'impôt est payable à ce moment-là, alors que si vous avez plusieurs hypothèques.

En somme, la taxe est basée en principe sur d'autres immeubles, et les sommes d'impôt viennent ici accroître le capital.

M. Goode: Merci, monsieur le président.

Le président: M. Burton, M. Howard et M. Morison.

M. Burton: Monsieur le président, j'ai été intéressé par le mémoire présenté par la Chambre de commerce de Toronto sur les taux très bas d'impôt sur les sociétés qui favorisent les petites entreprises. Si les témoins trouvent que les procédures d'administration seraient trop complexes étant donné la formulation présente des propositions? Que pensez-vous des moyens suggérés par les témoins pour encourager les petites entreprises qui ont des difficultés très réelles?

[*Texte*]

proposals, some of which I might say have been placed before us from time to time by various witnesses?

Mr. Kerr: Mr. Chairman, this is an interesting area. I think maybe Mr. Edwards might want to lead off with our comments.

Mr. Edwards: Mr. Chairman, this relates to a somewhat similar area to that dealt with in answer to Mr. Roberts' question.

We are not necessarily dogmatic on this issue. We did review a number of possible alternatives, and we adopted this one largely because of the administrative simplicity of it. We do not think it would be difficult administratively because it is based entirely on a mathematical calculation of the income and, in large part, the existing provisions and machinery could be used under our proposal subject to diminution of the amount subject to the lower rate of tax as income rises.

Now many of the other proposals do involve drafting problems, problems of determining to what you relate the incentive and then finding some formula. In other words, you can make a judgment in the individual case but in the tax law you have to find some formula that will apply to all cases and do rough equity in all cases. In our review it was difficult to find such a formula that would be satisfactory and as simple from an administrative standpoint.

Mr. Burton: Do you think it is possible to restrict this proposal in a way that in fact it would be to the sole benefit of small businesses which you in fact were concerned with when you put the proposal forward? And can ways and means be found to prevent it being used by those corporations which you feel should not obtain the benefit of this proposal?

Mr. Edwards: I personally would not in any way object, in fact I would favour such a formula if we could find one which is satisfactory and administratively feasible. Certainly some type of incentive or lower rate of tax or tax credit provision which relates to investment or increases in business assets theoretically would be superior, and if such a provision can be devised I personally would favour it. I think it would cause a lot of problems in your definition of business assets or investment, or whatever you call it.

Mr. Gibson: I am not sure whether Mr. Burton was not addressing himself to the question of whether our proposal for a low rate of tax, which would wither away at the $105,000 level, was a feasible one that could

[*Interprétation*]

M. Kerr: C'est intéressant. Je crois que M. Edwards aimerait vous répondre.

M. Edwards: Ceci se rapproche du problème posé par M. Roberts.

Il n'y a pas de solution unique. Nous avons étudié plusieurs possibilités et nous avons choisi celle-ci à cause de sa simplicité d'administration. Car elle est basée sur un calcul mathématique du revenu et que nous pourrions utiliser les dispositifs et les appareils existants pour calculer la diminution en même temps que les revenus augmentent, du revenu profitant des taux bas d'impôt.

Les autres solutions entraînent des problèmes concernant la façon de faire la relation avec la motivation et de créer des formules.

Si, autrement dit, on peut juger un cas individuel, il faut pour la loi d'impôt trouver une formule qui s'appliquera de façon juste à tous les cas. Il a été extrêmement difficile de trouver une formule qui était satisfaisante et qui était simple du point de vue administratif.

M. Burton: Pensez-vous qu'il soit possible de restreindre ces propositions de façon qu'elles avantagent effectivement uniquement les petites entreprises qui vous préoccupent? Et comment empêcher les autres entreprises d'en profiter?

M. Edwards: Pour ma part, je ne m'oppose pas à cela; j'appuie toute formule qui soit satisfaisante et facile à administrer. Certaines dispositions fiscales: taux bas d'impôt, crédits d'impôts, encourageraient les investissements et les actifs commerciaux, seraient théoriquement supérieures et si ces dispositions sont mises au point, je les appuierais. Mais il y aurait des problèmes de définition de l'investissement ou des actifs commerciaux.

M. Gibson: M. Burton se demande-t-il si notre proposition d'un taux bas d'impôt, qui ne s'applique plus sur les revenus dépassant les 105,000 dollars serait applicable et ne profiterait qu'aux petites entreprises?

[*Text*]

be confined to the small company, which we intended. If that is the case, I think that the answer is probably yes, that a lot of the rather notorious abuses of the existing low rate of tax provisions really have been largely cured. Personally I doubt very much whether there is any major avoidance of tax through the splitting up of large corporations into small companies at the present time. Even if there were the introduction of a capital gains tax would largely eliminate the advantage of that kind of an arrangement —at least it would in the long run. But at the moment, while the present provisions of Section 138A(2) are not the most perfect things in the world, it has been largely effective in controlling abuse and I would think that technique is perfectly possible.

Mr. Burton: But your basic point really is to find some way of helping small business and you advance this proposal for consideration.

Mr. Gibson: Right.

Mr. Burton: Do I understand the proposal correctly, that the impact of it would mean a reduction from present tax levels for those corporations with profit levels between $35,000 and $105,000?

• 1640

Mr. Edwards: No, Mr. Chairman, it would not mean reduction of tax levels from what they are at present in any case. In the case of a company with income of $35,000 or less our proposal would result in taxing that company at exactly the same rate as it is now. If the income rose to $40,000 then the company would be paying a little more tax than it is now.

Mr. Burton: I see.

Mr. Edwards: Similarly, when it gets up to $105,000 it would be paying 50 per cent on its entire income. So as income rises above $35,000 the benefit of the incentive would be reduced.

Mr. Burton: In the discussion on growth in the submission, particularly on pages 7 and 8—I might not agree with some portions of the presentation nevertheless I think it is a thoughtful and well put together presentation as such—there were a number of points on which I did want to question the witnesses. At the top of the second column on page 8, starting with the word "Persons" it says:

> Since all studies show that savings as a proportion of income tend to decline as

[*Interpretation*]

Je crois que la réponse est sans doute oui. Bon nombre des abus provenant de ces taux bas d'impôt ont été éliminés. Je me demande si à l'heure actuelle, on pourrait contourner les exigences fiscales, en divisant leur grosse entreprise en petites. Même si c'était le cas, la présentation d'une nouvelle loi sur les gains de capitaux, éliminerait cette possibilité à longue échéance. Et j'ai l'impression que cette technique est encore possible.

M. Burton: Votre but premier est d'aider les petites entreprises et voilà la solution que vous proposez.

M. Gibson: C'est cela.

M. Burton: Si je comprends bien, il y aurait réduction des niveaux actuels d'imposition pour les sociétés qui gagnent entre $35,000 et $100,000 par année.

M. Edwards: Non, il n'y aurait pas de réduction de niveau fiscal. Si une société a un revenu de 35,000 dollars ou moins, la proposition nous permettrait d'imposer notre compagnie exactement au même taux qu'à l'heure actuelle. Si le revenu passait à 40,000 dollars la société payerait un peu plus d'impôt qu'à l'heure actuelle.

M. Burton: Je vois.

M. Edwards: De même les sociétés qui ont un revenu de 105,000 dollars paient en impôt 50 p. 100 de leurs revenus de sorte qu'au-delà de 35,000 dollars. Nous cessons d'encourager les sociétés.

M. Burton: Au cours des discussions sur la croissance, notamment aux pages 7 et 8, même si nous ne sommes pas d'accord avec certaines propositions, néanmoins nous croyons que les propositions ont été préparées sérieusement. Je tiens cependant, à questionner quelques témoins.

A la page 8, en haut de la deuxième colonne dans le paragraphe qui commence par «les particuliers,» je lis:

> Puisque toutes les études ont démontré que l'épargne diminue à mesure que les

[*Texte*]

income falls, it is reasonable to conclude that total savings will be reduced by the rate structure change.

It notes that the White Paper agrees with this conclusion. Of course I cannot argue with that contention. But would not the witnesses consider that in fact this phenomena as such, which can be borne out and illustrated in a variety of ways, illustrates that in any such transfer of income which may be involved in fact there is a greater degree of economic benefit or well-being created in society, since it is obvious that there is a greater need for consumption among the lower income levels, and that in fact this is not to the benefit of society?

Mr. Kerr: Dr. Friedland, would you please comment.

Professor Friedland: This clearly is a philosophical question. You are touching on the welfare of a country. Is it better for poor people to consume more immediately but perhaps have a lower growth rate of consumption in the future than to consume less now and so on? There is no answer to this. It has to do with the preferences of individuals. You people are not to be envied. As politicians you have to make decisions. Our point was not that this was necessarily bad in general terms, in a moral sense or in a philosophical sense, but that in terms of growth, if this is a goal, it is bad, it is not necessarily bad per se.

Mr. Burton: Would you not consider that in fact any increased consumption that would come about—I take it that you would agree this would come about—in itself would act as an incentive to further economic growth?

Professor Friedland: Yes, it would. It is probably a somewhat weaker approach because it is less direct. You have increased incomes at the bottom. It is a sort of trickle-up theory that you are advancing, trickling up from consumers to businesses. It is unlikely however that the added incentive of the additional consumption will offset the disincentive of the savings from the shifting.

Incidentally, a point should be made on this too. I think all of us feel great concern about poverty in this country. But the people about whom we are concerned are not paying taxes in most cases, so they are not benefited by the reduction of lower rates, the increased exemptions and so on. If we are to concentrate on a poverty level, the tax system seems to be a very inefficient way of doing it.

Mr. Burton: I think the point that you make has validity. I think both of us seem to be relating somewhat to some of the discus-

[*Interprétation*]

revenus diminuent, l'on peut prévoir que le total des épargnes sera diminué par les changements proposés.

Le témoin ne considère-t-il pas que ce phénomène comme tel peut démontrer de diverses façons que dans tout cas de transfert de revenu de ce genre qu'effectivement il y a plus d'avantages économiques ou de bien-être dans la société, car les besoins de consommation sont plus grands au niveau des petits salariés et que cela ne bénéficie pas en fait à la société?

M. Kerr: Monsieur Friedland, pourriez-vous faire un commentaire?

M. Friedland: Il s'agit d'une question théorique qui concerne le bien-être du pays. Est-il préférable que les pauvres consomment davantage immédiatement et de moins accroître leur consommation dans l'avenir ou de consommer moins maintenant. Il n'y a pas de réponse, tout est une question de préférence. Les hommes politiques doivent prendre certaines décisions. Nous ne prétendons pas que c'est mauvais, au sens moral ou philosophique du terme mais en termes de croissance économique, si c'est le but, il n'est pas bon, mais en soi il n'est pas mauvais.

M. Burton: Ne considérez-vous pas qu'effectivement toute augmentation de consommation encourage la croissance économique?

M. Friedland: Oui, sans doute, mais c'est une approche plus indirecte. Vous augmentez le revenu de base. Vous proposez une escalade générale, mais il est peu probable, que la consommation accrue contrebalancera le manque d'encouragement à l'épargne. Soit dit en passant, nous nous préoccupons tous de la pauvreté dans notre pays, mais la plupart de ceux qui nous préoccupent ne paient d'impôt et ne profitent pas de la réduction des taux inférieurs, des plus grandes exemptions. Ce n'est pas le système fiscal qui résoudra le problème de la pauvreté.

M. Burton: Je crois que l'argument que vous soulevez est valide, il semble que nous nous rattachions à la discussion qui a eu lieu

[*Text*]

sion that took place this morning on the matter. But the real responsibility rests on the public sector to undertake programs that will bring about meaningful change for the areas of the economy or the areas of society to which we refer.

I respect your view that there are philosophical judgments and views involved as such, and in which of course there are bound to be differences of point of view. Would you not agree that it has been demonstrated that in fact some of the greatest returns to be found in various types of investment can come through educational programs upgrading the social and economic well-being of many groups in society who in fact are in need of further assistance or help?

Professor Friedland: I wish I could agree with that. As a professor involved in an educational institution, I wish I were completely certain of the business I am involved in. I sometimes wonder, and indeed the statistical studies raise questions from time to time too. I also have been involved for a number of years in cost-benefit studies of various government social programs both in Canada and the United States. Now they are subject to an awful lot of technical problems and the results of these are less than heartening. You know, Canada's adventures into welfare do not demonstrate that in fact we get the sort of payoff we had hoped in vocational training and this sort of thing.

Mr. Burton: I think in part this would indicate the need for some redirection of various public programs. I would not argue with that at all.

Do you take issue with some of the findings of the Economic Council of Canada with respect to the economic benefits of education as such? That might be an implication from your remarks and I just wanted to follow that up.

Professor Friedland: I think the answer to the question is up for grabs. There are real problems. There are enormous numbers of statistical problems. Bright people go to college today, bright people even if they did not go to college probably would do better than people who are not so bright. That is the way of the world. So it is not clear in an economic sense that education necessarily pays off. Some of my colleagues in the arts and sciences would hasten to point out that that may not be the right question anyhow, that what you are trying to do is to raise something that cannot be measured, the spiritual and the moral structure and fiber of our

[*Interpretation*]

ce matin. La responsabilité incombe au secteur public de mettre en œuvre des plans qui puissent apporter des changements significatifs dans les secteurs de l'économie ou de la société qui en ont besoin.

Je suis d'accord que des options philosophiques sont en cause et qu'il y a nécessairement des divergences de point de vue. N'êtes vous pas d'accord avec le fait que les meilleurs placements se font dans des programmes d'éducation, de recyclage, de relèvement économique et social de plusieurs segments de la société qui ont besoin d'une plus grande assistance?

M. Friedland: J'aimerais être d'accord avec vous. Moi-même, je travaille dans une maison d'enseignement, j'aimerais que mon activité soit profitable. Je me questionne parfois lorsque je lis les statistiques. J'étudie depuis un certain nombre d'années les frais et profits de différents plans d'assistance publique tant au États-Unis qu'au Canada. Maintenant, il s'y glisse nombre de difficultés techniques et les résultats sont loin d'être encourageants. Les expériences canadiennes dans le domaine du bien-être n'ont pas apporté les fruits que nous en attendions.

M. Burton: C'est donc qu'il faille donner une nouvelle orientation aux programmes publics. C'est évident.

Vous basez-vous sur les résultats des enquêtes du Conseil économique du Canada concernant les progrès économiques que devrait apporter l'éducation?

M. Friedland: Je crois que la réponse à la question reste très générale. Il y a des problèmes réels et beaucoup de problèmes en statistique. Les gens intelligents fréquentent de nos jours les collèges d'enseignement secondaire et supérieur. Même s'ils n'étaient pas instruits, ils se débrouillent mieux que les autres. Ainsi sont les choses. Il n'est donc pas évident que l'éducation fasse profiter l'économie. Certains de mes collègues, dans le domaine des arts et des sciences, s'empresseraient de signaler que nous posons mal le problème, que l'influence de l'éducation ne se mesure pas, qu'il s'agit du support moral, spirituel de l'âme de notre société. Cet aspect est

[*Texte*]

society—although that is a little discouraging if one wanders around our university campuses today.

Mr. Edwards: Mr. Chairman, I would like to add a little bit to what Dr. Friedland said. On page 5 in the introduction to our brief we summarize our general approach to this. Basically, we say that the tax system should not interfere with growth and in fact if it has biases in it they should be in favour of growth and investment. From a long-run standpoint the objective is to benefit people at all economic levels of society and to help those who are underprivileged as well as those who are producing. In other words, the object of government obviously is to improve not only quantitatively but qualitatively the life of the people. But one prerequisite is that you have growth and I think instruments other than the tax system are required to do that. The tax system should not adversely affect savings and growth. Probably that is what it boils down to.

• 1650

Mr. Burton: Mr. Chairman, the comment that I was going to make is that some of our discussion at this point does reflect the increasing concern about quality of life being found in all sectors of society at the present time. Following up on some of the last remarks, I would take it from those remarks and the brief that essentially you would agree with the approach of neutrality in a tax system, namely that the tax system itself should not be used to influence economic decisions or economic activity but that it should remain basically neutral. Is that a correct assessment of your point of view?

Mr. Kerr: Dr. Friedland, please.

Professor Friedland: Neutrality is always the ideal in a tax system. One would like to see all decisions made as if there were no tax system. In fact no one has ever come up with a neutral tax scheme that has been politically acceptable. One could have a levy on wealth or something like this, and that might be close to neutral. If you cannot have neutrality, then it seems to us that one should opt for what seems to be what a tax system can do most efficiently besides raise revenues, and we have in this case argued that one could have a considerable amount of growth and yet attain a reasonable degree of equity. We think the proposals that we have put before you embody both of these principles, with the trade-off terms a little different than they are in the White Paper.

[*Interprétation*]

peu encourageant si l'on visite les campus universitaires.

M. Edwards: Monsieur le président, permettez que je complète par quelques mots. A la page 5 de l'introduction du mémoire, nous avons résumé notre méthode générale. Fondamentalement, le système fiscal ne devrait pas être un obstacle à la croissance économique. Au contraire il devrait favoriser les investissements et le développement. A longue échéance, il doit viser à relever le niveau de vie des gens à tous les échelons et aider les défavorisés autant que les membres productifs.

Autrement dit, l'objectif du gouvernement, c'est d'améliorer non seulement en quantité mais qualité la vie des gens. Néanmoins, la condition fondamentale c'est la croissance économique et la responsabilité n'en incombe pas au seul régime fiscal. Le régime fiscal ne devrait pas nuire à l'épargne et au progrès économique. C'est ce à quoi, il doit veiller avant tout.

M. Burton: Monsieur le président, j'allais dire que nos discussions révèlent que l'on se préoccupe de plus en plus de la qualité de la vie d'aujourd'hui, dans tous les secteurs de la société. Certaines observations me conduisent à penser à garantir de la neutralité du système fiscal qui ne doit pas influer sur l'activité et les décisions économiques. Cela reflète-t-il votre point de vue?

M. Kerr: Monsieur Friedland.

M. Friedland: La neutralité est idéale pour un système fiscal. Les décisions doivent être prises sans penser au système fiscal. Personne n'a jamais présenté un système fiscal neutre qui ait été politiquement acceptable. On peut imposer les riches et garder une certaine neutralité. Si la neutralité, est impossible, il vaut mieux opter pour autre que la perception des impôts, pour une certaine croissance économique sans créer d'injustice.

Les propositions que nous vous avons présentées suivent ces deux principes, bien que nous les avions exprimées différemment du Livre blanc.

[*Text*]

Mr. Burton: Mr. Chairman, the witnesses will be aware that we have had to deal with any number of representations in which it has been suggested that various portions of the present tax system should be retained or that certain other things should be done which would act as a spur or an incentive to one type of activity or another. And of course, the most obvious example is the whole situation with regard to mining and oil and gas. And where certain provisions are contained in the White Paper which provide for a special incentive to that sector of the economy, the representations made to us for the most part keep things as they are.

On the other hand, we had representations yesterday, for instance, from the Cancer Society, who said that help should be given in the form of fellowships, that they should not be counted as income, because the provisions of the White Paper go along with that approach of neutrality. I am sure you follow me without going into too much detail. What would you suggest should be the approach of the Committee in dealing in this very complex and difficult area. Do you think that approaches can be devised or forms of measurement can be devised which in fact would be of value and use in determining what would be to the greatest benefit of Canadian society as a whole?

Mr. Kerr: I think perhaps Mr. Gibson might be able to comment on that one.

Mr. Gibson: Mr. Burton, our Committee of the Board did not really address itself to this question, as you know, so I can only speak from my own views and the knowledge I have of the other members of the Board who have worked on this. It is my view that we are unlikely to develop a philosophical answer to that question that we could pursue sensibly in this country.

One of the points you refer to is the incentives that are made available in our tax system at present for the extractive industries, and as you know, I have already appeared on behalf of the Mining Association and feel very strongly that the mining industry has in fact contributed very greatly to the problem you referred to early of providing employment opportunities for those who need it in areas where there is little opportunity. This seems to us to be one way in which the tax system can be used and has in fact been used in the past very effectively, to stimulate employment opportunities much more cheaply, in all probability, than public expenditure would have been able to accomplish.

There are many other areas in which the tax system has been used in the past to pro-

[*Interpretation*]

M. Burton: Monsieur le président, plusieurs témoignages ont approuvé certaines modalités du système fiscal ou que d'autres modalités devraient être introduites pour encourager une activité ou l'autre. L'exemple le plus frappant est le problème de l'industrie minière, du pétrole et du gaz naturel. Alors que des dispositions sont prévues par le Livre blanc pour encourager ce secteur de l'économie, nos témoins préfèrent laisser les choses comme elles sont.

D'autre part, hier la Société de la lutte contre le cancer a conseillé d'accorder des bourses de recherches non imposables, et cela concorde avec les propositions du Livre blanc. Quelle devrait être la position du comité sur cette question font épineuse? Est-il possible de choisir des méthodes d'évaluation qui aideraient à déterminer ce qui favoriserait davantage l'ensemble de la société canadienne.

M. Kerr: M. Gibson pourra sans doute vous répondre.

M. Gibson: Notre comité n'a pas examiné cette question et, par conséquent je ne puis que vous présenter mon opinion. Nous n'allons sans doute pas trouver de réponse philosophique à cette question dans notre pays.

L'un des points que vous avez soulevé, c'est le genre d'encouragement qu'offre le système fiscal actuel à l'industrie extractive. J'ai déjà représenté les associations minières et je suis convaincu que l'industrie minière a contribué beaucoup à solutionner les problèmes que vous avez mentionnés plus tôt, en fournissant des emplois dans les régions où l'offre d'emplois est faible. Le système fiscal peut servir et il l'a déjà fait efficacement à augmenter les offres d'emploi, d'une façon plus économique que le peuvent les subventions publiques.

Il y a bien d'autres secteurs où le système d'imposition a servi d'encouragement, entre

[*Texte*]

vide incentives, one of the most important of them being the capital cost allowance rates that have been established and have been of very considerable benefit to capital intensive industry, which I think has contributed very much to the raising of capital for large new capital investments in this country. So I personally believe, and I think others share this view, that we should be very careful not to dismantle those areas of our tax system that have in effect worked well without being very sure of our ground and sure that it is not going to have serious adverse effects. We should also be conscious of what other countries are doing so that we are not so weakening the relative attractiveness of investment in this country, compared to others, that we are going to lose a lot of investment and new employment opportunities that would be very difficult to provide any other way.

The Chairman: Mr. Burton, your time has expired.

Mr. Burton: Those 20 minutes seemed to go awfully fast, Mr. Chairman.

The Chairman: They do; they go very quickly.

Mr. Burton: My I just make one comment, Mr. Chairman, on Mr. Gibson's remarks?

The Chairman: Is it a brief comment, Mr. Burton?

Mr. Burton: Yes, it is a brief comment, Mr. Chairman. You need have no fear. I think Mr. Gibson has presented his case and the summary of the situation very well, and that no one would argue that certainly the incentives available to the extractive industries have spurred development, have spurred certain activity. I think the question comes down to the point of whether in fact it is an area that we should be specifically spurring on or attempting to help. Is this the most productive area in which we might provide incentives in the economy?

The Chairman: That is a rhetorical question, it is a comment. Is that correct, Mr. Burton?

Mr. Burton: It was a comment and answer.

The Chairman: I recognize Mr. Howard.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): Mr. Chairman, first of all I would like to say how much I appreciate the brief. I think it is an extremely well presented brief, and it will be very useful to the members.

[*Interprétation*]

autre le plus important celui des taux d'amortissement qui ont encouragé les investissements de capitaux dans le pays.

J'estime pour ma part et je crois que d'autres partagent cet avis que nous devrions veiller et ne pas démanteler les secteurs de notre régime fiscal qui ont donné de bons résultats, à moins d'être certains de la nécessité et de l'absence d'effets néfastes. On devrait être aussi au courant de ce qui se fait dans d'autres pays afin de ne pas diminuer l'attrait de notre pays en ce qui concerne les investissements et de ne pas perdre cette chance de créer des emplois qui ne se représenterait pas autrement.

Le président: Votre temps de parole est épuisé.

M. Burton: Mes 20 minutes ont passé très vite en effet.

Le président: Elles passent très vite.

M. Burton: Puis-je faire un commentaire monsieur le président à la suite des observations de M. Gibson.

Le président: Est-ce que cela sera bref?

M. Burton: Oui, c'est un commentaire très bref, ne craignez pas. Je crois que M. Gibson a très bien présenté ses idées et a très bien résumé la situation. Personne ne refuserait de reconnaître que les mesures de stimulation offertes à l'industrie minière, ont sûrement galvanisé certaines activités. Il s'agit donc de se demander si effectivement c'est le domaine qui devrait nous préoccuper, que nous devrions réactiver. Est-ce vraiment le secteur le plus productif par lequel nous pourrions encourager le développement économique?

Le président: Est-ce un commentaire?

M. Burton: C'est un commentaire et une réponse à la fois.

Le président: Je donne la parole à M. Howard.

M. Howard (Okanagan Boundary): Monsieur le président, tout d'abord je voudrais vous dire combien je suis heureux d'avoir reçu ce mémoire qui est extrêmement bien présenté et il est très utile pour nous tous.

[*Text*]

I am interested in your proposal to phase in the reforms on a one, two, three basis. I think this is an excellent proposal and one which I would hope we could sell to the Minister, but it does raise a problem and that is that almost from the beginning, when the White Paper was first presented, there have been a number of hysterical cries to the effect that the White Paper was so dislocating business that the country was going to wrack and ruin, and that the whole matter should be settled as quickly as possible so that prosperity could once more return and everything go forward as it had before. I would like your comments on whether or not there would be an adverse effect on the confidence of businessmen or ability to plan if it were phased in over a longer period?

Mr. Kerr: Mr. Chairman, Mr. Gibson may handle this question, please.

Mr. Gibson: It is a very interesting point and it is one that we were conscious of in making this recommendation because quite clearly, uncertainty is a very disruptive and troublesome matter to deal with. On the other hand, it is our view, though we cannot be absolutely certain of our case here, that if the proposals were to be brought forward for implementation en masse as of January 1, 1971, we would be in for an extremely serious period of disruption. Some time next fall, presumably, we would see a piece of amending legislation, there would be a great many questions that would have to be faced and nearly every business in this country would have to re-examine its affairs. It is really rather difficult for them to do so now, as many of us know who have to consult with our clients. We have great difficulty giving them any positive advice at the moment as to how they ought to react to the White Paper proposals.

They are aware that there will be changes but they do not know what kind or in what areas. If in October, or perhaps in September, we saw an amending bill that was intended for implementation on January 1, 1971, I think there would be almost chaos among the business community. They certainly would not have time to properly assess their affairs and accommodate their circumstances and to meet it. In addition, as we have said here although we may be wrong about this, we believe that there would not be enough time for Parliament to consider adequately the very detailed and complex rules that would be involved nor to train Department of National Revenue staff to administer the system, to provide for forms and to develop instructions for taxpayers as to how to

[*Interpretation*]

Je suis extrêmement intéressé par la proposition de répartir les réformes en trois étapes. Cette proposition est excellente et j'espère que nous serons à même de pouvoir la faire valoir au ministre. Mais ceci représente un problème évident et l'apparition du Livre blanc a suscité des cris de protestation. On disait que cela changerait toutes les affaires et que le pays allait à sa ruine et que la question devait être réglée aussitôt que possible afin que la prospérité puisse revenir dans nos frontières et que nous puissions poursuivre notre travail. J'aimerais avoir vos commentaires à ce sujet.

Est-ce que ceci diminuerait quand même la confiance et l'initiative des hommes d'affaires si les réformes étaient appliquées sur une période de temps plus longue?

M. Kerr: Monsieur le président, M. Gibson pourrait répondre à cette question.

M. Gibson: Vous avez soulevé un problème intéressant, monsieur, et nous en fûmes certes conscients lorsque nous avons présenté notre mémoire, car l'incertitude bouleverse et est difficile à maîtriser. Nous croyons d'ailleurs que la mise en vigueur de l'ensemble des propositions du 1er janvier 1971 entraînerait une crise sérieuse. Probablement que l'automne prochain certains règlements seront amendés et cela soulèverait de nombreux problèmes et presque toutes les entreprises de ce pays devront réexaminer leurs affaires. Ils ne peuvent le faire maintenant. La plupart d'entre nous trouvons qu'il est difficile de les conseiller présentement sur la façon dont ils devraient réagir face aux propositions du Livre blanc.

Ils se rendent compte qu'il y aura des changements mais ils ne savent pas lesquels. Si en octobre, ou même en septembre, nous passions un amendement qui serait mis en vigueur le 1er janvier 1971, j'ai l'impression que l'on sèmerait la pagaille dans les milieux d'affaires. Il leur serait impossible d'évaluer leur situation et de faire face aux circonstances. Le Parlement n'aurait pas le temps d'étudier sérieusement tous les détails de procédure et d'entraîner le personnel du ministère du Revenu à appliquer les nouveaux règlements, de préparer de nouvelles formules d'impôt et directives pour les contribuables. Nous croyons insensé de mettre en vigueur des nouveaux règlements dès le 1er janvier 1971.

[*Texte*]

comply with the new rules and so on. So we feel that we are not talking sensibly about the introduction of all of this on January 1, 1971.

• 1700

Our feeling was that there undoubtedly are—and we certainly have not attempted to identify them specifically because we are not capable of doing this—but there surely are some of the proposals that could in fact be implemented on January 1, 1971, and we would prefer to see those things done rather than deferred until other matters can be completed. Some attempt could be made to make progress on revision of the rate structure and improvement in the exemptions and possibly areas where tax avoidance or loopholes can be closed if there are some serious ones that need it.

Our major concern was to be sure we did not proceed with the adoption of important propsals before they had been adequately considered. We believe the capital gains tax to be the key feature of the proposals and that which probably makes more difference to the equitable aspects of the proposals, and we would want to be awfully sure that it is not brought in in a way that is overly damaging to the economy.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): Thank you. You realize, of course, that there would be some phases of it that could not be brought in quickly; things such as the tax treaties, which would perhaps take years to accomplish, but I accept your views on that and I think that they are certainly worth very serious consideration.

Mr. Gibson: One could reduce the degree of uncertainty or the problem that gives rise to by outlining, as has been done already, that it would have to be obviously redesigned somewhat to allow for a staged progress. If the proposals were all outlined as a series of stages, the business community and the public at large I think could accommodate to that reasonably well.

Mr. Edwards: Mr. Chairman, could I just add a word? The job of drafting tax legislation is a very difficult one, even when the decision is made as to what sort of proposal you want. Then it may be an entirely different matter to convert it into satisfactory legislation. The drafting process itself may raise new problems and undoubtedly will raise many new problems. I would hope that in the drafting process, a real effort will be made to provide the greatest possible degree of simplicity in the system as well, certainly, as in feasibility. Now if it is done on a rush basis, it may cause more delay and more

[*Interprétation*]

Il y a des changements bien que nous ne sachions par lesquels qui pourraient être introduits dès le 1er janvier 1971. Il faudrait y voir dès maintenant. On pourrait entreprendre la révision et l'amélioration du barème d'exemption et de mettre fin aux échappatoires et à l'évitement de l'impôt.

Par contre, nous ne voulons surtout pas que les propositions extrêmement importantes soient adoptées avant d'avoir été étudiées à fond. L'imposition des gains de capital est la proposition-clef qui influence davantage l'équité des lois et nous voulons être absolument certains qu'elles sont introduites sans nuire à l'économie du pays.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Je vous remercie. Certains aspects ne pourront être réglés rapidement entre autres, les conventions fiscales qui ne s'élaboreront qu'au cours des années. J'accepte votre point de vue qui vaut la peine d'être étudié.

M. Gibson: J'ai l'impression qu'on peut réduire l'incertitude qui règne en ce moment en soulignant que les propositions devront être divisées en étapes. Les milieux d'affaires et les particuliers s'y adapteraient mieux.

M. Edwards: Monsieur le président, permettez que j'ajoute quelques mots. La tâche de rédiger les lois de l'impôt est extrêmement difficile. Une fois la proposition adoptée, il faut pouvoir en faire une loi convenable. La mise en loi soulève de nombreux problèmes. C'est pourquoi j'espère que l'on s'efforcera de simplifier le système autant que possible. Si nous procédons à la hâte, ceci pourra causer plus de problèmes et de retards que l'on ose envisager. Si la législation est mal vue cela entraînera la réticence des contribuables. Par exemple, les lois adoptées en ce qui concerne les sociétés d'assurance et celles en ce qui

[*Text*]

problems than it will solve because if legislation is ill-considered it can result in a morass of problems for taxpayers in the country. Legislation in some countries could be looked at. You see what I mean. Very simple examples are the legislation on insurance companies and the legislation on deferred profit-sharing plans, which are very small sectors of our tax law, but each of which involves a very large number of pages of legislation.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): I would like to go on to another subject. On page 19 at the top of the page, you refer to effects on foreign investment and the inflow of foreign capital into the country and suggest, as have a number of other people, that there would be serious detrimental effects on the inflow of foreign capital into Canada.

I am rather skeptical of this point. I am under the impression that when an industry makes an appraisal of an economic opportunity anywhere in the world, it is going to look at the opportunities for making a profit based on a whole lot of factors. And taxation is only one of those factors and may be a very small item in the whole mix. If a company can come to Canada and make a profit with a slight difference in tax one way or another, it is going to be the total opportunity that exists and this matter of tax really is not a significant factor in deciding whether or not a company comes to Canada.

Mr. Kerr: Mr. Wingfield, would you comment, please?

Mr. Wingfield: Mr. Chairman, I think we are talking much more about existing Canadian enterprises: pipe lines, utilities, who need arm's length capital, debt capital; not entrepreneurs who come from outside to set up a particular manufacturing industry. You are talking about an existing organization that must get its capital from somewhere and it has not got it. There is not enough at home so it has to go abroad for it. It is then competing in the world market and the natural reaction of any lenders, institutional mainly, is to say, what tax do we have to pay on this income? And the usual answer is 15 per cent withholding. And as not many countries deduct the 15 per cent withholding, therefore we must have a guarantee or you must raise your interest rates. This is the situation we are talking about.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): I see.

The Chairman: Mr. Gibson.

Mr. Gibson: If you also had in mind the effective costs or the effective corporation tax rates that let us say a U.S. company consider-

[*Interpretation*]

concerne les partages des bénéfices différés, qui ne sont qu'un secteur extrêmement réduit du tableau des impôts, comportent plusieurs pages de lois.

M. Howard (Okanagan-Boundary): j'aimerais passer à un autre sujet. Au haut de la page 19 de votre mémoire, vous soulignez les effets néfastes sur l'afflux des capitaux étrangers.

Je suis assez sceptique en ce qui concerne ces effets. Je crois que lorsqu'une industrie a évalué les avantages économiques de n'importe quelle région, elle va d'abord regarder quels profits elle peut faire en considérant nombre de facteurs. L'impôt n'est qu'un de ces facteurs et il a peut-être peu d'importance. Peu importe une petite variation dans l'imposition, c'est l'ensemble des facteurs qui compte et ce n'est pas la question des impôts qui influencera la décision de l'industrie de s'installer au Canada.

M. Kerr: Monsieur Wingfield, aimeriez-vous faire un commentaire?

M. Wingfield: Je crois que ce qui nous préoccupe ce sont les entreprises canadiennes du pipe-line, des utilités, qui ont besoin de capital immédiat, et non l'établissement d'industries manufacturières étrangères. Nous devons chercher des capitaux à l'étranger car nous n'en avons pas suffisamment ici. Or il existe une concurrence terrible dans ces marchés et la réaction des prêteurs et des institutions financières sera de s'informer de l'impôt. La réponse qu'ils reçoivent est que la retenue fiscale est de 15 p. 100. Comme il n'y a pas beaucoup de pays qui perçoivent une telle retenue fiscale ils demanderont une garantie ou élèveront les taux d'intérêt. Voilà le problème.

M. Howard (Okanagan Boundary): Je vois.

Le président: Monsieur Gibson.

M. Gibson: Avez-vous songé au coût réel, au taux réel de l'impôt sur les sociétés. Si une société envisage la mise sur pied d'une usine

[*Texte*]

ing a plant in the United States or locating in Canada would face, the rate differential between the two countries that would be faced by a U.S. company making that choice is quite considerable. I think at the moment the U.S. company can look forward to a combined state and U.S. federal tax of something of the order of 50 per cent, whereas for a Canadian plant, taking into account the corporation tax and the withholding tax, it is up to or in excess of 60 per cent. Now that means a difference to him of between 50 per cent net return and 40 per cent net return on his investment. That is a 20 per cent difference in the yield from that investment and it could be quite significant. I do not think it should be dismissed too lightly.

It is not too long ago that U.S. companies considering investments in Canada could look forward to repatriating Canadian earned profits at less cost than the U.S. tax rate. Fifteen years ago that was the situation. It has gradually changed so that the over-all burden of tax on corporate profits flowing to a U.S. company is very much higher now than the U.S. rates, and goodness knows how much differential we can stand. But I do not think it should be dismissed.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): You have not dealt with the problem of a corporation in Canada that might be owned half by an American company and half by a Canadian company and the difficulty of deciding what to do with profits under the circumstances, where they might have different requirements or what they might do with those profits as the result of the White Paper. Would you like to make some comments on that?

Mr. Kerr: Mr. Edwards, would you care to comment on that one?

Mr. Edwards: I take it this would be a closely held company.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): Yes.

Mr. Edwards: And the dividends paid to the Canadian shareholder which carry full integration and those paid to the foreign company would be subject to a 15 per cent tax, so that their interests would conflict. If the Canadian shareholder were in the 50 per cent bracket, it might not matter to him, except of course for this two-and-a-half-year rule...

Mr. Howard (Okanagan Boundary): There is the two and a half year rule.

[*Interprétation*]

au Canada, elle considérera qu'il y a une différence de taux très grande entre les deux pays. Une société américaine peut s'attendre à ce que l'impôt de l'état et du fédéral aux États-Unis soit de 50 p. 100; cependant, il sera de 60 p. 100 et plus pour une usine canadienne si l'on tient compte de l'impôt sur les sociétés et la retenue fiscale. Ce qui fait qu'au lieu de recevoir un bénéfice net de 50 p. 100, il ne recevra que 40 p. 100, ce qui est une différence significative et on ne peut la minimiser.

Il n'y a pas si longtemps, des compagnies américaines envisageaient de s'établir au Canada, espérant recevoir des projets à un taux inférieur d'impôt. Il y a quinze ans déjà. La situation a changé peu à peu et l'impôt sur les bénéfices des sociétés, propriétés américaines, est maintenant plus élevé qu'aux États-Unis.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Vous n'avez pas abordé le problème des sociétés canadiennes aux mains de sociétés mixtes, américaines et canadiennes. Que faire alors des bénéfices? Ils ont différents besoins ou peuvent les utilisés de façon différentes.

M. Kerr: Monsieur Edwards, voulez-vous commenter?

M. Edwards: Je crois que ce serait le cas de sociétés privées.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Oui.

M. Edwards: Les dividendes seraient payés aux actionnaires canadiens qui sont soumis à l'intégration et ceux qui seraient versés aux actionnaires américains seraient sujets à une imposition de 15 p. 100. Il y aurait conflit. Si les actionnaires canadiens tombent dans la catégorie des 50 p. 100, cela n'aura pas d'importance sauf en ce qui concerne la loi des deux ans et demi.

M. Howard (Okanagan Boundary): Il y a une loi de deux ans et demi.

[*Text*]

• 1710

Mr. Edwards: There would have to be a distribution one way or the other. The problem conceivably could be overcome by payment of a stock dividend which...

Mr. Howard (Okanagan Boundary): Would change the 50 per cent rate.

Mr. Edwards: ... would not be taxable in the United States, but which would convey the credit to the Canadian.

An hon. Member: That is the figure of a withholding tax.

Mr. Edwards: It would trigger the withholding tax to the American, but it would not be subject to a U.S. tax. That would not be a very satisfactory solution but it is a possible compromise. It would certainly present a problem and might result in some type of restructuring of the corporation.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): Have you dealt with this area to any extent, or have you found this to be an area of concern? I have had people suggest to me that it is a matter of concern and I am interested in the fact that you do not regard it as being too serious.

Mr. Edwards: Quite frankly I have not heard this problem presented in exactly those terms, so I do not know whether that specific problem is an area of very broad concern. Maybe Mr. Gibson or Mr. Wingfield could add to that.

Mr. Kerr: Mr. Wingfield, did you want to comment?

Mr. Wingfield: Yes, there is a problem here particularly when foreign companies have a multiplicity of operations in Canada and need to offset losses in new enterprises against established profits. The only way they can do this is by forming a type of holding company in Canada and using the partnership option to merge their profits. This immediately triggers a form of forced flow out into the parent company in the case of the United States and once again it means immediate withholding tax and maybe foreign taxes as well which does not help their operations at all. It does not help their cash flow.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): Yes. In the matter of entertainment expenses, what you are really saying is that you pretty well believe the status quo should be maintained with some minor adjustments to correct obvious abuses. Is that correct?

[*Interpretation*]

M. Edwards: Le problème pourra être dépassé en payant un dividende sur les actions générales...

M. Howard (Okanagan Boundary): Cela changerait le taux de 50 p. cent.

M. Edwards: ...qui ne serait pas taxable aux États-Unis et qui donnerait le bénéfice aux Canadiens.

Une voix: Ce qui est un genre de retenue fiscale.

M. Edwards: La retenue fiscale incomberait à l'américain mais elle ne subirait pas d'impôt américain.

C'est une solution de compromis. Cela présenterait un problème et il faudrait restructurer les sociétés.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Avez-vous discuté ces choses? Est-ce inportant? Plusieurs s'en inquiètent et j'espère que ce n'est pas très sérieux.

M. Edwards: A dire vrai, je n'ai pas entendu le problème posé de cette façon et je ne sais s'il est d'intérêt général. M. Gibson et M. Wingfield pourront peut-être ajouter quelque éclaircissement.

M. Kerr: Monsieur Wingfield.

M. Wingfield: Il y a problème, surtout en ce qui concerne les sociétés étrangères qui possèdent plusieurs entreprises canadiennes et qui ont besoin parfois de balancer leurs pertes avec les profits. La seule façon qu'elles peuvent balancer ces pertes, c'est de former un genre de société au Canada qui bénéficie du statut de société de personnes pour fusionner leurs profits. Cela donne des fonds à la société soeur mais signifie une retenue fiscale immédiate; et probablement un impôt étranger. Cela ne les aide pas et n'augmente pas leurs fonds disponibles.

M. Howard (Okanagan Boundary): Oui. En ce qui concerne les frais de réception, vous estimez que le statu quo doit être maintenu sauf quelques petites modifications pour parer aux abus. C'est bien cela?

[*Texte*]

The Chairman: Did you get the question, Mr. Gibson?

Mr. Gibson: I think that is correct. I think, as a Board we were not aware of any very serious abuses in this area and I say that quite conscientiously. We think the problem can be largely controlled. It is a difficult one for the administration to deal with, but it can be largely controlled through sensible and vigorous enforcement procedures and the requirement to produce adequate vouchers and that sort of thing. It is a problem every country faces, but we do not think the broad brush approach of trying to eliminate all of this sort of thing by just saying it is all nondeductible and therefore nontaxable, just treated as income payments or to deal freshly with what is in fact legitimate business expenses makes sense.

I do not think really, it sounds as if it were a particularly serious proposal. We assume that the government's proposals will be modified in any event, but we are not aware of any very serious abuse in this area. If there are some particular areas in which the administration is having serious difficulty they have not been brought to our attention so that we are not really able to devise a particular proposal which would handle the serious areas if there are some.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): It seems to me to be an important area where it cuts across the problem of employee education and management training seminars where they might be considered as convention expenses and it would seem to me this would be a serious loss to industry if it could not be written off as an expense.

You cite some of the problems involved in trying to establish values on valuation day. What would you think of a proposal to establish the value as of the first sale after valuation day?

Mr. Kerr: Mr. Edwards, please?

Mr. Edwards: I doubt that would be very equitable because that sale might not take place for 10 years or longer and appreciation during that period would be tax-free. It might be attractive to some taxpayers. I doubt it would be acceptable to the government and I do not think it would be very fair. I think what we say is first of all if a taxpayer has sustained a loss between his acquisition and the valuation day he should not pay tax on that when it is recovered.

Second, there should be a formula for determining value, such as the one recommended by the Carter Commission and simi-

[*Interprétation*]

Le président: Avez-vous compris la question, monsieur Gibson?

M. Gibson: Mais je crois que c'est juste. Nous ne pensons pas qu'il existe des abus dans ce domaine et nous le disons en toute honnêteté. Je pense que ce problème peut être maîtrisé par des procédures rigoureuses, et en exigeant les pièces justificatives suffisantes. C'est un problème qui se pose dans chaque pays mais je ne crois pas qu'une approche globale éliminerait le problème. Je ne dirais pas que tout doit être déduit et il ne sert à rien d'être dur et sévère pour les dépenses d'affaires.

Nous supposons, bien entendu, que le gouvernement voudra modifier sa position à ce sujet. Nous n'avons jamais ouï dire que l'administration avait à faire face à des difficultés insurmontables et nous n'avons pas à présenter de proposition spécifique afin de réduire pareils abus.

M. Howard (Okanagan Boundary): Il me semble que cela touche le problème de l'éducation et de l'entraînement des employés, qui rentrent sous les frais de conventions. Les industries enregistreraient de grosses pertes s'ils ne pouvaient déduire ces dépenses.

Comment déterminer les valeurs au jour de l'évaluation? Peut-on déterminer la valeur à la première vente qui a lieu après le jour de l'évaluation?

M. Kerr: Monsieur Edwards?

M. Edwards: Il me semble que ce ne soit pas très juste car la vente peut se faire dix ans après et toute cette période serait exempte d'impôt. Ce qui tenterait bien des contribuables. Je doute que le gouvernement accepte cette proposition et ce ne serait pas juste. Mais ce que nous vous proposons, c'est que, tout d'abord, si le contribuable a subi des pertes dans la période de temps entre son acquisition et le jour de l'évaluation, il ne devrait pas payer d'impôt au moment où il recouvre son argent.

De plus il faudrait établir une formule pour déterminer les valeurs, comme celle qui a été recommandée par la Commission Carter et

[*Text*]

lar to the one used in England when they introduced their capital gains tax under which the profit was prorated on a time basis from the date of acquisition and the date of ultimate sale. That would seem to be much more workable and it seems to me that getting valuators to put valuations on all the assets in the country is completely impractical on any rational basis that would result in proper values.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): Yes, I think I agree with that. The matter of deemed realization on the shares, this problem of the five-year revaluation, what would you think of a proposal to collect the tax on an anniversary of the purchase of the shares rather than on the birthdate of the owner? Would this help out some of the problems so that you could establish—what I am suggesting is that when a person buys shares ordinarily most shares would be traded within a period of five to ten years and the tax could be paid at that time, but if they were not traded, let us say at the end of the 10-year period—10 years might be collected?

Mr. Kerr: I think, Mr. Edwards might also want to handle that one.

Mr. Edwards: In our brief we oppose the deemed realization in any form...

Mr. Howard (Okanagan Boundary): Yes, I realize that you had.

Mr. Edwards: ...on a periodic basis, except at death when we accept it at the date of death. I think the proposal you are suggesting would contain most of the same problems the present White Paper proposal has. Maybe it would not be quite so severe, in that the period would be longer in most instances, but the proposal would not hurt the portfolio investor nearly as much as it would somebody with a major interest in a widely-held company, but we say those people are really in the same position as people with interest in a closely-held company because their shareholding is not liquid. Therefore, we do not think the proposal is practical at all so far as certainly a major interest in a widely-held company is concerned and we do not think it is desirable either for the portfolio investor, although the case is not quite as strong in the case of the portfolio investor.

The Chairman: Mr. Howard, I have to advise you that your time has expired.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): Good heavens!

[*Interpretation*]

semblable à celle qui a été utilisée en Angleterre lorsqu'ils introduisirent l'impôt sur les gains de capital, lequel était déterminé selon la période de temps qui séparait le jour de l'acquisition et celui de la vente. Cette méthode était satisfaisante et c'est mieux que d'engager des évaluateurs pour étiqueter tous les biens de ce pays ce qui serait impossible.

M. Howard (Okanagan Boundary): Je suis d'accord avec vous. Autre chose. En ce qui concerne la réalisation supposée des actions, que pensez-vous si l'on vous proposait de percevoir les impôts à l'anniversaire de l'achat plutôt qu'à l'anniversaire de l'ac'ionnaire? Est-ce que ceci aiderait la situation? Je suggère, que lorsqu'une personne achète des actions, la plupart des actions sont vendues après cinq à dix ans. On pourrait percevoir l'impôt à ce moment-là. Si elles ne sont pas vendues, on percevrait l'impôt dix ans après la date d'achat.

M. Kerr: Monsieur Edwards.

M. Edwards: Dans notre mémoire, nous sommes opposés à la réalisation supposée sur des bases périodiques...

M. Howard (Okanagan Boundary): Oui, je l'ai constaté.

M. Edwards: Sauf au moment de la mort... Votre proposition présente les mêmes problèmes que celles du Livre blanc à un niveau moindre, bien sûr, car les périodes de temps sont plus longues. La proposition ne nuirait pas tant à ceux qui ont un portefeuille d'actions qu'aux gros actionnaires des sociétés ouvertes. Ils sont dans la même situation que les personnes qui sont dans les sociétés fermées car leurs actions ne sont pas liquides. C'est pourquoi nous ne croyons pas que la proposition soit utile.

Le président: Monsieur Howard, votre temps est écoulé.

M. Howard (Okanagan Boundary): Seigneur!

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Burton points out that it goes very quickly. Mr. Morison?

Mr. Morison: Gentlemen, going back to Mr. Howard's opening remarks on disruption and one thing and another, I would like to put what may be a hypothetical case and I would like the witnesses to remember that we are politicians and that our actions are limited somewhat by a time factor. If you had the choice of having the new tax act presented to you without the White Paper discretions in the three phases that you have outlined here would you have taken that as against the year's discussion that we will have on the White Paper and then implementing it in one shot?

Mr. Kerr: Mr. Gibson, would you care to comment, please?

Mr. Gibson: I would prefer not to have either of those choices, but I think the discussion we have had so far has been extremely useful. I think a great many very useful suggestions have been made in submissions you have received already. A lot of them have suffered though because of the difficulty of adressing themselves to a completely massive set of proposals. Many briefs would have been better had there been choices open to them to consider and to plump for one or the other. It is very difficult, though, having worked with several people in attempting to prepare briefs to criticize or address one's attention to one particular set of proposals in the White Paper when one recognizes that any alternative you suggest has implications elsewhere that have to be pursued and looked into to make a responsible recommendation.

• 1720

It would seem to me certainly, and I think to the Board, that at this stage it would be highly desirable to develop a stage program that could be considered dealing with the major urgent questions, such as the introduction of a capital gains tax which would fit within our present system reasonably well, which would accomplish most of the main objectives of the White Paper proposals. Then to leave these very much more difficult and complex matters such as integration, some of the international questions which would take some time to work out and for which we really need some knowledge of the reaction of other countries to the later stage.

I recognize that one has to get these things behind them at some stage, but to me that is a program which could be followed by successive governments if it took very long although it need not.

[*Interprétation*]

Le président: Le temps passe vite.

M. Morison: Messieurs, me référant aux remarques de M. Howard j'aimerais étudier un exemple. En tant qu'hommes politiques, notre action est limitée par le temps. Préférez-vous que la nouvelle loi fiscale soit présentée telle quelle bien qu'elle nécessiterait comme vous l'avez souligné une division en trois étapes ou que nous discutions pendant un an les propositions du Livre blanc pour les faire ensuite entrer en vigueur en bloc?

M. Kerr: Monsieur Gibson, pouvez-vous commenter?

M. Gibson: Je n'aime pas ce choix mais je crois que nos discussions ont été profitables et que l'on a présenté de très bonnes suggestions. Il était difficile de se détacher du bloc des propositions. Plusieurs mémoires auraient profité de la liberté de discuter plusieurs choix. Il est difficile, étant donné que j'ai travaillé à la préparation de plusieurs de ces mémoires, de critiquer ou de souligner certains points en particulier présents car je sais que tout choix influence d'autres propositions qui doivent être à leur tour étudiées et refaites.

Je crois et je propose que l'on prépare un programme de discussions qui étudieraient d'abord les questions les plus urgentes comme les impôts sur les gains de capitaux qui pourraient s'intégrer dans le système actuel et qui accomplirait la plupart des buts choisis. Les questions les plus difficiles et complexes, telles l'intégration et les questions internationales qui demanderont beaucoup de temps à solutionner et qui doivent tenir compte et qui demandent des connaissances plus approfondies de la réaction des autres pays seront remises à plus tard.

Ce programme pourra être poursuivi par les gouvernements qui se succèderont si le temps est nécessaire.

[*Text*]

Mr. Morison: I would hate to think of the effect on the business community if we fought an election on the White Paper instead of $100 a month for the old people.

Mr. Gibson: I do not think you want a comment, do you?

Mr. Burton: He hopes they do not.

Mr. Morison: Referring to the provision of allowing greater exemptions for the elderly citizens and I think this is a very laudable thing, but because there has been some criticism of universal treatment on this problem, I wonder why you accepted this philosophy instead of a more selective treatment?

Mr. Kerr: Mr. Gibson, do you have a comment?

Mr. Gibson: I am afraid I do not. I am not sure, I think I recognize the points you make, I think we feel that this is an area that has been neglected and it is one of the areas where the present rules are, we think, deficient in that the relief is available to old people who simply are not in a position to defend themselves against the effects of inflation has worked the greatest harm and that we wish to direct attention to that. I appreciate that there may be other ways of accomplishing the same purpose at less cost, perhaps a tax credit approach for that kind of relief would be less costly and equally effective. I think the Board's proposal was mainly to direct attention to that area and suggest that we believe this is one of the areas in which relief should be provided that is not contemplated in the White Paper.

Mr. Morison: Mr. Chairman, would the witness like to comment on Page 4 section (f) of the summary dealing with moderated rates for the middle income group? Is there any merit in your opinion of phasing it in over a longer period? In other words, you have a cut-off period now of $25,000, what would you think to taking it up to $35,000?

Mr. Kerr: I think that is again for Mr. Gibson.

Mr. Gibson: You are referring to the rate changes?

Mr. Morison: Page 4 of your brief at the top of the page.

Mr. Gibson: We really would prefer, I think, not to enlarge any more the differential that presently exists in this area between Canada and the United States. Our rates in this area are already substantially higher

[*Interpretation*]

M. Morison: J'ai peur de penser à ce qui va se passer si nous basons notre campagne d'élection sur le Livre blanc au lieu de la pension de vieillesse de 100 dollars par mois.

M. Gibson: Je ne crois pas que vous vouliez faire des commentaires sur cela.

M. Burton: Il l'espère.

M. Morison: Me référant aux dispositions qui augmenteraient les exemptions des personnes âgées—ce qui est fort louable—je me demande pourquoi vous avez accepté d'adopter une politique générale, qui a d'ailleurs été critiquées, plutôt qu'une solution plus adéquate.

M. Kerr: Monsieur Gibson, avez-vous quelque chose à dire?

M. Gibson: Non, malheureusement. Je crois comprendre que cette question a été négligée et un domaine qui manque de législation. Les personnes âgés n'ont pas la possibilité de faire seuls face à l'inflation, et ils en souffrent énormément. Nous voudrions vous en faire prendre conscience. Il y aurait peut-être un moyen plus économique de parvenir aux mêmes fins, par exemple, un genre de crédit d'impôt. Ce serait moins coûteux et tout aussi efficace. La proposition de la Chambre visait à diriger l'attention sur ce problème car il y aurait possibilité d'améliorer cette situation et le Livre blanc n'en parle point.

M. Morison: Je me demande si un des témoins voudrait faire un commentaire sur le paragraphe F de la page quatre qui traite des taux d'imposition modérés à percevoir des personnes à revenu moyen? Ne pourrions-nous pas reculer la limite de 25,000 dollars à 35,000 dollars?

M. Kerr: Encore une fois, il faut faire appel à M. Gibson.

M. Gibson: Vous voulez parler des changements de taux?

M. Morison: Au haut de la page quatre de votre mémoire.

M. Gibson: Nous voudrions pas creuser davantage la différence entre notre système et celui des États-Unis. Nos taux sont déjà beaucoup plus élevés que les taux américains et une nouvelle hausse n'est pas souhaitable. S'il

[*Texte*]

than those in the United States and we do not feel that a further increase is desirable. Obviously if it were to happen it would be better to phase it in rather than to do it immediately.

Mr. Morison: I am not thinking of phasing it in over a period of time. I am thinking of taking in the group say between $25,000 and $35,000.

The Chairman: Instead of reaching the top rate of $24,000?

Mr. Gibson: That would be something, why not? Yes, that would be an improvement certainly. It would really effectively lower the rate structure somewhat and extend the period of graduation. Yes. I think we would prefer that certainly.

Mr. Morison: This might be an unfair question, but has anybody figured out what it would cost to accept all your proposals? What would we suffer in loss of taxation?

Mr. Gibson: We really have no way of doing that. One of the major areas in which saving would occur as a result of our proposals would be in connection with the integration proposal, which was one of the more costly proposals in the White Paper. I think the cost estimate was some $230 million which would be largely saved, I believe, under our proposals. That would go some way to improving or providing revenue.

Mr. Morison: I just have a final question, Mr. Chairman. There was some comment made this morning, as you gentlemen remember, comparing the British and ourselves as against the Swedes and ourselves. I read a paper a number of years ago, a study on the effect of taxation on a man's incentive or a corporation's incentive based on an American study. Their findings were that the American did not lose any incentive because of an increase in tax. I wonder if there has been any study made in Canada along that line or whether you think the same set of rules might apply over here?

Mr. Kerr: Mr. Chairman, I think Dr. Friedland may have a comment on that interesting point.

Professor Friedland: To my knowledge there have been no incentive studies made in Canada and U.S. studies are quite questionable, too, because they were made some time ago with very, very high rates that were quite easily avoided so that the effective rate of taxation was not as high as the legislated tax schedule.

[*Interprétation*]

y en a une, elle devra se faire non d'un seul coup, mais par étapes.

M. Morison: Je ne crois pas qu'il faille des étapes. Je parle des revenus de 25,000 à 35,000 dollars.

Le président: Au lieu de la limite de 24,000 dollars?

M. Gibson: Pourquoi pas? C'est un progrès. Cela diminuerait quelque peu les taux et allongerait le temps d'adaptation des taux progressifs. Certes, ce serait une amélioration.

M. Morison: Ce n'est peut-être pas charitable mais j'ose demander si vous pouvez évaluer le coût de revient de toutes vos propositions? Allons-nous perdre des revenus?

M. Gibson: Ce n'est pas possible. Il y aurait épargne, si l'on appliquait la proposition de l'intégration qui est par contre l'une des plus coûteuses du Livre blanc, une dépense de l'ordre des 230 millions de dollars, cependant, vous épargneriez beaucoup en suivant nos propositions. Ce qui améliorerait nos revenus.

M. Morison: Une dernière question, monsieur le président. Il y a des commentaires qui ont été faits ce matin, si vous vous rappelez, en ce qui concerne les comparaisons faites de notre système avec les systèmes britanniques et suédois. J'ai lu il y a quelques années, un article américain étudiant l'influence de l'imposition sur l'ambition d'un homme ou d'une société. Elle tentait de prouver qu'une augmentation d'impôt n'entraînait pas une diminution de l'ambition.

Je me demande si l'on a fait une étude ici à ce sujet et si les résultats seraient les mêmes?

M. Kerr: Monsieur le président, je crois que le Dr Friedland pourrait vous répondre.

M. Friedland: A ma connaissance, il n'y a eu aucune étude de faite à ce sujet, au Canada. Les résultats des études américaines doivent être remis en question, car les études ont été faites il y a plusieurs années où l'on évitait les gros taux d'imposition. Les taux effectifs n'étaient pas ceux que la législation avait établis.

[*Text*]

Studies in England indicate disincentives at the professional levels, doctors and so on and some of the studies in the United States indicate disincentives in the sense of earlier retirements, longer vacations and this sort of thing. All we have to do is remember that our money income anyhow is rising all the time and with progressive tax rates, studies that may have been true 15 or 20 years ago may not be true now with the kind of schedules we are talking about adopting here.

Mr. Morison: There have been no studies made in the last five years to this date?

Professor Friedland: Not to my knowledge, but there are a lot of studies...

Mr. Morison: That you never see. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: It has now come around to my turn. I have a couple of short questions I would like to put to you. First, on the question of staging, you suggest three stages in your brief; the first one, January 31, 1971, the second 1972 and the third stage at some unannounced future date. Do you think this approach could be undertaken if there were no decision taken on the question of a distinction between a closely-held and a widely-held corporation? Or, perhaps I should put it the other way around? Are you assuming with this kind of staged approach that at least three decisions would be taken before stage one was implemented?

The first decision being the type of capital gains tax, that is not to say the final detail, but the general principles of it; second, the question of whether we distinguish between a closely-held and a widely-held corporation, and third, whether in fact we adopt integration along the lines of the White Paper proposals?

Mr. Kerr: Mr. Gibson, please.

Mr. Gibson: I think, Mr. Chairman, so far as the first two are concerned decisions would have to be made—for the purpose of the introduction of a capital gains tax one would have to decide naturally on the form that would take. If it is to be introduced on top of our present tax system and particularly without the integration proposals, it would have to be accommodated to our present dividend tax credit and intercompany dividend system.

• 1730

We believe our own proposals would be workable in that way or reasonably so. As a matter of fact, with a 50 per cent inclusion of capital gains in income for all types of assets,

[*Interpretation*]

En Angleterre, les études ont prouvé une baisse de motivation chez les professionnels, tels que les médecins, etc. et des études faites aux États-Unis montrent qu'il y a baisse de motivations en ce sens que les gens se retirent plus tôt, prennent des vacances plus longues. Nos revenus augmentent et les taux d'impôt augmentent progressivement. Un système juste, il y a 15 ou 20 ans n'est pas nécessairement juste en ce moment.

M. Morison: Aucune étude n'a été faite durant les cinq dernières années.

M. Friedland: Pas que je sache, mais il y a d'autres recherches en cours.

M. Morison: Dont on n'entend jamais parler. Merci, monsieur le président.

Le président: Il m'incombe maintenant de prendre la parole. J'ai quelques questions à vous poser en ce qui concerne la répartition en étapes. Vous suggérez trois étapes: la première, débutera le 1er janvier 1971, la seconde en 1972 et la troisième à une date ultérieure. Est-ce possible d'agir avant d'avoir établi clairement la distinction entre les sociétés fermées et les sociétés ouvertes? Autrement dit, avant d'aborder la première étape, ne doit-on pas prendre trois décisions?

La première concernant les principes généraux, non les détails de l'imposition des gains de capitaux; La seconde concernant la distinction à établir ou non entre les sociétés ouvertes et les sociétés fermées; la troisième concernant notre acceptation de fait des propositions du Livre blanc sur l'intégration.

M. Kerr: Monsieur Gibson, s'il vous plaît.

M. Gibson: En ce qui concerne les deux premières décisions, elles sont nécessaires à la mise en vigueur de l'impôt sur les gains de capitaux. Il faut savoir comment elle peut se faire. Cet impôt doit-il s'intégrer au présent système sans tenir compte des propositions d'intégration? Il devra s'adapter au crédit actuel d'impôt sur les dividendes et aux systèmes de dividendes inter-sociétés.

Nous pensons que nos propositions sont applicables. En fait, avec l'inclusion de 50 p. 100 des gains de capitaux au revenu, nous pouvons dire que notre système ressemblerait

[*Texte*]

generally speaking, this is not very much different than what is done in the United States and they do not have any form of integration, so I think our system would be an improvement over theirs. Whether one would then wish to proceed beyond that with the integration proposals would be another question.

I think the second question you raised was whether or not one would have to have made a decision as to whether you were going to proceed with integration or not. I do not think so. I would think it ought to be possible to devise a capital gains system that could be introduced on top of our present system and would work reasonably well with it. We say in our brief that we do not think this is a simple matter. It would require quite a bit of redesigning of the proposals as they have been put forward, but we think that could be done.

The Chairman: Did you come to the closely-held widely-held distinction?

Mr. Gibson: No, I did not and I wanted to come to that because I think one would have to make an interim decision on that point. I would assume, in order to do what we have in mind, it would be necessary really to do away with the distinction for the time being and probably also to retain the low rate of tax on the first $35,000 of profits along the lines of our proposal or something like it. I think that would be essential to introducing a capital gains tax without integration. I think integration, along the lines proposed, is really essential if you do have the distinction of the two companies.

The Chairman: Yes, I share some of the same concerns with Mr. Howard that it is one thing to introduce stage one, but quite another to satisfy the uncertainty or remove the uncertainties that are created by the nature of stages two and three. I would have thought it would have been necessary to have made decisions about those points, about the question, for instance, of integration because those who want to invest in the natural resource industry of Canada are going to be faced with some major decisions here if an integration proposal is going to substitute for the existing type of dividend tax credit. So I come back to you again on that point. How would we get around that one?

Mr. Gibson: There is one way to do it and that is not to proceed with the integration proposal and say so now, but that is not necessarily the best decision. That is really why we have not put a time limit on stage three. It may have to be a much longer proc-

[*Interprétation*]

au système américain et ils n'ont aucun système d'intégration. Notre système serait une amélioration du leur. Aller plus loin et appliquer les propositions d'intégration, c'est un autre problème.

Votre deuxième question, c'était s'il était nécessaire de décider maintenant si l'on adopte l'intégration. Je ne crois pas que ce soit nécessaire. Il serait possible de mettre au point un système de gains de capitaux qui pourrait s'intégrer au système actuel sans trop de problèmes. Nous disons dans notre mémoire, que nous pensons pas que c'est là une question très simple; il faudra redéfinir les propositions qui ont été présentées, mais nous pensons que cela est possible.

Le président: Avez-vous parlé de la distinction à faire entre les sociétés fermées et les sociétés ouvertes?

M. Gibson: Non pas encore mais je veux le faire car nous devons prendre une décision provisoire à ce sujet. Je suppose qu'en vue de réaliser les objectifs fixés il faudrait laisser de côté la distinction pour le moment et maintenir les taux peu élevés d'impôt pour les premiers 35,000 dollars de profit, conformément à nos propositions. Il est essentiel d'introduire les mesures d'impôt sur les gains de capitaux sans recourir à l'intégration. Je crois que l'intégration sera essentielle, si nous faisons la distinction entre les deux genres de sociétés.

Le président: Je partage l'avis de M. Howard, à savoir que c'est une chose d'en venir à la première étape, mais une autre chose d'éliminer les incertitudes face aux deux autres étapes. Il me semble nécessaire d'arrêter des décisions sur ces points entre autres, sur la question de l'intégration. Car ceux qui veulent investir dans l'industrie des ressources naturelles du Canada devront prendre des décisions d'envergure si le système d'intégration remplaçait le présent système de dégrèvements d'impôt pour dividendes. Je reviens donc sur ce point, comment allons-nous pouvoir nous y prendre?

M. Gibson: Il y a une façon de le faire et c'est de ne pas aborder la question de l'intégration et d'en décider maintenant. Ce n'est peut-être pas la meilleure solution. C'est pourquoi nous n'avons pas fixé la date de l'étape no 3. Le processus sera probablement

[*Text*]

ess, in my opinion anyway. What would be left to the discussion of stage three are not matters of earth-shaking importance, either from the point of view of equity or from the point of view of economic growth.

I do not know that either of these proposals effecting integration of personal and corporation tax and those that would be international income proposals have been identified as being very significant either from the point of view of the government's objective with regard to economic growth or our equity. I do not really know that it would do great harm to have proceeded with stage two without having made any clear indication of the government's intentions with regard to the other, other than to indicate they were still open for discussion and that it would welcome further representations, have the studies made of their economic impact and so on. I do not know if that would be very frightening to the business community, but I think less so than having to be faced with what may be badly worked out provisions that are extremely complex in nature.

The Chairman: I would like to ask you another question in another area. In part of your brief you expressed concern about savings. I wonder whether you have given any consideration to a technique used in Japan whereby the interest income up to a maximum amount—is exempted from any form of personal income tax.

Mr. Kerr: Professor Friedland, please.

Professor Friedland: No, sir, we have not given any consideration to that.

The Chairman: Do you think it is something we should give some consideration to?

Professor Friedland: Yes, I think it is worth studying. I was considering the issue of encouraging investment in fixed return securities versus variable return securities and the kind of biases that such a law might bring about. It is not really clear to me that we want to encourage fixed return investments as opposed to variable return investments. We probably would want to give equal encouragement which would create enormous difficulties because you do not know what the return on the stock is going to be or even how to measure it, is it dividends, capital gains and so on.

I think it is worth considering, but I do not think any of us are really competent to say if it is good or bad at this point.

The Chairman: I am fascinated by some of the implications of it. First of all, in terms of

[*Interpretation*]

plus long qu'on ne pense. Ce qui restera à discuter lors de l'étape no 3, ne sont pas des questions qui bouleverseront notre système de justice ou la croissance économique.

Je ne sais si ces propositions concernant l'intégration de l'impôt personnel et sur les sociétés ou les ententes internationales sont vraiment importantes et influeront sur la croissance économique ou notre vision de la justice. Je crois que nous aurions pu passer à l'étape no 2 sans problème et sans devoir indiquer de façon précise les intentions du gouvernement vis-à-vis des autres propositions sauf de dire qu'elles sont encore ouvertes à la discussion et que d'autres témoignages seront acceptés sur les nouvelles études faites sur leur influence économique. Je ne crois pas que cela effraie les milieux d'affaires, mais certes moins que s'ils doivent faire face à des dispositions complexes qui soient mal conçues.

Le président: J'aimerais vous poser une autre question sur un autre sujet. Dans votre mémoire, vous vous préoccupez des épargnes. Je me demande si vous avez songé aux techniques utilisées au Japon en vertu desquelles l'intérêt sur le revenu est exempté de toute forme d'impôt personnel sur le revenu jusqu'à concurrence d'un certain montant.

M. Kerr: M. Friedland.

M. Friedland: Non, je regrette monsieur. Nous n'avons pas étudié cette question.

Le président: Pensez-vous que nous devrions nous y attarder?

M. Friedland: Oui, je crois qu'elles doivent être étudiées. Je me demandais quelles seraient les conséquences d'encourager les investissements par le rendement fixe des valeurs plutôt qu'un rendement variable et les tendances qu'une telle loi pourrait créer. Il n'y a peut-être pas de raison d'encourager davantage le rendement fixe plutôt que le rendement variable. Il vaut peut-être mieux encourager les deux mais cela créerait des difficultés énormes car nous ne saurions pas évaluer le rendement. Serait-ce des dividendes, des gains de capitaux? Je crois que la chose mérite d'être étudiée mais je ne pense pas que nous ayions vraiment la compétence pour en juger.

Le président: Je suis fasciné par certaines implications qui en découlent. Tout d'abord,

[*Texte*]

capital accumulation in the hands of the small saver, the fact that this helps to offset any inflationary factor in his mind is still worth saving on this basis. It has a number of other interesting implications, I think, in terms of supply of investment funds in Canada. In Japan I think something like 20 per cent of GNP goes into savings.

Mr. Anderson: Yes, it is a very high percentage.

The Chairman: Yes, extraordinarily high, and there you are faced with the greatest growth situation, I suppose, in the world.

I just threw it out because it seemed to me to be an interesting thought and one worth pursuing perhaps sometimes.

Professor Friedland: Is the debt the equivalent of the tax-free capital gain?

The Chairman: I suppose it is. Mr. Downey, you signalled that you would like a second question.

Mr. Downey: None of my questions are ones that could not be asked of the witnesses who will be before us this evening.

The Chairman: Are there further questions then?

To Mr. Kerr, the President of the Board of Trade of Metropolitan Toronto, and to your associates, Professor Friedland, Mr. Gibson, Mr. Edwards, Mr. Wingfield, Mr. Clark and Mr. Anderson, many thanks for coming here today. We would like to thank you for a well prepared, a well presented and a very well supported brief. Thank you.

Mr. Kerr: Thank you very much, Mr. Chairman. In conclusion I would like to just say, we do genuinely appreciate the opportunity of being here, as I said at the outset. We have tried to be constructive and objective in our approach to the preparation of this brief and we hope the contents of our submission and discussion will be helpful to your effort. Thank you very much, sir.

The Chairman: We look forward to meeting this evening at 8 o'clock with the representatives of the Vancouver Board of Trade—those patient gentlemen at the back of the room. This meeting is adjourned.

EVENING SITTING

• 2015

The Chairman: Gentlemen, I think the first formal act of the Chair tonight should be to say that it would be completely in order if any witnesses or any members or any watch-

[*Interprétation*]

les petits épargnants peuvent accumuler un certain capital et cela compense pour eux à l'inflation et certaines autres répercussions sur l'approvisionnement des fonds d'investissement au Canada sont intéressantes. Je crois qu'au Japon, 20 p. 100 des profits nationaux bruts sont consacrés à l'épargne.

M. Anderson: C'est un pourcentage fort élevé.

Le président: Oui, sans aucun doute. Leur croissance économique est la plus rapide disons, au monde. J'ai simplement posé la question car elle est intéressante et mérite qu'on s'y attarde.

M. Friedland: La dette équivaut-elle aux gains de capital libres d'impôt.

Le président: Je suppose que oui. Monsieur Downey, vous vouliez poser une autre question?

M. Downey: Je ne pense pas que mes questions puissent être posées aux témoins.

Le président Aucune autre question? Je tiens à remercier le président du *Board of Trade of Metropolitan Toronto* et ses associés, le professeur Friedland, M. Gibson, M. Edwards, M. Wingfield, M. Clark, M. Anderson. Nous tenons à vous remercier pour votre mémoire bien présenté, appuyé et documenté. Merci beaucoup.

M. Kerr: Merci monsieur le président. Je tiens en terminant à vous dire que nous apprécions la chance d'être ici. Je vous l'ai dit en arrivant, nous avons essayé, en préparant ce mémoire d'adopter une approche objective et constructive. Nous espérons que la teneur de notre mémoire et de ce que nous discutions pourra vous être utile. Merci beaucoup.

Le président: Séance donc ce soir à 8 heures avec les représentants de la Chambre de Commerce de Vancouver. La séance est levée.

SÉANCE DU SOIR

Le président: Messieurs, je crois que le président se doit tout d'abord de vous signaler, qu'il serait tout à fait dans l'ordre que tout témoin et tout député ou tout observateur

[*Text*]

ers wish to disrobe. Your comfort is the most important thing this evening—the second most important thing this evening.

It is our pleasure to welcome the representatives of the Vancouver Board of Trade. I am going to ask Mr. E. W. Disher, its President, to introduce the other members of the delegation and, if they so wish, to make a brief—and I emphasize the word "brief"—opening statement which might focus on the main points in their presentation.

Mr. Disher.

Mr. E. W. Disher (President, Vancouver Board of Trade): Mr. Chairman, thank you for permitting us to attend here today. We wish to make it clear at the start that the Vancouver Board of Trade is in complete agreement with the objectives expressed so strongly in the White Paper that equity and minimization of tax avoidance and evasion are in themselves highly desirable aims. Where the Board differs from the White Paper approach is that we consider the ends of equity and minimization of avoidance can be achieved in large measure by working through the existing tax structure without introducing sweeping new proposals whose economic effects on the nation's growth would be unpredictable.

In the area of tax abuse, the Board disagrees strongly with the emphasis placed on this factor by the White Paper. We suggest the main facets of tax abuse have been curbed in recent years by vigorous assessing practices. Furthermore, such areas of abuse as do remain could be cured to a substantial extent by relatively simple amendments to the present Act and Regulations.

With respect to the question of tax abuse, therefore, we contend the White Paper's use of the term is a shibboleth. In any case, there is no reason to expect that avoidance and evasion will not exist under any new system.

With respect to the desire to increase the fairness of the Canadian tax structure, there would appear to be two subjects for discussion. First, the relief of low income tax payers is an absolute essential matter and the Board agrees with the White Paper sentiments. However, the revolutionary package of the White Paper is not necessary to achieve such an end. The relief could be achieved by relatively simple modifications of the present Income Tax Act. There is, in fact, no reason at all why such relief need have waited for the production of either the Carter report or the White Paper.

[*Interpretation*]

désire enlever son veston. Ce qui compte le plus c'est que vous soyez à l'aise, c'est là la deuxième chose la plus importante ce soir.

Nous sommes heureux d'accueiller les représentants de la Chambre de commerce de Vancouver, et je demande à M. E. W. Disher, leur président, de bien vouloir nous présenter chaque membre de sa délégation et, s'ils le désirent, qu'ils exposent brièvement, je dis bien, brièvement, les grandes lignes de leur mémoire. Monsieur Disher.

M. E. W. Disher (président, Chambre de commerce de Vancouver): Monsieur le président, merci beaucoup de nous avoir invités ce soir. Nous tenons à signaler que la Chambre de commerce de Vancouver est complètement d'accord avec ces objectifs si fortement préconisés dans le Livre blanc, qu'il est hautement désirable que soient contrôlées les fraudes fiscales, et que les évitements d'impôt soient répartis plus justement. Par contre, la Chambre de commerce diffère d'opinion avec le Livre blanc en ce sens qu'elle considère que ces buts peuvent être atteints dans une large mesure au moyen du régime fiscal actuel sans pour cela tout chambarder, ce qui provoquerait des effets imprévisibles sur l'accroissement économique du pays.

En ce qui concerne les évasions fiscales, la Chambre de commerce est tout à fait en désaccord avec le Livre blanc qui insite trop sur cette question. Pour notre part, nous considérons qu'elles ont été passablement réfrénées, ces dernières années, par un établissement plus rigoureux des procédés de vérification. De plus dans les secteurs où elles persistent encore, elles pourraient très bien être corrigées dans une large mesure par de simples modifications des lois et des règlements actuels.

Dans la question de l'évasion fiscale, nous estimons donc que l'emploi de cette expression dans le Livre blanc sert plutôt de mot d'ordre. Il n'y a aucune raison de croire qu'il n'y aura pas d'évitement d'impôt ou de fraude fiscale à l'intérieur d'un nouveau système. Lorsqu'on parle de rendre plus équitable la méthode canadienne de taxation, deux points sont à considérer. Il y a d'abord à soulager le petit contribuable et nous sommes d'accord avec le Livre blanc que cela est d'une importance primordiale. Toutefois, les propositions du Livre blanc ne conduiront pas nécessairement à cette amélioration qui pourrait très bien se réaliser par de simples modifications de la loi actuelle de l'Impôt sur le revenu. En fait, il n'y a pas de raison pour que cet allégement ait eu à attendre le rapport Carter ou le Livre blanc. Il est vrai que cela diminuerait les recettes du

[*Texte*]

It is true that such relief would diminish the revenue flows to the government but had a scrutiny of government expenditures been made as intensively as that to which the revenue side of the picture has been submitted in recent years, it would seem safe to contend that compensatory savings would have been achieved. However, from a viewpoint of financing such relief by increasing the revenues in other areas, the Board brief does contain certain concrete suggestions which would assist in this area.

The second extremely important discussion point relating to equity is the taxation of capital gains. Undeniably, the beneficiary of a capital gain has increased his ability to command goods and services. The tax on capital gains must, therefore, be regarded as an equitable taxation procedure. However, the psychological and economic effects of introducing a capital gains tax, particularly as severe as set out in the White Paper, in a country such as Canada, are quite unpredictable. The Board is unconvinced, therefore, that the consequences of a capital gains tax would be as *marginal* as the White Paper suggests.

If, however, for political reasons, the government feels it is necessary to tax capital gains, then we urge that any such tax should result in the minimum discouragement to investment. To this end, we favour a distinction being drawn between short-term speculative profits and long-term investment gains. In other words, the tax would not discourage genuine domestic or foreign investment and definitely should not place the taxpayer in any worse position than does the American system.

[*Interprétation*]

gouvernement, mais si on avait suivi d'aussi près les dépenses gouvernementales comme on examine, depuis ces dernières années toutes les possibilités de revenu, on en serait sûrement arrivé à des économies qui auraient compensé ces recettes en moins. Pour ce qui est du financement de cet allégement au moyen de l'augmentation des revenus en d'autres secteurs, le mémoire de la Chambre de commerce renferme des suggestions concrètes qui pourraient être d'une grande utilité dans ce domaine.

Le deuxième point extrêmement important à discuter dans ce domaine quand on parle d'équité, est la taxation des gains de capital. De toute évidence, celui qui bénéficie d'un gain de capital a un plus grand pouvoir d'acheter des biens et services. La taxe sur le gain de capital doit donc être considérée comme un procédé équitable de taxation. Toutefois, on ne peut prédire, dans un pays comme le Canada, les effets psychologiques et économiques de l'imposition d'une taxe élevée sur les gains de capital telle que préconisée dans le Livre blanc. La Chambre de commerce n'est donc pas convaincue que les conséquences d'une taxation des gains de capital seraient aussi marginales que le laisse entendre le Livre blanc. Si, par ailleurs, pour des raisons d'ordre politique, le gouvernement juge à propos de taxer les gains de capital, nous demandons alors qu'une telle taxe n'ait pas pour résultat de décourager l'investissement. A cette fin, nous serions en faveur d'une distinction à faire entre les prélèvements sur les profits spéculatifs à court terme et ceux tirés des gains provenant d'investissements à long terme. En d'autres termes, cette taxation ne devrait pas décourager les investissements des Canadiens ou des étrangers et ne devrait définitivement pas placer le contribuable dans une situation pire que celle provoquée par le système américain.

Gentlemen, our committee today consist of myself; Professor A. R. Ilersic, who is a professor of social studies at the University of London, England, and who, since 1951, has been the United Kingdom correspondent of the Canadian Tax Foundation; Mr. D. H. Parkinson, a chartered accountant and the current Chairman of the Vancouver Board of Trade's Taxation Committee; and Mr. Peter Walton, a chartered accountant and Vice-Chairman of our Taxation Committee.

Gentlemen, those are our opening remarks. We will be pleased to accept any questions that might come to us.

Messieurs, notre comité est aujourd'hui composé de moi-même, de M. A. R. Ilersic, professeur de sciences sociales à l'Université de Londres, Angleterre, et qui, depuis 1951, est le correspondant du Royaume-Uni pour la *Canadian Tax Foundation*; de M. D. H. Parkinson, comptable agréé et président du *Vancouver Board of Trade's Taxation Committee;* et de M. Peter Walton, comptable agréé et vice-président de notre *Taxation Committee*. Voilà, Messieurs ce que nous avions à dire pour commencer, et nous nous ferons un plaisir de répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser.

• 2020

The Chairman: Thanks very much, Mr. Disher. Mr. Downey.

Le président: Merci beaucoup, Monsieur Disher. Monsieur Downey.

[*Text*]

Mr. Downey: I would like to direct a question to Professor Ilersic. I would like you to comment briefly on the study you made of the British Capital Gains System. I believe the Vancouver Board of Trade did mail us a study that you made of this system. There were several observations in there that I think are worth repeating in regard to the problems that they had in the administration of it. Would you care to elaborate on this, Professor?

Professor A. R. Ilersic (Consultant, Vancouver Board of Trade): Well yes, Mr. Downey. The tax on capital gains which was introduced in the 1965 Finance Act has posed very considerable problems for the Revenue. In fact, since it was introduced at the same time as the new corporation tax, Inland Revenue is still struggling to get over the impact of these two changes.

A recent select committee of the House of Commons investigated the state of the Revenue, and has more or less said that there ought to be a thorough-going inquiry into the whole structure of the Revenue at the moment, and it certainly cannot take any more changes. This is on the basis of just two modest changes, so one can imagine what would likely happen to a revenue machine where you are proposing to uproot the entire tax structure as you are here in Canada.

Problems arise on the administrative side. Frankly, nobody quite foresaw the technical problems that would arise. This staff of so-called higher-grade executive officers, who are not full inspectors but a lower grade of civil servant, have been issued with substantial volumes known as the grey book of directives telling them what to do. The amount of work involved was such that they threatened to go on strike and were given an immediate pay increase of £50 a year by the Revenue to keep them quiet. In fact the situation now in the Revenue staff federation is that they already had three staff pay increases in the last two years, and have put in for a fourth one, and it is quite clear that the Chancellor of the Exchequer can do nothing to stop it.

This has posed a very real problem in administration for us. We are also becoming more increasingly aware now of the lack of information. There is non-disclosure; there is no question about this. There are certain classes of gain, in particular stock exchange gains in the last two years—not this year, or last—and a system of sample checks on brokers' records is now being introduced by the Inland Revenue, which is an interesting

[*Interpretation*]

M. Downey: J'aimerais poser une question au professeur Ilersic. J'aimerais que vous fassiez certains commentaires sur l'étude que vous avez faite du système britannique d'impôt sur les gains de capitaux. Je crois que la Chambre de Commerce de Vancouver nous a envoyé par la poste une étude que vous avez faite de ce système. Il y avait là-dedans plusieurs observations qui valent, je crois, la peine d'être répétées, sur les problèmes qu'ils ont eu, au point de vue administration. Auriez-vous l'amabilité, monsieur le professeur, de nous en parler un peu plus?

M. A. R. Ilersic (conseiller, Vancouver Board of Trade): Oui, monsieur Downey. La taxe sur les gains de capitaux a causé plusieurs problèmes de revenu, depuis son instauration en 1965. En fait, depuis qu'elle a été instaurée en même temps que la nouvelle taxe sur les sociétés, le revenu national souffre encore des conséquences de ces deux changements. Une récente commission d'enquête de la Chambre des communes a étudié l'état du revenu et a plus ou moins dit qu'il devrait y avoir une enquête complète sur toute la structure actuelle du revenu et qu'aucun autre changement ne peut être apporté. Et cela est basé sur seulement deux petits changements de sorte qu'on peut imaginer ce qui aurait pu arriver à un mécanisme de revenus où on peut modifier toute la structure fiscale, comme c'est le cas au Canada. Du côté administratif, le problème aussi se pose, car franchement, personne ne peut prévoir les problèmes techniques qui se poseraient. Tous les membres du personnel qu'on appelle les hauts fonctionnaires et qui ne sont pas des inspecteurs à plein titre, mais de simples fonctionnaires, ont reçu tout un ensemble de volumes de directives. Le travail était tel qu'ils ont menacé de faire grève; on leur a accordé tout aussitôt une augmentation de salaire de £50 par année pour les calmer. Ainsi, il y a eu au sein du personnel de la *Fédération* du revenu trois augmentations de salaire depuis les deux dernières années et une quatrième est actuellement demandée. Il semble que le Chancelier de l'Échiquier ne peut rien faire pour y mettre fin.

Ce fut là une difficulté administrative pour nous. Nous sommes de plus en plus conscients aussi du manque de renseignements; ce n'est pas du tout une question de réticence. Il y a certaines catégories de gains, en particulier, dans les gains de Bourse, depuis ces deux dernières années. Pas cette année, évidemment, mais il y a eu une perte, l'an dernier, et le ministère du Revenu intérieur fait maintenant des vérifications par échantillonnage

[*Texte*]

development. Also, there has been a strong boom now in other types of assets, in acquisitions such as stamp collections, old coins, silverware, and so on, where, first of all, the individual items under £1000 are not likely to be assessed, or not legally assessed, and in any case if you wish to break up a collection, you can do it without attracting tax.

Mr. Downey: You do not feel that it in any way lessened the incidence of infractions of the tax laws?

Professor Ilersic: Well, hardly.

The Chairman: Mr. Parkinson.

Mr. D. H. Parkinson (Chairman Taxation Committee, Vancouver Board of Trade): Regarding your question, I thought I might add a trifle to Professor Ilersic's reply. In the January 14, 1970, Foreign Tax Law Weekly Bulletin, there is a brief comment which reads:

> The Inland Revenue is so overworked and understaffed that no major reforms in taxation should be introduced for the next two or three years, according to a report by the all party Estimates Committee of...

the British House.

Mr. Downey: Can we assume that probably the Canadian Internal Revenue Service would be that much more efficient than the British one, that the system would run along much better?

Professor Ilersic: Well, I do not think one needs to speak with any particular nationalistic fervour on this. The British Internal Revenue has had one of the highest reputations in the world. Also the very important point is that traditionally tax compliance on the part of the British taxpayer in the past has been very high. Here, there has been since the end of the war, without doubt, a serious erosion. The Revenue is worried about evasion, and this is really, in a sense, the crucial point. You cannot make a tax system work effectively unless you have taxpayer compliance. You can, up to a point, compel taxpayer compliance by heavy penalties, and imprisonment if necessary in case of serious fraud. However, on balance the amount of work involved, the lack of co-operation, and unwillingness to disclose the true situation, make the job very, very difficult indeed.

Mr. Downey: I was not aware of this, but it does seem that there is certainly no more moral obligation among Canadians to pay taxes than among Britishers.

[*Interprétation*]

des dossiers des courtiers. Il y a eu aussi un fort accroissement, en d'autres domaines par exemple on acquiert des collections de timbres, de vieille monnaie et autres, où en premier lieu, les articles de moins de 1000£ ne sont pas susceptibles d'être cotisés, du moins légalement. On peut même briser une collection sans pour cela encourir de taxation.

M. Downey: Vous ne pensez pas que cela amoindrit l'incidence des infractions aux lois fiscales?

M. Ilersic: Presque pas.

Le président: Monsieur Parkinson.

M. D. H. Parkinson (Chairman, Taxation Committee, Vancouver Board of Trade): A propos de votre question, il me semble que je pourrais ajouter un petit quelque chose à la réponse de M. Ilersic. Dans le bulletin mensuel *Foreign Tax Law* du 14 janvier 1970, on écrit que:

> «Le ministère du Revenu a tellement de travail et si peu de personnel, qu'aucune réforme fiscale ne devrait être apportée d'ici deux ou trois ans, selon un rapport de *the all-party Estimates Committee*...

de la Chambre britannique.

M. Downey: Pouvons-nous supposer que le service du revenu national canadien serait tellement plus efficace que tout le système britannique, qu'il fonctionnerait mieux?

M. Ilersic: Je ne pense pas qu'on ait besoin d'être particulièrement nationaliste à ce sujet. Le ministère du Revenu national britannique a une des meilleures réputations au monde, mais aussi le respect fiscal traditionnel des Britanniques a toujours été très élevé. Au Canada, depuis la fin de la guerre, il y a eu sans doute une désagrégation très sérieuse et le ministère du Revenu se préoccupe beaucoup des fraudes fiscales. Un système fiscal ne peut pas fonctionner efficacement, à moins que les contribuables ne respectent la loi. On peut toujours forcer leur «bonne volonté» par de fortes sanctions, même l'emprisonnement si les fraudes sont d'importance. Cependant si l'on considère la somme de travail que cela exige, le manque de collaboration des contribuables et leur désir de ne pas révéler leur véritable situation financière, le bon fonctionnement du système fiscal est particulièrement difficile.

M. Downey: Je n'étais pas conscient de cela, mais il semble qu'il n'y a pas plus d'obligation morale pour payer des taxes chez les Canadiens qu'il y en a chez les Britanniques.

[*Text*]

Professor Ilersic: Well, I cannot judge the Canadians, but I imagine in this respect they, like everybody else, hate to part with their money.

Mr. Downey: Did you have any particular problems in regards to valuation? I am not that familiar with the system there, but it seems that valuation day would pose quite a problem here. What do you foresee in this regard?

Professor Ilersic: Well, it is a little difficult to speculate what is going to be done in Canada on this point. As you know, the issue of the date of the valuation for capital gains tax purposes is still under consideration by the government. In our own case, they opted, as you know, for April 6, 1965, which was in fact the budget day, quite arbitrarily, with special adjustments for earlier gains and so forth. In respect to securities, which represent probably two-thirds of the total wealth of the country—well, a bit less than two-thirds, but nevertheless this will do—there is no real difficulty. It is in respect of land, in respect of real property, real estate, and also other assets which are not normally regularly valued, where difficulties arise. And most important of all, it is particularly difficult to value shareholdings in private companies, or closely held corporations. This is the biggest problem, and what has happened is that as far as the estate duty office is concerned now, the volume of work involved has substantially increased.

Mr. Downey: Have there been any legal actions? Has there been a board set up or anything like this in regard to settlements?

Professor Ilersic: No. Well, we still have, of course, the Inland Revenue Board, and the commissioners, both the general and special commissioners, who hear cases of dispute. The number of cases that crop up, of course, is only the tip of the iceberg. Most of them are settled by negotiation. Very few come to the high court, but sufficient come to the high court to indicate that there are times when the gap between the valuation put upon it by the estate duty office and the taxpayer is very wide indeed.

Mr. Downey: I see. We noticed that the United Kingdom has a fully developed industrial economy, and I suppose a form of socialist government, and still the country permits personal residences to be exempt from capital gains tax. Do they put more social value on home ownership? It amazes me that actually we have opted for capital gains on homes

[*Interpretation*]

M. Ilersic: Je ne peux porter de jugement sur les Canadiens, mais j'imagine que comme tout le monde, ils n'aiment pas beaucoup se départir de leur argent.

M. Downey: Y a-t-il eu des problèmes quant à l'évaluation? Je ne connais pas tellement le système britannique, mais il semble que la date d'évaluation poserait certains problèmes ici. Qu'avez-vous prévu à cet égard?

M. Ilersic: Il serait difficile de discuter de ce qui va être fait au Canada, là-dessus. Comme vous le savez, la question de la date d'évaluation est encore en train d'être étudiée par le gouvernement. Dans notre propre cas, on a choisi la date du 6 avril 1965, qui est en fait celle d'une façon arbitraire de la fin de l'exercice financier avec des ajustements spéciaux pour les gains antérieurs à cette date et ainsi de suite. Quant aux valeurs mobilières qui représentent probablement les deux tiers de la richesse totale du pays, peut-être un peu moins que les deux tiers, mais pas loin, elles ne posent pas de difficulté réelle. Ce sont surtout les terres, les biens immobiliers et autres biens non régulièrement évalués qui causent le plus de difficultés. Et ce qui est encore plus important, il est très difficile d'évaluer les actionnaires des compagnies fermées ou des compagnies privées. C'est le plus gros problème et ce qui est arrivé en ce qui concerne le bureau des droits successoraux c'est que le travail a considérablement augmenté.

M. Downey: Y a-t-il eu des poursuites judiciaires? Est-ce qu'une Commission a été mise sur pied pour régler ces problèmes?

M. Ilersic: Non. Nous avons encore bien sûr, le *Inland Revenue Board* et les commissaires généraux et spéciaux qui tranchent les litiges, mais le nombre de cas qu'ils entendent ne représente qu'une partie de la masse qui existe réellement. La plupart sont réglés par voie de négociation et très peu vont jusqu'à la cour supérieure, mais il y en a suffisamment pour indiquer qu'il vient un temps où l'écart entre l'évaluation déterminée par le bureau des droits successoraux les contribuables, est vraiment considérable.

M. Downey: Nous savons bien que le Royaume-Uni a une économie industrielle très développée, et je suppose, une forme de gouvernement socialiste; néanmoins le pays accorde sur les résidences personnelles une exemption d'impôt sur gains de capital. Est-ce qu'on accorde plus de valeur sociale à la propriété domicilaire? Ce qui me surprend, c'est

[*Texte*]

when a country like Britain, with a socialist form of government, has left this out.

Professor Ilersic: Well, as you note probably from the brief, certainly both the United States and the United Kingdom exempt the principal residence of the taxpayer. The reason for this is quite obvious. To start with, in England 53 per cent of the householders are in fact owners of homes, so that politically it is not going to be a very popular issue. The second point I ought to stress from my brief is that it is here that the true effects of a capital gains tax become obvious. For example, if I sold my house, for which I paid, shall we say, £4,000 15 years ago, for its present market value of £10,000 I have made a gain of £6,000. If I were to be taxed at, shall we say, the 50 per cent rate, to cut me down to £7,000 available, I would not be able to replace the house which I have sold for £7,000.

In other words, it is quite clear that the capital gains tax in this case stands out quite clearly as a straightforward tax on wealth. In other words, it is not my income that is being taxed; it is my wealth. Now, with a house which you must own, which you must have, it is quite clear that there is a strong case for exemption here. The Americans do it through their roll-over provisions, and the only justification for bringing it in—and I have said so in the report here—is that in strict terms of equity—and this is what is interesting about the Canadian White Paper proposal—there is this really desperate attempt to be equitable, with the result that they have in fact completely overlooked the administrative and technical problems that arise.

My own view is that this is certainly a political mistake. That is no business of mine, but certainly technically and administratively, I think there could be a lot of trouble about this proposal, particularly given the pace of inflation in property values.

Mr. Downey: There is no built-in measure to take care of any inflation at all in...

Professor Ilersic: You could, if you had such an adjustment, an index of building costs, or some house prices, for exemple. It could be done like this, but this is a cumbrous and unnecessary method after all when you tax a gain on the sale of a principal residence. This is not income. This is a man's capital, his wealth, and in fact it is possibly the only asset, certainly the most valuable asset, that the average man in the country has.

[*Interprétation*]

que nous avons opté pour les impôts de gains de capital sur les résidences, alors qu'un pays avec un gouvernement socialiste comme en Grande Bretagne a laissé cela de côté.

M. Ilersic: Comme vous l'avez vu sans doute dans le mémoire, les États-Unis et le Royaume-Uni exemptent le domicile principal du contribuable. La raison en est très manifeste. En Angleterre, 53 p. 100 des ménagères sont en fait propriétaires de leur maison de telle sorte que ce ne serait pas une bonne tactique politique que de les imposer. Le second point de mon mémoire que je me dois de souligner est que c'est ici que les véritables effets de la taxe sur gain de capitaux deviennent manifestes. Par exemple, si je vendais ma maison que j'ai payé, mettons £4,000 il y a 15 ans et qui vaudrait maintenant £10,000, j'aurais fait £6,000 de profit. Si je devais être taxé, mettons au taux de 50 p. 100, pour ne garder qu'une valeur de £7,000, je ne pourrais pas remplacer la maison que j'aurais vendue pour £7,000.

Autrement dit, il est clair que la taxe sur gains de capital dans ce cas est en quelque sorte directe sur la richesse. Autrement dit, ce n'est pas mon revenu, qui est imposé, mais mon aisance. Puisqu'on doit posséder une maison, il est clair que cette propriété doit être exemptée de la taxe sur les gains de capital. Les Américains le font par le roulement de leurs dispositions et la seule justification pour appliquer cela, je l'ai dit dans le rapport, c'est que au point de vue de l'équité, et c'est ce qui est intéressant dans le Livre blanc, il y a une tentative désespérée d'être équitable, à tel point qu'on en a complètement oublié les problèmes administratifs et techniques qui pouvaient en résulter. A mon point de vue c'est sûrement une erreur politique, mais qui ne me regarde pas. Du point de vue technique, et administratif, cette proposition fera surgir bien des difficultés, notamment si l'on tient compte de l'inflation sur la valeur des propriétés.

M. Downey: Il n'y a aucune mesure pour prévenir cette inflation?

M. Ilersic: Oui, si vous aviez des éléments un ajustement comme, par exemple, la liste des coûts de construction ou des prix des maisons. Mais c'est une méthode encombrante et pas tellement nécessaire lorsque vous taxez le profit réalisé sur la vente d'une maison. Ce n'est certainement pas un revenu, mais plutôt le capital d'un simple particulier, sa richesse et probablement le seul avoir valable de tout homme moyen de ce pays.

[*Text*]

• 2030

Mr. Downey: I noticed that Mr. Howard this afternoon was somewhat skeptical of whether or not the White Paper really would discourage business, and I would certainly like to take this opportunity to remind him to look at the evidence as it relates to Syncrude and the Liberian Iron Ore people. These people laid it out pretty well on the line in, I think, very clear and concise terms what they would do if the proposals were to go through as they are, with the resultant loss in tax revenue.

I have just one further question for Mr. Disher. I notice in your opening remarks that you sort of blessed the White Paper in your opening sentences, and then you sort of damned it in your other remarks. If the proposals were implemented as they are in the White Paper in 1971, do you think the standard of living of the average Canadian would be improved by 1975?

Mr. Disher: No.

Mr. Downey: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Howard.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): Mr. Chairman, as a British Columbian, I think I should welcome my fellow British Columbians here. I hope that their visit will be mutually profitable.

Some hon. Members: Hear, hear.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): I am concerned particularly, as a British Columbian, with the views of the Vancouver Board concerning the possibility of the lowering of exploration in the extraction industries, and the curtailing of development, as a possibility of the provisions of the White Paper, if they are implemented. I have heard various points of view on this subject. I have heard even some mining men who suggest that the White Paper proposals are legitimate and are not necessarily punitive against the mining industry. On the other hand, many mining people have other views, as you well know.

I would be interested in a little enlargement of your views that you have expressed so far in your brief on this subject. I have heard figures bandied around that mining companies will now be taxed on the basis of about 57 per cent rather than the 50 per cent maximum, and figures of this kind. I would be interested in any enlargement of your views on the seriousness of this question.

The Chairman: Mr. Parkinson.

[*Interpretation*]

M. Downey: Et je constate que M. Howards, cet après-midi, était quelque peu sceptique sur la question de savoir, si oui ou non, le Livre blanc découragerait les affaires. J'aimerais profiter de l'occasion pour lui rappeler que les gens de *Syncrude* et de la *Liberian Iron Ore* en témoignent. Je crois qu'ils ont bien montrés de façon claire et concise ce qu'ils feraient si les propositions étaient adoptées telles qu'elles sont rédigées maintenant provoquant une baisse des recettes provenant des taxes. Je n'ai qu'une autre question à poser à M. Disher; je constate dans vos observations du débat que vous bénissiez le Livre blanc dans vos premières phrases et qu'ensuite nous l'envoyiez à la géhenne dans vos autres observations. Si les propositions étaient appliquées en 1971 telles qu'elles sont libellées dans le Livre blanc, estimez-vous que le niveau de vie du Canadien moyen serait amélioré en 1975?

M. Disher: Non.

M. Downey: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Howard.

M. Howard (Okanagan Boundary): M. le président, étant de la Colombie-Britannique, je crois que je dois souhaiter la bienvenue à mes concitoyens de la Colombie-Britannique. J'espère que leur visite sera profitable à tous.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Howard (Okanagan Boundary): Je me préoccupe notamment, comme habitant de la Colombie-Britannique, des vues de la Chambre de Commerce de Vancouver concernant la possibilité de minimiser ou de réduire la prospection dans l'industrie minière si les propositions du Livre blanc étaient appliquées, ce qui amènerait probablement une réduction des activités dans ce domaine. J'ai entendu diverses opinions là-dessus. Certains mineurs ont même dit que les propositions du Livre blanc étaient légitimes et n'étaient pas nécessairement punitives, dans le cas de l'industrie minière. D'autre part, bon nombre de mineurs ont d'autres vues comme vous le savez. J'aimerais que vous expliquiez davantage les opinions que vous avez exprimées sur cette question dans votre mémoire. J'ai entendu divers chiffres voulant que les compagnies minières seraient maintenant taxées au taux de base de 57 p. 100 plutôt qu'au taux maximum de 50 p. 100, et autres chiffres de ce genre. J'aimerais que vous disiez davantage ce que vous pensez du sérieux de cette question.

Le président: Monsieur Parkinson.

[*Texte*]

Mr. Parkinson: Well, as we said in our brief, the whole subject of the taxation of the mineral resource industry is a huge one, and it is extraordinarily difficult to comment meaningfully on any taxation proposals relating thereto without doing an enormous amount of work. Inasmuch as the industry itself and the associations of the industry were doing such work, we felt that it would be, first of all, beyond their abilities, and secondly, it would be duplication to go over the same ground. So we restricted ourselves to relatively broad comments. But one of the omissions that we feel exists with respect to the White Paper proposals in this area is any study indicating comparisons between the effect of the White Paper and the parallel provisions of the tax structures of say, Australia, the United States and Mexico, and this type of thing, because there is no doubt at all that the mining companies in Canada, the bigger mining companies in Canada at any rate, will have no hesitation in switching their attention to potential ore bodies in other countries with stable political conditions.

They may even go to countries where they are less stable, but certainly to Australia, Mexico, the United States, Southern Ireland, and so forth. If a potential project exists in one of those countries, then other things being equal, the tax incentives to compensate for the risk involved in non-discovery will then begin to take effect, and since there is, undoubtedly, a tremendous potential in say Australia in particular, it would be my estimate, based on knowledge of mining companies, that there will be a looking towards Australia, whose tax structure will offer greater incentives than would be the case under the White Paper. The Australian incentives are not as good as those in the Canadian Income Tax Act right now, but they are good. They fall in between the present Income Tax Act and the White Paper proposals.

As we say in our brief commentary, the thing that distinguishes the mining and oil industries from other industries is the risk of non-discovery. You are putting forward dollars in initial investment with a far greater risk of non-return than in probably any other major industry, and so long as other countries have incentives built into their tax structures then I would say that unless you are prepared to abandon, over a long period of time, our existing industry, you cannot afford to downgrade the Canadian tax incentives too much.

[*Interprétation*]

M. Parkinson: Comme nous l'avons dit dans notre mémoire, le sujet entier de l'imposition de l'industrie des ressources minières est très vaste et il est extrêmement difficile de faire des commentaires sur les propositions concernant cette question sans s'astreindre à un énorme travail. Et comme l'industrie elle-même et les associations d'industrie étaient à faire un tel travail, nous estimions que tout d'abord cela dépasserait leurs capacités, et qu'ensuite cela doublerait les recherches faites sur la même question. Nous nous en sommes donc tenus à des commentaires assez généraux. Mais l'une des omissions qui existe dans les propositions du Livre blanc, dans ce domaine c'est l'absence de toute étude comparative de l'effet du Livre blanc avec les dispositions parallèles du régime fiscale mettons en Australie, aux États-Unis, au Mexique, etc. car il ne fait pas de doute, que les plus grosses compagnies minières au Canada n'hésiteraient nullement à lorgner les gisements miniers dans d'autres pays où la situation politique serait plus favorable.

Elles pourraient même aller en des pays où elles seraient moins stables, mais sûrement qu'elles iraient en Australie, au Mexique aux États-Unis, ou Irlande du Sud, etc. s'il existait un projet éventuel dans l'un de ces pays et toutes choses étant égales, sans doute que les incitations fiscales faisant le contre-poids des risques encours dans l'inconnu commenceraient alors à donner des résultats, et comme sans contredit, il y a par exemple, beaucoup de possibilité en Australie, notamment, je serais d'avis, connaissant les compagnies minières, qu'on serait tenté de jeter un œil sur l'Australie où le régime fiscal offrirait plus de stimulation que ne le fait actuellement le Livre blanc. Les stimulations australiennes ne sont pas aussi importantes que celles contenues dans la loi canadienne actuelle de l'impôt sur le revenu, mais elles sont quand même bonnes. Elles arrivent juste entre celles de la loi de l'impôt sur le revenu et celles des propositions du Livre blanc.

Comme nous le disons dans notre bref commentaire, ce qui distingue les industries minières et pétrolières des autres industries, c'est le risque de l'inconnu. Vous investissez quelques dollars pour commencer sans savoir si vous les reverrez, risque beaucoup plus grand que dans n'importe quelle autre grande industrie. Tant que les autres pays ont des incitations dans leur régime fiscal, je dirais alors qu'à moins que vous soyez prêts à négliger notre industrie existante pour une longue période de temps, vous ne pouvez pas vous permettre de trop diminuer les incitations fiscales canadiennes.

[*Text*]

Mr. Howard (Okanagan Boundary): You do recognize that there have been some abuses that you are prepared to see cleared up, I presume.

Mr. Parkinson: Well, in the mining area, the abuses of which you speak I suppose are the sort of deliberate high-grading of small-scale mines. They utilize the three-year exempt period and then get out. Then there has been a certain amount of mixing of exploration expenditures with other types of income, and so forth. The latter, I think, is probably cured. The former might be cured by modification of the present Section 83(5) of the Act in some way. We have not thought it through, frankly, but I do not imagine it would need too much ingenuity to modify the section so as to prevent high-grading and a quick in and out, such as we have seen in British Columbia and other places. I do not know of any other major abuse in the area of mining.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): Well, I think that particular abuse is one that has given the Minister a good deal of concern, and I am not sure that it is that easy to correct without making some major changes, as have been suggested. What I think we have to arrive at is not to be shouting at each other, but to arrive at some kind of reasonable alternative that is suitable to all aspects of both government and industry here.

One of the subjects about which I get a good deal of mail is the provision regarding prospectors. I think sometimes we miss this because this is a lot of little individuals who are complaining about the fact that they may work for many years at starvation wages and then they make their bonanza, hopefully, or make something, and have to pay tax on it immediately. It would seem to me that some better averaging provision would be of benefit to them such as a 20-year averaging figure or something of this kind. Do you have any comments on that?

Mr. Parkinson: Well, I would certainly agree with you in principle that we should still put forward some incentive to these people. It still is the fact, I believe—it certainly was a few months ago—that the majority of the major mines in British Columbia were initially discovered by the traditional prospector with his beard and his pack on his back, and so forth. It seems therefore highly desirable to continue some sort of incentive to these types of people.

This area of prospectors is an example which is typical of the many areas of abuse which have already been cured, and

[*Interpretation*]

M. Howard (Okanagan Boundary): Reconnaissez-vous qu'il y a eu des abus que vous êtes prêt à éliminer, je présume?

M. Parkinson: Bien, dans le domaine minier, les abus auxquels vous faites allusion existent dans les petites mines qu'on voudrait faire passer pour des mines importantes. Elles utilisent l'exemption de trois ans et ensuite se retirent des affaires. Elles en arrivent alors à un mélange de dépenses de prospection et d'autres genres de revenus, etc., ce qui, je pense est déjà corrigé. Je crois que l'on pourrait corriger cela en modifiant la partie 83 (5) de la Loi. Nous ne nous y sommes vraiment arrêtés, mais je ne crois pas qu'il faille tant d'ingéniosité pour le faire; ainsi nous préviendrions le taux élevé des exploitations à court terme comme il y en a eu en Colombie-Britannique et ailleurs. Je ne crois pas qu'il y ait d'autres abus importants dans ce domaine.

M. Howard (Okanagan Boundary): Il me semble que ce genre d'abus a causé beaucoup de souci au Ministre et je ne crois pas que ce soit si facile à corriger sans apporter les changements importants déjà suggérés. Je crois qu'il faudrait arriver à une certaine entente, afin de pouvoir décider ce qui est bon pour tous, autant pour le gouvernement que pour les industries. Une autre question au sujet de laquelle je reçois beaucoup de courrier, concerne les dispositions concernant les prospecteurs. Ces gens travaillent pendant plusieurs années pour des salaires de famine et quand ils trouvent finalement quelque chose d'intéressant ou font un gain important immédiatement l'imposition les frappe. Il me semble qu'il devrait y avoir un système plus équitable afin que leur bénéfice soit réparti sur une période d'environ 20 ans, par exemple. Pourriez-vous faire quelques commentaires là-dessus?

M. Parkinson: En principe, je suis d'accord avec vous; nous devrions en effet leur donner quelque encouragement. C'est un fait qu'il y a encore quelques mois la majorité des mines en Colombie-Britannique, ont d'abord été découvertes par un prospecteur traditionnel, barbu et portant son sac sur le dos. Il serait donc désirable de continuer à donner quelque forme d'encouragement à ce type de personne.

Ce genre de prospecteurs nous fournit un exemple typique des nombreux abus qui sont maintenant corrigés et qui nous ont amenés à

[*Texte*]

which have led us to make this remark several times in our brief and opening comments, that the White Paper, in our view, makes far too heavy going of the need to correct tax abuse. Specifically, the prospectors' allowance has been abused by speculative operators in the mining field who were getting in and out of mining claims on the fringe of hot areas. In cases where they were lucky, they would sell for very substantial profits, and take advantage of the prospectors' allowance and pay no tax. This is not what the incentive was intended for but, in this instance, thanks to the Canadian Exchequer Court and the Wheeler and Karfilis cases, the door has been slammed shut. As a matter of fact, the Department of National Revenue has taken it to be slammed so tight that they really are practically denying the use of 83 (2) and 83 (3) to legitimate prospectors, certainly in terms of the corporate ones.

However, my point really is that again the serious abuse which was rife at one time with respect to this allowance is now no more.

• 2040

The Chairman: Do you wish to comment on this?

Professor Ilersic: If I may, I would like to comment on the earlier point. I notice in the current report of the Chairman, Mr. Val Duncan, of The Rio Tinto Zinc Corporation that he refers specifically to the present—as he puts it—strong mood of nationalism coupled, of course, with tax changes which are partly designed to implement these proposals. The Rio Tinto Zinc Corporation is now spending very heavily in Australia and there is no doubt that these companies, like the oil corporations, are able to go wherever they want, where the money is, and I think one has to recognize this fact.

If I may, I would like to make a general point. One sympathizes with the problems of avoidance and exploitation of provisions and concessions in the Income Tax Act, but one has to set against this the fact that those same rules may make it worthwhile; the very much larger corporations acting and behaving properly so that while you may lose part, on balance you are the net gainer by virtue of the fact that you attract a great deal more exploitation than you would otherwise do. It is a trade-off.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): I think that is a good point. I would like to switch to

[*Interprétation*]

faire cette remarque plusieurs fois répétées dans notre mémoire et nos commentaires du début, à savoir que le Livre blanc, à notre point de vue, insiste trop sur la nécessité de corriger les abus relatifs aux exonérations d'impôt. Tout spécialement, des profiteurs dans le domaine minier ont abusé des forfaits alloués prospecteurs en allant et venant dans les concessions minières des régions actives de prospection. Lorsqu'ils étaient chanceux, ils vendaient avec un bon profit et tiraient avantage de ce forfait en ne payant pas d'impôt. Naturellement, ce n'est pas pour cette raison qu'on veuille encourager les prospecteurs mais nous sommes reconnaissants alors, à la Cour de l'Échiquier, et au cas Wheeler et Karfilis, d'avoir fermé la porte à ce genre d'abus. En fait, le Ministère du revenu national tient cette porte pour tellement bien fermée qu'en pratique, il refuse l'utilisation des paragraphes 2 et 3 de la section 83 de la loi pour rendre légitime la corporation des prospecteurs.

Toutefois, c'est ma conviction personnelle que les abus graves qui ont sévi pendant un temps au sujet du forfait accordé aux prospecteurs n'existent plus maintenant.

Le président: Vous avez quelques commentaires à faire à ce sujet?

M. Ilersic: Permettez-moi de vous faire un commentaire sur un point discuté plus tôt. Je remarque dans le présent rapport présenté par M. Val Duncan, président de Rio Tinto Zinc Corporation, qu'il se réfère au présent en ce sens qu'il associe un fort sentiment nationaliste avec les changements fiscaux qui sont destinés en partie à mettre ces propositions en œuvre. The Rio Tinto Zinc Corporation dépense beaucoup d'argent en Australie à l'heure actuelle et il n'y a pas de doute que ces compagnies, telles que les sociétés pétrolières, peuvent aller partout où elles veulent, là où est l'argent, et ça, tout le monde doit le savoir. J'aimerais ici faire une remarque d'ordre général. On a pas mal de sympathie pour les problèmes d'évitement d'impôt et de l'exploitation des dispositions et concessions de la loi de l'impôt sur le revenu, mais on doit quand même admettre que ces mêmes règlements rendent cette loi valable. Lorsque d'importantes entreprises agissent selon les règles, le Revenu national y perd peut-être d'une part, mais d'autre part, il y gagne, parce qu'il attire la mise sur pied d'autres industries, ce qui autrement ne se ferait pas. C'est un échange de bons procédés.

M. Howard (Okanagan Boundary): Je pense que c'est un bon point. Une autre question;

[*Text*]

another area of concern. Your brief mentions a very commonly suggested idea; that the White Paper tax changes are liable to send Canadians across the border into the United States, and as a legislator I am quite concerned about this idea being abroad in the land. I note that immigration figures from the United States have taken a marked change from what they were a few years ago. We now find that the flow is reversing; Americans are very anxious to come to Canada, and this is despite the fact that we already pay much higher taxes, have less economic leverage than the Americans, less return on investment, and so on.

As a legislator I am concerned with another aspect of things; that is, the quality of life that we have in Canada, and this is very closely related to the taxes that we collect and the way we spend them. I think it is a reasonable argument—and I want to hear your comments on this—that we are doing things in Canada that the Americans are not doing. They have a quality of life that many Canadians are not willing to accept and many problems that we hope to avoid, and it may be that as a result of the White Paper rates some Canadians will move across the border. However, it seems to me that we have to be prepared to accept some of this sort of thing in order to prevent importing some of the problems that the Americans have, because they are unwilling to spend taxation money on curing their domestic problems.

As a board of trade I think we have other concerns aside from the amount of money that people keep after taxes. The City of Vancouver has problems, as all cities have, and I would be interested in your comments as citizens of the community and as members of the Board of Trade, not necessarily as businessmen, on this aspect of the problem.

Professor Ilersic: Let me take your point regarding the net inflow of Americans into Canada first. One does not know from these statistics the type of people who are coming in. It could be retired people bringing their money across the border to take advantages of Canadian citizenship for tax purposes. The outflow might be young, keen executives who are able to make a very valuable contribution to the Canadian economy by moving south of the border. We do not know. We are in the realm of speculation here. We are not saying, for example—certainly not in our brief anyway—that the results of these proposals will

[*Interpretation*]

dans votre mémoire, vous mentionnez une chose qu'on entend souvent, à savoir que les changements fiscaux préconisés par le Livre blanc sont susceptibles d'encourager les Canadiens à traverser la frontière américaine, et, en tant que législateur, cette éventualité me préoccupe beaucoup. Je remarque que les chiffres relatifs à l'immigration aux États-Unis ont passablement changé ces dernières années. Nous nous rendons compte que le flot canadien vers les États-Unis a diminué; on s'aperçoit, au contraire, que ce sont les Américains qui aimeraient venir ici, malgré le fait que nous payons déjà des impôts beaucoup plus élevés que les Américains, que nous ayons des opportunités économiques beaucoup plus restreintes et moins de rémunération sur les investissements, etc.

Une autre question me préoccupe en tant que législateur. Il s'agit de la qualité de notre vie au Canada, due sans doute aux impôts que nous prélevons et à la manière dont nous les dépensons. Ceci est un argument que je vous présente et je voudrais savoir quel est votre point de vue à ce sujet-là. Nous faisons dans notre pays des choses que les Américains ne font pas. Ils ont une manière de vivre que beaucoup de Canadiens ne veulent accepter et ils ont des problèmes que nous espérons éviter. Mais il est possible que, si les propositions du Livre blanc sont appliquées, beaucoup de Canadiens partiront vers les États-Unis. Il me semble qu'il faudrait se préparer à accepter un pareil fait afin de ne pas vouloir importer leurs problèmes, parce que les Américains ne veulent pas dépenser l'argent provenant des impôts pour régler leurs problèmes internes. En tant que Chambre de commerce, je crois que nous avons d'autres préoccupations que celle de savoir combien il reste d'argent aux gens après qu'ils ont payé leur impôt. La ville de Vancouver a ses problèmes comme toute autre municipalité, et j'aimerais connaître votre opinion là-dessus, non pas nécessairement en tant qu'hommes d'affaires, mais en tant que citoyens et membres de la Chambre de commerce.

M. Ilersic: Laissez-moi d'abord considérer ce que vous avez dit au sujet de la venue d'Américains au Canada. Nous ne savons pas, d'après les statistiques mentionnées, quel genre de personnes viennent ici. Il est possible que ce soit des personnes à leur retraite qui apportent leur argent ici afin de tirer avantage de la citoyenneté canadienne en ce qui regarde l'imposition. Et ceux qui émigrent aux États-Unis pourraient bien être des jeunes hommes d'affaires intelligents et en mesure d'apporter un apport valable à l'économie canadienne tout en traversant la frontière, qui sait? Nous nageons en pleine suppo-

[*Texte*]

be sufficient to drive these young able men of which Canada, like every other country, is in short supply across the border to greener pastures.

All we have pointed out is that as a result of the changes proposed in the White Paper and as a result of the latest changes in the American internal revenue proposals the tax differential—this is in one of our appendices—is very, very considerable indeed, and for a young man who is building up his career the tax differential might be interesting. Obviously taxation is not the only factor that makes a man move. It may be worth his while to spend a few years with an American corporation and then come north of the border. You make the valid point that the way of life in Canada is more attractive than certain urban communities in the United States. Nobody would dispute this. All one can say is that one is in the realm of speculation here. One simply has to weigh the possibility that you might discourage people from staying here, you might persuade them to go elsewhere. On the other hand, they may be so pleased and like the way of life in Canada so much that they will stay here. What is more, as you say, people will come from the United States to get away from their urban problems and to live a better life here. You are in the realm of speculation here.

Mr. Parkinson: Mr. Chairman, may I add something?

The Chairman: Yes, Mr. Parkinson.

Mr. Parkinson: Inasmuch as I presume you would like one of the three of us from Vancouver to participate in the answer, in a sense I would like to reiterate what Professor Ilersic said. I do not think you will find any sweeping statement in our brief that there will be a massive brain drain. Such statements have been made by many people across the country but I do not believe you will find it in any forceful manner in this brief.

However, if you will look at the appendix to which Professor Ilersic referred, which is the appendix to Part B, Study No. 2, you will find a highly objective and very carefully detailed and explained study which shows absolutely staggering differences between the weight of taxation on individuals resident in Canada under the White Paper proposals and those resident in the United States under both

[*Interprétation*]

sition. Nous ne disons pas, par exemple, surtout pas dans notre mémoire, que les conséquences de ces propositions suffiraient à ramener ces jeunes administrateurs dont le Canada, comme tout autre pays, a tant besoin.

Tout ce que nous avons dit, c'est que les changements proposés dans le Livre blanc et ceux survenus dernièrement dans le fisc américain auraient comme conséquence une marge considérable d'imposition entre le Canada et les États-Unis; nous en parlons, d'ailleurs, dans un de nos appendices. Pour un jeune qui commence sa carrière, cette marge d'impôt pourrait être très intéressante. Il est évident que l'imposition n'est pas le seul facteur qui détermine un homme à se déplacer.

Il serait sans doute très avantageux pour lui de passer quelques années dans une société américaine et ensuite de revenir de ce côté de la frontière. Vous avez justement fait remarquer que la vie au Canada est beaucoup plus intéressante que dans certaines communautés urbaines américaines. Personne ne vous contredira là-dessus. Tout ce que l'on peut dire, c'est que nous sommes encore dans le domaine des suppositions.

Il faut considérer la possibilité que vous pourriez décourager les gens à demeurer ici ou les persuader d'aller ailleurs. D'un autre côté, ils pourraient tellement s'y plaire qu'ils voudront demeurer ici. De plus, des Américains viendraient au Canada, comme vous dites, afin d'éviter tous les problèmes urbains qui existent chez eux et vivre une vie meilleure ici. Vous spéculez, messieurs, et vous n'avez pas de réalités sur lesquelles vous baser.

M. Parkinson: Puis-je ajouter quelque chose, monsieur le président?

Le président: Oui, monsieur Parkinson.

M. Parkinson: Je suppose que vous aimeriez que l'un de nous trois qui sommes de Vancouver participe à la réponse? En un sens, j'aimerais répéter ce que le professeur Ilersic a dit. Je ne pense pas que vous trouviez dans notre mémoire aucune déclaration à l'emporte-pièce concernant une exode massive de cerveaux. De telles déclarations ont été faites par nombre de personnes à travers le pays, mais je ne crois pas que vous en trouviez aucune dans notre mémoire. Toutefois, si vous examinez l'appendice auquel le professeur Ilersic vient de se référer et qui est l'appendice B, étude n° 2, vous allez trouver une étude très objective, minutieusement détaillée et bien expliquée sur les différences absolument déconcertantes entre le fardeau fiscal des particuliers résidant au Canada, selon les propositions du Livre blanc et ceux résidant

[*Text*]

the old and the new tax regimes in the United States. The study indicates that by no means is all of the big gap attributable to the White Paper. There is a big gap right now but it will be made even bigger. In fact, the gap is so big that if you will just look for a second at the appendix to which I refer you will see, for instance, that...

The Chairman: Will you give us the reference, Mr. Parkinson?

Mr. Parkinson: Yes. This is the appendix to Part B, No. 2, on page 7. You will find, for instance, that a married taxpayer with a number of dependents who earns $15,000 a year will pay—and this is at the old rate of the dollar, I am sorry to say, after adjustment at the dollar exchange—$1,334 less in a comparable situation in the United States.

The Chairman: You are comparing New York.

Mr. Parkinson: This is comparing New York with Ontario. In the case of Ontario and Ohio, for instance, the $15,000-a-year man would pay $1,662 less. When you throw into this computation the effect of owning a home—to which this appendix proceeds—you then find the differential, comparing Ontario and New York residents, that a $15,000-a-year man pays $1,598 less in New York, and, in the case of Ohio, he pays $1,184 less, and as you go up the scale these differences become magnified. At $25,000 a year it is nearly $4,000 less.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): Are you including in that what he would pay for his medical expenses, pension plan, and things of this kind that are covered in Canada in the tax?

Mr. Parkinson: It is true there is no adjustment with respect to the cost of living. The study is intended to be as objective as possible with respect to the actual weight of direct taxation.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): But I am suggesting that in Canada we give services that are not available in all parts of the States.

• 2050

Mr. Parkinson: Yes, I agree, but if I may I was going to conclude by saying that when you get into figures like $4,000 a year for $25,000 the man then has to consider what offsetting factors there are, and of course the quality of life, the cost of services, and so on, does come into the picture.

[*Interprétation*]

aux États-Unis autant sous l'ancien régime fiscal que sous le nouveau. Cette étude indique aussi qu'en aucun cas, ce fossé considérable ne soit attribuable au Livre blanc; il existe déjà et il s'élargira encore. En fait, ce fossé est si large que si vous jetez un coup d'œil à l'appendice dont je parle, vous verrez, par exemple, que...

Le président: Quelle page, monsieur?

M. Parkinson: Page 7. Vous y trouverez, par exemple, que:

> une personne mariée avec des personnes à charge et qui gagne $15,000 par an paiera, et ceci à l'ancien taux d'échange du dollar, je m'excuse de dire après ajustement, au taux d'échange du dollar, paiera donc, en comparaison $1,300 de moins aux États-Unis.

Le président: Vous comparez avec l'État de New York.

M. Parkinson: Je compare l'État de New York avec l'Ontario. Si je compare l'Ohio avec l'Ontario, le même salarié paiera $1,662 de moins. Lorsque vous continuez ce calcul, le fait de posséder une maison, ce qu'explique l'appendice, conduit au résultat qu'en comparaison entre New York et l'Ontario, les propriétaires qui gagnent $15,000 par année ont une marge d'imposition inférieure de $1,598 à New York et de $1,184 en Ohio. Et plus la tranche de revenu devient importante, plus cette marge s'accroît. A $25,000 de salaire, la marge peut aller jusqu'à $4,000 de moins.

M. Howard (Okanagan Boundary): Est-ce que vous incluez dans ce calcul ce qu'il devrait payer en frais médicaux, à la caisse de retraite et toutes ces choses couvertes par l'impôt ici au Canada?

M. Parkinson: Il est vrai qu'il n'a pas d'ajustement concernant le coût de la vie. Cette étude se veut aussi objective que possible en ce qui concerne le fardeau actuel de l'imposition directe.

M. Howard (Okanagan Boundary): Mais ici au Canada, nous fournissons des services qui ne se donnent nulle part aux États-Unis.

M. Parkinson: En effet, mais je conclus en disant que lorsque vous arrivez à une marge de $4,000 par année avec un revenu de $25,000, vous soupesez tout ce qui pourrait compenser cette marge, comme par exemple la qualité de vie, là où vous êtes, le coût des services, etc...

[*Texte*]

Mr. Howard (Okanagan Boundary): The figure of $4,000 is in relation to Ohio, is it not?

Mr. Parkinson: Yes.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): Ohio happens to be one state in the union that is having a great deal of difficulty because they do not tax people heavily enough.

Mr. Parkinson: New York is $3,000, and so it goes.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): Yes. There is a 25 per cent difference there. The figure of $3,000 is not that far from the Canadian figures and if you add the differences in what the Canadian government provides in services to taxpayers I do not think you will find there is much difference between New York and Ontario, but you will find it in Ohio because they have a run-down school system that is away behind in their taxation and various other services that are away behind. I think we should be pretty honest here and not make comparisons that are not accurate.

Mr. Parkinson: I am not really disagreeing with your basic principle because, as I said at the beginning, I do not think you will find any sweeping statements in this brief that there will be a massive brain drain but I am saying—and this is based on direct experience—that young executives will tend to look at this type of figure, the $3,000 for New York and the $4,000 for Ohio, and these are accurate and true objective comparisons in so far as the tax load is concerned. I agree that they should and probably in many cases they will then go on to evaluate the other factors which come into the situation; nevertheless, human nature being what it is, they oftentimes discount the cost of medical services and say that they will not get this sort of thing. They will look at the glittering ball of extra after-tax dollars in their hands. They do this very markedly. I am not saying that ultimately it will result in a massive brain drain but it is a substantial factor.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): You are a responsible Board and when you use figures like that I think you should make it clear that those things are left out, because I do not think it is an accurate comparison to just state those bald figures. It is true that the figures are accurate, there is no question about it, but when the figures do not tell the whole story it really does not substantiate the case you are making.

[*Interprétation*]

M. Howard (Okanagan Boundary): Le chiffre de $4,000 est pour l'Ohio, n'est-ce pas?

M. Parkinson: Oui.

M. Howard (Okanagan Boundary): L'Ohio est un des états des États-Unis qui a pas mal de difficultés justement parce qu'il n'impose pas suffisamment ses contribuables.

M. Parkinson: A New York, la différence est de l'ordre de $3,000 et ainsi de suite.

M. Howard (Okanagan Boundary): En effet, il y a là une différence de 25 p. 100. Cette donnée de $3,000 n'est pas tellement éloignée de la donnée canadienne et si à cette donnée, vous ajoutez la différence qui existe dans les services que le gouvernement canadien fournit à ses contribuables, vous trouverez finalement que cette différence n'est pas tellement grande entre New York et l'Ontario. Toutefois, il y en aura une plus grande, si on compare avec l'Ohio, parce que dans cet état, le système scolaire est arriéré et le régime de taxation, désuet ainsi nombre d'autres services.

M. Parkinson: Je ne suis pas tout à fait en désaccord avec votre principe de base, parce que, comme je l'ai dit au début je ne crois pas que vous trouviez dans notre mémoire des déclarations à l'emporte-pièce affirmant qu'il y a exode de nos cerveaux, mais je dis, et ceci est basé sur une expérience directe, que de jeunes administrateurs tiendront compte de cette donnée: $3,000 de différence à New York et $4,000 en Ohio. Ce sont des comparaisons exactes et objectives en ce qui concerne le fardeau fiscal. Je concède qu'ils considéreront aussi d'autres facteurs, mais la nature humaine étant ce qu'elle est, ils se diront probablement qu'ils n'auront pas nécessairement à assumer des frais médicaux. Ils seront plutôt fascinés par ce qu'il leur restera après que les impôts auront été déduits. Et ils le feront d'une façon assez marquée. Je ne dis pas finalement qu'il en résultera un exode massif des cerveaux, mais c'est quand même un facteur important.

M. Howard (Okanagan Boundary): Vous êtes une Chambre de commerce assez responsable; il me semble alors que, lorsque vous établissez des chiffres pareils, vous devriez mentionner ceux qui ne sont pas mentionnés dans votre mémoire, parce que ce n'est pas juste de faire des comparaisons avec des chiffres seuls. Évidemment, ces données sont exactes, il n'y a pas de doute là-dessus, mais elles ne disent pas tout.

[*Text*]

Mr. Parkinson: Yes, but you cannot tell the whole story. You have picked on one item. The cost of a new car will be a great deal less in the United States. This will offset to some degree the increased medical cost, and so it goes. In terms of being responsible for figures, the White Paper press release put out a comparison of American versus Canadian weight of taxation on an individual which is totally inaccurate, or at least it is totally atypical. It is certainly not a meaningful comparison in any way, shape or form so I would suggest, sir, that we are far more responsible in that regard. There are some 15 or 20 pages of carefully detailed explanation of the basis upon which the comparisons have been drawn and a true attempt has been made to give an objective comparison of the weight of direct taxation. Beyond that you would need a volume that thick to compare every single aspect...

Mr. Howard (Okanagan Boundary): Agreed.

Mr. Parkinson: ...of the cost of living, the quality of life, and so forth.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): Yes.

Mr. Disher: There is one other point. On the U.S. side there are other offsetting factors that they can deduct from their income tax, such as interest on the mortgage payments on their homes and certain other things that are not allowed in Canada, which I think brings the figures that we are stating into closer balance than they perhaps might show.

Mr. Downey: I suppose there would also be a difference between living in Long Beach and Sudbury.

The Chairman: Is this a point of order, Mr. Downey?

Mr. Downey: More or less.

The Chairman: Or a gratuitous comment. I must draw your attention, Mr. Howard, to the fact that you are fast running out of time on the first round.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): All right. I will pass Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Burton.

Mr. Burton: First of all, Mr. Chairman, I wanted to comment on the last line of questioning that was being followed by Mr. Howard. Regardless of whether I or any other member of the Committee agrees or disagrees with particular portions or points of the brief,

[*Interpretation*]

M. Parkinson: En effet, mais on ne peut tout dire. Vous n'avez pris qu'un point. Le coût d'une nouvelle voiture, par exemple, est moins considérable aux États-Unis. Cela compense d'une certaine manière le coût croissant des frais médicaux, et ainsi de suite. Le Livre blanc aussi fait des comparaisons entre le fardeau fiscal individuel des Canadiens et des Américains, qui ne sont pas exactes ou du moins qui ne sont pas typiques. De toute façon ce n'est pas une comparaison significative en aucune manière. Aussi je suggérerais, monsieur, que nous sommes bien plus responsables à cet égard. Nous avons plus de 15 à 20 pages avec des explications détaillées des données sur lesquelles nous nous sommes basés pour faire ces comparaisons et nous avons essayé d'être très objectifs en comparant les fardeaux de l'imposition directe. Au-delà de ça il faudrait un épais volume pour établir des comparaisons entre change l'aspect.

M. Howard (Okanagan Boundary): D'accord.

M. Parkinson: Il y a d'autres points... le coût de la vie, la qualité de vie, etc...

M. Howard (Okanagan Boundary): En effet.

M. Disher: Un autre point. Il existe aux États-Unis d'autres facteurs pour compenser. On peut, par exemple, déduire de l'impôt sur le revenu. L'intérêt sur les paiements hypothécaires et autres choses qui ne sont pas permises au Canada. Ceci ramène les chiffres dont nous parlons, dans un plus juste équilibre qu'ils ne le paraissent au premier abord.

M. Downey: Je suppose qu'il y aurait aussi une différence entre vivre à Long Beach ou à Sudbury.

Le président: Est-ce que vous invoquez le règlement, monsieur Downey?

M. Downey: Plus ou moins.

Le président: Ou un commentaire gratuit? Monsieur Howard, je dois vous dire que vous dépassez déjà le temps accordé à ce premier tour.

M. Howard (Okanagan Boundary): Bien, monsieur le président, je passe.

Le président: Monsieur Burton.

M. Burton: Monsieur le président, je voudrais d'abord faire un commentaire sur la dernière question qui vient d'être présentée par M. Howard. Que moi ou les autres membres du Comité soient d'accord ou non avec ces points soulevés dans le mémoire, je pense

[*Texte*]

I think it is really quite regrettable and disappointing that they have presented this comparison of income taxes in the way that they have. They state that they are not saying that there is going to be a large wave of migration from Canada to the United States and yet they then present a bald set of figures which, if presented on that basis, can only contribute toward such a migration and, as has been admitted by the witnesses, this is by no means a complete comparison of the situation between Canada and the United States. I must also say that even in the one example that was given it was said that they might get their car cheaper in the United States.

Certainly this has been true in the past, although I understand according to government spokesmen the gap is narrowing, and I would not doubt their word in that regard. On the other hand, I think it could also be said that insurance costs would probably be a good deal lower in many parts of Canada as well. I had hoped there would really be a more adequate presentation of such comparisons, admittedly difficult as they are, but I think that difficulty has to be taken into account when a presentation such as this is made and the allegations that go with it because, as I understand it, no account is really taken of the difference in social security contributions between Canada and the United States and, as was pointed out, the differences in social security benefits. You did mention there is some difference now as a result of the change in the exchange rate. As I understand it, this would in fact narrow the difference. I also understand that a higher level of deductions was assumed for the United States than for Canada.

• 2055

Also, this does not include dividends from domestic corporations, nor does it allow for payments into registered pension funds.

There is a whole range of things that might be taken into account and I wish to note this because I think it is rather regrettable that such a point is being made in this way in a brief that otherwise contains many interesting points that deserve consideration by the Committee.

Professor Ilersic: I think you are being a little harsh on us because if you look at Part A, No. 2, under Personal Tax Incentives you will see that the language is very mild. In fact, we say:

> Inter-country comparisons are notoriously difficult to make and there is no point in dwelling upon them here.

[*Interprétation*]

qu'il est dommage et désappointant que l'on ait présenté cette comparaison d'imposition sur le revenu de cette façon. On maintient qu'il n'est pas dit qu'il y aura une émigration terrible des Canadiens vers les États-Unis, mais on présente des chiffres qui semblent justement, à cause de la manière dont ils sont présentés, contribuer à une telle émigration et comme l'ont admis les témoins ceci est une véritable comparaison de la situation entre le Canada et les États-Unis. Il faut aussi mentionner que dans l'un des exemples cités, l'on disait que les automobiles sont meilleur marché aux États-Unis.

Cela était vrai dans le passé, quoique, selon les portes parole du gouvernement, ce fossé se rétrécisse et je ne douterais pas de leur parole dans ce domaine. D'un autre côté, je pense qu'on devrait aussi dire que les coûts de l'assurance sont aussi bien meilleur marché en bien des endroits au Canada. Donc, il semble qu'il aurait dû y avoir une meilleure présentation de ces comparaisons déjà difficiles, je l'admets, mais je crois qu'il faut prendre cette difficulté en considération lorsqu'on établit de telles comparaisons et les allégations qui s'ensuivent parce que, comme je le comprends, on ne tient aucunement compte de la différence entre les cotisations à la sécurité sociale au Canada et celles aux États-Unis ainsi que des différences des avantages sociaux. Vous avez mentionné qu'il y a maintenant quelque marge résultant du changement survenu dans le taux d'échange. Et aussi, d'après ce que je crois comprendre, ceci devrait, de fait, diminuer cette différence. Je comprends qu'aux États-Unis le taux d'imposition soit plus élevé qu'au Canada.

Ceci n'inclut pas les dividendes des sociétés nationales non plus que les cotisations à la caisse de retraite. Ainsi, il existe toute une série de choses dont vous auriez pu tenir compte, et je le mentionne parce que je pense qu'il est plutôt regrettable que cette question ait été ainsi traitée dans un mémoire qui, par contre, contient tellement de choses qui intéressent le Comité au plus haut point.

M. Ilersic: Je trouve que vous êtes un peu dur à notre égard car si vous regardez la section A2, en ce qui concerne les incitations fiscales individuelles, vous verrez que le ton employé est très modéré. De fait voici ce que nous disons:

> les comparaisons entre pays sont toujours difficiles et il vaudrait mieux ne pas s'y attarder ici.

[*Text*]

The Chairman: Would you give us the paragraph reference, please.

Professor Ilersic: I beg your pardon, sir. It is paragraph 5 at the bottom of Part A, No. 2, page 2. You will see in the final sentence on that page that we make the point that these inter-country comparisons are notoriously difficult to make. We refer specifically to an article dealing with the considerations that ought to be taken into account. We merely stress that there are significant differences in the tax burden, and then in paragraph 6 we go on to say that there are factors other than taxation which may persuade a man to move abroad for employment. Then if you will look at the appendix which was prepared by Price Waterhouse and Co. in making these comparisons I think you will find there is a certain amount of discussion of some of the difficulties which are involved here.

First of all, the plain fact of the matter is that when a man contemplates moving to the States he does not necessarily appreciate the extent to which, shall we say, the school system in Ohio has been badly run down. He may in fact have very young children—this may be the point—and he may have no children at all. It may be that at this particular stage of his life he wishes to get new opportunities. What he can be sure of, though, is that if he gains rapid promotion in his organization, that as he goes up the income scale the American tax system will treat him very much more generously than will the Canadian tax system. Again, I am not saying that this is the determining or vital factor. I am merely saying this is what will happen. Whether he goes abroad or not, I do not know. There are a whole series of considerations. We are merely drawing attention to one possibility, one possible result of such far-ranging changes in the tax system. It is not so much for us to demonstrate, if I may say so with the greatest respect, that these changes will not occur so much as it is for the government which puts forward these proposals to argue that the impact upon the economy and the individuals, no doubt, are marginal. In this respect both of us are speculating and in this respect I think our informed judgment is as good as the people who wrote the White Paper.

Mr. Parkinson: Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Parkinson.

Mr. Parkinson: I would like to add very briefly and in direct response to some of Mr. Burton's comments. First, the study does not assume higher deductions; it merely reflects

[*Interpretation*]

Le président: Voudriez-vous nous donner le numéro du paragraphe, s'il vous plaît?

M. Ilersic: Je m'excuse, monsieur le président. C'est au paragraphe 5, au bas de la section A, numéro 2, page 2. Vous verrez à la dernière phrase dans cette page que nous disons qu'il est très difficile de faire des comparaisons entre pays. Nous nous reportons surtout à un article décrivant ce dont il faut surtout tenir compte. Nous soulignons seulement qu'il y a des différences importantes en ce qui concerne le fardeau fiscal et puis au paragraphe 6 nous ajoutons qu'il y a d'autres facteurs que la taxation qui peuvent inciter quelqu'un à chercher du travail à l'étranger. Et si vous regardez à l'appendice qui fut préparé par Price Waterhouse and Co. en faisant ces comparaisons vous trouvez certaines discussions des difficultés qui sont mentionnées ici.

Le fait que, lorsqu'un homme, songe à déménager aux États-Unis, il ne s'attarde pas à savoir jusqu'à quel point le système des écoles en Ohio, par exemple, est mauvais ou pas, qu'il ait des enfants très jeunes ou non. Il pourrait même n'en avoir pas du tout; mais peut-être à ce stade de sa vie, veut-il avoir de nouvelles opportunités? Cependant, ce dont il peut être sûr, c'est que s'il s'élève rapidement au sein de sa compagnie et s'il obtient promotion dans son administration, s'il montre que son revenu augmente en conséquence, le régime fiscal américain le traitera d'une façon beaucoup plus généreuse que le régime canadien. Encore une fois, je ne dis pas que ce soit là le facteur déterminant, mais je dis simplement que c'est ce qui pourrait se produire. Ira-t-il à l'étranger ou non, je ne le sais pas. Il y a toute une série de choses à considérer. Je vous présente seulement une des possibilités, un des résultats possible qui peut se produire du fait des vastes changements du système fiscal. Ce n'est pas tellement à nous, si je puis dire avec le plus grand respect, de démontrer que ces changements n'arriveront pas comme ça puisqu'il appartient au gouvernement, qui a mis ces propositions de l'avant, de prouver que leur effet sur l'économie et sur les particuliers est sans aucun doute marginal. D'un côté comme de l'autre, nous étudions la même chose, et je crois que notre jugement averti est aussi bon que celui des personnes qui ont écrit le Livre blanc.

M. Parkinson: Monsieur le président.

Le président: Oui, monsieur Parkinson.

M. Parkinson: J'aimerais faire un bref commentaire pour répondre directement à M. Burton. D'abord, cette étude ne s'occupe pas des déductions élevées, mais seulement de

[*Texte*]

the deductions that are available under the United States internal revenue code. Second, the reasons the social security contributions were left out are stated in the appendix. Specifically, it is because it is very difficult to determine the relative ratio of contributions to relief in both countries. For instance, in the U.S. payments to individuals following retirement are tax free and they vary in amount. There was great difficulty in arriving at a true ratio of the two, so it was felt it would be more objective to leave them out of both sides of the picture. Third, I would merely like to ask a question, if I may. Does Mr. Burton feel it is equally regrettable that the White Paper release confined itself to one small example, with very little in the way of explanation?

Mr. Burton: I wish to make it clear that I am not necessarily a defender of the White Paper. Mr. Chairman, I am glad to have this elaboration from the group because I think it would be very regrettable if some of these impressions are left and I think the witnesses recognize, as in fact occurs with all of us, that the point of comparison is really the table. Those are the figures that are noted when reference is being made and we have all sorts of qualifying factors you can introduce into papers which are very thorough but the actual table finally produced is what really catches most of the public attention. I assure you I have had my own experience with this having had some experience in this type of work as well.

Mr. Chairman, I want to ask one question arising out of the exchange with Mr. Downey with regard to the taxation of capital gains on homes because it has been on my mind and I have been curious to get the views of others on it. Assuming that a capital gains tax system is introduced or capital gains are taxed, if in fact homes are made totally exempt would this result in a concentration of speculative activity in this area and, of course, the obvious corollary question is, would this not be to the detriment of the whole are of providing housing and shelter, one of the basic needs we have?

Mr. Peter Walton (Vice-Chairman Taxation Committee, Vancouver Board of Trade): Mr. Chairman, first of all, I think we have to understand that the present tax laws are very capable of taxing speculative land and real estate transactions. The number of cases before the tax appeal board in the higher courts have been very successful in taxing Canadian taxpayers on land transactions. The

[*Interprétation*]

celles qu'on pourrait obtenir tout autant par le fisc américain. Ensuite, les raisons pour lesquelles on a laissé de côté les cotisations à la sécurité sociale sont mentionnées dans l'appendice. C'est surtout parce qu'il est très difficile de déterminer exactement la proportion relative de cotisations à l'allégement, dans les deux pays. Par exemple, aux États-Unis, les versements faits aux personnes retraitées sont exempts d'impôt et sont aussi variables. Il est donc difficile d'en arriver à une comparaison bien équilibrée, de sorte que nous avons cru bon de laisser cela de côté. Troisièmement, j'aimerais pouvoir poser une petite question. Est-ce que M. Burton trouve également regrettable que l'élargissement du Livre blanc ne se confine qu'à un seul petit exemple et avec peu d'explication?

M. Burton: Je voudrais bien établir que je ne suis pas nécessairement un défenseur du Livre blanc. Monsieur le président, je suis quand même heureux qu'on ait eu cette discussion, car je pense reconnaître, je crois, comme c'est le cas pour nous tous, qu'il serait regrettable que quelques-unes de ces impressions demeurent et je pense aussi que les témoins reconnaissent, comme nous tous, que le point de comparaison reste toujours le tableau. Il contient des données qui sont vite remarquées lorsqu'on s'y réfère. On peut insérer toutes sortes de facteurs déterminants lorsqu'on prépare des documents minutieux, mais le tableau qu'on a finalement produit contient exactement ce qui attire l'attention des gens. Je vous assure que j'ai l'expérience de ces choses, puisque j'ai déjà accompli du travail dans ce domaine.

Monsieur le président, je voudrais poser une question par suite de l'échange d'opinions que j'ai eu avec M. Downey. Il s'agit notamment de l'imposition des gains de capitaux sur les maisons. Il y a un point que je voudrais soulever. Si l'on suppose qu'un système de gains de capitaux est appliqué ou que les gains de capitaux sont imposés, si les domiciles sont exemptés de cette taxe, est-ce que cela ne donnerait pas suite à une activité spéculative dans le domaine du logement et est-ce que cela ne se ferait pas au détriment de tout ce domaine du logement qui est un des besoins fondamentaux?

M. Peter Walton (vice-président du Taxation Committee de la Chambre de commerce de Vancouver): Monsieur le président, je crois qu'il faut comprendre que les lois fiscales actuelles peuvent fort bien imposer la spéculation sur les terrains et les transactions foncières. Le grand nombre de causes qui ont été présentées à la Commission d'appel de l'impôt dans les Cours supérieures ont réussi à impo-

[*Text*]

second thing is that in our particular brief we recognize it could be possible for homes to be used as an excuse for getting a capital gain or windfall which would not strictly fall within that category and that is why we make the suggestion that the home, or more particularly, the land that the home is on should be restricted to five acres. We feel this at least is an indication of the type of thinking that we would like the government to develop. We do not say it is the complete answer and you have heard today from other committees, other suggestions to control this situation. I do not think it can get out of hand, though, if it is handled properly.

Mr. Burton: I quite appreciate some of the problems involved with taxation of capital gains on homes. I think there are some very real problems that do have to be taken into account but just as I would judge the cultural make-up of our society, right or wrong or good or bad, there are quite a few people who at some point in their total activity or life activity do like to engage in some form of speculation. Possibly some provision has to be made for this really as a safety valve in a total social complex but if, in fact, this opportunity is provided in the area of allowing for no taxation on the capital gains of homes, I think my concern still remains after your answer whether, in fact, there would not be an undue concentration of speculative activity in this area.

Professor Ilersic: On this point, sir, you make the interesting distinction between a speculative gain and an investment gain and profit arising from long period investment. I would not dissent from the view that speculative gains ought to be treated as income and should therefore be included in the tax base. This is not what the White Paper proposes. What the White Paper does, in fact, is to treat every home owner irrespective of the period of which he has held his home in exactly the same way as they would treat the speculator who buys a house or a home for six months and then flogs it at an appreciated value because the urban development around suddenly produces a sharp rise in price. If you want to differentiate and protect individuals on this point, the short answer surely to introduce a short-term tax, shall we say up to six months or possibly even a year, as is done in the United Kingdom on such gains where they realize the holding period is less than a year and any others you say these are exempt

[*Interpretation*]

ser les contribuables canadiens sur leurs transactions foncières. De plus dans notre mémoire, nous reconnaissons qu'il serait possible que les maisons soient utilisées comme excuse pour obtenir des gains de capital qui ne tomberaient pas strictement dans cette catégorie. C'est la raison pour laquelle nous suggérons que les résidences et plus spécialement les terrains sur lesquels se trouvent les maisons devraient s'en tenir à 5 acres. Nous croyons que cela indique au moins le genre de théorie que le gouvernement devrait adopter.

Nous ne disons pas que ce soit là la seule solution. Vous avez entendu, aujourd'hui, venant d'autres comités, des suggestions qui aideraient à contrôler la situation. Mais je ne crois pas qu'on ne puisse en venir à bout, si nous y veillons bien.

M. Burton: Je comprends fort bien certains des problèmes qui sont en cause venant de l'imposition de gains de capitaux pour les maisons, les domiciles. Je sais qu'il y a des problèmes très réels dont il faut tenir compte, mais compte tenu du caractère culturel de notre société, à tort ou à raison, il y a bien des gens qui, à un moment donné ou toute leur vie, aiment à se lancer dans un certain genre de spéculation. Et sans doute doit-on prendre des dispositions pour conserver cette espèce de soupape de sécurité dans le complexe social où nous vivons.

Si cette occasion est fournie, s'il n'y avait aucun impôt sur les gains de capital réalisés par suite de vente de maisons, mon souci demeure toujours, après votre réponse: n'y aurait-il pas concentration indue d'activités spéculatives dans ce secteur?

M. Ilersic: A ce sujet, monsieur, vous établissez ue distinction très intéressante entre un gain spéculatif et un gain d'investissement ou un gain provenant d'un investissement à long terme. Je reconnais, qu'un plan spéculatif devrait être traité comme un revenu et donc être imposé. Ce n'est pas ce que le Livre blanc propose. Le Livre blanc, en somme, considère tous les propriétaires de maisons, sans tenir compte depuis combien de temps il la possède, de la même façon que le spéculateur qui achète une maison pour six mois et qui la revend à une valeur accrue, parce qu'il y a eu une augmentation des prix par suite d'un développement urbain. Si l'on veut protéger les particuliers en cette matière, la réponse en deux mots serait sûrement d'appliquer une taxe à court terme pour six mois ou même un an, comme on le fait au Royaume-Uni, sur ces gains pour des maisons qu'on garde pour une période de moins d'un an. Dans les autres cas, ces maisons seraient exemptées, car le but de l'acquisition de la

[*Texte*]

because the object and purpose of acquiring the house was not speculation but the desire to live in it and the sale has been forced upon the individual in so far as his job has changed.

Mr. Walton: There is one interesting aspect of this, that traditionally there has been a battle between the Department of National Revenue and businessmen in terms of what the businessmen feel is capital and what the Department of National Revenue feels is capital. The businessman may well feel it is expense. When you have a White Paper proposal which allows you to deduct repairs to your home as opposed to building a new wing on the house, you are going to have a reversal of this role but similar types of problems being brought right into the non-businessmen's person. It may not be just the salesman or the plumber and so on.

The other point I would like to make is that this proposal is hitting at the middle income and lower income groups. The wealthy man has established his place in life. He has established his place of residence and he can afford to pour money into his home and not sell but the one who is going to get caught here is the person who is struggling, is recently married, buys a home; his family grows or his job makes him transfer somewhere else and he is forced to pay this type of capital gain and suffer a reduction of wealth. He is the one who will suffer the most and who can least afford to suffer.

Mr. Burton: Mr. Chairman, turning to one other area, fears were expressed in the brief that the first victim of any change in the particular rates proposed for the new structure as set out in the White Paper would be the top 50 per cent marginal rate and, of course, here we immediately come into the area of disincentives when you reach the point of disincentive for further economic activity really or for the pursuance of further economic gain. What is your view in terms of where that point is reached? Do you consider that it is an identical point in terms arranged for different income groups?

Professor Ilersic: There has been a good deal of discussion, of course, about these incentives. I think you have made the point yourself but the point at which disincentive arises must vary from individual to individual. If you have a young executive with young children seeking to acquire a better home, better car and so forth, whatever rate he is taxed at he will have to work and he may even work harder in order to offset the tax. On the other hand, if you have a wealthy

[*Interprétation*]

maison ne serait pas la spéculation, mais simplement le désir d'y vivre. S'il y a vente, c'est parce que le propriétaire a changé de région ou de travail.

M. Walton: Il y a un aspect très intéressant à cette question, c'est que traditionnellement il y a eu bataille entre le ministère du Revenu national et les hommes d'affaires parce que des deux côtés, on ne considérait pas le capital de la même façon. Les hommes d'affaires le considèrent comme des dépenses. Quand une proposition du Livre blanc permet de déduire des réparations sur la maison et non pas la construction d'un rajout, on en arrive à un renversement des rôles, mais les problèmes soulevés sont semblables pour la personne qui n'est pas dans les affaires. Ce peut être un vendeur ou un plombier.

Un autre point que j'aimerais souligner est que cette proposition touche les groupes à revenu moyen et modeste. Celui qui est riche s'est taillé une place dans l'existence. Il s'est acquis une résidence qu'il peut se permettre d'améliorer et de conserver. Par contre, celui qui sera lésé, sera celui qui doit lutter, qui est nouvellement marié, qui s'achète une maison. Sa famille s'accroît ou bien son travail l'oblige à se déplacer et il est alors obligé de payer cette taxe sur le gain de capital et voit ainsi son aisance réduite. C'est lui qui souffrira le plus de cette situation et qui est le moins en mesure de la subir.

M. Burton: Monsieur le président, si j'en viens maintenant à un autre sujet, le mémoire exprime la crainte que les premières victimes de tout changement des taux proposés par le Livre blanc dans ses nouvelles structures fiscales, seraient les premiers 50 p. 100 des contribuables. On en arrive donc immédiatement dans le domaine de la dissuasion, lorsqu'on ne parvient pas à stimuler plus avant une véritable activité économique ou la poursuite d'un gain économique. Quand pensez-vous qu'on atteint ce point? Considérez-vous que c'est un point identique pour les divers groupes de revenus?

M. Ilersic: Il y a eu beaucoup de discussion là-dessus mais je crois que vous avez bien dit vous-même que le point de la dissuasion diffère d'un individu à l'autre. Si vous avez un jeune administrateur avec des enfants, qui veut s'acheter une meilleure maison, une meilleure voiture, etc., quel que soit le taux d'imposition, il devra travailler et même travaillera-t-il plus fort pour compenser ces impôts. D'un autre côté, si vous avez un homme riche qui peut se permettre de pren-

[*Text*]

man who can afford to ease off he may simply pay it and that is that. I mean, one can simply not generalize on these issues. All we can say is that at some point on the tax scale there is disincentive and if one does not accept this then one has to explain, as I have argued in the document here, why is it that in countries like the United Kingdom and to a certain extent the United States too, why is there the amount of time which accountants, lawyers and the wealthy men, and businesses, too, for that matter, devote through means whereby they circumvent the tax laws. I mean this is the problem. It is not, shall we say, pure chance that in countries where the paper rates such as in Italy and France are so abominably high that there is the maximum of evasion and ultimately the governments are driven to rely primarily on indirect taxation. The rate may not be 50 per cent, it may not be 60 per cent. You might even go up to 70 per cent. I just do not know. All that we can say—the White Paper goes even further than I would when it says that at that point there is the danger or possibility of disincentive.

Mr. Burton: Do you consider that there are appreciable differences in attempts at tax avoidance between some of the various countries you mentioned?

• 2110

Professor Ilersic: Yes. It is fairly notorious in France and Italy, for example, that tax avoidance reaches quite disproportionate levels. In Britain tax compliance has been very, very good until recent years, particularly in the last decade when it is now reaching significant proportions and we are beginning to worry.

In the United States it has not been so necessary because in this area for all the politicians are so fond of telling us the United States has had a capital gains tax for 50 years and it has done the United States no harm economically. What they fail to tell us is that in the United States the capital gains tax provisions have provided the finest vehicle for avoidance that the wealthy people have had. This is the whole reason for the retention, for the existence and acceptance of the capital gains tax in the United States. It has permitted the top income brackets to avoid those rates. Nobody pays the top rate. There are a handful of people no doubt who are badly advised or alternatively refuse on moral grounds to take their advice but nobody who takes good advice in the United States pays the top rates of tax. They simply

[*Interpretation*]

dre les choses facilement, il paie tout simplement et c'est tout. On ne peut pas généraliser ces questions. Tout ce que nous pouvons dire c'est qu'à un certain point de l'échelle fiscale, il y a dissuasion et si on ne l'admet pas, il faudrait alors expliquer pourquoi il se fait que dans un pays comme le Royaume-Uni et jusqu'à un certain point aux États-Unis aussi, comment se fait-il que des comptables, des avocats, des hommes riches et des entreprises consacrent tant de temps pour trouver des moyens de circonvenir les lois fiscales? Tel est le problème. Ce n'est pas, dirions-nous, par pure chance que, dans des pays où le barême des impôts est si élevé, comme en Italie ou en France, il y ait un maximum d'évasion fiscale et que les gouvernements soient amenés à tabler sur l'imposition indirecte. La moyenne des premières victimes n'est pas de 50 ou 60 p. 100. Elle peut aller jusqu'à 70 p. 100, mais je ne sais pas. Tout ce qu'on peut dire c'est que le Livre blanc va beaucoup plus loin que moi quand on y affirme, qu'à ce point, il y a danger ou possibilité de dissuasion.

M. Burton: Considérez-vous qu'il y a une différence considérable dans les tentatives d'évasion fiscale selon les divers pays que vous avez mentionnés?

M. Ilersic: Oui. Il est de notoriété publique qu'en France et en Italie, les évitements d'impôt aient atteint un niveau hors de toute proportion. En Grande-Bretagne, jusqu'à ces dernières années, on a très bien accepté le régime fiscal, particulièrement pendant la dernière décennie, alors que maintenant les fraudes fiscales atteignent un point qui commence à nous inquiéter.

Aux États-Unis, cela n'a pas été tellement nécessaire car dans ce secteur, comme les politiciens se plaisent à nous le dire, les États-Unis ont un impôt sur le gain de capital depuis 50 ans et cela ne leur a pas fait de tort au point de vue économique. Mais ce qu'ils ne disent pas c'est que les dispositions de cette taxe fournissent les meilleurs moyens possibles d'évasion dont bénéficie le riche. C'est la raison du maintien, de l'existence et de l'acceptation de la taxe sur le gain de capital aux États-Unis. Elle permet à ceux qui sont dans les tranches supérieures de revenus d'éviter de payer ces taux d'impôt. Personne ne paie le taux supérieur ou seulement une poignée de gens parce qu'ils sont mal renseignés ou refusent pour des raisons morales, d'être renseignés. Mais aucun de ceux qui sont bien conseillés, aux États-Unis, ne paie les taux supé-

[*Texte*]

exploit the provisions of the capital gains tax and also the willingness of Congress in the last 20 years to introduce provisions whereby a variety of sources of income have been reclassified as gain. So evasion, in other words, and avoidance is no longer necessary to the same extent.

Mr. Parkinson: Mr. Chairman, may I add there have been one or two questions pertaining to taxpayer compliance in Canada. I just very recently left private practice but until a short time ago I had 13 years of tax practice with a major firm of chartered accountants and I can say in defiance of any contradiction that despite the notoriety given to certain tax abuses which have gone on, as a broad generalization tax compliance in Canada under the present Act is very, very good.

Mr. Burton: Mr. Chairman, this is an area in which I do not pretend to be an expert at all and I am just exploring, looking for answers, but could I pose this thought to you? Would it not be a case that the significance really involved here is not necessarily whether country "A" has a higher incidence of attempts at tax avoidance than country "B" because it seems to me this is not only a matter of economic phenomena but it involves a variety of social and cultural factors as well and without casting reflections in any direction is not the significant thing really the changes that have taken place or are taking place within the individual countries over a period of time?

Professor Ilersic: Yes, I mean basically what you are saying and what we are saying is that given those, as Mr. Parkinson has just said, the very high degree of taxpayer compliance in Canada and in the past in the United Kingdom it is possible to visualize a situation in which the tax rates could become so onerous that for certain groups avoidance may become an important element of their lives. This is what has happened in the United Kingdom in recent years particularly with the capital gains tax because until we introduced the capital gains tax, even for the surtax payer who is paying nineteen shillings and four pence from £15,000 on and with the steepest progression in the world, the tax-free element of capital gains was a compensation but then when the government simply piled this particular tax on top of the existing surtax rates with no amelioration there inevitably you got stronger incentives to evade and avoid and this situation could—I am not saying it will, all I am simply saying is that it

[*Interprétation*]

rieurs d'impôt. On exploite simplement les dispositions de l'imposition sur les gains de capital et aussi le bon vouloir du Congrès qui depuis vingt ans, a institué de nouvelles stipulations en vertu desquelles une grande variété de sources de revenus ont été reclassifiées comme gains. L'évasion fiscale n'est donc plus nécessaire dans un certain sens.

M. Parkinson: Monsieur le président, vous me permettez d'ajouter qu'il y a eu deux ou trois questions au sujet du respect des lois fiscales par le contribuable canadien. J'ai abandonné la pratique privée assez récemment, mais jusqu'à il n'y a pas longtemps, j'avais 13 années de pratique dans le domaine fiscal avec une entreprise importante de comptables agréés et je puis dire, de façon catégorique, qu'en dépit de la publicité donnée à certains abus fiscaux, d'une façon générale, le respect fiscal au Canada en vertu des lois actuelles, est excellent.

M. Burton: Monsieur le président, je ne prétends pas être spécialiste dans ce domaine; je ne fais qu'examiner la situation et chercher des réponses. Puis-je vous faire part de mon interrogation? Ne pensez-vous pas que l'importance de la question n'est pas de savoir si tel pays a un taux d'évasion fiscale plus élevé qu'un autre parce qu'il me semble qu'il ne s'agit pas seulement d'un phénomène économique mais qu'il y a aussi toute une variété de facteurs culturels et sociaux qui sont en cause? Sans se préoccuper de ce qui se passe à gauche ou à droite, ce qui importe vraiment, ne sont-ce pas les changements qui ont lieu, ou qui ont eu lieu dans tel ou tel pays sur une certaine période de temps?

M. Ilersic: En effet, c'est tout à fait ce que vous dites et ce que nous disons aussi. Comme M. Parkinson vient de le dire, compte tenu du très grand respect des lois fiscales au Canada et dans le passé, au Royaume-Uni il est possible de se figurer une situation où le taux de l'impôt pourrait devenir si onéreux que pour certains groupes, l'évasion deviendrait un élément important de leur vie. C'est ce qui est arrivé au Royaume-Uni, ces toutes dernières années, notamment avec l'impôt sur les gains de capitaux, car jusqu'à ce que nous imposions la taxe sur les gains de capital, même pour le contribuable surtaxé qui paie dix-neuf *shillings* et quatre *pence* sur £15,000 avec une progression la plus rapide au monde, l'élément du gain de capital exempté d'impôt était une compensation. Mais lorsque le gouvernement a ajouté cette taxe à toutes les autres sans rien améliorer, il a donné meilleure prise à l'évitement de l'impôt. Je ne dis pas que cela va arriver, je dis tout simplement que cela pourrait survenir parce qu'en

[*Text*]

could—emerge because ultimately compliance hinges on what the public has become accustomed to and if you make major changes the problem of adjustment is serious.

The Chairman: Mr. Walton?

Mr. Walton: I just want to make one very, very short comment on the subject of compliance. I have not had the sense to leave the tax practice as Mr. Parkinson has and I am still stuck advising taxpayers and to my mind compliance, to some degree, to some very great degree is dependent not on an economic theory of equity, with all due respect to Professor Ilersic, but on whether the taxpayers themselves regard it as being fair. There is the practical matter.

Mr. Burton: This is really contingent in part on social values and political values.

Mr. Walton: That is right, yes.

Mr. Burton: Right, is it not a case—I only generalize at this point as well—is it not a case really that if a taxpayer or a particular set of taxpayers already feel that they are in effect on the gravy train or that they have got a good deal, special concessions that they do not want to see disturbed, they may very well have a vested interest in making sure that they do comply with the existing tax law because they do not want to see the special concessions they now enjoy thrown over?

Professor Ilersic: They would be less than human if they did not; right.

The Chairman: Mr. Burton, I will put you down for round two. If you do not mind I am just going to start on a new line.

Mr. Burton: Fine.

The Chairman: On this question of capital gains, I think you have helped highlight it, Professor Ilersic. As I have listened to the discussion this evening it seems to me what we are dealing with here are trade offs in about five different areas. We are dealing with the trade off on compliance, on incentive, on equity, on revenue needs and covering your first statement on the administrative practicalities of a capital gains tax so we are trying to judge the feasibility of a capital gains tax against each of these five criteria and there may be others. You mentioned that the United States system has worked only because it has been leaking?

Professor Ilersic: Yes.

The Chairman: There has not been so much compliance with the system as there has been

[*Interpretation*]

fin de compte le respect des lois dépend souvent de ce à quoi le public est habitué, et si vous apportez des changements importants, le problème de l'adaptation est sérieux.

Le président: Monsieur Walton.

M. Walton: Je ne veux faire qu'un très bref commentaire au sujet du respect des lois. Je n'ai pas abandonné mon travail dans le domaine fiscal comme l'a fait M. Parkinson. Je continue à servir de conseiller auprès des contribuables et pour moi, le respect des dispositions fiscales ne dépend pas d'une théorie de l'équité, avec tout le respect que je dois à M. Ilersic, mais plutôt, et à un très haut degré, de l'opinion que s'en font les contribuables sur leur équité.

M. Burton: Et cela dépend en partie des valeurs sociales et politiques.

M. Walton: C'est exact.

M. Burton: C'est vrai et ce ne l'est pas. Je ne fais que généraliser, en ce moment. N'est-ce pas le cas que, si un contribuable ou un groupe particulier de contribuables estiment qu'ils jouissent déjà de réductions spéciales qu'ils ne veulent pas voir disparaître, peuvent bien avoir tout intérêt à assurer qu'ils respectent les lois fiscales actuelles parce qu'ils ne veulent pas voir disparaître les réductions spéciales dont ils jouissent.

M. Ilersic: Ils ne seraient pas des humains s'ils agissaient autrement.

Le président: Monsieur Burton, je vais vous inscrire pour le deuxième tour, si vous voulez bien.

M. Burton: Très bien.

Le président: Sur la question des gains de capital, je crois, monsieur Ilersic, que vous nous avez aidés à y voir clair. A la suite des discussions que j'ai écoutées ce soir, il me semble que nous parlons ici de la relation entre environ cinq secteurs: le respect des lois, les mesures de stimulation, l'équité, les besoins de recettes et puis les aspects pratiques de l'administration concernant l'imposition sur les gains de capital. Nous essayons donc de juger de la possibilité d'imposer les gains de capital en tenant compte de ces critères et probablement qu'il y en aurait d'autres. Vous avez mentionné que le système américain fonctionne simplement parce qu'il contient des failles?

M. Ilersic: Oui.

Le président: Ce n'est pas tellement de la complaisance pour le système qu'il y eut, mais

[*Texte*]

an acceptance of it as an out. Would you not agree that the provisions as proposed in the White Paper are aimed at making a proposed capital gains system for Canada less leaky or more leak-proof by in effect designating capital gains as income rather than capital gains. Is not this really where the problem lies? The definition of what is a capital gain and what is income and the White Paper proposes, in effect, that all of this should be considered as income?

Professor Ilersic: Let me say straight away that as a theoretical proposal the White Paper proposals in the field of capital gains are excellent. The only trouble, as I have argued in my document, is that they will not work, or alternatively, they will have effects on incentives which could be harmful to the economy. I mean the loss of set provisions, for example, which I have argued at some length. Just imagine what would happen to the $360 million of revenue which is expected now in the fifth year if the stock market takes a slide as it has done during the last 12 months and you are allowing full loss offset? I pointed out, for example, what happened in 1931 in America. It is from 1932 on that they lost one quarter of the revenue from the income tax. You could not afford to do that I imagine in Canada. I mean the plain fact of the matter is the loss offsets under this proposal are so generous that no other country in the world operates them. In the United States they were allowed merely 1,000 net loss offset. You will set losses against gains. It is precisely the same position in the United Kingdom.

As you pointed out, Mr. Chairman, you have a series of set offs, trade offs, you have ultimately got to balance administrative convenience with equity and with taxpayer compliance and in the field of loss offsets which are the corollory of full inclusion of capital gains you are in trouble. The basic weakness here is that the full inclusion of gains is wrong, in my opinion. It is inequitable because it fails to discriminate, as does the public—the point made by the speaker a moment ago, also sir by Mr. Walton, that it is what the public accepts which will determine taxpayer compliance. Now, you are treating, or at least the White Paper proposes to treat, a free capital gain whether it is a speculative gain as the result of selling, shall we say, 500 shares in IBM for a substantial profit after a holding period of only two account periods of about two months to a man who sells his home after 20 years. They will both be treat-

[*Interprétation*]

plutôt une acceptation parce qu'il servait d'échappatoire. Reconnaissez-vous que le régime proposé par le Livre blanc vise à nous donner un système contenant moins de failles en désignant effectivement les gains de capital comme revenus plutôt que comme gains de capital? N'est-ce pas là vraiment qu'est le problème? La définition du gain de capital et la définition du revenu ne se confondent-elles pas dans ce que propose le Livre blanc? Ne considère-t-il pas tout cela comme revenu?

M. Ilersic: Laissez-moi vous dire tout de suite que comme proposition théorique, les propositions du Livre blanc, dans le domaine des gains de capital, sont excellentes. Le seul ennui, comme je l'ai dit dans mon document, c'est que cela ne fonctionnera pas ou bien cela aura des répercussions sur la stimulation, ce qui sera néfaste pour l'économie. Je veux dire par là qu'il y aurait perte, par exemple, des réserves prévues comme je l'ai déjà assez longuement expliqué. Imaginez ce qui arriverait aux $360 de revenus qu'on compte avoir dans la cinquième année, si le marché des valeurs subissait une baisse comme cela est arrivé au cours des douze derniers mois, et vous vous permettriez de perdre ce qui pourrait compenser? J'ai souligné, par exemple, ce qui est arrivé en 1931 en Amérique. C'est à partir de 1932 qu'ils ont perdu le quart des recettes de l'impôt sur le revenu. Vous ne pouvez vous permettre cela au Canada, j'imagine. La véritable question est que la perte des compensations résultant de cette proposition serait si grande qu'aucun autre pays au monde ne s'y risquerait. Aux États-Unis, ils pouvaient se permettre seulement $1,000 net de perte des compensations. Vous confrontez pertes et gains. C'est exactement la même situation au Royaume-Uni.

Comme vous l'avez signalé vous-même, monsieur le président, vous avez une série de compensations, de fluctuations. Vous avez eu finalement à équilibrer les commodités administratives avec l'équité et le bon vouloir des contribuables. Et maintenant, vous avez des ennuis avec les compensations pour les pertes qui sont un corollaire de la pleine imposition des gains de capital. La principale faiblesse ici est que la pleine imposition de ces gains est mauvaise à mon avis. Elle n'est pas juste, parce qu'elle ne fait pas de distinction, comme le fait le public, avec la question soulevée tout à l'heure par l'orateur, ainsi que par M. Walton. C'est pourtant ce que le public accepte et ce qui déterminera son acquiescement. Maintenant vous traitez, ou du moins le Livre blanc propose de traiter du fait que les gains de capitaux libres de tout impôt soient des gains aussi spéculatifs dans le cas de la vente avec un gros profit, met-

[*Text*]

ed for tax purposes in the same way. This is both irrational and if I may say so with the greatest respect to the authors of the White Paper impractical. This is the weakness.

Once you recognize that the basic problem of capital gains taxation is what we call the bunching of the gain. Let us say over a period of 10 years a gain accrues. If that gain had been taxed over a period of years, the taxpayer would have paid far less tax on it, because to start with his rates of tax 10 years ago would have been lower; second, the marginal increment to his income from the gain would have been smaller. The net result is that he is going to pay a very much higher proportion of that gain in tax and the loss offsets. Furthermore what one has to remember is this that one tends always when one talks of capital gains to think of the wealthy speculator. This is the man we have in mind but in point of fact you have also to bear in mind that this legislation is going to catch the ordinary taxpayer who may have one or two capital transactions in his life and may, in fact, in one case incur a loss and will never again carry out a transaction which will provide a profit to give him the offset against the loss which is incurred.

There are the problems and once you have this full bunching then you have got your free bunched income as ordinary income, then you have got to have the loss offsets. The loss offsets, from my view, are impractical and, therefore, you must reconsider your approach to bunching. Certainly I think you have to reconsider your approach to bunching of the gain over income over the years on the grounds of equity alone.

• 2120

The Chairman: To turn to another area that was touched upon in the testimony earlier this evening, it had to do with the investment in natural resource industries and the opportunities in various countries. You mentioned the opportunities in Australia. This has been raised by many witnesses before us and, as I have listened to the testimony, I have wondered whether there is a fashion from the point of view of the international corporation, the point of view of investing abroad.

It seems to me that after the war Canada was considered a land of opportunity in many different ways. Many people became interested and investment took place. I have a feeling that perhaps this kind of thing happens peri-

[*Interpretation*]

tons, de 500 actions de la I.B.M. après seulement deux périodes financières d'environ deux mois, que dans le cas de la vente d'une propriété résidentielle, 20 ans après son acquisition. Aux fins du fisc, ils seront traités de la même façon. Cela est absurde dans les deux cas et je dirais même, malgré tout le respect dû aux auteurs du Livre blanc, que c'est même infaisable. Voilà la faiblesse.

Le problème fondamental de l'imposition des gains de capital est de mettre tous les gains dans le même sac. Supposons qu'un gain s'acroisse sur une période de dix ans. Si ce gain avait été imposé pour ces années, le contribuable aurait payé beaucoup moins d'impôt parce que le taux d'imposition, il y a dix ans, aurait été plus bas. Ensuite, l'augmentation marginale de son revenu par ce gain aurait été moindre. Il en résulte finalement qu'il perdra une forte proportion de ce gain en impôt et en pertes de compensation. De plus, il ne faut pas oublier que lorsqu'on parle de gains de capital, on a toujours tendance à penser au spéculateur riche. C'est sans doute celui que nous avons à l'esprit, mais il faut aussi se mettre dans la tête que la loi va attraper le contribuable ordinaire qui peut faire une ou deux transactions de capitaux dans sa vie et qui peut en fait, encourir une perte. Peut-être alors ne voudra-t-il jamais en faire d'autres qui lui apporteraient un profit qui contrebalancerait sa perte.

Voilà les problèmes auxquels nous avons à faire face et il nous importe de trouver une façon de compenser les pertes encourues qui à mon avis sont absurdes et par conséquent il faudra repenser autrement cette mise en vrac. C'est une question de justice.

Le président: Revenons à un autre domaine qu'on a mentionné plus tôt ce soir. Il s'agit de l'investissement dans les industries des ressources naturelles et les possibilités qui se présentent dans divers autres pays.

Vous avez mentionné celles qui existent en Australie. Bien des témoins ont soulevé cette question et je me demande si c'est une mode à l'heure actuelle, au point de vue des sociétés internationales, d'investir à l'étranger.

Il me semble qu'après la guerre, le Canada était considéré comme un pays d'avenir, à bien des points de vue. Bien des gens étaient intéressés à investir de l'argent et ils l'ont fait. J'ai bien l'impression que cela se produit

[*Texte*]

odically. I do not know what causes it but I have the feeling that perhaps those who make these decisions might suddenly decide for no, perhaps, very good reason that we are now going to go this way because this looks like a good opportunity.

I wonder if you would like to comment on that particular swing. Do these sort of swings happen? Have you noticed them from your point of view? I am really addressing my remarks to Professor Ilersic.

Professor Ilersic: A short answer to that is that there may well be fashions, as you put it.

For example, in the United Kingdom, a surprising number of companies have set up subsidiaries in South Africa, quite small subsidiaries. But the Union Castle run to South Africa by first-class steamer is a very pleasant run; it is a very pleasant retirement gift to retiring directors, which is allowable for tax. Clearly, Australia again is an attractive place and I know a number of directors who have recently been sent out there just before retirement.

There is a fashion, but let us be reasonable about this. What is the businessman in business for? He is there to make a profit. This is the object of the exercise. Mining companies and resource industries particularly are going to go to those areas which offer them, first of all, stability. This is the first thing. Quite a number of developing countries offer, for example, very considerable and apparently tangible incentives—no tax for the first five years, for example, very rapid write-down of exploration expenses. But politically they are unstable so therefore people tend to keep away from them. African countries are a case in point.

Australia offers political stability, low rates of tax, and a tremendous potential. If, in that case, the rate of return on the capital invested in those areas is going to be lower than anywhere else, other things being equal, then, on balance, I would say any rational business decision will send the man to Australia.

Canada may offer slightly lower rates but on the other hand there may be strategic considerations. I mean, let us face it, an American company will be much concerned, shall we say, with the strategic implications of a valuable source of mineral deposit in B.C. or Alberta or in the Northern Territories rather than in Australia.

It depends, you have other factors always to take into account. You cannot generalize on this. But if one is looking at it simply from a commercial point of view, then

[*Interprétation*]

périodiquement. Je ne sais pas ce qui cause cela, mais il me semble que ceux qui prennent ces décisions le font peut-être pour aucune raison très claire ou tout simplement parce qu'il semble y avoir de meilleures possibilités. Je me demande si on veut discuter plus avant cette tendance. Est-ce que ces tendances se manifestent de façon claire; les avez-vous constatées? Je m'adresse surtout à M. Ilersic.

M. Ilersic: Ça peut très bien être une question de modes. Au Royaume-Uni, par exemple, un nombre étonnant de compagnies ont établi des filiales en Afrique du Sud. Le voyage en première classe sur l'Union Castle vers l'Afrique du Sud est un voyage très agréable. C'est une très agréable retraite pour les actionnaires pensionnés et qui est imposable. L'Australie, encore une fois, est sûrement un endroit très attrayant. Je connais bon nombre de directeurs qui ont été envoyés là-bas juste avant leur retraite.

C'est une mode, mais il faut être raisonnable. Pourquoi un homme d'affaires est-il en affaires? C'est pour réaliser des bénéfices. Notamment, les compagnies minières, les industries de ressources naturelles vont se rendre là où on leur offre d'abord la stabilité. Un certain nombre de pays en voie de développement offrent des stimulants très tangibles. Aucun impôt pendant les 5 premières années et amortissement rapide des frais d'exploitation. Mais, ces pays connaissent une instabilité politique qui n'est guère invitante. C'est le cas des pays africains. L'Australie offre la stabilité politique, un taux peu élevé d'impôt et un immense potentiel. Si, dans ce cas, le taux de la rémunération sur le capital investi dans ces régions est plus bas que partout ailleurs, les autres choses étant semblables à ce qui existe dans nos pays, alors c'est une raison suffisante pour envoyer des gens en Australie.

Le Canada pourrait avoir des taux quelque peu moins élevés mais il peut y avoir des considérations d'ordre stratégique. Je veux dire, et voyons les choses en face, qu'une compagnie américaine serait très intéressée, dirions-nous, pour les implications stratégiques des dépôts valables de matières minérales en Colombie-Britannique, en Alberta ou dans les Territoires du Nord-Ouest plutôt qu'en Australie. Il y a d'autres facteurs évidemment, qui entrent en ligne de compte. On ne peut pas nécessairement généraliser. Mais,

[*Text*]

business will go where the best return is available.

The Chairman: You perhaps might agree that it is not just ocean traffic that might be attractive to these directors, it might be the new jets which can get them to a place like Australia in a matter of a few hours, instead of several days.

Professor Ilersic: Oh, yes, but the whole point of the exercise, to avoid that type of exercise and to have six weeks leisurely relaxation as a retirement present, taking your wife with you.

The Chairman: I would like to ask you some questions about the rate structure. A number of people have suggested to us, when we have discussed the integration proposal, that a divident tax credit is discriminatory in the sense that it assists those in higher incomes rather than those in lower incomes, or assists them more than it does those in lower income groups.

One of the things that I have been puzzled about is the rationale for this because the rate structure itself makes some assumptions of this. The very slope of the progressivity of the curve itself establishes a certain value system, if you like, and it seems to me that it could be argued that the slope of the curve itself anticipates many of the kinds of deductions that might be made. In other words, because a dividend tax credit might appear to assist someone in higher income more than someone in a lower income, it could be argued that the very rate structure itself anticipates this sort of benefit.

I wonder if you would like to comment on that?

Mr. Walton: That is a pretty deep question, Mr. Chairman. Presumably, in arriving at your progressivity, you have entered into a judgement area in which, you have said yourself, you have dealt as fairly as you can with the vertical equity concept on the basis that taxpayers with more disposable incomes pay a higher rate of tax. Having decided upon this and used your judgement in this area, obviously the integration concept, as such, follows through with the same judgement that you have used in arriving at the rate structure. That, one might say, is the beauty of integration.

The dividend tax concept, the present 20 per cent, does not do this. However, in terms of simple arithmetic, it is quite easy to convert a dividend tax credit system to give you the same arithmetical virtual equity as inter-

[*Interpret tion*]

si on regarde cela simplement du point de vue commercial, alors, l'argent va là où les meilleurs bénéfices peuvent être obtenus.

Le président: Vous conviendrez peut-être qu'il ne s'agit pas tout simplement du commerce océanique qui puisse être intéressant pour ces administrateurs puisque avec un réacté on peut se rendre en Australie en quelques heures plutôt qu'en quelques jours.

M. Ilersic: Je veux bien, mais tout est là: il est intéressant pour cet homme de voyager pendant 6 semaines en compagnie de sa femme dans une atmosphère de repos et de détente et cela comme cadeau de retraite.

Le président: J'aimerais poser une question au sujet du barème.

Bon nombre de gens, lorsque nous avons discuté des propositions d'intégration, nous ont dit qu'un crédit d'impôt pour dividende occasionnerait une disparité de traitements parce qu'il avantagerait davantage les tranches supérieures de revenu plutôt que les tranches inférieures. Une chose qui m'intrigue, c'est la raison d'être de tout ceci car le barème lui-même assume déjà cela; la progressivité de la courbe même établit un certain système de valeur et il me semble qu'on pourrait signaler que la courbe elle-même anticipe un certain nombre de déductions qui pourront être faites. Autrement dit, parce que le crédit d'impôt pour dividendes pourrait sembler aider davantage ceux qui sont dans les tranches supérieures de revenu plutôt que ceux qui sont dans les tranches inférieures, on pourrait dire que le barème lui-même anticipe ce genre de résultats. Je me demande si vous pouvez nous faire des commentaires là-dessus?

M. Walton: Avec cette courbe de progression évidemment, on entre dans un secteur arbitraire que, vous l'avez dit vous-même, monsieur le président, vous avez traité le plus loyalement possible, en ayant en tête le concept de l'équité verticale qui veut que les contribuables qui ont le plus de revenus paient un taux d'imposition plus élevé. En ayant ainsi décidé et ayant formé votre jugement en ce domaine, manifestement le concept d'intégration en découle logiquement avec le même jugement que vous avez porté au sujet du barème. Cela, comme on pourrait dire, est la beauté de l'intégration.

Le concept de crédit fiscal, l'actuel taux de 20 p. 100 n'accomplit pas ce résultat. Cependant, par un calcul très simple, on peut transformer un système de crédit d'impôt pour dividende afin d'obtenir la même équité verti-

[*Texte*]

gration by merely relating the dividend tax credit to the marginal rates of the taxpayer. In other words, if he is in the 30 per cent bracket, he gets a 70 per cent credit.

The Chairman: The problem one has with the slope of the curve is that it is, by nature, arbitrary. A decision has been made that it is going to be that slope or this slope. The White Paper proposals propose a slope which is rather steeper for those between $8,000 and $24,000 than the existing one, but it stops there. Have you any views on whether this slope might be spread out over a longer stretch or over a larger range of salaries instead of hitting a top rate, for instance, of $24,000? Have you any views that it might or should hit a maximum at a higher rate?

Mr. Walton: Yes, I feel it should in the sense that it lessens the risk of an unfair judgement in the original arrival of the progressivity. It would be a most welcome adjustment of the proposals to extend this to a higher rate. But, again of course, you get around to the question of can you afford it and what are you prepared to give up for this benefit?

Professor Ilersic: You are talking about your top rates, aren't you, or are you merely talking about the angle of...

The Chairman: I am talking about both because they are related, I think, in terms of the revenue needs. If you are going to raise the same amount of revenue...

Professor Ilersic: Then you have to go beyond because you are losing in a very, very important sector. By diminishing the rate of tax on the middle income group, you are going to lose revenue heavily.

The difficulty with your proposal now is that if you extend the higher rate to, shall we say, 60 or 65 per cent even, which is not unreasonable in relation to existing rates elsewhere in the world, in your full inclusion proposal of the capital gains, you are now bringing in a top rate of 65 per cent, which is a very different kettle of fish even from 50 per cent where you have full inclusion of gains. In other words, the one has to be taken into account with the other. What appears to be rational in one case is clearly irrational and unreasonable in the other, particularly given the inflation element.

We talk glibly about inflation. We are now beginning to recognize that it is here with us

[*Interprétation*]

cale mathématique que l'intégration, en rattachant le crédit d'impôt pour dividende aux taux marginaux des contribuables. En d'autres mots, s'il est dans la tranche de 30 p. 100, il obtient un crédit de 70 p. 100.

Le président: Peut-être que si nous regardons la courbe de plus près, nous verrions qu'elle est par sa nature elle-même très arbitraire. Quelqu'un a décidé que ce serait cette courbe-ci ou cette courbe-là. Les propositions du Livre blanc suggèrent une courbe plutôt raide pour ceux qui gagnent entre $8,000 et $24,000 comparée à celle qui existe déjà, mais ça s'arrête là. Pensez-vous que cette courbe pourrait s'étendre encore plus ou couvrir un plus large éventail de salaires au lieu de s'arrêter à un maximum, mettons de $24,000, ou croyez-vous qu'elle devrait aller plus haut avec un taux plus élevé?

M. Walton: Je crois que oui en effet parce que dans un certain sens cela amoindrirait le risque d'un jugement injuste du point original d'arrivée de la progression. Ainsi une modification des propositions pour en arriver à ce taux plus élevé serait très bienvenue. Mais, naturellement, c'est encore la question «pouvez-vous vous le permettre» et qu'êtes-vous prêt à laisser tomber pour obtenir ce bénéfice?

M. Ilersic: Vous parlez de vos taux maximum, n'est-ce pas; ou simplement de l'angle...

Le président: Je parle des deux parce qu'ils sont en relation très étroite du point de vue de la nécessité des recettes. Si vous êtes pour prélever le même montant de recettes...

M. Ilersic: Vous devez alors aller plus loin parce que vous perdez dans un secteur très, très important. En diminuant le taux de l'impôt dans la tranche moyenne de revenus, vous perdrez beaucoup de recettes. La difficulté que vous trouverez avec votre proposition, c'est que si vous augmentez le taux le plus élevé de, mettons, 60 ou 65 p. 100, ce qui n'est pas exagéré si on compare avec les taux existant ailleurs dans le monde, dans votre proposition incluant les gains de capital, vous en arrivez à un taux maximum de 65 p. 100, ce qui est une autre paire de manches, même du taux de 50 p. 100 où sont aussi inclus tous les gains de capital. En d'autres termes, il faut considérer les deux; ce qui, dans un cas, semble raisonnable, ne l'est pas du tout dans l'autre cas, étant donné surtout le fait de l'inflation.

Nous parlons de l'inflation un peu à la légère. Nous reconnaissons le fait que l'infla-

[*Text*]

but just think what the effect is in terms of money values. A three per cent per annum inflation, which is a good deal less than you have been having in Canada in recent years, means that in twenty-five years the value of money has halved. A four per cent inflation, which is getting nearer to the rate, means that in sixteen years the value of the money has halved. Just consider that many assets are held for this time. It is not a long period. It is half a man's working life and he may hold assets over this period. With that pace of inflation, the values double, and you are then proposing to knock 65 per cent off for tax purposes, one can visualize the impact upon him. I mean the utter illogicality of the proposal that is inherent in the White Paper proposal stands out a mile.

[*Interpretation*]

tion est avec nous et il faut penser quel en est l'effet sur la valeur de l'argent. Une augmentation de l'inflation à raison de 3 p. 100 par année, ce qui est beaucoup moins que ce que nous avons eu au Canada ces dernières années, signifie qu'en vingt-cinq ans, la valeur de la monnaie est déjà tombée à 50 p. 100. Une augmentation de 4 p. 100 qui est plus près du taux réel signifie qu'en l'espace de seize années la valeur de la monnaie a été coupée de moitié. N'oubliez pas ceci; nombre de valeurs sont détenues durant ce temps. Ce n'est pas une longue période, c'est la moitié d'une vie de travail d'un homme et il peut détenir des biens pendant ce temps. Avec cette hausse de l'inflation, les biens doublent de valeur et vous proposez maintenant de les rabattre de 65 p. 100 par des impôts. Vous imaginez l'effet que cela produira. La proposition du Livre blanc à ce sujet est tout à fait illogique.

• 2130

The Chairman: One last area of questioning. You raise in your brief the question of the departure tax. I think it is covered in Part B, appendix 6, the problem of the deemed realization on the part of Canadians. There are two persons concerned here. One is the foreign national who moves to Canada for perhaps a temporary period and then returns. There is the problem of the Canadian going elsewhere with a corporation, perhaps for a temporary period but not necessarily. I wonder what suggestions you might have with respect to the kind of provisions that should be built into our Act to prevent tax avoidance in this area?

Le président: Une dernière question. Vous soulevez dans votre mémoire un point concernant les impôts de départ et qui apparaît, je crois, à la partie B, appendice 6. Il y a deux types de personnes concernées ici. Il y a les étrangers qui viennent au Canada peut-être pour quelque temps et qui repartent. Puis il y a le problème des Canadiens qui vont ailleurs avec une compagnie, peut-être pour une période temporaire mais pas nécessairement. Je serais curieux de savoir quelles suggestions vous auriez en ce qui concerne les mesures à établir dans notre Loi pour empêcher les évitements fiscaux dans ce domaine?

Mr. Parkinson: To prevent tax avoidance by people leaving the country to escape capital gains?

M. Parkinson: Afin de prévenir les évitements fiscaux par les gens qui quittent le pays pour échapper à l'impôt sur les gains de capital?

The Chairman: That is right. Let us take, for example, someone being appointed to a subsidiary of a Canadian corporation, or for that matter an international corporation, to a position in the United States. It might be thought to be temporary.

Le président: C'est exact. Prenons, par exemple, le cas d'une personne qui est nommée à une filiale d'une société canadienne, ou d'une société internationale, aux États-Unis. On pourrait croire que c'est temporaire.

Mr. Parkinson: Yes.

M. Parkinson: En effet.

The Chairman: But it might not be temporary. Instead of being a two-year stint, it might end up as a lifetime stint.

Le président: Mais il est possible que ce ne soit pas temporaire. Au lieu que cette assignation soit pour deux ans, elle pourrait bien durer toute la vie de cette personne.

Mr. Parkinson: Yes.

M. Parkinson: En effet.

The Chairman: How would you deal with this kind of problem?

Le président: De quelle façon traiterez-vous ce problème?

[*Texte*]

Mr. Parkinson: We have, in fact, suggested that a period of grace of two years be given to the person leaving Canada in the event that his stay abroad was temporary. We also recommended, as a matter of realism, that he should be asked to leave behind something solid, like his left leg, so that he just could not skip. After the two years was up, if he had not returned, at that point, he would be called upon to meet the assessment, either through the forfeiture of what he left on deposit or by a routine assessing proceeding.

The Chairman: Thank you.

Round two will now begin. I think Mr. Burton and Mr. Howard both wanted to ask questions.

Mr. Flemming: May I have a queston?

The Chairman: Mr. Flemming, on round one.

Mr. Flemming: Thank you, Mr. Chairman.

I would like to ask Professor Ilersic a few more questions about the application of a capital gains tax in Britain. I believe he said that they found administrative difficulties and it took quite a bit of scheming to overcome them. I would like to ask him if the general results were satisfactory so far as the providing of income was concerned by way of capital gains tax? Did they provide as much as they anticipated? May we have a little more information?

Professor Ilersic: There are two points. First let me emphasize and explain what I meant by administrative difficulties.

When you bring in a tax like this which, of the 25 million taxpayers in Britain, probably affects at least one-third who will have some sort of assets on which gains may be incurred, there is a very considerable weight of work.

What is more important is the problem of valuation. Most accountants and lawyers now who are involved in valuing and obtaining the original values, let us say the values before April 6 which are necessary in most cases in order to determine the liability, find this the biggest problem. People simply have not kept records.

I do want to stress that if Canada is going to have a capital gains tax, then the sooner the tax-paying public gets used to keeping records, the better for it, because it will save them a lot of money in the long run. This has been one of the biggest problems—the mere collection and time spent in bringing records together. Most accountants and lawyers are

[*Interprétation*]

M. Parkinson: Nous avons suggéré, dans de pareils cas, qu'une période de grâce de deux ans soit accordée à ceux qui quitteraient le Canada d'une façon temporaire. Nous avons aussi recommandé pour être réalistes, qu'il devrait laisser derrière lui quelque chose d'important; ainsi il ne pourrait pas se sauver de l'impôt. Après les deux ans, s'il n'est pas rentré, on le sommera de faire face au fisc, soit qu'on lui confisque ce qu'il a laissé en garantie soit par les procédés ordinaires du paiement des impôts.

Le président: Merci.

Nous procéderons maintenant au deuxième tour. Je crois que MM. Burton et Howard veulent tous deux poser des questions.

M. Flemming: Puis-je poser une question?

Le président: Certainement.

M. Flemming: Merci, monsieur le président. Je voudrais poser quelques questions au professeur Ilersic en ce qui concerne l'application des taxes sur les gains de capital au Royaume-Uni. Je crois qu'il a dit qu'ils ont eu là-bas des difficultés administratives et que ça leur a pris pas mal de détours pour les surmonter. J'aimerais lui demander si les résultats obtenus sont satisfaisants en ce qui concerne le prélèvement d'impôt sur les gains de capital? Ont-ils eu les recettes qu'ils escomptaient? Peut-on avoir de plus amples informations?

M. Ilersic: Il y a deux choses à considérer. Permettez-moi d'abord de vous expliquer ce que j'entends par des difficultés administratives. Lorsque vous instituez un impôt comme celui-ci, sur les 25 millions de contribuables en Grande-Bretagne, au moins le tiers en est affecté. Ces derniers ont quelques biens dont ils peuvent tirer des gains, ce qui augmente considérablement le travail administratif. Le pire est encore le problème de l'évaluation. Nombre de comptables et d'avocats qui sont maintenant impliqués dans ce travail d'évaluation et de dépistage des valeurs originales, mettons les valeurs existant avant le 6 avril et nécessaires, dans la plupart des cas, pour déterminer ce qui est imposable, trouvent que c'est là le plus gros problème. Les gens n'ont tout simplement pas gardé de dossiers. Je veux souligner que si le Canada est pour établir une taxe sur les gains de capital, il vaudra beaucoup mieux que le public intéressé s'habitue au plus tôt à conserver ses dossiers, ce qui lui épargnera, à la longue, pas mal d'argent. Ceci a été l'un des plus grands problèmes: le rassemblement des dossiers et le temps passé à les rassembler. Nombre de

[*Text*]

furious on this point because the work that is involved in bringing this information together is very seldom chargeable to the client at the proper rates. This would be one factor.

Inland Revenue have had difficulties, of course, on the same matter. They have had particular difficulties with the valuation of real estate and land, particularly where parts of land are sometimes sold off. I mean, if you have a house with a large garden and you sell part of it, what was the real original cost value as of April 6?

The valuers are doing very well. In fact, Inland Revenue at the moment is so short of valuers, it will not be able to carry out the 1973 valuation properly because so many valuers have departed for private practice where the work is so much more remunerative. That is just a side result.

The documentation necessary to the Revenue in order to implement this legislation equitably and fairly necessitates a continuous stream of instructions from head office to the executive class of the Inland Revenue staffs who are dealing with this matter. Now they are getting on top, they are getting used to it; people are beginning to adjust to it.

When this work first started, however, questions were frequently asked in the House as to the prospective yield from the capital gains tax. The stock reply from the spokesman of the Treasury was invariably: "We are unable to give you this information, because the yield is incorporated with the income tax." Such estimates as we have received and which have appeared range roughly from 4 millions in the first year to the highest to far, 18 millions. It was estimated that in the year before last we might actually get about 180 millions because of the tremendous boom in stock market prices. But last year was such a depressing period on the stock market and this year it is likely to be even worse that instead of the yield going up, it will almost certainly drop.

Let us assume, however, that the one-time expected hopeful yield by the government of about 250 millions was realised. Compare this with 5,000 million pounds, which is the yield of the income tax alone, and you get some idea of the importance of capital gains revenues. This is why, frankly, I must say that I am somewhat skeptical of the estimates made in this particular paper here. If you get the situation that you have on Wall Street and in London at the present moment in the stock markets where, let us face it, most of the gains are made, then that $360 dollars or so

[*Interpretation*]

comptables et d'avocats sont furieux à ce sujet, parce que le travail fourni pour rassembler toutes ces informations est rarement chargé au client selon les tarifs appropriés. C'est un des facteurs.

Le ministère du Revenu national a eu le même genre de difficultés, surtout avec l'évaluation des propriétés et des terrains, particulièrement si une partie du terrain a déjà été vendue. Par exemple, si vous avez une maison avec un grand terrain dont vous vendez une partie, quelle en sera la véritable valeur d'achat au 6 avril? Les estimateurs font du bon travail, mais le Revenu national actuellement est tellement à court d'estimateurs qu'il ne pourra mener à bien l'évaluation pour 1973 parce que nombre de ces experts se sont tournés vers la pratique privée où leur travail est beaucoup mieux rémunéré. C'est un des à-côtés du problème.

La documentation nécessaire au ministère du Revenu national pour mettre cette loi en vigueur d'une façon équitable et juste, nécessite un flot continu d'ordres venant du bureau central du ministère vers le personnel exécutant ces sortes de choses. Maintenant le personnel est bien rodé et le public s'y est habituée aussi. Lorsque ce travail a commencé, toutefois, on a souvent posé la question à la Chambre des communes, à savoir ce qu'on s'attendait de retirer de cet impôt sur les gains de capital. D'après les premières estimations, on s'attendait de percevoir environ 4 millions la première année, jusqu'à concurrence de 18 millions. Il y a deux ans, nous avons perçu environ 180 millions à cause de la hausse énorme des prix à la Bourse. Mais l'année dernière, on a connu une telle dépression à la Bourse et qui semble d'ailleurs vouloir être encore pire cette année, que les recettes vont plutôt en diminuant.

Prenons pour acquis, cependant, que pour un moment, le bénéfice d'environ 250 millions tant espéré par le gouvernement, a été réalisé. Comparez vers les 5,000,000 qui sont le bénéfice du seul impôt sur le revenu et vous aurez quelque idée de l'importance des recettes provenant de l'impôt sur les gains de capital. C'est pour cela que je suis assez sceptique en ce qui concerne les évaluations faites dans ce mémoire. Et, si vous aviez la situation qui prévaut actuellement à *Wall Street* et à Londres sur le marché de la Bourse, où la plupart des gains sont réalisés, ces 360 mil-

[*Texte*]

which you hope for in the fifth year is going to look pretty sick.

Mr. Flemming: In the light of your study and knowledge of the capital gains tax in the United States and the administration procedure relative to the U.K., which do you favour?

Professor Ilersic: I would favour the United Kingdom system any day, because it is so much more complete with far fewer opportunities of avoidance. One of the biggest loopholes in the United States system is the provision that at death the assets pass at current value to the inheritor, to the beneficiary, which means that whole large capital gain, in effect, escapes tax. This is one of the problems and the U.S. Treasury has been at Congress for many years trying to persuade them to do this. This is the basis of many large family fortunes in private companies. Certainly in Britain we treat death as the occasion for a constructive deemed realization. This is one possibility open to a government which is considering the taxation of capital gains.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I would like to ask Professor Ilersic another question along slightly different lines. I believe the comment was made relative to the White Paper and the taxation changes that are envisaged in it—and I am not certain which gentleman made it—that taking our present tax laws and trying to effect the reforms and improvements which the government deems are necessary is a much simpler process than the changes envisaged by the White Paper. I would like to have a little more elaboration on that point.

Professor Ilersic: What our Chairman said in his introductory remarks was quite simple, that the main proposals, in terms at least of revenue and tax changes, could in fact be made without any Royal Commission or without any White Paper. After all, the main proposals concern the increased allowances for the lower income groups, in fact right across the scale, the employment allowance, and the child's allowance for the married working woman, and all of this could have been brought in quite easily in a Finance Act. You could have brought in a capital gains tax, much simpler than the present proposal, independently, in exactly the same way as it was done in 1913 in the United States and 1965 in Britain.

As for integration and so forth, these are just frills on the package. In this attempt to

[*Interprétation*]

lions de dollars ou à peu près que vous espérez pour dans cinq ans d'ici, font plutôt piètre figure.

M. Flemming: A la lumière de vos études et vos connaissances sur les impôts sur le gain de capital aux États-Unis, connaissant les procédures administratives du Royaume-Uni lequel des deux préférez-vous?

M. Ilersic: Je crois que le système anglais est le meilleur parce qu'il est beaucoup plus complet et plus prévoyant. Une des plus grandes erreurs du système américain est la disposition suivante: en cas de décès, les biens sont transmis à l'héritier à la valeur du moment ce qui signifie que tout le gain de capital échappe à l'imposition. En Grande-Bretagne, nous les traitons d'une autre façon tandis qu'en Amérique c'est un grand problème, on n'arrive pas à les taxer et ainsi, le gouvernement ne peut percevoir d'impôts sur les fortunes colossales qui existent dans ce pays.

M. Flemming: Monsieur le président, j'aimerais poser une autre question à monsieur Ilersic. Nous avons un commentaire en ce qui concerne le Livre blanc et le changement des impôts que l'on prévoit;—je ne sais pas lequel des trois messieurs l'a fait—à savoir qu'il faut prendre en main notre présente législation sur les impôts, essayer d'introduire des réformes pour les améliorations que le gouvernement désire faire. Ce serait plus simple, plutôt que de faire tous les changements tels qu'ils apparaissent dans le Livre blanc. J'aimerais avoir des explications supplémentaires à ce sujet.

M. Ilersic: Ce que notre président nous a dit lorsqu'il a présenté son mémoire, c'est que les propositions en ce qui concerne les changements des impôts pourraient être faites sans avoir besoin du Livre blanc ni de mesures extraordinaires. Tout ce qu'on espère c'est de diminuer les paiements d'impôts des personnes à faible revenu et d'augmenter les allocations familiales pour la femme qui travaille. Ceci pourrait être très bien fait et vous pourriez introduire très facilement l'impôt sur les gains, comme cela s'est produit en 1965 en Grande-Bretagne.

En ce qui concerne l'intégration, ce ne sont que des bagatelles. Afin de bâtir un système

[*Text*]

devise a theoretically perfectly equitable system, inevitably the authors of the White Paper simply—as I would put it, piled Pelion on Ossa. Each step they have taken has led them further and further into the mire.

The Chairman: Mr. Parkinson?

Mr. Parkinson: What we have been saying is that the areas of tax abuse that did exist some years ago, particularly when the Carter Commission was formed and before then—because, of course, this whole thrust towards tax reform did not begin with the Carter Commission; it began before then, as you gentlemen know, when the Committee of Four was appointed.

It all began because of tax abuse and then it grew and grew and grew. But during the intervening years, area after area of tax abuses has been eliminated by one means or another. So that, in that area in particular, with respect to that concept, the extraordinarily elaborate and novel ideas set out in the White Paper are just simply not necessary.

• 2140

The concepts of capital gains and integration—especially integration, although it is difficult to say which is the greater of the two but integration is the more novel in the sense that it is set out in the White Paper—will give rise to immense practical administrative difficulties on both sides of the table, the Department of National Revenue and the taxpayer. Mr. Cloutier suggested just the other day that he is looking for 200 new accountants already before any portion of the White Paper is passed. A typical example in the White Paper is the turning by the White Paper drafters to the United States legislation in the area of international problems—under the United States code called Sub-part F—and from practice I am fully aware this is an extremely complex section with its attendant regulations, is extraordinarily difficult to understand, difficult to administer, and it has not worked.

We put forward some relatively broad sweep of the brush suggestions which we think would do, shall we say, 90 per cent of the job in one of the remaining areas of tax abuse that has not been completely curtailed, one of them being the use or abuse of offshore corporations, tax-saving corporations. Now, the Department of National Revenue is

[*Interpretation*]

qui soit extrêmement équitable, les auteurs du Livre blanc ont eu beaucoup de difficultés. Plus ils progressaient, plus ils s'enlisaient.

Le président: Monsieur Parkinson.

M. Parkinson: Les abus qui existaient il y a quelques années dans les lois sur les impôts, surtout quand la Commission Carter a été formée, et même avant, parce que ce désir de réforme fiscale n'a pas commencé avec la Commission Carter—il existait déjà. Elle a commencé justement à cause des abus qui ne faisaient que se multiplier. Et, on sait que dans ce domaine, les choses ont été éliminées par tous les moyens possibles. Ainsi, à cause de cette prise de position, nous considérons que les idées extraordinaires qui sont présentées dans le Livre blanc sont superflues.

Les concepts des gains sur le capital et de l'intégration—particulièrement celui de l'intégration bien qu'il soit difficile d'établir lequel est le plus important des deux concepts mais l'intégration constitue quelque chose de plus nouveau en ce sens que cela est exposé dans le Livre blanc—vont soulever d'immenses difficultés pratiques au point de vue administration des deux côtés en cause, soit du côté du ministère du Revenu national et du côté du contribuable. Déjà, M. Cloutier a laissé entendre l'autre jour qu'il recherche 200 nouveaux comptables même avant que toutes les parties du Livre blanc soient adoptées. Un exemple typique c'est que les rédacteurs du Livre blanc se tournent déjà vers la législation des États-Unis pour examiner le domaine des questions qui soulèvent des problèmes internationaux à savoir qu'ils examinent le code américain dans cette partie qui est désignée là sous partie F et d'après mon expérience, il s'agit là d'une section extrêmement difficile à appliquer avec ces règlements qui s'y rattachent; il s'agit là d'une section extrêmement difficile à comprendre, difficile à administrer et en pratique, son application n'a pas fonctionné.

Nous avons certaines propositions assez complètes qui nous le pensons permettront d'effectuer 90 p. 100 du travail nécessaire dans un des domaines restant où se produit des abus au point de vue impôt c'est-à-dire où les impôts ne sont pas payés comme ils le devraient, domaine qui n'a pas été entièrement prévu par le Livre blanc c'est-à-dire où

[*Texte*]

working on the problem, has been for some years and is making some progress, but it is a very difficult one to cure. We set out certain common sense suggestions which we know will not cure it 100 per cent but will go a long way towards assisting the Department of National Revenue in closing one of the remaining major loopholes. There are not many left and that is one.

We feel, as Professor Ilersic says, that the almost obsessive desire to get every last "i" dotted and "t" crossed is a mistake. Far better to take a practical approach and say: let us get 90 or 95 per cent of this problem; if 5 per cent remains, so be it; the administrative problems to cure it all are just simply not worth it.

Mr. Flemming: You are suggesting you might be prepared to leave 5 or 10 per cent to be dealt with another year, or at a subsequent date.

Mr. Parkinson: If another solution presents itself.

Mr. Flemming: One of the areas of abuse was the so-called dividend stripping. Is that right?

Mr. Parkinson: Yes.

Mr. Flemming: And it did not seem to take long, Mr. Chairman, to cure that one once the legislation was passed; it seemed to disappear overnight. I am rather impressed with the result of what I presume is a good deal of relative consideration because you do not just make this thing overnight without a lot of thought, a lot of knowledge, a lot of research and all the rest. As a result of all you have learned and the discussions that took place between you, you have come up with the general idea that the government would be better served if they took the existing tax laws and tried to improve them...

[*Interprétation*]

l'on a pas réprimé ces abus je veux parler dans l'un des cas des abus qui se produisent au sujet des corporations étrangères où il y a des dégrèvements d'impôts qui sont permis. En fait, le ministère du Revenu national travaille pour résoudre ce problème depuis quelques années et fait des progrès dans cette voie, mais il s'agit d'abus très difficiles à réprimer. Nous avons présenté certaines propositions ayant du bon sens qui, nous le savons, ne remédieront pas à 100 p. 100 la situation mais permettront de faire des progrès considérables dans ce sens en aidant le ministère du Revenu national en supprimant l'une de ces principales échappatoires qui restent. Il n'en reste pas beaucoup mais celle-ci en est une.

Nous pensons, comme M. le professeur Ilersic l'a dit, que ce désir qui constitue presque une obsession de vouloir régler tous les détails est aussi une erreur. Il vaut bien mieux prendre une façon d'aborder les choses et qui soit pratique et de dire: Occupons-nous de 90 ou 95 p. 100 de ce problème et s'il y a 5 p. 100 du problème qui ne sont pas résolus tant pis; les mesures administratives que l'on voudrait trouver pour remédier totalement au problème ne valent pas la peine tout simplement que l'on cherche à les trouver; c'est trop d'efforts et le résultat n'en vaut pas la peine.

M. Flemming: Vous préconisez donc que nous devrions êtres prêts à laisser 5 ou 10 p. 100 du problème à résoudre pour une autre année ou à une date ultérieure?

M. Parkinson: Si l'on trouve une autre solution, oui.

M. Flemming: L'un des domaines où il y avait des abus était celui que l'on a désigné sous le terme de «dépouillement des dividendes» n'est-ce pas vrai?

M. Parkinson: Oui.

M. Flemming: Il ne semble pas, monsieur le président, qu'il ait fallu longtemps pour remédier à cette situation dès que la législation a été adoptée; il semble que ce problème ait disparu du jour au lendemain. Ces résultats de ce que je présume constituent une très bonne étude relative—car on ne prend pas ces décisions du jour au lendemain, sans y penser longuement, sans beaucoup de connaissances et sans beaucoup de recherches, etc.,—m'ont fort impressionné. A la suite de tout ce que vous avez appris et de toutes les études qui ont eu lieu de discussions que vous avez eues entre vous, vous en êtes arrivés à la conclusion générale que le gouvernement ferait mieux de se servir des lois fiscales actuelles et d'essayer de les améliorer...

[*Text*]

Mr. Parkinson: Yes.

Mr. Flemming: ...rather than to do a sort of housecleaning and do the whole business and try to make it into a perfect job.

Mr. Parkinson: Yes.

Mr. Disher: May I comment too that we suggest in here that if we do change the rules of the ball game so completely we are going to be beset by a complete new set of abuses that are going to take longer and more difficulty to cure than perhaps we have been through in the last eight or ten years.

The Chairman: Mr. Walton, do you have a comment?

Mr. Walton: We are not just talking of abuses by the taxpayer but abuses of the taxpayer. One of the problems here is that in striving for equity and in attempting to achieve this they have proposed integration. One of the interesting factors in integration is covered in paragraph 4.79 of the White Paper and it deals with some of the complexities posed in terms of the transitional tax on recapture, inventory and goodwill. Proposals put forward by the government, which are not clearly stated in the White Paper but which one learns of through the tax analysis unit, interestingly enough create in themselves horizontal inequity.

If you take two corporations in the same industry with the same capital structure, the same competitive areas, one elects under the partnership election and the other does not, the effect of the ransom pouch or the tax on the transitional spread, as it is officially known, is that if the shareholder of the corporation that is not electing under the partnership election is in the 50 per cent bracket, he is 50 per cent better off of the amount in the ransom pouch; in other words, without getting into any further detail, I wish to make the point that in striving for equity they have in a sense created further inequities. This is just one example of what can possibly happen when they try to attempt to draft legislation to meet these conditions.

[*Interpretation*]

M. Parkinson: Oui.

M. Flemming: Plutôt que de procéder à une espèce de ménage, de nettoyage et de vouloir compléter tout le travail et en faire un travail parfait.

M. Parkinson: Oui.

M. Disher: Me permettez-vous d'ajouter aussi que ce que nous préconisons ici c'est que si nous voulons changer tous les «règlements du jeu» d'une façon aussi complète, nous allons nous trouver confrontés avec toute une série de nouveaux abus qui se présenteront et que nous prendrons beaucoup plus de temps à réprimer et qui seront beaucoup plus difficiles à réprimer que ce que nous avons eu au cours des huit ou dix dernières années.

Le président: Monsieur Walton, voulez-vous faire un commentaire à ce sujet?

M. Walton: Nous ne parlons pas simplement d'abus faits par les contribuables, mais aussi d'abus des contribuables. L'un des problèmes qui se pose ici c'est qu'en essayant d'obtenir une justice et de prendre ces mesures, on en est arrivé à cette intégration proposée. L'un des facteurs intéressants dans le cadre de cette intégration se trouve indiqué au paragraphe 4.79 du Livre blanc où il est question, où l'on traite ces difficultés qui se posent en rapport avec l'établissement d'un imposition transitoire sur les stocks et la clientèle des valeurs récupérées. Les propositions avancées par le gouvernement, qui ne sont pas clairement décrites dans le Livre blanc, mais qu'on apprend à connaître en utilisant les unités d'analyse d'impositions créent,—il est intéressant de le constater—par elles-mêmes une injustice que nous pourrions qualifier d'horizontale.

Si vous prenez deux sociétés, dans le cadre de la même industrie, qui possèdent la même structure au point de vue capitaux, le même domaine de concurrence et que l'une des deux choisit de bénéficier du régime de la société de personnes alors que l'autre ne le fait pas, les conséquences de ce rançonnement ou de l'étalement de l'impôt transitoire, comme il est officiellement dénommé, sont que si l'actionnaire de la société qui ne choisit pas d'opérer sous forme de société de personnes fait partie de cette tranche de 50 p. 100 il se trouve mieux traité de 50 p. 100 en rapport avec ce montant de rançonnement. En d'autres termes, pour ne pas entrer dans plus de détails, je veux simplement prouver qu'en essayant de faire justice on a, en un sens,

[*Texte*]

Mr. Parkinson: I just wanted to add a comment on Mr. Walton's question of transitional spread. I want to make as clear as I possibly can that we are not exaggerating in any way when we talk about the complexities that some of the proposals would bring about. There would only be one way to illustrate it completely clearly to you and that would be to take you through some of the problems and examples we have been working on.

I will just say this: on Sunday, Mr. Walton and I, who between us have an aggregate of something like 25 years in tax practice—Mr. Walton is with the Department of National Revenue and also a tax partner in a major chartered accountancy firm—spent over four hours trying to understand the full implications of the latest impressions of the governmental unit which is working on the refinement of the White Paper proposals in this one area. It took us that long—and we are not suggesting by that that we are the best in the world but at least we do know something about this subject—four hours of solid discussion and at the end of it we were not quite absolutely sure that we understood it. This is one facet of integration that would have to be put into practice by corporate comptrollers of all taxed companies because the closely-held are also subsidiaries of major companies.

Mr. Chairman, I would just like to add one other item for the record. Mr. Flemming referred to dividend stripping as having been stopped dead as a result of this new legislation. It has been stopped dead but one of the points we made quite frequently in our brief is that the Department of National Revenue in prior years was somewhat afraid to use the tools it already had and which has been there for many years; dividend stripping is a case in point.

[*Interprétation*]

créé de nouvelles injustices. Voici simplement un exemple de ce qui peut arriver éventuellement lorsqu'on s'efforce de rédiger une législation pour répondre à ces conditions.

M. Parkinson: Je voulais simplement ajouter un commentaire au sujet de la question posée par M. Walton concernant l'étalement transitoire. Je voudrais que l'on comprenne le mieux possible que nous n'exagérons aucunement lorsque nous parlons des complexités, des complications que certaines de ces propositions amèneraient. Il n'y aurait qu'une façon de vous faire comprendre le plus clairement possible ce qui se produit. Ce serait de repasser avec vous certains des problèmes et des exemples au sujet desquels nous avons travaillé.

Je dirais simplement ceci: dimanche, M. Waltson et moi-même qui avons ensemble quelque chose comme 25 années d'expérience en fiscalité en pratique des impôts—M. Walton travaille pour le ministère du Revenu national et il est aussi associé au point de vue fiscal dans une maison importante de comptables agréés—nous avons passé plus de quatre heures à essayer de comprendre toutes les conséquences et les implications qui découlent des derniers exemplaires imprimés par l'unité gouvernementale qui travaille au perfectionnement et à la mise au point détaillée des propositions du Livre blanc dans ce seul domaine. Il a fallu tout ce temps—nous ne voulons pas indiquer par là que nous nous considérons comme les meilleurs interprètes du monde, mais tout au moins, nous ne sommes pas des ignorants dans ce domaine—il nous a fallu quatre heures entières de discussions et à la fin de ces dernières nous n'étions pas absolument certains que nous comprenions tout. Voilà un des aspects de l'intégration que les contrôleurs des sociétés devront appliquer pour toutes les sociétés imposées car les compagnies privées sont aussi des filiales de compagnies importantes.

Monsieur le président, j'aimerais ajouter simplement un point aux fins du procès-verbal. M. Flemming a parlé de dépouillement de dividendes, mesure qui aurait entièrement été arrêtée à la suite de cette nouvelle législation. Certainement, on a arrêté brutalement l'application du dépouillement des dividendes mais il y a un point que nous faisons souvent ressortir dans notre mémoire, sur lequel nous insistons souvent, c'est que le ministère du Revenu national, dans les années passées, a été quelquefois hésitant lorsqu'il s'agissait d'utiliser les moyens dont il disposait déjà et qui étaient à sa disposition depuis bien des années; le dépouillement des dividendes est une des questions en cause dans cette optique.

[*Text*]

The whole ball game of tax reform arose as a result of the proliferation of this dividend stripping and before it was finally curbed, a rather relatively unprecedented move was taken by Parliament of enacting a discretionary provision, which is known as Section 138A(1) in the Income Tax Act, under which the Minister of National Revenue would at his discretion deem a particular transaction taxable or non-taxable depending on the circumstances and yet in the end that section was not used to stop dividend stripping. The existing sections which had been there, certainly since 1949, some of them prior to that, were the ones that were used because of more vigorous assessing procedures and practices. So the ministerial discretion never was needed in that area.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I have a final question along the line of some special treatment for small corporations. I happen to belong to the school that thinks this is a good thing. I wonder if our witnesses think the integration and the dividend credits are going to be as effective as is a definite difference in rate. We have had certain recommendations today, Mr. Chairman, on how this could be done by way of a graduated tax, I understand. I would like to have the benefit of the opinions of the Professor, Mr. Parkinson and the others along this line, if they care to give them.

Professor Ilersic: Just let me say that in principle most countries do try to discriminate in favour of the small businessman. Quite clearly, there are problems arising from this due to the multiplicity of companies and corporations which have been set up to exploit this advantage; this is why it is now being stopped. But we have proposals which I think Mr. Walton and Mr. Parkinson can put forward to deal with this, or at least offer one solution because there are a variety of solutions, obviously.

• 2150

Mr. Walton: I do not think our views differ to any great extent from some of the views

[*Interpretation*]

Toute la question de la réforme fiscale a été soulevée, a pris naissance à la suite de la prolifération de ce dépouillement de dividendes et avant qu'on ait finalement repris en mains totalement la situation, à réprimer les abus, le Parlement a pris une mesure ayant eu relativement peu de précédents en adoptant une stipulation discrétionnaire qui est connue sous la désignation du paragraphe (1) de l'article 138A de la Loi de l'impôt sur le revenu, et en vertu de laquelle le ministre du Revenu national peut, à son bon vouloir, décider qu'une transaction particulière sera imposable ou non imposable selon les circonstances en cause et, en fin de compte, cet article n'a pas été appliqué pour empêcher cette opération de dépouillement des dividendes. Les articles actuels qui sont là, certainement depuis 1949, et certains d'entre eux avant cette date, ont été ceux qui ont été utilisés car ils permettaient d'employer des mesures et des pratiques d'évaluation plus vigoureuses. Par conséquent, l'autorité, le jugement, la discrétion ministérielle, n'ont jamais été nécessaires dans ce domaine.

M. Flemming: Monsieur le président, je voudrais poser une dernière question dans le domaine de certains traitements particuliers fait à l'égard des petites sociétés. Il se trouve que j'appartiens à une école de pensée qui trouve que c'est là une bonne chose. Je me demande si notre témoin considère que l'intégration et les crédits pour dividendes constitueront des mesures efficaces de la même façon que ce qui en résulte lorsque l'on a une différence nette au point de vue taux. Nous avons pris connaissance, aujourd'hui, monsieur le président, de certaines propositions visant la façon dont on pourrait accomplir ceci en utilisant une imposition graduée, si je le comprends bien. J'aimerais savoir quel est l'avis de monsieur le professeur Parkinson et des autres témoins dans ce domaine s'ils veulent bien nous le donner.

M. Ilersic: Permettez-moi de dire qu'en principe, la plupart des pays cherchent à favoriser les petites entreprises. Il n'y a pas de doute qu'à ce sujet se posent des problèmes du fait de la multiplicité des compagnies et corporations qui se sont créées pour profiter de cet avantage; c'est pourquoi à l'heure actuelle on y met fin mais je crois que M. Walton et M. Parkinson ont des propositions à faire à ce sujet qui peuvent traiter de cette question ou tout au moins offrir une solution à ce problème car naturellement il existe beaucoup de solutions.

M. Walton: Je ne crois pas que nos opinions sont très différentes de celles que vous avez

[*Texte*]

you heard this morning and this afternoon. We are very much in favour of the small businessman getting a benefit and we feel this benefit has to be directed to provide him with funds that will enable him to have sufficient working capital and sufficient money, if his business is plant-orientated, to be able to buy a plant. We also realize some of the larger companies are getting the low rate and do not need it and it is just a drop in the bucket to them.

However, from some of the figures that were given this afternoon, it seems the vast majority of corporations in Canada are relatively small and therefore are in need of a break. It seems to me the break should continue in the same way that has already been proven: they should be given, say, a 21 per cent rate on the first $35,000. We have recommendations in our brief that would cure at least the inconsistency of the very large corporation getting this by cutting off this break if the profits exceed, say, $100,000.

This is our view of how to cure it, specifically, because of the amount of time we have had to spend on it and because of our lack of empirical studies which the government advisers have; we can merely point them back in what we feel is the right direction.

The Chairman: Mr. Parkinson have you a comment, or is that covered?

Mr. Parkinson: Just a brief comment. In answer to one portion of Mr. Flemming's question, no, we do not feel the integration proposals alone or the White Paper and integration proposals taken together would sufficiently assist the small business and particularly the newer business. Elaborating slightly on what Mr. Walton said, we do not feel the accelerated depreciation route of relief is totally suitable because, as was expressed today, there are already many instances where the plant is not necessarily the goal for further capital; it may be building up a team of top flight engineers or something in a service industry.

[*Interprétation*]

entendues ce matin et cet après-midi. Nous sommes très en faveur de fournir à la petite entreprise un avantage et nous pensons que cet avantage doit lui être fourni directement sous forme de fonds qui lui permettront d'avoir suffisamment de capital d'exploitation et suffisamment d'argent—lorsque son entreprise se propose de devenir une installation, une usine—pour pouvoir acheter l'usine, l'installation. Nous avons confiance aussi que certaines des sociétés plus importantes profitent de ces taux moins élevés alors qu'elles n'en ont pas besoin et qu'il s'agit pour elles d'une goutte d'eau dans la mer.

Toutefois, d'après certains des chiffres qui ont été avancés cet après-midi, il semble que la majorité des sociétés au Canada sont plutôt des petites entreprises et que par conséquent il faut leur donner la possibilité de fonctionner, il faut relâcher les taux à leur sujet. Il me semble qu'il faut leur permettre de continuer à opérer de la même façon, qu'il faut les aider de la même façon qu'on l'a fait auparavant: on devrait leur donner par exemple un taux de 21 p. 100 pour les premiers $35,000. Nous avons fait, dans notre mémoire, des propositions qui permettraient de remédier tout au moins à cette situation inconséquente qui permet à des sociétés très importantes d'obtenir ces avantages en les supprimant lorsque les profits dépassent, disons $100,000.

Ceci est notre opinion et voici ce que nous avons proposé pour remédier à la situation. Plus particulièrement, du fait de tout ce temps que nous y avons consacré et du fait que nous manquions d'études pratiques comme celles qu'ont les conseillers gouvernementaux; tout ce que nous pouvons faire c'est d'indiquer ce que nous avons recommandé et ce que nous pensons être la bonne voie à suivre.

Le président: Monsieur Parkinson, voulez-vous apporter un commentaire, ou est-ce que la question a été traitée?

M. Parkinson: J'aimerais apporter un bref commentaire. En réponse à une partie de la question posée par M. Flemming, non nous ne pensons pas que les propositions d'intégration toutes seules ou que les propositions du Livre blanc et les propositions d'intégration prises ensemble suffiraient à aider les petites entreprises et particulièrement les entreprises les plus nouvelles. Pour ajouter un peu à ce que M. Walton a déclaré, nous ne pensons pas que cette voie de l'aide utilisant l'amortissement accéléré est entièrement appropriée car, comme nous l'avons déclaré aujourd'hui, il y a déjà eu beaucoup de cas où l'acquisition d'une usine, d'une installation n'est pas néces-

[*Text*]

We recognize, as Mr. Walton said, that the way in which the relief was originally built into the Act is completely illogical. If you are going to assist new and small businesses why on earth assist the bigger business? Clearly, that has to be cured. And after considering various types of approaches, it seemed to us probably the simplest one was to stick with the route that we have now which is the two-rate approach with some sort of ceiling. We rather arbitrarily chose $100,000 of profit but we recognized this could be refined in several ways: it could be a combination of profits and assets, assets alone or a combination of assets, profits and salaries paid; any route might prove more beneficial than the other after a carefully refined study had been made of it.

I believe other suggestions have been made such as deferring tax for a period of time and releasing it if no dividends were paid and so forth. This, too, is a different route but it is a different type of refinement rather of the same route. There is one abuse in respect of which we have not been able to find a solution: the incorporation by individuals, the self-incorporation, for the purpose of making use of the low rate of corporate tax. That type of thing is an abuse because the incentive is supposed to relieve new businesses; it is not supposed to relieve what should be employment income or property income. That is a difficult one; and to be honest we have not thought of a suitable solution to that.

I was surprised that the Department of National Revenue saw fit not to take to the Supreme Court of Canada a case which they lost at the Exchequer Court level which really at the moment represents the law on the subject and which says in effect that almost anybody can incorporate subject to

[*Interpretation*]

sairement l'objectif visé par la recherche de l'accroissement du capital mais qui peut s'agir par exemple d'une entreprise qui veut entraîner une équipe d'ingénieurs de première ordre ou de quelque chose dans l'industrie des services.

Nous reconnaissons, comme M. Walton l'a dit, que la façon dont l'aide était apportée à l'origine, dans le cadre de la loi, était complètement illogique. Si vous voulez aider de nouvelles et de petites entreprises pourquoi alors aider les grandes entreprises? Il faut de toute évidence remédier à cette situation. Puis après avoir étudié les différentes façons d'aborder le problème, il nous semble que la façon la plus simple est probablement de nous en tenir à la voie où nous nous trouvons à l'heure actuelle qui est celle d'une façon d'aborder les choses sous l'angle de deux taux, accompagné par quelque genre de plafond. Nous avons choisi arbitrairement le plafond de $100,000 de profit mais nous reconnaissons que l'on pourrait améliorer cette façon de voir les choses de plusieurs façons; on pourrait combiner les profits et les avoirs, utiliser uniquement les avoirs ou utiliser une combinaison des avoirs, des profits et des salaires versés; chacune de ces solutions peuvent être plus avantageuses que l'autre d'après les conclusions d'une étude détaillée et raffinée de ces différentes solutions.

Je crois qu'on a présenté d'autres propositions telles que de remettre à plus tard, d'ajourner l'impôt pour une période de temps puis d'en faire l'exemption si aucun dividende n'était versé, etc. Cette façon de procéder est aussi différente mais il s'agit plutôt d'une version différente plus raffinée de la même façon de procéder. Il y a un cas d'abus au sujet duquel nous avons été en mesure de trouver une solution pour le réprimer: c'est le cas de la constitution en corporation faite par des particuliers, soit de l'autoconstitution en corporation afin de pouvoir bénéficier d'un taux peu élevé d'impositions sur les sociétés. Il s'agit là d'un procédé abusif car le but de cette motivation est de donner de l'aide aux nouvelles entreprises; il ne s'agit pas d'apporter de l'aide en ce qui concerne des revenus résultant de l'emploi ou des revenus résultant des propriétés. Il s'agit là d'une question difficile: et pour tout dire nous n'avons pas été en mesure de trouver une solution appropriée à ce problème.

J'ai été étonné de voir que le ministère du Revenu national avait cru bon de ne pas porter devant la Cour suprême du Canada une cause qu'il aurait perdue devant la Cour de l'Échiquier et qui, à l'heure actuelle est représentative de la Loi appliquée à ce sujet à savoir qu'en fait presque tout le monde peut

[*Texte*]

some exceptions for professional people. If the Department of National Revenue gathered up its courage and girded its loins as it has done in so many other areas and took another case to the Exchequer Court, which presumably would be decided against it, and then went through to the Supreme Court, maybe they could get a reversal of that Exchequer Court decision. So far as the proliferation of companies is concerned which is another abuse, of course, there we must agree that the ministerial discretion in Section 138A (2) has been needed and has worked.

Mr. Disher: May I make a comment on that?

The Chairman: Mr. Disher.

Mr. Disher: I think it must be recognized too that the small company, which we are trying to protect in this instance, does not have the abilities to get into some very complicated arithmetical problems of staggering its income over a period of years. The other point I would like to make is that there has been a suggestion regarding an accelerated depreciation and so on, but I would take a guess that particularly in Western Canada most of the small businesses are of a service type rather than of a manufacturing type of business where they have an investment in machinery and equipment they can write off.

Many industries are small service industry types where they do not have a large investment and therefore any kind of accelerated depreciation would be of no assistance to them whatsoever and yet they need that additional capital saving they are getting now to increase their inventory and to expand their operation as they grow.

The Chairman: I have on my list Mr. Roberts, Mr. Howard and Mr. Burton for a second round. Mr. Roberts.

Mr. Roberts: I just wanted briefly to come back to this question of ministerial discretion since it has been raised because this is one of the facets of the present tax administration which I personally find extremely repugnant and I think probably most parliamentarians find repugnant because it goes against the

[*Interprétation*]

demander à être constitué en corporations sauf dans le cas de certains professionnels. Si le ministère du Revenu national avait eu le courage d'agir comme il l'a fait dans bien d'autres domaines et l'avait portée devant la Cour de l'Échiquier qui probablement l'aurait rejetée et qu'il avait eu le courage de porter l'affaire devant la Cour suprême, peut-être qu'il aurait obtenu un renversement, une cassation de cette décision de la Cour de l'Échiquier. Dans le cas de la prolifération des compagnies, ce qui constitue aussi un autre genre d'abus, naturellement, nous devons admettre alors que cette discrétion ministérielle qui est prévue au paragraphe (2) de l'article 138A était nécessaire et a joué son rôle.

M. Disher: Me permettez-vous d'apporter un commentaire à ce sujet?

Le président: M. Disher.

M. Disher: Je crois qu'il faut reconnaître aussi que les petites compagnies que nous essayons dans le cas présent, de protéger, n'ont pas la compétence voulue pour se lancer dans des problèmes d'arithmétique très compliqués afin de répartir, d'échelonner le revenu sur une certaine période d'années. Je voudrais aussi faire remarquer que l'on a préconisé d'utiliser un amortissement accéléré et ainsi de suite mais je serais fort étonné si, particulièrement dans l'Ouest du Canada où la plupart des petites entreprises sont du genre d'entreprises fournissant des services plutôt que des entreprises de fabrication où il y a un investissement en machines et un équipement, ces petites entreprises du genre service peuvent procéder à des amortissements.

Beaucoup d'industries sont des petites industries fournissant des services et où il n'y a pas d'importants investissements qui ont été faits et par conséquent tout genre d'amortissement accéléré ne leur servirait aucunement et pourtant ces dernières entreprises ont besoin de ces épargnes en capital supplémentaire qu'elles obtiennent à l'heure actuelle pour augmenter leur stock ou pour accroître leurs opérations au fur et à mesure de leur croissance.

Le président: J'ai sur ma liste les noms de M. Roberts, M. Howard et M. Burton pour une deuxième série de questions. Monsieur Roberts.

M. Roberts: Je voudrais revenir brièvement sur cette question de la discrétion ministérielle puisque cette dernière a été soulevée du fait qu'il s'agit là d'un des aspects de l'administration fiscale actuelle qui, personnellement, je trouve extrêmement malheureux et qui je le crois apparaît à la plupart des parle-

[*Text*]

grain of the whole tradition of the parliamentary system. I was surprised that it was not used in dividend stripping. I thought this was one of the chief reasons it was brought into effect, and you said it has been used in relation to associated companies.

I was rather hoping we would be able to recommend removal of that section from the present law and I wonder if you could not suggest other ways in which we could deal with the problems for which ministerial discretion has been used that would enable us to get rid of that section. Is it really an essential feature for an effective administration of the Financial Administration Act?

Mr. Parkinson: I think possibly the only way we can deal with this is to give personal opinions because this really relates to what...

Mr. Roberts: Yes, it is really a bit outside your brief. I do not think you deal with it there.

Mr. Parkinson: I will offer my personal opinion in two parts. As a generalization I certainly agree that ministerial discretion is not overly welcome in a taxing structure for a whole variety of reasons but it obviously gets outside the parliamentary process. However, I do not think you can entirely get away from ministerial discretion no matter what taxing structure you adopt. There are, in fact, other areas of ministerial discretion in the Canadian Income Tax Act right now, although they are not as pronounced and they are not as clear-cut as the famous Section 138A. I think you will find in Section 20 (6) (g) there is a type of ministerial discretion that is used very frequently.

To answer the second portion of your question, I am reluctant to admit it but I do not know of any way outside of ministerial discretion to cure the proliferation of associated companies problem. It just seems incapable of adequate definition and reluctantly I personally would just accept the continuation of

[*Interpretation*]

mentaires comme extrêmement malencontreux car ceci va à rebours de toute la tradition du système parlementaire. J'ai été surpris que le monde ne se soit pas servi de ces moyens lorsque l'on se trouvait devant le problème du dépouillement des dividendes. Je croyais que c'était là une des principales raisons pour laquelle en avait mis ce moyen en vigueur et vous dites que ce dernier a été utilisé dans le cas des compagnies affiliées.

J'espérais plutôt que nous serions en mesure de recommander que l'on supprime cet article, qu'on le retranche de la loi actuelle et je me demande si vous ne pourriez préconiser d'autres moyens qui permettraient de traiter de ces problèmes dans les cas desquels on a utilisé la discrétion ministérielle d'autres moyens qui nous permettraient de nous débarrasser de cet article. Est-ce qu'il y a là un caractéristique essentielle et nécessaire à l'administration efficace de la loi sur l'administration financière?

M. Parkinson: Je crois que peut-être que la seule façon de traiter de cette question consiste à donner des avis personnels car ceci se rapporte en fait, à ce que...

M. Roberts: Oui, il s'agit en fait d'une question qui dépasse un peu le cadre de notre mémoire. Je ne crois pas que vous en ayez traité dans ce dernier.

M. Parkinson: Je fournirai mon avis personnel successivement sous la forme de deux parties: d'une façon générale, je suis certainement d'accord pour dire que la discrétion ministérielle n'est pas tellement prisée dans le cadre d'une structure d'impositions pour tout un ensemble divers de raisons mais, il faut reconnaître que là nous quittons, de toute évidence, le processus parlementaire. Toutefois, je ne crois pas que vous puissiez vous passer entièrement de la discrétion ministérielle quelle que soit la structure d'imposition que vous adoptiez, quelle que soit la méthode d'imposition que vous adoptiez. Il y a, en fait, d'autres domaines où la discrétion ministérielle joue à l'heure actuelle dans le cadre de la loi canadienne de l'impôt sur le revenu, bien que celle-ci ne soit pas aussi évidente que dans ce fameux article 138A. Je crois que vous trouverez à l'alinéa g) du paragraphe (6) de l'article 20 un genre de discrétion ministérielle qui est fréquemment utilisé.

Pour répondre à la deuxième partie de votre question, je reconnais à contre-cœur qu'il faut accepter cette discrétion ministérielle mais il faut bien admettre qu'il n'existent pas d'autres moyens en dehors de cette discrétion ministérielle pour remédier au problème de la prolifération des compagnies affi-

[*Texte*]

section 138A (2) as a necessary evil, if you will, in order to retain the 21 per cent or the two-rate approach.

Mr. Walton: As somebody in the business, Mr. Chairman, may I make a very brief comment on that? I too do not like ministerial discretion but I am also prepared to accept it as long as it is not used on a shotgun basis but is used as a rifle. In other words, I will accept section 138A (a) of the Income Tax Act but I have very great difficulty in accepting Section 138A (1).

Professor Ilersic: Mr. Chairman, I would also like to point out that this is not peculiar to Canada. In Britain in recent years and to an increasing extent in a number of areas we have been forced to allow the revenue department to determine whether or not a particular action on the part of the taxpayer was designed to avoid tax or not, and its ruling was then final, there was no appeal. This is a development in any tax structure where the rates begin to get very high and comprehensive, and it is not something that will necessarily be avoided in the vent of such fundamental changes as are proposed in the White Paper. One can already see a number of areas in which this has developed.

Mr. Roberts: Mr. Chairman, I am both impressed and depressed by the response. Thank you, that is all.

The Chairman: Mr. Howard.

Mr. Downey: On a point of order, Mr. Chairman. Are you not going to keep the questioners in order?

The Chairman: Indeed I am, Mr. Downey. I did not realize that you wanted to ask a second question.

Mr. Downey: I would like to ask one or two short questions.

The Chairman: I recognize Mr. Downey.

Mr. Downey: In regard to the reality of the rates that are laid down in the White Paper when you take into consideration the revenue requirements of the provinces and municipalities, would you care to comment on...

Professor Ilersic: This is an area in which, of course, I have strongly criticized the White Paper. In my view when you undertake a tax

[*Interprétation*]

liées. Il semble que l'on ne puisse définir d'une façon appropriée ce problème et il me faut, à contre-cœur, bien accepter que l'on continue à appliquer le paragraphe (2) de l'article 138A comme un mal nécessaire, afin de pouvoir continuer à utiliser ces mesures du 21 p. 100 ou des deux taux pour pallier à cette situation.

M. Walton: Puis-je faire des commentaires à ce sujet? Je n'aime pas non plus que la question soit laissée à la discrétion ministérielle à moins que celle-ci soit utilisée judicieusement. En d'autres termes, j'accepterais l'article 138A(2) de la Loi de l'impôt sur le revenu, mais non l'article 138A(1) de cette loi.

M. Ilersic: Monsieur le président, je voudrais souligner que le problème n'est pas particulier au Canada. Au cours des dernières années, la Grande-Bretagne s'est vue contrainte de laisser au ministère du Revenu, et dans des secteurs toujours plus nombreux, le soin de déterminer sans appel, si telle initiative du contribuable constituait un moyen détourné d'échapper à la taxe. C'est là un aspect du développement de toute structure fiscale où les taux d'ensemble deviennent élevés. On ne pourra pas nécessairement l'éviter si les changements fondamentaux proposés au Livre blanc, étaient adoptés. Déjà, ce procédé est apparent dans certains secteurs.

M. Roberts: Monsieur le président, cette réponse m'impressionne autant qu'elle me déprime. Je vous remercie.

Le président: Monsieur Howard.

M. Downey: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Les interrogations ne vont-elles pas se faire dans l'ordre?

Le président: Bien sûr, monsieur Downey. J'ignorais que vous vouliez en poser une.

M. Downey: Je voudrais poser deux questions très brèves.

Le président: La parole est à M. Downey.

M. Downey: En ce qui concerne la réalité des taux proposés au Livre blanc, et compte tenu des besoins provinciaux et municipaux, pouvez-vous commenter le fait...

M. Ilersic: J'ai vivement critiqué le Livre blanc à ce sujet. A mon avis, lorsqu'on entreprend un programme de réforme fiscale, il

[*Text*]

reform scheme you must first consider its objective and in my view the object of this particular exercise is not merely to give greater equity; it is to enable the Minister of Finance to raise revenues which will be more appropriate to the needs in the next few years. I am certain that almost every one of you here have read Perspective' 75 and more especially the Tax Structure Committee's report of the Prime Ministers' conference. If I may, I would like to read a few lines from the Report of the Tax Structure Committee of the Federal Provincial Conference of Prime Ministers and Premiers held on February 16 and 17, 1970, paragraph 46, midway down page 20:

> If expenditures continue to rise at their projected rates still higher taxes or deficits, or both, are unavoidable. The alternative is a strong and effective curtailment of expenditure, probably resulting in a reduction in the volume and quality of selected public services. These prospects for higher taxes and/or an appreciably slower growth in services are further heightened in the immediate circumstances by the pressing need to minimize deficits for the government sector as a whole as one means of helping to bring prolonged and severe inflation...

and so on.

The whole weakness of this White Paper is that it flatly ignores the revenue requirements, not merely of the federal government but of the municipal and provincial governments, whose needs of course, as you well know, are going to grow very much more rapidly in the next quinquennium or ten years then will those of the federal government. As the Ontario statement recently pointed out, we now have a situation in which Ottawa in effect is pre-empting claims on income tax, and this leaves the provinces and the municipalities dependent on the basically regressive taxes, except in circumstances where it might be possible to visualize joint-sharing schemes. As I understand it, Ottawa is just beginning to realize the implications of joint sharing and the tremendous burden that will be placed on them.

If I may digress for two seconds, according to the British Chancellor of the Exchequer, in his last budget he gave the taxpayer back 200 million pounds by adjusting our allowances. In fact, his revenues from that same tax are going to go up by 700 million pounds net simply because on the over-all incomes have gone up 5 per cent, and as your income goes up of course you reach a higher tax

[*Interpretation*]

faut tout d'abord en considérer l'objectif qui ne consiste pas seulement à assurer une plus grande équité, mais également à permettre au ministre des Finances d'obtenir des revenus appropriés aux besoins des années à venir. Je suis convaincu que vous avez tous lu «Perspectives 1975» et notamment le rapport du Comité sur la structure fiscale, publié à la suite de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, tenue les 16 et 17 février 1970 et dont j'aimerais lire le paragraphe 46, figurant à la page 20:

> Si les dépenses continuent d'augmenter au rythme prévu, des taxes ou des déficits plus élevés sont inévitables, ensemble ou séparément. L'alternative consiste en une réduction effective et sensible des dépenses, qui entraînerait probablement une réduction du volume et de la qualité de certains services publics. Les perspectives d'une imposition plus élevée ou d'un rythme plus lent de l'accroissement des services, ou de ces deux contingences à la fois, sont encore mises en évidence par le besoin pressant de diminuer le déficit du secteur public dans son ensemble, en vue de prévenir une inflation grave et prolongée...

Toute la faiblesse du Livre blanc réside en ce qu'il ignore les besoins en revenu, non seulement au palier fédéral, mais également aux niveaux provincial et municipal dont les besoins augmenteront plus rapidement au cours des cinq ou dix prochaines années que ceux du gouvernement fédéral. Comme la déclaration de l'Ontario indiquait récemment, à l'heure actuelle, Ottawa est en train de se prévaloir prioritairement de droits concernant l'impôt sur le revenu,—laissant les provinces et les municipalités dépendre des taxes régressives, sauf lorsqu'il s'agit de programmes conjoints. Le gouvernement fédéral commence à percevoir les conséquences et le fardeau considérables qui lui seront imposés par suite des programmes conjoints.

Si je puis me permettre une digression, le Chancelier de l'Échiquier en Angleterre, a déclaré, dans son dernier budget, avoir ristourné aux contribuables, rien que par le rajustement des allocations, la somme de 200 millions de livres sterling. En fait, les revenus de cette même taxe, augmenteront de 700 millions de livres nets du simple fait que le revenu général s'est accru de 50 p. 100. Au

[*Texte*]

bracket. This factor is assisting Canadian finances very considerably. For example, the present expenditures are about $21 billion; by 1975 it is estimated they will be $45 billion—in other words, doubling in something like a quinquennium.

The buoyancy of the tax rate is all very fine, but what it boils down to is that the proportion of the income which is being absorbed by taxation is going to rise and when you get this situation, quite clearly it is the middle income groups who will suffer. You will not get much. If you took every penny of every Canadian who gets more than $50,000 a year, you will not get very much of a contribution to Medicare or to new schools in the provinces and in all the municipalities. You will have to go for the middle range of income between roughly, shall we say, $10,000 and $25,000. That is where the main burden must fall. This is why I regard the White Paper, to put it charitably, as an incomplete document which fails to take into account the circumstances for which it ought to be designed. In other words, for the next five years' expansion growth.

Mr. Downey: Would it not be safe to say that...

Mr. Parkinson: I was merely going to add that I assume the Committee is already aware that at the present time the tax rates of the different provinces would put the hypothetical rate at 50 per cent, or well beyond that. Manitoba is 55.6 per cent, or thereabouts.

Mr. Downey: Would it be accurate to say, then, that in five years the proposed rate of 50 per cent would have no basis at all?

Professor Ilersic: I would be prepared to bet $1,000—and you can take my penny now, if you like—that in five years' time the top rate will not be 50 per cent or anything like it.

Mr. Parkinson: It is not 50 per cent right now,

Professor Ilersic: It is not 50 per cent right now, and it is not going to be 50 per cent either, this is eyewash.

Mr. Downey: The point was made earlier this evening in the questioning that when you compared the tax rates in Canada with the United States that many things were not considered. However, I think there are some things that you certainly did not include in favour of the United States. Am I not correct that the cost of living is about 20 per cent higher in Canada than it is in the United

[*Interprétation*]

fur et à mesure que le revenu augmente, des taux plus élevés sont applicables. Ce facteur aide considérablement les finances canadiennes. Les dépenses actuelles sont de 21 milliards de dollars; et elles seront de 45 milliards en 1975, c'est-à-dire qu'elles doubleront en cinq ans.

Cette ascension est fort bonne, mais elle absorbera une plus grande part des revenus et se répercutera sur le groupe des contribuables à revenu moyen. Si vous comparez de tout l'excédent au-dessus de $50,000 de revenu annuel, vous n'obtiendrez pas une contribution plus importante pour l'assurance médicale ou pour la construction de nouvelles écoles dans les provinces et les municipalités. Il vous faudra recourir aux revenus moyens de $10,000 à $25,000, sur lesquels retombera le fardeau. C'est pourquoi, je considère le Livre blanc comme étant, pour le moins, un document incomplet qui ne tient pas compte des circonstances pour lequel il devrait être conçu, c'est-à-dire l'expansion des cinq prochaines années.

M. Downey: Serait-il raisonnable de dire que...

M. Parkinson: J'allais ajouter que le Comité est sans doute au courant que les taux actuels d'imposition des provinces porteraient le taux hypothétique à 50 p. 100 et même au-delà. Le Manitoba en est déjà à 55.6 p. 100.

M. Downey: Serait-il juste d'en déduire que, dans cinq ans, le taux proposé de 50 p. 100 n'aura plus de fondement?

M. Ilersic: Je serais prêt à parier $1,000, que dans cinq ans, le taux maximum ne sera pas 50 p. 100, ni ne s'en rapprochera.

M. Parkinson: Il n'est pas 50 p. 100 à l'heure actuelle.

M. Ilersic: Il n'est pas de 50 p. 100 à l'heure actuelle et ne le sera pas à l'avenir.

M. Downey: Au cours des interrogations de ce soir, on a fait ressortir que la comparaison entre les taux d'imposition canadiens et américains ne tenaient pas compte de plusieurs facteurs. Cependant, il y a des éléments en faveur des États-Unis qui n'ont pas été soulignés. N'ai-je pas raison de dire que le coût de la vie au Canada est de 20 p. 100 plus élevé qu'aux États-Unis?

[*Text*]

States? Take a look at house building. In the major portion of the United States you require no insulation. There are a great many of these things. There is the fact that we are relying almost entirely on American defence. We certainly do not have any adequate defence budget built into the Canadian system.

Professor Ilersic: May I make a small point, sir, because the point you make about defence is an extraordinary point.

The Chairman: This is Mr. Downey's last point.

Professor Ilersic: You will notice in the Tax Structure Committee Report they refer to the fact that in the last decade defence expenditure has declined from one-third to 9 per cent of the budget. In other words, the savings made in this area have made it possible for the federal government to carry the cost of the growth of a large number of welfare services. Pretty well half the budget is now in this area. There will be no comparable saving in this area even if you relied entirely on the United States for defence and this is why for the next quinquennium, as you know this paper quite clearly sets out, gentlemen, you are going to get this very, very sharp rise in public sector expenditure.

I think the main point that we would like to make is that we are not asserting that differential tax rates between the United States and Canada will have that much effect on movement. Let us say that if there are differences they will not be that crucial, although they could be.

Mr. Downey: Does it seem to you gentlemen that governmental efficiency in Canada is not nearly what it is...

The Chairman: Order, please Mr. Downey. On the second time around, as you know, we allow less time for questioning. If you would like to...

Mr. Downey: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: ...indicate your interest in speaking a third time, you may do so.

Mr. Walton, do you wish to speak to this point or to some other? I am anxious to give everybody an opportunity without wearing everybody out.

Mr. Walton: I wish to speak to this point, if I may.

• 2210

The Chairman: The one that I just ruled out of order?

[*Interpretation*]

C'est ainsi que la plupart des logements américains n'ont pas besoin d'isolant, et il en va de même dans bien d'autres domaines. Nous sommes presque entièrement tributaires de la défense américaine et n'avons certainement pas un budget de défense vraiment adéquat.

M. Ilersic: Puis-je apporter un commentaire au sujet de la question de défense?

Le président: C'est le dernier point soulevé par M. Downey.

M. Ilersic: Vous observerez que le rapport de la Commission sur la structure fiscale signale qu'au cours de la dernière décennie, les dépenses militaires ont passé du tiers à 9 p. 100 du budget. Cette économie a permis au gouvernement fédéral d'assumer le coût croissant des services de bien-être, qui absorbent la moitié des dépenses budgétaires. Aucune épargne comparable ne serait possible, même si l'on se reposait entièrement sur la défense américaine. C'est pourquoi et durant les cinq prochaines années, le Livre blanc indique que les dépenses du secteur public souffriront une augmentation en flèche.

Le fait principal que nous voulons souligner est que les différences des taux d'imposition entre le Canada et les États-Unis n'auront pas nécessairement un effet considérable sur l'immigration. Ces différences, si elles existent, ne seront pas cruciales, quoiqu'elles puissent l'être.

M. Downey: Vous semble-t-il, messieurs, que l'administration canadienne n'est pas aussi efficiente qu'elle l'est aux...

Le président: Monsieur Downey, à l'ordre s'il vous plaît. Au deuxième tour, comme vous le savez, nous accordons moins de temps pour les questions. Si vous désirez...

M. Downey: Merci, monsieur le président.

Le président:...prendre la parole une troisième fois, vous pourrez le faire.

Voulez-vous, monsieur Walton, commenter ce dernier point ou un autre? J'aimerais donner à chacun l'occasion de parler sans trop fatiguer les autres.

M. Walton: J'aimerais discuter ce dernier point, si possible.

Le président: Celui que je viens de déclarer irrecevable?

[*Texte*]

Mr. Walton: No, no, on provincial tax sharing.

The Chairman: Mr. Walton.

Mr. Walton: There is a detail here that can easily be overlooked. When you start talking about integration and sharing between the federal and provincial governments you are going to get the sort of exigency as an Ontario company which manufactures and has its payroll entirely in Ontario and therefore makes its corporate tax contribution to the Province of Ontario paying dividends to retired people in Victoria, British Columbia, who, because of integration, will either get a tax refund or will pay less tax because of the corporate tax which in part has gone to Ontario and Ontario alone. Because this particular shareholder was resident in British Columbia on the last day of the year, British Columbia will therefore suffer this tax adjustment. One then begins to wonder whether these things have been taken into account, particularly when you go on to read that guarantees will be made to the various provinces if the payments are less than what they had anticipated. One questions what they would anticipate, what the guarantee means exactly, how long it will apply—the White Paper talks in terms of "several years"—and whether these payments have also been accounted for in terms of the amount of federal revenue required to meet the guarantee. I just wish to make that point, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Howard.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): Mr. Chairman, I just want to say that I think some extremely valuable points have been made here this evening by the Board. I think the points they brought out about the complexities of the system in so far as the collection process is concerned are very important, and they have been glossed over too often in the study of the White Paper that has gone on. I know that every time somebody talks about the ransom purse, not being an accountant, I get more confused than ever, and the concern that Professor Ilersic mentioned about the fact that the British system was almost broken down as a result of trying to implement...

Professor Ilersic: Not just the capital gains tax but the combined impact of the capital gains and the corporation taxes.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): Yes. I think these are important things and we should take note of them.

[*Interprétation*]

M. Walton: Non, non. Je me réfère à la répartition des impôts provinciaux.

Le président: Monsieur Walton.

M. Walton: Il y a lieu de souligner un point de détail susceptible d'être ignoré. L'intégration et la répartition entre les gouvernements provinciaux et fédéral auront les mêmes conséquences que pour une compagnie ontarienne dont la production et les rôles de paie sont faits en Ontario, qui paie ses impôts à cette province, tout en servant des dividendes à des pensionnés de Victoria, en Colombie-Britannique, lesquels, par suite de l'intégration, bénéficieront, soit d'une ristourne de taxe, ou d'un dégrèvement fiscal par suite du paiement de l'ensemble des impôts de la corporation à la seule province de l'Ontario. La Colombie-Britannique supportera cette perte du seul fait que les actionnaires en question étaient, le dernier jour de l'année, domiciliés en Colombie-Britannique. On est en droit de se demander si l'on a tenu compte de telles conjonctures, d'autant plus que des garanties sont offertes aux provinces dont les rentrées seront inférieures aux montants qu'elles escomptaient. Qu'entend-on par garanties? Jusqu'à quand s'appliqueraient-elles? Le Livre blanc parle de «plusieurs années». A-t-on calculé la part du revenu fédéral qu'il faudra affecter pour faire face à ces garanties? Je tenais simplement à relever ce point, monsieur le président.

Le président: Monsieur Howard.

M. Howard (Okanagan Boundary): La Commission a soulevé, ce soir, des questions extrêmement sérieuses, particulièrement en ce qui a trait à la complexité des méthodes de perception que le Livre blanc a souvent eu tendance à atténuer. Chaque fois qu'on parle d'exactions, les données me paraissent moins claires, car je ne suis pas comptable. L'inquiétude de M. Ilersic au sujet du système britannique qui a subi de graves perturbations quand on a tenté d'appliquer...

M. Ilersic: Non seulement la taxe sur les gains de capital, mais aussi les effets combinés de cette dernière et de l'impôt sur les corporations.

M. Howard (Okanagan Boundary): Oui. Ce sont des éléments importants dont il faut tenir compte. La Chambre de commerce de

[*Text*]

This afternoon the Toronto Board of Trade made the suggestion that when the White Paper is finally revised and brought in that it should be brought in on a stage basis. We had a discussion on the pros and cons of that suggestion this afternoon. What are your views on that? Assuming that a bill can be presented that is revised and acceptable, what do you think of the idea of implementing on a stage basis?

The Chairman: Mr. Parkinson.

Mr. Parkinson: Basically, as I think we have made it clear, we favour the approach of retaining the present proven tax structure and modifying it in relatively small-sized bites to the extent that it is necessary to do so. Therefore from the point of view of what we believe and what we said in the brief, the question of phasing in the White Paper proposals is irrelevant, but if you are asking as sort of a separate question if despite our views the White Paper proposals as such are to be implemented, then I think some phasing might be valuable but, as I believe was brought out this afternoon, I would certainly say that the only later phasing that should even be contemplated is those portions of it that do not contribute to business uncertainty. I think it was Mr. Walton's point in a discussion we had before we came here that if there were to be a phasing concept, integration could not be part of it, it is just too uncertain. It would have to be stated very clearly at the beginning what would have to be done with respect to integration and capital gains and mineral resources and international. In other words, in my view it would only be the relatively peripheral items that could safely be phased—"safety" from the point of view of not continuing this unfortunate uncertainty. By that I do not mean that the White Paper approach is to be condemned in the sense that it will produce uncertainty. Despite the extra delay, we are fully in favour of the White Paper approach.

Professor Ilersic: May I, Mr. Chairman, add to what Mr. Parkinson has said. If you will examine this News Release from the Department of Finance dated March 6, 1970, in the back you will find tables which you have probably looked at that show the relative importance of the various parts of the White Paper package. A point that emerges very clearly from this is the importance of the integration proposal in terms of the dividend relief in terms of tax for the higher income groups to offset the impact of the capital gains tax. You see, this is the difficulty; the whole thing does integrate, although it will

[*Interpretation*]

Toronto a déclaré, cet après-midi, que le Livre blanc revisé devrait être appliqué par étapes. Nous avons pesé cet après-midi le pour et le contre de cette proposition. Quels sont vos avis à cet égard? Admettons qu'un projet soit présenté et approuvé, que penseriez-vous de l'idée concernant son application progressive?

Le président: Monsieur Parkinson.

M. Parkinson: Fondamentalement, nous avons clairement manifesté notre opinion qui est en faveur du maintien de la structure fiscale actuelle tout en la modifiant par endroits, au besoin. Par conséquent, d'après notre mémoire, et nos déclarations, la question de l'application par étapes, du Livre blanc est hors de propos. Toutefois, et abstraction faite de notre opinion, une application progressive du Livre blanc serait avantageuse, étant entendu que les dernières étapes seraient celles qui contribuent à l'insécurité des affaires. M. Walton, dans une discussion préalable à notre venue ici, a réfuté l'intégration en tant que phase d'application du Livre blanc, vu qu'elle jetait de l'incertitude. Il y aurait lieu de bien spécifier les conséquences de l'intégration, les gains de capitaux et les ressources minérales et internationales. Seules les dispositions périphériques pourraient être appliquées de façon progressive pour ne pas créer un climat d'insécurité. Je ne veux pas dire que l'optique du Livre blanc doit être condamnée et qu'on devrait y avoir une source d'insécurité. Au contraire, nous sommes portés à l'appuyer, en dépit du délai supplémentaire.

M. Ilersic: Puis-je ajouter mon point de vue, monsieur le président. Le communiqué de presse du ministère des Finances, en date du 6 mars 1970, renferme, au verso, des tableaux que vous avez probablement examinés et qui montrent l'importance relative des diverses parties du Livre blanc. L'importance de l'intégration et ses répercussions sur les dégrèvements des dividendes en ce qui concerne les tranches de revenu élevées, en vue de contrebalancer les conséquences de l'impôt sur les gains de capitaux, constitue un fait saillant. Voici où réside la difficulté. L'application par étapes du Livre blanc présenterait

[*Texte*]

not work—I do not suggest that—but the object of the exercise is quite clear. The one balances the other and therefore in a sense as a supplement to what Mr. Parkinson has said if you try to bring the White Paper in in stages you will be in certain difficulties because you will then have to modify your capital gains tax until such time as you can get complete integration, because they do hang together.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): Yes. That is an important point that we did not touch on this afternoon.

I have one final question. I am still not quite clear on one point from the discussions we have had so far. Although you have expressed unhappiness with the idea of a capital gains tax, and certainly with the rates, are you completely opposed to the idea of a capital gains tax or are you...

Professor Ilersic: I think if you will read our brief again, sir, you will find that we are not necessarily resisting a capital gains tax. In principle one can justify a capital gains tax, but there are capital gains taxes and capital gains taxes. Our basic concern is that the tax which is imposed in Canada should not be such that it would exert an adverse effects upon the economy, and in particular upon the willingness of businessmen to invest. What level of tax is likely to do that in Canada, which is a young developing economy as distinct from a mature economy such as the United States or Great Britain, is a matter for debate. My view is that first of all—and I think politically it may well be necessary for the Minister to introduce such a tax—I would certainly have nothing more severe in terms of rates than the American structure. In other words, a six months holding period, the gain from which you will treat as ordinary income. In other words, you discriminate against the speculator. I would go quite willingly for 25 per cent.

In other words, effectively 50 per cent of 50 per cent inclusion, which is 25 per cent top rate on a long-term gain. In the case of Canada I would even be prepared to say that after 10 years, given the importance of the impact of inflation on prices in this day and age, that gains should be exempt. I think there is a strong case for this argument. In countries such as Brazil and France, and I believe Italy and Sweden does it too, where they have had this for some time, the inflation is such—it has been much more serious than in Canada—that there is exemption in the longer period.

I think we have to discriminate against the speculator and against the man who undoubt-

[*Interprétation*]

des difficultés, car il faudrait modifier l'impôt sur les gains de capitaux jusqu'à ce qu'on puisse obtenir l'intégration complète, puisque les deux mesures sont interdépendantes.

M. Howard (Okanagan Boundary): Voilà certainement un point très important qui n'a pas été évoqué cet après-midi.

Une dernière question. D'après les discussions que nous avons eues jusqu'ici, vous opposez-vous absolument à l'impôt sur les gains de capitaux?

M. Ilersic: Vous constaterez, de notre mémoire, que nous ne nous opposons pas nécessairement à l'impôt sur les gains de capitaux qu'on peut, en principe, justifier. Ce qui nous préoccupe surtout c'est que l'impôt appliqué au Canada ne provoque pas d'effets néfastes sur l'économie, et notamment sur les investissements. Pour un pays économiquement jeune et en voie de développement, comme le Canada, par opposition aux États-Unis et à la Grande-Bretagne, les effets peuvent être discutables. Il est peut-être avantageux pour le ministre, sous l'angle de la politique, de proposer cet impôt, mais je ne concorderai pas à l'application de taux plus élevés qu'aux États-Unis, notamment en ce qui concerne les gains des six premiers mois, qui seraient considérés comme des revenus ordinaires.

Autrement dit, on frappe les spéculateurs. J'accepterai volontiers un taux de 25 p. 100, soit en fait 50 p. 100 de la moitié des gains équivalant à 25 p. 100 des gains à long terme. Je serais même d'avis, dans le cas du Canada, et compte tenu de l'inflation des prix, d'exempter ces gains après dix ans. C'est ainsi qu'au Brésil, en France, en Italie et même en Suède où l'inflation a été plus sensible qu'au Canada, l'exemption s'applique après une période prolongée. Il faut distinguer entre les spéculateurs et ceux qui réalisent des profits considérables qui sont exempts d'impôts. Entre-temps, tâchons de ne pas frapper, avec le spéculateur, le citoyen moyen qui, à la sueur de son front, réussit à s'acheter une

[*Text*]

edly makes very considerable taxfree profits, at the present time. However, at the same time there is this trade off effect; that in trying to catch the speculator do not hammer the ordinary investor and for heaven's sake do not pull in the poor devil who has worked his life to buy himself a house and then clobber him when he is forced to sell it to move elsewhere because his family circumstances have changed and he wants to retire to a cottage.

The Chairman: Mr. Parkinson.

Mr. Parkinson: Mr. Chairman, I would like to express my views on this matter as briefly as possible.

I think the consensus we received in putting this brief together was the general fear that a capital gains tax—psychologically, economically, or both, or what have you—would tend to diminish incentive in investment.

On a theoretical plain it is absolutely true that it is equitable to tax capital gains because they increase your ability to command goods and services. However, it has to be decided whether a fair-weather friend such as the capital gains tax—and it is a fair-weather friend—is of any use. It is of no use in the present state of the stock market in terms of taxation and portfolio gains and even at the best of times it is not thought to be a tremendous revenue gainer. On the contrary side, it is indisputably a concept which leads to tremendous administrative problems. About two-thirds of the United States Internal Revenue Code and Regulations are devoted in one way or another to the capital gains tax.

Is all of that worth once again dotting the last "i" and crossing the last "t" in the equity question? With respect to the matter of speculative gains, progress in that direction as well, under the existing tax structure, has been quite remarkable in the last few years.

• 2220

I do not think I am being too bold in saying that there is about an 80 per cent to 90 per cent chance of taxation now in land speculation. In various district offices across the country the Department of National Revenue have had special groups for some years now working on promotion activities in mining companies. I would say that there is right now about a 99 per cent chance of being taxed on any gain made as a result of mining promotion.

Latterly, in the last six months or so, in the Vancouver District Office at any rate they

[*Interpretation*]

maison que des cironstances familiales l'obligent à vendre ou qui désire se retirer dans un chalet.

Le président: Monsieur Parkinson.

M. Parkinson: J'aimerais brièvement exposer mon point de vue à ce sujet.

D'un commun accord, nous avons manifesté dans le mémoire qui vous est soumis, l'inquiétude générale concernant les effets pyschologiques économiques que l'impôt sur les gains de capital pourrait avoir, ensemble ou séparément sur les investissements.

Il est théoriquement équitable de taxer les gains de capital puisqu'ils accroissent les moyens de se pourvoir en biens et en services. Il est également avantageux de savoir s'il ne constitue pas un ami des bons jours dont l'utilité est négligable, notamment dans l'état actuel du marché des valeurs. En tout cas, cet impôt n'a jamais constitué une grosse source de revenus, même lorsque le marché est à la hausse. Au contraire, c'est une mesure qui donne lieu à des difficultés administratives énormes. Les deux tiers environ du code et des règlements du ministère du Revenu aux États-Unis sont consacrés à l'impôt sur les gains de capital.

Vaut-il la peine qu'on mette les points sur tous les i, concernant les parts résiduaires de propriété? En ce qui concerne les gains de spéculation les progrès qui se dessinent dans la structure fiscale actuelle ont été remarquables au cours des quelques dernières années.

Je ne crois pas exagéré de dire que l'imposition de la spéculation foncière est presque certaine. Le ministère du Revenu national a constitué, dans différentes régions du pays, des équipes qui se destinent à promouvoir l'activité minière. Présentement, tout gain réslisé à la suite d'une telle promotion comporte 99 p. 100 de risques de taxation.

Au cours des six derniers mois, tout au moins dans le district de Vancouver, la pro-

[*Texte*]

have moved into the area of promotion of nonmining companies so that in a short period of time there will be very little chance of speculative gains going untaxed in terms of promoting other than mining companies.

Bit by bit, very methodically and very commendably, the Department of National Revenue has been digging away, digging away, and is getting to the point where they will extend themselves beyond promotion to fast trading, playing the market, this type of thing. In my view, this is just a guess now on my part, I think in probably three to four years time, if that progress continues as it has, a very substantial percentage of speculative gains from whatever source will have a very good chance of being taxed in Canada under the existing tax structure.

Mr. Howard (Okanagan Boundary): Thank you very much. It is late, I will pass, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Burton?

Mr. Burton: Mr. Chairman, on page A-2-9 at the bottom, reference is made to the important role of resource industries, and it was further noted that such investments...

The Chairman: Could you give the reference again, Mr. Burton?

Mr. Burton: Page A-2-9. Then further reference is made as follows: such investment exerts multiplier effects and generates demand for secondary industries. Would you consider a problem in Canada the incidence of extraction of ores and minerals which are then shipped to export positions and exported either in ore or in concentrate form rather than undergoing further processing within Canada?

Professor Ilersic: The first thing is the fact that these ores are extracted and exported. To this extent they earn foreign exchange. In the process of those activities they generate side employment, as I have said, the multiplier effect. Now you ask, would it be better, for example, for these ores, these products, to be processed on this side of the water rather than where they are going? I do not doubt this is perfectly true and the question is ultimately a business decision. If it is worthwhile, whoever is responsible for processing their minerals in such a way that they can be sold at a higher price overseas and at the same time create additional basic industry in the mining areas, then I am quite sure that it would be welcome. However, ultimately somebody has to take a decision that it is worthwhile installing smelter plants and so

[*Interprétation*]

motion s'est étendue aux compagnies non minières, si bien que dans un cours laps de temps, les gains de spéculation découlant de la promotion de compagnies non minières n'échapperont pas à l'imposition.

Méthodiquement, par étape et de façon louable, le ministère de Revenu national ne cesse de s'infiltrer jusqu'à s'étendre au delà de l'activité promotionnelle, jusqu'au marché lui-même. Cette procédure, à mon avis, prendra vraisemblablement trois à quatre ans si elle maintient le rythme acquis jusqu'ici. Un pourcentage important des gains de spéculation provenant de quelque source que ce soit, tombera sans doute sous le coup d'une imposition, au Canada, en vertu de la structure fiscale actuelle.

M. Howard (Okanagan Boundary): Je vous remercie beaucoup. Il se fait tard et je passe la parole, monsieur le président.

Le président: Monsieur Burton?

M. Burton: Il est fait allusion, monsieur le président, au bas de la page A-2-9, au rôle important que remplissent les industries des ressources, et on note que de tels investissements...

Le président: Pouvez-vous rappeler cette référence encore une fois monsieur Burton?

M. Burton: C'est la page A-2-9. Il y est dit ce qui suit: Un tel investissement exerce des effets multiplicateurs et provoque une demande d'industries secondaires. Considérez-vous que l'incidence de l'extraction des minerais en vue de leur exportation sous forme brute ou concentrée, plutôt qu'après les avoir traités au Canada, constitue un problème?

M. Ilersic: Le fait que ces minerais sont extraits et exportés entraîne un apport de devises étrangères. Entretemps, cette activité engendre des emplois connexes en vertu de l'effet multiplicateur que je viens de vous mentionner. Vous voulez savoir s'il ne serait pas avantageux que ces minerais soient traités localement? C'est bien vrai, je n'en doute pas et la question dépend en dernier ressort de la décision des hommes d'affaires. S'ils y trouvent avantage et que les minerais une fois traités peuvent se vendre à l'étranger à des prix élevés tout en créant une activité ancillaire dans l'industrie minière, je suis convaincu qu'ils le feront. Il faudra, cependant, que quelqu'un prenne en définitive la décision en ce qui concerne la rentablité de l'installation de hauts fourneaux et d'équipement dans ces régions. Il faut également prévoir le finan-

[*Text*]

forth in these areas. Somebody has to finance it. It might be the public sector, it might be the federal government, it could be the provincial government, or it could be an overseas consortium, or it could be a domestic consortium or firm. The fact that it has not yet been done suggests that so far the profitability of such a venture has not been proven. I think one really has to look beyond the mere desirability of this development from the point of view of Canada's economic development than perhaps we have gone so far. All that we are saying at this stage is that the resource industry without question is a major employer, is a major generator of economic activity in the areas where it is based, and of course is a major earner of foreign exchange.

Mr. Burton: Would not the implications of part of your answer really suggest that it is probably true that in terms of the corporate interests of the producers and very often it is an integrated operation, that undoubtedly it is true in many cases that it is in the corporate interest of that particular concern to carry on the operations in the way they often are of simply mining the raw ore, processing it into concentrate form, and then exporting it further processing or refining? Would not a further implication be that in terms of Canada's welfare and well-being, particularly where you suggest that possibly Canada as a nation or the provinces may eventually have to take an interest in this area, would that not suggest really that in terms of our own well-being we might eventually have to consider our future policy in this regard?

Professor Ilersic: Well, yes. After all, a nation has a right to do in its own territory what it will and what it believes to be to the best advantage of the community. If by undertaking or developing such industries it creates employment at reasonable cost, then it may feel this is worthwhile. The question to be asked at the moment, however, is: why is this not done at the present time. Also, second, if, for example, the federal or the provincial authorities were to intervene in this particular industry or this particular area of our economic activity, whether in fact the initial investment and the conduct and the continuation of mining and exploitation of the resources in that area would continue? There are a number of imponderables here.

In principle I accept what you say, sir, there is no question about it. The Economic Council of Canada and particularly the authors of the Carter Commission Report, more even than the Economic Council of Canada, were almost obsessed with the idea of diversifying the economy of Canada. How-

[*Interpretation*]

cement de l'entreprise qui pourra être assuré par le secteur public, le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, un consortium étranger ou national, ou par une compagnie quelconque. L'absence d'une pareille entreprise laisse croire qu'elle n'est pas profitable. La question devrait être envisagée autrement que nous l'angle du développement économique du Canada. Nous disons simplement à ce stade que l'industrie des ressources est un employeur important, générateur d'une activité économique considérable dans les régions où elle s'exerce et, bien sûr, une source principale de devises étrangères.

M. Burton: Votre réponse ne signifie-t-elle pas en fait que l'intérêt des compagnies productrices, qui constituent entre elles une activité intégrée, est d'extraire simplement le minerai brut, de le concentrer et de l'exporter sans l'avoir traité ou raffiné? La conséquence ne serait-elle pas, particulièrement en ce qui concerne le bien-être du Canada et la possibilité que celui-ci ou les provinces qui le composent manifestent un intérêt dans ce domaine, que nous soyons appelés à envisager une ligne de conduite future à cet égard?

M. Ilersic: Eh bien, oui. Après tout, un pays a le droit d'appliquer sa volonté sur son territoire quand il l'estime avantageux pour la population. S'il juge que des entreprises pourront créer de l'emploi à un prix raisonnable, il en décidera selon ses intérêts. La question actuelle est de savoir pourquoi de telles entreprises n'existent pas en ce moment. Il faut d'autre part déterminer si l'intervention des autorités fédérales ou provinciales dans ce secteur particulier de l'industrie ou de l'économie permettra le maintien des investissements initiaux et la continuation de l'exploitation des ressources minières de la région? Il y a là bon nombre d'impondérables à considérer.

J'admets en principe ce que vous avancez, monsieur. Le Conseil économique du Canada et en particulier les auteurs du rapport de la Commission Carter, plus encore que le premier, étaient presque obsédés par la question de la diversification de l'économie canadienne. Il ne faut pas cependant perdre de vue, com-

[*Texte*]

ever, as we pointed out in our brief, do not overlook the fact that in economics, in international economics, there is the law of comparative costs. Each nation should earn its income overseas by doing those things which it does most efficiently and in Canada it is the exploitation of its mineral resources which is the most efficient way of importing the things which the Canadian population with its present standard of living. The manufacturing industry will grow; this is a phase. All that we say in our report is that the resources industries or mineral industries in Canada are so important in the economy particularly in certain territories, certain provinces, that one has to think very, very carefully, indeed, before he does anything to slow down their rate of development, and more particularly, to discourage foreign participation because this is ultimately from where the capital must come.

Even with the fantastic rate of saving, which is a very high rate of domestic savings to have in Canada—even with that rate of saving Canada's economic development if it were dependent on its own rate of saving would be nothing like it has been in the last 20 years. I am quite sure you agree with me, gentlemen, when I say that what has determined the rate of Canada's economic development has been foreign investment and, let us face it, Canada has not done badly out of this. Do not kill the goose that lays the golden eggs just for the sake of a few nationalistic sentiments.

Mr. Burton: That raises another question which I think should be explored at some time—I do not intend to start on it now—the whole matter of domestic saving and the generation of capital in Canada.

Professor Ilersic: Yes.

Mr. Burton: I would be interested in your comments, particularly as you come from British Columbia, with respect to certain new legislation which I understand has been introduced in B.C. recently. I am not really that familiar with the legislation I have to say quite frankly, but I understand it places restrictions on the matter of development of primary industries in terms of what subsequently happens to the production from those industries and that certain requirements for secondary production are placed on it. Would you have any comments at this stage on the impact or implications of this particular step as it has developed up to this point?

[*Interprétation*]

me nous l'avons souligné dans notre mémoire, que l'économie internationale repose sur la loi des coûts comparés. Les sources de revenus étrangers de chaque pays devraient provenir de la vente de ses meilleurs produits domestiques. L'exploitation des ressources minières est au Canada le moyen le plus efficace d'importer les produits nécessaires au niveau actuel de vie de la population canadienne. L'industrie manufacturière constituera une phase du développement économique. Notre mémoire se propose de souligner que les industries des ressources, ou industries minières du Canda, sont tellement importantes pour l'économie du pays, particulièrement dans certains territoires et certaines provinces, qu'il est nécessaire de réfléchir profondément avant d'entreprendre quoi que ce soit de nature à en diminuer le rythme d'expansion et, en particulier, de décourager la participation étrangère, source finale des investissements.

En dépit du taux d'épargne intérieur extrêmement élevé au Canada, l'expansion de celui-ci ne pourrait, si elle reposait sur cette seule épargne, égaler celle des 20 dernières années. Je suis convaincu que vous partagez mon opinion, messieurs, à l'effet que le développement économique du Canada a été la conséquence des investissements étrangers et, notons-le, que ce pays en a tiré un bon profit. Ne tuons pas la poule aux œufs d'or à la seule fin de satisfaire des sentiments nationalistes.

M. Burton: Cette question en soulève une autre qui, à mon avis, devrait être examinée conjointement. Je n'entends pas étudier maintenant l'ensemble de la question relative à l'épargne nationale et les ressources en capitaux du Canada.

M. Ilersic: Oui.

M. Burton: Votre point de vue concernant une récente loi adoptée en Colombie-Britannique m'intéresse vivement, d'autant plus que vous êtes originaire de cette province. Cette loi ne m'est pas familière, je dois le dire franchement, mais il me semble qu'elle restreint l'expansion des industries premières en ce qui concerne la finalité de la production de ces industries, au sujet desquels des exigences secondaires sont formulées. Auriez-vous quelques observations à faire sur les conséquences qu'une telle mesure à entraînées jusqu'ici?

[*Text*]

The Chairman: Before you answer, gentlemen, I put the question to Mr. Burton: is this related to some aspect of the brief, Mr. Burton? Or is it just an area that you would like to explore with so many eloquent witnesses?

Mr. Burton: There is mention in the brief of resource development in British Columbia. I think it relates very closely to some of the points made in one of the sections of the brief.

• 2230

The Chairman: Would you give me the reference?

Mr. Burton: Pages 8 through 10.

The Chairman: I think gentlemen, that we have been at this nearly 2½ hours. Normally we would conclude our evening session at 10 o'clock but we have gone on half an hour. I would ask everyone's indulgence to conclude this question of Mr. Burton's, but I hope that following a brief answer to Mr. Burton we would then be able to adjourn the meeting. Who would like to answer the question?

Mr. Parkinson: I will be very brief.

The Chairman: Fine.

Mr. Parkinson: I thought at first that Mr. Burton had been in communication with a certain person in British Columbia, but evidently he has not.

The question really is not within our abilities to answer because it will necessitate a great deal of study but it obviously is desirable if it will work. The question is, will it? We cannot say at this time whether it will or not.

Mr. Burton: I just have one more short question, Mr. Chairman.

The Chairman: Related to the White Paper, Mr. Burton, and your reference?

Mr. Burton: Page A-2-11. At the top of the page reference is made to the White Paper proposals being quite reasonable within the context of a mature economy. I am interested in hearing your definition of a mature economy.

Professor Ilersic: A mature economy is one in which the living standards are high, in which the industrial development of the community, of the country, has reached what is sometimes called the tertiary stage. In other

[*Interpretation*]

Le président: Avant d'y répondre, je demanderai à M. Burton si la question se rattache à quelque aspect du mémoire, ou bien s'il s'agit d'un domaine que vous voulez examiner avec nos éloquents témoins?

M. Burton: Le mémoire fait état de l'exploitation des ressources en Colombie-Britannique. Je pense que la question se rattache de près à certains points soulevés dans des paragraphes de ce mémoire.

Le président: Pouvez-vous me les citer?

M. Burton: Ils se trouvent aux pages 8 à 10.

Le président: Voilà bientôt 2 h 30, messieurs, que nous discutons la question. Notre réunion aurait dû normalement se terminer à 10 h et nous l'avons prolongée d'une demi-heure. Je solliciterai votre indulgence en vue de permettre une réponse à la question de M. Burton, après quoi j'espère que nous pourrons lever la séance. Qui donc voudrait répondre à la question?

M. Parkinson: Je serai très bref.

Le président: C'est très bien.

M. Parkinson: Il me semblait au début que M. Burton était entré en communication avec une certaine personne de Colombie-Britannique, mais il ne l'a pas fait évidemment.

Il n'entre pas dans nos prétentions de pouvoir répondre à cette question qui réclame une étude approfondie, mais il serait de toute évidence souhaitable que la mesure soit faisable. Nous ne saurions le dire à l'heure actuelle.

M. Burton: Je voudrais poser encore une brève question, monsieur le président.

Le président: Relativement au Livre blanc, monsieur Burton, et que vous nous donniez la référence.

M. Burton: Elle se trouve à la page A-2-11. Il est dit au début de cette page que les propositions du Livre blanc sont tout à fait sensées dans le contexte d'une économie développée. Je serais heureux de connaître votre définition d'une économie mûre.

M. Ilersic: Une économie mûre se distingue par un niveau de vie élevé où le développement industriel a atteint ce qu'on appelle parfois le stade tertiaire. En d'autres termes, une économie de production de biens de capitaux

[*Texte*]

words, primarily production of capital goods which in turn are then exported. It is not, in other words, a raw material producing country or even a country whose industries are primarily producing consumer goods. Furthermore, a country which has a highly developed capital marked and banking system and which is not largely dependent on overseas capital for the financing of its industries. I think on all those three counts, Canada does not quite qualify.

The point I was making when I referred to a mature country was that in a mature economy you can have a tax system which is a good deal heavier in terms of the burden it imposes upon the community; a higher redistributed element than you can have in a young developing economy where a great deal still depends on individual incentives rather than governmental undertakings.

Mr. Burton: It is quite possible that some of our policies have contributed to the lack of maturity of our economy itself?

Professor Ilersic: I am not sufficiently expert in Canadian affairs to comment on that, sir.

The Chairman: Gentlemen, on your behalf I would like to thank the representatives of the Vancouver Chamber of Commerce for coming all this way to present their brief here when they might have presented their brief to the Committee out in Vancouver. We very much appreciate the fact that you have come this distance, that you have been patient in waiting all day, that you have listened and noted the comments of others who have presented briefs to us and have been able to involve in your answers comments on points made by others.

I would like to at this point ask the agreement of the Committee to table a letter from the Kitimat Chamber of Commerce, signed by the President, Mr. Marshall Bereza. It is a letter addressed to Miss Dorothy Ballantine, Clerk of the House of Commons Committee dated April 7, 1970, the last paragraph of which states:

In studying the results of their labour... It is referring to the Vancouver Board of Trade's labours and the Canadian Chamber of Commerce's labours.

> In studying the results of their labour... we as a Chamber of Commerce heartily concur with these findings and wish to go on record as supporting them.

[*Interprétation*]

exportables. Il ne s'agit pas d'une économie fondée sur la production de matières premières ou d'industries de biens de consommation. De plus, c'est une économie dont les marchés de capitaux et le système bancaire sont développés et qui ne dépend pas de capitaux étrangers pour le financement de ces industries. Le Canada ne peut malheureusement pas entrer dans cette catégorie.

Je vous l'ai souligné, en parlant d'une économie développée, que le fardeau d'imposition peut être beaucoup plus élevé et mieux réparti que dans une économie en voie de développement, qui repose principalement sur les initiatives individuelles plutôt que les entreprises gouvernementales.

M. Burton: Il est possible que certaines de nos politiques aient contribué au manque de maturité de notre économie?

M. Ilersic: Je ne suis pas suffisamment versé dans les affaires canadiennes pour commenter ce sujet, monsieur.

Le président: Messieurs, j'aimerais remercier en votre nom les représentants de la Chambre de Commerce de Vancouver pour s'être déplacés d'aussi loin afin de soumettre leur mémoire, alors qu'ils auraient pu le faire au Comité de Vancouver. Nous vous sommes reconnaissants de ce fait, ainsi que de la patience que vous avez manifestée tout au long de la journée, de l'intérêt démontré envers les discussions et les commentaires sur les autres mémoires qui nous ont été soumis et de votre participation aux réponses et commentaires sur les questions soulevées.

A ce stade, j'aimerais avoir l'assentiment du Comité pour soumettre une lettre que j'ai reçu de M. Marshall Bereza, président de la Chambre de Commerce de Kitimat. Elle est adressée à Mlle Dorothy Ballantine, greffier des comités de la Chambre des communes. Le dernier paragraphe de cette lettre, datée du 7 avril 1970, déclare ce qui suit:

> En examinant les résultats de leurs efforts...

La lettre se réfère au ministère du Commerce et à la Chambre de Commerce de Vancouver.

> En examinant le résultat de leurs efforts, la Chambre de Commerce exprime avec joie son accord sur les résultats obtenus et désire officiellement exprimer son appui.

[*Text*]

With your agreement I propose that this be tabled as part of the Proceedings for today. Is it agreed?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Thank you, gentlemen, for your most comprehensive brief and your very eloquent advocacy of its contents. To Mr. Disher, Mr. Parkinson, Mr. Walton and Professor Ilersic, our appreciation.

Mr. Disher: Thank you very much, sir, and thanks to the Committee for hearing us.

[*Interpretation*]

Je propose avec votre assentiment que cette lettre soit versée au procès-verbal de ce jour. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Je vous remercie, messieurs, pour le mémoire très complet que vous nous avez soumis et pour la soutenance éloquente de son contenu. Nous apprécions les efforts de M. Disher, M. Parkinson, M. Walton et du professeur Ilersic.

M. Disher: Je vous remercie beaucoup monsieur ainsi que les membres du Comité pour nous avoir entendus.

APPENDIX 11-B

Submission

on

PROPOSALS
FOR TAX REFORM

by

The Executive Council

of

THE CANADIAN CHAMBER OF COMMERCE

PREFACE

This submission is presented in the name of, and on behalf of, the Executive Council of the Canadian Chamber which acts during the interim between the meetings of the National Board of Directors. The following views are based on, and derived from the policy declarations of the Chamber.

The Canadian Chamber of Commerce is the national voluntary federation of over 800 autonomous Boards of Trade and Chambers of Commerce (the terms are synonymous) in communities throughout Canada.

These community Boards of Trade and Chambers of Commerce exist to promote civic, commercial, industrial and agricultural progress in the areas in which they operate. Seventy-five per cent of them serve communities of less than 5,000 population. In addition, the Chamber has some 2,700 corporation members comprising businesses of all sizes and in all parts of Canada as well as twenty-five national business and professional association members.

The Chamber, therefore, is representative of the full range of business in Canada: small businesses, agriculture, large businesses, unincorporated businesses, sole proprietorships, partnership, professionals. Being so broadly representative, the Chamber is fully aware of the great difficulty involved in formulating a tax system which is fair to all Canadians and at the same time makes cognizance of the special needs of particular entreprises.

The Chamber, obviously, represents people of various political views and affiliations; however, they subscribe to basic common principles which have been stated as follows:

APPENDICE 11-B

Mémoire

du

Conseil Exécutif

de

La Chambre de Commerce du Canada

sur

Le Livre blanc de la Réforme Fiscale

PRÉFACE

Ce mémoire est présenté au nom du Conseil exécutif de la Chambre de Commerce du Canada qui représente le Conseil national d'administration dans l'intervalle de ses réunions.

Les points de vue énoncés ci-dessous s'appuient sur les principes directeurs de la Chambre ou en découlent.

La Chambre de Commerce du Canada est l'association nationale librement consentie de plus de 800 Chambres de Commerce et Boards of Trade (ces deux termes sont équivalents) répartis dans les diverses régions du Canada.

Le rôle de ces Chambres de Commerce et Boards of Trade est de promouvoir le progrès social, commercial, industriel et agricole dans les régions de leur ressort. 75 p. 100 des Chambres se trouvent dans des villes de moins de 5,000 habitants. La Chambre compte en outre 2,700 membres corporatifs qui sont des entreprises d'importance diverse de toutes les régions du Canada. Sont également affiliées à la Chambre vingt-cinq associations nationales professionnelles et patronales.

La Chambre est donc représentative de l'ensemble des milieux d'affaires au Canada: petites et grandes entreprises, exploitations agricoles, entreprises non constituées en société, entreprises à propriétaire unique, sociétés en nom collectif, cadres et employés de ces entreprises dont l'avenir professionnel est lié au succès ou à l'échec desdites entreprises. Porte-parole d'un aussi vaste groupement, la Chambre est parfaitement consciente de l'énorme difficulté que représente la mise sur pied d'un système fiscal qui soit équitable pour tous et en même temps tienne compte des besoins particuliers de certaines entreprises. Il va de soi que la Chambre représente des gens appartenant à des mouvements divers

"Competitive enterprise

Canada's economic system is based upon competitive enterprise. This system, which permits maximum individual freedom, encourages the exercise of individual initiative, broad dispersal of decision-making and the most economic allocation of human and material resources. It promotes dynamic economic growth and a steady rise in living standards. One of the major roles of government in such a system is to maintain an equitable and favourable climate for private action.

The operation in Canada of the competitive market economy, motivated by opportunities for profit and the dangers of loss, is responsible in large measure for the improvements in social and living standards which have been achieved over the years. The competitive enterprise system develops maximum managerial capabilities, technical knowledge, operating skills and competitive attitudes required for sound growth. The profit motive exercises a determining influence upon the use of resources, the level of savings, the volume of investment, and it compels private enterprise to operate efficiently.

Finance and taxation

It is essential that the financial policies of the governments contribute to the achievement of a rate of economic growth, maximum employment and relatively stable prices in order to promote rising standards of living for all Canadians."

The "Proposals For Tax Reform", tabled by the Minister of Finance on November 7, to which this submission is addressed, have been examined in the light of the principles of the Chamber set forth on page 2 hereof.

et ayant des idées politiques très variées; malgré tout, ils souscrivent aux principes de base que l'on a énoncés comme suit:

«L'économie concurrentielle

Le régime économique pratiqué au Canada s'appuie sur la concurrence. Ce régime, en vertu duquel les particuliers jouissent de la plus grande liberté possible, encourage l'initiative individuelle et confie les prises de décision au grand nombre, tout en permettant un partage plus rationnel des ressources humaines et matérielles disponibles. De plus, il stimule la croissance économique et assure le progrès constant du niveau de vie. L'une des fonctions principales du gouvernement dans un tel régime est d'assurer le maintien de conditions favorables aux initiatives individuelles.

Le Canada est redevable au régime d'économie de concurrence, stimulé par l'espoir de réaliser des bénéfices et par la crainte de subir des pertes, des progrès enregistrés au cours des récentes années dans le niveau de vie. C'est un système qui favorise le développement des capacités administratives, des connaissances techniques et suscite un sentiment d'émulation nécessaire au sein épanouissement économique. L'aiguillon des bénéfices exerce une influence déterminante sur l'usage que l'on fait des ressources, sur le niveau des économies et le volume des investissements. De plus, la perspective des bénéfices contraint l'entreprise privée à s'administrer de façon rationnelle.

Finances et impôts

Il est essentiel que la politique financière des administrations publiques assure un haut niveau de croissance économique, le plein emploi et des prix relativement stables afin de favoriser un niveau de vie croissant pour tous les Canadiens.»

L'objet de ce mémoire est de répondre aux «propositions de réforme fiscale» présentées par le ministre des Finances en date du 7 novembre. Ces propositions ont été étudiées à la lumière des principes de la Chambre tels que nous les avons indiqués en page 2 du présent mémoire.

CONTENTS

INTRODUCTION

NATIONAL OBJECTIVE

(a) Canada's Economic Objectives
(b) Canada's Competitive Position
(c) Inflation
(d) Incentives for Growth
(e) Federal-Provincial Considerations

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

OBJECTIF À L'ÉCHELLE NATIONALE

(a) Objectifs économiques du Canada
(b) Position concurrentielle du Canada
(c) Inflation
(d) Stimulants de l'expansion
(e) Position fédérale-provinciale

RECOMMENDATIONS

Closely-held and widely-held corporations

Capital Gains and Integration
Estate and Gift Tax

Small Businesses
Nothings, Entertainment, Convention and Employment Expenses and Child Expenses

Pension Plans and Retirement Savings

Resource Industries
Electric, Gas and Steam Utilities

Co-operatives and Credit Unions
Averaging
Rate Structure
International
(a) Foreign Source Income
(b) Canadian Source Income

Conclusion

INTRODUCTION

1. Before discussing the White Paper itself, we must offer the Government our sincere congratulations on demonstrating the sense of national responsibility inherent in proceeding with the White Paper approach to tax reform. We are deeply conscious of the implications of placing such important and far-reaching proposals on the table for discussion in depth by all sectors over a lengthy period of time. Major tax reform proposals inevitably attract a great deal of criticism, but we consider it to be of vital importance to our long-term national objectives for there to be ample opportunity for these criticisms and counter proposals to be aired before Parliament is asked to act on legislation.

2. Since the Government has provided this opportunity for public discussion of its tax reform proposals, it becomes a serious responsibility for all sectors of society to make their views known. We therefore submit this brief in a spirit of full co-operation with Government in its attempt to develop legislation most likely to provide maximum advantages for Canada as a whole.

3. Income Tax is one of the most important components of the total system of fiscal policies, and this system in turn determines the nation's prosperity or economic direction. Thus, any major reform of fiscal policy can be considered constructively only in terms of the nation's economic objectives and the impact to be expected from the proposals. The first section of this brief therefore deals with na-

RECOMMANDATIONS

Corporations ouvertes et corporations fermées
Gains de capital et intégration
Impôts sur les dons et les biens transmis par décès
Petites entreprises
Éléments incorporels, frais de représentation, frais de participation à des congrès, frais de déplacement des employés et frais de garde d'enfants
Les régimes de pension et les régimes d'épargne-retraite
Industries du secteur primaire
Entreprises d'utilités publiques (Electricité, vapeur, gaz)
Coopératives et syndicats de crédit
Étalement du revenu
Barème de l'impôt
Impositions du revenu international
(a) Revenus de source étrangère
(b) Revenus d'origine canadienne

Conclusion

INTRODUCTION

Avant d'aborder l'étude du Livre blanc proprement dite, nous devons adresser au gouvernement nos sincères félicitations pour le sens des responsabilités nationales dont il a témoigné en publiant le Livre blanc de la réforme fiscale. Nous avons parfaitement conscience que le fait d'ouvrir les débats sur des propositions aussi importantes et d'aussi grande portée pour que tous les secteurs puissent les étudier de manière approfondie pendant une assez longue période de temps, n'est pas sans entraîner de nombreuses répercussions.

Inévitablement, des propositions de réforme fiscale majeure appellent un grand nombre de critiques. Mais nous considérons qu'il est absolument essentiel pour nos objectifs nationaux à long terme que nous ayons de nombreuses occasions de discuter ces critiques ainsi que les contrepropositions avant que le Parlement ne soit invité à légiférer.

C'est ce qui nous a poussés à présenter ce mémoire dans un esprit d'entière coopération avec le gouvernement dont les efforts visent à mettre au point une législation qui apportera vraisemblablement le maximum d'avantages à l'ensemble du pays.

La structure de l'impôt sur le revenu est l'un des éléments les plus importants de la politique fiscale globale et c'est cette politique

tional objectives and the way in which these will be affected by the Government's proposals.

4. The second section deals with our specific comments and suggestions on the main recommendations. We have not attempted to deal with each detail described in the White Paper.

NATIONAL OBJECTIVES

(a) Canada's Economic Objectives

5. An assessment of the ultimate economic impact of all the proposals taken as a total package give us such major cause for concern that we believe it important to devote much of the first part of our brief to this subject. For it is this total impact which presumably indicates the general trend of Canadian policy, and it is this general trend which concerns us as much as the possible impact of any single proposal taken by itself. To some extent, therefore, our comments on the broad effects of the sum total of all proposals may not be related specifically to any particular proposal.

6. The nation's first economic objective is prosperity for all Canadians. This can be achieved only through the generation of the maximum amount of wealth, with the broadest possible equitable distribution of that wealth amongst our people. Such a statement may sound like a truism, but it is precisely because of our assessment that the total effect of the proposals runs contrary to this objective that we feel obliged to record it at the outset. Apparent emphasis by Government on equity is in conflict with the need for priority to be given to generating new real wealth if Canadians are to have reasonable living standards.

7. Certainly fairness, an equitable sharing of the tax burden—having regard to ability to pay, a general recognition that if any apparent inequities do exist, they are designed for important positive reasons, are all desirable in any tax system. Constructive changes to the tax structure should be made whenever the need becomes apparent, and some such changes are proposed in the White Paper. The

qui, à son tour, détermine la prospérité et l'orientation économique de la nation. Ainsi, toute réforme radicale de la politique fiscale ne peut être interprétée que par rapport aux objectifs économiques du pays et aux conséquences que laissent présager les propositions. Aussi, la première partie du mémoire traite-t-elle des objectifs à l'échelle nationale et de l'influence des propositions du gouvernement sur ces objectifs.

La seconde partie comprend des suggestions et observations précises sur les principales recommandations. Nous n'avons pas essayé d'analyser le contenu du Livre blanc dans ses moindres détails.

OBJECTIFS A L'ÉCHELLE NATIONALE

a) Objectifs économiques du Canada

Une évaluation des effets économiques ultérieurs de toutes les propositions prises dans leur ensemble nous inquiète énormément. C'est pourquoi nous avons estimé devoir consacrer l'essentiel de la première partie de notre mémoire à ce sujet. On peut supposer, en effet, que c'est cet impact total qui indique la tendance générale de la politique canadienne, et c'est cette tendance générale qui nous préoccupe autant que les répercussions éventuelles d'une seule proposition prise à part. Aussi, dans une certaine mesure, nos observations sur les effets généraux de l'ensemble des propositions peuvent-elles ne pas se rapporter de manière précise à une proposition particulière.

Le premier objectif économique que poursuit la nation est la prospérité pour tous. Cet objectif ne peut être atteint que si l'on produit le maximum de richesses et que si ces richesses sont réparties le plus largement et le plus équitablement possible parmi la population. Une telle affirmation peut sembler évidente en soi mais c'est précisément parce que nous sommes parvenus à la conclusion que les effets globaux des propositions vont à l'encontre de cet objectif que nous estimons devoir en faire mention dès notre entrée en matière. Le fait que le gouvernement semble mettre l'accent sur l'imposition des actionnaires est en contradiction avec la nécessité d'accorder la priorité aux agents de production des richesses si nous voulons avoir un niveau de vie acceptable au Canada.

Certes, il est souhaitable que le régime fiscal soit équitable, qu'il comporte une juste répartition des charges fiscales et prenne en considération la capacité de payer des contribuables. Mais ces derniers devront bien comprendre que les injustices apparentes se justifient par des raisons valables et importantes.

La structure de l'impôt devrait faire l'objet de réformes constructives chaque fois que le

document is so written as to give the reader the impression that inequity is rampant, that tax avoidance or evasion by the "well-to-do" is so widespread as to force "major structural reform". Even if this were true, which it is not, it would represent only severe criticism of government through the years for failure to properly administer and enforce existing laws and regulations to wipe out "loopholes".

8. There can be no continuing general improvement in the standard of living unless resources are used to generate maximum wealth, so this has to be our first concern if Canada has in truth the objective of high living standards. There are three economic divisions of a nation, or three broad purposes for which national income must be used—for consumption, for government and for investment. At any one time, national policies lean preponderantly in one of these directions, with the emphasis moving from time to time, as dictated by current conditions. In Canada, we have moved significantly to a government-oriented economy in the last decade, which has substantially contributed to the inflationary crisis. Such countries whose policies are investment-oriented are rapidly gaining in the world's economic race. Countries which have been consumer-oriented for too many years have undergone recurring monetary crises. Government orientation, or assumption by government of a rapidly growing share of national income, can only be categorized as a low growth rate situation.

9. Technological development since the war has proven that economic expansion and rising living standards are achieved through sharply-rising investment of capital, with concentration in the most modern, the most technological and capital intensive industries. Thus, to grow, Canada must follow policies which will channel the greatest possible share of her national income to savings for investment and a reasonable amount to consumption to allow living standards to rise progressively.

10. While it is held out as a tax reform proposal, the White Paper is in fact one of the heaviest tax increase proposals ever made by a Canadian government thus making it difficult to discuss tax reform on its merits. It proposes to increase the demands of government on the economy by over $600 millions,

besoin s'en fait sentir; le Livre blanc propose certaines réformes de ce genre.

La lecture du document donne au lecteur l'impression que l'injustice est généralisée et que les «riches» se soustraient à l'impôt à un point tel qu'une «réforme radicale de structure» devient inévitable. Même si cette impression était fondée, ce qui n'est pas le cas, on ne pourrait que blâmer le gouvernement pour n'avoir pas su faire appliquer les lois existantes de façon à supprimer toute «échappatoire».

Il ne peut y avoir d'améliorations générales et permanentes du niveau de vie si les ressources ne sont pas utilisées de manière à produire le maximum de richesses; ceci doit être notre première préoccupation pour que le Canada reste fidèle à l'objectif qu'il s'est fixé: un haut niveau de vie. Trois grands secteurs de l'économie: consommation, pouvoirs publics, investissements absorbent le revenu national. A tout instant, la politique nationale est orientée de façon prépondérante vers l'une de ces directions, des fluctuations intervenant selon les circonstances. Au Canada, nous avons évolué de façon significative vers une économie planifiée au cours des dix dernières années, ce qui a grandement contribué à créer une situation de crise inflationniste. Au contraire, des pays pratiquant une politique d'investissements gagnent rapidement du terrain dans la compétition économique mondiale. Quant aux pays à économie de consommation depuis de nombreuses années, ils ont dû subir des crises monétaires récurrentes. La tendance à la planification économique ou la prise en charge par le gouvernement d'une part du revenu national croissant rapidement ne peut être que le fait d'une économie à faible taux d'expansion.

Le développement de la technologie auquel nous assistons depuis la guerre a montré que seuls des investissements de plus en plus massifs se concentrant dans les usines les plus modernes et bénéficiant des derniers perfectionnements de la technique permettent un essor économique et une hausse du niveau de vie. Le Canada devra donc pour assurer sa croissance adopter la politique qui consiste à canaliser la plus grande part possible de son revenu national vers l'épargne destinée aux investissements et consacrer un montant raisonnable à la consommation afin de permettre la hausse progressive des niveaux de vie.

Bien qu'il se présente comme une proposition de réforme fiscale, le Livre blanc propose en fait l'une des plus lourdes augmentations d'impôts qui aient jamais été envisagées par le gouvernement fédéral, ce qui rend difficile une discussion de la réforme fiscale quant au fond. Il propose d'augmenter les exigences du

which has been estimated by the Government of Ontario as $1,300 millions*.

11. There is also an extensive shift of the tax burden on to the middle and upper bracket tax payers. It is acknowledged that it is this group that accounts for virtually all our savings, and the combination of the outright tax increase with this shift of burden would have a most adverse effect upon total national savings. The estimate of this effect contained in the White Paper amounts to $500 million. Many informed estimates place this figure much higher.

12. This heavy reduction in the savings potential of Canadians will have to be made up by obtaining the extra capital from foreign investors, if adverse economic effects are to be avoided. We are now entering a period of acute world capital shortage, and the U.S., which has been the World's great capital exporter, is now at times a net capital importer. Other countries, with no great capital surplus and no long tradition of investment in Canada, will make their foreign investments where these will earn the highest return. Canada can no longer assume that it will automatically obtain from abroad whatever capital it needs. By increasing the tax burden on foreign investors, by increasing government burdens on Canadian business, and by reducing the savings potential of Canadians, the White Paper proposals are directly opposed to our national objective of increasing investment and thus employment and incomes for Canadians.

13. It is a matter of historical record that economic growth has benefitted the poor relatively much more than the wealthy. The percentage of population that may be considered as "wealthy" in the developed countries has not changed noticeably for centuries. But the percentage that can truly be considered as "poor" has dropped drastically and almost in direct relationship to economic growth. We have only to compare the situation of the lower income levels in our country with that

*Based upon a memorandum on the "Revenue Impact of the Federal White Paper Tax Reform Proposals" presented by the Hon. Charles MacNaughton, Treasurer of Ontario and Minister of Economics to the Ministers' of Finance Meeting, February 2-3, 1970.

gouvernement qui entend prélever 600 millions de dollars de plus sur l'économie. Le gouvernement de l'Ontario a évalué cette augmentation à 1,300 millions de dollars.* Par contre, on constate un transfert important de la charge fiscale au détriment des contribuables dont le revenu est moyen ou élevé.

Il est reconnu que cette catégorie est pratiquement à la source de toute l'épargne et que l'augmentation radicale des impôts alliées au déplacement de la charge fiscale aurait un effet des plus défavorables sur le total de l'épargne nationale. On estime que cela se traduirait par une diminution de l'épargne qui atteindrait 500 millions selon certains, beaucoup plus selon d'autres estimations.

Pour neutraliser les effets néfastes sur notre économie, cette importante réduction du potentiel d'épargne des Canadiens devra être compensée par un apport supplémentaire de capitaux étrangers. A l'heure actuelle, nous entrons dans une période où une intense pénurie de capitaux se fait sentir dans le monde entier. Les États-Unis, jadis le plus grand exportateur de capitaux, sont parfois nettement importateur; d'autres pays ne disposant que d'un faible excédent de capitaux et n'investissant pas traditionnellement au Canada, investiront dans les pays qui leur procureront la plus grande rentabilité. Le Canada ne peut plus tenir pour acquis qu'il trouvera automatiquement à l'étranger les capitaux dont il a besoin. En visant à augmenter la charge fiscale des investisseurs étrangers et des entreprises canadiennes et à réduire le potentiel d'épargne des Canadiens, les propositions du Livre blanc sont diamétralement opposées à notre objectif national, c'est-à-dire augmenter les investissements pour favoriser le peuple canadien et par conséquent, l'emploi et les revenus.

Ce n'est qu'une question de chronologie si les moins fortunés ont relativement davantage profité du développement économique que les riches. Dans les pays industrialisés, le pourcentage de la population entrant dans la catégorie des «classes riches» n'a pas sensiblement varié depuis des siècles. Par contre, le pourcentage des «classes pauvres» a sérieusement décliné et ce déclin est directement proportionnel au développement économique. Il suffit de comparer la situation des catégories

*D'après une communication «répercussions sur le revenu des propositions de réforme fiscale du Livre blanc» remise par l'honorable Charles MacNaughton, Trésorier de l'Ontario et Ministre de l'Ontario et Ministre de l'Économique, lors de la réunion des Ministres des Finances, 2-3 février 1970.

of the "poor" in the less developed countries to recognize the vast improvement in their living standards that has resulted from economic growth. But only real growth can achieve this purpose. Government's attempt to hand out higher incomes without having real economic expansion as a base can only cause inflation, destruction of monetary unit values, unemployment and disaster for the very people it is designed to assist. In the end, it is always the poor who suffer most from inflation.

14. Economic growth can come about only through the investment of capital or savings, whether by Canadians or by foreigners as well as the efforts, the knowledge and the skill shown in using the capital and savings available. Thus, to help our less fortunate, to offer employment opportunities for our fast-growing work force, and to raise living standards for all Canadians, we must have economic and fiscal policies which favour savings and investment by Canadians and which do not impose disincentives on investment in Canada by foreigners.

15. These policies do not exist for today only—they will be equally valid for many years to come. Until Canadians have a sufficiency and no longer seek increases in living standards as a first requisite of existence, we should have an economy that is investment-oriented. This means that the increasing flow of wealth from new investment should continue to be directed towards still more growth. A tax structure should not be designed to borrow future income to finance current consumption needs. The White Paper tax structure is designed to increase heavily the burden of taxation of future income.

(b) Canada's Competitive Position

16. To achieve economic growth in the modern world, a nation must be competitive. There has been a significant worldwide movement towards freer trade in which Canada has been a leader, the result being the opening up of the Canadian economy to greater competition, particularly from low-wage countries. While much of the overt change has been in the area of tariffs and dumping, there are many other factors affecting costs or profitability of those industries which generate the nation's wealth, provide its workers with employment, and its people with advancing living standards. Taxation of incomes and incentives for investment are

de revenus les moins privilégiées au Canada avec celles des moins fortunées des pays moins développés pour se rendre compte de l'énorme amélioration des niveaux de vie résultant du développement économique. Seule l'expansion réelle permet d'atteindre ce but. Les tentatives du gouvernement pour distribuer des revenus plus élevés ne peut qu'engendrer l'inflation, la dépréciation monétaire, le chômage et de la souffrance pour ceux-là même qu'il se propose d'aider, si une telle mesure ne repose pas sur une expansion économique réelle. En fin de compte, ce sont toujours les moins fortunés qui ont le plus à souffrir de l'inflation.

Seuls les investissements ou les placements de capitaux étrangers ou non, et les efforts, le savoir et les aptitudes dans l'utilisation de l'épargne et des capitaux disponibles sont capables de produire une expansion économique. Par conséquent, si nous voulons aider les déshérités, offrir des débouchés à une population active au taux d'accroissement rapide et élever le niveau de vie général, il nous faut avoir une politique fiscale et économique qui favorise l'épargne et l'investissement et ne décourage pas les investisseurs étrangers.

L'objectif dont nous parlons ici ne vaut pas uniquement pour l'heure présente; il sera valable encore de nombreuses années; nous devrions avoir une économie axée sur l'investissement tant que tous les Canadiens, n'auront pas acquis l'aisance et tant qu'ils feront de la hausse du niveau de vie la condition essentielle de leur existence. En d'autres termes, l'afflux croissant de richesses provenant de nouveaux investissements devrait continuer à accentuer le mouvement d'expansion. Le système fiscal ne devrait pas servir à prélever sur des revenus futurs pour financer des besoins de consommation actuels. Or, le but des propositions de réforme fiscale du Livre blanc est justement d'augmenter considérablement la charge fiscale sur les revenus futurs.

b) Position concurrentielle du Canada

Dans le monde contemporain, une nation qui veut avoir une économie développée doit être compétitive. Sous l'impulsion du Canada, notamment, un important mouvement s'est dessiné à l'échelle mondiale en faveur du libre-échange

L'économie canadienne a dû, en conséquence, faire face à une plus grande concurrence, notamment de la part des pays pratiquant une politique de bas salaires. Bien que les changements les plus évidents aient porté sur les tarifs douaniers et le dumping, de nombreux autres facteurs exercent une influence sur les «coûts et la rentabilité» des industries qui font la richesse du pays, pro-

two very important aspects where Canada must be competitive if it is to be an attractive area for investment in growth whether by Canadians or foreigners. Thus, to achieve our objective of growth we must ensure that we do not adopt taxation or other policies which are not competitive with those of the nations with which we must stand comparison for investment choice purposes.

17. The White Paper proposals would seriously affect Canada's competitiveness in several important areas. First, they increase the tax burden on the middle income brackets which contain so many knowledgeable and productive people. Their tax burden would be further increased as compared with the corresponding U.S. burdens, and it is in the U.S. that these people can find opportunities to use their talents to the fullest as well as living in the type of community in which they would be comfortable. Thus, the competitive urge for such people to move South—or against U.S. citizens moving North—would be very great. Yet it is on the knowledge and skills of these same people that we must rely if we are to achieve any real growth.

18. The second major competitive area in which the White Paper proposals threaten Canada's prosperity is the treatment of investment in its various forms. In the name of equity, it eliminates incentives that have previously been extended to certain industries. (It is always essential to keep incentives to the minimum necessary to achieve the objective, but to drop below this minimum is to ensure that objectives cannot be met.) The capital gains tax provisions are more onerous than the comparable U.S. provisions, thereby not only eliminating what had been a significant Canadian incentive for investment but at the same time giving us a non-competitive tax cost.

19. A capital-importing country cannot afford to make itself non-competitive in the world search for capital. For many years, Canada has imported a high proportion of U.S. surplus capital because U.S. investors were comfortable with their Canadian neighbour, because they relied on our political and economic stability, and because management of Canadian operations did not pose major new legal and other problems. But the U.S. no longer has surplus capital so that today its capital going abroad seeks diligently to find the best return. What is more, the U.S. has

curent de l'emploi aux travailleurs et permettent à la population de jouir de niveaux de vie en progression.

Il est deux importants domaines où le Canada doit être compétitif s'il veut présenter un attrait pour les investisseurs canadiens ou étrangers: l'imposition des revenus et l'incitation à investir. Par conséquent, pour atteindre notre objectif d'expansion, nous devons nous assurer que nos politiques, fiscales ou autres, sont compétitives par rapport à celles des pays parmi lesquels les investisseurs ont à fixer leur choix.

Les propositions du Livre blanc auraient de graves répercussions sur la compétivité du Canada dans plusieurs et importants secteurs. Premièrement, la catégorie des revenus moyens, qui compte tant d'éléments expérimentés et productifs, verrait son fardeau fiscal s'accroître. Leur charge fiscale serait nettement plus élevée que la charge équivalente aux États-Unis où ces personnes peuvent utiliser leurs aptitudes au maximum de leurs possibilités et avoir des conditions de vie confortables. La concurrence inciterait ces individus à émigrer vers le sud ou à lutter contre la migration des citoyens américains en direction du Nord. Et pourtant, c'est sur le savoir et les aptitudes de ces mêmes individus que nous devons compter pour parvenir à une expansion réelle de notre économie.

Le second domaine important où les propositions du Livre blanc menacent la prospérité du Canada est celui qui concerne le traitement de l'investissement sous ses diverses formes. Par un souci de justice, les stimulants qui avaient été accordés auparavant à certaines industries sont supprimés. (Il est essentiel de maintenir constamment les stimulants au strict minimum nécessaire pour atteindre l'objectif, mais descendre au-dessous de ce minimum, c'est être sûr que les objectifs ne pourront être atteints.) Les dispositions fiscales sur les gains de capital entraînent une charge plus lourde que les dispositions équivalentes aux États-Unis. Non seulement elles éliminent ce qui avait été une importante incitation à investir au Canada, mais elles établissent un impôt compétitif.

Un pays importateur de capitaux ne peut se permettre de devenir non-compétitif dans la recherche de capitaux sur le plan mondial. Pendant de nombreuses années, le Canada a importé un pourcentage élevé du capital excédentaire des États-Unis parce que les investisseurs américains se sentaient à l'aise avec leurs voisins canadiens, parce qu'ils avaient confiance dans notre politique et notre stabilité économique et parce que la gestion des affaires canadiennes ne soulevait pas de nouveaux problèmes majeurs, juridiques ou autres. Cependant, les États-Unis n'ont plus

recently increased sharply its worldwide economic penetration, and it is no longer hesitant to export capital to other countries where wage rates, taxes and other costs are much lower than those of Canada. U.S. technology can be employed anywhere. This is no time for Canada to take steps to dry up the flow of foreign capital so urgently needed for growth.

20. If we are to introduce a capital gains tax, it is of the utmost importance, from the competitive viewpoint, that it be strictly limited to realized gains, and that it also recognize that there be no deemed realization on death. At the same time, a tax on long-term capital gains should recognize the effects of inflation on sated values, so as to avoid what is in truth a tax on capital itself.

(c) Inflation

21. A great threat to any nation's prosperity is inflationary advances in the cost and prices of its goods and services, making these less compeitive both in domestic and foreign markets, Inflation has reached almost crisis proportions in the developed world. Canada, as a small power in relation to the U.S., will inevitably feel inflation's effects more quickly and more devastatingly. A continuing high rate of inflation will destroy your competitiveness, curtail our living standards, put many Canadians out of work and impoverish a vast number of Canadians (particularly widows and older citizens) whose incomes are fixed for one reason or another.

22. Inflation is virtually assured when government makes excessive demands on national income. Government costs increase the tax burden, making our products less competitive and plant expansion less attractive. Government redistribution of wealth transfers incomes from those who save to those who cannot save, thus both reducing the amount available for investment or productivity gains and increasing consumption. Interest costs automatically rise. Investment dries up, costs rise and prices also rise, so that all Canadians, more particularly those in the lower-income levels, suffer.

de capitaux excédentaires, de sorte qu'aujourd'hui, ils cherchent à obtenir le meilleur rendement possible pour les capitaux qu'ils exportent. Qui plus est, les États-Unis ont, dans le monde entier, nettement accentué depuis peu leur pénétration économique et ils n'hésitent plus à exporter leurs capitaux dans d'autres pays où les taux de salaire, les impôts et les autres frais sont bien inférieurs à ceux du Canada. Les techniques des États-Unis trouvent partout leur application. Ce n'est pas le moment que le Canada prenne des mesures pour tarir le flux de capitaux étrangers dont il a un besoin si impérieux pour son expansion.

Si nous devons introduire un impôt sur les gains de capital, il est de la plus haute importance, du point de vue de la concurrence, que cet impôt soit strictement limité aux gains réalisés et que l'on reconnaisse le principe selon lequel il n'y a pas de réalisation supposée en cas de décès. En même temps, un impôt sur des gains de capitaux à long terme devrait tenir compte des effets de l'inflation sur les valeurs déclarées afin d'éviter ce qui est en fait un impôt sur le capital lui-même.

c) Inflation

La hausse de l'inflation se répercutant sur le coût et les prix des marchandises et des services constitue la plus grande menace pour la prospérité d'une nation et place ces marchandises et services dans une position concurrentielle moins favorable à la fois sur le marché intérieur et sur les marchés étrangers. Dans les pays industrialisés, l'inflation a atteint les proportions d'une crise. Le Canada, petite puissance par rapport aux États-Unis, ressentira inévitablement les effets de l'inflation qui feront plus de ravages et seront perceptibles plus rapidement. Le maintien d'un haut degré d'inflation anéantira notre compétitivité, abaissera notre niveau de vie, réduira au chômage de nombreux Canadiens, en appauvrira un grand nombre (en particulier les veuves et les gens âgés), ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne perçoivent qu'un revenu fixe.

On est pratiquement sûr d'avoir de l'inflation lorsque le gouvernement fait appel de façon excessive au revenu national. Les dépenses du gouvernement augmentent la charge fiscale; nos produits deviennent moins compétitifs et l'essor industriel offre moins d'attrait. La redistribution des richesses par le gouvernement équivaut à un transfert des revenus de ceux qui épargnent à ceux qui ne le peuvent pas. Les sommes que l'on peut consacrer aux investissements et les gains de productivité diminuent; la consommation augmente. Les intérêts deviennent automatiquement plus élevés. Les investissements taris-

23. Because inflation is the very opposite of what Canada needs today, the White Paper proposals to increase and shift the tax burden are directly opposed to Canada's best interests.

(d) Incentives for Growth

24. The fact that real living standards for Canadians have increased phenomenally over the past fifty years, that personal incomes have risen several times as fast as the cost of manufactured and resource products, is due primarily to the effects of the technological revolution which in turn is the direct result of the effective incentives of the private capital system. A high proportion of the new technical knowledge has been developed by the research laboratories of business or financed by business, and virtually the entire reduction of this knowledge to commercial products has been carried out by free enterprise business. As a result of technological change and automation, vastly increased volumes of the products needed for everyday life can be produced at progressively lower real costs, although recent inflationary increases in wage rates, taxes and other costs have forced prices up in some industries.

25. It is private enterprise business which accounts for Canada's sharply rising total wealth generation over the years, and thus for higher incomes and employment for Canadians. Furthermore, it is important to recognize that the nation's massive new financial commitments to education, to health and to welfare, as well as the rapid increase in expenditures on recreation and leisure, are in fact paid for through the generation of new real wealth by the business sector and the distribution of that wealth in the form of wages, purchases of materials, donations to educational and health institutions and taxes.

26. It is because Canadians must rely heavily on business, including agriculture, for their material welfare that Canadian business has a duty to explain the impact of proposed tax reforms on its ability to succeed in its tasks. If Canada is to have reasonable living standards and employment opportunities, she must be

sent; les coûts augmentent et les prix montent, si bien que tous les Canadiens, en particulier ceux qui appartiennent aux catégories les plus défavorisées dans l'échelle des revenus, souffrent de cet état de choses.

L'inflation étant tout à fait à l'opposé de ce que le Canada recherche aujourd'hui, les propositions du Livre blanc visant à augmenter la charge fiscale et à en faire supporter le poids à d'autres catégories de contribuables sont absolument contraires aux intérêts au Canada.

d) Stimulants de l'expansion

Le fait que le niveau de vie réel des Canadiens ait augmenté de façon spectaculaire au cours des cinquante dernières années, que les revenus personnels se soient accrus beaucoup plus rapidement que le coût des produits manufacturés et des matières premières, est essentiellement la conséquence de la révolution technique qui, elle-même, est un effet direct du pouvoir d'attraction exercé par le capital privé. Une partie importante des nouvelles connaissances techniques a été mise au point dans des laboratoires de recherche de sociétés commerciales ou financée par elles; en fait, c'est le secteur privé qui s'est, pour ainsi dire, chargé de l'application pratique dans le domaine commercial de toutes ces connaissances. Par suite du progrès de la technique et de l'automatisation, on peut produire des quantités beaucoup plus considérables de produits de consommation courante à des coûts réels progressivement en baisse, bien que de récentes augmentations des salaires, des impôts et autres éléments du prix de revient dues à l'inflation aient fait monter les prix dans certaines industries.

C'est à l'entreprise privée que l'on attribue la production totale des richesses au Canada, qui a rapidement augmenté au cours des années, et par conséquent des salaires plus élevés et des emplois plus nombreux. Il importe en outre de reconnaître que la production par les entreprises de nouvelles richesses réelles et la répartition de ces dernières sous forme de salaires, d'acquisitions de matériel, de dons aux établissements d'enseignement et aux institutions sanitaires, et d'impôts ont permis en fait de financer les investissements massifs que le pays a effectués dans l'enseignement, la santé publique et le bien-être, ainsi que les dépenses dans le domaine des loisirs, dépenses qui s'accroissent rapidement.

Comme le bien-être matériel repose largement sur la prospérité économique, en particulier la prospérité du secteur agricole, la collectivité d'affaires se doit d'expliquer comment les répercussions des réformes fiscales envisagées peuvent la gêner dans son action. Pour que nous ayons au Canada un niveau de

an attractive base for productive business whether it be domestic or international, large or small.

27. Small business has always been important in Canada as the backbone of much of Canada's employment and social structure. Fast-growing companies frequently start as small businesses. Thus, a national objective of economic growth demands that successful small businesses be encouraged rather than discouraged. The great difficulty for small business is to obtain the capital needed for growth while the owner retains his ownership (and this latter is essential to ensure maximum growth). Therefore a policy of taxation incentives to favour capital accumulation by small businesses, is in the national interest.

28. It is recognized that such an incentive, combined with the full integration of corporate and personal incomes for shareholders of closely-held corporations poses a problem of equity between incorporated and unincorporated businesses, but a requirement to incorporate in order to obtain a tax incentive does not seem unfair, and might be necessary to ensure that any incentive applies only to a definable business for a limited period.

29. Recognition by the Governement of a principle long supported by the Chamber—that of elimination of double taxation of corporate incomes—is a significant policy proposal oriented towards investment in Canada's growth. But by drawing an arbitrary line between closely-held and widely-held companies the Government is introducing a new inequity and also constructing a massively complex tax system including important disincentives against some types of investment. The Government's argument for full integration in closely-held companies, which is essentially that developed by the Carter Commission for all companies, recognizes the truth that income can be earned only by people, whether it be earned through their work or through the investment for their property in a company, and that each person's income should be taxed once, regardless of its source. We cannot accept the reasoning that income earned through corporate investment changes its nature, depending upon the number of share-holders in the company. The problems of moving over to a policy of total integration of corporate and personal incomes would call for a transitional adjutment period but would certainly improve the equity of the tax system. The full integration principle is

vie et des possibilités d'emploi acceptables, il faut que notre pays constitue un centre d'attraction pour l'industrie manufacturière, qu'il s'agisse de firmes canadiennes ou de sociétés internationales, de petites ou de grandes entreprises.

Au Canada, la structure sociale et la structure de l'emploi reposent sur la petite entreprise qui, de ce fait, a toujours joué un rôle important. Bien des sociétés qui se développent rapidement ont commencé par être de petites affaires. Il faut par conséquent encourager plutôt que décourager les petites entreprises si nous voulons poursuivre, à l'échelle nationale, notre objectif de croissance économique. La difficulté pour la petite entreprise est d'obtenir le capital dont elle a besoin pour sa croissance sans changer de statut (condition essentielle à une croissance maximum). Aussi est-il dans l'intérêt du pays d'adopter une politique de stimulants fiscaux qui encouragent les petites entreprises à constituer des réserves de capitaux.

Il est reconnu qu'une telle politique associée à l'intégration complète des revenus personnels et corporatifs des actionnaires de corporations fermées pose un problème d'équité entre les entreprises constituées en société et celles qui ne le sont pas. Cependant, la nécessité de se constituer en société pour obtenir des encouragements d'ordre fiscal ne semble pas être injuste, et cette condition pourrait être exigée afin de s'assurer que les stimulants ne s'appliqueront qu'à une entreprise bien définie et pour une période de temps limitée. La reconnaissance par le gouvernement d'un principe auquel la Chambre a depuis longtemps donné son appui, à savoir le principe d'élimination de la double imposition des revenus corporatifs, constitue une proposition importante visant à favoriser les investissements en vue de l'expansion au Canada. Mais en traçant une ligne de démarcation arbitraire entre les compagnies ouvertes et les compagnies fermées, le gouvernement commet une nouvelle injustice et en même temps édifie un système fiscal infiniment complexe et comportant un effet démoralisant pour certains types d'investissements. La thèse du gouvernement en faveur d'une complète intégration dans les compagnies fermées, thèse qui est fondamentalement celle qui avait été exposée par la Commission Carter pour toutes les compagnies, reconnaît cette vérité, à savoir que les revenus ne peuvent être gagnés que par des personnes physiques, qu'ils soient le fruit de leur travail ou qu'ils résultent du placement de leur avoir dans une société; et que par conséquent, le revenu personnel ne devrait être imposable qu'une seule fois, indépendamment de sa source. Nous ne pouvons accepter le raisonnement d'après lequel le revenu d'un

being urged on all nations by the International Chamber of Commerce, but a move by Canada to be among the first would provide an important incentive for investment by Canadians.

30. The Canadian Chamber has long resisted a capital gains tax for several reasons. Canada desperately needs investment in growth and should therefore provide incentives for investment. A capital gains tax is incredibly difficult to administer unless every Canadian keeps complete records of everything he buys and sells. History shows us that recorded capital gains are frequently in fact the result of inflationary price increases, so that to tax them would be to tax capital itself. On balance, the relatively small income to be attained by Government by this route is much more than offset by the cost to all Canadians of complying with the tax and by the effect on incomes and employment of eliminating incentives for investment.

31. Nevertheless, the Canadian tax structure has placed a premium on speculative short-term profits which result from transactions entered into solely for the purpose of achieving such profits classified in the past as capital gains. These profits are in fact income, and should properly be taxed as such, but any changes either as to the nature or the time limit within which both sides of the transaction take place, must be defined very carefully.

32. Under no circumstances should tax be calculated on a stated gain which is in fact due to inflation, since to tax capital as such would be to introduce the worst type of disincentive for investment, and would also be inequitable in any income tax system. A capital gains tax on a main residence, on works of art and similar items normally purchased out of tax-paid income is so difficult to administer or comply with, while also being inevitably a tax on an inflationary gain in stated value, that it should not be adopted.

33. In submitting these views on the fundamental implications of the White Paper

placement opéré dans une société changerait de nature selon le nombre des actionnaires de ladite société. Il est évident que l'adoption d'une politique d'intégration complète des revenus corporatifs et personnels poserait certains problèmes. Il faudrait pour les résoudre une période transitoire d'adaptation, mais le système fiscal gagnerait certainement en équité. La Chambre de Commerce Internationale demande à tous les pays d'adopter le principe de l'intégration complète, mais si le Canada était dans les premiers à montrer l'exemple, cela encouragerait beaucoup les Canadiens à investir.

La Chambre de Commerce du Canada s'est pendant longtemps opposée à un impôt sur les gains de capital et ceci pour plusieurs raisons. Le Canada a le plus grand besoin de faire des investissements en vue de l'expansion. Il conviendrait donc qu'il encourageât les investissements. Un impôt sur les gains de capital est d'une application incroyablement difficile. Il faudrait que chacun tienne le registre de tout ce qu'il achète et de tout ce qu'il vend. Les faits prouvent que les gains de capital enregistrés ne sont bien souvent, en réalité, que le résultat d'augmentations de prix causées par l'inflation, si bien que les imposer reviendrait à imposer le capital lui-même. Somme toute, les sommes relativement faibles que le gouvernement trouvera par ce moyen sont loin de compenser le coût de l'impôt pour tous ceux qui auront à le payer et les effets, sur les revenus et l'emploi, de la suppression des stimulants à l'investissement.

Toutefois, le système fiscal canadien a placé l'accent sur le profits spéculatifs à court terme résultant de transactions effectuées dans le seul but de réaliser des profits que l'on appelait autrefois des gains de capital. Les profits sont en fait des revenus et devraient être dûment imposés en tant que tels; mais il est nécessaire de soigneusement préciser tout changement intervenant dans la nature de ces profits et modifiant la durée pendant laquelle s'opère la transaction de part et d'autre.

L'impôt ne devrait en aucun cas être calculé sur un profit déclaré qui n'est en réalité que le résultat de l'inflation. Il est bien certain qu'un impôt sur le capital en tant que tel aurait sur les investissements le pire effet démoralisant et serait peu équitable, quel que soit le système d'imposition du revenu. En outre, un impôt sur les gains de capital applicable à une résidence principale, à des œuvres d'art et articles semblables normalement achetés avec des revenus imposables est si difficile à mettre en application (et c'est forcément un impôt sur un profit résultant de l'inflation) qu'on ne devrait pas l'adopter.

En présentant ses prises de position sur les implications fondamentales des propositions

proposals, the Executive Council reaffirms the Canadian Chamber's support for tax policies designed to assure all Canadians of the highest possible living standards and employment. These objectives are possible through the investment of capital in Canadian growth industries and therefore through fiscal policies oriented towards increasing investment rather than towards consumption or government. No matter what levels of social redistribution of wealth may be desired by Canadians, their desires will be frustrated if they do not first ensure that their business system is allowed to compete in the world, both in sales of products and services and particularly as an earner of competitive return on investment.

34. If a high level of investment and productivity is achieved, Canadians will not have to be preoccupied with universal social welfare programs because they will be earning high average incomes.

(e) Federal-Provincial Considerations

35. The Chamber's view on federal-provincial considerations can be put quite briefly. We regard as of overriding importance the necessity that whatever final form it takes, tax reform must carry with it the support of the provinces. We appreciate the government is aware of this necessity and we wish to make it clear that the Council of the Chamber concurs in this position.

RECOMMENDATIONS

Closely-Held and Widely-Held Corporations

36. There should be no difference between the treatment afforded a widely-held company and its shareholders on the one hand, and a closely-held company and its shareholders on the other hand. Different treatment would be discriminatory and we believe unworkable in practice.

Capital Gains and Integration

37. Full integration should be permitted for dividends from all Canadian companies received by Canadian residents.

38. The Chamber has long resisted a capital gains tax. Nevertheless, if the government decides that a capital gains tax is to be imposed, then, taking into account the aforementioned views of the Executive Council with respect to National Objectives and the reasons which follow, the Executive Council in addition recommends that:

du Livre blanc, le Conseil exécutif confirme que la Chambre de Commerce du Canada accordera son soutien en faveur des mesures fiscales destinées à assurer à tous le niveau de vie le plus élevé et les meilleures conditions d'emploi. Ce n'est que par le placement des capitaux dans les entreprises appelées à un important développement que ces objectifs pourront être atteints. La politique fiscale doit donc être orientée de manière à augmenter les investissements plutôt que favoriser la consommation et le secteur public. Quels que soient les désirs du public en matière de redistribution des richesses, ces désirs seront vains si on ne s'assure pas au préalable que notre système économique nous permet de soutenir la concurrence mondiale en ce qui concerne les ventes de produits et la fourniture de services et, en particulier, d'obtenir un rendement compétitif des investissements. Avec un niveau élevé des investissements et de la productivité, les Canadiens n'auront pas besoin de se préoccuper des programmes universels de bien-être social, car ils gagneront dans l'ensemble des salaires élevés.

e) Position fédérale-provinciale

L'attitude de la Chambre à l'égard de la position fédéral-provinces peut être énoncée en quelques mots. Nous considérons qu'il est de la plus haute importance que la réforme fiscale, quelle que soit sa forme définitive, emporte obligatoirement l'adhésion des provinces. Nous savons que le gouvernement a pris conscience de cette nécessité et nous désirons déclarer sans ambiguïté que la Chambre partage ce point de vue.

RECOMMANDATIONS

Corporations ouvertes et corporations fermées:

Une compagnie ouverte et ses actionnaires d'une part, et d'autre part une compagnie fermée et ses actionnaires ne devraient pas être considérées différemment. Procéder autrement serait faire preuve de discrimination et nous pensons que ce ne serait pas réalisable dans la pratique.

Gains de capital et intégration:

L'intégration complète devrait être permise pour les dividendes distribués par toute société canadienne à des résidents canadiens.

La Chambre s'est opposée pendant longtemps à une imposition des gains de capital. Cependant, si le gouvernement décrète l'institution d'un tel impôt, le Conseil exécutif, compte tenu des points de vue exprimés précédemment et des raisons qui suivent, recommande:

39. All gains realized on the disposition of assets held, with the exception of gains arising from the sale of a principal residence and from personal property held for personal use and enjoyment, for less than 3 years should be taxed at full income rates and losses should be allowed in full. Where gains or losses are realized on assets held for more than 3 years, 50 per cent of the gains should be taxed and 50 per cent of the losses should be deductible. We are mindful that the line between capital gains and ordinary speculative gains is difficult, but must be drawn so that what is essentially ordinary income is taxed as such. At some point, however, a true capital gain is involved. There should be no mistaking it if a period of up to 3 years is required to qualify for one-half gain treatment. This would confirm the generally held view that, however difficult it is to define, there is a difference between income and true capital gain. In addition, if true capital gains are to be taxed, it is of great importance to take into account the problem of inflation. While not a perfect offset, the 3-year proposal would serve the purpose of recognizing the inflation problem and, at least if inflation can be kept under reasonable control, might eliminate the necessity of complicated indexing which we feel would otherwise be required. The treatment set out above for capital gains is predicated on the acceptance of our proposal for full integration for all Canadian shareholders; if this proposal is not accepted, we are convinced that a Canadian capital gains tax should be at no higher rate than that in competitive countries.

40. There should be no tax on unrealized gains. The Executive Council is strongly opposed to the 5-year deemed realization tax on the shares of widely-held companies. As has been pointed out by many others, in addition to valuation problems, such a tax would provide a strong inducement for Canadians to invest outside of Canada and a strong inducement for closely-held companies, whether owned in Canada or abroad, not to go public. In addition, it is most unfair to the foreign owners of Canadian companies who, partly in response to incentives in our existing tax system, have therefore sold shares to the Canadian public.

Que tous les gains réalisés sur la liquidation de l'actif pour les biens détenus depuis moins de 3 ans, à l'exception des gains résultant de la vente d'une habitation principale et de biens meubles à usage personnel, soient imposés. Les taux applicables aux revenus devraient leur être intégralement appliqués et les pertes devraient être déductibles dans leur totalité. Par contre, lorsqu'il s'agit de gains ou de pertes réalisés sur des avoirs détenus depuis plus de 3 ans, 50 p. 100 de ces gains devraient être imposables et 50 p. 100 de ces pertes déductibles.

Nous n'ignorons pas qu'il est difficile de distinguer les gains de capital et les gains spéculatifs courants. Il faut cependant le faire pour pouvoir imposer en tant que tels les revenus qui sont par définition des revenus ordinaires. Il ne devrait pas y avoir de confusion possible si une période de 3 ans est exigée pour pouvoir bénéficier d'une exonération sur 50 p. 100 des gains. Ceci confirmerait l'opinion généralement admise, à savoir qu'il existe une différence entre revenu et gain de capital réel, même si la distinction est difficile à établir. Par ailleurs, si les gains de capital réels doient être imposés, il importe de prendre en considération le problème de l'inflation.

Bien qu'elle ne permette pas de compenser entièrement les pertes subies, la période de trois ans proposé servirait à faire reconnaître l'existence du problème de l'inflation. En admettant que cette dernière puisse être contenue dans des limites raisonnables, on n'aurait plus besoin d'un système d'index compliqué qui, pensons-nous, serait nécessaire en l'absence de cette clause de trois ans.

Le mode d'imposition énoncé ci-dessus pour les gains de capital suppose que notre proposition d'intégration complète pour tous les actionnaires canadiens sera acceptée. Au cas où elle ne le serait pas, nous estimons que l'impôt canadien sur les gains de capital ne devrait pas être plus élevé que dans les pays concurrents.

Que les gains ne soient pas imposés en l'absence de transactions. Le Conseil s'oppose fermement à la règle de réévaluation (tous les cinq ans) pour l'impôt sur les réalisations supposées des corporations ouvertes. Comme bien d'autres que nous-mêmes l'ont déjà fait remarquer, un tel impôt inciterait les Canadiens à investir à l'étranger et les corporations fermées, canadiennes ou étrangères, à ne pas faire coter leurs actions en bourse. De plus, ce serait très déloyal vis-à-vis des actionnaires étrangers de sociétés canadiennes qui, encouragés en partie par le système fiscal actuel, ont jusqu'à présent vendu des actions au public canadien.

41. We believe that the combination of full integration and our recommended uniform treatment of all true capital gains will provide a strong incentive for investment in Canada by Canadians.

42. We are concerned about the implications of the proposed rule that a deemed realization would occur when a taxpayer gives up Canadian residence. We appreciate the necessity of preventing tax avoidance in this area but the full application of the rule would be unduly harsh in terms, for example, of business executives or technical employees who at the request of their employer move from one jurisdiction to another, or in terms of older persons who for health reasons have to retire to a warmer climate and who for the rest of their lives will need all the income they can generate from their savings to maintain a reasonable standard of living. We strongly recommend that this proposed rule be reconsidered.

Estate and Gift Tax

43. Under the White Paper proposals inter vivos gifts will be treated for capital gains tax purposes as a sale at fair market value both from the point of view of the donor and donee but when gifts are made on death the heirs and beneficiaries of a deceased taxpayer will take over the assets of the deceased at the same cost basis as the deceased. Such cost basis would be increased by the death taxes (which should include Provincial succession duties) paid on the portion of the value of the assets in question that would, if then disposed of, be subject to the capital gains tax. To the extent, however that any such assets are disposed of to pay estate duties or otherwise there will be both estate duties and capital gains tax payable on the difference between the aforementioned adjusted cost basis and the fair market value of the assets.

44. Under the estate and gift tax laws which were enacted as a result of budget resolutions introduced on October 26, 1968, property can be transferred between spouses either inter vivos or on death without any gift or estate tax. In addition, the new estate and gift tax laws provide for the integration of gife and estate tax. In view of the foregoing we recommend that:

Nous estimons que l'intégration complète alliée à l'égalité de traitement que nous préconisons pour les gains de capital réels inciterait vivement les Canadiens à investir au Canada. Nous nous inquiétons de la règle qui est proposée en vertu de laquelle il y aurait réalisation supposée lorsqu'un contribuable quitte sa résidence canadienne.

Nous comprenons la nécessité d'éviter que les contribuables ne se dérobent à leurs obligations fiscales, mais d'un autre côté, appliquer intégralement cette règle serait faire preuve d'une excessive dureté à l'égard, par exemple, de cadres ou de techniciens devant à la demande de leur employeur changer le lieu de leur résidence ou bien de personnes âgées, qui, obligées pour des raisons de santé de se retirer dans un pays au climat plus chaud, auront besoin jusqu'à la fin de leurs jours des revenus que peuvent leur procurer leurs économies pour avoir un niveau de vie décent. Nous recommandons vivement que cette règle soit reconsidérée.

Impôts sur les dons et les biens transmis par décès

Conformément aux propositions du Livre blanc, les dons entre vifs seront assimilés pour les besoins de l'impôt sur les gains de capital à une vente réalisée au juste prix aussi bien du point de vue du donateur que du donataire. Toutefois, lorsque les dons sont consentis au moment du décès, les héritiers et ayants droit du contribuable défunt seront réputés avoir reçu l'actif de succession du «de cujus» comme s'ils l'avaient acheté au prix payé par celui-ci. Ce prix serait majoré des impôts sur les biens transmis par décès (qui devraient inclure les droits de succession provinciaux) payés sur la partie de l'actif en question qui aurait été passible de l'impôt sur les gains de capital en cas de réalisation. Toutefois, dans la mesure où l'un quelconque des éléments d'actif sera réalisé en vue notamment du règlement des droits de succession, lesdits droits de succession et l'impôt sur les gains de capital seront dus tous les deux et calculés sur la différence entre le prix mentionné ci-dessus réajusté et la valeur marchande de l'actif.

En vertu des lois sur les dons et les biens transmis par décès, lois qui ont été votées à la suite des résolutions budgétaires introduites le 26 octobre 1968, les époux peuvent transférer leurs biens de l'un à l'autre, soit de leur vivant, soit lors de leur décès sans avoir à payer d'impôt sur les dons ou les biens transmis par décès. En outre, la nouvelle législation sur l'impôt sur les dons et les biens

(a) inter vivos gifts between spouses be treated the same as the proposals in the White Paper for testamentary gifts, that is the donee take over the gifted property at the cost basis to the donor.

(b) provision be made so that estate and capital gains tax will not overlap. One way of doing this would be for the estate tax to apply to the cost of the assets to the deceased and for the capital gains tax to apply to the difference between the fair market value and the aforementioned adjusted cost when disposed of.

Small Businesses

45. The Council is of the view that it is important to encourage savings and growth and for that purpose there should be a special incentive granted to small businesses that require capital for expansion purposes.

46. The removal of the split rate of tax will mean withdrawal from a small incorporated business of relief from tax of up to $10,000 per annum. This benefit derived under the present system is not as generous as many believe it to be, particularly when funds are removed from the company, but as long as the funds remain in the company there is a valuable deferral which over a number of years becomes a sizeable amount. The proposal for full integration for closely held companies to some extent lessens the impact of the removal of the split rate. In addition for closely held companies with substantial non-taxable earnings the partnership election which to some extent can convert a tax deferral into a tax saving may be of considerable value. However, particularly when considered in conjunction with the capital gains tax, full integration and the partnership election are not sufficient offsets.

47. We are of the view that the tax system should continue to retain as an incentive for growth a benefit for small businesses.

transmis par décès prévoit l'unification de l'impôt sur les dons et de l'impôt sur les biens transmis par décès. En raison de ce qui précède, nous recommandons:

a) Que les dons entre époux consentis de leur vivant soient considérés de la même façon que les dons par testament dont il est question dans les propositions du Livre blanc, c'est-à-dire que le donataire est censé recevoir le montant de son legs au prix payé par le donateur.

b) Qu'une clause soit prévue pour éviter tout chevauchement en ce qui concerne l'impôt sur les biens transmis par décès et l'impôt sur les gains de capital. Une façon de résoudre la difficulté serait de faire porter l'impôt sur les biens transmis par décès sur le prix des éléments d'actif payé par le défunt et l'impôt sur les gains de capital sur la différence entre la juste valeur marchande et le prix réajusté mentionné ci-dessus en cas de liquidation de l'actif.

Petites entreprises

Le Conseil est d'avis qu'il importe d'encourager l'épargne et l'expansion. A cette fin, il conviendrait d'accorder des primes spéciales d'encouragement aux petites entreprises qui ont besoin de capitaux pour prendre de l'extension.

Le retrait du barème fiscal différencié se traduira pour les petites entreprises par la suppression d'une exonération fiscale pouvant s'élever jusqu'à 10,000 dollars par an. Cet avantage découlant du système actuel n'est pas aussi considérable qu'on veut souvent le croire, en particulier lorsque l'entreprise ne conserve pas ses fonds. Par contre, lorsqu'elle s'est constitué des réserves, l'ajournement des sommes à payer peut atteindre une importance considérable après un certain nombre d'années.

Dans une certaine mesure, la proposition d'intégration complète pour les corporations fermées atténue les effets du retrait du barème différencié. De plus, dans le cas des corporations fermées réalisant des bénéfices non imposables, il peut être intéressant d'envisager l'option société en nom collectif, ce qui permet dans une certaine proportion de convertir une remise fiscale en épargne fiscale. Toutefois, et en particulier lorsque l'on met ces avantages en parallèle avec l'impôt sur les gains de capital, on se rend compte que l'intégration complète et l'option de société en nom collectif ne sont pas des compensations suffisantes.

Nous considérons que le système fiscal devrait continuer à avantager la petite entreprise pour inciter celle-ci à se développer.

Nothings, Entertainment, Convention and Employment Expenses and Child Expenses.

48. We lump our comments on the proposals in connection with the above because they involve a single principle...the deduction of the cost of earning income.

49. We applaud the proposals to provide a deduction for employment expenses and child care expenses for income earning parents and capital cost allowance for costs which previously were neither deductible or depreciable. These reforms are long past due and probably contribute as much to fundamental fairness in the tax system as any other of the proposals.

50. The proposals not to allow any deductions for so-called entertainment expenses and the expense of attending conferences associated with one's business or employment are indefensible in principle and constitute a discrimination between business pratices. We agree that the taxpayer should e put to strict proof that such expenditures were reasonable and laid out for the purpose of earning income from his business, profession or employment, and were not personal expenses. If he is able t meet such a test, there is no valid reason he should not be allowed them ad deductions in computing his income.

51. We would also point out that for many small businessmen, "entertaining" clients or customers at lunch or dinner is the only way they can effectively advertise their goods or services. Ordinary type advertising campaigns are beyond their means, and, where a business is of the type that depends on only a few customers, the usual type of advertising may be ineffective.

Pension Plans and Retirement Savings

52. The Eexecutive Council concurs in the statement that it is in the national interest to encourage personal savings plans for retirement on an equitable basis for all Canadians, recognizing particularity the growing importance of such pools of capital for investment in Canada's growth. Our concern is with the implications of a still more stringent limitation on the freedom of such funds to invest in securities of foreign corporations.

Éléments incorporels, frais de représentation, frais de participation à des congrès, frais de déplacement des employés et frais de garde d'enfants.

Nous avons groupé nos commentaires sur les propositions en rapport avec les types de dépenses indiqués ci-dessus, car elles impliquent un principe unique: la déduction des dépenses professionnelles.

Nous accueillons favorablement les propositions prévoyant une déduction pour frais professionnels, frais de garde d'enfant lorsque les parents travaillent, l'amortissement des frais d'immobilisation pour des frais qui n'étaient auparavant ni déductibles ni amortissables.

Ces réformes sont attendues depuis longtemps et contribuent certainement autant que toute autre proposition à l'édification d'un système fiscal fondamentalement équitable.

Les propositions interdisant toute déduction pour ce qu'on appelle les frais de représentation et les frais de participation à des congrès en rapport avec la vie de l'entreprise ou l'activité professionnelle sont dans leur principe injustifiables et constituent une discrimination à l'encontre de certaines formes d'activité commerciale.

Nous reconnaissons qu'il conviendrait d'exiger du contribuable qu'il apporte la preuve formelle que de telles dépenses sont justifiées, répondent à une nécessité professionnelle et ne sont pas des dépenses personnelles. S'il est capable d'apporter cette preuve, il n'y a aucune raison valable empêchant que le contribuable soit autorisé à déduire ces dépenses de son revenu.

Nous ferons également remarquer que pour un grand nombre de petites entreprises, la seule et la plus rentable façon de faire leur publicité est d'inviter leurs clients à déjeuner. Les campagnes publicitaires habituelles dépassent leurs moyens. La publicité du type classique peut être inopérante pour des entreprises ne possédant qu'un petit noyau de clientèle.

Les régimes de pension et les régimes d'épargne-retraite

Le Conseil exécutif approuve la déclaration du gouvernement, à savoir qu'il est souhaitable d'encourager une épargne-retraite individuelle accessible à tous sur une base équitable, et reconnaît qu'il est de plus en plus important pour l'essor du pays de pouvoir disposer de ces capitaux pour les investissements. Ce qui nous préoccupe, ce sont les restrictions encore plus strictes imposées en ce qui concerne la possibilité d'investir ces capitaux dans des actions de sociétés étrangères.

53. Canada's development in recent years, particularly into the technologically intensive industries, has been increasingly through subsidiaries of foreign corporations which, in turn, obtain most of their technology from their parent companies. In some cases, these subsidiaries have issued shares to the public; in many cases they are wholly owned. Because Canada needs such industries if she is to make the fullest use of her resources, they should be encouraged to locate here, but incentives to operate in Canada may be greatest if they are wholly owned.

54. It is thus inevitable that Canadian investors, such as pension fund trustees who must maintain balanced portfolios in which the best protection calls for investment in the most dynamic industries, will find it impossible to buy Canadian securities to meet these objectives without bidding up the price of the very limited supply. There will not be enough Canadian stocks available in dynamic growth companies covering a wide spectrum of industry to meet the needs of our institutional and individual investors. Thus, to insist that 90 per cent of the investments of such funds must be invested in whatever Canadian securities may be available is to risk endangering the security of pension funds and to push up the cost of Canadian securities unnecessarily.

55. It should be recognized that the foreign parent company is investing substantial sums in Canada. Therefore it is submitted that the rules limiting pension funds investments should classify as Canadian securities shares in a foreign parent company which has substantial operations in Canada, and which lists its shares on a Canadian exchange.

Resource Industries

56. The Executive Council welcomes the government's statements in the White Paper which indicate a recognition of the need for special incentives for resource industries. It does not believe it can make a specific contribution to the debate about the form and extent which these incentives should take. The Executive Council supports, however, the resource industries' position that the incentives should be designed to encourage the exploration for and development of Canada's resources. The White Paper proposals include sharp reductions in incentives for minerals' and other resources' exploration and development, and we must constantly keep in mind

Au cours des récentes années, l'expansion du Canada, en particulier dans le domaine industriel en pleine évolution technologique, s'est effectuée de plus en plus par l'entremise des filiales de sociétés étrangères. En revanche, celles-ci étaient redevables à la société-mère de la plupart de leurs perfectionnements techniques. Ces filiales ont parfois émis des actions, mais bien souvent elles possèdent la totalité des parts. Le Canada a besoin de ces industries pour exploiter ses ressources au maximum. Il conviendrait donc d'encourager les sociétés étrangères à s'installer chez nous. Mais elles seront beaucoup plus disposées à le faire si elles possèdent la totalité des parts.

Les investisseurs canadiens, tels que les fiduciaires de caisses de retraite qui doivent maintenir l'équilibre de leur portefeuille dont la meilleure façon d'assurer la garantie est d'investir dans les industries les plus dynamiques, trouveront fatalement qu'il leur est impossible d'acheter dans ce but des valeurs canadiennes sans faire monter les prix d'une offre très limitée. Les actions canadiennes émises par les sociétés dynamiques en voie d'expansion appartenant à une grande variété de secteurs industriels ne seront pas suffisantes pour couvrir les besoins des investisseurs, qu'il s'agisse de particuliers ou d'organismes financiers. Par conséquent, insister pour que 90 p. 100 de ces fonds soient investis dans les valeurs canadiennes que l'on pourra trouver sur le marché, c'est risquer de compromettre la protection des fonds de retraite et de provoquer inutilement une hausse des prix des titres canadiens.

Il convient de reconnaître que la société-mère étrangère investit des sommes importantes au Canada. Nous proposons donc que les règles imposant des restrictions à l'investissement des fonds de retraite stipulent que les actions d'une société étrangère exerçant des activités importantes au Canada seront considérées comme des titres canadiens, si ces actions sont cotées à la bourse canadienne.

Industries du secteur primaire

Le Conseil exécutif donne son adhésion aux déclarations du gouvernement contenues dans le Livre blanc aux termes desquelles la nécessité d'accorder des stimulants spéciaux aux industries du secteur primaire est reconnue. Le Conseil exécutif ne pense pas pouvoir apporter ue contribution spéciale au débat en ce qui concerne la nature et l'importance de ces stimulants. Toutefois, le Conseil exécutif appuie la position des industries extractives, à savoir que les stimulants devraient avoir pour but d'encourager l'exploration et la mise en valeur des ressources minières du Canada. Les propositions du Livre blanc prévoient d'importantes réductions de ces stimu-

that we are in competition for such exploration and development with other countries. We regard the benefit of such activities to all Canadians as far outweighing losses of neutrality, equity, or tax revenue which these incentives represent. Reduction in activity by the mining or petroleum industries would be detrimental to Canada's economy as a whole, and result in disproportionate detriment for specific regions in Canada whose economies depend on vigorous mining and petroleum industry activity.

57. We note with approval the provisions proposed in the White Paper to enable people whose main business is not in the resource industries, to participate more fully in these worthwhile ventures.

Electric, Gas and Steam Utilities

58. Since the introduction of the White Paper, the Minister of Finance has announced some changes with respect to credit for corporate tax on dividends from utility companies, the regular corporate tax from which is paid through to the provinces by the federal government. We appreciate this is a very difficult question to deal with particularly where in some parts of Canada the tax is rebated right back to the Company and back through to the customers where in other provinces the tax dollar is stopped in the provincial treasury. We regard this as essentially a matter as between the federal and provincial governments and inter-governmental transfers. Regardless of what happens to the corporate tax on these companies after it leaves the companies, we feel that the shareholders should be treated in all respects in the same manner as shareholders of other Canadian companies and credit given against personal tax for the amount of tax initially paid.

59. Not to do this results in another distortion of individual investments decisions which tends to negate some of the more desirable features of the tax reform proposals.

Co-operatives and Credit Unions

60. The Canadian Chamber has long protested what it considers to be an unfair tax advantage extended to co-operatives and credit unions which compete directly with corporations subject to full tax on corporate

lants. Nous ne devons jamais oublier que dans ce domaine nous avons à faire face à la concurrence étrangère.

Nous considérons que les activités de ce secteur se traduiront pour tous les Canadiens par des avantages qui compenseront largement l'abandon de l'attitude de non-intervention, le défaut d'équité ou la perte de revenu que représentent ces stimulants. Une réduction d'activité de l'industrie minière ou pétrolière serait préjudiciable à l'économie du Canada dans son ensemble et causerait un trop grand dommage aux régions dont l'économie est liée à la prospérité de l'industrie minière et pétrolière.

Nous notons avec satisfaction les dispositons proposées dans le Livre blanc qui permettront à ceux dont l'activité essentielle n'est pas l'industrie minière, de jouer un rôle plus important dans des activités aussi intéressantes.

Entreprises d'utilités publiques (électricité, vapeur, gaz)

Depuis la présentation du Livre blanc, le ministre des Finances a annoncé certains changements en ce qui concerne le dégrèvement de l'impôt sur les dividendes distribués par les entreprises d'utilités publiques qui, normalement, payent cet impôt aux provinces par l'intermédiaire du gouvernement fédéral.

Nous comprenons qu'il est très délicat d'aborder cette question. Dans certaines régions, l'impôt est remboursé directement à la compagnie, puis au consommateur par l'intermédiaire de cette dernière. Dans d'autres provinces, le montant de l'impôt reste dans la caisse du Trésor de la province.

Nous considérons que c'est essentiellement une question d'accord entre le gouvernement fédéral et les provinces et de transferts de fonds entre les gouvernements.

Indépendamment de ce qu'il advient de l'impôt sur le revenu de ces corporations, nous estimons qu'il devrait y avoir une égalité de traitement à tous points de vue entre ces actionnaires et les actionnaires des autres corporations canadiennes et qu'un dégrèvement d'impôt devrait leur être accordé sur leurs impôts personnels pour le montant de l'impôt payé initialement.

Ne pas procéder ainsi serait fausser les décisions des particuliers relatives à l'investissement, ce qui serait la négation des aspects les plus souhaitables des propositions de réforme fiscale.

Coopératives et syndicats de crédit

Depuis longtemps, la Chambre de Commerce du Canada a protesté contre ce qu'elle considère être un avantage injuste accordé aux coopératives et syndicats de crédit qui font une concurrence directe aux sociétés

earnings. We therefore repeat from the 1969-70 Chamber Statement of Policy that "we urge that in taxation matters a co-operative should be treated like an ordinary corporation".

Averaging

61. The Executive Council welcomes the White Paper proposal to permit some averaging of income for all taxpayers, but the system proposed does seem to be unnecessarily restrictive, and we recommend that the proposals be revised to provide a real measure of relief.

Rate Structure

62. The government has, for estimating the impact of the tax reform proposals, resources, and access to information, unmatched in the private sector. The government therefore carries a heavy burden of care not to underestimate the adverse nor to overestimate the beneficial impact of the proposals in efforts to achieve greater equity.

63. As indicated in the first part of this Brief, under National Objectives, we think it is most important to lighten the proposed tax load of the middle income group as much as possible since in this area there is a great potential for savings and therefore economic growth. In this connection, the Executive Council is strongly of the view that substantial increases in taxes should not be incorporated in a tax reform programme and that the new tax system should be designed to raise approximately the same revenue as the present system both initially and over the implementation period and thereafter. This, for example, could be done by providing in the tax legislation for future increases in the levels at which the rate is stepped up and in particular the "cut-in" point of the maximum rate could be increased from $24,000.

64. We also note that the existence of a top rate of tax of around 50 per cent might offset some of the disincentive effects of the higher rates at income levels below $24,000. This effect would result from the fact that a person would know that there would at least be a reasonably realizable end to rate increase if his endeavours brought him higher income. We, therefore, regard it as essential

commerciales, ces dernières devant acquitter la totalité de leurs impôts. En conséquence nous répétons ce que nous avons dit dans notre déclaration de principe 1969-70. Nous recommandons qu'en matière fiscale, les entreprises coopératives soient traitées de la même façon que les entreprises ordinaires.

Étalement du revenu

Le Conseil exécutif est en faveur de la proposition du Livre blanc qui permet à tous les contribuables d'opter pour un certain étalement de leurs revenus. Cependant, le système proposé semble être inutilement restrictif.

Barème de l'impôt

Le gouvernement dispose pour évaluer les effets des propositions de réforme fiscale de moyens et de sources d'information dépassant de loin les possibilités du secteur privé. Aussi la responsabilité du gouvernement est-elle énorme. Il ne doit ni sous-estimer l'influence défavorable des propositions ni surestimer leur influence favorable dans les efforts qu'il déploie pour instaurer un système plus équitable.

Comme nous l'avons indiqué dans la première partie de ce mémoire, sous le titre «objectifs à l'échelle nationale», il nous semble primordial d'alléger dans la mesure du possible la charge fiscale que l'on se propose de faire supporter au groupe des revenus moyens puisque ce groupe représente un grand potentiel d'épargne et, partant, de grandes possibilités de développement économique. A cet égard, le Conseil exécutif soutient fermement que le programme de réforme fiscale ne devrait pas comporter une augmentation sensible des impôts, mais il estime que le nouveau système fiscal devrait se contenter de faire rentrer approximativement la même quantité de fonds que le système actuel. Ceci, aussi bien pendant la période initiale qu'au cours de la période de mise en application et par la suite.

Pour cela, il suffirait de prévoir dans la législation fiscale les augmentations ultérieures aux niveaux auxquels le taux est augmenté et, en particulier, de déterminer le point d'augmentation maximum à partir de 24,000 dollars.

Nous prenons note également du fait que l'existence d'un taux maximum d'imposition aux alentours de 50 p. 100 pourrait atténuer certains des effets démoralisants des taux plus élevés applicables aux tranches de revenu en dessous de 24,000 dollars. Ceci s'explique. Le contribuable, en effet, pourrait raisonnablement entrevoir un terme à l'augmentation de son taux d'imposition à condition de faire les

that the approximate 50 per cent maximum rate become the cornerstone of Canada's future tax sysem.

International

(a) Foreign Source Income

65. We applaud the proposals in the White Paper to put a greater emphasis on the negotiation of tax treaties with foreign countries and the recognition of the source country with which Canada has a tax treaty as the taxing country by means of the proposal in such a case to permit "controlled" foreign corporations to flow dividends back to Canada tax free. We are also in favour of any reasonable provisions that may be required to prevent income which would normally be generated in Canada from being diverted to tax haven jurisdictions.

66. We point out, however, that tax havens are sometimes used by Canadian corporations in order to reduce income taxes otherwise payable to foreign jurisdictions rather than as a means of diverting what would otherwise be Canadian source income to foreign jurisdictions, and that Canadian exports have increased because such an advantage is available. This is a recognized method of operating in international trading circles, and is understood by foreign governments involved as a proper mechanism to assist the development of business within their jurisdiction. The denial of such a right to Canadian corporations could place them at a serious net disadvantage opposite foreign companies, and could damage Canada's export trade. In this connection, it is our understanding that the provisions in Sub-paragraph F of the U.S. Internal Revenue Code (which the White Paper proposes to pattern amendments on) are extremely complex and go beyond what is required for Canada to prevent abuses. A U.S. government official stated recently that this provision "is too complex for efficient administration" and that "complexity is very difficult to avoid, but we consider simplification an important goal and intend to weigh it heavily in the process of developing our proposals".

efforts nécessaires pour augmenter son revenu. Nous considérons donc qu'il est essentiel de faire du plafond d'imposition de 50 p. 100 environ la pierre angulaire du nouveau système fiscal du Canada.

Imposition du Revenu International

(a) Revenus de source étrangère

Nous constatons avec satisfaction que certaines propositions du Livre blanc réservent une place importante à la négociation de conventions fiscales avec les pays étrangers. En acceptant que le pays de la corporation étrangère avec lequel nous avons passé, en tant que collecteurs d'impôts, une convention fiscale, autorise, en vertu de ces propositions, les corporations étrangères contrôlées à rapatrier les dividendes au Canada exempts d'impôts, le Canada ne peut qu'agir conformément à ses propres intérêts.

Nous donnons également notre adhésion à toute disposition appropriée susceptible d'empêcher la fuite vers des «refuges fiscaux» de revenus dont la source devrait normalement être le Canada.

Nous devons toutefois faire remarquer que les corporations canadiennes ont parfois recours aux «refuges fiscaux» afin de diminuer le montant des impôts sur le revenu qu'ils devraient sans cela payer à l'administration d'un pays étranger plutôt que pour détourner vers l'étranger des sommes gagnées au Canada. Précisons qu'un tel avantage a permis l'augmentation des exportations canadiennes.

Cette façon de procéder est parfaitement admise dans les milieux d'affaires internationaux. Les gouvernements étrangers intéressés considèrent que c'est une manière d'encourager le développement économique sur leur territoire. En privant les corporations canadiennes de ce privilège, nous risquons de placer ces dernières dans une situation nettement désavantageuse par rapport aux sociétés étrangères. Nous pourrions donc porter préjudice au commerce d'exportation du Canada. A ce propos, les dispositions du sous-paragraphe F du «US Internal Revenue Code» (dont le Livre blanc propose de s'inspirer pour les amendements) sont, à notre avis, extrêmement complexes et vont au-delà de ce dont nous avons besoin au Canada pour empêcher les abus. Un fonctionnaire du gouvernement des États-Unis a déclaré récemment que cette clause «est trop complexe et contraire à une gestion efficace» et «qu'il n'est pas facile d'éviter la complexité, mais nous considérons que la simplification constitue un objectif qu'il est important d'atteindre et nous avons l'intention d'accorder à ce facteur une très grande importance lorsque le moment sera venu de mettre au point nos propositions».

67. In view of the foregoing, we recommend that amendments patterned on Sub-paragraph F not be proceeded with and that the existing provisions of the law be enforced to prevent the diversion to tax havens of income that would normally be generated in Canada.

68. We note that the existing Section 28 (1) (d) dividend exemption is to be retained for several years, at least through 1973, as a transitional measure until an appropriate network of international tax treaties can be negotiated. Under the White Paper proposals, after the transitional cut-off date dividends from countries with which Canada does not have a tax treaty will be subject to a gross up and credit system for source country taxes. If Canada should prove unsuccessful in negotiating treaties with a substantial number of foreign countries, particularly with developing countries, then we are concerned about the implications of the gross up and credit system. First if bona fide business income is in fact taxed at a lower rate in the source country with which Canada does not have a tax treaty this will create pressure to avoid bringing the after tax earnings from such source country back to Canada (which we do not think is desirable) and may also result in the source country imposing a level of tax at least equal to the Canadian level to avoid the difference being sponged up by Canada. This problem may be particularly serious when the source country is a developing country where it is the World's interest to encourage development through the use of private capital and where the developing country may grant tax concessions to encourage foreign investment. Accordingly we recommend that:

69. (i) if Canada is unable to negotiate a broad network of tax treaties then the matter be reconsidered. We can see no great reason for not recognizing the source country as the sole taxing country where Canada does not have a tax treaty as long as potential abuses are adequately dealt with.

En raison de ce qui précède, nous recommandons de ne pas donner suite aux amendements calqués sur le modèle du sous-paragraphe F et de mettre en application les dispositions de la loi visant à empêcher le détournement vers des refuges fiscaux de revenus dont le Canada serait normalement la source.

Nous notons que l'article 28(1)(d)—exemption des dividendes—tel qu'il existe actuellement doit être maintenu encore plusieurs années, du moins jusqu'à la fin de 1973. Ceci étant une mesure provisoire en attendant qu'un ensemble de conventions fiscales appropriées puissent être signées à l'échelle internationale.

En vertu des propositions du Livre blanc, les dividendes provenant des pays avec lesquels le Canada n'a pas passé de convention fiscale, seront soumis une fois atteinte la date limite découlant des dispositions provisoires, à un système de crédit et «gross up» applicable aux revenus d'origine étrangère.

Si le Canada ne parvenait pas à signer des conventions avec un nombre suffisant de pays étrangers, notamment les pays en voie de développement, nous pourrions alors nous inquiéter des conséquences du système de crédit et «gross up». Tout d'abord si les revenus de l'entreprise de bonne foi sont effectivement imposés à un taux inférieur dans le pays étranger avec lequel le Canada n'a pas passé de convention fiscale, par contre il y aura des difficultés en ce qui concerne le rapatriement au Canada des sommes nettes d'impôts, rapatriement que l'on voudra éviter (ce qui ne nous semble pas souhaitable).

Deuxième conséquence possible: le pays étranger pourra instituer un taux d'impôts d'un niveau au moins égal à celui du Canada afin d'éviter que le Canada n'éponge la différence.

Le problème peut être particulièrement grave lorsque le pays étranger est un pays en voie de développement. Si tel est le cas, il est dans l'intérêt de tous les pays de favoriser le développement économique par le recours au capital privé. De son côté, le pays en voie de développement peut accorder des exonérations fiscales pour encourager les investissements étrangers.

En conséquence, nous recommandons que:

(1) Si le Canada n'est pas en mesure de signer un nombre suffisant de conventions, le problème soit reconsidéré. Dans la mesure où nous pourrons empêcher les abus susceptibles de se produire, nous ne voyons pas de raison majeure s'opposant à la reconnaissance de l'exclusivité fiscale du pays étranger avec lequel le Canada n'a pas passé de convention.

70. (ii) in any event, to the extent that treaties cannot be negotiated with developing countries, a procedure be established with appropriate safeguards to prevent tax avoidance, whereby a country could be designated as a developing country which would permit free flow back of dividends on the same basis as would be the case if Canada had a tax treaty with such country.

(2) De toute façon, dans la mesure où des conventions ne pourront pas être signées, l'on établisse, avec toutes les garanties voulues afin d'éviter les détournements fiscaux, une marche à suivre grâce à laquelle on pourrait qualifier un pays de «pays en voie de développement», ce qui permettrait le rapatriement des dividendes dans les mêmes conditions que si le Canada avait signé une convention fiscale avec ledit pays.

(b) Canadian Source Income

71. We note that paragraph 6.40 of the White Paper proposes that the tax rate for non-resident owned investment corporations would be increased to match the proposed 25 per cent rate of the non-resident with-holding tax. The non-resident owned investment corporation has been a useful vehicle for investment in Canada and should not be discouraged. The Executive Council is of the view therefore, that the non-resident owned investment corporation rate should follow the treaty rate if the non-resident owners are resident in a country with which Canada has a treaty. We appreciate the potential for abuse in this area but such abuse could be largely overcome by providing that the treaty rate is only applicable if prescribed information which is satisfactory to the Minister is submitted to establish that all of the non-resident owners are resident in the applicable country with which Canada has a treaty.

b) Revenus d'origine canadienne

Nous remarquons que le paragraphe 6-40 du Livre blanc propose l'augmentation du taux d'imposition des corporations de placement appartenant à des non-résidents de façon que ce taux corresponde au taux de retenue proposé de 25 p. 100 appliqué aux non-résidents. Les corporations de placement appartenant à des non-résidents ont servi de véhicule aux investisseurs au Canada. Il convient donc de ne pas les décourager. Aussi la Chambre est-elle d'avis que le taux d'imposition de la corporation de placement appartenant à des non-résidents soit conforme au taux prévu dans la convention si les propriétaires non-résidents de la corporation résident dans un pays avec lequel le Canada a passé une convention.

72. We are concerned about the proposals in the White Paper to tax non-residents on their Canadian property gains on the disposal of real property, shares of closely-held companies and shares of widely-held companies where the non-resident is selling out of a holding of 25 per cent or more. The Carter Report recommended that Canada should not seek to tax non-residents on their Canadian property gains except those realized in connection with a business carried on in Canada. Since other countries of the World which impose a capital gains tax do not extend such tax to such an extent in its application to non-residents we think there will be considerable difficulty in negotiating amendments to the applicable tax treaties to permit the taxation of such gains. In addition if any such gains are to be taxed we think there is considerable merit in the argument that the rate imposed thereon should be the same as the withholding tax rate provided for in the

Nous nous rendons compte que dans ce domaine la porte est ouverte aux abus. Nous estimons pourtant que ces abus pourraient dans une large mesure être évités. Il suffirait de stipuler que le taux de la convention ne serait applicable que si les renseignements requis tendant à établir que tous les propriétaires non-résidents résident dans le pays avec lequel le Canada a passé une convention obtiennent l'agrément du Ministre.

Nous nous inquiétons de la teneur des propositions du Livre blanc, visant à imposer les non-résidents sur leurs gains réalisés lors de la cession de leurs biens au Canada: biens immobiliers, actions de corporations fermées et de corporations ouvertes lors de la liquidation par le non-resident d'un holding de 25 p. 100 ou davantage. Le rapport Carter recommandait au gouvernement canadien de ne pas chercher à imposer les non-résidents sur les gains réalisés sur les avoirs qu'ils possédaient au Canada à moins que ces gains soient liés à

Income Tax Act or applicable tax treaty.

Conclusion

73. There is no disagreement with the need for major tax reform at this time. A major overhaul of any tax system necessarily involves a large number of changes, many of which are interdependent. Thus, it is difficult to support some and to reject others without endangering the total package or causing imbalance that could be detrimental to the entire system.

74. The test for any such total overhaul should be the estimated result of all the changes together. While the White Paper has many constructive points, its total effect would be seriously harmful to Canada's growth, prosperity and employment. We have therefore tried to develop various specific recommendations to overcome the adverse total effect. We believe that the Government should take the time necessary to reconsider the total structure in the light of our recommendations which are designed to give top priority to economic expansion, investment in Canada's growth and development and increased employment opportunities for Canada.

l'exploitation au Canada d'une affaire commerciale. Comme les autres pays percevant un impôt sur les gains de capital ne généralisent pas cet impôt au point de l'appliquer aux non-résidents, nous estimons que nous aurons beaucoup de mal à négocier les amendements à apporter aux conventions fiscales en vigueur afin de permettre l'imposition de ces gains. De plus, si ces gains devaient être effectivement imposés, nous pensons que la thèse selon laquelle le taux d'imposition des gains devrait être le même que le taux de retenue fiscale stipulé dans la Loi de l'impôt ou la convention fiscale en vigueur est des plus fondées.

Conclusion

La nécessité d'une importante réforme fiscale n'est pas contestable. La révision complète d'un système fiscal, quel qu'il soit, exige obligatoirement de nombreux changements. Nombre de ceux-ci sont intimement liés. Aussi n'est-il guère facile de donner son adhésion à certains d'entre eux et d'en refuser d'autres sans risquer de nuire ou de créer un déséquilibre préjudiciable à tout le système.

L'effet global et prévisible de la totalité des changements constitue l'épreuve à laquelle devrait être soumise une révision aussi totale. Bien que le Livre blanc comporte de nombreux aspects positifs, dans l'ensemble, il pourrait compromettre l'essor et la prospérité du Canada et avoir une influence néfaste sur la situation de l'emploi. C'est pourquoi nous nous sommes efforcés de mettre au point diverses recommandations précises afin de tenter de neutraliser les effets défavorables de ce système fiscal.

Nous estimons que le gouvernement devrait prendre le temps nécessaire pour reconsidérer la structure fiscale dans son ensemble à la lumière de nos recommandations qui visent à accorder une haute priorité à l'expansion économique, aux investissements dans les secteurs dynamiques et à l'amélioration des possibilités d'emploi au Canada.

APPENDIX 12-B

Submission

on

PROPOSALS FOR TAX REFORM

by

The Board of Trade of
Metropolitan Toronto

PREFACE

The Board of Trade of Metropolitan Toronto has maintained a continuing interest in proposed or enacted government measures which may affect commercial affairs.

This interest is not unusual when one considers that Board membership now consists of more than 15,000 persons representing large and small business firms engaged in all phases of business activity. Although our membership is concentrated mainly in the Metropolitan Toronto area, the larger member firms conduct businesses which are provincial, national or international in scope. In light of the nature of its membership, the Board believes it can fairly claim to represent the views of a major cross-section of the business community of the Metropolitan Toronto region.

The Council of the Board recognized that the White Paper proposals were of singular importance to the business community and directed that the following steps be taken so as to ensure that the proposals received the fullest review. These were:

(1) The establishment of a Steering Committee on the White Paper, the membership to be made up of certain of the Executive, Council and Taxation Committee.

(2) Reference of the White Paper to the Board's Standing Taxation Committee for in-depth study and report to the Steering Committee.

(3) Publication in the *Toronto Board of Trade Journal* of a detailed summary of the White Paper proposals with explanatory commentary. The Board's *Journal* is distributed to our members monthly.

(4) Circulation of a letter to Board members suggesting that they write as individuals and as businessmen to government representatives expressing their views concerning the more significant proposals in the White Paper. Numerous

APPENDICE 12-B

Mémoire

relatif aux

«Propositions de réforme fiscale»

présenté par

La Chambre de Commerce du Toronto
Métropolitain

PRÉFACE

La Chambre de commerce du Toronto métropolitain a toujours porté un grand intérêt aux mesures législatives, qu'elles soient effectivement adoptées ou simplement envisagées, comportant des incidences sur le commerce.

Cet intérêt s'explique parfaitement, si l'on considère que la Chambre rassemble aujourd'hui plus de 15,000 membres individuels, représentant des entreprises de toutes tailles et de tous les secteurs de l'activité commerciale. Bien que nos membres proviennent surtout de la région métropolitaine de Toronto, les plus importants sont des entreprises d'envergure provinciale, nationale ou internationale. D'après sa composition, la Chambre croit pouvoir à juste titre se faire le porte-parole d'un échantillon très représentatif des milieux d'affaires de la région métropolitaine de Toronto.

Le Conseil de la Chambre, ayant constaté l'importance pour le commerce des propositions du Livre blanc, a pris les mesures suivantes afin d'en assurer l'étude la plus complète possible:

(1) Il a établi un Comité de coordination des travaux relatifs au Livre blanc, composé de certains membres de l'Exécutif, du Conseil et du Comité des questions fiscales.

(2) Il a soumis le Livre blanc, pour étude en profondeur et rapport au Comité de coordination, au Comité des questions fiscales, un comité permanent de la Chambre.

(3) Il a fait publier dans le *Toronto Board of Trade Journal* un résumé détaillé des propositions du Livre blanc, accompagné de notes explicatives. Le *Journal* est une publication mensuelle destinée aux membres de la Chambre.

(4) Il a fait parvenir aux membres de la Chambre une lettre circulaire les incitant à écrire, à titre particulier et à titre d'hommes d'affaires, aux autorités gouvernementales, pour leur exposer leur point de vue sur les principales proposi-

copies of such letters were received by the Board.

(5) The holding of two White Paper Seminars for discussion and exchange of views concerning the proposals between representatives of the Board's Taxation Committee and Board members. Response of our members to an invitation to attend these Seminars was such that a third Seminar was required. Approximately 1,200 members representing hundreds of other members in a wide range of capacities in Metro Toronto attended these Seminars.

Together these activities resulted in the preparation of the Board's brief. Its contents are the work of the Board's Executive, Council, Steering Committee and Taxation Committee.

The Board respectfully submits its brief to you for your consideration on the basis that the criticisms contained therein of the White Paper are as constructive as possible, and in the hope that we shall be given an opportunity to appear before you and speak to this submission.

James W. Kerr,
President;

J. W. Wakelin,
General Manager.

May, 1970.

tions du Livre blanc. La Chambre a reçu dans de nombreux cas copie des lettres envoyées par ses membres.

(5) Il a organisé deux sessions d'étude sur le Livre blanc, consacrées à la discussion et aux échanges de vues sur les propositions de réforme fiscale entre les délégués du Comité des questions fiscales et les membres de la Chambre. Le succès de ces deux sessions a même nécessité la tenue d'une troisième séance de travail. Au total, elles ont attiré environ 1,200 membres de la région métropolitaine de Toronto, mandatés par des centaines d'autres, et exerçant les fonctions les plus diverses.

L'ensemble de ces mesures a permis la rédaction de ce mémoire, qui rassemble les travaux de l'Exécutif, du Conseil, du Comité de coordination et du Comité des questions fiscales.

La Chambre a l'honneur de vous présenter ce mémoire, en espérant que les critiques qu'elle y formule à l'égard du Livre blanc seront jugées aussi constructives que possibles; elle espère avoir l'occasion de comparaître devant vous pour le défendre.

Le président
James W. Kerr

Le directeur général
J. W. Wakelin

Mai 1970

CONTENTS

PREFACE
SUMMARY
INTRODUCTION
TAD REFORM PROCEDURE
ECONOMIC ANALYSIS
- Externalities and Taxation
- The Impact of the White Paper Proposals—the Massiveness of Shifts in Externalities
- Specific Externalities
  - Equity
  - Growth
- Financial Institutions and Capital Markets
- Conclusion and Recommendations

INDIVIDUALS AND FAMILIES
- Personal Exemptions
- Family Unit
- Child Care Expenses
- Employment Expenses
- Additional Elements of Income to be Subject to Tax

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE
RÉSUMÉ
INTRODUCTION
MODALITÉS DE LA RÉFORME FISCALE
ANALYSE ÉCONOMIQUE
- La fiscalité et ses finalités externes
- La portée des propositions du Livre blanc—Bouleversement des finalités externes du régime fiscal
- Examen de certaines fins
  - L'équité
  - Le développement
- Les institutions financières et le marché des capitaux
- Conclusion et recommandations

LES PARTICULIERS ET LA FAMILLE
- Les exemptions personnelles
- La famille en tant qu'unité contributive
- Frais de garde d'enfants
- Frais professionnels
- Autres éléments du revenu devant être assujettis à l'impôt

Changes in Rate Schedule
Increased Revenues
Pension Plans and Retirement
Savings Plans
Investment portfolios
Withdrawal of savings from pension plans and retirement savings plans
Responsibility of trustee
Deductible contributions
Income Averaging

CAPITAL GAINS
Rates of Capital Gains Tax
Quinquennial Evaluation
Change of Canadian Residence
Valuation Day
Convertible Debentures
Rollovers
Valuation—Partnership Option
Stock Options
Residential Properties
Personal Assets
Deemed Realization on Death

CORPORATIONS AND THEIR SHAREHOLDERS
Small Business
Closely-held and Widely-held Companies —Integration
The 2½ Year Rule
Limiting the Amount of Outstanding Claims
Sale of Creditable Tax
Consequences of the 2½ Year Rule

BUSINESS AND PROPERTY INCOME
The Nothings
Entertainment and Related Expenses
Depreciation
Investment Income of Clubs and Other Non-Profit Organizations
Trusts

INTERNATIONAL INCOME
Non-Residents
Significance of foreign investment
Debt capital
Direct investment
Carrying charges
Foreign Income of Residents
Export encouragement
Less-developed countries
Canadians working abroad
Treaty administration

APPENDIX

Modification du barème de l'impôt
Les régimes de pension et les régimes d'épargne-retraite
Portefeuilles de placements
Retrait des contributions aux régimes de pension et aux régimes d'épargne-retraite
Responsabilité du fiduciaire
Déduction des contributions
Étalement du revenu

GAINS DE CAPITAL
Le barème de l'impôt sur les gains de capital
L'évaluation quinquennale
Changement de résidence au Canada
La date d'évaluation
Obligations convertibles
Roulements
Évaluation—Option d'imposition comme société en nom collectif
Options
Résidences
Biens personnels
Réalisation supposée à la date du décès

LES CORPORATIONS ET LEURS ACTIONNAIRES
Les petites entreprises
Corporations fermées et ouvertes
Intégration
La règle des deux ans et demi
Limitation des réclamations en cours
Vente d'avoirs fiscaux
Conséquences de la règle des deux ans et demi

REVENUS PROVENANT D'ENTREPRISES OU DE BIENS
Éléments incorporels
Frais de représentation et frais connexes
Amortissement
Revenus de placements de clubs et d'autres organismes sans but lucratif
Fonds en fiducie

REVENU INTERNATIONAL
Non-résidents
Importance des investissements étrangers
Emprunt
Investissement direct
Frais financiers
Revenu que les résidents reçoivent de l'étranger
Incitation à l'exportation
Pays en voie de développement
Canadiens travaillant à l'étranger
Application des traités

ANNEXE

SUMMARY

I Introduction:

(a) Tax system should not adversely affect Canadian productivity—consideration should be given to taxes on consumption to maintain a balance of incidence of taxation.

II Tax Reform Procedure:

(a) Not sufficient time given for review of White Paper in light of implementation date.

(b) Reform proposals should be implemented in 3 stages, a year apart, the less contentious proposals first and so on.

III Economic Analysis:

Income tax proposals must be considered in terms beyond the revenue raising purposes since such proposals have substantial external effects on the economy. This is particularly true for the White Paper proposals which are so far reaching that their undoubtedly substantial effects can lead to a wide range of outcomes for the economy. In this sense, the White Paper proposals represent a risky experiment in policy making.

Though the authors of the White Paper have stressed equity as an important external effect in their proposed tax changes, they have limited the definition of equity to mean that all pre-tax income will be treated identically regardless of the sources of the income. If income recipients differ in how they use their incomes, the results of the White Paper proposals can be highly unequitable. It certainly is not equitable to treat the firm which needs income for re-investment the same way as the firm is treated whose income will be paid out as dividends.

The external impact of the proposals on economic growth has been ignored by the Finance Department. The higher degree of progressivity of the personal rate structure will tend to reduce household savings, increasing interest rates and inhibiting private sector growth. With higher middle income tax rates and capital gains tax, work incentive for managers will be reduced, encouraging earlier retirement and longer vacations, resulting in a reduction in the pool of managerial and entrepreneurial talent so essential to the achievement of growth. The combination of dividend flow-through, capital gains taxation, and deemed realization of gains on the shares of widely-held companies

RÉSUMÉ

I. Introduction

(a) Le système fiscal ne doit pas nuire à la productivité de l'économie canadienne—il y a lieu d'envisager, afin d'équilibrer les diverses incidences du système fiscal, l'imposition de la consommation.

II. Modalités de la réforme fiscale

(a) On n'a pas laissé au public, avant la mise en vigueur du Livre blanc, suffisamment de temps pour l'étudier à fond.

(b) La mise en œuvre de ces propositions de réforme devrait comporter trois étapes, à un an d'intervalle, et donner priorité aux réformes les moins contestées.

III. Analyse économique

On ne saurait envisager des propositions de réformes de l'impôt sur le revenu sous le seul angle de l'alimentation du Trésor public: elles comportent en effet d'importantes incidences économiques. Cette constatation s'impose particulièrement dans le cas du Livre blanc, dont les propositions sont d'une portée telle qu'elles ne manqueront pas de produire un très grand nombre de conséquences sérieuses sur l'économie du pays. En ce sens, l'expérience politique que propose le Livre blanc comporte des risques.

Bien que les auteurs du Livre blanc aient accordé une très grande importance à l'équité dans l'orientation de leurs projets de réforme fiscale, l'équité consiste simplement, pour eux, à faire en sorte que tous les revenus, considérés avant l'imposition, reçoivent le même traitement, quelle qu'en soit la source. Si le fisc devait distinguer entre les diverses personnes bénéficiant d'un revenu selon l'usage qu'elles en font, les conséquences du Livre blanc pourraient être complètement étrangères à l'équité. Il n'est certainement pas équitable de placer sur le même pied une entreprise qui doit utiliser ses revenus pour les réinvestir et une autre dont les revenus lui permettent de payer des dividendes.

Le ministère des Finances n'a tenu aucun compte des incidences de ces propositions sur le développement économique. La progressivité accélérée du taux de l'impôt sur le revenu des particuliers réduira leurs possibilités d'épargne, fera monter les taux d'intérêt et freinera le développement du secteur privé. L'accroissement du taux d'impôt sur les revenus des tranches moyennes et l'imposition des gains de capital inciteront les chefs d'entreprise à travailler moins, à prendre leur retraite plus tôt, et à partir en vacances plus longtemps; il s'ensuivra une diminution du nombre des chefs d'entreprise et des spécialistes de la gestion, dont l'apport est essentiel au développement de l'économie. L'effet conju-

will result in a shift of investment preferences away from riskier growth-potential companies to the shares of more stable, higher-dividend-yielding companies with lower growth potential.

The pre-dividend anti-capital gains bias will affect small, new, and reportedly growing firms which have the real value on internal financing. They must choose between reducing growth by increasing dividend payout or a reduction in the value of their equity. This anti-growth bias is magnified by the proposed distinction between closely-held and widely-held firms.

The differential treatment among shares of widely-held companies, shares of closely-held companies, and other assets will cause a shift in the relationship of before-tax yields on investments. Though the value of widely-held shares will be reduced as a result of the White Paper proposals, the values of closely-held shares, debt instruments, and real investments will be reduced even more.

The reduction in savings in the economy may not be fully offset by the re-patriation of foreign financial investments made by institutions since there institutions may be less attractive investment vehicles for savers under the Paper proposals.

IV Individuals and Families:

(a) Increased exemptions are approved. The $500 additional exemption allowed at age 65 should not be conditional on non-receipt of Old Age Security pension. A further $1000 exemption should be allowed at age 70.

(b) Family unit (husband and wife) should have been proposed.

(c) Child care and employment expenses are approved. Concern whether it is feasible for child-care expenses to be on a claim basis.

gué du transfert des dividendes, de l'imposition des gains de capital et de la réalisation supposée des gains sur les actions de corporations ouvertes sera de détourner les investissements, au détriment des entreprises comportant un risque mais génératrices de développement, en faveur des entreprises plus sûres, garantissant des dividendes plus élevés mais moins riches en perspectives de développement.

La volonté bien arrêtée des auteurs d'imposer avant le paiement des dividendes les gains de capital des entreprises jouera contre les nouvelles entreprises, de taille encore réduite mais dont le développement est rapide, et qui dépendent de leur capacité d'auto-financement. Elles devront choisir entre freiner leur croissance en augmentant les dividendes qu'elles versent à leurs actionnaires, ou réduire la masse de leurs bénéfices. Ce préjugé défavorable à la croissance des entreprises est renforcé par la distinction que le Livre blanc suggère d'établir entre corporations fermées et corporations ouvertes.

Les différences de traitement entre les actions de corporations ouvertes, celles de corporations fermées, et les autres avoirs vont transformer le rapport entre les investissements et leur rendement avant impôt. Encore qu'il faille s'attendre à une diminution de valeur des actions de corporations ouvertes, si l'on donne suite aux propositions du Livre blanc, on observera une diminution de valeur encore plus prononcée dans le cas des actions de corporations fermées, des titres d'obligation et des valeurs immobilières.

La réduction de l'épargne pourrait ne pas être totalement compensée par le rapatriement des investissements faits à l'étranger par les institutions financières, car le Livre blanc pourrait bien avoir pour effet de détourner de ces institutions les épargnants en quête de placements.

IV. Les particuliers et la famille

(a) Le relèvement des exemptions est souhaitable. Le bénéfice de l'exemption supplémentaire de $500 accordée aux contribuables de 65 ans et plus ne devrait pas être restreint à ceux qui ne touchent pas de Pensions de vieillesse. Une seconde exemption supplémentaire, cette fois de $1000, devrait être accordée aux contribuables de 70 ans et plus.

(b) Le projet de constitution de la famille (mari et femme) en unité contributive aurait dû être retenu.

(c) Les propositions relatives aux frais de garde d'enfants et aux frais professionnels sont valables. On peut se demander s'il est possible d'établir le montant des frais de garde d'enfants à partir des sommes réclamées.

(d) Fellowships, etc., should be taxed.

(e) Unemployment insurance benefits should not be taxed.

(f) Higher rates for middle income groups should be moderated.

(g) Reduction of top rates should not be phased in but implemented immediately.

(h) Reasons should be given why projected increased revenue is necessary.

(i) Proposed 10 per cent foreign asset rule has retroactive implications for existing pension funds and retirement savings plans. The present 10 per cent foreign income rule should be maintained at least for existing funds and plans.

(j) Income averaging provision should be less restrictive and provide for downswing of income as well as upswing.

V Capital Gains:

(a) Adverse effect of a gains tax on economic growth at this stage of Canada's income subject to a maximum rate of 25 development.

(b) Only one-half should be taxable as income subject to a maximum rate at 25 per cent of the gain.

(c) Five year revaluation of widely-held Canadian company shares should be dropped.

(d) Deemed realization on change of Canadian residence should be abandoned or tax liability deferred until assets disposed of.

(e) Valuation day—Alternative optional formulae as suggested by the Royal Commission should be permitted.

(f) There should be a rollover in the case of the sale of shares of a closely-held company to a widely-held company in exchange for the shares of the widely-held company.

(g) Provisions respecting partnership option and valuation of shares of the "partnership" should be clarified.

(h) Stock options should be treated as in U.S. Existing stock options should not be taxed at a higher rate than under the present system.

(i) Residential properties—Gains on sale should not be taxed generally. Exemp-

(d) Les bourses de recherche, etc....devraient être assujetties à l'impôt.

(e) Les prestations d'assurance-chômage ne devraient pas être assujetties à l'impôt.

(f) Il faudrait réduire l'augmentation des taux d'impôts pour les tranches moyennes.

(g) La réduction des taux d'impôt pour les tranches supérieures devrait être effectuée immédiatement et non par étapes.

(h) Il faudrait démontrer la nécessité de fournir au Trésor public des ressources plus importantes.

(i) L'imposition d'une limite de 10 p. 100 sur les placements d'actif à l'étranger aurait des répercussions rétroactives pour les régimes de pension et d'épargne-retraite déjà constitués. La limite actuelle de 10 p. 100 à l'égard du revenu provenant de l'étranger devrait rester en vigueur, à tout le moins pour les régimes déjà constitués.

(j) Les dispositions d'étalement devraient être moins sélectives et pouvoir être utilisées en cas de baisse, aussi bien que de hausse, des revenus.

V. Gains de capital

(a) L'imposition des gains de capital aurait, dans les conditions actuelles du développement du pays, un effet déplorable.

(b) Seule la moitié des gains de capital devrait être assujettie à un impôt qui ne pourrait dépasser 25 p. 100.

(c) La réévaluation quinquennale des actions de corporations canadiennes ouvertes n'est pas souhaitable.

(d) La réalisation supposée à la date du changement de résidence au Canada n'est pas souhaitable; si elle était retenue, l'impôt ne devrait être payable qu'au moment de l'aliénation de l'actif.

(e) Date d'évaluation—Il y aurait lieu de retenir la possibilité de choix entre plusieurs méthodes, préconisée par la Commission royale.

(f) Il y aurait lieu de procéder à un roulement au cas de session d'actions d'une corporation fermée à une corporation ouverte en échange d'actions de cette dernière.

(g) Les dispositions relatives à l'option d'imposition comme société en nom collectif et à l'évaluation des actions de la «société» réclament des précisions.

(h) Le traitement des options devrait être le même qu'aux États-Unis. Les options déjà existantes ne devraient pas être imposées à un taux plus élevé que le taux actuel.

(i) Résidences—En général, l'imposition des gains réalisés sur leur vente ne serait pas

tions are too low. Broader rollover provisions should be provided. Losses should be deductible.

(j) Personal assets—Gains on sale should not be taxed.

(k) Gains should be deemed to be realized at death, with tax deductible from estate, and estate tax rates should be reduced.

VI Corporations and their Shareholders:

(a) Low rate on profits up to $35,000 should not be entirely eliminated; instead, amount available for low rate should be continued but be reduced by 50c for every $1.00 of taxable income over $5,000.

(b) Distinction between closely-held and widely-held companies should be dropped.

(c) Creditable tax should not have reference to tax paid by a corporation. Present 20 per cent dividend tax credit should be raised to 25 per cent or, alternatively, integration should be allowed at 50 per cent, but, in either case, no refund of tax should be permitted.

(d) If creditable tax with reference to tax actually paid is to be maintained, the 2 year limit for distribution should be abandoned because it is unnecessary.

(e) Inter-company distributions between Canadian companies should be tax-free.

VII Business and Property Income:

(a) Goodwill should not be depreciable.

(b) Existing provisions respecting entertainment and related expenses are sufficient to prevent abuse.

(c) A loss caused by capital cost allowance on depreciable real property should continue to be allowed aggainst other income, with restrictions applicable when the investor therein "trades up" such property.

(d) Non-profit organizations, should be permitted to deduct expenses incurred re income of investment portfolio.

(e) Proposals respecting the taxation of accumulated incomes of family trusts are inequitable. The matter should be studied in depth.

souhaitable. Les exemptions sont trop faibles. Il y aurait lieu de prévoir des dispositions de roulement plus générales. Il faudrait pouvoir déduire la perte subie.

(j) Biens personnels—L'imposition des gains réalisés sur leur vente n'est pas souhaitable.

(k) Les gains devraient être supposés réalisés à la date du décès; l'impôt qui les frapperait pourrait alors être déduit de la succession. Les taux de l'impôt sur les successions devraient être réduits.

VI. Les corporations et leurs actionnaires.

(a) Il ne serait pas souhaitable d'éliminer complètement le taux inférieur pour la tranche de $35,000 de bénéfices; il faudrait plutôt maintenir ce montant, en le réduisant de 50 cents pour chaque dollar de revenu imposable en excédent de $35,000.

(b) La distinction entre corporations fermées et ouvertes n'est pas valable.

(c) L'avoir fiscal ne devrait pas avoir de rapport avec l'impôt payé par une corporation. Le crédit d'impôt de 20 p. 100 sur les dividendes, en vigueur actuellement, devrait être porté à 25 p. 100, ou, à défaut, l'intégration devrait en être permise à 50 p. 100; quoi qu'il en soit, on ne devrait pas autoriser le remboursement d'impôt.

(d) Si l'on devait conserver le rapport actuel entre l'avoir fiscal et l'impôt effectivement payé, il serait inutile d'imposer le délai de distribution de deux ans et demi.

(e) Les distributions effectuées d'une compagnie canadienne à l'autre ne devraient pas être assujetties à l'impôt.

VII. Revenus provenant d'entreprises ou de biens.

(a) La clientèle ne devrait pas être amortissable.

(b) Les dispositions actuelles à l'égard des frais de représentation et des frais connexes suffisent à empêcher les abus.

(c) Une perte constituée par une allocation de coût en capital à l'égard d'un bien susceptible d'amortissement devrait rester imputable à une autre source de revenu, sous réserve des restrictions applicables lorsque le contribuable ayant investi dans ce bien en fait un objet de commerce.

(d) Les organisations à but non lucratif devraient pouvoir déduire les dépenses engagées pour obtenir un revenu au moyen d'un portefeuille de placements.

(e) Les propositions relatives à l'imposition du revenu accumulé des fiducies familiales ne sont pas équitables. La question devra être examinée en profondeur.

VIII International Income:

(a) Proposals will discourage foreign investment in Canada.

(b) Non-resident withholding tax on interest payments to public institution payees should be repealed or reduced to same rate of foreign tax payable on interest.

(c) Canadian combined rate of corporate and withholding tax on the income from foreign direct investment in Canada should be restricted to the greater of the Canadian corporate rate and the corporate rate in the recipient's country.

(d) Increase of withholding rate should entail deductibility of carrying charges on funds borrowed to earn the income.

(e) Tax changes should not inhibit Canadian foreing investment, especially in the less-developed countries.

INTRODUCTION

In shaping a tax system there are several factors which must be taken into account. Among the most important are the following:

Economic viability
Fairness and equity, both real and apparent
Simplicity and Certainty
Administrative feasibility

To achieve fully all of these objectives and meld them into one system is a goal devoutly to be desired. The history of taxation indicates, however, that such a goal is susceptible only of approximate realization. What we can hope is that they be reconciled as far as possible and not disregarded unnecessarily.

It is our intent to review the main proposals of the White Paper in relation to basic principles and objectives and to point out some fundamental problems and criticisms of the proposals. We will also suggest revisions designed to overcome some of the main objections.

It is common ground that any tax system should bear as lightly as possible on the lower income groups. A basic objective of the government is to improve the means and quality of living of all citizens and particularly those in greatest need. However, this should not be only a short run but a long run objective. It

VIII. Revenu international

(a) Les propositions du Livre blanc détourneront du Canada le capital étranger.

(b) La retenue fiscale applicable aux non-résidents, à l'égard des paiements d'intérêt par les corps publics devrait être abolie, ou ramenée au niveau de l'impôt étranger sur cet intérêt.

(c) Le taux combiné de l'impôt sur le revenu des corporations et de la retenue fiscale à l'égard des revenus provenant d'investissements étrangers directs au Canada, devrait être ramené au taux de l'impôt canadien sur le revenu des corporations ou à celui de cet impôt dans le pays du bénéficiaire, selon celui des deux qui est le plus élevé.

(d) L'augmentation du taux de retenue devrait être compensée par la faculté de déduire les frais financiers sur les fonds empruntés pour gagner le revenu.

(e) Les modifications du régime fiscal ne devraient pas nuire aux investissements canadiens à l'étranger, notamment dans les pays en voie de développement.

INTRODUCTION

Dans l'élaboration d'un système fiscal, plusieurs facteurs doivent être considérés. Parmi les plus importants se trouvent les suivants:

Viabilité économique
Justice et équité à la fois en fait et en apparence
Simplicité et clarté
Praticabilité sur le plan administratif

Atteindre pleinement tous ces objectifs et les fondre en un système constituent un but qui doit être désiré ardemment. L'histoire de la fiscalité nous enseigne, cependant, qu'un tel but n'est susceptible d'être atteint que de façon approximative. Ce que nous pouvons espérer, c'est qu'ils soient conciliés autant que possible et qu'ils ne soient pas laissés de côté sans nécessité.

Nous avons l'intention de passer en revue les propositions principales du Livre blanc relativement aux principes et objectifs de base et d'attirer l'attention sur quelques problèmes et critiques à caractère fondamental soulevés par ces propositions. Nous suggérerons aussi certaines révisions destinées à éliminer certaines de nos principales objections.

Il est admis de tous que tout système fiscal devrait s'appuyer aussi peu que possible sur les groupes qui ont un revenu inférieur. Un des objectifs de base de tout gouvernement consiste en l'amélioration des moyens et de la qualité de la vie de tous les citoyens, particulièrement de ceux qui sont le plus dans le

seems axiomatic that availability and distribution of consumer goods can increase only as production increases. Production depends upon capital investment and upon incentive for both management and labour. It is important not to kill, cripple or scare away the goose that lays the golden egg. A tax which has an adverse effect on production will eventually hurt the consumer at all economic levels.

Some taxes bear principally on consumption while others fall mainly on production. The latter may affect the ability or desire of producers to embark on projects, invest in them or work on them. While most taxes affect both consumption and production to some extent, it is usually not difficult to determine the general thrust of a particular tax or proposal.

A tax has psychological effects on "human" decisions which are often much greater then the consequences they might be expected to have according to a purely logical or mathematical basis. A punitive or unfair tax is discouraging and may have a greater disincentive effect than might be expected, while a tax exemption or benefit may create a strong stimulus for achievement which is out of proportion to the monetary benefit likely to be achieved by the taxpayer. As an object lesson one need only refer to the stifling effects on investment, productivity and incentive that occurred in the United Kingdom after World War II as a result of excessive taxes imposed on incomes. Primarily, those taxes were to provide non-selective social benefits which the United Kingdom could then ill afford. Canada should avoid casting itself in the same role.

An important question to be considered these days is: What effect will the proposed tax system have on inflation? While the short-run effects are debatable, it seems clear that any system which depresses productivity while at the same time making more funds available to buy consumer goods will be inflationary over the long run.

The White Paper contains several desirable proposals for the improvement of the income tax law. The increase in exemptions, for example, is laudable and consistent with the change in the value of money. However, on

besoin. Cependant, cela devrait être non seulement un objetif a court terme mais aussi un objectif à long terme. Il paraît évident que la disponibilité et la distribution des biens de consommation ne peuvent s'accroître que selon l'augmentation de la production. La production dépend des investissements de capitaux et de l'incitation donnée à la fois aux patrons et aux ouvriers. Il est important de ne pas tuer, rendre infirme, ou effaroucher l'oie qui pond les œufs d'or. Un impôt qui affecte la production de manière défavorable finira par nuire au consommateur à tous les échelons de la vie économique.

Certains impôts frappent surtout la consommation alors que d'autres frappent surtout la production. Ces derniers peuvent porter atteinte à la capacité ou à l'intérêt qu'auraient les producteurs à entreprendre des projets, ou à y investir ou y consacrer leurs énergies. Alors que la plupart des impôts affectent, jusqu'à un certain point, à la fois la consommation et la production, il est généralement peu difficile de déterminer la portée majeure d'un impôt ou d'une proposition particulière. Un impôt a des effets psychologiques sur les décisions «humaines qui sont plus importantes que les conséquences que l'on pourrait lui attribuer d'un point de vue purement logique ou mathématique. Un impôt punitif ou injuste est décourageant et peut causer un effet contraire à l'incitation plus important que celui auquel on pourrait s'attendre, alors qu'une exemption ou un avantage fiscal peuvent servir de puissant stimulant à la réalisation de projets, hors de toute proportion avec les bénéfices financiers susceptibles d'échoir au contribuable. En guise d'exemple, on n'a qu'à constater les effets restrictifs sur les investissements, la productivité et les incitations qui ont suivi, au Royaume-Uni après la Seconde Guerre mondiale, les impôts excessifs levés sur les revenus. En règle générale ces impôts devaient servir à assurer des bénéfices sociaux sur une base non sélective, lesquels le Royaume-Uni pouvaient difficilement se permettre. Le Canada devrait éviter de se placer dans une situation identique.

La question importante que l'on doit se poser de nos jours est la suivante: quel effet aura le système fiscal proposé sur l'inflation? Alors que l'on peut discuter sur ce que seront les effets à court terme, il paraît évident que tout système ayant pour effet de diminuer la productivité tout en mettant plus d'argent en disponibilité aux fins de l'achat de biens de consommation aura, à long terme, un effet inflationniste.

Le Livre blanc contient plusieurs propositions souhaitables en vue d'améliorer la législation de l'impôt sur le revenu. L'augmentation des exemptions, par exemple, constitue une initiative louable et en rapport avec le

analysis, some of the proposals appear to have an onerous and unfair effect. Their long term effects on incentive, investment and production may be much more serious than the government recognizes.

We cannot afford the risk which excessive taxation of income and capital gains would pose to the future growth of Canadian productivity. If greater revenues are necessary than reasonable levels of income taxation can provide to meet government expenses, the alternatives are to reduce government expenditures or to impose higher taxes on consumption. Consideration should have been given to the replacement of the manufacturer's sales tax by a tax on value added or by a retail sales tax of the kind recommended by the Royal Commission. These taxes are admittedly regressive and like all other taxes are unpleasant. However, they may be necessary to keep a balance between taxes which fall primarily on consumption and those which will affect our future productive capacity.

Consideration also should have been given to the combined effect of the White Paper Proposals and the 1968 amendments to the Estate Tax Act. The estate tax (and provincial succession duties) should be modified and substantially reduced over a period of several years in view of the proposed taxation of capital gains.

The lack of proposals for administrative reform is disappointing. In particular, the proposals of the Royal Commission with respect to advance rulings and interpretations are most desirable. An indication by the government of an intention to co-operate with taxpayers in working out their problems would be very welcome and might introduce a new and constructive era in relations between the Department of National Revenue and taxpayers.

TAX REFORM PROCEDURE

The government is to be commended for placing before the public at large its proposals to achieve tax reform. Public discussion of matters, which may be translated into legislative action and which are of vital importance, is an essential part of the democratic process.

changement de la valeur de l'argent. Seulement, lorsqu'on les analyse de près, certaines des propositions semblent comporter des conséquences onéreuses et injustes. Leurs effets à long terme sur l'incitation, les investissements et la production seraient peut-être beaucoup plus sérieux que ne le reconnaît le gouvernement.

Nous ne pouvons nous permettre d'assumer les risques que comporterait une imposition excessive sur le revenu et les gains de capital pour la croissance future de la productivité du Canada. Si ces recettes sont requises de manière plus abondante que ne le permettent les niveaux raisonnables d'imposition du revenu pour alimenter les dépenses du gouvernement, l'alternative serait soit de réduire les dépenses gouvernementales, soit de lever de plus lourds impôts sur la consommation. L'on aurait dû songer à remplacer l'impôt sur les ventes des manufacturiers par un impôt sur la plus-value ou par un impôt sur les ventes au détail de la catégorie recommandée par la commission royale. Ces impôts sont, c'est admis, rétrogrades, et, comme tous les autres, désagréables. Cependant, ils peuvent être indispensables si l'on veut garder l'équilibre entre les impôts qui frappent principalement la consommation et les impôts qui vont affecter notre capacité future de produire.

L'on aurait du également songer aux effets conjugués des propositions du Livre blanc et des modifications de 1968 apportées à la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès. L'impôt sur les biens transmis par décès (de même que les droits successoraux des provinces) devrait être modifié et réduit sensiblement sur une période de plusieurs années étant donné la proposition visant à imposer les gains de capital.

Le manque de propositions concernant la réforme de l'administration est cause de désappointement. En particulier, les propositions de la commission royale au sujet des décisions et interprétations à être rendues à l'avance sont éminemment souhaitables. Le fait pour le gouvernement de manifester une intention de coopérer avec les contribuables pour trouver des solutions à leurs problèmes serait très bien vu et serait peut-être le début d'une époque nouvelle et constructive des relations entre le ministère du Revenu national et les contribuables.

INSTAURATION DE LA RÉFORME FISCALE

On doit féliciter le gouvernement d'avoir présenté au grand public ses propositions de réforme fiscale. La discussion en public de sujets qui peuvent devenir l'objet d'une loi et qui sont d'importance vitale constitue une partie indispensable du processus démocrati-

To the extent that this has been accomplished we congratulate the government. We seriously doubt, however, that sufficient opportunity has been given to conduct a full-scale study of the proposals commensurate with their far-reaching effects.

Many of those who have specific objections or are concerned about one or more aspects of the White Paper proposals have found it virtually impossible to express their concern in a constructive way in view of the difficulty of presenting workable alternatives to individual proposals that would mesh with other proposals that may or may not be adopted. Thus a good deal of the genuine concern has found itself effectively driven into participation in a broad attack on the whole White Paper package. This can only be expected to provoke a purely defensive response from the government, and all critics of the White Paper will be labelled as opponents of tax reform—as if the White Paper proposals were the only possible alternative to the present system.

This unfortunate situation was probably inevitable in view of the scope of the White Paper proposals and the impossible timetable established for review and implementation. The White Paper just covers too much ground to be dealt with in such a short time.

Even if the entire population agreed with every proposal in the White Paper, we question whether it could have been put into satisfactory form and enacted (even sight unseen) by Parliament by January 1, 1971.

Far too little time was given for—

(a) the major job of planning the administration of a radically different tax system;

(b) training tax department staff, developing new forms, new reporting and record-keeping procedures; and

(c) informing the public about their new obligations.

But, quite apart from this, it is painfully evident that there is nothing approaching unanimous approval of the White Paper proposals.

What seems clear at this stage is that the White Paper attempts to accomplish too much in one dramatic surge of effort. It is virtually impossible to distinguish the essential changes from those that are unnecessary and overly

que. Nous félicitons le gouvernement pour autant que cela a été fait. Nous avons des doutes sérieux que l'occasion ait été donnée d'effectuer une étude en profondeur des propositions faites qui soit en proportion de leurs effets à long terme.

Plusieurs de ceux qui ont des objections précises à apporter ou qui sont inquiets de l'un ou de plusieurs des aspects que présentent les propositons du Livre blanc se sont vus virtuellement incapables d'exprimer leur inquiétude d'une façon constructive vu la difficulté qu'implique la présentation, à l'égard de propositions spécifiques, de solutions de rechange empiétant sur d'autres propositions dont l'application est incertaine. C'est pourquoi beaucoup de craintes réelles se sont trouvées à être exprimées au moyen d'une attaque massive de l'ensemble du contenu du Livre blanc. On ne peut que s'attendre à ce que cela provoque une réaction purement défensive de la part du gouvernement, et à ce que tous les critiques du Livre blanc soient classés parmi les opposants de la réforme fiscale, comme si les propositions contenues au Livre blanc étaient la seule contrepartie possible au système actuel.

Cette situation malheureuse était probablement inévitable étant donné l'envergure des propositions du Livre blanc et l'horaire irréalisable prévu pour la révision et la mise en application de celles-ci. Le Livre blanc a tout simplement une portée trops étendue pour que l'on puisse en disposer dans une période de temps si courte.

Même si la population entière était d'accord avec chacune des propositions du Livre blanc, nous doutons qu'il ait pu être couché sous une forme satisfaisante et décrété par le Parlement (même sans examen) pour le 1er janvier 1971.

Trop peu de temps a été consacré à:

(a) la tâche majeure de planifier l'administration d'un système fiscal carrément différent

(b) l'entraînement du personnel du ministère du Revenu, la préparation de nouvelles formules, le processus nouveau de la déclaration du revenu et de la tenue des registres; et à

(c) informer le public des nouvelles obligations qui lui incombent.

Mais, ceci mis à part, il est amèrement manifeste que nous sommes loin d'une approbation unanime des propositions du Livre blanc.

Ce qui ne semble pas laisser de doute à ce stade-ci, c'est que le Livre blanc tente d'accomplir beaucoup trop en une seule et dramatique poussée. Il est virtuellement impossible de distinguer les changements indispen-

complex or burdensome. The relationship of one proposal to another is difficult to discern, and this complicates the problem of developing sensible solutions to problems that must be dealt with. It seems to us that there is really only one satisfactory way out of our present predicament; viz: the government must develop a revised program of tax reform that can be considered and implemented *in stages*:

(a) Stage 1 would deal with the changes most urgently required that could be implemented without difficulty on January 1, 1971.

(b) Stage 2 would cover other changes that seem to be clearly warranted but that for administrative and other reasons will require more time to develop properly and implement without undue disruption.
The target date for these changes might be January 1, 1972.

(c) Stage 3 would deal with other more controversial proposals that require considerably more time for review and discussion.

If this were done, the debate could proceed in a reasonably orderly way. The proposals for each stage could be considered rationally on their merits in the context of the overall program of tax reform.

Stage 1

We believe that it would, at this stage, be difficult if not impossible to develop a satisfactory form of capital gains tax, and have it ready for implementation by the end of this year. This does not mean that none of the important reform proposals could be effected on January 1, 1971.

Some progress could be made on revision of exemptions and the rate structure to relieve the burden on low income groups.

Steps could be taken to restrict the opportunities for avoidance of tax in areas where there are significant loopholes, and a number of other proposals can be put into effect without further delay.

These changes should be scheduled for Stage 1 of the reform program and not left until the rest of the program has been prepared for implementation.

sables de ceux qui ne le sont pas et qui sont indûment compliqués ou fastidieux. Il est difficile de discerner ce qui relie une proposition à une autre et ceci complique la recherche d'une solution sensée aux problèmes auxquels nous devons faire face. Il nous semble qu'il n'existe qu'une façon de nous tirer de la présente situation difficile; à savoir, le gouvernement doit mettre au point un programme revisé de réforme fiscale qui puisse être examiné et mis en application *par stades:*

(a) Le stade I couvrirait les changements les plus urgents qui pourraient être mis en vigueur sans difficulté le 1er janvier 1971.

(b) le stade 2 concernerait ces autres changements qui paraissent manifestement souhaitables mais qui, pour des raisons administratives ou autres, vont demander plus de temps à être mis au point comme il se doit et à être instaurés sans confusion indue. La mise en vigueur de ces changements pourrait être prévue pour le 1er janvier 1972.

(c) Le stade 3 serait consacré à des propositions plus débattues, lesquelles requièrent qu'on consacre beaucoup plus de temps à leur révision et discussion.

Si cela était fait, le débat pourrait se poursuivre de façon raisonnablement ordonnée. Les propositions destinées à chacun des stades pourraient être jugées de façon rationnelle et selon leurs mérites dans le contexte de l'ensemble du programme de réforme fiscale.

Stade 1

Nous croyons qu'il serait difficile, à ce stade, sinon imposible, de mettre au point une formule satisfaisante d'impôt sur les gains de capital et de la mettre en application pour la fin de la présente année. Cela ne veut pas dire qu'aucune des propositions importantes de la réforme ne pourrait être mise en vigueur au 1er janvier 1971.

La révision concernant les exemptions et les barèmes de taux pourrait faire quelque progrès de façon à réduire le fardeau des groupes qui ont un revenu d'un niveau inférieur.

Des dispositions pourraient être prises pour réduire les occasions d'évasion fiscale dans les secteurs où existent des échappatoires importants, et plusieurs autres propositions peuvent être mises en vigueur sans délai.

Ces changements devraient s'inscrire au stade I du programme de réforme et ne devraient pas être laissés en plan jusqu'à ce que le reste du programme soit prêt à être mis en application.

Stage 2

The next stage would probably include the development of a satisfactory form of capital gains tax, preferably accompanied by reduction of death duties with the cooperation of the provinces. This should provide the basis for further revision of the personal rate structure.

If attention can be concentrated fairly directly on the problems involved in establishing a reasonable system for taxing capital gains, it should be possible to complete Stage 2 by the end of next year.

Stage 3

We suggest that the extremely complex and controversial proposals for integration of personal and corporation tax, and the treatment of international income be left until Stage 3.

We think these proposals should be considered much more carefully than is possible while other more urgently required reforms are being debated.

In view of their complexity, and the difficulty of the problems that they present, it would be foolish to rush them into law without a serious assessment of their merits, considered separately from other tax reforms that are more clearly warranted and that can be implemented without serious difficulty.

CONCLUSION

We feel most strongly that a practical program of tax reform in digestible stages is urgently required.

We do not for a moment underrate the political difficulties for the government in undertaking a major revision of this kind to its tax reform proposals. The development of a satisfactory form of capital gains tax that could be introduced and put into effect without any fundamental change in the present system of taxing corporations and shareholders would not be a simple matter. It is not a job that a government under intense pressure is likely to be enthusiastic about.

On the other hand, if something along these lines is not put forward pretty soon, it will become increasingly difficult to avoid being forced to choose between accepting the White Paper pretty much as is, with only relatively minor changes (with the knowledge that a lot of it has not been adequately assessed), or rejecting the whole thing and starting all over again.

Stade 2

Le prochain stade pourrait probablement inclure la préparation d'une formule satisfaisante d'impôt sur les gains de capital accompagnée, de préférence, d'une réduction des impôts payables au décès effectuée en collaboration avec les provinces. Ceci devrait servir de base à une révision supplémentaire des barèmes de taux d'imposition sur le revenu personnel.

Si l'on peut apporter une attention soutenue aux problèmes reliés à l'instauration d'un système raisonnable d'imposition des gains de capital, on devrait pouvoir compléter le stade 2 à la fin de l'année prochaine.

Stade 3

Nous suggérons que les propositions extrêmement compliquées et controversées visant à l'intégration de l'impôt sur les particuliers et de l'impôt sur les sociétés, ainsi qu'au traitement du revenu provenant de l'étranger, soient laissées de côté jusqu'au Stade 3.

Nous croyons que ces propositions devraient être étudiées avec beaucoup plus de soin qu'il n'est possible de le faire quand des réformes plus urgentes sont en train d'être discutées.

Vu leur complexité et la difficulté des problémes qu'elles présentent, il serait insensé de les transposer rapidement dans une loi sans faire une évaluation sérieuse de leurs mérites, indépendamment des autres réformes fiscales qui s'imposent de façon plus manifeste et qui peuvent être mises en vigueur sans inconvénients sérieux.

CONCLUSION

Nous croyons fermement qu'un programme pratique de réforme fiscale instituée par tranches digestibles est requis de façon urgente.

Nous ne sous-estimons absolument pas les difficultés d'ordre politique inhérentes à une tentative de la part du gouvernement d'entreprendre une telle révision majeure de ses propres propositions de réforme fiscale.

Il ne serait pas facile d'élaborer une forme acceptable d'impôt sur les gains de capital et de la mettre en vigueur sans bouleverser le présent régime d'imposition des sociétés et des actionnaires. Il n'est guère probable qu'un gouvernement soumis à de fortes pressions se donne avec enthousiasme à cette tâche.

Par ailleurs, si une proposition dans ce sens n'est pas bientôt formulée, il sera de plus en plus difficile de soustraire à l'obligation de choisir entre le Livre blanc à peu près tel qu'il est, avec seulement quelques changements relativement mineurs, en sachant qu'une bonne partie de ce Livre blanc n'a pas été assez étudiée, ou de rejeter toute l'affaire pour recommencer à neuf.

ECONOMIC ANALYSIS OF THE WHITE PAPER

Externalities and Taxation

Externalities is an economic term, referring to costs or benefits that are not counted as part of the costs and benefits of a proposal. For example, the social costs of pollution resulting from building a factory are not included in the projected profit and loss statements that the firm examines in making its decision. Yet, the pollution cost will have to be borne by someone. A similar example can be used for external benefits. A factory proposal would not include the reduction in welfare payments and other social benefits that result from bringing new job opportunities into an area with substantial unemployment. Yet, the benefits are very real.

Tax proposals have externalities also. For instance, the purpose of a sales tax may be to increase governmental revenues. However, there may well be a reduction in consumption of the taxed product which is reflected in reduced production and employment. These costs are externalities with respect to the sales tax. Almost all tax systems have externalities in the sense of shifting or redirecting economic activity. The external costs and benefits of a tax system need not be purely economic. Income equalization, for example, is a possible goal of a tax programme which would have external effects combining economic, sociological, and political factors.

Income tax proposals are very apt to have substantial externalities, not all of which may be clearly recognized by the proposers of the programmes. By defining taxable income in certain ways, by permitting some expenditures to be deductible and others not deductible, by applying different rates to various kinds of income, and even by the timing of when taxes become due, income tax systems can have substantial external effects. These include shifts in consumption-savings decisions, choice of investment media, and the basic choice between work and leisure. The economy adjusts to the externalities imposed on it by the tax system. When the system is changed, the economy readjusts. We intend to analyse the kinds of readjustments that may occur as a result of the White Paper proposals and, where feasible, to make recom-

ANALYSE ÉCONOMIQUE DU LIVRE BLANC

Les externalités et l'impôt

Dans le vocabulaire économique, le mot externalité s'applique à des coûts ou à des bénéfices qui ne sont pas comptés comme faisant partie des coûts ou des bénéfices d'une proposition. Par exemple, les coûts sociaux de la pollution causée par la construction d'une usine ne sont pas compris dans les extrapolations de profits et pertes que la société examine avant de prendre une décision. Pourtant, le côut de la pollution retombera sur quelqu'un. Voyons un exemple semblable pour illustrer les bénéfices externes. Un projet de construction d'une usine ne tient pas compte de la réduction des versements de bien-être et des autres avantages sociaux qui découlent des nouveaux emplois crées dans une région de chômage considérable. Pourtant, ces bénéfices sont très réels.

Les propositions fiscales ont aussi des éléments externes. Par exemple, l'objet d'une taxe de vente peut être d'augmenter les revenus de l'État. Par ailleurs, il peut très bien en résulter une réduction de la consommation du produit imposé, ce qui entraîne une réduction de la production et de l'emploi. Ces coûts sont des externalités, ou éléments externes, par rapport à la taxe de vente. Presque tous les régimes fiscaux comportent des externalités, en ce sens qu'ils déplacent ou réorientent l'activité économique. Les coûts et les bénéfices externes d'un régime fiscal ne sont pas nécessairement purement économiques. La péréquation du revenu par exemple, est un objectif possible d'un programme fiscal qui aurait des effets externes réunissant des éléments économiques, sociologiques et politiques.

Les propositions concernant l'impôt sur le revenu sont très susceptibles de comporter de forts éléments externes qui ne seront pas tous aperçus clairement par les proposeurs des programmes. En définissant le revenu imposable de certaines façons, en autorisant que certaines dépenses soient déductibles et d'autres, pas, en appliquant des taux différents à des formes diverses de revenus, et même en fixant le moment où les impôts doivent être payés, les régimes d'impôt sur le revenu peuvent avoir des effets externes considérables dont, par exemple, les déplacements entraînés par les décisions pour réduire la consommation, le choix des moyens de placements, et le choix fondamental entre le travail et le loisir. L'économie s'adapte aux éléments externes que lui impose le régime fiscal. Quand le régime est modifié, l'économie d'adapte. Nous

mendations for modifications to reduce the impact of undesirable externalities.

The Impact of the White Paper Proposals —The Massiveness of shifts in Externalities

The scope of the White Paper proposals is enormous and complicated. Literally, it will affect the entire economy. New classifications of business are proposed. Taxable income is redefined and broadened immensely. Allowable expenses are redefined. Tax rates are changed. Not only will international capital flows be affected indirectly by what happens within the domestic economy, but changes are made directly to the taxation of international capital flows.

If externalities did not exist, one could simply recalculate the tax bill and measure the impact of the proposals. This essentially is what the government has done (particularly for corporations) in its calculations showing the effect of the White Paper proposals.

However, externalities do exist. Unfortunately, a complete measurement of the impact of these externalities—both positive and negative—involves a technology which is beyond the state of the art in economics at this time. This means that there has to be considerable uncertainty with respect to the total impact of all of the externalities. Neither we nor the government know what the effect of the White Paper will be. The range of possible outcomes is very large so that the proposals constitute a very risky package. Given this situation, the complex set of proposals presented by the Minister of Finance might have been properly treated in a quite different way. Instead of presenting a complex package, the impact of which is difficult to evaluate, a simpler, less comprehensive proposal could have been presented initially. After the effects of the more modest proposal had been digested, subsequent steps could be evaluated on their merits. In effect, we argue that it is a good maxim to move slowly and carefully if you are not sure of the road.

Specific Externalities

Equity

The externality called equity is given heavy emphasis throughout the White Paper. The interpretation of this comes from the Carter proposals in which it is defined as the

comptons analyser maintenant les sortes d'adaptions qui pourraient résulter des propositions du Livre blanc et, lorsque ce sera possible, recommander des modifications en vue de réduire l'impact des éléments externes indésirables.

L'impact des propositions du Livre blanc—déplacements massifs dans les éléments externes

La portée des propositions du Livre blanc est énorme et compliquée. En réalité, toute l'économie s'en ressentira. De nouvelles catégories d'entreprises sont proposées. Le revenu imposable est redéfini et considérablement élargi. Les frais admissibles sont redéfinis. Les taux d'impôt sont modifiés. La circulation des capitaux internationaux se ressentira indirectement de ce qui se produit dans l'économie du pays, et en outre, des changements sont apportés directement à l'imposition des mouvements de capitaux internationaux.

Si les éléments externes n'existaient pas, on pourrait simplement recalculer le montant d'impôt et mesurer l'impact des propositions. C'est essentiellement ce que le gouvernement a fait (surtout pour les sociétés) dans ses calculs montrant l'effet des propositions du Livre blanc.

Cependant, ces éléments externes existent bel et bien. Malheureusement, une mesure complète de l'impact de ces externalités, positives comme négatives, exigerait une technique qui dépasse des possibilités actuelles des économistes. C'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait une incertitude considérable à l'égard de l'impact global de tous les éléments externes. Ni nous ni le gouvernement ne connaissons d'avance les effets du Livre blanc. L'éventail de tous les résultats possibles est tellement vaste que les propositions constituent un véritable risque. Les choses étant ce qu'elles sont, l'ensemble complexe de propositions présentées par le ministre des Finances aurait peut-être pu être formulé de façon différente. Au lieu de présenter un ensemble complexe dont l'impact est difficile à évaluer, on aurait pu commencer par présenter une proposition plus simple et moins globale. Une fois les effets de cette proposition modeste digérés, d'autres mesures auraient pu se prendre pour ce qu'elles valent. En réalité, nous affirmons que c'est un bon principe d'avancer avec lenteur et prudence quand on ne connaît pas la route.

Certains éléments externes particuliers

Avoir-propre

L'externalité appelée avoir-propre est presque un leitmotiv du Livre blanc. L'interprétation en vient des propositions Carter où la définition est établie en vertu du principe

principle whereby "a buck is a buck". In general, the aim is to leave people who have the same before-tax income with the same after-tax income, or at least more nearly the same than under present tax legislation.

This is a very limited definition of equity. In a full sense, those individuals with the same before-tax incomes should be left the same with respect to *consumption*, not merely after-tax income. In order to accomplish this, it would be necessary to allow deductibility of *all* excise taxes, since consumption patterns are not the same. For example, the man who buys a high proportion of manufactured goods tends to pay higher excises (including tariffs) than does someone who spends a large portion of his income or agricultural products. The latter not only avoids a number of excises, but also benefits from the various subsidies made available to farmers. It is not clear that the White Paper proposals would increase equity at all, when equity is given a broader definition.

When applied to business firms, the notion of equity as defined in the White Paper is not only inadequate, but could result in a considerable reduction in equity. A buck is not a buck if one of two firms earning the same before-tax income has to rely on internal funding, while the other has relatively easy access to financial markets. In the former case, the dollar taxed is a reduction in the firm's growth potential, which is quite different than taxing to reduce dividend pay-outs. By applying a flat rate on all corporate income, regardless of size of firm and its access to sources of external financing, the White Paper treats firms which rely on internal funding with less equity than does the current law. Existing legislation allows small firms—which typically have to rely heavily on internal funding—a lower marginal tax rate than large firms.

Equity is more a sociological concept than an economic one. Hence it is not easy to value this externality in an absolute sense, even if equity is defined in the broad sense. Hence, we must try to value equity in a relative sense. To achieve the externality called equity, what external advantages of the existing tax system are foregone?

Growth

Most of the cost of equity is paid for in growth potential of the private sector. Though

selon lequel un dollar est un dollar. L'objectif général est que ceux qui ont le même revenu avant impôt aient aussi le même revenu après impôt, ou du moins que les deux soient plus proches qu'ils le sont en vertu de la présente législation fiscale.

Voilà une définition bien restreinte de l'avoir-propre. Au sens le plus complet, ceux qui ont le même revenu avant impôt devraient avoir aussi le même revenu par rapport à la consommation, non simplement le même revenu après impôt. Pour y arriver, il serait nécessaire d'autoriser la déduction de toutes les taxes d'accise, car la consommation n'est pas la même pour tous. Par exemple, celui qui achète une forte proportion de biens ouvrés tend à payer de plus fortes taxes d'accise (y compris les douanes) que celui qui dépense une forte proportion de son revenu en produits agricoles. En plus d'éviter un certain nombre de taxes d'accise, ce dernier bénéficie des divers subsides accordés aux cultivateurs. Il n'est pas sûr que les propositions du Livre blanc augmenteraient l'avoir-propre, au sens le plus large du terme.

Si on l'applique aux entreprises, le concept de l'avoir-propre défini dans le Livre blanc est non seulement impropre, mais il pourrait entraîner une réduction considérable de l'avoir-propre. Un dollar n'est plus un dollar si une des deux sociétés disposant du même revenu avant impôt ne peut compter que sur ses propres ressources pour trouver des capitaux, alors que sa concurrente a facilement accès au marché financier. Dans le premier cas, le dollar imposé est une réduction du potentiel de croissance de l'entreprise, ce qui est bien différent d'un impôt visant à réduire le versement de dividendes. En appliquant un taux uniforme à tous les revenus des sociétés, peu importe la taille de l'entreprise et son accès aux sources externes de financement, le Livre blanc traite les entreprises qui ne peuvent compter que sur leurs propres capitaux avec moins d'équité que ne le fait la loi actuelle qui permet aux petites entreprises—se sont surtout elles qui doivent compter sur des capitaux internes—un taux maximum d'impôt moins fort que celui des grandes sociétés.

Le concept de l'avoir-propre étant plus sociologique qu'économique, il n'est pas facile d'évaluer cet élément externe dans un sens absolu, même si on le définit dans un sens large. Il faut donc essayer d'évaluer l'avoir-propre dans un sens relatif. Pour réaliser l'élément externe appelé avoir-propre, quels avantages externes du régime fiscal actuel sont laissés de côté?

La croissance

Une grande partie du coût de l'avoir-propre est payée par le potentiel de croissance du

several specific antigrowth aspects will be treated separately below, the overall impact is so strong that it merits separate comment. With one *possible* exception (the impact of the White Paper on foreign investments made by financial institutions), every other proposal will reduce growth. In most instances, required rates of return on both real and financial investment will be increased because the supply of savings will be reduced. This applied both to personal and business savings. If the anti-growth effect occurred as a result of only some of the White Paper proposals, the new tax scheme would not be too frightening. This, unfortunately, is not the case. The aggregate impact of the proposals all moves in one direction—namely to reduce the growth potential of the private sector of our economy.

Even more frightening is that, not only do virtually all of the proposals have anti-growth elements, but they are apt to interact so that the total effect on Canadian growth will be greater than simply the sum of the individual impacts. For example, if, as we argue below, the redistribution of income results in a reduction in savings, firms will face higher interest rates than they would under our current tax system. With higher interest rates, some investment projects will not be undertaken that would have been undertaken with the interest rates under the current tax system. Firms and workers that would have been used to build the plant or manufacture the machinery that will not now be built or manufactured will receive smaller incomes. This reduces their savings and their spending. The further reduction in savings will tend to push interest rates even higher. The reduction in spending will reduce business receipts, making expansion of plant and equipment even less attractive. Thus, the effects tend to snow-ball as they work their way through the economy.

The snow-ball, anti-growth impact can be traced from any of the specific anti-growth externalities described below. Given the snow-balling effect, and the fact that there are virtually no offsetting positive growth effects, the individual cases discussed have to be viewed very seriously. Even though the individual effect might not be large in itself, its interaction with all of the other anti-growth proposals could have extremely serious consequences for the future of our country.

secteur privé. Nous parlerons plus loin de plusieurs aspects particuliers qui sont des freins à la croissance, mais l'impact d'ensemble est tellement fort qu'il mérite une analyse distincte. Sauf une seule exception possible (les conséquences du Livre blanc pour les placements étrangers faits par des institutions financières), toutes les autres propositions réduiront la croissance. Dans la plupart des cas, les taux requis de rendement des investissements réels et financiers seront augmentés parce que la masse des épargnes sera réduite. Cela s'applique tant aux épargnes personnelles qu'aux épargnes commerciales. Si l'effet d'anticroissance n'était le résultat que de certaines propositions du Livre blanc, le nouveau régime fiscal ne nous effrayerait pas trop, mais tel n'est pas le cas, malheureusement. L'effet d'ensemble des propositions porte globalement toujours dans le même sens, c'est-à-dire qu'elles réduisent le potentiel de croissance du secteur privé de notre économie.

Mais il y a encore plus effrayant. Non seulement presque toutes les propositions ont-elles des éléments d'anticroissance, mais elles devraient avoir un effet d'entraînement, de sorte que l'effet global pour la croissance canadienne sera encore plus grand que la somme des impacts individuels. Par exemple, si, comme nous l'affirmons plus loin, la nouvelle répartition du revenu entraîne une réduction des épargnes, les entreprises devront payer des taux d'intérêt plus élevés qu'en vertu du régime actuel. Et si les taux d'intérêt sont plus élevés, il faudra abandonner certains projets d'investissements qui auraient été réalisés au taux d'intérêt permis par le régime fiscal actuel. Les entreprises et les travailleurs qui auraient contribué à construire l'usine ou à fabriquer les machines qui ne seront ni construites ni fabriquées recevront de plus faibles revenus. Cela réduira leurs épargnes et leurs dépenses. Et en retour, la réduction des épargnes fera monter les taux d'intérêt. La réduction des dépenses fera baisser le revenu commercial de sorte que l'idée d'expansion de l'usine et du matériel sera encore moins attrayante. Les effets ont donc tendance à faire boule de neige d'un bout à l'autre de l'économie.

L'impact d'anticroissance et de boule de neige peut s'expliquer par l'une ou l'autre des externalités anticroissances décrites ci-dessous. Vu l'effet de boule de neige et le fait qu'il n'y a à peu près aucun effet positif de croissance pour compenser, il faudrait considérer très gravement les cas individuels exposés ici. Sans doute, l'effet en soi n'est-il pas très considérable, mais son interaction avec tous les autres éléments d'anticroissance pourrait entraîner des conséquences extrêmement graves pour l'avenir de notre pays.

Persons. The over-all effect of the rate structure changes, including the taxation of capital gains, is to shift the distribution of income from the upper and middle income groups to the lower income groups. Since all studies show that savings as a proportion of income tend to decline as income falls, it is reasonable to conclude that total savings will be reduced by the rate structure change. The White Paper agrees with this conclusion. With lower total savings, interest rates should rise, all else equal. This, in turn, means that marginal real investment projects, which are feasible under current tax laws, will be unprofitable with higher interest rates. In aggregate, the total of real investment should fall, reducing economic growth. It is not evident that the author of the White Paper took the interest rate effect into account.

With capital gains taxation and higher middle bracket rates, there may be a shift in the work-leisure choice, in favour of leisure. This can be dismissed too easily on the basis that people have to earn in order to live, regardless of taxation. Admittedly, the number of people who may make the choice in favour of leisure under the White Paper proposals may be small, but they are likely to be an important group. The man who has done well can afford an early retirement. Under our present tax laws, he may well decide to continue working, whereas he may well decide to retire under the White Paper proposals. This kind of man is apt to be entrepreneurial and highly experienced at successful management. Without him, the reduction in growth is more than the marginal product of a single worker, but must include the job and capital creation which his entrepreneurial activities would have helped to create. Many studies have demonstrated a shortage of managerial competence in the Canadian economy and have argued that our growth suffers from this shortage. Though it is difficult to estimate the number of such entrepreneurs that would be lost as a result of the White Paper proposals, even a small number would be sorely missed and would have an adverse effect on our growth.

The White Paper assumes that the gross-up of personal and corporate taxation via dividends and taxation of capital gains will have little impact on personal savings. This is a contentious area and precise estimates are not possible. Clearly, however, the combined

Les particuliers. L'effet global des changements de la structure des taux, y compris l'imposition des gains de capital, vise à déplacer les gros et les moyens revenus vers le groupe des gagne-petit. Attendu que toutes les études démontrent que les épargnes, en tant que proportion du revenu, tendent à baisser au même rythme que le revenu, il est raisonnable de conclure que l'ensemble des épargnes sera réduit par le changement de la structure des taux. Le livre blanc accepte cette conclusion. Tout le reste étant égal, si le total des épargnes diminue, les taux d'intérêt devraient augmenter. Par ailleurs, cela signifie que les projets d'investissements fonciers marginaux, qui sont possibles en vertu des lois fiscales actuelles, deviendront non rentables, les taux d'intérêt étant plus élevés. En somme, le total d'investissement foncier devrait diminuer, réduisant ainsi la croissance économique. Il n'est pas certain que les auteurs du Livre blanc ont tenu compte de l'effet du taux d'intérêt.

Par suite de l'impôt sur les gains de capital et des taux plus élevés imposés aux revenus moyens, peut-être, en face de l'option travail et loisir, choisirait-on davantage le loisir. Il est bien facile de riposter que les gens doivent gagner de l'argent pour vivre, peu importe l'impôt. Reconnaissons qu'un nombre de ceux qui pourraient opter en faveur des loisirs, par suite des propositions du Livre blanc, sera peut-être faible; mais ils constitueront un groupe important. Celui qui a réussi en affaires peut prendre sa retraite quand il est encore jeune. Alors que nos lois fiscales actuelles peuvent très bien l'inciter à continuer de travailler, peut-être décidera-t-il de prendre sa retraite en vertu des propositions du Livre blanc. Souvent, il s'agit d'un homme de grande initiative, riche d'une vaste expérience de la saine direction d'une entreprise. Sans lui, la réduction de la croissance est plus importante que la production marginale d'un simple travailleur, car il faut inclure la création d'emplois et de capitaux qui peut être le fruit de son initiative. Beaucoup d'études ont démontré une pénurie de cadres compétents dans l'économie canadienne et ont affirmé que notre croissance en souffre. Sans doute, est-il difficile d'évaluer le nombre de ces entrepreneurs qui disparaîtraient par suite des propositions du Livre blanc, mais même s'ils sont peu nombreux, leur départ se fera cruellement sentir et aura un effet néfaste pour notre croissance.

Le Livre blanc présume que la remise à l'état brut de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés par l'entremise des dividendes et par l'imposition des gains de capital aura peu d'effet sur l'épargne personnelle. Il s'agit là d'une zone incertaine où il

dividend gross-up and capital gains taxation tends to make dividends relatively more desirable than capital gains, as compared to the case under our present tax laws. At the margin, and it may be a large margin, there will be investors who will prefer dividends to capital gains as a result of the White Paper proposals. Some of the dividends may be reinvested in the market, but some may also be consumed. To the extent that increased dividends are consumed, savings are reduced and interest rates (including equity yields) are forced up. This again, will have the effect of reducing real investment and growth.

The change described above is quantitative. The qualitative change in individual investment behaviour may be even more significant. Investors who would have been willing to provide high risk, venture capital with untaxed capital gains may find the risky investments less attractive with taxation of capital gains. It makes little difference that capital losses can offset capital gains, since few venture fund suppliers would enter a situation where they really expected to incur losses. These investors may now prefer lower yields, but safer investments. This would increase the required yield on venture capital, making it more difficult for new, high growth potential firms to get started. In Canada, where development is needed so badly, this qualitative shift away from risky ventures could be more destructive of growth than the probable decline in total savings.

Finally, the 5 year deemed realization on widely-held shares will have a number of adverse effects on the economy and its growth through its effects on individuals. At the margin, many investors, discouraged by the prospects of losing the additional earnings made by reinvesting a postponed tax, may move away from stocks that have the potential of generating capital gains. To the extent that these investors shift into consumption, savings again are reduced. To the extent that these investors shift to mature companies, that promise dividends rather than capital gains, there will be a qualitative shift against growth firms requiring venture capital.

est impossible d'établir des estimations précises. Mais il est clair que l'effet combiné de la remise à l'état brut des dividendes et de l'impôt sur les gains de capital tendra à rendre les dividendes plus attrayants que les gains de capital, en comparaison de ce qui est offert par nos lois fiscales actuelles. Dans la marge qui sera peut-être une très grande marge, il y aura des investisseurs qui préféreront les dividendes aux gains de capitaux par suite des propositions du Livre blanc. Certains des dividendes seront peut-être réinvestis dans le marché, mais certains seront consommés. Dans la mesure où ces dividendes sont consommés, les épargnes sont réduites et les taux d'intérêt (y compris les rendements de l'avoir-propre) sont poussés vers le haut. Nous répétons que cela aura pour effet de réduire l'investissement foncier et la croissance.

Le changement décrit ici est quantitatif, mais le changement qualitatif du comportement de chaque investisseur peut être encore plus important. Ceux qui auraient pu être disposés à investir des capitaux de grand risque lorsque les gains de capital n'étaient pas imposés, trouveront peut-être que les investissements de risque sont moins attrayants avec l'impôt sur les gains de capital. Il importe peu que les pertes de capital puissent compenser les gains de capital, car bien peu de spéculateurs se lanceront dans une entreprise s'ils prévoient vraiment des pertes de capitaux. Peut-être ces investisseurs préféreront-ils maintenant des rendements inférieurs, mais plus sûrs, ce qui augmentera le rendement requis des capitaux de risque et empêchera la création de nouvelles entreprises ayant de grandes possibilités de croissance. Au Canada, où la mise en valeur est chose absolument essentielle, cet éloignement qualitatif des entreprises incertaines pourrait être plus néfaste pour la croissance que le déclin probable des épargnes.

Enfin, la supposée réalisation quinquennale des actions de sociétés étrangères aura certains effets nuisibles pour l'économie et sa croissance, à cause des effets qu'elle aura sur les particuliers. Au départ, beaucoup d'investisseurs, découragés à l'idée de perdre les gains supplémentaires assurés par le réinvestissement d'un impôt ajourné, se détourneront peut-être des actions pouvant produire des gains de capital. Dans la mesure où ces investisseurs se tournent plutôt vers la consommation, il y aura encore une réduction des épargnes. Dans la mesure où ces investisseurs se tournent vers les compagnies bien établies qui promettent des dividendes, plutôt que des gains de capital, il y aura encore un déplacement qualitatif néfaste pour la croissance des entreprises qui ont besoin de capitaux de risque.

Unfortunately, the anti-growth effects of the 5 year deemed realization do not stop at this point. There are well-to-do families in Canada with family portfolios containing large amounts of widely-held stocks. In many cases, the stock portfolio is part of a family business so that the pressure of a 5 year deemed realization might force such a type of business to go public in order to pay the tax. Such families will be under pressure to redomicile out of Canada as a result of the 5 year deemed realization. If is reasonable to expect that the future investments of these redomiciled fortunes will tend not to be made in Canada. Again, the supply of funds is reduced, reducing growth.

Businesses. The anti-growth tendencies of the White Paper affecting individuals simply mirror the problems confronting firms. Firms which have traditionally, and perhaps necessarily, relied upon internally generated funds to finance growth will be under market pressure to issue dividends, since capital gains will be taxed and dividends offer stockholders a tax benefit. If the firms continue to retain earnings, as they had prior to the enactment of the White Paper proposals, they will find their share values dropping relative to share values of companies with high pay-out ratios. The effect of this will be to raise the cut-off rate required of internally financed investments and, as a result, reduce the volume of such investments. If firms attempt to use external debt to finance these projects, the demand for debt funds will increase, raising interest rates and forestalling growth. If firms issue additional external equity, equity yields will rise, increasing the cut-off rate on investments financed by external equity, and again reducing growth. If we assume that firms using internally generated funds do so because these are the cheapest funds available, it is clear that a reduction in the availability of these funds has to reduce real investment.

The argument that firms can satisfy the desire of stockholders for the tax flow-through benefits of dividends by issuing stock dividends is not in general correct. To be sure, the stockholder's desire for the tax concession is met. This may be of little value for those many investors who are in the 50 per cent personal tax bracket. Having received the stock dividend, the incentive to keep it is less than under existing tax legislation because of the taxation of capital gains.

Malheureusement, les effets d'anticroissance de la supposée réalisation quinquennale ne s'arrêtent pas là. Certaines familles riches du Canada ont, dans leur portefeuille, de forts montants de toutes sortes d'actions. Dans bien des cas, le portefeuille fait partie d'une entreprise familiale, de sorte que la pression de la supposée réalisation de cinq ans pourrait obliger ces entreprises à devenir publiques afin de payer leur impôt. Ces familles seront poussées par cette supposée réalisation à élire leur domicile à l'étranger. Il est raisonnable de prévoir que les investissements des familles ayant ainsi établi domicile ailleurs n'auront pas tendance à se faire au Canada. Là encore, les stocks de capitaux diminuent, ce qui réduit la croissance.

Les entreprises. Les effets d'anticroissance du Livre blanc, pour les particuliers, ne sont que le reflet des problèmes qui se posent aux entreprises. Celles qui ont toujours, et peut-être de toute nécessité, compté seulement sur leurs propres capitaux pour financer leur croissance seront obligées, par les pressions du marché, à émettre des dividendes, car les gains de capital seront imposés et les dividendes offrent aux actionnaires un avantage fiscal. Si les entreprises continuent de retenir des gains, comme elles l'ont fait avant la mise en vigueur des propositions du Livre blanc, elles constateront que la valeur de leurs actions diminue par rapport à la valeur des actions des compagnies dont les dividendes sont élevés. Ce qui fera augmenter le taux direct requis des investissements financés par des capitaux internes et, par conséquent, réduira le volume de ces investissements. Si les entreprises ont recours à des capitaux externes pour financer des travaux, la demande de fonds à prêter augmentera, ce qui fera augmenter les taux d'intérêt et ralentira la croissance. Si les entreprises émettent de nouveaux titres, les rendements des titres augmenteront, ce qui augmentera le taux direct des investissements financés par des titres extérieurs, et là encore, réduira la croissance. Si nous supposons que les entreprises qui utilisent des fonds internes le font parce que ces capitaux coûtent moins cher, il est clair qu'une réduction de la masse de ces capitaux réduira l'investissement foncier.

L'argument voulant que les sociétés peuvent satisfaire les actionnaires qui désirent le bénéfice des dividendes par le mécanisme du transfert d'impôt en leur émettant des dividendes-actions n'est pas exact de façon générale. Certes, le désir de l'actionnaire qui vise la concession fiscale est satisfait. Cela n'a peut-être pas beaucoup de valeur pour les nombreux investisseurs dont l'impôt personnel est déjà de 50 p. 100. Quand ils reçoivent le dividende-action, ils sont moins poussés à

There is a fairly high probability that stock dividends will be sold. The effect of these sales would be much the same on share values as if firms had instead issued stock directly to the market. In general, cut-off rates will be raised and marginal investments abandoned, once again reducing growth.

The qualitative shift again holds. Firms which are mature with little growth potential tend to pay out most of their earnings. On the other hand, new and small firms must rely on internal funds. Under the White Paper proposals, these firms will have difficulty raising funds. In general, investors will prefer the shares of mature firms. Since the new firms are often those with great growth potential, the growth rate of the economy would be reduced.

The differential treatment between widely-held and closely-held firms operates perversely. Though not all closely-held firms are new, growth companies, many are. Yet, the proposals with respect to closely-held firms result in a higher ratio of after-tax value of dividends to capital gains than for widely-held firms. Closely-held firms have a 100 per cent dividend flow-through, as compared to the 50 per cent flow-through for widely-held firms. Thus, for a given investor, the after-tax value of a dividend from a closely-held company is greater than from a widely-held company. The capital gain of the closely-held company is fully taxed whereas the widely-held company's capital gain is taxed on only 50 per cent of the capital gain. This makes the after-tax value of a widely-held company's capital gain larger than that of a closely-held company. The perversity of these provisions lies in the fact that the pressure for dividend payout will be greater on closely-held firms. If anything, the system ought to encourage mature widely-held companies to pay out dividends, and facilitate the retention of earnings by closely-held companies.

Financial Institutions and Capital Markets

The shares of widely-held companies will probably increase in value relative to other financial assets, although they will tend to be lower than they would under present laws. Supply of widely-held shares will probably increase because of the capitalization of earn-

le garder qu'en vertu de la loi actuelle, à cause de l'impôt des gains de capital. Il y a une assez forte probabilité que le dividende-action sera vendu. Et l'effet de ces ventes aura à peu près le même effet sur la valeur des actions que si les sociétés avaient directement écoulé de nouvelles actions sur le marché. De façon générale, les taux directs seront encore augmentés et les investissements marginaux abandonnés, ce qui réduira encore la croissance.

Là encore, il y a déplacement qualitatif. Les sociétés qui sont bien établies et dont les possibilités de croissance sont faibles tendent à verser la majorité de leurs gains, tandis que les nouvelles et petites entreprises doivent compter sur leurs fonds internes. En vertu des propositions du Livre blanc, ces sociétés auront de la difficulté à trouver des fonds. En général, les investisseurs préfèrent les actions de sociétés bien établies. Comme les nouvelles entreprises sont souvent celles qui ont le plus grand potentiel de croissance, le taux de croissance de l'économie sera réduit.

Le traitement différent accordé aux sociétés publiques et aux sociétés privées a des effets néfastes. Sans doute, toutes les sociétés privées ne sont-elle pas des sociétés nouvelles et des sociétés de croissance, mais beaucoup en sont. Pourtant, les propositions visant les sociétés privées aboutissent à une proportion plus forte de la valeur après impôt des dividendes pour les gains de capitaux que dans le cas des sociétés publiques. Les sociétés privée sont un transfert de dividendes de 100 p. 100, tandis que les sociétés publiques ont un transfert de 50 p. 100. En conséquence, pour un investisseur en particulier, la valeur après impôt du dividende d'une société privée est plus grand que celle du dividende d'une société publique. Le gain de capital d'une société privée est imposé en entier tandis que le gain de capital d'une société publique est imposé seulement à raison de 50 p. 100, ce qui fait que la valeur après impôt du gain de capital de la société publique est plus grande que dans le cas de la société privée. L'effet néfaste de ces dispositions vient de ce que les demandes de dividendes seront plus fortes sur les sociétés privées. En tout état de cause, le régime devrait inciter les sociétés publiques biens établies à payer des dividendes et faciliter, pour les sociétés privées, la possibilité de conserver leurs gains.

Les institutions financières et les marchés des capitaux

La valeur des actions des sociétés publiques augmentera probablement au même rythme que leurs autres avoirs financiers, même si elle aura tendance à être plus faible qu'elle l'aurait été en vertu des lois actuelles. Le nombre des actions de sociétés publiques aug-

ings through stock dividends, and the subsequent sale of these dividends. Also, shares which have been held for purposes of capital gains will tend to be sold. Finally, the 5 year deemed realization provision likely will force some sell-off in order that taxpayers generate the funds needed to pay the taxes.

The demand for widely-held shares should probably increase also. Pension funds will be forced to increase their holdings of Canadian investments or face taxation. Mutual funds will be pushed into Canadian equity markets since flow-through provisions and the 50 per cent of capital gains tax holds only for widely-held Canadian equities.

In the long run, the institutional shift into the Canadian equities markets may be less than is anticipated. If growth is reduced as a result of the White Paper, some institutions may be willing to forego tax relief or dividend flow-throughs in order to attain more favourable growth outside of Canada.

If we assume, as appears reasonable, that financial institutions have purchased foreign securities in order to achieve a portfolio superior to that which could be achieved with Canadian securities only, it follows that the repatriation of these funds will result in a less desirable portfolio. The poorer performance of the post-White Paper portfolio could result in some switch from purchase of claims on financial institutions to consumption. Even if people simply switch to direct investments, these institutions are likely to suffer as a result of the tax proposals.

Debt instruments as well as all other assets will suffer relative to the shares of widely-held companies. All of these assets will be subject to full taxation of capital gains and, except for the shares of closely-held companies, offer no equivalent to the dividend flow-through tax credit. In order to maintain the same after-tax yield differences among these claims that prevailed prior to the adoption of the White Paper proposals, the before-tax yield differentials will have to narrow. This implies an increase in the before-tax yield on debt, i.e. an increase in interest rates.

mentera probablement à cause de la capitalisation des gains par l'entremise des dividendes-actions et à cause de la vente subséquente de ces dividendes. En outre, les actions que les gens avaient l'habitude de garder en vue de réaliser des gains de capital auront tendance à se vendre. Enfin, la disposition de la supposée réalisation quinquennale obligera certains contribuables à vendre leurs actions pour avoir les fonds nécessaires afin de payer les impôts.

La demande d'actions de sociétés publiques devrait également augmenter. Les fonds de pension seront obligés d'augmenter leurs titres d'investissements canadiens ou bien de payer l'impôt. Les fonds mutuels seront obligés d'acheter des titres canadiens, car les dispositions de transferts et la taxe de 50 p. 100 sur les gains de capital valent seulement pour les titres de sociétés publiques canadiennes.

A long terme, le déplacement, vers les titres canadiens, des achats et des ventes d'institutions pourrait être moins important qu'on le prévoit. Si la croissance est réduite par suite du Livre blanc, certaines institutions seront prêtes à laisser de côté les allègrements fiscaux ou les transferts de dividendes afin de rechercher une croissance plus favorable à l'extérieur du Canada.

Si l'on postule, ce qui semble raisonnable, que les institutions financières ont acheté des titres étrangers afin de se constituer un meilleur portefeuille qu'elles ne pouvaient s'en constituer au moyen de titres canadiens seulement, il s'ensuit que le repartiment de ces capitaux se traduira par des portefeuilles de valeurs moins intéressants. La piètre performance des portefeuilles de valeurs après la publication du Livre blanc pourrait amener un certain délaissement des créances tirées sur les institutions financières en faveur des valeurs de consommation. Même si l'on opte tout simplement pour les investissements directs, ces institutions subiront probablement un préjudice par suite des propositions de réforme fiscale.

Les *titres de créances* ainsi que les autres éléments d'actif seront touchés par rapport aux actions des sociétés ouvertes. Tous ces éléments d'actif seront assujettis à la pleine imposition des gains en capital et, exception faite des actions des sociétés fermées, ne comportent aucun équivalent comparable au dégrèvement au titre des dividendes. Les différences dans le produit après les impôts devront être moins accentuées, afin d'assurer un revenu net provenant de ces créances qui soit comparable à celui qui existait avant l'adoption des propositions du Livre blanc. Cela suppose une augmentation du produit tiré des créances avant son assujettissement à l'impôt, c-à-d. une hausse des taux d'intérêt.

Conclusion and Recommendations

In their drive toward achieving equity, the authors of the White Paper have made proposals which seriously threaten the growth of the economy by reducing savings, raising required yields on real investments, and biasing the system against the financing of new growing companies. Though there have been some, we think inadequate attemps to measure the impact of the anti-growth effects on households, no attempt has been made to assess the effects on business. Instead, it has been assumed that firms will behave the same way under the new tax system as they do under the existing system. This results in a serious under-estimate of the total anti-growth impact.

We have been assured by the authors of the White Paper that if growth reduction occurs in the private sector, it can be made up by government spending. This certainly is a possibility. Many may object to this solution, which implies a much larger role for government than has been the case in the past. Aside from political objections, the solution proposed to cure the anti-growth impact has not been evaluated. *There is no evidence that suggests it is cheaper to have government finance a given growth rate than it would be to have a tax system which offers incentives so that the private sector will finance growth.* This is but another example of a general lack of willingness to consider the costs of the White Paper proposals. Basically, we do not believe that the Department of Finance has made the case that it has provided a set of proposals which will be equitable and yet not unduly affect the growth of our economy.

INDIVIDUALS AND FAMILIES

Personal Exemptions

The proposed increase in personal tax exemptions so as to free some 750,000 persons from paying tax is regarded as proper recognition of inflationary trends. As noted in the White Paper, this is the first revision in the past twenty years. Such exemptions should be reviewed on a regular basis to reflect cost-of-living changes and revised upwards (or downwards) at intervals of not less than five years.

While the increase in personal tax exemptions coupled with the new rate schedules

Conclusion et recommandations

Dans leur souci d'établir la justice fiscale, les auteurs du Livre blanc ont formulé des propositions qui mettent gravement en péril l'essor de l'économie, car on se trouve ainsi à réduire l'épargne, à élever le revenu que doivent produire les placements immobiliers et à faire une discrimination contre le financement des nouvelles entreprises appelées à prendre de l'expansion. Certains efforts, que nous jugeons insuffisants, ont été déployés pour évaluer les répercussions de ces entraves à la croissance sur les foyers. Toutefois, aucun effort n'a été déployé pour en déterminer les effets possibles sur les entreprises. Au lieu de cela, on a présumé que les sociétés commerciales ne se porteraient pas plus mal dans le cadre du nouveau système fiscal qu'elles ne se portent actuellement. Cela entraîne une grave mésestimation des répercussions globales des éléments nuisibles à la croissance économique.

Les auteurs du Livre blanc nous ont donné l'assurance que les dépenses de l'État serviraient à obvier aux ralentissements de la croissance qui pourraient se produire dans le secteur privé. Cela est certes possible. Nombre de personnes peuvent s'opposer à cette solution, laquelle amènerait l'État à jouer un rôle beaucoup plus important que par le passé. Abstraction faite de tous les motifs d'opposition d'ordre politique, la valeur de la solution proposée n'a pas été étudiée. *Rien n'indique qu'il soit plus économique pour l'État de financer un taux de croissance donné qu'il ne serait d'instituer un système fiscal offrant des incitations, afin que ce soit le secteur privé qui assure le financement de la croissance.* Ce n'est là qu'un exemple de plus du manque d'inclination à considérer le coût des propositions du Livre blanc. A tout prendre, nous ne croyons pas que le ministère des Finances a démontré qu'il a formulé un ensemble de propositions qui seront équitables sans pour autant entraver indûment la croissance de notre économie.

LES PARTICULIERS ET LES FAMILLES

Les exemptions personnelles

C'est admettre, ainsi qu'il se doit, l'existence de tendances inflationnistes que de proposer une hausse des exemptions personnelles d'impôt de telle sorte que 750,000 personnes n'auront pas à payer d'impôt. Ainsi que le fait observer le Livre blanc, c'est là la première révision envisagée depuis vingt ans. Il conviendrait de réviser périodiquement ces exemptions à la lumière du coût de la vie et de les augmenter (ou de les baisser) à des intervalles d'au plus cinq ans.

S'il est vrai que l'augmentation des exemptions personnelles d'impôt et l'établissement

will give some assistance to persons in the lower income levels, it is considered that additional assistance should be offered to older retired persons. A high proportion are dependent on fixed incomes and have no opportunity to increase their income to meet higher taxation and living costs. To recognize this problem, the additional personal tax exemptions of $500 presently allowed at age 70 should be allowed at age 65, without regard to whether the taxpayer is in receipt of the Old Age Security Pension. Further, we recommend that an additional $1,000 be added to the personal tax exemptions otherwise allowed in respect of taxpayers who have attained the age of 70 years. The cost of implementing these recommendations would be minimal in comparison with the benefits that would be derived by elderly taxpayers.

Family Unit

Gift tax and estate tax provisions both recognize husband and wife in a family unit context. To give further effect to this concept, we would favour the introduction of an option to file a joint return for husband and wife with each paying tax based on one-half the aggregate income. This would have the effect of doing away with the anomaly whereby under Section 21 of the Income Tax Act the transferor is still liable for tax on the income derived by his spouse from the gift and, presumably, will also be liable for tax quinquennially on deemed gains if the gift consists of shares of widely-held Canadian companies even though transfers of property between spouses are now free from Gift Tax and Estate Tax.

Child Care Expenses

The allowance of child care expenses as a tax deduction is sound in principle. It is foreseen, however, that this type of deduction is one which is wide open to abuse. Effective administration is bound to be costly and we have grave doubts concerning whether such administration would not inevitably entail undue government investigation of family affairs.

Employment Expenses

We support the proposed deductibility of employment expenses by way of a maximum annual allowance of $150 without the necessity of keeping records of expenses. Arbitrary though the allowance may be, the arguments against allowances of such expenses on a

de nouveaux barèmes apporteront un certain allégement aux contribuables dont les revenus sont modestes, on estime qu'un allégement supplémentaire devrait être accordé aux personnes âgées qui sont à leur retraite. Un grand nombre d'entre elles touchent un revenu fixe sans possibilité de l'accroître pour faire face à la hausse des impôts et du coût de la vie. Aussi les exemptions supplémentaires d'impôt de $500 qui sont accordées à l'âge de 70 ans devraient-elles l'être à 65 ans, peu importe que le contribuable puisse être titulaire de la pension de sécurité de la vieillesse. En outre, nous recommandons qu'une somme additionnelle de $1,000 soit ajoutée aux exemptions personnelles d'impôt déjà allouées aux contribuables ayant atteint l'âge de 70 ans. Les frais de mise en vigueur de ces recommandations seraient négligeables en comparaison des avantages qu'en retireraient les contribuables âgés.

L'unité familiale

Les dispositions en matière d'impôt sur les dons et sur les biens transmis par décès envisagent le mari et la femme dans le cadre de l'unité familiale. Dans ce même ordre d'idées, nous serions en faveur de l'établissement du choix, pour le mari et la femme, de souscrire une déclaration commune, chacun des conjoints versant alors des impôts fondés sur la moitié du revenu global. Cela se trouverait à éliminer l'anomalie selon laquelle, en vertu de l'article 21 de la Loi de l'impôt sur le revenu, le cédant demeure assujetti à l'impôt sur le revenu que son conjoint a tiré du don et, en toute probabilité, sera aussi assujetti à l'impôt tous les cinq ans sur les gains présumés, lorsque le don consiste dans des actions de sociétés publiques canadiennes, bien que les transports de biens entre époux soient maintenant libres de l'impôt sur les dons et de l'impôt sur les biens transmis par décès.

Frais de garde d'enfants

Admettre les frais de garde des enfants comme déduction d'impôt est chose défendable, en principe. Il y a lieu de craindre, toutefois, que ce genre de déduction ne prête à des abus flagrants. Établir un contrôle administratif efficace à cet égard serait onéreux et nous nous demandons même si un tel contrôle n'amènerait pas inévitablement le gouvernement à s'immiscer dans les questions familiales.

Frais professionnels

Nous appuyons la déductibilité proposée des frais professionnels sous la forme d'une allocation maximale annuelle de $150 sans qu'il soit besoin de tenir un relevé de ces frais. Tout arbitraire que puisse être cette allocation, les arguments que fait valoir le Livre

claims basis, as set forth in the White Paper, are valid. Comment will be made on the so-called "expense-account living" when dealing with Business and Property Income.

Additional Elements of Income to be Subject to Tax

The board supports in principle the proposals to tax grants for fellowships, scholarships, bursaries and research. Further we support the proposal to revise the tax treaties in order to abolish the two year exemption on teaching salaries in the case of teachers who have come from abroad on a temporary basis. This seems fair, since it would place all teachers on the same footing.

The proposal to tax the members of the armed forces on the same basis as other Canadians is equitable also.

We doubt, however, the wisdom of taxing unemployment insurance benefits (with employees' contributions being deductible). The reason given for the proposed change is that there are some employees employed for part of a year whose receipt of tax-free unemployment insurance payments plus their earned income may, after tax, be greater than the after-tax income of other employees who have worked the full year for the same amount of gross income. Admittedly, this is an inequity, but its cure should be found within the Unemployment Insurance Act—not the Income Tax Act. By and large, those claiming unemployment insurance need every last dime to which they are entitled. It is wrong, we think, to tax these beneficiaries simply because of a special situation.

Changes in Rate Schedule

We are not at all convinced that the inclusion of capital gains in income in full or in part will affect only the well-to-do or the wealthy. We believe that the broadening of the tax base in this way will sweep into income the gains of many thousands of taxpayers who do not enjoy the appellation of wealthy or well-to-do, i.e., the middle income group. This group we consider to be those whose annual gross income is within the $12,000 to $25,000 range.

blanc contre l'admission pure et simple des frais réclamés nous semblent valables. Lorsque nous aborderons la question du revenu provenant d'entreprises et de biens, nous formulerons des observations au sujet des «comptes de dépenses justifiant un certain train de vie».

Autres éléments de revenu devant être assujettis à l'impôt

Nous appuyons, en principe, les propositions visant à imposer les bourses universitaires de recherche, les bourses d'entretien et les subventions à la recherche. De plus, nous sommes en faveur de la proposition voulant que l'on modifie les traités fiscaux de façon à abolir l'exemption de deux ans qui est accordée à l'égard des salaires provenant de l'enseignement que touchent les enseignants étrangers qui séjournent au Canada. Cela semble équitable, étant donné que tous les enseignants seraient traités sur le même pied.

La proposition visant à imposer les militaires au même titre que les autres Canadiens est équitable elle aussi.

Nous ne sommes pas persuadés, toutefois, de la sagesse d'imposer les prestations d'assurance-chômage (les contributions des employés étant déductibles). La raison avancée pour ce changement envisagé est que pour certaines personnes employées pendant une partie de l'année, les prestations d'assurance-chômage libres d'impôt, quand elles s'ajoutent au revenu gagné par ces personnes, représentent parfois une somme supérieure au revenu net d'impôt d'autres personnes qui ont travaillé pendant toute l'année en retour de même montant de revenu brut. C'est là une injustice, il faut en convenir, mais c'est par le truchement de la Loi sur l'assurance-chômage et non dans le cadre de la Loi de l'impôt sur le revenu qu'il convient d'y remédier. De façon générale, les titulaires de prestations d'assurance-chômage ont besoin de chaque cent qu'ils sont admis à toucher. On aurait tort, estimons-nous, d'imposer ces bénéficiaires pour le seul motif qu'ils se trouvent dans une situation particulière.

Changements dans le barème

Nous ne sommes pas du tout persuadés que l'inclusion totale ou partielle des gains de capital dans le revenu ne touchera que les personnes aisées ou riches. Nous estimons que cet élargissement de l'assiette fiscale fera entrer dans le revenu les gains de milliers de contribuables que l'on ne saurait qualifier de personnes aisées ou fortunées, c'est-à-dire les contribuables à revenus intermédiaires. Nous considérons comme faisant partie de ce groupe les contribuables dont le revenu annuel brut se situe entre $12,000 et $25,000.

Those with middle incomes, according to the White Paper, are to be subjected to even higher rates than now exist and the rates are to be applied against a broader tax base. The members of this group—tomorrow's leaders of the Canadian economy—are undoubtedly being called upon by the White Paper to take on an even heavier tax burden than that which they already bear. Is it to be expected that they will do so—albeit grudgingly? We are fearful that the answer may well be in the negative.

Many, and compelling, are the intangible reasons for staying where one's roots are, but the history of our own country, and of other countries, reveals that these reasons may count for nought if economic opportunity pulls in another direction. Moreover, in our view, Canada as a still-developing country must still be a substantial net importer of people possessed of managerial and technical ability. Canada cannot afford to be a net exporter of such skills. Are the higher rates and the broader tax base going to put us in that position? We think so. This is one of the reasons why we have advocated that if capital gains are to be taxed, only one-half of such gains be included in income. And it is also the reason why we advocate that the proposed yet higher rates be considerably moderated, at least to the point where the Canadian rates compare favourably with U.S. rates (taking into account, of course, the liberal and recent deductions permitted in the United States).

The present high rates of tax on personal incomes should be reduced at the outset, as recommended by the Royal Commission on Taxation, to the rates ultimately intended by the White Paper.

The retention of high rates of personal tax over the first five years will tend to defer distributions and realizations of gains and is unfair in view of the immediate taxation of gains. Substantial capital gains may be realized in the early years notwithstanding the valuation date proposals. The long period of transition causes concern as to the eventual reduction of the top tax rate to about 50 per cent. An immediate change of the top rate to about 50 per cent would have a very beneficial effect on incentives and on the confidence of higher income taxpayers in the fairness of the proposals, nor would it involve a major reduction in projected revenues.

Ceux qui touchent un revenu intermédiaire, selon le Livre blanc, seront assujettis à des taux encore plus élevés que les taux actuels et ces taux s'appliqueront à une base d'imposition plus étendue. Les membres de ce groupe—qui seront appelés demain à prendre en main l'économie canadienne—se voient imposer par le Livre blanc un fardeau fiscal encore plus lourd que celui qu'ils supportent actuellement. Doit-on s'attendre à ce qu'ils s'inclinent—quoique à contrecœur? Nous craignons fort que leur réponse ne soit négative.

Les motifs intangibles qui nous portent à rester au lieu de nos origines sont nombreux et puissants, mais l'histoire de notre propre pays et des pays étrangers nous apprend que ces motifs ne comptent pas pour grand-chose, parfois, lorsque les considérations d'ordre économique font pencher la balance dans l'autre direction. A notre avis, le Canada, étant encore un pays en voie d'expansion, doit continuer à importer des gens doués d'aptitudes en gestion et en technique. Le Canada ne peut se permettre d'exporter ces talents. En viendrons-nous là à cause de la hausse des taux et de l'élargissement de la base d'imposition? Cela est à craindre, en effet. C'est là l'une des raisons qui nous ont amenés à soutenir que si les gains en capital doivent être imposés, on ne devrait comprendre que la moitié de ces gains dans le revenu. Et c'est aussi la raison pour laquelle nous voudrions que les taux accrus que l'on se propose d'imposer soient considérablement réduits, du moins de façon à les rendre comparables aux taux en vigueur aux États-Unis (en tenant compte, il va sans dire, des déductions généreuses que l'on a établies dernièrement dans ce pays).

Les taux d'imposition élevés qui frappent actuellement les revenus des particuliers devraient être réduits dès le début, ainsi que le recommandait la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, au taux qu'envisage à longue échéance le Livre blanc.

Le maintien des taux d'imposition élevés frappant les particuliers pendant la période de cinq ans encouragera l'ajournement des distributions et réalisations de gains et cela est injuste, vu l'imposition immédiate des gains. Il est possible de réaliser d'importants gains de capital au cours des premières années malgré les propositions relatives à la date d'évaluation. La longue période de transition n'est pas sans causer des inquiétudes quant à la réduction éventuelle du taux maximum à environ 50 p. 100. Fixer immédiatement le taux maximum à 50 p. 100 aurait un effet très salutaire sur les incitations ainsi que sur la mesure dans laquelle les contribuables à revenus élevés auront confiance dans la justice des propositions. Cela, du reste, n'entraînerait pas une forte réduction des recettes prévues.

Increased Revenues

At this juncture we should like to note the statement in paragraph 1.3 of the White Paper:

> "The needs of the federal and provincial governments for money to do useful and important things are so great that we cannot now afford to reduce the overall revenues from personal and corporate income tax."

However, we find from Tables 15 and 16 of the White Paper, which are based on 1969 incomes without any allowance for an increased G.N.P., that net federal revenues will increase by $630 million five years after implementation of the proposals. (Responsible analysts have projected much higher estimates.)

Few would quarrel with the above-quoted statement, but we do take issue with government proposals which will divert substantially more tax dollars to federal coffers than at present without any reason for requiring such increased revenue being given by the government.

Imposition of taxation, everyone agrees, can only take place with the consent of the governed, i.e., the taxpayers. Such consent, if it is to mean anything, must be informed consent. It is wrong in principle, we submit, to ask tax-payers to consent blindly to increased taxation on the basis of a moral undertaking that rates will be reduced if more revenue than required is being raised.

Historically, our form of government has traditionally required that an explanation be given why additional revenues are needed when legislation is introduced to increase or levy new taxes. We believe that the proposals of the government in the White Paper should be adjusted so that this tradition is maintained.

Pension Plan and Retirement Savings Plans

Investment Portfolios

The proposed requirement that the foreign assets of these plans must not exceed 10 per cent in order to retain their tax-free status amounts to retroactive legislation respecting those investment portfolios which have complied with the present 10 per cent foreign income rule, but will not be in compliance with a new 10 per cent foreign asset rule. The

Acroissement des recettes

Qu'il nous soit permis de rappeler l'observation suivante que renferme le paragraphe 1.3 du Livre blanc:

> «Les besoins financiers des gouvernements fédéral et provinciaux, qui ont d'importants et utiles projets à réaliser, sont si grands que nous ne pouvons maintenant nous permettre de réduire l'ensemble des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations.»

Toutefois, nous constatons, en consultant les tableaux 15 et 16 du Livre blanc, lesquels sont fondés sur les revenus de 1969 sans qu'il soit tenu compte d'une augmentation du P.N.B., que les recettes nettes du gouvernement fédéral augmenteront de $630 millions cinq ans après la mise en vigueur des propositions. (Les extrapolations des analystes avertis laissent présager des sommes beaucoup plus élevées encore.)

Peu de peronnes contesteront le bien-fondé de l'affirmation reproduite ci-dessus. Cependant, nous nous en prenons aux propositions du gouvernement qui se trouveront à déverser dans les coffres de l'État des rentrées fiscales substantiellement plus élevées que les rentrées actuelles sans que le gouvernement ne cherche à justifier le besoin de recettes accrues.

Les impôts, tous en conviennent, ne peuvent être établis qu'avec l'assentiment des gouvernés, c'est-à-dire les contribuables. Un tel consentement, pour avoir quelque valeur, doit être éclairé. On a tort en principe, estimons-nous, de demander aux contribuables de consentir aveuglement à une hausse des impôts sur la foi d'un engagement moral prévoyant que les taux seront abaissés si les recettes perçues sont supérieures aux besoins.

Il est d'usage dans notre forme de gouvernement de justifier le besoin de recettes additionnelles lorsqu'on présente une mesure législative visant à hausser les impôts ou à en établir de nouveaux. A notre avis, les propositions du gouvernement qui sont formulées dans le Livre blanc devraient être adaptées de façon à maintenir cet usage.

Les régimes de pensions et les régimes d'épargne-retraite

Les portefeuilles de placements

La proposition exigeant que les avoirs étrangers de ces régimes ne dépassent pas 10 p. 100 pour rester libres d'impôt équivaut à une disposition rétroactive en ce qui concerne les portefeuilles de placements qui ont satisfait la règle actuelle au sujet des 10 p. 100 de revenus étrangers mais qui ne satisferont pas à la nouvelle exigence de 10 p. 100 en ce qui a

managers of such plans can speak with better authority than we concerning the many effects there will be in switching their investments to comply with the new rule. Certainly, however, forced purchases in a particular market will tend to create artificially higher prices.

In our view, the new rule should be applicable, if at all, only to plans which have come into existence after Nov. 7/69 and to those plans whose investments portfolios consisted of less than 10 per cent foreign assets as of that date. In any event, when new rules are promulgated for the investment of such funds, a sufficient time period should be allowed to dispose of foreign assets in excess of the 10 per cent limit.

Withdrawal of Savings from Pension Plans and Retirement Savings Plans

It is proposed that a widow would be permitted to offset or reduce her taxable income if she contributed all or part of lump sum withdrawals to a registered retirement savings plan of her own. This proposal should apply to the surviving spouse and not be restricted to a widow.

Responsibility of Trustee

Where new rules require the trustees of a pension or retirement plan fund to be liable and responsible for paying taxes, it should be made clear that such responsibility involves no more than the withholding of a flat percentage tax.

Deductible Contributions

We commend the intentions expressed in the White Paper to work towards a more equitable formula for pension fund contributions which would relate to benefits provided.

Income Averaging

Few will quarrel with the concept of income averaging; many will argue over method.

Theoretically, one's income for tax purposes should be averaged over the total number of one's income-producing years. There seems little likelihood, however, that such averaging will become practicable, at least within the foreseeable future. This bleak prospect should not prevent an attempt at approximating ideal averaging, and we commend the White Paper for its proposals that an averaging formula be generally available to all taxpayers. However, the mechanics of the formula, we believe, are too restrictive and should be

trait aux avoirs étrangers. Les administrateurs de ces régimes sont mieux en mesure que nous de traiter des nombreuses répercussions qu'aura le remaniement de leurs placements pour se conformer à la nouvelle règle. Il est certain, toutefois, que les achats forcés sur un marché donné contribueront à favoriser une hausse artificielle des prix.

A notre avis, la nouvelle règle ne devrait s'appliquer, si tant est qu'elle doit s'appliquer, qu'aux régimes qui sont entrés en vigueur après le 7 novembre 1969 et qu'aux régimes dont les portefeuilles de placements représentent moins de 10 p. 100 de capitaux étrangers à cette date. Quoi qu'il en soit, lorsque les nouvelles règles concernant le placement de ces fonds seront promulguées, il faudra prévoir un délai suffisant pour permettre aux gens de se défaire des capitaux étrangers excédant cette limite de 10 p. 100.

Retrait des épargnes des régimes de pension et des régimes d'épargne-retraite.

On propose qu'une veuve devrait avoir la possibilité de contrebalancer ou de diminuer son revenu imposable si elle a contribué à la totalité ou à une partie des paiements forfaitaires d'un régime personnel d'épargne-retraite. Cette proposition devrait s'appliquer au conjoint survivant et non seulement à la veuve.

Responsabilité du curateur

Lorsque les nouvelles règles obligent les curateurs d'un fonds de régime de pension ou de retraite à payer des impôts, il devrait être précisé que cette responsabilité se limite au retrait d'un pourcentage fixe d'impôt.

Contributions déductibles

Nous approuvons l'intention exprimée dans le Livre blanc d'en venir à une formule plus juste de contributions au fonds de pension et liée aux prestations versées.

Moyenne des revenus

Si peu de gens contestent le concept de la moyenne du revenu, nombreux sont ceux qui ne sont pas d'accord avec la méthode préconisée.

En théorie, il faudrait établir la moyenne du revenu assujetti à l'impôt en fonction du nombre total des années de revenu. Il est peu probable, cependant, que ce genre de moyenne soit pratique, du moins dans un avenir prochain, mais il ne faut pas pour cela abandonner toute tentative d'en venir à une moyenne idéale et nous approuvons les propositions du Livre blanc portant qu'une formule de moyenne soit accessible à tous les contribuables. Toutefois, le mécanisme de la formule, à notre avis, est trop restrictif et

broadened so as to provide truly effective relief to taxpayers with accelerating incomes. Incomes on the downswing should also be considered in establishing averaging provisions.

The adequacy of the limited averaging provisions may be questionable in respect of substantial capital gains or losses. Taxation of gains at rates substantially higher than the marginal rates applicable to the period during which such assets are owned, and relief for losses at rates substantially below the marginal rates applicable to the period of ownership may be seriously inequitable, particularly for taxpayers with relatively small incomes.

CAPITAL GAINS

We have previously expressed our opposition to a capital gains tax and still feel strongly that such a tax will have an adverse effect on Canada's economic growth which, we submit, has been based to a considerable extent on the absence of a capital gains tax. Our commentary on the various proposals for a capital gains tax and our suggested changes for alleviating the adverse effects of these proposals are not to be taken as agreement that a capital gains tax is desirable at this stage of Canada's development.

Rates of Capital Gains Tax

The taxation of all capital gains (save for certain exemptions or deductions and on the shares of widely-held Canadian companies) at full rates seems unreasonable—in light of the taxation of such gains in the United States and the United Kingdom. In those countries, whose economies are a good deal more mature than our own, only one-half of long-term gains are included in income, subject to a maximum overall rate. In the United States there are reasonably broad rollover provisions in the case of realizations of gains by the American taxpayer. And when he dies his assets are received by his beneficiaries at their then current value for capital gains tax purposes in the event of subsequent sale or gift. There seems little doubt that the American tax on capital gains (and proposed increases) are less onerous than the capital gains tax proposals in the White Paper.

Capital gains inherently contain a large element of inflation. A gain in dollar terms may

devrait être élargi de façon à inclure un allégement effectif aux contribuables dont le revenu croît rapidement. Les revenus à la baisse devraient également entrer en ligne de compte dans l'établissement de cette moyenne.

On peut mettre en question la convenance des dispositions restrictives de moyenne en ce qui concerne les gains ou les pertes de capital importants. L'imposition des gains à des taux notablement plus élevés que les taux les plus élevés applicables à la période durant laquelle le contribuable détient ces biens et le dégrèvement pour les pertes à des taux notablement inférieurs aux taux les plus élevés applicables à la période de possession peut se révéler très injuste, particulièrement en ce qui concerne les contribuables dont le revenu est relativement faible.

GAINS DE CAPITAL

Nous avons déjà formulé notre opposition à l'imposition des gains de capital et nous croyons fermement que pareille mesure nuira à la croissance économique du Canada qui, à notre avis, repose en grande partie sur l'absence de tout impôt sur les gains de capital. Même si nous formulons des observations sur les diverses propositions d'imposition des gains de capital et recommandons des modifications destinées à atténuer les effets contraires que risquent d'avoir pareilles propositions, il ne faut pas en déduire que nous reconnaissons le bien-fondé de l'imposition des gains de capital au stade actuel de la croissance économique du Canada.

Taux de l'impôt sur les gains de capital

L'imposition de tous les gains de capital (exception faite de certaines exemptions ou déductions et des actions des sociétés canadiennes dites ouvertes au taux maximum nous semble peu sage, compte tenu de l'imposition de ce genre de gains aux États-Unis et au Royaume-Uni. Dans ces pays, dont l'économie est beaucoup plus avancée que la nôtre, la moitié seulement des gains à long terme est assujettie aux taux global maximum. Aux États-Unis, des dispositions de roulement raisonnablement larges ont été prévues dans le cas des réalisations de gains par le contribuable américain dont les biens, à son décès, sont transmis aux bénéficiaires à leur valeur courante à l'époque, pour les besoins de l'imposition des gains de capital, au cas où ils seraient par la suite vendus ou donnés. Il est presque certain que l'impôt américain sur les gains de capital (et augmentation proposée) grèvent moins le contribuable américain que ne le feront les propositions d'imposition des gains de capital du Livre blanc.

Les gains de capital comportent un fort élément d'inflation. Un gain d'un dollar peut

actually be a loss in real value. Moreover, the taxation of inflated gains at full rates is really taxation at a higher effective rate than that of ordinary income. We believe that there will be serious economic consequences for Canada if capital gains made in Canada are taxed more heavily than gains made in other countries, especially those countries which are prime capital sources.

We submit that only one-half of all capital gains or losses should be included in the calculation of income, without distinction between gains on shares of widely-held corporations and gains on other assets. The maximum tax should be no more than 25 per cent of the gain. (The tax imposed on one-half of all gains on shares should be an answer to most problems of surplus stripping, since it would be roughly equivalent to the tax on corporate distributions).

All other things being equal, such a change would cause an appreciable loss of potential revenue. This loss, however, in our view would be made up if our suggestion (made further on in this brief) is adopted that the integration proposals be replaced by a dividend tax credit of 25 per cent or, alternatively, integration be allowed at 50 per cent. In either case, such would be applicable respecting all Canadian corporations and be non-refundable.

Quinquennial Evaluation

The proposal to revalue shares of widely-held Canadian corporations is unfair. A major block of shares of a widely-held corporation may not be readily marketable and is more akin to a holding in a closely-held company than to that of a portfolio investment. The proposal would probably force sales of large blocks of shares, force down the market price of such shares and disrupt continuity of ownership and management unnecessarily in many cases. The following additional objections may be made to the five year revaluation proposal:

(a) The owner may be taxed on an unrealized gain and the shares may later become worthless, but no tax relief would be available if he has no other income from which to deduct the loss. The market is subject to many fluctuations and there is no assurance that the taxpayer could sell his shares at the price quoted on his quinquennial valuation date.

en réalité représenter une perte en fait de valeur réelle. De plus, l'imposition au taux maximum des gains dont la valeur est gonflée constitue une imposition à un taux effectivement plus élevé que l'imposition d'un revenu ordinaire. A notre avis, l'économie du Canada s'en ressentira durement si nous imposons les gains de capital plus lourdement que les gains réalisés dans d'autres pays, particulièrement dans les pays d'où viennent une bonne partie des capitaux.

Nous demandons que la moitié seulement de tous les gains ou pertes de capital soit incluse dans le revenu, et qu'aucune distinction ne soit faite entre les gains réalisés sur les actions des sociétés dites ouvertes et les gains réalisé sur d'autres biens. Le taux d'imposition ne devrait pas être de plus de 25 p. 100 du gain. (L'imposition de la moitié de tous les gains réalisés sur les actions pourrait régler la plupart des problèmese de surplus, vu qu'elle équivaudrait à peu près à l'imposition des dividendes de sociétés).

Toutes choses égales, cette modification entraînerait une perte notable de revenus possibles. On pourrait, cependant, compenser cette perte en remplaçant comme nous le mentionnons plus loin dans le présent mémoire, les propositions d'intégration, par un crédit d'impôt pour dividendes de 25 p. 100 ou en établissant l'intégration à 50 p. 100. Dans l'un ou l'autre cas, cette mesure s'appliquerait à toutes les sociétés canadiennes et l'impôt ne serait pas remboursable.

Évaluation quinquennale

La proposition concernant la réévaluation des actions de sociétés canadiennes dites ouvertes n'est pas juste. Une partie importante des actions d'une société dite ouverte ne pourra peut-être pas être vendue facilement et correspond plus aux actions d'une société dite fermée qu'à un placement dans une société de portefeuilles. Ladite proposition entraînera probablement la vente forcée d'importants blocs d'actions, fera baisser le prix marchand de ces actions et brisera la continuité de la propriété et de la gestion, sans nécessité dans bien des cas. Nous formulons en outre les objections suivante au sujet de la réévaluation quinquennale:

a) Le propriétaire devra peut-être payer un impôt sur un gain non réalisé et ses actions peuvent par la suite perdre de leur valeur, sans qu'il ait droit à un dégrèvement s'il ne touche aucun autre revenu dont il pourrait déduire cette perte. Le marché connaît de nombreuses fluctuations et il n'est pas certain que le contribuable pourra vendre ses actions au prix coté à sa date d'évaluation quinquennale.

(b) The proposal could inhibit closely-held companies from going public.

(c) Revaluation may cause pressures on the market at each mouth-end and wash sales may affect the market at year end.

(d) Speculators and others might be expected to take advantage of the tax position of a major shareholder on his quinquennial valuation date.

(e) The pressure on a large shareholder to find funds to pay the tax may require a distribution from the company which is not in its best interest.

(f) The proposal may result in sales of major blocks of shares to non-residents if they are not subject to the same rules and the same rates as Canadians.

(g) Revaluation for some taxpayers may be delayed almost 10 years, whereas others will have to pay tax at the end of 5 years from the valuation date. This is not equitable.

(h) Over an extended period of time it seems logical to conclude that the net tax payable as a result of the revaluations could be in excess of 50 per cent of the capital gain due to the loss of income from and appreciation in the shares that are sold to pay the tax. This is likely to result in a tax far in excess of that which is apparent.

(i) Foreign parent companies are penalized who have complied with Canadian government policy by making available to Canadians shares in their Canadian subsidiaries.

We submit that the proposal for deemed realization of the shares of widely-held Canadian companies every 5 years should be dropped.

Change of Canadian Residence

The proposal for a deemed realization on ceasing to be resident in Canada would erect a White Paper wall around Canada and would unduly restrict mobility. This is particularly undesirable when applied to persons who are transferred abroad by their companies or who wish to be abroad for training or experience. The proposal would also make Canada much less attractive to non-residents coming to Canada for an extended period of time for a particular project or purpose. It appears they would have to evaluate their

b) La proposition pourrait empêcher les sociétés dites fermées de devenir publiques.

c) La réévaluation peut exercer des pressions sur le marché à chaque fin de mois et les ventes en bloc peuvent influer sur le marché à la fin de l'année.

d) Les spéculateurs et d'autres personnes peuvent essayer de tirer profit de la situation fiscale d'un important actionnaire au moment de la réévaluation quinquennale.

e) L'obligation dans laquelle se sentira un important actionnaire de trouver des fonds pour payer ses impôts peut exiger une distribution de la société qui n'est pas l'intérêt de celle-ci.

f) La proposition peut entraîner des ventes d'importants blocs d'actions à des non-résidants si ces derniers ne sont pas assujettis aux mêmes règles et aux mêmes taux d'imposition que les Canadiens.

g) La réévaluation pour certains contribuables peut être retardée de presque dix ans, tandis que d'autres devront payer leur impôt 5 ans après la date d'évaluation. Cette formule n'est pas juste.

h) Sur une période de temps prolongée, il semble logique de conclure que l'impôt net payable à la suite des réévaluations pourrait dépasser 50 p. 100 des gains de capital, compte tenu des pertes de revenu et des ventes d'actions rendues nécessaires pour payer les impôts. Cette mesure va probablement engendrer un impôt beaucoup plus élevé qu'on ne s'y attend.

i) Les sociétés mères étrangères qui se sont conformées à la politique du gouvernement canadien en offrant les actions de leurs filiales canadiennes à des Canadiens s'apercevront que cette mesure était à la longue contraire à leurs intérêts.

Nous recommandons que la proposition concernant la réalisation supposée des actions de sociétés dites ouvertes tous les cinq ans soit abandonnée.

Changement de pays de résidence

La proposition concernant la réalisation supposée des gains dès qu'un contribuable cesse d'être domicilié au Canada contribuerait à la formation d'un «rideau fiscal» derrière lequel les Canadiens sentiraient leur mobilité indûment restreinte. La chose est d'autant moins souhaitable en ce qui concerne les personnes qui sont mutées à l'étranger par leurs employeurs ou qui veulent parfaire leur formation ou leur expérience à l'étranger. La proposition rendrait en outre le Canada beaucoup moins attirant aux yeux des non-résí-

world-wide assets and pay a capital gains tax on leaving Canada respecting any increase in value of those assets which has accrued as of departure.

The proposal respecting deemed realization of capital gains on leaving Canada seems to be an implicit admission that the proposed capital gains tax is onerous enough to drive people out of the country. If this proposal is not abandoned, at the very least provision should be made for deferment of tax liability until assets are in fact disposed of, perhaps subject to the posting of adequate security. Such deferment would be vital in the case of property which has appreciated in value but for which there is no ready market, e.g., rental real estate. In addition, a loss should be allowed to be carried back for more than one year since a longer period may be required to provide full recovery.

Valuation Day

The valuation of assets at the valuation date cannot possibly be made on a sound basis. There are not enough appraisers available. Since valuation is such an inexact science at the best of times the sheer volume of work would result in many unsound and fanciful values being used. The counter-pressures of capital gains tax and estate tax will have some beneficial effect, but in many cases these counter-pressures will not be equal and in many others estate tax will not be a factor. Also, it seems unfair to tax gains calculated by reference to the value on valuation day where the cost of the asset to the taxpayer was higher than the value on valuation day.

There should be alternative optional formulae for valuation of assets at the valuation date. A method of proration of the profit according to the time the asset has been held, along the lines recommended by the Royal Commission, would seem feasible and highly desirable.

Convertible Debentures

Gains and losses realized on the sale of convertible debentures of widely-held Canadian companies trading at prices in excess of par value should be treated in the same manner as gains and losses on shares of such companies.

dants qui veulent s'installer au Canada pour une période prolongée de temps dans un but particulier. Ces derniers devront peut-être évaluer leurs gains internationaux et payer un impôt sur les gains de capital à leur départ du Canada sur toute augmentation de la valeur des biens depuis leur arrivée.

La proposition concernant la réalisation supposée des gains de capital au moment où les contribuables quittent le Canada semble reconnaître implicitement le fait que l'impôt proposé sur les gains de capital est assez lourd pour encourager les gens à quitter le pays. Si cette proposition n'est pas abandonnée, il faudrait au moins prévoir l'atermoiement de l'obligation fiscale jusqu'à ce que les biens aient réellement été vendus, possiblement sous réserve d'une avance suffisante de garanties. Cet atermoiement aurait un effet très important dans le cas des biens dont la valeur a augmenté mais pour lesquels il n'existe pour le moment aucun marché, par exemple les propriétés de location. En outre, il faudrait prévoir le report des pertes sur plus d'une année, vu qu'il faudra peut-être plus de temps pour recouvrer entièrement celles-ci.

Jour de l'évaluation

L'évaluation des biens à la date d'évaluation ne peut se faire de façon sérieuse, le nombre des évaluateurs étant loin d'être suffisant. Étant donné que l'évaluation est déjà une science inexacte dans les meilleures conditions, le volume même du travail engendrera le recours à des valeurs incertaines et fantaisistes. L'effet modérateur de l'impôt sur les gains de capital et l'impôt foncier auront des conséquences bénéfiques mais dans bien des cas leur influence ne sera pas égale et l'impôt foncier ne sera pas toujours un facteur présent. En outre, il semble injuste d'imposer les gains en fonction de la valeur déterminée au jour de l'évaluation quand le coût des biens pour le contribuable était plus élevé que la valeur au jour de l'évaluation.

Il y aurait lieu d'établir des formules facultatives de rechange pour l'évaluation des biens à la date de l'évaluation. Il serait préférable et possible d'adopter une méthode d'évaluation au prorata des gains suivant l'époque où les biens étaient détenus, comme le recommandait la Commission royale d'enquête.

Débentures convertibles

Les gains et les pertes réalisés et subies à la vente des débentures convertibles de sociétés canadiennes dites ouvertes et échangeables à des prix supérieurs à la valeur au pair devraient être traités de la même façon que les gains et les pertes relatives aux actions de ces sociétés.

Rollovers

Gains realized on the sale of a widely-held company are to be taxed only to the extent of 50 per cent, even though the increase in value arose while the company was a closely-held company. This treatment and the reasons for it are explained in paragraph 4.45 of the White Paper. While the same reasoning would seem to apply to the sale of shares of a closely-held company to a widely-held company, or to a merger of a closely-held company with a widely-held company, it is apparently contemplated that such transactions would be regarded as taxable realizations, and that the gain realized by the shareholders of the closely-held company would be taxable in full (3.47 and 3.51). We submit that this treatment would result in onerous taxation of gains resulting from the development of earnings potential in a closely-held company, unless the company was converted to widely-held status prior to disposal or merger. It would be particularly damaging in the case of incentive arrangements under which key employees of a closely-held company, controlled by a widely-held company, have a minority shareholding interest subject to repurchase by the controlling shareholder. In such cases, gains realized on the sale of shares to the majority shareholder would give rise to full tax. It is unclear as to whether the majority shareholder would qualify for any deduction in respect of the goodwill element of the purchase price (which would generally correspond to the gain taxable in the hands of the vendor). Even if such a deduction is permitted, however, it would be granted only by way of amortization rather than immediate deduction.

It would seem reasonable, and consistent with the proposed treatment of gains realized on the disposal of shares of a company that has been converted from closely-held to widely-held status, to provide a rollover in the case of the sale of shares of a closely-held company to a widely-held company in exchange for shares of the latter company, and for other forms of merger or amalgamation in which the shareholders of a closely-held company receive shares of a widely-held company in exchange for their interest. The shares of the closely-held company (or its assets in the case of an amalgamation) would have a cost basis in the hands of the widely-held company equal to the cost basis of the shares to the former shareholders of the closely-held company, and the shares of the widely-held company would have a cost basis in the hands of the former shareholders of

Roulements

Les gains réalisés à la vente d'une société dite ouverte seront imposés à un taux maximum de 50 p. 100 même si la valeur a augmenté pendant que la société était encore privée.

Cette façon de procéder et les raisons qui la justifient sont expliquées au paragraphe 4.45 du Livre blanc. Alors que le même raisonnement devrait s'appliquer à la vente des actions d'une société dite fermée à une société dite ouverte en échange d'actions de la société dite ouverte, ou à la fusion d'une société dite fermée et d'une société dite ouverte, on songe apparemment à traiter ces transactions comme des réalisations de gains imposables, et à imposer au taux maximum les gains ainsi réalisés par les actionnaires de la société dite fermée (3.47 et 3.51). Nous prétendons que cette façon de procéder engendrera une imposition indûment forte des gains qui résultent de l'accroissement du potentiel de gain de la société dite fermée, à moins que la société devienne publique avant de vendre ses actions ou de se fusionner. Pareille mesure serait particulièrement dangereuse dans le cas des accords d'encouragement en vertu desquels les employés clés d'une société dite fermée qui appartient à une société dite ouverte détiennent des actions minoritaires sujettes à être rachetées par l'actionnaire majoritaire. Dans ces cas, les gains réalisés à la vente des actions à l'actionnaire majoritaire seraient imposés au taux maximum. Il n'est pas certain que l'actionnaire majoritaire pourrait obtenir une déduction pour la clientèle comprise dans le prix d'achat (qui correspond généralement au gain imposable appartenant au vendeur).

Cependant, même si une telle déduction est permise, elle ne serait accordée qu'à titre d'amortissement et non de déduction immédiate.

Il semblerait raisonnable et logique, étant donné la façon proposée de traiter les gains réalisés lors de l'aliénation des actions d'une société privée qui a été transformée en société publique, que l'on prévoie un roulement dans le cas de la vente des actions d'une société privée à une société publique en échange d'actions de cette dernière, ainsi que d'autres formes de fusion dans lesquelles les actionnaires d'une société privée reçoivent les actions d'une société publique en échange de leur participation. Les actions de la société privée (ou son actif, dans le cas d'une fusion) détenues par la société publique auraient une valeur d'achat égale à la valeur d'achat des actions détenues par les anciens actionnaires de la société privée, et les actions de la société publique détenues par les anciens actionnaires de la société privée auraient une valeur d'achat égale à la valeur d'achat des

the closely-held company equal to the cost basis of their shares of the closely-held company.

Valuation—Partnership Option

The transitional rules regarding the valuation of shares of closely-held companies that elect partnership treatment are by no means clear. Paragraph 4.79 of the White Paper indicates that such shares would be valued without recognition of unrealized inventory gains or potential recapture of depreciation, and it is understood that no value in respect of goodwill will be recognized in the valuation of shares of such companies.

If no recognition is given to goodwill in such valuations, the full amount of the gain on sale of shares of such a company would be subject to tax (apparently without the transitional relief contemplated in paragraph 5.8 in respect of sales of goodwill within the first 12 years of the new system). This would appear to be entirely unjustified retroactivity. In such circumstances it is questionable whether the shareholder can expect to realize a greater price for his shares on account of the potential amortization of the goodwill element of the purchase price (which does not in any event appear to be assured).

There is no indication as to the intended method of establishing the cost basis of shares of a closely-held company that initially elects to be treated as a partnership, but later becomes taxable as an ordinary closely-held company or becomes a widely-held company.

Stock Options

Stock options might well be given preferential treatment, perhaps under rules similar to those in the United States. This procedure is particularly desirable for attracting and motivating capable executives. It can be allowed without any loss of revenue since the benefits granted are not deductible by the corporation.

In any event, gains realized from existing stock options, which cannot be exercised until after a capital gains tax is enacted, should not be taxed at a rate higher than the applicable rate under the present system.

Residential Properties

We are opposed to the proposal to tax gains made on the sale of residential properties by owners who use such properties for their own residential purposes. Clearly, such a tax will

actions qu'ils détiennent dans la société privée.

Évaluation—Option d'imposition comme société en nom collectif

Les règles transitoires relatives à l'évaluation des actions des sociétés privées qui optent pour l'imposition comme société en nom collectif sont loin d'être claires. L'alinéa 4.79 du Livre blanc indique qu'on évaluerait ces actions sans tenir compte des gains non réalisés sur les stocks ou d'une éventuelle récupération de la dépréciation, et il est entendu qu'aucune valeur ne sera attribuée à l'achalandage dans l'évaluation des actions de ces sociétés.

Si l'on ne tient pas compte de l'achalandage dans ces évaluations, le plein montant des gains réalisés lors de la vente des actions d'une telle société serait assujetti à l'impôt (à ce qu'il semble, sans l'allégement transitoire envisagé à l'alinéa 5.8 en ce qui a trait aux ventes de fonds de commerce dans les 12 premières années du nouveau régime). Cette rétroactivité semble tout à fait injustifiée. Dans ces circonstances, il y a lieu de se demander si l'actionnaire peut s'attendre à obtenir un meilleur prix pour ses actions à cause de l'éventuel amortissement de l'élément achalandage compris dans le prix d'achat (qui, en tout cas, ne semble pas assuré).

Il n'est pas fait mention de la méthode que l'on se propose d'adopter pour établir la valeur d'achat des actions d'une société privée qui choisit d'abord d'être traitée comme une société en nom collectif, mais qui devient par la suite assujettie à l'impôt au même titre qu'une société privée ordinaire ou qui devient une société publique.

Options d'achat d'actions

On pourrait certainement accorder un traitement de faveur aux options d'achat, peut-être en adoptant des règles semblables à celles qui sont en vigueur aux États-Unis. Cette ligne de conduite aurait en particulier pour effet d'attirer et de motiver les cadres compétents. Elle n'entraînerait aucune perte de revenu puisque les avantages accordés ne peuvent être déduits par la corporation.

En tout cas, les gains tirés des options d'achat existantes, qui ne peuvent être exercées avant qu'un impôt sur les gains de capital ne soit établi, ne devraient pas être imposés à un taux upérieur au taux applicable dans le cadre du régime actuel.

Propriétés résidentielles

Nous nous opposons à la proposition visant à imposer les gains tirés de la vente de propriétés résidentielles par les propriétaires qui s'en servent comme lieux de résidence. Il ne

run counter to the generally accepted belief that as much encouragement as possible be given to Canadians to be home owners.

We recognize that the proposed exemptions respecting gains made in the sale of "principal residences" are designed to avoid tax incidence (which exemptions are dealt with below), but gains made by owners on the sale of their "non-principal residences" are to be taxed even though such properties are nothing more than physically separate extensions of their homes—a summer home is still a home. There is no more justification for a tax on a so-called gain made on its sale than there is on a gain made from the sale of the home-owner's "principal residence".

What we are really talking about here are summer or rural residential properties. Surrounding each of the major urban areas of Canada there are significantly large resort areas made up almost entirely of summer and/or winter homes. The non-incidence of tax respecting their purchase and sale, under our present tax system, permits adequate turnover and concurrent improvement of such properties. We fear that the taxing of such transactions will stultify their marketability and thus have a stagnating effect on the overall development of such areas. The tax fiscus can be a tax viscous.

How many owners of summer cottages are today involved in changes of job location we do not know. Likely the number is substantial. To tax them on gains made on the sale of such properties does little to help the mobility of our working population and may very well add to business costs since the tax will be looked upon as yet another expense to be borne by the employer in moving employees from one location to another.

If, however, the proposed tax on gains made on the sale of residential properties is to be imposed, we submit that exemptions should not be confined to principal residences. They should be available to owners of residential properties who use them as such, whether or not they constitute a "principal residence." Moreover, we believe that the proposed exemptions respecting principal residences are unrealistic and inequitable. In our view, an annual monetary exemption is bound to be deficient when one takes into account the different market values for the

fait pas de doute qu'un tel impôt tendra à affaiblir la croyance généralement répandue, à savoir que l'on encourage grandement les Canadiens à devenir propriétaires.

Nous voulons bien croire que les exemptions proposées à l'égard des gains provenant de la vente des «résidences principales» (exemptions dont on traite plus bas) ont pour but d'empêcher l'incidence fiscale, mais les gains réalisés par les propriétaires lors de la vente de leurs «résidences non principales» doivent être imposés même si ces propriétés ne sont rien de plus que des annexes, matériellement distinctes, de leurs maisons—une maison d'été est quand même une maison. Un impôt sur un prétendu bénéfice provenant de la vente de celle-ci n'est pas plus justifié qu'un impôt frappant un bénéfice tiré de la vente de la «résidence principale» du propriétaire.

En fait, nous voulons parler ici des résidences d'été et des résidences de campagne. Autour de chacune des grandes régions urbaines du Canada se trouvent de nombreux endroits de villégiature comprenant presque uniquement des maisons d'été et (ou) des maisons d'hiver. La non-incidence de l'impôt en ce qui concerne leur achat et leur vente permet, en vertu de notre système fiscal actuel, de toucher un revenu intéressant et, en même temps, d'apporter des améliorations à ces propriétés. Nous craignons que l'imposition de ces transactions n'aille à l'encontre de leur caractère négociable et n'entraîne une certaine stagnation dans le développement général de ces régions. La charge fiscale peut en venir à peser trop lourd.

Combien de propriétaires de chalets d'été font actuellement face à l'obligation de changer de lieu de travail? Nous ne le savons pas, mais leur nombre est probablement considérable. Imposer les gains qu'ils réalisent lors de la vente de ces propriétés, c'est ne pas songer à favoriser la mobilité de la population active; de plus, cette mesure peut très bien augmenter les frais des entreprises, car cet impôt sera considéré comme une nouvelle dépense que doit supporter l'employeur pour déplacer ses employés.

Si l'impôt proposé à l'égard des gains provenant de la vente des propriétés résidentielles doit toutefois être mis en vigueur, nous proposons que les exemptions ne soient pas limitées aux résidences principales. Elles devraient être accordées aux propriétaires d'habitations résidentielles qui s'en servent à cette fin, qu'elles constituent ou non des «résidences principales». En outre, nous croyons que les exemptions proposées en ce qui a trait aux résidences principales sont irréalistes et injustes. A notre avis, une exemption monétaire annuelle est forcément déficiente lors-

same kind of dwelling in various parts of the country. Instead, there should be a generous annual percentage allowance of the value to the owner on valuation day. In addition, there should be a much less restrictive rollover provision than that provided in the White Paper. All taxpayers should be given the rollover privilege on the sale of residential properties used by them as such so that the proceeds of one such sale are available in full to facilitate the purchase of another personal residence.

Notwithstanding a rising market in the sale of homes, losses can occur. (Houses in the Montreal area have dropped over 9 per cent in value in the last year). Simple justice demands that such losses be deductible to the extent that gains are taxable.

Personal Assets

The taxation of gains made on the sale of these assets should be confined, as it is under the present system, to where the seller is a dealer in such assets or originally purchased such assets as a speculator. To tax gains made on such assets in other kinds of sales is only to invite large-scale evasion by the taxpayer—intended or unintended. This would mean correspondingly extensive enforcement procedures unless such a tax is to fall into disrepute. The costs of such enforcement would be high relative to the amount of revenue at stake and, when added to the bookkeeping costs of the taxpayer, will be out of all proportion to the tax to be raised. We say this, notwithstanding the $500 exemption rule which, we believe, does little to answer the complexities that will arise from the imposition of the tax.

We submit that such assets are properly taxable only for estate tax purposes on their value at time of death.

Deemed Realization on Death

This brief recommends that the deemed realization of the shares of widely-held Canadian companies every 5 years be dropped and that the distinction between closely-held and widely-held Canadian companies be abandoned. It further recommends that the rates of estate taxes, in co-operation with the provinces, be progressively reduced.

We believe that the five-year revaluation of shares of widely-held Canadian companies is

qu'on tient compte des différentes valeurs marchandes pour le même genre d'habitation dans diverses régions du pays. Au lieu de cela, le propriétaire devrait bénéficier, chaque année, d'une généreuse allocation proportionnelle à la valeur établie le jour de l'évaluation. De plus, le roulement prévu dans le Livre blanc devrait comporter beaucoup moins de restriction. Tous les contribuables devraient pouvoir bénéficier du privilège du roulement lors de la vente de propriétés résidentielles dont ils se servent à cette fin de sorte que le produit de cette vente serve entièrement à l'achat d'une autre résidence personnelle.

Bien que le marché des maisons d'habitation soit en hausse ,des pertes peuvent survenir. (Les maisons, dans la région de Montréal, ont perdu environ 9 p. 100 de leur valeur, l'an passé). La simple justice exige que ces pertes soient déductibles dans la mesure où les gains sont imposables.

Biens personnels

L'imposition des gains réalisés sur la vente de ces biens devrait se limiter, comme c'est le cas dans le système actuel, aux cas où le vendeur fait le commerce de ces biens ou a initialement acheté ces biens à des fins de spéculation. Imposer les gains réalisés grâce à ces biens dans d'autres genres de ventes, c'est tout simplement favoriser la fraude à une grande échelle chez le contribuable, que ce soit intentionnellement ou non. Cela nécessiterait l'établissement de procédures complexes visant à assurer l'application de la loi, à moins que cet impôt ne tombe en discrédit. Les frais engagés à cette fin seraient élevés par rapport à l'importance des montants en jeu et, une fois ajoutés aux frais de comptabilisation du contribuable, ils seront tout à fait hors de proportion avec l'impôt à percevoir. Ceci, malgré la règle relative à l'exemption de $500 qui, à notre avis, n'aide pas beaucoup à résoudre les problèmes qu'entraînera la mise en vigueur de cet impôt.

Nous pensons que ces biens ne devraient être imposés qu'aux fins de l'impôt sur les biens transmis par décès, soit selon leur valeur au moment du décès.

Réalisation supposée au décès

Le mémoire recommande que la réalisation supposée des actions des sociétés publiques canadiennes tous les 5 ans soit abandonnée, ainsi que la distinction entre les sociétés canadiennes privées et publiques. Il recommande aussi que les taux de l'impôt sur les biens transmis par décès, en collaboration avec les provinces, soient progressivement réduits.

Nous croyons que la réévaluation des actions des sociétés canadiennes publiques

proposed so that there would be no large double tax (capital gains and inheritance) at death. It is our view that if the distinction between closely-held and widely-held Canadian companies were dropped, the five-year revaluation of the shares of widely-held companies were abandoned and the estate tax rates were reduced progressively to a maximum of, say, 15%, it would simplify administration and maintain an adequate revenue in this section of the system, to require capital gains tax on deemed realization at death in respect of all assets that would otherwise be subject to such tax.

It is further recommended that the amount of capital gains tax payable on deemed realization at death be allowed as a deduction from the corpus of the decedent's estate and that the balance be subject to estate tax at the then reducing maximum rate applicable in accordance with the above recommendation.

CORPORATIONS AND THEIR SHAREHOLDERS

Small Business

The proposed elimination of the relatively low rate of 21% on the first $35,000.00 of corporate taxable income is one of the more contentious proposals contained in the White Paper. There is little reason to wonder why this should be so, since heretofore the principle underlying the lower rate, namely, the encouragement of enterprises in corporate form but without corresponding tax disadvantage, has not been seriously questioned.

Admittedly, the lower rate did provide a compelling temptation to those for whom it was never intended to devise corporate structures so as to take advantage of it to the nth degree. The passage in 1963, however, of Section 138A(2), although of doubtful merit on other grounds has, in our view, effectively removed the temptation. In other words, we submit the abuses referred to in the White Paper no longer pertain. Further, we submit that the justification given for the elimination of the low rate on the basis that unincorporated businesses were being discriminated against is not tenable for the simple reason that, save for a few professional groups, there is no barrier whereby proprietors of businesses cannot incorporate. As stated above, the low rate was an intended inducement to incorporate since business hazards, increased

tous les cinq ans a été proposée pour qu'il n'y ait pas une double imposition importante (gains de capital et droits de mutation par décès) au décès. Nous sommes d'avis que si la distinction entre les sociétés canadiennes privées et publiques était abandonnée, ainsi que la réévaluation des actions des sociétés publiques tous les cinq ans, et si les taux de l'impôt sur les biens transmis par décès étaient progressivement diminués jusqu'à un maximum de, disons, 15 p. 100, cela simplifierait l'administration et assurerait des recettes suffisantes dans ce secteur si on établissait un impôt sur les gains de capital frappant la réalisation supposée au décès à l'égard de tous les biens qui seraient autrement assujettis à cet impôt.

Il est aussi recommandé que le montant de l'impôt sur les gains de capital exigible à l'égard de la réalisation supposée au décès soit admis à titre de déduction sur la masse de la succession du défunt et que le reliquat soit assujetti à l'impôt sur les biens transmis par décès au taux maximal décroissant applicable alors, conformément à la recommandation ci-dessus.

LES CORPORATIONS ET LEURS ACTIONNAIRES

Les petites entreprises

La proposition visant à supprimer le taux relativement bas de 21 p. 100 sur les premiers $35,000 de revenu imposable des sociétés est l'une des plus discutables du Livre blanc. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, car, jusqu'ici, le principe sous-jacent à l'application de ce taux, à savoir l'encouragement fourni aux entreprises formées en sociétés mais ne connaissant pas les désavantages fiscaux correspondants, n'a jamais été sérieusement mis en doute.

Il est vrai que le taux inférieur constituait une forte tentation pour ceux à qui l'idée n'était jamais venue de former des organisations sur le modèle des sociétés pour profiter le plus possible de cet avantage. Cependant, l'adoption, en 1963, de l'article 138A(2), bien que celui-ci soit discutable à d'autres points de vue, a, à notre avis, réussi à supprimer la tentation. En d'autres mots, nous pensons que les abus dont il est fait mention dans le Livre blanc ont disparu. De plus, nous croyons que la justification donnée pour la suppression du taux inférieur sous prétexte que les entreprises non constituées en sociétés étaient désavantagées n'est pas valable pour la simple raison que, sauf dans le cas de quelques groupes de travailleurs intellectuels, aucun obstacle n'empêche les propriétaires d'entreprises de se constituer en sociétés. Comme il a été

by business expansion, are more acceptable under a corporate form.

A valid argument against the 21% rate is its universality respecting corporate income. The object of this rate is certainly not being achieved when it is available to corporations whose status could hardly be described as falling within the ambit of small business—however that term may be defined. Consequently, we agree that the 21% rate should not be available to such corporations.

The after-tax income of a small business is its principal source of capital to enable it to expand. The five-year transition period for the phasing out of the low rate seems an implicit admission that the borrowing power of a small business, permitted by the low rate, is so significant that its abrupt elimination would not be tolerable. We submit that the significance of borrowing power to small business will not have decreased over the next five years and will be as vital as ever in the case of the starting-up of young growth companies. In the long run, the elimination of the low rate will serve to prevent small businesses from growing, regardless of capabilities of those who are running them. We believe, therefore, that some way must be found to retain the low rate of tax in some cases; otherwise the ability and initiative to enter the economy in corporate form will be lost. Our suggestion is that the rate be retained for those corporations whose taxable income is up to $35,000.00 per annum, and that the rate be reduced for those with incomes in excess of $35,000.00. This can be accomplished by reducing the amount eligible for the low rate by 50c for every $1 of taxable income in excess of $35,000.00. Thus a corporation whose taxable income is in excess of $105,000.00 will pay tax at the full rate.

Closely-Held and Widely-Held Companies—Integration

The generalization, to the effect that closely-held companies compete in the small business sector of the economy and that widely-held companies compete in the big business section of the economy, is much too sweeping. There is significant competition between small businesses and large businesses and

dit plus haut, le taux inférieur constituait une incitation intentionnelle à se constituer en société parce que les risques inhérents aux affaires, qui augmentent avec l'expansion, sont plus faciles à accepter lorsqu'une entreprise est constituée en société.

L'universalité du taux de 21% en ce qui a trait au revenu des sociétés est un argument valable permettant d'en réclamer la suppression. Le but de ce taux n'est certainement pas atteint lorsqu'il sert à des corporations dont le statut pourrait difficilement être décrit comme tombant dans la catégorie des petites entreprises, quelle que soit la définition de cette expression. Par conséquent, nous convenons que ces corporations ne devraient pas bénéficier du taux de 21%.

Le revenu après impôts d'une petite entreprise constitue la principale source de capitaux qui lui permettront de grandir. La période de transition de cinq ans pour la suppression graduelle du taux inférieur semble démontrer que l'on admet implicitement que le pouvoir d'emprunt d'une petite entreprise, permis par le taux inférieur, est tellement important que la brusque suppression de celui-ci ne pourrait être surmontée. Nous pensons que l'importance du pouvoir d'emprunt pour les petites entreprises ne diminuera pas au cours des cinq prochaines années et que ce pouvoir sera plus grand que jamais dans le cas des jeunes sociétés en voie d'expansion. A la longue, la suppression du taux inférieur servira à empêcher les petites entreprises de grandir, quelle que soit la compétence de ceux qui les dirigent. Nous croyons donc qu'il faut trouver un moyen de conserver le taux d'impôt inférieur dans certains cas; autrement, la capacité et la décision de participer à l'économie en se constituant en société seront perdues. Nous proposons que le taux soit conservé pour les corporations dont le revenu imposable peut atteindre $35,000 par année, et que le taux soit réduit pour celles dont le revenu dépasse $35,000. On pourra y arriver en réduisant le montant pouvant bénéficier du taux inférieur de 50c pour chaque $1 de revenu imposable supérieur à $35,000. Ainsi, une corporation dont le revenu imposable est supérieur à $105,000 paiera l'impôt au plein taux.

Sociétés privées et sociétés publiques—Intégration

La généralisation consistant à affirmer que les sociétés privées se font concurrence, au sein de l'économie, dans le secteur des petites entreprises et que les sociétés publiques évoluent dans le monde des grandes entreprises est très exagérée. Il y a beaucoup de concurrence entre les petites entreprises et les gran-

there are many closely-held companies which are not small businesses.

There should be no distinction between closely-held and widely-held corporations, except that the partnership option should be retained and be available in as many circumstances as feasible. As stated elsewhere in this brief, the quinquennial deemed realization should not be applicable.

The distinction between closely-held and widely-held corporations would result in discrimination and many anomalies. If you have a system which gives widely different tax treatment to situations which are similar economically but distinguishable on technical grounds it is not only inequitable but it is certain to produce problems of administration, interpretation and avoidance. The proposed distinctions would also tend to lock in any closely-held corporations, controlled in Canada as well as abroad, and discourage sale of their shares to the public.

The tax credit system for corporate income is sound in principle but costly; moreover, the tax credit proposals contain what are sometimes popularly referred to as "snares and delusions". This arises mainly from the fact that credit is restricted to Canadian corporate tax actually paid. Accordingly, when incentives or reduced rates are given to corporations for any reason, they are washed out on subsequent distribution of the income to the shareholders. Such incentives or reduced rates would provide tax deferment but this would tend to build up taxable surpluses and have a lock-in effect.

A severe example of this is the treatment of capital gains on shares of widely-held corporations which are realized by a closely-held corporation. Such capital gains are only taxable to the extent of one-half when realized (or deemed to be realized) by the closely-held corporation. However, on subsequent distribution to the shareholders the remainder of the gain would be taxed. The total of the taxes on such a gain would therefore be the same as the tax on other types of assets and would be far greater (in many cases more than double) than the tax payable when such a gain is realized directly by an individual. If the proposed system is to be adopted, a mini-

des entreprises et il y a beaucoup de sociétés privées qui ne sont pas des petites entreprises.

Il ne devrait pas y avoir de distinction entre les sociétés privées et les sociétés publiques, sauf que l'option d'imposition comme société en nom collectif devrait être conservée et que l'on devrait pouvoir en bénéficier dans le plus grand nombre de cas possible. Comme nous l'avons déjà dit dans notre mémoire, la réalisation supposée tous les cinq ans ne devrait pas être.

La distinction entre les sociétés privées et les sociétés publiques entraînerait de la discrimination et de nombreuses anomalies. Si on a un système qui accorde un traitement fiscal sensiblement différent à des situations qui sont semblables économiquement, mais qui peuvent se distinguer à certains points de vue techniques cela n'est pas seulement injuste, mais il en découlera certainement des problèmes d'administration, d'interprétation et d'évasion. Les distinctions proposées tendraient aussi à bloquer nombre de sociétés privées, contrôlées au Canada aussi bien qu'à l'étranger, et à empêcher la vente de leurs actions au public.

Le système de dégrèvement d'impôt à l'égard du revenu des sociétés est valable en principe, mais il entraîne de grandes dépenses; de plus, les propositions relatives aux dégrèvements d'impôt renferment ce qu'on désigne parfois par l'expression populaire «pièges et attrapes». Ceci vient surtout du fait que les dégrèvements se limitent à l'impôt canadien sur les sociétés qui a été effectivement payé. Par conséquent, lorsque des incitations ou des réductions de taux sont accordées à des sociétés pour une raison ou pour une autre, elles sont annulées lors de la distribution subséquente du revenu aux actionnaires. Ces incitations ou réductions de taux permettraient l'ajournement de l'impôt, mais ces mesures tendraient à entraîner des excédents imposables et à exercer un effet de blocage.

On a un bon exemple de cette situation dans le cas du traitement des gains de capital sur les actions de sociétés publiques qui sont réalisés par une société privée. Ces gains de capital ne sont imposables que pour la moitié lorsqu'ils sont réalisés (ou supposés être réalisés) par la société privée. Cependant, lors de la distribution subséquente aux actionnaires, le reste des gains serait imposé. Le total des impôts frappant ces gains serait donc le même que l'impôt frappant d'autres genres de biens et serait beaucoup plus élevé (dans de nombreux cas, plus du double) que l'impôt exigible lorsque de tels gains sont réalisés directement par un particulier. Si le système proposé

mum revision should be to extend the provision for special distributions now proposed for a mutual fund to all corporations.

The Board suggests two alternative methods by which these problems might be overcome. (Neither of these would be applicable if the partnership option is exercised). One is that the present dividend tax credit system be continued but with the rate of credit raised from 20% to 25%. The other alternative would be that all corporate distributions should be grossed up for corporation tax equal to ½ of the distribution. There should then be a tax credit allowed of ⅓ of the grossed-up dividend in the same manner as has been proposed for widely-held corporations. It should be provided, however, that the tax credit should not be refundable and should not reduce the tax otherwise payable by more than would be payable if none of the income were dividends from Canadian corporations.

In order to avoid the consequence that tax incentives or special rates granted to the corporation be nullified on subsequent distributions and taxable surpluses built up, these alternative proposals of ours should apply without regard to the amount of tax actually paid by the corporation. This would incidentally eliminate a lot of recordkeeping and administrative problems in keeping track of creditable tax and various types of surplus in corporations.

The provision for flow-through of a credit for foreign withholding taxes is imaginative and well conceived. Under the foregoing proposal this flow-through would not be necessary for resident shareholders of Canadian companies, but it could still apply to distributions to non-residents.

Inter-company distributions between Canadian companies should be tax-free. This would mean that any special incentives or lower rates given to a corporation would not be lost on subsequent distribution. They would be feasible since under our suggestion the gross up and credit alternative would apply regardless of the corporate tax paid and it would therefore not be necessary to keep track of corporate tax credits passed on by one corporation to another when distributions are made.

doit être adopté, on devrait au moins faire bénéficier toutes les sociétés de la règle relative aux distributions spéciales qui est actuellement proposée dans le cas des caisses mutuelles.

Le Comité propose deux méthodes qui pourraient servir à résoudre ces problèmes. (Aucune d'elles ne pourrait être appliquée si l'option d'imposition comme société en nom collectif est exercée). La première consisterait à conserver le système actuel de crédit d'impôt pour dividendes, mais en portant le taux du crédit de 20% à 25%. La deuxième possibilité serait de ramener à l'état brut toutes les distributions des sociétés lorsque l'impôt de celles-ci est égal à ½ de la distribution. On devrait ensuite accorder un crédit d'impôt de ⅓ du dividende ramené à l'état brut, ainsi qu'il a été proposé pour les sociétés publiques. On devrait établir, cependant, que le crédit d'impôt n'est pas remboursable et qu'il ne doit pas réduire l'impôt autrement exigible d'un montant supérieur à celui qui devrait être payé si aucune partie du revenu n'était constituée de dividendes de sociétés canadiennes.

Pour éviter la conséquence que les incitations fiscales ou les réductions de taux accordées à la société soient annulées lors des distributions subséquentes et que des excédents imposables ne se forment, les deux propositions que nous faisons devraient être appliquées sans égard au montant d'impôt effectivement payé par la société. Incidemment, cela supprimerait beaucoup de comptabilisation et de problèmes administratifs lorsqu'il s'agit de tenir des écritures concernant l'avoir fiscal et divers genres d'excédent des sociétés.

La règle relative au mouvement du crédit pour retenues fiscales étrangères est bien imaginée et bien structurée. En vertu de la proposition qui précède, ce mouvement ne serait pas nécessaire pour les actionnaires résidants de sociétés canadiennes, mais il pourrait cependant s'appliquer aux distributions dans le cas des distributions aux non-résidants.

Les distributions entre des sociétés canadiennes devraient être exemptes d'impôt. Cela signifierait que les incitations spéciales ou les réductions de taux accordées à une société ne seraient pas perdues lors de la distribution subséquente. Cela serait possible puisque, en vertu de notre proposition, la méthode de remise à l'état brut et du crédit d'impôt s'appliquerait, quel que soit l'impôt sur les sociétés payé; il ne serait donc pas nécessaire de tenir un registre des crédits d'impôt sur les sociétés transférés par une société à une autre lors des distributions.

The 2½ Year Rule

If creditable tax with reference to tax actually paid is implemented, we believe the 2½ year limit for its distribution is unnecessary.

The White Paper states it is necessary to require creditable tax to be paid out within 2½ years from the end of a corporations's taxation year in order:

(a) to limit the amount of outstanding claims against the government; and

(b) to limit the amount of creditable tax in any given corporation at any given time and so reduce the temptation for taxpayers who cannot make use of the creditable tax to sell it to taxpayers who can make use of it.

Limiting the Amount of Outstanding Claims

On the assumption that the distinction between widely-held and closely-held Canadian companies is maintained, refunds would be due to shareholders of widely-held companies whose marginal rate is less than 33⅓ per cent. The marginal rate becomes 33.28 at $5,000.00 of taxable income. In order to refund 5 percentage points of tax, the taxpayer's taxable income (including the grossed-up value of the dividends) could not exceed the $3,000.00—$4,000.00 range. It seems unrealistic to expect substantial refunds to shareholders in these income ranges. Therefore, the 2½ year rule will not affect the claims outstanding from shareholders of widely-held companies.

In the case of closely-held companies, no shareholder would incur additional tax as a result of receiving either stock or cash dividends so long as there is creditable tax in the paying corporation once the top personal rate reaches 50 per cent. Since the higher income shareholders really have nothing to lose by declaring dividends from closely-held corporations after the five year transitional period, they can be expected to yield to the demands of shareholders whose rates are below 50 per cent for immediate distributions. Again, one would normally expect such distributions as income is earned. Therefore, the 2½ year rule would not affect the claims outstanding from shareholders of closely-held companies either.

Sale of Creditable Tax

The second reason given by the government for the 2½ year rule is that it would prevent shareholders who cannot use creditable tax

La règle de 2½ ans

Si la disposition relative à l'avoir fiscal rattaché à l'impôt effectivement payé est adoptée, nous croyons que la limite de 2½ ans fixée pour sa distribution n'est pas nécessaire.

Le Livre blanc affirme qu'il est nécessaire d'exiger que l'avoir fiscal soit libéré dans les 2½ ans de la fin de l'année d'imposition de la société afin de

a) limiter le nombre des réclamations en cours contre le gouvernement; et

b) limiter le montant de l'avoir fiscal dans une corporation quelconque à un moment donné, et, par le fait même, affaiblir la tentation que pourraient éprouver les contribuables qui ne peuvent utiliser l'avoir fiscal, de la vendre à d'autres qui, eux, peuvent en faire usage.

Limitation du nombre de réclamations en cours

En supposant que la distinction entre les sociétés canadiennes publiques et privées soit maintenue, des remboursements seraient dus aux actionnaires des sociétés publiques dont le taux le plus élevé est inférieur à 33⅓ p. 100. Le taux le plus élevé devient 33.28 à $5,000 de revenu imposable. Si l'on voulait rembourser 5 p. 100 d'impôt, le revenu imposable du contribuable (y compris la valeur des dividendes ramenée à l'état brut) ne pourrait pas dépasser le palier de $3,000-$4,000. Il semble irréaliste de s'attendre que d'importants remboursements soient versés aux actionnaires se trouvant à ces paliers de revenu. Par conséquent, la règle de 2½ ans n'influera pas sur les réclamations en cours présentées par les actionnaires des sociétés publiques.

Dans le cas des sociétés privées, aucun actionnaire ne serait assujetti à un impôt supplémentaire parce qu'il a reçu des dividendes en actions ou en espèces en autant que la corporation payante a un avoir fiscal une fois que le taux personnel maximal a atteint 50 p. 100. Comme les gros actionnaires n'ont vraiment rien à perdre à déclarer les dividendes des sociétés privées après la période de transition de cinq ans, on peut s'attendre qu'ils se conforment aux demandes de distribution immédiate des actionnaires dont les taux sont inférieurs à 50 p. 100. Encore une fois, on s'attendrait normalement que ces distributions se fassent à mesure que le revenu est gagné. Par conséquent, la règle de 2½ ans ne toucherait pas non plus les réclamations en cours présentées par les actionnaires des sociétés privées.

Vente de l'avoir fiscal

La deuxième raison apportée par le gouvernement pour établir la règle de 2½ ans est qu'elle enpêcherait les actionnaires qui ne

from selling it to others who can. This could not be a problem of any magnitude insofar as widely-held corporations are concerned since the high personal rates proposed would prevent any widespread sale of creditable tax. For example, if a shareholder, who is single with no other deductions and earned income of only $2,000.00, receives a cash dividend of $3,000.00, he would be required to gross it up to $4,500.00. After taking his personal exemption of $1,400.00 plus the $100.00 standard deduction and the 3% employment expense allowance, he would have taxable income of $4,940.00 on which the tax would be $1,313.00. After taking credit for the $1,500.00 creditable tax, this taxpayer would receive a refund of $187.00. The return to the taxpayer in this example is composed of the $187.00 refund he receives plus the tax he would have had to pay on his employment income—a total of $283.00. Such a return probably would not cover the expenses incurred purchasing the stock. Sales of creditable tax by shareholders of widely-held corporations, therefore, do not appear to pose a problem.

The shares of a closely-held corporation could be the vehicle by which large amounts of creditable tax could be transferred. However, we believe that such transfers would not make economic sense in the case of sales by resident sellers. This, we submit, is well illustrated in the Appendix to this brief.

The sale of creditable tax by non-resident owners of closely-held Canadian corporations to resident individuals could pose a serious problem if there were no special rules governing these situations. Paragraph 6.45 of the White Paper shows how a Canadian resident individual could purchase such creditable tax, wind up the corporation, and receive a refund of creditable tax from the government. Paragraph 6.46, however, goes on to show that so long as the non-resident vendor is taxable on his capital gain in Canada, the government receives exactly the right amount of tax. This is because the tax collected from the non-resident on his gain on the sale of the shares offsets the refunds collected by the resident purchaser of the creditable tax. If there were no deterrent to the sale of creditable tax by non-residents, there would be a serious leak and an intolerable inequity in the system. The taxation of capital gains made by non-residents on the sale of shares of closely-held companies is one way to ensure the government receives its fair share of tax. If such capital gains are taxed the 2½ year rule adds nothing to the effectiveness of the tax system.

peuvent utiliser l'avoir fiscal de le vendre à d'autres qui, eux, peuvent en faire usage. Cela ne pourrait être un problème sérieux en ce qui concerne les sociétés publiques, car le niveau élevé des taux personnels proposés empêcherait la vente généralisée de l'avoir fiscal. Par exemple, si un actionnaire, qui est célibataire, ne bénéficie pas d'autres déductions et ne touche qu'un revenu de $2,000, reçoit un dividende en espèces de $3,000, il serait tenu de le ramener à l'état brut, soit à $4,500. Après avoir retenu son exemption personnelle de $1,400, ainsi que la déduction uniforme de $100 et la déduction de 3 p. 100 pour frais professionnels, son revenu imposable sera de $4,940, et l'impôt à payer, de $1,313. Après s'être crédité son avoir fiscal de $1,500, ce contribuable recevra un remboursement de $187. Dans notre exemple, il faut ajouter, au remboursement de $187, l'impôt que le contribuable aurait eu à payer sur le revenu de son travail, de sorte qu'on peut dire qu'il a reçu, au total, $283. Mais cette somme sera probablement inférieure aux dépenses nécessitées par l'achat des actions. Que les actionnaires d'une société publique vendent une partie de l'avoir fiscal, cela ne semble donc pas susciter de difficultés particulières.

Les actions des sociétés privées pourraient alors servir de véhicule au transfert de larges tranches de l'avoir fiscal. Ces transferts, toutefois, ne seraient pas rentables, croyons-nous, quand les vendeurs résident au pays. On trouvera cet aspect de la question bien illustré dans l'appendice du mémoire.

La vente d'une partie de l'avoir fiscal par les propriétaires étrangers de sociétés privées canadiennes à des Canadiens pourrait donner lieu à de sérieuses difficultés si ces transactions n'étaient soumises à des règles spéciales. L'alinéa 6.45 du Livre blanc indique comment un résident canadien pourrait acheter une partie de cet avoir fiscal, liquider la société et recevoir, au titre de l'avoir fiscal, un remboursement du gouvernement. Par contre, l'alinéa 6.46 ajoute que, puisque les plus-values que le vendeur étranger réalise au Canada sont imposables, le gouvernement perçoit quand même sa juste part d'impôt. La raison en est que l'impôt perçu du vendeur étranger sur les gains que lui a fait réaliser la vente des actions compense les sommes qu'a reçues en remboursement l'acheteur canadien de l'avoir fiscal. Si rien ne décourageait les étrangers à vendre l'avoir fiscal, le système serait alors d'une intolérable injustice et comporterait une grave lacune. Par l'imposition des plus-values réalisées par les étrangers sur la vente d'actions de sociétés privées, le gouvernement s'assure de recevoir l'impôt qui lui revient. Si ces plus-values sont imposées, la règle de 2½ ans n'ajoute rien à l'efficacité du régime d'impôt.

Consequences of the $2\frac{1}{2}$ Year Rule

If the rule were implemented, the following unfortunate consequences would likely ensue:

1. The rule would unnecessary complicate the conduct of small business without sophisticated accounting and tax knowledge. The government has stated that the $2\frac{1}{2}$ year rule will be supplemented by an 18 month rule for tax collected on acceptance of a reassessment. Taxes paid on unsettled reassessments will be held in suspense until the dispute is resolved, after which the 18 month rule would apply to any creditable tax resulting from the settlement. Some of the taxes paid would be non-creditable because of the recapturable depreciation provisions, the goodwill provisions, the entertainment expense provisions, or because of provincial tax rates which cause the corporate rate to exceed 50 per cent. Entrepreneurs without the necessary formal accounting and tax training would find such a series of time limits impossible to apply without considerable professional, legal or accounting assistance. Even those with a reasonable understanding of the system will feel wary about this operation because an error in the declaration of a dividend could result in the loss of credit for an entire year's taxes.

The White Paper is concerned with increasing the respect of taxpayers for the tax system. However, a tax system which contains such unnecessary complications with harsh penalties for those who fail to master the intricacies cannot obtain the respect of the general public.

2. The time limit would force the payment of stock dividends in those cases where the corporation did not have available sufficient funds to declare a cash dividend. Such dividends would be paid in redeemable preferred shares rather than common shares because common shares could not be redeemed without a formal reduction in capital. However, the White Paper states that the partnership election will be available only where there is a single class of shares (White Paper, paragraph 4.23). Thus a corporation which had previously declared preferred stock dividends because of the time limit on creditable tax, could not avail itself of the partnership election until it had redeemed all its preferred

Les conséquences de la règle de $2\frac{1}{2}$ ans.

Voici quelles seraient les conséquences probables et malheureuses de l'application de cette règle:

1. Cette règle compliquerait inutilement l'exploitation des petites entreprises dont les services comptables sont rudimentaires et où l'on n'est pas très versé dans les questions fiscales. Le gouvernement a déclaré qu'une règle de 18 mois viendrait s'ajouter à la règle de $2\frac{1}{2}$ ans pour les impôts perçus sur acceptation d'une réévaluation. Les impôts versés à l'égard de réévaluations qui font l'objet d'un litige ne seront pas comptabilisés avant que la question soit tranchée, après quoi la règle de 18 mois s'appliquera à tout avoir fiscal résultant du règlement. Certains des impôts versés n'ouvriront droit à aucun crédit en raison des dispositions relatives à l'amortissement récupérable, de celles qui ont trait à la clientèle, de celles qui se rapportent aux frais de représentation ou du barème de l'impôt provincial qui fait monter le taux des sociétés au-delà de 50 p. 100. Pour les entrepreneurs qui n'ont pas la formation voulue en comptabilité et en fiscalité, il sera impossible de respecter ces échéances sans avoir abondamment recours à des praticiens, à des juristes et à des comptables. Même ceux qui auront assez bien compris le régime se méfieront de cette opération, car faire une erreur en déclarant un dividende peut entraîner la perte de crédit à l'égard des impôts de toute une année.

Le Livre blanc aimerait voir le régime fiscal monter dans l'estime des contribuables. Mais un régime fiscal qui contient des clauses inutilement complexes et qui impose des sanctions sévères à ceux qui n'auront pas su maîtriser les subtilités du détail ne peut s'attirer le respect du grand public.

2. Le délai fixé va forcer les sociétés qui n'ont pas suffisamment de fonds pour déclarer un dividende en espèces à payer les dividendes en actions. Ces dividendes seront versés sous forme d'actions privilégiées rachetables plutôt que sous forme d'actions ordinaires, car on ne peut racheter ces dernières sans réduire officiellement le capital. Toutefois, le Livre blanc dit qu'on ne pourra choisir de participer que dans une société de personne qui ne disposera que d'une seule catégorie d'actions (Livre blanc, alinéa 4.23). Ainsi, toute société ayant déjà déclaré des dividendes en actions privilégiées, à cause de la limite de temps imposée à l'égard de l'avoir fiscal, ne pourront pas se prévaloir de l'option de la société de per-

shares. This could work an unfair hardship on many small taxpayers.

3. The rule would force the rate of taxation of corporate profits in certain closely-held companies to reach or exceed 60 per cent in 1974. This is because mid-1974 would be the deadline for distribution of creditable tax earned in 1971. However, by 1974 the personal rates would still be in the transitional period. This is nothing short of a penalty, without justification, for taxpayers in those circumstances. Moreover, the taxation of corporate profits at such rates appears unwarranted when one considers that in developed countries generally the tax rate on corporate profits is well below 50 per cent.

We believe the proposed rule, which requires creditable tax to be paid out within 2½ years from the end of a corporation's taxation year, is both unnecessary and unduly harsh for many small businessmen. It seems to us that the 2½ year rule will not increase the effectiveness of the tax system; moreover, the unfavourable consequences which will result from the operation of the proposed rule argue forcefully for its non-adoption.

BUSINESS AND PROPERTY INCOME

The Nothings

Generally, we support the proposal that "nothings" are to be depreciable. Some indication should be given of which expenditures are to be in this class. However, we do not believe that goodwill should be included.

The proposed treatment of goodwill is anomalous. It arises from the idea that goodwill is a "nothing" and should be written off by a purchaser. It assumes that because of this the price for goodwill in future will be inflated and it is therefore proposed to tax the vendor on an arbitrary basis. This will pose very difficult problems in allocation of prices for assets sold, and will create severe anomalies as between sales of assets and sales of shares of a company. A vendor may be taxable on the sale of goodwill where he has actually incurred a loss on the sale or where the sale price is established under a pre-existing contract.

In our view goodwill is not really a "nothing" at all because it is an asset which does

sonne avant d'avoir toutes rachetées ses actions privilégiées. Ce pourrait fort bien être une charge indue pour bien des petits contribuables.

3. Si on applique la règle, le taux d'imposi ion sur les bénéfices de certaines socié és privées at eindra ou dépassera 60 p. 100 en 1974. En effet, l'avoir fiscal réalisé en 1971 devra avoir été réparti avant le milieu de 1974, si l'on veut respecter l'échéance. Par contre, les taux des particuliers en seront encore dans leur stade de transition en 1974. C'est ni plus ni moins imposer une peine sans fondement à ceux qui se trouvent dans cette situation. Du reste, rien ne semble justifier l'imposition, à un tel taux, des bénéfices des sociétés, alors que, dans les pays développés, le taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés est bien inférieur à 50 p. 100.

Cette règle, à notre avis, selon laquelle l'impôt payé ne peut être admis comme dégrèvement que s'il est passé aux actionnaires dans les 2 ans et demi qui suivent la fin de l'année d'imposition de la société, est à la fois inutile et par trop désavantageuse à bien des petites entreprises. La règle de 2 ans et demi ne rendra pas le régime fiscal plus efficace, croyons-nous; par contre, les conséquences défavorables de son application militent fortement contre elle.

LES REVENUS PROVENANT D'ENTREPRISES OU DE BIENS

Les éléments incorporels

Nous approuvons, de façon générale, l'idée que les «éléments incorporels» doivent être amortissables. Mais on devrait indiquer, d'une façon quelconque, quelles dépenses seront classées dans cette catégorie. Nous ne croyons pas, toutefois, que la clientèle devrait en faire partie.

Le traitement que l'on réserve à la clientèle repose sur une anomalie. On considère l'achalandage comme un «élément incorporel» qui, à ce titre, devrait être amorti par l'acheteur. On prétend donc que le prix exigé pour la clientèle sera dorénavant gonflé et l'on se propose, par conséquent, d'imposer le vendeur, à cet égard, de façon arbitraire. Ce sera dès lors très difficile de déterminer le prix des biens vendus et la distinction, par exemple, entre les ventes de biens et les ventes d'actions d'une société donnera lieu à de graves irrégularités. Un vendeur pourra devoir payer l'impôt sur la vente de sa clientèle, même si, effectivement, il l'a vendue à perte ou si le prix de vente a été déterminé aux termes d'un contrat déjà conclu.

A notre avis, la clientèle n'a rien d'un «élément incorporel», car il s'agit d'un bien qui

not depreciate through use. In this respect it is somewhat akin to land. As the White Paper points out, it must be kept up. However, this creates no tax problem because the cost of keeping it up is taken into account in computing income. We suggest that goodwill should be treated as proposed by the Royal Commission and should not be depreciable. Any gain or loss should be treated in the same way as any other capital gain, to ensure consistency of treatment and to avoid anomalies.

We are particularly concerned with the treatment of these intangible assets at valuation date and the transitional provisions proposed. Thousands of shareholders of closely-held corporations will find themselves faced with a tax on already existing goodwill values (as opposed to those taxpayers investing in shares of widely-held corporations who will, by using market values on valuation day, automatically exclude from tax the current value of goodwill). Similarly, many small businessmen, particularly those in the professions, will find that by reason of the definition and transitional provisions, they are faced with the payment of a tax on an asset which they have actually purchased and paid for with after-tax dollars.

Entertainment and Related Expenses

The Board believes that the proposals to deny deductions across-the-board for entertainment expenses, the cost of attending of sending employees to conventions, and the cost of dues for membership in social or recreational clubs are too stringent. Many expenditures of this type are essential to the conduct of today's business. The approach for limiting such expenditures should be based on reasonableness. It is noteworthy, we think, that the Department of National Revenue has not been unsuccessful in its reliance on the combined effect of section 12(1)(a),(h) and (2) of the Income Tax Act when disputing claims respecting entertainment and related expenses.

Depreciation

The proposal that a loss from depreciable property cannot be set off against other income, if such loss is equal to or less than the capital cost allowance plus any interest and taxes on such property, is unduly onerous.

We are not satisfied that investors in such property are using the existing depreciation provisions in order to have a tax holiday. Generally, these investors ultimately pay

ne perd pas de valeur à l'usage. Sous ce rapport, elle s'apparente au bien-fonds. Comme le dit d'ailleurs le Livre blanc, la clientèle est quelque chose qu'il faut conserver. Elle ne soulève, toutefois, aucun problème fiscal, car les frais nécessaires à son maintien entrent en ligne de compte dans le calcul du revenu. Pour la Commission royale d'enquête, la clientèle ne devrait pas être amortissable; nous sommes de cet avis. Les gains et les pertes devraient être ici traitées comme tout autre gain de capital pour une imposition cohérente et sans anomalie.

Nous sommes inquiets du traitement que l'on réserve à ces biens incorporels au jour de l'évaluation et des dispositions provisoires que l'on propose. Des milliers d'actionnaires de sociétés privées auront à verser un impôt sur des valeurs déjà existantes relativement à la clientèle (par opposition aux contribuables qui ont investi leur argent dans des actions de sociétés publiques et qui, s'appuyant sur des valeurs commerciales le jour de l'évaluation, soustrairont automatiquement à l'impôt la valeur courante de la clientèle). Il en sera de même pour bien de modestes hommes d'affaires, surtout ceux qui exercent une profession libérale, qui se verront tenus, en raison de la définition et des dispositions provisoires, de payer l'impôt sur un bien qu'ils auront, en vérité, acheté et payé avec des sommes nettes d'impôt.

Les frais de représentation et les frais connexes

Nous jugeons beaucoup trop rigoureuses les propositions tendant à éliminer toute déduction pour les frais de représentation, pour les frais à engager pour assister à des congrès ou y déléguer des employés et pour les cotisations à des clubs de bienfaisance et de récréation. Bien des dépenses de cet ordre sont aujourd'hui entrées dans nos mœurs commerciales. Il convient de noter, croyons-nous, que le ministère du Revenu national a tablé en vain sur l'effet combiné des dispositions de l'article 12(1)*a*), *h*) et (2) de la loi de l'impôt sur le revenu pour établir le bien-fondé de ses créances relatives aux frais de représentation et aux frais connexes.

L'amortissement

Elle est beaucoup trop sévère la proposition selon laquelle il n'est pas permis de compenser, par un autre revenu, les pertes subies à l'égard d'un bien amortissable si ces pertes sont égales ou inférieures à l'amortissement majoré de l'intérêt et des impôts afférents à ce bien.

Non que nous aimions voir ceux qui font des placements dans un tel bien se prévaloir des dispositions actuelles concernant l'amortissement pour se soustraire à l'impôt, mais,

their fair share of tax, save, perhaps, in those cases where the investor in rental real property "trades up" such property and thereby defers tax on recaptured depreciation. This could be avoided by adoption of the proposal that each such property be placed in a separate depreciation class provided the interest of the investor in that property exceeds $50,000.00

Investment Income of Clubs and Other Non-profit Organizations

If the proposal is implemented to tax the investment portfolio income of clubs and other non-profit organizations, the Board believes that expenses incurred to earn such income should be deductible. Furthermore, income tax should be computed at the personal rate schedule in the same manner as trusts.

Trusts

To facilitate comment, we would break trusts down into two broad categories: Investment trusts and Family trusts. Investments trusts closely resemble mutual funds with the assets being held and managed by a trustee for the benefit of unit holders. Family trusts are created either *inter vivos* or under a will and usually involve property settlements for the benefit of the immediate family of the settlor or testator. Estates of deceased persons would fit into this latter category.

For taxation purposes the conduit principle has hitherto applied with respect to income arising out of investment trusts. The Board sees no real objection to their proposed treatment as corporations for tax purposes, provided the creditable tax as well as foreign tax where applicable, are passed on to the unit holders or beneficiaries.

The Board is strongly of the opinion that the conduit principle (Section 63 of the Income Tax Act) should continue to apply to the income of family trusts. We are disturbed by the proposal to subject the accumulated income of these trusts to a flat rate federal tax of 40 per cent which when combined with applicable provincial taxes would increase the overall rate to at least 50 per cent. Unlike corporations or investment trusts, it is not possible to vary or wind up the majority of family trusts now in existence so as to lessen the impact of the harsh tax treatment proposed.

en règle générale, ces investisseurs paient, au bout du compte, leur juste part d'impôt, sauf, peut-être, là où un investisseur dans des biens immobiliers de location troquerait ces biens contre d'autres de plus de valeur et différerait le paiement de l'impôt sur l'amortissement récupéré. On pourrait éviter ces transactions en classant chacun de ces biens dans une catégorie distincte d'amortissement, pourvu que l'intérêt que détient l'investisseur dans ce bien n'excède pas $50,000.

Les revenus de placements de clubs et d'autres organismes sans but lucratif

Si l'on met en œuvre la proposition et qu'on assujettisse à l'impôt le portefeuille de placements des clubs et d'autres organismes sans but lucratif, nous croyons qu'on devrait alors permettre la déduction des frais que représente la réalisation de ce revenu. En outre, l'impôt sur le revenu devrait se calculer, tout comme pour les fonds de fiducie, selon le barème des particuliers.

Les fonds en fiducie

Nous allons distinguer, pour les besoins de la cause, entre les fonds de placement et les fonds de famille. Les premiers sont voisins des fonds communs: c'est un fiduciaire qui détient et gère les valeurs pour le compte d'un détenteur d'unités. Les seconds sont établis entre vifs ou par testament et comportent ordinairement des dispositions de biens au profit de la famille immédiate du disposant ou du testateur. Les successions de personnes décédées entreraient dans cette dernière catégorie.

Aux fins de l'impôt, le «principe de continuité» s'est appliqué, jusqu'à maintenant, au revenu découlant des fonds de placement. Nous ne voyons pas vraiment d'inconvénients à ce qu'ils soient considérés comme des sociétés pour le besoins de l'impôt, à condition que l'avoir fiscal, ainsi que l'impôt étranger s'il y a lieu, soit passé aux détenteurs d'unités ou aux bénéficiaires.

Nous soutenons fortement que ce principe (article 63 de la loi de l'impôt sur le revenu) devrait continuer de s'appliquer au revenu des fonds familiaux de fiducie. Nous voyons d'un très mauvais œil la proposition selon laquelle le revenu global de ces fonds sera assujetti à un impôt fédéral uniforme de 40 p. 100, auquel s'ajoutera les impôts provinciaux appropriés, ce qui portera le taux, tout compte fait, à au moins 50 p. 100. Contrairement aux sociétés ou aux fonds de placement, il n'est pas possible de modifier ou de liquider la majorité des fonds de famille qui existent aujourd'hui pour atténuer les effets du traitement fiscal sévère qu'on veut leur imposer.

Furthermore, as we understand the proposals in paragraph 5.57, none of the tax paid on accumulated income will be creditable to the beneficiaries either at the time it is paid or on distribution of the assets. For these reasons we regard the proposals for taxing accumulated income as highly inequitable and urge that this matter be reconsidered. To this end we recommend that there be a study in depth of the whole subject of the taxation of trusts.

INTERNATIONAL INCOME

Non-Residents

It is a fact of life that no country can live in isolation from its neighbours and, particularly in Canada, we cannot develop without the new capital and retained earnings of non-residents. The proposals provide a two-pronged danger to foreign capital.

First, Canada's investment climate is rendered less attractive by the higher government expenditures implicit in the proposed higher tax yields.

Secondly, an international tax barrier would be established by the increase in taxation of non-residents to rates in excess of those in the non-residents' home countries.

There seems little reason to believe that foreign capital will continue to come to Canada to the extent required in the face of higher taxation, when there are lesser-taxed environments which are equally secure, stable and investment in which conforms with the investor's government policy.

Significance of foreign investment

External capital has always played a significant role in Canadian development. Indeed, scarcity of such capital has often put limits on the pace of Canada's expansion.

This is particularly noticeable in the development of Canadian resources; for example the discoveries and production of oil and uranium, the massive investments in iron ore, mining and the enlargement of the base metal, pulp and paper industries.

Debt Capital

Care must be taken to retain in Canada the proceeds and profits derived from our resources. This requires that the major proportion of foreign capital, in prudent balance with equity, be recruited as debt capital. However, withholding taxes on debt obliga-

Au surplus, si nous interprétons comme il faut les propositions de l'alinéa 5.57, aucun dégrèvement ne pourra être accordé aux bénéficiaires pour l'impôt payé sur le revenu global, ni au moment du paiement ni au moment de la répartition des valeurs. C'est pourquoi nous jugeons des plus injustes cette méthode d'imposition du revenu global et nous incitons le gouvernement à réétudier la question. Nous recommandons, à cette fin, une étude approfondie de toute la question de l'imposition des fonds de fiducie.

LE REVENU INTERNATIONAL

Les non-résidents

Il est de notoriété publique qu'aucun pays ne peut vivre isolé de ses voisons; le Canada, en particulier, ne saurait se développer sans l'influx de capitaux nouveaux et la rétention des gains des non-résidents. Les propositions du Livre blanc constituent une épée à deux tranchants à l'égard des capitaux étrangers.

Premièrement, l'accroissement des dépenses gouvernementales, que l'on peut déduire de l'augmentation envisagée de recettes fiscales, rend le climat canadien moins propice aux investissements.

Deuxièmement, on élèverait une barrière fiscale internationale en portant l'impôt applicable aux non-résidents à des taux supérieurs à ceux en vigueur dans leur pays.

Il n'y a pas tellement lieu de croire que le Canada continuerait de jouir du capital étranger qu'il lui faut s'il était frappé d'un impôt plus lourd, puisqu'il existe d'autres marchés où l'impôt est moins élevé et qui sont tout aussi sûrs et stables et où les conditions d'investissement se conforment à la politique du gouvernement dans le pays de l'investisseur.

Le sens des placements étrangers

Les capitaux provenant de l'étranger ont toujours joué un rôle important dans le développement du Canada. Ou mieux, la pénurie de ces capitaux a souvent ralenti l'expansion de notre pays.

On le constate, de façon assez marquée, dans la mise en valeur des ressources canadiennes, par exemple, la découverte et l'exploitation des gisements de pétrole et d'uranium, les investissements massifs pour l'extraction du minerai de fer, pour les mines et pour l'exploitation des métaux de base, et pour les industries des pâtes et papiers.

Le capital de crédit

Il faut s'employer à conserver au pays le produit de nos ressources et les bénéfices qu'elles rapportent. Pour cela, le gros des capitaux étrangers, tout en maintenant un prudent équilibre avec notre avoir effectif, doivent être recrutés au titre de capital de crédit.

tions restrict Canadian borrowers in obtaining debt capital. The government has recognized this by waiving this tax on interest paid by all levels of government and their crown corporations. The government has also from time to time issued tax remission orders to power companies and others where otherwise the sale of a very large issue of bonds in the United States might be impossible or the interest rate would be unduly high.

As in other parts of the world, many Canadian borrowers find that they have to indemnify foreign lenders for taxes which are not recoverable in the lenders' own country. Where claims are made, the effective interest rate is increased.

The principal reason for interest having to flow tax-free is that the particular foreign institutional investors pay very little, if any, tax in their home country. We therefore recommend that the government should seriously consider repealing the non-resident's withholding tax on interest payments to the widest extent possible. In general it should be repealed for all institutional payees where it is in the public interest to do so. Another approach would be for the withholding tax, in treaty circumstances, to be reduced to the same rate of tax as is applicable to the Canadian interest on its receipt in the foreign country.

We doubt that implementation of either of these suggestions would significantly reduce revenue since the total withholding tax from all types of income yields just in excess of $200,000,000 or around 2 per cent of all revenues.

Direct Investment

At first glance it might be thought that the proposals respecting non-residents are neutral since it is not proposed to change the tax on dividends in most cases. However, the introduction of a 50 per cent capital gains at tax rate will have a marked effect.

The existing tax rate applicable on distributed earnings of wholly-lowned Canadian subsidiaries of non-resident parents is just over 60 per cent (corporate rates plus withholding tax). This exceeds most home country taxes and the excess is a non-deductible, additional expense of doing business in Canada. It can be compared with the recipient's home country rate of 52.8 per cent (soon to be reduced) in the U.S. and 45 per cent in

Cependant, les retenues fiscales sur les dettes contractées limitent l'acquisition de capital de crédit aux emprunteurs canadiens. Le gouvernement a reconnu ce fait et a supprimé l'impôt sur tout intérêt versé par les différents paliers de gouvernement et leurs sociétés d'État. Le gouvernement a aussi, de temps à autre, fait des remises d'impôt à des sociétés d'électricité ou autres pour éviter qu'une émission considérable d'obligations aux États-Unis soit imposable ou que le taux d'intérêt soit exorbitant.

Bien des emprunteurs canadiens constatent que, comme ailleurs dans le monde, il leur faut indemniser les prêts étrangers des impôts que ces derniers ne peuvent recouvrer dans leur propre pays. Quand il y a des revendications, le taux effectif de l'intérêt s'accroît.

La principale raison pour affranchir l'intérêt de l'impôt, c'est que les institutions étrangères qui font des placements versent, dans leur propre pays, un impôt très minime, si tant est qu'elles en paient. Nous recommandons donc au gouvernement de songer sérieusement à abroger, dans toute la mesure du possible, les retenues fiscales qui s'appliquent aux paiements d'intérêts de ceux qui ne résident pas au pays. On devrait les abroger, de façon générale, pour toutes les institutions qui touchent ces paiements quand il y a va de l'intérêt public. On pourrait aussi, avec les pays qui sont en traité avec nous, ramener la retenue fiscale au même taux d'impôt que celui qui s'applique à l'intérêt que les Canadiens perçoivent des recettes qu'ils réalisent en pays étranger.

Il est fort peu probable que le revenu en souffre pour la peine, dans un cas ou dans l'autre, car la retenue fiscale, compte tenu de tous les genres d'impôt qu'elle frappe, ne rapporte, au total, qu'un peu plus de 200 millions de dollars, soit environ 2 p. 100 de l'ensemble des recettes.

Les placements directs

On peut croire anodines, à première vue, les propositions relatives aux non-résidents, puisqu'on se propse de laisser inchangé, dans la plupart des cas, l'impôt sur les dividendes. Cependant, l'application d'un impôt de 50 p. 100 sur les plus-values aura un effet marqué.

Le taux actuel de l'impôt qui s'applique à la répartition des gains des filiales toutes canadiennes de sociétés mères étrangères est légèrement supérieur à 60 p. 100 (taux applicable aux sociétés, majoré de la retenue fiscale). Ce pourcentage est plus élevé que l'impôt prélevé dans bien des pays, et cet excédent constitue des frais supplémentaires, non admissibles à la déduction, pour les entreprises étrangères qui font des affaires au Canada. Ce taux est

the U.K. However, at present there is the compensation that capital gains are not taxed.

Now it is proposed that for Canadian taxpayers the base should be broadened to include capital gains and in compensation the corporate and shareholder taxes should be integrated and limited to 50 per cent. Yet for non-residents no such integration or limit is to apply. The base is to be broadened but the tax rate is to stay high. For residents of non-treaty countries the rate is to be increased to 64 per cent. We point out that the O.E.C.D. model suggests a maximum combined rate of 55 per cent (on the basis of a Canadian corporate rate of 52 per cent). Nor should it be forgotten that the opportunity to defer the withholding tax by retaining earnings in Canada is little incentive for new investment if the ultimate tax is too costly. Our suggestion for the elimination of this obstacle to direct foreign capital investment in Canada is that the government adopt a treaty principle which would restrict the Canadian combined rate of corporate and withholding tax to the greater of the Canadian corporate rate (proposed as 50 per cent) and the corporate rate in the recipient's country.

The proposal that gains realized by non-residents on the sale of shares of closely-held Canadian companies be made subject to Canadian tax is to be enforced by provision for "certificates of compliance" in respect of transfers of closely-held company shares (6.46). There is, however, no indication as to the government's intention with regard to the capital gains tax in the re-negotiation of treaties that provide for exemption in respect of such gains, nor is there any indication of what the tax position will be for a Canadian resident who acquires shares from a non-resident who was entitled to treaty exemption.

Carrying Charges

In judging the impact of the current 15 per cent withholding tax on most forms of income flowing to non-residents it is necessary to take into account the carrying charges being spent to earn the income. Thus if part of the funds for a holding of bonds were borrowed and the carrying charges amounted to 50 per cent of the income then the 15 per cent withholding tax amounts to 30 per cent of the profit.

comparable à celui en vigueur dans le pays du bénéficiaire qui s'établit à 52.8 p. 100 (mais qui doit être réduit bientôt) aux États-Unis et à 45 p. 100 au Royaume-Uni. Mais l'exonération actuelle des plus-values sert de contrepoids.

On se propose dorénavant d'élargir l'assiette fiscale des contribuables canadiens et d'y faire entrer les gains de capital; en contrepartie, l'impôt des sociétés et des actionnaires devrait être intégré et limité à 50 p. 100. Mais il n'est pas question, pour les non-résidents, d'une telle intégration ou d'une telle limite. L'assiette va s'élargir, mais le taux dimposition va demeurer élevé. Pour ceux qui demeurent dans des pays qui nont pas conclu de convention avec le Canada, le taux va être porté à 64 p. 100. Nous tenons à préciser que l'OCDE propose un taux maximum combiné de 55 p. 100 (le taux imposé aux sociétés canadiennes étant de 52 p. 100). A ne pas oublier non plus que la possibilité de différer la retenue fiscale par la conservation des bénéfices au Canada n'est pas de nature à stimuler outre mesure les nouveaux investissements si l'impôt est, en définitive, trop lourd. Pour éliminer cette entrave aux investissements directs au Canada de capital étranger, nous suggérons au gouvernement d'adopter pour principe de ses traités de restreindre le taux combiné au Canada pour les sociétés et pour les retenues fiscales au taux imposé aux sociétés canadiennes ou au taux imposé aux sociétés dans le pays du bénéficiaire, c'est-à-dire au plus élevé des deux.

Le Livre blanc propose que les gains réalisés par des non-résidents sur la vente d'actions de sociétés privées canadiennes soient assujettis à l'impôt canadien, proposition qu'on appliquera par l'émission de «certificats de conformité» relativement au transfert des actions d'une société privée (6.46). On n'indique pas, par contre, ce que le gouvernement compte faire à l'égard de l'impôt sur les gains de capital quand il renégociera les traités prévoyant l'exemption de ces gains ni la situation fiscale du résident canadien qui achète des actions à un non-résident jouissant de l'exemption aux termes d'un traité.

Les frais de service

Pour juger de l'impact de la retenue fiscale actuelle de 15 p. 100 qui s'applique à la plupart des diverses recettes encaissées par des non-résidents, il est nécessaire de faire entrer en ligne de compte les frais qu'il a fallu engager pour réaliser ce revenu. Ainsi donc, si quelqu'un emprunte une partie des fonds d'un portefeuille d'obligations et que les frais afférents s'élèvent à 50 p. 100 du revenu, la retenue fiscale de 15 p. 100 représente donc 30 p. 100 des bénéfices.

For a non-reciprocating country it is now proposed to increase the withholding rate to 25 per cent which would give a 50 per cent impact in the above example. If the carrying charges were higher, the 25 per cent Canadian withholding tax on the gross interest might exceed the non-resident's home country tax on the net interest income and thus a full tax credit would not be available. Therefore, in our view, it is a necessary corollary of increasing the withholding rate that the non-resident should have the opportunity to deduct the applicable expenses. The precedent for this is the alternative for non-resident landlords to file a Canadian tax return, paying tax at resident rates on net Canadian rents. This alternative could be made available to any type of Canadian income flowing to non-residents.

Dans le cas d'un pays avec lequel nous n'avons pas conclu de traité de réciprocité, on propose maintenant de porter la retenue fiscale à 25 p. 100, ce qui ferait augmenter le taux total à 50 p. 100 dans l'exemple susdit. Si les frais de service étaient plus élevés, la retenue fiscale canadienne de 25 p. 100 sur l'intérêt brut pourrait dépasser l'impôt en vigueur dans le pays du non-résident et prélevé sur l'intérêt net, et ce dernier ne pourrait ainsi jouir d'un dégrèvement intégral. Par conséquent, nous croyons que, si le taux de la retenue fiscale doit être augmenté, il est nécessaire, par ailleurs, d'autoriser le non-résident à déduire les frais relatifs. Il y a un précédent à cela: les propriétaires étrangers peuvent, comme solution de rechange, produire une déclaration canadienne d'impôt sur le revenu et verser l'impôt au taux imposé aux résidents sur le montant net des loyers canadiens. On pourrait permettre cette façon de procéder à l'égard de tout revenu réalisé par des étrangers au Canada.

Foreign Income of Residents

Export Encouragement

It is recommended that the details of both treaty and non-treaty systems allow growth opportunities for Canadians to sell abroad where foreign competition dictates local incorporation.

Less-Developed Countries

It is also recommended that similar reinvestment opportunities be available to help poorer countries in the world in which we live. The encouragement of lower local taxes for Canadians willing to take the risks should not be nullified by Canadian taxation.

Canadians Working Abroad

While a quinquennial revaluation only seeks to force a tax on portfolio investments, the act of leaving the country forces a capital gains tax on all assets. This would be a hardship on those whose promotion requires working abroad for a few years. Canadian citizens should have the option to file as residents in regard to Canadian source income during their absence abroad.

Treaty Administration

While a swing towards a complex web of valid tax treaties is not a happy prospect, it might serve a temporary purpose. Each gov-

Les revenus de provenance étrangère, réalisés par des résidents

L'encouragement à l'exportation

Nous recommandons que les Canadiens puissent agrandir leurs entreprises en vendant à l'étranger, que les pays aient conclu ou non une entente avec le Canada, là où la concurrence à l'étranger nécessite la constitution en une société locale.

Les pays moins évolués

Nous recommandons aussi que des débouchés semblables de réinvestissement soient fournis aux pays moins nantis afin de leur aider à évoluer dans le concert des nations. Pour les Canadiens qui acceptent de courir le risque, l'impôt dans ces pays est moins élevé, ce qui leur sert d'encouragement; il ne faudrait pas que l'impôt canadien vienne l'annihiler.

Les Canadiens employés à l'étranger

Si la réévaluation quinquennale ne cherche qu'à imposer les investissements de portefeuille, le fait de quitter le pays provoque la levée d'un impôt sur les plus-values relatives à tous les biens. Ce sera un fardeau pour ceux qui, par suite d'une promotion, devront s'absenter du pays pour quelques années. Les citoyens canadiens devraient pouvoir produire leur déclaration à titre de résidents, eu égard à la source canadienne de leur revenu, pendant leur séjour à l'étranger.

Les conventions

Bien qu'il ne soit pas de bon augure de s'engager dans un treillis complexe de toutes sortes de conventions fiscales, peut-être

ernment is bargaining for a higher rate of tax on income at source to the detriment of the tax rate in the recipient's country of residence. Each is also seeking to use to its best advantage its rules for allocating income between the countries. The taxpayer suffers while the battle goes on overhead. Increased sophistication in the bilateral tax treaties should eventually result in common rules being drafted into domestic legislation with universal application and greater certainty.

In this connection it is hoped that the rules governing sales, mergers and re-organizations for non-residents will not be as cumbersome as those in the U.S., and that an advance ruling procedure will be available.

APPENDIX

Liquidation of a closely-held corporation by a resident seller.

Facts: A closely-held corporation was formed 10 years ago with $50,000.00 capital. In the next 10 years it earned $500,000.00 on which it paid tax (all creditable) of $250,000.00. No profits have been distributed and, in order to strip the corporation of its creditable tax, the owner has converted all the assets into cash. The balance sheet therefore is as follows:

Cash	$ 300,000.00	Capital	$ 50,000.00
			250,000.00
			$ 300,000.00
Creditable Tax	$ 250,000.00		

The owner has the following alternatives open to him:

Alternative 1

Pay out all the cash as a dividend to himself as follows:

Dividend plus creditable tax	$500,000.00
Tax @ 50%	250,000.00
Less tax credit	(250,000.00)
Taxes payable	Nil
Net cash dividend	$250,000.00
Return of capital	50,000.00
Net cash to owner after tax	$300,000.00

Alternative 2

Sell the shares to someone who cannot use creditable tax (such as a non-resident) before making distribution. The most anyone would pay would be slightly less than $300,000.00, so assume that $300,000.00 is received for the shares (cost basis $50,000.00).

Cash received on sale	$ 300,000.00
Less capital gains tax (50% of $300,000.00–$50,000.00)	125,000.00
Net cash to owner after tax	$ 175,000.00

Obviously this alternative is less desirable than Alternative 1.

serait-ce utile dans l'immédiat. Chaque gouvernement s'emploie à retirer un plus fort taux d'impôt sur le revenu à la source au détriment du taux d'imposition dans le pays de résidence du bénéficiaire. Chacun s'active aussi pour tourner à son meilleur avantage ses propres règlements visant la répartition du revenu entre les pays. C'est le contribuable qui fait les frais de ce combat au sommet. L'avènement de conventions fiscales bilatérales plus élaborées résultera éventuellement dans l'insertion de règles communes dans les lois nationales, qui seront d'application universelle et qui assureront une plus grande certitude.

Nous espérons, sur ce chapitre, que les règles régissant les ventes, les fusions et les réorganisations à l'intention des non-résidents ne seront pas aussi entravantes qu'aux États-Unis et qu'on nous fera part à l'avance de la réglementation projetée.

APPENDICE

Liquidation d'une société privée par un vendeur résident.

Les données: on a constitué, il y a dix ans, une société privée au capital de $50,000. Au cours des dix années suivantes, elle a réalisé des gains s'élevant à $500,000 sur lesquels elle a versé, en impôts (tous admis au dégrèvement), une somme de $250,000. Aucun des bénéfices n'a été distribué et, pour débarrasser la société de son avoir fiscal, le propriétaire a converti toutes ses valeurs en espèces. Le bilan s'établit donc comme il suit:

Encaisse	$300,000	Capital	$ 50,000
			250,000
			$300,000
Avoir fiscal	$250,000		

Voici les différentes façons de procéder qui s'offrent au propriétaire:

Première méthode

Se verser à soi-même tout l'argent comptant à titre de dividende:

Dividende, plus l'avoir fiscal	$500,000
Impôt à 50 p. 100	250,000
Moins le crédit d'impôt	(250,000)
Impôts à payer	Aucun
Dividende net en espèces	$250,000
Intérêt du capital	50,000
Montant net revenant au propriétaire, impôts déduits	$300,000

Deuxième méthode

Vendre les actions à quelqu'un qui ne peut utiliser l'avoir fiscal (par exemple, un non-résident) avant de faire la distribution. N'importe qui paierait, au maximum, un peu moins que $300,000; supposons donc qu'on reçoive $300,000 pour les actions (frais de gestion: $50,000).

Montant reçu à la vente	$300,000
Moins l'impôt sur les plus-values (50 p. 100 de $300,000—$50,000)	125,000
Montant net revenant au propriétaire, impôts déduits	$175,000

De toute évidence, cette méthode est moins à souhaiter que la première.

Alternative 3

Sell the shares to resident individuals who have no other source of income. Because they can use the creditable tax they can pay a higher price to the owner. The maximum they would pay can be calculated as follows:

Cash in company	$ 300,000.00
Creditable tax	250,000.00
	$ 550,000.00

For tax purposes, they would have a loss of $500,000 on the shares which is deducted from the $500,000 dividend.

However, even if the owner received $550,000.00 his after tax return would be:

Cash from sale	$ 550,000.00
Less capital gains tax on $500,000.00 @ 50%	250,000.00
Net cash to owner after tax	$ 300,000.00

Thus the owner gets the same amount as in Alternative 1. Since Alternative 1 would involve relatively little in expenses compared to Alternative 3, it can be expected that taxpayers will choose to distribute dividends rather than selling creditable tax.

Troisième méthode

Vendre les actions à des particuliers résidants qui n'ont pas d'autre source de revenu. Parce qu'ils peuvent avoir recours à l'avoir fiscal, ils peuvent payer un prix plus élevé au propriétaire. On peut calculer ainsi le maximum qu'ils paieraient:

Encaisse de la société	$300,000
Avoir fiscal	250,000
	550,000

Pour les besoins de l'impôt, elle accuserait une perte de $500,000 sur les actions, qui est déduite du dividende de $500,000.

Toutefois, même si le propriétaire a reçu $550,000, son bénéfice net d'impôt s'établirait comme suit:

Produit de la vente	$550,000
Moins l'impôt sur les plus-values de $500,000, à 50 p. 100	250,000
Montant net du propriétaire, impôts déduits	$300,000

Le propriétaire reçoit donc ici le même montant que par la première méthode. Comme la première méthode n'entraînera que peu de frais en comparaison de la troisième, on peut s'attendre à ce que les contribuables choissent de distribuer des dividendes plutôt que de vendre l'avoir fiscal.

APPENDIX 13-B

Submission by the
Vancouver Board of Trade
with respect to proposals contained
in the Government of Canada's
White Paper on Taxation
April, 1970

This brief is submitted by the Vancouver Board of Trade in response to the request of the Minister of Finance for comment on the White Paper "Proposals for Tax Reform".

The 3,200 members of the Vancouver Board of Trade represent a broad and significant cross-section of every facet of industrial, commercial, and professional activity in the Province of British Columbia.

Parts B and C of the brief were drafted under the direction of the Chairman of the Taxation Committee of the Vancouver Board of Trade following the completion of analyses and studies carried out by members of that committee.

Part A of the brief was prepared, on behalf of the Board, by Professor A. R. Ilersic, the noted economist and international authority on taxation. Professor Ilersic is Professor of Social Studies in the University of London. Since 1951, Professor Ilersic has been the United Kingdom correspondent to the Canadian Tax Foundation. He is the author of two standard works on taxation and fiscal policy: *Government Finance and Fiscal Policy in Post-war Britain,* and *Taxation of Capital Gains.* Professor Ilersic is a regular contributor to professional accounting and industrial journals on economic and tax issues and has been advisor to government departments and industrial bodies. He was responsible for the new rate equalisation scheme introduced in Greater London in 1969.

APPENDICE 13-B

Mémoire présenté par la Chambre de Commerce du Vancouver concernant les propositions contenues dans le Livre blanc du Gouvernement du Canada sur la réforme fiscale
Avril 1970

La Chambre de Commerce de Vancouver présente ce mémoire en réponse à la demande faite par le ministre des Finances en vue d'obtenir des commentaires sur les «Propositions de réforme fiscale» du Livre blanc.

Les 3,200 membres de la Chambre de Commerce de Vancouver forment un veste échantillon représentatif de tous les aspects de l'activité industrielle, commerciale et professionnelle de la province de Colombie-Britannique.

Les grandes lignes des parties B et C du mémoire ont été tracées sous la direction du président du Comité de taxation de la Chambre de Commerce de Vancouver, une fois terminées les analyses et les études entreprises par les membres de ce comité.

La partie A du mémoire a été préparée pour la Chambre par le professeur A. R. Ilersic, économiste connu et expert international en matière d'imposition fiscale. M. Ilersic est professeur d'études sociales à l'Université de Londres. Depuis 1951, il est le correspondant britannique de la *Canadian Tax Foundation.* Il est l'auteur de deux ouvrages classiques sur la politique de taxation et la politique fiscale: *Government Finance and Fiscal Policy in Post-War Britain,* et *Taxation of Capital Gains.* Le professeur Ilersic, qui publie régulièrement dans les revues professionnelles de comptabilité et d'industrie des articles sur des questions d'économie et d'impôts, a été conseiller de ministères gouvernementaux et d'organismes industriels. C'est à lui que le grand Londres est redevable du nouveau plan de péréquation qui est entré en vigueur en 1969.

BRIEF SUBMITTED BY THE VANCOUVER BOARD OF TRADE WITH RESPECT TO THE WHITE PAPER PROPOSALS FOR TAX REFORM

TABLE OF CONTENTS

Introduction and Summary of Conclusions.

Part A—Economic studies of the White Paper Proposals prepared on behalf of the Vancouver Board of Trade by Professor A. R. Ilersic.

Study No. 1—Revenue aspects.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE VANCOUVER SUR LES PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE DU LIVRE BLANC

TABLE DES MATIÈRES

Introduction et résumé des Conclusions.

Partie A—Études économiques des propositions du Livre blanc, préparées pour la Chambre de Commerce de Vancouver par le professeur A. R. Ilersic.

Étude No. 1—Aspects du revenu.

Study No. 2—Economic impact.

Study No. 3—The taxation of capital gains.

Part B—Studies of fifteen areas of the White Paper proposals—

Study No. 1—Liaison with Provincial Government.

Study No. 2—Comparison of weight of Canadian and United States income taxes.

Study No. 3—Periodic valuation of shares in widely-held Canadian companies.

Study No. 4—Taxation of sales of private homes.

Study No. 5—Taxation of sales of personal possessions.

Study No. 6—Deemed realisation of assets of persons leaving Canada.

Study No. 7—Deemed realisation upon gifting assets.

Study No. 8—Valuation of assets as of "Valuation Day".

Study No. 9—Elimination of low rate of corporate tax.

Study No. 10—2½ year rule with respect to corporate distributions and preservation of creditable tax.

Study No. 11—Transitional restriction of creditable tax.

Study No. 12—Entertainment, etc.—expenses.

Study No. 13—Income averaging.

Study No. 14—Mining and oil industries.

Study No. 15—International transactions.

Part C—Nine technical discussion papers which constitute a separate brief to the Canadian Minister of Finance. These papers are indexed separately at the beginning of Part C.

Étude No. 2—Effets économiques.

Étude No. 3—L'imposition des gains de capital.

Partie B—Étude de quinze aspects des propositions du Livre blanc.

Étude No. 1—Liaison avec le gouvernement provincial.

Étude No. 2—Comparaison du fardeau fiscal entre les États-Unis et le Canada.

Étude No. 3—Évaluation périodique des actions des sociétés à majorité d'actionnaires canadiens.

Étude No. 4—Taxes de vente sur les domiciles particuliers.

Étude No. 5—Taxes de vente sur les biens personnels.

Étude No. 6—Réalisation des biens des personnes quittant le Canada.

Étude No. 7—Réalisation estimative des donations.

Étude No. 8—Évaluation des biens au «Jour d'Évaluation»

Étude No. 9—Élimination du taux peu élevé des impôts sur les revenus des sociétés.

Étude No. 10—Règlement valable deux ans et demi relativement aux répartitions des sociétés et à la préservation de l'avoir fiscal.

Étude No. 11—Restriction transitoire à l'avoir fiscal.

Étude No. 12—Frais de représentation, etc.

Étude No. 13—Étalement du revenu.

Étude No. 14—Industries minières et pétrolières.

Étude No. 15—Transactions internationales.

Partie C—Neuf exposés techniques qui forment un mémoire distinct adressé au ministre des Finances du Canada. Ces exposés sont classés à part au début de la Partie C.

INTRODUCTION AND SUMMARY OF CONCLUSIONS

The prolonged period during which tax reform has been studied and discussed in Canada is beginning to create an atmosphere in which comment or criticism which suggests that further deliberations may be necessary is made only at the risk of being accused of a negative attitude.

It is with reluctance. therefore, that the Vancouver Board of Trade suggests that further deliberations are indeed necessary, but such is the conclusion reached by the Board

INTRODUCTION ET RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

Les longues études et discussions provoquées par les propositions de réforme fiscale ont créé une telle atmosphère que tout commentaire ou critique qui requiert une considération plus mûre prend figure d'attitude négative.

C'est donc à son corps défendant que la Chambre de Commerce (Board of Trade) de Vancouver suggère qu'on réfléchisse davantage. Néanmoins c'est seulement après des

after many weeks of intense and careful study of the White Paper proposals and of the economic backdrop against which the proposals are set.

The White Paper proposals echo many of the sentiments and adopt a significant number of ideas of the Carter Report on Taxation. In addition, the government's assessment of the economic effects of the White Paper proposals appears to lean heavily on that Royal Commission Report. The Board considers that, as a result, the government's approach has been overtaken by events.

Specifically,

1. The serious abuse to which the present income tax structure was being subjected in September 1962 when the Carter Commission was established has by now been largely removed as a result of vigorous assessing policies initiated by the Department of National Revenue. The impulse toward tax reform stemming from a need to stop wholesale abuse is, therefore, largely removed.

2. The terms of reference of the Carter Commission excluded studies of government expenditures. Even the Commission itself indicated the dangers of concentrating its studies on—as the Commission put it—"only one blade of a pair of scissors". Since 1962, the pace of spending by governments at all levels has increased at a rate far greater than was then anticipated. The percentage of Gross National Product represented by public sector spending is now at a level which commonds more concerned attention than was the case in 1962 and even in 1967 when the Report was issued.

Of equal concern is the fact that the entire relationship between Federal and Regional government spending has changed dramatically over the past seven years. So much so, that the Board is at loss to know how sweeping tax changes can be safely implemented without the most intensive co-ordination between the Federal and Regional governments.

This Board believes, therefore, that no further changes in the existing tax structure should be made unless they are shown to be necessary after the following statements on governmental policy have been issued.

(i) An explanation in depth of the government's policy and ideas as to the extent of Canadian public sector spending during the next quinquennium. In

semaines d'étude intense et attentive des propositions du Livre blanc et de son arrière-plan économique que la Chambre en est venue à cette conclusion.

La réforme du Livre blanc reflète et développe les sentiments et les idées du rapport Carter sur la Taxation, sans compter que les effets économiques estimés sont, aux yeux du Gouvernement, basés sur le rapport de cette commission. Or c'est notre conviction que cette manière d'envisager les choses a été dépassée par les événements.

Pour en venir aux détails:

1. Les abus sérieux auxquels donnait prise la structure fiscale actuelle, en septembre 1962 (lors de l'établissement de la commission Carter), ont été pour la plupart éliminés par la vigoureuse politique du Ministère du Revenu national. Vouloir une réforme pour remédier à des abus d'une telle envergure n'a plus sa raison d'être.

2. Le mandat de la Commission Carter excluait l'étude des dépenses du Gouvernement. La Commission elle-même soulignait le danger de restreindre ses études, selon les propres mots des commissaires, «à une seule lame de la paire de ciseaux». Depuis 1962, les dépenses du Gouvernement, à tous les échelons, ont augmenté à un rythme qui dépasse toutes les prévisions. Elles représentent une telle proportion de la production nationale brute qu'elles requièrent une étude plus serrée qu'en 1962 et même qu'en 1967, date de la parution du rapport.

Un autre fait nous inquiète. Durant les sept dernières années, la proportion d'ensemble des dépenses du Fédéral et de celles des gouvernements régionaux s'est modifiée d'une manière alarmante. C'est à un tel point que la Chambre de Commerce se demande comment on peut songer prudemment à des réformes fiscales sans établir auparavant la plus étroite coordination entre les autorités fédérales et les autorités régionales.

C'est donc la conviction de cette Chambre qu'aucun changement ne devrait être introduit dans la réforme fiscale sans que la nécessité en soit bien établie à la suite de l'exposé de la politique gouvernementale sur les matières suivantes.

(i) Une déclaration de politique générale sur l'ampleur des dépenses prévues pour le secteur public dans les cinq années à venir. En particulier, le public doit être

particular, the public should be given an opportunity to review the government's thinking as to future policies concerning:

(a) Education
(b) Public housing
(c) Medicare
(d) Family Allowances
(e) Pensions
(f) Government investment.

(ii) The federal government should then indicate how it envisages financing these programmes both in terms of direct and indirect taxation.

(iii) The federal government must reach agreement with the Regional governments with a view to setting before the public an estimate of the total tax impact on all levels of taxpayers which anticipated government spending at all levels would—under current thinking—produce. The division of such total tax cost between the different levels of government should also be demonstrated.

Although such an approach may not be politically popular in the traditional sense, the Board seriously believes that the pace and priorities of future government spending must be explained to the public and that the dissension between different levels of governments *must*, somehow, be solved. Otherwise we shall run the danger of so burdening and bemusing Canadian taxpayers that their productive energies and initiatives will be dissipated.

With respect to the White Paper proposals per se the Board has reached the following conclusions:

1. The White Paper gives an incomplete and inadequate assessment of the impact of the proposed changes in tax structure and of the extent to which the proposed measures will meet future revenue needs; (see Part A, No. 1 of this brief).

2. Although drawing heavily on the Carter Report's economic assessments, the White Paper does not attempt to meet the various criticisms which were made in respect thereof; (see Part A, No. 2 of this brief).

3. The White Paper appears to have been issued prematurely since—

(i) It deals with direct taxation,

(ii) The reader is left in some doubt as to the government's views on capital

édifié sur les idées du Gouvernement par rapport

a) à l'éducation
b) aux projets d'habitation publique
c) à l'assurance-santé
d) aux allocations familiales
e) aux pensions
f) aux dépenses à long terme du Gouvernement.

(ii) Le Gouvernement fédéral doit alors déterminer comment il compte financer ces programmes, que ce soit part impôt direct ou impôt indirect.

(iii) Le Gouvernement fédéral et les Gouvernements régionaux doivent s'entendre pour mettre devant les yeux des contribuables ce qui les attend comme imposition globale. C'est leur droit de connaître à l'avance le montant des taxes que vont entraîner ces dépenses totales et en particulier leur répartition entre les diverses autorités fiscales.

Selon les données de l'expérience politique, ce ne serait peut-être pas une mesure populaire, mais, aux yeux de la Chambre de Commerce, c'est le devoir du Gouvernement d'éclairer le public sur l'augmentation et les priorités des futures dépenses. Et, à ce point de vue, *il est impérieux* que les désaccords entre les divers échelons des autorités fiscales soient résolus de quelque façon. Sans cela, le contribuable canadien sera écrasé et abasourdi à un point qui tuera toute énergie productrice et toute initiative.

Pour en venir concrètement aux propositions du Livre blanc, la Chambre de Commerce en est venue aux conclusions suivantes:

1. Le Livre blanc ne donne qu'une estimation incomplète et inadéquate des effets de la réforme proposée, notamment quant à la mesure où elles vont satisfaire les besoins futurs (voir dans la partie *A*, n° 1 de ce mémoire).

2. Alors que le Livre blanc se base en grande partie sur les considérations économiques du rapport Carter, il ne se préoccupe nullement de répondre aux critiques qu'on a faites de ce même rapport (voir dans la partie *A*, n° 2 de ce mémoire).

3. Le Livre blanc semble être apparu prématurément car—

(i) Il ne touche que l'impôt direct.

(ii) Il laisse le lecteur entièrement dans le doute sur la politique gouvernemen-

cost allowances—a matter of fundamental importance,

(iii) Some of the recommendations in the international area are incomplete,

(iv) Other proposals—such as that relating to the tax on transitional spread (see White Paper paragraph 4.79) represent ideas which are only embryonic,

(v) Some important proposals do not appear to be supported by empirical studies,

(vi) Administrative matters are not dealt with.

4. A number of specific proposals are not equitable in the layman's sense of the word (even though they may fit within some economic theory) and are, in the Board's view, unsuitable and unacceptable to Canadians generally. These proposals are analysed in depth in fifteen separate studies contained in Part B of this brief.

These additional conclusions reinforce the Board's view that the case for the enactment of the White Paper proposals is unproven. However, in the course of its studies the Board became cognisant of certain difficulties faced by the Department of National Revenue in its programme of curbing tax abuse. The Board considers that swift assistance should be made available to the Department in these areas, and to that end, the Board offers a number of concrete suggestions. These are to be found in Study No. 9 of Part B of this brief and in the first two technical discussion papers contained in Part C of this brief.

PART A

CONTENTS
of
Economic studies of the White Paper Proposals prepared on behalf of the Vancouver Board of Trade by Professor A. R. Ilersic.

Study No. 1—Revenue aspects.
Study No. 2—Economic impact.
Study No. 3—The taxation of capital gains.

Part A—Economic Studies of the White Paper (Proposals)

No. 1—Revenue Aspects

(a) Introduction

A full evaluation of the economic effects of any proposed tax reform would fill several

tale en matière de déduction de dépenses capitales, sujet d'importance fondamentale.

(iii) Certaines des recommandations en relation avec le domaine international sont incomplètes.

(iv) D'autres propositions comme, par exemple, celles relatives à la taxe sur les ajustements transitoires (voir le Livre blanc, paragraphe 4.79), se bornent à des considérations embryonnaires.

(v) Certaines propositions importantes ne paraissent pas suffisamment assises sur des études empiriques.

(vi) Les matières administratives sont laissées de côté.

4. Au simple jugement des profanes certaines propositions ne sont pas équitables (même si elles concordent avec des théories économiques) et, aux yeux de la Chambre de Commerce, elles ne sont ni appropriées ni acceptables pour l'ensemble des Canadiens. Nous avons examiné à fond ces propositions dans les quinze études distinctes contenues dans la partie B de ce mémoire.

Ces conclusions supplémentaires renforcent la conviction de la Chambre de Commerce que les réformes du Livre blanc ne sont pas justifiées. Toutefois, au cours de ses études, la Chambre de Commerce s'est rendu compte des difficultés que la répression des abus représente pour le Revenu national et estime qu'on doit prêter au Gouvernement une assistance immédiate: c'est là la raison d'être des suggestions concrètes que nous avons soumises. On les trouvera dans l'étude n° 9 de la partie *B* de ce mémoire et dans les premiers deux rapports de discussions de la partie *C* de ce mémoire.

Partie A—Études économiques des propositions du Livre blanc

N° 1—Aspects du revenu

a) Introduction

L'évaluation complète des conséquences économiques de n'importe quel projet de réforme

volumes. For such reasons this section of the present submission is concerned with two specific issues.

1. The first is the fact that the White Paper assessment offers no guide to the future trend of tax revenues and the ultimate distribution of the income tax yield between different income brackets. Since the revenue needs of the Federal government are rising more rapidly than the gross national product, the White Paper should have demonstrated the probable effects on taxpayers at all levels of raising prospective revenue needs on the basis of the proposed tax system.

2. Second, the emphasis in the White Paper on the proposed basis for Federal-Provincial tax sharing diverts attention from a far more significant question. This is, what are the prospective revenue needs of Provincial and Municipal governments and, in meeting them, how will they affect taxpayers? The revenue requirements of the Provinces and Municipalities will grow faster even than those of the Federal Government. Unless there is a firm agreement on tax sharing between the various levels of government, their combined needs could impose very much heavier demands on income taxation than is at present experienced or implied for the future by the White Paper figures.

3. It may be asserted in the face of such criticisms that, given such massive governmental expenditure, the greater degree of equity arising from the White Paper proposals is even more necessary than at present. This is true, but this is hardly the argument used in the White Paper. That demonstrates merely that the main effect of the proposed reform is re-distribution of existing, i.e. 1969 tax levies. The obvious omission is where the rest of the revenue needed in, say, 1974 onwards come from? In part it will come from the higher real incomes of Canadians. But, what is to be the role of indirect taxes? What is to be the fiscal contribution of the lower income groups? If the main part of the additional revenue is to be derived from the higher income groups, then it will be surprising if the consequences for the economy are as insignificant as the White Paper suggests.

4. In short, it is submitted that the White Paper gives a partial picture only, i.e. by showing the re-distribution of taxation only on the basis of 1969 incomes. When the prospective revenue needs of all levels of government are taken into account, it is the view of the authors of this submission that the White

fiscale suggérée remplirait plusieurs volumes. Cette section du présent mémoire se consacre donc à deux problèmes particuliers.

1. Le premier est dû au fait que l'évaluation du Livre blanc ne donne aucune indication sur la tendance future des revenus fiscaux ni sur la répartition finale du produit de l'impôt sur le revenu entre les différentes tranches de revenus. Étant donné que les besoins du gouvernement fédéral en matière de recettes fiscales croissent plus rapidement que le produit national brut, il aurait fallu que le Livre blanc expose les conséquences qu'entraînerait pour les contribuables à tous les niveaux la hausse éventuelle des recettes fiscales, si le système de taxation proposé était adopté.

2. Le deuxième est dû au fait qu'en attirant l'attention sur la base de partage fiscal fédéral-provincial, le Livre blanc fait perdre de vue une question bien plus importante, à savoir quels sont les besoins futurs des gouvernements provinciaux et municipaux en matière de recettes fiscales et la façon dont on touchera les contribuables en y répondant. Les besoins des provinces et des municipalités croîtront plus rapidement que ceux du gouvernement fédéral. A moins que les divers échelons administratifs ne prennent une décision ferme relativement à la répartition de l'assiette fiscale, leurs besoins conjugués imposeraient un fardeau fiscal bien supérieur au fardeau actuel et à celui que les chiffres du Livre blanc prévoient pour l'avenir.

3. On peut répondre à ces critiques qu'étant donné le montant élevé des dépenses gouvernementales, on a encore plus besoin de la plus grande justice découlant des propositions du Livre blanc. Mais même si c'est juste, ce n'est pas du tout là l'argument utilisé dans le Livre blanc. Cela montre simplement que la réforme proposée a pour effet principal de redistribuer l'imposition fiscale actuelle, soit celle de 1969. Une omission flagrante: d'où obtiendra-t-on le reste du revenu, disons celui dont on aura besoin à partir de 1974? Il proviendra en partie des revenus véritables plus élevés des Canadiens; mais quel rôle joueront les impôts indirects? Quelle sera la contribution fiscale des petits contribuables? Si la plus grande partie du revenu supplémentaire est fournie par les gros contribuables, il serait étonnant que les conséquences économiques soient aussi insignifiantes que le Livre blanc le laisse entendre.

4. Bref, selon nous, le Livre blanc ne donne qu'une idée partielle du tableau en montrant une redistribution des impôts basée uniquement sur les revenus de 1969. Les auteurs de ce mémoire estiment que si l'on tient compte des besoins futurs de tous les échelons administratifs en matière de revenu, les proposi-

Paper proposals present an altogether misleading aspect. Far from having negligible economic effects, there is every possibility that substantial changes in the tax burdens of economically significant income groups will generate side-effects which would not be to the advantage of the Canadian economy. The reasons for these conclusions are set out in the next two sub-sections of this submission.

(b) Federal Revenue Needs

1. The White Paper proposals are "designed to produce approximately the same revenue in the first year of their operation as would the existing system" (para. 9.1). The estimates of the changed distribution of revenue in Tables 15 and 16, even if one takes them at their face value, are of limited utility. They merely show a hypothetical distribution of the tax burden, i.e. that which would exist if, five years after starting to implement the government proposals, the income distribution in the fifth year was identical with that of 1969 and the revenue needs of the government had remained unchanged between 1969 and 1974.

2. In reality, over the five year interval, one may assume in the light of recent experience, not merely a probable total growth of about 25 per cent in real incomes, but also a significant re-distribution of those incomes as between the various income brackets. Superimposed upon the effects of a rising GNP will be a continuous rise in prices. The general level of incomes between 1969 and 1974 would be rising and, on the assumption of existing, i.e. 1969 rates of tax, tax yields would have risen proportionately more than incomes.

3. The justification for the above analysis is demonstrated in the following passage from the Sixth Annual Review of the Economic Council of Canada Perspective 1975. Thus: "Total revenue is expected to increase at an average annual rate of more than 9 per cent to 1975, somewhat faster than the increase in GNP"[1] This "is due largely to the fact that the progressive rate structure of personal income tax, the largest single contributor to government revenues produces increases in revenue that are proportionately greater than advances in income" (op. cit. p. 48).

[1]G.N.P. calculated on the basis of full potential growth in the Canadian economy estimated at 5.5 per cent per annum.

22387—14

tions du Livre blanc donnent une idée tout à fait fausse des choses. Loin d'avoir des effets économiques négligeables, il y a toutes les chances pour que des changements importants du fardeau fiscal des groupes de revenus économiquement considérables entraînent des conséquences néfastes pour l'économie du Canada. Les raisons pour lesquelles on arrive à ces conclusions sont exposées dans les deux prochains sous-paragraphes du présent mémoire.

b) Besoins du gouvernement fédéral en matière de revenu

1. Les propositions du Livre blanc sont «destinées à produire environ le même revenu que le système actuel au cours de leur première année d'application» (Paragraphe 9.1). Les calculs de la nouvelle distribution de revenu qui figurent aux tableaux 15 et 16 ont un intérêt limité, même pris à la valeur nominale. Ils montrent uniquement une distribution hypothétique du fardeau fiscal, celle qui existerait si, cinq années après la mise en application des propositions du gouvernement, la distribution du revenu pour la cinquième année était identique à celle de 1969 et si les besoins du gouvernement en matière de revenu étaient restés les mêmes de 1969 à 1974.

2. En réalité, ce que nous avons appris récemment nous permet de supposer qu'au cours de cette période de cinq années, il y aurait non seulement une hausse globale probable de 25 p. 100 des revenus véritables, mais il y aurait aussi une redistribution importante de ces revenus entre les diverses tranches de revenus. Ajoutez à cela les effets d'un P.N.B. en hausse et on obtient une augmentation continuelle des prix. Si l'on se base sur les taux actuels d'impôts, soit ceux de 1969, le niveau général des prix serait en hausse de 1969 à 1974 et le produit fiscal monterait plus que les revenus, toutes proportions gardées.

3. Le Sixième exposé annuel du Conseil économique du Canada, intitulé «Perspectives 75», montre l'utilité de l'analyse ci-dessus: «D'ici 1975, le total des revenus devrait s'accroître à un taux de 9 p. 100 par année. L'augmentation serait ainsi un peu plus forte que celle du produit national brut[1], et cela à cause surtout du taux progressif de l'impôt sur le revenu des particuliers, qui est la source la plus importante de recettes gouvernementales. Par suite de ce taux progressif, l'augmentation des recettes fiscales est proportionnellement plus forte que celle du revenu» (op. cit. p. 56).

[1]P.N.B. calculé en fonction de la croissance maximum de l'économie canadienne estimée à 5.5 p. 100 par an.

4. Yet, even for their declared purpose the credibility of Tables 15 and 16 is difficult to assess, but it can hardly be great, considering the series of assumptions and estimates that are involved. The White Paper notes among many other caveats that it is "hazardous to forecast revenues; for example, the estimates of corporate profits are more difficult to forecast because they depend on changes in production, prices and costs, which interact in an almost *limitless* number of ways" (para. 8.4). Quite apart from such general observations, the Paper records that the "hazards of forecasting are increased when major changes are made in the tax structure."

5. For this reason, "it is necessary to know, *to assume or to forecast* on the basis of partial data, a number of factors that have not previously borne directly upon tax yields and are not reflected in tax statistics or other economic statistics. It is also necessary to forecast reactions of taxpayers when confronted with new opportunities or new limitation on their behaviour" (8.5). These sections conclude with the observation that "these risks are particularly important in connection with the current programme" (8.5).

6. In the light of the foregoing observations, the statement (para. 8.6) "We believe that the forecast of total revenue on the basis of 1969 incomes, with all the changes proposed, is subject to *only a modest error, at most a few per cent,* and is not biassed in one direction or the other" (my italics) is, to put it charitably, optimistic.[1] When, however, the more detailed assumptions involved in making estimates of the individual components which go to make up the total revenue changes over the five-year period are considered—and these are set out between paragraphs 8.7 and 8.50—one can only marvel at the optimism of those responsible for these calculations. It is little wonder, since a change in any one of the key assumptions will alter the result, that the revenue estimates of the Ontario Government are so widely different.

7. What the White Paper should have shown was the distribution of income and consequent tax burden expected, as a result of implementing its proposals, to emerge at

[2]Even a 5 per cent error in the income tax yield could represent a possible addition to the taxpayer's burden of over $350 m!

4. Il est cependant difficile d'établir dans quelle mesure nous pouvons nous fier aux tableaux 15 et 16, même en en sachant le but; mais étant donné la série d'hypothèses et d'évaluations qu'ils comportent, ils ne risquent guère d'être très fiables. Le Livre blanc mentionne qu'il faut prendre garde, entre autres, au fait qu'«il est toujours hasardeux de prévoir le rendement des impôts sur le revenu ...les bénéfices des corporations sont plus difficiles à prévoir que les autres variables, étant donné qu'ils dépendent de l'évolution de la production ainsi que des prix de vente et de revient, ces derniers facteurs influant les uns sur les autres d'une infinité de façons» (paragraphe 8.4). A part ces observations d'ordre général, le Livre blanc indique que «les risques inhérents à la prévision grandissent lorsque le régime fiscal subit des refontes».

5. Pour cette raison, «il faut connaître, supposer ou prévoir, à partir de données incomplètes, un certain nombre de facteurs qui n'ont pas, jusqu'ici, influé directement sur le rendement des impôts et qui ne se reflètent (sic) pas dans la statistique fiscale ni dans aucune autre statistique économique. Il faut également prévoir quelle sera la réaction des contribuables devant les nouvelles possibilités ou les nouvelles restrictions.» (8.5). Et la conclusion de ces sections est que «ces risques revêtent une importance particulière dans le contexte du présent programme» (8.5).

6. A la lumière des observations qui précèdent, le moins qu'on puisse dire est que la déclaration suivante au paragraphe 8.6 fait preuve d'optimisme[1]: «Nous croyons que l'estimation des recettes globales basée sur les revenus de 1969 et qui tient compte de toutes les modifications proposées, est assez juste,—le pourcentage d'erreur serait minime,—et n'est faussée ni dans un sens ni dans l'autre» (c'est moi qui souligne). Toutefois, lorsque l'on considère les hypothèses plus détaillées utilisées pour estimer les éléments particuliers qui forment les changements du revenu global au cours de la période de cinq années (et qui sont exposées aux paragraphes 8.7 et 8.50)—, on ne peut qu'admirer l'optimisme de ces calculs. Puisque la modification d'une des hypothèses essentielles modifie le résultat, il n'est guère surprenant que les calculs du gouvernement de l'Ontario en matière de recettes fiscales soient si différents.

7. Ce que le Livre blanc aurait dû savoir, c'est quelle serait la répartition des revenus et par conséquent quel serait le fardeau fiscal au bout de la période de cinq années si les

[1]Une simple erreur de 5 p. 100 dans le produit fiscal pourrait représenter pour le contribuable une addition de plus de $350 m. à son fardeau fiscal.

the end of the five year period. For this purpose, estimates need to be made showing the effects on income distribution of changes in the price level and a rising gross national product. Given the resultant income distribution and assuming constant 1969 rates of tax, the probable changes in the weight of taxation on the various income groups could be estimated. Such an exercise would involve no greater degree of estimation than that entailed in the compilation of Tables 15 and 16. But, its results would have been infinitely more relevant to the question which every taxpayer who reads the White Paper is asking, i.e. how will the proposals ultimately affect people in my income bracket?

8. The fact that the White Paper does not include such an exercise is at best regrettable and, at worst, must be interpreted as reluctance to reveal the full implications of the proposals. As they are currently presented the attractions of the White Paper proposals lie in the elimination of the lowest income groups from tax and the modest increase in the liabilities of those persons in the highest income brackets, as set out in Tables 5 to 10.

Three criticisms must be made of this 'picture'. The first is that the statistical basis of the results must be regarded with considerable reservations. The second is the picture is largely irrelevant because the distribution of incomes and, therefore, of taxation will be quite different in five years time. The vast majority of taxpayers will be in higher income groups; if we assume no more than 4 per cent annual growth in money incomes, the general level of money incomes will be virtually 25 per cent higher and, to this extent, incomes will be attracting significantly higher rates of tax.

9. This is precisely the reason why inflation is so useful to any Minister of Finance. As incomes rise, so the marginal income attracts a rate of tax higher than the average and the increase in tax revenues exceeds the growth in incomes. This is the point made by the Economic Council in its 6th Report;—"the progressive rate structure of personal income tax, the largest single contributor to government revenues, produces increases in revenue

propositions étaient appliquées. Il est nécessaire pour cela de faire des estimations qui montrent les conséquences d'un changement du niveau des prix et d'une hausse du produit national brut pour la répartition des revenus. La répartition des revenus une fois connue, en supposant que les taux d'imposition de 1969 restent constants, on pourrait calculer les changements probables du poids de l'impôt pour les divers groupes de revenus. Cela n'entraînerait guère plus de calculs que ceux qui ont été nécessaires pour les tableaux 15 et 16. Par contre, les résultats obtenus auraient apporté une réponse bien plus appropriée à la question que se posent tous les contribuables qui lisent le Livre blanc, à savoir: «En quoi les propositions toucheront-elles finalement ceux qui font partie de la même tranche de revenus que moi?»

8. Il est regrettable que ce genre de calcul ne figure pas dans le Livre blanc et on pourrait, en mettant les choses au pire, en déduire qu'il s'agit là d'un refus de révéler toutes les conséquences des propositions. Selon la présentation actuelle, le côté positif des propositions du Livre blanc est la suppression des impôts pour les catégories de bas revenus et la légère hausse d'impôt pour ceux qui se trouvent dans les tranches supérieures de revenus (voir tableaux 5 à 10). On doit critiquer cette «image» pour trois raisons. La première, c'est que la base de statistique des résultats doit être considérée sous toute réserve. La deuxième, c'est que l'image est pratiquement sans rapport avec la réalité parce que la répartition des revenus, et par conséquent la répartition de l'imposition, seront très différentes dans cinq ans. La grande majorité des contribuables se trouveront dans des catégories de revenus supérieures; en supposant que les revenus n'augmentent pas de plus de 4 p. 100 par année, le niveau général des revenus aura pratiquement augmenté de 25 p. 100 et, proportionnellement, les taux dimpôt sur les revenus auront fortement augmenté.

9. C'est exactement pour cela que l'inflation est si utile aux ministres des Finances. A mesure que les revenus montent, le taux d'impôt du revenu marginal dépasse le taux moyen et l'augmentation des recettes fiscales est supérieure à la hausse des revenus. C'est le point que souligne le Conseil économique dans son Sixième exposé annuel;—«le taux progressif de l'impôt sur le revenu des particuliers (qui) est la source la plus importante

that are proportionately greater than advances in income." [1]

10. The third criticism stems from the fact that Tables 5 to 10 are concerned solely with employment income. The wider impact of the White Paper proposals arises from the broadening of the income tax base to include capital gains and also expenses currently deductible. What needs to be noted is that, in contrast with the estimated reduction of $35 m. in the prospective yield of the personal income tax to $7,685. (para. 8.5), the prospective yield of the capital gains tax in respect of persons alone is $345 m. (Table 15). The bulk of this additional revenue will come from the higher income groups.

11. It may be argued that, as tax revenues rise (due to 'built-in' progressivity) the rates of tax will be reduced. Any such reduction is highly unlikely. It is demonstrably improbable for one obvious and simple reason, i.e. the prospective financiel needs of the Federal and Provincial governments. The Sixth Review of the Economic Council makes this point very clearly. Thus, "the rate of increase in expenditure on goods and services by all levels of Government would be higher over the 1967/75 period than in 1961/67 and higher than the increase in real G.N.P. Governments will thus be absorbing a larger share of the nation's total output in 1975 than in 1967" (p. 16).

12. The prospect is even more depressing when note is taken of two major conditions which determine the prospective level of governmental spending and its financing. Whereas there is no doubt that governmental outlays at all levels will tend to increase rapidly during the 1970s, it is by no means so certain that the rate of economic growth postulated by the Economic Council as desirable, i.e. at full potential, will in fact be achieved.[2] To the extent that the rate of increase in governmental expenditure exceeds the growth rate of the economy, higher taxes are inevitable.

[1] pp. 48-9, Table 3/9. See also the exposition of this feature of the progressive income tax in *Federal Tax Revenues at Potential Output.* 1960 and 1970, by D. J. Daly.

[2] On this point see the reservations in the Sixth Review, pp. 19-21 and comments thereon by two University teachers, Messrs. J. R. Allen and J. J. O'Callaghan in the Canadian Tax Journal, Nov.-Dec. 1, 1969, pp. 434-5 and 437.

de recettes gouvernementales. Par suite de ce taux progressif, l'augmentation des rentrées fiscales est proportionnellement plus forte que celle du revenu.»[1]

10. La troisième raison est le fait que les tableaux 5 à 10 portent uniquement sur le revenu du travail. Les effets les plus importants des propositions du Livre Blanc sont dus au fait que l'assiette fiscale est élargie, incluant ainsi les gains de capital ainsi que les frais qui sont actuellement déductibles. Ce qu'il faut remarquer, c'est que le produit de l'imposition des gains de capital des particuliers uniquement est de $345 m. (tableau 15), alors que la réduction prévue est de $35 m. pour le futur produit de l'impôt sur le revenu des particuliers jusqu'à $7,685 (paragraphe 8.5). La plus grosse partie de ce revenu supplémentaire sera fournie par les catégories les plus élevées de revenus.

11. On pourrait soutenir qu'avec la progressivité inhérente, à mesure que les recettes fiscales montent, les taux d'impôt baissent. Ce genre de diminution est très improbable. On peut le prouver en évoquant tout simplement les besoins financiers futurs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Le Sixième exposé annuel du Conseil économique explique ce point de façon très claire, soit: «le taux d'augmentation des dépenses en biens et services à tous les paliers de gouvernement sera plus élevé, de 1967 à 1975, qu'il l'a été de 1961 à 1967, et dépassera celui du produit national brut réel.»

12. Cette perspective est encore plus déprimante si l'on tient compte des deux conditions principales qui déterminent le niveau futur des dépenses gouvernementales et leur financement. Même s'il ne fait aucun doute que les dépenses gouvernementales à tous les paliers tendront à s'accroître rapidement au cours des années '70, il n'est pas certain qu'on atteigne vraiment le taux de croissance économique que le Conseil économique juge souhaitable, c'est-à-dire le taux maximum.[2] Dans la mesure où le taux d'augmentation des dépenses gouvernementales est supérieur au taux de croissance de l'économie, on ne peut éviter une hausse des impôts.

[1] Pp. 48-49, tableau 3/9. Voir aussi l'exposé de cette particularité de l'impôt progressif sur le revenu dans *Federal Tax Revenues at Potential ouptut,* 1960 et 1970, par D. J. Daly.

[2] Voir à ce sujet les réserves contenues dans le Sixième exposé (p. 19-21) et les commentaires qu'en font deux professeurs d'université, MM. J. R. Allen et J. J. O'Callaghan, dans le *Canadian Tax Journal* de novembre-décembre 1969 (p. 434-5 et 437).

13. This conclusion is so significant a consideration in assessing the White Paper proposals that it merits more than mere restatement. The next few paragraphs culled from the Economic Council's Sixth report should make the issue clear beyond any dispute. Thus, "it is anticipated that government revenues will advance very strongly as the economy moves to potential output in 1975. On the assumption there will be no general advance in tax rates beyond those in effect in the spring of 1969, total government revenues would also approximately double between '67 and '75."[1] However, "a large proportion of this fiscal dividend would be pre-empted by expansion of *existing* government spending programmes." "Our estimates involve some increase in the relative size of the government sector of the economy. Governments will be absorbing or redistributing about 37 per cent of the nation's total income by 1975, compared with 33 per cent in 1967."[2] (p. 26).

14. Elsewhere the Sixth Report comments: "Even if government activities were to expand sufficiently to provide only *existing standards* (author's underlining) of services for an increasing population, *substantial increases in spending* (author's underlining) would be required in many fields. The most rapidly growing part of the population in the coming decade will be the young adult group, those at the stage of family and household formation. There will also be a substantial increase in the numbers of school age children, while the over-65 group will grow somewhat more rapidly than total population through the 1970s." (p. 31). And, later in the Report: "Transfer payments are also expected to grow more rapidly than G.N.P. Transfers to hospitals is now largely reflected in government expenditures on goods and services. Substantial increases are projected for transfers to universities, in social assistance payments in the Canada Assistance Plan, and

[1] Op. cit., p. 25. This figure rests on the highly unrealistic assumption (see Report, p. 19) that the annual increase in prices for total government expenditures will average about 2 per cent until 1975 (see p. 48, op. cit.). In money terms revenues could be higher as the result of inflation but this could be offset by the failure of the economy to grow at its full potential.

[2] Messrs. Allen and O'Callaghan refer to Dean D. W. Slater's estimate that an increase from 33 to 37 per cent in the public sectors share of the G.N.P. "would require the absorption of approximately 45 per cent of the total increase in output between 1969 and 1975." (op. cit. p. 435).

13. Cette conclusion est si importante pour l'évaluation des propositions du Livre Blanc qu'il ne suffit pas de la répéter. Les quelques paragraphes qui suivent, qui ont été tirés du Sixième exposé annuel du Conseil économique, devraient rendre la question parfaitement claire: «Les recettes gouvernementales augmenteront rapidement au fur et à mesure que l'économie se rapprochera de son potentiel de production en 1975. Même si ces taux devraient demeurer à peu près à leur niveau du printemps de 1969, l'ensemble des recettes gouvernementales devrait doubler de 1967 à 1975.»[1] Toutefois, «une forte partie de ce dividende fiscal sera absorbée par l'expansion des programmes *existants.*» «Selon nos estimations, il y aura augmentation de l'importance relative du secteur gouvernemental. En 1975, les gouvernements emploieront ou redistribueront environ 37 p. 100 du revenu global du pays, au regard de 33 p. 100 en 1967.»[2] (p. 30).

14. Plus loin, dans le Sixième exposé, on lit: «Même si le secteur gouvernemental n'accroît son activité que dans la mesure nécessaire pour assurer au nombre croissant des citoyens les normes *actuelles* de service, il y aura *augmentation sensible des dépenses* dans plusieurs domaines. (C'est l'auteur qui souligne). Au cours des dix prochaines années, le groupe qui augmentera le plus rapidement sera celui des jeunes adultes, d'âge à former des familles ou des ménages. Il y aura donc aussi une assez forte augmentation, plus que proportionnelle à l'ensemble de la population, du groupe des plus de 65 ans.» (p. 36). Plus loin, on dit: «Les paiements de transfert devraient aussi augmenter plus rapidement que le produit national brut. Les transferts aux hôpitaux sont maintenant compris en grande partie dans les dépenses publiques en biens et services. On prévoit une augmentation considérable des subventions aux universités, des prestations d'assistance sociale aux termes du

[1] *Op. cit.*, p. 25. Ce chiffre repose sur l'hypothèse hautement improbable (voir Rapport, p. 22) que l'augmentation annuelle des prix pour les dépenses gouvernementales globales sera d'environ 2 p. cent jusqu'en 1975 (voir p. 56). En termes monétaires, les revenus pourraient augmenter par suite de l'inflation, mais cela serait contrebalancé par le fait que le niveau maximum de croissance de l'économie ne serait pas atteint.

[2] MM. Allen et O'Callaghan font allusion à l'évaluation de Dean D. W. Slater, à savoir qu'une augmentation de 33 à 37 p. 100 du P.N.B. dans le domaine du secteur public «rendrait nécessaire l'absorption d'environ 45 p. 100 de l'augmentation totale par l'extrant de 1969 à 1975». (*op. cit.* p. 435).

benefit payments in the Canada and Quebec Pension Plans." (p. 50).

15. The problem is more serious than these figures and quotations may suggest. Major relief for the Federal government taxpayer in recent years has been provided by the very substantial savings in respect in military expenditure. These have dropped from "more than one-third of all government expenditures in 1952" to "less than 9 per cent by 1969."[1] The savings in this major area of expenditure have enabled the Federal government to finance growing areas of socially desirable expenditure without sharper increases in taxation. There is an obvious limit to further savings in that area and, more to the point, there is no area of current expenditure where cuts commensurate with future revenue needs are possible. Hence the emphasis is laid by both the Economic Council of Canada and the Tax Structure Committee (Feb. 1970) on the need for cost effectiveness and reviewing all expenditure programmes.

16. The foregoing facts are major determinants in the entire fiscal situation. And, should the growth rate in the economy not reach full potential (and it will be remarkable if it does) then the tax rates must rise sharply because, for all the talk of economy and control of governmental expenditure, it will not be feasible on either social or political grounds to defer urgently needed government expenditures in the fields of education, health, and housing.[2] Yet the White Paper completely ignores the implications of these crucial considerations.

c) *Provincial—Municipal Revenue Needs*

Since this memorandum was prepared, the Report of the Tax Structure Committee to the Federal—Provincial Conference of Prime Ministers and Premiers (Feb. 1970) has become available. It is noteworthy that this official document reiterates all the points made hereunder. For this reason, it has not been felt necessary to revise the following text except to add references to the 1970 Report.

1. According to the Economic Council: "Even without allowing for major new expenditure programmes, government expen-

[1] Report of the Tax Structure Committee (Feb. 1970, para. 18).

[2] See Sixth E. C. Report, pp. 30-38.

Régime d'assistance publique du Canada et des prestations versées en vertu des régimes de pension du Canada et du Québec.» (p. 58).

15. Le problème est plus grave que ces chiffres et ces extraits nous porteraient à le croire. Du côté du gouvernement fédéral, le contribuable a grandement bénéficié des économies très importantes qui ont été réalisées dans le domaine des dépenses militaires. Ces dépenses, qui représentaient «plus d'un tiers des dépenses gouvernementales en 1952», en représentent «moins de 9 p. 100 en 1969»[1]. Les économies que le gouvernement fédéral a réalisées dans un de ses principaux secteurs de dépenses lui ont permis de financer des projets de plus en plus souhaitables au point de vue social sans augmenter les impôts de façon marquée. Il est évident qu'il y a des limites aux économies que l'on peut encore réaliser dans ce domaine et, ce qui est plus important, qu'il n'y a actuellement aucun secteur dans lequel on puisse réduire les dépenses suffisamment pour répondre aux besoins futurs en matière de recettes fiscales. Le Conseil économique du Canada et le Comité du régime fiscal (fév. 1970) insistent donc tous deux sur la nécessité et l'importance de la rentabilité et de réviser tous les programmes de dépenses.

16. Les faits qui précèdent sont d'importance capitale pour la détermination de la situation fiscale globale. Si le taux de croissance de l'économie n'atteignait pas son maximum (ce serait un miracle s'il l'atteignait), il serait indispensable d'augmenter très sensiblement le taux des impôts parce que, bien qu'on parle beaucoup de l'économie et du contrôle des dépenses gouvernementales, il est impossible, tant sur le plan social que sur le plan politique, de retarder les dépenses prévues dans le domaine de l'enseignement, de la santé et du logement.[2] Pourtant, le Livre blanc néglige tout à fait les incidences de ces considérations cruciales.

c) Besoins des provinces et des municipalités en matière de recette fiscale

(Après qu'on a écrit ce mémoire, on a pu se procurer le rapport du Comité du régime fiscal à la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres (fév. 1970). Il est important de noter que ce document officiel mentionne tous les points signalés ci-dessous. Outre les références au Rapport 1970 que l'on a ajoutées, on n'a donc pas jugé nécessaire de réviser le texte suivant.)

1. Selon le Conseil économique: «Même sans tenir compte des nouveaux programmes importants, les dépenses gouvernementales

[1] Rapport de la Commission du barème fiscal (fév. 1970, par. 18).

[2] Voir Sixième rapport du C.E., pp. 30-38.

diture will almost double again (as it did between 1961-8) to $43 billion in 1975" (op. cit. p. 25). The recent contribution of the Provincial and Municipal authorities to this growth is evidenced by the Hon. M. W. Sharp, then Minister of Finance, in the Report of the Federal-Provincial Tax Structure Committees, September 1966: "Since the early 1950s Provincial and Municipal expenditures have increased from an amount equal to less than half of Federal expenditures to an amount *greater* than the total amount the Federal Government now spends. The Provincial use of major tax fields has grown correspondingly." (op. cit. p. 14).

2. The outlook for the futue, continued the Minister in Sep. 1966, indicated a number of trends. "First, Provincial/Municipal expenditures will continue to rise *more rapidly* than those of the Federal Government. Secondly, Provincial and Municipal expenditures will also rise more rapidly than will their revenues from existing taxes. Thirdly, Federal Government revenues from existing taxes, on the other hand, are expected to grow at a rate more nearly equal to the pace at which its expenditures will increase.' ' (p. 15).

3. "The real problem confronting us," continued Mr. Sharp, "if we are to take seriously the projections of Government revenues and expenditures, is how the Federal, Provincial and Municipal Governments—and particularly the Provincial and Municipal Governments—are going to finance their continually rising expenditures. This is in turn leads to the difficult question as to whether the Provinces have access to sufficient revenue sources to finance these increasing expenditures."

The 1966 Report concluded from a review of the relevant facts that the Provinces have "access to revenue fields capable of yielding the required revenues" (p. 23). The problem, however, noted the Report, "is not a lack of access to revenue resources, but rather the difficulties the Provinces face—in company with the Federal Government—*in raising tax levels that are already high.*" (p. 24).

4. Between 1958-59 and 1968-69 total tax revenues of the Provinces rose from $1,010 m. to $5,594 m. The fastest growing single tax, in terms of revenue, was the personal income tax. This yielded $48 m. in 1958-59 and an estimated $1,720 m. in 1968-69. From producing just over 2 per cent of the total net revenues of the Provinces, the income tax contribution has increased to over 20 per

doubleront presque une fois de plus (comme de 1961 à 1968) et se chiffreront à $43 milliards en 1975» (*op. cit.* p. 25). La récente contribution des autorités provinciales et municipales dans cette croissance a été mise en évidence, en septembre 1966, par l'honorable M. W. Sharp, alors ministre des Finances, dans le rapport du Comité du régime fiscal fédéral-provincial: «Depuis le début des années 50 les dépenses provinciales et municipales sont passées d'un niveau inférieur à 50 p. 100 de la dépense fédérale à un niveau supérieur à la totalité de celle-ci. L'utilisation par les provinces des principaux domaines d'impôt s'est accrue en proportion» (*op. cit.* p. 14).

2. «Certaines perspectives se révèlent, a poursuivi le ministre en septembre 1966. Les dépenses provinciales-municipales vont continuer à croître plus rapidement que celles du gouvernement fédéral; les dépenses des provinces et des municipalités augmenteront aussi plus rapidement que leurs recettes provenant des impôts existants; par ailleurs les recettes du gouvernement fédéral provenant des impôts existants grandiront à un rythme à peu près égal au rythme de croissance de ses dépenses» (p. 15).

3. «Les extrapolations des recettes et des dépenses publiques soumises à ce comité par nos fonctionnaires, a poursuivi M. Sharp, nous obligent à conclure que le véritable problème auquel nous faisons face est de savoir comment le gouvernement fédéral et notamment les gouvernements provinciaux et municipaux vont financer leurs dépenses croissantes. Ceci nous amène à songer à la difficile question de savoir si les provinces disposeront de sources suffisantes de revenus qui leur permettront de s'acquitter de leurs obligations grandissantes». (p. 23). Après avoir reçu les faits importants, le Rapport de 1966 conclut que «les Provinces ont des sources suffisantes de revenus leur permettant de s'acquitter de leurs obligations» (p. 23). «Le problème, note le Rapport, ne s'explique pas par un manque d'accès aux champs productifs de revenus mais plutôt par des difficultés auxquelles font face les provinces tout comme le gouvernement fédéral quand il s'agit d'augmenter des taux de taxation déjà assez élevés» (p. 25).

4. De 1958-59 à 1968-69, les recettes fiscales globales des provinces sont passées de $1,010 m. à $5,594 m. L'impôt individuel qui a le plus rapidement monté, en termes de recettes, a été l'impôt sur le revenu des particuliers qui a rapporté $48 m. en 1958-59 et un total estimé à $1,720 m. en 1968-69. L'augmentation de plus de 20 p. 100 de la contribution de l'impôt sur le revenu des particuliers s'est

cent.[1] Since in the latest year 68 per cent of Provincial revenues were derived from taxes, the significance for future tax rates of the prospective growth in Provincial and Municipal expenditures is self-evident.

5. Already five Provinces (Newfoundland, New Brunswick, Manitoba, Saskatchewan and Alberta) impose a rate of personal income tax which is higher than the rate abated by the Federal government, i.e. 28 per cent. Even in 1966 it was clear from the remarks of the then Minister of Finance that the Federal government was not prepared to relinquish its claims on the personal and corporate income tax fields. Even then it was becoming necessary that each level of government should take into account what the others were doing and seek to "harmonise" their tax policies "to ensure that the interests of the taxpayers in Canada are protected". There is no tangible evidence as yet to suggest that the prospects for harmonisation are improving. The White Paper's contribution is the platitudinous remark that "a major concern of the government—will be to maintain the high degree of coordination which has been achieved in recent decades between the Federal and Provincial tax systems" (para. 7.1) and, for the present, abandon the "standard abatement".

6. Some indication of the extent to which the White Paper proposals make that coordination imperative is provided by the statement of the Ontario Treasurer on the government's reform proposals. The Hon. Charles MacNaughton's remarks to the Tax Structure Committee meeting in December 1969 on two important points reveal a greater degree of awareness of the fiscal facts of life in Canada than is evident in much of the White Paper.[2] First, he noted that Ottawa "has staked its claim" which "clearly implies limitations on the future use of the personal income tax field by the Provinces, unless Ottawa reduces

[1] Tables 16 and 17, Provincial Finances 1969, published by the Canadian Tax Foundation. The same point is made in the Report of the 1970 Tax Structure Committee (op. cit. para. 12).

[2] The Tax Structure Committee paper 1970 reflects a similar degree of awareness of the dangers of the present situation, if only by limiting its projections to 1971-72. It does, however, reiterate the Economic Council Review's estimates for 1975 as set out in the previous section of this memorandum.

traduite par une maigre augmentation de p. 100 du montant net des recettes fiscales des provinces.[1] Comme pour la dernière année 68 p. 100 des revenus des provinces provenaient des impôts, l'effet d'une augmentation future des dépenses provinciales et municipales sur les futurs taux d'imposition est clair.

5. Cinq provinces (Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan et l'Alberta) ont déjà imposé un taux d'impôt sur le revenu des particuliers qui est supérieur au taux diminué par le gouvernement fédéral, soit 28 p. 100. Les propos tenus par le ministre des Finances montrent clairement qu'en 1966 déjà le gouvernement fédéral n'était pas prêt à abandonner ses droits sur le domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. A cette époque, il devenait déjà nécessaire pour chaque échelon administratif de tenir compte des mesures prises par les autres et d'assayer d'«harmoniser» leurs politiques fiscales «pour s'assurer que les intérêts des contribuables canadiens étaient protégés». Il n'existe encore aucune preuve tangible de l'amélioration des projets d'harmonisation. Le Livre blanc renchérit par une remarque insipide: «Dans son programme de réforme fiscale, le Gouvernement se soucie de conserver la grande coordination qui règne depuis quelques décennies entre son régime de l'impôt sur le revenu et celui des provinces» (paragraphe 7.1) et d'abandonner pour l'instant «le dégrèvement à la base».

6. La déclaration du ministre des Finances de l'Ontario sur les propositions de réforme fiscale du gouvernement donne une idée de la mesure dans laquelle les propositions du Livre blanc rendent la coordination impérative. L'honorable Charles MacNaughton, dans les propos qu'il a tenus au cours de la réunion du comité du régime fiscal en décembre 1969 au sujet de deux questions importantes, manifeste une prise de conscience beaucoup plus claire de la réalité fiscale au Canada que ne le fait une grande partie du Livre blanc.[2] Tout d'abord, il fait remarquer qu'Ottawa «a présenté une revendication» qui «limite clai-

[1] Tableaux 16 et 17, Finances provinciales 1969, publiés par la *Canadian Tax Foundation*. La même remarque paraît au rapport du comité du régime fiscal de 1970 (*op. cit.* par. 12).

[2] Le rapport du comité du régime fiscal reflète la même perspicacité relativement aux dangers que présente la situation actuelle, ne serait-ce qu'en limitant ses estimations à 1971-72. Il reproduit toutefois les estimations de l'Exposé du Conseil économique pour 1975 et qui figurent dans la section précédente de ce document.

the Federal rates set out in the White Paper."[1] Given the facts set out in the previous section of the memorandum it is very doubtful Ottawa could restrict its claim on the income tax.

7. Second, since the Provinces' needs for revenue are growing faster than those of the Federal Government, unless the Provinces can also make increased use of the personal income tax field, they will be forced to rely upon "property taxes, sales taxes and health insurance premiums, all of which bear heavily on low income citizens,"[2] Such a policy for the Provinces and Municipalities would be the reverse of fiscal equity. To satisfy the mounting revenue needs of the Provinces and Municipalities in this way would exacerbate the inequities inherent in these particular taxes. It would then become necessary to increase their reliance upon the much more equitable income taxes, unless the governments were prepared to rely upon inflationary deficit-financing. This would mean, since Ottawa is unlikely to relinquish any of its share of the income tax yield, that combined Federal and Provincial income tax rates would ultimately be in excess of those proposed in the White Paper.[3]

8. A moment's reflection makes it clear that, in circumstances where regressive indirect taxes had been exploited to the full by the Provinces and Municipalities, the top marginal rate of 50 per cent would be the first victim. Taxpayers in the lower income brackets would be quick to point out, without regard for differences in the tax bases, that the Canadian rate was well below the U.S. or U.K. top rates. Given the number of votes at stake on both sides of the fiscal fence, it is not difficult to predict the outcome. The first result would be an increase in the top rate of income tax despite the fact that the proposed limit of 50 per cent on personal income taxes is a keystone of the White Paper package designed to balance the widening of the income tax base.

[1] On the assumption that the combined rates do not exceed 51.2 per cent.

[2] Ontario statement, p. 7.

[3] The Tax Structure Committee effectively makes this point very clear; see para. 34-36.

rement les provinces dans leur utilisation de l'impôt sur le revenu des particuliers à moins qu'Ottawa ne baisse les taux établis pour le gouvernement fédéral dans le Livre blanc.»[1] Étant donné les faits exposés dans la section précédente de ce document, il est très peu probable qu'Ottawa puisse diminuer ses revendications relativement à l'impôt sur le revenu.

7. En deuxième lieu, étant donné que les besoins des provinces en matière de recettes fiscales croissent plus rapidement que ceux du gouvernement fédéral, elles seront obligées de dépendre des «impôts sur les propriétés, des taxes de vente ou des primes d'assurance santé» qui tous, pèsent lourdement sur le contribuable à revenu peu élevé,[2] à moins qu'elles n'utilisent davantage l'impôt sur le revenu des particuliers. L'adoption d'une telle politique par les provinces et les municipalités serait la négation de la justice fiscale. Répondre de cette façon aux besoins croissants des provinces et des municipalités en matière de recettes fiscales ne ferait qu'exacerber les injustices inhérentes à ces impôts particuliers. Il deviendrait alors nécessaire pour les provinces de s'appuyer davantage sur des impôts sur le revenu beaucoup plus équitables, à moins que les gouvernements ne soient prêts à avoir recours à un financement inflationniste du déficit. Comme il est peu probable qu'Ottawa renonce à son produit de recettes fiscales, les taux conjugués de l'impôt sur le revenu du gouvernement fédéral et des provinces dépasseraient finalement ceux que propose le Livre blanc.[3]

8. Dès qu'on y réfléchit un peu, il est clair que dans le cas où les provinces et les municipalités ont exploité à fond les impôts régressifs indirects, la première victime serait le taux maximal de 50 p. cent. Les contribuables qui se trouvent dans les tranches inférieures de revenus ne manqueront pas de faire remarquer que le taux pour le Canada était bien inférieur au taux maximal des États-Unis ou de la Grande-Bretagne, négligeant purement et simplement les différences entre leurs assiettes fiscales. Étant donné le nombre de votes en jeu des deux côtés de la barrière fiscale, l'issue n'est guère difficile à prévoir. Le premier résultat serait l'augmentation du taux maximal de l'impôt sur le revenu, même si la limite de 50 p. 100 proposée pour l'impôt sur le revenu des particuliers constitue pour le Livre blanc la clé de voûte permet-

[1] A condition que les taux conjugués ne dépassent pas 51.2 p. cent.

[2] Déclaration de l'Ontario, p. 7.

[3] Le comité du régime fiscal expose effectivement ce point de façon très claire; voir paragraphes 34-36.

9. However, raising the top rate alone would not suffice to meet total governmental revenue needs. It would be necessary also to increase the rates applicable to the middle income groups. As the earlier quotation from Professor Shoup noted, the rich alone cannot meet the demands for increased revenue. The main burden must inevitably fall on the much more numerous middle income groups which constitute a particularly important section of the Canadian economy.

9. Il ne suffirait cependant pas d'une hausse du taux maximal pour répondre aux besoins globaux de revenus du gouvernement. Il serait également nécessaire d'augmenter les taux applicables aux catégories de revenus moyens. Comme on le dit dans le passage déjà cité du professeur Shou, les riches ne peuvent répondre à eux seuls aux besoins accrus de revenu. Le principal fardeau doit être inévitablement supporté par les catégories beaucoup plus nombreuses de revenus moyens qui forment une section particulièrement importante de l'économie du Canada.

Part A—Economic Studies of the White Paper Proposals

No. 2—Economic Impact

(a) Selected Issues

1. The most important aspect of the White Paper proposals lies not in their similarity to the corresponding Carter Commission recommendations, but to their obvious dependence upon the economic foundations of the Carter Report. The highly optimistic assumptions regarding the effectiveness of future Canadian economic policy, which characterised that Report, were examined in the submission of the Vancouver Board of Trade to the Minister of Finance on the Report of the Royal Commission on Taxation. They were even more forcefully criticised by Dr. Neil H. Jacoby of the University of California in his critique of the Carter Commission report entitled Canada's Tax Structure and Economic Goals.[1] The White Paper barely acknowledges that any such criticisms exist; still less does it seek to answer them!

2. The Impact of fiscal changes is likely to exert itself primarily through the effects on incentives. The White Paper takes the view that, because of the substantially lower top marginal rates, the disincentive effects on the willingness to earn save and invest, and consequent economic effects, are not likely to be significant. In the case of the higher income brackets, where dividend income is important, the proposed tax credits may substantially alleviate the tax burden of capital gains.[2] It cannot be assumed, however, that the recipients of large investment incomes are the same taxpayers who receive large capital

[1] Published by York University, Faculty of Administrative Studies, Oct. 1967.

[2] This is evident from Table 15B-2 in the Ministry of Finance paper dated March 6, 1970 (70-28).

Partie A—Études économiques des propositions du Livre blanc

N° 2—Effets économiques

a) Quelques problèmes

1. L'aspect le plus important des propositions du Livre blanc n'est pas leur ressemblance avec les recommandations correspondantes de la Commission Carter, correspondante mais le fait qu'elles reposent clairement sur les bases économiques du rapport Carter. Le mémoire adressé par la Chambre de Commerce de Vancouver au ministre des Finances relativement au Rapport de la Commission royale sur la taxation en étudie les hypothèses très optimistes sur l'efficacité de la future politique économique du Canada. Le professeur Neil H. Jacoby, de l'université de Californie, les critique encore davantage dans son analyse du rapport de la Commission Carter qui s'intitule *Canada's Tax Structure and Economic Goals*.[1] Le Livre blanc se contente de mentionner vaguement l'existence de ces critiques et se garde bien de chercher à y répondre.

2. Il est probable que les conséquences des changements d'ordre fiscal se manifesteront principalement par leurs effets sur les incitations. Le Livre blanc part du principe qu'étant donné que le taux maximal est moins élevé, il est peu probable que l'influence négative que cela aura sur la tendance à épargner et à investir et les effets économiques connexes soit forte. Dans les tranches supérieures de revenus où le revenu de dividendes est important, les crédits d'impôt proposés soulageront peut-être le fardeau fiscal des gains de capital.[2] On ne peut toutefois supposer que les contribuables qui touchent de gros

[1] Publié par York University, Faculty of Administrative Studies, Oct. 1967

[2] Fait mis en évidence au tableau 15B-2 du document du ministre des Finances, 6 mars 1970 (70-28)

gains. On the other hand, there is a very real danger that, once it becomes apparent that persons in the higher income brackets derive substantial advantages from the dividend credit, there will be political pressure on the Government to make changes. It is such considerations, already noted in connection with the 50 per cent rate in the preceding section, that leads to reservations concerning the longer term realism of the White Paper proposals.

3. Generalised assertions on disincentive effects of tax increases on taxpayers are virtually impossible to substantiate. Research work done for the Carter Commission led to the conclusion that disincentive effects of high tax rates, particularly in respect of willingness to earn, were exaggerated. Unfortunately, such claims do not explain why it is that in countries where tax rates are high, so much effort is devoted to the development of avoidance techniques; to business policies designed to mitigate tax and finally, particularly among businessmen, the exploitation of tax-free fringe benefits. It is noteworthy that even the White Paper (para. 2.39) concedes that "there is a danger that rates higher than 50 per cent applied to earned income... would lead to some slackening of effort and a desire to take benefits in non productive... and less taxable forms."

4. In view of the proposed modest increases in tax on earnings above $15,000, assertions of disincentive are considerably weakened for the majority of taxpayers. Nevertheless, it is highly unlikely that significant changes in the treatment of certain types of income, e.g. capital gains and business expenses, will not have some effects on particular groups of taxpayers and consequent repercussions upon the economy. There are four issues which merit particular attention in the context of the White Paper proposals. First, there is the reaction of persons in the middle and higher income brackets who have a high degree of job mobility and might be tempted to move to friendlier tax pastures. Second is the effect upon savings—corporate and personal—and the capacity to accumulate investible capital, with particular reference to the small businessman. Third is the probable effect upon investors and investment policies of the proposed capital gains tax. Finally there is the question of the effects upon industrial investment, particularly in the resources industries which even the White Paper admits will be far less favourably treated.

revenus d'investissement sont les mêmes que ceux qui ont de gros gains de capital. D'un autre côté, une fois qu'il sera clair que ceux qui font partie des tranches supérieures de revenus tirent de grands avantages du crédit de dividendes, il est fortement à craindre que l'on n'exerce des pressions politiques sur le gouvernement pour obtenir des changements. Comme on l'a déjà fait remarquer dans la section précédente relativement aux taux de 50 p. cent, c'est ce genre de considérations qui font qu'on met en doute le caractère pratique, à long terme, des propositions du Livre blanc.

3. Il est impossible d'étayer des affirmations d'ordre général sur les effets négatifs que les hausses d'impôts entraînent pour les contribuables. Les recherches faites pour la Commission Carter ont abouti à la conclusion que les effets négatifs d'un taux d'imposition élevé étaient exagérés, particulièrement en ce qui a trait au désir de faire de l'argent. Cela n'explique malheureusement pas pourquoi, dans des pays où le taux d'impôt est élevé, on consacre beaucoup d'efforts à mettre au point des techniques d'évitement, des politiques destinées à alléger les impôts et finalement, en particulier chez les hommes d'affaires, l'exploitation des avantages fiscaux nets d'impôt. Il est intéressant de remarquer que le Livre blanc lui-même (paragraphe 2.39) admet «qu'il y a le risque que des taux supérieurs à 50 p. cent appliqués aux revenus...entraîneraient un certain relâchement dans leurs efforts et un désir de retirer des avantages sous forme ...(d'avantages non productifs assujettis à des impôts inférieurs.»

4. Par suite des modestes augmentations d'impôts proposées pour les gains supérieurs à $15,000, la question des effets négatifs joue beaucoup moins pour la majorité des contribuables. Il reste néanmoins fort probable que les changements importants de traitement de certains types de revenus, comme les gains de capital et les frais d'affaires, auront des conséquences pour des groupes particuliers de contribuables et, par contrecoup, pour l'économie. Dans le cadre des propositions du Livre blanc, quatre questions méritent notre attention particulière. Tout d'abord, il y a la réaction de ceux qui font partie des tranches moyennes et des tranches supérieures de revenus, et qui sont professionnellement plus mobiles et qui peuvent être tentés de s'en aller vers des terres fiscalement plus hospitalières. Ensuite, il y a la conséquence pour l'épargne—des sociétés et des particuliers—et la faculté d'accumuler du capital susceptible d'être investi, en particulier du côté des chefs de petites entreprises. En troisième lieu, il y a l'effet probable de l'imposition proposée pour les gains de capital sur les actionnaires et sur les politiques d'investissement. Finalement, il

(i) Personal Tax Incentives

5. As far as individual taxpayers are concerned, if the White Paper proposals are implemented, tax even on middle incomes appropriate to executives will be significantly higher in Canada than in the United States. Inter-country comparisons are notoriously difficult to make and there is no point in dwelling upon them here.[1] It is, however, incontestable that the position of the married taxpayer in Canada will be less favourable for any income between $10,000 and $25,000, a fact conceded by the Canadian Department of Finance in the document White Paper Highlights.[2] It seems, however that those figures significantly underestimate the disparity in the tax burdens in these two countries. A particular benefit to American taxpayers in the upper income brackets is to be found in the practice of income splitting, which is of especial value to the married man. A paper prepared by a leading firm of Canadian Chartered Accountants, suggests that even on relatively modest gross incomes of $12,000 and $25,000 the tax for a married man under U.S. taxation would be 31 per cent and 28 per cent lower respectively than the Canadian liability. If the U.S. Tax Reform Bill of 1969 is put into effect, then those differences become 42 and 36 per cent respectively.[3]

6. Admittedly, there are many factors other than taxation which persuade a man to move abroad for his employment. Nevertheless, given the proximity and similar pattern of life in Canada and the U.S.A., this ever-present mobility could become a serious matter. Canadian industry might seek to counter the attractions of American tax rates by increasing gross salaries and passing on the costs thereof, as far as possible, in higher prices of their products, but this too would not be in the best interests of the economy.

7. The final outcome in this contentious area cannot be predicted. All that can be said

[1] They are discussed in an article in the Canadian Tax Journal, Jan./Feb. 1970, by David B. Perry.

[2] And confirmed in David B. Perry's paper (op. cit.).

[3] This paper is reproduced in its entirety in Study No. 2 of Part B of this brief.

y a la question des conséquences pour l'investissement industriel qui, comme l'admet le Livre blanc lui-même, recevra un traitement bien moins bienveillant.

(i) Incitations fiscales pour les particuliers

5. En ce qui concerne les contribuables particuliers, l'application des propositions du Livre blanc ferait que les impôts sur les revenus moyens correspondant aux cadres seraient beaucoup plus élevés au Canada qu'aux États-Unis. Chacun sait que les comparaisons entre pays sont difficiles à faire et il ne sert à rien de s'y attarder ici.[1] Il est cependant incontestable que le contribuable dont le revenu varie entre $10,000 et $25,000 se trouvera dans une situation moins favorisée, fait que le ministère des Finances du Canada a reconnu dans le document intitulé *Faits marquants du Livre blanc.*[2] Il semble toutefois que ces chiffres sous-estiment beaucoup la disparité du fardeau fiscal entre les deux pays. Un des avantages particuliers dont jouissent les contribuables américains qui se trouvent dans les tranches supérieures de revenu est la division du revenu qui est particulièrement avantageuse pour les hommes mariés. Dans une étude préparée par un des plus importants cabinets de comptables agréés du Canada, on estime que même pour des revenus bruts relativement modestes de $12,000 et $25,000, les hommes mariés, aux États-Unis, aux termes de l'imposition fiscale, payent respectivement 31 et 28 p. 100 de moins d'impôt que les Canadiens. Et si le Bill de Réforme fiscale de 1969 est appliqué aux États-Unis, ces différences passeront à 42 et 36 p. 100 respectivement.[3]

6. C'est un fait qu'il existe d'autres facteurs, à part l'imposition fiscale, qui poussent un homme à chercher du travail à l'étranger. Néanmoins, étant donné que le Canada est proche des États-Unis et qu'on y mène le même genre de vie, cette mobilité permanente pourrait devenir un problème sérieux. L'industrie canadienne pourrait chercher à lutter contre l'attraction des taux d'impôt américains en augmentant les salaires bruts et en compensant les coûts que cela entraînerait par une hausse du prix de leurs produits, mais cela non plus ne serait pas dans l'intérêt de l'économie.

7. On ne peut prévoir ce qui résultera finalement de ce domaine litigieux. Tout ce qu'on

[1] On discute ces comparaisons dans un article de David B. Perry publié dans le *Canadian Tax Journal* de Janvier-Février 1970

[2] Et confirmé par l'article de David B. Perry (op. cit.)

[3] Ce document est reproduit *in extenso* dans l'Étude N° 2 de la partie B de ce mémoire.

is that, given Canada's need to retain the services of its most able citizens, every care should be taken to avoid generating such pressures upon them that they incline to seek their fortunes outside Canada. The White Paper proposals meet this point only on the most optimistic assumptions. As argued in the preceding section, one major assumption relating to ultimate tax rates, is virtually certain to be unfulfilled.

8. On the impact of the tax reform on savings, the White Paper is particularly optimistic. It anticipates no more than a reduction of some $525 million in a total of some $14 billion; in other words, about 4 per cent.[1] Personal savings in Canada have always been high and any analysis of the effects on savings turns on two particular aspects. The first is how far the taxation of capital gains will offset the very favourable dividend credit for the middle and higher income groups and thus reduce the pace of savings. The second concerns the abolition of the preferential treatment of the small business by charging the first $35,000 of profit at the standard 50 per cent rate instead of the existing preferential rate of 21 per cent.

9. On the first issue time alone will tell. Figures in Table 15B-2 in the Ministry of Finance letter (op.cit.) suggests that for all income brackets above $10,000 the tax contribution in respect of capital gains (less losses) exceeds substantially the gain to the taxpayer from the integration of personal and corporate income tax. In the same income brackets there is a further addition of tax from the taxation of deemed realised gains on widely-held stock.[2] In contrast, the averaging provisions offer relatively little relief. If the predictions concerning future rates of tax set out in the two previous sections are borne out, then there may well be more serious adverse effects on the overall level of saving; more, that is, than the White Paper allows for. Furthermore, the impact of these higher taxes is not evenly spread across the taxpaying com-

[1]It is difficult to know what reliance can be placed upon these estimates without knowing the detailed assumptions upon which the calculations are based.

[2]These figures based on 1969 incomes and derived on the basis of the many arbitrary assumptions set out in the White Paper must be treated with reserve.

peut dire, c'est qu'étant donné que le Canada a besoin de conserver les services de ses citoyens les mieux doués, on devrait prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de créer les pressions qui les pousseraient à tenter leur chance ailleurs qu'au Canada. Devant la question, le Livre blanc se contente des hypothèses les plus optimistes. Comme on l'a soutenu dans une section précédente, il est pratiquement sûr qu'une des hypothèses principales touchant au taux d'impôt final n'aboutira à rien.

8. Pour ce qui est de l'effet de la réforme fiscale sur l'épargne, le Livre blanc se montre particulièrement optimiste. Il prévoit rien moins que $525 millions environ sur un total d'environ $14 milliards, en d'autres termes, 4 p. 100 environ.[1] L'épargne des particuliers a toujours été élevée au Canada et toute analyse des effets sur l'épargne s'attache à deux aspects particuliers. Le premier est la mesure dans laquelle l'imposition des gains de capital déséquilibrera les crédits de dividende qui sont très avantageux pour les catégories moyennes et supérieures de revenus, ralentissant ainsi l'épargne. Le second concerne l'abolition du traitement préférentiel des chefs de petites entreprises, qui paieraient un taux de 50 p. 100 sur les 35,000 premiers dollars de bénéfice alors que le taux préférentiel actuel est de 21 p. 100.

9. Dans le premier cas, seul le temps apportera une réponse. Les chiffres du tableau 15B-2 qui figure dans la lettre du ministre des Finances (op. cit.) portent à croire que pour toutes les tranches de revenus supérieures à $10,000, la contribution fiscale relative aux gains de capital (moins les pertes) dépasse largement les gains que le contribuable retire de l'intégration de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Cette même tranche de revenus est taxée d'un impôt supplémentaire sur les gains estimatifs réalisés sur des actions de sociétés ouvertes.[2] En comparaison, les dispositions d'étalement n'offrent qu'un allégement tout relatif.

Si les prévisions relatives aux taux futurs d'impôts qui se trouvent dans les deux sections précédentes se réalisent, il se peut que l'ensemble de l'épargne souffre d'effets néga-

[1] Il est difficile de savoir dans quelle mesure on peut se fier à ces estimations sans savoir en détail sur quelles hypothèses se fondent ces calculs.

[2] Il faut traiter avec précaution ces chiffres qui sont basés sur les revenus de 1969 et se fondent sur un grand nombre d'hypothèses arbitraires qui se trouvent dans le Livre blanc.

munity. The adverse effects are likely to be concentrated among precisely those sections of the community which are accustomed to save and invest, i.e. the middle and upper income brackets. Such considerations become of crucial importance in the light of comments by Messrs. Allan and O'Callaghan who emphasize the need between 1969-75 for "substantial increases in investment in business plant and equipment, inventories housing and sound capital" which will require the "generation of an extremely high rate of growth of savings". (op.cit. p. 438).

(ii) Taxation of the Small Business

10. There are very real difficulties, economic, finance and political, in devising the optimum tax treatment of the small incorporated business. The Canadian economy is still heavily dependent on the activities of many small business men. It is generally conceded that the efficient small business man is often a considerable innovator and his business may constitute the beginnings of a future large undertaking. All Governments wish to encourage the small business man, but it is arguable that the present tax concession is not the most effective means.

11. The main effect of the tax change upon the small incorporated business will be its capacity to accumulate capital. It is noteworthy that in the U.K. the main complaint from small businesses relates to the difficulty of obtaining sufficient capital for the development of the business. This affects most the vigorous thrusting company seeking expansion.[1] In part this might be offset by more generous provisions for writing down capital equipment, but when the higher rate of tax is combined with the proposed restrictions on expenses the impact on the small business of the proposed changes could be sharper than upon any other section of hte community.[2] On the other hand, it can be argued that if the small business is really successful, e.g. profits over $35,000 per annum, its owners will benefit from the "reform". Against this benefit, however, must be weighed the potential liatifs plus sérieux, c'est-à-dire plus sérieux que ceux qu'envisage le Livre blanc. En outre, les effets de cette hausse d'impôts ne seront pas sentis également par tous les contribuables. Les effets négatifs se concentreront probablement précisément dans les secteurs de la collectivité qui épargnent et investissent, c'est-à-dire les tranches moyennes et supérieures de revenus. Ces considérations prennent une importance capitale à la lumière des propos de MM. Allan et O'Callaghan, qui insistent sur la nécessité d'avoir de 1969 à 1975 «une augmentation substantielle de l'investissement dans les usines et l'équipement, les stocks de logement et un capital sûr», qui demanderont «un taux de croissance et d'épargne extrêmement élevé» (op. cit. p. 438).

(ii) Imposition des petites entreprises

10. La mise au point d'un système fiscal optimum pour les petites entreprises pose de très sérieuses difficultés d'ordre économique, financier et politique. L'économie canadienne repose encore largement sur l'activité d'un grand nombre de chefs de petites entreprises. On reconnaît généralement que, lorsqu'ils sont efficaces, ces hommes d'affaires sont souvent des innovateurs remarquables et que leur affaire est peut-être le point de départ d'une vaste entreprise. Tous les gouvernements sont soucieux de les encourager, mais on peut se demander si la concession fiscale actuelle est bien le meilleur moyen de le faire.

11. Le principal effet du changement d'impôt pour la petite entreprise incorporée sera de lui permettre d'accumuler du capital. Il est intéressant de noter qu'en Grande-Bretagne, les petites entreprises se plaignent surtout du fait qu'il est difficile d'obtenir des capitaux suffisants pour pouvoir croître. Les sociétés dynamiques qui cherchent à s'accroître sont les plus touchées.[1] Cela peut être contrebalancé en partie par la réduction de l'outillage de production, mais quand le taux plus élevé de l'impôt se conjugue aux restrictions proposées de dépenses, les changements suggérés pourraient avoir de plus sérieuses répercussions pour la petite entreprise que pour tout autre secteur de la collectivité.[2] D'un autre côté, on pourrait soutenir que si la petite entreprise réussit vraiment bien et réalise plus de $35,000 de bénéfices par année, le propriétaire profitera de la «réforme».

[1] See, for example, the evidence of the C.B.I. among other interests, to the Bolton Committee of Enquiry into the Small Firm currently taking evidence in the U.K.

[2] The revised treatment of the resources industries is ignored for this comparison.

[1] Voir, par exemple, le témoignage apporté, entre autres entreprises, par la C.B.I., au *Bolton Committee of Enquiry into the Small Firm,* qui enquête actuellement au Royaume-Uni.

[2] Cette comparaison ne tient pas compte du traitement révisé concernant les industries primaires.

bility to capital gains which, for a successful business, would be heavy.

12. There is a strong social as well as economic case for encouraging the small independent business. The White Paper proposals, however, would leave the owner no better off than the Government official or paid executive in the large organisation. In other words, he gains nothing, apart from precarious independence, from exercising his initiative and seeking to utilise his capacities independently.

13. A major reason for eliminating the preferential treatment for small businesses, and it is not denied that this has been preferential, has been the extent to which the provision has been exploited for tax avoidance purposes. It should be stressed, however, that avoidance will arise in any fiscal system. There is, for example, already considerable discussion concerning the possibilities of switching between closely and widely held corporation status as a means of limiting capital gains liability. If this becomes a practical proposition, the discriminatory treatment of gains from assets such as widely-held stock will be extended. This will be inequitable vis-a-vis other types of assets. There is every prospect that the tax differential between gains from closely and widely held corporate stock will constitute an important incentive and avenue to avoidance.

14. The treatment of the small business man is ultimately a matter of judgement rather than of economics. He constitutes an important element in the Canadian economy. According to the Ministry of Finance letter (op.cit.) 90 per cent of taxable corporations operating in one province only have taxable profits of under $35,000. The figure for Ontario is 89 per cent, but that for British Columbia is 96 per cent and over 62 per cent (8650 out of 13763) of this number have profits below $10,000. In other words, the importance of the small business in the infra-structure of some provinces is greater than that in others and the White Paper proposals thus discriminate more against some regions than others. Unlike its American and British counterparts, Canadian industry is not dominated by the concentration of economic power in the hands of one or two concerns. The contribution of the small firm is therefore of considerable importance. In short, the desire for

Avec cet avantage, il faut toutefois mettre en balance les effets négatifs pour les gains de capital, effets qui sont loin d'être négligeables dans une affaire qui marche bien.

12. Il y a des arguments sérieux en faveur de l'encouragement à donner aux petites entreprises indépendantes, tant sur le plan social que sur le plan économique. Avec les propositions du Livre blanc, le propriétaire n'aurait toutefois pas une meilleure situation que le représentant du gouvernement ou le directeur rémunéré d'une vaste organisation. En d'autres termes, à part une indépendance précaire, il ne gagne rien à faire preuve d'initiative et à essayer d'utiliser ses aptitudes par lui-même.

13. Une des principales raisons justifiant la suppression du traitement préférentiel dont jouissent les petites entreprises—et personne ne nie qu'il s'agit là d'un traitement de faveur—est la mesure dans laquelle cette disposition a été utilisée pour éviter de payer des impôts. Il est toutefois important de souligner que c'est là une tendance qui existe dans tout régime fiscal. Par exemple, on a déjà longuement discuté les possibilités de passer de la situation d'une entreprise fermée à celle d'une entreprise ouverte, en vue de limiter la portion imposable des gains de capital. Si la chose se fait, les gains provenant d'actifs comme des actions de sociétés ouvertes subiront un traitement encore plus discriminatoire. Cela ne serait pas équitable par rapport aux autres genres d'actifs. Il est certain que l'adoption d'une imposition fiscale différente pour les gains qui proviennent d'actions de sociétés ouvertes et ceux qui proviennent d'actions de sociétés fermées constituerait une incitation importante et une voie d'accès pour ceux qui cherchent à éviter les impôts.

14. La façon dont est traité le chef d'une entreprise est finalement plus une question de logique que d'économique. Cet homme d'affaires est un des éléments importants de l'économie canadienne. Selon la lettre du ministre des Finances (op. cit.), 90 p. 100 des corporations imposables qui exercent leur activité dans une province réalisent moins de $35,000 de bénéfices imposables. Le chiffre est de 89 p. 100 pour l'Ontario mais de 96 p. 100 pour la Colombie-Britannique, et 62 p. 100 de ces hommes d'affaires (8650 sur 13763) réalisent moins de $10,000 de bénéfices. En d'autres termes, l'importance des petites entreprises est plus grande pour l'infrastructure de certaines provinces que pour d'autres et par conséquent certaines provinces sont plus touchées que d'autres par les propositions du Livre blanc. Contrairement à ce qui se passe aux États-Unis et en Grande-Bretagne, l'industrie canadienne n'est pas dominée par la concentration du pouvoir économique entre

fiscal equity should not be allowed to override all other considerations. Furthermore, the government might well find a tax concession to such businesses less expensive than an extension of the activities of a government-sponsored institution or guarantees to the banking system created for the specific purpose of providing loans to the smaller business.

(iii) Capital Gains Taxation

15. The economic and investment consequences of taxing capital gains are still a matter for debate among economists. Nevertheless, it is reasonable to assume that, as with any tax which reduces the postax return to an investor, there is some lessening of incentives. In his study for the Carter Commission Professor G. Conway concedes that the "burden of tax on capital gains would *partially* (my underlining) fall on savings" (p. 17) and adds (p. 19) "the taxation of capital gains in the U.S.A. does not appear to have retarded development in the country".[1] This is a most unfortunate statement since it suggests by mere inference that the White Paper proposals will leave the forces contributing to economic growth in the Canadian economy unaffected. This can only be true on two assumptions. First, that despite higher taxation the Canadian economy will display the same dynamism as in the past and second, that the Canadian proposals for taxing capital gains are in their essentials and consequences no different from those in the States.

16. Even if one were prepared to accept the highly dubious first assumption, the second proposition is quite untenable. For nearly thirty years American taxpayers in the higher income brackets have enjoyed a very significant differential as between short and long term rates. The 25 per cent long term rate is highly preferential and of considerable benefit to those in the higher income brackets in the States.

17. A particular factor in reducing significantly the adverse effects of the U.S. tax has been the exemption from capital gains tax of assets held until death, when revaluation to

[1] The Taxation of Capital Gains, No. 19.

les mains d'une ou deux grosses entreprises. La contribution apportée par la petite entreprise revêt donc une importance considérable. Bref, il ne faudrait pas laisser l'idée de justice fiscale prendre le pas sur toute autre considération. En outre, il se peut fort bien que le gouvernement découvre pour ces entreprises une concession fiscale moins onéreuse que le prolongement de l'activité d'un établissement financé par le gouvernement ou la garantie d'un système bancaire créé dans le seul but d'offrir des prêts aux petites entreprises.

(iii) Imposition des gains de capital

15. Les conséquences qu'entraînerait au point de vue de l'économie et de l'investissement l'imposition des gains de capital restent un sujet de controverse chez les économistes. Il est néanmoins raisonnable de supposer qu'il y aura diminution des incitations, comme c'est le cas pour tous les impôts qui diminuent, ce qui revient à l'actionnaire, une fois les impôt payés. Dans l'étude qu'il a faite pour la Commission Carter, le professeur G. Conway admet que «le fardeau de l'imposition des gains de capital retomberait en partie (c'est moi qui souligne) sur l'épargne» (p. 17) et il ajoute (p. 19): «Aux États-Unis, l'imposition des gains de capital ne semble pas avoir retardé la croissance du pays».[1] C'est là une déclaration particulièrement malheureuse puisqu'elle donne à penser, par simple déduction, que les propositions du Livre blanc ne toucheront pas les forces qui influent sur la croissance économique du Canada. Cela ne peut être vrai que si l'on accepte deux hypothèses. La première, c'est qu'en dépit d'une imposition plus élevée, l'économie canadienne sera aussi dynamique que par le passé, et la deuxième, c'est que les éléments essentiels et les conséquences des propositions du gouvernement canadien relatives à la taxation des gains de capital ne sont pas différentes de celles des États-Unis.

16. Même si on était prêt à accepter la première hypothèse, qui est très improbable, la deuxième est tout à fait insoutenable. Depuis près de trente ans, les contribuables américains qui se trouvent dans les tranches supérieures de salaires jouissent d'une différence très importante entre les taux à long terme et les taux à court terme. Le taux à long terme, de 25 p. 100, est un taux très privilégié qui est très avantageux pour les Américains qui se trouvent dans les tranches supérieures de revenus.

17. Un des facteurs qui a diminué grandement les effets négatifs de l'impôt américain a été le fait que les actifs conservés jusqu'à la mort sont exemptés de l'impôt sur les gains de

[1] La *Taxation des gains du capital*, n° 19.

the benefit of the legate takes place. This particular provision, many would call it a major "loophole", has markedly affected investment behaviour in the States. Since the degree of wealth tends to be highly correlated with age, this particular provision has made it possible for older investors to defer realising their gains and thus to escape tax at death for the benefit of their legatees. In particular, it has also enabled many families to retain control of closely held companies since the shares pass at death without liability to tax.

18. There is evidence in the U.S.A. of the 'locked-in' effect but American economists are evenly divided regarding the extent to which capital gains tax has 'locked-in' investors. There is certainly no clear-cut evidence, on this issue, even after thirty years, sufficient to justify the arbitrary taxation of accrued gains for one class of investors. In the U.K. after five years, there is some evidence of a locked-in effect, while investors are adjusting themselves to the existence of the new tax. The psychological effect of the relatively new tax has undoubtedly been initially to discourage liquidations. In other words, no one can predict the investors' probable reactions to capital gains taxes, least of all with a completely new style of tax as proposed in the White Paper.

19. A full discussion of the White Paper proposals for taxing capital gains would require a treatise nearly as long as that prepared for the Carter Commission by Prof. Conway.[1] It is the theme of this commentary on the White Paper proposals relating to capital gains, however, that in view of their unpredictable economic consequences the White Paper proposals should be substantially modified.

(iv) Resource Industries

20. The sharpest impact of the Government's proposals will be made on certain of the resources industries. The reason is that the resources industries, in particular minerals, have hitherto been afforded significant tax incentives. The Carter Commission concluded that preferential treatment led to distortion in the allocation of resources. On this point, Mr. Hugh J. Aitkin in his study *American Capital and Canadian Resources*[2] has written (p. 121) "the expansion of the

[1] However, see Part A-No. 3 for more detailed comments.

[2] Harvard University Press.

capital jusqu'à ce qu'ait lieu la nouvelle évaluation au profit du légataire. Cette disposition, que beaucoup qualifieraient de faux-fuyant, a eu un effet marqué sur l'attitude des américains vis-à-vis de l'investissement. Étant donné que le niveau de fortune tend à être étroitement lié à l'âge, cette disposition particulière a permis aux plus vieux actionnaires d'attendre pour réaliser leurs portefeuilles, évitant ainsi les impôts au moment du décès au profit de leurs légataires. Cela a permis en particulier à certaines familles de conserver la main-mise sur certaines entreprises puisque les actions se transféraient sans impôts au moment du décès.

18. La preuve a été faite que l'effet de blocage existe aux États-Unis, mais les économistes américains ne sont pas d'accord quant à la mesure dans laquelle les impôts sur les gains de capital ont «bloqué» les actionnaires. Même après trente ans, il n'existe aucune preuve suffisante pour justifier l'imposition arbitraire des gains d'exercice pour une seule catégorie d'actionnaires. En Grande-Bretagne, au bout de cinq ans, l'effet de blocage se fait sentir alors que les actionnaires essaient de s'adapter au nouvel impôt. Au départ, l'effet psychologique de cet impôt relativement récent a été de décourager les liquidations. En d'autres termes, personne ne peut prévoir comment les actionnaires réagiront à l'imposition des gains de capital, et encore moins quand il s'agit d'un mode de taxation tout à fait nouveau comme celui que le Livre Blanc propose.

19. La discussion des propositions du Livre Blanc relatives à l'imposition des gains de capital exigerait, pour être complète, un traité presque aussi volumineux que celui que le professeur Conway[1] a préparé pour la Commission Carter. L'idée qui sous-tend ce document sur les propositions du Livre Blanc qui touchent les gains de capital est toutefois que ces propositions devraient être grandement modifiées.

(iv) Industries primaires

20. Certaines des industries primaires seront les plus touchées par les propositions du Livre Blanc. La raison est que les industries primaires, en particulier l'industrie minière, ont jusqu'à présent bénéficié d'importantes incitations fiscales. La Commission Carter a conclu que le traitement préférentiel avait pour effet de fausser l'affectation des ressources. Dans son étude intitulée *American Capital and Canadian Ressources*[2], M. Hugh J. Aitkin a écrit à ce sujet (p. 121): «L'expan-

[1] Voir cependant la partie A—n° 3 pour de plus amples détails.

[2] Harvard University Press.

resource industries which underlies Canada's current economic development has not had the effect of inhibiting or retrading the diversification of the economy. In fact, quite the contrary appears to be the case." The resource industries are well able to make their own case but, in view of the importance of these industries in the infrastructure of British Columbia, with which the Vancouver Board of Trade is especially concerned, three points must be emphasised.

21. The first and most important is that within the Canadian economy the contribution of the mining and oil industries is considerable. They are a major source of foreign exchange for Canada and as such constitute a significant element in stabilizing the balance of payments. In view of the importance of maintaining external stability, it would be unwise to do anything which might jeopardise the capacity of these industries to earn foreign exchange. However desirable it may be to achieve a greater diversification of Canadian exports, policies likely to affect adversely the development of the resource industries do nothing to help this goal.

22. A second consideration arises from the fact that these resource industries have traditionally relied, not so much on domestic capital, but upon foreign investment. This has grown remarkably in response to American industrial need of Canada's resources. The dependence of the Canadian economy upon imports of foreign capital to keep its external accounts in balance is well known. Any form of apparent discrimination, as is implicit in the capital gains tax proposals for widely-held shares in Canadian companies, or reduction of tax incentives as are proposed in the White Paper, must affect adversely *in some degree* the readiness of foreign capital to come to Canada.

23. Third, the significance of the foregoing points is underlined when it is realised just how important is the role of the resource industries in the development of the Canadian economy. Such investment exerts multiplier effects and generates demand for secondary industries. Finally, one of the major benefits to be derived from foreign intervention in the economic life of the community is the inflow of skills, in particular managerial skills. As Aitken (op. cit. p. 104) has commented, "American capital, entrepreneurship and technology have not merely exploited opportunities they have also created them."

sion des industries primaires qui sous-tend la croissance économique actuelle du Canada n'a pas eu pour effet d'entraver ni de retarder la diversification de l'économie. En fait, il semble qu'elle ait eu l'effet contraire.» Les industries primaires peuvent parfaitement plaider leur propre cause mais, étant donné l'importance qu'elles ont dans l'infrastructure de la Colombie-Britannique, ce dont se préoccupe particulièrement la Chambre de Commerce de Vancouver, il faut souligner trois aspects particuliers.

21. Le premier, qui est le plus important, est le fait que la contribution apportée à l'économie canadienne par les industries minière et pétrolière est considérable. Ces industries sont une des principales sources d'échanges avec l'étranger et un des principaux éléments stabilisateurs de la balance des paiements. Vu l'importance de maintenir une stabilité extérieure, il ne serait pas prudent de faire quoi que ce fût qui puisse empêcher ces industries de servir de monnaie d'échange avec l'étranger. Pour souhaitable que soit la diversification plus poussée des exportations canadiennes, les politiques qui risquent d'avoir des effets négatifs sur la croissance des industries primaires ne font rien dans ce sens.

22. La deuxième considération découle du fait que ces industries primaires ont toujours beaucoup plus dépendu de l'investissement provenant de l'étranger que du capital intérieur. Cette tendance a grandi pour répondre aux besoins de l'industrie américaine en matière de ressources canadiennes. C'est un fait bien connu que l'économie canadienne compte sur les capitaux provenant de l'étranger pour équilibrer ses comptes extérieurs. Il est certain que toute forme apparente de discrimination, comme c'est le cas pour les propositions relatives aux impôts sur les gains de capital pour les actions de sociétés ouvertes ou la réduction des incitations fiscales proposées par le Livre blanc, auront, *dans une certaine mesure,* un effet négatif en ce qui concerne les investissements de capitaux étrangers au Canada.

23. En troisième lieu, on comprend mieux le pourquoi des paragraphes précédents une fois qu'on s'est rendu compte à quel point le rôle joué par les industries primaires dans l'expansion de l'économie du Canada est important. Ces investissements ont un effet de multiplicateur et créent une demande pour les industries secondaires. Finalement, un des principaux avantages que l'on retire de l'intervention étrangère dans la vie économique de la collectivité est l'entrée de spécialistes, en particulier de spécialistes de la gestion. Comme l'a fait remarquer Aitken (op. cit. p. 104: «Le capital, l'esprit d'entreprise et la

24. In short, Canadian governments may have offered incentives to these industries in respect of taxation, but it can hardly be denied that the Canadian economy (and not least the Department of National Revenue) has been a major beneficiary. The prospects of development in the Northern Territories will probably depend largely upon the willingness of foreign investment in the resource industry to open up these areas.[1]

25. Nor can it be assumed that any diminution of interest by foreign capital in the resource industries will be made up for by domestic investment. As Aitken has pointed out, "Canadian capital has shown a preference for the safer forms of investment" (op.cit. p. 120). Furthermore, given the uneven distribution of the resources industry throughout Canada any reduction in the scale of its activities, which the White Paper proposals might generate, will affect some Provinces more sharply than others. In this respect, British Columbia has a special interest in the matter. If there are to be any adverse results from these particular proposals, they will be felt in British Columbia before they affect Ottawa.

26. For British Columbia, resource development whether it be financed by American, Japanese or local capital, means greater employment opportunities, larger payrolls, a more diversified economic infrastructure and a larger tax base. In recent comments on the White Paper one Provincial minister has already hinted that his Province might consider exempting capital gains to encourage investment. An alternative inducement would be for a Province such as Bri ish Columbia to make some corresponding tax concession to ensure that the recent influx of overseas capital was encouraged. Such divisive fiscal policies would, however, be incompatible with the existence of a unified economy.

27. It is not denied that the White Paper proposals for the taxation of the resource industries in a mature economy are reasonable, just as the existing concessions offered a substantial incentive. There are times within a given framework of economic development, however, when subjective assessments of fiscal equity should be compared with the very real advantages realised from ignoring theories of tax neutrality. And, this is even

[1] See Third Economic Council Review, p. 262.

technologie américaine n'ont pas fait que profiter des occasions, ils les ont créées.»

24. Bref, même si les gouvernements du Canada ont offert des incitations à ces industries dans le domaine de l'imposition, il n'en reste pas moins que la première à en profiter a été l'économie canadienne (et le ministère du Revenu national n'a pas été le moins favorisé). L'expansion envisagée dans les Territoires du Nord-ouest dépendra propablement en grande partie des investissements étrangers qui se feront dans le domaine de l'industrie primaire pour ces régions.[1]

25. On ne peut pas non plus compter sur l'investissement intérieur pour pallier toute diminution d'intérêt des capitaux étrangers relativement aux industries primaires. Comme l'a souligné Aitken: «Le capital canadien a montré sa préférence pour des formes d'investissements plus sûres (op. cit. p. 120). En outre, étant donné la répartition inégale des industries primaires au Canada, certaines provinces seraient plus touchées que d'autres par la réduction d'activité qu'entraîneraient éventuellement les propositions du Livre blanc. En ce sens, la Colombie-Britannique s'intéresse particulièrement à ce point. Si ces propositions particulières entraînent des effets négatifs, la Colombie-Britannique en subira les conséquences avant Ottawa.

26. Pour la Colombie-Britannique, l'expansion des ressources signifient un plus grand nombre d'emplois, des salaires plus élevés, une infrastructure économique plus diversifiée et une assiette fiscale plus large, que cette expansion soit financée par des capitaux américains ou japonais ou par le capital intérieur. Dans les commentaires qu'il a fait récemment sur les propositions du Livre blanc, un premier ministre a déjà laissé entendre que sa province envisagerait peut-être d'exonérer les gains de capital afin d'encourager l'investissement. Une des autres solutions qui s'offrent à une province comme la Colombie-Britannique serait d'accorder une concession fiscale appropriée pour encourager la récente arrivée de capitaux étrangers. Cette politique fiscale de division ne serait toutefois pas compatible avec une économie unifiée.

27. On ne nie pas que les propositions du Livre blanc soient raisonnables en ce qui concerne l'imposition des industries primaires dans une économie à maturité, pas plus qu'on ne nie que les concessions actuelles offrent une importante incitation. Il arrive cependant un moment où l'on devrait établir dans le cadre donné de l'expansion économique une comparaison entre l'évaluation subjective de l'égalité fiscale et les avantages très réels que

[1] Voir Troisième Exposé du Conseil économique, p. 262.

truer when the outcome of any measure is so difficult to predict and the consequences of erroneous judgement so serious. However desirable it may be to diversify the Canadian economy, tax proposals which could retard the growth of the resource industries conflict with the basic tenets of the economic law of comparative advantage. In other words, Canada cannot produce manufactured goods as inexpensively as the U.S.A. or Japan; it can, however, buy these goods at lower real cost by the exports of its resource industries, which it can produce relatively more efficiently.

28. According to the White Paper "the tax reform proposals set forth in this paper are expected to have relatively modest impacts upon the Canadian economy apart from the effects on savings in closely-held companies and possibly on investment in the mining industry". This reassurance does not of itself guarantee such 'modest impact'. Given the present problems of the Canadian economy and its stage of economic development, few would assert that it is a suitable subject for untried theories of fiscal reform which exert such all-pervading effects.

(b) *General*

1. Taxation is not cncerned merely with meeting the Government's need for revenue. In every developed economy governments use budgetary and fiscal policies to pursue a number of objectives other than the raising of revenue. The most important of these are:—

(i) the stimulation of economic growth to raise living standards;

(ii) the checking of inflation within the economy;

(iii) the maintenance of a high and stable level of employment;

(iv) the encouragement of balanced regional and industrial development;

(v) the re-distribution of income and wealth.

All these objectives are implicit in the White Paper. Few citizens would dispute the desirability of achieving the first four, even if some may have reservations on the last. Mere affirmation of these goals, however, does not signify their attainment; in fact, some of them are in conflict. For examples, dis-inflationary

l'on retire quand on ignore les théories de neutralité fiscale. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'il est difficile de prévoir les conséquences d'une mesure donnée et que les répercussions d'une erreur de jugement sont si graves. Quel que soit l'intérêt que l'on ait à obtenir une économie canadienne diversifiée, des propositions fiscales qui pourraient entraver la croissance des industries primaires s'opposent aux principes fondamentaux de la loi économique des avantages comparatifs. En d'autres termes, le Canada est incapable de produire des biens au même coût que les États-Unis ou le Japon; il peut, par contre, acheter ces biens à un coût très peu élevé grâce aux exportations de ses industries primaires dont la production est pour lui relativement plus avantageuse.

28. Selon le Livre blanc, «les propositions de réforme fiscale présentées dans ce document auront des conséquences relativement peu importantes pour l'économie du Canada, à part l'effet sur l'épargne dans les compagnies fermées et peut-être sur l'investissement dans l'industrie minière». Cette affirmation ne garantit pas en soi que les conséquences seront «peu importantes». Étant donné le stade actuel de croissance de l'économie du Canada et les problèmes auxquels elle fait face, peu affirmeront que c'est là un terrain choisi pour expérimenter des théories de réforme fiscale dont les conséquences ont une telle portée.

b) *Idées générales*

1. La taxation ne se soucie pas uniquement de répondre aux besoins du gouvernement en matière de recettes fiscales. Dans toutes les économies industrialisées, les gouvernements ont recours à des politiques budgétaires et fiscales pour réaliser un certain nombre d'objectifs autres que la collecte des recettes fiscales. Les objectifs les plus importants sont:

(i) la stimulation de la croissance économique en vue d'augmenter le niveau de vie;

(ii) le contrôle de l'inflation au sein de l'économie;

(iii) le maintien d'un niveau d'emploi élevé et stable;

(iv) l'encouragement d'une expansion régionale et industrielle équilibrée;

(v) la redistribution des revenus et de la richesse.

Le Livre blanc contient implicitement tous ces objectifs. Peu de citoyens soutiendraient que les quatre premiers objectifs ne sont pas souhaitables, même s'ils émettent quelques doutes sur le dernier. Il ne suffit toutefois pas de décrire ses objectifs pour les atteindre; en fait, certains d'entre eux sont contradictoires,

policies tend to depress the rate of economic growth.[1]

2. The objectives are also in conflict because, as Professor Shoup points out, the means available to achieve any one or more of these objectives are not so efficient as economists could wish.[2] Both in Western Europe and North America, governments have learned that "finger-tip" control in economic affairs is a myth. Thus, having made its decision as to which particular objectives priority should be given, a government can at best only estimate the probable consequences of its policies. This is especially true for a coun ry which is as exposed to external economic forces, as is Canada, given its heavy dependence upon foreign trade and finance.

3. There are indications within the White Paper that the authors are aware of some of these problems, but it is implied that their proposals are designed so as to avoid any significantly adverse consequences. The authors recognise for example that taxes should not "*unduly*" (my underlining) inhibit the incentive to work and invest" (para. 1.10). How does one know what type of taxes and what rates will unduly inhibit these incentives? No one knows, although by emphasing the moderate top 50 per cent rate of income tax, the existence of rates which do inhibit incentives is conceded and attention is distracted from the possible consequences of the relatively severe treatment proposed for capital gains.

4. It is also stated that "investment needed for productivity and public purposes should not be rejected...just because of the tax consequences" (1.10). The fact is that they often are, since businessmen must and do consider the tax consequences of any proposed policy.[3]

[1] See, for example, Third Annual Review of Economic Council, pp. 195-200. Note too the discussion in the Report of the Royal Commission on Banking and Finance 1964, pp. 419-22.

[2] See *Public Finance,* p. 480, section headed "Conflict of Goals." Weindenfeld and Nicolson.

[3] See for example, examples given by Professor C. Shoup in *Public Finance,* p. 333.

comme par exemple la politique anti-inflationniste qui tend à faire baisser le taux de croissance économique.[1]

2. Comme le professeur Shoup le fait remarquer, les objectifs s'opposent également les uns aux autres en ce sens que les moyens d'en réaliser un ou plusieurs ne sont pas aussi efficaces que les économistes le voudraient.[2] En Europe occidentale comme en Amérique du Nord, les gouvernements ont appris que c'est un mythe que de vouloir contrôler «du doigt» les affaires économiques. C'est pourquoi, une fois qu'un gouvernement a décidé à quels objectifs accorder la priorité, le mieux qu'il puisse faire est d'évaluer les conséquences probables de sa politique. Cela est plus particulièrement vrai pour un pays aussi soumis aux forces économiques extérieures que le Canada, de par le fait qu'il dépend beaucoup du commerce extérieur et du financement étranger.

3. Certaines indications contenues dans le Livre blanc montrent que les auteurs connaissent certains de ces problèmes, mais il est sous-entendu que leurs propositions visent à éviter toute conséquence négative importante. Les auteurs admettent par exemple que les impôts devraient «s'opposer *le moins possible* (c'est moi qui souligne) aux incitations au travail et à l'investissement» (paragraphe 1.10). Comment peut-on savoir quel est le genre d'impôt et quel est le taux d'impôt qui s'opposeront le moins possible à ces incitations? Personne ne le sait, même si en attirant l'attention sur le taux maximal modéré de 50 p. 100, on reconnaît l'existence de taux qui entravent les incitations et on perd de vue les conséquences possibles du traitement relativement sévère proposé pour les gains de capital.

4. On lit également que «les capitaux requis à des fins publiques et de productivité ne (doivent pas être) écartés...en raison précisément des conséquences de l'impôt» (Paragraphe 1.10). Le fait est qu'ils le sont souvent puisque les hommes d'affaires doivent peser les conséquences de toute politique envisagée au point de vue fiscal et qu'ils le font effectivement.[3]

[1] Voir, par exemple, le Troisième exposé annuel du Conseil économique, p. 195-200. Notez aussi la discussion qui figure dans le Rapport de la Commission royale sur les industries bancaire et financière de 1964, p. 419-22

[2] Voir *Public Finance,* p. 480, au paragraphe intitulé «Conflit d'objectifs». Weidenfeld and Nicolson.

[3] Voir notamment les exemples donnés par le professeur C. Shoup dans *Public Finance,* p. 333

5. It is generally agreed that persons in high income brackets should pay proportionately more of their incomes in tax than those less well-off. But how much more? As the White Paper notably concedes, "there is no single or simple rule for increasing the rates up the ladder that can be said the 'right' way". It is, observes the White Paper, "a matter of opinion, of judgement" (1.9). The Government can hardly complain if readers of the White Paper proposals for increasing the progression of taxes on personal incomes suspect that the Government's opinions and judgement on this particular issue may be at fault.

6. Economics is not an exact science, hence, in the field of policy formulation there is scope for wide differences of opinion. For example, the Government's primary objective is 'equity', i.e. fairness between taxpayers. There are no criteria in taxation matters which enable either economist or politician to indicate with precision what is 'fair'. What constitutes the appropriate degree of 'equity' in any tax system remains a matter of personal opinion. Thus, in demanding fiscal 'equity', the economist may stress the importance of maintaining consumer demand; in contrast, the industrialist may be concerned to ensure that capital will accumulate in the hands of personal savers, while the politician may believe that emphasis on equity will earn his Party more votes.

7. Nor are economists, any more than politicians, able to predict the impact and results of fiscal policy upon the economic life of the nation. The re-distribution of income and wealth consequent upon the White Paper proposals will undoubtedly have some effects on the incentives of persons in the middle and higher income brackets to save and invest. On the other hand, as Professor Shoup has pointed out, "the rich do not possess enough in the aggregate to help the poor a great deal; if the poor are to gain through the public finance system it must be at the expense, largely, of the middle income and

5. On admet généralement que les personnes qui se trouvent dans les tranches élevées de revenus devraient payer en proportion plus d'impôts que ceux qui sont moins bien nantis. Mais dans quelle mesure? Comme le reconnaît le Livre blanc: «il n'existe aucune règle unique ou simple de relèvement des taux d'imposition suivant l'échelle des salaires dont on puisse dire qu'elle est «la bonne». C'est, fait remarquer le Livre blanc, «une question d'opinion, de jugement» (1.9). Le Gouvernement peut difficilement se plaindre si les lecteurs des propositions du Livre blanc portant augmentation de la progression des impôts sur le revenu personnel soupçonnent que peuvent être fautifs les opinions et jugements du Gouvernement à l'égard de cette question particulière.

6. L'économie n'est pas une science parfaite; donc, dans le domaine de formulation de politiques, il y a place pour de nombreuses divergences d'opinion. Par exemple, l'objectif primaire du Gouvernement est «l'équité», i.e. la justice pour tous les contribuables. Il n'existe aucun critère en matière d'imposition qui permette à un économiste ou à un homme politique d'indiquer avec précision ce qui est «juste». Ce qui constitue le degré approprié de «justice» dans tout système fiscal reste une question d'opinion personnelle». Ainsi, en réclamant la «justice» fiscale, les économistes attacheront peut-être plus d'importance au maintien de la demande du consommateur; par contre, l'industriel se souciera peut-être davantage du capital qui s'accumule entre les mains des épargnants particuliers alors que les hommes politiques s'imaginent peut-être qu'en choisissant la justice, ils obtiendront plus de votes pour leur parti.

7. Les économistes, pas plus que les hommes politiques, ne peuvent prévoir les conséquences d'une politique fiscale pour la vie économique de la nation. La nouvelle répartition des revenus et des richesses qui découlera des propositions du Livre blanc aura certainement quelques répercussions sur l'attitude qu'adopteront à l'égard de l'épargne et de l'investissement les personnes qui se trouvent dans les tranches moyennes et supérieures de revenus. D'un autre côté, comme le faisait remarquer le professeur Shoup, «les riches ne possèdent pas suffisamment dans l'agrégat pour aider les pauvres dans une

lower-middle income classes."[1] This fact is all too evident, even on the basis of 1969 data; given a few years of inflation and rising incomes it will become even more evident.

8. On all these issues, as with the decision to assign to 'equity' a higher priority than other objectives of fiscal policy, a judgement has finally to be made. The Government may believe that the Carter Commission evaluations upon which these White Paper proposals are based were sound and need no further justification. Unfortunately, circumstances and conditions in a nation's economy change too rapidly to justify overmuch faith in policy recommendations often based on a subjective evaluation of inadequate data analysed by econometric techniques. The results of such analysis are largely dependent on the number and relevance of the time series available which are incorporated into mathematical relationships with constants based on observed events of the past.[2] The mere fact of introducing a new variable, e.g. a new tax, may affect consumer or investor behaviour to an extent that the analysis becomes either irrelevant or even misleading. Unfortunately, the spurious precision of econometric logic can all too easily lead to uncritical acceptance of the results.

9. Whether or not the effects of this re-distributive policy will be, as the White Paper implies in the light of the Carter Commission researches, only marginal or whether they will, as some critics fear, significantly affect the growth rate in the Canadian economy, is a matter for debate. That debate, however, concerns the future of the Canadian economy and the living standards of its people.

---

[1] In public Finance, opcit., p. 328. A similar point is made in "Fiscal Policy and Economic Development" in *Readings in Taxation in Developing Countries* by R. Bird and Oldman, Johns Hopkins University Press.

[2] *The Power of Economic Growth.* No. 24 of the Royal Commission Studies provides an excellent illustration of both the value of this type of analysis and its limitations as a guide to policy.

grande mesure; si le système public des finances doit profiter aux pauvres, ce sera en moyennes et moyennes-basses de contribuables.»[1] Les données de 1969 ne le montrent que trop; après quelques années d'inflation et de hausse des revenus, la chose sera encore plus évidente.

8. Il est finalement nécessaire de porter un jugement sur tous ces problèmes comme sur la question d'assigner la priorité à la «justice» sur les autres objectifs de politique fiscale. Il est possible que le gouvernement croit que les évaluations de la Commission Carter sur lesquelles reposent les propositions du Livre blanc constituent une base solide et n'exigent aucune explication supplémentaire. Malheureusement, les circonstances et les conditions changent trop rapidement dans l'économie de la nation pour que se justifie une foi aveugle en des recommandations de politiques qui se fondent souvent sur l'évaluation subjective de données inappropriées analysées à l'aide de techniques d'économétrie. Les résultats de ce genre d'analyses dépendent en grande partie de la quantité et de la pertinence de séries chronologiques connues qui sont incorporées dans des relations mathématiques avec des constantes qui reposent sur des événements observés dans le passé.[2] Le simple fait d'introduire une nouvelle variable, comme un nouvel impôt, peut avoir des effets sur le comportement du consommateur ou de l'actionnaire au point de fausser l'analyse ou de la rendre inutile. Malheureusement, la précision seulement apparente de la logique économétrique peut pousser trop facilement à en accepter les résultats sans les critiquer.

9. Quant à savoir si l'effet de la politique de nouvelle répartition sera seulement marginal, comme le sous-entend le Livre blanc à la lumière des recherches de la Commission Carter, ou si, comme certains le craignent, elle aura des conséquences importantes pour le taux de croissance de l'économie du Canada, la question reste à débattre. Ce débat touche toutefois l'avenir de l'économie canadienne et le futur niveau de vie de ses habitants.

---

[1] Dans *Public Finance,* op. cit., p. 328. La même idée est exprimée dans l'article «Fiscal Policy and Economic Developments» de *Readings in Taxation in Developing Countries,* par R. Bird & Oldman, Johns Hopkins University Press.

[2] *Le pouvoir de la croissance économique,* Étude n° 24 de la Commission royale, offre une excellente illustration de la valeur de ce genre d'analyses et des limites qu'elle comporte en tant que guide de politique.

Part A—Economic Studies of the White Paper Proposals

No. 3—The Taxation of Capital Gains

1. The lynchpin of the White Paper proposals is the inclusion of capital gains in the income tax base. It may, for three reasons, be regarded as the *sine qua non* of the Government's scheme. First, it constitutes a fundamental re-definition of the personal and corporate tax bases. Second, it comprises a significant element in the estimated revenue resulting from the proposed changes. Third, these proposals will affect the ownership of wealth and, in the longer run, will exert significant re-distributive effects.

2. In the economic sphere, there are basic weaknesses in the White Paper proposals:

(i) the estimates of future revenue rely heavily upon the U.S. experience in taxing capital gains. Since Canadian taxpayers' behaviour is likely to be different, at least initially, and since the proposed Canadian tax is very different from the U.S. model with harsher effects on some investors, such an extrapolation of revenue expectations is at best irrelevant and at worst misleading.

(ii) Implicit in the proposals is the belief that the consequences of the tax on taxpayers and investment behaviour will not be significant. Such faith, dependent largely upon economic theorising, has a habit of being misplaced in the real world.

(iii) The implications of inflation for capital gains taxes are much more serious than the White Paper concedes. It must be remembered that while the term "equity" may mean one thing to the academic economist, it tends to be differently interpreted by the taxpayer who is highly conscious of the impact of inflation on his affairs. It is for this reason that most governments which tax capital gains adopt either a low preferential rate or ignore gains realised after a given holding period, e.g. Germany after two years, Italy after six years and Sweden after ten years. Other countries even use

Partie A—Études économiques des propositions du Livre blanc

N° 3—L'imposition des gains de capital

1. La clef de voûte des propositions du Livre blanc est l'inclusion des gains de capital dans l'assiette de l'impôt sur le revenu. On peut considérer cette mesure comme condition *sine qua non* de l'initiative gouvernementale. De prime abord, cette mesure redéfinit fondamentalement l'assiette tant de l'impôt sur le revenu que de l'impôt sur le revenu des sociétés. En second lieu, cette inclusion des plus-values apporte un élément appréciable du revenu estimatif qui découlera des modifications proposées. En troisième lieu, ces propositions toucheront la propriété des biens et elles entraîneront à long terme une répartition nouvelle et appréciable des richesses.

2. Sur le plan économique, les propositions du Livre blanc offrent des points faibles d'ordre fondamental:

(i) Les prévisions des recettes fiscales à venir s'appuient beaucoup sur l'expérience des États-Unis ayant trait à l'imposition des gains de capital. Étant donné que le comportement des contribuables canadiens sera vraisemblablement différent, au moins au début, et étant donné que l'impôt canadien proposé diffère beaucoup du modèle américain et touchera plus durement certains investisseurs, une semblable extrapolation des recettes prévues est au mieux non pertinente et au pire trompeuse.

(ii) Les propositions laissent croire que cet impôt n'aura pas de conséquences appréciables sur les contribuables et sur le comportement des investisseurs. Une telle croyance, qui se fonde en grande partie sur des théories économiques, est habituellement déplacée dans le monde réel.

(iii) Les répercussions de l'inflation quant à l'impôt sur les gains de capital sont beaucoup plus graves que le Livre blanc ne l'admet. Il faut se souvenir que si le mot «justice» peut avoir une certaine signification aux yeux d'un économiste universitaire il tend à revêtir un sens différent pour le contribuable qui est vivement conscient des effets de l'inflation sur ses affaires. C'est pourquoi la plupart des gouvernements qui imposent les gains de capital adoptent un faible taux préférentiel ou ne tiennent pas compte des plus-values réalisées après une période de possession donnée, par

an inflation index to adjust the gain, e.g. Belgium, France and Brazil.[1]

3. Ignoring for the moment these economic weaknesses, it might be argued that the inclusion of the capital gains tax in the context of the White Paper would increase equity. This presupposes, however, that the proposals would be as workable as the White Paper authors believe. In our opinion the proposals are in certain respects the reverse of equitable and, more important, in the longer run they are impracticable.

In consequence, therefore, changes in the treatment of capital gains will inevitably be introduced on an ad hoc basis and will no longer be designed to fit the integrated White Paper package.

4. This section of the memorandum seeks to demonstrate the validity of the above criticisms. It is argued hereunder that:

(i) the provisions for loss offsets will, unfortunately, have to be modified to the disadvantage of the taxpayer owing to the loss of revenue to which they would give rise.

(ii) the proposed treatment of gains from the sale of the principal residence constitutes an unsuccessful attempt to achieve equity in fiscal theory, without in practice, endangering electoral support.

(iii) the taxation of accrued gains on widely held assets is discriminatory and will impose hardship on many large stockholders.

5. As a preliminary to the discussion of the foregoing issues, a quotation from the U.S. Congressional Study *Federal Income Tax Treatment of Capital Gains and Losses* (June 1951) is particularly apposite. That study observed (p. 22): "Congress has tried time and time again to find a method both practicable and equitable of taxing capital gains. Such a method has been conceived to be one which would interfere as little as possible with the realisation of gains and at the same time would not stimulate loss realisation too much.

[1] Professor R. Clark's contribution *Inflation, Taxation and the White Paper* to the 1970 Conference of the Canadian Tax Foundation discusses these issues in the light of recent developments and economic writings.

exemple, l'Allemagne a fixé cette période à deux ans, l'Italie à six ans et la Suède à dix ans. Certains pays utilisent même un indice d'inflation afin d'ajuster les gains, par exemple la Belgique, la France et le Brésil.[1]

3. Si l'on écarte pour le moment ces faiblesses économiques on peut soutenir que l'inclusion de l'impôt sur les gains de capital dans le contexte du Livre blanc accroîtrait la justice. Toutefois cela suppose au préalable que les propositions du Livre blanc sont aussi pratiques que les auteurs du Livre blanc le croient. A notre avis, sur certains points les propositions vont à l'encontre de la justice et, ce qui importe encore plus, à long terme, elles sont inapplicables. Par conséquent, donc, on introduira inévitablement des modifications particulières au traitement des gains de capital et cet impôt ne sera plus conçu pour s'intégrer à l'ensemble des propositions du Livre blanc.

4. Cette section du mémoire s'attache à démontrer la validité des critiques formulées ci-dessus. Nous soutenons ic-après que:

(i) les dispositions concernant les déductions des pertes devront malheureusement subir des modifications au détriment du contribuable, étant donné les pertes de recettes qu'elles pourraient entraîner.

(ii) Le traitement que le gouvernement se propose d'appliquer aux gains découlant de la vente de la demeure principale constitue une tentative avortée d'atteindre la justice dans la théorie de la fiscalité sans mettre en danger dans la réalité l'appui électoral.

(iii) l'imposition des gains accumulés sur des actifs publics est discriminatoire et suscitera des difficultés à nombre de gros actionnaires.

5. Une citation de l'étude du Congrès des États-Unis, intitulée *Federal Income Tax Treatment of Capital Gains and Losses* (juin 1951) est particulièrement appropriée au titre d'introduction à l'étude des problèmes précités. Voici une traduction de ce passage (p. 22): Le Congrès a tenté maintes fois de trouver une méthode à la fois pratique et juste de taxer les gains de capital. Il envisageait une méthode qui entraverait le moins possible la réalisation des gains et qui ne stimulerait pas trop en même temps la réalisation des pertes.

[1] L'exposé du professeur R. Clarke, intitulé *Inflation, Taxation and The White Paper,* donné à la Conférence de 1970 de la *Canadian Tax Foundation* étudie ces questions à la lumière des récents développements et écrits économiques.

But finding satisfactory formulae for achieving the divergent equity and incentive objectives that are entwined in the philosophy of capital gains taxation and at the same time protecting the Revenue has been a difficult problem. Consequently the history of the legal provisions has been a record of compromise and change without satisfactory solution."[1]

6. The present complications of the U.S. treatment of capital gains stem less from the actual design of the tax, i.e. the existence of the preferential long-term rate, than from the attitudes of Congress towards taxation. During the past quarter of a century the U.S. Congress has sought to moderate the excessive top rates of income tax by providing, in effect, a whole series of loopholes whereby ordinary income could be converted into capital gains. Once this practice had started—initially perhaps with some justification—it became virtually impossible not to extend the range of such preferences and, at the same time, open up new loopholes for avoidance.

7. In the light of this American post-World War II experience, it is understandable that Professor Conway and the Canadian Government should seek to avoid these complications by avoiding the use of a preferential rate. But, the anomalies and inequities of the present U.S. tax have led them to overlook the earlier and highly relevant experience of the U.S. Government in seeking an equitable basis for taxing capital gains. More to the point, it has led Professor Conway and the Government to assume that they could devise a tax on capital gains which was both equitable and administratively feasible, a task which has certainly defeated the U.S. Treasury and to a certain extent the U.K. Inland Revenue too.[2]

[1]The justice of this statement and an interesting exchange of differing views on the basic problems of capital gains taxation are well brought together in The Tax Institute's study'—'Capital Gains Taxation: A Panel Discussion".

[2]Conway's study should be read in conjunction with the 1951 Tax Institute Panel discussion to get the basic issues into clearer perspective and, more important, the other side of the arguments.

Mais il a été difficile de trouver des formules satisfaisantes pour atteindre ces objectifs divergents de justice et de stimulants, qui lient les principes de l'imposition des gains de capital, tout en protégeant simultanément les recettes du fisc. Par conséquent, l'historique des dispositions juridiques en est un de compromis et de modifications sans solution satisfaisante.»[1]

6. Les complications actuelles du régime fiscal des États-Unis quant aux gains de capital découlent moins de la conception elle-même de l'impôt, c'est-à-dire l'existence d'un taux préférentiel pour les plus-values à long terme que de l'attitude du Congrès envers la fiscalité. Au cours du dernier quart de siècle, le Congrès des États-Unis a cherché à atténuer les taux excessifs de l'impôt sur le revenu au sommet en ménageant, en somme, toute une série d'échappatoires qui permettent de convertir les revenus ordinaires en gains de capital. Une fois que cette pratique a débuté (elle était probablement justifiée quelque peu au départ) il est devenu presque impossible de ne pas étendre cette gamme de préférences et, en même temps, de ne pas ménager de nouveaux échappatoires pour l'évitement fiscal.

7. A la lumière de l'expérience américaine après la Seconde Guerre mondiale, il est compréhensible que le professeur Conway et le gouvernement canadien cherchent à éviter ces complications en écartant l'emploi d'un taux préférentiel. Mais les anomalies et les injustices de l'impôt actuel des États-Unis les ont conduits à néglier l'expérience antérieure et très pertinente du gouvernement des États-Unis dans la recherche d'une base équitable d'imposition des plus-values. Pour être plus précis, disons que cela a conduit le professeur Conway et le gouvernement à présumer qu'ils pourraient mettre au point un impôt sur les gains de capital qui serait à la fois juste et pratique au point de vue administratif, une tâche que n'a pu réussir le Trésor des États-Unis et qui a entraîné aussi un échec partiel pour le ministère du Revenu intérieur du Royaume-Uni.[2]

[1]La justesse de cette déclaration et un échange intéressant sur les points de vue divergents quant aux problèmes fondamentaux de l'imposition des gains de capital sont bien exposés ensemble dans l'étude de la *Tax Institute*, intitulée *Capital Gains Taxations: A Panel Discussion.*

[2]On devrait lire l'étude du professeur Conway avec la discussion du groupe d'experts du *Tax Institute* afin d'avoir une vue d'ensemble plus nette des problèmes fondamentaux et afin de connaître, ce qui est plus important, les arguments des adversaires.

8. Professor J. A. Pechman, Director of the Brookings Institute, whose views on tax matters are certainly progressive, concedes that "in the quest to reconcile equity and economic objectives with taxation of capital gains, tax experts differ as to the best approach."[1] Any capital gains tax is a compound of equity and administrative convenience. For example, there are a number of areas where equity has, in general, to give way to administrative considerations. The most obvious case concerns the general restriction of the tax to realised, as distinct from accrued, gains. A further problem stems from the decision to tax only realised gains, since a situation then arises in which 'bunched' gains accumulated over many years will, when realised, be charged at the taxpayer's highest rate of tax as income of a single year. Hence special provision is made to avoid this situation, usually by differentiating between 'short' and 'long' term gains. A third problem—and in some respects the most intractable—stems from the need, in equity, for parallel treatment of gains and losses.[2]

9. The White Paper proposals provide a tax which, at first sight, avoids all these contentious issues. For example, by aggregating gains and losses[3] seems to be achieved. Second, by treating all gains as ordinary income and not discriminating between gains and losses according to the holding period, i.e., the length of time the asset was held, the incentive to defer taking gains is abolished. A final feature of the White Paper proposal is that attempts by the taxpayer to convert ordinary income into capital gain (chargeable either at a reduced rate or, as at present, tax exempt) are rendered pointless.

10. Thus, by starting ab initio and drawing upon other nations' experience, the Canadian Government has put forward what it believes to be a solution to the difficulties experienced abroad. Either the Canadian Government has succeeded therefore where others have large-

[1]Federal Tax Policy. The Brookings Institution, p. 92.

[2]See, for discussion of this particularly difficult point, Congressional Paper, op. cit., pp. 63-4.

[3]'Almost' because of problem discussed in footnote (2).

8. Le professeur J. A. Pechman, directeur du *Brookings Institute*, dont les vues sur les questions fiscales sont certes modernes, admet que «dans la recherche en vue de concilier la justice et les objectifs économiques avec l'imposition des plus-values, les experts fiscaux ont des points de vue différents quant à la meilleure façon d'y parvenir.»[1] Tout impôt sur les gains de capital est un composé de justice et de commodité administrative. A titre d'exemple, il y a un certain nombre de domaines où la justice doit, en règle générale, céder le pas aux considérations administratives. Le cas le plus évident touche la restriction générale de la taxe sur les gains réalisés par rapport aux gains accumulés. Un autre problème découle de la décision de taxer seulement les gains réalisés; alors on fait face à la situation suivante: le contribuable devra payer l'impôt au taux le plus élevé sur le groupement des gains accumulés en vrac au cours de nombreuses années lorsqu'il réalise ces gains au cours d'une seule année. D'où une disposition spéciale pour éviter cette situation qui consiste habituellement à distinguer entre les plus-values à court ou à long terme. Un troisième problème (et sur certains points il est plus difficile à solutionner) découle du besoin, en justice, de traiter de la même façon les gains et les pertes.[2]

9. Le Livre blanc propose un impôt qui, à première vue, évite toutes ces questions contentieuses. A titre d'exemple, en groupant les gains et les pertes avec le revenu ordinaire, il semble possible de traiter presque également les gains et les pertes.[3] En deuxième lieu, en assimilant tous les gains au revenu ordinaire et en ne distinguant pas entre les gains et les pertes selon la période de possession, c'est-à-dire la période de temps pendant laquelle l'actif a été détenu, on se trouve à éliminer le stimulant à retarder la prise de profit. La dernière caractéristique des propositions du Livre blanc est de rendre sans object les tentatives du contribuable de convertir le revenu ordinaire en gains de capital (imposables à un taux réduit ou, comme à l'heure présente, exonérés d'impôt).

10. Ainsi donc, en commençant *ab initio* et en recourant à l'expérience des autres pays, le gouvernement canadien a mis de l'avant ce qu'il croit être la solution aux difficultés éprouvées à l'étranger. Soit donc que le gouvernement canadien a réussi là où les autres

[1] *Federal Tax Policy. The Brookings Institution* p. 92.

[2] Voir la discussion de ce point particulièrement difficile dans *Congressional Paper*, op. cit., pp. 63-64.

[3] «Presque» en raison du problème expliqué dans la remarque 2 au bas de la page.

ly failed, or the White Paper proposals relating to capital gains are unworkable for, in the existing literature, the basic features of the Canadian proposal have all been examined and found wanting.[1]

11. Before arguing that it is the latter rather than the former conclusion which is correct, it is pertinent to draw attention to one further aspect of the problem. In the long run the effectiveness of legislation depends on the public's acceptance of the resultant laws. As far as tax laws are concerned, taxpayer compliance is dependent upon a recognition that taxes and rates are 'fair'. What constitutes 'fair' is not decided by Government; it is a reflection of public attitudes. No doubt a highly efficient National Revenue machine can enforce a measure of compliance but, ultimately, it must be government by 'consent', not by 'decree'. As Messrs. Bird and Oldham observe, "a requirement for satisfactory income taxation is a large degree of voluntary compliance on the part of taxpayers".[2]

12. Thus consideration is especially relevant to the treatment of capital gains which, as far as the average taxpayer is concerned, nowadays stem primarily from inflation. As a memorandum of the U.K. Inland Revenue put the matter, "if the view were taken that realised capital gains generally speaking possess taxable capacity of the same quality as ordinary income, the most straightforward method of taxing them would be to treat them as additions to the income of the year of realization."[3] But, since the effect of this policy would be to "compress a gain that had accrued a number of years into one year", the resultant tax liability would be onerous.

13. It has to be recognized that, while the theoretical arguments for treating 'inflation gains' in the same way as any other gains are cogent, the ordinary taxpayer will certainly

[1] See for example the Congressional study, op. cit.; and Seltzer's *The Nature and Treatment of Capital Gains and Losses.*

[2] Op. cit., p. 25. This point is discussed further in para. 31.

[3] Royal Commission on the Taxation of Profits and Income. Final Report. Cmnd. 9474.

ont échoué en bonne partie, soit que les propositions du Livre blanc quant aux gains de capital sont inapplicables, car dans la documentation existante, les principales propositions canadiennes ont toutes été étudiées et qu'on a constaté leurs déficiences.[1]

11. Avant de soutenir que c'est la dernière plutôt que la première conclusion qui est exacte, il est opportun d'attirer l'attention sur un autre aspect du problème. A long terme, l'efficacité de la législation est en fonction de l'acceptation des lois qui en résultent par le public. Pour ce qui est des lois touchant à l'imposition, le contribuable les observera s'il reconnaît qu'elles sont justes de même que leurs taux. Le gouvernement ne définit pas ce qui est «juste»; l'attitude du public en fournit la définition. Sans aucun doute, si le Revenu national a une machine très efficace, il pourra faire observer la loi fiscale dans une certaine mesure, mais en fin de compte, nous devons avoir un gouvernement par «consentement» et non pas «décret». Comme messieurs Bird et Oldham le font remarquer «il est nécessaire que les contribuables s'y soumettent volontairement dans une large mesure pour qu'une mesure fiscale soit satisfaisante».[2]

12. Cette observation est particulièrement pertinente au traitement des gains de capital qui, du moins aux yeux du contribuable moyen, découlent essentiellement de nos jours de l'inflation. Comme un mémoire du ministère du Revenu intérieur du Royaume-Uni le décrit: «Si l'on adopte le point de vue que les gains de capital réalisés ont en général la même aptitude à être imposés que le revenu ordinaire, la façon la plus directe de les taxer serait de les assimiler à des suppléments au revenu de l'année où ils ont été réalisés.»[3] Mais comme cette politique aurait pour effet de «comprimer un gain qui s'est accumulé au cours d'un certain nombre d'années en une seule année», l'obligation fiscale qui en résulterait serait onéreuse.

13. Il faut reconnaître que bien que les arguments théoriques pour qu'on traite «les gains d'inflation» de la même manière que tous les autres gains soient convaincants, le

[1] Voir, à titre d'exemple, l'étude du Congrès, op. cit.; et l'étude de Seltzer, intitulée *The Nature and Treatment of Capital Gains and Losses.*

[2] Op. cit., p. 25. Cet aspect est discuté aussi dans le paragraphe 31.

[3] *Royal Commission on the Taxation of Profits and Income.* Rapport final. CMnd. 9474.

see the matter differently.[1] The U.K. Inland Revenue memorandum observed with admirable prescience that "there can be no doubt that any attempt to impose a wholly new charge on realised gains which have not hitherto been liable, without making some allowance for changes in the general price level would meet with the strongest opposition."[2] And, as the same paragraph noted such treatment would fall with especial severity on those with "relatively small capital possessions".

Much the same point has been made by Professor R. A. Musgrove in his review of the Carter Commission Report where he observed that "an equitable concept of income must be in real terms". The reason for this view is that even a slow price rise over a long period "may result in substantial pseudo-gains".[3]

14. In economic terms there is no difference between capital gains and ordinary income, as

[1] Conway gives a brief summary of these arguments, pp. 6-17. After 5 years with the U.K. tax people still write at length to the newspapers protesting over the taxation of 'illusory' gains. A symptom of this attitude is a significant measure of evasion; i.e. non-disclosure of gains, which the Inland Revenue is seeking to discourage by sample checking of brokers' records.

[2] Cmnd. 9474, para. 10. The following may illustrate the point. Two taxpayers with equal income, one of whom is a shrewd speculator in the stock markets and the other who has inherited some assets from a deceased relative many years ago, both realise gains in a given year of $25,000. The one represents an accumulation of gains derived from a series of Stock Exchange transactions during the past tax year, while the other is the result of selling out assets inherited many years ago at a far lower value. These have appreciated, in part due to inflation, in part perhaps to other factors, to yield a substantial capital gain. It is inconceivable that public opinion would view these two equal sums as meriting similar treatment as proposed in the White Paper; i.e., as additions to ordinary income.

[3] The Canadian Journal of Economics. Suppt. No. 1. Feb. 1968, p. 163.

contribuable ordinaire considérera certainement cette question d'une façon différente.[1] Le mémoire du ministère du Revenu intérieur du Royaume-Uni fait remarquer avec une admirable prescience qu'il «ne fait aucun doute que toute tentative d'appliquer une charge entièrement nouvelle aux gains réalisés qui en étaient exempts jusqu'ici, et ce, sans faire la part des changements dans le niveau général des prix, ferait face à la plus forte des opposition».[2] Et comme le fait remarquer le paragraphe, tout traitement de ce genre toucherait de façon particulièrement draconienne ceux qui ont «des capitaux relativement petits».

Le professeur R. A. Musgrove, dans son étude du rapport de la Commission Carter, a fait une observation tout à fait semblable lorsqu'il a écrit «qu'un juste concept de revenu doit être exprimé en termes réels». Ce point de vue s'appuie sur le fait que même un lent accroissement des prix peut sur une longue période «résulter en de substantiels pseudo-gains».[3]

14. Exprimés en termes économiques, les gains de capital et le revenu ordinaire ne

[1] Le professeur Conway donne un bref résumé de ces arguments, pp. 6-17. Après cinq ans de cet impôt au Royaume-Uni, les contribuables écrivent encore de longues lettres aux journaux pour protester contre l'imposition de gains «illusoires». Un symptôme de cette attitude est l'importance de la fraude fiscale, c'est-à-dire la non-divulgation des gains, que le ministère du Revenu intérieur cherche à décourager par une vérification d'échantillons des dossiers des courtiers.

[2] Cmnd. 9474, para. 10. L'exemple suivant peut illustrer le point. Deux contribuables ont le même revenu. L'un d'eux est un habile spéculateur sur les marchés boursiers. L'autre a hérité de quelques biens d'un parent décédé il y a de nombreuses années. Les deux réalisent des gains de 25,000 au cours d'une année donnée. Les gains du premier représentent un cumul de plus-values découlant d'une série de transactions boursières au cours de la dernière année d'imposition, tandis que les gains de l'autre résultent de la vente de biens hérités, il y a nombre d'années, à un prix beaucoup plus bas. La valeur de ces biens a augmenté, en partie par suite de l'inflation, en partie peut-être pour d'autres facteurs, d'où de substantiels gains de capital. On ne peut imaginer que l'opinion publique considérerait que ces deux sommes égales méritent un traitement semblable comme le propose le Livre blanc, c'est-à-dire comme additions au revenu ordinaire.

[3] *The Canadian Journal of Economics.* Supplément nº 1, fév. 1968, p. 163.

exemplified in the proposals of both the Carter Commission and the Government's White Paper. However, for the reasons outlined in the previous paragraph, capital gains tend to be differentiated in tax systems from ordinary income. Furthermore, in practice, the 'bunching' of realised gains on the disposal of assets held for many years, coupled with inflation and progressive tax rates, makes it necessary, if the tax is to be regarded as equitable, either to make specific provision to meet all cases of hardship or to treat capital gains as a class of income sui generis. Since the former course is impracticable, the only alternative is differential rates for ordinary income and capital gains. "Averaging" does not meet this problem unless the gain is apportioned over the entire holding period but, even then, it still leaves the "inflation" problem unresolved.

15. Given an application of the White Paper proposed top rate of 50 per cent, half the entire capital gain will be absorbed by tax. But, had the gain accrued evenly over the holding period and, if charged at the time it accrued, then the gain would in many cases have attracted lower rates of tax. This follows for two reasons; first the taxpayer would in earlier years probably have had a smaller income and hence his marginal—i.e. top-rate-of tax would be lower than 50 per cent; second, the absence of bunching would avoid a large part of the gain coming into the highest tax bracket. Even if the proposed Canadian tax rates are regarded as 'reasonable' and are appropriate to the proposed treatment of capital gains, the fact is that the realisation basis coupled with the top rate of marginal income in the year of realisation will impose a much heavier burden than if the accruals basis were practicable.

16. The argument that progressive tax rates impose an intolerable burden on "bunched" capital gains realised in the year of assessment is only partially countered in the White Paper scheme by applying a maximum rate of tax equal to 50 per cent. By comparison with the corresponding top rates of tax on ordinary income in the U.S.A. and the U.K. such a rate seems eminently reasonable, until it is borne in mind that no one pays these rates on his capital gains. In the U.S.A. the

présentent pas de différences comme l'illustrent les propositions de la Commission Carter et du Livre blanc du gouvernement sur la fiscalité. Toutefois, pour les raisons mentionnées dans le paragraphe précédent, les régimes fiscaux ont tendance à différencier les gains de capital du revenu ordinaire. En outre, dans la pratique, le «groupement» des gains réalisés à la vente de biens détenus depuis de nombreuses années, associé à l'inflation et aux taux progressifs d'imposition, nécessite, si l'on veut que l'impôt soit jugé juste, soit d'avoir des dispositions particulières pour faire face à tous les cas de privations ou de considérer les gains de capital comme une classe de revenu *sui generis*. Comme la première solution n'est pas pratique, il ne reste qu'à fixer des taux différents pour le revenu ordinaire et les gains de capital. Les «dispositions d'étalement» ne permettent pas de régler ce problème à moins que les gains ne soient répartis sur toute la période de possession des biens, mais même dans ce cas, le problème de «l'inflation» demeure sans solution.

15. Si l'on applique le taux maximum d'imposition, proposé par le Livre blanc, qui est de 50 p. 100, la moitié de la plus-value sera absorbée par l'impôt. Mais, si les gains s'étaient accumulés également au cours de la période de possession et s'ils avaient été imposés au fur et à mesure de leur accumulation ils auraient été assujettis à des taux d'imposition moins élevés. Deux raisons expliquent ce phénomène: en premier lieu, au cours des premières années, le contribuable aurait probablement gagné un revenu plus faible et par conséquent son taux d'imposition serait de moins de 50 p. 100; en deuxième lieu, l'absence de groupement des gains éviterait qu'une bonne partie des plus-values soit dans la tranche la plus élevée. Même si l'on considère comme «raisonnables» les taux d'imposition du Canada et convenant au traitement proposé pour les plus-values, il n'en reste pas moins que la base de réalisation, associée avec le taux d'imposition le plus élevé de l'année de réalisation imposera un fardeau beaucoup plus lourd que si l'imposition pendant l'accumulation des gains était applicable.

16. L'argument selon lequel les taux progressifs d'imposition constituent un fardeau intolérable pour les gains de capital groupés et réalisés au cours de l'année d'imposition, n'est que partiellement neutralisé dans le projet du Livre blanc qui propose un taux maximum d'imposition égal à 50 p. 100. Si l'on compare ce taux aux taux les plus élevés correspondants aux États-Unis et au Royaume-Uni, il semble éminemment raisonnable aussi longtemps qu'on ne tient pas

current maximum rate is 25 on gains after 6 months holding period and in the U.K. 30 per cent after 12 months holding.

17. The alternative to a realisation basis; i.e. the accrual basis—however persuasive and logical it may be in theory, is incompatible with modern tax practice. On this issue Professor R. A. Musgrove has commented that "while it seems impossible to justify the requirement that income must be realised before it is taxed, a defense of the realisation rule may be made in pragmatic terms. It is the function of accounting rules to result in business statements that are as reliable and meaningful as possible in their practical application. Since valuation without sale is a difficult matter, the inclusion of unrealised gains may involve a high degree of arbitrariness.[1] The distortions which arise from faulty valuation may be worse than those which result if only realised gains are taken into account."[2]

18. Assessment to income tax of individuals is normally based on the actual income received. In the case of corporations it is fundamental that the basis of charging excludes unrealised profits.[3] Why then should a particular part of a taxpayer's assets be taxed differently from ordinary income or corporate profits? The Inland Revenue Memorandum noted that "since much paper appreciation tends to disappear subsequently there might well be a formidable amount of unremunerative work in assessing and collecting tax that had to be repaid later" (para. 12). Hence it follows that on grounds of both principle and administration the taxation of accrued gains can be strongly criticised.

[1] If it be argued that widely held corporate stock can be valued, the proposed White Paper scheme on this point is still inequitable. Values may change quickly and result in two taxpayers with different dates for valuation charged quite different sums in tax.

[2] The Theory of Public Finance, pp. 166-67.

[3] See, for example, *An Introduction to Corporate Accounting Standards*, American Accounting Association, by W. Paton and A. Littleton, pp. 48-49.

compte du fait que personne ne paie ces taux sur ses plus-values. Aux États-Unis, le taux maximum actuel est de 25 p. 100 après une période de possessions de six mois et au Royaume-Uni de 30 p. 100 après une période de 12 mois.

17. La solution de rechange à la base de réalisation, c'est-à-dire l'imposition pendant l'accumulation des gains aussi logique et convaincante qu'elle puisse sembler en théorie, est incompatible avec les pratiques modernes d'imposition. A ce sujet, le professeur R. A. Musgrove a fait le commentaire suivant: «Bien qu'il semble impossible de justifier l'exigence de réaliser le revenu avant de l'imposer, il est possible de défendre en termes pragmatiques la règle de la réalisation. Les règles de la comptabilité ont pour fonction de produire des bilans financiers qui sont aussi fiables et significatifs que possibles dans leur application pratique. Étant donné qu'il est difficile d'évaluer sans vendre, l'inclusion de gains non réalisés peut comporter une forte dose d'arbitraire.[1] Les distortions découlant d'une évaluation erronée peuvent être pires que celles qui surviennent si l'on tient compte seulement des gains réalisés.»[2]

18. L'imposition sur le revenu des particuliers se fonde normalement sur le revenu réellement reçu. Dans le cas des sociétés, il est essentiel qu'on exclue les profits non réalisés de la base d'imposition.[3] Pourquoi alors une portion particulière des biens du contribuable devrait-elle être taxée différemment du revenu ordinaire ou du revenu de la société? Le mémoire du ministère du Revenu intérieur fait observer que «étant donné qu'une bonne part de l'augmentation de valeur sur papier tend à disparaître par la suite, l'évaluation et la perception de l'impôt à repayer plus tard pourrait exiger une somme formidable de travail non rémunérateur.» (parag. 12). Il s'ensuit donc qu'on peut fortement critiquer l'imposition des gains accumulés en se fondant sur les principes et l'administration.

[1] Si l'on affirme que les actions des sociétés publiques peuvent être évaluées, le régime proposé par le Livre blanc n'en demeure pas moins injuste sur ce point. Les valeurs de ces actions peuvent changer rapidement et deux contribuables, dont la date d'évaluation diffère, peuvent avoir à verser au fisc des sommes tout à fait différentes.

[2] *The Theory of Public Finance*, pp. 166-167

[3] Voir, à titre d'exemple, *An Introduction to Corporate Accounting Standards, American Accounting Association*, par W. Paton et A. Littleton, pp. 48-49.

19. Even if the top rates of income tax are limited to 50 per cent, a prospect which is by no means certain,[1] to treat bunched gains as the income of a single year can often cause serious hardship. What does, however, destroy the case for full inclusion of capital gains are the consequences of the need—on grounds of equity—for parallel treatment of losses. The White Paper proposes as a *quid pro quo* for full inclusion of gains, that losses shall also be aggregated with ordinary income. In other words, capital losses will reduce that part of the taxpayer's income chargeable at his highest rate of tax.

20. American experience has shown that such loss offsets are unworkable since they can seriously affect the revenues from income tax. During 1931 U.S. law gave unrestricted offsets against ordinary income for short-term losses and 12 per cent of long-term losses. The Congressional paper (op. cit. p. 62) notes that "due to the precipitous decline in security prices in that year, the net direct revenue loss attributable to net capital losses of individuals is estimated to have reduced the yield from the personal income tax from $355 m. to $246 m." That net loss of $89 m. represented some 27 per cent of the then gross yield of the personal income tax. It was this experience which led Congress in the following year to restrict severely the net loss offset against ordinary income. In its Report on the Revenue Bill of 1932, the Committee on Ways and Means noted that "many taxpayers have been completely or partially eliminating from tax their income from salaries, dividends, rents, etc. by deducting therefrom losses sustained in the stock and bond markets with serious effects upon the Revenue. Your Committee is of the opinion that some limitation ought to be placed on the allowance of such losses."[2] Not surprisingly, in the light of this experience, the Congressional study observes (p. 62) "the belief that Federal tax revenue should be protected in the event of a severe price decline is the principal basis for the loss limitation provisions of the existing law."

21. This consideration clearly weighed heavily with the Minority of the U.K. Royal

[1] For reasons given in Part A, No. 1, page 11, para. 8.

[2] House of Representatives Paper No. 708, 72nd Congress, p. 12.

19. Même si l'on limite à 50 p. 100 le taux le plus élevé d'impôt sur le revenu, une perspective qui n'est pas du tout certaine,[1] le traitement de gains groupés comme revenu d'une seule année peut souvent causer des privations. Toutefois, ce qui détruit l'argument en faveur de l'inclusion entière des gains de capital, ce sont les conséquences du besoin (pour les fins de la justice) de traiter parrallèlement les pertes. Le Livre blanc propose comme *quid pro quo* pour l'entière inclusion des gains, que les pertes soient également assimilées au revenu ordinaire. Autrement dit, les moins-values réduiront cette partie du revenu du contribuable qui est imposable au taux le plus élevé.

20. L'expérience des États-Unis montre que ces déductions des pertes ne sont pas pratiques comme elles peuvent toucher gravement les revenus de l'impôt sur le revenu. Au cours de 1931, la loi américaine a permis sans aucune restriction la déduction des pertes à court terme et la déduction de 12.5 p. 100 des pertes à long terme. Le journal du Congrès (op. cit. p. 62) fait observer «qu'en raison du déclin précipité du prix des valeurs mobilières au cours de cette année-là, les pertes directes de revenus attribuables aux pertes en capital des particuliers ont réduit, estimet-on, le produit de l'impôt sur le revenu de 355 à 246 millions de dollars.» Cette perte nette de 89 millions représentait quelque 27 p. 100 du produit brut de l'impôt sur le revenu à cette époque. C'est cette expérience qui a conduit le Congrès à restreindre grandement, l'année suivante, la déduction nette de pertes du revenu ordinaire. Dans son rapport sur le projet de loi concernant le revenu de 1932, la Commission des finances faisait remarquer que «de nombreux contribuables avaient soustrait complètement ou partiellement de l'impôt leurs revenus provenant de salaires, de dividendes, de loyers, etc. en en déduisant les pertes qu'ils avaient subies sur les marchés boursiers et d'obligations, ce qui avait eu de sérieux effets sur les recettes fiscales. Votre Comité estime donc que l'on doit restreindre quelque peu la déduction de telles pertes».[2] Il n'y a pas lieu de se surprendre qu'à la lumière de cette expérience, l'étude du Congrès fait observer (p. 62) que «la conviction qu'il faut protéger les recettes fiscales fédérales si un déclin draconien des prix survient, est le principal fondement des dispositions limitant la déduction des pertes de la loi actuelle.»

21. Cette considération a clairement pesé lourd dans le rapport minoritaire de la Com-

[1] Pour des raisons exposées dans la Partie A, nº I, page II, parag. 8.

[2] *House of Representatives Paper No. 708*, 72e Congrès, p. 12.

Commission on the Taxation of Profits and Income. They noted that, since the taxpayer is able to arrange to take his losses to obtain maximum tax advantage, then "if capital losses were deductible from ordinary income, it would on occasions be possible to realise losses (with no corresponding diminution in ordinary income) merely to obtain tax relief" (para. 13). The Minority went on to add to their strictures on the subject of loss offsets that even the carrying back of losses should be prohibited. One unfortunate result of such limitation on loss offsets is that it discriminates against the less well-off since, in the words of the Congressional study, "it is primarily the lower and middle income taxpayers who require income offset to recover the tax value of their capital losses."

22. Against such reservations regarding loss offsets it may be argued that, with inflation a continuing fact of life in all modern economies, the dangers of sharp falls in asset values upon tax revenues can be exaggerated. This is no doubt true. We are, let us hope, not likely to experience another Wall Street crash similar to that of 1931, or the ensuing depression. Nevertheless, stock markets, even within extended periods of inflation, can experience quite sharp reverses; witness the experience of both London and Wall Street in 1969. The current severe restrictions on net loss offsets in both the U.S.A. and the U.K. avoid the danger of losses cutting into the revenue from the income tax. Under the White Paper proposals, however, the impact of a slump in security values on income tax revenues could be severe. Yet it is precisely to this tax that the Government is looking to replace revenue foregone by concessions proposed in the White Paper.

23. The significance of this particular criticism of the White Paper scheme for taxing capital gains is as self-evident as it is fundamental. Once it is recognised that net losses cannot be relieved in full against ordinary income, *the need in equity* for parallel treatment of gains and losses means that any restriction in loss offsets *must* be matched by a corresponding abatement in the charge imposed on capital gains.

mission royale sur l'imposition des profits et revenus du Royaume-Uni. Le groupe minoritaire a fait remarquer qu'étant donné que le contribuable peut organiser ses prises de pertes de façon à obtenir le plus fort avantage fiscal, alors «si les pertes en capital sont déductibles du revenu ordinaire, il serait possible à l'occasion de réaliser des pertes (sans diminution correspondante du revenu ordinaire) tout simplement pour obtenir un allègement fiscal» (par. 13). Le groupe minoritaire a ajouté à ces critiques sur la question des déductions que même le report des pertes devrait être prohibé. Une telle restriction sur les déductions de pertes a un résultat malheureux; elle défavorise les personnes moins fortunées puisque, selon les mots mêmes de l'étude du Congrès «ce sont essentiellement les contribuables à faible ou moyen revenu qui ont besoin de déduction du revenu pour recouvrer la valeur en impôt de leurs pertes en capital.»

22. Au regard de ces réserves quant aux déductions de pertes, on peut soutenir que, compte tenu de la permanence de l'inflation dans toutes les économies modernes, on peut exagérer les risques que font courir aux revenus fiscaux les déclins abrupts de valeur des biens. Sans aucun doute, cette observation est vraie. Vraisemblablement, espérons-le, nous ne subirons pas un nouveau crash à Wall Street qui soit semblable à celui de 1931, ou à la dépression qui l'a suivi. Néanmoins, les marchés boursiers, même au cours de longues périodes d'inflation, peuvent subir de durs revers; nous pouvons mentionner à l'appui l'expérience des marchés de Londres et de Wall Street en 1969. Les restrictions draconiennes qui s'appliquent actuellement aux déductions nettes de pertes aux États-Unis et au Royaume-Uni écartent le danger que les pertes réduisent le revenu de l'impôt sur le revenu. Toutefois en vertu des propositions du Livre blanc, l'effet d'une baisse des valeurs mobilières sur les recettes de l'impôt sur le revenu pourrait être grave. Et pourtant c'est précisément à cet impôt que le gouvernement veut recourir pour remplacer le revenu éliminé par les concessions, proposées dans le Livre blanc.

23. L'importance de cette critique particulière du projet d'imposition des gains de capital proposé par le Livre blanc est aussi manifeste que fondamentale. Lorsqu'on aura admis que l'on ne peut pas alléger pleinement les pertes nettes à même le revenu ordinaire, l'exigence de la justice d'accorder un traitement équivalant aux pertes et aux gains signifie que toute restriction des déductions de pertes doit être compensée par une diminution correspondante de l'impôt sur les gains de capital.

24. Given the proposed scheme then, there will be a danger that future events will impel the Government to limit the opportunities of unrestricted loss affects. But, would the Government—to preserve equity—at the same time abate correspondingly the rate of tax on gains? One can just imagine a future Minister of Finance explaining to Parliament and the electorate that, because speculators have been avoiding tax by taking "paper" losses (i.e. selling and buying back depreciated assets at about the same price to obtain a realized "loss"), it had become necessary to recast the tax on capital gains, as a result of which gains would be less heavily taxed than before!

25. In paragraph 4, above, a criticism was made of the White Paper's capital gains tax scheme as it applied to the sale of private homes. Those proposals illustrate the justice of the assertion that attempting to combine fiscal equity and political pragmatism is, in the case of capital gains taxation, an attempt to reconcile the irreconcilable.

26. The case for taxing such gains on the score of equity is that to exclude the gains (and losses) from one particular type of asset is to discriminate against all other classes of asset. But the difficulties which the White Paper proposals do not admit are exemplified by the exemption of such gains in the U.S. and U.K. First, there is the "inflation argument" which is more clearly brought out in connection with the taxpayer's residence than in the case of any other asset. This practice of exempting any gain on the taxpayer's home is justified on the grounds that people must have a home and that the sale of a house is normally immediately followed by a purchase. In other words, the sale is not usually motivated by a desire for profit. There are also other reasons for such exemptions. If the gain on the sale of a taxpayer's residence is taxed then, due to the rise in prices in most parts of Canada (which arises from a combination of inflation and pressure of demand from a growing urban population) the taxpayer would certainly find the net proceeds insufficient to purchase another comparable residence in the same area. In other words, given any inflation element in the gain, the capital gains tax is revealed as a tax on *Capital*; it is clearly not an accretion to income.

24. Si l'on suppose l'adoption du projet mis de l'avant, il y a danger que des événements futurs obligeront le gouvernement à restreindre les occasions de déduire complètement les pertes du revenu. Mais, le gouvernement réduira-t-il de façon correspondante (pour respecter la justice) le taux d'imposition sur les plus-values? On peut imaginer un futur ministre des Finances en voie d'expliquer au Parlement et aux électeurs que parce que les spéculateurs évitent l'impôt grâce à des prises de pertes «sur papier» (c'est-à-dire en vendant et en rachetant des biens dépréciés à peu près au même prix afin d'obtenir une «perte» réalisée.) Il était devenu nécessaire de refondre l'impôt sur les gains de capital à la suite de quoi les gains seraient imposés moins lourdement qu'auparavant!

25. Au paragraphe 4 ci-dessus, nous avons critiqué le projet du Livre blanc quant à l'impôt sur les plus-values pour ce qui est de la vente de maisons privées. Ces propositions illustrent le bien-fondé de l'assertion que toute tentative de combiner la justice fiscale et le pragmatisme politique est dans le cas de l'impôt sur les plus-values, une tentative de concilier l'irréconciliable.

26. L'argument en faveur de l'imposition de tels gains au nom de la justice se résume comme il suit: exclure les gains (et les pertes) d'un type particulier de bien revient à discriminer contre toutes les autres classes de biens. Mais les difficultés que les propositions du Livre blanc passent sous silence sont illustrées par l'exemption de ces gains aux États-Unis et au Royaume-Uni. En premier lieu, il y a l'argument de l'inflation qui est le plus clairement mis en relief dans le cas du domicile du contribuable que dans le cas de tout autre bien. Cette pratique d'exempter toute plus-value de la demeure du contribuable est justifiée par le fait que les citoyens doivent avoir une maison et que la vente d'une maison est normalement suivie immédiatement d'un achat. Autrement dit, la vente n'est pas motivée d'ordinaire par le désir de réaliser un profit. Il y a d'autres raisons aussi qui expliquent de telles exemptions. Si le gain sur la vente de la demeure d'un contribuable est taxé, alors par suite de la hausse des prix dans la plupart des régions du Canada (qui résulte de la combinaison de l'inflation et de la pression de la demande provoquée par la croissance de la population urbaine) le contribuable trouverait certainement le produit net de vente insuffisant pour acheter une demeure comparable dans la même région. Autrement dit, si le gain comporte un élément d'inflation, l'impôt sur les gains de capital s'affirme une taxe sur le *capital* lui-même; il ne s'agit assurément pas d'une addition au revenu.

27. In making this point it is not denied that the home-owner may by virtue of home-ownership be better-off, i.e. possesses a greater taxable capacity, than the taxpayer with the same income but living in a rented apartment. There may thus be a case for heavier taxation of the home-owner, but any such tax should be described for what it is, i.e. a tax on wealth.

28. The proposal in the White Paper that the home-owner shall be taxed on his 'gain' only when it exceeds the product of $1,000 times the number of years of occupancy, is merely a device to 'cover up' the basic point regarding capital taxes made above. The declared object of this proposal—coupled with the proposed exemption of the gain when the taxpayer moves from one region to another in connection with a change of job is that "generally capital gains on the sale of homes would not be taxed".[1]

29. This particular proposal merits two criticisms.[2] The first is that it does not achieve the degree of equity that a blanket exemption of gains from sales of principal residences would achieve. It is based on the assumption that residences across the breadth of Canada have all experienced the same degree, not in relative terms, but in absolute terms, of price appreciation during a given period. This is nonsense. The fact is that residences in different parts of Canada, even within the same city, have appreciated—and even depreciated—in widely differing degrees in quite a short period of years. And, on a related point, since the present proposal obviously discriminates against the wealthier taxpayer, because a $1,000 p.a. appreciation is supposed to exempt the gain only on the 'average' house, why does the Government not say so?

30. Second, on what grounds can an annual exemption of $1,000 of gain be justified in respect of occupation of a residence, as distinct from any other class of asset? Why—given the emphasis in the White Paper on equity—should the owner of a residence get his capital gain virtually tax-free, while the taxpayer opting to live in rented apartment

[1] The "roll-over" provision is also unfair, given the requirement to move some distance. In other words, exemption is granted only when there is "forced disposal". (Paragraph 3.19).

[2] This proposal merits particular criticism by people owning homes in Vancouver. See Part B, No. 4.

27. En faisant valoir ce point, nous ne nions pas que le propriétaire puisse par suite de la propriété se trouver dans une meilleure situation, c'est-à-dire être apte à payer plus d'impôt que le contribuable qui a le même revenu mais qui vit dans un appartement loué. Une imposition plus forte du propriétaire de maison peut ainsi être justifié, mais cette taxe devrait être décrite correctement, c'est-à-dire comme une taxe sur la richesse.

28. La proposition du Livre blanc selon laquelle le gain du propriétaire sera imposé seulement lorsqu'il excède le produit de $1,000 par le nombre d'années d'occupation, est tout bonnement un moyen de «masquer» le problème fondamental au sujet de l'impôt sur le capital mentionné plus haut. Le but avoué de cette proposition (associée à l'exemption proposée du gain lorsque le contribuable déménage d'une région à une autre en raison d'un changement d'emploi) est d'exempter généralement de l'impôt les gains de capital sur la vente des maisons.[1]

29. Cette proposition particulière mérite deux critiques.[2] En premier lieu, elle n'atteint pas le degré de justice qu'une exemption générale des gains provenant de la vente des demeures principales réaliserait. Elle s'appuie sur l'hypothèse que les demeures à travers tout le Canada ont toutes connu au même degré, non en termes relatifs mais bien en termes absolus, la hausse de prix au cours d'une période donnée. C'est une hypothèse absurde. En réalité, les demeures en diverses régions du Canada et même à l'intérieur de la même ville, ont connu une hausse (et même parfois une baisse de prix) à des degrés fort différents au cours d'une période d'années assez courte. Et il y a une observation connexe à faire. Comme la présente proposition est manifestement injuste à l'endroit du contribuable plus riche, car l'exemption de $1,000 par an du gain n'est censée exempter que la maison «moyenne», pourquoi le gouvernement ne le dit-il pas?

30. En deuxième lieu, comment peut-on justifier une exemption annuelle de $1,000 sur les gains relativement à l'occupation d'une maison, comme si cette dernière était distincte de toute autre classe d'actif? Pourquoi (étant donné l'accent que le Livre blanc met sur la justice) est-ce que le propriétaire d'une demeure devrait-il bénéficier d'une exemption

[1] La disposition de «roulement» est également injuste, étant donné l'exigence de se déplacer quelque peu. Autrement dit, on accorde l'exemption seulement s'il y a «vente forcée». (Paragraphe 3.19)

[2] Cette proposition mérite d'être critiquée particulièrement par les propriétaires de maisons de Vancouver. Voir Partie B, n° 4.

sells his stock-holdings (purchased in lieu of a residence) and then must pay tax on his gain? In a minority of cases, where the occupancy was of relatively short duration, it might be claimed by the taxpayer, that he had spent on improvements a sum equivalent to $1,000 p.a. and thus the capital gain was non-existent. But this is an entirely different argument from that on which the White Paper proposal is based. The proof of this is evidenced by the provision of a further allowance of $150 p.a., or actual expenditure, in respect of improvements to be allowed in determining the basic 'cost' of the residence.

31. The conflict of equity and administration inherent in capital gains taxation is also illustrated by the proposals for taxing gains from the disposal of 'other property held for personal use or enjoyment'. The authors of the White Paper recognise that exemptions have to be made in respect of assets the proceeds of which do not exceed $500. This is proposed not, let it be faced, because Canadians cannot be turned into a 'nation of bookkeepers', but for the simple fact that the probable scale of evasion would make a mockery of the tax.[1] But, even the $500 limit is likely to be evaded, either by non-disclosure or by selling in lots by cheque for $500 and taking the balance of the proceeds in cash.

32. There is the wider issue of principle that such an exemption—however limited—offers immediate opportunities for avoidance. It is not long before the shrewder and less honest taxpayers exploit such concessions to limit their tax liability. The ordinary honest taxpayer soon becomes aware of the fact and, once this happens, then the equity of the capital gains tax is destroyed. Furthermore, such a situation hits a taxpayer morale and affects taxpayer compliance.

33. It is common knowledge that many more people in the U.K. are now investing in stamp collections, objects d'art, gold and silver medallions, old books and prints. The quality newspapers and journals even discuss their attractions as inflation 'hedges', if not as tax 'loopholes'. In most cases collections can

[1] One needs only to consider the problem of 'marginal relief', in respect of sales slightly in excess of the above limit to realise the inequities involved.

presque totale sur ses gains de capital, tandis que le contribuable qui préfère vivre dans un logement loué vend ses valeurs mobilières (achetées au lieu d'une demeure) et doit ensuite acquitter l'impôt sur ses plus-values? Dans une minorité de cas, où l'occupation de la demeure a été relativement courte, le contribuable peut soutenir qu'il avait dépensé en améliorations une somme équivalente à $1,000 par an et qu'ainsi son gain de capital n'existait pas. Mais il s'agit là d'un argument entièrement différent de celui sur lequel se fonde la proposition du Livre blanc. Nous trouvons la preuve de ce fait dans la disposition qui prévoit une déduction supplémentaire de $150 par an pour des dépenses réelles ayant trait aux améliorations à permettre quant à la détermination du coût de base de la demeure.

31. Le conflit de la justice avec l'administration, inhérent à l'imposition sur les plus-values, ressort aussi des propositions de taxer les gains provenant de la vente d'une autre propriété détenue pour l'utilisation ou la jouissance personnelle. Les auteurs du Livre blanc reconnaissent qu'il faut accorder des exemptions au sujet de biens dont le produit de la vente ne dépasse pas $500. Ils proposent cela, il faut bien le reconnaître, non pas parce qu'on ne peut pas transformer les Canadiens en une «nation de comptables» mais tout simplement parce que l'envergure probable de la fraude ficale ferait une farce de l'impôt.[1] Mais même au-delà de $500, la fraude fiscale demeure vraisemblable, soit par non-divulgation ou par la vente en lots par chèque de $500 et en prenant le solde du produit de la vente en comptant.

32. Il y a la question plus importante de principe, celle qu'une telle exemption, aussi limitée soit-elle, offre des occasions immédiates d'évitement fiscal. Il ne se passe pas beaucoup de temps avant que les contribuables les plus rusés et les moins honnêtes exploitent de telles concessions afin de limiter leur obligation fiscale. Le contribuable ordinaire et honnête se rend bientôt compte de cette pratique et lorsque cela arrive, alors la justice de l'impôt sur les plus-values est détruite. De plus, une telle situation atteint le moral et la docilité du contribuable.

33. Il est bien connu que beaucoup plus de personnes du Royaume-Uni investissent dans des collections de timbres, des objets d'art, les médaillons d'or et d'argent et les estampes. Les journaux de qualité parlent même de l'attrait de ces placements pour se protéger de l'inflation, sinon comme «échappatoires fis-

[1] Il suffit d'étudier le problème de l'allégement marginal dans le cas des ventes excédant un peu la limite précitée pour se rendre compte des injustices impliquées.

be built up discreetly and without large outgoings. The owners regard the assets as an inflation hedge and, when the time comes to sell—assuming it is in the lifetime of the owner—one can be certain that neither the disposal of such valuables will be publicised nor the Inland Revenue informed of the resultant gain. The White Paper proposals to bring into charge the large number of 'capital' transactions in which the basic cost of the asset exceeds a mere $500 will necessitate a high degree of taxpayer supervision by the National Revenue.

To be brutally frank, it is this sort of provision and others in the White Paper which reflect a degree of 'unwordliness' and obsession with theory which is impracticable, that makes the reader question the logic and validity of much of the entire exercise in tax 'reform'. To be effective, such provisions will need to be coupled with the assistance—legally enforced—of brokers, dealers and agents. Even informers (from which source the U..K Inland Revenue derives a lot of its information which enables them to pick up cases of fraud) will prove useful. Such an outcome will not be acceptable to Canadian public opinion, yet it is inevitable if the equity of the gains tax is not to be visibly destroyed.[1]

34. Perhaps the most striking illustration of an arbitrary solution of the inherent conflict between equity and administrative considerations is provided by the White Paper proposals relating to shares in widely held Canadian companies. On this class of asset, capital gains tax will be charged not on the realised gain, but on the accrued gain at quinquennial intervals. The case against charging accrued, i.e. non-realised, gains has already been criticised as contrary to the principle that only realised profits and income shall be taxed.[2]

35. The issue is, however, quite simple. If the taxation of accrued gains is valid on grounds of equity, then it should apply to all other accrued gains. The proposal to charge accrued, i.e. nonrealised, gains only on widely held shares is not equitable. It is not even justified on that score in the White Paper, although it can be argued in theory that

caux». Dans la plupart des cas on peut monter discrètement et sans grands débours des collections. Leurs propriétaires les considèrent comme une protection contre l'inflation et lorsque le moment de la vente arrive (en supposant que ce sera pendant la vie du propriétaire) on peut être assuré qu'on ne fera pas de publicité à la vente de ces objets précieux et que le ministère du Revenu intérieur ne sera pas informé de la plus-value qui en résultera. La proposition du Livre blanc d'imposer le grand nombre de transactions de capital où le coût premier des biens excède tout bonnement $500, va obliger le ministère du Revenu national à surveiller étroitement les contribuables.

Pour parler sans embages, c'est ce genre de dispositions et d'autres du Livre blanc qui trahissent «un manque de réalisme» et une obsession de théories irréalisables, qui font que le lecteur met en doute la logique et la validité d'une forte partie du projet de «réforme» fiscale. Si l'on veut que ces dispositions soient efficaces, il faudra les associer à l'aide (commandée par la loi) de courtiers, de vendeurs et d'agents. Même les délateurs (source d'où le ministère du Revenu intérieur du Royaume-Uni tire beaucoup de renseignements qui lui permettent de repérer les cas de fraudes) s'avéreront utiles. L'opinion publique canadienne n'acceptera pas un tel dénouement, et pourtant il est inévitable si la justice de l'impôt sur les gains de capital ne doit pas être visiblement abolie.[1]

34. La plus frappante illustration d'une solution arbitraire du conflit inhérent entre la justice et les considérations administratives est peut-être fournie par les propositions du Livre blanc ayant trait aux actions des sociétés publiques canadiennes. L'impôt sur les gains de capital sur cette classe de biens ne sera pas en fonction du gain réalisé mais bien sur le gain accumulé sur une période de cinq ans. On a déjà critiqué l'imposition sur les plus-values accumulées, c'est-à-dire non réalisées, parce qu'elle est contraire au principe selon lequel on ne doit taxer que les profits et les revenus réalisés.[2]

35. La question est cependant tout à fait simple. Si l'imposition des gains accumulés est valide pour des raisons d'équité, alors elle devrait s'appliquer à tous les autres gains accumulés. La proposition d'imposer seulement les gains accumulés, c'est-à-dire non réalisés sur les actions de sociétés publiques n'est pas juste. Le Livre blanc ne la justifie

[1] The taxation of gains from personal possessions is examined again in Part B, No. 5.

[2] Paras. 21-23. Also discussed in Part B, No. 3.

[1] L'imposition de gains provenant de possessions personnelles est étudiée de nouveau dans la partie B, nº 5.

[2] Paras. 21-23. Également étudiée dans la partie B, nº 3.

taxing accrued gains provides a more equitable basis than realised gains.[1]

The reason why it has not hitherto been adopted elsewhere in practice is that it creates considerable problems of administration and, more important, hardship for the taxpayer. The latter will have to find the liquid resources to meet the charge on a gain he may never receive. The White Paper suggestion that the valuations be made at quinquennial intervals in accordance with the taxpayer's age in multiples of five is merely a device to meet partially the administrative complications of this proposal. It does not, however, affect the basic injustice of the proposal; it may in fact exacerbate the inequity by virtue of random price movements in the year.

36. There are obvious reasons why this particular proposal is unjust. It discriminates against one particular class of assets. It is not a satisfactory answer to assert that any inequity is alleviated because the holders of these assets are charged on only 50 per cent of the net gain. That particular measure in itself involves a measure of discrimination, i.e. inequity as against other types of asset.[2] In short, two inequities do not constitute fiscal justice; they remain what they are—*ad hoc* measures designed to collect revenue at intervals dictated by the Government rather than the taxpayer, regardless of the possible hardship the proposal may generate.

37. The avowed justification for this inequity, as set out in the White Paper, is that "periodic revaluation would reduce the 'lock-in' effect that might well otherwise occur" (para. 3.37). The significance of this admission should not be overlooked. The entire thesis of the White Paper proposals is that while they will achieve some redistribution of the tax burden between Canadian taxpayers, the various tax measures "are expected to have relatively modest impacts upon the economy" (para. 8.35), i.e. side effects on business or investment behaviour. Yet, the White Paper contends that periodic assessment is necessary to avoid any 'locked-in' effect. The authors of

[1] This point is developed in the U.S. Congressional Study, in the U.K. Inland Revenue memorandum to the Royal Commission and in the Conway study.

[2] The illogicality of the proposal on the score of equity is obvious since the White Paper is in effect asserting that 50 per cent tax on a *realized* gain is equivalent to 50 X 50 per cent—25 per cent on an unrealized gain.

même pas à ce titre bien qu'on puisse soutenir en théorie que l'imposition des gains accumulés fournit une base plus équitable que les gains réalisés.[1] Si on ne l'a pas adoptée jusqu'ici dans les autres pays, c'est qu'elle crée de graves problèmes d'administration et ce qui importe davantage, elle cause des privations au contribuable. Ce dernier devra trouver le liquide pour acquitter l'impôt sur un gain qu'il peut fort bien ne jamais percevoir. La suggestion du Livre blanc de faire l'évaluation à tous les cinq ans, conformément à l'âge du contribuable (en multiples de cinq) est tout simplement un moyen de faire face en partie aux complications administratives de cette proposition. Elle ne touche pas toutefois à l'injustice fondamentale de la proposition en réalité, elle peut aggraver l'injustice en raison des fluctuations au hasard des prix au cours de l'année.

36. Cette proposition particulière est injuste pour des raisons évidentes. Elle établit des distinctions à l'encontre d'une classe particulière de biens. Il ne suffit pas d'affirmer que toute injustice est atténuée car les détenteurs de ces biens n'ont à acquitter l'impôt que sur 50 p. 100 de la plus-value nette. Cette mesure particulière implique elle-même une certaine mesure de discrimination, c'est-à-dire une injustice par rapport à d'autres genres de biens.[2] Bref, deux injustices ne créent pas la justice fiscale; elles demeurent ce qu'elles sont, soit des mesures spéciales destinées à permettre de recueillir des revenus à des intervalles dictés par le gouvernement plutôt que par le contribuable, sans tenir compte des difficultés que la proposition peut créer.

37. Le Livre blanc justifie ouvertement cette injustice en soutenant que la réévaluation périodique des biens réduirait l'effet de blocage qui pourrait autrement se produire (parag. 3.37). Il importe de ne pas négliger l'importance de cet aveu. Les propositions du Livre blanc s'appuient sur la thèse selon laquelle ces mesures fiscales tout en assurant dans une certaine mesure une nouvelle répartition du fardeau fiscal entre les contribuables canadiens, auront des effets relativement modérés sur l'économie (parag. 8.35), c'est-à-dire les effets secondaires sur les 8.35), c'est-à-dire les effets secondaires sur les affaires ou le comportement des investisseurs.

[1] Ce point est expliqué dans l'étude du Congrès des États-Unis, dans le mémoire du ministère du Revenu intérieur du Royaume-Uni à la Commission royale et dans l'étude de Conway.

[2] L'illogisme de la proposition quant à la justice est manifeste, puisque le Livre blanc un gain réalisé équivaut à 50×50 p. 100 —25 p. 100 sur un gain *non réalisé*.

the White Paper would seem to want to have it both ways! The White Paper conclusion relating to the impact of these proposals is particularly surprising in the light of the figures forwarded in Table 15 B-2 of the Minister of Finance paper to the Commons and Senate Committees studying the White Paper.[1] For example, the additional tax paid the $25—50,000 income bracket in the fifth year is estimated at $34.6m. Of that sum $15.5 m. will come from deemed realisation of gains on widely held company shares. In the $50—100,000 bracket, the ratio is even higher, $9.5 m. out of $14.8 and in the highest income brackets the revenue from this charge accounts for more than the total net contribution of this income bracket to the Revenue. Given the magnitude of these figures and bearing in mind the further estimated $43.5 m. to be collected from the $25—50,000 income bracket in respect of realised capital gains and $30.9 m. for the $50—100,000 bracket, it is unlikely that taxpayers in these brackets will be quite so indifferent to this particular "reform" as the White Paper implies.

Et pourtant, le Livre blanc soutient qu'une évaluation périodique est nécessaire pour éviter l'effet de «blocage». Les auteurs du Livre blanc semblent vouloir avoir raison sur les deux plans!

La conclusion du Livre blanc quant aux répercussions de ces propositions est particulièrement surprenante à la lumière des chiffres mis de l'avant dans le tableau 15-B-2 de la communication du ministère des Finances aux Communes et au Comité sénatorial qui étudie le Livre blanc.[1] A titre d'exemple, l'impôt additionnel payé par les contribuables de la tranche de revenus de $25,000 à $50,000 à la cinquième année est évalué à 34.6 millions de dollars. De cette somme, 15.5 millions proviendront de la réalisation prévue de gains sur les actions de sociétés publiques. Dans la tranche de revenus de $50,000 à $100,000, le pourcentage est encore plus élevé, soit 9.5 millions de 14.8 millions. Dans la tranche la plus élevée de revenu, les recettes provenant de ces gains dépassent l'apport total net de cette tranche de revenus au fisc. Compte tenu de l'importance de ces chiffres et de la somme additionnelle de 43.5 millions à percevoir de la tranche de revenus de $25,000 à $50,000 quant aux gains de capital réalisés et à celle de 30.9 millions de la tranche de revenus de $50,000 à $100,000, il est peu vraisemblable que les contribuables de ces tranches de revenus seront aussi indifférentes à cette «réforme» particulière comme le laisse entendre le Livre blanc.

PART B

CONTENTS
of
Commentaries and studies relating to specific areas of the White Paper

1. Liaison with Provincial Governments.

2. Comparison of the weight of taxation suffered by individuals and corporations residing in Canada compared with the weight of taxation suffered by comparable entities in the United States.

3. Proposal for periodic valuation of shares in widely-held Canadian companies.

4. Proposal for the taxation of gains derived from the sale of private homes.

5. Proposal for taxation of gains made from the sales of personal possessions.

6. Deemed realisation of market value of assets of persons ceasing to be resident in Canada.

[1] Letter dated March 6, 1970 (70-28).

PARTIE B

TABLE DES MATIÈRES
des
Observations et études ayant trait à des points particuliers du Livre blanc.

1. Relations avec les gouvernements provinciaux.

2. Comparaison entre le fardeau fiscal que supportent les particuliers et les sociétés résidant au Canada et le fardeau fiscal que supportent leurs équivalents aux États-Unis.

3. Proposition d'une évaluation périodique des actions des sociétés publiques canadiennes.

4. Proposition d'imposition des gains réalisés sur la vente des maisons privées.

5. Proposition d'imposition des gains réalisés sur les ventes de biens personnels.

6. Réalisation supposée de la valeur marchande des éléments d'actifs des personnes cessant d'être des résidents du Canada.

[1] Lettre du 6 mars 1970 (70-28).

7. Deemed realisation upon gifting of assets.

8. Valuation of assets as of "Valuation Day".

9. Elimination of low rate of corporate tax.

10. Proposal that corporations distribute earnings within 2½ years in order to preserve creditable tax.

11. Transitional restriction of creditable tax.

12. Denial of deduction for entertainment and related expenses.

13. Income averaging.

14. Taxation of mining and oil industries.

15. Taxation of international transactions.

7. Réalisation supposée lors de la donation d'éléments d'actif.

8. Évaluation d'éléments d'actif le «Jour d'Évaluation».

9. Élimination du bas taux de l'impôt sur les sociétés.

10. Proposition de distribution par les sociétés de leurs gains dans les deux années afin de conserver l'avoir fiscal.

11. Restriction transitoire de l'avoir fiscal.

12. Interdiction de la déduction pour frais de représentation et frais connexes.

13. Étalement du revenu.

14. Imposition de l'industrie minière et de l'industrie pétrolière.

15. Imposition des transactions internationales.

VANCOUVER BOARD OF TRADE

Commentaries and studies relating to the Canadian White Paper on Proposals for Tax Reform

No. 1: Liaison with the Provincial Governments

Table 1 of the February 1970 Report of the Tax Structure Committee to the Federal-Provincial Conference of Prime Ministers and premiers indicates that the combined expenditures of Provincial and Municipal governments during the current fiscal year will, for the first time, exceed federal government expenditure by more than $1 billion. The same table shows that the combined Provincial and municipal expenditures when expressed as a percentage of federal expenditures will have escalated by 1972 to a figure of approximately 120 per cent compared with a figure of approximately 50 per cent in 1952.

Table 2 of the same report suggests that by 1971, Provincial and Municipal expenditures will exceed revenues projected from current bases by over $2 billion.

These statistics are cause for a great deal of concern and, as the report suggests, very careful analyses must be prepared of projected expenditures. The figures also make crystal clear that close co-ordination and co-operation between federal, provincial and municipal governments with respect to the overall tax gathering structure of the country

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE VANCOUVER

Observations et études dans le cadre du Livre blanc du Gouvernement du Canada sur les propositions de réforme fiscale

N° 1: Relations avec les gouvernements provinciaux.

Le tableau n° 1 du Rapport du Comité du régime fiscal de la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres indique que les dépenses combinées des gouvernements provinciaux et municipaux au cours du présent exercice financier dépasseront, pour la première fois, les dépenses du gouvernement fédéral de plus de 1 milliard. Ce même tableau révèle que les dépenses combinées des provinces et des municipalités, exprimées en pourcentage des dépenses fédérales, atteindront en 1972 un chiffre d'environ 120 p. 100 par rapport à approximativement 50 p. 100 en 1952.

Le tableau n° 2 dudit rapport laisse entrevoir qu'en 1971 les dépenses provinciales et municipales dépasseront de plus de 2 milliards les revenus prévus en se fondant sur les assiettes actuelles.

Ces statistiques soulèvent beaucoup d'inquiétude et, comme le rapport le suggère, des analyses des plus minutieuses doivent être faites des dépenses prévues. Les chiffres laissent aussi clairement entendre qu'une coopération et une collaboration étroites entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux sont une nécessité absolue en ce qui

is absolutely imperative if a stable and healthy economy is to be attained.

With this thought in mind, it is with concern that one considers the complex shifts in the regional incidence of income taxes which an implementation of the White Paper proposals would likely bring about. The effects of integrating corporate tax with the tax liabilities of the corporations' shareholders would, alone, bring about different patterns of tax burdens. For instance, an Ontario corporation may pay a corporate income tax—12 percentage points of which will accrue to the government of Ontario—but many of its shareholders may reside in other provinces. To the extent that the integration proposals require tax refunds to be paid to such shareholders, the revenues of the other provinces from personal income taxes would presumably be reduced.

Other abstruse shifts in revenues might result from variations between Provinces of the composition of the total corporate population as between closely-held and widely-held companies. It must be remembered also that the provincial personal income tax rates would be applied on a different base under the White Paper proposals than under the present system.

The Vancouver Board of Trade would suggest, therefore, that the government be asked to make known the detailed basis underlying the estimates of Provincial revenues under the White Paper proposals as set out in Tables 13 and 14 of the White Paper and Supplementary[1] Tables 13A, 14A, 15A-1 and 15A-2. If such details were known, it might be possible to determine with more realism the extent to which any particular province might have to depend on the guarantee[2] set out by the federal government in paragraph 7.26 of the White Paper. It might also be possible to determine with greater accuracy what the provinces' position might be after such a guarantee had lapsed.

[1] As filed by the Minister of Finance with the House of Commons Committee on Finance, Trade and Economic Affairs on February 5, 1970.

[2] Under paragraph 7.26, the White Paper offers to guarantee provincial revenues against unforeseen reductions in the aggregate yield of the revised personal and corporate income taxes for a period of several years.

concerne le régime de prélèvement fiscal dans son ensemble si on désire obtenir une économie stable et saine.

C'est en ne perdant pas ces objectifs de vue qu'il faut s'interroger sur les répercussions complexes de l'incidence régionale des impôts sur le revenu qu'entraînerait probablement la mise en vigueur des propositions que renferme le Livre blanc. L'intégration de l'impôt sur les sociétés aux obligations fiscales des actionnaires des sociétés aurait à elle seule pour effet d'engendrer des nouvelles modalités dans les charges fiscales. Par exemple, une société située en Ontario peut payer un impôt sur le revenu des sociétés, dont 12 p. 100 iront au gouvernement de l'Ontario, tandis que plusieurs de ses actionnaires peuvent fort bien résider dans d'autres provinces. En autant que les propositions d'intégration nécessiteront des remboursements d'impôt à de tels actionnaires, les revenus des autres provinces provenant des impôts sur le revenu des particuliers seraient sans doute réduits.

D'autres répercussions absconses pourraient résulter des variations qui existent d'une province à l'autre pour ce qui est du nombre des sociétés privées et de celui des sociétés publiques. Il faut aussi se souvenir que les taux provinciaux d'impôt sur le revenu des particuliers s'appliqueraient en vertu des propositions du Livre blanc selon une assiette différente de celle du régime actuel.

Par conséquent, la Chambre de commerce de Vancouver suggérerait qu'on demande au gouvernement de divulguer en détail la base qui a servi à établir les prévisions relatives aux recettes que toucheraient les provinces en vertu des propositions du Livre blanc et qui sont énoncées aux tableaux 13 et 14 du Livre blanc et aux tableaux supplémentaires[1] 13A, 14A, 15A-1 et 15A-2. Si nous connaissions ces détails, il serait peut-être possible de déterminer de façon plus réaliste jusqu'à quel point une province donnée pourrait avoir à dépendre de la garantie[2] formulée par le gouvernement à l'alinéa 7.6 du Livre blanc. Il serait peut-être aussi possible de déterminer avec plus de précision quelle serait la position des provinces après l'échéance de la garantie en question.

[1] Présentés par le ministre des Finances au Comité de la Chambre des communes sur les finances, le commerce et les questions économiques le 5 février 1970.

[2] A l'alinéa 7.26 du Livre blanc on offre aux provinces de les protéger pendant une période de plusieurs années contre toute baisse imprévue de l'ensemble des recettes provenant des impôts sur le revenu des particuliers et sur le revenu des sociétés.

VANCOUVER BOARD OF TRADE

Commentaries and studies relating to the Canadian White Paper on Proposals for Tax Reform

No. 2

Comparison of the weight of taxation suffered by individuals and corporations residing in Canada with the weight of taxation suffered by equivalent entities in the United States.

COMPARISON OF THE WEIGHT OF TAXATION SUFFERED BY INDIVIDUALS AND CORPORATIONS RESIDING IN CANADA COMPARED WITH THE WEIGHT OF TAXATION SUFFERED BY COMPARABLE ENTITIES IN THE UNITED STATES

Because of the tremendous influence of the United States upon the economic and sociological aspects of Canadian life, it is natural to wish to compare the weight of income taxation in both countries. The Canadian government too, acknowledges that such a comparison is of significant interest, and reference is made to United States corporate tax rates in paragraph 4.35 of the White Paper and a more detailed comparison of the relative income tax burdens of Canadian and United States individuals is contained in the news release entitled "White Paper Highlights" which was issued by the Department of Finance concurrently with the release of the White Paper.

With respect to the reference in paragraph 4.35 of the White Paper to United States corporate tax rate of 52.8 per cent, this is somewhat misleading in that the 52.8 per cent rate reflects a 10 per cent surcharge which is to be withdrawn before the end of 1971. Following its withdrawal, U.S. corporate rates of tax will be 22 per cent on the first $25,000 of taxable income and 48 per cent thereafter.

With respect to a comparison of individual tax rates in the two countries, an independent study prepared by a major firm of chartered accountants, has tackled the very difficult problem of making a meaningful comparison by showing a variety of examples in respect of which all factors relevant to the making of an objective comparison have been carefully stated and utilized. These examples show conclusively that the weight of United States

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE VANCOUVER

Observations et études dans le cadre du Livre blanc du Gouvernement du Canada sur les propositions de réforme fiscale

N° 2: Comparaison entre le fardeau fiscal que supportent les particuliers et les sociétés résidant au Canada et le fardeau fiscal que supportent leurs équivalents aux États-Unis.

COMPARAISON ENTRE LE FARDEAU FISCAL QUE SUPPORTENT LES PARTICULIERS ET LES SOCIÉTÉS RÉSIDANT AU CANADA ET LE FARDEAU FISCAL QUE SUPPORTENT LEURS ÉQUIVALENTS AUX ÉTATS-UNIS

A cause de l'énorme influence qu'exercent les États-Unis sur les aspects économiques et sociologiques de la vie canadienne, il est naturel qu'on désire comparer le fardeau de l'impôt sur le revenu dans ces deux pays. Le Gouvernement canadien reconnaît aussi qu'une telle comparaison revêt un intérêt significatif et l'alinéa 4.35 du Livre blanc fait mention des taux d'impôt sur le revenu des sociétés aux États-Unis et une comparaison plus poussée entre le fardeau de l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada et le fardeau dudit impôt aux États-Unis figure dans le communiqué de presse intitulé «Faits saillants du Livre blanc» qu'a émis le ministère des Finances en même temps que le Livre blanc.

Pour ce qui est de la mention qui est faite à l'alinéa 4.35 du Livre blanc d'un taux d'impôt de 52.8 p. 100 sur le revenu des sociétés aux États-Unis, précisons que ceci porte plutôt à confusion en ce sens que ce taux de 52.8 p. 100 englobe une surtaxe de 10 p. 100 qui doit être annulée avant la fin de 1971. Après cette annulation, les taux d'impôt sur le revenu des sociétés aux États-Unis seront de 22 p. 100 sur les premiers $25,000 du revenu imposable et de 48 p. 100 sur le reste.

Quant à une comparaison entre les taux d'impôt sur le revenu des particuliers, dans ces deux pays, une étude indépendante préparée par un grand bureau de comptables agréés s'est attaquée au difficile problème d'établir une comparaison significative en ce servant d'une gamme d'exemples à l'égard desquels tous les facteurs pertinents à une comparaison objective ont été attentivment énoncés et utilisés. Ces exemples révèlent

taxation after the recent tax reform programme in that country is very significantly less than the weight of Canadian taxation on individuals which would accrue under the White Paper system.

A copy of the study is attached as the Appendix to these comments with the permission of the firm of chartered accountants.

APPENDIX TO PART B—Study No. 2

A Comparison of Canadian and United States Personal Income Tax Burdens

How Much More Income Taxes do Canadians Really Pay?

The question of whether Canadian taxpayers pay more personal taxes than taxpayers in the United States, and if so, how much, has often been discussed in this country. The release of the Canadian government's White Paper on tax reform proposals on November 7, 1969 and the enactment of the United States Tax Reform Bill on December 30, 1969 have made this question of more immediate concern, and have aroused renewed interest in the extent to which the Canadian taxpayer pays a larger amount of personal income taxes than his United States counterpart earning the same income.

The Canadian government has recognized that a comparison of the personal income tax burdens of Canadian and United States taxpayers is of some relevance to Canadian tax reform. The news release entitled "White Paper Highlights", which was issued by the Department of Finance concurrently with the release of the White Paper contains a section devoted to a tabular comparison of the relative income tax burdens of Canadian and United States individuals at various income levels. Furthermore, the White Paper itself, (at paragraph number 2-39), states that "Canada needs the full effort of those with outstanding ability. It must compete for such people with other countries where able Canadians can go to live and to work if they wish."

This last statement would seem to be an acknowledgement of the fact that comparison of the Canadian personal tax burden with

d'une manière probante que le fardeau fiscal de l'impôt aux États-Unis à la suite de la mise en vigueur du récent programme de réforme fiscale dans ce pays est sensiblement moindre que le fardeau de l'impôt sur le revenu des particuliers qui résulterait de l'adoption du régime proposé dans le Livre blanc.

Vous trouverez à l'appendice des présents commentaires un exemplaire de cette étude que le bureau des comptables agréés nous a donné l'autorisation de reproduire ici.

APPENDICE DE LA PARTIE B
Étude n° 2

Une comparaison entre le fardeau de l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada et le fardeau de cet impôt aux États-Unis

Combien d'impôt sur le revenu les Canadiens paient-ils de plus en réalité?

La question de savoir si les contribuables canadiens paient plus d'impôt sur le revenu des particuliers que les contribuables aux États-Unis, et, le cas échéant, de savoir combien plus, a souvent été débattue au Canada. La publication le 7 novembre 1969 du Livre blanc du Gouvernement canadien sur les propositions de réforme fiscale et l'adoption du *United States Tax Rform Bill* le 30 décembre 1969 en ont fait un sujet encore plus d'actualité et ont amené les gens à se demander une fois de plus jusqu'à quel point le contribuable canadien paie plus d'impôt sur le revenu que sa contepartie aux États-Unis ayant un revenu égal au sien.

Le Gouvernement canadien a reconnu qu'une comparaison entre le fardeau que constitue l'impôt sur le revenu des particuliers pour les contribuables canadiens et celui que représente cet impôt pour les contribuables aux États-Unis a un certain rapport avec la réforme fiscale canadienne. Le communiqué de presse intitulé «Faits saillants du Livre blanc» émis par le ministère des Finances en même temps que le Livre blanc renferme une partie consacrée à une comparaison tabulaire du fardeau relatif de l'impôt sur le revenu des particuliers ayant atteint différents niveaux de revenus au Canada avec celui de cet impôt aux États-Unis. En outre, il est mentionné dans le Livre blanc même (à l'alinéa n° 2-39) que «le Canada doit pouvoir compter sur l'effort maximal de ses citoyens les plus habiles. Pour s'assurer leurs services, il doit concurrencer d'autres pays où les Canadiens compétents sont libres d'aller vivre et travailler».

Cette constatation semblerait constituer une reconnaissance du fait qu'une comparaison du fardeau de l'impôt sur le revenu des particu-

that of other foreign countries is one of the many factors which must be considered in the process of tax reform. A materially unfavourable comparison might be a factor both in including talented Canadians to leave Canada, taking with them their abilities and their capital, and conversely, inhibiting the immigration of skilled newcomers from other countries into Canada. The United States is the logical country with which to make such a tax comparison, because of its proximity to Canada, its similar standard of living, and the general facility of movement across its borders.

One of the tables presented in the White Paper Highlights released by the Department of Finance sets out the following comparison of the personal tax liability of a married taxpayer, with two dependant children under the age of 16, living in Ontario, Canada with that of his United States counterpart living in the state of New York:

TABLE I

WHITE PAPER COMPARISON

Total Income	Canadian Income Tax Under White Paper (Ontario)	U.S. Income Tax Before Reform (New York)	U.S. Tax Lower (higher) than Canadian tax	
			Amount	%*
$ 8,000.....	$ 1,260	$ 1,351	$ (91)	(7.22)
12,000.....	2,546	2,369	177	6.95
15,000.....	3,625	3,236	389	10.73
25,000.....	7,867	6,697	1,170	14.87
50,000.....	20,192	18,809	1,383	6.85

*As a % of Canadian income tax (in all tables).

The $25,000 income bracket was not included in the government table, but has been calculated on the same basis as that used for the other income levels.

In calculating the above comparison, the Department of Finance assumed that the taxpayer derived his entire income from employment, and that none of his dependents received any income of their own. Canada Pension Plan contributions ($83.) and U.S. Social Security Contributions ($374.) were included in the respective totals of Canadian and United States income taxes. No account was taken by the Department of the difference in the value of the Canadian and United States dollar. Other assumptions underlying

liers au Canada avec celui que l'on recontre dans les autres pays est un des nombreux facteurs dont doit tenir compte toute élaboration d'une réforme fiscale. Si une telle comparaison s'avère sensiblement défavorable, elle pourrait alors être un facteur qui amène les Canadiens talentueux à quitter le pays, le privant ainsi de leur acquis et du leurs capitaux d'une part, et qui, d'autre part, freine l'immigration au Canada des nouveaux venus en provenance des autres pays. Les États-Unis est le pays avec lequel une telle comparaison fiscale s'impose en toute logique à cause de sa proximité, son niveau de vie semblable et la grande facilité avec laquelle on peut franchir sa frontière.

Un des tableaux que renferme les «Faits saillants du Livre blanc» émis par le ministère des Finances tisse la comparaison suivante entre l'obligation fiscale que constitue l'impôt sur le revenu des particuliers pour un contribuable marié avec deux enfants à sa charge âgés de moins de 16 ans qui réside en Ontario (Canada) et celle que doit supporter sa contrepartie aux États-Unis qui réside dans l'état de New York:

TABLEAU I

COMPARAISON DU LIVRE BLANC

Revenu global	Impôt sur le revenu au Canada en vertu du Livre blanc (Ontario)	Impôt sur le revenu aux É.-U. avant la réforme fiscale (New York)	Impôt aux É.-U. inférieur (supérieur) à l'impôt au Canada	
			Montant	%*
$ 8,000.....	$ 1,260	$ 1,351	$ (91)	(7.22)
12,000.....	2,546	2,369	177	6.95
15,000.....	3,625	3,236	389	10.73
25,000.....	7,867	6,697	1,170	14.87
50,000.....	20,192	18,809	1,383	6.85

*Exprimé en % de l'impôt sur le revenu au Canada (dans tous les tableaux)

La tranche de revenus de $25,000 n'a pas été incluse dans le tableau du gouvernement mais a été calculée sur la même base que celle utilisée pour les autres niveaux de revenus.

Lors du calcul des chiffres relatifs à la comparaison ci-dessus, le ministère des Finances a supposé que le contribuable tirait tout son revenu d'un emploi et qu'aucune des personnes à sa charge n'avait un revenu personnel. Les cotisations au Régime de pensions du Canada ($83) et les U.S. Social Security Contributions ($374) furent incluses dans les totaux respectifs des impôts sur le revenu aux États-Unis et au Canada. Le Ministère n'a aucunement tenu compte de la différence qui existe entre le dollar canadien et le dollar

the government's calculations are set out in Appendix A/1 attached.

The government's tables compare the tax burdens on gross incomes ranging from $1,000 to $100,000, while this study has been restricted to a comparison of the relative Canadian and United States tax burdens of individuals earning from $8,000 to $50,000. We feel that this range of middle and upper incomes is generally representative of the earnings of a group of relatively skilled workers, such as craftsmen and technicians, foremen, professionals (including doctors, lawyers, engineers and scientists), teachers and educators, and business executives. These taxpayers, as a group, are particularly valuable to Canada because of their training and skills. Furthermore, the demand for the services of such individuals frequently presses upon the available supply, and their talents are normally freely transferable from one country to the other. Accordingly, this group of taxpayers, deriving all of their income from their personal endeavours, appears to us to be particularly sensitive to differentials in Canadian and United States personal tax rates.

The personal tax comparisons presented in the White Paper Highlights seem to indicate that the personal income tax burden of a Canadian is not substantially in excess of that of his United States counterpart at the same income level, particularly in the lower and upper income brackets, and hence the differential between United States and Canadian personal taxes might be assumed to be an insignificant factor in personnel movements between the two countries. However, our firm has often made a comparison of the burden of Canadian and U.S. personal taxes for clients, based on the actual situation of a particular employee who has been transferred between the two countries, and we have usually found the differential to be substantial. Our review of the basis of the calculations employed in the White Paper Highlights has indicated that the reason that this significant difference is not reflected in the comparative tables produced in the Highlights is because of the choice of what we regard as inappropriate assumptions relating to the calculation of United States and Canadian taxes.

américain. Les autres suppositions sous-jacentes aux calculs du gouvernement sont énoncées à l'Appendice A/1 ci-jointe.

Les tableaux du gouvernement établissent une comparaison entre les charges fiscales qu'entraînent les revenus bruts allant de $1,000 à $100,000 tandis que la présente étude se limite à une comparaison entre les charges fiscales relatives que doivent supporter au Canada et aux États-Unis les particuliers gagnant entre $8,000 et $50,000. Nous estimons que cette fourchette de revenus moyens et élevés est généralement représentative des gains d'un groupe de travailleurs relativement spécialisés tels que les hommes de métier et les techniciens, les contremaîtres, les praticiens (y compris les médecins, avocats, ingénieurs et scientifiques), les enseignants et les éducateurs, ainsi que les cadres. Ces contribuables en tant que groupe sont tout particulièrement précieux pour le Canada en raison de leur formation et de leurs connaissances. De plus, la demande des services de ces personnes est souvent supérieure à l'offre et leurs talents peuvent normalement être transportés d'un pays à l'autre librement. Par conséquent, ce groupe de contribuables, tirant tout leur revenu de leurs activités professionnelles, nous semble tout particulièrement sensible aux différences qui existent entre les taux d'impôt sur le revenu des particuliers pratiqués au Canada et ceux en vigueur aux États-Unis.

Les comparaisons entre les impôts sur le revenu des particuliers tissées dans les faits saillants du Livre blanc semblent indiquer que la charge que constitue l'impôt sur le revenu des particuliers pour un Canadien ne dépasse pas de façon appréciable la charge que doit supporter sa contrepartie aux États-Unis ayant un revenu d'un niveau égal, spécialement dans les tranches de revenus inférieures, et que, partant, on peut supposer que la différence entre l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada et celui aux États-Unis est un élément négligeable des mouvements d'immigration entre ces deux pays. Toutefois, notre bureau a établi à plusieurs reprises pour des clients une comparaison entre la charge fiscale que constitue l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada et celle que représente cet impôt aux États-Unis, en se fondant sur la situation réelle d'un employé donné ayant passé d'un de ces pays à l'autre à la suite d'une mutation et nous avons habituellement constaté que cette différence est appréciable. L'examen que nous avons fait de la base ayant servi aux calculs employés dans les faits saillants du Livre blanc a révélé que la raison pour laquelle cette différence sensible ne se réflète pas dans les tableaux comparatifs qui figurent dans les

We feel that the comparison in the White Paper Highlights may be inappropriate for a number of reasons. For one thing, we doubt that any single comparison of the tax position of United States wage earners with their Canadian counterparts can be as informative as a series of such comparisons, based on the varying situations in which individual taxpayers may be found. Furthermore, we feel that certain basic assumptions used in the government's comparison, such as the omission of an allowance for the difference in value of Canadian and United States dollars, the inclusion of social security taxes in the quoted income tax figures, and inadequate allowances for deductions have tended to produce an unreasonably low differential between Canadian and United States taxes in the White Paper analysis.

It should be realized that there are a wide variety of methods which are available to anyone who wishes to make a comparison of Canadian and United States personal income taxes, and a wide variety of criteria and assumptions which may be followed in arriving at the tax figures for use in such a comparison. This is particularly true in the calculation of the United States income tax, since the United States taxpayer has the advantage of a much broader range of deductible expenses in computing his taxable income; there are also large differences in the rates of personal taxation at the state level.

In the following study, we have set out a comparison of Canadian and United States personal income taxes which, in our opinion, is more closely aligned to the actual position of the taxpayers in each country.

A Comparison of Average Taxpayers:

Unlike the comparison issued by the Department of Finance, the table below shows that income taxes at all income levels from $8,000 to $50,000 are significantly lower in the United States than in Canada. The reasons for the substantial difference between the calculation made by the Department of

faits saillants du Livre blanc est le choix de ce que nous considérons comme étant des suppositions inappropriées pour ce qui est du calcul des impôts prélevés aux États-Unis et au Canada.

Nous sommes d'avis que la comparaison que renferme le Livre blanc n'est pas appropriée pour un certain nombre de raisons. D'une part, nous doutons qu'une seule et unique comparaison entre la situation fiscale des salariés aux États-Unis et celle des salariés au Canada puisse fournir autant de renseignements qu'une série de comparaisons de ce genre basées sur les diverses situations où peuvent se trouver des contribuables particuliers. En outre, nous estimons que certaines des suppositions fondamentales qui ont été avancées par le gouvernement dans le cadre de sa comparaison, telles que l'omission de tenir compte de la différence entre la valeur du dollar canadien et celle du dollar américain, l'inclusion des taxes de sécurité sociale dans les chiffres cités à l'égard de l'impôt sur le revenu ainsi que l'importance insuffisante accordée aux déductions, ont tendance à établir, dans l'analyse que renferme le Livre blanc, une différence excessivement légère entre les impôts prélevés au Canada et ceux perçus aux États-Unis.

Il faut être conscient du fait qu'il existe toute une gamme de méthodes à la portée de quiconque désire dresser une comparaison entre l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada et celui en vigueur aux États-Unis ainsi que tout un éventail de critères et de suppositions pouvant être avancés lorsqu'on calcule les chiffres relatifs à l'impôt qui doivent servir à une telle comparaison. Ceci est tout particulièrement vrai en ce qui a trait au calcul de l'impôt sur le revenu aux États-Unis étant donné que le contribuable aux États-Unis peut se prévaloir d'une plus grande variété de dépenses déductibles lorsqu'il calcule son revenu imposable; il existe aussi d'importantes différences entre les taux d'impôt sur le revenu appliqués au niveau des États.

Dans l'étude qui suit, nous avons établi une comparaison entre l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada et celui en vigueur aux États-Unis qui, nous sommes d'avis, colle de beaucoup plus près à la situation réelle des contribuables dans chaque pays.

Une comparaison entre les contribuables moyens:

Contrairement à la comparaison publiée par le ministère des Finances, le tableau ci-dessous révèle que les impôts sur le revenu qui frappent tous les niveaux de revenus entre $8,000 et $50,000 sont sensiblement plus bas aux États-Unis qu'au Canada. Les raisons qui expliquent cette différence appréciable entre

Finance and our comparison relate to certain differences in basic assumptions and methods used in the calculation of the relative Canadian and United States income taxes. For one thing, in our calculations we have included neither Canada Pension Plan contributions ($83) nor U.S. Social Security contributions (U.S. $374) in the respective Canadian and United States income tax totals. We have excluded these contributions on the grounds that social security levies are not income taxes as such, since such amounts are related, at least in part, to benefits which may be provided to the individual under the respective social security systems of Canada and the United States. We do not feel it appropriate to include such social security payments in the computation of direct tax liabilities without giving some weight to the respective benefits which are provided by the two programs: While it is clear that United States social security benefits are substantially more favourable than their Canadian counterparts (especially since such payments are exempt from U.S. personal income taxes), we were unable to arrive at any quantitative measure of this difference and hence omitted the levies and the related benefits from our comparisons.

Furthermore, in our calculations we have made an allowance for the difference in the value of the Canadian and United States dollar. For instance, the total tax payable by a Canadian earning—say—$15,000 has been compared to the United States tax (stated in Canadian dollars) payable by a United States taxpayer earning $13,950 in U.S. currency, which is the equivalent, at current exchange rates, of $15,000 Canadian. The government's calculations ignored this exchange differential but we feel that the differing values of the Canadian and United States dollars should be taken into account in any comparison of respective tax burdens, just as would be the case if the comparison was being made with taxpayers in other countries.

Finally, in our calculations of the taxable income of our hypothetical Canadian and United States taxpayers, we have used average deductions from income as determined from statistical summaries published by the Canadian and United States governments. These statistics indicate the average deductions from income claimed by Canadian and United States taxpayers in the 1967 taxation

le calcul fait par le ministère des Finances et notre comparaison découlent de certaines différences qui existent entre les suppositions et les méthodes de base utilisées pour calculer l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada et celui de ces derniers aux États-Unis. Entre autres, nous avons inclus dans nos calculs ni les cotisations au Régime de pensions du Canada ($83) ni les U.S. Social Security contributions ($374 en devises américaines) dans les totaux respectifs d'impôt sur le revenu aux États-Unis et au Canada. Nous avons laissé de côté ces cotisations parce que les ponctions pour fins de sécurité sociale ne sont pas vraiment des impôts sur le revenu car ces montants se rattachent, en partie du moins, aux prestations pouvant être versées aux particuliers en vertu des régimes respectifs de sécurité sociale du Canada et des États-Unis. Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'inclure ces versements de sécurité sociale dans le calcul des obligations fiscales directes sans tenir compte dans une certaine mesure des prestations respectives versées en vertu de ces deux programmes: Bien qu'il soit évident que les prestations de sécurité sociale versées aux États-Unis sont sensiblement plus avantageuses que leur contrepartie canadienne (tout particulièrement si on considère que ces versements échappent aux impôts sur le revenu des particuliers aux États-Unis), il nous a été impossible de mesurer quantitativement cette différence et c'est pourquoi nous avons omis dans nos comparaisons ces ponctions et les prestations connexes. En outre, nous avons tenu compte dans nos calculs de la différence qui existe entre la valeur du dollar canadien et celle du dollar américain. Par exemple, l'impôt global payable par un Canadien qui gagne disons $15,000 a été comparé à l'impôt que doit verser (exprimé en devises canadiennes) un contribuable aux États-Unis qui gagne $13,950 en devises américaines ce qui équivaut au taux courant de change à $15,000 en devises canadiennes. Le gouvernement a passé outre à cette différence dans ses calculs mais nous estimons que la différence qui existe entre la valeur du dollar canadien et le dollar américain doit entrer en ligne de compte dans toute comparaison des charges fiscales respectives tout comme ce serait le cas si la comparaison était faite avec les contribuables d'autres pays.

En dernier lieu, dans les calculs relatifs au revenu de nos contribuables canadien et américain théoriques, nous nous sommes servi de déductions moyennes sur le revenu, déterminées à partir des résumés statistiques publiés par les gouvernements canadien et américain. Ces statistiques révèlent que les déductions moyennes sur le revenu réclamées par les contribuables canadiens et américains dans

year (the latest year for which statistics are available) were substantially in excess of the percentage allowances used by the government in its calculations, particularly in the case of U.S. taxpayers (who may deduct all interest payments, including home mortgage, and property taxes as well as charitable contributions and medical expenses in calculating their taxable income). The United States statistics reveal that the average United States taxpayer who itemized his deductions in 1967 claimed total deductions from income (exclusive of state income taxes) equal to from 8 per cent (at the $50,000 income level) to 17 per cent (at the $8,000 income level) of his total income; the corresponding allowance for deductions used by the government in its calculations amount to only 5 per cent of total income for United States taxpayers with incomes in excess of $12,000. Since some 77 per cent of all United States paxpayers with incomes of $10,000 and above itemized their deductions in recent years we feel that it is only appropriate to use the actual statistical average of these deductions in the computation of the taxable income and average taxes payable by United States residents for the purpose of comparing them with Canadian residents.

A detailed description of the source of the statistical data used and the method of calculation of average deductions for Canadian and United States tax purposes is set out in Appendix A/3; it will be noted that our assumptions involved a degree of interpolation and estimation for some of the income levels and hence the related calculations cannot be regarded as entirely precise.

We feel that the following table represents a more realistic comparison of the personal income tax payable by a Canadian resident in Ontario, as computed under the White Paper proposals, with the personal income tax payable by a United States taxpayer resident in New York state, as computed under rates in effect for the 1969 taxation year (and before giving effect to the changes enacted in the United States Tax Reform Bill of 1969):

l'année d'imposition de 1967 (la dernière année à l'égard de laquelle des statistiques soient disponibles) étaient sensiblement supérieures aux pourcentages attribués par le gouvernement dans ses calculs, tout particulièrement en ce qui a trait aux contribuables américains (qui peuvent déduire dans le calcul de leur revenu imposable tous les paiements d'intérêt, y compris les intérêts d'hypothèque sur les maisons d'habitation ainsi que les impôts fonciers, les dons de charité et les frais médicaux). Les statistiques américaines révèlent qu'aux États-Unis le contribuable moyen qui a détaillé ses déductions en 1967 a demandé des déductions globales sur le revenu (à l'exclusion des impôts sur le revenu prélevés par les états) équivalant à un montant allant de 8 p. 100 (dans le cas d'un revenu du niveau de $50,000) à 17 p. 100 (dans le cas d'un revenu du niveau de $8,000) de son revenu global; le montant correspondant attribué à l'égard des déductions et utilisé par le gouvernement dans ses calculs se chiffre à seulement 5 p. 10 du revenu global dans le cas des contribuables aux États-Unis ayant un revenu dépassant $12,000. Comme 77 p. 100 de l'ensemble des contribuables aux États-Unis ayant des revenus de $10,000 et plus ont détaillé leurs déductions au cours des récentes années, nous estimons qu'il va de soi d'utiliser les moyennes statistiques réelles de ces déductions dans le calcul du revenu imposable et des impôts moyens payables par les résidents des États-Unis afin de les comparer avec les résidents canadiens.

Une description détaillée de la source des données statistiques employées et de la méthode utilisée pour le calcul des déductions moyennes aux fins de l'impôt au Canada et aux États-Unis figure à l'Appendice A/3; il est à remarquer que nos suppositions comportent un certain degré d'interpolation et d'estimation dans le cas de certains niveaux de revenus et par conséquent, les calculs connexes ne peuvent être considérés comme étant précis en tous points.

Nous estimons que les tableaux qui suivent représentent une comparaison plus réaliste de l'impôt sur le revenu des particuliers payable par un Canadien résidant en Ontario, et établi en conformité des propositions que renferme le Livre blanc, avec l'impôt sur le revenu des particuliers payable par un contribuable américain résidant dans l'État de New York, et établi selon les taux en vigueur pour l'année d'imposition de 1969 (et avant l'entrée en vigueur des modifications adoptées dans le United States Tax Reform Bill de 1969)

TABLE II

A COMPARISON BEFORE UNITED STATES TAX REFORM

Total Income	Canadian Income Tax Under White Paper (Ontario)	U.S. Income Tax 1969 Rates (New York)	U.S. Tax Lower than Canadian Tax	
			Amount	%
$ 8,000.....	$ 1,044	$ 730	$ 314	30.08
12,000.....	2,327	1,600	727	31.24
15,000.....	3,370	2,355	1,015	30.12
25,000.....	7,434	5,351	2,083	28.02
50,000.....	19,631	16,590	3,041	15.49

As in Table 1, this comparison is based on the position of a married taxpayer, with two children under 16, who derives his entire income from wages or salaries. As noted above, Canada Pension Plan contributions and U.S. Social Security levies have not been included in the income tax totals. Allowance has been made for the difference in value of the Canadian and United States dollar in the computation of the comparative tax burdens. We have also assumed that both the United States and Canadian taxpayer have claimed deductions for charitable donations, medical expenses, and other allowances based on the average deductions claimed by such taxpayers in the various income brackets as shown by government statistical summaries. A detailed summary of the assumptions and criteria used in the computations are set out in Appendix A/2. All tables following this table are also based on these assumptions except as specifically noted.

United States Tax Reform:

President Richard Nixon has recently signed into law a tax reform bill which will result in substantial tax reductions for most individual United States taxpayers: These changes will be phased in over the 1970 to 1973 taxation years, and will be fully in effect for the 1973 taxation year. Since the computation of Canadian income tax, as set out in Table 11, has been based upon the White Paper proposals as they would apply at the end of the phasing-in period (likely after 1974), it would seem reasonable to give effect to the United States Tax Reform Bill amendments, after full phasing-in in 1973, in the computation of the comparable United States income tax. (The United States Reform Bill was not signed into law until December 30,

TABLEAU II

COMPARAISON AVANT LA RÉFORME FISCALE AUX ÉTATS-UNIS

Impôt global	Impôt sur le revenu au Canada en vertu du Livre blanc (Ontario)	Impôt sur le revenu aux É.-U. taux de 1969 (New York)	Impôt aux É.-U. inférieur à l'impôt au Canada	
			Montant	%
$ 8,000.....	$ 1,044	$ 730	$ 314	30.08
12,000.....	2,327	1,600	727	31.24
15,000.....	3,370	2,355	1,015	30.12
25,000.....	7,434	5,351	2,083	28.02
50,000.....	19,631	16,590	3,041	15.49

Comme dans le tableau 1, cette comparaison est fondée sur la situation d'un contribuable marié, ayant deux enfants agés de moins de 16 ans, et dont le revenu intégral provient d'un salaire ou d'un traitement. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, les cotisations au Régime de pensions du Canada et les ponctions de sécurité sociale aux États-Unis non pas été incluses dans les totaux de l'impôt sur le revenu. On a tenu compte de la différence qui existe entre la valeur du dollar canadien et celle du dollar américain dans le calcul des charges fiscales comparatives. Nous avons aussi supposé que et le contribuable aux États-Unis et le contribuable au Canada ont réclamé des déductions aux chapitres des dons de charité, des frais médicaux, ainsi que d'autres montants basés sur les déductions moyennes demandées par de tels contribuables dont le revenu se situe dans les tranches qui figurent dans les résumés statistiques du gouvernement. Un aperçu détaillé des suppositions et des critères ayant servi aux calculs en question est donné à l'Appendice A/2. Tous les tableaux qui suivront le présent tableau reposent aussi sur ces suppositions sauf indication du contraire.

Réforme fiscale aux États-Unis:

Le président, Monsieur Richard Nixon, à récemment promulgé un bill de réforme fiscale qui entraînera des déductions d'impôt pour la plupart des particuliers qui sont des contribuables aux États-Unis: ces changements seront apportées graduellement au cours des années d'imposition de 1970 à 1973 et seront intégralement mis en vigueur pour l'année d'imposition de 1973. Étant donné que le calcul de l'impôt canadien sur le revenu, comme en fait état le tableau II, est fondé sur les propositions que renferme le Livre blanc selon leurs modalités d'application après la période d'introduction graduelle (probablement après 1974), il semblerait raisonnable de faire enter en jeu les amendements du United States Tax Reform Bill dans le calcul

1969 and hence the government had no opportunity of reflecting its provisions in the United States tax computations used in its White Paper comparison of November 7, 1969.)

If the U.S. federal tax computation, as shown on Table 11, is amended to reflect such recent United States tax changes as the increase in personal exemptions to $750 each, an increase in the standard deduction (where applicable) to 15% or $2,000, and the deletion of the 10 per cent surtax, the following comparison of the personal income tax burden of a married Canadian taxpayer, resident in Ontario, with that of his United States counterpart, resident in the state of New York, will emerge:

TABLE III

A COMPARISON OF AVERAGE TAXPAYERS

Total Income	Canadian Income Tax Under White Paper (Ontario)	U.S. Income Tax After Reform (New York)	U.S. Tax Lower than Canadian Tax	
			Amount	%
$ 8,000.....	$ 1,044	$ 569	$ 475	45.50
12,000.....	2,327	1,353	974	41.86
15,000.....	3,370	2,036	1,334	39.58
25,000.....	7,434	4,791	2,643	35.55
50,000.....	19,631	15,202	4,429	22.56

Table II was presented previously as reasonable comparison of the Canadian and United States tax burdens of married taxpayers before taking into account the United States Tax Reform Bill. However, since this bill has now been enacted, we feel that Table III represents an appropriate current comparison of the future personal income tax burdens of average married Canadian taxpayers resident in Ontario (assuming implementation of the White Paper in its proposed form) and that of their United States counterparts resident in New York state, after the U.S. tax reform amendments recently enacted become fully effective. In all the following tables, the United States federal tax calculations reflect the Tax Reform Bill amendments, after full implementation in 1973.

de l'impôt sur le revenu comparable aux États-Unis.

(Le United States Reform Bill n'a été promulgé que le 30 décembre 1969 et, par conséquent, le gouvernement n'a pas eu l'occasion de tenir compte de ses dispositions dans les calculs relatifs à l'impôt aux États-Unis dont il s'est servi dans la comparaison à laquelle il s'est livré dans son Livre blanc du 7 novembre 1969).

Si le calcul de l'impôt fédéral aux États-Unis, dont fait état le tableau 11, est modifié afin de refléter les changements fiscaux apportés récemment aux États-Unis, comme la majoration de chaque exemption personnel à $750, la majora ion de la déduc ion uniforme (s'il y a lieu) à 15 p. 100 ou $2,000, et la suppression de la surtaxe de 10 p. 100, la comparaison suivante de la charge que représente l'impôt sur le revenu des particuliers pour un contribuable marié, résidant en Ontario, avec celle de sa contrepartie aux États-Unis résidant dans l'état de New York, se traduira comme il suit:

TABLEAU III

UNE COMPARAISON DES CONTRIBUABLES MOYENS

Impôt global	Impôt sur le revenu au Canada en vertu du Livre blanc (Ontario)	Impôt sur le revenu aux É.-U. taux de 1969 (New York)	Impôt aux É.-U. inférieur à l'impôt au Canada	
			Montant	%
$ 8,000.....	$ 1,044	$ 569	$ 475	45.50
12,000.....	2,327	1,353	974	41.86
15,000.....	3,370	2,036	1,334	39.58
25,000.....	7,434	4,791	2,643	35.55
50,000.....	19,631	15,202	4,429	22.56

Le tableau II a déjà été présenté comme étant une comparaison raisonnable entre la charge fiscale des contribuables mariés au Canada et celle que devaient supporter leur contrepartie américaine avant que n'entre en ligne de compte le United States Tax Reform Bill. Toutefois, comme ce bill est maintenant une loi, nous estimons que le tableau III représente une comparaison courante appropriée de la charge que constituera à l'avenir l'impôt sur le revenu des particuliers pour les contributables canadiens résidant en Ontario (en supposant que le Libre blanc sera appliqué dans la forme proposée) et celle de leur contrepartie aux États-Unis résidant dans l'état de New York après que toutes les modifications récemment adoptées en matière de réforme fiscale aux États-Unis seront en

The comparisons between United States and Canadian personal tax burdens shown in Table II and III above indicate that the gap between United States and Canadian taxes has been widened significantly as the result of the tax reductions recently enacted in the United States. Of course, the implementation of the White Paper proposals (reflected in all Canadian tax rates in this bulletin) will in itself contribute to this widening, since the White Paper recommends that the tax burdens of Canadians in middle income brackets, especially whose earning between $10,000 and $20,000 a year, be increased (by as much as $200 for the married taxpayer in the $15,000 income bracket). It should of course be recognized that neither the White Paper tax proposals on the one hand (involving increases in the taxes paid by middle and upper bracket Canadian taxpayers) nor the United States tax reform proposals on the other hand (involving tax cuts for most U.S. taxpayers) are entirely responsible for the large differences between U.S. and Canadian personal taxes noted above; a substantial part of this difference has existed for years.

A comparison of Table III with a table drawn up on the basis of 1969 Canadian (before White Paper) and United States (before reform) tax rates would reveal that the combined effect of the White Paper and the United States Tax Reform Bill will widen the "gap" between U.S. and Canadian taxes from 6 to 15 percentage points in the $8,000 to $50,000 income brackets, with the largest increases occurring in the $10,000 to $20,000 income brackets.

Tax Position of the Single Taxpayer:

A significant part, but not all, of the difference between United States and Canadian tax burdens shown in the preceding tables is due to the substantial advantage available to married United States taxpayers of being allowed to "split" their incomes for tax purposes with

vigueur. Dans tous les tableaux suivants, le calcul de l'impôt fédéral aux États-Unis reflète les amendements apportés au Tax Reform Bill, une fois qu'ils auront été appliquées intégralement, soit en 1973.

Les comparaisons entre la charge fiscale que représente l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada et celle qu'il constitue pour leur contrepartie aux États-Unis dont font état les tableaux II et III ci-dessus indiquent que l'écart entre les impôts aux États-Unis et au Canada a été sensiblement accrû à la suite des déductions récemment adoptées aux États-Unis. Bien entendu, la mise en vigueur des propositions que renferme le Livre blanc (reflétées dans tous les taux d'impôt canadiens utilisés dans la présente étude) contribuera aussi à l'accroissement de cet écart étant donné que le Livre blanc recommande que soient augmentées les charges fiscales des Canadiens dont le revenu se situe dans les tranches moyennes, tout spécialement ceux gagnant entre $10,000 et $20,000 par année, (ceci pouvant aller jusqu'à $200 dans le cas d'un contribuable marié dont le revenu se situe dans la tranche de $15,000). Il va sans dire qu'on doit admettre que ni les propositions de réforme fiscale du Livre blanc d'une part (comprenant des augmentations des impôts versés par les contribuables dont le revenu se situent dans les tranches moyennes et supérieures) ni les propositions de réforme fiscale aux États-Unis d'autre part (comprenant des réductions d'impôt pour la plupart des contribuables aux États-Unis) sont entièrement responsables des grandes différences qui existent entre l'impôt prélevé sur le revenu aux États-Unis et celui en vigueur au Canada, mentionnés ci-dessus; cette différence existe en bonne partie depuis déjà plusieurs années.

Une comparaison du tableau III avec un tableau dressé en se basant sur les taux d'imposition qui étaient pratiqués au Canada (avant le Livre blanc) et aux États-Unis (avant la réforme) révélerait que l'effet combiné du Livre blanc et du United States Tax Reform Bill augmentera l'écart entre l'impôt prélevé aux États-Unis et celui perçu au Canada de 6 à 15 p. 100 pour ce qui est des tranches de revenus allant de $8,000 à $50,000 et que les plus fortes augmentations se feront sentir au niveau des tranches de revenus allant de $10,000 à $20,000.

Situation fiscale du contribuable célibataire:

La différence qui existe entre la charge fiscale aux États-Unis et celle au Canada dont font état les tableaux précédents est en bonne partie mais non en totalité imputable à l'avantage considérable dont peuvent se prévaloir les contribuables mariés aux États-Unis

their wives. For example, a married man with income of $10,000 per year is allowed to calculate his tax liability as though he and his wife had earned $5,000 each. This privilege, which is not available to Canadian taxpayers, results in a significant reduction in income taxes payable by married taxpayers. A comparison prepared on essentially the same assumptions as those used in the preceding comparison in Table III, but based on a single taxpayer with no dependents, would indicate the following:

Gross Income	U.S. Tax Lower
$ 8,000	29.66%
12,000	28.88
15,000	27.07
25,000	23.28
50,000	9.92

hence, the income splitting provisions of the United States Internal Revenue Code provide material benefits for married taxpayers, and a Canadian-United States personal income tax comparison based on single taxpayers would yield smaller differentials.

Interestingly enough, the combined effect of the White Paper proposals and the United States tax reform bill (which in effect provides partial benefits of income splitting to single taxpayers) is far more significant in the case of single taxpayers than of married taxpayers. The gap between Canadian and United States personal income taxes payable by single taxpayers will be widened by these two measures from 14 to 20 percentage points in the $8,000 to $50,000 income brackets. For example, a single Canadian taxpayer (resident in Ontario) would pay only 3 per cent more income tax than his United States counterpart (resident in New York) at 1969 rates before the White Paper and United States tax reform, but would pay 23 per cent more tax after full implementation of these measures. This fact may be of some significance, since single taxpayers presumably have more mobility than the married man, and hence may be more susceptible to the lure of lower taxation in the United States.

et qui consiste à diviser leur revenu avec leur épouse aux fins de l'impôt. Par exemple, un homme marié ayant un revenu de $10,000 par année peut déterminer son obligation fiscale comme si lui et son épouse avaient gagné $5,000 dollars chacun. Cet avantage dont ne peuvent jouir les contribuables canadiens résulte en une réduction sensible des impôts sur le revenu que doivent payer les contribuables mariés. Une comparaison dressée essentiellement à partir des mêmes suppositions que celles avancées à l'égard de la comparaison précédente dans le tableau III, mais portant sur un contribuable célibataire sans personnes à sa charge, révélerait ce qui suit:

Revenu brut	Impôt aux États-Unis inférieur de
$ 8,000	29.66%
12,000	28.88
15,000	27.07
25,000	23.28
50,000	9.92

Par conséquent, les dispositions de l'International Revenue Code prévoyant la division du revenu accordent des privilèges considérables aux contribuables mariés et une comparaison entre les États-Unis et le Canada en ce qui a trait à l'impôt sur le revenu des particuliers qui sont des contribuables célibataires donnerait des différences plus atténuées.

Chose assez intéressante, l'effet combiné des propositions du Livre blanc et du bill sur la réforme fiscale aux États-Unis (qui en réalité offre aux contribuables célibataires certains des privilèges que comporte la division du revenu) est beaucoup plus important dans le cas des contribuables célibataires que dans celui des contribuables mariés. L'écart qui existe entre les impôts sur le revenu des particuliers que doivent payer les contribuables aux États-Unis et celui que doivent acquitter les contribuables au Canada sera accru par ces deux mesures et cet accroissement peut aller de 14 à 21 p. 100 pour ce qui est des revenus situés dans les tranches de $8,000 à $50,000. Par exemple, un contribuable canadien célibataire (résidant en Ontario) paierait seulement 3 p. 100 de plus d'impôt sur le revenu que sa contrepartie aux États-Unis (résidant dans l'état de New York) en vertu des taux en vigueur en 1969, soit avant la publication du Livre blanc et la réforme fiscale aux États-Unis, mais paierait 23 p. 100 plus d'impôt après l'application intégrale de ces mesures. C'est là un fait pouvant revêtir une certaine signification car les contribuables célibataires sont supposés avoir plus de mobilité que les contribuables mariés et, partant,

As the majority of taxpayers in the $8,000 to $50,000 income brackets are married, however, our further comparisons in this study are based on married taxpayers as being more representative of the situation of the average Canadian and United States individual.

Taxpayer's Province or State of Residence:

Up to this point, our comparisons have been based on an Ontario resident and a New York state resident, and provincial and state income taxes have been included in the corresponding Canadian and United States tax burdens. However, it should be ascertained whether New York state and Ontario provincial tax burdens are representative of the state and provincial taxes borne by the "average" United States and Canadian taxpayer, respectively.

The state of New York imposes one of the hiphest rates of personal income tax of the forty states that levy personal taxes (the remaining states impose no personal income taxes), and hence the total U.S. tax shown on the previous table (which includes New York state tax) will be higher than the total U.S. tax incurred by the "average" United States taxpayer, since this average taxpayer will pay less state income tax. However, no specific statistics are available in respect of the average amount of state tax incurred by the "average" United States taxpayer, and hence it is difficult to strike a balance in this regard. As an alternative, it is suggested that a comparison might be made, on the same basis as in Table III above, assuming that the United States taxpayer is resident in the state of Ohio, which imposes no personal income taxes; since it is known that New York imposes none, a comparision with an "average" United States taxpayer will fall somewhere between the two positions. A comparison of the tax burden of a married Canadian resident in Ontario with that of his United States counterpart resident in Ohio, based on assumptions as previously set out, is as follows:

peuvent être plus susceptibles de succomber à l'attrait des taux inférieurs d'imposition que leur offrent les États-Unis.

Comme la plupart des contribuables dont le revenu se situe dans les tranches de $8,000 à $50,000 sont toutefois mariés, les autres comparaisons auxquelles nous nous livrerons dans la présente étude ont pour objet des contribuables mariés car nous considérons qu'elles sont plus représentatives de la situation du canadien et de l'américain moyens.

Province ou état de résidence du contribuable:

Jusqu'ici, nos comparaisons étaient entre un résident de l'Ontario et à un résident de l'État de New York, et les impôts sur le revenu prélevés par les provinces ou les états étaient inclus dans les charges fiscales correspondantes au Canada et aux États-Unis. Toutefois, il faudrait vérifier si la charge fiscale imposée par l'état de New York et celle imposée par la province d'Ontario sont représentatives des impôts que vont chercher les états et les provinces respectivement dans les goussets du contribuable moyen aux États-Unis et au Canada.

L'état de New York prélève l'un des plus haut taux d'impôt sur le revenu des particuliers parmi ceux perçus par les quarante états levant un impôt sur le revenu des particuliers (les autres états ne prélevant pas d'impôt sur le revenu des particuliers) et, par conséquent, l'impôt global prélevé aux États-Unis dont fait état le tableau précédent (et qui englobe l'impôt perçu par l'état de New York) sera plus élevé que le montant global d'impôt que doit acquitter aux États-Unis le contribuable «moyen» étant donné que ledit contribuable moyen paiera moins d'impôt sur le revenu au niveau de l'état. Toutefois, il n'y a pas de statistiques précises disponibles en ce qui à trait au montant moyen d'impôt que perçoivent les états du contribuable moyen aux États-Unis et, partant, il est difficile de savoir à quoi s'en tenir à cet égard. Comme solution de rechange, nous suggérons qu'une comparaison soit faite, sur la même base que celle utilisée pour le tableau III ci-dessus, en supposant que le contribuable aux États-Unis est un résident de l'état de l'Ohio qui ne prélève pas d'impôt sur le revenu des particuliers; comme nous savons déjà que l'état de New York prélève un tel impôt, toute comparaison avec le contribuable «moyen» aux États-Unis se situerait quelque part entre ces deux positions. Une comparaison de la charge fiscale d'un Canadien marié résidant en Ontario avec celle de sa contrepartie aux États-Unis résident en Ohio, reposant sur les suppositions énoncées antérieurement, donnerait ce qui suit:

TABLE IV

CHOICE OF STATE OF RESIDENCE OF U.S. TAXPAYER

Total Income	Canadian Income Tax Under White Paper (Ontario)	U.S. Income Tax After Reform (Ohio)	U.S. Tax Lower than Canadian Tax	
			Amount	%
$ 8,000.....	$ 1,044	$ 500	$ 544	52.11
12,000.....	2,327	1,159	1,168	50.19
15,000.....	3,370	1,708	1,662	49.32
25,000.....	7,434	3,941	3,493	46.99
50,000.....	19,631	12,809	6,822	34.75

It is also interesting to note that Ontario, which levies provincial income tax equal to the federal abatement, has been selected as the province of residence of the Canadian taxpayer, while in actual fact the provinces of Newfoundland, New Brunswick, Manitoba, Saskatchewan, and Alberta levy provincial income taxes in excess of the 28 per cent abatement allowed against federal tax. No allowance has been made in these tables for the higher total Canadian taxes which would be incurred by residents of these provinces, but it should be realized that the differential between Canadian and United States personal income taxes would be greater than indicated in this study, where the Canadian taxpayer resides in one of these provinces. For example, a United States taxpayer resident in Ohio and earning $8,000 a year would pay 55.91 per cent less tax than his Canadian counterpart residing in Manitoba (in 1970 and subsequent years) while for a Manitoba resident making $25,000 a year the gap would be 51.18 per cent.

U.S. Tax Position of the Homeowner:

A comparison of Canadian and United States personal income taxes would not be complete without some consideration of the relative tax positions of Canadian and United States homeowners. The United States homeowner has an additional advantage over his counterpart in Canada in the same relative income bracket, because the U.S. taxpayer is permitted to deduct his home mortgage interest and property tax payments in computing his taxable income for United States tax purposes.

TABLEAU IV

CHOIX D'ÉTAT DE RÉSIDENCE PAR LE CONTRIBUABLE AUX É.-U.

Revenu Global	Impôt sur le revenu au Canada (Ontario)	Impôt sur le revenu aux É.-U. (Ohio)	Impôt aux É.-U. inférieur à l'impôt au Canada	
			Montant	%
$ 8,000.....	$ 1,044	$ 500	$ 544	52.11
12,000.....	2,327	1,159	1,168	50.19
15,000.....	3,370	1,708	1,662	49,32
25,000.....	7,434	3,941	3,493	46.99
10,000.....	19,631	2,809	6,822	34.75

Il est aussi intéressant de noter que l'Ontario qui prélèvent un impôt provincial sur le revenu égal au dégrèvement fédéral a été choisie comme la province de résidence du contribuable canadien tandis qu'en réalité les provinces de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta prélèvent un impôt sur le revenu dépassant le dégrèvement de 28 p. 100 accordé sur l'impôt fédéral. Il n'a été aucunement tenu compte dans ces tableaux de l'impôt global que devraient verser au Canada les résidents de ces provinces mais il faut se souvenir que la différence entre l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada et celui prélevé aux États-Unis serait plus grande que celle indiquée dans la présente étude dans le cas d'un contribuable canadien résidant dans une de ces provinces. Par exemple, un contribuable aux États-Unis résident dans l'état d'Ohio et gagnant $8,000 par année paierait 55.91 p. 100 moins d'impôt que sa contrepartie au Canada résidant au Manitoba (en 1970 et les années suivantes) tandis que dans le cas d'un résident du Manitoba gagnant $25,000 par année l'écart serait de 51.18 p. 100.

Situation fiscale du propriétaire d'une maison d'habitation aux É.-U.

Une comparaison entre l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada et celui en vigueur aux États-Unis ne serait pas complète sans tenir compte de la situation fiscale relative des propriétaires de maison d'habitation au Canada et aux États-Unis. Un tel propriétaire aux États-Unis jouit d'un avantage de plus que sa contrepartie canadienne dont le revenu se situe dans la même tranche que le sien parce que le contribuable aux États-Unis peut déduire, aux fins de l'impôt, l'intérêt sur l'hypothèque de sa maison ainsi que les impôts fonciers qu'il a versés lorsqu'il calcule son revenu imposable.

In the previous tables, a comparison has been made of "average" taxpayers, and statistical average deductions were used in the calculation of both Canadian and United States taxable income. However, the average deductions used in the computation of United States taxable income reflect the deductions of both homeowners and tenants, and hence do not reveal the full impact of the mortgage interest and property tax deductions available to the homeowner in the U.S. In the following table, the United States income tax has been recalculated on the basis that the United States taxpayer is a homeowner resident in New York state; in the computation of United States taxable income, actual mortgage interest, property tax and other tax deductions (based on the assumptions as set out on Appendix A/4) have been used in place of the statistical average deductions claimed by the U.S. taxpayers for these items. The Canadian tax figure is unchanged from Table IV, since the Canadian's income tax position is unaltered by the fact that he is a homeowner:

TABLE V

A COMPARISON OF AVERAGE HOMEOWNERS

(Where U.S. taxpayer is resident in New York state)

Total Income	Canadian Income Tax Under White Paper (Ontario)	U.S. Income Tax After Reform (New York)	U.S. Tax Lower than Canadian Tax	
			Amount	%
$ 8,000.....	$ 1,044	$ 473	$ 571	54.69
12,000.....	2,327	1,181	1,146	49.25
15,000.....	3,370	1,772	1,598	47.42
25,000.....	7,434	4,274	3,160	42.51
50,000.....	19,631	13,948	5,683	28.95

Moreover, a comparison on the same basis with a United States homeowner resident in the state of Ohio would reveal the following:

Dans les tableaux précédents, une comparaison a été faite entre les contribuables «moyens» et des déductions statistiques moyennes ont été utilisées pour le calcul du revenu imposable au Canada et aux États-Unis. Toutefois, les déductions moyennes utilisées pour le calcul du revenu imposable aux États-Unis englobent les déductions des propriétaires et des locataires et, partant, ne révèlent pas tout l'effet que peuvent avoir les déductions des intérêts hypothécaires et des impôts fonciers dont peut se prévaloir le propriétaire d'une maison d'habitation aux États-Unis. Dans le tableau suivant, l'impôt sur le revenu aux États-Unis a été calculé de nouveau mais cette fois en prenant comme supposition que le contribuable aux États-Unis est un propriétaire d'une maison d'habitation qui réside dans l'état de New York; dans le calcul du revenu imposable aux États-Unis, on s'est servi de l'intérêt hypothécaire et de l'impôt foncier réellement versés ainsi que d'autres déductions fiscales réelles (en se basant sur les suppositions énonçées à l'Appendice A/4) au lieu des déductions statistiques moyennes demandées par les contribuables aux États-Unis à ces chapitres. Les chiffres relatifs à l'impôt canadien demeurent les mêmes qu'au tableau IV étant donné qu'un canadien ne voit pas sa situation fiscale modifiée du fait qu'il est le propriétaire d'une maison d'habitation:

TABLEAU V

UNE COMPARAISON ENTRE LES PROPRIÉTAIRES MOYENS D'UNE MAISON D'HABITATION

(Lorsque le contribuable aux É.-U. réside dans l'état de New York)

Revenu global	Impôt sur le revenu au Canada en vertu du Livre blanc (Ontario)	Impôt sur le revenu au É.-U. après la réforme (New York)	Impôt aux É.-U. inférieure à celui au Canada	
			Montant	%
$ 8,000.....	$ 1,044	$ 474	$ 571	54.69
12,000.....	2,327	1,181	1,146	49.25
15,000.....	3,370	1,772	1,598	47.42
25,000.....	7,434	4,274	3,274	42.51
50,000.....	19,631	13,948	5,683	28.95

Qui plus est, une comparaison faite sur la même base mais avec un propriétaire d'une maison d'habitation aux États-Unis résident dans l'état d'Ohio révèlerait ce qui suit:

TABLE VI

ANOTHER COMPARISON OF AVERAGE HOMEOWNERS

(Where U.S. taxpayer is resident in the state of Ohio)

Total Income	Canadian Income Tax Under White Paper (Ontario)	U.S. Income Tax After Reform (Ohio)	U.S. Tax Lower than Canadian Tax	
			Amount	%
$ 8,000.....	$ 1,044	$ 416	$ 628	60.15
12,000.....	2,327	1,007	1,320	56.73
15,000.....	3,370	1,486	1,884	55.91
25,000.....	7,434	3,488	3,946	53.08
50,000.....	19,631	11,636	7,995	40.73

TABLEAU VI

AUTRE COMPARAISON ENTRE LES PROPRIÉTAIRES MOYENS D'UNE MAISON D'HABITATION

(Lorsque le contribuable aux É.-U. réside dans l'état de l'Ohio)

Revenu global	Impôt sur le revenu au Canada en vertu du Livre blanc (Ontario)	Impôt sur le revenu aux É.-U. après la réforme (New York)	Impôt aux É.-U. inférieur à celui au Canada	
			Montant	%
$ 8,000.....	$ 1,044	$ 416	$ 628	60.15
12,000.....	2,327	1,007	1,320	56.73
15,000.....	3,370	1,486	1,884	55.91
25,000.....	7,434	3,488	3,946	53.08
50,000.....	19,631	11,636	7,995	40.73

Thus it can be seen that an average married United States homeowner in the income brackets noted above may incur less than one-half of the personal income tax burden as is suffered by his Canadian counterpart. It should be noted that Tables III and IV represent comparisons of "average" taxpayers in each country, and hence reflect the impact of home ownership to some degree; Tables V and VI are applicable only where it is desired to compare the tax burdens of specific homeowners in each country.

On peut donc constater qu'un propriétaire moyen d'une maison d'habitation aux États-Unis qui est marié et dont le revenu se situe dans les tranches indiquées ci-dessus peut avoir à supporter moins de la moitié de la charge fiscale que constitue l'impôt sur le revenu des particuliers pour sa contre-partie au Canada. Il est à noter que les tableaux III et IV représentent des comparaisons entre les contribuables «moyens» des deux pays et que, en conséquence, ils reflètent jusqu'à un certain degré l'effet qu'entraîne la propriété d'une maison d'habitation; les tableaux V et VI s'appliquent seulement lorsqu'on désire comparer la charge fiscale de certains propriétaires de maison d'habitation dans chacun de ces pays.

Capital Gains:

The White Paper proposes that the Canadian citizen will incur a tax burden (approximately 25 per cent for taxpayers in top marginal brackets) on his capital gains comparable to his United States counterpart, where he restricts his trading activities to shares in widely-held Canadian corporations. It should be noted however, that Canadians in nearly all income brackets will suffer a heavier tax burden on capital gains on all other classes of assets, such as foreign securities and real estate, since, under the White Paper, these types of gains will constitute ordinary income for Canadian tax purposes taxable at full marginal rates; for U.S. tax purposes, gains on all types of assets held for over six months are subject to the 25 per cent limitation (except that gains in excess of $50,000 may be subjected to as much as 35 per cent taxation). For instance, the taxpayer in the $25,000 salary income bracket who realises a gain of $10,000 on the sale of investment real

Gains de capital:

Le Livre blanc propose que le citoyen canadien supporte une charge fiscale (d'environ 25 p. 100 dans le cas des contribuables dont le revenu se situe dans les tranches supérieures) pour ce qui est de ses gains de capital, comparable à celle de sa contrepartie aux États-Unis, lorsqu'il limite ses activités commerciales à la détention d'actions de sociétés publiques canadiennes. Cependant, il est à noter que les canadiens de presque toutes les tranches de revenus supporteront une charge fiscale au chapitre des gains de capital plus lourde que pour toutes les autres catégories d'éléments d'actif tels que les valeurs et la propriété immobilière étrangères étant donné qu'en vertu du Livre blanc ces genres de gains constitueront un revenu ordinaire aux fins de l'impôt canadien, imposable intégralement aux taux les plus élevés; aux fins de l'impôt des États-Unis, les gains réalisés sur tous les genres d'éléments d'actifs détenus pendant plus de six mois font l'objet d'une

estate (or foreign securities), would incur additional tax in respect of the gain of $4,927 as a Canadian, as compared to a tax of Cdn. $2,003 as a United States taxpayer; even at the $10,000 salary level, the Canadian taxpayer would incur $2,500 more tax on the gain than his United States counterpart. If the gain was applicable to shares in a widely-held Canadian corporation, the Canadian taxpayer in the $25,000 income bracket would incur tax of $2,367 on the gain...$364 more than a United States taxpayer in the same bracket. (For these comparisons, it has been assumed that the U.S. taxpayer involved is an "average" American, resident in New York state, as in Table III.)

The comparisons herein do not reflect this diaparity in the proposed Canadian and current United States tax treatment of capital gains; its effect would have to be determined according to the specific circumstances in each individual's case.

Other Considerations in Making Comparison:

Many different factors must be taken into consideration when comparing Canadian and United States personal income tax burdens, and no single comparison can represent the "true" differential applicable to all individuals and circumstances. The above tables have illustrated how the comparison can vary according to the hypothetical taxpayer's level of deductions, his state or province of residence, his marital status, and his personal situation (e.g. whether or not he is a homeowner). The comparisons presented herein are based on the assumption that the taxpayer's sole source of income is from employment, and it has been pointed out that a different comparison would emerge in the event that a portion of the taxpayer's income was from capital gains. On the other hand, the Canadian tax treatment of most domestic dividend income is more favourable than the United States tax treatment of similar income, and hence a more favourable comparison might result if it were assumed that the taxpayer derived a portion of his income from divi-

limite fixée à 25 p. 100 (sauf les gains dépassant $25,000 qui peuvent être frappés d'un impôt pouvant aller jusqu'à 35 p. 100). Par exemple, le contribuable qui touche un traitement entrant dans la tranche de revenus de $25,000 et qui réalise un gain de $10,000 sur la vente d'un placement dans la propriété immobilière (ou de valeurs étrangères), aurait à payer s'il était un Canadien un impôt supplémentaire de $4,927 à l'égard dudit gain comparé à un impôt de $2,003 exprimé en devises canadiennes auquel il serait assujetti en tant que contribuable américain; même en ayant un traitement atteignant le niveau de $10,000, le contribuable canadien aurait à débourser $2,500 plus d'impôt sur ledit gain que sa contrepartie aux États-Unis. Si le gain s'appliquait à des actions d'une société publique canadienne, le contribuable canadien dont le revenu se situe dans la tranche de $25,000 aurait à verser un impôt de $2,367 sur ledit gain, soit $364 de plus que le contribuable aux États-Unis ayant un revenu semblable. (Aux fins de ces comparaisons, on a supposé que le contribuable aux États-Unis est un Américain «moyen» résidant dans l'état de New York comme pour le tableau III).

Les comparaisons que renferment les présentes ne reflètent pas la différence qui existe entre la façon dont sont traités présentement les gains de capital aux États-Unis aux fins de l'impôt et la façon dont on se propose de le faire au Canada; ses effets devraient être déterminés en tenant compte des circonstances particulières de chaque cas.

Autres considérations qui doivent entrer en jeu lorsqu'on établit des comparaisons:

Plusieurs facteurs différents doivent être pris en considération lorsqu'on compare la charge fiscale que constitue l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada avec celle que cet impôt représente aux États-Unis et aucune comparaison ne peut représenter à elle seule la «vraie» différence applicable à tous les particuliers quelles que soient les circonstances. Les tableaux donnés ci-dessus ont illustré jusqu'à quel point une comparaison peut varier suivant le niveau des déductions, l'état ou la province de résidence, la situation familiale et personnelle (par exemple, s'il s'agit ou non d'un propriétaire de maison d'habitation) du contribuable théorique. Les comparaisons donnés dans les présentes reposent sur la supposition que l'unique source de revenu du contribuable est l'emploi qu'il détient, et nous avons signalé qu'une comparaison différente se dégagerait si une partie du revenu du contribuable provenait de gains de capital. Par contre, la façon dont sont traités au Canada aux fins de l'impôt la plupart des revenus provenant de dividendes inté-

dends from companies located in his own country. There are also many other differing provisions in the Canadian and United States tax laws (such as treatment of stock option benefits, lump sum payments, and retirement savings contributions) which would alter the comparison of situations where these provisions would apply.

It is not possible to produce one comparison which would reflect all of these differences in Canadian and United States tax laws in all circumstances, nor is it feasible in this type of study to present a full series of comparisons which would cover each possible situation of the hypothetical taxpayer. Therefore, our analysis has been limited to a comparison of the personal income tax burdens of average wage and salary earners only, in an attempt to draw a general conclusion as to the comparative levels of Canadian and United States taxation on this specific type of income (which, of course, would constitute the major proportion of most taxpayer's income).

It will be noted that the comparison has been based upon taxes computed under the White Paper tax reform proposals and the United States Tax Reform Bill amendments after full implementation of these proposals and amendments, and hence that the differential may vary during the transitory or "phasing-in" period.

Any comprehensive comparison of the burden of taxation on Canadian and United States taxpayers should take into account all taxes that bear on the individual, and not only personal income taxes. (It is far beyond the scope of this study to attempt a comparison of such taxes as city income taxes, commodity sales taxes, estate taxes, succession duties, property taxes, etc.; the impression might be that the level of these types of taxation on an overall basis does not vary greatly between Canada and the United States, but no general conclusion is drawn in this regard.) To be even more meaningful, such a study would also have to encompass the relative benefits and services provided by

rieurs est plus avantageuse que la façon dont sont traités aux fins d'impôt les revenus semblabes aux États-Unis et, par conséquent, une comparaison plus favorable pourrait en résulter si on supposait que le contribuable à tiré une partie de son revenu de dividendes attribués par des sociétés situées dans son pays. Les lois fiscales canadiennes renferment aussi plusieurs autres dispositions différant de celles que contiennent les lois fiscales américaines (par exemple le traitement réservé aux privilèges d'achat d'actions, aux paiments forfaitaires et aux cotisations d'épargne-retraite) qui modifieraient la comparaison des situations dans les cas où ces dispositions s'appliqueraient.

Il n'est pas possible de dresser une comparaison qui refléterait toutes les différences de ce genre qui existent entre les lois fiscales canadiennes et les lois fiscales américaines quelles que soient les circonstances et il n'est pas non plus possible dans une étude de ce genre de fournir une série complète de comparaisons qui épuiserait toute les situations possibles où pourrait se trouver le contribuable théorique. Par conséquent, nous nous sommes limités dans notre analyse à une comparaison entre les charges fiscales que constitue l'impôt sur le revenu des particuliers seulement pour les personnes touchant des traitements ou des salaires afin d'essayer de tirer une conclusion générale en ce qui à trait aux niveaux comparatifs d'imposition au Canada et aux États-Unis de ce genre de revenu en particulier (qui, bien entendu, constitue la plus grande partie du revenu de la plupart des contribuables.)

On notera que la comparaison a été fondée sur des impôts calculés en conformité des propositions de réforme fiscale que renferme le Livre blanc et des amendements apportés au United States Tax Reform Bill après l'entrée en vigueur intégrale de ces propositions et amendements et, partant, que la différence peut varier pendant la période transitoire ou période «d'application graduelle».

Toute comparaison exhaustive de la charge fiscale des contribuables au Canada avec celle des contribuables aux États-Unis doit tenir compte de tous les impôts qui frappent les particuliers et non seulement de l'impôt sur le revenu de ces derniers. (Toute tentative ayant pour objectif l'établissement d'une comparaison entre les impôts tels que les impôts sur le revenu prélevés par certaines villes, les taxes de vente sur les marchandises, les droits successoraux, l'impôt sur les biens transmis par décès, les impôts fonciers, etc., échappe de loin à la portée de la présente étude; on peut avoir l'impression que le niveau des impôts de ce genre ne varient pas dans l'ensemble entre le Canada et les États-Unis, mais

governments to taxpayers; again, any such study is not within the scope of this bulletin.

Passing the Burden to Canadian Employers:

It was previously noted that the White Paper acknowledges the fact that Canada must compete with other foreign countries, most particularly the United States, for many types of professional and skilled labour, and that a significantly higher level of Canadian taxation as compared to United States tax levels may encourage talented Canadian individuals to relocate in the United States. It has been suggested by Finance Minister Benson, among others, that Canadian employers who are competing for skilled and professional labour with the United States will have to absorb the higher Canadian tax costs to the potential employee by paying him a higher salary than that which prevails in the United States for his particular skill, in order to overcome the competitive disadvantage of higher Canadian personal taxes. However, the cost to the Canadian employer of providing this parity would be high; for instance, based on Table III, the following gross salaries would have to be paid to Canadian employees in order to yield them the same after-tax income as they would realise if they were to accept a similar position in the United States (New York state):

aucune conclusion n'est tirée à cet égard.) Afin d'être encore plus topique, une telle étude devrait aussi embrasser les avantages et les services relatifs que fournissent les gouvernements aux contribuables; nous répétons qu'un tel examen ne s'inscrit pas dans le cadre de la présente étude.

Rejet de la charge sur les employeurs canadiens:

Nous avons déjà signalé que le Livre blanc reconnaît que le Canada doit concurrencer d'autres pays étrangers, tout particulièrement les États-Unis, afin de retenir les services de plusieurs genres de main-d'œuvre professionnelle et spécialisée et qu'un niveau d'imposition sensiblement plus élevé au Canada qu'aux États-Unis pourrait encourager les Canadiens talentueux à aller s'établir dans ce dernier pays. Il a été suggéré, entre autres, par le Ministre des Finances, monsieur Benson, que les employeurs canadiens qui concurrencent les États-Unis afin d'obtenir une main-d'œuvre spécialisée et professionnelle devront supporter le coût supérieur des impôts au Canada auxquels sera assujetti l'employé éventuel en lui versant un traitement plus élevé que celui qui a cours aux États-Unis dans le domaine de sa spécialisation afin de pouvoir surmonter le désavantage concurrentiel que représentent au Canada les impôts sur le revenu des particuliers. Toutefois, il en coûtera cher à l'employeur canadien pour fournir cette parité; par exemple, en utilisant le tableau III, les traitements bruts suivants devraient être versés aux employés canadiens afin de leur permettre de toucher un revenu net d'impôt identique à celui qu'ils recevraient s'ils acceptaient un poste semblable aux États-Unis (État de New York):

Salary that would be obtainable in the United States (Cdn $)	$10,000	$15,000	$25,000	$50,000
U.S. federal and state tax thereon (Cdn $)	932	2,036	4,791	15,202
Net after-tax income obtainable in the United States	$ 9,068	12,964	20,209	34,798

Traitement qui pourrait être obtenu aux É.-U. (devise can.)	$10,000	$15,000	$25,000	$50,000
Impôt sur le revenu prélevé par le gouvernement fédéral et les États (en devises can.)	932	2,036	4,791	15,202
Revenu net d'impôt qui pourrait être obtenu aux É.-U.	$ 9,068	12,964	20,209	34,798

Canadian Salary required:				
Net after-tax income to be provided	$ 9,068	12,964	20,209	34,798
Federal and Ontario income taxes	2,021	4,200	9,805	24,266
Gross salary required	$11,089	17,164	30,014	59,064
Amount of premium payment required	$ 1,089	2,164	5,014	9,064
Premium payment as percentage of "base" salary	10.89%	14.43	20.06	18.13

Traitement requis au Canada:				
Revenu net d'impôt devant être versé	$ 9,068	12,964	20,209	34,798
Impôt sur le revenu prélevé par le gouvernement fédéral et l'Ontario	2,021	4,200	9,805	24,266
Traitement brut requis	$11,089	17,164	30,014	—59,064
Montant de la prime requise	$ 1,089	2,164	5,014	9,064
Prime exprimée en pourcentage du traitement de «base»	10.89%	14.43%	20.06%	18.13%

The above figures are based on the assumption that the Canadian employer would have to provide the employee with complete parity with his United States counterpart. In some cases, such complete parity would not be necessary since many factors other than income tax considerations would enter into the skilled Canadian's decision to leave Canada and accept employment in the United States; nevertheless, the Canadian employer would have to pay a salary on a level sufficient to assure that the taxation differential does not become an overriding factor in the employee's decision. Most professional and skilled salary levels are already significantly higher in the United States than they are in Canada, and it is possible that many Canadian employers will find it difficult to pay the salary premiums required to equalize the income tax differential, as well as the general salary level, in order to attract or hold skilled personnel in competition with job offers from the United States.

Conclusion:

For the reasons previously noted, we do not feel that any single comparison can absolutely delineate the difference in the personal income tax burdens of Canadian and United States taxpayers. However, based on our analysis of the difference in impact of these two tax systems on middle and upper bracket salary and wage earners, we have concluded that the burden of personal income taxes in Canada, at least on employment and profes-

Les chiffres qui figurent ci-dessus reposent sur la supposition que l'employeur canadien devrait fournir à l'employé une parité réelle avec sa contrepartie aux États-Unis. Dans certains cas, une telle parité ne serait pas nécessaire étant donné que plusieurs facteurs autres que l'impôt sur le revenu influeraient sur la décision de canadien spécialisé de quitter le Canada afin d'accepter un emploi aux États-Unis; néanmoins, l'employeur canadien devrait verser un traitement suffisamment élevé de sorte que la différence entre les taux d'imposition ne devienne pas un facteur déterminant dans la décision de l'employé. La plupart des traitements que touchent les personnes qui ont atteint le niveau professionnel ou spécialisé sont déjà sensiblement plus élevés aux États-Unis qu'au Canada et il est possible que plusieurs employeurs canadiens pourront difficilement verser les primes requises pour effacer la différence qui existe entre les taux d'impôt sur le revenu et équilibrer le niveau général des traitements afin d'attirer et de garder un personnel spécialisé et pouvoir concurrencer les emplois offerts aux États-Unis.

Conclusion:

Pour les motifs énoncés antérieurement, nous estimons qu'une seule comparaison ne suffit pas à délimiter la différence qui existe entre la charge fiscale que représente l'impôt sur le revenu des particuliers pour les contribuables au Canada et celle qu'elle constitue pour ces derniers aux États-Unis. Toutefois, en nous fondant sur l'analyse que nous avons faite de la différence entre les effets que peuvent entraîner ces deux régimes fiscaux pour

sional income, is in general very substantially higher under the White Paper proposals than will be incurred in the United States under the U.S. Tax Reform Bill of 1969. Although the actual amount of the differential on this type of income cannot be specifically defined, we have concluded that in many cases skilled Canadian personnel would find themselves paying anywhere between 50 per cent to 100 per cent more personal income taxes because they live in Canada rather than in the United States. If the comparison is between two taxpayers at similar levels who own their homes, the Canadian counterpart may quite likely incur double the personal income tax burden of the United States taxpayer; where the taxpayers do not own their homes, or are not married, the difference in relative tax burdens would be less.

We feel that the computations outlined in Tables III to VI summarize a number of appropriate ways of comparing United States and Canadian tax burdens at various income levels and under various circumstances. (For ease of reference, these tables have been summarized on the attached schedule.)

The individual income of Canadians is substantially lower—perhaps as much as 37 per cent lower—than the income of United States residents. This in turn means that the personal tax base in the United States is substantially broader than it is in Canada, due to the higher income of United States citizens. However, in at least a number of important respects, the various governments in Canada have been attempting to provide a level of government services, including health, welfare and education benefits, which is at least somewhat comparable to those provided by the various levels of United States government for its citizens. Indeed, government services provided in Canada with respect to hospital and medical services and family allowances are generally superior to those provided in the United States. As just one further example, it might be noted that expenditures by all levels of government in Canada on education take what may be the highest percentage of gross national income of any country in the world. All of such services must, of course, be supported by taxation revenue.

les personnes touchant des traitements ou des salaires se situant dans les tranches de revenus moyennes et élevées, nous en sommes venus à la conclusion que la charge de l'impôt sur le revenu au Canada, du moins en ce qui a trait aux revenus provenant d'un emploi et de l'exercice d'une activité professionnelle, est de façon générale beaucoup plus lourde en vertu des propositions du Livre blanc qu'en vertu du U.S. Tax Reform Bill de 1969. Bien que le montant réel de la différence dans le cas de ce genre de revenu ne peut être établie avec une exactitude rigoureuse, nous avons conclu que dans plusieurs cas le personnel canadien spécialisé se verrait forcé de payer entre 50 p. 100 et 100 p. 100 plus d'impôt sur le revenu des particuliers du fait qu'il vit au Canada plutôt qu'aux États-Unis. Si on compare deux contribuables d'un niveau semblable, propriétaires d'une maison d'habitation, le contribuable canadien peut fort bien avoir à supporter une charge d'impôt sur le revenu des particuliers qui est le double de celle de sa contrepartie aux États-Unis; lorsque lesdits contribuables ne possèdent pas leur propre maison, ou ne sont pas mariés, la différence entre les charges fiscales relatives serait plus légère.

Nous estimons que les calculs énoncés aux tableaux III à VI offrent un aperçu d'un certain nombre de façons appropriées pouvant servir à comparer la charge fiscale au Canada avec celle aux États-Unis à divers niveaux de revenus et dans diverses circonstances. (Pour en faciliter la consultation, ces tableaux ont été résumés dans l'annexe ci-jointe.)

Le revenu des particulier au Canada est sensiblement inférieur à celui des résidents des États-Unis et cet écart peut même atteindre 37 p. 100. Ceci veut donc dire que l'assiette de l'impôt aux États-Unis est considérablement plus grande qu'au Canada en raison des revenus plus élevés que touchent les citoyens de ce pays. Toutefois, sous au moins un certain nombre de rapports importants, les divers gouvernements canadiens essayent de fournir des services gouvernementaux, y compris dans les domaines de la santé, du bien-être et de l'enseignement, d'un niveau comparable en quelque sorte à celui des services fournis par les divers niveaux de gouvernement américains aux citoyens des États-Unis. En effet, les services gouvernementaux fournis au Canada au chapitre des services médicaux et des allocations familiales sont généralement supérieurs à ceux fournis aux États-Unis. Comme dernier exemple, on pourrait noter que les dépenses de tous les niveaux de gouvernement au Canada dans le domaine de l'enseignement nécessitent ce qui est peut-être le plus haut pourcentage du revenu national de tous les pays du monde.

Since the Canadian per capita income, and tax base, is significantly lower than is available in the United States, the natural result is that Canadian levels of taxation will be higher than in the United States if Canadian governments attempt to provide comparable levels of benefits to their citizens.

Viewed in this light, the higher level of personal income taxes in Canada, as compared to the United States, are a reflection, not of some defect in the Canadian taxation system or in the White Paper proposals, but of various governmental policies adopted with respect to expenditures. The tax reform proposals contained in the White Paper have not created the difference between Canadian and U.S. personal tax burdens, but if adopted, they would appreciably widen this already large gap.

If the differential in tax burdens between Canada and the United States in the area of personal income taxes, and perhaps elsewhere, is found disquieting, and if reduction is desired, then a re-examination of government expenditure patterns in Canada will be necessary in order to determine a means of reducing Canada's requirements for taxation revenues.

Tous ces services doivent il est bien entendu être défrayés au moyen des recettes fiscales.

Comme au Canada le revenu per capita et l'assiette fiscale sont sensiblement moins importants que ceux que l'on retrouve aux États-Unis, il en résulte naturellement que les niveaux d'imposition au Canada seront plus élevés qu'aux États-Unis si les gouvernements au Canada essaient de fournir à leurs citoyens des avantages d'un niveau comparable.

A la lumière de ce qui précède, les niveaux supérieurs d'impôt sur le revenu au Canada par rapport aux États-Unis sont le reflet non d'une faille dans le régime fiscal du Canada ou dans les propositions du Livre blanc, mais des diverses politiques gouvernementales adoptées en ce qui a trait aux dépenses. Les propositions de réforme fiscale que renferme le Livre blanc n'ont pas créé la différence qui existe entre la charge fiscale que constitue l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada et celle que cet impôt représente aux États-Unis, mais, si elles sont adoptées, elle élargirait de façon appréciable cet écart qui est déjà considérable.

Si la différence qui existe entre la charge fiscale au Canada et celle que l'on retrouve aux États-Unis dans le domaine des impôts sur le revenu des particuliers, et peut-être sous d'autres aspects, engendre l'inquiétude, et que l'on désire la réduire, alors un réexamen des tendances qu'accusent les dépenses des gouvernements canadiens s'imposera afin de pouvoir arrêter un moyen de réduire les exigences en matière de recettes fiscales.

Basis of Income Tax Calculations used in "White Paper Highlights" comparison

General Assumptions:

*1. The taxpayer is married, and has two dependent children under the age of 16. Neither his wife nor his children receive any income of their own.

*2. The taxpayer derives his entire income from employment, and receives no additional investment or other income (including capital gains).

3. Canada Pension contributions ($83) and U.S. social security contributions ($374) are included in the respective Canadian and United States income tax totals.

4. No account is taken of the difference in value of the Canadian and United States dollar.

Base des calculs d'impôt sur le revenu utilisés dans la comparaison que renferme les «faits saillants du Livre blanc»

Suppositions d'ordre général:

*1. Le contribuable est marié et a deux enfants à sa charge âgés de moins de 16 ans. Ni son épouse ni ses enfants re reçoivent un revenu personnel.

*2. Le contribuable tire tout son revenu d'un emploi et ne reçoit pas de revenus de placements ou autres genres de revenus supplémentaires (y compris les gains de capital).

3. Les cotisations au Régime de pensions du Canada ($83) et les cotisations de sécurité sociale aux États-Unis ($374) sont comprises dans les totaux respectifs de l'impôt sur le revenu au Canada et au États-Unis.

4. Il n'est aucunement tenu compte de la différence qui existe entre la valeur du dollar canadien et celle du dollar américain.

For Canadian tax purposes:

*5. The taxpayer resides in the province of Ontario, and Ontario income tax is included in total Canadian income tax.

*6. The tax calculations are based on the White Paper proposals, and they reflect the increased personal exemptions and the revised rate schedule (after full reduction in rates) as proposed in this Paper.

7. It is assumed that taxpayers with incomes of up to $10,000 will claim only the standard deduction, and that taxpayers with incomes in excess of $10,000 will deduct an amount equal to 2½ per cent of their income in respect of donations and medical expenses. No account is taken of retirement savings contributions (including Canada Pension Plan) or the proposed $150 allowance for employment expenses.

*8. Family allowance benefits are not considered in the computation of the Canadian tax liability.

For United States tax purposes:

*9. The taxpayer resides in the state of New York, and New York state income tax is included in total United States income tax.

*10. The taxpayer files a joint return.

11. The tax calculations are based on the rates and deductions in effect for the 1969 taxation year; the total tax figure includes the 10 per cent surcharge.

12. It is assumed that taxpayers with incomes of up to $12,000 will claim the standard deduction, and that taxpayers with incomes in excess of $12,000 will claim deductions aggregating 5 per cent of their income, as well as actual New York state income taxes.

13. For New York state tax purposes, it is assumed that taxpayers in all income brackets will claim only the standard deduction.

---

* These assumptions are common to all of the tax calculations used in this study.

Aux fins de l'impôt au Canada:

*5. Le contribuable réside dans la province d'Ontario et l'impôt prélevé par cette province est compris dans l'impôt global sur le revenu prélevé au Canada.

*6. Les calculs d'impôt sont fondés sur les propositions du Livre blanc et reflètent les exemptions personnelles majorées ainsi que la barème revisé des taux (après la réduction intégrale des taux) proposé dans ledit Livre blanc.

7. Il est supposé que les contribuables ayant un revenu allant jusqu'à $10,000 demanderont seulement la déduction uniforme et que les contribuables ayant un revenu dépassant $10,000 déduiront un montant égal à 2½ p. 100 de leur revenu à l'égard de leurs dons et de leurs frais médicaux. Il n'est aucunement tenu compte des cotisations d'épargne-retraite (y compris celles au Régime de pensions du Canada) ou de la déduction proposée pour les frais professionnels ($150).

*8. Les allocations familiales n'entrent pas dans le calcul de l'obligation fiscale canadienne.

Aux fins de l'impôt aux États-Unis:

*9. Le contribuable réside dans l'état de New York et l'impôt prélevé par cet état est compris dans l'impôt global sur le revenu aux États-Unis.

*10. Le contribuable souscrit une déclaration conjointe.

11. Les calculs d'impôt sont fondés sur les taux et les déductions qui étaient en vigueur pour l'année d'imposition de 1969; le montant global des impôts comprend la surtaxe de 10 p. 100.

12. Il est supposé que les contribuables ayant un revenu allant jusqu'à $12,000 demanderont la déduction uniforme et que les contribuables ayant un revenu dépassant $12,000 réclameront des déductions dont le total est égal à 5 p. 100 de leur revenu en plus des impôts sur le revenu réellement prélevés par l'état de New York.

13. Aux fins de l'impôt sur le revenu prélevé par l'état de New York, il est supposé que les contribuables de toutes les tranches de revenus demanderont la déduction uniforme.

---

*Ces suppositions s'appliquent à tous les calculs d'impôt utilisés dans la présente étude.

Basis of Income Tax Calculations Used in Comparisons in this Study*

General Assumptions:

1. Neither Canada Pension Plan contributions nor U.S. social security contributions are included in the related income tax totals.

2. Recognition has been given to the difference in value of the Canadian and United States dollar; an exchange rate of $1 U.S.: $1.075 Cdn. has been used in all conversions.

For Canadian tax purposes:

3. Deductions used in computing taxable income, such as for retirement savings plan contributions (including Canada Pension Plan) and charitable donations, have been based on statistical information compiled from "Taxation Statistics, 1969 Edition" (published by the Department of National Revenue); see Appendix A/3 for details. Recognition has been given to the $150 allowance for employment expenses, as proposed in the White Paper.

For United States tax purposes:

4. The tax calculations on Table II are based on the rates and deductions in effect for the 1969 taxation year (including the 10 per cent surtax); the tax calculations on the balance of the tables reflect the increased personal exemptions and termination of the surtax as enacted in the tax reform bill on December 30, 1969 (after full implementation).

5. Deductions used in computing taxable income, such as for medical expenses, contributions, taxes and interest, have been based on statistical information compiled from "Statistics of Income, 1967" (published by the Internal Revenue Service) and "Federal Tax Guide Reports" (published by Commerce Clearing House, inc.); see Appendix A/3 for details. For additional assumptions made for deductions on Tables V and VI, see Appendix A/4.

6. For New York state tax purposes, it is assumed that the taxpayer claims itemized deductions, where applicable. It is also assumed that the taxpayer claims a deduction for insurance premiums (as allowed by that state) equal to 2 per cent of his income.

*In addition to items marked (*) on Appendix A/1.

Appendice de la Partie B n° 2

Base des calculs d'impôt sur le revenu utilisés dans les comparaisons que renferme la présente étude*

Suppositions d'ordre général:

1. Ni les cotisations au Régime de pensions du Canada ni les cotisations de sécurité sociale aux États-Unis ne sont comprises dans les totaux connexes d'impôt sur le revenu.

2. On a tenu compte de la différence qui existe entre la valeur du dollar canadien et celle du dollar américain; un cours de change de $1 en devises américaines $1.075 en devises canadiennes a été pour toutes les conversions.

Aux fins de l'impôt au Canada:

3. Les déductions utilisées dans le calcul du revenu imposable, comme les cotisations d'épargne-retraite (y compris celles au Régime de pensions du Canada) et les dons de charité, ont été fondées sur des renseignements statistiques tirés de la «Statistique fiscale, Édition de 1969» (publié par le ministère du revenu national); voir les détails à l'Appendice A/3. On a tenu compte de la déduction de $150 pour frais professionnels proposée dans le Livre blanc.

Aux fins de l'impôt aux États-Unis:

4. Les calculs d'impôt qui figurent au tableau 11 sont fondés sur les taux et les déductions qui étaient en vigueur pour l'année d'imposition de 1969 (y compris la surtaxe de 10 p. 100); les calculs d'impôt dans le reste des tableaux reflètent les exemptions personnelles majorées et l'annulation de la surtaxe adoptée dans le bill sur la réforme fiscale du 30 décembre 1969 (après son application intégrale).

5. Les déductions utilisées dans le calcul du revenu imposable, tels que les frais médicaux, cotisations, impôts et intérêts, ont été fondées sur des renseignements statistiques tirés des publications «Statistics of Income, 1967» (publiée par l'Internal Revenue Service) et «Federal Tax Guide Reports» (publiée par la maison Commerce Clearing House, Inc.); voir les détails à l'Appendice A/3. Quant aux autres suppositions faites à l'égard des déductions figurant au tableaux V et V1, voir l'Appendice A/4.

6. Aux fins de l'impôt prélevé par l'état de New York, il est supposé que le contribuable demande des déductions détaillées, lorsqu'il y a lieu. Il est aussi supposé que le contribuable demande une déduction au chapitre des primes d'assurances (admises par cet état) équivalant à 2 p. 100 de son revenu.

*En plus des articles marqués d'un astérisque (*) à l'Appendice A/1.

DETAILS OF COMPUTATION OF STATISTICALLY BASED DEDUCTIONS

For Canadian tax purposes:

(a) Average deductions claimed by taxpayers on their 1967 income tax returns (the latest year for which statistics are available), per the Department of National Revenue publication, "Taxation Statistics, 1969 Edition":

	Income Bracket				
	$8–8,500	11–12,000	12–15,000	20–25,000	25–50,000
Medical (Net)	52	68	73	96	125
Charitable	49	103	141	331	593
Pension Plans	174	290	376	725	1,011
Other (excluding employment expenses)	43	38	31	40	77

(b) Based on these statistics, it is assumed that the average taxpayer will claim the following deductions:

	Total Income				
	$8,000	12,000	15,000	25,000	50,000
Deductions:					
Retirement savings plans	$243	383	483	833	1,183
Medical*	—	—	—	—	—
Donations	100	110	160	350	750
Other	40	35	30	50	100
Allowance for employment expenses	150	150	150	150	150

*Only non-reimbursed medical expenses would be deductible under the White Paper proposals.

For United States tax purposes:

(a) Average deductions claimed by taxpayers on their 1967 income tax returns, per the Internal Revenue Service publication, "Statistics of Income, 1967":

Income Bracket	Total Deductions Claimed
$ 7–8,000	$1,522
10–15,000	2,116
20–50,000	4,160

DÉTAILS DU CALCUL DES DÉDUCTIONS FONDÉES SUR DES STATISTIQUES

Aux fins de l'impôt au Canada:

a) Déductions moyennes demandées par les contribuables dans leur déclaration d'impôt sur le revenu de 1967 (la dernière année à l'égard de laquelle des statistiques soient disponibles), selon la publication du ministère du Revenu national intitulée «Statistique fiscale, Édition de 1969»:

	Tranche de revenus				
	$8–8,500	11–12,000	12–15,000	20–25,000	25–50,000
Frais médicaux (Nets)	52	68	73	96	125
Dons de charité	49	103	141	331	593
Régime de pension	174	290	376	725	1,011
Autres (à l'exclusion des frais professionnels)	43	38	31	40	77

b) En se fondant sur ces statistiques, il est supposé que le contribuable moyen demandera les déductions suivantes:

	Revenu global				
	$8,000	12,000	15,000	25,000	50,000
Déductions:					
Régimes d'épargne-retraite	243	383	483	833	1,183
Frais médicaux*	—	—	—	—	—
Dons	100	110	160	350	750
Autres	40	35	30	50	100
Déductions pour frais professionnels	150	150	150	150	150

*Seulement les frais médicaux non remboursés seraient déductibles en vertu des propositions du Livre blanc.

Aux fins de l'impôt aux États-Unis:

a) Déductions moyennes demandées par les contribuables dans leur déclaration d'impôt sur le revenu de 1967, selon la publication de l'Internal Revenue Service intitulée «Statistics of Income, 1967»:

Tranche de revenus	Total des déductions réclamées
$ 7–8,000	$1,522
10–15,000	2,116
20–50,000	4,160

These statistics cover only those taxpayers who itemized their deductions (in lieu of claiming the standard deduction), but it is noted that 77% of all taxpayers with incomes in excess of $10,000 did itemize their deductions in 1967.

(b) Breakdown of average total deductions for the 1966 taxation year (1967 statistics not yet available), per Commerce Clearing House, Inc. publication, "Federal Tax Guide Reports":

	Income Bracket		
	$7–8,000	10–15,000	20–50,000
Deduction:			
Contributions	$ 226	326	818
Interest	515	730	1,302
Taxes	463	712	1,603
Medical and Dental	357	414	1,031
Total	$1,561	2,182	4,754

Ces chiffres ne tiennent compte que des contribuables qui ont fait le détail de leurs déductions (au lieu de réclamer la déduction uniforme); cependant, on note que 77 p. 100 de tous les contribuables qui touchent un revenu supérieur à $10,000 ont détaillé leurs déductions en 1967.

b) Ventilation de la moyenne des déductions totales pour l'année d'imposition (les chiffres de l'année 1967 ne sont pas encore accessibles), selon la publication *Federal Tax Guide Reports* de la firme Commerce Clearing House Inc.:

	Tranche de revenu		
	$7–8,000	$10–15,000	$20–50,000
Déduction:			
Cotisations	$226	326	818
Intérêts	515	730	1,302
Impôts	463	712	1,603
Frais médicaux et dentaires	357	414	1,031
Total	$1,561	2,182	4,754

(c) Based on the above statistics, and extrapolating between income brackets, it is assumed that the average taxpayer will itemize his deductions and claim the following:

	Total Income				
	$8,000	12,000	15,000	25,000	50,000
Deductions:					
Contributions	$ 200	300	350	400	1,000
Interest	500	700	750	1,000	1,200
Taxes*	450	700	700	1,200	2,000
Medical and Dental	350	300	400	600	800
Total	$1,500	2,000	2,200	3,400	5,000

*Includes average state income taxes. For purposes of the tax calculations in this study, a portion of this amount was deleted, and the actual state income taxes, if any, substituted therefor.

c) Sur la base des chiffres ci-dessus et en extrapolant entre les tranches de revenus, on suppose que le contribuable moyen détaillera ses déductions et réclamera les montants suivants:

	Revenu total				
	$8,000	12,000	15,000	25,000	50,000
Déductions:					
Cotisations	$ 200	300	350	400	1,000
Intérêts	500	700	750	1,000	1,200
Impôts*	450	700	700	1,200	2,000
Frais médicaux et dentaires	350	300	400	600	800
Total	$1,500	2,000	2,200	3,400	5,000

*Ce poste comprend les impôts moyens sur le revenu levés par l'État. Pour les fins du calcul de l'impôt dans la présente étude, une partie de ce montant a été soustraite et remplacée par le montant des impôts réels sur le revenu levé par l'État, si tout est qu'il en est.

DETAILS OF COMPUTATION OF DEDUCTIONS ASSUMED TO BE CLAIMED BY THE UNITED STATES HOMEOWNERS

(a) Statistical average deductions are used for contributions and medical expenses, as in Appendix A/3.

(b) In place of statistical average deductions for taxes and interest, the following are substituted therefor:

(i) Allowable sales and gasoline taxes, per Internal Revenue Service deduction tables.

(ii) Actual state income taxes, if any.

(iii) Assumed property taxes (see below).

(iv) Assumed home mortgage interest (see below).

DÉTAILS DU CALCUL DES DÉDUCTIONS QUE SERAIENT SUPPOSÉS RÉCLAMER LES PROPRIÉTAIRES DE MAISONS PARTICULIÈRES AUX ÉTATS-UNIS

a) Des moyennes statistiques de déductions sont utilisées aux postes des cotisations et des frais médicaux, comme en fait état l'Annexe A–3.

b) Aux moyennes statistiques de déductions aux postes des impôts et des intérêts, on substitue ce qui suit:

(i) les montants admissibles de taxes de vente et d'impôt sur l'essence, selon les tables de déductions du Service du revenu interne;

(ii) les impôts réels sur le revenu levé par l'État, si tant est qu'il en est;

(iii) les impôts fonciers présumés (voir plus bas);

(iv) l'intérêt présumé sur l'hypothèque de la maison (voir plus bas).

(c) Deductions for property taxes and home mortgage interest are based on the assumption that the taxpayer owns a home valued at between $20,000 and $75,000; that he carries a 7½% mortgage thereon in a principal amount equal to one-half of the home's value; and that he incurs annual property taxes equal to 2% of the home's value:

Income level	Assumed value of home	Mortgage interest 7½%	Property taxes 2%
$ 8,000	20,000	$ 750	$ 400
12,000	30,000	1,125	600
15,000	35,000	1,313	700
25,000	50,000	1,875	1,000
50,000	75,000	2,813	1,500

c) Les déductions aux postes des impôts fonciers et des intérêts sur l'hypothèque qui grève la maison sont calculées sur la supposition que le contribuable possède une maison dont le prix évalué se situe entre $20,000 et $75,000; qu'il est redevable d'une hypothèque portant intérêt à 7½ p. 100 et dont le principal est l'équivalent de la moitié de la valeur de la maison; et qu'il doit payer annuellement un montant d'impôt foncier égal à 2 p. 100 de la valeur de la maison:

Niveau de revenu	Valeur présumée de la maison	Intérêt sur l'hypothèque 7½%	Impôt foncier 2%
$ 8,000	20,000	750	400
12,000	30,000	1,125	600
15,000	35,000	1,313	700
25,000	50,000	1,875	1,000
50,000	75,000	2,813	1,500

COMPARISON OF CANADIAN AND UNITED STATES PERSONAL INCOME TAXES
SUMMARY

Gross Income	Cdn. Federal and Ontario Income Taxes	United States Federal and State (Where Applicable) Personal Income Taxes											
		Average American Resident New York State			Average American Resident State of Ohio			Average Homeowner Resident New York State			Average Homeowner Resident State of Ohio		
		U.S. Income Tax	U.S. tax lower		U.S. Income Tax	U.S. tax lower		U.S. Income Tax	U.S. tax lower		U.S. Income Tax	U.S. tax lower	
			Amount	% of Cdn. Tax		Amount	% of Cdn. Tax		Amount	% of Cdn. Tax		Amount	% of Cdn. Tax
$ 8,000	$ 1,044	$ 569	475	45.50%	$ 500	544	52.11%	$ 473	571	54.69%	$ 416	628	60.15%
10,000	1,658	932	726	43.79	809	849	51.21	800	858	51.75	690	968	58.38
12,000	2,327	1,353	974	41.86	1,159	1,168	50.19	1,181	1,146	49.25	1,007	1,320	56.73
15,000	3,370	2,036	1,334	39.58	1,708	1,662	49.32	1,772	1,598	47.42	1,486	1,884	55.91
20,000	5,262	3,345	1,917	36.43	2,779	2,483	47.19	3,002	2,260	42.95	2,480	2,782	52.87
25,000	7,434	4,791	2,643	35.55	3,941	3,493	46.99	4,274	3,160	42.51	3,488	3,946	53.08
40,000	14,711	10,636	4,075	27.70	8,786	5,925	40.28	9,819	4,892	33.25	8,039	6,672	45.35
50,000	19,631	15,202	4,429	22.56	12,809	6,822	34.75	13,958	5,683	28.95	11,636	7,995	40.73

COMPARAISON ENTRE L'IMPÔT SUR LE REVENU PERSONNEL LEVÉ AU CANADA ET CELUI LEVÉ AUX ÉTATS-UNIS
SOMMAIRE

Revenu brut	Impôts canadiens sur le revenu fédéral et provincial ontarien	Impôts sur le revenu personnel levés aux États-Unis par le gouvernement fédéral et par celui de l'État											
		Résident américain moyen État de New York			Résident américain moyen État d'Ohio			Résident propriétaire de maison moyen État de New York			Résident propriétaire de maison moyen État d'Ohio		
		Impôt sur le revenu aux É.-U.	Impôt des É.-U. inférieur		Impôt sur le revenu aux É.-U.	Impôt des É.-U. inférieur		Impôt sur le revenu aux É.-U.	Impôt des É.-U. inférieur		Impôt sur le revenu aux É.-U.	Impôt des É.-U. inférieur	
			Montant	% de l'impôt canadien		Montant	% de l'impôt canadien		Montant	% de l'impôt canadien		Montant	% de l'impôt canadien
$ 8,000	$ 1,044	$ 569	475	45.50%	$ 500	544	52.11%	473	571	54.69%	$ 416	628	60.15%
10,000	1,658	932	627	43.79	809	849	51.21	800	858	51.75	690	968	58.38
12,000	2,327	1,353	974	41.86	1,159	1,168	50.19	1,181	1,146	49.25	1,007	1,320	56.73
15,000	3,370	2,038	1,334	39.58	1,708	1,662	49.32	1,772	1,598	47.42	1,486	1,884	55.91
20,000	5,262	3,345	1,917	36.43	2,779	2,483	47.19	3,002	2,260	42.95	2,480	2,782	52.87
25,000	7,434	4,791	2,643	35.55	3,941	3,493	46.99	4,274	3,160	42.51	3,488	3,946	53.08
40,000	14,711	10,636	4,075	27.70	8,786	5,925	40.28	9,819	4,892	33.25	8,039	6,672	45.35
50,000	19,631	15,202	4,429	22.56	12,809	6,822	34.75	13,948	5,683	28.95	11,636	7,995	40.73

COMPARISON OF EFFECTIVE RATES OF CANADIAN AND UNITED STATES PERSONAL INCOME TAXES*

	Gross Income							
	$8,000	10,000	12,000	15,000	20,000	25,000	40,000	50,000
Canada								
Canadian federal and Ontario income taxes (as computed under the White Paper proposals)	1,044	1,658	2,327	3,370	5,262	7,434	14,711	19,631
Expressed as a percentage of gross income %	13.05	16.58	19.39	22.47	26.31	29.74	36.78	39.26
United States								
United States federal and state income taxes (giving effect to tax reform bill of Dec. 30, 1969)								
(a) average New York State resident—Total Tax (Cdn $)	569	932	1,353	2,036	3,345	4,791	10,636	15,202
Expressed as a percentage of gross income %	7.11	9.32	11.28	13.57	16.73	19.16	26.59	30.40
(b) average homeowner in New York State Total Tax (Cdn $)	473	800	1,181	1,772	3,002	4,274	9,819	13,948
Expressed as a percentage of gross income %	5.91	8.00	9.84	11.81	15.01	17.10	24.55	27.90

COMPARAISON ENTRE LES TAUX RÉELS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS*

	Revenu brut							
	$8,000	10,000	12,000	15,000	20,000	25,000	40,000	50,000
Canada								
Impôts sur le revenu canadiens—fédéral et provincial (Ontario) (selon les calculs utilisés en rapport avec les propositions du Livre blanc)	1,044	1,658	2,327	3,370	5,262	7,434	14,711	19,631
Exprimé en pourcentage du revenu brut %	13.05	16.58	19.39	22.47	26.31	29.74	36.78	39.26
États-Unis								
Impôts sur le revenu aux États-Unis—levés par le fédéral et l'État (avec l'entrée en vigueur de la loi sur la réforme fiscale du 30 décembre 1969)								
a) résidant moyen de l'État de New York—impôt total (en dollars du Canada)	569	932	1,353	2,036	3,345	4,791	10,636	15,202
Exprimé en pourcentage du revenu brut %	7.11	9.32	11.28	13.57	16.73	19.16	26.59	30.40
b) propriétaire de maison moyen dans l'État de New York—impôt total (en dollars du Canada)	473	800	1,181	1,772	3,002	4,274	9,819	13,948
Exprimé en pourcentage du revenu brut %	5.91	8.00	9.84	11.81	15.01	17.10	24.55	27.90

VANCOUVER BOARD OF TRADE

Commentaries and studies relating to the Canadian White Paper on Proposals for Tax Reform

No. 3: Proposal for periodic revaluation of shares of widely-held Canadian corporations.

Periodic Revaluation of Shares in Widely-Held Canadian Corporations

The White Paper suggests that taxpayers be required to revalue shares which they held in widely-held Canadian corporations every five years and take one half of the resulting unrealised gain or loss into account for tax purposes in that year.

The reasons put forward for this suggestion are as follows:

(i) Where a taxpayer must pay a tax upon the realisation of an investment, an economic theory suggests that he will tend to hold his investment for a longer period than he might otherwise do, so as to postpone paying the tax. Under this theory, the potential tax on realisation is said to "lock in" the investor to his investment. The White Paper suggests that causing the investor to pay tax on his unrealised gains would reduce this locked-in effect.

(ii) The White Paper elsewhere recommends that although the estate of a deceased person would be required to value all assets at market value as of the date of the death, it should not be required to do so for income tax purposes.

In other words, the White Paper recommends that the estate of a deceased person should not be required to bring into income unrealised capital gains relating to assets of the deceased which had accrued as at the date of the death. However, the government evidently considers that an undue amount of tax postponement would result unless unrealised gains on investments in widely-held Canadian companies had periodically been taxed in the deceased hands in previous years.

(iii) Where a taxation structure includes a tax levied on capital gains, problems inevitably arise as to the determination of the proper time at which to tax such gains. For instance, if two corporations

CHAMBRE DE COMMERCE DE VANCOUVER

Observations et analyses se rapportant au Livre blanc canadien sur les propositions de réforme fiscale

N° 3: Proposition préconisant la réévaluation périodique des actions des sociétés publiques canadiennes

RÉÉVALUATION PÉRIODIQUE DES ACTIONS DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES CANADIENNES

Le livre blanc suggère qu'on oblige les contribuables à réévaluer à tous les cinq ans les actions de sociétés publiques canadiennes qu'ils détiennent et qu'ils comptent la moitié du profit ou de la perte non réalisée qui en résulte pour les fins de l'impôt cette année-là.

Voici les raisons pour lesquelles on a émis cette suggestion:

(i) Quand un contribuable doit payer un impôt en réalisant un placement, selon une certaine théorie économique il est enclin à retenir son placement plus longtemps qu'il ne le ferait autrement, de façon à retarder le paiement de l'impôt. Encore selon cette théorie, on dit que l'impôt éventuel à l'occasion de cette réalisation «bloque» l'investisseur dans son placement. Le Livre blanc suggère qu'en obligeant l'investisseur à payer l'impôt sur des gains non réalisés amoindrirait cet effet de blocage.

(ii) Ailleurs dans le Livre blanc il est recommandé que même si, à l'occasion d'un décès on était tenu d'évaluer tous les actifs de la succession du défunt à leur valeur marchande au moment du décès, il ne faudrait pas l'exiger pour les fins de l'impôt sur le revenu.

Autrement dit, on recommande dans le Livre blanc que la légataire de la succession d'un défunt ne devrait pas être tenu d'inclure dans le revenu les gains de capital non réalisés à l'égard d'actifs du défunt, accumulés au moment du décès. Cependant, le Gouvernement, de toute évidence, estime qu'on tarderait indûment à payer l'impôt si les gains non réalisés sur des placements dans des sociétés publiques canadiennes n'avaient pas été périodiquement imposés alors que le défunt en avait la jouissance au cours des années antérieures à son décès.

(iii) Quand une structure fiscale prévoit un impôt levé sur les gains de capital, inévitablement il se pose le problème de déterminer le moment propice d'imposer ces gains. Ainsi, dans le cas de deux

merge in order to further their joint interests, the method of merger might be that the shareholders of one company might transfer their shares to the second company in exchange for an issue of shares out of the unissued share capital of the latter. In such circumstances, it may be that the value of the shares so issued exceeds the value of the shares transferred. Should the shareholders of the first company be subject to tax therefore in the amount of that excess or should they only be taxed if and when they ever dispose of the shares which they have received from the second company?

The White Paper suggests that it would be more feasible for the government to classify such corporate mergers and other types of corporate re-organizations as "tax-free" transactions under a tax system which saw investors being taxed every five years on unrealised increases in the value of their shares in widely-held Canadian companies.

(iv) The White Paper indicates that the ready marketability of shares in widely-held Canadian companies represents a kind of advantage to an investor which justifies eroding the concept of requiring the inclusion in income of only one half of the gain or loss incurred as a result of investing in shares in *widely-held* Canadian corporations.

Although in economic theory, an unrealised gain can be said to increase an investor's ability to command goods and services in an oblique manner, a truly neutral definition of income for tax purposes would not even include *realised* capital gains. The inclusion of *unrealised* gains in the income base would, therefore, represent a travesty of the "pure" income concept which would have to be followed if true taxation equity and neutrality were to be achieved. The periodic revaluation proposal impugns the sincerity of the government in its stated objective of increasing taxation equity and neutrality. (See paragraphs 1.8 and 1.10.)

As far as this Board's research has been able to determine, no other tax system in the world requires a revaluation of assets except to a very limited degree in the United Kingdom. One can only presume that taxing authorities in the rest of the world have concluded as has this Board that such a proposal is illogical and inequitable as indicated above, and, in fact, represents an unwarranted and unconscionable coercion of and intrusion into the affairs of investors.

sociétés qui se fusionnent afin de promouvoir leurs intérêts communs, le mode de fusion pourrait prévoir que les actionnaires de l'une d'elles pourraient transférer leurs actions à l'autre société en échange d'une émission d'actions tirée sur le capital-actions non émis de cette dernière. En pareilles circonstances, la valeur des actions ainsi émises peut excéder la valeur des actions transférées. Les actionnaires de la première société devraient-ils en conséquence être assujettis à l'impôt pour le montant de cet excédent ou devraient-ils seulement être tenus de payer l'impôt au moment de disposer des actions qu'ils auraient reçues de la seconde société?

Le Livre blanc suggère qu'il serait plus pratique pour le Gouvernement de classer de telles fusions et autres genres de réorganisations de sociétés comme opérations «non imposables» aux termes d'un régime fiscal qui verrait les investisseurs obligés de payer l'impôt tous les cinq ans sur l'accroissement non réalisé de la valeur de leurs actions dans des sociétés publiques canadiennes.

(iv) Le Livre blanc révèle que la négociabilité spontanée des actions de sociétés publiques canadiennes représente pour un investisseur une sorte d'avantage qui justifie la dégradation du concept obligeant à inclure dans le revenu seulement la moitié du gain ou de la perte réalisée par suite d'un investissement dans des actions de sociétés publiques canadiennes.

Bien qu'en théorie économique un gain non réalisé puisse être sensé accroître la capacité d'un investisseur à maîtriser des biens et des services de façon détournée, une définition véritablement neutre du revenu pour les fins de l'impôt ne tiendrait même pas compte des gains du capital *réalisés*. Inclure les gains *non réalisés* dans l'assiette fiscale ne serait donc ni plus ni moins qu'une parodie du concept du revenu «pur» auquel il faudrait tenir si on devait atteindre à une véritable équité et neutralité de l'impôt. La proposition qui préconise la réévaluation périodique récuse la sincérité du Gouvernement dont l'objectif déclaré est d'accroître l'équité et la neutralité de l'impôt (Voir articles 1.8 et 1.10). Quant aux constatations que notre organisme a pu faire, aucun autre régime fiscal au monde n'exige une réévaluation des actifs sauf, à un degré très restreint, celui du Royaume Uni. On ne peut que supposer que les autorités qui lèvent des impôts de par le monde ont conclu à l'instar de notre organisme qu'une telle proposition est illogique et inéquitable comme vous l'indiquez plus haut et, en fait, qu'elle représente une contrainte injustifiée et dérai-

Apart from the general principle involved, the five year revaluation proposal would be particularly onerous for controlling shareholders of companies which are listed on Canadian stock exchanges. Typically, the shareholders of a private or family corporation which has gone public may well have retained voting control. A five year revaluation proposal might well create a tax liability of sufficient magnitude to require such controlling shareholder or shareholders to dispose of significant portions of their investment. Such disposition might even cause them to lose control of the companies involved.

Another particularly onerous situation which could arise from a five year revaluation rule would be where a foreign company owns a majority holding in a Canadian subsidiary whose shares are listed on a Canadian stock exchange. Inasmuch as such a foreign company would find itself subject to Canadian tax if the value of the shares of the Canadian subsidiary increased whereas another foreign company which owned all of the shares of the Canadian subsidiary would not, the former company would be justified in considering its tax treatment to be discriminatory. In fact, if the former company happened to be one which had caused its Canadian subsidiary to issue shares to the public in order to benefit from tax incentives offered for this purpose by the Canadian government some years ago, it would not be unreasonable to accuse the Canadian government of a breach of faith.

An examination of the government's reasons for putting forward the revaluation suggestion does nothing to minimise the repugnance with which the proposal will be met by most Canadians.

1. The White Paper postulates that the "locked-in" effect would impair the efficient functioning of the capital markets. The government has not, however, offered any empirical evidence to support this statement. The whole locked-in theory, in fact, is one which is not universally held, and although a tax on capital gains has not necessarily proved advantageous, the experience in countries such as the United States which *have* included in their tax structure for many years a tax on capital gains does not seem to indicate that the locked-in effect has had any drastic effect on capital markets.

sonnable de même qu'une intervention dans les affaires des investisseurs.

A part le principe général en jeu, la réévaluation à tous les cinq ans ainsi proposée serait particulièrement onéreuse quand il s'agirait de contrôler les actionnaires de sociétés qui sont cotées dans les bourses canadiennes. A titre d'exemple, les actionnaires d'une société privée ou familiale qui s'est transformée en société publique peuvent fort bien avoir conservé une participation prépondérante. La réévaluation à tous les cinq ans qui est proposée pourrait bien créer une dette fiscale suffisamment importante pour obliger l'actionnaire ou les actionnaires à participation prépondérante à liquider des portions importantes de leurs placements. Une telle mesure pourrait même les forcer à renoncer à leur main-mise sur les sociétés en cause.

Cette clause de la réévaluation à tous les cinq ans pourrait faire naître une autre situation particulièrement pénible dans le cas d'une société étrangère qui possède des actions majoritaires dans une filiale canadienne dont les actions sont cotées à la bourse canadienne. Puisqu'une telle société étrangère se trouverait elle-même assujettie à l'impôt canadien si la valeur des actions de sa filiale canadienne augmentait, alors qu'une autre société étrangère propriétaire de toutes les actions de sa filiale canadienne ne le serait pas, la première société aurait bien raison de prétendre qu'elle est assujettie à un traitement fiscal discriminatoire. En fait, si par hasard la première société était une de celles qui ont obligé leurs filiales canadiennes à émettre des actions dans le grand public afin de pouvoir profiter des incitations fiscales offertes à ces fins par le Gouvernement canadien il y a quelques années, il ne serait pas déraisonnable d'accuser le Gouvernement du Canada d'abus de confiance. Même une analyse des motifs avancés par le Gouvernement pour suggérer la réévaluation ne diminue en rien la répugnance avec laquelle la plupart des Canadiens recevront cette proposition.

1. Le Livre blanc prend pour acquis que l'effet de blocage nuirait au fonctionnement efficace des marchés de capitaux. Le Gouvernement n'a cependant présenté aucune preuve empirique à l'appui de cette affirmation. En fait, tout cette théorie de blocage est loin d'être universellement soutenue et bien qu'un impôt sur les gains de capital ne se soit pas nécessairement révélé profitable, l'expérience qu'on a faite dans certains pays, comme les États-Unis, qui ont incorporé dans leur structure fiscale pendant bon nombre d'années un impôt sur les gains de capital ne semble pas devoir indiquer que l'effet du blocage ait eu des répercussions violentes sur les marchés des capitaux.

2. With respect to the government's concern that an undue postponement of tax on unrealised gains would occur if a periodic revaluation was not demanded, it is difficult indeed to understand such concern when one considers that Canadian estate tax is now levied at a rate of 50 per cent on an estate as low as $300,000. Inasmuch as estate tax rates at such levels are impediment enough to the formation and application of private capital, it is incredible that any government in a free enterprise country could think of adding a further disincentive to capital formation in the shape of periodic revaluations of unrealised gains.

2. Et quand au Gouvernement qui craint qu'il y ait un retard injustifié dans le paiement de l'impôt sur les gains non réalisés si on n'exigeait pas une réévaluation périodique, on peut en effet difficilement comprendre une telle inquiétude lorsqu'on voit que l'impôt canadien sur les biens transmis par décès est maintenant levé à un taux de 50 p. 100 dans le cas d'une succession aussi peu élevée que $300,000. Dans la mesure où les taux d'impôt sur les biens transmis par décès constituent à ces niveaux une entrave suffisamment sérieuse à la formation et à l'application des capitaux privés, on ne peut croire qu'un Gouvernement dans un régime de libre entreprise puisse songer à ajouter un empêchement de plus à l'édification des capitaux sous forme de réévaluations périodiques des gains non réalisés.

3. Whilst it would be desirable to minimize the income tax problems arising upon corporate reorganizations, etc, which would occur under a capital gains tax situation, the government's use of this carrot as partial justification for the five year revaluation proposal is nothing more than a thinly veiled attempt to gloss over the omission of the White Paper to deal with the question of the formation of a Rulings Division of the Department of National Revenue. Such a Rulings Division has long existed in the United States and has long been needed in Canada. If the White Paper were to be implemented the need would be greatly magnified. Sooner or later, therefore, a Rulings Division will have to be created in this country. Income tax problems arising with respect to corporate reorganization, etc. would therefore become a natural subject of deliberation by such a Rulings Division.

3. Alors qu'il serait souhaitable de réduire au minimum les problèmes d'impôt sur le revenu à l'occasion de réorganisations de sociétés, par exempe, lesquels problèmes se poseraient advenant l'institution d'un impôt sur les gains de capital, l'exploitation que fait le Gouvernement de cet avantage illusoire pour justifier partiellement l'idée d'une réévaluation à tous les cinq ans n'est ni plus ni moins qu'une tentative légèrement voilée de faire oublier que le Livre blanc n'a pas traité de la question d'établir une section des décisions au ministère du Revenu national. Une telle section des décisions existe aux États-Unis depuis nombre d'années et le Canada aurait dû s'en donner une depuis longtemps. Si on allait mettre le Livre blanc en application, ce besoin s'en trouverait décripté. Tôt ou tard, par conséquent, il faudra créer une section des décisions au Canada. Les problèmes d'impôt sur le revenu qui se posent à l'occasion de réorganisations de sociétés, par exemple, seraient donc les sujets tout trouvés de discussion au sein d'une telle section des décisions.

4. With respect to the fourth rationalization put forward in the White Paper regarding the five year revaluation proposal, this is at odds with the White Paper's own explanation contained in paragraphs 3.34 and 3.35 as to why the taxation of gains from shares in widely-held Canadian corporations should be limited to one half thereof.

This proposal is utterly unacceptable to Canadians and its damaging effects and undesirable nature when combined with the relatively invalid reasons put forward for its introduction lead to only one conclusion—it should be withdrawn unconditionally.

4. Quant au quatrième raisonnement dont fait état le Livre blanc au sujet de la proposition sur la réévaluation à tous les cinq ans, il ne concorde pas avec la propre explication que donne le Livre blanc lui-même aux articles 3.34 et 3.35 sur les raisons pour lesquelles l'imposition des gains réalisés à partir d'actions dans des sociétés publiques canadiennes devrait s'arrêter à la moitié de ces gains. Une telle proposition est nettement inacceptable pour les Canadiens et ses conséuences nocives de même que son caractère indésirable joint aux raisons relativement sans fondement alléguées à l'appui de sa mise en application ne peuvent aboutir qu'à une seule conclusion: il faut la retirer inconditionnellement.

VANCOUVER BOARD OF TRADE

Commentaries and studies relating to the Canadian White Paper on Proposals for Tax Reform

No. 4: Proposal for the taxation of gains derived from the sale of private homes.

CHAMBRE DE COMMERCE DE VANCOUVER

Observations et analyses se rapportant au Livre blanc canadien sur les propositions de réforme fiscale

No. 4: Proposition préconisant l'imposition des gains dérivés de la vente de maisons particulières.

Taxation of Gains Derived from the Sale of Private Homes

At paragraph 3.19, the White Paper states "Generally, capital gains on the sale of homes would not be taxed". The same paragraph then goes on to suggest a formula relative to private home sales which, had it been in operation during the past six years would have guaranteed that virtually every house sale in Vancouver during those years would have resulted in a substantial payment of tax. Probably the same observation would be true of the other major cities in the country.

Between November 7, 1969 and the present time, Mr. Benson and his staff have been apprised of the effect which the formula set out in paragraph 3.19 would have had, had it been implemented five or six years ago. It is with great surprise, therefore, that one reads in the Minutes of Proceedings of the House of Commons Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs on Thursday, 15 January that Mr. Benson reiterated that it was not the intention of the government to raise any revenue from the taxation of gains made on the sale of private homes.

If the government is sincere in this statement, therefore, it should immediately withdraw the proposal to tax gains on the sale of private homes or at a very minimum amend the proposal to provide exemption from tax in any case where the proceeds from the sale of a private home were applied to the purchase of another one within a reasonable period of time irrespective of whether any job change or geographic change was involved.

If the government is not sincere in its statement then the purpose behind the proposal must presumably be the production of revenue. If so, it should be understood that the proposal is capable of creating distressing tax liabilities in the hands of taxpayers of all walks of life including the many young couples struggling to provide adequate housing for growing families. Such results would represent a sardonic mockery of an objective of increasing taxation equity.

Le paragraphe 3.19 du Livre blanc dit: «En général les gains de capital sur la vente de maisons ne devraient pas être imposés.» Ce même paragraphe suggère une formule de vente qui, si elle avait été en vigueur ces 6 dernières années, aurait garanti qu'effectivement chaque vente de propriété à Vancouver au cours de ces années aurait produit un versement important d'impôt. La même remarque serait applicable aux autres villes du pays.

Depuis le 7 novembre 1969, M. Benson et son personnel s'enorgueillissent de la portée de la formule énoncée au paragraphe 3.19, eut-elle été mise en vigueur il y a 5 ou 6 ans. On est surpris, par conséquent, de lire dans les témoignages du Comité permanent des finances, commerce et questions économiques du 15 janvier que M. Benson réitérait que le gouvernement n'avait pas l'intention d'augmenter ses revenus par l'imposition des gains découlant de la vente de maisons privées.

Donc si le gouvernement est sincère dans sa déclaration il devrait révoqué immédiatement la proposition d'imposer les gains de la vente de maisons privées ou, tout au moins, modifier la proposition pour exempter de l'impôt les revenus de la vente d'une maison privée servant à l'achat d'une autre maison dans un délai raisonnable sans égard à tout changement d'emploi ou de déplacement.

Si le gouvernement n'est pas sincère dans cette déclaration, le but de la proposition est, croyons-nous, la production de revenu. Le cas échéant on doit comprendre que la proposition peut créer des obligations d'impôt désastreuses chez les contribuables de toutes les classes y compris de nombreux jeunes couples s'exténuant pour fournir un logement adéquat aux leurs.

In the Appendix to this study there is shown a typical example of the hardship which the proposals set out in paragraph 3.19 could bring about.

There is some indication that the government might be prepared to liberalise the formula to some extent by increasing the annual amount which may be added to the cost basis of a private house from the $1,000 suggested in paragraph 3.19 to some higher figure. Such an increase would, of course, lessen the inequity of the proposal as it stands but such an approach is not really the most appropriate.

The most appropriate modification of the proposal is to exempt from tax all gains made on the sales of private homes except under certain narrowly defined circumstances. At a minimum, there should be granted an exemption from tax where the proceeds from the sale of a private home are applied in the purchase of another private home in which the taxpayer lives. Such an application should be made within a period of, say, 12 months from the sale of the former home.

The narrow circumstances under which it *would* be appropriate to tax gains made on the sale of a home, if an overall tax on capital gains were to be implemented, would be where a private home was built on or contiguous to substantial land holding other than farm land. If gains made under these circumstances were not taxed, a loophole for land speculation might arise. Such a loophole would be avoided if it was provided that no exemption or roll-over provision would be permitted with respect to gains made on the sale of a private house situated on or contiguous to a land holding of more than say five acres other than farm land.

En appendice à cette étude nous présentons un exemple typique de la misère que créeront les propositions énoncées au paragraphe 3.19.

Il semble que le gouvernement soit prêt à libéraliser la formule jusqu'à un certain point en augmentant la somme annuelle qui peut être ajoutée au coût de base d'une maison privée à partir du $1,000 suggéré à l'article 3.19 pour atteindre un chiffre plus élevé. Une telle hausse, bien entendu, affaiblirait le caractère injuste de la proposition telle qu'elle se présente mais cette approche n'est réellement pas la plus appropriée.

La modification qu'il convient le plus d'apporter à la proposition c'est d'exempter de l'impôt tous les gains réalisés par la vente de maisons particulières sauf dans certaines circonstances très exceptionnelles. Il faudrait au minimum accorder une exemption d'impôt là où le produit de la vente d'une maison particulière est appliqué à l'achat d'une autre maison particulière dans laquelle le contribuable habite lui-même. Il faudrait que ce produit soit ainsi utilisé dans une période, mettons, de 12 mois de la vente de la première maison.

Les circonstances très exceptionnelles dans lesquelles il serait à propos d'imposer les gains réalisés par la vente d'une maison, advenant l'institution d'un impôt général sur les gains de capital, seraient celles où une maison particulière aurait été construite sur une parcelle, ou dans le voisinage immédiat, d'un grand terrain qui ne serait pas le terrain d'une exploitation agricole. En l'absence d'un impôt sur les gains réalisés dans de telles circonstances, il pourrait y avoir là une échappatoire pour celui qui voudrait spéculer sur le terrain. Pour éliminer cette échappatoire, il faudrait stipuler qu'aucune exemption ou clause de «roulement» ne serait permise à l'égard des gains réalisés par la vente d'une maison particulière construite sur une parcelle, ou dans le voisinage immédiat, d'un terrain mettons de plus de cinq acres qui ne serait pas le terrain d'une ferme.

APPENDIX

A taxpayer is married and had one child when he purchased a 1,000 sq. ft., 2 bedroom house for a total price of.....	$14,000*
(applying $4,000* as a down payment)	
He occupies it for 6 years:	
Add to cost base: Cost of improvements—say.....	1,000
$1,000 for each year of occupancy.....	6,000
	$21,000

ANNEXE

Un contribuable est marié et avait un enfant lorsqu'il a acheté une maison de deux chambres à coucher ayant une superficie totale de 1,000 pieds carrés, pour un prix global de.....	$14,000*
(appliquant $4,000 comme paiement initial)	
Il l'habite pendant 6 ans:	
Ajouter au prix de base: coût des améliorations, mettons.....	1,000
$1,000 pour chaque année d'habitation.....	6,000
	$21,000

Taxpayer now has three children and requires a larger house. He, therefore, sells the house for $26,500* less real estate commission of $1,375	$25,125
(He obtains $8,000 for a down payment and takes the balance on an Agreement for Sale.)	
Gain subject to tax under White Paper proposals	$ 4,125
Tax payable if taxpayer is in 36% marginal income tax bracket (based on employment income of say $11,000 p.a.)	$ 1,485
If the taxpayer now purchases a 3-bedroom house of say 1,200 sq. ft. in any reasonable district, the cost will likely be of the order of	$35,000*

He would probably be required to pay $10,000 as a down payment.*

*Typical in the real estate prices which prevailed in Vancouver in 1963 and 1969.

If he has $2,000 savings he could, other things being equal, combine that sum with the $8,000 down payment received on the sale of his former home and achieve the purchase of the larger house.

However, the tax payable of $1,485 would prevent him from so doing and represents therefore, a severe impediment to his chances of effecting the purchase which he desires.

Such a taxpayer—at an $11,000 p.a. level of employment income—does not represent a wealthy citizen but one of a large group of white and blue collar workers.

If the taxpayer's other income totalled only $9,000 p.a. the tax on the house gain would still be at the high level of $1,427.

Ce même contribuable a maintenant trois enfants et a besoin d'une plus grande maison. Il vend donc sa maison pour $26,500* moins la commission du courtier en immeubles de $1,375	$25,125
(Il obtient $8,000 comme paiement initial et prend le solde aux termes d'un accord de vente.)	
Gains imposables selon les propositions du Livre blanc	$ 4,125
Impôt payable si le contribuable figure dans la tranche marginale de 36 p. 100 pour l'impôt sur le revenu (calculé d'après un revenu d'emploi de, mettons, $11,000 par année)	$ 1,485
Si le contribuable s'achète maintenant une maison de trois chambres à coucher, ayant une superficie de, mettons, 1,200 pieds carrés, dans un quartier raisonnable, cette maison lui coûtera tout probablement environ	$35,000*

Il serait probablement obligé de verser $10,000 à titre de paiement initial.*

*Typique des prix de la propriété immobilière à Vancouver en 1963 et 1969.

S'il a des économies pour $2,000, il pourrait, toutes autres choses étant égales, ajouter ce montant au versement initial de $8,000 obtenu lors de la vente de sa première maison et réussir à acheter cette plus grande maison.

Cependant, l'impôt exigible de $1,485 l'empêcherait de le faire et diminuerait donc sérieusement ses chances d'effectuer l'achat qu'il désire. Ce contribuable—dont le revenu d'emploi se situe à l'échelon de $11,000 par année—n'est pas considéré comme un homme riche mais comme quelqu'un de la grande multitude des cols blancs et des cols bleus. Même si l'autre revenu du contribuable n'atteignent qu'un montant de $9,000 par année, l'impôt sur les gains réalisés à l'occasion de la vente de sa maison atteindrait encore le chiffre élevé de $1,427.

VANCOUVER BOARD OF TRADE

Commentaries and studies relating to the Canadian White Paper on Proposals for Tax Reform

No. 5: Proposal for taxation of gains made from the sales of personal possessions.

Taxation of Gains Made From Sales of Personal Possessions

Of all the proposals contained in the White Paper this proposal which would seek to tax gains made on the sales of property held for personal use or enjoyment is the most objectionable.

The amount of revenue likely to be produced by taxing such gains cannot possibly

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE VANCOUVER

Observations et analyses se rapportant au Livre blanc canadien sur les propositions de réforme fiscale

N° 5: Proposition préconisant imposition des gains dérivés de la vente de biens personnels.

Imposition des gains dérivés de la vente de biens personnels

De toutes les propositions que renferme le Livre blanc, celle-ci qui préconise l'imposition des gains dérivés de la vente de biens d'usage et de jouissance personnels est la plus choquante.

Le montant de revenu que procurera vraisemblablement à l'État l'imposition de tels

reach significant proportions. It is illogical therefore, to thrust an administrative burden on taxpayer and government alike which would considerably outweigh the amount of any revenue obtained. The costs of complying with such a proposal should not be underestimated.

The difficulties of valuation have, the Board believes, been underplayed. To extend these problems to the general area of personal possessions is completely impracticable. To state that this proposal is an invasion of privacy may be somewhat emotional but it must be recognised that this is an area which is likely to trigger strong feelings. Though it may be academically equitable to include such gains in the tax base, nevertheless the general taxpaying public will regard it as most unfair. This feeling will lead to non-compliance and the beginning of a general breakdown of tax morality.

If a particular taxpayer should receive disproportionate and/or recurrent gains from the sale of personal possessions it is still possible for such gains to fall within the tax net even under the present rules.

It is strongly recommended that this proposal be withdrawn. Failing this, and the Board is loath to suggest any alternative to complete withdrawal, it is recommended that no gains would be taxed unless the proceeds exceeded $5,000 rather than the $500 suggested.

VANCOUVER BOARD OF TRADE

Commentaries and studies relating to the Canadian White Paper on Proposals for Tax Reform

No. 6: Deemed realisation of market value of assets of persons ceasing to be resident in Canada.

Deemed Realisation of Market Value of Assets of Persons Ceasing to be Resident in Canada

Where a tax structure includes the taxation of capital gains, it is reasonable to require that persons leaving the country should, at that time, be treated as though they had sold all their assets on the day of leaving at their fair market value, otherwise an elementary loophole exists for those who would seek warmer and less taxing climes.

No objection is taken, therefore, to the proposal set out in paragraph 3.40 of the

gains ne peut jamais atteindre des proportions très importantes. Il est donc illogique de mettre sur les épaules et du contribuable et du gouvernement une charge administrative qui excéderait le montant de revenu ainsi obtenu. Il ne faudrait pas sous-estimer le coût de l'adoption d'une telle proposition. La Chambre est d'avis qu'on n'a pas fait suffisamment voir les difficultés que présente une évaluation à cette fin. Il est absolument impensable de prolonger ces problèmes jusque dans le domaine général des biens personnels. Dire que cette proposition est une incursion dans la vie privée témoignerait d'une certaine émotivité mais il faut reconnaître que c'est là un domaine où l'on pourra vraisemblablement rencontrer des réactions plutôt fortes. Même s'il était théoriquement équitable d'incorporer de tels gains à l'assiette fiscale, le public contribuable verra néanmoins dans ce geste une grave injustice. Il en découlera le refus de ce conformer et un début de laisser-aller général de la moralité fiscale. Si un contribuable donné devait réaliser des gains disproportionnés et (ou) répétés par la vente de biens personnels, on pourrait toujours assujettir ces gains à l'impôt aux termes de la législation actuelle.

Il est fortement recommandé que cette proposition soit retirée. Sinon, et il répugne à la Chambre de suggérer une solution autre qu'un retrait absolu, il est recommandé que de tels gains ne soient pas assujettis à moins que leur montant n'excède $5,000 et non pas les $500 suggérés.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE VANCOUVER

Observations et analyses se rapportant au Livre blanc canadien sur les propositions de réforme fiscale

N° 6: Valeur marchande des avoirs des personnes qui cessent de résider au Canada tenue pour être réalisée.

Valeur marchande des avoirs des personnes qui cessent de résider au Canada tenue pour être réalisée

Là où la structure fiscale prévoit l'imposition des gains de capital, il est raisonnable d'exiger que les personnes qui quittent le pays soient à ce moment-là traitées comme si elles vendaient tous leurs biens le jour de leur départ, à leur juste valeur marchande; autrement, il y aurait là un échappatoire patent pour quiconque partirait à la recherche de cieux plus cléments et moins grevés d'impôts.

Il n'est donc fait aucune objection à la proposition énoncée à l'article 3.40 du Livre

White Paper except that it would represent an onerous requirement for non-residents who spend a limited period of time in this country and for Canadian residents who spend a limited period of time elsewhere. This type of limited duration movement across the Canadian border occurs very frequently as between Canada and the United States. It is universally agreed that nothing but good can come from interchange of talents between Canada and the United States and with other countries.

It is suggested, therefore, that the proposal in paragraph 3.40 be modified so that if a tax on capital gains were to be introduced in Canada, a deemed realisation of assets would not be called for except in cases where former non-residents spent more than two years in Canada or where Canadian residents spent more than two years outside of Canada. It would be realistic to require that, in the case of Canadian residents leaving Canada to spend time elsewhere, security be lodged with the government prior to leaving the country in the amount of the tax liability which would arise if a person remained outside of Canada for more than two years.

Irrespective of the foregoing, where a person was subjected to a tax assessment as a result of valuing assets on leaving the country, it is suggested that he be permitted a period of two years in which to carry back to that assessment any loss incurred as a result of actually disposing of any of the assets which were valued upon his departure from the country. This suggestion is made in the interest of a greater fairness towards those persons who might be required to take up overseas appointments at relatively short notice and who would not, therefore, have the opportunity to carry out an orderly disposition or transfer of their assets during their remaining period of residency in Canada.

Again with regard to the foregoing, it is suggested that a person who has revalued his assets upon leaving the country and who subsequently reenters Canada be permitted, with one exception, to regard the departure revaluation as his cost basis for future Canadian tax purposes. The exception would relate to a less than 25 per cent interest in a widely-held Canadian Company. It is suggested that the taxpayer be permitted upon reentry into Canada to value such shares at the greater of the fair market value at the date of departure or at the date of re-entry.

blanc, si ce n'est que son application constituerait une obligation onéreuse pour les non-résidents qui passent un temps limité dans notre pays, ainsi que pour les résidents canadiens qui vont passer un temps limité à l'étranger. Ce genre de séjour de durée limitée de part et d'autre de la frontière canadienne est très commun surtout pour ce qui est de la frontière canado-américaine. Il est universellement admis qu'il n'y a rien de mieux que cet échange de talents entre le Canada et les États-Unis et d'autres pays.

Il est donc suggéré que la proposition énoncée à l'article 3.40 soit modifiée de telle sorte que si on devait instituer au Canada un impôt sur les gains de capital, on n'exigerait de tenir la valeur des biens d'une personne pour réalisée que dans le cas où un ancien non-résident passe plus de deux ans au Canada ou dans le cas où un résident canadien passe plus de deux ans à l'extérieur du Canada. Il serait réaliste d'exiger, dans le cas d'un résident canadien qui quitte le Canada pour aller vivre ailleurs, qu'il dépose une garantie auprès du gouvernement avant de quitter le pays pour le montant de l'impôt à acquitter éventuellement s'il décide de rester à l'extérieur du Canada pendant plus de deux ans. Nonobstant ce qui précède, quand une personne est assujettie à une cotisation d'impôt après avoir réalisé la valeur de ses biens au moment de son départ du pays, il est suggéré qu'on lui accorde la permission d'imputer pendant deux ans à cette cotisation toute perte encourue par suite de la vente réelle de certains de ces biens qui avaient été évalués au moment de son départ du Canada. La Chambre fait cette suggestion par souci d'une plus grande équité à l'égard des personnes qui pourraient être obligées d'accepter des affectations à l'étranger sans préavis suffisamment long et qui n'auraient pas alors la possibilité de liquider ou de transférer à loisir leurs biens au cours du reste de leur période de résidence au Canada.

Toujours au sujet de ce qui précède, il est suggéré qu'une personne qui a réévalué ses biens au moment de son départ du pays et qui ultérieurement revient au Canada ait la permission, sauf pour une exception, de considérer la réévaluation à son départ comme étant sa base de coût pour les fins de l'impôt canadien éventuel. L'exception viserait une participation inférieure à 25 p. 100 dans une société publique canadienne. Il est suggéré que le contribuable ait la permission au moment de son retour au Canada d'évaluer ces actions à leur juste valeur marchande aux dates de départ et de retour, en prenant la plus élevée des deux valeurs.

VANCOUVER BOARD OF TRADE

Commentaries and studies relating to the Canadian White Paper on Proposals for Tax Reform

No. 7: Deemed realisation upon the gifting of assets.

Deemed Realisation upon the Gifting of Assets

Under paragraph 3.41 of the White Paper, it is suggested that a person making a gift should be treated as if he had sold the asset at its fair market value and then made a gift of the proceeds. If the asset had increased in value beyond its cost basis in the hands of the donor, the latter would then be subject to a tax on the increase if the White Paper proposals relating to the taxation of capital gains were implemented.

Parliament recently enacted changes in the gift tax provisions so that a person could give assets up to any value to his spouse without incurring any gift tax. The proposals set out in paragraph 3.41 would appear to be inconsistent with the changes in the gift tax provisions where the gift involved is made by one spouse to another.

The Vancouver Board of Trade recommends, therefore, that gifts between spouses should not be subject to any deemed realisation rule.

CHAMBRE DE COMMERCE DE VANCOUVER

Observations et analyses se rapportant au Livre blanc canadien sur les propositions de réforme fiscale

No. 7: Valeur de dons de biens tenue pour être réalisée.

Valeur de Dons de Bien Tenus Pour Être Réalisée

A l'article 3.41 du Livre blanc il est suggéré de considérer une personne qui fait un don comme si elle avant vendu un bien à sa juste valeur marchande et avait ensuite fait don du produit de cette vente. Si la valeur des biens avait augmenté au-delà de son prix de revient de base pendant que le donateur, en ayant la jouissance, ce dernier serait alors assujetti à un impôt sur l'augmentation de valeur, advenant la mise en application des propositions du Livre blanc ayant trait à l'imposition des gains de capital.

Le Parlement ces derniers temps a décrété des modifications aux règles de l'impôt sur les dons de telle sorte qu'une personne pourrait faire don de certains de ses biens à son conjoint pour n'importe quelle valeur sans qu'il y ait imposition de ces dons. Les propositions énoncées à l'article 3.41 sembleraient incompatibles avec les changements apportés aux règles de l'impôt sur les dons lorsque le don est fait entre conjoints. La Chambre de Commerce de Vancouver recommande donc que les autre conjoints ne soient assujettis à aucune règle de réalisation estimée.

VANCOUVER BOARD OF TRADE

Commentaries and studies relating to the Canadian White Paper on Proposals for Tax Reform

No. 8: Valuation of Assets on "Valuation Day".

Valuation of Assets on "Valuation Day"

Ever since the White Paper was published in November of 1969, it is this Board's impression that the government has been at pains to minimize the valuation burdens which would fall on the people of Canada if the proposals of the White Paper to tax capital gains were to be adopted. The Board does not agree with the governments' views in this regard and does not feel that there is any exaggeration in the prediction that the valuation of most of the capital assets in the country would prove to be a staggering burden

CHAMBRE DE COMMERCE DE VANCOUVER

Observations et analyses se rapportant au Livre blanc canadien sur les propositions de réforme fiscale

N° 8: Valeur des biens le «jour de l'évaluation»

Valeur des biens le «jour de l'évaluation»

Depuis la publication du Livre blanc en novembre 1969, la Chambre de Commerce de Vancouver est convaincue que le Gouvernement s'est donné du mal à tâcher de minimiser la corvée que représenterait l'évaluation des biens pour la population du Canada si le Gouvernement adoptait les propositions du Livre blanc préconisant l'imposition des gains de capital. La Chambre n'est pas d'accord avec les vues du Gouvernement à cet égard et ne croit pas qu'il soit exagéré de prédire que l'évaluation de la majeure partie des immobi-

on the individual and corporate taxpayers of Canada.

In fact, a careful consideration of the true scope of the valuation problem could lead one on this ground alone to reject the proposal to tax capital gains. However, if a tax on capital gains were to be introduced, this Board would strongly recommend that at least one other basis should be permitted for the valuation of assets as an alternative to computing or appraising their fair market value.

The alternative which the Board considers would be the most useful, would permit a taxpayer to pro-rate a realised gain or loss over the holding period of the asset.

Revenue authorities frequently object to this type of alternative because, given a full option, a taxpayer would only adopt such a method if he estimated that it would produce less tax than would result from retroactively valuing his asset as of Valuation Day. If, however, the alternative method of election were restricted in some manner, the revenue authorities' objections would be largely met and some relief from the burdens of valuation would be offered.

Accordingly, it is recommended that if a tax on capital gains were introduced, taxpayers be permitted a two year period following Valuation Day in which to choose with respect to each of their capital assets which of the two methods they would prefer to adopt in determining the value of their assets as of Valuation Day.

lisations au pays serait une corvée écrasante pour les contribuables canadiens fussent-ils des particuliers ou des sociétés. En réalité, un examen attentif de la portée véritable du problème de l'évaluation pourrait conduire, ne fut-ce que pour cette raison, à rejeter la proposition préconisant l'imposition des gains de capital. Cependant, si on devait adopter un impôt sur les gains de capital, la Chambre alors recommanderait fortement qu'on permette au moins d'avoir recours pour l'évaluation de ses biens à un autre moyen que le calcul ou l'évaluation des biens à leur juste valeur marchande. L'autre moyen que la Chambre estime être des plus efficace permettrait à un contribuable d'échelonner un gain ou une perte réalisée sur la période de jouissance des biens.

Les hauts fonctionnaires du Revenu national s'opposent fréquemment à un tel critère de rechange parce que disent-ils, le contribuable, si on lui donnait le choix absolu n'adopterait cette méthode que si elle signifiait pour lui un impôt moindre que s'il devait évaluer ses biens rétroactivement au Jour de l'évaluation. Toutefois, si on limitait de façon quelconque cette autre méthode d'évaluation, les objections que posent les hauts fonctionnaires du Revenu seraient en grande partie éliminées et on aurait alors la possibilité d'un allègement du fardeau de l'évaluation.

En conséquence, il est recommandé que si on doit adopter un impôt sur les gains de capital, on accorde aux contribuables une période de deux ans après le Jour de l'évaluation durant lesquels ils pourraient choisir pour chacun de leurs biens en immobilisations laquelle des deux méthodes ils préfèrent utiliser pour déterminer la valeur de leurs biens au Jour de l'évaluation.

VANCOUVER BOARD OF TRADE

Commentaries and studies relating to the Canadian White Paper on Proposals for Tax Reform

No. 9: Elimination of Low Rate of Corporate Tax.

As part of its proposals to integrate corporate taxes and the tax liability of shareholders, the White Paper proposes that the low rate of corporate tax be eliminated over a transitional period of four years (the White Paper speaks, of the transitional period of five years but it is actually four as set out in paragraph 4.30).

At the present time, corporations which are not associated with other corporations are subject to a corporate tax rate of 21 per cent on the first $35,000 of taxable income and at a rate of 50 per cent thereafter.

VANCOUVER BOARD OF TRADE

Observations et études relatives aux propositions de réforme fiscale du Livre blanc canadien

N° 9: Élimination du faible taux de l'impôt sur les sociétés

Comme il poursuit l'unification des impôts sur les sociétés avec la responsabilité fiscale des actionnaires, le Livre blanc propose de supprimer le faible taux de l'impôt sur les sociétés au cours d'une pétiode de quatre ans (le Livre blanc parle d'une période transitoire de cinq ans, mais il s'agit en réalité de quatre ans aux termes du paragraphe 4.30).

Actuellement, les corporations non associées avec d'autres corporations sont assujetties à un taux d'imposition de 21 p. 100 sur la première tranche de $35,000 du revenu imposable et à celui de 50 p. 100 sur les autres tranches.

Because of the capital bias against small businesses, the latter have traditionally raised much of their capital from internal cash flow. It was in recognition of this fact that the dual rate of corporate tax concept was initially introduced in 1949. At that time the Minister of Finance in suggesting a dual rate of corporate tax said:

> "The House will at once recognize this as tax relief for small businesses and will, I trust, be heartily in accord with the policy. Our country as a whole owes a great deal to the small family type of business."

Although the rates and amounts of taxable income on which the low rates is applied have varied over the years, the principle involved has remained unchanged. It is true that the Industrial Development Bank has done an excellent job in providing crucially needed financing for certain companies over the past several years. Nevertheless, the loss of cash flow which will be brought about by the elimination of the low rate of corporate tax will impair the abilities of many small companies to expand and may, in fact, spell the difference between success and failure for others. The actual loss of cash flow of approximately $10,000 per annum is magnified to the extent of the shrinkage of credit available to those companies which *are* in a position to borrow funds.

The method by which the concept of a dual rate of corporate tax was introduced into the Income Tax Act was, however, at odds with its objective of offering relief for small businesses. Specifically, the low rate relief was:

> (a) Available to all corporations irrespective of size or profit level.
>
> (b) Available to all companies irrespective of the income level of the shareholders thereof.
>
> (c) Open to abuse which was difficult to police.

The last point led to a substantial amount of abuse in the forms of unnecessary proliferation of companies which were not associated in the legal sense but which, nevertheless, were relatively closely connected in a more general sense. Furthermore, individuals who incorporated themselves were in a position to minimize taxes on what was, essentially, employment and property income by the use of a relief which was intended to foster the growth of *business* income.

A further criticism of the dual rate concept which is mentioned in the White Paper and which has been elaborated upon by Mr.

Le capital a un parti pris contre les petites entreprises, aussi ces dernières ont-elles mobilisé une grande partie de leur capital dans les mouvements internes de trésorerie (cash flow). Ce fait a entraîné l'établissement du double-taux de l'impôt sur les sociétés en 1949. Le ministre des Finances d'alors déclarait en proposant ce double-taux:

> «La Chambre reconnaîtra aussitôt que c'est un allègement fiscal pour les petites entreprises et de mon côté, j'appuierai de tout cœur cette politique. Notre patrie a contracté une énorme dette envers la petite entreprise familiales.»

Bien que les taux et les montants du revenu imposable, auquel s'appliquaient les faibles taux, aient varié au cours des années, le principe est cependant resté immuable. Il est vrai que la Banque d'expansion industrielle a accompli une œuvre splendide en procurant à certaines compagnies un financement absolument nécessaire au cours des dernières années. Néanmoins, la perte des mouvements de trésorerie, due à la suppression du faible taux de l'impôt sur les sociétés, freinera l'expansion de maintes petites compagnies et signifiera pour d'autres le succès ou la faillite. La perte des mouvements de trésorerie de quelque $10,000 pourrait entraîner une dimunution de crédit aux compagnies qui *sont* en mesure d'emprunter des fonds.

Toutefois, l'introduction du double-taux de l'impôt sur les sociétés dans la Loi de l'impôt sur le revenu était contraire à l'allègement fiscal des petites entreprises que cette loi poursuivait. Précisément, l'allègement que procurait le faible taux:

> a) pouvait être accordé à toutes les corporations indépendemment de leurs dimensions ou de leur niveau de profit;
>
> b) pouvait être accordé à toutes les compagnies, sans tenir compte du niveau de revenu de leurs actionnaires;
>
> c) laissait la porte ouverte à des abus difficiles à réprimer.

Ce dernier point a conduit à un grand nombre d'abus, tels que la prolifération inutile de compagnies qui n'étaient pas associées au sens juridique, mais qui étaient cependant rattachées par des liens étroits, dans un sens plus général. De plus, les particuliers qui se constituaient en sociétés pouvaient réduire au minimum les impôts sur ce qui était essentiellement revenu de l'emploi et des biens, en utilisant l'allègement destiné à augmenter le revenu de l'*entreprise*.

Une autre critique du double-taux qui est mentionné dans le Livre blanc et que M. Benson a exposé dans ses observations pré-

Benson in his comments to the House of Commons Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs refers to the inability of proprietors of unincorporated businesses to apply to their business income a rate of tax lower than their marginal rate. Apart from professional people, however—who, in most cases, may not incorporate—there is little to prevent the proprietor of an unincorporated business from incorporating. The costs of incorporation of a small business would usually be measured only in hundreds of dollars and, accordingly, a proprietor who would be deterred from incorporating by such costs is likely to be liable to only a low rate of individual tax in any event. The condemnation of the low rate of corporate tax on the grounds that unincorporated businesses do not receive the benefit from it would appear, therefore, to be based on rather specious reasoning.

Since the issuance of the White Paper, the government has given some indication that it considers the encouragement of small and new businesses to be a desirable objective. The granting of accelerated rates of depreciation to new and small businesses has been suggested as one possible means of offering such encouragement. The relief which would be so offered, however, would obviously be of little use to companies whose activities did not require a significant investment in depreciable property. There would be few who would deny that the Canadian economy benefits from the growth of sound service industries such as, for example, Engineering and Design, Computer Software, Insurance, etc. New businesses in such fields will frequently require a build up of working capital in order to expand in a healthy manner but in their cases the capital might be required to build up teams of competent staff rather than to expanded physical facilities.

All in all, it would seem that some modification of the existing situation would best achieve the objective of encouraging small and new businesses whilst at the same time curbing the deficiencies of the existing system. Specifically, it is suggested that the low rate of corporate tax continue to be applied to the first $35,000 of taxable income but only in the cases of individual corporations or groups of associated corporations whose aggregate annual income does not exceed $100,000.

The Board considers that the Department of National Revenue—utilizing the tools available to it under the present Income Tax Act—has already succeeded in large measure in curbing the abuse of the low rate system caused by artificial proliferation of compa-

sentées au Comité permanent de la Chambre des communes sur les finances, le commerce et les questions économiques, a trait aux propriétaires d'entreprises non douées de la personnalité civile qui ne peuvent appliquer à leurs revenus un taux d'imposition inférieur à leur taux marginal. A part les gens de la profession, qui dans la plupart des cas peuvent ne pas former une société, peu de choses peuvent empêcher le propriétaire d'une entreprise de la constituer en société quand elle ne l'est pas. Les frais qu'entraîne la constitution en société d'une entreprise peuvent se monter à quelques centaines de dollars et, par conséquent, le propriétaire qui n'en ferait pas la demande à cause des dépenses, ne devrait quand même verser qu'un faible taux d'impôt sur les particuliers. Condamner le faible taux de l'impôt sur les sociétés parce que les entreprises non douées de la personnalité civile n'en pourraient pas profiter, ce serait se fonder sur un raisonnement plutôt captieux.

Depuis la parution du Livre blanc, le gouvernement a laissé entendre qu'il faudrait encourager les petites et nouvelles entreprises. Un des moyens pour ce faire, serait, a-t-on proposé, d'accorder des taux accélérés d'amortissement aux petites et nouvelles entreprises. Cependant, l'allègement ainsi offert, profiterait évidemment peu aux compagnies dont les activités n'exigent pas de placements importants dans des biens amortissables. Peu de personnes nieront que l'économie canadienne profite de la croissance de saines industries de services, comme, par exemple, le génie, le design, le programmé, l'assurance, etc. Les nouvelles entreprises dans ces domaines, auront souvent besoin de constituer un fonds de roulement pour progresser d'une manière saine, mais dans leur cas, elles devront peut-être employer leur capital plutôt à former un personnel compétent qu'à étendre leurs installations matérielles.

Tout considéré, le meilleur encouragement à apporter aux petites et nouvelles entreprises serait de modifier quelque peu la situation actuelle tout en comblant les lacunes du présent système. En particulier, nous proposons de continuer à appliquer le faible taux de l'impôt sur les sociétés à la première tranche de $35,000 du revenu imposable, mais seulement dans les cas ou les corporations individuelles ou les groupes de corporations associées possèdent un revenu global ne dépassant pas $100,000.

Le Board of Trade estime que le ministère du Revenu national, utilisant les moyens qui lui sont fournis en vertu de la présente Loi de l'impôt sur le revenu, a déjà réussi en grande partie à contrôler les abus du faible taux dus à la prolifération artificielle des compagnies.

nies. However, in order to reduce the temptation to artificially limit income to such a $100,000 level, it would be as well to cushion such an ineligibility test by way of a notch provision. Under such an approach, the amount ineligible for application of the low rate of corporate tax would be reduced by one dollar for every dollar by which the income of the corporation (or group of corporations) exceeded $100,000.

In considering the matter of a low rate of corporate tax, it should be remembered that if the White Paper proposal to integrate corporation and shareholder taxes were to be enacted, the low rate of corporate tax would no longer represent a true tax loss to the government but only a deferral. In any case, where the corporation merely utilized the increase in its cash flow resulting from the lower rate of tax to increase bonuses or dividends to its shareholders, the government would quickly recover the amount of tax lost as a result of granting a low rate of corporate tax. On the other hand, where a corporation made use of the increase to consolidate or improve the economic health of the company, the government would have increased revenue in the future as a result of improved corporate profitability.

Cependant, pour diminuer la tentation de limiter artificiellement le revenu à ce niveau de $100,000, on pourrait aussi bien amortir le test de non-admissibilité en utilisant une disposition d'ajustement. Ainsi, le montant non admissible pour l'application du faible taux de l'impôt sur les sociétés serait réduit d'un dollar pour tout dollar du revenu d'une corporation (au groupe de corporations) qui excède $100,000.

VANCOUVER BOARD OF TRADE

Commentaries and studies relating to the Canadian White Paper on Proposals for Tax Reform

No. 10: Proposal that corporations distribute earnings within 2½ years in order to preserve creditable tax.

A discussion of the proposal that corporations distribute earnings within two and a half years in order to preserve creditable tax

Paragraph 4.27 of the White Paper proposals states:

> "For the shareholder to receive credit for tax paid by a corporation, the corporation would have to pay the appropriate dividends—either in cash or stock—within a limited period of time. It is proposed that tax paid with respect to a given taxation year should be creditable only if it is passed through to the shareholders within 2½ years from the end of the corporation's tax year....."

Such a rule would, in practice, give rise to certain inequities and disadvantages. Thus—

1. *Closely-held Corporations*

(a) Notwithstanding the integration of fifty percentage points of corporate tax paid by

VANCOUVER BOARD OF TRADE

Observations et études relatives aux propositions de réforme fiscale du Livre blanc canadien

N° 10: Proposition suivant laquelle les corporations répartiront leurs gains dans les deux ans et demi pour conserver l'avoir fiscal.

Discussion de la Proposition suivant laquelle Les Corporations répartiront leurs gains dans les deux ans et demi pour conserver l'avoir fiscal.

Le paragraphe 4.27 des propositions du Livre blanc stipule:

> «Afin de permettre à l'actionnaire d'être dégrevé de l'impôt payé par une corporation, celle-ci devrait payer les dividendes appropriés—en espèces ou en actions—au cours d'une période limitée. Nous proposons que l'impôt payé, relativement à une année d'imposition donnée, ne soit admis comme dégrèvement que s'il est passé aux actionnaires dans les deux ans et demi qui suivent la fin de l'année d'imposition de la corporation...»

En pratique, cette règle donnerait lieu à des injustices et à des désavantages. Ainsi...

1. *Corporations fermées*

a) Malgré l'intégration des cinquante pour cent de l'impôt sur les sociétés payés par les

closely-held companies with taxes payable by shareholders thereof with respect to dividends, an enforced dividend distribution will give rise to inequity to some extent. This follows from the fact that even in those Provinces which levy income tax at a level of only 28 per cent of federal tax, a tax of 2.4 per cent would be payable on the amount of dividends received by shareholders in the top bracket of tax following the transitional years (during the transitional years much greater rates of tax would be payable by higher bracket shareholders). It should be remembered that the top rate of tax becomes payable under the White Paper proposals by persons whose taxable income is $24,000 or more. In Provinces which levy a greater rate of tax than 28 per cent the tax payable on the receipt of dividends would be higher than that noted above. In Manitoba, for instance, the present rate of income tax is 39 per cent of federal tax. After transition, therefore, it would cost shareholders in Manitoba, whose taxable income is $24,000 or over, 11.2 per cent on the amount of dividends received from closely held Canadian companies.

(b) Where closely-held companies wished to retain a portion of corporate earnings for working capital or expansion purposes, a 2½ year rule would necessitate the company issuing stock dividends or alternatively, requesting shareholders to loan back to the company amounts distributed as cash dividends. Although no overwhelming disadvantage obtains from either of these procedures, the financial statements of the closely-held companies would become rather awkwardly structured which might be somewhat disadvantageous if the company were to be sold or listed on a stock exchange at a later date.

2. *Widely-held Corporations*

Many widely-held corporations are accustomed to paying a steady flow of dividends despite year to year fluctuations in profits. In these numerous cases, the companies would, therefore, be forced to decide whether to permit substantial portions of their creditable tax pools to become staledated or whether to preserve the creditability by increasing the amount of earnings distributed by additional cash dividends, stock dividends, or a combination thereof.

In many instances, an increase in the cash dividend policy would not be palatable because of working capital or expansion financing requirements and if a stock dividend procedure were followed, shareholders

compagnies fermées dans les impôts que versent leurs actionnaires sur les dividendes, la mise en vigueur d'une répartition de dividendes causerait une espèce d'injustice. Ceci provient du fait que même dans les provinces qui lèvent un impôt sur le revenu au simple niveau de 28 p. 100 de l'impôt fédéral, on exigera un impôt de 2.4 p. 100 sur le montant des dividendes que reçoivent les actionnaires se trouvant à la plus haute tranche d'imposition après les années transitoires (pendant les années transitoires, les actionnaires des hautres tranches devront verser des taux fiscaux beaucoup plus considérables.) Rappelons-nous que, selon le Livre blanc, les personnes, dont le revenu imposable se monte à $24,000 et plus, sont assujetties au taux maximum de l'impôt. Dans les provinces qui perçoivent un taux fiscal supérieur à 28 p. 100, on exige un impôt sur les dividendes beaucoup plus élevé que celui déjà mentionné. Au Manitoba, par exemple, le taux actuel de l'impôt sur le revenu est à 39 p. 100 de l'impôt fédéral. Après la période de transition, les actionnaires du Manitoba dont le revenu imposable est de $24,000 et plus, devront verser 11.2 p. 100 sur les dividendes qu'ils reçoivent des compagnies fermées canadiennes.

b) Lorsque les compagnies fermées veulent retenir une partie des gains pour leur fonds de roulement ou pour leur expansion, une règle de deux ans et demi obligerait celles-ci alternativement à émettre des dividendes en actions ou à exiger que les actionnaires leur reprêtent les dividendes en espèces qu'elles leur ont distribués. Bien qu'aucun inconvénient grave ne découle de l'un ou de l'autre de des procédés, l'état financier des compagnies fermées serait cependant plutôt maladroitement rédigé, ce qui pourrait causer du détriment à la compagnie, si plus tard on devait la vendre ou l'inscrire à la bourse.

2. *Corporations ouvertes*

Maintes corporations ouvertes ont l'habitude de payer un flux constant de dividendes, malgré les fluctuations annuelles des profits. Souvent les compagnies doivent décider soit de laisser des parties importantes de leurs pools d'avoir fiscal devenir surannées, soit de préserver l'admissibilité au dégrèvement en ajoutant d'autres dividendes en espèces; d'autres dividendes en actions ou une combinaison de ceux-ci aux gains déjà distribués.

Dans bien des cas, l'augmentation des dividendes en espèces ne serait pas désirable, tant à cause du fonds de roulement que des exigences financières de l'expansion, et si l'on suivait une politique de dividendes en actions,

would presumably demand some extra cash dividend to provide funds to pay the tax to which the stock dividends would give rise. (It must be remembered that stock dividends will be just as taxable as cash dividends, and in the case of widely-held companies, the shareholder would be entitled to credit only one half of his share of the corporate tax previously paid by his company.)

Irrespective of the probable demand for a further cash dividend to accompany a stock dividend, the latter will itself give rise to many problems. For example, should a company issue a stock dividend on common shares—thus diluting existing stock outstanding, should it declare a stock dividend of preferred shares—in which case, should they be redeemable, non-redeemable, carry a cumulative dividend, carry a non-cumulative dividend or carry no dividend at all?

If preferred shares of one kind or another were to be used as a vehicle to effect a stock dividend, problems of valuation for capital gains tax purposes would arise.

The concepts of integration and of a tax on capital gains as set out in the White Paper would give rise to conflicting objectives of different categories of shareholders with respect to dividend policy. A 2½ year distribution rule would exacerbate the problems to which such conflicting objectives would give rise.

3. *Variations from Normal Taxable Income Computations*

For a variety of reasons, it will commonly occur that companies—both closely-held and widely-held—will suffer an effective rate of tax on earnings which in some years will be less than, and in other years more than, a "normal" 50 per cent rate of corporate tax. In the absence of something like a 2½ year distribution rule, such companies frequently would be able to stabilize the creditable tax flow-through at a 50 per cent rate or—in the case of widely-held companies—25 per cent if they so wished, by relating dividend flows to the amounts in their creditable tax pools. A 2½ year rule would restrict their ability to follow such a procedure.

The application of losses carried over from other years, incentives available to the mining and oil industries, would give rise to instances where tax paid would fall short of 50 per cent of the year's earnings. Timing difference arising from differences in the tax and accounting treatment of depreciation, deferred charges, inventory valuations, etc., could give rise to instances where the effec-

les actionnaires réclameraient probablement quelqu'autre dividende en espèces pour former un fonds destiné au paiement de l'impôt que les dividendes en actions auraient occasionné. (On doit se souvenir que les dividendes en actions sont aussi imposables que ceux en espèces, et dans le cas des compagnies ouvertes, l'actionnaire pourrait ne dégrever qu'une moitié de sa part de l'impôt sur les sociétés que sa compagnie acquittait auparavant.)

Indépendemment de la demande probable pour qu'on ajoute un dividende en espèces à celui en actions, ce dernier à lui seul soulèverait bien des problèmes. Par exemple, si une compagnie émettait des dividendes en actions tirés d'actions commes (elle diluerait ainsi les actions actuelles en circulation en déclarant des dividendes en actions provenant de titres privilégiés), dans ce cas, les actions doivent-elles être remboursables, non remboursables, porter des dividendes cumulatifs, non cummulatifs, ou n'en porter aucun?

Si l'on utilisait des actions privilégiés d'une sorte ou d'une autre pour influencer les dividendes en actions, ou soulèverait les problèmes d'imposition des gains de capital.

Le concept d'intégration et celui d'impôt sur les gains de capital, comme le Livre blanc les expose, mettraient en conflit différentes catégories d'actionnaires concernant la politique des dividendes. La règle de distribution au cours de deux ans et demi aggraverait les problèmes suscités par les objectifs en conflit.

3. *Variations des calculs du revenu normalement imposable*

Pour diverses raisons, il arrive souvent que les compagnies tant fermées qu'ouvertes, supportent un taux réel d'imposition sur les gains qui, en certaines années, sont moindres et en d'autres sont supérieurs au taux «normal» de 50 p. 100 de l'impôt sur les sociétés. En l'absence d'une règle de répartition de deux ans et demi, ces compagnies pourront fréquemment stabiliser le mouvement d'avoir fiscal au taux de 50 p. 100 ou, dans le cas des compagnies ouvertes, de 25 p. 100 si elles le désirent, en établissant un rapport entre les flux de dividendes et les montants des pools d'avoir fiscal. Une règle de deux ans et demi rendrait difficile l'emploi de ce procédé.

L'utilisation des pertes reportées d'autres années, les stimulants fournis aux industries minières et pétrolières produiraient des cas où l'impôt versé serait inférieur à 50 p. 100 des gains annuels. L'ajustement différent qui provient des différences de calcul fiscal et comptable de l'amortissement, des paiements remis, des évaluations des stocks, et autres, donnerait lieu à des cas où le taux réel de l'impôt

tive tax rate on earnings in any given year would be less than or more than 50 per cent.

Two reasons are given in the White Paper for the proposed 2½ year rule:

1." If corporations accumulated creditable tax for 10 or 15 years large dividends at the end of that time could seriously affect government revenues in the year of distribution." Such a phenomenon is commonly known as "bunching" of dividends.

2. The rule would "reduce the temptation to taxpayers who cannot make use of creditable tax to "sell" it to taxpayers who can make use of it".

The validity of these two reasons is analysed with great care in the Appendix to this study. The conclusions reached are that:

(a) The fears that dividends would bunch in any one year would appear to be unfounded, and

(b) The minimization of "creditable tax" sales could be achieved by other means.

This Board concludes that the validity of the reasons put forward by the government for introducing the proposed 2½ year distribution rule is so imperfect that the weight of such reasons falls far short of the disadvantages listed above that would arise from the implementation of such a 2½ year distribution rule. It is strongly suggested, therefore, that if the "integration" proposals of the White Paper were to be adopted, they should be implemented *without* the 2½ year distribution requirement.

sur les gains serait inférieur ou supérieur à 50 p. 100, à certaines années.

Le Livre blanc donne deux raisons pour proposer la règle de deux ans et demi:

1. «Si les corporations accumulaient l'avoir fiscal pendant 10 ou 15 ans, de gros dividendes à la fin de cette période pourraient affecter sérieusement les revenus du gouvernement durant l'année de la répartition.» On appelle généralement ce phénomène «groupement» de dividendes.

2. La règle «affaiblirait la tentation que pourraient éprouver les contribuables qui ne peuvent utiliser l'avoir fiscal, de le «vendre» à d'autres qui, eux, peuvent en faire usage.»

Dans l'appendice de cette étude, nous scrutons avec grand soin la valeur de ces deux raisons. Voici les conclusions que nous en avons dégagées:

a) les craintes de voir les dividendes se grouper dans une année quelconque, semblent non fondées, et

b) la réduction au minimum des ventes «d'avoir fiscal» peut être effectuée par d'autres moyens.

Le *Board of Trade* conclut que la valeur des raisons alléguées par le gouvernement pour qu'on accepte la règle de répartition de deux ans et demi, est si faible qu'elles sont loin de prouver que la mise en vigueur de cette règle donne lieu aux désavantages énumérés plus haut. Nous suggérons donc fortement que si les propositions d'«intégration» du Livre blanc sont acceptées, qu'on les réalise sans exiger la répartition de deux ans et demi.

Appendix to Part B—Study No. 10

The Bunching of Dividends

Table 1 shows gross dividends received by Canadian individual taxpayers in the most recent 12 years of which published information is available. The Table then shows a comparison of the dividend figures with the total incomes of all individual Canadian taxpayers for the same years. This comparison indicates a stable relationship between total incomes and the total dividend receipts. For each of the 12 years the actual ratios of dividends to total incomes were calculated and were found to vary between 15.5 per cent for 1963 and 17.9 per cent for 1965; the mean being 16.78 per cent. The deviations from the mean were also calculated. The standard, or

Appendice de la Partie B—Étude n° 10

Le groupement des dividendes

Le tableau 1 indique les dividendes bruts que les contribuables canadiens ont perçus au cours de la plus récente période de 12 ans sur laquelle nous avons pu nous renseigner.

Puis, nous y voyons une comparaison entre les montants des dividendes et le revenu total de tous les contribuables canadiens pour les mêmes années. Cette comparaison nous montre qu'il existe un rapport stable entre le total des revenus et celui des entrées de dividendes. Pour chaque période de douze ans, le rapport réel entre les dividendes et le total des revenus a été calculé, et on a trouvé qu'il variait entre 15.5 p. 100 pour l'année 1963 et 17.9 p. 100 pour 1965; la moyenne est de 16.78

"average", deviation was found to be .633 per cent. Translated into terms of the most recent dividend figures such an average deviation would amount to $24 million.

For practical purposes this would mean that, given an estimated total income figure for any one year, and given all other things equal, it should be possible to forecast the total gross dividends that individuals would receive in that year, to within $50 million, with a high degree of certainty.

It serves no useful purpose to calculate what would happen to dividends if total income of individuals were to deviate substantially from estimate. The deviation in total income alone would cause budgetary embarrassment in excess of that arising from a variance in the estimate of dividend flow.

The conclusion to be drawn from the calculations shown on Table 1 is that dividends received by individual Canadian taxpayers have shown no tendency to bunch in the past. This constitutes a strong indication that bunching will not take place in the future.

Although the relationship between total dividend receipts and total *taxable* incomes of individuals is not as pertinent to the objective of predicting future dividend flow, as is the ratio of dividends to *total* income, the trend of such relationships during the same 12 year period was nevertheless established by regression analysis. The result of such analysis supported the above stated conclusion.

A similar analysis was performed on historical data of dividends received by *corporations* taxable in Canada. In order to gain an appreciation of the significance of these dividends, the total figure reported by all profitable corporations on their income tax returns for 1967 was $1,037 million. Again, analysis shows that bunching has not occurred in the past, and given all other things equal, is not likely to occur in the future. However, these considerations are not particularly relevant to the problem under study. As a general rule, dividends received by a corporation would have no effect on government tax revenues under either the present or the White Paper proposals. The impact is only felt when creditable tax flows through to the individual shareholder.

The possible bunching of dividends paid by corporations to other corporations is, therefore, of little consequence.

Under the White Paper proposals, the system of gross up and credit generally would yield to an individual receiving dividends from a widely-held corporation, a tax refund

p. 100. On a aussi calculé les écarts de la moyenne. L'écart type ou «moyen» s'établit à .633 p. 100. Traduit dans les termes des plus récents montants de dividendes, cet écart moyen s'élèverait à 24 millions de dollars.

Pour fins pratiques, cela signifie qu'étant donné qu'on estime, à chaque année, un montant du revenu total, toutes choses égales, on pourrait prédire que le total des dividendes bruts perçu par les particuliers serait très certainement dans les 50 millions de dollars.

Ce serait inutile de calculer qu'il adviendrait des dividendes, si le revenu total des particuliers devait s'écarter sensiblement de l'estimation. L'écart seul du revenu total causerait un embarras budgétaire plus considérable que la variation provenant du flux de dividendes.

En conclusion les calculs exposés au tableau 1 permettent de constater que les dividendes perçus par les contribuables canadiens ne révèlent aucune tendance à se grouper dans le passé. Cela nous indique clairement que le groupement ne se produira pas dans l'avenir.

Si la relation entre le total des entrées de dividendes et celui des revenus imposables ne peut pas prédire le flux de dividendes avec autant de précision que le rapport entre les dividendes et le revenu total, cependant, la tendance de ces relations au cours de la même période de 12 ans a été décelée par analyse de régression. Le résultat de cette analyse appuyait la conclusion antérieure.

Une analyse semblable a été effectuée sur les données historiques des dividendes qu'ont perçus des *corporations* imposables du Canada. Pour donner une idée de l'importance de ces dividendes, les déclarations d'impôt de toutes les corporations pour l'année 1967 révélaient $1,037 millions de dividendes. De nouveau, l'analyse montre que le groupement ne s'est pas produit dans le passé et que, toutes choses égales, il est peu probable qu'il se produise à l'avenir. Cependant, ces considérations n'ont pas de rapport spécial avec le problème à l'étude. Aux termes des présentes propositions ou de celles du Livre blanc, les dividendes perçus par une corporation n'auraient, en général, aucune incidence sur les revenus fiscaux du gouvernement. Cette incidence ne se fait sentir que lorsque l'avoir fiscal passe aux mains de l'actionnaire particulier.

La possibilité du groupement des dividendes que les corporations versent à d'autres corporations ne tire pas alors à conséquence. Conformément aux propositions du Livre blanc, le régime de majoration et de dégrèvement apportera au particulier qui reçoit des dividendes d'une corporation ouverte, un

if he is in one of the lower income brackets and an additional tax if he is in a higher income bracket. Individuals receiving dividends from closely-held corporations would in most cases be entitled to some tax refund—particularly in the years following the transitional period.

Table 2 of the Appendix shows the amount of gross dividends received by individual Canadian taxpayers in the year 1967 (the most recent year for which such statistics are available), broken down by income groups.

The degree of budgetary dislocation which might result from a bunching of dividends in any one year would depend, therefore, on the proportions of dividends from widely-held and from closely-held companies, and the manner in which the dividends fell into income groups.

The conclusions stated above indicate that the first motive for the proposal to introduce the $2\frac{1}{2}$ year rule is not well founded in that bunching of dividends is not likely to occur. Even if it did occur, the following paragraphs suggest that little if any embarrassment to government budgetary estimates would result.

Let it be assumed for illustrative purposes that the flow of dividends received by all individuals from widely-held corporations is three times greater than the flow of dividends from closely-held corporations. Under such circumstances, the Treasury could expect "tax refunds" to exceed "additional taxes" by a small amount. Based on 1967 figures, Table 2 indicates that the total of such net additional tax refunds would be of the order of $25 million. This figure is 4 per cent of the gross dividends figure of $601 million.

In the event that unexpected bunching *did* occur, Table 2 tends to show, therefore, that if the bunching arose from widely-held corporate dividends to the extent of 75 per cent and from closely-held corporate dividends to the extent of 25 per cent, the resulting drop in budgeted revenues would be of the order of 4 per cent of the abnormal increase in dividend flow.

Earlier it was calculated that, given a total income for individuals, gross dividends could be estimated within $50 million with a high degree of certainty. If a variation of such an amount were to take place in the future, then under the White Paper proposals the Treasury would suffer an unexpected net outflow of $2 million ($50 million x 4 per cent). Clearly, this figure is not material.

remboursement d'impôts s'il est dans une des tranches les plus basses du revenu et un impôt additionnel s'il est dans une haute tranche de revenu. Les particuliers qui perçoivent des dividendes de corporations fermées, auront droit, dans la plupart des cas, à un remboursement d'impôts, surtout dans les années qui suivent la période de transition.

Le tableau 2 de l'appendice indique le montant des dividendes bruts que le contribuable canadien a perçus au cours de l'année 1967 (la dernière année pour laquelle nous pouvons obtenir des statistiques), montant ventilé par groupes de revenus.

Le degré de dislocation budgétaire qui proviendrait d'un groupement de dividendes d'une année donnée, dépendra donc des proportions de dividendes qui proviennent des compagnies ouvertes et fermées et de la manière avec laquelle les dividendes se répartissent dans les groupes de revenus.

Les conclusions antérieures indiquent que le pemier motif, pour introduire la règle des deux ans et demi, n'est pas bien basé et que ce groupement de dividendes ne se produira probablement pas. Même s'il se produisait, les paragraphes suivants prévoient qu'il n'offrirait que peu de difficulté aux estimations budgétaires du gouvernement.

Supposons, par exemple, que le flux de dividendes que tous les particuliers perçoivent des corporations ouvertes soit trois fois plus considérable que celui qui provient des corporations fermées. Dans ce cas, le Trésor pourrait s'attendre que le montant des «remboursements fiscaux» serait légèrement supérieures aux «impôts additionnels». En se basant sur les chiffres de l'année 1967, le tableau 2 indique que le total net de ces remboursements fiscaux additionnels serait d'environ 25 millions de dollars. Ce montant représente 4 p. 100 des dividendes bruts de 601 millions de dollars.

Dans le cas où ce groupement se *produirait* soudainement, le tableau 2 indique que s'il provient des dividendes de corporations ouvertes dans la proportion de 75 p. 100 et de ceux de corporations fermées dans la proportion de 25 p. 100, la baisse des revenus budgétaires qui en résulterait, serait d'environ de 4 p. 100 de l'augmentation anormale du flux de dividendes.

Plus tôt, nous avons calculé qu'étant donné le revenu total des particuliers, les dividendes bruts pourraient s'élever à 50 millions de dollars, très certainement. Si un écart d'un tel montant devait se réaliser dans le futur, alors les propositions du Livre blanc évaluent à $2 millions ($50 millions x 4 p. 100) les sorties nettes que le Trésor subirait. Il est donc évident que ce chiffre n'est pas important.

If the bunching resulted from widely-held corporate dividends to an extent greater than 75 per cent the resultant drop in budgeted government revenues would be even smaller and could even give rise to an *increase* in government revenues. On the other hand, the effect on government revenues would be more serious if a bunching occurred wholly or primarily as a result of increased closely-held corporate dividend outflow.

However, it should be recalled that the total government revenues in the year 1966/67 for instance amounted to $8,376 million. Such a figure simply dwarfs the amounts of budgetary dislocation which are statistically likely to result from the bunching of dividends.

To summarize, the possibility that dividends may bunch is not a valid reason for imposing the 2½ year rule because:

1. Statistics of past dividends reveal that it is highly improbable that bunching will occur in the future to any significant degree.
2. The net outflow of funds that bunching of dividends would bring about, if it did occur, would likely be—relatively speaking—very small.

The Sale of Creditable Tax

Under the proposed system, it would be possible for taxpayers who are not entitled to make use of creditable tax accumulated by companies of which they are shareholders, to sell their shares to shareholders who could make use of it, at prices advantageous to both parties. It would appear probable that the "creditable tax" sale phenomenon would be more pronounced with respect to shares of closely-held corporations rather than widely-held, because the inter-play of market forces are such that quoted prices are not likely to reflect accurately the worth or value of accumulated pools of creditable tax.

It is suggested, therefore, that unless actual experience revealed significant trends of pre-dividend sales by non-taxable shareholders the potential "creditable tax" sale problem should be ignored as far as widely-held companies are concerned. (It may be noted that if *annual* trends of this kind *did* develop a 2½ year rule wouldn't help at all.)

With respect to closely-held corporations, it would appear to this Board that sales of shares of companies with accumulated creditable tax pools could only be made to advantage by persons who were not subject to Canadian tax on capital gains. Paragraph 5.54

Dans le cas où le groupement proviendrait des dividendes de corporations ouvertes dans une proportion excédant 75 p. 100, la baisse des revenus budgétaires du gouvernement qui s'en suivrait serait moindre et pourrait même provoquer une *augmentation* des revenus du gouvernement. D'autre part, l'incidence sur les revenus gouvernementaux serait plus sérieuse si le groupement provenait entièrement ou principalement d'une plus grande sortie de dividendes des corporations fermées.

Il faut se souvenir, toutefois, que le total des revenus du gouvernement pour les années 1966-1967, par exemple, s'élevait à $8,376 millions. Ce chiffre ne fait que minimiser les montants de dislocation budgétaire qui, sur le plan statistique, pourraient provenir du groupement de dividendes.

En résumé, la possibilité du groupement des dividendes n'est pas une bonne raison pour imposer la règle des deux années et demie, car:

1. les statistiques relatives aux dividendes passés révèlent que le groupement est très peu probable d'une façon importante;
2. la sortie nette de fonds due au groupement de dividendes, serait, relativement parlant, très petite, si elle se produisait.

La vente de l'avoir fiscal

Aux termes du régime proposé, il se peut que les contribuables qui n'ont pas le droit d'utiliser l'avoir fiscal accumulé par les compagnies dont ils sont actionnaires, vendent leurs actions aux actionnaires qui pourraient en profiter à des prix avantageux pour les deux parties. Il est probable que le phénomène de vente de «l'avoir fiscal» soit plus prononcé quand il s'agit plutôt des actions des corporations fermées que de celles des corporations ouvertes, car les effets combinés des forces commerciales font que les prix cités ne réflètent pas exactement la valeur des pools accumulés d'avoir fiscal.

Nous proposons donc de ne pas tenir compte du problème de la vente éventuelle de l'avoir fiscal, à moins que l'expérience nous enseigne que des actionnaires non imposables effectuent de plus en plus d'importantes ventes pré-dividendes. (Remarquons bien que si de telles tendances *annuelles* se constataient, une règle de deux ans et demi ne serait d'aucun secours).

En ce qui concerne les corporations fermées, le Board of Trade croit que les ventes d'actions des compagnies qui ont accumulé des pools d'avoir fiscal, ne peuvent s'effectuer que par des personnes qui, n'étant pas soumises à l'impôt canadien sur les gains de capital,

of the White Paper proposes that the investment income of charitable trusts and non-profit corporations should be subject to tax. This presumably means that such entities would be taxed on capital gains. Non-residents would be made subject to Canadian tax on gains made upon the sale of shares in closely-held Canadian corporations. So it would seem likely that only certain entities such as pension trusts would be in a position to benefit from the sale of shares in closely-held corporations which had accumulated pools of creditable tax.

Since the investment of pension trusts in closely-held Canadian corporations is relatively limited, the Board is not convinced that the problem of creditable tax "sales" would, therefore, be of any great magnitude. However, if the government continues to feel that it must have some sort of protection with respect to the sale of shares in closely-held companies which have accumulated creditable tax, it is suggested that a rule could be enacted under which the creditable tax entitlement of shareholders subject to Canadian tax would be reduced by the amount of creditable tax that would otherwise attach to shares which they purchased from shareholders not subject to Canadian tax. Compliance with such a rule could be largely effected by requiring special transfer procedures with respect to closely-held shares which were sold to Canadian taxpayers by non-residents, charitable and non-profit organizations and non-taxable pension and similar institutions. The corporations involved would then be required to subtract any "prohibited-use" portion from the creditable tax shown on the purchasers' annual dividend (T5) slips.

en tireraient profit. Le paragraphe 5.54 du Livre blanc propose d'imposer les revenus de placements effectués par les sociétés de bienfaisance et les corporations sans but lucratif. On doit donc déduire que ces sociétés devront probablement payer l'impôt sur les gains de capital.

Les non-résidents devront payer l'impôt canadien sur les gains qu'ils réaliseront lors de la vente d'actions des corporations canadiennes fermées. Il est alors probable que seuls certains organismes tels que les sociétés de retraite, profiteront de la vente d'actions des corporations fermées qui ont accumulé des pools d'avoir fiscal.

L'investissement des sociétés de retraite dans les corporations canadiennes fermées est relativement limité, aussi le Board of Trade n'est pas convaincu que le problème des ventes d'avoir fiscal puisse atteindre une grande ampleur. Cependant, si le gouvernement persiste à croire qu'il doive se protéger de quelque manière contre la vente d'actions des compagnies fermées qui ont accumulé un avoir fiscal, nous proposons qu'il établisse une règle selon laquelle le droit à l'avoir fiscal des actionnaires soumis à l'impôt canadien sera réduit du montant de cet avoir fiscal qui s'attacherait autrement aux actions achetées d'actionnaires non assujettis au même impôt. On pourrait rendre cette règle obligatoire en exigeant des procédures spéciales lors du transfert des actions fermées que les non-résidents, les organisations de bienfaisance et sans but lucratif, les instituts de retraite non imposables et autres institutions semblables, ont vendues aux contribuables canadiens. Puis on exigerait que les corporations en cause soustraient toute portion, dont l'usage leur est défendu, de l'avoir fiscal tel qu'indiqué sur les bordereaux annuels de dividendes (T5) que l'acheteur remplit.

TABLE 1

ANALYSIS OF DIVIDENDS AS SHOWN BY THE CANADIAN TAX RETURNS OF TAXPAYERS WHO ARE INDIVIDUALS

(figures in millions of dollars)

Income Tax Returns of the Year	Gross Dividends Received*	Total Income of Canadian Individual Taxpayer*	Ratio %	Square of Deviation from Mean
1956	243	14,356	16.9	.014
1957	262	15,629	16.8	.000
1958	280	16,225	17.3	.270
1959	296	17,448	17.0	.048
1960	315	18,578	17.0	.048
1961	328	19,602	16.7	.006
1962	347	20,764	16.7	.006
1963	347	22,422	15.5	1.638
1964	440	25,174	17.5	.518
1965	508	28,342	17.9	1.254
1966	558	34,249	16.3	.230
1967	601	37,837	15.9	.774
			201,4	4,806%

Mean ratio = 16.78 %

Standard deviation (per mil) = $\sqrt{\frac{\varepsilon\,(Y-Y)^2}{N}} = \sqrt{\frac{4.806\ \%}{12}} = .633\ \%$

Standard deviation (gross dividends) = .633 % x 37.837 = $24 million

*Source—Taxation Statistics, Department of National Revenue.

TABLEAU 1

ANALYSE DES DIVIDENDES TELS QU'ILS APPARAISSENT DANS LES DÉCLARATIONS D'IMPÔT CANADIEN DES CONTRIBUABLES PARTICULIERS

(en millions de dollars)

Déclarations d'impôt pour l'année	Dividendes bruts reçus*	Revenu total du contribuable canadien*	Rapport %	Carré d'écart de la moyenne
1956	243	14,356	16.9	.014
1957	262	15,629	16.8	.000
1958	280	16.225	17.3	.270
1959	296	17,448	17.0	.048
1960	315	18,578	17.0	.048
1961	328	19,602	16.7	.006
1962	347	20,764	16.7	.006
1963	347	22,422	15.5	1.638
1964	440	25,174	17.5	.518
1965	508	28,342	17.9	1.254
1966	558	34,249	16.3	.230
1967	601	37,837	15.9	.774
			201.4	4.806%

Rapport moyen—16.78%

Écart type (par millions) = $\sqrt{\frac{\varepsilon\,(Y-Y)^2}{N}} = \sqrt{\frac{4.806\%}{12}} = .635\%$

Écart type (dividendes bruts) = .633% x 37.837 = $24 millions

*Source: Statistiques fiscales pour l'année 1967 Ministère du Revenu national.

TABLE 2

ADDITIONAL TAX VS. (TAX REFUND)

(figures in millions of dollars)

Income Group	Gross dividends received by individuals*	Under White Paper system, estimated additional tax or (tax refund), assuming dividends were received: Entirely from widely-held corporations	Entirely from closely-held corporations	75% from widely-held and 25% from closely-held corporations
0– 1,000	4	(2)	(4)	(2)
1,000– 2,000	13	(6)	(12)	(7)
2,000– 3,000	20	(8)	(17)	(10)
3,000– 4,000	21	(7)	(17)	(10)
4,000– 5,000	23	(7)	(17)	(10)
5,000– 10,000	108	(11)	(51)	(21)
10,000– 15,000	88	—	(29)	(7)
15,000– 20,000	61	6	(12)	2
20,000– 25,000	44	7	(6)	4
25,000– 50,000	105	21	(7)	14
50,000–100,000	61	15		11
100,000–200,000	34	9		7
Above 200,000	19	5		4
	601	22	(172)	(25)

*Source: Taxation statistics for 1967 Department of National Revenue.

TABLEAU 2

IMPÔT ADDITIONNEL OU (REMBOURSEMENT D'IMPÔT)

(en millions de dollars)

Groupe de revenus	de dividendes bruts perçus par les particuliers*	Estimation de l'impôt additionnel ou (remboursement d'impôt) selon le Livre blanc, en supposant que les dividendes proviennent: Entièrement de corporations ouvertes	Entièrement de corporations fermées	75% de corporations ouvertes et 25% de corporations fermées
0– 1,000	4	(2)	(4)	(2)
1,000– 2,000	13	(6)	(12)	(7)
2,000– 3,000	20	(8)	(17)	(10)
3,000– 4,000	21	(7)	(17)	(10)
4,000– 5,000	23	(7)	(17)	(10)
5,000– 10,000	108	(11)	(51)	(21)
10,000– 15,000	88	—	(29)	(7)
15,000– 20,000	61	6	(12)	2
20,000– 25,000	44	7	(6)	4
25,000– 50,000	105	21	(7)	14
50,000–100,000	61	15		11
100,000–200,000	34	9		7
Plus de 200,000	19	5		4
	601	22	(172)	(25)

*Source: Statistiques fiscales pour l'année 1967 Ministère du Revenu national.

VANCOUVER BOARD OF TRADE

Commentaries and studies relating to the Canadian White Paper on Proposals for Tax Reform

No. 11: Transitional restriction of creditable tax.

Where a closely-held company had on hand at "Valuation Day" certain capital assets which might give rise to tax under the new system if they were sold after the implementation of such new system, certain technical by-products of the White Paper's capital loss deduction and corporate tax integration proposals would actually cause such tax to be paid back to the shareholders of the company. The government, quite rightly, is not prepared to accept such a situation and suggests certain remedial procedures in paragraph 4.79 of the White Paper.

Under these remedial procedures, certain closely-held companies—including those which on Valuation Day owned businesses having a goodwill value of which owned depreciable property in respect of which depreciation had been claimed for tax purposes in prior years—would not be permitted to pass along to their shareholders in the form of creditable tax all of the corporate tax paid under the new system unless the shareholders of the companies elected to be treated as partners. This proposed procedure is inequitable and onerous for the following reasons:

(i) Each closely-held company affected—and there would be many—would be required to make valuations of the worth of the company on two different bases within a short period of time following the implementation of the new system.

(ii) The shareholders of such companies would not benefit from the integration proposals to the same degree that shareholders of unaffected companies would—thus creating a horizontal inequity.

(iii) The shareholders of a number of corporations would not be in a position to make the partnership election and even those who were in such a position might have good reason not to do so.

(iv) The overriding inequity of the proposed procedure lies in the fact that, in effect, the shareholders of the companies involved would in varying degrees depending on circumstances, be taxed in

CHAMBRE DE COMMERCE DE VANCOUVER

Commentaires et études concernant le Livre blanc sur les propositions de réforme fiscale au Canada

N° 11: Restriction provisoire de l'avoir fiscal.

Là où une société privée serait, le jour de l'évaluation, en possession d'immobilisations susceptibles de donner lieu à un impôt aux termes du nouveau régime fiscal, dans le cas de leur vente après l'entrée en vigueur de celui-ci, certains à-côtés techniques des propositions du Livre blanc relatifs à la déduction des pertes en capital et l'intégration de l'impôt sur le revenu des sociétés auraient en realité pour effet la restitution d'un tel impôt aux actionnaires de la société. Le gouvernement refuse à juste titre d'admettre cet état de choses et propose dans le paragraphe 4.79 du Livre blanc des mesures susceptibles d'y remédier.

Aux termes de ces mesures, certaines sociétés privées (dont celles qui le jour de l'évaluation possédaient des entreprises ayant une valeur d'achalandage, ou qui possédaient des biens amortissables dont l'amortissement avait été déduit aux fins de l'impôt au cours des années précédentes) n'auront pas la possibilité de transmettre à leurs actionnaires, sous forme d'avoir fiscal, la totalité de l'impôt sur les revenus des sociétés payé aux termes du nouveau régime, à moins que les actionnaires de ces sociétés ne choisissent d'être considérés comme des associés. La procédure proposée est inéquitable et coûteuse pour les raison que voici:

(i) Chaque société privée visée—et il y en aurait beaucoup—serait forcée à évaluer la valeur de la société suivant deux différents critères peu après l'entrée en vigueur du nouveau régime.

(ii) Les actionnaires de telles sociétés ne bénéficieraient pas des propositions d'intégration dans la même mesure que les actionnaires des sociétés on visées, ce qui donnerait lieu à une injustice sur le plan horizontal.

(iii) Les actionnaires d'un certain nombre des sociétés ne seraient pas en mesure d'opter pour la société de personnes et même ceux qui seraient en mesure de le faire pourraient avoir d'excellentes raisons pour s'y refuser.

(iv) L'injustice flagrante de la procédure proposée c'est que, en réalité, les actionnaires des sociétés visées seraient imposés, à des degrés différents suivant les circonstances, avant la vente par leur

advance of their companies entering into the sales of goodwill or depreciable assets which represent the taxable transactions in question. In fact, in many instances the procedure would represent a taxation of transactions which might never take place.

This Board suggests that the government's position would be completely and equitably protected by the simple rule of diverting corporate tax away from creditable tax pools at such time as taxable sales of depreciable property or goodwill actually take place, if ever. The detailed mechanics of the Board's proposal in this regard have been included in a technical brief which has been forwarded to the Tax Policy Unit of the Department of Finance (see the final section of this brief).

VANCOUVER BOARD OF TRADE

Commentaries and studies relating to the Canadian White Paper on Proposals for Tax Reform

No. 12: Denial of deduction for entertainment and related expenses.

The proposal contained in paragraph 5.9 of the White Paper to deny deduction for entertainment expenses, the costs of attending or sending employees to conventions, and the cost of dues for membership in social or recreational clubs is an example of a lack of realism in the government's approach which shows through in certain areas of the White Paper.

The pressures of business today—arising in part from increasing specialisation and complexity—frequently make mandatory an attendance at conventions in order for businessmen or professional practitioners to keep abreast of current business and professional practices.

It must also be recognized that a tremendous amount of business discussions are carried on in clubs. And, in many cases, the business lunch or business entertainment represents the only effective form of advertising or business promotion for some types of business. To deny taxpayers a deduction for these types of expenses is, therefore, to put them at a disadvantage in maintaining and expanding their business.

To the extent that expenditures claimed for tax purposes are not reasonable in amount or are not laid out for the purpose of earning

sociétés de l'achalandage ou des biens amortissables, ce qui représente la transaction imposable en question. De fait, dans beaucoup de cas, la procédure supposerait l'imposition de transactions qui n'auront peut-être jamais lieu.

Cette Chambre est d'avis que la position gouvernementale serait entièrement et équitablement protégée par le simple fait de détourner l'impôt sur le revenu des sociétés du fonds commun d'avoir fiscal au moment où les ventes de biens amortissables ou d'achalandage assujetties à l'impôt auraient éventuellement lieu. Les détails techniques de la proposition de la Chambre de commerce de Vancouver à ce sujet sont contenus dans un mémoire technique qui a été envoyé à l'unité de politique fiscale du ministère des Finances (voir la fin de ce mémoire).

CHAMBRE DE COMMERCE DE VANCOUVER

Commentaires et études concernant le Livre blanc sur les propositions de réforme fiscale au Canada

N° 12: Interdiction de la déduction des frais de représentation et frais connexes.

La proposition contenue dans le paragraphe 5.9 du Livre blanc d'interdire toute déduction pour frais de représentation pour les frais d'envoi ou de participation des employés aux conventions, et des cotisations payées aux clubs est un exemple du manque de réalisme dont fait preuve le gouvernement dans certaines sections du Livre blanc.

Les pressions qui s'exercent de nos jours dans le domaine des affaires—et qui son dues en partie à ses croissantes specialisation et complexité—rendent souvent obligatoire la participation aux congrès et conventions des hommes d'affaires et des membres des professions libérales désireux de se tenir au courant des affaires et des pratiques professionnelles modernes.

Il faut également reconnaître qu'une quantité énorme de discussions d'affaires sont menées dans les clubs. Et dans bien des cas, le déjeuner ou le cocktail d'affaires représente l'unique publicité ou promotion efficace pour certains genres d'entreprises. Interdire au contribuable de déduire ce genre de frais, c'est par conséquent, le placer dans une position défavorable en ce qui est de la survie et de l'expansion de son entreprise.

Dans la mesure où les frais déduits aux fins de l'impôt sont exagérés, ou ne sont pas directement liés au revenu, ils peuvent être décla-

income, they can be disallowed by the Department of National Revenue under existing provisions of the Income Tax Act. However, it is recognised that the Department of National Revenue encounters certain difficulties in two respects:

(i) Some taxpayers do not set forth clearly in their accounting records the amounts expended on conventions and entertainment, etc.

(ii) Certain taxpayers who have been denied a deduction for certain type of expenditure, will continue to claim the same type of expenditure in subsequent years in the hope that their returns will not be subjected to intensive investigation each year.

In a separate technical brief addressed to the Tax Policy Unit of the Department of Finance (see the final section of this brief), the Board has suggested certain technical amendments to the Income Tax Act which would assist the Department of National Revenue with respect to the two problems referred to above.

Provided the assistance referred to in the preceding paragraph were accorded to the Department of National Revenue, The Vancouver Board of Trade suggests strongly that there would be no need for the proposal set out in paragraph 5.19 of the White Paper.

rés non admissibles par le ministère du Revenu national en vertu des dispositions actuelles de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est cependant reconnu que le ministère du Revenu national se heurte à des difficultés sous deux rapports:

(i) Certains contribuables ne spécifient pas clairement dans leurs livres de comptes les sommes dépensées pour les congrès et la représentation, etc.

(ii) Certains contribuables qui se sont vu refuser une déduction pour certains frais, continueront à déduire ces mêmes frais au cours des années suivantes dans l'espoir que leur déclaration d'impôt ne sera pas l'objet chaque année d'une enquête minutieuse.

Dans un mémoire technique séparé adressé à l'unité de politique fiscale du ministère des Finances (voir la dernière partie de ce mémoire), la Chambre a recommandé certains amendements techniques à la Loi de l'impôt sur le revenu susceptibles d'être utiles au ministère du Revenu national en ce qui concerne les deux problèmes enoncés ci-dessus.

Ceci étant, la proposition exposée dans le paragraphe 5.19 du Livre blanc n'aurait, selon la Chambre de commerce de Vancouver, aucune raison d'être.

VANCOUVER BOARD OF TRADE

Commentaries and Studies relating to the Canadian White Paper on Proposals for Tax Reform

No. 13: Income Averaging.

The absence of a general income averaging provision has long been a deficiency in the Canadian income tax structure. It is very disappointing, therefore, to discover that the averaging proposal set out in the White Paper does little to remedy the situation.

The equity of a progressive rate income tax system is suspect enough without compounding it by providing inadequate relief in situations of fluctuating levels of income. A general averaging formula should relieve the taxpayer to a very substantial extent of the impact of the higher marginal rates of tax to which the irregular increase in his income would otherwise subject him. In Table 11 of the White Paper, an example is shown of the operation of the averaging formula suggested by the White Paper. In that example, the application of the averaging formula results

CHAMBRE DE COMMERCE DE VANCOUVER

Commentaires et études concernant le Livre blanc sur les propositions de réforme fiscale au Canada.

N° 13: Étalement du revenu.

L'absence de toute disposition générale relative à l'étalement du revenu constitue depuis longtemps un défaut de la structure de l'impôt sur le revenu au Canada. Il n'en est que plus décevant de découvrir que la proposition d'étalement contenue dans le Livre blanc ne fait pas grand chose pour remédier à la situation.

L'équité d'un régime d'impôt sur le revenu à taux progressifs n'est déjà que trop suspecte, et il nous semble inopportun de compliquer encore plus les choses par un allègement inadéquat pour les revenus à niveau variable. Une formule générale d'étalement devrait libérer dans une grande mesure le contribuable de l'effet des taux les plus élevés de l'impôt auxquels une augmentation exceptionnelle de son revenu serait sinon susceptible de l'assujettir. Le tableau 11 du Livre blanc donne un exemple de l'application de la formule d'étalement proposée par le Livre blanc.

in a saving to the taxpayer of $446. However, it would require a further reduction of $235 to bring the taxpayer back to where he would have been had his income been received evenly over the five years in question.

The Vancouver Board of Trade considers that equity would be better served by an averaging formula which:

1. Could be applied with respect to a period where income sharply dropped from the previous years' level in addition to a period where income sharply increased over previous year's level.

2. Provide relief more nearly equal to that resulting from an evening out of income levels during the averaging period.

VANCOUVER BOARD OF TRADE

Commentaries and studies relating to the Canadian White Paper on Proposals for Tax Reform

No. 14: Taxation of mining and oil companies.

It is the understanding of the Vancouver Board of Trade that several briefs will be submitted to the Parliamentary Committee wherein the impact of the White Paper proposals pertaining to the mining and oil industries will be examined in depth. Accordingly, this Board does not consider it appropriate to comment on these proposals at any great length.

The general observation must be made, however, that the steady growth over the past several years of these two industries has made a very significant contribution to the total wealth of this country. Furthermore, the mining industry in particular has assisted materially in correcting regional economic imbalances across the country. The growth of the two industries has been made possible by, or at a minimum, has been materially assisted by the incentive provisions at present contained in the Income Tax Act.

These incentives have, therefore, worked well and the reasons that they were needed arises from one thing and one thing only—capital invested in the mining or oil industry is placed there at a high degree of risk. The risk of non-discovery above all other things sets these two industries aside from other commercial and industrial concerns.

The risks inherent in these two industries have not changed. The material reduction in

Il en résulte dans ce cas une économie de 446 dollars pour le contribuable. Il faudrait cependant une réduction supplémentaire de 235 dollars pour le ramener au point où il en serait si son revenu avait été régulièrement reparti sur les cinq années en question.

La Chambre de commerce de Vancouver estime que l'équité serait mieux servie par une formule d'étalement qui:

1. Serait susceptible d'être appliquée à une période au cours de laquelle le revenu aurait sensiblement baissé par rapport aux années précédentes aussi bien qu'à toute période au cours de laquelle le revenu aurait sensiblement augmenté par rapport à l'année précédente.

2. Apporterait un allègement plus égal à celui auquel donnerait lieu le nivellement du revenu pendant la période d'étalement.

CHAMBRE DE COMMERCE DE VANCOUVER

Commentaires et études concernant le Livre blanc sur les propositions de réforme fiscale au Canada

N° 14: Imposition des sociétés minières et pétrolières.

La Chambre de commerce de Vancouver croit avoir compris que plusieurs des mémoires qui seront soumis aux comités parlementaires examineront en profondeur la portée des propositions du Livre blanc concernant les industries minière et pétrolière. Cette Chambre de commerce ne considère donc pas opportun de s'étendre longuement sur ces propositions.

Une remarque générale semble cependant s'imposer. A savoir que la constante expansion au cours de ces dernières années de ces deux industries a considérablement contribué à la richesse globale de notre pays. Qui plus est, l'industrie minière surtout a matériellement aidé à corriger les déséquilibres économiques régionaux d'un bout à l'autre du pays. Or, ce sont les dispositions spéciales contenues actuellement dans la Loi de l'impôt sur le revenu qui ont rendu possible, ou du moins, qui ont matériellement aidé à la croissance de ces deux industries.

Les dispositions en question ont par conséquent porté des fruits. Or, leur seule raison d'être c'est les risques que comporte tout investissement de capitaux dans les industries minière et pétrolière. Le risque de non-découverte surtout distingue ces deux industries des autres entreprises commerciales et industrielles.

Les risques inhérents à ces deux industries n'ont pas disparu. L'importante réduction des

the mining and oil incentives which is proposed in the White Paper must necessarily, therefore, decrease the attractiveness of these two industries as an investment vehicle. As a result, it is likely that an implementation of the White Paper proposals in this regard would result in a slowing down of the growth of these two industries—a fact which is acknowledged to some extent by the White Paper.

Any contraction in the mining and oil industries in Canada would affect not only the total economy of the country but also could seriously affect particular regional economics.

The Vancouver Board of Trade considers, therefore, that the proposed reductions in incentives to the mining and oil industries represent too severe a measure. It is suggested that for as long as Canadians wish to emulate the standards of living enjoyed in the United States, any substantial impediment to the totality of Canadian economic growth should be studiously avoided.

VANCOUVER BOARD OF TRADE

Commentaries and studies relating to the Canadian White Paper on Proposals for Tax Reform

No. 15: Taxation of International Transactions

There are only two areas of the White Paper proposals in respect of the taxation of international transactions which the Vancouver Board of Trade wishes to comment upon.

1. At paragraph 6.9, the White Paper acknowledges that Canadian business is often required to go abroad to seek foreign sources of supply and to develop foreign markets. Other advantages of investment abroad by Canadian entities are discussed in the same paragraph. The proposal which follows that paragraph would permit a flow-through of foreign tax to shareholders of Canadian companies to the extent of 15 percentage points of foreign tax suffered.

Such a proposal is somewhat at odds with the sentiments expressed in paragraph 6.9. This follows from the fact that the flow-through proposal is not as beneficial to Canadian shareholders of Canadian companies as the existing 20 per cent dividend credit which

encouragements fiscaux à l'adresse de mines et du pétrole proposée dans le Livre blanc diminuera donc forcément l'attrait de ces deux industries en tant que véhicules d'investissement. Il s'ensuit qu'il est probable que l'application des propositions du Livre blanc à ce sujet donnerait lieu à un ralentissement de la croissance de ces deux industries—fait qui est reconnu en un sens par le Livre blanc lui-même.

Toute contraction des industries minière et pétrolière au Canada affecterait non seulement l'ensemble de l'économie du pays mais pourrait également sérieusement affecter l'économie des différentes régions.

La Chambre de commerce de Vancouver considère par conséquent que les réductions proposées des encouragements fiscaux à l'adresse des industries minière et pétrolière représentent une mesure par trop extrême. Elle propose que tant que les Canadiens voudront rivaliser avec les États-Unis en ce qui est du niveau de vie, tout obstacle d'importance à l'ensemble de la croissance économique du Canada devrait être soigneusement évité.

CHAMBRE DE COMMERCE DE VANCOUVER

Commentaires et études concernant le Livre blanc sur les propositions de réforme fiscale au Canada

N° 15: Imposition des transactions internationales.

La Chambre de commerce de Vancouver aimerait attirer votre attention sur deux aspects particuliers des propositions du Livre blanc concernant l'imposition des transactions internationales.

1. Le paragraphe 6.9 du Livre blanc reconnait que les entreprises canadiennes sont souvent dans l'obligation de faire appel à d'autres pays pour se procurer des sources étrangères d'approvisionnement et pour élargir leur marché à l'étranger. Ce paragaphe traite également des autres avantages des investissements canadiens à l'étranger. La proposition qui fait suite à ce paragraphe voudrait permettre le transfert de l'impôt étranger aux actionnaires des sociétés canadiennes jusqu'à la concurrence de 15 p. 100 de l'impôt étranger payé.

Une proposition de cette nature semble contredire quelque peu les sentiments exprimés dans le paragraphe 6.9. Cela est dû au fait que la proposition de transfert n'est pas aussi avantageuse pour les actionnaires canadiens des sociétés canadiennes que le crédit actuel

would be repealed if the White Paper proposals were to be implemented.

Because this Board agrees with the comments set out in paragraph 6.9, it is recommended that if any change in the tax structure is to occur, it should be so arranged that the impact of Canadian tax should be as neutral as possible as between investment in Canada and investment abroad—provided that the act of investing abroad fell within a suitable business purpose test.

2. With respect to overseas operations which did not meet a business purpose test, the White Paper states in paragraph 6.21 that the government proposes to introduce provisions into the Canadian tax structure which would be patterned on certain measures introduced into the United States Internal Revenue Code in 1962 in order to combat so-called "tax-haven operations".

The particular measures in question are extraordinarily complex and have not worked overly well for the United States. Accordingly, it is disappointing that after years of study, the Canadian government could do no better than borrow rather shop-worn ideas from the United States.

The Canadian Department of National Revenue and Department of Finance have tended in recent years to shout before they are hurt. There are a number of situations pointed to by the White Paper as representing serious tax avoidance problems which must be countered by new and sweeping tax changes. In almost all these cases, the Vancouver Board of Trade contends that the Department of National Revenue has either already got the situation under control or is capable of doing so by fully utilizing the tools at present available to it under the existing Income Tax Act. This Board considers that this problem would be no exception provided taxpayers were required to report more details pertaining to their overseas activities and investments.

Specifically, the Board suggests that with the assistance of increased reporting requirements, the Department of National Revenue would be in a position to contend that many companies which were incorporated in tax haven countries solely to avoid Canadian taxes were managed and controlled from Canada. Under such circumstances, the companies would be subject to tax in Canada under the present Income Tax Act at normal rates.

d'impôt pour dividendes de 20 p. 100 qui serait aboli si les propositions du Livre blanc devaient être rendues effectives.

Étant donné que cette Chambre de commerce partage les opinions exprimées dans le paragraphe 6.9, elle recommande que si quelque changement est apporté à la structure fiscale, des dispositions soient prises pour que l'impôt ne prenne pas parti, autant que possible, entre l'investissement au Canada et l'investissement à l'étranger—pouvu que ce dernier constitue une opération commerciale valable.

2. En ce qui concerne les opérations réalisées dans les pays d'outre-mer qui ne sont pas commercialement justifiées, le Livre blanc déclare dans le paragraphe 6.21 que le gouvernement propose d'introduire dans la structure fiscale canadienne des dispositions modelées sur certaines mesures introduites en 1962 dans le Code du Revenu intérieur des États-Unis aux fins de combattre ce que l'on appelle communément «les opérations réfugiées».

Les mesures spéciales en question sont extraordinairement complexes et leurs résultats américains n'ont pas été entièrement satisfaisants. Il est par conséquent décevant qu'après des années d'études, le gouvernement canadien n'ait rien trouvé de mieux à faire qu'à emprunter des idées passablement démodées des États-Unis.

Le ministère canadien du Revenu national et le ministère des Finances ont eu tendance au cours des dernières années à crier avant d'être frappés. Il y a un certain nombre de situations indiquées au Livre blanc comme représentant de graves problèmes d'évitement d'impôt qui doivent contrés par des changements nouveaux et important de l'impôt. Dans presque tous ces cas la Commission du Commerce de Vancouver soutient que le ministère du Revenu national a déjà contrôlé la situation ou est capable de le faire en utilisant complètement les outils dont il dispose actuellement en vertu de la Loi existante sur l'Impôt sur le revenu. Cette Commission considère que ce problème ne constituerait pas une exception pourvu que les contribuables soient tenus de fournir plus de détails concernant leurs activités et leurs investissements outre-mer. D'une manière spécifique, la Commission suggère qu'avec l'aide d'exigences accrues dans le domaine des rapports, le ministère du Revenu national serait en position d'affirmer que de nombreuses sociétés qui ont été constituées dans des pays de refuge fiscal seulement pour éviter les impôts canadiens étaient dirigées et controlées à partir du Canada. Dans ces circonstances, les sociétés seraient sujettes à l'impôt au Canada en vertu de la Loi actuelle sur l'impôt sur le revenu aux taux normaux.

The Board also suggest that the proposed limitation (paragraph 6.15) of the tax exemption afforded to dividends received from overseas subsidiaries would create needless administrative burdens for both the government and the taxpayers and would yield only a small amount of revenue to the government. This Board recommends that the exemption referred to should be limited only by reference to a level of passive income accruing to the overseas company. This level might be fixed arbitrarily at 25 per cent of total income.

The Board's recommendations in the two above areas have been set out in detail in a separate brief to the Tax Policy Unit of the Department of Finance (see the final section of this brief).

PART C—TECHNICAL DISCUSSION PAPERS

CONTENTS

1. Entertainment, Etc. Expenses
2. Subpart "F"
3. Foreign Tax Gross-Up and Credit
4. Thin Capitalization
5. Mining and Oil Industries
6. Tax on Transitional Spread
7. Consolidated Tax Returns
8. Tax Shelters
9. Cost Basis of Bequests, etc.

Technical Paper No. 1—Entertainment, Etc. Expenses

A Discussion of the Proposal to Disallow Entertainment and Related Expenditures

Paragraph 5.9 of the White Paper states in part that—"Consequently it is proposed that the Income Tax Act specifically deny deduction for entertainment expenses, the costs of attending or sending employees to conventions, and the cost of dues for membership in social or recreational clubs." There is no need for such a proposal and its implementation would produce inequities.

In recent years, the Taxation Division of the Department of National Revenue has been successful in achieving a high degree of compliance and has received strong support from the Tax Appeal Board and higher courts. The Board of Trade recommends that there be no blanket disallowance of such expenditures,

La Chambre de commerce de Vancouver estime, d'autre part, que la limitation proposée (paragraphe 6.15) à l'exemption fiscale accordée aux dividendes reçus des filiales étrangères, tout en compliquant inutilement la gestion administrative tant du gouvernement que du contribuable, n'augmenterait guère les recettes fiscales. Cette Chambre recommande que l'exemption en question ne soit limitée qu'en fonction d'un certain niveau du revenu de placement passif revenant à la société d'outre-mer. Ce niveau pourrait être fixé arbitrairement à 25 p. 100 du revenu total.

Les détails des recommandations de la Chambre de commerce de Vancouver dans les deux domaines ci-dessus ont été exposés dans un mémoire séparé adressé à l'unité de politique fiscale du ministère des Finances (voir la derrière partie de ce mémoire).

PARTIE C—DOCUMENTS DE TRAVAIL SOMMAIRE

1. Frais de représentation et frais connexes.
2. Subdivision «F».
3. Remise à l'état brut et crédit d'impôt étranger.
4. Capitalisation.
5. Industries minière et pétrolière.
6. Impôt sur l'extension transitoire.
7. Déclarations d'impôt consolidées.
8. Refuges fiscaux.
9. Assiette de l'impôt sur les dons et les legs.

Document de travail n° 1—Frais de représentation et frais connexes

Discussion de la proposition d'interdire la déduction des frais de representation et frais connexes

Le paragraphe 5.9 du Livre blanc stipule entre autres choses que «En conséquence, on propose que la Loi de l'impôt sur le revenu interdise de façon précise toute déduction pour frais de représentation, frais de participation à des congrès ou frais de déplacement des employés appelés à y assister et cotisations à des clubs sociaux ou récréatifs».

Cette proposition n'a pas de raison d'être et son éventuelle application donnerait lieu à des injustices.

Au cours de ces dernières années la Division de l'impôt du ministère du Revenu national, fortement soutenue par la Commission d'appel de l'impôt et les cours supérieures de justice, a réussi à obtenir que le public se conforme au plus haut point aux lois fiscales. La Chambre de commerce se déclare contre

but in order to assist the Taxation Division in achieving an even greater degree of compliance, it is suggested that:

(i) An additional subsection to Section 125 of the Income Tax Act be enacted which would require that certain defined expenditures be recorded in the taxpayers' financial records in separate accounts.

(ii) An additional subsection to Section 56 of the Income Tax Act be enacted whereby a taxpayer who could not reasonably support in terms of business purpose and documentation a claimed deduction for entertainment expenses which was essentially similar to expenditures disallowed for Income Tax purposes in any prior year be subject to a penalty of, say, 25 per cent of additional tax resulting from a disallowance of such items.

une interdiction générale des déductions pour frais de cette nature; afin d'aider la Division de l'impôt à obtenir un degré encore plus haut de soumission de la part du contribuable, il est suggéré:

(i) Que soit ajouté à l'article 125 de la Loi de l'impôt sur le revenu un paragraphe exigeant que certains frais précis soient inscrits dans les livres de comptabilité du contribuable sous des rubriques différentes.

(ii) Que soit ajouté à l'article 56 de la Loi de l'impôt sur le revenu un paragraphe en vertu duquel un contribuable qui serait incapable de justifier en termes de nécessité commerciale, avec documents à l'appui, une déduction figurant sous la rubrique des frais de représentation et qui serait essentiellement semblable à des déductions qui lui auraient été interdites précédemment aux fins de l'impôt sur le revenu, soit frappé d'une amende équivalent par exemple à 25 p. 100 d'impôt supplémentaire par suite de l'interdiction de telles déductions.

Technical Paper No. 2—"Subpart F"

A Discussion of the Proposal to Tax Passive Income of Controlled Foreign Corporations by the Introduction of Provisions Similar to Sub-part F of the U.S. Code

Paragraph 6.21 of the White Paper states—

"To counter this type of tax-haven abuse, the United States now provides that when such income is channelled to a controlled foreign corporation, the U.S. controlling shareholders shall be taxed on a current basis whether or not the income is distributed to them. U.S. taxes are levied in the year in which the profits are earned rather than postponed until the profits are returned home. The government proposes to introduce provisions patterned generally on those in the United States. This proposal involves complicated and difficult law, but the problem is serious and defies easy solution."

The Board feels very strongly that the complexities of legislation similar to "Subpart F" of the United States Internal Revenue Code should be avoided. "Subpart F" has not proved to be satisfactory in the United States. A simpler system would be preferable even at the risk and cost of leaving some tax abuses unresolved.

Document de travail nº 2—«Subdivision F»

Discussion de la proposition de frapper d'un impôt les revenus de placement et revenus connexes des sociétés étrangères contrôlées par le Canada en introduisant des dispositions semblables à la subdivision F du code fiscal américain

Le paragraphe 6.21 du Livre blanc délcare:

«Afin d'enrayer ce genre d'abus, la loi américaine stipule maintenant que, lorsque des revenus de ce genre sont transmis à une corporation contrôlée par l'étranger, les actionnaires américains sont tenus de payer l'impôt tout de suite, que les bénéfices leur soient distribués ou non. L'impôt américain est levé l'année où les bénéfices sont réalisés et non ajourné jusqu'à ce que les bénéfices soient rapatriés. Le Gouvernement se propose d'adopter des dispositions fondées dans l'ensemble sur celles qui sont en vigueur aux États-Unis. Cette proposition entraînera la rédaction d'une loi difficile et compliquée, mais le problème est sérieux et ne se prête à aucune solution facile».

La Chambre de commerce de Vancouver est d'avis que les complexités semblables à la «Subdivision F» du Code du Revenu interne des États-Unis sont à éviter. La «Subdivision F» ne s'est pas avérée satisfaisante aux États-Unis. Un système plus simple serait préférable même au risque de laisser passer quelques fraudes fiscales.

The following approach is recommended:

1. Dividends from Foreign Controlled Corporations in Treaty Countries

(a) The treatment of dividends as exempt income under Section 28(1)(d) of the Income Tax Act should be conditional upon the filing of current audited financial statements of the foreign subsidiary.

(b) If, say, 25 per cent or more of the total income of the overseas corporation is "passive" income, then the election to treat the dividends as exempt income under Section 28(1)(d) would be forfeited in that year and the total income deemed to be distributed with full gross-up and tax credit. Actual distributions would be deemed to be paid first out of *deemed* distributions net of relevant foreign tax.

Diversion of passive income to treaty countries would be infrequent; diversion of such income would more likely be made to non-treaty countries.

2. Dividends from Foreign Controlled Corporations in Non-Treaty Countries

On all T1s, T2s and T3s, the following question should be asked:

"Do you, or together with members of your family, own directly or indirectly a 10 per cent or more interest in any class of shares of a company incorporated in a country with which Canada does not have a tax treaty?"

(Countries with which Canada has a treaty should be listed in the information booklets or schedules issued with tax returns.)

If the answer to the above question was "yes", then regulations would provide that the Taxation Division of the Department of National Revenue may demand the filing of additional information relating to the location of management and control and the composition of the company's income. If such information indicated that 25 per cent or more of the income was "passive", the income would be deemed to be distributed with full gross-up and tax credit. Consideration should be

La solution suivante est proposée par la Chambre de commerce de Vancouver:

1. Dividendes versés par des sociétés étrangères contrôlées par le Canada dans les pays signataires d'une conven ion fiscale

(a) Le traitement de dividendes en tant que revenu exonéré de l'impôt en vertu de l'article 28(1)(d) de la Loi de l'impôt sur le revenu devrait être conditionné par la production du dernier état financier vérifié de la filiale étrangère.

(b) Si le revenu total de la société étrangère est constitué dans une proportion de 25 p. 100 ou plus par des revenus de placement et revenus connexes, il lui sera interdit cette année là de traiter les dividendes comme un revenu exonéré de l'impôt en vertu de l'article 28 (1)(d) et son revenu total devra être réparti avec remise totale à l'é at brut et le crédit d'impôt correspondant. Les bénéfices réels devront être payés d'abord sur les bénéfices probables, déduction faite des impôts étrangers correspondants.

Le détournement de revenus de placement et revenus connexes dans les pays signataires d'une convention fiscale serait rare; le détournement de revenus de cette nature se ferait plus vraisemblablement vers les pays non signataires de cette convention.

2. Dividendes des sociétés étrangères contrôlées par le Canada, dans les pays n'ayant pas signé de convention fiscale.

La question suivante devrait être posée sur toutes les formules T1, T2 et T3:

«Possédez-vous seul ou avec des membres de votre famille, directement ou indirectement, une participation de 10 p. 100 ou plus d'une société constituée dans un pays n'ayant pas signé de convention fiscale avec le Canada?»

(Les pays signataires d'une convention fiscale avec le Canada devraient être énumérés dans des brochures ou dépliants de renseignements distribués avec les formules de déclaration d'impôt.)

Si la réponse à la question ci-dessus est affirmative, la Division de l'impôt du ministère du Revenu national pourrait, en vertu de dispositions qui auraient été adoptées à ce sujet, exiger la production de renseignements complémentaires relatifs, au pays de résidence des directeurs et des principaux actionnaires de la société, et à la composition de ses revenus. S'il s'avérait de la sorte que 25 p. 100 ou plus de ses revenus étaient des revenus de placement et revenus connexes, les bénéfices

given to a penalty on unpaid taxes resulting from non-compliance.

3. Definition of Passive Income

Passive income must be defined with care not only to prevent abuse through the use of tax havens but also to ensure that the international competitiveness of Canadians in genuine business is not hampered. The income source defined in Section 68(1)(b) of the Income Tax Act could be used. However, it is recommended that dividends from subsidiaries and sub-subsidiaries be treated as *non*-passive income if the income source of the dividend payment within the controlled group were *non*-passive income.

Instead of including unwarranted transshipment profits in a "passive" income definition, it is suggested that the present section 17 of the Income Tax Act be made more effective by promulgating Regulations similar to United States Income Tax Regulations 1.482—2 (b) and (c).

Technical Paper No. 3—Foreign Tax Gross-up and Credit

A Discussion of the Proposal to Allow Full Gross-Up and Credit for Dividends from Canadian Controlled Foreign Corporations not Incorporated in Tax Treaty Countries

Paragraph 6.17 of the White Paper states:

"A dividend from a Canadian controlled foreign corporation not protected by tax treaty would be subject to a tax credit regime. The Canadian Corporation would be allowed a credit for the foreign withholding taxes imposed on the dividend and for any foreign corporate tax imposed on the underlying business profits from which the dividend was paid. This would reduce or eliminate taxes due on the dividend, which taxes would be computed on the dividend plus the tax for which credit was available."

If this proposal were to be implemented it is suggested that the following items, inter alia, be carefully defined:

(i) Method of computing the foreign income for Canadian tax purposes.

(ii) Method of computing foreign taxes for Canadian tax purposes.

(iii) Extent to which, and manner in which, 2nd or 3rd tier foreign subsidiar-

seraient tenus d'être répartis avec remise totale à l'état brut et crédit d'impôt correspondant. Une amende devrait être prévue pour les impôts non payés par suite de refus du contribuable de se conformer aux dispositions fiscales en vigueur.

3. Définition du revenu «passif».

Le revenu «passif» doit être défini avec soin non seulement pour éviter la fraude fiscale avec la complicité des pays de refuge, mais également pour s'assurer que l'esprit canadien de combativité dans les véritables affaires d'envergure internationale ne sera pas entravé. L'on pourrait se servir de la définition des sources des revenus de l'article 68(1)(b) de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il serait bon, cependant, de ne pas traiter les dividendes des filiales et des subdivisions de celles-ci comme un revenu «passif» si la source de revenu à l'origine du paiement du dividende dans le groupe contrôlé n'est pas elle-même un revenu «passif».

Au lieu d'inclure des bénéfices de réexpedition injustifiés dans la définition d'un revenu «passif», il serait bon de rendre plus efficace l'actuel article 17 de la Loi de l'impôt sur le revenu en promulguant des dispositions semblables aux dispositions 1.482—2(b) et (c) de la Loi de l'impôt sur le revenu des États-Unis.

Document de travail n° 3—Remise à l'état brut et crédit d'impôt étranger

Discussion de la proposition d'assujettir à un régime de crédit d'impôt les dividendes versés par les sociétés étrangères controlées par le Canada et non protégées par une convention fiscale

Le paragraphe 6.17 du Livre blanc propose:

«Le dividende versé par une corporation étrangère contrôlée par le Canada et non protégée par une convention fiscale serait assujetti a un régime de crédit d'impôt. La corporation canadienne aurait droit a un crédit à l'égard de la retenue fiscale étrangère sur le dividende et à l'égard de tout impôt étranger sur le revenu de la corporation touchant les bénéfices de l'entreprise avec lesquels le dividende a été payé. Ce régime réduirait ou annulerait les impôts sur le dividende, dont le calcul serait fondé sur le dividende plus l'impôt donnant droit à un crédit».

Si cette proposition devait être appliquée, nous suggérons que les points suivants, inter alia, soient soigneusement définis:

(i) Méthode de calcul du revenu étranger aux fins d'impôt au Canada.

(ii) Méthode de calcul des impôts étrangers aux fins d'impôt au Canada.

(iii) Mesure dans laquelle et façon dont il faudrait tenir compte des revenus et des

ies income and taxes should be taken into account.

(iv) Method and extent of carry-over to other years of excess foreign taxes.

impôts des filiales étrangères au 2e et 3e degré.

(iv) Mesure dans laquelle et façon dont l'excédent d'impôt payé à l'étranger pourrait être reporté à d'autres années.

Technical Paper No. 4—Thin Capitalization

A Discussion of the Proposal to Adjust the Interest Deduction in Canadian Subsidiaries that are Thinly Capitalized

Paragraph 6.42 of the White Paper states in part that:

"The Government proposes to restrict the deductibility of non-arm's length interest wherever the ratio of shareholder debt to equity exceeds three to one."

The Board suggests that "equity" for this purpose be defined so as to include the retained earnings on hand at the beginning of each fiscal period. Furthermore, it is recommended that if a Canadian corporate borrower re-loans a portion of the borrowings to an associated company in Canada, that portion of the loan should be tested in the hands of the secondary borrower instead of in the hands of the initial Canadian borrower.

Document de travail n° 4—Capital-actions réduit

Discussion de la proposition de restreindre la déductibilité des intérêts des filiales canadiennes à capital-actions réduit

Le paragraphe 6.42 du Livre blanc déclare entre autres que

«Le gouvernement propose de restreindre la déductibilité des intérêts découlant de prêts non faits à des sociétés sans liens de dépendance dans les cas où le rapport entre la dette due à l'actionnaire et son avoir est de plus de trois à un».

Cette Chambre de commerce propose que le «rapport» soit défini à cette fin de façon à inclure les gains non répartis au début de chaque exercice financier. Elle recommande en outre que, si un emprunteur canadien constitué en société reprête une partie de l'emprunt à une filiale canadienne, cette partie du prêt soit prise en considération au niveau du second emprunteur et non du premier emprunteur canadien.

Technical Paper No. 5—Mining and Oil Industries

A Discussion of the Proposals as they Affect the Mining and Oil and Gas Industries

1. In accordance with the concept set out in the White Paper that taxpayers would not be taxed on mining ventures until after they have recovered their investment, it is recommended that the new depreciable class referred to in paragraph 5.29 of the White Paper include not only (g) and (k) of the present Class 10 of Schedule B of the Income Tax Regulations, but also roads, townsites, dams, tunnels, company utility service costs and any other capital costs of a similar nature required to phase the mine into production.

2. As open pit mining is becoming more commonplace we recommend that the cost of mineral properties should include the cost of surface rights.

3. Transactions which give rise to expenditures deductible under Section 83A of the Income Tax Act and which involve a transference of mineral properties or of shares in corporations should be regarded as tax-free

Document de travail n° 5—Industries minière et pétrolière

Discussion des propositions relatives aux mines, au pétrole et au gaz

1. Conformément au concept énoncé dans le Livre blanc, à savoir que les contribuables ne seraient pas imposés sur les entreprises minières jusqu'à amortissement de la mise de fonds, la Chambre propose d'inclure dans l'actif amortissable nouveau, dont il est question dans le paragraphe 5.29 du Livre blanc, non seulement les alinéas (g) et (k) de l'actuelle catégorie 10 du barème B des Règlements de l'impôt sur le revenu, mais aussi les routes, les agglomérations, les barrages, les tunnels, les frais de service de la société et tous les autres frais d'infrastructure semblables, indispensables à la mise en œuvre de l'exploitation de la mine.

2. Étant donné la fréquence de plus en plus grande des mines à puits ouverts, nous recommandons que le coût des propriétés minières comprenne le coût des droits de surface.

3. Des transactions donnant lieu à la déductibilité de frais en vertu de l'article 83A de la Loi de l'impôt sur le revenu, dont l'incorporation des propriétés minières ou des actions dans des sociétés, devrait être considérée

re-organizations as far as any gain or loss on the transference of the properties or shares is concerned.

4. It should be made clear that the cost of mineral rights would be deductible under the proposals set out in paragraph 5.26 or, if the principal business test is met, under Section 83A of the Income Tax Act.

5. The Board recommends that the unused portion of any eligible expenditures for the purpose of claiming depletion allowance be transferable upon or in respect of:

(i) A statutory amalgamation.

(ii) A renouncement of exploration costs by a joint exploration company.

(iii) A joint venture or partnership operation.

(iv) A consolidation of tax returns.

6. Because of the potential advantage to the Canadian economy and the extremely limited source for tax revenues, it is recommended that the exemption to prospectors under Section 83(2) remain in the Income Tax Act. It should not be overlooked that many major mines in Canada today were discovered initially by independent individual prospectors.

comme une réorganisation libre d'impôt pour ce qui est des gains et pertes liés au transfert des propriétés et des actions.

4. Il faudrait préciser que le coût des droits d'exploitation pourra être déduit aux termes des propositions énoncées dans le paragraphe 5.26 ou, si l'entreprise satisfait aux exigences de celui-ci, en vertu de l'article 83A de la Loi de l'impôt sur le revenu.

5. Cette Chambre recommande que la partie inutilisée de toute dépense valable à des fins de déduction pour épuisement soit transférable lors de ou par suite de:

(i) Une fusion statutaire.

(ii) Un renoncement aux coûts d'exploration par une société d'exploration associée.

(iii) Une association à des fins d'exploration ou d'une opération de société en nom collectif.

(iv) La consolidation des déclarations d'impôts.

6. Cette Chambre recommande que, étant donné l'avantage en puissance qu'elle suppose pour l'économie canadienne et la source très limitée de recettes qu'elle élimine, l'exemption d'impôts des prospecteurs aux termes de l'article 83(2) reste incluse dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Il ne faut pas perdre de vue que de nombreuses mines qui comptent aujourd'hui parmi les premières du pays, ont été découvertes à l'origine par des prospecteurs indépendants.

Technical Paper No. 6—Tax on Transitional Spread

A Discussion of the Proposal to Introduce Transitional Provisions which will Reduce the Use of Creditable Tax for Certain Closely-Held Corporations

Paragraph 4.79 of the White Paper states:

"To secure tax on the recapturable depreciation, it is proposed that part of the tax paid by closely-held corporations be treated as non-creditable until non-creditable tax has been collected on the amount that would have been taxable under the present system. This would of course not accomplish the objective with respect to corporations that are to be treated as partnerships. Shareholders of such corporations would have to elect to value their shares in the same manner as a proprietor or partner is to value his business assets—at values that would leave inventory profits and recapturable depreciation taxable."

Document de travail n° 6—Impôt sur l'extension transitoire

Discussion de la proposition d'introduire des dispositions transitoires qui réduiront l'emploi du crédit fiscal pour certaines sociétés fermées

Le paragraphe 4.79 du Livre blanc déclare:

«En vue d'obtenir l'impôt sur la dépréciation récupérable, il est proposé qu'une partie des impôts payés par les corporations fermées soient considérés comme de l'impôt ne donnant pas droit à un crédit, jusqu'à ce que l'on ait perçu l'impôt de ce genre sur le montant qui aurait été imposable sous le régime actuel. Cette mesure, naturellement, n'atteindrait pas l'objectif fixé en ce qui a trait aux corporations qui doivent être traitées comme sociétés en nom collectif. Les actionnaires de ces corporations seraient obligés d'apprécier leurs actions de la même manière qu'un propriétaire ou un sociétaire doit évaluer son actif, c'est-à-dire à des valeurs qui laisseraient imposables les bénéfices sur les stocks et la dépréciation récupérable.

The Board recognizes the necessity for restricting the flow-through of creditable tax that would otherwise occur on the payment by closely-held corporations of tax on recaptured capital cost allowance applicable to capital cost allowance taken prior to implementation day. There is also the necessity for making similar adjustments for goodwill and inventory profits existing at implementation day.

The system proposed to control the flow-through of creditable tax called "the tax on the transitional spread" but better known as the "ransom pouch" is unacceppable for the following reasons:

(i) It is too complex.

(ii) All closely-held corporations which have not elected under the partnership option will have to be valued on two bases soon after implementation day in order to establish the amount of creditable tax available for dividends.

(iii) It will restrict the payment of dividends by reducing the amount of creditable tax that is available in the earlier years. This measure will thus create horizontal inequity as between such a company and the shareholders of such a company and the shareholders of other closely-held corporations that are in a position to elect under the partnership option.

(iv) An overriding inequity arises from the fact that the shareholders of the companies involved would, in varying degrees, depending on the circumstances, be taxed in advance of their companies' entering into the sales of goodwill or depreciable assets which represent the taxable transactions in question. In fact, in many instances the procedure would represent a taxation of transactions which might never take place.

The Vancouver Board of Trade recommends:

(i) That the ransom pouch proposal as envisaged by paragraph 4.79 be abandoned.

(ii) That a closely-held company be valued as of "Valuation Day" on two bases—i.e., a value of the shares at fair market value which will include goodwill, and a tax value basis. Other things being equal, these valuations would not then need to be made until a sale of goodwill, etc. took place.

Cette Chambre reconnaît la nécessité de restreindre le mouvement de l'avoir fiscal qui aurait sinon lieu lors du paiement par les sociétés fermées de l'impôt sur l'amortissement récupérable, applicable à l'amortissement d'avant l'entrée en vigueur du nouveau régime. Il est également nécessaire de prendre des mesures semblables à l'égard des bénéfices sur les existences en achalandage et en stocks le jour de l'entrée en vigueur du nouveau régime.

La méthode proposée pour mettre un frein au mouvement de l'avoir fiscal qui porte le nom de «impôt sur l'extension transitoire» mais est mieux connue sous celui de «bourse de rançon» est inacceptable pour les raisons que voici:

(i) Elle est trop complexe.

(ii) Toute société fermée qui n'aura pas pu profiter de l'option sur les sociétés en nom collectif devra être évaluée sur deux bases peu après l'entrée en vigueur du nouveau régime, en vue du calcul du montant de l'avoir fiscal disponible pour les dividendes.

(iii) Cela restreindra le paiement de dividendes en réduisant le montant de l'avoir fiscal disponible les années précédentes. Cette mesure créera par conséquent une inéquité sur le plan horizontal, par exemple entre une telle société et les actionnaires d'une telle société et les actionnaires d'autres sociétés fermées qui seraient en mesure de choisir en vertu de l'option sur les sociétés en nom collectif.

(iv) Une inéquité flagrante émane du fait que les actionnaires des sociétés en question seraient imposés, à des degrés différents suivant les circonstances, avant que ces sociétés ne procèdent à la vente de leurs valeurs incorporelles ou de leurs biens amortissables qui représentent les transactions imposables en question. En fait, dans bien des cas, la procédure en question représenterait l'imposition de transactions qui n'auront peut-être jamais lieu.

La Chambre de commerce de Vancouver recommande:

(i) Que l'on renonce à la proposition de la bourse de rançon telle qu'elle est envisagée dans le paragraphe 4.79.

(ii) Que les sociétés fermées soient évaluées comme au «jour de l'évaluation» sur deux bases à savoir l'appréciation des actions aux prix du marché, y compris leur valeur incorporelle, et l'appréciation en termes d'impôt. Tout le reste étant identique, il ne sera plus nécessaire alors de faire d'évaluation jusqu'au jour où la vente de l'achalandage aura lieu.

(iii) That any tax paid on recapture or sale of goodwill would be diverted *at that time* from the creditable tax pool to the ransom pouch.

(iv) That in any case where the fair market value of inventories on hand on Valuation Day represented an identifiable element in the computation of the valuation of the company's shares, the 4.79 plan would apply.

(v) That to avoid detailed segregation of assets acquired pre- and post- "Implementation Day", it would be assumed that any tax on recapture would apply first against the ransom pouch.

(vi) That the Valuation Day fair market value of the shares would be reduced by the amount of any tax applied against the ransom pouch.

Under paragraph 3.49 of the White Paper, it is suggested that, in most instances, a corporation on winding up would be deemed to sell its assets to the shareholders for a price equal to the cost basis of their shares. Under such a concept, a person purchasing shares of a company having a transitional spread would trigger a diversion of tax to the ransom pouch if he caused the company to liquidate in order to step up the bases of the assets underlying his share acquisition.

Accordingly, it is suggested that no adjustment with respect to transitional spread would be required upon the sale of shares because the price would reflect—at least to some degree[1]—the amount of any transitional spread because such would represent a contingent tax liability.

Technical Paper No. 7—Consolidated Tax Returns

A Discussion with Respect to the Filing of Consolidated Corporation Tax Returns

The government evidently considers that its proposal whereby a corporation can be treated as a partnership would permit groups of corporations to achieve the same result as they would obtain under a permission to file consolidated tax returns. The government does not propose, therefore, to provide for consolidated returns as such.

The Board is concerned that the partnership election concept will create horizontal inequity in that a taxpayer able to elect who competes against at axpayer unable to do so may have an advantage.

[1] Caveat emptor.

(iii) Que tout impôt payé sur la récupération ou vente de l'achalandage soit transféré à ce moment là du fonds commun d'avoir fiscal à la bourse de rançon.

(iv) Que chaque fois que la valeur marchande des stocks au jour de l'évaluation représenterait un élément sensible du calcul d'appréciation des actions de la société, la proposition 4.79 soit appliquée.

(v) Que pour éviter une ségrégation détaillée des avoirs acquis avant et après le jour de l'entrée en vigueur du nouveau régime, il serait établi que tout impôt sur la recupération s'appliquerait d'abord à la bourse de rançon.

(vi) Que la juste valeur marchande des actions au jour d'évaluation serait diminuée du montant de tout impôt appliquée à la bourse de rançon.

En vertu du paragraphe 3.49, une société serait dans la plupart des cas tenue, au moment de sa liquidation, de vendre son actif aux actionnaires à un prix équivalent au prix qu'ils ont payé pour leurs actions. Aux termes de ce concept, une personne achetant les actions d'une société au moment d'une extension transitoire de celle-ci serait à l'origine d'un détournement de l'impôt vers la bourse de rançon si elle provoquait la liquidation de la société afin d'augmenter les bases de l'actif à la base de son acquisition d'actions.

Nous estimons par conséquent qu'aucun ne serait nécessaire lors de la vente des actions parce que leur prix reflèterait—du moins partiellement[1] le montant de l'extension transitoire qui représenterait une dette fiscale accidentelle.

Document de travail n° 7—Déclarations d'impôt consolidées

Discussion concernant les déclarations consolidées de l'Impôt sur les Sociétés

Le gouvernement estime manifestement que sa proposition voulant qu'une corporation soit considérée comme une société en nom collectif, permettrait aux groupes de corporations d'atteindre les résultats mêmes qu'ils obtiendraient en remplissant des déclarations d'impôt consolidées. Le gouvernement ne se propose donc pas de remettre en vigueur les déclarations consolidées.

La Chambre de commerce craint que l'existence de l'option pour une société d'être considérée comme une société en nom collectif ne soit à l'origine d'une inéquité sur le plan horizontal en ce sens que le contribuable capable

[1] Caveat emptor.

It is suggested that the filing of returns on a consolidated basis be available to all groups of associated companies. As a minimum it is recommended that the partnership election test relating to one class of shares be inapplicable to wholly-owned subsidiaries.

d'opter peut être avantagé par rapport à celui qui ne l'est pas.

Cette Chambre de commerce propose que tous les groupes de sociétés affiliées puissent faire des déclarations consolidées. Comme un minimum, elle recommande que l'option pour une société d'être considérée comme une société en nom collectif pour une seule catégorie d'actions soit inapplicable aux filiales dont elle est entièrement propriétaire.

Technical Paper No. 8—Tax Shelters

A Discussion of the Proposal to Eliminate the Use of Tax Shelters as Proposed in Paragraph 5.17 of the White Paper

The main purpose of the proposal set out in paragraph 5.17 is to prevent the application of tax losses resulting from holding property against other income sources. In particular, it seeks to remove the advantage obtainable at present by high income earning individuals.

The Board is concerned that in eliminating this practice, the law might be drafted too broadly and be detrimental to bona fide businesses.

In order to prevent this happening, the proposal should not apply to:

(i) property the rental of which represents the principal occupation of the taxpayer, or to

(ii) property of the taxpayer which is used to a significant extent by lessees in the production, finishing, packaging or marketing of products or services of the taxpayer.

(iii) property used with respect to the housing and/or the provision of shopping and/or recreational activities of employees of the taxpayer provided such employees are not related to the taxpayer or to any shareholder or group of shareholders who control a corporate taxpayer.

Alternatively, the application of the proposal should be restricted to individuals. Under such an approach it would be necessary to prohibit the use of the partnership election by individual shareholders of corporations incurring tax losses created by depreciation.

Document de travail n° 8—Refuges fiscaux

Discussion de la proposition d'interdire l'utilisation de refuges fiscaux telle qu'elle est exposée dans le paragraphe 5.17 du Livre blanc

Le principal but de la proposition exposée dans le paragraphe 5.17 est d'empêcher l'application des pertes d'impôt résultant de la possession de biens immeubles à d'autres sources de revenu. Elle cherche notamment à éliminer les avantages que peuvent en tirer actuellement les personnes aux revenus élevés.

Cette Chambre de commerce craint que, dans le but d'éliminer cette pratique, la Loi ne soit rédigée en des termes trop généraux au détriment des entreprises de bonne foi.

Pour parer à cette éventualité, la proposition ne devrait pas s'appliquer à:

(i) La propriété dont la location représente l'occupation principale du contribuable, ou à

(ii) la propriété du contribuable qui est utilisée dans une large mesure par ses tenanciers aux fins de production, de finition, d'emballage ou de vente de produits ou services du contribuable.

(iii) la propriété utilisée à des fins de logement des employés du contribuable, ou servant de centres commerciaux et récréatifs à leur intenion, pourvu que ces employés n'appartiennent pas à la famille du contribuable ou de tout actionnaire ou groupe d'actionnaires contrôlent le contribuable constitué en société.

Ou encore, que l'application de cette proposition soit restreinte à des individus. Dans ce cas il faudrait interdire l'option d'être considérés comme un société en nom collectif aux actionnaires individuels des sociétés encourant des pertes d'impôt imputables à l'amortissement.

Technical Paper No. 9—Cost Basis of Bequests, etc.

A Discussion of the Proposal Relating to the Cost Basis of Bequests

Paragraph 3.42 of the White Paper states:

> "To avoid this situation, the government proposes that capital gains not be accrued at the time of death but that the person who inherits the assets be treated as if he had purchased them at their cost to the deceased."

Such a rule would be equitable for property purchased by the deceased after "Implementation Day". Property acquired prior to this time should be treated as if the beneficiary had made the purchase at "Valuation Day" value. Otherwise there would be taxation of pre-Implementation Day capital gains. In other words, the term "cost" as used in paragraph 3.42 (and also in paragraph 3.24) of the White Paper should—if the proposals are enacted—be defined so as to mean cost basis or tax basis.

Document de travail n° 9—Assiette de l'impôt sur les dons et les legs

Discussion de la proposition relative aux frais de transfert d'actifs par legs.

Le paragraphe 3.42 du Livre blanc déclare:

> «Pour parer à cette éventualité, le gouvernement propose que le gain de capital ne soit pas calculé au moment du décès, mais que la personne qui hérite de l'actif soit traitée comme si elle l'avait acheté au prix payé par le défunt.»

Cette règle serait équitable dans le cas de biens achetés par le défunt après l'entrée en vigueur du nouveau régime fiscal. Les biens achetés avant cette date devraient être traités comme si le bénéficiaire les avait achetés à leur prix à l'évaluation. Sinon, il y aurait imposition de gains de capital d'avant le jour de l'entrée en vigueur du nouveau régime. Autrement dit, le terme «prix» tel qu'il est employé dans le paragraphe 3.42 (et également dans le paragraphe 3.24) du Livre blanc devrait, si les propositions deviennent loi, être défini de façon à signifier assiette de l'impôt.

APPENDIX 14-B

7 April, 1970

Miss Dorothy F. Ballantine,
Clerk of House of Common's Committee,
House of Commons,
Ottawa, Ontario.

Dear Miss Ballantine:

The Kitimat Chamber of Commerce, while not in a position to prepare a formal protest on the White Paper on Tax Reform, has followed very closely the objections raised by many of the business houses, Chambers of Commerce, and Organizations in British Columbia and Canada.

We refer specifically to our Senior Chamber, the Canadian Chamber of Commerce, the B.C. Chambers of Commerce, the Vancouver Board of Trade or Chamber, the Burnaby Chamber of Commerce, the Canadian Council for Fair Taxation and the Mining Association of British Columbia.

The objections raised in these various documents are the result of an extremely competent investigation by men who have devoted their time on our behalf.

In studying the results of their labour, we as a Chamber of Commerce heartily concur with these findings and wish to go on record as supporting them.

Sincerely,

KITIMAT CHAMBER OF COMMERCE

Marshall Bereza
President

APPENDICE 14-B

CHAMBRE DE COMMERCE DE KITIMAT

Le 7 avril 1970

Mlle Dorothy F. Ballantine
Greffier du Comité des finances de la Chambre des communes
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)

Mademoiselle,

Bien qu'elle ne soit pas en mesure de rédiger une protestation en bonne et due forme concernant le Livre blanc sur la réforme fiscale, a quand même suivi de très près les objections soulevées par de nombreuses entreprises commerciales de même que par des Chambres de commerce et autres organismes de la Colombie-Britannique et du Canada.

Nous faisons allusion plus particulièrement à notre Chambre de commerce senior, à la Chambre de commerce canadienne, aux Chambres de commerce de la Colombie-Britannique, au Vancouver Board of Trade, à la Chambre de commerce du Burnaby, au Conseil canadien pour une juste imposition et à l'Association minière de la Colombie-Britannique.

Les objections soulevées dans ces divers documents sont le résultat d'une enquête extrêmement compétente effectuée par des hommes qui y ont consacré leur temps en notre nom.

Nous avons étudié les résultats de leur travail et nous, de la Chambre de commerce, adoptons de tout coeur leurs conclusions et désirons par la présente le faire savoir de façon officielle.

Veuillez agréer, nos saluations les meilleures.

Le président de la
CHAMBRE DE COMMERCE DE KITIMAT

Marshall Bereza

Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1970
Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970

BINDING SECT. JUL 1 9 1972